DÉBATS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

COMPTE RENDU OFFICIEL

TROISIÈME SESSION—TRENTE-QUATRIÈME LÉGISLATURE

42 Élisabeth II

VOLUME XV, 1993

COMPRENANT LA PÉRIODE DU QUATRIÈME JOUR DE MAI 1993
AU PREMIER JOUR DE JUIN 1993, INCLUSIVEMENT

L'INDEX PARAÎT DANS UN VOLUME DISTINCT

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Groupe Communication Canada — Édition, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9.

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 4 mai 1993

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Lee Clark (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à dix pétitions.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

RÉFORME ÉLECTORALE

CINQUIÈME RAPPORT DU COMITÉ SPÉCIAL

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le cinquième rapport du Comité spécial sur la réforme électorale pour que la Chambre l'étudie.

Nous demandons une chose exceptionnelle, soit que le gouvernement saisisse la Chambre d'une série de modifications dans les 14 jours pour qu'elles puissent être adoptées à temps pour les prochaines élections fédérales.

Une de nos recommandations, inspirée de la Commission Lortie, intéressera beaucoup la Chambre. Il s'agit d'étaler les heures de fermeture des bureaux de scrutin—ce qui aura pour effet d'atténuer une certaine tension dans notre pays—de manière qu'on n'apprenne pas, en allumant son téléviseur, que l'issue est scellée avant même que le dépouillement n'ait débuté dans certaines régions.

Nous avons traité de la répartition du temps d'antenne de manière équitable en tenant compte non seulement du passé, mais aussi en prenant mieux en considération les réalités de l'heure.

Pour la première fois dans l'histoire du Canada, nous proposons une définition globale des dépenses. Nous faisons une distinction entre dépenses directes et dépenses indirectes pour tenir compte, de manière équitable, je crois, de cette fameuse question du battage, tant pour les partis et les candidats que pour les tiers.

Nous nous sommes toujours souciés, et de plus en plus d'ailleurs, du droit des citoyens de se porter candidats. Ceux qui ont des personnes à charge, des enfants par exemple, ont parfois beaucoup de mal à le faire. Nous proposons un généreux remboursement de 75 p. 100 des frais de garde ainsi que des dépenses de ceux qui se présentent comme candidats et ont un handicap exigeant des traitements particuliers. Cette mesure nous semble juste et nous croyons qu'il est temps, en 1993, de l'adopter.

La Chambre a enfin répondu à une requête que formule depuis longtemps le directeur général des élections et que la Commission Lortie a présenté également. Il s'agit de créer deux catégories de mesures d'application de la loi, l'une relevant du droit administratif et l'autre du droit pénal. Nous éviterions ainsi de faire relever du système pénal toute une série de questions d'ordre administratif. Les procédures seront moins coûteuses, moins traumatisantes et le non-respect de délais n'aura pas les mêmes conséquences que par le passé. Nous estimons que cette initiative n'a que trop tardé.

Certains de mes collègues l'apprendront avec intérêt, nous proposons que les candidats élus comme indépendants aient, d'élection en élection, les mêmes pouvoirs en matière de reçus d'impôt que les partis politiques. Ils auront les mêmes responsabilités, et les mêmes possibilités. Je remarque de l'autre côté des signes d'approbation. Nous espérons que c'est bien là le type de changement dont il a été question au cours du débat sur le projet de loi C-114. Nous avons prêté attention au débat, et nous recommandons cette mesure.

• (1010)

J'invite les députés à se procurer le plus rapidement possible le texte de ce rapport. S'ils y remarquent des imperfections, qu'ils nous le fassent savoir. Nous devons faire vite si nous voulons que les modifications soient adoptées à temps. Je le répète, nous estimons que 14 jours devraient suffire au Cabinet pour soumettre à la Chambre un projet de loi modificatif.

* * *

[*Français*]

INDUSTRIE, SCIENCES ET TECHNOLOGIE, DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL ET DU NORD

RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Guy Ricard (Laval–Ouest): Monsieur le Président, j'ai l'honneur aujourd'hui de présenter, dans les deux langues officielles, une copie du rapport du Comité de l'industrie, des sciences et de la technologie, du développement régional et du Nord sur un dossier qui nous tient tous à coeur comme Canadiens. Le rapport s'intitule «Au–delà de l'excellence» et il traite de l'avenir des réseaux des Centres d'excellence au Canada.

Vous vous souviendrez qu'en 1989, le gouvernement du Canada créait ce qu'on appelle les Centres d'excellence destinés aux universités et à l'industrie pour garder chez nous tous les Canadiens qui font de la recherche. Nous avons eu l'occasion, au cours de ces audiences, de rencontrer un grand nombre de personnes qui sont venues présenter des mémoires devant le Comité et qui nous ont confirmé que cette initiative était excellente pour le futur de nos chercheurs, de nos jeunes et du Canada.

Sur une base de quatre ans, le gouvernement canadien a investi 240 millions de dollars, somme qui a très bien été utilisée, et les rapports que nous avons eus le confirment.

La première recommandation de notre rapport se lit comme suit: «Que les Centres d'excellence demeurent permanents». Cela signifie que le programme devrait être renouvelé automatiquement après chaque période de quatre ou cinq ans, selon le cas, et qu'il reste pour nous un outil essentiel pour le futur de notre pays.

Comme ce rapport sera probablement le dernier de nos travaux avant l'ajournement de la Chambre, je voudrais prendre quelques instants pour remercier tous les députés qui ont travaillé avec nous durant cette période de temps. Je vois ici le député de Willowdale, notre vice–président, et je voudrais le remercier sincèrement, de même que notre personnel de soutien. Je tiens à préciser que la greffière de notre comité, M^me^ Fisher, de même que la recherchiste, M^me^ Fawcett, ont été un véritable outil de travail, si je puis utiliser cette expression, pour mener à bien nos travaux.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès–verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA QUALITÉ DE L'AIR DES LOCAUX

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

M. Rex Crawford (Kent) demande à présenter le projet de loi C–430, Loi relative à la qualité de l'air des locaux.

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément au paragraphe 68(2) du Règlement, la motion est adoptée.

M. Crawford: Monsieur le Président, j'ai le vif plaisir d'intervenir aujourd'hui, au nom de mes électeurs, pour présenter un projet de loi intitulé Loi relative à la qualité de l'air des locaux. Cette mesure a pour objet d'établir des règlements concernant les contaminants de l'air dans tous les locaux des ministères fédéraux et des sociétés d'État, et du coup de fixer des normes nationales à l'intention des provinces.

L'élaboration de ce projet de loi fait suite à la fermeture du bureau de district de Chatham de Santé et Bien–Être, c'est–à–dire l'immeuble Judy–LaMarsh, après que les émanations produites au cours des travaux de rénovation eurent occasionné le renvoi de 235 fonctionnaires chez eux pendant une semaine. D'éminents médecins ont décrit le syndrome des édifices hermétiques comme étant la maladie des années 1990.

Le projet de loi vise à promouvoir l'amélioration de la qualité de l'air des locaux au Canada. En vertu de cette mesure, le gouvernement fédéral effectuera une recherche approfondie et formulera des plans et des devis permettant le contrôle et l'élimination des contaminants de l'air des locaux.

Le président suppléant (M. DeBlois): M. Crawford propose que le projet de loi soit lu pour la première fois et que l'impression en soit ordonnée.

Conformément au paragraphe 69(1) du Règlement, la motion est adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

• (1015)

PÉTITIONS

LES TÉLÉCOMMUNICATIONS

M. Ronald J. Duhamel (Saint–Boniface): Monsieur le Président, dans ma première pétition, les signataires demandent au Parlement de faire en sorte que le CRTC se penche sérieusement sur le langage utilisé à la radio et à la télévision, supposément dans le but de distraire et d'informer la population.

Les pétitionnaires font remarquer qu'on recourt à un langage très souvent grossier et parfois même violent. Ils demandent au Parlement de remplir son rôle à cet égard.

[*Français*]

Ces mêmes pétitionnaires ont indiqué que souvent ce qui se passe à la radio ou à la télévision va à l'encontre de ce que font les parents pour élever leur famille.

[*Traduction*]

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, dans ma deuxième pétition, les signataires demandent au gouvernement de revoir sa politique qui consiste à assujettir les livres et revues à la taxe sur les produits et services.

Les pétitionnaires font valoir qu'aucune démocratie moderne n'impose une telle taxe et que le Canada ne l'a jamais fait depuis la Confédération.

Cette taxe va à l'encontre des principes fondamentaux d'une démocratie qui souhaite que sa population s'instruise et apporte une contribution à la société. Cette taxe va aussi à l'encontre des principes déclarés du gouvernement qui vise une productivité et une compétitivité accrues.

Les pétitionnaires signalent enfin que cette taxe a eu de très graves répercussions pour les éditeurs et divers groupes, notamment les artistes, les étudiants et d'autres.

[*Français*]

Monsieur le Président, ces pétitionnaires demandent donc au gouvernement d'enlever cette mauvaise taxe.

[*Traduction*]

LA JUSTICE

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par un groupe de la région de Sault Ste. Marie, en Ontario. Les pétitionnaires demandent que l'on prévoie des peines plus sévères à l'égard de ceux qui brutalisent les enfants, et que ceux qui, ce faisant, les tuent se voient imposer la peine capitale.

Je pense que cette demande est tout à fait fondée.

LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

Mme Shirley Maheu (Saint-Laurent—Cartierville): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai le plaisir de déposer une autre pétition, ce qui porte à des milliers le nombre d'aînés qui souhaitent que le gouvernement réévalue le régime canadien de prestations de Sécurité de la vieillesse pour que celles-ci concordent vraiment avec leurs besoins réels.

La réponse du gouvernement aux autres pétitions que j'ai présentées a laissé nombre d'aînés tout abasourdis, comme moi, d'ailleurs. Il prétend que 82 p. 100 des personnes âgées de plus de 65 ans jugent que leur revenu actuel combiné à leurs investissements répondent à leurs besoins, soit très bien soit de façon satisfaisante et que 70 p. 100 des personnes de cette catégorie d'âge dont le revenu est inférieur à 10 000 $ par année estimeraient en outre que leur revenu répond à leurs besoins soit très bien, soit de façon satisfaisante.

J'en doute fort et je recommande qu'une nouvelle enquête soit menée auprès des aînés dont le revenu est inférieur à 10 000 $.

LA LOI SUR LES JEUNES CONTREVENANTS

M. Brian O'Kurley (Elk Island): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, conformément à l'article 36 du Règlement, deux pétitions signées par des centaines de personnes de la circonscription d'Elk Island et des alentours.

Les pétitionnaires, qui viennent de localités telles que Tofield, Sherwood Park, Fort Saskatchewan, Beaumont, Ardrossan et Bruderheim, ainsi que du comté de Strathcona, demandent au Parlement de renforcer la Loi sur les jeunes contrevenants ou encore de la remplacer par une mesure législative plus susceptible de dissuader les jeunes Canadiens de s'adonner à des activités criminelles.

Les pétitionnaires s'inquiètent principalement de la récidive chez les auteurs de crimes avec violence et demandent au Parlement de présenter une mesure législative qui rendrait les jeunes contrevenants plus responsables de leurs actes.

LA VIOLENCE

Mme Lynn Hunter (Saanich—Les Îles-du-Golfe): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par des centaines de mes électeurs qui s'inquiètent de la montée de la violence dans notre société.

Les pétitionnaires estiment que les lois actuelles sont insuffisantes et ne réussissent pas à dissuader les auteurs de crimes violents. Ils demandent au Parlement d'agir rapidement pour mieux protéger la population et d'adopter des lois imposant des peines plus sévères à ce genre de contrevenants.

Affaires courantes

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE NORD-AMÉRICAIN

Mme Lynn Hunter (Saanich—Les Îles-du-Golfe): Monsieur le Président, ma deuxième pétition porte sur l'accord de libre-échange nord-américain.

Les pétitionnaires font remarquer qu'il ne sera pas possible de remédier à l'accord de libre-échange nord-américain en le renégociant. Par conséquent, ils exhortent la Chambre à rejeter le projet d'accord de libre-échange nord-américain et à recommander au gouvernement de recourir à la clause de dénonciation pour mettre fin à l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis.

• (1020)

LES DÉDUCTIONS D'IMPÔT

M. Robert E. Skelly (Comox—Alberni): Monsieur le Président, j'ai à présenter une pétition signée par plusieurs centaines de Canadiens de toute la Colombie-Britannique, de Coquitlam à Queen Charlotte.

Les pétitionnaires font remarquer que les enseignants des écoles publiques, des écoles secondaires comme des établissements postsecondaires, assument le fardeau de dépenses parascolaires visant à améliorer leur compétence professionnelle et à acquérir des services et des ouvrages destinés à parfaire l'éducation de nos enfants.

Les pétitionnaires font en outre observer que le fisc permet aux travailleurs professionnels et aux gens d'affaires autonomes de déduire les dépenses d'exploitation destinées à améliorer leur entreprise et à moderniser leur bureau, mais refuse injustement que les enseignants déduisent les dépenses du même genre qu'ils font pour améliorer leur compétence professionnelle.

Les pétitionnaires prient le Parlement de demander au ministre des Finances et au ministre du Revenu national de prendre des mesures afin de modifier l'actuelle Loi de l'impôt sur le revenu, de telle sorte que les enseignants qui oeuvrent dans les maisons d'enseignement du Canada puissent déduire les dépenses qu'ils font dans le cadre de leur travail.

LA LOI SUR LES JEUNES CONTREVENANTS

M. Robert E. Skelly (Comox—Alberni): Monsieur le Président, j'ai une pétition où les pétitionnaires réclament certaines modifications à la Loi sur les jeunes contrevenants.

Je ne suis pas d'accord avec les modifications proposées, mais au nom des électeurs de ma circonscription qui ont signé la pétition, je désire la déposer à la Chambre.

LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES ET AUX ENFANTS

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter des pétitions signées par des citoyens canadiens, la plupart de la région de Toronto.

Les pétitionnaires prient humblement le Parlement d'adopter une mesure législative propre à éliminer la violence faite aux femmes et aux enfants. Ils demandent également au Parlement de fournir aide et soutien aux mères qui doivent protéger leurs enfants et ils insistent sur la nécessité d'offrir des programmes de traitement aux auteurs de mauvais traitements. Ils demandent également que l'on fasse des efforts pour sensibiliser les agents de police, les avocats, les employés des tribunaux et les juges aux mauvais traitements infligés aux femmes et aux enfants, et que l'on attire l'attention du public sur ce problème grave, trop longtemps passé sous silence.

* * *

QUESTION TRANSFORMÉE EN ORDRE DE DÉPÔT DE DOCUMENT

M. Lee Clark (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, si la question nº 422 pouvait être transformée en ordre de dépôt de document, ce document serait déposé immédiatement.

Le président suppléant (M. DeBlois): Plaît-il à la Chambre que la question nº 422 soit transformée en ordre de dépôt de document?

Des voix: D'accord.

[*Texte*]

Question nº 422—**M. Boudria:**

Au sujet des contrats de sondages d'opinion octroyés par le gouvernement fédéral depuis le 1er avril 1992, a) quel a été le coût total de chacun d'eux, b) quel ministère a commandé le sondage, c) quelle maison de sondages a été engagée, d) quelle a été la valeur du contrat, e) y a-t-il eu des appels d'offres pour chacun de ces contrats et, dans la négative, pourquoi?

(Le document est déposé.)

[*Traduction*]

M. Clark (Brandon—Souris): Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

Le président suppléant (M. DeBlois): Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ (ARTICLE 81)—LE BUDGET

M. Jim Peterson (Willowdale) propose:

Que de l'avis de cette Chambre le budget est, pour reprendre l'expression du whip en chef du gouvernement, «une honte».

—Monsieur le Président, je commencerai par dire que les députés de notre parti feront des interventions de 10 minutes seulement.

Il est très facile d'être d'accord avec le whip en chef du gouvernement pour dire que le budget du gouvernement est une honte. J'espère que le whip en chef sera ici pour participer au débat et ajouter sa voix à la nôtre. Nous sommes impatients de le voir se ranger de notre côté lors du vote de ce soir à la Chambre.

Comme nous n'avons pas encore eu l'occasion de l'entendre expliquer plus en détail pourquoi ce budget lui paraît honteux, je vais tâcher de l'expliquer moi-même. Ce budget finira peut-être par passer à l'histoire comme le document qui a décrit le déclin et la chute de l'économie canadienne. L'indice le plus évident de la médiocrité du budget tient au fait que nous avons aujourd'hui au Canada un taux officiel de chômage de 11 p. 100 dont le budget prédit qu'il baissera l'an prochain à 10,8 p. 100 seulement. Le budget est dénué d'espoir et de stratégie pour remettre les Canadiens au travail et relancer notre économie.

L'avenir de notre pays comme société à salaire élevé est aujourd'hui incertain. Comme nous l'avons vu, Statistique Canada a révélé que le niveau de vie de la famille canadienne moyenne était tombé aujourd'hui au niveau où il était en 1976. Nous avons entendu les paroles de mise en garde d'un ancien sous-ministre des Finances du gouvernement actuel, Mickey Cohen, qui a dit: «Nous sommes peut-être une société à salaire élevé, mais le défi à relever aujourd'hui consiste à veiller à ce que nous ne devenions pas une société de chômeurs.» Ainsi donc, à cause de ces défis auxquels nous sommes confrontés mais auxquels le budget ne s'est pas attaqué, ce dont je parlerai plus longuement, le budget est une vraie honte.

• (1025)

Voyons quel héritage les conservateurs laissent aujourd'hui aux Canadiens. Depuis 1989, l'aptitude du Canada à soutenir la concurrence mondiale nous a fait glisser de la quatrième place à la onzième. Depuis 1988, le Canada a perdu 16 p. 100 ou 350 000 de ses emplois dans le secteur manufacturier. Nous les avons perdus à un rythme deux fois plus rapide qu'aux États-Unis.

Peut-être plus alarmant encore, depuis que le gouvernement actuel est arrivé au pouvoir en 1984, la productivité du secteur manufacturier canadien a augmenté à un rythme équivalent aux deux tiers de celui des autres pays du G-7, tandis que depuis 1980, selon de récentes études de la Banque du Canada, notre productivité dans le même secteur a baissé de 25 p. 100 par rapport à celle des États-Unis.

Au chapitre maintenant de l'espoir pour les jeunes Canadiens, le Canada affichait en 1984 dans le secteur de la technologie de pointe un excédent commercial d'un milliard de dollars qui s'est transformé en un déficit de 30 milliards. Où vont les emplois du secteur de la technologie de pointe? Ils ne se trouvent pas ici au Canada pour les jeunes gens que nous sommes en train de former.

Si l'on fait ainsi face à un avenir économique très sombre, à en juger par les faits que j'ai relevés, c'est en partie parce que le gouvernement actuel a poursuivi dans son dernier budget les politiques qu'il a mises en oeuvre tout le long de son histoire. Il a été obsédé par la dette, mais il n'a vraiment pas réussi à maintenir nos déficits annuels sous la barre des 30 milliards de dollars depuis son arrivée au pouvoir, même si c'était là le principal élément de son programme. Nous avons eu droit au contraire à une politique de taxes et d'impôts élevés, de taux d'intérêt élevés et de cours élevé du dollar, conçue pour éliminer complètement l'inflation de notre économie, même si cela devait nous coûter des emplois et paralyser la croissance.

Le gouvernement actuel ne s'est pas rendu compte que le seul moyen de réduire le déficit était de hausser le revenu des Canadiens, de faire en sorte qu'ils ne soient plus des chômeurs ou des assistés sociaux et qu'ils deviennent des contribuables. Il a choisi au contraire de saigner le pays à blanc. Il ne se rend pas compte que s'il remettait au travail tous les chômeurs et tous les assistés sociaux, il disposerait d'un montant supérieur aux quelque 30 milliards de dollars dont il a besoin pour combler son déficit annuel.

Le Canada n'est pas sans espoir malgré ce que les conservateurs lui laissent en héritage. Il ne sera pas facile d'inverser notre déclin économique. Je vais proposer aujourd'hui un certain nombre de mesures à longue échéance qui exigeront dès maintenant des investissements dont nous récolterons plus tard les fruits, ainsi que d'autres mesures à court terme.

D'abord, le budget ne traite pas de la question de l'éducation. Il faut pourtant se pencher sur la question des normes nationales en matière d'éducation et de tests.

En science et technologie, le budget n'a pas fait mention du défi mexicain, à savoir que le Mexique forme, à l'heure actuelle, quatre fois plus d'ingénieurs et de scientifiques que le Canada.

Le budget n'a pas fait mention non plus de la question des travaux de R-D qui, depuis l'arrivée au pouvoir des conservateurs en 1984, ont en fait diminué. Au Canada, la R-D représente maintenant 1,37 p. 100 du PIB, soit moins que la moitié du niveau atteint chez nos principaux concurrents.

Le fait que 40 p. 100 des Canadiens n'ont pas assez de connaissances en mathématiques et en langue pour pouvoir se débrouiller dans le monde du travail d'aujourd'hui est un autre problème auquel il faut s'attaquer dès maintenant afin d'assurer des jours meilleurs au pays.

Au lieu de dépenser 0.3c. par jour par analphabète, soit moins d'un dollar par année, le gouvernement doit mettre sur pied un programme d'investissement concerté pour réduire de moitié d'ici l'an 2000 le taux d'analphabétisme au Canada. Nous devons nous attaquer—puisque ce budget ne l'a pas fait—au problème généralisé au Canada des étudiants de niveau secondaire qui quittent l'école avant d'avoir terminé leurs études, et ce, dans une proportion de 38 p. 100.

• (1030)

Nous devons établir un lien entre leur situation et la nécessité d'améliorer les programmes de formation et d'apprentissage en collaboration avec l'industrie. Aucun de nos grands problèmes d'ordre économique actuels n'a été traité dans ce budget, pas plus d'ailleurs qu'à n'importe quel autre moment du mandat du gouvernement.

À long terme, il y a bien des choses qu'on pourrait faire pour remédier à la situation, faire reculer le chômage et stimuler la croissance. Nous sommes en faveur d'un vaste programme d'infrastructures prévoyant que chaque ordre de gouvernement, c'est-à-dire les gouvernements fédéral et provinciaux et les administrations municipales, investirait un milliard de dollars par an pendant cinq ans pour financer de grands travaux aussi importants que la construction ou la réfection d'égouts, de routes et de ponts, les opérations de dépollution et que sais-je encore.

Si le gouvernement actuel pouvait accorder à la petite entreprise, au million de petites et moyennes entreprises du Canada le financement dont elles ont besoin pour surmonter leurs difficultés et si chacune d'elles pouvait embaucher un employé de plus, on aurait 500 000 chômeurs de moins.

Pourquoi le gouvernement ne s'est-il pas attaqué directement à la productivité de notre secteur de la fabrication qui est à la baisse? Pourquoi n'a-t-il pas souscrit à notre idée de créer un conseil de la productivité manufacturière qui pourrait fournir des services de consultation à nos fabricants, sans mobiliser toute une armée de fonctionnaires et sans entraîner des dépenses publiques?

Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas adopté le programme ISO 9000 de l'Association des manufacturiers canadiens, qui consiste à collaborer avec l'industrie pour faire appliquer des normes de qualité dans l'ensemble des entreprises canadiennes?

Pourquoi n'a-t-il pas appuyé davantage la création d'un conseil pour l'amélioration de la productivité manufacturière qui, de concert avec nos producteurs du secteur primaire, aurait pris des mesures pour valoriser les emplois au Canada plutôt que d'exporter nos abondantes ressources naturelles ou de créer des emplois à valeur ajoutée à l'étranger?

Bref, le pays a besoin d'une stratégie économique globale et, contrairement à ce qu'on a fait jusqu'ici, il faut mesurer nos politiques financières, monétaires, fiscales, scientifiques et technologiques et nos orientations dans les domaines de la recherche et du développement, de la formation et de l'éducation d'après leur incidence sur notre compétitivité.

Sans cette stratégie économique globale, nous sommes perdus. Nous ne goûterons jamais aux fruits des nouveaux débouchés qui s'offrent à nous et je vais vous dire pourquoi. Comme il ne s'attaque pas aux vrais problèmes qui risquent de compromettre l'avenir du Canada, ce budget, pour reprendre l'expression du whip en chef, est «une honte».

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, je voudrais poursuivre dans le même ordre d'idées que mon collègue en priant tout d'abord le ministre des Finances de croire à ma sympathie.

Il doit se sentir au grand désespoir que son propre protégé, le whip en chef du gouvernement qu'il a soutenu dans sa carrière politique, se soit maintenant libéré de ses chaînes et, faisant écho à tous les Canadiens, ait déclaré que la tentative du ministre des Finances de duper encore une fois les Canadiens était une honte.

J'éprouve aussi de la compassion pour le ministre des Finances qui, à la toute fin du règne conservateur, se voit contraint par ses collègues de faire toutes sortes d'acrobaties pour essayer de camoufler le triste bilan de ce gouvernement.

Malheureusement pour le ministre des Finances, il ne peut pas échapper aux faits. Ces faits, exposés clairement dans un rapport publié ce matin par Statistique Canada, et pas par un groupe de réflexion acheté par les amis du

Parti conservateur, résultent d'une analyse objective de la conjoncture économique.

Que dit ce rapport? Il s'agit peut-être de la statistique la plus horrifiante, de l'un des rappels les plus effroyables qu'on ait publiés au cours de cette année de nouvelles épouvantables pour les Canadiens. On dit que le revenu net des familles au Canada a diminué considérablement et se situe au niveau d'il y a 15 ans. Qu'est-il advenu de la notion de progrès? Qu'est-il advenu de l'aspiration des gens à une vie meilleure, pour eux et pour leurs enfants?

• (1035)

Au cours des années où les conservateurs ont été au pouvoir, ils ont réduit le niveau de vie des Canadiens et créé un climat d'incertitude. Ces statistiques témoignent de la crainte et de l'incertitude que cause le chômage.

Des jeunes qui ont fait des études avancées doivent retourner vivre chez leurs parents parce qu'il n'y a pas d'emplois pour eux. Le week-end dernier, dans ma circonscription, j'ai rencontré par hasard un jeune homme qui a une maîtrise en génie et qui vend des billets de loterie à temps partiel. C'est le seul emploi qu'il ait pu trouver. Ce que nous appelons bâtir une nouvelle économie, c'est prendre un jeune homme très qualifié et talentueux et le faire travailler comme vendeur de billets de loterie à temps partiel.

On voit la honte dans toutes les villes du Canada, avec les banques d'alimentation qui existent par nécessité. Quel horrible commentaire a fait la députée qui continue de critiquer les banques d'alimentation comme si elles étaient une machination de ceux qui veulent se créer des emplois. Dans ma ville, Winnipeg, les banques d'alimentation nourrissent 10 000 personnes par semaine. Bon nombre d'entre elles faisaient partie de la classe moyenne il y a à peine quelques années, mais elles ont perdu leur emploi et, à cause du filet de sécurité qui s'effiloche, elles se sont retrouvées dans la misère. L'aide sociale est désormais leur seul recours.

Ces gens cherchent des réponses et des solutions. Ils avaient espéré que le budget leur donnerait au moins un plan d'action, qu'il contiendrait quelques encouragements à la création d'emplois.

N'est-il pas fascinant d'entendre, au cours de cette course à la direction du Parti conservateur, que nous sommes maintenant à l'ère des nouvelles politiques? Curieusement, ces nouvelles politiques n'incluent pas l'emploi. Je n'ai pas encore entendu un seul candidat mentionner qu'il y a presque deux millions de chômeurs. Même les prévisions du ministre établissent clairement que cette tragédie, qui touche pratiquement toutes les familles de ce pays, se perpétuera au cours des cinq prochaines années.

Avons-nous entendu un seul candidat à la direction du Parti conservateur parler des énormes souffrances et des angoisses que cause le chômage?

Une voix: Non, aucun.

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Pas une fois.

Ce n'est pas seulement le budget qui est une honte, c'est aussi le Parti conservateur qui refuse de reconnaître la dure réalité de la situation actuelle.

Nous connaissons leur programme. Nous l'avons entendu la semaine dernière à Calgary. La ministre de la Défense nationale disait que la seule solution au problème des soins de santé était le recours aux tickets modérateurs.

Mme Sparrow: Elle n'a pas dit cela.

M. McDermid: Elle n'a pas dit cela. Ce n'est pas vrai. Ce n'est pas ce qu'elle a dit.

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): C'est ce qu'elle a dit hier. «Je ferai l'expérience des tickets modérateurs.» N'est-il pas intéressant de noter que nous avons là un budget. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Écoutez-les. Les conservateurs d'en face sont maintenant en train de rejeter totalement et complètement la position de la ministre de la Défense nationale. Vous aurez l'occasion de voter contre elle. Vous aurez l'occasion de lui dire qu'elle a tort, en votant contre elle.

Le fait est que le budget aurait dû envisager les graves problèmes de notre système de santé. Il aurait dû envisager des moyens de réduire les frais tout en fournissant un financement suffisant. Mais non, il n'y a pas un mot dans le budget au sujet des soins de santé. La seule réponse que nous avons eue est celle de la ministre de la Défense nationale, et elle consiste à faire payer le consommateur, alors que c'est aller à l'encontre du principe fondamental de notre système. Avec son sens tordu des principes, elle a dit: «Je n'aime pas les tickets modérateurs, mais je suis prête à les accepter.»

C'est un peu comme celui qui se tient sur un pied, mais qui en change de temps à autre. C'est le plus grand saut périlleux arrière politique de tous les temps.

M. Peterson: Aucun principe.

M. Axworthy (Winnipeg–Sud–Centre): Le budget est une honte parce qu'il ne fait rien pour résorber le chômage. Il ne fait rien non plus pour réduire le coût des soins. Il n'aborde même pas ce qui devrait être l'enjeu de l'orientation conservatrice, soit trouver une solution au problème du déficit et de ce qu'il en coûte. Il se contente de dire que les affaires continuent et que la seule solution est de faire davantage de compressions budgétaires.

• (1040)

Or, il y a un principe économique fondamental qui, pour une raison ou pour une autre, échappe au ministre des Finances et à ses collègues, et c'est que si on a un million et demi de chômeurs, si les prestations d'assurance–chômage atteignent 19 milliards de dollars par an, si on augmente les frais de l'aide sociale ainsi que les frais sociaux dans tout le pays, s'il n'y aucune rentrée d'argent, on ne va pas résoudre le problème du déficit. On y parviendrait en remettant les gens au travail, en produisant des revenus et en s'attaquant aux problèmes d'une manière innovatrice.

Mais on ne voit rien de tout cela dans les prévisions fantaisistes du ministre des Finances, dont aucune ne s'est réalisée depuis neuf ans. Et cela n'a pas suffi puisque la ministre de la Défense nationale et le ministre de l'Environnement ont dit que même le ministre des Finances se trompait, qu'ils pouvaient résoudre ce problème de déficit en réduisant les dépenses de 20 ou 30 p. 100 par an, ce qui amènera notre taux de chômage à 15 ou 20 p. 100 et provoquera des émeutes. C'est la solution qu'ils proposent à la crise économique.

Quand j'ai vu la photo du premier ministre prise avec Mickey Mouse à Disneyland, j'ai compris d'où venaient les programmes économiques des conservateurs. C'est de la pure fantaisie puisqu'ils ne consultent aucun expert en économie.

Une voix: J'ai eu pitié de Mickey Mouse.

M. Axworthy (Winnipeg–Sud–Centre): S'ils paient leur billet d'entrée, Mickey doit quelquefois s'entretenir avec toutes sortes de gens.

Je voudrais attirer votre attention sur la manière dont nous pourrions innover: dans le budget, qu'est–ce que le gouvernement fait une fois de plus? Il réduit le fonds de développement régional, il trahit le principe fondamental selon lequel le gouvernement fédéral a la responsabilité de répartir équitablement les débouchés économiques d'un bout à l'autre du pays.

Il ne s'occupe pas de la possibilité d'aborder la question du développement régional d'une manière complètement nouvelle, de commencer à collaborer avec les régions à un nouveau niveau de coopération économique afin de réaliser des projets communs, de faire des économies en supprimant les obstacles, ni d'avoir une combinaison d'activités qui permettrait au gouvernement de faire des économies de coûts.

Comme certains députés le savent bien, depuis deux ans, j'essaie de populariser la notion de coopération économique dans l'Ouest afin que nous puissions trouver des moyens de relancer l'économie de la région et de tirer parti des nouvelles possibilités qui se présentent dans le secteur du Pacifique et ailleurs. Nous avons toujours affirmé qu'il y avait moyen de créer une nouvelle forme d'activité économique.

Voilà que nous en avons la preuve dans les chiffres présentés par la Canada West Foundation, une organisation très respectable de l'ouest du Canada. Cette organisation signale que, si le gouvernement fédéral cherchait activement à favoriser la coopération régionale, on pourrait obtenir des dividendes de 5 milliards de dollars, ce qui permettrait de réduire substantiellement notre déficit, de créer 28 000 nouveaux emplois et d'obtenir, dans le seul domaine de la santé. . . Écoutez bien ceci: la ministre de la Défense nationale veut autoriser les tickets modérateurs, mais une tactique d'achats en commun et de rationalisation de notre régime de soins de santé nous permettrait d'économiser 600 millions, selon la Canada West Foundation. C'est beaucoup plus que tout ce que nous permettrait d'obtenir la formule du ticket modérateur. En agissant ainsi, le gouvernement ferait preuve de créativité; il prouverait qu'il utilise une méthode d'administration intelligente et efficace et ferait vraiment preuve de leadership.

Le problème que pose ce budget et ce qui fait que c'est une honte, c'est qu'il ne montre aucun signe de leadership, aucune créativité, aucune imagination et aucune volonté politique de présenter des solutions qui correspondent vraiment. . .

Le président suppléant (M. DeBlois): Il reste cinq minutes pour des questions ou des observations.

Mme Barbara Sparrow (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien–être social): Monsieur le Président, j'ai écouté très attentivement ce qu'ont dit mes deux collègues au sujet de la motion à l'étude portant sur le budget présenté la semaine dernière par le ministre des Finances.

Le budget qui a été déposé la semaine dernière propose des compressions de 30,7 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années. Ces compressions ne visent que les dépenses discrétionnaires de l'ensemble du budget du gouvernement fédéral. Le ministre des Finances n'a rien dit à propos de ce que nous appelons les dépenses législatives, qui englobent les paiements de transfert. Le député de Winnipeg a beaucoup parlé des déclarations faites au sujet des soins de santé dans les différents discours prononcés dans le cadre du congrès à la direction.

• (1045)

C'est très intéressant. Ainsi, des réductions de 30 milliards de dollars sont faites dans les dépenses discrétionnaires. Je sais que cette question vous intéresse. Regardons un peu de quoi il retourne. Le gouvernement fédéral doit verser à des particuliers, au cours de cet exercice, un montant de 41 milliards de dollars, dont 20 milliards de dollars au titre de la sécurité de la vieillesse et 19,4 milliards en prestations d'assurance-chômage, pour un total de 41 milliards de dollars. Les transferts faits à d'autres paliers de gouvernement, c'est-à-dire aux provinces, s'élèvent à 26,4 milliards de dollars. Cela donne, au total, 67,4 milliards de dollars, soit environ 63 p. 100 ou 65 p. 100 de toutes nos dépenses.

Partout au Canada, les gens reprochent au ministre des Finances de ne pas avoir fait assez de compressions, de n'avoir réduit que les dépenses discrétionnaires pour lesquelles cette Chambre dispose d'une certaine latitude. Nous n'avons nullement l'intention de prendre des mesures unilatérales en ce qui concerne les transferts aux provinces. Nous attendons, pour cela, l'issue de la rencontre que doit avoir le ministre avec ses homologues, les 30 et 31 mai, dans le but de discuter du financement des programmes établis, qui englobe les soins de santé et l'enseignement. Il sera donc question du RAPC, le Régime d'assistance publique du Canada, qui veille au bon fonctionnement de nos programmes sociaux. Il sera aussi question des paiements de péréquation.

Quand on songe que 65 p. 100 d'un budget va aux paiements de transfert, et nous parlons ici de tout le système de sécurité qui existe au Canada depuis un certain temps, il devient évident que c'est là qu'il faudra intervenir ensuite.

Étant donné la nécessité d'effectuer d'autres réductions des dépenses pour que l'économie de notre pays soit viable, le député de Winnipeg peut-il me dire quelles mesures il prendrait en ce qui concerne les paiements de transferts aux provinces?

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, je suis content que la députée soit prête à envisager de remettre de l'ordre dans les priorités budgétaires de son propre gouvernement.

Peut-être pourrait-elle commencer par en appeler directement à sa collègue, la ministre de la Défense, pour éliminer un programme de 5,8 milliards de dollars conçu pour acheter des hélicoptères dont on n'a plus besoin. Nous pourrions ainsi commencer l'année en économisant 300 millions de dollars par an en contrats et en engagements qui sont en train d'être signés.

Qu'on songe au nombre de jeunes que nous pourrions remettre au travail avec ces 300 millions de dollars! Nous pourrions réduire de moitié le taux de chômage chez les jeunes, taux qui approche les 20 p. 100, si le gouvernement était prêt à leur consacrer cette somme au lieu d'acheter un tas de matériel pour faire la chasse aux sous-marins russes qui sont tous à quai dans leur port d'attache et qui n'ont ni l'argent ni le carburant pour reprendre la mer.

Si la députée veut vraiment envisager des compressions qui aient du sens, qui s'attaquent aux vrais problèmes et aux vraies questions, comment peut-elle faire partie d'un gouvernement qui insiste pour acheter du matériel militaire dépassé, démodé, désuet et accepter que 20 p. 100 de nos jeunes soient au chômage?

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement ce qu'a dit le député de Winnipeg.

Comme chaque fois qu'il prend la parole, il ne fait que fulminer et vociférer, d'autant plus quand son argument est faible. Mais il ne nous a pas annoncé une seule chose positive que les libéraux proposeraient de faire.

Je dois reconnaître que mon collègue de Willowdale nous a fait part de certaines idées qui méritent qu'on s'y attarde. Par contre, depuis qu'il est dans l'opposition, le député de Winnipeg ne fait que fulminer chaque fois qu'il prend la parole à la Chambre, et cela, une année après l'autre.

Tout d'abord, j'aimerais faire remarquer que quand il a amené son fils à Disneyland, Mickey Mouse a parlé de lui en termes très élogieux. En fait, il a même dit avoir sympathisé avec le député de Winnipeg. Je ne comprends pas pourquoi le député de Winnipeg en veut à présent au premier ministre d'avoir amené son jeune fils à Disneyland. Ça n'a aucun sens.

Ceci dit, j'aimerais faire certains commentaires à propos de ce qu'a dit le député et des remarques de certains candidats à la course à la direction du Parti conservateur. Pour commencer, la motion introduite par le député de Willowdale est acrimonieuse. Je comprends que la course au leadership l'amuse. Si nous faisions partie de l'opposition, cela nous amuserait aussi. Je vois très bien où il veut en venir.

Mais je comprends très bien aussi pourquoi les libéraux sont si préoccupés par la course à la direction du Parti conservateur. Si la question les préoccupe, c'est parce qu'ils voient leur cote de popularité baisser. Les conservateurs au contraire la voient monter. Quand au NPD, il est en train de disparaître de la carte. Bref, la course aux prochaines élections va en fait être menée entre les deux partis traditionnels.

• (1050)

Je comprends donc l'inquiétude des libéraux vu la qualité des candidats proposés par le Parti conservateur, qui sont des candidats absolument fantastiques, exemplaires. Peu importe lequel va devenir chef du Parti conservateur et premier ministre de notre pays, ils sont tous excellents. À mon avis, ce sont des candidats exceptionnels qui ont tous l'étoffe pour faire un grand premier ministre. J'ai bien l'intention de prendre moi-même une part très active à ce congrès.

Mon collègue de Willowdale a parlé avec beaucoup d'éloquence, en fait, de l'importance des emplois dans le secteur de la haute technologie au Canada et de l'importance de donner à nos jeunes la possibilité d'obtenir des emplois dans ce secteur, de les conserver et tout le reste.

Mon collègue de Winnipeg parle de lancer des projets de création d'emplois improductifs, de donner de l'argent aux municipalités pour lancer des projets de ce genre et d'annuler le contrat d'hélicoptères. Il nous a parlé des 30 000 emplois que les projets de création d'emplois improductifs des libéraux permettraient de créer. Or, l'achat de cet hélicoptère et sa fabrication au Canada vont représenter 43 000 années-personnes au chapitre de l'emploi. On va ainsi donner à nos forces armées un hélicoptère qui peut voler par tous les temps dans le cadre d'opérations de recherche et de sauvetage. Notre pays a le plus long littoral du monde et pour protéger nos pêcheurs et tous les marins, nous avons besoin du meilleur équipement possible.

Le projet des libéraux consiste à prendre des hélicoptères vieux de 35 ans, à les remettre en état pour une période de cinq à dix ans, et il faudra ensuite tout recommencer avec des hélicoptères vieux de 40 ans. Notre gouvernement n'est pas disposé à laisser nos forces armées, nos militaires, se servir d'un matériel aussi désuet. Nous allons leur fournir le meilleur équipement possible.

L'opposition a dit qu'il s'agissait de chasseurs de sous-marins et que sais-je encore. C'est ridicule. Nos forces vont avoir un équipement à la fine pointe de la technologie. Soit dit en passant, cet hélicoptère va être fabriqué au Canada, par des Canadiens; il va être assemblé ici. J'invite mon collègue à se rendre à Halifax et à dire aux travailleurs de l'aéronautique qui travaillent là-bas qu'il va annuler ce contrat, dont la région est censée profiter. Je sais qu'il s'en fiche car il s'agit là d'un bastion conservateur et il peut très bien mettre une croix sur cette région. Je comprends comment les libéraux opèrent. Je suis conscient du fait que ce n'est pas une région prioritaire pour eux. On distribue des contrats dans tout le pays pour ce projet. Nos vis-à-vis se gardent bien de dire que ce contrat va s'échelonner sur une période de 13 ans. Ils évitent de préciser que ces dépenses seront étalées sur 13 ans.

Comment peut-on prendre de l'argent et le consacrer à des projets de création d'emplois improductifs, à des emplois à temps partiel plutôt qu'à des emplois dans la haute technologie. Pourtant, c'est exactement ce que les libéraux proposent. Ils nous invitent à prendre cet argent prévu pour le secteur de la haute technologie et à le consacrer plutôt à des projets de création d'emplois improductifs. C'est exactement ce que les députés qui sont intervenus aujourd'hui voudraient que nous fassions.

Mon collègue de Willowdale a gardé son sérieux en parlant de la politique du gouvernement de maintenir élevés les taux d'intérêt et la valeur du dollar, et je l'en félicite. Lorsqu'il siégeait dans cette enceinte, entre 1980 et 1984, je l'ai vu être au supplice.

Il est intervenu aujourd'hui et nous a parlé de la politique de notre gouvernement qui consiste, selon lui, à maintenir les taux d'intérêt et le cours du dollar à un niveau élevé. Je l'ai entendu très clairement aborder cette question aujourd'hui. Pourtant, il était à la Chambre lorsque les libéraux ont porté les taux d'intérêt à 23 p. 100 alors que l'inflation s'établissait à 13 p. 100 et il a le culot d'intervenir maintenant, et de prétendre que le Parti conservateur, le gouvernement et le premier ministre sont en faveur du maintien des taux d'intérêt et du cours du dollar à un niveau élevé.

• (1055)

Et que vaut notre dollar maintenant? Environ 79c. aujourd'hui. Et nos taux d'intérêts? Ils sont à leur plus bas niveau depuis 30 ans. L'inflation? Elle n'a jamais été aussi faible depuis 20 ou 30 ans. Nos hypothèques n'ont jamais coûté aussi peu depuis 35 ans.

Ces faits démolissent complètement les critiques formulées par le député. Il fait absolument fausse route en portant de telles accusations.

Il propose ensuite des normes nationales en matière d'éducation et d'examens. À mon avis, il s'agit là d'une proposition intéressante. Nous avons examiné ces possibilités, particulièrement dans le domaine scientifique, car nous désirons encourager de plus en plus de jeunes à s'intéresser aux sciences. Sa proposition au sujet des

normes nationales est donc intéressante et il faudrait y donner suite à mon avis.

Toutefois, j'aimerais le mettre en garde sur ce plan, car nous avons déjà eu le même problème. L'éducation est de compétence provinciale et les provinces se rejimbent lorsqu'on leur fait ce genre de proposition. Elles ne veulent pas voir le gouvernement fédéral s'immiscer dans leur sphère de compétence. Par conséquent, nous avons déjà reçu des objections de la part des provinces à ce sujet.

Je ne me prononce pas sur la légitimité de ces objections. À mon avis, il existe au Canada toute une panoplie de domaines où l'établissement de normes nationales serait favorable à l'économie. Cela favoriserait aussi les apprentis car, dans certains secteurs, les apprentis ontariens ne peuvent pas travailler en Alberta ou dans d'autres provinces. Une norme nationale serait donc excellente. Je suppose que des examens à l'échelle nationale pourraient aussi être une mesure valable. Je le répète toutefois, il faudrait oeuvrer en coopération avec nos partenaires de la Confédération, les provinces, car cette responsabilité leur appartient. Je suis donc d'accord avec mon collègue; nous devrions examiner ce secteur en collaboration avec les provinces.

Le député a parlé d'alphabétisation. Le gouvernement libéral a aboli toute formation visant à promouvoir l'alphabétisation il y a déjà plusieurs années car il considérait que l'éducation relevait des provinces, ce qui est vrai. Mais l'analphabétisme est un problème national; encore une fois, je suis du même avis que mon collègue de Willowdale sur ce point. L'analphabétisme est nuisible dans les milieux de travail et il nuit à l'économie nationale. Le gouvernement fédéral a donc un rôle à jouer dans ce domaine et il le fait.

Le député déclare que nous ne consacrons pas suffisamment d'argent à l'alphabétisation de nos citoyens. J'abonde de tout coeur dans ce sens; nous n'attribuons pas assez de fonds à l'alphabétisation, mais c'est le cas de bien des secteurs. D'autre part, l'argent provient d'une seule personne, le contribuable canadien. Un seul contribuable verse ses impôts à tous les niveaux de gouvernement, dans certains cas cinq niveaux, mais le plus souvent trois ou quatre.

Les contribuables canadiens nous disent qu'ils ne veulent plus de hausses d'impôt, qu'ils en paient déjà assez. L'opposition tient le même discours. Nous les écoutons. Le dernier budget ne renferme aucune augmentation d'impôts et ne crée aucune nouvelle taxe. Les contribuables demandent aussi au gouvernement de réduire ses dépenses.

Les dépenses actuelles du gouvernement fédéral se résument essentiellement à des transferts de fonds aux autres niveaux de gouvernement et aux particuliers. Aussi, compte tenu de la nature des dépenses que doit supporter le gouvernement et des réductions de dépenses qu'il doit effectuer, je crois que le ministre des Finances a démontré un grand sens des responsabilités à la fois dans l'énoncé économique de décembre et dans le budget de 1993. Ce budget est le prolongement de l'énoncé, qui apportait des réductions très difficiles mais nécessaires aux dépenses du gouvernement fédéral.

Il a réduit les budgets de fonctionnement des ministères et les dépenses dans le domaine de la défense. Le taux de croissance de l'aide internationale est maintenu à 1,5 p. 100 par année. La plupart des subventions et contributions versées à la myriade d'organismes seront réduites. Le financement du développement régional doit être réduit. Certaines ententes de développement économique et régional ne seront pas renouvelées. Les subventions de fonctionnement versées à la Société Radio-Canada et à VIA Rail seront réduites, et ainsi de suite.

• (1100)

M. Milliken: Tout cela l'an prochain.

M. McDermid: Non, non, cette année, l'an prochain et les années subséquentes. L'énoncé économique de décembre comportait des réductions applicables à l'année financière actuelle. Le député à une bonne mémoire mais elle est courte. Le député de Kingston se présente à la Chambre tous les matins et il tempête constamment, mais il ne tient pas compte des faits. Je lui demande donc de se tenir tranquille pendant que je lui expose les faits.

Les deux principaux domaines de dépenses du gouvernement fédéral sont exemptés. Nous avons jugé qu'ils devaient être exemptés de toutes ces compressions.

Une voix: Exempts.

M. McDermid: Exemptés. Voulez-vous que je vous épelle le mot? Je vais parler un peu plus lentement; ainsi, vous allez peut-être comprendre.

M. Milliken: De toute façon, vous ne dites rien, alors autant parler lentement.

M. McDermid: Les gouvernements provinciaux éprouvent des difficultés budgétaires, comme en témoignent les réductions de dépenses prévues dans leurs budgets. Comme les provinces sont aux prises avec des déficits croissants, le gouvernement fédéral n'a pas réduit les paiements de transfert aux provinces dans le dernier budget. Dans le deuxième groupe, nous avons exempté les pensions de vieillesse, les pensions versées aux anciens combattants ainsi que les initiatives liées à la formation professionnelle, que nous jugeons très importantes et à l'égard desquelles nous consacrons actuellement

quelque 3,8 milliards de dollars pour des activités de formation et des programmes d'aide aux handicapés et aux familles.

Certains députés d'en face ont de la difficulté à accepter ces mesures. Ils les considèrent comme une honte. Ils devraient peut-être prendre connaissance des propos tenus par Michel Camdessus, du Fonds monétaire international, tels que rapportés dans le *Toronto Star*, la semaine dernière. M. Camdessus, qui faisait allusion à nos efforts pour contenir le déficit, a dit:

> Les récentes mesures sont positives, notamment le budget déposé il y a deux ou trois jours [. . .]J'ai l'impression que des efforts très concrets sont faits pour s'occuper de la dette publique au Canada.
>
> J'ai été heureux de constater que le gouvernement central et les provinces s'entendent pour collaborer. . .

Au sujet des déficits provinciaux qui vont en augmentant.

> . . .et prendre conjointement des mesures afin de contenir le déficit.

C'est précisément ce que fait le budget et cette démarche est conforme à l'exposé économique présenté par le ministre, en décembre 1992.

M. Milliken: C'est votre whip qui a dit que le budget était une honte.

M. McDermid: Je siège à la Chambre depuis 14 ans.

M. Milliken: C'est trop long.

M. McDermid: Le député dit que c'est trop long et il a peut-être raison. Je ne sais pas. Il ne va pas pouvoir s'en prendre à moi encore bien longtemps, mais il a peut-être raison. Peut-être suis-je ici depuis trop longtemps.

Quoi qu'il en soit, au cours des neuf dernières années, le gouvernement a maintenu à environ 3,5 p. 100 l'augmentation de ses dépenses. Si mon collègue de Willowdale avait manifesté la même ferveur et la même détermination lorsqu'il parlait à son frère, à l'époque où celui-ci était premier ministre de l'Ontario et augmentait les dépenses de 10 p. 100 année après année au cours de la même période, nous ne serions peut-être pas aux prises avec les problèmes actuels. Je m'exprime au conditionnel.

Nous avons vécu une récession difficile pour tous, mais les dépenses élevées des libéraux de l'Ontario ont été suivies de dépenses élevées des libéraux fédéraux. Il est intéressant de constater qu'après avoir été défaits à Ottawa, tous ceux qui dirigeaient le Parti libéral fédéral sont allés travailler pour le gouvernement libéral de l'Ontario et ont conservé les mêmes habitudes de dépenses, ce qui a eu pour effet de nous placer dans une situation délicate.

Je les ai entendus discuter de prévisions, ce matin. Ils parlaient des malheurs terribles qui frappent le Canada. Or, il est prévu qu'au cours des deux prochaines années, la croissance, la création d'emplois et l'économie du Canada seront supérieures à celles des autres pays membres du G-7. Je vous assure, monsieur le Président, c'est très impressionnant.

M. Bevilacqua: Le taux de chômage est élevé, même s'il n'est pas le plus élevé.

M. McDermid: Le taux de chômage restera élevé, quoiqu'il diminue, mais il y a aussi notre population qui croît plus vite que celle des autres pays. Plus de gens arrivent sur le marché du travail au Canada et il nous faut compenser, le député devrait le comprendre.

Une voix: Il ne le veut pas.

M. McDermid: Non, il ne veut pas l'admettre. Il ne veut pas admettre que le nombre des nouveaux venus sur le marché du travail est plus élevé au Canada qu'ailleurs, cela produit un effet. Si ce nombre était égal, nous aurions un taux de chômage plus bas. Le député est donc totalement dans l'erreur.

• (1105)

J'ignore combien de temps il me reste. Cependant, je voudrais parler des soins de santé, parce que dans ce cas encore, les libéraux se préoccupent beaucoup des candidats à la direction et ils s'en prennent notamment à la ministre de la Défense et au ministre de l'Environnement.

Ayant entendu le député de Winnipeg porter de grossières accusations contre la ministre de la Défense, je voudrais citer exactement les propos de celle-ci parce que l'une des questions posées au cours des débats de la course à la direction portait sur le ticket modérateur. Voici ce qu'elle a dit, et je cite à la page 18739 du hansard du 30 avril:

> «Il y a différentes écoles de pensée au sujet des tickets modérateurs. En ce qui concerne les programmes médicaux, je suis de l'école Benoît Bouchard [. . .]J'ai parlé à beaucoup d'économistes spécialisés dans ce domaine qui ne pensent pas que ce soit la manière la plus efficace.» Il était question des tickets modérateurs.

Voilà pour la question des soins de santé.

«Par contre, il se pourrait que les gouvernements provinciaux qui administrent les programmes veuillent avoir une certaine latitude pour décider eux-mêmes comment ils vont recouvrer leurs frais. Je veux en discuter avec les provinces.»

Qu'y a-t-il de mal à cela? Toutes les provinces ont des déficits.

Les soins de santé revêtent une grande importance dans notre pays. C'est une des raisons pour lesquelles le ministre des Finances n'a pas modifié les paiements de transfert aux provinces qui s'appliquent à certains frais de santé. Le Canada dépense le plus. . .

Une voix: Oh, oh.

M. McDermid: Nous ne réduisons jamais les transferts aux provinces. Jamais. Au contraire, nous les augmentons tous les ans. Les transferts aux provinces ont augmenté tous les ans. Le député se met un doigt dans l'oeil jusqu'au coude. Les transferts aux provinces ont augmenté tous les ans. Il se trompe royalement.

J'ai un dernier point à présenter. Nous arrivons au deuxième rang dans le monde pour ce qui est des dépenses de santé par habitant. La plupart des ministres de la Santé et des Finances, des gouvernements et des milieux de la santé vous le diront: la solution ne réside pas dans la hausse du financement, mais dans une meilleure gestion. C'est ça que nous allons essayer de faire avec les provinces dans les années à venir.

Je dois dire que je comprends l'inquiétude des libéraux. Je comprends pourquoi ils ont soulevé ce débat. C'est qu'ils s'inquiètent beaucoup de nos candidats à la direction du parti. Je le comprends aisément. Qu'ils en profitent au maximum au cours des prochaines semaines parce qu'au moment des élections, le Parti progressiste-conservateur aura un nouveau chef et un nouveau premier ministre qui les mènera vers un troisième gouvernement majoritaire.

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement l'intervention du ministre. J'ai été étonné qu'il n'aborde pas la question des petites entreprises. Il a appuyé l'exposé économique de décembre dernier, où le ministre des Finances affirmait que nous fondions beaucoup d'espoirs sur les petites entreprises et leur capacité de créer de nouveaux emplois.

Pourtant, je continue de m'inquiéter à propos de la Loi sur les prêts aux petites entreprises. Le gouvernement, les membres du Cabinet, le ministre des Finances et d'autres intervenants nous avaient laissé entendre qu'ils exerceraient des pressions sur les établissements financiers et veilleraient à promouvoir activement l'utilisation de la Loi sur les prêts aux petites entreprises. Pour ceux qui suivent le débat, je précise que cette loi permet au gouvernement du Canada de garantir 90 p. 100 d'un prêt consenti à une petite entreprise dotée d'un bon plan d'opération et désireuse de prendre de l'expansion.

• (1110)

J'ai deux points à faire valoir. Même si nous faisons tout pour promouvoir cette loi dans nos circonscriptions, allant même jusqu'à oublier nos préjugés, il y a encore des dizaines de milliers de petites entreprises qui ne connaissent pas l'existence de la loi. Tous les jours, on me rapporte que les banquiers ne collaborent pas vraiment avec les petites entreprises à cet égard.

Je veux poser une question constructive. Que peut-on faire pour veiller à ce que la Loi sur les prêts aux petites entreprises ne soit pas qu'une simple mesure législative sur un bout de papier, mais fonctionne vraiment et pour encourager les banques et les coopératives de crédit du Canada à appuyer véritablement les petites entreprises afin que nous puissions redonner de l'espoir et du travail aux Canadiens?

M. McDermid: Monsieur le Président, je sais que le député s'intéresse vraiment au secteur de la petite entreprise, tout autant que nous, en fait, comme le prouvent les modifications que nous proposons d'apporter à la Loi sur les prêts aux petites entreprises. Le taux d'imposition que nous appliquons aux petites entreprises est le plus faible de tous les pays du Groupe des Sept, je crois, ce qui montre que nous nous préoccupons effectivement beaucoup des petites entreprises.

Je tiens à dire à mon collègue que je me suis personnellement entretenu à cet égard avec les responsables de l'Association des banquiers canadiens afin de les encourager et d'encourager les membres de leur association. J'ai abordé la question avec quelques présidents de banque, dont un tout récemment, et je crois comprendre que deux banques ont déjà mis en place des programmes réservés aux petites entreprises et liés à la Loi sur les prêts aux petites entreprises, dans le cadre desquels elles offrent d'excellents taux aux petites entreprises.

Ces banques doivent encore décider qui obtiendra un prêt et qui n'en obtiendra pas. Je suppose que des entreprises sont admissibles alors que d'autres ne le sont pas. Et cela, depuis toujours. Je suis encouragé par ce que les banques font pour les petites entreprises. Elles connaissent désormais le programme et, si je ne m'abuse, elles vont former les directeurs de leurs diverses succursales aux rouages de ce programme.

Une voix: Cela ne se fait pas.

M. McDermid: Je regrette, mais c'est en cours. Peut-être pas dans toutes les banques, mais je connais deux banques où cela se fait.

M. Mills: Quelles sont ces deux banques?

M. McDermid: La Banque de Nouvelle-Écosse et la Banque canadienne impériale de commerce offrent toutes deux un programme à l'intention des petites entreprises. Je puis dire à mon collègue que, compte tenu de la compétitivité qui a cours dans le monde financier, je suppose que les autres banques emboîteront bientôt le pas. Voilà de quoi tout cela retourne. Voilà pourquoi ces modifications sont proposées. Je partage les préoccupations du député.

Mon collègue est là à japper pendant que je présente mes observations. Je suis en train de lui dire que je partage ses préoccupations et que nous travaillons à résoudre le problème.

Une voix: Travaillez plus fort!

M. McDermid: Je crois que les banques sont en train de changer d'avis à cet égard aussi.

L'autre chose que le gouvernement a faite en modifiant la loi sur les institutions financières, c'est autoriser les sociétés de fiducie à accorder aussi des prêts commerciaux. Je crois que cela va contribuer à stimuler la concurrence.

Mme Lynn Hunter (Saanich—Les Îles-du-Golfe): Monsieur le Président, j'aimerais simplement changer l'éclairage sous lequel se présente ce budget.

La réduction du déficit semble une obsession, une idée fixe au Canada. Je parle d'obsession parce que je crois qu'il s'agit encore une fois d'une erreur due à une vision linéaire des choses. Je voudrais poser la question suivante à mon vis-à-vis: que fait le gouvernement pour corriger le déficit environnemental que nous connaissons actuellement au Canada?

M. McDermid: Le gouvernement a lancé un programme environnemental parmi les plus complets, dont tous les écologistes ont fait l'éloge. Nous sommes en train de le mettre en oeuvre.

Une voix: Que faites-vous?

M. McDermid: Ce que nous faisons? J'ai passé beaucoup de temps dans la région des Grands Lacs, dans mon enfance, notamment sur les rives du lac Érié, et je peux dire à mon amie qu'il existe une différence phénoménale entre le lac que j'ai connu alors et ce qu'il est aujourd'hui. Je peux voir le fond du lac à des endroits où l'on n'avait jamais pu le faire. Les mesures touchant l'environnement prises à l'échelon tant fédéral que provincial et municipal portent fruit.

La députée parle d'obsession de réduction du déficit. Je ne sais pas très bien dans quel camp elle se range, celui de son chef, de Bob Rae, de Steve Langdon, de Roy Romanow ou qui sais-je encore? Pourtant, les provinces, y compris celles qui ont à leur tête les deux premiers ministres néo-démocrates que j'ai nommés, à savoir la Saskatchewan et l'Ontario, comprennent que la réduction du déficit est prioritaire.

• (1115)

En matière de compression des budgets de fonctionnement, le ministère de l'Environnement fait sa part, comme de raison. Son budget a été réduit, mais les fonds alloués au Plan vert sont encore très, très considérables et il s'acquitte admirablement de sa tâche. Le secret des dépenses fédérales en matière d'environnement, c'est qu'elles doivent faire boule de neige dans le secteur privé, et c'est précisément ce qui se produit. Chaque fois que le gouvernement fédéral investit quelques dollars, le secteur privé en investit de plus en plus. Nos industries font des efforts de dépollution.

Sudbury par exemple n'est plus un objet de risée. C'est une fort jolie ville. Elle a fait des efforts énormes pour réduire la pollution et elle a très bien réussi. Des cas comme celui-là, on en voit d'un bout à l'autre du pays. Il reste encore beaucoup à faire, je suis le premier à l'admettre, mais nous allons y arriver.

Comme tous les ministères, le ministère de l'Environnement a dû faire sa part pour arriver à freiner les coûts, comme le réclamait la population. C'est ce qui ressort des consultations que nous avons menées, le ministre des Finances, le Président du Conseil du Trésor et moi-même, pendant qu'on élaborait le budget. Des gens de tous les horizons professionnels nous ont tous dit la même chose, qu'ils fassent partie d'associations de personnes handicapées, de groupes de gens d'affaires ou d'organismes à vocation sociale. Tous comprennent que si les déficits ne sont pas maîtrisés, les programmes dont nous bénéficions encore, bien que leur envergure ait été réduite, risquent de disparaître complètement. Ils en sont conscients et nous appuient donc dans nos efforts visant à réduire le déficit du gouvernement fédéral, comme ils appuieront aussi, j'en suis sûr, les efforts des gouvernements provinciaux en ce sens.

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, dans son discours, le député n'a pas beaucoup parlé de la motion. Je peux comprendre pourquoi il n'a

rien voulu dire au sujet de la déclaration du whip en chef du gouvernement, qui a dit que le budget était une honte.

Je me demande s'il est d'accord avec un point que j'ai soulevé dans mon discours sur le budget l'autre jour, soit que le gouvernement joue un peu avec les chiffres lorsqu'il prétend réduire le déficit en différant au prochain exercice le versement de quelque 600 millions de dollars de crédits d'impôt pour TPS. Si le député était comptable, il ne recommanderait cette façon de procéder à aucun de ses clients.

M. McDermid: Ce n'est pas frauduleux du tout et le député sait très bien que ce n'est pas pour réduire le déficit qu'on verse ces crédits d'impôt deux fois par année, mais plutôt pour réduire les frais d'administration du programme.

Le député critique le gouvernement de rationaliser l'administration publique pour réduire ses frais de fonctionnement. Le même montant sera versé aux personnes admissibles au crédit d'impôt pour TPS.

Je dois ajouter, monsieur le Président, que lorsque les libéraux étaient au pouvoir, ils avaient une taxe sur les ventes des fabricants, une taxe occulte dont nous avons hérité. Ils n'ont jamais remis un cent aux Canadiens à faible revenu. L'ancien ministre des Finances, qui est maintenant ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie, a été le premier à instaurer un crédit d'impôt pour les personnes à faible revenu à cause de la taxe de vente. Les libéraux ne l'ont jamais fait.

L'hon. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, la situation est très exceptionnelle, aujourd'hui, parce que nous avons une motion présentée par un député de l'opposition qui nous demande d'approuver le whip en chef du gouvernement. Celui-ci a tout simplement décrit le budget du gouvernement en disant que c'était «une honte». En tant que membre très respecté de cette Chambre et député très respecté de l'Alberta, il a déclaré vendredi dernier à Calgary que le budget était une honte.

• (1120)

Je tiens à faire savoir que mon parti est d'accord avec le point de vue exprimé par le whip en chef du gouvernement. J'espère que les conservateurs voteront comme nous plus tard aujourd'hui pour dire que le whip en chef du gouvernement avait raison de qualifier ce budget de honte.

Il est honteux pour beaucoup de raisons. Le whip en chef du gouvernement avait raison. Le budget présenté par le ministre des Finances ne contient aucun plan et n'indique aucune direction pour le pays. C'est pour cela que le budget est une honte.

Si l'on s'arrête aux données objectives, on constate que le gouvernement conservateur a pratiquement détruit l'économie du Canada. Voyons ces données.

Tout d'abord, chaque jour au Canada, des dizaines de milliers de personnes font la queue dans les banques d'alimentation à cause de la situation économique où le gouvernement a plongé le pays. Deuxièmement, le taux de chômage s'élève à 11 p. 100. Plus d'un million et demi de Canadiens sont sans emploi. Un autre million de Canadiens sont sous-employés. Beaucoup de Canadiens vivent de l'aide sociale en raison des politiques mises en oeuvre par le gouvernement. Le whip avait raison. Le budget est vraiment une honte.

Les agriculteurs sont dans la même situation que les autres. Dans l'Ouest, beaucoup sont contraints d'abandonner leur exploitation agricole parce que le gouvernement leur avait promis une aide plus généreuse, mais n'a pas tenu sa promesse.

Le gouvernement a introduit la TPS qui a ralenti l'économie et a coûté à certains leur emploi. Le gouvernement actuel a mis en oeuvre l'Accord de libre-échange et a ainsi laissé tomber notre pays, notre souveraineté et notre autonomie de décider de notre avenir. Le whip en chef du gouvernement a raison. Ce budget est une honte. Il ne présente ni le moindre plan, ni la moindre vision.

C'est une honte, finalement, parce que les conservateurs aiment bien discourir sur tout ce problème de la dette. Le Canada est le pays le plus endetté de tous les pays occidentaux, du monde industrialisé.

M. McDermid: Il ne faut pas oublier les dettes des provinces.

M. Nystrom: Je les inclus.

Sous la gouverne du Parti conservateur, la dette est passée de 160 millions en 1984 à 458,6 milliards de dollars aujourd'hui. On prévoit qu'elle atteindra 491,2 milliards de dollars au cours de l'année financière 1993-1994.

Ces députés parlent de responsabilité financière. Ils parlent de leur politique financière et monétaire. C'est comme si on invitait un poulet à voter pour le Colonel! À ce jour, aucun gouvernement n'avait obtenu des résultats aussi regrettables et pathétiques en matière de gestion économique que celui formé par le Parti conservateur.

Il faudrait peut-être tirer des leçons de l'histoire. Qui nous a donné la grande crise des années 1930, si ce n'est le Parti conservateur et le premier ministre Bennett? Mes grands-pères parlaient alors de la «bagnole de Bennett». Il s'agissait d'une automobile dont on retirait le moteur et sur laquelle on installait de longs bâtons pour y

atteler un cheval. C'était l'héritage du Parti conservateur des années 1930. La même chose se produit aujourd'hui, dans les années 1990, avec le Parti conservateur.

Il existe des mesures à prendre pour remédier à la situation au Canada. Bien sûr, il y a des domaines où il faut effectuer des coupes, notamment en rationalisant les ministères et les organismes gouvernementaux. Ce n'est pourtant pas la principale façon de contrôler la dette.

Il se peut qu'il y ait du gaspillage. Je pense à la publicité gouvernementale, par exemple. Le gouvernement consacre des millions de dollars à des fins de publicité et de sondage de l'opinion publique.

Je me demande si ma collègue de Calgary appuie de telles dépenses. Si l'on compare les montants que le gouvernement fédéral consacre aux sondages et à la publicité aujourd'hui avec ceux qui y étaient affectés il y a huit, dix, quinze ou vingt ans, on constate une hausse vertigineuse. Je considère que c'est du gaspillage.

Il y a aussi la question des priorités. Pourquoi dépenser 5,8 milliards échelonnés sur 14 ans pour acquérir des hélicoptères dont le Canada n'a pas besoin?

Mme Sparrow: Nous en avons besoin.

M. Nystrom: Nous n'avons pas besoin de dépenser 5,8 milliards de dollars pour des hélicoptères maintenant. C'est une question de priorités. Cet argent peut notamment servir à la création d'emplois, à l'expansion économique, à la formation et aux garderies.

M. McDermid: Nous créons ainsi 43 000 emplois.

M. Nystrom: Bien sûr, vous créez des emplois. Vous les créez en dépensant, entre autres, pour acheter des hélicoptères, alors que vous pourriez en créer davantage en investissant cet argent dans le programme national de garderies que votre parti a promis en 1988. Ce parti a fait une promesse, mais il ne l'a pas tenue. C'est un fait. Cela fait partie de l'héritage du Parti conservateur du Canada.

Une autre raison qui explique que le Canada soit aux prises avec une dette épouvantable, c'est toute la question des taux d'intérêt.

• (1125)

Pendant des années, le Parti conservateur a appliqué au pays une politique de resserrement du crédit qui a maintenu notre taux d'escompte à un niveau beaucoup plus élevé que celui des États-Unis. Mes amis d'en face en sont fort conscients. Pendant des années, les taux d'intérêt à court terme dans notre pays étaient supérieurs de 2 p. 100, 3 p. 100, 4 p. 100 et même 5 p. 100 à ceux des États-Unis. Cette situation a fait que nous nous retrouvons aujourd'hui avec un déficit énorme qui, autrement, ne se serait pas accumulé à ce rythme.

Un document intéressant a été distribué lors d'une conférence de presse qui s'est tenu dans cet édifice il y a quelques minutes à peine. Le gouvernement y cite un professeur, Ernie Stokes, qui a déclaré ce qui suit dans un article publié récemment dans le *Canadian Business Economics*: «Si l'écart était de 2 p. 100 entre les taux d'intérêt à court terme au Canada et aux États-Unis, le déficit fédéral prévu pour 1993-1994 serait de 4 milliards de dollars et non pas de 34 milliards de dollars, ce qui représenterait une économie d'environ 30 milliards de dollars.»

Ainsi, le gouvernement d'en face a délibérément appliqué une politique de taux d'intérêt élevés, ce qui a eu pour effet de faire augmenter le loyer de l'argent et de créer un déficit fédéral qui, autrement, n'existerait pas. Comme le mentionne ce professeur, si le taux d'escompte au Canada ne s'était pas écarté de plus de 2 p. 100 de celui des États-Unis, non seulement le gouvernement fédéral aurait-il réalisé des économies, mais ce serait aussi le cas des gouvernements provinciaux, des consommateurs canadiens, ainsi que des agriculteurs dans ma circonscription. Les gens pourraient emprunter de l'argent, les agriculteurs garder leurs fermes et acheter de l'équipement, les petites entreprises prendre de l'expansion, et les Canadiens en général pourraient obtenir des hypothèques, acheter et rénover des maisons, et contracter des prêts personnels.

Le gouvernement conservateur a étouffé l'économie canadienne. Il l'a littéralement fait suffoquer, de sorte qu'il y a maintenant des centaines de milliers de Canadiens au chômage qui auraient un emploi si notre taux d'escompte n'avait pas dépassé de plus de 2 p. 100 celui des États-Unis. Le gouvernement a appliqué délibérément cette politique dans une tentative désespérée pour lutter contre l'inflation et préserver la valeur du dollar canadien.

Depuis les années 1930, aucun gouvernement n'a causé à l'économie canadienne un préjudice aussi grave que ne l'a fait le gouvernement du premier ministre qui siège en face. Cette politique des taux d'intérêt élevés, de même que la mise en oeuvre de la TPS et le resserrement de l'économie canadienne par le gouvernement ont eu pour conséquence d'entraîner un taux de chômage élevé au pays. Il y a maintenant des centaines de milliers de sans-emploi qui doivent compter sur l'assurance-chômage ou sur l'aide sociale versée par les gouvernements provinciaux en vertu d'un programme de partage

des coûts avec le gouvernement fédéral. Toute cette situation coûte des milliards de dollars par année.

D'autre part, ces chômeurs et assistés sociaux ne paient pas d'impôt. En effet, lorsqu'une personne est au chômage, elle ne verse pas d'impôt fédéral ou provincial. C'est là une autre raison qui explique pourquoi nous avons un problème avec notre dette et notre déficit. Ce problème existe parce que le gouvernement a voué des centaines de milliers de personnes au chômage et à la misère. Par sa politique de taux d'intérêt élevés et en imposant la TPS, le gouvernement a ralenti l'économie. Notre problème de dette et de déficit est principalement l'oeuvre du Parti conservateur qui siège en face.

La dernière raison qui explique notre problème de dette et de déficit, c'est notre régime fiscal injuste. Notre régime actuel alourdi de plus en plus le fardeau des contribuables à revenus moyens ou faibles et allège celui des riches. C'est l'une des causes de notre dette et de notre déficit. Il nous faudrait une réforme fiscale sérieuse pour colmater les échappatoires et éliminer l'exonération de 100 000 $ sur les gains en capital, sauf dans le cas de la résidence personnelle et des exploitations agricoles.

Il n'y a aucune raison pour qu'une personne qui réalise des bénéfices de 50 000 $ ou de 60 000 $ à la bourse obtienne une exemption d'impôt pour ces gains. Si nous éliminions certaines de ces échappatoires et si les riches payaient leur juste part, nous n'aurions pas de problèmes de dette et de déficit.

Voilà les faits dont les citoyens peuvent prendre conscience tous les jours.

M. McDermid: Ne payez-vous pas assez d'impôts sur vos revenus?

M. Nystrom: Un article paru aujourd'hui nous dit que les revenus des familles sont retombés à leur niveau de 1976. Nous perdons du terrain. Nous revenons en arrière. Notre revenu moyen baisse année après année, et nous voici en 1993 avec des revenus semblables à ceux de 1976. C'est une honte. C'est pourquoi le whip en chef du gouvernement a eu le courage de dire, à Calgary, que le budget fédéral était une honte.

• (1130)

J'invite les députés à voter, avec une majorité écrasante, en faveur de la position du whip en chef du gouvernement, qui dit que ce gouvernement est une honte.

Que faut-il faire maintenant? Nous avons aussi sur les bras un énorme déficit en coûts humains. Des gens sont plongés dans de graves difficultés à cause de la politique du gouvernement d'en face. Nous avons des assistés sociaux, des chômeurs, des personnes en dépression nerveuse, des enfants qui ont faim, des gens qui sont dans l'indigence et doivent s'adresser aux banques d'alimentation. Voilà ce que nous lègue le Parti conservateur. C'est un déficit sur le plan humain qu'il nous lègue. Le budget présenté par le ministre des Finances n'offre ni vision, ni plans, ni rêve pour notre pays.

Ce dont nous avons besoin, c'est d'un gouvernement qui dresse des plans de création d'emplois pour remettre les gens au travail. Cela n'a pas été fait. Bien au contraire, nous sommes allés en sens inverse. Dans le budget, le gouvernement réduit de 500 millions de dollars par année les fonds versés à Terre-Neuve et en Gaspésie, notamment, pour le développement régional. «Pourquoi diminuer le financement du développement régional?», demande le député de Calgary-Sud.

Pourquoi le premier ministre n'annule-t-il pas, à titre d'exemple, son voyage d'adieu autour du monde qui va coûter environ un million de dollars aux contribuables et pendant lequel il visitera ses amis à Paris, à Moscou et à Londres dans une semaine ou deux? Pourquoi le gouvernement offre-t-il ce cadeau extravagant, ce voyage d'adieu au premier ministre? Il y a quelques semaines, celui-ci s'est envolé pour la Californie afin de saluer Ronald Reagan, l'oncle Ronnie. Il s'est ensuite rendu à Dallas pour tenter de rencontrer Georges Bush avant de s'envoler pour la Floride.

Ces choses-là coûtent de l'argent et ne constituent pas l'exemple idéal à donner à la population canadienne: d'une part, le gouvernement fait des dépenses extravagantes en offrant un voyage d'adieu au premier ministre et, d'autre part, il dit à la population de Terre-Neuve et de la Gaspésie: «Nous allons réduire de 500 millions de dollars le financement du développement régional parce que nous n'avons plus d'argent.»

C'est une question de priorités. C'est la même chose quand vient le temps de s'occuper des agriculteurs. Le gouvernement annonce unilatéralement dans le budget qu'il va diminuer encore de 10 p. 100 le tarif du Nid-de-Corbeau pour le prochain exercice à moins que les agriculteurs n'acceptent de modifier la méthode de paiement. C'est du chantage. S'ils ne donnent pas leur accord, les agriculteurs perdront encore 72 millions de dollars l'an prochain. Je le répète: ne faut-il pas repenser nos priorités et remettre les gens au travail?

Il y a autre chose dans ce budget: le crédit d'impôt pour la TPS. Aux termes des dispositions en vigueur, ce crédit, dont profitent les plus pauvres du pays, est versé quatre fois par année, tous les trois mois. Le gouvernement veut maintenant changer cette façon de procéder en versant le crédit aux plus pauvres du pays non pas quatre fois par année, mais seulement deux. Savez-vous combien il compte économiser ainsi? Il compte économiser 7,5 millions de dollars par année.

Mme Sparrow: C'est le même montant. On appelle cela agir de façon efficace.

M. Nystrom: D'accord, le gouvernement économise 7,5 millions de dollars, et les gens continuent de recevoir le même montant. Mais les moins nantis qui ont besoin d'un chèque tous les mois ou tous les trois mois devront désormais attendre six mois au lieu de trois. C'est pourquoi le whip a raison quand il dit que ce budget est une honte. C'est aussi pourquoi les députés de quelque camp qu'ils soient devraient joindre leur voix à celle de l'opposition pour dire que ce budget est effectivement une honte. Il trahit un manque flagrant de vision et est muet quant à l'orientation à donner au pays à l'aube du XXI^{e} siècle.

Nous avons besoin d'un programme de création d'emplois. Il y a deux mois environ, notre parti a fait savoir qu'il avait, lui,—le Parti libéral n'en a toujours pas fait autant—un plan, une bonne idée de ce qu'il faut faire pour redonner de l'emploi aux Canadiens et aux Canadiennes. Notre chef l'a annoncé il y a deux mois environ, ce plan. À notre avis, il faudrait tout d'abord que le gouvernement renforce l'infrastructure nationale dans les domaines des transports et des communications. Je pense également aux eaux usées qui sont actuellement déversées dans nos lacs, nos rivières et nos cours d'eau. Je crois que beaucoup de municipalités déversent des eaux-vannes non traitées dans nos cours d'eau.

Voici le genre de chose qu'il faudrait faire: investir dans l'infrastructure, bâtir un pays plus fort et trouver du travail aux Canadiens. Quand les gens travaillent, ils paient taxes et impôts, et le fardeau de l'assurance-chômage et de l'aide sociale s'allège. C'est cela que nous devrions faire. Or, le budget ne prévoit aucune mesure touchant l'infrastructure.

Deuxièmement, notre parti préconise la constitution d'un fonds national d'investissement dans lequel on mettrait des capitaux en commun en vue de faire des placements dans des petites entreprises, des coopératives et toutes sortes d'entreprises, d'un bout à l'autre du pays. C'est le genre de chose qui manque en ce moment.

Nous sommes d'avis que ce fonds d'investissement devrait être financé non seulement par le gouvernement fédéral, mais aussi par les provinces et les municipalités, pour que nous disposions d'un fonds national et d'un programme national d'investissement dans le cadre duquel les entrepreneurs canadiens seraient mis à contribution pour créer de l'emploi et bâtir un Canada plus fort.

Troisièmement, notre chef recommande dans ce plan—c'est expliqué en détail dans le document, si vous en voulez un exemplaire, monsieur le Président—que nous commençions à investir plus dans la recherche et le développement que nous ne l'avons fait jusqu'ici au Canada. En fait, si on regarde nos chiffres et nos statistiques, on constate que nous dépensons moins au titre de la recherche et du développement que presque tous les autres pays industrialisés du monde.

• (1135)

En pourcentage de notre Produit Intérieur Brut, nous dépensons environ la moitié de ce que dépensent les Japonais, les Allemands, les Français ou les Suédois. Cela comprend, évidemment, les dépenses du secteur privé. Si le secteur privé ne dépense pas beaucoup pour la recherche et le développement au Canada, c'est en partie parce qu'une proportion importante de notre économie est contrôlée par des étrangers, qui font leur R-D aux États-Unis ou ailleurs.

Nous allons devoir dépenser davantage au titre de la recherche et du développement, car c'est en investissant dans la R-D que nous pourrons faire du travail d'innovation ici même, au Canada. Nous pourrons créer nous-mêmes les produits qui sont actuellement créés ailleurs et importés des États-Unis, du Japon ou d'Europe de l'Ouest.

Nous devons dépenser davantage pour la formation et le recyclage de nos travailleurs. Encore une fois, si on compare notre pays à l'Europe de l'Ouest, au Japon ou aux États-Unis, on constate que nous dépensons moins d'argent qu'eux, par habitant, pour former nos travailleurs en vue des emplois futurs et des nouvelles technologies.

Enfin, nous devons dire aux Canadiens, comme l'a fait notre parti, que le temps est venu d'abroger l'Accord de libre-échange avec les États-Unis si nous voulons reprendre en main notre économie, notre pays et notre souveraineté et prendre nos propres décisions. Si ma collègue d'en face parle aux Canadiens ordinaires, elle verra qu'ils sont tous d'avis que nous devrions abroger cet accord commercial, que le gouvernement a vendu notre indépendance, qu'il a vendu notre souveraineté et qu'il a trop donné pour obtenir très peu en retour. C'est ce qu'on voit lorsqu'on parle aux Canadiens.

Je ne sais pas si la députée écoute ou non lorsqu'elle s'entretient avec les gens, mais si elle écoute, elle saura que c'est ce que disent les Canadiens. C'est une des raisons pour lesquelles le taux de chômage est si élevé au Canada, particulièrement en Ontario. Chaque semaine, semaine après semaine, il y a au moins une usine qui annonce qu'elle fermera ses portes pour déménager aux États-Unis.

Le gouvernement veut maintenant élargir l'Accord de libre-échange pour y inclure le Mexique en faisant adopter l'accord de libre-échange nord-américain, ou ALÉNA. C'est ainsi que nous verrons d'autres usines fermer leurs portes ici pour aller s'installer au Mexique où les salaires sont très bas, où les normes environnementales sont pour ainsi dire inexistantes et où les programmes sociaux sont archaïques comparativement aux nôtres.

Les conservateurs sont en train de brader notre pays, notre âme, nos emplois. Ils les vendent à vil prix aux États-Unis et les vendront très bientôt au Mexique. Le temps est venu pour le Canada de s'occuper de son propre destin, d'abroger l'Accord de libre-échange, de rejeter l'ALÉNA, d'exiger du gouvernement qu'il présente au Parlement un plan national de relance de l'emploi.

Ce n'est pas ce que nous offre le budget et c'est pourquoi, l'autre soir, à Calgary, le whip en chef du gouvernement a eu le courage de dire que le budget était une «honte». Depuis que je siège au Parlement, je n'ai pas souvent vu le whip en chef d'un gouvernement déclarer quelques jours après la présentation d'un budget: «Je n'appuie pas ce budget, aucune vision d'avenir ne s'en dégage, il ne contient aucun plan, c'est une véritable honte».

Au Canada, nous avons la chance de pouvoir faire les choses comme aucun autre pays. Nous avons des gens compétents et nous avons le bonheur de posséder des ressources en abondance et nous avons tout le potentiel nécessaire pour réaliser de grandes choses au cours du XXIe siècle. Si nous ne prenons pas la destinée de notre propre pays en main, si nous n'organisons pas nos priorités pour réaliser un rêve national, pour avoir une vision nationale et pour renforcer nos liens est-ouest, nous allons perdre notre pays. Déjà, une bonne partie de notre pays se réoriente dans un axe nord-sud.

Aucun premier ministre et aucun gouvernement n'ont transformé aussi radicalement notre pays que les gens que nous avons devant nous et qui nous ont imposé les privatisations, la déréglementation, le libre-échange avec les États-Unis et maintenant avec le Mexique, ainsi que la TPS. La vision que le Parti conservateur s'est formée du Canada fait de ce parti le parti républicain du Nord, rien de plus.

Comme Hugh Segal, ancien chef de cabinet du premier ministre le disait: «Dans ce parti, le Parti conservateur, nous sommes tous des conservateurs manière Mulroney.» Donc, le nom du prochain chef du parti importe peu, un conservateur est un conservateur et ne sera jamais rien d'autre. Que ce soit le ministre de la Justice ou le ministre de l'Environnement, nous aurons toujours les mêmes vieilles politiques réchauffées. C'est pourquoi, cet été ou l'automne prochain, les Canadiens devraient se débarrasser du Parti conservateur pour élire un nouveau gouvernement.

• (1140)

Mme Barbara Sparrow (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, j'ai écouté l'intervention de mon collègue de la Saskatchewan et je tiens à lui dire que j'écoute les habitants de ma circonscription. D'ailleurs, je vais lui dire ce qu'ils me confient. Ils me disent que le gouvernement aurait dû prévoir plus de compressions budgétaires. Je veux signaler aussi que nous avons une vision du Canada, une vision qui nous permettra de soutenir la concurrence internationale au XXIe siècle. De grands changements sont survenus.

Je veux revenir aux éléments fondamentaux. Ce sont tous les mêmes contribuables qui paient les impôts municipaux, provinciaux et fédéraux. Dans son dernier budget, le ministre des Finances affirme qu'il n'impose aucune taxe nouvelle, ni aucun impôt nouveau.

Deuxièmement, le budget prévoit 30,7 milliards de réductions échelonnées sur cinq ans. Ces réductions s'appliquent aux dépenses discrétionnaires dont la Chambre dispose. Cependant, nous n'avons pas touché aux 67,4 milliards de dollars versés, sous forme de paiements de transfert aux particuliers ou aux deux autres niveaux de gouvernement.

Les paiements de transfert représentent entre 60 et 65 p. 100 de toutes nos dépenses. Ils comprennent les prestations de la sécurité de la vieillesse, les prestations d'assurance-chômage, les sommes consacrées au financement des programmes établis et au Régime d'assistance publique du Canada ainsi que les paiements de péréquation. Ils forment un élément important de notre régime de sécurité sociale.

Le gouvernement ne prendra pas de décisions unilatérales. Nous consulterons nos homologues provinciaux et, bien sûr, la population du Canada. Au cours de son exposé budgétaire, le ministre des Finances a déclaré qu'il examinerait la situation avec ses collègues les 30 et 31 mai prochains.

J'ai quelques questions à poser à mon collègue de la Saskatchewan. Comme il se plaint de la TPS, peut-il nous dire où est la remise de la taxe de vente de l'Ontario? Son parti propose un plan de création d'emplois. Où prendra-

t-il l'argent nécessaire s'il refuse d'augmenter les taxes et les impôts ou d'accroître le déficit?

De plus, le député veut créer un fonds d'investissement auquel contribueraient les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux. Pour ce faire, ils devront prélever de l'argent auprès des contribuables, qui n'ont plus les moyens de payer. Le député veut investir davantage dans la recherche et le développement. C'est très bien, mais nous avons l'un des meilleurs systèmes de crédits d'impôt des pays industrialisés de l'Ouest. Nous devons encourager le secteur privé à investir dans le domaine de la R-D.

En ce qui concerne le libre-échange, j'ai l'impression que, s'il mettait les pieds en Alberta, le député s'apercevrait que nos exportations vers les États-Unis ont augmenté de 48 p. 100 depuis le 1er janvier 1989. Je suis en faveur du libre-échange et j'appuie l'ALÉNA.

M. Nystrom: Il n'est pas surprenant, monsieur le Président, que la députée de Calgary—Sud-Ouest appuie l'ALÉNA et l'Accord de libre-échange.

Mme Sparrow: Vous pouvez le dire, oui!

M. Nystrom: Ce n'est absolument pas étonnant, mais la députée n'est pas représentative du peuple canadien. Aux yeux de la population canadienne, le gouvernement a bradé notre pays.

Mme Sparrow: Ce n'est pas vrai, Lorne.

M. Nystrom: C'est la pure vérité en ce qui concerne l'Accord de libre-échange. Tous les sondages indiquent que la majorité des Canadiens est contre l'ALÉNA. Ils estiment que cela revient encore à brader notre pays.

Mme Sparrow: Ce n'est pas vrai, Lorne, et vous le savez.

M. Nystrom: C'est une question qu'il faudra trancher. Au cours de la campagne électorale, nous débattrons de l'ALÉNA et de la libéralisation des échanges, et les Canadiens feront un choix.

Mme Sparrow: Qu'est-ce que vous reprochez à nos exportations?

M. Marchi: Ce sont surtout des emplois que vous exportez.

M. Nystrom: Monsieur le Président, le peuple canadien estime qu'on les a trahis. La députée demande où l'on prendra l'argent. Les familles canadiennes les plus fortunées détiennent dans des fiducies familiales quelque 70 milliards de dollars qui ne sont pas imposés et qui ne le seront pas tant que le plus jeune enfant sera toujours en vie. Si le gouvernement a tellement besoin d'argent, pourquoi n'impose-t-il pas ces fiducies familiales?

S'il lui faut des fonds additionnels, pourquoi ne garde-t-il pas les 5,8 milliards de dollars qu'il veut consacrer à l'acquisition d'hélicoptères au cours des 14 prochaines années? Ce sont là deux priorités que le gouvernement pourrait modifier pour se faire un peu d'argent.

Enfin, si le gouvernement avait adopté, ces cinq ou six dernières années, une politique des taux d'intérêt qui fasse que nos taux s'alignent davantage sur ceux des États-Unis, il y aurait aujourd'hui des milliards de dollars de plus dans les coffres du gouvernement fédéral.

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les préoccupations et les opinions exprimées par le député de la Saskatchewan. Il a très bien réussi à cerner les lacunes de la stratégie économique nationale du gouvernement conservateur.

Il a également touché un point sensible quand il a parlé de l'économie chancelante de l'Ontario où de nombreuses usines ont fermé leurs portes. Il a parlé de l'exportation incessante d'emplois de l'Ontario, qui est la plus importante région industrielle de notre pays. Quand il mentionne ce fait, il doit également savoir, comme il le sait sûrement, que le gouvernement ontarien porte une certaine responsabilité à cet égard.

• (1145)

Sans vouloir exacerber le débat en cours dans son caucus et qui viendra clairement au premier plan de leur réunion spéciale avec les émissaires du premier ministre Rae, je me demande s'il ne pourrait pas élaborer sur la question de savoir si le gouvernement ontarien s'attaque actuellement au genre de facteurs auxquels il souhaite que s'attaque le gouvernement fédéral pour mettre fin à la saignée de l'économie ontarienne, et nous dire quel genre de message il fera personnellement aux deux émissaires du premier ministre Rae quand ils se réuniront demain.

M. Nystrom: Je suis persuadé que mes amis du Parti libéral de l'Ontario seront d'accord avec moi pour dire que nous avons un gros problème en Ontario parce que le pays a subi une récession. Voilà un facteur important.

Deuxièmement, nulle province n'a été frappée plus durement que l'Ontario par la mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange avec les États-Unis. Beaucoup d'usines ont fermé leurs portes ou ont déménagé au sud de la frontière. L'Ontario a été frappée plus durement que n'importe quelle autre province parce que la base manufacturière se trouve en Ontario.

Troisièmement, le gouvernement fédéral a réduit le taux de croissance des paiements de transfert aux provinces pour le financement des programmes établis et au titre d'autres programmes fédéraux-provinciaux. Cela a coûté annuellement à la province d'Ontario des centaines de millions de dollars par rapport à ce qu'elle devait recevoir.

Je sais que dans ma province de Saskatchewan, une province très modeste avec son million d'habitants, la diminution du montant des paiements de transfert nous a coûté, rien que pour la présente année financière, plus de 500 millions de dollars que notre province aurait dû recevoir mais qu'elle ne recevra pas à cause de la réduction du taux de croissance des paiements de transfert aux provinces.

Voilà pourquoi l'économie ontarienne est chancelante. J'aimerais bien que les députés d'en face s'ouvrent les yeux et regardent la réalité en face. Depuis quatre ou cinq ans, le taux de croissance des paiements de transfert a diminué. Le gouvernement le reconnaît. Cela a compliqué les choses pour beaucoup de premiers ministres provinciaux, dont le premier ministre Wells à Terre-Neuve et le premier ministre Romanow dans ma province, et cela a touché également la Colombie-Britannique et l'Ontario, quoique pas aussi durement que certaines des provinces plus petites, mais elles en ont quand même souffert.

Ce sont donc là quelques-uns des problèmes avec lesquels les provinces sont maintenant aux prises, encore une fois par suite des politiques mises en oeuvre par le gouvernement fédéral, par les gens d'en face.

Or, le premier ministre Rae de l'Ontario se comporte de façon responsable en tâchant de résoudre ces problèmes. Il dit en effet qu'il doit mettre un frein à la hausse de la dette et du déficit dans sa province. N'oublions pas que dans les provinces, plus de la moitié de la dette est détenue à l'étranger, non par des Canadiens mais par des étrangers. Il faut donc remédier à cela, sinon il sortira de plus en plus d'argent du pays.

En Ontario, au moins, le premier ministre Rae se met à table avec les syndicats du secteur public et tâche de négocier ce qu'il faut faire. À Terre-Neuve, le premier ministre Wells ne l'a pas fait, il s'est contenté de décréter unilatéralement: «Voici ce que nous allons faire, que cela vous plaise ou non.» Au Manitoba, le premier ministre conservateur Filmon a annoncé un jour que les fonctionnaires provinciaux seraient tenus de prendre des jours de congé sans traitement. Encore une fois, cela n'a pas été négocié, n'a pas fait l'objet de discussion avec les syndicats du secteur public. En Ontario du moins, le premier ministre Rae se met à table et discute avec les syndicats du secteur public, car ce sont eux qui parlent au nom des fonctionnaires. Il leur dit: «Écoutez, nous avons un grave problème en Ontario. Voici quelques idées touchant ce que nous devrions faire pour y remédier. Qu'en pensez-vous? Asseyons-nous et négocions un contrat social.»

Voilà en principe ce qu'il faut faire à mon avis. Ce n'est pas ce qu'ont fait le premier ministre Wells à Terre-Neuve, ni le premier ministre McKenna au Nouveau-Brunswick, ni même le premier ministre conservateur Garry Filmon au Manitoba.

Quand il s'agit de prendre des décisions difficiles, le Nouveau Parti démocratique se met à table et négocie avec les gens ordinaires de notre pays, selon la tradition établie par Tommy Douglas et Allan Blakeney dans ma province, et c'est exactement ce que cherche à faire le premier ministre Rae en Ontario et ce que Roy Romanow et le premier ministre Harcourt ont fait en Saskatchewan et en Colombie-Britannique.

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, une partie du problème avec le premier ministre Rae tient au fait qu'il n'a pas l'étoffe de Tommy Douglas et des autres qu'il a mentionnés. Mais on y reviendra un autre jour, dans le cadre d'un autre débat.

Nous débattons aujourd'hui d'une motion proposée par le député de Willowdale, qui fait valoir en gros que le whip en chef du gouvernement témoignait de la sagesse populaire des Canadiens quand il a qualifié le budget de honte, ce qui est effectivement le cas. Pourquoi est-ce une honte?

• (1150)

Les Canadiens ont été réduits à se préoccuper profondément de deux choses. La première consiste à garder son emploi ou à en trouver un. On connaît les effets de la récession et la réponse du gouvernement. C'est pourquoi le budget n'a pas de quoi nous réjouir, car il ne tient pas compte de notre principale préoccupation qui est qu'il n'y a pas assez d'emplois et que le gouvernement ne prend pas de mesures pour en créer.

La deuxième préoccupation des Canadiens, c'est le maintien d'un régime de soins de santé accessible à tous et pas trop coûteux. C'est ce qui ressort quand on en vient aux choses sérieuses. Quand un des principaux candidats à la direction du Parti conservateur, une députée de Vancouver, se prononce en faveur des tickets modérateurs, il faut songer à leur incidence sur les familles de la classe moyenne qui travaillent.

Et ce, au moment même où ces Canadiens se demandent avec inquiétude s'ils auront un emploi demain, s'ils vont continuer de toucher un chèque de paie. Voilà maintenant qu'on leur dit que la prochaine fois qu'ils iront voir le médecin parce que leurs enfants sont malades, ils auront peut-être des frais à acquitter, ce qui ne peut qu'ajouter à leur inquiétude face à la santé des leurs.

Cette députée se dit partisane d'une politique de participation. Or, ce n'est rien d'autre qu'une politique fondée sur la peur. Les Canadiens se voient imposer au pire moment des solutions inefficaces, injustes et mesquines à des problèmes on ne peut plus sérieux.

Le budget est une honte parce qu'il propose essentiellement de maintenir le cap. C'est le message essentiel qui s'en dégage: maintenons le cap. Comme si cet objectif était le bon, comme si cela était dans l'intérêt des Canadiens.

Jetons un coup d'oeil sur le bilan de cette stratégie? Quel tableau le Canada présente-il après neuf ans de pouvoir conservateur au niveau national? Dans la presse d'aujourd'hui, des reportages nous informent que le revenu familial moyen a baissé jusqu'au niveau de 1976, ce qui nous en dit long, n'est-ce pas? Cela montre bien que les gens travaillent plus longtemps et plus fort pour un revenu moindre.

C'est le même message que le président Clinton avait livré aux Américains alors que George Bush avait des oeillères. Une de ses prémisses centrales était que les Américains travaillaient de plus longues heures et plus fort, non pas pour garder le même niveau de revenu, mais pour un revenu moindre.

Les reportages d'aujourd'hui au sujet du revenu familial moyen livrent le même message aux Canadiens. Nous ne sommes pas plus avancés, ni même au même point. Nous travaillons pour moins.

Que nous révèle ce tableau? Le forum national sur la sécurité familiale a brossé un tableau éloquent, hier, lorsqu'il a parlé de la vitalité financière décroissante de la famille canadienne moyenne.

Examinons le cap que suit ce budget. Depuis 1989, 450 000 emplois à plein temps sont disparus. Le taux de chômage chez les jeunes s'élève à 17 p. 100. La proportion de Canadiens qui vivent sous le seuil de la pauvreté a augmenté de près d'un million ces dix dernières années, ce qui porte le nombre total à 4,2 millions.

Sur ces personnes qui vivent dans la pauvreté, 1,1 million sont des enfants. Le taux de pauvreté chez les mères seules qui ont des enfants à leur charge atteint maintenant 62 p. 100. Le nombre d'assistés sociaux dépasse deux millions et, sur ce nombre, 40 p. 100 sont des enfants.

Le forum parle aussi de la répartition des pauvres selon leur âge. Le taux de pauvres parmi les jeunes familles canadiennes est passé de 21 p. 100 au milieu des années 80 à près de 37 p. 100. Voilà dans quelle direction le gouvernement a conduit le pays.

• (1155)

À propos de vitalité de l'économie, jetons un coup d'oeil sur l'Ontario et sur le Grand Toronto. Dans quelle direction s'en va-t-on ici?

L'Ontario a perdu 225 000 emplois dans le secteur de la fabrication depuis 1990, seulement pendant la période de la récession. Selon l'Association des manufacturiers canadiens, plus de la moitié de ces emplois ne reviendront pas avec la reprise économique.

En Ontario, plus de 551 000 personnes étaient au chômage en mars dernier. En 1992, il y a eu un nombre record de 31 400 faillites dans la province et 1,2 million d'Ontariens étaient des assistés sociaux.

Le tableau est le même dans le Grand Toronto. Si l'on examine les statistiques sur les sans-abri, 50 000 personnes sont classées dans cette catégorie. Cinquante pour cent d'entre eux ont moins de 18 ans. Dans le Grand Toronto seulement, 310 000 personnes vivent de l'assistance sociale, tandis que 162 000 dépendent des banques alimentaires.

Plus de 10 p. 100 de la population torontoise a utilisé les banques alimentaires au moins une fois et, l'an dernier, 75 millions de livres de nourriture ont été distribuées, pas à des Biafrais ou une autre population démunie du monde, mais à des Canadiens par les banques alimentaires. Malgré cela, le gouvernement a le culot, le culot monstre d'offrir aux Canadiens un budget qui ne déroge pas à sa ligne de conduite.

C'est un gouvernement irresponsable qui se cache derrière le déficit et la dette. Oui, ils sont graves. Oui, il faut faire preuve de prudence sur le plan financier.

Cependant, il est clair que nous avons besoin d'une nouvelle orientation. Il est évident que de nouvelles solutions s'imposent. Nous avons besoin de nouvelles idées, car on ne peut pas espérer grand-chose de bien gai là où nous amène le gouvernement. Malheureusement, ces statistiques donnent une image bien sombre de la misère humaine sous diverses formes. Nous ne voulons pas exagérer, mais il est certain que beaucoup de Canadiens ont de graves difficultés et ils ont besoin, à tout le moins, d'un peu d'espoir et de confiance que la situation s'améliorera, que les parents auront un emploi dont ils

pourront parler avec fierté à leurs enfants, un emploi qui leur permettra de conserver leur maison.

Le gouvernement nous dit qu'il maintient le cap. Sait-il ce qui se passe dans le pays? Surtout, est-ce que cela lui fait quelque chose? Pourquoi n'a-t-il pas une stratégie de croissance? Une stratégie de l'emploi? Une stratégie qui stimulerait l'entreprise et activerait le dynamisme actuellement latent? Pourquoi ne pas secouer un peu les banques et leur dire: «Si vous avez tellement l'esprit d'entreprise, pourquoi ne prenez-vous pas quelque risque dans la petite entreprise?» Pourquoi pas une stratégie où l'individu serait la première considération, une stratégie qui viserait à remettre les gens au travail?

Maintenir le cap, disent-ils. Pas étonnant que leur whip ait qualifié leur budget de honte et il a parfaitement raison!

Mme Barbara Sparrow (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, j'ai écouté très attentivement les observations de mon collègue à propos du budget. J'étais effectivement à Calgary vendredi soir, j'ai entendu la déclaration à laquelle il fait allusion et je suis allée aussi dans ma circonscription, Calgary Sud-Ouest, ces derniers jours, pour parler du budget avec mes électeurs. D'après ce qu'on me dit, je comprends qu'on n'a pas fait assez de compressions budgétaires.

• (1200)

Mon collègue parle du taux de chômage qui est trop élevé au Canada. Il dit que davantage de gens sont propriétaires et c'est absolument vrai, ce qui est une bonne chose. Je voudrais qu'il se reporte à l'exposé économique du 2 décembre que le ministre des Finances a présenté. Dans celui-ci, nous avons prolongé la période au cours de laquelle nous avions permis aux gens d'utiliser leurs contributions à des REER pour acheter une maison. En ce qui concerne les petites entreprises et la Loi sur les prêts aux petites entreprises qui a été modifiée il y a un mois, peut-être deux, les banques collaborent maintenant avec ces entreprises pour apporter des capitaux à ce secteur.

Cela a été très intéressant. Des réductions de 30,7 milliards de dollars ont été faites sur les dépenses discrétionnaires et nous devons procéder à d'autres compressions budgétaires. La meilleure chose que nous pouvons faire pour tous les Canadiens et, plus important encore, pour leurs enfants et leurs petits-enfants, c'est les libérer du fardeau de ce déficit et de la dette.

Les réductions de 30,7 milliards de dollars sur cinq ans ne suffisent pas. Où peut-on en faire d'autres? Examinons les paiements de transfert. Toutes les provinces ont d'énormes difficultés à respecter leur budget sans augmenter les impôts ou le déficit. Nous pouvons nous tourner vers un autre secteur et il se trouve que c'est celui des paiements de transfert pour les particuliers et les autres paliers de gouvernement de la province.

Ce sont toujours les mêmes contribuables qui paient. Si nous devons faire balancer les livres, où allons-nous réduire les dépenses?

M. Marchi: Monsieur le Président, c'est ça le problème avec les belles histoires que racontent ces néo-conservateurs en matière d'économie. Il est tout à fait malhonnête, sur le plan économique, de laisser entendre aux Canadiens et à notre pays que si nous réduisons réellement le déficit, comme les candidats le disent, l'un en cinq ans et l'autre en quatre, notre économie redeviendra florissante, que les gens auront de nouveau du travail et que tout ira bien jusqu'à la fin des temps.

Il faut adopter une stratégie équilibrée en matière d'économie. Le député dit que malgré toutes les réductions effectuées, d'autres s'imposent encore, et que s'il y a moyen de faire d'autres compressions, on les fera. Il s'agit là d'une vision économique très étroite à l'origine de la situation dans laquelle se trouve notre pays en 1993.

Pas une seule fois, le député a-t-il dit que les réductions n'étaient peut-être qu'un aspect de la question, qu'il fallait se demander comment développer l'économie, comment créer des emplois, comment relancer l'économie, comment instaurer un climat de confiance face à l'économie. Faire des réductions ou même supprimer tous les programmes ne sont pas les seuls moyens de relancer l'économie.

Qu'est-ce que ça augure pour la création d'emplois? La petite entreprise? Et la nécessité de donner du travail aux gens afin qu'ils n'aient plus à demander l'aide sociale ou à recourir à l'assurance-chômage? Si les réductions effectuées par le gouvernement sont si efficaces, comment se fait-il que les queues, aux banques d'alimentation, continuent de s'allonger?

Le ministre du Multiculturalisme a déclaré hier en réponse à la question que lui posait la députée de Mississauga-Est que notre régime d'assurance-maladie était encore meilleur, que le gouvernement s'occupait du problème de l'emploi et qu'il faisait plus que quiconque pour aider les pauvres.

Si c'est le cas, pourquoi, pour l'amour du ciel, les queues aux banques d'alimentation des différentes municipalités et villes du pays s'allongent-elles? Si la situation est si bonne, pourquoi les choses vont-elles si mal? C'est probablement la question que se posent les Canadiens ordinaires.

Le gouvernement actuel, qui n'agit pas ouvertement, voudrait que les Canadiens pensent que s'il fait des réductions et encore des réductions, l'économie finira par se rétablir d'elle-même. C'est faux. Il n'est pas honnête de dire de telles choses.

[*Français*]

Mme Shirley Maheu (Saint-Laurent—Cartierville): Monsieur le Président, je me lève à nouveau pour dénoncer un budget qui ne mène nulle part, budget présenté par le ministre qui n'ose pas faire de vagues pour les candidats au poste de premier ministre. Ce budget tant attendu ne fait rien pour les gens de ce pays, ni pour rehausser l'économie et surtout ne crée pas d'emploi. Mais le simple citoyen sait que ce n'est pas de cette façon qu'il lui faut gérer son budget, s'il tient à survivre.

• (1205)

[*Traduction*]

Le ministre semble avoir inclus n'importe quoi dans son budget pour avoir quelque chose à présenter à la Chambre. C'est ridicule. L'intention du gouvernement de ramener de quatre à deux le nombre de chèques de remboursement de la TPS est le meilleur exemple de sa mesquinerie.

Des voix: Oh, oh!

Mme Maheu: Un instant, que j'explique pourquoi aux députés.

Après avoir décidé de dédommager les personnes âgées et les pauvres qui doivent payer cette taxe tout à fait injuste, le gouvernement leur annonce qu'afin d'épargner de l'argent, il va à compter de janvier 1994, ramener de quatre à deux le nombre de chèques de remboursement. Le ministre des Finances espérait-il que nous ne nous apercevrions pas de son stratagème, à savoir que s'il effectue un remboursement de la TPS en janvier et l'autre en avril, ça veut dire qu'il peut reporter près d'un demi-milliard de dollars sur l'exercice suivant? En changeant la date du remboursement, il donne l'impression de réduire le déficit.

Le fait est que nous savons qu'il trafique les chiffres pour donner l'impression que le déficit est moins élevé. Mais ce n'est qu'une illusion. Nous avons compris qu'il a encore voulu nous tromper. Les Canadiens s'en rendront compte eux aussi.

[*Français*]

Depuis que les Conservateurs ont pris en main les rênes du pouvoir, le pays est allé de mal en pis. Nous nous retrouvons dans un marasme économique sans pareil et il semble que plus le gouvernement essaie de régler le problème, plus il s'accentue. Peut-être ne voit-il pas l'évidence ou peut-être tout simplement n'a-t-il aucune notion de gestion. Si ce n'est pas le cas, alors c'est un excellent bluff.

La dette publique et le chômage sont devenus tellement des faits quotidiens, que les Canadiens et les Canadiennes désespèrent de s'en sortir un jour. Chaque année, à la présentation du budget, le gouvernement promet la rehausse de l'économie et la création d'emplois. Officiellement, près de 3 ou 4 millions de chômeurs attendent toujours, sans parler des assistés sociaux. Ces chômeurs, qui ne demandent qu'à travailler, ont fait confiance à un gouvernement qui les a bel et bien laissés tomber. Et que dire de tous les assistés sociaux et les sans-abri?

Cette image est-elle celle d'une société en santé? Est-ce ainsi que le gouvernement se représente une économie saine?

[*Traduction*]

Notre pays ne peut se permettre d'avoir à sa tête un nouveau gouvernement conservateur, un gouvernement qui semble tout ignorer de la façon de gérer un budget et de combler le déficit, un gouvernement qui a peur de réduire les dépenses de son Cabinet, mais qui s'attend à ce que les autres survivent avec moins, un gouvernement qui refuse de toucher au régime de pension des députés et de donner ainsi l'exemple en matière d'austérité. Il existe des moyens de trouver ici et là de l'argent qui, une fois qu'on fait le total, pourrait faire une différence.

Si le gouvernement voulait sérieusement réduire le déficit, s'il voulait vraiment réduire le déficit ou la dette publique, il aurait étudié la possibilité de restructurer certaines mesures et certains programmes à présent dépassés. Si certains programmes ne servent plus à rien, qu'on les supprime. Les besoins du public évoluent. Il est grand temps que le gouvernement réagisse à ce besoin de changement.

Nous avons besoin d'un appareil gouvernemental efficient et efficace qui aide les Canadiens. Après neuf ans de régime conservateur, il est temps de changer. Le gouvernement doit mettre en place des programmes qui permettront aux Canadiens de trouver du travail. Chaque fois qu'il se vante d'avoir créé tant d'emplois, le gouvernement oublie de mentionner le nombre beaucoup plus élevé d'emplois qui ont été perdus à cause de sa mauvaise gestion de l'économie.

[*Français*]

Nous avons un très beau pays, un pays ayant de grandes ressources et un immense potentiel humain.

• (1210)

Depuis la prise de pouvoir du gouvernement conservateur, tout est à la débâcle. Les ressources sont là, mais le potentiel humain disparaît faute d'encouragement et de travail. Vers quoi nous a dirigé le parti au pouvoir? Vers le cynisme et le désespoir. Le peuple canadien se demande de plus en plus si un jour il verra la fin de ses misères.

Voilà plusieurs décennies que la Conférence des évêques catholiques du Canada est sortie sur la place publique pour dénoncer une situation sociale inadmissible. C'est aussi arrivé cette année. Les évêques blâment les politiques économiques de la dernière décennie. Le chômage coûte cher, sur tous les plans, et pour plusieurs malheureusement c'est le point de non-retour. La réalité du potentiel humain qui est et a été perdu depuis que les Conservateurs sont au pouvoir ne peut que ternir l'image du Canada, et il faut que ça change.

Le budget d'adieu du ministre des Finances est à l'image de son gouvernement; un gouvernement qui ne veut surtout pas faire face à ses responsabilités; un gouvernement qui ne veut surtout pas couper ses bénéfices, mais n'hésitera pas à couper les bénéfices de ceux et celles qui sont mal pris; un gouvernement dont le peuple canadien se souviendra lors des prochaines élections; un gouvernement dont c'est le dernier mandat pour plusieurs décennies.

Les Canadiens et les Canadiennes veulent un gouvernement d'action, et nous du Parti libéral sommes prêts à prendre la relève et à remettre le pays sur pied.

[*Traduction*]

Mme Barbara Sparrow (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je suis heureuse que ma collègue du Parti libéral ait précisé qu'il nous fallait un budget bien géré pour pouvoir survivre.

Il y a une chose que le ministre des Finances a relativement bien réussi c'est l'administration des dépenses et des compressions de dépenses par rapport à l'économie canadienne. Au cours des dernières années, tous les pays de l'Ouest se sont réorganisés et, avec du recul, on constate qu'ils avaient vu juste. Si le Canada s'était aussi réorganisé à la fin des années 70 et au début des années 80, pour pouvoir faire face à la concurrence, nous n'aurions peut-être pas les problèmes que nous connaissons aujourd'hui.

À n'en pas douter, nous nous sommes assis sur nos lauriers. Le dollar canadien était faible, les salaires ont augmenté et nous n'étions tout simplement plus en mesure de faire concurrence aux autres pays, principalement à notre partenaire le plus important, les États-Unis. Nos salaires ont augmenté de 35 p. 100 à 40 p. 100, mais à la lecture du *Financial Post* de ce matin, on apprenait que les choses sont manifestement en train de s'arranger. Cette restructuration s'avérera très avantageuse pour notre pays.

J'ai quelques commentaires à faire et quelques questions à poser à ma collègue. Elle a parlé des pensions des députés et a demandé pourquoi le gouvernement n'avait pas pris les mesures qui s'imposaient. Je veux seulement lui rappeler que, le 8 février dernier, le président du Conseil du Trésor a annoncé qu'on avait chargé une société d'actuaires de réexaminer l'ensemble de notre régime de rémunération. Quand j'ai présenté mon projet de loi d'initiative parlementaire, j'ai passé deux ans à étudier cette question. Voilà que le ministre demande un réexamen de l'ensemble du régime de rémunération. Je sais que la députée voudra aussi participer à la restructuration et nous signaler quels programmes ne répondent plus vraiment à un besoin, selon elle.

Je suis d'accord avec la députée et je pense que tous les gouvernements bénéficieraient d'une réorganisation, mais tenons-nous en à la Chambre. Nous n'avons peut-être pas besoin de tant de ministères, de 38 à 40 ministres. Je suis tout à fait d'accord. En réorganisant la fonction publique, nous devons constituer une fonction publique solide qui soit au service des Canadiens d'un bout à l'autre du pays. Bien sûr, il y a déjà eu beaucoup de compressions, et ce budget prévoit l'abolition d'encore 16 500 postes au cours des cinq prochaines années.

J'aimerais en savoir plus là-dessus, parce que nous savons tous qu'il faut restructurer le gouvernement. La députée pourrait peut-être m'en dire plus long sur les secteurs que l'on pourrait fusionner ou faire disparaître, selon elle.

• (1215)

Mme Maheu: Monsieur le Président, je remercie la députée de Calgary-Sud-Ouest pour ses observations. Je suis d'accord, 39 ministres, c'est 39 secrétaires parlementaires, 39 chauffeurs et 39 limousines. . .

Mme Sparrow: Secrétaires parlementaires?

Mme Maheu: D'accord. Les secrétaires parlementaires n'ont pas de chauffeur, seulement des billets de taxi.

Je ne peux pas faire disparaître tout ce qui existe actuellement. Quand on dit qu'une réorganisation nous tirera du pétrin, où trouvera-t-on des emplois? Comment fera-t-on pour créer des emplois avec ce genre de budget restrictif?

On nous dit qu'on contrôle les dépenses, qu'on réduit les dépenses, mais on ne fait que couper les dépenses du Trésor public. On ne contrôle pas ceux qui dépensent, et je parle des députés.

Pensons aux pertes d'emploi que nous avons connues au Canada. Dans l'industrie manufacturière, 15 p. 100 des 319 000 emplois sont disparus. Où allons-nous trouver des emplois pour relancer les affaires, pour redonner du travail aux Canadiens? L'industrie manufacturière a disparu. Au cours de la même période, aux États-Unis, seuls 7 p. 100 des emplois du secteur manufacturier sont disparus. Voilà pour ce qui est de cet accord Nord-Sud que nous sommes censés avoir.

Je ne peux pas faire autrement que d'être d'accord avec le whip en chef du gouvernement, quand il dit que ce budget est une honte. C'est un fait.

L'hon. Alan Redway (Don Valley-Est): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de dire quelques mots aujourd'hui au sujet de cette motion d'opposition concernant le budget.

Comme vous le savez, le mot «facétieux» décrit on ne peut mieux cette motion et son libellé. Elle vise à s'en prendre à l'un des candidats à la direction de notre parti, à s'amuser à ses dépens en quelque sorte.

Le budget n'est pas une plaisanterie et les Canadiens aimeraient qu'on en débatte avec le plus grand sérieux. En fait, c'est ainsi qu'ils aimeraient que les affaires de cette Chambre soient traitées, avec le plus grand sérieux. J'ai remarqué avec intérêt que, ces dernières semaines, le chef de l'opposition officielle avait déclaré en public que s'il lui était donné de former le gouvernement, il s'assurerait que les affaires du Parlement, les affaires de ce pays soient traitées avec le plus grand sérieux.

Je m'étonne de voir une motion de ce genre, une motion vraiment farfelue. Une motion qui, à mon avis, ne fait pas honneur au chef de l'opposition.

Le budget est au coeur de ce débat. Personnellement, je pense que dans ce budget, le ministre des Finances a visé juste. Il a visé juste en disant que les Canadiens veulent que le gouvernement emprunte moins. Ils veulent des impôts moins élevés et ils veulent davantage d'emplois.

Dans ce nouveau budget, le ministre des Finances n'a pas diminué les impôts, mais il n'a annoncé ni taxes nouvelles ni augmentations d'impôts. Vous vous souviendrez que dans son budget de février 1992, il avait en fait diminué les impôts. C'est ça que veulent les Canadiens. Comme l'a dit la secrétaire parlementaire il y a un instant, c'est le même contribuable qui paie les impôts dans ce pays, que ce soit au niveau fédéral, provincial ou municipal. Ça sort de la même poche, du même portefeuille. Les Canadiens veulent payer moins d'impôts.

Les seuls Canadiens qui semblent ne pas vouloir que les impôts diminuent sont ceux qui cotent les obligations canadiennes. Quand on leur a demandé de commenter le budget en attribuant une cote de crédit au gouvernement canadien pour ses emprunts et ses opérations de financement et de dire ce qu'ils auraient fait à sa place, ils ont répondu qu'il aurait sans doute fallu augmenter la TPS de 2 p. 100.

Je pense que ce n'est pas représentatif de ce que veulent les Canadiens. Ce que les Canadiens veulent, c'est exactement ce qu'a dit le ministre des Finances, que les impôts diminuent.

Pour pouvoir abaisser les impôts, il est important que tous les paliers de gouvernement s'y mettent, avec l'aide de tous les Canadiens, et qu'ils ne se tirent pas dans les pattes. Malheureusement, c'est exactement ce qu'ils font depuis trop longtemps.

• (1220)

Nous en avons eu une illustration magistrale l'an dernier. Vous vous souviendrez que dans le budget fédéral de février 1992, le ministre des Finances avait réduit l'impôt fédéral sur le revenu des particuliers en ramenant la surtaxe de 5 à 4 p. 100 à compter du 1er juillet 1992 et à 3 p. 100 à compter du 1er janvier 1993.

Il avait pris cette mesure pour faire exactement ce que proposent aujourd'hui certains députés de l'opposition. Il voulait laisser plus d'argent dans la poche des Canadiens pour qu'ils le dépensent en biens de consommation, encourageant ainsi le secteur privé à investir, à se développer et à créer des emplois.

Et qu'est-il advenu de cette réduction d'impôts annoncée par le ministre des Finances dans son budget de 1992 et entrée partiellement en vigueur le 1er janvier de cette année? Vous vous rappelez sûrement ce qui s'est passé en Ontario deux mois environ après la présentation du budget fédéral; le gouvernement ontarien a présenté alors son propre budget dans lequel il n'a pas maintenu une position très ferme au sujet des impôts. Nos collègues provinciaux n'ont pas réduit les impôts, et en fait, au niveau de l'impôt des particuliers, ils ont fait passer le taux provincial par rapport à l'impôt fédéral de 54,2 p. 100 à 55 p. 100.

Le gouvernement provincial a réduit à néant les incitatifs à la création d'emplois prévus par le gouvernement fédéral dans son budget de 1992 et en fait, il a pris une mesure qui allait tout à fait à l'encontre des intentions du gouvernement fédéral et de sa politique financière visant à créer davantage d'emplois et à relancer l'économie.

Tout ceci montre bien à quel point il est important d'agir d'un commun accord aux niveaux fédéral, provincial, territorial et municipal. Comme le ministre des Finances l'a signalé dans son budget, il est essentiel que les provinces, les territoires et le gouvernement fédéral unissent leurs efforts. Nous devons élaborer ensemble une stratégie commune de relance de l'économie afin que les mesures prises aux divers niveaux n'aillent pas à l'encontre les unes des autres.

J'ai été heureux de voir cela dans le budget. Je suis persuadé que lorsque nous nous réunirons, nous serons en mesure d'élaborer une stratégie commune. Tous les candidats à la direction de notre parti, et notamment le whip en chef du gouvernement, réclament une réunion de ce genre. Je suis persuadé qu'il souscrira à cette initiative de la part du ministre des Finances qui souhaite réunir les ministres des Finances des provinces et des territoires afin que nous puissions établir une stratégie commune de façon à ne plus nous mettre des bâtons dans les roues les uns les autres.

Dans ce budget, le ministre des Finances a déclaré également que les Canadiens souhaitaient que le gouvernement emprunte moins et il a tout à fait raison là-dessus. Les Canadiens attendent impatiemment le jour où nous allons cesser d'emprunter et où nous n'aurons plus à emprunter pour payer l'intérêt sur la dette nationale. En fait, ils attendent le jour où nous allons commencer à rembourser cette dette.

Pour ma part, je crois fermement que les Canadiens comprennent que nous avons maintenant un excédent de fonctionnement, que nos recettes sont supérieures à nos dépenses au titre des programmes et ce, depuis 1985.

Je pense également que les Canadiens comprennent que la croissance de la dette nationale depuis 1985 est entièrement attribuable à l'intérêt composé sur la dette dont nous avons hérité en 1984 en accédant au pouvoir.

Les Canadiens le comprennent, mais ils trouvent que ce n'est pas assez. Comme vous le savez, de même que le député qui essaie de déclencher un tumulte dans cette enceinte, les Canadiens veulent en fait que nous commencions à rembourser la dette nationale. Ils souhaitent qu'elle commence à baisser.

Ils ne se contentent plus de belles paroles, de promesses et de prévisions. En fait, les Canadiens attendent des résultats concrets et c'est ce que le ministre des Finances souhaite obtenir également. C'est ce que nous voulons, à l'instar de tous les Canadiens.

• (1225)

Bien que les Canadiens comprennent cela et bien que nous sachions que c'est ce qu'ils veulent, vous savez comme nous qu'on n'y parviemt pas simplement en faisant claquer ses doigts ou en présentant un exposé budgétaire. En fait, c'est bien plus facile à dire qu'à faire. Vous et moi, monsieur le Président, comme de nombreux députés, siégeons à la Chambre depuis neuf ans ou plus et nous avons pu constater à quel point il était difficile de comprimer les dépenses sans augmenter les impôts, d'atteindre la racine du problème, d'éliminer le déficit et de commencer à rembourser la dette.

J'aimerais que ce soit simple. Mais je suis ici depuis neuf ans et au moins une fois au cours de chacune de ces années j'ai vu le ministre des Finances prendre la parole à la Chambre pour annoncer des compressions de dépenses très importantes. Depuis que je suis ici, depuis neuf ans donc, chaque budget et chaque exposé économique présenté à la Chambre contenait de considérables réductions des dépenses.

Toutefois, à chaque fois, nos amis néo-démocrates de l'opposition se sont opposés à chacune des mesures de compression des dépenses tout en se plaignant de l'ampleur du déficit et de l'importance de la dette nationale. Et si l'on examinait les relevés des votes qui ont eu lieu à la Chambre depuis neuf ans, on pourrait voir que le NPD n'a jamais appuyé une seule réduction de dépenses présentée à la Chambre.

De même, au cours des neuf dernières années, depuis que je siège à la Chambre, les ministres des Finances ont proposé des réductions de dépenses et chaque année, l'opposition officielle, le Parti libéral, s'est opposée à chacune des compressions proposées. Je suis resté estomaqué de voir les libéraux de l'opposition officielle voter contre chacune des compressions de dépenses proposées et mises en oeuvre par le gouvernement au cours des neuf dernières années. Je répète qu'un simple coup d'oeil aux relevés des votes suffirait à le confirmer.

J'ai toujours été surpris de voir que tout en votant contre ces réductions de dépenses, les libéraux prenaient la parole durant la période des questions pour critiquer le gouvernement à cause de la dette nationale qui, disaient-ils, avait doublé depuis que le gouvernement était au pouvoir, alors qu'ils votaient contre les mesures de compression.

Il est intéressant de noter que, par ailleurs, ils oublient entièrement que lorsqu'ils étaient au pouvoir, durant la dernière période de règne libéral, la dette nationale n'a pas doublé, elle a décuplé et même plus. Nous avons cependant tendance à oublier ces choses, ce qui semble être une caractéristique propre aux députés. Nous ne sommes pas ici pour tenter de trouver des solutions sérieuses aux problèmes, mais pour nous faire du capital politique durant les débats, pour afficher notre parti pris. Le gouvernement est favorable à tout, tandis que l'opposition, elle, est contre tout.

J'ai également remarqué autre chose depuis neuf ans. Chaque année et pratiquement chaque jour, je reçois des lettres de Canadiens. J'en ai récemment reçu une du président de l'équipe nationale de ski alpin. Sa lettre est typique des autres que je reçois presque quotidiennement depuis neuf ans. J'ai reçu dernièrement une lettre de chacune de nos équipes de sport amateur. J'en avis une pile de près d'un pied d'épaisseur, et elles étaient toutes très semblables.

Je me permets de citer la lettre du président du Club de ski alpin, M. James Miles: «Monsieur, en tant que contribuable, je suis préoccupé par le déficit. En tant que président du Club de ski alpin du Canada, je suis inquiet de la réduction des fonds prévue dans le mini-budget du ministre des Finances. Je suis conscient de l'obligation où se trouve le gouvernement d'agir de façon responsable, mais je tiens à faire remarquer que les investissements dans le sport et dans le conditionnement physique rapportent quelque chose. Je vous demande instamment de supporter les efforts en vue de maintenir les niveaux actuels de financement des programmes canadiens de sport.»

Il s'agit là d'une lettre typique, qui illustre également pourquoi il est si difficile, et plus tôt dit que fait, de réduire ces dépenses dont nous entendons parler chaque jour et au sujet desquelles nous recevons des plaintes de temps à autre, en fait de façon presque constante.

• (1230)

Le 22 avril, je lisais dans le journal *The Toronto Star* un article du chroniqueur des affaires nationales, M^me^ Carol Goar, qui m'a rappelé la lettre récente de M. Miles, de l'équipe nationale de ski alpin. En effet, le titre de l'article faisait état d'un montant de près d'un demi-million de dollars versés à l'Association de tennis de table. L'auteur de l'article remettait sérieusement en question le bien-fondé de cette dépense. Je me serais certes aussi posé des questions, mais en lisant l'article, je me suis aussitôt rappelé les plaidoyers de M. Miles et de tous ces jeunes engagés dans toutes ces saines activités au Canada. Tous sont atterrés par les réductions de dépenses jugées nécessaires à cause du déficit et de la dette nationale.

Dans son article, M^me^ Carol Goar cite de nombreux autres exemples. Elle fait allusion, entre autres, à l'Institut de la fourrure du Canada, organisme financé par le gouvernement du Canada pour aider à promouvoir le commerce de la fourrure et les activités des autochtones canadiens qui sont trappeurs et qui risquent de voir leur gagne-pain disparaître par suite de la campagne européenne antifourrure prévue en 1996.

C'est ce qui explique l'appui qui est donné à l'Institut de la fourrure du Canada et l'on peut certes imaginer les problèmes que susciterait la disparition de ce commerce. Nous entendrions les protestations de ceux qui s'inquiètent, avec raison, du sort des autochtones de Davis Inlet, qui sont isolés et qui ne possèdent ni les ressources financières ni la base d'une économie. Ils nous accuseraient d'éliminer l'unique gagne-pain de ces autochtones. Voilà le but du financement de l'Institut de la fourrure du Canada, c'est pour leur venir en aide.

M^me^ Goar mentionne également l'Association des consommateurs du Canada, la Fédération internationale des associations de bibliothécaires et la Fédération pour le planning des naissances. D'après moi, ce sont tous des organismes que beaucoup de Canadiens sont prêts à appuyer et dont ils s'inquiéteraient si le financement était réduit, comme il l'est d'ailleurs. Je crois que je ne tarderai pas à recevoir d'autres lettres comme celle que m'a fait parvenir l'équipe nationale de ski alpin pour protester contre les coupes proposées.

Dans son article, M^me^ Goar fait aussi allusion au Congrès du Travail du Canada qui bénéficie d'un financement important. Je le sais parce que les bureaux de la Fédération du travail de l'Ontario se trouvent dans ma circonscription. Je sais que l'argent sert à lutter contre l'analphabétisme dans le milieu de travail et que tous les députés s'inquiéteraient beaucoup si nous décidions soudain d'éliminer ce financement.

Elle mentionne le Comité canadien d'action sur le statut de la femme et, dans ce cas encore, le comité nous a déjà fait part de ses inquiétudes face à la réduction de son financement.

Il est révélateur de constater que, dans son article, Carol Goar mentionne ces exemples, mais ne demande pas expressément que cette aide soit supprimée. Il en est ainsi parce que, si nous éliminions cette aide, nous en entendrions parler par le *Toronto Star*, les autres médias, nos amis néo-démocrates, nos amis libéraux, et les Canadiens d'un bout à l'autre du pays. Nous les entendrions jeter les hauts cris et dire que notre gouvernement est dur et sans coeur.

J'ai eu exactement la même impression en lisant un long éditorial dans le *Globe and Mail* du 30 avril. L'éditorial, intitulé «Liste des dépenses indispensables», renfermait une très longue liste d'organismes ou programmes bénéficiant d'une aide financière du gouvernement du Canada, principalement des entreprises, aux fins de la création d'emplois.

L'éditorialiste s'était contenté de dresser cette liste. Il ne demandait pas que cette aide soit supprimée. À mon avis, si l'on ne demande pas la prise d'une telle mesure, c'est pour une très bonne raison: les intéressés veulent pouvoir dénoncer l'élimination de cette aide, si cela devait se produire, de la même façon qu'ils ont critiqué son octroi au départ.

Cette situation fait ressortir les problèmes qu'a éprouvés le gouvernement lorsqu'il a voulu éliminer des programmes. On se rappellera par exemple que lorsque nous avons fermé une base militaire il y a quelques années, nous avons été accusés de détruire l'économie d'une province. De même, lorsque le gouvernement a réduit la subvention accordée à VIA Rail, il a été accusé de détruire une institution nationale. Enfin, lorsque nous avons réduit la subvention versée à la Société Radio-Canada, on nous a accusés de nous en prendre à la culture canadienne.

• (1235)

Ces exemples illustrent combien il est difficile d'effectuer des compressions, même si c'est ce que la population souhaite. C'est pour cette raison qu'il nous faut véritablement un mandat de la population canadienne. Les Canadiens doivent nous confirmer qu'ils ne vont pas se plaindre si nous revoyons la liste des dépenses indispensables.

La population canadienne doit nous dire qu'elle ne se plaindra pas des compressions touchant l'équipe nationale de ski alpin, l'Association des consommateurs, la Fédération des bibliothèques, l'Association de planification familiale ou le Comité canadien d'action sur le statut de la femme.

C'est ça que les candidats à la direction de notre parti et au poste de premier ministre du Canada ont dit. En fait, l'un d'eux, le ministre de l'Environnement, a déclaré que ce dont notre pays avait vraiment besoin, c'était que la population donne au nouveau gouvernement le mandat clair de faire ces compressions des dépenses qui sont si difficiles et auxquelles s'opposent les néo-démocrates, les libéraux et nombre de Canadiens qui seront le plus touchés.

Je voudrais passer maintenant au troisième point du budget, à savoir le besoin d'emplois et le souhait des Canadiens de retourner au travail, mais je vois qu'il ne me reste plus de temps. Je pourrai peut-être aborder ce point pendant la période réservée aux questions et aux observations.

M. Simon de Jong (Regina—Qu'Appelle): Monsieur le Président, c'est avec intérêt que j'ai suivi les propos du député ministériel, que je tiens pour un homme juste et raisonnable.

C'est pourquoi je voudrais lui poser une question. Nous sommes conscients de la nécessité de faire des économies, et de la gravité d'un déficit de plus en plus lourd qui gonfle notre dette. Il a fait augmenter la part des recettes qui sert à payer les intérêts. C'est comme un cancer qui détruit les programmes publics.

Il faut effectivement faire des économies, réduire la dette, commencer à économiser et à faire diminuer nos frais d'intérêt.

Il y a un point sur lequel je voudrais connaître la réaction du député. Selon certaines études, les compressions effectuées dans certains domaines donnent des résultats contraires à ceux qui sont visés. Je songe par exemple à l'étude Vanderhoof, à Toronto, qui a porté sur les budgets des arts. Les auteurs ont choisi 60 groupes des arts d'interprétation, et ils ont calculé les conséquences des compressions imposées au Conseil des Arts du Canada.

Le Conseil des Arts, assujetti à des compressions, a dû réduire son aide à ces groupes. Ceux-ci réduisent leur production. Ils mettent des gens à pied. L'étude a montré que la diminution des recettes de la TPS et de l'impôt sur le revenu, alliée à l'augmentation des prestations d'assurance-chômage et d'aide sociale, aurait pour résultat net que le gouvernement fédéral perdrait plus d'argent qu'il n'en économise par les compressions imposées au Conseil des Arts du Canada.

Voilà un cas de compressions qui vont à l'encontre du but recherché. C'est peut-être la même situation dans plusieurs autres domaines. Voici donc ma question. Même s'il faut évidemment économiser de l'argent, n'est-il pas vrai qu'il faut faire preuve de discernement dans les efforts de réduction du déficit, de manière qu'on ne fasse pas de compressions dans des domaines, comme celui des arts et de la culture, où elles auront un effet contraire à celui qui est recherché?

M. Redway: Monsieur le Président, il faut quand même faire preuve de discernement quand on fait des réductions, en fait, pour tout ce qui touche les mesures budgétaires.

Personnellement, je crois aussi que nous devrions créer plus d'emplois pour eux, et c'est ce que les Canadiens demandent d'ailleurs.

• (1240)

Heureusement, certains éléments du budget sont susceptibles de créer des emplois. Je tiens à signaler au député que le ministre des Finances a bien dit dans son budget que des changements fiscaux s'imposent pour tenir compte des équipements neufs qui se déprécient rapidement, renforcer l'accès des entreprises canadiennes aux technologies nouvelles et améliorer les incitatifs offerts aux petites entreprises innovatrices. Il a également annoncé de nouveaux projets d'infrastructure qui créeront 15 000 années-personnes d'emploi de plus.

Toutes ces mesures sont extrêmement importantes et nécessaires, car le gros problème qui a retenu l'attention de tout le monde, c'est le fait que les prévisions avancées dans le budget sont douteuses parce que les précédentes se sont révélées inexactes. Si l'on compare les prévisions de l'an dernier à ce qui s'est produit, on se rend compte que les dépenses de programme réelles sont en fait inférieures aux prévisions et cela, d'un milliard de dollars. On a payé 700 millions de dollars de moins que prévu dans le budget de l'an dernier au titre des intérêts sur la dette nationale.

Le gros du problème provient des recettes, qui accusent un manque à gagner de quelque neuf milliards de dollars. Il faut redonner de l'emploi aux Canadiens afin d'augmenter le nombre de contribuables et de s'assurer que cet élément de l'équation ne soit plus un problème.

M. de Jong: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Le député a profité de l'occasion pour finir son discours au lieu de répondre à ma question.

Le président suppléant (M. DeBlois): Le rappel au Règlement n'est pas fondé. Le député de Broadview—Greenwood a la parole.

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement le député. Comme moi, il représente une circonscription de Toronto. Je voudrais lui poser une question précise ayant trait à l'usine de fourgonnettes General Motors de Scarborough où beaucoup d'électeurs de nos deux circonscriptions travaillent.

Il s'agit là de la plus importante fermeture d'usine rentable de production d'automobiles jamais vue au Canada. Au cours des dix dernières années, elle a rapporté près de 2,2 milliards de dollars. Ce chiffre provient de General Motors. La société dit qu'il s'agit d'une de ses usines les plus efficientes. Trois mille cinq cents ouvriers qualifiés, hommes et femmes, qui créent des emplois indirects chez les fournisseurs de pièces, se retrouveront sans travail jeudi.

Ils deviendront des chômeurs, peut-être ensuite des assistés sociaux et, en une seule année, ils coûteront au Trésor public entre 500 millions et 700 millions de dollars en prestations d'assurance-chômage et d'aide sociale, sans compter les frais médicaux assurés et les autres frais.

N'utiliserions-nous pas mieux notre argent en négociant avec General Motors un plan d'assistance pour moderniser l'usine? D'après le syndicat des travailleurs de l'automobile, le produit est en demande et l'usine pourrait pratiquement être remise à la fine pointe de la technologie pour environ 200 millions de dollars, ce qui permettrait aux travailleurs de continuer de travailler, de payer des impôts, de dépenser dans les restaurants et dans les magasins, et de soutenir toutes les activités normales d'une collectivité.

À mon sens, l'argent des contribuables serait plus judicieusement dépensé si l'on injectait 200 millions de dollars dans une usine à la fine pointe de la technologie pour garder des gens au travail que si on la fermait pour verser 700 millions de dollars par année en assurance-chômage. En fin de compte, ce sont les mêmes contribuables qui doivent payer la note.

Le député pourrait-il répliquer à ces remarques?

M. Redway: Monsieur le Président, il ne fait aucun doute que j'éprouve la plus profonde sympathie pour les travailleurs touchés par la fermeture de l'usine de fourgonnettes de Scarborough.

• (1245)

Mais ces travailleurs ne sont pas les seuls avec qui je sympathise au plus haut point. Le député et moi représentons la même collectivité et il sait que celle-ci est durement mise à l'épreuve par la récession. Nous avons perdu beaucoup d'entreprises et nous avons perdu beaucoup d'emplois. Il s'agit d'un problème de conjoncture

qui ne frappe pas uniquement l'usine de fourgonnettes de Scarborough, mais beaucoup d'autres aussi.

Je suis d'accord avec le député lorsqu'il dit que nous devrions travailler en collaboration avec les employeurs pour voir s'il n'y aurait pas moyen de sauver les usines menacées. Le député le sait, nous l'avons fait dans le cas de de Havilland. Cette usine était dans la même situation. Environ 5 000 emplois directs et entre 5 000 et 10 000 emplois indirects étaient menacés par la fermeture de de Havilland. Le gouvernement fédéral et le gouvernement de l'Ontario ont conjugué leurs efforts pour élaborer un plan de sauvetage de De Havilland.

J'aimerais qu'il y ait le plus souvent possible une telle collaboration entre les gouvernements de tous les paliers et entre tous les Canadiens. Je félicite le député de ses suggestions. J'ai suivi le débat d'hier et j'ai vu le député proposer des idées qui, à mon avis, sont bonnes. C'est ce dont nous avons besoin au Canada. Plutôt que de nous affronter à la Chambre en nous laissant guider par notre esprit de parti, je crois qu'il serait nettement préférable que nous unissions notre matière grise pour tenter de faire quelque chose pour régler les problèmes du Canada.

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, avant de commencer mon discours, je voudrais signaler que, si j'ai bien compris la réponse du député, ce dernier serait d'accord pour dire qu'un investissement de 200 millions de dollars pour moderniser une usine qui continuera à rapporter de l'argent non seulement à General Motors, mais aussi à tous ces travailleurs qui pourront ainsi garder leur emploi, est beaucoup plus profitable que des dépenses de 700 millions de dollars au titre de l'assurance-chômage et de l'aide sociale.

C'est pour cette raison que le gouvernement sera battu aux prochaines élections. C'est parce qu'il a tout arrêté au nom de la réduction du déficit et de la dette. Lorsqu'on examine les livres, on se rend compte que le gouvernement a dépensé environ 165 milliards de dollars de l'argent des contribuables au titre de l'assurance-chômage et de l'aide sociale au cours des neuf dernières années.

Ces dépenses énormes, qui représentent presque 35 ou 40 p. 100 de la dette totale de notre pays, ne nous ont pas rapporté grand-chose.

Je sais que le monde entier traverse une récession, mais je préférerais de beaucoup pouvoir dire aux contribuables: «Oui, nous avons dépensé 160 milliards de dollars durant cette récession, mais nous avons maintenant une usine moderne à Scarborough. Nous avons aussi une usine moderne à Brampton dans le secteur de l'automobile et nous avons une nouvelle infrastructure en ce qui concerne les routes et les égouts. Nous avons également pris des mesures pour protéger notre ressource la plus précieuse, notre eau.»

Je crois que, compte tenu de la dette accumulée au cours des neuf dernières années, les Canadiens préféreraient avoir certains éléments d'actif à la fin de cette période plutôt que de se retrouver dans une situation où plus de 3 millions de gens n'ont rien d'autre que de la frustration et du désespoir.

Ce qui me dérange le plus au sujet du budget présenté la semaine dernière par le ministre des Finances, c'est que c'était le dernier budget que présentera ce gouvernement conservateur, et c'était donc sa dernière chance de procéder à une réforme fiscale globale. Savez-vous, monsieur le Président, que j'ai été assez naïf pour penser que le ministre, pour qui j'ai énormément de respect, allait vraiment donner suite à l'idée que je propose à la Chambre depuis trois ans et demi?

• (1250)

Je veux parler ici d'une réforme fiscale globale, de l'idée d'un impôt unique, d'un taux d'imposition uniforme pour les sociétés et pour les particuliers. Cette réforme nous permettrait d'éliminer toutes les échappatoires et tous les avantages fiscaux.

Le gouvernement parle de sabrer dans tel ou tel programme, de réduire les subventions et ainsi de suite, mais l'élément le plus important des dépenses gouvernementales, ce sont les dépenses fiscales, dont les multinationales bénéficient en majeure partie. Le gouvernement accorde entre 40 et 50 milliards de dollars d'allégements fiscaux et n'a pas fait grand-chose pour réduire ce montant.

C'est curieux de voir que le gouvernement n'a rien fait à cet égard, car c'est ce que les Canadiens réclament. Ils réclament un régime fiscal plus juste, plus efficace et plus simple.

Je peux comprendre pourquoi le gouvernement ne veuille pas tenir compte d'une proposition faite par un libéral, soit la possibilité de procéder à une réforme fiscale exhaustive et d'appliquer un impôt unique. Même si beaucoup de députés d'en face et de néo-démocrates ont manifesté de l'intérêt pour ce genre de réforme fiscale, je peux comprendre pourquoi le gouvernement ne veut rien savoir d'une suggestion faite par un parti de l'opposition.

J'ai regardé une partie du débat auquel participaient les candidats à la direction du Parti conservateur vendredi soir. L'un des candidats, le député d'Etobicoke—Lakeshore, a lancé l'idée d'une réforme fiscale en règle. Le premier à en parler, il a déclaré qu'il appuyait le concept

d'un impôt unique et d'un programme d'aide au revenu pour les chômeurs.

Le député de Calgary-Nord rumine cette idée depuis de nombreuses années. Dans mon dernier bulletin parlementaire, qui portait sur le projet d'impôt unique, je faisais allusion à sa proposition et lui en attribuais tout le mérite, car il s'engage, à mon avis, dans la bonne direction. Le fait qu'un conservateur ait une idée merveilleuse ne me dérange pas. L'important, c'est que le député d'Etobicoke—Lakeshore ait repris l'idée au cours du débat des candidats à la direction du Parti conservateur.

Savez-vous ce qui m'a étonné? C'est le fait que la ministre de la Défense nationale et le ministre de l'Environnement, tous deux candidats à la direction de leur parti, aient essentiellement appuyé la proposition. Comment s'expliquer ce phénomène lorsqu'on siège dans l'opposition et qu'on regarde ce débat à la télévision? On se dit: «Si ces deux candidats, ces deux ministres qui ont beaucoup plus facilement accès au ministre des Finances que moi, appuient cette proposition, qu'ont-ils fait au cours des réunions du Cabinet?» Qu'ont-ils fait lorsque leurs collègues ont déclaré qu'à part le fait de redonner du travail aux Canadiens, qui est la première mesure à prendre pour résorber le déficit et réduire la dette, puisque les travailleurs paient de l'impôt au lieu de vivre aux crochets de la société, la priorité, c'est de procéder à une réforme fiscale en règle?

Le candidat d'Etobicoke—Lakeshore a lancé l'idée et les ministres de l'Environnement et de la Défense l'ont appuyé. Cela m'a complètement renversé. J'ai ressenti la même chose que lorsque le whip du gouvernement a affirmé que le budget était une honte. Ce débat était essentiellement teinté d'hypocrisie, puisque deux ministres de premier plan, candidats à la direction de leur parti, appuyaient un concept qu'avait, de toute évidence, rejeté le ministre des Finances et que réclamaient les Canadiens.

Le gouvernement a vraiment manqué le coche. Il a été tellement obsédé par la TPS que la même chose se produit dans le cas de cette dernière. Il parle des recettes que la TPS fait entrer dans les coffres de l'État. Elle génère 30 milliards de recettes brutes, mais rapporte 15 milliards de dollars. Autrement dit, le gouvernement est supposé toucher 15 milliards de dollars que cette taxe rapporte au Trésor fédéral, mais il ne calcule pas les difficultés que les Canadiens ont dû subir pour qu'il touche ces 15 milliards.

• (1255)

Je veux dire par là qu'en faisant son analyse coûts-avantages—ce que je ne crois pas qu'il ait fait—il ne calcule pas certains coûts. Il n'a pas établi le coût de la paperasserie pour les petites et moyennes entreprises. Il n'a pas établi le coût de ses répercussions sur l'industrie touristique, le secteur qui crée le plus d'emplois. Il n'en a pas établi le coût pour les commerces de détail ni pour les entreprises du secteur des services d'alimentation ou de la restauration. Le gouvernement n'a rien fait de tout cela. Si l'on faisait entrer tous ces coûts dans l'équation, on constaterait que la TPS n'a rien fait d'autre qu'abattre le moral du pays.

Je crois que les Canadiens ne se laisseront pas prendre trois fois. Ils savent maintenant que la politique fiscale du gouvernement actuel est inefficace. Pensons à l'idée qu'on peut démanteler un pays et sabrer dans les programmes qui créent des biens et donnent de la dignité aux gens. Le gouvernement a supprimé certains programmes et pense pouvoir s'en tirer avec sa propagande et ses jeux d'illusion et faire croire aux Canadiens que ce qu'il fait est bon pour le pays.

Je ne crois pas un seul instant que les gens d'en face veulent causer du tort au pays. Je crois tout simplement qu'ils ne savent absolument pas comment l'administrer. On le constatera lors des prochaines élections quand les Canadiens leur feront savoir ce qu'ils pensent d'eux.

M. David Walker (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, c'est un honneur de participer à un débat aussi important, qui est parrainé par mes collègues et qui vise à confirmer la description que le leader parlementaire a faite du budget lorsqu'il a parlé de création abominable.

Le débat survient à un moment très intéressant puisque, hier, un groupe s'intéressant à la politique familiale donnait une conférence de presse en ville. Hier aussi, l'Institut C.D. Howe publiait un ouvrage intitulé *The Partnership in Trouble*, portant sur les problèmes du fédéralisme financier auxquels le ministre des Finances ne s'était pas attaqué.

Plus important encore, Statistique Canada vient de publier les résultats d'une étude sur la distribution des revenus après impôt au Canada, en 1991. L'intervenant précédent, que je voudrais interroger, est parfaitement au fait de l'importance de l'impôt sur le revenu pour les familles.

On remarquera que le revenu familial moyen après imposition, en 1991, était estimé à 42 612 $, ce qui représente une baisse de 2,6 p. 100 par rapport à 1990, une fois l'inflation prise en compte, selon les fluctuations de l'indice des prix à la consommation. Le revenu réel après imposition a diminué au début des années 80, puis une croissance modeste mais constante a suivi entre 1983 et 1989.

Après les deux années de déclin qu'ont été 1990 et 1991, le revenu après imposition était inférieur de 4,3 p. 100 au moins à ce qu'il était en 1980. Si on examine attentivement les statistiques, on remarque un écart ahurissant. Le revenu d'un couple âgé peut être aussi faible que 30 000 $, comparé au revenu moyen de 42 000 $. Quant à celui de la femme chef de famille monoparentale, il est de 19 000 $. Celui d'une personne âgée, homme ou femme, vivant seule se situe à 19 000 $.

Ce que je veux faire valoir et ce que je veux demander au député, c'est ceci: à l'appui de ce qu'il pense de l'impôt sur le revenu, n'est-il pas grand temps que le gouvernement examine son incidence sur le revenu familial?

M. Mills: Je remercie mon collègue de sa question. Le moyen d'encourager aujourd'hui les gens à produire, c'est d'être juste. Le seul outil dont dispose le gouvernement national pour atteindre tous les Canadiens, c'est la Loi canadienne de l'impôt.

À l'heure actuelle, cette loi pénalise les Canadiens à revenu moyen. Autrement dit, on se rend compte que des gens qui peuvent toucher jusqu'à un million de dollars ne paient pas un sou d'impôt, alors que nous allons adopter une mesure fiscale—nous, de ce côté-ci de la Chambre l'avons rejetée, mais le gouvernement a invoqué la clôture il y a deux semaines—touchant des fiducies familiales contenant des milliards de dollars, qui n'ont pas été imposées depuis 21 ans.

La première exonération mise en place il y a 21 ans, par la grâce d'une initiative de l'ancien gouvernement libéral, est reconduite de force pour une période indéfinie par le gouvernement actuel. On conçoit qu'une telle injustice est de nature à miner les esprits et à démotiver les travailleurs, de telle sorte que, prise à la grandeur du Canada, elle a une incidence catastrophique sur la productivité, sur la rentabilité et sur tout le reste.

Je suis absolument persuadé que si nous voulons atteindre à une véritable justice, nous allons devoir refondre complètement notre régime fiscal, car ce n'est qu'un système transparent et universel qui saura être juste pour les familles et, au bout du compte, pour tout le monde.

Le président suppléant (M. DeBlois): Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures, conformément au paragraphe 24(2) du Règlement.

(La séance est suspendue à 13 h 1.)

Article 31 du Règlement

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LA PAUVRETÉ

M. John Manley (Ottawa-Sud): Monsieur le Président, la fin de semaine dernière, la campagne annuelle du printemps des banques d'alimentation d'Ottawa a permis de recueillir plus de 8 200 sacs de nourriture qui seront ensuite distribués aux nécessiteux de la région de la Capitale nationale.

Au même moment, le président conservateur du sous-comité de la pauvreté a laissé entendre que les gens vont dans les banques d'alimentation non par nécessité, mais pour des raisons frivoles et égoïstes. Aux États-Unis, un autre législateur continue d'envoyer un message bien différent. Un membre du Congrès, Tony Hall, président de la Commission d'enquête sur la faim, a observé un jeûne de 23 jours pour protester contre l'abolition de sa commission.

Il n'y a rien d'étonnant à ce que certains politiciens aimeraient bien faire fermer les banques d'alimentation. Ce sont des signes visibles et persistants de l'existence de millions de Canadiens qui sont sans travail et qui comptent sur la charité et l'assistance publique pour satisfaire à leurs besoins essentiels, un fait qui nous rend tous mal à l'aise et qui nous fait prendre conscience de l'échec des politiques économiques traditionnelles.

Je préfère être aux côtés de Tony Hall qui tente de faire connaître l'opinion des laissés-pour-compte et d'obliger les décideurs à faire face à la réalité de la faim dans notre pays et ailleurs dans le monde.

* * *

[*Français*]

LES TROUPES DE MAINTIEN DE LA PAIX

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, suite aux incidents impliquant des membres des Forces canadiennes en Somalie, le général Gordon Reay, commandant de la force mobile, dénonce les politiciens et les médias qui portent des jugements, avant même que les faits ne soient connus, sur les Casques bleus canadiens.

Article 31 du Règlement

Il déclare, et je cite: «Ils salissent en même temps des centaines, sinon des milliers de mes soldats, en ne se basant sur aucune preuve.» Il ajoute, de plus: «Il y a dans le monde des milliers de soldats canadiens qui font un travail fantastique, y compris ceux qui sont en Somalie. Je souhaite simplement que les gens s'en rappellent.»

Avant de porter des accusations et de parler à tort à travers de cette situation, il faut attendre les résultats des enquêtes qui suivent une procédure rigoureuse et qui sont du ressort du juge-avocat général.

Les députés de l'opposition aux Communes ont la responsabilité de s'informer et d'établir les faits. Mais en l'absence de toute preuve, plutôt que d'utiliser des mots donnant l'impression que l'armée est criblée de problèmes, ces mêmes députés libéraux et néo-démocrates pourraient peut-être se présenter en Somalie et faire le même travail, et ce, dans des conditions extrêmement dangereuses. J'attends donc vos déclarations.

* * *

[*Traduction*]

LA DIRECTION GÉNÉRALE DE LA PROTECTION DE LA SANTÉ

M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte-Claire): Monsieur le Président, dans son nouvel ouvrage, le reporter de la *Gazette* de Montréal, Nicholas Regush, affirme qu'à Santé et Bien-être social, la Direction générale de la protection de la santé est devenue la Direction générale de la protection des sociétés pharmaceutiques.

Prenons le cas d'Imitrex. Malgré les avertissements des scientifiques au sujet de ses dangers, les fonctionnaires ont cédé aux pressions du fabricant et ont tôt fait d'approuver le produit. Certes, on a maintenant une nouvelle usine de 70 millions de dollars, mais 70 personnes souffrent aujourd'hui des graves effets secondaires de ce médicament.

C'est également le cas d'Halcion. En dépit des 450 cas d'effets secondaires, dont neuf incidents graves, Santé et Bien-être social a refusé de retirer ce médicament du marché. Quant au Toradol, il a fallu que ce produit cause six décès avant que Santé et Bien-être social commence à se poser des questions.

Les licenciements de préposés à l'évaluation des médicaments, la fermeture de la Section des produits naturels ainsi qu'une étroite collaboration avec l'industrie sont toutes des mesures inscrites au programme des conservateurs. Il est donc possible que d'autres affaires du genre de celle que l'on a connue avec les prothèses mammaires Meme se reproduisent si l'on ne permet pas à la Direction générale de la protection de la santé de reprendre sa mission, à savoir protéger non pas les sociétés pharmaceutiques, mais bien les Canadiens qui ont besoin de soins.

* * *

LES PENSIONS

L'hon. Alan Redway (Don Valley-Est): Monsieur le Président, la semaine dernière, le premier ministre de l'Alberta, Ralph Klein, a annoncé qu'il supprimait les pensions, y compris la sienne, des députés élus à l'assemblée législative depuis 1989. Hier, Bob Rae a accepté d'examiner les pensions des députés de l'assemblée législative de l'Ontario après que le chef du Parti conservateur, Mike Harris, a dit que c'était une assiette au beurre.

Pourquoi cela se produit-il? Parce que des millions de Canadiens partagent l'opinion de Joan Taillon, de Saint-Constant, au Québec, qui m'a écrit récemment pour dire ceci:

> Toutes ces dépenses extravagantes ont commencé à une époque de vaches grasses, mais cette époque est révolue. Nous sommes fauchés! Le puits est à sec! Il n'y a plus d'argent!

Ils partagent aussi l'opinion de Robert J. Brown, de Vancouver-Nord, qui m'a écrit ceci:

> Ce qui rend de nombreux électeurs mécontents, c'est que le gouvernement traite les députés comme des gens qui font partie d'une classe privilégiée et qui peuvent établir leurs règles derrière des portes closes et décider tout ce qu'ils veulent, tant que c'est le Trésor public qui paie.

Quand le président du Conseil du Trésor examinera-t-il les pensions des députés?

* * *

• (1405)

L'EXPOSITION SUR LA CIVILISATION GRECQUE

Mme Shirley Maheu (Saint-Laurent—Cartierville): Monsieur le Président, je voudrais saisir cette occasion pour annoncer à la Chambre que la ville de Montréal, le maire Jean Doré et la Société du Palais de la civilisation ont organisé une des expositions artistiques et archéologiques les plus impressionnantes qui soient sur la civilisation grecque: La Macédoine, royaume d'Alexandre le Grand.

Des événements de ce genre rehaussent le patrimoine multiculturel du Canada et nous aident à comprendre les origines de la collectivité hellénique au Canada. Par l'entremise des Canadiens d'origine grecque, nous avons un lien direct avec la Grèce classique, berceau de la civilisation occidentale.

Je tiens à féliciter le maire Jean Doré, les représentants diplomatiques de la Grèce, ainsi que la Société du Palais de la civilisation qui ont travaillé d'arrache-pied pour réaliser cette exposition.

* * *

LA SEMAINE DE LA SANTÉ MENTALE

M. Stan Wilbee (Delta): Monsieur le Président, j'ai le plaisir d'informer la Chambre que la semaine du 3 au 9 mai est la Semaine de la santé mentale.

Pendant cette semaine, l'Association canadienne pour la santé mentale parraine des manifestations visant à sensibiliser le public aux difficultés particulières de ceux qui souffrent de troubles mentaux. Elle cherche à réduire la honte associée à la maladie mentale et à encourager l'acceptation de ceux qui en sont victimes. Le slogan de cette année est «La santé mentale n'a pas de prix».

Le thème de la campagne est la sécurité du revenu et sa relation avec la santé mentale. Bien que la maladie mentale ne soit pas causée par la pauvreté, celle-ci contribue aux problèmes mentaux.

J'invite tous les Canadiens à appuyer l'Association canadienne pour la santé mentale pendant cette Semaine de la santé mentale.

* * *

[*Français*]

LE PREMIER MINISTRE DU QUÉBEC

L'hon. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Monsieur le Président, je sais que tous les honorables députés de cette Chambre voudront se joindre à moi pour se réjouir de l'annonce très heureuse du retour à la santé du premier ministre du Québec, l'honorable Robert Bourassa.

M. Bourassa, le premier ministre du Québec, joue un rôle primordial dans le développement harmonieux et moderne du Québec. Son rôle de guide fut mis à l'épreuve de nombreuses fois et toujours, il reprend ses fonctions avec ardeur et enthousiasme.

Nous lui souhaitons un prompt rétablissement puisqu'il nous semble en excellente santé et je crois qu'il est bon, dans les circonstances, que nous puissions souligner cet événement heureux pour le Québec, ce Québec qui se cherche une identité moderne, ce Québec qui se veut économiquement prêt à faire face à tous les défis que notre société connaît.

Article 31 du Règlement

LA SEMAINE DE L'ARBRE ET DES FORÊTS

M. Charles-Eugène Marin (Gaspé): Monsieur le Président, nous sommes en pleine Semaine nationale de l'arbre et des forêts. Le but de cet événement annuel est de sensibiliser tous les Canadiens au rôle important que jouent les ressources forestières dans nos vies.

Aujourd'hui, notre société est de plus en plus consciente des nombreux besoins humains et écologiques que doivent maintenant combler les forêts. Il y a maintenant un an que la communauté forestière canadienne a élaboré une nouvelle stratégie nationale sur les forêts axée sur le développement durable.

Je n'ai pas à vous convaincre, monsieur le Président, que les forêts jouent un rôle primordial, non seulement dans notre pays, mais partout dans le monde pour la survie et la prospérité des habitants de la planète.

Le Canada a joué un rôle dominant dans l'énoncé d'une déclaration internationale de principes sur la conservation et le développement durable des forêts, à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement qui s'est tenue au Brésil en juin 1992.

La Semaine nationale de l'arbre et des forêts est le moment de réfléchir à ces réalisations et de se préparer à relever les nombreux défis que nous promet la forêt de l'avenir.

* * *

[*Traduction*]

L'ENVIRONNEMENT

Mme Lynn Hunter (Saanich—Les Îles-du-Golfe): Monsieur le Président, hier, Maurice Strong, le président d'Hydro Ontario et l'ancien président du Sommet de la Terre de Rio de Janeiro organisé par le programme des Nations Unies pour l'environnement, a exprimé son inquiétude face au programme du gouvernement.

• (1410)

M. Strong était particulièrement déçu des récentes réductions de l'aide étrangère et de la restructuration de l'ACDI, qu'il qualifiait d'erreur fondamentale.

Il a critiqué aussi le manque d'action du gouvernement dans le domaine de la réduction des émissions de CO_2. En fait, le gouvernement ne respecte pas ses engagements pris dans le cadre de la Convention internationale sur les changements climatiques.

J'ai maintes et maintes fois demandé au gouvernement d'expliquer la différence entre ce qu'il dit et ce qu'il fait vraiment. Pourtant, il continue de mettre les Canadiens en péril.

Article 31 du Règlement

Laissez-moi vous citer M. Strong. Il disait:

> Si nous continuons comme si de rien n'était, la vie telle que nous la connaissons ne survivra pas au XXI[e] siècle.

Je conseille aux députés d'en face de prendre note de cette sage prédiction.

* * *

LES ENFANTS

Mme Louise Feltham (Wild Rose): Monsieur le Président, le 4 mai 1992, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a annoncé le programme *Grandir ensemble*, une initiative de 2,5 milliards de dollars destinée à lutter contre les dangers qui menacent la santé et le bien-être des enfants.

La nouvelle prestation fiscale pour enfants, qui va augmenter de 2,1 milliards de dollars l'aide du gouvernement fédéral aux familles au cours des cinq prochaines années, a commencé à être versée en janvier 1993.

Des négociations sont en cours avec les gouvernements provinciaux et territoriaux pour augmenter les efforts de prévention, d'intervention et de promotion de la santé à l'intention des enfants et leurs familles qui vivent dans des collectivités à risques élevés.

Un protocole d'entente a déjà été signé en Nouvelle-Écosse, et nous nous attendons à ce que des ententes soient signées prochainement dans toutes les provinces.

Près de 30 autres programmes qui concernent des problèmes comme la lutte contre le cancer chez les enfants, les enfants portés disparus, les bébés en bonne santé et le renforcement des liens familiaux ont répondu aux besoins des familles canadiennes qui ont des enfants, et continueront à le faire.

* * *

LES ÉLECTIONS À TERRE-NEUVE

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): Monsieur le Président, on a des lendemains qui chantent lorsqu'on est libéral.

La victoire électorale d'hier rend un grand hommage aux qualités de chef de Clyde Wells et à son équipe, notamment les milliers de travailleurs libéraux qui ont incité les gens à voter pour leur parti. Cela en dit long sur le bon sens des électeurs, qui ont préféré la compétence à l'ineptie la vision au vague et le réalisme au rêve.

Il y avait une grande part de rêve. Les néo-démocrates rêvaient tout éveillés qu'ils allaient avoir 30 sièges. Ils en ont gagné un seul.

Les conservateurs ont promis des gains sans douleur. Notre ministre fédéral des Pêches a fait sa part en laissant un des candidats annoncer un projet d'aide aux pêcheries avant que celui-ci ne soit prêt et en bâillonnant ses fonctionnaires pour les empêcher de dire la vérité au sujet de projets de quai imaginaires.

Les Terre-Neuviens n'ont pas mordu à l'hameçon conservateur. Les électeurs canadiens n'y mordront pas non plus. Voici des élections terminées, attendons les prochaines.

* * *

LES BANQUES D'ALIMENTATION

Mme Barbara Greene (Don Valley-Nord): Monsieur le Président, je n'ai jamais dit que les gens abusaient des banques d'alimentation ou que les clients de ces banques d'alimentation étaient des profiteurs. Je ne m'en suis jamais prise aux employés ou aux bénévoles qui travaillent dans les banques d'alimentation.

Je suis d'accord avec les responsables des banques d'alimentation qui disent qu'il faut éliminer la nécessité de ce service. Pour certains, c'est humiliant et dégradant d'avoir à utiliser les banques d'alimentation. Pour d'autres, c'est un service inaccessible, par exemple pour les personnes handicapées, les personnes âgées et les femmes qui ont de très jeunes enfants. C'est une piètre façon d'assurer des services sociaux fondamentaux.

Dans les provinces où les prestations d'aide sociale ne suffisent pas à payer le strict nécessaire, il faudrait hausser ces prestations. Là où elles sont suffisantes, il faudrait favoriser les programmes qui permettent aux gens de se tirer d'affaire eux-mêmes.

Un sac de nourriture ne dure qu'une seule journée. Le fait d'apprendre à cuisiner, à dépenser intelligemment et à adopter une alimentation plus équilibrée permet d'économiser toute sa vie et garantit une meilleure santé.

Le Sous-comité sur la pauvreté envisage de recommander de nouvelles mesures pour contrer la pauvreté. Ces mesures permettraient de déterminer si le niveau d'aide sociale est adéquat et si les programmes gouvernementaux et les changements économiques aident les pauvres ou s'ils leur nuisent plus qu'autre chose.

J'espère que ces mesures permettront au moins de faire porter les efforts sur les familles canadiennes qui comptent sur la charité pour combler leurs besoins fondamentaux.

* * *

L'ASSOCIATION NATIONALE DES CENTRES CULTURELS ET ÉDUCATIFS

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake): Monsieur le Président, les dernières compressions budgétaires fédérales menacent l'existence même de programmes importants pour les Premières nations dans le domaine de la culture, par exemple.

La diminution des subventions à l'Association nationale des centres culturels et éducatifs va affecter le fonctionnement de cet organisme national et des 72 centres qui en dépendent dans tout le Canada. L'un des centres les plus durement touchés est celui de la Saskatchewan, qui dessert toutes les Premières nations de ma province de son bureau de Saskatoon.

• (1415)

Le programme culturel des Premières nations, qui sert les autochtones depuis 1972, est né de la prise de conscience que la culture fait partie intégrale de l'apprentissage. C'est tellement important que l'association nationale propose une mesure législative qui protégerait et sauvegarderait les intérêts culturels des Premières nations.

J'appuie cette importante initiative qui offre, au niveau local, des programmes décentralisés dans le domaine de la culture, de la langue, de l'histoire et du patrimoine et je blâme le gouvernement fédéral d'avoir diminué les subventions dont elle dépend.

* * *

LA SEMAINE ELIZABETH FRY

Mme Mary Clancy (Halifax): Monsieur le Président, l'Association canadienne des sociétés Elizabeth Fry est une fédération de 21 groupes communautaires qui s'occupent d'administrer des programmes et des services à l'intention des femmes au sein du système de justice pénale.

À l'échelon national, cette association oeuvre en faveur de la réforme du droit et des changements sociaux à long terme. Elle veille également à donner aux femmes purgeant une peine fédérale la possibilité de se faire entendre.

La majorité des femmes aux prises avec la loi ont été victimes de diverses formes de violence, physique, psychologique ou sexuelle. Beaucoup ont été victimes du racisme et de la pauvreté. Cette violence est perpétuée par un système qui, trop souvent, va à l'encontre des besoins des femmes. La séparation de la famille et le fait que les femmes soient mal représentées devant les tribunaux en sont seulement deux exemples. Le résultat de tout ceci est que les femmes se trouvent de plus en plus impuissantes et n'arrivent jamais à se remettre des blessures qu'elles ont subies.

La Semaine Elizabeth Fry a pour but de sensibiliser le public à la situation des femmes au sein du système de justice pénale. Une plus grande sensibilisation encouragera l'étude d'autres moyens afin de mettre fin au cycle de la violence dont les femmes sont une nouvelle fois victimes au sein du système de justice pénale.

Célébrons ensemble la Semaine Elizabeth Fry.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'ÉCONOMIE

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au vice-premier ministre, le ministre des Finances.

[*Français*]

Mais avant de le faire, je voudrais me joindre aux propos du député de Saint-Denis qui a noté avec satisfaction, comme tous les députés de cette Chambre, que le premier ministre du Québec a réussi en grande partie à vaincre la grande bataille qu'il livrait au cancer.

[*Traduction*]

Nous avons appris aujourd'hui, et cela a été confirmé par Statistique Canada, que depuis 1989, le revenu moyen des familles canadiennes avait diminué de 4,8 p. 100.

Le ministre des Finances nous a brossé, la semaine dernière, un tableau très optimiste de l'avenir. Pourrait-il nous dire quand le gouvernement va proposer des mesures qui permettront à la classe moyenne du Canada de souffler un peu? Ces quatre dernières années en effet, sa mauvaise politique économique a rendu la vie difficile à tous les travailleurs, qui ont beaucoup perdu. Quand le gouvernement va-t-il proposer des mesures sérieuses qui donneront de l'espoir aux travailleurs canadiens?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, comme le député le sait, le monde entier a connu une récession et le Canada n'y a pas échappé. L'économie et un certain nombre de Canadiens s'en sont ressentis.

Je voudrais rappeler au député qu'au cours de la récession de 1981-1982, quand son parti était au pouvoir, le revenu familial avait baissé d'environ 6 p. 100. Il ne s'agit donc pas d'un fait exceptionnel. Par contre, comme l'a fait remarquer Statistique Canada dans son communiqué, les transferts pécuniaires que fait le gouvernement aux familles sont passés de 7,9 p. 100 en 1980 à 12 p. 100 en 1991 et les familles à faible revenu qui, en 1991, avaient le revenu moyen le plus bas, ont vu leur revenu passer de 5 535 $ à 16 316 $.

J'ajouterais que dans le budget de 1992, nous mettons en place un programme de prestations pour enfants qui, au cours des cinq prochaines années, permettra de verser 2,1 milliards de dollars aux familles à revenu faible ou moyen. J'ai aussi prévu une réduction de l'impôt sur le revenu des particuliers. Ces mesures, prises ensemble, ont permis d'injecter 1,7 milliard de dollars dans l'économie.

Je prends note du point soulevé par le chef de l'opposition. Je pense cependant qu'il est clair que le gouvernement a réagi de façon très positive.

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, dans un rapport du Forum national sur la sécurité des familles, on dit clairement qu'au cours des dernières années, il y a eu une détérioration constante au Canada et que l'écart entre les pauvres et les riches ne s'est pas amélioré mais s'est plutôt détérioré.

• (1420)

Quand le ministre des Finances comprendra-t-il que pour donner une chance aux Canadiens, la seule politique sociale qui puisse valoir à ce moment-ci est une politique de création d'emplois, parce qu'il n'y a pas de meilleure politique sociale que de trouver du travail pour les Canadiens? Quand le ministre des Finances comprendra-t-il que si on n'a pas de politique de création d'emplois dans ce pays, la misère augmentera au lieu de diminuer?

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, je ne suis pas en désaccord avec mon collègue lorsqu'il affirme que le meilleur programme de sécurité sociale consiste à donner un emploi aux gens. C'est précisément ce que nous essayons de faire; nous voulons créer le climat voulu pour favoriser la croissance économique et permettre la création d'emplois.

En toute franchise, l'exposé économique de décembre 1992 et le budget dans lequel nous avons pris un certain nombre de mesures tendant à stimuler et à relancer le secteur de la petite entreprise, à débloquer davantage de fonds pour la formation, le perfectionnement professionnel et le recyclage, ainsi qu'à consacrer de l'argent à un programme fédéral-provincial à frais partagés d'infrastructures, donnent lieu maintenant à des mesures concrètes permettant la création d'emplois.

Je rappelle à mon collègue que le mois dernier, 48 000 nouveaux emplois ont été créés et que depuis août, on a créé 202 000 emplois à temps plein. Au cours des trois derniers mois, le produit intérieur brut a augmenté de 4 p. 100. Je pense que c'est plutôt positif, c'est le meilleur taux parmi les pays du Groupe des Sept.

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, j'ignore pourquoi le ministre des Finances se dit si satisfait alors qu'il y a une semaine à peine, il a prévu que le niveau de chômage demeurerait à 11 p. 100 non seulement cette année, mais également l'année prochaine.

Étant donné qu'il parle maintenant de création d'emplois, pourquoi refuse-t-il obstinément de profiter de ce que les municipalités et les provinces réclament à ce stade-ci? Elles seraient disposées à fournir deux tiers de l'argent voulu si le gouvernement versait un tiers des sommes nécessaires afin de remettre en état les infrastructures dans toutes les municipalités du pays, ce qui permettrait de créer des emplois dès maintenant et non pas dans un an pour les gens qui souhaitent gagner leur vie.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, je rappelle à mon collègue que le Canada n'est pas seul. Quatre pays membres du Groupe des Sept ont des taux de chômage de deux chiffres. Je voudrais lui signaler que selon le FMI et l'OCDE, le taux de croissance de l'emploi au Canada sera de 2,3 p. 100 cette année et de 2,6 p. 100 l'année prochaine. En fait, depuis novembre, notre taux de croissance de l'emploi est de l'ordre de 2,8 p. 100.

Mme Campbell (South West Nova): Cela ne suffit pas.

M. Mazankowski: Mon collègue d'en face m'invite à emprunter davantage et à nous endetter encore plus.

M. Fontana: Nous n'avons jamais dit cela.

M. Harb: Ce n'est pas ce qu'il a déclaré.

M. Mazankowski: C'est exactement ce qu'il dit. Nous savons tous qu'il n'y a qu'un seul contribuable. Le gouvernement fédéral devrait emprunter de l'argent, il en irait de même des gouvernements provinciaux et des municipalités. Or, nous essayons de financer nos activités sans emprunter; nous sabrons dans les dépenses et nous stimulons l'économie afin de favoriser la création d'emplois et une croissance à long terme durable.

Mme Albina Guarnieri (Mississauga-Est): Monsieur le Président, avec un gouvernement aussi nul, il n'est pas étonnant que le Canada n'ait pas pu conserver la cote triple A.

Statistique Canada révèle que depuis l'arrivée au pouvoir des conservateurs, le Canada s'est retrouvé avec trois classes de citoyens: les riches, les pauvres en puissance et les pauvres oubliés. Durant la récession, le revenu des familles à revenu moyen a régressé trois fois plus que celui des familles à revenu élevé, ceux-là même qui bénéficient des allégements fiscaux de 600 millions de

dollars que le gouvernement actuel a accordés au titre des fiducies.

Le ministre des Finances peut-il expliquer pourquoi il avait des semelles neuves à ses souliers le jour où il a déposé le budget et présenté une proposition indécente qui ne tient compte que des intérêts des nantis?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, je remarque que les députés de l'opposition n'écartent jamais la possibilité de hausser les impôts pour financer leurs rêves grandioses. Quant à nous, nous croyons que pour surmonter le problème du déficit nous devons redéfinir nos priorités et réaffecter les dépenses dans les domaines où les investissements seront productifs et créeront la richesse et des emplois, et c'est justement ce que nous nous employons à faire.

Nous avons tenté de réduire le fardeau des contribuables et nous nous y efforçons toujours.

• (1425)

Lorsque le ministre du Commerce extérieur était ministre des Finances, il a mis en oeuvre des mesures de réforme fiscale qui ont permis de soustraire quelque 850 000 Canadiens à faible revenu de la liste des contribuables. Sur ce nombre, 250 000 personnes étaient des personnes âgées. Neuf Canadiens âgés sur dix ont obtenu une réduction de leur impôt fédéral. Je crois que ces mesures témoignent clairement de la volonté du gouvernement de protéger les personnes âgées et les personnes à faible revenu.

Mme Albina Guarnieri (Mississauga-Est): Monsieur le Président, le ministre n'a rien compris. Les Canadiens en ont assez de devoir récriminer constamment contre le gouvernement actuel.

D'après le forum national sur la sécurité de la famille, après neuf longues années d'oppression du régime conservateur, la seule chose qui se soit graduellement détériorée c'est le revenu des familles de la classe moyenne.

[*Français*]

Après neuf ans d'oppression du régime conservateur, la classe moyenne et la prochaine génération se trouvent sans espoir et sans futur.

Les familles moyennes font face à un régime conservateur qui n'a rien accompli en termes d'emplois pour les Canadiens. Je demande au ministre des Finances pourquoi il ne considère pas la classe moyenne de Canadiens à l'intérieur des priorités de l'agenda du gouvernement? Pourquoi le ministre se réjouit-il de recréer une version moderne des *Misérables*?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je réponds à la question de mon honorable amie. L'entrée en matière est tout à fait erronée et les données utilisées prêtent pour le moins à confusion.

J'attirerais l'attention de mon amie sur une étude récente, publiée à l'Université de Chicago, que je vais lui citer.

[*Traduction*]

M. Marchi: Oh non, de grâce!

M. Mulroney: Le député dit: «Oh non, de grâce!». Cette étude pourra cependant l'intéresser, puisqu'elle répond à sa question.

On y dit que le Canada consacre deux à trois fois plus d'argent par habitant que les États-Unis à des programmes comme le bien-être social et l'assurance-chômage. En coupant au plus près, le Canada a réussi à réduire les taux de pauvreté au cours d'une décennie où la faiblesse de la croissance économique et les changements économiques structurels rendaient la chose extrêmement difficile. Si les États-Unis avaient adopté des mesures semblables pendant la même période, ils auraient pu éviter l'aggravation de la pauvreté chez les enfants, ce que le Canada a réussi à faire.

* * *

LES SOINS DE SANTÉ

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, au nom de mes collègues, j'aimerais me joindre aux autres députés pour dire à quel point nous avons été heureux d'apprendre ce matin que le premier ministre du Québec avait gagné son combat contre le cancer.

Des voix: Bravo!

M. Riis: Monsieur le Président, au Canada, l'universalité du régime de soins de santé est un dépôt sacré. La question que je pose au premier ministre cet après-midi vient d'un rapport de l'Institut C.D. Howe où il est dit que le gouvernement fédéral devrait abandonner son rôle dans l'assurance-maladie et laisser les provinces décider des services qu'elles offriront en matière de soins de santé.

Le premier ministre admet-il que, lorsque son gouvernement a pris le pouvoir en 1984, le gouvernement fédéral finançait 43 p. 100 des soins de santé, mais qu'à la fin de la présente décennie, il n'en financera plus que moins de 23 p. 100?

Le premier ministre convient-il que l'Institut C.D. Howe préconise aujourd'hui des mesures que le gouvernement fédéral applique depuis que les conservateurs sont au pouvoir?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, comme mon collègue le sait très bien, depuis neuf ans, les transferts aux provinces ont augmenté en moyenne de 5,2 p. 100 par an.

Une voix: Pas dans le cas de l'assurance-maladie.

M. Mulroney: Les transferts aux provinces ont donc augmenté en moyenne de 5,2 p. 100 par an, un taux qui est bien supérieur au taux d'inflation actuel. Ces majorations excèdent largement les taux d'augmentation des dépenses au titre des programmes et de la gestion ici à Ottawa.

Une voix: Et de loin.

M. Mulroney: Et de très loin. Voila qui reflète non seulement notre idéologie, mais aussi notre volonté de défendre activement des programmes essentiels comme l'assurance-maladie.

J'aimerais poser une brève question à mon collègue. Il a commencé ses propos liminaires en disant qu'il parlait au nom de ses collègues; est-ce que sa déclaration lie aussi tout son caucus?

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, dans un communiqué paru tout récemment, la firme Ernst and Young a déclaré ce qui suit au sujet de la situation financière de la Colombie-Britannique: «Les compressions fédérales touchant les programmes à frais partagés coûteront 1 200 $ par ménage cette année seulement.»

• (1430)

Le premier ministre n'ignore pas qu'en 1996-1997, le Québec ne touchera plus de paiements de transfert. En l'an 2009, il n'y aura plus de transferts pécuniaires aux provinces pour la santé.

Le premier minisre admettra-t-il que, dès l'instant où il n'y aura plus de transferts pécuniaires, il sera impossible pour le gouvernement de faire respecter la Loi canadienne sur la santé?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le député oublie un tout petit détail. Les points d'impôt sont l'équivalent d'espèces. Les transferts se font en espèces et en points d'impôt. Il a tout simplement négligé un élément très important de la question.

Il n'est pas étonnant qu'ils aient des problèmes là-bas, avec leur politique économique. Il n'est pas étonnant que leur porte-parole pour l'économie ait donné sa démission ou ait été congédié. À vrai dire, depuis 1984-1985, les transferts aux provinces au titre du FPE, de la péréquation et du RAPC sont passés de 25,6 milliards de dollars à 40,4 milliards de dollars. Cela représente une hausse très marquée de presque 5,5 p. 100 par année.

Comment certaines provinces dépensent ces fonds quand elles les reçoivent, c'est une autre histoire. On sait que certaines provinces ont, par le passé, accordé des hausses salariales de 12 et 15 p. 100 et qu'elles ont donc manqué d'argent pour financer l'assurance-maladie d'une manière convenable.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, si le gouvernement continue de réduire de la sorte les transferts aux provinces, il se retrouvera dans la situation où il ne pourra plus veiller à ce que le régime d'assurance-maladie soit géré comme il se doit dans toutes les provinces. Telle est la réalité.

Ma question est très précise. La ministre de la Défense nationale a déclaré qu'il fallait discuter dès maintenant avec les provinces de la question du ticket modérateur. Hélas, même le chef de l'opposition officielle ne s'est pas prononcé de façon catégorique contre le ticket modérateur dimanche dernier.

Le premier ministre dira-t-il enfin clairement à la population que son gouvernement n'imposera jamais un ticket modérateur dans le système de soins de santé du Canada?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je suis d'accord avec le député au sujet du chef de l'opposition. J'ai lu le compte rendu de son entrevue avec Mike Duffy, et j'avoue que je ne pensais jamais vivre assez longtemps pour dire que les interventions de ce journaliste étaitent un modèle de clarté comparativement aux réponses données par le chef de l'opposition.

Je suis d'accord avec le député pour dire qu'on assiste maintenant chez les libéraux à un très inquiétant changement d'orientation. En effet, le chef de l'opposition officielle semble dire maintenant, et le député pourra consulter le compte rendu, qu'il n'est pas nécessairement contre l'imposition d'un ticket modérateur. On est en droit de se poser des questions puisqu'il s'agit là d'un changement de politique chez les libéraux.

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Déposez-le. Ne jouez pas à ces jeux mesquins.

M. Mulroney: Monsieur le Président, le député de Winnipeg-Sud-Centre me demande de déposer le texte. Puis-je le lire avant de le faire? Je vous assure que rien n'est plus clair, Lloyd. C'est avec plaisir que je le dépose-

rai. Je vous assure qu'après les prochaines élections, ce sera un document historique.

Quant à la question du député, nous n'avons pas changé de politique et n'avons pas la moindre intention de le faire.

* * *

LA FAMILLE

M. David Walker (Winnipeg–Nord–Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Si le premier ministre lit très attentivement le compte rendu, il se réjouira de constater que, pour plus de clarté, voire de limpidité, notre chef a dit, pas une ou deux fois, mais bien sept fois «non» au ticket modérateur.

J'adresse donc ma question au ministre des Finances. Ce dernier doit savoir qu'hier, le forum national sur la sécurité de la famille a sévèrement blâmé le gouvernement de ne pas avoir la moindre stratégie pour remédier à la situation critique des familles. Il sait aussi que Statistique Canada a rendu public hier le fait que les familles monoparentales dirigées par une femme disposent d'un revenu moyen après impôt de 19 000 $. Il y a donc eu une baisse en chiffres réels de 2 000 $ depuis dix ans.

Quand donc le gouvernement, qui n'a absolument rien fait depuis neuf ans pour aider la famille, reconnaîtra-t-il le dilemme qu'il a créé et quand se décidera-t-il à mettre en oeuvre une politique socio-économique solide pour aider la famille canadienne?

• (1435)

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, comme le député le sait fort bien, en modifiant le régime fiscal et en adoptant des initiatives dans le but d'aider les enfants et les familles à faible revenu, le gouvernement et le ministre de la Santé ont pris des mesures très importantes. Je pense que le député a plusieurs fois eu l'occasion de louer la nature des politiques mises en oeuvre par le gouvernement.

Même si la perfection n'est pas de ce monde, il y a quand même eu des modifications importantes—comme le révèle d'ailleurs l'étude de l'Université de Chicago—pour aider les familles et favoriser l'égalité des chances des familles à faible revenu.

Le député soutient que nous avons mal interprété ou déformé le compte rendu en ce qui concerne la question du ticket modérateur qui est très importante pour les familles pauvres.

M. Duffy a posé à M. Chrétien la question suivante: «Comme premier ministre, allez-vous permettre aux provinces d'imposer une forme de ticket modérateur?» M. Chrétien a répondu: «Tout dépend de ce qu'elles entendent faire.»

La question suivante a été: «Dites-vous que vous allez refuser? Est-ce que, comme premier ministre, vous allez leur interdire de le faire?» À quoi M. Chrétien a répondu: «Je n'ai pas l'intention de le leur permettre.» Tiens, tiens!

Voici la troisième question de M. Duffy: «Vous ne direz pas, en tant que premier ministre 'Non, il n'y aura pas de ticket modérateur'?» M. Chrétien de répondre: «Je ne veux pas de ticket modérateur, mais le vrai problème. . . Je ne veux pas qu'il y en ait, mais le vrai problème, c'est que personne n'en a encore donné une définition précise.»

Eh bien, la population sait précisément de quoi il s'agit et vous êtes mieux de savoir si vous êtes en faveur ou non. C'est ça qui importe.

M. David Walker (Winnipeg–Nord–Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au même ministre. Notre parti serait très heureux de lancer la campagne avec un débat sur le régime d'assurance-maladie. Il y a 26 ans que nous défendons le principe de l'universalité.

Je signale au premier ministre que lorsqu'il vérifiera le hansard d'hier, il constatera que le ministre assis à ses côtés a refusé de considérer le régime d'assurance-maladie comme étant un principe sacré.

Ma question supplémentaire est celle-ci: chaque député reçoit des appels de personnes qui ont perdu leur emploi, leur maison, ou qui sont au bord de la panique en raison de leur situation financière. Pourtant, le budget déposé la semaine dernière ne fait absolument aucune mention de la situation financière des familles canadiennes.

Le premier ministre nous dira-t-il quand le gouvernement va mettre sur pied un programme afin d'aider les familles canadiennes à surmonter leurs problèmes financiers?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le député sait pertinemment que des programmes sont déjà en place et qu'ils ont commencé—

après une récession difficile, j'en conviens—à porter fruit.

Personne n'a dit que la situation était parfaite, mais des progrès très importants ont été réalisés, comme l'ont d'ailleurs reconnu le FMI et l'OCDE.

Le député fait allusion à des engagements pris il y a environ 26 ans. Je l'invite à réfléchir à la déclaration suivante:

[*Français*]

«Nous avons suffisamment, dans notre province de Québec, de compagnies d'assurance privées qui pourraient sûrement donner un meilleur service que l'État, à beaucoup moins cher».

Une voix: Qui a dit cela?

M. Mulroney: C'est le nouveau bras droit du chef de l'opposition, Camil Samson, lorsqu'il était à l'Assemblée nationale du Québec.

[*Traduction*]

M. Walker: Ça ne marche pas.

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, j'ai moi aussi une question à poser au premier ministre.

Son gouvernement a toujours soutenu que les gens qui ont faim, au Canada, n'ont pas vraiment faim, que les pauvres, au Canada, ne sont pas vraiment pauvres et que tous ces gens-là ne sont que des profiteurs.

Étant donné qu'il est maintenant clair, selon des tendances bien vérifiées, qu'un nombre appréciable de familles de la classe moyenne sont en train de sombrer dans la pauvreté, comment le gouvernement peut-il justifier le refus de modifier son orientation économique alors que tant de travailleurs et tant de citoyens de la classe moyenne réclament des changements, réclament une amélioration de leur situation économique? Quand le premier ministre cessera-t-il de citer des études de Chicago et fera-t-il quelque chose pour les Canadiens qui vivent au Canada?

• (1440)

Mme Barbara Sparrow (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, bien des personnes ont à souffrir des changements structurels qui ont transformé notre société ces dernières années. C'est l'une des raisons pour lesquelles nous avons mis sur pied de nombreux programmes. Permettez-moi d'en signaler quelques-uns.

L'un de ces programmes porte sur les prestations fiscales pour les enfants. Ces prestations, entrées en vigueur le 1er janvier grâce au ministre des Finances, sont établies d'après le revenu familial net et elles sont destinées à ceux qui en ont vraiment besoin.

Par le programme Grandir ensemble, qui représente 500 millions de dollars, nous sommes allés directement vers ceux qui ont besoin d'aide, c'est-à-dire vers les autochtones et vers les jeunes. Nous avons également des programmes pour lutter contre la consommation de drogues et la violence familiale. Nous accordons beaucoup d'importance à la famille, qui compte beaucoup dans la société canadienne.

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, je reviens au premier ministre, qui semble bien content de la situation qui règne au Canada, et pas le moindrement mal à l'aise.

[*Français*]

Le nombre de jeunes familles canadiennes qui ont récemment joint les rangs de la pauvreté a presque doublé dans les dix dernières années. Ce gouvernement est-il préoccupé par le fait que la future génération de notre pays, aujourd'hui plus que jamais, est en train de perdre la bataille contre la pauvreté et quels sont les plans du premier ministre et de son gouvernement pour renverser cette tendance très dangereuse?

[*Traduction*]

Mme Barbara Sparrow (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, ni le premier ministre ni personne d'autre de ce côté-ci de la Chambre ne se sentira à l'aise tant que nous aurons des gens qui vivent dans la pauvreté.

Ce que nous avons fait dans le cadre de nos programmes, c'est cibler ceux qui sont dans le besoin, et j'ai donné deux ou trois exemples de programmes.

M. Fontana: Et vous ratez complètement la cible.

Mme Sparrow: Je dois aussi parler du budget que le ministre des Finances a déposé la semaine dernière et dans lequel il s'est bien gardé de toucher aux paiements de transfert et aux programmes d'aide aux autochtones, qui en ont grandement besoin.

Nous n'abandonnons pas les familles. C'est exactement pour cela que le ministre des Finances a épargné ces programmes. Il voulait protéger les familles.

L'hon. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, ma question s'adresse à mon collègue, le ministre des Finances.

Nous avons entendu aujourd'hui que le revenu familial moyen au Canada est tombé au niveau où il était en 1976 et qu'il est maintenant inférieur d'environ 2 000 $ à ce qu'il était il y a une dizaine d'années. Par ailleurs, depuis 1990, la baisse moyenne par famille a été de 2,6 p. 100, sauf pour les 20 p. 100 de familles les plus riches, pour qui la baisse n'a été que de 1,2 p. 100.

Je veux demander au ministre des Finances pourquoi le gouvernement adopte des politiques qui frappent les 20 p. 100 de Canadiens les plus pauvres beaucoup plus durement que les 20 p. 100 de Canadiens les plus riches, qui sont ses amis. Pourquoi adopter des politiques qui pénalisent les pauvres?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, mon collègue sait, j'en suis certain, que le revenu familial moyen, en termes réels, s'est accru de 9 p. 100 entre 1985 et 1990. Presque tous les genres de familles dans toutes les régions du pays ont bénéficié de cette hausse, qui a été particulièrement élevée pour les femmes.

J'ai déjà mentionné que, malgré la longue et difficile récession qui a manifestement eu des effets néfastes, les transferts gouvernementaux sont passés de 7,8 p. 100 à 12 p. 100, comme le signalait Statistique Canada dans son communiqué.

Comme le faisait remarquer ma collègue, la secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, on a restructuré un certain nombre de programmes pour aider davantage les Canadiens à faible revenu, particulièrement ceux qui travaillent, les gagne-petit.

Si le député jetait un autre coup d'oeil sur le programme de prestations pour enfants qui est entré en vigueur le 1er janvier 1993, il verrait que nous avons considérablement amélioré les mesures de soutien du revenu destinées aux personnes à revenu faible ou modeste.

L'hon. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, tout cela est très touchant, mais il n'en reste pas moins que, selon Statistique Canada, les familles ont été durement touchées au cours des dix dernières années, et les Canadiens se sont tous appauvris, spécialement ceux qui étaient déjà pauvres.

Je veux aussi demander au ministre pourquoi le fardeau fiscal que doivent porter les Canadiens les plus démunis ne cesse d'augmenter. De 1982 à 1990, l'impôt sur le revenu a augmenté de 232 p. 100 pour les 20 p. 100 de Canadiens les plus pauvres, alors que la hausse n'a été que de 82 p. 100 au cours de la même période pour les 20 p. 100 de Canadiens les plus riches.

• (1445)

Pourquoi y a-t-il un tel écart: 232 p. 100 pour les pauvres et 82 p. 100 pour les riches? Je sais que les temps sont durs sous le gouvernement conservateur, mais pourquoi pénalise-t-il les pauvres et aide-t-il ses amis riches? Nous voulons connaître la réponse à cette question.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, les observations du député sont complètement erronées. Comme je l'ai dit plus tôt, grâce à la réforme fiscale, 850 000 Canadiens à faible revenu, dont 250 000 personnes âgées, ne paient plus d'impôt. Chez les Canadiens âgés de 65 ans et plus, 9 sur 10 ont bénéficié d'une baisse d'impôt.

Je devrais également signaler que, contrairement à ce que le député a mentionné, la proportion de Canadiens dont le revenu total est inférieur à 20 000 $ a diminué, passant de 18,6 p. 100 en 1985 à 15,8 p. 100.

* * *

L'INDUSTRIE AUTOMOBILE

M. Tom Wappel (Scarborough-Ouest): Monsieur le Président, jeudi, General Motors fermera, dans ma circonscription de Scarborough-Ouest, son usine très rentable de fabrication de fourgonnettes pour la transplanter à Flint, dans le Michigan. Par suite de cette décision, 3 000 travailleurs de l'automobile hautement spécialisés perdront leur emploi, ce qui se répercutera sur des milliers de familles et causera d'autres pertes d'emplois dans des industries connexes.

Je voudrais que le ministre des Finances me dise quels éléments au juste de son mauvais budget, de l'accord de libre-échange bon à rien ainsi que de la politique économique du gouvernement qui est un échec vont venir en aide à ces 3 000 travailleurs, ainsi qu'à leur familles, dont le gouvernement prétend se préoccuper.

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je pense que, si mon ami se penche sur notre bilan dans le secteur de l'automobile, il constatera que le pourcentage de véhicules fabriqués au Canada a augmenté au cours des 10 dernières années.

M. Marchi: Que fait Chicago?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Il est vrai que ces travailleurs de Scarborough ainsi que d'autres travailleurs de l'automobile ont perdu leur emploi, mais nous avons néanmoins fait augmenter le niveau d'emploi, la production et la capacité de production dans l'ensemble de l'industrie canadienne de l'automobile.

M. Fontana: Grâce au Pacte de l'automobile.

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration.

À Scarborough, nous perdons 3 000 emplois pour travailleurs qualifiés ainsi qu'une usine rentable dont General Motors a tiré des bénéfices nets de l'ordre de deux milliards de dollars au cours des dix dernières années. Cette main-d'oeuvre hautement qualifiée se voit maintenant dispersée, perdue, sans compter que la fermeture de l'usine porte un coup terrible aux familles d'honnêtes travailleurs.

Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas empêché une aussi terrible perte économique de se produire?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, le député a oublié de mentionner que GM avait annoncé dès décembre 1991 son intention de couper 74 000 postes dans l'ensemble de ses installations.

Face à la situation de Scarborough, qu'avons-nous fait? Nous avons travaillé, au niveau du ministère, de concert avec la province de l'Ontario, GM et les Travailleurs canadiens de l'automobile pour créer un comité d'aide à l'adaptation de l'industrie qui est maintenant à l'oeuvre. Il a pour mission d'aider ces travailleurs, et il poursuit son travail.

M. Fontana: Ce qu'ils veulent, c'est un emploi, pas de l'aide.

M. Valcourt: Les personnes visées peuvent avoir recours à tous les programmes fédéraux et provinciaux, et nous travaillons en collaboration avec les syndicats pour aider ces travailleurs à se recycler pour élargir leurs horizons professionnels.

* * *

LES EMPLOIS POUR LES JEUNES

M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Le premier ministre devrait savoir que, depuis 1985, le programme Défi pour les jeunes a vu son budget amputé de plus de la moitié: de 205 millions qu'il était en 1985, il n'est plus que de 101 millions de dollars en 1993. Le ministre responsable de la Jeunesse parle d'accroître cette année de 5,1 millions de dollars le budget du programme Emploi d'été/Expérience de travail, mais il ne dit pas que, dans les régions rurales, le budget de ce programme a été réduit considérablement.

Pourquoi le ministre fait-il ainsi une discrimination contre les jeunes sans-emploi du Canada rural? Pourquoi retire-t-il des fonds aux jeunes ruraux?

• (1450)

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, encore une fois, cette question va à l'encontre des faits. Le programme Emploi d'été/Expérience de travail a subi deux importantes modifications cette année.

Tout d'abord, en Ontario, nous avons ajouté 2,2 millions de dollars au budget du programme, ce qui le porte à 28,5 millions de dollars. Ensuite, cet été, l'accent sera mis davantage sur les centres urbains parce que le problème du chômage y est plus aigu.

Compte tenu des taux de chômage chez les jeunes des villes et des campagnes, les régions rurales recevaient une partie disproportionnée des fonds. Nous avons prévu accorder plus de fonds dans les villes pour rétablir l'équilibre et instaurer une plus grande équité.

M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk): Monsieur le Président, dans ma circonscription, Haldimand—Norfolk, le taux de chômage est de 21 p. 100, ce qui est nettement supérieur à la moyenne nationale. Le ministre devrait revoir ses statistiques.

Le premier ministre devrait savoir qu'un tiers des jeunes itinérants des centres urbains proviennent des régions rurales du Canada. Par conséquent, la réduction du budget du programme Emploi d'été/Expérience de travail dans les régions rurales ne fera qu'encourager les jeunes à quitter leurs collectivités pour les villes, ce qui aggravera les problèmes de celles-ci.

Le premier ministre s'engagera-t-il aujourd'hui, à la Chambre, à rétablir le niveau de financement antérieur dans le Canada rural et à donner aux jeunes des campagnes l'espoir dont ils ont tant besoin et qu'il ne serait que normal de leur donner?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, en période de compressions budgétaires, à une époque où le gouvernement sabre dans ses dépenses, le député ne dit pas à ses collègues et à tous les Canadiens que le budget du programme n'a pas été réduit, mais bien augmenté.

M. Speller: Le Canada rural est laissé pour compte.

M. Valcourt: Grâce au programme de création d'emplois pour les étudiants, un plus grand nombre d'étudiants que l'an dernier travailleront cet été. De plus, avec la reprise économique, le secteur privé créera plus d'emplois pour les étudiants, grâce aux politiques du ministre des Finances.

[*Français*]

L'ÉCONOMIE

L'hon. Lucien Bouchard (Lac-Saint-Jean): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Dans un rapport publié hier, Statistique Canada révélait que depuis dix ans, le revenu familial moyen au Canada a baissé de près de 2 000 $, en dollars constants. Pourtant, alors que la famille canadienne est de plus en plus pauvre, le ministre a eu le culot de nous présenter un budget qui ne contient absolument aucune mesure de relance économique.

Est-ce que le ministre se rend compte que l'inaction, face à une telle diminution du revenu de la famille canadienne, équivaut à un acte d'irresponsabilité? Est-ce qu'il est dépassé à ce point par le marasme de son gouvernement qu'il est résigné à jeter la serviette maintenant?

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, je pense avoir déjà répondu à cette question. Je le répète, le revenu familial réel a augmenté de 9 p. 100 entre 1985 et 1990. Cette croissance s'est produite dans toutes les régions et à tous les niveaux.

M. Benjamin: Voulez-vous dire que Statistique Canada a menti?

M. Mazankowski: En fait, tandis que nous traversions une pénible récession et que notre économie subissait un grave revers, la situation s'est trouvée en grande partie équilibrée grâce à la hausse du niveau des paiements de transfert de l'État aux Canadiens, qui est passé d'environ 8 p. 100 à 12 p. 100. Cela a contribué à amortir le coup.

Le député sait bien que, lorsqu'on subit ce genre de revers, les agents stabilisateurs entrent en action et procurent ce genre de réconfort aux Canadiens.

[*Français*]

L'hon. Lucien Bouchard (Lac-Saint-Jean): Monsieur le Président, les chiffres derrière lesquels le ministre tente de se cacher maintenant ne font pas oublier qu'à Montréal seulement, il y a 700 000 personnes qui vivent sous le seuil de pauvreté.

Le ministre ne fera pas oublier que, dans tout le Canada, un enfant sur cinq vit dans la pauvreté. Il ne réussira pas non plus à nous faire oublier une révélation qui en dit long, dans le rapport d'hier, sur l'échec du fédéralisme canadien, à savoir qu'au Québec, le revenu familial moyen est de 4 000 $ inférieur à la moyenne pancanadienne. Le ministre peut-il nous dire ce qu'il entend faire pour redresser l'inéquité que fait subir le régime fédéral canadien à la population du Québec?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, on voit maintenant le sérieux de la question. Là, ce n'est plus une option politique, ce n'est plus une approche économique, là, on blâme cela sur le fédéralisme canadien. Mais que fait-on en France avec une récession? On blâme cela sur quoi en France?

• (1455)

M. Valcourt: C'est la faute des Anglais.

M. Mulroney: En Angleterre, est-ce la faute des Anglais? Il y a aussi l'Allemagne, où ils sont en train de subir une des pires récessions. Donc, il y a des courants internationaux qui affectent tous les pays, dont le Canada. Mais il y a quand même des points très importants qui, aurais-je cru, auraient intéressé le député comme, par exemple, le nombre d'emplois à plein temps qui a augmenté de 48 000 au mois de février.

En parlant des personnes moins fortunées et à revenu fixe, un élément important, c'est le taux d'inflation. C'est l'inflation qui gruge la capacité de payer des personnes à revenu fixe et des personnes pauvres; mais il est maintenant réduit à 1,5 p. 100, son taux le plus bas depuis 30 ans.

Les taux hypothécaires sont à leur plus bas depuis 35 ans. Par exemple, pour une hypothèque de 75 000 $, le contribuable moyen économise 3 300 $ par année. Voilà des résultats importants qui aident le citoyen moyen, et c'est dû, je présume, si mon ami le permet, au Canada. Le FMI et l'OCDE viennent d'affirmer que le Canada sera le premier pays au monde, et c'est à l'honneur de tout le monde, y compris, je pense, le député.

* * *

[*Traduction*]

L'INDUSTRIE DU BOIS D'OEUVRE

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Commerce extérieur.

On apprend aux informations que le GATT s'est prononcé au sujet du différend concernant le bois d'oeuvre entre le Canada et les États-Unis en concluant que les droits imposés par les Américains étaient contraires à l'Accord du GATT. Si tel est le cas, le ministre peut-il dire à la Chambre combien des 15 millions de dollars de droits que les autorités américaines doivent au Canada nous ont été remboursés, puisque le ministre avait dit le 9 décembre qu'il allait s'employer vigoureusement à les récupérer?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Comme le député l'a fait remarquer, monsieur le Président, il s'agit d'une décision qui vient d'être rendue. Le gouvernement du Canada continue d'avoir pour position qu'il s'emploiera aussi vigoureusement que possible à récupérer la totalité de ces droits.

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Monsieur le Président, nous apprécierons certainement les efforts vigoureux que déploiera le ministre pour récupérer notre argent.

Voici ma question supplémentaire. On attend jeudi une autre décision au sujet du différend concernant le bois d'oeuvre entre le Canada et les États-Unis. Les représentants du lobby américain du bois d'oeuvre ont déjà fait savoir qu'ils contesteraient toutes les décisions qui leur seraient défavorables. S'ils perdent leur cause en appel, ils exerceront des pressions pour faire modifier la loi américaine afin d'interdire au bois d'oeuvre canadien l'accès aux marchés américains.

Le ministre admettra-t-il que l'Accord de libre-échange n'a rien fait pour garantir aux produits canadiens l'accès aux marchés américains? Admettra-t-il que le temps est maintenant venu de mettre cet accord au rancart?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Tout d'abord, monsieur le Président, retournons à la case départ. Comment le comité du GATT en est-il venu à rendre cette décision? C'est parce que le gouvernement du Canada a défendu énergiquement cette cause devant le comité du GATT que nous en avons obtenu cette décision.

Le député prétend par ailleurs que l'Accord de libre-échange ne nous a pas donné accès au marché américain. Comment expliquer alors cette hausse de 13,5 p. 100 de nos exportations l'année dernière alors que l'économie tournait au ralenti aux États-Unis? Cela s'est-il produit par hasard, sans aucune raison?

Cela s'est produit parce que les droits tarifaires ont diminué. Quand les droits tarifaires diminuent pour les produits canadiens entrant sur le marché américain, alors qu'ils demeurent les mêmes pour les produits des autres pays, nous obtenons un avantage. Qu'ont fait les Canadiens pour profiter de cet avantage qui leur vient d'un meilleur accès au marché américain? Dans le cadre de l'Accord de libre-échange, nous avons augmenté nos exportations. . .

M. le Président: Je voudrais passer à une autre question.

* * *

[*Français*]

LES FORÊTS

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État aux Forêts. Dans le budget fédéral de la semaine dernière, le gouvernement a annoncé qu'il ne renouvellerait pas l'entente de développement économique régional touchant les forêts.

Est-ce que le ministre peut nous dire aujourd'hui si l'entente Canada-Québec sur le développement forestier, au coût de 200 millions de dollars, sera maintenue jusqu'en 1996 au Québec?

[*Traduction*]

L'hon. Frank Oberle (ministre des Forêts): Oui, monsieur le Président. Comme je l'ai dit hier, le gouvernement s'est effectivement engagé dans le dernier budget à éliminer progressivement les ententes sur la mise en valeur des ressources forestières à l'expiration des accords actuellement en vigueur.

L'entente conclue avec le Québec vaut encore pour trois ans et demi et il reste à dépenser 76 des 150 millions de dollars attribués aux termes des accords.

* * *

• (1500)

LA BOSNIE

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au premier ministre au sujet de la situation en Bosnie.

L'ambassadeur du Canada à Washington a déclaré que le Canada s'opposait à toute attaque aérienne. Pourtant, la secrétaire d'État aux Affaires extérieures affirmait, au même moment, qu'aucune option militaire n'avait été écartée. Hier, le premier ministre a avoué que nous étions prêts à envisager la possibilité d'envoyer d'autres soldats canadiens en Bosnie. Par contre, vendredi dernier, la ministre de la Défense, en visite à Calgary, a bien dit qu'aucun nouvel engagement ne serait pris sans que d'autres fonds soient accordés au ministère de la Défense, qui a réduit de 35 p. 100 ses forces terrestres.

Le premier ministre reconnaîtra que ces déclarations sont truffées de contradictions très graves. Je voudrais que, avant son départ pour l'Europe, le premier ministre

énonce clairement à la Chambre la position du Canada sur la Bosnie et nous donne des précisions sur le mandat de nos troupes et les ressources pouvant être consacrées à cette cause. Les Canadiens et le Parlement ont sûrement le droit de connaître notre position avant que d'autres engagements ne soient pris.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, il y aurait certes de graves contradictions si les déclarations que nous rapporte le député étaient fidèles. Prenons simplement l'affirmation que le député attribue à notre ambassadeur aux États-Unis. L'ambassadeur n'a jamais tenu ces propos.

Mme Finestone: Qu'a-t-il dit?

M. Mulroney: Lisez et vous verrez.

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Nous avons lu ce qu'il a dit.

M. Mulroney: Lisez la transcription de sa déclaration. Il n'a pas tenu les propos que lui attribue le député, par conséquent, il est très difficile de comprendre le reste de l'argumentation.

Notre position a toujours été cohérente, bien que je doive admettre que la situation en Bosnie est instable, compte tenu des événements survenus à Athènes. En effet, les Nations Unies tentaient de faire ratifier, en quelques heures seulement, un plan susceptible de mettre un terme aux hostilités pour quelques jours sinon quelque temps, tout en déterminant les mesures à prendre en cas d'échec du plan échafaudé par Vance et Owen, à Athènes. Comme le temps pressait, il était extrêmement difficile et délicat d'adopter des positions fermes.

Cependant, j'ai fait comprendre au président des États-Unis, lorsqu'il m'a appelé samedi, et au secrétaire général des Nations Unies que le bien-être de nos militaires postés en Bosnie était prioritaire et que nous voulions avoir la certitude que tout changement apporté au mandat des troupes canadiennes découlerait d'une nouvelle résolution approuvée par le Conseil de sécurité des Nations Unies.

J'ai bien expliqué notre priorité au président des États-Unis et au secrétaire général des Nations Unies, qui m'ont assuré que les conditions que j'imposais au nom de tous les Canadiens seraient totalement respectées.

LE MAINTIEN DE LA PAIX

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, ma question au premier ministre se résume à ceci: ce que les Canadiens en général et nos forces de maintien de la paix en particulier veulent d'abord savoir, c'est si nos forces participeraient à une offensive armée, dans l'éventualité où celle-ci s'imposerait, ou si les troupes de maintien de la paix de l'ONU seraient rapatriées pour leur propre sécurité.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, comme ne l'ignore pas mon collègue, c'est là une question parfaitement hypothétique à laquelle il serait imprudent de répondre pour le moment, car nous espérons toujours que notre présence dans l'ancienne Yougoslavie—où notre contingent de forces terrestres est l'un des plus importants—, va contribuer à convaincre les récalcitrants de signer le plan Vance-Owen et de semer les germes de la paix.

Il serait malavisé de vouloir spéculer sur ce qui risque d'arriver si le plan échoue et de se demander si nous participerons alors à une opération militaire.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LA MINISTRE DES ANCIENS COMBATTANTS

M. Les Benjamin (Regina—Lumsden): Monsieur le Président, hier, j'ai pris la peine de demander par courtoisie à la ministre des Anciens combattants si elle serait présente aujourd'hui à la Chambre. Elle m'a assuré qu'elle y serait.

J'apprends de source sûre qu'on a conseillé à la ministre de ne pas se présenter à la Chambre aujourd'hui.

• (1505)

M. le Président: Cela ne constitue pas un rappel au Règlement. Je ne peux pas vérifier les dires du député. Celui-ci devra s'y prendre autrement.

* * *

LES VOIES ET MOYENS

DÉPÔT D'UN AVIS DE MOTION

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 83(1) du Règlement, je tiens à déposer un avis de motion des voies et moyens visant à

modifier la Loi de l'impôt sur le revenu, puis à demander que l'étude de la motion soit inscrite à l'ordre du jour.

* * *

[*Français*]

RECOURS AU RÈGLEMENT

DÉPÔT D'UN DOCUMENT

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, suite à la demande du député de Winnipeg, il me fait plaisir de déposer la transcription de l'entrevue qui a eu lieu dimanche dernier, je pense, entre le chef de l'opposition et M. Mike Duffy.

Le président suppléant (M. DeBlois): Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

* * *

[*Traduction*]

LE DÉCÈS DE M. COLIN BENNETT

L'hon. Perrin Beatty (ministre des Communications): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui pour rendre hommage à un éminent Canadien qui est décédé la semaine dernière. L'honorable Colin Bennett a rendu d'éminents services au Canada en tant que parlementaire, juge et chef d'entreprise respecté.

Il était né en 1908 à Meaford, en Ontario, où il est allé à l'école publique avant d'obtenir, en 1931, un diplôme d'économie politique du Collège Victoria de l'Université de Toronto. Après avoir fait son droit à Osgoode Hall, il fut reçu au Barreau en 1936 et il est retourné à Meaford pratiquer le droit dans l'étude Albery et Bennett.

Un ancien combattant de la Seconde Guerre mondiale, il a servi dans l'Aviation royale du Canada de 1941 à 1945 et s'est retiré avec le grade de colonel d'aviation.

Colin Bennett a été élu pour la première fois à la Chambre en tant que député libéral de Grey-Nord, en 1949.

Il s'est porté candidat après avoir servi pendant dans de nombreuses années dans la fonction publique, notamment à titre de secrétaire municipal et conseiller juridique, de président du Conseil presbytéral de l'Église unie de Meaford, de gérant de l'équipe de baseball intermédiaire de Meaford, de président du club de curling de Meaford, de maître de la loge maçonnique, de secrétaire de la Chambre de commerce de Meaford et de membre du conseil d'administration de l'hôpital de Meaford.

Mon collègue de Bruce-Grey et moi-même sommes très privilégiés de pouvoir suivre les traces d'une personne aussi remarquable en tant que représentants du comté de Grey. Durant la période où il a siégé à la Chambre, il a été le représentant du Canada au Comité juridique et délégué suppléant à l'Assemblée générale des Nations Unies à Paris, en 1951. Il a également fait office d'adjoint parlementaire du ministre des Affaires des Anciens combattants en 1953 et il a été nommé conseiller de la reine en 1956.

Après avoir siégé huit ans ici, M. Bennett a quitté le Parlement avant les élections de 1957 lorsqu'il a été nommé magistrat à la cour de comté du comté de Grey. Il est devenu ensuite juge en chef des cours de comté et de district de l'Ontario et il a été le premier président de la Commission d'indemnisation des victimes d'actes criminels au sein de laquelle il a travaillé activement en tant qu'arbitre et conciliateur dans le cadre de conflits de travail.

Il a été également un chef de file dans le monde des affaires puisque après avoir quitté la magistrature en 1974, il est devenu président, et par la suite, président honoraire du conseil d'administration de la Victoria and Grey Trust Company, connue maintenant sous le nom de Trust National.

J'ai du mal à trouver quelqu'un qui a autant donné à sa collectivité et à son pays. Colin Bennett représente tout ce qu'il y a de bon dans notre pays et il a placé la barre très haut pour ceux d'entre nous qui ont suivi ses traces comme députés.

Cependant, ses réalisations dans la vie publique, même si elles sont extraordinaires, n'ont pas été ses plus remarquables. C'est de son rôle de mari, de père et de grand-père qu'il tirait le plus de fierté et de satisfaction. Il laisse dans le deuil son épouse, Fern, et ses trois enfants, Cynthia, Laurence et Mary Ellen.

Je voudrais non seulement leur transmettre les très sincères condoléances de la Chambre et des gens du comté de Grey, mais également les remercier de lui avoir offert le soutien familial et personnel nécessaire pour lui permettre d'apporter une contribution aussi extraordinaire à sa collectivité et au Canada.

Colin Bennett va beaucoup nous manquer.

L'hon. Ralph Ferguson (Lambton—Middlesex): Monsieur le Président, les députés de ce côté-ci de la Chambre désirent aujourd'hui rendre hommage à un ancien député de la Chambre, Colin Emerson Bennett.

Il est né à Meaford, dans le comté de Grey, en Ontario, où il a fréquenté les écoles publique et secondaire. Il est ensuite allé à l'Université de Toronto et à Osgoode Hall. Il a été convoqué au Barreau en 1936 et a pratiqué le droit à Meaford. Il a servi le pays dans l'Aviation royale du Canada de 1941 à 1945 et a été promu au grade de colonel d'aviation. En 1949, il a été élu député de la circonscription de Grey-Nord. Il a été réélu en 1953. De 1953 à 1957, il a été secrétaire parlementaire du ministre des affaires des Anciens combattants. Le 15 avril 1957, il a été nommé juge de la cour du comté de Grey, en Ontario.

• (1510)

M. Bennett était populaire comme politique et comme juge. En tant que juge, il était plein d'esprit, mais d'une impartialité méticuleuse. Au début des années 60, il a été promu juge en chef pour l'Ontario. Au début des années 70, lorsqu'il a quitté le Barreau, il a été nommé directeur général de la société Victoria and Grey Trust. En 1982, il a été nommé président honoraire du conseil d'administration.

Colin Bennett manquera à sa famille, notamment à ses petits-enfants. Les députés de ce côté-ci de la Chambre leur expriment leurs condoléances. Colin Bennett a consacré sa vie à servir sa communauté dans le sport amateur, ainsi que sa circonscription et son pays. Sa contribution a fait du Canada un meilleur pays pour nous tous.

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, je me joins à mes collègues pour offrir mes condoléances et celles de mon parti à la famille de Colin Bennett, un député qui a bien servi le Canada, bien servi les Canadiens et bien servi sa circonscription.

À en juger par les propos qu'ont tenus les deux députés qui se sont succédé, c'était un Canadien qui savait s'imposer. Nous devrions lui être reconnaissants des services qu'il a rendus au Canada et à sa communauté.

Les crédits

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Français*]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ (ARTICLE 81)—LE BUDGET

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Peterson (p. 18849).

Le président suppléant (M. DeBlois): À la suspension des travaux, à l'heure du lunch, le Parti libéral disposait encore d'une enveloppe de temps de dix minutes maximum.

[*Traduction*]

Mme Diane Marleau (Sudbury): Monsieur le Président, c'est toujours un honneur et un plaisir de prendre la parole à la Chambre pour se prononcer sur les grandes questions du jour au nom des habitants de Sudbury.

Je dois dire que j'appuie entièrement la motion dont nous sommes saisis aujourd'hui. Ce budget est une véritable honte. Je suis consternée à l'idée que le gouvernement en place utiliserait ainsi son pouvoir à des fins politiques et que le ministre des Finances, le gouvernement et le Cabinet consentiraient à envoyer le genre de messages que l'on sait au sujet de la dette et du déficit. Ils ont amené la population canadienne et les sociétés d'évaluation du crédit à croire que nous avions sombré dans une véritable situation de crise. Ils présentent un budget où l'on ne fait que manipuler des chiffres pour donner l'impression qu'on fait quelque chose, alors qu'on se contente de faire souffrir davantage les Canadiens les plus démunis.

Les compressions que le gouvernement a proposées étaient déjà couchées sur papier, au moins la plupart d'entre elles. La principale compression consiste dans le report du paiement des 636 millions de dollars destinés aux plus pauvres qui touchent un remboursement de la TPS et qui devront attendre leur chèque trois mois de plus afin de faire réaliser au gouvernement une économie de sept millions de dollars de frais d'administration. Or, pendant ce temps, un premier ministre sortant dépense volontiers plus d'un million de dollars puisés dans les poches des contribuables canadiens pour effectuer un voyage autour du monde.

Il est inconcevable qu'un gouvernement, s'il prend la question de la dette et du déficit au sérieux, permette au chef de son parti de dépenser tout cet argent au cours des

prochaines semaines pour jouer avec les sentiments des Canadiens. Le gouvernement devrait avoir honte de prétendre qu'il n'a rien à voir avec les graves problèmes de la dette et du déficit auxquels nous sommes confrontés. C'est ce même gouvernement qui a poursuivi une politique de taux d'intérêt élevés et de dollar fort, qui a soutenu que l'inflation était le monstre à abattre et qui, en même temps, a fait augmenter notre dette à cause de sa politique de taux d'intérêt élevés.

• (1515)

Une voix: Une politique peu avisée.

Mme Marleau: Peu avisée, en effet. Le gouvernement a proposé un budget qui a amené la Société canadienne d'évaluation du crédit à abaisser notre cote de solvabilité, ce qui a provoqué une augmentation de nos taux d'intérêt, je crois, de 33 points de base.

On dira peut-être que c'est peu. C'est peut-être vrai si on n'emprunte que 1 000 ou 2 000 $. Ce n'est pas grand-chose, mais quand on emprunte le genre de somme que le gouvernement doit emprunter au jour le jour, je lui dis: «C'est honteux. Vous vous êtes joué des Canadiens une fois de plus. Vous nous avez coûté cher et vous continuez à le faire. En attendant, vous partez en voyage, vous dépensez de l'argent et vous agissez comme bon vous semble en prétendant que vous faites preuve de responsabilité financière.»

Si c'était le cas, la première chose que le gouvernement devrait faire, c'est demander au premier ministre de rester au Canada et, à la place, d'écrire une lettre, de téléphoner ou d'utiliser le télécopieur pour faire ses adieux. Ce serait bien plus économique. Il y a un certain nombre d'autres questions dont nous pourrions parler, comme le renouvellement de contrats accordés aux amis du gouvernement avant les élections, encore une fois une démarche extrêmement coûteuse. Le renouvellement de baux qui vont coûter aux Canadiens des millions de dollars, mais qui avantagent les amis du gouvernement.

On ne peut pas ménager la chèvre et le chou. Les conservateurs l'ont fait et continuent d'essayer de tromper les Canadiens, mais nos compatriotes sont trop avisés. Ils comprennent que les conservateurs sont responsables du marasme dans lequel nous sommes actuellement.

J'ai lu aujourd'hui un article dans un journal mais je ne l'ai pas sous la main. L'article disait que les conservateurs avaient aggravé le sort des pauvres, que leurs politiques avaient entraîné une diminution du salaire net des Canadiens à revenu moyen et que ces derniers n'étaient pas dans une meilleure situation qu'en 1976.

Je dis aux conservateurs qu'ils devraient avoir honte. Toute cette comédie doit cesser. Nous devons commencer à tenir des propos francs et honnêtes. Nous ne faisons pas un concours pour savoir avec quelle rapidité nous pouvons prétendre diminuer le déficit. Nous devons nous montrer réalistes.

Nous devons représenter les Canadiens moyens qui sont ceux qui paient la note pour les mauvais programmes que le gouvernement a mis en place. Ce sont eux dont les enfants dans la vingtaine n'ont pas de travail. Ce sont eux qui craignent de perdre leur emploi, de ne plus pouvoir faire les paiements pour leur maison, de ne pas pouvoir payer pour les études de leurs enfants et de ne pas arriver à les envoyer à l'université à l'automne, alors que les frais de scolarité augmentent et que ces mêmes jeunes n'ont pas d'emploi.

Ce dont nous avons le plus besoin, c'est d'avoir un nouveau gouvernement qui changera de politique et qui commencera à se préoccuper des Canadiens à revenu moyen, qui constituent la majorité de la population. Tant que nous ne nous intéresserons pas à leur sort, notre pays ne pourra pas survivre. Plus vite nous pourrons commencer à nouveau à collaborer pour atteindre des objectifs honnêtes et réalistes, meilleurs seront les résultats.

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur le Président, je ne sais trop si c'est une question ou une observation, mais la députée de Sudbury qui attaque le budget pourra peut-être nous dire pourquoi le Parti libéral a voté mercredi dernier en faveur d'un programme national de garderies, d'un programme d'infrastructures et d'un plan national de création d'emplois.

• (1520)

Le coût d'un programme national de garderies a été évalué à 20 milliards. Il y a un an, son parti proposait que les trois niveaux de gouvernement—municipal, provincial et fédéral—contribuent chacun 5 milliards à un programme d'infrastructures, pour un total de 15 milliards. Je ne sais pas ce que coûterait un plan national de création d'emplois, mais je présume que ce serait dans les milliards.

Je me demandais si, à la lumière du discours très conservateur qu'elle a fait sur la dette et le déficit, sur la cote de crédit du gouvernement, etc., elle ne pourrait pas nous justifier son vote de la semaine dernière et nous expliquer son discours d'aujourd'hui.

Mme Marleau: Monsieur le Président, je n'ai aucune difficulté à répondre à la question de mon excellent collègue d'en face.

Nous nous sommes fixé des objectifs et nous avons choisi nos priorités. Ce n'est pas strictement une question d'argent, c'est une question de priorités. La plus haute priorité n'est pas un hélicoptère remplissant une mission inconnue et probablement inutile.

La question est de savoir ce que nous faisons avec tous les enfants, dont un grand nombre sont élevés par un seul

de leurs parents. N'est-il pas préférable de placer leur intérêt au-dessus d'un beau joujou? Pour moi, oui. Je pense qu'un programme national de garderies doit être un objectif du gouvernement.

En ce qui concerne les infrastructures, j'estime qu'il vaut mieux investir dans des choses durables comme les routes, les canalisations d'eau potable ou les égouts, car tôt ou tard, il faudra les remplacer, et il est préférable de construire quelque chose de durable. Lorsque l'on paie l'assurance-chômage, l'assistance sociale ou des études sur diverses questions, on ne crée rien qui ait une valeur durable. Par contre, lorsque vous dépensez de l'argent pour construire une route qu'il aurait fallu construire de toute façon tôt ou tard, non seulement vous fournissez du travail à ceux que vous employez, mais en plus vous créez quelque chose qui aura des avantages durables. Je pense que c'est important. Ce n'est pas une question de savoir si nous dépensons de l'argent ici ou là, c'est une question de le dépenser là où cela fera le plus de bien, là où cela aura une valeur durable, comme dans des programmes d'infrastructures.

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur le Président, les budgets sont l'occasion pour le gouvernement de rendre des comptes à la population sur les dépenses qu'il a faites et sur celles qu'il prévoit faire, ainsi que sur les programmes prévus pour l'année à venir.

Dans le cas de ce budget, il s'agit en quelque sorte du bilan de l'année, parce que la plupart des changements ont déjà été annoncés dans l'exposé économique de décembre dernier. Ce budget doit vraiment être lu en parallèle avec l'exposé économique de décembre pour bien voir à quel point le gouvernement s'attaque au grave problème qui sévit dans notre pays, c'est-à-dire l'effet de la récession, en préparant une restructuration en profondeur. La solution de ce problème n'est pas facile. Nos dettes augmentent de façon exponentielle, mais ce budget nous maintient dans la bonne voie. Bien sûr, il prévoit encore un déficit de 32,6 milliards de dollars pour l'année courante.

On a fait toutes sortes de suggestions—j'en ai fait moi-même—voulant que ce budget devrait présenter une multitude de moyens pour attaquer plus fermement le problème de la dette publique.

• (1525)

Je signale que, selon les prévisions de ce budget, nous n'aurons plus besoin d'emprunter d'argent sur le marché des capitaux après l'exercice 1997-1998.

Quoi qu'il en soit, je crois qu'un nouveau gouvernement dirigé par un nouveau premier ministre, qu'il vienne de ce côté-ci de la Chambre ou d'en face, devra probablement s'attaquer aux problèmes économiques qui sévissent depuis longtemps au Canada.

L'enjeu des prochaines élections fédérales sera la question de la dette nationale. Il n'y aura pas d'autre enjeu. Les partis qui s'agitent et qui tergiversent comme le Parti libéral et le Nouveau Parti démocratique ne seront pas élus, parce que les Canadiens ne voteront pas pour un parti qui approuve des dépenses au moment où l'on cherche à réduire la dette et à améliorer le bilan financier. Ils ne voteront pas pour un parti qui souhaite dépenser 20 milliards de dollars de plus par année pour un programme national de garderies, 15 milliards de plus pour un nouveau programme d'infrastructure et dépenser encore pour un plan national de création d'emplois—autrement dit, qui veut dépenser davantage.

J'ai souvent pris la parole à la Chambre sur la question de la dette. J'ai ressorti une intervention que j'ai faite à la Chambre le 19 juillet 1982 sur l'idée de dépenser pour s'enrichir. Voici ce que je disais à l'époque:

> Je tiens à préciser que rien n'autorise à penser que les dépenses publiques, tout particulièrement dans le cadre d'un budget déficitaire, aient quelque effet stimulateur que ce soit. On peut peut-être dire que si le gouvernement dépense de l'argent, il contribue à faire travailler les gens, à les occuper. Mais s'il s'agit d'argent que le gouvernenment a emprunté et sur lequel il doit payer un taux d'intérêt d'au moins 17 p. 100—voire de 19,5 p. 100 [. . .]on constate qu'il doit rembourser 2 $ au bout de trois ans et demi pour chaque 1 $ qu'il a emprunté au taux de 17 p. 100.

C'est dans le hansard du 19 juillet 1982.

C'est un grave problème. Quand il était au pouvoir, le Parti libéral a décidé de dépenser pour sortir le pays de la récession. Ce faisant, il a placé sur le dos de notre pays une dette considérable que nous n'avons toujours pas réussi à contrôler.

M. Nystrom: Vous n'avez fait que l'accroître.

M. Blenkarn: Si le fardeau de la dette s'est alourdi, c'est parce que nous n'avons jamais pu imposer suffisamment de taxes ou réduire suffisamment les dépenses pour rembourser les interêts sur la dette.

Une voix: C'est votre problème.

M. Blenkarn: Vous dites que c'est notre problème. C'est le problème de notre pays. Le problème auquel notre nation doit faire face. Nous devons en fait y faire face immédiatement. On ne peut laisser traîner les choses plus longtemps. Nous devons absolument nous y attaquer.

Ce budget aurait pu faire un certain nombre de choses. Mais cela aurait exigé une importante réforme législative. Par exemple, nous aurions pu établir un ordre de priorité en ce qui concerne certaines dépenses. Cela aurait exigé de réels efforts. Nous aurions pu avoir une conférence. Nous aurions pu avoir une réunion du Comité des finances. Nous aurions pu avoir une réunion en comité plénier. Le fait est que nous ne pouvons nous permettre un appareil gouvernemental de la taille de celui que nous avons à présent. Le pays n'a pas la capacité de produire des recettes, de payer les impôts, d'assumer toutes les dépenses publiques et en même temps de rembourser la dette.

Nous devrons classer nos dépenses par ordre de priorité. Cela demandera l'adoption d'une mesure législative, l'élimination de certains programmes, la restructuration d'autres programmes, en fait la restructuration de l'ensemble des dépenses publiques à l'échelon fédéral.

• (1530)

Nous pourrions réduire les transferts aux provinces. Le premier ministre a dit plus tôt aujourd'hui que le fédéral transférait aux provinces quelque chose comme 43 milliards de dollars au titre du régime d'assurance-maladie, de l'enseignement postsecondaire, du Régime d'assistance publique du Canada et de la péréquation. En réalité, les transferts comme tels représentent 26,5 milliards de dollars. Un montant énorme. Un montant insuffisant pour payer l'intérêt sur la dette, mais tout de même un montant énorme. Nous pourrions revoir le montant de ces transferts.

Ce budget n'en fait rien. Il permet à ces montants de grossir selon les critères applicables aux programmes. Si ce budget avait réduit ces montants de sorte à les ramener à l'équivalent du taux d'augmentation actuel des dépenses, le gouvernement fédéral aurait accusé sur une période de cinq ans une réduction de son déficit de 9,1 milliards de dollars.

Nous devons réduire ces transferts. Nous devons trouver comment, en tant que pays, nous allons financer le genre de programmes qu'assure le gouvernement. Nombre de ces programmes sont assurés conjointement avec les gouvernements provinciaux.

Nous allons devoir tenir une conférence fédérale-provinciale à ce sujet. Nous le ferons. En attendant, le gouvernement fédéral ne peut continuer ad vitam aeternam d'émettre comme il le fait des chèques aux provinces au titre de ces programmes.

Ce budget ne s'attaque pas aux 22 milliards de dollars que nous payons aux fins de la pension de la vieillesse, du supplément de revenu garanti, de l'allocation au conjoint et des pensions d'anciens combattants. Ces programmes restent intacts et les montants sont encore indexés. Ils ne sont pas du tout touchés par ce budget. Ces dépenses augmentent à un rythme effréné, environ 4,5 p. 100 par an. Et cependant, ils ne sont pas touchés.

Pouvons-nous, en tant que pays, continuer d'avoir un régime de pensions, un programme de prestations qui continuent de prendre l'expansion que prennent les programmes actuels et payer nos factures? Je pense que nous allons devoir examiner cette question. Nous allons devoir nous y arrêter.

Nous pouvons examiner d'autres secteurs, celui de la défense nationale, par exemple, mais nous avons déjà réduit les dépenses de la défense nationale de 5,6 milliards de dollars sur une période de cinq ans. Cependant, vu la grande instabilité du monde dans lequel nous vivons, nous devons être prêts à intervenir pour défendre le Canada. Et ce n'est pas en éliminant toutes les dépenses de la Défense nationale que nous y parviendrons. Est-ce ce que veulent les libéraux? C'est ça? Je n'en suis pas sûr, et eux non plus.

Oui, nous pouvons tous réduire le déficit, mais nous ne sommes pas prêts à faire des sacrifices. Deux des députés qui siègent de ce côté-ci de la Chambre ont déjà demandé au ministre des Forêts ce qu'il advenait du programme EDER concernant les forêts. S'il n'a pas été éliminé dans ce budget, il va l'être et disparaîtra graduellement. En tout cas, il ne sera pas reconduit. Nous tenons tous à certains programmes. Nous voulons tous réduire le déficit, mais nous ne sommes pas prêts à nous priver de quoi que ce soit. Nous ne sommes pas prêts à faire des réductions. Nous ne voulons pas faire de concessions. Nous en voulons toujours plus.

Il faut absolument que nous nous entendions, à la Chambre, sur ce que nous pouvons nous permettre légitimement en fonction des impôts que nous percevons. Tant que nous ne nous serons pas entendus là-dessus, nous continuerons d'avoir des déficits importants. Pareille situation ne peut plus durer. Nous devons exiger moins du Trésor public.

• (1535)

Nous devons réduire nos exigences et établir un ordre de priorité. Nous devons nous entendre sur les programmes prioritaires. J'ai demandé à plusieurs reprises s'il fallait accorder la priorité à la pension de vieillesse ou à la Société Radio-Canada, à la pension d'ancien combattant ou à l'Office national du film, au supplément de revenu garanti ou à VIA Rail.

Allez, donnez-moi votre opinion. Donnez-moi votre opinion sur les dépenses du gouvernement. À votre avis, faudrait-il élargir considérablement le programme des Affaires indiennes et du Nord canadien ou dire plutôt que ça suffit comme ça? Et que ferait-on, dans ce cas, des engagements que nous avons pris d'aider les autochtones?

Nous devons savoir où nous allons dans ce pays. Nous devons apprendre à compter, car notre capacité de payer n'est pas illimitée. Il faudrait bien que les libéraux et les néo-démocrates, qui continuent à prôner l'adoption de nouvelles mesures, de nouveaux programmes, de nouveaux schémas de dépenses, se réveillent.

Et pour citer Bob Rae, «réveillez-vous car ça va être dur». Nous devons réorganiser l'ordre de nos priorités budgétaires et tant que nous ne l'aurons pas fait, nous ne serons pas vraiment en mesure de nous attaquer à certains des problèmes du gouvernement.

Nous sommes témoins d'une profonde restructuration du monde des affaires, et ce n'est pas fini. Les entreprises se modernisent. Elles ne font plus les choses comme avant. Les banques s'automatisent.

L'autre jour, la Banque canadienne impériale de commerce a décidé qu'elle pouvait se défaire de 300 autres agents de recouvrement et diminuer le nombre de ses bureaux au Canada. Pourquoi? Grâce au nouveau matériel, à la rapidité de transmission des données, à l'abandon du papier comme support des opérations en faveur de méthodes électroniques et aux nouvelles techniques de transaction qui existent à l'heure actuelle.

Le gouvernement doit faire la même chose. Nous nous y employons. Nous fermons plusieurs bureaux d'Emploi et Immigration et nous centralisons le travail en divers endroits, nous avons davantage recours à la poste, etc. Ces choses prennent du temps mais cela doit être fait.

Il est essentiel que nous établissions un nouvel ordre des priorités pour déterminer les domaines dans lesquels le gouvernement canadien devrait être présent. Le gouvernement canadien dans le domaine du logement? Après tout, la Constitution ne donne au Canada le pouvoir ni de modifier le zonage d'un terrain, ni de contrôler les loyers, ni d'imposer des normes de construction, ni même d'autoriser une subdivision. Vraiment, le Canada devrait-il s'occuper de logement? Probablement pas. Nous devrions probablement nous retirer de ce domaine.

Le Canada devrait-il s'occuper des forêts? Dans ce pays, la plupart des forêts se trouvent sur des terres domaniales provinciales. Pas des terres fédérales, des terres provinciales. Nous avons bien des forêts dans les réserves indiennes et dans les parcs, mais le gros des forêts se trouve sur des terres domaniales provinciales. Les forêts ne sont-elles pas plutôt du ressort provincial? Devrions-nous avoir un ministre des Forêts? Sans doute pas. Nous serons sans doute obligés d'en venir là.

C'est là le genre de décision qu'il va falloir que nous prenions. Le gouvernement ne peut plus continuer à intervenir partout où il le fait à l'heure actuelle, nous n'en avons plus les moyens. Nous avons fait des progrès. Le budget décrit la situation telle qu'elle est. C'est un budget attentiste. Il n'entreprend pas de résoudre les problèmes dont j'ai parlé aujourd'hui mais il donne au prochain gouvernement toute latitude de le faire.

• (1540)

Il ne lie pas les mains de son successeur. Le ministre aurait pu proposer toutes sortes de mesures législatives, mais comme nous le savons tous dans cette Chambre, elles n'auraient jamais pu être adoptées dans le laps de temps qu'il nous reste avant les prochaines élections générales.

Alors ce que nous aurions, ce serait un budget qui tenterait de lier le gouvernement suivant. La dernière des choses dont aurait besoin un nouveau gouvernement à ce stade serait bien ça; ce budget ne lie pas le prochain gouvernement; il n'apporte aucun grand changement aux programmes créés par voie législative; il ne s'attaque pas à la restructuration totale du gouvernement. Ce sera la tâche du prochain premier ministre, un premier ministre qui sortira probablement de nos rangs, car il n'y a personne de l'autre côté qui soit suffisamment compétent pour diriger le pays. Quoi qu'il en soit, ce sera un autre gouvernement et ce gouvernement passera à l'action et poursuivra la restructuration de notre pays.

[*Français*]

M. Joseph Volpe (Eglinton—Lawrence): Monsieur le Président, j'ai toujours eu l'impression que gouverner, c'est prendre des décisions et établir des priorités, et ce, dès que l'on a en main les rênes du pouvoir. C'est l'essence même de la politique canadienne.

Quand un membre du gouvernement actuel nous dit, après neuf années de pouvoir, qu'il y a autre chose à considérer aujourd'hui, qu'on ne peut plus prendre de décision aujourd'hui, à ce moment-là, on nous présente une question complètement différente de celle à laquelle les Canadiens et les Canadiennes s'attendent de la part de leur gouvernement.

[*Traduction*]

J'aimerais simplement rappeler à mon collègue d'en face qu'il a bien décrit tout ce qu'un gouvernement doit faire, mais que, lorsqu'on occupe le pouvoir pendant neuf ans, on doit assumer l'entière responsabilité des décisions que l'on prend ou que l'on reporte ou du manque de courage qui nous empêche de prendre des décisions comme celles qu'il suggère aujourd'hui à l'opposition officielle de prendre.

Je ne suis pas convaincu que le gouvernement ait réussi à montrer qu'il possédait le sens des priorités ou l'aptitude nécessaire pour établir l'ordre de priorité de ces questions qui ont tant d'importance pour le bien-être économique et social des Canadiens. Je voudrais vous donner un exemple; ils ont eu les moyens de prendre ces décisions d'un point de vue parlementaire. Le député sait très bien que ce gouvernement a fait appel à la clôture pour faire adopter des lois qu'il croyait importantes pour son programme. Malgré cela, il déclare aujourd'hui qu'il ne peut prendre de décisions car il ne pense pas pouvoir les faire étudier par la Chambre.

Monsieur le Président, songez-y une seconde; si l'on parle de priorités, au cours des neuf dernières années, ce gouvernement a réduit les impôts sur les ressources énergétiques de 17,5 p. 100. La valeur relative de ces impôts indirects a chuté de 50,6 p. 100.

Le président suppléant (M. DeBlois): Je regrette; je dois rappeler au député qu'il ne doit pas faire un discours, mais plutôt présenter une courte observation ou poser une question à l'orateur précédent. D'autres députés aimeraient poser des questions. Soyez bref s'il vous plaît.

M. Volpe: Monsieur le Président, je vous remercie de me le rappeler. J'avoue que j'ai été un peu déconcerté lorsque j'ai vu tous les autres députés se retirer derrière les rideaux pour me permettre d'intervenir.

Le président suppléant (M. DeBlois): Je regrette. Le député de Mississauga-Sud.

M. Blenkarn: C'était un peu décousu mais ça m'a plutôt amusé. En fait, il suffirait que le député consulte le calendrier. Nous avons encore trois jours cette semaine et cinq la semaine prochaine. Quelqu'un m'a dit récemment que nous n'avions plus que 17 jours qui étaient réservés à l'étude des mesures gouvernementales. Cela doit être plutôt 14 maintenant. Certains jours, comme aujourd'hui, sont réservés à l'opposition. Pour vraiment faire un travail législatif sérieux, il faudrait être des Houdini. Les lois apportant des modifications radicales aux programmes de notre pays doivent être rédigées puis étudiées en comité; je ne crois donc pas que cela soit possible. Mon collègue le sait très bien.

• (1545)

Il est vrai que nous avons dû faire beaucoup de choses récemment. Pratiquement chaque projet de loi a donné lieu à une clôture car nous avons dû y faire appel quasiment dans chaque cas où le projet de loi comportait des modifications budgétaires ou des compressions dans les dépenses gouvernementales malgré les protestations de l'opposition. Voyez-vous, monsieur le Président, ils veulent seulement critiquer et dépenser, jamais couper ou restreindre.

M. Alex Kindy (Calgary-Nord-Est): Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt l'allocution du député de Mississauga-Sud car il a été élu il y a longtemps. C'était assurément un député actif lorsque son parti était dans l'opposition.

Il se souviendra sans doute que lorsque le gouvernement a pris le pouvoir en 1984, la question de l'heure était la suivante: va-t-on réduire les dépenses? Durant la campagne électorale, les conservateurs avaient promis qu'un gouvernement conservateur dirigé par M. Mulroney réduirait les dépenses et équilibrerait le budget.

Que disait le ministre des Finances dans son dernier discours du Budget? Qu'il ne réduirait aucune dépense et se contenterait de poursuivre l'application des mesures contenues dans le budget précédent. Il a dit qu'il allait jeter les bases du prochain budget du prochain gouvernement. Le gouvernement a eu neuf ans pour équilibrer le budget, mais il ne l'a pas fait. Les libéraux ne l'ont pas fait davantage dans le passé. Pourquoi les Canadiens devraient-ils croire que l'un ou l'autre parti veut ou peut vraiment réduire les dépenses, au lieu de se réfugier derrière l'argument des paiements de transfert ou d'invoquer une autre excuse pour ne pas le faire?

Le député sait bien que s'il y a une volonté d'agir, on peut y arriver. Je crois que s'il avait été ministre des Finances à la place du ministre actuel, il l'aurait fait, mais il n'est pas ministre et je ne crois pas qu'il le sera.

M. Blenkarn: Monsieur le Président, le député et moi-même nous nous connaissons bien et j'aime toujours entendre son point de vue.

Je tiens à lui dire qu'il ne s'agit pas d'un problème facile à régler. Nous essayons depuis longtemps de réduire le déficit en diminuant graduellement les dépenses. Le gouvernement a réduit les dépenses dans de nombreux domaines, mais les mesures que le gouvernement prend aujourd'hui sont beaucoup plus modestes que les choses qu'il a tenté de faire lorsqu'il est arrivé au pouvoir.

Malheureusement, la dette s'alourdit, de sorte que la situation actuelle exige des mesures beaucoup plus rigoureuses que celles qui ont été prises jusqu'ici. Évidem-

ment, la récession est en partie responsable du problème. Les recettes sont beaucoup moins importantes que prévu. Mon collègue sait que les recettes fiscales de cette année seront inférieures de 10 milliards aux prévisions. Ce manque à gagner aggrave considérablement le problème de la dette nationale.

Les revenus des particuliers diminuent. Comme les gens n'ont pas d'argent, ils ne dépensent pas, ce qui signifie qu'ils ne paient pas la taxe sur les produits et services, par exemple. Outre le fait que l'on doit financer la structure du filet de sécurité pour aider les gens à subvenir à leurs besoins, nous faisons face à une diminution importante des revenus.

Je ne crois pas que les choses vont s'arranger. Il nous faudra beaucoup réfléchir pour trouver un moyen de briser le cycle de l'endettement.

• (1550)

M. Andre: Monsieur le Président, j'annonce que demain sera un jour désigné.

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, je suis heureux de participer au débat d'aujourd'hui. Permettez-moi de rappeler aux députés et à ceux qui nous écoutent la motion à l'étude. Il s'agit d'une motion de l'opposition qui se lit comme suit:

> Que de l'avis de cette Chambre le Budget est, pour reprendre l'expression du whip en chef du gouvernement, une honte.

C'est une bonne chose que cette motion ait été jugée recevable, parce qu'elle nous permet de discuter du budget, mais aussi parce qu'elle fait ressortir le fait que les avis semblent partagés de l'autre côté de la Chambre en ce qui a trait au budget comme tel. Cette situation montre bien qu'il existe des divergences d'opinions au sein de tous les caucus sur un grand nombre de questions.

Je trouve intéressant que le whip du gouvernement ait formulé cette opinion, mais je ne veux pas m'y arrêter outre mesure. Ce budget a été présenté parce que le gouvernement ne voulait pas être accusé de ne pas avoir de budget. C'est la seule véritable raison d'être de ce budget. Si le gouvernement avait voulu éviter d'imposer le fardeau d'un budget au futur premier ministre et chef du Parti conservateur, il aurait été accusé d'avoir laissé le pays sans budget. Par conséquent, le gouvernement a déposé un document qu'il a qualifié de budget, afin d'éviter d'être l'objet de telles critiques.

Néanmoins, le gouvernement n'a pu éviter certaines critiques fondées, puisque même s'il ne s'agit pas d'un véritable budget, celui-ci renferme néanmoins des mesures répréhensibles. De la même façon, certaines initiatives qui devraient figurer dans cet exposé budgétaire ne s'y trouvent pas.

Je vais d'abord mentionner certaines des mesures auxquelles nous nous opposons. J'ai souvent fait allusion aux attaques soutenues du gouvernement à l'endroit de VIA Rail et des services ferroriaires voyageurs. Sauf erreur, le budget fait état d'une compression de 50 millions de dollars suivie de réductions de 100 millions de dollars par année.

Qu'est-ce que cela signifie pour tous ceux qui vivent ailleurs que dans le corridor Montréal-Windsor? Cela signifie essentiellement que, sauf dans ce corridor où il existe une mince possibilité de réaliser des bénéfices, le service ferroriaire voyageurs est un service dont on peut se passer, que le reste du pays ne compte pas réellement et que les engagements pris par le gouvernement au fil des années de maintenir un tel service au pays, même à l'époque où les conservateurs étaient dans l'opposition, étaient des paroles vides.

Ce n'est pas la première fois que le gouvernement s'en prend à VIA Rail. Je suis certain que vous vous souvenez du grave préjudice causé à cette société par suite des mesures annoncées à l'automne de 1989 et mises en oeuvre le 15 janvier 1990. Je signale à la Chambre que malgré les promesses faites, un grand nombre de personnes qui ont été privées de ce service à ce moment, du fait des compressions, continuent d'en être privées.

Je songe tout particulièrement aux habitants de ma circonscription qui, pendant de nombreuses années, ont pu se rendre à leurs chalets d'été par train et qui ne peuvent plus le faire. Nous allons entamer notre quatrième ou cinquième été et certains ne peuvent pas encore se rendre à leurs résidences secondaires parce que des ministres des Transports n'ont pas rempli leurs promesses de permettre, faciliter et financer la construction d'autres voies de communication, notamment des routes.

• (1555)

Je ne suis pas en faveur de ces voies de remplacement, sauf si on ne rétablit pas le service ferroviaire. Au lieu de réduire constamment le service voyageurs, nous devrions trouver des moyens d'utiliser les trains davantage.

Je le dis, non pas parce que je représente une région qu'on identifie au service ferroviaire et où il y a un atelier de chemins de fer, mais parce que je suis convaincu qu'il faut protéger l'environnement.

Nous nous leurrons complètement en disant que nous économisons en imposant des coupes à VIA Rail et, en même temps, en planifiant la construction de routes dans des régions qui en sont dépourvues. Nous ne ferons qu'augmenter la circulation sur la Transcanadienne entre Winnipeg et la route de Minaki, accroître les émissions d'hydrocarbures et nuire à l'environnement, sous prétexte d'économiser de l'argent.

Ce que nous ne faisons pas et ce que les budgets ne nous permettent apparemment pas, du moins pas encore, c'est tenir une comptabilité globale, qui tienne compte de tous les aspects. C'est ce que nous devrions faire pour tenir compte à la fois de l'effet des mesures budgétaires sur l'environnement, de leur effet sur la réalité sociale et des coûts sociaux qui les accompagnent.

J'ai discuté un peu des mesures prévues dans le budget et je me suis surtout arrêté sur celles qui concernent VIA Rail. Je voudrais aussi parler des mesures qui ne sont pas dans le budget. Voici un budget semblable aux autres budgets conservateurs qui l'ont précédé, c'est-à-dire qu'il est tout imprégné du discours sur la réduction du déficit.

L'une des choses que nous avons pressé le gouvernement de faire, et je l'ai fait plus particulièrement en ma qualité de porte-parole du NPD pour les questions fiscales, c'est de demander aux riches, aux élites de faire des sacrifices pour montrer à la population qu'il veut vraiment réduire le déficit.

Même si le déficit n'est pas réduit, votre position serait inattaquable. Vous pourriez dire que vous avez essayé, mais que cela n'a pas marché.

Ce n'est pas ce que le gouvernement a fait. Il n'a pas demandé à ceux qui en ont les moyens et qui ont beaucoup à donner au trésor public de faire ces sacrifices.

Voici quelques exemples. Il n'y a pas tellement longtemps, nous avons eu un débat à la Chambre auquel le gouvernement a éventuellement mis fin en recourant à la clôture et qui portait sur la règle des 21 ans applicable aux fiducies familiales pour permettre à ces dernières de reporter au-delà de 21 ans l'exemption d'impôt sur les gains en capital qui leur avait été accordée par les libéraux en 1972.

Le gouvernement avait l'occasion de montrer que ce n'était pas seulement le Canadien moyen qui devait être mis à contribution pour réduire le déficit, mais que les privilégiés ayant profité de ces fiducies familiales, et on sait que certaines de ces fiducies valent des dizaines de millions de dollars, devaient faire leur part eux aussi. Il ne l'a pas fait.

D'autres échappatoires fiscales ont été découvertes ces dernières années. Pour ma part, j'en ai souligné un grand nombre au ministre des Finances avant le dépôt du budget.

J'ai parlé de la déduction des frais de représentation. Je me rends compte que c'est une suggestion controversée. Bien des gens dans la restauration jugent que ce serait nuisible pour eux. Je dirais que cela dépend de la région du pays, voire du secteur de la ville d'où l'on vient. Je suis convaincu que la plupart des restaurants de ma circonscription ne comptent pas sur le fait que les gens d'affaires puissent déduire leurs repas de leurs impôts. Ces établissements servent les gens ordinaires, qui viennent y manger parce que la table est bonne ou parce qu'ils ont envie de sortir, peu importe. Il me semble que le gouvernement pourrait réexaminer la question. Je crois que cela se fait aux États-Unis.

• (1600)

Il arrive si souvent que nous entendions dire à la Chambre qu'il est impossible de prendre telle ou telle mesure parce que cela ne se fait pas aux États-Unis et que nous risquons de ne plus être compétitifs. Être compétitif, on dirait tellement souvent que c'est imiter servilement les autres. En tout cas, les États-Unis semblent disposées à revoir cette déduction. Je croyais avoir entendu dire au ministre des Finances, lorsque j'ai soulevé la question, qu'il n'écartait pas cette possibilité. J'ai été vraiment déçu, au dépôt du budget, qu'il n'ait pas au moins essayé de réduire cette déduction. Il avait peut-être l'impression de ne pas pouvoir l'éliminer, mais il aurait pu la ramener à 80 p. 100 ou encore à 50 p. 100.

Cela s'est fait dans d'autres pays, et tous les restaurants n'ont pas fait faillite. Cela représente un milliard de dollars. On me dira: «Qu'est-ce qu'un milliard de dollars lorsque nous sommes aux prises avec ce genre de déficit?» Tous les sous comptent. En plus, ce genre d'initiative donnerait une certaine crédibilité au gouvernement lorsqu'il demande des sacrifices aux autres contribuables. Chose certaine, un milliard de dollars, c'est plus que ce que le gouvernement va récupérer par les compressions imposées à VIA Rail, à la Société Radio-Canada et aux autres institutions qui ont aidé le Canada à se définir au fil des ans. Or, les Canadiens attachent plus d'importance à ces institutions qu'aux dispositions qui permettent aux gens d'affaires de déduire aux fins d'impôt leurs déjeuners ou leur abonnement au Forum ou au SkyDome. Il y avait là un choix à faire, mais il n'a pas été fait.

Le plus récent rapport du vérificateur général fait a état d'échappatoires fiscales. Certaines sociétés se servent du Canada. Elles empruntent ici—et déduisent l'intérêt sur leur emprunt—des sommes qu'elles investissent dans un autre pays où les travailleurs sont peu rémunérés, ce qui constitue un refuge fiscal en soi. Elles font des bénéfices, mais ne paient pas d'impôt grâce à ce refuge fiscal. Elles réinvestissent alors leurs bénéfices au Canada sous forme de dividendes sur lesquels elles ne paient pas d'impôt non plus en raison du crédit d'impôt pour dividendes. Il existe toutes sortes de moyens de littéralement voler les contribuables canadiens de façon tout à fait légale.

Le gouvernement aurait pu intervenir, mais il n'a rien fait.

Cela me fait douter, comme bien d'autres Canadiens, de la sincérité du gouvernement dans sa guerre contre le déficit et la dette. Peut-être que, comme nous l'avons toujours soupçonné de ce côté-ci de la Chambre, chaque once d'intérêt véritable pour la dette et le déficit est contrebalancé par une once ou deux de fourberies politiques qui consisterait par exemple à se cacher derrière le paravent du déficit pour réaliser un programme essentiellement idéologique, à faire ce qu'on avait l'intention de faire de toute façon pour des motifs idéologiques, par nécessité et parce qu'on n'en a pas le choix.

Je pense que des choix sont possibles. Je pense que, même confrontés à des problèmes réels de dette et de déficit, il y a toujours des choix à faire. Ce n'est pas seulement une question de nécessité. Il y a aussi la façon dont on s'y prend pour régler le problème de la dette ou du déficit. L'idée n'est pas de faire ce qu'on aurait fait de toute façon et d'invoquer la dette et le déficit pour se justifier.

D'où vient le déficit? Je crois qu'il a été établi hors de tout doute que le gouvernement est responsable du déficit dans une très grande mesure. Je pense en particulier aux taux d'intérêt, au fait que le gouvernement a lui-même fait augmenter son déficit avec la politique de taux d'intérêt qu'il pratique depuis des années, bien avant ce gouvernement-ci d'ailleurs. Je reviendrai sur ce point tout à l'heure, si j'en ai le temps. Dans la mesure où l'on se devait de l'argent à soi-même et que l'on s'imposait soi-même une telle politique de taux d'intérêt, on était responsable de la détérioration de la situation de la dette nationale.

• (1605)

Une étude menée par Statistique Canada, il n'y a pas très longtemps, a révélé que jusqu'à 50 p. 100 de la dette est attribuable à ce genre de dépenses. Un autre 44 p. 100 est attribuable aux recettes perdues à cause des échappatoires fiscales dont je viens de parler, et il y en a bien d'autres encore, dont la plupart ont été créées par des gouvernements libéraux dans les années 1970. Quant aux dépenses sociales, elles ne représentent, selon cette étude, que 6 p. 100 du déficit.

Pourquoi alors le gouvernement s'en prend-il toujours aux dépenses sociales? Je vais revenir au point que j'ai soulevé plus tôt, soit que le programme du gouvernement est idéologique. Peut-être qu'une fois que le problème est là, on ne peut plus retourner en arrière pour changer la politique sur les taux d'intérêt. On ne peut pas retourner en arrière pour récupérer les recettes perdues à cause des échappatoires fiscales, même si on peut éliminer ces échappatoires et commencer dès maintenant à percevoir cet argent.

Si un gouvernement est vraiment dans l'eau chaude, il devra peut-être envisager de réduire toutes sortes de dépenses, y compris certaines formes de dépenses sociales, mais il ne doit pas rejeter tout le blâme sur ces programmes.

Pourtant, c'est ce qui s'est produit parce que cela cadre bien avec la philosophie de nombreux députés d'en face qui n'ont jamais aimé ces programmes. C'est pourquoi les conservateurs n'ont aucune crédibilité lorsqu'ils sabrent dans ces programmes; personne ne croit vraiment qu'ils le font avec regret.

Je ne lis pas la douleur sur leurs visages; tout ce que j'y vois, c'est de la joie, parfois à peine dissimulée. Ils ont de la difficulté à s'empêcher de sourire lorsqu'ils annoncent le sort qu'ils réservent aux allocations familiales, à VIA Rail, à d'autres sociétés d'État ou à un autre élément de la société canadienne que la majorité des Canadiens ont toujours accepté, mais que les conservateurs ont toujours considéré comme faisant partie du problème. Ils essaient de nous débarrasser de tous les problèmes qui nous différencient de nos voisins du Sud car beaucoup de nos vis-à-vis, surtout le premier ministre, voudraient tant être des citoyens des États-Unis. Ils agissent d'ailleurs comme des Américains depuis qu'ils sont au pouvoir.

Et le libre-échange? Croyez-vous que ce n'est qu'une coïncidence si l'Ontario, et tout le Canada aussi, connaissent tant de problèmes économiques depuis deux ou trois ans, si notre secteur manufacturier a été démembré? La récession à elle seule n'explique pas tout. La restructuration de fond en comble de l'économie nord-américaine attribuable au libre-échange y est pour quelque chose. En parlant de récession, nous cachons la véritable cause de nos maux.

Je ne parlerai donc plus de récession. Je parlerai plutôt de l'Accord de libre-échange. Nous entendons souvent nos vis-à-vis nous dire: «Le Canada n'est pas le seul pays frappé, vous savez, la récession est mondiale.» C'est vrai, la récession est mondiale, mais c'est parce que le Canada, les États-Unis, la Grande-Bretagne, le reste de l'Europe et beaucoup d'autres pays ont suivi le même genre de politiques néo-conservatrices pendant toutes les années 1980. Pas étonnant que nous ayons une récession mondiale. Elle est attribuable à l'adoption des mêmes politiques par le gouvernement du Canada et par presque tous les gouvernements du monde, y compris des gouvernements qui n'en veulent pas mais sont contraints de les adopter par le FMI, la Banque mondiale et d'autres organisations financières internationales qui imposent leur conception de la vie et dictent leurs conditions pour l'obtention de crédits.

Monsieur le Président, je vois que vous me faites signe. J'imagine que c'est parce que je n'ai plus beaucoup de temps. Je m'efforcerai donc de conclure, mais j'aurais encore tant de choses à dire. Je voulais m'attarder un peu plus longtemps à toute la question de la dette et du déficit.

Je crois que les gens commencent à se rendre compte qu'une partie du problème du déficit provient des emprunts à l'étranger. En fin de semaine dernière, je lisais un article signé par le professeur Reuben Bellan, de l'Université de Winnipeg, qui a toujours critiqué ceux qui, à son avis, se préoccupent exagérément du déficit. Il a écrit un ouvrage au sujet du plein emploi montrant que le véritable problème résidait dans le chômage, non dans le déficit. Si je le comprends bien, même lui semble s'inquiéter à propos des emprunts à l'étranger. Il soutenait autrefois que puisque c'était à nous-mêmes que nous devions l'argent du déficit, le problème n'était pas aussi grave que certains le prétendaient.

• (1610)

Je me demande si la Chambre pourrait me faire l'indulgence de me laisser poursuivre mon raisonnement encore quelques minutes. Pourriez-vous demander le consentement de la Chambre? Rien que quelques minutes encore?

Le président suppléant (M. DeBlois): Y a-t-il consentement unanime pour accorder plus de temps au député?

Des voix: D'accord.

M. Blaikie: Je n'abuserai pas de l'indulgence de la Chambre. Je disais que le professeur Reuben Bellan considère que les emprunts à l'étranger posent un problème. C'est une distinction que nous ne faisions pas autrefois, puisque nous nous devions une si forte proportion de cet argent à nous-mêmes, et des gens comme le professeur Bellan soutenaient que cela ne constituait pas un problème. C'est le point de vue que nous avions l'habitude de défendre de ce côté-ci de la Chambre.

Les emprunts étrangers peuvent devenir un problème à bien des égards. Le professeur Bellan soutient que cela nous rend non compétitifs. D'autres soutiennent qu'en dernière analyse, si notre dette auprès des prêteurs étrangers est suffisamment forte et échappe à tout contrôle, ce n'est plus nous qui gouvernons, mais eux.

Cette observation est juste et je le reconnais, étant donné le caractère de la finance internationale qui me paraît assez immonde. C'est devenu une réalité pour tant de pays du tiers monde, dont beaucoup ont tenté, mais en vain, de fonctionner sans tenir compte des exigences de ces institutions. Vient un moment où les gouvernements veulent peut-être faire des choix avant qu'on les fasse pour eux. J'aimerais qu'on règle le problème de la dette de sorte qu'on puisse faire quelque chose à propos de l'environnement, qu'on puisse disposer d'argent pour dépolluer la planète. Nous n'y arriverons jamais si nous n'avons pas d'argent pour nous permettre de le faire.

Il y a des raisons très impérieuses pour lesquelles il nous est nécessaire de contrôler la situation et d'avoir de l'argent à dépenser, mais pas pour des biens de consommation. Nous pourrions profiter de cette crise du déficit comme on l'appelle, car je crois quand même qu'on en exagère certains aspects, pour parler d'une nouvelle frugalité mondiale, pour parler du fait que nous ne pouvons pas vivre comme nous le faisons maintenant, et pas seulement sur le plan financier. Le monde entier ne peut pas vivre comme nous le faisons maintenant, car si le monde entier vivait comme nous, la planète serait ruinée en peu de temps.

Nous devons nous réconcilier avec la réalité, pas en ce qui a trait au déficit, mais en ce qui a trait à notre mode de vie et à l'idée que nous nous faisons de la belle vie. Cela sera beaucoup plus difficile que de nous attaquer à un déficit budgétaire qui se produit d'année en année. Si nous pouvions mêler les deux tâches, si nous pouvions les harmoniser, et je réfléchis maintenant tout haut, nous pourrions être dans la bonne voie. Voilà certainement un thème auquel je consacrerai mes réflexions à l'avenir.

M. Alex Kindy (Calgary-Nord-Est): Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement le discours du député de Winnipeg Transcona. Parmi les questions très importantes qu'il a abordées, la dernière est peut-être la plus cruciale. Je veux parler de la dette extérieure du Canada. Selon les statistiques, nous devions aux étrangers et à plusieurs pays plus de 100 milliards de dollars vers 1980, comparativement à environ 300 milliards aujourd'hui. Comme l'a si bien dit le député, lorsque vous ne maîtrisez plus votre dette, elle tombe entre les mains d'étrangers, et c'est la destinée de votre pays qui vous échappe.

• (1615)

Si nous ne réglons pas ce problème, nous ne sortirons jamais de la récession et le Canada ne sera jamais maître de ses politiques économiques et sociales. Celles-ci seront dictées par le Fonds monétaire international, la Banque mondiale et bien d'autres.

Comment peut-on sortir de cette impasse? Il faut d'abord pouvoir compter sur un gouvernement responsable au niveau financier et sur de bonnes politiques. Pour ce faire, il nous faudra, comme certains l'ont mentionné, taxer ceux qui en ont les moyens, notamment les grandes entreprises qui n'ont pas fait leur part par le passé.

De plus, il faut examiner l'ensemble de la situation et nous demander si notre pays est efficace. Le député a parlé de VIA Rail et des transports. Je voudrais lui poser une question à ce sujet, puisque nous avons réduit le transport ferroviaire. Nous avons mené ce secteur d'activité.

Dans la plupart des cas, les marchandises et les passagers transitent par les États-Unis. Naturellement, les compagnies de chemin de fer perdent de l'argent. Nous perdons des emplois pendant que la circulation sur les routes s'intensifie, ce qui est peu souhaitable puisque notre climat ne s'y prête pas et que le transport routier n'est pas un mode de transport efficace.

Le député pourrait-il nous donner son avis sur l'intervention du Fonds monétaire international ainsi que les transports?

M. Blaikie: Monsieur le Président, je serai ravi de dire ce que je pense des institutions financières internationales.

Il y a ici un paradoxe intéressant. Ce que je disais essentiellement, c'est que, à un moment donné, la dette devient une question de souveraineté. On ne peut pas dire que les personnes qui sont endettées jusqu'au cou soient indépendantes. Pareillement, les pays qui se doivent entièrement à d'autres ne jouissent d'aucune souveraineté.

Ce qu'il y a de paradoxal ici, c'est qu'un pays peut chercher à éponger son déficit pour être indépendant à l'égard des institutions financières internationales ou le faire sous la pression de ces mêmes institutions financières internationales.

Ce n'est pas du tout la même chose. Si un pays s'attaque à son déficit parce que le FMI, la Banque mondiale ou quelque société new-yorkaise d'évaluation du crédit lui conseille de le faire, cela ne le rend pas plus souverain.

En un sens, il ne fait alors que ce qu'on lui dit de faire. C'est ce qui cloche, à mon avis, dans la démarche du gouvernement. Il n'est pas déterminé à assurer notre indépendance économique. Il croit que l'indépendance économique et d'autres notions du même genre sont abominables ou dépassées sur le plan idéologique.

M. Kindy: Des notions du passé.

M. Blaikie: Des notions du passé. Voilà pourquoi des États peuvent conclure des accords de libre-échange. Ils acceptent que les décisions économiques les plus fondamentales les concernant soient prises non pas par le gouvernement, mais par le secteur privé et par la crème des multinationales.

À la place du gouvernement, je m'efforcerais de supprimer le déficit afin d'avoir l'argent nécessaire pour assurer mon indépendance et pour que la collectivité ait son mot à dire dans la façon de diriger l'économie du pays.

Ce n'est pas pour cela que les gens d'en face veulent se débarrasser du déficit, mais bien pour la même raison qu'ils sont prêts à signer des accords commerciaux et à parler de mondialisation et d'autres choses du genre sans discernement. Ils croient qu'il faut écouter les dirigeants des institutions financières internationales, qu'ils croient investis d'un réel pouvoir.

Je dis que ce pouvoir est coercitif et inacceptable. Si je souhaite que nous nous attaquions au déficit, c'est afin que nous n'ayons plus jamais à tenir compte de la façon dont les institutions financières internationales conçoivent le monde.

M. Simon de Jong (Regina—Qu'Appelle): Monsieur le Président, j'ai certainement apprécié les remarques de mon collègue.

Ces derniers jours, nous avons parlé du budget présenté par l'actuel gouvernement. Chaque fois que l'opposition critique le fait que ce budget ne fait pas grand-chose pour réduire le déficit et la dette accumulée, le gouvernement nous ressort l'argument que notre parti vote toujours contre les recommandations et les efforts que fait le gouvernement pour réduire le déficit. Je voudrais retourner cet argument.

• (1620)

Mon collègue est critique pour les questions de recettes et, au cours des années, il a fait des recommandations et des suggestions concernant les dépenses, sur le programme des hélicoptères par exemple, et les recettes. Les changements qu'il recommandait auraient réduit le déficit.

Ma question au député est celle-ci: est-il juste de dire que toutes les suggestions que nous avons faites pour réduire le déficit ont été rejetées par un vote ou refusées par le gouvernement?

M. Blaikie: Il est en effet juste de dire qu'aucune des suggestions que j'ai faites au ministre des Finances n'a été prise au sérieux. On nous dit tout le temps: «Avez-vous une autre solution?», et nous en avons proposées des solutions. Pourtant, non seulement elles n'ont pas été mises en oeuvre, mais elles n'ont même pas été étudiées sérieusement à la Chambre. C'est cela le pire.

Le gouvernement a droit à ses opinions, il a droit à ses raisons s'il juge préférable de conserver une échappatoire fiscale plutôt que de la supprimer, mais la plupart du temps, il n'est même pas prêt à en discuter. Il y a eu quelques rares exceptions. Parfois le ministre des Finances a accepté le débat—je dis bien parfois—, selon le sujet que je soulevais.

Cependant, chaque fois que j'ai soulevé des questions qui allait au coeur même du sujet—comment se fait-il que le système soit tellement favorable aux riches—j'ai été confronté à une fin de non-recevoir. Ce sont des sujets trop gênants. Il y a des choses dont le gouvernement est prêt à discuter et d'autres qu'il ne veut pas entendre. Je l'ai remarqué lorsque j'ai essayé de parler des fiducies ou de certaines autres choses.

M. Heap: Les fiducies sont sacrées.

M. Blaikie: Certaines choses sont en effet sacrées et vous avez l'impression d'enfreindre un tabou. Vous savez alors que ce sont des sujets qu'il ne faut pas aborder. En parler, c'est comme parler de sexe dans une famille victorienne, c'est comme si vous n'aviez rien dit, comme si le mot n'avait jamais été prononcé, la vie continue comme si de rien n'était.

M. Jim Edwards (Edmonton-Sud-Ouest): Monsieur le Président, au cours du débat à Calgary, vendredi dernier, j'ai utilisé un terme assez fort pour décrire l'incohérence manifeste entre, d'une part, les orientations financières et économiques de deux de mes adversaires dans la course à la direction du Parti conservateur et, d'autre part, ce qui s'était dégagé du budget du 26 avril.

J'ai dit que cette incohérence était «une honte». J'ai utilisé un terme plus fort que d'habitude, moi qui suis un gentleman et un partisan du consensus. Voilà maintenant que, le député de Willowdale, qui est plein de malice et totalement dépourvu de créativité, a voulu remplir le vide de la politique libérale par une motion de son cru, qui est vide de sens.

J'estime qu'il convient de faire une mise au point sur ce qui a été dit exactement à Calgary et qui a donné lieu à

cette motion malveillante. Je cite un extrait du *Calgary Herald* de samedi dernier.

> Jim Edwards, le whip du gouvernement et député d'Edmonton-Sud-Ouest, a fait de son mieux pour raffermir sa position en tant que héros local du Parti conservateur en Alberta, en critiquant Charest et Campbell parce qu'ils n'avaient pas insisté pour que le budget fédéral soit plus rigoureux sur le chapitre des dépenses gouvernementales. Le budget, qui prévoyait un déficit de 35,5 milliards de dollars et qui remettait au lendemain des prochaines élections toutes les compressions sérieuses de dépenses, est un bon début, mais ne va vraiment pas assez loin, a dit Edwards. «Ce que je voudrais savoir, c'est où se trouvaient ces deux ministres lorsque Maz a préparé ce budget», a dit Edwards, qui a ajouté que leur conduite était une honte.

Pour dire les choses gentiment, la motion dont nous sommes saisis aujourd'hui a été conçue dans l'inexactitude. À mon avis, il conviendrait que j'énonce ma position au sujet du budget du 26 avril, puisque c'est là l'objet du débat aujourd'hui.

Je cite un extrait d'une déclaration que j'ai rendue publique le soir de la présentation du budget, le 26 avril.

• (1625)

> Ma première réaction au discours du budget de l'honorable Don Mazankowski, c'est que je désire l'appuyer et y apporter ma collaboration. Je suis heureux du ton et de l'orientation du budget, ainsi que de l'accent qu'il met sur les compressions des dépenses, sur la réduction du déficit et sur la renonciation au recours à des hausses d'impôts comme option pour régler les problèmes financiers du Canada.
>
> Bien que ces mesures constituent un pas dans la bonne direction, le budget ne va pas assez loin. Notre déficit budgétaire annuel est trop élevé, le ratio entre le déficit et le PIB demeure trop haut et notre niveau d'endettement croissant est trop élevé. Je demeure convaincu qu'une vraie reprise économique, que la création d'emplois grâce à la petite entreprise et qu'une hausse du revenu et du niveau de vie des Canadiens ne peuvent devenir réalité que si nous nous débarrassons du fardeau de la dette. J'estime qu'une plus grande prudence financière et que des mesures s'imposent.
>
> Que faut-il faire? Que peut-on faire? Nous devons procéder à une restructuration réelle et fondamentale, notamment en réduisant les dépenses à un minimum de dix milliards de dollars. Permettez-moi de décrire un plan de base pour le Canada.

[*Français*]

Premièrement, une coupure de salaire de 10 p. 100 pour le premier ministre, à titre symbolique; deuxièmement, une consolidation des ministères et ministères d'État pour un maximum de 20; une révision immédiate et approfondie de la politique de défense du Canada, y compris la révision de toutes les options d'acquisitions publiques; le gel immédiat du soutien financier du Canada à la Banque européenne de reconstruction et de développement; un programme accéléré de privatisation de toutes les grandes sociétés de la Couronne, notamment Petro-Canada, Énergie atomique, le CN, Marine Atlantique, VIA Rail et la SCHL. Afin de stimuler l'innovation technologique et la commercialisation de la recherche et développement, l'établissement d'un programme de privatisation des laboratoires du gouvernement fédéral, en particulier dans les secteurs de l'agriculture, de l'énergie et des matériaux avancés.

[*Traduction*]

Réorientation radicale des allocations budgétaires du ministère des Affaires indiennes et du Nord, afin d'échapper au paternalisme et à la bureaucratie d'Ottawa, au profit de l'autonomie gouvernementale et des initiatives autochtones locales; suppression du financement des groupes d'intérêt et de pression; compressions supplémentaires dans les bureaux à l'étranger du ministère des Affaires extérieures, y compris vente des maisons et des appartements inutiles mis au service des ambassadeurs, des consuls généraux et des hauts fonctionnaires, et réduction des allocations de voyage, des avantages indirects et autres indemnités accordés aux hauts fonctionnaires; restructuration majeure des contrôles gouvernementaux sur les dépenses ministérielles, y compris introduction de vérifications internes dans les ministères, réduction des cadres intermédiaires et instauration du principe de la comptabilité de responsabilité fondée sur le rendement; révision des retraites des parlementaires et des fonctionnaires en vue d'éliminer les écarts avec le secteur privé et les allocations indexées injustes; compressions dans le Plan vert pour réaliser des économies de coûts en partie compensées par des incitatifs reposant sur le marché, notamment en ce qui concerne les nouvelles technologies et l'appui à la petite entreprise; suppression graduelle des subventions à l'agriculture et mise en oeuvre d'une nouvelle politique de promotion des exportations; implantation d'un programme de réduction progressive de 25 000 fonctionnaires, dont la moitié par attrition, au cours du mandat du prochain Parlement; examen parlementaire de l'ensemble des dépenses fiscales, c'est-à-dire des montants déductibles aux fins de l'impôt afin de simplifier le processus et d'assurer une plus grande équité.

Telle est ma position vis-à-vis du budget.

Le deuxième point de mon intervention concerne le côté vraiment malicieux de la motion proposée par le député de Willowdale. Selon lui, le fait que j'aie utilisé un mot un peu fort, lors du débat de vendredi dernier, équivalait à une critique du ministre des Finances ou du budget du ministre des Finances.

Le ministre des Finances est entré en politique il y a près de 25 ans. Le 25 juin de cette année marquera son 25e anniversaire de vie parlementaire. En effet, il a été élu député en 1968 après avoir été organisateur politique pendant quelque temps et connu la réussite en tant qu'agriculteur et homme d'affaires.

Le ministre des Finances a été, pour reprendre une expression courante chez les journalistes, le ministre à tout faire du gouvernement du Canada. En fait, il est l'administrateur en chef des opérations du gouvernement, du moins depuis juin 1986. Il a été critique pour les questions des transports et président du Comité des transports et des communications du Parti conservateur avant d'être nommé ministre des Transports dans le gouvernement Clark, en 1979, et ministre responsable de la Commission canadienne du blé.

En juin 1986, il a été nommé vice-premier ministre, leader parlementaire du gouvernement et président du Conseil privé. Cette année-là, il a lancé et mis au point le Programme de diversification de l'économie de l'Ouest qui a remporté un grand succès.

• (1630)

Le député de Végréville est devenu président du Conseil du Trésor le 27 août 1987, ce qui lui apporté de nouvelles responsabilités concernant les dépenses du gouvernement et les relations patronales-syndicales.

Le 31 mars 1988, il a été nommé ministre responsable de la Privatisation et des Affaires réglementaires et il a renoncé à ses fonctions au Conseil du Trésor.

En septembre 1988, le député de Végréville a été nommé ministre de l'Agriculture. Dans une réorganisation du Cabinet, le 30 janvier 1989, il a gardé le poste de vice-premier ministre, de président du Conseil privé et de ministre de l'Agriculture. Dans le portefeuille de l'Agriculture, il a instauré un projet de loi conçu pour apporter la stabilité économique aux agriculteurs canadiens. La Loi sur la protection du revenu agricole a reçu la sanction royale le 11 avril 1991.

Le député de Végréville a été nommé ministre des Finances le 21 avril 1991, tout en conservant le poste de vice-premier ministre. Il occupe le poste de vice-président du Comité du Cabinet chargé des priorités et de la planification et est membre du Comité des opérations.

Il est vice-président du Comité chargé de la sécurité et du renseignement, il siège au Conseil du Trésor et est un membre d'office des comités du Cabinet sur la politique économique et commerciale, l'environnement, la politique étrangère et la défense et les ressources humaines.

C'est son curriculum vitae officiel. Pour terminer la description de cet homme que j'ai l'honneur de connaître depuis plus de deux décennies, je dirais que c'est un homme doué d'humilité, de loyauté, d'une intégrité absolue, d'une grande force de caractère et d'un dévouement à toute épreuve, quelle que soit la tâche qui lui incombe, et qu'il est un excellent mentor politique.

Or, des députés ont exprimé des critiques au cours de ce débat. Le député de Winnipeg-Sud-Centre a laissé entendre que j'avais critiqué sournoisement le ministre des Finances, et rien ne pourrait être plus loin de la vérité. À mon avis, il s'agit des dernières manifestations de frustration d'un homme qui aspire à diriger son parti.

Nous devrions, je pense, examiner le bilan de l'opposition, en particulier celui de l'opposition officielle, en ce qui concerne les compressions de dépenses du gouvernement parce que ce sont des gens qui se présentent comme des experts en la matière et qui ont critiqué le budget dont nous sommes saisis.

Je rappellerais aux députés que les libéraux ont voté contre la Loi sur le contrôle des dépenses qui impose une limite aux dépenses du gouvernement fédéral. C'était le projet de loi C-56. Ils ont refusé de rendre la fonction publique plus rentable et plus adaptée aux besoins. C'était le projet de loi C-26. Ce projet de loi contenait d'autres dispositions donnant aux femmes, aux autochtones, aux personnes handicapées et aux membres des minorités visibles de meilleures chances d'être embauchés et d'avoir de l'avancement.

Il y a plus encore. Écoutez. Les libéraux ont voté contre la mesure visant à mettre fin à la grève dans la fonction publique en 1991 et, ce faisant, ils ont aussi voté contre un gel des salaires des députés. C'était le projet de loi C-29. Ils ont voté contre la dissolution de six sociétés d'État qui effectuaient un travail qui se faisait déjà ailleurs. C'était le projet de loi C-63.

Qui plus est, ils ont voté contre sept autres projets de loi visant à réduire les dépenses afin de contrôler le déficit, les projets de loi C-19, C-26 et C-69, au cours de la deuxième session, et les projets de loi C-11, C-20, C-32 et C-76 au cours de la troisième session.

Pas une seule fois les libéraux n'ont voté en faveur de la réduction des dépenses. Ils ont toujours voté contre la réduction des dépenses.

Sur le plan de la privatisation, ils ont voté contre la privatisation de Nordion et de Theratronics. Ils se sont opposés à ce que le gouvernement fédéral vende ses actions de Télésat Canada. Ils ont voté contre la privatisation de Petro-Canada.

Sur le plan social, les libéraux ont voté contre la nouvelle prestation pour enfants. Cette nouvelle prestation, qui s'adresse plus précisément aux familles à revenu faible ou moyen, est encore meilleure que les anciens programmes. Les libéraux ont voté contre l'augmentation des prestations de maternité de l'assurance-chômage et se sont opposés à ce que la formation professionnelle occupe une place plus importante dans le régime d'assurance-chômage. Ils ont voté contre de nou-

velles règles visant à mieux gérer notre système d'immigration.

Ils ont voté contre la création du Bureau de la sécurité des transports et contre la mise en place d'un processus fédéral d'évaluation et d'examen en matière d'environnement. Ils ont voté contre les améliorations du programme de péréquation qui auraient permis de verser 600 millions de dollars en deux ans aux sept provinces les plus démunies qui répondent aux conditions de ce programme.

• (1635)

Les libéraux ont voté contre une augmentation de 24 millions de dollars des paiements de transfert au Yukon. Ils se sont opposés à ce que l'on assume les coûts de la participation du Canada à la guerre du Golfe. Ils ont voté contre l'aide de 164 millions de dollars que l'on voulait accorder aux pêcheurs touchés par le moratoire sur la morue du Nord.

L'opposition officielle n'a absolument aucune politique à proposer. Elle n'a aucune idée. Elle est là, complètement abrutie. Et les autres partis d'opposition? Je pense que la députée de Yukon serait en mesure de présider un cabinet de taille réduite. Au rythme où son parti est décimé, c'est tout juste si elle aura encore 20 députés le moment venu.

Je voudrais insister sur un ou deux aspects de ce budget. Ma position là-dessus est claire. Comme je l'ai dit le 26 avril, ce que ce budget donne à ceux d'entre nous qui sont entrés dans la course à la direction du Parti progressiste conservateur un tremplin très élastique pour aller de l'avant et continuer à réduire les dépenses publiques comme le réclament maintenant les Canadiens et comme nous y oblige la réalité économique.

L'opposition officielle préfère fermer les yeux sur cette réalité, comme le prouve la façon dont elle a voté lors de l'adoption des nombreuses mesures d'austérité importantes dont j'ai parlé.

La vraie honte, c'est la façon dont ont voté les députés d'en face. Même au sein des gouvernements néo-démocrates de l'Ontario et de la Colombie-Britannique, on reconnaît que de telles mesures sont essentielles si nous voulons pouvoir relever les défis qui nous attendent.

Au cours des années à venir, nous pourrons entièrement renverser la vapeur et mettre fin aux dépenses excessives dont a hérité ce gouvernement en 1984. Ce gouvernement, le ministre des Finances et son prédécesseur, l'actuel ministre du Commerce extérieur, sont parvenus à changer les mentalités dans ce pays. Les Canadiens savent que la réduction des dépenses publiques est essentielle à notre avenir. C'est un héritage que je suis fier de transmettre.

En conclusion, j'aimerais prévenir les députés d'en face que ce whip est maintenant muni d'un fouet. Ce whip est prêt à rallier le Parti progressiste conservateur d'où sortira une nouvelle génération de dirigeants qui guideront ce pays vers un avenir meilleur. Il est en bonne compagnie avec le député de Sherbrooke, la députée de Vancouver-Centre, les députés de Halton—Peel et d'Etobicoke—Lakeshore et d'une myriade d'autres personnes d'un bout à l'autre du pays.

Je tiens à vous dire, monsieur le Président, à vous et aux autres députés de la Chambre, que je voterai contre cette motion ridicule qui est malveillante, scabreuse et insensée.

M. Joseph Volpe (Eglinton—Lawrence): Monsieur le Président, je viens d'entendre une longue liste de mesures auxquelles l'opposition officielle s'est opposée, comme c'est son rôle de le faire.

Je veux rappeler à la Chambre certaines des mesures que le député d'en face et ses collègues ont approuvées dans les neuf dernières années. En voici seulement quelques exemples.

Les Canadiens seront heureux d'apprendre—je le dis sur une note sarcastique—que le député d'en face et ses collègues ont voté en faveur d'une hausse de l'impôt sur le revenu qui a eu pour résultat de faire passer la somme des recettes fiscales de 26,967 milliards de dollars, en 1984, à 61,222 milliards, en 1992. En valeur nominale, cela représente une augmentation de 127 p. 100.

Voilà le genre de choses que le député d'en face a approuvées. En fait, il a voté en faveur d'une augmentation de 20 p. 100 des recettes fiscales du gouvernement. Comme tous les ministériels, il a aussi voté en faveur d'une diminution des impôts sur les sociétés, une baisse de 33 p. 100 en 1992 par rapport à 1984.

Au cours des neuf dernières années, il a aussi voté, avec tous les ministériels, en faveur d'une baisse du taux de croissance du PIB.

• (1640)

Les ministériels ont adopté des mesures qui ont fait chuter le taux de croissance de notre PIB. De 4,8 p. 100 en 1985, la croissance réelle est passée à 3,5 p. 100 en 1986, puis à 4,2 p. 100 en 1987, à 3 p. 100 en 1988 et à 2,3 p. 100 en 1989, pour chuter à une valeur négative de 0,5 p. 100 en 1990, puis à une valeur négative de 1,7 p. 100 en 1991 et pour enfin à remonter un piètre 0,9 p. 100 en 1992.

Si l'on regarde les mesures que le député d'en face et ses collègues ont adoptées depuis qu'ils siègent de ce côté, on constate qu'avec ces mesures et les politiques qui en ont découlé, ils sont parvenus à détruire le principe vital de l'économie canadienne, c'est-à-dire le commerce international. Le député d'en face doit savoir que nous avions un excédent commercial de 19,8 milliards de dollars en 1984. Après neuf ans de gouvernement conservateur, l'excédent n'est plus que de 9,4 milliards. C'est une chute considérable. Si l'on examine maintenant notre solde courant pour la même période, on constate qu'il est passé d'un excédent de 3,6 milliards de dollars à un déficit de 28,563 milliards.

L'opposition officielle a respecté ses obligations envers la population canadienne en votant contre les mesures adoptées par le gouvernement. Nous pouvons maintenant regarder les Canadiens en face et dire sans honte que nous nous sommes opposés aux mesures qui ont entraîné la ruine de notre pays et détruit l'économie canadienne. Le député peut-il défendre ces politiques? Il n'est probablement pas assez fou pour le faire.

M. Edwards: Monsieur le Président, si ce gouvernement a dû augmenter l'impôt sur le revenu—à ce propos, mon collègue oublie qu'il l'avait réduit en 1988—c'est pour la raison que je vais vous exposer.

Si l'on se reporte au hansard du 2 juillet 1975, on verra que l'actuel chef de l'opposition, avait déclaré que son gouvernement avait décidé qu'un programme d'austérité était nécessaire et avait donc dû réduire les dépenses prévues. Or, les dépenses de programme cette année-là ont augmenté de 28 p. 100.

Ou encore, un sénateur, qui était alors ministre des Finances, avait déclaré en 1981 qu'à son avis, le gouvernement devait réduire substantiellement son déficit et ses emprunts. Cette année-là, les dépenses de programmes ont augmenté de 14,8 p. 100, juste après l'augmentation de 16,5 p. 100 qu'avaient enregistrée ces dépenses l'année précédente.

Voici une autre déclaration: le gouvernement avait l'intention, entre 1975 et 1976, de limiter l'augmentation des dépenses à 16 p. 100 maximum. Qu'est-il arrivé? Les dépenses de programme ont augmenté de 20,1 p. 100. Et ce n'est pas fini.

Voici une autre déclaration, celle-ci de celui-là même qui était ministre des Finances en 1982 et qui pare aujourd'hui l'autre endroit. Certains, avait-il dit, disent que le gouvernement devrait imprimer plus d'argent. D'autres disent qu'il devrait laisser aller le déficit mais que cela serait un échec épouvantable: le taux d'inflation et le taux de chômage augmenteraient, les taux d'intérêt grimperaient encore plus, le Canada ne pourrait plus soutenir la concurrence sur le marché mondial et la reprise économique serait retardée. Qu'a-t-il fait, il a laissé aller le déficit—résultat, les dépenses publiques ont augmenté de 19,8 p. 100. Voilà ce que nous essayons à présent de rattraper. Grâce à ce gouvernement, notre pays, qui en 1984-1985 avait un déficit de 16 milliards de dollars, a cette année un excédent de plus de 6 milliards de dollars.

Une dernière déclaration, celle-ci du député de Vancouver Quadra qui, le 25 juillet 1984, déclarait qu'il y avait des programmes qui faisaient double emploi, qui étaient du gaspillage. Que l'administration était en train de gaspiller de l'argent. Que certains programmes étaient devenus inutiles, qu'ils ne servaient plus à rien, bref qu'il allait les éliminer. De combien ont augmenté les dépenses? De 10,3 p. 100. Le comble de la prodigalité. Et ce à quoi nous essayons à présent de remédier. Ce gouvernement est le seul à avoir eu le courage de dénoncer la façon totalement irresponsable dont ont agi les libéraux. Puissent les Canadiens ne jamais les récompenser en leur permettant de revenir au pouvoir.

• (1645)

Mlle Deborah Grey (Beaver River): Monsieur le Président, je dois dire que les déplacements qu'il a dû faire pour la course à la direction l'ont dynamisé. Je ne suis pas certaine que les Albertains s'en réjouieraient.

J'aimerais poser une question au député. Nous venons de la même province et, je crois que nous partageons plusieurs opinions politiques en ce qui concerne la réduction du déficit. Bon nombre d'Albertains applaudiraient la déclaration qu'il a faite l'autre jour, à savoir que c'était une honte de voir que certains ministres en voulaient toujours plus. Alors il est bien compréhensible qu'il parle de la réduction du déficit.

Toutefois, pour ce qui est des chiffres que j'ai ici, j'aimerais demander au député s'il est d'accord avec le tableau de la page 72 du Budget où l'on voit que, lorsque le gouvernement parle de couper 30 milliards de dollars, il s'agit en fait d'économies et non de coupes. Il s'agit, entre les années financières 1992-1993 et 1997-1998, d'augmentations en valeur absolue des dépenses budgétaires totales de 13,4 milliards de dollars. Comment un compatriote de l'Alberta peut-il se déclarer ainsi en faveur de la réduction du déficit alors qu'il sait très bien que le déficit ne diminuera jamais si l'on augmente les

dépenses en valeur absolue de 13,4 milliards de dollars d'ici l'année financière 1997-1998.

M. Edwards: Monsieur le Président, c'est un privilège de recevoir une question de la députée de Beaver River. Je ne crois pas avoir eu cet honneur auparavant. Ou plutôt oui, à une occasion. Je suis très heureux de répondre à sa question.

Elle et moi sommes d'accord sur un certain nombre de points car je crois que nous écoutons les mêmes personnes. Les Canadiens exigent des restrictions et ils sont prêts, pour peu qu'ils trouvent le genre de direction qu'ils cherchent, à faire les sacrifices nécessaires. Ma collègue souhaite sûrement comme moi que nous puissions voir disparaître le déficit de notre vivant. Je lui demande de se joindre à moi pour réaliser cet objectif.

Une voix: Joignons-nous à l'équipe Edwards et arborons le macaron.

M. Edwards: Je crois d'ailleurs que la majorité des Canadiens seraient de mon avis.

En réponse à la question de ma collègue au sujet du tableau 3 de la page 72 du Budget, il s'agit à la fois d'un document rétrospectif et prospectif. Il ne tient cependant pas compte du programme que j'ai expliqué en détail, les 16 points que j'ai énoncés il y a quelques minutes dans mon discours sur la motion de l'opposition. Je demande à ma collègue de se joindre à moi. Il y a toujours de la lumière au bout du tunnel pour des réformateurs qui sont essentiellement des conservateurs déçus. Deborah, joignez-vous à ma croisade en seize points contre le déficit et la dette et dites à la Chambre si vous adhérez à l'objectif d'éliminer complètement le déficit.

Certains disent qu'il n'y a pas de honte à avoir une hypothèque, mais il est tout de même préférable d'être propriétaire de son pays.

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur le Président, j'écoutais simplement le whip en chef du gouvernement, le député d'Edmonton-Sud-Est. . .

M. Edwards: Ouest.

M. Allmand: Sud-Ouest. Pardon.

M. Edwards: N'enlevez pas à David son siège, il le perdra bien assez vite.

M. Allmand: Le temps le dira. Je ne fais aucune supposition sur les élections. La population tranchera.

Le whip en chef du gouvernement et député d'Edmonton-Sud-Ouest a répété une chose que le premier ministre et le ministre des Finances avait dite avant lui, à savoir que les ministériels avaient proposé de nombreuses mesures pour réduire le déficit et que l'opposition les avaient toutes rejetées. D'une certaine façon, il laisse entendre qu'en nous prononçant contre ces mesures, nous nous opposons à la réduction du déficit et nous montrons que nous sommes contre toute bonne politique gouvernementale.

Il est vrai que nous avons rejeté toutes les mesures présentées par le gouvernement depuis neuf ans ou encore quatre ou cinq ans pour relancer l'économie et s'attaquer au déficit. Nous avons agi ainsi, car ces mesures étaient mauvaises.

• (1650)

Elles étaient mauvaises sur les plans économique, politique et social. À l'époque, nous avons déclaré qu'elles étaient inacceptables, et les années qui ont suivi le budget en question ont prouvé que nous avions raison.

Encore ce matin, nous avons appris dans les journaux que la famille moyenne canadienne s'est appauvrie cette année de 1 913 $ par rapport à l'année dernière et la situation est encore pire dans le cas des Québécois. C'est la deuxième année consécutive que le revenu réel des Canadiens baisse de façon marquée.

Les budgets que nous avons rejetés chaque fois ont conduit à un chômage record, un nombre record de faillites, un accroissement du déficit, une augmentation de la dette nationale et je pourrais poursuivre ainsi bien longtemps. Le Canada est pratiquement le chef de file mondial, parmi les pays industrialisés, en ce qui concerne le nombre de banques d'alimentation par habitant. Il y a partout des gens qui couchent à la belle étoile. J'ai déclaré dans un discours que j'ai prononcé à la Chambre hier qu'il y a maintenant 20 000 personnes à Montréal qui sont sans abri.

Selon le whip en chef du gouvernement, nous aurions dû nous prononcer en faveur de ces mesures qui ont conduit à cette situation. Il laisse entendre que ce sont des mesures qui auraient permis de sauver notre pays.

Or, malgré notre opposition, nos vis-à-vis les ont adoptées, car ils ont la majorité absolue. Ils ont forcé leur adoption année après année et nous sommes confrontés à la situation économique actuelle. Il n'était pas simplement question des budgets. Il s'agissait également de

l'Accord de libre-échange, de la TPS, de la déréglementation et de la privatisation, de toute une série de mesures que le gouvernement a fait adopter de force à la Chambre, malgré l'opposition des députés de ce côté-ci. Je suis fier de dire que je me suis prononcé contre ces mesures.

En réalité, je pense que les ministériels devrait avoir honte parce que très peu d'entre eux se sont prononcés contre ces mesures, y compris le whip en chef du gouvernement. En passant, je note que ce dernier participe maintenant à la course à la direction et qu'au cours de débats avec les autres candidats, il condamne le budget. Pourtant, le voilà qui intervient à la Chambre aujourd'hui pour le défendre. J'ignore comment les délégués du Parti conservateur réagiront. Il semble pouvoir affirmer une chose et son contraire simultanément ou à différentes dates, selon l'auditoire. Quand il prend la parole à la Chambre, il se joint au gouvernement pour appuyer le budget. Quand il lutte contre ses adversaires dans la course à la direction des conservateurs, il s'oppose au budget et le condamne durement.

Les membres de mon parti et moi-même croyons vraiment qu'il faut s'attaquer au déficit. Nous sommes convaincus qu'il faut prendre des mesures pour réduire la dette nationale, mais qu'il est impossible d'y parvenir seulement en coupant ici et là dans tous les programmes, qu'ils soient susceptibles de produire des recettes ou non.

Il faut une stratégie visant la croissance économique et une autre visant la création d'emplois; elles manquent totalement dans ce budget.

Par contre, on y accepte, de façon claire et explicite, que le taux de chômage s'établisse à près de 11 p. 100 jusqu'en 1995 et qu'il reste élevé jusqu'en 1998. Le ministre des Finances l'a déclaré sans ambages à la Chambre, mais le budget ne contient pas la moindre stratégie ni pour remédier à cette affreuse situation ni pour stimuler la croissance économique.

Comment peut-on générer les recettes nécessaires quand il y a un nombre aussi élevé de chômeurs? Quand on veut équilibrer son budget, que ce soit son propre budget, celui d'une famille ou celui d'une entreprise, on peut y parvenir de deux façons: on le fait en réduisant des dépenses, mais aussi en augmentant les recettes et en adoptant une stratégie pour encourager la croissance et les profits. On ne peut se contenter de faire des coupes sans se préoccuper de la croissance ou des recettes. En fait, il ne faut pas faire des coupes au point de nuire à la croissance, au point de l'étouffer. C'est précisément ce que fait le gouvernement.

Il coupe sans faire la moindre distinction. Sa démarche en matière économique est tellement négative et, sa nature conservatrice manque à ce point d'envergure qu'elle ne fait que suivre les politiques de Ronald Reagan, de Margaret Thatcher et, bien sûr, de Brian Mulroney, ce grand triumvirat, qu'elle ne tient aucun compte des facteurs qui interviennent dans l'expansion économique du Canada et qu'elle ne se limite qu'à des coupes.

• (1655)

Comme je l'ai dit, les politiques présentées à la Chambre par le gouvernement au cours des cinq dernières années n'ont pas fonctionné. Ces politiques n'ont pas eu pour effet de donner du travail aux Canadiens et, par conséquent, de leur faire payer des impôts, ni de faire produire des biens et services aux compagnies.

Voyons un peu les résultats de cette stratégie du gouvernement. Les Canadiens doivent compter sur l'assurance-chômage et l'assistance sociale. Plus il y a de personnes qui perdent leur emploi, plus il y a de personnes qui touchent des prestations d'assurance-chômage et d'aide sociale.

Je pose la question au gouvernement: comment cette situation peut-elle aider à régler le problème du déficit et de la dette? Ne serait-il pas préférable d'adopter une stratégie visant à donner des emplois et à faire payer des impôts à ceux qui touchent des prestations d'assurance-chômage et d'aide sociale, ainsi qu'à faire réaliser des profits aux compagnies et à leur faire payer elles aussi des impôts, au lieu de faire faillite?

Cela ne veut pas dire qu'il faut augmenter les impôts ou de créer de nouvelles taxes pour régler le problème du déficit. Si les Canadiens avaient des emplois, si le gouvernement faisait baisser le taux de chômage et rétablissait une certaine prospérité économique, les rentrées fiscales augmenteraient considérablement même en conservant les mêmes taux d'impôt, ce qui constituerait un pas important vers la solution du problème du déficit.

Il est évident qu'il faut éliminer le superflu et vivre selon nos moyens, mais il faut aussi stimuler la croissance, la création d'emplois et les investissements. Lorsqu'un particulier est lourdement endetté, il élimine le superflu. Par exemple, une personne achètera une voiture plus économique au lieu d'un modèle de luxe. De

même, une personne pourra louer un logement dont le loyer sera plus conforme à son budget.

Toutefois, nous ne vendons pas nos outils. Nous ne pouvons nous passer du moyen de transport qui nous permet de nous rendre au travail. Nous ne pouvons non plus nous passer des cours du soir qui nous aident à améliorer nos compétences. Nous ne pouvons nous passer complètement d'un logement et vivre sans abri. Nous ne pouvons sortir nos enfants des écoles. Nous devons continuer à faire le nécessaire pour gagner un revenu. Nous devons continuer à acheter des outils, à améliorer nos compétences, et à nous rendre au travail, que ce soit en auto, en métro, en autobus ou autrement.

Le point que je veux faire ressortir est le suivant: en tant que nation, nous devons continuer à investir dans ce qui nous assurera des revenus, des profits, des rentrées fiscales à des taux d'impôt ordinaires, de façon à remettre les Canadiens au travail.

J'ai parlé à maintes reprises du programme d'infrastructures municipales. Ce programme a reçu l'appui de toutes les municipalités du Canada. Un programme pour renouveler les infrastructures municipales: les routes, les ponts, les égouts, les installations d'épuration d'eau, de traitement des eaux usées, etc.

Les municipalités ont donné leur accord, tout comme les provinces, mais pas le gouvernement fédéral. Ce programme devait être financé au moyen d'un fonds tripartite composé des contributions, à parts égales, des villes, des provinces et du gouvernement fédéral. Il ne sera pas mis en oeuvre parce que le gouvernement refuse d'y participer. Ce programme aurait non seulement permis le renouvellement des infrastructures municipales, mais il aurait favorisé la relance économique dans les villes en attirant des investissements et en remettant des milliers et des milliers de gens au travail.

Je vois, hélas, qu'il ne me reste plus de temps. Je terminerai donc en disant qu'il y a des députés en face qui n'adhèrent pas à la politique économique du gouvernement et à sa politique budgétaire, comme l'ont révélé les débats tenus par les candidats à la direction de leur parti.

Si ces députés d'en face écoutaient leur conscience et s'ils faisaient ce qu'ils croient vraiment, et dont on entend des échos à l'extérieur de la Chambre, ils voteraient en faveur de la motion de ce soir qui s'attaque au budget conservateur.

M. Alex Kindy (Calgary-Nord-Est): Monsieur le Président, c'est avec grand intérêt que j'ai écouté le député commenter le dernier budget du gouvernement.

Je voudrais signaler au député, pour recueillir ensuite ses réactions, que le whip en chef du gouvernement, s'il ne fait pas partie du Cabinet, rencontre le premier ministre toutes les semaines, le mercredi matin, pour un long échange sur l'état des affaires du parti, et devrait donc avoir une certaine influence sur le budget.

• (1700)

Le député d'Edmonton-Sud-Ouest a critiqué le budget, et je suis d'accord sur certains de ses programmes, mais pourquoi n'a-t-il pas influencé le premier ministre pour qu'il présente un budget qui tienne compte de l'opinion des Albertains? Il a autant d'influence sur le gouvernement qu'un ministre. Il a critiqué les autres candidats et signifié son désaccord avec eux. Pourquoi, à titre de whip en chef du gouvernement, n'a-t-il pas fait usage de sa grande influence auprès du premier ministre? Voilà ma première question.

La deuxième concerne l'infrastructure dont le Canada a besoin. Le député sait que nos routes sont en très piteux état. Nos villes sont mal en point. Nous pourrions remettre les travailleurs à l'oeuvre. Le gouvernement aurait dû proposer des mesures pour aider les villes à remettre leur infrastructure en état.

M. Allmand: Monsieur le Président, le député a tout à fait raison. Sa question est très pertinente.

Le whip en chef du gouvernement, qui rencontre pourtant le premier ministre toutes les semaines, voire plus souvent encore, n'est pas arrivé, semble-t-il, à faire comprendre au premier ministre, au ministre des Finances et aux autres qu'il s'agit d'une mauvaise mesure économique qui fait souffrir un grand nombre de gens.

Il faut dire que le député de Calgary-Nord-Est a le mérite d'avoir eu le courage de ses opinions quand il s'est déclaré ouvertement en désaccord avec les mesures économiques prises par le gouvernement. Il n'a pas plié l'échine devant le gouvernement, même s'il s'opposait en principe à ces mesures. Il a eu le courage de s'en dissocier. Je ne partage pas son avis en tous points, mais il a au moins agi suivant sa conscience.

Il y a des ministériels qui défendent une position donnée à l'extérieur de la Chambre, mais qui font volte-face une fois dans cette enceinte. Le whip en chef du gouvernement n'est pas le seul. C'est aussi le cas du ministre de l'Environnement et de la ministre de la Défense nationale. L'un parle de réduire le déficit à zéro en cinq ans, et l'autre, en quatre ans. Quand ils sont tous assis autour de la table au Cabinet, pourquoi ne livrent-ils pas leurs petits secrets au ministre des Finances et au premier ministre? Je suis persuadé qu'on leur prêterait une oreille attentive. S'ils détiennent une formule secrète pour éliminer complètement le déficit en quatre ou cinq ans, pourquoi ne pas la livrer au Cabinet?

J'ai été membre du Cabinet. Nous avions tous voix au chapitre. Je ne comprends pas ce qui se passe. Il semble y avoir beaucoup de ce que j'appellerais de la mise en scène, de poudre aux yeux, de fleurs de rhétoriques qui ne vont pas au coeur du problème. On parle de choses sérieuses et, si les députés écoutaient leur conscience, ils prendraient position et voteraient contre le gouvernement sur plusieurs de ces questions budgétaires.

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, lorsqu'une personne fait de la politique, c'est facile de savoir si les choses vont bien pour vous, car c'est dans ce temps-là que ses adversaires l'attaquent. Il est évident, en lisant les diverses remarques faites par le whip en chef du gouvernement, que les libéraux et leur chef les rendent très nerveux, lui et son parti. Continuez comme cela. Nous aimons toute cette attention. Cela ne nous inquiète pas du tout.

Il y a d'autres choses ridicules qui ont été dites. Monsieur le Président, je sais que vous êtes une personne juste. Le whip en chef du gouvernement a dit: «Nous avons hérité de ce gâchis économique.» J'ai ici une lettre signée—et je dis cela avec beaucoup de fierté—par l'ancien ministre des Finances, lettre dans laquelle il reconnaît que la dette s'élevait à 167,8 milliards de dollars lorsque son parti a accédé au pouvoir.

Monsieur le Président, je sais que vous êtes fort en mathématiques et que vous connaissez bien les taux d'intérêt, et si vous calculez l'intérêt accumulé depuis ce temps, vous n'arriverez jamais à la dette de plus de 450 milliards de dollars que nous avons aujourd'hui. C'était donc là une affirmation absolument ridicule et, pour être parfaitement honnête, c'était même honteux.

L'autre chose qu'on ne mentionne jamais, c'est que la dette est sur le point de tripler. Nous en sommes presque là. La dette s'est accrue à un rythme alarmant mais le déficit est resté à peu près le même depuis neuf ans. Pourtant les conservateurs essaient quand même de nous convaincre qu'ils sont capables de contenir le déficit et la dette. Il y a eu presque 40 hausses de taxes et d'impôts, monsieur le Président, et je sais que vous en savez quelque chose parce que vous payez ces taxes et ces impôts comme moi, comme mes collègues et comme tous les Canadiens.

• (1705)

Lorsqu'on examine la dette et le déficit, il faut le faire dans le contexte de toutes ces taxes et de tous ces impôts. C'est ridicule, absolument ridicule.

Je n'ai trouvé aucun article positif concernant ce budget dans les journaux, pas un seul. Pourquoi n'y en aurait-il pas eu quelques-uns ou même plusieurs, particulièrement dans les journaux qui appuient le gouvernement actuel, ceux qu'on appelle parfois les journaux conservateurs?

[*Français*]

Aucun de ces articles ne disait quelque chose de positif à propos de ce budget. Je trouve cela un peu surprenant. Si ce budget était aussi bon que le prétendent les députés du parti gouvernemental, quelque chose de positif aurait sûrement été dit dans ces articles.

[*Traduction*]

Mais il n'y a eu rien du tout.

Le whip en chef du gouvernement répétait à qui voulait l'entendre une série de mesures contre lesquelles le Parti libéral a voté. Nous sommes très fiers d'avoir voté contre certaines de ces mesures, particulièrement contre la TPS. Nous avons voté contre, vous en souvenez-vous? Il y en a eu d'autres. Nous avons voté contre l'ALE, cet accord boiteux qu'ils ont pensé. Nous avons voté contre cela parce que nous essayons de voter en faveur des mesures qui font passer les gens au premier plan.

Nous ne voterions pas pour une imposture et les projets de loi dont parlait le député sont des impostures. Pourquoi? Parce que le déficit est pratiquement le même qu'il était et que la dette a presque triplé. Ces projets de loi étaient trompeurs parce que s'ils avaient été les mesures de compressions qu'ils devaient être, nous aurions

constaté des progrès. Nous n'avons constaté aucun progrès.

Et tous ces discours sur la réduction de la dette? Ils aiment bien lancer leurs chiffres. Bien sûr qu'ils ont jugulé la dette, puisqu'ils s'en sont déchargés sur le dos des provinces et des territoires. Pour leur part, les provinces et les territoires s'en sont déchargés sur les hôpitaux, les collèges et les universités, les conseils scolaires et les citoyens qui paient les frais d'utilisateurs les plus élevés qu'ils ont jamais payés. Il est facile de se débarrasser d'une dette si vous la refilez à d'autres.

J'ai une dette et si, en rentrant à la maison ce soir, ma femme et mes filles me le permettaient, je pourrais en faire rembourser une partie par ma femme et une autre par mes filles. Je pourrais me libérer de ma dette. Quel geste noble et courageux ce serait. C'est pourtant ce que les conservateurs ont fait; ils se sont déchargés de la dette sur les provinces qui, à leur tour, l'ont refilée aux hôpitaux, aux collèges, aux universités, aux conseils scolaires. Après cela, les conservateurs se vantent de maîtriser la dette. Ça aussi, c'est une honte.

Il y a une chose positive au sujet du budget et c'est que l'un des candidats à la direction du Parti progressiste-conservateur du Canada a eu le courage de dire que c'était une honte. Mais les autres? C'est intéressant parce que les deux autres candidats ont, pour ainsi dire, fait un faux pas; ils ne parlent pas parce qu'ils surveillent leurs flancs et leurs arrières. Mais que disent-ils donc? Ils disent qu'ils maîtriseraient le déficit et réduiraient la dette: en quatre ans dans un cas et en cinq ans dans l'autre. Bravo, mais les Canadiens se demandent pourquoi, grands dieux, ils n'ont rien fait en huit ans et demi? Si c'est si facile, pourquoi agiriez-vous tout d'un coup? Cela aussi, c'est une honte.

Qu'ont-ils fait pendant les huit dernières années et demie? Rappelez-vous les quelque 40 augmentations d'impôt. Lorsque les conservateurs sont arrivés au pouvoir, les recettes s'élevaient à environ 70 milliards de dollars et elles atteignent désormais 130 milliards. N'eut été de la récession, elles totaliseraient 140 milliards. Elles auraient doublé. Il faut donc se demander pourquoi nous sommes encore aux prises avec un énorme déficit et une dette qui ne cesse de s'accroître, malgré toutes ces augmentations d'impôt et les recettes qui ont presque doublé?

N'avons-nous pas raison de dire que c'est une honte? Sûrement, et j'en impute la faute au ministre des Finances, et je ne le dis pas avec malveillance, car le ministre est un homme bien qui a les meilleures intentions du monde, mais dans le cas qui nous intéresse, il a fait passer son parti avant son pays. Pourquoi est-ce que je dis cela? Il n'avait probablement pas tellement le choix. Les conservateurs auront un nouveau chef. Bien qu'il occupe encore son poste, le premier ministre a fait savoir qu'il ne se présenterait pas aux prochaines élections, pour la bonne raison qu'il ne peut se faire réélire. Il a donc cherché, de toute évidence, à déposer un budget acceptable qui accordera à son successeur et probablement au successeur du ministre des Finances un peu de souplesse pour l'avenir.

• (1710)

En agissant de la sorte, il pense d'abord à son parti, et non au pays. Il nous faut des gens, des dirigeants et des partis politiques qui accordent la priorité au pays.

Le ministre des Finances cherche avant tout à maintenir son parti au pouvoir, et c'est une honte.

Permettez-moi de poser quelques questions. Un budget devrait transmettre un message d'espoir à un pays, surtout à une nation qui a souffert comme la nôtre. Que peut-on espérer de la réduction du déficit?

[*Français*]

Qu'en est-il de la réduction de la dette? Quel espoir y a-t-il pour ces gens qui sont en chômage, ces 1,6 million de Canadiens et plus qui voudraient travailler mais qui n'ont pas d'emploi? Quel espoir ont-ils?

[*Traduction*]

Il n'y a aucun espoir de voir réduire le déficit ou la dette, ni aucune espoir pour les chômeurs ou pour les 2,7 millions de Canadiens qui vivront de l'assistance sociale cette année. Y a-t-il quelque espoir pour eux? Aucun. Y a-t-il quelque espoir non seulement pour les assistés sociaux, mais pour les plus de 2,2 millions qui devront recourir aux banques d'alimentation pour se nourrir? Non.

Y a-t-il quelque espoir pour les gens qui font partie de la classe moyenne en voie de disparition, qui gagnent beaucoup moins aujourd'hui qu'il y a quelques années? Y a-t-il quelque espoir pour eux dans ce budget? Non, il n'y en a aucun.

Y a-t-il quelque espoir pour les jeunes désespérés qui veulent travailler mais ne peuvent le faire et qui souhaitent contribuer à l'édification de notre pays mais à qui on ne donne pas la chance de le faire? Il n'y a aucun espoir, aucun, pour chacun de ces différents groupes.

[*Français*]

Il n'y a aucun espoir dans ce budget. C'est un mauvais budget. Mais, il faut bien le comprendre, c'est un budget qui a été pondu—et je dis bien «pondu»—pour favoriser le parti politique au pouvoir, pour s'assurer que le successeur du premier ministre ait une certaine latitude lorsqu'il déclenchera des élections et qu'il se présentera devant le peuple canadien.

[*Traduction*]

C'est un comportement honteux.

Je félicite le whip en chef du gouvernement d'avoir eu le courage de dire publiquement que ce budget est une vraie honte. J'ai toujours su qu'il était un homme honorable et honnête et nous en avons là la preuve.

J'aimerais que ses collègues qui cherchent à se faire élire à la direction du parti soient aussi francs. J'aimerais qu'ils cessent d'exagérer en prétendant comme ils l'ont fait qu'ils peuvent maîtriser le déficit et la dette en quatre ou cinq ans.

Je le répète, un budget devrait donner de l'espoir aux Canadiens. Quel espoir ce document a-t-il procuré aux chômeurs, aux assistés sociaux, aux autochtones et à tous ces groupes et à ces régions qui n'ont pas les moyens de se payer les choses essentielles à la vie? Il n'y a aucun espoir dans ce budget. C'est une honte.

Mlle Deborah Grey (Beaver River): Monsieur le Président, je tiens à remercier le député pour son allocution. Le déficit inquiète beaucoup les Canadiens à l'heure actuelle c'est bien évident. Nous le savons.

À bien des égards, nous assistons ici à une partie de ping-pong. Les conservateurs accusent les libéraux d'avoir accumulé la dette et les libéraux répliquent qu'ils n'y sont vraiment pour rien si les conservateurs l'ont doublée.

Je crois juste de dire que les Canadiens se moquent pas mal de savoir comment tout cela a commencé. Ce qu'ils veulent, c'est que nous y mettions immédiatement un frein et que nous revenions sur la bonne voie. Or, peu importe qui est responsable du déficit et de l'ampleur actuelle de la dette—le député a raison de dire que la dette était de 167 milliards de dollars au départ des libéraux et qu'elle est aujourd'hui de 460 milliards de dollars—je voudrais savoir ce que le député et son parti entendent faire au juste pour éponger le déficit en l'espace de trois ou cinq ans.

C'est beau de dire que nous avons besoin d'argent pour créer des emplois, pour moderniser les infrastructures et pour mener à bien d'autres projets de ce genre, mais on se rend certes compte à l'instar des Canadiens que l'argent est fort rare. Quelles dépenses sociales seraient prioritaires pour le député? Quelles compressions imposeraient-ils aux programmes gouvernementaux, étant évidemment entendu que les paiements de transfert comptent pour 56 p. 100 des dépenses gouvernementales de programmes?

Telle est la réalité que nous devons affronter. Si le Parti libéral formait le prochain gouvernement, comment s'y prendrait-il au juste pour éponger le déficit?

M. Duhamel: Monsieur le Président, la question et les points que soulève ma collègue sont fort intéressants et je vais y répondre.

Il importe peu aux Canadiens de savoir comment tout cela a commencé. C'est en partie vrai. Des membres du Parti réformiste—mais pas la députée, que je sache—ont été prompts à traiter les libéraux de dépensiers et d'irresponsables. La députée n'étaient pas de ceux-là, mais je sais que cela s'est fait. J'espère que l'exemple qu'elle montre aujourd'hui sera suivi par d'autres. Si je parle de cela—et je veux que ma collègue le comprenne bien—c'est que ces accusations exagérées et fausses laissent entendre que nous n'avons pas été capables de diriger le pays. Voilà pourquoi j'en parle.

• (1715)

Pour ce qui est de savoir ce que nous allons faire, notre chef a déjà annoncé plusieurs mesures bien précises. Tout d'abord, il a reconnu que le déficit et la dette constituaient de gros problèmes. Deuxièmement, il a signalé qu'il existait fondamentalement trois manières de réagir: on supprime des programmes, ce qui peut être extrêmement difficile. Ce sont les réserves que j'ai au sujet du plan du Parti réformiste. On peut le faire.

Je suis un ancien sous-ministre. J'ai supprimé des programmes, mais il faut toujours examiner ce que l'on va supprimer avant de le faire. Bien sûr, cela a une certaine incidence. Cependant, M. Chrétien a déclaré qu'il ne fait aucun doute qu'il faudra supprimer certains programmes. Jusqu'à présent, à ma connaissance, il n'a pas décidé lesquels, mais cela viendra.

Il a présenté un troisième point. On peut certes obtenir davantage de recettes par les impôts, mais ce n'est pas très populaire de nos jours, et il ne veut pas le faire. Cela ne veut pas dire, néanmoins, et je veux que cela soit bien clair, que s'il y a des gens qui ont amassé de l'argent ailleurs et qui ne paient pas leur part équitable d'impôt, qu'on ne les obligera pas à le faire. C'est en fait un problème que nous voulons régler.

Son quatrième point et le principal consiste à concentrer nos efforts sur la croissance économique. Quand l'économie est en croissance, on en retire deux grands avantages. Le premier est qu'il y a moins de gens qui font appel aux deniers publics parce qu'il y a moins de chômage. Les chômeurs nous coûtent environ 20 000 $ par an. Quand il y a moins de chômeurs, on a moins recours à l'aide de l'État et davantage de gens contribuent au Trésor public.

Donc on peut hausser les impôts, mais comme le chef de mon parti l'a dit, il ne veut pas le faire. Mais il est prêt à s'occuper des gens qui peuvent éviter de payer des impôts. La troisième façon de procéder porte sur la croissance économique et la concentration de nos efforts pour l'obtenir.

En ce qui concerne deux autres points qui sont très importants, il a dit que le montant global de la dette doit être diminué. C'est une déclaration publique. Il a aussi annoncé que la proportion de la dette actuelle par rapport à notre produit intérieur brut doit aussi être réduite.

J'aime ce programme, et certaines personnes voudront peut-être des chiffres exacts, parce que c'est faisable. Ce sont des objectifs réalisables. Au bout d'un certain temps, nous commencerions à réduire le déficit et la dette.

M. René Soetens (Ontario): Monsieur le Président, j'ai écouté avec intérêt les observations de mon collègue du Manitoba. Dans sa présentation, et certainement dans sa réponse à la question, il mentionne les objectifs du Parti libéral. Il dit que l'un de ces objectifs est de réduire la dette par rapport au produit intérieur brut. C'est fort louable, mais c'est ce que nous faisons depuis un certain temps.

L'autre objectif dont il parle—je suppose qu'il n'en a pas réellement parlé, peut-être avait-il trop honte—c'est de réduire le déficit en tant que pourcentage du produit intérieur brut. On peut réaliser les objectifs un et deux du Parti libéral en ramenant le déficit à 3 p. 100 du produit intérieur brut.

Le chef du Parti libéral a dit, sans la moindre arrière-pensée: «Nous pouvons continuer indéfiniment avec un déficit correspondant à 3 p. 100 du produit intérieur brut, cela résoudrait tous les problèmes.» Oui, ils seraient résolus sauf que, chaque année, la dette accumulée augmenterait de 20 à 25 milliards. Peut-on appeler cela résoudre le problème?

Ce que nous disons dans le budget, c'est que cet objectif de 3 p. 100 n'est pas suffisant. En fait, nous disons qu'en proportion du produit intérieur brut le déficit descendra à 1 p. 100 à la fin des cinq années visées par le budget, tout en sachant fort bien qu'il faudra aller plus loin encore.

Les députés d'en face qui ont parlé du déficit, de la dette et des dépenses du gouvernement, n'ont pas dit quels programmes ils seraient prêt à réduire. Je ne dis pas lesquels ils voudraient supprimer ou lesquels ils estiment non indispensables pour que le gouvernement remplisse ses fonctions. Non, ce que j'ai essayé de savoir, c'est quels programmes ils accepteraient de réduire pour maîtriser le déficit à long terme.

• (1720)

Dans des débats antérieurs, nous avons entendu les députés d'en face nous dire: «Lorsque nous en aurons l'occasion, nous annulerons le contrat des hélicoptères.» Vous savez, bien sûr, que le ministre des Approvisionnements et Services, la ministre de la Défense nationale et le gouvernement appuient l'achat des EH-101.

La ministre a publié aujourd'hui une comparaison avec ce que les libéraux et l'opposition proposent en remplacement du contrat de ces hélicoptères. Compte tenu de la durée de vie de nos hélicoptères actuels, les remettre à neuf pour se rendre jusqu'à l'an 2020, ce en quoi consiste la proposition libérale, nous coûterait 6,8 milliards de dollars. La mise en oeuvre de la solution proposée par les conservateurs nous coûterait 4,4 milliards de dollars. Au bout du compte, nous aurions quelques hélicoptères neufs au lieu d'une poignée de vieux appareils qui menaceraient constamment de s'écraser au sol. Telle est donc la position du Parti libéral. Voilà comment il aimerait dépenser. Il veut dépenser davantage aujourd'hui pour qu'on ait encore moins d'argent demain. Cette attitude est bien illustrée ici.

Les libéraux parlent de programmes de création d'emploi. Je les ai entendus parler d'infrastructures et des sommes qu'ils y consacreraient. Cela créerait des emplois, d'accord. Mais je n'ai entendu aucun d'eux expliquer où les municipalités de l'Ontario—si je m'en tiens à celles que je représente—trouveraient leur tiers. En effet, ils nous demandent d'investir à peu près un tiers des fonds. Il importe peu de savoir où on les obtiendrait puisque ce n'est pas prévu dans notre budget. Par ailleurs, les infrastructures relèvent le plus souvent de la compétence des municipalités ou des provinces.

Supposons qu'on ait trouvé le milliard de dollars nécessaire. J'ignore où. Si le fédéral a trouvé la somme nécessaire, qu'en est-il des municipalités? Devraient-elles l'emprunter? Dans la municipalité que j'habite, il n'y a pas d'autre issue possible. Pour empirer les choses, cette municipalité et les deux autres que je représente ont déjà dépensé des sommes folles pour améliorer les infrastructures. Les municipalités ont agi de la sorte en vertu des accords financiers existants, grâce aux subventions provinciales et aux impôts fonciers.

C'est pourquoi, si on applique la solution du Parti libéral, mes électeurs devront soudainement payer plus d'impôts afin de permettre à d'autres municipalités canadiennes qui ont négligé de refaire leurs infrastructures d'avoir l'argent nécessaire pour ce faire. De toute évidence, ce sera un cas de nécessité. Prenons des villes comme Montréal et Victoria qui n'ont pas encore investi un sou dans le traitement des eaux usées. Quand elles vont faire valoir qu'elles ont grandement besoin d'une installation de traitement des eaux usées, nous leur dirons: «Vous avez parfaitement raison. Félicitations pour votre gestion!» Aux villes d'Ajax, de Pickering et de Whitby, qui ont été prévoyantes, nous dirons: «Vous n'avez besoin de rien, car vous avez déjà une usine ultramoderne qui a été payée par les contribuables.» On va donc augmenter l'impôt sur le revenu des électeurs de ma circonscription pour financer les travaux d'infrastructures qui s'imposent ailleurs au Canada.

Le fait est que si ces municipalités et les provinces avaient dépensé leur argent comme elles devaient le faire au départ, elles n'auraient pas les problèmes d'infrastructures qu'elles ont aujourd'hui. C'est pour amadouer les municipalités que les libéraux disent à la Chambre: «Le gouvernement du Canada devrait emprunter un milliard de dollars supplémentaires pour que les municipalités et les provinces puissent s'endetter d'un milliard de plus», alors que le problème ne relève pas de la compétence fédérale.

C'est une partie du problème que nous avons dans notre pays. Trop souvent, les gouvernements, qu'ils soient fédéral, provinciaux ou municipaux, se mêlent de ce qui ne les regarde pas. Il est temps qu'ils cessent. Je trouve choquant que l'opposition puisse tout simplement dire qu'elle dépenserait 2,4 milliards de plus pour le programme des hélicoptères et un autre milliard pour les infrastructures. Elle dépenserait 3,4 milliards de dollars d'un trait de plume, sans dire où elle trouverait l'argent ou quels programmes elle supprimerait en échange.

L'objet du débat d'aujourd'hui consiste en réalité à examiner une déclaration qu'aurait faite un des candidats à la direction de notre parti. Je suis fier de dire que nous avons de très bons candidats à la direction de notre parti. Ils font des suggestions très utiles.

L'opposition dit qu'elle appuie les commentaires du député d'Edmonton-Sud-Ouest. J'ai écouté le débat et j'ai examiné quelques-unes des mesures qu'a prises l'opposition par le passé. Le député d'Edmonton-Sud-Ouest a proposé, par exemple, une réduction du traitement du premier ministre et des membres du Cabinet. La dernière fois que cela a été proposé, les députés de l'opposition ont voté contre. Pourtant, en écoutant leurs discours aujourd'hui, je n'ai entendu aucun d'eux dire que cette suggestion de réduire le salaire était bonne. Aucun d'eux n'a dit cela.

• (1725)

Allons un peu plus loin. Il a parlé de bloquer l'aide accordée à la banque européenne. Or, je n'ai pas entendu un seul député de l'opposition dire que c'était une bonne idée. Pourtant, je suis convaincu que si une motion prévoyant que le Canada bloque son aide à la banque européenne était présentée à la Chambre, les députés de l'opposition voteraient contre.

Il a également proposé la privatisation d'un plus grand nombre de sociétés d'État et le transfert d'un plus grand nombre de services publics au secteur privé. Je sais que les députés d'en face, surtout ceux de la région d'Ottawa, seraient tout à fait contre, parce que chaque fois que nous avons été saisis de ce genre de proposition à la Chambre, ils s'y sont opposés. Dieu sait que les néo-démocrates monteraient sur leurs grands chevaux s'ils nous entendaient proposer une autre privatisation.

Quand les conservateurs font des propositions intéressantes, nous savons qu'elles finiront par être adoptées avec le temps, même si l'opposition vote contre à toutes les étapes.

Le député a suggéré, par exemple, que nous réduisions encore davantage le financement des groupes de défense. Dans ce budget, nous leur retirons encore entre 10 et 20 p. 100. Pourtant, pas un seul député d'opposition n'a affirmé à la Chambre que c'était une bonne décision, que cette compression était judicieuse. Je n'en ai pas entendu un seul en parler. Pourtant, le député d'Edmonton-Sud-Ouest propose que nous allions encore plus loin, mais je n'ai entendu personne en face appuyer sa proposition.

Nous pourrions parler des bureaux des Affaires extérieures qui subissent des compressions. J'ai entendu des députés d'en face nous dire qu'il faudrait avoir plus d'ambassades et plus de consulats dans le monde. Dans ce budget, nous abolissons huit différents bureaux du gouvernement, un peu partout dans le monde. Le député d'Edmonton-Sud-Ouest propose qu'on en élimine d'autres. Inutile de dire que les députés d'en face s'y opposent, puisqu'ils sont déjà contre la disparition des huit premiers.

Quand j'écoute les députés d'en face et que je pense à la motion dont nous sommes saisis, je ne peux que conclure qu'ils ne rendent pas service à la Chambre. Ce sont eux qui ont choisi le sujet du débat d'aujourd'hui. Je les ai souvent entendus réclamer un débat spécial sur ce que devrait être le rôle du gouvernement du Canada dans le maintien de la paix en Yougoslavie. Ce serait très utile de discuter de cela à la Chambre, parce qu'un très grand nombre de Canadiens s'inquiètent de la position dans laquelle se trouvent nos militaires, qui nous représentent dans ces conditions difficiles. Je pense qu'il aurait été très utile d'en discuter.

J'ai aussi entendu des députés néo-démocrates suggérer un autre sujet de débat qui aurait été très utile, soit le rôle du Canada relativement au Fonds monétaire international et à la Banque européenne. Quelques députés du Parti libéral ont aussi réclamé un tel débat. Il me semble qu'une discussion de ce genre aurait pu être utile. L'opposition aurait pu décider de tenir ce débat aujourd'hui.

Si l'opposition en avait décidé ainsi, nous aurions pu débattre du rôle des Forces canadiennes en Somalie. J'ai entendu pas mal de choses au sujet de leur préoccupation à l'égard de ce que nous faisons en Somalie. Ils se demandent si ce que nous faisons est la chose à faire, si l'on tire parti au maximum de nos soldats en les envoyant en Somalie.

J'aurais pensé qu'un jour comme celui-ci, où ils peuvent préciser les questions qu'ils désirent voir aborder au cours des débats, ils auraient opté pour certains de ces sujets. L'ont-ils fait? Pensez-vous! Ils ont préféré parler exclusivement de l'intervention du député d'Edmonton-Sud-Ouest à propos du budget. Se sont-ils concentrés sur l'intervention dans son ensemble ou uniquement sur un mot? Je ne les ai entendus parler ni de la restructuration des ministères ni de la rationalisation de la gestion intermédiaire proposées par le député d'Edmonton. Monsieur le Président, vous savez comme moi que si l'opposition avait fait une suggestion concrète aujourd'hui, nous aurions pu avoir un débat très utile sur la forme appropriée à donner à la restructuration du gouvernement du Canada, et ce, avec leur participation. Il s'agirait de leur motion. Ils auraient pu l'introduire comme ils le voulaient.

Nous aurions pu parler des subventions agricoles. Les habitants de ma circonscription peuvent rarement profiter des subventions agricoles mais ils y contribuent. Dans ma circonscription, nous ne faisons que consommer les produits agricoles, nous n'en produisons pas. Très bien. C'est normal. Nous aurions pu examiner cette question.

Je félicite le député d'Edmonton d'avoir dit que nous devions examiner les questions de ce genre. C'est une contribution très importante au débat sur cette question au Canada. Le budget propose d'apporter un changement aux subventions agricoles. Je veux parler du changement qu'il est proposé d'apporter à la subvention accordé aux céréaliers pour le transport du grain de l'Ouest, changement qui est inscrit dans le Budget.

• (1730)

Je tiens à faire remarquer que les députés de l'autre côté vont voter contre le Budget. Il vont voter contre la réduction des coûts pour les contribuables. Pourquoi? Hier, au cours du débat sur ce qu'avait à dire un membre de notre parti, il n'ont pas dit un mot à ce sujet.

J'ai écouté certains débats. Aujourd'hui, certains députés ont parlé de modifier les régimes de pension des députés. Je suis tout à fait en faveur. À mon avis, les pensions auxquelles nous avons droit à la Chambre sont nettement supérieures à ce qu'elles devraient être. Or, pas un député d'en face n'a dit aujourd'hui être d'accord avec le député d'Edmonton-Sud-Ouest et estimer que l'on devrait revoir les pensions des députés.

Ils se concentrent sur un mot choisi dans un exposé de cinq pages. Ils s'entendent sur ce mot. Mais le fait est que si l'on considère toutes les autres propositions du député d'Edmonton-Sud-Ouest, ils ont totalement ignoré les plus constructives, à la manière traditionnelle des libéraux et des néo-démocrates. C'est ainsi qu'ils préfèrent procéder.

Certains députés de l'autre côté disent que le gouvernement a refilé sa dette aux provinces. Et non l'inverse. Il a utilisé l'exemple du mari qui rentre chez lui et dit qu'il n'a plus de dette, parce qu'il l'a refilée à ses enfants.

Les provinces ne sont pas nos enfants. Je suis sûr qu'il ne voulait pas faire un tel rapport. Ce n'est pas moins d'argent que le gouvernement a donné aux provinces chaque année, mais plus d'argent au contraire.

Dans le budget de cette année, il leur donne juste un peu plus de 4 p. 100 de plus que ce qu'ils ont eu l'an dernier, qui était plus qu'ils avaient eu en 1991, qui était plus qu'ils n'avaient eu en 1990, et ainsi de suite, jusqu'à 1984. Si la dette des provinces a augmenté, c'est parce qu'elles n'ont pas su contrôler les coûts de leurs programmes. Ce n'est pas à la Chambre de le faire. Nous n'avons pas dit à l'Ontario qu'elle devrait, en 1991, augmenter ses dépenses en matière de soins de santé en accordant à ses infirmiers et à ses infirmières une augmentation de 26 p. 100. Nous ne lui avons jamais dit ça et même si nous l'avions fait, nous n'aurions rien pu changer, car cette question ne relève pas de notre compétence.

Ce que j'essaie de vous faire comprendre, c'est que si nous transférons chaque année des fonds aux provinces, chaque année, elles obtiennent des augmentations plus importantes que celles que nous accordons aux programmes qui relèvent de notre compétence. Pourtant, le député d'en face nous accuse de leur refiler la dette. Ça n'a aucun sens.

Si les provinces avaient limité leurs coûts, elles n'auraient pas de problème de dette. Je parle surtout, vous l'avez deviné, du point de vue de l'Ontario. Je vis dans cette province et je représente une circonscription de cette province. Le gouvernement de l'Ontario a augmenté ses dépenses à un rythme tellement spectaculaire que jamais nous n'aurions pu augmenter nos transferts à un rythme équivalent. Le gouvernement de l'Ontario a augmenté les dépenses en moyenne de 13 à 14 p. 100 par an. Où pense-t-il que les contribuables canadiens peuvent trouver cet argent? Je l'ignore. Mais je peux vous dire une chose. Le gouvernement du Canada ne pourra jamais augmenter les transferts qu'il fait aux provinces au rythme où celles-ci augmentent leurs dépenses.

Dans ce budget, et je suis heureux de le souligner, le gouvernement reconnaît que le problème de la dette n'est pas seulement un problème du gouvernement fédéral, ni un problème des gouvernements provinciaux, mais un problème que nous devons tous régler. Le ministre des Finances a très bien su traiter cette question dans le budget. Il a dit que le gouvernement fédéral continuerait de transférer aux provinces, en 1993-1994, le montant exact de fonds qu'elles sont censées recevoir en fonction des formules établies. Il a ajouté cependant qu'il aimerait que tous les gouvernements prennent le temps d'examiner ensemble tout le système de la dette et des dépenses pour voir s'il y aurait une meilleure façon de régler ces problèmes.

Certains ont dit qu'on n'avait pas laissé beaucoup de place, dans ce budget, aux améliorations au chapitre de la technologie et à celui des dépenses. Il est clair que ces personnes n'ont pas très bien lu le budget. J'aimerais vous parler d'un article sur la petite entreprise écrit par Peter Browning et publié aujourd'hui dans *The Globe and Mail*. Si ces gens étaient allés au-delà de la première page et s'étaient rendus à la fin du budget, ils y auraient trouvé un certain nombre de modifications au régime fiscal en ce qui a trait aux impôts payés par les PME.

• (1735)

Par exemple, les personnes désireuses d'acheter des brevets ou le droit d'utiliser l'information visée par un brevet peuvent profiter de modifications du règlement qui leur facilitent l'accès aux brevets, ce qui est très important pour les PME.

Nous avons modifié le système de déductions pour amortissement. Il y a tellement de nouvelles machines qui arrivent sur le marché qu'une entreprise qui a acheté un ordinateur hier s'aperçoit aujourd'hui qu'il est dépassé. Nous avons modifié la déduction pour amortissement en réponse à certaines de ces questions qui sont très importantes pour les PME et pour leur permettre de s'ajuster et de suivre les progrès de la technologie moderne.

Il y a également certaines nouveautés concernant la recherche et le développement qui encourageront les PME à investir dans la technologie. Ce sont des mesures très positives pour les PME.

Par ailleurs, nous avons réduit les subventions et les paiements de transfert. Nous avons procédé à des compressions générales. Le budget contenait des accords de développement économique. Nous avons sabré dans ces derniers comme le réclamait le monde des affaires.

Je trouve intriguant que certains gouvernements provinciaux estiment que le gouvernement n'est pas allé assez loin. J'ai ici un article tiré du *Chronicle Herald*, de Nouvelle-Écosse, qui titre: «Déception des dirigeants de Nouvelle-Écosse». On peut y lire combien il est déplorable que le gouvernement n'ait pas procédé à de véritables compressions, l'auteur se plaint ensuite qu'on ait sabré dans les programmes de la province.

J'aimerais vous lire un paragraphe tiré d'un article paru à St. John's, Terre-Neuve, et qui me semble typique de la façon dont réagissent de nombreux Canadiens, particulièrement dans l'opposition.

> Il a expliqué que certaines régions prospères comme la Colombie-Britannique devraient recevoir moins puisque certaines régions comme Terre-Neuve et la Saskatchewan avaient des besoins plus grands.

C'est typique des Canadiens. Des compressions, mais pas dans ma cour. Dans celle de quelqu'un d'autre.

En réalité, dans ma circonscription d'Ontario, en 1990 par comparaison à 1989—les députés d'en face n'arrêtent pas de citer des statistiques—j'ai ici un sondage qui a été fait auprès de 100 000 résidants de ma circonscription qui ont soumis une déclaration de revenus en 1991. Cette année-là, ils ont payé 59 millions de dollars d'impôts de plus qu'en 1989. Mes électeurs disent qu'ils ne veulent pas payer davantage d'impôts, un point c'est tout. Ceux d'entre vous qui veulent dépenser plus feraient bien de chercher où ils vont trouver l'argent, les électeurs de la circonscription d'Ontario se refusent à payer davantage.

Mme Ethel Blondin-Andrew (Western Arctic): Monsieur le Président, j'aimerais faire quelques observations au sujet des déclarations du député à propos du débat sur le budget et des remarques d'un candidat à la direction du Parti conservateur qui a qualifié ce budget de vraie honte.

Le député d'en face a énuméré certaines raisons pour lesquelles il considère ce débat comme tout à fait inutile, mais il nous a fait perdre 20 minutes à nous servir des platitudes tout à fait futiles. J'aimerais lui parler de questions sérieuses; il pourrait peut-être prendre des notes et me répondre.

Je voudrais savoir s'il espère qu'une région où les coûts de transport sont faramineux, par exemple les Territoires du Nord-Ouest où le seul mode de transport possible est le transport aérien, pourra rembourser autant que sa région qui, a-t-il dit,refuse de payer davantage d'impôts.

En fait, si l'on veut tout voir en termes relatifs, le député d'en face réalisera que certaines de ces régions ne reçoivent pas les sommes qui leur sont dues du fait des ressources extraites de leurs sols, notamment, dans les Territoires du Nord-Ouest, le pétrole, le gaz, plusieurs minerais, y compris de l'or et certains autres qui proviennent de ces régions en particulier.

Est-il d'avis que les régions comme les Territoires du Nord-Ouest sont à toutes fins pratiques en dehors du réseau de transports? Par exemple, les Territoires du Nord-Ouest espéraient qu'une émission d'information quotidienne serait télévisée dans la partie la plus septentrionale du Canada. C'est la seule région du Canada qui n'ait pas sa propre émission quotidienne d'informations télévisées. Le député ne pensait peut-être pas en ces termes très réels et relatifs. Je crois que nous avons dix minutes pour faire des observations ou poser des questions et je fais une observation. Il ne pensait peut-être pas au. . .

• (1740)

Le président suppléant (M. DeBlois): Je regrette d'interrompre la députée, mais à la période des questions ou observations, il n'est pas temps de faire un discours. Il faut faire une brève observation ou poser une question à l'orateur précédent.

Mme Blondin-Andrew: D'accord, je serai brève.

Ce débat sur le budget est-il ridicule comme il l'a déclaré? Peut-être pas aussi ridicule que le budget lui-même. L'un des députés a dit que si ce document ne s'appelait pas Budget, nous ne lui aurions pas consacré 10 secondes ou 10 sous.

Et que répond le député aux coopératives de l'Arctique dont les budgets ont été réduits? Elles ne recevront plus la somme d'un million de dollars qui était consacrée au programme des gestionnaires de l'Arctique. Qu'est-ce qu'on fait au sujet de la crise du logement dans le Nord? Il s'agit là de questions et d'inquiétudes bien réelles. Voilà les problèmes qui doivent être réglés. Vous ne pouvez pas simplement les oublier et ne pas y faire face. Je ne fais pas de discours, je pose une question fondée sur une observation. Qu'est-ce que le député pourrait dire à ces gens marginalisés tant sur le plan économique que dans le domaine des communications, du transport et de l'emploi? Que peut-il leur dire?

M. Soetens: Monsieur le Président, je suppose que je pourrais dire aux gens des Territoires du Nord-Ouest ou à l'énorme collectivité autochtone qui vit dans d'autres régions du pays qu'ils devraient appuyer ce type de budget.

Je peux comprendre à quel point il est important que les Territoires du Nord-Ouest aient leur propre bulletin de nouvelles télévisées. Si vous me demandez si les intéressés préféreraient avoir le droit de regarder leurs propres bulletins de nouvelles financés par les contribuables du pays plutôt que d'obtenir un emploi, de profiter d'une certaine activité économique et d'infrastructures en matière de logement et tout le reste, je suppose et j'ai tendance à croire, même si je viens du sud de l'Ontario, que les intéressés choisiraient un accroissement de l'activité économique avant d'obtenir le droit de regarder les informations.

Si la députée avait lu ce budget, elle aurait remarqué que des programmes comme celui portant sur le logement des autochtones n'ont pas été touchés par les compressions prévues. Les transferts aux Territoires du Nord-Ouest ne sont pas visés par les compressions touchant les divers programmes s'adressant aux autochtones au Canada. Même si elle ne veut peut-être pas donner l'impression dans les Territoires du Nord-Ouest que ce budget tienne compte des préoccupations des gens de l'endroit, le fait est que les plus démunis au Canada n'ont pas été victimes de compressions par suite de la présentation de ce budget.

Mlle Deborah Grey (Beaver River): Monsieur le Président, en réponse au député qui a déclaré que personne dans l'opposition n'avait souscrit à d'autres compressions dans les subventions, je voudrais préciser que je suis en faveur de ces compressions supplémentaires. Je crois qu'il faut aller plus loin que ces fausses compressions de 30 milliards de dollars. On doit sabrer davantage.

Je souscris également à une réforme des pensions des députés. Il est plus que temps que cela se produise et qu'on ne fasse pas qu'en parler en plaisantant entre nous.

En ce qui concerne le député d'Edmonton-Sud-Ouest qu'il a défendu dans son discours, j'ai examiné les réformes que le député d'Edmonton-Sud-Ouest a proposées dans son plan économique. En fait, je les connais par coeur, car il n'a fait que reprendre les idées proposées par le Parti réformiste. Si quelqu'un doit rentrer au bercail, j'ose dire que ce devrait être le député d'Edmonton-Sud-Ouest.

Je voudrais lui poser une question au sujet des objectifs visés. Il est question dans le budget de compressions de 30 milliards de dollars. Les prévisions sur le déficit faites il y a cinq ans sont certes bien loin de la réalité à l'heure actuelle. Nous sommes encore confrontés à un déficit de plus de 32 milliards de dollars cette année. C'est bien beau d'avoir un plan quinquennal, mais encore faut-il le réaliser.

Je voudrais demander au député de se reporter au tableau de la page 55 du budget, où on s'aperçoit qu'en fait, il n'est pas question de 30 milliards de dollars de compressions mais bien d'une économie de 30 milliards de dollars par rapport aux taux prévus d'augmentation des dépenses. En terminant, je voudrais lui demander ce qu'il en pense en lui donnant un exemple dont m'a fait part un de mes étudiants au niveau secondaire il y a plusieurs années, avant mon élection; il montre bien que le gouvernement trompe les gens en affirmant procéder à toutes ces compressions.

Voici: Un homme rentre chez lui un jour et dit à sa femme «Chérie, j'ai épargné 75c. en rentrant à la maison en courant derrière l'autobus. Qu'est-ce que tu dis de cela?» Elle lui répond alors: «Eh bien, c'est bien beau, mais pourquoi n'as-tu pas épargné 5 $ en courant derrière un taxi?»

Cela montre bien qu'il ne s'agit pas de vraies compressions mais. . .

Le président suppléant (M. DeBlois): Comme il est 17 h 45, j'ai le devoir, conformément au paragraphe 81(14) du Règlement, d'interrompre les délibérations et de mettre aux voix sur-le-champ toute motion relative aux crédits dont la Chambre est saisie.

La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. DeBlois): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. DeBlois): Convoquez les députés.

(La motion, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote No 474)

POUR

Députés

Allmand	Althouse
Angus	Arseneault
Assad	Axworthy (Winnipeg South Centre)
Bélair	Bellemare
Bevilacqua	Black
Blackburn (Brant)	Blaikie
Blondin-Andrew	Bouchard (Lac-Saint-Jean)
Boudria	Breaugh
Butland	Caccia

Campbell (South West Nova)	Catterall
Clancy	Crawford
de Jong	Dingwall
Duhamel	Ferguson
Finestone	Flis
Fontana	Foster
Gagliano	Gardiner
Gauthier	Gray (Windsor West)
Grey (Beaver River)	Guarnieri
Harb	Harvard
Harvey (Edmonton East)	Heap
Hunter	Jordan
Keyes	Kilger (Stormont—Dundas)
Kilgour (Edmonton Southeast)	Kindy
Langan (Mission—Coquitlam)	Leblanc (Longueuil)
Lee	MacAulay
MacLaren	MacLellan
MacWilliam	Maheu
Manley	Marchi
Marleau	Martin (Lasalle—Émard)
McCurdy	McGuire
Mills	Mitchell
Nault	Nystrom
Parker	Peterson
Phinney	Prud'homme
Riis	Samson
Simmons	Skelly (Comox—Alberni)
Speller	Stewart
Stupich	Taylor
Vanclief	Venne
Walker	Wappel
Whittaker	Young (Acadie—Bathurst)
Young (Beaches—Woodbine)—83	

CONTRE

Députés

Anderson	Andre
Atkinson	Beatty
Belsher	Bernier
Bertrand	Bird
Bjornson	Blackburn (Jonquière)
Blenkarn	Bosley
Brightwell	Browes
Cadieux	Chadwick
Champagne (Champlain)	Chartrand
Clark (Brandon—Souris)	Clifford
Cole	Cooper
Corbeil	Corbett
Côté	Couture
Crosbie (St. John's West)	Danis
Darling	DeBlois
de Cotret	Desjardins
Dick	Dobbie
Domm	Dorin
Duplessis	Edwards
Epp	Feltham
Ferland	Fontaine
Gibeau	Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Greene	Guilbault
Gustafson	Halliday
Harvey (Chicoutimi)	Hawkes
Hicks	Hockin
Hogue	Holtmann
Horner	Horning
Hudon	Hughes
Jacques	James
Jelinek	Johnson
Joncas	Kempling
Koury	Langlois
Larrivée	Littlechild
Loiselle	Lopez
MacDonald (Rosedale)	MacDougall (Timiskaming—French River)
Marin	Masse
Mazankowski	McCreath
McDermid	Merrithew
Monteith	Moore
Mulroney	Oberle
O'Kurley	Paproski
Plourde	Porter
Redway	Reid
Reimer	Ricard
Richardson	Robitaille
Saint-Julien	Schneider
Shields	Siddon
Sobeski	Soetens
Sparrow	Stevenson
Tardif	Tétreault
Thompson	Thorkelson
Tremblay (Québec-Est)	Tremblay (Lotbinière)
Valcourt	Van De Walle
Vankoughnet	Vézina
Vien	Vincent
Weiner	Wilbee
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)	
Wilson (Etobicoke Centre)	Winegard
Worthy—118	

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Blais	Bouchard (Roberval)
Clark (Yellowhead)	Crosby (Halifax West)
Hopkins	Landry
Layton	MacKay
Milliken	Nowlan
Ouellet	Pagtakhan
Proud	Turner (Vancouver Quadra)

M. le Président: Je déclare la motion rejetée. Le député de Kamloops souhaite invoquer le Règlement.

M. Riis: Monsieur le Président, j'ai suivi avec intérêt le vote et je suis conscient du fait qu'il arrive parfois que les députés ne votent pas comme ils auraient dû le faire. Je me demande si c'est le cas du whip en chef du gouvernement en l'occurrence.

M. le Président: Le député de Kamloops sait pertinemment qu'on ne peut mettre en doute les raisons pour lesquelles un député se prononce d'une façon donnée.

• (1815)

En application de l'article 37 du Règlement, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Traduction*]

LES TRANSPORTS

LE TRANSPORT FERROVIAIRE DES PASSAGERS

M. Les Benjamin (Regina—Lumsden) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait étudier l'opportunité d'améliorer le transport ferroviaire des passagers, de créer un système de terminaux de transport combiné des passagers et d'établir des liaisons ferroviaires entre les aéroports et les secteurs des affaires des villes de même qu'entre certains aéroports, comme l'Aéroport international Lester B. Pearson et l'aéroport de Hamilton.

—Monsieur le Président, je vous remercie de votre patience et je remercie la Chambre de l'attention qu'elle m'accorde. Je dois dire au départ que j'ai en quelque sorte un faible pour le transport ferroviaire de voyageurs. Je ressens actuellement de la tristesse et de la colère parce que deux gouvernements successifs ont négligé ce que j'appelle l'enfant pauvre du gouvernement.

Le gouvernement n'a pas donné les soins voulus à cet enfant, et c'est là la pire forme de négligence. Pour garder cet enfant en vie, il faudra renouveler le matériel, améliorer les lignes ferroviaires et en construire de nouvelles.

La première chose que le gouvernement a faite ou plutôt qu'il a omis de faire a été de confier un mandat législatif au transporteur ferroviaire. Je dois confesser ma négligence, même si j'ai rédigé ma motion il y a deux ans.

Je crois que le mandat législatif est essentiel et j'espère que mes collègues nous appuieront. J'ai donné mon appui à un mandat législatif. La Loi sur les Chemins de fer nationaux du Canada et la Loi sur Air Canada régissent ces deux transporteurs. Ces lois constituent pour eux le cadre général à l'intérieur duquel ils exercent leurs activités. Le gouvernement a déposé un projet de loi en 1986 mais il a expiré au *Feuilleton*. Ce projet de loi ne nous paraissait pas des plus satisfaisants, mais c'était la première mesure du genre proposée par le gouvernement et il n'en a pas proposé d'autres depuis.

• (1820)

Le transporteur ferroviaire n'a toujours pas de mandat législatif qui lui confère une certaine légalité. Il fonctionne en vertu d'un poste d'un dollar dans le Budget des dépenses. Voilà une bien drôle de façon d'exploiter un service ferroviaire de voyageurs.

Il faut investir davantage d'argent dans Air Canada. Je tiens ici à féliciter le personnel, les cadres et le président de VIA Rail, qui font de l'excellent travail et qui réussissent à se tirer d'affaire avec le peu de ressources qu'il leur reste.

Ils utilisent du matériel vieux de 35, 40 et 50 ans. On a investi des millions de dollars dans la rénovation de ce matériel, qui pourra servir encore une dizaine d'années tout au plus. La commande et la livraison de matériel exigent un délai de trois ans et il faudrait commander du matériel neuf immédiatement.

Ma motion propose également de créer un centre de terminaux de transport combiné des passagers. J'éprouve à ce sujet une certaine amertume. Il y a à Regina ce qu'on appelle la gare Union, un édifice magnifique. L'immeuble a presque cent ans. Or, nous avons tenté de réunir, en fait j'ai réuni toutes les parties intéressées, soit le gouvernement de la Saskatchewan, le service d'autocars, la municipalité, le service de transport en commun local, VIA Rail et le ministre des Transports de l'époque, qui se sont entendus sur le choix d'un immeuble en vue d'y aménager un centre de terminaux de transport combiné. Or, l'immeuble attend toujours, à peu près vide. Quelle perte et quel gaspillage regrettables!

Il nous faut un service semblable dans des dizaines d'endroits au Canada, un endroit qui offre tous les éléments d'un service de transport de voyageurs.

Il suffit au gouvernement d'examiner ma motion. Cela ne l'oblige à rien, mais je crois qu'il est plus que temps d'agir.

[*Français*]

M. Jean-Marc Robitaille (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Finances et Privatisation): Merci, monsieur le Président, de me donner l'opportunité d'intervenir sur la motion de mon honorable collègue.

Mon honorable collègue d'en face préconise l'aménagement d'un réseau de terminaux multimodaux et de liaisons ferroviaires entre les aéroports et les centres d'affaires. Les terminaux multimodaux devraient faire l'objet d'une attention plus grande dans la mise en place d'un réseau de transport efficace. Ces terminaux peuvent regrouper plus d'un moyen de transport: les autocars, les autobus, les trains, les trains de banlieue, les métros, les taxis et parfois mêmes les traversiers. Ils deviendraient donc un point de convergence pour les déplacements interurbains et régionaux qui servent avant tout à faciliter le transfert des voyageurs et des bagages d'un mode à l'autre.

Il serait intéressant et instructif de préciser ce que veut dire en termes pratiques «le transport intermodal». Les transporteurs publics qui utiliseraient ces terminaux pourraient entretenir deux types de relation, soit une relation de type concurrentiel, ou une relation de type complémentaire. Dans le cas d'une relation concurrentielle, les transporteurs se font concurrence pour le même voyageur, alors que dans une relation complémentaire, un mode apporte des clients à l'autre.

Nous constatons que trois niveaux d'exploitation sont possibles et nécessitent un degré de coopération et de coordination croissant entre les parties concernées.

• (1825)

Le premier niveau consiste tout simplement à utiliser conjointement les installations. Les transporteurs utilisent le même terminal et paient une part proportionnelle de l'ensemble des coûts de ce dernier.

Le deuxième niveau prévoit l'intégration des services, ce qui comporte la modification des horaires de manière à ce que les arrivées et les départs permettent au voyageur de faire des correspondances, et ceci d'un mode à l'autre.

Enfin, le dernier niveau vise une exploitation conjointe qui suppose l'intégration totale des activités quotidiennes au terminal.

Selon la philosophie à la base d'une telle intégration des installations et des services de transport, les modes devraient se compléter les uns les autres et former un grand réseau unifié. Le degré d'intégration serait nécessairement élevé englobant non seulement un terminal commun, mais aussi un même système de billetterie et une gestion intégrée.

Par conséquent, les transporteurs et les exploitants d'un vrai terminal multimodal doivent travailler ensemble aux fins de l'établissement d'un point de rencontre efficace et pratique. Cette collaboration peut inclure, entre autres, l'établissement d'horaires correspondants, une gestion commune, des structures tarifaires coordonnées et le partage des frais.

Les avantages de ces arrangements sont évidents. Un terminal multimodal permettrait, entre autres, au train d'être plus visible dans la localité et donnerait à l'industrie l'occasion d'exploiter ses services de manière plus rentable.

Il y a cependant, certains désavantages pour un transporteur. Alors qu'on pourrait s'attendre à ce que les transporteurs réduisent certains de leurs coûts d'exploitation, ils auraient peut-être à assumer de nouveaux frais liés au terminal. Ils constateraient peut-être également qu'ils ont perdu le contrôle de certains coûts, car ils ont un engagement relatif à un terminal qu'ils ne contrôlent pas complètement.

Dans de nombreux pays d'Europe et dans certaines villes américaines, tous les modes de transport se trouvent sous un même toit. Et de plus, il peut y avoir un service direct d'autobus ou de train, ou même les deux, entre le terminal et l'aéroport.

On peut se demander pourquoi une telle infrastructure de transport intégrée s'est développée en Europe. Il existe en fait bien des raisons. Certaines sont historiques, dont la réaction à l'économie d'espace qui a signifié l'ajout de nouveaux modes de transport aux terminaux existants.

Les Européens et les Américains ne sont pas les seuls qui appuient les terminaux multimodaux. Ici, au Canada, l'idée d'intégrer les installations et les services de transport a déjà un fondement solide dans l'article 3 de la Loi de 1987 sur les transports nationaux qui prévoit la mise en place d'un réseau de services de transport viables et efficaces, utilisant au mieux et aux moindres frais globaux tous les modes de transports existants.

Une voix: Nous n'avons pas cela!

M. Robitaille: Alors, comme je le disais, pour mon collègue d'en face, il existe déjà un fondement dans l'article 3 de la Loi de 1987, et j'invite mon collègue à s'y référer.

Je ne désapprouve pas un tel objectif. Il faut toutefois reconnaître, que l'établissement d'installations et de services particuliers est une question qui peut certainement être abordée par les transporteurs et les autres parties directement touchées. Autrement dit, l'intermodalisme ne doit pas être imposé. Lorsque c'est possible de le faire, l'intermodalisme est envisagé dans les plans fédéraux pour des installations et des services de tranpsort. Dans le cadre de l'étude de faisabilité fédérale-provinciale sur le train rapide par exemple, on étudie plus particulièrement les liens avec d'autres modes de transport, y compris l'accès aux aéroports et aux centres d'affaires, comme le demande notre collègue.

La Commission d'examen de la Loi sur les transports nationaux recommande que l'intermodalisme soit reconnu de façon précise dans l'article 3 de la Loi sur les transports nationaux comme faisant partie intégrante de la politique des transports.

Nous voyons également que la Commission royale sur le transport des voyageurs au Canada a recommandé que tous les contrats de vente ou de location relatifs à l'infrastructure de transport fédérale comprennent des dispositions obligeant l'exploitant à donner à tous les transporteurs intermodaux libre accès à cette infrastructure, sur un pied d'égalité.

• (1830)

Le gouvernement étudie actuellement ces recommandations. Au moment actuel, le ministre a mis sur pied un groupe de travail pour examiner ces deux importants rapports et a demandé un rapport d'étape pour l'automne.

De son côté, la société VIA en tant que transporteur national est prête à aller de l'avant avec l'établissement de terminaux multimodaux là où de bonnes occasions existent. VIA ne peut toutefois pas aller de l'avant sans la collaboration des autres transporteurs et aussi des exploitants. La Gare centrale de Montréal appartient au CN et non à VIA. À Toronto, la gare appartient au CN et au CP. Ce sont deux gares très importantes que VIA Rail dessert.

Cela peut en surprendre quelques-uns, mais à certains endroits, VIA a déjà réussi à négocier l'établissement d'installations multimodales. C'est le cas notamment de la Gare centrale du Pacifique à Vancouver dont l'ouverture officielle aura lieu le mois prochain. VIA Rail et Greyhound Lines of Canada ainsi que d'autres services d'autobus et de train offriront des services à partir de cet emplacement central. La direction de VIA a su reconnaître que la participation était bonne du point de vue des affaires et elle a tiré avantage de cette occasion.

Nous croyons que grâce à cette entente, les personnes qui voyagent en train et en autobus pourront profiter d'installations modernes. En partageant les installations, Greyhound, ses partenaires ainsi que VIA, tous réaliseront des économies.

Il me fait plaisir également de souligner que VIA vient de se doter d'une nouvelle structure et qu'elle s'emploie à repenser les services ferroviaires voyageurs, non seulement à l'intérieur des niveaux de financement établis par le gouvernement fédéral, mais, ce qui est beaucoup plus important, de façon à accroître sa clientèle en demeurant rentable.

Ce succès est attribuable en grande partie à la connaissance qu'a VIA de son produit, de son image et de son service aux voyageurs. Autrement dit, je crois que les décisions d'affaires portant sur la faisabilité et la valeur concrète des terminaux multimodaux doivent être prises en fonction du marché. Et il est à peu temps qu'on aille dans cette direction.

En conclusion, l'aménagement d'un réseau de terminaux multimodaux dépendra des objectifs de toutes les parties touchées, notamment de VIA, des entreprises de transport par autocar, des transporteurs, des transitaires, des autres exploitants, sans oublier le décideur final, le public. Car quoi qu'on en dise, bien que l'idée soit intéressante, il appartient à tous ces intervenants, à tous ces partenaires, de prendre cette orientation; et finalement, c'est le marché, c'est le public qui en décidera.

[*Traduction*]

M. Stan Keyes (Hamilton-Ouest): Monsieur le Président, je considère comme un privilège l'occasion que j'ai d'intervenir à nouveau à la Chambre, au nom des électeurs de Hamilton-Ouest, ma ville d'origine, au sujet cette fois de la motion nº M-282, que parraine le député de Regina—Lumsden.

Quand le gouvernement a jugé bon de rationaliser les comités permanents, y compris le Comité des transports, notre participation a littéralement fondu, passant de 14 parlementaires venant de tous les partis à 8 députés, et nous avons perdu la part de sagesse et la compétence que contribuait le député de Regina—Lumsden.

Mais le député n'est pas disparu pour autant et le revoici qui parraine une motion demandant au gouvernement de faire ce qui suit:

> Étudier l'opportunité d'améliorer le transport ferroviaire des passagers, de créer un système de terminaux de transport combiné des passagers et d'établir des liaisons ferroviaires entre les aéroports et les secteurs des affaires des villes de même qu'entre certains aéroports, comme l'Aéroport international Lester B. Pearson et l'aéroport de Hamilton.

M. Angus: Où est-ce?

M. Keyes: J'y arrivais, mais le critique en matière des transports du NPD demande: «Où est l'aéroport de Hamilton?» De toute façon, la motion est le fruit d'une bonne idée. C'est une bonne motion que présente le député de Regina—Lumsden, mais, je le répète, l'idée n'est pas nouvelle.

M. Benjamin: Je le sais. Qui a dit qu'elle l'était?

M. Keyes: Il le reconnaît. Le député qui parraine la motion dit: «Je le sais.»

• (1835)

Je serais très surpris si le caucus du Nouveau Parti démocratique ou même le porte-parole en matière de transports appuyait cette motion, parce qu'à chaque fois que j'ai abordé la question de l'aéroport de Hamilton au cours des réunions du Comité des transports, dont je fais partie depuis sa création en 1988, les membres du gouvernement qui en font partie, mais plus particulièrement les députés néo-démocrates, se sont moqués de moi, notamment le porte-parole du NPD en matière de transports, le député de Thunder Bay—Atikokan.

M. Angus: Il y a seulement un néo-démocrate au sein du comité.

M. Keyes: Il n'y a plus qu'un seul néo-démocrate maintenant. Auparavant, Benji siégeait au comité avec nous.

Si le député de Thunder-Bay—Atikokan s'oppose à l'expansion de l'aéroport international de Hamilton et à sa désignation comme premier aéroport de remplacement pour l'aéroport international Pearson, celui-ci ne peut, en toute honnêteté, appuyer la motion nº 282 de son collègue, qui demande au gouvernement d'étudier l'opportunité d'améliorer le transport ferroviaire des passagers entre l'aéroport international de Hamilton et l'aéroport Pearson, à Toronto.

Le député ne peut, en toute logique, appuyer cette motion. En fait, je m'interroge sur la sincérité du NPD relativement à cette motion, compte tenu de ce qui a été dit.

M. Benjamin: Règlement!

M. Keyes: Allons donc, Benji. N'oublions pas les propos qui ont été tenus par nul autre que le député qui a proposé cette motion aujourd'hui, le député de Regina—Lumsden.

Permettez-moi de citer un extrait du hansard en guise de réaction au chahut à la Chambre. Le député de Regina—Lumsden a dit, à la page 706 du hansard du 28 mai 1991.

M. Belsher: Vous l'aviez en main, comme par hasard.

M. Keyes: Non, ce n'est pas un hasard parce qu'il arrive que j'ai fait des recherches au sujet de cette motion. Voici ce qu'a dit à ce sujet le député qui a présenté la motion aujourd'hui:

> À l'aéroport Pearson, on s'y est pris à l'envers. On peut toujours corriger la situation. Il faut construire deux nouvelles pistes immédiatement [. . .]Il y a autre chose que je veux dire à mon honorable collègue de Hamilton.

Il fait allusion à moi parce que je l'interpellais à ce moment-là.

> Cela fait deux ans que je l'entends proposer d'utiliser l'aéroport de Hamilton. Eh bien, il n'a encore trouvé personne qui veuille le faire.
>
> Le ministère des Transports pourrait ordonner aux vols de fret et aux vols postaux de Postes Canada d'utiliser des aéroports comme ceux de Hamilton. . .

Soit exactement ce que nous préconisons depuis le début. Détournons une partie du trafic aérien de l'aéroport Pearson vers l'aéroport de Hamilton afin de libérer des horaires, des arrivées, des départs, etc.

Puis le député de Regina—Lumsden a dit:

> Je regrette de le dire à mon honorable collègue, mais si les aéroports de Hamilton, ou de Buttonville ou d'Oshawa ont des visions de grandeur, ou rêvent de devenir de grands aéroports internationaux, ils rêvent en couleurs.

Revenant à la motion présentée aujourd'hui par le député et où on lit «étudier l'opportunité d'améliorer le transport ferroviaire des passagers» entre l'aéroport Pearson et celui de Hamilton, je me demande bien pourquoi on voudrait construire une ligne de chemin de fer là.

M. Benjamin: Vous m'en avez convaincu.

M. Keyes: J'en ai convaincu le député. Si c'est le cas, j'ai fait ce que j'avais à faire et j'en suis fier, mais ce n'est pas lui que je devais convaincre.

M. Benjamin: Mais si.

M. Keyes: Je n'ai pas seulement vous à convaincre. Je suis heureux si je l'ai fait. Je dois convaincre le gouvernement parce que c'est lui, par le truchement de Transports Canada, qui doit logiquement passer à l'étape suivante en ce qui concerne le système de transport du sud de l'Ontario. Pour le bien de l'industrie aérienne, du pays tout entier, ne prônons pas l'agrandissement de l'aéroport Pearson. Selon moi, il faut envisager un réseau de transport intermodal dans le sud de l'Ontario.

Après tous les arguments teintés de sectarisme, après un débat solide coloré par l'esprit de parti, permettez-moi de parler du fond de la question. L'aéroport Pearson de Toronto est l'une des grandes plaques tournantes du Canada, l'un des centres les plus actifs. En 1980, plus de 18 millions de voyageurs sont passés par cet aéroport, et on y a dénombré plus de 300 000 atterrissages et décollages.

Dans son rapport provisoire de novembre 1992, le Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales chargé d'examiner la proposition du gouvernement d'ajouter trois nouvelles pistes à cet aéroport international a conclu que le gouvernement ne devait pas, remarquez bien le négatif, donner suite à l'aménagement de ces pistes pour le moment.

Mais voici que le ministre fédéral des Transports affirme que le gouvernement va passer outre aux objections du groupe d'évaluation, à ses recommandations défavorables à l'aménagement des pistes. Pourquoi ces évaluations environnementales, je me le demande. Pourquoi s'embarrasser de ça? Combien cela nous a-t-il coûté? Les recommandations et le rapport vont dormir sur les tablettes, et le gouvernement va tout de même de l'avant.

• (1840)

Cet entêtement à donner de l'expansion à l'aéroport Pearson en tant qu'aéroport géant unique, trahit bien la lassitude du gouvernement. Même l'ancien vérificateur général, Kenneth Dye, notait dans son rapport de 1990 que Transports Canada n'était toujours pas prêt à la déréglementation et n'avait aucun plan concret pour l'aviation dans le sud de l'Ontario. Nous l'avons entendu dire et nous l'avons dit maintes et maintes fois.

La même année, Transports Canada a publié une étude sur l'aviation dans le sud de l'Ontario, présentée comme la stratégie de l'avenir. Vous en connaissez la conclusion? Le gouvernement doit s'attaquer aux problèmes de capacité de l'aéroport Pearson avant que les répercussions ne soient trop graves. Voilà ce qui a été dit.

Les députés m'ont souvent entendu établir des comparaisons entre l'aéroport de Toronto et celui de Hamilton. Nous avons expliqué maintes et maintes fois à la Chambre—et le député de Thunder Bay—Atikokan sait pertinemment que je me suis efforcé de le faire comprendre au gouvernement—que, dans le monde entier, les grands aéroports sont aménagés où l'on en a besoin. C'est le cas de JFK et de LaGuardia, à New-York, de Gatwick et de Heathrow, à Londres, de l'aéroport international d'Oakland et de l'aéroport de San Jose, près de San Francisco, en Californie.

Les exemples ne manquent pas. La preuve a été faite que ça marche, mais nous ne faisons rien, ou plutôt si. Le gouvernement projette d'agrandir l'aéroport international Pearson, contrairement à ce qui a été recommandé.

Il suffirait d'un rien de prévoyance et de planification innovatrice pour que l'aéroport de Hamilton devienne le deuxième en importance dans le sud de l'Ontario. Il pourrait servir de modèle pour l'avenir du transport multimodal et, comme dans d'autres régions du globe où des aéroports à double vocation font partie intégrante de l'infrastructure des transports, une liaison routière et ferroviaire adéquate entre les deux aéroports serait une vitrine pour la nouvelle technologie, stimulerait l'économie du sud de l'Ontario et améliorerait les transports urbains rapides.

Je remercie la Chambre de m'avoir écouté. Je remercie également le député pour sa motion et l'appui qu'il accorde à l'aéroport de Hamilton.

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole aujourd'hui pour appuyer la motion de mon collègue. Je veux également appuyer mon collègue de Hamilton-Ouest, qui a fait ressortir à plusieurs reprises l'importance de l'aéroport de Hamilton. Oui, nous le taquinons au comité et nous le taquinons à la Chambre, mais il sera certainement d'accord avec moi pour dire que la motion présentée par mon collègue sera très utile pour ce qu'il veut faire à Hamilton.

Je vais revenir à cela, mais je voudrais d'abord présenter une motion qui vise à modifier la motion M-282. Je propose donc:

Qu'on modifie la motion M-282 en y ajoutant ce qui suit:

«et que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait étudier l'opportunité d'établir un mandat législatif visant à assurer le maintien d'un niveau défini de service dans le secteur du transport ferroviaire des voyageurs.»

Je vais vous laisser cette motion afin que vous en déterminiez la recevabilité. Je ne l'ai cependant pas signée et je suppose donc qu'elle me reviendra.

Permettez-moi de passer maintenant à la motion présentée par mon collègue, le député de Regina—Lumsden.

Je veux répondre de façon très précise aux remarques qu'a faites le député de Hamilton-Ouest. Je représente une circonscription où le transport aérien est une nécessité. La grande majorité de notre trafic est à destination de l'aéroport Pearson, pas nécessairement parce que nous allons à Toronto, mais bien parce que c'est la plaque tournante et que nous devons passer par là pour aller ailleurs. L'une des craintes que suscite pour nous l'idée de détourner le trafic sur Hamilton. . .

M. Keyes: Les marchandises.

M. Angus: Le député dit qu'il s'agit des marchandises, et je ne vois aucune objection à ce que le trafic de marchandises soit détourné sur Hamilton; j'appuie cette idée. Cependant, il y a eu d'autres propositions, qui ne venaient pas nécessairement de lui, pour qu'on détourne les vols de voyageurs. On a suggéré que les vols nolisés partent de Hamilton, ce qui libérerait les portes d'embarquement et, en fait, décongestionnerait un peu Pearson. Mais cela créerait de véritables difficultés pour les habitants du nord-ouest de l'Ontario, surtout ceux qui se laissent à peine assez de temps, ce qui à mon avis est complètement fou, en prévoyant seulement deux heures pour transférer d'un avion de ligne régulière à un vol nolisé vers le Sud ensoleillé. L'obligation d'utiliser les moyens de transports conventionnels entre Pearson et Hamilton représente un obstacle majeur.

• (1845)

Cependant, si le gouvernement du Canada acceptait la motion de mon collègue et construisait un train rapide entre le centre-ville de Toronto, l'aéroport Pearson et l'aéroport de Hamilton, en offrant le service d'acheminement des bagages, le passager qui part, disons de l'aéroport de Thunder Bay, pourrait faire acheminer directement ses bagages sur le vol XYZ au départ de Hamilton sans plus avoir à s'en occuper après les avoir enregistrés à Thunder Bay. Nous avons beaucoup de personnes âgées et beaucoup de gens qui vont passer l'hiver dans le Sud.

Nous pouvons bien taquiner le député de Hamilton-Ouest, mais nous reconnaissons qu'il existe de véritables besoins à cet aéroport. Il existe aussi des solutions qui permettraient à cet aéroport de prendre la place qui lui

revient dans le réseau des services aériens du sud de l'Ontario.

Je voudrais maintenant passer à certains des autres aspects de la motion, et parler un moment des gares de transport combiné. Nous avons vu certains cas où VIA Rail s'était associé avec Greyhound, je crois, pour exploiter des installations communes à Vancouver.

M. Benjamin: On en connaît un autre cas à Kapuskasing.

M. Angus: Il existe des installations similaires à Kapuskasing. Nous avons vu à Thunder Bay deux compagnies d'autocar fusionner leurs activités, et elles ne se font pas nécessairement concurrence. Elles ont chacune leur territoire, mais on peut maintenant profiter d'une seule gare routière à Thunder Bay. Il s'agit d'une décision du secteur privé. Mon collègue invite le gouvernement du Canada à jouer un rôle de premier plan pour que de pareilles choses puissent se faire. Cela ne peut pas se faire du jour au lendemain. Ce ne sont pas tous les itinéraires d'autocar qui longent toutes les voies ferrées ou passent tout près de tous les aéroports. VIA Rail compte un arrêt à Dorval tout près de l'aéroport. Une autre liaison aurait du bon sens. Nous devons être innovateurs. Il faut examiner nos possibilités, car il s'agit d'un plan à long terme.

Bien que je ne sois pas d'accord avec les planificateurs qui ont décidé que Montréal avait besoin d'un deuxième aéroport, j'ai été heureux d'apprendre, lorsque nous avons examiné la question des trains grande vitesse au Comité permanent des transports, que les planificateurs avaient vu assez loin pour prévoir l'aménagement d'une gare ferroviaire sous l'aéroport de Mirabel. Lorsque nous déciderons collectivement en tant que société de nous doter d'un service de train grande vitesse, nous aurons la possibilité d'établir une liaison de ce genre.

Par contre, il n'y a plus de voie ferrée ni de gare au centre-ville de la capitale nationale. La gare a été déménagée dans un endroit qu'on peut atteindre après une assez bonne ballade en taxi, alors qu'elle était autrefois beaucoup plus accessible. C'était une gare vraiment intermodale, en ce sens que les transports urbains y étaient rattachés. C'était aussi commode pour les députés, qui pouvaient se déplacer à pied entre la gare et leur bureau sur la Colline.

Tout cela a du sens. On économise l'énergie, on préserve l'environnement et on facilite les choses aux usagers des services. Il faut voir au-delà des briques et du mortier. Il n'est pas seulement question d'un point central où on peut passer du train à l'autobus ou à quelque autre moyen de transport, mais encore de la billetterie. On peut ainsi obtenir de son agent de voyage un billet qui permette d'aller de Thunder Bay à Winnipeg par avion, puis de Winnipeg à Vancouver par train, puis de Vancouver vers les régions de l'intérieur de la province par car. Tout cela avec un seul billet. Plus besoin de faire trois appels téléphoniques pour obtenir trois billets différents et des itinéraires et horaires qui ne s'harmonisent pas, mais une démarche rationalisée qui vous permet de voyager du point A au point C en passant par le point B le plus rapidement possible et au meilleur prix possible, compte tenu de vos moyens. Il faut songer à faire cela aussi.

Permettez-moi de passer à la motion que je propose d'apporter en amendement. Le député de Regina—Lumsden, l'a expliqué dans son exposé. VIA Rail n'a pas de mandat légal, pas de règles du jeu, si vous voulez, contrairement à Air Canada. La Loi sur Air Canada précise l'emplacement du siège social et des services d'entretien, la langue dans laquelle les services doivent être offerts et bien d'autres choses. La Loi sur le Canadien National établit toutes sortes de paramètres, mais ne prévoit rien pour VIA Rail, qui se trouve à être orphelin, comme le disait mon collègue.

• (1850)

Le problème que nous avons connu ces dernières années est partiellement attribuable au fait que, sans cadre légal, VIA Rail subit tous les caprices du ministre des Transports et dans bien des cas, du ministre des Finances, qui a réduit le transport ferroviaire des passagers au Canada.

Il est important que le gouvernement tienne ses promesses. En fait, il est allé jusqu'à déposer un projet de loi à la Chambre. Même si nous avions quelques réserves sur la formulation de certaines dispositions, il reste que l'adoption d'une loi régissant le transport ferroviaire des passagers est très logique.

C'est ce genre de loi qui a assuré la survie d'Amtrak. Cette société a maintenant une loi à elle, où sont définis ses droits et ses responsabilités. C'est tout ce que nous demandons.

Enfin, mon collègue mentionne l'opportunité d'améliorer le transport ferroviaire des passagers. Bon nombre d'entre nous voudraient simplement retrouver le service d'antan. Lorsque VIA Rail a subi des compressions budgétaires, Thunder Bay a perdu tous ses services de transport ferroviaire de passagers, comme presque toutes les localités sur la rive nord du lac Supérieur, Dryden et Kenora par exemple. Le service transcontinental dans la région la plus peuplée du nord-ouest de l'Ontario a été

supprimé. Nous voulons retrouver ce que nous avons perdu.

D'après les chiffres d'aujourd'hui, les recettes de VIA Rail à Thunder Bay avoisineraient les 900 000 $ par an. Ce n'est pas une petite somme. Cela est révélateur du nombre d'utilisateurs et de l'importance de la clientèle.

Je voudrais disposer de 20 minutes, voire de 30 minutes. Comme les députés le savent, je pourrais continuer des heures durant, car VIA Rail est un dossier qui me tient à coeur. C'est très important pour mes électeurs et pour le pays. C'est un lien qui nous unit tous.

M. Benjamin: Regina se trouve exclue.

M. Angus: Mon collègue me rappelle que Regina est exclue.

VIA Rail est un élément clé, car il permet aux gens de l'Ouest de voir ceux de l'Est et vice-versa. Il nous permet de voir qui nous sommes. J'exhorte le gouvernement à appuyer cette motion.

Le président suppléant (M. DeBlois): J'aimerais que le motionnaire dise à la présidence qui est le comotionnaire. Je suis désolé, mais le député qui propose la motion principale ne peut être le comotionnaire de l'amendement.

M. Belsher: Monsieur le Président, par courtoisie, je vais agir à titre de comotionnaire.

Le président suppléant (M. DeBlois): La motion est recevable.

M. Ross Belsher (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Monsieur le Président, l'amélioration du transport ferroviaire des passagers et la création d'un système de terminaux de transport combiné des passagers, que propose le député de Regina—Lumsden, ne sont pas des concepts nouveaux et ce n'est pas la première fois qu'il les propose.

En ce qui concerne le premier, nous étudions actuellement les possibilités qu'offrirait un train à grande vitesse, tandis que notre expérience du deuxième, soit les terminaux de transport combiné, est quelque peu variée.

Je voudrais dire dès le départ que le gouvernement ne voit certes pas d'inconvénients à ce qu'on encourage des intérêts privés à construire ces systèmes. En fait, le député sait certainement que les dispositions de la Loi sur les transports nationaux encouragent l'établissement d'un réseau de services de transport viable et efficace, utilisant au mieux tous les modes de transport disponibles au prix de revient global le plus bas.

• (1855)

Il convient aussi de noter que si le gouvernement souscrit au principe énoncé dans la loi, il estime cependant qu'il revient aux transporteurs privés, aux passagers et aux entreprises, et non pas au gouvernement, de construire et de financer ces terminaux de transport combiné des passagers.

Autrement dit, sans la participation du secteur privé, de tels travaux sont impossibles, car le coût du transport des passagers est essentiellement en fonction du facteur temps. Il faut démontrer clairement que ce sera avantageux pour les passagers et que les transporteurs pourront réaliser des bénéfices avant d'investir des capitaux importants dans la construction de trains à grande vitesse et de terminaux de transport combiné des passagers.

M. Benjamin: Ils contruisent des aéroports.

M. Belsher: Le député dit qu'on construit des aéroports. En fait l'aéroport de Vancouver a été cédé à un groupe privé et l'agrandissement de sa troisième piste sera payé principalement par la taxe d'aéroport de départ. On a commencé à la percevoir depuis samedi dernier, le 1er mai.

On peut argumenter qu'au Canada nous avons déjà des services de transport combiné de passagers. Par exemple, les autobus interurbains et les taxis desservent les aéroports et les gares de trains et d'autobus où il y a même une coopération entre les autobus et VIA Rail. C'est particulièrement le cas dans les Maritimes où on a fait des efforts depuis 1990 pour restructurer VIA de manière à améliorer les autres liaisons entre les services voyageurs qui restent.

De même, il y a l'exemple de la Commission de transport Ontario Northland qui exploite des services de transport par rail et par autobus dans le nord de l'Ontario. Il y a aussi naturellement les trains à deux étages GO bien caractéristiques qui fonctionnent en liaison avec un vaste réseau de desserte d'autobus. Je pourrais ajouter qu'ils transportent tous les jours des milliers de personnes qui vont à Toronto et qui en partent.

Il faudrait se souvenir que tous les services de transport combiné ne se limitent pas nécessairement au transport par rail ou par autobus. Par exemple, plusieurs services d'autobus interurbains des lignes acadiennes en Nouvelle-Écosse passent par l'aéroport international de Halifax.

Le député sait sans aucun doute que le couloir de circulation entre Québec et Windsor a fait l'objet de nombreuses études afin de déterminer la possibilité de mettre en oeuvre dans ce couloir un service ferroviaire à grande vitesse. Jusqu'à présent, nous n'avons aucun résultat définitif.

Le rapport du groupe de travail sur une liaison ferroviaire rapide Ontario-Québec, qui a été publié en juin 1991, constitue la recherche la plus fouillée qui existe sur le sujet. Le groupe a conclu, à la suite de son étude, qu'il n'était pas en mesure de prendre une décision finale sur le projet. Il a recommandé une étude plus approfondie.

Les gouvernements du Canada, de l'Ontario et du Québec ont créé une équipe mixte à laquelle ils ont confié certaines tâches. Cette équipe a entrepris une étude préliminaire en se basant sur le rapport du premier groupe de travail. Elle effectue maintenant diverses études qui portent sur des questions précises comme les itinéraires possibles, la technologie, les prévisions, les choix d'entreprise, la stratégie industrielle, les répercussions sur les modes de transport et les études nécessaires. Cette équipe de travail doit déposer son rapport à l'automne. Je suis sûr qu'il sera très intéressant et qu'il éclairera ce débat de longue date.

Pour revenir plus précisément à la suggestion du député, qui veut que le gouvernement établisse des liaisons ferroviaires entre les aéroports et les centres urbains, je signale, en particulier, une étude réalisée sur cette question en 1990. Le Conseil national de recherches a effectué une analyse préliminaire de la possibilité d'adopter un système de transport multimodal, surtout aérien et ferroviaire, entre Toronto, Ottawa et Montréal, c'est-à-dire le long d'un corridor où la circulation est très dense. Les liaisons aériennes sont reconnues comme une étape normale de l'évolution du transport commercial des passagers. Un tel système existe déjà en Allemagne. Le Parlement de l'Allemagne et la société ferroviaire fédérale ont intégré les services de transport par train rapide et ceux de la société aérienne nationale, Lufthansa. En pratique, cela permet d'ajouter les avantages du système multimodal au réseau de transport par train grande vitesse.

Dans son analyse préliminaire, le CNRC a examiné la possibilité d'assurer une liaison par train grande vitesse entre les aéroports Pearson, Uplands, Mirabel et Dorval. L'idée serait d'utiliser les liaisons ferroviaires pour transporter les voyageurs entre les aéroports et ainsi améliorer l'accès aux vols intérieurs, aux vols internationaux et aux vols long-courrier.

On aurait accès au centre-ville de Toronto, d'Ottawa et de Montréal en prolongeant les réseaux actuels de transport urbain, comme le métro ou l'autobus, jusqu'aux aéroports ou à proximité des aéroports et en aménageant, près des gares ferroviaires, de grandes aires de stationnement pour les voitures.

• (1900)

Il y a un grave inconvénient rattaché à ce genre de motion. Même si on peut passer outre à toutes les questions de compétences, comme les responsabilités des provinces en matière de transport en commun, et même en supposant qu'on parvienne à convaincre toutes les municipalités qu'une telle route traverse invariablement, il reste encore un petit problème: l'argent. Plus précisément, l'argent des contribuables.

Je sais que le député d'en face et son parti disent souvent que l'argent n'est pas un problème, qu'il ne s'agit que de vouloir et que l'argent ne sera pas difficile à trouver. En réalité, les gouvernements n'ont pas beaucoup d'argent et ils doivent fondamentalement se montrer très économes dans leur façon de dépenser les fonds dont ils disposent. Nous avons, en tant que ministériels, des décisions difficiles à prendre en matière de responsabilité financière. Nous continuerons de le faire.

Pour terminer, je dois dire que la création d'un système de terminaux de transport combiné et l'aménagement de voies ferrées pour les trains à grande vitesse sont des questions complexes qui demandent plus ample examen avant que l'on puisse décider d'améliorer le transport ferroviaire des passagers. De telles décisions ne seront possibles que si les autres paliers de gouvernement et le secteur privé veulent bien nous faire profiter de leur collaboration.

Je pense que pour l'instant, le gouvernement fédéral n'est pas prêt à prendre ces responsabilités et à en assumer les frais. Je n'appuie donc pas cette motion. Je remercie la Chambre de m'avoir permis d'exprimer mon point de vue.

M. Scott Thorkelson (Edmonton—Strathcona): Monsieur le Président, je suis très heureux de prendre la parole au sujet de la motion du député de Regina—Lumdsen concernant l'amélioration du transport ferroviaire des passagers. Je veux féliciter le député pour ses nombreuse années de service et lui souhaiter bonne chance. Que Dieu le garde! Je me demande si ce débat méritera une mention dans la biographie qu'il est en train d'écrire. Nous pouvons être sûr qu'il sera souvent question de transports dans cet ouvrage.

Comme nous l'avons entendu, ses objectifs sont très louables et ce n'est pas moi qui m'inscrirai en faux. Cependant, toute proposition concernant la participation financière du gouvernement à la poursuite de ces objectifs m'inquiète.

Comme nous l'avons vu dans le budget du 26 avril, les subventions accordées à VIA Rail, notre société nationale de transport ferroviaire de passagers, ont été réduites afin d'essayer de maîtriser le problème du déficit qui écrase ce pays. Ça n'a pas été une décision facile. Néanmoins, nous ne devons pas nous laisser détourner de notre programme de réduction du déficit, qui a pour but de garantir la sécurité économique des Canadiens des générations futures. Le gouvernement n'a pas peur de prendre des décisions, aussi difficiles soient-elles.

Ce qui veut dire que les fonds dont dispose le gouvernement fédéral pour le transport ferroviaire des passagers doivent nécessairement—au moins dans un avenir prévisible—être consacrés exclusivement à des projets commercialement viables.

Pour vous donner un exemple, examinons la réduction des fonds qui sera appliquée aux opérations de VIA Rail Canada. À compter de 1995-1996, la subvention que verse le gouvernement fédéral à cette société d'État sera réduite de façon à permettre de réaliser des économies totales de 250 millions de dollars d'ici la fin de 1997-1998. Il ne fait aucun doute que le gouvernement pose là un défi considérable à la direction de VIA Rail. Comment VIA Rail va-t-elle s'y prendre pour relever ce défi? On le verra dans ses futurs plans d'entreprise. Ce que nous devons nous dire pour l'instant, c'est qu'il y a tout lieu de penser que la société VIA Rail réussira à relever ce défi, ainsi qu'elle l'a déjà fait. Nous le savons d'expérience.

Si voulez bien, nous allons, pour placer notre position dans son contexte, retourner au défi lancé à VIA Rail en 1989, quand le gouvernement avait annoncé son intention de réduire les subventions fédérales. Les montants réels de ces subventions sont tombés de 607 millions de dollars en 1988-1989 à 343 millions de dollars—soit au niveau actuel—en 1993-1994. Une subvention de 607 millions de dollars qui a été ramenée à 343 millions, ce qui est encore considérable.

Pour permettre à VIA Rail de relever ce défi, le gouvernement fédéral lui a confié un nouveau mandat en 1989. Ce mandat consistait à préparer et à appliquer un nouveau plan commercial qui tiendrait compte des nouveaux niveaux de financement et qui, ultimement, permettrait à VIA Rail d'assurer des services d'une manière telle qu'elle réduirait encore le fardeau pour les contribuables.

VIA Rail a relevé ce défi. Chaque année depuis la restructuration du réseau, le 15 janvier 1990, la société a réussi à améliorer sans cesse la qualité de son produit. En même temps, elle a réduit le coût du réseau ferroviaire voyageurs pour les contribuables canadiens. Elle y est arrivée malgré la récente baisse de la demande sur le marché des voyages.

• (1905)

En fait, selon la presse, M. Lawrence Hanigan, l'ancien président de VIA, aurait déjà dit que, rétrospectivement, il considérait que la décision de réduire l'importance de la société et d'abolir le transport sur certaines voies non rentables avait été douloureuse à prendre en janvier 1990, mais que c'était une décision judicieuse.

Il a dit:

> La société a réussi à améliorer la productivité et les services à bord et à utiliser de meilleurs équipements [. . .]Ces progrès ont porté fruit. C'est pourquoi, la société arrive à faire mieux avec moins d'argent.

Le rapport annuel de VIA pour 1992, présenté à la Chambre le 27 avril 1993, montre un revenu total de 155,8 millions de dollars pour 1992, une augmentation de 5,7 millions, c'est-à-dire 3,8 p. 100 de mieux que l'année précédente. Il faut noter que ceci se produit en pleine récession.

Quant aux subventions gouvernementales, la subvention de fonctionnement par voyageur-mille est passée de 52c. en 1990 à 43c. en 1991 et à 41,2c. en 1992. Comment la société a-t-elle réussi un tel exploit? En améliorant la qualité des services à la clientèle et divers éléments de sa productivité et en favorisant un esprit d'équipe au sein de l'entreprise, et c'est là un élément primordial.

Pour élaborer davantage, je citerai un discours prononcé par M. Lawless le 16 février 1993 devant le Comité permanent des transports; il disait. . . je regrette, mais je crois que je n'ai pas cette citation.

Comme la société l'a déjà fait, VIA Rail examinera les options dont elle dispose pour réduire ses dépenses et établira un plan d'entreprise qui tiendra compte d'un soutien financer réduit et exploitera toutes les ressources disponibles qui permettront au transporteur d'améliorer sa situation. Des ajustements difficiles seront nécessaires. VIA Rail a cependant annoncé que les employés qui seraient touchés seraient traités avec équité.

Bien qu'il soit prématuré d'envisager des réductions de service, M. Lawless aurait déclaré, d'après des articles de presse, que VIA tient a conserver le réseau national.

Nous n'avons pas sous-estimé le défi auquel VIA fait actuellement face, mais nous n'avons pas non plus sous-estimé sa capacité de relever ce défi.

Pour résumer ma réaction à la motion du député, compte tenu des observations que je viens de faire au sujet de VIA, je dois dire que l'amélioration des services de transport voyageurs et du système de terminaux de transport combiné constitue un objectif louable, mais que nous devons néanmoins ne jamais perdre de vue notre priorité, qui est l'intérêt des contribuables canadiens.

Cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas place à une amélioration des systèmes actuels, mais nous devons nous méfier de toute proposition qui aurait pour effet de laisser carte blanche en matière de dépenses.

L'opposition réclame constamment plus d'argent pour les services, dans le but d'acheter les votes des électeurs. Hier soir, les Terre-Neuviens ont clairement fait savoir au premier ministre Wells qu'ils n'entendent pas se laisser acheter avec leur propre argent. Ils veulent que nous gardions en vue les défis que nous avons à relever, que nous améliorions les services, la productivité et la qualité.

Nous l'avons fait dans le cas de VIA. Il a fallu prendre des décisions difficiles. Je félicite le député pour sa motion, mais étant donné les contraintes financières actuelles, je ne puis l'appuyer comme je le voudrais.

M. Geoff Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia): Monsieur le Président, peut-être que mes vis-à-vis me permettront de dire quelques mots.

• (1910)

M. Keyes: Vous avez six minutes environ.

M. Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia): Monsieur le Président, la motion d'initiative parlementaire présentée par le député de Regina—Lumsden dit que le gouvernement devrait étudier l'opportunité d'améliorer le transport ferroviaire des passagers, de créer un système de terminaux de transport combiné des passagers et d'établir des liaisons ferroviaires entre les aéroports et les secteurs des affaires des villes de même qu'entre certains aéroports, comme l'aéroport international Lester B. Pearson et l'aéroport de Hamilton.

Je suppose que j'ai le point de vue de quelqu'un qui représente une région peu peuplée du sud des Prairies qui a, en fait, perdu son service ferroviaire de transport voyageurs, service qui était plutôt sporadique au mieux, il y a quelques années. Il n'y avait qu'un train qui arrivait et qu'un train qui partait chaque jour. Parfois, l'horaire était respecté, et parfois non. Je crois qu'en moyenne trois ou quatre personnes embarquaient et trois ou quatre personnes descendaient aux divers arrêts dans ma circonscription.

Sauf erreur, je n'ai reçu des instances que de deux personnes de ma circonscription qui se plaignaient de la perte de ce service ferroviaire. En effet, même à l'époque, il y a quelques années, les gens, et chose certaine mes électeurs, étaient sensibles à la nécessité de s'attaquer aux dépenses et au déficit du gouvernement. Ils connaissaient le type de déficit accumulé par le service de transport voyageurs au Canada. J'ai oublié les chiffres maintenant, mais si je ne m'abuse, chaque fois que quelqu'un monte à bord d'un train au Canada, il en coûte aux contribuables plus de 100 $; en fait, il se pourrait même que je sous-estime les chiffres. Ainsi, cette motion venant de mon collègue d'en face me pose beaucoup de problèmes. Je n'arrive vraiment pas à m'enthousiasmer pour cette motion.

Elle va à l'encontre de la pensée moderne. Elle privilégie l'amélioration du transport ferroviaire des voyageurs, des réseaux de terminaux de transport, des liaisons ferroviaires. Tous ces espoirs, toutes ces aspirations sont très bien, mais il faut se demander au bout du compte qui va payer. J'ai l'impression que l'auteur de la motion pense que ce seront le gouvernement du Canada et les contribuables. Je me demande s'ils en ont les moyens.

Il est dommage que le transport ferroviaire des passagers soit devenu si coûteux, tout comme le transport des marchandises par train. Je voudrais citer le premier volume de la Commission d'examen de la Loi sur les transports nationaux qui porte sur cet important aspect, le coût des services ferroviaires. Il est intéressant parce qu'il y est question de la productivité de la main-d'oeuvre. On y apprend que la productivité des employés de chemins de fer s'est accrue au Canada, mais pas autant qu'aux États-Unis.

Pour faire une comparaison, en 1991, la productivité d'un employé de CP Rail ne correspondait qu'à 60 p. 100 de celle réalisée dans sept grandes compagnies de chemins de fer des États-Unis. Au CN, ce chiffre baissait à 56 p. 100. Je ne dispose pas des chiffres pour VIA et Amtrak et le service-voyageurs aux États-Unis, mais je serais étonné s'il y avait des écarts importants.

Une des grosses dépenses est liée au coût qu'a entraîné la réduction des effectifs en raison des indemnités de cessation d'emploi consenties. Selon le rapport de l'Office national des transports, en 1991, le CN a dû verser 94 millions de dollars en indemnités de départ. Pour cette même période, CP Rail a radié 251 millions de dollars au titre de frais de restructuration. Selon les auteurs du rapport, un paiement d'indemnités de départ d'une telle générosité a, de toute évidence, neutralisé les économies réalisées par la réduction des effectifs. On n'aurait pas dû laisser une telle situation se perpétuer.

Le rapport en vient ensuite aux différences de salaires entre le secteur du camionnage et le secteur du transport ferroviaire. L'employé de chemin de fer moyen a un salaire de 43 000 $ par année.

La commission demande pourquoi la rémunération est si élevée. Elle dit que c'est peut-être en partie à cause de la protection légale dont bénéficiaient les chemins de fer depuis des décennies, mais aussi en partie parce que la gestion n'était pas capable ou pas prête à résister aux grèves, à moins que ce ne soit que le gouvernement soit intervenu trop vite dans les rares cas où des grèves ont eu lieu. Le gouvernement, les compagnies et les usagers, tous peu enclins à s'opposer aux grèves, ont joué un rôle dans cette situation.

Je soulève cette question, car les coûts astronomiques de la main-d'oeuvre sont un des problèmes fondamentaux du secteur ferroviaire de ce pays. Bien entendu, confrontées à ces énormes déficits, les sociétés demandent au gouvernement une participation de plus en plus grande des contribuables.

Le président suppléant (M. DeBlois): Je regrette de devoir interrompre le député, mais l'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant écoulée.

Conformément à l'article 93 du Règlement, l'article retombe au bas de la liste de priorité du *Feuilleton*.

[*Français*]

Comme il est 19 h 15, la Chambre s'ajourne jusqu'à demain à 14 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 19 h 15.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 5 mai 1993

La séance est ouverte à 14 heures.

Prière

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LE PARTI PROGRESSISTE-CONSERVATEUR

M. David Walker (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, lors du débat qui s'est tenu à Calgary la semaine dernière dans le cadre du congrès à la direction du Parti conservateur, il s'est produit un incident particulièrement déplaisant qui montre que le discours de ce parti sur la politique de participation sonne creux.

Même si elle avait payé le prix d'entrée, Vickie Crowchild-Aberdeen, une autochtone et ancienne membre du Parti conservateur, s'est non seulement vu refuser l'accès au forum, mais elle a été poussée contre un mur par un agent de sécurité du parti.

Tony Hall, un professeur de l'Université de Lethbridge, s'est lui aussi vu refuser l'accès à la salle. Il protestait contre le fait que les droits des autochtones n'avaient pas été inclus dans l'ALÉNA.

Hier, des députés de tous les partis ont entendu le chef de l'Assemblée des premières nations, Ovide Mercredi, dire devant un comité que les autochtones «ne connaissent que la politique d'exclusion» et qu'un «accès concret au processus décisionnel du gouvernement» s'imposait.

Qu'est-ce que cet incident nous enseigne? Le comité de rédaction du *Edmonton Journal* avait peut-être raison quand il a écrit, aujourd'hui le 5 mai que «les conservateurs semblent prêts à tout faire pour perdre les prochaines élections.»

* * *

LES EMPLOIS POUR LES ÉTUDIANTS

M. Willie Littlechild (Wetaskiwin): Monsieur le Président, le 7 mai marquera le lancement de la campagne «Embauchez des étudiants, Promotion des initiatives privées» dans toutes les régions de notre pays et la cérémonie d'ouverture nationale aura lieu à Québec.

Les employeurs et les propriétaires d'à peu près n'importe où au Canada peuvent appeler un des 400 centres de placement pour étudiants pour presque n'importe quel genre d'emploi pour étudiants. Ce service de placement pour étudiants d'Emploi et Immigration Canada célèbre maintenant son 25e anniversaire.

Dans le cadre de la campagne «Promotion des initiatives privées», quatre grandes associations d'entreprises se sont engagées à encourager leurs membres à embaucher des étudiants. Ces associations d'entreprises sont l'Association des manufacturiers canadiens, la Chambre de commerce du Canada, le Conseil canadien du commerce de détail et le Conseil du patronat du Québec. Par conséquent, de nombreuses entreprises s'associeront cet été avec l'un des centres de placement pour étudiants.

La nouvelle génération de travailleurs est prête, et j'exhorte tous les employeurs à l'aider.

* * *

• (1405)

[*Français*]

LE DUMPING

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard): Monsieur le Président, les compagnies canadiennes qui cherchent à prouver que des compagnies américaines sont coupables de dumping doivent entreprendre des démarches longues et ruineuses, et cela est totalement inacceptable.

M. Claude Jutras, vice-président exécutif de l'Association des fabricants de meubles du Québec, soupçonne une compagnie américaine de vendre ses produits moins cher ici qu'aux États-Unis, ce qui constitue une pratique commerciale illégale. Ce que M. Jutras trouve inacceptable, c'est que le gouvernement canadien ne fait rien pour défendre nos intérêts. M. Jutras devrait investir 500 000 $ pour préparer son dossier; aux États-Unis, la seule présomption de dumping amène une réaction de Washington.

Je suggère au gouvernement de mettre fin à sa politique de bras croisés et d'aider les compagnies canadiennes à se défendre contre le commerce illégal.

Article 31 du Règlement

LE PREMIER MINISTRE DU QUÉBEC

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, je crois que nous serons tous unanimes aujourd'hui dans cette Chambre pour nous réjouir du bulletin de santé, publié par les médecins du premier ministre du Québec, nous apprenant que M. Robert Bourassa a recouvré la santé.

C'est une bonne nouvelle pour le Québec tout entier de constater que M. Robert Bourassa est prêt à terminer son mandat dans l'intérêt des Québécoises et des Québécois, comme il l'a déjà d'ailleurs défendu toute sa vie.

Comme on le serait pour toute famille canadienne éprouvée par la maladie, nous ne pouvons qu'être satisfaits par l'annonce de cette guérison qui est une excellente nouvelle.

* * *

[*Traduction*]

LE SALAIRE MINIMUM FÉDÉRAL

M. Steve Butland (Sault Ste. Marie): Monsieur le Président, je voudrais faire une observation importante au sujet du salaire minimum que le gouvernement fédéral accorde aux personnes de 17 ans et plus.

Je tiens à souligner que le salaire minimum fédéral est inférieur à celui de toutes les provinces et d'États américains comme le Kentucky, l'Oklahoma, New York, l'Idaho, le Montana, et j'en passe. À combien se situe le salaire minimum fédéral? Aussi incroyable que cela puisse paraître, à 4 $ l'heure.

Au Canada, la plupart des employés sont assujettis à des normes provinciales ainsi qu'à la négociation collective et très peu de gens touchent ce salaire de 4 $ l'heure, ce qui ne fait qu'aggraver les choses. Même si peu de gens se trouvent dans cette situation, il n'en demeure pas moins qu'elle est injuste et que des gens se font exploiter. Il devient donc encore plus urgent de prendre des mesures pour la corriger.

Le ministre m'a dit que son personnel examinait actuellement la politique du salaire minimum de 4 $ l'heure. Je lui demande de procéder immédiatement par décret pour rectifier cette situation totalement inacceptable et d'accorder sans plus attendre une augmentation à ces gens.

* * *

LES AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES

Mme Louise Feltham (Wild Rose): Monsieur le Président, les gouvernements doivent s'adapter aux réalités des années 90 et surveiller, entre autres, leurs dépenses.

Les gouvernements doivent être novateurs s'ils veulent répondre aux exigences futures des contribuables. À cet égard, je suis heureuse d'informer la Chambre que le ministre responsable de la diversification de l'économie de l'Ouest et le ministre albertain des affaires fédérales et intergouvernementales ont annoncé hier les résultats d'un examen en vue de réduire le chevauchement des tâches et les services qui font double emploi entre les deux ordres de gouvernement.

L'initiative se poursuivra, mais on peut dire que des progrès ont déjà été accomplis. Les deux ministres ont demandé au public de participer à cet effort conjoint des deux gouvernements en communiquant leurs idées, conseils ou observations directement à leur bureau.

J'applaudis à cette initiative et j'encourage tout le monde à participer.

* * *

LES ENFANTS VICTIMES DE LA PAUVRETÉ

Mme Albina Guarnieri (Mississauga-Est): Monsieur le Président, un million d'enfants canadiens vivent dans la pauvreté et comptent sur les banques d'alimentation pour manger, ce mois-ci.

Les parents et les enseignants de ces enfants devront leur dire que le premier ministre, celui-là même qui s'est distingué sur la scène internationale en jouant un rôle important dans la signature de la convention des Nations Unies sur les enfants, les a trahis une fois de plus.

Pour faire une dernière tournée des grands-ducs autour du monde, le premier ministre puisera un million de dollars dans des fonds qui pourraient aider les enfants qui ont faim. Le premier ministre est heureux d'être accueilli avec faste à l'étranger pendant que les enfants de son pays n'ont rien à manger.

Sa protégée, la ministre de la Défense nationale, réussira peut-être à réduire le déficit, parce qu'elle sait comment voyager sans quitter son bureau.

* * *

LE SECTEUR DU TRANSPORT AÉRIEN

L'hon. Alan Redway (Don Valley-Est): Monsieur le Président, le ministre des Transports est vraiment à plaindre.

S'il permet à la compagnie American Airlines de se porter acquéreur d'actions des Lignes aériennes Canadien International, on va l'accuser de permettre à des étrangers de prendre le contrôle de nos espaces aériens, d'être à l'origine des pertes d'emploi chez Gemini, voire de la perte de cette société, et de mettre en péril l'avenir d'Air Canada.

Si, par ailleurs, il s'y oppose et qu'il encourage une fusion des Lignes aériennes Canadien International et

d'Air Canada, on va l'accuser d'être à l'origine des pertes d'emplois chez Canadien International et d'éliminer la concurrence.

Pour peu que, sur ces entrefaites, Air Canada et les Lignes aériennes Canadien International demandent une aide financière, on va l'accuser de subventionner ce secteur et d'encourager l'inefficacité.

• (1410)

Le pauvre, quoi qu'il fasse, il va se faire taper sur les doigts!

* * *

LES PÊCHES

M. David Stupich (Nanaimo—Cowichan): Monsieur le Président, le ministre des Pêches et des Océans a déclaré, en réponse au rapport Pearse–Larkin, que l'on ne reconduirait pas cette année la stratégie relative à la pêche autochtone à moins qu'il y ait une entente critique en ce qui concerne, notamment, le fleuve Fraser.

Les négociations menées avec les Américains au sujet du traité sur le saumon du Pacifique ont échoué. Les pêcheurs se méfient déjà des mesures que prend le ministère. Tous les membres de l'industrie s'inquiètent de ce que personne au ministère ne semble s'être entretenu avec les utilisateurs, les employés ou quiconque s'intéresse à l'industrie de la pêche en Colombie–Britannique.

La saison de la pêche au saumon approche. Cette période pourrait être très délicate si l'on ne fait rien pour amener les gens à exprimer leurs points de vue, à écouter ce que les autres ont à dire, à s'entendre sur ce qui va se passer cette année en ce qui concerne les ententes d'importance critique—si entente il y a—en ce qui concerne la pêche au saumon, à savoir qui va être chargé de la pêche, où la transformation va se faire, etc. Autant de questions auxquelles il faudra répondre si nous ne voulons pas que l'industrie de la pêche en Colombie–Britannique connaisse une période très difficile.

* * *

L'INDUSTRIE DE LA BETTERAVE SUCRIÈRE

M. Felix Holtmann (Portage—Interlake): Monsieur le Président, les champs de betteraves sucrières du Manitoba seront ensemencés de betteraves à sucre cette année encore et les producteurs remercient le ministre fédéral de l'Agriculture pour son dévouement à cette cause et son leadership déterminé.

Il y a plus de 200 producteurs de betteraves sucrières au Manitoba; 100 employés permanents et 150 saisonniers travaillent à la sucrerie du Manitoba, à Winnipeg. Ces personnes peuvent maintenant pousser un soupir de soulagement, car les producteurs de betteraves sucrières vont cultiver leurs champs et faire la récolte cette année encore. Il est quelque peu alarmant que ce ne soit que maintenant, le 5 mai, que les producteurs de betteraves sucrières du Manitoba aient enfin réussi à soutirer de la province un quelconque soutien pour leur industrie et pour les nombreux emplois qui en dépendent.

Mais nos leaders politiques eux n'ont pas ménagé leurs efforts pour qu'on plante des betteraves sucrières cette année encore. Et une fois de plus, c'est le premier ministre et le ministre fédéral de l'Agriculture qu'il faut remercier d'être venus en aide à tous ces gens.

* * *

LA CARGAISON DE COLZA

L'hon. Ralph Ferguson (Lambton—Middlesex): Monsieur le Président, je tiens à parler aujourd'hui d'une cargaison de colza arrivée de France à Windsor en Ontario la semaine dernière à bord du *Federal Polaris*. Elle a été déchargée à un grand centre combinant un élévateur et une usine de trituration.

Les producteurs de soja du sud-ouest de l'Ontario et les producteurs de colza de l'ouest canadien seront certainement préoccupés par l'arrivée de cette cargaison de 18 000 tonnes qui pourrait bien nuire au cours des graines oléagineuses au Canada, au moment même où les agriculteurs canadiens se préparent à ensemencer la récolte de 1993 et à vendre ce qui reste de celle de 1992.

Étant donné les énormes subventions versées aux agriculteurs européens, le gouvernement pourrait-il immédiatement faire connaître aux producteurs canadiens le montant des subventions versées aux producteurs de colza en Europe et entreprendre une enquête pour voir à ce que ce produit ne fasse pas l'objet de dumping sur les marchés canadiens?

* * *

LA VIOLENCE

M. Larry Schneider (Regina—Wascana): Monsieur le Président, le Comité des communications et de la culture devrait, espérons-le, mettre la dernière main aujourd'hui ou demain à son rapport sur la violence dans les médias, dirigée surtout contre les femmes et les enfants. Je suis heureux de constater que l'étude, qui fait suite à la motion que j'avais présentée et à la pétition de Virginie Larivière, a porté fruit, et je tiens à rendre hommage encore une fois à M^lle^ Larivière pour la détermination dont elle a fait preuve.

Il y a une autre question dont je voudrais que les députés s'occupent le plus tôt possible; il s'agit de l'importation et de la vente de cartes et de jeux de société sur les tueurs en série. Je souhaite que nous puissions régler rapidement cette question. J'implore tous les parlementaires de faire leur part afin que notre société ne succombe pas aux efforts de ceux qui voudraient exposer nos enfants aux valeurs d'une société primitive.

* * *

LE PARTI LIBÉRAL

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, le week-end dernier, le chef libéral a refusé d'expliquer clairement sa position sur l'assurance-maladie et le ticket modérateur. Cela ne devrait pas surprendre les Canadiens, car nous ignorons au juste la position du Parti libéral sur la TPS, l'ALÉNA et l'Accord de libre-échange.

Les sondages d'aujourd'hui montrent que les Canadiens veulent savoir ce que pensent au juste leurs dirigeants. Ils souhaitent connaître leur position sur le chômage. Quelle est donc la position du Parti libéral et de son chef? Quels projets de création d'emplois les libéraux proposent-ils? Quand ont-ils l'intention d'être honnêtes envers les Canadiens?

* * *

[*Français*]

LES ORGANISATIONS BÉNÉVOLES

M. Jean-Marc Robitaille (Terrebonne): Monsieur le Président, il me fait plaisir aujourd'hui de saluer le travail extraordinaire d'un organisme de ma circonscription, le Service bénévole du comté de l'Assomption, qui oeuvre à améliorer la qualité de vie des aînés, et plus particulièrement à la prévention de la violence dont les personnes âgées sont malheureusement trop souvent les victimes.

Le grand succès de son programme Sécur-Aînés, qui a reçu d'ailleurs une contribution du gouvernement fédéral, a permis au Service bénévole de l'Assomption de remporter cette année le prix Persillier-Lachapelle dans la catégorie des Programmes innovateurs.

Je souhaite rendre hommage à tous les bénévoles et intervenants qui ont contribué à mettre sur pied cette initiative. J'adresse des félicitations particulières à M^me^ Carmelle Larivière et à toute son équipe.

• (1415)

Les résultats probants du Programme Sécur-Aînés démontrent, sans aucun doute, qu'une action concertée du milieu peut rendre de grands services à nos communautés et améliorer notre qualité de vie.

* * *

[*Traduction*]

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Mac Harb (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, nous ignorons au juste à quel point nous sommes chanceux de vivre dans l'un des pays les plus privilégiés du monde tant que nous n'allons pas à l'étranger voir ce qui se passe dans d'autres pays du monde entier.

J'interviens aujourd'hui pour faire une déclaration au sujet de la violation des droits de la personne au Vietnam. Ce pays est réputé pour opprimer ses minorités et ses groupes religieux et pour violer la liberté d'expression, la liberté de circulation et le reste.

De concert avec mes collègues à la Chambre, je demande au gouvernement vietnamien de respecter les droits de la personne, de libérer tous les prisonniers politiques et de voir à ce que les Vietnamiens aient le droit de se déplacer comme bon leur semble, de pratiquer leur religion et de s'exprimer librement sans être soumis à des pressions ou opprimés.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

LA SITUATION ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, j'aimerais poser une question au gouvernement concernant la situation économique au Québec.

La semaine dernière, le ministre des Finances a déposé un budget dans lequel il nous disait que si on laissait l'économie fonctionner comme on le fait à l'heure actuelle, tout irait très bien. Or, nous apprenons que le mois dernier, au Québec, 4 000 familles, 4 000 nouveaux ménages sont devenus bénéficiaires de l'aide sociale, portant ainsi le nombre à 750 000 personnes et citoyens du Québec qui reçoivent de l'aide sociale.

Si ses politiques économiques sont aussi efficaces que le dit le ministre, comment se fait-il que le nombre de personnes bénéficiaires de l'aide sociale au Québec augmente à un rythme aussi effarant?

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, le chef de l'opposition sait bien que nous venons de traverser une récession longue et très dure. Outre les effets néfastes qu'elle a eus sur le Canada, cette récession a nui à toutes les économies industrielles, en particulier à celles des pays membres du G-7.

Le député doit aussi être au courant qu'à l'heure actuelle, quatre de ces sept pays connaissent un taux de chômage d'au moins 10 p. 100. Sauf pour le Canada et les États-Unis, les possibilités de croissance semblent bien faibles.

Cependant, même si la croissance semble se manifester à nouveau sur le marché nord-américain, je sais que, tout dernièrement, des statistiques plutôt alarmantes ont été rendues publiques aux États-Unis. À mon avis, cette situation sera peut-être de courte durée.

Il n'en reste pas moins que, comme l'ont fait remarquer le FMI et l'OCDE, le Canada et les États-Unis sont les pays du G-7 qui sont sur le point de connaître le meilleur taux de croissance en 1993-1994 et le Canada est celui qui aura le meilleur taux de croissance en 1994.

De plus, selon les prévisions de l'OCDE, le Canada aura le meilleur taux de création d'emplois, avec 2,3 p. 100 cette année et 2,6 p. 100 l'an prochain.

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, nous sommes habitués aux prévisions du ministre des Finances. L'an dernier, il s'est seulement trompé de 8 milliards de dollars dans ses prévisions concernant le déficit.

[*Français*]

Je voudrais cependant, à ce moment-ci, poser une question sur l'économie de Montréal à la ministre de la Défense nationale.

Au moment où on se parle, des citoyens de Montréal occupent le bureau de la campagne électorale du ministre de la Défense nationale et ces gens demandent au ministre d'abolir son programme d'hélicoptères. Ils disent que si elle procédait avec un meilleur choix de priorités, l'argent affecté à un seul de ces hélicoptères serait suffisant pour créer 2 500 nouveaux logements à Montréal pour les gens en difficulté.

Comme la ministre de la Défense nationale ne veut pas écouter les représentations de tous les députés de l'opposition pour abolir ce programme tout à fait inacceptable, est-ce que la ministre de la Défense nationale ne pourrait pas au moins écouter les pauvres de Montréal?

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants): Monsieur le Président, je pense que les citoyens de Montréal s'intéressent aussi à la défense de leur pays. Je pense aussi qu'ils s'intéressent au fait que le projet d'hélicoptères accorde un milliard de dollars d'investissement au Québec, mais particulièrement à la région de Montréal. Cela résulte en 45 000 années-personnes d'emploi au Canada, dont une grande quantité ira à la région de Montréal. Je pense que c'est cela qui intéresse les gens de Montréal.

• (1420)

[*Traduction*]

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je pense que cet argent sera gaspillé. Si ces fonds étaient consacrés à la construction de logements à Montréal, ils permettraient de créer plus d'emplois et de jeter les bases d'un plan d'action. Ces personnes sont en train de montrer à la ministre ce qu'est réellement une politique de participation.

La ministre changera-t-elle ses priorités? Veillera-t-elle à ce que l'argent gaspillé à l'achat d'hélicoptères pour faire la chasse aux sous-marins soviétiques, alors que l'Union soviétique n'existe même plus, soit plutôt affecté à des priorités dont profiteront les Canadiens, notamment ceux qui sont dans le besoin?

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants): Monsieur le Président, le chef de l'opposition sait pertinemment qu'il ne s'agit pas de choisir entre dépenser cet argent à l'achat d'hélicoptères et ne pas dépenser un seul dollar. Du moins pas si l'on estime qu'il est approprié d'avoir des hélicoptères embarqués et des hélicoptères de recherche et de sauvetage.

Hier, mon collègue, le ministre des Approvisionnements et Services, a fait un exposé sur les coûts relatifs, pour montrer ce qu'il en est véritablement des économies liées à cet achat. Le ministre, qui fait confiance aux gens, a présumé que c'était cette question qui préoccupait l'opposition, à savoir les coûts relatifs.

Toutefois, compte tenu de la réaction de l'opposition, il semble bien que les gens d'en face n'ont aucune politique en ce qui a trait aux hélicoptères. Par conséquent, il est très difficile pour nous de nous lancer dans une discussion alors que le Parti libéral n'a pas dit s'il croyait que nous devrions continuer d'avoir des hélicoptères embarqués de la marine, ou si nous devrions continuer d'avoir des hélicoptères de recherche et de sauvetage pour servir les Canadiens le long de nos trois côtes.

Il est très difficile de discuter des coûts sans savoir si les libéraux sont prêts à fournir ces services aux Canadiens. L'approche des libéraux en matière de coûts est un gaspillage de fonds total.

[*Français*]

L'approche libérale envers les coûts est un total gaspillage de fonds et je crois que les gens de Montréal le savent bien.

* * *

LES LOGEMENTS SOCIAUX

L'hon. André Ouellet (Papineau—Saint-Michel): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre responsable de la Société canadienne d'hypothèques et de logement. Il m'apparaît évident que nous n'allons nulle part avec le ministre de la Défense.

Mme Copps: Absolument.

M. Ouellet: Ce qui est important, c'est la guerre à la pauvreté. Il semble que la ministre de la Défense nationale n'ait aucune sensibilité pour les pauvres Canadiens.

Je demanderais donc au ministre responsable de la Société canadienne d'hypothèques et de logement d'intervenir, dans les plus brefs délais, pour sauver le programme de logements sociaux et de logements coopératifs au Canada. Non seulement dans le passé le gouvernement du Canada a toujours assumé ses responsabilités à cet égard, mais nous avons maintenant un gouvernement qui bafoue ce droit élémentaire à un logement convenable, un logement décent.

Je demanderais donc au ministre ce qu'il entend faire pour s'assurer que le gouvernement du Canada va continuer à financer et à subventionner le logement social et le logement coopératif pour les pauvres et les plus démunis de notre société?

[*Traduction*]

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, mon vis-à-vis, qui a exercé certaines responsabilités en matière de logement par le passé, sait pertinemment que le gouvernement actuel a toujours assumé ses responsabilités dans le domaine du logement social.

D'ici cinq ans, nous allons consacrer plus de 10 milliards de dollars au logement social. À l'heure actuelle, nous accordons une aide pour 652 000 logements dans le cadre de ce programme. Nous nous occupons de personnes handicapées, celles dont les besoins sont les plus grands. Le député sait que les contraintes budgétaires nous forcent à trouver de nouveaux moyens innovateurs pour financer le logement social. Nous pouvons maintenant emprunter directement et verser ensuite la subvention. Nous économisons ainsi beaucoup d'argent.

J'assure au député que nous allons continuer de jouer un rôle très constructif dans le logement social et d'assumer nos responsabilités.

L'hon. André Ouellet (Papineau—Saint-Michel): Monsieur le Président, j'accepte d'emblée la réponse du ministre. Cependant, je le mets au défi d'essayer d'user de son influence au sein du Cabinet en cette matière. Il parle de nouveaux moyens pour aider les gens à faible revenu.

• (1425)

Selon ce que nous avons appris de la SCHL, le gouvernement forcerait cette dernière à abandonner sa responsabilité traditionnelle dans les domaines du logement social et du logement co-opératif.

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Pour des hélicoptères.

M. Ouellet: Oui, certains disent pour des hélicoptères. Je veux savoir ce que le ministre fera en ce qui a trait à l'affirmation suivante: Le gouvernement demande maintenant à la SCHL d'accroître la contribution de ces gens à faible revenu.

[*Français*]

Comment le ministre peut-il accepter que l'on oblige que les loyers payés par les locataires sociaux soient augmentés à 30 p. 100 de leur revenu. Le ministre est-il sensible à la pauvreté? Demandera-t-il au ministre des Finances de reviser cette directive tout à fait inacceptable à l'endroit de la Société canadienne d'hypothèque et de logement?

[*Traduction*]

M. le Président: Je rappelle aux députés que le temps passe et que les questions et réponses doivent être les plus concises possible.

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, je suppose que mon collègue veut dire qu'il n'approuve pas que l'on porte de 25 à 30 p. 100 l'échelle des loyers proportionnés au revenu.

J'ai certaines réserves moi aussi, mais je tiens à faire remarquer que cela se fait en Colombie-Britannique et en Ontario, deux provinces dirigées par des socialistes, ainsi qu'au Nouveau-Brunswick, une province gouvernée par des libéraux. Il faudrait donc en parler aussi à nos collègues provinciaux.

L'EMPLOI

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Encore une fois, il a été confirmé que le chômage constitue la préoccupation première des Canadiens. Une telle constatation ne surprendrait qu'un gouvernement qui n'a tenu aucun compte du chômage au Canada et qui a laissé le chômage augmenter sans élaborer un plan quelconque pour remédier à la situation. La Communauté européenne, le Japon et les États-Unis ont tous adopté des plans de création d'emplois.

Il ne reste au ministre des Finances que deux mois environ à passer à la Chambre, mais cela lui laisse le temps d'élaborer un plan de création d'emplois qui donnerait un peu d'espoir aux Canadiens. Le fera-t-il?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, la semaine dernière, le 1er mai, le *Financial Post* titrait «Le PIB se redresse: l'économie reprend le terrain perdu pendant la récession». Ce sont là des nouvelles très encourageantes.

M. Earl Sweet, économiste en chef adjoint à la Banque royale du Canada, a déclaré, et je cite: «Les bases de l'économie commencent à donner des signes de rétablissement. Tout porte à croire que l'objectif de croissance de 3,5 p. 100 prévu pour l'ensemble de l'année 1993 sera atteint. Une augmentation marquée de la productivité, la création de nombreux emplois et un marché d'exportation en très forte croissance contribuent à cette reprise économique.»

Je suis d'accord avec cette constatation. Les données récentes la confirment. Je crois que cela est en grande partie attribuable aux mesures prises dans le budget de février 1992 et renforcées par l'exposé économique de décembre dernier, car ces mesures ont stimulé les investissements dans les ressources humaines, les immobilisations, les infrastructures, la formation professionnelle et le perfectionnement, ainsi que dans les petites entreprises.

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, tous les jours, on nous annonce de nouvelles mises à pied. Demain, ce sera le tour de 300 travailleurs de l'usine GM de Scarborough.

M. Mills: Pas 300, 3 000.

Mme McLaughlin: Désolée, 3 000 travailleurs seront mis à pied à Scarborough. Il s'agit de travailleurs productifs et hautement qualifiés. Aujourd'hui, un sondage réalisé auprès de 5 000 fabricants révélait qu'ils entrevoyaient un accroissement de la productivité, mais une réduction du nombre d'emplois.

La politique économique suivie par les conservateurs depuis leur arrivée au pouvoir a fait chuter le revenu réel des familles canadiennes à son niveau de 1976, mais pourtant, le gouvernement continue de parler d'une reprise sans emplois. Comment peut-il y avoir une reprise s'il n'y a pas d'emplois?

Pourquoi le gouvernement accepte-t-il que la reprise ait lieu sans création d'emplois? Pourquoi ne présente-t-il pas de plan de création d'emplois?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, personne, du côté gouvernemental, n'a fait de telles déclarations. D'ailleurs, depuis août, 202 000 emplois à temps plein ont été créés. La semaine dernière 48 000 nouveaux emplois ont été créés et, compte tenu des données sur la reprise économique, nous prévoyons que beaucoup d'autres emplois seront créés.

• (1430)

La députée prend plaisir à citer des chiffres sur le nombre de personnes déplacées ou mises à pied. J'espère qu'en plus des mesures de réduction du déficit, des mesures propres à stimuler la croissance économique résulteront de ses consultations avec le gouvernement Rae de l'Ontario. J'espère par-dessus tout que les néo-démocrates ne tenteront pas de lutter contre le déficit en pénalisant les contribuables ontariens parce que cela étoufferait la reprise qui commence à peine à poindre.

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Avant de poser ma question supplémentaire, monsieur le Président, je tiens à mentionner que 85 p. 100 des nouveaux emplois au Canada ont été créés en Ontario, et je suis certaine que c'est une bonne nouvelle pour le ministre.

Mme Copps: Où ça?

[*Français*]

Mme McLaughlin: Monsieur le Président, 71 p. 100 de Canadiens et de Canadiennes demandent aussi que le gouvernement augmente les taxes des riches et des entreprises rentables. Le consensus, c'est que ce serait une très bonne façon de réduire le déficit. Pourquoi le gouvernement choisit-il d'ignorer cette source de revenus? Est-ce parce que les riches sont les bailleurs de fonds, les amis et les membres du Parti conservateur?

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, je suis heureux de voir que la députée est maintenant prête à admettre que des emplois ont été créés. Je suis entièrement d'accord avec elle. Elle a raison, beaucoup de ces emplois ont été créés en Ontario parce que nous avons pris des mesures pour accroître la compétitivité. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Mazankowski: Nous avons pris des mesures pour accroître la compétitivité du secteur de la fabrication et de la transformation. La plupart des emplois créés sont directement liés au commerce, aux échanges commerciaux avec les États-Unis, au libre-échange, à nos exportations qui ont augmenté de quelque 21 p. 100.

Je signalerai aussi, pour encourager le chef du NPD, que la production industrielle canadienne est en hausse de 4,2 p. 100 cette année par rapport à l'an dernier. Le taux annualisé de création d'emplois est de 2,8 p. 100. Les bases sont en place. Si elle pouvait faire des démarches auprès de ses amis de Queen's Park et les convaincre de ne pas perturber les choses, de ne pas adopter la philosophie qui consiste à imposer et à dépenser, notre économie pourrait. . .

M. le Président: Je crois que nous devrions passer à autre chose.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, j'ai une question à poser à la ministre de la Défense nationale.

Les événements se bousculent en Bosnie, et la situation de nos troupes en poste là-bas demeure précaire. Le commandant des Forces canadiennes a déclaré hier que, en cas d'attaques aériennes, les casques bleus pourraient devenir des cibles faciles. Pourtant, devant la moindre tentative pour connaître le mandat ou faire préciser le rôle de nos troupes là-bas, le gouvernement s'est retranché dans le mutisme le plus complet.

Depuis un mois, les fonctionnaires du ministère des Affaires extérieures, prétextant que ce serait trop dangereux, refusent de comparaître devant le comité, même si le président du comité leur demande depuis quatre semaines de nous donner une séance d'information quelconque.

Si la situation en Bosnie présente de tels dangers et si nos troupes y sont dans une position aussi précaire, pourquoi ne pas informer le Parlement? La ministre peut-elle nous dire quand, au juste, le gouvernement présentera une évaluation claire et cohérente de la position et du rôle de nos troupes en Bosnie et exposera les mesures prises pour assurer leur sécurité?

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants): Monsieur le Président, le député sait pertinemment que la sécurité de nos troupes en Bosnie est au premier rang de nos priorités. La secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le premier ministre et moi-même l'avons dit ici même. On a établi des plans d'urgence pour assurer leur sécurité.

La secrétaire d'État aux Affaires extérieures est aujourd'hui à Sarajevo. Lundi et mardi, elle s'est rendue en Croatie. Dès son retour à Ottawa, elle comparaîtra devant le comité permanent pour discuter de la situation avec les députés.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, je voudrais poser une question à la ministre.

Le premier ministre a promis au secrétaire général que nous serions prêts à détacher des forces supplémentaires en Bosnie et peut-être à prolonger la présence militaire canadienne en Somalie. Or, la ministre de la Défense nationale a réduit de 25 p. 100 l'effectif des forces terrestres, se propose d'envoyer des troupes composées à 50 p. 100 de réservistes pour relever les militaires en poste en Yougoslavie et soutient que, sans nouveaux crédits, tout nouvel engagement en matière de maintien de la paix est impossible.

Comment va-t-on s'assurer que les troupes fraîches, les forces de remplacement ou de recomplètement sont adéquatement entraînées et équipées? Quels rajustements la ministre est-elle disposée à apporter aux dépenses militaires pour nous permettre de faire honneur à nos engagements croissants en matière de maintien de la paix?

• (1435)

Ne serait-il pas temps que la ministre comprenne que le mieux serait d'annuler le projet d'acquisition d'hélicoptères pour que nous puissions remplir les engagements en matière de maintien de la paix que le monde entier compte que nous prenions?

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants): Monsieur le Président, je trouve très intéressant que le député propose que nous compromettions notre capacité de patrouiller notre propre littoral et de mener des opérations de recherche et de sauvetage destinées à secourir des Cana-

diens juste pour être en mesure de participer à des opérations de maintien de la paix.

De nos jours, 10 p. 100 des gardiens de la paix dans le monde sont Canadiens. La présence canadienne en 15 points du globe est très imposante. Ce que le premier ministre a dit, c'est ceci: «Le Canada est intervenu dans le passé. Nous étudions attentivement chacune des demandes d'aide supplémentaire provenant du secrétaire général. Nous envisageons en ce moment divers moyens d'intervenir ou de faire notre part, de contribuer à l'application du plan Vance-Owen ou d'en superviser l'application s'il est approuvé par les Serbes bosniaques et sert de fondement à l'effort de pacification en Bosnie.»

Les possibilités qui s'offrent à nous sont multiples et ne supposent pas forcément l'emploi de forces terrestres. Je dois comparaître devant le comité permanent après la période des questions, dans le cadre de l'étude du budget. J'expliquerai volontiers notre projet dans le détail à cette occasion. Je serai accompagnée de fonctionnaires de la Défense nationale et je pourrai répondre à la question du député d'une façon détaillée à laquelle ne se prête guère la période des questions orales.

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, ma question s'adresse aussi à la ministre de la Défense nationale, dont le bureau est actuellement occupé par 100 manifestants préoccupés par la question du logement social.

Il y a trois semaines, le président de la société Agusta, qui est l'une des trois entreprises chargées de construire les hélicoptères EH-101, a été accusé de corruption. Nous avons maintenant des preuves que ces accusations le suivent jusqu'en Belgique, où il semble que la société Agusta fait l'objet d'une enquête dans une affaire de corruption intéressant un autre programme d'hélicoptères.

Compte tenu de la gravité de ces accusations, la ministre va-t-elle annuler, comme il se doit, ce contrat visant l'acquisition d'hélicoptères au coût de 5,8 milliards de dollars pour les contribuables canadiens? Je rappelle à la ministre qu'il ne s'agit pas ici d'hélicoptères de recherche et de sauvetage, mais bien d'appareils destinés à dépister des sous-marins soviétiques qui n'existent plus.

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants): Monsieur le Président, si le député a la moindre preuvre ou le moindre indice qu'il y a quelque chose de louche dans le contrat d'acquisition d'hélicoptères que nous avons conclu, non pas avec la société Agusta mais avec la Westland Industries, je lui serais reconnaissante de nous en faire part. Autrement, il ferait peut-être bien de consulter les membres de son caucus qui ont une certaine formation juridique sur les principes fondamentaux relatifs aux allégations non corroborées.

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, la ministre réclame des preuves et des faits. Le porte-parole de notre parti a présenté des preuves et des faits que la ministre ne veut pas reconnaître. Voilà pourquoi nous demandons qu'une enquête fasse toute la lumière sur cette affaire.

Étant donné que la ministre refuse d'annuler ce programme d'acquisition de la cadillac des hélicoptères au coût de 5,8 milliards de dollars et que les accusations de corruption dont nous lui faisons part aujourd'hui se confirment de plus en plus, conviendra-t-elle de commander une enquête publique approfondie de toute cette affaire afin que les Canadiens sachent ce qu'il en est au juste de cette question controversée? Je suis persuadé que les manifestants seront ravis d'obtenir aussi cette information.

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants): Monsieur le Président, cette question ne vaut même pas la peine qu'on y réponde.

Plus tôt cette semaine, lundi, en fait, on pouvait lire dans un article du *Ottawa Citizen* que rien ne saurait faire davantage plaisir au Parti libéral que de me voir élue chef du Parti conservateur. Les députés sont en train de miner la confiance que je fais à la presse.

Je répète que si le député a la moindre fraction de preuve qu'il y a quelque chose de louche dans le contrat que le gouvernement fédéral a conclu, je lui serais reconnaissante de m'en faire part. Autrement, il ferait mieux de ne pas se laisser aller à des insinuations non vérifiées.

• (1440)

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président. . .

Une voix: Allez-y, Langdon.

M. Holtmann: Hourra! Stevie est de retour!

Des voix: Steven, Steven, Steven!

M. le Président: Je ferai remarquer aux députés que, malgré leur enthousiasme, c'est le député de Burnaby—Kingsway qui a la parole.

M. Robinson: Monsieur le Président, je remercie les députés d'en face de leur accueil très chaleureux. Ma question s'adresse à la ministre de la Défense nationale. Comme la ministre en conviendra sûrement, tous les députés à la Chambre espèrent vivement que le Parlement des Serbes bosniaques se prononcera en faveur du plan de paix Vance-Owen et décidera de mettre fin à leurs pratiques épouvantables de torture, de meurtre, de viol et de purification ethnique. Je crois comprendre que le débat sur le plan se poursuit toujours.

La ministre dira-t-elle maintenant à la Chambre quelle est exactement la contribution que le gouvernement du Canada est disposé à apporter à un plan de paix, en plus de nos troupes qui se trouvent actuellement en Bosnie-Herzégovine, si un tel plan était accepté? D'où viendront ces nouvelles troupes? Nous savons que la moitié des effectifs déployés là-bas est constituée de réservistes.

Je voudrais plus spécialement demander à la ministre si elle est d'accord avec la demande du secrétaire général des Nations Unies qui exige que toutes les troupes chargées du maintien de la paix dans la région soient placées sous l'entière autorité politique et stratégique des Nations Unies.

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants): Monsieur le Président, je crois que la secrétaire d'État aux Affaires extérieures a dit que les troupes qui serviraient à mettre en oeuvre ou faire respecter le plan Vance-Owen seraient placées sous le commandement et l'autorité des Nations Unies. Je ne suis pas en mesure de dire exactement ce que nous offrirons, parce que nous n'avons pas reçu de demande des Nations Unies.

Lorsque l'Organisation des Nations Unies s'engage dans une opération militaire comme le plan de maintien de la paix, elle dresse une liste de ses besoins qu'elle fait circuler parmi les divers pays intéressés. Ces derniers examinent alors les ressources dont ils disposent pour voir ce qu'ils pourraient contribuer.

Le député doit le savoir, nous avons maintenant des forces terrestres de 2 400 militaires dans l'ex-Yougoslavie, dont la moitié en Croatie et la moitié en Bosnie. À l'occasion de la rotation des troupes à laquelle nous procédons présentement, le 2e bataillon du Royal Canadian Regiment sera remplacé par le 22e Régiment. Nous sommes donc en train de rapatrier une partie de nos effectifs. Nous les gardons normalement 12 mois au moins au Canada avant de les renvoyer à l'étranger.

Nous examinons actuellement d'autres aspects de nos ressources militaires pour voir ce que nous pourrions offrir. J'en discuterai plus longuement avec le député. Je crois comprendre qu'il participera à la réunion du comité permanent; je serai très heureuse de lui donner une réponse plus détaillée à ce moment-là.

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse à la même ministre.

La ministre n'est pas sans savoir que, si le parlement serbe rejette le plan de paix Vance-Owen, les États-Unis envisagent la possibilité de mener des attaques aériennes, qui mettraient les troupes canadiennes dans une situation très vulnérable, au dire de notre commandant en poste dans cette région.

Je voudrais que la ministre et le gouvernement nous promettent une chose. Qu'on songe à un nouveau déploiement de troupes dans l'espoir de faire respecter le plan de paix ou aux risques auxquels seront exposées les troupes canadiennes de maintien de la paix en cas d'attaques aériennes, la ministre peut-elle promettre, en son nom et au nom du gouvernement, que la Chambre aura l'occasion de débattre à fond une question aussi importante pour la sécurité des soldats canadiens et pour toute la population du Canada avant qu'une décision ne soit prise?

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants): Monsieur le Président, il importe de rappeler les déclarations qu'ont faites tous les membres du gouvernement et qu'appuieraient, j'en suis persuadée, tous les députés. La priorité de notre gouvernement et de tous les députés, je crois, reste avant tout la sécurité de nos militaires.

Le premier ministre a déclaré hier que, si le Canada devait envoyer de nombreux autres soldats en Yougoslavie pour faire respecter le plan de paix Vance-Owen, il accepterait de tenir, en temps et lieu, un débat sur cette question à la Chambre des communes. J'adopte la même position et je suis convaincue que tous les députés feraient de même.

Nous espérons tous que le plan de paix tiendra bon et qu'une intervention militaire massive ne sera pas nécessaire. Si tout fonctionne comme nous l'espérons, nous serons appelés à jouer un rôle très différent et à mettre à contribution une grande partie de nos ressources. Il sera alors opportun d'analyser tous les aspects de notre mission à la Chambre des communes, et j'accepterais volontiers de participer à un débat sur cette question.

* * *

LES EMPLOIS POUR LES JEUNES

M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi.

Lorsque le ministre a pris son portefeuille, en avril 1991, le taux de chômage chez les jeunes était de 15,9 p. 100. Aujourd'hui, il est de près de 18 p. 100. De toute évidence, la politique du ministre ne fonctionne pas.

• (1445)

Je demande au ministre quelles nouvelles politiques ou idées il a pour mettre ces jeunes Canadiens au travail? Il est clair que ses vieilles idées ne donnent rien.

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, si le député voulait bien regarder les programmes qui existent pour aider les jeunes Canadiens, il s'apercevrait que notre gouvernement dépense près de 800 millions par année pour les aider à entrer sur le marché du travail.

Nous essayons de les inciter à rester à l'école par l'intermédiaire du programmme L'école avant tout, qui est probablement la meilleure initiative jamais entreprise pour les jeunes Canadiens par un gouvernement qui croit en leur avenir et non à des solutions de fortune et à des expédients comme le Parti libéral a fait pendant 16 ans.

Lorsque les conservateurs ont pris le pouvoir, en 1984, le taux de chômage chez les jeunes n'était pas meilleur. La situation était même pire, puisque les taux d'intérêt étaient élevés et qu'ils n'avaient rien en vue. Aujourd'hui, c'est tout le contraire.

M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk): Monsieur le Président, 18 p. 100 de chômage chez les jeunes, c'est inacceptable!

Hier, en réponse à ma question sur le financement d'emplois pour étudiants, le ministre a admis qu'il réduisait les fonds pour les emplois d'été en milieu rural.

Le ministre n'est-il pas au courant du besoin désespéré d'emplois d'été qui existe en milieu rural au Canada? Pourquoi le ministre réduit-il les possibilités d'emplois d'été dans les petites localités du pays, comme Fort Francis, et celles du comté du Cap-Breton et de Haldimand—Norfolk? Pourquoi ces réductions?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, ce n'est pas une question de réduction, c'est une question d'administration. Nous devons essayer d'administrer les fonds réservés aux emplois d'été de la façon la plus juste possible.

Le député s'interroge sur la situation en milieu rural. Je viens d'un milieu rural, je sais donc de quoi il parle. Le problème, c'est que depuis la récession, les communautés urbaines du Canada n'offrent plus autant d'emplois d'été qu'auparavant.

Ce que nous essayons de faire, c'est de rééquilibrer les fonds pour que les jeunes de Montréal, Vancouver, Toronto, Halifax et d'ailleurs aient aussi des chances de trouver un emploi d'été. Le financement n'est pas réduit, il est accru.

Mme Copps: Ce n'est pas ce qu'a dit M. Mazankowski.

* * *

LES AFFAIRES AUTOCHTONES

Mme Ethel Blondin-Andrew (Western Arctic): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Les habitants du Nord attendent toujours les crédits pour la construction de la route de la baie du Couronnement, le parachèvement de l'autoroute de la vallée du Mackenzie et la réalisation des promesses qui ont été faites au sujet des aéroports du Nord.

Cela représente 12,5 milliards de dollars du PNB du Canada et plus de 170 000 années-personnes d'emploi. Quand le gouvernement va-t-il prendre des mesures pour débloquer les crédits si nécessaires à la réalisation de ces projets dans le Nord?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, en fait j'ai discuté de la question à plusieurs reprises avec le ministre des Finances et le chef du gouvernement territorial pour que le gouvernement fédéral s'engage à participer aux préparatifs en vue de la construction éventuelle d'une route dans la région de la baie du Couronnement, au centre de l'Arctique.

L'une des premières étapes consistera à faire un grand relevé hydrographique, cet été. On va, je crois, annoncer prochainement que le gouvernement fédéral s'engage à faire ce relevé.

Mme Ethel Blondin-Andrew (Western Arctic): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre et porte sur le budget et le Nord.

Le budget d'un million de dollars du Programme des gestionnaires du secteur de l'Arctic Co-operatives Limited a subi des réductions successives et n'est plus financé à cause de ces compressions budgétaires draconiennes, ce qui laisse tout le système des coopératives dans une situation critique et très tendue.

Pourquoi le ministre ne reconnaît-il pas que le secteur des coopératives des Territoires du Nord-Ouest, l'O-DEC, a besoin de financement pour démarrer et ne rétablit-il pas complètement le financement de ce programme précieux qui fournit de l'aide aux coopératives détenues par les Inuit, les Dénés et les Métis?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, le gouvernement fédéral a traditionnellement eu à coeur de développer les infrastructures et d'appuyer les organisations d'entreprises et les associations d'autochtones dans le nord du Canada. En fait, c'est au point que les contri-

buables canadiens transfèrent quelque 16 000 $ par habitant à chaque personne qui habite dans les Territoires du Nord-Ouest. C'est le transfert le plus élevé de toutes les régions du Canada.

• (1450)

Nous le faisons parce que nous voulons un Nord fort et souverain qui soit économiquement indépendant des aumônes et de l'aide sociale du gouvernement central. C'est ce qui constituera l'essentiel de nos priorités lorsque nous déciderons quels programmes financer dans l'avenir.

* * *

LE MAINTIEN DE LA PAIX

Mme Edna Anderson (Simcoe-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de la Défense nationale.

. Je m'inquiète beaucoup de ce que le moral de nos militaires, hommes et femmes, souffre des propos négatifs que les médias et l'opposition tiennent tous les jours à l'égard de nos soldats en Somalie.

La ministre peut-elle dire à la Chambre ce qu'il en est actuellement du moral de nos troupes?

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants): Monsieur le Président, les députés ont sûrement appris, en lisant les articles et les lettres au rédacteur dans les journaux, que la Somalie connaît des situations difficiles et que les troupes qui s'y trouvent subissent certaines pressions.

Il est important, je crois, d'insister sur le fait que nos soldats ont fait un travail extraordinaire. Ils se sont retrouvés dans une situation où il n'y avait pratiquement pas de gouvernement, ni de lois, ni de police, et ils ont participé à une opération d'aide humanitaire dans des circonstances exceptionnelles, tant sur le plan climatique que sur le plan social.

J'ai reçu, comme la députée et d'autres députés de la Chambre, des lettres de la part de membres de la division aéroportée, entre autres, qui se font du souci pour la réputation de leur unité. Certes, ces événements ont ébranlé leur moral, mais il n'en reste pas moins que ces gens font un travail extraordinaire.

* * *

LES ANCIENS COMBATTANTS

M. Les Benjamin (Regina—Lumsden): Monsieur le Président, j'ai une question à poser à la ministre des Anciens combattants.

Comme il y a des centaines de milliers d'anciens combattants de la Seconde Guerre mondiale et de la guerre de Corée qui avancent en âge et qui auront besoin d'un nombre encore plus grand de services de la part du ministère des Anciens combattants et comme je ne connais pas de Canadiens qui s'opposent à ce qu'on dépense de l'argent pour les anciens combattants—en fait, ils accepteraient qu'on augmente tous les budgets du ministère puisque nous ne pourrons jamais les rembourser entièrement pour ce qu'ils ont fait—la ministre peut-elle dire à la Chambre si le gouvernement veut privatiser l'hôpital pour anciens combattants de Sainte-Anne-de-Bellevue? Dans l'affirmative, pourquoi et qui s'en portera acquéreur? Dans la négative, pourquoi réduit-on les services dans cet établissement?

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants): Monsieur le Président, tout d'abord, je voudrais dire au député que je tiens à m'excuser auprès de lui de ne pas avoir été présente hier pour répondre à sa question. Il m'en avait bel et bien donné avis, et je regrette qu'il y ait eu confusion au sujet de mon horaire. Je lui suis reconnaissante d'avoir l'obligeance de me la poser de nouveau aujourd'hui pour que je puisse y répondre à la Chambre.

Depuis 1968, le gouvernement du Canada transfère aux provinces la responsabilité des hôpitaux pour anciens combattans afin d'assurer la viabilité à long terme de ces établissements car, aux termes de la Constitution, les soins de santé incombent aux provinces. Toutes les ententes de transfert tiennent compte du bien-être des anciens combattants.

Les deux seuls hôpitaux qui relèvent encore du gouvernement du Canada sont l'hôpital de Sainte-Anne-de-Bellevue et le Saskatoon Veterans Home.

Le gouvernement du Québec ne s'étant pas montré désireux de se porter acquéreur de l'hôpital de Sainte-Anne-de Bellevue, aucune discussion n'est en cours avec lui dans le cadre du processus que nous suivons depuis 1968. Une entreprise privée a manifesté un certain intérêt pour cet hôpital, mais sans plus. Nous avons dit que nous informerions tous les malades, nos employés et les organisations d'anciens combattants de toutes les discussions qui auront lieu, mais il n'y en a pas pour l'instant.

Cependant, le député peut avoir l'assurance que si les deux derniers hôpitaux qui relèvent encore du gouvernement fédéral sont confiés à une nouvelle administration, celle-ci devra s'engager par contrat à répondre aux besoins des anciens combattants et à leur garantir la même qualité de services. Il s'agit là d'une grande priorité. Mais

il n'y a pour l'instant aucune perspective de changements imminents à l'hôpital de Sainte-Anne-de-Bellevue.

M. Les Benjamin (Regina—Lumsden): Monsieur le Président, la ministre n'a rien dit au sujet de ma question concernant les compressions dans cet hôpital. Je voudrais donc lui poser la question suivante.

Puisqu'il y a 36 000 anciens combattants dans la région de Montréal, en plus de centaines de milliers dans les autres régions du Canada, pourquoi assiste-t-on à des compressions de 1,2 million de dollars par année, à la fermeture de deux services de 68 lits, à l'élimination de 200 lits dans le pavillon de Senneville, à la fermeture de la buanderie, à la privatisation des services d'entretien des terrains, à l'annulation du véhicule adapté et à la fermeture d'un des deux comptoirs de service en diététique? Le pire dans tout cela, c'est que sur les 933 anciens combattants qui logeaient là en 1985, il n'y en a plus que 690.

• (1455)

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants): Monsieur le Président, le député comprendra que je n'ai pas les chiffres en main. Je comparaîtrai devant le comité permanent tout de suite après la période des questions pour traiter de ces sujets.

Je serais très heureuse de me pencher sur les détails techniques de la gestion de ces hôpitaux. Mais je répète que le gouvernement du Canada s'est engagé à maintenir les services destinés aux anciens combattants et à le faire de la manière la plus efficace et la plus économique possible. Je crois que les anciens combattants du Canada appuient cette démarche.

* * *

LES AFFAIRES AUTOCHTONES

M. Willie Littlechild (Wetaskiwin): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes.

Le ministre sait sûrement que les habitants des localités indiennes sont très inquiets et ont d'importantes objections à formuler face à son projet de loi qui prévoit d'assujettir les Indiens aux impôts. Cette proposition pourrait mettre en danger les traités et les terres des Indiens.

Le ministre peut-il confirmer ses intentions telles que la société OI Consultants de Toronto les a annoncées?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, un groupe connu sous le nom de OI Group of Companies fait actuellement circuler un document dans les localités indiennes. Dans ce document, on prétend que le gouvernement fédéral essaie en quelque sorte d'imposer aux autochtones de nouvelles lois qui mettraient en danger leurs terres et leurs biens.

En fait, toute modification proposée à la Loi sur les Indiens fait suite au travail et aux propositions de groupes de chefs des quatre coins du Canada, qui veulent être libérés des contraintes paternalistes que leur impose actuellement la Loi sur les Indiens.

Par conséquent, je suis en mesure de nier catégoriquement et même de dénoncer les informations inexactes qu'on fait circuler dans les localités indiennes.

* * *

LA COMMISSION DE L'IMMIGRATION ET DU STATUT DE RÉFUGIÉ

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre suppléant. Elle a trait à l'éthique gouvernementale.

Le ministre peut-il dire à la Chambre pourquoi le gouvernement a démis M^me^ Madeleine Marien-Roy de ses fonctions à la Commission de l'immigration et du statut de réfugié deux ans avant la fin de son mandat pour la nommer au même poste dès le lendemain, pour une période de sept ans, soit la durée maximale du mandat selon la loi?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, je prends note de cette question.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, les Canadiens devront payer plus de 500 000 $ en guise de récompense à une ancienne secrétaire du premier ministre, qui se trouve à être l'épouse d'un de ses confrères d'université.

[*Français*]

Je demande donc ceci au premier ministre suppléant: Comment peut-il justifier devant les contribuables canadiens que l'on utilise ainsi le bien public pour récompenser les amis du premier ministre, à la veille de la défaite du Parti conservateur? Comment peut-il justifier cela devant le peuple canadien?

[*Traduction*]

Mme Copps: Que le gouvernement démissionne et nous laisse la chance de fournir les réponses.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): La députée nous demande de démissionner et de laisser son parti fournir les réponses. Nous avons écouté leurs réponses pendant 20 ans, monsieur le Président, et nous en avons jusque-là.

Affaires courantes

L'AGRICULTURE

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture.

Le ministre sait pertinemment qu'il y a actuellement une vague d'opposition à la création d'un marché continental de l'orge. Plusieurs économistes distingués s'y opposent, de même que de nombreux groupes de producteurs—dont la Fédération canadienne de l'agriculture et les Syndicats du blé des Prairies. Tout indique, par ailleurs, que le marché de l'orge sur la côte nord-ouest du Pacifique aux États-Unis ne soit pas tel que nous le pensions, et l'on craint vraiment que les États-Unis ne prennent des mesures de rétorsion.

Vu les réactions négatives que suscite l'idée du gouvernement de créer un marché continental de l'orge, le ministre va-t-il abandonner ses plans ou à tout le moins consulter les producteurs par plébiscite?

L'hon. Charles Mayer (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, le député devrait savoir qu'il y a aussi un bon nombre de réactions positives.

Nous sommes en train d'examiner cette question de très près. Nous devrions prendre une décision assez rapidement. Mais encore une fois, nous examinons les moyens de laisser autant de latitude que possible aux producteurs afin qu'ils puissent accroître les débouchés pour leurs produits et tirer le maximum de bénéfices de ces ventes. C'est là-dessus que nous allons nous fonder.

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Monsieur le Président, il est manifeste que le ministre a peur de la vérité. Il n'y a qu'à regarder les deux incidents qui se sont produits récemment. Quand il a entendu dire que des représentants de la Commission canadienne du blé allaient comparaître devant le comité pour s'opposer à la création d'un marché continental de l'orge, le ministre y a mis le holà. Quand les apiculteurs l'ont mis en garde contre la levée de l'interdiction sur les importations d'abeilles, il a refusé de les écouter.

• (1500)

Le ministre va sans doute nous dire qu'il n'a pas peur. Dans ce cas, accepterait-il au moins d'appuyer l'invitation adressée aux représentants de la Commission canadienne du blé afin qu'ils comparaissent devant le Comité permanent de l'agriculture pour expliquer leur position en ce qui a trait à la création d'un marché continental de l'orge? Oui ou non?

L'hon. Charles Mayer (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, le député a l'air très bien tant qu'il n'ouvre pas la bouche.

Si je suggérais au comité ce qu'il devrait faire, le député serait le premier à me reprocher haut et fort que je m'immisce dans les affaires du comité. Le comité est indépendant. C'est à lui de décider ce qu'en fait il veut faire et c'est ce qui va arriver.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LA DÉFENSE NATIONALE

DÉPÔT DE DOCUMENTS SUR LE HARCÈLEMENT

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants): Madame la Présidente, conformément au paragraphe 32(2) du Règlement et à la promesse que j'ai faite à la Chambre en mars 1993, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, les documents «Rapport sur le harcèlement dans les Forces canadiennes: Sondage 1992, Document de travail 93-1», «Rapport sur l'optique des Forces canadiennes à l'égard du harcèlement en milieu de travail», une lettre du Chef de l'état-major de la Défense concernant ces documents ainsi que le message CANFORGEN 031/93.

* * *

[*Français*]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes et du ministre de la Défense nationale): Madame la Présidente, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 48 pétitions.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

[*Traduction*]

LE CODE CRIMINEL

MESURE MODIFICATIVE

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est) demande à présenter le projet de loi C-431, Loi modifiant le Code criminel (propagande haineuse).

Mme le vice-président: Conformément au paragraphe 68(2) du Règlement, la motion est adoptée.

Mme Mitchell: Madame la Présidente, je voudrais souligner à la Chambre que ce projet de loi, qui vise à modifier les dispositions du Code criminel sur la propagande haineuse, est une mesure d'initiative parlementaire.

Partout au Canada, nous le savons, les collectivités font de plus en plus souvent l'objet de propagande haineuse et d'incidents liés au racisme, qui sont souvent fomentés par des organismes de type néo-nazi—de plus en plus nombreux.

Ce projet de loi a un triple but: étendre la définition de «groupe identifiable», élargir les chefs d'accusation éventuels, et supprimer le mot «volontairement». L'accusé pourra être déclaré coupable sans qu'on ait à démontrer l'existence chez lui d'un état d'esprit indiquant qu'il avait l'intention d'attiser la haine ou le mépris.

Mme le vice-président: M^me^ Mitchell propose que le projet de loi soit lu pour la première fois et que l'impression en soit ordonnée.

Conformément au paragraphe 69(1) du Règlement, la motion est adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LES TESTS NATIONAUX DE NIVEAU DES ÉLÈVES

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

M. Scott Thorkelson (Edmonton—Strathcona): demande à présenter le projet de loi C-432, Loi concernant l'établissement de tests nationaux de niveau des élèves et modifiant la Loi sur le Secrétariat d'État.

Mme le vice-président: Conformément au paragraphe 68(2) du Règlement, la motion est adoptée.

• (1505)

M. Scott Thorkelson (Edmonton—Strathcona): Madame la Présidente, je prends la parole aujourd'hui à la Chambre pour présenter mon projet de loi d'initiative parlementaire, Loi concernant l'établissement de tests nationaux de niveau des élèves et modifiant la Loi sur le Secrétariat d'État.

Ce projet de loi permettrait au secrétaire d'État d'établir un système d'examens nationaux en consultation avec les ministres provinciaux de l'éducation. À différents niveaux, au cours de leur scolarité, les élèves le désirant pourraient s'y présenter. Les résultats seraient communiqués directement à l'élève par le Secrétariat d'État, qui publierait les résultats nationaux sous forme de statistiques.

Le but de ce projet de loi est de permettre aux élèves, aux parents et aux éducateurs de comparer les résultats des systèmes éducatifs de tout le pays. Ces derniers mois, de nombreux Canadiens nous ont dit craindre que nos jeunes reçoivent une préparation insuffisante pour relever les défis de demain. Ce projet de loi mettra sur pied un programme national qui nous aidera à cerner les besoins de nos élèves tout au long de leur scolarité et à y répondre.

Mme le vice-président: M. Thorkelson propose que le projet de loi soit lu pour la première fois et que l'impression en soit ordonnée.

Conformément au paragraphe 69(1) du Règlement, la motion est adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

PÉTITIONS

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE NORD-AMÉRICAIN

M. Ross Harvey (Edmonton-Est): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de prendre la parole, conformément à l'article 36 du Règlement, pour présenter une pétition signée par un certain nombre d'Albertains. Résidant pour la plupart à Calgary, les pétitionnaires soulignent, entre autres, dans le préambule de la pétition que si l'accord de libre-échange nord-américain entre en vigueur, il placera des restrictions supplémentaires sur les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux, les empêchant, maintenant et plus tard, de venir en aide à l'industrie canadienne, de conserver les ressources naturelles du Canada pour les Canadiens et de mettre en place les programmes sociaux nécessaires.

Les pétitionnaires demandent donc à la Chambre de rejeter le projet d'accord de libre-échange nord-américain et de recommander au gouvernement d'avoir recours à la clause de dénonciation pour mettre fin à l'Accord de libre-échange canado-américain.

LA VIOLENCE

M. Joe McGuire (Egmont): Madame la Présidente, je suis heureux de présenter une motion au nom des électeurs des villages de Tyne Valley, Ellerslie, Northam et Victoria Ouest, qui sont très préoccupés par la violence contre les femmes et les enfants dans notre société.

Les pétitionnaires demandent humblement que le Parlement accepte d'adopter une loi visant à éliminer la violence faite aux femmes et aux enfants, à encourager et à aider les femmes à rapporter les cas d'agression et de sévices, et à fournir aide et soutien aux femmes qui dénoncent de tels actes.

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par mes électeurs du Yukon, qui désirent signaler au Parlement qu'ils sont inquiets de voir que, selon les dispositions de la Loi de l'impôt sur le revenu relatives aux pensions alimentaires, les contribuables qui reçoivent des

pensions pour élever leurs enfants doivent en inclure le montant dans leur revenu imposable.

Les pétitionnaires font remarquer que les pensions versées à l'intention des enfants servent à subvenir aux besoins de ceux-ci et non pas à ceux des parents qui en ont la garde, et que ces derniers contribuent en outre à l'éducation des enfants. Les pétitionnaires font également valoir que le fait de traiter ces pensions comme un revenu imposable des parents qui ont la garde des enfants contribue à appauvrir les enfants après l'échec d'une union conjugale.

Mes électeurs demandent que le Parlement modifie la Loi de l'impôt sur le revenu afin d'exclure les pensions versées à l'intention des enfants du revenu imposable des parents qui en ont la garde.

LE JEU DE SOCIÉTÉ DES TUEURS EN SÉRIE

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Madame la Présidente, je voudrais présenter une pétition signée par près de 50 habitants de Calgary qui demandent à la Chambre des communes d'envisager de modifier le Code criminel afin d'empêcher la distribution au Canada de documents violents et dégradants comme le jeu de société des tueurs en série.

LA CROATIE

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Madame la Présidente, je tiens à présenter la pétition d'une centaine de mes électeurs qui font remarquer que le Canada a reconnu la Croatie en tant qu'État indépendant en janvier 1992, mais qu'il n'a pas encore établi de relations diplomatiques avec ce pays.

• (1510)

Ainsi, les pétitionnaires exhortent le Parlement à presser le gouvernement canadien d'établir des relations diplomatiques complètes avec la République de Croatie.

LES EXPÉRIENCES ET LES ESSAIS SUR LES ANIMAUX

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter des pétitions signées par des milliers de Canadiens de tout le pays au sujet des essais et des expériences pratiqués à l'heure actuelle au Canada sur des animaux dans des écoles, des collèges, des universités, des hôpitaux, ainsi que des laboratoires industriels et commerciaux de tous genres.

Les pétitionnaires précisent un certain nombre de leurs réserves au sujet de ces essais et ils exhortent le Parlement à abolir complètement tous les essais et toutes les expériences pour lesquels on fait appel à des animaux vivants sous prétexte que les observations faites peuvent se rapporter aux humains, car ces pratiques sont non seulement cruelles, inutiles, injustifiables, douteuses et immorales, elles conduisent aussi invariablement à des notions et à des résultats dangereux extrêmement dommageables pour la santé des Canadiens et celle de tous les citoyens du monde.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Madame la Présidente, je voudrais présenter un autre groupe de pétitions signées par plusieurs centaines d'habitants de l'Ontario et de la Colombie-Britannique.

Les pétitionnaires font remarquer que les républiques de Croatie et de Bosnie-Herzégovine ont été reconnues comme des États indépendants par le Canada et respectent les conditions nécessaires pour l'établissement de relations diplomatiques.

Ils ajoutent qu'un certain nombre d'autres pays ont établi des relations diplomatiques avec ces républiques, mais qu'en l'absence de relations de ce genre entre notre pays et ces républiques, les Croates vivant au Canada ne peuvent compter ni sur des services de représentation lorsqu'ils vont visiter la Croatie et la Bosnie-Herzégovine ni sur des programmes touchant le commerce extérieur ou des programmes d'immigration.

Ainsi, ils exhortent le Parlement à établir des relations diplomatiques complètes avec la République de Croatie et la République de Bosnie-Herzégovine.

CHRISTINE LAMONT ET DAVID SPENCER

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Madame la Présidente, j'aimerais aussi présenter une pétition signée par des résidants de ma circonscription de Burnaby—Kingsway et d'autres résidants de la Colombie-Britannique. Les pétitionnaires déclarent que deux Canadiens, Christine Lamont et David Spencer, condamnés à 28 ans chacun d'incarcération dans des prisons brésiliennes ont été victimes d'une grave erreur judiciaire et d'un traitement cruel et injuste.

Leur seul recours pour réduire cette peine trop sévère, est que le Canada demande leur expulsion, conformément à la loi brésilienne.

Par conséquent, les pétitionnaires prient le Parlement d'exhorter la secrétaire d'État aux Affaires extérieures à demander au gouvernement du Brésil l'expulsion de Christine Lamont et de David Spencer et leur retour au Canada.

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake): Madame la Présidente, j'ai trois pétitions à présenter à la Chambre aujourd'hui.

La première porte la signature de résidants de ma circonscription, soit de la ville de North Battleford et des localités de Mayfair, Turtleford, Mervin, Pierceland et Vogel en Saskatchewan.

Les pétitionnaires déclarent que l'Accord de libre-échange en vigueur entre les États-Unis et le Canada réduit radicalement la possibilité pour tous les gouvernements canadiens de développer l'économie canadienne. Ils reconnaissent que s'il est mis en application, l'accord de libre-échange nord-américain engendrera d'autres pertes d'emplois au Canada, lesquelles viendront s'ajouter aux pertes d'emplois déjà causées par l'Accord de libre-échange canado-américain.

Les signataires affirment qu'une renégociation des accords de libre-échange ne ferait qu'entraîner d'autres pertes pour le Canada. Ils demandent donc à la Chambre de rejeter le projet d'accord de libre-échange nord-américain. Ils recommandent au gouvernement de faire appel à la clause de retrait de l'ALÉ pour mettre fin à l'Accord de libre-échange conclu entre les États-Unis et le Canada.

LA VIOLENCE

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake): Madame la Présidente, la deuxième pétition que j'ai l'honneur de présenter est aussi signée par des résidants de ma circonscription, tous citoyens de North Battleford, Saskatchewan, qui déclarent que des centaines d'enfants, de femmes et d'hommes, y compris des personnes âgées ou handicapées, sont tués chaque année par un nombre sans cesse croissant de meurtriers qui disent avoir eu l'idée de tuer en voyant un jeu, une émission ou quelque chose du genre et qui sont incapables de comprendre et de respecter la nature humaine de leurs victimes.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de bien vouloir modifier le Code criminel du Canada afin que la vente de tout objet avilissant ou source de violence, comme par exemple le jeu de société des tueurs en série, soit interdite au Canada.

LA FISCALITÉ

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake): Madame la Présidente, ma troisième pétition aujourd'hui est signée par de nombreux Canadiens.

Ils affirment très nettement que la taxe sur les produits et services est injuste et ils demandent au Parlement de la rejeter, de réformer le système d'imposition afin que tous, y compris les riches et les grandes sociétés, soient assujetis à un impôt équitable.

• (1515)

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Madame la Présidente, j'ai une pétition dont les signataires font valoir que c'est la première fois que les livres et publications sont assujettis à une taxe sur les produits et services. Ils demandent au gouvernement de réviser sa politique, parce qu'ils estiment que celle-ci est contraire au principe fondamental qui doit guider une démocratie, à savoir veiller à ce que la population joue un rôle actif et s'instruise.

Les pétitionnaires soulignent aussi que les artistes, les auteurs et les éditeurs subissent un préjudice très grave par suite de l'application de cette taxe.

Enfin, ils font valoir que cette mesure va à l'encontre de l'objectif du gouvernement d'améliorer la productivité.

LES ÉMISSIONS À LA RADIO ET À LA TÉLÉVISION

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Madame la Présidente, j'ai une autre pétition dans laquelle les signataires demandent au Parlement du Canada de veiller à ce que le CRTC fasse surveiller de plus près l'utilisation d'un langage inapproprié à la radio et à la télévision. Ces personnes soulignent que le langage entendu sur les ondes frôle la violence verbale. Il s'agit évidemment de situations dont nous ne voulons pas au Canada, ou que nous voulons limiter le plus possible.

[*Français*]

De plus, les pétitionnaires ont indiqué que cela va souvent à l'encontre de ce que font les parents pour élever leurs enfants.

[*Traduction*]

LES DROITS DES ENFANTS À NAÎTRE

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter deux pétitions conformément à l'article 36 du Règlement.

Dans la première pétition, les signataires demandent humblement au Parlement d'exhorter le gouvernement à donner une réponse à leur pétition. Celle-ci traite de la question de savoir pourquoi les enfants à naître ne sont pas considérés comme des personnes ayant des droits en vertu de la Charte et que le Parlement doit respecter. Les pétitionnaires demandent au Parlement de s'acquitter de son obligation en vertu de la Charte canadienne des droits et libertés et de garantir un traitement, une protection et des avantages égaux aux enfants à naître, depuis le moment de la fertilisation jusqu'à la naissance.

Affaires courantes

LES IMMIGRANTS POLONAIS

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Madame la Présidente, ma deuxième pétition vient de résidents de Parkdale—High Park et du Grand Toronto. Cette pétition s'ajoute aux centaines que j'ai déjà déposées concernant les immigrants polonais qui sont retenus en Grèce depuis plus de trois ans en attendant de pouvoir immigrer au Canada. À leur arrivée dans ce pays, ils faisaient partie de la catégorie désignée d'exilés volontaires, mais cette catégorie a été éliminée alors qu'ils attendaient que leurs demandes d'immigration au Canada soient traitées.

Les pétitionnaires s'adressent au Parlement pour qu'il demande au gouvernement canadien d'autoriser ces immigrants à venir au Canada dans les plus brefs délais.

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE NORD-AMÉRICAIN

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Madame la Présidente, j'ai une pétition à présenter au nom de Canadiens de l'Ouest.

Ils ont entendu dire, et c'est la vérité, que le gouvernement entendait faire adopter l'accord de libre-échange nord-américain par le Parlement du Canada le plus tôt possible. Or, les pétitionnaires font remarquer que même si des exemptions sont prévues pour les grumes et le poisson non traité, il n'y en a pas pour l'eau. Ils demandent donc simplement au gouvernement du Canada, qui participe actuellement à des négociations avec les États-Unis et le Mexique, de veiller à ce qu'il y ait une exemption pour l'eau, afin de garantir une fois pour toutes la protection de cette ressource.

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes et du ministre de la Défense nationale): Madame la Présidente, on répondra aujourd'hui aux questions nos 484 et 495.

[*Texte*]

Question No. 484—**M. Milliken:**

Le ministère de la Justice envisage-t-il de faire l'acquisition d'un système informatique qui lui donnera accès aux lois et à la jurisprudence et, dans l'affirmative, a) quel est le coût prévu d'un tel système, b) a-t-on considéré d'autres solutions offertes par le secteur privé, c) quelles études le gouvernement a-t-il entreprises ou commandées à cet égard, d) à quel coût?

M. Rob Nicholson (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada): a) L'estimation initiale de ce projet s'élevait à 2 475 000 $.

b) Lorsque ce projet a été entrepris en 1989, il n'existait aucun système ou service dans le secteur privé pouvant offrir toutes les fonctions énumérées dans un rapport détaillé des besoins des utilisateurs préparé dans le cadre de ce projet.

Le projet avait pour objectif de fournir aux avocats et aux employés du ministère un éventail de fonctions beaucoup plus complet pour la recherche interactive et la gestion des textes/information, y compris le repérage du travail en cours pour les services législatifs.

c) Toutes les analyses et les études sur le type de service et la technologie ont été effectuées dans le cadre du projet.

d) Les dépenses totales pour la conception, l'élaboration et le soutien du système d'accès direct aux lois et règlements (ADLR), depuis 1989, se détaillent comme suit:

1989–1990	772 000 $
1990–1991	464 000 $
1991–1992	759 000 $
1992–1993	192 000 $
Total	2 187 000 $

Question no 495—**M. Riis:**

En ce qui concerne les accusations portées par M. Glen Kealey contre plusieurs personnes en 1990, a) depuis le 1er mai 1990, combien d'avocats et d'autres employés ont été chargés de ce dossier ou d'autres questions connexes par le ministère de la Justice, b) ce travail se poursuit-il toujours et, dans l'affirmative, combien de personnes y sont affectées, c) qui a confié aux avocats et autres employés concernés la responsabilité de ce dossier, d) quand le ministre a-t-il été informé et par qui?

M. Rob Nicholson (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada): a) Les poursuites privées intentées par M. Kealey concernaient des infractions possibles au Code criminel. En Ontario, la poursuite d'infractions au Code criminel relève du procureur général de l'Ontario et non du procureur général du Canada. Deux avocats du ministère de la Justice ont comparu afin de représenter des agents de la GRC appelés à témoigner lors d'une audition visant à établir si les personnes nommées devraient être assignées à comparaître devant le tribunal. En outre, deux avocats du ministère ont comparu devant un tribunal au sujet de la possibili-

té que les procédures préliminaires soient instruites dans le cadre d'audiences publiques.

b) Après l'arrêt des procédures par le procureur général de l'Ontario, le ministère de la Justice n'a plus participé à l'affaire.

c) C'est le surveillant immédiat des avocats qui leur a confié la responsabilité du dossier (chef, poursuites pénales Ottawa–Hull).

d) Des fonctionnaires du ministère de la Justice ont informé les employés du ministre de ces poursuites. Ceux–ci en ont à leur tour informé le ministre.

M. Langlois: Madame la Présidente, je demande que les autres questions soient réservées.

[*Français*]

Mme le vice–président: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont–elles réservées?

Des voix: D'accord.

* * *

[*Traduction*]

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes et de la ministre de la Défense nationale): Madame la Présidente, je demande que toutes les motions portant production de documents soient reportées.

Mme le vice–président: Les motions portant production de documents sont–elles toutes reportées?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ (ARTICLE 81)—L'ALÉNA

M. Nelson A. Riis (Kamloops) propose:

Que la Chambre condamne le gouvernement parce qu'il étouffe le débat sur l'ALÉNA et d'autres projets de loi importants liés au commerce par une utilisation abusive de la clôture, imposée au moyen des dispositions sur l'attribution de temps.

—Madame la Présidente, je suis très heureux aujourd'hui de pouvoir dire quelques mots sur l'accord de libre–échange nord–américain. Cet accord commercial a été signé par le Mexique, les États–Unis et le Canada. Je me réjouis de pouvoir en parler parce qu'il y a quelques semaines, le gouvernement a décidé qu'il mettrait un terme au débat sur ce sujet à la Chambre des communes.

Depuis, les parlementaires, c'est–à–dire les représentants dûment élus de la population canadienne, ne peuvent intervenir sur cette question au Parlement qu'un jour où un parti d'opposition, le Nouveau Parti démocratique, par exemple, demande la tenue d'un débat. La raison, c'est que le gouvernement, au moyen de la clôture, a mis un terme au débat sur le projet de loi concernant cet accord commercial qui, à cause de sa portée, sort vraiment de l'ordinaire.

• (1520)

Je voudrais savoir combien de Canadiens, combien de gens à la tribune aujourd'hui, combien d'auditeurs, combien de gens d'un bout à l'autre du pays savent que le gouvernement est en train de faire adopter de force à la Chambre des communes ce projet de loi sur le libre–échange? Combien de gens ont reçu un avis les informant que cet accord de libre–échange est adopté à toute vapeur sans plus ample débat?

Madame la Présidente, vous rappelez–vous toutes les ressources que le gouvernement a mobilisées pour informer la population du Canada au sujet du référendum? Il a tenu d'innombrables ateliers de travail et congrès, publié des tonnes de documentation et d'exemplaires de l'accord qu'il a adressés à tous les foyers du pays. Les gens ont été littéralement inondés de documentation. Ils se sont demandé pourquoi le gouvernement leur envoyait ces centaines de pages de documents qu'ils n'avaient pas le temps de lire. Les gens s'en sont plaints.

Autrement dit, quand le gouvernement veut informer la population du Canada sur un sujet donné. . .

M. MacWilliam: Mal renseigner.

M. Riis: Mal renseigner, peut–être, mais dans l'ensemble il met toute sa machine de propagande en branle. Il mobilise toutes les ressources et lève toutes les restrictions. Les Canadiens d'un océan à l'autre ont été inondés d'informations quand le gouvernement a voulu les informer.

Voici l'accord commercial le plus important, qui a été signé par le Canada, les États–Unis et le Mexique, qui va changer pour toujours la vie des Canadiens parce que cette loi l'emportera sur les lois fédérales et provinciales. C'est en quelque sorte la constitution économique du Canada. Cet accord enlèvera toute latitude aux gouvernements provinciaux, aux administrations locales, au gouvernement fédéral. On ne pourra pas le modifier parce qu'un nouveau gouvernement arrive au pouvoir. Il faudra obtenir la permission des États–Unis pour toute modification. Il faudra aussi la permission du Mexique, et bientôt celle du Chili, puisque cet accord semble destiné

à s'étendre progressivement jusqu'à englober tout l'hémisphère occidental.

Il s'agit d'un projet de loi d'une énorme importance. Pourquoi, croyez-vous, le gouvernement a-t-il préféré ne pas informer les Canadiens à ce sujet? Pourquoi a-t-il préféré interdire tout débat? C'est effectivement ce qu'il a fait.

Une voix: Il ne veut pas que nous connaissions ses objectifs, voilà pourquoi.

M. Riis: Il ne veut pas que les Canadiens y voient clair. Il ne veut pas qu'ils connaissent le contenu de l'accord parce qu'il sait que les Canadiens sont futés, qu'ils sont intelligents. S'ils lisaient le document, s'ils prenaient connaissance de l'analyse de ce document, les Canadiens n'appuieraient certainement pas cette initiative du gouvernement. Ils la rejetteraient comme ils rejettent les éléments de l'accord qu'ils connaissent. C'est ce que nous disent tous les sondages, qu'une très grande majorité de Canadiens se méfient de l'accord. Il ne leur plaît pas. Ils ne l'appuient pas. Pourquoi? Parce qu'ils voient les résultats de l'accord commercial déjà conclu avec les États-Unis.

Les Canadiens ont assisté à la désindustrialisation de leur pays. Ils ont vu des dizaines, des centaines de milliers d'emplois exportés aux États-Unis, surtout dans les États du sud. Ils savent que, lorsque cet accord commercial sera entériné, lorsqu'il aura été approuvé par le Parlement du Canada, le Congrès américain et l'Assemblée législative mexicaine, ils en seront là où le candidat américain Ross Perot l'a prédit. Il y aura un mouvement massif des emplois qui seront littéralement aspirés par le sud des États-Unis et le nord du Mexique.

C'est ça qu'on entendra: un grand bruit de succion. Et cela s'explique par le fait que le gouvernement est en train de signer en notre nom un accord qui ne profitera pas aux Canadiens. Qui va en profiter? Les sociétés transnationales. Wall Street va sabler le champagne, comme Howe Street, à Vancouver, et Bay Street d'ailleurs, parce que les vrais gagnants, ce sont les chefs des grandes entreprises. Ils vont y gagner d'être débarrassés de ces choses malcommodes qu'on appelle lois et règlements gouvernementaux.

Voilà ce qu'il en est. Le mieux serait d'aller lentement mais sûrement et de commencer doucement à déchirer cette fichue entente. Il n'est écrit nulle part qu'on ne peut pas déchirer un bout de papier. Aucune loi, aucun règlement ne nous en empêche. Ceci illustre ce que nous, du Nouveau Parti démocratique, considérons comme la meilleure chose à faire avec cette mesure législative, à savoir la déchirer en petits morceaux et l'oublier.

Le ministre du Commerce extérieur est ici. J'ai de l'estime pour lui en tant que personne. En tant que parlementaire qui a siégé à la Chambre comme député de l'opposition durant de nombreuses années, peut-il honnêtement prétendre qu'il est raisonnable d'allouer moins de quatre heures de débat sur une telle mesure à l'étape de la deuxième lecture, c'est-à-dire l'étape à laquelle on discute du principe même du projet de loi?

• (1525)

La Chambre a consacré quatre heures à peine à l'étude de cette mesure et en a vraiment débattu durant seulement un peu plus de deux heures. Jamais dans l'histoire de notre pays a-t-on consacré si peu de temps à une mesure d'une telle importance. Seulement deux députés de notre parti ont eu l'occasion de prendre la parole avant que le gouvernement ne décrète que c'en était assez, qu'il en avait assez entendu, de crainte que la population canadienne n'en entende trop et ne comprenne à quoi rime vraiment cette entente commerciale.

Écoutez un peu ce que disaient nos amis d'en face il y a quelques années. Quand ils étaient au pouvoir, les libéraux faisaient la même chose. Ils appliquaient fréquemment la clôture. Le premier ministre l'a même appliquée au débat sur la Constitution en 1980. Voici ce qui s'est passé: le député de Calgary-Centre, qui était alors porte-parole des conservateurs pour l'énergie, a dit qu'on avait dû le retenir pour l'empêcher de frapper un député libéral, et cinq députés conservateurs s'étaient rués sur la présidence en criant que le premier ministre était en train de créer un État totalitaire en muselant le Parlement.

Une voix: Vos paroles reviennent vous hanter.

Une voix: L'opposition en a assez de se faire mener par le bout du nez.

M. Riis: Ainsi, madame la Présidente, ils se sont rués sur la présidence. Ils ont commis un outrage au Parlement et ont bafoué nos règles de procédure. Ils se sont rués sur la présidence et ont exigé des changements parce que le gouvernement avait recours à la clôture. Or, aucun autre gouvernement dans l'histoire du Canada n'a utilisé la clôture ou l'attribution de temps aussi souvent que le gouvernement actuel. Pour les conservateurs, le Parlement est un embarras.

J'ai lu des pages et des pages sur ce qui s'est passé ce jour-là. Mon collègue, l'ancien whip du gouvernement, a dit que les choses pourraient mal tourner au Parlement si le gouvernement libéral tentait d'appliquer la clôture encore une fois.

M. Stanley Knowles, qui était leader parlementaire du Nouveau Parti démocratique à l'époque, a bien résumé la situation. Il a dit que, en 38 ans au Parlement, il n'avait jamais vu un tel désordre à la Chambre des communes. C'était un comportement ignoble qui avait cependant été provoqué par un geste ignoble. Quel était ce geste ignoble? Le recours à la clôture.

Le fait que le gouvernement veuille museler le Parlement ne devrait pas nous surprendre. Il impose sa volonté à la Chambre depuis son accession au pouvoir en 1984. Combien de fois s'est-il moqué de cette institution en agissant en dictateur?

Il n'est pas surprenant que les Canadiens aient abandonné, car ils savent que ce gouvernement ne les écoute pas du tout. Il sait très bien ce qu'il veut faire, c'est-à-dire faire adopter des mesures législatives avantageuses pour ses amis riches, les dirigeants des grandes sociétés. Voilà le programme des conservateurs. Quels en sont les éléments? La déréglementation, la privatisation, la rationalisation, la mise à pied de fonctionnaires. Et la pierre angulaire du programme, c'est le libre-échange. Alors, qui décide de l'avenir du Canada? Où ces décisions sont-elles prises? Ce sont les dirigeants des grandes sociétés qui décident, et cela ne se fait même pas au Canada, mais bien à Hong Kong, au Texas, à New York, à Los Angeles et à Francfort. C'est là que les décisions sont prises.

J'ai un ouvrage intitulé *Location U.S.A.* qui contient des pages et des pages de publicité pour divers États et villes qui cherchent à attirer les entrepreneurs chez eux en se vantant d'interdire les syndicats, de garantir le droit de travailler ou d'offrir un salaire minimum très faible, des salaires très peu élevés. Tout est bon pour convaincre les entrepreneurs canadiens d'aller s'installer au Tennessee ou en Louisiane.

On comprend pourquoi en lisant la presse d'aujourd'hui. Nous sommes en train de lier le sort de notre économie à celui de l'économie américaine. Le ministre du Commerce consulte-t-il jamais les journaux? On peut y lire aujourd'hui que les statistiques américaines montrent que la reprise ralentit aux États-Unis. Et voici que nous lions notre avenir à une économie chancelante. Nous mettons tous nos oeufs dans le même panier et le gouvernement demande aux Canadiens d'acheter chat en poche. Pourquoi?

Nous ne savons même pas de quoi aura l'air cet accord commercial parce qu'il est constamment modifié. Les négociateurs vont y ajouter des dispositions relatives à la protection de l'environnement parce que le président Clinton a dit qu'il ne signera pas cet accord tel qu'il est formulé à l'heure actuelle. Il veut y voir des garanties pour les travailleurs américains. Notre gouvernement s'inquiète-t-il des travailleurs canadiens? Pas le moindrement.

Le ministre du Commerce extérieur a-t-il demandé à négocier des accords parallèles visant à protéger tous les hommes et toutes les femmes qui vont perdre leur emploi par suite de l'ALÉNA? Oh, non. Il a convenu que c'était une bonne idée, mais seulement une fois que le président des États-Unis eût déclaré qu'il ne signerait l'accord qu'à cette condition. C'est lui qui a rallié le ministre de même que les Mexicains à sa position.

Rappelons encore une fois ce qu'il faut faire. Pourquoi est-ce que je dis qu'on nous demande d'acheter chat en poche? Parce que les Canadiens ne savent même pas ce qu'il y a dans cet accord. Ils n'en connaissent pas la version définitive. Comme le député d'Esquimalt—Juan de Fuca l'a maintes fois signalé, pourquoi insiste-t-on pour que la Chambre des communes adopte cet accord à toute vitesse alors que nous ne savons même pas quelle forme il prendra finalement?

• (1530)

Que fait cet accord commercial? Avez-vous déjà entendu parler d'un gouvernement qui ne consacre que quelques jours à l'étude d'un projet de loi en comité avant de lui faire franchir à toute vapeur les étapes du rapport et de la troisième lecture à la Chambre des communes? Non.

La clôture était le premier point à l'ordre du jour du comité. En général, le gouvernement a au moins l'obligeance de donner l'impression qu'il est disposé à étudier la mesure législative en comité et à entendre des témoins. Toutefois, le premier point à l'ordre du jour du comité était l'adoption d'un ordre qui prévoyait le minimum de séances et un très petit nombre de témoins et accordait au comité deux à trois semaines pour remplir son mandat et étudier, article par article, un projet de loi de 4 000 pages.

En Grande-Bretagne, l'étude de ce projet de loi en comité se poursuivrait pendant des mois.

Une voix: Comme il se doit.

M. Riis: Comme il se doit. Cette mesure législative aura une influence profonde sur l'avenir des Canadiens, de leurs enfants et de leurs petits-enfants.

Quelle incidence aura cet accord sur certains secteurs d'activité? C'est ce que je veux demander à mon collègue, le ministre du Commerce extérieur. Il a prévu certaines exemptions dans l'ALÉNA. Le négociateur a déclaré qu'il fallait exempter certains services «sacrés».

On a donc exempté les grumes. Que les travailleurs de l'industrie forestière ne pensent pas que leur emploi, leur scierie ou leur usine sont à l'abri parce que les grumes sont exemptées. Il suffit de presque rien pour équarrir une bille et envoyer le bois d'oeuvre aux États-Unis. Le bois d'oeuvre sera-t-il désormais expédié dans le nord du Mexique, où les employés ne touchent que 60c. l'heure? L'enverra-t-on là-bas?

Je mentionnerai une autre exemption: le poisson non transformé sur la côte est du Canada. Et le poisson non transformé de la côte ouest du Canada? Pourquoi le ministre n'a-t-il pas veillé à ce que cela soit protégé, de sorte que le poisson canadien capturé au large de la côte ouest soit transformé au Canada? Pourquoi fournirions-nous des emplois aux Américains et aux Mexicains? Ce sont nos poissons et ce sont nos ressources.

Je le demande encore une fois au ministre. Il va avoir l'occasion d'intervenir et nous l'écouterons très attentivement. Une des toutes premières choses que le premier ministre a faites après l'élection de son gouvernement a été d'aller dire à New York: «Juste au cas où on ne le saurait pas, notre pays est maintenant à vendre à qui en veut. Il est à vendre pratiquement au moins offrant. Notre pays est à vendre. Tout est à vendre. Toutes nos ressources sont à vendre. Nous ne poserons pas ces questions irritantes à propos de la valeur que cela peut représenter pour le Canada. Non, nous ne ferons pas ça. Nous allons mettre sur pied la société Investissement Canada pour aider les étrangers à prendre le contrôle de notre économie.»

Voilà ce que le gouvernement a fait, en pensant que plus il y a d'étrangers qui prennent les décisions à propos de notre avenir, mieux cela vaut. Voilà une conception bien étrange de l'avenir du Canada.

Ce n'est pas la conception que s'en fait le Nouveau Parti démocratique. Voilà pourquoi nous déchirons une par une les pages de cet accord commercial. Nous estimons qu'il ne sert pas les intérêts supérieurs de notre pays. Il ne sert pas les intérêts supérieurs des Canadiens d'aujourd'hui et de demain. Voilà l'opinion que nous nous faisons de cet accord, qui risque de devenir en quelque sorte notre constitution économique.

J'aimerais que le ministre du Commerce extérieur nous explique, quand il interviendra, pourquoi son gouvernement a refusé d'inclure l'eau dans la catégorie des produits exemptés.

L'eau est la seule ressource naturelle de notre pays dont les Américains ne peuvent pas venir s'emparer. C'est la seule ressource qu'ils ne peuvent pas venir acheter à volonté. Toutes les autres leur sont offertes.

Étant donné que j'avais porté cette question à l'attention du ministre à l'époque des négociations de l'ALÉ et que celui-ci a participé aux pourparlers sur l'ALÉNA, pourquoi n'a-t-il pas négocié une disposition qui exemperait l'eau? Il sait pertinemment ce que veulent les Américains. Ils veulent avoir accès à nos eaux douces. Les Américains veulent acheter nos lacs et nos rivières pour compenser le gaspillage qu'ils font au sud-ouest des États-Unis et au nord du Mexique. C'est ça leur objectif. Le ministre sait également qu'en agissant de la sorte, il compromet l'avenir des travailleurs canadiens.

Or, le ministre est un sage financier. Je ne voudrais pas en faire trop, mais je dois reconnaître qu'il sait flairer une bonne affaire, surtout pour le compte de ses bons amis du milieu des affaires. Un choix s'offre à lui, qui engage l'avenir. J'espère qu'il nous fera connaître sa réaction quand il aura l'occasion de le faire. Il peut payer à ses employés au Canada un salaire décent, disons 18 $ ou 19 $ l'heure. Mais, en vertu de l'ALÉNA, il peut aller dans le nord des États-Unis et payer 12 $ l'heure, ou même se rendre jusqu'au Tennessee, au Mississippi, en Louisiane, au Texas et en Arizona, et payer 6,50 $ l'heure. Il s'agit pourtant du même type de qualifications, de compétences, d'éducation et de formation.

Mais il y a mieux encore. Ce document va maintenant permettre à ces mêmes sociétés d'aller dans le nord du Mexique et y payer leurs employés 60c. l'heure.

• (1535)

Mon ami veut optimiser ses profits et peut maintenant se déplacer partout sur le continent nord-américain. Il sait que la frontière mexicaine ne se trouve qu'à 48 heures de camion de tout point de la partie peuplée du Canada, sans parler des marchés des États-Unis qui sont

encore plus près. S'il paie ses employés 18 $ ici et qu'il peut en trouver qui se contenteront de 12,50 $, de 6 $ ou même de 60c. l'heure, nous savons bien où il va aboutir.

Il va aboutir dans la zone des maquiladoras au Mexique, où il y a des milliers et des milliers d'usines et d'entreprises de transformation. Il sera là-bas où se trouvent non seulement 200 000, 400 000, 500 000, mais 600 000, 700 000 ou 800 000 employés qui se font exploiter dans cette zone. Pourquoi le gouvernement agit-il ainsi? Pour aider les grosses entreprises.

Nous savons quelle impression se dégagera de tout cela au Canada. Nous savons ce qui se passera, car nous avons vu ce qui s'est passé avec l'Accord de libre-échange. Les propriétaires d'entreprises diront à leurs employés: «Ou vous acceptez une forte baisse de salaire pendant que nous essayons d'harmoniser nos salaires et nos conditions de travail avec ceux du nord du Mexique, ou nous devrons déménager notre usine ailleurs.»

C'est ce qui se passera à l'avenir. C'est ce qui se passe déjà. C'est pourquoi je dois dire aux Canadiens d'être prudents, car le gouvernement tente de faire passer subrepticement cet accord à la Chambre des communes. Il essaie de le faire avaler en douce aux Canadiens avant le congrès à la direction du Parti conservateur, avant le déclenchement des prochaines élections, pour être sûr qu'il sera bel et bien mis en oeuvre.

Sauf tout le respect que je dois aux députés libéraux, je remarque que toute cette démarche ne soulève pas beaucoup d'opposition de ce côté-ci. Je me rappelle du vote très important que nous avons eu. Nous devions voter en deuxième lecture sur le principe de ce projet de loi. Je me souviens que presque tous les députés de notre caucus étaient venus des quatre coins du pays pour participer à ce vote crucial, car nous voulions dire aux Canadiens, lorsque l'occasion se présenterait, que nous nous opposions à cette constitution économique du Canada.

Où étaient les libéraux ce soir-là? Pourquoi ne se sont-ils pas présentés pour le vote? Une fois le compte fait, et mes collègues conservateurs seront certainement d'accord avec cela, s'ils s'étaient présentés pour voter, l'accord aurait été défait ce soir-là et nous n'aurions pas ce débat aujourd'hui.

Certainement qu'il aurait été défait. S'il y en a qui croient que les libéraux feront ce que je fais lorsqu'ils en auront l'occasion, c'est-à-dire déchirer l'accord de libre-échange entre le Mexique, les États-Unis et le Canada, ils se trompent. Si l'on en juge par leur comportement à la Chambre des communes et au comité, ils ne le feront jamais.

En fait, comme le savent si bien mes collègues de Toronto, c'est quoi un libéral? Par définition, c'est un partisan du libre-échange. Il croit au libre-échange. Il adore le libre-échange.

Les libéraux ne sont peut-être pas d'accord avec un bout de phrase ici et là, mais avons-nous déjà entendu le chef de l'opposition officielle dire que s'il devenait premier ministre du Canada, il ferait ce que je fais en ce moment, c'est-à-dire déchirer ce stupide accord une page après l'autre? Bien sûr que non, car lui aussi est en train de faire croire des choses à la population canadienne.

Je vais devoir bientôt conclure. Auparavant, je voudrais dire que, selon moi, ce que fait le gouvernement est absolument ignoble. Il essaie de faire adopter en douce, sans le dire à personne, cet accord commercial avec le Mexique et les États-Unis. Il n'envoie pas d'avis. Il n'envoie pas de brochures de renseignements.

Lorsque tout sera terminé, lorsque l'accord sera signé, scellé et livré, avec l'accord tacite de mes collègues libéraux, alors le gouvernement enverra des feuilles de propagande disant: «Vous souvenez-vous de ce merveilleux accord de libre-échange?»

Je vais maintenant terminer en disant simplement ceci. À ceux qui nous regardent ou nous écoutent, je dis: «Posez-vous cette question: ma vie et l'avenir de ma famille sont-ils meilleurs aujourd'hui que lorsque ce gouvernement a été élu, en 1984?» Si vous répondez honnêtement, vous direz non, à moins que vous ne soyez président d'une société qui attend que cet accord soit conclu pour pouvoir sabler le champagne sur Bay Street en prévision des profits qu'il réalisera aux dépens des travailleurs canadiens et de la société canadienne en général.

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Madame la Présidente, je voudrais seulement poser deux questions.

Tout d'abord, en 1988, j'avais espéré que les néo-démocrates avaient tiré une bonne leçon des événements. Dans les derniers jours de la campagne électorale, au lieu de combattre le vrai problème qui était l'entente commerciale, ils ont préféré attaquer le Parti libéral. À la suite de leur attaque, nous avons perdu 20 sièges dans la province de l'Ontario par moins de 1 000 voix. Cette attaque a donné en fait aux conservateurs un gouverne-

ment majoritaire. À cause de cela, l'entente commerciale a été adoptée.

• (1540)

Je voudrais poser les questions suivantes au leader du NPD à la Chambre ne se rend-il pas compte que sur ce plan, au lieu d'attaquer les libéraux, il devrait s'unir à eux pour lutter contre le gouvernement qui propose cette entente? N'a-t-il tiré aucune leçon de 1988?

Une voix: Non, ils ne comprennent pas vite.

M. Riis: Madame la Présidente, pour répondre à ma collègue, je crois que le député de Vancouver Quadra ferait non de la tête en entendant sa question.

Je crois que le député de Vancouver Quadra est tout à fait honnête. Il a dit qu'il était contre l'Accord de libre-échange, et il s'y est opposé, mais je n'ai pas entendu le chef actuel en dire la même chose. En fait, je n'ai jamais entendu le chef de l'opposition officielle dire une seule fois, pas plus que je ne l'ai lu dans ses discours ou entendu dans les médias, qu'il mettrait fin au libre-échange et qu'il ne poursuivrait pas le processus d'adoption de l'ALÉNA, le jour où il deviendrait premier ministre, si jamais c'était le cas—Dieu nous en préserve! Il n'a jamais rien dit de tel.

Une voix: Il ne le dira pas non plus.

M. Riis: Il faut vivre dans le présent. Nous pouvons refaire l'histoire et demander à nos adversaires pourquoi ils n'ont pas fait telle ou telle chose ou pourquoi ils ont réagi de telle façon, mais il faut s'accommoder de la réalité. On est sur le point de modifier radicalement l'avenir du Canada. On est sur le point de prendre les rênes du pouvoir et les passer à d'autres. On est sur le point de mettre plus que jamais l'avenir de notre pays entre les mains de décideurs étrangers. C'est pourquoi nous, les néo-démocrates, sommes tellement frustrés et exaspérés.

C'est pourquoi nous disons, chaque fois qu'on nous en donne l'occasion, que nous ne voulons pas procéder aussi inconsciemment. Nous voulons rester maîtres de notre destinée. Nous ne voulons pas que quelqu'un nous dise quoi faire de son quartier général à Dallas, au Texas, ou ailleurs.

Autrement dit, il se pourrait que, dans peu de temps, quand le ministre du Commerce extérieur appellera le service d'assistance-annuaire pour obtenir un numéro, il n'entends pas la salutation habituelle. Il se pourrait qu'on lui réponde *Buenos dias*. On lui répondra en espagnol. Quand on a une entreprise qui s'appelle AT&T et qu'on a la chance d'étendre son réseau à l'échelle du continent, si on a le choix entre payer les téléphonistes 17 $ l'heure au Canada, 12 $ dans le nord des États-Unis, 6,50 $ au Tennessee ou 62c. dans le nord du Mexique, on n'a pas de mal à décider où l'on installera son futur siège social.

Voyez ce que font les Lignes aériennes Canadien international. Elles avaient à Vancouver un atelier de 5 acres où se faisait l'entretien de leurs avions. Canadien le ferme pour en ouvrir un de 70 acres dans le nord du Mexique. Pourquoi? Parce qu'il sait pertinemment qu'il peut payer ses mécaniciens mexicains 75c. l'heure pour faire le même travail que les mécaniciens de Vancouver qu'il paye 20 $ l'heure. C'est la réalité.

Pourquoi diantre faisons-nous cela? Pourquoi ce gouvernement est-il si déterminé à imposer cette mesure législative qui va ruiner le Canada? Parce qu'il a une philosophie différente de la nôtre. Il croit que ce qui est bon pour General Motors est bon pour tous les Canadiens; que ce qui est bon pour les gros industriels est bon pour tous les Canadiens; que ce qui est bon pour les Canadiens les plus riches est bon pour tous les autres. Nous croyons tout autre chose.

Nous croyons que le rôle du gouvernement n'est pas seulement de choyer et de chouchouter les éléments privilégiés de notre société. Et c'est pourquoi, madame la Présidente, si vous trouvez que nous sommes quelque peu en colère et abrupts, vous avez raison. C'est que nous savons que les Canadiens sont en train de se faire avoir par leur gouvernement; ignorant ce qui se trame, ils ne peuvent saisir l'énormité des effets négatifs que cela aura sur leur avenir.

M. Peter L. McCreath (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce extérieur): Madame la Présidente, je ne puis m'empêcher de remarquer que nous avons un nouveau phénomène à la Chambre: Riis le râleur, le déchiqueteur.

Ma question a à voir avec ce que vient de faire le député. Ces derniers mois, j'ai suivi avec beaucoup d'intérêt l'évolution du débat suscité dans notre pays par l'Accord de libre-échange nord-américain. Quand l'accord a été signé, ça faisait déjà des mois qu'on en parlait. Il avait été étudié par des comités parlementaires et des centaines de témoins de toutes les régions du Canada avaient pu faire entendre leur point de vue. Le débat s'est alors

poursuivi et, comme le député le sait, des consultations intensives ont eu lieu.

Toutefois, depuis l'introduction à la Chambre du projet de loi de mise en oeuvre de cet accord, nous n'avons pas entendu un seul argument valable de la part du Nouveau Parti démocratique. Il nous a fait plutôt tout un cinéma. Il nous a fait tout un cinéma durant le débat à l'étape de la deuxième lecture. Vous devez vous rappeler, madame la Présidente, vous occupiez le fauteuil, que le député a parlé d'un certain comportement. Or, je ne suis pas assez vieux pour avoir vu le genre de comportement auquel il a fait allusion, ces choses étant arrivées il y a un certain nombre d'années à la Chambre.

• (1545)

Quant à moi, je n'ai jamais vu comportement plus scandaleux que celui des collègues du député au début du débat à l'étape de la deuxième lecture. Ils tapaient sur leurs bureaux comme des enfants. Après quoi, un député s'est comporté de telle façon que le Président a dû le faire sortir de la Chambre pour inconduite, pour s'être comporté de façon aussi scandaleuse.

À présent, voilà que le député de Kamloops se lève pour détruire un exemplaire du document, le déchirer page par page. Le député sait-il combien coûte aux contribuables le document dont il vient d'arracher les pages l'une après l'autre?

Peut-il expliquer à la Chambre pourquoi le Nouveau Parti démocratique ne sait pas se comporter de façon civilisée? Si les membres de son parti sont opposés à cette mesure législative, qu'ils la critiquent, un point c'est tout. Pourquoi tout ce cinéma, tous ces enfantillages? Pourquoi ne pas avoir plutôt un débat intelligent?

M. Riis: Madame la Présidente, le député demande pourquoi il n'entend pas plus souvent des propos intelligents sur cette question. Si nous ne débattons pas cette question à la Chambre des communes, c'est parce que son gouvernement ne le permet pas. Voilà pourquoi. Nous devons compter sur un parti d'opposition pour le faire. Aujourd'hui, les néo-démocrates ont dit qu'ils voulaient que l'on débatte la question afin que les Canadiens sachent exactement de quoi il retourne. C'est l'opposition qui en a décidé, pas le gouvernement.

S'il n'en tenait qu'au gouvernement, nous n'aurions pas un mot à dire là-dessus. Nous avons en quelque sorte débusqué le ministre du Commerce extérieur pour qu'il dise quelques mots aux Canadiens par l'intermédiaire de la Chambre des communes.

Je dois dire au député qui a posé cette question très sensée que je sais très bien ce que ce document va nous coûter. Sait-il combien de victimes il va faire dans notre pays? Sait-il combien de dizaines de milliers de personnes vont perdre leur emploi, combien de dizaines et de dizaines de milliers de personnes vont se retrouver au chômage à cause de cet accord?

Sait-il combien va nous coûter cet accord? S'il n'en tenait qu'à moi, je déchirerais toutes ces ententes. Je les déchirerais toutes. Ce que va nous coûter ce petit document, c'est bien peu de choses. Ce n'est rien à côté de ce que cet accord va faire à cette génération et aux suivantes. Là n'est pas la question. Voilà pourquoi nous disons qu'il est en quelque sorte notre constitution économique. Comme nous le constatons aujourd'hui, ce document lie les gouvernements sur le plan économique et va continuer de le faire.

Le ministre du Commerce extérieur est obligé de s'asseoir avec Bill Clinton pour négocier l'aide aux travailleurs qui perdent leur emploi pour des motifs de santé et de sécurité. Il ne voulait pas le faire lui-même. Ce n'est pas lui qui a lancé l'idée. Je n'ai jamais rien entendu à ce sujet.

Je suis heureux que le député ait posé cette question. Ce que cet accord va nous coûter, c'est l'avenir du Canada.

M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk): Madame la Présidente, je remercie le député de son discours.

Je voudrais lui demander ceci cependant. J'ai été quelque peu déçu d'apprendre que le comité qui devait entendre les témoignages des Canadiens de tout le pays à ce sujet ne tiendrait ses audiences qu'à Ottawa. J'ai été très déçu de voir que le comité ne se rendait pas dans des endroits comme Hamilton, la péninsule du Niagara ou ma circonscription pour entendre. . .

Une voix: Toronto.

M. Speller: Et Toronto, pour entendre les Canadiens qui seront les plus touchés. Ce projet aura de graves répercussions sur eux.

Sauf erreur, selon ce que me dit mon collègue, les membres de son parti ne se sont pas rendus à Hamilton pour rencontrer les gens. Je me demande si son parti convient que les Canadiens doivent pouvoir compter sur une tribune pour débattre de cette question. Cette tribune doit se trouver dans leur propre collectivité et non pas seulement au Parlement.

Les crédits

M. Riis: Madame la Présidente, je remercie mon collègue de sa question.

Je tiens à signaler que le gouvernement ontarien a tenu des audiences sur l'ALÉNA dans toute la province, dans toutes sortes de localités. Cependant, je vais vous dire ce qui a été très décevant dans tout cela.

Le ministre du Commerce extérieur est sûrement au courant de ceci, car au tout début du processus, mon chef, votre serviteur et nos critiques en matière de commerce ont rédigé une lettre à ce sujet. Nous y demandions de donner la possibilité aux Canadiens d'être bien informés. Je ne pense pas qu'il soit nécessaire de crouler sous l'information comme cela s'est fait dans le cadre du référendum touchant l'Accord de Charlottetown.

Nous souhaitions que tous les Canadiens, où qu'ils vivent, aient la chance d'être bien informés et d'exprimer leurs points de vue. Or, ce qui était tout à fait honteux, c'est que le comité ne s'est rendu que dans une demi-douzaine d'endroits dans tout le pays. Les gens de Kamloops voulaient pouvoir exprimer leurs points de vue. Eh bien, Dieu merci, le gouvernement provincial tient cette semaine des audiences à Kamloops afin qu'au moins, les gens de l'endroit aient la chance de dire ce qu'ils pensent à leur gouvernement provincial. Cependant, le gouvernement fédéral a-t-il donné l'occasion aux gens de Kamloops de présenter des instances au comité? Pas du tout. La même chose s'applique à Kelowna, Prince-George et. . .

• (1550)

Mme le vice-président: Je déclare à regret que la période réservée aux questions et observations est maintenant terminée.

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Madame la Présidente, normalement, lorsque je participe à un débat, je commence par dire que je suis heureux d'intervenir, mais après le spectacle dont nous venons d'être témoins et qui ne visait qu'à épater la galerie, vous êtes probablement aussi dégoûtée que moi. Le député tient tous ces propos pharisaïques et moralisateurs et déclare qu'il veut discuter de la substance même du projet de loi et de l'accord, puis il nous sert toutes les balivernes que nous venons d'entendre en donnant un spectacle pour la galerie.

Il n'a fait que répéter les mythes de 1988. Je ne sais pas pourquoi le Nouveau Parti démocratique n'a pas encore compris que les fausses hypothèses de 1988 sont toujours fausses en 1993. Il en est ainsi parce que rien de ce qui avait été prédit en 1988 ne s'est produit. Il parle de l'eau. Nous entendons dire depuis des années que nous ferons d'énormes exportations d'eau, qu'on dériverait les cours d'eau.

J'ai fait remarquer à mon collègue que l'accord de 1988, tout comme celui de 1993, dit très clairement que les eaux ne sont pas concernées, sauf peut-être les eaux vendues en bouteille, l'eau qu'on peut verser dans un verre et qui représente un excellent chiffre d'affaires pour bon nombre d'entreprises canadiennes.

Mon collègue nous suggère maintenant d'aller négocier au sujet de l'eau. Je sais que lorsque vous négociez, vous devez généralement céder sur un point pour en gagner un autre. Je demande donc à mon collègue pourquoi il nous suggère de négocier au sujet de l'eau alors que c'est tout à fait inutile? Que serait-il prêt à céder? Il parle des programmes sociaux. Il dit que je devrai négocier avec Bill Clinton des programmes sociaux et de l'aide aux travailleurs. S'il avait lu le projet de loi qu'il vient de déchirer, il n'aurait jamais dit une telle chose.

Il dit avoir lu le projet de loi mais le voila qui quitte la Chambre. Il refuse d'entendre la vérité. Il ne veut pas écouter. La vérité, c'est que s'il avait vraiment lu le projet de loi, il saurait que. . .

M. Riis: J'invoque le Règlement, madame la Présidente. J'ai lu l'accord et je n'y ai trouvé aucune exemption concernant les ressources en eau. C'est ce que je tentais de faire comprendre à mon collègue.

Mme le vice-président: Le député sait que nous en sommes au débat et qu'il ne s'agit pas d'un rappel au Règlement mais d'une divergence de vues. Le ministre a la parole.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Je voudrais revenir à ce que je disais avant d'être interrompu par ce rappel au Règlement bidon. Le député devrait connaître le Règlement car il est le leader à la Chambre du Nouveau Parti démocratique, mais nous avons vu qu'il n'est pas un leader très compétent puisqu'il n'a jamais réussi à diriger son caucus depuis les trois ou quatre ans qu'il occupe ce poste. Le député vient de dire que je devrais retourner négocier avec Bill Clinton les programmes sociaux et les programmes d'aide aux travailleurs.

Avant que mon collègue ne quitte la Chambre, je lui ferai simplement remarquer que la loi stipule que les programmes sociaux, les programmes d'aide aux travailleurs sont de la compétence exclusive de chaque gouvernement souverain. Il n'existe donc aucune base qui permette aux trois gouvernements de discuter, négocier ou

tenir une autre forme de dialogue au sujet des deux questions qu'il a soulevées.

Si le député prenait la peine de lire la mesure et cessait de vouloir épater la galerie et avoir la vedette car je sais qu'il ne passe pas souvent à la télévision et qu'il doit donc recourir à des trucs semblables, mais s'il parlait de temps à autre de questions de fond, de faits, s'il disait la vérité, peut-être qu'on le verrait à la télévision.

Le député parlait de salaires. S'il avait lu les journaux récemment, il saurait—au revoir Nelson—qu'un sondage effectué auprès de gens d'affaires a révélé que la question salariale se classe au neuvième rang des facteurs de compétitivité qui influencent leurs décisions. Au neuvième rang, et non pas au premier rang comme essaie constamment de le faire croire le NPD.

• (1555)

Je veux m'attarder aujourd'hui sur cette motion dans laquelle on accuse le gouvernement d'étouffer le débat. C'est faire preuve d'une incroyable hypocrisie. Voilà un autre exemple de la façon dont ce parti travestit les faits dans le but de transmettre un message aux Canadiens.

Je me permets de dire au député que pendant l'étude du projet de loi au comité qui remonte à quelques semaines, le porte-parole officiel du Nouveau Parti démocratique, qu'on appelle au Mexique la revanche de Montezuma, n'a pas assisté à une seule séance du comité, sauf la séance d'organisation.

Il y a une séance à laquelle le député néo-démocrate. .

M. Butland: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Je me permets de signaler que le porte-parole du Nouveau Parti démocratique pour le commerce est malade et qu'il doit se rendre à l'hôpital aujourd'hui. Je saurais gré au ministre de bien peser ses mots.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Madame la Présidente, je regrette que le député soit malade, mais, à ce que je sache, il n'a pas été malade tout le temps que le comité s'est réuni.

Il y a notamment eu une réunion où le député néo-démocrate n'a pas posé la moindre question. De plus, pendant plus de la moitié de la réunion d'hier, pas un seul représentant du Nouveau Parti démocratique n'était présent.

L'interrogation des témoins a été réalisée presque entièrement par des parlementaires conservateurs, avec la participation des libéraux.

J'en conclus que la meilleure façon d'étouffer le débat, c'est de ne pas y participer, parce qu'un débat suppose la présence de deux parties.

Voilà maintenant le leader parlementaire du Nouveau Parti démocratique qui fait toute une histoire pour laisser entendre que son parti s'est opposé énergiquement au projet de loi. La vérité, c'est que les néo-démocrates n'ont pas participé aux travaux du comité et qu'ils n'ont pas posé la moindre question. Voilà comment on étouffe un débat. Ce n'est pas en présentant les arguments spécieux que vient de faire valoir le leader parlementaire du Nouveau Parti démocratique.

Voici un autre exemple d'hypocrisie. Il déclare que nous ne donnons pas d'information, alors que nous avons inondé le pays de renseignements sur le référendum. Il y a un document intitulé *Le défi de la concurrence mondiale* qui décrit l'ALÉNA. J'ai un document ici qui donne des renseignements sur l'ALÉNA.

Qu'est-ce que les néo-démocrates ont dit, en particulier celui qui a les cheveux blonds là-bas? Il a déclaré que nous dilapidions l'argent des contribuables et que nous ne devrions pas distribuer ces renseignements, car, à son avis, c'était de la propagande gouvernementale.

On ne peut jouer sur deux tableaux à la fois. Il faut choisir entre approuver le gouvernement et accepter qu'il distribue des renseignements, ou alors s'opposer à ce qu'il les distribue parce qu'on n'en aime pas le contenu.

Il y a un point fondamental sur lequel je voudrais m'arrêter. Tout d'abord, je sais gré au député de m'avoir donné l'occasion, en me permettant de participer à ce débat, de remercier tous ceux qui ont collaboré au processus de consultation le plus vaste qui ait jamais été réalisé en vue d'un accord commercial.

En effet, les négociations de l'ALÉNA ont amené la participation de membres des industries, des syndicats et des universités aussi bien que celle d'individus d'un bout à l'autre du Canada.

Pour bien faire comprendre cet esprit de collaboration, je vous livre cet extrait d'une lettre que le premier ministre Rae m'a adressée le 23 mars 1992: «La décision d'aller de l'avant ayant été prise,» c'est une décision qu'il n'approuvait pas et je respecte son désaccord «le gouvernement de l'Ontario et, en particulier, le ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie, Ed Philip, et ses fonctionnaires ont participé pleinement aux con-

sultations avec vos ministres et vos fonctionnaires. Nous vous sommes reconnaissants du soin avec lequel nous avons été tenus informés des progrès des négociations, ainsi que des occasions qui nous ont été données de fournir des suggestions relativement à la position du Canada à l'égard des questions en cause.»

• (1600)

Ces consultations avec les provinces, qui représentent chacune leur population, se tiennent à l'égard des négociations sur l'ALÉNA, ainsi que de l'Uruguay Round du GATT. Ces consultations visent aussi les accords parallèles qui sont en train d'être négociés, notamment en ce qui a trait à l'environnement et à la main-d'oeuvre, parce que les provinces ont beaucoup à dire dans ces deux secteurs.

Au cours des deux dernières années, nous avons eu une centaine de réunions fédérales-provinciales afin de prendre connaissance des opinions de tous les Canadiens, par l'entremise de leurs représentants élus et des fonctionnaires des gouvernements provinciaux, pour ensuite définir les positions que nous défendons dans le cadre des négociations.

Ce projet de loi sur l'ALÉNA a fait l'objet d'un débat poussé à la Chambre. Il est rare qu'il n'en soit pas fait mention au cours de la période des questions. Il y a eu beaucoup de discussions au sujet de motions comme celle qui a été présentée aujourd'hui par le député. C'est le cinquième jour désigné sur cette question. Le comité permanent a tenu 27 séances et il a entendu 203 témoins en mai et juin de l'an dernier. Par la suite, le sous-comité spécial du commerce extérieur a été chargé de réviser l'entente. Cet exercice, qui a entraîné la comparution de 124 témoins et 29 séances dans neuf villes du pays, s'est déroulé de novembre 1992 jusqu'en février de cette année.

La question de l'ALÉNA a été soulevée à maintes reprises: 304 questions ont été posées au cours de la période des questions; il y a eu 22 déclarations de députés, au moins 14 pétitions, et 5 jours désignés.

Il est ridicule de la part du député de dire que le gouvernement étouffe le débat sur l'ALÉNA. Mon collègue, le leader du gouvernement à la Chambre va fournir plus de précisions sur d'autres éléments pertinents.

L'exercice de consultation a été très poussé et remonte à 1985 lorsque nous avons demandé aux Canadiens d'un bout à l'autre du pays, en vue de la signature d'un accord de libre-échange avec les États-Unis, ce qu'ils souhaitaient voir dans cet accord et comment nous devrions procéder dans le cadre de cet exercice.

L'une des propositions qui revenaient le plus souvent portait sur la mise sur pied d'un mécanisme structuré, officiel et permanent permettant aux intéressés ou aux groupes d'intérêt de communiquer leurs idées et de prendre part aux discussions avec les négociateurs. Ils auraient ainsi une influence réelle sur l'issue des négociations.

De cette proposition est issu l'actuel processus composé des Groupes de consultations sectorielles sur le commerce extérieur et le Comité consultatif sur le commerce extérieur. Les Groupes de consultations sectorielles sur le commerce extérieur (GCSCE) représentent des secteurs industriels—j'en donnerai des exemples tout à l'heure—dans les négociations et donnent des avis sur la politique commerciale, le développement du commerce et d'autres questions liées au commerce. Le Comité consultatif sur le commerce extérieur est un comité de coordination. Il représente le président des GCSCE ainsi qu'un certain nombre de gens d'affaires, de syndicats et d'universités qui prennent également part au processus.

Ces groupes traitent des questions directement liées à l'Accord de libre-échange, puis à l'Uruguay Round et maintenant à l'ALÉNA. Plus récemment, ces personnes ont amorcé une discussion sur les objectifs de la politique commerciale que devrait viser le gouvernement du Canada dans les années à venir. C'est ainsi que la plupart des consultations se sont tenues et que tous ont pu participer directement au processus.

J'ajoute que le processus a été encore plus global par suite du lancement de l'Initiative de la prospérité environ six mois avant la conclusion de l'ALÉNA. C'est une démarche portant sur une grande variété de sujets et à laquelle ont participé des milliers de gens et d'industries d'un bout à l'autre du pays. Cela a permis à tous ces gens d'influer sur l'issue des négociations en vue de l'ALÉNA.

• (1605)

Si mes collègues d'en face prenaient connaissance de la liste des membres du groupe de direction de l'Initiative de la prospérité, ils constateraient à quel point les questions de commerce international sont importantes. Je vous ai dit qu'il s'agissait d'un vaste processus. Il y a en ce moment 311 membres qui font partie du Comité consultatif sur le commerce extérieur et des Groupes de consultations sectorielles sur le commerce extérieur. Ils ont

tenu plus d'une centaine de réunions ces dernières années et ils ont participé directement au processus.

Je voudrais vous donner une idée de l'ampleur des contacts que nous avons eus dans ces négociations. Le comité chargé de l'agriculture, de l'alimentation et des boissons a entendu les témoignages de céréaliculteurs, de fédérations agricoles, de fabricants de produits d'épicerie, de la Cattlemen's Association, de l'Association des distillateurs canadiens, de l'Union internationale des travailleurs unis de l'alimentation et du commerce, de l'Institut du vin canadien, des producteurs laitiers et des producteurs de maïs.

Pour ce qui est du vêtement et de la chaussure, je signale l'Apparel Manufacturers Institute, des fabricants de chaussures, de vêtements pour enfants et de vêtements de sport, des fourreurs, des importateurs de textiles, des travailleurs de l'industrie du gant, ainsi que les Travailleurs amalgamés du vêtement et du textile.

Du côté des industries culturelles, nous avons reçu un certain nombre d'éditeurs, notamment celui des revues *Owl* et *Chickadee*, le Syndicat canadien de la fonction publique, Rogers Communications, Attic Music Group—il s'agit d'un fabricant de disques et d'autres choses semblables, je crois—l'Association of Canadian Publishers et Maclean-Hunter.

Pour les affaires et les services professionnels, nous avons entendu toutes sortes de représentants, depuis l'Association des hôpitaux du Canada jusqu'aux architectes en passant par des publicitaires. Dans les produits de consommation, je remarque le meuble, les jouets, les fenêtres, les bijoux. Sally Hall, ancienne présidente de l'Association des consommateurs était là. Également des fabricants d'articles de sport.

Parmi les autres groupes, il y avait des représentants des secteurs de l'énergie, des produits chimiques et de la pétrochimie; des services financiers, des banques, des sociétés de fiducie, des conseillers en placement; un large éventail de représentants du secteur de la pêche et des produits du poisson; du secteur des produits de haute technologie; des secteurs des mines et de la métallurgie; des communications et des services informatiques; des services de transports; des textiles, de la fourrure et du cuir.

Comme vous le voyez, il y a eu de vastes consultations et elles ont été très utiles aux négociateurs et au gouvernement qui ont donc entendu les conseils d'experts. Nous avons fait appel à ces gens jusqu'à la fin des négociations. Le dernier jour des négociations, en août, j'ai moi-même eu des communications téléphoniques avec certains d'entre eux. Les consultations ont été un processus dynamique qui a extrêmement bien fonctionné.

Le député soutient que l'ALÉNA va détruire le pays, détruire notre économie et entraîner des mises à pied. J'aurais aimé qu'il soit à mes côtés pendant certaines de mes missions commerciales, lorsque mes fonctions de ministre de l'Industrie et du Commerce m'amenaient à rencontrer les dirigeants d'entreprises, pas des géants, les multinationales qu'il utilise toujours dans ses exemples, mais les dirigeants d'entreprises dont les chiffres d'affaires se situent entre cinq millions et 50 millions de dollars.

Prenons l'exemple de Larkin Equipment, un fabricant de stations émettrices de télévision dont le chiffre d'affaires est de 15 millions de dollars. La semaine dernière, au Chili, cette entreprise a décroché une commande de 15 millions de dollars, soit l'équivalent de son chiffre d'affaires annuel. Les dirigeants de Larkin jubilent, et pour cause, ils l'ont emporté sur trois grands fabricants dont les chiffres d'affaires, m'ont-ils dit, vont de cinq milliards à sept milliards de dollars par année. Voilà une compagnie canadienne qui se taille une place à l'échelle mondiale.

Je pourrais aussi donner un autre exemple.

M. Riis: Qu'est-ce que cela a à voir avec l'ALÉNA?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Je vais vous dire ce que cela a à voir avec l'ALÉNA. Le Chili veut se joindre à l'accord parce que les Chiliens pensent qu'il serait dans leur intérêt de faire partie du plus grand bloc commercial du monde, ce qui leur permettrait d'améliorer leur niveau de vie.

Le député dit qu'ils ne sont pas encore partie à l'accord. Voyons ce qu'il en est de nos exportations vers les États-Unis. Croit-il que nos exportations ont augmenté de 13,6 p. 100 ces dernières années comme par enchantement? Ou serait-ce plutôt parce que les tarifs applicables aux importations en provenance des autres pays sont restés les mêmes aux États-Unis tandis que nos tarifs sur les exportations vers les États-Unis diminuaient?

• (1610)

Nos jouissons aujourd'hui d'une véritable marge de préférence dont toutes les entreprises—petites, moyennes et grandes—tirent profit. Voilà comment les sociétés canadiennes profitent de l'ALÉNA et pourquoi tant d'économistes canadiens vous diront que nous aurions connu une récession beaucoup plus grave, n'eut été de l'ALÉ. Il faut bien le préciser. C'est d'ailleurs la principale raison qui nous motive à poursuivre nos négociations qui ont été fructueuses dans le cas de l'ALÉ et qui le seront de nouveau dans celui de l'ALÉNA qui libéralisera nos échanges commerciaux avec le Mexique et les États-Unis et peut-être même avec le Chili, l'Argentine et d'autres pays d'Amérique latine, du moins l'espère-t-on.

Les crédits

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Madame la Présidente, je suis heureux que nous étudiions aujourd'hui, dans le cadre des travaux relatifs aux crédits, cette motion qui dit ceci:

> Que la Chambre condamne le gouvernement parce qu'il étouffe le débat sur l'ALÉNA et d'autres projets de loi importants liés au commerce par une utilisation abusive de la clôture, imposée au moyen des dispositions sur l'attribution de temps.

Le ministre du Commerce a parlé de l'ALÉNA et des autres importants projets de loi liés au commerce extérieur dont il est question dans la motion, mais il n'a même pas dit un seul mot au sujet de la première partie de la motion. Je vois qu'il ne m'écoute pas. Je voudrais pourtant qu'il me réponde. La motion dit ceci:

> Que la Chambre condamne le gouvernement parce qu'il étouffe le débat [. . .]par une utilisation abusive de la clôture.

Depuis son accession au pouvoir, le gouvernement a vraiment abusé de l'attribution de temps et de la clôture. Juste pour vous donner un exemple, depuis 1988, il a tenté d'imposer la clôture 33 fois, et je dis bien la clôture, et non l'attribution de temps. Il a échoué 18 fois et a réussi 15 fois. Oui, les libéraux ont également eu recours à la clôture pendant que j'étais ici entre 1980 et 1984, mais nous l'avons utilisée lorsque le débat était terminé. Nous avons tenté d'appliquer la clôture seulement trois fois et avons réussi à le faire deux fois.

Le ministre croit-il que le gouvernement a raison d'appliquer tant de fois la clôture au débat sur des questions aussi importantes que l'ALÉNA et sur d'autres mesures législatives importantes comme le projet de loi C-109 et d'autres encore? Je voudrais entendre ce qu'il a à dire à ce sujet parce qu'il n'a pas abordé cette partie de la motion.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Madame la Présidente, je remercie le député de sa question. Si je n'ai pas abordé cette partie de la motion, c'est simplement parce que mon collègue, le leader du gouvernement à la Chambre, le fera plus tard.

Je vais me contenter de dire que, en tant que gouvernement, notre objectif est de négocier avec les partis de l'opposition pour déterminer la durée du débat sur chaque mesure législative. Cela fait partie de la gestion normale des travaux de la Chambre. Dans bien des cas, cette façon de procéder porte fruit.

Cependant, comme mon collègue le sait, elle est parfois infructueuse parce que les députés de l'opposition, et dans ce cas particulier il s'agit des néo-démocrates, ne veulent rien négocier. En fait, les néo-démocrates nous ont dit qu'ils voulaient que nous imposions l'attribution de temps parce que cela leur permettrait de nous attaquer et de présenter ce genre de motion spécieuse à la Chambre.

Cette question sera abordée tout à l'heure par le leader du gouvernement à la Chambre, qui est mieux placé que moi pour le faire.

M. Steve Butland (Sault Ste. Marie): Madame la Présidente, j'ai deux questions à poser au ministre.

Le ministre a louangé les consultations que le gouvernement a tenues sur ce projet de loi. Naturellement, nous dénonçons le processus consultatif utilisé, et je suis convaincu que les Canadiens partagent nos sentiments. Dans le cadre de ces consultations, j'imagine que les Canadiens se sont prononcés contre l'accord commercial.

Ma première question est la suivante: pourquoi le gouvernement tient-il à ratifier cet accord, puisqu'il sait que la population canadienne s'y oppose?

Ma deuxième question porte davantage sur la substance de la motion à l'étude et du débat d'aujourd'hui, c'est-à-dire sur le processus utilisé. Le ministre n'est pas sans savoir que le ministère responsable de la rédaction de cette mesure législative la considère comme un cauchemar législatif. Les fonctionnaires ont laissé entendre que les projets de loi qui sont actuellement étudiés et adoptés à la Chambre seront visés par le projet de loi sur l'ALÉNA et devront, par conséquent, être modifiés. On a déjà dû insérer des errata dans deux publications sur le projet de loi sur l'ALÉNA.

• (1615)

Le ministre n'admet-il pas que le gouvernement fait vivre un véritable cauchemar aux fonctionnaires chargés de rédiger ce projet de loi, ce qui prouve bien à quel point il est inutile de faire adopter ce projet de loi trop rapidement? Pourquoi ne pas prendre tout le temps qu'il faut, assumer ses responsabilités, permettre à la Chambre d'étudier, le cas échéant, les accords parallèles et adopter le projet de loi en temps et lieu, au lieu de ne prévoir qu'une semaine de séances pour le comité et une semaine de débat à la Chambre des communes, comme c'est le cas, j'en suis persuadé?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Madame la Présidente, je vais aborder ces points un par un.

Pour reprendre ce que je faisais remarquer dans le débat, je signale que le comité se réunit au moment-même où nous siégeons ici à la Chambre. Où étaient les députés néo-démocrates? Ils sont arrivés vingt minutes en retard à la séance du comité. Ce que je veux faire remarquer, c'est que si l'on veut étouffer le débat, il suffit de ne pas se présenter aux séances du comité. Les Néo-Démocrates l'ont déjà essayé; ils se retirent et ne participent pas aux travaux de la Chambre. Le jour même où ils présentent une motion pour reprocher au gouvernement d'étouffer le débat, ils ne se présentent même pas pour étudier un projet de loi qu'ils estiment tellement important qu'ils doivent le combattre jusqu'au bout. S'ils se présentaient au comité à l'heure voulue, nous pourrions les prendre au sérieux.

Deuxièmement, le député a nié que le processus dont j'ai parlé était efficace. J'espère qu'il me dira ce que peut avoir d'inefficace le processus des GCSCE et du CCCE que j'ai décrit et qui constitue un élément très important de tout le processus de négociation. Dans mon intervention, j'ai parlé des Groupes de consultations sectorielles sur le commerce extérieur, les GCSCE, et du CCCE, le Comité consultatif sur le commerce extérieur. J'en ai parlé dans mon intervention. Si le député avait écouté, il aurait su de quoi je parlais.

Il a demandé pourquoi nous voulions à tout prix faire adopter cet accord alors que les Canadiens étaient contre. C'est ce que les néo-démocrates ont dit en 1988. Ils prétendaient que les Canadiens étaient contre l'Accord de libre-échange. Ces derniers ont pourtant élu 168 députés de ce côté-ci qui étaient en faveur de l'accord. Ils en ont élu quelques-uns de l'autre côté de la Chambre qui étaient également en faveur, mais nous ne les identifierons pas.

Mon collègue craint que cette démarche ne devienne un véritable cauchemar, que nous n'adoptions ce projet de loi que pour devoir ensuite y apporter des modifications. Nous reconnaissons qu'il faudra peut-être y apporter des modifications mineures, mais je crois que ce qui importe ici, ce sont les possibilités que l'ALÉNA va nous ouvrir aux États-Unis et au Mexique. Les entreprises, petites, moyennes et grandes, veulent être prêtes à profiter rapidement de ces possibilités, de ces nouveaux marchés qui s'ouvriront à elles grâce à l'ALÉNA.

Je me permets de donner à mon collègue une idée de ce dont je parle ici. En 1989, quelque 190 entrepreneurs sont passés par notre ambassade, à Mexico. En 1990, il y en a eu un millier, en 1991, 2 000, et en 1992, 4 500. On manifeste énormément d'intérêt pour le marché mexicain et on veut savoir comment s'y prendre pour profiter des possibilités d'affaires qu'il offre. Voilà une des principales raisons pour lesquelles nous estimons important de faire adopter ce projet de loi et de le publier afin qu'on sache bien ce qu'il faudra faire et qu'on soit au courant des modifications qui ont été apportées.

Toutefois, si jamais les deux autres pays n'adoptaient pas leur propre projet de loi, la dernière disposition de notre projet de loi prévoit que celui-ci n'entrera en vigueur que lorsque les deux autres pays seront prêts à mettre le leur en vigueur. Il est donc bon d'adopter le projet de loi de telle sorte que les gens puissent planifier, mais nous ne nous engagerons que lorsque les deux autres pays le feront aussi.

Les crédits

[*Français*]

M. Nic Leblanc (Longueuil): Madame la Présidente, j'aimerais poser une question au ministre responsable.

• (1620)

Je me demande pourquoi il est si pressé à faire entériner le projet de loi sur l'ALÉNA, alors que les Américains et le Mexique sont en train de négocier. En fait, encore au moment où on se parle, aux États-Unis, nous sommes en train de négocier à trois. Comment se fait-il que le gouvernement canadien soit aussi pressé à faire entériner ce projet de loi par la Chambre des communes? Cela me paraît un peu illogique.

[*Traduction*]

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Madame la Présidente, je veux bien me faire comprendre. Nous sommes en train de négocier des accords parallèles avec les Américains et les Mexicains. Le processus législatif est déjà en place aux États-Unis. Ce processus est un peu différent de celui que nous avons ici, à la Chambre des communes, mais il est néanmoins en cours. Au Mexique, le projet de loi est à l'étude au Sénat en ce moment. C'est dire que le processus législatif a été amorcé là aussi.

Il n'y a donc pas lieu de s'alarmer parce que notre processus législatif a été un peu plus rapide que les autres et de vouloir ralentir les choses, car, je le répète, le projet de loi comporte un dispositif de sécurité qui garantit que celui-ci n'entrera pas en vigueur tant que les deux autres pays signataires ne nous auront pas avisés qu'ils étaient eux aussi prêts à faire de même.

Une dernière chose. Mon ami du NPD ainsi que le député du Bloc québécois qui vient de me poser une question ont mentionné les accords parallèles. Ceux-ci ont vu le jour au Canada dans le cadre des négociations entourant l'ALÉNA qui se sont déroulées à Montréal en février 1992. C'est le Canada qui a pris l'initiative de demander que des accords parallèles soient conclus en matière d'environnement et de travail. Il a fallu user de persuasion pour arriver à convaincre nos partenaires. La nouvelle administration américaine semble mieux disposée, tant et si bien que le Canada mène de nouveau le bal. Quant aux allégations des Néo-Démocrates qui ont insinué que c'était tout à fait inattendu, elles sont complètement erronées, car le processus a été entrepris en février 1992.

M. Speller: J'invoque le Règlement, madame la Présidente. Vu l'importance du sujet, je me demandais si l'on ne pourrait pas prolonger de 10 minutes encore la période réservée aux questions et observations afin de profiter de la présence du ministre à la Chambre aujourd'hui, si la Chambre y consent bien sûr. Je ne sais pas s'il a d'autres engagements pressants, mais je me demandais si la Chambre consentirait à prolonger le débat de 10 minutes.

Mme le vice-président: Je suis disposée à vérifier si le ministre en a le temps et s'il peut rester pour répondre aux questions.

M. Wilson: Je devais être devant le comité qui étudie les prévisions budgétaires de mon ministère à 15 h 30. Donc, plus je passe de temps ici à participer à ce débat, moins j'aurai de temps pour témoigner devant le comité.

Mme le vice-président: Il n'y a pas consentement unanime.

Mme Copps: Je ne vous ai pas entendu le demander.

Mme le vice-président: Reprenons le débat. Le député d'Etobicoke-Nord a la parole.

Attendez un instant. La députée de Hamilton-Est dit que je n'ai pas demandé s'il y avait consentement unanime. Je l'ai bel et bien demandé, et on m'a dit non.

Mme Copps: Qui a dit non?

Mme le vice-président: Je l'ai demandé, et on m'a dit non. Le député d'Etobicoke-Nord a la parole pour reprendre le débat.

L'hon. Roy MacLaren (Etobicoke-Nord): L'opposition officielle appuie ce que dit la motion à l'étude aujourd'hui, motion qui condamne le gouvernement parce qu'il étouffe le débat sur l'ALÉNA par une utilisation abusive de la clôture, imposée au moyen des dispositions sur l'attribution de temps.

Nous sommes venus à la Chambre aujourd'hui pensant qu'il s'agissait d'une motion sérieuse, qui bénéficiait d'ailleurs de notre appui. Toutefois, au lieu d'assister à un débat sérieux, nous avons encore vu le NPD agir de façon frivole et enfantine malgré toute l'importance que revêt cette question. Nous avons également eu droit cet après-midi à une petite pièce de théâtre qui n'aidera certainement pas les Canadiens à comprendre le débat que nous entreprenons maintenant et à comprendre du même coup l'objectif et les répercussions de l'Accord de libre-échange nord-américain.

• (1625)

Nous appuyons la motion à l'étude. Nous avons insisté pour avoir un débat complet sur l'ALÉNA, mais sans succès. Nous avons néanmoins réclamé à maintes reprises un débat national complet sur tous les aspects de l'Accord de libre-échange nord-américain. Nous avons fait ressortir particulièrement la nécessité de faire participer pleinement les Canadiens à cet important processus.

Permettez-moi de citer, par exemple, ce que disait le Parti libéral dans le rapport sur l'accord de libre-échange nord-américain publié en 1991 par le Comité permanent des affaires étrangères et du commerce extérieur. Dans ce rapport, nous insistions: «Des consultations suivies avec le Parlement et le peuple canadien constituent un préalable à la formulation d'une politique commerciale reflétant les intérêts à long terme du Canada.

En novembre 1992, pour être bien certains qu'un débat approfondi aurait lieu, le Sous-comité du commerce se déclarait en faveur de consultations élargies qui ne se tiendraient pas uniquement à Ottawa, mais dans tous les coins du Canada.

À ce moment, nous avions proposé de nous rendre dans de nombreuses villes du Canada. Malheureusement, le comité des budgets a amputé notre liste.

Nous avons accepté la proposition du comité des budgets, sachant que si nous ne l'acceptions pas avant Noël, nous retarderions tout le processus jusqu'au début de l'année suivante et qu'il faudrait reprendre les discussions.

Quelle a été la réaction du NPD? Ce parti s'est opposé au budget destiné à la tenue d'audiences dans quelques grandes villes du Canada et a décidé de tenter d'empêcher toute consultation tant que le comité n'obtiendrait pas les fonds nécessaires pour parcourir tout le Canada.

L'intransigeance du NPD signifiait que nous ne pourrions tenir aucune consultation avant Noël, que nous ne pourrions même pas avoir de discussions dans quelques-unes des principales villes du Canada et que nous ne pourrions même pas commencer le débat abrégé qui était prévu sur l'ALÉNA.

En décembre 1992, nous avons écrit au président du Sous-comité du commerce extérieur. Puisque nous avions obtenu des fonds ne nous permettant que des audiences limitées, nous avons commencé les audiences au début de la nouvelle année et nous avons proposé une liste encore plus longue de villes dans toutes les provinces et tous les territoires.

Nous soutenions que les premières audiences que nous avions réussi à tenir en dépit de l'opposition du Nouveau Parti démocratique, avaient fait ressortir un certain nom-

bre de questions importantes qui nécessitaient de toute évidence la tenue de consultations plus poussées.

Nous avons dit que la première série d'audiences n'avait pas permis au comité de se rendre dans toutes les provinces et tous les territoires du Canada. Nous voulions avoir des audiences en Saskatchewan, au Nouveau-Brunswick, à l'Île-du-Prince-Édouard, à Terre-Neuve, au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest. Nous disions aussi qu'il fallait organiser des audiences dans les villes de Toronto et de Montréal et dans un certain nombre d'autres villes comme Hamilton, que ma collègue de Hamilton-Est insistait pour faire inscrire sur la liste.

Que s'est-il passé ensuite? Encore une fois, l'opposition libérale a réussi à élargir un peu les consultations. Nous avons tenu des audiences. Nous avons réussi à obtenir le budget nécessaire pour organiser des audiences au Nouveau-Brunswick, à l'Île-du-Prince-Édouard et à Terre-Neuve. Mais le gouvernement refusait toujours de tenir des audiences en Saskatchewan, dans les deux territoires et, en fait, à Montréal et à Toronto, prétextant que les Montréalais et les Torontois qui avaient des observations à faire pouvaient venir les présenter à Ottawa.

• (1630)

Comme cela ne nous satisfaisait pas, nous, du Parti libéral, avons proposé au comité une motion exigeant que d'autres consultations aient lieu au cours du mois de janvier. Cette proposition a été rejetée par le Nouveau Parti démocratique. Les Néo-Démocrates se sont joints aux conservateurs pour refuser que d'autres audiences aient lieu en janvier.

En dépit de cette intransigeance, nous, du Parti libéral, avons proposé au comité une autre motion prévoyant que celui-ci aille, en février, tenir des audiences, je le répète, à Saskatoon, en Saskatchewan, à Whitehorse, à Yellowknife et à Iqaluit, ainsi qu'à Montréal et à Toronto. Le gouvernement a rejeté cette proposition. Tout ce que le comité a pu faire, c'est aller au Nouveau-Brunswick, à l'Île-du-Prince-Édouard, à Terre-Neuve et à Québec.

Nous ne nous sommes toujours pas laissé abattre par le refus constant du gouvernement de tenir des consultations publiques extensives et, en fait, avec à l'occasion l'appui du Nouveau Parti démocratique, nous avons continué à exiger que de telles consultations aient lieu.

Néanmoins, le gouvernement n'a pas cédé et, lors d'une deuxième lecture en accéléré du projet de loi C-115, le gouvernement a de nouveau eu recours à l'attribution de temps pour empêcher le débat approfondi de ce très important projet de loi.

Parce que le gouvernement a eu recours à l'attribution de temps et qu'il a refusé de tenir des consultations suffisantes, un nombre considérable de Canadiens n'ont pas pu contribuer à ce qui aurait dû être un débat public général de cette question.

Le Parti libéral a eu beau exhorter encore et encore le gouvernement à tenir des audiences publiques, il demeure que des groupes ne peuvent toujours pas participer pleinement au débat de la question dont nous sommes ici saisis. J'ai mentionné les habitants de diverses villes canadiennes. J'ai mentionné le cas de Hamilton, où des gens qui désiraient ardemment participer à la discussion n'ont pu le faire, mais je voudrais également citer en exemple les autochtones qui n'ont pas eu l'occasion d'expliquer les répercussions que pourrait avoir l'Accord de libre-échange nord-américain sur les intérêts de leurs peuples.

Le gouvernement a décidé d'invoquer les dispositions sur l'attribution de temps pour faire franchir l'étape de la deuxième lecture au projet de loi C-115 portant sur l'Accord de libre-échange nord-américain. Dans les circonstances, les députés libéraux ont proposé une motion pour retarder de six mois l'étude de la mesure législative. Nous voulions ainsi donner plus de temps à nos députés et aux Canadiens pour se faire une meilleure idée de la manière, par exemple dont procéderont les États-Unis pour faire adopter leur projet de loi sur l'ALÉNA. Il reste à déterminer si le gouvernement américain a encore l'intention d'en saisir le Congrès et de faire ratifier l'accord, étant donné la récente déclaration du directeur du budget des États-Unis, qui a affirmé que l'ALÉNA, sous sa forme actuelle, ne serait jamais approuvé au Congrès.

Nous avions une autre bonne raison de vouloir plus de temps pour étudier l'Accord de libre-échange nord-américain ainsi que ses répercussions sur le Canada et notre politique de commerce extérieur en général. Nous aurions obtenu plus de renseignements sur ce que nous

sommes en droit d'attendre des négociations qui se poursuivent au sujet des accords parallèles sur les normes environnementales et de travail.

• (1635)

Il ne faut pas écarter la possibilité que les États-Unis visent un troisième objectif et réclament un accord parallèle sur la hausse soudaine des importations. Il reste cependant que les discussions se poursuivent sur deux accords parallèles qui devraient, à tout le moins, avoir certaines répercussions sur la nature et la mise en oeuvre de l'accord de libre-échange nord-américain.

Il se peut que le gouvernement décide de ne pas attendre de voir ce que donneront les accords parallèles avant de faire adopter le projet de loi à la Chambre des communes.

Les États-Unis, eux, préfèrent attendre. Ils n'adopteront pas leur projet de loi immédiatement. Les États-Unis veulent être assurés d'avoir les accords parallèles qu'ils cherchent à obtenir, mais le Canada procède à la hâte et veut faire adopter le projet de loi sans prévoir suffisamment de temps pour un débat public ni s'assurer des dispositions que nous pouvons nous attendre à trouver dans ces accords parallèles.

Ne nous y trompons pas, les accords parallèles revêtent une importance réelle. Comme je l'ai dit il y a un instant, ils changeront la nature de l'ALÉNA et les interprétations qu'on lui donnera dans sa mise en oeuvre.

Le recours à l'attribution de temps dans ces conditions représente à mon avis plus que du simple mépris pour la démocratie parlementaire, bien que cela ne soit pas peu de chose à un moment où le public devient de plus en plus cynique à l'égard des dirigeants politiques de notre pays et surtout de leurs politiques commerciales.

C'est tout simplement faire preuve de mauvaise politique que de procéder comme le fait le gouvernement à un moment où des éléments importants de l'ensemble de l'ALÉNA, c'est-à-dire les accords parallèles de plus en plus critiques concernant les normes relatives aux conditions de travail et à l'environnement, restent encore à négocier.

Dans son entêtement à vouloir faire adopter ce projet de loi à la Chambre des communes, le gouvernement se trouve à lier les mains du Canada. Il ne nous laisse d'autre choix que d'accepter tout ce que les États-Unis pourraient considérer être dans leur intérêt national, pas dans l'intérêt national du Canada ou du Mexique, mais dans leur propre intérêt national aussi bien sur ces points que sur d'autres points importants.

En théorie, comme le ministre l'a fait remarquer, il demeure vrai que même après son adoption en troisième lecture, le gouvernement peut encore différer la promulgation de la loi. Politiquement, une telle décision serait pleine de difficultés, comme le gouvernement lui-même doit sûrement le savoir.

L'opposition libérale a appuyé la motion à l'étude aujourd'hui, mais il faut souligner une distinction essentielle entre la position libérale et celle du NPD dans le débat sur l'ALÉNA. Le Parti libéral a une politique sérieuse en matière de commerce extérieur, tandis que le NPD n'en a pas du tout.

Je suis prêt à discuter de la question sans me livrer à un geste théâtral comme celui de déchirer un document page par page et d'en laisser tomber les pages sur le parquet de la Chambre.

Une voix: Cela donne un mauvais exemple aux enfants.

M. MacLaren: Depuis le début, les députés néo-démocrates ont rejeté toute idée de libéraliser les échanges commerciaux à l'échelle de l'hémisphère. Ils ont condamné l'ALÉNA bien avant que les conditions en aient été négociées et ils restent par ailleurs engagés à abolir complètement l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis.

Leur opposition est tellement aveugle et irréaliste. Sur quelle planète vivent-ils pour avoir pu proposer en décembre une motion à la Chambre invitant cette dernière à rejeter tout accord de libre-échange nord-américain? Le Nouveau Parti démocratique est-il à ce point protectionniste, à ce point résolu à élever une muraille autour du Canada, plutôt que de permettre aux Canadiens de prendre part à une nouvelle économie mondiale, qu'il se prononce pour le rejet de tout accord de libre-échange en Amérique du Nord?

Si telle est leur position, il est normal que les néo-démocrates refusent de participer à un débat sérieux, d'assister aux audiences du comité, et n'aient pas appuyé des consultations populaires dans tout le pays en novembre, puis de nouveau en janvier.

Pour sa part, le Parti libéral a, dès le début du processus, établi un certain nombre de conditions auxquelles doivent être assujettis les nouveaux échanges commerciaux en Amérique du Nord si nous voulons promouvoir un véritable accord de libéralisation des échanges, et l'une d'elles est la reconnaissance des liens critiques. Je tiens à insister sur le fait que le Parti libéral reconnaît les liens critiques existant entre le commerce et l'activité économique, d'une part, et les problèmes d'environnement et de main-d'oeuvre, d'autre part.

• (1640)

De plus, le Canada étant partie à l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, le Parti libéral a accepté que notre pays prenne part aux négocia-

tions de l'ALÉNA, parce que c'était l'occasion de corriger les principales lacunes de l'ALÉ, de favoriser la renégociation de cet accord et de s'assurer que le Canada joue un rôle plus actif dans l'orientation des relations commerciales en Amérique du Nord.

Nous avons réclamé des normes environnementales beaucoup plus rigoureuses. En 1991, quand nous avons fait connaître notre position dans un rapport du comité permanent, nous avons réclamé des normes environnementales et de travail plus sévères. Nous avons réclamé une clause d'accession afin de faciliter l'accès d'autres pays à l'accord commercial et de faire en sorte que le libre-échange ne se limite pas aux États-Unis.

Fait plus important encore, nous avons réclamé l'introduction d'un code des subventions et antidumping pour tenter de mettre un terme au harcèlement qui a envenimé les relations commerciales entre le Canada et les États-Unis et pour créer un climat de certitude qui nous était si nécessaire au moment de pénétrer dans ces eaux inconnues qu'était l'accord de libre-échange nord-américain. Un code des subventions et antidumping aurait offert à la population canadienne une assurance beaucoup plus grande que celle qu'elle peut obtenir de l'actuel accord de libre-échange nord-américain.

Seuls les plus optimistes d'entre nous pourraient prétendre que l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis a honoré les promesses que le gouvernement actuel nous faisait miroiter en 1988. Bien sûr, je ne parle pas des centaines de milliers d'emplois qui devaient découler de cet accord, comme on nous l'avait promis, mais plus précisément du fait que la principale raison qui justifiait la conclusion de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, c'est qu'il garantirait l'accès au marché américain, où l'on voyait monter le protectionnisme.

En dépit des affirmations du gouvernement, dans ses négociations de l'Accord de libre-échange avec les États-Unis et, maintenant, de l'accord de libre-échange nord-américain, il s'est produit toute une série de différends commerciaux, allant des automobiles Honda jusqu'au bois d'oeuvre, qui ont montré à quel point ce prétendu accès sûr était précaire.

Sous certains aspects, l'accord de libre-échange nord-américain représentait bel et bien une amélioration par rapport à l'accord de libre-échange initial, ce qui n'est peut-être pas très difficile. Une de ses grandes réalisations, c'est la clause d'accession qui, comme je l'ai déjà fait remarquer, offre la possibilité d'établir un nouvel ordre mondial sur le plan commercial, une sorte de GATT-plus, si l'on veut, du moins dans l'hémisphère occidental. Toutefois, l'accord ne précise pas que les futurs pays membres devront se limiter à ceux de l'hémisphère occidental. Il est curieux, du moins à mon sens, que non seulement le Chili ait manifesté un certain intérêt pour cet accord, mais que des pays aussi différents que Taiwan et Sinpagour se disent également intéressés à y participer.

Je conclurai maintenant cet exposé en reconnaissant simplement le fait qu'en présentant cette motion aujourd'hui, le NPD avait une occasion de se pencher sérieusement sur les questions commerciales qui intéressent tous les Canadiens. En agissant de cette manière frivole et superficielle sur des questions importantes, il a choisi une voie qui mène à la stérilité, au rejet de tout, ne laissant aux Canadiens d'autre choix que de s'isoler face à la mondialisation des échanges, que nous devons tous définir et dont nous devons saisir l'occasion de relever le défi pour nous assurer que tous les Canadiens en bénéficient.

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Madame la Présidente, je voudrais d'abord toucher un mot du véritable enjeu du débat sur l'accord de libre-échange nord-américain, puis parler des perceptions qui entourent cet accord.

• (1645)

Une voix: Un débat?

M. Crosby: Dans le cadre des questions ou des observations, vous ne voyez pas d'inconvénient à ce que je fasse des observations et à ce que je pose des questions conformément à la procédure?

Une voix: Pas du tout.

M. Crosby: Le député a parlé dans son discours du manque de sérieux du Nouveau Parti démocratique. Qu'est-ce qui pourrait être plus évident? Mais il n'a pas expliqué pourquoi, étant donné ce manque de sérieux, il appuierait une telle motion. Le projet de loi dont la Chambre est saisie, le projet de loi C-115 qui est maintenant au comité, porte sur la mise en oeuvre de l'accord de libre-échange nord-américain. Tous les éléments sont contenus dans l'accord. Le projet de loi met simplement en oeuvre l'accord dans le détail. Si on rejette l'accord de libre-échange nord-américain, comme le fait apparemment le Nouveau Parti démocratique, à quoi sert de débattre du projet de loi qui le met en oeuvre? Je ne vois

pas pourquoi le Parti libéral appuierait le NDP dans cette démarche.

Maintenant, je voudrais parler de ce que l'on en pense. John Kenneth Galbraith, un éminent Canadien qui est connu aux États-Unis, au Canada et dans le monde entier, a dit: «Les Canadiens craignent que l'entente commerciale porte atteinte à leur souveraineté et place le Canada encore plus dangereusement sous l'influence américaine. C'est absurde. L'influence américaine existe, personne ne peut en douter, mais c'est un fait géographique et non commercial.»

Je sais que le député d'Etobicoke-Nord a participé au débat sur l'accord de libre-échange en 1988 et je voudrais savoir s'il était d'accord avec les allégations de ceux qui disaient que cet accord détruirait notre souveraineté et menacerait les programmes sociaux, l'assurance-maladie et la sécurité de la vieillesse. Maintient-il cette position à propos de l'accord de libre-échange nord-américain? Maintenant, après cinq ans, alors que l'assurance-maladie, la sécurité de la vieillesse et les programmes sociaux existent toujours; continue-t-il à ne pas admettre que l'accord de libre-échange nord-américain va simplement établir les règles du commerce entre ces trois pays dans l'avenir, ou veut-il conserver la position du Nouveau Parti démocratique, qui soutient que cet accord menace d'une manière ou d'une autre nos programmes sociaux et notre souveraineté, et gagner ainsi l'appui du public sur cette fausseté?

M. MacLaren: Madame la Présidente, le député a posé un certain nombre de questions, mais je n'essaierai de répondre qu'à une ou deux d'entre elles.

Il cite John Kenneth Galbraith, mais il néglige de dire que M. Galbraith a dit à l'occasion que, même s'il était en faveur de la négociation d'un accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, et il a insisté là-dessus, le Canada avait besoin d'une politique intérieure forte garantissant que les Canadiens profitent d'une libéralisation des échanges.

Nous avons constaté l'absence totale de programmes efficaces d'adaptation, des programmes qui auraient permis aux Canadiens de se préparer à cette libéralisation. J'ajouterais également que M. Galbraith parlait à cette occasion de la nécessité pour le Canada de se renforcer pour résister à l'influence envahissante des institutions culturelles américaines.

Qu'a fait le gouvernement? Voyons ses réalisations. Il a réduit le budget de Radio-Canada. Il a réduit ses dépenses dans le domaine du cinéma. Il a réduit l'aide aux écrivains et aux maisons d'édition. Il a laissé beaucoup d'ambiguïté dans ses politiques concernant l'édition de livres et maintenant de magazines. Toute une série de mesures auraient pu servir à renforcer la culture canadienne, à nous donner une conscience canadienne plus grande face à un accord de libéralisation des échanges.

Je pense que si le député veut citer John Kenneth Galbraith, il devrait le citer complètement.

Quant à savoir si je suis d'avis que le Canada aurait dû signer l'accord de libre-échange, non. Nous sommes en train de nous livrer à une sorte d'examen de l'histoire, mais je pense personnellement, encore que je croie bien parler aussi pour mes collègues de ce côté, que la négociation de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, était une erreur à deux points de vue.

• (1650)

D'abord, il accroît l'influence envahissante d'un autre pays sur notre économie et surtout sur notre société. C'est, je pense, une grave erreur. Nous aurions dû continuer à favoriser la libéralisation sur le plan mondial et non au niveau du continent.

Deuxièmement, comme je l'ai dit il y a un moment, le gouvernement n'a pas fourni les programmes d'adaptation qui auraient été nécessaires pour que l'accord devienne une réalité si l'on était résolu à conclure un tel accord. Il a échoué là aussi.

En signant cet accord de libre-échange sans programmes efficaces d'adaptation, le gouvernement a aussi échoué en se limitant au continent et en ne cherchant pas à tirer parti des occasions de libéralisation des échanges avec l'Asie et l'Europe.

M. Derek Blackburn (Brant): Madame la Présidente, j'aimerais faire un commentaire et poser une question.

Au cours des divers débats sur l'ALÉNA, on a beaucoup parlé de la mise en place, par le gouvernement mexicain, de nouvelles lois sur la protection de l'environnement, les normes de travail, l'assurance-chômage, etc. Autrement dit, des mesures destinées à harmoniser les

lois de ce pays dans ces deux domaines fondamentaux avec celles du Canada et des États-Unis.

Comme nous le savons, le Mexique a un système de droit pénal et une Charte des droits qui remontent à 175 ans, je crois. Nous savons par ailleurs que le système de droit pénal dans ce pays est pourri et entièrement corrompu.

J'ai parlé de ce problème à des Mexicains et à des amis qui vivent au Mexique. Tous les gens auxquels j'en ai parlé et qui vivent là-bas ont peur de conduire la nuit. Or, ce ne sont pas des paysans. Ce sont des gens relativement aisés.

J'aimerais demander au député qui a pris la parole avant moi, et aussi au ministre, quelles garanties nous permettent aujourd'hui de croire que le Mexique va administrer et appliquer ses lois en matière d'emploi et d'environnement de façon plus honnête, plus intègre et plus équitable qu'il ne l'a fait depuis plus de 150 ans que son système de droit pénal existe. Car on sait que là-bas, tout est affaire de pots-de-vin et non d'objectivité.

M. MacLaren: Madame la Présidente, si le député avait été sérieux sur la question de l'ALÉNA, il aurait reconnu que nous, de ce côté-ci de la Chambre, de l'opposition officielle, nous demandons depuis deux ans que l'accord prévoie des dispositions plus fermes sur les normes environnementales et les normes de travail.

Le gouvernement a rejeté les dispositions plus fermes que nous avons réclamées en 1991. L'accord qu'il a négocié ne prévoit pas les normes plus vastes et plus fermes que nous cherchions à obtenir.

L'ironie de la chose, c'est que le nouveau président des États-Unis a présenté un projet dans ce sens. Il a dit qu'il voulait garder l'ALÉNA, mais il a proposé deux importants accords parallèles et peut-être trois. Il y en aurait au moins deux, un sur l'environnement et un sur les normes de travail.

De notre côté, nous apprécierions que ces accords parallèles, dont nous ne savons à peu près rien, nous permettent de discuter de nos préoccupations relatives à l'environnement et aux normes de travail. Nous savons que les enjeux qui touchent l'environnement et même le travail respectent rarement les frontières nationales. C'est pourquoi le Parti libéral affirme que ces questions doivent être envisagées dans un contexte nord-américain multilatéral. Même sans accord de libre-échange, nous devrions discuter de ces questions.

Entre autres, parce que nous considérons ce débat comme quelque chose de sérieux et non comme une occasion d'épater la galerie, nous avons proposé la mise sur pied d'une commission trilatérale de surveillance de l'environnement et des conditions de travail, qui aurait le pouvoir d'évaluer la situation et de présenter des recommandations. Nous voudrions qu'un processus d'élaboration de normes communes soit nettement défini et que le même processus serve ensuite à harmoniser les normes à la hausse. Nous voulons établir un système de détection précoce des conflits dans les domaines de l'environnement et du travail. Un tel système devrait permettre de dépister les conflits avant qu'ils ne dégénèrent en guerres commerciales mutuellement destructrices.

• (1655)

C'est pour ces raisons que nous avons pris l'initiative, il y a deux ans, de réclamer instamment des normes de travail et des normes environnementales plus fermes dans le cadre de l'accord de libre-échange nord-américain, et c'est pourquoi nous défendons la même politique aujourd'hui. Cette politique consiste en fait à exiger un code des subventions et un code antidumping valables. Ce sont des changements majeurs qu'il faut apporter à l'accord de libre-échange nord-américain.

M. Steve Butland (Sault Ste. Marie): Madame la Présidente, je vais partager les 20 minutes qui me sont allouées avec mon amie de Saanich—Les-Îles-du-Golfe.

Pour commencer, j'aimerais répondre à mon ami d'Etobicoke. Malheureusement, il a trouvé une porte de sortie avec les accords parallèles. J'espère qu'après les remontrances qu'il a faites au Nouveau Parti démocratique, nous saurons nous tenir comme il faut pendant ce débat. Je pense souvent à ce député. À chaque fois que je vois un moineau, j'ai une petite pensée pour lui.

En tous cas, le débat d'aujourd'hui ne porte pas sur la teneur puisqu'on ne nous a pas donné assez de temps pour en débattre aujourd'hui et qu'on ne nous en accordera pas d'avantage plus tard. Le débat devait porter sur la façon de procéder. Je vais aborder les deux. Je pense néanmoins qu'il est important de parler de la façon de procéder, comme le fait la motion.

La Chambre n'a pas eu assez de temps pour le débat à l'étape de la deuxième lecture. Le comité n'a pas assez de temps. On ne nous accordera pas assez de temps en troisième lecture. Pourquoi? Parce que, à mon avis, ce

n'est pas dans l'intérêt du gouvernement que ce dossier fasse l'objet d'un débat.

C'est le plan du gouvernement de l'expédier le plus rapidement possible pendant que le brouhaha qui entoure la course à la direction du parti attire toute l'attention; la Chambre va adopter l'ALÉNA à toute vapeur et les Canadiens n'en sauront rien. Je dois dire que son plan semble avoir du succès car un sondage fait dans ma localité révèle que les gens sont plus préoccupés par la situation de l'emploi et le chômage que par l'ALÉNA qui n'est plus en tête de liste.

Je suis convaincu que si on leur avait posé la question il y a deux ans, ils auraient répondu qu'à leurs yeux l'ALÉNA revêtait une importance primordiale et qu'ils s'en préoccupaient énormément. Maintenant le chômage et la situation de l'emploi viennent en tête. Les gens s'inquiètent avant tout de leur propre survie.

Je tiens à souligner que le gouvernement ontarien a tenu de vastes audiences à travers tout l'Ontario. Je me demande si le gouvernement sait que les Canadiens ne veulent pas de l'ALÉNA; je suis sûr qu'il ne veut pas le savoir puisqu'il ne veut pas écouter les Canadiens moyens.

Le ministre s'est vanté de son processus de consultation, malheureusement le gouvernement ne s'est pas adressé à l'homme de la rue. Il l'aurait entendu exprimer son opposition au libre-échange et encore plus à l'ALÉNA.

Alors que nous fonçons tête baissée, les Américains eux, ont mis le bémol, ayant de sérieux doutes sur les bienfaits de cet accord. L'autre jour, le premier ministre est arrivé avec les noms de plusieurs membres influents de la Chambre des Représentants et du Sénat qui se disent en faveur de l'accord.

Pour ma part, je suis convaincu que Richard Gephardt, leader de la majorité démocrate à la Chambre des Représentants, Dave Bonior dont j'ai ici le discours, et nombre d'autres membres du Congrès, rejetteraient ce projet de loi aujourd'hui. Ils accepteraient des accords parallèles s'ils avaient du mordant, mais ils n'en ont pas. Le Parti libéral va se retrouver dans une situation délicate, surtout son porte-parole en matière de commerce.

L'accord ne sera pas ratifié. Les accords parallèles n'ont aucun mordant. Malgré tout, le gouvernement conservateur s'entête à vouloir le faire adopter avant le 10 juin; le jour J pour lui.

Qu'est-ce que c'est que ce cauchemar? Qu'est-ce que c'est que ce cauchemar législatif? Regardez la taille de ce projet de loi; il y a de quoi avoir des frissons. C'est la constitution économique du pays et nous n'allons y consacrer que quelques heures de débat. Il va y avoir une semaine d'audiences en comité et dans quinze jours, il nous reviendra pour le débat en troisième lecture. Juste pour situer les choses, j'ai présenté un projet de loi d'initiative parlementaire, le projet de loi C-327, qui a fait l'objet de beaucoup plus d'audiences et qui a suscité beaucoup plus de débats à la Chambre des communes que cette question. J'en suis flatté, mais pensons-y.

• (1700)

Rien que pour situer les choses, pour montrer tout le ridicule de la situation, je vous ferai remarquer le peu d'attention que retient une question aussi importante que l'accord de libre-échange nord-américain conclu entre trois pays. Le gouvernement s'emmêle dans ses prépositions, mais il ne s'agit que d'une erreur grammaticale, rien de plus.

Le député de Kamloops a fait remarquer que si le gouvernement avait vraiment voulu informer les gens, il l'aurait fait. Dans le cadre du débat au sujet de l'entente de Charlottetown et lors du référendum qui a suivi, nous avons eu tellement d'information que les gens ont rejeté l'entente. Ils l'ont rejetée. Ils se sont dit que le gouvernement cherchait trop à leur vendre quelque chose. Il est certain que le gouvernement ne fait pas les mêmes efforts en ce qui concerne l'accord de libre-échange nord-américain. En fait, il en fait le moins possible.

Le premier jour de réunion en comité, le principal responsable de ce dossier ne l'a pas dit en termes aussi clairs. Quand je lui ai posé la question, il s'est contenté de dire qu'il s'agissait d'une question politique, et que ce n'était pas le genre de questions auxquelles on répondait en comité. Tout indique que c'est un cauchemar législatif et c'est ce que dit, essentiellement, la motion d'aujourd'hui. Ce processus est imparfait. C'est un cauchemar législatif que d'essayer de s'entendre sur ce point.

J'ai été quelque peu surpris quand il a dit que la mesure législative dont était maintenant saisie la Chambre des communes, que nous examinions et que nous allions adopter et que la teneur du projet de loi que nous étions en train d'examiner seraient modifiés ultérieurement, si jamais l'ALÉNA était adopté. Qu'on en annulerait un des deux. Pourquoi présenter des projets de loi en sachant pertinemment qu'ils vont être modifiés? Ou bien qu'on supprime l'ALÉNA. En fait, c'est ce que nous préférons. C'est le genre de cauchemar législatif que crée cette situation.

L'architecte de cette mesure ajoutait, du même souffle, que ce projet de loi comportait certaines erreurs, que des livres qu'on vient de publier contiennent déjà des errata.

Cela veut dire des erreurs, ce qui n'est pas surprenant. Il y a déjà beaucoup d'erreurs.

Les pauvres auteurs du projet de loi ont dit qu'il fallait en finir avec cette question, que c'était extrêmement difficile, mais qu'on leur avait dit qu'il fallait régler cette question, qu'une échéance avait été fixée. Il faut respecter l'échéance; ceux qui sont impliqués en quelque sorte dans le processus doivent donc bien comprendre la substance du projet de loi.

J'avoue une certaine ignorance, mais je fais des efforts pour comprendre. Imaginez ce qu'en pensent les Canadiens. Ils n'ont pas l'occasion d'y réfléchir car on ne leur en donne même pas la possibilité.

On soumettra ce projet de loi au comité et à la Chambre avant d'avoir eu le temps de bien y réfléchir de sorte qu'à l'automne, quoi qu'il arrive, ce projet de loi sera prêt.

Si ce gouvernement est réélu, il en fera à sa guise. Si l'autre parti prend le pouvoir, nous ne savons pas au juste ce qui se produira. Il dit qu'il va renégocier l'ancien accord; or c'est une notion que les Américains trouvent risible. Ils attachent beaucoup d'importance aux accords parallèles qui, hélas, n'auront pas de muscle. Il va falloir prendre une tangente à propos des accords parallèles parce qu'on n'a pas eu de succès jusqu'à maintenant. Les accords doivent entrer en vigueur le 1er janvier 1994 ou pas du tout. Les gens de ce parti vont donc se trouver dans une situation intenable.

Pourquoi donc cette hâte? Nous savons pourquoi. Mais un processus législatif ne devrait jamais être mené de cette façon si l'on prétend vouloir respecter la démocratie. Efforcez-vous de rétablir la confiance; donnez aux Canadiens le temps d'examiner cet accord.

• (1705)

Récemment, deux documents ont été publiés: *What's It All About, NAFTA?* (L'ALÉNA, de quoi s'agit-il?) et *The North American Free Trade Agreement at a Glance (L'Accord de libre-échange nord-américain en bref).* Dieu merci, on précise que cela s'est fait très brièvement car personne n'aura jamais l'occasion de le voir. C'est sur ces paroles que je termine.

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Madame la Présidente, je voudrais poser une question au sujet de l'usine de fourgonnettes de Scarborough, à Toronto.

Aux termes du chapitre 14 de l'Accord de libre-échange, nous avons permis aux étrangers d'investir comme bon leur semble au Canada. C'est là une chose contre laquelle je me suis opposé dans mon tout premier discours à la Chambre des communes. Je me suis élevé contre cet aspect particulier de l'Accord de libre-échange.

Or, voilà maintenant que, comme il le sait, nous avons perdu à Toronto, cette semaine, l'usine de fourgonnettes de Scarborough. Les funérailles sont cette semaine.

Aux termes de l'ALÉNA, je crois comprendre que là encore, tout comme dans l'Accord de libre-échange, les investissements étrangers ne seront assujettis à aucune règle.

Ne serait-il pas logique pour un fabricant d'automobiles, qu'il s'agisse d'une entreprise japonaise ou allemande ou encore de General Motors, qui sait qu'il peut avoir accès au marché canadien tout en faisant construire ses autos au Mexique au taux horaire de 2 $, d'implanter son usine là-bas?

Ainsi, étant donné qu'il n'y a aucune règle touchant l'investissement étranger et que l'ALÉNA a priorité sur l'Accord de libre-échange en ce qui concerne les règles touchant l'investissement étranger, je ne vois aucune raison pour que l'on construise des usines d'automobiles au Canada à l'avenir. Je voudrais savoir si mon collègue voit les choses de cette façon.

M. Butland: Oui, madame la Présidente. Je remercie le député de sa question très réfléchie. Malheureusement, ce qui s'est passé à Scarborough se répète dans de nombreuses autres villes du pays, mais plus particulièrement dans le sud de l'Ontario.

J'ai lu dans les journaux que les trois grands constructeurs d'automobiles avaient laissé entendre, comme vous venez de le dire, qu'ils attendaient avec impatience de pouvoir aller s'établir au Mexique. Ça m'étonne qu'on ait publié leurs propos. Toutefois les porte-parole de ces constructeurs ont déclaré qu'ils allaient partir pour le Mexique, ce qui veut dire, je suppose, qu'ils vont quitter le Canada. Ces constructeurs ont dit vouloir aller s'établir au Mexique maintenant qu'on leur en donnait la possibilité et chose certaine, l'ALÉNA leur permettra de le faire plus facilement.

Cependant, ces constructeurs ont ajouté qu'il y avait un problème, car cela laissait une mauvaise impression et les syndicats allaient soulever une énorme controverse à ce sujet. Ils ont précisé enfin que les villes touchées par les décisions en question leur feraient une mauvaise réputation en quelque sorte.

Je n'ai pas répondu en détail aux questions du député, mais je tiens à dire qu'en général, il a tout à fait raison, cela se produit et à mon avis, l'ALÉNA ne fera qu'aggraver la situation, car les gens en mesure de déménager leurs entreprises au Mexique disent sans équivoque qu'ils vont le faire.

Les crédits

Mme Lynn Hunter (Saanich—Les-Îles-du-Golfe): Madame la Présidente, c'est pour moi un honneur de participer cet après-midi au débat sur cette motion.

Nous disons que le gouvernement a étouffé le débat, autrement dit qu'il a étranglé la démocratie. En définitive, c'est la démocratie qu'on étrangle, et tous les députés devraient en être très préoccupés.

• (1710)

La Chambre a étudié ce projet de loi pendant quatre heures et cinq minutes en tout et pour tout. On se demande bien comment l'intérêt du public peut être défendu quand ses représentants consacrent aussi peu de temps à l'étude d'une modification aussi fondamentale de notre constitution économique. En fait, selon la Direction des journaux de la Chambre des communes, le débat comme tel, c'est-à-dire le temps consacré à la discussion, a été de deux heures et cinq minutes. Les deux autres heures ont été perdues à discuter de procédure. Deux heures et cinq minutes de discussion pour changer la constitution économique de ce pays. Nous devrions tous avoir honte.

La discussion ne se déroule pas seulement à la Chambre des communes. Elle se déroule aussi parmi les gens et il nous incombe, en tant que représentants élus, de parler à nos électeurs et les écouter, pour que le débat se propage partout. Nous ne devons pas limiter notre débat à la Chambre.

La discussion est souvent filtrée par les médias. Je voudrais réserver aux médias la première partie de mon intervention sur le sujet de la démocratie qu'on étrangle, car selon moi ils ne prennent pas leur rôle au sérieux. Je vais vous en donner un exemple.

Lorsque je me suis rendu à Washington, il y a six semaines, avec mes collègues de Sault Ste. Marie, d'Esquimalt—Juan de Fuca et de Mission—Coquitlam pour examiner les accords parallèles sur l'environnement et les conditions de travail, et aussi pour rencontrer des membres du Congrès, des sénateurs américains, des groupes d'environnementalistes et de mouvements ouvriers, nous avons tenu une conférence de presse le mardi après-midi 16 mars. Cinquante journalistes étaient là et ont discuté avec nous de ce qui se passait au Canada, comment nous percevions l'ALÉ et les négociations sur les accords parallèles sur l'environnement et les normes de travail.

Le lendemain, après une escale de trois heures à Baltimore, où mon collègue d'Esquimalt—Juan de Fuca, en meilleure forme qu'aujourd'hui, a joué au football avec des jeunes à l'aéroport, nous sommes revenus aux Communes. Le député d'Esquimalt—Juan de Fuca est aussitôt intervenu à la période des questions, comme premier député de notre parti, et il a fait porter sa question sur l'Accord de libre-échange nord-américain. J'ai été la deuxième à intervenir, et j'ai posé ma question sur l'environnement. Après la période de questions, nous sommes sortis comme d'habitude pour rencontrer les journalistes, mais pas un seul ne s'est adressé à nous. Et nous parlons du débat que l'on étouffe, de complicité. Je crois que les journalistes ont leur part de responsabilité.

Si cet accord commercial est approuvé, on nous demandera pourquoi nous ne l'avons pas bloqué, pourquoi nous n'avons pas alerté la population. Les représentants élus doivent passer par le filtre des médias.

Voici un autre exemple. C'est le jeudi 25 mars que le débat sur le projet de loi a débuté aux Communes. Journée très importante. Mais c'est le même jour que la ministre de la Défense nationale a annoncé sa candidature. Je ne crois pas que ce soit un hasard. Ce n'était pas une coïncidence. C'était une tactique soigneusement préparée pour que les journalistes s'intéressent à la candidature de la ministre de la Défense et oublient le débat sur l'accord nord-américain aux Communes.

• (1715)

Le quotidien par excellence du Canada, titre qu'il se donne lui-même, le *Globe and Mail*, a consacré cinq pages à la ministre de la Défense le 26 mars, et pas une seule ligne au fait que le projet de loi sur l'ALÉNA avait été présenté à la Chambre des communes. Si ce n'est pas de la complicité, je me demande bien ce que c'est.

Une voix: Les conservateurs contrôlent les médias.

Mme Hunter: Je ne dis pas que les conservateurs contrôlent les médias.

Parlons maintenant de la complicité des libéraux en la matière. Au moment du vote définitif le 31 mars, nous avons noté certaines absences fort remarquées. Nous votions alors sur le projet de loi relatif à l'accord de libre-échange nord-américain à l'étape de la deuxième lecture, sur le principe de cette mesure. Trente-sept députés libéraux étaient absents. John Turner, l'homme qui avait affirmé que c'était la bataille la plus importante de sa vie pendant les élections de 1988, était étrangement retenu par quelque engagement. Le résultat du vote a été 113 pour et 94 contre. Quarante-deux Néo-Démocrates

sur 44 étaient présents. L'un des absents assistait aux funérailles de sa mère et l'autre était en Europe en mission parlementaire.

Nous estimons que c'est un accord défavorable au Canada. Nous ne craignions pas d'être dérangés. Nous n'avons pas hésité à nous déplacer. Un député de la Colombie-Britannique, le député de Prince George—Bulkley Valley, est descendu d'avion à 16 h 30, a voté à 18 heures et est reparti à 18 h 40 pour retourner dans sa circonscription. Nous avons agi ainsi parce que nous estimons que cet accord est défavorable au Canada. Nous sommes prêts à nous battre contre cet accord.

Les libéraux ont pairé avec les députés ministériels à cette occasion. Ils se sont faits les complices du gouvernement dans cette affaire. Ils n'ont pas de politique sur l'Accord de libre-échange. Ils n'en ont pas parce que, dans ce dossier, ils sont du même côté que le gouvernement, les multinationales et les médias. Par contre, le journal auquel je suis abonnée a fait paraître une série d'éditoriaux condamnant l'Accord de libre-échange nord-américain.

Il y a donc des divergences de vues dans les médias. Je ne demande pas aux médias qu'ils soient d'accord avec moi, mais simplement de faire leur travail qui consiste à renseigner la population. Je demande à l'opposition dite officielle de se prendre en main et de prendre position.

Cette complicité équivaut en pratique à un étranglement de la démocratie, car c'est bien de cela qu'il s'agit. Cela arrivera inévitablement si l'ALÉNA est adopté parce que la capacité d'action des gouvernements à venir s'en trouvera limitée par ricochet.

Les gars s'agitent aujourd'hui. C'est qu'ils n'aiment pas être dénoncés de la sorte. C'est une honte que la Chambre n'ait que deux heures et cinq minutes pour débattre un changement aussi fondamental de la politique canadienne.

Les libéraux et le gouvernement devraient avoir honte.

Mme le vice-président: Je sais que c'est la pleine lune. Je le sens, et ça se voit. Cela explique bien des choses.

L'hon. Mary Collins (ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest, ministre d'État (Environnement) et ministre responsable de la situation de la femme): Madame la Présidente, le discours de ma collègue m'étonne un peu. La députée semblait parler d'une querelle d'amoureux, mais je n'ai pu arriver à déceler si le NPD s'en prenait aux médias ou aux libéraux. On nous a accusés de nous acoquiner avec l'opposition.

• (1720)

Nous nous plaignons souvent des procédures et du manque de temps, mais voici une belle occasion de discuter de problèmes. Je n'ai pas compris pourquoi la députée n'a pas abordé certaines questions très intéressantes et importantes.

Je sais qu'elle est la critique du NPD en matière d'environnement et que ces questions l'intéressent. Nous avons appris aujourd'hui que les sept principaux groupes environnementaux des États-Unis se sont prononcés en faveur de l'ALÉNA. Ces derniers peuvent certes juger des avantages et des possibilités qu'offre cet accord, non seulement pour favoriser le commerce, mais aussi, par l'intermédiaire de la commission nord-américaine de l'environnement, pour appliquer des mesures vraiment créatrices, innovatrices.

La députée s'attendait-elle à cette annonce? Elle conviendra sûrement qu'il s'agit d'un grand pas en avant et d'une des retombées de l'accord de libre-échange nord-américain.

Mme Hunter: Madame la Présidente, la ministre aurait avantage à utiliser des termes moins incendiaires quand elle pose ses questions.

Des voix: Oh, oh!

Mme Hunter: En ce qui concerne l'environnement, j'ai rencontré divers groupes environnementaux quand je suis allée à Washington. Or, ils présentent des points de vue qui diffèrent. Je suis certaine qu'il y aura sous peu d'autres conférences de presse avec d'autres groupes environnementaux qui affirmeront tout à fait le contraire.

Nous pouvons toujours parler du fond de cet accord, mais ce qui est curieux, c'est que le gouvernement canadien tient à faire adopter ce projet de loi avant même que soient conclus les accords parallèles qui font encore l'objet de négociations.

M. McCreath: Ils ne font pas partie de l'accord.

Mme Hunter: Les négociations se poursuivront jusqu'au mois de juillet. Or, le gouvernement veut faire adopter ce projet de loi avant l'ajournement pour l'été, le 10 juin. Le gouvernement a beaucoup de comptes à rendre. Comment notre position pour négocier peut-elle être renforcée si les accords parallèles, qui sont tellement indispensables en matière de main-d'oeuvre et d'envi-

ronnement, ne seront négociés qu'une fois que nous aurons déclaré être satisfaits de toutes les dispositions de l'accord?

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Madame la Présidente, je ne peux laisser le débat se poursuivre sans rappeler à la députée la campagne électorale de 1988. Si je siège à la Chambre, c'est grâce à John Turner et à la qualité de ses interventions sur le libre-échange.

Si le NPD avait véritablement voulu bloquer l'Accord de libre-échange, il aurait pu le faire en 1988, mais il a loupé l'occasion.

Le point que je veux faire ressortir c'est que personne ne va croire que M. Turner s'était prêté à une quelconque duperie en ce qui a trait à l'Accord de libre-échange. Mon chef actuel a répété à maintes reprises que nous allons nous occuper de certaines dispositions de l'accord dès que nous formerons le gouvernement. Si ces dispositions ne sont pas révisées, l'entente pourra être annulée sur présentation d'un avis de six mois. Mon chef a mentionné ce point à plusieurs reprises à la Chambre.

Je ne sais pas pourquoi la presse n'en fait pas mention, et je ne sais pas pourquoi le NPD ne le reconnaît pas. Mon chef a mentionné à plusieurs reprises que, si ces dispositions, notamment celles qui ont trait au Pacte de l'automobile et à la fabrication des produits de l'industrie automobile au pays, n'étaient pas modifiées dans l'Accord, nous invoquerions la clause de résiliation au terme d'un délai de six mois.

Mme le vice-président: Je suis certaine que les deux députés faisaient allusion au député de Vancouver Quadra.

Mme Hunter: Madame la Présidente, j'ai finalement découvert que le député et moi-même avons quelque chose en commun. En effet, je suis aussi ici parce que je suis vivement opposée à l'Accord de libre-échange.

M. McKnight: Non, ce n'est pas le cas. Vous êtes ici parce que le Parti réformiste a enlevé une partie des votes.

Mme Hunter: J'imagine que nous avons tous notre opinion quant à la manière dont nous nous sommes rendus ici. J'imagine que nous avons aussi tous notre opinion quant à la façon de s'y prendre pour y demeurer.

Je sais que je vais rester ici et être réélue pour représenter la circonscription de Saanich—Les-Îles-du-Golfe parce que j'appartiens à un parti qui prend position, contrairement aux libéraux. Ceux-ci ne méritent pas d'être élus parce qu'ils n'ont même pas le courage de prendre position sur cette question.

• (1725)

L'hon. Doug Lewis (solliciteur général du Canada): Madame la Présidente, je ne sais vraiment pas quoi dire. On a l'impression de s'interposer dans une querelle d'amoureux pour savoir qui en a fait le plus ou le moins lors des dernières élections pour en arriver au même résultat: la défaite. J'hésite à m'interposer parce que je trouve le spectacle assez divertissant.

L'objet du débat est l'ALÉNA et l'attribution de temps. Je veux que tout le monde sache qu'en tant qu'ancien leader parlementaire et secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader parlementaire, je n'ai jamais hésité à recourir à la clôture pour mettre fin à de la pure obstruction systématique. Je ne m'en excuse pas; je n'ai rien à me reprocher.

Le public sait reconnaître ce genre de manoeuvre ainsi que les arguments non fondés. Je suis prêt à rencontrer les gens n'importe quand pour discuter de la question de la clôture.

Vu ce qu'il nous a été donné d'entendre jusqu'ici de la part des députés d'en face, j'ai cru bon d'intervenir pour donner un peu de substance au débat.

Je suis heureux de pouvoir le faire parce que je voulais rétablir les faits. Il ne fait aucun doute que, depuis 1984, la réforme des lois régissant la propriété intellectuelle au Canada est prioritaire aux yeux du gouvernement dans le cadre de son programme de renouveau économique. Nous avons reconnu la nécessité d'avoir des lois sur les brevets afin de protéger les idées et les innovations et d'attirer les investisseurs. Nous n'avons rien à nous reprocher quant au principe de favoriser l'investissement et de créer des emplois et cela, tout le monde le sait.

Ces améliorations que nous avons apportées au dispositif législatif en modernisant et en rationalisant ces lois, nous les avons gagnées de haute lutte. Année après année, les gens d'en face ont essayé en vain de nous mettre des bâtons dans les roues.

Durant la dernière législature, ils se sont ingéniés à retarder l'adoption de la mesure marquant la première étape de la réforme du droit des brevets. Le projet de loi C-22 qui modifiait la Loi sur les brevets a été lu pour la première fois le 7 novembre 1986. Les Libéraux et les Néo-Démocrates présents ont fait tant d'obstruction à la Chambre que ce n'est que le 6 mai 1987 que le projet de loi a finalement été renvoyé à l'autre endroit. Ils peuvent bien se plaindre de l'attribution de temps et de la clôture!

Le débat sur le projet de loi C-22 nous a servi de leçon. Nous savons maintenant que nous ne pouvons nous permettre, en tant que gouvernement ou que nation, de laisser traîner autant les choses dans le cas du projet de loi C-91, la deuxième étape de la réforme du droit des brevets. Depuis que le projet de loi C-22 a été adopté en 1987, de grands progrès ont été réalisés sur la scène internationale en vue de mieux protéger les brevets. Le Canada, seul pays développé au monde à être doté d'un système d'octroi obligatoire de licences à l'égard des médicaments, était de plus en plus isolé sur ce plan.

Les partis d'opposition aiment bien se retrouver isolés. C'est pour eux un honneur d'être déphasés par rapport au reste des gens et du monde. Nous le voyons aujourd'hui. Nous le voyons dans toutes leurs prises de position.

Les sociétés pharmaceutiques commençaient à se détourner de plus en plus du Canada pour investir plutôt chez nos principaux partenaires commerciaux. En décembre 1991, le vaste consensus qui commençait à se dégager dans le monde trouvait un reflet dans les dispositions sur la propriété intellectuelle qui, tout le monde l'espérait, permettraient de sortir de l'impasse les négociations de l'Uruguay Round au GATT. Selon ces dispositions, le système des licences obligatoires deviendrait inacceptable. L'ALÉNA signé par le Canada, les États-Unis et le Mexique le 17 décembre 1992, contient les mêmes dispositions que ce qui est prévu pour le GATT.

Nos obligations commerciales internationales justifiaient le projet de loi, mais il y avait d'autres raisons aussi. Je veux m'y arrêter un peu. Nous avons présenté le projet de loi C-91 parce que c'était dans l'intérêt du Canada et des Canadiens de le faire.

• (1730)

L'industrie pharmaceutique est en train de se restructurer à l'échelle mondiale. Elle rationalise ses activités pour servir plus efficacement les marchés mondiaux et elle choisit les milieux les plus concurrentiels pour ses investissements. Le degré de protection offert aux produits innovateurs est un facteur déterminant. Avec notre ancien système de licences obligatoires, il est évident que nous ne pouvions ni attirer les investissements des sociétés pharmaceutiques ni protéger quelque 20 000 emplois dans ce secteur. Le projet de loi C-91 était un pas dans la bonne direction.

Je dois vous dire que ce que j'ai trouvé pénible, c'est que beaucoup des arguments invoqués par les députés de l'opposition durant le débat sur le projet de loi C-91 n'étaient rien d'autre que du déjà vu. L'opposition nous a servi les mêmes arguments qu'elle a présentés à l'autre endroit lorsqu'elle a essayé de faire obstacle à la mesure législative du gouvernement en 1987.

À ce moment-là, les libéraux avaient dit que les modifications à la Loi sur les brevets feraient monter le prix des médicaments. Permettez-moi de citer les paroles du sénateur Thériault, qui a dit ceci à l'autre endroit: «En retirant l'élément compétitif que fournissent les médicaments génériques dans l'industrie, le projet de loi C-22 causera inévitablement une énorme hausse des prix.» Cette citation est tirée de la page 1403 des *Débats du Sénat* du 25 juin 1987.

Puis, il y a le sénateur Bonnell, qui était d'avis que nous encouragions les multinationales de l'industrie pharmaceutique à faire de la recherche aux dépens des Canadiens défavorisés qui auraient à payer leurs médicaments plus cher. «Il ne faut pas, disait-il en toute sécurité au Sénat, faire payer les malades, les invalides et les personnes âgées en augmentant le prix des médicaments.» C'était le 13 août 1987.

De même, le sénateur Buckwold a fait intervenir le spectre de la peur. C'est une vieille tactique des Libéraux. Puisqu'on parle de brevets, il y a un parti qui détient le brevet pour ce qui est de susciter des craintes non fondées. Je dois dire que les Néo-Démocrates—et je vois leur whip là-bas—ne viennent pas à la cheville des Libéraux sur le plan des tactiques alarmistes. Ces derniers détiennent le brevet à cet égard. Et ce n'est même pas un brevet de 20 ans; ils l'ont depuis la formation du Parti libéral.

Donc, qu'est-ce que le sénateur Buckwold a dit? Il a dit ceci: «Nous n'agirions pas dans l'intérêt des Canadiens en adoptant ce projet de loi. Nous contribuerions à élever le prix des soins de santé. Nous priverions les malades de certains médicaments dont ils ont absolument besoin.» Nous avons adopté le projet de loi et je mets le sénateur Buckwold au défi de me nommer une seule personne dans ce cas.

M. Crawford: Moi.

M. Lewis: Rex, vous êtes en si bonne forme que nous n'avons même pas besoin de médicaments pour vous.

Voilà donc ce que les sénateurs libéraux ont dit au sujet d'un projet de loi qui allait, selon eux, majorer le prix des médicaments. Aujourd'hui, nous savons que leurs prévisions étaient inexactes.

Je rappelle les faits à l'intention de tous les sénateurs de l'autre endroit. Nous avons vu ce qu'ils ont dit, voyons maintenant les faits. De janvier 1987 à décembre 1991, le prix des médicaments brevetés déjà sur le marché a augmenté à un taux annuel moyen de seulement 2,9 p.

100, bien en-deçà de la hausse de l'indice des prix à la consommation.

Le projet de loi C-91 confie de nouveaux pouvoirs considérables au Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés. En voici quelques exemples. Il permet au conseil de mieux régir le prix de lancement des nouveaux médicaments brevetés. Il l'autorise à imposer des réductions de prix ou des amendes susceptibles de compenser l'excédent procuré par la vente de médicaments à un prix excessif ou de dissuader les entreprises à vendre leurs produits à un prix excessif. Le projet de loi prévoit des amendes et des peines d'emprisonnement sévères pour ceux qui ne respectent pas les ordonnances du conseil, qui ont la même force que les ordonnances de la Cour fédérale.

Encore là, de nombreux libéraux, tant à la Chambre qu'au Sénat, ne prévoyaient rien de bon. Par exemple, les fabricants de médicaments ne tiendraient pas leur promesse et ne doubleraient jamais la proportion de leurs chiffres de vente qu'ils consacrent à la recherche et au développement.

• (1735)

Voici ce que le sénateur Thériault a dit: «En ce qui a trait à la recherche et au développement au Canada, il est évident, comme je l'ai fait voir précédemment, que ce n'est certainement pas le projet de loi C-22 qui permettra plus de recherche et de développement au Canada. Nous n'avons rien que des promesses et des engagements de la part de l'industrie pharmaceutique, qui ne s'est jamais démontrée être très fiable. Il n'y a rien dans le projet de loi C-22 lui-même qui pourrait les obliger à tenir leurs engagements.»

Le sénateur Bonnell a ajouté ceci: «Le projet de loi initial n'offrait aucune garantie à cet égard, rien que des promesses.»

Nous savons désormais que les modifications apportées à la Loi sur les brevets ont effectivement eu pour effet d'ouvrir la voie. À quoi? À tout un flot de nouveaux investissements de la part des sociétés pharmaceutiques, et l'industrie a respecté ses engagements.

En fait, le Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés signale dans son quatrième rapport que le ratio des dépenses en recherche et développement par rapport aux recettes tirées des ventes pour les sociétés qui ont déposé des brevets auprès du conseil en 1991 est de 9,7 p. 100. Les dépenses totales en recherche et développement de ces sociétés ont atteint 376,4 millions de dollars l'an dernier, soit une augmentation de 23 p. 100 par rapport à 1990.

Et où étaient les sénateurs pendant ce temps-là? J'espère qu'il se trouvera des sénateurs pour lire ces données et pour faire amende honorable afin de se racheter et d'essayer de se faire pardonner leurs doutes.

Voici la citation que je préfère. Elle est d'un sénateur libéral et montre bien toute la confiance que les libéraux ont en eux-mêmes et dans les Canadiens. Voici une citation typique d'un sénateur libéral typique.

Au cours des débats sur l'ancien projet de loi C-22, le sénateur Buckwold a dit douter de ce que le Canada soit en mesure de jouer un rôle majeur au sein de l'industrie pharmaceutique internationale. Complexe d'infériorité caractéristique des libéraux. Il a dit ceci: «Je ne comprends pas que le gouvernement soit assez naïf pour croire que le Canada va tout à coup devenir un important acteur sur la scène de la recherche.» Cela montre bien le manque de confiance dans le Canada et dans les Canadiens dont nos collègues libéraux font preuve tous les jours.

Nous, de notre côté, ne doutons pas le moindrement que le Canada et les Canadiens peuvent devenir des acteurs importants dans tous les secteurs où ils le veulent. Voilà pourquoi nous avons mis en place la politique publique qui permet au secteur de la science et de la technologie de s'y mettre.

Nous ne sommes pas les seuls à être convaincus que le projet de loi C-91 est bon pour le Canada. Je tiens à citer des passages de certains des témoignages entendus devant le comité chargé d'étudier le projet de loi.

Le professeur Fernand Labrie, de l'Université Laval, a fait valoir devant le comité que le secteur médical canadien s'est acquis une réputation d'excellence à l'échelle internationale, et qu'il importe que son travail produise des retombées économiques, sous forme d'exportations et de nouveaux médicaments permettant d'assurer de meilleurs soins aux Canadiens. Voici ce qu'il disait: «Notre prospérité, notre qualité de vie et notre fierté nationale dépendent essentiellement de notre reconnaissance du rôle crucial de la science et d'une hausse spectaculaire de nos investissements dans la formation scientifique et dans la recherche et le développement. Le projet de loi C-91 représente une occasion que le Canada ne doit pas rater.»

Mes honorables collègues, qui méconnaissent les faits, ne savent sans doute pas que le professeur Labrie est l'un des nombreux chercheurs en médecine dans des universités canadiennes qui ont appuyé les modifications proposées à la Loi sur les brevets.

Nous avons entendu ensuite le témoignage commun du Dr René Simard, de l'Université de Montréal, du Dr Jennifer Sturgess, de l'Université de Toronto, et du Dr Bernard Bressler, de l'Université de la Colombie-Britannique. Ces trois membres du Conseil consultatif national sur la recherche pharmaceutique ont démontré

clairement que sans une protection accrue des brevets, les sociétés pharmaceutiques ne seraient pas du tout encouragées à continuer d'investir au Canada. Leurs observations ont été approuvées par les vice-présidents à la recherche des dix plus grandes universités canadiennes en matière de recherche en sciences de la santé.

Je voudrais maintenant vous donner un exemple qui illustre bien à quel point une meilleure protection des brevets a stimulé la recherche en médecine au Canada.

• (1740)

Ce sont les propos de M. Lorne Tyrrell de l'Université de l'Alberta qui a comparu devant le comité législatif sur le projet de loi C-91. Selon lui, la recherche en cours à l'Université de l'Alberta prouve la compétence de nos chercheurs dans le domaine médical lorsqu'ils sont appuyés par l'industrie dans le secteur public.

En 1986, le département de microbiologie médicale et des maladies infectieuses avait sept étudiants diplômés, deux attachés de recherche et un budget de 500 000 $. Aujourd'hui, ce budget est passé à 3,5 millions de dollars. Le financement fourni à l'université a été utilisé principalement pour faire de la recherche sur le SIDA, le VIH et l'hépatite B.

Le département de M. Tyrrell compte maintenant 32 étudiants diplômés, 23 étudiants ayant un doctorat et des attachés de recherche. Et on prétendait que le Canada n'était pas compétitif et qu'il ne pouvait pas faire de recherche! C'est le principe que les libéraux appliquent à tout. Le Canada ne peut pas le faire, laissons donc au Parti libéral le soin de le faire! Nous avons laissé faire les chercheurs et l'industrie pharmaceutique, et ils obtiennent des résultats.

M. Tyrrell a dit que le projet de loi est «crucial pour les jeunes scientifiques canadiens. Il leur donnera la possibilité de poursuivre leur carrière de chercheur au Canada, plutôt qu'à l'étranger. L'appui que l'industrie apporte aux chercheurs est important pour l'avenir de la recherche dans notre pays».

Je ne doute pas que le projet de loi C-91 va attirer des investissements dans l'industrie pharmaceutique et augmenter la compétitivité internationale du Canada. À notre avis, la nouvelle loi réalise un bon équilibre entre une croissance économique encourageante et la protection des consommateurs. On a établi ce projet de loi en tenant compte de tendances internationales qui montrent qu'une plus grande protection de la propriété industrielle améliore les possibilités d'innovation et d'investissement.

L'opposition, que ce soit les néo-démocrates ou les libéraux, n'aurait pas tenu compte des tendances du marché international. Nous, en tant que gouvernement, avons refusé d'adopter la politique de l'autruche. Nous avons refusé de dire que les Canadiens ne sont pas compétitifs. Par conséquent, nous avons présenté le projet de loi C-91 dans le meilleur intérêt des Canadiens.

Quels sont les résultats? Eh bien, les modifications ont déjà provoqué une augmentation des investissements dans la recherche et le développement aussi bien que dans la fabrication au Canada. En fait, plus de 680 millions de dollars de nouveaux investissements au Canada, pour la période de 1992 à 1996, ont été annoncés par des sociétés pharmaceutiques innovatrices depuis janvier 1992, date à laquelle le gouvernement a déclaré son intention de modifier son système de protection de la propriété industrielle.

M. Mills: Où?

M. Lewis: Mon ami demande où. Je vais vous dire ce que je vais faire. Je communiquerai ces faits et chiffres à mon collègue s'il s'engage à prendre la parole, à faire une déclaration aux termes de l'article 31 du Règlement, à dire la vérité et à annoncer à son parti et aux sénateurs que cela s'est effectivement produit. Par contre, mon collègue peut aussi faire l'autruche, comme les autres libéraux.

Voilà pourquoi il fallait aller de l'avant avec le projet de loi C-91. Nous pourrons attirer ces nouveaux investissements et les faire fructifier. Nous pourrons devenir un pays réputé pour ses dépenses en recherche et développement, ses nouveaux emplois scientifiques et techniques, les retombées avantageuses dont bénéficient d'autres secteurs, et l'accroissement du volume de nos exportations renforcera la compétitivité du Canada à l'échelle internationale. Ces modifications apportées à la Loi sur les brevets auront pour effet d'encourager la mise au point de nouveaux médicaments par des Canadiens, au Canada, et, ce faisant, de faire baisser à long terme les coûts des soins de santé.

Les consommateurs seront mieux protégés grâce au renforcement des mécanismes d'examen du prix des médicaments brevetés au Canada, sans parler des prix de lancement dans le cas de nouveaux médicaments. En outre, je suis tout à fait persuadé que les Canadiens trouveront leur avantage dans le fait que le pays tout entier est maintenant résolu à aborder dans son intégralité la question des coûts liés aux soins de santé.

En terminant, je voudrais exprimer ma conviction que le projet de loi C-91 met le Canada sur la bonne voie. C'est une politique générale sensée, et je crois que les critiques et les partisans ont eu amplement le temps de faire valoir leurs points de vue, car l'ALÉNA, je dois le reconnaître, ne s'est pas fait en une nuit.

• (1745)

On le connaît depuis belle lurette. Il a donné lieu à un long débat public. Mes collègues sont désespérés parce qu'ils savent que nous allons y gagner, collectivement et individuellement. J'estime que nous en avons suffisamment débattu, comme l'a démontré l'attitude du public à son égard. Les gens d'en face savent que l'Accord de libre-échange a entraîné une augmentation de nos ventes de quelque 20,3 milliards de dollars. Dans 16 cas sur 23...

Des voix: Oh, oh!

M. Lewis: Mon collègue sait-il additionner? Écoutez! Les ventes ont-elles augmenté, oui ou non?

M. Crawford: En tout cas, pas dans ma région.

M. Lewis: Dans ce cas, le député devrait appeler Statistique Canada et se plaindre qu'on y publie des chiffres erronés.

Une voix: Bien sûr qu'ils sont erronés.

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette, mais le temps du député est écoulé.

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, les ministres conservateurs ont vraiment le don d'éluder le sujet à l'étude.

Nous parlons de l'ALÉNA et de clôture et le ministre sait pertinemment que notre grand problème actuellement, c'est l'absence d'emplois permanents. C'est ce qui détruit notre pays.

Le ministre essayait de nous aider à prévenir le crime dans nos collectivités. Si le taux de criminalité augmente, c'est que les gens ne peuvent pas trouver d'emplois. Cela mène à toutes sortes de crimes dans les rues.

Chaque fois que nous demandons à la Chambre ce que le gouvernement fait pour créer des emplois intéressants pour les jeunes et les moins jeunes, le premier ministre et le ministre de l'Emploi et de l'Immigration répondent que ce n'est pas au gouvernement, mais au secteur privé de créer des emplois. Or, ce que le gouvernement doit faire, c'est créer un climat économique propice à la création d'emplois et aux investissements dans notre pays. Après neuf années, le ministre aura-t-il l'obligeance de dire à la Chambre où est ce climat économique qui permet de créer des emplois et de favoriser les investissements?

Il parle du projet de loi C-91. Je l'invite à visiter la société Apotex, ce que notre caucus a fait la semaine dernière. Elle dira au ministre comment ce projet de loi C-91 fera monter les prix des médicaments dans notre pays. Ce qui nous distingue de notre voisin du Sud, c'est notre régime de soins de santé. Tout ce dont le ministre a parlé a effectivement des répercussions sur notre régime de soins de santé.

Je voudrais que le ministre dise à la Chambre pourquoi son gouvernement appuie l'ALÉNA alors qu'il suscite tellement d'opposition au sein du Congrès américain. Le Congrès souscrit à des accords parallèles sur les questions environnementales et sur les normes de santé et de sécurité des travailleurs. Or, ces normes font partie du régime de santé.

Pourquoi le gouvernement est-il si pressé? Pourquoi impose-t-il l'attribution de temps et la clôture? Où est le climat économique favorable que le gouvernement nous avait promis il y a dix ans? Il n'est toujours pas là, et l'économie fléchit encore davantage.

M. Lewis: Monsieur le Président, je vais donner une courte réponse au sujet d'Apotex et des producteurs de médicaments génériques. Ils n'ont jamais eu une idée originale de leur vie, ils se sont contentés de copier ce que d'autres avaient trouvé en risquant de l'argent. C'est la première chose.

Mon collègue a bien de la chance que son critique, le député de Winnipeg, n'ait pas été ici lorsqu'il a dit, et je cite: «Pourquoi le gouvernement veut-il absolument faire adopter cet accord alors qu'il suscite tellement d'opposition au Congrès américain?» Nous faisons ce qui est bon pour le Canada, pas ce qui est bon pour le Congrès américain.

Mon collègue agit peut-être en fonction de ce que pense le Congrès, il se laisse peut-être manipuler par le Congrès, mais pas nous. Au lieu de se laisser manipuler par le Congrès américain et les producteurs de médicaments génériques, pourquoi n'a-t-il pas une idée originale pour changer?

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, je ne puis en croire mes oreilles!

Le député parle de se laisser manipuler. S'il est un gouvernement qui se laisse manipuler par les multinationales, c'est bien le gouvernement conservateur. Les Canadiens se sont peut-être laissé avoir aux dernières élections, mais pas cette fois-ci. C'est fini.

• (1750)

J'aime bien le solliciteur général que je considère comme un des meilleurs députés à la Chambre. Mais il m'a demandé au cours de ses remarques si j'étais prêt, s'il nous fournissait la liste des fabricants de médicaments de marque, à le reconnaître devant la Chambre.

Oui, je le reconnaîtrais si les fabricants de médicaments de marque, qui prétendent vouloir investir 4,5 milliards de dollars, acceptaient—ce qu'ils refusent—de nous donner la garantie qu'ils allaient effectivement investir ces fonds dans la recherche et le développement—au lieu de se contenter de promesses. S'ils nous donnaient la garantie qu'ils allaient effectivement investir ces fonds dans la recherche et le développement, je serais le premier à le reconnaître devant la Chambre. Mais le ministre sait très bien que les fabricants de médicaments de marque ont tous refusé de nous donner la garantie officielle que ces fonds seraient investis dans la recherche et le développement. Tout cela est très hypothétique.

M. Lewis: J'aimerais faire une autre proposition au député. Si je lui fournis la liste des fabricants canadiens de médicaments de marque et des montants qu'ils ont effectivement investis—montants qui, il le sait, sont substantiels—depuis l'adoption du projet de loi C-22, si je lui apporte non pas des garanties mais la preuve des sommes effectivement investies—ce qui embêterait probablement le député—, si je lui montrais la liste des montants qui ont effectivement été investis depuis l'adoption du projet de loi, la preuve que les fabricants ont tenu leur promesse d'investir dans la recherche et de développement 9,7 p. 100 du produit de leurs ventes, le député serait-il prêt à le reconnaître devant la Chambre?

M. Mills: Je serais heureux de voir une liste détaillée des engagements qui ont été pris avant le projet de loi C-22 et de ce qui a effectivement été réalisé depuis. Cependant, je signale au ministre que certaines sociétés, surtout au Québec, imputent à la R-D non seulement les investissements véritables, mais aussi les dépenses consacrées aux installations d'entreposage, à la vente et au marketing. On ne peut pas considérer les dépenses de marketing ou celles liées au personnel de vente comme des investissements dans la R-D.

Si le député peut me prouver qu'elles ont respecté leurs engagements depuis l'adoption du projet de loi C-22, sur le plan de la recherche fondamentale, je serai heureux de le dire à la Chambre, mais le gouvernement sait qu'il ne peut pas produire une telle liste. En fait, je dois dire que si le gouvernement est allé de l'avant aussi rapidement avec le projet de loi C-91, c'était pour satisfaire la meute des lobbyistes qui semblent ne jamais se fatiguer. Ce n'était vraiment pas une bonne politique gouvernementale. L'avenir prouvera, et très vite, que le projet de loi C-91 a marqué le début de la fin pour le régime de soins de santé du Canada. Cette question sera un enjeu électoral majeur, et c'est pourquoi beaucoup de députés du Parti conservateur ne reviendront pas.

M. Lewis: Les observations interminables de mon collègue m'ont laissé le temps d'obtenir la liste des investissements. On peut commencer par Glaxo, qui a construit une nouvelle usine en Ontario au coût de 70 millions de dollars; on note ensuite Searle, qui a annoncé le 18 janvier qu'elle rénoverait ses installations en Ontario au coût de 10 millions; Merck-Frosst a investi 50 millions dans la recapitalisation et la modernisation. . .

M. Mills: La recherche-développement?

M. Lewis: Bon, bon, d'accord. Nordic Merrell Dow a investi 40 millions de dollars de plus dans la recherche et le développement. . .

M. Mills: Montrez-moi leurs livres.

M. Lewis: . . .BMS a investi 500 000 $ dans la recherche et le développement à l'Université de la Colombie-Britannique; SKB-Pharma, 40 millions de plus dans la recherche et le développement en Ontario; Merck-Frosst, 15 millions dans la recherche et le développement à l'Université de la Colombie-Britannique; Ayerst 60 millions dans une nouvelle usine à Brandon, au Manitoba; Eli Lilly, 125 millions pour l'expansion de ses travaux de R-D et de nouvelles installations de fabrication. . .

• (1755)

M. Mills: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je me demande si le ministre voudrait déposer ce document. Il a dit que tous ces fonds allaient à la recherche fondamentale. Qu'on ne s'y trompe pas. Il a dit que c'était pour la recherche—j'essaie d'établir un lien avec son discours. Je vous parie qu'on va se rendre compte, quand nous leur demanderons les livres et les dossiers et que nous relierons cela à la recherche, que seule une très petite partie de ces fonds était consacrée à la recherche.

Le président suppléant (M. Paproski): Y a-t-il consentement unanime à ce que la lettre soit déposée?

Des voix: D'accord.

M. Lewis: Monsieur le Président, je suis ravi de déposer ce document, qui porte sur la recherche et le développement ainsi que sur les investissements. Je suis sûr que si le député veut nous dire que certaines de ces sociétés ont faussé leurs états financiers, s'il veut bien sortir de la Chambre et faire une déclaration à ce sujet, nous le suivrons tous pour l'entendre.

M. Mills: Monsieur le Président, je n'ai jamais dit que des sociétés avaient faussé leurs états financiers. J'ai dit que le ministre déformait la notion de recherche fondamentale. C'est encore un exemple des manoeuvres du ministre.

M. Francis G. LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président. Je suis heureux d'avoir l'occasion de commenter cette motion du Nouveau Parti démo-

cratique condamnant le gouvernement parce qu'il étouffe le débat sur l'ALÉNA et d'autres projets de loi importants liés au commerce par une utilisation abusive de la clôture, imposée au moyen des dispositions sur l'attribution de temps.

Je suis d'accord avec le NPD. Ce gouvernement a étouffé le débat sur l'ALÉNA. Il a étouffé le débat sur d'autres projets de loi importants liés au commerce. Il a fait adopter à toute vapeur, par exemple, le projet de loi C-91 qui, en réalité, met en oeuvre une partie de l'ALÉNA et modifie de façon spectaculaire le rapport des forces en oeuvre dans la fabrication des médicaments au Canada; en effet, l'industrie des produits génériques, à qui on devait un climat plus concurrentiel, sera moins en mesure d'empêcher ou de limiter l'augmentation du prix des médicaments et des coûts des soins médicaux du fait de la position de monopole que cette mesure législative donne aux multinationales pharmaceutiques en plus des droits qu'elles percevront sur leurs brevets.

Il a étouffé le débat depuis que le texte de l'accord de libre-échange nord-américain est sur la table, que ce soit aux comités créés pour l'étudier ou dans le cas du projet de loi C-115 portant mise en oeuvre de cet accord et dont la Chambre est maintenant saisie.

Je siège au comité législatif chargé d'étudier le projet de loi C-115. J'en sors tout juste. J'aimerais dire à la Chambre et à tous les Canadiens ce qu'on nous demande de faire à ce comité chargé de l'étude du projet de loi C-115.

• (1800)

On a imposé la clôture au comité. Que je sache, cela ne s'était jamais fait auparavant. On a appliqué la clôture, c'est-à-dire l'attribution d'une période de temps fixe pour l'étude en comité de ce projet de loi fort complexe.

Le projet de loi C-115 compte environ 190 pages et quelque 246 articles; il modifiera environ 29 lois fédérales afin de mettre en oeuvre l'accord de libre-échange nord-américain. Voici un exemplaire de l'ALÉNA. Il comporte 4 300 pages et est trois fois plus volumineux et plus complexe que l'ALÉ. Aucun débat approprié n'a eu lieu à la Chambre à ce sujet.

C'est durant les derniers jours d'un gouvernement qui a perdu la confiance des Canadiens, qui en est à la cinquième année de son mandat, ce qui excède la période normale, qu'on nous demande d'adopter à toute vapeur un accord qui modifiera fondamentalement les relations et l'environnement commercial du Canada à l'échelle du continent.

Le projet de loi C-115 est extrêmement complexe et l'on nous accorde au total six jours de séance pour en analyser tous les aspects. La semaine prochaine, on nous demandera d'examiner tout le projet de loi, article par article, en trois jours. Il reviendra ensuite à la Chambre où le gouvernement imposera certainement la clôture à l'examen de tout amendement que nous, ou le Nouveau Parti démocratique ou quelqu'un d'autre à la Chambre, pourrions vouloir présenter afin d'améliorer le projet de loi, dans la mesure où nous aurons eu le temps de le comprendre. La tâche est gigantesque, compte tenu du peu de temps dont nous disposons pour étudier le projet de loi et vu qu'il a été rédigé à la hâte par les fonctionnaires qui ont admis eux-mêmes, durant la première session, qu'ils avaient dû présenter au comité de nombreux amendements à leur propre projet de loi.

Le gouvernement veut faire adopter cette loi en toute hâte et il veut respecter un échéancier tout à fait déraisonnable et inutile puisque nos homologues, aux États-Unis ne sont pas prêts à présenter leur propre loi de mise en oeuvre de l'accord et qu'ils pourraient bien ne pas le faire avant la date limite d'entrée en vigueur de cet accord, le 1er janvier 1994.

Non seulement il n'est pas nécessaire sur le plan législatif de s'empresser ainsi d'adopter cette mesure, mais également le gouvernement commet une bourde stratégique majeure semblable à celle qu'il a commise lorsqu'il a négocié l'Accord de libre-échange. . .

M. McCreath: Les Canadiens ne l'ont pas jugé ainsi. Ils ont souscrit à cet accord en nous reportant au pouvoir.

M. LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso): Ils s'aperçoivent de leur erreur maintenant et vont certes la corriger aux prochaines élections. Nous verrons combien de ministériels seront élus à ce moment-là.

M. McCreath: Nous serons tous deux ici, Francis.

M. LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso): Ça aussi, c'est à voir.

En ce qui concerne le projet de loi C-115, il importe que les Canadiens sachent ce qui se passe. L'ALÉNA a été signé par le gouvernement, par l'administration précédente aux États-Unis, l'administration Bush, et par le gouvernement Salinas du Mexique à la fin de 1992. On

doit adopter des lois de mise en oeuvre dans les trois pays avant que cet accord n'entre en vigueur.

• (1805)

Le nouveau gouvernement américain a exprimé de graves réserves au sujet du libellé de l'ALÉNA à tel point qu'il a exigé, avant de soumettre le projet de loi pertinent au Congrès et de le faire adopter, qu'on négocie et signe un certain nombre d'accords parallèles.

Les Américains se rendent compte des répercussions négatives de l'Accord de libre-échange, ce que certains, chez nous, ont déjà constaté, avec raison, dans une large mesure.

On a de graves réserves aux États-Unis au sujet de l'accord de libre-échange nord-américain et on commence à se demander sérieusement si le gouvernement américain va, en fait, y donner suite. Même s'il le fait, nous attendons encore de voir la loi de mise en oeuvre. Nous savons, par expérience, que dans le cas de l'Accord de libre-échange, les États-Unis ont apporté des modifications à leur propre loi pour modifier l'esprit et l'interprétation de l'accord. Nous nous sommes laissé prendre lorsque nous avons présenté notre propre loi de mise en oeuvre de l'ALÉ et c'est ce que nous sommes en train de faire cette fois-ci en adoptant très rapidement ce projet de loi à la Chambre.

On nous a dit au comité que ces modifications sont, dans la majorité des cas, de nature administrative, qu'il n'y a aucune raison de s'inquiéter, qu'il s'agit là fondamentalement de modifications parallèles apportées précédemment et qu'en tant que législateurs et députés, nous devrions simplement nous montrer coopératifs et collaborer avec le gouvernement pour faire adopter ce projet de loi rapidement.

En fait, tout ce processus n'est qu'une vaste blague. On a demandé à mes collègues qui se trouvaient à la Chambre de se limiter simplement aux aspects administratifs du projet de loi. Ils vont rencontrer des fonctionnaires qui ne leur parleront que d'aspects très restreints du projet de loi. Nous n'avons pas la possibilité de rencontrer un groupe de spécialistes capables de nous fournir l'information nécessaire ni de procéder au contre-interrogatoire des fonctionnaires de façon à bien faire notre travail à la Chambre. On ne nous en laisse pas le temps.

Une voix: Nous sommes bâillonnés.

M. LeBlanc (Cap-Breton Highlands Canso): On nous bâillonne. On nous ordonne d'adopter les projets de loi à toute vitesse. Le gouvernement a son propre calendrier, son propre programme. Il n'écoute pas la Chambre. On nous dicte notre ligne de conduite; on nous dit que nous devons l'accepter car c'est cela la démocratie; que c'est pour le bien du Canada, des Canadiens, et que nous serons satisfaits du produit final.

J'ai siégé au comité qui a consacré trois ou quatre semaines à des audiences concernnant l'ALÉNA. Nous nous sommes rendus dans diverses régions du pays en novembre et décembre. Nous avons aussi un peu voyagé en février. Or, nous avons à peine effleuré la surface du sujet. Nous avons à peine discuté de l'importance de l'ALÉNA pour le Canada et pour la politique commerciale de façon générale.

Nous n'avons abordé que très superficiellement certains des secteurs de l'économie, comme l'agriculture, l'industrie de technologie de pointe, l'industrie manufacturière. Nous n'avons pas abordé tous les autres secteurs de l'économie canadienne qui seront touchés, certains de façon positive, beaucoup de façon négative, le doute subsistant pour certains autres secteurs. Nous avons à peine effleuré la surface de cet accord. À l'examen, on constate qu'il est lié à nombre d'autres développements dans le commerce extérieur, dont la majorité des Canadiens n'ont vraiment pas une bonne compréhension, parce qu'ils se sont produits de façon extrêmement rapide au cours des trois ou quatre dernières années.

• (1810)

Le comité avait amplement le temps de poursuivre ses travaux. Mes collègues et moi-même avons demandé que celui-ci poursuive ses activités, puisqu'il lui restait beaucoup à faire. En fait, j'ai écrit au président en décembre pour lui proposer la tenue d'audiences supplémentaires. Nous en avons eu quelques-unes, mais nous aurions pu en avoir d'autres.

Par exemple, nous aurions pu nous rendre au coeur de l'Ontario, région qui a été dévastée depuis quatre ans, dont le secteur manufacturier s'est littéralement effondré, et pour laquelle le régime commercial en place revêt une importance vitale.

On nous a répondu que nous ne pouvions nous rendre dans cette région parce que le temps pressait, qu'il fallait déposer cette loi de mise en oeuvre, mettre notre rapport de côté et ainsi de suite.

Le secteur manufacturier en Ontario est en crise. Des centaines de milliers d'emplois sont disparus et ne reviendront jamais. Peut-être verrons-nous une nouvelle

économie émerger dans ce secteur mais pour l'instant il y a des centaines de milliers de familles canadiennes dont l'horizon est très sombre, même si nous sommes en train de sortir de cette récession de trois ans provoquée par le gouvernement.

Le NPD a raison. C'est une farce. Il n'existe aucune possibilité d'étudier adéquatement les questions qui sous-tendent cet accord très important. Les Canadiens ou les parlementaires canadiens n'ont aucune chance de procéder à une étude appropriée des conséquences cachées du projet de loi C-115 et de l'accord de libre-échange nord-américain. Nous devrons attendre encore un peu et voir ce qu'on pourra faire après les élections.

C'est un autre gouvernement qui s'occupera de cette question après les élections, parce qu'il est évident que les Canadiens ne donneront pas au gouvernement en place une autre occasion de miner l'économie canadienne comme il l'a fait depuis les dernières élections.

Les Canadiens s'en souviendront au cours de la campagne électorale lorsque ces questions seront soulevées. À l'heure actuelle, ils sont très préoccupés par les questions économiques. Ils sont inquiets au sujet des emplois. Ils voient le lien de cause à effet et ils voteront en tenant compte de ce qu'ils ont vu au cours des quatre dernières années de régime conservateur.

L'hon. Doug Lewis (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, j'ai seulement une brève question à poser au député qui s'inquiète tellement pour le centre de l'Ontario tout à coup.

La société General Motors va interrompre la production de sa chaîne de montage de Luminas à Oshawa à l'automne 1993, afin d'installer le nouvel outillage pour la Lumina 1995 qu'elle commencera à produire à l'automne 1994.

La société a déclaré explicitement que, lorsque la nouvelle chaîne sera en opération, elle construira le même nombre d'automobiles avec environ 1 400 travailleurs en moins, à cause du nouvel outillage de production et du nombre inférieur de composants entrant dans la fabrication des voitures.

Je sais que le député peut répondre à ma question que voici: pourrait-on trouver un moyen de blâmer le libre-échange ou l'ALÉNA?

• (1815)

M. Francis G. LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, je n'ai pas les statistiques sous les yeux, mais, en Ontario, il y a eu une hausse terrible du taux de chômage, de sorte que des sommets ont été atteints dans certaines régions et le secteur de la fabrication s'est effondré depuis quatre ans. Beaucoup de documents le prouvent. De nombreuses industries ont fermé leurs portes définitivement. Ces fermetures n'étaient pas toutes attribuables à l'Accord de libre-échange, mais un grand nombre l'était.

Si le ministre croit vraiment que l'Ontario et le Canada ont un avenir brillant et que cet avenir prometteur est directement lié aux politiques mises en oeuvre par le gouvernement actuel, je voudrais qu'il explique pourquoi le ministre des Finances a prévu un taux de chômage supérieur à 10 p. 100 pour les deux prochaines années. Le gouvernement n'ose pas se prononcer pour les années suivantes. Qu'on nous dise pourquoi les prévisions des conservateurs concernant le chômage et la croissance sont tellement erronées depuis leur deuxième mandat et même avant cela.

M. Peter McCreath (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je voudrais seulement poser une question au député, que je suis d'ailleurs heureux de voir à la Chambre. Il a apporté une contribution fort constructive au comité, mais j'ai été vraiment très surpris par l'observation qu'il a faite au sujet des témoins comparaissant devant le comité législatif chargé d'étudier le projet de loi C-115.

Il y a un an, le Comité permanent des affaires trangères et du commerce extérieur a entendu quelque 203 témoins au sujet de l'ALÉNA. En outre, il y a quelques mois, le sous-comité du commerce extérieur a entendu un autre groupe de 124 témoins sur le même sujet. Voici maintenant un projet de loi dont un comité législatif a entrepris l'étude. Il s'agit du projet de loi C-115, dont j'ai un exemplaire en main. Ce document ne doit pas être confondu avec l'ALÉNA, dont Riis le déchiqueteur a déchiré un exemplaire plus tôt à la Chambre.

Le député fait allusion aux témoins. Si je ne m'abuse, ce comité a entendu quelque 40 témoins jusqu'à maintenant. Sauf erreur, ses collègues libéraux et lui n'ont fait part d'aucune question au comité pour les témoins et ce comité a entendu tous les témoins qui avaient demandé à comparaître devant lui.

Si je me trompe, qu'il nous dise qui sont les témoins qui voulaient comparaître devant le comité, mais qui n'ont pas été invités.

M. LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, on nous a donné deux semaines pour étudier ce projet de loi, le C-115 qui modifie 29 lois. Nous avons passé la plus grande partie du temps à essayer de comprendre ce que signifiaient ces modifications fort complexes, de déterminer s'il s'agissait de modifications

de forme ou de fond, s'il s'agissait de changements véritables et non de simples modifications terminologiques.

Par exemple, cet après-midi, on nous a demandé d'étudier toute la partie traitant de la propriété intellectuelle. Mon collègue là-bas a eu l'amabilité, lors de l'organisation du comité, de diviser le projet de loi en cinq parties afin que nous puissions l'étudier d'une manière plus logique. Cet après-midi, nous avons parlé de la Loi sur le droit d'auteur, de la Loi sur les engrais, de la Loi sur les aliments et drogues, de la Loi sur les dessins industriels, de la Loi sur les brevets, de la Loi sur les produits antiparasitaires et de la Loi sur les marques de commerce.

Des voix: Tout cela en deux heures.

M. LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso): Tout cela cet après-midi, en deux heures. Nous avons eu des fonctionnaires très compétents et bourrés de connaissances qui nous ont dit que c'était une modification de forme, qu'il ne fallait pas s'inquiéter de ces quatre pages. C'était simplement une question de forme, et ils pouvaient l'expliquer. Le changement voulait dire quelque chose, mais ils ne savaient pas trop quoi. C'est ainsi que le projet a été étudié.

Mon collègue demande où sont tous les témoins que nous voulons entendre. Nous n'avons pas le temps d'organiser un examen sérieux du projet de loi; nous n'avons pas le temps d'amener les témoins à étudier les changements qu'entraîne cette loi de mise en oeuvre. Or, c'est ce qu'on attend d'eux. Nous n'avons même pas le temps d'expliquer aux témoins ce qu'ils doivent faire.

• (1820)

Nous avons été avisés du programme du comité le 23 avril, et les audiences ont débuté la semaine suivante. L'étude détaillée doit se faire les 11, 12 et 13 mai pour que le gouvernement puisse ramener le projet à la Chambre après notre semaine de relâche et le faire adopter à toute vapeur, sans égard aux amendements, à l'opposition ou à ceux qui auraient aimé prendre la parole.

C'est là le programme. Comment pouvons-nous mobiliser, informer et préparer correctement les témoins qui auraient quelque chose de pertinent à dire sur ces questions, alors qu'il faut à tout prix respecter le calendrier du gouvernement?

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, je suis heureux de participer à ce débat, ne serait-ce qu'un moment, pour souligner les services inestimables que mon collègue a rendus à l'ensemble des Canadiens en travaillant au sein de ce comité.

Je crois que le solliciteur général, qui était encore des nôtres il y a un instant, cherche à jouer à cache-cache en ce qui concerne l'essence même de l'entente. Ce que l'opposition réclame, c'est un débat en profondeur. Il n'y a pas de doute là-dessus. Je voudrais soumettre la question suivante à mon collègue. Si le solliciteur général est si intéressé à connaître la réponse à ces questions de fond—il a enfin eu un trait de génie aujourd'hui et il en a posé une—il doit sûrement tenir, comme nous tous en tant que députés, à ce qu'on fasse le tour de la question.

L'objet de la motion à l'étude, c'est ce que le gouvernement a fait au cours des neuf dernières années en abusant de ses prérogatives de gouvernement majoritaire et en foulant aux pieds les droits des minorités. Le gouvernement a encore une fois violé le Parlement, comme il l'a fait des dizaines de fois dans le passé, notamment lors de l'étude du projet de loi sur les brevets pharmaceutiques. Il s'agit d'une violation flagrante, choquante et injustifiée du droit reconnu au Parlement et aux parlementaires de débattre en profondeur des questions dont ils sont saisis, que ce soit à la Chambre ou en comité, au nom des personnes qui les ont élus.

Je voudrais demander à mon collègue de Cap-Breton Highlands—Canso, qui est beaucoup plus respectueux des traditions parlementaires que les députés d'en face qui approuvent le recours abusif à la clôture, ce qu'il pense du tort qu'un tel abus des pouvoirs conférés à la majorité fait à l'image que les Canadiens ont de la Chambre des communes en tant qu'institution nationale et plus haute instance du pays?

M. LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, je remercie mon collègue de sa question. Il a très bien su exprimer les inquiétudes de tous les Canadiens au sujet des dispositions du projet de loi portant sur les médicaments brevetés. Bon nombre des arguments qu'il a avancés seront repris dans les jours qui viennent.

En réponse à sa question, je dirai que le mépris que le gouvernement a manifesté à l'endroit du Parlement a incité les Canadiens à remettre en question la crédibilité des parlementaires, leur capacité de défendre les intérêts de leurs électeurs et les débats importants que la Cham-

bre des communes peut tenir. Lorsque l'opposition sait que le gouvernement appliquera la clôture pour faire adopter tous les projets de loi qui sont quelque peu controversés et refusera toujours d'écouter les observations et les critiques constructives des députés d'en face et de leur donner l'occasion de faire leur travail, c'est-à-dire d'examiner minutieusement les projets de loi dont la Chambre est saisie, cela ne présage rien de bon pour l'avenir de notre forme de gouvernement représentatif. Ce genre d'attitude avilit le Parlement et déprécie le mandat que les Canadiens confient à leurs élus.

M. Stan Wilbee (Delta): Monsieur le Président, tout à l'heure, le solliciteur général a parlé des effets du libre-échange et du commerce international sur l'industrie automobile, mais ce qui est plus important, il a fait valoir à quel point la robotisation avait transformé les méthodes de production des automobiles. Le phénomène de la robotisation touche aussi l'industrie du sciage dans ma province, la Colombie-Britannique, où la moitié de la main-d'oeuvre qu'il y avait auparavant produit maintenant deux fois plus de bois.

En raison du libre-échange qui facilite l'exportation de produits finis, nous voyons naître de plus en plus d'entreprises du secteur de la transformation, c'est-à-dire du secteur de la valeur ajoutée. Par exemple, Mitsui produit des maisons préfabriquées qu'elle exporte aux États-Unis, au Mexique et aussi au Japon. Je pense que le libre-échange a beaucoup d'avantages.

• (1825)

Les producteurs de pommes de la Colombie-Britannique se réjouissent de la perspective de vendre au Mexique. Je n'aurais jamais cru que le Mexique pouvait offrir de bons débouchés pour nos pommes, mais c'est apparemment le cas. Les producteurs peuvent vendre au Mexique toutes les pommes qu'ils peuvent produire.

Avant le libre-échange, les viticulteurs craignaient beaucoup d'être éliminés par leurs concurrents californiens. Ils ne se sont jamais si bien portés qu'en ce moment. C'est grâce au libre-échange entre le Canada et les États-Unis.

Je sais qu'il ne me reste plus de temps, mais je ne comprends pas pourquoi l'opposition voit toujours tout en noir. Le libre-échange a beaucoup d'effets bénéfiques. Il suffit de regarder ce qui se passe autour de soi, de voir les nouvelles industries, les nouvelles techniques, de voir tout ce que nous pouvons maintenant faire au Canada et que nous ne pouvions pas faire lorsque nous étions limités à notre marché intérieur.

Maintenant que le monde, et tout particulièrement l'Amérique du Nord, s'ouvre à nous, nous avons des possibilités incroyables à saisir. J'espère que la circonscription du député en profitera et saura faire prospérer son secteur commercial et son secteur manufacturier.

M. LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, nous ne sommes pas contre le commerce.

M. Lewis: N'oubliez pas ce qui est arrivé au député d'Essex—Windsor.

M. LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso): Je ne suis pas membre de son parti et je n'aspire pas à le devenir.

Nous ne nous y opposons pas. Nous ne croyons pas nécessairement que chacun des articles de l'ALÉNA est mauvais pour le Canada. Nous savons que certaines des dispositions de cet accord sont liées au GATT et à d'autres ententes et que cela fait partie du processus.

Le débat d'aujourd'hui ne vise pas du tout à déterminer si on est pour ou contre le libre-échange. Il porte sur le fait qu'on ne donne pas au Parlement le temps nécessaire pour examiner en profondeur cette mesure qui aura des répercussions fondamentales sur la vie des Canadiens. Voilà à quoi nous nous opposons. C'est pourquoi nous implorons le gouvernement de laisser le Parlement faire son travail, bien qu'il soit un peu tard étant donné que les jours de ce gouvernement conservateur sont comptés.

M. Peter L. McCreath (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir intervenir dans le débat d'aujourd'hui qui porte sur le processus législatif.

Cela m'intrigue beaucoup de voir le Nouveau Parti démocratique proposer pareille motion à la Chambre aujourd'hui. Ils se disent très préoccupés par l'ALÉNA. Pourtant, chaque fois que l'occasion se présente d'en discuter, ils veulent parler de processus.

Ils veulent parler de la quantité de temps que nous passons à en discuter ici ou que nous passons à en discuter ailleurs. Je trouve intéressant de constater qu'il n'y a pas de député néo-démocrate à la Chambre en ce moment, même s'il y en avait plus tôt. Ils ont lancé le débat. Nous avons d'abord entendu M. Riis qui, aux frais des contribuables, a jonché de papier le parquet de la

Chambre en déchirant une par une les pages d'un exemplaire de l'ALÉNA.

Le président suppléant (M. Paproski): À l'ordre, s'il vous plaît. Le député de Cap-Breton Highlands—Canso invoque le Règlement.

M. LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso): Le député a besoin qu'on lui rappelle, même s'il ne l'a sans doute pas fait délibérément, qu'il est contraire aux usages de la Chambre de faire allusion à la présence ou à l'absence d'autres députés. Il vient de le faire à propos de l'ensemble des députés du Nouveau Parti démocratique.

Le président suppléant (M. Paproski): Je pense que le député s'en rend compte. Je vois bien un député du Nouveau Parti démocratique à la Chambre. Y a-t-il autre chose que vous voulez dire?

M. Taylor: À propos du même rappel au Règlement, monsieur le Président, je voulais simplement signaler au député de South Shore que des députés néo-démocrates sont bel et bien présents à la Chambre et que nous protestons contre le fait qu'il a dit. . .

Le président suppléant (M. Paproski): Le député devrait savoir cela également. Il siège ici depuis longtemps, et j'aimerais bien qu'il ne fasse pas allusion à la présence ou à l'absence de députés à la Chambre. C'est l'heure du dîner, et il y a des caméras de télévision à l'extérieur. Je n'ai pas à le réprimander, car il a plus de bon sens. Reprenons donc le débat, je vous en prie.

• (1830)

M. McCreath: Monsieur le Président, je m'excuse d'avoir violé le Règlement, mais je dois dire que je suis surpris. Ce n'est pas moi qui ai soulevé cette question ici, aujourd'hui. D'autres l'ont fait. Et je suppose qu'ils suivent très attentivement le débat, où qu'ils soient.

Dans ses observations préliminaires, le ministre a dit, à propos de la motion proposée aujourd'hui, et je cite, car c'est tellement bien envoyé: «C'est faire preuve d'une incroyable hypocrisie.» Il a ajouté que la meilleure façon d'étouffer le débat—ce dont on accuse le gouvernement dans cette motion—est de ne pas y participer.

Les néo-démocrates prétendent avoir à coeur toute cette question, mais profitent-ils des occasions qui leur sont offertes de participer à des débats là-dessus? C'est évidemment là une bonne question.

Je suppose, monsieur le Président, que si je ne suis pas autorisé à signaler qui est présent à la Chambre et qui ne l'est pas, je ne suis pas autorisé non plus à dire qui est présent au comité et qui ne l'est pas à un moment ou à un autre. Je devrais participer à l'heure actuelle à la séance de ce comité. Je voudrais bien y participer, mais j'estime qu'il est plus important pour moi d'être ici en tant que secrétaire parlementaire du ministre pour faire valoir quelques points qui sont très importants. Toutefois, je constate que, après trois heures de séance, aujourd'hui, les membres néo-démocrates du comité n'ont toujours pas posé une seule question. Telle a été leur participation à ce comité.

C'est à se demander à quoi sert au juste ce débat. Est-ce pour que les néo-démocrates nous servent leur cabotinage? La députée de Saanich—Les Îles-du-Golfe a dit tout à l'heure—et je la crois sur parole—que seulement deux heures et cinq minutes avaient été consacrées ici au débat de deuxième lecture du projet de loi C-115.

Ce qu'elle a oublié de dire, c'est que, pendant deux ou trois autres heures, ses distingués et éminents collègues ont crié et ont chahuté comme une bande d'enfants d'école et l'un d'entre eux a employé un langage antiparlementaire, à tel point que le Président—qui est l'un des plus patients et des meilleurs que la Chambre ait jamais eus—s'est vu forcé de l'expulser.

Pourquoi? Ma foi, l'intéressé est bien le seul à le savoir. Je ne voudrais pas lui prêter des intentions, car cela aussi est antiréglementaire. J'ai remarqué qu'il a réussi à passer à la télévision, ce soir-là, même si ma collègue, la députée de Saanich—Les Îles-du-Golfe, prétend que «au Canada, il y a une conspiration des médias en faveur des conservateurs». Certains députés ne l'ont peut-être pas entendue parler ainsi. J'étais vraiment consterné. C'est le premier ministre qui sera heureux d'apprendre que le *Toronto Star* est maintenant un torchon conservateur, tout comme l'*Ottawa Citizen*. Et Dieu sait que c'est déjà le cas de la SRC. De toute évidence, ils trempent tous dans le complot contre le Nouveau Parti démocratique.

Je pense que les néo-démocrates se tirent eux-mêmes dans le pied. Ils n'ont pas besoin de nous; ils sont leurs propres ennemis.

Ils prétendent que nous tentons de faire adopter l'ALÉNA à toute vapeur. Je crois que le député de Kamloops a dit que nous essayions de «faire passer subrepticement cet accord à la Chambre». On le ferait adopter en catimini, voilà ce qu'il nous reproche. Je ne sais pas ce qu'il faut en penser. Dans ce cas-là, je me demande bien pourquoi, le 16 septembre, il a dit à cette même Chambre, au moment de poser une question au premier ministre: «Le premier ministre sait aussi que l'ALÉNA est une entente commerciale qui sème la discorde, qui suscite la controverse et qui a des implications politiques importantes. Nous savons déjà que le gouvernement a lancé une

vaste campagne publicitaire pour faire la promotion de l'ALÉNA dans tout le pays.»

Je m'en souviens. J'étais ici ce jour-là et je suis certain que tous les députés qui étaient ici ce jour-là l'ont entendu reprocher au gouvernement d'avoir renseigné les Canadiens sur l'ALÉNA. Ce qu'il reprochait au gouvernement, c'était, je suppose, de faire de la propagande pour l'entente. Ces données ont été communiquées aux Canadiens il y a plusieurs mois. Or, voilà que, selon lui, nous essayons de faire passer subrepticement l'accord à la Chambre.

Voyons s'il s'agit bien de faire passer subrepticement l'accord à la Chambre. Plus tôt dans la journée, le ministre a expliqué brièvement par quel processus le Canada en était venu à accepter l'ALÉNA. Il a énuméré toutes les étapes du processus. Il a parlé des 311 Canadiens qui ont participé aux divers comités consultatifs du gouvernement, ceux qui ont orchestré la participation du Canada à ce processus.

• (1835)

Il a fait allusion à la centaine de séances qu'ont tenues tous ces comités représentant les organisations de tout genre au Canada qui s'intéressaient au commerce que le ministre a mentionnées dans ses observations.

Ce qui m'amène à la question de ce projet de loi et à la manière dont la Chambre va discuter de l'ALÉNA, si je peux trouver mon papier parce que je ne voudrais pas induire la Chambre en erreur en donnant des renseignements inexacts.

Comme je l'ai dit dans une question le printemps dernier, le Comité permanent des affaires étrangères et du commerce extérieur a tenu des audiences sur le sujet du libre-échange nord-américain. C'était avant qu'un accord soit conclu pour que les Canadiens puissent faire connaître leur opinion à ce sujet. Le comité a tenu 27 audiences publiques, a entendu 203 témoins et a reçu, en outre, 95 mémoires.

Puis, une fois l'accord signé et accepté en août, il a été annoncé aux Canadiens au début novembre et un sous-comité du Comité permanent des affaires étrangères et du commerce extérieur a organisé des audiences. Il a tenu 28 réunions publiques, entendu 124 associations et 203 témoins, reçu 95 mémoires et 23 autres documents et tenu des audiences dans neuf villes du Canada.

Nous l'avons fait passer subrepticement d'un océan à l'autre, d'un bout à l'autre du pays. C'étaient des audiences qui portaient sur le contenu de l'accord même.

En outre, je dirais que l'ALÉNA est un sujet qui n'a pas échappé au hansard. En fait, on en a parlé lors d'au moins 237 jours de séance; 304 questions, sans compter les supplémentaires, ont été posées sur l'ALÉNA et le projet de loi a été débattu ici. Il y a eu 22 déclarations de députés, 14 prises de position et 5 journées d'opposition consacrées à ce sujet, y compris celle-ci.

Le sujet d'aujourd'hui n'est pas spécifiquement l'ALÉNA, ce n'est même pas le contenu du projet de loi C-115. Si mes collègues du NPD pensent que le débat sur le projet de loi C-115 n'a pas été assez long, pourquoi présentent-ils aujourd'hui, alors que nous avons plusieurs heures, une motion parfaitement frivole sur le processus de discussion? Pourquoi ne parlons-nous pas de la substance du projet de loi si c'est ce que vous jugez nécessaire à la Chambre?

Eux seuls peuvent répondre à cette question, car moi, je ne le peux pas. Tout ce que je peux dire c'est que les Canadiens ont deux messages pour les députés. Le premier était particulièrement clair dans le rapport Spicer.

Ce que les Canadiens veulent voir lorsqu'ils regardent le canal parlementaire, ce sont des discussions utiles. Ils veulent voir un débat véritable. Ils veulent entendre des discours intelligents exposant les différentes facettes d'une question.

Ils ne veulent pas voir des gens qui déchirent des documents et jonchent de rebuts le parquet de la Chambre des communes, ils ne veulent pas voir des gens qui se lancent dans des discussions de procédure parlementaire dans l'espoir de se faire expulser et attirer sur eux les caméras de télévision. Ils veulent voir des députés qui agissent de façon responsable et débattent sérieusement des questions à l'étude. C'est un message qui a été transmis clairement.

L'autre que j'entends, c'est pourquoi perdez-vous autant de temps? Pourquoi n'accélérez-vous pas les choses? Pourquoi n'agissez-vous pas?

Il est intéressant de se rappeler qu'à la Chambre des communes britannique, le traité de Maastricht a été débattu pendant cinq heures en deuxième lecture. C'est

tout. Il a alors été approuvé par la Chambre des communes de l'Angleterre.

Il y en a qui voudraient que la Chambre débatte indéfiniment des questions et n'en vienne jamais à un accord. Ensuite, bien sûr, on critiquerait le gouvernement de ne jamais rien faire. Qu'il est donc merveilleux d'être dans l'opposition: on gagne sur les deux tableaux.

Si le gouvernement passe à l'action, l'opposition le critique parce qu'il emploie les grands moyens. S'il prend son temps ou que l'opposition s'arrange pour que rien ne soit fait, elle le critique parce qu'il ne fait rien.

Cela me fait penser au budget qui a été déposé la semaine dernière. Qu'a dit le porte-parole du Parti libéral pour les finances? «Où est le déficit? Le gouvernement n'a rien fait. Il n'y a rien dans le budget.» Puis, tous ces députés se sont levés pour se plaindre parce que le gouvernement fait des compressions ici et là. Que veulent-ils? De quel côté penchent-ils aujourd'hui? C'est une question qu'on souhaiterait poser parfois.

• (1840)

Nous avons également entendu ceci: pourquoi étudiez-vous ce projet de loi maintenant? Les Américains n'ont pas adopté le leur au Congrès. Les Mexicains non plus. Pourquoi tant de précipitation? Je vous signale, monsieur le Président, que le gouvernement n'attend pas de directives des États-Unis pour faire ses lois. Il dépose des projets de loi et conclut les accords internationaux qu'il juge dans l'intérêt des Canadiens et qui contribueront à la création d'emplois au Canada et à une croissance économique qui profitera aux Canadiens. Voilà ce qui incite le gouvernement à aller de l'avant.

L'une de nos collègues du NPD se vantait aujourd'hui d'être allée à Washington où elle avait entendu tout ce qu'on en pensait là-bas. Imaginez-vous, que de notre côté de la Chambre, nous nous intéressons davantage à ce que les Canadiens en pensent. C'est notamment pour cela que nous n'avons pas jugé utile de faire ce que demandaient les néo-démocrates, c'est-à-dire envoyer à grands frais un comité parlementaire voyager partout aux États-Unis et au Mexique pour savoir ce que les Mexicains et les Américains pensaient de cet accord commercial. Ce n'est pas ainsi que nous définissons notre rôle. Nous croyons que notre rôle consiste à faire ce qui est dans l'intérêt du Canada.

Le député d'Etobicoke-Nord a déclaré à la Chambre que l'accord était mort de toute façon et que même les Américains le disaient. C'est tout simplement faux.

La semaine dernière, un haut fonctionnaire du gouvernement américain a fait une déclaration intéressante. M. Panetta, directeur du Office of Management and Budget et représentant du gouvernement américain, aurait déclaré que l'accord commercial ne pourrait pas être adopté au Congrès à l'heure actuelle. Il a utilisé le mot *mort*. Il a dit que l'accord mourrait s'il était mis aux voix maintenant. Je suppose que c'est vrai. Je ne le sais pas, mais c'est intéressant. C'était il y a environ une semaine, et tout le monde s'est précipité pour démentir ses propos. Par exemple, le président a fait les commentaires suivants: «M. Panetta est découragé à l'idée des batailles qu'il faudra livrer.» Au lieu de se fâcher, M. Clinton a dit: «Il faudra que je le ramène à de meilleurs sentiments. Il a eu une mauvaise journée hier et il est déprimé. Je dois l'appuyer. Je ne veux pas le mettre au pilori.»

Je me demande si mon collègue d'Etobicoke-Nord sait que, le 28 avril dernier, douze sénateurs républicains ont écrit au président des États-Unis pour lui faire savoir qu'ils l'appuyaient sur toute la ligne quant à ce projet de loi. J'ai cette lettre ici, et je serai heureux d'en remettre une copie à tous les députés intéressés. Je pense que la chose qu'il ne faut pas oublier, c'est que le Congrès ne sera pas saisi tout de suite de l'ALÉNA. L'accord sera soumis au Congrès dans quatre ou cinq mois.

Je me souviens, par exemple, que s'il y avait eu des élections en juin 1988, ce gouvernement aurait obtenu 22 p. 100 des voix. Il serait probablement disparu, mais on n'a pas déclenché les élections tout de suite. On les a tenues quatre ou cinq mois plus tard, soit le 21 novembre 1988. Que s'est-il passé? Le gouvernement a été réélu avec une majorité écrasante parce que, encore une fois, les Canadiens ne s'étaient pas laissés avoir par les manigances et les prédictions alarmistes des gens d'en face. Ce que je veux dire c'est que nous devons vraiment établir notre propre programme et le respecter.

Je voudrais parler brièvement de ce comité. Quand le leader du Nouveau Parti démocratique à la Chambre a pris la parole, il a dit que nous avions appliqué la clôture dès le premier jour. Les députés néo-démocrates ne comprennent peut-être pas quel est le rôle et quelles sont les fonctions d'un comité législatif, mais je pense qu'il est important que les Canadiens, eux, le compren-

nent. Un projet de loi, une mesure législative, est présenté pour une première lecture et déposé à la Chambre. En deuxième lecture, le débat porte sur le principe dont il s'inspire. La Chambre approuve ce principe ou le rejette. Si la Chambre approuve ce principe, le projet de loi est renvoyé à un comité législatif, qui l'étudie. Autrement dit, ce comité a pour rôle et pour fonctions d'étudier cette mesure législative et de voir si son adoption permettra d'atteindre les buts et les objectifs énoncés par le gouvernement dans le discours officiel qu'il a prononcé à l'ouverture du débat, à l'étape de la deuxième lecture. C'est ce que fait un comité législatif. Ensuite, bien sûr, le projet de loi revient à la Chambre où il peut être modifié à l'étape du rapport. Puis, il est débattu à l'étape de la troisième lecture.

Le comité législatif qui étudie le projet de loi C-115 n'a pas pour objectif de parcourir le Canada afin de demander aux gens ce qu'ils pensent de l'ALÉNA. Cela n'entre pas dans son mandat. Le comité législatif a pour mandat d'étudier la mesure législative qui lui est déférée et de voir si cette mesure fait ce qu'elle est censée faire. Dans ce cas, le but est assez simple. Le comité est censé prendre l'ALÉNA, le gros document qu'a aujourd'hui déchiré le leader du NPD à la Chambre, et d'examiner l'incidence qu'aura sa mise en oeuvre en tant que loi. C'est le rôle de notre comité. Notre comité a soumis ce document à quelque 40 spécialistes qui l'ont aidé dans sa tâche.

• (1845)

J'ai présenté au comité une motion demandant qu'il planifie ses travaux de façon ordonnée. Le Nouveau Parti démocratique a bien fait comprendre que cela ne l'intéressait pas. Qu'il cherchait seulement à se faire autant de publicité que possible en s'opposant à l'ALÉNA. Qu'il se moquait, en fait, de ce que devait faire le comité. Ça s'est vu dans la façon dont le comité a accompli ses travaux.

La contribution des députés néo-démocrates aux délibérations du comité a été extrêmement minime, pour ne pas dire nulle. Certains jours, ils n'ont même pas posé une seule question.

Je dois dire, par contre, que le Parti libéral, en particulier le député de Cap-Breton Highlands—Canso, a essayé de prendre une part active aux travaux. Cependant, ceux qui ont été les plus efficaces—et je n'hésite pas à le dire—, ce sont les députés du Parti conservateur qui ont fait leurs devoirs, qui ont bien étudié cette mesure législative et ont questionné les témoins. Ceux qui en doutent n'ont qu'a se reporter aux comptes rendus. Ils sont à leur disposition. Tout le monde peut les consulter.

Mais ce n'était pas ce que voulaient les néo-démocrates. Ce que voulaient les néo-démocrates, c'était encore une fois la grande tournée. Pas seulement au Canada, mais aussi au Mexique, aux États-Unis et Dieu sait où encore. À présent qu'ils ont entendu dire que le Chili et le Venezuela aimeraient peut-être bien devenir parties à l'accord, ils voudraient que le comité se déplace jusqu'au Venezuela et au Chili pour enquêter également sur ces pays. J'ai bien peur que ce ne soit ni le rôle ni le mandat du comité législatif.

Pour terminer, j'aimerais dire une dernière chose. Les règles de la clôture et de l'attribution de temps ont été introduites sous les libéraux. Elles ont été introduites, comme il se doit, par un gouvernement. Soyons francs, un parti de l'opposition n'introduirait jamais une règle d'attribution de temps. Ces règles ont été introduites de sorte qu'en l'absence de coopération entre les partis, cela permette au gouvernement de faire ce pour quoi les gens l'ont élu, à savoir diriger le pays et assumer ses responsabilités. C'est là le but de l'attribution de temps.

Le paragraphe 78(1) du Règlement prévoit des consultations. Des consultations, il y en a eues. Le paragraphe 78(2) du Règlement stipule qu'il peut y avoir attribution de temps même si un seul parti est d'accord. Or, quand on récolte ce que le gouvernement a récolté à maintes reprises, pas seulement dans le cas du projet de loi C-115, mais aussi dans celui du projet de loi C-91 et de plusieurs autres mesures législatives, à savoir une absence totale de coopération, il a un recours, l'attribution de temps.

Pour conclure, il est intéressant de noter qu'entre 1980 et 1984, à l'époque où les libéraux étaient au pouvoir, 18 projets de lois ont fait l'objet d'une attribution de temps alors que sous le gouvernement conservateur, on a eu recours à l'attribution de temps dans le cas de 16 projets

de loi entre 1984 et 1988 et dans le cas de 21 projets de loi entre 1988 et 1992. C'est une pratique assez courante des deux côtés de la Chambre.

Cette motion ne vaut rien. Monsieur le Président, je vous remercie de votre patience. Je recommande cette mesure législative qui va sans aucun doute être adoptée, car elle est bonne pour le Canada. Je suis sûr que d'autres députés ont des questions.

Le président suppléant (M. Paproski): Il y a trois personnes qui veulent poser des questions: le député de Calgary-Nord-Est, le député de Longueuil et le député de Broadview—Greenwood, dans cet ordre.

M. Alex Kindy (Calgary-Nord-Est): Monsieur le Président, votre décision nous permet de poser quelques questions.

Nous parlons de l'ALÉNA, mais nous aurions dû parler également de l'Accord de libre-échange avec les États-Unis. Nous devons nous demander ce qu'il nous a apporté. Est-ce positif ou négatif? À mon avis, c'est négatif puisque nous y avons perdu 450 000 emplois dans le secteur manufacturier pour la plupart. Ce n'est donc pas un bon accord.

La preuve en est que notre déficit courant est de 30 milliards de dollars et que nous nous endettons davantage chaque année auprès des pays étrangers.

• (1850)

Ce chiffre est énorme, 30 milliards de dollars. C'est notre déficit courant. Et nous le devons à l'Accord de libre-échange avec les États-Unis. Nous y perdons de l'argent et nous ne gagnons rien en retour. Avant l'entrée en vigueur de l'accord, notre déficit était de 9 milliards. Il est maintenant de 30 milliards de dollars par an.

Quant à nos échanges commerciaux avec le Mexique, ce pays exporte pour 1,7 milliard au Canada et nous y exportons pour 0,6 milliard. Ma question au député est donc la suivante: croit-il que si nous concluons un accord avec le Mexique, il y aura plus d'emplois manufacturiers au Canada et que nous pourrons exporter davantage au Mexique que le Mexique n'exporte chez nous? Voilà ma question. Le député peut-il y répondre?

M. McCreath: Monsieur le Président, je serai bref car il y a d'autres questions.

Je suis tenté de demander à mon collègue de Calgary-Nord-Est s'il croit que l'Accord de libre-échange avec les États-Unis a été si néfaste pour le Canada, pourquoi l'a-t-il défendu pendant la campagne électorale de 1988? Pourquoi a-t-il voté en faveur de l'ALÉ à la Chambre en 1988? S'agit-il simplement de la sagesse qu'on acquiert après coup?

Il affirme que l'accord de libre-échange n'a pas été profitable pour le Canada. Je lui rappellerai que, depuis l'entrée en vigueur de l'ALÉ, les exportations totales de biens vers les États-Unis ont augmenté de 19,2 p. 100 et ont atteint des niveaux sans précédent. L'excédent sur marchandises du Canada face aux États-Unis était de 17,7 milliards de dollars l'année dernière, soit une augmentation de 27,3 p. 100 par rapport à 1991.

Je pourrais poursuivre l'énumération, mais le moment ne s'y prête pas. La question du député portait spécifiquement sur l'ALÉNA. Je lui dirai que, depuis que les discussions sur l'ALÉNA vont bon train, le nombre d'entreprises canadiennes qui s'informent auprès de notre mission commerciale à Mexico a quadruplé.

Les sociétés canadiennes sont très intéressées à profiter des occasions d'investir, de réaliser des profits et de vendre des biens et des services au Mexique. J'invite le député à rester à l'écoute. Ce sera fort intéressant d'assister à l'entrée en vigueur de cet accord.

[*Français*]

M. Nic Leblanc (Longueuil): J'aurais quelques commentaires à faire, monsieur le Président. En 1988, lorsque je me suis présenté sous la bannière conservatrice, c'était d'abord et avant tout pour appuyer le libre-échange. J'ai travaillé très fort, et j'ai prononcé au moins 75 discours pour faire savoir que j'étais d'accord avec le libre-échange. Je suis toujours d'accord avec le libre-échange, parce que j'y crois sincèrement, particulièrement pour la région de Montréal. On sait, par exemple, que le marché de Montréal est favorisé à 800 kilomètres près par 75 millions de consommateurs qui nous permettent de faire des affaires. C'est beaucoup plus rentable pour nous, à Montréal, de faire affaires avec Boston, New York, Buffalo et Toronto que de faire affaires avec Vancouver. Non pas qu'on en ait contre Vancouver, mais on a constaté qu'il est plus rentable pour la région de Montréal de faire des affaires dans l'axe nord-sud.

Au fond, le grand problème qui est survenu par la suite, c'est que le gouvernement, après avoir conclu l'Accord de libre-échange en décembre 1988, a laissé, quelque sept ou huit mois plus tard, grimper les taux d'intérêt, tout en laissant la valeur du dollar augmenter. Cela a eu pour effet de nuire énormément à nos petites entreprises qui voulaient exporter aux États-Unis. C'est là le vrai problème. Ce n'est pas le libre-échange qui est en cause, mais bien la gestion du gouvernement qui a causé le manque de succès du libre-échange.

J'aurais donc une question à poser au secrétaire parlementaire du ministre des Affaires extérieures et elle concerne particulièrement le Québec. Quand son gouvernement se décidera-t-il enfin à laisser la totalité de la formation de la main-d'oeuvre au Québec, dans le but justement de former de la main-d'oeuvre propice et

adéquate pour nos petites et moyennes entreprises afin de leur permettre d'être plus productives? C'est également un problème majeur que nous connaissons au Québec. On n'arrive pas à prendre possession de nos responsabilités, parce que le gouvernement s'entête toujours à vouloir garder la formation de la main-d'oeuvre, sachant très bien que c'est le Québec qui est responsable de la formation de la main-d'oeuvre puisque nous avons déjà les institutions en place. Tout ce qui nous manque, c'est l'argent nécessaire pour le faire adéquatement parce que le gouvernement fédéral perçoit les impôts mais il ne retourne pas les sommes d'argent nécessaires à la formation de la main-d'oeuvre. Cela permettrait à nos petites et moyennes entreprises d'avoir des employés compétents pour aider à la productivité et à l'exportation de nos produits vers les États-Unis.

• (1855)

Je demande au secrétaire parlementaire s'il va persister à s'entêter, lui, tout comme son gouvernement, à vouloir conserver la formation de la main-d'oeuvre quand on sait très bien que le Québec peut le faire beaucoup mieux et à meilleur coût.

[*Traduction*]

M. McCreath: Monsieur le Président, j'aimerais dire brièvement à mon collègue que les faits sont indéniables quant au succès de l'ALÉ.

Les faits montrent aussi que ce gouvernement a réussi à juguler l'inflation pour la première fois en 30 ans au pays. Voilà des facteurs favorables au reste du Canada, mais aussi au Québec.

Quant à sa question sur la formation de la main-d'oeuvre, je dois avouer que je ne vois pas exactement le rapport entre cette question et la motion à l'étude aujourd'hui. Je sais que s'il posait la même question au ministre de l'Emploi et de l'Immigration un autre jour à la Chambre, il obtiendrait une réponse beaucoup plus complète que celle que je pourrais lui fournir maintenant.

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, le débat d'aujourd'hui ne porte pas simplement sur le processus. Il est également question de confiance.

Il est très difficile d'avoir confiance dans le programme économique du gouvernement lorsque tout prouve qu'il ne donne pas les résultats voulus. Je vais simplement vous soumettre un exemple concret.

Demain, dans ma ville, on va «enterrer» l'une des usines de montage les plus productives et les plus rentables, l'usine de fourgonnettes GM, à Scarborough, en Ontario. Il s'agit là d'une entreprise qui, selon la General Motors elle-même, a rapporté près de 2,2 milliards de dollars au cours des dix dernières années.

Les 3 500 employés qualifiés, hommes et femmes, qui perdent leur emploi s'aperçoivent qu'au cours des 18 derniers mois, l'effectif de General Motors au Mexique est passé de 6 000 à 60 000 employés. Il faut placer l'ALÉNA dans le contexte actuel, alors que pour la première fois de notre histoire, on ferme une usine tout à fait rentable, une vache à lait pour General Motors et on engage plutôt des ouvriers au Mexique; cela pose vraiment un problème pour les gens.

L'un des principaux problèmes en l'occurrence, c'est la question de confiance dans le programme économique du gouvernement. Mon collègue pourrait-il me dire comment, si une usine de General Motors dans sa circonscription fermait ses portes, causant la perte de 3 500 emplois directs et de 8 000 à 10 000 emplois indirects, il pourrait dire alors à ses électeurs que l'ALÉNA est une chose merveilleuse puisque General Motors engage 40 000 à 50 000 personnes de plus au Mexique et déménage une de ses opérations à Flint, au Michigan? Comment faire accepter chose pareille aux gens?

M. McCreath: Monsieur le Président, l'ALÉNA n'est pas encore mis en oeuvre et mon collègue prétend déjà qu'il est responsable de cette fermeture. C'est plutôt bizarre. Je tiens à lui dire que je n'ai pas d'usine de General Motors dans ma circonscription, mais une usine de pneus Michelin. Avant l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange, elle employait 1 400 personnes environ. À l'heure actuelle, malgré la récession mondiale qui explique en grande partie les fermetures d'usines non seulement au Canada, mais dans tous les pays de l'Ouest, cette usine emploie 200 personnes de plus qu'avant l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange.

• (1900)

J'invite mon collègue à se pencher sur les statistiques que vient de publier le Fonds monétaire international, qui prévoit que le Canada viendra au premier rang parmi les pays du Groupe des Sept en ce qui concerne la croissance de l'emploi et du produit intérieur brut réel, en 1993 et 1994. Cela découle de la politique de notre gouvernement.

M. Mills: Qu'arriverait-il si Michelin déménageait son usine au Mexique?

Le président suppléant (M. Paproski): La période réservée aux questions et observations est maintenant terminée. Nous poursuivons le débat.

[*Français*]

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, je veux m'assurer que les gens qui nous regardent sachent de quoi on discute. Vous n'êtes pas sans savoir qu'on s'est permis certaines libertés. Et je vous cite la motion à l'étude: «Que la Chambre condamne l'étouffement du débat par l'utilisation abusive de la clôture sous forme de l'attribution du temps en ce qui concerne l'ALÉNA et d'autres importants projets de loi liés au commerce extérieur». En fonction de cette proposition, il y a trois points que je veux soulever.

[*Traduction*]

Ces trois points sont les suivants. Je vais parler de la clôture et de l'attribution de temps car il est important que les Canadiens sachent comment ces mesures sont utilisées et à quelle fréquence on y a recours. Je vais parler de la position de mon parti au sujet de l'ALÉNA et de l'Accord de libre-échange Canada-États-Unis. Je parlerai également d'autres points de vue, notamment celui du Nouveau Parti démocratique et du parti national.

[*Français*]

La première question que je me pose est celle-ci: Pourquoi limiter la discussion sur l'une des plus importantes, sinon la plus importante question de l'heure en ce moment au Canada pour les Canadiens et Canadiennes. Pourquoi? Franchement, je ne comprends pas. Le gouvernement n'est pas sans savoir que ce projet de loi fait peur aux Canadiens et Canadiennes. Pourquoi en ont-ils peur? Parce que ces gens-là ont pu utiliser toutes les statistiques au monde, ils ont pu mettre toutes ces données sur la table, parce qu'évidemment, on peut prendre différentes positions, mais ce que les Canadiens et les Canadiennes comprennent, c'est qu'aujourd'hui, en 1993, on a moins de chances de garder son emploi qu'on en avait dans le passé. Il y a des hommes et des femmes motivés, bien éduqués, qui se présentent bien, mais qui ne peuvent pas trouver d'emploi et ils croient que c'est en grande partie à cause des politiques de ce gouvernement. Bien sûr, c'est relié à la récession, mais c'est aussi à cause—du moins en partie—de cet Accord de libre-échange avec les États-Unis.

Les gens ont peur que ce gouvernement se préoccupe de son but premier—qui est de se faire réélire—avant les intérêts des travailleurs et des travailleuses du Canada. Vous-même, monsieur le Président, tout comme mes collègues qui font partie de ce gouvernement le savez très bien. Cela fait peur aux Canadiens et aux Canadiennes qui se disent: Si je n'ai pas d'emploi—et il semble que j'aie très peu de chances d'en trouver—ou si j'ai un emploi, mais que je risque de le perdre, alors que le gouvernement a pour première priorité sa réélection, est-ce que je ne risque pas d'être sacrifié?

C'est un peu comme cette question du budget. C'est la même approche, et vous le savez très bien. Avec le budget, on a mis le parti avant le pays. Les gens ont peur que l'on place l'ALÉNA avant les Canadiens et les Canadiennes et qu'on se préoccupe surtout de se faire réélire. Si c'était la première fois, les gens seraient peut-être un peu plus patients. Mais cette procédure de clôture visant à limiter les débats sur des projets de loi a été utilisée près de 40 fois en quatre ans, c'est ce qui est le pire! Le premier exemple que j'ai remonte à 1988, lors du débat sur le libre-échange et sur d'autres projets de loi, dont l'assurance-chômage. Monsieur le Président, savez-vous qu'on a fait la même chose pour la TPS, cette mauvaise taxe que détestent tous les Canadiens, et puis encore sur l'assurance-chômage, et une deuxième fois pour la TPS? Ce ne sont que des exemples.

• (1905)

Écoutez, je suis content d'avoir ces notes: il y a trois pages de notes sur le projet de loi C-81, le référendum, et je n'ai pas encore fini. On a imposé la clôture sur l'ALÉNA. Et vous savez, c'est la deuxième fois! Et le projet de loi C-93, vous vous vous en souvenez, monsieur le Président, alors que le gouvernement s'est fait battre parce qu'il n'avait pas fait son travail, son devoir. Ils prétendaient qu'ils allaient épargner de l'argent, ils prétendaient qu'ils étaient pour accroître l'efficacité du gouvernement. Et lorsqu'on a demandé des preuves, ils n'en avaient pas. Donc, qu'ont-ils fait? Ils ont décidé que c'était mieux d'arrêter le débat, car ils étaient en train de se faire écraser, de se faire humilier. Et voilà, c'est ce genre d'esprit qui règne et qui fait peur aux Canadiens et aux Canadiennes.

La semaine dernière, le budget a été déposé. Il me semble qu'un budget devrait quand même donner de l'espoir à un pays qui souffre. Nous souffrons en ce moment—pas moi, pas nécessairement mes collègues, mais un grand nombre de Canadiens. J'ai posé la question suivante: Quel espoir est-ce qu'il y a à l'intérieur du budget pour les hommes et les femmes qui sont au chômage? Il y en a au-delà de 1,6 million, et plusieurs prétendent que c'est deux fois plus. Quel espoir est-ce qu'il y a à l'intérieur de ce budget pour les 2,7 millions de personnes qui reçoivent de l'aide sociale? J'ai aussi posé la question suivante: Quel espoir y a-t-il pour les 2,2 millions d'hommes, de femmes et d'enfants qui seront nourris par les banques alimentaires au Canada cette année? Je pose les mêmes questions en ce qui concerne ce projet de loi: Quel espoir y a-t-il pour les chômeurs, les gens qui reçoivent de l'aide sociale, les hommes, les

femmes et les enfants qui seront nourris par les banques alimentaires, cette année au Canada?

Il y a des gens qui disent: Oui, mais il faut arrêter de parler, il faut arrêter de débattre de ce projet, il faut aller de l'avant. Et j'ai dit: oui, je suis d'accord, mais permettez quand même une période de temps raisonnable, que les députés aient le temps de s'exprimer pleinement. Par exemple, il y a des questions qu'on aurait dû poser: Est-ce que ce projet de loi aura un impact négatif sur la souveraineté du Canada? Ce projet de loi, s'il est adopté, aura-t-il un impact négatif sur la culture, au Canada? Et on pourrait poser plusieurs autres questions très importantes pour les Canadiens et les Canadiennes.

Maintenant, j'ai parlé de l'utilisation de cette procédure de limiter le débat. Et je dis, en résumé, qu'on l'a fait trop de fois, presque 40 fois en quatre ans, sur des projets de loi très importants pour les Canadiens et les Canadiennes, et je trouve cela regrettable.

J'ai aussi dit et je veux le souligner davantage qu'il y avait encore des questions à poser et qu'il y avait encore des réponses à recevoir.

Je vais poser une deuxième question qui me préoccupe, qui m'a toujours préoccupé, question que j'ai posée d'ailleurs lorsqu'on a présenté le projet de loi sur l'Accord de libre-échange avec les États-Unis. Le gouvernement sait fort bien quelles seront les industries qui seront affectées par cette entente, si elle est réalisée. Et puisque le gouvernement connaît ces industries, il faudrait leur demander lesquelles. Et après cela, il faudrait leur dire: Écoutez, quels programmes de formation et de recyclage avez-vous en place pour répondre aux hommes et aux femmes qui seront déplacés? Parce que vous n'êtes pas sans savoir, monsieur le Président, je sais que vous avez une excellente mémoire, que pendant le dernier débat, le premier ministre du Canada avait dit qu'on était pour avoir les meilleurs programmes de formation et de recyclage afin de protéger les hommes et les femmes qui avaient été déplacés par les pertes d'emploi. Et ces programmes, on les attend toujours. Donc, quelles industries seront affectées? Quels programmes seront mis en place afin de répondre aux besoins de ces gens, ces travailleurs et ces travailleuses qui ont été déplacés? Ce sont là des questions de fond, des questions très importantes.

• (1910)

Maintenant, il y a des gens qui me demandent quelle serait notre politique si on était au pouvoir. Notre politique est très claire. Vous n'êtes pas sans savoir, monsieur le Président, que pendant la dernière campagne électorale, on s'est élevés férocement contre ce projet de loi. Cinq ans se sont écoulés depuis la dernière élection et on dû revoir la situation. Et voilà ce qu'on a dit: Il nous faut absolument s'assurer d'avoir des règlements qui soient applicables aux deux pays, sur lesquels on s'entende, ainsi qu'un tribunal d'arbitrage qui jugera de façon juste en cas de conflit. De plus, il faudrait s'assurer de notre souveraineté en ce qui concerne les eaux et en matière d'énergie. Il faudrait également s'assurer d'une protection de l'environnement, d'une protection des droits des travailleurs et des travailleuses. C'est cela qu'on a dit. On a dit que si on ne peut obtenir ces ententes, ce que le président des États-Unis, M. Clinton, demande également à ce moment-ci, eh bien, il faudra abroger.

Maintenant, il y en a qui disent: Très bien, mais quelle est la position de la gauche et du parti national? Donc, je leur ai posé la question suivante: Si vous étiez au pouvoir, croyez-vous qu'il faudrait négocier une entente avec les États-Unis? Ils ont répondu: oui. J'ai alors demandé: Qu'est-ce vous allez négocier donc? Montrez-nous, noir sur blanc, ce que vous allez négocier, parce qu'il est très important que les Canadiens et les Canadiennes sachent exactement ce qu'un parti politique ferait dans ce genre de négociations avec un autre pays. J'ai également demandé: Dites-moi aussi, tandis que vous écrivez blanc sur noir ce que vous allez négocier, ce que vous entendez accomplir. De plus, donnez-moi les preuves qui m'indiqueront que vous pouvez atteindre de tels objectifs. Malheureusement, jusqu'à maintenant, je n'ai pas eu de réponse.

[*Traduction*]

Le Parti libéral du Canada est conscient que le Canada est une nation commerçante. Mon parti est favorable à des échanges commerciaux ouverts et équitables. Nous savons qu'à peu près un emploi sur cinq dépend directement du commerce d'exportation. Nous voulons assurer au Canada un meilleur accès aux marchés mondiaux. Nous croyons également qu'il est dangereux d'être trop tributaire d'un seul pays.

Nous croyons en outre, même si je sais qu'il y a des divergences d'opinion à cet égard, que le gouvernement n'a pas obtenu tout ce qu'il aurait pu obtenir dans la négociation du premier accord de libre-échange, et qu'il ne fera pas non plus tout ce qu'il pourrait faire dans le cas du second accord. Le premier accord est l'Accord de libre-échange Canada-États-Unis; le second est l'ALÉNA.

Il est regrettable que le NPD national refuse d'accepter la réalité mondiale et érige—je ne dis pas cela avec une mauvaise intention—des barrières protectionnistes autour du Canada, car ce n'est plus la réalité d'aujourd'hui.

Nous déplorons que le Canada n'ait pas obtenu, en 1988, le libre accès au marché américain, notamment dans le cas de la viande de porc, de l'acier et du bois d'oeuvre, car il n'y avait aucune subvention ni code anti-dumping. Nous ne croyons pas que le Canada ait obtenu des règles de jeu équitables, et il faudrait aborder cette question.

Un certain nombre de ministériels, dont le premier ministre et le ministre du Commerce extérieur, ont laissé entendre que l'ALÉNA était un fait accompli et qu'il ne changerait pas. Ce n'est pas ce que nous entendons dire. L'accord est loin d'être coulé dans le béton, et mon collègue, le ministre, le sait bien. L'accord peut encore être modifié si nous le voulons.

Le président des États-Unis a déclaré qu'il n'accepterait pas l'accord dans sa forme actuelle, et je parie qu'il ne l'acceptera pas. Puisque le président a déclaré qu'il désirait apporter des changements à l'accord en ce qui concerne les normes concernant l'environnement et le travail, pourquoi le Canada n'en demanderait-il pas lui aussi?

• (1915)

Il a également précisé qu'il songeait à retirer le dossier du processus de négociations accélérées, ce qui pourrait retarder la ratification de l'accord. Pourquoi se presser? Pourquoi ne prenons-nous pas le temps d'en discuter? Cela pourrait nous donner l'occasion de réévaluer notre position, d'autant plus—et je le dis sans esprit partisan—qu'il y aura des élections cette année. Quoi qu'en pensent nos vis-à-vis, un autre parti pourrait bien accéder au pouvoir; c'est du moins ce que je crois.

Pourquoi se presser? Nous devrions en profiter pour proposer des modifications essentielles à nos intérêts vitaux. Pourquoi le gouvernement veut-il signer tout de suite? Il me semble que s'il signe trop vite, nous perdrions notre pouvoir de négociation.

Nous avons pressé le gouvernement d'utiliser l'ALÉNA pour protéger les intérêts des Canadiens et combler les principales lacunes de l'Accord de libre-échange canado-américain. Mon collègue le sait parce qu'il sourit. En souriant il reconnaît que j'ai raison. Quand le sourire se transforme en rire, c'est une reconnaissance enthousiaste de ce que je viens de dire.

Après huit ans et deux séries de négociations, le gouvernement du député—c'est un des meilleurs députés—n'a pas réussi à atteindre le principal objectif de sa politique commerciale, à savoir garantir notre accès au marché américain. Il le sait. Il sait que l'ALÉNA ne prévoit pas de code relatif au dumping ni aux subventions. Il ne prévoit pas de mécanisme de règlement des différends qui soit contraignant afin d'accélérer le processus de règlement. Il ne prévoit pas la moindre norme en matière d'environnement et de travail. Qui plus est, après avoir négocié un accord semblable, les Conservateurs ont refusé de mettre en place un train de mesures importantes d'adaptation de la main-d'oeuvre.

C'est scandaleux parce que, la dernière fois, le premier ministre du Canada a dit, avec l'appui de certains de ses ministres, que nous aurions d'excellents programmes de formation. Les objectifs de l'ALÉNA, tels que les conçoivent maintenant Clinton et d'autres, tiennent compte davantage des besoins des Canadiens et de la position défendue par le Parti libéral.

Les conservateurs ne doivent pas se hâter de conclure cet accord dans sa forme actuelle. L'ALÉNA n'est pas le meilleur accord pour le Canada. Les Canadiens ne peuvent se permettre un autre accord qui leur fera perdre encore des emplois, surtout à un moment où l'économie est dans un état vraiment très précaire.

Les libéraux ont résisté aux efforts du gouvernement conservateur qui veut faire adopter cet accord à toute vitesse par le Parlement. Ils continueront de le faire. Nous tenons à défendre les intérêts des producteurs et des consommateurs canadiens sur le marché mondial. Nous allons le faire.

En résumé, un gouvernement libéral chercherait à faire modifier l'ALE et l'ALÉNA. Il nous faut un code sur les subventions, un code antidumping, un mécanisme de règlement des différends plus efficace, des normes de travail et des normes environnementales acceptées par tous, et la même protection que le Mexique en matière d'énergie.

Les députés du NPD national prétendent avoir la seule position acceptable: abroger et négocier ensuite. Qu'ils nous disent clairement et précisément ce qu'ils veulent négocier. Qu'ils nous disent quels résultats au juste ils espèrent obtenir au terme des négociations.

[*Français*]

Je termine ici mes remarques, et il me ferait plaisir s'il y avait quelqu'un, surtout un ministre, qui me posait des questions.

[*Traduction*]

L'hon. Doug Lewis (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, j'ai écouté avec intérêt l'exposé du député. Celui-ci a notamment déclaré, en faisant allusion à l'Accord de libre-échange, que nous n'avons pas fait aussi bien que nous l'aurions dû. Il a aussi dit que les règles du jeu n'étaient pas équitables et qu'il existait d'importantes lacunes. Le député confirme qu'il a effectivement tenu de tels propos. Il pourra donc nous expliquer facilement pourquoi, compte tenu de tous les problèmes liés à l'accord, nos ventes aux États-Unis ont augmenté de 20 milliards de dollars par rapport à 1988. Je

dis bien 20 milliards de dollars. En fait, 16 secteurs de produits fabriqués sur 23 ont enregistré une augmentation de leurs ventes.

• (1920)

Mon observation suivante a trait à la politique des libéraux, puisque le député a dit, en faisant allusion au NPD, qu'il était important de connaître la position d'un parti. Le Parti libéral a eu trois positions au sujet de l'Accord de libre-échange: le déchirer, le renégocier, le conserver. J'aimerais savoir quelle est la position du Parti libéral aujourd'hui. Je sais que cette position fluctue constamment, mais je voudrais connaître la position des libéraux au 5 mai 1993.

Le député sait que lors des négociations sur le libre-échange, beaucoup pensaient que la signature de cet accord entraînerait la mort de l'industrie du vin. Pourtant, cette industrie s'est prise en main; elle offre son vin sous sa propre étiquette et a gagné des prix internationaux depuis l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange.

Cette industrie s'est débarrassée des champs qui ne produisaient pas du raisin de qualité. Elle peut importer du vin des États-Unis, le mélanger aux vins canadiens et vendre le produit ainsi obtenu. En outre, elle a maintenant accès aux marchés du nord des États-Unis, notamment de l'État de New York. L'industrie du vin, que les députés d'en face croyaient être une cause perdue, est maintenant en plein essor parce qu'elle a compris que, de nos jours, il ne faut pas se retrancher derrière des barrières commerciales mais plutôt pouvoir soutenir la concurrence.

J'aimerais savoir comment le député s'y prendrait pour choisir à l'avance les industries—par exemple, l'industrie du vin—où un réaménagement des effectifs s'impose. Comment distinguerait-il les industries qui sont lésées par le libre-échange ou l'ALÉNA de celles qui doivent tout simplement procéder à une restructuration, comme la société General Motors, qui est en train de restructurer toutes ses chaînes de production?

Le député conviendra que cette distinction doit être faite.

M. Duhamel: Monsieur le Président, je voudrais que le ministre écoute attentivement ce que je vais dire. Selon de nombreuses estimations, il y a 3 millions de chômeurs dans notre pays aujourd'hui. Près de 5 millions de Canadiens vivent dans la pauvreté, dont la plupart sont des femmes et plus d'un million sont des enfants. Il y a 2,2 millions de Canadiens qui dépendent des banques d'alimentation et 2,7 millions qui reçoivent de l'aide sociale. Écoutez bien, monsieur le ministre, nous ne sommes pas dans une bonne situation.

Si on demande aux Canadiens si notre pays a perdu beaucoup d'emplois à cause de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, ils diraient oui. Ils le savent, c'est eux que représentent les statistiques dont nous parlons.

Le député peut utiliser des statistiques. Il sait aussi bien que moi qu'il utilisera toujours les statistiques qui sont favorables à son camp. Je ne dirai pas qu'il n'y a eu aucun succès. Il y en a évidemment eu. Ce n'est pas la première fois, mais le député devrait regarder la situation dans son ensemble. Il ne l'a pas fait.

Ce débat est très intéressant parce que les ministériels parlent toujours des emplois qu'ils ont créés. Cependant, il y a des questions auxquelles ils ne répondent jamais. De quels genres d'emplois s'agit-il? Des emplois temporaires, à temps partiel, peu rémunérateurs, sans avantages sociaux? Et combien d'emplois sont disparus au cours de la même période? Ils disent que 48 000 emplois ont été créés, mais ont-ils regardé l'envers de la médaille? Mon collègue utilise des statistiques sélectives.

• (1925)

Il nous accuse de changer de position. J'aurais pensé qu'il poserait une question moins superficielle parce qu'il n'est pas une personne superficielle. Évidemment, nous devons changer de position. La situation aujourd'hui n'est pas la même qu'il y a quatre ans et demi. Nous ne sommes plus en 1988 mais bien en 1993. L'entente est en vigueur depuis environ quatre ans et demi, environ 54 mois. Il y a une différence. C'est très rafraîchissant de voir que mon parti est assez alerte et assez progressiste pour réévaluer la situation.

Selon le Parti libéral, si on ne peut pas obtenir des règles communes, des codes antidumping, une définition des subventions, la protection des travailleurs et de l'environnement, si on ne peut pas obtenir. . .

Le président suppléant (M. Paproski): À l'ordre, s'il vous plaît. Le député aura l'occasion de répondre à d'autres questions ou observations. Le député d'Okanagan—Shuswap veut-il la parole pour poser une question ou formuler une observation ou bien pour participer au débat?

M. MacWilliam: Pour participer au débat, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Paproski): Je lui donnerai donc la parole plus tard. Le député de Longueuil a la parole pour une brève question ou une brève observation, puis ce sera le tour du député de Calgary-Nord-Est.

[*Français*]

M. Nic Leblanc (Longueuil): Monsieur le Président, j'aimerais faire quelques commentaires sur le discours du député de Saint-Boniface, particulièrement pour lui dire que ce qui m'inquiète le plus dans le Parti libéral qu'il représente, c'est que son parti est un parti très centralisateur. Son parti a toujours voulu qu'Ottawa contrôle tout.

Si on revient au libre-échange, le libre-échange en soi c'est une bonne chose. Je l'appuie et je le répète encore une fois. Les gens qui ont foi en l'avenir et qui ont foi en eux se lancent dans ce grand défi très intéressant que sont les grands marchés qui s'ouvrent devant eux. Mais le problème dans un projet comme le libre-échange, ce n'est pas strictement le fait de faire du libre-échange avec les États-Unis, mais il faut que ce soit appuyé aussi par la formation de la main-d'oeuvre, par le développement régional, par des programmes en agriculture.

Certains économistes ont dit hier ou avant-hier, qu'on devrait mettre John Crow à la porte parce qu'il contrôle mal les taux d'intérêt. On sait que les taux d'intérêt ont nui énormément à l'exportation vers les États-Unis.

Le grand problème, dans le fond, ce n'est pas le libre-échange en soi, c'est la façon dont le gouvernement gère les affaires économiques et la façon dont le gouvernement essaie de continuer à centraliser tous les pouvoirs ici, à Ottawa, au détriment du développement économique régional, au détriment de la formation de la main-d'oeuvre, etc. Il faut décentraliser ces pouvoirs-là et donner aux provinces ce qui leur appartient.

C'est dans ce sens-là, monsieur le Président, que je pose la question, et je veux savoir si son parti prenait le pouvoir demain matin, s'il continuerait à faire la même chose que M. Trudeau a fait pendant plusieurs années, soit essayer de tout centraliser à Ottawa au détriment des régions et des provinces?

M. Duhamel: Monsieur le Président, j'apprécie la question. Tout d'abord, on ne ferait pas du tout comme M. Trudeau a fait. Il a fait ce qu'il croyait devoir faire et, évidemment, les Canadiens, en majorité, à plusieurs reprises, l'ont réélu. Mais c'est un différent pays et il y a des situations qui sont très différentes aujourd'hui. Donc, il faut réagir de façon différente. Il faut analyser la situation et arriver avec des solutions créatrices.

Je crois qu'un gouvernement libéral serait prêt à s'asseoir et à négocier et serait extrêmement sensible au développement régional, que ce soit avec le Québec, les provinces atlantiques, le Nord, les province de l'Ouest. Écoutez, on est ici pour répondre aux besoins de l'ensemble des Canadiens, donc, je n'ai aucune crainte. Je veux simplement souligner—et je sais qu'un autre collègue veut poser une question—que mon collègue a dit toujours nous voir comme un parti centralisateur. Je dois simplement ajouter que c'est mal vu, mais lorsqu'un parti a été vu d'une certaine façon dans le passé, cela ne veut pas dire qu'il va continuer à l'être dans le futur.

[*Traduction*]

M. Alex Kindy (Calgary-Nord-Est): Monsieur le Président, j'ai écouté le discours de mon collègue avec intérêt. Le solliciteur général a cité des chiffres, mais il a oublié de mentionner le déficit de la balance courante du Canada, lequel s'élevait à 30 milliards de dollars en 1992.

Le président suppléant (M. Paproski): Il convient de rappeler au député que sa question doit s'adresser au député de Saint-Boniface, et non au solliciteur général.

M. Kindy: Monsieur le Président, le député sait-il que le déficit de la balance courante s'élevait à 30 milliards de dollars et qu'il avait fallu emprunter 30 milliards de dollars à l'étranger juste pour faire face à cette dette?

• (1930)

M. Duhamel: Je suis effectivement au courant, monsieur le Président. Je sais que le ministre ainsi que bon nombre de ses collègues sont passés maîtres dans l'art de ne citer que les chiffres qui font leur affaire.

Vous n'êtes pas sans le savoir, monsieur le Président, comme le député et tous mes collègues d'ailleurs.

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Monsieur le Président, je prends la parole pour exprimer mon appui à la motion présentée par mon collègue de Kamloops qui propose:

> Que la Chambre condamne le gouvernement parce qu'il étouffe le débat sur l'ALÉNA et d'autres projets de loi importants liés au commerce par une utilisation abusive de la clôture, imposée au moyen des dispositions sur l'attribution de temps.

Ce qui se passe au Parlement ces derniers temps crée effectivement un très grave problème. Le débat sur le projet d'accord de libre-échange nord-américain pourrait être un des plus importants de la présente législature.

Il pourrait même s'agir d'une des questions les plus importantes auxquelles la nation soit confrontée.

Je me souviens des discussions de novembre dernier sur la réforme de notre constitution sociale et du référendum où les Canadiens étaient appelés à dire s'ils acceptaient ou refusaient les modifications constitutionnelles.

Le débat qui a duré des mois a été très éprouvant. Des comités ont parcouru le pays jusqu'à épuisement. Le gouvernement a produit des tonnes de documents. J'ignore combien de forêts il a fallu couper pour produire tout le papier nécessaire à l'impression de la montagne de documents d'information utilisés dans les débats référendaires.

Je sais que les Canadiens d'un bout à l'autre du pays ont été submergés par la propagande gouvernementale. Une question importante était posée au peuple canadien.

En ce moment, nous sommes confrontés à une autre question importante, peut-être même plus importante que la question référendaire, que la modification de notre constitution sociale, car la proposition d'accord commercial nord-américain équivaut, à toutes fins pratiques, à une réforme de notre constitution économique.

Le même gouvernement qui a consacré beaucoup de temps et d'énergie à diffuser des renseignements pendant la campagne référendaire a absolument refusé de fournir aux Canadiens des renseignements similaires sur les modifications qu'il propose d'apporter à notre constitution économique au moyen de l'Accord de libre-échange nord-américain.

Les Canadiens ne comprennent pas cet accord. Ils n'ont jamais eu l'occasion de le lire. À peu près rien n'a été publié à ce sujet.

Le gouvernement a court-circuité le processus qui aurait permis aux Canadiens d'obtenir des renseignements. Seigneur! l'automne dernier, il était quasiment impossible, même pour un député de l'opposition, de recevoir des renseignements détaillés sur le projet d'accord. Le gouvernement n'avait même pas remis d'exemplaires du texte provisoire à ses propres députés qui siégeaient au comité chargé d'étudier le libre-échange et de parcourir le pays à cette fin.

Le gouvernement a mal agi en ne fournissant pas aux Canadiens les renseignements dont ils ont besoin pour se faire une opinion. Pis encore, lorsque la Chambre des communes a été saisie du projet de loi de mise en oeuvre, le gouvernement a refusé d'accorder aux députés le temps nécessaire pour aborder les questions découlant d'une telle mesure législative et exprimer le point de vue et les inquiétudes de leurs électeurs au sujet du projet d'accord de libre-échange nord-américain.

À l'étape de la deuxième lecture de cet énorme projet de loi, qui porte sur la question la plus importante qu'aura eu à régler notre pays depuis longtemps, le débat aura duré exactement quatre heures et cinq minutes.

Comme nous le savons tous, le débat à l'étape de la deuxième lecture nous donne l'occasion de discuter du principe général et de l'idée maîtresse d'un projet de loi. Qu'avons-nous eu? Quatre heures et cinq minutes de débat. En temps réel, le débat n'a pas duré deux heures et neuf minutes. C'est absolument affreux. Après seulement deux heures de débat, le gouvernement a recouru à l'attribution du temps, ce qui revient essentiellement à imposer la clôture. Cela a pour effet de clore le débat sur cette question. Nous, parlementaires, avons dû nous prononcer là-dessus alors qu'à peu près aucun député de l'opposition n'avait eu l'occasion d'exposer ses préoccupations.

• (1935)

Le gouvernement actuel a imposé la clôture plus souvent au cours de cette dernière session parlementaire que les gouvernements antérieurs ne l'ont fait pendant des années. J'irais jusqu'à dire, en fait, que, depuis son arrivée, il a probablement imposé la clôture plus souvent que cela n'a été fait avant lui dans toute l'histoire du débat démocratique au Canada.

Le gouvernement a abusé de la clôture. Il en a abusé et c'est bien hypocrite de sa part. Lorsque les conservateurs formaient l'opposition, ils ont reproché au gouvernement libéral de l'époque de recourir à cette même technique.

Revenons au mois d'octobre 1980. Voici un article concernant l'utilisation de la motion de clôture par le gouvernement libéral de l'époque. On y lit: «Le porte-parole du Parti conservateur en matière d'énergie et membre important de la Chambre des communes, M. Harvie Andre, dit que les députés de l'opposition ont agi par amertume de voir le débat limité dans sa durée. Il a fallu retenir M. Andre pour qu'il ne frappe pas un député libéral, et cinq députés conservateurs sont allés crier à la face du Président que le premier ministre Trudeau était

en train de créer un État totalitaire en fixant à vendredi matin la fin du débat sur la Constitution».

C'est ce même député qui, à titre de leader du gouvernement à la Chambre, recourt maintenant aux mêmes stratagèmes.

Une voix: Deux poids, deux mesures.

M. MacWilliam: Deux poids, deux mesures. Hypocrite, absolument hypocrite.

Voici un autre article: «Les coups voleront, selon un député, si on tente à nouveau d'imposer la clôture». Cet article est tiré du *Calgary Herald*, je crois. En voici un passage: «On ne pourra peut-être pas empêcher les députés d'en venir aux coups au Parlement si le gouvernement libéral tente à nouveau d'utiliser la clôture pour limiter le débat sur ses propositions constitutionnelles, a averti vendredi Jim Hawkes, le député de Calgary-Ouest.» C'était à l'époque où le député nommé dans l'article siégeait dans l'opposition. En voici un autre passage: «Un autre recours à la clôture serait extrêmement provocant, et cette fois-ci il pourrait y avoir de la violence», a-t-il ajouté lors d'une entrevue à Ottawa.

Voilà qui est extrêmement hypocrite. Ces mêmes députés, qui sont maintenant des députés ministériels et des ministres, utilisent à leur tour le même procédé en recourant à l'attribution de temps et à la clôture pour le débat du projet de loi de mise en oeuvre de l'accord de libre-échange nord-américain.

On ne peut pas gagner sur les deux tableaux. On ne peut pas blâmer le gouvernement au pouvoir et ensuite, une fois qu'on est soi-même parvenu au pouvoir, utiliser les mêmes procédés parlementaires discutables qui ont étouffé le débat démocratique au Canada. Ce sont les mêmes qui, au début des années 1980, reprochaient au gouvernement libéral de l'époque d'utiliser ce procédé. Le procédé est mauvais, car il court-circuite le processus démocratique. Il était mauvais à l'époque où les libéraux l'utilisaient et il est mauvais maintenant quand le gouvernement conservateur actuel y recourt.

Les Canadiens exigent qu'on leur donne l'occasion d'en entendre parler, en termes de débats parlementaires, et l'occasion de s'informer. Le gouvernement tente non seulement de limiter le débat au Parlement, mais aussi il ne fournit aucune information aux Canadiens sur l'essence de cette mesure législative. Il est absolument hypocrite.

Lors du référendum portant sur la refonte de notre constitution sociale, on a utilisé des rames et des rames, des montagnes de papier pour communiquer l'information visant à persuader les gens de voter oui. Pourtant, quand il s'agit de la refonte de notre constitution économique que représente ce projet d'accord de libre-échange nord américain, qui nous amènera à harmoniser notre économie avec celle de nos voisins du Sud, quand il s'agit de cette question extrêmement importante et fondamentale, le gouvernement tente d'exclure les Canadiens du débat. Le gouvernement tente d'étouffer le débat parlementaire. C'est une hypocrisie qu'on ne devrait pas tolérer.

• (1940)

Comme on l'a mentionné les rares fois où nous avons vraiment pu débattre ce projet de loi, une des raisons pour lesquelles nous croyons qu'il ne devrait pas être adopté et nous insistons avec tant d'énergie pour faire valoir les inquiétudes qu'il soulève, c'est que nous doutons que ce projet de loi, visant la mise en oeuvre de l'accord de libre-échange nord-américain, favorise les meilleurs intérêts des Canadiens d'aujourd'hui et de demain.

Je m'arrête précisément sur ce qui fait que ce projet de loi est effectivement dangereux, à mon avis. Il s'agit de la question des ressources, parce que, comme on le sait, cet accord commercial va bien au-delà des simples barrières tarifaires. S'il était simplement question d'abaisser les barrières tarifaires, il n'y aurait aucune difficulté.

Cependant, cet accord va nettement plus loin. Il risque de compromettre la souveraineté du Canada et la capacité de nos gouvernements, fédéral ou provinciaux, de gérer leurs propres ressources.

Une voix: Il y a l'eau.

M. MacWilliam: Le député parle de l'eau et il a tout à fait raison. J'ajoute que l'inquiétude est très vive à l'égard de cette ressource, qui retient beaucoup l'attention dans certains milieux chez notre voisin du Sud.

Nous sommes aujourd'hui saisis de ce projet de loi et il n'est pas certain qu'il traite vraiment de l'eau, mais, juste au nord de ma circonscription, dans celle de mon collègue de Kamloops, des groupes d'intérêts canadiens et américains ont proposé de dériver une grande partie de la rivière Thompson-Nord par pipeline pour la déverser dans le réservoir de retenue du barrage Mica, puis dans le bassin du Columbia où elle serait acheminée par pipeline jusque sur le marché californien. Cette proposition fait l'objet d'un financement considérable et les enjeux sont importants.

Au cours d'une conférence tenue en Californie, le mois dernier à peine, les groupes d'intérêts américains ont étudié la proposition mise de l'avant par une société hydro-électrique multinationale en vue de dériver la Thompson-Nord. Ces gens considèrent la proposition comme un cas type pour l'exportation de l'eau dans le cadre du libre-échange. Ils l'ont admis pas plus tard que le mois dernier. Ils suivent donc de très près tout ce qui touche le contrôle des ressources canadiennes et se penchent sur les incidences que peuvent avoir l'ALÉNA et l'ALÉ sur ce contrôle.

Le gouvernement s'est vanté que la politique fédérale relative aux eaux du Canada interdit les dérivations massives des eaux douces. Cette politique fédérale remonte, si je ne m'abuse, aux années 1986-1987. Ce n'est pas un mauvais document. On y énonce des orientations de politique générale, sans plus. C'est un document de principe. Il n'existe pas de lois à faire appliquer dans ce domaine. Ça reste un document théorique. Cette mesure n'est pas assez musclée, elle est sans portée sur le plan juridique.

Au printemps de 1988, un projet de loi sur l'exportation de l'eau a bien été proposé à la Chambre des communes, mais il est mort au *Feuilleton*. Le gouvernement n'a pas cru bon de proposer de nouveau cette mesure législative. Aucune loi canadienne ne protège les ressources en eau du Canada contre l'éventualité de contrats d'exportation, d'échanges d'eau entre bassins, de dérivation des eaux par pipeline ou des exportations d'eau par navire-citerne.

Le gouvernement a également prétendu que la politique fédérale relative aux eaux protégerait nos ressources en eau en cas de litige en vertu de l'ALÉ ou de l'ALÉNA proposé. Or, il y a quelques heures à peine, nous avons entendu le témoignage d'un représentant haut placé du gouvernement, le sous-procureur général suppléant, admettre au comité que même si nous avions une loi rigoureuse pour protéger nos ressources en eau, étant donné qu'on n'a pas prévu une disposition qui exemperait l'eau dans l'accord de libre-échange nord-américain, en cas de conflit entre cette entente internationale, cette entente trilatérale, l'ALÉNA, et la loi canadienne, c'est l'entente trilatérale qui aurait préséance. Qu'est-ce que cela signifie? Cela signifie qu'il importe peu que nous ayons de bonnes lois protégeant nos ressources hydrologiques. Ce que disent les lois fédérales sur l'eau n'a pas d'importance. Si la question était soulevée en vertu des dispositions de l'Accord de libre-échange nord-américain, et je prétends qu'elle le sera un jour, l'eau serait considérée comme une marchandise ou un bien commercialisable en vertu de l'ALÉNA et si on cherchait à contester une telle mesure, l'existence de lois n'aurait pas d'importance, car les dispositions de l'ALÉNA prévaudraient sur la politique fédérale en matière d'eau ou toute autre mesure.

• (1945)

Il n'y aurait qu'un seul moyen d'empêcher cela, et ce serait de dire que l'eau n'est pas une marchandise ou un bien commercialisable dans la mesure législative elle-même, mais cela n'y figure pas. Nous voulons savoir pourquoi cela n'y figure pas.

Lorsqu'on regarde le projet de loi on voit qu'il y a des exclusions particulières, par exemple les grumes. Le gouvernement n'était pas complètement endormi aux commandes, il a obtenu l'exclusion des grumes. Impossible d'en faire le commerce, l'ALÉNA dit que le Canada n'en négociera pas l'exportation.

Il y a aussi l'exportation de poisson non transformé. C'est dans l'accord. Heureusement, le gouvernement a eu la bonne idée de dire que le poisson non transformé de l'Atlantique ou du Québec n'est pas commercialisable. Par contre, il semble avoir oublié que nous avons une pêche au saumon sur la côte ouest qui est en sérieuses difficultés, mais au moins il a protégé les maritimes et le Québec.

Ces deux exclusions sont dans l'accord de libre-échange nord-américain, noir sur blanc. Ces deux choses sont donc incontestables.

Mais il n'y a rien sur l'eau. Quand il s'agit de la possibilité d'exporter de l'eau, l'Accord de libre-échange nord-américain ne dit absolument rien.

Le gouvernement déclare: «Notre politique fédérale relative aux eaux n'autorise pas les exportations ni les dérivations d'eau à grande échelle». Eh bien, je veux signaler que M. Frank Quinn, qui est l'un des conseillers principaux en politiques de la Direction générale des eaux intérieures, a admis que le gouvernement revoyait maintenant sa position sur les exportations d'eau. Ce n'est pas moi qui le dis, mais un des hauts fonctionnaires.

À une conférence sur les exportations d'eau tenue récemment à Vancouver, M. Quinn a déclaré, et je vais vous lire la citation parce que j'ai pris bien soin de la noter: «Les observations du gouvernement laissent entendre que celui-ci s'oriente vers une politique d'exportation de l'eau.» C'est assez effrayant quand on songe que des exportations d'eau aux termes de l'accord de libre-échange nord-américain pourraient entraîner des changements fondamentaux de toute la structure de notre continent en ce qui a trait aux ressources en eau. Ce n'est pas moi qui le dis, c'est un haut fonctionnaire.

Tout porte à croire que le gouvernement s'oriente vers une politique d'exportation de l'eau.

Le gouvernement prétend aussi que le projet de loi de mise en oeuvre nous protégera ainsi que la politique fédérale relative aux eaux. Nous avons entendu ce monsieur déclarer au comité, il y a quelques heures qu'il reconnaissait le fait que lorsqu'il y aurait conflit avec une loi ou une politique nationale, l'ALÉNA l'emporterait. Ce n'est pas seulement son opinion sur la question, mais aussi celle du juge Maxwell Cohen, l'ancien président de la commission mixte internationale, de M. Andrew Thompson, un juriste expert en ressources de Vancouver, de M. Armand de Mestral, un expert en droit international de McGill, je crois, et de M. Don McCrae, doyen de la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa. Toutes ces personnes ont conclu qu'une politique ou une loi nationale contradictoire ne modifierait pas les engagements pris dans des ententes internationales, comme l'ALÉ ou l'ALÉNA.

Cela signifie que si l'entente prévoyait effectivement l'exportation éventuelle des eaux canadiennes comme un produit commercialisable, alors toute politique ou loi nationale pourrait être annulée.

Il y a aussi un autre document qui fait allusion à cette question. Je n'ai pas le titre en main, mais il s'agissait essentiellement d'un document sur les ressources en eau du Canada qui a été rédigé par la Bibliothèque du Parlement. Dans ce document, où l'on discute de la possibilité d'exporter de l'eau et de la question de savoir si les accords internationaux auraient préséance, la Division du droit du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement dit ceci: «On se demande si les conventions internationales l'emportent sur le droit canadien. Dans le droit international, en cas de conflit entre un traité international et une disposition d'une loi canadienne, le traité l'emporte.»

• (1950)

On ajoute: «Si un différend était réglé conformément aux dispositions de réglement des différends prévues dans l'accord de libre-échange nord-américain, on pourrait envisager d'accorder la priorité aux dispositions du traité ou de l'ALÉNA.»

Les crédits

Le président suppléant (M. Paproski): Le temps du député est écoulé. Nous devons passer aux questions ou aux observations. Trois députés. . .

M. Kindy: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

Le président suppléant: À l'ordre, s'il vous plaît. Les députés qui demandent à poser des questions sont celui de Broadview—Greenwood et le solliciteur général. Est-ce que le député de Calgary-Nord-Est voulait poser une question ou faire une observation?

M. Kindy: Je voudrais invoquer le Règlement.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Calgary-Nord-Est invoque le Règlement.

M. Kindy: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. J'ai écrit une lettre à l'honorable John Fraser et je voudrais en lire une courte phrase: «Monsieur le Président, j'ai été élu député du Parti progressiste conservateur le 4 septembre dans la circonscription de Calgary-Est et réélu le 8 novembre comme député du Parti progressiste conservateur dans la circonscription de Calgary-Nord-Est. . .

Le président suppléant (M. Paproski): À l'ordre. Le député de Broadview—Greenwood peut poser des questions ou faire des observations.

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): J'ai écouté attentivement ce qu'a dit le député néo-démocrate. Je suis d'accord avec lui sur la plus grande partie de ce qu'il a dit à propos de l'eau.

Durant la dernière campagne électorale, en 1988. . .

M. Kindy: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

Le président suppléant (M. Paproski): Le rappel au Règlement n'est pas fondé. Ce qu'a dit le député ne justifie pas un rappel au Règlement. S'il veut faire une déclaration, le député peut, en vertu de l'article 31 du Règlement, la faire demain ou quand il voudra, mais pas maintenant.

M. Kindy: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Paproski): J'ai écouté ce qu'a dit le député. J'estime que cela ne justifie pas un rappel au Règlement. La parole est au député de Broadview—Greenwood.

M. Kindy: Quorum.

Le président suppléant (M. Paproski): Je vous demande pardon?

M. Kindy: Quorum.

Le président suppléant (M. Paproski): On demande qu'on vérifie s'il y a quorum.

Seulement 15 députés étant présents, y compris le président suppléant (M. Paproski):

Le président suppléant (M. Paproski): Je constate qu'il n'y a pas quorum. Convoquez les députés.

• (1955)

Après le compte:

Le président suppléant (M. Paproski): Je constate qu'il y a quorum. Le député de Broadview—Greenwood a la parole pour une question ou un commentaire.

M. Mills: Monsieur le Président, je reviens aux propos du député du Nouveau Parti démocratique. Je veux signaler que je partage ses préoccupations sur la question de l'eau.

En 1989, j'ai eu la chance d'obtenir la thèse de doctorat de M. Clayton Yeutter, par l'intermédiaire de la Bibliothèque du Parlement. M. Yeutter était négociateur en chef de la partie américaine en matière de libre-échange. Avant cela, il avait été conseiller supérieur, dans le gouvernement Reagan. Un de mes amis, qui vit à Houston, au Texas, et qui savait que nous allions avoir ce débat sur le libre-échange, m'avait signalé l'existence de cette thèse de doctorat. L'ouvrage, qui compte quelque 600 pages, s'intitule *North American Water Management*. En lisant cette thèse que M. Yeutter a mis trois ou quatre ans à préparer, on constate que, tôt ou tard, les Américains auront besoin d'une certaine relation avec le Canada et d'une forme d'accès aux eaux canadiennes.

Dans mon tout premier discours à la Chambre des communes, j'ai demandé au premier ministre s'il comptait obtenir un protocole d'entente du président américain—à cette époque M. Reagan—afin que l'eau soit exclue de l'Accord de libre-échange. Évidemment, les ministériels à la Chambre n'ont jamais donné suite à ma demande, mais le fait est que l'Accord de libre-échange prime sur toute autre loi que la Chambre ou n'importe quelle assemblée législative provinciale pourrait adopter. L'avenir nous montrera que le vrai programme. . .

M. Alex Kindy (Calgary-Nord-Est): J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je n'apprécie pas que vous ne m'ayez pas cédé le micro quand j'ai voulu invoquer le Règlement. Je n'apprécie pas du tout. Je pense que c'est injuste et que vous n'appliquez pas les mêmes règles pour tous.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député a-t-il fini?

M. Kindy: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Merci.

M. Dingwall: Je voudrais que la présidence sache que les députés de l'opposition officielle font énormément confiance à la présidence et à son sens de l'équité.

Des voix: Bravo!

Le président suppléant (M. Paproski): Merci.

M. Mills: Pour conclure, monsieur le Président, car je sais que le solliciteur général veut, lui aussi, faire une ou deux observations, je veux tout simplement dire que j'appuie le discours fait par le député néo-démocrate, parce que tant que nous n'aurons pas reçu du gouvernement américain un protocole d'entente spécial portant expressément sur l'eau, le meilleur avocat-conseil en Amérique du Nord nous dira que l'eau fait effectivement partie de l'Accord de libre-échange.

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est 20 heures, j'ai le devoir d'informer la Chambre que, conformément au paragraphe 81(17) du Règlement, le débat sur la motion est terminé.

Conformément à l'article 37 du Règlement, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Traduction*]

LES POMPIERS VOLONTAIRES

L'EXEMPTION FISCALE

M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité de porter de 500 $ à 1 000 $ l'exemption fiscale des pompiers volontaires.

—Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je prends la parole ce soir à la Chambre pour débattre de ma motion d'initiative parlementaire, M-580. Bien que le sous-comité de la gestion de la Chambre ait décidé

qu'elle ne ferait pas l'objet d'un vote, ma motion recommande néanmoins que le gouvernement envisage l'opportunité de porter de 500 $ à 1 000 $ l'exemption fiscale des pompiers volontaires en reconnaissance des services qu'ils rendent à la communauté et pour tenir compte de l'inflation.

Personne ne met en doute l'excellence du travail des pompiers volontaires d'un bout à l'autre du pays. Ma motion essaie de leur rendre hommage, de rendre hommage à l'abnégation et au dévouement qu'ils mettent au service de leurs communautés.

Les pompiers bénévoles servent leurs communautés pratiquement sans rémunération. En général, ils reçoivent une allocation qui couvre leurs menues dépenses lorsqu'ils se rendent à un appel, à des séances de formation ou sur les lieux d'un sinistre. Je suis certain que tout le monde à la Chambre trouvera qu'ils méritent chaque sou qu'ils reçoivent du gouvernement.

Le sous-alinéa 6(1)*b*)(viii) de la Loi de l'impôt sur le revenu exempte d'impôt la première tranche de 500 $ de l'allocation que reçoivent les pompiers volontaires. Cette somme, qui était de 300 $, a été portée à 500 $ pour l'année d'imposition 1980 et n'a pas changé depuis. En 1980, très peu de pompiers volontaires recevaient plus de 500 $, allocations et indemnités d'appel réunies.

À cause des augmentations annuelles de cette rémunération dues à l'inflation, la majorité de ces volontaires paient maintenant des impôts sur une portion des sommes qui leur sont versées. Le gouvernement canadien fait payer des impôts à ces pompiers volontaires qui font don de leur temps et de leurs efforts à leur communauté. Par conséquent, je crois que ce gouvernement et ce pays devraient être fiers de faire passer cette exemption de 500 $ à 1 000 $.

Les pompiers volontaires offrent des services vitaux inestimables dans toutes les communautés de notre pays. Je crois que ces hommes et ces femmes qui travaillent comme pompiers volontaires dans toutes les petites localités du pays ne devraient pas payer d'impôts sur toutes leurs dépenses reliées au service des incendies.

Voici quelques raisons pour lesquelles j'espère que les députés de tous les côtés de la Chambre approuveront cette motion. D'abord, les pompiers volontaires constituent l'essentiel des services de protection de leur communauté et assurent la protection de nombreuses localités un peu partout au Canada, non seulement dans les régions rurales, mais aussi dans certains centres urbains du pays. La majorité de ces gens ont reçu une formation adéquate pour ce qui est de la lutte contre les incendies, le sauvetage, les premiers soins, la RCR et les mesures d'urgence. On fait appel à eux dans toutes les situations difficiles, lorsque les autres habitants de la collectivité ne savent pas quoi faire.

Ces volontaires consacrent de nombreuses heures non rémunérées à leur formation, à l'entretien de leurs casernes, aux soins et à l'entretien des appareils et du matériel de lutte contre les incendies. Ils utilisent leurs propres véhicules et parcourent parfois de longues distances pour répondre aux appels d'urgence et pour se rendre à des cours de formation, à des conférences sur la lutte contre les incendies et aux réunions des associations professionnelles, autant d'événements essentiels à la bonne gestion des services d'incendie locaux.

Il arrive souvent que le service des pompiers volontaires soit la seule organisation de bénévoles dans bon nombre de localités canadiennes. Ce sont les pompiers volontaires que vous voyez souvent aider les jeunes enfants en détresse. Ce sont eux encore qui recueillent des fonds pour la construction de centres sportifs ou communautaires. Dans bien des petites localités au Canada, les pompiers volontaires font l'essentiel du travail qui assure la cohésion des collectivités et qui incite les gens à travailler ensemble dans un but commun.

• (2005)

Ces hommes et ces femmes participent à des oeuvres de bienfaisance et assurent le bon fonctionnement d'équipes de hockey et de baseball mineur. Dans certains cas, un pompier volontaire perd une partie de son salaire régulier lorsqu'il répond à une alerte.

Enfin, dans de nombreux services de pompiers volontaires, l'argent reçu par les membres est regroupé dans un fonds utilisé pour entretenir la caserne, acheter ou construire de l'équipement et des appareils et acheter des uniformes. Fondamentalement, en assurant ce service, les intéressés paient pour la collectivité.

Manifestement, ces gens sont dévoués et ils sont fiers de servir leur collectivité. Je crois que nous devons reconnaître la contribution qu'ils apportent non seulement à leur collectivité, mais également au Canada.

Chose plus importante encore, en tant que députés, nous devrions encourager le bénévolat au Canada. Le service désintéressé des pompiers volontaires va au-delà du bénévolat, car ces hommes et ces femmes assurent un service essentiel.

Dans ma circonscription de Haldimand—Norfolk, il y a 13 services des incendies qui se soutiennent tous les uns les autres et, en tant que leur député, je peux vous dire qu'ils accomplissent leur travail de façon remarquable.

Je pourrais vous préciser comment j'ai compris l'importance de notre service de pompiers volontaires. C'est durant un incendie tout à fait tragique dans ma circonscription et je pense que vous vous en rappelez, monsieur le Président. Il y a eu un très gros incendie de pneus et c'est alors que j'ai vu des hommes et des femmes de nos services des pompiers volontaires se serrer les coudes et montrer au monde entier comment une petite ville de l'Ontario pouvait faire face à une situation qu'on croyait incontrôlable.

L'incendie a duré 17 jours et sans ces hommes et ces femmes qui ont uni leurs efforts, je crois que ces pneus brûleraient toujours aujourd'hui.

Ces gens ont quitté leur emploi, leur maison, leur exploitation agricole et leur famille pour combattre cet incendie et nous pouvons tous être fiers d'eux à cet égard. Je pense que nous apprécions tous le travail d'équipe que ces gens dévoués et désintéressés ont accompli pour le bien de leurs localités dans Haldimand—Norfolk. Tous les gens de Haldimand—Norfolk et du pays, en fait, leur doivent beaucoup de gratitude et de respect.

Il faut du temps pour s'acquitter de son travail de pompier et pour s'y préparer. Ainsi, au service des incendies de Port Dover, dans ma circonscription, les pompiers volontaires se réunissent tous les jeudis soirs. Ils vérifient le matériel, effectuent les travaux d'entretien, s'assurent de la bonne marche des véhicules et se perfectionnent. En outre, dans la région de Haldimand—Norfolk, une fois par mois, le service des incendies organise une démonstration et une séance d'instruction sur le maniement des boyaux d'incendie.

Jusqu'à cinq membres de chaque service peuvent participer à ces séances de formation. Ils y participent d'ailleurs de façon régulière afin de se perfectionner car, comme nous le savons, dans le domaine des services des incendies comme ailleurs la technologie progresse rapidement et il est nécessaire de connaître les nouvelles techniques, les nouvelles méthodes de lutte contre les incendies. Ces séances visent à permettre à chaque pompier volontaire d'acquérir une formation touchant tous les aspects de son travail. Ces gens sont des professionnels et ils prennent leur travail très au sérieux.

Grâce aux pompiers volontaires, de nombreuses localités et municipalités urbaines et rurales ont accès à des services qu'elles n'auraient pas les moyens de se payer autrement. Les pompiers volontaires permettent chaque jour aux Canadiens d'économiser des millions de dollars.

On compte actuellement 76 290 pompiers volontaires au Canada. J'espère que chacun d'entre eux sait que les députés leur sont reconnaissants du dur labeur qu'ils accomplissent et de leur dévouement envers la collectivité.

On m'a demandé de parler de ce que cette mesure coûterait aux contribuables canadiens; il s'agit d'une question importante et j'estime que les contribuables doivent le savoir. Lorsque l'exemption a été créée en 1980, au montant de 500 $, on s'est rendu compte que très peu de pompiers volontaires utilisaient le plein montant de l'exemption. Il serait donc difficile d'en établir le coût.

• (2010)

Toutefois, si on prend le montant maximum et que chaque pompier volontaire au pays se sert de l'exemption fiscale supplémentaire de 500 $, il en coûterait approximativement 38 millions de dollars au gouvernement. Il va de soi que ce ne sont pas tous les pompiers volontaires qui se serviraient du maximum prévu, mais une proportion importante de ce montant serait utilisée.

C'est le chiffre qui est avancé. Personnellement, je pense que ce serait un bon investissement qui permettrait aux Canadiens de savoir qui, même en période économique difficile, assure un service aussi précieux. Ce serait une bonne façon de dire à ces Canadiens que nous apprécions ce qu'ils font pour leur pays.

«Le gouvernement a fait valoir que le fait d'augmenter l'exemption fiscale ferait passer le fardeau fiscal d'un groupe de Canadiens à un autre.» Cet extrait est tiré d'une lettre qui m'a été adressée par le ministre des Finances. Celui-ci laisse entendre que d'autres Canadiens feraient les frais de cette exemption fiscale accordée aux pompiers volontaires.

Le ministre a toutefois omis de mentionner que le travail bénévole de ces pompiers permet au reste du pays de réaliser des économies. La position du gouvernement est que ces pompiers peuvent s'estimer chanceux de bénéficier d'une exemption fiscale.

En juin 1989, j'ai écrit au ministre pour lui souligner les précieux services rendus bénévolement par ces pompiers. Je mentionnais que ces hommes et ces femmes nous faisaient une faveur. Hélas, le ministre m'a répondu qu'il n'y aurait pas d'augmentation de l'exemption fiscale.

C'est la raison pour laquelle je présente cette motion aujourd'hui. Je veux qu'on revienne sur cette question. Je sais que des députés de tous les partis à la Chambre l'ont soulevée dans le passé. Il a fallu quatre années pour que cette motion soit tirée au sort. Vous savez combien il est difficile de faire débattre quelque chose à la Chambre,

mais j'estimais que cette question était assez importante pour justifier les efforts nécessaires.

Je termine en disant que ces pompiers donnent bénévolement de leur temps et risquent souvent leur vie pour d'autres. Ils s'emploient généreusement à combattre les incendies parce qu'ils ont le sens du devoir. Nous leur devons plus que de simples remerciements. Nous leur devons une exemption fiscale de 1 000 $ pour la prochaine année d'imposition.

En fait, cette exemption devrait être augmentée périodiquement en fonction de l'inflation. Le moins que le gouvernement du Canada puisse faire pour reconnaître l'importante contribution de ces bénévoles est de leur accorder un petit avantage susceptible d'inciter un plus grand nombre de personnes à devenir pompiers volontaires.

M. Peter L. McCreath (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je voudrais seulement m'associer aux vues exprimées dans la motion de mon ami qui vise à reconnaître la contribution précieuse et désintéressée des corps de pompiers volontaires dans toutes les localités du pays.

Dans ma circonscription de South Shore, il y a une quarantaine de tels services qui réunissent près d'un millier de pompiers volontaires. À ceux-ci s'ajoutent les services auxiliaires, qui font un travail formidable quand il s'agit de lever des fonds pour les services des incendies et dont la contribution est remarquable sur le plan financier—et je sais que mon ami de Haldimand—Norfolk ne manquerait pas de souligner l'apport de ceux de sa région.

Il est très important, à mon avis, que nos collectivités prennent conscience du rôle de ces pompiers. Je sais qu'une des mesures que le gouvernement de la Nouvelle-Écosse a prises à leur égard a été de leur offrir une plaque d'immatriculation spéciale pour leur automobile. Ils l'arborent fièrement, telle une médaille d'honneur.

Nous avons aussi, à l'échelle nationale, la médaille des pompiers pour services distingués qui est décernée depuis une vingtaine d'années en reconnaissance de 20 années de service dans un corps de pompiers volontaires. En tant que députés, il nous arrive parfois de remettre cette médaille. Il est toujours fort agréable d'assister à de tels événements qui ne revêtent pas de caractère politique et de pouvoir nous mêler aux gens à l'occasion de ce genre de fête annuelle de l'amitié. Pour en revenir à ce que propose mon ami, il est difficile de ne pas être d'accord avec le principe. Ces gens se dévouent tellement pour leur collectivité qu'il serait bien normal de se dire: «Pourquoi la collectivité ne les laisserait-elle pas déduire plus que ce 500 $ d'exemption fiscale de base, en reconnaissance de leur contribution?» Il faudrait évidemment que le gouvernement y réfléchisse, car il s'agit essentiellement d'une mesure fiscale. Je comprends que le député voulait simplement donner une idée approximative de ce qu'il en coûterait, mais je crois qu'il est important de préciser que, du point de vue du budget, cette mesure coûterait très cher. C'est une question sur laquelle il conviendrait peut-être de se pencher sérieusement, comme il l'a mentionné.

• (2015)

Personnellement, je pense que le jeu en vaudrait la chandelle, juste pour avoir l'assurance d'être un peu plus en sécurité dans ma localité. Je me souviens du jour où un incendie s'est déclaré dans la maison de ma belle-mère, il y a quatre ou cinq ans. Ce sont les pompiers volontaires qui sont venus sauver sa maison. L'incendie avait causé de grands dommages. Soit dit en passant, le chef Harold Richardson, qui dirigeait l'équipe de pompiers ce jour-là, prend sa retraite samedi, après avoir servi durant de longues années à titre de chef du services des pompiers volontaires de Hubbards.

Il reste que les incidences financières doivent être prises en considération. Le député a lui-même fait observer que tous les pompiers ne se prévalent pas de la déduction actuelle. C'est peut-être qu'aux yeux de certains, ce travail est un service communautaire bénévole et que celui-ci perdrait son sens s'il était rémunéré, même indirectement, sous forme d'avantage fiscal.

Je crois que l'important, c'est que la Chambre et le Parlement reconnaissent les services insignes que les pompiers volontaires rendent au Canada, de là toute l'importance de la motion de mon ami, et je m'associe à lui pour leur rendre hommage. Tous les députés devraient en faire autant.

Le président suppléant (M. Paproski): Je donnerai la parole, dans l'ordre, aux députés suivants: d'abord, le député de The Battlefords—Meadow Lake, puis les députés de Cap-Breton—Richmond-Est, d'Ontario et de Dartmouth.

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake): Monsieur le Président, je vous sais gré de me permettre d'intervenir au sujet de cette importante motion d'initiative parlementaire que parraine le député de Hal-

dimand—Norfolk. J'ai servi dans des délégations avec le député et je le respecte beaucoup.

Je tiens à le féliciter d'avoir proposé la motion dont nous sommes saisis aujourd'hui. Je le remercie également de ne pas s'être laissé décourager par le tirage au sort. Il a eu l'idée de cette motion il y a plus de quatre ans et il l'a défendue au cours du long processus de tirage au sort; c'est admirable. Je suis heureux qu'il l'ait fait, car sa motion devrait être adoptée.

C'est le genre de motion que tous les députés appuient sans la moindre hésitation. En réalité, bien des députés auraient dû tenter d'imiter le député de Haldimand—Norfolk, parce qu'un grand nombre d'entre nous avons des pompiers volontaires qui servent nos collectivités et qui remplissent précisément les fonctions que le député vient de décrire dans son mot de présentation.

J'appuie cette motion aujourd'hui pour les nombreuses raisons qui ont déjà été données, mais je voudrais aussi que l'on songe à accorder une exemption fiscale à d'autres membres des équipes d'intervention d'urgence dans nos localités rurales, qui se dévouent aussi bénévolement: les membres du personnel de première intervention qui prodiguent souvent des soins aux victimes d'accidents de la route avant l'arrivée des ambulanciers ou d'un médecin; les bénévoles qui accompagnent parfois les ambulanciers; certaines infirmières de première ligne des collectivités rurales. Ces gens prodiguent surtout des services sur appel, selon les besoins; enfin, tous ces gens qui possèdent une formation et grâce à qui vivre en milieu rural est plus agréable du simple fait que nous savons que nous pouvons compter sur eux.

Comme le député qui parraine cette motion l'a déjà mentionné, le principe qui la sous-tend est déjà adopté. L'exemption existe. Elle a même déjà été augmentée une fois pour tenir compte des coûts associés à ces activités précieuses pour les collectivités et pour le Canada. À une époque, l'exemption était de 300 $. C'était le cas pour l'année d'imposition 1980. Elle a ensuite été portée 500 $. Treize ans, bientôt quatorze, ont passé depuis cette augmentation.

• (2020)

Les membres du gouvernement, surtout ceux qui tiennent les cordons de la bourse, devraient envisager très sérieusement la possibilité d'actualiser cette importante exemption pour qu'elle corresponde aux niveaux de 1993 et non de 1980. Ces pompiers rendent des services précieux, vitaux même, à nos localités. À toute heure du jour ou de la nuit, ils sont prêts à intervenir. Ils comptent parmi les bénévoles les plus dévoués de nos localités.

Dans nos localités rurales, nous avons un très fort contingent de bénévoles qui contribuent à améliorer la qualité de vie des collectivités. Beaucoup de ceux qui sont pompiers se dévouent constamment, toujours prêts à intervenir pour protéger du feu les maisons de leurs familles, amis, voisins, collègues de travail ou autres habitants de la localité. Les incendies peuvent débuter dans bien des circonstances et être d'origine naturelle ou le fait de l'homme. Notre pays doit reconnaître le dévouement de ces personnes.

L'exemption proposée ce soir par le député n'est qu'un des nombreux moyens de souligner les services précieux de ces pompiers, des autres bénévoles de première ligne et peut-être de l'ensemble de la collectivité.

J'ai reçu une lettre du député de Haldimand-Norfolk au sujet de cette motion il y a quelque temps. Il n'a pas eu de mal à me convaincre de la valeur de la motion. Je voudrais simplement citer ses propos avant de conclure afin que tous les députés puissent en profiter. Voici ce qu'il dit: «Les pompiers volontaires servent leurs municipalités et reçoivent très peu en retour. Ils touchent généralement un peu d'argent pour leurs frais lorsqu'ils s'occupent d'urgences, d'incendies, lorsqu'ils vont à des séances de formation, etc. Je suis persuadé que leurs services valent bien tout ce qu'on peut leur donner.»

Je suis tout à fait d'accord. En fait, ils valent encore plus. Nous sommes maintenant en 1993, et le gouvernement doit reconnaître que le temps a passé. C'est une façon bien modeste, pour un pays reconnaissant, de remercier ces hommes et femmes très dévoués qui travaillent surtout dans les localités rurales, mais ailleurs également. J'appuie de tout coeur l'initiative proposée ici aujourd'hui.

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, je voudrais, moi aussi, prendre part à ce débat et appuyer la motion de mon collègue dont la Chambre est maintenant saisie.

Le sujet dont il est question ce soir remonte à quelques années. En fait, si ma mémoire est bonne, c'est en juillet 1982 que notre collègue de South West Nova avait soulevé une question semblable à la Chambre. Par la suite, le 19 janvier 1983, le député de Brampton—Georgetown, qui occupe aujourd'hui le poste distingué de ministre d'État aux Finances, a présenté un argument semblable à mon collègue de Haldimand—Norfolk, qui a saisi la Chambre de cette question.

Le sujet en cause n'est pas inconnu à la Chambre. C'est un sujet que nous connaissons depuis un bon bout de temps. J'espère qu'à la fin de mes observations ainsi que de celles de mon collègue d'Ontario et d'autres, dont mon collègue de Dartmouth, la Chambre décidera, compte tenu de ce qui s'est dit précédemment, de renvoyer la question à un comité pour un examen approfondi. Cela n'engage pas le gouvernement ou tout gouvernement qui le suivra à y donner suite d'une manière vigoureuse, mais au moins les députés pourraient en profiter pour examiner la question de plus près.

• (2025)

À titre d'information, j'ajoute que ma circonscription compte un certain nombre de services des incendies, dont je voudrais donner la liste. Je pense que c'est important que je nomme les associations de pompiers volontaires et de leurs auxiliaires que j'ai le plaisir de représenter au Parlement du Canada: South Bar, New Victoria, New Waterford, Dominion, Reserve, Glace Bay, Donkin, Port Morien, Grand Lake Road, Sydney River, East Bay, Gabarus, L'Ardoise, Louisbourg, Tower Road, Main-à-Dieu, Mira Road, Marion Bridge, Albert Bridge, Chappel Island, Big Pond, East Bay, Birch Grove, Scotchtown, Grand River, et une ou deux autres que j'ai sûrement oubliées.

J'estime important de mentionner ces associations parce qu'elles exercent leurs activités de façon indépendante au sein de diverses municipalités d'un bout à l'autre de ma circonscription, qui est très étendue sur le plan géographique. Du point de vue démographique, elle n'a pas la taille de la circonscription de mon collègue, le député de Dartmouth. Néanmoins, les habitants des localités que j'ai énumérées sont fiers des hommes et des femmes qui travaillent bénévolement pour leurs services d'incendie.

Certains ont dit que ce serait une mesure coûteuse, et c'est vrai. C'est pourquoi je crois que nous devons l'examiner attentivement, et c'est aussi pourquoi je crois qu'elle doit être renvoyée à un comité qui en fera une étude approfondie.

Le sentiment de sécurité que beaucoup de ces pompiers volontaires donnent à nos personnes âgées dans les localités rurales d'un bout à l'autre du pays est absolument étonnant. Ils sont appelés à combattre de grands incendies, qu'il s'agisse d'un feu de cheminée, d'un incendie à l'intérieur d'une maison, d'un incendie causé par le gaz, d'une voiture en feu ou encore d'un feu d'herbe près d'un foyer pour personnes âgées ou de la résidence d'un couple âgé, ce qui est très important.

Cela a un impact sur le plan des assurances et des impôts fonciers. Les maisons situées près de ce genre d'installations, particulièrement s'il s'agit de pompiers volontaires, sont certainement plus faciles à revendre.

Les pompiers volontaires doivent recevoir une formation. Ils doivent suivre des cours régulièrement pour rester à jour. Ils participent à de nombreuses activités de bienfaisance. En fait, certaines de ces activités sont parrainées par les services d'incendie. Évidemment, avec les années, ils en sont venus à jouer un rôle central au sein de la collectivité.

Je sais que le gouvernement du Canada doit réduire ses dépenses. Cependant, je crois que, en tant que Parlement, nous devons au moins permettre que cette question—et je suis certain que c'est ce que mon collègue voudrait—soit renvoyée au comité compétent de la Chambre afin que nous puissions examiner les coûts qui y sont associés, particulièrement dans le contexte de certaines autres exemptions fiscales accordées aux sociétés.

Je sais que le député d'Ontario prendra la parole et dénoncera toutes ces sociétés qui bénéficient d'exemptions fiscales, qu'il s'agisse des loges au SkyDome, à Toronto, ou encore des loges au Forum, à Montréal, ou de ces loges spéciales qu'on construira au Palladium où joueront les Sénateurs d'Ottawa. Je sais que le député d'en face voudra prendre la parole pour dénoncer toutes ces exemptions fiscales.

Ce que je veux dire, c'est qu'il doit y avoir une certaine justice. À mon avis, les personnes qui donnent de leur temps, qui mettent leur vie en danger et qui compromettent leur vie de famille en acceptant d'être pompiers volontaires méritent au moins que le Parlement examine de plus près la motion dont nous sommes saisis, qui vise à porter de 500 $ à 1 000 $ par année l'exemption fiscale des pompiers volontaires.

• (2030)

L'exemption a été haussée en 1980, passant de 300 $ à 500 $. Nous avons en fait une exemption vieille de 13 ans. Si on cherchait, à l'aide d'une calculette, à voir à quoi cela correspondrait après 13 ans, en multipliant 500 $ par le taux d'inflation, on n'arriverait pas à 500 $.

Voilà donc une autre raison qui devrait nous inciter à renvoyer la motion au comité compétent. En fait, l'autre jour encore, j'allais aborder cette question avec le greffier qui, je le sais, porte un grand intérêt aux corps de pompiers volontaires parce qu'il comprend et apprécie le travail qu'ils accomplissent partout au Canada. Je suis convaincu qu'il en va de même pour vous, monsieur le Président.

J'espère que nous pourrions procéder d'une façon dénuée d'esprit de parti. Mon collègue, auquel il faut reconnaître tout le mérite de nous avoir saisis de cette motion, souhaiterait voir renvoyer la question au comité compétent pour qu'on puisse l'examiner plus à fond. Nous devrions examiner plus en détail, au nom de la règle la plus simple et la plus fondamentale de droit, de justice naturelle, d'équité, la possibilité de faire bénéficier d'une telle hausse d'exemption fiscale ces hommes et ces femmes qui se dévouent pour nos collectivités au sein des corps de pompiers volontaires.

J'espère que la Chambre pourra discuter de cette question en toute impartialité, comme les Canadiens souhaiteraient certainement que nous le fassions. J'espère que nous pourrons résoudre la question de façon favorable non seulement dans l'intérêt des personnes concernées, comme le disait mon collègue, mais aussi dans l'intérêt du gouvernement du Canada et même du Parlement du Canada.

M. René Soetens (Ontario): Monsieur le Président, le député du Cap-Breton m'a invité à dénoncer les loges du SkyDome. Si le temps me le permet, je serai heureux d'en parler un peu.

Je suis étonné qu'en m'invitant à dénoncer les horreurs qui se produisent au SkyDome, il n'ait pas dénoncé les hommes d'affaires du Cap-Breton qui ont des bateaux sur lesquels j'ai la chance de pouvoir naviguer. Dans leurs déclarations d'impôt, ces hommes d'affaires incluent ces bateaux dans leurs frais d'entreprise donnant droit à une déduction même s'ils n'en tirent aucun revenu.

Je me demande si le député voulait aussi que je dénonce ces propriétaires de bateaux. J'ai navigué sur ces bateaux. Je ne serais pas étonné qu'il l'ait fait aussi. Lorsqu'il aura à nouveau la parole, j'aimerais bien savoir s'il faut inclure ces bateaux dans la dénonciation ainsi que les homards expédiés de sa circonscription à la mienne, ce qui aide les pêcheurs de sa collectivité. Voudrait-il qu'ils ne soient plus déductibles, ce qui en ferait augmenter le prix dans ma circonscription? J'aimerais bien qu'il me parle de cela lorsqu'il en aura la possibilité.

Mais nous ne sommes pas ici pour discuter de ces choses. Nous sommes ici pour discuter d'une motion sur une question très importante. Il s'agit de déterminer si la déduction de 500 $ accordée aux pompiers canadiens devrait être augmentée à 1 000 $. À première vue, il s'agit d'une très bonne motion.

Le député a parlé des pompiers volontaires des collectivités de sa région. Je représente trois collectivités, soit les villes d'Ajax, de Pickering et de Whitby, qui font appel aux pompiers volontaires dans une large mesure afin de prêter main-forte aux pompiers réguliers. Ces trois villes ont des services d'incendie dont les employés sont des pompiers à temps plein. Mais, sans l'aide des pompiers volontaires, ils ne suffiraient pas à la tâche.

Un des éléments clés, dans ma circonscription, est la relation qui s'est établie entre les gens d'affaires et les bénévoles. Lorsqu'un pompier volontaire est appelé sur les lieux d'un sinistre pendant ses heures de travail, il doit s'absenter de son lieu de travail.

• (2035)

Dans la localité d'Ajax où je vis, et je sais que la même chose s'applique dans les villes de Whitby et Pickering, les gens d'affaires disent aux volontaires: «Vous pouvez vous absenter sans aucun problème. Il est important que vous répondiez à l'appel. Nous continuerons de vous payer lorsque vous irez combattre des incendies ou remplir les fonctions de pompier dans l'intérêt des citoyens de notre localité.»

Le rôle des employeurs est donc très important. Je connais très bien la situation. Nous pouvons parler des vies qui sont sauvées et des biens qui sont sauvegardés. Je sais ce qu'il en est car avant d'être élu à la Chambre des communes, j'ai parcouru le Canada pour vendre de l'acier à certaines industries.

Savez-vous où aller pour découvrir rapidement l'emplacement des entreprises que vous cherchez et la route à suivre pour vous y rendre? Vous n'avez qu'à vous présenter à la caserne des pompiers et à vous adresser au volontaire de garde, qui vous répondra: Oui, monsieur, vous cherchez la rue une telle. Au coin de la rue ici, vous tournez à gauche, puis à droite, et vous y êtes.

En général, les pompiers volontaires pouvaient également me signaler d'autres entreprises de la localité susceptibles d'acheter de l'acier. Ils étaient une mine de renseignements tout à fait gratuits. Donc, personne ne conteste le rôle important que jouent les pompiers volontaires dans leur localité.

Ce que je n'aime pas dans la motion, c'est qu'elle ne vise que les pompiers volontaires. Je crois que les pompiers méritent bien l'exemption de 500 $ qui leur est accordée. Dans bien des régions métropolitaines, et certainement dans la région de Durham où je vis, il y a des agents de police volontaires, ou auxiliaires comme on les appelle.

Ces agents ne s'empressent pas de répondre aux urgences comme le font les policiers des forces régulières, mais ils participent à des événements publics où ils représentent le service de police. Lorsqu'un citoyen s'adresse à un policier auxiliaire, il a l'impression de parler à un véritable policier et pas seulement à un auxiliaire. Par conséquent, on s'attend à ce que ces gens remplissent les mêmes fonctions que les policiers réguliers, même s'ils ne se retrouvent pas nécessairement sur la ligne de front.

Pourtant, la motion dont nous sommes saisis ne vise pas les policiers auxiliaires qui, à mon avis, jouent un rôle aussi essentiel que les pompiers volontaires. Ce n'est là qu'un exemple des réserves que suscite la motion.

Il s'agit ici d'un principe fondamental du régime fiscal. Si vous êtes payés en espèces pour des biens que vous vendez ou des services que vous rendez, même à titre de volontaires, si vous touchez un revenu ou une indemnité tenant lieu de revenu, vous devez payer de l'impôt sur la somme qui vous est versée.

Nous sommes en train de recourir ici à un moyen détourné. La seule exception se trouve dans la façon dont on traite les pompiers. D'autres groupes de bénévoles ne cessent de dénoncer ce traitement préférentiel et de réclamer les mêmes avantages. Mais, je le répète, seuls les pompiers ont droit à ces avantages.

Cela m'amène à poser la même question que posent certes beaucoup des organismes bénévoles qui ont déjà comparu devant le Comité des finances, dont je fais partie, à savoir: pourquoi les bénévoles n'ont-ils pas droit à des exemptions, des déductions ou des crédits d'impôt en compensation de leur temps, qu'ils aient ou non touché une indemnité?

Ils soutiennent qu'il est aussi important de donner de son temps que de son argent ou de ses biens. C'est tout aussi important, sinon plus dans bien des cas. Il suffit de voir tous les groupes de bénévoles qui oeuvrent dans nos circonscriptions. Ces groupes ne pourraient pas fonctionner sans les bénévoles.

Il y a les associations régionales de base-ball, de hockey et de ringuette, les sociétés de la Croix-Rouge et du cancer. Il y a au Canada un nombre infini d'organisations qui ne pourraient tout simplement pas fonctionner sans les bénévoles.

Il ne faut pas douter de la valeur du travail des bénévoles au Canada. La question est de savoir si ces bénévoles ont droit aux mêmes avantages que les pompiers volontaires. C'est là une question à laquelle je ne peux pas, en toute honnêteté, répondre, mais c'est une question que se posent certes beaucoup d'organisations qui ont comparu devant le Comité des finances.

Il est vrai que le don de son temps est aussi important que le don de son argent, mais cela ne veut pas nécessairement dire que ces deux genres de contribution doivent recevoir le même traitement fiscal. En fait, il y a des raisons de contester la mise en place d'incitatifs fiscaux pour les dons de temps. Je vais prendre quelques minutes pour en donner des exemples.

• (2040)

Du point de vue pratique, il est extrêmement difficile de quantifier et d'évaluer le temps donné. La valeur de ce don devrait-elle refléter la rémunération que touche habituellement la personne qui donne ainsi de son temps? Devrait-elle être fonction des efforts déployés ou de la valeur que cela représente pour la société? Même si l'on arrivait à régler le problème fondamental de l'évaluation du temps, on n'empêcherait malheureusement pas qu'une telle politique donne lieu à tout un tas d'abus.

Il y a aussi le fait que beaucoup de bénévoles sont des personnes âgées et des étudiants qui, dans bien des cas, ne bénéficient pas de déductions d'impôt parce qu'ils ne touchent aucun revenu. Une déduction ne vaut que si l'on touche effectivement un revenu. N'ayant pas de revenu ou un revenu si bas, ils ne bénéficieraient ni de crédits ni de déductions parce qu'ils ne paieraient pas d'impôt.

On pourrait argumenter que, fondamentalement, tout système visant à dédommager les particuliers pour leurs services bénévoles au moyen du régime fiscal signifierait que ces services ne seraient plus fournis gratuitement, mais seraient payés dans une certaine mesure par le gouvernement fédéral. Or, le gouvernement fédéral ne paie rien; il prend simplement l'argent d'un contribuable pour le donner à quelqu'un d'autre. Aussi cette idée que le gouvernement fédéral donne de l'argent est vraiment bizarre.

Il n'y a pas grand-chose qui laisse supposer qu'une aide fiscale accrue pour les services bénévoles entraînerait une augmentation sensible de ces services. Les particuliers font du bénévolat pour un certain nombre de raisons, dont la plupart n'ont aucun rapport avec l'aide fiscale. J'en reviens aux pompiers volontaires, car il m'a été donné d'en rencontrer plusieurs dans ma circonscription. Je ne crois pas qu'ils sont pompiers volontaires pour toucher de l'argent ni à cause de l'exemption fiscale à laquelle ils ont droit.

Bien des députés de la Chambre qui ont fait du bénévolat avant d'être élus et probablement après leur élection en qualité de membres de nombreux comités, le font pour d'excellentes raisons. Mais, d'abord et avant tout, c'est parce qu'ils aiment siéger à ces comités. Il y a bien des façons de faire don de notre temps, et je crois pouvoir affirmer que nous faisons tout cela parce que nous aimons penser aux autres. L'ultime récompense, c'est que, quand on donne de son temps, quelqu'un d'autre en profite.

Je crois que c'est aussi le cas des pompiers volontaires. À mon avis, ils aiment bien ce qu'ils font. En effet, c'est une activité pleine de risques et ils sont très professionnels. Ils doivent l'être pour faire ce travail. Mais je ne crois pas que cette motion changera nécessairement quoi que ce soit dans leur décision de devenir ou non pompier.

Pour ce qui est de l'idée de renvoyer cette question à un comité, je sais que, en fin de compte, les questions fiscales sont étudiées par le Comité des finances, dont je suis membre. Si les députés du Parti libéral veulent à quelque moment que ce soit soulever cette question devant le comité pour qu'il l'étudie, ils peuvent le faire. Je ne crois pas que nous devions passer par la Chambre pour la renvoyer à ce comité.

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord féliciter le député de Haldimand—Norfolk de la persévérance et de la ténacité qu'il a manifestées à l'endroit de cette motion. Mon intervention portera sur le fond de cette motion.

Je dois dire que j'ai vu pas mal de choses à la Chambre des communes, mais que le discours que vient de faire le député d'Ontario est à peu près ce que j'ai entendu de pire depuis longtemps. Le député d'Ontario a fait l'éloge des pompiers et des pompiers volontaires, pour se faire bien voir des pompiers de sa circonscription et, ensuite, il est passé complètement à côté de l'intention de cette motion.

Je reconnais que certains ministériels de l'arrière-ban, ceux qui n'arrivent pas à se rendre jusqu'aux premières banquettes et qui n'y arriveront probablement jamais, doivent parfois dire, au sujet de motions d'initiative parlementaire, des choses qu'ils ne pensent peut-être pas. Parfois, ils feraient mieux de rester chez eux au lieu de venir à la Chambre. En écoutant les propos que vient de nous tenir le député, je me suis dit que c'était probablement un de ces jours où il aurait mieux fait de se trouver ailleurs.

Il ne comprend tout simplement pas de quoi il retourne. Il a beaucoup parlé des volontaires et beaucoup parlé de ce que l'on devrait faire ou pas. Comment peut-on calculer ce que vaut un bénévole pour la Société du cancer? Ma mère travaille depuis que je suis tout jeune pour la Société du cancer. Chaque année, elle fait bénévolement du porte à porte pour cette société. Elle ne le fait pas pour l'argent. Ce n'est pas le cas, non plus, des gens qui travaillent à la campagne de souscription de l'Armée du Salut. J'en suis le directeur général pour la région de Dartmouth—Halifax. Je n'essaie pas d'obtenir une déduction d'impôt. Le député n'a rien compris.

• (2045)

Le simple fait qu'il s'empêtre dans ses explications en essayant de nous faire comprendre pourquoi il n'appuie ni la motion ni la très bonne suggestion de mon collègue de Cap-Breton—Richmond-Est, qui veut qu'on soumette la proposition à l'étude d'un comité, montre bien qu'il n'y comprend rien du tout.

Il n'est pas question de faire des comparaisons de valeur entre les différents types de bénévolat. Il ne s'agit pas non plus d'une motion qui vise à inciter les gens à s'engager comme pompier volontaire. C'est à croire que le député n'a pas écouté ce qu'on a dit ce soir.

Il s'agit simplement de reconnaître le travail des pompiers volontaires en augmentant l'exemption fiscale à laquelle ils ont droit. C'est tout.

Qu'il soit bien clair que nous ne parlons pas d'une nouvelle exemption. Nous n'avons pas besoin d'un débat pour savoir si les pompiers volontaires devraient ou non avoir droit à une exemption fiscale. Ils en ont déjà une. De 500 $. On nous a dit qu'elle était passée de 300 à 500 $ en 1980.

Ce que le député de Haldimand—Norfolk veut dire, c'est qu'avec le temps et l'inflation, le montant de 500 $ fixé en 1980 n'est plus suffisant.

N'oublions pas, quand nous parlons des pompiers dits volontaires, qu'il s'agit d'un type de bénévoles très différents des autres—ceci avec tout le respect que nous devons à tous ceux qui participent à l'édification de nos collectivités, de nos quartiers et de notre pays.

Quand ma mère ramasse des fonds pour la Société de recherche sur le cancer ou quand elle va à la mine Lingan ou ailleurs en cas de problème ou de catastrophe, elle n'a pas à se demander si elle va ou non revenir vivante. Les hommes et les femmes qui travaillent comme pompiers volontaires ont cette crainte chaque fois que l'alarme sonne.

Lorsqu'elle fait du porte à porte pour la campagne de souscription de l'Armée du Salut, ma mère ne craint pas de respirer un substance susceptible de provoquer un cancer dans une quinzaine d'années. Les pompiers volontaires, hommes et femmes, s'en inquiètent. Son coeur ne s'arrête pas de battre chaque fois que le téléphone sonne. Celui des pompiers volontaires, oui.

Essayer de se faire aimer de tous ce soir et pourtant continuer à réciter la ligne du gouvernement, qui est très dure et selon laquelle on dit à ces gens qu'ils ne la méritent pas, qu'ils ne vont pas l'avoir, leur exemption, mais qu'on aime le travail qu'ils font parce que ce sont tous aussi des électeurs et qu'on compte sur leurs voix, c'est tout simplement incroyable!

Je suis très déçu que le député d'en face, après tant d'années en cet endroit et si près des élections, trouve le moyen de nous jouer un tour pareil.

Le député d'Ontario a tout un dossier lorsqu'il s'agit de donner son appui aux projets de loi et motions d'initiative parlementaire visant à rendre hommage à certaines personnes pour leur contribution spéciale à leur communauté ou à leur pays.

Prenons par exemple le projet de loi sur le Jour du Souvenir, l'un des rares à être adoptés en deuxième lecture. C'était un projet de loi d'initiative parlementaire que j'ai parrainé afin qu'on reconnaisse la contribution des hommes et des femmes ayant fait partie des Forces armées canadiennes. La Chambre l'a adopté et les conservateurs ont même voté en faveur, ce qui est rare. Le secrétaire parlementaire de l'actuelle ministre de la Défense nationale et candidate à la direction du Parti conservateur, avait appuyé ce projet de loi.

Mais pour vous montrer à quel point ce député, le député d'Ontario, appuie ce genre d'efforts, il a torpillé le projet de loi à l'étape de l'étude au comité.

Je n'ai pas été vraiment surpris de le voir tourner autour du pot relativement à la nécessité ou non de reconnaître le travail des pompiers volontaires qui risquent leur vie. Je n'ai pas été surpris, mais j'ai été choqué par la façon dont il a essayé de présenter les choses.

S'il ne veut pas accorder cette exemption et c'est pourquoi il se fait tout à coup le champion de toutes les bonnes causes, il aurait dû simplement le dire et au moins nous pourrions nous rasseoir en connaissant exactement sa position. Mais non, il a préféré la valse hésitation à la franchise.

Une voix: La valse hésitation d'Ontario.

M. MacDonald (Dartmouth): En effet.

En ce qui concerne la motion elle-même, le député de Haldimand—Norfolk a bien raison. La contribution apportée par les pompiers volontaires est tout à fait unique en son genre.

Mon collègue a parlé de l'incendie du dépôt de pneus de Hagersville. Il a parlé des efforts de ces pompiers volontaires qui essayaient de protéger leurs collectivités. La fumée qui se dégageait renfermait des produits cancérogènes. Les intéressés ignoraient ce qu'ils respiraient, mais ils ont quand même accompli leur travail, car ils voulaient assurer la sécurité de leur collectivité. Ils ont fait passer la sécurité de leur collectivité et l'intérêt de gens qu'ils ne connaissaient même pas avant leur propre sécurité. Chaque fois que l'alarme se fait entendre, ils laissent leurs conjoints, leurs enfants, leurs parents à la maison et vont mettre leur vie en danger.

• (2050)

Dans ma circonscription, nous avons des services de pompiers à temps plein et de pompiers volontaires. Les services de pompiers à temps plein peuvent compter sur les volontaires d'Eastern Passage, de Cow Bay, de Dartmouth ou de Westphal. Les hommes et les femmes qui travaillent dans ces casernes ne servent pas qu'à combattre les incendies. Ils se rendent aussi dans les écoles pour parler aux jeunes de sécurité-incendie. Ils participent aussi, notamment, à des collectes de fonds pour le festival d'été d'Eastern Passage—Cow Bay. Ils sont toujours là quand on a besoin d'eux; ils contribuent sans compter au bien-être de la communauté.

Ce que cette motion recommande est très simple. Elle ne dit pas au gouvernement que nous voulons le voir en faillite, c'est déjà fait en grande partie. Elle ne dit pas au gouvernement que nous voulons une mesure extraordinaire de sa part, puisque le principe de cette mesure a déjà été débattu et accepté. Il existe déjà une exemption fiscale pour les pompiers.

Ce que dit cette motion, c'est que nous reconnaissons l'existence d'un groupe de bénévoles très spéciaux au Canada et qu'en tant que parlementaires, nous ne pouvons guère faire plus qu'accepter de hausser l'exemption fiscale qui leur est accordée. Comme le député de Cap-Breton—Richmond-Est l'a déclaré, il suffit d'un simple calcul pour constater que, si l'on ajoute le taux d'inflation annuel aux 500 $ de 1980, on constate que nous tentons simplement de leur accorder la même exemption en dollars constants en 1993.

Je ne comprends pas que, chaque fois que nous sommes saisis d'une mesure de ce genre, les gens d'en face trouvent des prétextes pour s'y opposer. La dernière question du genre que nous avons débattue à la Chambre des communes concernait les frais de licence radio. Les droits de permis de radio ont fortement augmenté.

Les services de pompiers volontaires d'un bout à l'autre du pays ont signé des pétitions. Ils ont dit que leurs services devaient se financer au moyen de campagnes de souscription. Ils doivent demander des fonds à la population pour acheter des bonbonnes d'oxygène et payer des cours de formation parce que l'argent des contribuables ne suffit pas toujours. Ils doivent aller quémander.

Quand la Chambre a été saisie de cette question, nos vis-à-vis ont dit exactement la même chose: «C'est sûr qu'ils font du bon travail, mais il va falloir que quelqu'un paie.» Ils l'ont dit en sachant fort bien qu'avec leurs voeux pieux, ils ne faisaient qu'aggraver les choses.

En guise de conclusion, je voudrais de nouveau féliciter le député de Haldimand—Norfolk de faire reconnaître à la Chambre avec autant de ténacité et de zèle la valeur des pompiers volontaires de tout le pays.

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette, mais le temps de parole du député est écoulé.

M. Jack Shields (secrétaire parlementaire du ministre du Travail): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole aujourd'hui et de souligner la contribution des pompiers volontaires, de même que des nombreux autres bénévoles qui oeuvrent au sein de notre société. Je songe notamment à ceux qui s'occupent de banques d'alimentation.

J'ai visité un certain nombre de ces banques, qui reçoivent des aliments et les distribuent. Cette activité n'est peut-être pas aussi risquée que le travail des pompiers, mais je pense qu'elle est tout aussi gratifiante. Ces personnes ne touchent aucun salaire et ne reçoivent absolument rien de la collectivité pour effectuer leur travail bénévole; en fait, elles ruinent souvent leurs propres vêtements en plaçant les aliments sur des étagères, en transportant des boîtes et ainsi de suite.

Il est vraiment dommage que de telles choses se produisent, mais c'est arrivé aujourd'hui. Un de mes collègues a pris la parole et a présenté un exposé raisonné. On lui a posé des questions. On lui a dit qu'il devait se conformer à la politique du parti et qu'il ne siégerait jamais sur les banquettes ministérielles.

• (2055)

Toutes sortes de remarques désobligeantes ont été faites à l'endroit d'un collègue qui apporte une contribution importante, non seulement par la façon dont il s'acquitte de son travail en comité et à la Chambre des communes, mais aussi par le respect qu'il porte à tous les députés de la Chambre.

Ces remarques étaient déplacées. Cette heure est réservée aux initiatives parlementaires et nous savons tous que le député présente une motion en sachant que celle-ci va probablement être rejetée, mais il le fait quand même pour des raisons politiques, peut-être pour mieux se faire connaître au sein de sa collectivité ou auprès d'un groupe particulier.

La situation des pompiers constitue une anomalie depuis les années 80. Il existe une anomalie en ce sens que les pompiers volontaires sont les seuls à bénéficier d'une exemption fiscale, de sorte que de nombreux autres groupes ont demandé à obtenir le même traitement dans le passé. Par conséquent, si nous devions revenir sur cette question encore une fois et accorder une exemption fiscale accrue à ce groupe, qui est déjà le seul à en bénéficier, cela inciterait tous les autres groupes de bénévoles à demander exactement le même traitement.

Cela peut ne pas sembler très important, et d'aucuns se demanderont pourquoi on n'accorderait pas cet avantage à tous les intéressés, mais il ne faut pas oublier que le bénévolat devient de plus répandu au sein de notre société et que les coûts d'une telle mesure seraient très élevés. Je n'ai pu calculer ces coûts, mais il suffit de songer à tous les bénévoles, depuis la Société du cancer jusqu'à la mère du député, qui se dévouent tous généreusement et gratuitement. Je ne dis pas que sa mère devrait demander ce genre d'avantage, mais les organismes, eux, le feraient.

Cela se fait déjà. Quand on parle de la Loi sur l'assurance-chômage, les députés d'en face ne cessent de nous répéter sur tous les tons qu'il faudrait laisser les prestataires d'assurance-chômage travailler au sein d'organismes bénévoles et faire du bénévolat. On voudrait qu'ils puissent travailler dans des banques d'alimentation tout en continuant de retirer de l'assurance-chômage, même si la loi est très explicite sur ce point: ils doivent être prêts à travailler en tout temps.

Cette mesure ne représente peut-être pas un fardeau énorme pour l'ensemble des contribuables canadiens en ce moment, mais elle pourrait le devenir. Elle risque de donner à penser à tous les organismes bénévoles du pays qu'ils ont tous les mêmes droits et qu'ils devraient par conséquent jouir des mêmes avantages, peu importe la nature de leur travail et du statut particulier qu'on leur reconnaît. Tous les bénévoles sont extraordinaires.

Comme je le disais, ce cas-ci est une anomalie. Nous n'avons accordé cette exemption qu'à un seul groupe. Si nous revenons là-dessus, d'autres risquent d'en demander autant. Contrairement à ce que mes collègues ont dit, d'autres groupes ont fait des démarches auprès du gouvernement. Ils ont écrit de leur administration centrale pour dire très clairement qu'ils voulaient être traités exactement comme les pompiers du point de vue de l'impôt.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Haldimand—Norfolk invoque le Règlement.

M. Speller: Monsieur le Président, étant donné que cette question est dépourvue de tout caractère sectaire, comme nous avons pu le constater de la part des députés d'en face, je me demande s'il y aurait consentement unanime de la Chambre pour retirer la motion dont nous sommes saisis et adopter la motion suivante:

> Que le Comité permanent des finances soit autorisé à étudier l'opportunité de porter de 500 $ à 1 000 $ l'exemption fiscale des pompiers volontaires.

Le président suppléant (M. Paproski): Les députés ont entendu la motion. Sont-ils d'accord?

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Je suis désolé, il n'y a pas consentement unanime.

M. Speller: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je n'en suis pas sûr, mais j'ai eu l'impression que tous les députés conservateurs, le député d'Ontario, le député de. . .

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette, l'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires est écoulée. Conformément au paragraphe 96(1) du Règlement, l'ordre est rayé du *Feuilleton*.

[*Français*]

Comme il est maintenant 21 heures, la Chambre s'ajourne jusqu'à demain, à 10 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 21 heures.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 6 mai 1993

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes et du ministre de la Défense nationale): Madame la Présidente, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 13 pétitions.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

[*Traduction*]

LE PROJET DE LOI C-101

RAPPORT DU COMITÉ LÉGISLATIF

M. Stan Wilbee (Delta): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles et avec des propositions d'amendement, le rapport du comité législatif chargé de l'étude du projet de loi C-101, Loi modifiant le Code canadien du travail et la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

LE CODE CRIMINEL

MESURE MODIFICATIVE

M. Scott Thorkelson (Edmonton—Strathcona) demande à présenter le projet de loi C-433, Loi modifiant le Code criminel (inobservation d'une condition de libération ou de mise en liberté).

Mme le vice-président: Conformément au paragraphe 68(2) du Règlement, la motion est adoptée.

M. Thorkelson: Madame la Présidente, c'est avec plaisir que je présente ce projet de loi concernant les infractions aux conditions de libération.

Ce projet de loi modifierait le Code criminel de façon à faire de l'inobservation d'une condition de libération ou de mise en liberté une infraction criminelle. Je suis convaincu que cela aurait empêché le meurtre de Kittye Schmidt et d'Ezio Faraone.

Tous deux ont été assassinés par des détenus en libération conditionnelle qui ne respectaient pas les conditions de leur libération. À l'heure actuelle, les surveillants de libération conditionnelle peuvent émettre un mandat pour l'arrestation des détenus qui ne respectent pas les conditions de leur libération conditionnelle.

Toutefois, les surveillants ne sont pas souvent en contact avec les détenus en libération conditionnelle. Ce sont les agents de police qui sont les plus susceptibles d'être témoins d'un manquement aux conditions de libération. Pour le moment, les agents de police n'ont pas le pouvoir d'arrêter un détenu qui ne respecte pas une condition non criminelle de sa libération.

Je pense que cela contribuerait grandement à protéger les Canadiens. Il y a une faille dans la loi et il faut la colmater.

Mme le vice-président: M. Thorkelson propose que le projet de loi soit lu pour la première fois et que l'impression en soit ordonnée.

Conformément au paragraphe 69(1) du Règlement, la motion est adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

PÉTITIONS

LES CENTRES D'ACCUEIL

L'hon. William Rompkey (Labrador): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter une pétition au nom de plusieurs centaines de personnes de partout au Labrador. En passant, pour la première fois dans l'histoire, un Innu du Labrador a été élu à l'Assemblée législative de Terre-Neuve. Il s'agit de M. William Andersen, troisième de ce nom. Je suis sûr que mes collègues à la Chambre se joignent à moi pour le féliciter.

La pétition demande au gouvernement de revenir sur sa décision de réduire le financement des centres d'accueil. Ces centres sont très importants pour les autochto-

nes du Labrador. On en a coupé le financement et la pétition prie le gouvernement de le rétablir.

LA RADIO ET LA TÉLÉVISION

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Madame la Présidente, les signataires de la pétition que j'ai en main demandent au Parlement de s'assurer que, en premier lieu, le CRTC impose une règle pour empêcher, outre la violence, l'utilisation de langage grossier à la radio et à la télévision.

Les pétitionnaires signalent que la violence ne se manifeste pas seulement dans les gestes, mais aussi dans le langage. Ils croient que la violence n'est jamais nécessaire, ni pour informer ni pour divertir la population. Ils croient aussi qu'il y a trop de violence dans la société, de nos jours.

• (1010)

[*Français*]

Cette violence va à l'encontre de leurs efforts pour élever leurs familles.

[*Traduction*]

LA TAXE SUR LES PRODUITS

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Dans la deuxième pétition, les signataires demandent au gouvernement du Canada de supprimer cette taxe terrible qu'est la TPS sur les livres et autres publications. Ils font remarquer que l'imposition de cette taxe a nui à l'industrie de l'édition, aux personnes qui ont produit ces ouvrages—auteurs, artistes, éditeurs, etc.

Ils font également remarquer que cette taxe va à l'encontre des objectifs du gouvernement qui cherche à obtenir une plus grande productivité et une plus grande efficacité. Ils ajoutent que la lecture est une activité essentielle, car c'est la pierre angulaire d'une démocratie comme le Canada.

LA PÊCHE AU FILET DÉRIVANT

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter des pétitions, signées par plusieurs centaines d'habitants de la Colombie-Britannique, qui demandent au gouvernement fédéral de faire tout ce qui est en son pouvoir pour mettre un terme à la pêche au filet dérivant dans le Pacifique nord. Nous allons, disent-ils, au-devant d'une catastrophe environnementale en permettant aux flottilles de pratiquer la pêche au filet dérivant dans le nord de l'océan Pacifique et de mettre ainsi en péril la vie des oiseaux et des mammifères marins.

Étant donné le tort causé à la pêche au saumon sur la côte ouest et l'impact massif que ça a sur l'ensemble de notre écosystème, les pétitionnaires demandent au Parlement de faire tout son possible pour mettre fin à la pêche au filet dérivant dans le nord de l'océan Pacifique, et voir à ce que des sanctions économiques soient prises à l'encontre des pays qui contreviendraient au règlement.

LA VIOLENCE

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Madame la Présidente, ma deuxième pétition est signée par plus de 400 personnes qui disent que la violence dans les jeux et divertissements et le fait que notre société soit de moins en moins sensible à la violence sont à l'origine d'une plus grande tolérance des gens à l'égard de la violence et que cette violence fait maintenant partie du quotidien de nos enfants. De l'avis des pétitionnaires, le fait qu'il existe des jeux de tueurs en série, où tortures, viols et meurtres sont associés à la notion de plaisir, montre bien que la société tolère davantage la violence.

Ils demandent donc au Parlement d'envisager de modifier le Code criminel du Canada afin d'interdire la distribution au Canada de matériel violent et dégradant comme ces jeux de société de tueurs en série.

* * *

[*Français*]

QUESTION TRANSFORMÉE EN ORDRE DE DÉPÔT DE DOCUMENT

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes et du ministre de la Défense nationale): Madame la Présidente, si la question numéro 274 pouvait être transformée en ordres de dépôt de documents, ce document serait déposé immédiatement.

Mme le vice-président: La Chambre désire-t-elle que la question numéro 274 soit réputée transformée en ordres de dépôt de documents?

Des voix: D'accord.

[*Texte*]

Question nº 274—**M. Riis:**

Depuis le 1er janvier 1989, le gouvernement a-t-il imprimé quoi que ce soit relatif aux déplacements à l'étranger de membres du Cabinet autres que le premier ministre et, dans l'affirmative, a) pour quels ministres, b) pour quels déplacements, c) quelle documentation a été imprimée, d) en quelles quantités, e) à quel coût?

(Le document est déposé.)

[*Français*]

M. Langlois: Je suggère, madame la Présidente, que les autres questions soient réservées.

Mme le vice-président: Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Français*]

LE CODE CRIMINEL

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Pierre Blais (ministre de la Justice et procureur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)) propose: Que le projet de loi C-126, Loi modifiant le Code criminel et la Loi sur les jeunes contrevenants, soit maintenant lu une deuxième fois et renvoyé à un Comité législatif du Secteur ministériel.

—Madame la Présidente, je suis très heureux d'avoir l'occasion d'exposer à la Chambre le projet de loi C-126, Loi modifiant le Code criminel et la Loi sur les jeunes contrevenants.

Ce projet de loi fait partie d'une série de mesures prises par le gouvernement pour assurer la protection de la société. Il vise à renforcer les dispositions du Code criminel visant à contrer la violence familiale, les mauvais traitements infligés aux enfants et la violence faite aux femmes en général. Pour ce faire, le projet de loi, d'une part, augmentera la protection offerte aux victimes en général, notamment les victimes de violence familiale, ainsi que les enfants qui sont victimes de mauvais traitements et, d'autre part, facilitera également l'admission de témoignages d'enfants qui ont été maltraités ou encore témoins de violence.

La plupart des députés conviendront avec moi que la violence familiale et les mauvais traitements infligés aux enfants ainsi que la violence envers les femmes comptent parmi les problèmes sociaux les plus pressants, les plus épineux auxquels le Canada doit faire face aujourd'hui. Aucun enfant n'est à l'abri de l'exploitation sexuelle. La violence familiale et l'exploitation sexuelle des enfants se manifestent également—et il faut le reconnaître—dans toutes les couches sociales et économiques de notre société.

• (1015)

L'inquiétante réalité est que les victimes de violence familiale et d'exploitation sexuelle peuvent ne jamais s'en remettre. Les effets physiques disparaîtront peut-être, mais les séquelles psychologiques demeureront. Ces victimes peuvent ne plus jamais être capables de faire confiance à autrui aussi facilement qu'elles le faisaient auparavant. Elles peuvent également éprouver un sentiment d'insécurité pour le reste de leurs jours. En fait, il n'y a pas que la victime qui y perd, la société se voit privée de l'avenir prometteur de cette victime à titre de membre productif de la collectivité.

Pour cette raison, la société doit prendre les mesures voulues pour assurer la protection contre la violence familiale, l'exploitation sexuelle des enfants et la violence contre les femmes en général.

L'exploitation sexuelle des enfants et la violence contre les femmes surviennent en situation d'extrême inégalité entre l'agresseur et l'agressé. Les enfants se font sexuellement exploiter par des personnes plus âgées et physiquement plus fortes qu'eux. Les femmes se font maltraiter et agresser par des hommes qui sont physiquement et économiquement plus forts qu'elles. De tels actes constituent des abus criminels à l'égard de personnes particulièrement vulnérables sur le plan physique, ou encore, dépendant de l'agresseur, sur le plan économique ou émotif. En tant que société, nous devons dénoncer vigoureusement ce type de conduite.

Le projet de loi C-126 vise à ajouter ou à modifier plusieurs dispositions du Code criminel. Le Code criminel à lui seul ne suffit pas à protéger contre ces crimes toutes les personnes susceptibles d'en être victimes. Ce projet de loi ne se veut pas l'ultime réforme pénale dans ces domaines. D'autres efforts doivent être déployés au chapitre de la prévention du crime. Quoi qu'il en soit, le projet de loi C-126 représente un pas important, à mon avis, dans la bonne direction.

[*Traduction*]

Le projet de loi C-126 propose d'insérer, dans le Code criminel, un nouvel article sur le harcèlement criminel. Ce nouvel article s'intitulera «Harcèlement criminel» parce que c'est, à notre avis, la meilleure façon de décrire la nature de ce crime, même si l'on parle plus couramment, pour désigner de tels actes, de poursuite ou de talonnement.

On rapporte de plus en plus de cas de femmes qui seraient talonnées par des hommes avec lesquels elles ont déjà eu des rapports et qu'elles ne veulent plus voir.

Récemment, plusieurs femmes au Canada ont été victimes d'un tel harcèlement à l'issue duquel elles ont été blessées gravement ou tuées. Ces cas montrent bien la nécessité d'inclure immédiatement une nouvelle disposition dans le Code criminel afin de criminaliser de tels actes.

Un sondage effectué récemment montre que plus de 8 Canadiens sur 10 seraient en faveur d'une mesure législative qui interdirait le harcèlement et l'intimidation, de façon répétée, d'une autre personne.

Par talonnement, on entend par exemple le fait de suivre une personne de façon répétée, de passer de longues périodes à surveiller le lieu où cette personne réside ou travaille, de faire des appels téléphoniques de façon répétée à cette personne ou à ses connaissances, de communiquer avec les voisins de cette personne ou ses collègues de travail, de communiquer avec son nouveau compagnon, son conjoint ou ses enfants, et de proférer peut-être des menaces à leur endroit, autant de facteurs qui, seuls ou combinés, font qu'une personne puisse craindre pour sa sécurité.

Plusieurs articles du Code criminel traitent déjà, jusqu'à un certain point, de tels comportements. Cependant, des victimes et des groupes ont reproché à ces dispositions de ne pas faciliter l'établissement de la preuve et de ne pas couvrir toutes les situations. L'article que ce projet de loi propose d'inclure dans le Code criminel réglerait ces problèmes.

Selon le nouvel article sur le harcèlement criminel, commettrait une infraction quiconque agit à l'égard d'une personne dans l'intention de la harceler et suit une personne de façon répétée ou communique de façon répétée avec cette personne ou une de ses connaissances, cerne ou surveille la maison d'habitation ou le lieu où cette personne ou une de ses connaissances réside ou travaille, se comporte d'une manière menaçante à l'égard de cette personne ou d'un membre de sa famille, quand l'acte en question a pour effet de lui faire raisonnablement craindre pour sa sécurité ou celle d'autrui.

• (1020)

Je crois que nous venons de créer une infraction qui punira le genre de comportement que la société souhaite empêcher, sans pour autant empiéter de façon injustifiée sur les droits et libertés individuelles garanties par la Charte.

Les gens ont assurément le droit de circuler et de communiquer librement. Toutefois, personne n'a le droit de harceler délibérément une autre personne au point que cette dernière sente sa sécurité menacée. Le projet de loi stipule clairement que c'est un crime.

[*Français*]

Les groupes et les personnes qui participent à la lutte contre la violence familiale ont souligné qu'à la suite d'un acte de violence familiale au foyer, ce sont le plus souvent la victime et ses enfants, et non l'agresseur, qui quittent le foyer. Il n'existe absolument aucune raison qui justifie que ce soit la victime qui ait à quitter le foyer et, en définitive, à bouleverser sa vie.

Par ailleurs, on a aussi fait remarquer qu'après avoir été libérés, les hommes qui ont été accusés d'avoir maltraité leur femme, retournent souvent au foyer, harcèlent leur victime, ou l'agressent à nouveau. Encore une fois, il n'y a aucune raison qu'il en soit ainsi.

Le projet de loi C-126 vise à régler ces problèmes en modifiant les dispositions du Code criminel relatives à la mise en liberté sous caution. Le projet de loi vise à codifier la pratique actuelle en prévoyant que le juge peut enjoindre l'accusé, à titre de condition à sa mise en liberté, de s'abstenir d'aller près d'un endroit en particulier et en obligeant le juge, dans les affaires comportant la violence physique, à envisager la possibilité d'interdire à l'accusé de communiquer avec les témoins, y compris la victime, ou de se rendre près d'un endroit en particulier, par exemple, et expressément, le foyer familial.

Madame la Présidente, les spécialistes affirment qu'il n'y a aucun moyen de guérir les délinquants sexuels qui s'en prennent aux enfants et que le traitement administré ne vise qu'à minimiser les risques de rechute ou de récidive. Ils affirment, en outre, que les personnes qui s'intéressent sexuellement aux enfants, tendent à occuper des postes ou à avoir des passe-temps qui leur donnent accès à des enfants. Ainsi donc, le résultat alarmant est que les délinquants reconnus coupables d'une infraction sexuelle, aussitôt mis en liberté, en profitent pour rôder dans les parcs, à l'affût des enfants, ou encore pour briguer un poste où ils jouiront, dans ces différents cas, de la confiance des enfants.

Selon l'avis de certains cliniciens, les délinquants sexuels devraient faire l'objet d'une interdiction à perpétuité de se trouver dans une situation où ces derniers seraient susceptibles de faire une rechute ou encore de récidiver. Le grand public a, à maintes reprises, pressé le gouvernement d'interdire aux délinquants sexuels d'occuper un poste où ceux-ci pourraient avoir accès à des enfants.

Pour répondre à ces demandes, le projet de loi renferme une disposition qui autoriserait le tribunal à interdire, pour la période qu'il estime indiquée, y compris dans les cas où le juge le trouvera nécessaire à perpétuité, aux contrevenants reconnus coupables d'une infraction sexuelle, de fréquenter les parcs ou les zones publics où l'on peut se baigner, si des enfants sont susceptibles de s'y trouver, les garderies, les terrains d'école, les terrains de jeux, les centres communautaires et, également, d'occuper un emploi qui les placerait en relation de confiance ou d'autorité vis-à-vis les enfants. Quoi qu'il en soit, cette disposition ne serait pas obligatoire. Il appartiendrait au tribunal de déterminer s'il y a lieu d'imposer une telle interdiction et, dans l'affirmative, la durée de cette interdiction. Le tribunal peut, en outre, modifier les modalités de l'interdiction selon l'évolution de la situation du contrevenant, ce qui laisse une liberté d'action au tribunal.

Le projet de loi propose, en outre, un ajout à la disposition du Code criminel sur l'engagement de garder la paix. Cet ajout permettrait à une personne d'obtenir un engagement de garder la paix si celle-ci craint qu'une autre personne commette une infraction d'ordre sexuel contre un enfant.

• (1025)

En vertu de la nouvelle disposition, quiconque craint qu'une autre personne ne commette une infraction d'ordre sexuel contre un enfant de moins de 14 ans peut déposer une dénonciation devant un juge de la Cour provinciale. Si le juge est convaincu que les craintes du dénonciateur sont fondées, il peut ordonner que la personne visée par la dénonciation se conforme aux condi-

tions établies par lui. Ces conditions comprennent notamment l'interdiction à la personne visée par la dénonciation pour une période pouvant atteindre 12 mois de se livrer à des activités qui entraînent des contacts avec des enfants de moins de 14 ans et de se trouver sur les lieux d'une zone publique si des enfants sont susceptibles de s'y trouver.

Il s'agit dans ce cas précis d'une mesure préventive qui pourrait s'appliquer aux personnes n'ayant jamais été déclarées coupables d'une infraction d'ordre sexuel, aux personnes qui ont été reconnues coupables d'une infraction d'ordre sexuel avant l'entrée en vigueur de l'interdiction contenue dans le projet de loi et aux délinquants sexuels qui ont été déclarés coupables et qui n'ont pas fait l'objet d'une interdiction ou à l'égard desquels l'interdiction dans certains cas a pris fin.

En règle générale, le droit pénal canadien s'applique aux actes criminels perpétrés au Canada. Il n'en reste pas moins que ce respect des principes de droit international reconnus doit être contrebalancé par l'intérêt soutenu porté à la protection de l'enfant. Par conséquent, le projet de loi C-126 constitue une réaction aux préoccupations portant sur les cas d'enfants amenés à l'extérieur du Canada en vue de la commission de ce qui constituerait une infraction à l'intérieur des limites du Canada. Le projet de loi crée une infraction qui n'empiétera pas sur la souveraineté des autres pays. L'article proposé interdit à quiconque d'agir dans le but de faire passer à l'étranger un enfant résidant au Canada afin de commettre un acte de violence ou d'exploitation sexuelle à l'égard de l'enfant.

L'enlèvement d'enfants par le père ou la mère constitue une autre question importante. Une décision récente d'une cour d'appel a mis au jour une lacune au chapitre de la protection offerte par les dispositions actuelles du Code criminel. Par conséquent, les enfants ne sont pas protégés contre l'enlèvement dans le cas où le père ou la mère qui commet l'enlèvement croit que l'ordonnance de garde est invalide. Le projet de loi se propose donc de combler cette lacune.

On s'est également préoccupés des dispositions actuelles sur l'enlèvement d'enfants par le père ou la mère. Cette préoccupation découle du fait qu'une femme battue qui décide de fuir la violence exercée à son endroit, mais non à l'endroit de ses enfants, et qui emmène ses enfants avec elle, pourrait être accusée d'enlèvement d'enfants. Une femme battue ne devrait pas avoir à choisir entre demeurer à la maison ou quitter son domicile et y laisser ses enfants par crainte d'être accusée d'enlèvement. En outre, des recherches effectuées récemment indiquent qu'il est néfaste pour un enfant d'être témoin de violence familiale même si ce n'est pas l'enfant qui subit la violence physique.

Le projet de loi s'attaque à ce problème en proposant une défense dans de telles circonstances. La nouvelle défense s'appliquerait si le père ou la mère fuyait pour se protéger d'un danger imminent, et non pour protéger uniquement l'enfant.

Le projet de loi prévoirait que mari et femme peuvent être reconnus coupables de complot entre eux. Ainsi, les parents ne seraient plus à l'abri d'une accusation de complot s'ils ont, par exemple, conspiré pour porter préjudice à leur enfant.

[*Traduction*]

Le projet de loi contient également des dispositions qui visent à aider les enfants à témoigner lorsqu'ils ont été victimes ou témoins d'obscénité ou de violence.

En 1962, la Cour suprême du Canada avait statué que chaque fois qu'un enfant témoigne, le juge doit prévenir le jury du risque d'accepter sans corroboration le témoignage d'un enfant, même quand ce dernier témoigne sous serment. La cour avait statué que l'immaturité d'un enfant rendait cette règle nécessaire.

Depuis 1962, nous sommes mieux en mesure de juger la capacité de témoigner des enfants. La recherche a récemment permis de démontrer que la capacité d'un enfant d'observer et de se rappeler n'est pas naturellement défaillante et qu'il est tout à fait apte a témoigner. Rien ne permet de croire que le témoignage d'un enfant est automatiquement moins crédible que celui d'un adulte. Il n'y a donc pas lieu de traiter la déposition d'un enfant différemment de celle d'un adulte.

• (1030)

En 1988, le projet de loi C-15 a abrogé l'article du Code criminel qui exigeait la corroboration de façon générale dans les cas d'exploitation sexuelle. En raison de la décision prise par la Cour suprême du Canada, les juges ont néanmoins continué de mettre les jurés en garde dans les causes impliquant des enfants.

Afin de remédier à cette situation, le projet de loi C-126 propose d'abroger cette règle, ce qui aura pour effet de supprimer la présomption qui existe contre les témoignages d'enfants. Il importe de souligner que cette proposition n'aura pas pour effet de créer une présomption favorable à l'égard du témoignage d'un enfant. Le juge ou le jury évaluera le témoignage d'un enfant tout comme il le ferait dans le cas d'un adulte.

Il ne fait aucun doute que le fait de témoigner en justice constitue une expérience déplaisante et pénible pour la plupart des adultes. L'expérience peut se révéler encore bien plus traumatisante pour un enfant. Dans certains cas, des enfants appelés à la barre des témoins ont été si effrayés qu'ils ont été incapables de parler ou ont été physiquement malades. Ce genre d'expérience, déjà traumatisante en soi, l'est encore davantage lorsque l'enfant qui témoigne a été victime de violence ou d'exploitation sexuelle. Une des principales craintes exprimées par ces enfants est de se retrouver, dans la salle du tribunal, en présence de l'accusé.

Le Parlement a déjà reconnu ce fait en adoptant une disposition permettant l'utilisation d'un écran ou d'un système de télévision en circuit fermé dans la salle d'audience afin que l'enfant puisse témoigner sans voir l'accusé. Il demeure toutefois un problème. La personne, accusée par exemple d'attouchements sexuels, pourrait décider d'exercer son droit de se représenter elle-même. L'accusé pourrait décider de se représenter lui-même au moment où on lui donne l'occasion de contre-interroger l'enfant victime.

Les sévices exercés sur les enfants s'expliquent en partie par l'inégalité entre ceux-ci et les adultes quant à la taille, aux connaissances et à la puissance. En donnant à un accusé la possibilité de contre-interroger l'enfant victime, conformément à notre système contradictoire de droit criminel, le tribunal perpétue ce déséquilibre et sanctionne les sévices. Cette façon d'agir est donc répréhensible.

Le projet de loi s'attaque à ce problème en proposant de permettre à un juge de nommer un avocat qui représentera l'accusé uniquement au moment du contre-interrogatoire de la victime. L'accusé sera libre de se représenter lui-même durant le reste du procès. Ainsi, ce projet de loi empêchera l'accusé de maltraiter à nouveau l'enfant en menant lui-même un contre-interrogatoire.

Il y a aussi une autre façon de réduire le traumatisme de l'enfant victime de violence ou d'exploitation sexuelle au moment de sa comparution en cour et de son témoignage. La présence auprès de l'enfant d'une personne-ressource peut se révéler cruciale pour réduire les dommages psychologiques qu'entraîne la déposition; elle peut rassurer l'enfant suffisamment pour que son témoignage soit clair et confidentiel.

Le projet de loi propose d'accorder au juge le pouvoir de permettre qu'une personne-ressource choisie par l'enfant lui-même, puisse être présente et demeurer près de lui durant son témoignage même si le public n'est pas admis à l'audition. L'amendement proposé permettrait au juge de défendre au témoin et à la personne-ressource de communiquer avec l'enfant pendant son témoignage. En outre, le projet de loi dit clairement que le juge pourra refuser qu'un témoin dans la cause, agisse aussi à titre de personne-ressource.

• (1035)

[*Français*]

Le projet de loi propose en outre une modification qui améliorerait la disposition du Code criminel permettant aux juges d'exclure le public de la salle d'audience. Ainsi, le projet de loi permet de mieux concilier le droit du public d'être présent dans la salle d'audience et les intérêts des enfants qui témoignent en ajoutant une disposition selon laquelle le fait de veiller à ce que soit sauvegardé l'intérêt des témoins âgés de moins de 14 ans dans les cas de violence ou d'exploitation sexuelle relève de la bonne administration de la justice.

J'ai parlé en long et en large de ce projet de loi, parce que j'estime que ses effets sont positifs. Comme je l'ai mentionné précédemment, la violence familiale et les mauvais traitements infligés aux enfants sont des fléaux sociaux complexes et des modifications au Code criminel ne suffiront pas, malheureusement, je dois le dire, à les enrayer.

Toutefois, j'estime que ce projet de loi témoigne de notre engagement à garantir la sécurité des Canadiens et la protection de ceux et celles qui sont particulièrement vulnérables. En tant que société, nous devons protéger les gens les plus vulnérables et mettre fin à l'abus de pouvoir criminel. Ces dispositions fourniront aux organismes d'application de la loi ainsi qu'aux tribunaux, des outils supplémentaires leur permettant de mieux protéger les femmes et les enfants contre la violence et les mauvais traitements.

Nous ne pouvons laisser le statu quo faire en sorte que la vie d'une femme soit anéantie par un harceleur ou par un conjoint violent.

Nous ne pouvons laisser le statu quo nous empêcher de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour protéger, ne serait-ce qu'un enfant de plus, contre le fléau qu'est l'exploitation sexuelle. Nous savons que beaucoup de ces cas de violence familiale et d'exploitation sexuelle à l'égard des enfants se produisent souvent dans le milieu familial, milieu connu et très près des enfants, ce qui nous place dans une situation particulière. C'est pourquoi nous devons être prudents dans la façon dont nous intervenons sur le plan judiciaire.

Nous allons travailler davantage encore dans les prochains mois sur la prévention du crime. Nous allons élaborer une stratégie nationale qui devrait nous permettre, avec des outils incorporés dans le Code criminel, d'exercer, je pense, une intervention immédiate dans les

cas de violence, et également de travailler à long terme sur une stratégie nationale.

J'espère qu'avec l'aide de mes collègues des deux côtés de cette Chambre, de la façon la plus large et la plus ouverte possible, nous pourrons adopter ce projet de loi rapidement. C'est pourquoi il me fait plaisir de proposer l'adoption, en deuxième lecture, du projet de loi C-126.

[*Traduction*]

M. Russell MacLellan (Cap-Breton—The Sydneys): Madame la Présidente, j'ai écouté avec intérêt les paroles du ministre de la Justice. Je le remercie ainsi que son ministère pour ce projet de loi. C'est un peu tard pour tenter de faire mieux; il aurait fallu s'y prendre plus tôt.

Je tiens aussi à féliciter les députés de Moncton et de New Westminster—Burnaby pour les projets de loi d'initiative parlementaire qu'ils ont présentés. Ces deux mesures étaient excellentes et sont longtemps restées au *Feuilleton*.

Au nom de mon parti, je déclare que nous collaborerons de notre mieux avec le gouvernement pour que ce projet de loi soit adopté rapidement. Cependant, nous n'allons certes pas refuser aux groupes qui le veulent l'occasion de témoigner devant un comité législatif. Nous croyons qu'il est important que ce projet de loi soit renvoyé à un comité législatif, pour que nous ayons notre mot à dire. Nous pouvons discuter à fond d'un sujet, mais tant que nous ne mettons pas nos idées sur papier, tant que nous ne présentons pas le sujet sous la forme d'un dénominateur commun pour tous les Canadiens, ces derniers ne sont pas en mesure de parler exactement de la même chose. Or, cela nous paraît indispensable.

• (1040)

Maintenant que nous avons circonscrit notre sujet, nous devons le soumettre à un comité législatif, mais en le disant, je veux assurer le ministre de la Justice que nous allons nous efforcer pour franchir cette étape le plus rapidement possible, parce que nous tenons à ce projet de loi. Nous voulons l'amender, mais nous le voulons quand même. Nous sommes d'avis qu'il est bon et qu'il devrait être adopté.

Je vais parler de ce projet de loi, qui est important parce qu'il ne se limite pas au harcèlement criminel. Il traite de nombreux autres aspects importants. Je parlerai du projet de loi et je ferai ensuite des observations, car il est indispensable de bien comprendre la nature et le but de cette mesure.

Tout d'abord, selon ce projet de loi, le harcèlement criminel serait désormais une infraction. En effet, il serait interdit, si c'était dans l'intention de harceler, de communiquer de façon répétée ou de suivre une autre personne ou une de ses connaissances. Il serait aussi interdit de surveiller le lieu où une personne ou une de ses connaissances réside ou travaille, ou de se comporter d'une manière menaçante à l'égard de cette personne ou d'un membre de sa famille. Le projet de loi augmenterait la peine maximale pour cette infraction pour la porter à cinq ans.

En fait, nous créons un nouveau chef d'accusation en cas de harcèlement prenant notamment la forme d'une filature, parce que nous voulons préciser cette infraction en termes juridiques en vue de punir. Un grand nombre d'activités habituellement associées au harcèlement figurent déjà dans le Code. Le problème, c'est que la charge de la preuve est très lourde et que les victimes ont toujours eu du mal à convaincre les policiers qu'elles avaient des motifs raisonnables de craindre pour leur sécurité. C'était là un obstacle redoutable.

Pendant des années, les femmes qui ont été ainsi harcelées n'ont pu convaincre les policiers et les juges qu'elles craignaient pour leur vie. Ces femmes vous diront, et elles ont tout à fait raison, que ce genre d'expérience est absolument horrible. La victime ne sait jamais quand l'individu va surgir devant elle au supermarché, quand il va bondir de derrière un arbre, parler à ses enfants qui rentrent de l'école, faire des appels téléphoniques à toute heure du jour ou de la nuit, envoyer des fleurs et faire toutes sortes de choses pour la terroriser complètement.

Et ce n'est pas l'affaire d'un week-end ou d'un mois. Dans bien des cas, cela dure pendant des années. Seule une personne qui a vécu la même expérience peut comprendre l'absolue terreur et l'anxiété qui s'emparent de la victime.

Pour ce qui est des conditions de cautionnement, le projet de loi prévoit que le juge peut imposer comme condition que le prévenu ne se rende pas près d'un endroit particulier, par exemple la maison familiale. C'est un progrès par rapport à l'article 515 du Code criminel, selon lequel le juge peut ordonner au prévenu de demeurer à un endroit, mais non de s'abstenir de se rendre à un endroit.

• (1045)

Dans les situations de violence familiale, le juge peut envisager, lorsqu'il y a violence physique, de poser comme condition de cautionnement que le prévenu ne se rende pas à un endroit donné et ne communique pas avec les témoins, dont la victime. Les juges et l'ensemble du système judiciaire doivent être plus attentifs aux victimes de harcèlement criminel. Ils doivent comprendre de quoi il s'agit. À cet égard, je tiens à ce que le gouvernement et les provinces offrent une formation sur cette question afin de renseigner les juges sur ce qui se passe, sur l'attitude de l'agresseur et les réactions des victimes.

Une voix: Bravo!

M. MacLellan: Il faut le faire, sinon la mesure proposée aujourd'hui par le gouvernement ne sera pas aussi efficace qu'elle le pourrait.

Il y a d'autres points que j'aimerais soulever relativement au projet de loi C-126.

Une disposition prévoit que le Code criminel serait modifié de façon à ce que des conjoints puissent être reconnus coupables de complots entre eux. À l'heure actuelle, des conjoints sont réputés être une seule et même personne et, par conséquent, ne peuvent être reconnus coupables de complots entre eux. Cette modification vise à assurer une plus grande protection aux enfants en vertu du droit pénal.

À l'heure actuelle, les enfants ne sont pas protégés contre l'enlèvement lorsqu'il existe une ordonnance de garde valide mais que le parent qui enlève l'enfant estime honnêtement être non valide. Par conséquent, la question consiste à déterminer si le parent qui enlève l'enfant croit raisonnablement que l'ordonnance en question n'est pas valide. Le projet de loi éliminerait cette situation et engloberait aussi le cas des femmes battues qui emmènent avec elles leurs enfants lorsqu'elles s'enfuient. En vertu des dispositions actuelles, si les enfants ne sont pas eux aussi battus, la mère peut être accusée d'enlèvement si elle les emmène avec elle. Cette modification apportée au Code criminel fournirait la possibilité d'une défense dans de telles circonstances. Il est déraisonnable de penser, peu importe combien elle craint pour sa propre sécurité, qu'une femme parte du foyer sans ses enfants. Il est très exagéré de penser qu'une femme qui se trouve dans une telle situation enlève ses enfants lorsqu'elle les emmène avec elle.

Le Code criminel stipule déjà que toute personne jugée coupable d'une infraction d'ordre sexuel qui est trouvée en train de flâner dans une école, un parc, un terrain de jeu, une zone publique de baignade, ou près d'un endroit semblable, est coupable de vagabondage sur déclaration sommaire de culpabilité. En vertu du projet de loi proposé, cet article serait modifié. Celui-ci a d'ailleurs été jugé inconstitutionnel par la Cour d'appel de la Colombie-Britannique. Nous nous devons d'apporter les changements nécessaires.

La Cour d'appel de la Colombie-Britannique a jugé cette disposition inconstitutionnelle en faisant valoir qu'une interdiction à vie sans recours était injuste. Je signale que cette décision fait l'objet d'un appel à la Cour suprême du Canada et que nombreux sont ceux qui, au-delà de la conclusion de la Cour d'appel de la Colombie-Britannique, estiment que l'accusation de flânage, dans sa forme actuelle, est réellement trop vague.

Le projet de loi C-126 prévoirait une interdiction qui pourrait être d'une durée indéfinie pour empêcher les personnes trouvées coupables d'une infraction d'ordre sexuel de fréquenter des garderies, des terrains d'école, des terrain de jeu ou des centres communautaires, de même que des parcs publics ou des zones publiques de baignade où il est raisonnable de s'attendre à ce qu'il y ait des enfants. Cette interdiction empêcherait aussi une telle personne d'obtenir un emploi dont le titulaire est en position de confiance ou d'autorité vis-à-vis des enfants. Le tribunal aurait toute latitude pour déterminer la durée de l'interdiction en fonction de chaque cas et pourrait, dans certains cas où l'on juge une telle interdiction non justifiée, ne pas en imposer du tout.

Comme le ministre de la Justice l'a mentionné, cette mesure législative traite aussi des témoignages d'enfants—ce qui est un aspect très important.

• (1050)

Car tout mauvais traitement infligé à un enfant peut entraîner des poursuites judiciaires et, partant, la comparution des parents. Il est donc normal aussi que les enfants soient appelés à témoigner.

Comparaître devant un tribunal est une expérience traumatisante pour bien des adultes. On peut donc imaginer quel traumatisme subissent les enfants si leur comparution est reportée. Quelquefois, il s'écoule beaucoup de temps entre le moment où l'agression a été commise et la comparution devant le tribunal—il arrive que ce soit un an, voire davantage.

L'enfant repense à cette horrible expérience qui s'amplifie du fait que l'enfant doit comparaître devant le tribunal, faire face à l'auteur des mauvais traitements en cause et témoigner devant une foule de gens.

Dans bien des cas, l'enfant pense que c'est lui qu'on va mettre en prison. Il pense avoir commis un crime en permettant à un adulte ou à un jeune contrevenant de l'agresser sexuellement. C'est tragique de voir ces enfants souffrir en pensant à une agression dont ils ont été victimes, mais pour lesquelles ils s'estiment les seuls coupables. Nous devons remédier à cela. Nous devons calmer l'esprit torturé de ces enfants. Nous devons adopter de bonnes lois et une bonne procédure judiciaire. Nous devons le faire dans l'intérêt des enfants. Nous devons le faire parce que les enfants maltraités ne devraient pas garder ces cicatrices toute leur vie.

Nous devons offrir un programme de réadaptation à ces enfants. Nous devons leur offrir des services d'aide socio-psychologique, mais aussi simplifier et modifier les procédures judiciaires pour que ces enfants soient le moins possible traumatisés et que leur cause soit entendue le plus rapidement possible.

À l'heure actuelle, les juges disent aux jurés qu'il est dangereux de condamner quelqu'un sur des preuves non corroborées données par des enfants. Le projet de loi C-126 supprimerait cette règle, conférant au témoignage des enfants le même poids que celui des adultes, ce qui constitue un grand progrès.

En outre, si l'accusé se représente lui-même dans les causes d'agression sexuelle contre un enfant, le juge pourrait dorénavant désigner un avocat à l'accusé pour contre-interroger l'enfant.

Le projet de loi C-126 permettrait au juge d'autoriser un ami ou un parent choisi par l'enfant à accompagner l'enfant appelé à témoigner. Cette mesure vise à atténuer le traumatisme dont souffrent généralement ces enfants. Il serait interdit à la personne de confiance de communiquer avec l'enfant pendant que celui-ci témoigne.

À l'heure actuelle, le juge peut exclure un spectateur ou tous les spectateurs de la salle d'audience, si la moralité publique ou la bonne administration de la justice l'exigent. Le projet loi C-126 propose d'incorporer dans le Code criminel un moyen d'établir un meilleur équilibre entre le droit du public d'assister aux audiences et l'intérêt de l'enfant.

C'est important. Nous appuyons en substance ce qui est proposé dans le projet de loi, avec quelques réserves bien sûr. Fondamentalement, ce que le gouvernement cherche à faire constitue un pas dans la bonne direction, mais je me pose néanmoins des questions.

J'aimerais traiter de la situation où, dans une affaire d'agression sexuelle contre un enfant, l'accusé assure lui-même sa défense. Le juge peut nommer un avocat pour procéder au contre-interrogatoire de l'enfant. Cela part d'un motif très valable, car l'enfant pourrait être âgé de cinq ans, six ans, neuf ans, dix ans. Il pourrait être traumatisant pour l'enfant que ce soit son agresseur en personne qui l'interroge, qui envahisse son espace vital et le questionne de façon menaçante. Bref, si cela risque de mettre l'enfant qui témoigne mal à l'aise, il vaut mieux désigner quelqu'un d'autre.

• (1055)

Conviendrait-il de préciser un peu les choses, dans l'intérêt de l'accusé et en raison du principe de droit selon lequel on est innocent jusqu'à preuve du contraire? Devrait-on parachuter un avocat qui ne connaît ni le dossier, ni l'enfant et qui n'a aucune idée des dessous de l'affaire pour qu'il ne fasse que poser des questions? Comment procédera-t-on? Cette façon de procéder ménagera vraiment l'enfant psychologiquement, comme on le souhaite, jette-t-on par-dessus bord le droit fondamental de l'accusé qui comparaît devant un tribunal? La Cour suprême du Canada l'approuvera-t-elle telle qu'elle est?

C'est le genre de questions que je me pose et dont il faudrait saisir le comité législatif. Je crois qu'il est encore possible de le faire à temps pour que la Chambre l'étudie et le renvoie à l'autre endroit avant le congé d'été.

Il y a d'autres points que je tiens à soulever parce que je les considère importants. Ainsi, il pourrait être difficile pour la victime de prouver «des motifs raisonnables de craindre» pour sa sécurité. C'est le traditionnel critère de la personne raisonnable. Qu'est-ce qui constitue un motif raisonnable d'avoir peur? Les motifs peuvent être très différents selon qu'on est une femme ou un homme. Il sera indispensable de former les services policiers et judiciaires, si l'on veut surmonter cette difficulté. Outre ce critère juridique de la personne raisonnable, il importe de voir ce qui constitue véritablement un motif raisonna-

ble de crainte chez une femme qui fait l'objet de menaces.

Une récente étude financée par la Direction générale de la condition féminine de l'Ontario a révélé que 78 p. 100 des 551 femmes assassinées dans cette province entre 1974 et 1990 ont été tuées par un ancien conjoint ou un ancien compagnon qui les avait harcelées et menacées auparavant. Quiconque dit que ce genre de harcèlement est rare ou n'existe que dans l'imagination d'une femme devrait se rappeler de cette statistique: 78 p. 100 des 551 femmes assassinées en Ontario entre 1974 et 1990 ont été tuées par un ancien conjoint ou un ancien compagnon qui les avait harcelées et menacées auparavant. Les femmes ont raison d'avoir peur, mais il reste à convaincre les policiers, les procureurs de la Couronne et les juges que leurs craintes sont fondées.

Comme je l'ai mentionné au début de mon discours, je ne comprends pas très bien ce qui a poussé le gouvernement à présenter ce projet de loi à ce moment-ci. Il ne reste que cinq semaines de séance avant le congé estival, ce qui nous donnera peut-être le temps de faire adopter cette mesure législative. J'espère que oui. Une autre mesure législative sera mise à l'étude aujourd'hui, et deux autres demain. Je crois qu'il y aura aussi un projet de loi sur la pornographie juvénile la semaine prochaine et peut-être aussi des modifications à la Loi sur les jeunes contrevenants. Cela ne nous donne pas le temps que nous aurions dû avoir pour débattre ces questions. La Chambre aurait dû être saisie de ces projets de loi plus tôt; rien ne l'empêchait.

• (1100)

Le gouvernement veut manifestement pouvoir se vanter d'avoir présenté cette mesure législative. Cependant, s'il prenait vraiment ces questions au sérieux, il aurait fait quelque chose à ce sujet au cours des derniers mois, pour ne pas dire au cours des neuf années ou presque qui se sont écoulées depuis son accession au pouvoir.

Comme je l'ai dit au ministre hier, nous attendons aussi impatiemment le projet de loi visant à modifier la Loi sur les droits de la personne.

Ce qui est plus important que ce projet de loi dont nous parlons aujourd'hui, c'est l'objectif global que nous visons en ce qui concerne la sécurité des femmes et des enfants. La mesure législative à l'étude est une étape très importante vers la réalisation de cet objectif, mais ce dont nous avons besoin avant tout, c'est un changement d'attitude au sein de la société.

J'ai déjà mentionné que les policiers, les procureurs de la Couronne et les juges ne sont pas sensibilisés à la peur que les femmes ont d'être harcelées et menacées et qu'ils ne semblent pas être conscients de tous les abus dont les femmes et les enfants sont victimes dans la société d'aujourd'hui. Cela m'inquiète beaucoup.

Les hommes doivent condamner la mentalité qui a permis la violence familiale. Les femmes parlent de ce problème depuis des années, mais il a été laissé de côté parce que les hommes ont toujours dit que c'était impossible que des hommes fassent ce genre de chose.

Il ne faut plus laisser de côté ce problème très réel. Le temps est venu pour les hommes de voir la réalité en face et d'exiger qu'on modifie les lois pour protéger les femmes et les enfants contre la violence et de promouvoir un changement de mentalité dans notre pays.

En tant qu'hommes, nous devons faire quelque chose. Nous avons vu que les femmes ne peuvent régler ce problème toutes seules. Elles y arriveraient peut-être, mais ce serait beaucoup plus long que si nous intervenons. Cela préoccupe tout le monde dans un pays comme le Canada où nous assistons à un accroissement de la criminalité et de la violence.

Certains ont allégué que les dispositions du projet de loi sur le harcèlement criminel pourraient être invoquées contre des grévistes ou des manifestants qui ne font rien de mal. Sauf le respect que je dois aux personnes qui sont convaincues que cela se produira, je dois dire que je ne m'inquiète pas le moins du monde.

L'article 423 du Code criminel nous protège de tels abus. La députée de New Westminster—Burnaby a évoqué cette possibilité, mais la question de savoir si cela crée oui ou non un problème reste une question subjective.

La députée a suggéré très à-propos dans les discussions qu'environ 30 États des États-Unis avaient des lois contre le harcèlement qui pourraient être utilisées contre des grévistes ou contre d'autres personnes qui exercent un droit en vertu des lois du travail.

D'autres encore ont dit craindre que la mesure législative puisse être invoquée contre des femmes qui appellent leur ex-mari à répétition parce qu'ils sont en retard dans le versement de leur pension alimentaire. À mon avis, ces craintes sont plus justifiées. Le gouvernement soutient qu'un homme qui recevrait de tels appels téléphoniques ne pourrait pas «raisonnablement» craindre pour sa sécurité, mais il reste possible que des policiers utilisent le même argument contre une femme qui reçoit des cadeaux non sollicités comme des lettres d'amour et des fleurs, ce qui peut constituer une forme de harcèlement de la part d'un homme qui veut faire savoir à une femme qu'il est encore dans le paysage et qu'il est toujours obsédé par elle. Dans un tel cas, une femme aurait raison de craindre pour sa sécurité.

• (1105)

On peut former les policiers et le personnel des tribunaux, mais il sera très difficile de formuler une loi propre à calmer les craintes. Donc, comme je l'ai déjà dit, nous devons travailler au niveau des mentalités, en particulier auprès des gens qui devront faire appliquer ou qui, je l'espère, feront appliquer, la mesure législative.

Peut-être devrait-on examiner sérieusement les suggestions formulées par la coroner québécoise Anne-Marie David qui a enquêté sur deux décès au Québec liés à du harcèlement. Je crois que ses déclarations méritent d'être sérieusement examinées par tous les Canadiens. Elle a dit: «Les palais de justice et les postes de police devraient avoir des comptoirs d'information réservés aux victimes de violence conjugale pour qu'elles sachent qu'elles ont des droits et pour les aider à surmonter leurs craintes et à porter des accusations.»

Dans tous les grands postes de police du Canada, il devrait y avoir quelqu'un de bien formé à qui une femme pourrait s'adresser, que ce soit en personne ou par téléphone, pour porter des accusations de violence. Les affaires de violence contre les femmes et contre les enfants ne peuvent pas être confiées à des gens déjà surchargés de dossiers de toutes sortes et qui sont totalement insensibles à ce type de violence. Tous les policiers devraient recevoir la formation nécessaire, mais jusqu'à ce que ce soit fait, il devrait y avoir, comme le recommande M^me^ David, un bureau précis où les victimes pourraient s'adresser.

De plus, dans les affaires de violence conjugale, les condamnations et les conditions de remise en liberté sous caution devraient être indiquées par un code particulier dans les dossiers informatisés des services de police pour qu'ils puissent intervenir rapidement en cas de récidive. Nous devons savoir qui commet ces crimes. Il faudrait informer les femmes lorsqu'un conjoint violent est libéré de prison ou libéré sous caution. Lorsqu'un tribunal ordonne à un suspect de remettre des armes, un agent de police devrait l'accompagner pour procéder immédiatement à la saisie des armes visées. On ne devrait pas compter sur le sens de l'honneur de la personne pour qu'elle rende ses armes. Quelqu'un devrait partir du tribunal même pour aller saisir ces armes.

Des mesures devraient être prises pour que ce soient les hommes qui quittent le domicile familial en cas de violence conjugale. Cela fait longtemps que nous, du Parti libéral, proposons cela. Pourquoi une femme battue devrait-elle quitter la maison avec ses enfants, battus ou non, et laisser la place à son mari alors que les enfants et elle-même ne posent aucune menace pour la sécurité de celui-ci? Pourquoi les enfants doivent-ils quitter leur école et leurs amis? Pourquoi?

On me répondra peut-être que dans ce cas, l'homme saurait où sont sa femme et ses enfants et pourrait revenir les harceler ou les agresser sexuellement ou les battre. Si cela inquiète la femme, qu'elle ait alors l'option de partir. Mais si elle veut rester à la maison avec les enfants, pourquoi ne peut-elle pas le faire? Pourquoi ne sensibilise-t-on pas les forces policières au fait que c'est son droit et celui de ses enfants? On doit pouvoir traîner l'homme qui les bat devant un tribunal ou devant un juge de paix et cela, immédiatement ou en-dedans de quelques heures, de telle sorte qu'un engagement de garder la paix soit obtenu et que, si cet engagement est violé, l'homme en question soit traduit devant les tribunaux, non pas des semaines ou des mois plus tard mais bien en quelques heures.

• (1110)

Pourquoi ne peut-on pas faire cela? Pourquoi ne peut-on pas charger un juge de paix de faire cela? Pourquoi des femmes et des enfants doivent-ils vivre dans la peur parce que notre système judiciaire n'est pas prêt à leur accorder la protection qu'ils méritent? Pourquoi? Pourquoi en est-ce ainsi? Pourquoi?

Le Québec a récemment lancé un programme d'information de la population visant à conseiller les femmes sur la protection qu'elles pouvaient avoir si elles étaient victimes d'abus ou étaient menacées de l'être. Les femmes ont été tellement nombreuses à demander protection et information que le système a été complètement débordé et bloqué. Il est devenu pratiquement inopérant.

Les besoins sont là. L'expérience du Québec le prouve. Pourquoi ne fait-on rien? Pourquoi le gouvernement fédéral ne prend-il pas les devants et ne règle-t-il pas ces problèmes en collaboration avec les provinces? Il faut régler ces problèmes.

Il faut collaborer avec les provinces. J'en ai assez d'entendre dire qu'on ne peut pas le faire parce cela relève de la compétence provinciale. Pourquoi la vie des femmes serait-elle menacée rien que parce que nous vivons dans un système fédéral de gouvernement? C'est inacceptable. Il faut faire plus et cela, sans tarder.

Je tiens aussi à signaler un autre point que M^me^ David a fait valoir dans le cours de ses propositions, à savoir qu'il faudrait envisager d'étendre à toutes les villes ce qui se fait à London, en Ontario, où une travailleuse sociale accompagne les policiers sur les scènes de violence conjugale. C'est là aussi une excellente suggestion.

Ce projet de loi accomplit beaucoup de choses. C'est un grand pas en avant, mais il reste beaucoup à faire. Il faut travailler à changer les mentalités, notamment celles des intervenants du système judiciaire, des procureurs de la Couronne et des policiers. Il faut que cela change. Il faut accélérer les choses.

Nous savons que les hommes qui harcèlent les femmes, qui les agressent et qui agressent les enfants, quelles que soient la maladie ou les raisons qui les poussent à le faire, ne mettront pas d'eux-mêmes fin à ce comportement. Nous ne pouvons pas refiler le problème à d'autres, parce que nous n'avons pas les moyens d'agir. Nous ne pouvons continuer de prétendre qu'il nous est impossible d'intervenir. Il faut intervenir et rapidement, car plus nous attendons, plus de femmes seront tuées par leurs maris, leurs ex-maris, leurs amis, leurs amants et dans bien des cas des hommes épris d'elles depuis des années. C'est le sort qu'ont connu bien des femmes au fil des ans.

Les provinces semblent vouloir en faire davantage pour régler le problème. Elles ont pris certaines mesures impressionnantes. Nous pourrions en faire encore plus si le ministère fédéral et le ministre de la Justice mettaient sur pied un programme de concertation. Je ne veux pas m'attarder sur les mesures qui n'ont pas été prises par le passé. Je les ai déjà énumérées.

Cela ne ramènera pas à la vie les femmes qui ont été assassinées et ne guérira pas les douleurs physiques et les séquelles psychologiques des femmes qui ont été victimes d'agression sexuelle et qui ont été battues par leurs conjoints ou d'autres hommes. Cela ne fera pas oublier aux enfants le traumatisme qu'ils ont vécu et qui les hantera peut-être tout le reste de leur vie. En intervenant, nous pouvons réellement tenter d'éviter que d'autres membres de notre société ne vivent un tel cauchemar.

Des statistiques très intéressantes ont été récemment publiées en Ontario. Il y a à peine quelques jours, les résultats d'une enquête gouvernementale nous apprenaient que 49 p. 100 des personnes interrogées croient que les femmes provoquent, par leur habillement ou leur comportement, les agressions sexuelles dont elles sont victimes. Encore de nos jours, 49 p. 100 des répondants à une enquête estiment que les femmes s'attirent leur propre malheur.

• (1115)

Si ces résultats n'illustrent pas la nécessité de modifier l'attitude de nos concitoyens, d'éduquer nos jeunes à l'école et de créer un programme public d'éducation à l'intention de notre société, je ne sais pas ce qu'il nous faut.

Nous parlons de la violence faite aux enfants et de notre désir d'intervenir. Récemment, un psychiatre est venu témoigner devant le Comité permanent de la justice et du solliciteur général, qui étudiait la prévention du crime. Selon ce psychiatre, si nous voulons exercer une influence significative sur les enfants, pour leur éviter de devenir des victimes ou de jeunes contrevenants, il est préférable de les prendre en main dès le jour de leur naissance et de les suivre jusqu'à leur troisième anniversaire. Il est plus facile d'aider les enfants en péril si le problème est décelé en bas âge.

Notre système scolaire joue également un rôle important. Pourtant, certains insistent pour nous rappeler que l'éducation est un secteur de compétence provinciale. Collaborons avec les provinces. Ne tentons pas d'intervenir sans leur appui. Travaillons de concert avec les provinces. Après tout, si le gouvernement fédéral a pu publier le Guide alimentaire canadien, il peut sûrement tenter de réduire le nombre d'enfants victimes d'exploitation sexuelle et de violence familiale.

Selon le sondage, 66 p. 100 des répondants attribuent une grande part des agressions sexuelles à l'utilisation de drogues ou la consommation d'alcool. C'est peut-être souvent le cas, mais nous ne pouvons utiliser cette excuse pour retarder notre intervention. Aussi bien prétendre que les accidents de la route résultent d'une consommation abusive d'alcool.

Je voudrais également féliciter les autorités du Québec pour le travail qu'elles effectuent. Permettez-moi de vous lire un article publié le 5 mai dernier.

> Les débiteurs à risque qui omettent de verser leur pension alimentaire pourraient perdre leur permis de conduire et se faire saisir leur remboursement d'impôt. C'est l'avertissement que sert le ministre de la Justice du Québec, Gil Rémillard, qui prévoit présenter à l'automne un projet de loi visant à faciliter l'exécution des ordonnances alimentaires. «La question des problèmes de perception de la pension alimentaire est très préoccupante, car elle rejoint le problème plus vaste de la situation économique des femmes chefs de familles monoparentales», a déclaré M. Rémillard devant un comité législatif, lundi dernier. La pension alimentaire ne se veut pas une punition imposée, après la dissolution d'un mariage, au conjoint qui touche un salaire, a-t-il ajouté. «Il s'agit d'une obligation parentale.»

Certains signes portent à croire que la situation s'améliore.

Je veux collaborer avec le gouvernement pour adopter ce projet de loi. Nous voulons l'examiner et l'analyser de façon constructive. Il nous faut aller de l'avant pour régler le problème des mauvais traitements infligés à nos femmes et à nos enfants.

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Madame la Présidente, je prends aujourd'hui la parole au sujet du projet de loi C-126, visant à criminaliser le harcèlement incessant et le terrorisme à l'égard des femmes tout particulièrement de la part d'ex-conjoints ou d'inconnus.

Je veux vous donner quelques exemples illustrant le genre de comportement dont nous parlons aujourd'hui. Plusieurs personnes m'ont fait part d'expériences épouvantables. Une femme a été détenue et agressée sexuellement durant neuf heures et demie. Comme le procès aura lieu dans trois mois, son assaillant est en liberté sous caution. Il la terrorise, il la suit partout et il tente de l'intimider pour qu'elle n'aille pas témoigner. Elle a appelé la police, mais les policiers ne peuvent rien faire. Elle a obtenu une injonction restrictive, mais il n'en a pas respecté les conditions; il n'a été condamné pour cette violation qu'à 15 mois de sursis, mais il continue de la suivre en la menaçant et en menaçant ses enfants.

• (1120)

Un autre homme a contracté un intérêt obsessionnel pour une femme qu'il ne connaissait pas après l'avoir vue dans un restaurant. Cette jeune femme vit dans ma ville en Colombie-Britannique. Depuis quatre ans, il lui téléphone au travail, chez elle, à toutes les heures du jour et de la nuit, jusqu'à 20 fois par jour. Il lui envoie des lettres, la suit dans la rue, observe sa maison la nuit. Il veut absolument l'épouser. Il endommage sa voiture et l'appelle pour la traiter de toutes sortes de noms que je ne puis répéter ici. Cette femme a dû déménager et prendre un numéro de téléphone confidentiel, et elle a communiqué avec la police.

L'homme a avoué toutes ses actions à la police, mais aucune accusation n'a été portée. La police dit que ce qu'il a fait n'est pas un crime. Elle a obtenu elle aussi une injonction restrictive, mais cette dernière a été complètement inefficace et le reste encore.

Le cas probablement le plus commun de harcèlement se rencontre quand une femme est terrorisée par un ex-conjoint ou un ex-petit ami. Dans un cas, une femme avait subi des mauvais traitements physiques et psychologiques de la part de son partenaire durant sept ans. Elle a fini par le quitter, ce qui nécessite beaucoup de courage, madame la Présidente, mais il a refusé d'accepter le fait qu'elle prenait sa propre vie en main. Il la harcèle constamment depuis trois ans maintenant. Il guette sa maison, son lieu de travail, il la suit dans les magasins et chez ses amis. Il l'a appelée au téléphone plus de 300 fois en quatre mois. Elle a peur de sortir. Elle a communiqué avec la police, mais les policiers n'ont pas porté d'accusation. Ils lui ont dit qu'à moins qu'il ne la menace directement ou qu'il ne s'attaque à elle physiquement, ils ne pouvaient rien faire.

Comme ce comportement répréhensible devenait de plus en plus intolérable, les policiers ont porté des accusations. Elle a maintenant obtenu une ordonnance d'un tribunal interdisant à cet homme de communiquer avec elle, de la suivre, de la guetter ou de s'approcher à moins de 500 mètres de son lieu de travail ou de sa maison. Il a cependant violé toutes ces restrictions, mais on n'a porté qu'une seule accusation contre lui: il a été condamné à une amende de 300 $ et à deux ans de sursis, mais pas à une peine de prison. Il continue cependant de la harceler.

Devant le tribunal, l'avocat de la défense a tenté de démontrer qu'elle désirait vraiment ses avances et qu'elle faisait la difficile. Elle n'a pas de vie privée. Ses enfants s'inquiètent pour sa sécurité. Il a pointé une arme à feu en direction d'un voisin, a tenté de forcer un automobiliste à quitter la route parce qu'il croyait qu'il sortait avec elle, et il lui a dit qu'il s'arrangerait pour qu'elle ne puisse plus jamais avoir de relations avec un autre homme et qu'aucun homme ne voudra plus jamais sortir avec elle.

Pouvez-vous imaginer avoir à vivre comme ça pour le reste de votre vie? Pouvez-vous imaginer ce que c'est que de vivre derrière des rideaux tirés parce que l'on craint que quelqu'un ne nous épie de la fenêtre, ce que c'est que d'avoir peur de répondre au téléphone, de se faire dire des paroles injurieuses, de faire l'objet de menaces ou de craindre tout simplement le silence? Pouvez-vous imaginer ce que c'est que d'avoir peur de sortir de chez soi ou de rentrer chez soi?

Ces histoires sont vraies. Elles m'ont été racontées par des femmes qui ont été harcelées et qui m'ont autorisée à relater ce qui leur est arrivé pour illustrer ce dont nous discutons aujourd'hui.

Il arrive trop souvent que des femmes soient tuées par ceux qui les ont harcelées. La majorité des femmes qui sont assassinées au Canada le sont par leur ex-conjoint ou leur partenaire, et souvent, cette forme de harcèlement criminel ou de terrorisme a précédé le meurtre.

Dans tous les cas dont j'ai parlé, il est question de pouvoir et de domination ou de volonté d'exercer pouvoir et domination sur une autre personne. Cela n'a vraiment rien à voir avec l'amour, l'affection ou le fait d'être un amoureux éconduit. Il s'agit simplement d'exercer pouvoir et domination sur autrui.

Malheureusement, certains policiers, procureurs de la Couronne et juges ne voient rien de menaçant dans ce comportement ou alors ils estiment qu'ils n'ont pas les moyens de faire quelque chose à ce sujet. Les audiences récentes de la Commission sur les forces de l'ordre en Colombie-Britannique ont confirmé ce que les groupes de femmes et les femmes harcelées savent depuis longtemps: les ordonnances restrictives ne fonctionnent pas.

• (1125)

Dans une municipalité, la police dit qu'elle n'appliquera pas les ordonnances restrictives parce que c'est un agent de la paix qui est censé les appliquer et parce qu'elle ne considère pas que les ordonnances sont suffi-

samment précises. Partout dans la province, les policiers disent qu'ils hésitent à appliquer les ordonnances restrictives parce qu'ils ne savent pas si celles-ci ont été modifiées par le même juge ou par un autre.

Lorsqu'il est question d'ordonnances restrictives, c'est à la femme que le fardeau incombe. Pour obtenir une ordonnance restrictive, la femme doit en effet se présenter devant les tribunaux. Elle doit payer les honoraires d'un avocat et attendre, alors que sa vie est peut-être en danger. Il est certainement nécessaire de revoir les dispositions du Code, de manière que les policiers puissent réagir immédiatement dans les cas de harcèlement criminel, sans que le fardeau incombe aux femmes terrorisées.

Il faut non seulement adopter une loi, mais faire en sorte que les autorités judiciaires et celles chargées de l'application des lois reçoivent une formation obligatoire sur la façon d'utiliser ces lois et les situations où il faut le faire. Ces personnes doivent recevoir une formation approfondie sur la violence dont les femmes sont victimes et sur l'égalité des deux sexes. Elles doivent pouvoir envisager la situation du point de vue d'une femme qui a été victime de violence et qui est terrorisée. Autrement, la loi sera dépourvue de toute signification.

À l'instar d'autres personnes, j'ai exprimé au sujet de ce projet de loi des réserves concernant la crainte raisonnable. Les policiers, les procureurs de la Couronne et les juges devront accepter que le harcèlement suffit à inspirer des craintes à une personne raisonnable.

Qui est cette personne raisonnable? Le ministre de la Justice m'a donné l'assurance que la situation particulière de chaque femme sera prise en considération. Comment peut-il me donner cette assurance alors que les policiers qui sont appelés quotidiennement à intervenir ne connaissent pas toujours la situation des femmes visées?

La personne raisonnable est-elle une personne qui mène une vie relativement privilégiée, qui a beaucoup de pouvoir, qui croit au système et qui a l'argent nécessaire pour prendre les mesures permettant d'assurer sa protection? Il est fort probable que cette personne puisse décider d'intenter ou non des poursuites devant les tribunaux. Un avocat qui a comparu devant le groupe de travail sur la violence faite aux femmes a dit que, lorsqu'il reçoit en consultation une femme victime de violence, il lui conseille habituellement de retourner avec son mari parce que, de toute façon, c'est probablement ce qui arrivera au bout du compte.

Cet homme comprend-il ce qu'est la crainte raisonnable d'une femme victime de violence? Le juge qui, en dernier lieu, décide si une femme a raisonnablement craint pour sa vie et sa sécurité comprend-il bien les répercussions de la violence et du harcèlement sur la vie d'une femme? Les juges ou les procureurs de la Couronne ne reçoivent aucune formation obligatoire sur ces questions et ne subissent aucun test de sélection à ce sujet avant ou après leur nomination. Cela doit aller de pair avec le projet de loi dont nous sommes saisis.

Je tiens à dire qu'il y a des policiers, des procureurs de la Couronne et des juges qui se montrent compatissants et qui agissent dans l'intérêt des femmes. Cependant, nous avons tous eu connaissance de cas où les observations les plus désobligeantes sur la vie de la femme venaient du magistrat lui-même.

Tous, et pas seulement quelques-uns, ont besoin d'être renseignés sur les effets de la violence faite aux femmes, y compris le harcèlement, afin d'être mieux à même de remplir leurs fonctions efficacement et d'agir rapidement pour empêcher les mauvais traitements et les morts que peuvent entraîner ce genre de comportement.

Certains ont conseillé à des femmes harcelées et traquées de quitter leur emploi, de retirer leurs enfants de l'école et de partir. Or, déménager n'est pas toujours la solution à ce problème. Souvent, ça ne résout pas grand-chose. Ces hommes sont obsédés par l'idée de contrôler la vie de leur femme et les courtes peines d'emprisonnement ne semblent pas les dissuader. Ils persistent et suivent leur femme dans d'autres provinces, voire dans d'autres pays.

Les femmes n'ont pas les moyens d'embaucher des agents de sécurité, et, d'ailleurs, pourquoi devraient-elles le faire? Pourquoi faudrait-il que ce soit la victime d'un crime qui paie?

Je souhaite que nous adoptions une loi anti-harcèlement criminel rigoureuse et efficace que l'on appliquera avec toute la sévérité voulue. Je félicite le ministre de la Justice d'avoir proposé ce projet de loi. Comme le député qui m'a précédé, je n'ai qu'un regret, c'est que cette loi n'ait pas vu le jour plus tôt.

J'ose donc espérer que le gouvernement va consentir à tenir des audiences et acceptera volontiers les propositions d'amendement de nature à renforcer le projet de loi. J'ai écrit une lettre au ministre de la Justice pour lui exprimer mes inquiétudes à propos du projet de loi, et il m'a répondu. Je sais qu'il souhaite que cette mesure législative soit adoptée rapidement.

Nous devons nous assurer que le projet de loi reflétera la véritable situation et les préoccupations des femmes qui vivent ce harcèlement criminel et de celles qui nous ont sensibilisés aux problèmes sous-jacents à la violence faite aux femmes. Je souhaite que le projet de loi soit clarifié, particulièrement en ce qui touche les motifs raisonnables de craindre, et qu'on y ajoute une disposition qui exclue les conflits de travail licites.

• (1130)

Deux hauts fonctionnaires du ministère ont dit que le projet de loi ne pourrait pas être invoqué dans les conflits de travail. L'un d'eux a dit qu'on pourrait probablement y avoir recours et qu'on devrait le faire dans ce genre de conflit si des piqueteurs affichaient le comportement décrit dans le projet de loi. Faire une telle comparaison avec les piquets de grève prouve qu'on comprend mal la terreur qu'éprouvent les femmes qui sont aux prises avec des hommes abusifs qui les traquent. Cela prouve également qu'on a une confiance absolue dans le système de justice pénale, malgré tout ce que l'histoire nous enseigne.

À l'instar du ministre, je suis d'avis que si l'on a rarement recours à l'article 423 dans les conflits de travail, il y a très peu de chances que cette mesure anti-harcèlement criminel serve à cette fin. Il ne faut pas adopter des dispositions du Code criminel qui pénaliseraient des comportements qu'on ne veut pas pénaliser.

Les lois contre les agressions sexuelles n'ont pas été conçues pour punir les gens qui sont atteints du SIDA, mais elles ont été utilisées deux fois pour inculper des gens qui avaient peut-être transmis le virus du SIDA à d'autres personnes. La disposition sur le harcèlement criminel contenue dans le projet de loi C-126 est rédigée dans des termes similaires à une loi portant expressément sur les conflits du travail.

Si le gouvernement ne veut pas que ce projet de loi soit utilisé de cette manière, il devrait adopter une disposition dans ce sens, comme on en trouve dans certains projets de loi américains, qui exclut le piquetage légal, comme l'avait fait mon projet de loi d'initiative parlementaire. Je crois comprendre que le ministre ne veut pas faire d'exceptions pour certaines circonstances et pas pour d'autres, mais il existe un précédent pour ces dérogations dans le Code criminel du Canada.

L'homicide est illégal, mais dans le cas de la légitime défense, il n'est pas considéré comme un meurtre. Il y a des lois concernant la sédition avec une exception pour la critique pacifique de l'État. Il y a des dérogations dans les lois sur le contrôle des armes à feu pour les membres des Forces canadiennes et pour les policiers. Il est logique de prévoir des dérogations dans le Code criminel du Canada, comme nous l'avons fait dans d'autres lois.

Je voudrais que le gouvernement envisage une peine d'emprisonnement minimum pour les personnes qui continuent de harceler leur victime, alors qu'elles sont soumises à une ordonnance qui leur interdit de le faire. Le ministre a écrit que ce serait peut-être une peine trop sévère pour quelqu'un qui commet une légère infraction contre une telle ordonnance et que cela pourrait conduire à prendre moins au sérieux des infractions où il n'existe pas d'ordonnance.

Il y a une peine d'emprisonnement minimum de six mois pour conduite en état d'ivresse, en cas de récidive. Cela a pour but de bien faire comprendre que le gouvernement prend au sérieux le problème de la conduite en état d'ébriété dans notre société. Des lois plus sévères sur la conduite en état d'ivresse et une éducation sur cette question ont conduit à un changement d'attitude de la société face à ce problème et à une diminution de ce genre de comportement dangereux.

Assurément, le gouvernement doit traiter avec le même sérieux la violence faite aux femmes. La vie et la santé sont tout autant menacées. Nous ne pouvons pas du jour au lendemain changer les hommes violents et l'attitude de la société qui font que continue ce genre de mauvais traitements contre les femmes. Une loi anti-harcèlement criminel ne réglera pas le problème complètement. Cependant, nous tiendrons les hommes violents loin de leurs victimes pendant que nous continuerons à travailler tous les jours sur les grandes causes de la violence faite aux femmes. Je ne crois pas que six mois de prison soient une peine trop sévère pour un récidiviste.

Je continue de trouver redoutable qu'il y ait deux dispositions similaires dans le Code criminel prévoyant des peines très différentes. Comment se fait-il que suivre une personne dans le dessein de la harceler est passible d'une peine maximale de cinq ans, mais que la suivre dans le dessein de contrôler sa conduite et ses déplacements légitimes est seulement passible d'une peine sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire?

Ceux qui se livrent au harcèlement criminel essaient de contrôler la vie, les déplacements et la conduite de leur victime. Dans certains cas, le libellé de l'article 423 actuel conviendrait mieux dans les cas de harcèlement criminel. Pourtant, les agents de police sont censés savoir comme par magie qu'ils ne doivent pas invoquer cet article. Certains policiers inculpent actuellement des harceleurs en invoquant l'article 423. J'estime qu'il est tout simplement inopportun de criminaliser deux fois un comportement qui est essentiellement le même en prévoyant des peines très différentes. À mon avis, il faudrait supprimer la partie de l'article 423 qui chevauche cette nouvelle disposition.

• (1135)

Le ministre a dit dans la lettre qu'il m'a adressée qu'il n'y avait pratiquement aucun chevauchement entre les deux dispositions et qu'elles étaient très différentes. Je voudrais lire aux fins du compte rendu le paragraphe 423(1) et ses alinéas *c*) et *f*), puis je lirai le projet de disposition concernant le harcèlement criminel ainsi que les alinéas *a*) et *c*).

> Est coupable d'une infraction punissable sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire quiconque, injustement et sans autorisation légitime, dans le dessein de forcer une autre personne à s'abstenir de faire une chose qu'elle a légalement le droit de faire, ou à faire une

chose qu'elle peut légalement s'abstenir de faire, selon le cas: suit avec persistance cette personne de place en place, ou cerne ou surveille la maison d'habitation ou le lieu où cette personne réside, travaille, exerce son entreprise ou se trouve.

La nouvelle disposition dit ceci:

Il est difficile, sauf autorisation légitime, d'agir à l'égard d'une personne dans l'intention de la harceler ou se soucier de ce qu'elle se sente harcelée si l'acte en question a pour effet de lui faire raisonnablement craindre pour sa sécurité ou celle d'une de ses connaissances. Constitue un acte interdit le fait, selon le cas, de suivre cette personne ou une de ses connaissances de façon répétée ou de cerner ou surveiller la maison d'habitation ou le lieu où cette personne ou une de ses connaissances réside, travaille, exerce son activité professionnelle ou se trouve.

Il y a des différences entre les deux et, à bien des égards, le nouveau libellé est préférable, en ce sens que l'expression «sans se soucier de ce qu'elle se sente harcelée» signifie qu'il n'est pas nécessaire de prouver qu'il y a eu intention de harceler. En outre, la nouvelle disposition est plus large, car le fait de suivre les enfants d'une femme ou d'autres membres de sa famille ferait également partie de l'acte de harcèlement. Il y a toutefois des similitudes entre les deux dispositions, ce qui laisse la situation floue.

Comment définit-on le terme «communiquer» dans ce projet de loi? Comprend-il le fait d'envoyer des fleurs tous les jours, de déposer des fleurs dans une voiture verrouillée pour que la femme sache que l'individu peut la trouver n'importe quand? Comprend-il le fait de déposer sur le pas de la porte de la maison de la femme une tasse portant le logo de son lieu de travail, pour lui faire comprendre qu'il sait où elle travaille?

Le ministre m'a assuré que cela serait probablement considéré comme une communication, mais je ne suis pas certaine que cela suffise. Il y a dans le Code criminel des dispositions que la police pourrait actuellement invoquer pour inculper des harceleurs de ce genre, mais elle ne les invoque pas systématiquement. Des femmes ont été confrontées à des attitudes consternantes au sein du système de justice pénale.

Pour beaucoup de gens, il faut vraiment expliciter les dispositions. On ne peut pas espérer que le personnel des services policiers et de la justice ait un don de télépathie et qu'il comprenne exactement ce que le ministre veut dire avec ce projet de loi. La loi doit être aussi claire que possible et elle doit refléter les expériences mêmes des femmes qui ont souffert de ce comportement terrorisant.

Il y a beaucoup de manifestations non verbales, comme le fait de placer un rat mort sur le pas de la porte. Est-ce communiquer? Pourquoi les procureurs devraient-ils avoir à se demander si un acte quelconque équivaut à communiquer, alors qu'il aurait été si simple de criminaliser tout acte de harcèlement, d'intimidation ou de menace à l'égard d'une personne? Nous devons donner à la police les outils dont elle a besoin pour inculper ces individus et ne pas compliquer sa tâche et celle des procureurs en les obligeant à se demander ce que pouvait bien être l'intention du Parlement.

Le ministre s'est prononcé contre l'utilisation de mots plus généraux que communiquer, de crainte que l'on n'inculpe des gens pour des comportements qui ne sont pas criminels. La loi dit clairement que l'intention de harceler doit être là; par conséquent, la façon dont ce harcèlement se manifeste ne devrait pas avoir d'importance. Si un acte vise à harceler une personne et à lui faire peur, cela devrait suffire à exclure tout comportement anodin. La définition restrictive du projet de loi pourrait exclure nombre de moyens utilisés par les harceleurs pour intimider et effrayer leur victime et ainsi contrôler leur vie.

Vingt-six municipalités de Colombie-Britannique ont déjà adopté des résolutions demandant une loi sur le harcèlement criminel. Je veux bien collaborer avec le gouvernement et appuyer ce projet de loi, mais il doit y avoir des consultations adéquates avec les groupes intéressés et le gouvernement doit être prêt à accepter les amendements nécessaires pour renforcer le projet de loi.

Le projet de loi contient aussi des dispositions qui n'ont rien à voir avec le harcèlement criminel, mais qui visent à faciliter le témoignage des enfants devant les tribunaux. Le projet de loi interdirait également aux pédophiles condamnés plus d'une fois d'avoir des emplois de confiance vis-à-vis de mineurs ou de traîner près d'une école ou d'un terrain de jeu. J'appuie ces dispositions. En fait, je pense même que cela traduit bien la réalité des sévices sexuels contre les enfants et ce sont des changements humains à la procédure des tribunaux en ce qui concerne le témoignage des enfants.

• (1140)

Le projet de loi annulerait aussi une disposition de la loi qui empêche d'accuser des conjoints de complot. Cette disposition avait été adoptée à une époque où le couple était vu, essentiellement, comme une seule personne, le mari, et est donc le reflet d'un sexisme dépassé. J'estime que nous devons continuer à modifier nos lois pour qu'elles reconnaissent les femmes comme des personnes libres et indépendantes.

Toutefois, mes craintes au sujet du manque de formation obligatoire pour les agents de police, les procureurs et les juges en matière de violence contre les femmes et d'égalité sont que des inculpations de complot pourraient être portées contre des femmes qui ont été forcées par leur mari d'enfreindre la loi. Les tribunaux n'ont pas une

vue constante et adéquate de l'inégalité des forces et de la dynamique de la violence au sein des couples.

En conclusion, une formation poussée et obligatoire doit aller de pair avec les modifications aux lois, de sorte que nos forces policières, nos procureurs et nos juges comprennent la réalité de ces comportements et les différences sociales et économiques qui existent dans les relations de force entre hommes et femmes dans notre société.

J'appuie ce projet de loi que je considère comme un premier pas de la part du ministre de la Justice. J'espère sincèrement que nous pourrons, en comité, faire le travail qui s'impose pour que ce projet de loi soit adopté, avec amendements, avant la fin de la législature.

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Madame la Présidente, j'ai une observation et une question à formuler.

Tout d'abord, je tiens à féliciter la députée de New Westminster—Burnaby pour son discours énergique, détaillé et convainquant. Je vois que le ministre de la Justice est à la Chambre et j'en suis heureux. Je suis sûr qu'il a écouté attentivement.

Je pense que la façon dont nous procédons dans ce dossier est un modèle à suivre quant à la manière de faire des lois. La députée mentionnait dans son discours qu'elle avait entretenu une correspondance avec le ministre et qu'elle lui avait donné des suggestions détaillées sur la façon d'améliorer ce projet de loi. Je tiens à dire que, pour ma part, tout comme la députée de New Westminster—Burnaby, je crois que le ministre devrait envisager sérieusement d'apporter la modification que le Nouveau Parti démocratique a suggérée pour accroître l'efficacité de ce projet de loi sur le harcèlement criminel. Je crois d'ailleurs qu'il s'est engagé à le faire hier, au comité.

La députée de New Westminster—Burnaby a parlé des attitudes déplorables qui caractérisent l'appareil de justice criminelle. Elle a affirmé que la loi devrait tenir compte des expériences des femmes et elle nous a donné des exemples d'expériences vécues et de situations dans lesquelles se sont trouvées certaines femmes. Je précise que j'ai commencé ma carrière à la cour criminelle, à titre d'avocat de la Couronne. Croyez-le ou non, c'était il y a environ 20 ans. Mon patron s'appelait George Campbell.

Une voix: Je croyais que vous alliez nous dire que vous aviez commencé comme délinquant.

M. Waddell: Non, pas comme délinquant. Mon premier emploi était un poste d'avocat de la Couronne au Tribunal de la famille. Mon patron, M. George Campbell, avait deux filles. L'une d'elles se présente maintenant à la direction du Parti conservateur. Je me souviens de l'attitude que nous avions tous, à l'époque, et pas seulement les procureurs. Nous formions un bon groupe. Nous collaborions avec les policiers, qui étaient très bons eux aussi. Mais parfois, notre attitude dénotait une pensée de l'âge de pierre. Nous nous disions que la femme en question prétendait avoir été menacée, mais qu'elle l'avait déjà dit auparavant et qu'elle était retournée auprès de son mari. Nous essayions de faire émettre une ordonnance d'interdiction. En général, s'il était manifeste qu'une femme était physiquement en danger, nous faisions tout ce que nous pouvions pour obtenir une ordonnance d'interdiction.

Cependant, à cette époque, comme l'a dit la députée de façon si éloquente, ces ordonnances étaient un phénomène bien étrange, et c'est encore vrai aujourd'hui. Elles ne sont jamais pareilles; on ne les respecte pas assez; c'est difficile pour la police de les faire appliquer et quoi encore. Je pense que la députée a soulevé là un point intéressant. Même si elle remonte à quelques années, mon expérience personnelle dans l'appareil judiciaire, comme avocat tant de la Couronne que de la défense, confirme ses dires. Je sais que j'ai dû changer considérablement d'attitude, et je dois dire que la députée de New Westminster—Burnaby m'a aidé à le faire.

• (1145)

La députée pourrait-elle parler plus longement à la Chambre de son projet de loi d'initiative parlementaire et nous dire en quoi il différait de celui du gouvernement et comment elle en est venue à le présenter? Je sais qu'elle a devancé le gouvernement sur ce point. Elle a vraiment été à l'avant-garde de la population canadienne à cet égard.

Ma question peut paraître étrange, mais je crois que je peux le faire en respectant le ton du débat actuel. Les nombreux exemples que la députée nous a présentés m'ont particulièrement impressionné, et je pense que je ne suis pas le seul.

Il y a eu le rat à la porte, les fleurs dans la voiture, le harcèlement constant. Des maris disent même à leur femme qu'ils déménageront dans un autre pays ou qu'elle n'aura plus jamais d'autre amoureux, ou encore ils arrêtent un homme en voiture parce qu'ils pensent que leur femme a une aventure avec lui alors que ce n'est pas le cas.

Où a-t-elle pris tous ces exemples? Est-ce que les femmes viennent lui raconter cela? J'aimerais en savoir un peu plus. Je crois que ceux qui nous écoutent à la télévision et les députés aimeraient en savoir plus.

Mme Black: Madame la Présidente, je remercie mon collègue de Port-Moody—Coquitlam de ses commentaires et du rôle qu'il joue au sein de notre caucus en tant

que porte-parole en matière de justice; il s'acquitte à merveille de cette responsabilité. Je lui suis très reconnaissante de l'aide qu'il m'apporte dans mon travail pour la promotion de la justice pour les femmes.

Il m'a demandé d'où venait mon projet de loi. Le projet de loi d'initiative ministérielle que j'ai présenté il y a quelques mois est issu des exemples que j'ai donnés dans mon allocution.

Ces femmes m'ont raconté leur histoire tragique et le harcèlement criminel dont elles ont été victimes. Les lettres dont j'ai lu des extraits aujourd'hui m'ont été envoyées par des femmes qui m'ont autorisée à utiliser les détails véridiques de la campagne de terreur qu'elles ont vécue aux mains d'êtres dominateurs qui cherchaient à les manipuler.

Je tiens à féliciter ces femmes pour le courage dont elles ont fait preuve en portant témoignage, non seulement devant moi mais aussi, je le sais, devant d'autres députés de la Chambre des communes. Je sais que certaines d'entre elles ont également écrit au ministre de la Justice, décrivant en termes extrêmement graphiques et crus ce que ce genre de comportement odieux et criminel a fait de leur vie.

Le député de Port Moody m'a également demandé de parler un peu de mon projet de loi. Je pense que mon projet de loi a un peu plus de mordant. Il n'y est pas question d'infraction punissable par voie de déclaration sommaire de culpabilité, seulement d'acte criminel, ce qui est important, je crois. Je comprends les raisons pour lesquelles le ministre veut que cela puisse être l'un ou l'autre. Je pense que nous en parlerons en comité.

La chose que je tiens à signaler en réponse à mon collègue est qu'il est tristement ironique que le gouvernement introduise cette mesure législative tant attendue la semaine même où il a déposé un budget sabrant dans les organismes féminins et les groupes de défense des femmes. Nous devrions tous nous rappeler que ce sont ces groupes qui ont commencé, il y a des dizaines d'années, à parler du dossier de la violence faite aux femmes et à militer en leur faveur.

Ils nous ont fait prendre conscience de ce problème et se sont portés au secours des femmes prisonnières de situations terrorisantes de ce genre. Ce n'est pas notre société, pas de façon organisée, en tout cas. Ce sont les regroupements de base, organisés par des femmes et appuyés par des femmes, qui se portent au secours des femmes battues ou en crise.

Je pense que nous devrions tous rendre hommage à leur courage et au courage des femmes qui ont raconté leur histoire dont est née cette mesure législative.

M. Waddell: Madame la Présidente, je voudrais faire une autre observation sur un autre sujet. Elle s'inscrit dans l'esprit du débat ouvert que nous avons aujourd'hui à la Chambre.

Je voudrais parler de la crainte qu'une personne peut raisonnablement avoir pour sa sécurité, parce que je ne suis pas sûr de partager l'avis de la députée là-dessus. Peut-être est-ce à cause de ma formation de criminaliste. Je voudrais dire quelques mots à ce sujet.

Je voudrais reprendre, notamment, l'exemple que la députée a donné de la conduite avec facultés affaiblies qui est, à mon avis, un exemple parfait. Je me souviens du temps où j'étais procureur de la Couronne et avocat de la défense. La conduite avec facultés affaiblies constituait une infraction mais vous savez, les jeunes seront toujours des jeunes et il y aura toujours cette sorte de complicité. Cependant, quand on regarde les statistiques sur les décès et les problèmes que la conduite avec facultés affaiblies entraîne, on ne rit plus du tout.

Les jeunes disent maintenant à leur père qu'il est préférable qu'il ne prenne pas le volant ou à un ami, qu'il fasse attention. On peut voir la différence. À mon avis, la campagne de sensibilisation, le renforcement des peines et la peine d'emprisonnement obligatoire ont porté fruit.

• (1150)

J'appuie ce qu'a dit la députée. Je vois, dans cette mesure législative sur le talonnement, qui n'a jamais été traité de façon aussi sérieuse, un parallèle entre le comportement des individus et l'éducation, dont a parlé la députée. À mon avis, ces deux aspects sont importants. Nous devons d'une part nous attaquer au comportement des individus comme cet homme qui ne cesse de harceler cette femme et qui doit être sévèrement puni et aller en prison. Nous devons d'autre part nous attaquer à l'éducation en général. Je pense que nous sommes sur la bonne voie et cela grâce, en grande partie, au travail de la députée. Je ne lui demanderai pas de répondre à cela.

L'hon. Mary Collins (ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest, ministre d'État (Environnement) et ministre responsable de la situation de la femme): Madame la Présidente, je suis extrêmement heureuse de pouvoir participer pendant quelques minutes à ce débat très important. J'ai été absolument ravie d'entendre le ministre de la Justice et les députés des deux partis de l'opposition donner leur approbation de principe au projet de loi C-126, que nous sommes en train d'examiner, et manifester l'espoir que ce projet de loi pourrait franchir rapidement l'étape du comité et être adopté avant le congé de la Chambre cet été.

Cela montre non seulement l'esprit de coopération dont savent faire preuve les députés de la Chambre face à certaines questions importantes mais aussi ce que les Canadiens veulent vraiment, à savoir que nous examinions les questions qui sont importantes pour eux, dans ce cas, pour les femmes du Canada, et que nous prenions des mesures propres à leur venir en aide.

Ce projet de loi porte sur diverses questions. Le harcèlement criminel ou talonnement est bien sûr la question dont la plupart des députés ont parlé au cours de ce débat. Cependant, nous ne devons pas à mon avis oublier qu'il est dans ce projet de loi d'autres questions qui ont trait, certaines à la protection des enfants, d'autres à la protection des femmes. Je pense notamment à la disposition qui permettrait à une femme victime de violence de quitter le foyer conjugal et d'emmener ses enfants avec elle sans avoir à craindre d'être accusée devant les tribunaux de les avoir kidnappés. J'estime que c'est une disposition importante.

Le projet de loi considère aussi comme une infraction le fait d'emmener un enfant à l'étranger en vue de l'accomplissement d'un acte qui, s'il était commis au Canada, constituerait une infraction. C'est certes un problème sur lequel on a attiré mon attention, particulièrement dans le cas des femmes que l'on emmène à l'étranger pour leur faire subir l'excision et dans celui des enfants sur lesquels on se livre à des agressions sexuelles. Ce sont là deux autres grands problèmes auxquels s'attaque ce projet de loi.

J'aimerais revenir aux dispositions ayant trait au harcèlement criminel, couramment appelé dans la presse «talonnement». Il est intéressant que nous nous attaquions à cette question.

Je tiens à remercier les femmes, les femmes de tous les côtés de la Chambre, pour leur contribution qui, je pense, a fait une différence remarquable. Chaque fois que je m'adresse à des femmes, je leur parle de l'importance d'avoir un nombre de plus en plus grand de femmes à la Chambre pour faire en sorte qu'il soit tenu compte de leurs points de vue dans l'adoption des politiques d'intérêt public et dans l'élaboration des lois. J'estime en effet que les femmes apportent à la Chambre une expérience nouvelle.

Un autre fait important dont a fait état, entre autres, le député est, à mon avis, que nos collègues masculins sont aujourd'hui vraiment très sensibles à ces questions. J'ai remarqué que ce genre d'interaction avait permis un énorme changement au niveau de la compréhension mutuelle. Ce qui est tout à fait à l'avantage des Canadiens.

Après bien des efforts, nous avons finalement réussi à saisir la Chambre d'un projet de loi, ce même projet de loi que nous sommes aujourd'hui en train d'examiner. Je suis convaincue que les gens n'auraient jamais parlé de telles choses il y a cinq ans. Elles se produisaient. Les femmes les subissaient très certainement, mais on croyait généralement qu'il ne fallait pas en débattre publiquement. Le Code criminel renfermait des dispositions qui auraient pu servir dans certaines circonstances. Ce sont donc les femmes elles-mêmes, les organisations féminines ou les femmes individuellement qui ont mis cette question sur le tapis, de même que les femmes en politique active ici à la Chambre et dans les assemblées provinciales. Plusieurs de mes collègues, ministres responsables de la situation de la femme au niveau provincial, ont aussi abordé cette question avec moi.

Grâce à cela, nous pouvons aujourd'hui avancer très rapidement dans ce dossier; nous avons aussi un nouveau ministre de la Justice. Son prédécesseur était certes très au courant de cette question, nous en avions parlé à maintes reprises. Mais le nouveau ministre a très rapidement pris des mesures en organisant une conférence à Toronto, il a prêté une oreille attentive aux instances qui lui étaient faites et il a présenté ce projet de loi.

• (1155)

On a certes expliqué au cours de discours précédents pourquoi ce projet de loi est si important. Voici les chiffres: 48 p. 100 des femmes assassinées le sont par leur mari ou leur ex-conjoint. On ne sait pas exactement combien parmi elles ont été harcelées. Même s'il s'agit d'une ou de deux femmes seulement, notre législation devrait renfermer les dispositions qui nous permettraient de prévenir ces tragédies et qui permettraient à ces femmes de vivre leur vie sans constamment craindre la violence.

Nous connaissons bien sûr des études de cas individuels où la femme avait été victime de ce genre de harcèlement sous toutes ses formes, que ce soit des menaces constantes au téléphone ou des attaques, de la surveillance devant la maison ou en automobile. Nous en avons entendu parler souvent. Récemment encore, en Colombie-Britannique, un certain nombre de cas et plus récemment, au Manitoba, trois tragédies.

Nous savons tous que ce genre de comportement existe. Les gens demandent parfois comment de telles choses peuvent se produire dans une société comme la nôtre. Il est difficile de savoir ce qui se passe dans l'esprit des agresseurs. C'est inacceptable. C'est un aspect de la violence en général auquel il faut s'attaquer si l'on veut éliminer la violence faite aux femmes dans notre société et permettre à celles-ci de vivre en pleine égalité au sein de la société canadienne. Ce n'est qu'une pièce du casse-tête.

Lorsque je me suis entretenu avec les coprésidentes du Comité canadien sur la violence faite aux femmes, elles

ont aussi soulevé cette question. J'ai hâte de voir le rapport du comité car je crois qu'il nous aidera à faire une analyse plus complète des questions et des attitudes et hypothèses sous-jacentes qu'il faudra modifier dans notre société si nous voulons être en mesure de nous attaquer efficacement au problème de la violence faite aux femmes.

Nous avons maintenant devant nous une pièce du casse-tête. J'ai été heureuse d'entendre soulever certaines questions. Je sais que le comité aura l'occasion de les examiner. Je crois cependant qu'il y a beaucoup d'avantages à énoncer expressément dans le projet de loi les critères requis. Je crois qu'ils sont très importants pour les femmes.

Tout d'abord, notre système juridique part du principe qu'une personne est innocente jusqu'à preuve du contraire; cette règle requiert l'application d'un critère adéquat. Le projet de loi prend en considération l'intention de harceler, ou l'existence d'un comportement insouciant qui conduit au harcèlement, les deux éléments importants.

Le critère le plus important est que c'est la victime, des femmes dans la plupart des cas mais pas exclusivement, qui craint pour sa sécurité ou celle des membres de sa famille. Son point de vue, ou sa crainte, constitue le meilleur critère. Sans être juriste, les conversations que j'ai eues avec des juristes m'ont appris que cet élément est le plus important. Le critère n'est pas la nature raisonnable d'une crainte telle que définie par quelqu'un d'autre, mais la crainte fondée sur l'expérience vécue, sur le point de vue de la victime. En proposant cette règle, le projet de loi fait progresser la loi encore plus que certaines autres lois dont j'ai pu prendre connaissance, même des lois américaines. Nous les avons examinées afin de perfectionner notre propre législation en tirant profit de l'expérience acquise. Je crois que le projet de loi actuel représente un progrès important à cet égard.

Pour ce qui est de la description des actes interdits, on mentionne entre autres cerner ou surveiller, ainsi que communiquer de façon répétée, même indirectement—pour ainsi englober tous les genres d'activités qui ont été mentionnés auparavant à la Chambre, ce qui pourrait même inclure l'envoi de fleurs. Nous aimons tous recevoir des fleurs. Toutefois, si vous deviez envoyer des fleurs d'une façon et dans un contexte tels que la femme qui les reçoit pourrait craindre pour sa sécurité, il pourrait s'agir là d'un acte interdit qui constitue du harcèlement criminel. Par conséquent, il est évident que chaque cas doit être étudié séparément.

• (1200)

Les dispositions du projet de loi à l'étude constituent un progrès véritable pour ce qui est de fournir aux femmes, mais aussi aux policiers, les outils dont ils ont besoin pour porter des accusations relativement à ce genre d'activité.

Dimanche dernier, je participais au réseau Newsworld à une tribune téléphonique qui portait sur cette question. L'une des personnes qui a téléphoné était une policière de Vancouver, Susan, qui a souligné l'importance de cette mesure législative pour elle dans l'exécution de son travail d'agent. Ce projet de loi va lui donner les outils juridiques dont elle a besoin pour porter des accusations dans diverses situations. Cette personne était très heureuse du dépôt de cette mesure législative qu'elle estime être un important pas en avant.

Cette mesure va aider les policiers, mais elle va aussi être utile à tous les intervenants dans notre système judiciaire, notamment les avocats et les juges qui ont besoin de ce genre de définition précise.

D'autre part, ces modifications sont aussi importantes du point de vue du message qu'elles envoient à la société. La loi vise non seulement à punir ceux qui sont coupables de certains actes, mais aussi à dissuader les gens de commettre de tels actes. Idéalement, ce que nous aimerions c'est empêcher les gens de harceler d'autres personnes d'une manière criminelle.

Or, cette mesure très explicite, qui prévoit des peines sévères allant jusqu'à cinq ans d'emprisonnement, envoie précisément le message souhaité. Il est à espérer que cette mesure législative fera réfléchir ceux qui, autrement, seraient portés à croire qu'ils peuvent s'en tirer s'ils commettent de tels actes. Cette mesure législative leur fera comprendre que de tels gestes ne sont pas acceptables et qu'ils risquent de se retrouver en prison s'ils les commettent.

J'espère que ces nouvelles dispositions nous aideront véritablement à régler aussi le cas de ceux qui ne sont pas dissuadés par ce genre de mesure et qui ne le seraient peut-être pas par quelque loi que ce soit, en raison de leur comportement ou de leurs attitudes psychologiques. Ces personnes se feront prendre et, on l'espère, seront retirées de la société du fait qu'elles se verront imposer des peines d'emprisonnement et ne pourront ainsi plus harceler leurs victimes. Les femmes pourront ainsi vivre sans constamment craindre ce genre de menace. À mon avis, cette mesure législative comporte de nombreux volets importants.

Certains députés ont fait valoir que l'adoption d'une loi est une chose mais que sa mise en oeuvre en est une

autre, et je suis d'accord avec eux. Néanmoins, il faut d'abord se doter d'une loi. Nous devons collaborer avec tous les intervenants du système judiciaire afin de s'assurer qu'ils comprennent et mesurent l'importance de cette loi, ainsi que l'importance de l'expérience vécue par les femmes.

Encore une fois, je veux féliciter l'actuel ministre de la Justice et son prédécesseur, qui est maintenant ministre de la Défense nationale, des importantes initiatives qu'ils ont prises.

La première conférence nationale sur les femmes et le système judiciaire s'est tenue à Vancouver il y a un an et demi et a permis, pour la première fois, de discuter dans un tel contexte de ces préoccupations et questions. J'ai assisté à une partie de cet événement marquant.

Depuis, ces ministres responsables du statut de la femme ainsi que les procureurs généraux du pays tout entier accordent beaucoup d'attention à cette question. Nous avons hâte de prendre connaissance des rapports qui devraient nous parvenir dans les prochaines semaines afin de nous aider à nous occuper d'un bon nombre de ces questions.

Je songe aussi au travail qui est accompli par des groupes comme le Western Canadian Judicial Centre. Le juge Campbell, qui dirige ce centre et qui n'a aucun lien de parenté avec mon honorable collègue, a réellement jeté les bases, avec d'autres juges de l'ouest du Canada, de l'étude des questions liées au sexe dans le système judiciaire, de même que des questions visant les autochtones et la race.

J'ai assisté à certaines sessions et programmes de formation, et ces activités ont connu un succès remarquable. Parfois, les gens étaient presqu'en larmes lorsqu'ils discutaient de ces questions émotives très difficiles.

Nous constatons des progrès importants et les efforts doivent se poursuivre par l'entremise de l'Institut national de la magistrature et s'étendre à toutes les autres régions du pays, de même que par le biais d'une collaboration avec les corps policiers.

J'ai discuté avec mon collègue, le solliciteur général, qui était ici plus tôt à la Chambre, de la GRC et du travail qui doit être fait. Il y a quelques mois, j'ai écrit aux chefs de police du pays au sujet de la façon dont ils s'occupent de certains aspects de la violence faite aux femmes.

• (1205)

J'ai été encouragé par les réponses reçues. Il existe une grande volonté de collaboration. De toute évidence, les corps policiers ont besoin d'outils et de programmes.

Cela me fait chaud au coeur de voir des agents de police comme Susan, de Vancouver, qui comprennent la nature de nos efforts. Ces personnes sont très heureuses de voir le genre de modifications apportées à la loi.

J'invite mes collègues qui participeront aux audiences au cours des prochaines semaines à s'occuper du fond de ce projet de loi. Si des améliorations s'imposent, je suis certaine que mon collègue sera disposé à les étudier et à y donner suite afin que ce projet de loi puisse être adopté. Celui-ci nous aidera à établir la protection, les fondements juridiques et le message qui nous aideront à mettre fin à la violence faite aux femmes au sein de notre société.

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Madame la Présidente, j'ai écouté attentivement la ministre responsable de la situation de la femme. Je sais que la ministre et la députée de Halifax ont fait des observations aujourd'hui qui présentent beaucoup de points communs, malgré quelques différences.

La ministre, dans son discours d'aujourd'hui, a parlé du besoin d'information. Elle a fait allusion au programme volontaire mis en place par le corps judiciaire de la Colombie-Britannique en vue de promouvoir la sensibilisation aux problèmes des femmes.

Permettez-moi de lui demander: Convient-elle avec moi que les participants à un programme volontaire de sensibilisation aux problèmes des femmes sont probablement ceux qui en ont le moins besoin? Ceux qui ne participent pas à un tel programme quand il est volontaire sont probablement ceux qui auraient le plus besoin d'être informés des problèmes des femmes, des mauvais traitements qu'elles subissent, des relations de pouvoir et de la violence faite contre les femmes. Il faut reconnaître que les juges de presque tous les corps judiciaires au Canada qui ont fait des observations insultantes et cruelles sur la situation des femmes ne pensent pas avoir un problème. Ils pensent manifester une attitude socialement acceptable.

La ministre devrait-elle inciter ses collègues à mettre en place un programme obligatoire de sensibilisation aux problèmes des femmes à l'intention des juges, des procureurs de la Couronne et des corps policiers pour faire en sorte que les policiers, les juges et les procureurs de la Couronne qui en ont le plus besoin y participent? Nous pourrions peut-être commencer à changer les attitudes qu'ils ont appris à considérer comme étant socialement acceptables, qui sont tellement nuisibles et qui permettent la «revictimisation» des femmes au sein même de notre système judiciaire.

Mme Collins: Madame la Présidente, je vais essayer de répondre brièvement. Heureusement, ces attitudes sont en train de changer, parce que les Canadiens font des pressions et, tout simplement, parce qu'elles sont inacceptables. Les journaux rapportent ces problèmes, ce qui crée de la pression.

J'ai beaucoup discuté de cette question avec le juge Campbell et d'autres, pour savoir comment procéder. Je continue de croire que, selon la plupart des gens, un programme volontaire est préférable à celui qu'on impose de force. On est généralement d'avis que, dans ce dernier cas, les participants ont l'esprit fermé et ne sont pas aussi réceptifs.

Ce sont les travaux accomplis par l'intermédiaire du Western Canadian Judicial Centre qui donnent les meilleurs résultats. On tente d'y faire participer des gens qui se sont montrés réticents face aux problèmes de ce genre.

Le fait que le programme est volontaire, même si une forte pression est exercée pour inciter la participation, il réussit à permettre un certain changement d'attitudes. On craint qu'en forçant la participation, on provoque une réaction. J'ai déjà eu cette crainte pour un autre genre de programme.

Je pense que nous devrions continuer dans la même voie. Je suis disposée à suivre les résultats. Nous réalisons des progrès importants et je crois que cette façon de procéder est la meilleure.

• (1210)

L'hon. Doug Lewis (solliciteur général du Canada): Madame la Présidente, un mot seulement. Je tiens à remercier les députés qui ont pris part au débat. Pour que l'étude avance plus rapidement, je vais m'abstenir de parler longuement, mais je retiens les idées avancées par tous ceux qui ont pris la parole aujourd'hui. Il y a eu d'excellentes propositions.

Qu'on me permette de revenir sur l'obligation dont le porte-parole néo-démocrate a parlé. Je suis d'accord pour dire que nous réalisons des progrès et que nous devons continuer à grignoter du terrain. Nous ne mettrons jamais un terme aux remarques déplacées, quels que soient les efforts que nous faisions. Nous devons poursuivre notre laborieux travail.

J'ai eu l'occasion de me rendre à Terre-Neuve pour m'adresser à l'Association des juges de cour provinciale. J'ai vu deux excellentes productions vidéo du Centre canadien de la magistrature. L'un porte sur la violence familiale et l'autre sur les agressions sexuelles contre des enfants. Ces deux productions sont largement utilisées.

Je suis d'accord avec le député néo-démocrate pour dire que nous devons persévérer dans cette voie. Cependant, j'hésite à rendre cette formation obligatoire, surtout dans le cas des juges. Leur première réaction sera de dire que nous portons atteinte à l'indépendance de la magistrature et cela influera sur toute leur attitude. Je ne crois pas que cela servirait nos objectifs, qui sont identiques, soit de mieux faire connaître et comprendre le problème. Il est certain qu'il faut le faire. Mais la seule obligation doit être celle qu'ont les gouvernements d'inciter les juges à se donner ce genre formation.

Mme Mary Clancy (Halifax): Madame la Présidente, je suis très heureuse de prendre part à ce débat ce matin sur un projet de loi absolument nécessaire que nous attendons depuis longtemps.

Je tiens à féliciter ma collègue, la ministre responsable de la situation de la femme et ma collègue de New Westminster—Burnaby, porte-parole néo-démocrate en matière de condition féminine. Comme cela se produit fréquemment, du moins entre nous trois, il se forge des accords qui transcendent les distinctions de parti.

Je voudrais entrer dans le concret. C'est il y a très longtemps, au début de mes études secondaires, que j'ai entendu pour la première fois l'expression «la paix, l'ordre et le bon gouvernement». Qu'on se rassure, je ne vais pas rouvrir le débat constitutionnel. Cette expression vient de l'article 91 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, celui qui prévoit le pouvoir résiduel du gouvernement fédéral.

Je me souviens de la première fois où j'ai entendu cette expression. C'était pendant un cours d'instruction civique au secondaire. Elle m'a frappée et je ne l'ai jamais oubliée. C'est une expression typiquement canadienne. La recherche de l'ordre, de la paix et du bon gouvernement est une marque distinctive de l'identité canadienne, qu'on soit anglophone, francophone ou allophone. Aucun autre pays n'utilise cette expression.

Cependant, sans le genre de dispositions que renferme ce projet de loi, un pan entier de notre société n'a pas droit à l'ordre et à la paix, sans parler du bon gouvernement. La paix et la sécurité pour les femmes peuvent être une denrée d'une grande rareté.

Avant d'entrer dans le vif du sujet ce matin, je voudrais faire des observations sur les réponses données tout à

l'heure par les deux ministres en ce qui concerne la formation obligatoire des juges. Je réclame à cor et à cri—et ces mots ne sont pas trop forts—cette mesure depuis la première fois où j'ai pris la parole à la Chambre, en 1989 si je ne m'abuse.

Je respecte beaucoup l'opinion des deux ministres. Je comprends leurs réserves au sujet de la formation obligatoire et de la liberté judiciaire, entre autres choses. Ayant pratiqué le droit pendant dix ans, je sais combien l'indépendance judiciaire est importante. Je sais aussi, madame la Présidente, comme vous et d'autres députés sans doute, qu'il y a des juges avec qui on ne fait pas beaucoup de progrès. Je connais des juges, et si je n'étais pas à la Chambre des communes, j'hésiterais à dire ce que je dirai à l'instant. Je ne nommerai évidemment personne, mais je connais des juges de mon âge qui ne savent pas de quoi il retourne. Il y a fort à parier que la plupart des juristes ici présents savent de qui je veux parler.

• (1215)

Il y a des juges qui ne prononcent pas de condamnations, dont le taux de condamnation est le plus bas dans les causes exigeant une grande ouverture d'esprit à l'égard des sexes. Il y a des juges qui ne condamnent l'accusé dans des causes d'agression sexuelle que si les preuves vont tellement au-delà du doute raisonnable qu'ils seraient virés s'ils ne le faisaient pas. Il y en a qui ne condamnent pas l'accusé même dans ces cas-là. Il y en a d'autres qui, placés devant l'inévitable condamnation, prononcent des sentences qui ne conviennent pas. Nous le savons tous, nous en avons été témoins. Au Canada, 40 p. 100 des juges, que ce soit à l'échelon fédéral ou provincial, n'ont pas choisi de suivre le cours sur l'ouverture d'esprit à l'égard des deux sexes offert par le Centre canadien de la magistrature.

Comme mon collègue de la Colombie-Britannique l'a signalé, 60 p. 100 des juges ont suivi le cours, dont des juges de ma région que je connais très bien. Je leur ai dit que je ne m'inquiétais pas à leur sujet, ni avant le cours ni après.

Sans être en désaccord avec le solliciteur général sur la question de l'indépendance de la magistrature, la question de la paix et de la sécurité pour les femmes me préoccupe beaucoup plus. Tant qu'il y aura des juges au Canada qui refusent de comprendre la situation, les Canadiennes ne seront pas en sécurité, même si nous adoptons cette mesure qui, à tout prendre, n'est pas si mauvaise. Certaines améliorations s'imposent.

Dans son discours, mon collègue le député de Cap-Breton—The Sydneys a dit souhaiter vivement que cette mesure soit renvoyée à un comité législatif parce qu'elle laisse à désirer à certains égards. Nous sommes cependant d'accord avec le principe fondamental du projet de loi, surtout en ce qui concerne le harcèlement avec menaces. Nous voulons qu'il soit adopté et mis en vigueur. Une telle mesure ne saurait exister en vase clos. Il y a des limites à ce que nous pouvons faire en tant que corps législatif, mais le gouvernement fédéral peut faire vraiment beaucoup s'il use de son influence.

Je sais que le solliciteur général a une attitude compréhensive et bienveillante dans ces domaines. Permettez-moi de relater une petite anecdote au sujet des services de la GRC dans ma circonscription. Ils se trouvent en fait dans celle de Dartmouth, mais qu'importe! J'ai reçu tout dernièrement un appel d'une ancienne cliente qui me dit: «Je ne sais pas à qui d'autre m'adresser.» J'avais travaillé pour elle au moment de son divorce et à quelques autres occasions au fil des ans.

Elle avait rencontré un autre homme et cohabitait avec lui depuis six mois. Le soir en question, il est devenu violent. Il l'a maltraitée physiquement. Il l'a frappée. Elle a téléphoné à la police, et des agents sont venus. Il avait déjà quitté la maison. Elle a dit que, s'il revenait, elle voulait que les policiers viennent le sortir de la maison. C'était sa maison; elle en était l'unique propriétaire.

Cet homme cohabitait avec elle depuis six mois. En Nouvelle-Écosse, la loi relative aux biens matrimoniaux ne s'applique qu'aux personnes mariées. Elle ne s'applique pas aux gens qui cohabitent. L'agent de la GRC a dit à mon ancienne cliente que la GRC avait comme politique de ne pas sortir un homme d'une maison s'il habitait là depuis six mois parce qu'il avait soudainement des droits en vertu de la loi sur les biens matrimoniaux. Elle m'a raconté cela, et je lui ai dit que c'était absurde.

La politique de la GRC va à l'encontre des lois de la Nouvelle-Écosse. Dans cette province, la loi sur les biens matrimoniaux ne s'applique qu'aux personnes mariées. Que ce soit bien ou mal, cela n'a pas d'importance. La loi, c'est la loi, et l'agent de la GRC a dit à cette femme qu'il ne pouvait rien faire. On présume que, s'il s'agissait d'un pur étranger, la GRC serait venu le sortir de la maison; toutefois, comme cet homme habitait là depuis six mois, les policiers ont refusé d'intervenir.

J'ai téléphoné au détachement de la GRC pour informer le surintendant de la loi.

• (1220)

Il a dit que c'était leur politique et j'ai répondu qu'elle allait à l'encontre de la loi. «Il ne le croyait pas. Je lui ai demandé son numéro de télécopieur pour lui envoyer une copie de la loi pertinente et il a répondu: «Oh! cela n'a pas d'importance.»

«Soyez d'accord avec moi,» dis-je au président du Conseil du Trésor. Je sais qu'il l'est. C'est un exemple de cas où les hommes devraient être un peu plus sensibles aux problèmes des femmes. Nous savons que c'est le cas. Il n'en reste pas moins que cette sorte d'attitude existe. Elle n'est peut-être pas aussi répandue qu'avant, mais elle est encore assez courante dans les services de police, dans les bureaux de la Couronne et, bien sûr, au sein de la magistrature.

Comment allons-nous nous y prendre pour régler ce problème? Le solliciteur général a raison de dire que c'est plus facile d'obtenir la collaboration des gens en les sensibilisant au problème. Quelle est l'expression? On attrape plus de mouches avec du miel qu'avec du vinaigre. Mais il y en a qui nous échappent et des femmes et des enfants en souffrent.

Nous devons faire quelque chose et ce quelque chose, c'est la formation obligatoire des juges. Nous, députés, pouvons exercer des pressions pour obtenir la formation obligatoire des juges nommés par le gouvernement fédéral et, de leur côté, le ministre de la Justice et le solliciteur général peuvent exercer des pressions sur leurs homologues provinciaux pour obtenir la même chose pour les juges nommés par les provinces. Les femmes ne méritent pas moins. Les juges ne sont pas des dieux. Ce sont des gens ordinaires. Très ordinaires, dans certains cas, et c'est pourquoi il faut leur donner la chance de comprendre ce qui se passe dans le vrai monde. C'est autant pour leur bien que pour le bien de la société.

Mais je me suis écartée de mon sujet et je ne sais trop combien de temps il me reste. Le projet de loi crée un nouveau crime, le harcèlement criminel. Les dispositions proposées interdisent de communiquer de façon répétée avec une personne, un membre de sa famille ou une de ses connaissances ou de les suivre. Il est donc interdit de suivre quelqu'un de façon répétée, de surveiller sa maison ou le lieu de travail, de le harceler par téléphone, de communiquer avec ses amis, ses voisins, ses collègues de travail, etc.

L'article 423 du Code criminel interdisait déjà l'intimidation, mais les nouvelles dispositions ont été rendues nécessaires par la difficulté d'établir la preuve exigée par cet article. Par conséquent, on pourrait dire qu'il y a de bonnes nouvelles et de mauvaises nouvelles dans ce projet de loi et je ne blâme pas le gouvernement, car il est très difficile de formuler une loi sur le sujet. Il faut démontrer hors de tout doute que la victime craint pour sa sécurité.

Je me souviens d'un merveilleux professeur de droit civil qui m'a enseigné à Dalhousie, M. Horace Reid. Il est ancien doyen de la faculté de droit de l'université Dalhousie et ancien vice-président de cette université. Lorsque j'ai suivi ses cours, je faisais partie de la cinquantième classe de première année de droit à laquelle il enseignait. Il disait des choses comme: «Que ferait un homme raisonnable dans un tel cas?» Puis il ajoutait: «Oh, pardonnez-moi, que ferait une personne raisonnable?»

Dans toutes les facultés de droit du Canada où on enseigne la common law, le critère de l'homme raisonnable a toujours servi, du côté civil, pour établir l'intention de causer du tort, la négligence, et le reste, mais ce critère a aussi servi à l'occasion du côté du droit criminel. L'expression courante est la suivante: «Qu'est-ce que l'homme de l'omnibus Clapham penserait dans une telle situation?» Ce que je me demande—et c'est pourquoi je veux qu'on examine cela très attentivement au comité—c'est s'il y a une différence entre ce que l'homme raisonnable pense et ce que la femme raisonnable pense dans les circonstances et si cela joue au niveau des procureurs de la Couronne lorsque vient le temps de fournir une information dommageable pour un présumé criminel. Voilà ce qui me préoccupe. L'une des choses qui nuisent à la bonne communication entre les hommes et les femmes dans une foule de domaines, je crois, c'est l'incompréhension à l'égard des causes de la peur.

Voici une autre anecdote de mes années d'études en droit. La dernière année, je suivais un cours de criminologie avec trois femmes et huit hommes. Il s'agissait d'un séminaire dirigé par un professeur de sexe masculin. Un jour que nous parlions de la peur qu'ont les femmes d'être victimes de violence, j'ai dit que, lorsque je sortais de la faculté de Droit de l'Université Dalhousie, University Avenue, dans le centre-ville de Halifax, après la tombée de la nuit—c'est-à-dire après 16 h 30 de décembre à mars—je me rendais à ma voiture, déverrouillais la portière, allumais tout de suite le plafonnier, vérifiais qu'il n'y ait personne sur le siège arrière, sautais dans la voiture et verrouillais la porte. Les deux autres femmes de la classe ont acquiescé d'un signe de tête. Elles comprenaient parfaitement ce que je voulais dire. Je soupçonne toutes les femmes ici de comprendre aussi ce que je veux dire. C'est seulement une routine que les femmes ont adoptée pour leur propre protection lorsqu'elles ouvrent la portière d'une voiture la nuit.

• (1225)

Je le répète, il y avait dans ma classe huit hommes, dont un ami très cher qui pratique aujourd'hui le droit à St. John's, Terre-Neuve. Il y a vu un affront personnel. Nous avons discuté pendant une quarantaine de minutes dans la classe. Il estimait que cette routine ne rimait absolument à rien et il ne pouvait pas croire que je me crusse menacée ni que je fisse cela. Après le cours, nous avons continué à nous disputer dans l'ascenseur et jusque dans la rue. Il m'a reconduit jusqu'à ma voiture et, parce qu'il était là, je n'ai pas allumé le plafonnier ni vérifié s'il y avait quelqu'un sur le siège arrière. J'ai supposé qu'il le ferait ou j'ai pensé que, de toute manière, il allait monter dans la voiture. Nous avons discuté jusqu'au dîner, puis tout le long du repas, et jusqu'à ce que je le raccompagne à la faculté de droit, ce soir-là.

Il y a six mois à peu près, je suis allée à St. John's pour affaires et je l'ai revu par hasard. Et il ne comprend toujours pas. Voilà un homme de bonne volonté, qui est aussi peu sexiste qu'un homme peut l'être, un homme de ma génération, bien instruit et tout et tout, mais il ne comprend toujours pas.

J'ai discuté de ces questions avec des fonctionnaires, des procureurs de la Couronne et des avocats, et il y a encore beaucoup d'hommes qui ne comprennent pas. Ce qui m'inquiète, entre autres choses, c'est que, si je n'arrive pas à les convaincre, je me demande qui y parviendra.

Pour avoir l'effet escompté—celui souhaité par l'actuel ministre de la Justice, par son prédécesseur, par le solliciteur général, par le ministre responsable de la Situation de la femme, par la députée de New Westminster—Burnaby, par moi-même et par tous les députés—cette mesure législative doit prévoir une formation adéquate à l'intention de ceux qui l'administreront et l'utiliseront, c'est-à-dire les procureurs de la Couronne, les policiers et les juges.

Si cette formation n'est pas obligatoire, il est certain que nous assisterons souvent au dialogue suivant: «Mon conjoint a passé les trois dernières nuits dans sa voiture, devant ma 4maison.» «Vous a-t-il adressé la parole?» «Non, il ne m'a pas parlé.» «S'est-il approché de vous?» «Non, il ne s'est pas approché de moi.» «Où est le problème, alors?» «Il me fait peur.» «Pourquoi vous fait-il peur?» «Il ne veut pas me laisser tranquille. Il est toujours là. Il me regarde d'un drôle d'air.» À l'instar de nombreux députés, j'ai entendu bien des femmes parler de ce drôle d'air. Nous comprenons ce que cela signifie et la peur que cela peut susciter.

Je ne blâme toutefois pas les hommes qui ne le comprennent pas. Je dis simplement que cette situation existe et que, parce qu'ils vivent des expériences différentes, les gens portent des jugements différents. Même si cette mesure législative et les modifications qui sont réclamées depuis longtemps entrent en vigueur, j'ai bien peur que les femmes sortent du bureau du procureur de la Couronne sans avoir obtenu l'aide demandée si l'on ne sensibilise pas le personnel aux problèmes des femmes.

Nous avons tous entendu parler de l'exemple des fleurs. J'imagine fort bien, et vous pouvez fort bien l'imaginer aussi, madame la Présidente, un procureur de la Couronne qui dit ceci: «Il vous a envoyé une douzaine de roses trois jours d'affilée. De quoi vous plaignez-vous donc?» Nous savons que l'arrivée d'une boîte du fleuriste peut terroriser une femme. Nous savons que la voiture stationnée devant l'école de son enfant la terrorise. Le pire dans tout cela, c'est la frustration résultant de son incapacité d'expliquer sa terreur.

Je ne suis pas certaine que nous puissions modifier ce projet de loi. Je me demande si ce n'est pas le mieux que nous puissions souhaiter actuellement. À mon avis, c'est à cela que servira l'étude en comité. Elle nous permettra d'examiner cette question. Nous entendrons des témoins et nous ferons des consultations à ce sujet.

Pour l'instant, c'est probablement le mieux que nous puissions faire à titre de législateurs, mais il faut aller plus loin que cela. Le gouvernement doit faire plus en usant de son influence auprès des gouvernements provinciaux et en exigeant des personnes qu'ils nomment la réponse escomptée. Voilà ce qu'il faut faire. Le gouvernement doit jouer le rôle de chef de file. Il doit exiger des juges qu'ils suivent ces cours s'ils veulent continuer d'exercer leurs fonctions de magistrats. Il doit exiger du directeur du personnel de la fonction publique du Canada qu'il suive ces cours, de manière qu'il comprenne en quoi consiste le harcèlement sexuel. Il doit rendre ces cours obligatoires pour le personnel qui aura à traiter avec les personnes victimes du genre de comportement que ce projet de loi vise à enrayer.»

• (1230)

À défaut de cela, nous offrirons aux Canadiennes une demi-mesure. C'est certes mieux que rien du tout, mais après toutes ces années, toutes ces souffrances et toute cette peine, les Canadiennes méritent mieux que cela.

L'hon. Alan Redway (Don Valley-Est): Madame la Présidente, je voudrais simplement faire une brève observation suivie d'une suggestion que je soumets à la réflexion de la députée, du ministre de la Justice, du ministère et de tous les députés à la Chambre.

Le projet de loi à l'étude, que je trouve excellent, a pour effet de créer un délit relié au harcèlement persistant. Une fois qu'un accusé a été trouvé coupable de ce délit, le tribunal rendra inévitablement une ordonnance d'interdiction énonçant les conditions dans lesquelles il sera interdit au délinquant de se livrer à ce genre d'activité à l'avenir.

La police de la communauté urbaine de Toronto m'a fait remarquer qu'un des problèmes pour faire respecter ce genre d'ordonnance tient au fait que lorsqu'un agent de police est appelé par une victime bénéficiant de la protection de cette ordonnance et que cette dernière lui signale l'activité qui constitue une violation de cette ordonnance, l'agent de police n'a aucun pouvoir d'arrêter sans mandat. Il doit repartir et retourner, espérons-le, à temps pour empêcher qu'un problème arrive à cause d'une violation éventuelle de cette ordonnance.

Cela a deux conséquences. Tout d'abord, cela veut dire que l'agent de police ne peut agir immédiatement pour remédier à la situation. Deuxièmement, cela crée un manque de confiance dans le système judiciaire chez les personnes que cette ordonnance est censée protéger quand elles voient un agent de police, sitôt arrivé, leur dire qu'il doit partir et ne peut rien faire sans d'abord se présenter devant un juge de paix pour obtenir un mandat, mais qu'il reviendra à temps, espère-t-il, pour prendre le délinquant sur le fait de manière à pouvoir faire quelque chose à ce sujet.

Comme on le sait peut-être, et comme le ministre de la Justice doit le savoir, j'ai proposé un amendement à ce sujet quand nous avons étudié la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition. J'ai par ailleurs présenté une mesure d'initiative parlementaire, le projet de loi C-393, qui visait à donner à un agent de police ou agent de la paix le pouvoir d'arrêter sans mandat le délinquant qu'il trouve en train de manquer à une condition de ce genre.

Le ministère éprouve, j'en suis convaincu, des inquiétudes et des difficultés à ce sujet. J'espère cependant que nous pourrons trouver un moyen de surmonter ces difficultés. Je demanderais à la députée, de même qu'au ministre de la Justice et à la Chambre, de réfléchir à ce problème. C'est un problème très réel pour la mise en oeuvre de ce genre de mesure législative une fois qu'on a établi qu'il y a eu violation, que quelqu'un en a été trouvé coupable et qu'on a rendu une ordonnance visant à empêcher que cela se reproduise.

Mme Mary Clancy (Halifax): Madame la Présidente, je remercie le député de Don Valley-Est. Comme à l'accoutumée, je suis d'accord avec sa suggestion. La réaction de la police est parfois très frustrante, et ce, pas seulement à cause des policiers eux-mêmes, mais également à cause d'un manque d'outils juridiques pour faire face à des situations comme celle-ci.

Je me réjouis de voir que le ministre de la Justice est ici. Il y a peut-être quelque chose à faire au comité, et j'appuierai donc très fortement cette suggestion si elle peut être inscrite dans la mesure législative.

Cependant, je le répète, ce n'est pas l'unique problème. Je me rappelle une autre situation à laquelle j'ai été mêlée dans ma pratique du droit. Une nuit, une de mes clientes m'appelle pour me dire que son mari dont elle était séparée frappait à grands coups sur la porte de derrière alors qu'elle était là avec ses enfants et qu'elle avait très peur. J'ai immédiatement appelé la police et je me suis identifiée. Ayant été procureure de la Couronne et avocate en exercice dans le privé, j'étais persuadée qu'on savait qui j'étais. J'ai signalé l'incident et j'ai fait observer qu'une ordonnance de la Cour suprême de la Nouvelle-Écosse interdisait à cet homme de s'approcher de plus de tant de pieds de la maison de sa femme. Le policier m'a simplement répondu: «Qu'est-ce qui me prouve que vous êtes avocate?» Je vous avoue que je n'avais qu'une idée en tête et c'était de me précipiter au poste de police et d'y commettre un acte de violence moi-même. Ma frustration était à son comble.

• (1235)

Heureusement, cette nuit-là, la femme n'a pas été blessée, mais ses enfants ont vu leur père mal se comporter. Il a défoncé la porte. Un violent échange verbal s'en ait suivi. Certes, Dieu merci, il n'y a eu ni coups ni blessures, mais les deux jeunes enfants, sans parler de la mère, ont été témoins d'un incident terrifiant, et tout ça parce qu'un policier a voulu faire le malin.

Je le répète, bien des policiers n'agissent pas de la sorte, mais j'estime que nous devrions insister pour que la formation soit obligatoire.

M. Mac Harb (Ottawa–Centre): Madame la Présidente, je suis très heureux et honoré de prendre la parole pour appuyer ce projet de loi.

Fondamentalement, ce projet de loi va créer une nouvelle infraction, le harcèlement criminel. Il interdirait à quiconque aurait l'intention de harceler quelqu'un de communiquer de façon répétée avec cette personne ou de la suivre et d'en faire autant avec quelqu'un que cette personne connaît. Il comprendrait aussi le fait de surveiller l'endroit où cette personne ou une de ses connaissances réside ou travaille, ou de se comporter d'une manière menaçante à l'égard de cette personne ou d'un membre de sa famille. De même, ce projet de loi ferait passer la peine maximale pour cette infraction à cinq ans de prison.

Comme nous le savons, un grand nombre d'activités associées au harcèlement sont actuellement punies par le code, mais le problème est que le fardeau de la preuve est très lourd. Les victimes de harcèlement criminel ont toujours eu des difficultés à convaincre la police qu'elles avaient des motifs valables de craindre pour leur vie.

Tout récemment, dans ma circonscription d'Ottawa–Centre, au coeur même d'Ottawa, il s'est produit un incident regrettable où l'une de mes électrices qui travaillait dans ma circonscription, Patricia Allen, a été tuée par son mari dont elle était séparée. Nous avons appris que cette personne avait fait des menaces auparavant, puis qu'elle avait finalement commis ce crime en novembre 1991.

C'est une raison qui fait que j'ai été ravi de voir le gouvernement proposer ce projet de loi. Au moins, nous pouvons empêcher ce genre de choses d'arriver à l'avenir à des personnes de notre collectivité et de notre pays.

Nous avons vu que les crimes avec violence avaient tendance à augmenter dans notre société. En fait, dans la seule ville d'Ottawa, par exemple, si on regarde les statistiques de 1991–1992, on constate que les agressions et les infractions sexuelles ont augmenté d'environ 43,4 p. 100. De même, les agressions ont augmenté en général d'environ 8 p. 100. Cela doit nous alarmer et nous faire prendre conscience de la grave situation qui existe dans notre collectivité.

Selon une récente étude financée par la Direction générale de la condition féminine de l'Ontario, entre 1974 et 1990, sur 551 femmes ontariennes, 78 p. 100 avaient été tuées par leur ancien conjoint ou compagnon, qui les avait harcelées avant leur décès. De toute évidence, les craintes des femmes sont bien fondées.

Je dis ceci en toute justice. Au tout début de cette année, une électrice de la circonscription d'Ottawa–Centre a eu des problèmes. Nous avons tenté pendant plusieurs mois de l'aider à traverser une situation très difficile.

Elle avait écrit une lettre pour expliquer sa situation et faire des suggestions. Elle essayait de faire savoir aux parlementaires et au public ce qu'une femme avait dû subir et la situation qu'elle devait vivre maintenant. Le 3 février 1993, elle a écrit: «J'ai porté plainte à la police d'Ottawa contre un homme d'âge adulte qui m'avait harcelé par téléphone à mon lieu de travail le 14 janvier. Certains jours, je recevais six appels et d'autres, quatorze, selon son état d'ébriété. Les 2 et 3 février, il m'a menacée à trois reprises, me disant qu'il me donnerait une leçon que je n'oublierais pas. Il m'a dit que je ne devrais pas être aussi stupide. Lors d'un autre appel, il m'a menacée de se débarrasser de moi pour de bon et, une autre fois, il m'a dit que ses amis s'en chargeraient. Plus tard ce jour–là, il a dit à sa soeur qu'il voulait se venger et qu'il demanderait à la Mafia de s'occuper de mon cas. Pour signifier qu'il parlait sérieusement, il m'a envoyé un messager.»

• (1240)

Dans sa lettre, elle ajoute que lorsqu'elle a informé la police, celle–ci a délivré un mandat d'amener. Les accusations étaient harcèlement et menaces de lésions corporelles. «Deux jours plus tard, sur les conseils de la police et de mon avocat, je me suis entretenue avec un juge de paix et je lui ai demandé de délivrer un engagement de garder la paix. On m'a dit de comparaître devant le tribunal trois semaines plus tard. Si l'accusé se présentait, on lui demanderait d'accepter de signer l'engagement. Le juge pouvait lui ordonner de signer ou lui donner le temps de consulter un avocat.

Cet homme a été arrêté le 11 février, a été inculpé et a comparu devant le tribunal qui l'a libéré avec une ordonnance d'engagement. Du 12 au 19 février, alors que l'ordonnance était en vigueur, j'ai reçu des appels, mais la personne à l'autre bout ne parlait pas, elle raccrochait ou attendait que je raccroche, parfois en haletant dans le téléphone.

Lors de ma première comparution devant le tribunal, j'ai dû attendre dans la même pièce que cet homme qui me harcelait. Cet homme qui m'avait menacé était simplement entré sans que personne ne lui demande quoi que ce soit. Il ne m'a pas parlé directement, mais il a fait ce qu'il fallait pour me troubler. Il me fixait, il marmon-

nait, il faisait de petits gestes, juste assez pour m'intimider et me faire croire qu'il m'aurait.

On m'a informé qu'un procureur me parlerait avant l'audience. S'il en est venu un, il ne s'est pas fait connaître.» De toute évidence, cette électrice n'a pas été en cour souvent.

«Sur le plan de la procédure, disait-elle, qui était pour moi et qui était contre? Qu'attendait-on de moi? Comment devais-je m'adresser au juge? Je suis restée assise deux heures, jusqu'à ce que je me rende compte que l'on utilisait des numéros, pas des noms. Une fois appelée, dans la salle d'audience, vous restez debout sur le côté, en tant que victime. Personne ne vous parle, mais on parle de vous. On peut à peine entendre celui qui parle, encore moins savoir qui il est.

Les avocats de la défense, à 80 p. 100 payés par l'aide juridique, et leurs clients ont plus de droits. Ils se sont consultés, alors que vous n'avez parlé à personne. L'affaire fut ajournée à deux semaines. Personne ne vous demande si vous êtes d'accord. Personne ne vous dit pourquoi et le procureur ne vous a toujours pas dit s'il agirait en votre nom.»

Deux semaines plus tard, même scénario. La victime se présente au tribunal à 8 h 30, mais cette fois l'accusé ne se présente pas. La victime attend trois heures et demie, jusqu'à ce que le juge délivre un mandat d'amener. Cette électrice travaille, mais, malheureusement, son temps n'est pas considéré comme précieux par le tribunal.

Elle poursuit sa lettre en disant: «Si je ne m'étais pas présentée à 8 h 30 comme on me l'avait demandé, le tribunal aurait-il attendu trois heures et demie pour voir si j'allais venir? Non. Je présume que si je ne m'étais pas présentée, l'affaire aurait été rejetée.»

Par contre, cet homme qui est au chômage depuis trois ans et demi et qui a droit aux conseils gratuits d'un avocat, ne se présente pas et tout va bien. Auparavant,il n'avait pas répondu à une convocation du tribunal pour conduite avec facultés affaiblies. Deux semaines plus tard, au début du mois d'avril, il était de nouveau arrêté et—Dieu merci!—se voyait infliger une peine de 30 jours pour conduite avec facultés affaiblies, harcèlement, menaces et non-comparution—accusation qui a été finalement abandonnée. Il était condamné à une peine de 15 jours seulement. La victime avait été informée de la nature de la peine, mais non de la date de la mise en liberté.

• (1245)

Elle dit dans sa lettre: «À mon travail, je mourais de peur chaque fois que le téléphone sonnait ou qu'on me demandait d'aller au rez-de-chaussée du magasin. Je me sens en sécurité ni à la maison, ni au travail. Je redoute d'aller faire les longues promenades que j'aimais tant auparavant. J'ai peur d'aller faire des courses au centre Rideau, car il s'y tenait déjà. Je n'arrête pas de regarder derrière moi. J'aurai peur tant qu'il sera en vie. Je dois tout documenter. J'ai fait tout ce qui était en mon pouvoir pour mettre fin à cette situation. Si cet homme veut vraiment ma peau, il finira par l'avoir, d'une façon ou d'une autre.»

Il est important à mon avis que le ministre écoute ce que pense la victime du système juridique.

Voici ce qu'elle dit «À mon avis, le système et les tribunaux n'ont pas traité cette affaire avec tout le sérieux avec lequel j'estime, en tant que victime, elle aurait dû l'être. Je me sens de nouveau une victime chaque fois que je dois comparaître devant le tribunal. J'ai détesté la façon dont j'ai été traitée, comme si je ne comptais pas, comme si je n'existais pas. J'ai trouvé toutes ces audiences déroutantes, humiliantes et accablantes. J'ai eu l'impression qu'on me donnait des réponses très évasives.»

«Je ne savais jamais, poursuit-elle, le nom de l'avocat de la Couronne ou si ça allait être un homme ou une femme. Je ne savais jamais le nom des juges et n'ai jamais obtenu de réponse directe de qui que ce soit. Je ne pouvais même pas m'absenter de la salle d'audience pour aller aux toilettes de crainte que l'on ne m'appelle à ce moment-là et que l'on pense que je ne m'étais pas présentée.

On était censé me convoquer en cour quand on l'aurait arrêté de nouveau. J'attends toujours. Pourtant, je suis déjà allée au tribunal deux fois. Il n'y a personne qui nous explique nos droits et la procédure suivie par le tribunal. Je ne sais pas si je peux parler sans qu'on m'ait adressé la parole. Je ne sais pas si je peux poser une question au tribunal. Je ne sais pas si je peux faire changer la date d'une convocation parce qu'elle ne me convient pas. Je ne me suis jamais sentie en sécurité, ni au palais de justice ni dans la salle d'audiences.»

Elle poursuit ses récriminations. Cette femme est un cas type des nombreuses victimes qu'on trouve partout au Canada, d'un océan à l'autre. Je soupçonne que ce projet de loi rendra un grand service aux gens qui se trouvent dans des situations semblables.

Bien sûr, il a encore besoin de beaucoup d'améliorations. Rien n'est parfait, et je crois que le comité se rendra compte de la nécessité de beaucoup des amende-

ments proposés. Heureusement, on peut s'attendre à ce que le gouvernement et l'opposition collaborent et fassent en sorte de les adopter.

Certains points valent la peine qu'on s'y arrête. Les tribunaux et les postes de police devraient avoir un service d'information réservé aux victimes de violence afin qu'elles puissent connaître leurs droits et qu'elles puissent surmonter les craintes que leur inspire l'idée d'engager des poursuites contre quelqu'un, comme c'était le cas pour la femme dont je parle.

Il faudrait marquer d'un code particulier, dans l'ordinateur de la police, les cas de condamnation ou de libération sous caution dont les conditions n'ont pas été respectées, comme ce fut le cas pour cette femme. Ainsi, on pourrait prendre des mesures plus rapidement au moment d'une récidive.

Il faudrait aussi informer les femmes dans la situation de cette victime particulière que leur conjoint violent est sorti de prison ou libéré sous caution. En outre, les suspects à qui on a ordonné de remettre leurs armes devraient être raccompagnés par des policiers à leur sortie du tribunal, afin qu'on puisse saisir ces armes immédiatement. Dans le cas que je cite, cette suggestion ne s'applique pas, mais qui sait?

On devrait prendre les moyens d'écarter les hommes de leur foyer, s'ils sont violents avec les membres de leur famille.»

• (1250)

Cela faisait partie d'une proposition avancée par nos chefs au nom du Parti libéral du Canada. Ceux que cela intéresse peuvent appeler nos bureaux, le bureau de n'importe quel député libéral pour en obtenir un exemplaire.

On devrait envisager de suivre l'exemple de London, en Ontario, où un travailleur social accompagne la police sur les lieux de violence domestique.

Ce sont quelques suggestions et j'espère que le gouvernement prendra à coeur d'apporter les modifications nécessaires à ce projet de loi en temps voulu pour qu'il prenne force de loi avant la fin de cette session, en juin.

De ce côté-ci de la Chambre nous avons très peur que cette bonne mesure législative ne soit pas adoptée par la Chambre des communes. Nous voulons nous assurer que ce projet de loi devienne réalité avant la fin de cette session, faute de quoi on revient à zéro étant donné que des élections s'en viennent très bientôt, il faut espérer au début de l'automne.

La réponse à tout ça, pourrait-on dire, est de s'attaquer à la racine du mal, c'est-à-dire à la fibre socio-économique de notre société, en mettant sur pied des programmes d'intervention pertinents, non seulement pour tendre la main aux victimes mais aussi à tous les membres de la société qui risquent de le devenir.

Des programmes de prévention dans les écoles, d'un océan à l'autre, de façon à ce qu'au moins nos jeunes et nos enfants reçoivent la formation nécessaire avant de quitter l'école et d'entrer dans le monde.

N'oublions pas l'excellent travail fait par la police, particulièrement dans notre ville. Je peux dire ça de nos forces de police car j'ai travaillé avec elles à maintes reprises et je trouve qu'elles devraient servir de modèle aux forces de police dans le reste du Canada.

L'échange de renseignements doit se poursuivre. Mais avant tout, nous avons besoin de collaboration. Nous devons nous entraider quand il est question de violence, de prévention du crime et de sécurité urbaine. Nous devons adopter une approche cohésive qui ne tienne pas compte des lignes de démarcation entre les différents paliers—municipal, provincial et fédéral.

Nous devons nous doter d'une stratégie nationale sur la sécurité urbaine. Il est extrêmement inquiétant de voir le genre de situations qui se produisent tous les jours au Canada, surtout dans les centres urbains. Les statistiques publiées récemment à propos de la recrudescence des crimes violents dans notre merveilleux pays sont franchement alarmantes.

Selon ces statistiques, le nombre d'irrégularités dans notre société a augmenté. Quand on compare le Canada aux autres pays, on se rend compte que notre programme social est l'un des meilleurs, l'un des plus remarquables au monde. D'aucuns pourraient dire que ce qui nous manque, c'est peut-être une stratégie qui aille au coeur et à la source du problème comme tel.

Nous devons d'abord commencer, comme dans toute mesure législative, par insister un peu plus sur la prévention. Cette mesure législative est bonne. Elle traite du résultat d'un problème. Elle traite d'une situation après coup. Mais nous avons aussi besoin de mesures préventives. Rien ne sert de donner un remède à quelqu'un quand on sait que le même problème risque de se reproduire un peu plus tard.

À mon avis, nous devrions plutôt mettre en place des mesures de prévention pour veiller au bien-être de notre collectivité et notre société. C'est pourquoi nous devons commencer à prendre des mesures. Le gouvernement et la société en général doivent essayer d'aller au coeur du problème en présentant des programmes d'intervention, des programmes d'éducation et des mécanismes adéquats qui permettront d'empêcher que pareilles horreurs ne se produisent au sein de nos collectivités et de notre société.

Je veux aussi féliciter la police d'Ottawa, qui travaille sans relâche avec des groupes communautaires, des orga-

nismes sans but lucratif, des organismes d'étudiants et de jeunes, des organismes municipaux, des commissions scolaires, les milieux d'affaires, etc. Nos forces policières pourraient et devraient servir d'exemple aux forces policières de tout le Canada, voire du monde entier. Je sais qu'elles font un excellent travail dans ce domaine. Nous devons créer plus de partenariats et traiter ces questions avec cohésion. Il y a beaucoup à faire dans ce domaine, et nous pouvons faire beaucoup plus que ce que nous faisons actuellement. Il est clair que cette mesure législative fait beaucoup pour tenter de régler une bonne partie du problème, mais je dois dire qu'aucune mesure législative ne saurait régler tous les problèmes en même temps. Cependant, c'est déjà un très grand progrès.

• (1255)

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Madame la Présidente, le député a parlé de faire adopter le projet de loi avant l'ajournement du Parlement. Nous savons que la présente législature va encore durer environ un mois. Je voulais le lui signaler pour voir s'il avait des propositions à faire.

Je me demande si le député sait que nous discutons aujourd'hui du projet de loi qu'on appelle le projet sur le harcèlement criminel, le C-126. Je crois que ce projet de loi sera adopté aujourd'hui puisqu'on veut le renvoyer au comité. Nous en sommes donc à la deuxième lecture et il doit aller au comité; il devra ensuite revenir à la Chambre pour la troisième lecture et les amendements, puis aller au Sénat pour étude. Alors il deviendra loi.

Nous traiterons aussi dans le courant de la journée, du projet de loi sur les psychotropes, le projet C-85 qui, croyez-le ou non, aborde toute la question de la marijuana. Je n'arrive pas à croire que le gouvernement veuille remettre en question la sévérité des peines et s'attaquer à la Loi sur les stupéfiants, ce qui permettrait, bien entendu à certains députés de forcer la Chambre à se prononcer à ce sujet et d'obliger le ministre de l'Environnement et la ministre de la Défense à voter à cet égard. Ce serait un vote intéressant, n'est-ce pas?

Voilà quelle est la forme de réflexion de ce gouvernement; il ne réfléchit pas. Il veut présenter ce projet de loi et demain il présentera un projet de loi sur la détermination de la peine. Parlez-en au député d'Ottawa-Centre. Et ce projet de loi sera, lui aussi, rendu à l'étape de la deuxième lecture, il devra être renvoyé à un comité et revenir à la Chambre. Le gouvernement va en outre présenter, selon la même procédure, un projet de loi sur les produits de la criminalité et le ministre a annoncé il y a quelques minutes un projet de loi sur la pédopornographie.

Ces projets de loi sont tous valables, ils comportent tous d'excellentes dispositions, mais je demande sincèrement au député s'il croit que le gouvernement est sérieux. Je ne sais pas ce qu'il en pense, mais il me semble qu'on devrait prendre un seul projet de loi, par exemple celui qui traite du harcèlement criminel, ou peut-être deux, et concentrer nos efforts uniquement sur ceux-ci afin de les faire adopter par la Chambre et le Sénat avant la fin de la présente législature. Le gouvernement pourrait alors dire aux Canadiens qu'il a vraiment accompli quelque chose.

Je crois que les conservateurs s'engageront dans la campagne électorale en disant qu'ils ont tous ces projets de loi en cours et en présentant tout un programme d'ordre public. Ils trompent les Canadiens puisqu'ils n'ont jamais vraiment eu l'intention de faire adopter ces projets de loi.

M. Harb: La réponse à tout cela est fort simple: lorsqu'on veut, on peut.

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Madame la Présidente, il reste peu de temps, mais je voudrais seulement faire une courte observation, puis poser une question au député.

En tant que député, je me réjouis qu'on ait présenté ce projet de loi. À l'instar de mes collègues, je m'interroge au sujet de l'article 42 qui interdit l'intimidation, laquelle consiste généralement, comme vous le savez, à utiliser la violence ou menacer d'utiliser la violence contre une personne, son conjoint ou ses enfants, ou encore surveiller quelqu'un, etc. Je voudrais que ces disposition soient renforcées et assouplies dans une certaine mesure afin qu'il soit plus facile de faire la preuve d'actes d'intimidation. Je crois que la question de l'intention nous préoccupe tous.

En second lieu, on a beau présenter un projet de loi, peu importe sa valeur, il faut se demander avec quelle rapidité on pourra l'étudier. Je voudrais demander au député d'Ottawa-Centre s'il a réfléchi à la possibilité d'obtenir la collaboration du gouvernement fédéral et des provinces, notamment afin de faciliter et d'accélérer la délivrance d'ordonnances concernant l'obligation de ne pas troubler la paix.

M. Harb: Je remercie le député de Bonavista—Trinity—Conception pour sa question. Je constate, madame la Présidente, que vous vous levez pour déclarer qu'il est 13 heures. Va-t-on répondre à la question à notre retour?

Mme le vice-président: Je suis disposée à entendre la question du député. La Chambre est-elle disposée à ce qu'on réponde à la question après la pause?

Des voix: Non.

Mme le vice-président: Non. Dans ce cas, le député pourra assurément répondre après la période des questions cet après-midi, puisque nous allons poursuivre l'étude du projet de loi.

Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 h 1.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LE PROJET DE LOI C-301

M. Rex Crawford (Kent): Monsieur le Président, le problème le plus préoccupant au Canada aujourd'hui, c'est le déficit. C'est pourquoi le projet de loi C-301 d'initiative parlementaire que j'ai proposé est maintenant rendu à l'étape de l'étude en comité, alors que seulement 5 p. 100 de ces mesures vont aussi loin.

Ce projet de loi repose sur les trois principes suivants: l'obligation du gouvernement de rendre compte de ses dépenses, l'utilisation juste et efficace de l'argent des contribuables et la mise en place de contrôles appropriés pour éliminer les dépassements de coûts. La mesure aidera le vérificateur général et tous les parlementaires à s'acquitter des fonctions qui leur incombent par suite de leur engagement ou de leur élection.

En surveillant étroitement les fonds dépensés par le Parlement, nous saurons où s'effectue le gaspillage et nous l'éliminerons. Il est temps d'agir.

Les conservateurs se plaignent constamment que les libéraux n'ont pas d'idée pour contrôler le déficit. J'invite le ministre des Finances à étudier le projet de loi C-301 qu'appuient les libéraux, les néo-démocrates et les conservateurs de l'arrière-ban. Cette proposition simple et modérée permettrait d'avancer dans la bonne voie. C'est une preuve de bon sens pour faire changement.

* * *

[*Français*]

L'IMPÔT SUR LES PENSIONS ALIMENTAIRES

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, accepteriez-vous de payer de l'impôt sur un revenu qui n'est pas le vôtre? Pourtant, si comme 500 000 personnes

au Québec, vous receviez une pension alimentaire exclusivement pour vos enfants, vous devriez ajouter la totalité de ce montant à vos revenus personnels et payer l'impôt sur cette somme qui ne vous est pas destinée.

En réalité, rien n'est plus injuste que cette règle fiscale apparemment équitable. En effet, la personne qui verse la pension a le droit d'exempter de son revenu cette dépense. Pour cette personne, la séparation a un côté avantageux au point de vue fiscal, contrairement à la situation d'une famille unie.

D'autre part, la personne qui touche le montant destiné uniquement aux enfants, montant déterminé par la cour selon les besoins des enfants, se voit dans l'obligation d'imputer ce montant à la partie destinée au fisc. Les enfants sont donc les vrais perdants, car dans une famille unie ils bénéficieraient de l'équivalent de la totalité du montant.

Le Regroupement des femmes de l'Abitibi—Témiscamingue pense qu'il est clair que dans son application la règle passe à côté de son objectif et que, pour cette raison, le gouvernement doit trouver une solution satisfaisante pour toutes et tous.

* * *

[*Traduction*]

LA DÉDUCTION FISCALE POUR LES HABITANTS DE RÉGIONS ÉLOIGNÉES

M. Brian L. Gardiner (Prince-Georges—Bulkley Valley): Monsieur le Président, je veux féliciter les résidants de Mackenzie, en Colombie-Britannique, ainsi que ceux d'autres localités éloignées du nord de la Saskatchewan et du Manitoba de la campagne qu'ils mènent afin de faire rétablir la déduction fiscale pour les habitants de régions éloignées.

À Mackenzie, un groupe de travail a été mis sur pied pour faire pression auprès du gouvernement, afin que celui-ci revienne sur sa décision d'éliminer ce programme et rétablisse pleinement l'avantage accordé.

Il est regrettable que le gouvernement conservateur, appuyé par le Parti réformiste, demande l'abolition de cet avantage, qui est une mesure d'équité fiscale visant à compenser le coût élevé de la vie dans les régions isolées, de façon à favoriser le recrutement de professionnels et à assurer la prestation de services gouvernementaux par des professionnels dans les localités du Nord.

Des centaines de personnes sont en train de signer des pétitions et se préparent à soulever cette question dans le cadre de la prochaine campagne électorale. J'invite les résidants de Mackenzie à continuer à se battre pour obtenir un traitement équitable.

Article 31 du Règlement

LES GARDIENS DE LA PAIX

M. John Reimer (Kitchener): Monsieur le Président, j'aimerais citer un extrait d'une lettre écrite par un soldat qui est présentement en poste en Somalie. Celui-ci écrit:

> D'une façon générale, les gens ici ont l'impression d'avoir été trahi. J'ai vu plus de dévastation, de maladie, de corruption et de mépris pour la vie humaine que je n'aurais pu l'imaginer. Mais tout cela a changé. Les soldats canadiens en poste ici ont donné à la nouvelle génération de Somaliens de l'espoir, un endroit sûr où vivre, l'essentiel pour survivre, et la possibilité d'entreprendre la reconstruction de leur pays ravagé par la guerre.»
>
> Nous avons le sentiment d'être devenus des pions dont se servent certains politiciens pour en discréditer d'autres et se faire du capital politique. Les soldats ici craignent que s'ils doivent recourir à la force pour se protéger ou pour protéger ceux qu'ils ont le mandat de défendre, ils seront encore une fois les pions de la partie d'échecs qui se joue à la Chambre des communes, et qu'ils seront accablés par nos propres médias qui, je pense, seraient heureux de voir de jeunes soldats canadiens rentrer au pays dans des sacs afin d'avoir de la bonne copie.

Je tiens à dire à nos soldats, à leurs femmes ainsi qu'à leurs familles et à leurs amis que je suis fier du rôle qu'ils jouent pour assurer le maintien de la paix. Les actes qui ont pu être commis par quelques individus ne doivent pas porter atteinte à la fierté que nous éprouvons à l'égard de nos soldats, de leurs efforts et de leurs réalisations.

* * *

LES ÉTUDIANTS

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, depuis neuf longues années, le gouvernement grignote les programmes et les paiements de transfert, provoquant une hausse des coûts de l'éducation postsecondaire. D'autre part, il a constamment réduit le financement annuel des programmes d'emplois d'été pour étudiants.

Les étudiants doivent maintenant payer des frais de scolarité beaucoup plus élevés alors que les perspectives d'emploi d'été ne cessent de se détériorer.

Pendant que les candidats à la direction du Parti conservateur y vont de slogans accrocheurs comme «Nous devons investir dans notre jeunesse» et «C'est l'avenir qui compte», le gouvernement multiplie les entraves pour nos jeunes.

• (1405)

Le Canada est un pays fier et démocratique. Or, le bilan du gouvernement dans le domaine de l'éducation est tout simplement catastrophique. Des changements s'imposent afin que les jeunes aient de nouveau confiance dans leur système d'éducation et que le Canada redevienne un chef de file en matière d'éducation. Des changements s'imposent pour ouvrir de nouvelles perspectives aux jeunes, pour leur donner la chance de s'instruire davantage, de créer des emplois et d'édifier les industriesde demain.

* * *

LA TROUPE DE DANSE RUSALKA

M. Felix Holtmann (Portage—Interlake): Monsieur le Président, 30 ans ont passé depuis les humbles débuts de la troupe de danse Rusalka, à Winnipeg.

Les danses ukrainiennes sont une forme d'art très exigeante. L'intense concentration, la rigueur et l'expressivité des danseurs transportent le spectateur, qui échappe à l'étroitesse de son existence pour se retrouver dans un monde de rêve.

Cette troupe, active depuis 30 ans, a fini par représenter une très précieuse contribution des Ukrainiens qui sont venus s'installer dans ce grand pays qui est le nôtre. Ils sont devenus partie intégrante de leur nouveau pays et, par leur énergie et la qualité de leur engagement, ils ont enrichi notre nation.

La danse ukrainienne, originaire des lointaines steppes de l'Ukraine, fleurit aujourd'hui dans les Prairies du Canada. La troupe Rusalka a renforcé ses liens avec le passé et son enthousiasme face à l'avenir en donnant des galas et des spectacles qui sont à la fois impressionnants et émouvants.

La troupe de danse Rusalka est devenue l'un des plus grands ambassadeurs du Canada dans le monde entier. Saluons ses réalisations des 30 dernières années, elle le mérite bien.

* * *

[*Français*]

LE BUDGET

M. Nic Leblanc (Longueuil): Monsieur le Président, chaque année, depuis 1990, le ministre des Finances a avancé des prévisions budgétaires pour l'année 1992-1993. Dans son budget de 1990, il prévoyait un déficit de 21 milliards de dollars pour 1993; en 1991, il prévoyait un déficit de 24 milliards de dollars pour 1993; dans le budget de 1992, ses prévisions étaient de 27,5 milliards de dollars. Eh bien, on a vu que ses prévisions sont maintenant de 35,5 milliards de dollars.

La preuve est faite: les spécialistes de la météo sont plus précis que le ministre des Finances. Je ne vois pas pourquoi nous devrions nous fier à ses nouvelles prévisions. Le fédéralisme n'est pas rentable, la preuve est

faite. Il endette le Québec au rythme de 7 à 8 milliards de dollars par année.

C'est pour cette raison que nous voulons réaliser la souveraineté du Québec, et ça presse.

* * *

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

M. Stan Wilbee (Delta): Monsieur le Président, je voudrais attirer l'attention de la Chambre sur ce problème avec lequel les producteurs de haricots mange-tout sont aux prises dans la vallée du Fraser.

Ils subissent des pertes croissantes depuis quelques années, à cause d'infestations par la moisissure grise et de la pourriture sclérotique. Ces pertes, qui représentent 25 p. 100 de la récolte de haricots mange-tout, se traduisent par un manque à gagner direct de 250 000 $ pour les producteurs et de plus de un million de dollars pour les transformateurs.

Aux États-Unis, l'emploi du pesticide Ronalin D.F. est permis pour venir à bout de ce genre d'infestations, mais il est interdit au Canada. Par conséquent, les producteurs agricoles canadiens vont devoir cesser leurs activités parce qu'ils ne peuvent pas soutenir la concurrence. Ainsi, 1 400 à 1 700 acres de terres agricoles ne seront plus cultivées, et des revenus de l'ordre de un à deux millions de dollars seront perdus.

Les transformateurs canadiens vont soit abandonner carrément la transformation des haricots, soit aller transformer aux États-Unis des haricots traités au pesticide qui a été interdit au Canada, d'où la perte de quatre à sept millions de dollars par année pour les transformateurs de la Colombie-Britannique.

Je demande instamment que les ministères de l'agriculture et de la santé unissent leurs efforts pour régler ce problème dans les plus brefs délais. En agriculture, c'est la nature et la somme de travail qui dictent le succès des récoltes, pas une bureaucratie.

* * *

LE SECTEUR DU TRANSPORT AÉRIEN

Mme Diane Marleau (Sudbury): Monsieur le Président, l'état désastreux dans lequel se trouve l'industrie aérienne canadienne prouve encore une fois l'inefficacité du gouvernement actuel. Nos transporteurs aériens se livrent une concurrence qui n'est pas saine mais plutôt destructrice, et les deux transporteurs nationaux affichent de lourdes pertes.

Parce que le gouvernement a négligé l'industrie aérienne, un secteur clé, les Canadiens subiront une diminution des services. Sudbury et d'autres localités du nord de l'Ontario ont déjà commencé à sentir les conséquences de la déréglementation: l'annulation des services d'avions à réaction, l'utilisation accrue de petits avions à turbopropulseurs et une hausse terrible des tarifs qui a rendu le transport aérien inabordable pour les Canadiens ordinaires.

Les libéraux croient que notre industrie aérienne devrait être concurrentielle et sous contrôle canadien. Elle devrait aussi offrir des services sûrs et accessibles. Un gouvernement libéral prendrait les mesures correctives nécessaires pour voir à ce que toutes ces conditions soient respectées.

• (1410)

Toutes les régions du pays, y compris le nord de l'Ontario, ont besoin de services de transport aérien fiables pour assurer leur développement économique. Je prie instamment le gouvernement d'agir dès maintenant.

* * *

[*Français*]

L'OPÉRATION DE PAIX EN BOSNIE-HERZÉGOVINE

M. Charles A. Langlois (Manicouagan): Monsieur le Président, nos soldats affectés à la défense de la paix dans l'ancienne Yougoslavie risquent leur vie à chaque jour. Ils ont droit à notre appui et à l'appui de tous les Canadiens.

Le premier ministre est en Europe aujourd'hui pour consulter les chefs des pays alliés avec le Canada sur la situation explosive qui existe en Bosnie-Herzégovine.

Les interventions du premier ministre auprès de nos associés en Europe ont pour but de fournir à nos militaires la plus grande sécurité possible, sécurité dont ils ont besoin pour s'acquitter des tâches qui leur sont confiées dans le cadre du mandat que nous exécutons pour les Nations Unies.

* * *

[*Traduction*]

LES PRODUITS PHARMACEUTIQUES

M. David D. Stupich (Nanaimo—Cowichan): Monsieur le Président, hier, aux audiences du comité législatif sur l'Accord de libre-échange nord-américain, l'Association canadienne des fabricants de produits pharmaceutiques génériques a présenté un avis juridique qui démontrait que l'ALÉNA ne nous obligeait pas à modifier notre loi sur les médicaments génériques. C'est tout le contraire de ce que le ministre du Commerce extérieur soutient depuis le jour où il a présenté le projet de loi C-91.

Article 31 du Règlement

Si l'ALÉNA ne nous oblige pas à éliminer les médicaments génériques, pourquoi alors le gouvernement conservateur a-t-il adopté sa loi? La réponse, c'est que le gouvernement des États-Unis et les sociétés pharmaceutiques multinationales ont exercé des pressions jusqu'à ce qu'ils réussissent à convaincre le gouvernement du Canada d'éliminer les médicaments génériques à bon marché et de protéger les profits des sociétés dont les médicaments sont en situation de monopole.

Et que fera le prochain gouvernement? Les Canadiens veulent savoir lequel des partis d'opposition est prêt à s'engager à rétablir la situation qui existait avant pour les médicaments génériques. Les néo-démocrates s'y engagent.

Nous n'avons pas entendu le Parti libéral, mais selon un article paru dans le *Vancouver Sun* du 4 décembre dernier, son critique des questions de consommation aurait déclaré qu'il est peu probable qu'un gouvernement libéral abroge le projet de loi C-91.

Les Canadiens se demandent déjà si les libéraux s'opposent vraiment aux frais d'utilisateurs du régime d'assurance-maladie. Est-ce que les libéraux sont vraiment favorables aux médicaments génériques? Restez à l'écoute. À toi la parole, Jean.

* * *

[*Français*]

LES LANGUES OFFICIELLES

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, ce pays a deux langues officielles. Cela fait 25 ans que nous avons la Loi sur les langues officielles et cela fait 25 ans que nous avons un commissaire aux langues officielles chargé de faire l'ombudsman et voir au respect de la loi.

Encore aujourd'hui, en 1993, il y a des agences de services, des agences de transports nationaux, VIA Rail, en particulier, Air Canada, entre autres, qui refusent de reconnaître le bien-fondé, le droit de chaque Canadien d'être servi par ces institutions dans sa langue, soit en anglais, soit en français.

Quand le commissaire aux langues officielles nous dit qu'il doit poursuivre en cour VIA Rail pour son refus de se conformer à la loi, tout le monde doit se plaindre du fait que cette compagnie est mauvaise dans son application de la loi. Air Canada qui refuse de faire ses annonces de sécurité dans les deux langues officielles est aussi fautive. Il est temps que cela arrête.

Je voudrais entendre les candidats à la chefferie du Parti conservateur, les anciens présidents du Comité sur les langues officielles, le député d'Edmonton-Sud-Ouest et le député de Halton—Peel, président du Comité sur les langues officielles, savoir, eux, ce qu'ils vont faire pour aider la Loi sur les langues officielles à être observée par tout le monde dans ce pays.

* * *

[*Traduction*]

LES FORÊTS

M. J.W. Bud Bird (Fredericton—York—Sunbury): Monsieur le Président, cette semaine, les Canadiens célèbrent la Semaine nationale de l'arbre et des forêts. C'est l'occasion, pour tous les citoyens de notre pays, de réfléchir à l'importance que la forêt revêt pour nous, notre environnement et notre planète.

La campagne se déroule sur le thème de «La forêt, c'est super». On cherche à faire ressortir l'esprit de concertation si essentiel à notre industrie forestière. La concertation est également au coeur de l'accord conclu récemment par le ministère fédéral des Forêts et les Néo-Brunswickois participant au programme de forêt modèle de Fundy.

Ce programme rassemble des représentants de l'industrie, des producteurs de bois, des écoles locales, du conseil municipal et des groupes écologiques. Tous ces gens travailleront en étroite collaboration pour concevoir un programme de gestion durable s'appliquant à une région unique de notre province qui s'étend sur 400 000 hectares.

L'industrie forestière occupe une place importante dans l'économie du Nouveau-Brunswick, qui se classe deuxième derrière la Colombie-Britannique à ce chapitre. Je voudrais souligner la compétence et le dévouement des 13 000 travailleurs directement associés à l'industrie forestière de notre province et les féliciter pour leur contribution à la prospérité et l'avenir de notre société.

* * *

LES CONFLITS D'INTÉRÊT

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, le projet de loi sur les conflits d'intérêts est mort.

Au début de la semaine, le président du Comité mixte spécial relatif aux conflits d'intérêt a écrit aux membres du comité des deux Chambres pour nous informer que le projet de loi sur les conflits d'intérêts avait cessé d'exister.

Le projet de loi ne fonctionne pas sous son libellé actuel, et le leader du gouvernement à la Chambre a refusé, au nom du gouvernement, d'y apporter des amendements pour le rendre efficace.

Les Canadiens devront se demander pourquoi les conservateurs s'opposent à avoir une loi sur les conflits d'intérêts. Les conservateurs s'y sont pris à cinq fois pour

présenter un projet de loi sur les conflits d'intérêts et, pour la cinquième fois, le projet de loi va mourir. Peu importe le conservateur qui est au pouvoir, un conservateur restera toujours un conservateur, et les conservateurs ne se soucient pas de morale. C'est au fruit qu'on juge l'arbre.

• (1415)

LA LIBÉRATION CONDITIONNELLE

M. Scott Thorkelson (Edmonton—Strathcona): Monsieur le Président, j'ai présenté ce matin un projet de loi d'initiative privée visant à modifier le Code criminel.

Grâce à ce projet de loi, toute inobservation d'une condition de libération ou de mise en liberté constituera désormais un délit criminel. À l'heure actuelle, l'inobservation d'une condition de libération ne constitue pas un délit. La Commission des libérations conditionnelles doit être informée pour qu'un mandat d'arrestation soit émis.

La modification que je propose prévoit qu'un policier arrête immédiatement une personne qui ne respecte pas une condition de sa libération. Elle va accélérer le temps de réaction des forces policières, surtout compte tenu des changements qui doivent être apportés cet été au système informatisé de la police.

Grâce à ces modifications, les policiers auront rapidement accès aux conditions de libération. Une réaction rapide est essentielle à la sécurité de la collectivité. Si cette modification avait été en vigueur, Kittye Schmidt et Ezio Faraone seraient peut-être encore vivants. Les deux ont été victimes de personnes qui avaient violé leurs conditions de libération ou qui étaient encore en liberté. Grâce à ce projet de loi, on va s'assurer que les conditions de libération soient vraiment respectées. J'exhorte tous les députés à appuyer ce projet de loi.

* * *

[*Français*]

L'INDUSTRIE DU COMPOSTAGE

M. Marcel R. Tremblay (Québec-Est): Monsieur le Président, je profite de cette tribune pour souligner le dynamisme d'une compagnie qui oeuvre dans le domaine de l'industrie du compostage.

La compagnie Biomax Inc. présente des procédés de compostage axés sur le contrôle de la performance selon des critères bien déterminés.

En plus d'offrir un produit de qualité, la compagnie de gestion de résidus organiques par compostage assure la promotion et la vente de ses produits et services, d'où une croissance rapide au cours des dernières années.

De ce fait, Biomax a principalement axé son travail vers la recherche. On a ainsi observé que le contexte de compostage américain s'appliquait de moins en moins au climat québécois de par la particularité de notre climat.

Je salue donc l'initiative d'une compagnie de chez nous, qui axe son action vers la protection et la promotion de notre environnement.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LA BOSNIE

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre.

Ce matin, le président Clinton des États-Unis disait que l'époque des négociations en Bosnie était terminée et il demandait des mesures sévères, dans le cadre d'une action collective unifiée, pour mettre fin à la tuerie. Le Conseil de sécurité de l'ONU est actuellement en réunion pour étudier de toutes nouvelles propositions. Cela soulève de graves questions pour le Canada, peut-être les plus graves que nous ayons à considérer depuis la guerre de Corée.

Le gouvernement envisage-t-il de participer aux mesures militaires plus sévères que proposent les Américains? Quelles en seraient les conséquences pour la sécurité de nos troupes? Nous avons besoin de réponses à ces questions et nous en avons besoin tout de suite.

Le premier ministre va-t-il annuler ses visites à l'étranger et rentrer immédiatement au pays pour présenter à la Chambre la position du gouvernement sur ces questions vitales, de sorte que le Parlement puisse se prononcer sur des décisions qui seront une affaire de vie ou de mort pour nos troupes? Nous en avons assez des petits reportages de quatre secondes en provenance de l'étranger. Nous voulons des réponses ici, au Parlement.

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, comme la plupart des gens dans le monde, je partage l'inquiétude du député au sujet du rejet, par le pseudo parlement des Serbes de Bosnie, du plan de paix Vance-Owen. Comme tout le monde, je crains ce qui pourrait en découler.

Je ne pense pas que les propos du député aident beaucoup dans les circonstances. C'est du théâtre! Il devrait plutôt se rendre compte de l'importance de la

rencontre d'aujourd'hui entre le premier ministre et le président Eltsine, car la Russie, en tant que membre permanent du Conseil de sécurité a un droit de veto sur les décisions de celui-ci. Une entente ou des discussions sur la Bosnie avec le président Eltsine est probablement ce que le premier ministre peut faire de plus utile. Rien que pour cela, le voyage serait important et utile.

Le Canada, comme toujours, continuera de rechercher une solution internationale et de faire son possible pour faciliter les discussions et les négociations à l'ONU et ailleurs. En ce qui concerne nos troupes, comme le premier ministre l'a dit, leur sécurité continue d'être notre priorité.

• (1420)

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, je dis au ministre que les discussions les plus importantes que le premier ministre peut avoir sont celles qu'il doit avoir avec les Canadiens. Ce sont eux qui doivent prendre les décisions au sujet de l'engagement de nos troupes.

S'il doit s'entretenir avec le premier ministre russe, il peut se servir d'un téléphone. Il peut utiliser la ligne secrète, comme la ministre de la Défense dit qu'elle fait constamment.

[*Français*]

Le président Clinton dit qu'il faut une action unifiée et plus musclée. Nos forces canadiennes sont exposées et, malheureusement, nous n'avons pas toute l'information par le gouvernement.

Je demande encore au ministre: Est-ce qu'on appuie la position du président Clinton? Quelle est la situation de nos forces?

Je demande encore au premier ministre de revenir immédiatement pour présenter la position du Canada au Parlement avant que des décisions soient prises.

[*Traduction*]

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, comme l'a dit le premier ministre, de même que tous les pays qui ont des troupes en Yougoslavie, nous nous inquiétons assurément beaucoup du sort de nos troupes et de la paix, mais aussi de l'incidence que pourrait avoir toute opération militaire sur nos troupes et le désir de trouver une solution permanente. Des discussions sont en cours. Plusieurs solutions sont proposées.

Le député a tort de proposer que toutes ces discussions soient abandonnées et de dire que le premier ministre ferait mieux de venir à la Chambre l'écouter parler de cette question plutôt que de s'entretenir avec des dirigeants mondiaux importants comme Eltsine, Kohl, Mitterand et Major.

Le gouvernement du Canada se conduira comme il convient. Nous nous inquiétons pour les troupes. Dans le cas présent, comme nous l'avons toujours fait par le passé, nous allons collaborer avec les Nations Unies et d'autres partenaires internationaux pour trouver la meilleure solution possible.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, je voudrais dire au ministre que j'ai le plus grand respect pour le Parlement et pour les droits des Canadiens de se faire entendre par l'entremise du Parlement.

Permettez-moi de donner un exemple de la confusion qui règne au sein du gouvernement. La secrétaire d'État aux Affaires extérieures aurait dit ce matin que nous offrirons d'envoyer d'autres troupes en Bosnie, mais le secrétaire parlementaire du leader de la Chambre dit que nous devrions retirer nos troupes de Bosnie. Pour sa part, la ministre de la Défense nationale a dit hier que nous n'avions pas assez de troupes à envoyer en Bosnie, mais que nous y enverrions nos avions.

Ma question au ministre ou au vice-premier ministre est celle-ci: Qu'est-ce qui est vrai? Allons-nous envoyer d'autres fantassins ou retirer nos troupes? Allons-nous participer à des raids aériens, comme la ministre de la Défense nationale semble le laisser entendre? Ne serait-il pas raisonnable et tout à fait logique qu'au cours de cette période cruciale pour les Canadiens et pour nos troupes, le premier ministre soit au Parlement et que le Parlement ait le droit d'être consulté avant qu'on décide d'engager d'autres troupes ou de mettre nos troupes encore plus en danger?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, le ton, les propos et les accusations du député entrent totalement en contradiction avec l'hypothèse qu'un débat et une discussion raisonnables pourraient avoir lieu ici. Ils n'auront pas lieu tant que le député emploiera cette tactique pour parler de cette question importante.

Simplement pour rectifier les faits, voici ce que le premier ministre a dit au sujet de l'envoi d'autres troupes: «De toute évidence, le Canada est intervenu par le passé et examinerait attentivement toute demande d'aide

ultérieure de la part du secrétaire général.» C'est ce que le premier ministre a dit.

Des voix: Oh, oh!

M. Andre: Le député dit qu'il a posé une question sérieuse et, pourtant, il fait du chahut et nous demande de traiter les libéraux sérieusement sous prétexte qu'ils le méritent. Il faut que le député mérite d'être traité sérieusement, mais son comportement ne nous montre pas qu'il est sérieux.

M. Boudria: C'est un mépris de la démocratie.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Il faut le mériter.

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Voilà ce qu'a dit votre secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

M. Crosbie: Profitez d'une journée réservée à l'opposition!

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, l'opération de maintien de la paix en Bosnie a atteint un point très critique. La population s'inquiète de plus en plus au sujet de notre participation parce que les signaux d'alerte se multiplient sans qu'un débat ne s'engage. Le dernier signal que nous avons reçu est celui qu'a émis le commandant des Forces canadiennes en Bosnie qui s'est dit préoccupé au sujet de la sécurité de ses troupes.

Ma question s'adresse au vice-premier ministre. Quel est le mandat de nos troupes en Bosnie et qu'est-ce que le gouvernement prévoit faire avec nos 2 400 soldats qui s'y trouvent en cas de raid aérien par des pays de l'Ouest?

• (1425)

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, le député suppose qu'un raid aérien est imminent et inévitable. Or, il n'en est rien.

Des discussions sont en cours pour examiner cette option et d'autres possibilités depuis que le soi-disant parlement des Serbes de Bosnie a pris cette très malheureuse décision.

Le fait est que nous souhaitons tous que cessent les hostilités, cette brutale purification ethnique et toutes les autres atrocités. Sous l'égide des Nations Unies, le Canada fait de son mieux pour fournir une aide humanitaire aux réfugiés et faire respecter le cessez-le-feu à Srebrenica et ailleurs.

Nous sommes constamment en pourparlers avec nos alliés. C'est ce que fait le premier ministre, c'est ce que fait la secrétaire d'État aux Affaires extérieures, c'est ce que font les hauts fonctionnaires du ministère des Affaires extérieures ainsi que de nos ambassadeurs dans les diverses capitales du monde.

Espérons qu'un plan réalisable ressortira de toutes ces discussions. Espérons que les Serbes de Bosnie finiront par se rendre compte que leur position est intenable et qu'elle ne pourra que leur causer de terribles dommages, à eux et aux autres. Espérons que nous trouverons une solution.

D'ici là, la priorité absolue du Canada est de s'assurer que nos troupes ne sont pas exposées à des risques inutiles et qu'elles sont bien équipées pour la mission qu'elles doivent remplir. Dans les heures, les jours et les semaines qui viennent, nos actes seront dictés par l'évolution des événements.

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, notre pays doit être le seul au monde à avoir envoyé des soldats au front dans un pays étranger sans consultation aucune du Parlement.

Les trois principaux intéressés dans cette affaire, le premier ministre, la secrétaire d'État aux Affaires extérieures et la ministre de la Défense nationale, étant absents, le vice-premier ministre pourrait-il nous dire qui, au Canada, est responsable sur le plan politique de cette opération délicate en cet instant crucial? Qui a tous les éléments? Le vice-premier ministre va-t-il ouvrir immédiatement un débat à la Chambre sur l'une des questions les plus importantes de l'histoire de notre pays?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, il y a eu, la semaine dernière, une journée d'opposition à ce sujet. Je crois que cela fait une semaine exactement aujourd'hui. Le député libéral qui a parlé en premier a fait un discours retentissant et accusateur, après quoi il a quitté la Chambre et nous ne l'avons jamais revu.

Si, comme semble vouloir le suggérer le député, ce genre de débat pouvait aider nos soldats, si nous pensions que ce genre de débat pouvait contribuer à l'instauration de la paix en Yougoslavie et à la sécurité de nos soldats, alors certes, nous n'hésiterions pas à ouvrir un tel débat.

Entre-temps, comme le premier ministre l'a dit, nous ne sommes pas fondamentalement opposés à ce que cette question fasse l'objet d'un débat rationnel, sensé et objectif, mais en fait, tout ce qui intéresse les députés de l'autre côté, c'est de salir la réputation de ce gouvernement.

Des voix: Oh, oh!

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, ce serait bien, non seulement pour les députés mais aussi pour tous les Canadiens, que la ministre de la Défense nationale soit à la Chambre et prête à rendre des comptes au Parlement plutôt que d'être en train de faire campagne d'un bout à l'autre du pays pour la course à la direction.

M. Beatty: Elle était au comité hier.

M. le Président: Je pense que nous devrions nous rappeler de cette règle de longue date qui nous interdit de signaler l'absence d'un député à la Chambre. Je demande aux députés des deux côtés de la Chambre de respecter cette règle.

M. Robinson: Monsieur le Président, je ne faisais que prendre exemple sur le leader du gouvernement à la Chambre à cet égard.

Hier, à la suite de la tragique décision du Parlement serbe de Bosnie de rejeter le plan de paix Vance-Owen, le secrétaire d'État américain, M. Warren Christopher, a déclaré que les États-Unis étaient déterminés à prendre de nouvelles mesures plus fermes. Nous savons que ces mesures pourraient signifier notamment des raids aériens et la levée de l'embargo pour les musulmans de Bosnie.

• (1430)

Comme l'une ou l'autre de ces mesures pourrait avoir de graves répercussions sur la sécurité des troupes canadiennes, le ministre peut-il me dire précisément quelle est la réaction du Canada à ces changements? En particulier, quels sont ces plans de contingence qui étaient prévus dans l'éventualité d'un échec du plan de paix, dont la ministre a parlé hier, à la Chambre?

Le plan de paix a échoué, et les Canadiens ont le droit de savoir quelles mesures seront prises pour assurer la sécurité des Forces canadiennes.

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, pour en revenir au préambule de la question du député, nous ne prenons pas les présences, ici, mais je pense que la ministre de la Défense nationale est ici plus souvent que lui.

Des voix: Oh, oh!

M. Andre: Pour ce qui est des options qui s'offrent à nous. . .

M. le Président: J'aimerais que les deux côtés de la Chambre laissent ce genre d'échange à un autre forum et que nous passions aux questions et réponses. Nous connaissons les règles à ce sujet.

M. Andre: Monsieur le Président, comme la ministre de la Défense nationale, le premier ministre, d'autres personnes et moi-même l'avons dit à maintes reprises, les Forces canadiennes détachées en Yougoslavie ont des plans d'urgence pour se protéger si jamais la situation se détériorait.

Quant aux propositions du secrétaire d'État américain, celles-ci et d'autres font actuellement l'objet de discussions aux Nations Unies, entre le premier ministre et le président Eltsine, ainsi qu'entre d'autres dirigeants des pays de l'Ouest et, en fait, des dirigeants du monde entier.

Nous ne savons pas encore quelle position adopteront les Nations Unies. Elles-mêmes l'ignorent encore. Le Canada veille à faire entendre son point de vue dans les milieux stratégiques. Une fois qu'une décision aura été prise, on peut s'attendre à ce que le Canada, comme il l'a toujours fait, agisse de concert avec le reste du monde par l'intermédiaire des Nations Unies. Espérons que ces plans conduiront à une paix durable, tout au moins à court terme à la fin des hostilités en Yougoslavie, ce que nous souhaitons tous ardemment.

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, le ministre dit que le Canada veille à faire entendre son point de vue dans les milieux stratégiques. Les familles des soldats canadiens stationnés en Bosnie, ces soldats eux-mêmes, et surtout, les Canadiens sont en droit d'entendre les réponses à ces questions ici, au Parlement; ça ne doit pas être réglé à huis clos. Nous ne savons toujours pas quelle est la position du gouvernement canadien sur ces dossiers.

Hier le ministre de l'Information du gouvernement serbe de Bosnie a dit que les Américains bluffaient et qu'ils n'interviendraient jamais militairement. Étant donné que la situation est critique, qu'il n'y a pas d'eau à Srebrenica, que les villes de Zepa et de Goradze sont assiégées alors même que nous parlons, j'aimerais demander au gouvernement si nous sommes prêts à faire preuve de leadership et à réclamer des Nations Unies pour le moins l'établissement de refuges et de corridors humanitaires pour empêcher la purification ethnique qui se poursuit en Bosnie? Et allons-nous enfin mettre du

mordant dans notre demande que ces criminels de guerre soient traduits en justice?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Nous réclamons des interventions de ce genre depuis des mois. C'est la raison d'être de la présence des troupes canadiennes là-bas, c'est ce qu'elles essayent de faire à Srebrenica.

Je suis d'accord avec le député. Il est très troublant que le soi-disant parlement serbe de Bosnie ait pris cette position; je suis convaincu qu'il a tort—j'espère que les conséquences n'en seront pas tragiques mais je n'en suis pas sûr—de croire que le reste du monde n'a pas la volonté de prendre les mesures nécessaires pour mettre fin aux atrocités qui sont commises là-bas. C'est une position extrêmement dangereuse pour les Serbes qu'a prise leur parlement.

En attendant, je crois que le député conviendra que la position la plus prudente pour le gouvernement canadien est de continuer à discuter avec ses alliés des diverses options possibles. Si le Canada, comme le voudrait le député, émettait une position ferme, tous les autres pays auraient le droit de faire la même chose et en quoi cela contribuerait-il à résoudre ce problème dans le sens que nous souhaitons tous?

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre.

Nous reconnaissons assurément tous que les Canadiens ont le droit d'être consultés. Aussi, je voudrais demander au ministre, en m'abstenant bien sûr de signaler l'absence de la secrétaire d'État aux Affaires extérieures. . .

Des voix: Oh, oh!

• (1435)

M. le Président: La Chambre sait pertinemment pourquoi il existe une règle qui interdit de faire des observations au sujet de l'absence d'un député ou d'un ministre. C'est que leur emploi du temps chargé ne leur permet pas toujours d'être ici.

J'ai demandé aux deux côtés de la Chambre de respecter cette règle. Nous ne facilitons pas le déroulement de ce qui constitue en définitive une suite très sérieuse de questions et réponses en enfreignant constamment une règle que nous connaissons tous.

J'espère que le député en tiendra compte, et je lui demande de poser sa question.

M. Robinson: Monsieur le Président, le Comité permanent des affaires étrangères et du commerce extérieur a sûrement le droit de savoir l'essentiel de ce qui se passe en Bosnie.

Ce matin, le comité permanent a décidé à l'unanimité d'informer la Chambre que le ministère des Affaires extérieures serait coupable d'outrage au Parlement s'il ne tient pas de séances d'information à l'intention des membres du comité permanent.

Je voudrais demander au gouvernement ce qu'il cherche à cacher. Pourquoi ne communique-t-il pas aux membres du Comité permanent des affaires étrangères et du commerce extérieur des renseignements essentiels concernant le rôle et la sécurité des troupes canadiennes en Bosnie?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, on ne cherche à rien cacher et il n'y a pas lieu d'inquiéter les gens sans raison au sujet de la sécurité de nos troupes en Bosnie.

Nous pouvons être sûrs que les professionnels du ministère de la Défense nationale, et le Canada a plus d'expérience dans ce genre de chose que n'importe quel autre pays, ont établi des plans afin d'éviter d'exposer nos troupes à des risques inutiles.

En ce qui concerne le Comité permanent des affaires étrangères et du commerce extérieur, la ministre se trouve actuellement en Croatie, après être allée en Bosnie. Elle doit se rendre en Somalie avant de revenir au Canada. Nous avons déclaré qu'elle serait prête à comparaître devant le comité la semaine prochaine et à répondre à toutes les questions que voudront lui poser les membres du comité et les autres députés.

* * *

LE HARCÈLEMENT SEXUEL

Mme Mary Clancy (Halifax): Monsieur le Président, le rapport sur le harcèlement sexuel déposé hier par la ministre de la Défense nationale confirme que 26,2 p. 100 des femmes dans les Forces canadiennes ont subi une forme quelconque de harcèlement sexuel. Il confirme aussi que trop peu d'entre elles formulent des plaintes à ce sujet.

Ma question s'adresse au vice-premier ministre. Pourrait-il nous dire quelles parties de ce nouveau rapport inciteront les femmes à faire état des cas de harcèlement et à présenter des plaintes conformément à la procédure établie?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, ce rapport a amené le ministère de la Défense nationale à recommander trois changements importants.

On va nommer un conseiller en matière de harcèlement. On modifiera les règlements royaux afin de permettre à un conseiller d'aider le plaignant, tant à l'étape de la plainte qu'à l'étape de l'enquête. On instaurera un système de compte rendu. Un système de suivi permettra de surveiller et d'enregistrer le nombre de plaintes formulées par les membres des Forces canadiennes.

On mettra sur pied un programme d'éducation et de formation afin de mieux sensibiliser les gens et de leur enseigner exactement ce qu'est le harcèlement sexuel et pourquoi cette question est si sérieuse.

Mme Mary Clancy (Halifax): Monsieur le Président, je remercie le leader parlementaire de sa réponse. Je m'en réjouirais davantage si ce n'était que ces recommandations reflètent très exactement les lignes directrices du Conseil du Trésor que le gouvernement a mises en place depuis pas mal de temps.

Mais l'ennui c'est que les lignes directrices du Conseil du Trésor ne sont pas appliquées. Les transgresseurs dans la fonction publique canadienne ne sont jamais réprimandés.

Ma question s'adresse donc au vice-premier ministre. Quelles mesures compte-t-il prendre pour veiller à ce que tous ceux qui signalent des cas de harcèlement soient pris au sérieux et à ce que les règles et lignes directrices dont il parle, soient réellement respectées? Jusqu'à maintenant, rien ne nous permet de croire qu'elles le seront.

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, le rapport n'a été diffusé qu'hier et le ministère de la Défense nationale ne l'a reçu qu'un ou deux jours plus tôt, et ce sont là les changements qu'on a mis en place.

Il est un peu injuste de la part de la députée de conclure que tout cela n'est que de la frime et que le ministère de la Défense nationale, après avoir affirmé qu'il prenait ce problème au sérieux, n'aurait pas l'intention de faire vraiment respecter les mesures annoncées.

Je ne crois pas que la députée puisse justifier de telles appréhensions à l'égard du ministère de la Défense nationale. À mon avis, elle devrait attendre et faire une évaluation plus objective de la situation.

* * *

LE LOGEMENT

M. Joe Fontana (London-Est): Monsieur le Président, à l'heure actuelle, 1,2 million de Canadiens vivent dans des logements insalubres. Dans son plan général, la SCHL conclut que les difficultés économiques vont condamner un nombre croissant de Canadiens à vivre dans des logements insalubres. Comme la litanie des licenciements ne cesse de s'allonger partout au Canada, ces problèmes sont ressentis avec de plus en plus d'acuité dans les principaux centres urbains du pays que sont Vancouver, Winnipeg, Montréal, Toronto et Halifax.

• (1440)

Je voudrais demander au ministre des Finances pourquoi le gouvernement abandonne son obligation envers les provinces, qui consiste à donner à tous le même accès à un logement abordable.

[*Français*]

Pourquoi ce gouvernement abandonne-t-il les pauvres qui ont besoin de logement social?

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministère des Finances): Monsieur le Président, notre gouvernement n'abandonne pas les pauvres.

Nous fournissons une aide pour 650 000 logements sociaux à un coût annuel de 2 milliards de dollars. Le programme d'engagements de subventions sur 35 ans, qui était en vigueur jusqu'à maintenant, impose des coûts énormes aux contribuables de demain.

Par exemple, les 41 millions de dollars qui seront investis dans le logement social cette année imposeront, si cette dépense est remboursée sur une période de 35 ans, un fardeau de 1,3 milliard de dollars aux contribuables de demain.

Nous avons exposé dans le budget de nouvelles formules plus abordables pour venir en aide aux bénéficiaires du programme de logement social.

M. Joe Fontana (London-Est): Monsieur le Président, le ministre dira ce qu'il voudra, mais il reste que les faits sont éloquents.

L'an dernier, il a tué le logement coopératif. Cette année, il a mis fin à toute espèce de financement du logement social, mettant ainsi en veilleuse les programmes fédéraux-provinciaux à frais partagés, qui comprennent le logement pour les aînés et les personnes handicapées, le programme d'aide à la remise en état des logements et le programme de réparations d'urgence.

Comment le gouvernement justifie-t-il l'annulation de ces programmes sans avoir offert au préalable d'autres solutions intéressantes sur le plan des coûts? Ces solutions sont légion. Nous en avons proposé un grand nombre, comme les coentreprises faisant appel à la participation des secteurs public et privé.

Quand le gouvernement va-t-il réunir tous les intervenants pour élaborer à l'échelle nationale une politique et un programme de logement pour les Canadiens?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, c'est là une question qui devrait être débattue au niveau fédéral-provincial où les ministres des Finances se réunissent pour discuter du défi que représentent la dette et le déficit, du fardeau qu'ils constituent pour tous les Canadiens, et collaborer à la mise au point de solutions pratiques pour régler le problème.

Il est clair que c'est un secteur de responsabilité commune. Je dois rappeler au député que nous allons maintenir le programme de logement social destiné aux autochtones habitant dans des réserves, aux personnes handicapées et aux femmes victimes de violence au foyer.

Nous devons certes soutenir le plus possible tous nos programmes sociaux et même les améliorer, mais ne jamais perdre de vue que nous sommes aux prises avec un très grave problème d'endettement et de déficit. J'espère que mon collègue le comprend. Nous allons faire de notre mieux pour tirer le maximum des rares ressources à notre disposition.

* * *

LE BOIS D'OEUVRE

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Monsieur le Président, nous venons de recevoir des États-Unis la décision rendue dans le différend sur le bois d'oeuvre.

Cette affaire ne se réglera donc jamais? La décision d'aujourd'hui renvoie la question au département américain du Commerce, qui devra faire rapport dans 90 jours, et les exportateurs canadiens de bois d'oeuvre seront toujours en butte au harcèlement des États-Unis.

Quelles mesures au juste le ministre et le gouvernement vont-ils prendre pour que les exportations canadiennes de bois d'oeuvre aux États-Unis ne fassent plus l'objet de ce harcèlement constant que la décision d'aujourd'hui laissera sévir, en repoussant le règlement encore de 90 jours?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, le ton que mon collègue donne à sa question m'étonne vraiment.

La décision que le groupe spécial vient de rendre dans l'affaire du bois d'oeuvre est très favorable au Canada. Il y a effectivement renvoi de la question à la Commission du commerce international des États-Unis pour un certain nombre de points, presque tous, en fait.

Je ferais toutefois remarquer à mon collègue que l'argumentation du Canada et d'autres intervenants canadiens a été en très grande partie acceptée par le groupe spécial, et c'est encourageant. C'est un élément que je rappelle au député, puisqu'il semble faire exprès de ne pas en tenir compte.

• (1445)

Sans notre Accord de libre-échange, nous n'aurions même pas eu l'occasion de présenter cette argumentation. Grâce à lui, nous avons pu faire valoir notre cause et obtenir une décision favorable.

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Monsieur le Président, ma question suppplémentaire est la suivante.

Étant donné que la coalition américaine du bois d'oeuvre et des autorités américaines ont déjà annoncé leur intention de faire une contestation extraordinaire de cette décision pour que l'affrontement se poursuive, le ministre peut-il dire à la Chambre s'il a reçu l'assurance de la nouvelle administration à Washington que le président Clinton va laisser tomber ce différend dès maintenant?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, si j'ai été un peu en retard à la période des questions aujourd'hui, c'est que je viens tout juste de recevoir la décision. Je n'ai pas eu l'occasion d'en discuter avec les représentants de l'administration américaine.

Je peux toutefois dire à mon collègue que j'ai abordé la question avec l'administration américaine avant que la décision ne soit rendue. J'ai fait remarquer à ses représentants que, à cause de ces restrictions sur les exportations canadiennes de bois d'oeuvre, les prix avaient augmenté. En un an et demi, il a presque doublé. Il n'y a pas eu de nouvelle production d'importance aux États-Unis. En fait, des préoccupations d'ordre environnemental y limitent l'exploitation forestière.

J'ai souligné avec beaucoup d'insistance qu'il était dans l'intérêt de l'économie américaine de laisser tomber ces tarifs, et c'est ce que je les ai invités à faire.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse également au ministre du Commerce extérieur.

Vendredi dernier, une autre installation de fabrication de l'Ontario a annoncé sa fermeture. L'usine de construction de camions Mack, qui est la plus productive en Amérique du Nord, va fermer ses portes et deux ministres ont déclaré à la Chambre que cela n'avait absolument rien à voir avec l'Accord de libre-échange.

J'ai ici un exemplaire de l'accord. En vertu du numéro tarifaire 8701.20.00, le gouvernement conservateur a éliminé le droit de 9,2 p. 100 sur les tracteurs routiers pour semi-remorques, de sorte que les camions Mack peuvent désormais faire entrer leurs remorques au Canada en franchise.

Comment les ministres peuvent-ils continuer d'affirmer à la Chambre que cette perte d'emplois n'est pas attribuable au libre-échange alors que l'accord qu'ils ont conclu permet aux camions Mack d'entrer au Canada sans être assujettis à des droits?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je ne suis pas content quand une usine, comme celle qui construit des camions Mack, réduit ou cesse son activité.

Je pense que, si elle en est capable, la députée devrait faire un tour d'horizon; elle se rendrait compte que l'Accord de libre-échange nous a permis quelques réussites. L'an dernier, par exemple, nos exportations ont augmenté de 13,6 p. 100, même si l'économie tournait au ralenti. Il faut noter, entre autres, que, depuis la mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange, les exportations de l'Alberta vers les États-Unis ont augmenté de 52 p. 100, celles de la Saskatchewan, de 44 p. 100, celles de l'Ontario. . .

M. Kilgour: La députée est de l'Ontario.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Si le député voulait bien écouter, il saurait ce qui s'est passé en Ontario. Les exportations ont augmenté de 29 p. 100.

M. Kilgour: Nous voudrions entendre parler des camions Mack.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Le député ne s'intéresse pas aux bonnes nouvelles que je lui donne et veux changer de sujet. Regardons. . .

M. le Président: La députée peut poser une question supplémentaire.

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, je veux poser une question supplémentaire au ministre d'État aux Finances et à la Privatisation, qui fournit encore des informations inexactes à la Chambre quant à des possibilités d'emploi à Oakville, à l'usine Ford.

M. McDermid: C'est à cause du réoutillage.

Mme Copps: Le ministre du Revenu, qui permet l'importation en franchise de ces camions, a dit ce qui suit la semaine dernière aux travailleurs qui ont perdu leur emploi à l'usine de production de camions Mack: «Ce qu'on perd d'un côté, on le gagne de l'autre. Ford est en train d'embaucher, par suite d'un investissement de un milliard de dollars. Par conséquent, vous devriez aller vous chercher des emplois chez Ford.»

Il y a quelques minutes, j'ai fait allusion à la situation chez Ford. Non seulement cette compagnie n'embauche pas, mais elle a licencié 500 employés.

Pourquoi le ministre du Revenu répand-il des informations inexactes en disant aux travailleurs de l'usine de camions Mack, qui viennent de perdre leur emploi, qu'ils peuvent s'en trouver un autre chez Ford, alors que cette compagnie licencie elle aussi des travailleurs? Pourquoi abandonnez-vous les travailleurs canadiens?

• (1450)

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, personne n'abandonne les travailleurs canadiens. L'Accord de libre-échange les aide.

Permettez-moi de donner un exemple précis à la députée. Celle-ci devrait reconnaître que s'il y a actuellement des problèmes chez Ford, c'est parce que cette compagnie procède au réoutillage de ses installations à Oakville, dans le cadre d'un investissement de un milliard de dollars. Ford investit aussi un milliard de dollars à Windsor.

Juste de l'autre côté de la rue, la compagnie Lear Seating a ouvert une toute nouvelle usine, créant ainsi 650 nouveaux emplois directs et indirects, simplement pour approvisionner Ford. Ainsi, l'investissement fait par Ford a engendré d'autres investissements. Les 650 nouveaux emplois créés par Lear Seating représentent un chiffre beaucoup plus élevé que le nombre de licenciements chez Mack.

* * *

LE CHÔMAGE CHEZ LES JEUNES

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre des Finances, qui doit savoir que le taux de chômage des jeunes a atteint près de 18 p. 100 le mois dernier au Canada, de sorte qu'il y a aujourd'hui 28 000 jeunes Canadiens de plus qui se tournent les pouces à cause des mesures draconiennes du gouvernement.

Juste à Terre-Neuve, le taux de chômage des jeunes a grimpé en flèche le mois dernier, passant de 31 p. 100 à 38 p. 100.

Le ministre des Finances peut-il me dire pourquoi le budget de la semaine dernière ne contient pas la moindre mesure visant à résoudre cette crise de l'emploi et à redonner du travail à nos jeunes gens?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, je pense que le problème de la dette et du déficit préoccupe beaucoup les jeunes, comme tous les Canadiens d'ailleurs. Ils semblent en tout cas s'y intéresser de plus en plus, comme j'ai pu le constater dans mes déplacements d'un bout à l'autre du pays, parce qu'en fin de compte, les jeunes vont se retrouver avec le problème sur les bras.

Il faut avoir le sens des réalités et réduire les dépenses du gouvernement tout en continuant de soutenir la croissance économique, de créer des emplois, de stimuler l'activité économique et de mettre à profit les possibilités qu'offrent les nouveaux secteurs économiques qui commencent à voir le jour.

Le député est parfaitement au courant des mesures que nous avons prises dans l'exposé économique de décembre pour stimuler le secteur de la petite entreprise, soutenir financièrement plus de programmes de formation et de perfectionnement professionnels et investir dans l'infrastructure.

Grâce au travail acharné et aux efforts inlassables du ministre des Pêches, qui a grandement contribué à régler les crises extrêmement graves que l'industrie de la pêche a traversées à Terre-Neuve et dans d'autre provinces de l'Atlantique. . .

M. le Président: Je crois qu'il faudrait poursuivre. Le député a une question supplémentaire à poser.

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): Monsieur le Président, je tiens à ce que le ministre sache que ces jeunes gens ont également des inquiétudes au sujet de leur éducation et de leurs perspectives de carrière, et c'est à cet égard qu'il laisse tomber ces jeunes, voire toute une génération de Canadiens d'une manière absolument éhontée avec ses politiques.

Par exemple, les fonds consacrés au Programme Défi et au Programme EEET ont été réduits de plus de moitié depuis 1985. Le ministre a éliminé des emplois pour étudiants de tous côtés. Le gouvernement a de plus fait disparaître des possibilités d'instruction en jouant dans la politique de prêts aux étudiants et dans les paiements de transfert aux provinces.

Je voudrais que le ministre des Finances me dise pourquoi le gouvernement n'arrête pas de s'en prendre aussi brutalement aux jeunes gens et ne les aide pas plutôt à s'instruire et à trouver du travail.

L'hon. Pauline Browes (ministre d'État (Emploi et Immigration)): Monsieur le Président, j'aimerais répondre au député pour ce qui touche le Programme Défi 93. La réalité, c'est que le budget de création d'emplois pour les jeunes dans le cadre de ce programme a augmenté de 5,1 millions de dollars cette année et que plus de 400 centres d'emplois Jeunesse ont été créés. Nous sommes très heureux de voir un si grand nombre d'employeurs contribuer à aider les jeunes.

L'aide en matière d'emploi pour les jeunes ne provient pas seulement du gouvernement. Dans le cadre de Défi 93, des groupes sans but lucratif, du secteur privé et du secteur public, créeront quelque 57 000 emplois pour étudiants cet été. Nous en sommes enchantés. Peut-être que le député pourrait féliciter le gouvernement maintenant d'avoir ainsi majoré le financement de programmes à l'intention des jeunes.

* * *

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE NORD-AMÉRICAIN

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Commerce.

Hier, le sous-procureur général adjoint a dit au comité législatif chargé d'étudier l'ALÉNA que le numéro tarifaire 2201 du GATT, c'est-à-dire les eaux naturelles ordinaires de toutes sortes sauf l'eau de mer, est inclus dans l'ALÉNA comme produit pouvant faire l'objet d'échanges commerciaux. Il a également reconnu que l'ac-

cord ne renferme aucune disposition visant à exempter l'exportation massive d'eau.

• (1455)

Voici la question que je veux poser au ministre du Commerce. Il a réussi à obtenir des exemptions spécifiques pour l'exportation des billes de bois et du poisson non traité. Pourquoi alors n'a-t-il pas réussi à obtenir une exemption spécifique pour l'exportation massive des eaux canadiennes?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, on ne verra jamais la fin de cette histoire. Le Nouveau Parti démocratique ne veut simplement pas accepter le fait que le gouvernement canadien ne permettra pas l'exportation massive de nos eaux.

Par ailleurs, les lois de mise en oeuvre de l'ALE et de l'ALÉNA interdisent toutes deux de façon spécifique l'exportation de grandes masses d'eau.

Bien que les Américains ne manifestent pas le désir d'acheter notre eau, mes collègues du Nouveau Parti démocratique veulent quand même que nous négociions quelque chose qui va à l'encontre de notre mesure législative et de notre politique.

Que seraient-ils prêts à céder en retour? Seraient-ils prêts à renégocier la culture, les restrictions en matière d'investissements ou encore les systèmes de gestion de l'offre?

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Monsieur le Président, le ministre persiste à dire que notre politique fédérale relative aux eaux et l'article 302 de l'ALÉNA nous assurent une protection suffisante contre l'exportation massive d'eau.

Hier, au comité, le sous-procureur général adjoint a admis que l'interprétation de nos engagements internationaux en vertu de l'ALÉNA auraient préséance sur toute politique nationale, y compris notre politique fédérale relative aux eaux, et sur toute mesure législative, y compris la loi de mise en oeuvre de l'accord.

Le ministre est-il d'accord pour dire que, premièrement, l'inclusion des eaux naturelles ordinaires de toutes sortes dans l'ALÉNA, deuxièmement, le fait de ne pas avoir négocié l'exclusion spécifique de ces eaux dans l'ALÉNA et, enfin, le fait que cet accord international aura préséance sur notre politique nationale. . .

M. le Président: Je crois que la question a été posée. Le ministre a la parole.

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, mon interprétation des choses est fort différente de ce que le député vient de dire.

Ce qui est inclus de façon spécifique dans l'ALÉNA, c'est l'eau qui est dans de petits contenants. . .

Des voix: Allons!

Des voix: Oh, oh!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): . . .l'eau transportée dans des réservoirs ou des camions, mais pas les grandes masses d'eau.

M. Riis: Lisez le compte rendu, Mike. C'est ce qu'il a dit. Il n'est pas d'accord avec vous, Mike.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Mon collègue dit qu'il n'est pas d'accord avec moi. Mon collègue et moi avons des divergences d'opinions sur beaucoup de sujets, et j'en suis très fier.

* * *

[*Français*]

LE DÉVELOPPEMENT FORESTIER

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Forêts.

Le Regroupement des sociétés d'aménagement forestier du Québec, dans une lettre datée de ce jour, s'inquiète du budget fédéral concernant le développement des forêts privées au Québec par le plan de développement de l'est du Québec et de l'entente Canada-Québec sur le développement forestier.

Ma question est la suivante: Est-ce que le ministre peut nous dire aujourd'hui que lors des négociations sur ces ententes forestières au Québec avec le gouvernement du Québec, ces mêmes entreprises privées québécoises ont reçu des recommandations du ministère des Forêts du Québec de ne pas accepter l'argent du fédéral pour leurs projets? Et est-ce que vous allez poursuivre vos démarches dans le but de maintenir ces programmes relatifs aux forêts du Québec?

[*Traduction*]

L'hon. Frank Oberle (ministre des Forêts): Monsieur le Président, les ententes de mise en valeur des ressources forestières, qui servent principalement à subventionner les exploitants de boisés privés au Québec et dans d'autres provinces, disparaîtront graduellement d'ici trois à quatre ans.

J'espère que, d'ici leur disparition, nous aurons suffisamment de temps pour mieux définir, de concert avec les provinces, le rôle légitime du gouvernement fédéral,

notamment en lui permettant de s'engager à plus long terme et d'aider les propriétaires de boisés privés qui s'efforcent d'atteindre les objectifs de notre société moderne.

* * *

LA SOMALIE

L'hon. William Rompkey (Labrador): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre suppléant.

La ministre de la Défense nationale a refusé que la commission formée pour enquêter sur la situation en Somalie fasse une enquête publique et se penche sur le rôle qu'elle, la ministre, a joué. Que l'on cache des choses ou pas, il reste que cette enquête sera certainement coûteuse. Je demande au premier ministre suppléant pourquoi la ministre a approuvé un budget d'ameublement de 43 000 $ pour la commission d'enquête, ce qui inclut notamment des sofas de cuir pour le hall d'entrée du 100, rue Metcalfe. Comment la ministre peut-elle justifier des dépenses aussi extravagantes dans la situation où se trouve actuellement le pays? Est-ce justifié?

• (1500)

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, il est évident que nous ne disposons pas de renseignements aussi détaillés. Je serais très étonné que la ministre de la Défense nationale soit informée de ces dépenses. Lorsque l'on crée une commission d'enquête, celle-ci a besoin de personnel et probablement de chaises et de pupitres pour travailler. Je présume que c'est de cela qu'il est question.

Cependant, je vérifierai de quoi il retourne et, s'il y a quelque chose à ajouter, le député en sera informé.

* * *

LES SERVICES D'INSPECTION DES VOLS

M. John Manly (Ottawa-Sud): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports.

Dans le budget, le gouvernement annonçait son intention de privatiser les services d'inspections des vols et de mener d'abord un projet pilote dans l'ouest du Canada.

Fait étrange, le gouvernement avait reçu une proposition en ce sens de l'entreprise INTERA de Calgary avant la présentation du budget.

Pourquoi le ministre des Transports permet-il la privatisation de ces services étant donné qu'il a entre les mains le rapport d'une maison privée d'experts-conseils, T.H.A. Monenco, qui recommande de ne pas privatiser ces services pour des raisons de sécurité et d'économie?

[*Français*]

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Monsieur le Président, je pense que cela ne surprendra pas l'honorable député que lorsqu'un projet est envisagé, il y a des opinions diverses qui sont manifestées et que tant qu'on n'a pas examiné vraiment l'applicabilité d'un projet, il est difficile de faire des conclusions.

Alors on pense que c'est une décision prudente au point de vue gestion des fonds publics que d'examiner à travers un projet pilote une certaine partie de la privatisation, de façon à pouvoir le vérifier dans le temps et constater si c'est dans les meilleurs intérêts du Canada ou non, et ensuite de prendre une décision sur l'ensemble du service.

* * *

[*Traduction*]

LA RECHERCHE ET LE SAUVETAGE

M. Bob Corbett (Fundy—Royal): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports.

Le budget prévoit la privatisation possible des opérations de la flotte d'hélicoptères de Transports Canada. Étant donné que la flotte d'hélicoptères offre des services essentiels à la sécurité des navigateurs au large de nos côtes, comme la surveillance de l'état des glaces, la calibration des aides à la navigation et certaines opérations de recherche et sauvetage, le ministre peut-il s'engager devant la Chambre à prendre les mesures qui s'imposent pour garantir la sécurité des marins au large de nos côtes et protéger des vies humaines si jamais ces services sont privatisés?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Monsieur le Président, je comprends les inquiétudes que manifeste le député pour la sécurité des navigateurs. Même si le ministère des Transports étudie actuellement la possibilité de privatiser les opérations de recherche et de sauvetage, je peux vous assurer que la sécurité reste, comme toujours, sa grande priorité. Nous prendrons des mesures pour protéger les marins.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LE RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

L'hon. John Bosley (Don Valley-Ouest): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Comme l'a déjà mentionné aujourd'hui le député de Burnaby, le Comité permanent des affaires étrangères a tenu une réunion ce matin. On m'a demandé de tenter, à ce stade-ci de la séance de la Chambre, de déposer le dixième rapport du comité. Je sais fort bien que les documents sont généralement déposés le matin. Par conséquent, je demande le consentement de la Chambre pour revenir au dépôt de documents afin que je puisse déposer notre rapport. Si

ma requête est approuvée, il est tout à fait possible que je demande d'autres permissions à la Chambre.

M. le Président: Le député de Don Valley-Ouest demande le consentement de la Chambre. Êtes-vous d'accord?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

M. le Président: Il n'y a pas consentement.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, avant de demander des précisions au leader du gouvernement au sujet des travaux de la Chambre, je voudrais savoir si la présidence aurait l'obligeance de prendre en considération les expressions utilisées par les députés d'en face pendant la période réservée aux déclarations de députés et aux questions orales. Je ne veux pas me lancer dans une longue tirade, monsieur le Président, mais j'ose espérer que vous consulterez les «bleus», car les députés d'en face ont utilisé des mots comme «hypocrite», «salaud» et «crétin».

• (1505)

Des voix: Oh, oh!

M. Dingwall: Je ne sais pas si ces députés parlaient des candidats à la direction de leur parti, mais j'espère que tous les députés, et en particulier le député d'Athabasca, prendront quelques instants pour réfléchir au langage employé à la Chambre.

Cela étant dit, le leader du gouvernement à la Chambre pourrait peut-être informer les députés des travaux prévus pour le reste de la semaine et la semaine prochaine. Deuxièmement, il pourrait peut-être dire à la Chambre si le gouvernement a l'intention de faire franchir au projet de loi sur l'ALÉNA les étapes du rapport et de la troisième lecture autour de la semaine du 25 mai, ou encore nous donner des précisions à ce sujet. Troisièmement, il pourrait peut-être préciser ce que le gouvernement a l'intention de faire au sujet des conflits d'intérêt. Comme le président du comité a largement diffusé une lettre dans laquelle il signalait que le projet de loi ne serait jamais adopté, le leader du gouvernement à la Chambre pourrait peut-être nous dire quelle autre mesure législative le gouvernement prévoit présenter à ce sujet.

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je me réjouis que le leader parlementaire du Parti libéral demande aux députés de surveiller leur langage, d'observer le décorum et d'autres choses du genre. C'est une bonne idée. Je crois que nous devrions surveiller davantage notre langage à la Chambre, pour ce qui concerne non seulement le choix des mots, mais encore le ton sur lequel nous les disons. Il faudrait aussi veiller à ne pas hurler ni crier et à ne pas porter d'accusations. J'espère que le député fera les mêmes remontrances aux membres de son propre caucus.

Nous espérons terminer cet après-midi la deuxième lecture du projet de loi C-126, sur la violence familiale, de même que le projet de loi C-85, Loi réglementant les psychotropes. Nous voudrions terminer demain la deuxième lecture du projet de loi C-123, Loi sur l'administration des biens saisis, et du projet de loi C-90, Loi sur la détermination de la peine.

Nous espérons terminer lundi l'étude à l'étape du rapport et peut-être même la troisième lecture du projet de loi C-112, Loi sur la taxe d'accise, et, s'il reste du temps, la deuxième lecture du projet de loi C-124, Loi sur la monnaie.

Mardi, sinon lundi, nous commencerons la troisième lecture du projet de loi C-112, puis nous terminerons, je l'espère, la deuxième lecture du projet de loi C-122, le Tarif des douanes (réduction du tarif sur le textile).

Je vais poursuivre mes pourparlers avec les députés pour ce qui concerne le reste de la semaine. Pour le moment, le gouvernement a l'intention de présenter le projet de loi sur l'ALÉNA au cours de la semaine suivant le congé de mai, soit le mardi 25 mai. Si cela devait changer, je vous le laisserai savoir.

En ce qui concerne les conflits d'intérêts, je regrette beaucoup que nous n'ayons pas pu en arriver à un accord. Le problème, c'est que le gouvernement souhaite toujours vivement qu'entre en vigueur un fondement législatif pour les lignes directrices en matière de conflits d'intérêts. Nous avions espéré en arriver à un compromis en ce qui touche à l'administration, mais cela n'a pas été possible. La position qu'a adoptée le comité n'est tout simplement pas réalisable constitutionnellement, à savoir que

les règlements régissant les conflits d'intérêts pour les nominations faites par le gouverneur en conseil soient administrés par le haut fonctionnaire du Parlement qu'ils proposent. J'avais espéré que nous en arriverions à un compromis.

Compte tenu de cela, j'ai demandé à de hauts fonctionnaires de donner la forme d'un projet de loi aux lignes directrices régissant actuellement les conflits d'intérêts pour ce qui concerne uniquement les nominations faites par le gouverneur en conseil, c'est-à-dire les nominations de ministres et de secrétaires parlementaires, dans l'espoir que le Parlement adopte effectivement un tel projet de loi. Pour ce qui est des lignes directrices régissant les conflits d'intérêts pour les nominations de parlementaires autres que ceux nommés par le gouverneur en conseil, il faudra attendre des législatures futures, car un compromis semble tout simplement impossible pour le moment.

M. Dingwall: Monsieur le Président, j'ai deux observations à faire. D'abord, au sujet du projet de loi sur les conflits d'intérêts, c'est un jour sombre pour le Parlement quand le leader du gouvernement à la Chambre nous dit qu'on n'a pas pu faire de compromis. Le ministre doit sûrement savoir que les membres de ce comité, qui ont servi le Parlement avec beaucoup de distinction et qui ont consacré un volume de travail considérable à cette question, s'étaient entendus sur un rapport unanime, et que c'est le projet de loi de la législature actuelle qu'ils essayaient de faire progresser.

• (1510)

Je crois que c'est dans la salle du Cabinet et pas nécessairement au comité qu'on n'a pu en arriver à des compromis. J'espère que le ministre réfléchira très attentivement à cette question à laquelle tous les députés attachent de l'importance. Nous espérons que le gouvernement changera d'avis.

Deuxièmement, tandis que le ministre des Finances est ici, je voudrais faire remarquer au leader du gouvernement à la Chambre qui, je le sais, appuie entièrement son collègue et ses documents budgétaires, que nous trouvons plutôt étrange qu'il ne veuille pas faire poursuivre le débat sur le budget et l'amener à son terme.

Si le ministre croit vraiment que le budget représente, comme l'affirme le ministre des Finances, la direction dans laquelle le pays devrait s'engager, s'il est si fier de ce budget, pourquoi ne le remet-il pas à l'étude et pourquoi ne dit-il pas à la Chambre quand se terminera le débat sur le budget?

M. Andre: Monsieur le Président, je tiens à dire, comme nous le faisons habituellement à propos de ce genre de choses, que nous en avons discuté à nos réunions entre leaders parlementaires et que nous y en discuterons encore à l'avenir.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, je voudrais simplement ajouter quelque chose à ce que mon collègue, le leader parlementaire de l'opposition officielle, a fait remarquer.

Il me paraît important de montrer l'exemple, comme nous l'entendons dire depuis quelques semaines dans les beaux discours de certaines personnes. Nous nous sommes tous efforcés de rendre le système des comités plus efficace à la Chambre. Nous avons vu, dans le cas du comité chargé d'étudier le projet de loi sur les conflits d'intérêts, les membres des trois partis travailler ensemble et en arriver à un rapport unanime que le Cabinet semble maintenant être en train de torpiller.

Je tiens à dire à mon honorable collègue que je suis très sincèrement déçu, car, au moment où nous voulons encourager les comités à faire du bon travail, à travailler d'arrache-pied et à en arriver à une conclusion unanime, il est regrettable de voir que le gouvernement ne peut pas proposer maintenant une mesure législative qui reflète cette unanimité.

M. Andre: Monsieur le Président, la proposition du comité n'était tout simplement pas réalisable.

Ce n'est pas que les gens étaient mal intentionnés ou qu'il y avait des divergences de vues fondamentales. La proposition n'était tout simplement pas applicable. Le gouvernement a donc proposé un compromis qui tenait compte des principaux éléments que le comité et le gouvernement avaient proposés en premier lieu. Le compromis proposé avait le même effet.

Les membres du comité l'ont examiné et ont dit que, à leur avis, il était impossible de le mettre en application. Certains de leurs arguments étaient valables, mais des mesures correctives auraient pu être apportées. Cependant, certains autres n'étaient tout simplement pas fondés. Le principal problème vient de ce qu'il a été tout simplement impossible d'accepter qu'un mandataire du Parlement joue le rôle que certains voulaient lui confier, par rapport aux personnes nommées par le gouverneur en conseil.

Nous n'avons pas pu trouver de solution à ce problème. Il n'est certainement pas nécessaire de prouver encore une fois que le gouvernement souhaite vivement l'adop-

tion d'un projet de loi sur les conflits d'intérêts. Nous avons essayé, mais il a été impossible de trouver une solution. Je le regrette, mais je ne vois pas l'utilité de prendre la parole pour lancer de graves accusations sur les motifs et les intentions des parties en cause.

Je puis donner au député l'assurance que, d'entrée de jeu, nous souhaitions à cet égard l'adoption d'une mesure applicable et acceptable. Nous avons bien essayé d'arriver à un compromis, mais nous n'y sommes pas parvenus. Les conseillers des membres du comité leur disaient certaines choses. Les miens me disaient autre chose. Il a été impossible de concilier les deux points de vue.

Les membres du comité trouvaient inacceptable d'aller à l'encontre de ce que leur disaient leurs conseillers, et je trouvais inacceptable d'aller à l'encontre de ce que me disaient les miens. Je pensais que nous pourrions en arriver à un compromis, mais cela n'a pas été possible. C'est tout à fait regrettable, mais cela ne veut pas dire qu'il faille, pour des raisons de partialité, porter atteinte à la réputation des parties en cause.

M. Simon de Jong (Regina—Qu'Appelle): Monsieur le Président, avant qu'il ne s'éclipse, le leader parlementaire du gouvernement peut-il dire à la Chambre ce qu'il en est du projet de loi C-7, celui qui concerne le statut de l'artiste.

M. Andre: Je serai en mesure de le faire bientôt, monsieur le Président.

M. de Jong: Merci.

[*Français*]

M. Gilles Rocheleau (Hull—Aylmer): Monsieur le Président, je regrette le départ du leader du gouvernement. J'aurais voulu émettre certains commentaires sur le projet de loi C-116, étant donné que nous avons suivi ce projet de loi. C'est d'ailleurs le cinquième projet de loi. Nous avons eu le projet de loi C-114 le 24 février 1988, le projet de loi C-46 le 9 novembre 1989, le projet de loi C-43 le 22 novembre 1991 et le projet de loi C-116, où les parlementaires ont été amenés en comité à émettre leurs positions. Nous, du Bloc québécois, souhaitons le dépôt d'un projet de loi sur la probité, un projet de loi qui fasse en sorte que les conflits d'intérêts puissent disparaître de cette Chambre.

• (1515)

En conclusion, il me semble drôle que le gouvernement, quand il veut adopter un projet, nous impose le bâillon mais que là, il le retire tout bonnement. C'est se cacher derrière la vérité, et c'est lâche de faire cela.

L'hon. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): J'invoque le Règlement sur le même point, monsieur le Président.

J'ai travaillé avec mon collègue, le député de Glengarry—Prescott—Russell, et sous sa direction d'ailleurs—et je n'ai pas honte de le dire, j'en suis même heureux—car il est le député responsable pour notre parti. Donc, pendant des années, nous avons travaillé sur cette question. Je le répète, cela fait plusieurs mois, plusieurs années que nous travaillons sur cette question. Nous arrivons maintenant au terme d'une législature, et on nous dit que c'est impossible. Nous nous inscrivons, et je m'inscris en faux, car il est toujours possible de réaliser le voeu unanime du comité sur lequel nous avons siégé.

Vos principaux officiers ont comparu, les principaux officiers de la Chambre des communes, tout comme les principaux officiers du Sénat, et nous sommes encore convaincus qu'il est possible, et je regarde mon collègue, le député de Glengarry—Prescott—Russell car je veux m'assurer que je ne fais pas erreur, mais nous sommes encore convaincus que c'est le voeu unanime des sénateurs conservateurs, des sénateurs libéraux, des députés libéraux, des députés néo-démocrates et des députés conservateurs. C'est tout un comité. On a déposé un rapport et ils ont produit un projet de loi. Nous nous sommes entendus pour dire que ce projet de loi, qui nous a été soumis, ne correspondait pas aux voeux unanimes d'un comité sur la question des conflits d'intérêts. Nous avons travaillé avec assiduité, sans partisanerie et nous avons produit un rapport. Nous demeurons convaincus qu'avec de la bonne volonté, le gouvernement pourrait présenter un projet de loi.

Nous sommes convaincus que le temps est venu, même si je suis un de ceux qui, au début, croyaient qu'on ne pouvait légiférer l'honnêteté. Mais puisque nous sommes dans des temps troublés où la population et la presse nous regardent de près, et puisqu'ils croient qu'un projet semblable serait de nature à aider à rehausser le prestige du Parlement, eh bien, nous avons décidé de présenter un projet de loi et il était acceptable.

Nous continuons de croire, mon collègue et moi-même—et là, je ne parle plus pour les autres partis—mais mon collègue, le député de Glengarry—Prescott—Russell et moi continuons de croire que le temps est venu d'avoir un jurisconsulte, pas pour tous les gens qui sont nommés sous arrêté ministériel, mais un jurisconsulte qui s'occuperait de mettre de l'ordre dans les affaires des députés et des sénateurs. Si le gouvernement veut présenter un deuxième projet pour ses autres nominations, qu'il le fasse, mais nous croyons qu'il est toujours temps de le faire, même si le temps achève, et je veux qu'on soit inscrits, mon collègue et moi, comme étant vraiment déçus.

[*Traduction*]

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, je veux parler du même rappel au Règlement.

Je ne veux pas négocier avec le gouvernement d'en face, mais simplement lui signaler que mes collègues et moi-même continuons de souhaiter l'adoption d'un projet de loi sur cette question et que notre coopération à cet égard reste entière.

Des spécialistes de partout nous ont toutefois dit que le projet de loi proposé par le gouvernement ne saurait s'appliquer lorsque les actifs d'un député ont été enregistrés en vertu d'un système et que quelqu'un relevant d'un autre système est appelé à rendre une décision.

Le président suppléant (M. Paproski): Les députés sont encore en train de débattre du projet de loi C-116. S'ils veulent discuter de cette question ailleurs, je n'y vois aucune objection.

Je crois toutefois que nous devrions revenir à l'ordre du jour.

M. Dingwall: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je veux bien me conformer à vos directives, mais je tiens à faire part d'une de mes préoccupations en ce qui concerne le projet de loi C-116.

La Chambre sait que le gouvernement a le droit d'agir comme il l'a fait. Je dois toutefois dire que c'est un jour extrêmement triste pour le Parlement. Un rapport unanime de députés dûment élus qui ont travaillé d'arrache-pied et qui ont étudié longuement une question aussi fondamentale que celle du code déontologique de cette institution a en effet été abandonné parce que le leader parlementaire du gouvernement a refusé de donner suite au rapport. Monsieur le Président, je crois que, dans les débats à venir, beaucoup de questions seront soulevées à ce sujet.

• (1520)

Le président suppléant (M. Paproski): Avant de revenir à l'ordre du jour, je signale à la Chambre que j'ai reçu du député de Burin—Saint-Georges un avis dans lequel il m'informe qu'il sera incapable de présenter sa motion pendant la période réservée aux initiatives parlementaires, le vendredi 7 mai 1993.

Il a été impossible d'organiser un échange de positions sur la liste de priorité, conformément à l'alinéa 94(2)*a)* du Règlement. En conséquence, je demande aux greffiers au Bureau d'inscrire cette question au bas de la liste de priorité.

Conformément à l'alinéa 94(2)*b)*, la période réservée aux initiatives parlementaires sera suspendue et la Chambre poursuivra l'examen des affaires dont elle était saisie avant l'heure réservée à ces initiatives.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LE CODE CRIMINEL

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Blais: Que le projet de loi C-126, Loi modifiant le Code criminel et la Loi sur les jeunes contrevenants, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif du secteur ministériel.

Le président suppléant (M. Paproski): Lorsque la Chambre a interrompu son étude du projet de loi C-126, il restait six minutes à la période des questions et des observations qui a suivi le discours du député d'Ottawa-Centre.

Je donnerai la parole aux députés qui veulent continuer de poser des questions ou de faire des observations. Le député d'Ottawa-Centre.

M. Mac Harb (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, j'étais en train de répondre à une excellente question qu'avait posée mon collègue, le député de Bonavista—Trinity—Conception.

Comme d'habitude, il préconise toujours qu'on fasse preuve de collaboration et de compréhension et il tente d'amener les parties à s'entendre pour régler une question. Dans le cas qui nous occupe, il demande si les divers paliers de gouvernement ne pourraient pas collaborer ensemble à l'adoption de mesures préventives pour éviter que des crimes avec violence ne soient commis dans notre collectivité. Je conviens de tout coeur avec lui. Il s'agit là de la seule façon d'agir si nous voulons nous attaquer à ce problème horrible dans notre société.

Une étude menée aux États-Unis en 1985 a montré que chaque dollar que le gouvernement américain dépensait pour la prévention du crime lui rapportait environ 4,75 $. Le taux de rendement des investissements dans le domaine de la prévention est excellent. Il a quintuplé, et je dirais que c'est la même chose ici au Canada.

L'année dernière, la criminalité a coûté à notre société plus de 12 à 14 milliards de dollars. C'est une grosse somme d'argent qui est gaspillée. Quand on examine les causes de la violence et des infractions dans notre société, on revient toujours au même point, la question de l'instruction. Le fait est qu'un grand nombre des délinquants sont malheureusement des analphabètes, ou presque, et c'est là où notre société a un rôle à jouer.

Je veux féliciter mon collègue pour sa question. Je voudrais dire que le gouvernement peut faire bien des choses dans le domaine de la prévention. Il y a longtemps que nous avons proposé à la Chambre d'interdire les arbalètes, entre autres. Comme je l'ai dit précédemment dans mon discours, nous avons eu un crime dans la région d'Ottawa où l'ex-mari de l'une de nos électrices a utilisé une arbalète pour commettre son crime.

Peu de temps après, il y a seulement quelques mois, un autre crime a été commis à Vancouver. La personne qui l'a commis a aussi utilisé une arbalète. Le Parlement est saisi d'un projet de loi. L'ancienne ministre de la Justice et actuelle ministre de la Défense nationale a déclaré qu'elle voulait étudier toute la question et qu'elle attendait de recevoir un rapport sur la question. Nous n'avons pas vu les résultats de cette étude et nous n'avons pas reçu le rapport.

Alors que nous proposons des lois et des peines plus sévères pour contrôler les armes à feu, nous allons voir les gens recourir à d'autres genres d'armes, comme, dans ce cas, l'arbalète.

• (1525)

N'importe qui peut aller dans un magasin pour acheter une arbalète, car on n'a pas besoin d'avoir un permis ni de savoir s'en servir. Ce genre d'arme est la plus dangereuse qu'on puisse imaginer. Je dirais au gouvernement d'étudier la question et de voir si on peut faire quelque chose à ce sujet.

Je veux remercier mon collègue pour sa question. Je suis absolument d'accord avec lui.

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Monsieur le Président, je me réjouis, à titre de critique néo-démocrate pour les questions de justice, de prendre la parole au sujet du projet de loi C-126.

Ce matin, nous avons déjà entendu l'éloquent discours de ma collègue, la députée de New Westminster—Burnaby. Je vais faire quelques observations sur certaines des choses qu'elle a dites.

Je dois dire d'abord et avant tout que le Nouveau Parti démocratique va appuyer ce projet de loi. Nous aimerions bien qu'il soit adopté avant la dissolution du Parlement en vue des prochaines élections. Nous regrettons que le gouvernement ne l'ait pas proposé plus tôt.

Ce projet de loi, sous bien des rapports, découle d'un projet de loi d'initiative parlementaire et des démarches entreprises par la députée de New Westminster—Burnaby, les divers porte-parole du mouvement des femmes du Canada et d'autres personnes désireuses de voir ce projet de loi devenir réalité.

Nous aussi souhaitons la mise en oeuvre du projet de loi. Nous allons faire des pressions afin qu'il soit renvoyé à un comité cet après-midi, qu'on tienne des audiences à son sujet, qu'il nous revienne et qu'il soit adopté avant le congé parlementaire.

Le projet de loi traite de deux questions fondamentales. On y aborde d'abord la violence familiale et la violence faite aux femmes. Le projet de loi crée une infraction nouvelle, le harcèlement criminel. Le contrevenant sera passible d'une peine d'emprisonnement maximale de cinq ans.

La deuxième partie du projet de loi traite du cas de la femme qui fuit un partenaire abusif. Si elle amène les enfants avec elle, elle ne sera pas déclarée coupable d'enlèvement même si leur sécurité n'était pas directement menacée.

La troisième partie de l'article 1 dit qu'avant qu'un homme accusé d'avoir agressé sa partenaire puisse être mis en liberté sous caution, le juge pourra, comme condition, lui ordonner de s'abstenir de rencontrer sa famille où qu'elle se trouve ou de communiquer avec la victime et les témoins.

La députée de New Westminster—Burnaby nous a donné aujourd'hui la description détaillée de cas de femmes ayant été harcelées et terrorisées. Comme je l'ai dit ce matin, j'ai commencé ma carrière comme procureur à Vancouver et je me souviens des difficultés que nous causait la loi lorsqu'il s'agissait de menaces. Voici, par exemple, les commentaires que l'on entendait: «Ces femmes ne font que se plaindre. Elles ne porteront pas plainte de toute façon. On ne pourra jamais condamner les harceleurs» et ainsi de suite.

Le fait est que dans les cas de meurtre, surtout si ce sont des femmes qui sont en cause, l'assassin est souvent le partenaire ou l'ex-partenaire de la victime. Il y a eu un cas épouvantable dans ma circonscription, Coquitlam, une banlieue de Vancouver. Il y avait une femme, Alexandra Pesic, qui travaillait dans un cabinet de médecin. Elle disait être harcelée par son ex-mari, et c'était vrai. Elle s'est plainte, mais rien n'a été fait. Finalement, elle a été brutalement assassinée dans l'avenue Cottonwood, à Coquitlam. Toute la communauté a alors pris conscience d'un cas de harcèlement criminel qui venait de se terminer de la pire façon possible.

Dieu merci, la grande majorité des femmes ne finissent pas ainsi, mais beaucoup sont harcelées et terrorisées. Lorsque l'amour fait place à la haine, il y a souvent d'étranges conséquences.

• (1530)

Je l'ai dit, nous regrettons que le projet de loi n'ait pas été présenté plus tôt. Je cite un éditorial paru récemment dans le *Victoria Times–Colonist*:

> Le moment est très mal choisi, la sincérité du gouvernement est moins que certaine, le texte a été bâclé et l'efficacité de la mesure reste à démontrer.
>
> Si Blais avait tellement hâte de modifier la loi, pourquoi a–t–il tant attendu avant de présenter son projet de loi? Il en a parlé pour la première fois au début de février.

Dans le *Edmonton Sun*, on lit un article semblable où de sérieux doutes sont émis sur les motifs du gouvernement. On y lit ceci:

> Un esprit cynique dirait qu'il s'agit d'une mesure purement politique.

C'est dire que dans la population, on pense que le gouvernement présente le projet de loi à la dernière minute parce qu'il n'est pas sérieux. Pour notre part, nous voulons un gouvernement sérieux. Tous les partis politiques à la Chambre veulent que le gouvernement agisse avec sérieux et que le projet de loi soit adopté.

J'aborderai maintenant d'autres éléments du projet de loi. Il y est aussi question des mauvais traitements infligés aux enfants. J'aurais aimé que le projet de loi soit divisé. La première partie traite de violence en milieu familial. Nous aurions alors pu étudier et adopter tout de suite ce projet de loi sur le harcèlement. Nous aurions ensuite pu produire un texte bien meilleur que le projet de loi actuel sur les mauvais traitements infligés aux enfants. Il y a longtemps que cela aurait dû être fait. Je souligne qu'en ce moment même, le Comité de la justice étudie toute la question des agressions sexuelles et, bien sûr, il en est question dans le projet de loi. La façon de faire du gouvernement n'est pas très bonne, n'est–ce pas?

J'aimerais parler un peu de ce qui est proposé dans le projet de loi. Au sujet des mauvais traitements infligés aux enfants, il est dit que les personnes reconnues coupables de crimes de nature sexuelle contre des enfants pourraient se voir interdire jusqu'à perpétuité de se trouver près de garderies, de cours d'écoles, de terrains de jeu, de parcs ou de zones publiques où l'on peut se baigner si l'on peut s'attendre à y trouver des enfants. Il serait également interdit à ces personnes de postuler ou d'occuper un emploi qui les placerait en relation de confiance ou d'autorité vis–à–vis d'enfants.

On propose aussi de permettre aux enfants qui témoignent dans les cas d'abus sexuels ou de violence de bénéficier du soutien d'un parent ou d'un ami proche pour rendre l'expérience moins traumatisante. Certains juges le permettent déjà de façon informelle, mais cela sera dorénavant inscrit dans la loi.

Je viens juste de mettre la main sur une transcription des audiences de l'autre jour du Comité de la justice. Monica Haney, membre d'un groupe de Colombie–Britannique appelé Citizens Against Child Exploitation, fait partie des gens qui ont apporté 5 000 oursons en peluche sur les marches de l'assemblée législative de Victoria pour protester contre le fait qu'environ 10 p. 100 des enfants de la province sont victimes d'abus sexuels. Il s'agit là d'un problème grave. La société le prend maintenant au sérieux. Les enfants victimes d'abus sexuels, qui sont souvent commis par un membre de leur propre famille ou un proche, deviennent souvent à leur tour des auteurs d'abus sexuels à l'âge adulte.

Monica a déclaré ceci, et je crois que ses paroles méritent d'être citées à la Chambre: «Seriez–vous émus par l'histoire de cette petite fille de l'Alberta qui n'a pas été autorisée à témoigner dans une affaire dont elle était la victime? Elle avait six ans. Cela s'est produit tout juste l'année dernière. Le juge a voulu lui faire prononcer un mot pour démontrer qu'elle était apte à témoigner devant un tribunal. Elle a tellement bégayé qu'elle n'a pas réussi à prononcer le mot que voulait entendre le juge. Il lui a donc interdit de parler en son propre nom.» Elle poursuit: «La mère a expliqué que la fillette bégayait beaucoup parce que le père avait eu des rapports bucco–génitaux avec elle depuis sa tendre enfance.» Dieu merci, la Couronne a interjeté appel même si l'homme a été acquitté. Il y aura un deuxième procès et il est à espérer que la fillette aura alors l'occasion de témoigner. Le projet de loi fait la lumière sur ce genre de situations.

Il se produit des choses terribles et des incidents terribles. C'est ahurissant de constater que ces actes sont commis dans notre pays et que la loi doit couvrir de telles éventualités. C'est le but que vise cette mesure législative.

Aux termes du projet de loi, un juge pourra interdire à un inculpé qui se défend lui–même, sans l'aide d'un avocat, de contre–interroger les enfants victimes d'agressions sexuelles. Le juge pourra nommer un avocat qui emploiera beaucoup de tact pour interroger ces jeunes qui sont, après tout, des victimes qui témoignent à un procès. Les juges n'auront plus à mettre en garde le jury contre une éventuelle déclaration de culpabilité fondée sur le témoignage non corroboré d'un enfant. Le témoignage d'un enfant sera évalué exactement comme celui d'un adulte. Toutes ces propositions sont intéressantes et importantes et doivent être examinées de plus près.

• (1535)

Nous approuvons le principe de ces propositions, mais je crois qu'elles devraient être étudiées attentivement en comité. Le moment est mal choisi, en fin de législature, pour présenter ce genre de projet de loi, surtout que la Chambre est saisie d'une autre mesure législative similaire et que le Comité de la justice étudie actuellement l'exploitation sexuelle des enfants. Je préférerais qu'on

attende et qu'on revienne à la charge avec un projet de loi plus convenable, dont l'application serait plus facile, sans cesser toutefois d'exercer des pressions à cette fin.

Ce que je souhaiterais maintenant—et je vais en parler au ministre de la Justice—c'est que ce projet de loi soit scindé et que la partie qui concerne la violence familiale et le harcèlement criminel soit adoptée avant l'ajournement de la Chambre.

Une voix: La dissolution de la Chambre.

M. Waddell: La dissolution de la Chambre, dit mon collègue.

Il y a d'autres questions dont je veux parler. Ma collègue, la députée de New Westminster—Burnaby, a écrit au ministre de la Justice, lui présentant des recommandations concrètes visant à améliorer ce projet de loi et à le rendre plus réalisable. Elle propose que le comité tienne des audiences afin d'entendre les gens qui ont quelque chose à dire au sujet du projet de loi, mais il faudrait se dépêcher. Nous pouvons toujours le faire. Nous pouvons le faire la semaine prochaine ou la semaine suivant le bref congé.

La députée s'inquiète de savoir ce qui constitue une crainte raisonnable. Cela me préoccupe moins. Je l'ai déjà dit ce matin, au cours du débat, mais il vaut la peine de regarder de plus près ce que sont les motifs raisonnables de craindre dont il est question dans le projet de loi. La députée a fait valoir—je ne le comprends toujours pas, mais je suis disposé à en entendre davantage là-dessus au cours du débat—que, lorsqu'on parle de quelque chose de raisonnable, en droit, on veut dire quelque chose de raisonnable pour un homme. Notre système judiciaire oublie souvent le point de vue des femmes et leur situation particulière. Il faut examiner cela.

Troisièmement, la députée de New Westminster—Burnaby a dit que ce projet de loi pourrait servir à poursuivre des piqueteurs ayant participé à des conflits de travail légitimes. Voici un extrait de sa lettre:

> Et cela, parce que mon projet de loi d'initiative privée et votre projet de loi reprennent tous deux une bonne partie de la terminologie de l'article 423 du Code criminel, qui interdit également de suivre, de surveiller, de cerner et d'autres comportements que vous signalez, un article qui se situe toutefois dans la partie du Code criminel ayant trait au droit contractuel. Autrement dit, un article qui doit être invoqué en cas de conflits de travail. Mon projet de loi d'initiative privée exclut spécifiquement l'activité syndicale légitime que constitue l'installation d'un piquet de grève sur un lieu de travail, ce que ne fait pas le projet de loi ministériel.

Le ministre a répondu à la députée qu'il ne voyait vraiment pas la nécessité d'apporter ces changements. Nous estimons que c'est nécessaire. Nous estimons qu'il faut clarifier les choses. Nous estimons qu'il ne faut pas confondre ce projet de loi avec quelque chose qui pourrait s'appliquer plus tard au droit du travail, par exemple, ou à quelque autre aspect du droit qui n'a rien à voir avec la famille.

Pour la gouverne du parti ministériel, permettez-moi de citer un éditorial d'un quotidien national de Toronto qui est presque l'organe de ce parti, le *Globe and Mail*. Dans l'édition du 28 avril, voici ce que dit l'éditorialiste, en parlant de la députée de New Westminster—Burnaby:

> Les préoccupations de M^me^ Black sont tout à fait fondées. Pour s'en convaincre, il suffit de relire la définition de harcèlement criminel et de voir à quel point elle s'applique à de nombreux exemples de protestation publique légitime et souhaitable. Si un groupe d'écologistes visite à maintes reprises une usine qui pollue l'environnement et que les manifestants sont, comme c'est généralement le cas, insolents et furieux, devraient-ils être accusés de harcèlement criminel? Si les grévistes devant une entreprise protestent contre les travailleurs suppléants sans jamais avoir recours à la violence, mais en traitant quotidiennement de «briseurs de grève» ceux qui rentrent au travail, s'agit-il de harcèlement criminel? Non. La loi doit établir clairement que les protestations désagréables, mais légitimes ne sont pas visées.
>
> Il suffit pour cela d'inclure dans le projet de loi une exemption ou une clarification expliquant que les conflits de travail et autres formes d'action ou de discours politiques parfois tumultueux et passionnés ne sont pas visés par le projet de loi.

Le *Globe and Mail* utiliserait-il l'expression «briseurs de grève»? Sûrement pas!

Nous proposons un amendement en ce sens, et je demande au gouvernement de le prendre sérieusement en considération. Nous avons même, à cet égard, l'appui d'un quotidien national, le *Globe and Mail*. Je me demande toutefois si cet argument est bon ou mauvais.

• (1540)

Le Code criminel comprend déjà, au sujet du harcèlement, deux dispositions qui prévoient des peines différentes. Il faut clarifier cela, car une de ces dispositions, l'article 423, n'est pas abrogée par le projet de loi à l'étude et ne fait état que d'une infraction punissable sur déclaration sommaire de culpabilité. Il y a donc un risque de confusion pour le juge. Devra-t-il appliquer cet article ou la nouvelle disposition sur le harcèlement?

Il en a été question ce matin, et la députée, dans sa lettre au ministre, a mentionné la nécessité de donner aux autorités policières et judiciaires une formation sur la violence faite aux femmes. C'est très important. On a beau adopter toutes les mesures législatives possibles, on n'accomplit ainsi qu'une partie du travail; il faut aussi s'assurer que la loi est appliquée et faire en sorte que ceux qui sont chargés de son application comprennent son importance, ce qu'elle suppose, l'objectif que poursuit le Parlement en l'adoptant ainsi que ses modalités d'application.

Nous sommes témoins d'un changement des mentalités. Nous avons parlé ce matin de la conduite avec facultés affaiblies. J'ai dit que, lorsque j'étais un jeune procureur, nous prenions un peu la situation à la légère, considérant qu'il s'agissait simplement d'un bon bougre ayant pris quelques verres de trop. La société prend maintenant très au sérieux le problème de la conduite

avec facultés affaiblies. Les peines sont plus sévères. Une peine d'emprisonnement obligatoire est prévue. Les jeunes disent maintenant à leur père ou à leur mère de ne pas prendre le volant s'ils ont consommé de l'alcool, parce que c'est dangereux. Nous avons sensibilisé la société, nous l'avons informée et elle commence maintenant à comprendre.

Il faut que la même chose arrive en ce qui concerne le harcèlement et les menaces dont les femmes sont victimes. Bien que les mentalités évoluent, il arrive encore trop souvent qu'on pense, même dans les milieux judiciaires et policiers, que ces choses arrivent dans une dispute familiale et qu'il n'y a rien que l'on puisse vraiment faire à ce sujet.

Les exemples que la députée de New Westminster—Burnaby a donnés à la Chambre aujourd'hui étaient tout simplement renversants. Qu'il s'agisse du harceleur qui laisse des rats à la porte de sa victime, de celui qui place des fleurs dans la voiture de celle-ci, de celui qui téléphone sans cesse—jusqu'à 300 fois par semaine—pour terroriser la femme qui est sa victime, de celui qui suit son ex-conjointe en voiture parce qu'elle a reçu la visite d'un ami qu'il croit être un nouveau soupirant, voilà autant d'exemples qui, comme l'a expliqué ce matin la députée de New Westminster—Burnaby, témoignent d'une volonté d'exercer pouvoir et domination à l'égard des femmes ainsi que d'un sentiment de possession à leur endroit.

J'ai du mal à comprendre, n'étant pas une femme. Mais quand j'ai entendu les femmes à la Chambre en parler avec tant d'éloquence, j'ai commencé à comprendre qu'il est vraiment épouvantable de se faire harceler et terroriser ainsi. Quand elles s'adressent à la police, les victimes se font dire de ne plus y penser ou bien qu'il n'y a rien que la police puisse faire à ce sujet.

Si nous adoptons la mesure à l'étude, les femmes disposeront, je l'espère, d'une arme efficace pour se défendre à cet égard. Voilà pourquoi il est tellement important d'adopter le projet de loi.

Je crois avoir résumé certaines des difficultés que présente le projet de loi. J'ai suggéré de le scinder. J'ai suggéré de lui apporter un certain nombre d'amendements. Je me sens vraiment un peu découragé par le gouvernement depuis une semaine. Nous avons au menu législatif un projet de loi sur la détermination de la peine, puis un autre sur les produits de la criminalité, puis encore un autre sur l'exploitation pornographique des mineurs. Nous allons étudier cet après-midi un projet de loi concernant les substances psychotropes. Toutes ces mesures seront renvoyées à un comité. J'ai le sentiment que tout cela n'est qu'un artifice pour faire bien paraître le gouvernement, comme s'il avait un programme à cet égard. Pourtant, aucune de ces mesures ne finira par devenir loi, car elles ont été présentées trop tard et à la fin d'une législature qui n'aura pas assez de temps pour les étudier.

Je suggérerais plutôt—ce serait là faire preuve d'initiative et c'est ce que le ministre de la Justice devrait faire—de choisir un ou deux de ces projets de loi pour les faire adopter par le Parlement. L'opposition officielle et nous, du Nouveau Parti démocratique, allons coopérer de manière à donner force de loi à ces mesures, surtout dans ce domaine où on a proposé un projet de loi qu'il est grand temps d'adopter pour protéger les femmes et autres personnes contre ce genre de terreur et de harcèlement dont elles sont victimes.

Cela dit, je vais me rasseoir en espérant que nous pourrons cet après-midi adopter ce projet de loi en principe.

Mme Albina Guarnieri (Mississauga-Est): Monsieur le Président, c'est un projet de loi qui, bien que je l'appuierai certainement, me laisse froide ainsi que les millions de victimes et d'éventuelles victimes des agresseurs violents de notre pays.

• (1545)

Il ne fait aucun doute que nous avons besoin d'un projet de loi contre le harcèlement criminel. On refuse certes depuis trop longtemps de protéger les membres vulnérables de notre société contre le harcèlement et l'intimidation que leur infligent leurs anciens conjoints ou seulement les dégénérés de leur quartier.

La question du harcèlement criminel a été étudiée très en détail dans le débat de ce matin et de cet après-midi. Aussi, je voudrais concentrer mes observations sur d'autres questions qui intéressent vivement les Canadiens et qui figurent également dans ce projet de loi.

Malheureusement, d'autres éléments de ce projet de loi seront d'un piètre réconfort pour les parents qui laissent leurs enfants dans des garderies ou leur permettent de jouer dans des parcs ou autres installations. Ce projet de loi prévoit d'interdire aux délinquants sexuels reconnus coupables, pour une durée pouvant atteindre toute leur vie, de fréquenter les garderies, les écoles, les terrains de jeu, les centres communautaires, les parcs publics ou les zones de baignade où les enfants ont de fortes chances de se trouver, et de demander et d'obtenir un emploi dans un poste de confiance ou d'autorité auprès des enfants. Le projet de loi prévoit aussi que le tribunal n'impose aucune interdiction.

C'est très bien et c'est certainement une légère amélioration par rapport à la situation actuelle, mais les parents inquiets auront vite fait de demander pourquoi un délinquant sexuel reconnu coupable, qui est considéré suffisamment dangereux pour qu'on lui interdise de se trouver à proximité des enfants, est libre de se promener dans les rues.

Pourquoi devrait-on donner à quelqu'un qui a prouvé qu'il est un agresseur d'enfants la liberté et la possibilité de détruire d'autres jeunes vies? Il n'y a aucun endroit dans nos villes où les enfants ne peuvent pas facilement être trouvés par l'un de ces malades.

Il ne suffit pas de déclarer que quelques secteurs sont sans danger. Ces secteurs ne seront pas plus sûrs. Comment identifierons-nous ces personnes si elles sont libres de voyager dans tout le pays? Comment les services de police feront-ils pour suivre tous ces criminels qui se déplacent de district en district, d'autant plus que l'on réduit les effectifs de la police? Plus important encore, va-t-on vraiment empêcher les agresseurs d'enfants de chercher de nouvelles proies?

Sur la route d'Ottawa, il y a un McDonald avec une aire de jeu pour les enfants. La loi peut-elle empêcher un délinquant d'aller au McDonald, au centre commercial ou au bar laitier de son quartier?

J'appuie ce projet de loi, parce qu'il donne aux services de police une arme supplémentaire, encore qu'insuffisante, contre les dégénérés qui hantent nos rues.

Toutefois, je ne pense pas qu'il réduira notablement le nombre d'enfants victimes d'agresseurs sexuels récidivistes. Le projet de loi C-126 ne donnera pas aux enfants la sécurité qu'ils méritent parce qu'il ne résout pas le dilemme qui permet à trop de violeurs et d'agresseurs d'enfants d'être aujourd'hui dans les rues de nos villes.

Nombre de mes électeurs pensent sincèrement que si la Commission nationale des libérations conditionnelles était en charge du Zoo de Toronto, des animaux sauvages se promèneraient en ville. Ils sont perpétuellement dégoûtés, non seulement par la légèreté des peines que reçoivent les agresseurs sexuels, mais aussi par le niveau incroyable des libérations anticipées.

Il n'y a pas longtemps, le ministre de la Justice disait aux Canadiens que 30 p. 100 des agresseurs sexuels non traités devenaient des récidivistes. Pour les femmes et les enfants du Canada, cela signifie que pour chaque centaine de violeurs et d'agresseurs d'enfants libérés par la Commission nationale des libérations conditionnelles, il y a au moins 30 viols ou agressions de femmes et d'enfants. La Commission nationale des libérations conditionnelles doit savoir que pour chaque centaine de prédateurs qu'elle libère, elle garantit que 30 femmes ou enfants seront violentés.

Les Canadiens sont souvent déconcertés par ces décisions, déconcertés par un gouvernement qui les force à garder leurs enfants hors de la portée de prédateurs sexuels connus.

• (1550)

Nous savons tous que la cause de l'ampleur actuelle du phénomène de la victimisation est d'ordre financier. Garder les délinquants sexuels derrière les barreaux, ça coûte les yeux de la tête. Voilà pourquoi le gouvernement préfère le genre de mesure législative dont nous discutons aujourd'hui et qui vise à compliquer quelque peu la vie de ceux pour qui les enfants sont une proie facile. C'est la solution économique: on parle de protection des enfants sans dépenser un sou pour la garantir.

Les autorités fédérales peuvent libérer les délinquants sexuels sans prendre suffisamment en compte la menace qu'ils représentent pour les citoyens qui ne se méfient pas. La responsabilité de leurs actes n'incombe pas au gouvernement, mais les femmes et les enfants, les victimes innocentes, en font les frais. Les victimes verront leurs agresseurs repris, condamnés, puis libérés après une peine d'emprisonnement beaucoup trop courte.

Certes, ces libérations vont permettre au trésor fédéral d'économiser des milliers, voire des millions de dollars, mais cela va aussi augmenter à l'infini le nombre des victimes. Selon moi, les gouvernements ne sauraient équilibrer leurs budgets en acceptant que les délinquants sexuels multiplient le nombre de leurs victimes après avoir purgé une courte peine d'emprisonnement. Le moment est venu pour le gouvernement d'accorder la priorité absolue à la sécurité des enfants. La clé de la sécurité des enfants, c'est celle qui verrouille la cellule du délinquant sexuel.

Le problème des harceleurs n'est pas facile à résoudre non plus. Les femmes ne sont pas seulement harcelées par des délinquants sexuels en liberté, mais également par des gens en qui elles ont déjà eu confiance ou qu'elles ont déjà admirés. C'est un comportement qui tourne souvent au drame.

Des porte-parole de certains groupes de femmes se sont demandés si ce projet de loi ne pourrait pas se tourner contre les personnes qu'il est précisément censé protéger. On craint qu'une femme qui appelle très souvent son ex-mari pour lui réclamer des prestations de pension alimentaire en retard puisse être poursuivie en vertu de cette loi. C'est le problème qui guette toute loi destinée à protéger les femmes, mais qui est rédigée de façon à être également applicable aux hommes et aux femmes. Cette mesure législative ne s'attaque pas vraiment au harcèlement. Le drame, c'est la violence qui éclate à l'issue d'une longue période de harcèlement. En restreignant le harcèlement criminel, on peut espérer protéger les femmes contre les risques de violence.

Le projet de loi y gagnerait peut-être à préciser qui représente une menace pour qui, au lieu de donner dans la rectitude politique. Depuis 1974, plus de 400 femmes ont été assassinées par des hommes qui les avaient tra-

quées. Il faut trouver une solution à ce problème. Nous devrions adopter des amendements qui rendent cette mesure plus claire, moins ambiguë et plus précise.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, je suis heureux de participer au débat sur cette importante initiative qu'est le projet de loi C-126.

Il s'agit d'un projet de loi d'ensemble qui renferme plusieurs dispositions. Il crée une nouvelle infraction, le harcèlement criminel, en interdisant à quiconque de communiquer avec une personne ou de la suivre dans le dessein de la harceler. Il interdit aussi aux délinquants sexuels de fréquenter des endroits où se rassemblent des enfants et d'occuper des postes de confiance auprès d'enfants. Il permet également à un enfant de témoigner plus facilement devant un tribunal.

Je voudrais dire dès le départ que nous souscrivons à ce projet de loi. En fait, il ressemble de très près au projet de loi de ma collègue, la députée de New Westminster—Burnaby. Il y a quelque temps, elle avait déposé un projet de loi d'initiative parlementaire qui était encore beaucoup plus sévère à l'égard des individus qui harcèlent et suivent leur victime.

Quoi qu'il en soit, après maintes pressions de la part de victimes, de groupes de femmes et d'organisations qui expriment depuis longtemps leurs préoccupations au sujet de ces harceleurs, le gouvernement se décide enfin à agir. Je tiens à dire que nous lui en sommes reconnaissants.

• (1555)

Toutefois, je dois mettre sa sincérité en doute. Après tout, il en est à la toute fin d'un mandat. Ce problème de harcèlement des femmes n'est pas nouveau. Nous avons entendu au cours de la journée des exposés très éloquents de la part de députés qui ont décrit l'expérience traumatisante que subissent les femmes qui se font harceler et traiter d'une manière absolument barbare par d'anciens conjoints ou compagnons. Je me rappelle le cas de la chanteuse Anne Murray et du personnage plutôt bizarre qui venait des Prairies et qui l'a suivie et harcelée pendant de nombreuses années. Sauf erreur, il a été condamné à onze reprises. Pourtant, le harcèlement continue d'être une réalité parce que les lois du pays sont insatisfaisantes.

Nous n'avons pas besoin de regarder loin pour voir quelles mesures d'autres pays ont prises. En fait, je crois qu'aux États-Unis, 29 États ont adopté leur propres mesures législatives sur cette forme de harcèlement afin de protéger les femmes qui sont harcelées sans raison par des hommes et d'anciens partenaires et traitées d'une manière que je trouve des plus dégoûtantes. Ces femmes reçoivent des appels téléphoniques au beau milieu de la nuit, heure après heure, trouvent sur le pas de leur porte des animaux morts, placés là juste pour leur rappeler qu'on les surveille; elles sont suivies dans la rue, à pied ou en voiture, bref, elles sont poursuivies d'un endroit à l'autre. On a même pu voir ça dans certains films. Ce type de harcèlement est des plus terribles, et nous n'avons aucune loi pour y mettre fin.

Certains passages du Code criminel font de vagues efforts à cet égard, mais la police n'a essentiellement aucun recours. Il n'existe tout simplement pas de lois à ce sujet. Plusieurs États américains ont adopté des mesures et d'autres sont en train d'en élaborer. Alors que s'achève son mandat, le gouvernement prend cette initiative. Même si j'ai des doutes quant à ses intentions, je dois dire que je suis très content qu'il ait présenté ce projet de loi.

Je voudrais dire, au nom du Nouveau Parti démocratique, que nous ferons ce qu'il faudra faire. S'il le faut, nous examinerons cette question toute la nuit et nous siégerons en fin de semaine pour veiller à ce que cette mesure législative soit adoptée et que les femmes puissent être protégées contre cette expérience traumatisante que tant de personnes connaissent.

Il y a moins de deux semaines, et j'en parle parce que c'est un fait intéressant, j'ai eu l'occasion de passer une bonne partie de la journée avec des agents de la GRC de la division de Kamloops. Nous avons parlé de différentes questions. Je leur ai demandé s'il y avait, dans notre région, des cas de harcèlement de cette sorte. Ils m'ont dit qu'ils recevaient régulièrement des appels à ce sujet et cela, depuis des années, mais qu'ils se sentaient impuissants et ne pouvaient intervenir de façon satisfaisante. Ils ont fait remarquer, comme tout le monde, que notre pays ne possédait pas de lois adéquates à cet égard. J'ai eu le même son de cloche des milieux juridiques et d'organismes qui portent secours aux femmes victimes de cette forme de harcèlement.

Les organismes qui viennent en aide à ces femmes et à celles qui sont victimes d'autres formes de violence ont vu leur budget réduit par ce gouvernement de 10 p. 100 cette année, de 15 p. 100 l'an prochain et de 20 p. 100 l'année suivante. En d'autres termes, tout indique que le gouvernement n'appuie pas ces organismes dans le travail extrêmement important, je dirais essentiel, qu'ils accomplissent.

Non seulement avons-nous besoin de services additionnels et, à tout le moins, de l'engagement de maintenir les services existants, mais il nous faut aussi modifier la loi de façon à donner la possibilité au système de justice de mettre fin à ce type de comportement. Si ma mémoire est bonne, le ministère de la Justice a eu une seule brève réunion avec des organisations comme l'Association Elizabeth Fry afin de leur demander leurs idées pour cette

mesure législative. Cette réunion a été très brève. Je me souviens avoir lu par la suite qu'un certain nombre de gens qui avaient participé à cette réunion l'avait jugée totalement inadéquate. Toutefois, peut-être se réjouissaient-ils simplement du fait qu'elle ait eu lieu. À mon avis, l'une des raisons pour lesquelles ce projet de loi est inadéquat, c'est que ces organismes, qui viennent en aide aux victimes de ce harcèlement, n'ont pas eu la possibilité d'y contribuer davantage.

• (1600)

J'aimerais vous citer une lettre rédigée par la députée de New Westminster—Burnaby qui, au nom du Nouveau Parti démocratique, a introduit un projet de loi d'initiative parlementaire, une mesure qui aurait pu être un facteur important dans la lutte contre cette forme de harcèlement. Elle disait que le projet de loi présenté par le gouvernement a été élaboré sans que les victimes de cette forme de harcèlement et les organismes chargés de leur venir en aide aient été dûment consultés. Elle disait en outre qu'il proposait que le talonnement soit considéré comme un acte criminel passible d'une peine de prison de cinq ans au maximum ou comme une infraction de moindre gravité qui serait punissable sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire.

Le projet de loi de ma collègue propose que le harcèlement criminel ne soit considéré comme un acte criminel passible d'une peine d'emprisonnement de cinq ans que pour la première infraction et que la peine augmente à dix ans pour toutes les récidives. Ainsi, l'excentrique de Saskatchewan qui a harcelé Anne Murray aurait peut-être passé une bonne partie ou même le reste de sa vie en prison. Elle propose aussi une peine de prison d'au moins six mois et d'au plus dix ans pour ceux qui harcèlent et qui intimident leur victime pendant qu'ils sont sous le coup d'une ordonnance d'interdiction ou de bonne conduite.

Je suis assez content du fait qu'en Colombie-Britannique, ma province, 14 municipalités ont adopté des motions à l'appui du projet de loi d'initiative parlementaire de ma collègue. Ces motions préconisaient une législation ferme pour protéger les femmes contre cette forme de harcèlement. Encore une fois, c'est la preuve que le grand public s'intéresse à cette question.

Nous voulons donner à cette mesure la priorité qu'elle mérite. Je suis heureux que le gouvernement présente une mesure, même tardivement, pour essayer de réagir aux crimes commis contre les femmes et les enfants. Cependant, le gouvernement accorde la priorité à l'accord commercial entre le Mexique, les États-Unis et le Canada. Il ne semble pas avoir du mal à mettre de l'ordre dans ses priorités, puisqu'un fort pourcentage de Canadiens s'opposent à l'ALENA, tandis que près de 99 p. 100 de la population sont enthousiastes à l'égard de la mesure dont nous sommes saisis. Le gouvernement semble faire preuve de beaucoup de désinvolture dans toute cette affaire. Je tiens à dire au ministre que, à mon avis, le gouvernement semble avoir mal organisé ses priorités. Je crois qu'il devrait accorder beaucoup plus d'importance à ce projet de loi.

Comme je le disais au nom de mes collègues, nous sommes prêts à rester ici toute la nuit et même toute la fin de semaine si cela peut aider à faire adopter ce projet de loi avant la fin de la session.

Je termine en disant simplement que le harcèlement criminel envers les femmes est un grave problème de notre époque. Des centaines et des milliers de femmes sont quotidiennement victimes de harcèlement. Leur vie devient intolérable. Pour nous rafraîchir la mémoire à tous, je rappelle que le harcèlement criminel inclut des comportements tels que suivre quelqu'un de façon répétée, passer de longs moments à surveiller le domicile ou le lieu de travail d'une personne, harceler quelqu'un au téléphone, prendre contact avec les voisins ou les collègues d'une personne, entrer en contact avec le conjoint, le compagnon ou la compagne d'une personne et possiblement les menacer. La liste continue. C'est le genre de choses auquel chacun d'entre nous à la Chambre ne peut que vouloir consacrer toute son attention de façon à ce que cette mesure législative soit adoptée rapidement.

J'ai beaucoup d'autres choses à dire, mais dans l'espoir d'accélérer le processus, je les réserve pour le comité et pour notre étude à l'étape du rapport et à celle de la troisième lecture. Je me bornerai donc à dire à nouveau, au nom de mon caucus, que nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour que ce projet de loi passe rapidement toutes les étapes à la Chambre et j'espère que nos amis de l'autre endroit, le Sénat, feront de même.

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Monsieur le Président, j'aimerais faire une observation et poser une question.

J'ai bien apprécié le discours sérieux de mon collègue de Kamloops. Il n'est pas avocat mais il sait cependant ce que signifie un faux semblant. C'est dans le Code criminel. Nous pourrions presque reprocher au gouvernement d'être un peu coupable de faux semblant.

Comme le sait le leader parlementaire du NPD, en ces derniers jours de session, le gouvernement a saisi la Chambre de plusieurs projets de loi; un sur la détermination de la peine, l'autre sur les produits de la criminalité, un autre encore sur la pédopornographie. Selon la presse

d'aujourd'hui, le solliciteur général parle maintenant d'un autre projet de loi sur la prolongation de l'incarcération des criminels dangereux. Il y a ensuite un projet de loi sur les psychotropes et, bien sûr, celui-ci. Je me demande si le député pourrait nous dire de quel sujet le gouvernement va réellement discuter au cours des trois prochaines semaines.

• (1605)

Il assiste aux réunions des leaders parlementaires, il s'occupe de cela. Si le gouvernement était vraiment sérieux, il attribuerait du temps pour l'étude de chacun de ces sujets. Le député a dit dans son discours que le gouvernement veut réellement s'occuper de l'ALÉNA, l'Accord de libre-échange nord-américain, et non de la criminalité. Je considère que c'est presque un faux semblant que de dire à la population canadienne: nous avons un programme. Je peux déjà les imaginer en pleine campagne électorale. Ils diront qu'ils avaient présenté de nombreux projets de loi, mais qu'ils n'ont pas réussi à les faire adopter par la Chambre des communes.

Qui décide de l'ordre du jour de la Chambre des communes? Qui présente les projets de loi? Quel est le programme des travaux pour les quatre prochaines semaines de séance?

M. Riis: Je sais gré à mon collègue d'avoir posé cette question très sérieuse, car c'en est une que doivent certainement se poser tous ceux qui prennent ce sujet au sérieux. Après tout, le gouvernement est au pouvoir depuis près de neuf ans. Il a étiré au maximum son mandat, qui doit se terminer d'ici quatre ou cinq semaines, et ce n'est que maintenant qu'il dépose un projet de loi sur la protection des femmes, des enfants et de la société en général, une mesure que la population attend pourtant depuis des années.

C'est pourquoi je doute, comme je le disais, de la sincérité de cette démarche. Mais au moins, reconnaissons-le, nous sommes enfin saisis du projet de loi. Le test décisif sera sans doute le temps que la Chambre y consacrera en deuxième et troisième lectures pour faciliter l'adoption du projet de loi, car il faut bien reconnaître que si le gouvernement persiste à présenter des projets de loi du genre de l'Accord de libre-échange nord-américain, c'est que ce genre de mesure est prioritaire pour lui. Autrement dit, comme disait mon collègue, le gouvernement accorde la priorité à un accord commercial contesté par la majorité des gens, au lieu d'adopter des lois pour protéger les enfants contre les délinquants sexuels, protéger les biens des personnes, protéger les femmes contre les harceleurs, et ainsi de suite.

Je tiens à dire bien clairement que la Chambre réussit ou échoue selon qu'elle accepte ou non de collaborer, et selon la priorité que le gouvernement accorde aux mesures législatives. C'est le gouvernement qui présente les projets de loi. Notre rôle se borne à en faciliter l'adoption ou à nous y opposer.

Le Nouveau Parti démocratique fera ce qu'il doit pour faciliter l'adoption des projets de loi qui apporteront la sécurité aux Canadiens et à leurs familles, la tranquillité d'esprit à l'ensemble des Canadiens, et en particulier aux femmes, aux enfants et aux personnes âgées.

Toutefois, c'est le gouvernement qui présente les projets de loi. C'est lui qui établit la liste et l'ordre des projets de loi à étudier à la Chambre. Aussi, je demande au leader du gouvernement à la Chambre de considérer ces projets de loi comme prioritaires et, donc, d'accorder priorité aux enfants, aux femmes, aux personnes âgées, aux victimes d'actes criminels, et il pourra compter sur la collaboration pleine et entière du Nouveau Parti démocratique en vue de l'adoption des projets de loi avant la fin de la session.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Paproski): Avant de reconnaître l'honorable député, conformément à l'article 38, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: l'honorable député de Bonavista—Trinity—Conception—La défense nationale; l'honorable député de Notre-Dame-de-Grâce—L'immigration; l'honorable député de Prince-George—Bulkley Valley—Le bois d'oeuvre; l'honorable député de Nanaimo—Cowichan—Les pêches; l'honorable député de Winnipeg Nord-Centre—Le port de Churchill.

[*Traduction*]

M. David Kilgour (Edmonton-Sud-Est): Monsieur le Président, le projet de loi C-126 n'est peut-être qu'un petit pas dans la bonne direction, mais, comme vous le savez, mon parti entend l'appuyer.

Je dois d'abord dire qu'une chose me préoccupe beaucoup, et vous me comprendrez, monsieur le Président, puisque nous sommes tous deux de Edmonton. Une jeune femme, mariée et aujourd'hui mère d'un enfant, est venue me voir au sujet de cette question de harcèlement, il y a environ deux ans et demi. On se souviendra peut-être de cette affaire. Cette jeune femme a été suivie dès l'âge de 11 ans et, à 14 ans, elle a même été enfermée par son harceleur dans un coffre d'automobile.

• (1610)

Elle et ses proches ont vécu un véritable enfer. Elle est maintenant dans la vingtaine. Le cauchemar a pris fin quand son harceleur—c'est inutile, mais je pourrais citer son nom, car l'histoire a paru dans les journaux de Edmonton—est venu la chercher chez elle et qu'il a littéralement arraché les yeux de son beau-père.

Ni elle ni ses frères n'ont été blessés. Une fois précédente, il s'était présenté à la maison armé d'une hache et il avait fallu recourir à la force pour l'emmener. Les tribunaux avaient alors été cléments à son endroit. Il vient d'être condamné à une peine de neuf ans d'emprisonnement. Or, la jeune femme recommencera à s'inquiéter dans cinq ou six ans, quand il sera libéré, car il pourra continuer de la tourmenter.

Je suis certain que tous les députés, sans exception, voudrait qu'on fasse quelque chose concernant cette affaire. Peu importe leur allégeance, tous les députés appuierait une mesure qui redonne la tranquillité d'esprit.

Le problème, comme on le sait, c'est que ce projet de loi n'est qu'une mesure de fortune, utile certes, mais qui ne règle pas un problème social très grave. Il y a partout des livres, des films et même, maintenant, un jeu de société faisant intervenir un tueur en série. Le jeu de société est basé sur l'histoire d'un tueur en série aux États-Unis et contient tout l'équipement nécessaire, y compris les sacs à dépouille. Le but consiste à voir combien d'enfants on peut tuer. Ce jeu est légal et il est destiné aux adultes. Combien de gens et de harceleurs ont imité des choses qu'ils ont lu ou encore vu à la télévision ou au cinéma?

Tout cela se fait en vertu de la liberté artistique et littéraire. À une époque où les valeurs semblent être le véritable problème dans bien des cas, je me demande combien parmi les 400 femmes tuées depuis 1987, auxquelles ma collègue de Mississauga a fait allusion plus tôt, l'ont été parce qu'une personne à l'esprit dérangé regardait la télévision puis a décidé de copier ce qu'elle avait vu. Combien de tragédies se sont produites à cause de ce qu'on montre à la télévision ou dans les films?

Le projet de loi C-126 renferme certainement de bonnes dispositions, et je veux dire un mot sur certaines d'entre elles. La mesure s'applique à tous et renferme l'expression «quiconque». Toutefois, je n'ai jamais eu connaissance, lorsque j'étais avocat de la Couronne et de la défense, du cas d'un homme qui aurait été tué par une femme qui le harcelait. Pour être politiquement correct et pour respecter la Charte des droits et libertés, il faudrait dire:

> Les dispositions pénales interdisent dorénavant à toute personne ayant l'intention d'en harceler une autre de communiquer de façon répétée avec cette personne ou une de ses connaissances, ou de suivre cette personne ou une de ses connaissances de façon répétée.

D'autre part, la peine maximale pour cette infraction serait portée à cinq ans d'emprisonnement, contrairement à ce qu'a dit mon collègue du Nouveau Parti démocratique. Beaucoup de Canadiens aimeraient bien savoir pourquoi une peine de dix ans n'est pas prévue dans le cas d'une personne qui fait ce que l'on a fait à la jeune femme d'Edmonton.

Le problème avec les dispositions actuelles du Code criminel semble être que le fardeau de la preuve est très lourd. Les femmes traquées ont toujours eu beaucoup de difficultés à convaincre les policiers, parfois les greffiers de la cour au moment de l'assermentation, et enfin les juges eux-mêmes.

Le projet de loi renferme une bonne disposition en ce qui a trait aux conditions de libération sous caution. Si cette mesure est approuvée, et j'espère bien qu'elle le sera, le juge pourra interdire à l'accusé de se rendre près d'un endroit donné, par exemple une maison familiale comme celle de la jeune femme d'Edmonton.

Cette disposition constituerait certainement une amélioration par rapport au paragraphe 5(15) du Code criminel, qui prévoit qu'un juge peut uniquement exiger d'un accusé que celui-ci reste dans une juridiction territoriale spécifiée; le juge ne peut obliger l'accusé à se tenir éloigné d'un endroit donné.

En ce qui a trait aux cas de violence familiale, qui sont malheureusement trop fréquents de nos jours, le juge doit envisager d'exiger de l'accusé qu'il s'abstienne d'aller à un endroit expressément nommé dans l'ordonnance et de communiquer avec toute personne, y compris la victime.

• (1615)

Le projet de loi renferme un article sur le complot entre conjoints; nous allons certainement examiner en comité cette disposition selon laquelle des conjoints peuvent être reconnus coupables de complot entre eux, notamment à l'égard d'enfants.

Par ailleurs, à l'heure actuelle, les enfants ne sont pas protégés par la loi en cas d'enlèvement par un parent, même s'il existe une ordonnance de garde valide, lorsque le parent qui enlève l'enfant croit honnêtement que cette ordonnance n'est pas valide. Le projet de loi modifierait cette disposition et engloberait aussi le cas des femmes

battues qui s'enfuient en emmenant leurs enfants avec elles.

À l'heure actuelle, si les enfants ne sont pas eux aussi victimes de violence comme leur mère, celle-ci peut être accusée d'enlèvement si elle s'enfuit en les emmenant avec elle. Une modification du Code permettrait une défense devant les tribunaux dans de telles circonstances.

Au sujet de l'article sur les mauvais traitements infligés aux enfants, le code prévoit déjà, on le sait, que toute personne ayant été trouvée coupable d'agression sexuelle et qui est prise à flâner près d'une école ou à l'intérieur d'une école, d'un parc, d'un terrain de jeu ou d'une zone de baignade commet le délit de vagabondage, une infraction soumise à la procédure sommaire de déclaration de culpabilité. Malheureusement, d'après mon expérience, ce genre d'infraction entraîne rarement autre chose qu'une amende. D'après mon expérience, il arrive trop souvent que les pédophiles soient prêts à risquer une amende.

Un tribunal de la Colombie-Britannique a jugé que le libellé actuel du code à cet égard était injuste, que c'était une interdiction à vie et que c'était injuste. J'espère sûrement que la Cour suprême du Canada va casser le jugement de la Cour d'appel de la Colombie-Britannique quand l'appel sera entendu. D'aucuns estiment aussi que le terme «flâner» est trop vague, pas moi.

Le projet de loi dont nous sommes saisis permettrait au tribunal d'interdire pour la vie toute personne trouvée coupable d'agression sexuelle de fréquenter les garderies, les terrains de jeu, les terrains d'école, les centres communautaires, les parcs publics, les zones de baignade où peuvent se trouver des enfants, de chercher et d'accepter un emploi qui le placerait en relation de confiance ou d'autorité vis-à-vis d'enfants.

Le tribunal aurait toute discrétion pour adapter l'interdiction à chaque contrevenant ou ne pas en imposer du tout. Je trouve que cette disposition est particulièrement sensée.

En ce qui concerne les enfants qui agissent comme témoins, les juges disent maintenant aux jurés qu'il est dangereux de condamner quelqu'un sur des preuves non corroborées données par des enfants. Le projet de loi C-126 supprimerait cette règle, de sorte que le témoignage des enfants aurait autant de poids que celui des adultes. Je pense que bien des gens ayant une longue expérience des tribunaux seraient d'accord pour dire que les témoignages d'enfants devraient souvent avoir plus de poids que ceux de nombreux adultes.

Si l'accusé se représente lui-même dans une affaire d'agression sexuelle contre un enfant, le juge pourrait dorénavant nommer un avocat pour contre-interroger l'enfant. Le projet de loi permettrait aussi au juge d'autoriser un ami ou un parent choisi par l'enfant à rester aux côtés de ce dernier pendant son témoignage. Cette disposition vise bien sûr à atténuer le traumatisme psychologique dont souffrent souvent ces enfants. Le juge pourrait interdire à la personne de confiance de communiquer avec l'enfant pendant son témoignage.

À l'heure actuelle, le juge peut expulser une partie ou la totalité des spectateurs de la salle d'audience s'il estime que c'est dans l'intérêt de la morale publique et de la bonne administration de la justice. Le projet de loi propose d'établir un meilleur équilibre entre les droits du public d'assister à l'audience et l'intérêt de l'enfant.

Y a-t-il des questions sur lesquelles il faudrait se pencher lorsque le projet de loi sera renvoyé à un comité—ce qui sera bientôt, j'espère? D'abord, j'ai de sérieuses réserves à faire au sujet de l'exigence suivant laquelle la victime doit raisonnablement craindre pour sa sécurité. C'est ce qu'on appelle le critère de la personne raisonnable, mais vous comprendrez certainement, monsieur le Président, que ce qui est raisonnable pour un homme, surtout un homme de votre taille, peut être tout à fait déraisonnable pour une femme de 90 livres qui se fait harceler.

Il sera très important de donner une formation aux policiers et aux juges si nous voulons surmonter ce problème. On pourrait peut-être même dire qu'un critère subjectif peut être préférable au critère objectif appliqué maintenant, celui de la personne raisonnable.

Deuxièmement, selon une étude financée par la direction ontarienne de la condition féminine, 78 p. 100 des 551 femmes assassinées en Ontario, de 1974 à 1990, ont été tuées par leur ex-mari ou leur ancien compagnon, qui les ont suivies et harcelées avant de les tuer. Les craintes des femmes sont donc bien fondées, et il faut convaincre les policiers, les greffiers, les procureurs et les juges du sérieux des craintes dont il est question dans le projet de loi.

Troisièmement, pour en venir à une question soulevée par au moins un autre député depuis que je suis arrivé, il faut s'interroger sur la motivation d'un gouvernement qui attend, avant de proposer ce projet de loi, d'en être à la cinquième année de son mandat, sans doute dans les cinq dernières semaines de session précédant les élections. Pourquoi avoir attendu jusqu'à maintenant? On peut supposer qu'il veut s'attribuer le mérite d'avoir proposé ce projet. Mais pourquoi n'a-t-il rien fait jusqu'ici pour régler ce grave problème? Pourquoi n'a-t-il rien fait dans les neuf ans qui ont précédé? Je signale au passage qu'on peut se demander pourquoi il n'a rien fait

non plus, pendant ces neuf ans, au sujet de la pornographie enfantine.

• (1620)

Il y a une foule de problème de justice pénale en souffrance. Pourquoi n'avoir rien fait au sujet de l'autorisation des tests sanguins, lorsqu'une femme est agressée? C'est arrivé à une de mes électrices, j'ai le regret de le dire. Elle a été violée dans son propre appartement. Elle s'est demandé, et rien n'est plus normal, si son agresseur ne lui avait pas transmis une horrible maladie quelconque, peut-être même le SIDA, mais on lui dit qu'elle n'avait pas le droit de voir les résultats des tests sanguins de l'agresseur. Il y a une affaire semblable à Cowansville, au Québec.

Force est de se demander pourquoi le Parlement ne s'est pas penché plus tôt sur cette question et combien d'autres encore.

Il est bien plus important de s'attaquer au problème des attitudes que de faire ce que propose le projet de loi. Comment changer la façon de penser d'un sixième de la population masculine? Comment changer une tournure d'esprit qui a permis à tant de violence familiale, y compris le harcèlement avec menaces, de persister? Les femmes n'y arriveront pas toutes seules. Malheureusement—et c'est l'ancien procureur de la couronne qui parle ici—cela ne sert pas à grand-chose d'adopter un projet de loi comme celui-ci, sauf peut-être à prouver l'importance que le Parlement accorde à cette question.

L'argument selon lequel on pourrait se servir du projet de loi contre des personnes qui participent à une grève ou à une manifestation illégales est sans valeur. L'article 423 du Code criminel porte sur l'intimidation et les comportements menaçants. Les grévistes qui ont de tels comportements enfreignent donc déjà la loi.

Certains craignent que cette mesure législative puisse être utilisée contre les femmes qui téléphonent sans cesse à leur ex-conjoint pour réclamer la pension alimentaire pour enfants qui est en retard. Il s'agit d'un sujet de préoccupation légitime. Le gouvernement soutient que l'homme qui fait l'objet de ces appels répétés ne peut pas prétendre avoir des motifs raisonnables de craindre pour sa sécurité. Le danger, c'est que la police invoque le même argument contre la femme qui reçoit des cadeaux, des lettres d'amour, etc. dont elle ne veut pas.

À moins d'offrir une solide formation aux services judiciaires et de police, il sera difficile de régler la question par la voie législative et de trouver une solution au problème qui nous intéresse en ce moment.

Il conviendrait de réfléchir sérieusement aux suggestions de la coroner québécoise Anne-Marie David, qui a fait enquête sur deux décès liés à du harcèlement avec menace qui sont survenus récemment dans sa province. Elle propose ce qui suit: «1) Les palais de justice et les postes de police devraient avoir un service d'information à plein temps ou à temps partiel où les victimes de violence conjugale peuvent se renseigner sur leurs droits afin de surmonter leurs appréhensions face à l'idée de porter des accusations au criminel. 2) On devrait attribuer un code spécial aux condamnations et conditions de libération sous caution dans les ordinateurs de la police afin de pouvoir repérer rapidement les récidivistes. 3) Les femmes dont le conjoint est violent devraient en être avisées quand celui-ci est remis en liberté ou libéré sous caution. 4) Les prévenus qui ont été sommés de rendre leurs armes devraient être escortés à leur sortie de cour par un agent de police qui les confisquerait sur-le-champ. 5) Il conviendrait de faire en sorte que les hommes soient retirés du domicile conjugal dans les cas de violence conjugale. 6) On devrait étudier la possibilité de suivre l'exemple de London, en Ontario, où un travailleur social accompagne la police quand celle-ci est appelée sur les lieux de scènes de violence familiale.»

Je vais me dépêcher de conclure, car un de mes collègues voudrait aussi prendre la parole. L'État américain qui a la loi anti-harcèlement la plus sévère est l'Illinois. Je vais en citer quelques dispositions seulement, et c'est quelque chose que nous pourrions peut-être envisager de greffer au projet de loi à l'étude. La disposition relative au harcèlement criminel est ainsi libellée:

> Est coupable de harcèlement criminel quiconque transmet une menace à une autre personne dans l'intention de donner à cette personne des motifs raisonnables de craindre la mort, des blessures, une agression sexuelle, la séquestration ou la détention et, pour donner suite à cette menace, commet sciemment un ou plusieurs des actes suivants à au moins deux reprises: (1) suivre la personne ailleurs que dans la résidence de l'accusé; (2) mettre la personne sous surveillance en étant présent à l'extérieur de son école, de son lieu de travail, de son véhicule, de tout autre endroit où se trouve la personne, ou d'une résidence autre que celle de l'accusé.

• (1625)

La deuxième disposition que je voudrais mentionner est celle qui porte sur le harcèlement criminel grave, et je cite encore une fois un extrait du Code de l'Illinois:

> Est coupable de harcèlement criminel grave quiconque commet un des actes suivants en plus du harcèlement: (1) causer des blessures à la victime; (2) séquestrer ou détenir la victime; (2) violer une ordonnance de ne pas faire, une ordonnance de protection ou une injonction interdisant le comportement décrit au paragraphe. . .

J'espère que, lorsque cette question sera renvoyée au comité—et je crois comprendre que ce sera cet après-midi—certaines des dispositions du Code de l'Illinois

seront examinées dans le cadre de l'étude de ce projet de loi sur le harcèlement criminel.

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de participer au débat sur cette mesure législative.

La première remarque que je veux faire, c'est qu'il était temps qu'une telle mesure soit présentée. N'est-ce pas qu'il était temps? Pourquoi le gouvernement ne l'a-t-il pas fait avant? Pourquoi a-t-il attendu jusqu'à maintenant? C'est évidemment et malheureusement pour se préparer en vue des élections, mais je suis quand même prêt à reconnaître que nous avons besoin de cette mesure législative.

Dans toutes les régions du pays, nous connaissons des cas de harcèlement criminel. Au Manitoba, au cours des derniers mois, des incidents de ce genre ont entraîné la mort de certaines personnes. On se demande si ces meurtres auraient pu être empêchés si une mesure comme celle-ci avait été adoptée plus tôt.

Monsieur le Président, je sais que vous êtes d'accord avec moi pour dire que nous devons prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger toutes les victimes potentielles de violence dans notre société, particulièrement les femmes. Nous devrions tout faire pour empêcher la violence. À mon avis, cette mesure législative est symptomatique d'un problème beaucoup plus étendu, et je crois qu'il est important que nous examinions de façon globale le problème de la violence dans notre société. Certains de mes collègues et moi-même avons parlé souvent à la Chambre de la violence à la radio et à la télévision, tant dans le langage que dans les images. Nous avons parlé du jeu du tueur en série. Le problème prend de plus en plus d'ampleur, et nous n'avons pas réussi à l'enrayer.

Non seulement nous devons examiner de façon globale le problème de la violence dans la société, mais je crois que nous devons aussi nous pencher sur la question des attitudes. Quel sentiment avons-nous les uns envers les autres? Que pensons-nous de la façon dont la violence est présentée dans les médias écrits, à la radio ou à la télévision? Quels changements devons-nous apporter pour qu'on cesse de glorifier la violence, comme c'est souvent le cas?

[*Français*]

Je voulais soulever ce point, monsieur le Président, et vous Êtes probablement au courant de cela, parce qu'il y a à peine une dizaine de jours, mon parti, le Parti libéral du Canada, sous la direction de son chef, a annoncé un certain nombre de mesures. J'ai ici une brochure qui s'intitule *Justice et Criminalité*, dans laquelle les Libéraux annoncent un train de mesures, et, parmi celles-ci, on en retrouve de sévères qui visent à combattre la violence contre les femmes et les enfants.

À l'intérieur de cette annonce, nous trouvons quelques exemples, dont celui-ci: «criminaliser le harcèlement par filature». Il s'agit d'une proposition de loi présentée par le député libéral, de Moncton, qui illustre bien ce que pourrait être cette mesure législative. C'est un exemple concret de la manière dont on pourrait procéder. Sans vouloir être méchant, des gens qui ont jugé de façon indépendante m'ont dit que la proposition de mon collègue, M. Rideout, est supérieure à la proposition du gouvernement, parce qu'elle est plus spécifique, elle va plus loin et elle est plus sévère.

Outre cette première proposition de mesures sévères pour combattre la violence contre les femmes et les enfants, nous avons aussi une modification à la Loi sur les délinquants mineurs. Nous avons aussi musclé la réglementation sur les armes à feu, quelque chose d'extrêmement important parce que nous avons des situations, malheureusement trop fréquentes, où il y a des fatalités à cause de la liberté accordée ici dans ce pays. On veut aussi la réforme de la justice, la prévention du crime et la sensibilisation du public. Et je pourrais vous donner plusieurs autres exemples.

• (1630)

[*Traduction*]

Comme je le disais, il est très important de ne pas s'en tenir seulement à cette mesure, même si elle n'est pas à négliger—elle aurait dû voir le jour il y a bien longtemps. Mais nous devons aussi examiner tout le phénomène de la violence dans son contexte global. Nous devons modifier les attitudes des Canadiens à l'égard de la violence dans la cour d'école, dans la rue et dans les médias, que ce soit dans les journaux, à la radio ou à la télévision.

Vous devez vous rappeler, monsieur le Président, parce qu'il est arrivé souvent que vous soyez au fauteuil dans ces moments-là, que mes collègues et moi-même avons maintes fois dénoncé la violence à la radio et à la télévision et l'exploitation inacceptable qu'on en fait. Il semble que nous nous soyons désensibilisés à la violence et que nous nous adaptions aux nouvelles moeurs à mesure que la société devient plus violente. Ça ne va pas! C'est inacceptable! Nous devons changer tout cela.

Je suis particulièrement fier que mon parti ait décidé d'annoncer une série de mesures. Je vais en citer quelques-unes. Le 22 avril, il y a à peine deux semaines, le Parti libéral, sous la direction de notre chef, a annoncé un train de mesures sur la criminalité et la justice. Je veux reprendre certains points que nous avons fait valoir au moment de cette annonce, parce que je les trouve très importants.

Nous avons parlé de la prévention de la criminalité et de la sécurité des villes. C'est un sujet très d'actualité. Nous avons discuté des moyens d'aborder ces questions. Nous avons discuté des jeunes délinquants et du fait qu'il faut changer du tout au tout notre attitude face à ce genre de problèmes. Nous avons discuté du contrôle des armes à feu. Nous avons reconnu qu'il fallait établir un contrôle ferme de ces armes, et que nous devions nous y prendre différemment. Nous avons parlé de la prostitution et du traitement des délinquants sexuels. Nous avons parlé de la violence faite aux femmes et aux enfants. Nous avons discuté des produits de la criminalité et nous nous sommes demandé quoi faire dans ces situations délicates. Nous avons parlé de la détermination de la peine et de la réhabilitation, de la pornographie, de la libération conditionnelle et du Programme de contestation judiciaire. C'est le programme que le gouvernement a décidé d'abolir, vous en rappelez-vous, monsieur le Président? Nous serions prêts à rétablir ce programme. Nous avons aussi parlé de la Commission de la réforme du droit du Canada, un autre programme que nous aimerions rétablir. Nous avons parlé des crimes haineux.

Monsieur le Président, je vous recommande un examen approfondi de cette proposition, parce que je sais que vous être un grand lecteur, mais elle saurait intéresser vos collègues également. Elle se fonde sur une perspective globale du contrôle de la criminalité et de l'administration de la justice qui fait preuve d'une plus grande sensibilité et de plus de réalisme. Je suis très heureux que nous ayons pris cette initiative.

Hier, j'ai dit en parlant de l'accord de libre-échange nord-américain que c'était probablement l'un des enjeux les plus importants pour les Canadiens aujourd'hui, qu'ils voulaient en discuter, qu'ils voulaient connaître les questions abordées et qu'ils voulaient que le gouvernement réponde à leurs questions avant d'aller plus loin. Nous nous trouvons aujourd'hui devant une question tout aussi importante pour les Canadiens, celle de la criminalité et de la justice. Comment le gouvernement fédéral va-t-il traiter cette question? Je crois que ce projet de loi contient un certain nombre de réponses.

Permettez-moi de faire quelques brèves observations encore sur cette mesure législative. Je vais essayer de ne pas répéter tout ce que les autres députés ont dit. De toute évidence, ce projet de loi porte sur le harcèlement criminel. Il porte aussi sur les conditions assorties à la caution, le complot, l'enlèvement d'un enfant par un parent et les mauvais traitements faits aux enfants. Il porte également sur la façon de traiter les enfants qui témoignent.

Ce projet de loi contient des points très positifs. Il est vraiment dommage que le gouvernement ait mis tant de temps à le présenter. Nous avons dit que nous appuyions ce genre de mesure. Cependant, nous pensons qu'elle pourrait être grandement améliorée. Si les députés veulent en savoir plus à ce sujet, je me ferai un plaisir de leur donner des exemples.

[*Français*]

Donc, en terminant, je veux simplement indiquer que, en principe, je suis tout à fait d'accord avec cette initiative de la part du gouvernement. J'ai donné certains exemples qu'il pourrait utiliser afin de l'améliorer. Je suis prêt à en donner plusieurs autres parce que, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, nous venons de faire une annonce compréhensive au sujet de la façon dont nous, le Parti libéral, aborderions cette question particulièrement importante pour les Canadiens et les Canadiennes.

• (1635)

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif du secteur ministériel.)

* * *

MESSAGE DU SÉNAT

Le président suppléant (M. Paproski): Avant de passer la parole au député, j'ai l'honneur d'annoncer à la Chambre que le Sénat lui a adressé un message pour l'informer qu'il a adopté sans amendements les projets de loi suivants: le projet de loi C-83, Loi relative au transport des marchandises par eau; le projet de loi C-88, Loi modifiant la Loi sur le droit d'auteur; le projet de loi C-97, Loi concernant l'assurance-maritime; le projet de loi C-114, Loi modifiant la Loi électorale du Canada; et le projet de loi C-117, Loi portant pouvoir d'emprunt pour l'exercice commençant le 1er avril 1993.

* * *

LOI RÉGLEMENTANT LES PSYCHOTROPES

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Perrin Beatty (au nom du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social) propose: Que le projet de loi C-85, Loi portant réglementation des substances psychotropes et de leurs précurseurs, modifiant le Code criminel, la Loi sur les aliments et drogues et la Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et abrogeant la Loi sur les stupéfiants en conséquence, soit lu pour la

deuxième fois et renvoyé à un comité législatif du secteur des ressources humaines.

M. John Reimer (Kitchener): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole aujourd'hui au sujet de ce projet de loi.

Ce projet de loi, Loi réglementant les substances psychotropes, s'attaque à l'un des problèmes les plus graves auxquels fait face la société aujourd'hui—celui de la drogue.

Les députés se souviendront qu'il y a six ans, le gouvernement mettait en place la première stratégie de lutte contre la drogue au Canada. Une somme de 210 millions de dollars a été injectée pour la période de 1987 à 1992 dans le cadre de cette stratégie, dont la première phase visait, avec la participation des provinces, à s'attaquer à toute une série de problèmes urgents—dont en premier lieu l'information et la prévention, le traitement et la cure, la réglementation et le contrôle.

Cette première phase a été suivie d'une deuxième, également de cinq ans—de 1992 à 1997—à laquelle va être consacrée une somme de 270 millions de dollars, 60 millions de plus que la première, pour la prévention, l'information, le traitement et la cure, ainsi que les efforts en vue d'aider les personnes qui prenaient de la drogue à abandonner et de dissuader les autres de s'y adonner.

Il ne faut pas oublier que chaque dollar consacré à la prévention représente une économie de 7 $ au niveau du traitement. Durant cette deuxième phase, on cherchera surtout à atteindre les personnes les plus à risques, comme les enfants et les jeunes de 11 à 18 ans, de la septième à la treizième années, les jeunes qui traînent les rues, qui ont décroché et les autochtones qui vivent hors des réserves.

Le problème de la drogue est un problème généralisé. Selon une étude des Nations Unies, seul le trafic d'armes l'emporte en importance sur le trafic de la drogue. Pour donner une idée, il se vend toutes les heures, 24 heures sur 24, pour plus de 5 millions de dollars de drogues illicites. Telle est la puissance de l'industrie mondiale à laquelle nous nous heurtons dans notre lutte contre la consommation de drogues au Canada.

Des chiffres récents révèlent qu'au cours d'une seule année, près de 15 p. 100 des Canadiens âgés de 15 à 19 ans ont admis avoir consommé du cannabis; en outre, l'utilisation des drogues augmente de façon considérable chez les adolescents et chez les jeunes adultes qui ont abandonné l'école, qui sont sans emploi et sans abri.

On sait de plus que, sur une période d'un an, 2 p. 100 des Canadiens disent avoir consommé de la cocaïne. Cela représente 500 000 personnes, suffisamment pour remplir dix fois le SkyDome de Toronto.

• (1640)

Ces chiffres sont énormes mais que veulent-ils dire? En résumé, que signifient-ils? Ils signifient misère et souffrance. Ils signifient la paralysie douloureuse de ceux qui sont pris au piège de la toxicomanie. Ils signifient l'augmentation des actes criminels, de la prostitution, de la possession et de l'usage illicites d'armes à feu, des cas de cambriolage, la destruction de quartiers entiers menaçant la paix et la sécurité de nos villes, de nos écoles, de nos banlieues.

L'importance réelle de ces chiffres va bien au-delà de leur valeur statistique. Ils se traduisent en millions de dollars engloutis dans les soins de santé, l'aide sociale aux familles, les prestations d'assurance-chômage et les pensions d'invalidité. Le projet de loi C-85 et la mesure législative sur les produits de la criminalité adoptée par la Chambre en 1989 sont conformes aux objectifs et aux stratégies de lutte et de coercition.

Le mois dernier, en avril, le ministre de la Justice a présenté un autre projet de loi, le C-123, intitulé Loi sur l'administration des biens saisis. Ce projet de loi mettra sur pied un programme fédéral pour le partage, avec d'autres sphères de compétence, des produits de la criminalité qui auront été saisis, ou plus simplement, pour que ces produits soient directement utilisés par les forces de police dans leur lutte contre le commerce illicite des drogues. Ce projet de loi vise directement ceux qui cherchent à exploiter les jeunes et les êtres vulnérables pour leur propre profit. Les deux projets de loi, le C-123 et le C-85, visent à consolider et à renforcer la politique anti-drogue du gouvernement qui a inspiré deux lois actuelles du Parlement et à s'acquitter des obligations du Canada en vertu de deux conventions internationales sur le commerce illicite des drogues.

En 1961, le gouvernement de l'époque adoptait la Loi sur les stupéfiants. En 1961 et en 1969, le Parlement adoptait respectivement les parties III et IV de la Loi sur les aliments et drogues. Notre cadre législatif est essentiellement vieux de plus de trente ans. En outre, le Canada est signataire de deux ententes internationales sur le commerce illégal de la drogue, à savoir la Convention unique sur les stupéfiants, qui a été ratifiée en 1961, et la Convention de 1971 sur les substances psychotropes.

Par conséquent, le projet de loi C-85 sur la réglementation des substances psychotropes vise trois objectifs principaux. Premièrement, fournir au gouvernement la souplesse nécessaire pour mieux contrôler l'importation, la production, l'exportation, la distribution et l'utilisation des substances psychotropes. Deuxièmement, fournir les mécanismes nécessaires pour s'acquitter de nos obligations en vertu des ententes internationales, notamment la production ou le commerce contrôlé des substances destinées à des fins médicales, scientifiques ou industrielles et faisant l'objet d'une réglementation internationale. Troisièmement, améliorer la capacité des corps policiers et des tribunaux d'appliquer la loi. À l'heure actuelle, le projet de loi prévoit la saisie et la confiscation des biens infractionnels liés à l'utilisation de substances psychotropes.

Nous devrons bientôt suspendre le débat pour quelques minutes en raison de la sanction royale à 16 h 45. Je tiens à ce que ce projet de loi, qui en est à l'étape de la deuxième lecture ici, soit étudié en comité. Je vais simplement résumer brièvement quelques points.

Cette mesure législative vise à fournir aux agents de la paix le pouvoir d'effectuer des fouilles ou des perquisitions sans mandat lorsque c'est nécessaire et que les conditions de délivrance d'un tel mandat sont réunies. Ainsi, pour assurer la protection du public, des intervenants et d'éléments de preuve importants, une telle mesure pourra dorénavant être prise par les agents de la paix. Le projet de loi nous aidera aussi à établir, relativement aux drogues, de nouvelles définitions qui répondent mieux aux besoins actuels, compte tenu du fait que les lois en vigueur datent d'une trentaine d'années.

• (1645)

Cette mesure accomplit beaucoup de choses. Combinée au projet de loi C-123, dont j'ai fait mention et qui vise les produits de la criminalité, cette mesure nous permettra enfin de faire face à la réalité actuelle du commerce illégal des drogues. La drogue détruit le caractère de nos quartiers ainsi que la vie de nos jeunes, et elle contraint des jeunes femmes à la prostitution pour subvenir à leurs besoins en drogue.

Je recommande ce projet de loi à la Chambre. C'est un bon projet de loi qui mérite d'être étudié, même si l'on voudra régler certaines divergences d'opinions en comité. J'aurais encore beaucoup à dire, mais je sais que ma période de temps est presque écoulée et je tiens à ce que ce projet de loi soit étudié en comité. Ce projet de loi mérite d'être appuyé et confié à un comité afin d'être adopté rapidement en troisième lecture puis envoyé au Sénat avant la fin de juin, pour que nous puissions nous attaquer au commerce illégal de la drogue et à ceux qui en profitent.

Mme Albina Guarnieri (Mississauga-Est): Monsieur le Président, le projet de loi C-85 vise à redéfinir le cadre législatif devant servir à lutter contre la production, le trafic et la possession de substances contrôlées.

La Charte des droits a rendu caduques certaines lois qui s'étaient avérées utiles dans l'application des mesures antidrogues. Ce projet de loi confère aux forces policières des pouvoirs accrus pour s'en prendre aux producteurs et aux trafiquants de drogues. En fait, il contient de nombreuses dispositions qui auraient une incidence importante sur les fonctions des agents de police et des tribunaux.

Comme le projet a été présenté en juin dernier et qu'il revêt une si grande importance, je m'étonne que le gouvernement l'ait mis de côté pendant près d'un an avant de décider de l'étudier. Comme il reste à peine un mois à la législature en cours, le projet de loi semble condamné à mourir au *Feuilleton*.

On devine facilement pourquoi le gouvernement veut que le projet de loi reste en plan. En effet, même si la mesure était dans les meilleurs intérêts des Canadiens, pourquoi le gouvernement se serait-il laissé emporter dans un conflit avec des avocats de la défense, des médecins et d'autres professionnels juste avant la tenue d'élections? Il était bien plus facile d'oublier le projet de loi jusqu'aux dernières semaines de la législature et de le laisser mourir, tout en se disant engagé à s'attaquer au problème des drogues.

Depuis nombre d'années, j'entends des agents de police exprimer leur immense frustration face aux trafiquants de drogues. Ils croient qu'ils seraient beaucoup plus efficaces si les lois traitant les produits du crime étaient améliorées. Je l'avais d'ailleurs fait remarquer à la ministre de la Défense nationale lorsqu'elle était ministre de la Justice, l'an dernier.

Le Canada a alors été reconnu comme étant, de tous les pays développés, celui où le taux de criminalité liée aux drogues par habitant était le plus élevé. Le cadre législatif prévoyant la confiscation de biens obtenus au moyen de produits de crimes favorise le criminel parce que les forces policières locales sont confrontées à des

obstacles financiers dès qu'elles tentent de saisir des biens qui ne sont pas en espèces.

Le projet de loi C-85 autoriserait les agents de police à perquisitionner sans mandat lorsque les conditions pour obtenir un mandat existent, mais où il est difficile d'obtenir ce mandat. Cela réglerait le problème créé du fait qu'une saisie sans mandat autorisée par les lois actuelles a été déclarée inapplicable et contraire à la Charte. La disposition du projet de loi C-85 concernant la perquisition sans mandat résisterait, dit-on, à toute contestation quant à sa constitutionnalité. Ainsi, une amélioration importante des procédures d'exécution est restée sur la tablette pendant un an avant que le gouvernement juge qu'il était temps d'en saisir la Chambre.

De plus, le projet de loi C-85 permet de considérer des biens—sauf des substances psychotropes ou des biens immeubles—servant à la distribution illégale de substances psychotropes à des fins lucratives comme des biens infractionnels.

Ce nouveau principe permettra de confisquer non seulement l'équipement qui sert à la fabrication des drogues, mais aussi d'autres objets. Il serait même possible de confisquer les véhicules ayant servi au trafic. En tardant à faire adopter ce projet, le gouvernement a privé la police de cette autre arme qu'elle aurait pu utiliser dans sa lutte contre le crime. La nouvelle disposition du projet de loi C-85 sur la production permettrait de considérer comme criminelles de plus nombreuses formes de production. C'est particulièrement important dans le cas des champignons magiques. La possession de ces champignons est une infraction, mais non leur culture. Ceux qui les cutivent n'échapperont plus aux rigueurs de la loi. Je veux dire que ç'aurait été le cas si on n'avait pas tardé à présenter le projet de loi.

• (1650)

Un autre élément important se rapporte aux drogues modifiées chimiquement qui peuvent ne pas figurer à l'annexe, mais qui n'en sont pas moins des médicaments psychiatriques. Le projet de loi C-85 aurait comblé une lacune qui permet aux trafiquants de ces substances d'échapper à la justice. Les dispositions sur les peines ont été modifiées, mais comme le maximum prévu pour les infractions liées aux drogues est rarement appliqué, ces dispositions ne méritent pas une grande attention.

C'est une honte que la négligence du gouvernement prive les citoyens canadiens de ces améliorations. Dans le mois qui reste, une chose est sûre, et c'est que nous n'aurons pas le temps d'étudier ce projet de loi pour nous assurer qu'il est bien conçu sur le plan juridique. Nous ne pouvons que douter que cette loi voie jamais le jour.

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Madame la Présidente, je voudrais moi aussi donner mon avis sur ce projet de loi.

J'estime qu'il y a vraiment beaucoup d'hypocrisie dans cette enceinte. Les drogues qui font le plus de victimes sont vraiment l'alcool et le tabac.

Une voix: Ils font 50 000 victimes par année.

M. Waddell: Quelque 50 000 victimes par année.

C'est un projet de loi qui nous ramène en arrière à la croisade de Nancy Reagan contre les drogues, croisade que le premier ministre a promis il y a quatre ans de lancer au Canada.

Mais il n'a rien fait, manquant de nouveau à sa parole. Voilà maintenant qu'à la fin d'une législature, comme l'a dit si clairement le député qui vient de parler, nous sommes saisis d'un projet de loi d'une grande complexité.

Je m'y connais un peu en cette matière. J'ai déjà écrit un article s'y rapportant. C'est d'ailleurs l'un des seuls articles que j'ai écrits à titre d'universitaire en 1969. Cet article a été publié dans le *American Journal of International Law* en 1970. Il portait sur les drogues psychotropes et la Convention initiale de l'ONU.

J'ai tenté d'examiner tout cela, comment dirais-je, sans hypocrisie. J'ai présenté à la Chambre une motion et des discussions sur un tribunal criminel international qui jugerait les narco-trafiquants dans différentes parties du monde. C'est vraiment dans cette voie qu'il faut s'engager.

Examinons donc ce projet de loi dont nous sommes saisis. Comme l'a dit le secrétaire parlementaire, il remonte à 1987 où une stratégie a vu le jour pour fusionner la Loi sur les aliments et drogues et la Loi sur les stupéfiants.

Je trouve très étrange et, pour amuser un peu les députés, on pourrait renvoyer ce projet de loi au comité, le ramener à la Chambre et proposer une motion, puisqu'il est question de fusionner la Loi sur les aliments et drogues et la Loi sur les stupéfiants, ayant trait à la légalisation du cannabis. Si on forçait la ministre de la Défense nationale et le ministre de l'Environnement, d'anciens fumeurs de cannabis, à voter sur le projet de loi, je me demande de quel côté ils voteraient. Je présume qu'ils seraient très loin de la Chambre au moment du vote.

Revenant à ce projet de loi, on constate qu'il se démarque beaucoup de la loi actuelle. Les médias n'en ont pas beaucoup parlé, ni les criminologues, ni les spécialistes de la pharmacologie et de la santé.

Il est difficile d'obtenir l'avis de la Fondation de recherche sur l'alcoolisme et la toxicomanie, entre autres. Il semble qu'elle veuille simplement laisser le projet de loi mourir. Nous en sommes maintenant saisis et il va falloir s'en occuper.

Nous espérons entendre ces gens au comité. Nous espérons entendre le point de vue du Barreau. Ce projet de loi modifie certaines infractions de trafic des stupéfiants. C'est le cas du cannabis. En fait, le projet de loi prévoit une infraction moins grave dans un cas. C'est un projet de loi qui est long et complexe.

• (1655)

Laissez-moi vous donner un exemple, si vous me permettez de lire un extrait de ma note d'information sur la question. Le projet de loi crée un système à six annexes. Les substances visées par la Loi sur les stupéfiants, comme le cannabis, la cocaïne, les opiacés et ainsi de suite, figurent maintenant à l'annexe I. Celles des annexes G et H de la Loi sur les aliments et drogues se retrouvent aux annexes II et III, quoiqu'elles ne soient pas une réplique parfaite les unes des autres. Même cela a changé.

La liste de substances s'est allongée. Par exemple, le *Catha edulis Forsk* ou *qat*, que consomment les Somaliens, ainsi que certaines amphétamines sont passés de l'annexe II à l'annexe I. Il s'agit d'un changement important du fait que seule la possession de substances inscrites aux annexes I ou II constitue une infraction. L'annexe V énumère les précurseurs. Ça se complique sans cesse.

En fait, il y sera même question de substance «destinée à être introduite dans le corps humain et qui, une fois ainsi introduite, aurait un effet stimulant, sédatif ou hallucinogène à l'exclusion toutefois des précurseurs». C'est effectivement très compliqué. Il est difficile de prédire comment on procédera pour classer les substances dans les diverses annexes.

Personnellement, j'estime qu'il conviendrait d'examiner de plus près la Loi sur les aliments et drogues et la Loi sur les stupéfiants—je constate que mon ami, qui était procureur de la Couronne, est présent à la Chambre. Il va falloir étudier à fond le besoin d'actualiser ces deux lois.

Je terminerai en disant que j'aimerais que le projet de loi soit soumis à un examen approfondi en comité. J'aimerais que nous disposions de plus de temps, mais le secrétaire parlementaire affirme qu'il faut accepter la réalité moderne que sont les drogues et s'employer à lutter contre le trafic des drogues. Je crois dans une société saine, essentiellement sans drogue, où la préoccupation première est la santé de l'individu. C'est dans ce sens que nous devrions évoluer en tant que race humaine. Mais bon sang qu'il y a de l'hypocrisie ici. Il faut que quelqu'un la dénonce.

Le député de Skeena a présenté son projet de loi d'initiative parlementaire un peu par plaisanterie. Le secrétaire parlementaire adopte la ligne dure, alors que deux des principaux candidats qui cherchent à se faire élire premier ministre du Canada ont admis assez franchement qu'ils avaient déjà fumé du cannabis. Même le président des États-Unis en a fumé, mais sans inhaler. Le vice-président des États-Unis aussi en a fumé mais il a inhalé. Je serais curieux de faire un petit sondage maison auprès des députés.

Assez d'hypocrisie! Modifions et actualisons ces lois. Essayons d'établir quelles sont celles qui sont vraiment efficaces et celles qui ne le sont pas quand on dit aux jeunes Canadiens: «Nous allons vous donner une loi moderne, actualisée, qui est vraiment efficace et qui n'est pas marquée au coin par l'hypocrisie.»

M. David Kilgour (Edmonton-Sud-Est): Madame la Présidente, je viens de commencer à regarder le projet de loi. D'un ancien procureur de la Couronne à un autre, je voudrais demander au député s'il ne croit pas que l'article 22 sur la confiscation du produit de la criminalité constitue une partie très importante du projet de loi? Ne croit-il pas, si l'on parle de prépondérance des probabilités plutôt que de doute raisonnable, que tous ceux qui aimeraient assister à l'avènement d'un Canada sans drogues trouvent dans cet article la plus grande qualité du projet de loi?

M. Waddell: Madame la Présidente, je crois que l'un des inconvénients de la confiscation du produit de la criminalité—et il existe déjà une disposition semblable dans un autre projet de loi— c'est qu'il faut prendre garde aux effets que cela peut avoir sur les corps policiers. À quelques endroits aux États-Unis, on voit que les corps policiers commencent à compter sur la confiscation du produit de la criminalité dans leurs budgets. Cela donne lieu à de très étranges situations.

Je préférerais nettement que les corps policiers reçoivent des budgets officiels suffisants pour faire leur travail

et qu'ils n'en viennent pas à compter sur le produit de la criminalité comme source directe de revenus pour financer leurs activités.

Comme le Comité de la justice l'a recommandé, nous voulons que le produit de la criminalité confisqué, y compris le produit du trafic de drogue, serve à la prévention du crime. Le secrétaire parlementaire a mentionné quelques programmes, dont des programmes de prévention de la consommation de drogue. Je crois qu'il nous faut de vrais programmes de prévention de la consommation de drogue, pas des programmes hypocritres.

Il nous faut de vrais programmes qui démontrent les dangers de l'accoutumance à la drogue et ses effets dans bien des collectivités et chez bien des individus qui se retrouvent chaque jour devant les tribunaux du Canada, ce que mon collègue a pu constater. C'est assez tragique. Nous voulons que 1 p. 100 du budget soit consacré à la prévention du crime et que les produits de la criminalité confisqués servent aussi à ce type de prévention. Nous aimerions que ce soit à cela que serve l'argent.

Mme le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Mme le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Une voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif du secteur des ressources humaines.)

Mme le vice-président: Comme il est 17 heures, la Chambre, conformément au paragraphe 30(6) du Règlement, passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Traduction*]

LA CITOYENNETÉ

MODIFICATIONS À LA LOI

La Chambre reprend l'étude, interrompue le lundi 3 mai, de la motion de M^me^ Maheu (p. 18773).

Mme le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

[*Français*]

M. Tremblay (Québec-Est)): Madame la Présidente, je suggère que l'on suspende les travaux jusqu'à l'appel de la Présidence.

[*Traduction*]

SUSPENSION DE LA SÉANCE

Mme le vice-président: La Chambre désire-t-elle suspendre la séance jusqu'à l'appel de la présidence?

Des voix: D'accord.

(La séance est suspendue à 17 h 3.)

[*Français*]

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 18 h 36.

* * *

LA SANCTION ROYALE

Mme le vice-président: J'ai l'honneur d'informer la Chambre qu'une communication dont voici le texte a été reçue:

Résidence du Gouverneur général
Ottawa

le 6 mai 1993

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous aviser que l'honorable John Sopinka, juge puîné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de suppléant du Gouverneur général, se rendra à la salle du Sénat aujourd'hui le 6 mai 1993, à 18 heures, afin de donner la sanction royale à certains projets de loi.

Veuillez agréer, monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le secrétaire du Gouverneur général,
Judith A. LaRocque

[*Traduction*]

Je tiens à aviser la Chambre que, même si nous entendons une sirène, nous n'avons pas à quitter l'immeuble dans le moment. Il s'agit strictement d'un problème technique qui ne présente aucun danger pour nous.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

L'ajournement

LE PORT DE CHURCHILL

M. David Walker (Winnipeg–Nord–Centre): Madame la Présidente, j'interviens aujourd'hui pour demander au gouvernement de prendre au sérieux l'avenir du port de Churchill. Je sais que les députés d'en face connaissent bien la précarité de certains ports et de leurs opérations internationales.

Le port de Churchill a un rôle unique et assez inusité à jouer. Premièrement, il peut desservir l'est et le nord des marchés européens. L'éclatement et la restructuration de l'Union soviétique nous donnent amplement l'occasion d'assurer le transport maritime entre l'Ukraine, par exemple, et d'autres républiques et, par le fait même, de prendre de l'expansion.

Deuxièmement, il est évident que, grâce à son aéroport et à son port maritime, Churchill a servi de point d'approvisionnement pour les localités du nord du Canada.

La localité de Churchill est menacée. Au cours des dix dernières années, elle a perdu sa vigueur économique pour diverses raisons. Les députés de ce côté-ci de la Chambre voudraient bien que le gouvernement s'engage à appuyer activement le rôle que joue le port de Churchill.

Nous croyons savoir que Vancouver, Montréal et Halifax par exemple, se font concurrence dans ces domaines. Je persiste pourtant à croire que Churchill a un rôle unique à jouer. Si, pour certaines raisons, le gouvernement estime qu'il ne peut plus appuyer le port de Churchill, il devrait solliciter l'appui de l'industrie agricole qui tient énormément à emprunter ce qu'elle appelle la route de la baie d'Hudson pour expédier le grain à partir du nord-ouest du Manitoba et du nord-est de la Saskatchewan.

• (1840)

J'ai discuté très souvent avec des représentants d'un groupe de pression bien connu qui proposent des solutions très logiques. Nous les avons rencontrés et leurs projets peuvent être réalisés. Il importe que le gouvernement comprenne une chose. S'il ne peut pas exploiter les lignes rurales et si le CN veut abandonner ce service, il devrait laisser la chance à d'autres d'utiliser l'infrastructure en place. Si le gouvernement ne peut pas exploiter l'aéroport de Churchill, qu'il cède sa place à d'autres. Ne laissez pas les gens faire du sur place et n'entraînez pas, petit à petit, la dégradation des localités dont la survie dépend énormément des décisions d'Ottawa.

M. Peter L. McCreath (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce extérieur): Madame la Présidente, je suis heureux de répondre au député de Winnipeg–Nord–Centre, qui s'inquiète de l'avenir du transport de surface desservant le port de Churchill.

Le chemin de fer, à Churchill, a quatre fonctions principales: le transport du grain destiné à l'exportation, le réapprovisionnement du Nord, le transport local de marchandises et le service-voyageurs de VIA à destination de Churchill et d'autres localités. La ligne de chemin de fer sert surtout au transport du grain destinée à l'exportation. En conséquence, l'avenir de la ligne desservant le port de Churchill dépendra probablement des décisions concernant le transport du grain.

Churchill est une des destinations admissibles aux subventions en vertu de Loi sur le transport du grain de l'Ouest; la subvention moyenne est d'environ 20 $ la tonne. Le gouvernement a fourni environ 70 millions de dollars de subventions pour le transport du grain via le port de Churchill, depuis 1984.

Au cours des dix dernières années, les exportations de grain depuis le port de Churchill ont varié entre un maximum de 622 000 tonnes en 1983 et un minimum de 50 000 tonnes en 1988. L'an dernier, 250 000 tonnes ont été expédiées. Le port a besoin d'environ 600 000 tonnes pour rentrer dans ses frais.

Le député sait sûrement que les décisions relatives aux exportations de grain sont prises par la Commission canadienne du blé et qu'elles sont fondées sur des considérations liées au marché. Il ne serait pas prudent que le gouvernement intervienne dans les décisions de commercialisation que prend la Commission du blé, celle-ci étant la mieux placée, dans l'exercice de son mandat, pour maximiser les recettes des agriculteurs des Prairies.

Il convient de souligner que la ligne ferroviaire de la baie d'Hudson est construite en partie sur du pergélisol discontinu. L'entretien de cette ligne coûte cher à cause de la fréquence et de l'imprévisibilité des fondrières. Pour des raisons de sécurité, le CN limite le transport du grain aux wagons couverts et n'utilise pas de wagons-trémies sur cette ligne.

Le parc de wagons couverts s'amenuise. Il faudrait faire d'importantes dépenses en capital pour le remplacer et pour améliorer la ligne si elle doit continuer de servir au transport du grain à long terme.

Le ministre des Transports a dit à la Chambre que le gouvernement n'a aucunement l'intention de fermer le port de Churchill dans un avenir rapproché. Nous avons toutefois la responsabilité d'examiner sérieusement l'a-

venir à long terme de cette ligne de chemin de fer et du port, compte tenu des besoins potentiels en capital.

Les citoyens de Churchill et du nord du Manitoba peuvent être certains qu'ils continueront de bénéficier des dépenses que le gouvernement engage dans la région.

LA DÉFENSE NATIONALE

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Madame la Présidente, pour revenir sur une question que j'ai posée le 23 février dernier, je vous dirai que cela fait maintenant plusieurs mois que mes collègues et moi exprimons de sérieuses inquiétudes sur un certain nombre de points concernant le maintien de la paix.

Nous nous préoccupons, pour commencer, de l'ampleur et de la portée des opérations de maintien de la paix qui vont du maintien de la paix comme tel quasiment jusqu'à la pacification; de l'utilisation de nos ressources au maximum; de la proportion des forces régulières par rapport à la milice; de l'opinion exprimée par des hauts gradés ayant une expérience de maintien de la paix; du savoir-faire en matière de maintien de la paix que nos militaires acquièrent d'une manière sans précédent; du témoignage tout récent de deux médecins militaires. . . Dois-je poursuivre, madame la Présidente?

* * *

[*Français*]

LA SANCTION ROYALE

Le gentilhomme huissier de la verge noire apporte le message suivant:

> Madame la Présidente, c'est le désir de l'honorable suppléant de son Excellence le Gouverneur général que cette honorable Chambre se présente à lui immédiatement à la salle du Sénat.

En conséquence, le Président et les députés se rendent au Sénat.

• (1850)

[*Traduction*]

Et de retour:

Mme le vice-président: J'ai l'honneur de faire savoir à la Chambre que, lorsqu'elle s'est rendue au Sénat, il a plu au suppléant du Gouverneur général de donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux projets de loi suivants:

> Projet de loi S-17, Loi modifiant la Loi sur le droit d'auteur, la Loi sur les dessins industriels, la Loi sur les topographies de circuits intégrés, la Loi sur les brevets, la Loi sur les marques de commerce et d'autres lois en conséquence—Chapitre 15.

L'ajournement

> Projet de loi S-8, Loi régissant la fabrication et l'importation des véhicules et équipements automobiles en vue de limiter les risques de mort et de dommages corporels, matériels et environnementaux—Chapitre 16.
>
> Projet de loi C-73, Loi modifiant la Loi sur la Société canadienne des postes—Chapitre 17.
>
> Projet de loi C-373, Loi instituant la journée nationale de l'enfant—Chapitre 18.
>
> Projet de loi C-114, Loi modifiant la Loi électorale du Canada—Chapitre 19.
>
> Projet de loi C-117, Loi portant pouvoir d'emprunt pour l'exercice commençant le 1er avril 1993—Chapitre 20.
>
> Projet de loi C-83, Loi relative au transport des marchandises par eau—Chapitre 21.
>
> Projet de loi C-97, Loi concernant l'assurance maritime—Chapitre 22.
>
> Projet de loi C-88, Loi modifiant la Loi sur le droit d'auteur—Chapitre 23.

Mme le vice-président: Nous reprenons le débat.

MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

LA DÉFENSE NATIONALE

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Madame la Présidente, je parlais des manifestations d'inquiétude qui s'expriment de nombreuses façons. Je parlais de médecins militaires qui n'ont pas mâché leurs mots ces deux dernières semaines.

Le chef d'état-major de l'époque, qui est un expert en matière de maintien de la paix et qui est maintenant notre ambassadeur aux États-Unis, a exprimé en novembre dernier de sérieuses inquiétudes à propos de notre engagement permanent, et du déploiement de soldats en plus grand nombre. Quand elle a comparu à la mi-février devant le Comité permanent des affaires étrangères et du commerce extérieur, la secrétaire d'État aux Affaires extérieures a dit craindre une surcharge du système.

• (1855)

Des experts qui comparaissaient devant le Comité permanent de la défense nationale et des affaires des anciens combattants ont exprimé des inquiétudes à propos de la qualité et de la nature de l'équipement, de la méthode de déploiement, de la façon dont on décide qui envoyer. La liste est interminable. On exprime ainsi des mises en garde qui devraient nous faire comprendre, ainsi qu'au gouvernement, que nous traversons une période qui n'a rien d'harmonieux dans nos opérations de maintien de la paix.

Pas étonnant. L'année dernière, à cette époque-ci, nous avions moins de 2 000 militaires occupés au maintien de la paix. Nous en avons maintenant 4 700, au moment où les Forces armées canadienne réduisent leurs effectifs de 4 000 soldats. Nous avons appris d'après un

témoignage entendu hier qu'il y aura une autre réduction de 2 000 soldats.

Les mises en garde se multiplient et les tendances suivent une mauvaise direction. Nous devons être le seul pays dans le monde qui dépêche ses troupes dans une zone de combat en territoire étranger sans même tenir un semblant de débat officiel au Parlement. Nous participons actuellement à l'une des opérations de pacification—je n'irais pas jusqu'à parler de maintien de la paix—les plus cruciales peut-être en Bosnie. Nous le savons tous, on aurait dit hier soir que le plan de paix, ou ce qui en tient lieu, ne serait même pas approuvé sous quelque forme que ce soit ce qui vaudrait mieux que rien.

J'estime que nous avons maintenant atteint un point très critique de cette opération. Pour ma part, et je crois parler au nom de tous mes collègues de ce côté-ci de la Chambre, je trouve très affligeant de voir qu'il ne semble y avoir personne qui soit vraiment en charge de la situation du côté ministériel.

Au moment même où cette opération cruciale est en cours et où nos troupes sont en danger en Somalie, notamment, et à Srebrenica, comme l'a dit le commandant en poste là-bas, et où le pays le plus puissant au monde envisage de mener des attaques aériennes, le premier ministre est en voyage à l'étranger. La secrétaire d'État aux Affaires extérieures et la ministre de la Défense nationale ne sont pas là pour répondre aux questions. C'est le leader parlementaire du gouvernement qui répond au pied levé, mais ce n'est pas satisfaisant.

Il faut que les Canadiens sachent quel est le mandat des Forces canadiennes en Bosnie. Les Canadiens veulent savoir quelles sont les règles d'engagement et quel plan d'urgence le gouvernement a prévu dans l'éventualité d'attaques aériennes par des pays de l'Ouest. Toutes ces questions sont légitimes. On aurait dû tenir un débat avant de poster nos premières troupes de maintien de la paix.

Enfin, je tiens à faire valoir qu'il faut tenir un débat, qu'il s'agisse d'un débat d'urgence ou d'un débat d'initiative gouvernementale, afin d'examiner tous les éléments dont la Chambre a été saisie ce soir. Je tiens à vous dire que c'est ce que je souhaite depuis longtemps et que je n'en démordrai pas demain, ni après-demain, ni le jour suivant.

Vous n'ignorez pas madame la Présidente, que la Chambre va s'ajourner bientôt pour l'été. Nous ne savons pas encore au juste quand. J'implore la Chambre et le gouvernement de mettre en place quelque institution permanente de telle sorte que le Parlement puisse surveiller les opérations de maintien de la paix tout au long de l'été et de l'automne, selon ce qui arrivera une fois que la Chambre aura ajourné ses travaux pour l'été.

[*Français*]

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes et du ministre de la Défense nationale): Madame la Présidente, nous l'avons mentionné à plusieurs occasions, les Forces canadiennes peuvent toujours s'acquitter des tâches qu'on leur a confiées. Toutefois, avec déjà près de 4 500 membres répartis dans diverses missions à travers le monde, les effectifs de nos forces terrestres, évidemment, sont mises à rude épreuve.

Cette situation n'est pas plus critique, cependant, que nous l'avions anticipé ou encore que notre politique de défense le commande.

Avant de prendre un nouvel engagement, le ministère de la Défense nationale évalue chacune des opérations de maintien de la paix qui lui sont proposées en fonction, notamment, des exigences en matière de personnel et de matériel, ainsi que la durée prévue de l'opération.

• (1900)

De plus, aucun engagement n'est pris par le ministère sans d'abord avoir examiné les répercussions sur les autres activités et les autres opérations des Forces canadiennes.

À l'heure actuelle, le Canada est en mesure de respecter ses présents engagements relativement au maintien de la paix. Toutefois, en raison de l'accroissement du nombre de missions de maintien de la paix et de la décision de réduire l'effectif des Forces canadiennes, le Canada devra dorénavant choisir judicieusement les tâches qu'il pourrait entreprendre de manière à ce qu'aucune d'elles ne vienne compromettre les missions de paix existantes, de même que les autres opérations des Forces canadiennes.

Par conséquent, la réponse du Canada à de futures requêtes de participation à des missions de maintien de la paix dépendra en grande partie des sommes que les Canadiens sont prêts à dépenser au chapitre de la défense et du maintien de la paix.

Ces questions sont importantes et les Canadiens et les Canadiennes devront réfléchir sur la contribution qu'ils désirent apporter aux missions de maintien de la paix à travers le monde. L'automne dernier, le Canada, avec 1 p. 100 de la population mondiale, représentait 10 p. 100 des soldats du maintien de la paix des Nations Unies répartis à travers le monde.

Il est également bon de noter que bien que la Force régulière subisse actuellement une réduction de ses effectifs, l'accroissement correspondant du nombre de réservistes et l'intégration de ceux-ci au sein de la Force

totale permet aux Forces canadiennes de continuer à soutenir toutes les opérations en cours.

Je sais que l'honorable député se soucie également du nombre de réservistes présentement affectés aux missions de paix. Récemment, un de ses collègues disait à la Chambre que 50 p. 100 des troupes de remplacement en Yougoslavie allaient être composées de réservistes. La situation est plutôt qu'une fois la rotation complétée, près du quart de nos troupes dans les Balkans seront composées de réservistes, et non pas 50 p. 100.

La proportion de la Force régulière par rapport à la Réserve peut varier selon les exigences des lieux d'opération et le temps de réaction disponible pouvant être voué à l'entraînement.

Tout membre des Forces canadiennes devant participer à une mission de paix reçoit avant son départ l'entraînement et le niveau de préparation requis. En plus de l'entraînement, on offre au membre des sessions d'information portant sur la culture et le régime politique de la région à laquelle il sera affecté.

Voilà quelques commentaires qui devraient rassurer mon honorable collègue. Et, comme je l'ai dit un peu plus tôt, les Canadiens et les Canadiennes devront réfléchir au degré d'engagement que nous devons nous permettre d'effectuer dans le cadre des missions de paix des Nations Unies. Évidemment, le gouvernement souhaite qu'un tel débat se fasse, afin que nous puissions établir clairement nos prochaines interventions dans les missions de paix.

[*Traduction*]

LE BOIS D'OEUVRE

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Madame la Présidente, le 22 février dernier, j'ai eu l'occasion de prendre la parole à la Chambre pour poser une question au ministre des Forêts à propos d'une décision qui devait être rendue incessamment au sujet du bois d'oeuvre.

Or, aujourd'hui, le groupe d'étude chargé d'examiner la question de savoir si le Canada subventionne les exportations de bois d'oeuvre aux États-Unis a rendu sa décision. La discussion de ce soir arrive donc à point nommé.

La décision a trait à la question que je viens d'exposer. Il s'agissait pour le groupe d'étude d'établir si nous subventionnons nos exportations de bois d'oeuvre aux États-Unis. La décision rendue est ambivalente. Sur un certain nombre de points, elle reconnaît le bien-fondé de plusieurs arguments avancés à la Chambre à propos de la façon dont nous gérons nos forêts et de la contestation soulevée par des fonctionnaires, des politiques et les lobbyistes du bois d'oeuvre américains. Mais cette décision est décevante sous deux rapports.

Premièrement, elle illustre la faiblesse du l'Accord de libre-échange dans ce domaine, puisque le rôle du groupe d'étude se limite à déterminer si la décision du département du Commerce américain d'imposer un droit de 6,5 p. 100 sur le bois d'oeuvre canadien a été prise conformément aux règles de l'art. Or, la décision d'aujourd'hui reconnaît que ça n'a pas été le cas sur toute la ligne. Par ailleurs, elle vante les mérites de nos droits de coupe.

Je voudrais insister sur deux aspects où la décision d'aujourd'hui se révèle particulièrement décevante, voire odieuse.

• (1905)

Le premier, c'est que la décision est encore reportée de 90 jours, ce qui retarde le règlement de ce différend. Sauf erreur, la plupart des gens du secteur forestier voudraient bien qu'il soit réglé. Il y a deux ans que le Canada a supprimé, avec raison, le mémoire d'entente et cette question n'est pas encore réglée. Il faut attendre 90 jours de plus avant que le groupe spécial ne prenne une autre décision au sujet du préjudice. Et s'il adopte le même précédent que le comité a créé, il retardera sa décision de 90 autres jours. Il faudra peut-être attendre à la fin de cette année pour qu'une décision définitive soit prise.

L'aspect odieux de la décision qui a été prise aujourd'hui, c'est que le groupe spécial a déterminé que les restrictions sur les exportations de billes brutes, notamment en Colombie-Britannique, constituaient une subvention sur les exportations de bois d'oeuvre vers les États-Unis. Il n'y a rien de plus faux, c'est clair, et la population de la Colombie-Britannique est très bouleversée par cette décision. Cela montre bien qu'il faudra faire plus de travail, puisque le département du Commerce a ordonné qu'on examine ce détail plus à fond. Les gens sont très bouleversés par cet aspect de la décision.

Nous avons aussi appris que les groupes de pression américains dans le secteur du bois d'oeuvre, qui avaient dit précédemment qu'ils contesteraient tout point d'une décision qui pourrait être favorable au Canada, veulent se lancer dans un procès extraordinaire aux termes de l'Accord de libre-échange.

Nous en sommes venus au point où nous devons implorer notre gouvernement de demander au gouvernement de M. Clinton de supprimer immédiatement les droits de

douane. Ils nuisent aux entrepreneurs en bâtiment des États-Unis et aux travailleurs forestiers du Canada.

M. Peter L. McCreath (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, comme mon collègue le sait, le Canada, les provinces et l'industrie canadienne ont fait appel de la décision finale en matière de subvention et de préjudice et de l'enquête sur les droits compensateurs américains sur le bois d'oeuvre canadien et ont demandé l'examen ayant force obligatoire du groupe spécial binational, aux termes du chapitre 19 de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis. Les deux groupes spéciaux binationaux ont été constitués et examinent les décisions des États-Unis.

Plus tôt dans la journée, le groupe spécial binational de l'ALE qui examinait la décision finale en matière de subvention du département du Commerce a publié ses conclusions. Le groupe a donné à l'unanimité au département du Commerce l'instruction de réexaminer ses décisions sur chacun des points essentiels de l'affaire. Les conclusions du groupe reprenaient en grande partie les arguments invoqués par les Canadiens. C'est un succès pour l'industrie canadienne du bois d'oeuvre et c'est une preuve de l'efficacité du mécanisme de règlement des différends de l'ALE.

Le gouvernement fédéral, l'industrie et les gouvernements provinciaux ont présenté une défense énergique à ce groupe binational. Un deuxième groupe de l'ALE qui examine la décision en matière de préjudice de la commission américaine du commerce extérieur communiquera ses conclusions pour le 27 juillet 1993. Aux termes de l'article 1904 de l'ALE, le Canada ou les États-Unis peuvent demander un comité de contestation extraordinaire pour examiner une décision d'un groupe spécial binational en invoquant l'un des motifs suivants:

> (i) un membre du groupe spécial s'est rendu coupable d'inconduite grave, de parti pris ou de grave conflit d'intérêts ou a autrement violé de façon sensible les règles de conduite.
>
> (ii) le groupe spécial s'est considérablement écarté d'une règle fondamentale de procédure.
>
> (iii) le groupe spécial a manifestement outrepassé les pouvoirs, l'autorité ou la compétence.

Il faut aussi prouver que l'un de ces motifs

> a sensiblement influé sur la décision du groupe spécial et menace l'intégrité du processus d'examen binational.

Ces critères doivent être remplis avant qu'on puisse établir un comité de contestation extraordinaire pour examiner les conclusions d'un groupe spécial binational. Le gouvernement n'a pas demandé et n'a pas reçu l'assurance du gouvernement Clinton que les États-Unis ne demanderaient pas la formation d'un comité de contestation extraordinaire.

LES PÊCHES

M. David D. Stupich (Nanaimo—Cowichan): Madame la Présidente, la question que j'ai posée en février dernier concernait la stratégie des pêches pour les autochtones qui a été mise en vigueur sur la côte ouest juste à temps pour la saison du saumon, l'an dernier.

Elle était peut-être bien conçue, mais sa mise en oeuvre a été déplorable. Le ministère n'a pas pris le temps de s'assurer qu'elle fonctionnerait convenablement. Il n'était pas prêt sur le plan de la surveillance; il n'avait personne sur place pour s'occuper des infractions au règlement. Les autochtones attendaient beaucoup de cette nouvelle politique qui allait leur restituer un droit qu'ils ont toujours considéré comme le leur.

• (1910)

Ils se voyaient accorder la possibilité de prendre autant de saumon qu'ils le voulaient. Il leur appartenait de fixer leurs propres limites.

La crainte des pêcheurs blancs était que les autochtones seraient maintenant libres de déterminer ce qu'ils voulaient, alors que précédemment, les quotas étaient très soigneusement établis et divisés entre les divers usagers. S'il restait quelque chose, les Blancs y auraient peut-être accès.

Il ne devait pas en être ainsi. Ce n'était pas l'idée, mais c'était la crainte qui existait dans les esprits. On considérait que c'est ainsi que cela se terminerait.

L'expérience de cette saison-là n'a pas contribué à calmer les craintes. Les premières déclarations de représentants du ministère des Pêches et des Océans disaient que 1,2 million de saumons rouges avaient disparu dans le seul fleuve Fraser. Entre le compte aux écluses de Mission et le compte sur les lieux de frai, il y avait une différence de 1,2 million. Cela n'a pas contribué à calmer les craintes selon lesquelles le ministère ne savait pas réellement ce qu'il faisait. On disait qu'il laissait disparaî-

tre la pêche au saumon de la côte ouest comme il avait laissé disparaître la pêche à la morue sur la côte est.

J'ai posé des questions au ministre de temps à autre et j'ai eu l'occasion de découvrir ce qui allait arriver cette année. À la suite du rapport Pearse-Larkin, le ministre a annoncé qu'il ne poursuivrait pas la mise en oeuvre de la stratégie applicable aux autochtones dans les bassins de la côte ouest, à moins qu'il n'y ait une entente de bassin entre tous les usagers sur l'organisation de la saison qui vient.

J'ai de temps à autre demandé quels progrès il avait réalisés. Avait-il réussi jusqu'ici à signer l'un de ces accords concernant la gestion des bassins? Lorsque je lui ai posé la question le 1er février, il n'avait encore rien signé. Toutefois, on a su peu de temps après qu'il espérait voir ces accords entrer en vigueur vers le milieu de mars.

J'ai essayé à l'occasion, pendant la période des questions, de savoir où en était ce dossier, mais sans succès. J'ai appris aujourd'hui, lorsque le ministre a comparu devant le Comité permanent des pêches, qu'un accord avait été négocié pour la gestion du bassin hydrographique de la Skeena. Je ne sais pas s'il a été signé, mais je sais par contre qu'un accord concernant la gestion du bassin du Fraser est près d'être terminé. Certaines bandes refusent de signer ces accords, mais on espère qu'il sera possible d'obtenir leur signature.

Le ministre a rassuré les membres du comité et moi-même, puisque j'étais celui qui posait ces questions, en disant que la mise en oeuvre de ces accords se ferait à un tout autre moment. En outre, toute personne contrevenant aux règlements, que ce soit un autochtone, un blanc ou quelqu'un d'autre, serait traitée sévèrement, mais la ressource serait protégée coûte que coûte, c'était certain.

J'ai quitté cette réunion assez confiant parce que le ministre avait rassuré les pêcheurs de la côte ouest en affirmant que la stratégie concernant la pêche par les autochtones se poursuivrait cette année, mais qu'il s'agirait d'une stratégie entièrement différente quant à sa mise en oeuvre et elle devrait réussir bien mieux que l'année dernière.

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes et du ministre de la Défense nationale): Madame la Présidente, des progrès importants ont été accomplis en vue de la conclusion d'un accord sur l'attribution aux autochtones des ressources de saumon de tout le bassin du Fraser.

Le 4 février, le ministre de Pêches et des Océans a rencontré les chefs du Fraser pour leur expliquer la nécessité de réaliser en 1993 une approche intégrée générale de la gestion des pêcheries autochtones sur le Fraser.

Les organisations autochtones du Fraser ont emboîté le pas et ont tenu des réunions en vue de parvenir à une approche consensuelle de la gestion de la pêche sur le fleuve qui tienne compte de leurs divers besoins et priorités.

Le ministère a été invité à assister à une séance d'information à l'intention des chefs de la bande Middle Fraser River le 4 mai 1993. L'Accord sur la gestion du bassin du Fraser a été rédigé et a été signé par de nombreux groupes autochtones du bassin du Fraser.

L'accord institue un processus visant à réaliser une répartition satisfaisante et équitable des ressources, et prévoit une approche intégrée de la gestion des pêcheries.

Une cérémonie de signature, prévue le 12 mai, permettra aux groupes autochtones du bassin du Fraser qui n'ont pas encore signé l'accord, de le parapher. La négociation d'accords de gestion bilatéraux compatibles avec l'accord sur le bassin du Fraser se terminera peu après.

Afin d'assurer un contrôle serré de la pêche et l'application rigoureuse des règlements, le ministère des Pêches et Océans a récemment créé un programme de formation scolaire à l'intention des gardiens, et il organisera des patrouilles conjointes durant toute la période de pêche afin d'assurer une formation en cours d'emploi.

Le ministre des Pêches et Océans et ses hauts fonctionnaires ont rencontré à intervalles réguliers des représentants du secteur de la pêche commerciale et sportive. Des rencontres ont eu lieu à Vancouver le 23 février et les 25 et 26 mars entre le ministre, les représentants autochtones, les représentants du secteur de la pêche commerciale et sportive, et tout récemment avec le gouvernement de la Colombie-Britannique. Une autre rencontre doit avoir lieu un peu avant la mi-mai.

Ces rencontres ont pour objectif de tenir compte des préoccupations de toutes les parties intéressées, et d'établir des approches consensuelles de la participation des autochtones à la gestion des ressources halieutiques, qui soient équitables pour tous les intéressés.

[*Français*]

Mme le vice-président: La motion portant que la Chambre s'ajourne est maintenant réputée adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain matin, à 10 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 19 h 16.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 7 mai 1993

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI SUR L'ADMINISTRATION DES BIENS SAISIS

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Don Mazankowski (au nom du ministre de la Justice) propose: Que le projet de loi C-123, Loi concernant l'administration de biens saisis ou bloqués relativement à certaines infractions, l'aliénation de biens après confiscation et, dans certains cas, le partage du produit de leur aliénation, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif du Secteur ministériel.

L'hon. Doug Lewis (solliciteur général du Canada): Madame la Présidente, je dois dire que je suis extrêmement heureux de parler de ce projet de loi. Cela vous semblera peut-être étrange, mais cette mesure législative est en préparation depuis fort longtemps, et je me réjouis qu'elle soit présentée aujourd'hui à la Chambre car nous pourrons enfin en discuter.

Ce projet de loi donne au gouvernement la souplesse et le pouvoir requis pour gérer des biens saisis ou bloqués, depuis la date de la saisie jusqu'au moment où ces biens sont aliénés en vertu du Code criminel, de la Loi sur les stupéfiants ou de la Loi sur les aliments et drogues.

L'importance de ce projet de loi n'est probablement pas évidente pour les Canadiens, mais il contribuera largement à améliorer la société canadienne. C'est un élément essentiel de notre stratégie d'application de la loi.

Ce projet de loi abolit certains obstacles techniques et juridiques qui permettaient aux organisations du crime organisé de camoufler les profits du commerce de la drogue, de la contrebande internationale ou d'autres crimes graves si néfastes pour notre jeunesse, notre industrie et toute notre société.

Lorsque les criminels réussissent à cacher les profits tirés de leurs activités, il va sans dire que les sommes ainsi blanchies servent à la perpétration d'autres crimes. Les organisations criminelles essaient depuis longtemps d'investir les produits de leur criminalité dans des entreprises légitimes et de créer ainsi une façade à leurs activités illégitimes et un camouflage permanent et efficace pour l'argent accumulé par le truchement du crime.

Le projet de loi C-123 vient s'ajouter aux outils législatifs dont disposent les agents chargés de l'application de la loi d'un océan à l'autre, car il retire aux criminels toute possibilité de dissimulation et facilite la gestion des biens saisis jusqu'au moment de leur aliénation, de même que la vente de ces biens.

• (1010)

C'est en 1989 que le gouvernement fédéral a promulgué pour la première fois une loi sur le recyclage des produits de la criminalité, qui tendait à s'attaquer au crime organisé et plus particulièrement au trafic de stupéfiants et au blanchiment de l'argent.

À l'époque, nous nous sommes beaucoup attardés sur le processus de saisie et de confiscation des biens, car nous souhaitions reprendre les biens acquis illégalement. Je pense que nous y sommes parvenus, mais ce projet de loi corrige la méthode d'administration utilisée depuis la saisie des biens jusqu'à leur confiscation.

Il s'agit là d'un outil de prévention du crime qui, selon nous, aidera à combattre la croissance du commerce de la drogue car, en menaçant les profits pouvant être tirés de la criminalité, non seulement on s'attaque aux raisons mêmes qui poussent les criminels à se livrer au trafic de stupéfiants, mais on réduit aussi la capacité du crime organisé d'utiliser les profits accumulés pour financer d'autres opérations illégales touchant la drogue.

De 1989 jusqu'à la fin de 1992, la GRC a saisi des biens d'une valeur de quelque 76,3 millions de dollars qu'on suspectait d'être des produits de la criminalité. Durant la même période, les tribunaux ont confisqué environ 17,7 millions de dollars et imposé des amendes de 12,5 millions de dollars.

C'est le type de biens saisis qui donne à ce projet de loi toute son importance. Il est très facile d'administrer un compte en banque. Cependant, la GRC et d'autres corps policiers doivent s'occuper de biens comme des automobiles, des avions, des bateaux, des maisons et des entreprises. Il est difficile de les administrer et de conserver

leur valeur après la saisie, avant leur confiscation et jusqu'au moment de leur vente.

Le projet de loi équilibre davantage la Loi sur le recyclage des produits de la criminalité, promulguée en 1991, qui renfermait un autre train de mesures tendant à permettre au gouvernement d'utiliser de façon plus efficace les dispositions touchant les produits de la criminalité.

Or, je tiens à dire que, malgré la création de ces outils législatifs, on ne tire pas le maximum de la politique sur les produits de la criminalité, et c'est ce sur quoi nous nous penchons dans ce projet de loi.

Le problème réside notamment dans l'absence d'un régime cohérent et efficace d'administration des biens saisis en attendant leur confiscation. L'administration des biens saisis exige des ressources financières et humaines considérables, surtout lorsqu'il s'agit de biens immobiliers ou d'entreprises actives.

Malheureusement, la Loi sur le recyclage des produits de la criminalité ne précisait pas clairement à qui il incombait d'administrer les actifs; elle ne précisait pas non plus à qui il revenait, sur le plan juridique, de maintenir en état de fonctionnement les biens bloqués et ne donnait pas de façon très claire le pouvoir de consentir des avances, au besoin, pour assurer le bon fonctionnement de biens ou indemniser des créanciers.

Le Conseil du Trésor peut très bien administrer les activités courantes du gouvernement, mais un problème se pose lorsqu'on lui demande de faire des avances, par l'entremise de la GRC, pour veiller à ce qu'une station de ski poursuive ses activités normalement. Ce sont là certains des problèmes auxquels nous sommes confrontés, et nous essayons d'y remédier dans ce projet de loi.

En plus de la question de l'administration des biens, je pense qu'il est juste de dire que beaucoup de gens réclament un partage équitable du produit de l'aliénation des biens tirés de la criminalité aux niveaux national et international.

Si j'en crois mes notes, la situation actuelle décourage, semble-t-il, la collaboration des gouvernements provinciaux et locaux dont les corps policiers procèdent à de longues enquêtes pour faciliter les poursuites judiciaires au niveau fédéral. Manifestement, ce n'est pas simplement une question de décourager les autorités compétentes. J'ai reçu des plaintes à cet égard de municipalités de tout le pays à titre de ministre de la Justice en 1989-1990 et de solliciteur général depuis deux ans.

• (1015)

Je ne dirais pas que les services de police municipaux, provinciaux et fédéral n'effectuent pas adéquatement les enquêtes reliées à la drogue. Je crois cependant qu'ils devraient saisir plus souvent l'occasion d'intenter des poursuites dans les cas d'infractions reliées à la drogue et mettre plus de pression sur les individus qui s'enrichissent aux dépens du public.

En ce qui a trait au partage des biens avec les autorités municipales et provinciales, je m'en suis toujours fermement tenu aux deux points de vue suivants. Tout d'abord, je crois que le partage devrait se faire en fonction de la participation à la répression de l'activité criminelle; un certain montant serait réservé au financement du bureau responsable de l'administration des biens, ce qui représente environ 10 p. 100 de la valeur totale.

Je suis en faveur du partage avec les municipalités et les provinces, et je ne crois pas qu'il appartienne aux provinces de déterminer la part qui revient aux municipalités. Il devrait y avoir une autorité indépendante chargée de répartir le produit d'une aliénation. Par exemple, dans le cas où la GRC, la Police provinciale de l'Ontario et la police de la communauté urbaine de Toronto auraient contribué à une opération à parts égales, l'autorité partagerait à parts égales le produit de l'aliénation des biens. Voilà comment je vois les choses, et je tenais à le préciser. Le partage devrait être proportionnel à la participation des services de police concernés.

Deuxièmement, je crois qu'une distinction doit être faite. Le produit d'une aliénation ne devrait pas être versé au service de police comme tel, mais à l'autorité responsable du budget du service de police. Par exemple, le produit ne devrait pas être versé au service de police de la communauté urbaine de Toronto, mais à la Commission de police de la communauté urbaine, par exemple, c'est-à-dire à l'organisme qui finance le service de police.

Outre les problèmes dont je viens de parler, les dispositions législatives actuelles concernant l'aliénation du produit d'une activité criminelle reliée à la drogue confèrent au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social la responsabilité de partager le produit de l'aliénation de biens confisqués à une entreprise. Je crois pouvoir affirmer que cette fonction n'est pas de celles que le ministre de la Santé et du Bien-être social de quelque gouvernement que ce soit considérerait comme prioritaires. Je crois que cette fonction serait exercée plus efficacement si la loi insistait davantage sur cette responsabilité et en donnait une définition plus précise.

Un problème se pose également dans les cas où des poursuites sont intentées par le procureur général d'une province. Le projet de loi C-123 contient des dispositions en vue de remédier à ce problème. Il crée notamment au sein du ministère des Approvisionnements et Services un

bureau qui sera financé selon une formule de partage des coûts et dont la principale fonction, dans le cas des poursuites intentées par les autorités fédérales, sera d'administrer les biens saisis, bloqués ou confisqués jusqu'à ce qu'ils soient vendus ou autrement aliénés.

La loi régit également le partage des biens d'une entreprise à l'intérieur et à l'extérieur du Canada. Le bureau sera créé par le ministre des Approvisionnements et Services afin de permettre à ce dernier d'avoir la garde et d'assurer l'administration des biens régis par la Loi.

Une fois que le bureau sera en possession des biens ou les aura sous son contrôle, il pourra les gérer de la manière qu'il jugera indiquée jusqu'au moment de leur aliénation. Il pourra notamment consentir des avances aux taux d'intérêts du marché afin de maintenir l'usage auquel les biens sont destinés. Il pourra également passer des marchés avec l'entreprise privée pour la plupart des services d'administration requis.

Permettez-moi d'expliquer comment les choses se feront. Si, par exemple, la GRC est sur le point de saisir les biens de dix magasins de magnétoscopes à Vancouver, Ottawa n'enverra pas dix fonctionnaires sur place pour gérer les établissements entre le moment de la saisie et celui de la confiscation.

• (1020)

En tant que comptable agréé, je pense que, dans ce cas, il faut faire appel à des syndics, dont c'est le travail. Si une saisie de ce genre était effectuée à Vancouver, il conviendrait de passer un contrat avec un syndic, de manière à avoir sur place des gens compétents qui se chargeraient de l'affaire de la façon la plus efficace possible, plutôt que de mettre sur pied une bureaucratie de façon spontanée à cette fin. En effet, le secteur privé possède la compétence qu'exigent ces activités.

De plus, le bureau fournit, entre autres, des services de consultation relatifs à la saisie ou au blocage de biens liés à des infractions désignées en matière de drogue ou obtenus avec des produits de la criminalité.

Il importe aussi qu'en vertu de ce projet de loi, nous puissions partager avec des gouvernements canadiens ou étrangers des produits de la criminalité confisqués. C'est important parce qu'il faut se rappeler que le crime de droit international est une réalité. Quand nous collaborons avec d'autres organisme d'exécution de la loi sur une affaire et que nous en recevons des produits, il importe que nous puissions les partager avec les gouvernements étrangers qui nous ont aidés.

Dans le passé, nous avons gardé l'argent. Par exemple, l'an dernier, nous avons reçu environ un million de dollars en devises américaines des produits résultant d'une enquête criminelle conjointe. Ainsi, nous recevons des produits, mais il nous est impossibe d'en donner en retour. Il est très important de pouvoir le faire.

Le projet de loi traite de l'administration. Je pense que nous avons les structures qui peuvent nous permettre de partager les produits et nous prendrons les règlements pertinents.

Le projet de loi corrige aussi une anomalie qui concerne actuellement le Québec et le Nouveau-Brunswick. Ailleurs au Canada, des avocats fédéraux sont chargés des procédures ayant trait aux infractions en matière de drogue. Cependant, au Québec et au Nouveau-Brunswick, les affaires de drogue sur lesquelles enquête la police locale ou provinciale sont confiées aux procureurs provinciaux de la Couronne. Selon le projet de loi, lorsque les poursuites concernant ces infractions sont intentées par un gouvernement provincial ou sont menées par cette province ou en son nom, tout bien confisqué serait aliéné conformément aux instructions du procureur général de cette province et non d'un ministre du gouvernement fédéral, comme c'est le cas actuellement.

D'après moi, cette mesure législative sera très efficace pour lutter contre le crime organisés. Elle sera en quelque sorte un complément aux lois sur les produits de la criminalité que nous avons déjà adoptées ainsi qu'aux efforts que nous avons entrepris pour mettre de la pression sur les responsables du crime organisé. Ces derniers trouveront plus difficile de poursuivre une activité qui n'apporte pas le moindre avantage au Canada.

M. Russell MacLellan (Cap-Breton—The Sydneys): Madame la Présidente, je remercie le solliciteur général de ses observations. Le projet de loi à l'étude aujourd'hui est attendu depuis longtemps. Comme le solliciteur général l'a dit, la loi actuelle renferme de nombreuses lacunes et je pense que la mesure proposée apportera plusieurs correctifs souhaitables.

Ce projet de loi doit être étudié en comité. Certaines questions doivent être examinées. Néanmoins, si le gouvernement est d'accord, nous pourrons nous occuper de cette mesure très rapidement.

Même si une étude et un examen approfondis s'imposent et qu'il faut donner aux groupes d'intérêts la possibilité de se faire entendre, je pense que ce projet de loi peut être adopté avant l'ajournement de la Chambre, si le gouvernement le veut vraiment. J'espère que c'est le cas,

parce que, comme je viens de le dire, cette mesure est attendue depuis longtemps.

Le projet de loi crée un programme fédéral de partage, avec d'autres compétences, du produit de la vente des biens qui sont confisqués. Ces compétences sont les organismes qui participent aux poursuites liées au trafic de la drogue et à d'autres infractions criminelles, et englobent notamment des gouvernements étrangers. C'est le cas lorsque le crime commis a une dimension internationale et que les forces policières du Canada et d'autres pays ont collaboré ensemble. La question qui se pose est évidemment celle de savoir comment partager ce produit. Le solliciteur général a dit que cette question était encore à l'étude.

• (1025)

Il importe de définir au moins les paramètres fondamentaux de ce partage, afin que lorsque nous discuterons de ce projet de loi, nous soyons en mesure de fournir des précisions aux Canadiens, et en particulier à nos corps policiers, relativement à cette très importante question.

En vertu du projet de loi, les services policiers ne recevraient pas de fonds; ceux-ci seraient plutôt versés aux gouvernements municipaux et provinciaux qui assurent le financement de ces services.

J'ai été heureux d'entendre le solliciteur général dire que le fédéral ne se contenterait pas de verser l'argent aux provinces et de laisser celles-ci le distribuer aux municipalités. C'est là un point très important et je suis heureux que cette précision ait été fournie. Il importe de s'assurer que les corps policiers municipaux reçoivent une part appropriée du produit de la vente des biens confisqués. Je préférerais une définition plus précise quant à la façon dont cela se fera, mais je suis heureux que le solliciteur général ait spontanément apporté cette précision.

Cette mesure prévoit en outre la création d'un bureau, au sein du ministère des Approvisionnements et Services, chargé d'administrer les biens saisis et retenus relativement à des infractions visées par des lois fédérales. Les causes relevant des procureurs généraux des provinces ne sont pas visées par ces dispositions.

Comme l'a mentionné le solliciteur général, des exceptions sont prévues dans le cas du Québec et du Nouveau-Brunswick. Lorsque le procureur général d'une province donnée aura entrepris des procédures, le procureur général du Canada devra décider de quelle manière les biens seront liquidés.

Il est également important, comme le solliciteur général l'a dit, que ceux qui gèrent les actifs aient la compétence pour le faire. Le ministre sait que la GRC, et ce n'est pas un reproche, ne peut pas gérer très bien des centres de ski. Cela va de soi. Le cabinet du ministre et probablement le ministère de la Justice joueront un rôle consultatif, et je pense que c'est important.

Depuis 1989, c'est le Canada qui reçoit les produits de la criminalité. Tout l'argent et tous les biens reviennent au gouvernement fédéral. Cela semble injuste aux autorités provinciales et municipales qui ont collaboré aux enquêtes. Dans bien des cas, ces enquêtes s'étalent sur de longues périodes et coûtent très cher aux services locaux et provinciaux de police.

Ce que nous faisons par ce projet de loi, c'est répartir l'aide financière équitablement entre les services policiers. Ce n'est que justice, le solliciteur général en convient certainement, parce que les autres services ont joué un rôle indispensable dans les enquêtes sur ces affaires importantes.

Par le passé, des problèmes ont surgi à propos du coût de gestion des biens saisis ou bloqués, et le solliciteur général a fait allusion à certains d'entre eux. Je l'ai dit, il est arrivé que la GRC se retrouve à gérer des pizzerias, des hôtels et des centres de ski. Inutile de le dire, cela pose des problèmes, et il faut les résoudre.

L'idée des syndics de faillite est excellente. C'est dire qu'il y aura beaucoup de syndics qui déménageront pour s'installer dans les localités côtières, au train où va le trafic de drogues. Parfait! C'est la libre entreprise.

Il est vrai que nous n'avons pas eu ce qui nous revenait dans la saisie des biens infractionnels. Je pense que ce projet de loi va servir d'incitatif à ce genre de chose.

• (1030)

Même si les forces policières municipales et provinciales veulent vraiment faire faire de l'argent au trésor fédéral, elles n'ont pas le pouvoir requis pour faire cet effort supplémentaire, pour effectuer les filatures et, dans la plupart des cas, le long et ennuyeux travail de surveillance qu'il faut pour élucider ces affaires. J'estime qu'elles disposent maintenant de tous les pouvoirs requis, voire davantage. Les forces policières municipales et provinciales et leurs gouvernements pourront maintenant passer à l'action. Les biens doivent être gérés, comme nous l'avons dit.

Il y a une chose toutefois que le solliciteur général n'a pas mentionnée. Il s'agit de la recommandation nº 3 du rapport du Comité permanent de la justice et du solliciteur général sur la prévention du crime, qui se lit comme suit: «Le comité recommande qu'une portion des fonds confisqués en tant que produits de la criminalité soit affectée à des activités de prévention du crime et que le gouvernement fédéral alloue à des activités de prévention du crime, pendant une période de cinq ans, 1 p. 100 par année du budget actuellement consacré à la police, aux tribunaux et au système correctionnel. Au bout de cinq ans, le Canada devrait consacrer à la prévention de la criminalité 5 p. 100 du budget fédéral affecté au système de justice pénale.»

Peut-être que le gouvernement fédéral a l'intention de le faire au moyen du budget fédéral. Cependant, je pense qu'il est important que l'argent remis aux autorités municipales et provinciales serve au travail des policiers. Il y a des contraintes financières aujourd'hui. Le problème, c'est que nous ne voulons pas que notre système de justice pénale souffre de ces contraintes financières alors que nous saisissons des biens qui sont des produits de la criminalité. Cet argent devrait être réinjecté dans le système de justice pénale et les services de police, notamment pour la prévention du crime. Je suis d'avis que les paliers de gouvernement devraient se pencher davantage là-dessus.

J'estime que tous les paliers de gouvernement doivent unir leurs efforts pour accroître l'efficacité de la prévention du crime au Canada. Je crois que l'idée du partage des produits de la criminalité est excellente.

Le Parti libéral est en faveur de cette idée depuis un certain temps. Nous recommandons que les produits de la criminalité soient répartis entre les parties intéressées en fonction du degré de participation de chacune. Pour nous, et je suis convaincu que nous ne sommes pas les seuls à le penser, c'est là une bonne méthode de répartition.

Depuis 1989, des biens d'une valeur de 60 millions de dollars ont été saisis aux termes des dispositions sur les produits de la criminalité. Il faut absolument que le gouvernement collabore plus étroitement avec les organismes chargés de l'application de la loi aux niveaux provincial et municipal pour donner effet à cette mesure. Le solliciteur général l'a mentionné, et à juste titre. Il se pourrait bien que cela se fasse automatiquement grâce à cette mesure puisqu'il sera plus intéressant pour les services de police de chercher à résoudre les crimes si le travail qu'ils accomplissent chacun sur son territoire est récompensé au bout du compte.

Or, tout ne va pas se faire automatiquement. Je pense que, plus que jamais, il sera possible d'élucider plus de crimes et de redistribuer plus de ces biens en favorisant le dialogue entre corps policiers. Il y aurait peut-être un certain effort à faire en matière de liaison entre les services de police au Canada pour que toutes leurs ressources soient intégrées et mises en commun et qu'ils se lancent à l'assaut de la criminalité et des produits de la criminalité dans un esprit de coopération.

Je ne connais pas les conditions précises qui régiront le partage du produit de leur aliénation avec des services étrangers, mais je pense que l'idée est bonne. Quand nous collaborons avec un pays étranger, les mêmes avantages doivent être offerts aux services de police de ce pays qu'à nos services provinciaux ou municipaux. Une chose cependant. J'estime que des modalités internationales de partage devraient être établies. Il devrait y avoir réciprocité. Je ne crois pas que nous devrions, parce que nous avons une âme généreuse, donner une part du produit à un pays qui refuse d'en faire autant. Il y aurait lieu de conclure des accords internationaux. Je crois que ce serait dans l'intérêt des autres pays aussi.

• (1035)

On pourrait convenir d'une formule, pas nécessairement une formule très rigide, une simple formule de partage du produit de l'aliénation et cela serait bien accueilli. Ça le serait au Canada en tout cas parce que, comme le solliciteur général l'a laissé entendre, quand on parle de criminalité et plus particulièrement du trafic de stupéfiants, on parle essentiellement de commerce international. C'est donc par la coopération à l'échelle internationale qu'on peut le mieux arriver à résoudre ce genre de crimes.

Nous aimerions obtenir l'assurance, du ministre de la Justice en particulier, que le produit de l'aliénation sera bel et bien versé aux autorités policières provinciales et municipales. Je crois que, si on nous en donne l'assurance, cela ira, mais nous avons néanmoins besoin, comme je le disais tout à l'heure, de paramètres, de modalités et de règlements en cette matière. Je sais que le solliciteur général est du même avis et qu'il travaillera en ce sens.

Nous voulons être bien sûrs que les gouvernements provinciaux et municipaux ne s'approprieront pas l'argent pour construire de nouvelles routes ou réduire leurs déficits. Cela doit servir à leurs services de police, à la prévention du crime et au système de justice pénale. En versant une partie des produits de la criminalité qui auront été confisqués aux gouvernements provinciaux et municipaux, l'administration de la justice au niveau pro-

vincial et municipal en bénéficiera. Je crois que c'est très important.

Les services de police souffrent déjà des graves compressions financières. Ils ont besoin des fonds pour continuer de lutter contre le crime, surtout contre les crimes associés à la drogue. Il est facile de dire qu'il faut prendre tous les moyens pour lutter contre la drogue. Cependant, nous ne pouvons pas négliger les droits des citoyens, nos principes de droit et les principes inscrits dans la Charte des droits et libertés. Nous ne devons pas porter atteinte aux droits de nos citoyens et nous devons faire tout en notre pouvoir pour prendre le dessus dans notre lutte contre la drogue.

Quant au nouveau bureau qui sera créé au sein du ministère des Approvisionnements et Services pour administrer les biens saisis, nous pouvons déjà dire qu'il deviendra un monstre bureaucratique et que, pour cette raison, les gouvernements locaux et provinciaux éprouveront beaucoup de difficulté à obtenir de l'argent provenant des biens saisis. Le gouvernement devra nous donner des précisions sur les fonctions et le rôle précis de ce bureau. J'espère que cela ne tardera pas. Cela ne devrait pas être trop compliqué, mais il faudra peut-être un certain temps pour formuler un règlement, préparer un document de travail ou produire une simple note d'information. Cela aiderait beaucoup à informer les gens et à leur faire accepter le programme que le gouvernement veut mettre de l'avant.

Nous voudrions savoir qui paiera les frais d'administration du bureau. Ces frais seront-ils payés à même l'argent et les biens qu'il administrera et partagera avec les autres paliers de gouvernement ou seront-ils budgétisés normalement? Les trois paliers de gouvernement paieront-ils chacun leur part de ses frais d'administration? Voilà la question. Le solliciteur général fait signe que non. Cela répond à la question. Comment un bureau, vraisemblablement installé à Ottawa, administrera-t-il des biens saisis à Vancouver ou à Halifax?

• (1040)

Le solliciteur général a parlé de syndics de faillite et c'est bien beau, mais toute la question des liaisons entre ces syndics n'est pas dénuée d'importance. Je reconnais qu'il ne faudrait pas envoyer des fonctionnaires, disons, à Vancouver ou à Halifax pour gérer les produits de la criminalité saisis lors d'une rafle dans le milieu de la drogue, par exemple, mais on pourrait nous donner au moins une petite idée de la manière dont le réseau de contrôle et de gestion sera mis en place.

Toutes ces questions que nous posons au gouvernement sont à vrai dire des questions d'organisation. Néanmoins, elles sont importantes et il faut y répondre au fur et à mesure que les choses se mettent en place. Je tiens aussi à signaler seulement deux ou trois choses au solliciteur général, qui a la bonté de rester ici jusqu'à la fin de mes observations, si pénible que cela soit pour lui. Il s'agit des services actuellement fournis.

Je vais citer le cas de la GRC, non pas que je la prenne comme bouc émissaire ni parce je crois que cela va arriver, mais seulement pour illustrer mon point. On s'inquiète beaucoup en Nouvelle-Écosse et dans certains autres coins du pays de ce que la GRC fasse fonctionner ses laboratoires selon un système de recouvrement des coûts afin de réduire les dépenses du gouvernement fédéral.

Je suis contre parce que j'estime que les fonds doivent revenir à la GRC. Je ne veux pas que le gouvernement réduise le financement actuel de nos forces policières si celles-ci reçoivent le produit de la criminalité. Le problème, c'est qu'en exigeant que les laboratoires de la GRC rentrent dans leurs frais pour pouvoir réduire le financement de cette force policière, on va nuire à l'application de la loi au Canada.

Pour économiser des fonds, les forces policières provinciales et municipales, qui ont maintenant accès aux laboratoires de la GRC, vont commencer à s'adresser aux laboratoires américains, qui coûtent peut-être moins cher et dont les services sont peut-être meilleur marché, mais qui ne donneront pas les résultats auxquels les laboratoires de la GRC nous ont habitués. La qualité des services de laboratoires de nos forces policières va donc diminuer et, partant, on hésitera à les utiliser. On aura du mal à vérifier beaucoup de choses dans notre lutte contre la criminalité. Par conséquent, je demande que cela ne se fasse pas.

Je dirai aussi au solliciteur général que, si nous voulons vraiment nous attaquer à la criminalité, notamment au trafic des stupéfiants, il faut examiner certaines choses qui ont déjà été supprimées, les bateaux de la patrouille côtière de la région de l'Atlantique, par exemple. La GRC exploitait trois petits bateaux le long de la côte de la Nouvelle-Écosse où, grâce à la collaboration de pêcheurs et d'habitants des localités côtières, elle a pu faire des saisies de drogue et procéder à des arrestations et, au bout du compte, à la saisie de biens et de produits de la criminalité.

Ces bateaux ne sont plus en service. Ils le sont encore d'après la GRC, mais ce qui se passe, en fait, c'est que les bateaux sont là, mais qu'ils n'ont pas d'équipage. On ne les met à la mer que si une plainte est déposée. Dans ce cas, on transporte le bateau jusqu'à la mer, on le met à l'eau et on se rend à l'endroit visé. Les personnes recher-

chées pourraient être rendues au Panama lorsque que les embarcations de la GRC arrivent à l'endroit désigné. Ce n'est pas une solution acceptable.

• (1045)

De plus, les agents de la GRC doivent dialoguer avec les citoyens tout en assumant leurs autres fonctions, comme la surveillance de la circulation et toutes les tâches qui leur sont confiées. Ce n'est pas juste, car si ce travail est considéré comme facultatif, dans la plupart des cas, les agents de la GRC, déjà trop sollicités, n'auront pas le temps de s'en occuper. Ils doivent accomplir leurs tâches régulières, sinon, ils se feront critiquer et peut-être même dénoncer. Ils doivent avant tout assumer leurs fonctions premières, même s'ils estiment que les tâches facultatives peuvent revêtir plus d'importance à long terme.

J'aimerais que des agents de la GRC soient de nouveau affectés à la surveillance côtière et pilotent régulièrement les embarcations, comme ils le faisaient auparavant. Ils seraient ainsi en mesure de recueillir des renseignements comme par le passé.

Je voudrais conclure en disant que le projet de loi constitue un grand pas dans la bonne direction. J'ai abordé les aspects du projet de loi qui préoccupent les membres de mon parti et moi-même. Pendant les travaux du comité, nous devrions obtenir les renseignements nécessaires pour apaiser certaines de nos craintes, et j'en serais très heureux.

Nous recommanderons certainement l'adoption de la mesure législative à l'étape de la deuxième lecture, ce qui nous donnera l'occasion d'examiner le projet de loi, non pas pour nous arrêter, sans la moindre raison, à chacun des détails et sûrement pas pour retarder l'étude du projet de loi en comité, mais pour recueillir le point de vue de certains groupes qui pourraient, à notre avis, nous fournir des renseignements.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Madame la Présidente, je voudrais tout d'abord dire que nous sommes heureux que le solliciteur général ait présenté ce projet de loi. Autant que je me souvienne, il s'agit de la troisième de ce groupe de mesures de répression de la criminalité qui donneront aux agents chargés de l'exécution de la loi des outils un peu meilleurs pour lutter contre la criminalité dans le pays, surtout en ce qui a trait aux trafiquants de drogue et à ceux qui sont impliqués dans ce commerce.

Je voudrais également dire à mon collègue qui vient d'intervenir que je vois dans ses observations une expression d'appui à cette initiative générale prise par le gouvernement. Je tiens à dire au nom de mon parti que nous appuyons la mesure à l'étude. Elle vient un peu tard, mais c'est parfois ainsi que le monde évolue. Nous apprécions cependant le travail que le solliciteur général a consacré à ce sujet. Je crois comprendre que le solliciteur général a recommandé que, pour la prochaine étape de son étude, le projet de loi soit renvoyé au Comité permanent de la justice et du solliciteur général. Cela me paraît une bonne idée, susceptible de faciliter l'adoption de cette mesure, car les membres du comité ont déjà fait tout le travail préliminaire nécessaire dans les rapports qu'ils ont publiés récemment.

Je dois dire que le document publié sous le titre *Prévention du crime au Canada: Vers une stratégie nationale*, qui est le 12e rapport du Comité permanent de la justice et du solliciteur général, pourrait bien devenir un succès de librairie. Les gens sont très désireux d'en obtenir des exemplaires, car il s'agit d'une étude très complète des problèmes liés à la prévention du crime; plus important encore, elle énonce toute une série de recommandations que les gens, dans l'ensemble, trouveront très progressistes et très utiles.

C'est dans cette direction que nous nous engageons aujourd'hui. Il y a encore un peu de travail à faire dans le cas du projet de loi, et j'en parlerai dans un instant. Je tiens cependant à dire au solliciteur général que nous serions prêts à le faire renvoyer au Comité permanent de la justice et du solliciteur général pour faire en sorte qu'il soit adopté le plus rapidement possible et ait force de loi avant l'été. Comme je l'ai déjà dit, le ministère de la Justice affirme, encore une fois, que le projet de loi vise à promouvoir la coopération entre tous les niveaux de la force publique, surtout en ce qui à trait à la lutte aux trafiquants de drogue.

Je me rappelle un certain jour du mois d'août dernier quand on a intercepté à Winnipeg une fourgonnette immatriculée en Colombie-Britannique dans laquelle on a trouvé 244 kilos de marijuana de très bonne qualité. Ce produit a bien sûr été confisqué. Les intervenants, des agents de la GRC et de la police locale, si je me souviens bien, faisaient partie d'un nouveau groupe intégré de renseignement et d'application de la loi qui a vraiment fait de l'excellent travail et qui mérite d'être félicité.

• (1050)

Voilà le genre de résultat qu'on peut obtenir quand diverses autorités chargées de l'application de la loi et différents groupes s'emploient à enrayer le trafic de la drogue et conjuguent leurs efforts, leurs talents et leur énergie pour permettre ce genre de saisies et d'arrestations.

Il faut être réaliste. Dans tout ce processus, nous ne voyons que la pointe de l'iceberg. Quand on commence à examiner l'importance du trafic des drogues au Canada, l'ampleur des abus de drogues ainsi que de la contrebande qui se déroule particulièrement sur les deux côtes de notre pays, sans parler du fait que certains franchissent la frontière internationale qui nous sépare des États-Unis et de l'Alaska, on constate que l'on vient à peine d'entamer un combat contre cette réalité sociale incroyablement sinistre.

Il y a deux semaines, j'ai eu la chance de rencontrer diverses personnes qui participent à la lutte contre la drogue dans ma localité, ainsi que des représentants d'organismes qui s'occupent de toxicomanes et qui, à leur façon, luttent contre l'importation et la vente de drogues. Ces personnes sont au bord du désespoir. À cause de la façon dont il est conçu, le système judiciaire ne semble pas en mesure de résoudre le problème. Les agents qui sont actuellement chargés d'appliquer la loi sont en effet débordés. Il semble qu'ils ne puissent intervenir que dans les situations les plus graves. C'est vraiment frustrant.

Je veux dire à mon collègue, le solliciteur général, que, à mon avis, tous accueilleront favorablement cette initiative et qu'ils la trouveront, de surcroît, très utile. Nous nous réjouissons de cette mesure.

Le projet de loi prévoit l'établissement d'un programme fédéral qui permettra de partager les produits de la criminalité avec d'autres paliers de compétence ayant permis au gouvernement fédéral d'intenter des poursuites relatives à la drogue et à d'autres crimes.

Je crois que le solliciteur général a formulé des remarques importantes dans son discours aujourd'hui. Dans un mémoire datant du mois d'août, j'ai pris connaissance de certaines observations faites par l'inspecteur de la moralité de la police de Winnipeg. Il se disait heureux de cette initiative parce que celle-ci allait aider les corps policiers à établir leur budget et à engager des fonds à cette fin.

Comme mon collègue l'a dit, cela ne fonctionne pas tout à fait ainsi. Il a expliqué que les produits de la criminalité seront répartis en fonction de la participation des diverses autorités au travail d'infiltration, aux enquêtes et aux mesures ayant mené à des arrestations.

Selon lui, si la participation des autorités fédérales, provinciales et municipales est égale, les produits seront partagés également, en trois. Comme le reconnaîtra sans doute mon collègue, cela n'est pas prévu dans le projet de loi actuel, mais cela peut certainement être précisé dans un règlement ou autrement. À mon avis, ce que le solliciteur général a dit à ce sujet nous a tous rassurés, mais j'aurai quelque chose à ajouter sur cette question dans un instant.

Je signale par ailleurs que le projet de loi prévoit l'établissement d'un bureau qui, au sein du ministère des Approvisionnements et Services, se chargera d'administrer les biens saisis et bloqués qui sont confisqués à titre de produits de la criminalité dans les affaires à propos desquelles le procureur général du Canada intente des poursuites. C'est bon de le savoir.

Pour faire écho à certaines observations de mon collègue du Parti libéral, nous nous demandons comment ce bureau sera mis sur pied et qui le financera. Le sera-t-il grâce aux produits qui seront perçus? Le sera-t-il tout simplement dans le cadre des activités gouvernementales fédérales habituelles? Y aura-t-il à son sujet une entente de partage des coûts? Cette question revêt une importance relativement mineure dans tout ce processus, et il sera certainement possible d'y répondre par le biais de la réglementation ou lors de l'étude en comité.

Permettez-moi de rappeler que, lorsque le gouvernement a présenté la mesure législative sur les produits de la criminalité qui est entrée en vigueur en 1989, nous, du Nouveau Parti démocratique, avons accueilli ce projet de loi avec un certain enthousiasme. Il s'agissait d'un progrès très important.

À l'époque, notre porte-parole en matière de justice, le député de Burnaby—Kingsway, avait fait, au moment du débat en deuxième lecture, la déclaration suivante: «Je suis heureux de participer au débat sur cette importante mesure législative qui permettra au Canada de finalement adopter une mesure qui se faisait attendre depuis longtemps, reconnaissant ainsi que ceux qui bénéficient du crime organisé peuvent souvent se prévaloir de lois faibles et inadéquates pour blanchir les produits de la criminalité. Les députés de notre parti appuient certainement une mesure législative efficace qui permettra de résoudre le problème des produits du crime organisé.»

• (1055)

Tout en souscrivant à l'objectif de cette mesure législative, qui confère à la police et aux tribunaux le pouvoir de confisquer le produit de la criminalité, nous avons cité des cas où la loi ne changera pas grand-chose et nous avons suggéré certaines améliorations.

Notre grande préoccupation, c'était que cette mesure législative ne visait pas les banques et les institutions financières. Je me souviens d'avoir déclaré à l'époque que tant que les banques et les institutions financières ne seront mises à contribution pour mettre fin au blanchiment des narcodollars, nous n'y pourrons pas grand-chose parce que c'est là que réside le gros problème. Il circule plein d'histoires sur la participation plus ou moins directe de certaines banques et institutions financières sans scrupules au blanchiment des narcodollars.

Au Canada, les organismes d'application de la loi ne pouvaient pas alors avoir accès aux renseignements sur les comptes bancaires que l'on soupçonnait de servir à des fins de blanchiment d'argent, alors qu'aux États-Unis, les institutions financières étaient tenues de rendre compte régulièrement des dépôts supérieurs à certaines sommes. C'est pourquoi j'ai proposé qu'on modifie la loi en conséquence. Nous aurions sûrement été d'accord au moins sur ce point.

Malheureusement, ce changement n'a été apporté qu'avec l'adoption à la Chambre des communes du projet de loi C-9, en juin 1991. J'aurais préféré qu'on tienne compte de notre avis un peu plus tôt, mais nous sommes fiers du rôle que nous avons joué dans l'adoption de cette loi qui a amené les banques et les institutions financières à aider les organismes d'application de la loi à déceler les cas de blanchiment d'argent, particulièrement de l'argent provenant du commerce de la drogue.

Nous avons exprimé d'autres préoccupations. Ainsi, l'article 462.47 a été modifié de façon à permettre la divulgation de renseignements fiscaux dans les cas d'infractions relatives à la drogue, mais pas en ce qui concerne les autres activités de criminalité organisée qui sont visées dans la loi. C'est une mesure qu'il reste encore à appliquer et on devrait peut-être le faire sans tarder.

Je signale que l'article 462.3 définit ce qu'il faut entendre par «criminalité organisée» et, contrairement à ce qui se passe dans d'autres pays comme l'Australie, la Grande-Bretagne et les États-Unis, on touche au produit des maisons de débauche. Tout le monde admettra que ceux qui exploitent les travailleurs du sexe et acquièrent impunément des biens et d'autres produits ne devraient pas s'en tirer impunément.

Mais la commission Fraser, qui a effectué une étude très approfondie sur la prostitution au Canada, a fait amplement la preuve que cette mesure jetterait les prostituées dans les bras du crime organisé.

Je voudrais signaler un autre point à mon collègue, le solliciteur général du Canada. Nous saurons dans les années à venir si, oui ou non, la commission Fraser avait raison, au fur et à mesure que la police resserrera son étau autour des activités de blanchiment de fonds.

Ici, à Ottawa, et dans d'autres villes, la police utilise les dispositions relatives aux produits de la criminalité pour faire la lutte aux criminels impliqués dans la prostitution. Les souteneurs placent dans des sociétés fictives les sommes versées au moyen de cartes de crédit par les clients d'agences d'escorte. Nous avons été témoins récemment de certains cas très intéressants dans notre bonne ville d'Ottawa.

Forcer une autre personne à se livrer à la prostitution et vivre des profits de la prostitution sont des crimes graves, et je suis heureux de savoir que cette nouvelle loi sert de tremplin dans la lutte contre ces deux infractions.

Nous devrons surveiller attentivement la situation pour nous assurer que nous ne poussons pas par inadvertance la prostitution à faire partie du crime organisé. Il faudra intervenir si cela semble être le cas.

Je voudrais poser la question suivante, mais je n'attends pas de réponse: de combien d'argent parlons-nous ici? Il peut être intéressant et même troublant de spéculer sur la quantité de biens en cause et sur la quantité d'argent blanchi au Canada qui vient du trafic des drogues et autres.

Entre 1989 et 1992, on a saisi plus de 60 millions de dollars. Naturellement, ce n'est rien par rapport à ce qui se passe en réalité. On parle probablement de centaines de millions, voire de milliards de dollars. Peu de temps après avoir été adoptée, la nouvelle loi a été utilisée avec succès dans le cadre d'une grande enquête canado-américaine qui a permis de découvrir un plan visant à blanchir 1,2 milliard de dollars par l'intermédiaire de banques au Panama, aux États-Unis, à Toronto et en Suisse.

Je pourrais ajouter qu'une récente enquête américaine classe le commerce illicite de drogues dans le monde au deuxième rang après le commerce international des armes qui, tout le monde l'admet, atteint des proportions astronomiques. Les modifications à la loi concernant l'accès aux documents bancaires sont encore plus utiles. Comme je l'ai dit précédemment, nous sommes fiers du rôle que nous avons joué dans la mise en oeuvre de ces dispositions.

Article 31 du Règlement

• (1100)

Quelles sont nos réserves au sujet de ce projet de loi? Madame la Présidente, je vois que vous vous impatientez. Nous devons passer à la période des questions, je continuerai donc après.

Mme le vice-président: Je regrette si j'ai semblé impatiente; je voulais simplement que les députés puissent avoir le temps de faire leurs observations, comme prévu.

M. Lewis: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Le député souhaite poursuivre ses observations après la période des questions, mais il y a eu des discussions entre les partis et vous constaterez qu'il y a unanimité pour qu'on présente la motion suivante:

Que la motion soit modifiée afin que le projet de loi soit renvoyé au Comité permanent de la justice et du solliciteur général plutôt qu'à un comité législatif du Secteur ministériel.

Mme le vice-président: La Chambre consent-elle à l'unanimité à l'adoption de cette motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

[*Français*]

Mme le vice-président: Comme il est 11 heures, la Chambre procédera maintenant aux déclarations de députés, selon l'article 31 du Règlement.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LA SEMAINE DE L'ARBRE ET DES FORÊTS

M. Ken Monteith (Elgin—Norfolk): Madame la Présidente, nous sommes presque à la fin de la Semaine de l'arbre et des forêts, dont le thème cette année était: «La forêt, c'est super!» Ce thème fait ressortir le fait que nos vastes ressources forestières ont des conséquences sur chacun de nous et que nous avons tous un rôle à jouer pour protéger leur santé et leur productivité à long terme.

Il y a plus d'un an, des Canadiens de tous les horizons ont ratifié une nouvelle stratégie nationale sur les forêts. Le Canada est le seul pays forestier au monde à avoir pris un tel engagement concerté envers le développement durable de nos forêts, dans le respect de l'environnement.

Cette réalisation témoigne du fait que les gouvernements, l'industrie, les syndicats et les groupes environnementaux du Canada sont parvenus à s'entendre et oeuvrent ensemble pour s'assurer que nos forêts offrent aux générations à venir les mêmes possibilités qu'elles nous offrent à l'heure actuelle.

Les Canadiens trouvent très important de maintenir leur rôle de chef de file mondial dans les sciences, la technologie et les échanges internationaux en matière forestière. En tant que dépositaires de 10 p. 100 des forêts du globe, nous avons l'occasion et l'obligation de partager nos connaissances et notre expérience avec la communauté mondiale.

Étant donné. . .

[*Français*]

Mme le vice-président: Je regrette, mais le temps alloué est expiré.

* * *

[*Traduction*]

LE VIÊT-NAM

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Madame la Présidente, au Viêt-nam, des milliers de défenseurs des droits de la personne ainsi que des chefs religieux sont emprisonnés ou assignés à résidence pour avoir demandé le droit de défendre la démocratie et de pratiquer librement leur religion. La torture et l'isolement cellulaire semblent être la seule réponse du régime d'Hanoi à ces appels de conscience.

Le sort du candidat au prix Nobel de la paix, M. Nguyen Dan Que est typique. Il a été emprisonné en 1978, torturé, frappé et enchaîné en isolement cellulaire. Les associations des droits de la personne ont obtenu sa libération après dix ans de prison pour le voir à nouveau emprisonné et condamné à vingt ans de travaux forcés qu'il est en train de purger.

Le gouvernement canadien doit profiter de toutes les occasions pour s'élever contre le régime répressif du Viêt-nam. Nous devons déclarer clairement l'engagement du Canada envers les droits de la personne et leurs liens avec notre politique commerciale.

S'il est possible d'améliorer les relations entre le Canada et le Viêt-nam, rien ne se fera tant que nous ne serons pas convaincus que les droits des Vietnamiens sont respectés.

[*Français*]

L'INDUSTRIE DU BOIS D'OEUVRE

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Madame la Présidente, le Canada remporte une manche importante. Un tribunal commercial binational chargé de se prononcer sur le différend opposant le Canada et les États-Unis dans le dossier du bois d'oeuvre ordonne au Département du Commerce américain de refaire ses devoirs et de revoir, en 90 jours, sa décision d'imposer des droits compensatoires de 6,5 p. 100 au bois d'oeuvre canadien.

M. Rivard, de l'Association canadienne de l'industrie du bois d'oeuvre, a déclaré: «Pour nous, c'est une victoire, mais il reste encore un bon bout de chemin à faire».

Quant à M. Lacasse, de l'Association des manufacturiers du Québec, il est déçu, car il a affirmé que le groupe spécial d'experts avait reconnu le bien-fondé des arguments du Québec, mais qu'il avait statué que le Département du Commerce était libre de décider s'il voulait imposer un taux national uniforme ou des taux variant selon les provinces.

Le droit compensatoire est imposé uniformément à toutes les provinces. Or, cette moyenne nationale cache d'importantes disparités et même selon les évaluations américaines, la subvention québécoise est tellement minime, qu'elle ne justifie pas de droits compensatoires.

* * *

[*Traduction*]

LE LIBRE-ÉCHANGE

M. Jim Karygiannis (Scarborough—Agincourt): Madame la Présidente, je prends la parole aujourd'hui pour dire ce que je pense de la dernière victime de l'accord de libre-échange des conservateurs, à Scarborough, en Ontario.

Je parle de la fermeture de l'usine de camionnettes de General Motors, à Scarborough, après vingt ans d'exploitation rentable et efficace.

Les emplois sont partis dans le Sud, comme cela s'est déjà produit et que cela se produira encore. Cette fois-ci, c'est au Michigan, et la prochaine fois, ce pourrait être ailleurs aux États-Unis ou même au Mexique.

La perte de ces 3 000 emplois a des répercussions non seulement sur les familles des licenciés, mais aussi sur les emplois de centaines d'autres travailleurs de domaines connexes, comme ceux des transports et de la fabrication des pièces détachées dans les localités voisines, à qui on n'a pas offert de grosses indemnités de cessation d'emploi ni de programmes de recyclage professionnel.

Article 31 du Règlement

• (1105)

C'est une ironie du sort que cela se produise au moment où le gouvernement, à ce stade de son mandat, essaie toujours de convaincre les Canadiens que l'Accord de libre-échange a été avantageux pour eux et qu'ils peuvent s'attendre à retirer d'autres avantages de l'ALENA. Quand le gouvernement va-t-il se réveiller et dire au public canadien la vraie raison pour laquelle il fait adopter l'ALENA à la hâte sans vraiment consulter personne?

* * *

[*Français*]

LA JOURNÉE MONDIALE DE LA CROIX-ROUGE

Mme Suzanne Duplessis (Louis-Hébert): Madame la Présidente, il me fait plaisir d'informer la Chambre que le 8 mai est la Journée mondiale de la Croix-Rouge. Cette journée qui marque l'anniversaire de naissance d'Henri Dunant, fondateur du Mouvement international de la Croix-Rouge, offre l'occasion à cet organisme de sensibiliser le public à son oeuvre.

Le Canada se joint aux 151 pays qui sont membres du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge pour célébrer l'engagement du mouvement à l'égard de la protection de la dignité et des droits de la personne.

En raison de son mandat d'intermédiaire neutre, le mouvement est souvent la seule organisation autorisée à fournir une aide humanitaire dans les zones affectées par la guerre. On ne peut que louer les efforts déployés par les membres de l'organisation pour apporter une lueur d'espoir aux personnes qui se trouvent dans des situations extrêmement pénibles et dangereuses.

Je félicite l'Organisation internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge pour son oeuvre et lui souhaite le plus grand succès possible à l'occasion de la Journée mondiale de la Croix-Rouge.

* * *

[*Traduction*]

LE PREMIER MINISTRE

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Madame la Présidente, on a détourné 1 million de dollars appartenant aux contribuables canadiens pour payer la tournée mondiale d'adieu du premier ministre, version 93.

Dans un exemple typique du peu d'égards qu'il a pour la situation financière des travailleurs canadiens ordinaires, le premier ministre engloutit l'argent des contribuables dans une ultime tournée chez les grands de ce monde, se rendant à Los Angeles et au Texas, pour

Article 31 du Règlement

chanter la sérénade à Ronald Reagan et à son vieil ami George Bush, en Europe et en Russie pour sabler le champagne avec Eltsine et embrasser Maggie une dernière fois.

On demande aux contribuables canadiens de se serrer si fort la ceinture qu'ils en étouffent et en plus, il faut qu'ils payent la facture de cet arrogant étalage de sybaritisme. Une nuit à l'hôtel Four Seasons de Los Angeles coûte 2 000 $, au Ritz Carlton de Houston 1 900 $ et un avion à réaction des Forces canadiennes coûte 5 700 $ l'heure.

Personne ne reproche au premier ministre de vouloir faire ses adieux à la scène mondiale, mais il y a des moyens moins extravagants, comme le téléphone par exemple!

* * *

[*Français*]

LES EMPLOIS POUR LES JEUNES

M. Marcel R. Tremblay (Québec-Est): Madame la Présidente, depuis de nombreuses années maintenant, le gouvernement conservateur a porté une attention toute particulière aux entreprises qui désirent se joindre à lui pour stimuler l'emploi auprès des jeunes durant la période estivale.

Cette collaboration a démontré au fil du temps qu'il était d'une importance capitale pour notre relève d'acquérir des compétences dans un milieu semblable à celui dans lequel ils oeuvreront bientôt, en plus de leur permettre un soutien financier non négligeable.

À titre d'exemple cette année, les entreprises privées, publiques ou sans but lucratif de mon comté de Québec-Est ont bénéficié d'un montant de 227 234 $ afin de créer 172 emplois d'une qualité que l'on peut, sans l'ombre d'un doute, qualifier de plus en plus de remarquable.

J'espère que le programme Défi aura encore longue vie, et je suis persuadé que notre gouvernement saura mettre sur pied d'autres initiatives positives de ce genre, car nous devons garder à l'esprit que c'est par l'entremise de notre jeunesse que passe l'avenir de notre pays.

* * *

LE CHÔMAGE

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Madame la Présidente, au lieu d'effectuer une tournée internationale d'adieux aux frais des contribuables canadiens, le premier ministre conservateur ferait bien de faire une tournée du Canada. La situation au niveau économique n'est pas tellement brillante. Les héritiers politiques du premier ministre actuel constateront une situation critique au niveau du chômage. Ils trouveront 1 581 000 chômeurs canadiens et des milliers d'assistés sociaux canadiens.

Le taux croissant de chômage est tel que les chômeurs seront dans l'obligation de compétitionner au cours de l'été avec les jeunes pour occuper une place sur le marché du travail. Avec ses 44 000 chômeurs de plus en avril dont 38 000 sont des femmes, avec ses 64 000 emplois perdus chez les jeunes depuis l'an dernier, la situation de l'emploi au Canada est critique et mérite une attention particulière du gouvernement, aujourd'hui même.

* * *

LE TRÈS HONORABLE PREMIER MINISTRE

M. Charles A. Langlois (Manicouagan): Madame la Présidente, malgré les insinuations démagogiques et partisanes répétées par certains députés de l'opposition officielle et du NPD, la grande presse mondiale traite de la visite du premier ministre avec tout le sérieux qu'elle mérite.

Le premier ministre est en Europe pour défendre les intérêts du Canada, pour s'assurer de la sécurité de nos troupes en Bosnie-Herzégovine, pour consulter nos alliés sur la situation explosive dans l'ancienne Yougoslavie et raffermir nos relations bilatérales avec nos amis britanniques, allemands, français et russes.

Michel Vastel a bien saisi l'importance des rencontres du premier ministre au cours de son séjour en Europe. Dans sa chronique de ce matin, M. Vastel titre: «Mulroney, parmi les grands de ce monde.» Il écrit, et je cite: «Mulroney, en jouant la carte multilatérale—la Francophonie et l'Organisation des États américains auxquelles il a fait adhérer le Canada, le Commonwealth et surtout l'ONU où il a renforcé le rôle du pays—a mené des batailles sur son terrain et les a souvent gagnées.»

• (1110)

Voilà, madame la Présidente, un commentaire qui traduit bien l'importance que le premier ministre a toujours accordée au rôle du Canada sur la scène internationale.

Mme le vice-président: Je regrette, mais le temps de parole de l'honorable député est écoulé.

Article 31 du Règlement

[*Traduction*]

LES SOINS DE SANTÉ

M. David Barrett (Esquimalt—Juan de Fuca): Madame la Présidente, les candidats à la direction du Parti conservateur ont ressorti ce vieux cheval de bataille électoral, le ticket modérateur pour les soins de santé. Les Canadiens se sont battus durant des années pour mettre sur pied un régime d'assurance-maladie qui fait l'envie du reste de l'Amérique du Nord. Le chef du Parti libéral ne s'est pas encore prononcé contre l'instauration d'un ticket modérateur.

Tous les Canadiens, sans exception, ont droit à des soins médicaux gratuits. Toute tentative du gouvernement ou de l'opposition pour instaurer des frais modérateurs ne serait qu'une basse manoeuvre politique contre le meilleur régime d'assurance-maladie d'Amérique du Nord.

* * *

[*Français*]

LES CADETS DE LA MARINE DE REPENTIGNY

M. Jean-Marc Robitaille (Terrebonne): Madame la Présidente, on va revenir aux choses sérieuses. La protection et l'amélioration de l'environnement passent par l'implication de tous les citoyens et citoyennes de ce pays.

Au-delà des grands discours, il est important de passer à l'action et ceci, en posant des gestes concrets en faveur d'un environnement meilleur. Je suis très fier de souligner à cette Chambre l'implication des Cadets de la Marine de Repentigny, dans le cadre d'un bergethon qui se tiendra demain à Repentigny.

L'an dernier, cet événement a connu un franc succès en attirant plus de 800 participants qui ont recueilli l'équivalent de dix camions et de quelque 1 200 sacs à ordures. Soulignons également la participation, cette année, de la GRC, des Expos de Montréal, de la station radiophonique CKMF, de la société Magique et de l'orchestre de l'Artillerie royale canadienne, ainsi que, finalement, celle de la ville de Repentigny également.

Nos félicitations et notre admiration à M. Alain Boissonnault, cadet, et à toute son équipe, qui nous donnent l'exemple de ce qu'on peut accomplir lorsque l'on s'implique. D'autres groupes à travers le Québec ont décidé. . .

Mme le vice-président: Je regrette, mais le temps de parole de l'honorable député est écoulé.

* * *

LA CIVILISATION GRECQUE

L'hon. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Madame la Présidente, hier soir avait lieu à Montréal l'ouverture de la très grande exposition *La civilisation grecque, Macédoine, royaume d'Alexandre le Grand*, présentée par la Société du Palais de la civilisation, au Marché Bonsecours.

Jusqu'en septembre, nous aurons l'occasion de mieux comprendre cette grande civilisation du royaume d'Alexandre le Grand. On attend plus de 200 000 visiteurs et ce sera une occasion unique pour nous, à Montréal et au Québec, de mieux comprendre l'attachement de la communauté grecque à sa culture.

Vous savez, madame la Présidente, l'importance que chacun doit attacher—et je répète—doit attacher à son histoire et à sa culture. C'est le débat de l'heure au Québec. Je souhaite donc vivement que cette éclatante démonstration de la vigueur culturelle de nos amis grecs nous fasse mieux comprendre nos citoyens canadiens qui viennent de partout dans le monde partager avec nous leur histoire, leurs tragédies et leur richesse.

* * *

LE TRÈS HONORABLE PREMIER MINISTRE

Mme Gabrielle Bertrand (Brome—Missisquoi): Madame la Présidente, à chaque jour, pour ne pas dire à chaque heure, les médias ont pour mandat d'informer la population canadienne. Les journalistes de la Colline parlementaire, les éditorialistes et les analystes de la scène politique scrutent les faits et gestes des élus du peuple.

Même si ces derniers, dont je suis, trouvent leurs critiques parfois injustes et sévères, il n'en demeure pas moins que certains et certaines de ces journalistes ont une crédibilité qui n'est plus à faire.

Ce matin, d'eux d'entre eux abondent dans le même sens et croient de leur devoir de rendre justice au premier ministre du Canada qui effectue actuellement une tournée des grandes capitales du monde.

En plus de Michel Vastel, Lise Bissonnette place le débat dans sa vraie perspective. Elle rappelle que le Parti libéral, en se scandalisant de cette tournée d'adieux du premier ministre, a un sérieux trou de mémoire. En effet,

qui ne se souvient, et je cite: «. . .de la prétentieuse initiative de paix de leur ancien leader bien-aimé, Pierre Elliott Trudeau, initiative devenue un échec et dont on rigole encore dans les chancelleries».

M^me^ Bissonnette continue: «. . .héritée de la grande figure que fut l'ancien premier ministre Lester B. Pearson, la tradition veut que la politique canadienne. . .»

Mme le vice-président: Je regrette, mais le temps de parole de l'honorable députée est écoulé.

* * *

[*Traduction*]

L'INHALATION DE VAPEURS DE SOLVANT

M. Rod Murphy (Churchill): Madame la Présidente, tous les Canadiens sont au courant que des jeunes autochtones de Davis Inlet sont morts récemment après avoir inhalé des vapeurs de solvant. La triste réalité, c'est que l'usage de solvants comme psychotrope est une forme de toxicomanie répandue.

L'inhalation de psychotropes est un problème répandu dans des centaines de collectivités autochtones, aux quatre coins du Canada. Plusieurs collectivités de ma circonscription, Churchill, notamment la localité de Shamattawa, luttent contre ce grave problème.

• (1115)

J'essaie depuis longtemps de convaincre les ministres responsables, d'abord sous un gouvernement libéral, puis sous l'actuel gouvernement conservateur, que le Parlement doit prendre des mesures concrètes de toute urgence.

Le MKO, qui représente 25 bandes autochtones dans le nord du Manitoba, demande au gouvernement d'ouvrir un centre de traitement de 30 lits pour toxicomanes consommateurs de solvants dans cette région. En donnant suite à cette proposition, on pourrait réduire grandement le nombre de tragédies humaines.

Trop de jeunes sont morts pour avoir fait usage de solvants. Il est temps que le gouvernement fasse quelque chose.

* * *

LES AUTOCHTONES

Mme Ethel Blondin-Andrew (Western Arctic): Madame la Présidente, de toute évidence, le gouvernement essaie de faire tout ce qu'il peut pour diminuer les droits linguistiques et culturels des autochtones. Cette année, il a réduit de 10 p. 100 la plupart des subventions et des contributions aux organisations et aux groupes de défense des intérêts des autochtones. Il les réduira encore de 10 p. 100 en 1994-1995, puis de 15 p. 100 en 1995-1996 et de 20 p. 100 l'année suivante.

Les économies que ces compressions permettront de réaliser seront versées aux agriculteurs et aux fabricants, mais cette mesure marquera la fermeture de nombreux organes de communication et de transmission de la culture ainsi que d'organisations autochtones, qui étaient parvenus à survivre malgré toutes les compressions déjà effectuées par les conservateurs. C'est honteux de voir le gouvernement continuer à avantager les uns au détriment des autres.

Si les organisations autochtones, les organes de communication et les centres d'accueil disparaissent, comment voulez-vous que les autochtones progressent sur la voie de l'autosuffisance et de la réussite économique?

* * *

LES LIGNES AÉRIENNES CANADIEN INTERNATIONAL

M. Blaine A. Thacker (Lethbridge): Madame la Présidente, le 5 mai, parlant de la motion sur l'ALENA qu'il avait présentée conformément à l'article 81 du Règlement, le député de Kamloops avait déclaré sans réserve que les Lignes aériennes Canadien International étaient en train de fermer leurs installations d'entretien à Vancouver pour les transférer dans le nord du Mexique, dans des installations d'une superficie de 70 acres.

J'ai appris que c'était absolument faux. Où le député a-t-il pris ce renseignement? Je l'ignore. Je me suis mis en rapport avec les Lignes aériennes Canadien International pour vérifier si c'était exact. Les responsables de la compagnie ont été absolument stupéfaits d'apprendre que le député de Kamloops avait fait une telle déclaration. Les employés des Lignes aériennes Canadien International méritent mieux que ça. Ils ont fait énormément d'efforts l'an dernier pour tenter de sauver la compagnie et leurs emplois.

Le député aurait dû vérifier ses sources avant de répandre une telle rumeur absolument sans fondement à la Chambre. Le député de Kamloops se doit de présenter ses excuses aux 16 000 employés de la compagnie. Je le mets au défi de révéler les noms des personnes qui l'ont mis dans cette situation impossible.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'EMPLOI

M. Douglas Young (Acadie—Bathurst): Madame la Présidente, le taux de chômage continue de grimper. En avril, on a enregistré 43 000 pertes d'emplois. Il y a actuellement au Canada 1,6 million de chômeurs, soit 144 000 de plus qu'à la même période, l'an dernier. Dans le discours du budget, le ministre des Finances a déclaré et je cite: «Dans l'économie nouvellement restructurée,

les fondements de la croissance, de la création d'emplois et de la prospérité sont en voie d'être mis en place.»

Les chômeurs au Canada savent que les politiques de ce gouvernement ne valent rien. Le ministre des Finances pourrait-il me dire ce qu'il a l'intention de faire à ce sujet?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame la Présidente, je m'inquiète des résultats qui ont été divulgués ce matin, surtout quand on pense que 48 000 emplois ont été créés en mars.

Je dois dire au député que la situation varie d'un mois à l'autre et ne représente pas nécessairement les tendances à long terme. Il y a eu augmentation de l'emploi dans 10 des 12 derniers mois. En janvier par exemple, 9 000 nouveaux emplois ont été créés, en février, 9 000 autres et en mars, 48 000. On en a ensuite perdu 43 000 en avril.

Je tiens à souligner au député que l'économie, cependant, se porte mieux. Le taux de croissance du produit intérieur brut a été de 3,5 p. 100 au cours du troisième trimestre, et de 4 p. 100 au cours des trois derniers mois.

Il est bon signe, je pense, de voir qu'au cours des six derniers mois, il y a eu, dans le secteur manufacturier, 28 000 nouveaux emplois ce qui représente 4 p. 100 des emplois dans ce secteur. Au cours des six derniers mois, quelque 70 000 emplois ont été créés dans le secteur manufacturier. Selon les sondages, la production manufacturière devrait augmenter d'environ 33 p. 100.

[*Français*]

M. Douglas Young (Acadie—Bathurst): Madame la Présidente, le nombre de chômeurs au Québec a augmenté de 16 000 en avril, totalisant ainsi 458 000 sans-emploi dans la belle province.

Le ministre des Finances peut-il nous expliquer pourquoi les mesures annoncées dans son budget et dans le document «Initiatives de la prospérité» continuent de nous conduire vers la pauvreté plutôt que la prospérité?

• (1120)

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, je rappelle au député que nous avons réduit l'impôt sur le revenu des particuliers en 1992 et en 1993.

Nous avons amélioré le régime fiscal en ce qui concerne le secteur manufacturier et celui de la transformation. Nous avons mis de l'avant un régime d'accession à la propriété ainsi qu'un programme d'investissement dans l'infrastructure qui créera environ 30 000 années-personnes d'emploi. Nous avons présenté des mesures d'aide aux petites entreprises et d'autres modifications fiscales pour permettre aux PME de s'adapter à la nouvelle situation économique. Nous avons présenté une nouvelle Loi sur les prêts aux petites entreprises et simplifié la TPS.

Plus important encore, nous avons présenté un budget qui ne prévoyait pas de nouvelles taxes ni d'augmentations d'impôt. Nous avons investi 1,7 milliard de dollars dans l'économie. Comme le président de la Générale Électrique l'a déclaré hier, «les augmentations d'impôt et la hausse du coût des soins de santé sont en conflit direct avec la notion de création d'emplois. C'est un fait.» J'espère que les provinces qui n'ont pas encore déposé leurs budgets n'augmenteront pas les impôts, car cela annulerait les avantages qu'offrent les nôtres.

M. Douglas Young (Acadie—Bathurst): Madame la Présidente, le ministre des Finances parle de la réalité, mais la réalité pour bon nombre de Canadiens, c'est que le soi-disant rêve national s'est transformé en cauchemar.

Si le ministre voulait bien examiner les chiffres publiés, il constaterait, par exemple, que le nombre de femmes sans travail a grimpé de 38 000. Dix-huit pour cent des jeunes sont en chômage, et les étudiants qui sortiront bientôt des écoles secondaires, des cégeps et des universités sont déjà à la recherche d'emplois.

Je veux demander au ministre des Finances pourquoi son récent discours du budget n'annonçait aucun programme visant à atténuer la crise de l'emploi qui touche surtout les femmes et les jeunes du pays. Pourquoi ce budget ne renferme-t-il aucune mesure qui témoignerait d'une volonté de trouver rapidement des solutions à ce problème? Le président de la Générale Électrique peut avoir son point de vue sur le fonctionnement de l'économie, mais les deux millions de chômeurs ont aussi leur opinion à ce sujet, et je crois qu'il est temps que le ministre des Finances fasse quelque chose à cet égard.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame la Présidente, cette question est très juste. Nous devons renforcer l'économie en général et nous pouvons déjà constater cette force à plusieurs niveaux.

Examinons certains grands titres: le produit intérieur brut reprend de la vigueur; le PIB canadien grimpe; on prévoit que les dépenses consacrées à la construction de résidences, d'écoles, de ponts et d'égouts augmenteront de 3,5 p. 100 entre 1992 et 1993 et atteindront 79 milliards de dollars; la hausse des profits au premier trimestre favorise les investissements; d'autres emplois manufacturiers seront abolis, mais une enquête de Statistique Canada prévoit une augmentation de 33 p. 100 de la production dans ce secteur; le secteur manufacturier donne des signes de croissance; la reprise dans le domaine de l'exploitation pétrolière est étonnamment forte; les activités de forage sont de 100 p. 100 supérieures cette année à ce

qu'elles étaient l'année dernière. Ces titres signifient des emplois, encore des emplois, toujours des emplois.

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Madame la Présidente, ma question s'adresse au premier ministre suppléant.

Selon Statistique Canada, le nombre de sans-emploi aurait augmenté de 16 000 dans l'ouest du pays par rapport au mois dernier. Des milliers de familles souffrent de la politique du gouvernement. Dans ma province seulement, il y a 5 000 chômeurs de plus que le mois dernier, et des centaines, voire des milliers de familles subissent les conséquences des mesures prises par le gouvernement.

Quand le gouvernement va-t-il présenter un plan, une stratégie et des mesures tendant à créer de l'emploi pour les Canadiens dans tout le pays? Il est temps qu'il agisse.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, j'apprécie la sincérité des questions de mon collègue, mais je pense que nous devrions également comprendre qu'il y a un certain nombre d'indices positifs qui nous amènent à conclure que la situation économique s'améliore et qu'on crée des emplois.

Selon moi, le député ne devrait pas se fier uniquement aux fluctuations mensuelles du taux de chômage. La croissance économique se fait sentir. Le nombre d'emplois dans le secteur manufacturier augmente. Nous exportons beaucoup. Les dépenses dans le secteur de la construction sont en hausse. On lance des projets d'infrastructure. Un certain nombre d'initiatives ont déjà été annoncées et d'autres le sont à l'heure actuelle, ce qui permettra de créer quelque 30 000 nouveaux emplois.

J'ai parlé du secteur énergétique. Il est en pleine croissance. La situation dans le secteur du bois d'oeuvre est excellente. Les ventes au détail. . .

Mme le vice-président: Je crois que nous devrions passer à autre chose.

• (1125)

[*Français*]

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Madame la Présidente, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Il y a des pertes d'emplois partout au Canada, surtout dans les grandes villes, chez les femmes et chez les jeunes. Le gouvernement d'en face n'offre aucun plan, aucune stratégie.

Pourquoi ce gouvernement refuse-t-il d'accepter, à tout le moins, le plan, la stratégie libérale qui créerait des emplois partout à travers le pays, partout au Canada? Pourquoi refuse-t-il d'accepter cette idée?

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madam la Présidente, je sais que la philosophie du Parti libéral consiste à dépenser davantage. . .

Mme Maheu: C'est le bien-être de la population.

M. Mazankowski: Non, elle consiste plutôt, madame la Présidente, à dépenser davantage, à hausser les impôts et à emprunter toujours plus. Nous devons faire face à la réalité à laquelle nous sommes confrontés. . .

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Que faites-vous des 38 augmentations d'impôts auxquelles vous avez procédé depuis 1984 et qui représentent 1 000 $ de plus par famille?

M. Mazankowski: Eh bien, il y a eu un nombre égal de réductions d'impôt. Faites le calcul, Lloyd. Cela s'équivaut.

Je pense que ce qui est le plus encourageant, madame la Présidente, c'est que dans le secteur des ventes au détail, on constate des progrès marqués en ce qui concerne les ventes et la confiance des consommateurs. Il est également intéressant de noter que, selon Steven Tanny, économiste en chef à la firme Ernst et Young, le budget fédéral ne va pas nuire aux dépenses de consommation, mais bien les favoriser. Ainsi, grâce au renforcement de notre économie et à la croissance qui se produit dans tous les secteurs, je suis encore très optimiste, à l'instar de l'OCDE et du FMI, en ce qui concerne les perspectives d'avenir pour le Canada en matière de création d'emplois et de croissance.

L'hon. Lorne Nystrom (Yorktown—Melville): Madame la Présidente, nous avons tous appris ce matin la mauvaise nouvelle selon laquelle le Canada a perdu 43 000 emplois le mois dernier; il s'agit du premier recul enregistré à ce chapitre depuis le mois de juillet. Le taux de chômage, qui est passé de 11 p. 100 à 11,4 p. 100, frappe tout particulièrement les jeunes et les femmes.

Étant donné le non-budget déposé la semaine dernière, le ministre peut-il nous dire si ce gouvernement, dont le mandat s'achève, a l'intention de présenter un plan de création d'emplois au Canada avant de déclencher les prochaines élections?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame la Présidente, permettez-moi de rappeler les initiatives annoncées dans le budget de décembre et dans celui de février. Certaines ne sont toujours pas adoptées à cause du manque de collaboration de l'opposition.

Nous avons présenté un budget qui a réduit l'impôt sur le revenu des particuliers et les taxes, et qui a amélioré la déduction pour amortissement aux petites entreprises. Nous avons instauré des encouragements aux placements dans la petite entreprise et avons investi dans l'infrastructure ainsi que dans les ressources humaines. Nous avons créé un régime d'accès à la propriété et des programmes d'adaptation à la nouvelle technologie. Mais surtout, nous avons créé un programme qui prévoit des allégements fiscaux de 1,7 milliard de dollars pour stimuler l'économie canadienne. J'espère que les provinces qui n'ont pas encore déposé leurs budgets ne vont pas essayer de profiter de la situation; rien ne serait plus nuisible pour l'économie à l'heure actuelle.

L'hon. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Ce qu'il faut, madame la Présidente, c'est une stratégie afin de remettre les Canadiens au travail. Voilà ce qu'il faut.

Depuis le mois d'août 1989, 313 000 emplois sont disparus dans le secteur manufacturier au pays, ce qui représente une perte de plus de 20 p. 100 depuis l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange avec les États-Unis. Un grand nombre des travailleurs touchés avaient un emploi dans ce secteur qui était mieux rémunéré que celui qu'ils ont déniché dans le secteur des services.

Compte tenu de la perte énorme subie dans le secteur manufacturier, pourquoi le gouvernement détruit-il les espoirs des Canadiens en s'entêtant à poursuivre cette idéologie axée sur le libre-échange et l'ALENA qui est tellement préjudiciable à notre pays?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame la Présidente, ce n'est pas une question d'idéologie. Nous devons appliquer les règles de base d'une économie en pleine évolution afin de pouvoir nous adapter aux réalités de la mondialisation, améliorer notre productivité et être compétitifs. Nous en sommes capables, madame la Présidente, et nous nous employons à le démontrer. Les statistiques pertinentes sont encourageantes puisque l'emploi dans le secteur manufacturier a enregistré une croissance de près de 4 p. 100 au cours des six derniers mois, ce qui représente 70 000 nouveaux emplois.

Par ailleurs, nos exportations atteignent des niveaux records, mois après mois et année après année, en particulier nos exportations aux États-Unis, et cela est vrai même pour la province du député. Je m'étonne beaucoup qu'il ne le reconnaisse pas.

• (1130)

L'hon. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Madame la Présidente, le ministre s'exprime de plus en plus comme le sénateur de la Louisiane, à mesure que nos emplois passent de l'autre côté de la frontière. Je voudrais poser une dernière question au ministre, relativement à ses projections économiques.

L'an dernier, le ministre s'est trompé de 9 milliards de dollars dans sa projection du déficit pour cette année. Pour ce qui est du taux de chômage, le ministre s'est trompé de 1,8 p. 100 en 1991, de 1,8 p. 100 en 1992, et, jusqu'à maintenant, de 1,9 p. 100 en 1993.

Le ministre va-t-il enfin reconnaître que ses projections ne sont rien d'autre que des foutaises et des évaluations faites à l'aveuglette par quelqu'un qui ne sait pas où il s'en va?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, il est vrai que nous nous sommes trompés d'environ 9,2 milliards de dollars puis de 11,9 milliards de dollars pour 1993-1994 en ce qui a trait aux recettes prévues. Ce résultat est clairement imputable au fait que la croissance économique n'a pas été conforme aux prévisions.

Nous ne sommes pas les seuls à nous être trompés. C'est aussi le cas du FMI, de l'OCDE et de tous ceux qui ont fait des prévisions dans le secteur privé. Nous nous situons à peu près dans la moyenne. Aujourd'hui encore, nombreux sont ceux qui laissent entendre que la croissance au Canada sera de l'ordre de 3,2 p. 100 et de 3,5 p. 100 en 1993. Selon nous, elle se situera autour de 2,9 p. 100.

Nous pensons que nos chiffres sont raisonnablement précis; il ne faut pas oublier que quatre des sept membres du Groupe des Sept ont un taux d'inflation d'au moins 10 p. 100. Ces pays doivent faire face aux mêmes défis, c'est-à-dire sortir d'une récession et procéder à la restructuration et aux rajustements nécessaires.

Questions orales

LA DÉFENSE NATIONALE

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg–Sud–Centre): Madame la Présidente, ma question s'adresse au vice–premier ministre.

Le Conseil de sécurité des Nations Unies étudie sérieusement la possibilité d'entreprendre de nouvelles d'interventions militaires pour mettre un terme au conflit en Bosnie.

Selon les rares sources d'information en place à Moscou, le premier ministre aurait rejeté toute nouvelle proposition visant une telle intervention militaire en Bosnie, ce qui nous place dans une position difficile ou contradictoire.

Le vice–premier ministre peut–il dire au Parlement si le Canada appuie vraiment une autorisation de l'ONU visant à arrêter l'agression en Bosnie au moyen d'une intervention militaire quelconque? Si nous refusons cet appui, quelle est la solution canadienne? Quelles propositions offrons–nous? Quels plans d'urgence proposons–nous pour remédier à cette situation?

Il est très important que le vice–premier ministre veille à ce que le Parlement soit totalement au fait de la position canadienne sur ces questions fondamentales.

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, je ne crois pas que l'ONU ait vraiment recommandé l'intervention militaire active dont parle le député. À ce que je sache, il n'y a pas de résolution onusienne visant l'envoi de forces armées pour imposer une action militaire à l'ex–Yougoslavie.

Par contre, l'ONU a décidé d'établir, je crois, quatre autres zones de sécurité comme celles de Srebrenica, mais ces zones ne peuvent exister que si toutes les parties les acceptent et, jusqu'à maintenant, aucune assurance n'a été donnée en ce sens.

Quant à savoir si le Canada fournira encore sa contribution, la position que nous avons toujours adoptée et que nous adoptons toujours, c'est que, si l'ONU demande plus de ressources pour le maintien de la paix—et je fais une nette distinction entre l'intervention militaire et les ressources pour le maintien de la paix—, le Canada tiendra compte de cette demande comme il l'a toujours fait et comme il continuera à le faire.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg–Sud–Centre): Madame la Présidente, contrairement à ce que dit le ministre, nous sommes maintenant, pour reprendre les propos de l'ambassadeur russe à l'ONU, à l'étape des discussions sur des mesures plus poussées et plus musclées; rien n'a été décidé. Aucune possibilité n'a été exclue, pour ce qui est d'une intervention de plus grande envergure. Ces discussions se déroulent en ce moment même.

Je voudrais poser une question. Les Canadiens savent que nous avons des préoccupations sérieuses, notamment la sécurité de nos troupes et la crédibilité de l'ONU face à un problème d'agression et le moment opportun pour annoncer les décisions. Nous venons d'apprendre que le gouvernement n'a rien fait pour donner suite aux renseignements selon lesquels les tenants de la suprématie des blancs seraient actifs dans nos troupes en Somalie.

• (1135)

Compte tenu de toutes ces questions importantes qui mettent en cause notre réputation à l'étranger et notre capacité d'assurer le maintien de la paix, le premier ministre va–t–il s'engager à charger un ministre qui a des responsabilités directes en matière d'affaires étrangères, par exemple la ministre de la Défense nationale ou la secrétaire d'État aux Affaires extérieures, d'assister tous les jours à la période des questions pour donner des réponses et énoncer la politique du gouvernement à la Chambre, de façon que les Canadiens soient tenus parfaitement au courant et participent à ces décisions cruciales?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, le député prouve ce que j'avance. Il a pris la parole et, à sa première question, il a déclaré que l'ONU a décidé d'intervenir militairement. . .

M. Axworthy (Winnipeg–Sud–Centre): Je n'ai pas dit ça.

M. Andre: . . .et il a demandé quelle était la position du Canada.

M. Axworthy (Winnipeg–Sud–Centre): J'ai dit «considérant que». Vérifiez la transcription.

M. Andre: Ensuite, il dit que des discussions se poursuivent. Il y a un monde entre une décision prise et des discussions.

Le député servirait mieux les intérêts des Canadiens s'il faisait preuve de plus de discernement et était plus respectueux des faits.

M. Axworthy (Winnipeg–Sud–Centre): J'ai dit «est en train de discuter».

M. Andre: Bien évidemment, il y a des discussions. Toutes les possibilités sont envisagées.

M. Axworthy (Winnipeg–Sud–Centre): C'est ce que j'ai dit.

M. Andre: Non, ce n'est pas ce que le député a dit.

M. Axworthy (Winnipeg–Sud–Centre): J'invoque le Règlement, madame la Présidente.

Des voix: Oh, oh!

Mme le vice–président: À l'ordre. Le ministre a la parole.

M. Andre: Madame la Présidente, les Nations Unies et le Canada prennent part à des discussions. Le premier ministre s'est entretenu avec M. Eltsine. Il doit également rencontrer le chancelier Kohl, le président Mitterrand et le premier ministre Major. Aucune option n'est exclue pour l'instant. Nous sommes loin de pouvoir dire qu'une décision a été prise et de pouvoir demander quelle position le Canada adopte à l'égard de cette décision.

Je conteste absolument l'accusation implicite lancée par le député, selon qui la thèse de la suprématie de la race blanche serait répandue dans nos troupes en Somalie. Je conteste aussi son affirmation selon laquelle aucune mesure n'aurait été prise. Il peut vérifier la transcription.

M. Axworthy (Winnipeg–Sud–Centre): C'est cela. Nous allons la vérifier.

M. Andre: Je rappelle au député le rapport sur le harcèlement que la ministre de la Défense nationale a déposé mercredi et les mesures qui ont été prises de ce côté. Je lui rappelle aussi qu'une enquête a été instituée pour savoir s'il se pose un problème systémique. Nous sommes loin de l'inaction que le député dénonce.

Le député pourrait y avoir une meilleure compréhension de la complexité et de l'importance des problèmes, à cet égard, et une plus grande pertinence par rapport aux débats de la Chambre s'il faisait preuve de plus de prudence dans ses accusations et ses affirmations.

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Madame la Présidente, il est évident que le ministère de la Défense nationale sait depuis un certain temps que des militaires canadiens font partie d'organisations racistes. Ma question au vice–premier ministre est la suivante. Étant donné le caractère délicat de cette question, que sait au juste le ministère, depuis quand le sait–il et qu'a–t–il fait en conséquence?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, je suis déçu que le député accuse l'armée de savoir depuis longtemps que certains de ses membres prônent la suprématie de la race blanche? L'accusation est fausse.

Mme Maheu: Il n'a pas dit cela.

M. Andre: Je ne pense pas que le Parti libéral se distingue en lançant cette accusation devant la presse et en faisant croire une telle chose.

Quant à ce que le gouvernement a fait à ce sujet, il a adopté une politique de tolérance zéro à l'égard de toutes les formes de harcèlement, y compris le racisme. D'ailleurs, tout le personnel doit suivre des cours de formation en cette matière.

Il y a des conseillers sur le harcèlement, des conseillers pour les victimes de tout commentaire ou comportement raciste ainsi qu'un mécanisme de dénonciation. En outre, comme son mandat le prévoit, la commission d'enquête instituée par la ministre de la Défense doit déterminer s'il y a des problèmes systémiques. Pendant que cette enquête suit son cours, il nous incombe à tous de respecter les centaines, voire les milliers, de membres du Régiment aéroporté canadien qui font du travail exceptionnel en Somalie.

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Madame la Présidente, j'ai posé une question raisonnable, mais j'ai reçu une réponse déraisonnable.

J'ai une question supplémentaire. D'une part, le gouvernement a dit pas plus tard qu'hier qu'il respectait un principe fondamental, soit que les militaires ne tolèrent pas le racisme. D'autre part, les militaires nous disent que ce n'est pas interdit par le règlement. Qui donc a raison?

• (1140)

Quelle est la politique concernant l'association des militaires à des organisations racistes? Une telle association est–elle permise? Quelles mesures le gouvernement a–t–il prises à cet égard?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, les membres des Forces armées canadiennes n'ont pas le droit d'être membres actifs de telles organisations.

Je pense que cette accusation n'est pas fondée, même dans le cas de la personne dont le Parti libéral a fait circuler le dossier. Je pense que c'est de l'histoire ancienne.

Je ne crois pas que les Forces armées canadiennes aient le pouvoir, et les gens n'aimeraient pas cela, de sonder l'esprit de leurs membres; tout ce qu'elles peuvent faire, c'est surveiller leur comportement.

La politique annoncée mercredi est sans équivoque: on ne tolérera aucun incident au sein des forces. Cela va même plus loin que la tolérance zéro. On ne tolérera aucun incident de racisme, de harcèlement sexuel ou d'autres comportements aberrants. Je pense que c'est une politique parfaitement adaptée à notre époque.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Madame la Présidente, pour commencer, laissez-moi vous dire que n'importe quel député ou Canadien qui lit la publication des Forces canadiennes *Sentinelle* reconnaîtra d'emblée que le Régiment aéroporté du Canada est le régiment d'élite par excellence dans nos forces armées. Si le vice-premier ministre se fait poser toutes ces questions aujourd'hui, c'est parce que certaines personnes ont porte de très graves accusations.

Hier soir, dans une transcription, Wolfgang Droege, le chef du groupe militant pour la suprématie blanche Heritage Front, a déclaré ce qui suit: «Les Forces armées canadiennes sont un terrain de recrutement privilégié pour notre organisation. Cela va de soi puisque nous avons essentiellement les mêmes vues.» C'est le chef du Heritage Front qui parle, et nous savons tous quelle thèse il défend.

On lit plus loin que le ministère même que dirige la ministre nous fournit un élément de réponse: «Les Forces armées canadiennes n'ont aucun règlement qui interdit aux militaires d'assister à des réunions d'extrémistes de droite». Ma question porte principalement sur les propos d'un officier supérieur qui a alors affirmé: «Nous sommes conscients qu'il se trouve forcément quelques militants pour la suprématie de la race blanche parmi nos recrues et nous le tolérons.» Il s'agit d'officiers de nos forces armées.

Compte tenu de ce que vient de dire le leader parlementaire sur la tolérance zéro et de ce que la ministre de la Défense nationale a dit hier soir à Vancouver, pourquoi le gouvernement n'intervient-il pas plus fermement afin d'empêcher les militants pour la suprématie de la race blanche de jouer quelque rôle que ce soit dans nos forces armées? Que fait le gouvernement dans le cas précis qui vient malheureusement d'être porté à notre attention dans les 24 dernières heures?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, pour ce qui est du Heritage Front, comme le député, je suis persuadé qu'il ne faut pas donner trop de créance, voire pas la moindre, à ce que disent les membres de ce groupe. Je ne vois pas pourquoi nous devrions croire les propos de son président qui nous sont rapportés ici, ni pourquoi nous devrions y ajouter foi quand presque tout ce qu'ils affirment est complètement dénué de crédibilité et ne mérite pas créance.

En ce qui concerne les recrues, il se peut fort bien que toute la gamme des sentiments, des attitudes politiques se soit manifestée chez elles dans le passé. Je ne crois cependant pas qu'une forme de maccarthysme soit à l'oeuvre et qu'on leur demande: «Appartenez-vous actuellement ou avez-vous jamais appartenu à tel ou tel groupe?»

Ce qui importe, c'est que les Forces armées canadiennes fassent comprendre à leurs membres qu'il n'est pas tolérable d'être raciste ou de manifester, en tant que militaire, quelque autre attitude qui pourrait être préjudiciable de quelque façon que ce soit à certaines personnes.

La politique en matière de harcèlement annoncée mercredi portait justement sur ce genre de question. La gravité des accusations dont nous avons connaissance, pas seulement depuis hier comme le laissait entendre le député, mais depuis un bon moment déjà, est l'une des raisons qui a motivé la tenue d'une d'enquête. La commission d'enquête a pour mandat, entre autres, d'établir si le problème est généralisé et, le cas échéant, de le solutionner.

La politique des Forces armées canadiennes reste celle qu'a énoncée la ministre de la Défense nationale mercredi, à savoir celle d'un nombre zéro d'incidents.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Madame la Présidente, le 28 avril, lorsqu'une commission d'enquête a été formée pour examiner les événements survenus en Somalie, le chef d'état-major de la Défense a affirmé que le racisme ne ferait pas l'objet d'une attention particulière.

Ma dernière question s'adresse au leader du gouvernement à la Chambre. Étant donné que la ministre de la Défense nationale a déclaré hier soir à Vancouver qu'elle n'était pas au courant de la tenue d'une enquête sur le racisme au sein de son ministère, quand en a-t-elle été informée? Comment l'a-t-elle appris ou quand l'en a-t-on informée?

• (1145)

En outre, puisque le racisme n'est pas un sujet explicite d'investigation, le gouvernement ne croit-il pas qu'il serait temps de l'inclure dans le mandat de la commission d'enquête?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, le député ne veut pas admettre que la politique actuellement en vigueur et énoncée mercredi dernier englobe les sujets dont il parle. Par ailleurs, le mandat de la commission d'enquête prévoit l'examen de la structure hiérarchique et des activités du ministère de la Défense afin de déterminer s'il y a là quelque chose qui est susceptible de donner lieu à des problèmes systémiques. Nous devrions laisser les enquêteurs faire leur travail.

Je rappelle au député qu'il existe une Charte canadienne des droits et libertés. Les membres des forces armées sont soumis à certaines restrictions et n'ont pas le droit de se livrer directement à des activités politiques. Ils ne peuvent pas se porter candidat dans des élections. Ils ne peuvent pas distribuer de tracts. Ils ne peuvent pas se présenter sur des tribunes publiques. Cependant, ils peuvent assister à des réunions et ils peuvent penser. Vous savez, la Charte canadienne des droits et libertés vous permet de penser au Canada, même si vous portez un uniforme.

* * *

[*Français*]

L'EMPLOI

M. Mark Assad (Gatineau—La Lièvre): Madame la Présidente, en l'absence du ministre de l'Emploi et de l'Immigration, ma question s'adresse au ministre des Finances. Cinquante pour cent de nos exportations sont des produits manufacturiers, principalement dans le domaine de la technologie, tels que les communications.

Comment le ministre peut-il nous expliquer le manque d'investissement additionnel rentable dans les domaines de la technologie, de la recherche et du développement ainsi que le recyclage de la main-d'oeuvre qualifiée qui est si nécessaire pour maintenir et améliorer le meilleur secteur de notre économie?

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame la Présidente, le gouvernement fédéral a pris un certain nombre d'initiatives pour accroître la compétitivité et la capacité de production du secteur de la transformation et de la fabrication.

Le député sait fort bien que le budget de février prévoyait certaines mesures visant à améliorer les déductions pour amortissement. Dans le même ordre d'idée, nous consacrons maintenant une somme supplémentaire de 400 millions de dollars à la promotion de nouveaux travaux de recherche et de développement. Dans le dernier budget, nous améliorons les encouragements dans le but de favoriser l'achat de matériel de haute technologie et de matériel perfectionné de traitement de l'information qui se déprécient rapidement.

En ce sens, nous collaborons avec l'important secteur de la fabrication et de la transformation, qui est étroitement lié au nouvel ordre économique, afin de l'aider à s'adapter et à accroître sa productivité et sa compétitivité.

Il importe avant tout de créer un climat fiscal favorable aux investissements. Les mesures que nous avons prises nous permettront de réduire les taux d'intérêt et d'inflation. J'espère que mes homologues provinciaux qui n'ont pas encore déposé leur budget ne l'oublieront pas lorsqu'ils présenteront leur exposé budgétaire.

[*Français*]

M. Mark Assad (Gatineau—La Lièvre): Madame la Présidente, la réponse que le ministre vient de nous servir est le contraire de ce que les intervenants majeurs nous disent au sujet de l'économie et de la nécessité d'investir davantage dans les domaines où nous sommes les plus forts. Je trouve cela curieux, et j'espère qu'ils prendront note de la réponse du ministre.

Ma question supplémentaire est la suivante: Le niveau de chômage dramatiquement élevé au Québec crée du désespoir et un manque de confiance en ce qui touche la reprise économique.

Quelles mesures le ministre préconise-t-il pour arrêter cette hémorragie de désespoir afin d'améliorer la chance des sans-emploi, ces chômeurs, ces gens fiers qui veulent avoir la chance de trouver un emploi?

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame la Présidente, je n'ai absolument aucun doute à ce sujet.

Grâce à la politique économique que nous avons adoptée, le taux d'inflation est à son plus bas niveau depuis 30 ans et les taux d'intérêt n'ont jamais été aussi bas depuis 20 ans.

M. Barrett: Le taux de chômage le plus élevé.

M. Mazankowski: Nous avons prévu un certain nombre de stimulants pour les petites entreprises, mis sur pied des programmes encourageant le recyclage et le perfectionnement de la main-d'oeuvre et pris certaines mesures pour améliorer l'infrastructure, tout cela dans le but de soutenir l'activité économique et de favoriser la crois-

sance et la création d'emplois. Voilà l'objectif global du gouvernement du Canada.

Je signale au député que le taux de croissance du Canada devrait être de beaucoup supérieur au taux des autres pays du G-7. Cette année et l'an prochain, de tous les États membres du G-7, nous afficherons les meilleurs taux en ce qui concerne la croissance économique et la création d'emplois.

M. Barrett: Et l'augmentation du nombre de banques d'alimentation.

• (1150)

M. John Manley (Ottawa-Sud): Madame la Présidente, ma question s'adresse aussi au ministre des Finances.

Les statistiques sur le chômage qui ont été publiées ce matin confirment ce que la plupart des Ontariens savaient déjà, à savoir que la récession n'est certes pas terminée en Ontario. Cinq cent soixante-quinze mille sans-emploi en Ontario, ce n'est certes pas ce que le ministre avait à l'esprit lorsqu'il a dit, dans son discours du budget, que les principaux facteurs économiques s'amélioraient.

Ma question au ministre des Finances est très simple: Que se passe-t-il dans la principale région industrielle du Canada? Que se passe-t-il en Ontario?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame la Présidente, le député ne devrait pas oublier que même si le secteur manufacturier a été durement touché par la récession et par la restructuration qui a suivi, le nombre des emplois dans ce secteur a augmenté de 28 000 ou de 4 p. 100 dans les six derniers mois.

Les sondages montrent que la production manufacturière va s'accroître de 33 p. 100. Le secteur des exportations est florissant. Les dépenses dans le secteur de la construction sont à la hausse. Les projets de modernisation de l'infrastructure sont enclenchés. Le secteur énergétique connaît un nouvel essor, ce qui a une incidence directe sur l'économie ontarienne. Les activités de forage ont augmenté de 100 p. 100 environ. Le secteur du bois d'oeuvre est vigoureux.

Les stimulants destinés à l'entreprise, à la petite entreprise, notamment, donnent de bons résultats. Le secteur de la vente au détail connaît un regain de vie et les consommateurs reprennent confiance dans l'économie. Et le budget que j'ai présenté n'a nui à rien de tout cela. Il y a donc des signes encourageants.

Je suis aussi déçu que le député des statistiques sur le chômage pour le mois dernier, mais il faut, je crois, situer celles-ci dans leur contexte.

M. John Manley (Ottawa-Sud): Situons-les dans leur contexte, madame la Présidente: 3 000 emplois ont été perdus hier à l'usine de la GM à Scarborough, et 250 emplois à l'usine de camions Mack à Oakville. Ce sont là des emplois de qualité, rémunérateurs et à valeur ajoutée du genre de ceux dont notre pays a besoin. Voilà ce qu'il y a derrière les statistiques qui ont été publiées ce matin.

L'an dernier, dans son budget, le ministre des Finances avait promis que le taux de chômage baisserait à 9,7 p. 100 en 1993. C'est justement parce que le gouvernement ne sait pas produire autre chose qu'un flot continu de statistiques optimistes que tant d'Ontariens et d'autres Canadiens sont maintenant sans emploi et sans espoir.

Le ministre aurait-il l'obligeance de nous dire si c'est son budget de 1992 ou les budgets de son prédécesseur qu'il faut blâmer pour l'absence d'une véritable stratégie de création d'emplois?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame la Présidente, la Chambre des communes est le lieu où tenir des débats et où offrir des solutions de rechange. Je ne suis pas sûr que la solution que propose le député ait l'accord du chef de son parti.

Je sais ce que le chef de son parti veut faire. Il veut emprunter davantage, dépenser davantage et imposer davantage. Nous ne partageons pas une telle idéologie.

M. Rod Murphy (Churchill): Madame la Présidente, ma question s'adresse au même ministre, qui a demandé où étaient les politiques libérales en matière de création d'emplois.

Je voudrais citer un passage d'un article paru cette semaine dans le *Edmonton Journal*: « Le plan du NPD visant à créer des emplois et à réduire le déficit est plus raisonnable, plus humain et plus économiquement valable que le budget immobiliste présenté par les conservateurs fédéraux. Le Canada peut-il vraiment se permettre de méconnaître les mérites d'une stratégie économique de plein emploi? »

J'aimerais que le ministre réponde à la question du *Edmonton Journal*.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame la Présidente, je ne sais pas très bien quelle version de la philosophie économique du Nouveau Parti démocratique représente le député. Nous en connaissons maintenant trois ou quatre.

Je puis lui dire ce que les gens d'Edmonton et d'Alberta seront très heureux de voir, c'est-à-dire des manchettes comme celles-ci: reprise étonnamment forte du secteur pétrolier; hausse de 100 p. 100 des activités de forage dans l'Ouest par rapport à l'année dernière.

Je peux lui dire qu'il y a autre chose dont ils se réjouissent beaucoup, à savoir l'augmentation de 48 p. 100 des exportations vers les États-Unis sous le régime de l'accord de libre-échange auquel s'opposent le député et son parti. Or, cela crée des emplois, et des emplois durables, et cela nous donne un tremplin pour livrer concurrence non seulement aux États-Unis, mais aux autres pays du monde.

M. Rod Murphy (Churchill): Madame la Présidente, le ministre sait que nous avons 313 000 emplois de moins dans le secteur manufacturier depuis le libre-échange. Il le sait. C'est ce que les statistiques révèlent aujourd'hui. Il existe un taux de chômage épouvantable chez les femmes et chez les jeunes dans les diverses régions du pays.

Le ministre ne comprend-il pas que l'on ne peut supprimer les ententes concernant l'exploitation minière et l'exploitation forestière, on ne peut réduire le financement concernant le développement régional et on ne peut réduire le déficit tant que des Canadiens demeurent en chômage? Faites quelque chose, monsieur le ministre.

• (1155)

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame la Présidente, le député doit le savoir, bien qu'il y ait moins de gens qui travaillent dans le secteur manufacturier, notre production manufacturière a considérablement augmenté.

C'est la même chose dans l'agriculture. Nous produisons probablement onze fois plus maintenant qu'il y a 25 ou 30 ans, parce que nous avons amélioré notre productivité.

Voilà en quoi consistent la compétitivité et l'amélioration de la productivité. Nous devons nous adapter aux réalités du marché mondial. Nous devons profiter des possibilités qu'offre la libéralisation des échanges, tant aux États-Unis sous le régime de l'Accord de libre-échange nord-américain qu'au Japon et dans le monde entier.

Nous avons tâché à cette fin d'instaurer le genre de climat économique favorable aux investissements pour créer des emplois et pour soutenir efficacement la concurrence. Le Canada étant une des grandes nations commerçantes du monde, nous devons commercer pour survivre, et nous allons commercer et prospérer.

[*Français*]

L'INDUSTRIE DU BOIS D'OEUVRE

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre du Commerce extérieur.

Un tribunal binational rejette les droits compensatoires imposés par les Américains et ordonne au Département du Commerce américain de refaire ses devoirs et de revoir, en 90 jours, sa décision d'imposer des droits compensatoires de 6,5 p. 100 au bois d'oeuvre canadien. L'Association des manufacturiers du Québec est déçue de la décision.

Est-ce que le ministre peut nous dire aujourd'hui qu'il fera tout en son pouvoir pour aider les producteurs forestiers québécois afin d'abolir ces droits compensatoires américains? Car nous savons tous que la subvention québécoise est tellement minime, qu'elle ne justifie pas de droits compensatoires américains.

[*Traduction*]

M. Peter L. McCreath (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce extérieur): Madame la Présidente, nous avons appris une excellente nouvelle hier, celle de la décision du groupe spécial, qui est favorable au Canada.

Il est intéressant de souligner que, selon un éditorial paru dans le *Financial Post* de ce matin, le groupe spécial chargé d'étudier les différends dans le cadre du libre-échange a clairement montré sa valeur en examinant, au regard de la loi, les arguments présentés par le département du Commerce. L'issue finale reste incertaine, mais sans le groupe spécial, nous serions à la merci de mesures commerciales fondées sur des considérations politiques.

Je signale à mon collègue que les autorités concernées doivent attendre 90 jours avant d'interjeter appel et que, le cas échéant, il est peu probable qu'elles obtiennent gain de cause. Les Canadiens récupéreront 200 millions de dollars grâce au groupe spécial dont il faut reconnaître les mérites et auquel on a pu recourir dans le cadre de l'Accord de libre-échange que les députés d'en face dénigrent systématiquement.

* * *

LES PAIEMENTS DE TRANSFERT

M. Bob Corbett (Fundy—Royal): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre des Finances.

On accuse souvent le gouvernement fédéral de transférer aux provinces ses problèmes de déficit. Dans ses derniers exposés budgétaires, le ministre a dit que les

paiements de transfert aux provinces ne seraient pas réduits. Or, d'après un tableau figurant dans le dernier budget, les transferts pour le présent exercice seront inférieurs à ceux du précédent.

Le ministre aurait-il l'obligeance d'expliquer ce qu'il en est?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame la Présidente, nous ne transférons pas nos problèmes aux provinces; nous leur accordons plutôt un statut privilégié.

Alors que nos dépenses de programmes ont augmenté de moins de 4 p. 100 entre 1984-1985 et 1992-1993, le taux d'augmentation annualisé des transferts aux provinces a été de 5,2 p. 100.

Le même principe vaut pour le budget actuel. À la page 72 du budget, on remarque qu'il y a deux composantes aux transferts aux provinces, soit les versements en espèces et les transferts de points d'impôt. Pour l'exercice 1992-1993, les transferts s'élèvent à 39,2 milliards de dollars. Ils passent à 40,4 milliards de dollars pour 1993-1994, à 41,7 milliards de dollars pour 1994-1995, et à 46,7 milliards de dollars pour 1997-1998, ce qui représente une augmentation annuelle moyenne de 3,7 p. 100, soit un peu moins de 4 p. 100.

Je le répète, les provinces bénéficient d'un statut privilégié mais, à l'instar des députés de l'opposition, elles n'arrêtent pas d'accuser le gouvernement fédéral de leur transférer ses problèmes. C'est absolument faux.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Comme le gouvernement le sait, la Société canadienne des postes a envoyé une note de service à tous les bureaux de poste ruraux pour demander aux employés de ne pas estampiller les déclarations d'impôt postées le soir du 30 avril comme si elles avaient été reçues à temps, même si c'était le cas.

Voici ma question au ministre des Finances: Pourquoi les Canadiens des régions rurales qui ont posté leur déclaration à temps ont-ils été considérés comme des retardataires et quelle mesure entend-il prendre pour que ces gens ne soient pas pénalisés?

• (1200)

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): La déclaration du député n'est pas tout à fait exacte. En fait, Postes Canada a envoyé une note à tous les comptoirs postaux—et pas seulement à ceux des régions rurales—pour dire...

M. Boudria: Ce n'est pas vrai.

M. Andre: La note a effectivement été envoyée à tous les comptoirs. Elle demandait d'estampiller le courrier dès réception et de ne pas l'antidater.

Le député aurait eu tout à fait raison de pousser des cris d'indignation si Postes Canada avait envoyé une note pour demander à ses employés d'antidater les déclarations d'impôt. Ainsi, si quelqu'un apportait sa déclaration en retard, il n'y aurait rien de mal à antidater l'enveloppe. Le fait est qu'on inscrit la date du jour où l'on a tiré la déclaration de la glissoire. Comme vous le savez, un peu partout au pays, Postes Canada a autorisé certains bureaux de poste à rester ouverts jusqu'à minuit afin que les retardataires puissent poster leur déclaration à temps.

* * *

L'INDUSTRIE DU BOIS D'OEUVRE

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Madame la Présidente, ma question s'adresse au vice-premier ministre.

La décision d'hier sur le bois d'oeuvre a été jugée hypocrite par le ministre des forêts de la Colombie-Britannique, car elle qualifie de subvention les restrictions sur l'exportation de billes, alors que le gouvernement américain applique la même politique. Tout le processus a causé un tort considérable à la Colombie-Britannique et l'issue finale reste encore à déterminer.

Étant donné les autres constatations faites lors des audiences et la nécessité de protéger notre droit indéniable de réglementer nos ressources sans crainte de mesures de rétorsion, le gouvernement insistera-t-il pour que le gouvernement Clinton abandonne immédiatement toute cette contestation?

M. Peter L. McCreath (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, comme je l'ai dit plus tôt, la nouvelle d'hier était bonne pour le Canada, quoi qu'en pense mon collègue d'en face.

Récemment, le représentant au commerce américain, M. Kantor, a dit clairement et sans équivoque à notre ministre du Commerce extérieur que les États-Unis respecteraient leurs obligations en vertu de l'ALE et qu'ils se considéreraient liés par les décisions du juste processus de règlement des différends.

QUESTION DE PRIVILÈGE

LES PROPOS TENUS AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg–Sud–Centre): Madame la Présidente, pendant la période des questions, le leader à la Chambre du gouvernement a déclaré que j'avais fait état d'allégations de racisme généralisé dans les Forces canadiennes. C'est évidemment tout à fait faux. Ce n'est pas ce que j'ai dit.

Je demande à la présidence de lire les bleus pour voir exactement ce qui a été dit et de demander au ministre de s'excuser lorsqu'il aura reconnu son erreur.

Des voix: Bravo!

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, quand le député vérifiera les bleus ou repensera à ce qu'il a dit, il se rendra peut-être compte qu'il vient de m'accuser d'induire la Chambre en erreur délibérément, ce qui est contraire au Règlement. J'espère qu'il va prendre la parole pour retirer ce qu'il vient de dire.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

GESTION DE LA CHAMBRE

QUATRE-VINGT-ONZIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes et du ministre de la Défense nationale): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter le quatre-vingt-onzième rapport du Comité permanent de la gestion de la Chambre au sujet de la liste des députés devant faire partie du Comité législatif sur le projet de loi C-126. Et, conformément à l'article 113(1) du Règlement, ce rapport est réputé adopté dès son dépôt sur le bureau.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

[*Traduction*]

PÉTITIONS

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE NORD-AMÉRICAIN

M. Robert E. Skelly (Comox—Alberni): Madame la Présidente, j'ai deux pétitions à présenter aujourd'hui. L'une vient d'un groupe de citoyens de la province de la Colombie-Britannique qui habitent, entre autres, les localités de Campbell River, Port Alberni et Black Creek.

• (1205)

Les pétitionnaires attirent l'attention de la Chambre sur le fait que le Canada a dû faire des concessions encore plus grandes dans le cadre de l'accord de libre-échange nord-américain, que cet accord va faire perdre encore plus d'emplois à un plus grand nombre de Canadiens et que, s'il est mis en oeuvre, il limitera davantage, maintenant et dans l'avenir, la capacité des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux d'aider l'industrie canadienne, de conserver les ressources naturelles de notre pays pour notre usage et de promouvoir les programmes sociaux nécessaires.

Les pétitionnaires font remarquer qu'il va y avoir des élections avant le 1er janvier 1994, date à laquelle cet accord est censé entrer en vigueur. Ils demandent donc à la Chambre de rejeter le projet d'accord de libre-échange nord-américain et de recommander au gouvernement d'utiliser la clause de résiliation pour mettre fin à l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis.

LA FISCALITÉ

M. Robert E. Skelly (Comox—Alberni): Madame la Présidente, ma deuxième pétition a été signée par plusieurs centaines de personnes venant de partout en Colombie-Britannique.

Les pétitionnaires font remarquer que les enseignants dans notre système scolaire public et secondaire ainsi que dans les établissements d'enseignement postsecondaire doivent personnellement engager des frais afin d'améliorer leur compétence professionnelle et de se procurer du matériel didactique pour leurs étudiants.

Ils font aussi remarquer que la Loi de l'impôt sur le revenu autorise les travailleurs autonomes et les gens d'affaires à déduire les frais d'exploitation qu'ils engagent pour améliorer leur bureau ou leur entreprise et même les frais de représentation pour les déjeuners d'affaires bien arrosés et l'utilisation d'agences d'escorte. Ils estiment qu'il est injuste qu'on refuse aux enseignants de déduire les frais qu'ils engagent pour acheter du matériel au profit de leurs étudiants.

Mme le vice-président: Cela devient vraiment un discours. Je saurais gré au député de respecter la règle.

M. Skelly (Comox—Alberni): Madame la Présidente, je vais donc terminer le paragraphe. Les pétitionnaires demandent que le ministre des Finances et le ministre du

Revenu national prennent des mesures pour modifier la Loi de l'impôt sur le revenu afin d'autoriser les enseignants qui travaillent dans les établissements d'enseignement du Canada à déduire les dépenses professionnelles qu'ils engagent dans le cadre de leurs fonctions.

LA JUSTICE

M. Blaine A. Thacker (Lethbridge): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par 62 habitants, notamment de Lethbridge, mais aussi d'autres endroits de l'Alberta. Ils signalent à la Chambre l'augmentation du nombre d'agressions violentes et de meurtres qui impliquent souvent des mineurs et qui constituent des attaques insensées contre des victimes choisies au hasard.

Ces citoyens réclament des peines minimales plus sévères et une peine obligatoire d'emprisonnement à perpétuité pour certaines infractions graves.

LE CONGÉ PARENTAL

M. Mac Harb (Ottawa–Centre): Madame la Présidente, cette pétition est signée par un grand nombre d'habitants de ma circonscription.

Elle porte sur la réduction du congé de parent adoptif de 15 à 10 semaines, alors que le congé de parent biologique est porté à 25 semaines, soit 15 semaines de congé de maternité, plus 10 semaines de congé parental.

Le projet de loi favorise une discrimination entre les familles adoptives et biologiques en établissant des différences manifestes entre elles, alors que l'important serait d'accorder un congé payé à toutes les familles qui ont un nouvel enfant.

Ces électeurs implorent la Chambre de demander au gouvernement de corriger cette injustice.

LA RIVIÈRE THOMPSON-NORD

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Madame la Présidente, je dépose des pétitions signées par des habitants de l'intérieur de la Colombie-Britannique qui expriment leurs préoccupations à l'égard de divers projets de détournement de rivières et de cours d'eau canadiens vers les États-Unis, notamment le projet visant à détourner l'eau de la rivière Thompson-Nord vers le lac Kinbasket.

LA VIOLENCE

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Madame la Présidente, j'ai le plaisir de présenter à la Chambre un certain nombre de pétitions.

Ces pétitions, qui sont signées par des habitants de ma circonscription d'Okanagan—Shuswap, en Colombie-Britannique, portent sur la violence à la télévision.

Les pétitionnaires s'inquiètent du nombre d'heures auxquelles les enfants, particulièrement les plus jeunes, sont exposés à des actes de violence dans les médias, surtout à la télévision. Ils demandent au gouvernement de régler ce problème en encourageant les communications entre le public et l'industrie.

Ils demandent aussi que des audiences publiques aient lieu et que des recommandations soient faites afin de limiter la violence à la télévision et enfin, que le gouvernement donne suite à ces recommandations.

LE PROJET DE LOI C-62

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Madame la Présidente, j'aimerais aussi, avec votre permission, présenter d'autres pétitions qui portent sur le projet de loi C-62. Les pétitionnaires demandent au ministre des Communications de s'opposer à la déréglementation du secteur des communications et à l'introduction de la concurrence dans les communications interurbaines parce que ces mesures auraient pour effet de perturber le réseau téléphonique de première classe que nous avons au Canada.

Les pétitionnaires, qui représentent toutes les régions de la Colombie-Britannique, se sont tous dits inquiets de l'impact que risquent d'avoir la déréglementation du marché des communications et l'augmentation des tarifs téléphoniques pour les particuliers.

• (1210)

LES NORMES D'ÉDUCATION

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Madame la Présidente, je prends la parole pour présenter une pétition, conformément à l'article 36 du Règlement, au nom d'un certain nombre d'habitants de Nepean et d'Ottawa.

Selon les pétitionnaires, il importe que le Canada demeure compétitif à l'échelle internationale et qu'il conserve son statut de meilleur pays du monde.

En conséquence, les pétitionnaires prient humblement le Parlement de faire pression sur le gouvernement pour qu'il favorise l'établissement de normes nationales d'éducation, en consultation avec les gouvernements provinciaux, les éducateurs, l'industrie et les syndicats, les parents, les jeunes, les organismes bénévoles et les particuliers.

[*Français*]

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes et du ministre de la Défense nationale): Madame la Présidente, si les questions numéros 237 et 307 pouvaient être transformées en ordres de dépôt de documents, ces documents seraient déposés immédiatement.

Mme le vice-président: La Chambre désire-t-elle que les questions numéros 237 et 307 soient réputées transformées en ordres de dépôt de documents?

Des voix: D'accord.

[*Texte*]

Question nº 237—**M. Blaikie:**

Depuis que le président du Conseil du Trésor a annoncé le gel des dépenses discrétionnaires le 27 janvier 1992, le gouvernement a-t-il tenu ou commandé a) un scrutin, b) des enquêtes publiques, c) des entrevues de groupe et, dans l'affirmative, pour (i) quels ministères, (ii) quels organismes, (iii) quelles sociétés d'État et, pour chacun d'entre eux, quel motif a été invoqué pour justifier une exemption au gel des dépenses?

(Le document est déposé.)

Question nº 307—**M. Manley:**

Pour l'exercice financier 1991-1992, quel a été le coût total de tous les sondages d'opinion effectués ou commandés par un ministère et quelle était l'utilité de chacun d'eux?

(Le document est déposé.)

[*Français*]

M. Langlois: Je demande, madame la Présidente, que les autres questions soient réservées.

Mme le vice-président: Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

* * *

[*Traduction*]

MOTION D'AJOURNEMENT (ARTICLE 52)

LE BOIS D'OEUVRE

Mme le vice-président: J'ai reçu un avis de motion, conformément au paragraphe 52(1) du Règlement, de la part du député de Prince George—Bulkley Valley.

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Madame la Présidente, je serai bref. Je demande l'ajournement de la Chambre en vertu de l'article 52 du Règlement à la suite de la décision rendue hier sur la question du bois d'oeuvre résineux.

Une partie de cette décision nous satisfait, mais certains de ses éléments peuvent avoir des conséquences néfastes pour la Colombie-Britannique, surtout le fait que l'exportation de grumes constitue une subvention.

Je pense que cela influe directement sur la capacité du gouvernement de décider de la façon dont il entend exploiter ou transformer ses ressources naturelles, en particulier les grumes.

Je pense que cette question est importante et qu'elle peut avoir de profondes répercussions sur notre capacité de gérer nos ressources. Madame la Présidente, je demande votre avis et votre appui à cet égard.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

Mme le vice-président: Je suis d'accord avec le député pour dire que la décision rendue hier aura des répercussions, probablement des bonnes et des moins bonnes, mais je ne crois pas que cela justifie pour l'instant l'ajournement de la Chambre en vertu de l'article 52.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI SUR L'ADMINISTRATION DES BIENS SAISIS

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Blais: Que le projet de loi C-123, Loi concernant l'administration de biens saisis ou bloqués relativement à certaines infractions, l'aliénation de biens après confiscation et, dans certains cas, le partage du produit de leur aliénation, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé au Comité permanent de la justice et du solliciteur général.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Madame la Présidente, je suis heureux d'avoir la possibilité de reprendre la parole au sujet du projet de loi C-123.

Quand nous nous sommes interrompus juste avant la période des questions, j'étais en train de dire que ce projet de loi présentait un certain nombre de problèmes qui seront bien sûr examinés en comité, mais dont je veux dès à présent dire un mot.

Le premier problème est que la formule du partage du produit de la criminalité entre les parties au terme d'une enquête ou de poursuites a été mise en oeuvre aux États-Unis où il ressort que, dans certains cas, les forces de police sont maintenant portées à considérer comme les plus intéressantes à suivre les affaires susceptibles de leur rapporter le plus grâce à la confiscation de produits substantiels de la criminalité.

Les autres affaires criminelles qui ne laissent pas entrevoir de tels bénéfices, comme les crimes mettant en cause la violence familiale, ne se voient pas accorder la même attention que s'il y avait quelque avantage pécuniaire à en tirer.

Loin de moi l'idée de laisser entendre que cela influencerait les services de police dans notre pays, mais j'estime qu'il y a un risque et que nous devons le reconnaître.

• (1215)

Certains fonctionnaires du ministère de la Justice ont également soulevé ce problème. Il sera intéressant, à mon avis, d'entendre ce qu'auront à dire les divers témoins qui seront invités à comparaître devant le comité. Il est juste, à mon avis, de dire que l'on doit absolument éviter tout ce qui pourrait, par inadvertance, amener la police à réagir aux besoins de la collectivité, non pas en fonction du degré d'urgence ou du tort causé ou susceptible d'être causé, mais en fonction des avantages pécuniaires qu'il y aurait à tirer d'une affaire.

Le solliciteur général a quelque peu rassuré la Chambre aujourd'hui en disant que ces sommes n'iraient pas nécessairement directement aux services de police, aux organismes ou aux ministères en cause, mais plutôt aux organismes qui s'occupent de leur financement. En d'autres termes, à des organismes agissant en quelque sorte de façon indépendante.

Le deuxième problème est que d'aucuns ont dit craindre que la mise en oeuvre de ce programme n'amène les services de police à compter de plus en plus sur le produit de la criminalité pour leur budget de base.

Encore une fois, rien dans ce projet de loi n'indique comment empêcher cela. Je répète que je ne fais ici que nommer les problèmes que nous soulèverons en comité, afin que les intéressés soient prévenus. En fait, les détails quant à la façon dont les divers paliers de gouvernement partageront les fonds sont encore à l'étude, encore que le solliciteur général nous a fait quelques commentaires à ce sujet.

Il y a aussi la question de savoir qui va assumer les frais d'administration du bureau qui serait créé. De toute évidence, ce nouveau bureau fera partie du ministère des Approvisionnements et Services. Il est donc normal de demander, comme chaque fois qu'est créé un bureau, un ministère ou un organisme, d'où viendront les fonds nécessaires à son administration. Je pense que c'est ce que les contribuables canadiens nous demandent de faire en tout temps. En comité, nous poserons donc les questions suivantes: Qui financera cet organisme? Est-ce que les fonds viendront simplement du budget du ministère? Est-ce que les produits de la criminalité serviront à financer ce bureau? Est-ce que les différentes sphères de compétence, à savoir fédérale, provinciale, municipale et régionale se le partageront? Ce sont des questions qui se justifient.

Enfin, cela est certainement très frustrant en ce sens que nous tenons tout particulièrement à ce qu'une grosse portion des produits de la criminalité qui sont saisis servent à la prévention du crime et de la toxicomanie. Comme vous le savez, madame la Présidente, c'était l'une des principales recommandations du rapport unanime sur la prévention du crime déposé ici par le président du Comité permanent de la justice et du solliciteur général en février. C'est certainement une recommandation que le Nouveau Parti démocratique appuie.

J'ai remarqué avec intérêt hier que le député de Kitchener, qui a introduit la mesure législative d'initiative ministérielle sur les substances psychotropes, a souligné que pour chaque dollar consacré à la prévention, et plus particulièrement à la prévention de la toxicomanie, le gouvernement pouvait s'attendre à économiser plus tard 7 $ en traitement et en frais de justice. La preuve est donc éclatante que ce 1 $ investi dans la prévention constitue un investissement très rentable.

Je ne peux que répéter que nous voulons voir cette initiative axée sur la prévention, non seulement de l'utilisation des drogues dures, mais aussi de l'alcoolisme et du tabagisme.

Nous aurons plus à dire en comité et je crois que je vais m'en tenir là pour le moment.

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Je suis moi aussi très heureuse d'intervenir aujourd'hui au sujet du projet de loi C-123, qui établit un programme fédéral de partage du produit de l'aliénation de biens tirés de la criminalité avec d'autres autorités qui participent à des poursuites judiciaires au niveau fédéral touchant le trafic de stupéfiants ou d'autres actes criminels.

Je sais qu'on examine encore pour le moment le mode de partage des sommes en question. À l'heure actuelle, les corps policiers ne reçoivent pas directement l'argent et ce sera toujours le cas aux termes de la loi proposée, mais cet argent sera versé aux autorités qui financent ces corps policiers, qu'il s'agisse du gouvernement provincial ou de l'administration municipale. Dans mon cas, ce serait la ville de Nepean.

Le projet de loi propose également d'établir au sein du ministère des Approvisionnements et Services un bureau chargé d'administrer les biens bloqués qui sont saisis dans le cadre d'affaires criminelles au niveau fédéral. Ce bureau conseillerait également les organismes chargés de l'application de la loi.

Le Canada a déjà une loi sur le recyclage des produits de la criminalité depuis 1989, mais en vertu de celle-ci tout l'argent et les biens confisqués deviennent la propriété du gouvernement fédéral. Dans de nombreux cas, cette situation a été jugée inéquitable par les autorités provinciales et municipales qui ont aidé à prendre les criminels en question, souvent après avoir procédé à des enquêtes longues et très coûteuses pour les services de police locaux et provinciaux. Des problèmes se posent en ce qui concerne le coût d'administration des biens saisis ou bloqués.

• (1220)

J'ai consulté le corps policier de Nepean, et le chef de police adjoint, M. Devon Fermoyle, m'a affirmé que les chefs de police de l'Ontario réclament depuis un certain temps le partage du produit de l'aliénation des biens tirés de la criminalité. Les chefs de police de l'Ontario jugent que l'argent devrait être partagé entre les divers niveaux intéressés, car une bonne partie des descentes, sinon toutes, exigent probablement la participation des corps policiers locaux en plus des agents de la GRC ou du FBI. On devrait donc verser une partie de l'argent ainsi récupéré aux services de police municipaux, par l'entremise des municipalités.

Le chef adjoint Fermoyle m'a signalé par exemple que, récemment, à la suite d'une descente effectuée avec la collaboration d'un certain nombre d'autres corps policiers, on avait récupéré 14 000 $ alors que le service de police de Nepean avait dû dépenser 60 000 $. Les intéressés croient qu'ils devraient au moins faire leurs frais, ce qui n'est pas le cas à l'heure actuelle. Même lorsqu'on vend des biens immobiliers, l'argent va aux autorités fédérales et non aux autorités municipales.

Aux États-Unis, la situation est très différente. Par exemple, le FBI, la GRC et le service américain du contrôle des armes à feu et des produits du tabac des États-Unis ont récemment réalisé un coup de filet remarquable aux États-Unis, et le gouvernement américain a remis 100 000 $ au gouvernement canadien à la suite de cette opération. Leur système est bien différent du nôtre, et l'organisme fédéral peut mettre l'argent dans sa poche; il est évident que les corps policiers locaux devraient recevoir une partie de cet argent.

Nous avons proposé une procédure similaire dans un récent document de politique sur les questions de justice. Nous réclamons des lois semblables depuis de nombreuses années. Nous avons recommandé que les produits de toute opération criminelle soient partagés entre toutes les parties en cause, au prorata de la participation de chacune.

Selon mes informations, depuis 1989, on a saisi des biens pour 60 millions de dollars seulement en vertu de la présente loi sur les produits de la criminalité. De toute évidence, quelqu'un quelque part ne fait pas son travail. Les sommes encaissées seraient bien plus importantes si l'on surveillait efficacement les opérations et si l'on veillait à ce que les organismes d'application de la loi et le gouvernement collaborent étroitement pour recueillir ces sommes.

De ce côté de la Chambre, nous voulons que le ministre de la Justice nous assure que les produits de la criminalité seront effectivement remis aux services de police locaux et provinciaux par l'intermédiaire des municipalités. Nous voulons être certains que les gouvernements provinciaux et les administrations municipales ne vont pas tout simplement conserver l'argent pour construire de nouvelles routes ou réduire leurs déficits.

J'ai été membre d'un conseil municipal pendant 10 ans et je sais que les administrations municipales ont tendance à transférer leurs fonds d'un poste à un autre, d'un compte de paye ou d'un compte de réserve à un autre. Je voudrais certainement m'assurer que les municipalités remettront les sommes aux services de police. . .

M. Gauthier: Pas à Nepean.

Mme Gaffney: Mon collègue de Vanier dit que ce genre de chose ne se produit pas à Nepean. En fait, elle peut se produire dans n'importe quelle municipalité. Je crois que la situation n'est pas rose du tout pour les services de police à l'heure actuelle. Ceux-ci ont dû subir une réduction importante de leur financement à cause des difficul-

tés budgétaires, même s'ils ont besoin de plus d'argent comme tout le monde.

En ce qui a trait à la création du nouveau bureau au ministère des Approvisionnements et Services, je crois qu'il s'agit là d'une autre situation qu'il nous faudra suivre de près. La création d'un nouveau service engendre inévitablement un cauchemar bureaucratique. Nous devrons nous assurer que cet organisme sera bien administré et établi sur des bases solides. Le gouvernement devra en outre fournir plus de détails sur les fonctions précises du bureau.

Comme je le disais plus tôt, le ministre de la Justice devra également donner l'assurance que le produit de l'aliénation de biens résultant d'activités criminelles se retrouvera là où il faut. Même si le bureau proposé aura probablement une importance secondaire par rapport à l'ensemble du projet de loi, je crois que nous devrons nous assurer que ses fonctions soient énoncées clairement.

• (1225)

Le Canadian Centre on Substance Abuse m'a fait parvenir une lettre au sujet des changements proposés dans le projet de loi sur les produits de la criminalité.

Dans cette lettre, l'organisme exposait les grandes lignes d'un énoncé de principes concernant cette question, énoncé qui a été publié par la Fédération canadienne des municipalités et par l'Association canadienne des chefs de police. Les représentants des trois organismes se sont rencontrés et ont reconnu l'importance du projet de loi.

J'ai ici une copie du mémoire que je voudrais déposer pour l'information du ministre de la Justice. Il importe de signaler que des organismes comme les trois dont je viens de parler appuient le projet de loi. Il faut adopter le projet de loi et s'assurer que les fonds aillent aux services de police. C'est important.

J'aurais voulu avoir la possibilité de lire le mémoire, mais il vient tout juste de me parvenir. Je crois cependant qu'il importe de le déposer pour que chacun puisse en prendre connaissance.

Je remercie la Chambre de m'avoir permis de prendre la parole au sujet de ce très important projet de loi. Je suis convaincu que celui-ci sera adopté rapidement.

[*Français*]

Mme Shirley Maheu (Saint-Laurent—Cartierville): Madame la Présidente, il me fait plaisir d'ajouter un autre point qui, jusqu'à maintenant, n'a pas été porté à l'attention du solliciteur général et cela a trait à une pente de ski au Québec.

Le projet de loi C-123 stipule qu'il permettra au ministre, après confiscation au profit de Sa Majesté, d'administrer et d'aliéner les biens visés à l'alinéa *b)*, les biens infractionnels et les produits de la criminalité et que, lorsqu'il en prend possession ou qu'il en prend la charge, le ministre devient responsable de la garde et de l'administration des biens.

Lorsque j'ai commencé à suivre de plus près le dossier de la pente de ski au Québec, je me suis rendu compte que cela a pris énormément de temps à démarrer, car il y avait tellement de perquisitions et d'enquêtes à faire, que cela a dû prendre, je crois, environ deux ans. Les biens saisis, à un certain moment, étaient opérés, si je ne m'abuse, par la GRC. Que la GRC fasse fonctionner une pente de ski, cela me semble impensable.

Quand on regarde les sommes d'argent impliquées dans ces dossiers, comme le disaient mes collègues précédemment, depuis 1989, nous n'avons que 60 millions de dollars, mais c'est quand même 60 millions de dollars. Et si mes renseignements sont exacts, ces sommes ne sont jamais déposées dans un compte de banque et ce, depuis de nombreuses années. Alors, il s'agirait de plusieurs millions de dollars qui seraient déposés dans une voûte—et il s'agit d'argent liquide—qui demeureraient là jusqu'à ce que les preuves, les perquisitions et les témoignagnes se soient accumulés suffisamment pour permettre de poursuivre les accusés devant les tribunaux. Parfois, cela peut prendre des années.

Donc, cette situation me paraît tout à fait incroyable et totalement ridicule. Nous pouvons faire face à une période qui peut être assez longue, car il s'agit d'enquêtes préliminaires, comme je le disais, de témoignages et de recherches. Ces dernières, de fait, sont entreprises dans le but de trouver d'autres biens comme les maisons ou les autos que les accusés peuvent détenir.

Tout ceci me paraît tout à fait inacceptable, et je m'explique. Advenant le cas où pour une raison ou une autre, la Couronne ne recueille pas assez de preuve pour inculper un accusé, la Couronne, à ce moment-là, est enjointe de remettre l'argent, en partie ou en totalité. Généralement, cet argent-là, comme je l'ai dit, est mis dans une voûte. Mais, par contre, quand les cours et les tribunaux prennent une décision, c'est toujours en tenant compte de l'intérêt couru. On tient compte de la valeur réelle de l'argent et non de la somme saisie au début de l'action. Donc, ce sont nous, les contribuables canadiens, qui payons l'intérêt sur ces sommes. Alors je me demande pourquoi il se fait que ces sommes ne peuvent pas être versées dans un compte en fiducie en attendant que la cause soit entendue devant les tribunaux? Cela pourrait

faire en sorte que les payeurs de taxes canadiens n'auraient pas des millions de dollars à débourser en frais d'intérêt.

• (1230)

[*Traduction*]

Dans son mémoire sur les produits de la criminalité, l'Association canadienne des chefs de police recommande que le gouvernement fédéral crée le bureau proposé et mette sur pied un mécanisme de vérification auquel participerait d'autres paliers de gouvernement, que ces gouvernements participent à l'élaboration de procédures équitables de partage du produit net de l'aliénation, que le gouvernement fédéral consulte les autres paliers de gouvernement et élabore un mécanisme permettant le partage direct du produit net avec les parties y ayant droit, et que des lignes directrices soient élaborées pour assurer l'utilisation du produit de l'aliénation des drogues en conformité de la stratégie canadienne en matière de drogue.

Comme l'ont mentionné mes collègues, nous avons proposé un scénario semblable, mais je ne suis pas certaine que quelqu'un ait vraiment étudié la question de l'argent qui se trouve dans un coffre-fort. Je ne parle pas de l'argent sur lequel se trouvent des empreintes digitales, ni de l'argent marqué afin de prendre des trafiquants de drogue. Nous sommes loin de toucher au fond du baril. Nous faisons simplement effleurer la surface avec nos 60 millions de dollars. Par conséquent, une fois que cet argent aura été retourné aux corps policiers et aux paliers de gouvernement qui paient la facture, nous pourrions avoir beaucoup de millions en plus.

[*Français*]

Nous devons trouver une façon de garder l'argent dans un compte de banque qui produirait de l'intérêt. Je n'ai rien contre le bureau que le ministre propose, mais il faudrait que ce bureau-là ait un compte de banque spécial et totalement séparé pour les profits provenant du blanchiment des capitaux.

[*Traduction*]

Nous voulons que le ministre nous assure que le produit de ces crimes sera remis aux corps policiers locaux et provinciaux. Nous ne voulons pas que l'appareil gouvernemental absorbe tout l'argent tiré du produit de la criminalité.

La lutte contre les trafiquants de drogue est difficile. Peut-être ne sera-t-elle jamais gagnée. Si nous ne commençons pas à nous servir de cet argent pour lutter contre les barons de la drogue, nous ne gagnerons jamais.

J'aimerais que le ministre modifie son projet de loi de façon à ce qu'un compte de fiducie puisse être ouvert sans être à la merci de la bureaucratie, et que l'argent soit disponible lorsque les juges le décréteront. Dans l'intervalle, nous toucherons des intérêts, car les contribuables n'ont pas les moyens de payer pour d'autres dépenses, surtout pas des dépenses liées au recyclage de l'argent tiré du trafic de la drogue.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LES LIGNES AÉRIENNES CANADIEN INTERNATIONAL

M. Nelson A. Riis (Kamloops): J'invoque le Règlement, madame la Présidente, mais ce n'est peut-être pas vraiment un recours au Règlement. Avant-hier, dans un discours que j'ai prononcé sur l'ALENA, je me suis trompé en disant que les Lignes aériennes Canadien allaient fermer leur atelier d'entretien à Vancouver pour en ouvrir un à Mexico. Vous vous rappelez peut-être que j'ai dit cela.

Ce que j'aurais dû dire, c'est qu'on m'a dit qu'avant longtemps, l'installation d'entretien opérationnelle de Richmond, en Colombie-Britannique, serait fermée. Le travail fait par les employés sera désormais confié à contrat à une base d'entretien géante qui est en construction dans le nord du Mexique et qui desservira non seulement les Lignes aériennes Canadien, mais aussi d'autres compagnies aériennes.

• (1235)

Étant donné la déclaration qui a été faite aujourd'hui, j'ai pensé devoir le dire officiellement. C'était clairement une erreur involontaire de ma part. Il n'en reste pas moins que de nombreuses personnes bien renseignées craignent qu'il s'agisse là d'un résultat inévitable en ce qui concerne les travaux d'entretien des Lignes aériennes Canadien et d'autres compagnies aériennes.

Mme le vice-président: Je remercie le député.

* * *

LOI SUR L'ADMINISTRATION DES BIENS SAISIS

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Blais: Que le projet de loi C-123, Loi concernant l'administration de biens saisis ou bloqués relativement à certaines

infractions, l'aliénation de biens après confiscation et, dans certains cas, le partage du produit de leur aliénation, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé au Comité permanent de la justice et du solliciteur général.

Mme le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Mme le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la deuxième fois et renvoyé au Comité permanent de la justice et du solliciteur général.)

* * *

LE CODE CRIMINEL

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. John C. Crosbie (au nom du ministre de la Justice) propose: Que le projet de loi C-90, Loi modifiant le Code criminel (détermination de la peine) et d'autres lois en conséquence, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif du Secteur ministériel.

M. Peter L. McCreath (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce extérieur): Madame la Présidente, la nécessité d'une réforme de la détermination de la peine est depuis longtemps reconnue par les juges, les parlementaires, les réformateurs du droit et les juristes.

Divers comités ainsi qu'une commission royale d'enquête et la Commission de réforme du droit du Canada réclament depuis 20 ans une réforme du système. Plus récemment, la Commission canadienne de la détermination de la peine, qui a déposé des rapports en 1987 et en 1988, et le Comité permanent de la justice et du solliciteur général, qui a également publié un rapport, ont fait des recommandations au sujet de la réforme de la détermination de la peine, de la libération conditionnelle et des châtiments.

Le projet de loi C-90 donne pour la première fois voix au chapitre aux Canadiens au sujet de l'objet et des principes de la détermination de la peine au criminel. On a tenu de nombreuses consultations auxquelles ont été invités tant des professionnels de la justice que des représentants de la population.

Ces consultations ont fait suite à la publication, en juillet 1990, par le solliciteur général et ministre de la Justice, d'un document de travail sur la réforme de la détermination de la peine, des châtiments et de la libération conditionnelle. Les modifications proposées dans ce projet de loi ont été largement acceptées par les professionnels de la justice pénale, les provinces et les territoires.

Ensemble, le projet de loi C-36, qui a été adopté l'an dernier, et le projet de loi C-90 offrent une vision ferme et unifiée de la justice pénale. J'estime que les pratiques en matière de détermination de la peine devraient toujours témoigner des valeurs qui sont importantes aux yeux des Canadiens en ce qui concerne le traitement réservé aux contrevenants. Les sanctions pénales comptant parmi les pires intrusions de l'État dans la vie des citoyens, il est assez étrange que le Parlement du Canada n'ait pas énoncé sa position.

Avec le projet de loi C-90, le Parlement donne une orientation générale claire aux tribunaux. Le projet de loi porte que le prononcé des peines a pour objectif essentiel de contribuer au maintien d'une société juste, paisible et sûre par l'imposition de sanctions justes. Il s'agit d'un énoncé de principes qui définit un cadre d'action cohérent en matière de détermination de la peine et rend le processus logique, impartial et responsable. La Commission canadienne sur la détermination de la peine, le comité permanent et l'ancienne Commission de réforme du droit ont souscrit à l'idée d'un énoncé de l'objectif et du principe du prononcé des peines.

Le projet de loi est volumineux et détaillé. Je ne saurais commenter chacune des dispositions, mais j'aimerais néanmoins en mentionner quelques-unes que je trouve particulièrement importantes. Commençons par regarder d'un peu plus près l'énoncé de l'objectif et du principe du prononcé des peines.

Sont énoncés dans le projet de loi, outre l'objectif essentiel, les objectifs dont les juges devraient tenir compte au moment de déterminer la peine.

Au nombre de ces objectifs figurent la dénonciation, la dissuasion et l'isolement des contrevenants du reste de la société. Ce sont là des objectifs qui conviennent pour 8 à 10 p. 100 des crimes violents donnant lieu à des procès. Bien sûr, nous ne prétendons pas réussir un jour à éliminer complètement la violence de notre société. En termes absolus, les crimes gratuits commis par des déséquilibrés sont probablement inévitables, à moins de limiter les droits et les libertés dans une mesure que les Canadiens n'accepteraient pas.

• (1240)

Le gouvernement est déterminé à renforcer le système de justice canadien pour qu'il réponde aux besoins et aux aspirations de tous les Canadiens, sans exception. Le gouvernement veut que le Canada soit une société juste et respectueuse des lois et possède un système judiciaire efficace et équitable. Le gouvernement veut mieux protéger la société pour que les Canadiens se sentent en sécurité chez eux et dans leur collectivité. Il veut prendre comme point de départ les valeurs et les tendances qui se dégagent de la Constitution et de la Charte des droits et libertés et promouvoir les droits et les libertés. Pour cela, il ne suffira pas de définir de nouvelles peines. Le projet de loi C-90 ouvre de nouvelles voies qui conviendront peut-être mieux pour la majorité des délinquants.

Ainsi, il est question de dédommagement des victimes et des collectivités. Une disposition vise également à amener les délinquants à prendre conscience de leur responsabilité et à reconnaître le tort qu'ils ont fait à leurs victimes et à la collectivité. Ces dispositions ont, bien sûr, des applications générales et une certaine importance pour l'ensemble de la société, mais elles pourraient être particulièrement bien perçues dans les collectivités autochtones qui attachent de l'importance au principe de la réparation en droit pénal.

Dans le projet de loi, on reconnaît que le système de justice pénale peut jouer un rôle dans la réadaptation des délinquants. La réadaptation se retrouve au coeur de bon nombre des activités des systèmes correctionnels fédéral et provinciaux. La réadaptation est le meilleur moyen pratique d'assurer la protection à long terme de la société. Un délinquant réadapté contribue davantage à la protection de la société qu'un criminel remis en liberté après n'avoir été que «gardé en prison».

Le projet de loi fixe également les limites à l'intérieur desquelles un tribunal peut exercer son pouvoir discrétionnaire. Le principe fondamental, c'est que la peine doit être proportionnelle à la gravité du crime et au degré de responsabilité du délinquant. Le tribunal peut prendre en considération des circonstances atténuantes et des circonstances aggravantes. Les peines imposées à des personnes ayant commis le même genre de crimes devraient être comparables. Les peines ne peuvent pas être d'une longueur ou d'une sévérité indue. Étant donné que la majorité des délinquants ne sont pas violents et que le meilleur remède dans leur cas se trouve habituellement au sein même de la collectivité, le projet de loi porte qu'un délinquant ne doit pas être indûment privé de sa liberté si d'autres solutions sont mieux indiquées. Dans l'énoncé de l'objectif et du principe de la détermination de la peine, il est précisé que le tribunal doit tenir compte de l'examen de toutes les sanctions substitutives accessibles et applicables dans les circonstances. Ce principe s'applique en tout temps, notamment dans le cas des autochtones.

L'énoncé de l'objectif et du principe de la détermination de la peine, les modifications apportées au Code en ce qui concerne la procédure et les règles de preuve, la restructuration de la partie du Code portant sur la détermination de la peine et la contribution du Parlement à l'élaboration d'une politique dans ce domaine sont autant de facteurs qui contribueront à déceler les problèmes inhérents à la détermination de la peine, comme les anomalies non souhaitées.

Selon une disposition du projet de loi, il faudra expliquer les motifs de la peine dans tous les cas. Cette mesure favorisera la prise de décisions réfléchies, éclairera les tribunaux d'appel et servira à des fins éducatives. Grâce aux explications ainsi fournies, l'intention des tribunaux deviendra plus claire et la population sera en mesure d'établir un lien entre la détermination de la peine et la politique approuvée par le Parlement. Les changements prévus devraient renseigner les citoyens qui ont du mal à comprendre la procédure de détermination de la peine, comme le signalaient le comité permanent dans son rapport et la Commission canadienne de la détermination de la peine. Ils nous permettront également d'élaborer de bonnes politiques gouvernementales en matière de justice pénale, avec l'appui général d'une population bien informée.

Grâce aux changements proposés, les citoyens connaîtront mieux les dispositions régissant la détermination de la peine, qui leur paraîtront plus compréhensibles et prévisibles. Le projet de loi prévoit une réforme complète de la partie XXIII du Code criminel du Canada. Dans sa version actuelle, le Code criminel ne traite guère de la procédure de détermination de la peine. Il offre peu de précisions aux tribunaux et à la population quant à la politique à suivre. Dans la partie XXIII révisée, la plupart des dispositions relatives à la détermination de la peine qui se trouvent déjà dans le Code criminel sont présentées de façon plus logique et plus accessible. Il sera ainsi plus facile aux spécialistes du droit pénal et aux simples citoyens de comprendre et de consulter la partie XXIII. La réforme devrait également permettre à la population en général de mieux comprendre le système de justice pénale.

• (1245)

Le projet de loi C-90 établit des règles de procédure et de preuve qui assureront une plus grande cohérence, une

plus grande équité et un exercice plus rigoureux des responsabilités. Ces règles définiront, par exemple, les renseignements dont devraient disposer les tribunaux, les pouvoirs à confier aux tribunaux pour leur permettre d'obtenir les renseignements nécessaires et l'examen de ces renseignements. Le juge doit prendre en considération la déclaration de la victime rédigée conformément au Code criminel. Le contrevenant aura le droit de donner son point de vue sur la peine.

Une disposition innovatrice de ce projet de loi va faire que le Code criminel prévoie des mesures de rechange à l'intention des adultes. Ces mesures visent principalement deux buts: empêcher la répétition d'un comportement criminel et réduire le traumatisme du procès. Elles servent aussi à encourager la participation de la collectivité et à sensibiliser celle-ci en l'invitant à prendre part à leur application et en mettant davantage l'accent sur une réconciliation du contrevenant avec sa victime. Des programmes de mesures de rechange peuvent remplacer des procès en bonne et due forme et conviennent particulièrement dans le cas d'un premier délit non violent. Désormais libérés des causes moins graves, les tribunaux pourront consacrer le peu de temps qu'ils ont et leurs maigres ressources à s'occuper des délits plus graves. Le projet de loi encourage ainsi la collectivité à s'occuper des questions de justice pénale.

Le projet de loi C-90 reflète le cadre conceptuel à l'intérieur duquel le gouvernement veut réorganiser et rendre plus largement accessible le système judiciaire. Le principe fondamental porte que le système judiciaire canadien doit servir tous les Canadiens.

Deuxièmement, notre système judiciaire doit être réceptif et équitable pour tous les Canadiens. La meilleure façon d'y arriver, à mon avis, c'est de faire qu'un système général d'administration de la justice inspire confiance. Le système doit être sensible aux besoins de tous les Canadiens, tenir compte de leurs particularités et traduire les valeurs fondamentales de la société canadienne.

Troisièmement, notre système judiciaire doit protéger la société. Il faut donc s'arranger pour que les Canadiens soient persuadés que leur protection personnelle et la protection de leur collectivité sont assurées. Il faut faire appel aux droits et aux devoirs des individus.

Ce projet de loi contribue à l'établissement d'une société juste, paisible et sûre. Son adoption constituera une étape historique de la réforme du droit et de l'attribution des peines au Canada, dont le présent Parlement peut être si fier.

Je propose que le projet de loi C-90 soit lu pour la deuxième fois.

M. Russell MacLellan (Cap-Breton—The Sydneys): Madame la Présidente, malgré tout le respect que je porte au député de South Shore, il m'est extrêmement difficile d'écouter les députés ministériels vanter les mérites et l'utilité du projet de loi C-90.

Si le gouvernement croyait vraiment tout ce qui a été dit dans ce discours, la Chambre aurait certainement été saisie du projet de loi bien avant maintenant. Je crois sincèrement que c'est faire insulte à la Chambre que d'attendre jusqu'en mai 1993 pour entamer la deuxième lecture d'un projet de loi qui a franchi l'étape de la première lecture le 23 juin 1992.

Comment le gouvernement peut-il espérer convaincre quiconque qu'il croit vraiment à ce projet de loi d'initiative ministérielle, alors qu'il a attendu presque 11 mois avant de permettre à la Chambre des communes de l'étudier, celle-ci devant d'ailleurs s'ajourner prochainement, et alors que des élections fédérales seront probablement déclenchées d'ici quelques semaines? Je crois franchement qu'en choisissant de traiter ce projet de loi de la sorte, le gouvernement a agi d'une manière trompeuse et hypocrite.

Le gouvernement se contente de présenter un projet de loi lié à la justice parce que cela paraît bien. Je crois sincèrement qu'il ne sert pas bien les intérêts des Canadiens en s'amusant avec ce projet de loi et avec les ressources de la Chambre des communes et en les utilisant pour tenir des débats anodins qui donnent l'impression aux Canadiens que le gouvernement veut réellement adopter certaines mesures législatives.

• (1250)

C'est insultant, c'est vraiment répugnant et j'estime que c'est une farce.

De nombreux éléments de ce projet de loi auraient effectivement été très utiles. Si la Chambre siège une partie de l'été, nous pourrions peut-être l'adopter.

Il ne s'agit certainement pas d'une mesure législative d'une importance secondaire ou mineure, mais bien d'un projet de loi capital. Le secrétaire parlementaire a parlé du projet de loi C-36. Il aurait d'abord fallu adopter le projet de loi C-90 avant d'avaliser le projet de loi C-36.

En fait, le gouvernement a mis la charrue devant les boeufs. Il a ensuite attendu 11 mois avant d'atteler les boeufs à la charrue, ce que j'estime irresponsable. J'espère que le projet de loi sera au moins renvoyé à un comité et que le gouvernement ira jusqu'au bout de cette démarche. J'espère que les membres du comité pourront au moins en discuter. Si le gouvernement ne veut pas que le projet de loi soit adopté, qu'il nous laisse au moins la

possibilité d'avoir des discussions valables sur cette question très importante.

Comme l'a dit le secrétaire parlementaire, le projet de loi prévoit l'abrogation de toute la partie XXIII du Code criminel et son remplacement par une version modifiée et restructurée. Ce projet de loi instaure la notion de «mesures de rechange» pour les adultes.

Le programme prévu à cette fin est presque identique à celui qui existe aux termes de la Loi sur les jeunes contrevenants. C'est un progrès important, et j'aimerais expliquer pourquoi. Je le répète, j'ai peine à croire que, de l'avis du gouvernement, c'est un progrès de taille. Si c'était le cas, la Chambre aurait été saisie de cette mesure législative, pour en débattre à l'étape de la deuxième lecture, bien avant maintenant.

Les mesures de rechange se composeraient de travaux communautaires et de programmes de scolarisation, par exemple, pour les contrevenants qui peuvent, aux yeux du système correctionnel et du système judiciaire, être réinsérés dans la société. Il faudrait cependant que les accusés se reconnaissent responsables de leur délit et qu'ils acceptent de participer à un tel programme.

Si on doit recourir à une mesure de rechange, on ne peut pas simplement la mettre en oeuvre pour un accusé, à moins que celui-ci ne reconnaisse au moins qu'il a commis le délit dont il est accusé et qu'il n'accepte de collaborer à la mise en oeuvre de cette mesure de rechange.

Il importe de mentionner également que non seulement nous avons perdu onze mois avant d'étudier ce projet de loi que nous aurions déjà pu avoir adopté, mais il reste encore beaucoup de travail à faire avec les provinces. Ce sont les procureurs généraux des provinces qui seront chargés d'établir ces programmes de mesures de rechange. Nous avons fait l'expérience des difficultés entourant la mise en oeuvre de la Loi sur les jeunes contrevenants. Les provinces sont chargées, depuis 1978, de mettre sur pied les programmes de réinsertion sociale et de counselling pour les jeunes contrevenants, tout comme les cours de formation que doivent suivre les utilisateurs d'armes à feu pour obtenir une autorisation d'acquisition d'armes à feu.

Depuis 1978, nous avons tâché d'amener les provinces à élaborer un programme. J'ignore si le gouvernement actuel a déployé beaucoup d'efforts à cet égard, mais on y travaille depuis tout ce temps. Ces programmes de formation n'existent toujours pas.

Il ne sera pas facile de travailler avec les procureurs généraux des provinces pour mettre sur pied ces mesures de rechange. Le gouvernement actuel n'a rien fait pour tâcher de proposer des mesures de rechange. Comment pouvions-nous l'espérer, alors qu'il n'a même pas pris la peine de mettre à l'étude sa propre mesure habilitante? Il l'a présentée en juin 1992, mais ce n'est qu'en mai 1993 qu'il nous en saisit à l'étape de la deuxième lecture.

• (1255)

Nous de l'opposition, et je parle certes au nom du Parti libéral, nous voulons au moins témoigner de notre bonne volonté à l'égard de ce projet de loi. Il ne nous appartient malheureusement pas d'établir le programme des travaux de la Chambre des communes. Cette responsabilité incombe au gouvernement. C'est ce que le leader du gouvernement à la Chambre est censé faire. Quoi qu'il en soit, nous examinerons ce projet de loi puisque nous en avons maintenant l'occasion. Malheureusement, c'est la première fois en onze mois que nous avons l'occasion de l'étudier et de tenter d'en faire une réalité.

Le projet de loi établit aussi que la détermination de la peine a pour objectif essentiel de contribuer au maintien d'une société juste, paisible et sûre. C'est là l'objectif essentiel de la détermination de la peine l'imposition de sanctions justes ayant certains buts qu'on énumère dans le projet de loi. Ces buts comprennent notamment la dénonciation d'un comportement illégal, des moyens de dissuasion généraux et particuliers, l'isolement des contrevenants du reste de la société, la réparation des torts causés aux victimes ou à la collectivité, la prise de conscience des responsabilités par la reconnaissance du tort causé et, enfin, la réadaptation des contrevenants. Ce sont là des considérations dont nous devons tenir compte si nous voulons avoir un système correctionnel efficace et prévoir une période d'incarcération positive, si nous pouvons employer ce terme.

Nous devons nous rendre compte que même si nous trouvons des mesures de correction et de dissuasion, les personnes qui seront envoyées dans les établissements correctionnels en sortiront un jour. Nous devons savoir si elles pourront vivre à nouveau dans la société en respectant ses lois. Nous devons trouver tous les moyens raisonnables pour assurer leur réinsertion sociale, car ces personnes sortiront un jour de prison et retourneront dans la société.

La question est de savoir combien d'entre elles récidiveront. Nous l'ignorons. En fait, nous ne savons même pas combien ont déjà récidivé par le passé. Le cabinet du solliciteur général avait l'habitude de nous communiquer ces renseignements, mais, pour une raison mystérieuse, ils sont difficiles à obtenir ces temps-ci. Cela ne nous aide pas non plus. Si nous ne savons pas à quoi nous en tenir, si nous ne connaissons pas les statistiques, nous ignorons ce

qu'il faut faire. Nous ne savons pas quels devraient être nos objectifs.

Le fait est que nous sommes gravement désavantagés avant même de commencer, principalement parce que le gouvernement ne définit pas les règles du jeu et les activités auxquelles nous devons participer.

Un aspect important du projet de loi c'est que, pour la première fois, il mentionne expressément les besoins des contrevenants autochtones, notamment en ce qui a trait au recours à des mesures de rechange. Nous pouvons dire sans risquer de nous tromper que, dans une grande mesure, notre système correctionnel a été un échec, surtout pour ce qui est des autochtones. Ce projet de loi n'améliorera pas la situation. Nous incarcérons des autochtones beaucoup plus souvent que d'autres Canadiens. En ce qui concerne les jeunes contrevenants autochtones, ils sont traduits devant des tribunaux pour adultes beaucoup plus fréquemment que les autres jeunes contrevenants. Pour ce qui est des femmes incarcérées dans les établissements correctionnels, le taux de suicide chez les femmes autochtones est incroyablement élevé. C'est une tragédie et il faut agir. Il doit y avoir un meilleur moyen de procéder.

• (1300)

Il doit être possible de réduire le taux de suicide, qui est beaucoup trop élevé, chez les femmes autochtones incarcérées. Ce que l'on peut dire, c'est que l'on ne cherche pas à améliorer le système.

Nous sommes heureux de constater que ce projet de loi obligera à considérer la déclaration de la victime car, actuellement, cette mesure est laissée à la discrétion des tribunaux. Il semble y avoir quelques réticences au sein du système correctionnel à tenir des dossiers et à suivre des pratiques qui témoigneraient de la responsabilité. On le voit à la Commission des libérations conditionnelles et dans les services correctionnels. Nous le voyons dans notre régime pénitentiaire. Nous le voyons par le manque d'information sur le récidivisme. Nous n'avons pas de renseignements. Le gouvernement ne veut pas que le public ait ces renseignements. C'est totalement inacceptable, absolument anormal et parfaitement antiproductif.

Ce projet de loi donne au poursuivant et à l'inculpé la possibilité de faire une déclaration sur n'importe quel élément qui pourrait influer sur la détermination de la peine. Les deux parties peuvent présenter des preuves et le tribunal peut exiger la production de preuves et contraindre des témoins à se présenter. Je pense que c'est important. Avant de prononcer la sentence, le tribunal serait dans l'obligation de demander à l'inculpé s'il a une déclaration à faire. De plus, le tribunal devrait stipuler non seulement les conditions de la sentence, mais aussi les raisons qui la motive.

Toutefois, le projet de loi C-90 ne modifie pas les dispositions actuelles concernant l'absolution inconditionnelle ou sous condition. Les règles régissant les ordonnances de probation et les peines de garde discontinue ne seraient que légèrement modifiées. Il n'y a pas de changements au niveau des amendes et les tribunaux pourraient toujours emprisonner ceux qui ne paient pas leurs amendes.

À peu de choses près, le domaine de la restitution reste le même. Un de ces changements exige du tribunal qu'il considère une ordonnance de restitution plutôt qu'une amende ou une saisie, en particulier dans les cas où l'inculpé n'aurait pas les moyens de faire les deux, c'est-à-dire restituer et payer une amende. Les dispositions actuelles sur l'emprisonnement restent essentiellement les mêmes, tout comme la prérogative royale de clémence et la possibilité pour le gouverneur général d'accorder un pardon conditionnel ou absolu.

L'essentiel du projet de loi a déjà été proposé par diverses études ou commissions. Il n'y a pas grand-chose de neuf. C'est en grande partie une codification de la common law. Pourquoi le gouvernement a-t-il tenu à présenter cela à la Chambre des communes? Pourquoi? La common law nous a déjà dit ce qu'il fallait faire et ce projet de loi n'est qu'une codification. Il y a eu maintes études qui ont recommandé ce que l'on trouve maintenant en partie dans ce projet. Par contre, beaucoup d'autres recommandations qui devraient être adoptées n'y sont pas. Pourquoi le gouvernement craint-il de traiter de ce projet de loi et de ces questions? S'il n'est pas à l'aise, qu'il nous laisse en parler et qu'on en discute en comité législatif. Malgré toutes les recommandations faites en ce sens, le ministre ne s'est pas employé à restructurer notre système de détermination de la peine. Ce projet de loi est insuffisant. En plus d'avoir été long à venir, il est insuffisant.

• (1305)

Si le gouvernement n'en voulait pas, il n'avait qu'à le dire. Il ne fallait pas le mettre en veilleuse, sans y toucher, pendant onze mois. Retirez-le. Ne l'affichez pas uniquement parce que des élections approchent. Tâchez de faire preuve d'un peu plus de sincérité, de leadership à

l'égard de votre propre loi sur la détermination de la peine.

J'ai d'autres points importants à soulever au sujet des grandes lignes du projet de loi.

Cette mesure législative remplace intégralement la partie XXIII du Code criminel. Or, même si elle remplace intégralement cette partie, elle n'apporte pas beaucoup d'améliorations à notre système de détermination de la peine. On aurait pensé qu'après avoir proposé ce projet de loi, après avoir modifié toute une partie du Code criminel, après avoir attendu onze mois, le gouvernement aurait pu apporter d'importantes modifications sur ce chapitre. Il n'en est rien. Ce projet de loi n'apporte pas de grands changements, de grandes améliorations. Il ne fait qu'effleurer certains éléments qui nécessitent des changements.

Lorsque l'ancienne ministre de la Justice a déposé ce projet de loi il y a près d'un an, elle avait promis qu'une deuxième étape suivrait sous peu. Elle a déclaré alors qu'il ne s'agissait que d'une première étape de la loi sur la détermination de la peine. Nous avons attendu. Je ne sais ce que le gouvernement attendait mais, chose certaine, au bout de onze mois, nous n'avons rien de plus que ce que nous avions déjà au moment où le projet a été présenté en juin dernier. Nous attendons toujours la deuxième partie. Ce serait bien que le gouvernement prépare une deuxième partie que nous pourrions étudier en même temps que l'autre. Ce serait l'idéal. Nous aurions une vue d'ensemble.

Pour le moment, nous voyons un gouvernement hésiter dans une partie de loi qui ne semble pas lui tenir à coeur. L'étape que nous abordons est incomplète sans l'autre. La deuxième partie que l'ancienne ministre de la Justice nous a promise nous permettrait de régler un des plus grands problèmes que posent aujourd'hui nos systèmes correctionnels et de détermination de la peine.

Dans nos prisons provinciales et territoriales, un tiers des détenus sont là pour ne pas avoir payé des amendes. Et la proportion est encore plus élevée en ce qui concerne les autochtones.

La question est de savoir pourquoi nous dépensons tant d'argent pour mettre en prison des gens qui n'ont pas payé leurs amendes. Qui paie pour quoi? Ces gens n'ont pas payé leurs amendes et voilà qu'on leur assure le gîte et le couvert à coups de milliers de dollars que l'on puise dans les poches des contribuables. C'est insensé! Veut-on les tenir à l'écart de la société? Chose certaine, l'emprisonnement n'est pas une mesure vraiment dissuasive puisque les gens continuent de ne pas payer leurs amendes. C'est ridicule! La deuxième partie traite de l'omission de payer les amendes. Nous ne l'avons pas encore, après avoir attendu onze mois.

On a réussi à créer un des systèmes de prisons pour endettés les plus coûteux du monde et le ministre a tardé à s'attaquer à ce problème.

• (1310)

En quoi cela peut-il être compliqué? Nous ne sommes plus censés avoir de prisons pour endettés. Pourtant, un tiers de tous les détenus sont en prison parce qu'ils n'ont pas payé leurs amendes, et nous, les contribuables, en assumons les frais. Comme je viens de le dire, nous avons ici au Canada un des systèmes de prisons pour endettés les plus chers du monde.

Il est maintenant évident que nous n'obtiendrons pas la deuxième partie de ce projet de loi sur la détermination de la peine avant la dissolution du Parlement. Nous, du Parti libéral, avons promis sans équivoque de remédier à cette situation dans notre récent exposé sur les questions judiciaires et criminelles qui est publié actuellement. Il est vraiment honteux qu'on n'ait pas réglé la question du nombre de gens qui sont incarcérés pour n'avoir pas payé leurs amendes.

Les infractions mineures contre les biens ou la conduite en état d'ivresse ont constitué le plus fort pourcentage des admissions dans les prisons provinciales ces dernières années. Le vol, le recel et l'introduction par effraction arrivent en deuxième position comme motifs les plus fréquents d'admission après l'omission de payer des amendes. Étant donné qu'un tiers de tous les détenus de notre système correctionnel sont incarcérés parce qu'ils n'ont pas payé une amende, et que viennent ensuite les inculpés pour vol, recel et introduction par effraction, on se rend compte qu'il y a un fort pourcentage des détenus pour lequel nous devrions vraiment chercher une autre solution.

Je voudrais juste vous donner une idée des coûts. Ces personnes commettent des infractions et nous coûtent très cher. Il faut compter environ 30 000 $ par an pour garder quelqu'un dans un établissement à sécurité minimale, 47 000 $ par an pour garder quelqu'un dans un établissement à sécurité moyenne et 69 000 $ par an pour garder quelqu'un dans un établissement à sécurité maximale. Le coût d'incarcération d'une détenue de l'établissement pénitentiaire pour femmes, à Kingston, est de plus de 80 000 $ par année. C'est évident qu'il faut que ça change, surtout dans le cas de crimes mineurs comme le

non-paiement d'une amende, le vol à l'étalage et le vandalisme.

Je ne veux pas dire que ces questions ne sont pas importantes, mais c'est un fait qu'il faudra trouver un autre moyen de punir ces contrevenants. Nous ne pouvons tout simplement plus garder ces délinquants en prison. Nous n'avons pas de place pour eux. Notre système correctionnel ne répond plus à la demande. Il faudrait prévoir une forme de service communautaire à cette fin. Il faudrait créer des programmes de déjudiciarisation, qui pourraient prévenir plus efficacement les crimes des petits délinquants qui se croient bien malins quand ils commettent un délit et qu'ils se trouvent à vivre carrément aux dépens des contribuables canadiens.

Ce n'est pas à cela que doit servir le système pénitentiaire. Il n'est pas conçu pour assurer le gite à ceux qui n'aiment pas leurs conditions de vie actuelles. Nous voulons que les peines de prison servent à quelque chose et nous souhaitons la réadaptation des détenus. Nous voulons que ces mesures portent fruit, c'est-à-dire qu'il n'y ait pas récidive. Nous voulons aussi que ceux qui commettent des crimes mineurs fassent quelque chose d'utile. Nous voulons qu'ils sentent qu'ils ont un rôle à jouer et qu'ils sont responsables de leurs actes. Ils devraient rencontrer leurs victimes. Ils devraient effectuer du travail communautaire. N'importe quoi, mais il faut que cela change!

Ce projet de loi fait suite au travail de commissions spéciales et à une série d'études et d'examens commandés sur la question de la détermination de la peine depuis 1979.

• (1315)

Ces projets se sont ajoutés à l'excellent travail réalisé sur cette question par l'ancienne Commission de réforme du droit. C'est absolument incroyable qu'il ait fallu autant de temps pour que ce projet de loi prenne forme. C'est incroyable qu'on ait permis que cette mesure traîne au *Feuilleton* pendant onze mois. C'est contraire à toute logique.

Durant les audiences sur le projet de loi C-36, la timide tentative du gouvernement pour améliorer notre système de libération conditionnelle, tous les témoins qui se sont succédé à la barre ont dit la même chose: pourquoi le gouvernement a-t-il présenté un projet de loi sur la libération conditionnelle avant même de réformer notre système de détermination de la peine?

C'est pourtant évident que la détermination de la peine doit se faire avant la libération conditionnelle. Il n'a jamais été répondu à cette question, d'où cette approche décousue de la réforme des services correctionnels et de la détermination de la peine au Canada.

Nous sommes toutefois heureux de constater que le ministre reconnaît enfin que la prison devrait être le dernier recours. Il est vrai que la plupart des gens estiment qu'il sera toujours nécessaire d'avoir des prisons dans notre société. Le problème est qu'aujourd'hui, nous comptons trop sur les prisons.

Parmi les pays du monde occidental, le Canada vient en deuxième place pour ce qui est du taux d'incarcération par habitant. Les États-Unis sont les seuls à mettre en prison plus de gens que nous. Or, le taux époustouflant de criminalité dans ce pays montre bien que les prisons ne sont pas la solution au problème de la criminalité.

Il est intéressant d'examiner la première loi adoptée au Canada sur les pénitenciers. À mon avis, c'est important. La première loi sur les pénitenciers, adoptée en 1834, établissait les raisons de la création du premier pénitencier au Canada. Ces raisons étaient que «le placement en isolement cellulaire d'un grand nombre de délinquants condamnés pour crime, assorti d'un travail bien réglementé et d'une instruction religieuse pourrait être un moyen non seulement d'empêcher que des crimes semblables ne soient commis, mais aussi de réadapter les individus en question et de les habituer au travail.»

Les règlements d'application de cette loi établissent que les détenus ne devaient en aucune façon arrêter de travailler ou tolérer qu'on détourne leur attention du travail. Les détenus n'avaient le droit ni de regarder les visiteurs qui venaient à la prison, ni de chanter, danser, siffler, sauter, courir ou faire quoi que ce soit qui risquait le moindrement de troubler l'harmonie ou d'enfreindre le règlement du pénitencier.

Dans une grande mesure, cette idée de la façon de punir les détenus est en grande partie la même aujourd'hui. Or, loin de préparer la réinsertion sociale du détenu, la prison le rend pire et ce, ajouterai-je, pour le reste de sa vie.

Nous devrions examiner les raisons du recours à la prison comme moyen de dissuasion. Il s'agit d'une question très complexe qui devrait être étudiée en deux parties—les moyens de dissuasion en général et les moyens de dissuasion particuliers. On peut déterminer le succès des moyens de dissuasion particuliers utilisés dans le cas d'un crime donné selon le taux de récidive.

Il a même été démontré que, dans certains cas, l'incarcération augmentait en fait les risques de récidive. Cette observation a été faite dans une étude de la Commission de réforme du droit, réalisée en 1976.

On dit souvent que la prison est l'école supérieure de la criminalité, où les détenus ont des tuyaux des autres, apprennent les nouvelles ruses du métier, et sont exposés à un milieu qui leur fait un tort considérable. Ce qui rend difficile leur réinsertion sociale.

Si certains moyens de dissuasion fonctionnent dans le cas de certains délits, ils peuvent ne pas fonctionner du tout dans d'autres. Vous auriez du mal aujourd'hui à trouver un expert travaillant au sein des services correctionnels qui ne vous dira pas que nous avons besoin pour les prisonniers de services de réadaptation à la fois meilleurs et plus nombreux.

• (1320)

Alors que c'est l'un des principes directeurs de la détermination de la peine et de la réinsertion sociale, le gouvernement en néglige l'urgence et la nécessité. Étendre les mesures et les programmes de rechange tels que le service communautaire, le recouvrement et la réconciliation avec la victime, aux contrevenants adultes ayant commis des délits non violents mineurs est une mesure qu'on attend depuis longtemps. Plus de 20 p. 100 des dépenses de la justice criminelle au Canada sont consacrés à l'incarcération. Moins de 1 p. 100 est consacré aux peines à servir dans la communauté. Au Parti libéral, nous pensons que cela doit changer. Il n'y a ni raisons économiques ni résultats prouvant que la situation doive demeurer telle quelle.

Étant donné que l'établissement de programmes de mesures de rechange relève des provinces, nous voulons que le gouvernement nous donne l'assurance qu'il ne refilera pas cette responsabilité aux provinces sans leur offrir une compensation financière. Sans financement suffisant, ces programmes ne marcheront jamais.

Notre régime de détermination de la peine présente de sérieuses lacunes et je vais en énumérer quelques-unes. Les juges chargés de déterminer la peine se plaignent souvent de ce qu'ils n'ont pas suffisamment de programmes autres que carcéraux à leur disposition. Il n'est donc pas étonnant que notre taux d'incarcération soit si élevé.

Deuxièmement, les Canadiens croient que la justice criminelle ne punit pas assez sévèrement les criminels, mais par ailleurs, ils estiment que l'incidence des crimes violents dans notre société est supérieure à ce qu'elle est en réalité. Les victimes se sentent aliénées et on dit que les divers organismes ne partagent pas volontiers l'information.

Ces inégalités dans la détermination de la peine varient d'après les juges, le tribunal et les régions. Les ressources nécessaires pour traiter les nombreux contrevenants nécessitant des soins psychiatriques sont rares.

Pourquoi le gouvernement a-t-il attendu si longtemps avant de déposer cette mesure législative? Pourquoi celle-ci ne contient-elle pas de mesures de rechange pour les contrevenants emprisonnés pour défaut de paiement d'amendes? Pourquoi le ministre ne répond-il pas au besoin criant de programmes de réinsertion sociale dans nos prisons?

Dans un ouvrage intitulé *What Is To Be Done About The Law and Order Crisis in the 80s*, Lea et Young font l'observation suivante sur laquelle j'aimerais terminer aujourd'hui. Parlant de l'incapacité des pénitenciers à atteindre leur objectif qui est de rendre la société plus sûre et de faciliter la réinsertion sociale des détenus, ils disent que tout hôpital d'où les malades ressortiraient en plus mauvais état qu'ils n'étaient à l'origine et où chaque visite en appellerait une autre aurait été fermé il y a longtemps.

Le succès de toute réforme du régime de détermination de la peine se mesurera à la diminution du nombre de prisonniers. S'il n'y pas de baisse importante, c'est que la réforme a échoué et que la société n'en a pas bénéficié.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, je suis heureux de participer au débat d'aujourd'hui. J'ai beaucoup apprécié les propos que vient de nous tenir le député.

En regardant le *Feuilleton*, je n'ai pu m'empêcher de constater que le projet de loi C-90, que nous examinons aujourd'hui, a été présenté pour la première fois le 23 juin 1992, soit il y a presque un an. Or, ce n'est qu'aujourd'hui que nous l'examinons.

Cette mesure législative était attendue depuis longtemps. Les Canadiens ne la réclament pas seulement depuis un an, mais depuis de nombreuses années. Maintenant que nous sommes presque à la veille des élections, le gouvernement présente ce projet de loi pour donner, à mon avis, l'impression qu'il veut se montrer plus sévère envers les criminels et qu'il veut améliorer les dispositions du Code criminel sur la détermination de la peine.

• (1325)

Je me demande à quel point le gouvernement est sérieux. J'ai remarqué que ce n'était pas le ministre responsable qui avait ouvert le débat aujourd'hui à l'étape de la deuxième lecture, qui est, comme on le sait, l'étape critique. En fait, ce n'était même pas son secrétaire parlementaire. La première personne à avoir pris la parole du côté ministériel a été le secrétaire parlementaire du ministre du Commerce extérieur, qui nous a lu une belle déclaration écrite par quelqu'un d'autre. C'est dire le peu d'importance que le gouvernement accorde à cette question.

De même, c'est le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social qui aurait dû ouvrir le débat, hier, sur le projet de loi C-85 portant sur la réglementation des substances psychotropes. Or, c'est le ministre des Communications qui l'a fait.

Si cette mesure législative est vraiment importante, si le gouvernement et le ministre sont vraiment sérieux, pourquoi le ministre n'est-il pas ici pour en parler? Pourquoi n'est-il pas ici pour répondre aux questions qui pourraient lui être posées et à celles qui l'ont déjà été dans le court débat d'aujourd'hui? Je pense qu'il faut oublier ça et qu'il faut plutôt se réjouir de pouvoir enfin débattre ce projet de loi.

Pour commencer, je voudrais reprendre la métaphore très frappante qu'a utilisée le sergent Don Evers, du réseau de prévention du crime de la Saskatchewan, pour décrire la situation dans laquelle nous vivons aujourd'hui. Il a dit que tout comme le cancer nous ronge, la criminalité ronge nos collectivités et notre société. Si nous ne faisons rien pour l'arrêter, elle continuera de s'étendre et détruira tout.

Les citoyens en général sont de plus en plus conscients de l'ampleur que prend la criminalité, du fait que la violence est de plus en plus grande dans notre société et que le Canada est un pays de plus en plus dangereux. Selon un récent sondage *Maclean's*-CTV, 50 p. 100 des Canadiens disent que leur sentiment d'être à l'abri du crime et en sécurité a diminué quelque peu ou énormément au cours des cinq dernières années.

La peur est une forme de contrôle; elle limite l'autonomie et peut mener à l'abandon total des activités et des déplacements habituels. On peut le constater particulièrement chez les personnes âgées et chez les femmes, qui hésitent à marcher seules dans leur quartier le soir et qui, franchement, ne se sentent pas en sécurité dans bon nombre de nos villes. En outre, il semble que la situation se détériore.

En 1989, 33 p. 100 des Canadiens considéraient comme dangereux le fait de marcher seul le soir. Aujourd'hui, 55 p. 100 des femmes sont de cet avis. Les gens sont très préoccupés par la sécurité des femmes et des personnes âgées, particulièrement dans les régions urbaines. Voilà dans quel contexte se situe le débat d'aujourd'hui.

Si l'on commence à parler du prix de la criminalité, comme vient de le mentionner mon collègue, j'aimerais relater un incident personnel. Un de mes électeurs est venu l'autre jour me faire part de sa grande frustration. En rentrant du travail un soir, il a constaté qu'on avait cambriolé sa maison et qu'on avait volé son magnétoscope, des téléviseurs, des chaînes stéréophoniques, le genre de biens que prennent habituellement les petits voleurs, les artistes de l'introduction par effraction.

Il était frustré; il a téléphoné à la police. Les agents se sont présentés chez lui, ont rédigé le rapport habituel et ont déclaré qu'ils essaieraient de retrouver les biens et les voleurs, etc. Il a donc remplacé tous les appareils qui lui avaient été volés, magnétoscope, téléviseurs et autres. Le lendemain, à son retour du travail, tout avait disparu de nouveau. Les cambrioleurs avaient pris exactement les mêmes appareils. Il a donc téléphoné encore une fois au service de police. Les agents se sont rendus chez lui, ont rédigé le rapport habituel, ont déclaré qu'ils feraient de leur mieux pour trouver les coupables, etc.

Il n'osait plus s'acheter de nouveaux appareils, et on peut facilement le comprendre. Toutefois, quelques jours plus tard, il a décidé que le téléviseur et le magnétoscope étaient nécessaires et il a remplacé tous les biens volés pour la deuxième fois en une semaine. Le lendemain, le scénario se répétait; à son arrivée à la maison, tout était parti.

Autrement dit, en quelques jours seulement, cette personne avait été victime de trois introductions par effraction et, chaque fois, les voleurs prenaient les mêmes appareils. Il m'a dit que dorénavant, il devrait rester à la maison et attendre les cambrioleurs avec un fusil de chasse à la main. Je ne souscris pas à cela et personne dans cette enceinte ne le fera, mais on peut comprendre l'exaspération de cet homme qui voyait qu'on menaçait sa sécurité et celle de sa famille, ainsi que ses biens.

• (1330)

M. Benjamin: Nous éprouverions tous le même sentiment.

M. Riis: Comme mon collègue de Regina vient de le dire, nous aurions tous la même réaction. C'est tout à fait normal. Les policiers étaient exaspérés et impuissants, car ils ne pouvaient tout simplement pas attendre devant la maison que quelqu'un veuille bien entrer par effraction.

Il y a un fait intéressant à remarquer: les policiers disent que, souvent, lorsqu'ils arrêtent ces gens, ceux-ci s'en tirent sans aucun problème. Cela découle en partie de la loi actuelle aux termes de laquelle de très jeunes enfants spécialistes des vols par effraction ne sont pas poursuivis. En outre, on peut souvent être acquitté en faisant appel aux services d'un bon avocat ou en profitant d'un vice de forme, ou encore s'en sortir avec une peine ridicule, un point c'est tout. Les prisons sont tellement pleines de toute façon que, s'il s'agit d'une peine très courte, on décidera tout simplement de ne pas incarcérer l'individu. Ainsi, même s'il a été condamné à une peine d'emprisonnement, l'intéressé ne sera jamais incarcéré, faute de place dans nos prisons.

Je pense qu'il est juste de dire que nous avons peut-être un système juridique au Canada, avec des lois et tout le reste, mais que nous n'avons pas vraiment de système judiciaire. Selon moi, de plus en plus de Canadiens croient que nous devrions réexaminer notre système judiciaire et nous assurer qu'il répond bien à nos besoins et à nos attentes.

Je tire mes données de cette excellente publication. Je tiens à vous dire qu'en février dernier, le Comité permanent de la justice et du solliciteur général a publié ce rapport intitulé *Crime et prévention au Canada*. Il s'agit de son douzième rapport au cours de la présente législature. Il est excellent. J'invite tous ceux qui s'intéressent à cette question à en obtenir un exemplaire.

Le président du comité siège juste en face de nous, et je me trouve manifestement à le féliciter indirectement, ainsi que ses collègues de tous les partis, d'avoir publié un rapport unanime qui non seulement expose très bien le problème, mais qui renferme également un ensemble de recommandations dont certaines conduisent déjà à la présentation de mesures législatives. Je le répète, il s'agit là d'un excellent rapport.

Une des choses utiles qu'on y fait, c'est notamment de préciser le coût de la criminalité. À lui seul, le système de justice pénale coûte aux contribuables canadiens 7,7 milliards de dollars. On consacre donc beaucoup de deniers publics à l'administration de la justice. La criminalité ne comporte évidemment pas qu'un coût monétaire. Tout le monde reconnaîtra qu'elle cause aussi aux victimes, directement ou indirectement, des torts physiques, émotionnels et psychologiques qui ne peuvent pas être évalués en dollars.

Je pense ici aux personnes qui peuvent souffrir toute leur vie des séquelles d'un traumatisme qu'elles ont subi, souvent très tôt dans leur vie. Nous connaissons tous des cas semblables, et nous savons qu'il peut en résulter une terrible souffrance humaine, sans parler des coûts monétaires causés par l'absentéisme, la maladie qui mènent souvent, malheureusement, à l'abus des drogues et de l'alcool.

La criminalité nous impose aussi un fardeau financier par l'intermédiaire du système d'assurance. Des centaines de millions, voire des milliards de dollars sont versés chaque année aux victimes de vols commerciaux, de vols d'automobiles, etc., et ce sont, en définitive, les souscripteurs qui en assument le coût.

Les Canadiens sont aux prises avec un très grave problème. La Loi sur les jeunes contrevenants devra être révisée, de manière que les jeunes délinquants soient plus responsables de leurs actes devant la loi. Je ne puis m'empêcher de rappeler ce que disait le député qui a pris la parole avant moi.

M. Benjamin: Il faut aussi mettre les parents en cause.

M. Riis: Comme dit mon collègue, les parents pourraient souvent mieux assumer leurs responsabilités.

Il faut tout d'abord reconnaître que nos prisons sont surpeuplées comparativement à d'autres pays occidentaux. Les statistiques révèlent que le taux d'incarcération, tous établissements confondus, est de 426 détenus pour 100 000 habitants aux États-Unis. Le Canada se classe au deuxième rang, mais loin derrière, avec un ratio de 112 détenus pour 100 000 habitants. Au Royaume-Uni, le ratio est de 97 pour 100 000; il est de 80 en France, 78 en Australie, 56 en Suède, 40 aux Pays-Bas, et ainsi de suite.

Il arrive souvent, lors de rassemblements ou d'assemblées publiques, et mon collègue de Regina pourra le confirmer, que les gens réclament plus de prisons. Selon certains, nous devrions multiplier les prisons et emprisonner plus de gens pour réduire le taux de criminalité. Si c'était le cas, nous serions tous d'accord pour dire que l'endroit le plus sûr au monde, c'est les États-Unis.

• (1335)

Voici un fait très révélateur. En 1991, le comité sénatorial de la justice des États-Unis a déclaré que les Américains étaient le peuple le plus violent et le plus autodestructeur au monde. Ce sont les représentants élus des Américains eux-mêmes qui l'ont dit. Le comité a conclu, en se fondant sur les données du FBI sur la violence, qu'en 1990, les États-Unis venaient au premier rang dans le monde quant au nombre de meurtres, de viols et de vols. Par exemple, chaque heure, environ 200 Américains sont victimes de violence.

M. Benjamin: C'est ce qu'on appelle la libre entreprise.

M. Riis: En d'autres termes, ce n'est pas en emprisonnant des gens qu'on augmente la sécurité au sein d'une société. Ce n'est pas une façon de réduire la criminalité. Autrement, comme je l'ai dit, les États-Unis seraient un endroit très accueillant, agréable et sans criminalité, alors que c'est exactement le contraire.

Le tiers de ceux qui sont en prison aujourd'hui n'ont pas nécessairement commis un crime violent, voire un crime grave. Ils y sont souvent parce qu'ils ont été surpris à commettre une légère infraction et qu'ils n'ont simplement pas pu payer l'amende. Bien des Canadiens n'arri-

vent pas à payer une amende de 1 000 $, 2 000 $ ou 3 000 $ et vont en prison.

Quel coût cela entraîne-t-il? Le coût est évidemment celui de l'amende qu'ils ne peuvent payer, mais il faut savoir qu'il en coûte en plus environ 30 000 $ par année seulement pour garder quelqu'un dans un établissement à sécurité minimale. Dans un établissement à sécurité moyenne, il en coûte environ 47 000 $ et dans un établissement à sécurité maximale, le coût atteint 69 000 $ par année. De toute évidence, il est absurde que, sous prétexte de punir quelqu'un de n'avoir pas payé une amende, on dépense chaque année des dizaines de milliers de dollars de l'argent des contribuables.

Il faut trouver d'autres solutions, d'autres places où les juges enverront ceux qui auront commis des crimes sans gravité—je ne vais pas en donner la liste—, mais qui sont incapables de payer l'amende.

Une forte proportion de détenus dans les prisons américaines sont des noirs. Au Canada, il y a un nombre renversant d'autochtones. C'est qu'ils sont souvent incapables de payer les honoraires élevés des avocats, qu'ils ne trouvent pas l'argent comptant pour acquitter leurs amendes ou qu'il y a d'autres raisons évidentes, tant sociales que culturelles. Pourtant, nous pensons qu'il n'y a pas mieux à faire que de les condamner à la prison, qui, comme le député l'a mentionné, est souvent considéré comme l'université du crime.

M. Benjamin: Les solutions ne sont pas si nombreuses.

M. Riis: Encore une fois, comme le député de Regina le fait remarquer, il n'y a pas de choix dans leur cas.

C'est dans ce contexte que se situe mon intervention sur le projet de loi C-90, Loi modifiant le Code criminel (détermination de la peine). Je présente les excuses de mon collègue de Port Moody—Coquitlam, qui a consacré beaucoup de temps à ce sujet, qui le connaît comme le fond de sa poche et qui aurait voulu être présent aujourd'hui pour participer à ce débat, mais qui a été retenu par d'autres engagements. C'est la vie! Je parle donc en son nom, mais je sais qu'il se serait acquitté de cette tâche deux fois mieux que moi.

Le projet de loi C-90 était attendu comme la mesure complémentaire à la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition, soit le projet de loi C-36, qui a reçu la sanction royale en juin 1992 et qui constitue la réponse tardive à deux rapports importants: l'un par la Commission canadienne sur la détermination de la peine, en 1987, et l'autre par le Comité permanent de la justice et du solliciteur général de la Chambre des communes, intitulé *Responsabilités à assumer*, qui a été déposé en 1988 et qui est un excellent rapport.

S'il est adopté, le projet de loi à l'étude sera la première révision importante des dispositions sur la détermination de la peine depuis plus de 125 ans, ce qui en dit long sur la loi actuelle. Celle-ci est tout à fait dépassée. Nos dispositions en matière de détermination de la peine n'ont aucun sens. Les juges se plaignent parce qu'ils n'ont aucune marge de manoeuvre dans ce domaine. Bref, la situation actuelle est un véritable désastre.

Il y a des années que nous attendons cette révision, mais au moins celle-ci est-elle enfin arrivée. Je me rappelle que la dernière tentative du genre était le projet de loi C-19, qui est mort au *Feuilleton* en 1984.

• (1340)

Le projet de loi actuel renferme un énoncé sur le but et les principes de la détermination de la peine, des dispositions relatives à des mesures de rechange, des modifications aux procédures liées à la détermination de la peine, des dispositions sur le contrôle judiciaire des dates d'admissibilité à la libération conditionnelle, et ainsi de suite. Il n'est pas nécessaire d'entrer dans les détails. Monsieur le Président, nous sommes bien au courant, vous et nous, des particularités de cette mesure.

Je veux toutefois discuter de certaines parties précises du projet de loi qui ont été très bien accueillies. J'essaie de trouver des raisons de me réjouir dans l'ordre du jour de cet après-midi. L'article 717 prévoit des mesures de rechange pour les délinquants adultes. C'est une excellente disposition, et elle va dans le bon sens. Je crois que nous sommes tous heureux qu'elle soit enfin présentée.

Un autre élément du projet de loi est l'article 726.2, qui invite explicitement les juges à donner les motifs du choix de la peine et à les faire consigner au dossier. Cette nouvelle exigence aidera ceux qui sont mêlés au prononcé des peines, les contrevenants eux-mêmes, les cours d'appel, les médias et le grand public à mieux comprendre la situation.

S'il est une chose qui laisse songeur, dans notre monde juridique et judiciaire, c'est bien la détermination de la peine. Il arrive qu'une personne se rende coupable, aux yeux de la société, d'un crime odieux et s'en tire avec une simple réprimande. Par contre, une autre personne croupira derrière les barreaux pendant dix ans parce qu'on a trouvé un peu de marijuana dans son camion. C'est

absolument incroyable. Tout ce que je veux dire, c'est qu'il faut ramener un peu de raison dans notre régime. S'il est une chose sur laquelle tous les Canadiens qui ont étudié cet aspect s'entendent, c'est que cette demande qui est faite aux juges de donner leur motifs et de les faire consigner au dossier est une mesure d'importance absolument fondamentale.

Un autre article, le 719, prévoit que la période d'emprisonnement débute le jour où le condamné est mis sous garde. C'est encore là une excellente initiative. Il arrive tellement souvent que des gens soient incarcérés et passent un grand bout de temps en prison et que leur peine ne soit prononcée qu'au bout de longs mois. C'est regrettable. Nous condamnons ce genre de chose ailleurs, mais nous devons commencer par voir ce qui se passe chez nous. Nous sommes heureux de cette disposition.

L'ancienne ministre de la Justice, aujourd'hui ministre de la Défense nationale et candidate à la direction de son parti, avait promis de présenter la deuxième phase de cette mesure législative, celle qui porte expressément sur les amendes et les peines intermédiaires.

Le recours à des mesures de rechange pour les délinquants adultes est pleine de bon sens, si on examine la situation actuelle. Trop souvent, les prisons provinciales sont remplies de gens qui n'ont pas payé leurs dettes, et, comme je l'ai dit tout à l'heure, le tiers des détenus y sont parce qu'ils n'ont pas payé leurs amendes. Certes, ne pas payer une amende est une chose grave, et il ne faut pas badiner avec la loi, mais c'est loin d'être une preuve que le contrevenant est trop dangereux pour vivre en société. L'imposition d'une peine de prison pour une amende impayée entraîne des coûts injustifiables pour les contribuables. En outre, la société ne se sent pas mieux protégée et le contrevenant n'est pas plus capable de payer l'amende en sortant de prison. Je pense donc qu'il faut trouver une solution de rechange à l'emprisonnement de quiconque ne paie pas une amende.

Les coûts changent d'une province à l'autre. Disons, par exemple, qu'à un coût moyen d'environ 75 $ par détenu par jour, la condamnation à une peine de prison de 14 jours d'un contrevenant pour défaut de paiement d'une amende de 300 $ coûtera, au maximum, 1 050 $ à l'État. Aussi, toute loi permettant aux tribunaux de chercher des solutions de rechange comme le service communautaire serait la bienvenue.

La ministre précédente avait fait la promesse, au moment où le projet de loi à l'étude a été présenté il y a presque un an, que la deuxième partie suivrait de peu. Il a fallu près d'un an pour que ce projet de loi passe de la première à la deuxième lecture—ce qui est loin d'un record de rapidité, à mon avis. Je presse donc le ministre de la Justice actuel de songer à briser quelques records et de présenter la partie II de ce projet de loi pendant la présente session afin que nous puissions au moins amorcer le processus, voire le compléter.

Si certains éléments du projet de loi ont été vantés pour leur caractère sensé et progressiste, on a déploré par contre certaines de ses lacunes. Dans un communiqué portant sur le projet de loi C-90, les porte-parole du ministère de la Justice ont promis ceci:

> La réforme proposée dans le projet de loi C-90 et celle du régime correctionnel énoncée dans le projet de loi C-36, qui est entré en vigueur la semaine dernière, constituaient ensemble une refonte coordonnée et globale du système de justice pénale du Canada.

À vrai dire, il est probable que cette mesure législative ait très peu d'effet sur les activités quotidiennes de détermination de la peine, voire pas du tout.

• (1345)

Julian Roberts, qui enseigne actuellement à l'Université d'Ottawa et a travaillé comme chercheur pour la Commission de réforme de la détermination de la peine, a comparu aux audiences du comité permanent en 1988. Il soutient, dans une étude non encore publiée sur le projet de loi, que:

> Les changements proposés dans le projet de loi C-90 ne sont pas réels, mais seulement illusoires.

Autrement dit, il prétend que cet exercice n'est pas sérieux.

Je vois que mon temps de parole achève. Je répète qu'il y a encore beaucoup à dire pour souligner les points faibles de ce projet de loi. Je regrette que mon collègue, le député de Port Moody—Coquitlam, le porte-parole du NPD pour la justice, ait été dans l'impossibilité d'être des nôtres. Durant l'étude en comité, il fera ressortir les points qui, d'après lui, doivent être améliorés et modernisés pour que le processus soit bien adapté aux années 90 et prêt pour le siècle suivant.

M. Jim Karygiannis (Scarborough—Agincourt): Monsieur le Président, pendant que nous étudions ce projet de loi et que nous en débattons, il est important de chercher à comprendre et de demander au gouverne-

ment pourquoi ce projet de loi a pris tant de temps à nous revenir.

Est-ce parce que les élections s'en viennent? Le gouvernement tente-t-il de contourner la réalité?

Il y a quatre ans, le ministre a promis de moderniser la Loi sur les jeunes contrevenants. Voici ce qu'il a dit dans le discours du Trône:

> Le besoin d'assurer la protection de la société l'emporte largement sur celui de protéger les jeunes contrevenants.

Ce besoin a persisté au cours des quatre dernières années, mais le gouvernement était trop occupé à négocier l'ALÉNA. Le gouvernement avait, semble-t-il, bien d'autres chats à fouetter. Et puis, tout à coup, à la veille des élections, voici qu'il propose la deuxième lecture du projet de loi C-90.

La députée de Scarborough-Centre, qui continue d'éviter le vrai problème, a consacré un bulletin parlementaire complet aux peines et au système judiciaire.

Il y a quatre ans, j'ai pris la parole à la Chambre pour présenter le projet de loi d'initiative parlementaire C-26 modifiant la Loi sur les jeunes contrevenants. Les ministériels et les néo-démocrates avaient alors dit: «N'y pensez même pas. Ce n'est pas ce qu'il nous faut. Ça ne passera pas. Il ne faut pas faire ceci ou cela.» On a torpillé le projet de loi en deuxième lecture.

Mon projet de loi comportait pourtant d'excellentes idées que le gouvernement a volées pour essayer de les mettre en application, mais cela n'a pas abouti. Revenons-en aux raisons pour lesquelles j'ai présenté mon projet de loi.

Un jeune contrevenant de ma circonscription de Scarborough—Agincourt qui a commis un triple meurtre a été condamné à purger une peine d'au plus trois ans. Cela a soulevé un tollé au sein de la population et dans ma circonscription. Des changements s'imposaient. J'ai donc proposé quatre changements: premièrement, le renvoi automatique devant un tribunal pour adultes des causes de meurtre impliquant un contrevenant âgé de plus de 14 ans; deuxièmement, un traitement obligatoire; troisièmement, pour tous les crimes à part le meurtre, une peine de cinq ans moins un jour.

Voici ma question, que j'adresse au député du troisième parti. Ne convient-il pas avec moi que le gouvernement obéit au souci électoral quand il attend exactement un an avant de ramener le projet de loi à la Chambre? Il veut nous faire oublier la dure réalité, les vrais problèmes que pose l'économie. Il y a belle lurette qu'il aurait dû faire étudier ce projet de loi.

M. Riis: Monsieur le Président, mon collègue a tout à fait raison.

Un projet de loi a été présenté il y a 11 mois, après que la population eut demandé pendant de nombreuses années que des modifications relatives à la détermination de la peine soient apportées au Code criminel. Il est donc juste de dire que nous sommes à la toute fin du mandat du gouvernement actuel et qu'il reste beaucoup à faire.

Le débat limité que nous avons eu ici aujourd'hui fait néanmoins ressortir toute une série de lacunes et la nécessité d'apporter des modifications. En fait, il serait même préférable de repartir à zéro et de présenter un nouveau projet de loi amélioré. Cependant, le processus a été amorcé et nous devons traiter du projet de loi tel qu'il est.

Étant donné que le Comité de la justice est surchargé de travail et que le gouvernement essaie de faire adopter rapidement ces dernières initiatives, je suppose que ce dernier en profitera pour dire, pour des raisons politiques, qu'il a au moins présenté le projet de loi à la Chambre des communes, sans aller jusqu'à dire qu'il l'a fait adopter.

Laissons de côté l'aspect cynique de toute cette affaire. Il est trop facile de dire que le gouvernement fait cela pour des fins politiques. C'est probablement le cas.

• (1350)

Disons plutôt qu'il s'agit d'une question très importante pour notre pays. On a l'impression au Canada que le respect de la loi diminue dans notre société. On a l'impression au pays que certaines personnes s'en tirent impunément et que beaucoup s'en tirent avec des peines minimales après avoir commis des crimes; c'est presque sans conséquence pour eux. Il s'agit de perceptions, mais souvent ce qu'on perçoit correspond à la réalité.

D'autres personnes sont condamnées à une peine de 10 ans de prison pour des infractions que la société considérerait comme légères ou sans importance, comme je l'ai déjà dit. De plus en plus de gens croient que notre système judiciaire ne fonctionne pas bien du tout. Voici une occasion de le changer. Voici une occasion de le rendre plus adéquat.

Il faut que le gouvernement exprime son appui autrement que par un simple texte législatif. Je veux dire que dans le cas, par exemple, d'une personne qui n'a pas payé une amende de 300 $, il y a sûrement mieux à faire que de la condamner à une peine d'emprisonnement parce que dans un tel cas, nous sommes certains qu'elle ne paiera pas, sans compter que son emprisonnement coûtera très cher à la société.

Nous pouvons certainement trouver de bons moyens de nous occuper des autochtones qui ont des démêlés avec la justice. Il est évident que les différences culturelles exigent du système de justice des solutions différentes.

Nous connaissons une multitude d'exemples de sentences inadaptées au cas de citoyens autochtones. Nous devrions adopter dans notre système de justice pénale des règles tenant compte des cultures autochtones.

Nous arrivons ensuite à la question de l'incarcération des femmes. Nous pourrions parler pendant des heures et des heures des lacunes du système dans le cas des femmes. Le député a aussi mentionné les jeunes contrevenants. S'il y a un sujet qui met les Canadiens de tous les coins du pays en rogne aujourd'hui, s'est bien la Loi sur les jeunes contrevenants. La loi actuelle n'atteint pas les objectifs qu'elle devait atteindre à l'origine. Au début les intentions étaient effectivement bonnes, mais ça n'a tout simplement pas marché. Il faut revoir cette loi.

Et il y a tout le reste. C'est pourquoi je dis que nous devons consacrer davantage de temps et d'efforts à toutes ces questions et le gouvernement doit offrir son soutien. Je veux dire que si nous voulons vraiment améliorer la détermination des peines, alors oui, adoptons le projet de loi C-90 avec des amendements. Il nous faut prévoir des solutions de remplacement aux peines d'emprisonnement pour que les juges aient le choix et puissent imposer des peines qui permettront d'éviter que des délinquants récidivent. Le dédommagement des victimes est une bonne option, car trop souvent, ce sont elles qui perdent en bout de ligne. L'auteur d'un crime s'en tire souvent sans jamais avoir à se préoccuper de la personne qu'il a lésée, que ce soit directement ou indirectement.

Prenons le temps qu'il faut et prévoyons tous les mécanismes de soutien nécessaires pour que le projet de loi atteigne ses objectifs. C'est ce qui manque ici: du temps et du soutien. Espérons que nous assisterons à des changements, si ce n'est pas sous le gouvernement actuel, du moins sous le gouvernement qui sera élu dans quelques mois.

Mme Ethel Blondin-Andrew (Western Arctic): Monsieur le Président, je suis ravie d'avoir l'occasion de participer au débat sur le projet de loi C-90, qui vise à remplacer toutes les dispositions de la partie XXIII du Code criminel par une version revue et corrigée.

La notion de sanctions substitutives pour les adultes est introduite dans ce projet de loi. Cette notion est presque identique à celle inscrite dans la Loi sur les jeunes contrevenants. J'imagine que la plupart de ses partisans qui ont examiné le système en place pour les jeunes contrevenants ont également participé à l'élaboration de cette modification.

Je dois féliciter les députés de tous les partis qui siègent au Comité des finances et qui ont travaillé en étroite collaboration pour régler des questions très épineuses.

La modification relative aux sanctions substitutives m'intéresse au plus haut point. Plusieurs régions du pays sont à la recherche de nouvelles formes de justice. Cela englobe évidemment toute la question de la détermination de la peine.

Parmi les solutions de rechange envisagées, notons le service communautaire et les programmes d'éducation. L'inculpé devrait assumer la responsabilité de ses actes et accepter de participer à ce genre de programme.

• (1355)

Ces dernières semaines, je me suis rendue dans ma circonscription pour rencontrer les responsables d'un programme de justice pour les autochtones dans la localité de Rae Lakes. Les participants à ce programme spécial se penchent sur la question de la justice pour les autochtones.

Avant la rencontre, je suis tombée sur un article du *Globe and Mail*, qui traitait du cas d'un Métis reconnu coupable d'un vol à main armée. Fait intéressant, on a tenu compte de deux points de vue différents pour déterminer la peine, le point de vue d'un tribunal ordinaire et celui d'un groupe d'anciens formé de treize Métis.

Ce qu'il y a d'intéressant dans ce cas particulier, c'est que l'inculpé a dû avouer son crime, puisqu'il a fait face à la victime ainsi qu'aux parents et surtout à la mère de la victime. Cette expérience a donné à réfléchir à tous ceux qui y ont participé.

Après que l'affaire eut été examinée à fond sous la présidence d'un juge, les treize Métis de cette collectivité ont été invités à rendre un jugement et à imposer une peine. La peine recommandée à l'origine était de six à huit ans d'emprisonnement. Cet individu a finalement été condamné à 18 mois de prison.

La procédure utilisée est très intéressante. Tout a été pris en compte. Comme tous le savent sans doute, le système judiciaire autochtone procède de façon plutôt holistique. On tient compte de tous les détails de la vie de l'accusé, non pas pris isolément mais dans leur ensemble. Tous les éléments sont inextricablement liés et aucun ne saurait être rejeté ou négligé.

On a tenu compte de toute la vie de cet individu, de toutes les épreuves qu'il avaient subies. Les épreuves qu'il avait fait subir à d'autres ont aussi été exposées par sa victime et les parents de sa victime. Puis, les anciens de la collectivité ont raconté dans le détail ce qui s'était passé au juste, ce qui a beaucoup donné à réfléchir à toutes les personnes présentes.

La peine a finalement été fixée à 18 mois d'emprisonnement, mais je crois que la procédure utilisée a été la plus importante partie de toute cette affaire pour l'intéressé, en ce sens qu'on a examiné bien des aspects de sa vie, y compris le crime lui-même.

Des mesures de rechange de ce genre sont mises à l'essai. Je suis allée en d'autres lieux, au Canada, où la criminalité prolifère. Deux endroits se partagent probablement le plus haut taux de récidive au Canada: Kenora—Rainy River, en Ontario, et les Territoires du Nord-Ouest. Nous avons le plus grand nombre de récidivistes.

Bien sûr, nombre des incarcérations sont liées à l'abus de diverses substances. On parle notamment de toxicomanie et d'alcoolisme. Il faut en tenir compte. Il ne s'agit pas d'en faire une excuse, mais de reconnaître que cela fait partie du problème.

L'autre chose que j'ai trouvée particulièrement intéressante dans ma visite de la circonscription de Kenora—Rainy River, c'est une localité appelée Pikangikum, où le suicide chez les jeunes prend des proportions alarmantes.

Des habitants de cette localité cherchent une autre façon d'appliquer la justice dans leur milieu. Ils envisagent diverses possibilités, telles la création de comités, la participation de toute la collectivité, un système qui tienne davantage compte de la culture de la collectivité, qui n'empêchent pas de punir les criminels avec toute la rigueur de la loi.

Cela dit, nous ne devons pas oublier, en modifiant la partie XXIII du Code criminel, que bien des tentatives de modification du Code criminel découlent des sentiments de désespoir et d'impuissance qu'inspirent les affaires qu'on nous a rapportées dans tout le pays. Songez au Rapport Cawsy en Alberta. Ce rapport très accablant et cinglant préconisait une modification du système judiciaire.

• (1400)

Nous devrions aussi nous souvenir de l'enquête sur l'affaire Donald Marshall. Pendant un certain nombre d'années, M. Marshall a comparu devant des comités de la Chambre des communes, afin de discuter avec certains députés de diverses questions liées à la justice. Nous devrions aussi nous souvenir d'autres rapports qui ont été publiés dans l'Est.

Il existe un énorme document intitulé *The Justice System and Aboriginal Peoples*. Il s'agit du rapport d'une commission d'enquête du Manitoba présidée par le juge Murray Sinclair et portant sur l'administration de la justice et les populations autochtones. Ce document comprend diverses parties très bien structurées, qui expliquent et abordent un certain nombre de questions liées aux droits des autochtones ainsi que la grande question de l'administration de la justice et des populations autochtones. Il traite de la conception autochtone de la justice.

Parce que j'ai vécu et travaillé avec des anciens, je puis, à l'aide d'exemples, expliquer aux Canadiens et à mes collègues en quoi la conception de la justice est différente chez les autochtones. La notion de réadaptation n'a rien de nouveau. Les autochtones parlaient plutôt de ressourcement pour désigner cette réalité. Lorsqu'un crime est perpétré, le ressourcement ne vise pas uniquement l'auteur de ce crime, mais également sa victime ainsi que la communauté, parce que la douleur et le poids qui accablent un individu, bon ou mauvais, accablent aussi tous les gens vivant dans son entourage, en raison de la famille étendue et des liens de parenté qui existent dans ces communautés étroitement unies.

Les anciens jouent un rôle extrêmement important à ce chapitre. Nous étudions les systèmes de justice de rechange d'un océan à l'autre et nous devons nous souvenir qu'il y a un certain nombre d'objectifs visés. En ce qui concerne la détermination de la peine des jeunes contrevenants, le programme de travaux communautaires est l'une des mesures qui connaît le plus de succès.

On a constaté un très faible taux de récidive chez les gens qui ont une peine à purger et qui, à cette fin, doivent exécuter, à l'extérieur, des travaux difficiles ainsi que des

services communautaires, par exemple, fendre du bois, transporter de l'eau, prendre soin des anciens et s'acquitter, pour la communauté, d'autres tâches et services très exigeants. C'est une solution de rechange intéressante.

Parce que les communautés autochtones envisagent d'une façon globale non seulement les questions liées à la justice, mais toute l'existence des autochtones, il est très difficile d'isoler, dans l'esprit des autochtones, le crime lui-même.

Je puis donner des exemples concernant les Navajos, les autochtones du Sud qui, à l'origine, descendent des Dénés. Ces autochtones jugent presque tous les crimes, sauf ceux qui sont très graves. Ils ont leurs juges, leurs avocats, leurs policiers et leur propre système de justice. Ils cherchent maintenant à obtenir entière juridiction pour juger des crimes graves dont pourra être saisie la Cour suprême des États-Unis. Beaucoup de nos semblables au Canada s'inspirent de ce qui se fait aux États-Unis pour ce genre de mesures de rechange également.

Lors du dernier référendum tenu dans tout le pays, nous avons discuté de la question de l'autonomie gouvernementale, dans le cadre de laquelle il nous faut disposer de pouvoirs fondamentaux pour obtenir précisément un niveau satisfaisant d'autonomie gouvernementale. L'un de ces pouvoirs fondamentaux est lié au système de justice. Nous ne pouvons pas avoir de gouvernement sans un système de justice. Voilà, je suppose, l'une des raisons fondamentales pour lesquelles nous voudrions obtenir des changements qui soit plus appropriés, qui fournissent des moyens de rechange plus appropriés pour appliquer la justice aux autochtones de tout le pays.

Il y a quelques années, j'ai eu l'occasion de visiter une prison pour femmes lorsqu'une de mes amies et collègues, une femme très travailleuse a produit un vidéo sur les femmes en prison. J'ai participé à un banquet et à une cérémonie et j'ai parlé avec de nombreuses détenues dont beaucoup étaient malheureusement handicapées ou avaient tenté de se suicider. On déplore l'absence d'un processus qui s'adapterait à la volonté de vivre de ces gens-là, de continuer, de se réinsérer dans la société, de se ressourcer complètement. Nous devons faire bien comprendre que nous ne voulons pas réduire le système de justice en disant que nous cherchons d'autres moyens de rendre justice. Nous voulons en fait réaliser la réinsertion dans la société et le ressourcement tout en rendant véritablement justice. Nous ne voulons pas que les délits restent impunis. Nous disons cependant qu'il y a d'autres façon d'arriver à cette fin.

• (1405)

Le système actuel ne fonctionne manifestement pas. Il faut tenir compte du fait que la majorité des détenus sont des autochtones. Il y a une forte proportion de détenus autochtones, et cela coûte beaucoup plus cher à la société que de chercher à trouver une façon positive dont les autochtones peuvent aspirer à contribuer à la vie du pays. Il coûte beaucoup plus cher de garder un détenu en prison pendant un an qu'il n'en coûte pour envoyer un étudiant autochtone au collège ou à l'université.

Nous devons trouver le moyen de réduire le nombre de personnes que l'on envoie dans des établissements qui représentent quelque chose de négatif et d'augmenter le nombre que l'on envoie dans des institutions qui représentent quelque chose de positif. Je dirais qu'il y a une évolution. Nous disons dans notre rapport *Questions en suspens* du Comité permanent des affaires autochtones, que l'une des questions en suspens est celle de la justice autochtone. C'est dit dans presque tous les rapports publiés qui traitent des établissements qui favoriseraient le changement dans certains domaines.

En 1992, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest a rendu public un plan directeur pour ses services correctionnels. Le plan avait été préparé pour le ministère des Travaux publics en août 1992. Il contient un certain nombre de recommandations. On peut y lire qu'il faut davantage de programmes institutionnels et communautaires pour répondre aux besoins en éducation et aux besoins culturels et psychologiques des délinquants; que la plupart des programmes doivent être élaborés au niveau communautaire et régional pour être appropriés sur le plan culturel; que tous les types de programmes devraient être accrus, mais en particulier ceux qui portent sur l'abus d'alcool et de drogues, sur le contrôle de soi chez les violents, sur l'estime de soi et sur la préparation à la vie quotidienne; que les programmes doivent être adaptés aux niveaux d'éducation et de compétence des délinquants; et que des programmes doivent être conçus spécialement pour répondre aux besoins des détenus dans les établissements fédéraux.

On envisage de faire passer les détenus des pénitenciers fédéraux dans des institutions des Territoires du Nord-Ouest. Cet amendement autoriserait certainement un tel exercice.

Dans l'étude sur la prestation des services correctionnels, on dit dans le modèle *a*: «On comble les lacunes dans la prestation des services, par exemple des programmes et des traitements satisfaisants, en attribuant davantage de ressources aux établissements correctionnels. Selon ce modèle, on mettrait moins l'accent sur la con-

ception autoritariste des services. Les collectivités continueraient de jouer un rôle limité en tant que consommateurs de programmes et de services correctionels et la structure rigide et autoritariste des services correctionnels dans la collectivité ne changerait pas considérablement par rapport au système actuel.»

Il s'agirait essentiellement d'un modèle global qui comprendrait les ressources des établissements actuels, qui apportent déjà leur pleine contribution, mais qui seraient également sensibles aux besoins précis, notamment aux besoins culturels de la région et des collectivités.

Dans la communauté dénée d'où je viens, il faut considérer certains aspects importants lorsqu'on examine la détermination de la peine. Il faut se rappeler que la collectivité veut contribuer à la réinsertion sociale du contrevenant. Il ne faut pas écarter ou négliger la famille, car elle veut faire sa part elle aussi. Dans la poursuite de la justice, examiner le crime comme tel constitue l'aspect le plus important. Dans la société dénée, la société inuit et chez les populations autochtones, on veut aider le contrevenant à réintégrer la société et à chercher des formes d'aide, qu'elle soit psychologique, juridique ou médicale, ou d'autres formes de traitements lorsqu'il se rend compte qu'il ne peut pas surmonter ses problèmes. C'est un aspect qu'il faut reconnaître.

Dans la collectivité, les gens ont des moyens d'examiner toute la question d'aide et de guérison. Il ne s'agit pas de punir, mais peut-être de reconnaître les fautes d'une personne sans vouloir changer sa vie. C'est reconnaître le fait que les gens sont prêts à payer pour leurs erreurs. Comme je l'ai mentionné dans l'exemple que j'ai utilisé au sujet du Métis, il y avait une reconnaissance face à la victime et à sa famille qu'un crime avait été commis, il y avait du remords. C'était très évident.

• (1410)

Dans ces cas-là, quand on doit faire face à ses victimes, cela donne vraiment à réfléchir. Cela a probablement plus de répercussions, je pense, que lorsqu'on est condamné dans un climat plutôt antiseptique et parfait où on est séparé de sa victime et où cela engendre peut-être plus d'animosité, de récriminations et d'aigreur que de pardon et de compréhension. Cela pourrait conduire à davantage d'incompréhension et d'amertume.

Dans le cas présent, nous cherchons à guérir l'esprit, le corps et l'âme. Nous cherchons à changer le comportement de cette personne et à reconnaître la différence.

D'un bout à l'autre du pays, nous avons des jeunes contrevenants, et je m'y intéresse particulièrement parce que ma circonscription est composée d'autochtones. J'ai à coeur que nous réduisions le nombre de personnes d'origine autochtone, et de préférence de toutes les origines, qui sont détenues dans ces établissements, mais le taux élevé d'incarcération d'autochtones, l'ignorance du système judiciaire, les conseils peu judicieux et la déformation des faits ont pour causes principales, notamment, les barrières linguistiques, l'incompréhension et le manque de ressources.

Les gens diront qu'ils veulent aller en prison parce qu'ils n'ont pas d'argent pour payer. Il semble que ce soit un système pour les riches et les pauvres ou pour les gens instruits. Quand on considère le taux d'analphabétisme chez les autochtones, il n'est pas rare de constater qu'on pourrait y établir un lien avec le nombre d'incarcérations et de sentences qui s'ensuivent.

Certes, on propose toujours beaucoup de recommandations en ce qui concerne les projets de loi, mais je crois que celle-ci est des plus importantes. Nous voulons aller de l'avant. Nous essayons d'améliorer nos institutions afin que le Canada soit davantage un pays où il fait bon vivre pour tous les Canadiens.

Si nous sommes des gens sensibles, pragmatiques et, pour une fois, compatissants envers les besoins des délinquants autochtones, nous devrions songer à des solutions de rechange telles que la déclaration de la victime sur les répercussions du crime. C'est actuellement laissé à la discrétion des tribunaux. Le poursuivant et l'inculpé auraient ainsi l'occasion de se prononcer sur la peine. Les deux parties fourniraient des éléments de preuve, et le tribunal exigerait qu'on les produise et convoquerait des témoins.

En terminant, je voudrais aborder un autre point. On peut fignoler le système et le Code criminel mais ça ne suffit pas. Il faut changer le système, l'institution, en profondeur. Je souhaiterais voir—le premier ministre et le ministre de la Justice le savent bien—un autochtone occuper le poste d'un des neuf juges de la Cour suprême. Ce n'est pas un souhait irréaliste.

Les Premières nations devraient être représentées au sein de toutes les institutions du pays. Pour avoir côtoyé des membres de l'Association du Barreau autochtone et de l'Association du Barreau canadien, je sais qu'il y a chez ces gens-là des personnes saines de corps et d'esprit qui ont beaucoup d'expérience. Prenez, par exemple, le rapport sur la justice au Manitoba. La commission qui l'a rédigé est présidée par un autochtone. Ce rapport a été déposé par Murray Sinclair. Il y a parmi les autochtones des gens aptes à siéger à la Cour suprême du Canada.

M. David Kilgour (Edmonton-Sud-Est): Monsieur le Président, je me demande si ma collègue pourrait commenter deux points. Je me souviens qu'il y a longtemps, un jeune autochtone de Vancouver, âgé d'environ 19 ans, avait été condamné à un mois de prison parce qu'il avait volé une demi-livre de beurre. Nous parlions encore en livres à cette époque. Le juge avait cru bon de lui donner une telle peine pour cette infraction. Je me demande si la députée a déjà réfléchi à la façon de sensibiliser les procureurs, les tribunaux et les autres intervenants. Deuxièmement, si elle a envie d'en parler, pourrait-elle nous dire si elle croit que l'incarcération est pire pour les autochtones que pour les non-autochtones?

• (1415)

Mme Blondin-Andrew: Monsieur le Président, je pense qu'il faut utiliser tous les moyens à notre disposition pour sensibiliser les intervenants. Jusqu'à un certain point, je me considère moi-même comme un moyen de sensibilisation. Si vous voulez, je me considère comme un porte-parole pour faire part des sentiments des autochtones face à leur sort déplorable. Mais je n'aime pas employer cette expression. Parlons plutôt de leur lutte pour la justice.

Je crois qu'au fil des ans, mes collègues se sont sensibilisés au problème, dans un sens, parce que nous avons des sénateurs d'origine autochtone et qu'il y a mon collègue et moi-même à la Chambre. En outre, d'autres autochtones nous ont précédés. En outre, le nombre de professionnels d'origine autochtone oeuvrant dans le domaine de la justice augmente sans cesse. Il y a Murray Sinclair le juge Igloliorte, de nombreux avocats, comme David Nahwegahbow, Sam Stevens et David Angus. Ce ne sont que quelques-uns des autochtones qui ont entrepris d'informer et de sensibiliser les gens, un peu partout au Canada. Albert Angus a bien illustré le problème en racontant qu'il a comparu en cour et qu'on ne l'appelait pas l'accusé, mais le client, parce qu'il est autochtone. C'est un fait intéressant. Ce n'est pas parce qu'on est autochtone qu'on n'a pas le droit de se présenter la tête haute à son procès.

Je pense donc qu'il y a des gens qui s'occupent de transmettre le message. Je crois que les milieux juridiques montrent beaucoup d'esprit de collégialité, d'érudition.

La deuxième question était celle de savoir si l'incarcération est plus difficile pour les autochtones que pour les non-autochtones. C'est une question très délicate, et propre à soulever beaucoup de polémique. L'un des exemples que je peux donner est le cas de Betty Helen Osborne. Elle n'a pas été condamnée. Le problème, c'est plutôt que justice n'a pas été rendue à la suite de son décès. Des non-autochtones ont perpétré un crime haineux et méprisant contre cette jeune fille innocente, et ils n'ont pas été poursuivis. Je pense que c'est un exemple utile. Ce genre de chose reste une exception, mais dans ce cas précis, c'est une très grave exception. Le cas de Donald Marshall en est un autre exemple. Encore une fois, je pense qu'on peut dire qu'on ne lui a pas rendu justice.

On pourrait citer plusieurs exemples concrets. J'ose espérer cependant que les temps changent et que la situation s'améliore. On a souvent dit qu'il y avait deux formes de justice dans notre pays, l'une pour les non-autochtones et l'autre pour les autochtones. J'ose espérer que ce n'est pas vrai.

Je pense que les modifications apportées à la partie XXIII du Code criminel permettront de régler ce problème. On pourrait aussi chercher à obtenir un système judiciaire indépendant, dans le cadre de l'autonomie gouvernementale. On contribuerait ainsi à éliminer les doutes qui pourraient subsister quant à ce qu'une même peine d'incarcération peut représenter pour des personnes de races différentes.

M. Ray Funk (Prince-Albert—Churchill River): Monsieur le Président, je suis heureux de participer à ce débat sur le projet de loi C-90 qui vise à modifier le Code criminel, notamment en ce qui a trait à la détermination de la peine.

Je représente la circonscription de Prince-Albert—Churchill River, qui compte probablement plus de personnes incarcérées que n'importe quelle autre circonscription du pays, à l'exception de Kingston. Il s'y trouve trois grands établissements fédéraux: le pénitencier de la

Saskatchewan, qui est maintenant un établissement à sécurité moyenne, l'unité spéciale de détention, où sont incarcérés des individus comme Charles Ng et M. Olson de Vancouver, ainsi que la ferme du pénitencier, un établissement à sécurité minimum où les gens jouissent d'une certaine liberté et vaquent à divers travaux de ferme.

• (1420)

Il y a aussi des établissements provinciaux comme Pine Grove, qui est un organisme correctionnel pour femmes, de même qu'un organisme correctionnel pour hommes et une unité de détention pour jeunes. Bien sûr, lorsqu'il y a une telle concentration d'établissements de ce genre, on retrouve aussi un certain nombre de groupes communautaires qui appuient le système judiciaire dans son ensemble. Ceux-ci s'occupent des délinquants pendant qu'ils sont en détention, à leur sortie de prison, durant leur séjour dans des foyers de transition, etc.

Certains organismes s'occupent des familles des délinquants. Toute une série de professionnels interviennent aux différents niveaux du système judiciaire, notamment le personnel de première ligne comme les gardiens de prison, les conseillers et le personnel de soutien dans les établissements, les agents de libération conditionnelle et les conseillers dans la collectivité. Il y a toute une myriade de gens qui sont directement touchés par ce que la Chambre décide de faire dans le domaine de la justice pénale.

Il y a également les établissements chargés de la formation dans le domaine correctionnel, tels que l'université de Regina. L'Institut Gabriel-Dumont, géré par les Métis, a un programme de formation en justice et d'autres programmes semblables. Par conséquent il y a énormément d'intérêt dans ma circonscription, comme dans le grand public d'ailleurs, pour ce que nous faisons dans le domaine de la justice et, plus particulièrement, dans celui de la détermination de la peine.

Comme l'a dit le porte-parole de l'opposition, je me demande pourquoi le gouvernement a décidé d'entreprendre l'étude de ce projet de loi maintenant. Je remarque dans le document que j'ai sous les yeux que la première lecture en a été faite le 23 juin 1992, il y a un an. Il me semble que si le gouvernement disait vrai lorsqu'il a expliqué ses intentions en présentant cette mesure législative, il l'aurait mise à l'ordre du jour beaucoup plus tôt.

Les cyniques prétendent que le gouvernement fait preuve d'opportunisme en produisant son projet de loi maintenant que le public apeuré réclame à cor et à cri qu'on fasse quelque chose contre la criminalité et pour rendre les rues plus sûres.

Néanmoins, là n'est pas la question. La question est de savoir ce qui est dans ce projet de loi. Un mélange, je crois. Il y a des choses que tout le monde appuierait, je pense. Il y a des choses que, personnellement, j'aurais du mal à appuyer et malheureusement, il y a beaucoup de choses qui doivent être repensées.

Parmi les choses que moi, au moins, j'approuve, il y a l'article 717 qui recommande de recourir plus souvent à des mesures de rechange pour les contrevenants adultes. Je pense qu'en ce qui concerne la détermination de la peine, nous avons besoin d'un plus grand nombre d'options. C'est un fait généralement reconnu et cette mesure législative marque un pas dans cette direction.

J'approuve le paragraphe 726(2) qui demande clairement au tribunal d'énoncer les motifs qui l'a porté à décider d'une peine donnée dans une affaire donnée, motifs qui sont consignés au dossier. Il est très important, à mon avis, que le public sache ce qui se passe au sein du système de justice pénale, qu'il sache ce qui s'est dit au tribunal et les motifs qui ont guidé le juge dans la détermination de la peine.

Ce n'est pas seulement le public qui doit le savoir—ça lui est beaucoup plus facile aujourd'hui, grâce aux médias, de suivre les procès—mais aussi tous ceux qui ont quelque chose à voir avec le système. Je veux parler des familles des délinquants, des familles des victimes ainsi que des victimes et des délinquants eux-mêmes qui, bien souvent, n'avaient guère idée de ce qui se passait au tribunal et des motifs qui avaient conduit le juge à prononcer une peine donnée.

Il s'agit d'une mesure très importante qui doit être inscrite dans la loi. Je pense néanmoins qu'on aurait pu aller plus loin. Nous avons en effet besoin dans ce pays d'une commission spéciale qui diffuserait les renseignements à l'échelon national et effectuerait des recherches qualitatives et quantitatives sur l'efficacité des différentes peines.

Nous devrions pour cela faire appel aux plus grands spécialistes car nous voulons être sûrs que la justice est appliquée de façon conforme et uniforme dans tout le pays.

• (1425)

Cette question comporte certains autres aspects qui méritent considération. D'abord, on devrait se demander si l'on s'attaque vraiment à certains des véritables problèmes qui existent. Lorsque je visite ces établissements et que je parle aux détenus, deux éléments me frappent toujours.

Premièrement, il y a le grand nombre de personnes incarcérées pour défaut de paiement d'amendes. Elle sont là uniquement pour des raisons monétaires. Parfois, le défaut de paiement n'est pas la cause immédiate de leur incarcération, mais si vous examinez l'historique, vous constatez comme moi que, dans de nombreux cas, la personne s'est tournée vers la criminalité parce qu'elle s'était d'abord retrouvée dans un établissement pénitentiaire pour n'avoir pas payé une amende.

On a souvent répété que ces établissements sont les meilleures écoles d'apprentissage de la criminalité, et c'est vrai dans bien des cas. C'est une véritable tragédie que des jeunes, ou des gens en général, soient ainsi incarcérés simplement parce qu'ils n'avaient pas l'argent requis pour payer une amende au moment opportun. Au début, ils sont souvent détenus pour de courtes périodes seulement, mais ils ont l'occasion de rencontrer d'autres contrevenants et de s'initier à des façons de penser et à des modes de vie qui les dirigent vers la route du crime à leur sortie de l'établissement.

Les gens ainsi détenus pour défaut de paiement d'amendes sont nombreux, et c'est vraiment une situation qu'il faudrait examiner de plus près. Je sais que certains gouvernements provinciaux offrent des mesures de rechange comme les programmes de travaux compensatoires, mais ces programmes ne touchent qu'un petit pourcentage des gens incarcérés pour des raisons monétaires.

Deuxièmement, ceux qui visitent les établissements pénitentiaires canadiens en général, et certainement ceux de ma circonscription, ne peuvent faire autrement qu'être découragés, devant la grande proportion d'autochtones qui s'y trouvent. Toutes les statistiques pertinentes montrent que le nombre d'autochtones incarcérés est nettement supérieur à la proportion des autochtones dans la population en général. En fait, c'est là une réalité tragique dans notre société dont nous devrions avoir honte. Nous devrions essayer d'y remédier en prenant des mesures bien concrètes.

On a effectué bien des études et tenu beaucoup de débats sur toute la question de l'application du système judiciaire aux autochtones. Manifestement, nous n'avons pas le temps de revenir sur toutes ces questions. En outre, on lance des initiatives extrêmement constructives.

Les gens de la Saskatchewan et peut-être d'ailleurs, car on en a parlé aux nouvelles nationales, ont peut-être entendu parler du cas d'un Métis, Yvan Morin, dont la sentence a été fixée par un comité spécial, à Saskatoon. Ce comité était composé d'anciens parmi les Métis, d'autres chefs métis et de juristes. Manifestement, le contrevenant était présent, mais il y avait également là la victime du crime ainsi que des gens qui étaient là pour la soutenir.

Les intéressés se sont réunis pendant un après-midi et, après des discussions très dures et intenses sur les circonstances entourant cette affaire, ils ont recommandé une sentence qui, à bien des égards, était unique et novatrice. C'était la première fois, à ma connaissance, qu'on essayait quelque chose de ce genre à ce niveau-là. Je pense que cela représentait vraiment une percée importante en ce qui concerne les sentences à imposer aux autochtones.

En outre, il faut féliciter le gouvernement de la Saskatchewan d'avoir rétabli un programme d'assistance parajudiciaire aux autochtones dans son dernier budget provincial. Les temps sont durs en Saskatchewan, et nous sommes heureux que le gouvernement provincial ait reconnu que c'était là une priorité à laquelle on devait consacrer de nouvelles sommes car cela s'imposait de toute urgence.

J'ai déjà travaillé pour le Collège communautaire de Natonum où les premiers travailleurs autochtones auprès de tribunaux ont recu leur formation, et j'ai contribué dans une certaine mesure à cette formation. Dans les années 1970, il était extrêmement utile de pouvoir compter sur des gens parlant les langues autochtones, qui comprenaient la façon de voir les choses des autochtones, qui étaient en mesure de traduire non seulement les mots mais aussi les notions aux délinquants et qui étaient capables donner aux gens traduits en justice des conseils qu'ils pouvaient comprendre. Je suis très heureux que ce programme ait été rétabli.

• (1430)

Il reste cependant beaucoup à faire. À l'heure actuelle, nous ne faisons qu'effleurer le problème de la justice autochtone et des changements qu'il faudra apporter, non seulement pour faire justice aux autochtones mais aussi pour assurer leur ressourcement.

Je voudrais également parler d'une question que je n'oublierai pas puisque je m'en suis occupé pendant un an et demi; je fais ici référence au pavillon de ressourcement pour femmes autochtones condamnées par la justice. Pendant des décennies, la prison pour femmes de Kingston a eu la réputation d'être un établissement malsain, en particulier pour les autochtones. Trois détenues autochtones de ma circonscription s'y sont suicidées, et c'est ce qui a en bonne partie amené le solliciteur général à effectuer une enquête. La prison a été fermée et remplacée par des centres régionaux répartis un peu partout au Canada, et par un pavillon de ressourcement autochtone. Malheureusement, cet établissement n'a pas été construit à Prince-Albert, comme le souhaitaient beaucoup d'entre nous, mais l'essentiel est que ce pavillon existe, peu importe l'endroit où il se trouve.

Dans une optique plus générale, l'ensemble de la société pourrait tirer profit du débat qui a actuellement cours sur le système de justice autochtone. Notre propre système judiciaire aurait intérêt a prêter attention à certaines idées qui ressortent de ce débat.

La notion de réconciliation du délinquant et de la victime est au coeur même du système de justice autochtone. Pour les autochtones, la justice vise essentiellement à réconcilier le délinquant et la victime. Ce concept est trop souvent oublié dans notre propre système judiciaire, qui est un système de masse très impersonnel.

Nous aurions aussi intérêt à nous pencher sur la notion de guérison entretenue par les peuples autochtones. De nombreux intervenants au sein du système estiment depuis longtemps que la réinsertion est un volet essentiel, tout comme l'imposition de peines plus appropriées et la protection du public.

Les peuples autochtones ont une vision beaucoup plus globale de la notion de guérison. Celle-ci a une dimension spirituelle et englobe la famille dans son sens large. Elle fait aussi intervenir la collectivité, de même que la victime et l'auteur de l'infraction. Cette vision holistique de ce qu'est la guérison a souvent été absente dans notre perception de la réinsertion sociale d'un contrevenant. Cette perception est souvent très mécanique en ce sens qu'un contrevenant est inscrit à un programme au terme duquel on présume qu'il est prêt à réintégrer la société.

La réinsertion signifie beaucoup plus que cela. Le taux de récidive dans notre système montre que notre approche en matière de réinsertion sociale n'a pas donné de bons résultats. Je répète que nous aurions intérêt à nous inspirer de la notion de guérison et de la vision holistique qui caractérisent l'approche des peuples autochtones.

Je veux rendre hommage aux intervenants dans le système de justice pénale qui travaillent très fort à l'intérieur d'un cadre souvent très rigide et fixé par la loi. Vous avez intérêt à prendre au sérieux les procédure judiciaires.

Le système comporte beaucoup de contraintes pour diverses raisons: son caractère pénal; un manque chronique de fonds, notamment pour les programmes de réinsertion; des ressources humaines insuffisantes dans bien des institutions; la conception des institutions; et une propension de la part des politiciens à alerter l'opinion publique relativement à certaines de ces questions. Toutes ces contraintes sont très gênantes lorsqu'on essaie d'avoir une approche constructive. Ces contraintes créent une situation en vertu de laquelle les intervenants dans le système pénal, notamment les gardiens de prison, les conseillers, les agents de libération conditionnelle et les autres qui s'occupent des activités de soutien, doivent travailler très fort dans un contexte délicat.

À l'heure actuelle, les institutions de ma circonscription sont très surpeuplées, et je suis certain qu'il en est de même partout ailleurs au pays. Le personnel de ces institutions est très insuffisant. Des programmes sont supprimés, malgré le fait que ceux qui les dispensent ont souvent une approche très originale, créative et humanitaire, ce qui est tout à leur honneur. À bien des égards, ces gens-là ont apporté des améliorations, réhabilité des personnes et rendu la société plus sûre en dépit du peu de mécanismes et de ressources que nous mettons à leur disposition.

• (1435)

En guise de conclusion, j'aurais aimé que, dans ce projet de loi, on aborde toute la question de la détermination de la peine d'une manière plus globale et créative. J'aurais aimé en outre qu'on établisse une commission de la détermination de la peine chargée d'étudier la question de façon permanente, de diffuser les idées nouvelles sur ce qui fonctionne mieux, d'informer les juges et autres employés de la justice au sujet des solutions de rechange aux peines.

Il est à espérer qu'on ait la volonté politique de passer à l'action en affectant de l'argent et des ressources à des aspects comme la justice autochtone, la réconciliation des contrevenants et des victimes, la prise en compte des besoins des victimes avec la participation du grand public et du système de justice pénale.

Mon parti et moi allons appuyer ce projet de loi. Cependant, nous espérons qu'il ne constitue que la première étape d'un long processus menant à l'établissement d'un système de détermination de la peine vraiment juste et efficace dans le cadre du système de justice canadien.

M. Russell MacLellan (Cap-Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, je voudrais poser une question. Il y a des établissements correctionnels dans la circonscription du député; ce dernier a évidemment eu l'occasion de converser avec des agents de correction. D'après moi, il est avantagé par rapport à la plupart des députés qui n'ont pas eu cette possibilité.

Pour ma part, je m'inquiète du fait que nous ne nous concentrons pas sur la réhabilitation. Un agent de correction à qui j'ai parlé m'a dit qu'au Canada, il fallait absolument améliorer et multiplier nos efforts de réhabilitation si nous voulons que l'incarcération donne de meilleurs résultats et que le récidivisme diminue. Je voudrais savoir ce que le député en pense.

M. Funk: Monsieur le Président, je remercie le porte-parole de l'opposition pour la justice d'avoir posé cette question. Je tiens à souligner le travail qu'il a fourni à l'égard de ce projet de loi ainsi que de tout le dossier.

Ceux qui oeuvrent dans le milieu judiciaire, notamment les agents de correction qui sont sur la première ligne, apprécient ce que le comité de la Chambre des communes a fait et sont heureux de constater qu'on se préoccupe vraiment de ce qui se passe dans leur domaine.

La question se rapporte à l'efficacité de nos méthodes de réhabilitation et à l'opinion de ceux qui sont sur la première ligne à l'égard de nos travaux.

Seulement la fin de semaine dernière, pour rentrer dans ma circonscription, j'ai pris l'avion avec quatre ou cinq gardiens de pénitencier de la Saskatchewan. Ils étaient venus suivre un cours de formation dans la capitale. Je garde un souvenir très vif de la discussion que nous avons eue sur ces questions pendant les trois heures et demie de vol. Comme le député le dit, c'est avantageux d'avoir l'occasion de parler à ces gens-là.

Ils feraient valoir les points suivants. Entre autres, ils en ont contre la surpopulation des établissement carcéraux. Aucun établissement surpeuplé ne peut fonctionner bien, si l'espace est insuffisant pour les détenus qui y sont affectés. Il est presque inévitable qu'un établissement surpeuplé manque de personnel. Même si l'on veut réadapter les détenus, il est très difficile de le faire, faute d'espace, et le personnel manque de temps à consacrer aux programmes actuels.

Les employés sont frustrés parce que souvent des changements sont faits sans consulter les intervenants de première ligne qui doivent assurer le service. Par exemple, les agents chargés de cas individuels dans les établissements ont récemment assumé une nouvelle fonction: ils doivent faire rapport aux commissions des libérations conditionnelles sur l'admissibilité des détenus à la libération conditionnelle. On ne les a pas consultés à ce sujet, et cela rend la situation difficile. D'une part, le travailleur social est censé être là pour que les prisonniers puissent parler ouvertement avec lui, échanger, et les aider à résoudre leurs problèmes.

• (1440)

D'autre part, les travailleurs sociaux doivent s'assurer que les détenus suivent leurs programmes et surveiller leur présence en classe ainsi que faire rapport à la commission des libérations conditionnelles. Ces travailleurs sont donc des confesseurs, en quelque sorte, mais ils sont aussi censés faire rapport à la commission des libérations conditionnelles. On n'avait pas pensé à ce conflit de rôles avant de présenter cette modification.

Dans le pénitencier de Saskatchewan, on avait instauré la pratique d'intégrer les délinquants sexuels parmi les autres détenus. On l'a fait presque sans consulter les intervenants de première ligne, et cela a provoqué une véritable crise dans l'établissement, parce qu'il est très risqué de mêler les délinquants sexuels aux autres détenus.

Les travailleurs de première ligne se sentent limités par l'état actuel des choses, la surpopulation, et ils sont très frustrés par les compressions au niveau de la formation et de certains aspects de la réadaptation. Il y a beaucoup de bonnes idées dans le système carcéral et je pense que nous en profiterions tous si nous écoutions les travailleurs de première ligne, notamment en ce qui concerne la réadaptation, parce qu'ils sont en contact avec la réalité quotidienne dans les établissements.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, je voudrais prendre quelques minutes pour parler de la réhabilitation en milieu carcéral, dans le cadre de ce débat sur le projet de loi C-90.

Je vous exposerai dans un instant un cas particulier, mais je voudrais commencer par m'associer aux vues exprimées par certains de mes collègues, à savoir qu'il faut absolument que nos lois soient de nature à décourager la criminalité, l'activité criminelle, et que les peines que nous imposons soient conçues pour dissuader les

criminels en puissance de commettre de telles infractions.

Par conséquent, l'incarcération et les autres peines devraient être d'une durée suffisante pour garantir dans toute la mesure du possible que nous, en tant que société, ne laissons pas des personnes qui manifestent encore des comportements criminels courir les rues, tout en veillant à ce que leur réinsertion soit possible, une fois qu'elles sont réhabilitées et qu'elles ont payé leur dette envers la société.

Il y a un vieux dicton à propos des sentences plus longues que nécessaire. Mon collègue, qui est avocat, le connaît probablement mieux que moi. Je vais essayer de paraphraser ce dicton qui dit à peu près ceci: justice trop rigoureuse devient injustice.

C'est de cela que je veux vous entretenir. Je veux parler du cas d'un résident de Glengarry—Prescott—Russell. Ce cas a été porté à ma connaissance il y a environ un mois, lors d'une conversation téléphonique. Voici ce qui en est. La personne en question, un homme, a commis un crime aux États-Unis d'Amérique en 1971. Il a dévalisé une banque et a été appréhendé. Ce délit a été perpétré sans violence, si ce n'est l'acte de voler la banque. L'État du Massachussets l'a donc condamné à une peine de cinq à dix ans.

Après avoir purgé deux années, cette personne a eu droit à une journée de libération conditionnelle dans le cadre du régime de semi-liberté. Elle en a profité pour quitter les États-Unis et venir rejoindre son épouse au Canada. C'était en 1973, il y a vingt ans de cela. La personne a alors réintégré la société canadienne, s'est trouvée un emploi qu'elle occupe encore officiellement aujourd'hui, vingt ans plus tard. Elle a acheté une maison et a élevé deux enfants. Ses filles n'étaient que des bébés à l'époque, mais elles sont aujourd'hui de jeunes adultes et elles habitent dans ma circonscription.

• (1445)

Un jour de mars dernier, la GRC frappe à sa porte et l'informe qu'on doit l'arrêter et l'extrader vers les États-Unis parce qu'il s'est évadé de prison en 1973. Aujourd'hui, cet homme est en prison au Canada et attend les procédures d'extradition. Il attend en prison depuis près de deux mois.

La femme de cette homme, sa famille, les employés de l'usine où il travaille m'ont téléphoné. Ils ont fait signer une pétition de centaines de noms pour me demander mon aide. J'ai immédiatement pris des renseignements et je suis allé rencontrer le chef de police de cette localité de ma circonscription. J'ai rencontré le maire et je lui ai demandé très simplement ce qui se passait. Cet homme est-il un criminel? Est-ce quelqu'un qui fait quelque chose de mal ou que, pour une raison quelconque, je ne devrais pas aider? On m'a répondu non. Pour autant qu'on sache, cet homme est depuis de longues années un excellent citoyen. Tous les travailleurs de l'usine sans exception m'ont demandé de l'aider.

Lorsque cet homme a été incarcéré, sa femme a téléphoné à ses deux filles pour leur dire que leur père était en prison. Ces deux femmes, toutes deux mariées et ayant des enfants, qui sont donc les petits-enfants du prisonnier, n'avaient pas été mises au courant. C'est ainsi qu'elles ont appris que leur père avait commis un crime en 1971 et que, en 1993, après avoir purgé deux ans de sa peine aux États-Unis et après avoir vécu 20 ans au Canada, parfaitement réintégré dans la société, se retrouvait en prison. Il coûte aux contribuables canadiens des centaines et des centaines de dollars chaque jour, et cela durera jusqu'à son extradition aux États-Unis, où il purgera le reste de sa sentence pour un crime commis en 1971.

Voici mon point de vue de profane. Je ne suis pas très versé en droit, contrairement à certains de mes collègues. J'applique les critères suivants, même s'ils peuvent vous paraître logiques ou illogiques. Ferons-nous de cette personne un homme meilleur en le réincarcérant? Je ne le crois pas. En jetant en prison cet homme, dont personne ici ne connaît encore le nom, réussirons-nous à dissuader d'autres gens de commettre des crimes? Certainement pas. La société est-elle plus en sécurité? Je ne le crois pas. Après tout, si ce grand-père dans la cinquantaine avait voulu commettre une infraction, il aurait pu le faire bien avant. Ces critères qui tiennent de la logique la plus élémentaire ne me fournissant aucune réponse, je me demande alors pourquoi nous agissons ainsi. Pourquoi faisons-nous cela à cet homme?

J'applique alors d'autres critères. Je pense à d'autres contrevenants. Je pense à cet individu qui a purgé une peine de deux ans d'emprisonnement. Cela peut paraître assez court, mais ça équivaut à la peine qu'ont purgée les assassins du ministre Pierre Laporte.

Je me demande alors pourquoi l'État du Massachusetts réclame l'extradition de cet homme et pourquoi nous devrions accéder à cette requête.

• (1450)

J'ai abordé le ministre de la Justice, d'abord en privé, pour lui demander s'il ne pouvait pas agir par compassion, si cela se fait encore ici, et au nom de la logique, pour mettre un terme à ce processus. Je lui ai demandé d'autoriser cet homme à recouvrer immédiatement sa liberté et de rejeter la demande de l'État du Massachusetts, qui réclame l'extradition de ce grand-père dans la cinquantaine, qui sera sous peu livré aux autorités judiciaires des États-Unis. Avant son extradition, je serai en mesure de divulguer son nom. Il m'a déjà demandé de le faire, mais je veux attendre encore un peu, car j'espère toujours trouver un moyen de l'aider sans divulguer son nom. Je dois avouer que je n'y suis pas encore parvenu.

Je ne crois pas qu'il y ait à la Chambre un député qui soit un aussi ardent défenseur de la loi et de l'ordre que moi, mais cela dit, notre société sera-t-elle meilleure après l'extradition de cet homme? Non. Notre société ne sera pas meilleure.

Je reviens à ce que je disais tout à l'heure, à savoir que justice trop rigoureuse devient injustice. Ceux qui appliquent la loi ont peut-être parfaitement le droit de faire ce qu'ils font à cet homme, mais ce n'est pas ce qui s'appelle servir la justice, à aucun point de vue.

Cet homme a cependant la chance que son employeur, un très grand employeur de ma circonscription, l'ait mis en congé autorisé pendant qu'il est en prison en attendant le déroulement de la procédure. Il n'a pas encore été congédié, mais dans combien de temps le sera-t-il? Il se peut que cet homme perde son revenu, sa maison, sa femme, sa réputation aux yeux de sa famille, de ses amis et de ses petits-enfants.

Je ne suis pas encore grand-père, mais si j'avais moi-même commis un crime il y a vingt ans et quelque—et je ne veux pas dire que j'ai déjà commis un crime—, si je m'étais bien réinséré dans la société, je ne crois pas que la justice serait bien servie en ramenant tout mon passé à la surface, en me faisant subir ce qu'elle fait subir à cet homme.

Nous parlons aujourd'hui de faire de meilleures lois, de retirer de la société les gens qui ont un comportement nuisible et de ne les y réintégrer que lorsqu'il convient de le faire, lorsqu'ils se sont amendés et dans le cas dont je vous parle, le système de justice va à l'encontre de tout ce que nous avons dit aujourd'hui et de toutes les règles que nous, parlementaires, connaissons.

• (1455)

Par conséquent, j'en appelle publiquement au ministre de la Justice qui peut, en dernier ressort, décider d'extrader ou non une personne, de ne pas autoriser l'extradition dans ce cas-ci. De plus, j'espère que quelqu'un à l'ambassade des États-Unis lira le hansard d'aujourd'hui et convaincra le gouverneur du Massachusetts de faire tout en son pouvoir pour abandonner les accusations et de ne plus demander l'extradition de cet homme dont le dossier est déjà entre les mains de la GRC.

Monsieur le Président, je vous remercie et je remercie tous les députés d'avoir écouté mon intervention en faveur d'un grand-père canadien d'âge moyen qui, si nous prenions les bonnes décisions, pourrait retrouver son emploi, sa famille, sa femme et des petits-enfants. Il serait honteux que nous ne réussissions pas à sauver cet homme du sort qui l'attend.

M. Russell MacLellan (Cap-Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, je voudrais poser au député une question sur ce qu'il vient de dire et sur les observations très importantes qu'il a faites relativement à la personne qui pourrait être extradée aux États-Unis.

Je sais que les États-Unis ont demandé l'extradition d'une autre personne. Le gouvernement n'a pas encore acquiescé à la demande et attend que les États-Unis lui fournissent plus d'informations. Je ne peux pas me prononcer sur la valeur de ces informations, mais j'aurais pensé que, pour demander l'extradition de quelqu'un, les États-Unis devaient, d'entrée de jeu, fournir toutes les informations pertinentes.

Je m'inquiète de certaines demandes d'extradition provenant des États-Unis. J'espère que le nouveau gouvernement américain clarifiera et uniformisera les dispositions à cet égard. Évidemment, je m'empresse d'ajouter que ce nouveau gouvernement n'a rien à voir avec les demandes dont j'ai parlé.

Le député est-il d'avis que certaines demandes d'extradition des États-Unis posent un problème, qu'il s'agit d'un problème constant dont le Canada devrait s'inquiéter ou est-ce simplement un cas isolé qui préoccupe le député?

M. Boudria: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de sa question. Il est important que, au regard de l'extradition, nous entretenions d'excellentes relations avec les États-Unis d'Amérique. Nos deux pays ont la plus longue frontière non protégée du monde. Aussi, ceux qui se comportent mal peuvent traverser la ligne imaginaire qui sépare nos deux pays et aller chercher refuge de l'autre côté.

Il est donc important de pouvoir compter sur des mesures d'extradition rigoureuses et de faire en sorte que celles-ci soient respectées le plus possible. Cela dit, il y a dans la loi des dispositions garantissant la prise en considération de nos valeurs, à titre de société canadienne, lorsque nous autorisons ou refusons une extradition.

Rappelez-vous ce qu'un autre collègue a dit il y a environ une heure, alors que la Chambre débattait de ce même projet de loi. Il a dit que nos voisins du Sud ont tendance à recourir à l'incarcération trois fois plus que nous. En conséquence, nos critères à ce chapitre ne sont pas les mêmes. Ils ne sauraient l'être.

Il faut donc que, à titre de société, nous ayons une certaine latitude pour prendre nos décisions. C'est cela qui me préoccupe en l'occurrence. Je ne suis même pas certain que l'État qui réclame l'extradition de cette personne souhaite vraiment que le Canada accède à sa requête. Je me demande si les autorités de cet État n'espèrent pas tout simplement essuyer un refus, ce qui leur permettra d'épargner à leurs contribuables les centaines de milliers de dollars nécessaires pour incarcérer quelqu'un qui, pendant 20 ans, a travaillé dans une usine et élevé sa famille au Canada.

• (1500)

Il faut se souvenir de cela. Nous devons tenir compte de nos différences et de nos valeurs au moment de prendre ces décisions, mais il faut évidemment respecter le fait que des extraditions doivent avoir lieu dans certains cas. Je ne mets pas en doute le principe de l'extradition, mais l'application de celui-ci dans le cas de cet électeur de ma circonscription. Si ce principe a été appliqué ainsi jusqu'à maintenant, il n'est pas impossible que le même problème se soit produit en d'autres circonstances.

M. David Kilgour (Edmonton-Sud-Est): Je me demande si mon collègue a songé à écrire au nouveau gouverneur du Massachusetts, qui a été élu il y a deux ans, pour lui demander de retirer l'affaire. Je crois que seul le gouverneur peut faire une telle demande et qu'il s'agit d'une simple formalité pour le département d'État. Le député a-t-il envisagé cela? Ne peut-il pas nous dire pourquoi il ne veut pas révéler le nom de l'électeur en question?

M. Boudria: Monsieur le Président, il y a exactement une semaine aujourd'hui, l'épouse de—je suppose que je devrai dire le prisonnier, faute de mieux—l'épouse de cet homme de ma circonscription m'a demandé si elle pouvait rendre cette affaire publique. Je lui ai dit de n'en rien faire pour le moment et d'au moins essayer encore une fois d'obtenir justice. Je crois savoir que son mari et elle sont en train d'obtenir d'autres opinions juridiques. Voilà pourquoi je tiens toujours à taire le nom de cet homme. Je vais m'entretenir avec son épouse et lui plus tard aujourd'hui, et, s'ils le veulent, je divulguerai alors le nom de cet homme. Je suppose que les médias m'interrogeront sans doute au sujet de l'intervention que je fais maintenant.

Quant à écrire au gouverneur du Massachusetts, j'avais cru comprendre que cela devait être fait par les personnes qui représentent cet homme, c'est-à-dire ses conseillers juridiques. Une fois que je serai sûr que cela a été fait, je m'adresserai en tant que député au gouverneur, en tant que représentant élu s'adressant à un autre représentant élu. Évidemment, si notre propre ministre de la Justice laissait entendre clairement qu'il n'est pas disposé à donner suite à la demande d'extradition, la démarche risquerait de ne pas aboutir. Étant donné la façon dont la décision a été prise, étant donné que c'est un cas possible d'extradition conformément à la loi canadienne, cet homme ne peut même pas être libéré sous caution à l'heure actuelle. Tel est le problème. Il ne peut pas être libéré sous caution à l'heure actuelle. Il est en prison depuis deux mois et aucun cautionnement n'est possible dans son cas.

Il pourrait être libéré immédiatement, sans cautionnement ni autre chose du genre, sur une décision du ministre. Voilà pourquoi nous avons procédé de cette manière, car cela nous permettait de ne révéler son nom à personne d'autre que le ministre. J'espère encore—et je suis sûr de parler ici au nom de l'épouse de cet électeur, de ses enfants, de ses confrères de travail, de son employeur et de tous les gens de sa localité—que cela sera fait.

M. David Kilgour (Edmonton-Sud-Est): Monsieur le Président, à propos du projet de loi C-90, Loi modifiant le Code criminel (détermination de la peine) et d'autres lois en conséquence, on remarquera que le projet de loi a été présenté en première lecture le 23 juin 1992. Les Canadiens se demanderont peut-être pourquoi il a fallu une année entière pour que le projet de loi soit remis à l'étude, mais je ne connais pas la réponse. Le gouvernement expliquera peut-être pourquoi il lui a fallu attendre une année avant d'en saisir de nouveau la Chambre.

• (1505)

En parlant du projet de loi, le problème de la criminalité grandissante préoccupe beaucoup de Canadiens de nos jours. Un sondage effectué conjointement par le *Edmonton Sun* et la firme Yerxa en janvier 1993, et publié dans le *Edmonton Sun*, révélait que les habitants d'Edmonton considèrent la criminalité comme le problème social le plus grave.

Pourquoi le gouvernement a-t-il été si lent à réagir aux problèmes de la criminalité et de la prévention de la criminalité? La mesure à l'étude aujourd'hui, bien qu'elle se fasse attendre depuis longtemps, constitue un pas dans la bonne direction. La justice, les droits des victimes et la protection de la société doivent venir au sommet de nos préoccupations.

On peut atteindre ces objectifs en s'attachant à la prévention du crime. Ce n'est qu'une fraction infime des 7 milliards de dollars que nous dépensons chaque année pour les services de police, les prisons, les tribunaux et ainsi de suite, qui sert à la prévention du crime. En tant que société et en tant que futur gouvernement, espérons-le, nous devons nous attacher davantage à assortir la peine au crime. Nous devons abandonner le modèle du XIX^{e} siècle de la prison pour endettés que Charles Dickens et bien d'autres écrivains ont décrite, surtout quand on songe à l'état actuel de l'économie.

Imposer un service communautaire et des programmes d'apprentissage aux petits délinquants non violents, et je ne saurais trop insister sur cet aspect, constitue un bon moyen de les empêcher de devenir des délinquants vraiment dangereux.

Les prisons ont rarement un effet dissuasif, d'après mon expérience et d'après l'expérience de la plupart des gens qui ont eu affaire régulièrement au système judiciaire. Nous avons tous entendu parler de la prison-fabrique de récidivistes. On a inventé ce terme précisément parce qu'il arrive souvent que les contrevenants qui ont été exposés pendant assez longtemps au code d'éthique de l'établissement, un code voulant qu'il soit bien d'être méchant, commettent, après avoir été libérés, des crimes plus graves que leur première infraction.

Permettez-moi de parler d'une conférence qui a été donnée récemment, non loin de la Chambre des communes, par M. Ron Nichol, président de Prison Fellowship International. Je vous résumerai très brièvement les propos que M. Nichol a tenus la semaine dernière devant un certain nombre de personnes, dont des députés. Il a souligné qu'en 1973 il y avait 210 000 prisonniers aux États-Unis. La plupart de ses observations portaient sur les États-Unis. L'année dernière, il y en avait 1,3 million. Qu'on imagine 1,3 million d'Américains en détention!

Au Canada, il y a en tout temps environ 30 000 personnes dans nos prisons. Malheureusement, les criminels sont de plus en plus jeunes et commettent des crimes plus graves qu'auparavant. Dans le «bon vieux temps», les gens n'avaient pas à fermer à clé leur maison et leur voiture. Les députés se rappellent-ils cette époque dans leur localité? Je m'en souviens certainement, car j'ai grandi à Winnipeg. Cette époque est bien révolue dans la plupart des localités des États-Unis et du Canada.

Après avoir travaillé pendant douze ans comme conseiller dans des établissements correctionnels, M. Nichol, qui est un Canadien de Lethbridge, a visité des centaines de prisons dans 60 pays du monde. Il nous a dit qu'il avait appris trois choses pendant ces années: tout d'abord, les politiciens et leurs mesures, y compris, je présume, le projet de loi que nous étudions aujourd'hui, ne sont d'aucune efficacité contre le crime. Il nous a dit que les libéraux qui ont fait porter leurs efforts sur la réinsertion sociale du contrevenant et qui ont dépensé de l'argent pour des programmes au cours des dernières décennies, ont échoué.

Aux États-Unis, le taux de récidivistes qui retournent en prison se situe toujours aux environs de 65 p. 100. Aux États-Unis, sur trois détenus qui ont été libérés, deux retournent en prison dans les cinq ans, je crois. Les conservateurs champions de l'ordre public qui, depuis 1980, ont tenté de serrer la vis aux criminels ont constaté qu'ils réussissaient à dissuader très peu de gens avec leurs mesures et leurs discours musclés. Ce sont surtout les gouvernements Reagan et Bush qui ont eu recours à la méthode forte. Or, ça n'a pas donné grand-chose.

Après avoir visité bien des pénitenciers, des pires et des meilleurs, M. Nichol en est venu à la conclusion qu'aucune prison, peu importe qu'elle soit bien ou mal aménagée, ne peut assurer la réinsertion sociale des délinquants. Toutes les prisons sont des écoles du crime. Institutionnaliser les gens ne peut que les rendre irresponsables. Tout le monde est d'accord pour dire que les prisons sont utiles, voire nécessaires pour protéger la population contre les criminels vraiment dangereux. Une minorité d'entre eux doivent, de toute évidence, être tenus à l'écart de la société, en lieu sûr. On a récemment évoqué le cas de condamnés qui devraient être tenus en permanence à l'écart de la société.

• (1510)

M. Nichol a également dit que son expérience, longue de douze ans, lui avait appris que la criminalité dans le monde a des origines spirituelles ou ethniques. Il n'est pas d'accord avec ceux qui imputent la criminalité à la

pauvreté, au chômage, aux piètres conditions sociales, à la génétique, aux médias et que sais-je encore.

Une voix: Je ne suis pas d'accord.

M. Kilgour: Je crois que ma collègue dit qu'elle n'est pas d'accord.

Une voix: Sur ce point particulier.

M. Kilgour: Elle n'est pas d'accord. J'espère que vous parlerez sur ce projet de loi.

Troisièmement, si une infraction est principalement de nature morale, un système de justice pénale réformé devrait se concentrer sur des mesures de réhabilitation comme celles qui ont été mentionnées plus tôt par la députée de Western Arctic dans ses sages observations. Il faut notamment envisager le dédommagement des victimes et la restitution, qui sont des aspects que l'on avait oubliés, et il faut faire participer les communautés en cause.

Je ne sais pas si vous le savez, monsieur le Président, mais c'était la méthode utilisée par de nombreuses civilisations. Comme M. Nichol le faisait remarquer, c'est en 1116 que le roi Henri I^{er} d'Angleterre décrétait que le crime ne touchait que le criminel et l'État. Beaucoup plus tard, Winston Churchill faisait remarquer que les prisons témoignaient du climat moral et des valeurs d'une société.

En Europe de l'Est—j'espère qu'il est clair que je paraphrase ce que disait l'orateur l'autre soir—où l'État était tout puissant depuis 1945 environ, il n'y avait aucune base morale à ce qu'a fait l'État pendant quatre ou cinq décennies.

M. Nichol et de nombreux autres observateurs, moi y compris, ont décidé que les pénitenciers refusent depuis trop longtemps de reconnaître que les détenus sont des êtres partiellement spirituels et que la spiritualité et la morale sont étroitement liées. Toutes les cultures ont leurs racines dans un culte ou une religion.

L'Amérique du Nord et beaucoup d'autres pays ont besoin d'un vaste renouveau spirituel et moral, comme celui qui a été lancé par William Wilberforce et le secte Clapin à la fin du XIX^{e} siècle en Angleterre.

Pour en venir aux bonnes nouvelles, à un endroit près de San Jose, au Brésil, qui a une population de 1,3 million d'habitants, il y a une prison qui abrite environ 365 détenus. Cette prison, je pense, a traversé une mauvaise période et, il y a quelques années, sa direction a été prise en charge par un petit groupe de chrétiens brésiliens qui ont commencé à la diriger selon les principes du christianisme. Aujourd'hui, les prisonniers disent aux nouveaux qui arrivent: «Les valeurs de Jésus sont mises en pratique dans cette prison». Il n'y a que deux gardiens rémunérés et 30 à 40 bénévoles dans cette prison. Chaque prisonnier est adopté par une famille de la région qui l'aidera à sa sortie de prison. Le taux d'échec pour cette prison est de 5 p. 100 par rapport à 75 p. 100 pour les prisons du reste de la province de Sao Paulo.

Prison Fellowship International a essayé par la suite d'appliquer cette méthode à des détenus des systèmes correctionnels de Californie, mais cet organisme s'est heurté à des difficultés à cause de la séparation constitutionnelle stricte entre l'Église et l'État aux États-Unis. Cet organisme espère répéter bientôt l'expérience brésilienne en Équateur et peut-être en Écosse et dans la Fédération russe.

Pour en revenir au projet de loi, le Programme des mesures de rechange dans la Loi sur les jeunes contrevenants a eu du succès dans de nombreux cas où des délinquants primaires avaient reconnu leurs torts et étaient disposés à se soumettre à une discipline ou à une formation sans qu'une détention soit nécessaire. Il n'y a aucune raison, à mon avis, pour que cela ne donne pas également de bons résultats avec certains adultes.

Entre autres choses, la vie en prison enlève aux détenus la responsabilité de subvenir à leurs besoins en tant que membres productifs de la société.

• (1515)

Le travail communautaire leur donnerait un certain sens des responsabilités et la satisfaction de savoir qu'ils peuvent apporter une contribution positive à la société. Pourquoi devrions-nous, en tant que Canadiens, pratiquement pousser à la faillite les gouvernements fédéral et, semble-t-il, provinciaux ou payer des milliers de dollars tous les ans pour garder quelqu'un en prison pour un chèque sans provision ou un petit vol, alors que cette personne pourrait s'acquitter de sa dette envers la société en travaillant dans la communauté? Est-il vraiment logique d'envoyer quelqu'un en prison pendant 30 jours parce que cette personne n'a pas payé une amende relativement minime?

Il y a actuellement presque 30 000 Canadiens adultes incarcérés et environ 180 000 de nos concitoyens sont emprisonnés tous les ans pendant une certaine période. Comme cela coûte environ 30 000 $ à 80 000 $ par personne tous les ans—je pense que c'est maintenant plus près de 60 000 $—pour les garder en prison, il n'est pas étonnant que le coût de la criminalité soit si élevé dans notre pays. La criminalité coûte aussi aux Canadiens près de 14 milliards de dollars par an. Cependant, moins de 0,5 p. 100 des 7 milliards de dollars dont j'ai parlé tout à l'heure vont à la prévention du crime.

On dirait que les gens trouvent normal qu'il y ait une hausse de la criminalité et que le taux de criminalité continue d'augmenter. Il y a de nombreuses années, j'ai participé, aux frais des contribuables canadiens, à une conférence des Nations Unies sur la criminalité, à Caracas. L'une des choses que j'ai apprises lors de cette conférence, c'est que le taux de criminalité au Japon est à la baisse. Je ne vois pas pourquoi nous devrions accepter que ce taux continue de monter au Canada, aux États-Unis ou ailleurs dans le monde. Dans certains pays, y compris le pays où la démocratie industrielle fonctionne le mieux, le taux de criminalité diminue. À mon avis, cette baisse est attribuable notamment à la participation de la collectivité, aux valeurs sociales et au grand respect des Japonnais pour la famille, qu'ils ne veulent pas déshonorer. Je pense qu'ils font beaucoup mieux que nous en matière de prévention du crime.

Je me réjouis donc des dispositions que nous examinons aujourd'hui et qui visent à réformer la détermination de la peine. Cependant, comme je l'ai mentionné tout à l'heure, je me demande bien pourquoi le ministre a attendu si longtemps avant de présenter ce projet de loi alors que son gouvernement est au pouvoir depuis le 4 septembre 1984.

Étant donné que la prison sert rarement à réadapter les délinquants, il ne faudrait y recourir que lorsqu'un délinquant trouvé coupable d'un crime constitue une menace pour la société. Une personne qui fait un vol à l'étalage, par exemple, peut récidiver mais n'est guère susceptible de s'en prendre, physiquement, à une autre personne. J'ai appris que 6 177 des 13 828 détenus qui avaient obtenu une libération conditionnelle entre 1980 et 1985 ont vu leur libération conditionnelle retirée. De toute évidence, on n'avait pas réussi à les réadapter durant leur séjour en prison. Vous qui êtes d'Edmonton, monsieur le Président, et moi-même entendons de telles remarques tous les jours de la part des habitants de nos circonscriptions.

Il y a assez de place dans les prisons pour y garder aussi longtemps que nécessaire les délinquants violents et dangereux de façon à protéger la société. Cependant, l'accent doit être déplacé de sorte que des peines plus importantes soient infligées aux délinquants dangereux comme Joseph Fredericks—ce meurtrier et auteur de viols en série d'enfants—qui, une fois mis en liberté surveillée et après avoir soi-disant remboursé sa dette à la société, a tué le jeune Christopher Stephenson, âgé de 11 ans. Vous savez sans doute, monsieur le Président, que M. Fredericks a par la suite été tué en prison, c'est du moins ce qu'on m'a dit. Les meurtriers comme Albert Foulston et Jerry Crewes, qui ont tué ce policier d'Edmonton, le jeune Ezio Farone, méritent d'être placés sous garde pendant très longtemps, voire à vie. Par contre, des peines différentes doivent être infligées aux délinquants coupables de délits d'une autre nature, par exemple dont le crime consiste seulement à avoir commis un vol ou des actes de vandalisme.

Sait-on qu'au Japon, faire un chèque sans provision n'est même pas considéré comme une infraction criminelle. Les Japonais, je suppose, estiment que si un marchand accepte un chèque d'une personne, c'est son problème et c'est à lui d'essayer de recouvrer son argent. Ils n'estiment pas nécessaire d'embêter la police avec ce genre de choses. Or, les affaires au Japon semblent très bien marcher.

Il y a trop d'incohérences dans notre système de justice. Comment se fait-il que l'auteur d'un viol ne soit condamné qu'à dix-huit mois de prison alors qu'un voleur peut se voir condamné à deux ans moins un jour? Nous avons encore beaucoup de travail à faire pour remédier aux lacunes de notre système de justice pénal. Nous devons aussi tenir compte du fait que les tribunaux sont surchargés de travail, à tel point qu'il y a environ un an, des milliers d'affaires criminelles graves ont dû être abandonnées en Ontario, faute d'avoir pu être traitées assez rapidement. Nous devons alléger la charge de travail des tribunaux pour qu'ils se concentrent sur les criminels dangereux. La prévention du crime doit être abordée comme un ensemble englobant la réforme du système des libérations conditionnelles et la réforme du système de la détermination de la peine.

• (1520)

Pour terminer, je voudrais dire quelques mots au sujet d'une stratégie nationale de prévention du crime. Il se commet au Canada de plus en plus de crimes violents. Les crimes violents menacent un trop grand nombre de localités, d'enfants, de femmes et d'hommes. Nous devons briser le cercle vicieux de la pauvreté, des mauvais traitements infligés aux enfants, de la drogue, de l'alcoolisme, du chômage, de la délinquance, de la prostitution et de la violence familiale. Je souhaiterais qu'il se trouve à la Chambre ou dans le pays quelqu'un pour nous dire comment nous y prendre.

Entre-temps, seule une stratégie de prévention coordonnée peut nous permettre de nous attaquer efficacement aux causes profondes du problème. Il faut davantage d'argent, non pas pour construire d'autres prisons ou augmenter les forces de police, mais pour mettre sur pied un programme intégré de prévention du crime s'attaquant à la racine du mal.

La justice pour tous, voilà ce qu'il nous faut. Les Canadiens dépensent plus de 14 milliards de dollars par an pour la police, les tribunaux et les prisons et pourtant moins d'un demi pour cent de cette somme est consacré à la prévention du crime.

D'après le criminologue Irwin Waller, si on y consacrait 10 p. 100 de cette somme, on pourrait obtenir des améliorations à long terme. Dans son récent rapport sur la criminalité en milieu urbain, Waller dresse le programme d'action que le Canada devrait adopter pour se conformer à la résolution des Nations Unies de 1990 sur la prévention du crime en milieu urbain. D'après cette résolution, la prévention est l'affaire des responsables des éléments susceptibles d'engendrer des activités criminelles, tels que l'urbanisme et le développement urbain, la santé familiale, l'emploi, la formation professionnelle, le logement, les services sociaux, les loisirs, les écoles, la police et l'appareil judiciaire.

La résolution fait également état du besoin d'adopter des stratégies pour lutter contre l'intolérance, le racisme, la glorification de la violence par les médias et pour aider les victimes. L'évaluation de certains programmes aux États-Unis, en Angleterre et aux Pays-Bas révèle qu'il font diminuer la criminalité et, dans certains cas, produisent un rendement de 5 $ pour chaque dollar investi.

Au nombre de ces programmes se trouvent la surveillance de quartier pour prévenir les cambriolages, des garderies pour les enfants vulnérables, la création d'emplois pour les jeunes défavorisés, une approche responsable de l'urbanisme. Selon le professeur Waller, l'accent mis sur la prévention fait partie d'un nouveau consensus global et, à son avis—je pense que les gens d'en face ne seront pas d'accord—, le Canada a besoin d'un nouveau gouvernement national qui passera à l'action dans ce domaine.

Je dis en terminant que, tout comme plusieurs personnes qui de ce côté-ci de la Chambre se sont déjà prononcées, nous appuyons ce projet de loi et nous espérons pouvoir, d'une manière ou d'une autre, lui faire franchir l'étape de l'étude en comité et le faire adopter par la Chambre et par le Sénat. La plupart des Canadiens trouvent que cette législature a fait son temps depuis belle lurette. Les députés devraient être en train de faire campagne. Nous avons entamé la cinquième année. J'espère qu'en dépit de la course contre la montre que cela représente, ce projet de loi, et pour être franc, celui qui a été présenté hier, en arriveront rapidement à l'étape de la troisième lecture et deviendront réalité.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif du Secteur ministériel.)

* * *

LOI CORRECTIVE DE 1993

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Perrin Beatty (au nom de M. Blais) propose: Que le projet de loi C-125, Loi visant à corriger des anomalies, incompatibilités, archaïsmes et erreurs dans les lois du Canada, à y effectuer d'autres modifications mineures et non controversables ainsi qu'à y abroger certaines dispositions ayant cessé d'avoir effet par caducité ou autrement, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif du Secteur ministériel.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif du Secteur ministériel.)

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est 16 heures, la Chambre s'ajourne à 11 heures lundi prochain, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 15 h 26.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 10 mai 1993

La séance est ouverte à 11 heures.

Prière

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Traduction*]

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges) propose que le projet de loi C-405, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu (crédits d'impôt pour les personnes âgées atteintes d'une incapacité), soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif du secteur Économie.

—Monsieur le Président, permettez-moi d'abord de parler d'un ami qui s'appelle Tommy LaFitte. Tommy réside dans une localité de ma circonscription, appelée Port au Port, près de Stephenville. Nos conversations portent généralement sur la pêche, la chasse et les Blue Jays.

[*Français*]

De temps en temps, Tommy et moi, nous nous parlons en français parce qu'il est francophone. Son père s'étant installé à Terre-Neuve, Tommy est né dans un petit village de la région de Stephenville.

[*Traduction*]

Tommy et moi avons fait connaissance il y a moins de trois ans, en août 1990, et, depuis, nous sommes devenus d'excellents amis. Comme je l'ai mentionné, nous échangeons sur bien des sujets et il nous arrive de faire des activités ensemble. Par exemple, environ un an après notre rencontre, Tommy et moi, ainsi qu'un de ses proches, parce que Tommy n'est pas le genre d'homme que sa famille voudrait laisser se promener seul à Toronto, nous avons assisté au SkyDome à une partie des Blue Jays.

Quel rapport y a-t-il entre cette anecdote et le projet de loi dont nous sommes saisis? Eh bien, c'est que je n'ai pas encore dit que Tommy LaFitte va bientôt célébrer son 102e anniversaire de naissance. Tommy, son fils Stan et moi sommes allés au SkyDome pour célébrer son centenaire. Il avait 99 ans quand je l'ai connu.

Or, Tommy LaFitte compte vivre encore longtemps. Au SkyDome, il a promis au vice-président des Blue Jays, entre autres, de revenir pour marquer son 110e anniversaire de naissance. Le connaissant, je crois qu'il le fera.

Tommy LaFitte n'a peut-être pas besoin du genre de disposition que prévoit ce projet de loi et je vais vous dire pourquoi. Comme je viens de le démontrer, Tommy est très alerte et possède toutes ses facultés mentales et physiques. C'est avec joie que, chaque année, il célèbre son anniversaire en compagnie de plusieurs centaines de gens. Dans les deux langues officielles, il raconte avec plaisir ses 73 ans comme pêcheur, ses années de chasseur et sa passion pour les Blue Jays. Il peut citer les performances des meilleurs joueurs, et je vous assure qu'il y en a d'excellentes. Tommy n'a jamais eu besoin de recourir au genre de disposition que nous proposons dans ce projet de loi.

Tommy est bien entouré. Il peut compter sur son fils, sa bru et des parents plus éloignés qui restent en contact étroit avec lui et qui lui rendent souvent visite. Ces derniers voient non seulement à ses besoins matériels, mais ils lui assurent également un bon appui moral.

Il y en a beaucoup des Tommy. Il y a aussi beaucoup de personnes qui sont aussi âgées que lui, ou du moins qui font partie de sa catégorie d'âge, mais qui ne peuvent compter ni sur le même appui familial, ni sur les mêmes ressources financières, ni sur la résistance physique et mentale qu'a Tommy à 102 ans.

C'est en pensant à eux que j'interviens ce matin. Le projet de loi C-405 est concis et précis comme il se doit. Il a pour objet de permettre à une personnes âgée atteinte d'une incapacité ou à la personne dont elle est une personne à charge de déduire de l'impôt qui serait autrement payable 75 p. 100 de ses frais d'aide à domicile, frais de transport et frais médicaux. En bref, cette mesure permettrait aux personnes âgées atteintes d'une incapacité de déduire certains montants de leur impôt afin de les aider à mieux vivre.

• (1115)

Il convient de mentionner que ce projet de loi tient compte de l'un des principes énoncés par le Comité permanent des droits de la personne et de la condition des personnes handicapées dans le rapport qu'il a présenté à la Chambre, il y a quelques semaines à peine. Ce principe porte que les impôts que doivent payer les personnes atteintes d'une incapacité devraient être réduits de façon à compenser les frais que doivent engager ces personnes en raison de leur incapacité.

Le budget déposé en 1991 par mon ami, le ministre des Finances, renfermait certaines améliorations importantes relativement à cette question, faisant notamment passer de 575 $ à 700 $, pour 1991, le crédit pour personnes handicapées, ce qui représente un crédit global de 1 085 $ lorsqu'on tient compte de l'impôt provincial. Il s'agissait là d'un pas dans la bonne direction, et il y a lieu d'en féliciter le ministre et le gouvernement.

Néanmoins, je me permets de dire au ministre que cette initiative n'a pas été suffisante dans tous les cas pour permettre aux intéressés de récupérer la partie de leur revenu qui est consacrée aux frais liés à leur incapacité. C'est particulièrement vrai dans le cas des personnes âgées, et c'est ce qui motive le projet de loi à l'étude ce matin.

Il convient d'examiner certains faits susceptibles d'aider les députés de la Chambre à prendre la bonne décision relativement à cette mesure. Par exemple, près de la moitié des personnes âgées de 65 ans et plus, et 8 personnes sur 10 ayant 85 ans ou plus, souffrent d'une forme d'incapacité.

La gamme des activités auxquelles peuvent s'adonner les personnes âgées qui ont une incapacité est très restreinte, en raison d'obstacles économiques et physiques. Ces personnes sont limitées par des considérations économiques et physiques.

Dix-huit pour cent de toutes les personnes âgées qui ont besoin d'un fauteuil roulant n'en ont pas; cela représente une personne sur cinq. Il est étonnant que, aujourd'hui, dans notre pays reconnu à juste titre pour son affluence et son empressement à aider ceux qui sont dans le besoin, des Canadiens soient limités dans leurs déplacements tout simplement parce qu'ils n'ont pas de fauteuil roulant.

Par ailleurs, 29 p. 100 des personnes âgées qui sont atteintes d'une incapacité et qui ont besoin d'appareils spéciaux tels que des marchettes et autres pour les aider à se déplacer dans leur maison n'en ont pas. Plus d'une personne sur quatre est prisonnière dans sa maison ou dans une pièce parce que nous ne l'avons pas aidée à obtenir un appareil simple qui lui permettrait de se déplacer d'une pièce à l'autre. Vingt-neuf pour cent des personnes atteintes d'une incapacité appartiennent à cette catégorie. C'est là une autre statistique embarrassante.

Les Canadiens âgés qui sont atteints d'une incapacité ont aussi de la difficulté à se servir des services de transport en commun. Vingt-cinq pour cent de ceux qui font partie de ce groupe et qui ont accès à de tels services ont de la difficulté à s'en servir en raison de leur incapacité.

La liste se poursuit. Je vais mentionner quelques autres faits avant de traiter de l'objet véritable de ce projet de loi. Les troubles de vision et d'audition sont fréquents chez les personnes âgées.

• (1120)

Les députés savent-ils que 31 p. 100 des personnes âgées qui ont des problèmes d'audition n'ont pas d'appareil auditif? Une personne sur trois au sein de ce groupe entendrait mieux si elle disposait d'un simple appareil auditif. Les députés savent-ils aussi que 10 p. 100 d'entre elles ont besoin de verres correcteurs, mais n'en ont pas?

Dans notre pays, en 1993, une forte proportion de personnes âgées atteintes d'une incapacité ont besoin d'aide dans leurs activités quotidiennes. Par exemple, 34 p. 100 ont besoin d'aide pour faire leurs courses. Un autre tiers d'entre elles ont besoin d'aide pour les travaux ménagers. Dix-huit pour cent ont besoin d'aide pour la préparation de leurs repas et 15 p. 100 ont besoin d'aide pour des soins personnels.

Voilà les considérations qui ont inspiré ce projet de loi. Il vise à aider ces personnes à faire des choses qu'elles ne peuvent pas faire toutes seules. Parmi les personnes les plus âgées de ce groupe, soit les 85 ans et plus, 66 p. 100 sont handicapées et ont besoin d'aide pour faire leurs courses et 57 p. 100, pour accomplir les tâches ménagères.

J'estime que j'en ai assez dit pour montrer qu'il y a bel et bien un besoin. Ce projet de loi pourrait venir en aide à beaucoup de personnes âgées. Celles-ci profiteraient énormément de la possibilité qu'offre cette mesure législative de déduire de l'impôt les frais médicaux, les frais d'aide à domicile et les frais de transport.

D'aucuns diront que c'est impossible, que cela coûtera trop cher. Avant de le rejeter, je les invite à étudier le projet de loi et les faits s'y rapportant. Le projet de loi fixe des limites raisonnables. Par exemple, aucune personne âgée ne pourra déduire de ses impôts ses frais de taxi quotidiens. Ce n'est pas le cas. Il suffit de lire les définitions du projet de loi pour se rendre compte que c'est une proposition très sensée qui comblera un besoin sans coûter les yeux de la tête.

D'une part, il y a un besoin, comme je l'ai dit. D'autre part, il s'agit de gens qui ont des revenus relativement faibles.

Statistique Canada a constaté que, depuis quelque temps, le revenu des personnes âgées atteintes d'une incapacité est relativement bas. Par exemple, 60 p. 100 de ces personnes âgées ont un revenu inférieur à 10 000 $. Les problèmes de revenu sont particulièrement graves chez les femmes âgées et handicapées. Voilà un groupe qui éprouve beaucoup de difficultés. Ce sont des femmes âgées handicapées. Nous devons faire notre possible pour rendre la vie plus facile à ces personnes-là, et l'adoption de ce projet de loi en est un moyen.

Trouver un logement abordable est un autre problème pour les personnes âgées atteintes d'une incapacité. Bref, quantité de problèmes assaillent une bonne partie des personnes âgées handicapées. En réglant ces problèmes, nous permettrons aux personnes âgées de vivre une vie plus active et productive.

Je m'intéresse beaucoup à cette question et j'espère que mes collègues à la Chambre donneront ce coup de main aux personnes âgées atteintes d'une incapacité. Ils peuvent le faire simplement en renvoyant ce projet de loi à un comité à la fin du débat.

• (1125)

En conclusion, nous avons le pouvoir de faire ce qui s'impose, ce qui est très évident dans ce cas-ci. Ne nous laissons pas distraire par l'argument que cela va coûter trop cher. J'ai fait des calculs et j'en ai conclu que cette initiative ne coûterait pas trop cher, mais là n'est pas la question.

C'est une question de compassion, d'équité, de conscience. Nous ne pouvons pas tolérer que se perpétue la situation où des personnes âgées atteintes d'une incapacité, des femmes notamment, éprouvent des difficultés à défaut d'une loi témoignant assez bien de notre compassion.

Ce matin, je lance un appel à tous les députés, soit de faire ce petit pas pour rendre la vie un peu plus facile aux personnes âgées atteintes d'une incapacité.

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je prends la parole aujourd'hui pour appuyer le projet de loi C-405. Le Nouveau Parti démocratique et moi souhaitons vivement que le projet de loi soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité qui en ferait une étude plus détaillée. Certains aspects du texte méritent un examen au comité et nous aurons peut-être des améliorations à proposer.

Sur le plan des principes, le projet de loi est très intéressant. Le recensement de 1991 a montré que 4,1 millions de Canadiens ont un handicap, soit 15,5 p. 100. Mais dans le groupe des 65 ans et plus, la proportion atteint 46 p. 100. Parmi les personnes de 65 ans et plus atteintes d'une incapacité, 31 p. 100 ont un handicap grave, c'est-à-dire qu'elles ont du mal à faire des activités liées à la vie de tous les jours, à emprunter les transports en commun et à prendre soin d'elles-mêmes.

Si, dans l'ensemble de la population canadienne, nous considérons la capacité de gagner un revenu, nous constatons que 70 p. 100 de la population a un emploi normal. Chez les personnes handicapées, la proportion baisse à 40 p. 100, et même ces 40 p. 100 sont trompeurs, car, si on fait une distinction selon le sexe, elle est de 30 p. 100 chez les femmes et de 49 p. 100 chez les hommes. Parmi les personnes qui ont un emploi, 60 p. 100 de celles qui ont un handicap gagnent moins de 10 000 $ par année.

L'une des choses qu'il faudra se demander au comité, c'est si ce projet doit viser non seulement les personnes handicapées de plus de 65 ans, mais aussi tous les autres handicapés, car ils font face à des difficultés et subissent des coûts supplémentaires en raison de leur handicap.

Il est question dans le projet des frais médicaux supplémentaires, et je crois que la situation est relativement claire, si on englobe dans la définition de frais médicaux certaines des technologies les plus récentes qui sont à la disposition des personnes handicapées, depuis les appareils téléphoniques adaptés pour les handicapés de l'ouïe jusqu'aux nombreuses aides à la mobilité comme les déambulateurs à roulettes ou avec siège et les fauteuils roulants motorisés, conçus pour aider les personnes handicapées ou invalides à se déplacer comme tout le monde.

On parle également d'aide à domicile. Si tant de personnes handicapées ont beaucoup de mal à garder leur indépendance, à rester chez elles et à éviter d'aller en établissement, ce qui coûte beaucoup plus cher aux contribuables, c'est parfois parce qu'elles sont incapables de prendre soin d'elles-mêmes adéquatement.

• (1030)

Elles ont besoin d'aide dans leurs activités quotidiennes à la maison. Il peut s'agir simplement de travaux d'entretien ménager un peu plus gros que de coutume ou de la lessive hebdomadaire, mais à cela pourraient s'ajouter la préparation des repas, l'épicerie, certains petits travaux d'entretien autour de la maison ainsi que l'aide pour s'asseoir dans un fauteuil roulant ou s'en relever ou se mettre au lit. Cela n'alourdirait pas le fardeau des contribuables si l'on accordait un allégement fiscal aux personnes qui leur permette de continuer à vivre de façon autonome chez elles. En fait, on pourrait économiser beaucoup.

L'autre élément dont il est question dans le projet de loi est le transport. La semaine dernière, j'ai tenu une série de pauses café-causerie dans ma circonscription, et un couple a communiqué avec mon bureau pour demander si nous ne pourrions pas aller les chercher. Ils étaient tous deux handicapés et n'étaient pas sortis de leur domicile depuis Noël parce qu'ils n'avaient pas les moyens de se payer des services de transport spécialisés. Ils devaient compter sur leurs amis et leurs voisins même pour pouvoir aller faire des courses.

L'une des questions qu'il conviendrait d'étudier en comité, surtout si son mandat était élargi de façon à englober toutes les personnes handicapées au lieu de celles qui sont âgées de plus de 65 ans, est le taux de participation des personnes handicapées sur le marché du travail. Même dans le cadre de la Planification de l'emploi, le taux de participation de ces gens a dégringolé depuis deux ou trois ans. Il est tombé à 1,6 p. 100 en janvier 1992, comparativement à 4,2 p. 100 en 1987-1988.

Le gouvernement fédéral a réduit de 100 millions de dollars par année les fonds alloués à la formation dans chacun des deux derniers budgets. On dit que c'est à l'industrie privée d'assurer la formation, surtout dans le cas des personnes handicapées. On sait pourtant que le privé ne consacre que 0,25 p. 100 du produit intérieur brut à la formation au Canada, alors qu'on y consacre le double aux États-Unis et quatre fois cette somme en Grande-Bretagne et en Allemagne. Il faut rendre les programmes d'équité en matière d'emploi plus dynamiques afin d'aider les personnes handicapées à accéder au marché de l'emploi.

Le gouvernement fédéral a présenté une mesure législative régissant l'équité en matière d'emploi en 1986, mais elle n'avait pas de dents. La mesure ne portait que sur la présentation de rapports. Or, le gouvernement s'est même dispensé, ainsi que ses employés directs, de l'obligation de faire rapport. Je crois qu'il y a lieu de faire ressortir le contraste entre cette mesure et la mesure obligatoire que le gouvernement de l'Ontario a présentée en 1992. Celle-ci comportait des objectifs et des échéances pour en garantir la mise en oeuvre. On avait besoin d'une mesure correspondante complémentaire et de changements à l'échelon fédéral—en voici donc une—pour permettre de déduire de telles dépenses de l'impôt.

Dans la minute qui me reste, j'aimerais aller au devant de l'objection que les ministériels vont soulever quant à savoir d'où viendra l'argent nécessaire. Je proposerais que l'on élimine certaines des allocations pour frais dont bénéficient les cadres d'entreprise.

• (1135)

À Vancouver, on est en train de construire une nouvelle patinoire de hockey. Je me demande dans quelle mesure l'argent de contribuables va la subventionner parce que les multinationales, les grandes sociétés ou les riches peuvent déduire de leur impôt les places achetées dans les loges. Les allégements fiscaux, il vaudrait beaucoup mieux les consentir aux personnes handicapées qu'aux riches et aux entreprises.

Le gouvernement a prolongé la mesure libérale relative aux fiducies familiales pour les riches. Il serait nettement préférable d'accorder un allégement fiscal aux personnes handicapées que de continuer de privilégier les familles riches.

Je crois que la question qui se pose n'est pas de savoir s'il y a des fonds disponibles, mais plutôt quels sont les choix à faire. Il est arrivé trop souvent ces dernières années que les gouvernements privilégient les riches ainsi que les puissantes sociétés. Il vaudrait mieux accorder des allégements fiscaux aux personnes handicapées; elles les méritent plus.

[*Français*]

M. Marcel R. Tremblay (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, le débat d'aujourd'hui porte sur le projet de loi d'initiatives parlementaires C-405 présenté par le député de Burin—Saint-Georges. Ce projet de loi vise à modifier la Loi de l'impôt sur le revenu de manière à accorder un crédit d'impôt de 75 p. 100 aux personnes âgées handicapées, pour subventionner leurs frais médicaux, d'aide à domicile et de transport.

J'aimerais d'abord remercier le député d'avoir soulevé la question de l'application du régime fiscal aux personnes âgées. Ce gouvernement partage les préoccupations exprimées par le député au sein du régime fiscal accordé aux personnes âgées du pays, particulièrement celles qui sont handicapées.

Cependant, la proposition qui nous est présentée aujourd'hui dans le projet de loi C–405 soulève un certain nombre de préoccupations et de problèmes d'ordre pratique. L'un des problèmes est que la proposition n'accorderait pas d'aide aux bénéficiaires du crédit d'impôt aux personnes handicapées âgées de moins de 65 ans. Même s'il est plus probable que les personnes âgées soient admissibles au crédit d'impôt pour personnes handicapées—près de 40 p. 100 des personnes qui réclament le crédit d'impôt sont âgées de plus de 65 ans—, tous les bénéficiaires du crédit d'impôt pour personnes âgées, peu importe leur âge, vivent avec de graves déficiences.

Les personnes sont admissibles au crédit d'impôt pour personnes handicapées si, en raison de leur handicap, elles sont limitées de façon marquée dans leur capacité d'exécuter des activités fondamentales de la vie quotidienne. Ce critère vise à définir comme «grave» une déficience équivalente dans ses effets à la cécité ou à l'obligation de se déplacer en fauteuil roulant. Étant donné que le fait de l'âge est déjà pris en considération dans la détermination de l'admissibilité au crédit d'impôt pour personnes handicapées, il n'existe aucun fondement pour accorder les avantages fiscaux additionnels fondés sur l'âge des bénéficiaires du crédit d'impôt pour personnes handicapées.

J'aimerais aussi souligner que le régime fiscal tient déjà compte de l'effet de la vieillesse sur la capacité contributive des personnes âgées au Canada. Il en tient compte grâce au crédit en raison de l'âge et au crédit d'impôt pour revenu de pension. En 1993, le crédit en raison de l'âge réduit d'environ 915 $ l'impôt fédéral et provincial des personnes âgées de plus de 65 ans. Les personnes qui reçoivent un revenu de pension d'un régime privé peuvent aussi réclamer le crédit de 1 000 $ pour revenu de pension, qui réduit d'un montant pouvant atteindre 260 $ l'impôt fédéral et provincial.

Dans l'ensemble, les personnes âgées handicapées reçoivent jusqu'à 2 290 $ en allégement d'impôt des gouvernements fédéral et provincial. Par contre, les personnes handicapées âgées de moins de 65 ans reçoivent un allégement d'impôt d'environ 1 120 $, ce qui est inférieur à la moitié de ce que les personnes âgées handicapées pourraient recevoir.

Un autre problème que pose le projet de loi C–405 est qu'il assurerait un niveau très élevé de subvention à ceux qui sont admissibles. Cette situation soulève des préoccupations aussi bien d'équité pour les autres contribuables que de surconsommation possible de produits et de services médicaux. Ce problème comporte deux aspects. Premièrement, la proposition permettrait aux personnes âgées qui bénéficient du crédit d'impôt pour personnes handicapées de réclamer le montant intégral des dépenses assumées. Cependant, aussi bien au Canada qu'aux États–Unis, l'allégement d'impôt ne s'applique qu'aux frais supérieurs à un certain pourcentage du revenu net du réclamant.

• (1140)

En 1993, le crédit d'impôt pour frais médicaux réduit l'impôt fédéral de 17 p. 100 des frais médicaux admissibles supérieurs au moindre de 1 614 $ ou 3 p. 100 du revenu net du réclamant. La règle du revenu net de 3 p. 100 sert à limiter l'aide fiscale aux frais médicaux qui dépassent les niveaux normaux des dépenses de soins de santé des ménages canadiens. Aux États–Unis, l'allégement fiscal ne s'applique qu'aux dépenses supérieures à 7,5 p. 100 du revenu.

La deuxième raison, et de loin la plus importante, pour laquelle cette subvention proposée peut être trop élevée est qu'un crédit d'impôt fédéral de 75 p. 100 entraîne effectivement une subvention de plus de 115 p. 100 lorsqu'on tient compte de l'effet sur les impôts provinciaux.

Ce gouvernement réalise que les besoins des personnes âgées handicapées sont importants. Cependant, je suis sûr que les députés conviendront qu'une subvention de plus de 100 p. 100 des frais n'a tout simplement aucun sens. Elle ne pourrait avoir pour effet que d'encourager des dépenses inutiles, pour des traitements qui seraient aussi inutiles, voire qui iraient à l'encontre du but recherché. Ce sont tous les contribuables canadiens qui assumeraient cette perte élevée de recettes.

En fait, on peut se demander si le régime fiscal est le mécanisme approprié pour offrir le genre de subvention prévu dans le projet de loi C–405. Après tout, le régime fiscal a pour principal objectif d'obtenir des recettes publiques d'une manière aussi équitable que possible pour que le gouvernement puisse s'acquitter de son mandat, qui est d'offrir les produits et les services auxquels les Canadiens sont attachés.

Des mesures comme le crédit d'impôt pour personnes handicapées, le crédit d'impôt pour frais médicaux et le crédit en raison de l'âge contribuent à l'équité du régime fiscal des particuliers. L'objectif de ces mesures n'est pas de subventionner les personnes âgées et les personnes handicapées, mais d'assurer un allégement d'impôt, compte tenu de l'effet que l'âge, la gravité du handicap et les dépenses médicales extraordinaires ont sur la capacité contributive d'une personne. C'est pour cette raison que ces crédits sont fixés à un taux équivalent au premier taux d'imposition marginal au niveau fédéral, soit 17 p. 100.

Cela étant dit, je vous ferais remarquer que certains facteurs laissent supposer que, dans l'ensemble, les dé-

bours reliés à un handicap des personnes qui réclament à la fois le crédit d'impôt pour personnes handicapées et le crédit d'impôt pour frais médicaux sont presque entièrement compensés par le régime fiscal. On estime que ceux qui ont réclamé à la fois le crédit d'impôt pour personnes handicapées et le crédit d'impôt pour frais médicaux ont reçu environ 212 millions de dollars en allégement fiscal en 1989. Selon des données tirées de l'enquête sur la santé et les limitations d'activités de Statistique Canada, les débours reliés à un handicap de ces personnes étaient évalués à environ 226 millions de dollars.

Sur le plan des dépenses, je rappellerais au député que des programmes provinciaux assurent des subventions importantes aux personnes âgées et aux personnes handicapées et que le gouvernement fédéral—par le biais du régime d'assistance publique du Canada—partage le coût de ces programmes. Ces programmes subventionnent une bonne partie du coût des médicaments sur ordonnances, des appareils et des accessoires fonctionnels, des services d'aide familiale, des services d'auxiliaires et des soins infirmiers. Si elles étaient mises en oeuvre, les propositions figurant dans le projet de loi C-405 chevaucheraient nettement les avantages accordés par ces programmes et pourraient entraîner une réduction des avantages qu'ils offrent.

Je crois que les mesures que nous avons déjà mises en place permettent de mieux répondre aux besoins des personnes âgées et des personnes handicapées que la proposition qui figure dans le projet de loi C-405. Même si nous sommes ouverts aux suggestions et aux nouvelles idées afin de mieux répondre aux besoins de ces personnes et de les aider, je rappellerais au député que nous ne partons pas de zéro. Toute mesure proposée devrait tenir compte, comme il se doit, des mesures existantes et de ce que le gouvernement fait déjà pour répondre aux besoins de ses citoyens.

Je termine en vous disant qu'en raison des graves problèmes d'ordre pratique associés aux mesures proposées dans le projet de loi C-405, j'ai de la difficulté à l'appuyer. En conséquence, je n'ai d'autre choix que de prier les membres de cette Chambre de rejeter ce projet de loi.

[*Traduction*]

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, je tiens d'abord à féliciter mon collègue de Burin—Saint-Georges qui, à l'instar de bien des chefs libéraux avant lui, a toujours fait preuve d'une grande sensibilité aux besoins des personnes âgées de notre pays.

• (1145)

Il y a certains faits historiques que les Canadiens ont tendance à oublier. En 1927, c'est le premier ministre libéral Mackenzie King qui a instauré la pension de vieillesse. En 1957, Louis Saint-Laurent a mis sur pied le premier régime enregistré d'épargne-retraite au Canada. En 1966, Pearson a ramené à 65 ans l'âge d'admissibilité à la pension de vieillesse. Cette même année, il a également instauré le Régime de pensions du Canada, l'assurance-maladie et le revenu garanti. En 1969, John Turner, qui était ministre de la Consommation et des Corporations, a modifié la Loi sur les brevets pour permettre la vente de médicaments génériques bon marché aux personnes âgées. Nous savons tous que Pierre Trudeau a indexé les pensions de vieillesse en 1972 et qu'il a fini par mettre en place un système d'indexation trimestrielle.

Ainsi, le député de Burin—Saint-Georges suit la tradition libérale qui consiste à répondre aux besoins des personnes âgées.

Ce qui m'a étonné aujourd'hui dans le discours du porte-parole du Parti conservateur, c'est qu'il a dit que son parti avait des réserves à l'égard de ce projet de loi parce qu'il ne vise pas les personnes handicapées de moins de 65 ans. C'est une question que nous pouvons examiner en comité. Personnellement, je crois que toutes les personnes handicapées devraient être traitées de la même façon. C'est là une des nombreuses injustices de notre régime fiscal.

Il y a trois semaines, nous avons adopté un projet de loi qui prolongeait la période d'exonération d'impôt dont bénéficient les fiducies familiales. Nous avons prolongé indéfiniment la période d'exonération, ce qui nous fait perdre des milliards de dollars de recettes fiscales. L'une des raisons que le gouvernement a invoquées, c'est que ces familles peuvent avoir des enfants handicapés dont il faut s'occuper. C'est l'une des raisons pour lesquelles il tenait à faire adopter à la Chambre cette mesure sur les fiducies familiales.

C'est un gouvernement libéral qui a établi cette règle il y a 21 ans, mais nous avons dit clairement à la Chambre cette année que le temps était venu de la réviser. Les temps ont changé, et voilà que le gouvernement conservateur se sert des enfants handicapés pour prolonger l'application de la règle des 21 ans.

Nous parlons aujourd'hui des personnes âgées qui auraient peut-être besoin de déduire de leur revenu certaines dépenses liées à leur handicap, mais le gouvernement ne veut pas permettre que ce projet de loi soit renvoyé à un comité pour que nous puissions l'améliorer, pour voir ce que nous pouvons faire. Je trouve cela absolument incroyable. À la veille des élections, le gouvernement vient encore une fois de déclarer la guerre aux personnes âgées du Canada; il leur dit carrément qu'il refuse de discuter de cette question.

Ce n'est pas tout. Nous avons maintenant la TPS, nous avons 4 millions de chômeurs dans notre pays et ainsi de

suite, et nous apprenons aujourd'hui que le gouvernement ne veut même pas permettre que ce projet de loi soit renvoyé à un comité. De qui est-il question dans cette mesure législative? Il est question de personnes âgées handicapées qui engagent des dépenses de plus de 1 000 $, et mon collègue de Burin—Saint-Georges demande s'il ne serait pas juste qu'une personne âgée qui engage des dépenses additionnelles de 1 000 $, 2 000 $, 3 000 $ ou peut-être même 5 000 $ puisse les déduire de son revenu? Je ne comprends pas que le gouvernement conservateur refuse de renvoyer ce projet de loi à un comité. Je ne peux pas croire qu'il y ait au Canada des gens insensibles au point de ne pas vouloir discuter de la question. Certains des nouveaux services et des nouveaux appareils offerts aux personnes handicapées coûtent beaucoup plus que 1 000 $.

• (1150)

S'il y a un cinquième des personnes âgées du Canada qui n'ont pas les moyens de se payer un fauteuil roulant, le gouvernement est-il vraiment sérieux lorsqu'il répond à mon collègue de Burin—Saint-Georges qu'il ne veut pas discuter du moyen de nous occuper de ces gens? Un tiers des personnes âgées n'ont pas les moyens de se payer un appareil auditif et le gouvernement ne veut pas en discuter. Cela n'a aucun sens.

Ce n'est pas des gens favorisés dont doit s'occuper le gouvernement. Nous sommes ici pour nous occuper des défavorisés. Mon collègue de Burin—Saint-Georges a présenté un projet de loi constructif pour aider les personnes âgées défavorisées au sein de notre collectivité.

Nous ne parlons pas de personnes âgées qui ont des millions ou des milliards de dollars à l'abri dans des fiducies familiales. Nous parlons de personnes âgées invalides et nous demandons s'il n'y aurait pas moyen de leur accorder une déduction d'impôt pour les dépenses supplémentaires qu'entraîne leurs incapacités. Le gouvernement conservateur dit qu'il ne veut pas en discuter. Il ne croit pas que ce soit une bonne idée.

Nous sommes actuellement dans l'opposition et nous ne pouvons pas faire grand-chose. Depuis deux ou trois ans, le gouvernement a fait toutes sortes de dépenses fiscales pour des multinationales étrangères et a permis à d'autres grandes entreprises de reporter le paiement de leurs impôts. Je ne veux pas amoindrir la contribution des entreprises à la création d'emplois, mais il n'en demeure pas moins qu'il y a deux ans, sans compter les entreprises qui ont reporté des pertes, plus de 2 200 entreprises dont les bénéfices non répartis totalisaient plus de 25 millions de dollars n'ont pas payé un sou d'impôt en raison des dépenses fiscales de toutes sortes que permet notre loi fiscale inefficace, injuste et complexe, et le gouvernement n'a rien fait pour remédier à la situation.

Mon collègue de Burin—Saint-Georges en appelle au gouvernement, il veut sensibiliser la Chambre au fait qu'au Canada, beaucoup de personnes âgées sont atteintes d'une incapacité et n'ont pas les moyens de se payer un appareil auditif ou un fauteuil roulant. Ils ont besoin d'aide pour se déplacer. Renvoyons le projet de loi au comité pour que nous puissions en discuter et peut-être pourrons-nous nous entendre sur une exemption fiscale. Cela coûterait de l'argent au Trésor public, mais je défie quiconque suit le débat de me téléphoner pour dire que le gouvernement conservateur a raison, que nous ne devrions pas nous occuper des personnes dont les dépenses liées à une incapacité dépassent 2 000 $. S'il y a des Canadiens qui pensent cela, ils ne vivent certainement pas dans ma circonscription et s'il y en a, ce ne sont certainement pas des libéraux.

Je suis tout à fait abasourdi. Encore une fois, je suis confondu par ce gouvernement conservateur qui, à la veille d'élections, se montre si peu coopératif pour venir en aide aux personnes âgées du Canada.

Mme Beth Phinney (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, je suis très heureuse d'intervenir aujourd'hui pour appuyer le projet de loi C-405 que présente le député de Burin—Saint Georges. Il s'agit d'une excellente mesure législative.

Le projet de loi ne serait pas nécessaire si le gouvernement avait manifesté de la compassion. Le gouvernement des huit dernières années n'a offert, au compte-gouttes, qu'un semblant de programmes d'aide aux personnes handicapées et n'a presque rien prévu pour les personnes âgées atteintes d'une incapacité. Il faut donc agir.

• (1155)

La plupart des familles canadiennes ne peuvent absolument pas assumer les frais mentionnés dans la mesure législative, comme les frais de transport et d'aide à domicile pour les personnes âgées. Il est vraiment très malheureux que nous ayons à présenter un tel projet de loi, mais cette mesure se fait attendre depuis très longtemps. Elle s'attaque à certains problèmes que nous n'avons pas réussi à résoudre au comité de la condition des personnes handicapées. J'espère sincèrement que le gouvernement conservateur changera d'idée et acceptera au moins de renvoyer le projet de loi à un comité chargé de l'examiner de plus près.

Permettez-moi de faire quelques observations au sujet des personnes handicapées au Canada. Nous savons que plus de quatre millions de Canadiens, soit plus de 16 p. 100 de la population, souffrent d'une incapacité. Les personnes handicapées constituent donc un segment im-

portant de notre population et bon nombre d'entre elles sont âgées.

À bien y penser, nous connaissons tous une personne âgée qui a du mal à voir, à entendre ou à marcher. Il s'agit peut-être même d'un parent, d'une grand-mère, d'un ami ou d'un voisin. Certains sont plus près de nous que d'autres, mais, chose certaine, nous nous retrouverons très bientôt dans la même position. Comme la population vieillit, il y aura de plus en plus de gens qui, en vieillissant, seront frappés par une incapacité et auront besoin de l'aide du gouvernement. Voilà la raison d'être du gouvernement, de l'avis des libéraux. En effet, nous croyons qu'il faut appuyer les gens qui ont besoin de soutien et si les personnes âgées atteintes d'une incapacité ont besoin d'aide, il est de notre devoir de leur prêter secours.

Permettez-moi de vous donner un exemple qui illustre bien le fait que les libéraux se préoccupent toujours du sort des gens incapables de prendre soin d'eux-mêmes et veillent à leur bien-être. En 1981, le Comité permanent des droits de la personne et de la condition des personnes handicapées, présidé par un éminent libéral, David Smith, a déposé son rapport intitulé *Obstacles* dans lequel il abordait toutes les questions relatives aux personnes handicapées, y compris aux personnes âgées atteintes d'un handicap. Le comité formulait 130 recommandations dans son rapport. Cela se passait en 1981 et, douze ans plus tard, très peu de ces recommandations ont été appliquées. Je dois reconnaître les efforts du comité. Il a bien tenté de faire des suggestions, mais le gouvernement conservateur a tout simplement refusé de l'écouter.

En 1990, le comité a présenté un autre rapport, *S'entendre pour agir*, dans lequel il faisait de nombreuses suggestions en ce qui concerne l'aide à accorder aux personnes âgées atteintes d'incapacité et leur intégration économique. Le gouvernement a rejeté cinq des six recommandations contenues dans ce rapport. Le présent gouvernement conservateur est ainsi: il n'est pas vraiment disposé à aider les Canadiens qui ne peuvent pas s'aider eux-mêmes.

Prenant une mesure probablement sans précédent, le comité permanent a soumis un autre rapport au gouvernement et a protesté contre la réponse de celui-ci à son premier rapport. C'est alors que le gouvernement a décidé de consacrer 158 millions de dollars aux personnes handicapées, somme qui serait répartie sur cinq ans et entre une dizaine de ministères. Comme il y a plus de quatre millions de Canadiens handicapés, cela revenait à un dollar par année par personne handicapée. Cela n'est pas beaucoup pour aider une personne handicapée à absorber ses frais de transport et le coût des soins à domicile. Cela revenait à un dollar par personne handicapée.

Le gouvernement s'est beaucoup vanté et a fait tout un plat de ces fonds qu'il allait libérer. Il s'agit de 16 p. 100 de la population canadienne et on leur donne un dollar par année pour résoudre leurs problèmes spéciaux. Je crois que cela montre bien que le gouvernement se moque pas mal de leurs besoins.

Le gouvernement a bien présenté un projet de loi omnibus qui, toutefois, a beaucoup déçu les personnes handicapées de tout le pays. C'était peut-être qu'on leur avait trop fait miroiter de belles promesses. Cela faisait des années qu'on travaillait là-dessus et le rapport ne contenait pas grand-chose en général et rien en particulier pour les personnes âgées.

Pendant deux ans, j'ai parcouru le pays avec ce rapport que tout le monde peut se procurer. Dans tout le Canada, nous avons discuté des problèmes des personnes handicapées. Il ne s'agit pas seulement de reconnaître qu'elles ont besoin de ceci ou de cela ou qu'elles éprouvent tel ou tel problème. Il faut modifier le système dans son ensemble de telle sorte que toutes les personnes handicapées, quel que soit leur âge, reçoivent vraiment les services dont elles ont besoin. Ce projet de loi est fantastique, car il reconnaît spécifiquement que les personnes âgées ont des besoins spéciaux dans certains secteurs. Offrons-leur donc des services en conséquence.

• (1200)

Ce serait formidable si, le gouvernement proposait que le projet de loi porte sur tout ce qui peut être fait non seulement pour les personnes âgées atteintes d'une incapacité mais aussi pour tous les Canadiens handicapés et le gouvernement devrait payer leurs frais de transport chaque fois qu'elles doivent aller chez le médecin, ou chaque semaine lorsqu'elles doivent aller faire leur marché. Si elles ont besoin de soins à domiciles, le coût devrait aussi en être absorbé par le gouvernement. Ainsi, tous les Canadiens handicapés seraient sur un pied d'égalité, mais il y a peu de chance que le gouvernement décide de faire quelque chose pour tous les Canadiens qui sont handicapés.

Le président suppléant (M. DeBlois): Le temps réservé à l'étude des initiatives parlementaires est écoulé. Conformément au paragraphe 96(1) du Règlement, l'affaire est rayée du *Feuilleton*.

M. Simmons: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Il s'agit de deux choses. Tout d'abord, la Chambre n'a commencé à étudier cette question qu'à 11 h 10. Nous croyions que nous allions disposer d'une heure à partir de ce moment-là. Nous osions croire que la présidence en tiendrait compte. C'est ce que nous avons supposé puisqu'il en a toujours été ainsi dans le passé.

J'invoquerai le Règlement au sujet d'une autre question lorsque la présidence aura réglé celle-ci.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Le député a une trop longue expérience de la vie parlementaire pour ne pas savoir que l'heure réservée à cette étude se termine toujours à midi, à moins qu'il y ait consentement unanime. Il arrive parfois que nous commençions à 11 h 05, 11 h 10 ou 11 h 15, mais l'heure prévue pour l'étude des initiatives parlementaires se termine toujours à midi, à moins qu'il y ait consentement unanime. Comme personne ne s'est levé avant midi, j'ai appliqué la coutume qui est de mettre fin au débat et de passer tout de suite à l'autre rubrique à l'ordre du jour.

[*Traduction*]

M. Simmons: Monsieur le Président, compte tenu du malentendu concernant le temps accordé à l'étude de cette affaire, mon collègue, qui appuie le principe du projet de loi, conviendra peut-être de faire qu'il y ait consentement unanime pour le soumettre à l'examen d'un comité.

M. le vice-président (M. DeBlois): Passons à l'ordre du jour.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA TAXE D'ACCISE

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre passe à l'étude du projet de loi C-112, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise, la Loi sur l'accès à l'information, le Régime de pensions du Canada, la Loi sur les douanes, la Loi sur la Cour fédérale, la Loi de l'impôt sur le revenu, la Loi sur la Cour canadienne de l'impôt, la Loi sur la cession du droit au remboursement en matière d'impôt, la Loi sur l'assurance-chômage et une loi connexe, dont un comité législatif a fait rapport avec des propositions d'amendement.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

Le président suppléant (M. DeBlois): Deux propositions d'amendement sont inscrites au Feuilleton des Avis, au nom du député de Moncton, en vue de l'étude, à l'étape du rapport, du projet de loi C-112, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise, la Loi sur l'accès à l'information, le Régime de pensions du Canada, la Loi sur les douanes, la Loi sur la Cour fédérale, la Loi de l'impôt sur le revenu, la Loi sur la Cour canadienne de l'impôt, la Loi sur la cession du droit au remboursement en matière d'impôt, la Loi sur l'assurance-chômage et une loi connexe.

[*Français*]

La motion nº 1 fera l'objet d'un débat et d'un vote distincts.

La motion nº 2 dépasse la portée du projet de loi C-112 puisqu'elle tend à introduire une nouvelle notion dans le projet de loi. La Présidence doit la déclarer irrégulière, selon le paragraphe nº 698(1) de la Sixième édition de Beauchesne. En conséquence, elle ne sera pas choisie.

[*Traduction*]

Je vais maintenant soumettre la motion nº 1 à la Chambre.

MESURE MODIFICATIVE

M. George S. Rideout (Moncton) propose:

Motion nº 1.

Qu'on modifie le projet de loi C-112, à l'article 12, en ajoutant immédiatement à la suite de la ligne 14, page 28, ce qui suit:

«(1.1) L'article 128 de la même loi est modifié par insertion, après le paragraphe (1), de ce qui suit:

(1.1) Pour l'application de l'alinéa (1)b), une coopérative constituée en personne morale qui est inscrite et réside au Canada est une personne morale visée par règlement quant à une coopérative constituée en personne morale qui en est actionnaire si les conditions suivantes sont réalisées:

a) des coopératives constituées en personnes morales sont propriétaires d'au moins 90 p. 100 de ses actions;

b) au moins 50 p. 100 de ses fournitures sont faites à des coopératives constituées en personnes morales qui en sont actionnaires.»

—Monsieur le Président, cet amendement est très particulier. Évidemment, le projet de loi vise à aplanir toutes les difficultés associées à l'administration de la TPS.

Cet amendement vise à régler un problème qui touche les coopératives. Celles-ci se trouvent en effet dans une situation unique, car elles ne tombent pas sous le coup des mesures envisagées dans le projet de loi. Il est à souhaiter que cet amendement permette au gouvernement d'adopter les mêmes dispositions à leur égard et de rectifier cette anomalie.

• (1205)

La situation est difficile à décrire, mais je vais essayer de vous l'expliquer. Prenons l'exemple d'une entreprise qui a un certain nombre de succursales dans toutes les régions du Canada, par exemple un marché d'alimentation ou un grand magasin à succursales multiples. Si le siège social de cette entreprise exécute différents services pour ses succursales d'un océan à l'autre, par exemple, la comptabilité, les services d'approvisionnement, la publicité et d'autres fonctions qui relèvent du siège social, il s'agit d'une dépense de l'entreprise.

Par contre, lorsque le siège social ou le bureau régional ou provincial qui chapeaute des coopératives assure les mêmes services à ses membres, les services en question sont assujettis à la TPS. Le bureau central de la coopérative devra facturer la TPS à ses membres chaque fois qu'il

exécutera un service pour eux. La coopérative membre devra payer la TPS, puis demander un remboursement au gouvernement. En fin de compte, si le gouvernement agit ainsi, c'est pour assurer la prospérité des comptables, des professionnels et des fabricants d'ordinateurs qui essaient de mettre au point un programme permettant d'administrer cette taxe. En définitive, les recettes du gouvernement ne sont pas plus élevées, car il doit rembourser l'argent aux coopératives membres. Il s'agit simplement d'une tracasserie administrative.

Le ministre hoche la tête et dit que c'est insensé. C'est ce projet de loi qui n'a aucun sens. L'amendement proposé permettra de mettre un terme à la situation ridicule dans laquelle le gouvernement a placé les coopératives.

M. McDermid: Comment votre TPS fonctionne-t-elle?

M. Rideout: Les députés d'en face ne perdent rien pour attendre. Ils seront renversés lorsqu'ils constateront à quel point nous pouvons bien l'administrer.

Je me contenterai de leur dire ceci. Nous ne maintiendrons certainement pas les tracasseries administratives et le fouillis qu'ils ont créés. Cette mesure législative et les amendements proposés sont volumineux. Est-ce là une façon efficace de faire les choses? J'en doute.

Fondamentalement, cet amendement vise à faire d'une taxe injuste appelée la TPS une mesure fiscale un peu plus équitable. Elle le sera au moins pour les coopératives et permettra à celles-ci de bénéficier de règles du jeu équitables. Il est clair que ce n'est pas le cas présentement. Elles doivent actuellement embaucher du personnel supplémentaire simplement pour percevoir cette taxe, la payer puis se faire rembourser.

Le but de cet amendement est très simple et il est facile à comprendre. Le mouvement coopératif canadien bénéficiera de cet amendement dont la lecture n'est pas fastidieuse et que je présente avec grand plaisir. Je suis certain que, à tout le moins, les députés conservateurs qui représentent des circonscriptions rurales seront assez éclairés pour appuyer le mouvement coopératif et aider les coops de toute. . .

M. Gauthier: Les députés des circonscriptions urbaines aussi.

M. Rideout: Ceux des régions urbaines aussi. Avec le gouvernement actuel, on n'est toutefois jamais sûr de quoi que ce soit. J'aimerais que, au moins, les députés des régions rurales comprennent l'avantage d'appuyer le mouvement coopératif. Certains députés des régions urbaines ne comprennent peut-être pas qu'il y a aussi des coopératives dans les villes et qu'elles contribuent à notre activité économique.

Voilà donc, sans plus de cérémonie, le but de cet amendement. Il répond à un besoin, et j'espère que tous les députés l'appuieront.

M. Marcel R. Tremblay (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, le gouvernement reconnaît la contribution que les coopératives apportent à notre économie et à notre société. Cette forme d'entreprise joue un rôle important dans le développement économique et social du Canada.

Le gouvernement a reconnu certains des traits uniques du secteur coopératif dans la conception de la TPS. Le régime de la TPS a en effet accordé un traitement spécial aux coopératives financières et aux actions des coopératives. Je voudrais parler brièvement de la motion nº 1, ayant trait aux ventes entre coopératives. Mes observations à ce sujet porteront sur cinq points différents.

• (1210)

Tout d'abord, en plus du traitement spécial que le régime de la TPS a déjà accordé aux coopératives, le mouvement coopératif demande que les ventes entre coopératives soient exonérées de la taxe. Quand la TPS a été introduite, divers groupes d'entreprises ont fait de nombreuses demandes similaires. Cependant, payer la taxe sur les achats et demander des crédits de taxe sur intrants constitue un aspect fondamental du fonctionnement de la taxe sur la valeur ajoutée. Toute exception fait augmenter les coûts d'observation pour les inscrits et les coûts d'administration pour le gouvernement.

La seule exception faite à la règle générale a été consentie dans le cas des ventes entre une société mère et une filiale possédée en propriété exclusive. Cela reconnaît le fait que la filiale est vraiment assimilée à une division d'une société.

Abandonner ce critère, comme dans le cas des coopératives, ce serait abandonner la structure fondamentale de la TPS. Cela ouvrirait la voie à d'innombrables autres demandes pour le même traitement exceptionnel en faveur de n'importe quel regroupement de sociétés qui sont reliées entre elles d'une façon ou d'une autre.

Cette motion ouvrira la voie à une grande variété de demandes. Nous avons consenti une seule exception jusqu'à maintenant, comme je l'ai dit, dans le cas des sociétés et de leurs filiales possédées en propriété exclusive. Cette motion ouvrira ainsi la voie à un grand nombre de demandes, et cela sera coûteux quand on songe aux frais d'administration encourus pour répondre à ces diverses demandes.

Le président suppléant (M. DeBlois): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. DeBlois): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): À mon avis, les non l'emportent.

(La motion nº 1 est rejetée.)

[*Français*]

L'hon. John McDermid (au nom du ministre des Finances) propose: Que le projet de loi C-112, tel que modifié, soit agréé.

Le président suppléant (M. DeBlois): Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: Avec dissidence.

Le président suppléant (M. DeBlois): Je déclare la motion adoptée.

(La motion est adoptée.)

M. Tremblay (Québec-Est): Monsieur le Président, je crois comprendre que vous allez obtenir le consentement unanime pour procéder dès maintenant à l'étape de la troisième lecture du projet de loi C-112.

Le président suppléant (M. DeBlois): Est-ce qu'il y a consentement unanime pour qu'on passe immédiatement à l'étape de la troisième lecture du projet de loi C-112?

Des voix: D'accord.

M. McDermid (au nom du ministre des Finances) propose: Que le projet de loi C-112 soit maintenant lu une troisième fois et adopté.

• (1215)

M. Marcel R. Tremblay (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, j'interviens afin de proposer la troisième lecture du projet de loi C-112.

Ce projet de loi renferme plusieurs améliorations importantes à la TPS qui contribueront à assurer le fonctionnement harmonieux et efficient de la taxe.

J'aimerais traiter brièvement de certains des changements contenus dans ce projet de loi et de la façon dont ils amélioreront le fonctionnement de la TPS. Permettez-moi tout d'abord de souligner qu'à l'occasion d'une réforme fiscale importante comme le remplacement de la taxe de vente fédérale par la TPS, il est inévitable d'avoir à améliorer à l'occasion le régime. Les modifications qui nous sont proposées aujourd'hui sont fondées sur les leçons tirées de l'application de la taxe sur le marché. Elles ont été élaborées par suite de vastes consultations avec des entreprises, des organisations, des fiscalistes et des particuliers.

Cela étant dit, monsieur le Président, cette législation ne modifiera pas sensiblement la façon dont la TPS s'applique de façon générale. Le projet de loi propose plutôt des modifications importantes d'ordre technique pour simplifier l'observation de la TPS dans des secteurs particuliers de l'économie canadienne. En conséquence, les industries de ces secteurs peuvent se consacrer à l'importante entreprise qui consiste à assurer la croissance de l'économie.

Les mesures du projet de loi C-112 relatives à l'industrie canadienne du taxi constituent un exemple fondamental de la nature concrète des propositions figurant dans le projet de loi. Le fonctionnement de la TPS serait modifié de manière à permettre à l'industrie du taxi d'utiliser une structure cohérente de fixation des prix à l'échelle nationale. Une structure cohérente des prix entraînera des économies importantes sur le plan administratif pour cette industrie.

Dans le même sens, le gouvernement a reçu des représentations constructives de la part de démarcheurs et, à la suite de ces discussions, il propose de nouvelles règles qui dispensent des dizaines de milliers d'entrepreneurs indépendants d'avoir à s'inscrire et à produire des déclarations de la TPS.

Concernant ce dernier point, je voudrais signaler que des modifications ont été proposées au cours du débat du Comité législatif relativement à ce projet de loi pour simplifier davantage l'application de la taxe aux démarcheurs. Je suis heureux d'annoncer que ces modifications ont reçu l'aval des membres du Comité et ont été intrégrées au projet de loi que nous étudions aujourd'hui.

Le projet de loi C-112 renferme aussi des modifications qui simplifieraient pour les détaillants l'application de la taxe pour une grande variété de transactions spéciales, allant du traitement des coupons-rabais à celui des contenants recyclables pour boissons. De plus, des règles simplifiées ont été conçues pour régir les détaillants qui effectuent des achats par l'entremise de groupes. Les nouvelles règles, qui sont appuyées par des associations représentant des fabricants et des distributeurs de pro-

duits alimentaires, réduiront sensiblement la paperasserie qu'il faudrait autrement remplir.

La simplification de la taxe pour les entreprises est un objectif important que vise le gouvernement. C'est pourquoi le projet de loi C-112 renferme des mesures qui accorderaient à près de 1 million d'entreprises une plus grande latitude dans la production de leurs déclarations. En particulier, le projet de loi C-112 permettrait plus facilement à ces entreprises de ne produire qu'une déclaration de TPS par année. En conséquence, elles peuvent consacrer plus de temps à réaliser des bénéfices et moins de temps à la paperasserie.

Le projet de loi C-112 présente aussi des changements qui simplifieront l'application de la TPS dans des secteurs où des activités sont souvent réalisées par des coentreprises. Ces mesures touchent particulièrement l'industrie pétrolière et gazière qui a appuyé le projet de loi.

Un autre groupe qui profitera de cette législation est celui des encanteurs. Le projet de loi C-112 leur permettra d'utiliser une méthode comptable cohérente pour toutes leurs transactions. C'est ce que les associations représentant des encanteurs à la grandeur du pays nous ont dit que leurs membres voulaient. Et c'est ce que le gouvernement a proposé.

Le gouvernement s'est aussi efforcé d'accroître la compétitivité des exportateurs de services en leur permettant d'importer, sans payer la taxe, certains produits pour procéder à leur mise au point. De même, la compétitivité internationale du Canada sera aussi renforcée grâce à des améliorations visant l'application de la TPS aux ventes de produits et services par des entreprises canadiennes à des clients étrangers.

• (1220)

Comme nous l'avons entendu lors de l'étude en comité, bon nombre de ces nouvelles règles sont particulièrement avantageuses pour les fabricants de pièces d'automobile des centres du sud de l'Ontario comme Windsor et Oshawa.

En outre, le comité législatif chargé d'examiner ce projet de loi a reçu des représentations au sujet du régime appliqué aux exportations, et plus particulièrement aux services juridiques fournis aux entreprises étrangères. Les membres du comité ont proposé des changements qui ont été intégrés au projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui.

De plus, le projet de loi accorde un allégement important dans le cadre du programme de remise pour les touristes et les congrès étrangers. Permettez-moi de vous rappeler que le programme canadien n'a pas son pareil dans aucun des autres pays qui appliquent des régimes fiscaux semblables. Cette mesure accroîtrait la compétitivité de notre industrie du tourisme et des congrès en permettant de maintenir l'attrait que peut exercer le Canada auprès des visiteurs étrangers et des organisateurs de congrès.

Le projet de loi renferme aussi des dispositions en faveur des agriculteurs canadiens. À cette fin, le gouvernement a consulté des agriculteurs et il propose maintenant une mesure d'allégement qui permettra d'aligner le régime de la TPS réservé aux parcs d'engraissement sur celui des provenderies et des autres fournisseurs de provendes détaxées. Aussi, les agriculteurs bénéficieront d'un allégement plus important de leurs liquidités lors de leurs achats d'engrais ensachés. Cette mesure est particulièrement avantageuse pour les agriculteurs des régions éloignées.

Dans l'ensemble, le projet de loi C-112 rendrait la TPS plus équitable pour toutes les entreprises. La législation accorde au ministre du Revenu national la discrétion de lever les pénalités et les intérêts lorsqu'une personne ne peut produire une déclaration ou effectuer une remise à temps en raison de circonstances extraordinaires indépendantes de sa volonté.

Le projet de loi renferme aussi des propositions qui accorderaient des avantages directs aux consommateurs, particulièrement à ceux qui sont dans le besoin. Par exemple, le projet de loi renferme des ajouts à la liste des appareils médicaux et des médicaments sur ordonnance détaxés. Il prévoit aussi que les Canadiens qui vivent à longueur d'année dans des roulottes puissent louer des terrains dans des parcs sans payer de taxe, ce qui leur permettra de bénéficier du même régime que les autres locataires résidentiels. Le projet de loi offre aussi une remise de la TPS à l'habitation plus simple et plus généreuse aux personnes qui construisent leur propre maison.

Enfin, le gouvernement propose un crédit spécial à l'intention des institutions agréées qui emploient des personnes souffrant des déficiences mentale ou physique dans la fabrication de produits. Ce crédit a été conçu de manière à tenir compte des coûts inhabituellement élevés qu'ont dû assumer ces établissement pendant le passage à la TPS.

En terminant, j'aimerais souligner de nouveau que ce projet de loi améliorera et simplifiera la TPS et en accroîtra l'équité. Ce projet de loi est le fruit de vastes consultations menées auprès d'entreprises, d'organisations, de Canadiens et de leurs conseillers professionnels. Le gouvernement a collaboré en vue d'identifier les problèmes qui se posaient dans des secteurs en particu-

lier et a proposé des solutions pratiques adaptées aux réalités du marché d'aujourd'hui.

Des fiscalistes ont étudié ce projet de loi et l'ont approuvé. Ils ont demandé qu'il soit adopté rapidement de manière à réduire l'incertitude qui entoure l'application de la taxe.

Monsieur le Président, je me fais leur porte-parole et je demande à tous les députés d'appuyer pleinement ce projet de loi.

[*Traduction*]

M. George S. Rideout (Moncton): Monsieur le Président, on dirait que, pour le gouvernement, ce projet de loi est la panacée du régime fiscal canadien.

Nous, de ce côté-ci de la Chambre, sommes loin d'être aussi optimistes. Comme tout le monde le sait, nous sommes fondamentalement opposés à la TPS et au régime en place. Nous cherchons des façons d'améliorer le régime fiscal et de le rendre plus équitable pour les Canadiens. Nous nous sommes retrouvés devant certains amendements qui, en soi, si on accepte la TPS, sont tout à fait pertinents, même si plusieurs d'entre eux n'allaient pas aller assez loin et ne se sont pas révélés à la hauteur. Le problème, c'est que nous devons nous pencher sur des propositions d'amendement qui améliorent une mauvaise mesure législative, la TPS, mais sans avoir pour l'heure d'autre issue que d'essayer de faire avec le système que le gouvernement a créé et de voir s'il n'y a pas moyen de le perfectionner.

• (1225)

En comité et tout au long débat sur ce projet de loi, nous avons entendu un certain nombre de groupes. Or, le gouvernement a repoussé toute proposition qui aurait pu être utile.

Le même scénario s'est reproduit ce matin à propos des coopératives. Le cas des coopératives est très simple et on ne peut plus évident. Je trouve plutôt singulier que, des avocats ayant comparu devant notre comité et ayant réclamé une exemption pour leurs confrères qui prennent part à des arbitrages à l'étranger, le gouvernement s'est empressé de satisfaire à la demande des avocats et de ne pas leur compliquer l'existence en assujettissant ces activités à la TPS. Par contre, lorsqu'il s'agit d'aider les Canadiens, d'aider les coopératives, le gouvernement a fait la sourde oreille. Il ne veut rien faire pour les coopératives.

Le simple amendement qui a été proposé et rejeté ce matin visait à rendre le système plus équitable. Quant à l'amendement qui a été déclaré irrecevable, il aurait permis aux coopératives spécialisées dans la vente directe d'être sur un pied d'égalité avec d'autres épiceries.

Vous le savez probablement, monsieur le Président, les coopératives qui font de la vente directe exigent des frais de service d'environ 3,50 $ par semaine, ce qui n'est pas énorme. L'ennui, c'est que le gouvernement tient mordicus à ce que les membres de ces coopératives paient la TPS sur ce montant. Voilà un cas d'injustice criante. Une grande partie des achats qui y sont effectués sont de nature alimentaire et ne sont pas assujettis à la TPS. Par conséquent, Loblaws ou Sobey's ou n'importe laquelle des autres épiceries disposent d'un avantage par rapport aux coopératives et aux magasins coopératifs de vente directe.

Le ministre dit de ne pas rêver. C'est ce que nous avons essayé de faire avec ce projet de loi en prenant des mesures réalistes pour aider les gens qui sont dans le besoin. Cependant, le ministre refuse de nous écouter et il rend les choses plus difficiles pour les coopératives et pour ceux qui essaient d'aider les gens. Le ministre devrait, je pense, revoir la position du gouvernement au lieu de l'appuyer de cette manière.

Par ailleurs, le projet de loi en question présente un autre aspect sérieux qu'il faut examiner. Il s'agit de la rétroactivité. C'est un projet de loi d'ordre fiscal et le gouvernement va le rendre rétroactif à janvier 1991, ce qui remonte assez loin dans le temps. Les petites entreprises vont devoir maintenant se demander si elles sont visées ou non par cette rétroactivité. Il va falloir qu'elles déterminent comment cela va fonctionner, ce qu'elles doivent faire, les formules qu'elles devront remplir et toutes les questions administratives qu'elles devront régler pour tenir compte de la rétroactivité prévue à l'article 210 de ce projet de loi.

Au comité, nous avons exhorté le gouvernement à étudier de nouveau la question, parce que sa façon de procéder était fondamentalement injuste et qu'elle mettait en péril les petites entreprises de notre pays à cause de la rétroactivité prévue dans ce projet de loi. Le gouvernement étant ce qu'il est, fermé à tout ce qui vient des partis d'opposition, il a refusé d'envisager même la possibilité de modifier cette disposition de rétroactivité.

Encore une fois, j'apprends que le gouvernement est prêt à aider les avocats de notre pays qui vont faire des arbitrages à l'étranger, mais pas les petites entreprises. Il n'est pas disposé à simplifier un peu la vie des petits

entrepreneurs canadiens qui constituent la charpente de notre économie.

Le projet de loi contient également une autre tendance dangereuse. Cela concerne l'accès à l'information. Je fais allusion expressément aux articles 128 et 211. Le commissaire nous a écrit pour nous demander de ne pas adopter le projet de loi dans sa forme actuelle et d'apporter des amendements pour permettre une plus grande liberté d'accès à l'information. Encore une fois, le gouvernement n'a pas fait preuve d'ouverture d'esprit et a déclaré qu'il n'était pas prêt à étudier la question. Il n'est pas prêt à faire ces changements, ce qui fait qu'on perd une fois de plus une bonne occasion de rendre la situation un peu plus juste, de donner un peu plus de renseignements à tous ceux que cela concerne.

• (1230)

C'est une situation intéressante. Si vous regardez bien le projet de loi, vous verrez qu'il s'agit simplement de modifications à la loi. Les notes explicatives sont comme un roman, sauf que c'est passablement aride. Elles peuvent aisément remplacer un somnifère. La documentation est énorme.

Pendant ce temps, les petites entreprises essaient de déterminer ce qu'elles doivent faire avec la TPS. Je voudrais lire un article que je trouve fascinant. Si vous arrivez à comprendre quelque chose, monsieur le Président, vous avez une autre possibilité de carrière devant vous.

Il s'agit du paragraphe 46(2). Il y a tout un préambule, puis on dit à l'alinéa *b*):

> Pour l'application de la présente partie, la personne est réputée, si elle est un inscrit qui peut demander un crédit de taxe sur les intrants, ou un remboursement en vertu de la section VI, relativement à l'acquisition, avoir effectué une fourniture taxable et avoir perçu, au moment du versement de la remise, la taxe relative à la fourniture, calculée selon la formule suivante: A, multiplié par B sur C, multiplié par D. . .

C'était la partie facile. L'article dit ensuite:

> . . .où:
>
> A représente la fraction de taxe,
>
> B le crédit de taxe sur les intrants ou le remboursement visé à la section VI que la personne pouvait demander relativement à l'acquisition,
>
> C la taxe payable par elle relativement à l'acquisition,
>
> D la remise que l'inscrit lui a versée.

Monsieur le Président, je suis sûr que vous êtes ravi d'entendre cette mesure législative facile à comprendre et facile à lire que le gouvernement présente pour aider les petites entreprises à fonctionner dans l'économie d'aujourd'hui.

J'aime bien les comptables, mais je pense que tout ce que nous ferons avec cette mesure législative de 400 pages, c'est les enrichir sans aucun avantage réel pour l'économie ou l'entreprise, sans aucune valeur ajoutée. En fait, nous ajoutons sans doute un obstacle de plus.

On peut trouver des passages semblables partout dans le projet de loi, ce qui m'amène à dire que le gouvernement ne fait que compliquer une mesure qui est déjà très complexe. Il en rend la compréhension encore plus difficile pour les Canadiens. Si les entreprises pensent que cette mesure législative apportera des améliorations, elles vont déchanter lorsqu'elle entrera en vigueur.

Je devrais vous dire aussi que ce projet de loi traite d'un certain nombre d'autres choses, mais je pense que l'on peut dire essentiellement que nous savons maintenant que la TPS était une mauvaise taxe à adopter. Le gouvernement la voulait et il ne peut pas faire marche arrière. C'est une autre raison pour laquelle nous devrions changer de gouvernement, pour rectifier ce problème.

M. McDermid: Que comptez-vous faire? Dites-nous ce que vous allez faire.

M. Rideout: Je vais vous dire exactement ce que nous allons faire. Nous allons nous débarrasser de la TPS.

La TPS a permis de recueillir des recettes globales de 30 milliards de dollars. Trente milliards de dollars sont allés dans les coffres du gouvernement. Si l'on enlève les frais administratifs, les remboursements et tout le reste, ses recettes nettes se sont chiffrées à 15 milliards. Le gouvernement touche 50c. sur chaque dollar de TPS qui entre dans ses coffres et qui en sort pour payer les remboursements et tous les frais administratifs. Lorsqu'on examine cette situation et qu'on essaie de la justifier en disant que cette taxe donne de bons résultats, il faut se rendre compte que si ces remboursements et tous ces frais administratifs n'existaient pas, on pourrait probablement ramener la TPS à 3 p. 100. Au lieu de cela, le gouvernement s'entête avec toutes ces histoires de modifications, de changements et d'accroissement de la paperasserie administrative. Il n'est pas étonnant que nous devions dépenser autant d'argent!

Le gouvernement force les gens à payer la TPS fédérale, alors que les provinces ont en place des systèmes qui

auraient permis d'en éviter la gestion redondante. Mais le gouvernement refuse de collaborer avec les provinces; il impose donc ce projet de loi en proposant des modifications qui compliquent la situation encore davantage.

• (1235)

De plus, nous savons tous que le projet de loi sur la TPS n'a pas donné les résultats escomptés. Le manque à gagner a été énorme. Le gouvernement prévoyait recueillir des recettes exceptionnelles, mais, en fin de compte, elles s'élèvent à environ sept milliards de dollars de moins que ce qu'il avait prévu.

M. McDermid: Nous n'avons jamais dit cela.

M. Rideout: Je me souviens de tous les arguments que le gouvernement a avancés pour faire croire que la TPS allait produire des recettes nettes d'au moins 18 milliards, sinon de 22 milliards par année. Elles n'ont été que de 15 milliards. Le ministre utilise le même système que le ministre des Finances lorsqu'il prépare ses budgets. Les prévisions sont loin de correspondre à la réalité.

M. McDermid: Dites-nous les faits tels qu'ils sont.

M. Rideout: Je les dis tels qu'ils sont. Je me souviens très bien de ce que le ministre des Finances a dit lorsqu'il a mis cette taxe en oeuvre. Il a dit qu'elle allait produire d'énormes recettes. Pourtant, le manque à gagner se chiffre à de nombreux milliards de dollars. Le gouvernement dit maintenant que ce n'était pas son objectif.

Je le répète, cela me fait penser exactement à ce que le ministre des Finances dit dans ses prévisions budgétaires: le gouvernement va ramener le déficit à 27 milliards de dollars, mais, finalement, il augmente de 1,1 milliard et passe à 35 milliards. C'est le genre de calculs que fait le gouvernement.

Ce qui est grave avec la TPS, c'est qu'en plus de tout le reste, elle a engendré une économie souterraine. Il existe toute une activité économique clandestine florissante. Si le gouvernement veut savoir pourquoi il n'a pas réussi à produire les recettes attendues, c'est en grande partie parce qu'il a encouragé l'établissement d'une économie parallèle qui ne lui rapporte rien.

The Globe and Mail a publié récemment un article dans lequel il était question des personnes—nombreuses—qui se dérobaient à la TPS. Nous le savons tous, mais nous pratiquons la politique de l'autruche, nous disant, comme le ministre vient de le dire, que ce n'est pas vrai quand en réalité ça l'est.

Le régime fiscal est en train de mener à la création d'une économie parallèle. Il nous a plongés dans une récession nettement plus grave que ce à quoi on s'attendait. À présent, comme si le régime fiscal n'était pas assez complexe et lourd, le gouvernement le complique encore. Il s'en prend principalement aux petites entreprises, qui vont avoir à faire face à un handicap auquel ce secteur n'est confronté nulle part ailleurs qu'au Canada.

Les amendements sont peut-être acceptables dans une grande mesure en ce sens qu'ils permettent d'améliorer une taxe très insatisfaisante, mais l'amélioration d'une taxe qui est mauvaise au départ n'en est pas une. Nous devons réformer le régime fiscal et il le sera dans quelques mois.

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir prendre la parole dans le débat de ce matin. C'est curieux que mon collègue libéral n'ait pas répondu aux questions que lui a posées le député d'en face, le ministre d'État aux Finances, sur ce que feraient les libéraux s'ils tenaient leur promesse d'éliminer la TPS. Les libéraux sont restés très vagues sur ce point.

M. Gauthier: Non, c'est vous qui avez été vagues.

M. Blaikie: Non, je crois que nous avons été très clairs sur ce que nous croyons pouvoir faire pour remplacer la TPS. Essentiellement, nous mettrions un terme aux échappatoires dans la loi de l'impôt que les libéraux ont créées et que les conservateurs n'ont toujours pas éliminées.

Les libéraux eux-mêmes semblaient presque prêts—il y a quelques mois, mais je ne me souviens plus quand exactement—à faire une déclaration de principe sur une nouvelle taxe qui s'appliquerait également aux produits alimentaires. La rumeur a couru pendant quelques jours avant de se buter à un grand mur de silence.

M. Gauthier: Parlez-en à Bob Rae, en Ontario.

M. Blaikie: Les voilà partis! De toute évidence, ils sont très sensibles sur cette question. La vérité fait mal, parce que les libéraux projettent en fait de parader au quatre coins du pays en racontant qu'ils ont l'intention de se débarrasser de la TPS, mais en gardant secrètes leurs intentions sur la façon de la remplacer. Ce secret devait évidemment rester très bien gardé jusqu'au jour heureux où ils seraient élus, comme ils l'espèrent. Ce n'est qu'à ce moment-là que les Canadiens vont apprendre par quoi les libéraux vont remplacer la TPS.

• (1240)

Malheureusement pour les libéraux, le mur de silence s'est dressé quelques jours trop tard. Leurs intentions ne forment plus le secret le mieux gardé au pays. Nous savons qu'ils envisagent d'imposer une taxe qui pourrait être encore plus odieuse que la TPS, si c'est possible, puisqu'elle s'appliquerait aux produits alimentaires.

Le prochain libéral qui prendra la parole, s'il ose le faire, pourrait peut-être répondre plus en détail à la question du ministre d'État aux Finances sur les intentions des libéraux. Le député libéral qui m'a interrompu prétendait que nous n'avions pas dit ce que nous ferions. Pourtant, nous l'avons dit.

J'ai présenté un document, à titre de porte-parole du NPD chargé des questions fiscales, qui décrit ce que nous croyons pouvoir faire pour nous débarrasser de la TPS. J'admets que ce document présente beaucoup de détails qui sont contestables, mais c'est une solution de rechange. Je sais que le ministre d'État aux Finances s'opposerait à certaines de nos propositions, mais nous avons tout de même une politique dont nous pouvons débattre. Le ministre pourrait arguer que nous avons tort sur la question de la déduction applicable à la taxe d'affaires et à la taxe d'amusement, que le fait de l'éliminer risquerait de nuire à l'industrie de la restauration.

Je lui répondrais que ce ne serait pas le cas, parce que cette déduction a été éliminée ailleurs et que l'industrie n'en a pas souffert comme on l'aurait cru. Cependant, le ministre d'État aux Finances et moi-même pourrions en discuter. Il y a d'ailleurs d'autres mesures fiscales dont nous pourrions discuter et je serais même prêt à le faire aujourd'hui.

Pour ce qui est de la politique libérale, de quoi pouvons-nous discuter? De quoi pouvons-nous débattre? Tout ce que nous savons, c'est que les libéraux s'opposent à la TPS, mais ils n'ont rien proposé en échange. Ce n'est certainement pas ça qui va éliminer les échappatoires fiscales car, par exemple, j'ai maintes fois soulevé à la Chambre, l'an dernier en particulier, la question du projet de loi déposé par le gouvernement pour proroger l'exonération des gains en capital des fiducies privées. Est-ce que les libéraux en ont jamais parlé à la Chambre des communes avant que ce projet de loi ne soit présenté ou même après qu'il ait été déposé?

Ce n'est qu'à l'étape de l'examen en comité que les libéraux se sont finalement aperçus qu'il y avait probablement là quelque chose et qu'ils devraient emboîter le pas aux Néo-Démocrates et s'y opposer. Mais avant ça, ils n'en avaient pas fait mention à la Chambre, même pas pendant la période des questions. En fait, lors du débat en deuxième lecture, les libéraux étaient encore tout à fait en faveur de cette disposition du projet de loi, au point que leur porte-parole s'est même levé pour remercier le ministre des Finances d'avoir clarifié cette mesure législative d'initiative gouvernementale de telle manière que son parti allait pouvoir continuer à l'appuyer. Plus tard, ils ont changé d'avis, un peu tard à mon goût.

L'une des choses dont on a déjà parlé à propos de ce projet de loi mais qui mérite d'être répétée est la façon dont le gouvernement semble s'être mis en quatre pour accommoder les juristes, les comptables et autres membres de la communauté juridique qui ont comparu devant le comité, mais s'est opposé à chaque tentative de modification du règlement concernant les coopératives. J'ai entendu le ministre d'État aux Finances dire quelque chose; quand il se lèvera, il pourra peut-être expliquer pourquoi le gouvernement montre si peu d'empressement à répondre aux besoins des coopératives à cet égard et à fixer les mêmes règles du jeu pour ces dernières et les autres commerces de détail.

Il me semble que ce serait équitable et je ne comprends vraiment pas pourquoi ce gouvernement continuerait à se montrer si évasif avec le mouvement coopératif sur ce point, à moins bien entendu—et cela est tout à fait possible—qu'il ne s'oppose par principe aux coopératives qui, de par nature, n'obéissent pas aux mêmes motifs purement individualistes et intéressés que l'entreprise privée qu'idolâtrent les conservateurs. Peut-être est-ce là la raison de leur opposition. Peut-être cherchent-ils à pénaliser le mouvement coopératif parce qu'il ne respecte pas l'idéologie dominante, je ne sais pas. Le ministre d'État pourrait peut-être nous en dire plus à ce sujet. Je voudrais seulement rappeler que le gouvernement a refusé d'examiner des amendements qui auraient été utiles en ce qui concerne les coopératives.

• (1245)

Il a aussi été question de l'accès à l'information et du fait que le gouvernement a proposé d'assujettir encore moins la Loi sur la taxe d'accise à la Loi sur l'accès à l'information. Même le commissaire, M. Grace, s'est dit inquiet de cette disposition. C'est la deuxième fois en relativement peu de temps que le gouvernement est pris en défaut, si on peut dire, par ses propres commissaires, qui expriment des réserves à propos de ses mesures. Le commissaire à l'information s'inquiète ici de mesures que le gouvernement est en train de prendre.

Il n'y a pas si longtemps, alors que nous examinions le projet de loi C-92 je crois, le Commissaire à la protection de la vie privée avait exprimé des réserves à propos d'une mesure proposée par le gouvernement concernant l'accès possible aux dossiers d'impôt des employés de Revenu Canada. On serait porté à croire que le gouvernement serait plus sensible à ce genre de critique et que si un commissaire exprimait une quelconque réserve, il s'en occuperait ou remettrait la question à plus tard. Dans le cas du projet de loi C-92, il semblait bien qu'il s'occuperait de la disposition litigieuse, celle-ci ayant été retirée du projet de loi à l'étape de l'étude en comité. Cepen-

dant, elle a été réintroduite à l'étape du rapport, sous la même forme qu'au départ.

Entre-temps, le gouvernement avait réussi à convaincre le Commissaire à la protection de la vie privée que le règlement permettrait en quelque sorte de résoudre le problème. Espérons que ce soit le cas. J'avoue que je suis sceptique. Encore une fois, le gouvernement ne tient pas compte de l'avis des personnes qui ont pour mandat précis de s'occuper de ces questions particulières, dans ce cas, la Loi sur l'accès à l'information.

Fait curieux, les dispositions concernant la Loi sur l'accès à l'information vont être rétroactives. Je ne sais pas exactement comment ça va marcher. Que fait-on de l'information à laquelle on a déjà eu accès? Le gouvernement a-t-il un plan pour en quelque sorte remonter le temps et récupérer l'information qui a déjà été rendue publique? Le gouvernement ferait preuve, à mon avis, d'une certaine arrogance. De toute façon, cela soulève la question plus vaste de la rétroactivité des autres mesures proposées dans ce projet de loi, question à propos de laquelle on a exprimé des réserves.

J'ai parlé tout à l'heure de la question plus générale de la TPS et de l'engagement pris par le NPD de l'éliminer. À notre avis, c'est possible. Tout d'abord, il faut, bien entendu, tenir compte du fait que la TPS elle-même coûte de l'argent. Il ne s'agit pas de récupérer les recettes tirées de la TPS, mais bien de recouvrer les sommes perçues grâce à la TPS qui vont au-delà de l'argent qu'on pourrait épargner en n'appliquant pas la TPS au départ. Ainsi, on dépense de l'argent pour percevoir la TPS. Cette taxe a des répercussions sur l'inflation qui, à son tour, influe sur d'autres programmes gouvernementaux. Lorsqu'on songe aux difficultés que comporterait le remplacement de la TPS, les gens ne se rendent pas compte à quel point il s'agit déjà d'une procédure compliquée. Chose certaine, cela ne serait pas facile, mais il y a encore quelques années, nous n'avions pas de TPS au Canada.

Je suis persuadé qu'avec la volonté politique voulue, ce pourrait être à nouveau le cas. Il faudra peut-être une véritable volonté politique pour rendre le régime fiscal plus équitable et plus progressif et pour percevoir une partie de l'argent qui échappe à l'impôt du fait d'échappatoires, d'abris fiscaux et le reste; il s'agit de rendre le régime plus progressif dans son ensemble. Il y a des façons d'y parvenir, mais on devra prendre pour ce faire des mesures globales. Je tiens à reconnaître qu'on ne pourrait pas remplacer la TPS par une seule mesure fiscale. On devrait plutôt prévoir un train de mesures. Nous pensons qu'on peut élaborer cette série de mesures.

• (1250)

Si nous agissons ainsi, nous risquons de nous attirer la colère de certaines personnes, plus précisément les gens qui profitent des diverses échappatoires fiscales accordées par les libéraux dans les années 1970. Cependant, les Canadiens ne seraient pas fâchés, loin de là, d'être débarrassés de cette taxe.

Je peux vous dire qui s'en réjouirait le plus. Eh bien c'est le secteur du logement. La première page du journal *The Winnipeg Free Press* d'aujourd'hui est pleine d'articles sur les répercussions néfastes de la TPS au secteur de logement, car les gens veulent beaucoup plus que jamais acheter une maison plus vieille ou juste une maison déjà construite. Elle n'a pas à être très vieille pour ne pas être assujettie à la TPS. Cela s'applique peut-être aux ventes d'automobiles, je l'ignore au juste. Je n'ai pas vu de statistiques là-dessus.

Chose certaine, le mode d'application de la TPS à l'heure actuelle encourage fortement les gens à ne pas acheter du neuf, en l'occurrence des maisons neuves. Selon les représentants du secteur de la construction, la TPS a entraîné à Winnipeg seulement d'importantes pertes d'emplois.

J'ai également lu dans le journal de ce matin un article sur le coût des fraudes touchant la TPS. Selon un rapport publié en Ontario, cela coûterait au gouvernement 2,3 milliards de dollars par an. Qu'avons-nous fait? Manifestement, si on est confronté à ce type de fraudes à tous les niveaux, nous passons alors d'un système basé dans une large mesure sur l'honneur des Canadiens à un système discrédité maintenant à tel point que l'économie parallèle prend de plus en plus d'ampleur. Comme on le dit dans cet article, un nombre croissant de Canadiens évitent de façon détournée de payer la taxe. Je pense qu'on doit vivement déplorer le fait que la taxe elle-même, et la façon dont elle a été mise en oeuvre, aient beaucoup discrédité tout notre régime fiscal.

Certains éléments de notre régime fiscal qui existaient avant même l'application de la TPS méritaient d'être discrédités. Le fait est que quel que soit ce que nous pensons de certaines mesures fiscales, notre pays et les autres pays démocratiques et civilisés, si on peut dire, dépendent dans une certaine mesure du respect volontaire par les citoyens des règles fiscales. Dans le cas contraire, on en arrive alors à un régime fiscal qui fait des gens des criminels ou à un État policier afin de pouvoir superviser tout ceci.

Tout ce qui incite les gens à frauder le fisc et à ne pas se plier aux règles pertinentes devrait inquiéter le gouvernement et j'espère que le nôtre se préoccupe de la question. Le ministre des Finances voudra peut-être nous dire ce qu'il en pense.

Ce serait vraiment terrible si dans quelques années on disait que c'est sous le gouvernement actuel que les gens ont commencé à perdre confiance dans le régime fiscal à la suite de l'application de la TPS, ce qui a conduit, en définitive, un grand nombre de Canadiens à frauder le fisc à une grande échelle.

Ainsi, pour toutes ces raisons, nous continuons à nous opposer à la TPS. Nous continuons de nous élever contre des projets de loi comme celui-ci qui ne font que faire de légères retouches à la taxe au lieu de la supprimer carrément.

• (1255)

M. Marcel R. Tremblay (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et ministre des Fiannces): Monsieur le Président, comme l'a fait remarquer le député, le comité législatif a adopté un amendement qui traite des services de contentieux. Cette initiative fait suite aux instances présentées au comité par l'Association du barreau canadien, qui faisaient valoir que certains coûts risquent de nuire au processus établi par le Canada selon lequel il est reconnu comme l'un des lieux préférés pour régler certains différends internationaux.

Comme je le disais au député, l'amendement apporté à l'étape de l'étude en comité a amélioré le projet de loi en assurant la protection de la compétitivité du Canada à ce chapitre. Je suis étonné que mon collègue s'oppose à ce qu'on protège la compétitivité du Canada de cette façon.

Mon collègue a également parlé de l'accès à l'information sur la TPS. Rien dans le projet de loi n'empêche quelque partie intéressée que ce soit d'avoir accès à des renseignements généraux concernant la TPS. En fait, depuis la parution du premier livre blanc en 1987, le gouvernement fait tout ce qu'il peut et entend continuer de faire tout son possible pour informer le public au sujet de la taxe.

Le gouvernement a, depuis, publié de nombreux documents et bulletins d'information techniques afin de communiquer au public le plus d'information possible. Le projet de loi vise à faire en sorte que les renseignements concernant des contribuables précis soient protégés, puisque ces derniers s'attendent à juste titre que leur vie privée soit protégée. L'information générale concernant la taxe continuera cependant d'être accessible au public. De fait, un amendement au projet de loi précisera que seule l'information concernant les contribuables eux-mêmes est protégée.

M. Blaikie: Monsieur le Président, je ne parlerai que du premier point pour commencer. Le député sait probablement que les renseignements confidentiels et personnels sur la taxe d'accise sont déjà visés par une exemption. Il nous a donc semblé que le gouvernement n'a pas expliqué de façon satisfaisante pourquoi il est allé plus loin. Peut-être le gouvernement pourrait-il expliquer ce qu'il entend exempter.

Deuxièmement, en ce qui a trait aux instances présentées par l'Association du barreau canadien, mon intention n'était pas tellement de contester ce que fait le gouvernement à cet égard, mais plutôt de comparer ce qu'il a fait dans ce cas à la façon dont il a répondu aux demandes répétées du mouvement coopératif en vue d'obtenir des règles du jeu équitables qui lui permettent de demeurer concurrentiel face aux détaillants.

Le gouvernement accepte de rendre les règle du jeu équitables à l'intention des juristes qui s'occupent de différends internationaux, mais quand le mouvement coopératif demande au gouvernement d'adopter des règles du jeu équitables pour lui permettre de demeurer compétitif face à ses concurrents, il fait la sourde oreille. Donc, je le répète, mon intention était d'établir une comparaison plutôt que de commenter l'amendement.

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, j'aimerais demander au député de Winnipeg Transcona, puisque son parti est de toute évidence opposé à la TPS, pourquoi son leader a mentionné qu'il lui faudrait cinq ans pour abolir cette taxe tandis que le Parti libéral a déclaré qu'il l'abolirait en un an?

Si effectivement, aux yeux du NPD, la TPS est pernicieuse, pourquoi prendre cinq ans à la retirer? Cette façon de faire est contraire au sens commun car si la TPS est aussi dommageable que nous, membres du Parti libéral, l'estimons et nous nous en débarasserons en un an, pourquoi vous faudrait-il cinq ans pour le faire?

M. Blaikie: La différence, c'est que nous avons vraiment l'intention d'abolir la TPS. Quand on n'a pas vraiment l'intention de s'en débarasser, on peut raconter n'importe quoi. C'est le cas des Libéraux. De toute évidence, ils n'ont pas véritablement l'intention d'abolir cette taxe et voilà pourquoi ils peuvent faire les déclarations qu'ils font.

Dans notre programme concernant les emplois, que de nombreux Canadiens lisent et approuvent, nous décrivons comment on peut se débarrasser de la TPS et maintenir les recettes qu'elle produit à l'heure actuelle en apportant au système fiscal une série d'améliorations dont j'ai parlé un peu plus tôt.

• (1300)

[*Français*]

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, le projet de loi C-112 renferme les modifications proposées dans l'Avis de motion des voies et moyens du 9 décembre dernier. Il s'agit de modifications à la taxe sur les produits et services, en grande partie, mais il s'agit aussi de mesures de nature plutôt technique et, puisque mes collègues vous l'ont mentionné tantôt, j'aimerais peut-être souligner deux de nos préoccupations.

[*Traduction*]

Je suis préoccupé par certaines mesures du projet de loi C-112 qui exempteraient certaines informations sur la TPS des règles qui régissent l'accès à l'information.

Le commissaire à l'information, M. John Grace, a exprimé cette crainte à propos des articles 128 et 211 du projet de loi. Il s'inquiète de voir le gouvernement s'attribuer la maîtrise totale de la diffusion de toute information concernant la TPS. Il a mentionné précisément une plainte qui fait l'objet d'une enquête à son bureau et selon laquelle Revenu Canada aurait tenté d'empêcher la diffusion de la liste des inscrits à la TPS.

Revenu Canada, en toute équité et pour répondre à cette préoccupation, a dit que les amendements en cause n'empêcheront pas les particuliers de pouvoir déterminer si un vendeur est inscrit aux fins de la TPS. Le ministère dit que ces changements visent à restreindre la publication de données précises concernant les contribuables, d'une manière analogue à l'article 241 de la Loi de l'impôt sur le revenu.

Le gouvernement nous assure que nous aurons encore accès aux données concernant l'administration de la TPS. Comme tant d'autres, je verrai à ce qu'il respecte cette promesse. Le commissaire à l'information craint aussi, et c'est le point principal, que ces amendements ne limitent peut-être la capacité de son bureau de faire enquête sur les plaintes reçues.

Le gouvernement n'a pas répondu aux craintes précises du commissaire à l'information. Nous ne savons pas encore si les changements suggérés par ce dernier, et amplement suffisants selon le comité des finances, seront adoptés. S'ils ne le sont pas, je dirais que nombreux seront les Canadiens à partager les inquiétudes exprimées par le commissaire à l'information. On verra bien si l'on peut oublier cette préoccupation le plus tôt possible.

Je veux discuter de la disposition du projet de loi C-112 qui vise l'article 167 de la Loi sur la taxe d'accise; celle-ci m'intéresse tout particulièrement puisque je suis chiropraticien depuis environ 35 ans.

En vertu de la loi actuelle, la vente des biens d'une pratique de chiropraticien serait assujettie à la TPS, y compris la partie qu'on appelle l'achalandage, c'est-à-dire le nom et la réputation de l'entreprise. Suite à la modification apportée à l'article 167 dans le projet de loi C-112, l'achalandage ne sera pas assujetti à la TPS lorsque l'entreprise s'occupe principalement de la production de biens exonérés. Or, les services de chiropractie sont exemptés de la TPS lorsqu'ils sont fournis par un particulier.

En outre, il ne sera pas tenu compte du montant imputé au titre de l'achalandage au moment de déterminer si une entreprise est un petit fournisseur ou si elle tenue d'être enregistrée aux fins de la TPS. Je pense que cette considération revêt une certaine importance aux yeux de collègues dans ma profession.

[*Français*]

Monsieur le Président, à écouter le gouvernement—et je veux revenir à l'ensemble du projet de loi C-112—on pourrait croire que ces changements à la TPS assurent un fonctionnement plus harmonieux et efficace de la taxe, une taxe qui est détestée au Canada.

Nous voici, trois ans plus tard, avec 350 pages de simplifications à la TPS. À peine quelques mois avant une élection, le gouvernement propose un projet de loi de 350 pages pour simplifier une des taxes les plus détestées au Canada. C'est une taxe—et je vais essayer de le prouver—qui est complexe, qui coûte cher à administrer et qui impose une importante paperasserie administrative aux petites entreprises.

• (1305)

Le secrétaire parlementaire et député de Terrebonne, dans son discours en deuxième lecture, disait à la page 16901 du hansard, et je le cite textuellement:

> . . .ces mesures représentent un réglage rigoureux des détails de la taxe. Elles simplifient même l'observation de la TPS dans de nombreux secteurs de l'économie.

Voyons, monsieur le Président, si la TPS est simple à administrer. Il y a un désaccord entre le vérificateur général du Canada, M. Denis Desautels, et le ministre du Revenu sur les frais d'administration, les coûts d'administration annuels de la TPS. C'est honnête comme désaccord. On ne s'entend pas sur les chiffres, même sur les chiffres qui valent la peine d'être cités.

Dans les comptes publics du Canada, on retrouve des perles. Monsieur le Président, vous n'avez qu'à le consulter, vous allez avoir tous ces chiffres que je vous donne pour l'année 1991-1992. Les recettes brutes prévues pour 1991-1992 étaient de 29 495 478 000 $, alors que les

recettes nettes, comme on l'a dit tantôt, étaient de l'ordre 15,2 milliards. Si on déduit—parce que cela n'a pas encore été fait—les frais d'administation qui sont de l'ordre de 486 100 $, on reste avec un solde net de 14 682 361 000 $. On perd donc, comme l'a dit le député de Moncton tantôt, près de 50 p. 100 des recettes brutes à administrer la TPS et à la rembourser.

Je pourrais comparer la taxe avec l'ancienne taxe fédérale de vente, mais le temps manque et, si j'ai une question, je verrai à éclairer le député qui me la posera sur ce dossier qui ne se compare pas, mais il est tout de même bon de le voir et il est utile de regarder les expériences passées.

Revenons à la préoccupation d'efficience et d'efficacité. Il est assez difficile même pour une personne bien avisée et quelqu'un qui est dans le dossier de trouver facilement ou de retrouver les informations sur l'administration de la TPS. Si vous fouillez les comptes publics et le bulletin des dépenses des ministères, les détails sont difficiles à réconcilier. Pourtant, les ministères et en particulier le ministère du Revenu possède l'information. Pour faire le point, je vais vous donner un exemple classique qui est arrivé récemment.

Les documents remis au Comité des comptes publics par Revenu Canada récemment disaient que 339,6 millions avaient été dépensés pour l'administration de la TPS en 1991-1992, uniquement par le ministère du Revenu. Dans les comptes publics, pour la même année, on retrouve ces mêmes chiffres de 339,6 millions, mais c'est pour l'administration de toutes les taxes, y compris la taxe connue comme TPS, la taxe de vente sur les produits et services.

Pourquoi la confusion? Le secrétaire parlementaire dans son discours nous a dit que le gouvernement voulait rendre la TPS plus simple et plus équitable. Il faudrait s'attarder un peu à la rendre d'ailleurs plus limpide, à rendre l'information plus facile à comprendre.

Je prends un exemple classique: la codification des industries. On aimerait savoir combien rapporte la TPS sur le vêtement, par exemple; combien rapporte la TPS sur les livres ou sur toutes sortes d'autres services ou biens.

Cette information sur les industries n'était pas demandée dans les formulaires d'inscription. La classification des industries a commencé au milieu de 1991. L'information sur les revenus détaillés de la TPS est essentielle pour les Canadiens. Si on veut faire une évaluation du programme, il faut se demander si cette évaluation prévue pour 1994 sera disponible si la codification ne sera elle-même terminée qu'en 1994.

Si on veut savoir si la taxe est équitable, il faudrait savoir comment elle s'applique, à qui et sur quoi elle s'applique.

[*Traduction*]

Comme l'illustrent les nombreuses modifications renfermées dans le projet de loi C-112, il y a beaucoup de choses à corriger relativement à l'application de la TPS si l'on veut que cette taxe ait des chances de fonctionner. Ces derniers mois, moi-même et d'autres avons appris des choses au sujet de la TPS. Ces constatations ont eu pour effet de susciter encore plus de questions et de doutes dans mon esprit au sujet de l'application de cette taxe.

• (1310)

On dit que le savoir est une chose dangereuse. Si seulement le gouvernement nous fournissait l'information que nous avons cherchée et demandée, peut-être pourrions-nous étancher quelque peu ma soif de connaissance au sujet de la TPS.

La meilleure solution en ce qui a trait à cette taxe, et mes collègues du Parti libéral sont d'accord avec moi, consistera, pour le prochain gouvernement—et j'espère que ce sera un gouvernement libéral—à la remplacer par une taxe plus juste. Une taxe plus juste est une taxe qui s'applique d'une façon équitable et efficace.

Une voix: Dites-nous comment faire.

M. Gauthier: J'entends les ministres là-bas qui demandent comment nous allons nous y prendre.

Une voix: Ce sont des paroles en l'air.

M. Gauthier: Ce ne sont pas des paroles en l'air. C'est une question qu'on vient de me poser. J'invite le ministre à écouter attentivement, car je vais parler de démantèlement.

Dès la première session de la nouvelle législature, les libéraux chargeront le comité des finances de la Chambre des communes de consulter les Canadiens et les gouvernements des provinces sur toutes les solutions de remplacement de l'actuelle TPS. L'actuel ministre des Transports murmure. S'il veut me poser une question, j'y répondrai avec plaisir dès la fin de mon discours. S'il veut savoir ce que nous allons faire, il devrait écouter.

Je répète: dès la première session de la nouvelle législature, les libéraux chargeront le comité des finances de la Chambre des communes de consulter les Canadiens et les gouvernements des provinces sur toutes les solutions de remplacement de l'actuelle TPS, et de faire rapport dans un délai de 12 mois.

Notre objectif est clair. Il faut remplacer la TPS par une méthode qui génère autant de recettes. Elle doit aussi permettre le traitement équitable des consommateurs, être facile à administrer pour les petites entreprises et promouvoir la collaboration fédérale-provinciale.

Si le gouvernement qui a mis en oeuvre la TPS sans mener la moindre consultation croit aujourd'hui que les Canadiens—et j'entends le ministre qui demande pourquoi les Canadiens ne diraient pas qu'ils aiment la TPS—eh bien, il ignore complètement la question ou alors il arrive de loin, car il lui suffit de parcourir le pays pour se rendre compte que la TPS est la taxe la plus détestée qui ait été imposée aux Canadiens. D'après mon parti et moi-même, il n'y a pas mieux à faire actuellement que de la remplacer.

Nous n'avons pas été étonnés d'apprendre que cette taxe donne lieu à de nombreuses fraudes. Dans le *Ottawa Citizen* du 21 avril dernier, on a rapporté une fuite du rapport du Fonds monétaire international sur l'économie canadienne. Selon ce rapport, au cours de leur témoignage, le ministre des Finances et ses collègues ont déclaré au FMI que le degré d'observation de la TPS s'était révélé très bas. Cela expliquerait notamment pourquoi les recettes sont inférieures à celles qui avaient été prévues et pourquoi les finances fédérales sont mal en point aujourd'hui.

Il y a quelques minutes, le ministre chargé de la privatisation a déclaré qu'un député de ce côté-ci ne lui avait pas dit le montant des recettes que le gouvernement attendait de la TPS. Eh bien, je vais le lui dire, parce que cette information est publique et se trouve dans les documents budgétaires. Comme le ministre l'ignore, je vais le mettre au courant.

[*Français*]

Les recettes prévues, pour 1991, étaient de 16 350 millions de dollars; les recettes escomptées, d'après le budget du 25 février 1992, étaient de 16 400 millions de dollars; et les recettes réelles, selon les Comptes publics de 1991-1992, se situaient à 15,2 milliards.

Ils ont manqué leur coup, monsieur le Président. Chaque fois qu'ils ont fait des prédictions, ils ont été incapables de tenir parole. Ils sont incapables de compter.

[*Traduction*]

L'économie souterraine est un problème sérieux, selon moi. Il existe au Canada toute une économie au noir qui fait diminuer les recettes de l'État. On estime que son importance relative serait de 5 à 20 p. 100 de l'économie canadienne, ce qui est énorme. Ce ne sont pas mes estimations, mais celles avancées en 1985 par l'actuel ministre des Communications, qui était alors chargé du ministère du Revenu. Le ministre de la Privatisation et celui des Transports sont en train de rire. En 1985, l'actuel ministre des Communications a estimé que l'économie souterraine représentait 40 milliards de dollars et les pertes correspondantes en recettes fiscales à 9 milliards de dollars par an.

• (1315)

La réaction des conservateurs—et j'entends rigoler les ministres—a été de dépenser plus d'argent. Le coût moyen, pour celui qui s'inscrit à la TPS, et il y a en ce moment 1,9 million de contribuables inscrits, est passé de 150,92 $ en 1991-1992 à 179,64 $ en 1992-1993. Est-ce que ce serait à cause des difficultés d'application ou de perception? Pourquoi cette hausse?

Cela veut dire qu'ils ont dépensé 60 millions de dollars de plus l'an dernier par rapport à l'année précédente pour administrer la TPS. Est-ce bien ce qu'on appelle une taxe équitable et efficace? Est-ce qu'ils atteignent leur objectif, une taxe équitable? Monsieur le Président, au lieu de régler le problème en rendant la taxe plus équitable et plus acceptable pour les Canadiens, le gouvernement conservateur a fait des dépenses pour traquer les tricheurs.

La TPS a sapé la confiance des Canadiens dans la justice de notre régime fiscal. Bien compréhensible. Elle a prolongé et amplifié la grave récession que nous connaissons et incité les Canadiens à freiner leurs dépenses, ce qui a contribué à paralyser l'économie. Dans leur dernier budget, les conservateurs ont encore pénalisé les pauvres en ramenant le nombre de versements du crédit pour TPS de quatre à deux, rien que pour donner meilleure figure à leur bilan.

Il y a eu en janvier 1984 un versement de 625 millions de dollars accordé à ceux qui ont payé la TPS et ont droit à un crédit. Qu'a fait le gouvernement? C'est une dette à payer en janvier 1994. Le gouvernement l'a reportée au 1er avril 1994, réduisant du même coup son déficit de 625 millions de dollars. Le déficit de 1993-1994 sera réduit de 625 millions de dollars, mais celui de 1994-1995 sera augmenté d'une dette payable en 1993-1994, mais dont le paiement est reporté d'une année. Nous appelons cela jouer avec les chiffres. Quiconque dans le secteur privé serait tenu de déclarer et de payer ce qu'il doit mais pas ce gouvernement.

La TPS est un fardeau pour tous les Canadiens en général, mais plus particulièrement pour la petite entreprise. En effet, la TPS est coûteuse à administrer pour les petites entreprises. La Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, un organisme respecté et réputé, a déterminé, par suite d'un sondage auprès de 25 362 entreprises, que les entreprises devaient dépenser en

moyenne 4 000 $ en frais non récurrents pour l'implantation de la TPS dans leur exploitation. Il en a coûté 5 158 $ en moyenne à chaque petite entreprise en 1992 pour se conformer aux dispositions relatives à la TPS. À cela s'ajoute le coût du gouvernement, qui s'élève à 180 $ par personne inscrite ce qui donne un total de 5 338 $.

Selon la fédération, il semble que le coût de l'observation de ces dispositions ait diminué de 30 p. 100 en 1992, s'étant établi à 4,6 milliards de dollars contre 6,6 milliards de dollars en 1991. Même une fois diminué, ce coût est encore trop élevé pour les petites entreprises, qui constituent le moteur de la croissance dans notre économie.

Qui plus est, les fonctionnaires sont tenus d'administrer la TPS. Selon Revenu Canada—et ce sont des données officielles—3 960 personnes ont été affectées à l'administration et à la perception de la TPS en 1991-1992, au coût de 486,1 millions de dollars. De cette somme, 330,6 millions de dollars ont été dépensés par Revenu Canada, 54,9 millions de dollars ont servi à l'administration du crédit de la TPS et 91,6 millions de dollars ont été dépensés par les autres ministères.

Je pourrais aussi comparer la TPS à la taxe qui l'a précédée, mais je ne pense pas que ce soit constructif. La taxe de vente fédérale a donné lieu, évidemment, à bien des problèmes. Il faudrait la remplacer. Elle l'a été, mais la TPS n'est guère mieux. Elle a été mal conçue. Elle a été mise en oeuvre au mauvais moment, et le gouvernement devrait savoir que les Canadiens vont le mettre à la porte, pas seulement à cause de la TPS, mais pour tout ce qu'il leur a fait endurer, dont 34 augmentations de taxe ou d'impôt, depuis son arrivée au pouvoir.

• (1320)

Je pourrais aussi parler de ses recettes nettes prévues et de son budget dont les chiffres sont tout croches. On ne peut pas compter quand on lance croche. Nous avons proposé d'éliminer la TPS au cours de la prochaine législature. C'est une promesse que nous avons l'intention de tenir. J'espère que les Canadiens vont se rappeler du tort que cette taxe a causé au Canada.

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les remarques de mon collègue d'Ottawa—Vanier au sujet de la TPS. C'est une question que nous pourrions débattre longuement.

Si je comprends bien, le programme des libéraux s'appelle «Faites-nous confiance» et se résume à ceci: «Nous allons éliminer la TPS en moins d'un an. Nous allons envoyer le Comité permanent des finances en tournée dans le pays pour savoir quel genre de taxe les gens voudraient pour remplacer la TPS et allons instaurer cette nouvelle taxe en moins de douze mois.» C'est ce que je comprends d'après ce que mon collègue a dit.

Monsieur le Président, vous pouvez me corriger si je me trompe, mais les libéraux ont déjà fait cela à quatre reprises. Ils ont eu une occasion merveilleuse avec deux commissions royales d'enquête sur l'économie et deux comités permanents qui ont fait le tour du pays. Ces commissions et comités ont tous recommandé que la taxe sur les ventes des fabricants soit abolie, ce que les libéraux n'ont pas fait, bien qu'on leur ait donné ce conseil pendant 40 ans. La plupart de ces commissions et comités ont recommandé l'établissement d'une taxe sur la valeur ajoutée, ce qu'est justement la taxe sur les produits et services.

Je veux poser une question directe à mon collègue. S'il faisait le tour du pays avec le comité permanent et que ses collègues et lui se rendaient compte, au cours de cette tournée, que la TPS est la taxe sur la valeur ajoutée la plus juste que nous puissions avoir dans notre pays, les libéraux changeraient-t-ils d'idée et décideraient-ils de ne pas abolir la TPS?

M. Gauthier: Monsieur le Président, cette question est ridicule. La question hypothétique à poser est la suivante: Est-ce que le ministre ira demander aux Canadiens ce qu'ils pensent de la TPS?

M. Corbeil: Comment?

M. Gauthier: Que pensent-ils de la TPS? Ils pensent que c'est une très mauvaise taxe.

Des voix: Oh, oh!

M. Gauthier: Laissez-moi finir. Notre but—laissez-moi parler, vous avez eu votre tour—notre but est simple. Je le dirai lentement pour être bien compris: nous voulons remplacer la TPS par une taxe générant autant de revenus, mais étant plus juste pour les consommateurs, plus facile à administrer par les petites entreprises et les autres et plus susceptible de promouvoir la coopération fédérale-provinciale.

Je vous lis un éditorial du *Ottawa Citizen* d'aujourd'hui:

> Les Canadiens qui croient que leurs finances nationales sont entre les mains de gestionnaires conservateurs compétents formés dans des entreprises privées devraient examiner les faits de plus près.
>
> Pensez, par exemple, à la taxe sur les produits et services. Pour nous faire avaler cette taxe, on nous avait dit qu'il serait beaucoup plus difficile de frauder le système en raison de toutes les pièces justificatives qui seraient nécessaires.
>
> Mais le ministre des Finances, Don Mazankowski, a déposé son budget le mois dernier et, selon ses chiffres, les revenus générés par la TPS ont été de 1,2 milliard de dollars inférieurs aux prévisions de février 1991. Le gouvernement attribue ce manque à gagner à la récession.

Les Canadiens en ont ras le bol du présent gouvernement, ras le bol de sa politique, ras le bol de sa façon d'administrer les finances publiques et de tripoter les livres, parfois, ras le bol. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Gauthier: Oui, oui, oui, je le répète, de sa façon de tripoter les livres, parfois.

Des voix: Oh, oh!

M. Gauthier: Il n'y a pas de «Oh, oh!» qui tiennent. C'est la vérité. L'an dernier, pour la première fois, le vérificateur général a eu des réserves à exprimer sur votre façon de gérer trois affaires, soit les pensions, les paiements de transfert fédéraux-provinciaux et la vente de la société Petro-Canada. Trois réserves, soit un nombre record de plaintes du vérificateur général contre le gouvernement en place.

Le gouvernement actuel devrait être congédié, flanqué à la porte, non seulement parce qu'il est incompétent, mais parce qu'il ose faire croire aux Canadiens que le report du remboursement de janvier à avril ne change pas grand-chose. Cela lui permet de réduire de quelque 625 millions de dollars son déficit pour l'an prochain. Il faut le répéter aux Canadiens. Ce gouvernement est une bande d'incompétents!

• (1325)

M. McDermid: Monsieur le Président, les libéraux font encore les fanfarons. Vous remarquerez que, lorsque leur argument n'est pas solide, ils élèvent la voix, ils crient, ils fulminent contre la mauvaise gestion et ainsi de suite.

Mon collègue n'a pas encore répondu à ma question, pourtant très directe, sur ce qu'il adviendrait si le Comité permanent des finances concluait que la TPS est la mesure fiscale la plus équitable. Je rappelle au député que les modifications visent à aider les petites entreprises à prélever la TPS. Je lui rappelle également qu'il s'agit de la plus grande réforme fiscale depuis l'époque où les libéraux ont créé l'impôt sur revenu, qui ne devait être qu'une mesure temporaire.

Les libéraux ont introduit l'impôt sur le revenu au Canada pour couvrir les frais associés à la Première Guerre mondiale, tout en promettant de l'abolir dès la fin du conflit. Nous payons de l'impôt sur le revenu depuis lors. Le dossier des libéraux n'est pas très reluisant, lui non plus, dans ce domaine.

Je veux de nouveau poser ma question directe au député et, j'aimerais qu'il y réponde. Si le Comité permanent des finances conclut que la taxe sur les produits et services est la mesure la plus convenable, la taxe à la valeur ajoutée la plus équitable qui soit, les libéraux accepteront-ils de briser leur promesse d'abolir la taxe sur les produits et services et de la remplacer par une mesure qu'ils n'ont pas encore précisées, prétextant que «les Canadiens nous font confiance, parce que les libéraux sont vraiment dignes de confiance».

M. Gauthier: Monsieur le Président, la seule raison pour laquelle j'élève la voix, c'est que, lorsque le ministre des Transports et celui de la Privatisation hurlent en même temps, il est difficile de se faire entendre ici. En conséquence, je veux que le microphone capte mes paroles, pas les leurs.

Le ministre a formulé une question hypothétique. Même si je n'ai que 20 ans d'expérience à la Chambre, j'ai néanmoins appris d'un ancien chef de notre parti qui a aussi été un excellent premier ministre, M. Trudeau, que l'on pouvait faire, au sujet des questions hypothétiques, l'analogie suivante. Si ma grand-mère avait des roues, nous dirions qu'elle est un autobus. Allons donc. Il est insensé de répondre à une question hypothétique. Si le courant d'opinion actuel se maintient d'un océan à l'autre, les Canadiens se débarrasseront du gouvernement et de la TPS. Je suis même prêt à parier un dîner avec le ministre que si les membres d'un comité itinérant tiennent des audiences d'un océan à l'autre, à l'issue de celles-ci, ils exhorteront le gouvernement à supprimer cette taxe.

M. George S. Rideout (Moncton): Monsieur le Président, je voulais simplement féliciter le député d'Ottawa—Vanier qui a fait une excellente intervention. Il a fait ressortir les principaux problèmes.

Les ministériels nous demandent toujours par quoi nous remplacerions la TPS. Nous n'avons pas cessé de leur répondre que nous consulterions tout simplement les Canadiens au lieu de leur imposer des mesures de force comme le gouvernement le fait depuis quelques années.

J'aimerais que le député d'Ottawa—Vanier nous parle du fait que, d'après ce que nous avons appris à ce sujet lors des audiences du comité, la TPS a généré des recettes de 30 milliards de dollars, mais n'a rapporté net que 15 milliards au Trésor. Quand nous considérons ces chiffres et constatons le montant d'argent qui sort en remboursements de taxe, en coûts d'administration et ainsi de suite, nous devons vraiment commencer à repenser cette taxe. Cela montre clairement qu'elle est inefficace.

M. Gauthier: Ce sont là d'excellentes observations, monsieur le Président. Les Comptes publics du Canada révèlent qu'au chapitre des recettes de la TPS, les Canadiens ont payé 29,45 milliards de dollars en 1991-1992. Après déduction des remboursements et des crédits, le produit net se chiffre à 15,2 milliards de dollars. Je ne

connais aucun navire ni aucun chemin de fer qui fonctionne sans dépenses d'administration, de salaires, de location, de matériel et de fournitures. Après déduction des coûts d'administration de 486 millions de dollars, il ne reste plus que 14,5 milliards de dollars, alors que nous avions perçu 29,5 milliards. C'est une taxe très inefficace.

Une voix: Non, non.

M. Gauthier: J'entends le ministre protester que non. Je le mets au défi de trouver quelque chose de différent dans les Comptes publics du Canada. Je connais les chiffres par coeur. Je ne suis pas en train de déformer les chiffres, je les donne tels qu'ils sont. C'est plutôt le jeu du gouvernement.

Je mets le ministre au défi de les contredire sur le champ. La TPS est une taxe efficace à 50 p. 100. Elle n'est absolument pas bonne. Elle est inefficace, elle est lourde, elle est tout simplement mauvaise.

• (1330)

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg–Nord): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre part à ce débat sur le projet de loi C–112, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise, la Loi sur l'accès à l'information, le Régime de pensions du Canada, la Loi sur les douanes, la Loi sur la Cour fédérale, la Loi de l'impôt sur le revenu, la Loi sur la Cour canadienne de l'impôt, la Loi sur la cession du droit au remboursement en matière d'impôt, la Loi sur l'assurance–chômage et une loi connexe.

Il suffit de lire le titre du projet de loi pour se rendre compte de la complexité de celui–ci. De toute évidence, c'est un projet de loi qui nécessitera une étude en profondeur. Avec ce projet de loi, le gouvernement introduit la notion de secret, ce qui soulève dès le départ certaines inquiétudes, pour bon nombre de Canadiens.

Je vais axer mon exposé sur trois points. Je parlerai d'abord des inquiétudes que soulève le projet de loi lui–même, j'évoquerai ensuite quelques conséquences funestes de la TPS et, enfin, je toucherai un mot de la stratégie de réduction du déficit du gouvernement.

Premièrement, à propos du projet de loi lui–même, je voudrais faire ressortir que cette mesure législative est injuste envers les coopératives, car elle ne leur donne pas les mêmes chances sur le plan de la concurrence. Je n'arrive pas à comprendre pourquoi le gouvernement se comporte de la sorte. Le fait que le gouvernement n'ait pas accepté un amendement proposé par le Parti libéral pour corriger cette lacune manifeste témoigne, selon moi, de son insensibilité à l'égard des coopératives.

Deuxièmement, le manteau de secret qui recouvre ce projet de loi et qui empêche la population canadienne d'examiner de plus près certaines données d'ordre économique et financier essentielles constitue une autre lacune, car il va de soi que l'information est un élément essentiel quand on demande aux Canadiens de participer au processus démocratique, si l'on veut qu'ils le fassent véritablement et qu'ils soient en mesure de critiquer les politiques du gouvernement actuel.

Lorsque l'on entend que le gouvernement impose le secret, qu'il place des barrières au public canadien en ce qui concerne l'accès à l'information, on ne peut que conclure qu'il a vraiment peur d'être examiné par la population.

Il y a la complexité du projet de loi lui–même. On sait que l'essentiel de l'économie de ce pays dépend de la petite entreprise. Celle–ci a bien vu que la TPS était une mesure fiscale fort complexe, et la voilà confrontée à des centaines de nouvelles pages. Même les dispositions sur la rétroactivité à 1991 seront très néfastes. Cela prouve bien que le gouvernement a perdu contact avec la réalité.

Avec un projet de loi comme celui–ci, qui exigera une équipe d'avocats et de fiscalistes pour aider l'entreprise, le coût pour l'entreprise ne peut qu'augmenter. Que va–t–il advenir des propriétaires de petites épiceries de ce pays? Que leur arrivera–t–il? Je demande au gouvernement de réfléchir au nouveau fardeau financier qu'il leur impose.

En fait, je dirais à propos de la disposition de rétroactivité que cela devient une habitude de la part de ce gouvernement. Il avait fait la même chose dans le projet de loi sur les produits pharmaceutiques.

En ce qui concerne la TPS et le tort qu'elle fait à l'entreprise et à l'économie, mes collègues ont déjà dit pendant ce débat qu'il fallait recueillir quelque 30 milliards de dollars pour réaliser environ 15 milliards de recettes. Faire 50c. de recettes nettes pour chaque dollar perçu ne me paraît pas une preuve de bien grande efficacité. Pourtant, voilà un gouvernement qui se vante d'être efficace. Cela me paraît bien contredire cette prétention.

La TPS n'a pas amélioré du tout les relations entre le fédéral et les provinces. Par ailleurs, elle n'a pas aidé non plus à réduire le déficit national. Il n'est pas étonnant que cette taxe soit la plus détestée au Canada.

• (1335)

Pendant que j'écoutais le débat, j'ai entendu un porte-parole du NPD dire qu'aucune mesure fiscale unique ne pourrait remplacer la TPS. Je suis d'accord avec cela. Pourtant, dans son intervention, ce néo-démocrate n'a touché qu'à un élément de toute la question.

Je voudrais faire une simple comparaison entre la position du gouvernement conservateur, du NPD et du Parti libéral au sujet de ce projet de loi. Tout d'abord, il est clair que le gouvernement conservateur continuera d'appliquer la TPS. C'est un engagement qu'il a pris. En fait, ce serait plutôt de l'entêtement, malgré le tort évident que cette taxe a causé aux entreprises et à de nombreux consommateurs du Canada.

Par contre, le Nouveau Parti démocratique a déclaré, par l'entremise de son chef, qu'il supprimerait la TPS sur une période de cinq ans. Or, aux termes de notre Constitution, le mandat maximal d'un gouvernement est de cinq ans. En fait, la tradition veut que des élections soient déclenchées dans les quatre ans.

Le gouvernement conservateur a déjà fait fi de la tradition parlementaire, car les élections auraient déjà dû être déclenchées. Pourtant, le Nouveau Parti démocratique dit aux Canadiens qu'il mettrait cinq ans à supprimer la TPS. Autrement dit, il ferait fi de la tradition parlementaire.

Si la TPS est aussi mauvaise que le Parti libéral le croit et que le NPD le prétend, pourquoi faudrait-il cinq ans pour la supprimer? Qu'on imagine un malade atteint d'un cancer, une grave maladie, à qui le médecin dit qu'il lui faudra cinq ans pour appliquer toutes ses techniques de traitement. Ce n'est pas ainsi qu'on traite un problème grave et malin. Ce n'est pas ainsi qu'on traite une question d'intérêt public grave et maligne.

Le Parti libéral, pour sa part, s'est engagé à abolir la TPS en 12 mois. Pendant ce temps-là, nous consulterions les Canadiens, ce qui contrasterait encore une fois ce que ferait l'autre parti qui refuse la consultation. Il ne consulterait pas les provinces non plus. Dans le domaine fiscal, il est impératif d'avoir le plein consentement des administrés et notamment celui des gouvernements provinciaux.

Je toucherai un mot de la stratégie visant à réduire le déficit et de la responsabilité financière. Le gouvernement conservateur voudrait réduire le déficit à tout prix en imposant des coupes sombres à tous les programmes. Je voudrais dire que le Parti libéral veut également réduire le déficit, mais en respectant les programmes sociaux et le sens des valeurs des Canadiens.

Qu'est-ce que je veux dire par là? Nous nous engageons à continuer de financer suffisamment les soins de santé, l'enseignement et la planification de l'emploi ainsi qu'à aider ceux qui ont perdu leur emploi avec les mesures de protection sociale de l'assurance-chômage.

Je voudrais ajouter qu'un aspect de la responsabilité financière consiste à rationaliser le gouvernement. Combien de ministères gouvernementaux ont aujourd'hui des services qui font double emploi, ce qui double les frais des contribuables? On n'a qu'à penser à une question dont j'ai parlé plus tôt à la Chambre, à savoir les services offerts aux immigrants.

Le ministère de l'Emploi, le ministère de l'Immigration et le ministère du Multiculturalisme en fournissent tous. Pourquoi n'y en aurait-il pas un seul? Ce n'est qu'un exemple flagrant de la mauvaise gestion administrative du gouvernement à laquelle nous pouvons remédier pour économiser l'argent des contribuables canadiens.

Enfin, je voudrais dire qu'en ce qui concerne les gouvernements, nous devrions leur insuffler des principes de moralité publique et de confiance. Il ne doit plus y avoir de contrats accordés apparemment illégalement par le gouvernement, comme nous le révèle le vérificateur général d'un rapport à l'autre.

• (1340)

Que je me souvienne, une vingtaine de contrats adjugés par le ministère de la Santé faisaient l'objet d'une enquête de la part de la GRC. Nous attendons encore le rapport de la GRC à ce sujet. J'aimerais bien que le gouvernement dépose ce rapport dès sa sortie. Nous pourrions en effet épargner des fonds à ce niveau. Il y a d'autres sources de recettes. Nous pourrions maximiser l'utilisation des recettes perçues.

Je suis ravi de pouvoir, à cette étape du débat sur ce projet de loi, faire savoir à la Chambre que cette mesure, dans sa forme actuelle, présente un certain nombre de lacunes auxquelles il faudrait remédier. Je mets le gouvernement au défi de le faire et de tenir compte du point de vue des libéraux. J'aimerais en profiter également pour rappeler à la Chambre que le Parti libéral s'est engagé à abolir la TPS, non pas au cours des cinq prochaines années comme le NPD aimerait qu'on croie qu'il va

le faire, mais bien au cours de la première année que les libéraux seront au pouvoir.

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter pour votre promotion à un poste aussi élevé.

Les libéraux nous disent encore une fois qu'ils vont éliminer la taxe sur les produits et services et la remplacer par une autre mesure, et ce, en l'espace d'un an.

En 1986, le gouvernement de l'époque, après avoir écouté les recommandations de commissions royales et de comités permanents de la Chambre, avait décidé d'éliminer la taxe sur les ventes des fabricants que tout le monde estimait extrêmement préjudiciable. Cela faisait une quarantaine d'années qu'on recommandait son élimination. Les conservateurs ont été les premiers à donner suite à cette recommandation.

M. Skelly (Comox—Alberni): Pourquoi, dans ce cas, l'aviez-vous portée à 13 p. 100?

M. Mills: C'était une mauvaise taxe.

M. McDermid: C'est très juste et c'est pour ça qu'elle était mauvaise. C'était une taxe absolument terrible. Nous l'avons augmentée, c'est tout à fait vrai. Nous l'avons fait.

Une voix: À trois reprises.

M. McDermid: C'est exact. Le gouvernement l'a augmentée à trois reprises. C'était une taxe déplorable. Le gouvernement l'a reconnu et a même dit en 1986 qu'il allait la remplacer. À l'époque, les Canadiens avaient trois options. D'innombrables audiences ont été tenues dans tout le pays à propos de la taxe sur les produits et services. Le gouvernement a opté pour le système que nous avons aujourd'hui après deux années de consultations auprès des Canadiens, de 1986 à 1988.

Et puis en 1988, il y a eu des élections. Les Canadiens étaient déjà parfaitement au courant de l'intention des conservateurs d'introduire une taxe sur les produits et services.

M. Mills: Avez-vous entendu ce que le député de Mississauga-Sud a dit?

M. McDermid: C'était l'objet de ma campagne. Je me souviens que le ministre des Finances de l'époque s'était engagé à ne pas imposer de taxes additionnelles sur les nouveaux logements et avait dit que la taxe serait la même que la taxe sur les ventes des fabricants. Je me souviens également m'être engagé alors à ne pas taxer les produits alimentaires. Je me souviens m'y être engagé pendant ma campagne. C'était l'un des objets de notre campagne. Dire le contraire serait entièrement faux.

J'aimerais demander une chose au député. Il dit qu'en un an, les libéraux vont remplacer une taxe de vente par autre chose. Nous ne savons pas très bien encore par quoi, mais les libéraux demandent aux Canadiens de leur faire confiance, ils leur disent qu'ils vont introduire une mesure différente qui va permettre de produire le même montant de recettes, qu'ils ne savent pas encore en quoi consistera cette mesure, mais qu'ils vont éliminer cette taxe et la remplacer en un an.

Encore une fois, j'aimerais poser une question au député. Le député pourrait-il nous dire ceci. En supposant que les libéraux se rendent compte après une tournée dans tout le pays qu'il n'y a pas d'autre solution que de maintenir la taxe sur les produits et services, vont-ils la maintenir si c'est ce que recommande le Comité permanent des finances?

M. Pagtakhan: Monsieur le Président, je suis très heureux de répondre aux questions et aux observations du ministre.

C'est tout à fait vrai, le gouvernement a consulté le Comité des finances et les Canadiens. C'est vrai, et c'est tout à l'honneur du gouvernement. Mais il y a une grande différence entre entendre et écouter. Le gouvernement a entendu les Canadiens exposer leurs motifs d'inquiétude. La grande majorité d'entre eux, soit 85 p. 100 des Canadiens, s'opposaient à la TPS, mais le gouvernement en a fait à sa tête et a quand même imposé cette taxe. Il n'a donc pas écouté les Canadiens.

• (1345)

Nous faisons davantage confiance à l'intelligence des Canadiens ordinaires. Quand nous les consulterons, je suis sûr qu'on nous proposera quelque chose de sensé, simple, efficient et efficace et que nous aurons donc une nouvelle méthode d'imposition qui soit juste pour tout le monde au Canada. Je fais confiance aux Canadiens, c'est pourquoi, malgré tout le respect que je dois au ministre, je refuse de répondre à une question hypothétique fondée sur une prémisse fausse voulant que les Canadiens aiment la TPS. Ce n'est pas vrai. La vérité, c'est que les Canadiens n'aiment pas la TPS. Par conséquent, le fait même de répondre à cette question hypothétique serait insultant pour beaucoup de Canadiens et préjudiciable au processus de consultation.

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Monsieur le Président. . .

M. Volpe: Laissez une chance aux autres, John.

M. McDermid: Le député fait partie du même caucus, il peut l'interroger quand ils se réunissent. Je n'ai pas cette chance.

M. Volpe: Il a présenté des points intéressants.

M. McDermid: Alors, je vais lui fournir l'occasion de nous en présenter d'autres. Cela convient-il au député?

J'ai une question à poser au député. Ce n'est pas une question hypothétique. C'est une question directe, et je suis sûr qu'il peut y répondre. Si les libéraux veulent fonder leur campagne électorale sur cette promesse de consulter les Canadiens quant à l'élimination de la taxe sur les produits et les services, le député peut-il me dire pourquoi ils n'ont pas consulté les gens avant les élections?

M. Mills: C'est ce que nous faisons.

M. McDermid: Pourquoi les libéraux n'ont-ils pas présenté au cours de la campagne une proposition concrète qui leur fournira une base de comparaison au lieu de demander aux Canadiens de leur faire une confiance aveugle quand ils disent qu'ils vont l'éliminer en un an et proposer une autre mesure plus à leur avantage? Pourquoi ne consultent-ils pas les Canadiens maintenant et ne présentent-ils pas une proposition concrète pour remplacer la taxe sur les produits et services?

M. Pagtakhan: Monsieur le Président, les Canadiens nous ont dit qu'ils n'aimaient pas la TPS. Ils l'ont dit aussi au gouvernement. C'est pourquoi nous avons décidé d'abolir cette taxe.

M. McDermid: Par quoi allez-vous la remplacer? Par une augmentation de l'impôt sur le revenu?

M. Pagtakhan: La deuxième partie de la question, qu'il n'a pas présentée très clairement, porte sur ce que nous allons proposer concrètement. Nous aimerions connaître les propositions dont le ministre nous parle. Il dit que nous élaborerons un document très technique que nous mettrons de l'avant au cours de la campagne électorale. Ce n'est pas une façon de consulter ni les Canadiens, ni les provinces. Le gouvernement est tellement obstiné dès qu'il est question de la TPS qu'il ne veut même pas tenir compte du bon sens.

M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte-Claire): Monsieur le Président, j'ai entendu le député dire qu'il avait confiance en l'intelligence des Canadiens. À mon avis, les libéraux feraient mieux de se méfier de l'intelligence des Canadiens. Le député vient de nous apprendre une nouvelle toute fraîche, les libéraux vont abolir la TPS. Je ne sais pas comment ils communiquent entre eux, mais je me demande si la nouvelle est parvenue jusqu'à leur chef qui semble être loin derrière ce député. Il n'est pas au courant de ce qu'ils font.

Le député a fait une analogie avec les néo-démocrates disant que la TPS serait éliminée en cinq ans car, a-t-il ajouté, quel est le malade qui aimerait attendre plus longtemps? Je me demande combien de malades vont être traités par un comité. C'est absurde.

J'aimerais tout simplement voir l'énoncé cohérent de la politique fiscale des libéraux dans lequel ils s'engagent à abolir la TPS et qui servira de base à ce comité pour discuter du dossier de la fiscalité avec les Canadiens et pour en tirer ses conclusions. Où est la déclaration précisant que les libéraux n'imposeront pas ni de TPS ni de taxe à la valeur ajoutée aux Canadiens? Une réponse claire et précise suffira pour que l'intelligence des Canadiens ne soit plus à craindre.

• (1350)

M. Pagtakhan: Monsieur le Président, le député prétend que les libéraux n'ont pas fait de déclaration précise. Je conseillerais au député de consulter les coupures de presse venant de partout au pays, les extraits d'enregistrements télévisés, et d'aller faire des recherches à la Bibliothèque du Parlement et il s'apercevrait que les libéraux ont bel et bien fait une déclaration précise les engageant à abolir la TPS. Ce genre de racontars ne saurait être toléré.

M. McCurdy: Alors, votre chef ferait mieux d'accorder son violon aux vôtres.

M. Pagtakhan: Voici un parti, le NPD, qui se targue de consulter les Canadiens et qui maintenant leur dit qu'il ne veut plus le faire. Je laisse les Canadiens en être les juges.

M. Ross Harvey (Edmonton-Est): Monsieur le Président, je suis très tenté de poursuivre l'examen de ce nouveau et fascinant concept de mandat que le Parti libéral entend proposer aux prochaines élections, et j'espère pouvoir y revenir avant la fin de mes observations. Je l'ai dit et je le répète, je trouve ce nouveau concept de mandat fascinant.

M. Gauthier: Vous avez vingt minutes. Parlez-nous de vous. Dites-nous ce que vous ferez.

M. Harvey: Permettez-moi plutôt de parler de certains éléments traités en profondeur dans le projet de loi à l'étude. Je fais veux parler en particulier des dispositions qui concernent le secteur coopératif au Canada.

Je suis moi-même membre d'une coopérative, la Delton Co-Operative Association Limited. Mon numéro de membre est le 152618; je suis membre de cette coopérative depuis plusieurs années et j'entends le demeurer jusqu'à mon dernier souffle. Je suis un fervent adepte des coopératives, parce qu'elles remplissent de nombreuses fonctions très utiles à la collectivité, dont l'une des plus importantes consiste à garder les profits, quand il y en a, au sein des collectivités.

Le mouvement coopératif canadien ne laisse pas des milliards de dollars quitter chaque année notre économie. Il conserve l'argent au sein de l'économie, dans la collectivité qu'il aide à prospérer et à combler ses besoins. Le secteur coopératif représente un outil très précieux. Aussi, n'importe quel gouvernement avisé ferait son possible pour faciliter au maximum la tâche des coopératives.

Malheureusement, le projet de loi vise à faire exactement le contraire. Les règlements actuels sur la TPS désavantagent les coopératives de vente au détail par rapport aux sociétés à intégration verticale qui leur font concurrence; la structure étagée des fonctions des coopératives, vente en gros et participation des sociétaires, fait que la TSP est appliquée à chaque étape du réseau coopératif. Prenons à nouveau l'exemple de la coopérative de ma propre ville; tous les matériaux achetés ou fabriqués par les coopératives fédérées de la Saskatchewan puis vendus à ma propre coopérative locale, la Delton Co-Operative Association Limited, sont soumis à la TPS à chaque étape.

Le gouvernement ne tire aucune recette de cette démarche; le transfert des coûts de la TPS au sein de la structure coopérative ne génère pas un sou en recettes nettes au titre de la TPS pour le gouvernement fédéral. Il ne fait qu'augmenter énormément les coûts administratifs des coopératives.

Ce n'est pas le cas pour les grandes chaînes de magasins de détail à intégration verticale du secteur privé qui exécutent toutes ces fonctions au sein d'une seule société. Elles n'ont donc pas à supporter, à chaque étape du processus de vente au détail, les frais généraux d'administration que doivent payer les coopératives. Ces frais généraux représentent pour elles des centaines de milliers de dollars. Par exemple, dans la seule région de l'Atlantique, cela coûte des centaines de milliers de dollars. Je sais que dans l'ouest du Canada, au Manitoba, en Saskatchewan et en Alberta, ce chiffre s'élèverait probablement à des millions de dollars. Les coopératives sont une entreprise importante dans l'ouest du Canada. Ce coût, imposé aux coopératives et uniquement à elles, ne rapporte rien au gouvernement fédéral.

La structure de la TPS est aussi discriminatoire pour les coopératives de détail à versements directs, qui demandent à leurs membres des droits d'exploitation hebdomadaires. On les appelle aussi parfois les coopératives à achat anticipé. Les droits acquittés couvrent les frais généraux des magasins de détail et l'avoir propre des sociétaires dans la coopérative.

• (1355)

Rappelez-vous, on n'applique la TPS à aucune autre forme d'investissement. Le gouvernement lui-même a reconnu que l'application de la TPS sur l'avoir propre des sociétaires dans le cas des coopératives à versements directs était inéquitable et n'avait pas sa raison d'être.

Il l'a reconnu dès juin 1991 lorsqu'il a supprimé la TPS dans le cas d'autres formes d'avoir propre de sociétaires de coopératives; cependant, il continue d'appliquer la taxe aux avoirs propres des sociétaires de coopératives de ventes au détail à versements directs. Jusqu'à maintenant, le gouvernement n'a pas été disposé à traiter les intéressés de façon équitable.

Les coopératives à versements directs prennent de plus en plus de place au Canada. Un grand nombre d'entre elles sont situées une fois de plus dans la région de l'Atlantique et en Colombie-Britannique.

Il y a une coopérative de ce genre à Yellowknife et elle a parfois une liste d'attente de deux ans. Cela montre bien la popularité de cette coopérative à Yellowknife et cela n'a rien d'extraordinaire. Ce sont là des façons de faire des affaires qui plaisent beaucoup aux Canadiens. Il s'agit là de façons plutôt peu coûteuses de commercer et les profits réalisés, les excédents tirés de cette activité économique, demeurent dans les localités directement touchées.

Les coopératives offrent une solution de rechange aux collectivités surtout dans des endroits comme Yellowknife et ailleurs, dans les régions isolées du Nord qui seraient autrement à la merci de chaînes d'épicerie détenant un monopole.

Les coopératives de consommation au Canada comptent un grand nombre de membres, 1 655 000 en tout.

Au total, les coopératives représentent un chiffre d'affaires de 3,2 milliards de dollars par an et elles emploient 16 000 personnes dans tout le pays. Elles forment une partie essentielle de l'économie canadienne dans les régions rurales et urbaines. C'est pourquoi non seulement les néo-démocrates reconnaissent la place essentielle qu'elles jouent dans l'économie canadienne, mais notre stratégie pour une économie basée sur le plein emploi tend à favoriser encore le développement des coopératives.

Dans le cadre de notre politique, nous nous sommes notamment engagés fermement à traiter toutes les coopératives sur le même pied, ce qui signifie, bien entendu, qu'on devra notamment éliminer la TPS appliquée à l'heure actuelle sur les transactions administratives à l'intérieur des coopératives. C'est là l'une des principales lacunes du projet de loi dont nous sommes saisis; il ne remédie pas à la situation à cet égard.

Malheureusement, étant donné que nous en sommes rendus à la troisième lecture, tout semble indiquer que cette lacune va demeurer. C'est regrettable, car rien ne justifie sur le plan financier que le gouvernement fédéral maintienne cette taxe, et d'importants arguments économiques militent en faveur de sa suppression.

Le mouvement coopératif représente au Canada l'un des éléments les plus prometteurs dans une conjoncture qui demeure, comme elle l'est depuis plusieurs années, plutôt désolante.

Les coopératives, au Canada, peuvent répondre à presque tous les besoins des consommateurs, là où elles sont implantées, et elles ont le potentiel voulu pour constituer un forme entièrement nouvelle d'entreprise économique productive au Canada: des entreprises qui appartiennent à ceux qui y travaillent et qui y achètent leurs produits et services, des entreprises vouées au bien des localités où elles sont situées, des entreprises qui, à long terme, peuvent servir le Canada bien mieux que le modèle classique de la libre entreprise privée.

Par conséquent, tout gouvernement prudent doit prendre un intérêt vital dans la promotion du bien-être des coopératives. Le projet de loi ne va pas dans ce sens. Il va contre le bien des coopératives, ce qui est un motif suffisant pour le rejeter. Je constate que la période des questions est arrivée. Je reprendrai plus tard.

M. le Président: Comme il est 14 heures, la Chambre passe aux déclarations de députés, conformément à l'article 31 du Règlement.

Article 31 du Règlement

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Français*]

L'EXPLORATION MINIÈRE

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, depuis plusieurs mois, je travaille de concert avec les membres de l'Association des prospecteurs du Québec pour que les fonctionnaires fédéraux et le ministre des Finances relancent l'exploration minière au Canada par des mesures fiscales et peu coûteuses.

Nous avons effectué des représentations auprès des fonctionnaires du ministère des Finances et celui de l'Énergie, des Mines et des Ressources Canada.

Ces sous-ministres ne sont pas intéressés aux régions ressources et, mine de rien, ces sous-ministres ne comprennent rien de l'exploration minière en Abitibi.

* * *

LES MINORITÉS LINGUISTIQUES

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, le sort des minorités linguistiques repose souvent entre les mains des provinces. On connaît les difficultés qu'a occasionnées la Loi 178 au Québec qui restreignait le droit d'expression à l'affichage bilingue. On connaît aussi l'impact qu'a eu cette loi dans les provinces à majorité anglaise.

La Loi 178 au Québec a souvent servi à d'autres provinces comme faux-fuyant, comme prétexte pour brimer les droits fondamentaux de la minorité francophone. Le gouvernement du Québec a fait un pas important pour éliminer cet irritant injuste envers sa minorité et rend possible l'affichage bilingue au Québec.

Il est temps aussi que les provinces à majorité anglaise, comme l'Ontario, ma province, posent des gestes tout aussi positifs envers leur minorité francophone. Qu'il s'agisse de droits constitutionnels, de gestion scolaire ou qu'il s'agisse de la survie des minorités, le Canada doit survivre.

* * *

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

M. Ken Hughes (Macleod): Monsieur le Président, au nom des producteurs d'orge de la circonscription de Macleod, je demande au gouvernement de mettre en oeuvre la proposition concernant le marché continental de l'orge.

Article 31 du Règlement

Grâce à cette mesure, nos producteurs pourraient choisir de commercialiser leur produit soit de façon indépendante, privée, ou par l'entremise de la Commission canadienne du blé. Cette simple mesure aiderait à accorder une plus grande marge de manoeuvre aux agriculteurs les plus productifs, efficaces et efficients du monde entier.

Le Canada n'est qu'un petit partenaire sur le marché américain des grains de provende et nos exportations d'orge vers les États-Unis représentent seulement 1,25 p. 100 des ventes totales de la Commission canadienne du blé. Pourtant, ces exportations augmenteraient s'il y avait un marché continental de l'orge.

Grâce à cette injection d'argent comptant dans les poches des vaillants producteurs d'orge, il serait moins nécessaire de demander au contribuable d'appuyer et de promouvoir l'autodéveloppement.

Un marché continental de l'orge, c'est un pas en avant pour aider nos producteurs à obtenir des recettes du marché et non du contribuable. J'invite le gouvernement à appuyer ce principe.

* * *

LES LANGUES OFFICIELLES

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur le Président, je veux féliciter Gordon McIntyre, de Huntingdon, au Québec, pour la lutte fructueuse qu'il a menée afin de protéger ses droits linguistiques. C'est la cause de M. McIntyre qui a été entendue par le Comité des droits de l'homme de l'ONU et qui a entraîné la décision, rendue en avril, portant que la loi sur l'affichage au Québec constituait un déni de justice. Je suis heureux de préciser que j'appuie la cause de M. McIntyre depuis 1989.

Par suite de la décision de l'ONU et d'autres mesures politiques, le gouvernement du Québec a maintenant déposé le projet de loi 86, qui vise à permettre l'utilisation de l'anglais sur les panneaux commerciaux et à assouplir d'autres restrictions. Même si cette mesure n'est pas parfaite, c'est certainement un pas vers la reconnaissance des droits linguistiques de la minorité, et elle devrait faciliter le règlement de questions semblables partout au pays.

J'appuie pleinement les mesures visant à protéger le français et à favoriser son utilisation au Canada, mais je pense que ces objectifs peuvent être atteints sans supprimer la langue anglaise.

Nous sommes chanceux d'avoir le français et l'anglais comme langues officielles et nous devrions nous réjouir de pouvoir nous servir de ces deux langues de façon à en retirer des avantages politiques et économiques au Canada et partout dans le monde.

LE CENTRE D'EMPLOI DU CANADA D'AMHERST

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester): Monsieur le Président, je voudrais signaler à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration ainsi qu'à la population en général la générosité dont a fait preuve le personnel du centre d'emploi du Canada d'Amherst.

Quand on a diagnostiqué chez un membre de l'équipe du CEC, en l'occurrence M^me^ Margaret McMaster, une maladie grave qui allait nécessiter une transplantation coeur-poumons, ses collègues ont immédiatement lancé une campagne de levée de fonds pour l'aider à payer cette opération très coûteuse. Toute l'équipe, y compris la direction, a travaillé d'arrache-pied le soir et la fin de semaine sous la direction du commis aux demandes d'indemnité Dan Hill et recueilli près de 10 000 $ en organisant des lave-auto, des ventes de plats maison, des soirées de casino ainsi qu'une grosse tombola. Les autres CEC et les gens d'affaires ont également répondu généreusement à leur appel.

Le mal qu'il s'est donné pour aider l'une des leurs fait grand honneur au le personnel du CEC d'Amherst. Il est en outre très flatteur pour M^me^ McMaster que ses collègues se soient tant dévoués pour lui venir en aide. Mais si vous connaissiez Margaret McMaster, monsieur le Président, vous comprendriez leur empressement.

* * *

LA PÊCHE À LA BALEINE

M. John Brewin (Victoria): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour attirer l'attention de la Chambre sur le danger qui menace un des plus grands trésors de la faune marine mondiale.

Aujourd'hui, au Japon, certains membres de la Commission baleinière internationale luttent énergiquement pour maintenir le moratoire de dix ans sur la pêche commerciale à la baleine imposé par la commission. Ces pays comprennent que nos populations de baleines sont menacées et veulent au moins plus de temps pour faire de la recherche scientifique en vue d'évaluer la gravité du problème.

La France préconise l'établissement d'un sanctuaire de baleines dans l'Antarctique, au sud du 40^e^ parallèle. Un tel sanctuaire pourrait mettre en marche le processus de conservation d'une des espèces les plus étonnantes, mais aussi les plus mal comprises du monde.

• (1405)

Les actions de pays comme la Norvège et le Japon viennent contredire tous les engagements apparemment sincères pris lors du Sommet de la Terre qui a eu lieu l'an dernier à Rio. Le Canada devrait exercer des pressions sur ces pays et exprimer son appui à l'égard du maintien

du moratoire sur la pêche commerciale à la baleine et de la création d'un sanctuaire au sud du 40e parallèle.

* * *

LES DÉPUTÉS

M. Scott Thorkelson (Edmonton—Strathcona): Monsieur le Président, en février, j'ai envoyé un questionnaire de sondage à tous les ménages de ma circonscription. Je voulais obtenir des renseignements sur les questions auxquelles étaient confrontés les Canadiens tous les jours. Voici quelques commentaires formulés au sujet des députés et de leur rôle à la Chambre des communes:

> Un député devrait connaître les opinions des gens de sa circonscription, mais il devrait aussi être conscient des répercussions générales de toutes les décisions. En d'autres mots, les députés devraient être beaucoup plus informés que le simple citoyen, ce qui leur permettrait de prendre des décisions éclairées.

Voici un autre commentaire:

> Faites le ménage dans la façon de faire les choses à la Chambre des communes. Les querelles que nous y voyons sont une honte pour tous les Canadiens.

Encore un autre:

> Prenez le temps de vous distancier de la norme établie. Alignez-vous sur les gens du peuple, pas sur vos collègues politiciens.

Enfin, un dernier:

> Les députés sont élus pour faire preuve de leadership et de jugement et non pas pour adopter des positions strictes.

Ce ne sont là que quelques-uns des centaines de commentaires formulés. Nous, à la Chambre des communes, avons une très sérieuse responsabilité. Je suis très fier de siéger à la Chambre des communes et de servir les électeurs d'Edmonton—Strathcona.

* * *

LA DISCRIMINATION RACIALE

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Monsieur le Président, je suis outrée d'apprendre que le Heritage Front, organisation d'extrême droite qui prétend regrouper une multitude de petits groupes qui prônent la suprématie de la race blanche, y compris les cellules du Ku Klux Klan et les bandes de skinheads, aurait l'intention de commencer à recruter activement des membres dans la région d'Ottawa. Les habitants de la région de la capitale nationale ont fait savoir à ces extrémistes qu'ils n'étaient pas les bienvenus.

Article 31 du Règlement

Le Heritage Front incarne une tendance inquiétante qui se dessine dans la société canadienne. Au cours de la dernière année, on a observé une recrudescence marquée de la criminalité et de propagande inspirées par la haine. Jamais, depuis les dernières années, n'a-t-on vu un aussi grand volume de documents de propagande haineuse, sous la forme la plus infâme et la plus répugnante qui soit, être diffusé, et, dans certains cas, produit au Canada.

Je félicite la centaine d'étudiants du secondaire qui sont récemment descendus dans les rues du centre-ville d'Ottawa pour manifester leur appui à la lutte contre le racisme. Le temps est venu pour tous les Canadiens d'intensifier la lutte contre le racisme au Canada.

* * *

L'AGRICULTURE

Mme Louise Feltham (Wild Rose): Monsieur le Président, ma circonscription, celle de Wild Rose, est située au coeur de la région productrice d'orge en Alberta.

Je reçois depuis quelques jours des fac-similés et des appels téléphoniques de plusieurs centaines d'agriculteurs. Leur message est simple. Ils veulent avoir le choix pour la mise en marché de leur orge aux États-Unis.

Ces producteurs disent qu'il existe d'importants débouchés pour l'orge aux États-Unis, des débouchés auxquels les producteurs sont mieux en mesure d'avoir accès que la Commission canadienne du blé. Ces débouchés leur permettront d'obtenir des prix plus élevés pour leur produit.

À une époque où les revenus agricoles sont faibles, le gouvernement devrait appuyer toute mesure susceptible de rapporter des revenus supérieurs aux agriculteurs. Je presse le ministre et le gouvernement d'agir rapidement à cet égard et de donner le choix aux agriculteurs.

* * *

LA CATASTROPHE À LA MINE WESTRAY

M. David Dingwall (Cap Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, c'était hier le premier anniversaire de la catastrophe qui a fait 26 victimes à la mine de charbon Westray, en Nouvelle-Écosse.

Je veux offrir mes plus sincères condoléances aux familles des victimes qui ont non seulement eu la douleur de perdre un être cher, mais qui constatent aussi avec stupéfaction et déception que de nombreuses questions importantes restent sans réponse.

Article 31 du Règlement

Le mot tragédie a maintes significations et il a servi à décrire de nombreux événements épouvantables. Celle-ci a porté un coup terrible à toute une communauté de citoyens honnêtes et travailleurs qui ont été accablés par un événement indépendant de leur volonté.

Les paroles ne suffiront jamais à exprimer l'ampleur du désastre qui a frappé la mine de charbon Westray ce jour-là. Les mots semblent trop faibles, mais en fin de compte, ils sont tout ce que nous avons.

Nous pouvons toutefois nous engager solennellement à travailler sans relâche, aussi longtemps qu'il le faudra, pour que les familles des victimes obtiennent justice et que toute la lumière soit faite sur cette affaire.

* * *

LES PÊCHES

M. Peter L. McCreath (South Shore): Monsieur le Président, samedi dernier, j'ai assisté à une assemblée publique organisée par la South West Nova Long Line Fishermen's Association. Ces pêcheurs se demandent avec inquiétude comment ils vont pouvoir acquitter leurs factures lorsque les quotas de pêche à l'aiglefin dans la zone 4X arriveront à terme.

D'aucuns n'ont pas beaucoup de sympathie pour les pêcheurs qui, en période de vaches grasses, étaient réputés pour toucher de gros revenus. Or, le fait qu'un pêcheur gagne beaucoup d'argent importe peu si ses activités lui coûtent également très cher, comme c'est le cas, j'imagine, de l'agriculteur de l'Ouest qui a une ferme à haute valeur capitalisée. Avec ou sans quotas, le pêcheur doit payer son bateau, acquitter des droits de débarcadère et assumer les frais de son matériel et autres.

• (1410)

Si le gouvernement veut éviter que ne se produisent un grand nombre de faillites chez nos pêcheurs cette année, il doit ou bien accorder une aide financière aux pêcheurs du sud et de l'ouest de la Nouvelle-Écosse, ou bien trouver les moyens de leur permettre de poursuivre leurs activités.

* * *

L'AGRICULTURE

M. David D. Stupich (Nanimo—Cowichan): Monsieur le Président, nous avons de nouveau les libéraux qui font des promesses, cette fois-ci, aux agriculteurs.

Des promesses de stabilisation des revenus agricoles de la part du Parti libéral qui, quand il était au pouvoir, n'a jamais adopté un programme global de stabilisation des revenus agricoles, alors qu'il en avait la possibilité.

Des promesses d'un fonds national de réserve alimentaire de la part du Parti libéral qui, quand il était au pouvoir, a appuyé une politique de taux d'intérêt qui a acculé à la faillite des centaines d'agriculteurs en les forçant à quitter la terre et qui a supprimé des lignes ferroviaires dans tout le pays.

Des promesses que la production alimentaire serait considérée comme une question importante de souveraineté alors que le Parti libéral n'a pas dit aux Canadiens ce qu'il ferait pour remédier à la catastrophe du libre-échange et maintenant à celle de l'accord de libre-échange nord-américain.

La politique agricole libérale doit être financée grâce à la réduction d'autres programmes, mais ils ne disent pas aux Canadiens quels seront exactement ces programmes. Les libéraux ne peuvent pas continuer à faire des déclarations à propos de ce qu'ils feront pour les Canadiens en s'attendant à ce que ces derniers aient oublié ce que les gouvernements libéraux leur ont fait subir.

* * *

LE TUNNEL FERROVIAIRE DU CANADIEN NATIONAL

M. Ken James (Sarnia—Lambton): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour dénoncer l'appel de dernière minute qu'ont lancé les villes de Détroit et de Windsor en vue de bloquer la construction du tunnel ferroviaire du CN entre Sarnia, en Ontario, et Port Huron, au Michigan.

Le tunnel projeté accueillera des trains à étages, qui ne peuvent pas circuler dans les tunnels actuels. Il aidera le CN à devenir plus concurrentiel et à assurer plus efficacement une plus grande quantité de trafic.

Je regrette surtout que le maire de Windsor ait jugé bon de participer à ces démarches en vue de bloquer un projet aussi crucial pour l'avenir et pour le développement économique de notre collectivité de Sarnia—Lambton. Cet investissement de 150 millions de dollars aura des retombées considérables sur toute notre région. Les deux maires semblent avoir oublié un fait primordial: si le CN ne peut pas construire ce tunnel sous la rivière Sainte-Claire, il n'entend pas en construire un sous la rivière Détroit, entre Détroit et Windsor.

Étant donné que le transport de marchandises en Amérique du Nord est une activité très concurrentielle, il est regrettable que des manigances de politiciens et des intérêts personnels perturbent une importante décision

de gestion du CN qui est fondée sur des considérations économiques et environnementales.

* * *

LE PREMIER MINISTRE

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): Monsieur le Président, une image vaut mieux qu'un long discours.

Prenez cette magnifique photo de deux sangliers, autrefois sauvages et maintenant morts, de Boris Eltsine et notre propre premier ministre, le sourire fendu d'une oreille à l'autre, extrêmement satisfait de son dernier coup sur la scène internationale. Pourquoi ne serait-il pas satisfait?

La photo paraît dans les journaux canadiens et, nous dit-on, le premier ministre cesse de sourire, pourquoi? Pourquoi les Canadiens ne devraient-ils pas avoir la satisfaction de savoir que leur premier ministre tire le maximum de plaisir des millions qu'ils dépensent pour ce voyage de chasse? Il me semble que celui à qui l'on doit la TPS, l'Accord de libre-échange et un chômage record mérite bien cela. Les Canadiens sont des gens reconnaissants.

Une photo vaut souvent beaucoup mieux qu'un long discours.

* * *

[*Français*]

LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

M. Gabriel Desjardins (Témiscamingue): Monsieur le Président, le 30 avril dernier, en présence de M. Bill Caine, de la Commonwealth Plywood, de M^me^ Carmelle Nantel, mairesse, et de la population, je procédais à Belleterre à la première levée de terre pour la reconstruction d'une usine de sciage, l'ancienne ayant été complètement rasée par un incendie en 1989.

Ce projet, évalué à 7 millions de dollars, créera, à Belleterre, 70 nouveaux emplois et permettra le maintien des 35 emplois à l'usine de déroulage.

Je suis des plus heureux de la contribution du Bureau fédéral de développement régional du Québec, sans laquelle ce projet n'aurait jamais vu le jour et qui s'élève à plus de 1 400 000 $.

Cette heureuse nouvelle vient à point pour une population qui a été durement éprouvée au cours des dernières années. Aux citoyens et citoyennes de Belleterre, je dis donc bravo, et aux travailleurs actuels et futurs de la scierie, je souhaite bonne santé et longue vie.

[*Traduction*]

LE SECTEUR SIDÉRURGIQUE

M. Steve Butland (Sault Ste. Marie): Monsieur le Président, nous n'avons pas été surpris que l'Accord de libre-échange laisse tomber l'industrie canadienne de l'acier. Nous n'avons pas été surpris que le gouvernement rejette l'idée d'un accord sectoriel, que proposait notre comité de spécialistes. Mais nous avons été surpris du jugement du Tribunal canadien du commerce extérieur, qui a décidé que certains pays faisaient du dumping de tôle d'acier sur notre marché, mais que ce n'était pas le cas des États-Unis.

• (1415)

Le tribunal a rendu cette décision en dépit du fait que Revenu Canada avait décidé provisoirement d'appliquer des droits de douane à tous les pays, y compris les États-Unis.

Comment pouvons-nous accepter une décision qui permet aux Américains d'imposer des droits de douane de 69 p. 100 à nos exportations, tandis que nous n'appliquons aucun droit de douane aux produits qu'ils exportent sur notre marché? Je suppose que l'un des principes cachés du libre-échange, c'est que les Américains ont librement accès à notre marché, mais que leur marché nous est interdit.

Cette guerre commerciale n'avantagera aucune des deux parties. Pour que nous puissions livrer bataille à armes égales, il nous faut de nouveaux généraux, une nouvelle stratégie et du matériel, par exemple une loi commerciale ferme qui nous permette de nous défendre.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

L'EMPLOI

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre suppléant. Pendant que le premier ministre effectue une excursion extraordinaire de chasse et de pêche en Russie, au Canada le taux de chômage est monté à 11,4 p. 100. Cette augmentation du chômage n'est pas attribuable à un accroissement du nombre de personnes qui se cherchent un emploi, mais Statistique Canada dit clairement que c'est attribuable au nombre de personnes qui ont perdu leur emploi au cours du mois dernier.

Si les politiques économiques de ce gouvernement sont si bonnes, comment se fait-il que les travailleurs canadiens continuent à perdre leur emploi dans notre pays?

[*Traduction*]

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Monsieur le Président, nous n'avons guère trouvé réjouissantes les statistiques sur l'emploi qui ont été publiées vendredi.

J'aimerais rappeler au chef de l'opposition officielle de Sa Majesté qu'on n'établit pas une tendance à partir des statistiques d'un seul mois. S'il se donnait la peine de regarder comme il faut, il verrait qu'il y a eu une hausse de l'emploi au cours de 10 des 12 derniers mois. En fait, au cours de cette période, 151 000 emplois à temps plein ont été créés. En avril, quelque 28 000 emplois ont été créés dans le secteur manufacturier, sur lequel revient toujours l'opposition, ce qui porte à 70 000 le nombre de nouveaux emplois créés dans ce secteur depuis octobre dernier.

Il y a des signes que l'économie et l'emploi dans certains secteurs sont en voie d'amélioration. À notre avis, à mesure que l'économie reprendra, il en sera de même pour les perspectives d'emploi des Canadiens.

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): En avril, nous avons perdu 43 000 emplois, soit plus de 1 400 emplois par jour. Les chômeurs du Canada ont beaucoup de mal à croire que la situation s'améliore, comme le dit le ministre.

Le premier ministre est en train de chasser le sanglier en Russie. Quand va-t-il rajuster ses priorités et s'occuper plutôt de l'économie canadienne et de la création d'emplois?

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Monsieur le Président, il y a, dans l'économie, des signes très positifs dont le chef du Parti libéral se garde bien de parler.

Il s'agit, entre autres, de la croissance de l'économie et de l'augmentation de 3,5 p. 100 du produit intérieur brut au cours du dernier trimestre. Aujourd'hui, le nombre de mises en chantier a considérablement augmenté. On a enregistré environ 22 000 mises en chantier, ce qui porte à 170 000 environ le taux calculé pour l'année. Et cela, je dois le préciser, en avril, un mois au cours duquel les entrepreneurs en construction ont dû retarder certains travaux à cause du mauvais temps. Les choses s'annoncent très bien dans ce domaine.

Pourtant, jour après jour, le chef de l'opposition continue de dire à la Chambre à quel point la situation est grave au Canada, ce qui ne fait vraiment rien pour redonner confiance aux gens. Il devrait lui-même être plus confiant à l'égard de l'avenir du Canada. Au lieu de dénigrer le Canada, il devrait au contraire le mettre en valeur. . .

M. le Président: L'honorable chef de l'opposition a la parole.

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, il est difficile de dire du bien de ce gouvernement. Lorsqu'il est arrivé au pouvoir, le revenu moyen des Canadiens exprimé en dollars constants était supérieur à ce qu'il est après neuf ans de règne conservateur. Et qui plus est, son collègue, le ministre des Finances, a dit lorsqu'il a déposé son budget il y a quelques jours que le taux de chômage au Canada serait encore de plus de 11 p. 100 cette année et l'année prochaine.

Quand ce gouvernement va-t-il prendre conscience de la réalité et commencer à se préoccuper de la création d'emplois réels pour les Canadiens qui ne demandent qu'à travailler?

• (1420)

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Monsieur le Président, c'est exactement ce que le gouvernement fait. Il permet au secteur privé de créer des emplois réels au lieu d'essayer de régler les problèmes à coup de dollars comme le conseille le chef du Parti Libéral qui préconise un programme ponctuel de création d'emplois qui donnerait temporairement du travail à 30 000 personnes. Ce n'est pas comme ça qu'on règlera le problème. La solution consiste à mettre en place les éléments de base permettant au secteur privé de créer des emplois. Et c'est ce qui va arriver dans ce pays grâce à notre politique.

[*Français*]

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre suppléant.

Le nombre de chômeurs au Québec a augmenté de 16 000 le mois dernier, c'est-à-dire 533 nouveaux chômeurs québécois tous les jours pendant 30 jours. Pourquoi le ministre a-t-il refusé d'inclure un programme créateur d'emplois dans son dernier budget pour remettre au travail le demi-million de chômeurs québécois et pour finalement mettre fin à l'appauvrissement de la population canadienne?

[*Traduction*]

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Monsieur le Président, cette déclaration vient d'un parti qui a voté contre chacune des propositions qu'a présentées le gouvernement pour venir en aide à la province de Québec, y compris en matière de recherche et de développement dans l'industrie pharmaceutique, et pourtant elle représente une partie très importante de la croissance économique à Montréal.

Le député aimerait peut-être lire les rapports du FMI, de l'OCDE et de certaines organisations financières selon lesquels, de toutes les provinces du Canada, c'est le

Québec qui connaîtra la meilleure croissance économique cette année.

Nous avons posé les fondements; la croissance va se produire et le député sera très malheureux, car il n'aura plus alors de motif de se plaindre.

[*Français*]

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard): Monsieur le Président, si la proposition du gouvernement était aussi bonne que le ministre le dit, comment se fait-il que Montréal soit la capitale de la pauvreté maintenant? Comment se fait-il que les familles aient perdu 2 000 $, en moyenne, depuis que ce gouvernement est au pouvoir?

Étant donné que les neuf derniers budgets ont créé une situation désastreuse, est-ce que ce gouvernement, qui est en fin de mandat, va au moins présenter, une fois pour toutes, une proposition concrète pour créer de l'emploi et donner de l'espoir aux Canadiens?

[*Traduction*]

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Monsieur le Président, la seule chose que les libéraux aient proposée, c'est de consacrer des sommes d'argent à des projets de création d'emplois improductifs à court terme. Voilà tout ce qu'ils ont réussi à proposer.

Les deux autres propositions, formulées par l'Association canadienne de l'immeuble et l'Association canadienne des constructeurs d'habitation, ont été mises en oeuvre par notre gouvernement et elles rapportent maintenant des dividendes.

Je voudrais demander au député si, selon lui, ses projets de création d'emplois improductifs vont créer le nombre d'emplois nécessaires au Québec. Il est bien évident que non. Ce ne sont que des projets de création d'emplois bidon qui ne dureront pas longtemps.

Nous voulons que le secteur privé crée plutôt des emplois solides et à temps plein, exactement comme nous avons pu le constater le mois dernier, alors que l'industrie manufacturière a créé 28 000 véritables emplois à temps plein. Voilà ce que nous souhaitons.

* * *

LES SOINS DE SANTÉ

M. Jim Karpoff (Surrey Nord): Monsieur le Président, j'ai une question pour le ministre de la Santé.

Lorsque le ministre a annoncé son intention de quitter la vie publique, il a déclaré qu'il n'appuierait aucun candidat à la direction du Parti conservateur, mais il a ajouté qu'il interviendrait si l'un d'eux s'en prenait au filet de sécurité sociale. Depuis, la ministre de la Défense nationale et le ministre de l'Environnement s'en sont pris directement à l'universalité des soins des santé en proposant d'imposer un ticket modérateur.

Je voudrais demander au ministre s'il s'en tient aux principes de la Loi canadienne sur la santé qui impose des sanctions à quiconque exige un excédent d'honoraires. Le ministre va-t-il s'opposer au ticket modérateur que proposent ses collègues du Cabinet?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, j'ai toujours dit que je m'en tenais aux principes du système de santé canadien, et je le répète aujourd'hui encore.

Je suis très étonné que les députés s'inquiètent que l'on puisse remettre en question les programmes sociaux de notre pays. Les provinces de Terre-neuve, du Québec et de l'Alberta ont toutes soulevé la question de l'imposition d'un ticket modérateur, parce qu'il est nécessaire d'examiner dès maintenant l'avenir des programmes sociaux au Canada.

Les questions s'inscrivent dans le contexte d'une réflexion sur les programmes sociaux. Cela ne signifie pas que l'on va imposer un ticket modérateur dès demain, mais le gouvernement a la responsabilité d'examiner la question. C'est ce que voulaient dire mes collègues, la ministre de la Défense et le ministre de l'Environnement. Ils n'ont pas dit qu'ils allaient imposer un ticket modérateur, mais qu'ils réexamineraient les programmes sociaux. C'est ce que recommande constamment de faire l'opposition. Je me demande pourquoi, quand le gouvernement le fait, ce qui, comme je le disais, témoigne de son sens des responsabilités, la décision paraît inacceptable.

• (1425)

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): Monsieur le Président, je voudrais poser une question supplémentaire au même ministre. La controverse actuelle au sujet du ticket modérateur découle surtout du fait que les provinces s'aperçoivent que la participation fédérale au financement des soins de santé est passée de 50 p. 100 en 1979 à 33 p. 100 en 1993 et on prévoit qu'elle ne sera plus que de 23 p. 100 en l'an 2000. Les provinces ne souscrivent pas à ces compressions unilatérales. Comme le ministre des Finances de la Colombie-Britannique, Glen Clark, l'a déclaré,

il est inadmissible de se décharger du fardeau financier sur les provinces et cela va à l'encontre du but recherché.

Le ministre va-t-il s'attaquer au problème financier qui favorise l'application du ticket modérateur en supprimant le gel de cinq ans imposé au financement des soins de santé?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, j'espère que le ministre des Finances de la Colombie-Britannique a consulté le ministre de la Santé qui a déclaré publiquement que le régime était assez bien financé. Il ne s'agit pas de supprimer le plafond de 5 p. 100 sur les transferts aux provinces.

Il arrive souvent que le député fasse de affirmations erronées à la Chambre. Il a tort de dire que nous avons gelé l'augmentation de l'aide apportée aux provinces au titre des soins de santé. Cette augmentation est constante depuis 1984 et continuera de l'être. Ce qui est répréhensible, c'est que le NPD nous invite comme d'habitude à dépenser toujours plus d'argent. Les néo-démocrates devraient consulter la Saskatchewan, la Colombie-Britannique et l'Ontario. Ces provinces leur diront exactement ce qu'elles souhaitent faire: sabrer dans leurs dépenses, peut-être du fait de ce qui a été dit en Ontario récemment.

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): Ma question supplémentaire s'adresse au même ministre.

De nombreux signes partout nos amènent à penser que le régime d'assurance maladie est menacé, puisqu'il est question de cliniques privés, d'hôpitaux privés et de ticket modérateur. Sous peu, nous n'aurons plus de système canadien de soins de santé. Au lieu de cela, nous aurons 12 systèmes distincts de type américain.

Le ministre va-t-il profiter de l'occasion pour s'opposer au ticket modérateur et à tout candidat à la direction du Parti conservateur qui souhaiterait implanter au Canada un système de soins de santé de type américain?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, comme d'habitude, les néo-démocrates tiennent des propres alarmistes car lorsque mon collègue parle du ticket modérateur, de cliniques privées et le reste, il sait fort bien que le système au Canada doit être géré par le secteur public. C'est prévu dans la loi. Il ne l'ignore pas. Une fois de plus, il fait de grandes affirmations publiquement et s'imagine que les gens vont le croire.

Il est normal qu'à l'heure actuelle les Canadiens se posent des questions au sujet de notre régime de soins de santé et de notre politique sociale. C'est ce qui se fait tout le temps dans de nombreux pays. Le fait est que notre gouvernement respecte toujours depuis neuf ans les principes sur lesquels repose notre régime de soins de santé. La semaine dernière, le premier ministre et le ministre des Finances ont dit, et je le répète aujourd'hui: les principes sont là, le gouvernement entend bien les respecter et rien ne porte à croire que nous allons modifier notre politique à cet égard.

* * *

[*Français*]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Commerce extérieur.

Des milliers d'emplois dans l'industrie de l'acier au Canada sont mis en péril par une décision récente du Tribunal canadien du commerce extérieur. Le problème, c'est que les Américains bénéficient de conditions beaucoup plus avantageuses lorsqu'ils exportent au Canada que lorsque nous, Canadiens, exportons aux États-Unis.

Pour quelle raison le gouvernement n'a-t-il pas agi avant le conflit pour rendre nos règlements aussi exigeants que ceux des Américains? Monsieur le Président, c'est de l'acier que les Canadiens veulent exporter, pas des emplois!

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, dans l'ensemble, les sanctions commerciales prévues sont essentiellement les mêmes aux États-Unis qu'au Canada. Il y a très peu de différences. L'une de ces différences est le moment où des changements doivent être apportés. Il existe des différences au niveau des détails de l'application des sanctions.

Je sais gré au député de l'intérêt qu'il porte à cette question. Le gouvernement est aussi préoccupé par la situation, mais nous l'examinons en fonction de la décision prise récemment par le Tribunal canadien du commerce extérieur.

• (1430)

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Monsieur le Président, seul un gouvernement fantoche dont les fils sont tirés par Washington pourrait croire qu'il s'agit de différences au niveau des détails. La situation est très grave.

Des milliers d'emplois dans l'industrie sidérurgique canadienne sont en jeu et la raison en est évidente. C'est qu'après la conclusion de l'Accord de libre-échange, le gouvernement n'a pas adopté des règles commerciales aussi sévères que celles des Américains.

Le gouvernement s'engagera-t-il maintenant à modifier nos règles commerciales en ce qui a trait au dumping et au préjudice causé par celui-ci, de façon que le fardeau de la preuve soit le même pour les Américains qui exportent au Canada qu'il l'est pour les entreprises canadiennes qui exportent aux États-Unis?

De plus, le gouvernement donnera-t-il la garantie que si les États-Unis n'exemptent pas le Canada de la portée des mesures commerciales qu'ils imposent partout dans le monde, nous ne les exemptерons pas non plus de l'application de nos mesures?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je conseille au député de s'en tenir aux questions sur l'environnement, parce qu'il est en train d'étaler son manque de connaissance du dossier en cause.

Si le député savait de quoi il parle, il n'emploierait pas cette rhétorique bizarre pour décrire la situation.

Le député a raison. Nous nous sommes efforcés, dans le cadre de nos négociations avec le gouvernement, l'industrie et les syndicats américains, d'obtenir leur appui quant à la conclusion d'une entente qui refléterait le fait que l'industrie sidérurgique de nos deux pays est intégrée. Nous n'avons pu obtenir une telle entente.

Si le député a des propositions responsables à formuler quant à la façon d'obtenir une telle entente, je serai heureux de l'écouter.

* * *

L'EMPLOI

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration, et concerne les milliers de travailleurs de ma circonscription qui sont toujours en quête d'emplois à Toronto.

Nous assistons à la fermeture des entreprises qui offraient des emplois traditionnels en usine dans le secteur de Parkdale de ma circonscription. Aujourd'hui, les employeurs cherchent des travailleurs hautement qualifiés qui possèdent la plus récente formation relative aux ordinateurs et aux nouvelles technologies.

Je voudrais savoir pourquoi, depuis huit ans et demi, le gouvernement ne fait pratiquement rien pour encourager le recyclage qu'exigent ces emplois hautement spécialisés. Pourquoi les chômeurs canadiens ont-ils été complètement abandonnés au beau milieu de la pire récession qu'ait connue le Canada?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je tiens à reconnaître le bon sens du député. Je me rends bien compte qu'il lit une question préparée d'avance, parce qu'il connaît la réalité mieux que cela.

Depuis 1990, grâce aux modifications apportées à la Loi sur l'assurance-chômage, le gouvernement a accru le financement de la formation des chômeurs canadiens de plus de 400 p. 100. Un montant de 3,8 milliards de dollars est actuellement prévu pour la formation et le recyclage de Canadiens qui veulent décrocher des emplois au sein de cette nouvelle économie.

Or, les mesures pour aider les chômeurs ont toutes été rejetées par le député.

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, le ministre sait fort bien que, de ce côté-ci, nous avons appuyé toutes les mesures qui favorisaient la création d'emplois ou le recyclage.

Des voix: Oh, oh!

M. Flis: Le ministre n'a qu'à ouvrir les yeux pour constater la situation déplorable que lui et son gouvernement ont créée. Aujourd'hui, dans le secteur sud de Toronto, le prestataire d'assurance-chômage doit attendre six mois simplement pour rencontrer un conseiller en emploi. J'ai bien dit six mois, monsieur le Président. Quand mes électeurs rencontrent enfin un conseiller en emploi pour discuter de recyclage, ils n'ont même plus droit aux prestations d'assurance-chômage et reçoivent celles de l'aide sociale.

Le ministre promet-il de penser d'abord aux Canadiens et d'accorder la priorité absolue au recyclage en procédant comme suit: d'abord, augmenter le nombre des conseillers en emploi et, ensuite, établir des programmes relatifs aux emplois hautement spécialisés?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, le député veut se faire du capital politique, c'est tout ce qui l'intéresse.

Des voix: Règlement.

M. Valcourt: Si les libéraux se préoccupaient tellement des Canadiens, surtout des chômeurs, et s'ils tenaient autant à la création d'emplois, surtout d'emplois hautement spécialisés au Canada, pourquoi ont-ils voté contre le projet de loi C-91? Pourquoi se sont-ils opposés à toutes les mesures visant à améliorer le sort des chômeurs canadiens? On peut le constater clairement dans les comptes rendus. Les libéraux étaient contre.

• (1435)

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Commerce extérieur.

Le ministre sait que, depuis 1988, le Canada a perdu 390 000 emplois dans le secteur manufacturier et qu'en Saskatchewan seulement 6 500 personnes ont perdu leur emploi. Un emploi manufacturier sur neuf a été perdu et même dans le secteur des services le nombre d'emplois a diminué.

Quand le ministre admettra-t-il que la politique économique de son gouvernement et son engagement envers le libre-échange ont porté un dur coup à la Saskatchewan? Quand changera-t-il d'orientation? Quand accordera-t-il la priorité au Canada?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, c'est précisément ce que nous faisons depuis huit ans et demi.

Le député n'a qu'à penser aux événements de la semaine dernière relativement à l'Accord de libre-échange pour se convaincre des avantages de nos politiques. Dans l'affaire du bois d'oeuvre, nous avons pu renvoyer au département du Commerce une décision que le groupe d'experts jugeait clairement inacceptable.

En 1986, quand ce même département a pris une décision semblable, cette possibilité ne s'offrait pas à nous. La seule différence, c'est que l'Accord de libre-échange canado-américain prévoit un mécanisme de règlement des différends d'où sont issues des décisions comme celle de jeudi ou vendredi dernier dans l'affaire du bois d'oeuvre.

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Monsieur le Président, je ne vois pas ce que cela vient faire avec la Saskatchewan et les emplois perdus dans cette province ou avec les 390 000 travailleurs du secteur manufacturier canadien qui n'ont plus d'emploi. Cela n'a rien à voir avec les travailleurs qui sont maintenant condamnés au chômage.

Pourquoi le gouvernement canadien n'accorde-t-il pas la priorité aux Canadiens, d'autant que nous avons perdu trois fois plus d'emplois dans le secteur manufacturier par habitant que les États-Unis, que les États-Unis remettent en question l'ALÉNA et que le président américain pense d'abord aux intérêts des Américains? Pourquoi le gouvernement canadien ne place-t-il pas la création d'emplois à la tête de ses priorités?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, le Nouveau Parti démocratique et le gouvernement conservateur n'ont pas la même conception de la création d'emplois. Le NPD voudrait injecter dans l'économie beaucoup d'argent qu'il n'a pas, qu'il lui faudrait emprunter. Quant à nous, nous avons mis en oeuvre des politiques visant à stimuler l'activité économique.

Je voudrais de nouveau attirer son attention sur l'Accord de libre-échange: nos exportations vers les États-Unis ont augmenté de 13,6 p. 100 l'an dernier même si l'économie américaine tournait au ralenti. Comment cela a-t-il été rendu possible? Parce que l'industrie canadienne jouit maintenant d'un traitement largement préférentiel du fait que les droits prélevés sur nos exportations aux États-Unis ont été réduits presque à zéro, voire complètement supprimés dans 70 p. 100 des cas, et que la situation pour les autres pays demeure inchangée. Comme nous jouissons de ce traitement préférentiel, nous avons pu augmenter de 13,6 p. 100 nos exportations vers les États-Unis.

Ai-je besoin de rappeler à mon collègue que pareille hausse des exportations est synonyme de création d'emplois?

* * *

LE LOGEMENT

M. Joe Fontana (London-Est): Monsieur le Président, malgré des taux hypothécaires peu élevés, la possibilité de faire une mise de fonds initiale de seulement 5 p. 100 et l'autorisation de puiser dans un REER pour acheter une maison, la récession perdure dans l'industrie de la construction, ce qui traduit une méfiance généralisée à l'égard du gouvernement et de sa politique. Des milliers et des milliers de travailleurs de la construction attendent chez eux que la reprise annoncée par le gouvernement se fasse sentir, et le budget n'a rien fait pour relancer l'industrie du bâtiment.

Je pose ma question au premier ministre suppléant. Si le gouvernement tient vraiment à une reprise à long terme, pourquoi est-ce qu'il n'investit pas dans l'avenir en formant des partenariats avec l'industrie du bâtiment, de manière à relancer l'emploi?

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Monsieur le Président, j'ai mentionné au début de la période des questions les dernières statistiques sur les mises en chantier. Ce sont celles d'avril. La hausse est de 22 300 logements. Sur l'année, cela donne 170 200 logements. Ce sont les meilleurs résultats depuis longtemps, et ils sont encourageants.

Les dépenses au titre des constructions nouvelles devraient atteindre cette année environ 78,8 milliards de dollars. Il s'agit d'une augmentation de 3,5 à 4 p. 100 cette année.

Semaine après semaine, mon collègue a sermonné le gouvernement. Si je me souviens bien, la solution aux problèmes du bâtiment devait être d'autoriser une mise de fonds initiale de seulement 5 p. 100. C'est chose faite. Il fallait aussi permettre à ceux qui achetaient une première maison de puiser dans leur REER. Cela est chose faite.

• (1440)

Le député revient à la charge en disant que ça n'a pas marché. Pourtant, les résultats sont là: les consommateurs ont profité de ces mesures, les mises en chantier étaient à la hausse en avril, et nous nous attendons que la tendance se maintiendra toute l'année.

M. Joe Fontana (London–Est): Monsieur le Président, le gouvernement ne pige vraiment pas. Les gens ne gobent pas ses mesures économiques. Ils n'ont aucune confiance dans ces mesures. Ils n'en veulent pas.

Le ministre invoque certaines statistiques mensuelles. Il doit comprendre que les mises en chantiers ont diminué de 13,6 p. 100 au cours du premier trimestre et que la SCHL estime que seulement 145 000 logements seront construits cette année. On n'a pas vu pire durant la récession.

Je voudrais que le ministre me dise quand le gouvernement va cesser de prétendre que la situation est revenue à la normale pour les Canadiens et pour l'économie quand en fait elle est pire que jamais. Les travailleurs de la construction veulent travailler, les constructeurs veulent construire des maisons et les Canadiens veulent acheter ces maisons. Pourquoi le gouvernement ne propose-t-il pas un programme économique qui leur garantisse la capacité de construire et d'acheter?

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Monsieur le Président, il y a 30 ans que les conditions n'ont pas été aussi propices à l'achat d'une maison au Canada. Les taux d'intérêt sont à leur plus bas en 30 ans, et les taux hypothécaires les meilleurs qu'on ait vus depuis des années.

Nous laissons les gens puiser dans leurs REER pour acheter une maison. Ajoutez à cela un versement initial de seulement 5 p. 100, et toutes les conditions sont réunies. Le nombre de mises en chantier a augmenté de 22 000 en avril. Pourquoi le député n'est-il pas capable d'accepter que les choses aillent bien de temps en temps?

* * *

LES FORÊTS

M. Lawrence MacAuley (Cardigan): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre suppléant des Finances.

La décision d'éliminer les ententes forestières, annoncée dans le dernier budget, aura des conséquences dévastatrices sur l'Île-du-Prince-Édouard. L'industrie forestière emploie plus de 1 000 travailleurs dans cette province, et son potentiel de croissance est énorme.

Le ministre reconsidérera-t-il sa décision d'éliminer le programme et appuiera-t-il l'industrie forestière de l'Île-du-Prince-Édouard?

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Monsieur le Président, j'étais à la Chambre plus tôt aujourd'hui, et un des députés libéraux qui participait au débat parlait du chevauchement et du double emploi dans les services.

L'industrie forestière relève des provinces, tout comme l'industrie minière. Le ministre des Finances a avisé les provinces longtemps d'avance que ces deux EDER ne seraient pas renouvelées à cause du chevauchement et du double emploi dans les secteurs minier et forestier, qui sont tous deux de compétence provinciale. Les libéraux ne peuvent pas tout avoir.

M. Lawrence MacAulay (Cardigan): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre.

L'Île-du-Prince-Édouard est la seule province qui n'aura pas d'entente forestière cette année. Elle perdra un tiers de ses emplois dans le secteur forestier, ce qui équivaudrait à une perte de 28 000 emplois en Ontario.

Pourquoi le ministre n'accepte-t-il pas au moins de mettre en place, à titre de mesure d'intérêt public, un programme d'aide pour atténuer les conséquences de cette décision?

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Monsieur le Président, comme je l'ai déjà mentionné, ce n'est que dans deux ou trois ans que ces EDER prendront fin, ce qui donne aux provinces suffisamment de temps pour se préparer.

Je tiens aussi à signaler au député que sa question est hypothétique. Cela pourrait arriver, mais le député sait fort bien que ce ne sera pas le cas. L'industrie forestière survivra. Nous rationalisons les opérations du gouverne-

ment afin de dépenser plus judicieusement l'argent des contribuables.

Je sais que les libéraux s'opposent à cela. Je le comprends. Nous, les conservateurs, croyons qu'il nous incombe de rationaliser les services gouvernementaux, et c'est exactement ce que nous faisons.

* * *

[*Français*]

L'EXPLORATION MINIÈRE

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

Avec l'Association des prospecteurs du Québec, j'ai effectué des représentations auprès des fonctionnaires du ministère des Finances et de celui d'Énergie, Mines et Ressources Canada dans le but de relancer l'exploration minière au Canada par des mesures fiscales et, «mine de rien», je dirais que ces sous-ministres ne comprennent rien de l'exploration minière dans les régions éloignées.

Est-ce que le ministre peut nous dire aujourd'hui si, «mine de rien», ses sous-ministres vont prendre au sérieux les revendications des intervenants du secteur minier ou la relance de l'exploration minière au Canada et qu'ils vont vous les transmettre en bonne et due forme, s'ils comprennent les prospecteurs québécois? Sinon, dites-leur de venir en Abitibi.

M. Michel Champagne (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je voudrais simplement rappeler à mon honorable collègue que, justement, le gouvernement porte une extrême attention à ce problème délicat. D'ailleurs, il y a l'initiative de Whitehorse, dont je parlais dernièrement au député, au sujet de laquelle le gouvernement fédéral, les provinces, l'industrie et les syndicats se sont réunis pour rendre encore plus compétitif le secteur de l'industrie minière.

Je voudrais également rappeler à mon honorable collègue que l'exemption de 100 p. 100, qu'on appelle les *incentive taxes*, existe toujours. Je pense que c'est quelque chose de très bien pour l'industrie minière du Québec.

• (1445)

[*Traduction*]

LA MINE WESTRAY

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre suppléant.

Il y a un mois, Curragh Resources a fait savoir qu'elle avait l'intention de se retirer de l'exploitation de la mine Westray en Nouvelle-Écosse. À ce moment, le ministre des Travaux publics avait déclaré que cela permettait à la Société de développement du Cap-Breton ou à quelqu'un d'autre de prendre le relais.

Le gouvernement pourrait-il nous dire qui possède la mine et les droits miniers, d'autant plus qu'il a accordé 80 millions de dollars en garanties de prêt à Curragh Resources?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, la mine appartient toujours à Curragh Resources qui a demandé aux tribunaux la protection en vertu de la Commercial Creditors Arrangements Act.

Le rôle du gouvernement du Canada se limite exclusivement à un rôle de créancier.

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Cela n'est pas très rassurant pour les gens de la collectivité qui voudraient bien que le gouvernement du Canada, Curragh Resources ou le gouvernement provincial annonce des mesures concrètes.

Hier, c'était la date anniversaire du décès de 26 mineurs. Onze des mineurs décédés sont encore sous terre. Les familles de ces mineurs ont pris des mesures de leur propre chef pour tenter de retrouver les corps. Le gouvernement fédéral aidera-t-il ces familles?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, comme le député le sait, le gouvernement provincial a formé une commission d'enquête chargée d'examiner tout le dossier.

Cette enquête a été interrompue jusqu'à ce que les tribunaux aient rendu leur décision dans les poursuites au criminel intentées par la GRC. Je crois que toute action ultérieure de notre part ne sera prise qu'en fonction du déroulement des actions judiciaires amorcées. Du point de vue constitutionnel, c'est le gouvernement provincial qui a la haute autorité dans ce dossier.

LES PÊCHES

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre responsable de la pêche aux palourdes et au homard.

Je voudrais le féliciter d'avoir réglé rapidement le problème que posait la pêche aux palourdes et d'avoir protégé cette ressource dans ma circonscription. Toutefois, nous sommes désormais aux prises avec un problème lié à la pêche au homard.

Nous demandons au ministre de diviser la zone 26A en deux et d'accroître la longueur de la carapace des homards pouvant être pêchés, au nom de la conservation. Les pêcheurs de homard se sont entendus pour présenter cette requête. Le ministre accepterait-il simplement d'envisager la possibilité de diviser la zone 26A en deux et d'accroître la longueur de la carapace, tout cela dans l'intérêt de la conservation?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Monsieur le Président, c'est la première question raisonnable que j'entends au cours de cette période des questions.

Je tiens à préciser qu'une étude, appelée Gardiner Pinfold, a été effectuée sur la longueur de la carapace des homards. Je dois dire, en passant, que la taille que devrait atteindre la carapace fait l'objet de vives discussions à l'Île-du-Prince-Édouard ainsi que dans certaines régions du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse. Comme les députés d'en face ont la carapace dure, ils comprendront le problème, qui est sujet à controverse.

Nous étudions actuellement le rapport que j'ai mentionné et que nous avons reçu en mars dernier. Nous consulterons tous les intéressés et prendrons, l'an prochain, une décision relative à la longueur de la carapace. Il est impossible d'accéder à la demande du député et de diviser la zone en deux, mais je veux féliciter les pêcheurs de cette région pour la position qu'ils prennent. Ils s'engagent, à mon avis, dans la bonne voie.

* * *

LE HARCÈLEMENT

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre suppléant.

Le rapport qui a été publié la semaine dernière au sujet du harcèlement au sein des Forces armées canadiennes a clairement révélé que la plupart des victimes de harcèlement ne portent pas plainte. Elles ne disent rien parce qu'elles craignent d'être blâmées et d'être cataloguées comme fauteurs de troubles et parce qu'elles croient que rien ne sera fait de toute manière pour mettre fin au harcèlement.

Le ministre s'est-il personnellement assuré que des mesures seront effectivement et rapidement prises contre les harceleurs et les personnes qui les protègent?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, comme la ministre de la Défense l'a dit la semaine dernière, lors de la publication du rapport sur le harcèlement, la politique des Forces armées est en fait de ne tolérer aucun incident à cet égard.

Pour s'en assurer, on a adopté une politique dont les trois volets sont l'éducation, la formation et un système de compte rendu garantissant que toute plainte est correctement examinée. Les défenseurs ou les conseillers en matière de harcèlement sont désormais mieux renseignés de telle sorte qu'on peut les consulter sur ses droits et sur la façon de porter plainte.

• (1450)

Connaissant comme moi, j'en suis sûr, le professionnalisme des Forces armées canadiennes et le respect qu'on y a pour les règles de conduite, la députée peut être sûre que s'il y a le moindre problème, il sera réglé et que la situation sera la meilleure possible compte tenu que l'on a affaire à des êtres humains.

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse encore au ministre. C'est quasiment là mot pour mot la réponse que m'a faite le ministre de la Défense nationale de l'époque, il y a quatre ans, lorsque je lui ai posé la question.

Elizabeth Lafay a dû quitter les Forces armées après qu'elle se fut plainte de harcèlement. Patricia Tondreau a subi quatre années d'humiliations et devra bientôt quitter les Forces armées, alors que les personnes qui ont fait fi de sa plainte de harcèlement continuent de monter en grade.

Pourquoi les victimes sont-elles punies pendant que les harceleurs et leurs protecteurs sont récompensés? Qu'est-ce qui justifie une telle discrimination?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, la députée a tort de croire que rien n'a changé. En fait, la ministre de la Défense nationale a commandé une étude dont les résultats ont été publiés la semaine dernière et, comme je viens de l'expliquer à la députée, une nouvelle façon de faire a été mise en place par suite de la publication de ces résultats. Comment la

députée ose-t-elle prétendre que rien n'a changé en quatre ans? Cela me dépasse.

Je demanderai à la députée de donner plus de quatre jours à la nouvelle politique pour faire ses preuves. Elle a été annoncée mercredi dernier. On a pris les mesures qui s'imposaient et, contrairement à la députée, j'ai confiance dans nos Forces armées.

* * *

LES SERVICES D'INSPECTION DES VOLS

M. John Manley (Ottawa-Sud): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports.

Le ministre est en possession du rapport d'une firme d'experts-conseils qui recommande de ne pas privatiser les services d'inspection des vols pour des raisons de sécurité. Sans tenir aucun compte de ce rapport, le budget propose pourtant de privatiser cette responsabilité importante.

Le ministre est-il disposé à dire à la Chambre pourquoi le gouvernement a rejeté les inquiétudes en matière de sécurité exprimées dans le rapport de la firme THA-Monenco? Pourquoi ne veut-il pas rendre publics le rapport des experts-conseils et les raisons pour lesquelles le gouvernement n'en tient pas compte?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Monsieur le Président, nous lisons peut-être des budgets différents.

La réponse que je donne aujourd'hui est la même que celle que j'ai donnée la semaine dernière à la même question posée par le même député, c'est-à-dire que nous avons reçu diverses opinions de diverses personnes à ce sujet. Transports Canada accorde la plus haute importance à la sécurité de l'aviation. Nous tâchons d'obtenir le même résultat en matière de sécurité en examinant diverses solutions, et la solution de rechange consistant à privatiser une partie du service d'inspection des vols est elle aussi à l'étude. Nous n'avons encore pris aucune décision.

M. John Manley (Ottawa-Sud): Monsieur le Président, il est extrêmement important que l'on rende publics le rapport et les raisons motivant les décisions du gouvernement. Le rapport de la firme THA-Monenco affirme que le projet de confier au secteur privé les services d'inspection des vols comporte trop de risques.

Étant donné qu'il a le devoir d'assurer la sécurité publique, pourquoi le ministre des Transports donne-t-il le feu vert à cette mesure malgré les inquiétudes touchant la sécurité? Est-ce un autre cas où quelqu'un d'autre que le ministre des Transports établit la politique des transports pour le Canada?

[*Français*]

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Monsieur le président, je répète qu'aucune décision n'a été prise et que nous examinons cette question en gardant à l'esprit que la sécurité est de première importance. Tout ce que nous allons faire est en gardant en tête que nous devons nous occuper principalement de la sécurité, et nous allons examiner toutes les façons possibles de rendre le même service à la population, avec le même niveau de sécurité, si nous pouvons épargner de l'argent aux contribuables canadiens.

* * *

[*Traduction*]

L'ÉDUCATION

M. Scott Thorkelson (Edmonton—Stratchona): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et l'Immigration.

Il y a quelques semaines, nous avons appris que cinq ministères préparaient, à l'intention du Cabinet, une stratégie fédérale en matière d'éducation. Cette stratégie élargirait le rôle du gouvernement fédéral au chapitre de l'éducation, entre autres choses parce qu'elles permettrait à Ottawa d'instaurer des normes nationales. Comme je l'ai dit à plusieurs reprises à la Chambre, le gouvernement fédéral devrait jouer un rôle de premier plan dans ce domaine et rassurer les Canadiens au sujet de leur système d'éducation.

• (1455)

Le ministre peut-il nous dire ce qu'il en est de cette proposition et quand elle sera rendue publique?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, le gouvernement fédéral dévoilera bientôt sa stratégie en réponse au plan d'action que le secteur privé a proposé pour assurer notre prospérité. Il est important que le gouvernement fédéral respecte pleinement le rôle et les responsabilités des provinces en matière d'éducation, mais il veut aider tous les Canadiens, de manière que nous puissions relever le défi auquel notre pays fait face au chapitre de l'éducation. Le plan que nous sommes en train d'élaborer tiendra compte de cela.

* * *

LES PENSIONS DES DÉPUTÉS

Mme Louise Feltham (Wild Rose): Monsieur le Président, au cours des dernières années, il a été question à maintes reprises des mesures à prendre au sujet des pensions des députés. Compte tenu de l'évolution récente de la situation en Alberta, voire dans d'autres provinces, les contribuables attendent avec impatience que des modifications soient apportées à la Chambre des communes.

Ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor. Des modifications au régime de pensions seront-elles proposées durant la session parlementaire en cours?

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je remercie la députée de sa question.

Comme les députés le savent, le gouvernement a entrepris, il y a quelques mois, une étude importante et approfondie de tout le régime de pensions de la fonction publique fédérale. Nous avons accompli d'énormes progrès. Le gouvernement a présenté à la Chambre le projet de loi C-55, qui a permis d'améliorer la situation, en offrant notamment des conditions plus équitables aux employés à temps partiel, majoritairement des femmes, ainsi qu'aux employés des services correctionnels.

Cette mesure législative a reçu la sanction royale vers la fin de l'année, et le gouvernement en a mis les dispositions en application. J'ai alors dit que, au moment de la deuxième étape, nous examinerions la rémunération des parlementaires. C'est ce que nous faisons actuellement. J'ai demandé à des fonctionnaires du Conseil du Trésor de me soumettre des propositions, et c'est ce qu'ils ont fait. D'ici quelques jours, je serai en mesure d'annoncer la prochaine étape.

* * *

LE PREMIER MINISTRE

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, j'aurais préféré attendre, mais je me sens obligé de poser cette question au premier ministre suppléant.

Pendant que tous les Canadiens essaient de se sortir de la récession, que le revenu disponible des particuliers baisse et que le chômage augmente, enfin, après toutes les déclarations faites par les candidats à la direction du Parti conservateur, il apparaît important que le premier ministre donne l'exemple.

Or, durant toute la fin de semaine, nous avons pu admirer à loisir la photo du premier ministre en compagnie de Boris et des sangliers morts à leurs pieds. Voici ma question au premier ministre suppléant: Selon lui, quel exemple cela donne-t-il à la population canadienne de voir le premier ministre du Canada en voyage de chasse et de pêche, en ces temps très difficiles?

Le très hon. Joe Clark (président du Conseil privé et ministre responsable des Affaires constitutionnelles): Monsieur le Président, il y a une règle d'or à la Chambre: quand notre instinct nous dit que nous ne devrions pas poser telle ou telle question, mieux vaut le suivre. Le député a eu tort de faire fi de cette règle.

Il faut d'abord comprendre que c'est une des activités sportives préférées de M. Eltsine. Le premier ministre n'a fait qu'accepter une invitation de son hôte. Quant à la question de savoir si le premier ministre du Canada, l'actuel ou un autre, devrait chercher à établir des relations qui seront utiles au Canada, je crois qu'il serait bon que la Chambre se rappelle que c'est ce genre de relations qui a permis au premier ministre du Canada de faire en sorte que le sommet entre la Russie et les États-Unis ait lieu à Vancouver.

Mon expérience des questions internationales m'autorise à faire observer que c'est précisément cette aptitude à travailler avec les autres qui a permis au Canada. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Voyons donc, Joe.

M. Peterson: Qu'il est assommant.

M. le Président: Si le député a une question supplémentaire, il ferait bien de la poser sans plus tarder.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, je dois dire à mon collègue que c'était une tentative courageuse pour expliquer. . .

M. le Président: Un moment s'il vous plaît. Il nous reste peu de temps. Je me demande même si cette question est acceptable. J'invite le député à poser sa question aussi rapidement que possible.

• (1500)

M. Riis: Je répondrais que la chasse aux sangliers était effectivement déplacée.

Je poserai simplement la question suivante au premier ministre suppléant. En ce moment très important de l'histoire de notre pays où les Canadiens sortent péniblement de la récession, est-ce que tout ce symbolisme est bien utile?

Nous avons demandé au premier ministre et aux candidats à la direction du Parti conservateur de donner l'exemple. Assurément, le premier ministre avait le droit de dire «pas de chasse aux sangliers. . .»

M. le Président: Je pense que le député a posé sa question. Le ministre voudra peut-être y répondre.

Le très hon. Joe Clark (président du Conseil privé et ministre responsable des Affaires constitutionnelles): Monsieur le Président, cela fait rire aussi de l'autre côté.

Je prends très au sérieux non seulement la réputation du Canada à l'échelle internationale. . .

Des voix: Oh, oh.

M. Clark (Yellowhead): . . .mais aussi le fait que nous bénéficions de cette réputation internationale, quel que soit notre premier ministre, parce que sommes prêts à trouver des moyens de réaliser une coopération entre le Canada et d'autres pays.

J'ignore ce qui pousse les gens à chercher des moyens de rabaisser le Canada. Je ne sais pas pourquoi le leader à la Chambre du Nouveau Parti démocratique cherche des moyens de rabaisser le Canada. Je déplore cette tendance. Je préfère l'attitude du premier ministre qui a cherché tout au long de sa carrière à utiliser la bonne réputation du Canada pour faire progresser les questions et les intérêts internationaux.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, divers règlements publiés par le ministère de la Défense nationale sont très clairs.

À l'article 4 d'un de ces règlements, au sujet des activités politiques, le ministère dit, et je cite: «Aucun employé du MDN ne peut travailler pour, au nom de, ou contre un parti politique, ou être candidat à une élection.»

Je demande au ministre responsable, vu que ce libellé est on ne peut plus clair, comment il se fait qu'il soit contraire au règlement de travailler pour les conservateurs, les libéraux ou les néo-démocrates, mais qu'il soit normal, comme nous l'ont dit la semaine dernière le leader à la Chambre du gouvernement et la ministre responsable, d'être membre du Ku Klux Klan et des Forces armées simultanément.

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je regrette que le leader à la Chambre du Parti libéral insinue de nouveau que d'une façon ou d'une autre les Forces canadiennes appuieraient le Ku Klux Klan. Cette insinuation n'est pas digne de lui.

Ce que l'on a dit, c'est qu'une participation politique active n'est pas admissible dans les forces armées. Par contre, les lois de ce pays n'interdisent pas, et j'espère que le député l'admettra, d'assister à des réunions politiques ou de penser.

Mme Copps: De penser, hein!

M. Andre: Le règlement du MDN interdit aux membres des forces armées tout comportement qui nuirait à leur réputation de même que tout comportement ou attitude raciste. C'est parfaitement clair dans les *Ordonnances et règlements royaux* de 1914. J'aimerais que le député cesse de dénigrer les Forces canadiennes, ce n'est pas digne de lui.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LES PROPOS TENUS AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, je me demande si vous ne pourriez pas examiner les bleus des observations qu'a faites le leader du gouvernement à la Chambre.

Vous constaterez que les dispositions du Règlement disent clairement et sans équivoque que les députés de la Chambre ne sont pas autorisés à prêter des intentions à leurs collègues d'en face. Or, c'est exactement ce que le leader du gouvernement à la Chambre vient de faire. Je demanderais donc à la présidence d'examiner les bleus et de faire rapport à la Chambre le plus tôt possible.

• (1505)

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Je porterai à la connaissance du Président la teneur des propos que vient d'énoncer le leader parlementaire de l'opposition. Je cède maintenant la parole à l'honorable secrétaire parlementaire.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes et du ministre de la Défense nationale): Monsieur le Prési-

dent, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer aujourd'hui, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à neuf pétitions.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

GESTION DE LA CHAMBRE

PRÉSENTATION DES 92E ET 93E RAPPORTS DU COMITÉ PERMANENT

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes et du ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter les 92e et 93e rapports du Comité de gestion de la Chambre, au sujet de la liste des députés devant faire partie des comités législatifs sur les projets de loi C-90 et C-85. Conformément à l'article 113(1) du Règlement, ces rapports sont réputés adoptés dès leur dépôt sur le Bureau.

[*Note de l'éditeur: Voir les procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

[*Traduction*]

LA LOI SUR LE SYSTÈME CORRECTIONNEL ET LA MISE EN LIBERTÉ SOUS CONDITION

MESURE MODIFICATIVE

M. David Kilgour (Edmonton-Sud-Est) demande à présenter le projet de loi C-434, Loi modifiant la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition, le Code criminel et le Tarif des douanes en conséquence.

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément au paragraphe 68(2) du Règlement, la motion est adoptée.

M. Kilgour: Monsieur le Président, je serai bref. Ce projet de loi apporte un certain nombre de réformes à la mise en liberté sous condition de condamnés violents. Par exemple, un condamné ayant déjà violé des conditions de libération anticipée ne serait pas admissible à une mise en liberté anticipée.

Le projet de loi définirait également le terme «obscène» prévu dans le Code criminel pour qu'il comprenne du matériel montrant des activités sexuelles explicites accompagnées de violence, l'exploitation abusive d'activités sexuelles qui dégradent ou déshumanisent une personne ou des activités sexuelles explicites mettant en cause une personne de moins de 18 ans. On pourrait invoquer un moyen de défense contre certaines accusations portées dans ces cas si le matériel a une valeur artistique ou certains autres buts légitimes.

Il garantirait le partage des recettes provenant de biens saisis aux termes de l'article 462 du Code criminel entre les corps policiers locaux et d'autres organismes chargés de l'enquête et de la saisie de ces biens.

Enfin, il consacrerait pour la première fois dans une loi le fait que les victimes d'actes criminels devraient être informées de leurs droits, être traitées convenablement par les responsables de l'application de la loi et avoir rapidement accès à tous les programmes et services dont elles ont besoin. Par exemple, la victime d'un acte criminel doit être tenue au courant de toutes les procédures judiciaires concernant l'accusé qui l'a agressée.

Le président suppléant (M. DeBlois): M. Kilgour propose que le projet de loi soit maintenant lu pour la première fois et que l'impression en soit ordonnée.

Conformément au paragraphe 69(1) du Règlement, la motion est adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LOI VISANT À ÉTABLIR DES NORMES NATIONALES D'ALPHABÉTISATION

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

M. Mac Harb (Ottawa-Centre) demande à présenter le projet de loi C-435, Loi visant à établir des normes nationales d'alphabétisation à la grandeur du Canada.

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément au paragraphe 68(2) du Règlement, la motion est adoptée.

M. Harb: Monsieur le Président, ce projet de loi prévoit l'établissement de normes nationales d'alphabétisation. Il vise à définir un processus de consultation qui mènerait à l'adoption de telles normes.

Il n'y a rien dans ce projet de loi qui soit en contradiction avec la législation des provinces ou des territoires ou qui empiète sur leur compétence. Après l'adoption de cette mesure, le ministre devra, au cours des douze mois suivant le début de son application, consulter a) les ministres et les gestionnaires ministériels responsables de l'éducation et de l'alphabétisation dans les provinces et les territoires, b) les spécialistes en éducation et en alphabétisation, c) les représentants du monde des affaires et des syndicats, d) les représentants des médias et finalement e) ceux qui suivent des cours d'alphabétisation, par exemple les étudiants.

Ensuite, suivant les termes du projet de loi, le ministre devra présenter un rapport sur les causes de l'analphabétisme et proposer des objectifs nationaux et des normes nationales en matière d'alphabétisation. Il devra aussi

proposer une politique pour la réalisation de ces objectifs et normes.

Mon éloquent collègue, le député de Saint-Boniface et porte-parole du Parti libéral, a approuvé ce projet de loi.

• (1510)

Le président suppléant (M. DeBlois): M. Harb propose que le projet de loi soit maintenant lu pour la première fois et que l'impression en soit ordonnée.

Conformément au paragraphe 69(1) du Règlement, la motion est adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes et de la ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je pense qu'il y aura consentement unanime sur la motion suivante. Je propose:

> Que l'ordre adopté le vendredi 7 mai 1993 concernant le projet de loi C-125, Loi visant à corriger des anomalies, incompatibilités, archaïsmes et erreurs dans les lois du Canada, à y effectuer d'autres modifications mineures et non controversables ainsi qu'à y abroger certaines dispositions ayant cessé d'avoir effet par caducité ou autrement, afin de renvoyer ce projet de loi à un Comité législatif du Secteur ministériel soit révoqué et que ce projet de loi soit réputé avoir été plutôt renvoyé au Comité permanent de la justice et du Solliciteur général.

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, il y a un point que je me dois de souligner au secrétaire parlementaire du leader parlementaire du gouvernement.

L'opposition officielle consentira à la motion qu'il a présentée. Toutefois, je veux que le secrétaire parlementaire sache que les leaders ont convenu, à l'issue de leur réunion de la semaine dernière et après la réponse à la question hebdomadaire de jeudi dernier, que nous passerions à l'étude du projet de loi C-123 et que nous entamerions le débat sur le projet de loi C-90 vendredi dernier.

Il n'a jamais été question, à ce moment-là, d'aller de l'avant avec le projet de loi C-125. Le secrétaire parlementaire devrait le savoir. Je lui demande seulement de réfléchir aux conséquences qu'entraînerait le non-respect de cette entente. Si c'est ainsi que le gouvernement a l'intention de gérer les affaires émanant du gouvernement, les prochains jours et les prochaines semaines qu'il reste à la Chambre ne seront pas très productifs et ne se dérouleront pas sous le signe de la coopération.

C'est ce que je voulais, par votre entremise, monsieur le Président, dire au député qui, j'en suis sûr, ne voudrait pas passer outre à l'entente à laquelle sont arrivés les différents leaders parlementaires à l'issue des échanges qu'ils ont eus. Du moins, je l'espère.

M. Nelson Riis (Kamloops): Monsieur le Président, j'appuie ce que vient de soulever le député.

Quiconque a suivi les débats vendredi sait que si l'examen d'une certaine question n'a pas été à la hauteur de ce qu'il aurait dû être, c'est parce que l'on m'a demandé de parler de cette mesure législative en l'absence du porte-parole, qui était en voyage. Le porte-parole ne savait pas que cette mesure législative allait être examinée et, donc, nous n'avons pu en débattre de la façon dont nous l'aurions normalement fait.

Si nous voulons que la Chambre soit productive et que l'examen des mesures législatives puisse progresser de façon adéquate, voire de façon expéditive quand les circonstances l'exigent, il est important que toutes les parties travaillent ensemble dans un esprit de collaboration. À mon avis, c'est une tape sur les doigts du secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre, autrement dit un reproche au gouvernement.

J'aimerais répéter ce qu'a dit mon collègue, le leader parlementaire de l'opposition officielle, à savoir que nous devons nous efforcer davantage de travailler dans un esprit de collaboration, que c'est bien sûr au gouvernement de montrer l'exemple, et que nous comptons qu'il le fera à l'avenir.

M. Langlois: Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement les commentaires des leaders parlementaires de l'opposition officielle et du Nouveau Parti démocratique.

J'aimerais faire remarquer que, vendredi, il était entendu que nous examinerions le projet de loi C-123 et le projet de loi C-90. Or, étant donné le rythme auquel allait le débat et le temps dont disposait la Chambre, il a été convenu que nous essaierions de déposer et d'examiner le projet de loi C-125, qui n'est pas sujet à controverse. Il s'agit seulement d'une question de routine qui demande d'habitude seulement deux ou trois minutes. Cela se fait régulièrement.

Je suis surpris que les deux leaders parlementaires à la Chambre voient aujourd'hui quelque chose à redire à cette façon de procéder du gouvernement. En tant que gouvernement, nous n'aurions certainement pas procédé de la sorte s'il s'était agi d'un projet de loi dont nous savions pertinemment qu'il exigeait un examen approfondi. Mais il s'agissait seulement d'une question de routine et c'est pourquoi nous avons procédé de la sorte.

• (1515)

Je dois néanmoins faire remarquer que les deux partis ont été consultés avant qu'il ne soit décidé d'aller de l'avant avec ce projet de loi. Même si nous n'avons pas commencé aussi tôt que nous l'aurions voulu, nous avons bel et bien coopéré avec l'opposition et n'avons procédé au dépôt et à l'examen de ce projet de loi qu'une fois convaincus que nous ne portions atteinte à aucune entente conclue entre nous par le passé.

J'ai pris note des commentaires des députés et je me ferai un plaisir de discuter avec eux de cette question.

M. Riis: Monsieur le Président, mon ami, le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement, se souviendra également que, la semaine dernière, on nous avait dit que nous saurions dès le jeudi le programme de toute cette semaine jusqu'à vendredi de façon à ce que les gens puissent s'organiser en conséquence. Ça n'a pas été fait. Nous n'avons encore rien vu. Je me demande s'il pourrait reconsidérer et en informer au moins les leaders parlementaires de l'opposition de façon qu'ils puissent planifier leur programme pour le reste de la semaine.

[*Français*]

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard): Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement les propos de l'honorable secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre. Vendredi, il y a eu des consultations mais il n'y a pas eu d'accord. Alors je pense que le leader de l'opposition à la Chambre a déjà indiqué que nous allons donner notre consentement à la motion que l'honorable secrétaire parlementaire vient de proposer, mais en espérant qu'à l'avenir cette situation ne se reproduise pas.

Le président suppléant (M. DeBlois): Alors la Présidence ne peut que souhaiter que ces négociations intensives se poursuivent dans l'harmonie et dans la cordialité.

[*Traduction*]

Le secrétaire parlementaire a-t-il le consentement unanime de la Chambre pour proposer la motion?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. DeBlois): La Chambre a entendu la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

Affaires courantes

PÉTITIONS

LES DROITS DES GRANDS-PARENTS

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, c'est vraiment un privilège pour moi de présenter aujourd'hui une pétition signée par 5 000 personnes d'un peu partout au Canada. Les pétitionnaires demandent que le gouvernement envisage sérieusement de modifier, en fait, qu'il modifie la Loi sur le divorce pour que les grands-parents aient le droit de rester en contact avec leurs petits-enfants et aient de leurs nouvelles à moins de raisons très valables pour leur refuser ce droit. Cette disposition existe dans le Code civil du Québec. C'est de Sydney, Vancouver, Smith Falls, Stittsville, Buckingham, Gloucester, Bramalea et certainement d'Ottawa que viennent ces 5 035 signatures en faveur de la modification de la Loi sur le divorce pour que soit reconnu dans la législation nationale du Canada que les grands-parents ont des droits et qu'il est important pour les enfants, pour leurs grands-parents et pour la famille qu'ils continuent à entretenir des liens familiaux.

Je dépose ces pétitions et j'en présenterai bientôt 3 000 de plus que j'ai reçues aujourd'hui.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, ces pétitionnaires veulent faire une suggestion au gouvernement. Ils lui demandent d'aider les artistes, les écrivains, les éditeurs et les étudiants, de favoriser la création d'emplois et d'augmenter la productivité et la compétitivité.

Ils proposent d'éliminer la TPS sur les livres et les autres articles de lecture. Je sais que nous serons tous d'accord avec cette pétition.

LA VIOLENCE

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Ma deuxième pétition provient de signataires qui demandent au gouvernement d'examiner de très près la question de la violence à la télévision et à la radio, que ce soit sous forme de langage grossier ou d'actes de violence. Les pétitionnaires sont d'avis qu'il faut au moins réduire la violence et qu'il serait préférable de l'éliminer.

[*Français*]

Ces pétitionnaires veulent que la violence soit éliminée parce que cela va souvent à l'encontre de ce qu'ils font comme famille pour élever leurs enfants.

Affaires courantes

[*Traduction*]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition au nom de résidents de Blue River et Telkwa, en Colombie-Britannique, et de Clearwater, Kamloops, Banff et Okotoks, en Alberta. Les signataires s'opposent à l'accord de libre-échange entre les trois pays nord-américains. Leur principale inquiétude est qu'un tel accord faciliterait la vente d'eau douce aux États-Unis et au Mexique. Autrement dit, une fois l'accord de libre-échange en vigueur entre ces trois pays, il deviendra quasiment impossible de veiller à ce que les cours d'eau et lacs canadiens soient réservés uniquement à l'usage des Canadiens.

• (1520)

LA JUSTICE

M. Robert E. Skelly (Comox-Alberni): Monsieur le Président, je présente une pétition signée par plusieurs centaines d'habitants de la Colombie-Britannique. La pétition est présentée en mémoire de la petite Dawn Shaw qui a été agressée sexuellement et tuée dans la vallée de Comox il y a plusieurs mois.

Les pétitionnaires font valoir que le système judiciaire n'assure pas une protection suffisante aux enfants, qui sont de plus en plus souvent victimes d'agressions sexuelles. Les pétitionnaires proposent au Parlement un certain nombre de mesures en vue d'assurer une meilleure protection aux enfants, et notamment autoriser la police à prélever des échantillons d'ADN sur les personnes soupçonnées d'agression sexuelle; l'enregistrement des pédophiles et des délinquants sexuels dans une base de données de la police nationale; et une surveillance accrue des délinquants sexuels libérés de prison, même lorsqu'ils ont purgé toute leur peine d'emprisonnement.

Les modifications proposées au système judiciaire par les pétitionnaires visent à mieux protéger les enfants contre les agressions sexuelles et à assurer la condamnation des délinquants.

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE NORD-AMÉRICAIN

M. Ross Harvey (Edmonton-Est): Monsieur le Président, j'ai le plaisir aujourd'hui de présenter une pétition signée par plusieurs habitants de l'Alberta, surtout de la région de Medicine Hat. Les pétitionnaires signalent, entre autres, à la Chambre que, si l'accord de libre-échange nord-américain était mis en oeuvre, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux actuels et futurs seraient moins en mesure d'aider l'industrie canadienne, de préserver les ressources naturelles à l'intention des Canadiens et d'améliorer les programmes sociaux nécessaires.

C'est pourquoi les pétitionnaires demandent à la Chambre des communes de rejeter l'accord de libre-échange nord-américain proposé et de recommander au gouvernement le recours à l'article sur le retrait pour y mettre fin.

L'IMMIGRATION

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter deux pétitions. La première est signée par des résidants de Surrey qui font valoir que la fermeture imminente des bureaux d'immigration de New Westminster et de Surrey contraindra les gens à se rendre à Vancouver pour obtenir les services requis.

Les pétitionnaires soulignent qu'il en coûtera 325 000 dollars de plus pour avoir ces services à Vancouver. Ils demandent par conséquent au ministre de maintenir les bureaux à New Westminster et à Surrey.

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE NORD-AMÉRICAIN

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): Monsieur le Président, ma deuxième pétition est signée par des centaines de Canadiens, principalement de la Colombie-Britannique. Ceux-ci font valoir que si l'accord de libre-échange nord-américain est signé, il sera impossible de ravoir des médicaments génériques, étant donné que cette entente assurera une protection de 20 ans aux brevets des compagnies de médicaments américaines et multinationales, ce qui se traduira par des coûts plus élevés pour les consommateurs canadiens et les programmes d'assurance-médicaments.

Les pétitionnaires demandent par conséquent à la Chambre de rejeter l'accord de libre-échange nord-américain.

M. David D. Stupich (Nanaimo—Cowichan): Monsieur le Président, j'ai une pétition certifiée correcte quant à sa forme et à son contenu, conformément à l'article 36 du Règlement.

Ces pétitionnaires sont d'avis que le Canada a dû faire plus de concessions dans les négociations sur l'accord de libre-échange nord-américain, qu'une fois mis en oeuvre cet accord causera la disparition d'autres emplois au Canada, qu'il réduira encore la capacité des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux du Canada de protéger les ressources naturelles du pays pour le bénéfice des Canadiens et d'améliorer les programmes sociaux dont la population a besoin.

Ces pétitionnaires pressent la Chambre de rejeter l'accord de libre-échange nord-américain et de recommander au gouvernement d'invoquer la clause d'extinction pour mettre fin à l'Accord de libre-échange canado-américain.

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes et du ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, le gouvernement répond aujourd'hui à la question nº 486.

[*Texte*]

Question No 486—**M. Mifflin:**

Pour les exercices 1991-1992, 1992-1993 et 1993-1994, à combien s'élèvent les sommes dépensées, attribuées ou prévues par le ministère des Pêches et Océans pour l'infrastructure des ports pour petits bateaux dans chacune des sept circonscriptions fédérales de la province de Terre-Neuve?

L'hon. John Crosbie (ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Monsieur le Président, les dépenses du programme par circonscription pour 1991-1992 et les dépenses prévues pour 1992-1993 sont inscrites ci-dessous. Le budget total pour 1993-1994 n'a pas encore été approuvé.

Terre-Neuve (000)	1991-1992 Déboursés	1992-1993 Dépenses prévues
Bonavista-Trinity-Conception	3 304,3	3 976,8
Burin-Saint-Georges	3 634,1	2 069,6
Gander-Grand Falls	1 497,8	1 935,8
Humber-Sainte-Barbe-Baie Verte	3 180,1	2 659,1
Labrador	487,0	205,7
St. John's Est	1 617,7	1 396,1
St. John's Ouest	3 915,5	2 567,6

[*Français*]

M. Langlois: Monsieur le Président, je suggère que les autres questions soient réservées.

Affaires courantes

Le président suppléant (M. DeBlois): Les questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

* * *

[*Traduction*]

MOTION D'AJOURNEMENT (ARTICLE 52)

LA BOSNIE

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, aux termes de l'article 52 du Règlement, je demande à proposer l'ajournement de la Chambre pour discuter d'une affaire déterminée et importante dont l'étude s'impose d'urgence, soit la position précaire des troupes canadiennes en Bosnie, étant donné l'échec du plan de paix et la recrudescence des opérations militaires. Il s'agit d'un problème auquel beaucoup de Canadiens attachent un énorme intérêt, un intérêt profondément ressenti.

• (1525)

La Chambre des communes n'a eu l'occasion ni de tenir un débat sérieux sur la question, ni d'étudier une série de propositions du gouvernement de façon à décrire la situation, ce qui aurait permis aux députés, qui représentent une grande variété de préoccupations et d'intérêts partout au Canada, de se faire les interprètes de ces préoccupations et intérêts.

La question est particulièrement urgente du fait que, la semaine prochaine, des décisions seront prises sur une intervention plus ferme. La sécurité des troupes de l'ONU fait l'objet de discussions. Le Conseil de sécurité discute d'un grand nombre de ces questions et il me semble absolument essentiel que, avant que le Cabinet ne prenne d'autres décisions sur le déploiement de nos troupes et sur la position du Canada, les Canadiens se fassent entendre, par l'intermédiaire de leurs représentants au Parlement, à l'occasion d'un débat en bonne et due forme.

Monsieur le Président, je vous demande donc d'envisager la tenue d'un débat d'urgence pour que cette occasion soit donnée aux Canadiens, car ils y ont droit, selon moi.

[*Français*]

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

Le président suppléant (M. DeBlois): La question soulevée par l'honorable député demeure préoccupante pour tous les députés de cette Chambre, mais, compte tenu des dispositions très contraignantes de notre règlement sur les débats d'urgence, il n'est pas approprié à ce

moment-ci, malheureusement, de donner suite à la demande de l'honorable député de Winnipeg-Sud-Centre.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA TAXE D'ACCISE

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Mazankowski: Que le projet de loi C-112, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise, la Loi sur l'accès à l'information, le Régime de pensions du Canada, la Loi sur les douanes, la Loi sur la Cour fédérale, la Loi de l'impôt sur le revenu, la Loi sur la Cour canadienne de l'impôt, la Loi sur la cession du droit au remboursement en matière d'impôt, la Loi sur l'assurance-chômage et une loi connexe, soit lu pour la troisième fois et adopté.

Le président suppléant (M. DeBlois): Il reste 10 minutes au député d'Edmonton-Est dans le cadre du débat.

M. Ross Harvey (Edmonton-Est): Monsieur le Président, je suis heureux que vous ayez donné cette précision au sujet des 10 minutes qui restent dans le cadre du débat.

J'ai consacré les 10 premières minutes qui m'ont été allouées avant la période des questions à parler de la situation des coopératives, du fardeau particulièrement écrasant que la TPS représente pour elles et du fait que le projet de loi à l'étude ne fait rien pour régler ce problème.

Je voudrais maintenant aborder la grande question de la TPS proprement dite. J'aimerais commencer par énoncer les raisons pour lesquelles le caucus néo-démocrate reste irrévocablement contre la TPS.

Pour commencer, cette taxe est régressive. Cela ne fait aucun doute. Quand Peter Pocklington commande une pizza dans un Pizza Hut d'Edmonton, il paie exactement le même montant de TPS que le plus pauvre des habitants des quartiers pauvres d'Edmonton. Bien sûr, on peut répliquer que ce dernier reçoit un remboursement de TPS pour compenser.

Il y a deux choses qui clochent dans cet argument. Premièrement, la preuve a amplement été faite que le montant qui est versé ne suffit tout simplement pas à rembourser toute la TPS payée, surtout dans les grandes familles qui se trouvent à payer de la TPS sur presque tous les produits non alimentaires qu'elles achètent. Les plus démunis ne reçoivent pas de remboursement de TPS parce qu'ils ne gardent pas assez longtemps la même adresse postale, ne remplissent pas assez de déclarations d'impôt et ne donnent pas assez de renseignements fiscaux au gouvernement pour qu'on aie la moindre idée où les trouver. Ce sont vraiment les plus pauvres des pauvres, les miséreux, qui sont le plus durement touchés par cette taxe.

Deuxièmement, de la façon dont elle est conçue, la TPS crée une nouvelle économie parallèle de très grande envergure et, de ce fait, des milliers, voire des millions, de moyens de frauder le système. Elle prend une énorme tranche de la société et en fait sinon des criminels—le terme est peut-être un peu fort—à tout le moins des personnes qui passent outre à la Loi sur l'impôt. Personne n'y gagne.

Je lisais dans un article tiré du *Toronto Star* d'il y a deux jours et reproduit dans le *Quorum* d'aujourd'hui: «La fraude à la TPS coûte 2,3 milliards de dollars, par année révèle un rapport ontarien.» C'est une somme de 2,3 milliards de dollars qu'on perd ainsi chaque année. Ce phénomène existe uniquement à cause de la TPS. En continuant à percevoir la TPS, nous nous trouvons dans un sens à forcer une importante proportion de Canadiens à devenir des criminels.

• (1530)

Enfin, et c'est le point le plus révélateur, la vaste majorité des Canadiens s'opposent encore à la TPS. Cette taxe était impopulaire lorsqu'elle a été proposée, elle est restée impopulaire durant tout le processus de mise en oeuvre et elle l'est encore aujourd'hui.

Lorsqu'on accepte ces trois arguments, comme je les accepte et comme le caucus néo-démocrate les accepte, il ne reste qu'à se demander ce qu'il faut faire pour corriger la situation. On se sent obligé d'abolir la TPS, mais il faut trouver quelque chose pour la remplacer.

Le Nouveau Parti démocratique prend cette question au sérieux, contrairement à nos amis du Parti libéral qui croient que la meilleure politique, c'est de ne pas avoir de politique du tout et de ne jamais prendre d'engagement. L'honnêteté n'est peut-être pas la meilleure politique. Pour les libéraux, la meilleure politique, c'est de ne pas avoir de politique du tout.

De toute façon, le Nouveau Parti démocratique prend cette question au sérieux, et c'est pourquoi nous avons inclus dans notre plan d'emploi une description détaillée de ce que nous comptons faire pour nous débarrasser de la TPS et pour la remplacer. Je vais donner quelques faits

saillants afin que la Chambre ait une idée de ce que nous proposons.

Tout d'abord, il s'agit d'une approche graduelle. Cela est nécessaire parce que tout autre genre d'approche risquerait de mettre les finances du gouvernement fédéral dans un état chaotique ou de perturber dangereusement l'économie canadienne. On ne peut pas changer du jour au lendemain une taxe qui rapporte entre 18 et 25 milliards de dollars. Il faut agir très prudemment.

Par conséquent, la première année, nous éliminerions la TPS sur un éventail de produits afin de favoriser la création rapide de nouveaux emplois. Ces produits comprennent, entre autres, les maisons neuves, les livres, les vêtements pour enfants et les meubles. Nous estimons que cette mesure réduirait d'environ 2 milliards de dollars sur un an les recettes provenant de la TPS et permettrait la création de 40 000 emplois.

La deuxième année, nous réduirions la TPS à 5 p. 100, ce qui mettrait 4 milliards de dollars de plus dans les mains des consommateurs canadiens.

La troisième année, nous réduirions la TPS à 4 p. 100 et, la quatrième année, à 3 p. 100. La cinquième année, la taxe serait éliminée complètement.

Maintenant, par quoi la remplacerions-nous? Il n'y a évidemment pas de réponse simple à cette question. Bien sûr, il y a plusieurs choses à faire. On pourrait notamment éliminer la réduction d'impôt spéciale de 5 p. 100 qui est accordée aux entreprises du secteur de la fabrication, mais pas aux entreprises des autres secteurs.

Cette subvention dont bénéficient les entreprises de fabrication nous coûte environ un milliard de dollars par année. À l'origine, elle devait faire contrepoids à une subvention que les États-Unis accordaient à leurs entreprises exportatrices. Cependant, cette subvention a été abolie en 1986, mais les Conservateurs ont ensuite changé leur fusil d'épaule et ont déclaré que la réduction d'impôt de 5 p. 100 était accordée aux manufacturiers parce qu'ils payaient la taxe sur les ventes des fabricants.

Puisque la taxe sur les ventes des fabricants a été éliminée, il n'y a plus aucune raison de conserver la réduction d'impôt spéciale. Cette seule mesure nous permettrait d'accroître nos recettes de un milliard de dollars par année.

Ensuite, le régime fiscal actuel permet aux entreprises de déduire les frais de repas, d'amusement et même les services d'hôtesses, ce qui coûte au gouvernement fédéral environ un milliard de dollars par année. Nous éliminerions ces déductions, ce qui nous permettrait de gagner encore un milliard de dollars.

Plus de la moitié du milliard de dollars englouti chaque année dans l'exemption pour gains en capital de 100 000 $ va dans les poches du 1 p. 100 de Canadiens qui gagnent plus de 100 000 $ par année. Nous conserverions cette déduction pour les résidences principales et pour les petites entreprises et les agriculteurs. Dans tous les autres cas, elle serait éliminée.

Le régime fiscal permet également de n'inclure que 75 p. 100 des gains en capital dans le calcul des gains imposables. Cette autorisation aussi serait éliminée, car elle abaisse les taux d'imposition. Nous accorderions plutôt aux investisseurs une réduction pour contrer les effets de l'inflation.

Les lois fiscales permettent encore aux entreprises de déduire les frais qu'elles engagent pour emprunter en vue de faire des placements à l'étranger et de réaliser des fusions et des acquisitions. Nous réduirons cette déduction et nous l'éliminerons complètement dans le cas des investissements faits par des sociétés canadiennes à l'étranger.

• (1535)

Il y a l'impôt minimal sur les sociétés. Lorsque plus de 90 000 entreprises dont les bénéfices combinés sont supérieurs à 27 milliards de dollars s'en tirent chaque année sans devoir payer d'impôt, c'est que le régime fiscal ne fonctionne pas. Ainsi, 9 milliards de dollars en bénéfices sont exempts d'impôt grâce aux avantages fiscaux.

Un impôt minimum sur les sociétés fixé à 14 p. 100, soit la moitié du taux d'imposition prévu par la loi, permettrait de générer environ 1 milliard de dollars chaque année.

De plus, vous voulons réformer le régime d'impôt sur le revenu afin de le rendre plus progressif, le principe de la progressivité ayant été malmené par l'administration conservatrice. En ce sens, nous ajouterons notamment une fourchette de 35 p. 100 pour les revenus nets imposables supérieurs à 88 770 $ et une autre fourchette de 40 p. 100 pour les revenus nets imposables supérieurs à 118 360 $.

Tous les députés qui veulent en savoir plus long sur ces propositions peuvent communiquer avec moi ou avec le bureau d'un autre député néo-démocrate pour obtenir un exemplaire du document intitulé *Vers une économie de plein emploi*. Nous pouvons redonner du travail aux Canadiens, abolir la TPS et mettre un terme au libre-échange, sans pour autant accroître le déficit.

M. Joseph Volpe (Eglinton—Lawrence): Monsieur le Président, je constate que mon collègue néo-démocrate est consterné de ce que personne n'accepte son offre.

Nous savons pourquoi. Le gouvernement ne tient pas à entendre, surtout venant du NPD, quoi que ce soit que confirment les statistiques. Je me rends compte que les députés qui devraient normalement montrer la voie lorsqu'il s'agit d'un projet de loi comme celui-ci brillent par leur silence et par leur absence.

Il importe que les Canadiens comprennent les ramifications et l'incidence de la TPS. Il y a quelques instants à peine, le greffier de la Chambre a lu l'objet du projet de loi C-112 qui modifie tout un tas de lois.

Ce qu'il ne faut surtout pas oublier et ce que les Canadiens voudront certes examiner, ce sont les répercussions de la TPS pour l'économie canadienne. La question que tous les Canadiens ne cessent de se demander d'abord et avant tout, c'est pourquoi le gouvernement a imposé la TPS alors que tout un éventail d'autres options s'offrait à lui en matière de réforme de la fiscalité.

La question a franchement tourné à la condamnation au cours des deux dernières semaines et notamment ces deux derniers jours, lorsque le FMI et le gouvernement ontarien ont fait remarquer à la population et au gouvernement canadiens que la TPS a été néfaste pour les recettes des deux ordres de gouvernement. Selon une évaluation très en deçà de la réalité, les gouvernements ontarien et fédéral ont perdu quelque 2,3 milliards de dollars en recettes nettes par suite de l'imposition de la TPS.

Tout gouvernement qui cherche à accroître ses recettes ne peut pas seulement songer à défendre l'imposition d'une taxe aussi néfaste.

Pendant un an, nous avons essayé d'obtenir des renseignements là-dessus. Jusqu'à ce que les comptes publics témoignent des recettes tirées de la première année d'imposition de la TPS, nous avons dû nous fier aux déclarations des ministres d'en face, des députés d'en face, et aux résultats publiés tous les mois par le ministère lui-même. On reconnaît enfin que la TPS a rapporté 30 milliards de dollars environ. On a tiré du marché, des consommateurs, des contribuables en général quelque 30 milliards de dollars par année.

• (1540)

Qu'est-ce que cela donne en recettes nettes, en recettes qui servent à payer certaines des dépenses que le gouvernement se félicite tellement d'avoir mises en place malgré les voeux de l'opposition?

Ces 30 milliards nous ont rapporté net à peine 15 milliards. Voyons si nous comprenons tous ce que cela veut dire. Le gouvernement vient chercher 1 $ dans notre poche et dit qu'il peut en utiliser seulement la moitié pour payer nos dettes. L'autre moitié, il va la rembourser. Le contribuable ne récupère cependant pas 50c., car il en coûte au moins 800 millions de dollars au gouvernement pour fourrer sa main dans notre poche et en tirer ce dollar. C'est formidable.

Pourquoi ne nous a-t-il pas laissés tranquilles pour commencer? Pourquoi ne pas mettre au point un système fiscal qui soit plus efficace et qui ne coûterait pas au gouvernement 50c. pour récolter 50c., un système qui ne coûterait pas la moitié de chaque dollar durement gagné que paie le contribuable. Du point de vue de l'efficacité, ce doit être un des pires systèmes jamais imaginés.

Il y a deux ans et demi, au cours du débat précédant la mise en oeuvre de la TPS, lorsque nous demandions aux députés d'en face quelles options le gouvernement avait rejetées pour retenir la TPS, nous n'obtenions jamais aucune réponse véritable sauf le genre de réponse désinvolte, à moitié idiote, que nous obtenons aujourd'hui. Ils nous demandent par quoi nous la remplacerions, qu'est-ce que nous suggérons d'autre. Nous avions énuméré au moins sept solutions de rechange à l'époque. Mais les députés de l'opposition n'ont pas le devoir de fournir des options au gouvernement. C'est le parti qui forme le gouvernement qui a le devoir de dire aux Canadiens quelles sont les options qu'il a écartées avant d'imposer celle qu'il a retenue.

Après tout, il dispose des ressources en personnel, en compétence et en dollars. Les Canadiens ont été très confiants. Nous voulions savoir ce qui, de l'avis du gouvernement, ne convenait pas en matière de réforme fiscale et qui rendait la TPS si pertinente, pourquoi il ne pouvait examiner ou ne voulait dire aux Canadiens quelles options s'offraient à lui et ne nécessitaient pas l'embauche de 4 400 fonctionnaires de plus pour appliquer cette nouvelle taxe. Pensons-y, il a fallu embaucher 4 400 personnes de plus pour imposer cette nouvelle taxe.

Une taxe qui est à moitié efficace même quand on ajoute ces nouveaux employés aux effectifs de 1 600 personnes que le ministère comptait déjà. Mais nous parlons des raisons pour lesquelles le gouvernement ne voulait pas nous dire ce qu'il en coûterait du côté provincial à la suite de l'imposition de la TPS, la taxe qui n'est qu'à moitié efficace.

Pire encore est la condamnation du Fonds monétaire international. Ce n'est pas un gouvernement provincial mais le Fonds monétaire international qui se dit inquiet de la façon dont les Canadiens ont réagi à la TPS. Que se passe-t-il? Le ministre du Revenu et les hauts fonctionnaires rejettent le blâme en expliquant que les Canadiens ont réagi plutôt négativement à l'imposition de la TPS et que l'observation de la loi n'a pas été aussi bonne que prévu.

Qu'est-ce qu'ils espéraient? Les députés d'opposition les avaient prévenus au cours du débat qui a précédé l'imposition de la TPS aux contribuables canadiens que l'observation de la loi ne serait pas très bonne. En fait, nous avons fait remarquer que cela favoriserait la croissance d'une économie parallèle. Des études rendues publiques au cours de l'année dernière révèlent que la croissance de l'économie parallèle a atteint des proportions tellement stupéfiantes que cette dernière équivaut maintenant, selon une estimation très conservatrice, à au moins 15 p. 100, et plus probablement même à 25 p. 100 de l'économie canadienne.

• (1545)

Le parti ministériel dit que c'est une excellente taxe. Pour notre part, nous condamnons, sans faire d'obstruction, une mesure législative qui transforme les Canadiens en criminels. En effet, la motivation à se soustraire à l'impôt est telle que la population trouve cette mesure législative insensée et estime que, de ce fait, elle mérite d'être ignorée. Le gouvernement crée un climat psychologique extrêmement malsain parmi les contribuables canadiens qui se disent ceci: pourquoi devrions-nous payer une taxe aussi insensée et accablante?

Les Canadiens constatent que le taux d'inefficacité est de 50 p. 100. Ils se demandent pourquoi ils devraient payer 7 p. 100 de taxe sur tout ce qu'ils achètent, sur tous les services qui, jusqu'ici, n'étaient pas imposables, alors que le taux d'efficacité n'est que de 50 p. 100. Ils se demandent pourquoi le gouvernement ne ramène pas cette taxe à au moins 3,5 p. 100. Il éviterait ainsi une grave détérioration du climat psychologique. Les Canadiens seraient alors beaucoup plus enclins à acheter des produits de fabrication canadienne, ce qui est absolument indispensable si nous voulons que l'économie canadienne se maintienne.

Le gouvernement n'a toutefois pas fait valoir ces arguments. Il n'a jamais voulu montrer aux Canadiens les solutions de rechange à la TPS.

Juste avant la période des questions, le ministre responsable de la Privatisation a récité une litanie—le ministre vit peut-être dans un autre monde—des mesures législatives auxquelles se sont opposés les députés de ce côté-ci de la Chambre. C'est notre rôle de le faire. Nous avons essayé de signaler les lacunes du système. J'aurais voulu que nous ayions tort, mais nous avions hélas raison.

Ce que le ministre a oublié de dire à tous les contribuables canadiens, c'est que ces dispositions législatives ont été adoptées envers et contre l'opposition. En conséquence, le parti ministériel est entièrement responsable de toutes leurs répercussions. Certaines mesures, notamment la TPS, ont presque ruiné l'économie canadienne.

Je sais que mes collègues d'en face comprennent aussi bien que quiconque les répercussions économiques de leurs décisions et que, s'ils ont encore la décence de reconnaître la vérité, ils admettront que le secteur primaire—l'agriculture, l'énergie, les mines, la foresterie et, jusqu'à ce que le gouvernement décide de ruiner cette industrie, les pêches—est le seul qui, sur le plan commercial, est encore rentable pour les Canadiens. Le secteur manufacturier est déjà dans une situation déficitaire eu égard aux balances commerciales.

La TPS a presque anéanti le secteur du détail dans des grands centres comme Toronto, elle a quasiment détruit le secteur manufacturier dans le sud de l'Ontario et elle a failli enrayer toute forme de consommation qui nous aurait sortis de la récession.

Permettez-moi d'expliquer les répercussions des mesures que le gouvernement a adoptées et dont la TPS n'est qu'une parmi tant d'autres. Ainsi, les députés d'en face se targuent souvent d'être d'excellents gestionnaires et d'avoir fait en sorte que tout dépende maintenant des lois du marché.

De ce côté-ci de la Chambre, nous avons reconnu que, bien que ce ne soit pas nécessairement grâce à eux—les députés d'en face ont raison de dire qu'ils n'ont rien à voir avec les lois du marché—l'économie a, malgré eux,

connu une croissance de l'ordre de 54 p. 100 depuis leur arrivée au pouvoir.

• (1550)

Ce sont des chiffres très encourageants. Les députés ministériels disent que, grâce à leurs initiatives—nous n'avons jamais examiné les statistiques à ce sujet—les exportations ont augmenté d'environ 42 p. 100 en dollars absolus depuis qu'ils ont été portés au pouvoir il y a neuf ans. Les importations ont par ailleurs augmenté de 60 p. 100.

Il y a lieu de se demander pourquoi le gouvernement adopte des mesures qui favorisent la consommation de biens importés. Le pire dans tout cela, c'est que pendant la période où l'économie a connu une forte croissance, les recettes fiscales ont augmenté de 123 p. 100, en dollars absolus. Pendant la même période, la proportion des impôts directs que représentait l'impôt sur le revenu s'est accrue de 18 p. 100.

En revanche, l'impôt sur le revenu des sociétés ne représente plus que 66 p. 100 de ce qu'il était lorsque le gouvernement a été porté au pouvoir.

Une voix: Le gouvernement prend soin de ses amis.

M. Volpe: C'est incroyable. Que fait le gouvernement maintenant? Il dit que nous avons besoin d'un régime fiscal plus juste, un régime qui répartisse mieux le fardeau fiscal. En période de croissance, l'impôt sur le revenu a augmenté de 123 p. 100, soit 18 p. 100 de tous les impôts directs exigés par le gouvernement. Quant à l'impôt des sociétés, il a baissé de 66 p. 100 par rapport à ce qu'il était il y a neuf ans. Les taxes énergétiques ont baissé de 43 p. 100 par rapport au total des taxes indirectes qu'elles représentaient en 1984.

Lorsqu'on examine des chiffres comme ceux-là et qu'on veut vraiment un régime fiscal plus équitable, qui offre aux gouvernements suffisamment de recettes pour couvrir les dépenses, pour réduire le déficit, pour encourager le secteur de la fabrication, pour favoriser la création d'emplois afin que tous les Canadiens puissent aspirer à une vie meilleure que celle qu'ils ont actuellement ou que leurs parents ont eue, on se demande ce qui a pris au gouvernement de présenter un projet de loi régressif qui nous donne un régime fiscal à moitié efficace.

Le gouvernement retire inutilement de l'économie environ 15 milliards de dollars pour remplacer une taxe dont il a dit qu'elle ruinait le secteur de la fabrication, une taxe de 9 p. 100 qui lui rapportait des recettes nettes de 18,5 milliards de dollars. Il a remplacé cela par une taxe qui lui a rapporté 15 milliards de dollars nets l'année dernière, mais dont la perception nous a coûté 15 milliards supplémentaires.

C'est une mauvaise gestion absolument incroyable! Les ministériels ont la témérité, le culot de demander aux députés de ce côté-ci de la Chambre d'exposer leurs solutions. Il y a deux ans et demi, nous en avons énuméré sept et nous nous sommes arrêtés là car la liste n'en aurait pas fini. Le gouvernement ne veut pas assumer la responsabilité qui est la sienne et qu'il exerce en imposant à la Chambre à toute vitesse des mesures comme la TPS, l'Accord de libre-échange, des hausses d'impôt sur le revenu de 123 p. 100 en neuf ans, des mesures qui ont entraîné la réduction de la capacité de l'économie canadienne de créer des emplois au point que nous en avons même perdu 350 000 l'an dernier, qui ont anéanti le secteur manufacturier du sud de l'Ontario, ainsi que d'autres mesures qui ont créé 240 000 chômeurs dans la seule ville de Toronto.

• (1555)

Après cela, comment un ministériel peut-il encore oser demander aux députés de ce côté-ci de la Chambre pourquoi ils ont voté contre les initiatives du gouvernement? Monsieur le Président, j'espère que vous allez vous adresser solennellement à tous les Canadiens pour leur dire ce que nous disons: «Avec toutes vos politiques, vous avez ruiné le pays; vos politiques sont infectes, vous méritez d'être bientôt chassés du pouvoir!»

M. Pat Sobeski (Cambridge): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au député d'Eglinton—Lawrence qui nous a littéralement fait comprendre qu'il ignorait tout de la TPS.

Tout d'abord, il cherche à défendre l'ancienne taxe de vente fédérale; je suppose que c'est son parti qui veut y revenir. Essentiellement, avec cette vieille taxe, au lieu de chercher à devenir plus efficaces, les sociétés cherchaient de meilleurs fiscalistes.

Ainsi, si vous fabriquiez des mouchoirs en papier, ce qui entre dans la catégorie des produits de beauté, vous deviez payer la taxe de vente. Toutefois, si vos avocats pouvaient convaincre les fonctionnaires de l'impôt que c'était un produit sanitaire, vous échappiez à la taxe.

Autre exemple, si vous fabriquiez des piles, il aurait suffi que vos avocats convainquent la cour de l'impôt que vos piles n'étaient rien d'autre que de l'électricité en boîte pour ne pas payer de taxe, puisque l'électricité était exemptée. C'est la taxe que le Parti libéral cherche à défendre, au lieu d'accepter une taxe à valeur ajoutée.

Il parle de 30 milliards, mais il sait qu'il y a une chose que l'on appelle le crédit de taxe sur les intrants. Laissez-moi vous expliquer rapidement comment cela fonctionne. Si, en tant que particulier, je vais chez Canadian Tire et que j'achète pour 500 $ d'outils, je paie la TPS. L'entrepreneur qui ferait le même achat paierait aussi la TPS, mais étant un inscrit, il peut demander le remboursement de la taxe ainsi payée. Nous ne voulions pas laisser les caissiers décider qui paie ou qui ne paie pas la TPS.

Le député pourrait me dire: pourquoi n'avez-vous pas fait comme pour la taxe de vente provinciale, c'est-à-dire délivrer un certificat d'exemption? Le député parle d'un marché noir. Je peux lui dire qu'il y a aussi du marché noir avec les certificats d'exemption de l'Ontario. Croyez-le ou non, il y a des mécaniciens qui achètent un jeu d'outils une semaine et un autre jeu la semaine suivante pour un voisin qui évite ainsi de payer la taxe de vente.

Il parle de 30 milliards. Tout le monde le savait, y compris les députés du Parti libéral qui étaient membres du comité de la TPS, il y a déjà trois ou quatre ans. Il est regrettable que le député d'Eglinton—Lawrence n'ait pas été membre de ce comité.

M. Volpe: Monsieur le Président, je passerais probablement beaucoup de temps à éduquer le député d'en face, mais je pense que les conservateurs se sont montrés incapables de comprendre les questions et les conséquences de tout ce qu'ils ont fait jusqu'à présent. Il y aurait de quoi avoir l'impression de se taper la tête contre un mur.

• (1600)

Le genre de logique dont le député d'en face a fait preuve est typique du raisonnement qu'a suivi son parti pour pratiquement tout ce qu'il a fait. On invoque toujours une excuse, mais on nous fournit rarement une raison.

Je voudrais pourtant parler de deux ou trois questions. Tout d'abord, la taxe sur les ventes des fabricants était devenue une source d'intérêt personnel pour nos fabricants. C'est une pratique très légitime. Tous ceux qui peuvent éviter de payer des impôts doivent le faire, et il y a une grande industrie qui s'en occupe. Les comptables et les avocats fiscalistes ont acquis une nombreuse clientèle afin de permettre à tout le monde de profiter de tous les avantages offerts à ceux qui ont les moyens de payer pour éluder les impôts.

Cette clientèle a connu une croissance exponentielle quand le député d'en face et son parti ont fait passé la taxe sur les ventes des fabricants de 9 à 13 p. 100 en quatre courtes années. Quand on vous impose une augmentation de pratiquement 50 p. 100 sur les produits que vous fabriquez, la motivation est grande d'avoir recours à ce que le député appelle des fins limiers ou des experts-comptables pour trouver des moyens d'éviter de payer cette taxe accrue.

Il faut choisir. On ne peut pas créer un climat de fraude fiscale, puis dire qu'il faut adopter une autre taxe pour empêcher les gens d'éluder l'impôt. Avec ce genre de raisonnement, nous devons maintenant embaucher davantage d'inspecteurs des impôts parce que le marché noir, dont le député d'en face reconnaît non seulement l'existence, mais aussi la croissance, prive apparamment Revenu Canada des recettes prévues. Nous devons donc dépenser de nombreux milliards de dollars supplémentaires et bien d'autres milliers d'années-personnes pour récupérer cet argent.

Quand on impose une taxe de 7 p. 100 sur les services, qui n'avaient pas été du tout imposés jusqu'à présent, on suscite un climat de fraude fiscale. Une personne qui voit ses coûts augmenter brusquement de 7 p. 100 ne s'intéresse pas aux déclarations des députés d'en face sur des sujets théoriques concernant leurs valeurs relatives. Elle veut plutôt que ses coûts baissent. Qu'il s'agisse d'un consommateur ou d'un fabricant, le résultat financier est important. L'essentiel pour le consommateur est de payer un article le moins cher possible et une augmentation de 7 p. 100 du prix est une incitation à la fraude fiscale.

M. Greg Thompson (Carleton—Charlotte): Monsieur le Président, j'aimerais clarifier un certain nombre de points soulevés par le député. Lorsqu'il parle du ravage de l'économie canadienne, il tourne le dos au reste du monde et je me demande vraiment où il prend son information. Probablement dans les officines du Parti Libéral car, de toute évidence, il ne lit pas un seul de nos journaux d'affaires nationaux ou de nos revues et certainement pas la presse internationale.

La vérité c'est que, de tous les pays, c'est le Canada qui va connaître la croissance économique la plus forte. Cela prouve clairement que tout ce que nous avons fait n'a pas été mauvais. Cela me dit que nous devons faire beaucoup de choses comme il faut. Je pense qu'il devrait se rendre à l'évidence. Son intervention est purement politique.

Quant à la TPS, j'aimerais que le député se lève et nous dise ce que son parti propose à la place. Je vais vous dire ce qu'il propose et qu'il ne veut pas rendre public, c'est ce qu'il appelle une taxe sur les transactions commerciales. Le député admettra que c'est ce que contient ce document que son chef tient à garder secret parce qu'il ne veut pas qu'on sache quels sont les effets d'une telle taxe sur le public.

Je vais le révéler avant de m'asseoir. Comme il le sait pertinemment, rien n'échappe à une taxe sur les transactions commerciales, pas même les aliments ni les médicaments d'ordonnance. Pourquoi ne veut-il pas l'admettre?

• (1605)

M. Volpe: J'ai de la difficulté à croire certains des arguments des députés d'en face. Je sais que les Canadiens aussi en ont assez de les entendre parce qu'ils ont très hâte aux élections.

Je ne sais pas à quand remonte la dernière fois que le député est entré dans un McDonald pour voir combien y coûte un repas et constater les effets de la TPS.

Pour ce qui est de savoir où j'ai pris mes statistiques, ce sont les chiffres de Revenu Canada et de Statistique Canada. Évidemment, ce ne sont pas les chiffres édulcorés que l'on cite dans les réunions du caucus conservateur.

Je tiens à rappeler au député, qui sera peut-être tout étonné de l'entendre, que notre voisin du sud, qui constitue notre principal marché, là où vont environ 80 p. 100 de nos exportations, n'a pas de TPS. Pourtant, le député et son parti prétendent que la TPS nous rend plus compétitifs sur ce marché. C'est tout simplement insensé.

Quant à savoir si le Canada a pris les devants par rapport au reste du monde, si c'était vrai, je pourrais me comporter en véritable patriote et me targuer de nos réalisations. Car je sais, par exemple, que la République populaire de Chine a connu une croissance de 12 p. 100, l'an dernier. Elle prévoit une croissance de 13 p. 100 pour cette année et de 12 p. 100, en moyenne, pour le reste de la décennie.

Voici ce qui s'est produit ici. Je veux que le député d'en face comprenne de quoi son parti s'est rendu responsable. Je ne remonterai qu'à 1989, l'année où nous avons vu notre taux de croissance chuter à 2,3 p. 100.

En 1990, il a dégringolé à moins 0,5 p. 100, puis à moins 1,7 p. 100 en 1991. L'an dernier, notre économie avait connu une faible croissance de 0,9 p. 100. Lequel d'entre nous imagine des choses? Avec quelle sorte de lunettes les conservateurs examinent-ils leurs propres statistiques? On ne peut que conclure que l'interprétation des gens d'en face est erronée et illogique.

[*Français*]

M. Mark Assad (Gatineau—La Lièvre): Monsieur le Président, j'ai écouté les allocutions qui ont été prononcées, mais celle de notre collègue de Eglinton—Lawrence était très pertinente.

Plusieurs députés du côté gouvernemental ont dit, dans le passé, que la taxe sur les produits manufacturiers était un fardeau pour les manufacturiers. Il n'y a pas de doute que les manufacturiers ont fait des pressions pour se débarrasser de cette taxe de 12 ou 13 p. 100.

Le gouvernement a prétendu avec beaucoup d'éclat, lorsqu'il a instauré la TPS, qu'il s'agissait d'une solution pour aider les manufacturiers qui étaient surchargés et qui avaient des problèmes d'exportation.

Puisque cette taxe était un fardeau pour les manufacturiers, pourquoi le gouvernement l'a-t-il transférée sur le dos des consommateurs et que, malgré une diminution, ce fut néfaste pour le secteur manufacturier du Canada? Comment expliquer qu'après avoir éliminé une taxe que le gouvernement trouvait trop élevée pour les manufacturiers, on ait perdu un nombre si impressionnant de manufacturiers en l'espace de deux ans? Comment peut-on expliquer cela?

De toute façon, regardez l'épaisseur de ce projet de loi, en particulier en ce qui touche le système de taxation. On y retrouve une quantité incroyable de clauses et de formules. De plus en plus, cela démontre le besoin, dans cette Chambre, d'une réforme en profondeur de notre système de taxation.

À l'heure actuelle, les taxes à la consommation sont déjà très élevées au Canada. Elles sont le double de celles des États-Unis, même plus. La TPS est ce qui a aggravé la situation de notre économie, en fait. Les ministériels nous demandent constamment ce que nous pouvons proposer comme alternative. Durant le débat sur la TPS, et lors des audiences des commissions parlementaires, une série de suggestions ont été mises de l'avant. Naturellement, elles ont été refusées ou ignorées.

Même avant que ce gouvernement soit réélu en 1988, nous a-t-il offert des alternatives? Savions-nous qu'il nous imposerait un changement aussi dramatique et majeur tel que la TPS? Pas du tout. Mais, du jour au lendemain, il a déposé en cette Chambre un projet de loi, puis on s'est ramassé avec une taxe sur la valeur ajoutée, la TPS.

• (1610)

On connaît l'histoire de la TPS au Canada. J'ai des membres de ma famille qui sont dans le commerce au détail. Est-ce qu'il est nécessaire de vous dire que cette taxe est néfaste? Pensez-vous que même après deux ans les Canadiens trouvent que cette taxe est juste et équitable?

Lorsqu'on regarde les taxes à la consommation qui sont déjà très élevées, il y avait des alternatives et il y en aura d'autres. Mais à l'époque, il y en a qui ont été proposées.

Au lieu d'avoir éliminé d'un coup sec la taxe sur les produits manufacturiers, on aurait pu avoir une période de transition. Graduellement, on aurait pu baisser la taxe sur les produits manufacturiers, quitte, en attendant, d'avoir une réforme en profondeur, une véritable réforme qu'on n'a pas eue depuis 25 ans. Avec cette réforme, on aurait trouvé des alternatives. Il n'y a pas de doute qu'une taxe sur la valeur ajoutée aurait été une possibilité, mais de façon graduelle.

Je vais vous donner un exemple. En Nouvelle-Zélande, qui est pourtant un pays du Commonwealth, démocratique, les économistes, les experts—il faut le dire vite maintenant, car on réalise que leur métier est loin d'être scientifique—ont démontré qu'il y avait un problème majeur. Le déficit augmentait, le revenu baissait et il y avait une dette accumulée. Donc, en Nouvelle-Zélande, ils ont procédé à une véritable réforme en profondeur de leur système de taxation.

Ils ont dit: On voudrait arriver avec une taxe sur la valeur ajoutée sur tous les produits, sans exception. C'était leur choix, sauf que cela leur a pris un an pour démontrer à la population que même s'ils arrivaient avec une nouvelle taxe, comme la TPS, ou une taxe sur la valeur ajoutée, ils allaient baisser substantiellement l'impôt sur le revenu. C'était juste et équitable. Autant ils allaient augmenter la taxe sur la valeur ajoutée, l'impôt sur le revenu allait être diminué en conséquence. Ce fut une grande réussite. C'est certain qu'ils ont été réélus, parce que les gens ont pu voir, pendant un an, ce qu'ils ont dû payer payer en taxes sur la valeur ajoutée. Mais, avec ce qu'ils ont épargné en impôt sur le revenu, ils ont vu que c'était juste et équitable.

Au Canada, surtout de 1984 à 1988-1989, les entrées de fonds furent impressionnantes, des entrées records de 75 milliards de dollars de plus que les années précédentes. C'était énorme, il y avait de l'expansion. Mais, malgré cette expansion et ces revenus additionnels, ils ont trouvé le besoin d'augmenter considérablement les impôts. Mais lorsqu'il y a quelqu'un d'autre qui paie des impôts, il y a quelqu'un d'autre qui en paie moins. On a vu que vous avez donné l'avantage aux mieux nantis de ce pays et que les grosses corporations et les multinationales en ont bénéficié grandement. On a juste à regarder les statistiques des sept pays industrialités du monde, pour voir que les corporations, les transnationales et les multinationales au Canada sont grandement favorisées comparativement à ailleurs.

Monsieur le Président, nous avons un avantage ici au Canada, parce qu'il y a 25 ans passés, le gouvernement du Canada avait décidé de procéder à une véritable réforme du système de taxation, d'instituer une commission royale, qui était connue sous le nom de Commission Carter. Après cinq ans de consultations et d'études, en 1967, ils ont rendu leurs recommandations publiques. Il faut le dire, cela a été littéralement un document révolutionnaire qui avait démontré comment un pays industrialisé comme le nôtre devait avoir un système de taxation qui soit équilibré et juste. Malheureusement, les mieux nantis de notre pays qui font partie de l'élite financière se sont objectés vivement, et effectivement ces recommandations se sont envolées.

• (1615)

Il y avait dans ce document les éléments d'un système qui aurait répondu aux exigences de tous les Canadiens. Toutes les couches de la société auraient eu un système de taxation qu'ils auraient trouvé juste et équitable. Il est nécessaire, pour avoir un climat social sain, que les gens sachent qu'ils ne sont pas pénalisés au bénéfice des autres. Mais aujourd'hui, nous nous trouvons face à une situation où, année après année, il y a de nombreux débats à la Chambre où l'on présente des projets de loi

comportant une multitude de pages d'explications. Il faut être avocat ou expert dans la révision de la loi sur les taxes pour comprendre exactement ce qui se passe. Cela prouve encore une fois le besoin de simplifier, d'amender et de surtout corriger en profondeur notre système de taxation.

Lorsque la Loi de l'impôt sur le revenu fut instituée au cours de la Première Guerre mondiale, la réaction des mieux nantis de notre pays fut incroyable. Il s'agissait d'une imposition progressive et ceux-ci, à l'époque, trouvaient que c'était littéralement la fin du système capitaliste tel qu'on le connaissait. Ils ont dit que ce serait un désastre, que l'économie du pays était pour s'effondrer au complet, qu'il n'y aurait pas d'investissements, que ceux qui avaient de l'argent voudraient aller ailleurs. Naturellement, rien de cela ne s'est produit. Au contraire! On a connu des années de prospérité jamais vues dans l'histoire de l'humanité.

Donc, aujourd'hui, on a encore la possibilité d'étudier ces réformes. Des gens étudient ces questions-là et on pourrait trouver un moyen, mais il manque un ingrédient: la volonté politique. Vous pouvez avoir les plus beaux projets de loi, les plus belles recommandations de commissions d'enquête ou de commissions royales, mais si à la fin vous n'avez pas une volonté politique, cela ne sert absolument à rien.

On l'a vu avec la Commission Carter qui a produit un rapport tout à fait révolutionnaire. Même les principes de cette étude s'appliquent encore aujourd'hui. Mais il n'y a pas cette volonté politique de faire face, de dire qu'on est ici pour légiférer pour l'ensemble de la société canadienne, peu importe la couche de la société. Il nous manque cet ingrédient. La classe moyenne de notre pays devra faire face à cette situation, devra demander aux députés, aux candidats, de trouver des solutions. Elle devra leur poser la question suivante: Est-ce que vous allez entrer dans cette Chambre pour trouver des solutions pour l'ensemble des Canadiens ou pour les mieux nantis? C'est la question que l'on devrait se poser.

Depuis que je suis ici, je remarque qu'il y a très peu de considération pour la classe moyenne dans cette Chambre. C'est vraiment un scandale! Quand la classe moyenne réussira-t-elle à se regrouper et dire: Assez, c'est assez! Nous voulons un véritable système de taxation qui ne favorise personne, par lequel chaque personne paie sa part? Mais ce n'est pas cela qui existe, peu importe les gouvernements qui sont passés ici. Et le jour est arrivé, parce que c'est la nécessité qui va nous obliger à apporter des réformes. Sinon, nous allons avoir une révolte. Est-ce que c'est clair? Est-ce exagéré de dire que les Canadiens n'ont plus confiance en leurs hommes politiques?

[*Traduction*]

Ils n'ont plus que du mépris pour nous.

[*Français*]

Est-il nécessaire de se promener dans les rues et parler à nos concitoyens pour se rendre compte jusqu'à quel point ils sont frustrés, écoeurés de ce qui se passe? Où est la volonté politique? Il y a des alternatives, il n'y a rien qui nous oblige à dire que ce n'est pas possible. Tout est possible quand on a la volonté.

M. Volpe: Vouloir c'est pouvoir!

M. Assad: Vouloir c'est pouvoir. Merci, mon cher collègue. C'est bien justement le cas.

• (1620)

Voilà devant quoi nous nous trouvons. Peut-on continuer d'avoir des projets aussi volumineux? Notre système est rendu tellement compliqué, qu'on est perdu. Notre collègue de Toronto nous offre l'alternative de l'impôt unique, laquelle il a mise sur la table et qu'il défend depuis plusieurs mois, si ce n'est depuis plusieurs années. J'ai lu son document et je trouve qu'il a énormément de mérite. C'est un document qui vaut certainement la peine d'être regardé. Ce n'est pas plus révolutionnaire que l'instauration de l'impôt sur le revenu. Je suis convaincu que mon collègue va nous l'expliquer et qu'on comprendra les mérites de ce système. Je prétends que cela contient des éléments qui pourraient être utilisés pour nous aider dans notre démarche afin de trouver un système qui soit plus efficace et plus juste.

Mais en attendant, il faut tout d'abord réaliser qu'on a un problème grave sur les bras. Lorsque la classe moyenne—qui est l'épine dorsale de notre économie—dispose d'un certain revenu, c'est à ce moment-là que l'économie est à son meilleur. Je vais vous citer une simple statistique. Au début des années 1970, le revenu disponible d'une famille moyenne de deux enfants, déductions faites de l'impôt, des paiements de l'hypothèque et de ceux de l'auto, se situait entre 17 et 22 p. 100. Ce montant servait soit à renouveler le mobilier de la maison, soit à faire un voyage ou à acheter des vêtements. Mais au fil des ans, ce revenu disponible a baissé graduellement. C'est surtout l'augmentation des taxes, directes et indirectes, qui a absorbé cette prospérité. Aujourd'hui, le revenu disponible pour cette même famille est d'à peine 5 à 7 p. 100.

Ce n'est pas un mystère. Il n'est pas nécessaire d'être un grand économiste ou d'avoir un diplôme universitaire pour se rendre compte que notre économie éprouve de grandes difficultés à remonter la côte. On appelle cela une récession, même si je suis tenté de la qualifier de dépression. Certains tentent de nous faire croire qu'elle

est terminée alors que, le lendemain, on entend dire que le taux de chômage augmente. Il faut reconnaître qu'on a un véritable problème et qu'on est en période de récession. Il y a, dans notre système de taxation, des éléments extrêmement importants qu'on peut analyser. Mais je suis porté à croire que la majorité des éléments de notre système de taxation doivent être modifiés en totalité ou enlevés tout simplement.

Évidemment, on pourrait en parler longuement. On se rend compte, d'après les commentaires de beaucoup de gens, d'après différentes opinions et de nombreux documents sur le système de taxation, que des changements s'imposent. Premièrement, il faut reconnaître qu'on a un grave problème entre les mains. Deuxièmement, il faut avoir la volonté politique de faire face à la question et de régler le problème. Il est possible de le régler, en y mettant de la volonté politique, laquelle doit venir, évidemment, de la source, c'est-à-dire du peuple. Le peuple nous indiquera, par le biais d'une élection, la direction que ce pays doit prendre dans l'avenir.

[*Traduction*]

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, je partage les vues de plusieurs de mes collègues. Je voudrais quant à moi parler de quelque chose qui a trait précisément aux petites entreprises et aux milieux bancaires de notre pays.

J'ai écouté ce qu'avaient à dire de nombreux responsables de petites entreprises dans notre pays. Ils estiment que la TPS a eu un effet désastreux sur la vente au détail. Les gens hésitent à dépenser, et je ne parle pas seulement du secteur de la vente au détail, je parle aussi de l'industrie du tourisme, de l'industrie de la restauration et de celle de l'accueil. Les gens hésitent vraiment à dépenser. On a avancé la TPS pour expliquer en partie ce comportement des consommateurs.

• (1625)

Quand un petit détaillant fait des pertes et qu'il va voir le directeur de sa banque pour lui présenter son plan d'entreprise, cela a à son tour un effet sur le crédit qu'il se voit consentir.

Puis en peu de temps le secteur des entreprises dans ce pays est réellement dans une position critique en ce qui concerne le crédit. Si l'état financier d'un petit détaillant indique une baisse de 15, 20, 30, 40 p. 100 de son chiffre d'affaires, les banquiers sont nerveux. S'ensuit alors la réaction en chaîne que l'on connaît. Comme nous le savons, la plupart des petites entreprises de notre pays ne peuvent vraiment fonctionner de nos jours sans l'appui des établissements bancaires ou de leur banquier.

Mon collègue pourrait-il me dire s'il partage l'idée voulant que la TPS ait affecté non seulement la confiance du consommateur mais ait également nui aux relations entre les banquiers et les petites entreprises, relations qui, on le sait, n'ont jamais été aussi mauvaises?

M. Assad: Monsieur le Président, depuis l'arrivée de mon père dans ce pays, ma famille a toujours été dans les affaires. Je puis donc dire, en connaissance de cause, que la TPS a manifestement eu d'énormes conséquences.

Au Québec, par exemple, le 1er janvier 1991, nous nous sommes retrouvés avec la TPS et la TPS du Québec. Nous sommes partis de zéro pour aboutir du jour au lendemain à 15 p. 100. Inutile de dire que les effets sur le commerce de détail ont été désastreux.

Quand un commerçant se rend ensuite à la banque et que son chiffre d'affaires a baissé au point où. . .

M. Crosbie: Je n'ai pas entendu une seule suggestion constructive de tout l'après-midi.

[*Français*]

M. Assad: Monsieur le Président, je vais poursuivre. Mon collègue m'a posé une question, à savoir si la TPS a eu un effet sur les détaillants. Il est évident. . .

M. Robitaille: Parle donc du projet de loi.

M. Assad: Monsieur le Président, j'entends des voix dans le désert, mais la fin approche pour eux. Donc, j'en reviens à la TPS, laquelle a eu un effet dramatique pour les détaillants. On a vu que, dans beaucoup de cas, il y a eu un record de faillites. Cela reflète quelque chose. Cela ne pouvait pas continuer. Il y en a beaucoup qui ont fermé leurs portes et la relation avec les banques a été néfaste. Il est certain que cela a été néfaste.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Avant que nous ne reprenions le débat, en conformité de l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qui seront soulevées ce soir à l'heure de l'ajournement: le député de Notre-Dame-de-Grâce—L'immigration; le député de Parkdale—High Park—Le maintien de la paix; le député de Moncton—La défense nationale, et le député de Restigouche—Chaleur—Les affaires indiennes. Pour le débat, le député de Carleton—Charlotte.

M. Greg Thompson (Carleton—Charlotte): Monsieur le Président, je veux simplement souligner à la Chambre que nous examinons aujourd'hui le projet de loi C-112. Il est question de modifier la structure de base de la TPS et de clarifier le fonctionnement de cette taxe. Nous n'examinons pas cette taxe comme telle. Cela, nous l'avons fait à maintes et maintes reprises. Je tiens à rappeler aux

députés que ce que nous examinons aujourd'hui, ce sont des changements de forme à la loi.

Le débat d'aujourd'hui a pris une tournure qui, comme vient de le faire remarquer le ministre des Pêches, n'est peut-être pas des plus constructives. Pas une seule fois aujourd'hui ils n'ont proposé à la Chambre une solution de remplacement. Voilà ce que je voudrais démontrer au cours des prochaines minutes.

• (1630)

J'aimerais porter à l'attention de la Chambre une lettre que le ministre des Finances a écrite au chef de l'opposition le 12 février 1993. Je souhaite qu'elle soit consignée au compte rendu car selon moi, elle résume bien notre position et la leur ou plutôt leur manque de position. Cette lettre dit:

> Cher monsieur Chrétien,
>
> J'ai été étonné de voir qu'en prononçant votre discours devant l'Empire Club hier, vous avez encore une fois omis de décrire précisément la solution que vous proposez pour remplacer la TPS que vous avez à maintes reprises promis d'abolir.
>
> Il s'agit là d'une dérobade absolue et complète. Dire aux Canadiens que vous abolirez la taxe, puis leur proposer de renvoyer toute la question à un comité parlementaire qui devra procéder à une étude, faire des consultations et formuler des recommandations, c'est tout simplement refuser d'assumer vos responsabilités de chef de la loyale opposition de Sa Majesté.

Le ministre des Finances poursuit:

> Vous prétendez avoir de bonnes raisons pour abolir la taxe. Vous devriez donc avoir une idée très claire de la solution que vous jugez plus efficace pour la remplacer.
>
> Vous savez qu'il y a eu au moins dix études, commissions royales d'enquête ou rapports de comités sur la question d'une taxe de vente nationale qui remplacerait l'ancienne taxe destructrice qu'était la taxe sur les ventes des fabricants. Bon nombre de ces études ont été effectuées par des gouvernements libéraux. Les documents résultant de ces études et commissions, dont vous trouverez la liste ci-jointe, font parfaitement le tour de la question.

Je donnerai lecture de cette liste plus tard.

> Si vous voulez examiner les documents eux-mêmes, je les ai tous à mon bureau.

Il ne faut pas oublier qu'il s'agit d'une lettre du ministre des Finances au chef de l'opposition.

> Je dois vous dire respectueusement, M. Chrétien, qu'il est temps que vous et le Parti libéral soyez francs. Qu'offrez-vous comme solution pour remplacer la TPS?

Comme l'a dit le ministre des Pêches il y a une minute?

> S'agit-il d'une taxe sur les opérations commerciales, qui demeurerait cachée et qui s'appliquerait à la nourriture, aux médicaments sur ordonnance et aux instruments médicaux, et qu'aucun autre pays industrialisé n'a jamais été appliquée?

Proposez-vous une taxe comme celle-là? Le ministre des Finances ajoute:

> Ou est-ce là un autre type de taxe cachée. . .

Des voix: Non.

M. Thompson: Monsieur le Président, nos vis-à-vis répondent enfin ce que j'espérais.

Le ministre des Finances a fait vibrer en l'occurrence une corde sensible. Il a dit ceci:

> Ou est-ce là un autre autre type de taxe cachée qu'on pourrait augmenter d'un simple trait de plume?

C'est là le type de taxe que nos vis-à-vis préfèrent.

> Proposez-vous l'équivalent d'un autre Programme énergétique national s'accompagnant d'innombrables impôts comme. . .

Et il les énumère.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Nous savons en quoi cette taxe ne consiste pas, mais nous ignorons, par contre, sa nature exacte.

M. Thompson: C'est vrai, Michael.

> . . .l'impôt sur les revenus pétroliers; l'impôt sur les revenus pétroliers supplémentaires; la taxe sur le gaz naturel et les liquides du gaz naturel; la redevance d'indemnisation pétrolière; la redevance spéciale pour la canadianisation et la taxe d'exportation du pétrole?

Ce sont des experts en matière fiscale. Je pense que le ministre des Finances a très bien exposé la situation.

> Ce petit programme est un présent fait aux Canadiens par le précédent gouvernement libéral dont vous faisiez partie. Il a détruit pratiquement le secteur pétrolier et notre gouvernement l'a rapidement supprimé. Prévoyez-vous ressortir certains de ces anciens programmes?

Tout semble indiquer que oui, monsieur le Président. Enfin, le ministre des Finances conclut ainsi:

> L'un de vos conseillers a fait récemment remarquer dans *The Globe and Mail* qu'on ne remportait pas des élections sur des questions de fond, que les gouvernements se battaient eux-mêmes. C'était peut-être vrai de l'ancienne génération politique, mais, de nos jours, les Canadiens veulent qu'on aborde les questions de fond. Chose certaine, les Canadiens n'appuieront pas un programme électoral basé simplement sur des généralités, des demi-vérités, des contradictions et des dérobades.
>
> Veuillez agréer mes salutations distinguées,
> Don Mazankowski.

Nos vis-à-vis jouent manifestement avec la question de la TPS. Je pense que le ministre des Pêches et des Océans la trouvera très drôle. Dans ma circonscription, on dit de la TPS qu'elle est la taxe du parlementaire sortant, car mes adversaires sont bien décidés à me battre là-dessus.

M. Crawford: Et nous allons le faire, Greg.

M. Thompson: Nous ne savons jamais ce qui va se produire dans le cadre d'élections, car les politiques sont battus de temps à autre. Cependant, ce que les Canadiens ne feront jamais, c'est battre un gouvernement ou un député en se fiant seulement aux propos très vagues tenus par nos vis-à-vis. Les Canadiens ne vont jamais

répudier un gouvernement ou un député sur la foi des propos vagues qui caractérisent le parti d'en face.

• (1635)

Si l'on remonte en arrière, jusqu'au deux dernières élections, les libéraux ont gagné en tant que parti national, et nous savons comment ils s'y sont pris. Ils ont trompé les Canadiens au sujet de la fiscalité. Ils l'ont fait en 1974. En 1980, c'était à propos de la taxe de 18c. sur le gallon d'essence. Là, ils ont réussi à s'en tirer. Nous ne tenons pas à passer l'histoire en revue, mais les libéraux ont trompé la population en 1974, et à nouveau en 1980 au sujet du contrôle des prix et des salaires.

En ce qui a trait à la fiscalité, à la TPS, je veux ici faire un survol des études qui recommandaient des changements à l'ancienne taxe de vente fédérale, la taxe sur les ventes des fabricants.

Croyez-le ou non, les études remontent aussi loin que 1940. En fait, le gouvernement actuel est le seul qui ait eu le courage de prendre position à la Chambre et de saisir le taureau par les cornes. Nous savions que l'ancienne taxe était inefficace. Les fabricants canadiens nous le disaient depuis des années.

Nous avons examiné la question. Quiconque connaissait la situation savait qu'il y avait un problème. La question était de savoir si on allait décider de s'y attaquer, ou de laisser le soin à un autre gouvernement de s'en occuper plus tard.

Nous remontons loin en arrière, mais le première recommandation, en 1940, a été faite par la Commission royale des relations entre le Dominion et les provinces, la commission Rowell-Sirois. Quiconque a étudié l'histoire s'en souviendra. Dès 1940, la commission avait recommandé d'apporter des changements à la taxe, mais personne ne l'a fait.

En 1956, le ministre des Finances créait un autre petit groupe, appelé le comité sur la taxe de vente, qui a recommandé que l'assiette fiscale soit fixée au niveau auquel les détaillants achètent les biens en gros. Encore une fois, en 1956, des changements ont été recommandés.

Cette situation s'est représentée dix ans plus tard, en 1966, lorsque la commission royale sur la fiscalité, alors connue sous le nom de Commission Carter, a recommandé le remplacement par une taxe au niveau du détail.

En 1975, le ministère des Finances a formulé une autre recommandation dans un document de travail. En effet, dans la *Taxe de vente et taxe d'accise fédérales*, le ministère a recommandé de réformer la structure du régime de la taxe de vente fédérale et proposé des solutions.

En 1977, il y a eu le rapport du Groupe d'examen de la taxation des marchandises. Après l'avoir étudié, les fonctionnaires des ministères des Finances et du Revenu ont déclaré que l'application uniforme de la taxe de vente fédérale au niveau des grossistes serait une solution pratique et efficace pour régler les problèmes liés à la TVF alors en vigueur.

Puis, en 1983, il y a eu le rapport du comité d'examen de la taxe fédérale de vente, le Comité Goodman nommé par le ministre des Finances, qui a recommandé d'étudier plus à fond le passage de la taxe de vente fédérale au niveau des consommateurs. De toute évidence, c'est ce que nous avons fait.

En 1987, dans le livre blanc sur la réforme de la taxe de vente, le gouvernement a annoncé qu'il appliquerait une taxe de vente multi-stades dans le cadre de la réforme fiscale complète. Toujours en 1987, dans le 20e rapport du Comité sénatorial permanent des banques et du commerce, la réforme fiscale du Canada a prévu de remplacer la taxe de vente fédérale par une taxe multi-stades dont l'assiette serait élargie, soit une taxe ressemblant à la TPS.

En 1989, le document technique sur la taxe sur les produits et services a fait ressortir les avantages de cette taxe sur la TVF. Finalement, en 1989, le rapport du Comité des finances de la Chambre des communes a recommandé de remplacer la TVF par la TPS.

Voilà la liste des changements qui ont été proposés à l'ancienne taxe de vente fédérale, soit la taxe sur les ventes de fabricants. La plupart des ministériels admettront que cela n'a pas toujours été facile, parce qu'un changement se fait rarement en douceur. Il y avait évidemment un risque politique, mais nous l'avons pris. Nous l'avons fait en nous fondant sur des recommandations qui remontaient à 1940 et nous avons fait face à la réalité. Or, les gens d'en face ne comprennent pas que l'ancien régime fiscal était fautif, qu'il nuisait à nos activités d'exportation et à notre capacité de soutenir la concurrence à l'échelle internationale. Ils ne comprennent pas cela.

• (1640)

Par contre, ils voient clairement leur avantage politique, c'est sûr. La question se prête facilement à la politique, parce que les gens n'apprécient pas plus les taxes que le changement. Pour notre part, nous nous sommes résignés à faire ce qu'il fallait.

Je voudrais maintenant relever certaines inexactitudes que des gens d'en face ont faites au sujet de l'efficacité de la taxe. Or, la TPS est très efficace. Néanmoins, étant

donné le caractère inédit de la taxe, nous nous étions engagés à apporter les modifications qui pourraient s'avérer nécessaires et qui pourraient simplifier son application. De même, si d'autres solutions pouvaient fonctionner et s'avérer efficaces, nous étions disposés à les appliquer.

C'est ce que fait le projet de loi C-112, monsieur le Président. Ce sont des recommandations qui nous sont parvenues de tous les coins du pays, de nombreux secteurs, et auxquelles nous avons donné suite de manière à faciliter l'administration de la taxe. Or, au moment même où nous discutons de ces modifications visant à simplifier l'administration de la TPS, les gens d'en face tentent d'exploiter la situation.

Leur logique est la suivante: si nous promettons de faire quelque chose, nous serons sans doute forcés d'apporter des précisions avant les élections. Alors pourquoi ne pas louvoyer? C'est ça que se dit l'opposition.

Il faut reconnaître que le NPD a joué franc jeu en ce domaine. Il a en effet déclaré qu'il supprimerait complètement la TPS.

Au contraire, les libéraux tentent de s'attirer des votes en disant qu'ils vont modifier la TPS, sans donner toutefois de précisions sur ces modifications. Et pour cause, le remède serait sans doute aussi pire que le mal. Nous connaîtrions les mêmes bouleversements causés par l'établissement d'une nouvelle taxe, car c'est bien de cela qu'il s'agit. De fait, ils ont déjà admis ne pas pouvoir se passer des recettes de 15 ou 20 milliards de dollars que rapporte la TPS. Pendant un certain temps, ils ont fait comme si la TPS ne produisait pas de recettes, mais plus maintenant.

Si on pousse ce raisonnement un peu plus loin, si on déchiffre leur discours véritable, on constate que ce qu'ils disent en réalité, c'est que ces modifications vont entraîner encore plus de complications et qu'elles vont totalement perturber les entreprises canadiennes comme d'habitude, si vous voulez, parce qu'il est tout à fait impossible de créer une nouvelle taxe pour en remplacer une autre qui produit des recettes de 15 à 20 milliards de dollars, sans provoquer des bouleversements.

Maintenant, en guise de conclusion, je voudrais souligner le triste bilan de nos vis-à-vis en matière d'impôt et de déficits. Cela est tout à fait exact en soi. Pendant des années, ils ont fait fi du sens des responsabilités qu'il faut avoir quand on est au pouvoir.

Je tiens à faire remarquer très clairement une chose. Ils se refusent à l'entendre en face, mais quand le chef qu'ils estiment tant a accédé au pouvoir en 1968, le déficit s'élevait à 1 milliard de dollars. En fait, c'est entre 1967 et 1968 que le déficit a atteint 1 milliard de dollars parce que lorsque Lester Pearson a cédé sa place à M. Trudeau, le gouvernement était en position d'équilibre budgétaire, il n'y avait pas de déficit. La dette nationale ne s'élevait alors qu'à 32 milliards de dollars.

Entre 1968 et 1984, ils ont donc fait passer le déficit de 1 milliard de dollars à 34 milliards de dollars.

M. Wilson (Etobicoke Centre): Trente-huit.

• (1645)

M. Thompson: Notre ministre du Commerce extérieur vient de dire 38. Ses chiffres sont probablement plus exacts que les leurs. Ils ont pris un déficit de un milliard et l'ont porté à 38 milliards, soit une hausse de 3 800 p. 100.

Il y a un fait intéressant, à propos de la fiscalité, puisque, lorsque nous parlons de TPS, c'est de fiscalité qu'il s'agit, au fond. En 1984, lorsqu'ils ont quitté le pouvoir, les libéraux dépensaient 1,33 $ pour chaque dollar de recette. Les recettes totales, en 1984, n'étaient que de 71 milliards tandis que les dépenses s'élevaient à 103 milliards, dans une économie dont la valeur dépassait légèrement les 400 milliards. C'est de l'irresponsabilité.

C'est l'un des problèmes dont le gouvernement a dû s'occuper. Que faut-il faire, en pareil cas? Maintenir le statu quo? Négliger le problème de la dette? Nous nous y sommes attaqués. Ce que nous avons fait depuis, c'est garder le déficit, comme pourcentage du PIB, bien en deça de la moyenne des libéraux. Ce pourcentage a été coupé de moitié. Aujourd'hui, le déficit annuel, comme pourcentage du produit intérieur brut, est de moitié moins élevé qu'au départ des libéraux, en 1984.

C'est que nous n'avons pas reculé devant nos responsabilités. En fiscalité et en gestion de l'économie, nous avons fait ce qu'il fallait et nous continuerons dans cette voie. Cela ne plaît pas aux gens d'en face, mais les faits sont là, il suffit d'ouvrir les yeux.

Que disent les groupes de réflexion internationaux comme le FMI ou encore certains économistes des banques canadiennes à propos de notre économie? Que nous nous en tirons fort bien, dans un monde occidental qui est plongé depuis quelques années dans une très profonde récession. Nous en émergeons, mais nous n'allons jamais vraiment en sortir si nous retombons dans les vieilles habitudes.

Nous avons mis cartes sur table, et chacun peut voir de quoi il retourne. Ce qui importe, c'est que les Canadiens sachent exactement ce que nous proposons. Nous ne pouvons pas dire que les gens d'en face soient aussi ouverts.

Le président suppléant (M. DeBlois): La parole est au député d'Eglinton—Lawrence.

M. Mills: Ne soyez pas trop dur.

M. Joseph Volpe (Eglinton—Lawrence): Monsieur le Président, mon collègue de Broadview—Greenwood me dit de ne pas être trop dur. Le député qui vient de parler dit que son parti a mis cartes sur table, mais il faudrait peut-être lire ces cartes, et je vais prendre un moment pour le faire.

À titre de préambule, je vais citer ce que disait son propre collègue de Mississauga-Sud dans une lettre qu'il a envoyée à tous ses électeurs, durant le débat sur la TPS, pour leur expliquer ce que voulaient dire les lettres GST en anglais. Je suis un peu gêné d'utiliser un langage aussi cru, mais je le fais simplement aux fins du débat. Dans ses mots, les lettres GST en anglais voulaient dire «gouge and screw tax». Cela vient d'un député conservateur d'arrière-ban.

Toutefois, comme le député s'est donné beaucoup de mal pour remonter jusqu'en 1968 afin d'établir un précédent historique, je vais examiner le bilan du gouvernement au cours des quelques dernières années. J'ai dit tout à l'heure que je voulais reconnaître ce qu'il y avait de positif. Ce qu'il y a de positif, c'est la croissance qu'a connue l'économie canadienne. En effet, notre économie s'est accrue d'environ 54 p. 100 depuis 1954. Je dis cela parce qu'il est important que tous les députés comprennent le contexte dans lequel certaines mesures fiscales et certaines initiatives gouvernementales peuvent être mises en oeuvre.

Dans ce contexte, je tiens à signaler que le gouvernement d'en face a causé, permis ou encouragé une augmentation de 150 p. 100 de la dette publique. Il ne faut pas oublier non plus que la croissance du PIB a été accompagnée d'une hausse de 123 p. 100 de l'impôt sur le revenu des particuliers. Donc, le gouvernement avait des recettes dont il aurait pu se servir pour payer ses dettes, mais il ne l'a manifestement pas fait. Puisque nous parlons d'impôts et de taxes, notons qu'il y a eu aussi une diminution de 57 p. 100 des taxes énergétiques et une diminution de 33 p. 100 de l'impôt sur le revenu des sociétés.

• (1650)

Je ne veux pas trop décourager le député d'en face, mais la balance commerciale est tombée l'an dernier à 47 p. 100 de ce qu'elle était en 1984. En 1988 et 1989—parce que c'est un exemple de bonne gestion—son gouvernement a trouvé 832 millions de dollars en argent à donner aux entreprises d'exploration pétrolière à un moment où cette industrie était florissante. Son gouvernement très responsable a trouvé 832 millions de dollars, sans compter les subventions et les autres stimulants, à donner aux pétrolières aux fins d'exploration.

Le député veut comparer des statistiques. Je suis certain qu'il pâlirait si nous continuions.

M. Thompson: Monsieur le Président, les statistiques sont éloquentes et lorsque le député parle du déficit qui est passé d'environ 215 milliards de dollars à 220 milliards puis à 415 et à 420 milliards, il a parfaitement raison. Nous ne contestons pas ses chiffres.

Cependant, il doit reconnaître l'effet de l'intérêt sur la dette. C'est l'intérêt composé pendant neuf ans qui a fait passer la dette de 200 et quelques milliards de dollars à 400 et quelques milliards de dollars. Il n'est pas nécessaire d'être un génie des mathématiques pour faire les calculs.

Je veux cependant rappeler aux libéraux qu'entre 1968—et je sais qu'ils n'aiment pas tellement qu'on leur rappelle cette période—et 1984, ils ont laissé le déficit passer de zéro, peut-être de un, cela dépend à quel trimestre de 1968 on se reporte, à 38 milliards de dollars. Selon mes calculs, cela représente une augmentation de 3 800 p. 100. Les déficits combinés ont entraîné un accroissement légèrement supérieur à 1 000 p. 100 du fardeau de la dette.

Je ne pense pas que les libéraux aient de quoi être fiers, mais tout ça, c'est de l'histoire. Nous ne pouvons pas remonter à 1968 ou à 1984 et recommencer les élections. Je pense, cependant, que ce serait amusant. Nous parlons du présent et c'est sur ce que nous faisons maintenant que les Canadiens nous jugeront.

Nous devons admettre que nous n'avons pas tout fait à la perfection, mais si nous étions parfaits, j'imagine que le Parlement serait inutile. La nation pourrait fonctionner

sans nous. Peut-être, comme le diraient certains, qu'elle fonctionnerait justement mieux sans nous.

Nous serons jugés d'après ce que nous avons fait. Après un examen attentif, j'affirme être fier de notre bilan.

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au député sur une situation qui nous préoccupe actuellement et sur laquelle le député et moi nous nous entendons. Je veux parler de la Loi sur les prêts aux petites entreprises.

À plusieurs reprises, le député et moi avons convenu que le gouvernement du Canada devait informer les petites entreprises de l'existence de la Loi sur les prêts aux petites entreprises. Si nous pouvons aider les petites entreprises à se mettre en train, de nouveaux emplois seront créés et cela améliorera le bilan que le gouvernement présentera aux Canadiens au cours des quatre prochains mois.

Deux ministres de premier plan sont à la Chambre aujourd'hui. Qu'est-ce qui empêche le gouvernement de respecter la promesse qu'il a faite il y a quatre mois et de promouvoir graduellement et activement la Loi sur les prêts aux petites entreprises, mesure législative que tous les partis à la Chambre ont appuyée?

M. Thompson: Monsieur le Président, nous avons effectivement apporté des changements importants à la Loi sur les prêts aux petites entreprises, que le député d'en face, je suis fier de le mentionner, a appuyés. Nous sommes convaincus que ces grands changements remporteront beaucoup de succès et que les banques s'y conformeront. Le ministre d'État chargé des Petites entreprises aurait participé à certaines rencontres et discussions et aurait, si je peux employer l'expression, exercé des pressions sur les banques afin qu'elles bougent, et c'est ce qu'elles font.

• (1655)

À preuve, le taux de chômage dans ma région, le Nouveau-Brunswick, est quasiment inférieur à la moyenne nationale. Il s'établit à environ 11,3 p. 100 au moment où je vous parle, ce qui est remarquablement faible pour une province pauvre comme le Nouveau-Brunswick. Je crois que nous y sommes pour quelque chose.

Vendredi dernier, j'ai eu le plaisir de présider à l'ouverture de l'usine Utopia Fabricating Ltd, petite entreprise du comté de Charlotte, au Nouveau-Brunswick, qui a embauché 50 travailleurs. Il semble qu'elle prendra de l'expansion et donnera du travail à 100 personnes cette année. Elle a mis au point un processus de recyclage de l'huile à moteur usagée. C'est donc dire qu'elle est vouée à l'environnement. Elle est également dévouée et soutient la concurrence sur le marché international.

Comme les faits le prouvent, l'entreprise a su profiter d'initiatives gouvernementales pour arriver à ses fins, c'est-à-dire pour prendre de l'expansion et soutenir la concurrence au niveau international. Ses succès profitent à chaque travailleur du Nouveau-Brunswick.

Ce que j'essaie de dire, dans mon style décousu, c'est que notre politique fonctionne. La Loi sur les prêts aux petites entreprises fonctionne, comme l'illustrent les statistiques pour le Nouveau-Brunswick.

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je prends la parole au sujet du projet de loi C-112.

Ce que je trouve très intéressant notamment, cet après-midi, c'est qu'on parle de la TPS et de la taxe sur les ventes des fabricants comme des deux seules options que nous ayons au Canada. Je reconnais que les conservateurs ont raison sur un point, à savoir que la taxe sur les ventes des fabricants était une taxe imparfaite, une taxe pas particulièrement avantageuse pour les manufacturiers canadiens.

Dire que la TPS était la seule solution de rechange est pure foutaise. Ce qui est arrivé, en fait, c'est que le gouvernement a remplacé une taxe imparfaite par une autre taxe imparfaite, une taxe probablement pire encore que la taxe sur les ventes des fabricants. Et voici qu'il essaie de la remanier, de la manipuler en vue de l'améliorer.

Avant d'être élu ici, je travaillais à aider un certain nombre d'associations sans but lucratif à aménager divers types de logements. C'est ainsi qu'on faisait souvent le tour de la localité à la recherche d'un immeuble qu'on pouvait acheter et aménager de façon qu'il soit conforme à la norme. On pouvait devoir changer le filage ou installer des avertisseurs d'incendie ou des diffuseurs de meilleure qualité, mais l'essentiel était que la structure soit solide. Il fallait se demander si on allait aménager un bon immeuble ou si l'on risquait d'apporter des améliorations à un immeuble qui n'en valait pas la peine parce que sur le point de s'effondrer ou d'être abandonné.

C'est le cas de la TPS. C'est une taxe boiteuse, une taxe pourrie jusqu'à la moelle. On aura beau y apporter toutes les petites améliorations qu'on veut pour la rendre plus facile à comprendre et à percevoir, en exemptant tel ou tel produit, par exemple, elle n'en restera pas moins

une taxe boiteuse et pourrie jusqu'à la moelle qui n'a pas l'appui de la population canadienne.

M. Crosbie: Qu'est-ce que vous proposez en échange?

M. Karpoff: Nous avons proposé bien des solutions de rechange et nous continuons à le faire. Si le député veut bien s'asseoir et écouter, je les lui rappellerai dans quelques minutes. Avec les conservateurs, il faut revenir constamment à la charge comme nous le faisons. Ce n'est pas le cas des libéraux. Nous avons établi par écrit, en fait, la façon dont nous nous débarrasserions de cette taxe. Je vais en parler dans un instant, et le ministre sera sûrement à sa place en train d'écouter attentivement et peut-être même de prendre des notes pour ses collègues du Cabinet.

• (1700)

La TPS a eu un effet dévastateur pour notre économie. Je viens d'une ville frontalière. La TPS, ajoutée à la politique du gouvernement actuel de taux d'intérêt élevés et de cours élevé du dollar, a suscité le magasinage outre-frontière qui a porté un coup terrible à nos détaillants. Notre commerce de détail a beaucoup souffert de la TPS. Les gens sont allés faire leurs achats outre-frontière, surtout quand le cours du dollar était plus élevé. À mesure qu'il baisse, il devient évidemment de moins en moins intéressant de traverser aux États-Unis pour faire ses achats.

La TPS a été une taxe très inefficace. Elle coûte aussi cher à percevoir qu'elle rapporte de recettes. Elle est extraordinairement inefficace. Ce coût se répercute non seulement directement sur le gouvernement et sa grosse bureaucratie. Cette bureaucratie va probablement grossir encore, car nous entendons maintenant parler de ceux qui évitent de payer la TPS, qui s'y soustraient ou fraudent le fisc. La réaction du gouvernement à cela consistera à recruter davantage d'inspecteurs fiscaux et à déployer davantage de fonctionnaires sur le terrain pour faire la chasse aux fraudeurs fiscaux qui recourent à l'économie parallèle pour éviter de payer la TPS.

Le coût de perception de la TPS est énorme, et c'est un coût non productif. Le gouvernement parle sans cesse de réduire la taille de la fonction publique. Voici un domaine où l'on peut le faire en supprimant toute la bureaucratie de la TPS. On n'a qu'à en supprimer tous les postes et à percevoir la taxe au moyen d'outils fiscaux beaucoup plus efficaces.

Il suffit de parler un peu aux chefs de petite entreprise pour se rendre compte de tous les tracas qu'ils ont eu à subir pour rester au courant des modalités d'application de la TPS et savoir ce qu'ils ont à payer. Les gens parlent des intrants. Ils en prennent bonne note de manière à pouvoir les déduire de la TPS qu'ils exigent de leurs clients. Les grandes sociétés qui bénéficient des services de fiscalistes et de comptables peuvent faire l'acquisition de nouveaux ordinateurs, de nouvelles caisses enregistreuses et d'autres dispositifs du genre. C'est très bien. Cependant, les petites entreprises dont les recettes sont supérieures au niveau d'exonération de 30 000 $ ou 35 000 $ ont de plus en plus de difficulté à produire les rapports nécessaires sur la TPS. Le gouvernement refuse également de reconnaître bien d'autres choses. Certains organismes et entreprises ne peuvent se faire rembourser leur TPS.

Je vais vous en donner un exemple. Diverses garderies doivent acheter de l'équipement, du matériel et des fournitures sur lesquels elles paient de la TPS. Elles ne peuvent toutefois pas transférer ces frais à d'autres, car les services de garde ne sont pas assujettis à la TPS. Elles doivent assumer seules cette hausse de coûts résultant de la TPS, car elles ne peuvent la refiler à d'autres, contrairement à certaines entreprises ou organisations.

Je ne sais pas pourquoi les conservateurs ne comprennent pas cela. Que font ces garderies si elles doivent payer tous les biens et services 7 p. 100 de plus sans pouvoir transférer ailleurs cette augmentation? Elles deviennent moins rentables et elles doivent réduire les salaires ou augmenter les frais de garderie.

Une voix: Elles transfèrent l'augmentation à quelqu'un d'autre.

M. Karpoff: Exactement, elles transfèrent cette augmentation à de petits salariés et à des mères qui travaillent. Mais croyez-vous que la hausse soudaine des frais de garderie ait aidé les chefs de familles monoparentales qui essaient de trouver du travail? Cette taxe est foncièrement imparfaite. Elle est carrément mauvaise. Elle est comme une maison dont la charpente est pourrie. Elle va finir par tomber, car elle n'est pas solide.

• (1705)

On peut certes consacrer beaucoup de temps et d'énergie à essayer d'améliorer cette maison. On peut refaire les installations électriques, mettre en place un système de gicleurs ou des détecteurs de fumée, mais la structure de la maison reste pourrie. Il vaut mieux la démolir et en construire une nouvelle. Au lieu d'essayer d'améliorer une mauvaise taxe, le gouvernement devrait l'abolir et recommencer à neuf avec un régime fiscal équitable.

Je parlerai dans une minute de certaines solutions de rechange à la TPS que notre parti a proposées. Il y a toutefois des aspects du projet de loi que je trouve intéressants; on en vient à se demander pourquoi le

gouvernement tente de priver la population d'informations pertinentes sur la TPS.

Ce projet de loi rendra plus difficile l'obtention de renseignements, car il prévoit une exemption à la Loi sur l'accès à l'information. Le commissaire à l'information a dit très clairement qu'il ne voyait pas la nécessité de cette exemption pour la TPS. Les conservateurs ne font qu'utiliser ce moyen pour pouvoir camoufler la réalité, camoufler combien cette TPS est pourrie, difficile à percevoir, inefficace, combien de gens y échappent et combien d'autres ont recours à l'économie souterraine pour éviter de la payer.

Nous avons entendu les libéraux sur le sujet de la TPS, et je dois dire que je suis comme les conservateurs à cet égard. Je trouve intéressant qu'ils condamnent la taxe, mais ils n'ont pas le courage de dire par quoi ils la remplaceraient. Ils parlent d'une taxe sur les services et les produits. Ça a l'air d'une TPS, mais c'est une TSP. Ce qu'ils auront, c'est une taxe sur les transactions commerciales, ce qui est la même chose que la TPS, sauf qu'elle est cachée. C'est encore plus insidieux que le système des conservateurs, car les contribuables ne le sauraient pas, ils ne pourraient même pas savoir ce qu'ils paient. De plus, elle s'appliquerait à beaucoup plus de produits, notamment aux produits alimentaires et peut-être aux produits sanitaires, puis aux médicaments d'ordonnance.

Les libéraux ont longtemps vacillé: «Nous allons nous débarrasser de la TPS; non, nous allons garder la TPS; non, nous allons modifier la TPS; non, nous allons proposer autre chose: une taxe sur les transactions commerciales ou une taxe à la valeur ajoutée ou une TSP.» Et ils ont maintenant le culot de dire: «Nous n'allons pas vous dire ce que nous allons faire avant que les élections aient eu lieu». Et ils pensent former le gouvernement.

J'ai quelque chose à leur apprendre. Plus je vais dans ma circonscription et que je parle de la terrible crise économique dont notre pays a hérité des conservateurs et des libéraux, de la taxe sur les produits et les services et de la position des libéraux à ce sujet, plus je vois qu'ils ne vont pas former un gouvernement.

Une fois de plus, cet après-midi, je vois qu'ils ont cette petite réunion entre eux pour discuter de ce nouvel impôt uniforme qu'ils appuient tous. C'est grâce à lui que les gens qui gagnent 100 000 $ par an ont une diminution d'impôt et que les gens qui gagnent 15 000 $ par an ont une augmentation d'impôt. Et nous l'appelons un impôt uniforme. C'est comme quand on disait que la Terre était plate! Cet impôt aura à peu près la même crédibilité dans notre pays. Nous avons déjà eu les libéraux pendant 15 ou 20 ans qui ont essayé d'instaurer un impôt uniforme en réduisant l'impôt pour les riches et les sociétés et en l'augmentant pour les pauvres et les classes moyennes et ouvrières. Ils ont commencé à s'orienter vers un impôt uniforme, mais je pense qu'il n'y a pas. . .

• (1710)

Une voix: Un impôt unique.

M. Karpoff: Un impôt uniforme à taux unique. Ils ont toutes sortes de façons de l'appeler, mais l'idée est qu'ils veulent réduire davantage l'impôt des sociétés et de leurs amis riches et en faire payer plus aux pauvres et aux travailleurs. C'est ce qu'ont fait les libéraux quand ils étaient au pouvoir, puis cela a été repris et amplifié par les conservateurs.

Jetons donc un coup d'oeil sur certaines choses que nous avons dit que nous ferions pour remplacer la TPS par une taxe plus équitable. Je vais commencer par deux ou trois choses.

Nous avons proposé de rétablir certains taux d'impôt progressif sur le revenu. Alors, comment justifier que les taux d'impôt des riches soient passés de 44 à 34, puis à 29 p. 100? Comment justifier pareille chose devant une personne qui gagne 35 000 $ ou 40 000 $ par année et qui essaie de payer sa maison, de nourrir sa famille et de mettre de l'argent de côté pour que ses enfants puissent faire des études?

Alors, rétablissons une partie des impôts progressifs et laissons les grosses sociétés payer leur juste part. On sait que des milliers de sociétés rentables réalisent d'énormes bénéfices et ne paient pas d'impôts. En parcourant une liste l'autre jour, j'ai été étonné d'apprendre que des sociétés remarquables comme Coca-Cola avaient réalisé des bénéfices de 28 millions de dollars en 1990 et n'avaient pas payé d'impôts. En fait, elles avaient reçu un crédit d'impôt de un million de dollars. Les gens diront que si elles doivent payer des impôts, elles iront s'installer aux États-Unis. Or, je crois que si la société Coca-Cola décidait de cesser de vendre du Coke au Canada, elle retournerait aux États-Unis.

Une voix: Prenez du Pepsi.

M. Karpoff: Prenez du Pepsi. Certes, elle a les moyens de payer des impôts comme les autres. Depuis le début des années 60, la réduction de l'impôt des sociétés a

simplement fait que celles-ci en paient de moins en moins et que les particuliers en paient de plus en plus.

Nous avons parlé de bien d'autres choses que nous pourrions faire pour rendre notre régime fiscal plus équitable. Prenons l'impôt sur les gains en capital. Beaucoup plus de 50 p. 100 des exonérations d'impôt sur les gains en capital sont accordées aux riches, soit à 1 p. 100 de la population. Or, nous estimons qu'il ne devrait pas y avoir d'exonération des gains en capital, sauf pour les fermes familiales, pour les petites entreprises et pour les résidences privées qu'habitent les propriétaires. Cela rapporterait beaucoup d'argent et rendrait notre régime fiscal plus équitable et permettrait d'abolir la TPS.

Il y a les exemptions pour frais de représentation et pour taxes sur les repas. C'est ce qui permet aux gens d'affaires de déduire leurs frais de repas, leurs frais pour services d'escorte, les loges du SkyDome. Les Canuks de Vancouver remporteront, je le sais, la série mondiale de hockey ou la coupe Stanley, si vous préférez. On est en train de construire un complexe sportif en plein coeur de Vancouver. Or, je suis prêt à parier qu'une bonne partie des sommes nécessaires va provenir de la vente, grâce à ces échappatoires fiscales, de loges à des multinationales.

Une voix: Qu'est-ce que vous avez contre le tourisme?

M. Karpoff: Le tourisme financé par moi, le tourisme financé à même les poches des parents seuls qui travaillent, le tourisme financé grâce aux échappatoires accordées aux riches? C'est la façon de faire des libéraux, pas la mienne.

• (1715)

Nous avons bien d'autres échappatoires. Il y a les fiducies familiales. Les libéraux ont créé les fiducies familiales à l'intention des familles riches du pays et ils leurs ont accordé le privilège de ne pas payer d'impôt sur des gains en capital pendant 21 ans. Et que s'est-il passé quand est venu le temps de payer l'impôt? Les conservateurs sont intervenus et les ont tirées d'affaire. Ce n'est pas tout. Il y a les subventions accordées aux gens d'affaires pour frais de publicité. Il y a donc bien des domaines où subsistent des échappatoires pour les gens riches et puissants.

Il y a les REER. Il y a deux ans, un gouvernement s'est amené et a dit au pauvre diable qui n'arrive pas à joindre les deux bouts avec un revenu inférieur à 45 000 $ par an qu'il allait pouvoir contribuer à un REER et bénéficier ainsi d'une exonération d'impôt. Certes, son taux va passer de 20 à 18 p. 100, mais celui qui gagne 86 000 $ par an, lui, va pouvoir accroître le montant qu'il peut investir dans un REER. Il n'y a pas d'échappatoire plus injuste que le REER. La personne qui touche 86 000 $ par an abaisse son impôt à payer de 500 $ et celui qui gagne 20 000 $, de 220 $.

Je termine en disant que c'est ainsi que le gouvernement doit rendre notre régime fiscal plus juste et que la réduction du déficit passe par la maîtrise du chômage.

[*Français*]

M. Jean-Marc Robitaille (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Finances et Privatisation): Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les propos de mon collègue du Nouveau Parti démocratique. . .

M. Tremblay (Québec-Est): Ce n'est pas vrai.

M. Robitaille: Mon collègue de Québec-Est dit que ce n'est pas vrai.

Il est malheureux que le député du Nouveau Parti démocratique, finalement, ait fait un discours de 20 minutes sans toucher à l'essentiel du projet de loi C-112 qui, par suite de vastes consultations avec des détaillants et avec plusieurs secteurs d'activité ici, au Canada, propose d'améliorer, sur le plan administratif et à d'autres égards, la taxe sur les produits et services. Qu'il s'agisse de l'industrie touristique, des taxis, des exportateurs, des habitations, des immeubles, des agriculteurs, des encanteurs, ce projet de loi leur permettra de faciliter toute l'opération de la taxe sur les produits et services. C'est malheureux que le député n'ait pas abordé directement les éléments contenus dans ce projet de loi. Tout ce qu'il a fait, c'est une belle romance sur le fait qu'au point de vue idéologique ou philosophique, il ne soit pas d'accord avec la TPS.

Il dit que le Parti libéral veut remplacer la TPS, mais il ignore par quoi il la remplacerait. Il parle d'un double langage et d'un nouveau système de taxation. On a assisté, durant son intervention, à une foule d'élucubrations qui n'ont ni queue ni tête, et jamais on n'a entendu le député parler des grands services et de tout le bien que le projet de loi C-112 assure à tous les gens des secteurs d'activité qui seront touchés.

Ma question au député est très simple: Est-ce qu'il est d'accord avec le contenu du projet de loi C-112 qui va permettre de faciliter l'administration et la gestion de la TPS pour les détaillants, pour les taxis, pour une foule de secteurs d'activité? Si l'on revient au contenu même du projet de loi C-112, est-il d'accord pour que, à partir d'un système de taxation, soit celui de la TPS, on propose aujourd'hui un projet de loi qui vienne faciliter et rendre service à ceux qui doivent fonctionner à l'intérieur du

système de taxation actuel? Le député peut bien ne pas être d'accord avec la TPS, c'est son droit, mais aujourd'hui, on parle d'un projet de loi qui vient améliorer et qui vient rendre service. Est-ce que le député va voter contre ou s'il va voter pour les améliorations à la TPS qui vont rendre service à une foule de secteurs d'activité ici au Canada?

[*Traduction*]

M. Karpoff: Monsieur le Président, je suis content que le député ait posé cette question, parce que je pensais avoir été clair au début de mon intervention. Ce qu'on a ici, c'est essentiellement un effort en vue de réparer une maison qui tombe en ruines.

• (1720)

Quand on achète une maison pour une société ou un organisme sans but lucratif, on sait qu'il faut faire certaines réparations. On peut faire appel à des experts-conseils ou à d'autres personnes, comme le gouvernement dit qu'il l'a fait pour ses améliorations administratives. Ces experts peuvent nous dire qu'il faut installer des extincteurs automatiques, moderniser le câblage électrique ou encore améliorer les sorties de secours. Cependant, si la maison est pourrie, ce qu'ils vont normalement nous conseiller, c'est de la raser. Il est impossible de réparer une chose en si piètre état.

C'est pourtant ce que tente de faire le gouvernement quand il reconnaît que cette taxe est pourrie, que tous la détestent, qu'elle a des effets désastreux sur l'économie mais que malgré tout, il va essayer d'y apporter une ou deux améliorations, comme il dit, pour en simplifier l'administration. Il est prêt à consulter des gens mais n'écoutera pas nécessairement leurs conseils si jamais ils lui recommandent de tout raser.

La circonscription de Surrey-Nord englobe une des municipalités de ce pays où la croissance est la plus rapide. On y enregistre plus de mises en chantier que nulle part ailleurs, à l'exception de Mississauga peut-être. C'est une municipalité en pleine expansion. Cependant, l'une des choses que les entrepreneurs et les constructeurs me disent constamment, c'est qu'ils n'aiment pas que la TPS s'applique à la construction domiciliaire. Ils ne me disent pas qu'ils aimeraient que l'on simplifie l'administration de cette taxe. Ils veulent pouvoir dire aux futurs propriétaires qu'il n'y a pas de TPS sur les maisons neuves. C'est ce que certains disent, mais ils font ensuite signer aux acheteurs un formulaire qui leur permet de toucher le remboursement pour TPS; en réalité, ils ont donc inclus la TPS dans le prix. Ce n'est pas du tout ce que les entrepreneurs et les constructeurs me disent. Ils veulent que je demande au gouvernement d'éliminer la TPS, et non pas de la rafistoler et d'en faciliter l'administration, ou encore de la trafiquer et de prétendre qu'elle est autre chose que ce qu'elle est en réalité.

Ils me disent qu'ils savent que ce gouvernement et ce pays doivent régler le problème du déficit et celui de la dette qui, comme tout le monde le sait, ne cesse d'augmenter, et que le seul moyen d'y parvenir, c'est de favoriser le plein emploi.

Chaque chômeur coûte au gouvernement fédéral et aux gouvernements provinciaux 17 500 $ au titre de l'aide au revenu et de l'assurance-chômage, ainsi qu'en impôts perdus. C'est un calcul assez simple et même les conservateurs devraient être capables de le faire. Si nous arrivions à réduire d'un million le nombre de chômeurs, à 17 500 $ par chômeur, nous pourrions réduire considérablement le déficit.

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, je veux commencer par discuter de certains détails précis de ce projet de loi. Bien sûr, par ce projet de loi, on cherche essentiellement à rationaliser et à simplifier la TPS.

Les modifications visent des questions de vente au détail relatives aux bons de rabais, aux contenants consignés et aux groupes d'acheteurs. Une partie de la mesure intéresse les démarcheurs. Elle présente les règles applicables aux entreprises de taxis. Ces règles sont simplifiées pour permettre à l'industrie du taxi de faciliter le calcul de la taxe et d'utiliser une tarification uniforme. Pour les encanteurs, les règles sont aussi simplifiées pour assurer une application plus uniforme de la taxe dans les ventes à l'encan. Certaines mesures visent les agriculteurs. Les règles applicables aux parcs d'engraissement sont modifiées pour les rendre comparables à celles qui régissent les aliments pour animaux.

Le gouvernement a pris connaissance, il y a trois ans, d'un grand nombre de ces recommandations qui font maintenant partie du processus de modification de la TPS. Autrement dit, le Comité des finances a reçu des centaines et des centaines de groupes venus de partout au Canada pour présenter leurs recommandations, dont un grand nombre ont été négligées. Cependant, trois ou quatre mois avant les élections, le gouvernement essaie maintenant de rationaliser la TPS.

• (1725)

Tout le monde sait que nous, les libéraux, allons abolir la TPS, si la population place sa confiance en nous à l'automne; cela dit en toute humilité.

Je ne comprends pas où veut en venir le gouvernement. Le député de Carleton—Charlotte, au Nouveau-Brunswick, est parmi nous aujourd'hui. Je veux lui lire deux courts articles du projet de loi. Je vais être très précis, parce que nous parlons de simplicité. Il s'agit de l'article 235, qui définit la taxe nette en cas de location de voiture de tourisme. Voici ce qu'il en est de la TPS simplifiée. Je laisse aux Canadiens le soin de juger de sa simplicité. Paragraphe 235. (1)

Lorsque la taxe relative à la fourniture d'une voiture de tourisme par bail devient payable par un inscrit, ou est payée par lui sans qu'elle soit devenue payable, au cours de son année d'imposition, et que le total de la contrepartie de la fourniture qui serait déductible dans le calcul du revenu de l'inscrit pour l'année pour l'application de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, abstraction faite de l'article 67.3 de cette loi, s'il était un contribuable aux termes de cette loi, excède le montant relatif à cette contrepartie, qui est déductible dans le calcul du revenu de l'inscrit pour l'année aux fins de cette même loi, ou qui le serait si l'inscrit était un contribuable aux termes de cette loi, le résultat du calcul suivant est ajouté dans le calcul de la taxe nette de l'inscrit pour la période de déclaration en cause:

A x B x C

où

A représente le quotient de la division de cet excédent par cette contrepartie;

B la taxe payée ou payable relativement à cette contrepartie, sauf la taxe qui, par l'effet de l'article 170, ne peut être incluse dans le calcul du crédit de taxe sur les intrants de l'inscrit;

C la proportion de l'utilisation de la voiture dans le cadre des activités commerciales de l'inscrit par rapport à son utilisation totale.

Parlons de simplicité!

Venons-en à l'industrie de l'alimentation et des boissons, et aux acomptes provisionnels dans ce secteur, l'article 237:

(1) L'inscrit dont la période de déclaration correspond à un exercice ou à une période déterminée selon le paragraphe 248(3) est tenu de verser au receveur général, au cours du mois qui suit chacun de ses trimestres d'exercice qui prend fin au cours de la période de déclaration, un acompte provisionnel correspondant au quart de sa base des acomptes provisionnels pour cette période.

(2) La base des acomptes provisionnels d'un inscrit pour une période de déclaration donnée de celui-ci correspond au moins élevé des sommes suivantes:

a) le montant suivant:

(i) dans le cas d'une période de déclaration déterminée selon le paragraphe 248(3), le résultat du calcul suivant: A x *365* B

où

A représente la taxe nette pour la période de déclaration,

B le nombre de jours de la période de déclaration,

(ii) dans les autres cas, la taxe nette pour la période de déclaration;

b) le résultat du calcul suivant: C x *365* D

où:

C représente le total des montants représentant chacun la taxe nette pour une période de déclaration de l'inscrit qui prend fin dans les douze mois précédant la période de déclaration donnée,

D le nombre de jours de la période qui commence le premier jour de la première de ces périodes de déclaration précédentes et qui prend fin le dernier jour de la dernière de ces mêmes périodes.

Le gouvernement prétend que c'est simple? Ne comprenez-vous pas ce que réclament désespérément les petites entreprises?

• (1730)

Les PME dans ce pays réclament qu'on les libère des tracasseries administratives. Elles réclament un régime fiscal efficace. Elles réclament un régime fiscal équitable. Elles réclament quelque chose qui marche.

Et moi je vous dis que ce n'est pas ce projet de loi qui le leur donnera. Je vous le garantis. Faites donc du porte à porte et passez par chaque magasin dans chaque circonscription de ce pays et dites-moi comment défendre ça au nom de la simplicité, de l'efficacité et de l'équité. Voilà le problème. Vous avez perdu le sens des réalités. C'est exactement ce genre de tracasseries administratives qui rend les gens fous.

Le député de Cambridge a mentionné la taxe sur les ventes des fabricants. Je suis d'accord avec lui que ce n'était pas la meilleure des taxes. Savez-vous qu'elle ne s'appliquait qu'à 76 000 entreprises au Canada?

Ce que les conservateurs ont fait, c'est qu'ils ont transformé la taxe sur les ventes des fabricants, qu'ils ont d'ailleurs augmentée quatre fois depuis leur arrivée au pouvoir. S'ils la trouvaient si épouvantable, pourquoi ne l'ont-ils pas éliminée tout de suite?

Savez-vous ce qui me consterne et qui consterne les Canadiens? C'est que 76 000 personnes étaient sujettes à la taxe sur les ventes des fabricants et qu'en ont-ils fait? Ils l'ont supprimée et l'ont remplacée par la TPS et maintenant ils ont 1,9 millions d'entrepreneurs enregistrés qu'ils ont transformés en bureaucrates.

Savez-vous ce que doit faire un petit entrepreneur pour s'en sortir avec la TPS? Il doit engager un comptable. Il faut que je vous dise quelque chose. Avez-vous compris ce que je viens de lire? Si vous avez compris, vous

êtes beaucoup plus doués que la plupart des petits entrepreneurs.

La plupart des propriétaires de petites entreprises que je connais admettraient ouvertement et franchement ne pas comprendre. En fait, la plupart des comptables reconnaissent que la Loi de l'impôt sur le revenu est tellement obscure que bon nombre d'entre eux, même s'ils ont été formés pour pouvoir donner des conseils, ne savent plus très bien comment l'interpréter.

Voilà pourquoi le chef de mon parti affirme que la TPS serait abolie dès la première année, à la différence des néo-démocrates qui affirment qu'ils le feront en cinq ans. Même s'ils devaient former le gouvernement, il est très présomptueux de leur part de croire qu'ils resteraient au pouvoir pendant cinq ans. Je trouve cette idée plutôt insultante.

La tradition limite à quatre ans la durée normale d'un mandat. Le fait pour un gouvernement d'entrer dans sa sixième année de mandat est très inhabituel. Ce que je veux dire essentiellement, c'est que mon parti abolirait la TPS.

Je dois rectifier certaines faussetés qui ont été dites aujourd'hui par le parti ministériel et par le Nouveau Parti démocratique. Le chef de mon parti a déclaré à maintes reprises, bien que ses propos ne soient pas toujours rapportés, que nous prendrons la première année pour écouter non seulement les Canadiens d'un océan à l'autre, mais aussi les provinces.

Voilà justement un autre problème propre à la TPS: le système n'est pas harmonisé. Nous avons un système fiscal à deux niveaux qui a transformé tous les Canadiens en bureaucrates. Cela ressemble si peu à l'idéologie conservatrice traditionnelle. Je ne parviens pas à comprendre que les conservateurs se soient engagés dans cette voie.

Quoi qu'il en soit, nous allons écouter les solutions de rechange qui seront proposées. Je ne connais personne au Canada à l'heure actuelle qui soit en faveur du statu quo. Les seules personnes qui tiennent au statu quo sont ceux à qui il profite.

Il y a deux ans, plus de 2 200 entreprises multinationales affichant des bénéfices non répartis de plus de 25 millions de dollars, n'ont payé aucun impôt sur le revenu au Canada. Je ne parle pas des entreprises qui reportent un perte sur une année ultérieure. Je parle des sociétés qui bénéficient depuis des années d'avantages fiscaux prévus dans la Loi de l'impôt sur le revenu.

• (1735)

Ces entreprises résistent au changement. Elles veulent le statu quo, une situation immuable. À mon avis, la plupart des députés de ce côté-là de la Chambre croient que les crédits d'impôt accordés aux grandes entreprises canadiennes, et dont la valeur se situe entre 40 à 50 milliards de dollars, devraient tous être réévalués pour garantir qu'ils sont conformes à l'objectif d'une politique officielle. C'est cela qui vient en premier. Il faut se pencher à nouveau sur cet aspect particulier des lois fiscales.

Et l'économie souterraine? L'ancien ministre du Revenu, qui est aujourd'hui ministre des Communications, a déclaré en 1985 que l'économie souterraine, l'économie monétaire ou l'autre économie d'avant la TPS, et dont la valeur était de quelque 45 milliards de dollars, était responsable d'un manque à gagner de 9 milliards de dollars pour le Trésor. C'était en 1985.

Selon certains spécialistes, cette économie vaut aujourd'hui plus de 100 milliards de dollars. Avec des chiffres pareils, peut-on douter que le statu quo ne fonctionne pas? Une économie souterraine existe quand le régime est trop injuste et trop compliqué. C'est un problème auquel il faut s'attaquer et nous le ferons. Cependant, cela ne se fera pas du jour au lendemain, il nous faudra du temps.

Que dire de l'équité? Eh bien parlons-en. Pouvez-vous honnêtement me dire que le gouvernement peut tolérer, comme c'était le cas il y a deux ans, que 7 900 personnes dont les revenus étaient supérieurs à 250 000 $, voire à un million de dollars, ne paient aucun impôt sur le revenu? Ces contribuables se soustraient tout à fait légalement à l'impôt en profitant des avantages fiscaux. Je n'ai rien contre les gens qui s'enrichissent, contre ceux qui réussissent et font de l'argent, mais, au nom de l'équité, on ne peut avoir un régime où des gens qui ont des revenus pareils ne versent rien au fisc.

Certains demanderont quel montant d'impôt ils doivent payer. Ce n'est pas qu'une question de montant. C'est une question de symbole. Si quelqu'un gagne 40 000 $ ou 50 000 $ par année et a l'impression de payer plus que sa part d'impôt, mais que, dans la même rue, quelqu'un gagne deux millions et ne paie rien en impôt

sur le revenu, on a l'impression que quelque chose ne va pas et cela nuit à la productivité.

C'est d'ailleurs l'une des causes du problème de productivité que connaît le Canada. Lorsque les gens ont l'impression de ne pas être traités équitablement, ils ne travaillent pas aussi fort qu'ils le pourraient. Et pas seulement physiquement, mais intellectuellement aussi.

Il faut se lancer dans une réforme globale de la Loi de l'impôt en gardant l'équité en tête. Et je ne parle pas des fiducies familiales que les libéraux ont permises en 1971.

Je trouve tout à fait écoeurant que nous ayons adopté ce projet de loi, il y a deux semaines. Il s'agit de fiducies protégées à vie et dont nous ne pouvons absolument pas analyser la composition ou faire une vérification comptable. Je ne parle pas de confiscation, mais seulement d'équité, de contribuables qui font leur juste part.

Que faisons-nous au sujet de l'efficacité? Les tribunaux sont encombrés de causes fiscales où les avocats peuvent dire: «Eh bien, étant donné la lourdeur et la complexité de la loi, les exceptions et les exceptions aux exceptions, nous pourrons faire traîner les procès et les appels pendant encore deux ou trois ans.» L'année dernière seulement, le vérificateur général a déclaré que les formulaires que l'on utilise actuellement ne servent pas vraiment les contribuables. C'est le vérificateur général qui a dit cela.

Je sais que le ministre du Revenu national se donne beaucoup de mal pour essayer de produire le formulaire idéal, mais, au bout du compte, c'est au statu quo qu'il faut renoncer. Je crois que les modifications esthétiques à la loi, les palliatifs et les changements de formulation ne mènent nulle part.

• (1740)

Je n'hésite pas à le dire. Je n'ai jamais caché ce fait et ce n'est pas là la position de mon parti, je l'avoue, mais afin de faire avancer le débat de façon constructive relativement à la question de la réforme fiscale, je voudrais préciser qu'il est temps de revenir à la case départ. Le moment est venu de prendre cette loi fiscale de 20 000 pages et de tout simplement la jeter aux rebuts en appliquant un seul taux d'imposition dans le cas des particuliers et un seul taux dans le cas des entreprises.

Du côté des particuliers, contrairement à ce que mon collègue néo-démocrate a déclaré, nous voulons que les gens, qu'ils aient un revenu de 100 000 $ ou 16 000 $ par année, versent 20 p. 100 d'impôt. Ses propos dénotent une absence totale de compréhension de ce qu'on entend par un impôt unique et cela s'applique également aux observations qu'il a formulées au sujet de l'opportunité d'avoir un stade couvert. Si j'étais confronté au même taux de chômage que lui, à Vancouver, à l'heure actuelle, je demanderais un stade couvert, du fait des retombées économiques de ce projet.

Pour revenir à la question fiscale, dans le cadre du système d'impôt unique, on prévoit des crédits progressifs: des crédits pour les personnes âgées et pour les familles avec enfants et on s'assure que les oeuvres de bienfaisance sont protégées. On ne touche pas aux régimes enregistrés d'épargne-retraite. Après avoir prévu cela et une déduction de base, on applique un seul taux de 20 p. 100. Tout le monde est dans le même bateau. Peu importe qu'une personne gagne 30 000 $, 50 000 $, 100 000 $ ou 1 million de dollars, nous allons récompenser la productivité dans le cadre de ce régime. Plus les gens travailleront, plus ils s'enrichiront, plus ils auront d'argent dans leurs poches.

Pour ma part je crois que le système actuel nuit à l'esprit d'entreprise. On punit ceux qui réussissent. C'est exactement ce qu'Allan McInnis dit. Il est tout à fait en faveur d'un impôt unique.

M. Sobeski: Pas dans l'avant-propos de votre livre.

M. Mills: Allan Lymen McInnis, l'un des plus éminents experts-comptables du Canada, appuie cette idée sans réserve. Par contre, il souscrit à une taxe à la valeur ajoutée, et c'est là que nos vues divergent. Il n'a rien contre la TPS en principe.

Étant donné ce que le député de Cambridge a dit de lui, je voudrais préciser que Lymen McInnis, un bon ami conservateur qui souscrit à mon livre et qui est en faveur d'un impôt unique, a déclaré que la TPS était la taxe à la valeur ajoutée la plus mal conçue du monde. On applique la taxe sur les cacahouètes salées, mais pas sur les non salées; sur la pizza chaude, mais pas sur la petite pizza froide. Il y a 355 pages de modifications. Ne me dites pas, monsieur le Président, que les gens d'en face comprennent la nature de ces modifications. C'est tout à fait impossible.

Il me reste une minute. Je voudrais m'arrêter sur les petites entreprises; on appliquerait un taux unique de 20 p. 100, mais on prévoirait un crédit d'impôt pour les petites entreprises.

M. Greg Thompson (Carleton—Charlotte): Monsieur le Président, je serai bref. Nous venons d'entendre un discours bien intéressant. Comme l'a fait remarquer le député, il n'exprimait pas nécessairement la position de

son parti, pour différentes raisons, mais nous n'aborderons pas ce sujet.

L'orateur précédent reconnaît de toute évidence que l'ancienne taxe sur les ventes des fabricants—si nous parlions uniquement de la TPS en soi, j'approuverais en grande partie ce qu'il a dit, mais nous devons nous rappeler, je sais que le député s'en souvient et il me le confirme d'un signe de la tête, que l'ancienne taxe sur les ventes des fabricants était assortie de 22 000 exemptions.

Comme le député de Cambridge l'a mentionné plus tôt aujourd'hui, la possibilité d'échapper à l'ancienne taxe sur les ventes des fabricants dépendait des sommes que l'on pouvait consacrer à se défendre devant la Cour de l'impôt. Il existait 22 000 exemptions spéciales. Je tiens à le faire remarquer et le député l'a reconnu, monsieur le Président. Il admet aussi que son parti ne peut truquer, tricher ou changer. À son avis, si l'on veut faire quelque chose, il faut abolir entièrement cette taxe.

• (1745)

Je veux aussi souligner que 80 p. 100 du 1,7 million d'entreprises inscrites aux fins de la TPS ont le droit d'utiliser les méthodes de comptabilité simplifiées et elles le font. En outre, environ 90 p. 100 d'entre elles peuvent choisir de faire une seule déclaration de TPS par an.

Quant aux détails techniques d'application, le projet de loi C-112 s'efforce de simplifier certains aspects de la loi, comme on l'a souligné. Malheureusement, la société est plus complexe qu'elle ne devrait l'être de nos jours et je suppose qu'on peut blâmer les gouvernements, tous les paliers de gouvernements, pour cet état de choses. Ce projet de loi vise à simplifier la loi. Selon moi, il réussira à la simplifier grandement et j'espère que les députés voudront bien l'approuver.

M. Mills: Monsieur le Président, je veux clarifier ce que j'ai mentionné au sujet de la position de mon parti.

Je dois dire que, à notre dernier congrès, les jeunes libéraux du Canada ont présenté, au regard de la réforme fiscale, une résolution prioritaire concernant le principe d'un impôt unique. L'assemblée a adopté cette résolution presque à l'unanimité. Parce que nous agissons d'une manière responsable—notre comité chargé d'étudier notre programme électoral est actuellement saisi de la question—nous examinons toutes les solutions possibles.

Un parti ne doit pas adopter une position simplement parce que un ou deux députés sont en faveur de celle-ci. Il faut prévoir une période de discussion. Un des grands avantages d'être un libéral, c'est que l'on peut être créatif sans être stigmatisé.

À mon avis, il est très sain d'organiser un débat et de présenter des solutions de rechange. Je le dis très sérieusement, des députés conservateurs m'ont fait de nombreuses suggestions fort valables pour améliorer l'idée d'un impôt unique. Le député de Calgary-Nord avait des idées fantastiques à proposer.

J'ai d'ailleurs constaté que, lors du débat qui a eu lieu à Calgary, les candidats à la direction, la ministre de la Défense nationale, le ministre de l'Environnement et le député d'Etobicoke—Lakeshore, ont commencé à dire que le moment était peut-être venu de revenir à l'idée d'un impôt unique. À mon avis, il est sain pour le Canada que la ministre de la Défense nationale ait à mener une lutte serrée pour remporter la course à la direction, mais il sera intéressant de voir ce qui se produira lorsque les candidats devront négocier un virage, lorsqu'ils devront prendre position sur des questions précises. Les députés d'en face parlent de positions claires. Voyons voir quelles positions claires les candidats à la direction prendront d'ici les 30 prochains jours.

M. Ross Harvey (Edmonton-Est): Monsieur le Président, une des principales raisons, en fait la principale raison pour laquelle je suis un démocrate, c'est que j'ai beaucoup de respect pour la volonté exprimée par la population.

Il est bien sûr évident que, dans une société démocratique, la légitimité d'un gouvernement réside dans le consentement des gouvernés. Nous avons élaboré cela dans notre système parlementaire pour inclure l'idée de mandat qui, en termes simples, signifie que ceux qui cherchent à se faire élire lors d'élections générales exposent à la population leurs principaux projets d'action gouvernementale pour la prochaine législature.

Avec un peu de chance, cela fait naître une série de projets de rechange, parmi lesquels l'électeur peut choisir. Les contraintes du système font évidemment que l'on ne peut choisir un projet dans le programme libéral et autre chose dans le programme conservateur et autre chose encore dans le programme néo-démocrate. Tôt ou tard, il faut mettre de l'ordre dans ses choix et en arriver à une décision finale.

• (1750)

Mais c'est la nature de la démocratie dans notre pays et, à mon avis, il est crucial pour le bon fonctionnement de notre démocratie que l'idée du mandat soit comprise et conservée.

Je voudrais demander au député comment il pourrait justifier ce qui semble être la politique fiscale de son parti, ce qui est assurément l'un des éléments fondamentaux de tout gouvernement et qui, d'après moi, consiste actuellement à dire: «Élisez-nous et nous établirons un comité; Dieu seul sait quelles seront ses conclusions,

mais quelles qu'elles soient, nous les mettrons en oeuvre.»

Comment, mon Dieu, le député peut-il concilier cela avec le principe démocratique fondamental d'un mandat acquis et mis en oeuvre?

M. Mills: Le député a fait valoir un très bon argument; lorsque j'ai fait campagne contre les néo-démocrates aux dernières élections, je me suis prononcé expressément en faveur de modifications à l'Accord du lac Meech et contre l'Accord de libre-échange et la taxe à la valeur ajoutée. En outre, nous avions une très bonne approche face à l'environnement. Je crois que c'est la raison pour laquelle j'ai été élu.

Dans cette campagne-ci, je maintiens le même point de vue que lors de la précédente. En ce qui concerne la fiscalité, voici ce que je vais dire aux gens de Broadview—Greenwood: En tant que député de cette circonscription, j'ai une idée sur laquelle je travaille avec beaucoup d'entre vous et d'autres gens d'un peu partout au Canada. Il s'agit de la notion d'un impôt unique. Elle ne vient pas de mon parti, mais, au cours de l'année, nous verrons si d'autres gens au Canada ont des solutions de rechange. Je suis certain qu'il y a plusieurs solutions. Si les gens de ma circonscription m'élisent, je préconiserai au sein de mon parti et dans toutes les régions du Canada la notion d'un impôt unique. J'estime que c'est une façon constructive de procéder. Mes électeurs n'y voient pas d'inconvénients.

M. Joseph Volpe (Eglinton—Lawrence): Je tiens à féliciter mon collègue de Broadview—Greenwood qui a bien compris ce qu'est un parlement, à savoir un lieu où l'on vient débattre des questions et faire avancer les choses. Pour lui, il faut absolument y venir, soit à titre individuel, soit à titre de membre d'un parti, avec l'objectif de réformer la fiscalité, si l'on tient à la survie de cette institution.

Dans ce contexte, monsieur le Président, j'aimerais que mon collègue de Broadview—Greenwood nous dise comment, par exemple, toujours en ce qui concerne la réforme fiscale, il voit la participation du gouvernement, son rôle, s'il le souhaite, dans la création d'un climat qui permette à la petite entreprise, au consommateur, de bénéficier eux-mêmes de la générosité dont le Parlement fait preuve à l'égard des banques, afin qu'ils puissent accumuler, sur le plan financier, une masse critique, et avoir droit aux prêts qui assureraient leur prospérité.

On n'y a pas fait allusion dans ces amendements, mais je me demande si mon collègue ne pourrait pas nous expliquer comment et pourquoi nous devrions agir.

Le président suppléant (M. DeBlois): Le député a 30 secondes.

M. Mills: Monsieur le Président, en 30 secondes, je ferais ce que le ministre des Finances a promis de faire et ce que les députés derrière lui ont promis de faire ces derniers mois et c'est appeler les banques pour leur dire qu'elles ne font pas ce qu'elles avaient promis de faire pour la petite entreprise. Elles n'appuient pas la Loi sur les prêts aux petites entreprises et tant qu'elles ne le feront pas, nos petites entreprises ne pourront pas se développer, faute de crédit.

Le président suppléant (M. DeBlois): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. DeBlois): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la troisième fois et adopté.)

* * *

• (1755)

[*Français*]

LOI SUR LA MONNAIE

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Michael Wilson (au nom du ministre d'État (Finances et Privatisation)) propose: Que le projet de loi C-124, Loi modifiant la Loi sur la monnaie, soit maintenant lu une deuxième fois et déféré à un Comité législatif du secteur Économie.

M. Jean-Marc Robitaille (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Finances et Privatisation): Monsieur le Président, il me fait plaisir d'intervenir sur le projet de loi C-124. Vous me permettrez de faire quelques remarques sur le projet de loi dont nous entamons le débat en deuxième lecture.

Ce projet de loi vise à modifier la Loi sur la monnaie. Les modifications envisagées ont trait à la partie II de cette loi, laquelle partie définit les pouvoirs de placement du Compte du fonds des changes. Le Compte du fonds des changes est naturellement le principal dépositaire des réserves de devises du Canada.

Il s'agit essentiellement d'un projet de loi de gestion interne qui aura pour effet de moderniser les pouvoirs de placement du Compte. Il permettra de mettre à jour et de clarifier le pouvoir de placement prévu par la loi, et ce, en considération des possibilités qui ont fait jour dans le domaine financier et des changements qui se sont produits sur ce marché au cours des dernières décennies. Il aura également pour effet de supprimer quelques incohérences qui figurent dans la version actuelle de la Loi sur la monnaie.

En élargissant l'éventail des placements que le Compte du fonds des changes peut faire dans des instruments de réserve de haute qualité, nous allons accroître dans les faits sa productivité financière. L'augmentation de la production financière se traduira immédiatement en économies sur les opérations de change, ce qui contribue non seulement à accroître la rentabilité de la gestion et de l'administration gouvernementales, mais ce qui est encore plus important, contribue également à atteindre l'objectif vital de la réduction du déficit.

Permettez-moi de préciser à l'ensemble des députés de cette Chambre que ces modifications ne compromettront nullement la philosophie de gestion du Compte du fonds de changes, laquelle est marquée au coin de la prudence et de la responsabilité. Nos réserves de devises continueront d'être placées dans des effets de la plus haute qualité. Il n'y aura pas de risque supplémentaire lié au crédit, puisque les normes de crédit seront les mêmes pour les nouveaux placements que celles qui régissent actuellement les valeurs mobilières et les dépôts.

Aux termes de la loi modifiée tout comme de la loi actuelle, seuls seront admis comme lieu de placement des éléments d'actif de haute qualité et de nombre limité: il s'agira essentiellement des valeurs mobilières émises par les gouvernements ou par les institutions liées à des gouvernements, ou des dépôts dans des institutions financières. Les éléments d'actif admissibles précis qui entrent dans ces catégories générales seront d'ailleurs désignés par le ministre, de sorte que les normes de placement les plus élevées continueront d'être respectées.

Maintenant, en ce qui concerne les changements précis que prévoit le projet de loi C-124, je tenterai d'éviter d'employer des termes trop techniques. Pour l'essentiel, le projet de loi vise à assouplir certaines restrictions relatives aux genres de valeurs mobilières qui peuvent être acquises par le Compte du fonds de changes et à l'échéance de ces valeurs mobilières. Selon la loi modifiée, le Compte serait autorisé à faire l'acquisition de valeurs mobilières garanties par des gouvernements ou émises par des institutions ou organismes gouvernementaux, et non plus uniquement de valeurs émises directement par les gouvernements admissibles, comme le prévoit la loi en vigueur.

Par ailleurs, la loi actuelle contient quelques restrictions sur l'échéance des valeurs mobilières émises par des gouvernements autres que le gouvernement américain et par des organismes internationaux. Ces restrictions seraient levées, si bien que les valeurs mobilières émises par tous les gouvernements, organismes internationaux et institutions et organismes gouvernementaux admissibles seraient traitées de la même manière que le sont actuellement celles émises par le gouvernement américain.

• (1800)

À cet égard, permettez-moi de signaler que la plupart des placements du Compte du fonds des changes sont libellés dans les devises des pays industriels aux économies les plus fortes, soit les États-Unis, le Japon et l'Allemagne.

Le président suppléant (M. DeBlois): Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais comme il est 18 heures, conformément à l'article 38, une motion portant que la Chambre s'ajourne est réputée avoir été présentée et appuyée.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'IMMIGRATION

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur le Président, le 22 avril, j'ai demandé au ministre des Finances, quand il nous a dit qu'il voulait réduire le déficit, pourquoi le gouvernement ne renouvelait pas les permis de travail des réfugiés qui occupaient un emploi et satisfaisaient leur employeur. Pourquoi le gouvernement mettait-il ces gens sur la liste des assistés sociaux et des chômeurs quand en fait ce sont des gens qui jusqu'alors avaient travaillé et payé leurs impôts et qui étaient prêts à continuer de le faire?

Pourquoi cette façon d'agir du gouvernement? C'est très difficile à comprendre. Tout cela est la conséquence de la mise en oeuvre, le 1er février, du projet de loi C-86 sur l'immigration. En vertu de l'ancienne loi, les réfugiés se voyaient accorder un permis de travail une fois qu'ils avaient satisfait à la première audience. À l'époque, il y avait deux niveaux d'audiences, un premier et un deuxiè-

me. Les réfugiés se voyaient accorder un permis de travail dès l'audience du premier niveau.

En vertu de la nouvelle loi, il n'y a plus qu'une seule audience, à la fin du processus, après laquelle l'intéressé se voit accorder le statut de réfugié ainsi qu'un permis de travail. Tout cela est très bien. Nous sommes d'accord pour qu'il y ait une seule audience. Mais on aurait dû faire quelque chose pour veiller à ce que les personnes qui s'étaient vu accorder un permis de travail à la première audience sous l'ancienne loi aient leur permis prorogé ou renouvelé. Le gouvernement n'a rien fait à cet égard. Durant le débat sur le projet de loi C-86, nous avons prévenu le gouvernement de ce qui allait arriver et avons déposé des amendements pour régler ce problème. Or, le gouvernement n'a rien voulu entendre. Avec son arrogance habituelle, il nous a simplement ignorés et a fait adopter ce projet de loi à toute vitesse sans le modifier.

Peu après l'entrée en vigueur de la nouvelle loi, en février, le gouvernement a vu les conséquences de ses actes lui retomber sur le nez. Nous avons tout de suite entendu parler de cas de réfugiés qui avaient obtenu leur permis en vertu de l'ancienne loi. Ces permis étant devenus périmés, les employés devaient être congédiés. Des employeurs satisfaits de leurs travailleurs devaient les congédier parce que le gouvernement n'était pas en mesure de renouveler leur permis de travail.

Nous avons soulevé deux fois cette affaire au comité, les 17 février et 24 mars. Deux fois, des fonctionnaires et le ministre ont déclaré au comité que cet effet de la nouvelle loi n'était pas intentionnel et que la situation serait corrigée immédiatement.

Le 22 avril, quand j'ai posé ma question, deux mois après en avoir parlé au comité, la situation n'était toujours pas corrigée. Cela fait maintenant trois mois, et ce n'est toujours pas corrigé. Le nombre de réfugiés touchés par cette nouvelle loi croît sans cesse.

En raison de sa piètre administration, de son absence de planification et de son arrogance, le gouvernement n'a pas fait attention à cela quand il a présenté et fait adopter la mesure en cause. D'une part, il affirme que le déficit l'inquiète, mais, d'autre part, son cafouillage force des gens à réclamer de l'aide sociale, ce qui contribue à augmenter le déficit.

C'est pourquoi je demande encore une fois au gouvernement: Quand proclamera-t-il le règlement nécessaire pour corriger cette situation ridicule? Je veux une date exacte. Quand le gouvernement rétablira-t-il ces permis de travail, afin que ces gens qui travaillaient puissent continuer à payer de l'impôt plutôt que de percevoir de l'aide sociale? Quand cela sera-t-il fait?

M. Lee Clark (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, la semaine dernière, lors de la comparution des fonctionnaires devant le comité permanent, le député a appris qu'une modification au Règlement sur l'immigration concernant la délivrance des permis de travail était entrée en vigueur le 4 mai 1993. À ma connaissance, cette modification couvre en grande partie la question soulevée par le député.

Elle donne le pouvoir de délivrer des permis de travail aux demandeurs du statut de réfugié dont on a déterminé, avant le 1er février 1993, que la revendication avait un minimum de fondement. Ceux-ci peuvent donc demander un permis de travail sans être tenus de faire valider leur offre d'emploi.

Le député se rappellera que les fonctionnaires ont déclaré que des mesures étaient prises pour délivrer des permis de travail aux demandeurs qui, par inadvertance, auraient été touchés par l'ancien Règlement.

• (1805)

LE MAINTIEN DE LA PAIX

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, cela fait déjà depuis le 16 février que j'ai demandé à la ministre de la Défense de préciser le mandat et la mission de nos casques bleus en Bosnie-Herzégovine, question cruciale à l'époque puisque 25 000 personnes étaient isolées dans la ville de Cerska, dans l'est de la Bosnie, et qu'un convoi des Nations Unies leur apportant des vivres et des médicaments était immobilisé à 20 milles de là et se trouvait dans l'impossibilité d'apporter ces secours humanitaires aux personnes, aux femmes et aux enfants qui mouraient de faim.

Le mandat des forces canadiennes de maintien de la paix n'était pas clair. La secrétaire d'État aux Affaires extérieures disait que les casques bleus canadiens devaient jouer un rôle plus actif dans la région. La ministre de la Défense avait réuni 1 200 soldats de plus mais ne savait pas à quoi elle allait les employer. Elle ne savait pas quel était leur mandat. Elle avait bien mentionné dans sa réponse que le deuxième bataillon du Royal Canadian Regiment serait déployé seulement dans un environnement favorable. Qu'entend-elle par «environnement fa-

vorable»? À mes yeux, cela ne constitue pas un mandat ou une mission claire pour nos troupes.

À ce moment même, nous savons que le président américain Bill Clinton a réaffirmé qu'il était prêt à intervenir militairement. Quelle est la position du Canada dans une telle éventualité? En tant que pays ayant la solide réputation de maintenir la paix où que nous soyons et quoi qu'il arrive, nous devons nous demander quelle sera la position du Canada si les Américains lancent une offensive en Bosnie-Herzégovine. Les Canadiens veulent le savoir.

Le Canada devrait-il conserver sa position de gardien de la paix neutre, rôle que certains pays doivent assumer une fois que les combats cessent et que le moment de la reconstruction arrive? Avons-nous l'obligation morale d'intervenir maintenant, de façon offensive ou défensive? Les Canadiens veulent savoir, au cas où le Canada se joindrait à une alliance militaire, jusqu'où nous sommes prêts à aller et si nous allons adhérer à une alliance de ce genre si elle n'a pas la sanction des Nations Unies? De quel commandement nos troupes relèveront-elles; de l'OTAN, des États-Unis? Nous devons tenir un débat pour éclaircir la question. Combien de vies canadiennes sommes-nous prêts à risquer et cela sera-t-il bien utile?

Je mets de côté tout sectarisme du fait de la gravité de cette question, mais, selon moi, le gouvernement répond à la crise en Bosnie-Herzégovine sans avoir un plan bien établi.

Combien de fois nous, de l'opposition, avons-nous demandé les règles précises d'engagement, mais en vain, jusqu'à maintenant? Le gouvernement n'offre absolument aucune garantie aux familles des militaires canadiens en ce qui concerne la sécurité de nos troupes là-bas.

Il s'agit là d'un conflit qui touche plus de Canadiens que tout autre conflit dans notre histoire, surtout depuis la Seconde Guerre mondiale. Le gouvernement oublie que des milliers de Canadiens d'origine croate, musulmane ou serbe ont des membres de leur famille immédiate en Bosnie-Herzégovine.

Cela ne s'applique pas qu'aux députés dans cette enceinte, mais également aux Canadiens en général. Cela touche les familles des gardiens de la paix canadiens. Ce sont leurs amis et leurs parents qui veulent un débat complet afin de connaître au juste la position du gouvernement.

M. Rob Nicholson (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je suis heureux de répondre au nom de la ministre de la Défense nationale.

Le 13 août 1992, le Conseil de sécurité des Nations Unies a adopté la résolution 770 autorisant l'usage de toutes les mesures d'urgence nécessaires pour garantir que l'aide humanitaire requise parvienne à la Bosnie-Herzégovine.

À la conférence de paix de Londres sur l'ancienne Yougoslavie, un porte-parole du secrétariat d'État aux Affaires extérieures a déclaré que, compte tenu de la résolution 770 du Conseil de sécurité des Nations Unies, le Canada était prêt à dépêcher jusqu'à 1 200 membres des forces canadiennes de plus pour la formation d'une FORPRONU augmentée. Le 14 septembre 1992, le Conseil de sécurité des Nations Unies a approuvé le rapport sur la situation et a convenu d'envoyer une FORPRONU augmentée pour protéger les convois humanitaires dans les régions en cause. Un contingent de 1 200 membres du 2e bataillon du Régiment royal canadien a été déployé en novembre pour assurer la sécurité des convois humanitaires dans la région de Banja Luka en Bosnie—Herzégovine.

• (1810)

Malheureusement, les autorités locales ont refusé le déploiement en cause et le commandement de la FORPRONU n'a pu négocier une solution satisfaisante. Cependant, le bataillon est resté prêt à servir. C'est ainsi qu'une compagnie du 2e bataillon du Régiment royal canadien a été temporairement déployé dans l'ancienne république yougoslave de la Macédoine à la demande des Nations Unies pour une mission d'observation à la frontière.

Le mandat du bataillon canadien est d'intensifier la présence des Nations Unies et de garantir que l'aide humanitaire soit acheminée en un endroit sûr, convenu par toutes les parties. Afin de sauver des vies, la FORPRONU aide les parties à remplir leurs engagements réciproques.

En conclusion, les forces canadiennes servant dans ce secteur sont placées sous le commandement de la FORPRONU et ont toujours eu un mandat clair. La préoccupation première du gouvernement est leur sécurité.

LA DÉFENSE NATIONALE

M. George S. Rideout (Moncton): Monsieur le Président, mon intervention fait suite à une question que j'ai posée le 18 février au sujet de la fermeture de la base des Forces armées canadienne de Moncton et du dépôt connexe.

Je crois qu'un titre paru dans un numéro du journal *The Times Transcript* résume bien toute l'histoire: «D'un projet d'expansion de 100 millions de dollars à rien du tout». L'article précisait ce qui suit:

> En quelques semaines, la base des Forces armées canadiennes de Moncton passe de la promesse d'un projet de rénovation de 100 millions de dollars à la fermeture.
>
> Les autorités municipales se sont dites stupéfaites d'apprendre la fermeture de la base si peu de temps après que le gouvernement Mulroney eut promis de moderniser la base au coût de 100 millions de dollars à compter de 1991.
>
> L'ancien ministre de la Défense, M. Perrin Beatty, avait annoncé le projet d'investissement de 100 millions dans la base de Moncton lors de l'assemblée de mise en candidature de l'ancien député, M. Dennis Cochrane. Les fonctionnaires avaient confirmé le projet durant la campagne électorale, en novembre.

Ma question portait sur la seconde mesure annoncée, qui a mené à la fermeture du dépôt également. La base et le dépôt ont donc tous deux été fermés. Je fais remarquer, en posant ma question et en citant cet extrait tiré d'un article de journal publié en 1989, que cette situation montre comment le gouvernement a joué avec le gagne-pain des gens qui travaillaient à la base et au dépôt.

Le 18 février 1993, la ministre de la Défense annonçait qu'elle allait réexaminer la décision. Après que le ministère ait annoncé la fermeture en 1989, en 1992 et encore en 1993, la ministre se rit encore une fois des travailleurs du dépôt en leur disant qu'elle procédera à un autre examen.

Je lui ai posé des questions assez directes: Combien de temps durera cet examen? Quelle sera son envergure? Entre temps, le gouvernement a-t-il ordonné qu'on arrête les démarches de fermeture de la BFC Moncton et du dépôt afin qu'on puisse attendre les résultats de l'examen et empêcher le processus de se poursuivre?

La ministre, étant absente à ce moment-là, n'avait pas pu répondre à ma question, mais un autre ministre y a répondu en déclarant qu'effectivement le processus se poursuivait. Ensuite, la ministre a convoqué à une réunion les responsables de la base et les représentants municipaux qui s'occupent de cette fermeture et, à la dernière minute, elle a dû partir sans participer à la réunion et a laissé les leaders municipaux en plan encore une fois. Une semaine plus tard, elle déléguait un général qui a confirmé que le processus de fermeture se poursuivait, que cette base fermerait et qu'il ne fallait pas compter que le gouvernement modifie beaucoup sa position.

Je demande à nouveau: À quelle date la ministre aura-t-elle terminé cet examen? A-t-elle émis un ordre d'arrêt des travaux afin que la fermeture ne soit pas un fait accompli avant que l'examen ne soit terminé? Permettra-t-elle aux citoyens et au comité de citoyens qui s'est formé à Moncton pour s'occuper de cette question de faire connaître leur avis et de prendre part à la décision? J'aimerais avoir réponse à ces questions.

M. Rob Nicholson (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, les préoccupations exprimées ici au sujet de l'avenir du dépôt de Moncton et des emplois de beaucoup d'électeurs du député sont parfaitement claires et compréhensibles. Et il est tout aussi normal que le député veuille obtenir des réponses.

• (1815)

Rappelons de quelle manière le problème s'est présenté. Tout d'abord, après une longue étude sur la rationalisation des dépôts d'approvisionnement des Forces canadiennes, l'ancien ministre a décidé de fermer celui de Moncton. La ministre de la Défense nationale est très consciente des inquiétudes que cette décision a soulevées et elle a accepté de revoir la question.

Les résultats de ce nouvel examen, je puis le garantir au député, seront rendus publics. Il n'y aura pas de décision éclair. Notre rationalisation de l'infrastructure du ministère de la Défense est importante. Une des recommandations à l'étude prévoit de ramener à deux le nombre de dépôts: un dans l'Ouest, l'autre dans l'Est.

Soulignons que le nombre de dépôts au Canada est passé de 34 à 21, puis à 5 et qu'il est maintenant proposé de le ramener à deux seulement. Les temps changent. La technologie, les moyens de transport, les inventaires et les communications ont évolué de telle sorte que nous pouvons repenser la répartition des dépôts. Dans un tel contexte, la rationalisation consiste à réduire les frais généraux associés aux anciennes méthodes d'entreposage.

La ministre jette un regard nouveau sur la question. L'examen qu'elle a demandé permettra d'étudier les différents scénarios sous tous leurs angles et, en raison de la complexité de la question, il me serait impossible de dire, en ce moment, quand la décision sera prise. Cependant, lorsque la ministre aura la certitude que des options viables ont été présentées et étudiées à fond, la décision pourra être prise.

La ministre l'a déclaré, les meilleures solutions répondront aux besoins des Forces armées canadiennes et représenteront une utilisation judicieuse des deniers publics.

Le député qui a soulevé la question n'en sera pas étonné. Je sais qu'il attendra la décision de la ministre avec hâte.

[*Français*]

LES AFFAIRES INDIENNES

M. Guy H. Arseneault (Restigouche—Chaleur): Monsieur le Président, le 17 février, j'ai eu l'honneur et le privilège de poser une question dirigée au gouvernement concernant les autochtones du Canada.

Pour remettre le débat dans son contexte, j'aimerais citer ma question du 17 février:

> Monsieur le Président, les événements qui se sont produits récemment à Big Cove, Davis Inlet et dans de nombreuses autres collectivités au Canada montrent que les autochtones réclament de l'aide à grands cris, mais en vain.
>
> Dans le cas de Big Cove, le gouvernement fédéral n'a pas encore donné suite à la recommandation du coroner qui lui demande de mettre en place des services psychiatriques communautaires.

Je cite maintenant la question:

> Le premier ministre va-t-il aujourd'hui promettre aux habitants de Big Cove qu'il examinera personnellement ce dossier et que le gouvernement va prendre immédiatement des mesures pour mettre fin à la crise tragique que traverse, entre autres, cette collectivité?

[*Traduction*]

Comme nous le savons tous, le ministre de la Santé nationale et Bien-être social a répondu à la question, et je dois dire que j'ai apprécié la réponse tout à fait correcte et très sincère qu'il a fournie.

Par sa réponse, il a toutefois laissé entendre que le ministère visé avait des problèmes à obtenir l'information pertinente. En fait, les recommandations du coroner et la demande du chef et du conseil de Big Cove n'ont pas été portées à son attention. Elles ont été rejetées par le bureau des Maritimes.

Je voudrais profiter de l'occasion qui m'est offerte pour parler d'un article qui a été publié dans l'*Ottawa Citizen* du week-end et qui met en lumière la situation déplorable qui existe partout au Canada. L'article s'intitule: *Indian Youth Challenged*. Voici certains faits. Dans les réserves, il y a seize fois plus de logements surpeuplés qu'à l'échelle nationale. Les autochtones ont une espérance de vie qui est inférieure de plus de huit ans à celle des Canadiens. Les Indiens qui vivent dans des réserves ont le revenu personnel moyen le plus bas, celui-ci équivalent à la moitié du revenu moyen à l'échelle nationale. Environ 51 p. 100 des enfants indiens vivent dans la pauvreté, ce pourcentage atteignant 64 p. 100 dans certaines provinces. Les adolescents indiens courent de cinq à six fois plus de risques de mourir des blessures qu'ils se sont infligées que les autres adolescents.

Comme nous pouvons le constater, le moins que l'on puisse dire, c'est que la situation qui existe au Canada est déplorable. Qu'ont fait les conservateurs à ce sujet? Le député prendra plus tard la parole au nom du gouvernement. Cependant, quand on examine le bilan des neuf dernières années, on constate que le gouvernement a réagi à ces problèmes en sabrant bien des programmes.

Ce soir, je voudrais que le député qui prendra la parole au nom du gouvernement donne aux Canadiens, et tout particulièrement à ceux d'origine autochtone, l'assurance que pareilles compressions cesseront, que le financement sera rétabli à son niveau d'autrefois et que les autochtones pourront élaborer et mettre en oeuvre des programmes conçus pour eux.

Mme Barbara Sparrow (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, au nom du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, j'ai le plaisir de vous informer, ainsi que l'honorable député bien entendu, que SNBS finance un programme de prévention du suicide à Big Cove et continuera à offrir des services de counselling psychologique. Le ministère aidera également la communauté à financer un sondage et une étude sur la terrible question du suicide chez le jeunes.

Le chef de Big Cove a établi un comité de coordination des services à Big Cove afin d'assurer une approche coordonnée à la mise en oeuvre d'une vaste gamme de programmes communautaires qui visent les divers facteurs, sources de la récente vague de suicides. Le comité est composé de représentants du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, de la province du Nouveau-Brunswick et de la première nation de Big Cove.

Cette approche communautaire complète où les ministères travaillent en partenariat avec la première nation de Big Cove constitue, à mon avis, l'amorce de la meilleure façon d'en venir à une solution à la tragédie du suicide dans cette communauté. Le comité coordinateur de Big Cove examinera également les recommandations du coroner.

Big Cove a accès à des fonds par l'entremise de la composante autochtone santé mentale/développement de l'enfant dans le cadre de Grandir ensemble, afin de mener une évaluation communautaire des besoins en santé mentale. Un soutien aux programmes sera disponible selon les besoins identifiés des communautés.

Une somme de 145 millions de dollars est disponible pour le financement de la composante santé mentale/développement de l'enfant et une autre de 5 millions de dollars au titre du programme portant sur l'art d'être parent de Grandir ensemble afin d'aider les communautés à élaborer leurs propres programmes communautaires de santé mentale par le truchement de la formation des travailleurs de la bande et le soutien au titre de la planification de programmes continus.

En conclusion, je tiens à souligner que nous suivons la situation de très près.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 10 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 22.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 11 mai 1993

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

FONDS DE PLACEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

RAPPORT DU COMITÉ

Mme Barbara Sparrow (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 32(2) du Règlement, je suis très heureuse ce matin de déposer, dans les deux langues officielles, le rapport de mai 1991 du Comité chargé de l'étude sur le fonds de placement du Régime de pensions du Canada.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

[*Français*]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes et du ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer aujourd'hui, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à six pétitions

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

[*Traduction*]

PÉTITIONS

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, ma première pétition est signée par des gens qui font valoir que le gouvernement devrait venir en aide à nos écrivains, à nos artistes, à nos éditeurs et à nos étudiants.

Ils croient savoir comment créer des emplois, stimuler l'économie et accroître la productivité et la compétitivité. Comment s'y prendraient-ils? Ils aboliraient la TPS sur les livres et revues.

[*Français*]

C'est ce que ces pétitionnaires demandent au gouvernement aujourd'hui.

[*Traduction*]

LA VIOLENCE DANS LES MÉDIAS

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, dans le deuxième cas, il s'agit de pétitionnaires qui sont préoccupés par la violence à la télévision et à la radio.

Qu'il s'agisse de violence en paroles ou en actes, il faut, selon eux, la réduire ou, mieux encore, l'éliminer.

[*Français*]

Ils soulignent que la violence à la radio et à la télévision n'est aucunement nécessaire, qu'elle va souvent à l'encontre de ce qu'ils sont en train de faire pour aider leur propre famille.

[*Traduction*]

LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

M. Vic Althouse (Mackenzie): Monsieur le Président, j'ai des pétitions certifiées conformes qui ont été signées par un certain nombre de Canadiens pour demander au gouvernement de maintenir la Commission canadienne du blé comme organisme de commercialisation des céréales d'exportation, de faire en sorte que l'orge continue de relever de la compétence de cette commission, de lui reconfier la responsabilité de l'avoine et de chercher à lui faire commercialiser d'autres récoltes.

Ils font remarquer que le gouvernement actuel est presque arrivé à la fin de son mandat et qu'il ne devrait pas prendre de grande décision à propos de cet organisme. Ils lui demandent donc de décider que l'orge continuera de relever de la Commission canadienne du blé.

LES EXPORTATIONS D'EAU

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, j'ai le plaisir et l'honneur de présenter une pétition au nom d'habitants de Blue River, en Colombie-Britannique, de Calgary, en Alberta, de Vancouver, en Colombie-Britannique, de Nanton, en Alberta, de Maple Ridge, en Colombie-Britannique, d'Edmonton, en Al-

berta, de Saltspring Island et de diverses autres localités de l'Alberta et de la Colombie-Britannique.

Les pétitionnaires s'inquiètent simplement du fait que l'Accord de libre-échange nord-américain facilite la vente d'eau aux États-Unis et au Mexique. Ils demandent...

Mme Sparrow: Il faut que vous arrêtiez de parler de cette question.

M. Riis: Ma collègue me dit qu'il faut que j'arrête de parler de cette question. Je ne peux pas. C'est une question très grave qui l'est d'autant plus qu'au comité, l'autre jour, un des témoins a déclaré que l'ALÉNA aurait préséance sur les lois fédérales et provinciales. C'est ce que disent les fonctionnaires et les experts.

• (1015)

Le président suppléant (M. DeBlois): Je rappelle au député que nous sommes à l'étape de la présentation des pétitions.

M. Riis: Veuillez m'excuser, monsieur le Président, mais je m'étais laissé distraire par ma collègue d'en face. Les pétitionnaires demandent simplement, et je cite: «Nous exhortons le gouvernement à déclarer catégoriquement qu'il ne permettra pas que nos rivières d'eau douce soit endiguées ou détournées vers les États-Unis et que les fleuves canadiens ne sont pas à vendre.»

Je pense qu'il ne suffira pas de le déclarer catégoriquement. Il faut vraiment que nous modifiions l'ALÉNA.

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE NORD-AMÉRICAIN

M. Ross Harvey (Edmonton-Est): Monsieur le Président, moi aussi je prends encore une fois la parole, conformément à l'article 36 du Règlement, pour présenter une pétition signée par des habitants de Calgary et des environs, en Alberta, ainsi que de Vancouver, en Colombie-Britannique.

Ils voudraient eux aussi signaler à la Chambre, notamment aux députés d'en face, que si l'Accord de libre-échange nord-américain est adopté, il limitera encore davantage la capacité actuelle et future des gouvernements fédéral, procinciaux et territoriaux d'aider l'industrie canadienne, de conserver les ressources naturelles canadiennes au profit des Canadiens et d'améliorer les programmes sociaux dont ceux-ci ont besoin. Pour cette raison et pour bien d'autres, dont certaines sont mentionnées dans la pétition, les pétitionnaires demandent à la Chambre de rejeter le projet d'Accord de libre-échange nord-américain et de recommander au gouvernement d'invoquer la clause d'abrogation pour mettre fin à l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis.

Ces pétitions continueront d'être présentées, car les Canadiens savent quelles conséquences le libre-échange a eues pour le pays et ils s'y opposent.

LES PRODUITS PHARMACEUTIQUES

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter deux pétitions conformes à l'article 36 du Règlement. La première fait remarquer que les projets de loi C-91 et C-22 adoptés par cette Chambre ont entraîné une augmentation du prix des médicaments pour les Canadiens et pour les régimes d'assurance-médicaments provinciaux et privés. Les pétitionnaires demandent donc au gouvernement d'abroger ces deux mesures législatives.

La deuxième pétition porte sur le même sujet, mais fait remarquer que l'Accord de libre-échange nord-américain empêchera tout gouvernement à venir d'autoriser de nouveau les médicaments génériques et de prolonger les licences des médicaments génériques, ce qui aura, bien entendu, pour effet de faire augmenter constamment le prix des médicaments.

Les pétitionnaires demandent donc au gouvernement de rejeter le projet d'Accord de libre-échange nord-américain et de résilier l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis.

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes et du ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions soient réservées.

Le président suppléant (M. DeBlois): Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Français*]

LOI SUR LA MONNAIE

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le lundi 10 mai, de la motion de M. McDermid: Que le projet de loi C-124, Loi modifiant la Loi sur la monnaie, soit lu pour la deuxième fois et déféré à un Comité législatif du secteur Économie.

Le président suppléant (M. DeBlois): L'honorable secrétaire parlementaire dispose d'une enveloppe totale maximale de 36 minutes. Je lui cède donc la parole.

M. Jean-Marc Robitaille (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Finances et Privatisation)): Monsieur le Président, je vous remercie de votre grande générosité ce matin. Nous nous assurerons de ne pas en abuser. Je vous remercie également de me donner l'opportunité de poursuivre mon intervention qui a été interrompue hier, intervention sur le débat en deuxième lecture du projet de loi C-124. Ce projet de loi d'ailleurs, comme je le mentionnais hier, vise à modifier la Loi sur la monnaie et les modifications envisagées ont trait à la Partie II de cette loi, laquelle partie définit les pouvoirs de placements du Compte du fonds des changes.

Comme je le mentionnais hier également, la loi actuelle contient quelques restrictions sur l'échéance des valeurs mobilières émises par des gouvernements autres que le gouvernement américain et par des organismes internationaux. Avec le projet de loi C-124, ces restrictions seraient levées, si bien que les valeurs mobilières émises par tous les gouvernements, organismes internationaux et institutions, ainsi que les organismes gouvernementaux admissibles, seraient traitées de la même manière que le sont actuellement celles émises par le gouvernement américain. À cet égard, permettez-moi de signaler que la plupart des placements du Compte du fonds des changes sont libellés dans les devises des pays industriels aux économies les plus fortes, comme, à titre d'exemple, les États-Unis, le Japon et l'Allemagne.

En outre, la loi modifiée permettrait au Compte du fonds des changes de prêter sur le marché les valeurs mobilières qu'il détient et de conclure des ententes de rachat au sujet de ces valeurs mobilières avec des organismes de contrepartie appropriés.

• (1020)

Le Compte aura ainsi plus de latitude d'action quant à la gestion de ses éléments d'actif. C'est ainsi, par exemple, qu'il pourra prêter certaines de ses valeurs mobilières plutôt que de les vendre, dans les cas où les actifs doivent être rapidement convertis en liquidités pour une intervention sur le marché des changes.

Enfin, le Compte du fonds des changes aura le pouvoir de conclure des ententes faisant intervenir des produits dérivés des valeurs mobilières qu'il détient ou peut détenir. Cela signifie qu'il peut conclure des ententes d'option ou des ententes à terme. L'avantage, c'est que ces instruments—instruments d'ailleurs qui croissent en importance sur les grands marchés financiers—peuvent permettre à la fois d'augmenter les recettes et d'écarter les risques potentiels à l'égard des éléments d'actif du fonds.

En résumé, le projet de loi modifiant la Loi sur la monnaie est de nature essentiellement technique et vise à mettre à jour les pouvoirs de placement du compte du fonds de changes, de façon à accroître la rentabilité potentielle des éléments d'actif admissibles détenus par le compte. Par ailleurs, le projet de loi ne change rien aux normes de placement sévères qui existent actuellement et qui sont nécessaires aux réserves de devise officielle du Canada.

Je crois que ce projet de loi mérite l'appui des députés et je sollicite l'appui de l'ensemble des députés de cette Chambre afin d'adopter ce projet de loi.

[*Traduction*]

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River): Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement les observations de mon ami d'en face.

Le gouvernement décrit ce projet de loi comme une simple mesure modificative, qui présente des amendements de forme. Malheureusement, à cette étape du débat, je ne peux pas accepter l'idée que cette mesure ne présente que des amendements de forme.

Le projet de loi vise à accroître les pouvoirs du ministre des Finances ou de son mandataire, afin qu'il puisse faire des opérations sur les éléments d'actif du fonds des changes du Canada. Ce fonds est constitué des liquidités que le gouvernement du Canada conserve pour régulariser et stabiliser le cours du dollar canadien sur les marchés des changes à l'étranger.

La plus grande partie de la réserve de change, c'est-à-dire les devises étrangères que détient la Banque du Canada, est placée dans le fonds des changes. Ce projet de loi vise à donner tout un lot de nouveaux pouvoirs au ministre. Normalement, personne ne s'opposerait à donner au ministre les pouvoirs dont il a besoin pour faire son travail, mais voyons certains des pouvoirs particuliers qui lui seront conférés et des éléments d'actif sur lesquels il pourra faire des opérations en vertu de cette mesure.

Dans un instant, je ferai un rapide survol de la loi actuelle afin qu'on puisse constater les différences que créerait ce projet de loi. En gros, selon les termes du projet de loi, le ministre pourra faire des opérations sur les devises, les unités de compte, les dépôts en or, les valeurs et d'autres éléments d'actif, notamment les vendre, les prêter ou les emprunter. C'est une définition passablement large.

Parmi ces instruments financiers sur lesquels le ministre pourra faire des opérations, on note les DTS, qui sont des instruments de dépôt autorisés par la Banque mondiale. Actuellement, le Canada possède des devises étrangères de trois pays seulement, soit des dollars américains, des marks allemands et des yens japonais. À un certain moment de notre histoire, nous avons cessé de conserver des livres sterling. Quoi qu'il en soit, voilà où nous en sommes.

Ces pouvoirs augmenteraient la capacité du ministre des Finances, par l'intermédiaire de la Banque du Cana-

da ou de n'importe quel mandataire. Je signale que la loi ne définit tout simplement pas le mandataire. Légalement, ce mandataire pourrait tout aussi bien être le beau-frère du ministre des Finances. Je ne dis pas que cette situation va se produire un jour. Je dis seulement que dans sa forme actuelle, la mesure législative proposée ne définit pas qui peut être mandataire du ministre des Finances.

• (1025)

Parmi les instruments mentionnés, on retrouve les valeurs émises, autrement dit, les actions, les parts ou autres instruments financiers émis par tout gouvernement d'un pays étranger, institution ou organisme de ces gouvernements que le ministre des Finances peut désigner. Le ministre des Finances devra tout d'abord procéder à la désignation. Je vais vous parler, dans un instant, des limites à ce niveau. Par institution, on entend toute institution, quelle qu'elle soit. Il n'y a pas de définition précise à ce sujet.

La loi autorise le ministre à désigner le pays, l'institution ou l'organisme selon les modalités qu'il juge indiquées et à faire toutes les opérations qu'il juge appropriées sur les instruments financiers, notamment les prêter ou les emprunter. Il n'y a aucune limite à ce que le ministre ou son mandataire peuvent faire ici. Donc, tout de suite, il y a de quoi s'inquiéter.

Je voudrais faire une comparaison entre ce qui est prévu dans le projet de loi que nous avons devant nous et les dispositions de l'actuelle Loi sur la monnaie, qui autorise la création d'un Compte du fonds des changes et l'acquisition d'éléments d'actif à verser dans ce compte afin, comme je l'ai dit, de maintenir ou de garantir nos réserves de devises. Ces pouvoirs comprennent—ce qui ne devrait surprendre personne—la capacité d'acheter de l'or, des DTS, qui sont des dépôts bancaires spéciaux créés et émis par les organismes membres de la Banque mondiale—ils sont très sûrs—des dollars américains et d'autres «devises ayant libre cours».

Actuellement, le Canada utilise seulement trois de ces devises ayant libre cours: le dollar américain, le deutsche mark et le yen japonais. Théoriquement, le ministre pourrait maintenant acheter des roubles si cette devise avait libre cours, mais comme ce n'est pas le cas—je suis sûr que tout le monde est d'accord là-dessus—le ministre aurait les mains liées par la loi en vigueur.

Passons au projet de loi que nous avons devant nous. En quoi limiterait-il les pouvoirs du ministre? Comme je l'ai déjà fait remarquer, aux termes des nouvelles dispositions, le ministre aurait toute latitude en ce sens que lui ou son mandataire pourrait, selon les modalités qu'il juge indiquées, faire des opérations sur des instruments financiers ou des devises de n'importe quel pays. La discrétion laissée au ministre n'est pas définie dans le projet de loi qui ne prévoit aucune restriction.

Le gouvernement a dit que ce projet de loi donnait plus de flexibilité au ministre des Finances. Je suis d'accord sur ce point, étant donné que le ministre n'est nullement limité dans ce qu'il peut faire. En fait, son pouvoir est absolu.

Le problème de ce projet de loi est qu'en retour des nouveaux pouvoirs conférés au ministre et de la plus grande flexibilité qui lui est laissée, il ne prévoit pas d'accroître dans la même proportion l'obligation pour le ministre de rendre des comptes au Parlement ou aux contribuables. Le mécanisme de reddition des comptes va donc rester le même. Il consiste en la préparation chaque année, dans les cinq mois suivant la fin de l'année civile, d'un rapport financier sur le Compte du fonds des changes et la vérification de ce rapport par le vérificateur général du Canada, puis le dépôt devant le Parlement, encore une fois dans les cinq mois suivant la fin de l'année civile, du rapport et de la vérification.

• (1030)

Il y a donc un laps de temps maximum de 17 mois entre une transaction et la date à laquelle on fait rapport au Parlement des résultats financiers. C'est un peu long pour une transaction financière moderne.

À mon avis, même dans ce domaine, on pourrait rendre plus stricte l'obligation de rendre des comptes au Parlement sur les opérations du fonds des changes, mais il semble que, pour le moment, on en restera là. En échange de pouvoirs plus importants et d'une souplesse plus grande, voire illimitée, on n'a pas modifié les mécanismes selon lesquels on rend des comptes au Parlement.

Je ne doute pas que les dispositions de ce projet de loi soient présentées à la Chambre en toute bonne foi. Personne n'essaye de mettre des oeillères aux Canadiens. Nous avons un ministère qui tente de faire son travail dans un monde en pleine évolution. Cette expression est devenue un cliché ici comme probablement dans les assemblées législatives du monde entier. Oui, les choses vont changer.

Le ministère des Finances va devoir suivre toutes les transactions financières sur les marchés internationaux, transactions qui se poursuivent 24 heures sur 24 et qui sont enregistrées électroniquement. Cela signifie que les cambistes de la Banque du Canada vont devoir rester

éveillés toute la nuit. Il va falloir qu'il y ait maintenant une équipe de nuit à la Banque du Canada. Je suppose d'ailleurs que c'est déjà le cas. Entre le moment où vous vous couchez et celui où vous vous réveillez, vous risquez de perdre votre chemise.

Si vous avez de l'or, ce n'est pas un problème, mais si vous détenez l'un des instruments dont il est question dans ce nouveau projet de loi, comment savoir où en seront les choses le lendemain? La situation peut changer pendant la nuit. Les contribuables, à qui appartiennent ces valeurs, sont donc menacés.

On ne parle pas ici des instruments plus conservateurs comme l'or, les certificats aurifères et les devises américaines. On parle même d'instruments appelés opérations à terme, d'options à terme, de contrats de report et de report inversé, de produits ou d'instruments dérivés ou connexes. Il s'agit donc d'un champ assez vaste. En fait, je n'ai pas encore réussi à imaginer tout ce que ces expressions, instrument ou produit dérivé ou connexe vont englober.

Je suis presque porté à dire que cette définition pourrait aussi inclure les flancs de porc appartenant à un pays étranger. Pourvu que le produit soit désigné, que le pays soit désigné, en tant qu'émetteur de l'instrument, qu'il s'agisse d'une unité ou d'un titre quelconque investi dans les flancs de porc, il possède alors un investissement dans les flancs de porc. Certaines personnes réussissent très bien dans les marchandises. Je ne crois tout simplement pas qu'il soit nécessaire pour la Banque du Canada et le ministre des Finances de pouvoir transiger à la bourse des marchandises; je suis donc prudent.

La semaine dernière, j'ai prononcé un discours ici à Ottawa, devant l'Institut canadien d'administration de la justice qui tenait une conférence sur la rédaction juridique. Je préside un comité parlementaire qui consacre la majeure partie de son temps à examiner le libellé des règlements afin de déterminer si les lois subsidiaires ou subordonnées créées par ces règlements en vertu des lois du Canada sont conformes aux lois canadiennes telles qu'elles sont promulguées par le Parlement. Croyez-le ou non, de temps à autre, nous trouvons des lois qui ne s'y conforment pas.

L'année dernière, pour la première fois dans l'histoire canadienne, ce comité a rejeté un règlement du gouvernement et non seulement une fois, mais trois fois. On a agi ainsi face au refus du gouvernement de retirer ces règlements qui n'étaient pas conformes, selon nous, à la législation canadienne.

• (1035)

Ainsi, de ce point de vue, j'ai prononcé un petit discours dans lequel j'ai parlé sans trop de sérieux de la tendance à l'heure actuelle à donner de plus en plus de pouvoirs au gouverneur en conseil soit l'exécutif, en laissant à ce dernier le soin de s'occuper des petits détails et de prendre les règlements régissant ses activités.

J'ai raconté l'histoire—et c'est une histoire vraie—de ce qui s'est passé la dernière fois où un gouvernement travailliste a été élu au Royaume-Uni; lorsqu'un député important a proposé publiquement que le gouvernement et le Parlement ne se préoccupent plus des détails des mesures législatives au Parlement, mais qu'on adopte simplement un projet de loi donnant au secrétaire d'État le pouvoir de nationaliser par règlement tout ce qu'il jugeait bon.

Cela a provoqué quelques rires car c'était un peu poussé, mais chose certaine, même s'il a fait cette proposition en plaisantant, le député en question savait qu'il y avait une tendance croissante en ce sens. Ainsi, nous avons ri quelque peu à cette occasion de cet événement historique.

La veille, on m'a fait parvenir une copie de ce projet de loi, le projet de loi C-124, qui n'a été présenté que le 21 avril dernier. Or, sachant ce que je viens de vous dire au sujet de cette proposition au Royaume-Uni, lorsque j'ai lu le paragraphe 1(3) de ce projet de loi, je me suis aperçu que le ministre ou son mandataire pouvait, selon les modalités que le ministre juge indiquées, faire des opérations sur les éléments mentionnés au paragraphe (2), notamment les vendre, les prêter ou les emprunter. Je suppose que nous nous moquions tous de ce qui se passait chez nous, car c'est exactement ce que ce projet de loi offre aux Canadiens, la possibilité pour le ministre d'agir comme bon lui semble.

Dans le cadre du même discours, je me suis reporté à une disposition prévue aux termes du Règlement sur les prêts consentis aux agriculteurs et aux coopératives de commercialisation des produits agricoles. Ce Règlement autorise le ministre à effectuer des opérations sur des biens donnés en garantie qui ont été saisis, si l'emprunteur omet un paiement important en remboursement d'un prêt obtenu sur la base d'un soutien financier accordé par le gouvernement à la communauté agricole pour le financement d'exploitations.

J'ai fait remarquer que le ministre était autorisé à faire des opérations sur des biens donnés en garantie qui ont été saisis, qu'il s'agisse de terres, d'immeubles, de gran-

ges, de machines agricoles, d'avoirs bancaires, et même d'obligations d'épargne du Canada. Le règlement autorise à faire des opérations sur toute valeur restante donnée en garantie pour le prêt, de la façon prescrite par le ministre. Le règlement ne comporte aucune autre précision quant à ce que le ministre doit faire des biens donnés en garantie, c'est-à-dire les exploitations agricoles, les machines aratoires, en définitive tout ce qui représentait le gagne-pain d'un agriculteur et qui lui appartenait.

J'avais alors dit que les pouvoirs conférés au ministre étaient comparables à l'autorité que le roi Richard avait déléguée au sheriff de Nottingham, c'est-à-dire le pouvoir de faire tout ce qu'il voulait. Or, la Chambre a délégué le même genre d'autorité au ministre en vertu de la loi, puisque ce dernier peut exercer ses pouvoirs de la façon qu'il juge appropriée.

• (1040)

Je suis d'avis que l'autorité conférée par la Chambre est contre-indiquée. Je me rends compte que la Chambre ne peut pas adopter une loi qui prescrive quoi faire des biens saisis dans tous les cas possibles. Ce sont les règlements qui devront prévoir une liste de cas possibles et certaines méthodes à suivre lorsqu'on dispose d'un bien donné en garantie.

Mon intention n'est pas de parler de ces règlements en particulier, mais plutôt de faire comprendre que la Chambre doit faire preuve de prudence lorsqu'elle délègue des pouvoirs. Lorsque nous déléguons des pouvoirs, nous le faisons au nom des contribuables canadiens; nous ne pouvons donc pas nous contenter d'accepter des dispositions rédigées par des fonctionnaires du ministère des Finances. Dans ce projet de loi, ils proposent que le ministre puisse désigner tout ce qu'il veut et traiter comme il l'entend toutes ces questions. À mon avis, la plupart des Canadiens conviendront que c'est incorrect.

Je vais décrire en détail tous les points qui nous préoccupent dans ce projet de loi. En passant, je sais qu'il m'aurait fallu moins de temps pour lire cette mesure que pour en discuter, mais je considère que la question est très importante. Ce n'est d'ailleurs ni la première ni la dernière fois que le Parlement se penche sur une telle question.

Tout d'abord, le paragraphe 1(3) accorde au ministère des Finances un pouvoir infiniment plus étendu que maintenant. Je dis «infiniment», car il ne prévoit pas la moindre limite à ce pouvoir. Le ministre n'a qu'à désigner. Son pouvoir ne fait pas plus l'objet de surveillance qu'en vertu de la loi actuelle. Au moins, nous ne parlons que de prêts au jour le jour, de dépôts, de certaines marges de crédit disponibles, d'or, de certificats aurifères et de droits de tirage spéciaux ou DTS.

Je devrais mentionner que la Banque du Canada veut être autorisée à acheter et à vendre une autre unité. Je ne l'ai pas encore dit. Il s'agit de l'unité de compte européenne, l'ECU, qui est un instrument financier mis au point dans la Communauté européenne. Cette devise solide et bien soutenue se comporte selon le même principe que le DTS. Je reconnais que la Banque du Canada devrait être en mesure d'acheter et de vendre des ECU au besoin. En ce moment, elle n'est pas autorisée à le faire. Cependant, aux termes de la loi modifiée, elle le sera et elle pourra même faire plus encore.

On aurait peut-être pu faciliter les choses en demandant à la Banque du Canada et au ministère des Finances de dresser une liste précise de ce qu'ils voulaient. Nous n'aurions eu qu'à dire oui ou non. Ils auraient pu prévoir un règlement les autorisant à ajouter à cette liste et à en aviser le Parlement. À la place, ils ont décidé de recourir à l'équivalent constitutionnel, c'est-à-dire à la clause omnibus. Ainsi, il n'y a aucune limite. Voilà donc un point qui nous préoccupe.

Il n'y a pas plus de surveillance exercée sur la Banque du Canada, en sa qualité de représentante du ministre des Finances, qu'il n'y en a aujourd'hui, peu importe les nouveaux pouvoirs qu'on veut lui accorder.

Un problème fondamental, c'est que, lorsque la Banque du Canada investit l'argent en notre fonds des changes et qu'elle effectue des opératios avec nos réserves en devises étrangères, elle est actuellement assujettie à des lignes directrices. C'est ce qu'on me dit. Si je comprends bien, à l'exception du ministre des Finances, du ministre d'État aux Finances et peut-être du secrétaire parlementaire, personne à la Chambre n'a vu ces lignes directrices. Cette situation est inacceptable, d'après moi. Cependant, il s'agit là d'un autre problème sur lequel nous pourrons revenir un autre jour.

• (1045)

Le point que je veux faire ressortir c'est que, à l'heure actuelle, les lignes directrices en vertu desquelles le ministre des Finances donne des instructions à la Banque du Canada en tant que son mandataire relativement au fonds des changes et à la réserve de devises, ne sont pas publiques.

Je trouve difficile d'accorder plus de pouvoirs au ministre des Finances et à la Banque du Canada alors que nous ne connaissons même pas les règles en vertu desquelles ils prennent leurs décisions. J'exprime simplement le point de vue du contribuable. Je dis qu'il est temps de passer aux choses sérieuses. Ils n'ont pas trop mal fait dans le cas de l'or. Je pense que nous avons fait pas mal d'argent lorsque nous avons liquidé une partie de nos

réserves d'or, mais je reste néanmoins très prudent. Un peu plus tard, je vous donnerai deux exemples qui vous feront comprendre pourquoi je demeure prudent.

Le troisième point que je veux signaler à la Chambre a trait au moment où le ministre décide qu'il va se servir de ce qu'on appelle actuellement la monnaie librement utilisable et qu'on rebaptisera les devises désignées comme ayant libre cours si le projet de loi est adopté. Il n'existe aucun mécanisme officiel pour informer la Chambre ou les Canadiens du moment où une décision de cette nature est prise. Cette décision n'est tout simplement pas connue.

La banque publie un rapport annuel. Si vous lisez ce document et constatez que la banque a investi dans tel ou tel instrument, vous pouvez assez facilement conclure que cet instrument a été autorisé. Toutefois, il risque de s'écouler une année complète avant que vous n'appreniez que cette décision a été prise. Je me demande s'il est bon que les opérations bancaires fassent l'objet d'un tel degré de confidentialité.

Je reconnais que la banque ne pourrait s'acquitter de ses responsabilités si les journalistes et les parlementaires vérifiaient constamment la façon dont elle mène son activité. Un certain degré de confidentialité est nécessaire pour pouvoir mener à bien des opérations financières à moyen terme et même à court terme, et tous les partis à la Chambre en conviennent. C'est certainement le cas lorsque le gouvernement traite avec des établissements financiers et des institutions commerciales. Il importe de préserver ce que l'on appelle le secret des affaires.

La semaine dernière une rumeur a circulé, selon laquelle le gouvernement du Canada voulait racheter certaines obligations à moyen terme vendues à des taux d'intérêt relativement élevés, soit les taux d'il y a trois ou quatre ans. Cette rumeur s'est répandue dans le public. Le gouvernement voulait racheter ces obligations et les refinancer au taux d'intérêt actuel, qui est plus faible, et ainsi épargner beaucoup d'argent aux contribuables. Nous ne savons pas comment cette fuite s'est produite, mais celle-ci a eu pour effet de faire grimper la valeur de ces obligations, de sorte que si le gouvernement les avait rachetées, par l'entremise de la banque, il aurait payé un prix plus élevé. Voilà le prix de l'indiscrétion. Si je rappelle cet incident, c'est simplement pour montrer que la banque doit, dans ses activités, s'entourer d'un certain secret.

Enfin, je tiens à dire, comme je l'ai sans doute déjà fait, que, dans l'ensemble, il faudrait un peu plus de transparence, et même beaucoup, de la part de la banque et du ministre des Finances, sur la manière dont aussi bien la banque que le ministère mènent leurs activités sur ces marchés. À mon avis, un rapport par an ne suffit pas. Je suis persuadé que si ces génies de la Banque du Canada, et ils sont légion, faisaient marcher leurs méninges, ils trouveraient facilement un moyen de mieux informer le Parlement de ce qu'ils font.

J'aurais deux scénarios à proposer. Ils sont de mon cru et j'en revendique l'entière responsabilité. Toute coïncidence avec une personne quelconque, morte ou vivante, serait le fruit du hasard. Je ne prétends aucunement que des choses semblables se soient produites ou risquent de se produire. Ce sont des situations hypothétiques qui pourraient surgir, selon moi, si les dispositions du projet de loi étaient mises en vigueur.

• (1050)

Premier scénario, la Banque du Canada a dit au ministre, qui me l'a expliqué à son tour, qu'elle voudrait pouvoir acheter, entre autres titres financiers, des titres en devises étrangères qui rapportent un revenu. Au lieu d'avoir des dollars empilés dans un coffre-fort, elle veut les investir dans des titres qui rapporteront un petit revenu. Soit dit en passant, on m'a dit que le rapport pourrait être de à 10 à 12 millions de dollars par an. Mais il faut que la banque ait pour cela des pouvoirs accrus.

Ce qui est proposé, c'est l'acquisition de titres analogues à des obligations. Ces titres sont émis aux États-Unis et il s'agit d'obligations d'un organisme du gouvernement américain dont le rôle est de financer des hypothèques dans le secteur résidentiel. Je ne pense pas que nous ayons quoi que ce soit de semblable chez nous. Ce serait peut-être une bonne idée.

Quoi qu'il en soit, ces titres sont connus sous le nom de Fanny Maes. Ce sont des obligations garanties par le gouvernement américain. Le rendement, le taux d'intérêt payé et le taux d'intérêt nominal ne sont pas si mal. Ce n'est pas le Pérou, mais enfin c'est un placement plus intéressant que bien d'autres. Par conséquent, la banque voudrait bien pouvoir en acheter de temps à autre. En vertu du projet de loi à l'étude, il faudrait que ces titres soient désignés comme instruments et libellés en devises du pays désigné, à savoir les États-Unis, pour que nous puissions les acheter.

L'autre disposition de ce projet de loi dont j'ai parlé a trait aux instruments ou produits dérivés. Prenons par exemple un fonds commun de placement canadien qui décide d'investir exclusivement dans des Fanny Maes. Ce fonds commun de placement serait alors considéré, à mon avis, comme un instrument ou un produit dérivé.

Il serait alors possible pour le ministre des Finances d'acheter cet instrument dérivé, ce fonds commun de

placement canadien investi exclusivement en Fanny Maes. Cela ne pose pas vraiment de problème jusqu'à ce qu'on s'aperçoive que le ministre des Finances va ouvrir un établissement sur la rue Bay. Que va-t-il se passer quand l'hypothétique beau-frère du beau-frère dira: «J'ai un taux super sur les Fanny Maes. Il vous intéressera. Ma commission est la plus basse sur le marché.»

On aurait ensuite la situation suivante, qui est à éviter à mon avis. Pouvant agir à sa guise, le ministre pourrait être tenté d'autoriser son agent, la Banque du Canada—et bien sûr celle-ci n'a pas de beau-frère ayant tout juste fait une offre fabuleuse aux contribuables—à spéculer avec nos devises étrangères. Cela ne devrait pas se produire. C'est le scénario numéro un.

Scénario numéro deux. La marge de manoeuvre accordée au ministre des Finances est si grande que l'on pourrait être tenté de lui faire faire des entourloupettes politiques dans l'avenir. Voici le scénario.

Un premier ministre hypothétique du Canada rend visite au président hypothétique de Russie, où la devise est le rouble. Ce dernier lui dit: «Dépannez-moi, je vous en prie. Je vais vous faire une faveur, M. le premier ministre hypothétique du Canada. Je suis prêt à détacher des troupes, mes forces armées dans un centre névralgique hypothétique de l'ONU, très discrètement. Elles peuvent être sur place dans les huit jours. Je sais que vous avez besoin d'effectifs militaires. Je sais que cette région vous pose des difficultés. Ces troupes sont la solution tout indiquée à vos problèmes dans cette région. En revanche, M. le premier ministre hypothétique du Canada, faites-moi une faveur. Le cours du rouble est en difficulté à New York. Ce que j'aimerais que vous et cet autre pays hypothétique fassiez—si je pouvais convaincre trois autres pays de me rendre ce service, alors l'affaire des forces armées serait dans le sac—c'est que vous achetiez des roubles. Dépannez-moi à New York, et tout le monde sera content!»

• (1055)

Le premier ministre hypothétique du Canada téléphone donc au ministre des Finances hypothétique et lui dit: «Mon cher Bob hypothétique, arranges-toi pour acquérir ces roubles tel jour en passant par telle maison de courtage. C'est entendu. Avise la banque.» Le ministre des Finances désigne hypothétiquement le rouble russe. Il peut également désigner un instrument dérivé et charger quelqu'un à la Banque du Canada de conclure un marché avec une maison de courtage qui fait affaires avec d'autres banques dans d'autres pays.

Le marché est alors conclu, et l'argent investi. Peu importe que cela prenne la forme d'achat ou de rachat, de prêt ou de dépôt, il reste que le marché a été conclu pour des motifs de politique internationale, pas nécessairement des motifs intéressés, mais des motifs politiques quand même. Ce marché pourrait pourtant se révéler très préjudiciable à nos réserves de change.

Le premier ministre hypothétique du Canada juge peut-être que cela vaut le coup pour assurer la stabilité à l'échelle internationale. Peut-être ces hypothétiques forces armées étrangères sont ce qui manquait pour permettre d'arriver à un hypothétique accord international, mais le ministre des Finances et la Banque du Canada seraient autorisés à faire quelque chose que la Chambre ne permettrait probablement pas en temps normal.

Je voulais donc que les députés des deux côtés soient conscients du problème et pas seulement des hypothèses parce que rien n'a encore été fait et personne ne prévoit faire quoi que ce soit, mais les règles proposées laissent une liberté excessive.

Par conséquent, mon parti ne peut pas, pour le moment, appuyer ce que le gouvernement appelle une modification de détail mineure. Je ne peux pas donner l'appui de mon parti. Il est évident que le projet de loi devra être examiné plus attentivement en comité. La décision sera prise en comité.

J'invite le gouvernement et mon vis-à-vis qui a mené le débat ainsi que le ministre d'État chargé des Finances et de la Privatisation, qui a proposé le projet de loi, et les fonctionnaires de la Banque du Canada à se pencher sur certains autres articles de la Loi sur la monnaie tout simplement pour voir s'ils peuvent trouver un meilleur moyen de rendre compte au Parlement, de lui donner l'impression qu'il obtient l'engagement de rendre des comptes, à lui ainsi qu'à la population du Canada, en échange du pouvoir étendu sur des transactions financières qui lui est demandé. Je sais que cela est possible, car j'ai vu d'autres projets de loi amendés dans le sens souhaité ces trois ou quatre dernières années. Il n'y a pas qu'une seule façon de faire les choses et, avec un peu de bonne volonté des deux côtés de la Chambre, je crois que l'on peut trouver un terrain d'entente.

Cela étant dit, j'invite le gouvernement à répondre avant que le projet de loi soit renvoyé au comité ou après qu'il lui ait été renvoyé.

L'hon. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, au nom de mon parti, je veux dire quelques mots à propos du projet de loi C-124, qui vise à modifier la Loi sur la monnaie et qui porte de façon plus précise sur le Compte du fonds des changes.

Je ne veux pas m'attarder plus de quelques minutes sur cette question ce matin. À mon avis, c'est le Comité des finances qui est le mieux placé pour faire un examen approfondi de cette mesure législative. Nous aurons alors la chance d'inviter des spécialistes à témoigner et de leur poser des questions très précises, qu'il s'agisse de représentants du ministère des Finances ou de la Banque du Canada. Je crois que c'est la meilleure façon de procéder.

Ce projet de loi est hautement technique. Il porte sur les pouvoirs du ministre des Finances relativement à notre Compte du fonds des changes. En plus d'être hautement technique, il est aussi assez radical en ce qui concerne les nouveaux pouvoirs que le ministre des Finances aura si le Parlement approuve ces modifications à la Loi sur la monnaie.

• (1100)

C'est en 1935 que la Loi sur la monnaie a été adoptée au Canada. Elle visait à apporter une certaine stabilité au dollar canadien à ce moment-là. Il y était question des devises étrangères et d'autres questions monétaires de cette nature. Actuellement, les devises pouvant être acquises sur le Compte du fonds des changes sont principalement le dollar américain, le mark allemand et le yen japonais.

Dans ce projet de loi, on cherche à donner au ministre des Finances de nouveaux pouvoirs assez vastes relativement au Compte du fonds des changes. Par exemple, le ministre pourrait désigner d'autres devises que le yen, le mark ou le dollar américain comme devises pouvant être acquises sur le Compte du fonds des changes. Il pourrait donc désigner le franc français ou encore la livre sterling ou n'importe quelle autre devise.

Le ministre aurait aussi, en plus de cela, d'autres pouvoirs qui lui permettraient d'acquérir ou de faire acquérir des unités de compte qu'il a désignées, de l'or et d'autres genres de dépôts, qui lui donneraient plus de souplesse en ce qui concerne les valeurs, et ainsi de suite. Ce projet de loi donnerait donc au ministre des Finances beaucoup plus de pouvoirs relativement au taux de change et au Compte du fonds des changes lui-même.

Je suppose que mes principales préoccupations sont les suivantes, et je pose ces questions non pas pour critiquer, mais bien pour essayer de déterminer si ces nouveaux pouvoirs sont vraiment nécessaires ou non.

Premièrement, j'aimerais que le gouvernement explique pourquoi il se sent obligé d'accorder ces nouveaux pouvoirs au ministre des Finances. Si, comme je le prévois, le Parlement adopte le projet de loi, ce n'est pas au ministre des Finances de Végréville que nous confierons de nouveaux pouvoirs, car il est fort probable que le ministre n'occupera pas ses fonctions encore bien longtemps. Nous accorderons ces pouvoirs aux ministres qui veilleront aux finances de notre pays d'ici la fin du XX^{e} siècle et au début du XXI^{e} siècle.

Je me demande si ces pouvoirs sont nécessaires. Certains le sont probablement, mais allons-nous trop loin? Avons-nous raison d'agir ainsi? Voilà le genre de questions sur lesquelles le comité devrait probablement se pencher.

Deuxièmement, en quoi ces changements sont-ils comparables aux lois des autres pays et à la façon dont les Américains, ou encore les Britanniques, les Français, les Allemands, les Japonais ou les Scandinaves gèrent leurs fonds des changes? Ces pouvoirs sont-ils similaires aux pouvoirs exercés dans d'autres pays?

Naturellement, le gouvernement et le ministre des Finances vous diront que le Compte du fonds des changes et la Loi sur la monnaie n'ont subi aucune grande modification depuis 1935, tandis que le monde a grandement évolué. En fait, le monde a radicalement changé au cours des 10 ou 15 dernières années. Il suffit de penser à la mondialisation, à la circulation des devises ainsi que des actions et des obligations partout dans le monde, à la libéralisation des lois commerciales, ainsi de suite. C'est pour donner ce genre de souplesse à notre pays, par l'entremise du ministre des Finances, que nous devons réviser la Loi sur la monnaie.

Tout en admettant que le monde a évolué très rapidement, certains insisteront encore pour demander, et avec raison, si ces pouvoirs sont justifiés? Je crois que les agents du gouvernement devront répondre à cette question lorsqu'ils comparaîtront devant notre comité.

Je me pose une autre question. Les nouveaux pouvoirs confiés au ministre des Finances influeront-ils sur la relation entre le ministre et la Banque du Canada? J'aimerais que le gouverneur ou un agent responsable de

la banque vienne témoigner devant le comité et nous dise ce qu'il pense des nouveaux pouvoirs conférés au ministre des Finances. Les rapports entre le ministère des Finances, le ministre et la Banque du Canada sont très importants au Canada. Il s'agit d'une question très délicate et très importante pour l'avenir de notre pays, et j'aimerais savoir si les nouveaux pouvoirs auront des répercussions quelconques sur les rapports entre le ministre des Finances et la Banque du Canada.

Ce projet de loi modifie effectivement le Compte du fonds des changes, conférant des pouvoirs au ministre dans quatre secteurs distincts: les types de valeurs admissibles, les échéances admissibles, le prêt et le rachat de valeurs détenues par le fonds et, enfin, les investissements dans des produits dérivés de valeurs admissibles.

Tout cela est bien technique et des hauts fonctionnaires du ministère des Finances et de la Banque du Canada pourraient nous dire, je crois, comment ces pouvoirs se comparent à ceux que détient actuellement le ministre des Finances et comment, s'ils sont jamais accordés par le Parlement au ministre des Finances, ils se compareront à ceux que détiennent les ministres des Finances des pays occidentaux avec lesquels nous faisons du commerce.

• (1105)

L'autre question que je tiens à poser, à l'instar de mon collègue du Parti libéral, est la question de la responsabilité financière, celle du fonds des changes comme celle du ministre des Finances envers le Parlement lui-même.

Si nous avons été élus au Parlement, c'est notamment pour obliger le gouvernement à rendre des comptes. Le gouvernement doit rendre des comptes pour tous les ministères et tous les organismes dont il est chargé. Le ministre se voit conférer ici beaucoup de nouveaux pouvoirs, une marge de manoeuvre beaucoup plus grande, une latitude beaucoup plus grande à l'égard des marchés internationaux, mais comment va-t-il rendre compte au Parlement de ce qui est fait?

Jusqu'à maintenant, évidemment, le vérificateur général examine les livres, vérifie le Compte du fonds des changes et fait rapport chaque année au Parlement. Mais, je le répète, je ne suis pas sûr que cela soit suffisant en matière de responsabilité. Telle est la question que nous devrions tous nous poser.

Enfin, ce projet de loi vise surtout à conférer davantage de pouvoirs et une plus grande marge de manoeuvre au ministre, mais je crois qu'il vise aussi à accroître la rentabilité du Compte du fonds des changes.

Je crois comprendre que les profits du fonds des changes augmenteraient de cinq à dix millions de dollars par année grâce à cette plus grande marge de manoeuvre, ce qui serait effectivement une bonne chose pour les Canadiens. Mais, je le répète, je voudrais bien que les spécialistes viennent nous expliquer cela aussi au comité.

Un dernier point me vient à l'esprit au sujet de ces questions et du projet de loi dont nous débattons ici et c'est que la politique monétaire du Canada relève, selon notre Constitution, de la compétence du gouvernement fédéral. La politique monétaire concerne non seulement le gouvernement fédéral mais aussi toutes les provinces et les territoires. J'aimerais savoir si le ministre des Finances a effectué ou non les consultations qui s'imposent auprès des provinces, auprès des divers ministères des Finances de tout le pays pour voir s'il pouvait ou non en obtenir des conseils utiles et voir si les provinces étaient d'accord ou non avec les propositions de modifications dont la Chambre est saisie aujourd'hui.

Comme nous l'avons constaté, la politique monétaire a eu de graves répercussions sur les provinces ces dernières années. En fait, une bonne partie de la politique monétaire au Canada échappe à l'obligation de rendre des comptes à la Chambre même. Nous avons besoin de réformes démocratiques pour veiller à ce que la Banque du Canada et le ministre des Finances soient davantage tenus de rendre des comptes à la Chambre, et des réformes pour veiller également à ce que les provinces aient leur mot à dire concernant les décisions importantes à prendre en matière monétaire.

Je ne suggère pas en l'occurrence d'apporter quelque modification permanente que ce soit à la Constitution pour donner aux provinces un pouvoir concomitant ou un pouvoir partagé ou quoi que ce soit du genre. Je veux simplement dire qu'il devrait y avoir un mécanisme grâce auquel le gouvernement effectuerait de véritables consultations auprès des provinces, qui pourraient ainsi avoir réellement leur mot à dire avant qu'on apporte des changements importants à la politique monétaire du pays.

Il n'est pas nécessaire de consacrer beaucoup de temps à l'étude du projet de loi à l'étape de la deuxième lecture à la Chambre. Nous pouvons l'adopter très rapidement à cette étape pour le renvoyer au comité où nous pourrons poser les questions pertinentes et convoquer les témoins compétents; nous pourrons ensuite accepter le projet de loi tel que proposé par le gouvernement ou lui apporter les amendements qui s'imposent, pour ensuite en faire rapport à la Chambre et l'adopter en troisième lecture.

M. George S. Rideout (Moncton): Monsieur le Président, je suis certain que les gens qui suivent nos travaux et qui ne se sont pas encore endormis s'interrogent sur la teneur de ce projet de loi et l'enthousiasme qu'il pourrait susciter.

Nous discutons actuellement d'un projet de loi visant à modifier la Loi sur la monnaie. On nous dit qu'il est nécessaire d'apporter des modifications et des changements à la loi pour l'adapter aux normes actuelles en matière d'investissements et pour améliorer la qualité des investissements ainsi que les opérations qu'il est possible de faire à partir du compte, de manière à accroître les bénéfices qu'il procure. Certains disent même que les bénéfices pourraient alors augmenter de 5 à 10 millions de dollars. Tous ces changements sont positifs. À mon avis, tous les députés souhaitent que le gouvernement ait une certaine souplesse au chapitre des investissements, afin que nous puissions profiter au maximum des possibilités qui s'offrent à nous.

• (1110)

Il faut toutefois se souvenir que la souplesse s'accompagne aussi de risques. On constate que des pouvoirs très vastes sont conférés au ministre quand on analyse le projet de loi et que l'on étudie ce qui pourrait se produire, notamment quand on examine la modification qui est proposée au paragraphe 17(3) de la loi et qui prévoit ceci:

> Le ministre ou son mandataire peut, selon les modalités que le ministre juge indiquées, faire des opérations sur les éléments mentionnés au paragraphe (2), notamment les vendre, les prêter ou les emprunter.

En conséquence, le ministre ou son mandataire disposerait dorénavant de très grands pouvoirs.

On voit maintenant qu'ils pourraient:

> a) conclure des contrats, soit à terme, soit de report ou de report inversé, soit d'options, ou faire des opérations sur des instruments ou produits dérivés ou connexes se rapportant à eux;
>
> b) les accepter à titre de garantie pour un prêt ou un engagement;
>
> c) prendre des engagements et donner en garantie des actifs qu'il détient ou qui sont détenus en son nom pour le Compte du fonds des changes.

Dans la loi que l'on veut modifier, il est évidemment question de dollars américains et canadiens, mais aussi de dépôts et de devises que le ministre a désignées comme ayant libre cours. En vertu de ce projet de loi, on pourrait désormais se tourner vers les nouveaux instruments économiques dont on parle abondamment. Bien des gens se demandent en effet s'ils sont rentables et efficaces.

Les députés de ce côté-ci de la Chambre estiment que, à cette étape de l'étude du projet de loi, ils auraient tort d'approuver en principe l'élargissement des pouvoirs du ministre au point où celui-ci pourrait agir impunément et sans avoir de compte à rendre avant très longtemps. Nous estimons qu'il est nécessaire d'avoir plus d'informations et une explication plus détaillée sur l'objectif de ces très vastes pouvoirs.

Le problème vient de ce que, si les choses commencent à mal tourner, nous ne le saurons que beaucoup plus tard. À ma connaissance, aux termes de l'article 21 de la Loi sur la monnaie, le ministre doit actuellement présenter au Parlement, dans les cinq premiers mois de l'année civile, un rapport sur les opérations du Compte du fonds des changes.

Si nous conférons ces très vastes pouvoirs au ministre et que nous nous trouvons en difficulté, il pourrait s'écouler près de 17 mois avant que nous ne l'apprenions, à supposer que les problèmes se produisent durant le premier mois de l'année civile. Il existe d'autres protections aux termes de l'article 22 qui donnent au vérificateur général le droit de venir faire un examen.

Or, d'une manière générale, étant donné les taux de change qui fluctuent rapidement, qui montent et baissent du jour au lendemain ou d'une minute à l'autre, selon la dernière rumeur qui court, et étant donné ces pouvoirs très étendus, ces délais expliquent pourquoi nous devons élargir les pouvoirs pour permettre au ministre une certaine souplesse, mais aussi pourquoi nous devons voir si nous avons réalisé un bon équilibre et prévu juste assez de latitude pour profiter des occasions qui se présentent, mais pas trop, de peur de ne plus être en mesure de contrôler vraiment les finances du Compte du fonds des changes.

Nous croyons comprendre également qu'il existe des lignes directrices concernant les investissements, mais ce qui est très intéressant de savoir, c'est que ces lignes directrices ne sont pas publiques. Si elles existent pour protéger les contribuables canadiens, alors, à mon avis, un des aspects qui devrait être examiné très rapidement serait de savoir si nous devrions rendre ces paramètres publics.

Ce projet de loi va être renvoyé au comité pour y être étudié de façon approfondie. Nous, de ce côté-ci, ne pouvons pas en appuyer le principe à ce stade, mais nous attendons avec impatience de voir ce qui va se passer au comité parce que celui-ci va peut-être calmer certaines des craintes que nous éprouvons actuellement.

• (1115)

Je suis certain que tout le monde s'est endormi en écoutant ce débat passionnant sur la Loi sur la monnaie. Je vais maintenant terminer mon discours.

Le président suppléant (M. DeBlois): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. DeBlois): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif du secteur économie.)

* * *

[*Français*]

LE TARIF DES DOUANES

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Paul Dick (au nom du ministre des Finances) propose: Que le projet de loi C-122, Loi modifiant le Tarif des douanes (réduction du tarif sur le textile), soit maintenant lu une deuxième fois et déféré à un Comité législatif du secteur économie.

M. Jean-Marc Robitaille (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Finances et Privatisation)): Monsieur le Président, je vous remercie de me donner l'opportunité d'intervenir dans le cadre de la deuxième lecture du projet de loi C-122.

Le projet de loi C-122 est un projet de loi important, qui fera entrer en vigueur certaines réductions tarifaires annoncées par le gouvernement dans l'exposé économique du 2 décembre 1992. Ce projet de loi a pour but de donner effet à des réductions tarifaires sur les fibres textiles, les filés et les tissus, à compter du 1er janvier 1993.

Je voudrais maintenant traiter des principaux éléments qui ont conduit à la conception du projet de loi C-122.

En février 1989, le gouvernement a demandé au Tribunal canadien du commerce extérieur de lui donner son avis sur le niveau et le rythme des réductions à apporter au tarif sur le textile pour maintenir la compétitivité de l'industrie canadienne du vêtement et des autres utilisateurs en aval de produits textiles. Après un an d'audiences publiques étendues sur la question, le Tribunal a recommandé que soit adoptée une structure tarifaire plus simple, avec des taux maximum de 5 p. 100 pour les fibres textiles, de 10 p. 100 pour les filés et de 16 p. 100 pour les tissus. Je dois d'ailleurs préciser que les taux canadiens en vigueur sont respectivement, en moyenne, de 8 p. 100, 13 p. 100 et de 18 à 25 p. 100.

Le Tribunal a suggéré, de plus, que les taux de tarif sur certains tissus à texture spéciale soient réduits d'un tiers, et qu'un taux complexe de 11,8 p. 100, calculé tous les ans, soit imposé sur certains tissus de laine légers. Il a également proposé que les réductions soient mises en oeuvre au rythme de 1 p. 100 par an, une fois connus les résultats des négociations commerciales multilatérales de l'Uruguay Round, mais au plus tard en 1991.

Les recommandations du Tribunal prévoyaient que les tarifs canadiens sur les textiles seraient réduits en moyenne de 26 p. 100, de sorte qu'ils resteraient, en moyenne, légèrement plus élevés que ceux des États-Unis et sensiblement plus élevés que ceux de la Communauté économique européenne et du Japon.

Le Tribunal a conclu que ses recommandations se traduiraient, dans l'ensemble, par des avantages nets pour l'économie canadienne et n'auraient qu'une incidence relativement légère sur l'industrie du textile.

Le gouvernement a exprimé son accord avec l'orientation générale de ces propositions lorsqu'il a annoncé qu'il donnerait suite aux recommandations du Tribunal dans le cadre des décisions qui devaient être prises au cours des négociations commerciales multilatérales de l'Uruguay Round. Les industries du textile et du vêtement ont donc commencé à faire les rajustements prospectifs appropriés.

• (1120)

Ce projet de loi contient des modifications législatives donnant effet aux recommandations du Tribunal, à compter du 1er janvier 1993, avec les variations suivantes:

Premièrement, pour compenser le retard mis dans la mise en oeuvre, les réductions tarifaires sont appliquées au taux de 1,5 p. 100 par an, plutôt qu'au taux de 1 p. 100 recommandé par le Tribunal;

Deuxièmement, pour simplifier encore davantage la structure tarifaire, tous les filés, tissus et fibres textiles sont traités de la même manière, c'est-à-dire que les tarifs les concernant tous sont réduits à des taux maximum de 5 p. 100, de 10 p. 100 et de 16 p. 100 respectivement, sans qu'un traitement spécial ne soit accordé aux tissus de texture spéciale ni à certains tissus de laine légers, comme le Tribunal l'avait proposé;

Troisièmement, conformément à nos obligations internationales, les marges de préférence tarifaires sont maintenues dans le cas de l'Australie et de la Nouvelle-

Zélande pour six numéros tarifaires faisant l'objet d'un commerce important avec ces deux pays.

En conclusion, le projet de loi C-122 est un projet de loi important qui contient des réductions tarifaires sur le textile attendues depuis longtemps.

Ce projet de loi, s'il est adopté, aura pour conséquence de modifier le Tarif des douanes de façon à donner effet aux réductions tarifaires sur le textile, et ceci à compter du 1er janvier 1993. Il constitue en soi une approche juste et raisonnable de la question de la réduction des tarifs sur le textile.

Pendant des années, les tarifs canadiens applicables aux textiles ont été sensiblement plus élevés que ceux des autres pays industrialisés, ce qui dans les faits a nui à la compétitivité internationale et nationale des industries utilisatrices de produits textiles au Canada, et a fait monter les coûts pour les consommateurs canadiens. Le gouvernement a annoncé en mars 1988 un ensemble équilibré de mesures d'allégement tarifaire dont la nature contribue à renforcer la position concurrentielle des industries canadiennes du vêtement et du textile. Ces mesures prévoyaient l'abaissement des tarifs sur les textiles à des niveaux comparables à ceux des autres pays industrialisés, et notamment des États-Unis, dont les industries utilisatrices de produits textiles font plus directement concurrence à l'industrie canadienne.

Ces réductions de tarifs permettront de faire baisser progressivement les coûts des facteurs de production pour l'industrie du vêtement et les autres industries d'aval. En même temps, elles n'imposeront à l'industrie canadienne du textile que des rajustements limités. La réduction des tarifs sur le textile est le meilleur moyen de faire en sorte que les sociétés canadiennes qui utilisent des quantités importantes de textiles puissent faire concurrence sur un pied d'égalité, avec les autres sociétés, sur le marché nord-américain et ailleurs. La réduction des tarifs sur les textiles fera baisser les coûts pour les sociétés du secteur de l'industrie du vêtement canadienne, ce qui leur permettra d'être plus concurrentielles et d'offrir des prix plus intéressants aux consommateurs.

Ces réductions du tarif sur le textile constituent une mesure constructive qui permettra d'améliorer la compétitivité de l'industrie du vêtement et des autres industries utilisatrices de textiles au Canada, tout en ayant une incidence limitée sur l'industrie du textile nationale. Qui plus est, ces réductions sont conformes au but général de libéralisation commerciale poursuivi par le gouvernement.

En réponse à des observations des industries utilisatrices de textiles, le gouvernement a annoncé en 1988 son intention de procéder à des réductionas du tarif sur les textiles. Il a par la suite procédé à des consultations étendues pour s'assurer que les intérêts de tous soient pris en considération.

Monsieur le Président, je vous remercie de votre attention et j'invite par le fait même tous mes collègues de la Chambre à adopter rapidement ce projet de loi.

M. Joseph Volpe (Eglinton—Lawrence): Monsieur le Président, il me fait plaisir de faire une brève intervention sur le projet de loi C-122.

• (1125)

Je voudrais commencer avec un petit commentaire au sujet du projet de loi lui-même. On dit que ce projet de loi est devenu nécessaire à cause des conditions qui, jusqu'à maintenant, ont été ignorées, soit par le gouvernement, soit par l'industrie ou par les consommateurs qui veulent, qui exigent des changements dans notre politique industrielle en ce qui concerne cette industrie de base.

Notre collègue du gouvernement nous dit que le ministre des Finances présente ce projet de loi pour répondre à des exigences qu'on a présentées le 2 décembre 1993. Il nous dit que, et je cite en anglais:

[*Traduction*]

«Afin de maintenir notre compétitivité, nous avons cherché à réduire nos coûts le plus possible. Une des façons de le faire consiste à diminuer les droits de douane sur les produits que nous importons. À la suite des recommandations du Tribunal canadien du commerce extérieur,. . . le gouvernement réduira les droits de douane sur les textiles. . . afin qu'ils soient plus conformes à ceux qu'appliquent les pays industrialisés.»

On aurait pu être plus disposé à accepter le bien-fondé de ce projet de loi s'il avait satisfait aux critères cités. Malheureusement, ce n'est pas le cas. Le Tribunal canadien du commerce extérieur n'est pas davantage enchanté de la façon dont cet aspect de l'exposé a été traduit dans cette mesure législative.

Le bon sens nous dicte d'ailleurs que si l'on voulait s'attaquer, comme le gouvernement voudrait nous le faire croire, à la question du coût des intrants dans l'industrie du vêtement en réduisant ce coût en fonction de celui des intrants pour ce qui est des produits importés, la politique industrielle du gouvernement n'est pas tricotée serrée ou, en d'autres mots, elle comporte bien des lacunes.

Si nous acceptions en principe—mais nous nous en garderons bien—l'idée que le gouvernement du Canada devrait réduire les tarifs parce que, selon lui, les nôtres sont de beaucoup supérieurs à ceux de nos concurrents, si aujourd'hui nous réduisions unilatéralement les tarifs afin de diminuer le coût des intrants pour faire plaisir à certains manufacturiers de l'industrie, d'une part, et afin d'atténuer la compétitivité des fabricants de textiles,

d'autre part, nous ferions simplement du tort aux uns pour favoriser les autres.

Cela pourrait sembler logique dans certains milieux. Pour ma part, j'ai du mal à l'accepter, et ce, pour la principale raison que les gens qui, si l'on en croit le gouvernement, sont en faveur de ce projet de loi, sont les premiers à se plaindre de ce que les défauts de cette mesure législative sont la preuve qu'on a négocié témérairement.

En allant de l'avant avec la réduction du tarif, comme il est prévu à l'article 1 de ce projet de loi, le Canada se trouve à réduire les tarifs sur les produits en provenance des pays étrangers, et ce, unilatéralement. L'argument invoqué est que, une fois ces articles importés, leur valeur ajoutée ou celle des composants des produits dérivés s'en trouve accrue.

C'est le message que nous passons à nos partenaires du sud, aux États-Unis et au Mexique, avec lesquels nous sommes actuellement en négociations dans le cadre de l'ALÉNA. Or, en toute impartialité, force nous est d'admettre qu'il y a des négociations et que ces négociations auront des incidences sur les tarifs en question. Ce que nous disons aux manufacturiers, c'est que nous avons déjà renoncé. Nous avons renoncé à la position que nous avions lorsque nous avons commencé à négocier. Par rapport aux tarifs douaniers de nos deux partenaires au sud, nous avons déjà procédé à une réduction, une réduction unilatérale. Nos deux partenaires, et en particulier les États-Unis, ont déjà fait savoir qu'ils demanderont une renégociation en vertu de l'ALÉNA si ce projet de loi est adopté, car ils y voient un désavantage pour leurs entrepreneurs dans ce domaine.

• (1130)

Alors, où est la logique d'un tel projet de loi? Où est la logique d'une réduction unilatérale des tarifs douaniers sur des produits importés de l'étranger sans chercher à obtenir outre-mer des avantages équivalents pour nos manufacturiers, nos producteurs ou nos exportateurs?

Si l'idée est de montrer que nous croyons à la libéralisation totale des échanges commerciaux, alors disons-le clairement. Je n'ai encore jamais entendu le gouvernement suggérer que nous ouvrions tous nos ports. Je n'ai pas encore entendu le gouvernement dire que la meilleure façon de négocier était de mettre toutes nos cartes sur la table et de demander à nos partenaires de choisir celles qui faisaient leur affaire.

Alors pourquoi une telle mesure législative donnant notre Annexe I? Nous allons réduire nos tarifs douaniers, comme le secrétaire parlementaire a eu l'amabilité de le reconnaître, de 1,5 p. 100 par an pendant six ans, et cela, en dépit des recommandations du Tribunal canadien du commerce extérieur qui disaient de mettre la pédale douce et d'envisager un taux de 1 p. 100 par an, et seulement si le gouvernement insistait pour procéder avant la conclusion des négociations du GATT et de l'ALÉNA.

Il faut bien remarquer que les mêmes personnes qui, selon le gouvernement, auraient fortement suggéré la présentation de cette mesure législative disent avec la même conviction qu'il n'y a pas lieu de faire cette réduction de tarifs douaniers tant que les discussions du GATT ne sont pas terminées et que l'ALÉNA n'est pas ratifié. Or, le gouvernement insiste, ce qu'il fait souvent.

La réduction ne devrait pas alors dépasser 1 p. 100 par année, de façon à laisser aux producteurs canadiens suffisamment de temps pour s'adapter à la concurrence accrue qui viendra des fournisseurs et des producteurs étrangers. Seulement, le gouvernement ne s'en inquiète pas non plus. Non, il dit qu'il va aller de l'avant avec une réduction de 1,5 p. 100 par année.

Le gouvernement ne peut pas dire qu'il veut nos conseils, notre avis, et qu'il s'y conformera, pour ensuite n'en tenir aucun compte. Il ne peut pas dire qu'il va chercher, dans les négociations, à égaliser la situation autant que faire se peut pour ensuite donner à nos concurrents un avantage qui met producteurs et manufacturiers dans une position défavorable.

C'est insensé! Le gouvernement ne peut pas retirer unilatéralement un avantage à nos producteurs en sachant que les partenaires avec lesquels nous négocions vont prendre cela non seulement comme un avantage pour d'autres, mais aussi comme quelque chose qu'ils devront renégocier vu leurs propres relations avec les fournisseurs et les consommateurs canadiens.

• (1135)

Pourquoi exaspérer inutilement ses partenaires dans les négociations? Si le gouvernement procède de la sorte pour essayer d'obtenir un certain avantage dans les négociations, qu'on le fasse. Or, le Tribunal canadien du commerce extérieur a laissé entendre que le Canada ne devrait pas s'engager tant que les négociations du GATT ne seraient pas terminées. Pourtant, le gouvernement veut faire adopter ce projet de loi en toute hâte.

Il s'agit là d'un organisme externe et impartial qui propose au gouvernement de procéder un peu plus lentement et un peu plus attentivement et de réfléchir davantage avant de prendre des décisions qui auront des réper-

cussions sur les emplois, les industries et les richesses au Canada.

Je suis certain que le gouvernement sera empressé de faire adopter ce projet de loi, mais pour quelle raison? Nous sommes tous ici pour représenter d'abord et avant tout les intérêts des Canadiens. Quel avantage offre ce projet de loi pour le Canada? Je crois que le gouvernement répond déjà à cette question. Il pense peut-être qu'on la pose pour la forme, mais il nous dit à l'article 5 du projet de loi que certaines parties de celui-ci ne s'appliqueront que lorsque l'ALÉNA aura été présenté et adopté à la Chambre et qu'il sera entré en vigueur.

Pourquoi préjuger de ce que la Chambre fera et dira au sujet de l'ALÉNA? Est-ce là un exemple parmi tant d'autres de l'arrogance du gouvernement? J'ose dire que la population voit d'un oeil très sévère, c'est le moins qu'on puisse dire—et je suis indulgent—les conséquences de l'Accord de libre-échange et les conséquences éventuelles de l'ALÉNA, qui n'offre aucune des garanties que nous réclamons depuis quatre ans et que nous avons demandées à grands cris jusqu'aux élections de 1988. Pourtant, on parle encore de l'ALÉNA à la Chambre et le gouvernement demande l'adoption d'un projet de loi pour s'assurer que cet accord aura force de loi.

Étant donné que le gouvernement est majoritaire et qu'il a l'habitude d'invoquer la clôture, il s'attend probablement à ce que ce projet de loi soit adopté et que l'ALÉNA suive en temps opportun, mais il viole ici un principe fondamental.

Il fait preuve d'effronterie envers l'institution du Parlement et envers la démocratie lorsqu'il présente un projet de loi dont l'article 1 prévoit la réduction de toute une série de tarifs au détriment des consommateurs et des producteurs canadiens et dont un autre article porte que tous les numéros tarifaires qui y sont mentionnés entreront en vigueur au moment de l'adoption de l'ALÉNA à la Chambre. L'ALÉNA ne passera peut-être jamais à la Chambre. Pourtant, nous gaspillons toute notre énergie à examiner toute une série de points contenus dans ce projet de loi.

Puis-je rappeler à la Chambre et à tous les Canadiens qui s'intéressent à un projet de loi comme celui-ci—qui, à première vue, peut sembler inoffensif—que ce qui est réellement en jeu, c'est un principe beaucoup plus élevé, c'est l'orientation que nous sommes sur le point de donner aux diverses industries canadiennes, à la consommation au Canada et à la croissance de l'économie canadienne en général.

Le député de Broadview—Greenwood a dit hier, et encore aujourd'hui, que les mesures législatives de ce genre—et il en existe tout un tas—représentaient une perte énorme pour le Canada et les Canadiens. Si on fait le bilan, cela ne peut que nuire à notre croissance et à la réalisation de notre potentiel.

• (1140)

Il n'y a qu'à regarder ce qui s'est passé dans le sud de l'Ontario, notamment dans le Grand Toronto. C'était jadis le moteur, le centre manufacturier, une source de grande prospérité, une source de recettes pour toute une foule de programmes gouvernementaux, pour l'équilibre de la balance des paiements, pour le financement des programmes établis, le RAPC, bref pour toutes sortes de systèmes et de mesures de protection mis en place afin de réduire les disparités régionales de notre pays.

Depuis la mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange, nombre d'industries du Grand Toronto ont dû fermer leur portes. Sur beaucoup d'usines, on peut voir à présent «À louer—Pas de loyer à payer les trois, quatre, cinq premières années», «À louer», «À vendre», «Débarrassez-nous de ces locaux». La plus grosse industrie de Toronto est celle de la démolition. L'obligation fiscale est bien moindre pour un immeuble démoli. La marge brute d'autofinancement est devenue un problème terrible. Les ministériels peuvent dire tant qu'ils voudront que l'Accord de libre-échange n'a rien à voir avec ce qui s'est passé dans l'agglomération urbaine de Toronto et dans d'autres centres industriels et manufacturiers, les faits sont plus convaincants que tous leurs beaux discours.

Les gens qui autrefois comptaient sur ces usines et sur ces entreprises se retrouvent aujourd'hui sans emploi. Devenus chômeurs ou assistés sociaux, ils sont maintenant à la charge de l'État. Nul d'entre eux ne va pouvoir tenir encore longtemps. Il en résulte de fortes pressions sur les programmes de protection sociale dont nous jouissons depuis tant de décennies.

Le gouvernement peut toujours raconter que l'Accord de libre-échange et l'élimination des droits de douanes avec notre partenaire commercial le plus important n'y sont pour rien. Le gouvernement peut toujours souligner que nos échanges commerciaux augmentent même si hier, les uns après les autres, des orateurs de ce côté-ci de la Chambre ont démontré, s'appuyant sur des chiffres publiés par le ministère du Commerce extérieur et par Statistique Canada, qu'il y avait eu une diminution nette de nos échanges commerciaux. Notre solde courant, qui

était excédentaire de 3 milliards de dollars en 1984, a enregistré, en 1992, un déficit de 28 milliards de dollars.

Mme Sparrow: Notre balance commerciale est excédentaire.

M. Volpe: Oui, la balance commerciale est en excédentaire; mais cet excédent est passé de 19,8 milliards de dollars en 1984 à seulement 9 milliards de dollars l'an dernier. Et tout ça à cause de l'Accord de libre-échange.

Des initiatives de ce genre sapent les piliers de notre base manufacturière, en fait, de notre base industrielle tout entière.

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): Monsieur le Président, je suis heureux de participer ce matin au débat sur ce projet de loi. Je ne suis pas le porte-parole de mon parti dans ce domaine, mais malheureusement, le député de Chambly est absent. Il sera des nôtres après la période de questions et, bien sûr, parlera de façon beaucoup plus détaillée que moi de ce projet de loi.

• (1145)

Je voudrais traiter pendant quelques minutes des répercussions de ce projet de loi, une autre mesure législative qui vise surtout à faciliter la mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange et qui anticipe sur l'ALÉNA avec le Mexique. Nous avons déjà pu constater les ravages qu'a faits l'Accord de libre-échange dans nos secteurs industriel et manufacturier.

L'industrie du vêtement et du textile est située en grande partie au Québec. En 1988, l'industrie du vêtement employait 95 000 personnes. En 1992, elle n'en employait plus que 62 000. C'est une baisse d'un tiers des effectifs dans ce secteur. Et cette situation s'est répétée dans toutes les industries du pays.

Alors que nous nous apprêtons à livrer concurrence au Mexique, nous savons que 87 p. 100 de nos échanges commerciaux avec ce pays sont constitués d'importations. Le Canada exporte très peu de biens de consommation durables au Mexique. Ce qui est tout à fait logique, quand on y pense, parce que très peu de Mexicains ont les moyens d'acheter des produits fabriqués au Canada. Ils n'ont pas les revenus nécessaires. En fait, seulement 10 p. 100 des Mexicains, soit environ 8,5 millions, peuvent acheter des produits fabriqués au Canada ou ont un pouvoir d'achat équivalent à celui des Canadiens.

Le but que l'on poursuit essentiellement en présentant ces mesures législatives, c'est de concurrencer les faibles salaires et les normes peu élevées du Mexique. Ce que nous ne pouvons pas faire en permanence.

Cette mesure législative est censée nous aider en réduisant graduellement certains droits de douane. On constate toutefois, en l'examinant, qu'un grand nombre des principes sur lesquels on s'est fondé pour la présenter sont faux. D'après ce que je comprends, le gouvernement a présumé que les droits de douane canadiens sur le textile étaient deux fois plus élevés que dans les autres pays industrialisés, y compris aux États-Unis, notre plus gros partenaire commercial. En fait, ce n'est pas le cas. Par conséquent, l'objet fondamental de ce projet de loi, la réduction unilatérale des droits de douane, est fondé sur une prémisse fausse.

Par ailleurs, c'est curieux que le gouvernement, chaque fois qu'il essaie de négocier une entente dans le cadre d'un accord commercial bilatéral, que ce soit au GATT, à l'occasion de l'Uruguay Round, ou même au moyen de ses timides pourparlers en vue de l'Accord de libre-échange nord-américain, renonce unilatéralement à ses instruments de négociation, à ses pouvoirs. Le gouvernement abandonne avant même qu'on le lui ait demandé. C'est ainsi qu'il a toujours négocié les ententes commerciales avec les États-Unis.

• (1150)

C'est intéressant que le gouvernement ait déclaré, durant l'Uruguay Round, qu'il ferait en sorte que l'industrie du textile et du vêtement jouisse d'une protection globale équivalente à ce qui existe chez nos grands partenaires commerciaux, en particulier aux États-Unis. Il ne l'a pas fait, puisque l'industrie du prêt-à-porter affirme que les règles d'origine de l'ALÉNA l'empêcheront de profiter du libre-échange et que le marché sera inondé de vêtements bon marché importés du Mexique.

L'idée que nous pouvons conclure des accords commerciaux d'égal à égal serait valable si les conditions étaient les mêmes dans les différents pays. Je m'inquiète non seulement des bas salaires du Mexique, mais aussi des conditions de travail qu'on y trouve. Actuellement, 85 p. 100 des sociétés américaines établies au Mexique ne respectent même pas la loi mexicaine sur les normes environnementales. Les normes de travail ne sont pas appliquées sur la question de l'âge. On trouve, au Mexique, de nombreux exemples d'enfants qui ne sont pas légalement en âge de travailler et qui sont exploités.

Le gouvernement appuie la diminution des salaires et des conditions de travail pour les travailleurs ordinaires. Au cours des dernières années, les salaires des Mexicains ont diminué de 60 p. 100. On connaît des cas où des débardeurs ayant obtenu des salaires convenables au moyen de négociations collectives libres ont vu leurs

salaires réduits par décret du gouvernement à un septième de ce qu'ils avaient obtenu.

Le fait que nous continuions de tourner toute notre politique commerciale vers le Mexique est particulièrement exaspérant pour nous, en Colombie-Britannique, car 50 p. 100 de nos échanges commerciaux à l'heure actuelle se font avec l'Asie et il y a davantage de débouchés pour le Canada dans cette région du monde qu'au Mexique ou aux États-Unis.

Je vais vous donner un exemple très concret. Il y a un an, j'ai eu l'occasion de me rendre en Inde. Nous étions dans une région qui n'était pas fréquentée par les touristes au Pendjab. Je me suis promené sur les marchés et j'ai commencé à me rendre compte qu'il y avait là de grandes quantités de biens de consommation plutôt chers. On y trouvait des appareils électriques de bonne qualité, de superbes tissus, de très beaux vêtements, et toutes sortes d'autres biens de consommation courants. J'ai essayé de comprendre qui les achetait, car je croyais que l'Inde était un pays arriéré et très pauvre.

Lorsque j'ai posé la question, on m'a répondu qu'en Inde, il y avait 50 millions de gens très riches. Ils appartiennent aux vieilles familles, dans bien des cas, de l'aristocratie terrienne. Il y a également des propriétaires d'usines qui sont extrêmement riches.

• (1155)

Il y a ensuite 250 millions de personnes appartenant à la classe moyenne en Inde. Ce sont les professionnels, les agriculteurs plus nantis, surtout dans le Pendjab et les régions les plus productives de l'Inde, qui ont un pouvoir d'achat comparable à celui des Canadiens.

Il est vrai qu'il y a en Inde 300 millions de pauvres qui ne possèdent pas grand-chose. Il y a au-dessous d'eux 300 autres millions de personnes qui n'ont absolument rien. La différence entre ces derniers et les pauvres réside parfois dans le simple fait de posséder une couverture. En réalité, en Inde, il y a plus de 300 millions de personnes qui ont un pouvoir d'achat comparable ou même supérieur à celui des Canadiens.

Lorsqu'on se penche sur l'évolution du monde dans le domaine commercial à l'heure actuelle, on s'aperçoit que l'Union soviétique telle que nous la connaissions a disparue. Or, c'est avec ce pays que l'Inde commerçait surtout, en grande partie sous forme de troc. L'Union soviétique n'existe plus et l'Inde doit donc se tourner vers le marché mondial pour acheter des produits.

À l'instar de beaucoup de gens en Colombie-Britannique, je ne peux comprendre que le gouvernement ne consacre pas autant de temps et d'énergie à l'ouverture de débouchés sur ce type de marché sur lequel nous pourrions non seulement écouler les produits que nous fabriquons, mais vendre également nos compétences dans d'autres secteurs, comme l'aide technique, l'enseignement et la formation, le génie et l'agriculture.

Le gouvernement semble vouloir à tout prix se plier aux voeux des Américains. Il semble vouloir absolument que nous demeurions presqu'un appendice des États-Unis, au lieu d'adopter une politique indépendante et de commercer comme bon nous semble. C'est peut-être parce que nous avons laissé une partie importante de notre industrie passer sous le contrôle des Américains ou de sociétés étrangères, de sorte que notre industrie n'est plus libre de prendre position dans l'intérêt des Canadiens.

Nous commençons à en payer chèrement le prix. Les sociétés établies ailleurs effectuent leurs travaux de recherche et de développement dans leur propre pays, et elles font de même en ce qui a trait au financement et aux services pour leurs filiales canadiennes. À mesure que s'implante la technologie des communications, ces sociétés ont de plus en plus tendance à effectuer leur travail avec les ordinateurs et les systèmes d'information de haute technologie dans leur pays d'origine. Le Canada est perçu de plus en plus comme un fournisseur de matières premières de bonne qualité.

Si vous ne me croyez pas, lisez donc attentivement la décision qui a été rendue cette semaine au sujet des tarifs applicables au bois d'oeuvre. À première vue, le Canada a remporté une victoire, mais il pourrait bien s'agir d'un de ces cas où nous avons remporté une bataille, mais perdu la guerre.

On a effectivement jugé que les tarifs étaient injustifiés et qu'ils devaient être réexaminés. Ils seront peut-être réexaminés, mais nous n'avons aucune garantie qu'ils seront réduits parce qu'ils sont injustifiés. Les cas abondent où les Américains ont souvent fait fi de leurs traités internationaux sur le commerce et les tarifs lorsqu'ils ne faisaient pas leur affaire. Rien ne les empêche d'abolir le tarif actuel et de le remplacer par un autre 24 heures plus tard. Cette décision a été axée sur le fait

qu'ils voyaient notamment dans le refus du Canada d'exporter des billes non traitées, une forme de subvention.

• (1200)

Lorsque le député d'Esquimalt et notre propre député de Prince George se sont rendus à Washington il y a environ un an pour rencontrer les sénateurs américains, les membres du Congrès et certains fonctionnaires afin de discuter des tarifs applicables au bois d'oeuvre, ils ont été surpris de la franchise des gens de Washington. Ces derniers ont dit très clairement: «Vous pourriez voir disparaître les tarifs sur le bois d'oeuvre demain matin, à condition que vous permettiez à la Colombie-Britannique d'exporter des billes de bois non traitées.»

Nous savons tous qu'en exportant des billes, qu'elles soient non traitées ou équarries, on exporte aussi des emplois. Grâce à l'accord de libre-échange nord-américain, les États-Unis sont en train de réaliser leur concept idéal du commerce, c'est-à-dire les matières premières canadiennes, la main-d'oeuvre à bon marché du Mexique et l'absence de normes dans le domaine de l'environnement et de la main-d'oeuvre au Mexique. Les sociétés américaines n'ont qu'à réunir le tout, et à y ajouter le capital et le contrôle américains pour le seul avantage de leurs multinationales.

Les chefs syndicaux, les chefs religieux et les leaders communautaires du Mexique ne voient dans cet accord commercial qu'un moyen d'exploiter les Mexicains. Les Canadiens savent qu'il vise à nuire à notre secteur manufacturier, ce qu'il a déjà réussi à faire.

Mme Sparrow: Voyons donc.

M. Karpoff: La députée s'énerve. Depuis que l'Accord de libre-échange est entré en vigueur, 23 p. 100 des emplois du secteur manufacturier ont disparu au Canada. La députée sait-elle durant la Crise de 1929, on n'avait perdu que 29 p. 100 de nos emplois dans le secteur manufacturier?

On nous dit que c'est à cause de la récession. Eh bien, durant la même période, les États-Unis ont perdu 6 p. 100 des emplois dans ce secteur et nous en avons perdu 23 p. 100. Qui a fait la meilleure affaire? Même les conservateurs devraient commencer à comprendre que si vous perdez 23 p. 100 des emplois dans le secteur manufacturier, quasiment autant que durant la grande crise, cela signifie que vous n'avez pas réalisé une bonne affaire.

Je regrette, monsieur le Président, vous me faites signe que mon temps est écoulé. Je répète que ce projet de loi tente d'accélérer les réductions de tarifs requises en vertu de l'ALÉNA et il est inopportun à ce moment-ci. Il ne convient pas du tout de continuer à accélérer ainsi l'abaissement des tarifs de cette façon.

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, je voudrais commencer mes observations d'aujourd'hui en lisant les paroles d'une chanson de Bruce Springsteen, «My Home Town». En voici deux couplets:

> J'avais huit ans et je courais à l'arrêt du bus une pièce
>
> de dix cents dans la main pour acheter le journal de mon vieux.
>
> Je m'assoyais sur ses genoux dans la bonne vieille Buick quand on se baladait en ville.
>
> Il me passait la main dans les cheveux en me disant: «Regarde bien fiston, c'est ton patelin.»
>
> Dans la rue Principale, les fenêtres sont placardées et les magasins, fermés;
>
> il semble que plus personne ne veut venir chez nous.
>
> L'usine de textile de l'autre côté de la voie ferrée
>
> va fermer. Ces emplois, les gars, ils ne reviendront plus dans mon patelin.
>
> Hier soir, Kate et moi on a parlé
>
> de déguerpir,
>
> de faire notre baluchon et de partir pour le sud peut-être. J'ai 35 piges.
>
> On a un môme à nous maintenant.
>
> Hier soir, je l'ai assis sur moi derrière le volant
>
> et je lui ai dit: «Regarde bien, fiston, c'est ton patelin.»

• (1205)

La semaine dernière, à Toronto, nous avons perdu pour la toute première fois une usine d'assemblage au grand complet, l'usine de fourgonnettes de Scarborough. Trois mille cinq cents travailleurs qualifiés ont quitté l'usine pour de bon jeudi dernier. Le samedi précédent, ils ont organisé une manifestation—que j'ai qualifiée de funérailles—pour rappeler aux gens ce qui était en train de se passer.

Je dois avouer que c'est en voyant tous ces gens, ces hommes, ces femmes, ces enfants, en passant la journée à les écouter nous faire part de leurs sentiments que j'ai vraiment compris à quel point c'était une tragédie quand une usine au complet fermait ses portes, car elle entraîne dans son sillage la perte d'un grand nombre d'emplois non seulement à l'usine, mais aussi chez ses fournisseurs. Dans le cas présent, il s'agit de 8 000 à 10 000 personnes qu'on ne voit pas. On ne les connaît pas, mais ils existent bel et bien et ils vont aller grossir les rangs des chômeurs, puis des assistés sociaux.

Compte tenu de ce qui se passe dans notre collectivité, et j'entends par là tout notre pays, qui ne déborde pas de confiance et se sent inpuissant, je me demande comment le gouvernement peut proposer encore un autre projet de loi qui, inévitablement, entraînera des fermetures d'usines en cascade.

Au Québec, les fabricants de textiles et ceux qui font le commerce des textiles doivent considérer avec beaucoup de perplexité ce projet de loi qui est proposé à la Chambre. Lorsque l'économie est aussi maussade et que le niveau de confiance est aussi bas, je me demande pourquoi le gouvernement ne se dit pas: «Marquons un temps d'arrêt. Reprenons tout au point de départ.» Ce serait une réaction raisonnable.

Le gouvernement a prolongé son mandat de un an. Les élections auraient dû avoir lieu il y a un an, mais il a décidé de se maintenir un an de plus au pouvoir. Fort bien. Nous savons et tout le monde sait que la Constitution lui en donne le droit. Mais pourquoi ne pas profiter de cette année de plus pour revoir les plans et corriger les imperfections évidentes de notre Accord de libre-échange?

Il n'y a absolument personne en face qui puisse dire que nous ne devons pas modifier cet accord. Je les mets au défi. Oseraient-ils affirmer que tous les éléments de cet accord marchent bien? Ils ne peuvent l'affirmer parce que l'accord fonctionne mal.

• (1210)

Que faut-il faire, alors? Voici ce que je dis au gouvernement, par votre entremise, monsieur le Président: il me semble que le choix s'impose de lui-même entre dépenser 200 millions de dollars de l'argent des contribuables pour moderniser l'usine de Scarborough et maintenir la production et débourser, au cours de la première année seulement, 700 millions de dollars en prestations d'assurance-chômage et d'aide sociale. J'opterais pour la modernisation. C'est ce que nous avons fait en 1981, lorsque s'est présenté un problème semblable au milieu d'une grave récession. Nous pouvions choisir. Au nom des contribuables canadiens, nous avons dépensé près de 800 millions de dollars pour la superusine de Brampton, qui a fait l'envie du monde entier. C'est de là que la société Chrysler effectue toutes ses activités de fabrication et d'exportation. L'usine géante de Brampton soulève l'envie partout dans le monde. Sa construction a fait suite à une décision du gouvernement canadien de l'époque et elle a été réalisée grâce à l'argent des contribuables, mais c'est ainsi que nous avons pu préserver des emplois, notamment dans le secteur de la fabrication des pièces d'automobile.

Qu'est-ce que tout cela a à voir avec le projet de loi dont la Chambre des communes est saisie aujourd'hui? C'est qu'il vise à réduire davantage le tarif sur le textile. Je ne comprends pas ce qui pousse le gouvernement à proposer une telle mesure, étant donné que nous sommes actuellement confrontés à la concurrence du marché mexicain et que nous n'avons aucune direction à suivre en ce qui concerne les normes en matière d'environnement et de main-d'oeuvre.

Il n'y a pas que le Parti libéral qui le dit. Le gouvernement se targue d'entretenir une relation étroite avec le gouvernement américain. Eh bien, même les États-Unis disent actuellement: «Holà, pas si vite avec l'ALÉNA. Suspendons tout cela le temps d'examiner les normes en matière de main-d'oeuvre et d'environnement. Il n'est pas question que le Congrès approuve l'ALÉNA tant que nous n'aurons pas la situation bien en main et tant que nous ne saurons pas ce que cet accord signifie pour les emplois dans le secteur de la fabrication qui sont directement ou indirectement liés aux États-Unis.» Je n'arrive pas à comprendre pourquoi le gouvernement ne saisit pas ce qui se passe.

Au nom de mon parti, je dois dire que ce projet de loi m'inquiète beaucoup. Il m'inquiète parce qu'il illustre clairement la situation qui se présente partout au Canada. Il constitue une preuve d'insouciance et d'indifférence.

Aujourd'hui, au Canada, nous devons faire naître l'espoir et la confiance. Le gouvernement peut prendre des mesures pour y parvenir rapidement. Plus précisément, il peut engendrer l'espoir et la confiance dans le secteur de la petite entreprise. J'ai énormément de respect pour le ministre des Finances et je l'ai cru lorsqu'il a dit, à la mi-décembre dans son exposé économique, qu'il allait s'occuper du financement des petites entreprises par le biais des modifications apportées à la Loi sur les prêts aux petites entreprises.

Le projet de loi n'a pu être déposé en janvier parce que la Chambre ne siégeait pas, ce qui est compréhensible. Toutefois, lorsque nous sommes revenus en février, le projet de loi a franchi l'étape de l'étude en comité et de l'examen par la Chambre en sept ou huit jours seulement. Pourtant, l'une des conditions que nous avions posées à notre appui à l'égard de cette mesure était que le gouvernement fasse en sorte que les banques et les institutions financières collaborent pleinement à la mise en oeuvre de la Loi sur les prêts aux petites entreprises.

• (1215)

Monsieur le Président, vous étiez présent durant ces débats à la Chambre, et vous avez entendu de nombreux députés d'en face convenir avec nous que cette mesure législative n'allait donner des résultats que si les banques collaboraient. Je sais que la Banque de la Nouvelle-Écosse a fait paraître une petite annonce dans les journaux au pays pour dire qu'elle jouait un rôle concret relativement à la Loi sur les prêts aux petites entreprises. Toutefois, de nombreux membres de notre caucus se font dire jour après jour par des propriétaires de petites entreprises que cette mesure ne fonctionne pas. Les banques ne collaborent pas à l'application de la Loi sur les prêts aux petites entreprises.

Pour ceux qui ne le sauraient pas, cette loi est en vigueur depuis de nombreuses années, mais le ministre des Finances l'a récemment modifiée afin de l'adapter à la réalité actuelle. Si vous exploitez une entreprise ayant un chiffre d'affaires maximal de 5 millions de dollars et que vous voulez moderniser vos installations, ou si vous voulez vous lancer en affaires, le gouvernement du Canada garantira 90 p. 100 de votre emprunt, jusqu'à concurrence de 250 000 $. Le taux d'intérêt maximum est 1,75 p. 100 de plus que le taux préférentiel.

Le ministre des Finances s'est intéressé à cette question parce qu'il sait que le secteur des petites entreprises est celui où seront créés les nouveaux emplois. Ce sont les petites entreprises, au nombre de 1,3 million au Canada, qui sont porteuses d'espoirs et qui créent des débouchés, alors que des compagnies comme General Motors et des usines de textiles ferment leurs portes dans la partie sud de Toronto et dans différentes régions du Québec.

On ne peut pas présenter un tel projet de loi, qui fait disparaître toutes les garanties telles que nous les concevons, avant d'avoir le reste de l'équation économique. L'un des éléments de cette équation qui est absolument nécessaire et qui doit nager dans la confiance est la petite entreprise, mais encore faut-il qu'elle puisse mettre la main sur des capitaux. Qui sont les grands perdants? Comme je me tue à le répéter au gouvernement—je le lui ai fait observer à une douzaine de reprises au moins depuis deux mois, mais il refuse toujours de coopérer—il n'y a pas que le pays et sa population qui y perdent, mais les banques et les institutions financières canadiennes aussi.

Les banques y perdent parce que les présidents de banque se sont tous vantés, il y a trois mois, dans leur rapport annuel, de devoir faire leur part pour contribuer à la relance. Ils voulaient prouver leur attachement au nouveau climat, au nouveau modèle économique et au nouvel esprit d'entreprise qui s'installent. Nous savons qu'il faut absolument que ce nouvel entreprenariat fonctionne, si nous voulons pouvoir faire face aux pertes d'emplois qu'occasionnent inévitablement des mesures telles que le projet de loi C-22, qui réduit en fait les tarifs à un point tel que des secteurs entiers de notre économie seront condamnés, rayés de la carte.

Comme mon collègue d'Eglinton—Lawrence le signalait tout à l'heure, on voit des placards «À vendre» ou «À louer», pas à la douzaine, mais bien par centaines. On voit même «Location gratuite durant trois ans». Oh, la la! Et cela fait boule de neige. Je pense que, de nos jours, les gens qui ont un emploi sont généralement aussi nerveux, sinon plus, que ceux qui n'en ont pas chaque fois qu'ils aperçoivent une nouvelle affiche «À vendre», «À louer» ou «Location gratuite pour cinq ans» en se rendant au travail le matin. Cela n'encourage guère les rares consommateurs qui restent à sortir manger au restaurant ou à acheter une automobile neuve, activités qui sont pourtant nécessaires au bon fonctionnement de notre collectivité.

Le gouvernement a fait une grosse erreur en se désintéressant comme il l'a fait de toute la question de l'adaptation. Il s'est lancé dans un accord de libre-échange plein de défauts sans aucun programme d'adaptation. J'inclurais même dans la notion d'adaptation des mesures visant spécifiquement les petites entreprises canadiennes. Mais que les conservateurs aient parlé de programmes d'adaptation sans rien faire démontre bien leur insensibilité, leur isolement, leur manque d'intérêt et leur manque de compassion.

• (1220)

Le Parti libéral n'est pas parfait, mais je peux dire une chose avec certitude: après les prochaines élections, notre plus grande responsabilité sera l'emploi. Pensons aux employés de l'usine de fourgonnettes General Motors de Scarborough qui ont perdu leur emploi la semaine dernière même si leur usine était très rentable. Le ministre du Commerce extérieur, aime bien parler de la compétitivité sur la scène mondiale et de la nécessité d'être toujours plus productif et plus dynamique pour nous tailler une place. Pourtant, l'usine de Scarborough avait remporté des prix pour le respect de normes environnementales et pour sa productivité, elle était rentable à l'intérieur des activités de General Motors, mais cela n'a pas empêché sa fermeture.

Les travailleurs qui ont perdu leur emploi ne disparaîtront pas comme la machinerie qui a été chargée sur des camions et transportée à Flint, au Michigan. Ces travailleurs sont nos électeurs et il y a des gens comme eux partout au Canada et après les prochaines élections, en

dépit de toutes nos imperfections, ce sera notre responsabilité de leur trouver des emplois.

Je pense que si le gouvernement était vraiment responsable, il retirerait le projet de loi, recommencerait tout à zéro et étudierait avec nous toutes les ramifications de la mesure à la lumière de l'ALÉNA. N'oublions pas qu'en un an, le nombre d'employés de General Motors au Mexique est passé de 6 000 à 60 000. Il doit y avoir une raison à cela. Si vous réduisez le tarif sur le textile, il faut s'attendre à ce que la même chose se produise dans ce secteur. Ce sera le prochain secteur à prendre de l'expansion au Mexique et qui en fera les frais? La population du Canada.

M. Gilbert Parent (Welland—St. Catharines—Thorold): Monsieur le Président, mon éminent collègue a exposé le problème de façon très claire. Je crois que, comme moi, tous mes collègues de ce côté-ci de la Chambre sont autant contre l'ALÉNA qu'ils étaient contre l'ALÉ. Comme mon collègue l'a mentionné récemment, en un an, le nombre d'emplois chez General Motors au Mexique est passé de 6 000 à 60 000. Je représente une circonscription qui a perdu 8 000 emplois chez General Motors, et les gens qui occupaient ces emplois n'étaient pas les derniers venus, mais bien des machinistes, des électriciens et d'autres travailleurs hautement qualifiés. Et quand nous disons que ce n'est pas si dramatique parce qu'ils arriveront à trouver d'autres emplois ailleurs, eh bien ces autres emplois sont tous partis vers le sud.

Il y a une autre chose que je voudrais signaler et que mon collègue sait probablement déjà: aujourd'hui, au moment même où je parle à la Chambre des communes, General Motors emploie plus de travailleurs au Mexique qu'au Canada. À quoi ce grand revirement est-il dû et quelles en ont été les conséquences globales? Nous, qui sommes près de la frontière américaine, avons ressenti tout l'impact de cet Accord de libre-échange qui devait nous donner accès au marché américain, ce qui n'a pas été le cas. On nous dit maintenant que cet Accord de libre-échange nord-américain, l'ALÉNA, nous donnera quoi? Encore la même chose?

L'autre soir, l'ancien ministre des Finances a dit qu'il appuyait un candidat à la direction qui poursuivrait les politiques du gouvernement actuel, politiques qui ont poussé le Canada à la faillite ces dernières années.

• (1225)

Mon collègue a parlé des petites entreprises et a parlé du fait que les banques—il n'a pas employé ce mot, mais je vais le faire—sont virtuellement en train de violer les petites entreprises canadiennes. Elles insistent toujours pour que les petites entreprises prouvent qu'elles sont dans une situation financière très solide avant de leur consentir des prêts et, lorsqu'elles acceptent de leur consentir des prêts, c'est à des taux usuraires.

La question que je veux poser à mon collègue est simple et directe. Que pourrions-nous faire pour voir à ce que nos petites entreprises aient des chances de réussir dans notre cher Canada?

M. Mills: Monsieur le Président, nous pourrions prendre deux ou trois mesures à cette fin. Il y a environ six mois, la Chambre a adopté un projet de loi intitulé la Loi sur les banques. Les Libéraux ont proposé un amendement que le gouvernement a approuvé, mais que très peu de Canadiens connaissent.

L'amendement est le suivant. Si une petite entreprise s'estime lésée par son établissement financier, elle a le droit de communiquer avec le surintendant des institutions financières pour lui exposer son cas et les motifs qui la portent à croire qu'elle a été traitée de façon injuste.

Si le surintendant des institutions financières, tenu par les lois de notre pays et de notre Parlement à faire enquête, conclut qu'une petite entreprise ou un contribuable n'a pas été traité de façon équitable, il doit, aux termes de la loi, dénoncer la banque fautive dans son rapport financier annuel.

Tant que les banques auront l'impression de pouvoir intimider les petits entrepreneurs et leurs clients, elles continueront d'imposer leur volonté. Nous devons faire en sorte que les Canadiens soient persuadés que nous respectons effectivement la stabilité des établissements financiers du Canada, mais que nous croyons également qu'elles font partie de notre collectivité. À ce titre, elles doivent collaborer et respecter les lois adoptées par le Parlement.

Parmi ces mesures législatives, mentionnons la Loi sur les prêts aux petites entreprises que tous les partis ont approuvée au cours des 90 derniers jours. Il est assez clair que les banques ne s'en occupent pas encore. Si la banque refuse de collaborer dans ce domaine, il faut communiquer avec le surintendant des institutions financières.

M. Joseph Volpe (Eglinton—Lawrence): Monsieur le Président, comme d'habitude, les observations de mon collègue, le député de Broadview—Greenwood, sont des plus stimulantes. Il soulève des questions qui sont absolument cruciales pour la prospérité de notre pays. Il signale la perte de 3 500 autres emplois spécialisés, des emplois rémunérateurs pour le Trésor fédéral puisqu'ils génèrent les recettes fiscales dont nous avons tellement besoin pour financer nos chers programmes sociaux.

Je me demande et je demande au député comment il se fait que, lorsque nous examinons ici un projet de loi comme le C-122, nous ne prévoyons pas les garanties nécessaires à toute politique industrielle. Car, ce que nous faisons avec des projets de loi comme celui-là, c'est bien établir une politique industrielle, même si le gouvernement prétend le contraire.

L'Accord de libre-échange et l'ALÉNA, entre autres mesures, sont autant d'expressions de notre politique industrielle qui, dans le cas de l'usine en question, était considérée comme l'une des plus efficaces en Amérique du Nord et certes comme la plus efficace au Canada. Cette usine était la plus productive et la plus rentable de toutes. Tous les superlatifs possibles en milieu économique et financier s'appliquent à elle.

• (1230)

Quelqu'un a pris une décision à l'étranger, hors de la portée de notre régime politique, quelqu'un qui n'éprouve pas les sentiments patriotiques qui attachent les particuliers et les sociétés canadiennes à leur pays et qui font d'eux des citoyens responsables. Quelqu'un qui n'est pas visé par ces paramètres a proposé et obtenu qu'on supprime 3 500 emplois.

Voici donc que 3 500 familles n'auront plus de revenu, que pour près de 50 millions de dollars de recettes fiscales seront perdus et que les contribuables devront contribuer une somme équivalente chaque année, ou du moins au cours de la prochaine année, en prestations sociales. Mon collègue me dira-t-il que nous devrions encourager le gouvernement d'en face à faire compte tenu d'une politique industrielle aussi insuffisante?

M. Mills: Monsieur le Président, je remercie mon collègue, le député d'Eglinton—Lawrence, de poser la question.

J'ai vraiment beaucoup aimé mes cinq dernières années au Parlement. C'est pour moi une expérience extraordinaire de siéger ici et je remercie mes électeurs de m'avoir honoré de leur confiance. Mais je dois dire qu'il y a une chose qui me dérange beaucoup en tant que député et c'est que le système des lobbies, au Canada, n'est soumis à aucun contrôle. Pour le bénéfice des téléspectateurs, je dirai qu'un lobbyiste est quelqu'un qui est habituellement payé fort cher pour essayer d'influencer les bureaucrates, les députés, les ministres, pour essayer de les amener à épouser sa cause. Les lobbyistes qui réussissent le mieux sont habituellement ceux qui reçoivent le plus d'argent, qui ont le plus facilement accès au gouvernement et, partant, qui ont le plus d'influence sur celui-ci.

Reconnaissons-le, les gens qui ont le plus d'argent sont les grandes sociétés, qui sont de plus en plus des multinationales. Ces sociétés se trouvent fondamentalement à court-circuiter les représentants élus du peuple.

Je dois dire qu'il y a des députés conservateurs qui partagent mon opinion au sujet des lobbyistes au Canada. Il faut revoir la Loi sur les lobbyistes et veiller à ce que le système soit responsable et transparent, de telle sorte que nous sachions ce qui se passe.

Ce n'est que lorsque cette partie de l'économie sera organisée, je crois, que nous pourrons nous attaquer aux raisons qui motivent vraiment des décisions comme celle de fermer l'usine de fourgonnettes de Scarborough.

M. Tom Wappel (Scarborough-Ouest): Monsieur le Président, que faisons-nous ici ce matin? Mes électeurs pourraient se poser la question, et je veux leur expliquer ce qui se passe exactement à la Chambre à l'occasion et ce qu'on nous demande de faire, à nous qui sommes leurs représentants.

Nous discutons aujourd'hui du projet de loi C-122, Loi modifiant le Tarif des douanes (réduction du tarif sur le textile). Si ce n'est pas là un titre de projet de loi qui vous aiguise l'appétit et vous incite à en savoir davantage, nul titre n'y réussira. Tous les gens de Scarborough-Ouest doivent être impatients de découvrir ce qui peut bien se cacher sous ce titre.

Je dis cela de façon sarcastique, parce que je veux faire remarquer à mes électeurs et aux téléspectateurs que ce projet de loi comporte 327 pages et qu'il s'agit simplement de modifier le tarif des douanes. De ces 327 pages, seulement les huit premières portent sur des modifications précises à certains articles. Des huit premières pages, cinq sont uniquement constituées d'une série de numéros qui ont l'air tout droit sortis d'un ordinateur d'un jeu pour enfants.

À quoi est-ce que je veux en venir? Je veux en venir au fait que le projet de loi a été présenté en première lecture le 19 avril 1993, soit il y a moins d'un mois. Nous en sommes saisis aujourd'hui, en mai, à l'étape de la deuxième lecture où il s'agit d'approuver le principe dont s'inspire le projet de loi. Pourquoi? On pourrait en effet se demander pourquoi. Comment faisons-nous, en tant que partis politiques, en tant que porte-parole de nos partis respectifs en la matière à la Chambre, pour décider si nous approuvons ou non le principe dont s'inspire un projet de loi comme celui-ci? Voilà ce dont je veux parler cet après-midi, c'est-à-dire comment nous en arrivons à ces décisions.

• (1235)

Nous entendons souvent les critiques du système parlementaire dire que nous devrions refléter l'opinion de nos électeurs. Je ne suis pas en désaccord avec cela, mais sommes-nous de simples machines à voter au nom des partis, comme certains le prétendent, ou de simples

machines à voter au nom de la majorité des électeurs, comme d'autres aimeraient que nous le soyons?

Si notre rôle se limite à répéter ce que la majorité veut nous entendre dire sans jamais réfléchir personnellement aux questions dont nous sommes saisis, je dois alors demander aux Canadiens ce que nous devrions faire du projet de loi C-122. Je leur demande de nous dire quoi faire des 327 pages de modifications, dont 99 p. 100 sont des chiffres et concernent d'anciens tarifs. D'après les Canadiens, que devons-nous faire? Faut-il tenir un référendum pour savoir quel sort ils veulent que nous réservions au projet de loi C-122? Comment les Canadiens peuvent-ils décider si nous devrions appuyer le principe du projet de loi C-122 ou le rejeter?

Je crois que vous avez compris où je veux en venir. Ce que je veux dire, c'est que les électeurs de Scarborough-Ouest et tous les Canadiens élisent des députés fédéraux non seulement pour qu'ils expriment, en tout temps, la volonté de la majorité, mais aussi pour qu'ils étudient des mesures législatives comme le projet de loi C-122 et tous les autres. Ils nous confèrent la responsabilité de participer aux travaux de comités, d'étudier chacune des 327 pages de ce projet de loi, d'examiner le tarif des douanes actuel sur lequel s'appuie la loi et de décider, après mûre réflexion, si la Chambre devrait approuver le principe de ce projet de loi. C'est pour cela que nous sommes élus, du moins, c'est ce que je pense.

Si l'on suppose que c'est bien là notre rôle, comment puis-je, à titre de député de Scarborough-Ouest, aborder l'étude du projet de loi C-122 afin de déterminer si nous devrions ou non en approuver le principe? Évidemment, il faut d'abord savoir ce dont il est question. Nous savons que le projet de loi concerne le tarif des douanes.

Bien des gens savent que, en ce bas monde, il est impossible d'être un spécialiste de toutes les questions. En fait, il n'y a, dans le monde entier, que très peu de gens qui soient spécialistes de quoi que ce soit. Où allons-nous? Que faisons-nous? Je dois avouer que les modifications au tarif des douanes ne sont pas un sujet qui me passionne particulièrement.

Dans tous les partis, certaines personnes sont responsables de différents aspects de la législation. Ce sont elles qui nous conseillent et qui nous disent quels points nous devrions examiner. Le projet de loi à l'étude a rapport au revenu, et c'est mon collègue, le député d'Eglinton—Lawrence, qui est le porte-parole de l'opposition officielle pour ces questions. Le Parti libéral lui a demandé d'examiner cette mesure législative et de formuler certaines recommandations sur la ligne de conduite que nous devrions adopter. C'est ce qu'il a fait, et il s'est très bien acquitté de son travail. Nous sommes toutefois des personnes indépendantes. Nous pouvons examiner un projet de loi comme celui-ci et tirer nos propres conclusions. Notre porte-parole nous a permis de le faire en nous fournissant des renseignements de base à ce sujet.

Je veux parler de cela pour que les électeurs de Scarborough-Ouest et ceux qui suivent nos travaux sachent comment nous analysons un projet de loi comme celui-ci et pour qu'ils puissent tirer leurs propres conclusions.

Quelle est l'origine du projet de loi C-122? À un certain moment, le ministre des Finances a décidé qu'il dirigerait le Tribunal canadien du commerce extérieur. Tout organisme a son sigle. Dans le cas du Tribunal canadien du commerce extérieur, c'est TCCE. Celui-ci avait reçu pour instruction de fournir au gouvernement des conseils sur la façon de réduire les tarifs sur les textiles à des niveaux comparables à ceux des principaux partenaires commerciaux du Canada dans le monde industrialisé. Laissons de côté pour le moment les motifs qui ont poussé le gouvernement à agir ainsi.

• (1240)

Qu'est-ce que le TCCE a constaté? Que le tarif moyen de la nation la plus favorisée était de 15,7 p. 100 au Canada et de 10,5 p. 100 aux États-Unis. Et alors? dira-t-on. Qu'est-ce que cela veut dire? Replaçons la question dans le contexte.

Il y a, bien sûr, des gens qui ont quelque intérêt dans l'industrie du textile et qui la connaissent passablement. Comme c'est leur gagne-pain, on pouvait s'attendre à ce qu'à l'issue de leurs enquêtes, ils formulent quelques recommandations pertinentes, ce qu'ils ont fait.

Ils ont recommandé que l'on réduise les tarifs canadiens sur le textile d'environ 26 p. 100 en moyenne en adoptant une structure tarifaire plus simple, soit des droits de douane maximums de 5 p. 100 pour les fibres, de 10 p. 100 pour les fils et de 16 p. 100 pour les tissus. Je dois avouer que je ne connais pas grand-chose aux fibres, aux fils et aux tissus. Je m'en remets à l'avis du TCCE.

Ils ont recommandé ensuite que le tarif moyen sur les textiles spéciaux soit réduit de 33 p. 100 et que soit introduit un taux annuel fort complexe, applicable à certains tissus de laine et fixé à 11,8 p. 100. Et alors? Qu'adviendrait-il? Si ces propositions étaient retenues, les tarifs moyens sur les textiles en vigueur au Canada resteraient supérieurs à ceux pratiqués aux États-Unis et

de beaucoup supérieurs à ceux établis au Japon et dans la Communauté économique européenne.

Même si cela n'a pas donné grand-chose, ils ont formulé une troisième recommandation. C'est peut-être pour cette raison que les résultats se sont fait attendre. Le TCCE avait convenu avec l'Institut canadien des textiles, un autre groupe qui s'intéresse à cette question, que les réductions du tarif que le TCCE avait recommandées ne devraient être mises en oeuvre qu'à la fin des négociations actuelles du GATT.

Qu'est-ce que le GATT? Voilà un autre acronyme. Il signifie Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Il s'agit d'un vaste organisme international qui discute de tarifs douaniers et de commerce. Quoi qu'il en soit, le TCCE avait recommandé qu'on attende la fin des négociations du GATT avant de réduire le tarif. Pourquoi? Pour utiliser pleinement les réductions proposées comme moyen de négociation.

Est-ce que nous attendons? Non. Nous parlons du projet de loi C-122 aujourd'hui, en mai 1993, un mois avant un congrès à la direction du Parti conservateur qui permettra de choisir un nouveau premier ministre et certainement pas plus de deux ou trois mois avant les prochaines élections générales. Y a-t-il le feu? Pourquoi est-on si pressé? Pourquoi devons-nous examiner ce projet de loi aujourd'hui? Pourquoi la Chambre n'étudie-t-elle pas autre chose aujourd'hui? Espérons que nous pourrons le savoir en jetant un coup d'oeil sur le projet de loi.

Que fait le projet de loi? J'en ai comprimé les 327 pages en quelques pages pour qu'il soit plus facile à traiter. Ce serait trop demander que d'absorber tout cela en une séance.

Tout d'abord, il fait graduellement entrer en vigueur les réductions du tarif au taux de 1,5 point de pourcentage par année, au lieu du taux de 1 point qu'avait recommandé le TCCE. Pourquoi et quand? On n'explique pas pourquoi le taux est de 0,5 p. 100 de plus. Le projet de loi entre en vigueur le 1er janvier 1993, et non pas le 1er janvier 1994. Il s'agit donc d'une mesure rétroactive, ce qui constitue la plupart du temps un anathème à la Chambre, à moins qu'on ne parle par exemple du projet de loi C-91, qui porte sur les brevets concernant les médicaments, auquel cas il est parfaitement acceptable de l'appliquer rétroactivement. Ce projet de loi-ci est rétroactif au 1er janvier 1993.

Ensuite, le projet de loi traite des textiles spéciaux et de certains tissus de laine légère de la même manière que d'autres fibres, fils et tissus. De quelle manière peut-il s'agir? Les tarifs douaniers seraient ramenés à des taux maximums respectifs de 5 p. 100, 10 p. 100 et 16 p. 100.

• (1245)

Enfin, la mesure maintiendrait les marges préférentielles accordées à l'Australie et à la Nouvelle-Zélande sur six numéros tarifaires pour lesquels le commerce est important.

Que dois-je faire? Comment puis-je décider, au nom de mes électeurs de Scarborough-Ouest, si ce que je viens de dire est excellent, si la Chambre doit approuver le principe de ce projet de loi, si je dois voter en faveur de ce principe? Comment le replacer dans un contexte logique?

Regardons les articles du projet de loi. Laissons tomber ces listes interminables de numéros et prenons l'article 4 qui est très intéressant. Il dit: «En cas de sanction du projet de loi C-115, déposé au cours de la troisième session de la trente-quatrième législature et intitulé *Loi de mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange nord-américain*, l'annexe I du *Tarif des douanes*, édictée par cette loi, est modifiée par: . . .»

Tout un article traite de diverses modifications au tarif des douanes si l'ALÉNA est sanctionné. Je répète, où est l'urgence? Pourquoi cette hâte? Je sais bien pourquoi; c'est parce que nous sommes dans les derniers jours d'une législature et d'un gouvernement, un gouvernement qui veut faire adopter, qui veut imposer, en coupant court au débat, le projet de loi sur l'ALÉNA et toutes les mesures qui gravitent autour.

Nous savons que l'ALÉNA ne doit pas entrer en vigueur avant le 1er janvier 1994. C'est encore dans l'avenir; nous étudions donc une mesure qui n'entrera pas en vigueur tout de suite, espérons-nous. Le projet de loi à l'étude, lui, prévoit une rétroactivité au 1er janvier 1993 et dicte que certaines mesures seront prises si l'ALÉNA est adopté.

Que se passera-t-il si l'ALÉNA est adopté par le Parlement canadien, mais pas par les États-Unis? Faudra-t-il revenir modifier ces mesures? L'article 4 dit: «En cas de sanction du projet de loi C-115, déposé au cours de la troisième session de la trente-quatrième législature et intitulé *Loi de mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange nord-américain*, l'annexe I du *Tarif des douanes*, édictée par cette loi, est modifiée». Eh bien, que faisons-nous? Nous adoptons le projet de loi, puis il est mis de côté jusqu'à ce que l'ALÉNA soit sanctionné, probablement après que les États-Unis l'auront adopté, est-ce bien cela?

Eh bien, si nous allons le mettre de côté de toute façon et attendre la sanction royale, pourquoi ne donnerions-nous pas la possibilité aux Canadiens de décider s'ils veulent adopter l'ALÉNA, s'ils veulent avoir la sanction royale pour un projet de loi fondé sur une base qui n'existera peut-être jamais? À quoi sert-il de discuter de ce projet de loi et de faire perdre le temps de la Chambre, alors qu'il s'agit vraiment d'une mesure législative qui met en oeuvre certains aspects de l'accord de libre-échange nord-américain?

Je pose la question suivante à mes électeurs: que voulez-vous que je fasse quand nous allons voter sur le principe du projet de loi. . .

Une voix: Démissionner.

M. Wappel: Le solliciteur général me dit de démissionner. Eh bien, ce n'est pas à lui d'en décider, mais aux braves gens de Scarborough-Ouest.

Une voix: Il se fait l'écho de ce que lui disent ses électeurs.

M. Wappel: Au moins le solliciteur général écoute enfin ce que dit le porte-parole de l'opposition officielle pour les questions qui le concernent. Je l'en félicite.

Maintenant, je reviens au projet de loi en question et je me demande comment je saurai si nous devons en approuver le principe. Je suppose que nous devons évaluer ses conséquences et voir ce que feront les industries les plus touchées par cette mesure, leur demander leur point de vue.

On nous dit que l'industrie du textile est d'avis que la réduction des droits de douane, si elle est inévitable, devrait être retardée aussi longtemps que possible et ne se faire qu'à la toute fin du processus, le plus gros des réductions n'étant appliquées que dans la deuxième moitié des années 90. Évidemment, nous ne sommes qu'en 1993. Ce n'est pas encore le moment.

L'industrie du textile aurait plus de temps pour s'adapter aux réductions faites dans le cadre de l'Accord de libre-échange. Les réductions tarifaires proposées dans le cadre des négociations du GATT—notamment tout assouplissement de l'Arrangement multifibres—devraient aussi commencer à se faire sentir à ce moment-là.

• (1250)

Qu'en pensent les fabricants de vêtements du Canada, que ce projet de loi touche également? Ils auraient préféré voir les grosses réductions tarifaires s'appliquer immédiatement, mais ils étaient prêts à accepter une période de mise en oeuvre de cinq ans.

Il y a une certaine controverse au sein de l'industrie sur l'attitude à adopter. L'Institut canadien des textiles, qui a des intérêts en jeu dans cette affaire, croit qu'il ne conviendrait pas d'imposer maintenant et unilatéralement des réductions tarifaires, et que cela pourrait faire du tort à l'industrie canadienne du textile. Voilà une opinion qui est fiable.

Le fait que l'on demande à une personne comme moi-même, qui ne connaît pas grand-chose à cette industrie, de décider au nom de ses électeurs de donner son approbation de principe à cette mesure, est important à mon avis étant donné que ce sont les membres de l'industrie qui font ces commentaires.

Quelles pourraient être les ramifications? Ce projet de loi ne s'attaque pas à la nécessité de réduire considérablement les tarifs sur les textiles qu'on ne trouve pas au Canada. Par exemple, les droits applicables en vertu de la clause de la nation la plus favorisée aux importations de la plupart des tissus de coton à armure large seront ramenés de 17,5 à 16 p. 100. Pourtant, selon un spécialiste de l'industrie, ces tissus ne sont plus fabriqués au Canada. Qu'est-ce que ça veut dire? Cela veut-il dire que cette disposition n'est pas pertinente?

Ça veut dire que quand nous devons examiner des mesures législatives aussi complexes que celle-ci, on ne devrait pas attendre les derniers jours d'une législature pour les introduire, sous prétexte qu'il existe un accord—qui n'a pas encore force de loi en supposant encore que force de loi lui soit donnée—pour les laisser sur les étagères en attendant la sanction royale.

Dans ces circonstances, il est apparu clairement à la personne la mieux informée de mon parti, à savoir le porte-parole de l'opposition officielle pour les questions de revenu, le député d'Eglinton—Lawrence, que nous ne devrions pas donner notre approbation de principe à ce projet de loi et ce, pour les raisons que je viens de vous expliquer. En ce qui me concerne, c'est ainsi que je procède quand il s'agit de décider si je devrais ou non donner mon approbation de principe à un projet de loi.

Compte tenu de l'avis qui m'a été donné et de l'analyse que j'ai faite, je ne donnerai pas mon approbation de principe à ce projet de loi.

M. Ray Funk (Prince-Albert—Churchill River): Monsieur le Président, les remarques du député reflètent très bien ma pensée. Mon parti et moi avons l'intention de nous opposer totalement à toute mesure qui sera présentée à la Chambre dans le but d'accroître ou d'élargir les effets de l'Accord de libre-échange avec les États-Unis ou de confirmer ce qui va se produire aux termes de la loi de mise en oeuvre de l'ALÉNA.

Nous nous opposons à ces mesures pour diverses raisons, notamment à cause de ce qui est arrivé à l'industrie manufacturière, en particulier à l'industrie du textile. Les faits et les chiffres parlent d'eux-mêmes. Depuis l'entrée en vigueur de l'ALÉ, le nombre d'emplois dans le secteur manufacturier au Canada a diminué de 23 p. 100, et un très grand nombre de pertes d'emplois a été enregistré dans l'industrie du textile.

Le gouvernement a beau tenter d'attribuer ces pertes à la récession mondiale, on se rend bien compte que cet argument ne tient pas debout car au cours de la même période, les États-Unis n'ont perdu que 6 p. 100 de leur capacité de production. On pourrait presque comparer les pertes d'emplois enregistrées dans le secteur manufacturier depuis l'entrée en vigueur de l'ALÉ à celles qui avaient été enregistrées dans les années 30, lors de la grande crise, quand 29 p. 100 des emplois du secteur manufacturier de notre pays avaient disparu.

Certains se demanderont en quoi ces pertes d'emplois du secteur manufacturier peuvent toucher une circonscription comme la mienne, celle de Prince-Albert—Churchill River, dans le nord de la Saskatchewan. C'est vrai, il n'y a pas beaucoup d'usines, de manufactures de textile dans ma circonscription. Nous avons bien une petite usine du nom de Silver Mountain Industries, qui appartient à des Indiens. Elle marche très bien, peut-être parce que les Indiens sont plus raisonnables que le reste des Canadiens et qu'ils ont tendance à s'entraider; les Canadiens feraient bien de les imiter. En tout cas, ma circonscription souffre des effets du libre-échange et de ses répercussions, et plus particulièrement de la perte d'emplois manufacturiers, dans la mesure où cela affecte la structure économique du pays.

• (1255)

L'économie des provinces des Prairies, de la Saskatchewan surtout, a toujours été liée à l'exploitation des ressources naturelles. À cause de cette dépendance, l'économie y est sujette à de nombreuses fluctuations car le prix des ressources et des marchandises a tendance à grimper ou à chuter de façon brutale.

Ce qui a toujours fait la force de ce pays et qui a toujours permis aux habitants de la Saskatchewan de jouir du même niveau de vie que les autres Canadiens, c'est le système de la péréquation. En période de prospérité ou de vaches maigres, ce système dépend de la santé du secteur manufacturier ontarien qui a toujours servi de point d'ancrage à la vie économique du Canada.

Je lance donc un défi au député en tant que membre du caucus libéral. Son caucus a pris la position qu'il fallait renégocier l'Accord de libre-échange et les mesures législatives qui en découlent, comme celle-ci. J'aimerais demander au député comment son parti se propose de renégocier l'Accord de libre-échange alors que les Américains n'ont aucun intérêt à le faire puisqu'ils ont déjà obtenu tout ce qu'ils désiraient, particulièrement la mainmise sur nos ressources que leur donne l'Accord actuel de libre-échange.

M. Wappel: Monsieur le Président, il est très intéressant de voir comment mon collègue, le député de Prince Albert—Churchill River a réussi à poser cette question sur l'idéologie libérale alors que nous parlons du projet de loi C-122, Loi modifiant le Tarif des douanes.

Loin de moi l'idée d'éluder une question tout à fait légitime, et je vais donc y répondre. C'est très simple; dans le cadre de n'importe quelle série de négociations, on demande simplement à l'autre partie si elle est prête à rouvrir les négociations à cause de certains problèmes qui ont surgi et qu'on ne pouvait prévoir et dont on n'a pas discuté au moment où l'entente initiale a été conclue.

Bien entendu, on peut parler de l'avenir. Cependant, je vais le dire très franchement au député, on pourrait fort bien dire aux représentants américains que cela fait cinq ans que nous attendons la définition des subventions et qu'on ignore encore ce qu'il faut entendre par antidumping. On pourrait ajouter que chaque fois que les Canadiens semblent réaliser une bonne transaction, les entreprises américaines prennent alors panique et on doit s'en remettre au dernier niveau d'arbitrage avant que les Américains veuillent bien revenir sur leur position et nous rembourser les droits qu'ils ont exigés illégalement de nous.

Si les Américains nous envoyaient promener par hasard sous prétexte que nous n'avons pas le choix, nous aurions toujours la possibilité, s'ils adoptaient cette position tout à fait déraisonnable, de recourir à la solution que le parti du député considère être la seule et qui consiste à nous débarrasser de cette entente, à l'abroger.

Nous n'avons pas à nous rendre jusque-là, car cela suppose automatiquement une certaine mauvaise foi de la part de notre plus important partenaire commercial. Il n'y a pas lieu de le supposer. Selon moi, nous devrions tenir pour acquis que les Américains sont de bonne foi jusqu'à ce que les faits nous prouvent le contraire.

Il suffit de discuter avec nos homologues américains des problèmes qui se posent, de leur demander s'ils sont prêts à renégocier l'accord. Si pour une raison inexplicable, ils adoptent une position très dure et déraisonnable, nous aurons encore la possibilité d'abroger l'accord.

Je tiens à dire que c'est là la position du Parti libéral contrairement à celle des conservateurs qui consiste simplement à se plier servilement aux exigences des Américains et à signer l'entente sans s'attaquer aux très graves problèmes relatifs à l'Accord de libre-échange sur lequel cette dernière entente est basée. Nous ne faisons pas

cela. Nous ne léchons pas les bottes des Américains. Nous ne nous plions pas servilement aux termes de cette entente. Nous ne prétendons pas qu'elle est parfaite. Mais contrairement aux Néo-Démocrates, nous ne disons pas non avant même de savoir ce qu'on nous propose. Nous adoptons plutôt la position raisonnable qui consiste à s'attaquer aux problèmes et à ne pas tomber à bras raccourcis sur nos homologues américains tant que ce n'est pas nécessaire.

M. Joseph Volpe (Eglinton—Lawrence): Monsieur le Président, je suis heureux de féliciter mon collègue de Scarborough-Ouest pour sa présentation des plus perspicaces sur le sort d'un projet de loi lorsqu'il arrive à la Chambre.

Ce fut aussi un discours remarquable parce que le député sait déterminer, de manière bien didactique, exactement quelles sont les questions en jeu. J'attire l'attention des gens d'en face sur le point qu'il a soulevé quant à l'impact d'une décision prise à la hâte dans le cas d'un projet de loi d'une telle complexité et d'une telle envergure.

• (1300)

On se rappelle avoir observé le même genre de méthode employée dans le cas de l'ALÉ, lorsque cet accord a été adopté collectivement, mais sans l'appui de mon parti toutefois. La Chambre avait adopté ce projet de loi à toute vapeur, très tôt durant la session.

Le président suppléant (M. DeBlois): Je regrette de devoir interrompre le député mais comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures, conformément au paragraphe 24(2) du Règlement.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Français*]

HOMMAGE À PIERRE TALBOT

M. Marcel R. Tremblay (Québec-Est): Monsieur le Président, permettez-moi de joindre ma voix à tous ceux et celles qui, le 17 mai prochain, rendront un vibrant hommage à un grand Québécois et grand Canadien, M. Pierre Talbot.

Cet homme natif de Québec, récipiendaire de la médaille du Gouverneur général, a consacré son talent et ses énergies tout au long de sa carrière à la promotion du développement de la région de Québec et il s'est particulièrement distingué par le rôle d'agent catalyseur et de promoteur de la rénovation et de la mise en valeur de l'arrondissement historique de Québec.

Avec une ténacité inlassable qui l'a toujours caractérisé, il a oeuvré à promouvoir, par le truchement de diverses associations et groupements, plus spécifiquement au sein de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Québec métropolitain dont il est vice-président directeur général depuis 1961, le projet de préservation et de restauration de la Place royale, du Parc de l'Artillerie et, plus récemment, du réaménagement du Vieux-Port de Québec.

La liste de ses réalisations est trop importante pour être énumérée en un si court laps de temps mais je n'en citerai que quelques-unes: la mise sur pied de la Société Parc-Autos, du premier Centre de congrès au Canada, de l'Office du Tourisme, de la Société Inter-Port de Québec, de la Société de promotion économique de Québec et du GATIQ.

Un homme de cette trempe mérite d'être remercié et imité.

* * *

[*Traduction*]

LA BOSNIE-HERZÉGOVINE

Mme Albina Guarnieri (Mississauga-Est): Monsieur le Président, en un an à peine, la guerre qui ravage la Bosnie-Herzégovine a causé la mort de quelque 150 000 personnes, dont un bon nombre ont été victimes des pires atrocités commises contre des humains depuis la Seconde Guerre mondiale.

Les gardiens de la paix canadiens ont supporté des conditions odieuses et pénibles pour pouvoir apporter du secours aux survivants, tandis que les négociations politiques en vue de mettre un terme au conflit sont toujours dans une impasse.

À ce jour, la seule intervention militaire occidentale se limite à un embargo imposé sur les armes, qui contribue d'ailleurs à assurer l'avantage militaire aux forces serbes de Bosnie. En imposant cet embargo, les Nations Unies sont déjà intervenues militairement au détriment d'innombrables civils, et l'ONU a la responsabilité de défendre cette population qu'on prive des moyens d'assurer elle-même sa défense.

En tant que partie à l'embargo, le Canada doit user de son influence pour lancer une action décisive afin de mettre fin à la tuerie, tout en assurant la sécurité des troupes canadiennes qui sont déployées dans la région.

Article 31 du Règlement

Il est temps que la modération de la diplomatie fasse place à la détermination, dans un but humanitaire.

* * *

[*Français*]

L'EXPLORATION MINIÈRE

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, dans le journal *La Frontière* du 5 mai, la rubrique «La semaine minière en Abitibi-Témiscamingue» titrait: «1992, une année difficile, mais 1993 annonce mieux.»

L'exploration minière n'a jamais vraiment récupéré de la déconfiture du krach boursier de 1987. Selon le président de l'Association des prospecteurs du Québec, M. Michel Bouchard, on n'explore pas suffisamment pour renouveler les réserves. Les investissements en exploration ont plafonné à 100 millions de dollars l'an dernier, alors que, estime-t-on, le Québec devrait investir 250 millions de dollars annuellement à ce chapitre.

Pour oublier cette grisaille, l'industrie se réconforte avec la mise en production prochaine du plus important gisement québécois des dix dernières années, la future «Mine Louvicourt» de Ressources Aur et Novicourt, à une dizaine de kilomètres au sud-est de Val-d'Or.

Autres lueurs en vue, l'arrivée dans le décor de la Mine-laboratoire fédéral Canmet à Val-d'Or où, depuis l'inauguration il y a un an et demi, on a entrepris une vingtaine de projets de recherches susceptibles de stimuler la productivité des exploitations québécoises.

* * *

[*Traduction*]

LE PREMIER MINISTRE

M. Jim Jordan (Leeds—Grenville): Monsieur le Président, les résultats sont maintenant connus. Cela n'a pas traîné. Les intéressés se sont exprimés sans détour et de façon unanime.

Les résidants de Leeds—Grenville ont manifesté leur désaccord généralisé en ce qui a trait à la tournée que le premier ministre est en train d'effectuer en Europe aux frais des contribuables. Cent pour cent des répondants au sondage ont vertement dénoncé ce geste.

Ceux-ci se demandent ce que pourrait encore faire le premier ministre avant d'enfin tirer sa révérence. Ils se demandent ce que le premier ministre pourrait faire pour avoir encore moins de crédibilité aux yeux des Canadiens. Ils se demandent comment le premier ministre pourrait encore manifester son mépris total à l'égard des Canadiens auxquels son gouvernement ne cesse d'imposer des contraintes depuis plusieurs années. Qu'il s'agisse de sa dernière tournée ou de sa dernière partie de chasse, la majorité des Canadiens ont hâte d'en avoir fini avec ce premier ministre. Ils ont hâte d'en avoir terminé avec cet accident de parcours dans notre histoire et de passer à autre chose.

* * *

LE MOIS DE LA SCLÉROSE EN PLAQUES

M. Stan Wilbee (Delta): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de rappeler à la Chambre que mai est le mois de la sclérose en plaques. Quelque 50 000 Canadiens seraient atteints de cette maladie qui attaque le système nerveux central et à laquelle on ne connaît encore aucun remède.

Établie en 1948, la Société canadienne de la sclérose en plaques est le seul organisme bénévole au Canada qui soutient la recherche sur cette maladie et qui offre un éventail de services à ceux qui en sont atteints et à leur famille. Sa mission consiste à diriger les efforts pour trouver un remède à cette maladie et à permettre à ceux qui en sont atteints d'améliorer leur qualité de vie.

La campagne de l'oeillet est un événement qui se tient chaque année au Canada, depuis 1976, pour recueillir des fonds. Des événements plus récents, tels que la randonnée à bicyclette et la grande marche, invitent les Canadiens à participer tout en s'amusant.

J'adresse mes meilleurs voeux de succès à la Société canadienne de la sclérose en plaques et à ses bénévoles pour ce mois de la sclérose en plaques.

* * *

• (1405)

CÉSAR CHAVEZ

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, le décès récent de Cesar Chavez marque la fin d'une vie dont les travailleurs se souviendront toujours, chaque fois qu'ils se réuniront afin de célébrer leurs luttes pour la justice et les droits de la personne.

Pendant des dizaines d'années, il a été un modèle pour le mouvement syndical au Canada, pour les Églises canadiennes, pour le grand public. De nombreux militants ont fourbi leurs armes à l'occasion des boycotts organisés pour les travailleurs agricoles à qui Cesar Chavez a consacré sa vie.

Dans cet affrontement où il a été le David qui affrontait le Goliath de l'agro-alimentaire américain, il a pris la part des travailleurs hispanophones, il a été leur Martin Luther King dans la lutte contre l'oppression.

La lutte pour la justice, la santé, la sécurité et l'environnement se poursuit. Les viticulteurs californiens devront maintenant compter avec une force nouvelle, celle du souvenir laissé par cet homme bon, et cette force peut être redoutable.

Il serait bien que ces producteurs changent d'attitude, mais il semble que le jour ne soit pas encore venu où le lion peut reposer avec l'agneau.

* * *

LE LOGEMENT

L'hon. Alan Redway (Don Valley-Est): Monsieur le Président, j'ai visité l'an dernier à San Francisco un projet domiciliaire pour anciens narcomanes et détenus baptisé Delancy Street. Celui-ci est entièrement financé par un petit nombre de commerces exploités par les résidants eux-mêmes, sans aide gouvernementale.

La semaine dernière, j'ai participé à l'ouverture à Toronto de Meegwetch Place, un grand ensemble d'appartements et de maisons en rangée subventionnés par les gouvernements fédéral et provincial pour des familles, personnes seules et personnes handicapées à faible revenu.

Les rafraîchissements servis à cette occasion ont été fournis par une nouvelle entreprise lancée par les résidants de Street City, un autre projet domiciliaire torontois pour les sans-abri.

C'est le genre d'initiative productrice de recettes qu'il faut encourager si nous voulons nous débrouiller et arriver à subvenir aux besoins d'un plus grand nombre de Canadiens à faible revenu et sans abri en matière de logement, alors que les gouvernements sont aux prises avec un problème de dette énorme. Delancy Street a prouvé que c'était faisable, et Street City ouvre la voie ici, au Canada.

* * *

LES SOINS DE SANTÉ

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, je suis consterné par la possibilité que les candidats à la direction du Parti conservateur ferment les yeux sur l'imposition d'un ticket modérateur pour les soins médicaux. J'avoue toutefois que cela ne me surprend pas trop, ayant vu les conservateurs à l'oeuvre depuis quelques années.

Article 31 du Règlement

Le Parti conservateur a voté ici même en 1991 contre une motion du Parti libéral visant à réaffirmer l'engagement de la Chambre des communes à l'égard du régime d'assurance-maladie. À son congrès de 1991, le Parti conservateur a en outre décidé d'imposer un ticket modérateur.

L'imposition d'un ticket modérateur dans notre remarquable système d'assurance-maladie constituera un jour sombre pour le Canada. La Loi canadienne sur la santé de 1984 sera violée, car l'imposition d'un ticket modérateur réduira l'accessibilité des soins de santé, pour les plus pauvres et les plus dépourvus notamment. On créera ainsi deux régimes: un pour ceux qui ont de l'argent ou une carte de crédit et un second pour ceux qui n'ont ni l'un ni l'autre. Nombre de Canadiens souffriront et certains mourront prématurément.

Les preuves sont évidentes. Que les candidats à la direction du Parti conservateur n'usent pas de faux-fuyants, qu'ils disent sans équivoque à la population quelle est la politique qu'ils préconisent et qu'ils laissent la population en juger.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

M. Greg Thompson (Carleton—Charlotte): Monsieur le Président, la récente victoire remportée par le Canada devant un groupe d'arbitrage canado-américain a sérieusement mis à mal les mesures protectionnistes prises par les États-Unis contre nos exportations de bois d'oeuvre.

Le *Globe and Mail* rapportait les paroles de Tom Buell, président du Conseil canadien des industries forestières, en ces termes:

> La décision est tellement favorable au Canada que l'administration américaine devrait renoncer au combat.

La décision illustre tout simplement à quel point l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis est important pour les gens d'affaires du Canada.

Le *Financial Post* déclarait:

> La valeur du groupe d'arbitrage est clairement mise en évidence dans les motifs de sa décision ayant trait aux arguments [des États-Unis]. . . Sans un tel groupe d'arbitrage, nous serions à la merci de mesures commerciales motivées par des considérations d'ordre politique.

Le protectionnisme ne nuit pas uniquement aux exportateurs, mais aussi aux importateurs. Les droits exigés par les États-Unis ont fait augmenter le prix d'une maison neuve d'une somme évaluée à 4 500 $ pour les consommateurs américains. Il est à espérer que la décision du groupe d'arbitrage conjuguée à l'augmentation du prix du bois d'oeuvre aura convaincu nos amis américains que le commerce sans barrières est dans le meilleur intérêt des États-Unis autant que du Canada.

Article 31 du Règlement

LA DÉFENSE NATIONALE

M. George Proud (Hillsborough): Monsieur le Président, je voudrais attirer l'attention de la ministre de la Défense nationale et des Anciens combattants sur le fait suivant.

Je n'ai reçu aucune réponse aux questions que j'ai inscrites au *Feuilleton* au sujet du rétablissement de la base de la Réserve navale, à Charlottetown. On a déjà promis, à deux reprises, une base de la Réserve navale aux habitants de ma circonscription, mais rien ne s'est encore concrétisé.

En février dernier, le ministère de la Défense nationale a diffusé un communiqué où il précisait que le recrutement des réservistes débuterait en janvier 1994 et que des locaux temporaires seraient utilisés en attendant la construction d'une nouvelle base riveraine, qui devrait ouvrir en 1997.

• (1410)

La semaine dernière, un fonctionnaire du ministère de la Défense nationale a déclaré qu'il faudra attendre tout au moins jusqu'en 1997 avant que les travaux de construction ne commencent. Le budget des dépenses du ministère de la Défense nationale n'est pas clair sur cette question. À un endroit, on dit que la base sera rétablie, mais à un autre, on omet complètement de le mentionner.

Si le gouvernement décide d'annuler pour une troisième fois le projet de rétablissement de la base, il ne fera aucun doute, dans mon esprit et dans celui de mes électeurs, que le gouvernement continue de crier au loup.

* * *

LA JUSTICE

M. Scott Thorkelson (Edmonton—Strathcona): Monsieur le Président, les Canadiens ont clairement fait savoir qu'ils se préoccupent de la sécurité dans les rues de nos villes. Le projet de loi concernant le harcèlement criminel est le dernier d'une série de mesures rigoureuses qui cherchent à répondre à ces préoccupations.

Nous connaissons tous de ces cas où une personne ne veut pas laisser une autre personne tranquille. Elle lui adresse des menaces, elle l'appelle sans cesse au téléphone, elle la suit et elle lui fait peur.

Jusqu'à maintenant, il n'y a pas grand-chose que les policiers pouvaient faire tant que le harceleur n'avait pas réellement commis un acte criminel. Trop souvent, une innocente victime finissait par se faire blesser ou même se faire tuer, et ses amis et voisins disaient qu'ils avaient vu venir ça de loin.

Cette nouvelle mesure législative protégera les Canadiens contre ce genre de harcèlement. Les policiers seront en mesure d'arrêter le harceleur et de porter contre lui des accusations de harcèlement criminel dès qu'ils en décèleront l'intention ou observeront un comportement de cette nature chez le harceleur et une crainte pour sa propre sécurité chez sa victime. Cette disposition est équitable, réaliste et applicable.

Mes électeurs réclament depuis longtemps des changements de ce genre. Je suis impatient de les mettre au courant de cette excellente mesure législative.

* * *

LES SOLDATS DE LA PAIX

M. John Brewin (Victoria): Monsieur le Président, souvent exposés à des situations dangereuses, les soldats de la paix canadiens continuent de contribuer de façon exceptionnelle au maintien de la paix dans le monde. Tous les députés se joignent à moi pour rendre hommage à nos soldats de la paix et à leurs familles.

Hier, l'association canadienne des anciens soldats de la paix a signalé que 135 militaires canadiens avaient perdu la vie durant des missions de maintien de la paix parrainées par les Nations Unies. Le président de l'association, M. James MacMillan Murphy, a proposé qu'on désigne le 9 août comme journée nationale du maintien de la paix en l'honneur des soldats qui ont donné leur vie au service de la paix.

Je demande à la Chambre d'appuyer avec enthousiasme cette proposition originale.

* * *

LES APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester): Monsieur le Président, je tiens à signaler un certain progrès quant à la réduction des barrières commerciales dans les provinces Maritimes.

Le ministère des Approvisionnements et Services a changé récemment l'interprétation des règlements afin de permettre aux entreprises du nord de la Nouvelle-Écosse de faire affaires avec son bureau de Moncton. Jusque-là, cela était interdit aux entreprises de la Nouvelle-Écosse, même si elles étaient situées à proximité du bureau de Moncton.

Après un examen approfondi de la politique d'achat dans la région, le ministre et ses collaborateurs en sont venus à la conclusion qu'il ne convenait pas de tenir compte des limites provinciales pour établir les répertoires des fournisseurs et que les répertoires régionaux

devaient comporter le nom des fournisseurs situés à proximité.

Le bureau de Moncton du ministère des Approvisionnements et Services est au courant de ce changement d'interprétation et j'exhorte les entreprises du nord de la Nouvelle-Écosse à communiquer avec lui. Toute demande de renseignements devrait être adressée au Préposé aux fournisseurs, C.P. 746, Moncton. On peut aussi communiquer avec mon bureau et je me ferai un plaisir de fournir de plus amples renseignements.

Je tiens à remercier le ministre des Approvisionnements et Services d'avoir réexaminé à ma demande cette politique et d'en avoir changé rapidement l'interprétation.

* * *

[*Français*]

LE DÉCÈS DU GÉNÉRAL JACQUES DEXTRAZE

L'hon. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Monsieur le Président, c'est avec grand regret que nous apprenons le décès d'un grand Canadien, le général Jacques Alfred Dextraze.

Il s'était enrôlé en tant que soldat dans les Fusiliers Mont-Royal dont il était toujours membre très émérite. Il a servi avec très grande distinction, a obtenu les plus grands honneurs militaires en temps de guerre et en temps de paix et s'est mérité de multiples décorations. À l'âge de 25 ans, il est devenu commandant des Fusiliers Mont-Royal et sa carrière a connu son apogée en septembre 1972, lorsqu'il est devenu chef de l'état-major de la Défense nationale où j'ai eu l'honneur de le très bien connaître au moment où j'exerçais la présidence du Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

Il était noble, fier et patriote. J'offre à sa famille, ses nombreux amis et plus particulièrement aux Forces armées canadiennes que, comme lui, j'ai appris à respecter, nos plus sincères condoléances. Le Québec, le Canada perd un de ses fils très éminents.

[*Traduction*]

Tous les Canadiens lui sont reconnaissants pour son dévouement pour la patrie.

* * *

• (1415)

L'ORGE

M. Larry Schneider (Regina—Wascana): Monsieur le Président, la question de savoir si la Commission canadienne du blé devrait conserver le droit exclusif de vendre de l'orge a récemment suscité un débat orageux qui ne s'est pas encore apaisé.

Il nous faut déterminer si les particuliers devraient avoir le droit de vendre de l'orge aux États-Unis, au même titre que la Commission canadienne du blé. Les deux camps dans ce débat ont embauché des économistes pour démolir les arguments de leurs opposants.

Il vaudrait peut-être mieux que le Parlement s'inspire des observations formulées par les producteurs. Voici ce que dit Stan Stewart, un producteur d'orge de 29 ans, de Stettler, en Alberta:

> Je ne suis pas en faveur d'un référendum parce que l'étude a déjà démontré les avantages; nous n'avons pas besoin d'attendre plus longtemps et de faire d'autres dépenses.

Herb Axten, un éleveur de Minton, en Saskatchewan, dit ceci:

> Il faut autoriser cette commercialisation de l'orge, sinon toute l'industrie du bétail sera en sérieuse difficulté.

Quant à Sheldon Cooper, de West Bend, en Saskatchewan, il dit ceci:

> Donnez-moi la possibilité de tirer des revenus de mon orge sur les marchés et pas dans les coffres de l'État.

Voici enfin ce que dit C.W. Ausenhus, de Didsbury, en Alberta:

> Il est intéressant de noter que la Commission canadienne du blé a, pour la première fois, assisté au congrès de l'industrie des aliments du bétail de la Californie, qui a eu lieu jeudi dernier, le 6 mai. La concurrence fait son oeuvre.

* * *

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, pour répondre au dernier orateur, je pourrais aussi citer des agriculteurs de l'ouest du Canada qui veulent que l'orge continue de relever de la compétence de la Commission canadienne du blé. Si le gouvernement a peur de tenir un plébiscite sur cette question, il devrait le dire.

J'ai pris la parole pour parler d'autre chose. Hier, nous avons eu un débat sur la taxe sur les produits et services. Il est très évident, d'après ce débat, que le Parti conservateur va maintenir cette taxe.

Il était aussi très évident, d'après ce débat lancé par mon collègue de Winnipeg-Transcona, que le Nouveau Parti démocratique allait supprimer la TPS et la remplacer par d'autres mesures fiscales qui sont connues du public canadien.

Dans le débat d'hier, la politique du Parti libéral est également devenue claire. Il établirait un comité. C'est une question publique. Les Canadiens s'inquiètent au sujet de la taxe sur les produits et services. Ils veulent s'en

débarrasser. Tous les partis ont eu le temps d'étudier leur position et de la faire connaître.

Enfin, le Parti libéral a dit clairement quelle est sa position.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'ÉCONOMIE

Mme Sheila Copps (Hamilton–Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Les Canadiens qui pensaient qu'un changement à la direction du Parti conservateur serait synonyme de changement dans l'orientation économique ont été désagréablement surpris hier.

En épousant les idées de l'ancien ministre des Finances, la prétendante au titre de premier ministre adhère à absolument toutes les mesures économiques dévastatrices du gouvernement: des taux d'intérêt élevés, la TPS et des mesures économiques qui ont fait que, tous les jours du mois d'avril, 1 500 personnes de plus cherchaient du travail.

M. Dick: La voilà qui recommence!

Mme Copps: Je pose la question suivante au ministre des Finances: comment le gouvernement peut–il s'accrocher à des mesures économiques si désastreuses que, tous les jours, elles font perdre leur emploi à des milliers de Canadiens?

L'hon. Don Mazankowski (vice–premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, la députée parle de taux d'intérêt élevés.

Mme Copps: De taux d'intérêt réels.

M. Mazankowski: Les taux d'intérêt n'ont jamais été aussi bas en 20 ans et l'inflation est à son plus bas niveau depuis 30 ans.

Je remarque qu'il y a à peine quelques jours, le chef du parti de la députée a dit qu'il accepterait un taux d'inflation allant jusqu'à 5 ou 6 p. 100. Quelle incidence cela aurait–il sur les taux d'intérêt? Nous savons aussi qu'il accepterait un déficit représentant 3 p. 100 du PIB, de sorte qu'il se chiffrerait à 25 milliards de dollars par année.

Les mesures que prend le gouvernement sont les bonnes en ce moment. Ce sont les bonnes pour la restructuration, pour la croissance, pour l'expansion et pour la création d'emplois.

Mme Sheila Copps (Hamilton–Est): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre.

Chaque jour du mois d'avril, 1 500 Canadiens ont perdu leur emploi. Une des raisons pour lesquelles tous ces emplois disparaissent, c'est que le gouvernement a été assez stupide pour signer un accord commercial qui ne définit pas ce que sont une subvention et le dumping.

Nous savons que la société Dofasco, de Hamilton, a pris la décision d'investir dans une mini–aciérie aux États–Unis justement parce que l'actuel Accord de libre–échange ne fonctionne pas.

M. Wilson (Etobicoke–Centre): Faux.

• (1420)

Mme Copps: Je voudrais demander au gouvernement pourquoi il continue à défendre des politiques commerciales qui forcent les sociétés canadiennes à exporter les emplois des Canadiens au sud de la frontière?

L'hon. Don Mazankowski (vice–premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, ce qui va bien dans l'économie canadienne, c'est justement le secteur des exportations, et les exportations aux États–Unis en particulier puisqu'elles ont augmenté de plus de 20 p. 100 depuis que l'Accord de libre–échange est en place.

M. Harvard: Où sont les emplois?

M. Fontana: Où est l'intérêt?

M. Mazankowski: Dans le secteur manufacturier, même le mois dernier où il y a eu une diminution des emplois créés, 28 000 emplois ont été créés. C'est une augmentation de 4 p. 100 sur six mois, pour un total de 70 000 emplois. De plus, 33 p. 100 de ceux qui ont été sondés ont répondu que des emplois seraient créés parce que les carnets de commandes se remplissent. Ce n'est pas simplement une bonne nouvelle pour l'exportation, c'est aussi une bonne nouvelle pour l'emploi.

M. le Président: Je voudrais demander aux députés de se souvenir que j'ai donné la parole à la députée de Hamilton–Est qui a posé des questions. Je suis sûr que les députés veulent tous qu'elle soit traitée avec courtoisie,

et cette courtoisie doit s'étendre au ministre qui répond aux questions.

[*Français*]

Mme Sheila Copps (Hamilton–Est): Monsieur le Président, j'aimerais reposer la question au ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur. Il sait fort bien que la compagnie Dofasco, qui va perdre, dans cinq ans, 5 000 emplois à cause des politiques domestiques de libre–échange, a décidé de faire un investissement majeur aux États–Unis pour éviter les problèmes de commerce extérieur.

Pourquoi ce ministre joue–t–il ce rôle de fou en ce qui concerne la situation du commerce, pendant que les Américains jouent au sérieux, ce qui coûte des milliers de jobs aux ouvriers canadiens?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je voudrais signaler les raisons qui ont amené la société Dominion Foundries à prendre cette décision.

Mme Copps: Il en a déjà été question à son assemblée annuelle.

Une voix: Pourquoi parle–t–elle sans arrêt?

M. Wilson (Etobicoke–Centre): Je préfère que cela soit dit par des gens de ce côté–ci de la Chambre plutôt que par la députée qui n'a pas son pareil pour déformer les faits.

Les facteurs, les voici: le fait qu'on y trouve de la ferraille de qualité, nécessaire pour faire tourner une petite aciérie; la présence de débouchés dans un rayon de 300 milles de ses marchés primaires; d'excellents moyens de transport par route, par chemin de fer et par eau; une électricité bon marché; l'appui des gouvernements locaux et d'État pour ce qui est des infrastructures; enfin, une main–d'oeuvre hautement qualifiée et flexible. Voilà pourquoi Dofasco a pris cette décision.

Ma collègue se lance dans une critique contre l'Accord de libre–échange avec les États–Unis alors que, pas plus tard que la semaine dernière, nous avons remporté une grande victoire. En effet, le groupe d'experts créé en vertu de l'Accord de libre–échange s'est prononcé en faveur de l'ensemble des arguments avancés par le Canada dans l'affaire concernant le bois d'oeuvre.

Je n'arrive pas à comprendre pourquoi on n'entend jamais dire quelque chose de positif au sujet de l'Accord de libre–échange avec les États–Unis, alors que les faits sont si évidents.

LES EMPLOIS POUR LES JEUNES

M. Ronald J. Duhamel (Saint–Boniface): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre suppléant.

Il y a aujourd'hui 20 000 jeunes Canadiens de plus au chômage que le mois dernier, et 64 000 de plus que l'an dernier. Les jeunes sont découragés. Ils ont perdu tout espoir de trouver du travail.

Qu'est–ce que le gouvernement a l'intention de faire pour redonner du travail aux 400 000 jeunes Canadiens, hommes et femmes, qui sont aujourd'hui au chômage?

L'hon. Don Mazankowski (vice–premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, la meilleure façon de s'y prendre, c'est, de toute évidence, d'instaurer un climat permettant au secteur privé de produire l'activité économique nécessaire à la création d'emplois. Ces six derniers mois ou environ, nous avons vu des signes très encourageants à ce niveau.

Au cours du dernier trimestre de 1992, la croissance a été de 3,5 p. 100, et, au cours des trois derniers mois, de l'ordre de 4 p. 100. On a enregistré des progrès considérables sur le plan des exportations et celui de la construction domiciliaire. Les dépenses dans le secteur de la construction augmentent. Les projets d'infrastructure commencent à se concrétiser. Le secteur de l'énergie a pratiquement doublé ses activités par rapport à l'an dernier. L'industrie du bois d'oeuvre se porte bien. Les ventes au détail reprennent.

• (1425)

Autant de signes qui devraient donner espoir et confiance non seulement aux jeunes, mais aussi à tous les Canadiens.

M. Ronald J. Duhamel (Saint–Boniface): Mais, monsieur le Président, où sont les emplois? Où sont les emplois pour les jeunes?

[*Français*]

Ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Il va sans dire que les programmes actuels d'aide aux étudiants sont inadéquats. Partout au Canada, que ce soit au Québec, dans les provinces de l'Ouest ou ailleurs au pays, des milliers de jeunes sont sans emploi. Partout au pays, des milliers de jeunes ne gagneront pas assez d'argent pour poursuivre leurs études à l'automne. Le gouvernement n'a aucun plan, aucune stratégie. Pourquoi le gouvernement a–t–il abandonné notre jeunesse canadienne? Il y a plus de 400 000 jeunes Canadiens et Canadiennes sans emploi, au chômage, qui ne veulent que travailler.

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, de toute évidence, le député et moi ne partageons pas le même point de vue quant à la façon de gérer l'économie.

Le député est membre d'un parti qui prône une inflation plus élevée, des taux d'intérêt plus élevés, une augmentation des dépenses du gouvernement et des déficits plus élevés. Ce n'est pas ainsi que nous voyons les choses. Nous devons réduire le déficit et mettre en place des politiques économiques qui favoriseront la croissance et créeront des emplois.

En ce qui concerne les possibilités d'emplois pour les jeunes, le recensement de 1991 révèle que 43 p. 100 des 15 ans et plus possèdent un diplôme universitaire ou un diplôme d'études postsecondaires, comparativement à 36 p. 100 il y a dix ans. Bien que nous ayons du mal à assurer le type d'enseignement qui convienne et à partager les responsabilités, il y a donc, à en juger par le recensement de 1991, de nets progrès.

* * *

LES TRAVAUX PUBLICS

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances et concerne le projet de lien fixe.

Alors qu'il est en train de réduire les services tout en faisant crouler les Canadiens sous le poids des impôts, le gouvernement fédéral a l'intention de donner une subvention de 1,5 milliard de dollars à une poignée de riches promoteurs pour l'aménagement d'un pont—qui laisse déjà à désirer—reliant le continent à l'Île-du-Prince-Édouard.

Le ministre des Finances pourrait-il expliquer aux contribuables canadiens pourquoi ils devraient primo, verser d'avance des espèces aux promoteurs, deuzio, assumer tous les intérêts et tertio, prendre à leur charge le capital de prêts de 800 millions de dollars alors que les promoteurs se voient garantir le droit à l'ensemble des bénéfices pour les 35 prochaines années?

Quel genre d'entente le ministre des Finances a-t-il conclu là?

M. Dave Worthy (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, aux termes de la Constitution, les contribuables canadiens doivent, depuis toujours, assurer le transport des insulaires entre l'Île-du-Prince-Édouard et le continent.

En vertu de l'entente relative à l'aménagement d'un lien fixe, les contribuables ne devront assumer ni plus ni moins de frais qu'ils n'auraient eu à le faire dans les circonstances actuelles. La différence est qu'au bout de 35 ans, les Canadiens seront propriétaires du lien fixe et les contribuables du pays tout entier, y compris les habitants de l'Île-du-Prince-Édouard, s'en porteront mieux.

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, maintenant, nous savons quel est le problème. L'an dernier, le traversier a coûté 22 millions de dollars. Cette entente prévoit un paiement initial de 42 millions de dollars par année. D'accord, le pont nous appartiendra au bout de 35 ans, mais il sera sûrement rouillé. La belle affaire!

M. Peterson: Si Dieu n'avait pas voulu que nous ayons des ponts, Il ne nous aurait pas donné des îles.

M. Fulton: Ma question supplémentaire s'adresse au ministre des Finances. La note confidentielle préparée par la Gordon Capital Corporation et distribuée aux investisseurs conclut que le gouvernement fédéral garantira tous les paiements, même si la construction est interrompue ou s'il faut fermer le pont pour une raison quelconque.

Le ministre des Finances peut-il nous expliquer pourquoi les contribuables devraient assumer tous les risques et payer toutes les factures? Nous aimerions en savoir plus.

M. Dave Worthy (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, je viens de dire que les contribuables canadiens sont déjà responsables sur ce plan, à l'heure actuelle.

C'est à l'avantage de tous les contribuables canadiens. Les gens de l'Île-du-Prince-Édouard seront vraiment rattachés au reste du Canada. Cela leur sera profitable. Actuellement, les insulaires sont isolés du reste de la population.

Nous avons entendu beaucoup de témoins dire que les habitants de l'île veulent ce raccordement permanent, parce que leur bien-être économique est en jeu.

• (1430)

À long terme, ce sont vraiment les contribuables du Canada qui y gagneront.

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, ma dernière question supplémentaire s'adresse au ministre des Finances.

Nous savons maintenant pourquoi le ministre de l'Environnement se défile, c'est parce que l'idée d'un pont a été rejetée pour des considérations environnementales. Nous savons maintenant pourquoi le ministre des Tra-

vaux publics ne veut pas venir répondre à nos questions à ce sujet, mais nous voulons entendre le ministre des Finances.

Pourquoi les contribuables canadiens devraient-ils cracher 1,5 milliard de dollars, assumer tous les risques, payer toutes les factures pour ensuite remettre pendant 35 ans tous les bénéfices à un groupe de riches investisseurs qui ont déjà été remboursés? Comment allez-vous justifier ça, Maz?

M. Dave Worthy (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics): Le député fait état de ses préoccupations concernant l'environnement à propos du lien. En fait, le ministère des Travaux publics est en train de faire une étude environnementale, conformément à l'article 12, dont il fera bientôt rapport.

Quant à l'aspect financier du projet, je répète à nouveau qu'à l'heure actuelle ce sont les contribuables de ce pays qui financent le transport entre l'île et la terre ferme. Rien n'a changé. Nous ne payerons ni plus ni moins que maintenant. En fait, notre participation ne sera pas supérieure à ce qu'elle est aujourd'hui.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'hon. Roy MacLaren (Etobicoke-Nord): Monsieur le Président, tout à l'heure, en réponse au chef adjoint de l'opposition, le ministre du Commerce extérieur a une fois de plus crié victoire dans le conflit sur le bois d'oeuvre avec les États-Unis. Or, le fait demeure, comme le ministre le sait pertinemment, que 90 autres jours doivent passer avant que cette affaire en arrive à sa conclusion et qu'à ce moment-là, le conflit aura traîné pendant deux ans et aura coûté à l'industrie canadienne 200 millions de dollars au moins.

Récemment, plusieurs membres du Congrès américain, plusieurs sénateurs, ont réclamé la réouverture de l'Accord de libre-échange afin d'accélérer le processus de règlement des différends.

Le ministre ne croit-il pas qu'on doit bel et bien accélérer ce processus, comme l'opposition le réclame depuis longtemps, en négociant un code antidumping et un code de subventions efficaces afin de réduire le nombre de ce que le président de Dofasco, notamment, a appelé des différends commerciaux stupides?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, j'ai écouté très patiemment les questions de mon collègue et je tiens à lui dire que sans l'Accord de libre-échange, nous n'aurions pas de mécanisme de règlement des différends et qu'ainsi, nous avons été témoins la semaine dernière d'un résultat constructif découlant de la signature de l'Accord de libre-échange, qui profite aux Canadiens.

Sauf erreur, mon collègue nous invite à demander aux États-Unis de réexaminer le mécanisme de règlement des différends. Ne lit-il donc pas ce que les membres du Congrès disent. Ils voudraient s'en débarasser. Ainsi, s'il veut qu'il soit réexaminé, il ferait mieux de penser aux risques qu'il y a le soumettre au Congrès américain.

L'hon. Roy MacLaren (Etobicoke-Nord): En fait, le ministre dit que nous avons négocié un mauvais accord, mais que c'était le meilleur que nous ayons pu obtenir. Selon lui, c'est peu de chose, mais c'est tout ce que nous avons pu obtenir. Il nous conseille, si nous formions le gouvernement, de ne pas tenter de renégocier. De tels propos sont tout simplement ineptes. Le ministre sait que bien des membres du Congrès et du Sénat américains seraient favorables, comme le Canada, à la création d'un mécanisme de règlement rapide des différends.

De toute façon, où est l'urgence? Pourquoi le gouvernement est-il si impatient de faire adopter la loi de mise en oeuvre de l'ALÉNA? Lors de la négociation d'ententes antérieures, notamment le GATT et l'Accord de libre-échange, le Canada a attendu d'être sûr que les États-Unis appliquent la loi, et j'estime qu'en l'occurrence, nous devrions attendre de connaître le contenu des accords parallèles. Le gouvernement préfère précipiter les choses. Pourquoi un tel empressement? Pourquoi le gouvernement sacrifie-t-il la position de négociation du Canada avant de connaître la position finale des États-Unis?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, permettez-moi d'expliquer au député la raison de notre empressement, en citant un extrait provenant du *Vancouver Province*. Comme bien d'autres firmes d'ingénierie, «la société Cosmetics International de Vancouver attend avec impatience l'accroissement des échanges commerciaux avec le Mexique.»

Le *Calgary Sun* rapporte que le géant du pétrole, la société Pemex, projette de moderniser son infrastructure au coût de 23 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années. La société Delta Catalytic a réussi récemment à décrocher un contrat d'ingénierie de 500 000 $, parce que l'ALÉNA nous permet d'avoir accès

aux marchés publics de la société d'État Pemex. M. Jonathan Bamberger, de la société Canada Malting, a déclaré: «À notre avis, le marché mexicain offre d'importantes possibilités». La société Tree Fruits Limited de Kelowna vend des millions de pommes au Mexique en vertu d'un accord commercial conclu avant l'ALÉNA.

• (1435)

C'est que les gens voient maintenant les possibilités offertes par l'ALÉNA. C'est justement pour pouvoir profiter de ces possibilités que nous mettons une loi en oeuvre, afin que les entreprises canadiennes puissent effectuer des transactions en toute confiance. Il leur est maintenant possible d'aller négocier des ententes, qui sont une source de création d'emplois au Canada.

Si le député appuie ce qu'entend faire le Parti libéral si jamais il prend le pouvoir—que Dieu nous en préserve—c'est-à-dire répudier l'accord et attendre que les choses se fassent d'elles-mêmes, nous allons perdre d'excellentes possibilités de création d'emplois.

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Monsieur le Président, ma question s'adresse au même ministre.

Je suppose qu'il s'agit des mêmes possibilités dont devaient profiter les aciéries grâce à l'Accord de libre-échange?

[*Français*]

On a perdu des milliers d'emplois à cause du manque de préparation de ce gouvernement face au Traité de libre-échange avec les Américains, dont l'absence de mesures d'ajustement, une politique monétaire suicidaire et des règlements anti-dumping désuets. Et maintenant, le gouvernement s'apprête à répéter la même erreur avec l'ALÉNA.

Ma question est la suivante: Pourquoi le gouvernement est-il si pressé de signer l'accord avec le Mexique avant que le Canada ne soit en position d'en bénéficier?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Mon collègue avait de toute évidence rédigé cette question avant d'entendre ma dernière réponse.

M. Mills: Nous avons tous déjà entendu ce refrain.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): La réponse que je viens de donner à son collègue est nouvelle de ce matin; il n'aurait donc pas pu l'entendre auparavant, car je ne l'ai jamais formulée avant aujourd'hui.

M. Fontana: C'est toujours la même rengaine.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Mais l'essentiel de cette réponse, et l'industrie peut la faire connaître, la répandre dans toutes les régions du pays, c'est que le Mexique offre des débouchés. L'important est d'y aller et d'en profiter. En sa qualité d'ancien homme d'affaires, mon collègue devrait comprendre que la certitude, le fait de savoir ce que contiendra l'accord, est un élément important des transactions lorsqu'on arrive au Mexique; on a confiance parce qu'on connaît les règles du jeu.

Nous créons cette confiance en mettant la loi en place et en nous assurant que les Canadiens qui veulent faire affaires au Mexique pourront le faire en toute confiance.

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Monsieur le Président, le milieu des affaires canadien sera très gravement handicapé car les gouvernements des deux autres pays appuient leur secteur privé respectif alors que le gouvernement canadien refuse de le faire. Voilà ce qui se produit.

Le président Clinton a déclaré que l'ALÉNA ne sera pas accepté aux États-Unis à moins qu'il ne soit accompagné de très vastes programmes de recyclage et d'adaptation. Entre-temps, ce ministre déclare que nous n'avons aucune mesure à prendre au Canada, qu'il est inutile de renforcer nos règles commerciales qui sont pourtant trop faibles, qu'il est inutile d'adopter des mesures d'adaptation. Tout ça n'est que foutaise.

Combien d'emplois devront disparaître, combien de faillites et de souffrances humaines faudra-t-il encore accepter avant que le gouvernement ne reconnaisse le coût faramineux de son inertie dans la défense des intérêts des Canadiens?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Nous comprenons très bien tout ce spectacle, monsieur le Président; le député doit se faire théâtral s'il veut avancer un peu sur le chemin qui mène à la direction de son parti.

Toutefois, lorsqu'il parle des vastes programmes de recyclage aux États-Unis, je lui demande de réfléchir au motif de ces programmes. S'ils sont nécessaires, c'est parce que le financement des programmes canadiens est passé de 2 milliards à 3,8 milliards de dollars depuis l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange et que nos programmes sont donc maintenant deux à trois fois plus généreux par personne que ceux des États-Unis. Voilà pourquoi les Américains doivent lancer de grands programmes de recyclage.

LA DÉFENSE NATIONALE

M. John Brewin (Victoria): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de la Défense nationale.

Comme les députés le savent, le mandat de la commission d'enquête qui a été établie pour examiner la formation, la discipline et les opérations du Régiment aéroporté du Canada ne lui permet pas expressément de se pencher sur les problèmes de racisme au sein de cette unité ou des Forces canadiennes.

• (1440)

La ministre se lèvera-t-elle aujourd'hui pour dire qu'elle est disposée à modifier le mandat de la commission, afin que celle-ci puisse se pencher précisément sur le racisme et sur la présence de membres de groupes prônant la suprématie blanche dans les Forces armées?

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants): Monsieur le Président, le député sera heureux d'apprendre qu'il n'est pas nécessaire de modifier ce mandat. En effet, ce mandat est assez large pour inclure les aspects que le député vient de proposer.

M. John Brewin (Victoria): Monsieur le Président, à l'invitation de la ministre, j'ai assisté à la conférence de presse que le chef d'état-major de la défense a tenue au moment de la mise sur pied de la commission. Cette question lui a été posée. Or, il n'a pas voulu confirmer que le mandat portait aussi sur les problèmes de racisme et sur les groupes prônant la suprématie blanche.

Je demande simplement à la ministre de déclarer que ce mandat sera clarifié. À défaut de cela, la commission et les Canadiens ne pourront que conclure qu'elle ne veut pas que la commission se penche sur ces problèmes.

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants): Monsieur le Président, je répète que la commission d'enquête a été établie précisément dans le but d'examiner tous les facteurs, tous les aspects de la formation, de l'esprit et de la conduite de notre Régiment aéroporté au cours des opérations de maintien de la paix en Somalie.

Je donne ma parole au député que tous les aspects de la question, y compris les problèmes qu'il vient de souligner, seront examinés au cours de l'enquête de la commission.

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de la Défense nationale.

La ministre peut-elle nous dire si les membres des Forces armées canadiennes ont le droit de participer à des réunions ou à des rassemblements d'organisations racistes? Si oui, pourquoi?

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants): Monsieur le Président, comme le député le sait, le racisme ou les comportements racistes sont absolument inacceptables pour les membres des Forces armées canadiennes. Telle est la politique des Forces canadiennes. Je vais d'ailleurs répéter quelques mesures que nous avons prises.

D'abord, la politique relative au harcèlement que j'ai déposée, accompagnée de la réponse, à la Chambre la semaine dernière pour la faire examiner par les députés confirme le principe que sont inacceptables le racisme et le harcèlement, sous toutes ses formes, fondé sur la race.

La commission d'enquête que j'ai instituée en Somalie étudiera elle aussi la question.

Nous avons adopté une autre politique. Je veux être très claire là-dessus parce que c'est une question importante que soulève le député, une question qui préoccupe nombre de députés des deux côtés de cette enceinte. En matière de recrutement, cette politique consiste à rejeter tous les candidats qui font preuve d'une attitude d'extrême intolérance. Par ailleurs, nous faisons des enquêtes au sein des Forces canadiennes pour déterminer si des groupes racistes s'y sont infiltrés. Mon collègue, le leader parlementaire du gouvernement, a répondu à des questions qui soulèvent à mon avis un problème des plus importants. Pour ma part, j'ai essayé de répondre à la satisfaction des députés.

Mon collègue, le leader parlementaire du gouvernement, a répondu aux députés qui voulaient savoir s'il était acceptable pour les membres des forces d'appartenir à des organisations qui préconisent certaines attitudes. À mon avis, c'est inacceptable. Dans notre recrutement, nous ne demandons pas directement aux candidats s'ils font partie de ce genre d'organisations. Je vais réexaminer notre politique de recrutement pour garantir que cela se fasse à l'avenir.

Le député comprend sans doute la différence entre ce que les gens pensent et les organisations auxquelles ils appartiennent. J'estime qu'il peut y avoir des cas où on invoquera la Charte des droits, mais les difficultés ne sont

pas insurmontables. J'ai confiance que nous puissions quand même nous assurer qu'il n'y a pas de membres de telles organisations dans les forces.

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, je tiens à rappeler à la ministre que le chef d'une organisation raciste, le dirigeant d'un groupe qui prône la suprématie des blancs, Heritage Front, a déclaré que les militaires canadiens—et je reprends ses propos—sont un terrain fertile où recruter des membres pour son organisation. Il a soutenu que des membres des Forces canadiennes appartenaient à son groupe et à d'autres qui partagent la même idéologie. On a avancé que des membres des Forces canadiennes avaient entraîné l'aile paramilitaire des organisations racistes.

La ministre de la Défense nationale estime-t-elle qu'il s'agit de participation active aux menées d'un groupe raciste? Quelle mesure la ministre prend-elle pour s'attaquer au problème?

• (1445)

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants): Monsieur le Président, il s'agit effectivement d'une participation active, j'en conviens. J'entreprends en ce moment une étude de la politique du ministère de la Défense nationale, notamment en ce qui concerne le recrutement.

J'ai dit qu'on pouvait s'interroger sur la distinction à faire entre adopter certaines attitudes et appartenir à certains groupes. J'estime qu'il est tout à fait inacceptable que des membres des Forces canadiennes fassent partie de groupes qui prônent une attitude raciste.

Je suis en train de m'assurer que ces comportements, carrément incompatibles avec la politique officielle des Forces canadiennes, où le racisme n'est pas toléré, soient bannis de toutes les activités des Forces canadiennes. Plus particulièrement, j'entame un examen de notre politique de recrutement pour m'assurer que ce facteur entre en ligne de compte.

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, l'article 3 de la politique visant le personnel affecté au maintien de la paix mentionne que les Forces canadiennes sont appelées à assurer le maintien de la paix en raison de leur capacité de respecter la culture, la religion et les autres caractères distinctifs des pays où elles servent. Dans le passé, on a invoqué cette politique pour priver des juifs, des musulmans et des femmes du Canada de la possibilité de représenter leur pays dans le cadre d'activités de maintien de la paix au Moyen-Orient.

Je demande à la ministre de la Défense nationale: d'une part, pourquoi celle-ci empêche-t-elle des juifs, des musulmans et des femmes de servir le Canada au Moyen-Orient et, d'autre part, pourquoi permet-elle à un tenant de la suprématie blanche de servir en Somalie?

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants): Monsieur le Président, je n'ai jamais permis à un tenant de la suprématie blanche de servir en Somalie. Je tente actuellement de m'assurer que ceux qui portent l'uniforme des Forces canadiennes n'ont pas ce genre d'attitude.

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse aussi à la ministre.

J'aimerais que la ministre de la Défense nationale explique aux Canadiens comment il se fait qu'elle permet à un tenant de la suprématie blanche d'être affecté en Somalie avec comme tâche précise de protéger des personnes qui ne sont pas de race blanche.

La ministre pourrait-elle expliquer à la Chambre le bien-fondé de cette décision?

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants): Monsieur le Président, je tiens à dire au député que cette question est très grave. Le député sera peut-être déçu d'apprendre que je n'approuve évidemment pas une telle chose et que je ne l'ai jamais fait, ce qu'il sait fort bien d'ailleurs.

Nous nous occupons actuellement d'une série d'allégations qui préoccupent des Canadiens et les Forces armées mêmes relativement à l'attitude de notre personnel militaire.

Des enquêtes criminelles sont en cours par suite d'événements survenus en Somalie. J'ai créé une commission chargée de procéder à une étude très étendue et très approfondie sur la préparation psychologique des membres de nos forces qui participent à de telles missions.

J'ai aussi mentionné que j'examinais actuellement notre programme de recrutement afin de m'assurer que la politique déclarée et explicite des Forces armées canadiennes portant qu'une attitude raciste est tout à fait inacceptable soit respectée en toutes circonstances par les Forces canadiennes.

LES SOINS DE SANTÉ

M. Jim Karpoff (Surrey–Nord): Monsieur le Président, j'aurais des questions supplémentaires à adresser au ministre de la Santé au sujet de sa prise de position contre l'imposition d'un ticket modérateur à l'égard des soins de santé.

La ministre de la Défense nationale a déclaré à deux occasions au moins que les Canadiens accepteraient le ticket modérateur et qu'il devrait être permis à une ou deux provinces de le mettre à l'essai. Ces déclarations répétées ont–elles amené le ministre de la Santé à conclure que ses collègues du Cabinet qui aspirent à la direction du Parti conservateur ont retiré leur appui à la position du ministre et à celle du premier ministre contre le ticket modérateur?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien–être social): Monsieur le Président, le député a plus à craindre de ses collègues que moi des miens.

J'ai clairement exposé ma position sur le ticket modérateur hier, en réponse à une question. J'ai également mentionné que nombre de Canadiens avaient soulevé le problème des frais de santé qui ne cessent d'augmenter et des moyens à prendre pour financer le régime de soins de santé. Les provinces ont été les premières à le signaler. Des premiers ministres l'ont signalé, des ministres aussi, comme n'importe quel autre Canadien, même un ministre ou un député fédéral, peut d'ailleurs le faire.

L'important, à mes yeux, c'est d'examiner le régime. Je vais essentiellement répéter ce que j'ai dit hier. Je ne crois pas que le ticket modérateur soit la réponse au problème que connaît le régime canadien de soins de santé.

• (1450)

M. Jim Karpoff (Surrey–Nord): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire à poser au même ministre.

Je constate que Marcel Côté, qui dirige le comité du programme du Parti conservateur pour les élections qui s'en viennent, a déclaré que des frais devraient être imposés à l'égard des services de santé et d'éducation. Le ministre va–t–il admettre maintenant que son parti n'est plus du tout déterminé à offrir des soins de santé sans ticket modérateur?

Des voix: Quelle honte!

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien–être social): Monsieur le Président, contrairement au député de Windsor, qui est mon collègue, M. Côté n'est pas mon collègue. Il ne parlait pas en mon nom.

Je peux seulement répéter ce que j'ai dit. J'ajouterai même que cela m'a fait chaud au coeur d'entendre la députée de Vancouver–Centre se réclamer de l'école de Benoît Bouchard, ce qui veut dire qu'elle n'est pas d'accord avec l'idée d'un ticket modérateur.

* * *

LES FORÊTS

M. J.W. Bud Bird (Fredericton—York—Sunbury): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Dans le budget d'avril, il est mentionné que les ententes de développement économique et régional touchant le secteur des forêts ne seront pas renouvelées lorsqu'elles viendront à échéance. Le ministre n'est pas sans savoir que l'Accord canadien sur les forêts, conclu en 1992, tend à créer un véritable partenariat entre le gouvernement fédéral et les provinces dans le domaine des forêts.

Le ministre sait également que les forêts constituent notre plus importante ressource économique et environnementale. Quelles mesures entend–il prendre pour maintenir et intensifier la présence du gouvernement fédéral dans le secteur forestier du Canada?

L'hon. Don Mazankowski (vice–premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, la stratégie forestière nationale fait partie intégrante de la politique du gouvernement, qui est incorporée dans l'Accord canadien sur les forêts. Nous continuerons de respecter les objectifs de l'Accord, en matière de politique.

Je devrais également ajouter que nous nous concentrerons, dans une grande mesure, sur la compétitivité de l'industrie forestière, la recherche et le développement ainsi que la promotion des débouchés extérieurs, notamment des marchés d'exportation au niveau international.

À mon avis, le gouvernement fédéral a certainement un rôle de soutien à jouer. Nous tentons de définir les responsabilités et les obligations des deux niveaux de gouvernement afin d'appuyer de façon plus efficace et rentable ce secteur de notre économie.

* * *

LE LOGEMENT

Mme Mary Clancy (Halifax): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

En Nouvelle–Écosse, plus de 50 000 personnes seront touchées par le gel des programmes de logement annoncé dans le budget. De plus, la SCHL a confirmé que, dans cette seule province, l'activité économique sera réduite de 27 680 700 $ après le gel. Quels programmes de

rechange le gouvernement mettra-t-il en place pour compenser ces réductions dévastatrices?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, comme je l'ai dit à maintes reprises à la Chambre, le gouvernement fédéral continuera d'appuyer le logement social en versant plus de 2 milliards de dollars pour les 650 000 unités qui existent déjà.

Par ailleurs, la SCHL continuera de subventionner des logements sociaux pour les personnes handicapées, les victimes de violence familiale, etc. Elle entend aussi mettre en place un programme qui sera financé au fur et à mesure, au lieu d'imposer aux futures générations de contribuables un fardeau intolérable et inacceptable accumulé pendant 35 ans.

Ce que nous tentons de faire, c'est d'établir un système qui nous permettra de continuer à appuyer le logement social, mais de façon plus abordable.

Mme Mary Clancy (Halifax): Monsieur le Président, tout cela a l'air bien, mais nous voudrions savoir quelles consultations ont eu lieu entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la Nouvelle-Écosse au sujet de ces réductions à la SCHL.

Le ministre des Finances pourrait-il communiquer à la Chambre la position du gouvernement de la Nouvelle-Écosse au sujet de ces réductions, particulièrement celles touchant les logements pour personnes âgées, le programme d'aide à la remise en état des logements et le programme de réparations d'urgence?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, je comprends l'inquiétude du député et du gouvernement de la Nouvelle-Écosse.

Dans bien des domaines, nous avons choisi de ne pas réduire les paiements de transfert et d'établir une formule visant à les rendre proportionnés à d'autres dépenses. Les provinces auront certainement un coussin suffisant pour absorber une partie des réductions, et je m'attends à ce qu'elles le fassent.

• (1455)

Par contre, certaines personnes ont critiqué ce budget en disant qu'il ne prévoyait pas assez de réductions. Je suis heureux que la députée ne soit pas de cet avis. Certaines provinces ont laissé entendre que ce budget ne réduisait pas suffisamment les dépenses gouvernementales.

Nous avons essayé d'être justes et réalistes. Nous avons présenté un budget réaliste et responsable. J'espère que tous les Canadiens nous aideront à faire les sacrifices nécessaires pour remettre de l'ordre dans nos affaires financières.

* * *

L'INDUSTRIE CANADIENNE DU MAGAZINE

M. Jim Peterson (Willowdale): Monsieur le Président, depuis 1965, nos lois protègent les magazines canadiens des incursions des étrangers sur le marché de la publicité, ce qui créerait une concurrence injuste.

Le 1er avril dernier, le ministre des Communications a promis, et je cite: «Nous voulons que la politique de 1965 soit respectée et que l'industrie canadienne du magazine soit bien protégée.» Pourquoi, dans ce cas, le gouvernement a-t-il permis à *Sports Illustrated* de publier une deuxième édition au Canada et d'enlever 23 millions de dollars en publicité à l'industrie canadienne?

L'hon. Gerry Weiner (ministre du Multiculturalisme et de la Citoyenneté): Les fonctions du ministre l'empêchent d'être présent aujourd'hui, mais je prends note de la question et je la lui transmettrai pour qu'il y réponde dès son retour à la Chambre.

M. Jim Peterson (Willowdale): Monsieur le Président, je crois que tous les Canadiens devraient prendre conscience de ce qui se passe. Le gouvernement aurait pu empêcher *Sports Illustrated* de faire cela, mais il n'a pas voulu nuire à ses amis américains. Il permet à ce magazine de continuer ses activités au Canada comme si de rien n'était et en faisant fi des lois canadiennes, mais le pire, c'est que le gouvernement est devenu un bailleur de fonds de *Sports Illustrated*.

Pourquoi le gouvernement permet-il à la Monnaie royale canadienne d'acheter une pleine page de publicité dans *Sports Illustrated*?

L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, que le député sache qu'aucune loi n'a été enfreinte. Le député sait parfaitement bien que le ministre des Communications est réellement dévoué à la protection de l'industrie canadienne du magazine. C'est pourquoi, plutôt que de trouver une solution temporaire, il a formé une commission qu'il a chargée d'étudier toute la question.

Enfin, le député oublie de dire à la Chambre et aux Canadiens que les annonceurs canadiens ne peuvent pas déduire leurs frais lorsqu'ils achètent de la publicité dans *Sports Illustrated* et dans tous les autres magazines étrangers, ce qui protège et favorise les publications canadiennes.

* * *

[*Français*]

LE CODE CANADIEN DU TRAVAIL

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Travail.

Chaque semaine, il y a une femme qui nous contacte, mon personnel ou moi, à mes bureaux en Abitibi, concernant le retrait préventif de la travailleuse enceinte pour qu'il soit inclus dans le Code canadien du travail.

Est-ce que le ministre peut nous dire aujourd'hui quand ce projet si important pour toutes les femmes canadiennes sera mis à l'ordre du jour législatif pour être débattu à la Chambre des communes en troisième lecture, et ce, dans les plus brefs délais?

L'hon. Marcel Danis (ministre du Travail): Monsieur le Président, il me fait plaisir d'informer mon honorable collègue que le comité a fait rapport à la Chambre la semaine dernière de ce projet de loi. J'en ai discuté avec le leader du gouvernement à la Chambre et je suis convaincu qu'avec l'appui des partis d'opposition, nous aurons adopté ce projet de loi en troisième lecture au plus tard vers le 10 juin.

* * *

[*Traduction*]

LE RONALIN DF

M. Stan Wilbee (Delta): Monsieur le Président, ma question aujourd'hui s'adresse au ministre de la Santé.

Les infestations de champignons-moisissures ont détruit le quart de la production d'haricot mange-tout dans la vallée du Fraser alors que, de l'autre côté de la frontière, les agriculteurs américains sont autorisés à utiliser le pesticide Ronalin DF qui enraie l'infestation. Ce produit est cependant interdit au Canada. Cela donne aux producteurs et aux transformateurs américains un réel avantage, et les agriculteurs canadiens veulent qu'on maintienne des règles du jeu équitables.

Le gouvernement canadien autorisera-t-il l'utilisation du Ronalin DF au Canada ou, sinon, interdira-t-il l'importation des haricots frais ou de transformation qui ont été traités avec le pesticide?

Mme Copps: Karen Morgan a déjà soulevé la question.

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je partage les préoccupations des agriculteurs de la Colombie-Britannique. Le problème à propos du Ronalin, c'est que nous ne disposions pas des données nécessaires pour en autoriser l'utilisation, car la toxicologie du composé posait des problèmes. . .

Mme Copps: Karen Morgan a déjà dit ça.

M. Bouchard (Roberval): . . .mais nous avons maintenant reçu les données nécessaires. Je puis assurer au député qu'on donnera une réponse d'ici deux à trois semaines.

* * *

• (1500)

L'ACCORD GÉNÉRAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE

M. Vic Althouse (Mackenzie): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Commerce extérieur.

Le ministre accueillera jeudi prochain à Toronto ses homologues du Japon, des États-Unis et de la Communauté économique européenne pour discuter du GATT.

Comme on examinera sans doute de nouvelles positions et de nouveaux compromis à l'occasion de cette réunion, le ministre peut-il nous assurer que la position commerciale équilibrée du Canada en matière agricole demeurera intacte? Plus particulièrement, le Canada appuie-t-il toujours le renforcement et la clarification de l'alinéa XI(2)c)(i) qui permet aux offices de gestion des approvisionnements et de commercialisation de fonctionner?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, la réunion se tiendra vendredi, non jeudi.

Je répondrai tout simplement par oui à la question du député. Il n'y a aucun changement dans la position équilibrée du Canada à l'égard de l'agriculture dans les négociations de l'Uruguay Round. Je ferai remarquer au député que je m'attends à ce que les discussions de vendredi portent essentiellement sur les questions d'accès des produits industriels et des services aux marchés. D'autres questions surgiront peut-être dans le cadre de ces discussions, mais tel sera le principal sujet à l'étude lors de notre réunion.

Hommage

M. le Président: Je tiens à informer la Chambre que les partis et les députés se sont entendus pour rendre hommage à un ancien député fédéral et ancien collègue de nombre d'entre nous, M. Harold Danforth.

* * *

LE DÉCÈS DE M. HAROLD DANFORTH

M. Jerry Pickard (Essex—Kent): Monsieur le Président, je veux rendre ici hommage au regretté Harold Danforth.

M. Danforth a servi ses compatriotes en représentant ici la circonscription de Kent, puis d'Essex—Kent pendant 15 ans, soit de 1958 à 1974. Avant d'être élu à la Chambre des communes, M. Danforth a été un bon agriculteur doublé d'un bon conseiller municipal.

M. Danforth s'est toujours vivement intéressé à l'agriculture, comme le prouvent ses nombreuses réalisations. Formé au Collège d'agriculture de l'Ontario, il a pu mettre ses connaissances à profit non seulement dans sa propre exploitation agricole, mais encore en tant que membre de l'Institute of Professional Agrologists, président de l'Association des fruticulteurs et des maraîchers de l'Ontario, président de la Foire agricole du district de Blenheim, directeur de l'Office de commercialisation de la pomme de terre nouvelle de Kent-Elgin, président de la coopérative de producteurs agricoles de Seacliff, de la coopérative de producteurs agricoles d'Essex-Sud et de la Federation of Agriculture du comté d'Essex.

Au cours de sa brillante carrière parlementaire, M. Danforth a notamment été porte-parole du Parti conservateur en matière agricole et président du Comité de l'agriculture et du Comité du commerce.

Tout au long de sa vie publique, M. Danforth s'est particulièrement efforcé de répondre aux besoins de ses électeurs. De par la diligence et le sérieux qu'il mettait à assumer ses fonctions, il constitue un véritable modèle pour ses pairs. Ses contributions lui assureront une place dans notre mémoire et ses réalisations mériteront notre respect.

Nous pleurons la mort de notre collègue, Harold Danforth, mais son souvenir sera toujours vivant dans le coeur de ses proches et de ses amis, et ses contributions à la présente institution et à l'amélioration du sort des Canadiens lui survivront à jamais.

L'hon. William Scott (secrétaire parlementaire de la ministre des Anciens combattants): Monsieur le Président, c'est avec beaucoup de regret que je prends aujourd'hui la parole à la Chambre pour rendre hommage au regretté Harold Danforth.

Lorsqu'il a été élu pour la première fois à la Chambre des communes, Harold Danforth représentait la circonscription de Kent, qui est par la suite devenue celle de Kent—Essex. Il s'est joint à l'équipe de John Diefenbaker en 1958. Après avoir essuyé une défaite en 1962, il a été réélu en 1963.

J'ai eu le privilège d'exercer mes fonctions de député avec lui de 1965 jusqu'aux élections générales de 1974. Dès notre première rencontre, je me suis rendu compte que lui et moi avions bien des choses en commun. Il venait d'une région agricole et avait assumé diverses fonctions au sein des conseils d'administration de fédérations agricoles locales et provinciales. Il avait à coeur les préoccupations des agriculteurs et il avait été conseiller municipal avant de se lancer en politique.

Je me souviens de Harold comme d'un homme qui accordait beaucoup d'importance à ses devoirs envers les électeurs. Parce qu'il était très sociable et de nature joviale, il exerçait une attraction particulière sur les gens.

Comme je le dis souvent, en venant au monde, nous concluons tous le même contrat avec le Tout-Puissant. Ce contrat a un début et une fin, mais nul ne sait quand il arrive à échéance. Il appartient donc à chacun d'entre nous d'utiliser le mieux possible les années dont nous disposons.

Harold Danforth a certainement profité au maximum de sa vie, et ceux qui l'ont côtoyé savent qu'il a fait de ce monde un endroit où il est plus agréable de vivre.

• (1505)

Au nom du Parti progressiste-conservateur, j'offre mes sincères condoléances à sa famille et à ses amis. Harold nous a peut-être quittés, mais nous conserverons à jamais son souvenir.

L'hon. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, je veux seulement dire quelques mots au nom du Nouveau Parti démocratique. Je me souviens très bien de Harold Danforth. Lorsque j'ai été élu à la Chambre des communes pour la première fois en 1968, il était député fédéral depuis 1958; il prenait place là-bas et était le porte-parole du Parti conservateur en matière d'agriculture.

C'était un député qui connaissait très bien les questions pour lesquelles il était porte-parole. Il avait une formation universitaire dans ce domaine. Il a oeuvré activement au sein de nombreuses associations de la localité ontarienne dont il était originaire.

Il est par la suite devenu le président du Comité de l'agriculture et, pendant tout le temps où il a été député à Ottawa, il a travaillé très activement dans ce domaine. Je garde de lui le souvenir d'un homme raisonnable qui avait beaucoup de dignité et qui était très respecté à la Chambre des communes.

Au nom de mon parti, j'offre à sa famille nos plus sincères condoléances.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Français*]

LE TARIF DES DOUANES

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Mazankowski: Que le projet de loi C-122, tendant à modifier le Tarif des douanes (réduction du tarif sur le textile), soit lu pour la deuxième fois et déféré à un Comité législatif du secteur Économie.

Le président suppléant (M. DeBlois): À la suspension du débat, il restait deux minutes à la période de questions et de commentaires. J'imagine que l'honorable député d'Eglinton—Lawrence va mettre fin à son commentaire et poser sa question s'il veut avoir une réponse de l'orateur précédent. L'honorable député d'Eglinton—Lawrence a la parole.

M. Joseph Volpe (Eglinton—Lawrence): Je vous remrecie, monsieur le Président, le député d'Eglinton—Lawrence ne manque jamais l'occasion de conclure ses commentaires. À mon collègue de Scarborough-Ouest qui vient de faire une intervention très lucide, brûlante, je pourrais dire, au sujet de ce projet de loi—

[*Traduction*]

Je voudrais lui poser une question au sujet de ce projet de loi. Cette mesure législative est présentée à la Chambre très tardivement pendant l'actuelle législature, et certains d'entre nous ont l'impression que le gouvernement veut faire adopter à toute vapeur des dispositions qui auront plus tard de lourdes conséquences, comme les réductions tarifaires auront sur les négociations de l'ALÉNA.

Tout cela s'inscrit dans un contexte où un grand nombre de nos usines, industries et entrepreneurs mettent un terme à leurs activités et déménagent chez nos voisins du Sud en espérant que la conjoncture économique y sera plus favorable, que le gouvernement sera plus attentif aux besoins des entreprises et qu'il accordera plus d'importance à la création d'emplois.

Je me demande si mon collègue, qui analyse avec beaucoup de perspicacité les intentions du gouvernement et les ramifications de ce genre de projet de loi, aurait l'obligeance de parler brièvement des répercussions que ce processus et le projet de loi à l'étude auront sur l'économie canadienne de même que des conséquences qui s'ensuivront pour les contribuables canadiens.

Le président suppléant (M. DeBlois): Il reste 20 secondes au député.

M. Wappel: Monsieur le Président, au cours des quelques secondes qu'il me reste, je voudrais établir clairement que la réponse à la question de savoir s'il y a urgence est non.

Le gouvernement conservateur cherche à faire adopter rapidement cette mesure législative, alors qu'il n'y a pas lieu de le faire. Ce n'est pas dans l'intérêt des Canadiens. C'est une raison suffisante pour que nous ne cédions plus à leur petit jeu d'échanges polis.

• (1510)

M. Phillip Edmonston (Chambly): Monsieur le Président, c'est après avoir mûrement réfléchi en lisant le projet de loi C-122 que je prends la parole aujourd'hui, car le but de ce projet de loi, intitulé Loi modifiant le Tarif des douanes, c'est la réduction du tarif sur le textile. Ce projet de loi est censé harmoniser davantage les tarifs canadiens sur le textile avec ceux pratiqués dans d'autres pays industrialisés.

Ces réductions sont censées être profitables à l'économie canadienne puisqu'elles vont accroître la compétitivité de notre industrie du prêt-à-porter et de nos autres industries spécialisées dans le textile. Les modifications tarifaires dont nous allons débattre cet après-midi sont également censées être profitables aux consommateurs en ce qu'elles vont entraîner une baisse du prix des vêtements et d'autres produits finis.

Dans les deux cas, j'ai pris soin d'employer l'expression «sont censées». Si j'ai dit «sont censées», c'est que je ne crois pas que ces réductions de tarif vont avoir pour effet de rendre les vêtements moins chers. Je ne crois pas qu'elles vont rendre les travailleurs canadiens plus compétitifs. Ce que je crois en fait, c'est que si nous adoptons cette loi modifiant le Tarif des douanes, le projet de loi C-122, nous allons mettre bon nombre de travailleurs de l'industrie du textile au chômage.

Je voudrais insister sur le fait que notre parti, le Nouveau Parti démocratique, n'est pas contre la libéralisation des échanges. Nous sommes pour le commerce équitable. Le projet de loi dont nous sommes saisis est l'exemple d'injustice commerciale le plus criant qu'il m'ait été donné de voir à la Chambre depuis des années.

C'est renversant! En période de chômage massif, on présente une loi qui vise à baisser les tarifs, qui va frapper durement une industrie, l'industrie du textile, qui, dans ma province, a été dévastée à un point tel que le gouvernement n'a même pas pu trouver l'argent nécessaire pour venir en aide aux travailleurs qui sont censés avoir été recyclés dans le cadre de programmes gouvernementaux. C'était la promesse que le gouvernement nous avait faite initialement quand il a adopté l'Accord de libre-échange.

Par la suite, avec ce projet de loi sur la réduction du tarif des douanes que le gouvernement nous demande d'appuyer, nous aurons aussi l'ALÉNA qui va être adopté—et je vais vous expliquer comment on va procéder—ce qui diminue encore la possibilité que notre industrie survive—en parlant expressément de l'industrie du textile.

Le tarif canadien sur le textile n'est pas, comme l'avait supposé le gouvernement en prenant sa décision de principe en 1988, deux fois plus élevé que ceux des autres pays industrialisés et notamment celui de notre principal partenaire commercial, les États-Unis. Face à une réduction de tarif unilatérale effectuée par le Canada à ce stade—car c'est l'objet de ce projet de loi—nous voyons pour la première fois les travailleurs et l'industrie unis pour s'opposer à ce projet de loi parce que, à leur avis, il ne convient pas de réduire le tarif sur le textile maintenant et parce qu'ils se rendent compte que cela va probablement porter préjudice à notre industrie.

Les négociations sur le tarif que nous avons déjà eues nous mettraient normalement dans une bonne position pour obtenir quelque chose en échange de nos réductions de tarif. Rappelez-vous que ce projet de loi C-122 a pour objet de réduire le tarif. Mais qu'est-ce que nous obtenons? Nous ne recevons absolument rien des autres partenaires commerciaux. Ils ne renoncent à rien—en fait, on ne devrait même pas appeler cela des négociations commerciales, parce qu'il n'y en a pratiquement pas.

Ce que nous faisons, c'est dire aux États-Unis, et aux termes de l'ALÉNA, au Mexique: «Le Canada est ouvert aux affaires, venez vous servir. Nous voulons que vous nous concurrenciez. Nous réduisons nos tarifs. Venez chez-nous, même si cela signifie la ruine de notre industrie du textile au Québec et ailleurs au Canada. Qu'il en soit ainsi.»

C'est ce que le gouvernement appelle le libre-échange. Moi, j'appelle cela de la concurrence déloyale. Je pense que si le projet de loi C-122 est adopté, ce sera le coup fatal pour l'industrie du textile au Québec, dont je défends la position, et de tout le pays. C'est un projet de loi très injuste.

Le ministre du Commerce extérieur a déclaré que pendant la période de transition de l'Uruguay Round, le gouvernement veillerait à ce que les industries du textile et du vêtement—et je cite le ministre—«bénéficient d'une protection totale équivalente à celle qui est offerte par nos principaux partenaires commerciaux, en particulier les États-Unis».

• (1515)

Il n'en est rien. L'industrie du textile de ce pays sera considérablement désavantagée par cette mesure unilatérale de réduction des tarifs douaniers. Je peux vous dire que nous serons inondés de vêtements importés du Mexique. Les manufactures que nous avons ont tendance à être plutôt petites. La plupart ont moins de 20 travailleurs et certaines n'en ont que quatre ou cinq. L'industrie continuera d'être fragmentée et il sera bien difficile pour les travailleurs d'y survivre.

Laissez-moi vous faire un bref historique de la genèse de ce projet de loi. Comme je l'ai dit, le projet de loi C-122 est une loi qui modifie le tarif des douanes pour autoriser une réduction du tarif sur le textile. Il a été présenté à la Chambre des communes le 19 avril 1993, il y a donc moins d'un mois. Il a été présenté à la hâte à la Chambre principalement parce que le gouvernement y voit une réponse aux États-Unis et à d'autres pays, dans le cadre de l'ALÉ, et au Mexique, notre partenaire dans l'ALÉNA.

Le projet de loi résulte de recommandations faites au ministre des Finances par le Tribunal canadien du commerce extérieur en février 1990. Par conséquent, nous en parlons avec un peu plus de trois ans de retard. Il n'y a pas de doute que si ce projet n'est pas le fils du libre-échange, c'est certainement un de ses cousins, et nous allons en voir pas mal de ce genre. C'est en vertu de quelque entente de réciprocité avec les États-Unis que nous obtenons ces prétendus avantages, bien que je ne sois pas très sûr que nous en ayons obtenu beaucoup de l'Accord de libre-échange.

Lorsque le Sénat a étudié l'Accord de libre-échange, il en a cherché les avantages et les inconvénients, mais en vain. Il a simplement jugé la question trop nébuleuse. Eh bien, lorsque nous saurons à quels marchandages nous avons consenti, et ce projet de loi C-122 fait partie de ces marchandages, nous pourrons mieux les déterminer, surtout en examinant la question sous l'angle des emplois. Nous allons faire l'échange d'emplois jusqu'au Mexique. C'est là-bas et aux États-Unis qu'ils seront créés.

Pour emprunter une phrase de Ross Perot, nous allons entendre un bruit de succion épouvantable lorsque ces emplois seront créés dans le sud. C'est déplorable, car les choses auraient pu se passer autrement. Si nous avions un ministre des Finances qui protégeait avant tout les intérêts des travailleurs canadiens, nous aurions pu avoir non pas un accord de libre-échange, mais des échanges équitables avec les États-Unis, le Mexique et d'autres pays et nous aurions pu protéger nos travailleurs, notamment ceux du textile. Or, le commerce équitable n'intéresse pas le gouvernement.

En analysant la forme du projet de loi, je voudrais vous en donner les points saillants. Le projet de loi C-122 met en oeuvre les recommandations du Tribunal canadien du commerce extérieur, comme je l'ai dit, avec quelques modifications. Tout d'abord, à compter du 1er janvier 1993, il applique graduellement les réductions de tarif au taux de 1,5 point de pourcentage par année. Cette mesure est quelque peu retardée, car nous examinons le projet de loi un peu plus tard. Toutefois, ce qu'il est important de se rappeler, c'est que le Tribunal canadien du commerce extérieur avait recommandé que le taux soit ramené à un point de pourcentage par année pendant au plus six ans. Or, en réduisant le tarif sur le textile, le gouvernement applique un pourcentage beaucoup plus élevé que celui que le TCCE lui-même avait proposé.

Le gouvernement est si pressé de faire adopter ce projet de loi de réduction du tarif pour améliorer ses rapports avec les États-Unis qu'il est même disposé à aller plus loin que des recommandations qui étaient, je présume, judicieuses et raisonnables et à le réduire d'environ 50 p. 100 de plus.

Ensuite, le projet de loi C-122 traite les textiles spéciaux et certains tissus de laine légère de la même manière que d'autres tissus, fibres et fils. Autrement dit, le tarif sera réduit aux taux maximums respectifs de 5 p. 100, 10 p. 100 et 16 p. 100. Actuellement, les droits de douane s'établissent à 8 p. 100, 13 p. 100 et 18 à 25 p. 100 respectivement.

• (1520)

À première vue, les réductions tarifaires ne semblent pas si extraordinaires, mais quand on considère leur effet sur le prix moyen des vêtements, on constate qu'elles engendrent des baisses importantes. Parallèlement, elles créent des pertes importantes, qui se traduiront par des pertes d'emplois.

J'ai déjà dit que l'industrie et les syndicats s'entendaient pour s'opposer aux réductions. J'aurais dû être plus précis. Quand je parle de l'industrie et des syndicats, je pense surtout aux grands syndicats du Québec et de l'Ontario, mais aussi à l'ICT, l'Institut canadien des textiles. C'est le principal détracteur de ce projet de loi.

L'Institut canadien des textiles est l'une des plus grandes associations de cette industrie. Il ne regroupe pas toutes les entreprises, mais c'est l'une des principales associations qui ont contesté la nécessité des réductions tarifaires, quelles qu'elles soient. L'institut ne croit pas qu'il soit nécessaire de réduire les droits de douane. Il le sait, puisqu'il connaît bien l'industrie. Il sait à quel point l'industrie du textile est dans un état lamentable, d'un bout à l'autre du Canada.

Donc, pour la première fois, cette affaire donne lieu à une étrange camaraderie entre les industriels et les syndicats, qui s'unissent pour s'opposer à un projet de loi qui abaisserait les droits de douane sur le textile. Je qualifie cela d'étrange, parce que cette situation ne se produit pas souvent, mais ce n'est pas souvent, non plus, qu'on voit des mesures législatives aussi nuisibles, c'est bien le mot, pour qualifier le projet de loi C-122.

Je comprends que l'Institut canadien des textiles conteste la nécessité de réduire les droits de douane. Le chômage et la concurrence posent déjà assez de problèmes comme ça à l'industrie.

Placé devant le fait accompli, c'est-à-dire devant le projet de loi C-122, l'institut a émis l'opinion que ces réductions devraient être retardées le plus longtemps possible et que le gros des réductions ne devrait s'appliquer qu'à la deuxième moitié des années 1990.

Les intéressés se montrent passablement conservateurs, parce qu'ils ne veulent pas que les effets de cette mesure se fassent sentir tout d'un coup. Ils ne sont pas prêts. Je crois qu'aucun programme du gouvernement ne peut assurer aux travailleurs toute l'aide dont ils auront besoin—cette aide fantastique qu'on nous a promise il y a trois ans, qui devait permettre aux travailleurs de se recycler et leur donner les moyens de passer à une autre industrie dans laquelle ils auraient plus d'avenir. Mais où sont ces programmes?

L'Institut canadien des textiles nous a recommandé, si nous voulons réduire les droits de douane, de le faire plus lentement que prévu dans ce projet de loi. Je le crois. Il cherchait par là à exprimer ses inquiétudes quant au peu d'options que cela va laisser aux travailleurs qui vont être déplacés. Bon nombre des travailleurs de l'industrie qui vont se retrouver sans emploi et qui vont devoir se recycler dans un autre domaine sont des femmes. Or, le

gouvernement ne fait rien. L'Institut canadien des textiles est bien conscient de ce problème potentiel.

L'institut s'est également dit très préoccupé par l'Accord de libre-échange en général et par les mesures qui, depuis le départ, favorisent l'industrie du textile ou lui nuisent. Il se demande si cet ajout à l'Accord de libre-échange lui sera encore plus préjudiciable.

L'Institut canadien des textiles dit cependant que si nous attendions un peu, les réductions de droits de douane proposées dans le cadre des négociations du GATT devraient commencer à se faire sentir, y compris tout assouplissement de l'Arrangement multifibres.

Il nous recommande essentiellement de mettre la pédale douce, d'examiner les réductions de droits de douane en général, de suivre peut-être les conseils du Tribunal canadien du commerce extérieur, à savoir d'abaisser les pourcentages, non pas de 1,5 p. 100 mais peut-être de 1 p. 100. En gagnant du temps, nous verrons si, dans le cadre des négociations du GATT, il y a ou non assouplissement des accords conclus en vertu de l'Arrangement multifibres.

• (1525)

Au départ, le Tribunal canadien du commerce extérieur se serait dit, dans ses recommandations, en faveur d'un compromis entre la position des fabricants de vêtements et celle de l'industrie du textile. Monsieur le Président, les fabricants de vêtements et les fabricants de textiles ne sont pas tout à fait d'accord au sujet du projet de loi C-122. Les fabricants de vêtements sont en faveur de ce projet de loi. Les fabricants de textiles sont contre. Or, ce sont eux qui donnent le bras aux syndicats afin de préserver les emplois dans l'industrie du textile.

Lorsqu'il a expliqué pourquoi il était en faveur d'aller plus lentement, le Tribunal canadien du commerce extérieur savait pertinemment que toute réduction rapide des droits de douane risquerait d'entraîner une telle dislocation de l'industrie qu'il lui serait pratiquement impossible de s'en remettre.

L'Institut canadien des textiles, qui s'oppose à ce projet de loi, donne quatre raisons à l'appui de sa position. Je pense que ces raisons valent la peine d'être examinées aujourd'hui dans le cadre de ce débat.

L'Institut canadien des textiles dit premièrement que le Tarif de préférence général ou TPG applicable aux importations de textiles en provenance de pays en développement n'entre pas dans le Système généralisé de préférences applicable aux importations de textiles.

Deuxièmement, le Canada prévoit déjà, à l'Annexe II du Tarif des douanes, l'application de droits de douane plus bas à l'importation de certains textiles.

Troisièmement, le Canada a déjà des programmes de remise des droits dans le cas de tissus importés destinés à la confection, alors que les États-Unis n'en ont pas.

Quatrièmement, les réductions tarifaires prévues dans l'Accord de libre-échange ont eu au Canada un impact plus important qu'aux États-Unis sur les droits pondérés par les échanges, étant donné que plus de la moitié des importations canadiennes de textiles viennent des États-Unis qui importent seulement 8 p. 100 de leurs textiles du Canada.

Et en plus, comme si ça ne suffisait pas, pour montrer à quel point le Canada est déjà désavantagé par rapport aux États-Unis, ce pays a un système de contingentement des textiles beaucoup plus important que le Canada. Ce type de protection des importations passe inaperçu quand on s'en tient simplement à comparer les droits de douane.

Il va de soi que nous devons être en mesure de soutenir la concurrence internationale. Il va de soi également qu'avant de libéraliser les échanges, il faut les rendre plus équitables. Il faut réduire les droits de douane mais en même temps—et c'est la chose qui a échappé à ce gouvernement, je crois—il faut s'occuper des gens qui vont être déplacés, dépossédés, mis dehors souvent à 40 ou 50 ans, âge qui les rend très difficiles à recycler.

Les pauvres et les chômeurs ne sont plus ces rares personnes qui refusent de travailler. Aujourd'hui, ce sont nos frères, nos soeurs, nos voisins, des membres de nos familles. C'est un phénomène que nous voyons tous les jours. Lorsque vient le moment de rendre notre pays plus compétitif, nous ne devons pas perdre de vue ce délicat équilibre qu'il faut maintenir entre le libre-échange et le maintien des emplois. Ce gouvernement a rompu ce subtil équilibre et c'est pour ça que nous avons plus d'un million de chômeurs.

Je recommande que ce projet de loi soit renvoyé en comité. On pourra peut-être en tirer quelque chose. Ce genre de réduction unilatérale des droits de douane sur les textiles, qui va causer énormément de tort aux travailleurs du textile, sans rien obtenir en retour, est en quelque sorte la marque de l'approche de ce gouvernement aux questions économiques. Il me semble être moins préoccupé d'assurer la survie des victimes de sa politique que de s'attirer les faveurs de l'étranger.

Bien qu'étant opposé à ce projet de loi, je permettrai qu'il soit renvoyé en comité.

Mme Shirley Maheu (Saint-Laurent—Cartierville): Monsieur le Président, pendant de nombreuses années, le secteur du textile à Montréal a joué un rôle extrêmement important dans la croissance et le développement de notre ville. Il a été le moteur d'une économie qui s'est essoufflée à cause de la mauvaise gestion du gouvernement conservateur.

• (1530)

En neuf ans de pouvoir conservateur, le secteur du textile à Montréal a souffert de façon incroyable; des milliers de femmes et d'hommes ont perdu leur emploi à cause de l'incapacité des conservateurs de résoudre les véritables problèmes auxquels le textile est confronté.

Le projet de loi C-122 fait suite à l'exposé économique catastrophique présenté par le ministre des Finances en décembre dernier. Il vise à mettre en oeuvre les modifications proposées par le Tribunal canadien du commerce extérieur.

Nous devons nous demander pourquoi nous procédons à cette réduction de tarif à ce stade-ci. Nous frappons ainsi durement notre secteur du textile en tenant pour acquis que l'Accord de libre-échange nord-américain va entrer en vigueur. Eh bien, cet accord n'a pas été encore ratifié et j'ignore pourquoi les conservateurs font comme si cela était déjà chose faite.

Ils font preuve d'un mépris remarquable à l'égard du Parlement. Ils ont inséré dans ce projet de loi des dispositions qui n'entreront en vigueur qu'après la conclusion de certaines ententes découlant du GATT et de l'Accord de libre-échange nord-américain. Pourquoi renonçons-nous si facilement à cet atout dont on pourrait user lors de futures négociations?

On peut vraiment se demander comment le gouvernement peut prétendre mener les négociations en question dans l'intérêt des Canadiens s'il est disposé à donner son accord avant même que des ententes aient été conclues relativement à l'ALÉNA ou au GATT.

Le gouvernement prétend que ce projet de loi va permettre aux entreprises canadiennes de demeurer compétitives. Personne ne pourrait s'opposer à cela, surtout si c'était bien le cas. Cependant, comme dans le cas de bien d'autres choses, le gouvernement ne dit pas toute la vérité. Il ne précise pas que ce projet de loi s'en prend à un secteur pour en favoriser un autre. Nous savons que nous n'avons pas à procéder à ces réductions de tarif tant que le GATT ou tout autre accord commercial ne nous y oblige pas.

C'est bien beau d'essayer de réduire le coût des facteurs de production des fabricants de vêtements, mais ce n'est là qu'un aspect de la question. Nous devons également voir les répercussions que cela aura sur le secteur du textile au Canada.

En réduisant unilatéralement le tarif au profit d'un secteur, mais aux dépens d'un autre, nous ne faisons que prendre à l'un pour donner à l'autre. C'est loin d'être équitable.

Que faisons-nous au juste? Réduisons-nous ces tarifs afin d'apaiser nos voisins du Sud une fois de plus? Sitôt que les Américains nous demandent d'offrir un avantage à leurs fabricants, les conservateurs se font, semble-t-il, un plaisir de prendre des mesures en ce sens.

La population de Saint-Laurent—Cartierville ne fait tout simplement pas assez confiance au gouvernement pour le laisser négocier au nom des Canadiens, car elle sait que les Conservateurs sont prêts à vendre le Canada à bon marché.

Les Conservateurs sont prêts à sacrifier la protection de notre industrie sans obtenir aucun avantage pour le Canada en contrepartie. Cette attitude témoigne de la piètre façon dont ils gèrent notre économie. Par leur mépris total des travailleurs canadiens ordinaires, les conservateurs ont ruiné l'économie canadienne et ont engendré la méfiance envers la classe politique.

Il est temps que le gouvernement ose affronter les lobbyistes et qu'il défende les intérêts des Canadiens. Même le Tribunal canadien du commerce extérieur recommandait d'attendre l'adoption de l'Accord de libre-échange nord-américain et l'entrée en vigueur des changements prévus au GATT, avant de modifier les tarifs applicables aux textiles importés de l'étranger, surtout ceux importés des États-Unis et du Mexique. Nous devons aborder cette question avec moins d'empressement et de façon plus mesurée. Des millions d'emplois au Québec dépendent de la façon dont nous nous y prendrons. Nous devons mettre toute cette question en veilleuse. Il faut attendre de voir ce que le Congrès des États-Unis fera de l'Accord de libre-échange nord-américain avant de nous engager directement à l'égard des changements qui sont proposés.

• (1535)

Où est l'urgence? Nous sommes ici pour représenter les intérêts des Canadiens, et je ne vois vraiment pas ce que la population de Saint-Laurent—Cartierville, ni

d'ailleurs l'ensemble des Québécois, ont à gagner à précipiter ainsi les choses.

Depuis que le gouvernement a pris le pouvoir, l'orientation donnée à la politique commerciale canadienne va à l'encontre des intérêts des Canadiens. La politique commerciale des Conservateurs a engendré un chômage sans précédent; elle a forcé des millions de Canadiens à faire appel à l'aide sociale, et elle a donné naissance à un désespoir qui doit être surmonté.

Le Canada doit être un pays commerçant ouvert et actif, mais cela ne nous autorise pas pour autant à avoir des pratiques commerciales irresponsables. Nous ne devons pas révéler notre jeu et ainsi avantager nos concurrents. Nous devons faire tout notre possible pour assurer un avantage aux Canadiens et à l'industrie canadienne au sein de l'économie mondiale.

L'industrie du textile a fait valoir que si les réductions tarifaires devaient être mises en oeuvre, elles devraient l'être le plus tard possible, la majeure partie d'entre elles étant retardées jusqu'à la fin du processus. Ainsi, l'industrie aurait le temps de s'adapter aux nouvelles règles et ce serait plus juste à son égard et à l'égard de ses employés.

L'Institut canadien des textiles ne s'oppose pas à l'abaissement des tarifs. Il croit cependant que le gouvernement devrait choisir une voie plus judicieuse et plus prudente. Selon l'institut, les réductions unilatérales sont «inopportunes et potentiellement nuisibles pour l'industrie canadienne du textile».

Je partage les inquiétudes de cette industrie. Je ne comprends pas pourquoi le gouvernement veut réduire les tarifs en ce moment alors qu'il sait très bien que ces mesures pourraient donner lieu à une augmentation du chômage et des épreuves et réduire les débouchés sur le marché du travail pour les Canadiens.

Nous devons tout repenser à partir de zéro. L'attitude de nos représentants à la table de négociation avec nos partenaires commerciaux dans l'Accord de libre-échange nord-américain et le GATT doit témoigner de la priorité que nous accordons aux emplois et aux travailleurs canadiens.

Si les Conservateurs ne veulent pas faire face à ce défi, il est temps qu'ils cèdent la place à d'autres, à un gouvernement qui aura à coeur l'intérêt du travailleur canadien moyen et de sa famille, à un gouvernement qui sait à quel point il est difficile de conserver un emploi dans le contexte d'une économie mondiale de plus en plus compétitive.

Je dis non à ce projet de loi car il causera davantage de difficultés aux gens de ma circonscription et de ma province. Je dis non à ce projet de loi car il est mal conçu et il est présenté au mauvais moment. Espérons que le comité pourra y changer quelque chose.

Selon moi, les Canadiens passent en premier. Il est grand temps que lCs conservateurs l'apprennent. Ce serait trahir les entreprises et les travailleurs canadiens que de ne pas leur accorder la priorité et je refuse de participer à cela.

[*Français*]

Monsieur le Président, il est assez évident que le gouvernement conservateur est à la fin de son mandat et ne sait plus comment jongler pour plaire à tous et chacun, et particulièrement aux Américains, en négligeant l'industrie canadienne. Si les vendeurs de vêtements savent en profiter un peu, les manufacturiers de tissus perdent au change.

Qu'arrivera-t-il lorsque nous devrons fabriquer des vêtements canadiens sans pouvoir trouver du tissu fait au Canada? Est-ce ainsi que l'économie canadienne doit se relever? Est-ce ainsi que le pays deviendra économiquement fort? J'en doute.

Ce projet de loi affectera, encore une fois, le Québec et la région du grand Montréal en particulier, comme si le niveau de chômage n'était pas déjà assez élevé chez nous.

Ce gouvernement nous prouve quotidiennement qu'il n'a aucune idée de ce qu'implique la gestion d'un pays. Le peuple canadien en a marre et aux prochaines élections, il saura choisir un nouveau gouvernement qui saura rendre ce pays économiquement stable.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. DeBlois): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

• (1540)

Le président suppléant (M. DeBlois): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif du secteur Économie.)

* * *

LA LOI SUR INVESTISSEMENT CANADA

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social) propose: Que le projet de loi C-89, Loi modifiant la Loi sur Investissement Canada, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif du secteur économie.

M. Peter L. McCreath (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, le projet de loi propose d'apporter trois modifications à la Loi sur Investissement Canada, pour tenir compte du rôle grandissant de l'investissement et de son importance pour la prospérité du Canada.

Ces modifications ont pour but d'aider les entreprises canadiennes à attirer les capitaux et la technologie dont elles ont besoin pour prendre de l'expansion et soutenir la concurrence, tout en protégeant notre fragile secteur culturel. La première modification étendrait aux investisseurs du secteur des hydrocarbures les seuils d'examen applicables dans les autres secteurs de l'économie canadienne aux termes de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis.

Pour les investisseurs américains, la mesure hausserait le seuil au-dessus duquel une acquisition directe est assujettie à la loi. Aucun examen n'est prévu dans le cas d'acquisitions indirectes. Pour les autres investisseurs étrangers, les seuils d'examen resteraient inchangés. La mesure aurait pour effet général de hausser la valeur de la base des ressources de tous les investisseurs et de solidifier l'industrie canadienne de l'exploration et de la production.

La deuxième modification permettrait à Investissement Canada de conclure des ententes avec des entreprises canadiennes ou des associations commerciales dans le but de partager les coûts des programmes et des initiatives ayant pour objet de leur attirer des capitaux et des technologies de l'étranger.

Les entreprises canadiennes ont absolument besoin des capitaux et des partenaires étrangers pour pouvoir relever la concurrence, prendre de l'expansion et offrir des emplois aux Canadiens. C'est dans le cadre du Programme de développement de l'investissement du gouvernement fédéral qu'Investissement Canada faciliterait les ententes entre les entreprises canadiennes et les investisseurs internationaux.

Un nombre croissant d'entreprises et d'associations commerciales du Canada sont maintenant disposées à partager les coûts que nécessitent la recherche d'investissements et de partenaires financiers étrangers.

La troisième modification concerne la priorité du gouvernement qui consiste à donner un appui pour assurer la solidité de notre secteur culturel. La mesure conférerait au ministre de nouveaux pouvoirs pour déterminer si une entité commerciale du secteur culturel est sous contrôle canadien ou non.

Les dispositions rétroactives visent à décourager l'investisseur qui voudrait conclure rapidement un investissement susceptible de ne pas résister à l'examen du ministre, dont les nouveaux pouvoirs seraient entrés en vigueur le 19 juin 1992.

En résumé, les modifications proposées à la Loi sur Investissement Canada visent surtout à favoriser les investissements au Canada et à faciliter le partage, entre le secteur privé et les gouvernements, des coûts qu'entraîne la recherche d'initiatives d'investissement. Grâce à ce projet de loi, le Canada serait un lieu de plus en plus propice aux investissements; j'invite donc tous les députés à l'appuyer.

M. Jim Peterson (Willowdale): Monsieur le Président, ce projet de loi règle certains problèmes mineurs liés à Investissement Canada. Pour cette raison, il est difficile de s'opposer aux mesures prises.

Le gouvernement a échoué pour ce qui est de s'occuper des véritables problèmes économiques au Canada. L'une des mesures prises par le gouvernement dans le cadre de la politique de création d'emplois et de croissance qu'il applique depuis son arrivée au pouvoir en 1984 a été de se débarrasser d'Investissement Canada, l'organisme chargé d'examiner les prises de contrôle par des étrangers d'entreprises canadiennes dont beaucoup sont déjà contrôlées par des intérêts étrangers. Investissement Canada était chargé de faire comprendre à ces intérêts étrangers qu'une prise de contrôle de leur part devait se traduire par des avantages importants pour le Canada. Le gouvernement a remplacé l'Agence d'examen de l'investissement étranger par Investissement Canada, qui visait, selon ce qu'on nous a dit, à favoriser les investissements et en particulier un plus grand nombre de prises de contrôle d'industries canadiennes.

• (1545)

On a pu constater depuis le 30 juin 1985, date où Investissement Canada a remplacé l'Agence, qu'il y a eu plus de 6 000 prises de contrôle et créations de nouvelles entreprises. Toutefois, seulement 30 p. 100 de ces nouvelles entreprises ont été créées par des propriétaires étrangers.

L'industrie canadienne devient extrêmement vulnérable lorsqu'il y a prise de contrôle par des intérêts étrangers et que le siège social est à l'étranger. Pour avoir pratiqué le droit fiscal durant un certain nombre d'années, je connais la plupart des stratagèmes utilisés. Je sais comment les intéressés s'y prennent pour que des revenus gagnés au Canada échappent à notre fisc en étant transférés à l'étranger.

Nous avons aussi constaté au cours de ce ralentissement de l'économie en général que lorsqu'il y a rationali-

sation, ce sont les succursales canadiennes qui sont éliminées. Ce à quoi nous assistons depuis quelques années, depuis quatre ans en fait, c'est la désindustrialisation du Canada. Dans ce laps de temps, nous avons perdu 16 p. 100 de nos emplois du secteur manufacturier, les meilleurs que nous ayons.

À l'exemple des Conservateurs, on peut dire que c'est à cause de la situation économique mondiale, de la mondialisation, etc. On peut dire que ce sont des facteurs sur lesquels les Canadiens n'ont aucune prise et qui feront de toute façon sentir leurs effets. Cependant, comment les Conservateurs expliquent-ils le fait que pendant la même période les États-Unis n'ont perdu que 6 p. 100 de leurs emplois du secteur manufacturier, contre 15 p. 100 pour nous? Nos emplois sont rendus dans le Sud.

Il importe de déterminer pourquoi c'est arrivé. Quelles leçons pouvons-nous tirer des neuf années du gouvernement conservateur et comment pouvons-nous expliquer toutes ces pertes d'emplois? Pourquoi l'avenir économique du Canada est-il si sombre, notamment pour les milliers et les milliers de Canadiens qui font partie de la population active, mais ne peuvent pas trouver d'emploi? Des milliers et des milliers de jeunes diplômés de nos écoles secondaires, de nos établissements postsecondaires, de nos cégeps et de nos universités n'arrivent pas à se dénicher un emploi au Canada.

Depuis 1989, le Canada est passé du 4e au 11e rang au chapitre de la compétitivité. Depuis 1984, moment où les conservateurs sont arrivés au pouvoir, notre productivité dans le secteur manufacturier ne s'est accrue qu'aux deux tiers du rythme de croissance de celle des pays du Groupe des Sept qui sont nos principaux concurrents.

Durant cette période de neuf ans, notre commerce de haute technologie, qui constitue vraiment un indice de notre capacité concurrentielle future, est passé d'un excédent de 1 milliard de dollars en 1984 à un déficit de 30 milliards de dollars l'an dernier.

Les Conservateurs prétendent avoir consolidé les bases de l'économie et relancé nos échanges commerciaux. Or, quand ils sont arrivés au pouvoir en 1984, nous avions un excédent commercial de 19,8 milliards de dollars. L'an dernier, il n'était plus que de 7,4 milliards de dollars.

Le gouvernement a mis l'accent sur les politiques macro-économiques. Qu'est-il arrivé? Son obsession relative au déficit n'a pas eu pour effet de faire baisser ce dernier. Le déficit est à l'heure actuelle à peu près le même qu'au moment où ils ont été élus. Entre-temps, la dette publique fédérale du Canada est passée de 170 milliards de dollars environ à 470 milliards de dollars.

Il a appliqué une politique monétaire dont l'objectif était de juguler l'inflation. Pour y parvenir, il a augmenté l'écart entre les taux d'intérêt canadiens et les taux américains à un niveau jamais atteint. En effet, les taux canadiens ont à maintes reprises depuis quatre ans été supérieurs, en chiffres réels corrigés de l'inflation, de plus de 6 p. 100 aux taux américains.

• (1550)

Quel effet cela a-t-il eu? D'abord, les entreprises canadiennes étaient désavantagées par rapport à leurs principaux concurrents, les entreprises américaines, quand venait le temps d'emprunter pour s'agrandir ou moderniser leurs usines et leur outillage. Nos manufacturiers étaient donc en état d'infériorité.

Pour ce qui est de la dette publique, une étude récente a montré que, si les Conservateurs avaient, pendant leur mandat, maintenu l'écart entre les taux d'intérêt canadiens et américains à deux points, comme cela a toujours été le cas par le passé, leur déficit de l'an prochain ne serait pas de 34 milliards, comme le prévoit le ministre des Finances, mais de 4 milliards. C'est que les frais d'intérêt supplémentaires sur la dette sont l'un des plus gros obstacles à surmonter. Leur politique monétaire est un échec.

Passons maintenant à la politique fiscale: plus de 35 hausses d'impôt depuis la prise du pouvoir, le tout couronné par la TPS.

Nous n'étions pas d'ardents défenseurs de l'ancienne taxe, de la taxe fédérale de vente ou plutôt de la taxe sur les ventes des fabricants. Dans certains cas, nous devons l'avouer, elle désavantageait la production canadienne face aux importations. Il y aurait eu moyen d'arranger les choses, mais les Conservateurs ont préféré faire une réforme en profondeur, ce qui nous a donné la TPS.

Il était impossible d'imposer pire taxe à un pire moment. Pour commencer, le gouvernement a dû engager 4 000 fonctionnaires fédéraux pour mettre en place et appliquer la TPS. Les rangs de la bureaucratie se sont gonflés de 4 000 fonctionnaires. De plus, les coûts de cette taxe pour l'industrie, dans la première année seulement, auraient été de 9,5 milliards, selon la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante: 3 milliards pour passer à la nouvelle taxe, pour la mettre en place—et ce sont les coûts absorbés par le secteur privé—et 6,6 milliards pour l'application pendant la première année.

Dans les 12 derniers mois étudiés par la fédération, le coût de l'application, pour notre secteur privé, pour nos entreprises, simplement pour percevoir et remettre la taxe et tenir les comptes, a été largement supérieur à 4

milliards. Or, la taxe n'a rapporté que 15 milliards, 3 milliards de moins que la taxe sur les ventes des fabricants qu'elle remplace.

Comparons ces frais d'application de 25 p. 100 ou plus des recettes, frais que doit absorber l'entreprise, à des taxes semblables que nous avons connues. En Allemagne, il en coûte 0,4 p. 100, pas 25 p. 100 et plus, aux entreprises pour se conformer à leur TVA, leur taxe sur la valeur ajoutée. En Grande-Bretagne, le coût d'observation est de 3,2 p. 100.

Les Conservateurs ont fait valoir que la TPS serait notre TVA à nous, sauf qu'ils ont oublié de préciser une chose: il existe effectivement une telle taxe en Europe, mais pas chez notre plus important partenaire commercial, c'est-à-dire les États-Unis, où aboutissent 80 p. 100 de nos exportations.

Qu'est-il arrivé alors? D'une part, une augmentation spectaculaire des achats transfrontière, la TPS incitant les Canadiens à magasiner aux États-Unis, et d'autre part, la stupéfaction des touristes américains qui font des achats au Canada ou vont au restaurant quand ils doivent ajouter la taxe provinciale, la TPS et le pourboire par-dessus le marché. Allez demander à n'importe quelle des collectivités frontalières ce qu'elles ont perdu en emplois et en revenus.

• (1555)

Voilà ce qu'il y avait de stupide à ne pas tenir compte de la réalité concrète de la concurrence avec les États-Unis. En fin de compte, le Canada est le seul pays au monde à avoir deux systèmes de taxe de vente au détail: l'un provincial, et l'autre fédéral. Les pays européens ont seulement une taxe de vente au détail. Cela coûte très cher à administrer, à l'échelon provincial.

Outre que les Canadiens magasinent aux États-Unis, on voit naître une économie parallèle. Ce n'est pas tant que les Canadiens veulent frauder l'impôt, mais ils on dit: «Assez, c'est assez!» Un grand nombre de transactions se négocient donc en espèces ou par troc afin d'échapper au système. Voilà ce qui arrive quand le seuil de saturation est dépassé. Des personnes généralement respectueuses des lois et qui ne demandent pas mieux que de les respecter, ne s'en sentent plus capables.

Il est en outre très difficile pour une petite entreprise d'administrer cette taxe, contrairement à une grosse entreprise qui a ses propres équipes de comptables et d'avocats et qui peut y arriver, moyennant un petit effort supplémentaire. Comme c'est un luxe que les petites entreprises ne peuvent pas se payer, elles doivent faire appel aux services de comptables et d'avocats de l'extérieur et payer leurs honoraires afin de se conformer aux exigences de la taxe.

Je peux difficilement imaginer une pire taxe que la TPS. Il faut l'abolir. Mais contrairement aux Conservateurs, nous n'imposerons pas de taxe aux Canadiens et aux provinces sans les consulter. Si l'on veut que le coût d'observation baisse, il faut absolument que cette taxe soit harmonisée avec les besoins des provinces et qu'elle y réponde, car nous n'avons pas les moyens de payer deux bureaucraties pour qu'elles perçoivent la taxe de vente au détail. Voilà pourquoi il est si important d'avoir le temps de consulter les provinces.

Nous avons vu l'étude de l'Institut C.D. Howe il y a quelques jours, selon laquelle notre fédération ne peut plus supporter les tensions causées par le transfert du déficit fédéral aux provinces; le fédéral réduit ses paiements de transfert aux provinces, ce qui réduit leur capacité de financer l'assurance-maladie, l'éducation et le bien-être social, domaine où l'augmentation des besoins est attribuable à la mauvaise gestion économique du gouvernement fédéral.

Voilà pourquoi la seule approche valable pour remplacer la TPS est de faire participer les Canadiens au processus, de leur expliquer quels sont les besoins et de les laisser adhérer à un programme de fédéralisme coopératif avec les provinces qui permettrait de réduire à un niveau acceptable le fardeau fiscal et le coût de conformité avec la TPS.

Quoi d'autre le gouvernement a-t-il fait? Eh bien, il s'est dit capable de régler le problème de l'assurance-chômage. Le fédéral avait l'habitude d'assumer environ 30 p. 100 du coût de l'assurance-chômage, mais le gouvernement actuel. . .

M. McCreath: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

Je me demande si mon collègue se rend compte que le projet de loi dont la Chambre est saisie est le C-89, qui modifie la Loi sur Investissement Canada. Il ne porte pas sur la TPS, ni sur l'assurance-chômage, mais bien sur Investissement Canada, que mon collègue connaît très bien, je le sais. Je lui saurais gré de commenter le projet de loi C-89, celui qui est à l'étude en ce moment, je crois.

M. Peterson: Monsieur le Président, il est impossible d'examiner le projet de loi C-89 sans tenir compte de toute la conjoncture économique du Canada. Je reviendrai au projet de loi C-89 et aux politiques manquées du gouvernement en matière d'investissement étranger au

Canada, mais le problème n'est pas imputable à une seule chose mais à toute une série d'erreurs de gestion de la part des Conservateurs. Il est donc primordial que nous situions le débat dans un contexte que même mon collègue comprendra, je l'espère. Je comprends sa sensibilité à ces attaques.

• (1600)

Le gouvernement a privatisé l'assurance-chômage. Résultat, les employeurs paient maintenant 60 p. 100 environ des frais du régime et les employés, 40 p. 100 environ, juste une taxe de plus que le secteur privé doit payer. Lorsqu'il a privatisé l'assurance-chômage, le gouvernement a promis qu'il n'augmenterait pas le fardeau, c'est-à-dire les cotisations, du secteur privé. Il a rompu cette promesse à deux reprises.

Une autre affaire qui a tourné mal, ce qui ne manquera d'intéresser mon collègue le secrétaire parlementaire, j'en suis sûr, c'est que le Canada consacrait 1,41 p. 100 de son produit intérieur brut à la recherche et au développement en 1984, lorsque le gouvernement actuel a pris le pouvoir. Aujourd'hui, il dépense 1,37 p. 100 de son PIB à ce chapitre. Les dépenses de R et D ont baissé, malgré la promesse du premier ministre de les doubler durant les quatre premières années de son mandat.

Pourquoi avait-il fait une telle promesse? Parce qu'il savait que tous nos principaux concurrents dépensent au moins deux fois plus que le Canada dans ce domaine. Ses intentions étaient bonnes, comme beaucoup des intentions de ce gouvernement, mais il a lamentablement échoué. Nos dépenses de R et D diminuent au lieu d'augmenter.

Le commerce est un autre grand axe du programme économique de ce gouvernement. Celui-ci croyait qu'il suffisait de présenter des accords de libre-échange et de les mettre en oeuvre pour que les Canadiens commencent immédiatement à en récolter les avantages. Nous avons vu comment la désindustrialisation s'est faite deux fois plus rapidement au Canada qu'aux États-Unis.

Il y a un certain nombre de leçons que nous avons tirées ou que nous aurions dû tirer de l'expérience que nous avons vécue depuis l'entrée en vigueur du premier accord de libre-échange il y a plus de quatre ans. Ces leçons sont importantes, car nous sommes sur le point de conclure un autre accord, cette fois avec le Mexique et les États-Unis. Premièrement, j'espère que nous avons appris, au cours de ces quatre années de libre-échange, que nos ressources naturelles abondantes ne peuvent pas, à elles seules, assurer aux Canadiens un niveau de vie élevé, mais bien que nous devrons faire mieux dans les secteurs de la fabrication et de la transformation qui sont axés sur les connaissances.

Deuxièmement, nous avons certainement appris que nous ne devrions pas signer un nouvel accord de libre-échange sans avoir examiné de façon détaillée l'impact de cet accord et mis en place les programmes d'adaptation nécessaires. Le gouvernement devrait dire honnêtement dans quels secteurs nous allons perdre plus d'emplois et quelles mesures nous pouvons prendre pour aider les travailleurs touchés. De plus, si cet accord peut être avantageux pour certaines industries, le gouvernement devrait déterminer ce que nous pouvons faire pour maximiser ces gains. C'est simplement de la bonne planification.

Troisièmement, nous avons appris qu'un accord de libre-échange ne nous donne pas nécessairement accès aux marchés de nos partenaires commerciaux. Depuis l'entrée en vigueur de cet accord avec les États-Unis, nous avons eu une série de différends commerciaux et avons subi un niveau sans précédent de harcèlement de la part des États-Unis. Mais, les conservateurs disent: «N'est-ce pas merveilleux que nous ayons un mécanisme de règlement des différends?» Oui, nous avons un mécanisme de règlement des différends, mais il aura fallu deux ans pour régler la question du bois d'oeuvre.

Nous n'avons pas d'accord parallèle à l'ALÉNA qui porte sur les normes environnementales afin que les travailleurs canadiens n'aient pas à faire concurrence à des gens qui peuvent polluer autant qu'ils veulent. Nous voulons un accord parallèle sur les normes de travail, et les Américains aussi. Les Américains veulent cet accord parallèle pour qu'on rehausse les normes de travail au Mexique—la main-d'oeuvre enfantine, les salaires de 1 $ US l'heure et les conditions de travail—afin que la concurrence ne soit pas injuste pour les travailleurs américains.

Les Canadiens devraient insister pour avoir un accord parallèle portant non seulement sur les normes de travail en vigueur au Mexique, mais aussi sur celles en vigueur aux États-Unis. Dans 20 États américains, le salaire minimum est de 4 $ l'heure ou moins. Dans six États, il n'y a pas de salaire minimum. Dans 20 États, il existe des lois sur le droit au travail qui empêchent les syndicats de faire respecter les droits collectifs des travailleurs. C'est dans un tel contexte que nous devons soutenir la concurrence des États du sud des États-Unis.

• (1605)

Pourquoi n'insistons-nous pas pour obtenir un accord parallèle sur les normes de travail qui relèveraient les normes américaines actuelles, lesquelles seraient jugées intolérables au Canada? Allons-nous tout simplement laisser le monde tourner comme il tourne et regarder

sans rien dire le transfert d'un nombre croissant de nos emplois au sud de la frontière?

Quatrièmement, nous avons appris que le harcèlement commercial de la part des États-Unis a des effets négatifs sur l'économie canadienne. Qui sera intéressé à investir au Canada si, par exemple, les États-Unis prétextent le dumping ou les subventions pour prendre des mesures contre notre secteur sidérurgique et faire cesser nos exportations sur le marché américain où nous réussissions à exporter avant l'entrée en vigueur de l'ALÉ? L'ALÉNA ne définit pas les subventions. Cet accord ne contient pas de code anti-dumping. De plus, le gouvernement n'exigera pas d'accord sur l'acier avant de promulguer l'ALÉNA.

Pas étonnant, dans de telles conditions, que Dofasco ait décidé d'installer sa nouvelle mini-usine aux États-Unis plutôt qu'au Canada. Ce sont des choses comme cela qui se passent. Le Canada ne bénéficie pas des nouveaux investissements dans des installations destinées à servir tout le marché nord-américain parce que les mesures de harcèlement commercial de la part des États-Unis peuvent fermer les neuf dixièmes du marché nord-américain aux fabricants canadiens. Cela pourrait être réglé si nous avions un bon accord commercial.

Cinquièmement, comme je le disais plus tôt, ce ne sont pas les sièges sociaux aux États-Unis qui ferment lorsque des entreprises rationalisent leurs activités internationales, ce sont les filiales canadiennes. Plus de la moitié de notre secteur manufacturier appartient à des étrangers, la plupart du temps, à des Américains.

Sixièmement, nous avons appris à nos dépens que le commerce est impossible en l'absence de politiques gouvernementales et lorsque la valeur du dollar canadien est passée de 76 à 90c., en raison de la politique monétaire conservatrice, nous avons vu que cela nuisait aux exportations canadiennes vers les États-Unis. Cette hausse de 25 p. 100 de la valeur du dollar a eu beaucoup plus d'effets néfastes que toutes les barrières tarifaires américaines que l'accord commercial a pu faire tomber. Après tout, ces barrières ne frappaient que de 2,5 p. 100, un très petit pourcentage, de nos produits avant l'avènement du libre-échange. Il fallait que le gouvernement adopte une politique monétaire faisant augmenter la valeur du dollar à un niveau tel qu'il nous devenait presque impossible de soutenir la concurrence.

Dernièrement, et point le plus important, j'espère que nous avons appris que la politique monétaire n'est qu'un des nombreux éléments de la stratégie économique et n'en constitue pas le noyau.

Depuis neuf ans, le gouvernement s'attache davantage à déterminer avec qui nous commerçons que de savoir quels produits nous vendons ou achetons. Aucune des mesures qu'il a mises de l'avant ne visait à nous doter des bases solides qu'il nous faut pour profiter des nouvelles possibilités commerciales.

À moins que vous ne pensiez que les libéraux pratiquent la politique de l'autruche, nous sommes le parti du libre-échange. Nous sommes le parti qui défend le libre-échange depuis des décennies, mais nous nous opposons aux accords commerciaux injustes ou incomplets, aux accords commerciaux qui ne mettent pas le Canada sur le même pied que ses partenaires. Que nous ayons un accord de libre-échange ou pas, les Canadiens doivent soutenir la concurrence. Avec ou sans l'ALÉNA et l'ALÉ, nous devons affronter nos concurrents. Ces accords signifient seulement que des tarifs ont été abolis. Par conséquent, il nous incombera toujours de devenir plus productifs par rapport à nos concurrents. Pourtant, la politique du gouvernement va en sens contraire.

• (1610)

Premièrement, le gouvernement a eu la main plus lourde dans sa politique fiscale. Sa politique monétaire a fait grimper la valeur du dollar. Elle a poussé nos taux d'intérêt à un niveau de beaucoup supérieur à celui des taux d'intérêt imposés à nos concurrents américains. Les travaux de recherche et de développement s'en sont trouvés réduits. Le gouvernement a imposé de nouvelles taxes et de nouveaux impôts et a accru le fardeau du secteur privé, notamment en ce qui concerne les cotisations à la caisse d'assurance-chômage qu'il avait promis de ne pas augmenter.

Le gouvernement n'a pas créé de programmes d'adaptation. Il n'a pas mis sur pied des équipes volantes qui auraient pu se rendre, par exemple, à Scarborough lorsque l'usine de la GM a fermé ses portes. Il n'a pas créé d'organismes regroupant des représentants des syndicats, des employeurs, de tous les niveaux de gouvernement et des leaders de la communauté, qui pourraient collaborer avec la population afin de créer de nouveaux emplois et de faire avancer les choses. Le gouvernement n'a pas augmenté le financement du programme d'adaptation pour les travailleurs âgés.

Au cours de son mandat, le gouvernement a non seulement réduit les paiements de transfert au titre de l'éducation versés aux provinces dans le cadre du financement des programmes établis, mais il a grandement négligé d'établir des normes nationales en matière d'éducation ou de prendre les mesures qui s'imposent pour veiller à ce que le diplôme d'une école secondaire ou d'une université qu'obtient un jeune Canadien de l'Alberta, de Terre-Neuve ou du Québec soit reconnu, même si l'étudiant a effectué des études dans d'autres provinces.

Nous savons également que 38 p. 100 des étudiants canadiens abandonnent les études avant d'obtenir leur

diplôme du secondaire. Qu'a fait le gouvernement pour régler ce problème? Qu'a-t-il fait pour relever le défi mexicain, le défi que nous lance aujourd'hui le Mexique, ce pays avec lequel nous pratiquerons le libre-échange, cet État qui décerne des diplômes à quatre fois plus de scientifiques et d'ingénieurs que le Canada?

Le gouvernement a-t-il mis sur pied des programmes de formation exhaustifs afin de permettre aux jeunes Canadiens d'obtenir des emplois spécialisés, si jamais de tels emplois se présentent? Non. Il croit que le secteur privé se chargera probablement de la formation de la main-d'oeuvre, même si les programmes de formation organisés au sein de nos entreprises ne sont pas à la hauteur des programmes offerts par la plupart de nos concurrents internationaux et sûrement pas à la hauteur, par exemple, des programmes établis en Allemagne, où l'État et le secteur privé collaborent à la formation des jeunes, qui comprend des stages de formation sur les lieux de travail et de l'enseignement en classe.

Tous les programmes dont je vous ai parlé sont des programmes-cadres tendant à accroître notre capacité à long terme de soutenir la concurrence. Nous devons investir dans ces programmes aujourd'hui même si nous voulons en récolter les bienfaits un jour. Il n'y a pas de solution miracle. Je voudrais bien avoir une baguette magique qui me permette de redonner immédiatement du travail aux gens.

Nous avons parlé jusqu'à maintenant de programmes qu'il est urgent de mettre en place si nous ne voulons pas nous trouver en pire situation dans dix ans. Il faut investir maintenant dans notre plus grande ressource, à savoir notre capital humain.

Le gouvernement pourrait agir très vite pour relancer l'économie et créer une partie des emplois dont nous avons besoin.

Quatre-vingt-cinq pour cent environ des emplois qui sont créés au Canada le sont par les petites entreprises. Il y a à peu près un million de petites et moyennes entreprises chez nous. Si l'on pouvait mettre en place un programme qui ferait que la moitié seulement de ces petites et moyennes entreprises engagent une seule personne de plus au cours des deux prochaines années, 500 000 Canadiens cesseraient d'être des bénéficiaires de l'assurance-chômage. Et ce serait grâce au secteur privé, comme il se doit.

En ces temps difficiles, les petites entreprises ont surtout besoin de capitaux pour tenir le coup et il serait bon de fournir des capitaux aux entrepreneurs qui n'ont pas beaucoup de titres immobiliers à offrir en garantie aux banques, n'ont pas les ressources voulues pour capitaliser leurs idées, leur éducation et leur bonne réputation, pour prendre de l'expansion et réaliser leurs projets les plus importants. C'est probablement ce secteur qui est le mieux en mesure de redonner rapidement du travail aux Canadiens.

• (1615)

Le gouvernement ne veut pas contribuer à mettre en place un programme de modernisation des infrastructures municipales, un programme auquel les provinces, les municipalités et lui contribueraient chacun un milliard par année pendant cinq ans.

Il faut moderniser nos infrastructures, remettre à neuf nos systèmes d'égout avant qu'ils ne polluent l'environnement. Il faudra le faire de toute façon un jour et les municipalités réclament un tel programme. Ce sont elles qui nous exhortent à faire cela, avec les gouvernements provinciaux. Mais non. Le gouvernement fédéral actuel ne veut pas participer à un programme de modernisation des infrastructures qui redonnerait du travail à un tas de gens qui vivent maintenant de l'assurance-chômage et de l'assistance sociale.

Chaque fois que quelqu'un cesse d'être chômeur, cela nous permet d'économiser entre 13 000 et 15 000 $ par année en dépenses pures et simples, et nous récupérons un contribuable. Nous dépensons aujourd'hui au Canada environ 36 milliards de dollars par année en prestations d'assurance-chômage et de bien-être social. Si nous pouvions arracher tout le monde des rangs des chômeurs et des assistés sociaux, nous n'aurions pas de déficit fédéral. Voilà où réside l'avenir. Quant aux autres programmes qui donneraient des résultats et que le gouvernement devrait mettre en oeuvre. . .

Le président suppléant (M. DeBlois): Je regrette d'interrompre le député, mais je dois lui rappeler que le projet de loi C-89 s'intitule Loi modifiant la Loi sur Investissement Canada. Je veux bien avoir l'esprit ouvert à cet égard, mais j'espère que le député finira par aborder le sujet.

M. Peterson: Monsieur le Président, combien de temps me reste-t-il, s'il vous plaît?

Le président suppléant (M. DeBlois): Quelques minutes.

M. Peterson: J'ai encore quelques minutes.

Le gouvernement actuel a dit qu'il éliminerait l'AEIE et ouvrirait le Canada aux investissements, mais cela n'a pas marché. Les emplois disparaissent plus vite ici qu'aux États-Unis. Pourquoi cela? À cause d'une combinaison de toutes les politiques conservatrices, dont la somme totale équivaut à la mauvaise gestion économique du Canada durant neuf années de gouvernement conservateur.

Nous ne pouvons pas nous contenter d'examiner une mesure restreinte qui constitue un échec en elle-même.

Il faut trouver le moyen d'amener les Canadiens à investir de nouveau au Canada et à créer des emplois ici. Voilà ce que notre politique économique devrait faire; nous ne devrions pas nous contenter d'ouvrir les portes en disant que peu nous importe qui vient au Canada pour acquérir des entreprises canadiennes déjà existantes, en réduire les activités au Canada et en transférer des fonctions comme le service de la paye, le service de publicité, le contentieux et le service de commercialisation aux États-Unis pour les exercer là-bas et mettre des Canadiens à pied.

Nous devons payer la société mère américaine pour ces services. Quand nous la payons, nous n'effectuons pas de retenues d'impôt au Canada. La société mère bénéficie d'une déduction ici au Canada, et nous perdons des impôts sur les sociétés ici au Canada. Est-ce de cela que vous voulez que je parle? Je suis très heureux d'en parler. Tout cela fait partie de la ruine de la base industrielle du Canada.

Le gouvernement ne s'est pas engagé non plus à l'égard de l'un des rares bons programmes qu'il a présentés, un programme qu'il a emprunté à un gouvernement ontarien précédent. Je veux parler des réseaux de centres d'excellence grâce auxquels les universités et les chercheurs de tous les coins du pays collaborent à des travaux de recherche fondamentale, un excellent programme dont le budget est de 240 millions de dollars pour cinq ans. Or, le gouvernement ne veut pas s'engager à renouveler ce financement ni à l'accroître sans recherche de base. Les projets ne pourront pas aller de l'avant. Voilà encore une lacune du gouvernement actuel.

Il y a d'autres questions dont je voudrais parler aux députés. Nos industries du secteur primaire restent nos plus grands exportateurs à plusieurs égards, pas les plus grands créateurs d'emplois ni les plus grands créateurs de valeur ajoutée, mais la richesse économique du Canada dépend encore beaucoup de ses industries primaires.

• (1620)

Nous sommes privilégiés. Nous avons de la chance d'avoir ces ressources. Nous en avons plus que nos partenaires commerciaux étrangers qui en sont privés, mais qui ont fait contre mauvaise fortune bon coeur. Ils ont appris à nous acheter nos ressources, à créer chez eux des emplois pour en accroître la valeur et à nous revendre ensuite des produits finis. Nos ressources créent donc plus d'emplois à l'étranger qu'au Canada.

Nous avons proposé au gouvernement d'établir dès maintenant un conseil de mise en valeur du secteur primaire, qui examinerait la transformation que nos partenaires étrangers font subir à nos matières premières afin de créer des emplois dans leur pays. Pourquoi ne pouvons-nous pas créer certains de ces emplois au Canada? N'est-ce pas logique?

Nous avons proposé de former un conseil de renforcement de la productivité manufacturière. Au début de mon intervention, j'ai dit que la productivité du secteur manufacturier canadien diminuait. Notre taux de croissance équivaut seulement aux deux tiers de celui des pays du G-7. Que dire à un jeune qui s'oriente vers un secteur manufacturier dont le taux de croissance, au regard de la productivité, n'équivaut qu'aux deux tiers de celui de nos concurrents?

Il ne s'agit pas d'une idée nouvelle. Celle-ci vient essentiellement de Taïwan. Dans ce pays, un Canadien qui s'appelle Casper Shih a élaboré un programme au début des années 80, programme en vertu duquel on proposait aux petites et aux moyennes entreprises des façons d'accroître leur productivité et leurs exportations. On considère que le travail réalisé par ce Canadien à Taïwan est, dans une large mesure, à l'origine de l'essor spectaculaire qu'a connu le secteur manufacturier ainsi que de la croissance économique et du dynamisme de Taïwan.

C'est un modèle que nous devrions suivre. Nous avons proposé que le gouvernement finance directement la mise sur pied d'un groupe d'experts-conseils du secteur privé qui seraient spécialistes de la question et qui pourraient rencontrer les dirigeants de diverses entreprises pour leur montrer comment accroître leur productivité et leurs exportations. C'est par la croissance de sa productivité et de ses exportations que l'entreprise ferait sa part. Cela ne coûterait rien aux contribuables et ne nécessiterait pas la mise sur pied d'une structure bureaucratique.

Nous avons aussi demandé au gouvernement de prendre en considération le programme ISO 9000, programme de gestion de la qualité totale qui prévoit l'établissement de normes de qualité au Canada. Pour vendre nos produits aux pays de la Communauté européenne, nous devons satisfaire aux normes de l'ISO, ce que font très peu d'entreprises canadiennes.

L'Association des manufacturiers canadiens veut établir au Canada le programme ISO 9000 et est prête à le faire sans qu'il faille pour cela créer une structure gouvernementale. Le ministre de l'Industrie a repoussé cette proposition du revers de la main.

Nous pouvons faire bien des choses sans dépenser de l'argent et créer des structures gouvernementales. Le conseil de mise en valeur du secteur primaire, le conseil de renforcement de la productivité manufacturière et le programme ISO 9000 sont des mesures que l'on peut prendre pour résoudre les problèmes fondamentaux liés à la productivité et aux exportations. Ces mesures n'obligent pas le gouvernement à choisir des gagnants. Elles

nous poussent plutôt à faire des gagnants des personnes déjà en place.

Il est possible de réparer les neuf années de gâchis du gouvernement, mais il faudra adopter une approche entièrement nouvelle dans le cadre de laquelle tous les facteurs comme la politique budgétaire, la politique monétaire, la politique commerciale, la R-D, les sciences et la technologie, les programmes d'adaptation, la formation et l'éducation seront évalués au regard de leur capacité à nous rendre plus productifs, plus concurrentiels et mieux armés pour soutenir la concurrence.

Le programme qui consiste simplement à autoriser d'un seul coup plus de prises de contrôle au Canada est un échec. Il était voué à l'échec d'entrée de jeu, et nous avons vu ses répercussions. Voilà pourquoi le gouvernement ne doit jamais nous dire qu'il appuiera toute sa politique économique sur cela au lieu d'adopter une stratégie économique globale.

Le président suppléant (M. DeBlois): Avant de reprendre le débat, conformément à l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir: le député de Saskatoon—Clark's Crossing—L'économie; le député de Cap-Breton—Richmond-Est—La Somalie; le député de Fredericton—York—Sunbury—Les affaires indiennes; le député de Sault Ste. Marie—Les travaux publics et le député de Willowdale—Les revues.

M. Steve Butland (Sault Ste. Marie): Monsieur le Président, je voudrais informer la Chambre que je partagerai mes 20 minutes avec le député d'Edmonton-Est, qui a une très grande connaissance du secteur énergétique.

Nous parlons du projet de loi C-89. Si des députés de l'autre côté suivent le débat, ils ont certainement oublié de quoi retourne ce projet de loi.

• (1625)

Je sais gré à la présidence d'avoir réprimandé le député de Willowdale, car j'estime que nous ne devrions pas banaliser le contenu de ce projet de loi. Même au risque d'être pédant, je voudrais lire très brièvement le mandat d'Investissement Canada.

> Investissement Canada a le mandat suivant: encourager les investissements par des Canadiens et des non-Canadiens; faire de la recherche et fournir des avis sur des questions liées à l'investissement; examiner les investissements étrangers importants afin de s'assurer qu'ils seront vraisemblablement à l'avantage net du Canada.

Au cours des années, l'expression «à l'avantage du Canada», qui signifiait au départ un avantage important pour le Canada, a évolué pour devenir «à l'avantage net du Canada». Peu importe la loi, un tel changement de libellé est important. Je suis sûr que c'est une tâche très lourde de décider ce qui constituerait exactement un avantage net pour le Canada.

Le moment est venu encore une fois, comme ce débat revient à la Chambre de temps en temps, de déterminer quelle proportion de propriété étrangère est acceptable pour les Canadiens. À mon avis, personne ne devrait leur reprocher de dire qu'ils craignent un trop grand contrôle étranger dans le secteur industriel et commercial. Cela devrait inquiéter tous les Canadiens. Je suis certain que les ministériels s'inquiéteraient aussi si nous étions trop contrôlés par les intérêts étrangers.

Quelle est la situation des investissements étrangers au Canada? Je voudrais citer quelques statistiques qui sont maintenant dépassées, mais qui restent néanmoins caractéristiques des années 1985 à 1990. Je crains que les statistiques ne montrent des chiffres encore plus élevés actuellement, ce qui signifie qu'Investissement Canada n'est pas négligeable et que ce projet de loi n'est pas sans importance.

De juin 1985 à juin 1990, un total de 3 374 sociétés canadiennes ayant un actif de 81 milliards de dollars ont été absorbées par des intérêts étrangers. Seulement 853 de ces sociétés représentant 89 p. 100 de ces actifs, soit 72 milliards de dollars, ont été examinées pour déterminer les avantages nets qu'elles présentaient pour le Canada, et aucune n'a été refusée.

J'ai parlé à quelqu'un qui s'est montré particulièrement obligeant aujourd'hui, M. Caskey, et qui travaille pour cette division des examens. Il m'a dit qu'ils n'avaient pas encore refusé de demande de prise de contrôle et d'investissement étrangers au Canada. Malgré des centaines et mêmes des milliers d'examens, il n'y a jamais eu de refus.

Je ne vais pas m'attarder sur ce point, mais je sais que bien des Canadiens sensés vont se dire que l'on aurait cru qu'il y aurait au moins un cas, un seul cas sur 10 000, présentant une vraie menace. Il aurait peut-être fallu empêcher cet étranger-là de venir s'installer chez nous pour se porter acquéreur de cette entreprise. Je ne crois pas que ce soit quelque chose d'étranger à l'opinion publique canadienne, pas plus que pour nous, les Néo-Démocrates.

Devrions-nous nous inquiéter si ces prises de contrôle par des étrangers se multipliaient davantage? Les statistiques montrent que les sociétés canadienes dépensent deux fois plus d'argent pour la recherche et le développement que les sociétés étrangères au Canada. Ça devrait

être une raison suffisante pour amener les Canadiens à se poser de sérieuses questions.

Il y a pourtant un aspect positif à ce projet de loi. Il s'agit de l'aspect culturel. Le projet de loi permet en effet au ministre responsable d'Investissement Canada de décider si une offre publique d'achat portant sur une maison d'édition canadienne, est, oui ou non, dans l'intérêt du Canada. Le ministre jouit d'un pouvoir discrétionnaire considérable, ce dont nous nous réjouissons. Nous croyons que c'est une très bonne chose.

• (1630)

Le projet de loi comporte une disposition visant à empêcher véritablement tout étranger de s'imposer dans l'industrie culturelle canadienne à moins que le ministre n'ait le malheur d'accepter l'investissement en question. Nous sommes reconnaissants au gouvernement d'avoir introduit cet élément dans la mesure législative. Nous croyons que c'est très positif et nous aurions souhaité pouvoir appuyer le projet de loi tout entier, ne serait-ce que parce que nous sommes tous d'accord au moins là-dessus.

L'article 2 du projet de loi permet désormais à Investissement Canada de court-circuiter les gouvernements provinciaux ou tout organisme provincial. Cela nous inquiète. Investissement Canada peut maintenant traiter avec une entité—sans que l'on sache bien ce que c'est—ou une personne, ce qui signifie réellement, dans la langue de tout un chacun, que l'on va encore privatiser. On dit en substance: «Ne nous préoccupons pas de ce que le gouvernement pourrait penser de cela et traitons avec le marché, les entrepreneurs du monde.» C'est le résultat de l'Accord de libre-échange. Nous pensons que c'est ce que fera l'ALÉNA. Nous sommes convaincus que cet aspect du projet de loi C-89 est une fois de plus le résultat de la philosophie conservatrice: «Retirons cela au gouvernement et mettons-le entre les mains de particuliers.»

Nous disons que, d'après nous, les Canadiens veulent avoir leur mot à dire. Ils veulent exercer un contrôle sur leur destin. Ils ne veulent pas le remettre à quelque personne peut-être peu scrupuleuse, car il y en a et les Canadiens le savent. Ils veulent savoir que leur gouvernement, dans sa sagesse, peut les protéger des prises de contrôle étrangères. Nous ne sommes pas d'accord pour que l'on court-circuite les provinces comme le fait ce projet de loi. Nous ne pensons pas que nous devrions accepter cela.

L'élément canado-américain est le plus important à considérer, en raison des investissements américains dans ce pays et des investissements canadiens aux États-Unis. C'est cela qui représente le plus d'argent et qui a le plus d'importance lorsque l'on étudie ce projet de loi.

J'ai lu que les investissements canadiens aux États-Unis en 1992 avaient été de 4,7 milliards, alors que les investissements américains chez-nous ont été de 4 milliards. Nous battons les Américains sur ce plan. Les Canadiens investissent plus aux États-Unis que les Américains au Canada. Nous aimerions que les investisseurs canadiens se montrent plus responsables et affichent plus de confiance dans leur pays.

Les accords commerciaux qui encouragent les gens à investir à l'étranger, comme aux États-Unis et bientôt au Mexique, sont mauvais pour le Canada. Ils sont mauvais pour les Canadiens et pour les investissements au Canada.

Pour ce qui est des questions d'investissement non résolues, voici ce qu'un économiste, grand défenseur du gouvernement actuel, a déclaré: «Les négociateurs canadiens n'ont pas eu autant de succès dans d'autres domaines. Par exemple, les Américains refusent toujours de renoncer à leurs droits d'appliquer les règles d'extra-territorialité aux filiales américaines établies au Canada. Autrement dit, le gouvernement américain se réserve le droit d'appliquer les lois américaines aux filiales de sociétés américaines établies au Canada.»

C'est totalement inacceptable. Je suis sûr que tous les Canadiens me donneraient raison. Nous savons que les lois américaines s'appliquent aux États-Unis, parce que les Américains s'en servent tous les jours à notre détriment dans le cadre de leurs tactiques de harcèlement commercial. L'acier en est le plus récent exemple. Cependant, qu'ils puissent appliquer la législation américaine à leurs filiales établies au Canada, c'est inacceptable, et nous ne pouvons le tolérer.

• (1635)

L'autre élément important, c'est que la commission de révision d'Investissement Canada ne peut pas examiner les investissements indirects. Si une société britannique achète une société américaine qui a une filiale au Canada, celle-ci ne serait pas soumise à un examen. Fort bien.

Quant au processus d'évaluation d'Investissement Canada, on me dit qu'il donne lieu à des négociations. L'intéressé doit présenter un plan d'entreprise à Investissement Canada, qui peut déclarer qu'il n'est pas acceptable tel quel en proposant autre chose à l'intéressé. Investissement Canada peut demander à la société d'offrir plus de formation aux employés, ou de ne pas réduire autant le personnel. Jusqu'à un certain point, c'est donnant, donnant.

Que je sache, personne n'a jamais renoncé. On peut donc se demander à quel point Investissement Canada arrive à s'imposer, si jamais personne ne se fait dire non.

La personne à qui j'ai parlé s'occupe beaucoup de ces questions et est donc de toute évidence très experte en la matière. Cependant, cette personne s'est vu, de même qu'Investissement Canada, confier un mandat qui doit être respecté. Je suis sûr que s'ils pouvaient le changer eux-mêmes, ils le feraient, mais le gouvernement s'oppose absolument à changer leur mandat en leur disant que tout ce qu'il veut faire, c'est permettre la libre-entreprise qui cadre parfaitement avec le concept actuel de mondialisation que personne ne comprend vraiment.

Le gouvernement s'acharne à dire aux Canadiens que c'est la mondialisation qui veut ça, qu'il ne peut rien y faire, que le Canada doit être plus compétitif. Quel est le raisonnement derrière tout ça? Le raisonnement est que nous devons être plus compétitifs de façon à tirer un plus gros rendement de nos investissements et que, malheureusement, il va falloir diminuer quelque peu les salaires. Le gouvernement dit qu'il va falloir procéder à une restructuration, diminuer les salaires et réduire les avantages sociaux même si cela le préoccupe un peu.

C'est un peu trop simplifier le concept de la mondialisation que devrait encore promouvoir ce projet de loi. Je sais que le député d'Edmonton-Est va parler du secteur de l'énergie dont il est directement question dans cette mesure législative qui accorde encore un traitement spécial aux Américains. Comme si l'Accord de libre-échange ne suffisait pas, voilà que le gouvernement propose une nouvelle mesure. Les accords parallèles ne sont pas bons. Le gouvernement ne veut pas d'accords parallèles en matière d'emploi ou d'environnement mais propose à la place d'introduire ce projet de loi qui est censé nous apporter exactement ce que nous réclamons dans le secteur de l'énergie.

Nous appuyons sans réserve l'aspect culturel de ce projet de loi et savons gré au gouvernement de l'avoir déposé. Pour ce qui est du reste du projet de loi, nous ne pensons pas qu'Investissement Canada ait fait le travail qu'on attendait de lui et qu'il soit assez musclé à ce stade pour que nous puissions l'appuyer sans réserve. Je répondrai à présent à une question.

M. Joseph Volpe (Eglinton—Lawrence): Monsieur le Président, j'ai écouté avec un certain intérêt l'intervention du député. Je suis un peu perplexe car j'ai cru l'entendre dire, à un moment donné, qu'il était ravi de voir que cette mesure législative allait conférer beaucoup plus de pouvoirs au ministre. Je me demande pourquoi il a fait une telle déclaration, compte tenu du reste de son intervention dans laquelle il a exprimé, de façon fort juste, les grandes déceptions que nous avons éprouvées à propos de ce qui s'est passé au Canada depuis l'édulcoration de la Loi sur Investissement Canada.

Il reconnaîtra probablement que depuis l'arrivée des conservateurs au pouvoir, en 1984, nous avons assisté au démantèlement total de ce que nous appelons aujourd'hui Investissement Canada. Quand les Conservateurs sont arrivés au pouvoir, ils ont déclaré que le pays n'était pas seulement prêt à faire des affaires, mais qu'il était aussi à vendre.

• (1640)

Compte tenu du fait qu'il y a eu également augmentation des investissements canadiens de l'autre côté de la frontière, surtout pour échapper aux obstacles fiscaux dans le sud de l'Ontario, et ailleurs, comment peut-il être d'accord pour que nous accordions encore plus de pouvoirs au ministre dont le travail consistera à surveiller les investissements ici.

Il le sait et il en conviendra, au cours des sept dernières années, les investissements—du moins de la part des États-Unis—se sont résumés tout au plus à des rachats d'usines par effet de levier et non à des investissements dans de nouvelles entreprises, donc à des investissements qui représentent une nouvelle initiative au Canada. En fait, le genre d'investissements que nous avons vus tirait avantage de la fiscalité pour se placer en position de négocier et ensuite procéder à des fusions et à des rationalisations, tout cela, au détriment de l'industrie canadienne et des emplois des Canadiens. Je me demande si le député veut bien prendre un moment pour réfléchir aux conséquences de cette déclaration.

M. Butland: Je me ferai un plaisir de répondre, monsieur le Président.

À mon avis, ce n'est que trop rarement que nous accueillons en termes positifs ce que ce gouvernement se propose de faire. Il convient sans doute que pendant le peu de temps dont je dispose, 10 minutes pour mon intervention et quelques minutes pour répondre à la question, je confirme mes propos. C'est une bonne mesure législative.

Si la décision était laissée seulement à la discrétion du ministre, je serais du même avis que le député. Mais étant donné le libellé du projet de loi et les amendements que j'ai lus très attentivement, monsieur le Président, de telle sorte que je suis certain que cet organisme a maintenant du muscle, je puis dire que vu le fond de ce projet de loi, je l'appuie. Le fait que la décision dépende en dernier ressort du ministre ne me dérange nullement.

Je soupçonne que le ministre ne sortira pas des rangs d'en face, ce qui me rassure quelque peu car les gens de ce côté-ci seront probablement plus attentifs au contenu canadien. C'est en raison de l'idée maîtresse de cette mesure législative que j'ai dit ce que j'ai dit. Et je ne vois

aucun inconvénient à ce que le ministre, s'il est responsable—et je n'ai aucun doute que l'industrie de l'édition fera un lobbying intense auprès de ce dernier pour qu'il reconsidère certaines choses—ait un important pouvoir de discrétion tant que l'essentiel du projet de loi demeure. Et tel est le cas, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. DeBlois): Questions et observations. Le député d'Edmonton-Est.

M. Harvey (Edmonton-Est): Non, je prends la seconde moitié du temps réservé au débat, si vous me le permettez.

Le président suppléant (M. DeBlois): Nous ne sommes pas revenus au débat. Pour une autre question ou observation, le député d'Eglinton—Lawrence.

M. Butland: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. J'ai dit, et je pense avoir été très clair, que je partagerais mon temps de parole avec le député d'Edmonton-Est et j'espère qu'il pourra le faire même si j'ai peut-être empiété un peu sur sa portion.

Le président suppléant (M. DeBlois): Le député a raison; je donne la parole au député d'Edmonton-Est pour 10 minutes.

M. Ross Harvey (Edmonton-Est): Monsieur le Président, pendant les dix prochaines minutes j'ai l'intention de parler d'un tout petit détail du projet de loi. Je voudrais lire l'article 3 en entier. Il stipule: «L'alinéa 14.1(8)a) de la même loi est abrogé».

C'est tout, monsieur le Président. L'alinéa ne précise pas ce qui est abrogé. La loi visée est évidement la Loi sur Investissement Canada. Il faut donc se reporter à la Loi sur Investissement Canada pour savoir ce qui est abrogé.

Il s'agit des dispositions adoptées dans la loi de 1988 suite à la négociation de l'Accord de libre-échange avec les États-Unis. La loi modifiée hausse le montant à partir duquel un investissement effectué par des investisseurs Américains, et seulement par des Américains, peut être sujet à un examen. Alors que tout investissement de 5 millions de dollars et plus effectué par un étranger autre qu'américain est automatiquement sujet à l'examen d'Investissement Canada, le seuil d'examen applicable à des investissements effectués par des Américains est maintenant de 152 millions. Alors que les investissements de 50 millions de dollars et plus effectués par des investisseurs étrangers déclenchent un examen, les investissements de cette catégorie, effectués par des Américains ne sont plus assujettis à un examen.

• (1645)

Cela ne nous indique toujours pas le contenu de l'alinéa 14.1(8)a). L'alinéa, contenu dans la Loi sur Investissement Canada, stipule ce qui suit:

> Le présent article ne s'applique pas à l'investissement visant l'acquisition du contrôle d'une entreprise canadienne qui (. . .) a) exerce des activités de mise en valeur ou de production de pétrole ou de gaz naturel et est propriétaire d'un droit dans des réserves prouvées de ceux-ci au Canada.

Cela signifie que les seuils spéciaux et beaucoup plus généreux d'assujettissement à l'examen applicables aux investissements américains, généralement prévus dans la loi, ne sont pas applicables à l'égard du pétrole et du gaz. Dans ce cas, les anciens seuils, moins élevés, s'appliquent. Ils s'appliquaient encore également à l'uranium, à son extraction et à sa production au Canada, ainsi qu'à tous les services financiers, tous les services de transport et toutes les entreprises culturelles.

Or, le projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui, le projet de loi C-89, tend, au tout petit article 3 qui semble des plus inoffensifs, à supprimer ces seuils d'examen plus bas pour le pétrole et le gaz.

Il s'agit, en fait, de la troisième partie d'une politique à trois volets poursuivie par le gouvernement afin de supprimer pratiquement tous les contrôles sur l'investissement étranger et la participation étrangère dans le secteur pétrolier et gazier au Canada. Tout a commencé le 25 mars de l'année dernière lorsque le ministre a annoncé que la politique précédente restreignant la participation étrangère dans le secteur pétrolier et gazier à l'extérieur des terres du Canada n'était plus en vigueur. On a abandonné cette politique. Ainsi, la participation étrangère dans les sociétés pétrolières et gazières menant leurs activités à l'extérieur des terres du Canada n'était plus assujettie à aucune limite.

Cela a été suivi par le projet de loi C-106 qui devrait probablement être adopté en deuxième lecture à la Chambre demain et qui supprime exactement les mêmes restrictions en ce qui concerne la participation étrangère dans le cas des terres du Canada. À la suite de l'adoption du projet de loi C-106, il n'y aura plus d'exigences en ce qui concerne la participation canadienne dans le cas des terres du Canada. Le projet de loi C-89, et plus particulièrement ce petit article 3 bien inoffensif en apparence, est le troisième des trois chevaux de cette troïka odieuse qui permet aux étrangers de franchir gaiement nos frontières en ce qui concerne le secteur pétrolier et gazier et, en fait, de piétiner l'intérêt stratégique du Canada dans ce secteur, intérêt stratégique que le gouvernement a systématiquement abandonné.

Pourquoi a-t-il agi ainsi? Eh bien, je vous invite à vous reporter au message que le président des États-Unis à

l'époque, M. Reagan, a transmis au Congrès le 25 juillet 1988 dans un document intitulé *Statement of Administrative Action*, si vous préférez, Énoncé d'action administrative. On précise à la première page de ce document qu'il renferme d'importantes mesures administratives proposées afin de mettre en oeuvre l'Accord de libre-échange. Voici ce qu'on dit à la page 88 au sujet des règles sur l'investissement dans le secteur énergétique du Canada:

> Notre administration entend parvenir à une plus grande libéralisation dans le domaine des investissements.
>
> Le paragraphe 304a) du projet de loi de mise en oeuvre autorise le Président à négocier un accord avec le Canada sur la libéralisation des règles d'investissement. L'alinéa 304b)(2) établit les objectifs de négociations futures sur cette question, notamment l'application des principes de l'accord à l'énergie.

Eh bien, les Américains ont réalisé sans problème leur objectif. Nous cédons sur tout; les Américains obtiennent tout ce qu'ils souhaitent.

Il est malheureux de devoir dire une telle chose, surtout si l'on tient compte du mandat d'Investissement Canada qui, comme l'a justement fait remarquer le député de Sault Ste. Marie, doit veiller à ce que les investissements étrangers au Canada rapportent des bénéfices nets.

On sait à quoi s'en tenir en ce qui concerne l'industrie des hydrocarbures. De 1980 à 1991, les sociétés sous contrôle étranger ont retiré 26,8 milliards de dollars de l'économie canadienne, près de trois fois la valeur du pathétique petit fonds du patrimoine de l'Alberta.

Durant cette même période exactement, les entreprises sous contrôle canadien dans le secteur du pétrole et du gaz ont généré de nouvelles entrées de 2,1 milliards de dollars. Si on veut parler de bénéfice net, les chiffres sont clairs. Les entreprises sous contrôle étranger génèrent un coût net et les entreprises sous contrôle canadien, un bénéfice net. Le gouvernement conservateur a choisi les entreprises sous contrôle étranger et il n'a donc plus aucune raison de continuer à gouverner. Dieu comme j'aimerais qu'ils s'en aillent.

M. Joseph Volpe (Eglinton—Lawrence): Monsieur le Président, loin de moi l'idée d'inciter le député à poursuivre, surtout que celui-ci s'est montré tellement éloquent en ce qui a trait aux abominations commises par le gouvernement conservateur à l'endroit des Canadiens, mais je constate qu'aucun membre du gouvernement ne prend la parole pour défendre une performance indéfendable.

• (1650)

Je veux demander au député ce qui, selon lui, devrait être fait, compte tenu que les dispositions législatives présentées par le gouvernement jusqu'à maintenant, y compris celles de l'ALÉ, ont eu pour effet de laisser une partie du secteur de l'énergie au Canada tomber entre les mains d'une puissance étrangère, réduisant ainsi le peu de contrôle que nous avons encore sur un élément essentiel au développement de notre pays.

Il va de soi que nous n'appuyons pas cette mesure législative. Pourtant, le député de Sault Ste. Marie, qui fait partie du même caucus, vient de dire qu'il pourrait appuyer l'octroi de pouvoirs supplémentaires au ministre qui, pourtant, s'est jusqu'à maintenant servi de ses pouvoirs pour faire perdre progressivement sa souveraineté au Canada et pour faire diminuer l'intérêt détenu par des Canadiens dans le secteur de l'industrie, celui de la fabrication et celui de l'énergie.

Le député sait pertinemment qu'en 1988 et 1989, le gouvernement d'en face, qui aime tellement se tenir éloigné du marché, a accordé 832 millions de dollars à titre de stimulant fiscal pour l'exploration dans le secteur de l'énergie, principalement dans la province du député, en même temps qu'il enlevait aux Canadiens la possibilité et le droit de faire des investissements plus importants dans des sociétés canadiennes de ce secteur vital.

M. Harvey (Edmonton-Est): Monsieur le Président, j'avoue que je ne saisis pas très bien la question. Toutefois, le commentaire est assez intéressant.

Je rappelle au député que le député de Sault Ste. Marie a précisément appuyé l'élément du projet de loi qui conférerait plus de pouvoir au ministre pour défendre les industries culturelles du Canada. Il n'est absolument pas question de l'industrie énergétique, mais plutôt des autres industries visées par le projet de loi. Nous parlons de l'industrie culturelle en particulier.

Même si nous voulions appuyer cet article, parce que nous le jugeons progressiste et valable, le reste du projet de loi est tel que nous ne pouvons l'appuyer; nous rejetons donc le projet de loi en entier. Nous le faisons avec regret en ce qui concerne cet article particulier.

Pour répondre brièvement à la question demandant ce qui aurait dû être fait à notre avis, nous croyons que les quelques piteux contrôles qui sont encore imposés à la propriété étrangère dans l'industrie énergétique ne devraient pas être abandonnés. Ces contrôles devraient au moins être maintenus. À part cela, il faudrait trouver des moyens pour stimuler et mettre en valeur une industrie

énergétique proprement canadienne, qui ne soit pas limitée aux hydrocarbures et dont on favoriserait tout autant les nouvelles technologies, les techniques dites douces et les nouvelles sources. C'est la clé de l'avenir.

Le siècle qui vient s'annonce très prometteur. Ce sont les entreprises qui développent aujourd'hui les nouvelles industries énergétiques qui desserviront de considérables marchés internationaux valant plusieurs milliards de dollars dans 20, 30, 40 et 50 ans. C'est vraiment la clé de l'avenir. Cet avenir est à nous, si nous prenons des mesures aujourd'hui.

Malheureusement, des mesures aussi insignifiantes que celle dont nous sommes actuellement saisis nous empêchent d'avancer.

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, l'heure étant avancée, je ne pense pas que j'aurai le temps de tout dire ce que j'avais l'intention de dire. Je vais tout de même commencer.

J'estime qu'il faut réexaminer toute cette question de l'investissement étranger. Je pense que le tout premier projet de loi que le gouvernement conservateur a adopté était le projet de loi C-115, Loi sur Investissement Canada, par lequel il ouvrait le Canada aux investisseurs étrangers. Je dois dire qu'à l'époque j'appuyais l'idée qu'il fallait simplifier le mandat de l'Agence d'examen de l'investissement étranger au Canada. Le fonctionnement de cet organisme laissait à désirer. Avant d'entrer dans le vif du sujet, soit le projet de loi sur Investissement Canada, je voudrais soulever la question de l'Agence d'examen de l'investissement étranger, qui était si impopulaire sous le gouvernement Trudeau.

• (1655)

Cet organisme examinait les investissements étrangers au Canada. L'une des grandes caractéristiques de cet organisme était sa capacité de dire aux investisseurs qu'elle ne voulait pas seulement leur argent ou qu'ils se contentent de vendre leurs produits, mais qu'ils investissent dans la fabrication ou dans la R-D. L'agence a certes donné lieu à bien des levées de boucliers au fil des ans, mais dans 95 ou 96 p. 100 des cas elle approuvait en fin de compte les investissements.

Je pense à un exemple en particulier. En 1981-1982, la firme Mercedez-Benz du Canada, le fabricant d'automobiles, voulait agrandir sa chaîne de concessionnaires au Canada. Elle voulait vendre plus de voitures au Canada. Pour avoir un meilleur accès au marché canadien, elle a dû se présenter devant l'Agence d'examen des investissements étrangers. L'agence a fait savoir à Mercedez-Benz du Canada, une filiale de Daimler-Benz d'Allemagne, qu'elle pouvait vendre ses produits au Canada, mais à la condition de réinjecter du capital au Canada pour mettre en marché et fabriquer un produit compétitif de calibre mondial.

Nous avions à cette époque dans l'Ouest, à Vancouver, une compagnie qui s'appelait Freightliner. Elle était aux abois. Elle allait fermer. Il faut savoir que Freightliner du Canada était une division de la Freightliner d'Oregon et que celle-ci voulait rapatrier toute l'activité de fabrication aux État-Unis. L'Agence canadienne d'examen de l'investissement étranger a refusé. Si la société voulait vendre d'autres produits au Canada, d'autres Mercedes-Benz, elle devait s'engager à maintenir la capacité de fabrication de Freightliner au Canada.

Il y a eu des mois de discussions avec la société Mercedes-Benz au Canada et je me suis occupé directement de ce dossier pendant des mois. Au bout du compte, l'approbation de Mercedes-Benz est venue, à regret, et l'engagement a été pris de maintenir la capacité de production de Freightliner au Canada.

Que s'est-il passé depuis ce jour-là? Freightliner, qui employait alors environ 200 personnes a maintenant 600 travailleurs dans une usine toute neuve de St. Thomas, en Ontario, qui vient d'ouvrir ses portes il y a un an.

Avant de prendre part au débat d'aujourd'hui, je m'entretenais au téléphone avec un des dirigeants de Freightliner, qui me disait que l'entreprise prospérait. Les carnets de commandes sont pleins. La société fabrique des produits et tout va à merveille. C'est là le résultat direct non de la nouvelle approche des investissements préconisée par le gouvernement actuel, mais de celle du gouvernement Trudeau, qui a dit à Mercedes-Benz: si vous voulez vendre des produits chez nous, gardez ouverte l'usine de Freightliner au Canada. Nous n'allons pas vous laisser fermer boutique en Colombie-Britannique pour vous installer en Oregon.

• (1700)

Voilà la différence. Nous, Libéraux, nous saurions nous adresser respectueusement aux sociétés transnationales pour leur dire: «Si vous voulez vendre des produits au Canada, nous tenons à ce que vous en fabriquiez au Canada.» Dans six mois, nous allons revenir à cette politique. Je poursuivrai demain.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Comme il est 17 heures, conformément à l'article 30(6) du Règlement, la Chambre abordera maintenant l'étude des affaires émanant des députés selon l'ordre indiqué au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Traduction*]

LE CODE CRIMINEL

MESURE MODIFICATIVE

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing) propose: Que le projet de loi C-396, Loi modifiant le Code criminel et le Tarif des douanes en conséquence (exploitation pornographique de mineurs) soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif du secteur ministériel.

—Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole au sujet du projet de loi C-396, Loi modifiant le Code criminel et le Tarif des douanes en conséquence pour ce qui touche l'exploitation pornographique de mineurs. Je pense que la plupart des Canadiens seraient surpris d'apprendre que la possession de pédopornographie ne constitue pas une infraction criminelle au Canada.

J'ai reçu des pétitions de milliers de Canadiens, je dirais, qui appuient ce projet de loi et toute mesure visant à mettre un frein à l'infraction parmi les plus abominables qui consiste à produire du matériel pornographique reproduisant des abus sexuels contre des mineurs. C'est ça la pédopornographie.

Chaque fois qu'on achète du matériel pornographique mettant en cause des mineurs, on ne fait qu'encourager l'exploitation des enfants. Le projet de loi C-396 modifierait le Code criminel de façon à faire cesser le cycle de l'exploitation sexuelle des enfants. Cette mesure comporte six volets, et je voudrais les aborder tous les six.

Pour commencer, le projet de loi définit la notion de pédopornographie. Il est précisé qu'aux fins de la définition du terme «pédopornographie» tel qu'il est employé dans ce projet de loi, il y a pornographie mettant en cause des mineurs quand on emploie un mineur dans un des spectacles pornographiques ou une personne qui paraît être âgée de moins de dix-huit ans ou est représentée comme telle dans la production de matériel pornographique.

L'emploi de mineurs ou d'une personne qui paraît âgée de moins de dix-huit ans ou est représentée comme telle dans pareilles circonstances constituerait de la pornographie.

Le projet de loi crée en outre de nouvelles infractions relatives à la possession ou à la vente de pornographie mettant en cause des mineurs et à l'emploi de mineurs dans des spectacles pornographiques. À l'heure actuelle, les infractions relatives à la pornographie tombent sous le coup des très générales dispositions régissant la matière obscène. Le projet de loi propose de considérer la pédopornographie comme une infraction distincte. Il crée une nouvelle infraction, à savoir la possession de pornographie mettant en cause des mineurs.

Ce projet de loi énonce des règles concernant les défenses admissibles pour les personnes accusées de ces infractions. Si la communication ou la représentation en question a une valeur artistique ou est de nature éducative, scientifique ou médicale, cela constituera une défense contre l'accusation de possession ou de trafic de pédopornographie.

Le projet de loi ajouterait la pédopornographie à la liste d'articles prohibés aux fins du Tarif des douanes, ce qui rendrait illégal l'importation ou la tentative d'importation de documents pédopornographiques.

Le projet de loi prévoit l'examen parlementaire de la loi, si elle est adoptée, à tous les cinq ans. Si des développements technologiques ont une incidence sur la production et la diffusion de la pédopornographie, la loi sera modifiée en conséquence.

• (1705)

Cela revêt une importance particulière à cause de la croissance et des progrès de la technologie qui rendent la diffusion de toutes sortes de produits, y compris la pédopornographie, beaucoup plus facile que par le passé. Il est possible de prendre une bande vidéo dans un pays, de la transmettre par réseau de communication entre ordinateurs et de produire une autre bande vidéo ailleurs. Il est actuellement très difficile de détecter la transmission de la pédopornographie. Par conséquent, il est très important de suivre l'évolution de la technologie.

Toute personne trouvée coupable de possession de documents pédopornographiques aux termes du projet de loi C-396 serait passible d'un emprisonnement maximal de deux ans. Toute personne trouvée coupable de trafic de pédopornographie aux termes de ce projet de loi serait passible d'un emprisonnement maximal de dix ans pour une première infraction, d'une peine d'un à dix ans

pour une deuxième infraction et de deux à dix ans pour toute infraction subséquente.

Le projet de loi a pour but de préciser la définition de pédopornographie, de faire de la possession ou du trafic de la pédopornographie et de l'exploitation d'enfants dans des spectacles pornographiques un crime et de permettre de refouler ou de confisquer le matériel pédopornographique à la frontière.

Je voudrais attirer l'attention de la Chambre sur quelques points d'intérêt historique. D'abord, je voudrais remercier les députés de Prince-Albert—Churchill River, de Trinity—Spadina et de Surrey-Nord qui ont appuyé ce projet de loi. Il y en a d'autres également.

Je veux aussi signaler à la Chambre le travail du député de Kitchener, qui a également présenté un projet de loi d'initiative parlementaire portant sur la pornographie.

Si nous faisions un sondage d'opinion à la Chambre, nous verrions que le projet de loi C-396 jouit d'un appui quasi unanime. Toutefois, le projet de loi n'a pas été jugé par le comité des initiatives parlementaires comme pouvant faire l'objet d'un vote. Malgré cela, beaucoup de gens ont écrit au comité et au président de ce comité pour demander que cette mesure fasse l'objet d'un vote en raison du vaste appui dont elle jouit d'un bout à l'autre du Canada.

Il convient de signaler que, en 1988, l'ancien ministre de la Justice, qui se trouvait aussi à être député de la circonscription que je représente maintenant, a présenté une mesure législative générale portant sur l'obscénité et la pornographie. Cette mesure renfermait des dispositions sur l'exploitation pornographique de mineurs, dispositions qui ont reçu l'appui non seulement de la Chambre, mais aussi de tous ceux qui s'occupent de l'application des lois dans ce domaine ainsi que de la population en général.

C'était un projet de loi d'ensemble qui n'a jamais été adopté. Toutefois, le gouvernement d'en face a dit en 1988 qu'il s'engageait à régler ce problème. Par la suite, l'ancienne ministre de la Justice, qui est aujourd'hui ministre de la Défense nationale, a annoncé qu'elle avait l'intention de présenter très bientôt—c'était en 1991—une mesure législative sur l'exploitation pornographique de mineurs. Elle ne l'a pas fait et, jusqu'à maintenant, le gouvernement du Canada n'a présenté aucune mesure visant à régler un problème sur lequel, vous en conviendrez, nous devons absolument nous pencher.

Le ministre de la Justice actuel a dit qu'il a l'intention de présenter un projet de loi portant sur cette question, bien que le mandat du gouvernement actuel achève, comme nous le savons tous, et que cette promesse semble vraiment être liée aux élections qui s'en viennent plutôt qu'à un désir réel de légiférer pour régler ce problème. En fait, si les députés d'en face avaient vraiment voulu faire avancer les choses, ils auraient vu à ce que le projet de loi C-396, celui que nous débattons aujourd'hui, fasse l'objet d'un vote.

Je veux mettre en relief tout l'appui dont jouit ce projet de loi. Comme je l'ai déjà mentionné, le gouvernement a présenté en 1988 une mesure législative qui traitait notamment de l'exploitation pornographique de mineurs.

• (1710)

En juin 1990, le conseiller spécial auprès du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social recommandait, entre autres choses, d'adopter une loi: «Protégeant les enfants des effets néfastes de la pornographie, incluant dans le Code criminel des peines plus sévères pour l'utilisation d'enfants dans la production de documents à caractère sexuel explicite et obligeant les agents de Douanes et Accises à exercer une surveillance plus attentive à nos frontières. Une loi sur la pornographie mettant en jeu des enfants devrait être distincte d'une loi sur la pornographie mettant en jeu des adultes.» Comme je le disais, le gouvernement n'a jamais présenté à la Chambre des communes de mesure législative donnant suite à cette recommandation.

En 1985, le comité Fraser recommandait des modifications à la législation sur l'obscénité dont certaines concernaient précisément le cas des enfants. En 1984, le comité Badgley déclarait qu'il existait un système informel et fragmenté de production maison de matériel pornographique exploitant des enfants et il recommandait de prendre des mesures pour le démanteler.

Le chef de la seule brigade policière qui se consacre exclusivement à la lutte contre la pornographie, le sergent-détective Bob Matthews de la police de Toronto, déclarait que chaque année depuis les cinq dernières années les douaniers saisissent en moyenne 400 articles de pornographie exploitant des enfants et je crois que l'on peut supposer qu'il y a encore beaucoup de matériel pornographique qui passe en fraude, y compris par des appareils de transmission électronique de documents, comme je le disais tout à l'heure.

Le comité sur la famille du Parti conservateur a aussi recommandé de modifier le Code criminel pour y inclure des dispositions claires sur l'exploitation sexuelle des enfants dont une disposition spécifique sur le matériel pornographique utilisant des enfants. J'ai reçu des centaines de milliers de signatures et des douzaines d'appels téléphoniques de personnes qui, d'un océan à l'autre, appuient ce projet de loi. À mon avis, il ne fait aucun

doute que la plupart des Canadiens sont en faveur de cette mesure législative.

En terminant, permettez-moi aussi de signaler, que lorsqu'il a signé la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, le premier ministre s'est engagé, au nom du Canada, à prendre toutes les mesures législatives, administratives, sociales et éducatives nécessaires pour protéger les enfants contre toute forme de violence physique et mentale, de préjudice ou de mauvais traitements, de négligence et d'exploitation, y compris l'exploitation sexuelle, qu'il s'agisse d'enfants confiés à leurs parents, à des tuteurs légaux ou à toute autre personne chargée d'en prendre soin.

Le Canada s'est engagé devant le monde entier à s'attaquer au problème de l'exploitation pornographique de mineurs, mais le gouvernement n'a pas encore pris de mesures en ce sens.

Lors de l'élaboration de ce projet de loi, j'ai eu la chance de pouvoir compter sur l'aide du personnel de la Chambre des communes et du sergent-détective Bob Matthews, directeur du projet «P»—la seule escouade affectée à plein temps à la lutte contre la pornographie au Canada—qui s'est dit très en faveur de ce projet de loi, à maintes occasions.

Je crois que nous connaissons tous le problème. Même si, pour la plupart, nous n'y avons pas été exposés directement, nous savons que l'exploitation sexuelle de mineurs est extrêmement préjudiciable et à quel point elle a des répercussions à long terme. Nous savons aussi que c'est un problème grave et persistant dans notre société et que l'exploitation pornographique des enfants reflète et répand l'image de l'exploitation sexuelle dont ils sont victimes.

À mon avis, tous les députés s'entendent pour dire qu'il faut mettre un terme à la distribution, à la possession et à la vente de matériel pédopornographique. D'ailleurs, si je demandais à la Chambre si elle consent à ce que ce projet de loi fasse l'objet d'un vote, je crois que j'obtiendrais son accord. Je ne sais pas si je peux tâter le pouls de la Chambre à cet égard. Y-a-t-il consentement unanime?

Une voix: Non.

M. Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Encore une fois, les députés ministériels refusent d'appuyer des dispositions qui permettraient de lutter adéquatement contre la pédopornographie. Je le déplore grandement.

En conclusion, je crois que, avant longtemps, la population exercera de telles pressions pour que le problème de la pédopornographie soit enrayé que le gouvernement n'aura d'autre choix que de prendre les mesures qui s'imposent. J'attends ce jour-là avec impatience. Je remercie tous ceux qui ont appuyé ce projet de loi. J'espère que l'objectif de cette mesure législative, soit la création d'infractions criminelles relatives à la possession, à la vente et à la distribution de pornographie mettant en cause des mineurs, se réalisera dans un avenir rapproché.

• (1715)

J'appuierai certainement toute initiative ministérielle ou parlementaire en ce sens.

M. Rob Nicholson (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, les députés ne sont pas sans savoir que la pornographie préoccupe de nombreux Canadiens. Cette question a été étudiée par le Comité permanent de la justice et des questions juridiques, qui a présenté un rapport en 1978. Le Comité Badgley, en 1984, et le Comité Fraser, en 1985, ont examiné des questions relatives à la pornographie et ont recommandé certains changements à apporter à nos lois pour régler le problème. Certaines recommandations portaient sur l'exploitation pornographique des enfants.

Au cours des 15 dernières années, mais particulièrement au cours des 9 dernières années dont j'ai surtout souvenance, le gouvernement fédéral a tenté à deux reprises de modifier la loi concernant la pornographie, y compris la pédopornographie. Sa plus récente tentative prenait la forme du projet de loi C-54, qui a soulevé une vive controverse. Encore aujourd'hui, je regrette énormément ce qu'il est advenu de cette mesure législative. C'était la deuxième fois que le gouvernement tentait de modifier la législation canadienne sur la pornographie, et les deux projets de loi qu'il a présentés sont morts au *Feuilleton*.

Je rappelle les faits, et vous comprendrez ce qui m'a déçu. De nombreux groupes nous disaient: «De grâce, attaquez-vous à la pornographie. La pornographie est un mal qui avilit les femmes et porte atteinte aux gens.» Cependant, dès que nous avons voulu définir la pornographie, bien des gens nous ont critiqué: «Eh bien, nous sommes contre la pornographie, mais vous faites fausse route. Votre définition de la pornographie n'est pas juste et, bien entendu, nous ne pouvons pas l'appuyer». Le débat dégénère et à la fin il se trouve quelqu'un pour dire: «Le gouvernement veut bannir la bible.» On pré-

tend que la définition pourrait englober la bible. Vous voyez donc que la question était très délicate.

Mes collègues peuvent en parler au député de Kitchener, qui s'est beaucoup intéressé à ces deux mesures législatives. Ceux qui nous incitaient à lutter contre la pornographie ont été peu loquaces. En fait, le silence des gens qui se disaient disposés à donner un coup de main au gouvernement était assourdissant. Bien sûr, je suppose qu'on dit de la plupart des projets de loi que c'est un bel effort, mais que ce n'est pas tout à fait cela. Ma foi, on ne s'est pas gêné pour dire cela de ces deux projets de loi.

Je le répète, c'est pour moi l'une des rares déceptions de la 33e législature qu'une mesure visant à contrer la pornographie n'ait pas été adoptée. Les définitions me paraissaient assez justes mais, à moins de descendre de la montagne avec les tables de la loi, il est plutôt difficile d'obtenir l'appui des gens en ces matières.

L'an dernier, la Cour suprême du Canada a rendu son jugement dans les affaires Regina et Butler. Elle a retenu la définition actuelle de l'obscénité. Dans le jugement sur l'affaire Butler, le juge Sopinka, écrivant au nom de sept membres du tribunal, a fait allusion au projet de loi C-54, qui est resté au *Feuilleton*. J'ai bien aimé ses observations sur la difficulté de rédiger un projet de loi touchant à la pornographie.

En ce qui concerne l'initiative du député de Saskatoon—Clark's Crossing, je ne vais pas me joindre à tous les critiques pour démolir ce projet de loi. En fait, j'aurais plutôt le goût de signaler les endroits où il pourrait être amélioré, mais qu'il suffise de dire que je suis d'accord avec le député.

• (1720)

Il n'y a pas si longtemps, en fait, le député d'Edmonton—Strathcona, qui insiste pour qu'on fasse quelque chose pour lutter contre l'exploitation pornographique des enfants, nous parlait, à certains de ses collègues et à moi-même, de présenter un projet de loi à cet égard. Je préférerais quant à moi quelque chose ayant une portée plus générale, mais je crois qu'il faut se contenter de ce que l'on peut avoir.

Certes, le jugement dans l'affaire Butler nous a fourni des lignes directrices sur ce qui ne risquerait pas d'être contesté comme contraire à la charte. Je crois que la plupart des Canadiens s'entendent pour dire que l'exploitation pornographique des enfants est odieuse et perverse. C'est le genre de choses que la société canadienne ne saurait tolérer.

Le député est impatient de voir quelque chose se faire. Je puis vous dire, monsieur le Président, que ce ne sont pas les initiatives qui ont manqué de la part du ministère de la Justice. Lui et la plupart des députés doivent savoir que le ministère de la Justice nous a saisis d'une succession ininterrompue d'excellentes mesures visant à aider les Canadiens et qui méritaient leur appui.

Dans le cas du projet de loi concernant l'écoute électronique, le seul élément dont on a semblé faire grand cas avait trait aux téléphones cellulaires. Cette mesure constitue cependant un outil très important pour la police qui tâche de réprimer un autre secteur de la criminalité grâce à ses enquêtes sur le trafic de la drogue. Nous disposons maintenant de cet outil. Le Parlement est également saisi d'un projet de loi concernant les produits de la criminalité. Un certain nombre d'autres mesures sont à l'étude.

Je suis indigné d'entendre dire que le ministère de la Justice n'a pas travaillé avec zèle, car, à part le ministère des Finances, aucun autre ministère que celui de la Justice n'a présenté plus de mesures législatives au cours de la législature actuelle ou même de la législature précédente.

Je puis dire au député qu'il verra un projet de loi d'initiative ministérielle dans le domaine de la pédopornographie. Ce sera une mesure très précise. Elle sera un peu plus pointue que la mesure d'initiative parlementaire du député, et je crois que lui et les autres députés en seront très contents. Je puis lui dire qu'il verra ce projet de loi très bientôt.

Nous avons dit que notre gouvernement avait l'intention de proposer une mesure législative concernant l'exploitation pornographique de mineurs. Je demanderais au député de patienter encore un peu. Il verra cette mesure très bientôt. J'espère, et je le prends au mot, qu'elle obtiendra son appui. Nous avons besoin de cet appui.

Je vais lui dire pourquoi. Les légistes du ministère de la Justice sont très brillants, mais ils ne sont pas parfaits. Aucune mesure législative n'est parfaite. Nous aurons besoin de l'aide des députés à cet égard. Les critiques ne manqueront sans doute pas pour dire que nous n'avons pas bien fait ou que le projet de loi n'est pas parfait ou que nous avons négligé ceci ou cela. Cependant, la 34e législature achève. Nous aurons besoin de l'aide des députés qui diront: «Oui, c'est vraiment une belle tentative! Ce projet de loi s'attaque à ce que nous trouvons odieux dans la société canadienne». Et cela n'a pas été

inscrit sur des tables de pierre au sommet d'une montagne. Cela vient du ministère de la Justice qui fait de l'excellent travail. Le Parlement est saisi actuellement d'un grand nombre de projets de loi proposés par le ministre et par celle qui l'a précédé.

Comme je l'ai dit, nous verrons, je pense, très prochainement un projet de loi d'initiative ministérielle portant expressément sur la question de l'exploitation pornographique de mineurs et je demande à tous les députés d'appuyer cette initiative et de faire en sorte qu'elle devienne une loi de notre pays.

[*Français*]

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, il me fait plaisir d'appuyer le projet de loi C-396 proposé par mon collègue de Saskatoon—Clark's Crossing.

[*Traduction*]

Pour moi, c'est une question de criminalité et de justice, et je suis ravi de pouvoir l'appuyer.

Je dirais brièvement que le projet de loi C-396 empêcherait la victimisation répétée des enfants en limitant l'importation de matériel pornographique et en imposant des peines sévères aux contrevenants.

Je pense qu'il est temps qu'on fasse quelque chose et je félicite mon collègue d'avoir pris cette initiative. Cela va peut-être en même temps encourager le gouvernement à prendre des mesures à ce sujet.

Je devrais faire remarquer que ce projet de loi va dans le sens de l'article 19 de la Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant et de la condamnation par la société de tous les mauvais traitements infligés aux enfants.

• (1725)

Dans la série de mesures concernant la criminalité et la justice que mon parti a proposées il y a presque dix jours, des modifications apportées au Code criminel établiraient comme une infraction la production, la vente, l'importation ou la possession de la pédopornographie. La réforme promise n'a jamais été effectuée par le gouvernement conservateur, mais nous avons entendu dire qu'elle pourrait en fait se faire très prochainement.

Je voudrais ajouter également que le projet de loi C-396 modifierait le Code criminel et le Tarif des douanes en éliminant la possibilité de recourir à certains moyens de défense pour les infractions visées. Je pense que c'est un progrès. Les contrevenants pourraient maintenant être inculpés si on les trouve en possession de matériel pornographique.

La pédopornographie se trouve dans la même catégorie que les autres formes de pornographie. La mise en oeuvre de ce projet de loi faciliterait la poursuite de pédophiles connus et soupçonnés.

Je voudrais très brièvement parler de la série de mesures concernant la criminalité et la justice que mon parti, sous la direction de notre chef et avec l'aide de collègues comme les députés de Cap-Breton—The Sydneys et de Moncton, a proposée récemment.

[*Français*]

Nous avons proposé certaines politiques intitulées «Justice et criminalité» et certains points de vue libéraux sur le crime et la justice. Je ne mentionnerai que les titres, mais je crois qu'ils intéresseront beaucoup de gens: «La lutte contre le crime et pour la sécurité urbaine» est un des sujets qui y sont discutés en profondeur. Il y a également «Les délinquants mineurs», car nous croyons qu'il est temps maintenant d'approcher ces gens d'une façon différente et plus sérieuse.

Nous avons aussi parlé de la réglementation des armes à feu, sujet qui a beaucoup été discuté à travers le Canada et au sujet duquel on a vraiment besoin d'aller de l'avant. On y trouve aussi «La prostitution» et sous ce thème, nous avons parlé de la rééducation des agresseurs sexuels. Nous discutons aussi de la violence contre les femmes et les enfants, une chose déplorable dans notre société et qui doit être corrigée.

J'ai noté aussi que nous avons une position sur les biens confisqués, sur la détermination des peines et la réinsertion sociale des personnes impliquées dans différents crimes. Nous parlons aussi de la libération conditionnelle qui est un autre sujet fort discuté à travers le Canada. Je reviendrai plus tard à la pornographie et j'en parlerai un peu car c'est un sujet qui fait partie du document.

Je veux insister sur le fait que mon parti a l'intention de réimplanter le Programme de contestation judiciaire aussi bien que la Commission de réforme du droit, parce que nous croyons que ce sont des agences qui avaient un rôle important à jouer dans notre société.

Finalement, nous terminons avec une section sur les crimes gratuits souvent traduits comme «hate crimes». Donc, je conseille aux membres de tous les partis de regarder ces positions, cette politique qui a été annoncée récemment.

[*Traduction*]

En ce qui concerne la pornographie, notamment cette question en particulier, nous avons proposé des modifications au Code criminel qui feraient de la production, de la

vente, de l'importation ou de la possession de la pédopornographie un acte criminel. Le gouvernement conservateur avait promis cette réforme, mais n'est jamais passé aux actes.

Je voudrais partager avec les députés un passage que je trouve utile dans cette série de mesures.

> La pornographie existe depuis des temps immémoriaux et, bien qu'elle ait presque toujours fait l'objet de restrictions, les préoccupations actuelles à son sujet découlent de son accessibilité accrue, de son caractère explicite et d'une prise de conscience grandissante de son lien avec la violence faite aux femmes.

On sait que la principale sanction contre la pornographie se trouve dans le Code criminel. Selon l'article 163 du code, il est illégal de produire et de distribuer des publications obscènes ou d'en posséder en vue de les distribuer. Or, beaucoup de gens estiment que cette disposition du code est insatisfaisante, même si elle est très explicite.

Il est à remarquer qu'en Amérique du Nord, l'industrie de la pornographie, qui rapportait cinq millions de dollars au début des années 70, en rapporte actuellement dix milliards. Il s'agit là d'une croissance phénoménale qu'il faut de toute évidence examiner très sérieusement.

Soit dit en passant, sur les dix revues les plus rentables actuellement sur le marché, six sont des revues «destinées à divertir les hommes», dont *Playboy* et *Penthouse*, qui se vendent plus que *Time* et *MacLean's*. Trente pour cent de toutes les revues vendues dans les kiosques canadiens sont maintenant des revues pornographiques. Cette statistique est très alarmante, je pense.

• (1730)

Aujourd'hui, de nombreux universitaires et écrivains qui s'intéressent à la question de la pornographie voudraient que l'on fasse une distinction entre ce qui est pornographique et ce qui est érotique, le premier étant interdit par la loi et le deuxième restant légal.

La pornographie pourrait être définie comme étant tout ce qui est conçu pour stimuler sexuellement le consommateur en lui montrant ou en lui décrivant une relation inégale entre les participants. Cela signifie une représentation ou une description de la violence contre un être humain ou de l'avilissement d'un être humain. Par contre, serait érotique tout ce qui stimule sexuellement aussi, mais sans violence ni avilissement, c'est-à-dire ce qui décrit des relations égalitaires entre personnes.

Ces deux définitions semblent être confirmées par la récente décision de la Cour suprême dans l'affaire Butler où le juge Sopinka explique que les sanctions prévues contre la pornographie, même dans une société qui protège la liberté d'expression, sont acceptables en raison du tort, pour la société en général et les femmes en particulier, qui peut résulter de ce matériel.

Le juge Sopinka disait que même si l'on ne peut jamais établir avec certitude de lien direct entre l'obscénité et le tort fait à la société, il y a suffisamment de preuves de tort pour justifier les lois contre la pornographie. Il faisait remarquer également que si l'on veut parvenir à une égalité véritable entre les hommes et les femmes, on ne peut pas faire abstraction de la menace pour l'égalité que représente le matériel violent et avilissant. Le juge Sopinka concluait donc que les lois sur l'obscénité ont un objectif valable qui justifie une certaine limitation de la liberté d'expression.

Le cas Butler a ouvert la porte à des mesures interdisant la pornographie violente et très avilissante et réglementant l'affichage et les lieux de vente du matériel qui, tout en étant pornographique, n'est ni violent ni très avilissant.

Je terminerai en disant ceci: je suis particulièrement heureux que les députés considèrent une question de cette importance. Je suis enchanté que mon collègue de Saskatoon—Clark's Crossing ait pris cette initiative. Je suis ravi que mon parti ait présenté un ensemble de mesures concernant la justice et la criminalité qui couvre plusieurs questions que j'ai mentionnées, en particulier la pornographie. J'espère que ces diverses initiatives encourageront le gouvernement à agir.

[*Français*]

Il est temps d'aller de l'avant. On en a discuté longtemps et souvent, mais maintenant, il faut passer à l'action.

[*Traduction*]

M. Tom Wappel (Scarborough–Ouest): Monsieur le Président, je suis heureux ce soir de toucher un mot de ce projet de loi d'initiative parlementaire, le projet de loi C–396, Loi modifiant le Code criminel et le Tarif des douanes en conséquence.

Je veux employer ces quelques minutes à faire ressortir les choses que je trouve extrêmement valables dans le projet de loi, à faire valoir certaines préoccupations au sujet de la pédopornographie et à signaler certaines actions et inactions du gouvernement du Canada et, si je peux m'exprimer ainsi, certains problèmes que j'éprouve face au projet de loi dont nous débattons aujourd'hui.

D'abord et avant tout, il est important que les gens qui nous regardent comprennent qu'à l'heure où je vous parle, ce n'est pas un crime de posséder de la pédopornographie pour son usage personnel au Canada. C'est tout à fait légal. La plupart des gens ne croiraient pas qu'il est tout à fait légal de posséder des illustrations, des photos représentant des enfants dans un contexte sexuel, et que, jusqu'ici, on ne peut rien faire contre cela.

Pourquoi est-ce important? C'est extrêmement important parce que les seules personnes qui sont désireuses de posséder de la pédopornographie, ce sont les pédophiles. De plus, il faut savoir qu'il y a, à mon sens, très peu de pédophiles passifs, c'est-à-dire des pédophiles qui se contentent de regarder des photos.

Diverses études montrent que les pédophiles s'attaquent aux enfants. Un pédophile qui n'a fait qu'une victime, ça n'existe pas. En fait, selon la plupart des études, les pédophiles, hétérosexuels et homosexuels, s'attaquent littéralement à plus de 200 enfants chacun durant leur existence.

• (1735)

À qui donc rendons-nous service en ne déclarant pas la pédopornographie illégale? Les pédophiles sont des gens qui aiment regarder de jeunes enfants, voire des bébés, mêlés à des actes sexuels.

Pourquoi est-ce que je tiens ces propos? C'est que nous ne devrions même pas avoir à débattre d'un projet de loi comme celui-ci. Cette situation ne devrait pas être tolérée par la législation canadienne. Je parle ainsi parce que, à mes yeux, c'est la responsabilité immédiate du gouvernement du Canada.

Il y a neuf ans, c'était un sujet tabou. Nous n'y connaissions pas grand-chose. Les données dont nous disposons aujourd'hui étaient bien dissimulées. En neuf ans, on s'est rendu compte que l'exploitation sexuelle des enfants était beaucoup plus répandue dans notre société que nous l'aurions cru.

Que s'est-il passé? Rien. C'est toujours à peu près légal, au Canada, de posséder des articles pornographiques mettant des enfants en vedette, pourvu qu'on n'ait pas l'intention de les vendre. De quoi s'agit-il au juste? Disons qu'il s'agit d'une photo ou d'un vidéo. Pour obtenir ces articles, on a filmé des actes d'exploitation sexuelle d'enfants. Voilà ce que c'est. Sur toutes ces photos et tous ces films, on voit un enfant être victime d'exploitation sexuelle.

Nous savons aussi, par des gens comme le sergent-détective Bob Matthews, qui travaille au projet P de la Police provinciale de l'Ontario, qu'un grand nombre de ces articles sont du travail d'amateur. Qu'est-ce que j'entends par là? Cela signifie que les pédophiles en cause attirent nos enfants dans un piège. Ils les photographient ou les filment dans la situation souhaitée, puis ils utilisent les photos ou les vidéos pour leur propre plaisir. Le pire, c'est qu'ils font des échanges. Bien sûr, ils ne peuvent pas les vendre, parce que c'est illégal de vendre ce genre de pornographie, mais ils peuvent échanger des vidéos ou des séries de photos avec d'autres pédophiles.

Comment font-ils pour connaître les autres pédophiles? Il existe des groupes qui s'identifient fièrement comme pédophiles. Leurs adeptes disent qu'il n'y a absolument rien de mal à cela. La North American Man-Boy Love Association est l'un de ces groupes. Cette association préconise l'abolition pure et simple, dans la loi, d'un âge minimum pour donner son consentement. Ainsi, même les tout-petits pourraient être victimes d'exploitation sexuelle par des pédophiles.

À l'heure qu'il est, ce groupe est tout à fait légitime, de même que ses objectifs. Quelle sorte de pays est le nôtre, qui ne protège pas les enfants contre les pédophiles? Qu'a fait le gouvernement à cette fin? Absolument rien.

Alors que cette législature est sur le point de prendre fin, le secrétaire parlementaire du ministre de la Justice nous dit que le gouvernement vient de découvrir ce problème et qu'il va présenter une mesure législative qui, à son avis, va nous plaire. N'est-il pas ironique qu'après neuf ans d'inaction, le gouvernement découvre tout à coup le problème de l'exploitation sexuelle des enfants et veuille faire quelque chose à ce sujet?

L'un des problèmes—et on lui a dit plusieurs fois—est que l'on ne veut pas que la pédopornographie soit mise dans le même panier que la pornographie en général, mais que l'on s'attaque strictement au problème de la pédopornographie. Il n'a pas écouté. Tout d'un coup, il reconnaît son erreur.

Une des choses que j'aime dans ce projet de loi, c'est qu'il reconnaît que la pédopornographie est à condamner, que c'est un crime qui n'est pas sans faire de victimes. Tout enfant victime d'actes visés par ce projet de loi est une victime à vie. Il est marqué pour toujours et ce sont précisément ces enfants que nous nous devons de protéger.

Ce projet de loi propose de faire un acte criminel de la possession de pédopornographie. Je félicite le député d'y avoir pensé. Cette mesure législative fait une autre chose

intéressante. Quand on entend parler les avocats—dont je fais partie—ils parlent de toutes sortes de détails techniques. Alors que le député lui vise les enfants et dit—beaucoup ne seront pas d'accord avec lui, mais je le suis—qu'aux fins de cette mesure législative, mineur s'entend de quiconque est âgé de moins de dix-huit ans.

• (1740)

Il prévoit également des peines, non pas draconiennes, mais suffisamment sévères pour avoir un effet de dissuasion et empêcher que les gens ne possèdent de la pédopornographie.

L'un des problèmes de ce projet de loi est la définition qu'il donne de la pédopornographie, définition qui, à mon avis, est beaucoup trop précise. Et comme on le sait, quand on veut être trop précis, on laisse souvent tomber bien d'autres éléments.

J'aurais préféré voir une définition beaucoup plus large englobant toute image vidéo ou description écrite qui, de quelque façon que ce soit, préconise l'exploitation sexuelle des enfants. On aurait laissé les tribunaux décider d'après les preuves qu'ils ont devant eux s'il y a seulement promotion de l'exploitation sexuelle des enfants ou véritable exploitation.

Le député donne des détails très précis. Ce qui m'inquiète, c'est la question juridique qui se pose lorsqu'une disposition législative est trop précise et que l'accusé est acquitté parce que l'acte qu'on lui reproche ne satisfait pas à tous les critères qui figurent dans la disposition. C'est un problème.

Ce n'est pas un reproche que j'adresse au député. Je veux plutôt dire au gouvernement que ce projet de loi, dont il vient soudain de découvrir qu'il figurait à son programme législatif, devrait donner la description la plus large possible de ce qu'est la pédopornographie, car je préfère être accusé de trop protéger les jeunes victimes que les pédophiles.

J'ai pris la parole pour féliciter le député d'avoir exposé au grand jour un problème que le gouvernement a négligé et d'avoir au moins pris l'initiative d'en saisir la Chambre de façon à ce que nous puissions en débattre. Personnellement, je ne suis pas prêt à laisser le gouvernement se défiler.

Je pense qu'il est important que les Canadiens sachent qu'en ce moment même, n'importe qui au Canada peut posséder de la pédopornographie, ce qui est en soi criminel.

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord féliciter le député de Saskatoon—Clark's Crossing d'avoir eu la persévérance de présenter cette motion d'initiative parlementaire.

Je tiens aussi à dire que je suis assez déçu, mais pas surpris, de voir qu'il n'y a pas consentement unanime pour que cette motion fasse l'objet d'un vote. Les personnes qui nous regardent, depuis la tribune ou chez elles devant leur téléviseur, se demandent comment, pour l'amour du ciel, nous arrivons à faire notre travail. Elles se demandent comment nous établissons notre ordre de priorité. J'irais même jusqu'à dire qu'il arrive à certains députés qui siègent à la Chambre depuis beaucoup plus longtemps que moi de remettre en question ces priorités.

Pourtant, s'il est une chose pour laquelle nous avons été élus, c'est pour essayer de faire de notre pays, le Canada, un lieu où il fait bon vivre. S'il est une chose pour laquelle nous avons été élus, c'est pour essayer d'adopter des mesures législatives, de définir la moralité dans les règlements, de définir les paramètres de la moralité au moyen des règlements et des mesures que nous prenons. Ce qui est plus important encore, c'est la responsabilité spéciale que nous avons à l'égard des personnes qui sont incapables de prendre soin d'elles-mêmes, parce qu'elles sont âgées, handicapées, malades, défavorisées sur le plan financier, ou encore parce que ce sont des enfants, nos enfants, notre plus grande richesse en tant que parents, en tant que membres de la société, en tant que Canadiens.

Les enfants sont notre avenir. Pourtant, ils sont sans défense. Quand ils viennent au monde, sans l'amour, le réconfort et les soins de leurs parents, ils ne survivraient probablement que quelques heures. À mesure qu'ils grandissent et qu'ils se développent, presque tous les jours, ils trouvent de nouvelles choses à faire et apportent de nouvelles joies à leurs parents.

• (1745)

En tant que parent, je tiens à dire que l'une des choses qui m'effraient le plus, c'est que l'un de mes enfants, que ce soit celui de neuf ans, celui de six ans ou celui qui n'a pas tout à fait deux ans, que l'un de mes enfants, dis-je, ne devienne victime d'une agression sexuelle. Cela me fait peur parce que je ne sais pas comment je réagirais. Je sais encore moins comment un enfant pourrait s'en remettre.

Très souvent, nous discutons ici des droits de la personne et examinons qui a le droit de faire ceci ou cela. Le

Parlement du Canada et les députés de tous les partis doivent comprendre que nous devons protéger de notre mieux nos enfants contre toute forme d'exploitation, en particulier l'exploitation sexuelle.

Ce projet de loi soulève toute la question de la pédopornographie et de l'exploitation notamment sexuelle de nos enfants par des individus qui méritent, je le suppose, d'être qualifiés d'épithètes pas très jolies. Ce sont certes des personnes pas très équilibrées. Toute personne qui veut infliger des sévices à un enfant ou l'agresser sexuellement a sûrement des problèmes psychologiques. Plutôt que de s'attaquer à ces personnes durement, nous devrions peut-être essayer de résoudre leurs problèmes. Cependant, nous devons par-dessus tout protéger nos enfants.

C'est exactement là l'objectif du projet de loi C-396. S'il s'agissait d'une mesure pouvant faire l'objet d'un vote et si elle était promulguée par le Parlement, il deviendrait alors illégal de posséder de la pédopornographie. Mon collègue assis derrière moi vient d'en parler. Pensez-y, il est peut-être illégal de vendre ce type de chose, mais comme on vient de le dire, il existe des clubs de pédophiles avec des photographes amateurs qui photographient nos enfants peut-être et il n'est pas illégal pour les intéressés de s'échanger les photos en question. On exploite ainsi notre ressource la plus précieuse et la plus vulnérable dans notre société, nos enfants.

Le projet de loi cherche donc à punir ceux qui posséderaient de la pédopornographie. Je ne suis pas avocat et j'ignore la peine qui conviendrait en l'occurrence, mais selon moi, deux ans d'emprisonnement pour possession de pédopornographie ne me semble pas énorme étant donné la façon dont notre système de justice pénale fonctionne; les intéressés n'auront pas, en effet, à purger ces deux années, mais bien quelques mois seulement.

Il est question de cinq ans d'emprisonnement pour la production et la vente de pédopornographie. Je sais que nous sommes censés faire preuve de charité chrétienne et nous préoccuper de la réinsertion sociale des intéressés. Si c'était mon enfant, je trouverais très difficile de savoir qu'une personne qui en a profité ainsi, même si elle est condamnée à la peine maximale, pourra sortir après peu de temps. Quelle proportion de sa peine va-t-elle purger? Probablement un tiers environ.

Plutôt de s'attaquer au problème après coup, pourquoi n'en fait-on pas une priorité? Dans ma circonscription de Dartmouth, nous sommes confrontés quotidiennement à des tragédies personnelles et à des tragédies touchant toute la collectivité. Nous avons des adolescents de moins de 18 ans victimes de proxénètes; il en a été question dans les journaux de tout le pays.

De véritables voyous, des salauds, profitent de jeunes filles et de jeunes garçons, mais surtout de fillettes âgées de 11, 12 ou 13 ans. Selon le groupe de travail sur la prostitution, il était question de 11 ans. C'est un enfant. Les intéressés ne savent pas trop s'ils veulent aller chez McDonald ou Pizza Hut pour souper et ils sont forcés à se livrer à la prostitution et sont amenés à abuser des drogues par des voyous poussés par le besoin d'argent. Pour le proxénète, l'argent est plus important que tout.

Une bonne partie de ces filles entraînées dans la prostitution, rendues dépendantes de la drogue et exploitées ont également été utilisées pour les fins de la pédopornographie. Même lorsqu'on les sort de cette situation et on essaie de les réinsérer dans la société, elles ignorent s'il n'y a pas un homme sur la rue qui a une photo d'elles dans une position compromettante datant de l'époque où elles étaient exploitées par leur proxénète. Le reste de leur vie, elles vivent dans la crainte de l'existence de ce type de document.

Lorsque les enfants sont exploités physiquement, mentalement, émotivement et surtout sexuellement, ils sont marqués pour la vie. Il ne suffit pas de dire le lendemain que tout a été fait, que le coupable est en prison et qu'on peut continuer à vivre. Ce n'est pas ainsi que les choses se passent. Ce serait trop facile. Ne serait-ce pas merveilleux de pouvoir ainsi compartimenter notre cerveau et y ranger les traumatismes subis au cours de la vie? Les services de soins psychiatriques de tous les hôpitaux du pays ne seraient pas remplis d'adultes victimes d'agression ou qui ont subi des sévices dans leur enfance.

La plupart d'entre nous avons des enfants. Si ce ne sont nos propres enfants, ce sont nos petits-enfants, nos nièces ou nos neveux; ce projet de loi devrait donc être prioritaire à nos yeux. Nous parlons ici d'agressions commises contre nos enfants dans les cours d'écoles. Hier soir, j'ai assisté à Darthmouth, et c'est pourquoi j'étais absent, à une réunion de parents préoccupés par l'escalade de la violence faite aux enfants dans les écoles. On voit des enfants de cinq, six, sept, huit, dix, douze ans agressés par des plus vieux. Les parents sont inquiets et cherchent des solutions. Il y avait environ 150 personnes hier soir.

Et nous, les législateurs, les parlementaires, pouvons faire des lois et apporter des changements. Lorsque cette motion nous a été présentée, le député de Saskatoon—

Clark's Crossing a demandé le consentement unanime pour qu'elle fasse l'objet d'un vote. Je m'efforce de ne pas en faire une question sectaire, mais je ne suis pas celui qui inscrit les projets de loi au *Feuilleton*. C'est le gouvernement, les gens d'en face qui le font. C'est à eux à établir l'ordre des priorités.

La session tire à sa fin et nous savons tous que d'ici 10 à 15 jours, le Parlement ne siégera plus puisqu'il va y avoir des élections. Il n'est pas étonnant que les priorités législatives du Parlement suscitent un certain cynisme dans la population.

Je souhaite que les députés accueillent favorablement l'initiative du député de Saskatoon—Clark's Crossing. J'espère que les téléspectateurs, car je sais qu'il y en a qui suivent nos travaux, écriront à leurs députés pour leur faire savoir que la mesure proposée est exactement le genre de mesure qu'il faut. Le projet de loi n'est peut-être pas parfait, mais il est sur la bonne voie.

Je remercie le député d'avoir attiré l'attention de la Chambre sur la question, et je tiens à dire aux ministériels que s'ils veulent vraiment mettre un terme à ce genre d'exploitation, ils n'ont qu'à présenter un projet de loi à cette fin. J'y donnerai mon appui et j'essaierai d'en faciliter l'adoption, afin de mettre les enfants à l'abri de ce genre d'exploitation sexuelle.

Le président suppléant (M. DeBlois): Comme aucun député ne demande à prendre la parole, la période réservée à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant écoulée.

Conformément au paragraphe 96(1) du Règlement, l'article est rayé du Feuilleton.

[*Français*]

SUSPENSION DE LA SÉANCE

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément au Règlement, je suspends donc la séance jusqu'à 18 heures, alors que nous aborderons l'étude de la motion d'ajournement.

(La séance est suspendue à 17 h 52.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La Chambre reprend ses travaux à 18 heures.

L'ajournement

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

Le président suppléant (M. DeBlois): Le député de Cap-Breton—Richmond-Est est-il prêt à intervenir? Je crois que la Chambre est prête à l'entendre.

M. Dingwall: Monsieur le Président, je ne voudrais céder aucune partie de mon temps de parole, mais je pensais que le député néo-démocrate allait d'abord intervenir sur une question qu'il jugeait pertinente et que les gens d'en face allaient lui répondre.

J'attends donc les instructions de la présidence sur la façon dont je dois procéder.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Je ne crois pas avoir d'autre option que de donner la parole à l'honorable député. Il arrive, occasionnellement, qu'un député ne soit pas au rendez-vous de la question qu'il a inscrite au débat sur la motion d'ajournement. Dans de tels cas, la Présidence reconnaît le député suivant dont le nom figure sur la liste qui est communiquée avant 17 heures.

[*Traduction*]

Je n'ai pas le choix; je dois donner la parole au député de Cap-Breton—Richmond-Est.

LA SOMALIE

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, le 28 avril dernier, j'ai posé une question au premier ministre, à laquelle a répondu le ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes. Ma question se rapportait à la Somalie et aux événements qui s'y déroulaient. Plus précisément, j'avais alors parlé de la commission que la ministre venait d'annoncer et qu'elle avait chargée d'enquêter sur certains événements.

À ce moment, une partie de notre argumentation, c'était que la commission d'enquête ne devait pas se tenir à huis clos, mais qu'il devait plutôt y avoir des audiences publiques pour que de nombreuses personnes puissent exprimer leurs opinions sur les graves problèmes de l'heure.

En fait, voici ce que j'ai demandé au leader du gouvernement à la Chambre:

> [...] le ministre sait pertinemment que la lumière doit être faite sur un bon nombre de questions toujours sans réponse.
>
> Par exemple, pourquoi le commandant en Somalie a-t-il essayé de cacher l'un des quatre décès, comme l'a prétendu la ministre? Pourquoi, selon ce qu'elle dit, la ministre n'a-t-elle été informée que deux semaines plus tard du fait qu'il s'agissait d'un homicide?
>
> Le général MacKenzie, qui est maintenant à la retraite, a dit: «Le moral de nos troupes en Somalie me préoccupe beaucoup.»
>
> L'enquête annoncée par la ministre de la Défense se déroule comme s'il fallait trouver une façon de détourner l'attention ou de retarder la communication des faits.

Je voudrais déclarer clairement à la Chambre que bon nombre d'entre nous, les députés de l'opposition, appuyons fortement les Forces canadiennes et que nous le faisons depuis de très nombreuses années. En fait, nous avons beaucoup d'admiration pour les belles carrières et l'excellente réputation des hommes et des femmes qui font partie des Forces canadiennes, mais nous ne pensons pas qu'il soit dans leur intérêt, ni dans celui du Canada, que la ministre de la Défense nationale fasse tenir une enquête à huis clos.

La tenue d'une enquête à huis clos ne permettra pas d'obtenir le genre de preuves et de témoignages qu'il importe que les Canadiens voient et comprennent. J'espère que le secrétaire parlementaire, qui répondra au nom de la ministre ce soir, reconnaîtra le bien-fondé de notre requête.

• (1805)

La commission d'enquête devrait tenir des audiences publiques et entendre des témoignages de diverses sources, de façon à définir pleinement la responsabilité et le rôle de la ministre relativement à ce qui se passe dans les Forces canadiennes.

Je suis convaincu que le secrétaire parlementaire, qui est une personne raisonnable et distinguée, conviendra que ma demande est justifiée et objective. Je répète qu'il est dans l'intérêt non seulement de nos forces armées mais aussi du Canada tout entier que ces preuves et ces témoignages soient fournis dans le cadre d'une enquête publique plutôt que d'un exercice à huis clos où personne ne pourra contester quoi que ce soit ni mettre en doute la qualité d'un témoignage.

J'invite donc le secrétaire parlementaire à étudier sérieusement cette demande très raisonnable qui, selon moi, est justifiée puisqu'il est certainement dans l'intérêt des Canadiens de savoir exactement ce qui s'est passé.

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes et de la ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je vais prendre les quelques minutes qui viennent pour répondre au député de Cap-Breton—Richmond-Est. J'espère que mes explications l'aideront à comprendre la situation et qu'elles clarifieront toute la question.

On le sait, beaucoup de remarques mal informées ont été faites au sujet de quatre événements récents en Somalie. D'aucuns ont prétendu que des faits restaient cachés et que des enquêtes avaient lieu en secret. D'autres ont mis en doute l'aptitude des troupes canadiennes dépêchées en Somalie.

Je tiens d'abord à dire que personne n'a tenté d'étouffer quoi que ce soit. Chacun des quatre incidents fait l'objet d'une enquête. Dans chaque cas, les Forces canadiennes ont informé le public. Les détails sont publics et ont été résumés dans la déclaration faite par la ministre le 26 avril 1993 à la Chambre.

Nous respecterons la politique de communication du ministère dans tous les cas. Quand des lacunes sont apparues en cette matière, la ministre a pris sans tarder les mesures qui s'imposaient pour que la procédure fonctionne efficacement.

Je voudrais maintenant dire un mot sur la commission d'enquête sur le bataillon du régiment aéroporté qui a été convoquée par le chef d'état-major, à la demande de la ministre.

Cette commission a pour mandat de déterminer si les préoccupations soulevées au sujet des opérations des Forces canadiennes en Somalie découlaient de problèmes systémiques, au sein du régiment aéroporté notamment. De façon plus précise, la commission a pour mandat global de faire enquête sur le commandement, la discipline, les opérations, les actions et la procédure en ce qui a trait au bataillon du régiment aéroporté canadien.

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre, s'il vous plaît. Le temps de parole du député est maintenant terminé.

LES REVUES

M. Jim Peterson (Willowdale): Monsieur le Président, en 1965, notre gouvernement a pris conscience que les éditeurs canadiens de revues n'étaient pas sur un pied d'égalité pour affronter leurs concurrents américains.

Le gouvernement a jugé très important que le Canada ait sa propre industrie d'édition de revues, car les industries dites culturelles sont nécessaires pour renforcer l'identité canadienne. Il a donc pris des mesures pour que les Américains ne jouissent pas d'un avantage injuste.

L'un de ces avantages injustes était très simple. Grâce à leurs grands marchés, les Américains pouvaient faire tout le travail de rédaction, d'édition et de production des revues. Ensuite, ils expédiaient le produit au Canada sans changement aucun, prélevaient des recettes publicitaires, qui quittaient le Canada. Les revues canadiennes avaient donc beaucoup de mal à soutenir la concurrence.

• (1810)

Des mesures ont donc été prises, notamment des dispositions tarifaires, pour empêcher ce genre de dumping de matériel journalistique américain sur le marché canadien. Nous avons dit que les revues étrangères qui voulaient accéder au marché canadien devaient se comporter comme des revues canadiennes, faire chez nous du travail de rédaction, avoir des journalistes et du personnel de soutien. Autrement dit, elles devaient se comporter comme des revues canadiennes si elles voulaient avoir le droit aux avantages du marché canadien.

Time Warner, aux États-Unis, qui publie *Sports Illustrated*, a engagé des juristes à prix fort et ils ont trouvé une faille. Selon nos règles tarifaires, si les exigences de contenu canadien ne sont pas respectées, nos agents peuvent intercepter les revues à la frontière. Mais les juristes ont trouvé une faille. La revue est donc entièrement produite, ou presque, aux États-Unis avant d'être expédiée par voie électronique directement à l'atelier d'imprimerie canadien. Elle est imprimée au Canada. Par des moyens techniques, on arrive à tourner l'esprit et l'intention de nos lois de 1965.

Cette pratique a des répercussions sérieuses sur nos éditeurs de revues. Il y a beaucoup de revues étrangères qui n'attendent que de connaître la réaction du gouvernement du Canada pour récolter cette manne de recettes provenant de la publicité canadienne sans investir bien gros chez nous en retour. Il y a un certain nombre d'emplois en jeu—plus de 6 000 pour être plus précis—mais l'enjeu le plus important est bien sûr l'avenir de notre patrimoine culturel.

Face à cette échappatoire dont il connaît l'existence depuis l'automne dernier, le gouvernement a dit qu'il n'interviendrait pas. Il a refusé de communiquer avec la société Time Warner pour lui signaler qu'elle ne peut pas s'y prendre ainsi pour exporter la revue *Sports Illustrated*. Il a dit préférer attendre que la publication arrive au Canada pour voir de quoi elle avait l'air. Il ne voulait présumer de rien.

D'autres publications n'ont pourtant pas eu droit au même traitement. Il a accordé un traitement de faveur à *Sports Illustrated*. Pourquoi? Au nom de quels rapports personnels qu'entretenait le gouvernement du Canada cette revue jouissait-elle d'un statut particulier?

[*Français*]

M. Marcel R. Tremblay (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, mes informations pourraient excéder quatre minutes, mais vu que je ne dispose que de deux minutes, j'y irai rapidement.

Le ministre des Communications m'a demandé de remercier l'honorable député de Willowdale et de lui confirmer la ferme volonté du gouvernement de continuer à encourager les politiques qui créent un environnement propice à la croissance d'une industrie de l'édition de magazines sous contrôle canadien, contribuant ainsi à notre développement économique et culturel.

Pour être plus spécifique, permettez-moi de répondre directement à la question de l'honorable député, à savoir: Le gouvernement va-t-il dire non à *Sports Illustrated* et à tous les autres éditeurs étrangers qui cherchent à violer les lois canadiennes et à ruiner l'industrie des magazines de notre pays?

Pendant plus de 25 ans, le gouvernement a renforcé l'industrie du magazine canadien via une législation visant à maintenir au Canada des revenus publicitaires, par une aide directe du Conseil des Arts ainsi que par le subside postal.

Les lois et politiques qui ont été mises en place depuis 1965 ont permis de s'assurer que les Canadiens puissent continuer à avoir accès à une plus grande variété possible de magazines canadiens. Parmi les mesures gouvernementales qui ont contribué au développement de l'industrie canadienne des périodiques, citons le numéro tarifaire 9958 du Tarif des douanes qui interdit l'importation au Canada des numéros subséquents d'un magazine dont le

contenu publicitaire s'adresse au marché canadien. Cette mesure est toujours en vigueur.

En outre, l'article 19 de la Loi de l'impôt sur le revenu ne permet pas de déduction d'impôt pour les frais de publicité dans des magazines étrangers dont la publicité s'adresse principalement à un marché canadien.

Le gouvernement reconnaît que les magazines canadiens sont un véhicule d'expression culturelle important pour les Canadiens et que l'accès aux revenus publicitaires canadiens est vital pour maintenir l'industrie canadienne du périodique en santé.

Ainsi, dans le cas de *Sports Illustrated*, Revenu Canada a évalué que l'édition canadienne de ce périodique ne contrevient pas au code tarifaire 9958 puisqu'elle est imprimée au Canada.

Si des éditeurs étrangers décidaient, pendant le mandat du groupe de travail, d'entreprendre de nouvelles activités d'édition au Canada qui iraient à l'encontre des objectifs de la politique gouvernementale à l'égard de l'industrie canadienne des périodiques, ou de contourner cette politique, ils le feraient à leurs propres risques, monsieur le Président.

• (1815)

[*Traduction*]

LES TRAVAUX PUBLICS

M. Steve Butland (Sault Ste. Marie): Monsieur le Président, si vous me permettez de prendre 15 secondes avant d'aborder ma question, je voudrais signaler que le tournoi de la Coupe Memorial aura lieu à Sault Ste. Marie cette année. L'équipe junior de la ville hôte, les Greyhounds, participe à ce tournoi pour la troisième année d'affilée, et j'invite tous les Canadiens à Sault Ste. Marie. Je vais maintenant passer à ma question, monsieur le Président, en vous remerciant de m'avoir permis cette digression.

La question du raccordement permanent entre le continent et l'Île-du-Prince-Édouard est un désastre, peu importe de quel point de vue on se place: comment ne pas proposer d'étude; comment ne pas proposer de financement pour un petit projet, encore moins pour un méga-projet. C'est un cauchemar pour toutes les parties concernées.

Je tiens à dire que ce projet de pont est une idée du secteur privé. Aucun gouvernement n'a dit qu'il voulait un tunnel ou un pont, ou quoi que ce soit d'autre, reliant l'Île-du-Prince-Édouard et la Nouvelle-Écosse ou le Nouveau-Brunswick. C'est le secteur privé qui a dit: «Nous voulons construire ce raccordement permanent.»

J'aurais pensé que les gens feraient preuve d'altruisme et diraient qu'ils veulent construire ce raccordement pour les habitants de l'île. Cependant, jusqu'à maintenant, ce projet n'a amené que de la controverse et des études, beaucoup d'études. Le ministre me dit que, si on les empilait, elles atteindraient le plafond de la Chambre des communes.

Les études se poursuivent, mais l'étude définitive qui aurait dû être déposée par le gouvernement du Canada n'a pas encore été déposée, même si toutes les autres études faites jusqu'à présent disent qu'une évaluation environnementale complète doit être effectuée avant que nous puissions aller de l'avant avec ce projet. Il y a des problèmes financiers; il y a certains problèmes mathématiques; ce projet n'est peut-être pas économique; nous pensons que les glaces vont nuire sérieusement à l'industrie des pétoncles, ce qui fera perdre leur emploi à des centaines de gens.

Toutes ces questions ont été posées et pourtant, le gouvernement a continué d'aller de l'avant. Encore aujourd'hui, il n'existe pas d'étude définitive.

La Cour fédérale a déclaré qu'il fallait une étude environnementale complète. Très peu de temps après, les parrains du projet ont présenté une évaluation environnementale de la proposition de lien fixe au-dessus du détroit de Northumberland présentée par SCI. Je crois que cette étude a été produite en environ deux semaines.

Mon collègue de la Colombie-Britannique a laissé entendre que ce sont les contribuables qui devront, en bout de ligne, payer la note. C'est vrai, nous hériterons d'un pont dans 35 ans, mais si quelque chose se produisait d'ici là, qui serait responsable? Ce serait les contribuables.

Tous les opposants au projet à qui j'ai parlé pendant les audiences du comité ont déclaré que s'il y avait une évaluation environnementale complète et que les résultats étaient positifs, ils appuieraient le projet.

Il est facile de se prononcer après coup, mais je suis convaincu que si le gouvernement avait su cela, il aurait effectué sa propre étude environnementale complète comme il le devrait, comme il le doit. Le gouvernement se retrouve maintenant dans l'étrange situation où il ira à l'encontre de l'avis de ses propres experts qui recommandaient il y a un an et demi d'effectuer une étude générale. Cela ne lui suffisait pas. Bien sûr, une étude générale ne suffit pas lorsqu'il existe un projet réel et précis.

Ma question est la suivante: pourquoi le gouvernement va-t-il de l'avant s'il sait que l'aspect environnemental suscite des inquiétudes et s'il sait que l'aspect financier aussi suscite des inquiétudes? Pourquoi ne fait-il pas marche arrière? Pourquoi n'effectue-t-il pas une étude environnementale complète? Si les résultats d'une telle étude donnaient des résultats positifs, tout le monde, au Canada, serait heureux d'accepter le projet.

M. Dave Worthy (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, en vérité, la plupart des Canadiens se réjouissent du projet de lien routier.

Tout d'abord, disons que les provinces Maritimes, les provinces du Canada atlantique, sont à l'origine du projet. Non seulement elles s'intéressent vivement au projet, mais elles estiment qu'il est essentiel à la viabilité à long terme de l'Île-du-Prince-Édouard et au bien-être économique de ses habitants.

Au cas où le sort des contribuables préoccuperait vraiment le député, je lui ferai remarquer que les Canadiens ne s'en porteront que mieux à long terme.

• (1820)

Je n'ai aucun mal à reconnaître que le projet servira les intérêts de mes électeurs de la Colombie-Britannique de même que les intérêts des habitants du Canada atlantique.

Depuis sept ans, soit depuis que l'idée de la construction d'un lien routier entre Borden et Cap Tourmentin a été lancée, le gouvernement fédéral insiste pour que le projet soit examiné sous tous ses angles et que tous les processus, juridiques et autres, soient respectés. Le gouvernement n'a pris aucun raccourci et, comme le signalait le député, de nombreuses études ont été effectuées. En fait, plus de 64 réunions publiques ont eu lieu.

Le ministère mène actuellement une autre étude, comme le lui avait ordonné la Cour fédérale. Par ailleurs, quatre autres assemblées publiques ont eu lieu, deux à l'Île-du-Prince-Édouard, une en Nouvelle-Écosse et une autre au Nouveau-Brunswick.

Grâce aux renseignements que le ministère a recueillis à ces assemblées, aux renseignements qui lui ont été acheminés par écrit, aux commentaires émis par les utilisateurs du service téléphonique 1-800, aux résultats des quelque 90 études effectuées jusqu'à maintenant et aux observations faites au cours des 64 réunions publiques, le ministère sera en mesure très bientôt de faire des recommandations au ministre.

LES AFFAIRES INDIENNES

M. J.W. Bud Bird (Fredericton—York—Sunbury): Monsieur le Président, je veux traiter d'un sujet qui touche, je crois, à la responsabilité fiduciaire implicite du gouvernement fédéral à l'égard des travaux qui sont exécutés à contrat dans les réserves indiennes et à la question de la responsabilité financière de la gestion du financement et du paiement de ces travaux.

Dans bien des cas, notamment lorsque le contrat est sujet à controverse, les entrepreneurs ou les fournisseurs se trouvent dans la fâcheuse situation de ne pas pouvoir exécuter les décisions de nature financières sur les réserves indiennes parce que la Loi sur les Indiens interdit de saisir des biens immeubles, des actifs réels, en application d'un jugement.

Dans le cas d'un différend contractuel, par exemple, et peu importe qui est fautif, l'administration autochtone est en mesure de retenir arbitrairement le paiement et, même si l'entrepreneur peut obtenir un jugement en sa faveur, il ne peut faire respecter ce jugement de telle sorte que, en dernière analyse, il n'a aucun recours légal ou financier.

En ce qui concerne les travaux qui sont exécutés dans des réserves indiennes et qui sont financés par le gouvernement fédéral, beaucoup d'entrepreneurs canadiens estiment que le gouvernement fédéral a une importante responsabilité morale et fiduciaire de s'assurer que les fonds soient libérés de telle sorte que les entrepreneurs soient payés avant que le dernier paiement soit versé comme c'est habituellement le cas pour les travaux exécutés en dehors des réserves indiennes.

Le gouvernement songera-t-il à établir, pour les travaux financés par l'État dans les réserves indiennes, un processus conforme au droit en matière de contrat et aux dispositions en matière de financement qui sont normalement applicables à l'administration de la construction à contrat? Le gouvernement acceptera-t-il une responsabilité fiduciaire pour assurer le paiement de ces contrats et la protection des intérêts aussi bien des entrepreneurs non autochtones que des autochtones, selon la façon dont les différends seront réglés touchant les futurs travaux à contrat dans les réserves indiennes?

Il existe à mon sens une responsabilité implicite très importante de la part du gouvernement fédéral. Dans le cadre du processus de retenue, du processus d'approbation de l'entrepreneur et du processus d'approbation du financement, il existe une façon de protéger les intérêts de toutes les parties, même dans le cas de questions en litige, en déposant des fonds entre les mains d'un tiers en attendant le règlement du différend.

Là où des fonds publics sont engagés, le gouvernement fédéral acceptera-t-il une responsabilité fiduciaire et financière pour veiller à ce que les obligations financières du contrat soient respectées?

M. Dave Worthy (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, le député de Fredericton—York—Sunbury a fait part au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien d'une préoccupation fort légitime au sujet de la politique de son ministère dans les cas où des fournisseurs ou des entrepreneurs éprouvent de la difficulté à percevoir des comptes en souffrance auprès de certaines bandes indiennes.

Depuis les années 1970, le gouvernement fédéral transfère aux bandes indiennes la responsabilité de la prestation des services communautaires. Cette mesure a été prise pour rompre avec une tradition de dépendance.

En 1993–1994, les Premières nations administreront 78 p. 100 des fonds destinés aux services communautaires, ce qui représente une somme de près de 2,5 milliards de dollars. L'administration de ces fonds repose sur des milliers d'ententes entre les conseils de bande, les fournisseurs et les entrepreneurs et vise un large éventail de biens et de services.

À mon avis, il s'agit d'une question très importante qui doit être traitée sérieusement et efficacement. Toutefois, ces ententes sont conclues entre des intérêts privés pour leur avantage mutuel. Le ministère n'est pas une partie à ces transactions. Toute transaction comporte des risques, et les parties aux ententes doivent soupeser les risques qu'elles courent comme elles le feraient pour toute autre entreprise commerciale.

À mesure que les bandes indiennes assument l'administration de leurs affaires, elles améliorent leurs relations commerciales. Elles prennent conscience de l'importance de maintenir ces relations pour obtenir des biens et services de qualité à un coût raisonnable. C'est une étape essentielle vers l'autosuffisance.

Le ministère encourage les Premières nations à établir et à entretenir de bonnes relations d'affaires. Il encourage également la saine gestion financière et une plus grande responsabilité. Cependant, il ne s'immisce pas dans les accords conclus librement entre deux parties du secteur privé. Il s'agit donc essentiellement d'une question de responsabilité, laquelle doit être assumée par l'administration locale.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément à l'article 38(5) du Règlement, la motion portant que la Chambre s'ajourne est maintenant réputée adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 14 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 27.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 12 mai 1993

La séance est ouverte à 14 heures.

Prière

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LA DIRECTION DU PARTI CONSERVATEUR

Mme Diane Marleau (Sudbury): Monsieur le Président, la terreur de l'économie canadienne a arrêté son choix sur sa dernière victime. En effet, le roi de la TPS, Michael Wilson, vient d'arrêter son choix sur la «reine» Kim Campbell. Est-ce là le coup fatal?

Cet homme est l'architecte de la politique économique conservatrice qui a ravagé notre pays. Il nous a donné la TPS, qui est la taxe—nous le savons maintenant—la moins efficace et la moins efficiente qu'aucun gouvernement ait jamais instaurée. Il a donné son appui à la ministre de la Défense. Elle en est heureuse et souhaite poursuivre l'oeuvre des conservateurs, qui sont en train de saigner à blanc l'économie du Canada.

Il dit que, de tous les candidats, c'est elle qui a la vision la plus proche de la sienne. Qu'est-ce que les neuf ans de vision conservatrice nous ont apporté? Une récession d'origine canadienne, des mesures commerciales qui font disparaître les emplois des Canadiens, un taux de chômage élevé, des faillites, des taux d'intérêt réels élevés et un nombre croissant de pauvres et de sans-abri.

Les Canadiens en ont assez de l'hypocrisie des conservateurs. Les libéraux formeront le prochain gouvernement et ramèneront l'espoir et les possibilités d'avenir aux Canadiens.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester): Monsieur le Président, j'ai regardé ce matin un bulletin de nouvelles d'une chaîne américaine dans lequel on disait que les États-Unis avaient l'intention de poster des soldats à la frontière séparant la Macédoine de la Serbie. Ces soldats auraient pour mission de surveiller l'application des sanctions prises par les Nations Unies.

Cette nouvelle a retenu mon attention parce que j'ai parlé récemment à un groupe de soldats très compétents qui étaient précisément postés à cette frontière et dont la mission consistait justement à surveiller l'application des sanctions prises par les Nations Unies.

Ces soldats n'étaient pas Américains, mais Canadiens, et ils étaient en poste à cet endroit très dangereux depuis un certain temps. Certains d'entre eux venaient même de ma province, la Nouvelle-Écosse.

On aurait pu croire, à entendre ce bulletin de nouvelles, que les États-Unis jouaient un rôle de premier plan quand, en réalité, ils ne font encore que parler. Ce sont nous, les Canadiens, qui agissons.

* * *

NIAGARA FALLS, EN ONTARIO

M. Rob Nicholson (Niagara Falls): Monsieur le Président, quatre personnes ont perdu la vie l'an dernier dans un tragique accident d'hélicoptère à Niagara Falls. En réaction à cet accident ainsi qu'aux pétitions et aux plaintes de centaines de ses habitants, la ville de Niagara Falls a maintenant l'espace aérien le mieux réglementé de tout le pays.

• (1405)

Nous contrôlons à présent le nombre d'hélicoptères qui, à tout moment, empruntent notre espace aérien. L'altitude de vol est limitée pour tous les appareils. Des procédures de communication entre hélicoptères sont maintenant obligatoires. Les hélicoptères doivent rester dans un espace aérien bien délimité et n'ont pas le droit de survoler la zone résidentielle de la ville de Niagara Falls.

Nous allons très bientôt suivre l'ensemble du trafic aérien sur radar, vingt-quatre heures sur vingt-quatre. Nous saurons ainsi si un appareil essaie de sortir de sa trajectoire de vol.

Ces mesures vont permettre de protéger les touristes et les habitants contre les dangers de la circulation aérienne. Nous voulons que tous les habitants de notre ville puissent vivre tranquilles chez eux.

Si ces mesures sont insuffisantes, nous en réclamerons d'autres. L'époque où tout était permis dans l'espace aérien de la région de Niagara Falls est révolue. Le message est simple: Il faut respecter le règlement, un point c'est tout.

Article 31 du Règlement

LES ÉMISSIONS DE DIOXYDE DE CARBONE

L'hon. Charles Caccia (Davenport): Monsieur le Président, les Canadiens comprennent que les changements climatiques mondiaux menacent leur alimentation, les forêts, l'Arctique et les communautés côtières en raison de l'élévation du niveau de la mer.

Certains pays ont décidé de réduire leurs émissions de dioxyde de carbone en réponse à cette menace. Le Canada a seulement promis, il y a trois ans, de geler d'ici l'an 2000 les émissions de gaz à effet de serre au niveau de 1990. Trois ans plus tard le gouvernement n'a toujours pas de plan d'action pour donner suite à sa promesse.

La lenteur avec laquelle le gouvernement réagit aux changements climatiques mondiaux met le Canada dans une position d'infériorité vis-à-vis de ses concurrents. Le gouvernement devrait reconnaître que c'est dans les pays économiquement très forts, comme l'Allemagne et le Japon, que l'on trouve les meilleurs rendements énergétiques et les émissions de dioxyde de carbone par habitant les plus basses.

Si le gouvernement prenait vraiment au sérieux la menace que constitue le réchauffement de la planète, il se réveillerait et arrêterait une politique énergétique à long terme comprenant des réductions sensibles des émissions de dioxyde de carbone.

* * *

LA JOURNÉE NATIONALE DE LA SANTÉ

M. Stan Wilbee (Delta): Monsieur le Président, nous célébrons aujourd'hui la Journée nationale de la santé dont le thème cette année rappelle que protéger la santé, c'est l'affaire de tout le monde.

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, l'hon. Benoît Bouchard, a annoncé un programme qui développe ce thème, «Canada en santé» qui demande à tous les Canadiens de s'intéresser plus activement à leur propre santé, à celle de leur famille et à celle des membres de leur collectivité.

Nous savons que la santé signifie bien davantage que des interventions médicales et des soins de santé. Chacun de nous a profité des soins prodigués par autrui à l'occasion d'une maladie. De tels soins et la compassion manifestée à ce moment peuvent contribuer énormément au rétablissement. Il est donc opportun de rappeler aujourd'hui que la santé est une responsabilité que l'on partage, tout comme on partage les avantages qui en découlent. C'est aussi un moment opportun aujourd'hui pour reconnaître avec fierté la valeur de notre régimme de santé qui est l'un des meilleurs au monde.

J'aimerais profiter de cette occasion pour remercier l'Association des hôpitaux du Canada et l'Association canadienne de santé publique d'avoir parrainé cette journée.

LA JOURNÉE INTERNATIONALE DES INFIRMIÈRES

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, nous sommes en pleine Semaine nationale des soins infirmiers au Canada et c'est aujourd'hui la Journée internationale des infirmières.

Cette journée est fêtée par les infirmières membres de la fonction publique du Canada qui rendent hommage à Jeanne Mance, la première infirmière au Canada, en réinstallant une plaque en son honneur dans l'immeuble Jeanne-Mance du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social.

Alors que le pays rend un hommage verbal au dévouement et au professionnalisme des infirmières, il faut se rappeler également et ne pas oublier surtout qu'il s'agit encore là de l'un de ces ghettos d'emplois des cols roses dont les membres sont payés beaucoup moins qu'ils ne le devraient en fonction de leurs compétences et de leur professionnalisme.

Au sein de la fonction publique du Canada, par exemple, on doit plus de 37 millions de dollars en rappels de salaire au titre de l'équité en matière d'emploi à 1 500 infirmières. L'injustice se poursuit.

Au ministère de la Défense nationale, la ministre n'a pris aucune mesure pour remédier à la discrimination tout à fait évidente, puisqu'il y a un écart de salaire de 15 000 $ par an, dont sont victimes les infirmières, les diététistes et les thérapeutes comparativement aux ingénieurs, aux architectes et aux chimistes qui sont pour la plupart, chose surprenante, des hommes.

Ainsi, faisons en sorte que la Journée internationale des infirmières ne soit pas simplement une journée de belles paroles et qu'on prenne des mesures concrètes pour bien reconnaître sur le plan salarial la valeur du travail des infirmières.

* * *

LA FÊTE AÉRIENNE CANADA

M. Ross Belsher (Fraser Valley-Est): Monsieur le Président, cette année encore la localité d'Abbotsford, en Colombie-Britannique, sera l'hôte de la Fête aérienne Canada, du 4 au 8 août. La Fête aérienne Canada est une exposition biennale qui est un objet de fierté pour l'industrie aéronautique et aérospatiale internationale. Elle a lieu conjointement avec l'Exposition aérienne internationale d'Abbotsford, qui est célèbre dans le monde entier.

La Fête aérienne Canada 1993 devrait attirer quelque 500 exposants de 20 pays et 15 000 visiteurs provenant de 70 pays. Au même moment se tiendra l'Exposition des sous-traitants, qui réunit des entrepreneurs principaux

de l'industrie aérospatiale des États-Unis et des sous-traitants du Canada. Cette exposition, qui a lieu depuis cinq ans dans l'est du Canada, a attiré quelque 200 entrepreneurs principaux à Toronto l'an dernier.

• (1410)

L'industrie aérospatiale canadienne est la sixième en importance dans le monde. L'éventail de spécialisation de cette industrie va de la conception et fabrication des cellules et moteurs jusqu'au matériel de communication spatial et des satellites. La Fête aérienne Canada et l'Exposition des sous-traitants symbolisent à merveille la parfaite collaboration des secteurs public et privé afin de promouvoir les entreprises et les produits canadiens partout dans le monde.

Je suis depuis longtemps un adepte de l'Exposition aérienne internationale d'Abbotsford et de la Fête aérienne Canada, et je considère la venue de l'Exposition des sous-traitants comme une initiative stratégique importante. Un sondage effectué auprès de 91 exposants de la Fête aérienne Canada a montré que 74 p. 100 d'entre eux ont passé des ententes commerciales. . .

M. le Président: Je m'excuse mais le temps de parole du député est écoulé. Le député de Sault Ste. Marie a la parole.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. Steve Butland (Sault Ste. Marie): Monsieur le Président, je fais remarquer à la Chambre que les appels de l'Assurance-chômage font l'objet de retards totalement inacceptables au niveau de l'arbitrage.

La situation est grave puisque 4 358 appels n'ont pas encore été entendus à cette étape. C'est tout simplement qu'il y a beaucoup trop de causes et que les juges fédéraux sont trop peu nombreux pour s'attaquer à l'arriéré. Les modifications apportées récemment aux dispositions en matière d'immigration et d'assurance-chômage ne feront qu'empirer cette mauvaise situation.

Permettez-moi de citer un exemple des retards extrêmes que subissent les travailleurs et qui les portent à croire que le système est inéquitable: par suite du conflit de travail chez Algoma Steel, en 1990, des centaines de travailleurs attendent toujours qu'on leur fixe une date d'audience devant le conseil arbitral. Cette audience pourrait avoir lieu cet automne, dit-on, soit trois ans après le conflit.

Tout être raisonnable se rend bien compte qu'il y a une faille dans le système. Je demande au ministre d'assumer pleinement sa responsabilité et, plus important encore, de prendre immédiatement des mesures pour remédier à la situation.

Article 31 du Règlement

[*Français*]

LE TRANSPORT AÉRIEN

M. Vincent Della Noce (Laval-Est): Monsieur le Président, il y a quelques semaines, j'ai rencontré des employés d'Air Canada qui habitent ma circonscription. Aujourd'hui aussi, les représentants d'Air Canada m'ont fait part de leurs préoccupations quant à leur emploi, leur avenir et l'avenir du transport aérien. Je sympathise beaucoup avec eux et je vais faire mon possible pour bien les représenter. Mais l'industrie du transport aérien est en difficulté, non seulement à Montréal, mais partout au monde.

Par la même occasion, et au nom de tous les consommateurs, je déplore l'article publié dans *La Presse* d'aujourd'hui où 62 p. 100 des Montréalais préfèrent Dorval, où certains faux analystes financiers payés par Air Canada font des sondages ou des semblants de sondages en faveur de l'aéroport de Dorval au détriment de Mirabel, ma région.

Je veux aussi dénoncer le fait qu'en fin de semaine dernière, lors de l'opération «Porte ouverte» d'Air Canada, dans un de leurs hangars de Dorval, la compagnie en a profité pour faire signer des pétitions contre la fusion d'American Airlines et Canadien à des gens qui se sont rendus sur place pour voir des avions et visiter les lieux, mais qui ne connaissent pas du tout l'entente de Canadien.

Je déplore cette attaque douteuse faite en partie par des gens payés par Air Canada. Les chiffres qui paraissent dans *La Presse* ne veulent rien dire, puisque les questions sont très mal justifiées. Je déplore le groupe Réaction qui, par ses réponses, considère avoir l'appui du grand public en faveur de Dorval au détriment de Mirabel.

* * *

[*Traduction*]

LE PREMIER MINISTRE

M. Stan Keyes (Hamilton-Ouest):

Monsieur le Président, le suspense de l'heure,
Qui est au combat de Manille nettement supérieur,
C'est *Mulroney, le film*, mettant en vedette Major
Et Eltsine; on chasse le sanglier dans un exotique décor.

Intitulé «Proposition indécente» ou «Le grand chasseur blanc»,
C'est l'histoire d'un pays abandonné par son chef Brian
Pour aller faire des dîners bien arrosés devant les caméras,
Alors qu'ici on se nourrit de croustilles et de hambourgeois.

Brian se moque de ceux qui pour lui sont des «païens»
Et s'efforce de briller comme Reagan, son vieux copain.
Il dit à la Grande Ourse, le doigt pointé vers le ciel,
«C'est pour cet "Ol Gripper" le dernier voyage officiel.»

Depuis sa datcha, Boris Eltsine a effectivement lancé:
«*Red Rover, Red Rover*, Brian, tu seras mon invité.»
Mais, dans son ignorance béate, il n'a pas compris ceci:
Nos chômeurs ignorent que la récession n'est pas finie.

Pendant que sa tournée d'adieux Brian préparait,
En avril dernier, 43 000 emplois disparaissaient.
Ce sont 1 500 emplois par jour que perdait l'économie
Alors que Brian cherchait le job de sa vie.

Il parlait d'honnêteté et d'intégrité, dans le temps,
«Bien sûr, il plaisantait», disent les bonnes gens.
N'est-ce pas lui qui jurait aux jours de bonheur
Qu'il n'y a pas de pire emmerdeur qu'un vieux radoteur.

* * *

LA SEMAINE NATIONALE DES INFIRMIÈRES ET DES INFIRMIERS

Mme Louise Feltham (Wild Rose): Monsieur le Président, je profite de cette occasion pour rappeler aux députés et à tous les Canadiens que cette semaine est la Semaine nationale des infirmières et des infirmiers.

Les infirmières et les infirmiers, dont la compétence et le dévouement sont reconnus et qui forment plus de la moitié de l'ensemble des professionnels de la santé, servent la population de tous les coins du pays depuis plus de 350 ans.

• (1415)

Les infirmières et infirmiers donnent des soins à domicile, en milieu de travail, dans des cliniques, des hôpitaux, des écoles et des maisons de repos. Ils servent tous les Canadiens, des nouveau-nés aux personnes âgées. Depuis de nombreuses années, la contribution des infirmières et infirmiers est, dans tous les pays, reconnue le 12 mai, jour de l'anniversaire de naissance de Florence Nightingale.

Au nom de tous les Canadiens, je voudrais remercier les infirmières et infirmiers de leur engagement constant et des services compétents et dévoués qu'ils assurent à la population du Canada. Je propose que nous nous joignions aux autres pays pour saluer et féliciter les infirmières et les infirmiers pour la grande qualité de leur travail.

* * *

LES ABEILLES DOMESTIQUES

M. Ron Fisher (Saskatoon—Dundurn): Monsieur le président, je veux signaler à la Chambre une modification apportée aux règlements sur l'hygiène vétérinaire qui aura des répercussions importantes pour les apiculteurs canadiens.

L'importation au Canada d'abeilles domestiques provenant des États-Unis était interdite à cause de deux parasites qui infectent les abeilles américaines. Or voilà que cette interdiction est maintenant levée, contre l'avis des apiculteurs canadiens et des autorités provinciales. Même les Américains ne comprennent pas pourquoi le Canada lève cette interdiction.

Le ministère de l'Agriculture prétend que l'on peut pratiquement s'assurer que les abeilles importées ne transportent pas de parasites, en se servant de produits chimiques durant l'expédition. En fait, ces produits n'assurent une protection qu'à 93 p. 100, ce qui n'est pas suffisant. Le ministère prétend aussi qu'il n'y a aucun résidu chimique dans le miel qui est produit par la suite, mais ceux qui s'occupent du traitement du miel ne sont pas d'accord.

Au nom de l'industrie canadienne de l'apiculture, je demande que cette modification aux règlements soit annulée et que l'interdiction d'importer des abeilles des États-Unis soit maintenue jusqu'à ce qu'on puisse être sûr à 100 p. 100 que ces abeilles n'ont pas de parasites.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LA BOSNIE-HERZÉGOVINE

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au vice-premier ministre à propos de l'horrible situation qui règne en Bosnie.

Aujourd'hui, à Londres, le premier ministre a déclaré que le Conseil de sécurité de l'ONU ne devrait autoriser le recours à la force qu'à certaines conditions.

Le Canada conpte-t-il engager des troupes dans une offensive en Bosnie? Le gouvernement acceptera-t-il de consulter les Canadiens, par l'entremise du Parlement, avant d'accepter que nos troupes assument un nouveau rôle de cette nature?

L'hon. Barbara McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, ce que le premier ministre a expliqué, ce n'est pas les raisons pour justifier le recours à la force, mais les différentes étapes à franchir, au niveau international, pour prendre de nouvelles mesures, éventuellement, qu'elles soient de nature militaire ou non.

Le premier ministre a expliqué que toute initiative devrait être prise sous l'égide des Nations Unies, après l'adoption de résolutions, avec des objectifs précis et dans le respect des critères que le député aura remarqués dans le discours.

De toute évidence, les Canadiens auront l'occasion de discuter de la question, mais, dans une affaire comme celle-ci, la décision ultime, comme le député le sait, revient au gouvernement.

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, c'est un sujet très sérieux et cela pourrait occasionner que la vocation de nos troupes change là-bas. On sait que 2 300 soldats canadiens s'y trouvent.

La ministre vient de nous dire que les Canadiens seront consultés. Pourquoi ce gouvernement ne veut-il pas qu'il y ait un débat à la Chambre des communes sur cette situation, qui pourrait devenir très dangereuse pour les 2 300 Canadiens qui sont là-bas? La Chambre des communes voudrait discuter de ce problème, mais le gouvernement refuse de nous dire quelle est sa position officielle.

L'hon. Barbara McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, il y a toujours des occasions pour discuter de ce sujet, que ce soit à la Chambre ou ailleurs. Par exemple, cet après-midi, je comparaîtrai personnellement devant le Comité des affaires étrangères pour discuter de la situation en Bosnie, en Yougoslavie. Il y a également d'autres occasions tels que les journées d'opposition où on peut discuter de telles situations à la Chambre, comme, justement, il y a à peine deux ou trois semaines.

[*Traduction*]

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Compte tenu de ce qui s'est passé ces derniers jours, le gouvernement prend-il des mesures pour que nos troupes en Bosnie, si jamais elles doivent du jour au lendemain assumer un nouveau rôle, aient le matériel voulu pour relever des défis complètement différents?

Selon certaines sources militaires, nos troupes ne seraient pas équipées adéquatement.

• (1420)

Le gouvernement fait-il des préparatifs au cas où la situation évoluerait soudainement?

L'hon. Barbara McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, il faut éviter toute discussion alarmante sur ce qui risque de se produire. Le premier ministre a précisé avec grand soin les conditions à respecter avant qu'il n'y ait un changement.

Je me suis rendue personnellement en Bosnie et en Croatie pour discuter de la situation sous tous les angles avec les personnes qui sont sur place, avec les Canadiens, avec les gens qui sont sur le terrain. Je vais également comparaître devant le comité cet après-midi. Je pourrai y donner des réponses détaillées à des questions comme celles que le député a posées.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la même ministre.

Dans le discours qu'il a prononcé ce matin, le premier ministre a dit que c'était clairement à nous de jouer après le rejet du plan Vance-Owen par les Serbes de Bosnie. Il a énuméré un certain nombre d'options que la communauté internationale doit maintenant envisager: la création de zones de sécurité, la fermeture des frontières, la levée de l'embargo sur les armes ou des attaques aériennes sélectives.

Il n'a cependant pas dit laquelle de ces actions préfère le Canada ni si nous participerons à ces actions. Étant donné qu'on discute maintenant de ces options depuis plusieurs semaines dans divers milieux de la communauté internationale, la ministre ne pense-t-elle pas que le temps est maintenant venu pour le gouvernement de faire connaître clairement au Parlement quelle est exactement notre position pour mettre un terme aux souffrances et à l'horreur en Bosnie?

L'hon. Barbara McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, les Canadiens et le gouvernement ont joué depuis le début un rôle de premier plan pour tâcher de mettre un terme aux souffrances en Bosnie.

Le député assistera sûrement cet après-midi à la réunion du comité où je pourrai traiter de cette question de façon très détaillée. Je ne comprends tout simplement pas pourquoi il me pose ces questions étant donné que son propre comité sera saisi de cette question cet après-midi.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, je ferai remarquer à la ministre que nous sommes réunis ici à la Chambre et que nous représentons les Canadiens de tous les coins du pays. Il ne s'agit pas d'un comité, et les Canadiens ont le droit de recevoir de véritables réponses.

Hier soir, les militaires canadiens ont essuyé un feu nourri à Srebrenica. Un de nos soldats a malheureusement été blessé. L'ambassadeur de Bosnie a maintenant réclamé le retrait des troupes de maintien de la paix afin qu'on puisse prendre d'autres mesures. Le premier ministre a dit ce matin que l'aide humanitaire et l'intervention militaire sont incompatibles.

Je voudrais que la ministre nous dise ceci: le premier ministre voulait-il dire ce matin que le gouvernement envisage maintenant de retirer nos troupes des lieux découverts qu'elles occupent présentement à Srebrenica et ailleurs ou envisage-t-il de changer la nature du rôle de nos troupes de sorte qu'elles seront chargées d'un mandat différent pour contribuer à mettre fin à la violence et à l'horreur de tous les instants en Bosnie?

L'hon. Barbara McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Tout d'abord, monsieur le Président, les députés à la Chambre et certes les membres du gouvernement ont bien sûr été peinés d'apprendre qu'un soldat avait été blessé hier. Ce n'était évidemment pas le premier. Un autre de nos soldats a été blessé en Croatie il n'y a pas très longtemps. Ce sont des incidents que les forces armées tâchent d'éviter en réduisant au minimum les risques au sol.

Quant à l'incompatibilité entre l'intervention militaire et la prestation d'aide humanitaire, ces deux objectifs seraient effectivement très difficiles à réaliser. On ne préconisait ni l'un ni l'autre, soit dit en passant, pas plus que le retrait de nos troupes.

Le premier ministre énumérait les options qui s'offriraient à nous si la communauté internationale choisissait un certain type d'action. Il a également fait remarquer que les choix auxquels notre gouvernement aussi bien que les autres sont confrontés présentent tous des inconvénients.

Pour le moment, les livraisons d'aide humanitaire ont une certaine valeur dans la situation actuelle et ont permis de sauver des vies. Voici la question à laquelle nous faisons tous face: si les objectifs changent, il ne sera probablement plus possible de les poursuivre; allons-nous contribuer à améliorer ou à empirer la situation?

* * *

L'EMPLOI

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Il ne se passe guère une journée au Canada sans que nous ne voyions un nombre considérable de Canadiens perdre leur emploi. La crise ne cesse de s'aggraver. Le chômage n'a pas diminué. En fait, il a augmenté.

• (1425)

Même si c'est la saison où nous devrions plutôt voir une hausse de l'emploi, la semaine dernière, l'usine GM de Scarborough a fermé ses portes, mettant à pied 3 000 travailleurs. Air Canada a annoncé qu'elle éliminerait encore 1 200 emplois. Hier, les travailleurs d'une usine de la société Jergens en exploitation depuis 76 ans ont appris que cette usine allait fermer ses portes. Aujourd'hui, Nationair a déclaré faillite, ce qui n'a surpris personne.

Je veux demander ceci au vice-premier ministre: étant donné la gravité de la situation, que compte-t-il faire pour donner une lueur d'espoir à ces gens? Les Canadiens qui ont un emploi actuellement sont très inquiets parce qu'ils se demandent s'ils seront les prochains à se faire mettre à pied. Quel genre de plan présentera-t-il avant que ne prenne fin le mandat de son gouvernement pour redonner des emplois aux chômeurs canadiens? C'est ce qu'il faudrait faire pour remettre le pays sur la bonne voie.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, d'abord et avant tout, nous avons entendu de bonnes nouvelles ce matin sur le plan économique.

Des voix: Oh, oh!

M. Mazankowski: Je sais que c'est décevant pour mes collègues d'en face, mais Statistique Canada a annoncé aujourd'hui que son indicateur avancé composite s'est accru de 0,6 p. 100. Cet indicateur est très fort depuis janvier; six de ses dix composantes ont progressé.

Pour répondre à la question de la députée, nous avons pris, en décembre dernier, un certain nombre de mesures visant à favoriser la croissance économique et la création d'emplois. Certaines de ces initiatives commencent à porter fruit, comme en témoigne la croissance de plus de 4 p. 100 du PIB enregistrée au premier trimestre de cette année.

M. Peterson: Le chômage a atteint 11,4 p. 100.

M. Mazankowski: Parmi ces initiatives dont les résultats commencent à se faire sentir, mentionnons les réductions de l'impôt sur le revenu des particuliers, le régime spécial d'accession à la propriété qui a été renouvelé pour une deuxième année, la réduction du taux d'imposition des bénéfices de fabrication et de transformation, l'augmentation de la déduction pour amortissement, la rationalisation de la recherche et du développement, l'absence de taxes ou d'impôts nouveaux, l'absence de hausses de taxes ou d'impôts, des mesures visant à renforcer l'infrastructure et des mesures additionnelles dans le domaine de la formation et du recyclage.

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, je ne connais pas une seule famille au Canada qui tire sa subsistance de l'indicateur avancé composite. Il y a une seule question à poser au nom des familles canadiennes et c'est «où sont les emplois?»

Les statistiques sur le chômage des jeunes sont particulièrement alarmantes. Officiellement, 18 p. 100 des jeunes sont en chômage, mais je crois que le chiffre réel est plus élevé. Le ministre dit qu'il voit des améliorations, mais le taux de chômage chez les jeunes et chez les femmes n'a pas cessé d'augmenter.

Le gouvernement lui-même ne prévoit aucune amélioration avant plusieurs années. Je demande ceci au ministre: que compte-t-il faire pour donner aux nombreux jeunes qui sortent de l'école l'espoir de pouvoir mettre à profit les compétences qu'ils ont acquises? Où sont les emplois pour les jeunes Canadiens?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, l'indicateur avancé composite est calculé à partir d'un large éventail de données sur l'économie canadienne. Selon cet indicateur général, nous sommes entrés dans une période de croissance économique.

La députée parle de chômage. Qu'elle sache que 28 000 emplois ont été créés dans le secteur manufacturier. Au cours des six derniers mois, on a observé une hausse de 4 p. 100 ou de 70 000 emplois dans ce secteur. La députée et tous les autres députés savent que le secteur manufacturier est celui qui a eu le plus grand défi à relever pour ce qui est de la rationalisation et de l'adaptation pour affronter la concurrence sur le marché international.

Selon les chiffres récents, les mises en chantier ont augmenté. Des sondages indiquent que la production manufacturière augmentera de quelque 33 p. 100. Les exportations se maintiennent à un haut niveau, il y a beaucoup d'activité dans le secteur de la construction, des projets d'infrastructure démarrent, le secteur énergétique a repris de la vigueur, l'activité dans ce secteur ayant augmenté de 100 p. 100 par rapport à l'an dernier. Les ventes au détail augmentent, les consommateurs reprennent confiance et les entreprises sont optimistes. Ce sont là des facteurs qui entrent en ligne de compte dans l'indice composite.

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, je conseille au ministre de se rendre dans n'importe quel bureau de chômage pour y voir de ses yeux les files d'étudiants sans travail; cela lui donnera une idée de ce qui se passe dans le monde de la réalité. Les gens ne trouvent pas d'emploi.

• (1430)

[*Français*]

Toutes les pertes d'emploi dont je viens de parler sont dues au libre-échange et à la déréglementation. Ces politiques étaient mauvaises lorsqu'elles ont été adoptées, elles sont mauvaises aujourd'hui, et seront mauvaises demain.

Plutôt que de se hâter dans ce dossier de l'ALÉNA et de se traîner les pieds dans celui de la crise du transport aérien, pourquoi le gouvernement ne fait-il pas l'inverse: accélérer le rythme du règlement de la crise dans le transport aérien, et ralentir le pas pour l'ALÉNA?

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, les exportations de ma province, l'Alberta, vers les États-Unis ont augmenté d'environ 40 p. 100. Les exportations de la Colombie-Britannique ont augmenté d'environ 20 p. 100. Celles de la Saskatchewan ont augmenté d'environ 25 p. 100, celles du Manitoba, d'environ 25 p. 100 et celles de l'Ontario, de près de 20 p. 100.

La députée critique l'accord de libre-échange, mais elle sait aussi bien que tous les députés à la Chambre que nous sommes en train de sortir de la récession grâce au fort volume de nos exportations, à notre forte productivité, à la rationalisation et à l'adaptation de nos entreprises.

Cela est indéniable, et certains des amis néo-démocrates de la députée commencent à s'en rendre compte. Qu'elle le demande à MM. Harcourt, Rae et Romanow. Il est vrai que le marché dicte ses lois et qu'il faut s'y adapter.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre suppléant.

Hier, la ministre de la Défense nationale a dit à la Chambre des communes que le gouvernement refuserait à l'avenir les tenants de la suprématie de la race blanche qui demandent à faire partie des Forces armées canadiennes. Il est certain que les Canadiens et surtout les membres des Forces armées canadiennes verront d'un bon oeil l'adoption d'un nouveau règlement à cet égard, car personne ne veut que les tenants de la suprématie de la race blanche fassent partie de nos Forces armées.

Le premier ministre suppléant peut-il nous dire ce qu'il en est des néo-nazis qui font déjà partie de nos Forces armées? Qu'en est-il des tenants de la suprématie de la race blanche dont le nombre pourrait atteindre 24 et qui, selon le Congrès juif canadien, se sont déjà infiltrés dans nos Forces armées?

La ministre de la Défense nationale a dit que les candidatures des tenants de la suprématie de la race blanche seront dorénavant rejetées. Pourquoi n'a-t-elle pas renvoyé les champions de la suprématie de la race blanche qui font déjà partie de nos Forces armées?

M. McKnight: Ah, vraiment! Il se prend pour Joe McCarthy!

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, comme le ministre de la Défense nationale et moi-même l'avons dit précédemment, les comportements racistes ou intolérants sont absolument inacceptables de la part des membres des Forces armées canadiennes. Les autorités militaires peuvent prendre des mesures à l'égard des individus qui ont ce genre de comportement.

Sauf erreur, c'est la semaine dernière qu'on a annoncé l'adoption d'une nouvelle politique au sujet du harcèlement, y compris celui qui est fondé sur des attitudes racistes, etc. On a établi un programme en trois volets pour qu'il n'y ait aucun problème de ce genre.

Ce programme est en place, et tout membre des Forces armées qui participe activement aux activités d'organisations extérieures comme celle dont le député a parlé contrevient au règlement et devrait être renvoyé. On ne saurait demander le nom de ces 24 personnes et les renvoyer simplement parce que quelqu'un a lancé une accusation. Une procédure a été prévue à cette fin, et il faut la suivre.

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Monsieur le Président, je remercie le ministre de sa réponse.

Il y a quelques jours, à Winnipeg, la ministre de la Défense a minimisé l'importance d'une photographie d'un caporal des Forces armées canadiennes qui porte un T-shirt sur lequel est imprimée une photo d'Hitler et qui fait un salut fasciste, sous une bannière ornée de la croix gammée. La ministre a dit qu'il s'agissait «d'une simple folie de jeunesse».

Je signale au ministre que la photographie a été prise dans la caserne où logeait le caporal, que la bannière ornée de la croix gammée a été arborée sur la propriété des Forces armées canadiennes et que l'individu en cause participe actuellement à une mission de maintien de la paix dans un pays où vivent des Noirs.

Le ministre considère-t-il ce genre d'incident, cette utilisation abusive de la propriété des Forces armées canadiennes, comme une simple folie de jeunesse? Ne croit-il pas que les tenants de la suprématie de la race blanche n'ont pas leur place dans les contingents de soldats canadiens chargés du maintien de la paix?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, il convient de souliger que le soldat en question a, dans son régiment, des collègues noirs.

• (1435)

En outre, il y a quelques jours, nous avons pu voir, en soirée, un reportage télévisé montrant des soldats canadiens qui s'apprêtaient à quitter Belet Uen, de même que des dirigeants somaliens locaux qui disaient à quel point ils étaient reconnaissants aux militaires canadiens de s'être acquittés aussi bien de leur travail et d'avoir amélioré la situation.

Bien des gens se sont indignés du geste posé par ce soldat, mais le député ne peut tout de même pas prétendre que cela prouve, hors de tout doute, qu'il est un néo-nazi et qu'il ne s'acquitte pas de ses fonctions. S'il ne faisait pas son travail convenablement, ses supérieurs devraient alors le renvoyer. Les collègues de ce soldat qui sont noirs s'indigneraient et seraient consternés si quelqu'un affichait pareil comportement.

J'espère que le député laissera le processus prévu à cette fin suivre son cours et qu'il acceptera ce que la ministre de la Défense nationale a dit à la Chambre, c'est-à-dire qu'un comportement raciste de la part d'un membre des Forces armées canadiennes ne saurait être toléré.

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre suppléant.

La semaine dernière, le leader parlementaire du gouvernement a exclu le dépistage d'attitudes racistes dans les rangs des Forces canadiennes parce que cela irait, disait-il, à l'encontre de la Charte. Hier, la ministre de la Défense nationale a annoncé exactement le contraire.

J'estime que ces mesures sont par trop importantes pour faire l'objet de politicaillerie. Que compte faire le premier ministre suppléant à propos de cette contradiction flagrante quant à la politique du gouvernement à ce sujet?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, il n'y a pas de contradiction. Et puis, le député n'a pas rapporté fidèlement mes propos. J'avais simplement énoncé une évidence, à savoir qu'il était impossible de lire la pensée de quelqu'un. Il se peut que tous les militaires qui servaient alors sous l'amiral aujourd'hui retraité étaient effectivement racistes, mais celui-ci ne pouvait pas le savoir si cela n'était pas manifeste dans leur comportement.

Quant à la ministre de la Défense nationale, elle a dit qu'il est inacceptable que des personnes qui prennent une part active aux menées d'organismes racistes soient membres des Forces canadiennes. Dans l'esprit de la Charte des droits, qui s'applique à tous les Canadiens et Canadiennes, elle a demandé au ministère de voir s'il n'y

aurait pas moyen d'exclure les candidats racistes sans enfreindre la Charte des droits.

Je crois que le député devrait applaudir la ministre au lieu de lui chercher des poux.

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, il fut un temps où, quand j'avais un problème à soulever au sujet des Forces canadiennes, j'avais un ministre à plein temps avec qui en discuter.

Des voix: Bravo!

M. Mifflin: Monsieur le Président, des questions très graves touchant la défense nationale ont surgi ces trois derniers mois. Je n'ai pas besoin de vous les énumérer. Il vient encore d'en surgir une. Or, la seule occasion que nous avons d'en débattre à la Chambre, c'est quand des députés de l'opposition posent des questions. Celles-ci avaient toutes trait à des préoccupations concernant la responsabilité ministérielle ou le jugement exercé par la ministre.

Je pose une fois de plus la question au premier ministre suppléant. Vu l'importance capitale que revêtent ces questions pour la défense nationale, quand va-t-il nommer, au nom du premier ministre, un ou une ministre de la Défense à plein temps qui aura plus de temps à consacrer à ces questions et assurera convenablement la direction politique d'un ministère qui en a grand besoin?

Des voix: Bravo!

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Chose certaine, monsieur le Président, le député a bien plus peur de la ministre actuelle de la Défense—il est terrifié—que de l'ancien ministre.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Andre: Le député sait par expérience, et il le sait très bien, que la direction politique de la ministre actuelle, comme celle de ses prédécesseurs, a été non seulement adéquate, mais excellente. Il sait qu'aucun de ses anciens collègues ne souscriraient à l'opinion qu'il vient de formuler.

* * *

• (1440)

LA BOSNIE-HERZÉGOVINE

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la secrétaire d'État aux Affaires extérieures qui n'est pas sans savoir que, depuis que leur parlement a rejeté le plan de paix Vance-Owen, les Serbes de Bosnie continuent d'appliquer leur politique génocide. Citons l'exemple de Zepa, ville de 6 000 habitants, où il ne reste plus que 50 personnes. Les représentants des Nations Unies ont déclaré que cette ville était le site d'une catastrophe humaine.

Devant ces faits, je voudrais que la ministre dise à la Chambre combien d'autres femmes devront être violées. Combien d'autres personnes devront être tuées? Combien d'autres villageois devront être chassés de leur demeure au nom de l'épuration ethnique avant que le Canada en ait assez et réclame, à son tour, une intervention militaire forte et efficace, menée sous l'égide des Nations Unies?

L'hon. Barbara McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je crois qu'il est important de rappeler tout d'abord que les forces des Nations Unies en mission en Bosnie, mais également en Croatie, puisque le conflit ne met pas seulement en cause les Serbes de Bosnie, mais s'étend également à certaines régions croates et même certains secteurs musulmans, donc, les gens envoyés là-bas, les travailleurs des organisations humanitaires, les représentants du Haut-commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et les soldats font preuve d'héroïsme, en sauvant des vies et en satisfaisant aux besoins essentiels des habitants de ces régions. Cela ne veut pas dire que notre réponse à ce problème est parfaite.

Il faut se demander si une intervention militaire nous permettrait de sauver plus de vies. Intervenir ou ne rien faire, là n'est pas la question. Dans ce cas-ci, nous devons décider s'il est préférable de poursuivre nos efforts, qui s'avèrent déjà utiles, ou de changer de tactique.

Nous ne devrions, en aucun cas, laisser entendre, comme le fait le député, qu'aucune vie n'est sauvée.

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse à la même ministre.

Comme elle l'a mentionné, 300 courageux soldats canadiens participent actuellement à une mission de maintien de la paix à Srebrenica. Leur vie pourrait bien être en danger. Nous savons que les Serbes de Bosnie ne sont qu'à trois kilomètres de cette ville.

Quelles garanties la ministre peut-elle donner aux familles de ces soldats et à tous les Canadiens que la sécurité de nos troupes ne sera en aucune façon menacée si jamais les règles d'engagement ou le mandat des forces des Nations Unies en mission en Bosnie devaient changer? Quelles garanties avons-nous que nos soldats ne serviront pas de remparts humains dans une situation très dangereuse?

L'hon. Barbara McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, ma confiance dans le commandement de nos forces canadiennes est beaucoup plus solide que cela. Nous avons envoyé de véritables leaders à Srebrenica, de même qu'à Visoko et Kiseljak.

J'étais sur place le jour de l'arrivée du Royal 22e Régiment et du départ des membres du Royal Canadian Regiment qui quittaient Srebrenica selon le processus de rotation normal. Je tiens à signaler au député que les soldats canadiens envoyés à Srebrenica avaient très hâte d'amorcer leur mission. Le moral était bon. Nos troupes savaient que leur mission était importante et leur commandant, le lieutenant colonel Geburt qui les accompagnait à Srebrenica, estimait que leur mission était réalisable.

J'ai longuement discuté avec le général Gaudreau pendant mon séjour là-bas. Il est évident que la mission comporte des risques. Cependant, nos soldats qui se trouvent en Croatie sont également exposés à des risques, puisqu'ils essuyaient le feu des belligérants, trois jours avant ma visite, dans le secteur ouest de la Croatie.

Nous reconnaissons les dangers et les risques inhérents à ce genre de situation. Cela tient à la nature même des événements qui secouent la Bosnie. Je tiens à rassurer les familles que notre gouvernement et les militaires canadiens tentent de minimiser le plus possible les risques, compte tenu de la mission qui nous a été confiée.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, le ministre qui parle au nom de la ministre de la Défense nationale a fait une déclaration incroyable il y a quelques instants. Il a dit que les Canadiens de race noire qui servent dans l'armée seraient indignés de savoir qu'il y a des néo-nazis dans les Forces canadiennes.

Je voudrais qu'il sache que tous les Canadiens, qu'ils servent ou non dans l'armée, trouvent le néo-nazisme révoltant.

Des voix: Bravo!

Mme Copps: Ma question s'adresse au ministre des Finances. La dernière fois que le gouvernement conservateur s'est donné la peine de déclencher des élections, le taux de chômage s'élevait à 7,7 p. 100. Quatre ans et demi plus tard, le chômage a pris des proportions scandaleuses en atteignant les 11,6 p. 100. La société Jergens en est la victime aujourd'hui. La semaine dernière, c'était la compagnie Mack Truck.

• (1445)

Il y a actuellement 500 000 chômeurs de plus qu'avant les dernières élections. Peut-on s'étonner que presque tous les principaux ministres conservateurs ne veulent pas présenter leur candidature quand on voit dans quel marasme économique ils ont plongé notre pays?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, à en juger par l'observation préliminaire qu'a faite le leader suppléant du Parti libéral, son interprétation de mes propos est totalement fausse.

Elle déforme ce que j'ai dit. Son collègue a dit qu'il serait révoltant pour les Noirs de Somalie qu'on y envoie un militaire néo-nazi. Je suis d'accord avec cela. J'ai ajouté que cette situation serait également indignante pour tout Noir qui fait partie du régiment aéroporté. C'est l'argument que j'ai fait valoir.

M. Harvard: Et pour les Blancs?

M. Andre: Bien sûr, j'ai également dit dans mes observations qu'il était scandaleux que quiconque, mais surtout un membre des Forces canadiennes, adopte une telle conduite. La députée devrait cesser de déformer mes propos.

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, les Canadiens se demandent certainement pourquoi ce soldat a obtenu une promotion si cette situation suscite autant d'indignation pour le ministre et pour son gouvernement.

M. Clark (Yellowhead): Elle devrait retirer ses remarques.

Mme Copps: Ma deuxième question s'adresse au ministre des Finances.

[*Français*]

Il y a plus de 12 000 chômeurs à Québec, 4 000 chômeurs à Chicoutimi et 75 000 chômeurs à Montréal. Je demande donc au ministre des Finances pourquoi le gouvernement applique des politiques économiques désastreuses aussi bien pour le Québec que pour le reste du Canada.

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, le fait est que lorsque le parti de la députée était au pouvoir, il y avait 11 millions de Canadiens qui travaillaient.

Aujourd'hui, il y en a plus de 12,3 millions. C'est 1,33 million de plus qu'à cette époque. Elle devrait savoir qu'entre 1984-1985 et 1990-1991, le Canada avait le meilleur taux de création d'emplois parmi les pays du Groupe des Sept.

Elle devrait aussi savoir que le FMI et l'OCDE ont tous deux prévu qu'en 1993 et en 1994, le Canada aurait le meilleur taux de création d'emplois de tous les pays du Groupe des Sept. C'est un bilan plutôt bon.

* * *

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE NORD-AMÉRICAIN

L'hon. Roy MacLaren (Etobicoke-Nord): Monsieur le Président, le ministre du Commerce extérieur a déclaré hier que le Canada était impatient de mettre en oeuvre l'ALÉNA pour que «les entreprises canadiennes puissent effectuer des transactions en toute confiance».

Le ministre le sait, le manque de confiance doit avoir sa source dans l'avenir incertain de l'accord lui-même aux États-Unis. Or, pas plus tard qu'hier, le leader de la majorité à la Chambre des représentants a recommandé que l'on prolonge la durée des négociations de l'ALÉNA.

Pourquoi le gouvernement du Canada est-il pressé d'aller de l'avant avec l'ALÉNA, alors que les principaux porte-parole américains parlent plutôt de retarder sa mise en oeuvre?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, j'ai ici le discours en question.

Voici ce que M. Gephardt a dit: «Si les ententes supplémentaires sont conclues, je vais travailler jour et nuit pour faire adopter l'accord.» Il a exprimé son appui à l'accord, tout comme le président des États-Unis, le représentant du Commerce, le secrétaire au Trésor ainsi que le secrétaire au Commerce. Le gouvernement des États-Unis ainsi qu'une grande partie des représentants souscrivent entièrement à l'accord de libre-échange nord-américain, à condition que les ententes parallèles soient conclues.

Mon collègue semble vouloir insinuer encore une fois que nous ne disposons pas de moyens de pression dans la négociation de ces ententes. La vérité est tout autre. Nous sommes actuellement au beau milieu de ces négociations et, si nous ne sommes pas satisfaits des résultats, nous n'avons qu'à ne pas accepter les ententes parallèles.

L'hon. Roy MacLaren (Etobicoke-Nord): Monsieur le Président, le ministre sait très bien que lorsque le leader de la majorité à la Chambre des représentants parle de conclure des accords parallèles, il s'agit d'accords qui prévoiront des pouvoirs renforcés. Cette position a déjà été rejetée par le gouvernement canadien. Le ministre a déclaré que le Canada n'accepterait pas d'accords parallèles comportant des pouvoirs renforcés.

• (1450)

Que faisons-nous? Nous adoptons un projet de loi aujourd'hui au Canada sans savoir ce que contiennent les accords parallèles ni même s'il y en aura deux ou trois.

Pourquoi le gouvernement agit-il ainsi? Est-il en train de nous dire que nous accepterons tout ce que les États-Unis auront finalement décidé?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, mon collègue oublie ce qui s'est passé dans le cas de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis. Le dernier soir des négociations, nous avons déclaré que nous étions prêts à rentrer chez nous si certains changements n'étaient pas apportés. Ces changements ont été faits, et nous avons accepté l'accord.

Maintenant, mon collègue oublie aussi que trois pays ont signé l'accord de libre-échange nord-américain et que le projet de loi dont la Chambre est saisie en ce moment a pour objet de mettre en oeuvre cet accord. Les trois pays ont signé l'accord, mais celui-ci n'entrera en vigueur que si les deux autres pays présentent leur projet de loi.

M. Wappel: Alors, qu'est-ce qui presse?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Mon collègue quelque part par là demande ce qui presse. Le but de toute cette hâte, comme je l'ai dit hier, c'est de faire en sorte que les entreprises canadiennes sachent à quoi s'attendre et aient confiance pour planifier leurs activités au Mexique où—mon collègue l'a peut-être oublié—nos exportations ont augmenté de 35 p. 100 l'année dernière. Je sais que c'est une mauvaise nouvelle pour lui, mais c'en est une bonne pour de nombreux Canadiens.

Questions orales

LES PÊCHES

M. David D. Stupich (Nanaimo—Cowichan): Monsieur le Président, Ernie Crey, le gérant des pêches pour le groupe Sto:Lo, déclarait à la télévision de la Colombie-Britannique que le groupe avait pris la décision unilatérale d'ouvrir la pêche pendant 48 heures plutôt que la durée de 24 heures approuvée par le MPO. Il a déclaré aussi que le ministère avait été informé à l'avance et qu'il n'avait toujours pas réagi.

S'il est aussi facile que cela de bafouer les autorités du ministère, quelles pressions le ministre peut-il exercer sur la nation Sto:Lo pour qu'elle signe l'entente du bassin du Fraser?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Monsieur le Président, je pense que le jour en question était le 5 mai. Il sait que les pêches autochtones restent ouvertes pendant une période de 24 heures chaque semaine. Il s'agit de la pêche au saumon royal pour la consommation et pour des raisons sociales et cérémoniales.

Le 6 mai, les responsables de la pêche du Fraser inférieur annonçaient unilatéralement que la pêche serait ouverte pour une période de 48 heures commençant le vendredi 7 mai à 18 heures. Dès que le ministère a appris la chose, il a envoyé une lettre à tous les chefs pour les informer que la pêche resterait fermée jusqu'au samedi et qu'ils n'avaient pas le pouvoir d'ouvrir ou de fermer la pêche.

Nous avons dépêché des patrouilles et 30 ou 40 filets ont été sortis de l'eau ce soir-là. Les pêcheurs en cause ne savaient pas qu'ils pêchaient illégalement ou que la bande s'était arrogée des pouvoirs qu'elle n'avait pas; nous n'avons donc pas verbalisé. Les filets ont été retirés de l'eau et le ministère continue de faire appliquer sa réglementation de façon normale.

Malheureusement, certaines personnes au sein de la Coalition pour la survie des pêches de Colombie-Britannique veulent la confrontation, plutôt que chercher à comprendre ce que l'on fait pour résoudre les problèmes des pêches.

M. David D. Stupich (Nanaimo—Cowichan): Monsieur le Président, je pense que les choses iraient beaucoup mieux si le ministre était un peu plus ouvert avec les gens de la Colombie-Britannique.

Ces derniers ne savent tout simplement pas ce qui se passe. On leur a promis des consultations et on leur a promis de les tenir informés. Pourtant, c'est en regardant la télévision qu'ils apprennent ce qui s'est passé la fin de semaine dernière. C'est insatisfaisant.

Quand le ministre respectera-t-il la promesse qu'il a faite de collaborer avec les gens du secteur plutôt que de critiquer ce qu'ils essaient de faire pour sauver leur gagne-pain.

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Monsieur le Président, le député ne devrait pas croire ces âneries.

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Je n'ai pas à donner de réponse s'il n'en veut pas. Je peux garantir au député et à la Chambre que j'ai personnellement envoyé trois lettres à tous les pêcheurs inscrits de la Colombie-Britannique au cours des derniers mois, et le directeur régional en a envoyé aussi.

Nous dépensons beaucoup d'argent pour informer le public et communiquer avec lui, mais il y a un petit groupe au sein du secteur des pêches de la province, notamment la Coalition pour la survie, qui veut des accusations à sensation et qui cherche à détruire nos efforts pour faire connaître à la population de la Colombie-Britannique ce que nous faisons pour les pêches.

Ce qu'il fait est répréhensible, alors que nous faisons tout notre possible pour renseigner le public. Je remercierais mon collègue également s'il faisait en sorte de faire connaître la vérité.

* * *

• (1455)

LE LOGEMENT

L'hon. Alan Redway (Don Valley-Est): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre responsable de la Société canadienne d'hypothèques et de logement. Il sait que, l'an dernier, le gouvernement fédéral a aidé quelque 38 000 ménages à faible revenu de plus, portant à environ 652 000 le nombre total de logements subventionnés pour les groupes sociaux à faible revenu.

Compte tenu que ce budget a été gelé, cette année, le ministre fera-t-il savoir à la Chambre combien de nouveaux logements à prix modique seront offerts, le cas échéant, aux Canadiens à faible revenu? Par ailleurs, confirmera-t-il à la Chambre que, malgré le gel du budget, la SCHL disposera de quelque 41 millions de dollars d'argent frais pour fournir des logements. . .

M. le Président: Je pense que le député a posé sa question. Le ministre désire peut-être répondre.

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, fidèle à son habitude, mon collègue nous présente des chiffres justes. Je ne peux pas lui dire exactement combien de nouveaux logements seront subventionnés cette année, parce que les provinces ne m'ont pas encore fourni ces données. Comme il le sait, chaque année, les provinces sont libres de décider d'affecter leurs fonds à d'autres usages.

En 1994, les gouvernements seront certes invités à participer à l'élaboration de nouveaux programmes originaux en matière de logement social. Je puis assurer au député que je lui ferai parvenir les données dès que les provinces m'en auront fait part.

* * *

LES PÊCHES

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester): Monsieur le Président, ma question s'adresse aujourd'hui au ministre des Pêches et des Océans, et concerne les huîtres.

Selon le règlement, les bateaux de pêche commerciale—à l'exception de ceux qui pratiquent la pêche aux huîtres à l'Île-du-Prince-Édouard—doivent être immatriculés chaque année. Cette disposition s'applique uniquement à l'Île-du-Prince-Édouard.

Le ministre pourrait-il prendre des mesures pour voir à l'application de cette même disposition à la pêche aux huîtres en Nouvelle-Écosse.

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Monsieur le Président, le député a une connaissance approfondie et détaillée de la pêche que je n'ai pas, je l'avoue.

Le fait est que tous ceux qui pratiquent la pêche aux huîtres—et le député de l'autre côté ferait mieux d'écouter car certains vont y revenir d'ici la fin de l'année—doivent avoir un permis, quelle que soit la province où ils pratiquent ce genre de pêche. En vertu du règlement, les frais d'inscription d'un bateau sont de 20 $.

Nous avons fait une exception dans le cas de l'Île-du-Prince-Édouard afin d'aider les petits pêcheurs. Il n'existe en effet qu'un seul type de pêche dans cette région. Les pêcheurs récoltent les huîtres dans de petites criques. Il arrive souvent qu'ils laissent un petit doris dans chaque crique. Aussi avons-nous décidé, par égard pour les petits pêcheurs, de ne pas les faire payer pour chaque doris.

* * *

LE PROGRAMME SPATIAL CANADIEN

M. David Berger (Saint-Henri—Westmount): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Sciences.

Étant donné le goût prononcé du premier ministre pour tout ce qui est américain, le gouvernement conservateur a engagé la majeure partie des fonds de notre programme spatial dans la station spatiale américaine. Or, les États-Unis ont maintenant l'intention d'aménager une station spatiale beaucoup moins chère et pourraient même annuler tout le projet.

Le ministre pourrait-il dire aux Canadiens ce qui a été envisagé si jamais le Canada ne participait plus au projet des États-Unis ou si la station spatiale n'était pas envoyée dans l'espace?

L'hon. Tom Hockin (ministre des Sciences et ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, le député sait fort bien que la majeure partie des fonds du Programme spatial canadien ne vont pas à la station spatiale. Il sait aussi que la configuration de la station spatiale a été modifiée.

Notre participation à ce projet sera elle aussi revue et il se pourrait que nous soyions dédommagés si jamais elle était substantiellement réduite. Le député sait tout ça.

Il n'est pas sans savoir non plus que nous élaborons, pour l'ensemble du pays, un programme spatial à long terme auquel vont participer toutes les régions et qui va nous aider à devenir un chef de file mondial dans ce domaine.

[*Français*]

M. David Berger (Saint-Henri—Westmount): Monsieur le Président, le gouvernement a dépensé 740 millions et projette de dépenser plus de 1,3 milliard de dollars pour un projet qui risque de ne jamais se réaliser. Le ministre peut-il nous assurer que nous en aurons pour notre argent, quelle que soit la décision américaine?

L'hon. Tom Hockin (ministre des Sciences et ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, mon ami sait très bien que l'agence spatiale et notre programme de station spatiale va continuer. Les trois méthodes qui sont maintenant à l'étude chez les Américians incluent le projet de Spar Aerospace. Donc, nous allons jouer un rôle très important.

• (1500)

[*Traduction*]

L'EMBALLAGE DES CIGARETTES

M. Jim Jordan (Leeds—Grenville): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

Il y a cinq semaines environ, j'ai demandé au ministre d'envisager d'accorder un délai plus long à l'industrie de l'emballage pour qu'elle se conforme aux nouvelles règles régissant les paquets de cigarettes. J'ai été informé que, depuis, il y a eu plusieurs réunions entre le gouvernement et l'industrie de l'emballage.

Ma question est la suivante. Étant donné que dans ma circonscription 150 personnes ont été mises à pied et n'ont rien à faire en attendant l'annonce du ministre, peut-il me donner l'assurance qu'il va donner à ce dossier toute l'attention qu'il mérite de façon que ces gens puissent retourner au travail et que l'industrie de l'emballage retrouve une certaine stabilité dans ma circonscription?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, le député a raison. Les fonctionnaires du ministère ont rencontré l'industrie de l'emballage à maintes reprises.

Nous sommes en train d'envisager la possibilité de donner à cette industrie la latitude nécessaire pour régler le problème que pose le nouveau règlement aux fabricants de cigarettes.

Je pense que la question devrait être réglée dans deux ou trois semaines.

* * *

[*Français*]

LES COLLÈGES DE LANGUE FRANÇAISE

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la secrétaire d'État. L'an dernier, l'ancien secrétaire d'État avait promis de participer avec la province de l'Ontario pour créer un réseau de collèges communautaires de langue française dans le nord de l'Ontario. L'Ontario est prête à aller de l'avant, mais le gouvernement fédéral cherche à perdre du temps pendant que la communauté franco-ontarienne attend, attend et attend.

Quand la ministre va-t-elle cesser de tergiverser pour enfin répondre aux besoins de la communauté franco-ontarienne et approuver le financement de ce réseau maintenant?

L'hon. Monique Landry (secrétaire d'État du Canada): Monsieur le Président, je suis pleinement consciente ainsi que les membres de ce gouvernement de l'importance d'appuyer les minorités de langue française et les minorités de langue anglaise dans leur souhait de s'épanouir dans leur réseau scolaire. Dans ce sens ce gouvernement-ci a, depuis 1984, d'une façon très positive et avec des budgets très appropriés, soutenu les communautés.

Quant au dossier particulier que soulève mon collègue, j'ai moi-même rencontré le ministre Cook de la province de l'Ontario et lui ai fait des propositions très positives quant à des discussions pour tous les deux investir dans le réseau des collèges. Ma parole et mes budgets sont là, il reste maintenant au gouvernement de l'Ontario d'approuver ces discussions.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

DÉCRETS DE NOMINATION

DÉPOT ET RENVOI

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, j'ai le plaisir de déposer, dans les deux langues officielles, quelques décrets annonçant les nominations faites par le gouvernement. Conformément au paragraphe 110(1) du Règlement, ces décrets sont renvoyés d'office aux comités permanents énumérés dans la liste jointe.

Permettez-moi de profiter de l'occasion pour désigner la journée de demain comme une journée d'opposition.

* * *

[*Français*]

ASSOCIATION INTERPARLEMENTAIRE CANADA-FRANCE

PRÉSENTATION DU RAPPORT DE LA DÉLÉGATION PARLEMENTAIRE OFFICIELLE

M. Jean-Guy Guilbault (secrétaire parlementaire du ministre des Approvisionnements et Services): Madame la Présidente, conformément au paragraphe 34(1) du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, le rapport de la déléga-

tion parlementaire officielle de l'Association interparlementaire Canada–France qui a participé à la mission, en France, du 27 mars au 4 avril 1993.

* * *

CONSOMMATION ET AFFAIRES COMMERCIALES ET ADMINISTRATION GOUVERNEMENTALE

DÉPÔT DE LA RÉPONSE DU GOUVERNEMENT AU RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

L'hon. Pierre H. Vincent (ministre de la Consommation et des Affaires commerciales et ministre d'État (Affaires indiennes et Nord canadien)): Madame la Présidente, conformément à l'article 32(2) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement au rapport du Comité permanent de la Consommation et des affaires commerciales et de l'administration gouvernementale sur les exclusions du Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès–verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

• (1505)

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES JEUNES CONTREVENANTS

MESURE MODIFICATIVE

M. John Nunziata (York–Sud—Weston) demande à présenter le projet de loi C–436, Loi modifiant la Loi sur les jeunes contrevenants et le Code criminel en conséquence.

Mme le vice–président: Conformément au paragraphe 68(2) du Règlement, la motion est adoptée.

M. Nunziata: Madame la Présidente, je suis très heureux de présenter ce projet de loi tendant à modifier la Loi sur les jeunes contrevenants.

Ce projet de loi a trois objectifs. Tout d'abord, il s'agit d'abaisser la limite d'âge définissant un jeune contrevenant. Il s'agirait d'un jeune âgé de 10 à 15 ans. Ainsi, les jeunes de 16 et 17 ans seraient responsables de leurs actes criminels et jugés par des tribunaux pour adultes. En outre, l'âge minimum pour un jeune contrevenant passerait de 12 à 10 ans. Deuxièmement, le projet de loi prévoit l'imposition de la peine maximale pour les meurtres au premier ou deuxième degré. La peine maximale passerait de cinq ans à dix ans d'emprisonnement. Troisièmement, le projet de loi permettrait la publication du nom des jeunes contrevenants condamnés pour la deuxième fois pour un acte criminel.

J'invite mes collègues à adopter rapidement ce projet de loi.

Mme le vice–président: M. Nunziata propose que le projet de loi soit lu pour la première fois et que l'impression en soit ordonnée.

Conformément au paragraphe 69(1) du Règlement, la motion est adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

[*Français*]

COMPTES PUBLICS

AUTORISATION AU COMITÉ PERMANENT DE VOYAGER

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes et du ministre de la Défense nationale): Madame la Présidente, je propose:

Que trois membres du Comité permanent des comptes publics et un employé soient autorisés à se rendre à Toronto du 4 juillet au 7 juillet 1993 pour participer à l'assemblée annuelle du Conseil canadien des comités des comptes publics.

[*Traduction*]

Mme le vice–président: Y a–t–il consentement unanime pour que l'honorable secrétaire parlementaire présente sa motion?

Des voix: Non.

Mme le vice–président: Je suis désolée, mais il n'y a pas le consentement voulu. Y a–t–il d'autres motions?

* * *

AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COMMERCE EXTÉRIEUR

AUTORISATION AU COMITÉ PERMANENT DE VOYAGER

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes et du ministère de la Défense nationale):

Que les quatre membres du sous–comité du développement et des droits de la personne du Comité permanent des affaires étrangères et du commerce extérieur et un membre du personnel soient autorisés à se rendre à Vienne, en Autriche, afin de participer à la Conférence mondiale des Nations Unies sur les droits de l'homme, du 14 juin au 25 juin 1993.

M. Dingwall: Madame la Présidente, l'opposition officielle accorde son consentement.

M. Riis: Madame la Présidente, je tiens simplement à préciser que nous avons eu des discussions sérieuses et nous considérons qu'il s'agit là d'une conférence extrêmement utile sur les droits de la personne auxquels des représentants du Canada devraient assister. Chose certaine, le Nouveau Parti démocratique y souscrit de façon enthousiaste.

Mme le vice-président: Y a-t-il consentement unanime pour que le secrétaire parlementaire présente sa motion?

Des voix: Non.

Mme le vice-président: Le consentement est refusé.

* * *

PÉTITIONS

LES NORMES D'ÉDUCATION

M. Mac Harb (Ottawa-Centre): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par des électeurs de toutes les régions de l'Ontario et d'ailleurs, notamment de la région de la capitale nationale.

Les pétitionnaires s'inquiètent du taux élevé d'analphabétisme au Canada, soit 38 p. 100, et ils demandent à la Chambre de prier le gouvernement de prendre toutes les mesures nécessaires pour favoriser et susciter l'établissement d'une norme d'éducation nationale en consultant les gouvernements provinciaux, les professionnels de l'enseignement, l'industrie, les syndicats, les parents, les jeunes, les organismes de bénévoles et les Canadiens en général.

• (1510)

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

M. Derek Blackburn (Brant): Madame la Présidente, j'ai l'honneur, conformément à l'article 36 du Règlement, de présenter une pétition signée par de nombreux résidents de ma circonscription.

Les pétitionnaires prient la Chambre de rejeter l'accord proposé de libre-échange nord-américain et de recommander au gouvernement d'invoquer la clause d'extinction pour mettre fin à l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis.

LA LOI SUR LES RELATIONS DE TRAVAIL AU PARLEMENT

M. Derek Blackburn (Brant): Madame la Présidente, j'ai aussi l'honneur de présenter une deuxième pétition signée par de nombreux habitants de l'ouest du Canada.

Les pétitionnaires demandent humblement qu'il plaise au Parlement de prier le gouvernement de bien vouloir enfin promulguer les parties deux et trois de la Loi sur les relations de travail au Parlement.

LES TRAITÉS SIGNÉS AVEC LES AUTOCHTONES

M. Doug Fee (Red Deer): Madame la Présidente, je suis heureux de présenter aujourd'hui quatre longues pétitions qui ont toutes été jugées correctes quant à la forme, conformément à l'article 36 du Règlement.

Les pétitionnaires, dont beaucoup habitent ma circonscription et d'autres localités aussi éloignées que Fort McMurray dans le nord et Lethbridge dans le sud de l'Alberta, expriment leur préoccupation tout en reconnaissant que les droits issus des traités autorisent les Indiens à préserver leur mode de vie traditionnel, et notamment la chasse, la pêche et la ramassage.

Les pétitionnaires craignent cependant que si la chasse n'est pas réglementée, elle ne nuise à la conservation et à une bonne gestion de la faune. Les pétitionnaires demandent donc au gouvernement de conclure avec les Indiens assujettis aux traités une entente visant à assurer une saine gestion de la faune. L'entente limiterait les droits des autochtones de chasser, pêcher et ramasser à des fins de consommation personnelle et leur interdirait de vendre dans un but lucratif du gibier et animaux sauvages ou des parties de ceux-ci obtenus en vertu de droits issus des traités.

L'AÉROPORT DE GORE BAY-MANITOULIN

M. Maurice Foster (Algoma): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par plus de cent résidents de l'île Manitoulin, qui demandent au gouvernement de garder ouverte la station météorologique habitée de l'aéroport de Gore Bay-Manitoulin.

Les pétitionnaires font valoir qu'une décision en ce sens permettrait de préserver cinq emplois. Le personnel de l'aéroport s'occupe non seulement de la station météorologique mais il assure d'autres services essentiels, notamment la sécurité, l'approvisionnement en fuel, les communications radio, des liaisons aériennes régulières, un service ambulancier aérien, des services de recherche et de sauvetage et l'éclairage des pistes et des balises.

Les pétitionnaires demandent donc au gouvernement de garder ouverte la station météorologique habitée de l'aéroport Gore Bay-Manitoulin.

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

Mme Diane Marleau (Sudbury): Madame la Présidente, conformément à l'article 36 du Règlement, je présente une pétition signée par des centaines de résidents de ma circonscription et des environs qui s'opposent à la décision prise récemment par la Société canadienne des postes d'effectuer désormais le tri du courrier non plus dans le nord, mais bien à Ottawa.

Cette décision entraîne une diminution de services vraiment nécessaires aux résidents du nord de l'Ontario et du Québec, de même qu'une perte d'emplois dans ces régions. Les pétitionnaires demandent à la Société canadienne des postes d'envisager l'annulation de sa décision.

LA LOI SUR LES RELATIONS DE TRAVAIL AU PARLEMENT

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Madame la Présidente, j'ai le privilège et la responsabilité de déposer une pétition signée par de nombreux résidents de la région d'Ottawa.

Les pétitionnaires se plaignent du fait que les employés de la Chambre des communes, du Sénat et de la bibliothèque du Parlement ainsi que les membres du personnel des députés et des sénateurs ne bénéficient d'aucune disposition législative leur assurant une protection en matière de santé et de sécurité. De plus, selon la loi, ils ne peuvent participer, de concert avec la direction, à l'établissement d'un programme commun concernant les questions de santé et de sécurité au travail. Peut-on imaginer cela? À l'heure actuelle, la loi ne prévoit aucune norme professionnelle pour ces employés qui travaillent sur la colline.

Les pétionnaires demandent à la Chambre de proclamer enfin les parties II et III de la Loi sur les relations de travail au Parlement.

LES MATIÈRES DANGEREUSES

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Madame la Présidente, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter une pétition au nom de plus de 50 résidents de ma circonscription qui sont préoccupés par le transport des matières dangereuses.

Les pétitionnaires mentionnent à titre d'exemple que le transport du propane et du pétrole liquéfié pose une grave menace à l'environnement et à la sécurité de la population.

Ces personnes sont aussi préoccupées par la décision de l'Office national des transports de prolonger de 48 heures à 5 jours la période autorisée pour le transport de matières dangereuses. Les pétitionnaires font valoir que deux wagons-citernes transportant du pétrole liquéfié ont eu un accident lors duquel l'un d'entre eux a été renversé, mettant ainsi en danger les gens qui vivent près du club communautaire Clifton, dans ma circonscription.

Les pétitionnaires demandent au Parlement d'adopter des mesures qui réduiront de 5 jours à 24 heures la période accordée aux compagnies de chemin de fer pour manutentionner le pétrole liquéfié, le propane et d'autres matières dangereuses aux gares de marchandises. Ce délai s'appliquerait aussi aux wagons chargés ou aux wagons-citernes sans ventilation.

• (1515)

[*Français*]

LE PROJET DE LOI C-93

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Madame la Présidente, vous vous souviendrez sans doute du projet de loi C-93.

[*Traduction*]

Les pétitionnaires ont vu ce que les sénateurs constatent maintenant, à savoir que le regroupement de ces divers projets de loi ne se traduira par aucune économie véritable, aucune efficacité accrue, notamment dans le cas de la fusion du Conseil de recherches en sciences humaines et du Conseil des arts du Canada.

Les pétitionnaires demandent que cette fusion soit retardée et, personnellement, j'espère que les sénateurs exauceront ce voeu.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Madame la Présidente, les signataires de la deuxième pétition font une recommandation au gouvernement afin d'aider les artistes, les auteurs, les éditeurs et les étudiants à créer des emplois ainsi qu'à améliorer la productivité et la compétitivité.

Les pétitionnaires demandent que le gouvernement élimine la taxe sur les produits et services dans le cas des livres et publications, et je suis d'accord avec eux.

[*Français*]

LES RELATIONS DE TRAVAIL

L'hon. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Madame la Présidente, j'ai ici une pétition, signée par beaucoup de Canadiens de la province de l'Ontario et de la province de Québec, que je vous cite: «Par conséquent, vos pétitionnaires prient humblement le Parlement de bien vouloir prendre les mesures pour presser le gouvernement à promulguer les Parties II et III de la Loi sur les relations de travail au Parlement». Cette pétition est très importante, madame la Présidente.

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES RELATIONS DE TRAVAIL AU PARLEMENT

M. Neil Young (Beaches—Woodbine): Madame la Présidente, j'ai moi aussi une pétition à présenter, qui a été jugée correcte quant à sa forme et à son contenu, conformément à l'article 36 du Règlement.

Cette pétition a été signée par un certain nombre d'habitants de diverses régions de l'Ontario et du Québec. Elle porte sur le manque de protection de la santé et de la sécurité des employés de la Chambre des communes.

Selon la pétition, attendu que les parties II et III de la Loi sur les relations de travail au Parlement n'ont pas été proclamées depuis 1986; attendu que les employés de la Chambre des communes, du Sénat, de la bibliothèque du Parlement ainsi que le personnel des députés et des sénateurs ne sont pas protégés légalement en matière de santé et sécurité; attendu que, du point de vue de la loi, ces employés n'ont pas de rôle à jouer en gestion de

personnel de même qu'en santé et sécurité; et attendu que ces employés ne sont pas protégés par le Code du travail; à ces causes, vos pétitionnaires prient humblement le Parlement de presser le gouvernement de proclamer enfin les parties II et III de la Loi sur les relations de travail au Parlement.

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE NORD-AMÉRICAIN

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Madame la Présidente, je suis très heureux de présenter une pétition signée par des Ontariens de toute la province au sujet de l'accord de libre-échange nord-américain.

Ces pétitionnaires se préoccupent beaucoup de l'intention de la majorité à la Chambre des communes de faire adopter l'ALÉNA. Selon eux, cet accord aura pour effet de priver d'autres Canadiens de leur emploi rémunérateur. Si l'accord est mis en oeuvre, ils pensent que la capacité d'intervention des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux au Canada sera encore plus limitée.

Par conséquent, ils demandent à la Chambre de rejeter l'accord de libre-échange nord-américain et de recommander au gouvernement de se prévaloir de l'article de retrait et de mettre fin à l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis aussi.

LA LOI SUR LES RELATIONS DE TRAVAIL AU PARLEMENT

M. Lyle Kristiansen (Kootenay-Ouest—Revelstoke): Madame la Présidente, j'ai le plaisir de présenter, conformément à l'article 36 du Règlement, une pétition signée par un certain nombre de citoyens de la région d'Ottawa-Hull.

Ces pétitionnaires sont absolument dégoûtés parce que sept ans se sont écoulés depuis l'adoption de la Loi sur les relations de travail au Parlement, à laquelle tous les partis à la Chambre des communes ont donné leur consentement en juin 1986, sans que le gouvernement proclame les parties II et III, qui contiennent les dispositions exécutoires, celles qui garantiraient à tous les employés de la Chambre des communes, y compris les nôtres, la protection de base et les normes de santé, de sécurité et de travail dont jouissent tous les autres travailleurs canadiens.

Les pétitionnaires demandent instamment à tous les députés d'inciter le gouvernement encore une fois à promulguer les parties II et III de la Loi sur les relations de travail au Parlement, ce qu'ils auront l'occasion de faire demain après-midi dans le cadre du débat sur la motion nº 743.

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Madame la Présidente, j'ai l'honneur et le plaisir de présenter une pétition signée par un nombre considérable d'électeurs de ma circonscription. Elle porte sur la fermeture de la succursale postale A de Weston.

• (1520)

Les pétitionnaires signalent que la fermeture de ce bureau de poste créera un gros inconvénient pour un grand nombre d'habitants de ce secteur, dont beaucoup sont des personnes âgées.

En fait, le bureau de poste a fermé ses portes en octobre dernier, et les pétitionnaires avaient demandé qu'il reste ouvert. Je suis heureux de présenter cette pétition aujourd'hui.

LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

M. Vic Althouse (Mackenzie): Madame la Présidente, j'ai trois pétitions à présenter.

La première est une nouvelle tranche d'une pétition qu'un grand nombre d'habitants de ma circonscription ont signée. Les pétitionnaires dénoncent la proposition du ministre de l'Agriculture de retirer l'orge de la compétence de la Commission canadienne du blé. Ils signalent que c'est une autre étape vers l'élimination de la commission.

Ils prient humblement le Parlement de laisser l'orge sous la responsabilité de la Commission canadienne du blé et d'appuyer activement la commission dans la mise en marché d'autres cultures.

LE JEU DE SOCIÉTÉ DU TUEUR EN SÉRIE

M. Vic Althouse (Mackenzie): Madame la Présidente, la deuxième pétition est signée par des habitants de différents coins de ma circonscription qui demandent au Parlement d'étudier la possibilité de modifier le Code criminel du Canada, afin qu'on puisse empêcher la distribution dans notre pays d'articles dégradants qui favorisent la violence, comme le jeu du tueur en série.

LA LOI SUR LES RELATIONS DE TRAVAIL AU PARLEMENT

M. Vic Althouse (Mackenzie): Madame la Présidente, la troisième pétition m'a été envoyée par des gens de la région d'Ottawa-Hull qui demandent au Parlement de faire pression sur le gouvernement afin qu'il promulgue finalement les parties II et III de la Loi sur les relations de travail au Parlement. Cette loi régit les employés de la Chambre des communes, du Sénat, de la Bibliothèque du Parlement et le personnel des députés et des sénateurs,

dont la santé et la sécurité ne sont pas protégés actuellement en vertu de la loi.

LA LOI SUR LES JEUNES CONTREVENANTS

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Madame la Présidente, j'aimerais présenter une importante pétition que M. et M^me^ Cadman, de Surrey, en Colombie-Britannique, m'ont remise le week-end dernier. Je partage cette pétition avec le député de Kamloops qui va en présenter une partie.

Voilà une famille dont le jeune fils de 16 ans, Jesse Cadman, a été, il y a six mois, la victime d'un meurtre gratuit alors qu'il rentrait chez ses parents, dans la banlieue de Surrey, en Colombie-Britannique.

Les pétitionnaires estiment que la Loi sur les jeunes contrevenants ne satisfait pas aux besoins de la société moderne qui est la nôtre et demandent que cette loi soit améliorée.

Je pense que nous sommes de tout coeur avec la famille Cadman et ses amis, qui ont pris sur eux d'obtenir pour le compte d'un groupe appelé «CRY» la signature d'un grand nombre de gens pour tenter de faire modifier la Loi sur les jeunes contrevenants. Je suis fier aujourd'hui de présenter cette pétition au Parlement.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Madame la Présidente, c'est pour moi véritablement un honneur et un privilège de me joindre à mon collègue de Port Moody—Coquitlam pour présenter une pétition déclarant que la Loi sur les jeunes contrevenants ne répond absolument pas aux besoins de notre société moderne.

Les pétitionnaires soulignent que cette loi semble accorder aux jeunes contrevenants un statut extraordinaire qui va à l'encontre de l'équilibre désiré entre les droits des jeunes contrevenants et ceux de l'ensemble de la société.

Les signataires demandent donc que la Loi sur les jeunes contrevenant soit revue et corrigée.

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE NORD-AMÉRICAIN

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Madame la Présidente, j'ai une autre pétition signée par des habitants de Celista, Anglemont et Magna Bay, en Colombie-Britannique, faisant part des inquiétudes que leur causent l'Accord de libre-échange nord-américain et le fait qu'il permettra aux Américains et aux Mexicains d'avoir plus facilement accès à nos lacs et rivières.

Ils s'y opposent et demandent au gouvernement de prendre les mesures correctives nécessaires.

LA LOI SUR LES RELATIONS DE TRAVAIL AU PARLEMENT

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Celle-ci porte sur un sujet entièrement différent. Les pétitionnaires font remarquer que les parties II et III de la Loi sur les relations de travail au Parlement sont restées lettre morte depuis 1986.

Ils estiment que le gouvernement devrait enfin proclamer ces deux parties afin de garantir un milieu de travail sain et sûr aux personnes qui travaillent dans l'enceinte du Parlement.

L'EAU POTABLE

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Une dernière pétition, madame la Présidente. Les habitants de Kamloops, en Colombie-Britannique, font remarquer que, comme tous les gouvernements provinciaux, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social continue d'appuyer la fluoruration de l'eau des aqueducs municipaux.

Ils soulignent que le fluorure est le seul produit chimique que l'on introduit sciemment dans l'eau sous forme de médicament de masse et que, pourtant, ce produit n'a jamais fait l'objet d'une étude scientifique prouvant qu'il est sans danger pour les Canadiens compte tenu des différents régimes alimentaires, des différents modes de vie et des différentes tensions environnementales.

Bon nombre d'études, disent-ils, ont démontré l'effet nocif de l'addition de fluorure à l'eau potable et aux denrées alimentaires. Étant donné que l'addition de fluorure à l'eau d'alimentation des agglomérations est interdite dans d'autres pays, les pétitionnaires demandent au gouvernement du Canada d'examiner tous les rapports qui ont été publiés sur le fluorure et ses effets sur la santé de l'homme.

S'il est effectivement possible que l'addition de ce produit chimique à l'eau d'aqueduc nuise aux Canadiens, ils demandent au Parlement d'adopter des lois interdisant l'addition de fluorure aux denrées alimentaires et à l'eau.

• (1525)

LA VIOLENCE FAITE AUX ENFANTS

M. Alex Kindy (Calgary-Nord-Est): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter, au nom de 5 000 Albertains, une pétition à la mémoire de tous les enfants qui ont souffert du fait d'autrui.

Les pétitionnaires demandent que nous rétablissions la peine capitale pour les meurtriers d'enfants et que nous imposions des peines plus sévères aux agresseurs d'enfants. Selon eux, si nous ne pouvons protéger nos enfants contre ces criminels, qui le fera?

Les pétitionnaires demandent donc au Parlement de promulguer une loi contre ce genre de criminels.

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes et du ministre de la Défense nationale): Madame la Présidente, on répondra aujourd'hui aux questions suivantes: nos 479 et 515.

[*Texte*]

Question nº 479—**Mme Mitchell:**

Quels sont les programmes offerts par le ministère de l'Emploi et de l'Immigration qui comportent a) un volet d'alphabétisation, b) un volet d'enseignement de l'anglais ou du français?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, programmes offerts par Emploi et Immigration Canada qui comportent:

a) Un volet d'alphabétisation:

Achat de formation
Formation axée sur les projets
Initiatives Jeunesses (Literacy Corps)

Ces composantes relèvent du programme Amélioration de l'employabilité.

b) Un volet d'enseignement de l'anglais ou du français:

Achat de formation *
Formation axée sur les projets *
Cours de langue pour les immigrants au Canada (CLIC)

* Ces composantes relèvent du programme Amélioration de l'employabilité des programmes de l'Emploi.

Question nº 515—**M. Laporte:**

En ce qui concerne le Régime d'assurance du revenu brut (RARB) a) combien coûte son administration à l'échelle nationale et à celle de la Saskatchewan et b) quel montant total le régime a-t-il permis de verser aux agriculteurs du Canada et à ceux de la Saskatchewan?

L'hon. Charles Mayer (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, en ce qui concerne le Régime d'assurance du revenu brut (RARB), le devis estimatif du coût d'administration pour l'année 1992-1993 est de:

a) 40 $ millions à l'échelle nationale
17 $ millions à l'échelle de la Saskatchewan

Le devis estimatif versé aux agriculteurs pour l'année 1992-1993 en raison du RARB est de:

b) 1,5 $ milliard à l'échelle nationale
450 $ millions à l'échelle de la Saskatchewan

[*Français*]

Mme le vice-président: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

* * *

[*Traduction*]

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes et de la ministre de la Défense nationale): Madame la Présidente, je demande que toutes les motions portant production de documents soient reportées.

Mme le vice-président: Les motions portant production de documents sont-elles toutes reportées?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA LOI SUR INVESTISSEMENT CANADA

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 11 mai, de la motion de M. Wilson (Etobicoke-Centre): Que le projet de loi C-89, Loi modifiant la Loi sur Investissement Canada, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif du secteur Économie.

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Madame la Présidente, comme je le disais hier, je me rends bien compte que le gouvernement profitera de sa majorité pour faire adopter ces modifications à la Loi sur Investissement Canada. L'organisme en cause est Investissement Canada, bien entendu. J'ai jugé important de signaler les craintes que nous éprouvons devant la nouvelle approche qu'utilise le gouvernement face aux investissements étrangers au Canada comparativement à celle du gouvernement précédent.

J'ai cité hier l'exemple de Mercedes-Benz et de Freightliner. Mercedes-Benz voulait ouvrir au Canada un plus grand nombre de points de vente pour ses autos. Je me souviens qu'en 1981-1982, on avait dit à Mercedes-Benz qu'il lui serait impossible d'en vendre plus au Cana-

da à moins qu'elle ne s'engage à poursuivre la fabrication des camions Freightliner en Colombie-Britannique.

Comme je l'ai dit hier, Mercedes-Benz ne voulait pas accepter que l'Agence d'examen de l'investissement étranger, l'AEIE, lui impose une telle condition. Elle s'y est opposée et le gouvernement d'alors a fermement maintenu sa position. En fin de compte, la société a respecté son engagement à l'égard de Freightliner.

À l'heure actuelle, la société Freightliner qui est installée à St. Thomas, en Ontario, emploie environ 600 personnes dans le secteur de la fabrication. L'an dernier, si ma mémoire est fidèle, l'ancien président de la société Mercedes-Benz, que j'ai rencontré par hasard à un déjeuner à Toronto, me disait: «En 1981-1982, j'étais très mécontent de la décision de l'Agence d'examen de l'investissement étranger, mais la société Freightliner est aujourd'hui l'une des filiales canadiennes les plus rentables de Daimler-Benz ou Mercedes-Benz.»

Voilà comment Investissement Canada devrait fonctionner. Lorsque des entreprises veulent venir faire des affaires au Canada, Investissement Canada devrait les obliger à fabriquer chez nous. Investissement Canada devrait prévenir fermement ces entreprises que c'est la façon dont nous nous attendons à ce qu'elles fassent des affaires au Canada. Nous ne contenterons pas qu'elles viennent au Canada ouvrir un entrepôt, retenir les services d'une agence de publicité, commercialiser leur produit et embaucher quelques vendeurs. Elles devront faire de la recherche et du développement et fabriquer certains de leurs produits chez nous.

• (1530)

Ces dernières années, on a constaté un recul dans les secteurs de la recherche et du développement et de la fabrication. Je suppose que cela est attribuable au chapitre 14 de l'Accord de libre-échange.

Je suis fondamentalement libre-échangiste. Je ne m'oppose pas à ce que le Canada fasse des échanges commerciaux à l'échelle mondiale. J'ai toujours eu une approche progressiste envers la libéralisation des échanges. Il doit cependant y avoir des ententes et une réglementation pour chaque secteur ainsi que des règles du jeu équitables.

Dans ma circonscription, en 1983, alors qu'il faisait campagne pour être élu chef du Parti conservateur, le premier ministre en parlant d'un libre-échange total entre le Canada et les États-Unis, a fait l'analogie avec la souris sommeillant aux côtés d'un éléphant. Le premier ministre semble avoir oublié cet engagement pris en 1983 puisque nous avons maintenant le chapitre 14 de l'Accord du libre-échange.

Je tenais à dire ce que je pensais à ce sujet. Durant la dernière campagne électorale, j'avais dit que le chapitre 14 de l'Accord de libre-échange était un de ceux auquel le gouvernement canadien allait devoir appliquer l'article d'abrogation.

Lorsqu'on lit le chapitre 14 de l'Accord de libre-échange—je voudrais d'ailleurs que les Canadiens puissent en obtenir un exemplaire auprès de leur bibliothèque ou en s'adressant à leur député—on se rend compte qu'il concerne directement la souveraineté du Canada. Il existe un lien direct entre ce chapitre et le projet de loi C-89 qui modifie la Loi sur Investissement Canada. Il porte sur le traitement réservé aux investisseurs étrangers et les conditions qu'ils doivent respecter.

Je voudrais vous citer directement l'article 1402 de l'Accord de libre-échange. On y dit ce qui suit: «Sous réserve du paragraphe 3, chaque Partie accordera aux personnes de l'autre Partie un traitement non moins favorable que celui qu'elle accorde à ses personnes dans des circonstances analogues en ce qui a trait aux mesures couvertes par le présent chapitre.»

On précise au paragraphe 2: «Le traitement accordé par une Partie en vertu du paragraphe 1 signifiera, dans le cas d'une province ou d'un État, un traitement non moins favorable que le traitement le plus favorable accordé par cette province ou par cet État dans des circonstances analogues aux personnes de la Partie sur le territoire de laquelle elle ou il se trouve.»

Ce qui m'inquiète, c'est que trop souvent, on ne nous accorde pas un traitement égal aux termes de cet article de l'Accord de libre-échange.

Bien entendu, c'est grâce à Investissement Canada, qui est l'organisme gouvernemental chargé de s'assurer qu'on nous accorde ce type de traitement. Lorsque j'entends parler de la fermeture, par exemple, de l'usine de fourgonnettes de General Motors à Scarborough qui déménage à Flint, ou d'autres cas où des organisations ferment leurs portes pour aller s'établir aux États-Unis, je me dis alors que le chapitre 14 de l'Accord de libre-échange ne fonctionne pas comme il était censé le faire.

Je m'inquiète au sujet de l'organisme gouvernemental qu'est Investissement Canada.

• (1535)

J'ai toujours été d'avis que le Canada avait besoin d'investissements étrangers, d'échanges de technologie et d'un secteur de la fabrication en bonne santé; pour ce faire nous voulons que des sociétés viennent chez nous implanter leurs usines de fabrication. Cependant, dans le cadre de négociations, nous devons nous assurer que les intéressés fabriquent bien leurs produits au Canada. Je crois vraiment que cet objectif n'est plus aussi fort. À l'heure actuelle, nous ne semblons pas avoir la même volonté politique qu'il y a quelques années de le réaliser.

Alors que nous discutons aujourd'hui des modifications prévues dans le projet de loi C-89 que le gouvernement va, bien entendu, faire adopter grâce à sa majorité, je tiens à préciser que j'ai certaines réserves au sujet des orientations d'Investissement Canada depuis quelques années. Je m'inquiète plus particulièrement du fait que le chapitre 14 de l'Accord de libre-échange ne permet pas vraiment d'atteindre l'objectif déclaré sur lequel le gouvernement a fait campagne en 1988.

Je sais que le ministre du Commerce extérieur et le ministre des Finances vont intervenir et nous donner toutes sortes d'exemples de secteurs qui profitent d'une augmentation de leurs exportations, mais je crois que cette augmentation s'explique en grande partie non seulement par notre productivité, mais également par le taux de change du dollar. Je suis toujours d'avis que si nous avions enjoint aux sociétés de laisser leurs entreprises de fabrication au Canada, elles auraient pu quand même demeurer rentables. Nous aurions encore été en mesure de conserver ces emplois et la situation économique au Canada serait alors bien meilleure que ce qu'elle n'est à l'heure actuelle.

M. Riis: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Je suis désolé d'interrompre cet excellent débat, mais je pense que vous constaterez qu'il y a eu des discussions entre tous les partis et intervenants à la Chambre.

On s'est entendu pour dire que l'étude à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi C-106 était terminée et qu'un vote aurait lieu, celui-ci étant différé jusqu'à 18 heures, le 25 mai 1993.

[*Français*]

M. Tremblay (Québec-Est): Madame la Présidente, nous sommes d'accord, de ce côté-ci de la Chambre, pour appuyer cette proposition.

[*Traduction*]

M. Kilgour: Madame la Présidente, pour autant que je sache le débat n'est pas terminé; et notre parti ne donnera donc pas son accord à cette proposition.

M. Riis: Madame la Présidente, l'ironie dans tout cela c'est que nous donnons suite à une demande du Parti libéral. La situation me semble confuse. Nous avons eu beaucoup de discussions et nous nous sommes donné beaucoup de mal pour accéder à une demande du leader parlementaire de l'opposition. Or, il semble maintenant que, après toutes ces démarches, l'opposition officielle tient à ce que le vote ait lieu aujourd'hui. Nous n'avons aucune objection; nous essayons simplement de satisfaire à la demande du Parti libéral.

Mme Marleau: Madame la Présidente, je pense qu'il y a eu malentendu. Le débat sur le projet de loi C-106 n'est pas encore terminé, mais nous avons convenu que lorsqu'il le sera, si un vote doit avoir lieu, celui-ci sera reporté à 15 heures, le 25 mai.

Mme le vice-président: Si je comprends bien, il y a maintenant consentement unanime. Il s'agit du projet de loi C-106, que nous étudierons après le projet de loi C-89 dont nous sommes actuellement saisis. Êtes-vous d'accord?

M. Riis: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Je m'excuse, mais étant donné la confusion qui règne, je vous saurais gré d'expliquer ce que nous avons convenu de faire.

Mme le vice-président: Si je comprends bien, la Chambre veut qu'une fois que nous en aurons terminé avec le projet de loi C-89, nous passions à l'étude du projet de loi C-106. À la fin du débat à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi C-106, nous tiendrons pour acquis que la question aura été mise aux voix, qu'un vote par appel nominal aura été demandé, et que ce vote se tiendrait le 25 mai. Voilà ce que j'ai compris.

• (1540)

Une voix: Répétez-nous encore ce que vous venez de dire.

Mme le vice-président: À la fin du débat sur le projet de loi C-106, nous tiendrons pour acquis que la question aura été mise aux voix, que le vote aura été demandé et que ce vote aura lieu à 18 heures, le 25 mai.

M. Angus: Madame la Présidente, j'interviens au sujet du même rappel au Règlement. Pour compliquer encore la situation, je crois que, selon l'ordre du jour prévu pour mardi, le vote doit avoir lieu à 17 heures et non à 18 heures. Le greffier pourrait peut-être en donner confirmation.

[*Français*]

M. Tremblay (Québec-Est): On est d'accord, madame la Présidente, pour que le vote soit tenu à 17 heures le 25 mai, au lieu de 18 heures.

[*Traduction*]

Mme Marleau: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Je voudrais simplement m'assurer que nous ne tenons pas pour acquis que le vote se fera spontanément. Nous devrons le demander et il aura lieu à 17 heures.

Mme le vice-président: Veuillez m'excuser pour le jargon juridique que j'ai utilisé en anglais. J'aurais peut-être dû parler en français. Je pense que tout le monde a néanmoins compris ce que je disais. Il semble y avoir un accord maintenant, n'est-ce pas?

M. Riis: Madame la Présidente, c'est peut-être sans importance, mais je croyais que nous avions convenu que la question serait réputée avoir été mise aux voix. C'était ce que nous avions accepté au départ.

Mme le vice-président: Excusez-moi. Ce sont précisément les termes que j'aurais dû utiliser. La confusion vient de la traduction. La question sera réputée avoir été mise aux voix et un vote par appel nominal aura lieu le 25 mai, à 17 heures. Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Madame la Présidente, je voudrais revenir sur les inquiétudes que le député a exprimées au sujet de l'usine de fabrication de fourgonnettes de Scarborough. Je crois que nous déplorons tous deux le fait qu'un employeur aussi important plie bagages et emporte les emplois à l'étranger.

Je rappelle au député que, depuis deux ou trois ans, dans l'industrie automobile, il y a eu un investissement de un milliard de dollars par Ford à Oakville, un autre de un milliard de dollars par Ford à Windsor et un transfert important au Canada de la capacité de production de Chrysler au terme duquel dans deux ou trois ans, environ 40 p. 100 de la production canado-américaine de véhicules sera réalisée au Canada, en partie grâce au succès que remporte la fourgonnette fabriquée par Chrysler.

De plus, des modifications apportées aux activités de GM à Oshawa et à Sainte-Thérèse ont permis d'affermir la confiance dans la durée des emplois dans ce secteur.

Le député pourra réfléchir à tout cela, car il a déclaré que la situation était attribuable, entre autres, à la baisse du dollar canadien. Or, le dollar canadien est plus fort qu'il ne l'a été dans la période de 1984-1986 et jusqu'en 1987. Bien sûr, sa valeur est en deçà du sommet atteint en 1989-1990, mais, dans l'ensemble, notre rendement n'est pas mauvais.

Il faut aussi penser qu'environ 16,8 ou 16,9 p. 100 de la production canado-américaine de véhicules est réalisée au Canada alors que les ventes au Canada sont de l'ordre de 9 p. 100 environ. À mon avis, cela signifie que, dans cette industrie, nous nous débrouillons fichtrement bien. Tout cela est attribuable à la capacité de production de ces usines, à la qualité de la main-d'oeuvre dans ces usines et à l'existence de mesures gouvernementales qui encouragent ces activités.

• (1545)

Plutôt que d'engager un débat qui nous divise avec le député, je voudrais simplement lui poser la question suivante: au lieu d'insister sur la regrettable décision concernant l'usine de fabrication de fourgonnettes de Scarborough—que nous déplorons tous assurément—étant donné le succès considérable que nous remportons dans cette industrie, ne reconnaît-il pas que les résultats obtenus relativement aux investissements réalisés dans le secteur de l'automobile au Canada sont excellents et sûrement de niveau de concurrence modiale.

M. Mills: Madame la Présidente, je remercie sincèrement le ministre de sa question et du point qu'il a soulevé. J'ai une certaine expérience du secteur de l'automobile, et je suis d'accord avec lui. C'est vrai que nous avons une production de calibre international, que nos produits sont de meilleure qualité et moins chers.

Ce secteur d'activité a toujours profité, directement et indirectement, d'une manière considérable à la population et au pays tout entier. J'applaudis aux succès de Ford et de Chrysler ainsi que des fabricants de pièces d'automobile comme Magna, par exemple, qui exportent beaucoup.

Le ministre a donné l'exemple des usines de Sainte-Thérèse et d'Oshawa. Mais l'usine de Scarborough a toujours été la vache à lait de General Motors du Canada—et ces mots-là ne sont pas de moi, mais d'un dirigeant de GM. Il me semble que si on pouvait trouver de l'argent pour aider les usines Ford et Chrysler, car après tout nous en avons bien trouvé pour l'usine GM de Sainte-Thérèse—soit 600 millions de dollars environ. . .

M. Wilson (Etobicoke–Centre): En fait, 110 millions.

M. Mills: . . .d'accord, c'était 110 millions de dollars. Telle est ma position sur la question de l'usine de fourgonnettes de Scarborough, qui est depuis 10 ou 15 ans la vache à lait de GM. D'ailleurs, cette ligne de fourgonnettes n'en a plus que pour deux ans de toute façon même si elle est déménagée à Flint parce que la société a l'intention de présenter sa ligne «mondiale» de fourgonnettes, ou quelque chose comme ça.

Au moment où la confiance est si fragile au sein de la population—et j'ai autant conscience que le ministre du déficit et de la dette—on aurait pu, en faisant appel à tous les fabricants de pièces d'automobile, convaincre GM de ne pas fermer l'usine de Scarborough.

Comme le ministre le sait, car il a déjà été dans l'opposition, nous ne sommes pas là uniquement pour vanter les mérites de Ford, de GM ou de Chrysler. Nous avons aussi pour tâche de presser le gouvernement de tenter de convaincre la société, en lui versant 100 ou 200 millions de dollars du Trésor, de garder son usine ouverte, permettant ainsi à ses travailleurs de continuer à payer des impôts. Ne serait-ce pas là une meilleure route à suivre que de forcer les gens à recourir à l'assurance-chômage, puis à l'aide sociale, ce qui serait sans doute aussi coûteux pour les contribuables? Voilà ce que je pense.

M. David Kilgour (Edmonton–Sud–Est): Madame la Présidente, j'ai en main un article tiré du numéro du 26 octobre de l'hebdomadaire *Nikkei* article qui revêt selon moi une grande importance, à propos du projet de loi C-89 que nous étudions aujourd'hui.

Si je puis, je vais en citer un bref passage. Le titre est «Répercussions de l'ALÉNA sur la stratégie d'investissement». Il s'agit bien sûr du Japon. En sous-titre, on lit que 62 p. 100 des filiales américaines seraient attirées par le Mexique, selon un sondage. L'article, écrit de New York, dit: «Plus de 60 p. 100 des sociétés japonaises présentes aux États-Unis croient que le nouvel accord de libre-échange nord-américain rend le Mexique plus attrayant pour les investissements, selon un récent sondage de Nihon Keizai Shinbun.»

«La plupart des répondants, qui sont présidents ou vice-présidents des 269 filiales américaines de sociétés japonaises inscrites à la bourse de Tokyo-Osaka, prévoient que l'ALÉNA aura des conséquences considérables sur leur stratégie commerciale en Amérique du Nord.»

Plus de la moitié de ceux qui ont répondu, 52,4 p. 100 pour être exact, ont dit oui à la question: «Pensez-vous que l'ALÉNA favorise le régionalisme ou le protectionnisme?» Seulement 14 p. 100 ont dit non.

Il y a à peu près une semaine et demie, je le signale au passage, madame la Présidente, un ancien sous-ministre du NITI, ministère japonais chargé du commerce extérieur, se trouvait ici même, au Parlement. Il a signalé aux députés présents que le milieu des affaires, au Japon, faisait de sérieuses réserves sur l'ALÉNA. Ces réserves concordent d'ailleurs parfaitement avec les résultats du sondage que je viens de mentionner selon lesquels plus de la moitié des cadres interrogés à cette occasion jugeaient que l'ALÉNA encourageait le régionalisme et le protectionnisme.

• (1550)

J'aimerais vous lire l'article:

L'ALÉNA aura une incidence directe sur les sociétés japonaises du fait qu'elle exige que les produits exemptés du tarif des douanes aient une teneur en éléments locaux plus élevée. Dans le cas des automobiles par exemple, le contenu local s'élèverait à 62,5 p. 100.

J'aurais aimé entendre mon ami d'en face ou le ministre s'exprimer sur le sujet. Peut-être auront-ils l'occasion de le faire durant la période des questions.

À l'heure actuelle, l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis prévoit bien sûr une teneur de 50 p. 100. Dans le sondage, 54,3 p. 100 des répondants estimaient que les prescriptions plus rigoureuses en matière de teneur en contenu local influeraient considérablement sur l'administration dans l'avenir, et 41,3 p. 100, qu'elles auraient peu ou pas d'effet. Si l'opinion est ainsi partagée, c'est peut-être parce que la teneur en contenu local a une incidence directe sur les fabricants sans toucher ou presque aux industries de services.

Quant à savoir si l'accord nécessiterait la modification des stratégies d'investissement dans les trois pays, 23,8 p. 100 des personnes interrogées ont répondu «oui». . .

Je vous rappelle que ce sont des cadres japonais qui parlent.

. . .tandis que 38,7 p. 100 ont répondu «non» et que 35 p. 100 ne savaient pas. De celles qui ont répondu «oui», 84,4 p. 100 ont dit préférer investir au Mexique, contre 32,8 p. 100 aux États-Unis et 15,6 p. 100 chez nous, au Canada.

La plupart des répondants prévoient maintenir le statu quo en ce qui concerne leurs investissements au Canada, puisque le Canada et les États-Unis ont déjà un accord de libre-échange.

En vertu de l'ALÉNA, il sera plus intéressant d'investir au Mexique, si l'on en croit 62,1 p. 100 des répondants et cela, surtout parce que le Mexique devra assouplir ses nombreuses restrictions à l'investissement étranger.

De nombreux fabricants américains de produits électriques ont déjà déménagé leurs bases de production au Mexique pour profiter de coûts de main-d'oeuvre moins élevés. Le Mexique semble bien parti pour devenir le plus intéressant des trois pays pour les investisseurs japonais qui voudraient d'établir en Amérique du Nord.

Permettez-moi de répéter cette dernière phrase pour attirer l'attention du ministre sur ce point.

Le Mexique semble bien parti pour devenir le plus intéressant des trois pays pour les fabricants japonais s'implantant en Amérique du Nord.

À l'heure actuelle, presque toutes les usines mexicaines de sociétés japonaises sont concentrées dans la zone des maquiladoras, près de la frontière américaine.

C'est assez clair.

Pour ce qui est des occasions d'affaires, 44,6 p. 100 des répondants s'attendent à ce que leur nombre augmente pour les sociétés japonaises au Mexique, tandis que 29,7 p. 100 sont d'avis que, même si elles augmentaient, elles seraient monopolisées par des sociétés américaines.

Enfin, je voudrais citer un article portant sur un sujet connexe et publié au-dessous de celui que je viens de citer. Il s'intitule: «La Banque de Tokyo est favorable au Mexique».

Selon M. Kaoru Hayama, directeur principal de la Banque de Tokyo chargé des opérations outre-mer, le Mexique aura une importance accrue comme pôle d'attraction pour les fabricants japonais dans la foulée de l'accord de libre-échange nord-américain.

«Évidemment, les fabricants qui exportent leurs produits aux États-Unis auraient avantage à s'installer au Mexique, parce que leurs produits ne seront assujettis à aucun droit s'ils sont exportés vers le nord, a-t-il dit dans une entrevue récente. Bien sûr, les compagnies japonaises construiront d'autres usines au Mexique.»

M. Hayama a déclaré qu'il sera plus facile pour les entreprises qui sont déjà établies au Mexique d'ouvrir de nouveaux réseaux de distribution partout en Amérique du Nord.

«En outre, au fur et à mesure que les pays de l'Amérique centrale et de l'Amérique du Sud libéraliseront leurs échanges, certains d'entre eux se joindront à l'ALÉNA, ce qui nous permettra d'exploiter leurs marchés aussi, de dire M. Hayama. C'est la raison pour laquelle l'industrie automobile et d'autres industries augmentent leur capacité de production au Mexique.»

Dès que l'ALÉNA sera mis en oeuvre, les entreprises qui ont des usines aux États-Unis et au Canada songeront à les fermer et à se réinstaller au Mexique, selon M. Hayama.

Il admet que cela provoquera des réactions négatives aux États-Unis et au Canada. Selon lui, une autre possibilité serait de transférer au Mexique les usines des pays du Sud-Est asiatique. Cette tendance se manifeste déjà dans l'industrie du textile.

M. Hayama a ajouté que les compagnies qui ont des usines en Amérique latine concentreraient vraisemblablement leur production au Mexique.

• (1555)

Je souhaite que tous les députés lisent cet article. Je regrette qu'il soit publié au Japon, car la plupart d'entre nous ne le verront pas. Je voudrais savoir si le ministre du Commerce extérieur a des commentaires à faire à ce sujet. Il me semble que le secteur manufacturier au Mexique profitera énormément de l'ALÉNA et du projet de loi C-89, et je pense que des chefs d'entreprise japonais l'ont confirmé à maintes reprises.

Et que dire des 27 millions de personnes que le ministre du Commerce extérieur et moi-même sommes censés représenter? Que dire des électeurs du ministre? Je crois savoir qu'il ne se présentera pas aux prochaines élections. Que dire de nos électeurs à tous qui dépendent de nous pour protéger l'intérêt national du Canada? Est-ce parce que nous considérons que notre devoir envers les électeurs est tellement peu important que nous sommes prêts à adopter n'importe quel projet de loi?

Je suis convaincu que, dans le secteur manufacturier—j'ai parlé de l'industrie de l'automobile, mais il y en a bien d'autres—la majorité des investisseurs du Japon et des pays du Pacifique Sud verront l'ALÉNA ainsi que le projet de loi C-89 comme un moyen de bénéficier d'une main-d'oeuvre qui ne coûte que 75c. l'heure au Mexique, tandis que, au Canada, elle coûte 12 $ ou 15 $. Il est impossible de vivre à Calgary ou à Edmonton avec un salaire horaire de 75c. Le ministre pense peut-être que c'est possible et il a peut-être étudié l'économie pendant très longtemps avec un professeur qui m'a aussi enseigné, mais le fait est que les salaires ont tendance à s'égaliser et les nôtres s'ajusteront malheureusement à la baisse.

J'espère que j'ai provoqué. . .

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Je crois que, à titre d'avocat, le député devrait mettre cartes sur table avant de faire une déclaration aussi scandaleuse.

M. Kilgour: Le ministre croit-il que M. Honda implantera sa prochaine usine dans le sud-ouest de l'Ontario ou au Mexique? À la lumière de ce que j'ai lu, la réponse ne fait pas l'ombre d'un doute. Je crois que le ministre n'a pas écouté ce que j'ai dit. D'ailleurs, si l'un des pages veut venir chercher l'article en question, il pourra y jeter un coup d'oeil. Les sociétés Honda, Toyota ou Hyundai ou toute autre entreprise manufacturière des pays de l'Asie et du Pacifique ne seront certainement pas aussi enclines à implanter une usine au Canada à la suite de la ratification de l'ALÉNA que si cet accord n'est pas conclu.

L'argument par excellence que le ministre et bien d'autres font valoir, c'est que, si l'ALÉNA est adopté, les pays de l'Asie et du Pacifique, de l'Amérique et de l'Europe voudront tous investir dans des usines canadiennes parce qu'ils pourront exporter librement leurs produits aux États-Unis. À mon avis, l'article que je viens de citer et de nombreux autres exemples, y compris celui de l'usine de camions de Scarborough, montrent bien à tous ceux qui sont disposés à entendre cela et à faire un raisonnement objectif que le Canada ne bénéficiera pas de l'ALÉNA dans sa forme actuelle.

Voilà pourquoi mon parti s'est engagé à renégocier cet accord et à faire en sorte que les intérêts du Canada soient protégés dans le cadre d'un ALÉNA renégocié. Nous entendons parler des accords parallèles durant la période des questions. Les députés d'en face disent qu'ils vont être parfaitement conciliants, qu'ils accepteront l'ALÉNA dans sa forme actuelle, dans la forme que le gouvernement Clinton et le Congrès négocient, qu'ils accepteront tout.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Quand avons-nous dit cela?

M. Kilgour: J'ai l'impression que c'est ce que le ministre répète constamment.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Si le député avait écouté, il saurait que j'ai dit exactement le contraire durant la période des questions aujourd'hui.

M. Kilgour: Je n'ai peut-être pas été assez attentif. Quoi qu'il en soit, je saurais gré au ministre de commenter les observations que je viens de faire et je le remercie de m'avoir écouté.

M. Rod Murphy (Churchill): Madame la Présidente, j'ai entendu le député libéral qui vient d'intervenir parler du libre-échange et de l'ALÉNA et expliquer pourquoi il était contre. Bien sûr, il s'y oppose notamment à cause des faibles salaires payés au Mexique.

Je me rappelle que lorsqu'il siégeait de l'autre côté de la Chambre il y a quelques années, il a voté en faveur de l'accord de libre-échange. À l'époque où il appuyait le gouvernement conservateur en matière de libre-échange, nous avions prévenu qu'il y avait aux États-Unis un certain nombre d'États qui défendaient le droit au travail. Nous avions prévenu qu'un certain nombre de comtés aux États-Unis tentaient par tous les moyens d'inciter les entreprises canadiennes à venir s'établir dans ces États.

• (1600)

Nous en avons vu maints et maints exemples. Ils offrent des conditions fiscales très généreuses et se vantent de n'avoir aucune exigence en matière de salaire minimum. La productivité y est élevée, mais les travailleurs ne jouissent de presque aucune protection. Ils offrent en outre des terrains subventionnés ou gratuits.

Le député se dit maintenant opposé à l'Accord de libre-échange nord-américain. Pourquoi a-t-il voté en faveur d'un accord de libre-échange qui met en péril les localités canadiennes et les emplois canadiens?

M. Kilgour: Madame la Présidente, j'ai effectivement voté en faveur de l'Accord de libre-échange. J'ai écrit à ce sujet dans un ouvrage. J'ai écrit de nombreux articles à ce sujet et prononcé de nombreux discours.

Je pensais que cela serait bon pour le Canada dans son ensemble, et surtout pour l'ouest du pays. Cela a été indiscutablement avantageux pour certaines industries de l'Ouest. L'industrie de l'élevage en est très contente, tout comme l'industrie pétrochimique et tout le secteur pétrolier. Mais je suis un Canadien et je constate que nous avons perdu des milliers et des milliers d'emplois dans le secteur manufacturier. Des usines ont fermé à Scarborough la semaine dernière, dont Mack Truck. Nous formons une grande famille. Nous devons nous préoccuper de la bonne santé économique de tous les Canadiens.

On m'a convaincu que le gouvernement actuel n'a pas eu l'intelligence ni la fermeté nécessaires pour négocier un accord qui serve les intérêts du Canada et des États-Unis. Voilà pourquoi je suis extrêmement heureux que mon chef de parti ait dit qu'il renégocierait l'accord de libre-échange et l'ALÉNA. Voilà tout simplement pourquoi.

L'hon. William C. Winegard (Guelph—Wellington): Madame la Présidente, ce que vient de dire le député m'inquiète un peu. Il a parlé de ce qui se passe dans l'industrie automobile. Il a parlé de la société Mack Truck et d'autres questions.

Je crois qu'il lui serait utile de relire l'Accord de libre-échange avec les États-Unis. Cet accord respecte l'Accord sur l'automobile. Nous sommes tellement au-dessus des limites prescrites dans ce dernier que je ne comprends sincèrement pas pourquoi le député continue de soulever cette question. L'ALE respecte l'Accord sur l'automobile. Si on regarde certaines des autres industries qu'il a mentionnées, certaines d'entre elles ne se préoccupent pas le moins du monde de l'Accord de libre-échange. Certaines en sont même exclues.

Nous devrions au moins nous en tenir aux faits dans ce débat. J'ai une question à poser au député: pourquoi persiste-t-il à associer ce qui se passe dans l'industrie automobile à l'Accord de libre-échange lorsqu'il sait qu'il n'existe aucun lien entre les deux?

M. Kilgour: Madame la Présidente, j'ai lu l'Accord de libre-échange d'un bout à l'autre, article par article. Par contre, connaissant le député, je serais surpris qu'il ait fait de même. Lorsqu'il prendra la parole la prochaine fois, il pourrait peut-être dire à la Chambre s'il l'a lu ou non.

M. Winegard: Oui, je l'ai lu.

M. Kilgour: Il ne semble pas connaître très bien la partie de l'accord qui concerne l'Accord sur l'automobile.

M. Winegard: Le député n'était pas au comité, mais j'y étais.

M. Kilgour: Comme le député le sait, l'ALÉNA augmente à 62,5 p. 100 le contenu local.

M. Winegard: C'est une bonne chose.

M. Kilgour: Le député de Guelph n'était pas ici, je crois, lorsque j'ai donné des chiffres, et je vais en répéter quelques-uns pour lui. Je précise qu'il s'agit d'un article de l'hebdomadaire japonais *Nikkei* du 26 octobre 1992:

> L'ALÉNA fera du Mexique un endroit plus attrayant pour les investissements selon 62 p. 100 des personnes interrogées. . .

Il s'agit de dirigeants d'entreprises japonais:

> . . .surtout parce que le Mexique devra lever ses nombreuses barrières aux investissements étrangers.

• (1605)

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Tu es complètement dépassé.

M. Kilgour: Michael, si je suis dépassé, il y a longtemps que tu es perdu dans la brume.

Voici, à l'intention du député, une citation de M. Hayama, directeur général de la Banque de Tokyo:

> Le Mexique attirera de plus en plus d'entreprises manufacturières japonaises après l'entrée en vigueur de l'accord de libre-échange nord-américain. . . Il ajoute:
>
> «Avec l'ALÉNA, la première image qui vient en tête, affirme M. Hayama, ce sont les sociétés qui ferment leurs usines aux États-Unis et au Canada. . .

Que le député de Guelph écoute bien:

> . . .pour en ouvrir de nouvelles au Mexique.» M. Hayama reconnaît qu'un tel scénario provoquerait des réactions négatives aux États-Unis et au Canada.

Cela provoquera des réactions négatives de ce côté-ci de la Chambre, y compris chez les néo-démocrates, et également parmi les électeurs de la circonscription du député.

Cependant, nos vis-à-vis ne comprennent pas. Où se retrouveront les pages qui sont ici aujourd'hui lorsque le gouvernement aura fini son travail? Ces jeunes hommes et ces jeunes femmes brillants iront-ils travailler au Mexique? Le ministre du Commerce extérieur et le député de Guelph ne comprennent rien à rien.

M. Winegard: Madame la Présidente, au contraire, nous avons très bien compris. Il est intéressant que le député ne réponde pas vraiment à ma question sur l'Accord de libre-échange et l'Accord sur l'automobile.

Il est évident qu'il ne comprend rien à ce dernier. Apparemment, il n'y a jamais rien compris. Si on regarde les règles de cet accord on voit qu'encore une fois, nous avons tellement dépassé les limites fixées que nous devrions fermer General Motors et probablement aussi Chrysler pour retomber dans les limites fixées.

Pourquoi le député s'oppose-t-il aux 62,5 p. 100? Pourquoi ne veut-il pas d'un contenu nord-américain supérieur à 50 p. 100? Il ne comprend même pas, je pense, en quoi consiste la vieille règle du contenu. C'est pourtant simple.

Assurément, il vaut mieux avoir un contenu de 62,5 p. 100 plutôt que de 50 p. 100. Il y aura davantage de travail qui sera fait en Amérique du Nord. Il veut peut-être qu'il soit fait au Japon, je ne sais pas.

M. Kilgour: Je vais donner au député une petite leçon d'histoire.

Quand l'Accord sur l'automobile a été adopté, M. Dienfenbaker était le chef du parti du député. Le député n'était pas là, et moi non plus. C'était il y a bien longtemps. M. Diefenbaker essayait de décider si son parti s'opposerait à l'Accord sur l'automobile et à ses garanties de production pour le Canada, ce qui était, à cette époque-là et encore maintenant, un facteur assez important.

Un de mes amis était à Windsor à ce moment-là. M. Diefenbaker et lui ont parlé au téléphone et mon ami a dit: «Vous savez, M. Diefenbaker, le train n'arrête pas de transporter des chargements de voitures canadiennes neuves aux États-Unis.» Mon ami et bien d'autres personnes ont persuadé, je pense, M. Diefenbaker qu'il ne devait peut-être pas s'opposer l'Accord sur l'automobile.

L'Accord a été proposé par ce groupe avant que le député n'arrive ici. Il contenait des garanties de production. Comment le député explique-t-il que, la semaine dernière, je ne sais combien de milliers de personnes ont perdu leur emploi à l'usine rentable de camionnettes de Scarborough?

Ne comprend-il pas que les huit millions d'entre nous qui habitons dans l'ouest du Canada aimerions attirer les investissements du Japon, de la Corée, de Taïwan et de toutes sortes de pays dont les gens d'ici, axés sur l'Europe, n'ont même jamais entendu parler?

Veuillez m'excuser, le ministre du Commerce extérieur a fait un voyage en Asie. De toute façon, si le député n'a pas compris ce que je disais auparavant quand je citais le directeur de la Banque de Tokyo, je vais lui répéter encore une fois. Voici: «[. . .] ce sont les sociétés qui ferment leurs usines aux États-Unis et au Canada pour en ouvrir de nouvelles au Mexique.» Les Japonais sont des gens d'affaires très avisés. Je ne pense pas que le député de Guelph comprenne cela et, même si je lui expliquais pendant une demi-heure ou une heure, à mon avis, il ne comprendrait toujours pas.

M. Rod Murphy (Churchill): Madame la Présidente, j'ai trouvé le dernier débat passablement intéressant.

J'ai entendu parler quelqu'un qui est maintenant député du Parti libéral et qui, quand il était député du Parti conservateur, a, bien entendu, appuyé cette mesure législative. Une fois devenu libéral, il a eu tôt fait de se rendre compte qu'il devait être contre. En effet, pour être libéral, il faut savoir faire preuve de beaucoup de flexibilité dans ses principes et ses idées.

• (1610)

Il s'agit pourtant d'une question très sérieuse. Il suffit de jeter un coup d'oeil sur ce qui se passe actuellement dans le monde pour se rendre compte qu'il ne s'agit pas de savoir si le Canada est plus compétitif que les États-Unis ou le Mexique ou encore si les Canadiens sont plus qualifiés que les travailleurs de ces deux pays, mais bien de savoir qui décide des secteurs qui connaîtront une croissance économique ou pas.

Pour la plupart des sociétés, il importe peu qu'elles fabriquent des produits au Canada, aux États-Unis ou au Mexique, ou encore qu'elles fournissent des services en provenance de l'un ou l'autre de ces pays. On a beau avoir les travailleurs les plus qualifiés, les plus instruits et les plus productifs, si, pour une raison ou pour une autre, une entreprise décide de construire une grosse usine au Mexique, rien ne pourra l'en empêcher. Un peu plus tôt au cours du débat, on nous en a précisément fourni une preuve. L'usine de Scarborough, dont il a été question, est rentable, une vraie vache à lait pour General Motors, mais cela n'a pas empêché celle-ci de fermer les portes de son établissement.

On vient de le dire, beaucoup d'investisseurs japonais regardent l'accord de libre-échange nord-américain et se disent: «Nous devrions implanter des usines au Mexique.» Pourquoi? Parce qu'ils auraient ainsi accès aux marchés des États-Unis et du Canada, sans avoir à payer les salaires versés dans ces deux pays. Ils n'auraient pas à se soucier de nos normes environnementales. Ils n'auraient pas à se soucier, comme nous le faisons, de l'indemnisation des accidentés du travail. Ils n'auraient pas à se soucier de la loi sur les accidents du travail et des maladies professionnelles. Même s'il existait une loi dans un de ces domaines, il est peu probable qu'on l'appliquerait.

J'ai fait partie de la délégation parlementaire qui s'est rendue au Mexique il y a quelques années, avant les négociations de l'accord de libre-échange. J'ai été ébahi de voir à quel point le parti au pouvoir était capable de tout chambarder pour que les choses se déroulent à sa façon. Nous étions là-bas pour discuter de questions bilatérales, mais à entendre les dirigeants mexicains, il s'agissait plutôt d'une importante séance de négociation. En fait, à un moment donné, ils ont fait durer la réunion jusqu'à 23 heures et fait proclamer par les médias, contrôlés par l'État, que la partie mexicaine avait remporté une immense victoire, alors que nous avions tout simplement convenu de discuter de certaines questions. Les Mexicains avaient cette capacité de contrôle.

Chose curieuse, non seulement ils contrôlaient les médias, mais ils ont également insisté pour que le gouverneur de l'État où nous nous trouvions ne tienne son banquet qu'à 23 heures ou à minuit, pour s'assurer de retirer le maximum d'avantages de cette réunion pas vraiment très importante.

Qu'on jette simplement un coup d'oeil sur les événements qui se sont produits il y a quelques jours en Thaïlande, où plus de 200 travailleurs, pour la plupart des femmes, ont trouvé la mort dans une usine de fabrication de jouets. Ils sont morts parce que les propriétaires et les exploitants de cette usine étaient déterminés à ce que ces travailleurs deviennent plus productifs. Comme ils voulaient réduire le nombre de vols dans cet atelier, ils ont fait verrouiller les sorties de secours. Autrement dit, ils ont enfermé ces travailleurs dans un endroit dangereux. Nous savons qu'en Thaïlande, il y a des lois qui interdisent des choses de ce genre, mais, de toute évidence, ces lois n'ont pas été respectées.

Lorsque nous parlons de l'accord de libre-échange nord-américain avec les États-Unis et le Mexique, nous ne disons pas que les Canadiens ont peur de la concurrence. Nous savons qu'ils peuvent la soutenir. Or, ils ne peuvent le faire que si les lois sont équitables et que si les règles sont les mêmes dans tous les pays participants.

Nous savons qu'un des grands atouts du Marché commun européen, c'est son contrat social. La communauté européenne a un protocole d'entente sur la façon d'amener les pays membres les plus pauvres à adopter des normes, afin que tous les pays puissent se livrer une juste concurrence, que tous les travailleurs aient des possibilités d'emploi équitables, quel que soit leur pays et que les

usines puissent rester ouvertes dans toutes les collectivités.

• (1615)

Regardons maintenant l'Accord de libre-échange et les exemples que j'ai présentés quand j'ai interrogé le député libéral sur sa position bien floue à cet égard. Nous savons très bien qu'actuellement les États américains cherchent activement à faire sortir leurs entreprises du Canada. Nous savons que ce genre de choses se produit. Hier après-midi, une émission de télévision américaine mettait en vedette ce phénomène politique qu'est M. Perot. Il a montré une annonce qui expliquait comment les Mexicains s'y prendraient pour offrir des salaires inférieurs même à ceux du sud des États-Unis.

Une voix: Ce ne serait pas simple!

M. Murphy: Comme le dit mon collègue d'Edmonton ce ne serait pas simple.

Nous voici donc aux prises avec cette tactique du gouvernement pour favoriser le développement, alors que sous savons fort bien que nous ne jouerons pas à armes égales. Nous nous lançons dans une situation où les lois ne sont à peu près pas appliquées, lorsqu'elles existent. De toute façon, ces lois ne protègent ni les travailleurs ni les familles mexicaines, non plus que leur environnement.

Comment pouvons-nous affirmer que nous donnons une chance d'avenir à nos jeunes en sachant que le travail qui s'accomplit actuellement chez nous sera fait à l'avenir dans d'autres pays? Comment pouvons-nous affirmer que le Canada sera plus compétitif en sachant que, malgré tout, certaines entreprises pourraient, pour d'autres raisons, décider d'aller s'établir à l'extérieur du Canada?

Comment être sûrs qu'il y aura des normes de travail, des normes d'hygiène et de sécurité au travail, des normes environnementales, quand les employeurs peuvent en tout temps, si nous ne faisons pas ce qu'ils veulent, menacer de s'en aller au Mexique ou dans les États du Sud? Ils peuvent menacer les travailleurs de fermer l'usine, de fermer la ville, de partir en emportant leur moyen de subsistance. C'est bien ce qui se produit actuellement. Ce genre de choses se produit maintenant, partout au Canada, dans une localité après l'autre.

Il est intéressant de constater que les représentants de l'Association des manufacturiers canadiens veulent cet accord de libre-échange. Ils souhaitent la signature de l'ALÉNA. Selon eux, l'ALÉNA ne va pas nuire ni à nos programmes sociaux, ni à notre niveau de vie. Bien au contraire, ceux-ci ne s'en trouveront qu'améliorés.

Je me rappelle que juste après la signature de l'Accord de libre-échange à l'automne ou au début de l'hiver de 1988, un dirigeant canadien de Ford Canada avait déclaré qu'il était possible que cette société décide de ne plus avoir d'opérations en Ontario dorénavant tout simplement parce que les règlements en matière d'indemnisation des accidentés du travail dans cette province étaient trop rigoureux, trop exigeants alors qu'ils ne l'étaient pas ailleurs.

Qu'est-ce que ça veut dire? Ça veut dire que nos gouvernements—car il ne s'agit pas ici d'employés, il ne s'agit pas de négociations, mais d'un gouvernement qui, bien avant l'arrivée de Bob Rae, avait introduit une mesure législative disant que certaines mesures devaient être prises pour indemniser les travailleurs qui se blessaient au travail. Après l'arrivée de l'Accord de libre-échange, voilà qu'un président de Ford Canada se plaint de ce que cette mesure législative soit trop rigoureuse; il dit que ce n'est pas possible, que si cette mesure est maintenue, cette société va transférer ses opérations ailleurs.

Il faut absolument que nous puissions contrôler notre avenir. Nous ferons du commerce. Nous en ferons toujours. Nous en faisions avant l'Accord de libre-échange. Nous avons aujourd'hui des échanges commerciaux avec des pays avec lesquels nous n'avons pas d'accord de libre-échange.

• (1620)

Il ne faut pas que nous perdions le contrôle de notre propre avenir. Nous ne devons pas le perdre, dans l'intérêt des jeunes de notre pays. Nous ne devons pas perdre le contrôle de nos ressources. Or, c'est ce que nous sommes en train de faire. Peu importe tous les discours des ministériels, le fait est que nous sommes en train de perdre le contrôle de notre avenir. Nous sommes en train de l'abandonner aux mains de sociétés contrôlées par des étrangers qui n'ont aucune loyauté ni envers notre pays, ni envers les collectivités qui les accueillent, ni envers les travailleurs et leurs familles. Ce qui va se produire, c'est que les Canadiens vont les uns après les autres perdre leur emploi, leur gagne-pain, et tout ce qu'on trouvera à dire, c'est qu'on vous l'avait dit.

Le député libéral qui a pris la parole avant moi—qui, il y a quelques années, était membre du Parti conservateur et avait alors voté en faveur de l'Accord de libre-échange—a déclaré que son parti, le Parti libéral, renégocierait ces accords. On ne peut renégocier une chose pourrie au départ. On peut négocier des accords commerciaux avec d'autres nations, mais renégocier l'actuel Accord de libre-échange, renégocier l'ALÉNA, c'est bâtir sur le sable.

Les principes fondamentaux à la base de ces deux accords sont tout à fait inacceptables. Ce n'est pas telle ou telle disposition qui est mauvaise. Ce n'est pas la disposition relative à l'eau qui est la plus dangereuse. C'est le concept tout entier, non pas le concept du libre-échange, mais l'idée que toutes les décisions vont être prises par des sociétés transnationales ou multinationales.

C'est là le concept à la base de cet accord. Ce concept prive les provinces de leur rôle. Il prive le pays de son rôle qui consiste à décider des normes qu'il veut établir. Il prive les Canadiens de leur droit de décider de leur avenir. Il nous prive de nos programmes sociaux. Il prive les jeunes de leur avenir. Il prive nos collectivités d'emplois. Et il en sera ainsi tant et aussi longtemps que nous créerons une situation où les sociétés peuvent déménager, exercer leurs activités et fabriquer ce qu'elles veulent où bon leur semble sans que les Canadiens puissent y faire quoi que ce soit.

C'est ce qui arrive. Toutes les usines qui décideront de fermer leurs portes au Canada et de regrouper leurs opérations aux États-Unis ou encore d'aller s'installer au Mexique pourront le faire parce que nous aurons renoncé à notre droit de leur dire que ce faisant, elles cesseront d'avoir accès au marché canadien. Nous aurons renoncé à notre droit de leur dire que si elles décident d'aller exercer leurs activités ailleurs, que ce soit aux États-Unis ou plus au sud, au Mexique, elles perdront du coup leur accès au marché canadien.

Ce n'est pas bien. Nous ne cédons pas ce droit aux États-Unis, pas plus qu'au gouvernement du Mexique. Nous y renonçons en tant que Canadiens. Nous renonçons au droit de prendre des décisions qui engageront notre avenir.

Nous ne devrions pas le faire. C'est pourquoi nous devons nous opposer à la loi de mise en oeuvre de l'ALÉNA et convaincre le Parti libéral de rejeter cet accord, de rejeter l'accord de libre-échange. Cessons de perdre notre temps. Arrêtons de mettre les points sur les i. Rejetons cette mesure législative qui est foncièrement mauvaise et défectueuse. Laissons aux Canadiens le droit de décider de leur propre avenir.

M. Peter L. McCreath (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce extérieur): Madame la Présidente, je crois que mon ami oublie certaines réalités. L'une étant que l'économie mondiale est en pleine évolution et que de la compétitivité des industries dépendra leur survie. C'est ce qui nous attend; c'est la réalité à travers le monde avec ou sans l'ALE, l'ALÉNA ou tout autre accord. C'est la réalité. La logique du raisonnement de mon ami voudrait que nous ne nous engagions pas en signant des accords commerciaux qui nous ouvrent des débouchés, comme le prouvent l'augmentation de nos exportations depuis l'entrée en vigueur de l'ALE et le regain d'intérêt des sociétés canadiennes pour le marché mexicain en raison de l'ALÉNA. Les débouchés sont là. Mais la logique de mon ami veut que, pour protéger la souveraineté du Canada au énième degré, nous nous retirions du GATT, nous refusions de signer tout accord international, sur les droits de la personne ou autres, puisque notre souveraineté nationale en serait diminuée—toujours selon la logique du raisonnement de mon ami.

• (1625)

En ce qui concerne la mesure législative dont nous sommes saisis aujourd'hui, je ne sais pas si mon ami s'en souvient, mais j'ai bien l'impression que ses observations sont inspirées par les changements dans le secteur des hydrocarbures qui ont été annoncés pour la première fois il y a un an. Mon cher ami est-il au courant? Pourrait-il m'expliquer pourquoi, depuis que le ministre de l'Énergie a annoncé ce changement il y a presque un an, le pourcentage de ce secteur qui, au Canada, appartient à des Canadiens a augmenté de 4 p. 100?

Selon sa logique, nous aurions dû être envahis et les grosses compagnies auraient dû prendre le contrôle du secteur canadien de l'énergie. En fait, ce qui s'est produit, c'est que ce sont les petites compagnies canadiennes qui ont grandi et le pourcentage de l'industrie des hydrocarbures appartenant à des Canadiens a augmenté de 4 p. 100. Mon cher ami peut-il m'expliquer comment ça se fait?

M. Rod Murphy (Churchill): Madame la Présidente, mon collègue d'Edmonton-Est affirme que les chiffres cités par le député n'existent pas, que nous n'avons pas de données pour les années dont il parle. Alors, je me demande comment il peut prétendre que la propriété canadienne a augmenté dans le domaine des hydrocarbures.

L'une des choses qui nous inquiètent, c'est que le gouvernement fédéral parle maintenant d'assouplir les règles, de réduire le contrôle que nous exerçons sur les sociétés aux mains des étrangers dans ce secteur.

Ce qui me trouble dans les observations du député conservateur, c'est que je n'ai jamais dit que nous étions opposés au commerce, je n'ai jamais déclaré que nous étions contre le GATT; nous ne le sommes pas. Nous affirmons tout simplement que le genre d'accord commercial que le gouvernement a négocié, le soi-disant Accord de libre-échange entre les États-Unis et le Canada de même que l'accord de libre-échange nord-américain, ne se borne pas à la libéralisation du commerce des marchandises. S'il ne s'agissait que de cela, si le premier ministre avait été honnête lorsqu'il a participé en 1988 au débat des chefs de parti, la situation serait totalement différente.

En réalité, nous avons renoncé pour l'avenir au droit qui nous appartient de prendre nos propres décisions. À l'heure actuelle, si nous savons que des sociétés quittent le Canada pour aller s'implanter ailleurs sur cette planète, nous avons le droit de nous protéger. Mais nous perdons ce droit en vertu de l'Accord de libre-échange et en vertu de l'accord de libre-échange nord-américain. En acceptant ces accords, nous avons admis à toutes fins pratiques que, dorénavant, seules les grandes sociétés multinationales pourraient prendre les décisions. Le propre accord de libre-échange du gouvernement refuse aux provinces le droit de prendre des décisions. Nous ne voulons pas que le gouvernement fédéral affirme vouloir contrôler la fabrication des médicaments à l'avenir; nous laissons ce contrôle aux sociétés. Nous refusons de prendre en charge notre propre avenir.

Si le gouvernement veut négocier des accords commerciaux, qu'il fasse en sorte qu'ils soient équitables. Qu'il ne les teinte pas d'une idéologie politique si patente qu'ils empêchent les Canadiens, au niveau provincial ou fédéral, et pas seulement la génération actuelle mais aussi les générations futures, de prendre des décisions cruciales pour l'avenir de notre pays. S'il veut négocier un accord commercial, qu'il le fasse, mais qu'il veille en même temps à protéger les emplois des Canadiens et fasse en sorte que nous ne nous retrouvions pas dans la situation actuelle où des entreprises ferment les unes après les autres leurs usines au Canada et déménagent leurs entreprises et les emplois aux États-Unis.

Madame la Présidente, le député veut qu'on en discute, mais le temps du débat est passé.

• (1630)

Remarquez bien que cela ne se produira pas lorsque viendra le temps d'étudier les projets de loi sur le libre-échange la semaine prochaine. Nous savons déjà que le gouvernement ne tiendra que deux jours, peut-être deux jours et demi de débat aux étapes du rapport et de la troisième lecture, tout comme il n'a permis que quelques jours de débat à l'étape de la deuxième lecture sur une question d'une telle importance pour l'avenir de notre pays.

Une voix: Si la question est si importante, pourquoi vos députés n'ont-ils pas participé à l'étude en comité?

M. Murphy: Nos députés n'y ont pas participé parce que la situation en comité était la même qu'à l'étape de la deuxième lecture à la Chambre. Et ce sera d'ailleurs la même chose à l'étape du rapport, et de la troisième lecture. Dès que le comité s'est réuni, c'est-à-dire avant même d'avoir entendu un seul témoin, le gouvernement s'est servi de sa majorité pour décréter que l'on allait tenir des audiences durant tant de jours et que l'étude serait terminée au plus tard le jeudi.

Quelle étude, quelle participation publique, quelle chance de procéder à une étude raisonnable d'un projet de loi! Tout ce que le gouvernement a fait ce fut de recourir à la clôture aux étapes de la deuxième lecture, de l'étude en comité, du rapport, et de la troisième lecture. Il n'y a pas eu de débat. Il n'y a pas eu de participation du public. Il n'y a pas eu non plus d'étude réfléchie.

On pourrait se croire au Parlement russe, puisque les droits de la minorité et du public, de même que le droit à un débat raisonné, ne sont pas protégés par la majorité parlementaire.

Le gouvernement adopte la tactique du rouleau compresseur pour faire adopter des mesures importantes et ainsi éviter que les questions à l'étude ne deviennent publiques. Le gouvernement empêche le public, qui sera préoccupé lorsqu'il prendra connaissance des dispositions de l'accord de libre-échange nord-américain, d'être pleinement informé, et je dois reconnaître qu'il réussit bien dans cette entreprise de camouflage. Il réussit bien non seulement grâce à la majorité qu'il détient à la Chambre, mais aussi parce que les médias n'ont pas fait preuve d'une grande vigilance dans ce dossier.

À l'occasion, nous entendons les journalistes dire qu'il importe de respecter le droit du public à l'information. Lorsque j'ai siégé au comité, il n'y avait souvent qu'un journaliste présent, et parfois aucun. Les débats de la Chambre sont télévisés, mais même là il y a peu de chances que ceux-ci fassent l'objet d'une couverture approfondie.

Nous savons qui est propriétaire des médias au pays et nous savons que la plupart d'entre eux appuient l'accord de libre-échange nord-américain et sont en fait des alliés du gouvernement. Ils aident le gouvernement à empêcher la tenue d'un débat public. C'est dommage parce que, personnellement, contrairement à d'autres ici à la Chambre, je ne passe pas mon temps à harceler les médias. Je n'approuve pas une telle tactique. Toutefois, je pense vraiment que les médias manquent à leur obligation en ne disant pas aux Canadiens ce qui se passe à la Chambre des communes, notamment dans le cas d'une mesure législative importante.

Par conséquent, c'est à nous, lorsque nous en avons la possibilité comme c'est le cas aujourd'hui alors que nous discutons d'une question connexe, qu'il incombe d'essayer de dire à la population ce qui se passe avec l'accord de libre-échange nord-américain. Il incombe aussi aux libéraux d'être présents et de voter, ce qu'ils n'ont pas fait à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi sur l'ALÉNA, alors que 39 d'entre eux, sur un total d'environ 80, ne se sont pas pointés.

Or, madame la Présidente, vous savez que le projet de loi en question n'a franchi l'étape de la deuxième lecture que par une majorité de 19 voix, malgré le fait que 39 libéraux étaient absents. Cette situation est regrettable.

Toutefois, il importe non seulement que les libéraux se donnent la peine de voter, mais aussi que tous les Canadiens, en cette année d'élections, se rendent compte que l'ALÉNA est la principale question à l'ordre du jour et qu'il n'y a qu'un parti à la Chambre qui s'y oppose, qui dit non à l'accord de libre-échange, qui veut préserver l'avenir du Canada.

• (1635)

Mme le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Mme le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif du secteur Économie.

* * *

LA LOI FÉDÉRALE SUR LES HYDROCARBURES

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mercredi 17 mars, de la motion de M. McKnight: Que le projet de loi C-106, Loi modifiant certaines lois concernant les hydrocarbures en ce qui touche les critères de participation canadienne et confirmant la validité d'un règlement, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif du secteur Ressources naturelles.

Mme le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Mme le vice-président: Comme la Chambre l'a ordonné plus tôt aujourd'hui, la question est maintenant réputée avoir été posée et le vote est maintenant réputé avoir été demandé. Le vote est différé au mardi 25 mai, à 17 heures.

* * *

LA LOI SUR LA MARINE MARCHANDE DU CANADA

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Shirley Martin (au nom du ministre des Transports) propose: Que le projet de loi C-121, Loi modifiant la Loi sur la marine marchande du Canada et une autre loi en conséquence, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif du secteur Économie.

—Madame la Présidente, je suis heureuse d'être à la Chambre aujourd'hui pour la deuxième lecture de la plus récente initiative du gouvernement dans le cadre du Plan vert, soit le projet de loi C-121, Loi modifiant la Loi sur la marine marchande du Canada et une autre loi en conséquence.

Ce projet de loi fait partie de la stratégie d'intervention d'urgence en milieu marin annoncée en juin 1991 et permettra d'atteindre plusieurs objectifs. Par exemple, il obligera le secteur privé à financer d'autres améliorations

de sa capacité d'intervention pour les déversements en mer, portera l'amende maximale pour les pollueurs de 250 000 $ à un million de dollars et autorisera le Canada à adopter la Convention internationale sur la préparation, la lutte et la coopération en matière de pollution par hydrocarbures et la Convention internationale sur l'assistance.

Comme les députés le savent, le rapport final de la commission d'examen de la sécurité des navires-citernes et de la capacité d'intervention en cas de déversements en milieu marin, rapport publié en novembre 1990, contient 107 recommandations, dont certaines ont des conséquences considérables sur la politique canadienne concernant la prévention et l'intervention en cas de déversements en mer.

Les recommandations du comité d'examen n'exigeaient pas toutes de nouvelles mesures législatives, et le gouvernement a donné suite à la plupart des préoccupations de ce comité. Par exemple, après le mois de juillet prochain, le Canada exigera que tous les nouveaux pétroliers qui naviguent dans les eaux canadiennes soient munis d'une double coque ou d'un dispositif de sécurité équivalent et que tous les pétroliers déjà construits soient rééquipés ou retirés du service selon un calendrier établi.

• (1640)

Entre autres choses, le gouvernement a prévu de soumettre les bâtiments étrangers à un nombre accru d'inspections, a élargi l'aire de surveillance aérienne de la pollution sur les côtes est et ouest et a perfectionné le programme de formation. Malgré tout, l'exécution de certaines tâches exige l'adoption d'une nouvelle mesure.

Par exemple, le comité d'examen a fait observer que le plus grand risque de pollution par les hydrocarbures ne provient pas de navires canadiens, mais de navires étrangers. C'est pourquoi il a insisté sur la nécessité d'accroître le niveau de coopération à l'échelle internationale et d'adopter un régime international de prévention et d'intervention plus efficace en cas de déversements en mer.

La mesure législative à l'étude va nous donner accès à la convention internationale sur la préparation, la lutte et la coopération en matière de pollution par les hydrocarbures, qui est aussi appelée convention PLC. Cette convention, que le Canada a aidé à élaborer et qu'il est déterminé à mettre en oeuvre, contribuera à favoriser une coopération internationale accrue en cas de graves déversements en mer.

Le projet de loi répond en outre au besoin de disposer de règles internationales sur l'assistance qui fassent ressortir davantage l'importance de protéger le milieu marin. Tant le droit maritime canadien qu'international en matière d'assistance à un navire ont toujours reposé sur le principe «pas de succès, pas de paiement». En vertu de ce principe, les assistants n'ont droit à une récompense que si leurs efforts sont fructueux. Les efforts infructueux, quelque spécialisés ou assidus qu'ils fussent, ne sont pas récompensés et il n'est fait aucun cas de la protection de l'environnement.

Cette mesure donnera force de loi, au Canada, aux dispositions de la Convention internationale sur l'assistance et abolira le principe séculaire du «pas de succès, pas de paiement», puisqu'elle prévoit qu'une indemnité spéciale soit versée aux assistants qui ont réussi à prévenir des dommages dus à la pollution ou à les réduire au minimum.

La Convention internationale sur l'assistance va accroître de beaucoup la protection de l'environnement marin. Je suis donc fière de demander à la Chambre de donner force de loi aux dispositions qui, selon le Comité d'examen public des systèmes de sécurité des navires-citernes, vont:

> Inciter les sauveteurs à prévenir, à maintenir à un minimum ou à nettoyer les déversements.

Ni la Convention OPRC ni la Convention internationale sur l'assistance ne sont encore entrées en vigueur dans l'ensemble des pays. Le Canada a donc l'occasion d'être l'un des premiers à ratifier les deux conventions, montrant ainsi l'exemple et rapprochant le jour où celles-ci seront intégrées au droit maritime international.

Même si ce projet de loi aura pour effet de renforcer le régime international, il porte surtout sur la protection de l'environnement marin à l'aide d'une capacité d'intervention accrue en cas de déversement au Canada.

Ce projet de loi crée un nouveau régime d'intervention en cas de déversement pétrolier en vertu duquel la responsabilité du nettoyage incombera comme il se doit, au pollueur. Les navires et les installations de manutention d'hydrocarbures désignées seront tenus de prendre des dispositions avec des organismes d'intervention du secteur privé pour faire face à tout déversement. Leurs plans devront être conformes aux normes établies par le gouvernement, lequel suivra de près les activités d'intervention du secteur privé.

Il importe de préciser que ces améliorations ont été conçues dans un esprit de collaboration avec le secteur privé après deux ans de consultations intensives auprès des industries en cause.

Cet esprit de collaboration permettra d'accroître la capacité d'intervention régionale jusqu'à des déversements de 10 000 tonnes, et la capacité nationale, jusqu'à des déversements de 25 000 tonnes, soit les chiffres mêmes que recommande le Comité d'examen public.

Ce ne sont pas des améliorations hypothétiques. Ce projet de loi énonce clairement les responsabilités du

gouvernement et de l'industrie et prévoit des peines plus sévères pour les pollueurs qui ne paieront pas ou ne respecteront pas la loi.

Outre le fait de rendre les pollueurs responsables de l'intervention en cas de déversement, le projet de loi renforce la capacité du gouvernement de garantir une intervention rapide et efficace en cas de déversement pétrolier. Si le navire, les installations de manutention d'hydrocarbures ou l'organisme d'intervention se montrent incapables d'organiser des opérations d'intervention, le ministre pourra, par l'entremise de la Garde côtière, prendre en charge lesdites opérations et prendre des mesures pour prévenir, atténuer et réparer les dommages causés par le déversement. Nous allons également accroître les pouvoirs de nos fonctionnaires chargés de la prévention de la pollution, qui forment notre première ligne de défense contre la pollution en mer.

• (1645)

À l'avenir, les frais engagés par le ministère pour toute intervention directe de nettoyage seront remboursés par la caisse des réclamations de la pollution maritime, qui, à son tour, se fera rembourser par le pollueur. Grâce à ce nouveau système, les coûts de la dépollution ne feront plus obstacle à une intervention immédiate et efficace.

Nous allons quadrupler l'amende maximum pour les infractions de déversement de polluants. Ce maximum sera de un million de dollars. De plus, les pollueurs pourront être emprisonnés. Ceux qui, par attrait du profit, sont prêts à mettre en danger l'environnement marin comprendront que le gouvernement prend les choses au sérieux.

Nous allons laisser plus de souplesse dans le choix de la sentence imposée aux pollueurs, comme le comité d'examen public l'a recommandé. Le projet comprend une série de lignes directrices pour guider le choix de la sentence.

Le comité d'examen public a aussi proposé diverses possibilités de sentence, outre l'emprisonnement et les amendes. On pourrait par exemple obliger les pollueurs à publier de l'information sur leur condamnation ou à contribuer aux travaux de recherche. La loi autorisera les tribunaux à ordonner aux pollueurs condamnés de prendre les mesures jugées aptes à prévenir toute récidive.

Les sanctions que je viens de mentionner s'ajoutent aux responsabilités civiles qui sont celles de l'armateur, aux termes de la Loi sur la marine marchande du Canada, en ce qui concerne les coûts et les dommages attribuables à des déversements d'hydrocarbures par un navire.

En guise de conclusion, permettez-moi de répéter que le projet de loi C-121 est un élément important de la réaction du gouvernement au rapport du comité d'examen public. Il traduit clairement la volonté du gouvernement et du secteur privé de nous assurer un environnement plus propre et plus sûr et une économie saine et prospère.

Nous devons mettre ces mesures en place et poursuivre le travail que le comité d'examen a décrit dans le titre de son rapport final, *Protégeons nos eaux*. J'invite donc mes collègues d'en face à se joindre à moi dans un débat constructif et à étudier le plus rapidement possible ce projet très important.

M. John Manley (Ottawa-Sud): Madame la Présidente, je suis certain que la ministre reconnaîtra que nous essayons toujours d'avoir des débats constructifs, surtout sur les questions qui touchent les transports et spécialement lorsque la sécurité publique ou l'environnement sont en jeu. Nous essayons d'apporter une contribution utile à ces débats, tant sur le plan de la procédure que sur celui du contenu. Je suis certain qu'elle fera la même constatation dans le cas du projet de loi C-121, dont nous tenterons de terminer l'étude le plus rapidement possible.

Vous vous souvenez sans doute que, juste après le jour de l'An cette année, le monde a encore une fois été horrifié par la destruction du navire *The Braer* au large des Shetland. Le naufrage de ce navire a causé le déversement d'une énorme quantité de pétrole dans une région très vulnérable du point de vue écologique. Nous avons pu voir à la télévision l'environnement ravagé, la faune, les oiseaux, les poissons pris dans cette nappe de pétrole.

Le fait de se rendre compte que, au moment de l'accident, le jumeau de ce navire-là était en eaux canadiennes et connaissait, lui aussi, des difficultés mécaniques nous a tous portés à réfléchir. Il ne faut pas oublier non plus que le navire *The Braer* se dirigeait vers les eaux canadiennes lors de ce voyage. Il a été détruit lorsque, après des ennuis mécaniques, les vagues l'ont poussé contre les rochers, accident qui aurait fort bien pu se produire quelques heures ou quelques jours plus tard au large de la côte canadienne. C'est exactement le genre de désastre qui a mené à la création du Comité d'examen public des systèmes de sécurité des navires-citernes et de la capacité d'intervention en cas de déversements en milieu marin. La formation de ce comité d'examen reflète les graves inquiétudes suscitées au Canada et ailleurs par la catastrophe de l'*Exxon Valdez* qui a produit des résultats semblables au large de la côte de l'Alaska.

• (1650)

Ce comité d'examen, le comité Brander–Smith, a rédigé un rapport très volumineux comportant de nombreuses recommandations. Je crois qu'il est juste de dire que cette mesure législative ne donne suite qu'à quelques-unes de ces recommandations. Cette remarque ne doit pas nécessairement être considérée comme une critique à l'égard du projet de loi. Elle veut simplement dire qu'il y a encore beaucoup à faire.

Le projet de loi porte essentiellement sur des questions très valables. Que devons-nous faire en cas de déversement? Comment faut-il réagir? Comment bâtir notre capacité d'intervention? Comment financer cette capacité d'intervention?

Le projet de loi contient des dispositions prévoyant l'acquisition d'une capacité d'intervention dans les eaux canadiennes financée au moyen de fonds provenant des entreprises privées, surtout de celles qui transportent des marchandises, tout particulièrement du pétrole. Cela devrait nous permettre de nous doter d'une véritable capacité d'intervention dans les eaux canadiennes. Jusque-là, tout va bien.

La question de la prévention, plus importante à bien des égards, n'est pas abordée directement dans le projet de loi, mais elle est bien couverte dans le rapport Brander–Smith.

À mon sens, les commentaires du comité sur les inspections des pétroliers et des autres navires se trouvant dans les eaux canadiennes sont assez instructives. Je veux citer un assez long passage du rapport Brander–Smith. Ma citation commence à la page 23.

> Étant donné les risques inhérents au transport de pétrole et de produits chimiques dans les eaux canadiennes, tous les navires-citernes canadiens et étrangers devraient être en état de naviguer en tout temps. Mais il est à craindre que l'entretien préventif et les inspections deviennent de moins en moins une priorité aux yeux des armateurs, à cause des mesures d'austérité qui prévalent au sein de l'industrie du transport maritime. Pourtant, c'est tenter le sort que d'envoyer sur les mers des navires-citernes vieillissants dont l'armature et le matériel se détériorent. Pour contrecarrer cette tendance, nous devons inspecter plus rigoureusement les navires et retenir sans tarder les navires-citernes pour les faire réparer quand ils ne répondent pas aux normes canadiennes ou internationales en matière de navigabilité et de prévention de la pollution.
>
> En 1988, la Garde côtière n'a inspecté que 8 p. 100 des navires étrangers entrant dans nos ports. Selon la Garde côtière, la plupart de ses effectifs affectés aux inspections (jusqu'à 90 p. 100 dans certaines régions) sont consacrés aux inspections obligatoires. En vertu du Protocole d'entente sur le contrôle par l'État du port, auquel notre pays souscrit, le Canada s'engage dorénavant à inspecter 25 p. 100 des navires-citernes étrangers qui entrent dans ses ports. (Les résultats de ces inspections seront compilés dans une base de données internationales et communiqués aux pays européens, qui inspecteront eux aussi 25 p. 100 des navires-citernes étrangers qui entrent dans leurs ports. . .)

On arrive plus loin à la recommandation suivante:

> Que la Garde côtière canadienne: inspecte chaque navire-citerne étranger lors de sa première escale dans un port canadien; commence immédiatement à inspecter 25 p. 100 des navires-citernes étrangers, conformément au Protocole d'entente sur le contrôle par l'État du port; relève sensiblement les niveaux d'inspection des chalands-citernes; applique à la lettre tous les règlements relatifs à la condition et à l'état de navigabilité des navires, et retienne les navires non conformes aux normes, comme mesure de dissuasion.

Les recommandations clefs du rapport mettraient probablement en place un système de stimulants économiques favorisant l'amélioration des navires circulant dans les eaux canadiennes.

Le rapport Brander–Smith recommande d'imposer une taxe de 2 $ la tonne aux navires à coque simple qui naviguent dans les eaux canadiennes et de réduire cette taxe de 50 p. 100 dans le cas des navires à coque simple, mais à double fond. Bien sûr, cette taxe ne s'appliquerait pas aux navires à double coque. Le projet de loi ne prévoit aucun stimulant financier de ce genre, quoiqu'il vise manifestement, entre autres objectifs, à favoriser l'établissement de doubles coques.

• (1655)

Le tout est de savoir, bien sûr, combien de temps cela va prendre et si les stimulants financiers favorisant l'établissement de doubles coques qui sont prévus à la recommandation 3–2 du Rapport Brander–Smith sont essentiels pour créer le climat recherché.

Je tiens à signaler aussi que ce projet de loi nous est soumis fort tard dans le cycle parlementaire, comme nous en sommes tous conscients, et que la ministre a bien laissé entendre à la fin de ses observations que nous ferions bien d'en expédier l'adoption. Je suppose que ce n'est pas déraisonnable si l'on veut que quelque chose soit fait plutôt que rien du tout. Je fais remarquer à la Chambre que la réponse au Rapport Brander–Smith a été tellement lente à venir que le vérificateur général du Canada en a même parlé dans son rapport de 1992, comme on peut le lire à la page 652, et je cite: «Le Cabinet a donné instruction pour qu'une réponse détaillée aux recommandations du Comité soit préparée avant la fin de 1991. À la mi-août 1992, le Cabinet n'en avait pas encore été saisi.»

On n'avait toujours pas de véritable réponse en janvier dernier, lorsqu'on a vu les scènes de dévastation en provenance des îles Shetland.

Il faut reconnaître que ce projet de loi tente de concilier divers intérêts. Il faut toujours un certain temps pour concilier des intérêts opposés et en arriver à un consensus. J'estime que la Chambre et le peuple canadien auraient été mieux servis si nous avions été saisis de ce projet de loi plus tôt au cours du calendrier parlementai-

re et si le comité—dans ce cas-ci, un comité législatif, je crois—avait eu amplement le temps d'examiner attentivement les mémoires que présenteront sans aucun doute le secteur industriel visé, les groupes environnementaux et les autres Canadiens qui ont quelque chose à dire sur cette importante question.

Nous sommes vraiment ici devant un choix qui n'en est pas un: si nous insistons pour que de vastes audiences soient tenues, nous risquons que le projet de loi ne soit pas adopté par la Chambre des communes et le Sénat, à temps pour être promulgué avant les élections. Et nous savons tous qu'il faudrait une année peut-être avant que toute l'affaire soit présentée à nouveau devant un nouveau Parlement.

La question est donc de savoir si nous insistons pour que des audiences aient lieu ou si nous expédions l'adoption du projet de loi, comme nous l'a conseillé la ministre, de telle sorte qu'il puisse devenir loi avant les élections.

J'estime que nous nous trouvons dans une situation bien délicate à l'égard de cet important projet de loi. Cette affaire a peut-être été trop longtemps au bas de la liste de priorités du gouvernement, au point de susciter la critique sans doute fort embarrassante du vérificateur général et partant, la présentation de ce projet de loi qu'on peut qualifier à juste titre de demi-mesure.

Cela étant, il importe je crois, que nous insistions aujourd'hui pour que le projet de loi soit renvoyé au comité et pour que celui-ci en commence l'examen au plus tôt. Nous ne chercherons pas à retarder les choses, mais seulement à faire les quelques observations dont je viens de parler. Je sais que mon collègue du Nouveau Parti démocratique aura des observations à faire et que le député de Davenport voudra dire quelques mots au sujet du projet de loi. Nous voulons que ce projet de loi soit renvoyé au comité pour y être examiné. Peut-être mérite-t-il que nous l'adoptions de façon expéditive comme on nous le demande, mais nous ne le saurons que lorsque nous aurons entendu ce que les témoins ont à dire.

• (1700)

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Madame la Présidente, je suis heureux de participer aujourd'hui au débat sur le projet de loi C-121 qui aborde la grande question de la pollution causée par les navires.

Pendant que j'écoutais la ministre d'État chargée des Transports et mon homologue du Parti libéral, j'imaginais des pétroliers qui entraient en collision, des navires qui coulaient, du pétrole et du brut lourd qui se déversaient dans les océans, les mers et les lacs. Nous avons tous, je crois, ressenti de l'horreur en regardant les images de divers désastres, que ce soit l'incident dans les Shetland, le naufrage de l'*Exxon Valdez* en Alaska ou encore d'autres incidents moins graves le long de nos côtes.

Les gouvernements font tous face au même problème: trouver une solution qui donne des résultats. Trop souvent, les téléspectateurs qui assistent à ces catastrophes dans le confort de leur foyer nous diront que les navires doivent être munis d'une double coque ou que le pétrole brut ne devrait pas être transporté par des navires.

Même si le Canada, en tant que nation, devait décider d'interdire le transport maritime du pétrole sur son territoire, cela ne réglerait pas le problème. Cela ne serait pas suffisant, puisque nous sommes entourés d'eaux internationales, que ce soit l'Atlantique, le Pacifique ou les Grands Lacs. Bien que nous puissions régir certaines activités sur notre territoire, la pollution de l'eau, tout comme la pollution atmosphérique, ne connaît pas de frontières.

Nous devons admettre que nous ne pouvons pas interdire la pollution. Au mieux, nous pouvons tenter de l'enrayer et j'abonde dans le sens de mon collègue qui affirme que l'idéal serait de trouver un moyen de prévenir tout déversement de pétrole.

C'est ce que fait, en partie, le gouvernement en définissant le genre de navire pouvant transporter le pétrole brut, que ce soit des pétroliers à double coque, à double fond ou compartimentés. En effet, le gouvernement a élaboré une entente internationale, où il précise que tous les nouveaux pétroliers devant naviguer sur les eaux canadiennes doivent être munis d'une double coque et où il établit un processus similaire à celui des Américains, nos voisins du Sud qui ont accès à une bonne partie de nos eaux internationales, et à ceux d'autres gouvernements, processus régissant le remplacement ou la modernisation du matériel utilisé, tout cela dans le but de minimiser les risques.

Ce sont les propriétaires des pétrolières ou des sociétés de transport maritime qui, en fin de compte, décident de faire naviguer leurs bateaux dans certaines conditions météorologiques et même si leur état laisse à désirer. À mon avis, le projet de loi dont nous sommes saisis nous assure que ceux qui présentent un risque en assument la responsabilité financière, non seulement après coup, mais en tout temps, dès qu'un risque existe.

J'estime que l'on fait un pas dans la bonne direction en faisant en sorte que la responsabilité incombe au secteur privé et en obligeant les transporteurs de brut à payer les opérations de nettoyage consécutives à un déversement.

Voilà ce que ce projet de loi prévoit. Cette mesure législative vise tous les navires capables de polluer nos eaux, et non pas seulement ceux qui ont dans leur cale d'importants quantités de brut ou ceux qui transportent, d'un point A à un point B, du carburant qui sera utilisé par quelqu'un d'autre. Elle vise aussi les navires qui, parce qu'ils utilisent eux-mêmes du carburant pour se propulser, peuvent être à l'origine d'un déversement, comme cela s'est déjà produit. Le gouvernement a essayé d'être équitable et je le félicite d'avoir fait en sorte que le gros des coûts soit assumé par ceux qui posent le plus grand risque, à cause des importantes quantités qu'ils transportent, tout en s'assurant que les autres transporteurs, apparemment à l'origine d'un plus grand nombre de déversements, paient eux aussi leur juste part des coûts.

• (1705)

Mon collègue du Parti libéral a souligné, à juste titre, le temps qu'il a fallu pour en arriver là. Je crois que les délais sont l'une des frustrations de tous les politiciens, aussi bien des députés ministériels que de ceux de l'opposition. Il faut en arriver à un compromis entre le fait d'accepter et de mettre en oeuvre automatiquement un rapport comme le rapport Brander-Smith, et l'autre extrême, qui consiste à ne rien faire.

Entre les deux, il y a un moyen terme. En l'occurence, on a un document qu'ont rédigé des personnes compétentes travaillant d'arrache-pied dans lequel elles proposent une solution ou une orientation, et ce schéma sera ensuite transmis à un ingénieur chargé de trouver une façon efficace de mettre en application ces recommandations. Ce qui est frustrant, c'est le temps que nécessite ce processus.

À mon avis, la Garde côtière et le gouvernement ont obtenu des consultations qu'ils ont menées auprès de l'industrie, du secteur maritime, des sociétés pétrolières et gazières et, oserais-je le dire, des écologistes, le même genre de réponse que nous obtenons au sein du comité. Allons-nous inviter les exploitants de paquebots de croisière à témoigner pour nous dire qu'ils trouvent injuste d'avoir à payer des droits? Même si le montant qu'il faudra verser pour participer à ce programme n'a pas encore été fixé, il semble qu'il pourrait être de l'ordre de 300 $ à 600 $ ou 700 $ par an. Viendront-ils dire que c'est trop? Ils ne viendront certainement pas dire que ce n'est pas assez, car tout le monde de nos jours veut maintenir ses coûts d'exploitation aussi bas que possible.

Par ailleurs, on nous dit que les transporteurs maritimes eux-mêmes, les transporteurs pétroliers, ont accepté l'idée afin d'avoir certain contrôle sur la situation. Viendront-ils dire que le prix est encore trop élevé?

Les écologistes viendront-ils dire que le projet de loi est imparfait parce qu'il n'assure pas la protection qu'ils souhaitent en matière de double coque ou d'autres éléments, ou parce qu'il ne prévoit pas le genre d'intervention qui leur semble s'imposer en cas de grave déversement? Voilà qui permettra de juger les consultations auxquelles se sont livrés la Garde côtière et le gouvernement.

Je le répète, il s'agit de trouver un juste milieu. Prenons le temps de bien élaborer un projet de loi avant de le présenter, de sorte que lors de son étude au comité et à la Chambre, on constate qu'il est acceptable à la vaste majorité et il ne nous reste plus alors qu'à y apporter des amendements mineurs pour le parfaire. Il est certain que personne n'est contre le principe du projet de loi qui consiste à garder nos eaux plus propres et à prévoir un mécanisme pour les nettoyer en cas de déversement.

L'un des principaux éléments de la mesure à l'étude est similaire aux dispositions d'un projet de loi que la Chambre a adopté concernant le transport des marchandises dangereuses. C'est-à-dire une large participation aux plans d'intervention en cas de déversement. Il ne s'agit pas simplement pour une société *X* de dire à la Garde côtière: «Voici comment nous allons nettoyer le gâchis en cas de déversement.» Elle doit élaborer un plan. Elle doit avoir quelqu'un qui soit prêt à mettre ce plan en oeuvre. Elle doit avoir de l'assurance pour se protéger elle-même. Elle doit également faire approuver son plan d'intervention en cas de déversement. Elle doit obtenir l'approbation des municipalités riveraines de la région, de même que celle des bandes indiennes établies dans la région, de la commission portuaire, de l'administration portuaire, peut-être de la société ferroviaire et peut-être des propriétaires fonciers de la région; il lui faut obtenir une vaste participation à son plan d'intervention. Voilà un élément très solide du projet de loi.

• (1710)

Le projet de loi fait un certain nombre de choses qui, à mon avis, sont tout à fait logiques. D'abord, il apporte une certaine souplesse. Puis, il élimine certaines lourdeurs de la loi actuelle qui privent d'indemnisation des gens comme moi dont la propriété sur la mer a été contaminée par du pétrole venant de navires. Actuellement, je ne peux pas obtenir d'aide directe. Avec cette nouvelle loi, je pourrai m'adresser directement au fonds

et obtenir une indemnité, à condition qu'il soit évident que la pollution vient d'un navire. Cette mesure apporte une bonne dose de souplesse.

De plus, elle élargit la portée des mesures d'intervention. Le ministre parlait de souplesse dans l'imposition des sentences. Nous avons vu un cas en Ontario où, au lieu de simplement imposer une amende, le tribunal a ordonné à une papetière de financer une bourse en sciences environnementales à une université locale. Il y a des moyens innovateurs à long terme pour résoudre le problème. On peut punir le pollueur et en même temps contribuer à long terme au bien de la société en affectant l'argent à l'éducation.

Il y a un certain nombre de choses de ce genre dans le projet de loi. Je ne veux pas prendre trop de temps. Nous avons hâte qu'il soit renvoyé au comité, où nous pourrons faire quelques ajustements mineurs.

Je pense, par exemple, que nous devons nous assurer que lorsqu'une société informe le ministre, par l'intermédiaire de la Garde côtière, de l'identité de son agent d'assurance ou de l'assureur de la cargaison, il y ait aussi un mécanisme pour que l'assureur informe le gouvernement du Canada en cas de non-paiement des primes d'assurance.

Nous avons eu un cas récemment où Transports Canada a été informé par un assureur, par l'intermédiaire de l'Office national des transports, qu'un transporteur aérien n'était plus couvert. Nous devons avoir le même mécanisme pour les navires.

L'autre aspect que nous devons améliorer est le suivi du projet de loi. Nous savons qu'il faudra environ deux ans avant que ce projet de loi ne soit en application sur le terrain et que l'on ait des plans et des mécanismes d'intervention en place.

Ajoutons une disposition prévoyant que, dans deux ans, il y aura un rapport, pas forcément élaboré, rien qui demanderait six mois de travail à des fonctionnaires. Un genre de rapport provisoire qui donnerait à la Chambre des communes un indice, qui pourrait être transmis au comité des transports, de l'évolution de la mise en oeuvre.

Puis il faudrait qu'il y ait une sorte de système de rapports réguliers avec peut-être un examen officiel tous les cinq ans qui ne relèverait pas d'une commission. Je ne veux pas dépenser davantage d'argent des contribuables, mais il faudrait peut-être que le ministre des Transports soit officiellement tenu de faire rapport au Parlement de l'incidence de la loi et éventuellement de présenter des recommandations en vue d'apporter des modifications; enfin, le dossier devrait être renvoyé automatiquement au comité permanent de la Chambre que la question intéresserait.

À ce moment-là, très franchement, nous pourrions décider si ce serait le Comité permanent de l'environnement ou le Comité permanent des transports, ou encore un autre comité. Mettons en place un mécanisme qui permette de procéder ainsi de sorte que nous ne disposions pas que de la période des questions pour essayer de pousser le gouvernement du moment à prendre des mesures et que nous ayons un autre système pour aider les parlementaires à représenter leurs électeurs.

J'attends avec impatience d'avoir ce projet de loi au comité. Le caucus de mon parti l'appuie. Nous appuyons le principe de ce projet de loi à l'étape de la deuxième lecture. Nous attendons aussi avec impatience de voir ce projet de loi adopté à temps pour recevoir la sanction royale puisque non seulement nous allons disparaître pour l'été, mais peut-être qu'un grand nombre de personnes vont quitter pour de bon la scène politique à l'occasion des élections générales.

De notre côté, je précise que nous aurons un autre orateur pour que la Chambre sache de combien de temps elle disposera pour les autres projets de loi aujourd'hui. Je vous remercie de votre attention.

• (1715)

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, j'ai une question à deux volets à poser à mon collègue qui a fait un excellent travail dans le domaine des transports. Le premier volet de ma question fait suite à ses dernières remarques.

Je suis tout à fait d'accord avec lui. Il est important que le ministre comprenne que ce genre de loi doit absolument prévoir au moins l'obligation de rendre compte tous les cinq ans. Je suis persuadé que la population est pleinement consciente que cela ne nécessiterait pas toute une armée de fonctionnaires. Il s'agit essentiellement d'amener les gens de la Garde côtière et de Transports Canada à présenter les renseignements nécessaires sous une forme compréhensible afin qu'ils puissent faire l'objet d'un rapport annuel.

J'étais heureux d'entendre mon collègue en parler. J'aimerais qu'il nous dise si, selon lui, il y a des chances pour que les ministériels y souscrivent. Ils ont manifesté quelque intérêt à le faire. Cette obligation de rendre compte est prévue dans la Loi canadienne sur la protection de l'environnement et dans d'autres mesures législatives.

Le deuxième volet de ma question a trait aux amendes. Étant donné qu'il y a beaucoup de compétences et de lois, dont la Loi sur la Société canadienne des ports, qui sont en cause, une des choses qui me préoccupe beaucoup, c'est le fait que les tribunaux n'ont pas pris les déversements très au sérieux ces dix dernières années. Entre 1979 et 1988, les amendes imposées en vertu de la Loi sur la marine marchande s'élevaient en moyenne à 4 700 $, alors que les dommages causés à l'environnement et à l'écologie représentaient parfois des millions de dollars et des pertes irréparables pour les oiseaux, les poissons, les animaux sauvages et l'environnement côtier.

J'aimerais que mon collègue se prononce sur un amendement qui, selon moi, serait utile et qui a déjà été accepté en principe à propos d'une autre mesure législative dont la Chambre a été récemment saisie. Il s'agirait de fixer des amendes de base de façon que les tribunaux se rendent compte du sérieux avec lequel les législateurs traitent ce genre d'incidents, puisque ce sont les petits déversements et les déversements évitables qui causent le plus de dommages à notre environnement salin et dulçaquicole. Bien des juges ne connaissent pas la gravité ni l'ampleur des dommages qu'un déversement peut causer à un système comme le Saint-Laurent. La nappe peut en effet flotter pendant des jours et détruire les oiseaux, les poissons qui se nourrissent à la surface et l'ensemble des biotes côtiers et même de fond.

Je voudrais donc que mon collègue se prononce sur ces deux points: premièrement, l'importance pour les parlementaires et la population canadienne d'avoir un mécanisme de rapports exacts et réguliers; deuxièmement, la fixation d'amendes de base afin que les juges commencent à imposer des montants qui soient en fonction de la gravité de l'infraction.

M. Angus: Pour ce qui est de l'examen, nous avons eu un certain nombre d'expériences et le député en a mentionné une. Quant aux autres projets de loi sur les transports, nous venons d'en modifier un et de l'adopter à la Chambre. Il a reçu la sanction royale la semaine dernière. Conformément aux intentions du gouvernement, le ministre fera rapport au Parlement et le rapport sera renvoyé directement au comité des transports pour qu'il examine la question.

Le gouvernement et le ministère des Transports sont tout disposés à faire des examens de ce genre. L'expérience nous a appris, entre autres, que nous devons bien choisir le moment où les faire. Le Bureau canadien d'enquête sur les accidents de transport et de la sécurité des transports, une commission qui nous coûte un million de dollars, en fait un en ce moment même. Nous devons en assumer la responsabilité, car nous participons à la décision d'en faire un autre après trois ans.

Le ministère vient à peine de commencer le processus. Nous avons donc dû reconnaître dans le projet de loi C-121 qu'il lui faudra certainement une ou deux années pour accomplir quoi que ce soit, car c'est le temps qu'il faudra pour tout préparer. Nous devons donc prendre soin de ne pas imposer au ministère des exigences qu'il ne pourra pas respecter. C'est la raison pour laquelle j'ai proposé au début que le ministère nous remette, à la fin des deux premières années, une liste, même très simple, où il indiquerait, par exemple, qu'il a sept projets en marche, qu'il en négocie cinq autres et qu'il en a dix autres qu'il n'a pas encore commencé. Nous voudrions obtenir quelque chose de ce genre pour avoir une base à partir de laquelle nous pourrions exercer des pressions sur le gouvernement.

En ce qui concerne l'amende de base dans le cas d'un déversement de pétrole, je suis d'accord en principe. Mais je préviens le député qu'il faudrait peut-être la fixer en fonction de la quantité de pétrole déversé et du nombre de jours pendant lesquels il pollue un secteur. En effet, j'estime qu'il ne serait pas juste d'imposer une amende minimale, par exemple, de 100 000 $ à un exploitant de camp forestier dans la circonscription du député qui aurait déversé 200 gallons de pétrole, car cette quantité ne peut pas se comparer à celle qu'a déversée l'*Exxon Valdez*. Nous devons donc faire preuve de souplesse également sur ce plan-là.

• (1720)

Le président suppléant (M. Paproski): Il n'y a pas d'autres questions ou observations. La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Reprenons-nous le débat? Je croyais que le député voulait prendre la parole au sujet du projet de loi C-72, qui est le prochain sur la liste. Je ne pensais pas qu'il voulait prendre la parole tout de suite.

Le député de Davenport a la parole.

L'hon. Charles Caccia (Davenport): Puis-je rappeler au Président qu'un député ne peut prendre la parole au sujet d'un projet de loi qui n'a pas encore été mis en délibération? De toute évidence, je me levais pour parler du projet de loi que nous étions en train d'examiner. Je trouve cette remarque plutôt troublante, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Paproski): Je ne comprends pas pourquoi le député trouve cette remarque si troublante. J'ai vu que le député de Skeena et le député de Davenport étaient présents. J'ai supposé qu'après le

projet de loi C-121 nous passerions au projet de loi C-72. Je venais tout juste de prendre place au fauteuil. C'est ce que j'ai supposé.

Le député de Davenport a la parole pour le débat.

M. Caccia: Monsieur le Président, je voudrais vous lire un extrait de la lettre que les membres du Comité d'examen public des systèmes de sécurité des navires-citernes et de la capacité d'intervention en cas de déversements en milieu marin, ont écrite lors de la parution de ce rapport, en septembre 1990.

Nous examinons aujourd'hui en deuxième lecture le projet de loi intitulé Loi modifiant la Loi sur la marine marchande du Canada et une autre loi en conséquence. Ce projet de loi est extrêmement important. C'est le genre de projet de loi qui essaie de tout réparer après coup. Dans leur lettre, les trois membres du comité d'examen disaient, et je cite: «À l'occasion de nos déplacements à travers le Canada, nous avons constaté avec ahurissement à quel point nos eaux côtières et intérieures sont polluées. C'est une chose que de prendre connaissance de problèmes isolés dans le confort de son foyer, mais c'en est une autre que de constater de visu l'état de pollution avancé d'un grand nombre de nos régions. Même si, jusqu'à présent, une part relativement faible de la pollution industrielle est attribuable aux navires-citernes et aux chalands transportant des produits chimiques et des hydrocarbures, ce peu est déjà assez grand pour occasionner un éventuel désastre dans beaucoup de régions à l'équilibre écologique délicat. Dans ces coins de pays, tout déversement important de pétrole causerait l'une des pires catastrophes écologiques qu'on n'ait jamais connues au Canada.»

Plus loin, les membres du comité écrivent: «Il est dramatique de voir nos eaux polluées par les navires-citernes, surtout lorsqu'on sait que cette pollution pourrait être évitée.» Je vous prie de prendre note de cette observation selon laquelle cette pollution pourrait, en grande partie, être évitée. «Simultanément, il est extrêmement difficile de récupérer les hydrocarbures ou les produits chimiques lorsqu'ils ont été déversés dans l'eau. Voilà pourquoi nous insistons tant sur la prévention.»

Il est donc inévitable, à la lumière de cette lettre des membres du comité, qu'on se demande quelle potitique de prévention a été prévue dans ce projet de loi qui vise à corriger cette situation. On pourrait aussi se demander pourquoi il a fallu attendre deux années et trois quarts après la parution de ce rapport final en septembre 1990 pour que cette mesure législative soit à l'étude à la Chambre, et ce seulement à l'étape de la deuxième lecture.

Il est ennuyeux de noter qu'en ce qui concerne les questions relatives à l'environnement, ce gouvernement agit à la vitesse d'un escargot. Il est inexcusable que deux années et trois quarts puissent s'être écoulées depuis la parution de ce rapport et que ce projet de loi ne soit pas accompagné d'une mesure de prévention, comme l'avaient recommandé les membres du comité d'examen.

Enfin, nous sommes à tout le moins en train d'examiner une mesure législative qui vise à favoriser la dépollution mais qui, malheureusement, ne prévoit aucune mesure rigoureuse de prévention.

• (1725)

Certaines mesures prévues dans ce projet de loi sont très bonnes. j'en citerai deux en particulier. La recommandation 5-3 que je vais vous citer est tirée du rapport produit par le Comité d'examen et intitulé *Protégeons nos eaux*. Il s'agit d'un très bon travail réalisé par des Canadiens extrêmement dévoués en consultation avec des gens de toutes conditions dans diverses collectivités. Voici le texte de la disposition proposée dans ce projet de loi:

> Que le Canada ratifie la Convention internationale de 1989 sur le sauvetage en mer, afin d'encourager les sauveteurs à éviter, à réduire ou à nettoyer la pollution.

Cette Convention a maintenant quatre ans et il est grand temps que nous y souscrivions afin de protéger les eaux relevant de notre juridiction. Cette disposition, qui se trouve au début du projet de loi, est excellente.

La deuxième, la recommandation 5-15, dit ceci, et je cite:

> Que l'on modifie la Loi sur la marine marchande du Canada afin que les armateurs soient tenus responsables de toute mesure raisonnable prise par un tiers en vue de prévenir, de minimiser ou de nettoyer les dégâts, et que les bons samaritains soient protégés contre des poursuites pour des dégâts supplémentaires qu'ils auraient causés en raison d'opérations qu'ils auraient menées de bonne foi.

C'est également un bon aspect de ce projet de loi. Cependant, il y avait aussi dans le rapport *Protégeons nos eaux* un certain nombre de recommandations auxquelles il n'a pas été donné suite. Certaines pourraient être mises en oeuvre dans le cadre des règlements d'application de la loi.Nous ne pouvons pas dire lesquelles. J'espère que, si elle ne l'a pas encore fait, la ministre pourra éclaircir ce point.

Certaines recommandations resteront sans effet. Une notamment que nous, les députés de ce côté de la Chambre, estimions extrêmement importante, à savoir celle qui permettrait à un particulier de poursuivre le pollueur devant les tribunaux.

C'est l'une des recommandations qui figurent dans le rapport *Protégeons nos eaux*. Cela aurait beaucoup contribué à renforcer les mesures préventives. Il est regrettable qu'elle n'ait pas été intégrée au projet de loi.

En parcourant rapidement le texte de ce projet de loi, je me suis arrêté à la partie concernant son application. Il est en effet important que cette loi soit appliquée. Il serait regrettable qu'une mesure législative aussi valable ne le soit pas sous prétexte que le gouvernement veut réduire ses dépenses et que l'on n'a pas le personnel nécessaire.

À l'article 11, on parle des conséquences de ne pas se conformer à une directive d'un fonctionnaire chargé de la prévention de la pollution. Puisqu'il est question d'un fonctionnaire chargé de la prévention de la pollution, puis-je demander au gouvernement combien de ces fonctionnaires seront chargés de l'application de cette mesure législative?

Étant donné les restrictions budgétaires et la diminution des activités du ministère, on peut se demander dans quelle mesure elle sera appliquée. Certes, pour faire respecter non seulement l'esprit mais aussi la lettre de la loi, il faut passer de la parole aux actes. Donner des pouvoirs à des fonctionnaires chargés de la prévention de la pollution est un bon début. Nous nous en félicitons.

• (1730)

Il serait très décevant et alarmant si le budget du ministère des Transports ne prévoyait pas les crédits nécessaires pour avoir un nombre suffisant de fonctionnaires chargés de la prévention de la pollution. Nous surveillerons de très près les prévisions budgétaires de ce ministère pour voir avec quelle vigueur ce secteur du ministère fera respecter ce projet de loi, une fois qu'il aura été proclamé.

Comme l'a dit mon collègue d'Ottawa-Sud, c'est une décision très difficile que nous devons prendre car, d'une part, nous voyons les mérites de cette mesure législative mais, de l'autre, nous en voyons aussi les lacunes. En outre, il ne nous reste plus beaucoup de temps avant la fin de cette législature. Comme il l'a si bien dit, en l'absence de choix, nous devons en conclure qu'il vaut mieux aller de l'avant avec ce qu'on nous propose puisque autrement nous serons Gros-Jean comme devant et la cause de la dépollution des eaux ne sera pas plus avancée.

Le point important qu'il ne faut pas omettre dans ces discussions est la recommandation des membres du comité qu'une taxe de 2 $ la tonne soit imposée sur tous les hydrocarbures et produits dérivés transportés dans les eaux canadiennes, taxe qui aurait alimenté la Caisse d'indemnisation des dommages dus à la pollution par les hydrocarbures causée par les navires, ou CIDPHN. Cette proposition aurait grandement contribué à constituer un fonds dans ce but. Toutefois, la réponse du gouvernement à l'époque, il y a si longtemps qu'on ne se souvient plus quand, fut textuellement que l'impact économique d'une taxe de 2 $ la tonne comme l'avaient recommandé les membres du comité serait étudié. De toute évidence, l'étude fut si approfondie qu'on renonça à cette taxe.

Il est quelque peu désarçonnant que l'accent soit mis sur une interprétation aussi étroite du mot «économique» car on pourrait démontrer, à mon avis sans aucune difficulté, que l'impact économique d'une telle taxe serait en fait positif, non seulement à long terme mais aussi à court terme, en raison de son effet de dissuasion. Elle signifierait à ce secteur que non seulement le gouvernement du jour prend au sérieux la dépollution, mais aussi qu'il tient à ce que les responsables de cette industrie prennent les précautions nécessaires pour s'assurer que les conséquences d'une fausse manoeuvre ou d'une mauvaise gestion ne fassent boule de neige, entraînant des frais supplémentaires importants.

C'est donc cette vision très étroite du coût de cette taxe pour un produit particulier, au lieu d'envisager quelles en seraient les conséquences pour l'environnement tout entier, qui est extrêmement alarmante. Il aurait mieux valu accepter la recommandation des membres du comité et introduire cette taxe qui se serait traduite par une infime augmentation du prix de détail, ce qui, étant donné le prix actuel de l'essence et autres carburants fossiles, se serait fait à peine sentir. Au Canada, nous avons des combustibles fossiles à un coût particulièrement bas, surtout pour ce qui est des produits du pétrole. L'imposition d'une taxe de 2 $ la tonne serait sans grandes conséquences.

• (1735)

Il est grand temps que le gouvernement commence à utiliser les instruments économiques nécessaires pour protéger l'environnement et éviter les déversements, puisque ce même gouvernement ne croit pas tellement au processus de réglementation. Par conséquent, cette recommandation des membres du comité cadre parfaitement avec l'idéologie du gouvernement conservateur—c'est-à-dire moins de réglementation et plus d'instruments et d'indices économiques propres à encourager ou à décourager.

Je suis sûr que vous le savez, il est de plus en plus courant, à l'extérieur du Canada, qu'on adopte des instruments économiques visant à renforcer les comportements sociétaux recherchés. De notre côté, nous en sommes encore à examiner les instruments possibles. Nous ne sommes pas prêts à adopter les instruments économiques qui permettraient de protéger l'environnement, malgré le rapport qu'a publié Environnement Canada, il y a un an, et qui est essentiellement un catalogue. Les membres du comité ont présenté une bonne recom-

mandation en septembre 1990. C'est très regrettable qu'elle n'ait pas été adoptée.

Comme mon collègue d'Ottawa–Sud l'a dit, nous chercherons au comité des moyens de donner plus de poids à ce projet de loi, peut–être en présentant des amendements. En particulier, nous tâcherons de trouver un amendement qui ferait appliquer la recommandation des membres du comité sur les actions des particuliers, en espérant qu'il ne sera pas jugé irrecevable. Cela ne ferait certainement pas augmenter le coût de la mesure. Nous espérons donc que nous pourrons l'améliorer et obtenir l'appui des ministériels. Ainsi, le projet de loi pourrait revenir enrichi d'un certain nombre d'amendements découlant du rapport *Protégeons nos eaux.* Ce rapport n'a pas encore donné lieu à des mesures législatives, mais il est encore temps d'y voir. Nous espérons aussi améliorer la qualité de cette mesure, dans l'intérêt du public et de l'environnement.

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, je crois que les députés se souviennent qu'au début de la présente législature, on avait finalement créé un groupe qui devait examiner la question des déversements d'hydrocarbures et de produits chimiques dans les eaux canadiennes, peu après le naufrage de l'*Exxon Valdez* dans le golfe du Prince–William, juste au nord de ma circonscription, et celle du *Nestucca* dans le sud de la Colombie–Britannique. Ce déversement avait aussi fait un tort considérable à l'environnement, bien qu'il a été de moindre envergure que ceux de l'*Exxon Valdez* ou de la récente catastrophe qui s'est produite sur les côtes des îles Shetland où le pétrole a avancé jusqu'en bordure de la côte sous l'effet du vent.

La dernière mesure législative importante en matière de fonds d'indemnisation a fait suite à la catastrophe de l'*Arrow* en 1970. Le Canada avait alors créé un fonds d'indemnisation pour la pollution maritime grâce auquel, à l'origine, on recueillait 15c. par tonne de pétrole transporté vers le Canada ou dans les eaux canadiennes. On avait réussi à accumuler une somme considérable dans ce fonds.

• (1740)

Je regrette aujourd'hui d'informer la Chambre que l'État a retiré les sommes ainsi accumulées et les a dépensées. Il devrait rester plus de 200 millions de dollars, mais, comme on peut le constater d'après les documents d'information préparés par la Garde côtière et d'autres intéressés, l'administrateur s'inquiète maintenant car toute dépense devant être prélevée par mesure législative sur le fonds viendra alourdir le déficit du Canada. Ce n'est pas du tout ainsi qu'on avait défini le fondement constitutionnel du fonds.

Je suis triste aussi de signaler à la Chambre qu'en examinant l'historique de ce fonds vieux de plus de 20 ans, on constate que presque rien n'a servi à dédommager des dégâts causés aux filets des pêcheurs, aux plages, à l'environnement, aux oiseaux, aux poissons, etc. On n'a tout simplement pas offert les sommes nécessaires.

Comme me l'a appris la Garde côtière, le projet de loi C–121 propose entre autres une amélioration: l'administrateur pourra dorénavant accepter les instances directes du public qui viendra l'avertir de déversements de pétrole ou de produits chimiques sur les plages ou dans les réseaux hydrographiques, ou lui faire part des dommages causés et des coûts du nettoyage. L'administrateur pourra payer dans un tel cas. Je me fais le porte–parole des gens de la Garde côtière à ce sujet lorsqu'ils m'affirment que telle sera la procédure. Les personnes n'auront plus besoin de se présenter devant un tribunal, de trouver un tribunal ayant juridiction comparable ou suffisante pour démêler les dispositions fort complexes de la loi qui leur permet à l'heure actuelle de remédier à des situations de ce genre.

Ce projet de loi comporte une excellente proposition, mais le fonds d'indemnisation s'accompagne d'une bien triste anecdote car certaines causes demeurent toujours en suspens, dont certaines sont antérieures à la loi de 1970, le problème de l'épave *Irving Whale* par exemple. Il y a d'autres problèmes endémiques au Canada en ce qui concerne les déversements, petits et gros, qui ont lieu et sur lesquels on ne s'est pas penché également.

La majorité de nos problèmes découlant des déversements de produits pétroliers et chimiques ne sont pas le genre de déversements gigantesques qui font les manchettes et dont on parle à toutes les heures aux bulletins de nouvelles. Il s'agit plutôt des déversements à plus petite échelle qu'on peut prévenir et qui ont lieu durant les opérations quotidiennes de chargement et de déchargement des navires–citernes, petits et gros, ainsi que dans le cadre d'un très grand nombre d'activités auxquelles s'adonnent des Canadiens et des entreprises canadiennes près de nos étendues d'eau salée et d'eau douce.

Pour savoir si ce type de mesure législative est efficace, il faut voir si on parvient ainsi à résoudre les problèmes qui se posent. Quelle a été la réponse du gouvernement au rapport du Comité d'examen public que le premier ministre du Canada avait eu la sagesse de nommer le 9 juin 1989. Le comité, présidé par David Brander–Smith, avec l'aide fort utile de Denise Therrien et de Stan Tobin, a publié le 24 octobre 1990 un rapport intitulé *Protégeons nos eaux* qui renfermait 107 recommandations principa-

les. Permettez-moi de m'arrêter un instant sur les principales conclusions de ce comité et sur mon analyse de la réponse du gouvernement.

Il est manifeste que le Cabinet et le ministre des Transports ont décidé de ne pas retenir la solution que le comité avait jugé être la plus appropriée c'est-à-dire l'imposition d'une taxe de 2 $ la tonne sur les hydrocarbures transportés dans les eaux canadiennes. Cela aurait permis d'obtenir un fonds de base assez important pour procéder aux diverses modifications que le comité a jugé utiles et qui sont encore nécessaires à l'heure actuelle pour protéger l'environnement contre les risques éventuels du transport d'hydrocarbures.

Au lieu de prélever une taxe directe qui irait directement dans les coffres du gouvernement fédéral et qui servirait à financer la mise en oeuvre des recommandations en ce qui concerne la double coque, la recherche et le développement, la mise en vigueur des règlements pertinents, la formation voulue, les systèmes de navigation et le reste, le Cabinet a décidé de retenir la solution préconisée par le secteur privé. Elle consiste à permettre aux principales sociétés de transport du pétrole de percevoir l'argent voulu grâce à leur propre forme de facturation des services en supposant, surtout en ce qui concerne le matériel de nettoyage et les moyens d'intervention nécessaires en cas de déversements de pétrole, que les entreprises privées pourraient, sur une courte période, rassembler ce qu'il faut pour faire face aux déversements, petits et gros, dans les eaux canadiennes.

• (1745)

On fait beaucoup confiance à des organisations qui ont démontré, comme on a pu le constater dans le cas de l'*Exxon Valdez*, de la récente catastrophe au large des îles Shetland, ainsi que du naufrage du *Kurdistan*, du *Arrow* et du *Nestucca*, qu'elles étaient presque absolument incapables de comprendre la fragilité de l'environnement ou le tollé que cela soulevait dans la population lorsqu'on ne pouvait contenir ou nettoyer des déversements.

Les images qui restent à l'esprit de tous sont celles d'oiseaux recouverts de pétrole essayant de rejoindre la côte, de baleines, prisonnières des nappes de pétrole, de poissons agonisants et le reste. Ce sont là des images terrifiantes pour les Canadiens, jeunes et vieux.

Penchons-nous sur les principales recommandations du comité. Tout d'abord, la capacité d'intervention de façon efficace lors d'un déversement assez important n'existe nulle part au Canada. C'est ce qu'on disait en octobre 1990 et cela est toujours vrai aujourd'hui.

Je me suis entretenu avec les représentants de la Garde côtière aujourd'hui. Or, dans tout le Canada, à l'heure actuelle, la Garde côtière n'a que pour 60 millions de dollars d'équipement de nettoyage. Cet équipement est réparti dans la région de l'Atlantique, dans l'Arctique et sur la côte du Pacifique. Nous serions incapables de faire face à un déversement important.

Ce type de mesure législative ne prévoit pas malheureusement le paiement d'un montant préalable de la part du secteur privé qui profite énormément de ne pas avoir à verser une taxe de 2 $ la tonne. N'oublions pas qu'une taxe de 2 $ la tonne représente un dizième de cent par livre, moins de 1c. le gallon pour le consommateur. Ce n'est pas une grosse somme à payer à la pompe pour s'assurer qu'on a les mécanismes et le matériel voulus pour intervenir en cas de déversement.

C'est donc une décision qui porte sur moins de 1c. le gallon et c'est pourquoi j'affirme que nous sommes négligents dans le projet de loi C-121, puisqu'il n'est question, en fait, que de moins de 1c. Nous avons fait un choix et le Parlement a été saisi de ce projet de loi qui vaut mieux que rien. Le projet de loi a une ossature, mais il nous faudra faire preuve d'une grande confiance envers les sociétés pétrolières et sociétés de transport et espérer qu'elles honoreront leur part du contrat.

Je les ai prévenues aujourd'hui que la Chambre leur accorde sa confiance, à tort ou à raison, et qu'elles en bénéficient. Si des déversements, importants ou non, devaient se produire n'importe où au Canada, les sociétés devront prendre les mesures nécessaires pour contenir ces déversements et nettoyer convenablement, sinon les médias rappelleront le débat d'aujourd'hui.

On se rappellera le jugement fait par le Parlement. Les députés, environnementalistes ou non, ont décidé que cette mesure constituait au moins un progrès. Nous sommes appréhensifs, mais nous espérons que le secteur privé assumera ses responsabilités.

Si l'ancien régime était encore en vigueur, les sociétés paieraient au moins 35c. la tonne et plus de 2 $ la tonne selon les recommandations du groupe spécial. Elles ne pourront pas faire preuve d'attentisme et si elles ne dépensent pas l'argent nécessaire ce sera à leurs risques et péril.

Le public ne restera pas sans réagir. Cette fois, les gens vont mettre en pièces leurs cartes d'Exxon ou de quelque autre société pétrolère qui n'aura pas utilisé une technologie de pointe.

Les coques des navires, l'équipement de chargement et de déchargement et les systèmes de guidage de haute technologie seront la responsabilité du gouvernement. La direction, la mise en oeuvre et la recherche concernant les opérations de contrôle et de nettoyage seront la responsabilité de la Garde côtière, mais le secteur privé assurera le financement et la gestion courante.

La deuxième conclusion importante, si l'on se fonde sur le niveau actuel du trafic de pétroliers, est qu'on peut s'attendre à ce qu'il se produise chaque année au Canada plus de 100 déversements de pétrole mineurs, une dizaine de déversements modérés et au moins un déversement majeur. Un déversement catastrophique de plus de 10 000 tonnes, auquel nous ne sommes pas préparés, a de bonnes chances de se produire tous les quinze ans.

Le temps fuit; quatre ans se sont déjà écoulés depuis la création du groupe spécial et le gouvernement canadien n'a toujours pas bronché. Et voilà qu'en cette toute fin de législature, le projet de loi C-121 nous arrive, l'encre du texte à peine sèche.

Je n'irai pas jusqu'à prétendre que le gouvernement a agi uniquement à des fins électorales, sachant qu'en Colombie-Britannique, à Terre-Neuve, en Nouvelle-Écosse, dans l'Île-du-Prince-Edouard, au Nouveau-Brunswick, au Québec, dans les Territoires du Nord-Ouest et au Yukon, cette question est l'une des plus urgentes à l'heure actuelle sur le plan environnemental. Le gouvernement savait bien qu'il se heurterait à un barrage de protestations pour avoir hésité, marchandé et tergiversé. Monsieur le Président sait bien ce que tergiverser veut dire.

• (1750)

La troisième constatation importante, c'est que le risque de déversements accidentels est plus élevé dans l'est du Canada, particulièrement à Terre-Neuve. On considère souvent la baie de Plaisance comme étant l'endroit le plus susceptible d'être le site d'un déversement majeur, car il y a un nombre considérable de déplacements qui s'y effectuent dans les deux sens. C'est regrettable que je n'aie pu obtenir de la Garde côtière aujourd'hui la date du retrait de notre flotte de pétroliers qui sont tous à coque simple. On sait qu'il est possible d'obtenir des pétroliers à double coque. La plupart de nos prétroliers naviguent dans des eaux douces. Nous savons que nous pouvons au moins opter pour le double fond, mais nous devons certainement être liés par les constatations et les règlements de Marpole. Toutefois, ce projet de loi est tellement important et son élaboration a exigé tant d'années, où sont donc les normes et les règlements?

Le parti qui forme aujourd'hui le gouvernement a la terrible habitude de présenter à la Chambre des projets de loi sans les accompagner des règlements, même lorsque ces derniers sont déjà rédigés. Or, plus que toute autre, cette mesure trouvera son efficacité dans les normes et les règlements connexes. L'efficacité du projet de loi est dans les règlements.

Les ministres qui sont présents reconnaissent qu'eux et leurs ministères ont trop souvent la regrettable habitude de dire: «Retenons les règlements. Ils peuvent soulever la controverse. Occupons-nous de faire adopter l'essentiel. Franchissons la deuxième lecture, allons en comité et nous serons alors sûrs de pouvoir faire adopter le projet de loi par le Parlement.»

C'est uniquement parce qu'il est important de faire avancer des projets de loi que j'en arrive à approuver cette méthode plutôt stérile et potentiellement dangereuse de protéger notre environnement.

La quatrième constatation, c'est qu'il y a des déversements accidentels, mais qu'un volume encore plus grand d'hydrocarbures pénètrent dans notre milieu marin par suite des activités courantes de chargement et de déchargement des pétroliers, du nettoyage des soutes et du rejet des eaux usées. Presque tous ces déversements peuvent être évités. C'est la raison pour laquelle je m'adresse au ministre des Transports. Je doute que les députés aient besoin de faire des pieds et des mains pour obtenir qu'un amendement soit apporté à ce projet de loi prévoyant des amendes minimales et non maximales. Les juges et les tribunaux pourront fixer les amendes maximales.

La grande majorité, soit près de 80 à 90 p. 100, des déversements qui dégradent et souillent notre environnement sont dus à des erreurs humaines ou à des décisions conscientes d'individus qui jugent plus rapide et facile de se débarrasser de subtances nuisibles en les déversant dans le lac Supérieur, dans le port de Vancouver ou dans la rivière Bow. C'est exact, monsieur le Président, c'est la réalité.

Nous devons absolument faire comprendre aux tribunaux que les législateurs en ont assez. Je suis certain qu'on me posera une question pour que je continue et vous le savez, monsieur le Président.

Nous avons découvert l'efficacité des amendes minimales dans le domaine de la faune, des espèces menacées d'extinction. Les juges et les avocats qui n'ont peut-être aucune idée de l'importance attribuée aux dangers qui menacent l'environnement en prendront conscience quand ils constateront l'existence d'amendes minimales de 20 000, 50 000 ou 100 000 $ selon la gravité du déversement. Je conviens avec mon collègue, le critique de mon parti en matière de transports, qu'il doit y avoir des niveaux de gravité liés aux amendes minimales.

Nos pétroliers qui naviguent dans les eaux canadiennes actuellement ont en moyenne 17 ans et seulement 8 p.

100 de ceux qui circulent dans le monde sont à double coque, même s'il est prouvé hors de tout doute que ce type de construction offre une marge de sécurité opérationnelle nettement supérieure.

On aurait pu croire que l'on aurait appris une leçon, du moins sur notre continent, après la tragédie de l'*Exxon Valdez*. À deux occasions, le *Philadelphia*, navire-citerne qui se déplace dans les îles de la Reine-Charlotte, où je réside, tout près de Haida Gwai, a perdu des rivets et a laissé s'échapper une partie de sa cargaison de brut de l'Alaska dans les eaux du Pacifique, juste au large de ma circonscription.

Ce navire a-t-il été mis hors de service? Non. A-t-on installé un double fond? Non. Pourquoi pas une double coque? Le comité d'examen d'enquête a constaté que pour un dixième de cent la livre, soit moins d'un cent le gallon, nous aurions pu mettre le paquet et protéger adéquatement notre environnement.

Je suis heureux de voir que la Garde côtière canadienne, dont les ressources sont très insuffisantes, a pu effectuer un plus grand nombre d'inspections et d'activités de surveillance à bord de navires. En fait, la Garde côtière est parvenue à monter à bord de 38 p. 100 des navires. Il est regrettable de constater qu'un nombre très élevé de navires qui viennent au Canada et qui se déplacent dans nos eaux ont grandement besoin de réparations. Ces navires sont en très mauvais état et les compagnies qui les possèdent ne font pas effectuer les réparations nécessaires.

• (1755)

Les peines prévues ne sont pas assez sévères pour faire comprendre aux sociétés pétrolières et aux compagnies de transport qu'elles violent les lois canadiennes et qu'elles devraient peut-être songer à modifier la coque de leurs navires. De même, il y aurait peut-être lieu de déconseiller aux pilotes de s'endormir ou de prendre le gouvernail alors que leurs facultés sont affaiblies. Il y aurait lieu que les intéressés prennent conscience du tort causé à l'environnement. Lorsque vous écoutez quelqu'un comme Jacques Cousteau, vous avez tôt fait de comprendre que les grands océans de notre planète sont en train de devenir de gigantesques fosses septiques, principalement à cause du déversement de matières fossiles dans leurs eaux. Les navires-citernes sont lavés après avoir livré leur pétrole. Le résidu de pétrole est déversé dans l'eau; par conséquent, cette mesure législative pourrait et devrait aller beaucoup plus loin.

Je suis convaincu que l'un de mes collègues à la Chambre voudra me poser une question à ce sujet et c'est avec plaisir que je me rassois.

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement le député de Skeena. Je suis du même avis que lui, à bien des égards, sur le projet de loi à l'étude.

Je voudrais lui faire part d'un incident qui m'est arrivé le week-end dernier dans mon bureau de circonscription. Un groupe membre d'un organisme du nom de Bioquest est venu me rendre visite. Je ne sais pas si vous le connaissez. Ce sont des spécialistes de l'action corrective qui ont inventé une substance appelée produit d'Oppenheimer. Il s'agit d'un produit mis au point par un certain Oppenheimer de Houston, au Texas, le petit-fils du savant Oppenheimer qui a inventé la bombe.

Ce produit a été approuvé aux États-Unis. En effet, l'État du Texas vient tout juste d'adopter une loi sur les déversements aux termes de laquelle les pétroliers ou tout autre genre de navires qui mouillent dans les ports du Texas doivent avoir à bord le produit en cause. Quand le produit d'Oppenheimer est mélangé à la marée noire, le mélange se transforme en nourriture à poisson. C'est essentiellement une mesure corrective en cas de désastre, comme celui auquel le député a fait allusion.

Je voudrais lui demander s'il a entendu parler du produit de Bioquest et s'il ne croit pas que c'est ce genre d'entreprise qu'il faut inviter à comparaître devant le comité. Nos amis américains ont parfois de bonnes idées qui ont été approuvées par leur gouvernement, qui donnent de bons résultats et que nous aurions intérêt à adopter nous-mêmes dans nos règlements.

M. Fulton: Monsieur le Président, je remercie le député d'avoir fait part à la Chambre de cet important renseignement. C'est précisément le genre de produit que la Garde côtière devrait analyser relativement à ce projet de loi pour déterminer, en vérifiant ce que le secteur privé fait avec l'argent tiré des entreprises de transport du pétrole, très souvent dans des eaux et des environnements dangereux, si le produit en cause serait utile dans des situations qu'on trouve couramment ici et où, en cas de déversements de moindre envergure, d'envergure moyenne, voire de grande envergure, le produit d'Oppenheimer pourrait être utilisé lorsque la marée est encore raisonnablement bien circonscrite.

Nous savons que l'usage de produits à base de savon ou de détergent, y compris dans le golfe Prince William, a causé plus de tort sur les plages que n'en font des procédés comme le nettoyage à la vapeur, notamment.

• (1800)

Les plages du golfe Prince William sont encore dans un état terriblement lamentable longtemps après le désastre de l'*Exxon Valdez*. Il est fort possible qu'un procédé causant une biodégradation plus rapide de ces composés fossiles près de la surface de l'eau en les séparant en éléments pouvant être activés par le phytoplancton et le zooplancton et transformés en nourriture à poisson, soit de loin préférable aux procédés de lessivage excessif de l'environnement, ce qui arrive souvent avec les détergents et ce qui est la méthode utilisée couramment par les grandes sociétés pétrolières.

Par ailleurs, les députés seraient intéressés d'apprendre que les pétroliers étrangers constituent une bien grande menace pour nos côtes que ne le sont les pétroliers canadiens. Près du quart des pétroliers étrangers inspectés par la Garde côtière canadienne dans la région de l'Atlantique pendant la période de 18 mois qui s'est terminée en décembre 1989 n'étaient pas en bon état. C'est une proportion incroyable. Cela, c'est pendant la législature en cours. Le quart des pétroliers ont été inspectés pendant cette période et le quart d'entre eux n'étaient pas en état satisfaisant.

Pouvez-vous imaginer ce que seraient les résultats si toute la flotte était inspectée? Même si nous en savons un peu plus long, je ne crois pas que nous allions au fond du problème.

Deux choses sont absolument obligatoires. La première, c'est que ce projet de loi, lorsqu'il aura été adopté et qu'il sera assorti de son règlement d'application et de ses normes, fasse l'objet d'un rapport obligatoire au Parlement dans les cinq ans ou moins pour que nous puissions nous assurer que le ministère en tient compte. J'espère que le ministre proposera un amendement à ce sujet.

La deuxième concerne les amendes. Je sais que mon collègue a une autre question à poser, mais je crois qu'un autre passage du rapport du comité d'examen intéresserait les députés.

Quelque 62 recommandations visant à réduire au minimum les risques de déversement à partir de navires ont été formulées. Elles portent sur la construction de navires plus sûrs pour l'environnement, de meilleurs services d'aide à la navigation, un effort accru d'inspection, de surveillance et d'exécution et le relèvement des compétences des équipages. Le ministre des Transports avoue que des améliorations dans ces domaines pourraient réduire d'environ 80 p. 100 la pollution causée par les navires.

C'est ici que rien ne va plus, et c'est ce que la Chambre devra examiner. La Garde côtière canadienne croit que l'indemnisation disponible à partir de la caisse de réclamations n'est pas suffisante. C'est la situation actuelle. On nous demande d'accepter ce projet de loi qui mettra plusieurs années avant d'avoir son plein effet. Dans tout le Canada, nous n'avons guère que 60 millions de dollars de matériel d'intervention. On nous demande de laisser le secteur privé rassembler tout ce matériel et se charger des interventions en cas de déversement, gros ou petit, jusqu'à ce que tout le dispositif soit en place.

Le gouvernement nous a laissés dans l'attente pendant quatre ans sans faire quoi que ce soit, et nous allons de nouveau devoir attendre. C'est une attitude incroyable de la part d'un gouvernement qui s'est emparé des 200 millions de dollars jusqu'au dernier cent. Le ministre des Finances a piqué jusqu'au dernier sou dans la caisse prévue pour les interventions en cas de déversement d'hydrocarbures. C'est une honte.

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette, mais le temps de parole du député est terminé.

M. Mills: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je serai bref. Ai-je bien compris que le Nouveau Parti démocratique était d'accord pour inviter ces gens à venir témoigner devant le comité. Si ça marche au Texas, peut-être que ça marchera au Canada.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Skeena a dit oui.

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, mon parti collabore toujours volontiers avec le gouvernement quand celui-ci propose des mesures qui me semblent raisonnables et constructives, à moi comme à d'autres députés qui ont pris la parole cet après midi, surtout des mesures concrètes visant à protéger l'environnement et, plus important encore, qui font avancer l'application du concept global de développement durable.

Je trouve un peu difficile de le faire avec beaucoup d'enthousiasme aujourd'hui. Alors que le débat s'amorçait à la Chambre, il restait encore une demie-heure avant la fin de la séance d'information sur la projet de loi. J'admire le député d'Ottawa-Sud, notre porte-parole en matière de transports, d'avoir réussi à faire des observations à la fois cohérentes et concises sur le projet de loi en se fondant sur les renseignements dont il disposait.

• (1805)

Le rapport sur le naufrage de l'*Exxon Valdez* et sur les conséquences de ce déversement sur la sécurité des eaux canadiennes et de la marine marchande canadienne, a été déposé en octobre 1990. Ce rapport est le fruit d'un travail consciencieux mais précipité, parce que les auteurs du rapport étaient conscients de l'urgence de la situation. Fait à noter, ils n'ont pas intitulé leur rapport *Marche à suivre en cas de déversement d'hydrocarbures*, mais *Protégeons nos eaux*. Ce sujet revêt un intérêt certain pour le Canada, peut-être plus que pour tout autre pays du monde. En effet, nous avons le littoral le plus long au monde. Nous avons aussi la plus grande étendue de Grands Lacs d'eau douce au monde. Nous avons une obligation, non seulement envers notre pays et le continent nord-américain, mais envers le monde entier, de protéger cette ressource.

Voici ce qu'a déclaré un ancien ministre de l'Environnement du Québec qui prenait la parole hier après-midi devant un groupe de parlementaires: «L'eau sera au siècle prochain ce que le pétrole, les diamants et les minerais ont été à notre siècle et au précédent, c'est-à-dire une ressource précieuse.»

J'aimerais également citer M. Jim MacNeill qui a témoigné hier devant le comité de l'environnement. Toujours sur la question de l'eau, mais dans la perspective générale des mesures à prendre contre ce qui menace notre environnement—je me reporte au compte rendu de la réunion—il a dit ceci: «On constate que l'ampleur des catastrophes écologiques grossit sans cesse depuis quelques années. La famine qui frappe l'Afrique, laquelle est essentiellement d'origine écologique, est la pire de son histoire. Le plus récent incident de déversement d'hydrocarbures, dans les Shetlands, était plus grave que celui de l'*Exxon Valdez*. L'effondrement de l'industrie de la pêche sur la côte est du pays et ailleurs était sans précédent. La situation ne cesse d'aggraver et, dans ce contexte, tout ce qu'on peut espérer, c'est que ces catastrophes écologiques prendront une ampleur telle qu'on sera bien forcé d'y prêter attention, d'en prendre conscience et d'intervenir avant qu'elles ne deviennent irréversibles.»

Comme je le disais, le rapport date d'octobre 1990. Nous sommes maintenant saisis d'un projet de loi qui y donne suite, en partie au moins mais seulement en partie et en vase clos, parce que la réponse du gouvernement au rapport Brander-Smith, cette vue d'ensemble des moyens d'intervention que le gouvernement prévoit utiliser en cas de tragédie comme le déversement de l'*Exxon Valdez*, n'a pas encore été déposé devant le Parlement et cela, plus de deux ans après le dépôt du rapport.

On nous dit que ce projet de loi, tel qu'il est, ne tient pas compte de certains éléments de ce rapport parce qu'on y donnera suite par un règlement, par l'application d'une politique ou autrement. Nous ne pouvons pas juger si ce projet de loi sera adéquat pour prévenir un autre déversement comme celui de l'*Exxon Valdez*, pour assurer notre capacité d'intervention en cas de déversement et pour nous permettre de nettoyer les dégâts. Nous ne pouvons juger si ce projet de loi est adéquat sauf dans le contexte d'autres mesures que le gouvernement prétend avoir prises.

Je peux mentionner l'évaluation qu'a faite le vérificateur général l'année dernière, en 1992, en commentant le rapport Brander-Smith de 1990. Il a fait remarquer à quel point la réponse du gouvernement jusqu'à ce moment-là laissait à désirer. Il a fait valoir que la Garde côtière connaissait une grave pénurie de ressources et était incapable d'assurer le niveau de surveillance, d'inspection et de contrôle voulu pour protéger nos eaux convenablement. Même si la Garde côtière consacre la plupart de ses ressources d'inspection à l'inspection obligatoire et que le Canada a signé un accord international qui exige l'inspection de 25 p. 100 de tous les pétroliers étrangers qui entrent dans ses ports, seulement 8 p. 100 de ces navires étrangers sont inspectés. Cela vient du rapport du vérificateur général pour 1992, il n'y a pas si longtemps.

• (1810)

Puis, le vérificateur général a fait des observations sur les nombreuses façons dont le gouvernement avait évité de donner suite aux recommandations du rapport Brander-Smith. Sur les 31 pétroliers canadiens, un seul est muni d'une double coque et renforcé contre les glaces. Rien dans le projet de loi ne prévoit que ce problème sera corrigé dans une période donnée et que tous les pétroliers canadiens seront munis d'une double coque et renforcés contre les glaces.

Nous discuterons en comité des recommandations précises et des lacunes de ce projet de loi. Le point que j'essaie de faire valoir, c'est qu'il nous est très difficile à l'étape de la deuxième lecture de débattre même le principe de ce projet de loi parce qu'il nous manque des renseignements élémentaires sur la pertinence des mesures proposées, dans le contexte de toutes les autres mesures qui peuvent et doivent être prises, pour prévenir un autre déversement comme celui de l'*Exxon Valdez*.

J'ose espérer que le gouvernement ne se bornera pas à traiter des aspects techniques de ce projet de loi. Si celui-ci est inadéquat, j'espère que le gouvernement sera disposé à combler les lacunes de ce texte législatif et à faire ce qu'il faut pour assurer aux Canadiens qu'on fait tout pour protéger leurs cours d'eau, leur faune, l'habitat de celle-ci, tout ce qui risque de souffrir d'une catastrophe majeure. D'ailleurs, ce qui est tout aussi important, est-ce que ce projet de loi fait est suffisant pour empêcher le déversement quotidien de produits chimiques et de pétrole en plus petite quantité dans nos cours d'eau ou le déversement délibéré de ces produits-là? Je ne le crois pas, mais il aurait été bien que nous ayons eu la possibilité de vérifier avant de commencer le débat.

Cet après-midi, au cours d'une séance d'information, le gouvernement a fait savoir que des règlements étaient à l'étude et que d'autres étaient en vigueur. Nous savons cependant que le gouvernement a la fâcheuse habitude d'éliminer les règlements. Nous savons qu'un examen sérieux visant justement à éliminer des règlements est en cours dans tous les ministères et que le facteur déterminant de cet examen c'est l'argent, ce n'est pas l'environnement. D'ailleurs, des règlements du ministère de l'Environnement lui-même sont visés par cet examen et ne sont pas à l'abri.

Sous le gouvernement actuel, demander au Parlement et aux Canadiens d'accepter que nos eaux soient protégées par voie de règlement, c'est leur demander un acte de foi que la majorité d'entre nous, à mon avis, ne sommes pas prêts à faire.

Le gouvernement, surtout le ministre de l'Environnement, a beaucoup dit sur les répercussions du sommet de Rio sur l'élaboration d'une politique environnementale canadienne. Le ministre a beaucoup insisté sur l'importance de l'esprit de Rio, disant à quel point la politique environnementale devait être transparente et à quel point elle devait tout englober.

Pourtant, à la séance d'information de cet après-midi, les porte-parole du gouvernement n'ont pas réussi à nous convaincre qu'il y a effectivement eu des consultations avec les organismes de protection de l'environnement. Je ne sais même pas avec certitude quelle forme a pu prendre la consultation des entreprises privées. Une chose est sûre, cependant, c'est que le processus n'a pas été transparent et global—n'est-ce pas là un mot que nous entendons souvent ces temps-ci?—qui devait, selon le ministre de l'Environnement, caractériser l'attitude du gouvernement.

D'après ce que je lis dans les documents fournis par les porte-parole du gouvernement cet après-midi, la population a été informée et c'est tout ce qui a été fait. Nous sommes loin de l'esprit de Rio dont parle le ministre de l'Environnement, mais peut-être ne faut-il attendre de lui que des paroles.

Je voulais parler d'un autre engagement contenu dans le fameux Plan vert présenté il y a plus de deux ans et demi. Le gouvernement s'engageait à assortir tout programme proposé au Cabinet d'une évaluation environnementale dès le moment de sa présentation. Puisqu'une mesure législative est un programme, je présume qu'un rapport d'évaluation environnementale prévoyant les répercussions de ce programme devrait être déposé en même temps que le texte législatif.

• (1815)

Je n'ai pas encore vu cela et j'aimerais vraiment le voir. Je demanderais au gouvernement de bien vouloir déposer une telle évaluation environnementale. Ou a-t-il abandonné cet engagement qu'il avait pris dans le Plan vert?

L'autre chose que nous voudrons examiner très attentivement au comité, ce sont les ressources qui seront consacrées à la mise en oeuvre de cette mesure législative. Nous savons tous que le Mexique a certaines des meilleures lois environnementales au monde. Nous savons aussi que le Mexique a certains des pires problèmes environnementaux dans le monde. Une mesure législative n'est que du papier si on n'a pas les ressources humaines et financières nécessaires pour en assurer l'application.

Le vérificateur général et le rapport Brander-Smith ont dit clairement que le Canada n'a pas les ressources technologiques et les ressources humaines nécessaires pour protéger ses eaux, pour nettoyer les dégâts en cas d'accident. Jusqu'à maintenant, rien ne nous prouve que cette lacune a été corrigée. Deux jours après le dépôt du rapport Brander-Smith, après le déversement de l'*Exxon Valdez*, le vérificateur général a rapporté une grande insuffisance de ressources.

Il y a bien des points à examiner en comité relativement à ce projet de loi. J'espère que nous aurons la liberté de le faire. Je ne peux pas m'empêcher d'être cynique et quelque peu sceptique quant aux intentions réelles du gouvernement. Veut-il vraiment faire adopter une bonne mesure législative à la Chambre avant les élections?

Je pourrais peut-être, en terminant, citer la paroles du ministre des Pêches. C'était en juin 1991. Il aura donc fallu presque deux ans avant que nous ayons ce projet de loi. Voici ce qu'il a dit:

Pour des millions de Canadiens, nos océans, nos rivières et nos lacs sont un mode de vie. Ils sont essentiels à nos collectivités, à notre commerce et à notre culture. Lorsqu'ils sont menacés, nous sommes menacés aussi.

Je ne crois pas que nous ayons une mesure législative assez efficace pour contrer cette menace. Nous sommes devant un dilemme: devons-nous appuyer certaines améliorations sachant fort bien qu'elles sont inadéquates ou devons-nous acculer le gouvernement au pied du mur et exiger qu'il fasse ce qui doit être fait? C'est ce que les Canadiens veulent et c'est ce que, à notre avis, le Parlement devrait faire.

Le président suppléant (M. Van De Walle): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Van De Walle): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif du secteur Économie.)

* * *

LOI SUR LA TABLE RONDE NATIONALE SUR L'ENVIRONNEMENT ET L'ÉCONOMIE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre passe à l'étude du projet de loi C-72, Loi constituant la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie, dont un comité législatif a fait rapport avec des propositions d'amendement.

L'hon. Bill McKnight (au nom du ministre de l'Environnement) propose: Que le projet de loi, modifié, soit agréé.

(La motion est adoptée.)

• (1820)

Le président suppléant (M. Paproski): Quand lirons-nous ce projet de loi pour la troisième fois? Maintenant?

Des voix: D'accord.

M. McKnight (au nom du ministre de l'Environnement) propose: Que le projet de loi soit lu pour la troisième fois et adopté.

M. Larry Schneider (Regina—Wascana): Monsieur le Président, je vais parler brièvement de ce projet de loi. Je suis ravi de recommander la troisième et dernière lecture du projet de loi C-72, Loi constituant la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie.

Comme mon collègue, le député de Macleod, l'a dit tous les membres du comité qu'il présidait et qui était chargé d'étudier la mesure législative, ont appuyé l'adoption du projet de loi, avec enthousiasme et sans équivoque. Ils proposent certains petits amendements qui ne font que renforcer ou clarifier certains articles.

Permettez-moi également de mentionner avant tout, que le gouvernement tient à remercier le député de Davenport et le député de The Battlefords—Meadow Lake, tous deux membres de l'opposition, qui nous ont offert leur collaboration, leur appui et leur aide au cours des délibérations du comité législatif.

Je tiens également à signaler le témoignage émouvant de M. Ron Doering, directeur général de la Table ronde, devant le comité.

La Table ronde est appelée à relever des défis formidables. On ne lui demande rien de moins que de trouver de nouvelles façons d'envisager la relation entre l'environnement et l'économie. Cela entraînera nécessairement des changements profonds et essentiels au processus décisionnel de tous les secteurs et de tous les segments de notre société, tant le gouvernement que le secteur privé, les syndicats et les ménages.

Le Canada privilégie la création de tables rondes pour relever les défis du développement durable, et de telles organisations innovatrices, regroupant plusieurs intervenants, ont été mises sur pied dans toutes les provinces, dans les territoires ainsi qu'aux niveaux national et municipal.

Bien que les progrès puissent sembler lents, surtout lorsque des changements fondamentaux sont en cause, les Canadiens peuvent vraiment être fiers de la prolifération de tables rondes sur le développement durable observée depuis que leur création a été recommandée en 1987. C'est là une recommandation du groupe de travail multilatéral qu'avait établi l'ancien Conseil canadien des ministres des ressources et de l'environnement pour donner suite au rapport historique de la Commission Brundtland.

Comme le prévoit le projet de loi C-72, la Table ronde nationale a pour mission de:

> Jouer un rôle catalyseur dans la définition, l'interprétation et la promotion, pour tous les secteurs de la société canadienne de même que pour toutes les régions du pays, des principes et de la pratique du développement durable.

Elle remplira cette mission en effectuant des recherches et des analyses, en conseillant les gouvernements et d'autres secteurs sur les questions de développement durable et en sensibilisant le public aux changements économiques, sociaux, culturels et politiques nécessaires pour réaliser un développement durable.

Elle se compose de divers représentants du patronat, des syndicats, des universités, des peuples autochtones et des groupes environnementaux, et les ministres fédéral et provinciaux participent régulièrement à ses assemblées plénières ou aux réunions de son conseil. Beaucoup de ces groupes ne s'entendent pas souvent entre eux, mais la Table ronde constitue un mécanisme indispensable pour les rapprocher.

Les progrès en vue du développement durable exigent de nouvelles façons latérales et intégrées de penser qui soient la synthèse des points de vue des diverses disciplines, compétences et époques.

Comme l'a fait valoir avec force la Commission Brundtland:

> Les responsables de la gestion des ressources naturelles et de la protection de l'environnement sont officiellement isolés des responsables de la gestion de l'économie alors que, dans la réalité, les systèmes économique et écologique sont liés et le seront toujours et que c'est la politique des institutions intéressées qui doit changer.

La Table ronde nationale est une autre façon importante de relever ce défi et le gouvernement fédéral est fermement résolu de mener à bien cette entreprise. Grâce au projet de loi C–72, la Table ronde cesse d'être un organisme temporaire et spécial et sera désormais mieux en mesure de bien jouer son rôle de catalyseur en stimulant les nouvelles façons de penser dont j'ai parlé.

Ce qui est aussi très important, c'est que son statut légal permettra à la Table ronde de s'organiser au plan administratif et d'être plus efficace dans la conduite de ses activités.

• (1825)

Je terminerai ici ces très brèves observations en demandant à tous les députés d'appuyer ce projet de loi modifié et en souhaitant à la Table ronde tout le succès possible dans la poursuite de ses importantes activités que sont l'analyse des liens qui existent entre le commerce, l'environnement et le développement durable, le suivi du Sommet de Rio, la présentation de rapports provisoires sur la situation du développement durable et la définition, en tant que catalyseur, de stratégies de développement durables pour des secteurs comme celui des pâtes et papiers.

L'hon. Charles Caccia (Davenport): Monsieur le Président, nous sommes heureux de voir adopter ce projet de loi, étant donné qu'il languissait depuis un certain temps au *Feuilleton*. Mais malgré l'intervention très éloquente de mon collègue, le député de Regina—Wascana, il faut reconnaître qu'on l'adopte dans un vide politique. Il faut conclure, bien à regret, que le gouvernement sait parler de développement durable, mais ne sait certainement pas comment le mettre en oeuvre.

Dans les quelques minutes dont je dispose, je vais tâcher d'évoquer un certain nombre d'exemples pour le démontrer. Tout d'abord, le Canada n'a pas de politique énergétique nationale. Les députés savent bien que la Table ronde nationale a pour mission de concilier l'économie et l'environnement. Pour y réussir, elle aurait cependant besoin que le gouvernement lui fasse connaître l'orientation qu'il compte prendre dans ce secteur d'activité extrêmement important, c'est–à–dire l'énergie. Il a été prouvé maintes et maintes fois que l'énergie est un élément important de n'importe quelle politique qui prétend poursuivre un développement durable, quand on songe au changement climatique, au réchauffement de la planète et aux répercussions de la production énergétique sur l'environnement en général.

Nous ne constatons pas cette absence seulement dans le domaine de l'énergie. Il n'existe pas de politique nationale des transports. Nous le savons, de bons services de transport terrestre dans les centres urbains de même qu'entre les villes contribuent énormément à améliorer la qualité de l'environnement, et donc à favoriser un développement de plus en plus durable.

Nous n'avons pas encore été saisis à la Chambre d'un projet de loi concernant l'eau, bien qu'on nous le promette depuis 1987. Nous devons donc conclure que le gouvernement n'a pas d'idées à long terme sur ce que devrait être une politique de l'eau pour le Canada. Nous n'avons pas encore été saisis non plus à la Chambre d'une mesure sur la qualité de l'eau.

Nous n'avons pas, et nous le regrettons très vivement, de politique en matière de transport urbain permettant à Ottawa d'établir des lignes directrices générales et des objectifs à long terme pour le bien–être des citadins canadiens.

Un autre domaine où nous déplorons l'absence d'une politique est celui de l'aide au développement. Nous en avions une qui me paraissait relativement bonne, mais les récentes compressions budgétaires et les récentes déclarations faites par des ministres respectables ont montré que la politique de l'ACDI ne porte plus sur l'aide au développement, mais sur la commercialisation, et que l'ACDI est en train de devenir un organisme commercial égoïste dont l'action servira en grande partie à exploiter

les pays en voie de développement dans l'intérêt commercial du Canada.

Voilà pourquoi ce projet de loi, bien que souhaitable, est une mesure isolée. C'est une observation qu'il faut faire à ce moment-ci. Le député de Skeena aura sûrement des observations intéressantes à faire lui aussi à ce propos.

Nous observons un écart croissant quand on parle d'une mission du genre de celle que le projet de loi confie à la Table ronde nationale, à savoir concilier l'économie et l'environnement. Il existe en effet un écart entre les déclarations, les déclarations d'intention ou les beaux discours que l'on a prononcés à l'Assemblée des Nations Unies ou lors de la Conférence de Rio sur l'environnement tenue sous l'égide des Nations Unies, mais il faut toutefois déplorer l'absence de mesures concrètes lorsqu'il s'agit d'appliquer et de mettre en oeuvre, chez nous, des politiques qui tiennent compte des considérations économiques et environnementales, dans l'intérêt de nos ressources naturelles, de notre santé et de notre bien-être général à long terme. Il y a un écart de plus en plus grand entre les paroles et les mesures concrètes. Les études, les rapports, les tables rondes et les déclarations ne sont pas transposées dans des mesures concrètes, comme on pourrait s'y attendre.

• (1830)

Je vais illustrer mon propos au moyen d'un exemple. Le premier ministre du Canada a participé à un sommet sur la protection de l'atmosphère du globe, à La Haye, le 11 mars 1989. Je vais citer quelques extraits des déclarations qu'il a alors faites au nom des Canadiens. «Si nous sommes aujourd'hui présents à La Haye, c'est parce que nous poursuivons un objectif commun. L'atmosphère terrestre se détériore. Nous sommes venus ici pour montrer notre détermination commune et pour chercher ensemble des solutions afin d'écarter les menaces qui pèsent sur nous.» Bien dit!

«Les chefs d'État ici présents font preuve de courage en abordant une nouvelle étape dans la lutte contre la pollution atmosphérique.» Bien dit!

«Les dirigeants ici présents mettent leur nom et leur réputation en jeu pour montrer leur détermination à rendre plus efficace notre lutte contre la détérioration de l'atmosphère terrestre.» Parfait!

«Le moment est maintenant venu d'inviter les institutions internationales qui se consacrent à la lutte contre la pollution atmosphérique à évoluer plus rapidement.»

Cependant, quand on examine ce que le gouvernement du Canada fait ou a fait depuis quatre ans pour réduire la pollution causée par les gaz à effet de serre et plus particulièrement les émissions de dioxyde de carbone, on constate qu'il n'a prévu aucun plan pour empêcher les changements climatiques à l'échelle du globe. Il n'existe aucun plan à ce sujet.

Il n'y a pas lieu de s'étonner que la population soit désillusionnée et cynique en ce qui concerne les politiciens, étant donné que les beaux discours ne s'accompagnent pas de mesures concrètes. C'est là un exemple parmi d'autres.

Un an après la déclaration que notre premier ministre a faite à La Haye, le gouvernement du Canada a annoncé son intention de stabiliser—ce n'est pas une décision extraordinaire, mais c'est tout de même un premier pas dans la bonne direction et c'est mieux que rien—les émissions de dioxyde de carbone d'ici l'an 2000. Le gouvernement a fait cette annonce en 1990, mais aujourd'hui, trois ans plus tard, nous n'avons toujours pas de plan à ce sujet.

Comment peut-on expliquer ou justifier cette inaction? Au sud de notre frontière, en avril de cette année, autrement dit il y a à peine quatre semaines, le président Clinton a annoncé que les États-Unis souhaitaient eux aussi stabiliser les émissions de dioxyde de carbone d'ici l'an 2000 et qu'un plan à cette fin serait présenté cinq mois plus tard, c'est-à-dire en août de cette année.

Il y a lieu de se demander pourquoi le Canada hésite autant et est aussi indécis. Il s'est écoulé quatre ans depuis que le premier ministre a fait sa déclaration à La Haye, et trois, depuis que le gouvernement du Canada s'est engagé à stabiliser les émissions, mais nous n'avons toujours pas de plan. Voilà ce qu'il en est du développement durable au chapitre de l'énergie. Il y a d'autres éléments dont nous devons parler dans le cadre de ce débat parce que nous espérons ainsi que les participants à la Table ronde nationale recevront au moins le message des parlementaires qui, en fin de compte, expriment l'opinion de l'ensemble des Canadiens; peut-être pourront-ils aussi rédiger un document de politique générale à l'intention du gouvernement.

• (1835)

Quoi qu'il en soit, je ne crois pas que le processus devrait se dérouler ainsi. En fait, le gouvernement devrait expliquer aux participants à la Table ronde nationale ce qu'il compte faire pour assurer la viabilité à long terme de l'économie et de l'environnement; il pourrait ensuite inviter ces participants à prendre des mesures s'inspirant

de ce cadre d'action plutôt général, mais néanmoins important.

Au lieu de cela, nous lisons dans les journaux des articles sur des questions anodines; ainsi, on a pu lire l'autre jour que le gouvernement fédéral et les ministres des Forêts du Canada dépenseront 6 millions de dollars au cours des trois prochaines années pour aider l'industrie forestière à redorer son image à l'étranger. Que se passe-t-il? Si l'image de l'industrie est ternie, il faut s'attaquer à la racine du problème, découvrir pourquoi son image est ternie—c'est probablement à cause des coupes à blanc dévastatrices pratiquées sur la côte ouest—et rehausser celle-ci en améliorant les méthodes qu'utilise l'industrie, au lieu de dépenser 6 millions de dollars pour une campagne de relations publiques.

Au chapitre des relations fédérales-provinciales, nous avons appris, monsieur le Président, que l'entente Canada-Ontario relative à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs, une étendue d'eau extrêmement importante dont dépendent 8 millions de Canadiens et d'Américains, du moins pour ce qui est du lac Ontario, n'a pas été renouvelée depuis mars 1991. On est en droit de se demander ce que fait le gouvernement. Ce genre d'entente vise à améliorer durablement la qualité de l'eau et, donc, à améliorer durablement la situation des gens qui dépendent de cette précieuse ressource.

Nous devons introduire dans ce débat le fait qu'en janvier de cette année, le gouvernement a décidé d'abolir un certain nombre d'organismes très importants qui contribuaient à l'élaboration de politiques axées sur le développement durable, dont le Conseil des sciences du Canada, le Conseil économique du Canada et le Centre international pour l'exploitation des océans. Ces organismes ont été abolis dans le cadre du programme de réduction du déficit.

Il y a à peine quelques semaines, le ministre des Finances a annoncé des compressions dans le domaine des transports, et ce, à VIA Rail. De toute évidence, le gouvernement se complaît dans la théorie. Avec ce projet de loi qui accorde un statut juridique à la Table nationale sur l'environnement et l'économie, il veut montrer qu'il est de bonne foi, mais, à en juger par les mesures qu'il prend, il va à l'encontre de l'objectif de sa politique, s'il y en a jamais eu une, qui visait à intégrer économie et environnement.

J'attire votre attention, monsieur le Président, sur un autre cas que je trouve révoltant. Depuis mars 1992, en vertu d'un décret du ministre des Finances, on n'a plus à payer la TPS sur les pesticides. Pour les livres, il n'y a rien à faire, mais pour les pesticides, le gouvernement croit qu'il est politiquement rentable d'abolir la TPS. On se demande ce qui peut bien motiver et influencer le gouvernement quand, d'une part, il veut, du moins en paroles et par le truchement de ce projet de loi, faire valoir la nécessité d'intégrer environnement et économie et que, d'autre part, il décide d'éliminer la TPS sur les pesticides. Ces deux mesures ne vont pas de pair. C'est illogique!

• (1840)

Passons à un autre domaine qui, comme je l'ai déjà dit, nous montre bien qu'il y a loin de la parole aux actes, et je veux parler de l'aide au développement. Il y a trois ou quatre ans, le ministre responsable de l'ACDI avait rendu public un document intitulé *Partageons notre avenir*—un très bon document soit dit en passant—dans lequel le Canada s'engageait «à aider les pays et les peuples les plus pauvres au monde».

Lorsque les Nations Unies ont tenu leur conférence sur l'environnement et l'économie, au Sommet de la Terre de Rio, l'année dernière, le Canada s'est engagé, de concert avec d'autres pays, à accroître son aide aux pays dans le besoin d'environ 7 p. 100 de son produit intérieur brut, soit une hausse de près de 30 p. 100.

Au lieu de cela, le gouvernement a décidé de réduire son aide de 10 p. 100, ce qui représente un total de 642 millions de dollars d'ici à l'année 1994-1995. Qui souffre de cette décision? On se rendra compte que lorsqu'on parle de développement durable, qui consiste, comme je l'ai dit, à intégrer l'environnement à l'économie, on parle aussi des pays les plus pauvres du monde, qui luttent contre la désertification, la déforestation, les pénuries d'eau et de ressources, les mauvaises conditions d'hygiène, et j'en passe.

Qui souffre de ces réductions, de ces revirements? Des pays comme la Tanzanie, le Ruanda, l'Éthiopie, le Kenya, Madagascar, l'Ouganda et bien d'autres qui sont les plus pauvres du monde, selon les statistiques publiées dans le cadre du programme de développement des Nations Unies. Ce sont là les pays les plus nécessiteux, où le Canada vient de décider de supprimer graduellement ou immédiatement certains projets qui visaient à améliorer l'approvisionnement en eau, la mouture des céréales, en somme, les pratiques agricoles, ou encore, qui visaient à stopper la désertification, en substance, tous les efforts

destinés à améliorer la sécurité des approvisionnements en denrées alimentaires l'état de santé.

Il y a ici une autre politique que j'ai mentionnée plus tôt et dont il faut également parler dans ce débat. En effet, avec le budget actuel, la politique énergétique du gouvernement va à l'encontre du développement durable. Si l'on examine le budget du ministère de l'Énergie et notre régime fiscal, nous constatons que ce dernier renferme des dispositions fiscales phénoménales—à défaut d'un meilleur terme—qui favorisent l'utilisation et la production de combustibles fossiles.

Si l'on jette un coup d'oeil, par exemple, à la dernière année d'imposition, celle de 1991, on constate que les déductions d'impôt accordées au secteur pétrolier et gazier se sont chiffrées à quelque 4,9 milliards de dollars, de sorte que le gouvernement a perdu des recettes d'au moins 500 millions de dollars. Les déductions fiscales accordées au secteur minier sont elles aussi importantes. Je n'ai pas le montant sous les yeux en ce moment, mais il vaut au moins la peine de mentionner la chose.

Les dépenses fiscales directes qu'a engagées le gouvernement fédéral dans le secteur énergétique par le biais de décisions budgétaires s'élèvent à quelque 700 millions de dollars. Là-dessus, 5 p. 100 seulement vont à la recherche et au développement de sources d'énergie de remplacement, celles que nous voulons développer pour diminuer notre dépendance à l'égard des combustibles fossiles et réduire ainsi notre production de dioxyde de carbone et autres gaz à effet de serre. L'aide fédérale au secteur énergétique se monte à environ 1,9 milliard et la majorité va à des projets de production d'énergie. Les engagements envers des mégaprojets de production sont actuellement de l'ordre de quatre milliards.

• (1845)

Autrement dit, nous avons une politique dépassée en matière d'énergie, de taxation, de financement, de subvention, d'amortissement accéléré, et j'en passe, une politique qui ne saurait être conforme à ce qu'une Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie pourrait recommander au gouvernement pour assurer un développement durable.

Cette Table ronde existe déjà depuis quelque temps, mais je ne vois pas comment elle pourrait fonctionner efficacement tant que l'attitude fondamentale du gouvernement ne changera pas.

Je me suis concentré sur la politique énergétique, parce que c'est dans ce domaine qu'il est le plus facile de trouver les subventions et les concessions fiscales disponibles en vertu de la politique actuelle. Je peux garantir aux députés qu'avec un peu de temps, on trouverait le même système de subventions et de concessions fiscales dans les secteurs des transports, de l'agriculture, des forêts et peut-être aussi des pêches.

La mention des pêches nous rappelle le drame social et économique de la côte est où, pour la première fois, le Canada se trouve confronté à un grave problème de surexploitation, le contraire du développement durable. Pourtant, dès le début de 1990, M. Harris disait dans un rapport que la pêche à la morue était sérieusement menacée.

Lorsque l'on parle d'échec du développement durable, on ne peut pas dire que l'on manque d'exemples. Nous en avons un juste devant nous, dans le secteur des pêches. Si nous n'y prenons pas garde, nous aurons bientôt des exemples dans le secteur des forêts, notamment si nous coupons de vieux peuplements sur la côte ouest. Il faut comprendre qu'il n'est ni très responsable, ni politiquement bien sage, si nous voulons promouvoir l'intérêt public, de négliger le développement durable, l'intégration de l'économie et de l'environnement, et de donner l'impression que nous avons les instruments nécessaires alors que nous ne les avons pas.

À titre d'exemple, je vais prendre le cas qui a fait l'objet d'un vote à la Chambre le 9 mars, pour ratifier la Convention sur le droit de la mer. La motion a été battue parce que le gouvernement avait décidé qu'il ne pouvait pas appuyer une motion que nous avions présentée et qui aurait autorisé l'exécutif, c'est-à-dire le Cabinet, à ratifier enfin la Convention sur le droit de la mer. Rappelez-vous, monsieur le Président, que le Canada a été l'un des premiers pays à l'avoir signée au début des années 1980. Or, une convention internationale demande deux étapes: premièrement la signature, deuxièmement la ratification.

• (1850)

Aussi, alors que le Canada a été parmi les premiers pays à avoir signé la Convention sur le droit de la mer dans les années 1980, le Parlement se refuse maintenant à adopter une motion en vue de la ratifier.

La Convention sur le droit de la mer exige la signature de 60 pays. Au moment où nous parlons ici aujourd'hui, quelque 55 ou 56 pays l'ont déjà ratifiée. Il en faut donc quatre de plus pour qu'elle puisse entrer en vigueur. Ce

serait bien dommage si elle devait entrer en vigueur sans que le Canada en fasse partie.

Pourquoi cet exemple? Parce que la Convention sur le droit de la mer contient de nombreux principes concernant les pêches durables. Il y a les articles 63 et 65, je crois, qui sont extrêmement importants pour la gestion durable des pêches dans les eaux internationales. Nous voulons cela. C'est dans l'intérêt de notre population.

Il semble y avoir un certain intérêt international dans l'exploitation minière du fonds de la mer; nous semblons subir l'influence d'autres pays et nous refusons de ratifier cette convention extrêmement importante qui attend d'être mise en oeuvre pour accroître et améliorer les possibilités d'une gestion durable des pêches dans les eaux internationales.

Donc, monsieur le Président, j'espère qu'avec l'analyse que je viens de faire, vous comprendrez pourquoi il y a ici une tromperie qu'il faut dénoncer.

Au comité, dans le cadre du projet de loi, nous sommes arrivés à adopter deux ou trois amendements qui vont probablement renforcer le mandat de cet organisme. Nous avons fait assurément de notre mieux pour lui donner tous les moyens possibles pour qu'il fonctionne mieux et qu'il soit plus rentable. Par exemple, nous avons modifié son mandat pour qu'il conseille le gouvernement sur les moyens d'intégrer dans sa politique des principes et des programmes environnementaux et économiques. Ce n'est qu'une façon de parler du développement durable.

Nous avons aussi proposé une disposition qui donnerait à cet organisme le mandat non seulement d'informer le public, mais aussi de promouvoir le développement durable chez les Canadiens. C'est un rôle très important que doit jouer la Table ronde.

On doit dire qu'il ne faut pas s'imaginer qu'en adoptant ce projet de loi, le gouvernement du Canada a adhéré à la politique du développement durable et aux recommandations faites en 1987 par la Commission royale de l'environnement et du développement, présidée par madame Brundtland. Le Canada fait facilement des déclarations à l'étranger et joue un grand rôle à Rio dans un certain nombre d'initiatives qui sont souhaitables et qui sont très opportunes au niveau international, mais—et c'est là la difficulté—quand il s'agit de questions nationales et de la mise en oeuvre de ce que nous préconisons à l'étranger, alors on remarque un manque de courage et de réalisme politique et l'absence d'une volonté politique chez ce gouvernement.

• (1855)

Il est bien capable d'encourager et d'adopter des principes qui sont populaires, mais quand il s'agit de passer de la théorie à la pratique, de la parole aux actes, alors on constate un écart grandissant désastreux.

Je regrette de devoir faire ces déclarations à ce stade. J'aurais préféré être bien plus positive à l'étape de la troisième lecture du projet de loi C-72, mais ces idées doivent être exprimées et doivent figurer au compte rendu. Je suis certaine que le député de Skeena qui sait bien s'exprimer peut le faire bien mieux que moi.

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, je crois que les observations du député qui vient de prendre la parole ont fait état d'une bonne partie des problèmes auxquels la Table ronde nationale a dû faire face et sur lesquels elle bute toujours. Je sais que le temps file. Je serai donc le plus bref possible pour que nous donnions à tous ceux qui sont associés à la Table ronde nationale le mandat législatif qu'ils souhaitent depuis si longtemps.

Il est triste de constater, après tout le temps que cela a pris pour que cette mesure nous parvienne, que le gouvernement n'a pu trouver un seul ministre pour lui donner l'appui qu'elle méritait à l'étape de la troisième lecture. Ceux qui ont donné de leur temps à la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie auraient aimé savoir avec certitude que tous les partis étaient absolument favorables au concept de cette institution.

Tant que nous n'aurons rien fait de plus que des beaux discours sur le développement durable, nous continuerons à mal agir envers notre planète. Il y a maintenant cinq ans, j'ai participé à une tournée d'audiences publiques aux quatre coins du Canada. Les Canadiens avaient alors été très clairs: ils souhaitaient que le gouvernement investisse au moins 1 p. 100 du produit national brut dans des centres voués au développement durable. Ces centres devaient fournir aux simples citoyens l'information et les moyens nécessaires pour pratiquer le développement durable.

Ce sont les actes quotidiens des individus qui comptent le plus. À terme, le seul moyen d'obtenir des résultats valables est de donner aux Canadiens et à tous les habitants de la planète l'information et les moyens nécessaires pour que nous puissions parvenir à nos fins.

L'un des problèmes qui sera toujours là quand ce projet de loi aura été adopté, c'est que les membres seront nommés par le gouvernement et par le gouverneur en conseil à titre amovible. Toute personne qui, comme moi, a participé à la Table ronde, a assisté à ses réunions et a parlé à ses membres sait qu'on accorde une importance exagérée à l'industrie.

Il faudrait plutôt que le gouverneur en conseil demande l'avis des membres du Comité de l'environnement, des députés, des membres de certains milieux universitaires ou encore d'autres institutions du pays pour trouver des personnes extrêmement bien informées en matière d'environnement et les nommer à cette Table, peut-être pour de plus courtes périodes, afin de veiller à ce que cet organisme soit vraiment efficace. Que celui-ci s'occupe, par exemple, d'évaluer les coûts pour le gouvernement, la politique énergétique, la politique hydro-électrique, les effets cumulatifs, le réchauffement de la planète et le tort que nous faisons à la couche d'ozone.

Pour être utile et acquérir un caractère national, cet organisme doit s'occuper de ces grandes questions. Malheureusement, même s'il a maintenant un mandat législatif, cet organisme se marginalise parce qu'il ne va pas au coeur et à la source du problème qui consiste à savoir comment intégrer l'environnement et l'économie et réaliser un développement durable, comme le prévoit son mandat. Tant qu'il continuera de recevoir ses instructions des conseils d'administration des sociétés et de différents groupes politiques, il servira mal les Canadiens.

Je me permets de donner ce conseil aux membres actuels et futurs de la Table ronde nationale. Ils jouissent de mon appui et de celui de nombreux Canadiens. Ils ont désormais un mandat législatif. Espérons qu'ils s'attaquent maintenant aux questions plus difficiles et qu'ils amènent les médias canadiens à parler des coûts.

J'aimerais rappeler un dernier point qui a été soulevé pas plus tard qu'hier par Jim MacNeill, l'un des défenseurs de l'environnement les plus éminents et les plus sages du monde, à savoir que les 24 pays de l'OCDE gaspillent à présent plus d'un billion de dollars par an en subventions inutiles visant à soutenir leur économie. Il est grand temps que nous traitions l'environnement sur un pied d'égalité, que nous fassions preuve de responsabilité et que nous tenions compte de ces questions faute de quoi nous courons à notre perte.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est 19 heures, conformément au paragraphe 30(6) du Règlement, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES NORMES DE CONSOMMATION DE CARBURANT DES VÉHICULES AUTOMOBILES

MESURE MODIFICATIVE

M. Ross Harvey (Edmonton-Est) propose: Que le projet de loi C-294, Loi modifiant la Loi sur les normes de consommation de carburant des véhicules automobiles, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif du secteur des Ressources naturelles.

—Monsieur le Président, j'ai en main une copie du volume VI des Lois révisées du Canada, 1985. Il s'agit là, à ma connaissance, du dernier recueil publié des lois du Canada et il renferme toutes les lois jamais adoptées par le Parlement qui étaient encore en vigueur au moment de la révision en question.

Dans le volume VI, au chapitre M-9, figure la Loi sur les normes de consommation de carburant des véhicules automobiles. Elle est donc en vigueur? Eh bien, non. Il est vrai que cette loi a été adoptée par le Parlement en 1982. Elle donne au Cabinet fédéral le pouvoir d'établir des normes de consommation de carburant pour toutes les classes de véhicules automobiles qu'il veut. Les normes elles-mêmes doivent être établies par règlement.

Malheureusement, si le projet de loi a bien été adopté par la Chambre il y a plus de dix ans, il n'est jamais entré en vigueur. Il n'a jamais été promulgué. Ce projet de loi, adopté au cours de la 32e législature, renfermait une disposition souvent utilisée dans notre régime parlemen-

taire, prévoyant qu'il n'entrerait pas en vigueur tant qu'il n'aurait pas été proclamé par le représentant de la Reine. Or, pour une raison quelconque, cela n'a jamais été fait. Chacun des gouvernements successifs a rangé très loin cette loi non promulguée, sur une tablette, hors de service, dans l'oubli.

Ceci m'amène au projet de loi C-294, Loi modifiant la Loi sur les normes de consommation de carburant des véhicules automobiles, dont la Chambre est saisie ce soir. Ce projet que je parraine est très simple. S'il est adopté, il mettra en vigueur la Loi sur les normes de consommation de carburant des véhicules automobiles; un point c'est tout, rien de plus, rien de moins.

Si le projet de loi C-294 est adopté, la Loi sur les normes de consommation de carburant des véhicules automobiles entrera finalement en vigueur. Jusqu'à ce que le projet de loi adopté en 1982 devienne véritablement loi, le gouvernement n'aura pas encore le pouvoir d'établir des normes d'efficacité obligatoires pour la consommation de carburant des automobiles et des camionnettes. Nous devrons plutôt continuer à nous fier, comme nous l'avons toujours fait, sur le respect volontaire des normes suggérées et sur l'autocontrôle de l'industrie automobile.

L'établissement de normes d'efficacité concernant le carburant n'est pas en soi une mesure radicale ou nouvelle. En fait, le projet de loi mettrait en pratique le même principe, cette fois-ci à l'égard des véhicules automobiles, que celui que le Parlement a approuvé et mis en oeuvre l'an dernier en adoptant le projet de loi C-41, Loi sur l'efficacité énergétique.

Le projet de loi C-41 autorisait l'établissement de normes sur l'efficacité énergétique des appareils ménagers et autres appareils consommateurs d'énergie. Le projet de loi C-294 aurait le même effet que le projet de loi C-41, puisqu'il permettrait l'adoption de normes semblables à l'égard des véhicules équipés de moteurs à combustion interne.

• (1905)

Les députés se demandent sans doute à juste titre si le projet de loi dont nous sommes saisis est nécessaire. De toute évidence, les gouvernements qui se sont succédés au cours de la dernière décennie ne l'ont pas jugé comme tel. Avaient-ils raison? Dans l'affirmative, serait-ce encore le cas?

La réponse est non. Pour un certain nombre de raisons environnementales cruciales, le projet de loi C-294, loi modifiant la Loi sur les normes de consommation de carburant des véhicules automobiles répond à un besoin urgent. Pourquoi? En quelques mots, parce que le Canada doit rapidement limiter puis commencer à réduire ses émissions de gaz qui contribuent au réchauffement de la planète, dont le plus important est le monoxyde de carbone.

Le projet de loi C-294 est un premier pas essentiel. Il existe suffisamment de preuves pour démontrer qu'il est nécessaire de limiter et de réduire les émissions. La renommée du Comité permanent de l'environnement de la Chambre des communes est en partie liée à son excellente étude sur le réchauffement de la planète. Dans le rapport qu'il a déposé en mars 1991, le comité recommandait une réduction de 20 p. 100 d'ici l'an 2005, par rapport au niveau de 1988, des émissions de gaz carbonique d'origine anthropique.

Le comité recommandait aussi «que le gouvernement fédéral retienne provisoirement [ce but] comme objectif minimum pour la réduction des émissions de gaz carbonique». Hélas, le gouvernement conservateur n'a de toute évidence pas encore adopté cet objectif. Celui-ci a plutôt fait savoir que d'ici l'an 2000, il prévoyait simplement maintenir les émissions de gaz carbonique et autres gaz à effet de serre aux niveaux de 1990.

Or, il semble que l'on soit en train d'essayer de reculer même par rapport à cet objectif modeste. Par exemple, le Comité permanent de l'énergie, des mines et des ressources a publié un rapport en janvier dans lequel il fait du remplissage à outrance pour finalement dire que cet objectif pourra ou non être atteint. Nous parlons ici des émissions de gaz nocifs. Les auteurs du rapport laissent entendre que toute aide financière accordée par le Canada pour la réduction des émissions dans d'autres pays devrait pouvoir remplacer une action nationale concertée.

Plus grave encore est le fait que le gouvernement lui-même a souvent pris des mesures qui font qu'il sera encore plus difficile d'atteindre les buts modestes qu'il s'est fixés. Par exemple, les conservateurs réduisent sans cesse les fonds affectés à leur Plan vert, qui a fait l'objet d'un énorme battage. Ceux-ci ont aussi réduit de près de 90 p. 100 le montant d'environ 410 millions de dollars qui était consacré au financement des programmes d'efficacité énergétique et d'énergies de remplacement lorsqu'ils ont pris le pouvoir en 1984-1985.

Pourtant, malgré les compressions, les tergiversations, voire les reculs du gouvernement, et malgré son désintérêt flagrant, il ne fait aucun doute que des mesures doivent et peuvent être prises pour réduire les émissions de gaz carbonique et des autres gaz à effet de serre qui sont responsables du réchauffement de la planète.

La clé réside dans le secteur des transports. De toute évidence, c'est là qu'il faut commencer, puisque c'est surtout ce secteur qui est responsable des émissions de gaz à effet de serre. L'adoption de mesures à cet égard n'entraînera pas nécessairement des coûts considérables.

Je suis certain que les ministériels seront heureux de l'entendre.

Dans un rapport paru en août 1989, les ministres de l'Énergie fédéral, provinciaux et territoriaux ont déclaré: «Au Canada, il est possible, au point d'utilisation de l'énergie, de réduire les émissions de dioxyde de carbone; les méthodes pour y parvenir sont économiques pour la société, car la préservation des ressources énergétiques et une plus grande efficacité énergétique se solderont par des économies financières considérables. Il n'est pas nécessaire d'ajouter une valeur financière à la réduction des émissions de dioxyde de carbone pour qu'elle soit économique.»

Encore une fois, ce sont les déclarations des ministres de l'Énergie fédéral, provinciaux et territoriaux. Toujours dans leur rapport, ils ont ajouté qu'«il fallait insister sur les moyens de réduire les émissions dans le secteur des transports.» Ils ont conclu que l'utilisation de l'énergie de transport offrait les meilleures possibilités de réduction des émissions au point d'utilisation. Le projet de loi C-294 aurait précisément pour effet de réduire ces émissions.

Selon le rapport exhaustif d'Environnement Canada intitulé *Estimation des émissions de gaz provoquant l'effet de serre au Canada en 1990*, qui a été savamment rédigé par A.P. Jaques et a paru en décembre 1992, le transport est responsable de 32 p. 100 des 461 millions de tonnes d'émissions de dioxyde de carbone au Canada en 1990. Les automobiles et les camionnettes équipées d'un moteur à essence sont responsables à elles seules de 72 millions de tonnes, soit plus de 15 p. 100 de la totalité des émissions de $C0_2$ en 1990.

Un des meilleurs moyens de réduire les émissions de gaz provoquant l'effet de serre consiste à réduire la consommation d'essence des voitures. Des normes de consommation de carburant plus strictes mènent directement à la réduction de cette consommation et, partant, de l'émission de gaz provoquant l'effet de serre. Il faut commencer par rendre les automobiles et les camionnettes canadiennes moins énergivores.

• (1910)

Dans leur livre paru récemment et intitulé *Healing the Planet*, les écologistes réputés Anne et Paul Ehrlich font remarquer que les voitures elles-mêmes peuvent être beaucoup plus perfomantes. Des économies considérables sont à notre portée. Nous pourrions ainsi atteindre des consommations de 60 à 70 milles au gallon US, ce que font déjà des automobiles expérimentales européennes comme la Volkswagen Eco-Polo et la Volvo LCP 2000.

En 1990, le mouvement Les Amis de la Terre a demandé au gouvernement de fixer des normes pour obliger les fabricants d'automobile à ramener la consommation des voitures à 5 litres aux 100 kilomètres d'ici à l'an 2000. Pour nous, cela équivaut à 56 milles au gallon. Selon les estimations de ce mouvement, cette seule initiative permettrait d'économiser 60 millions de barils de pétrole par an d'ici à l'an 2005. Les émissions de dioxyde de carbone s'en trouveraient réduites de plus de 5 p. 100 par rapport au niveau actuel.

Il existe déjà beaucoup de techniques et d'améliorations qui permettraient d'économiser du carburant. Certaines sont décrites dans le rapport récent du bureau d'évaluation de la technologie du Congrès américain. Le rapport s'intitule: *Improving Automobile Fuel Economy: New Standards, New Approaches*.

Au nombre des mesures existantes figurent la réduction du poids des voitures, la réduction de la résistance au vent, la traction avant, les moteurs à arbre à came en tête, les moteurs à quatre soupapes par cylindre, la commande de soupape d'admission, la transmission à quatre ou cinq rapports de vitesse, la transmission à changement de vitesses continu, la boîte de vitesses à commande électronique et ainsi de suite.

Il convient également de noter, comme on le lit plus loin dans le rapport, qu'on devrait pouvoir réaliser d'importantes économies de carburant à long terme, d'ici à l'an 2001 par exemple, sans compromettre la sécurité des automobilistes. D'ici là, on aura trouvé le moyen de réduire la consommation de carburant sans qu'il faille pour autant réduire la taille des voitures et de remodeler les petites voitures de façon à éliminer certains des problèmes qui leurs sont caractéristiques.» Pourquoi ne pas tout bonnement s'atteler à la tâche d'accroître le rendement du combustible? L'un des principaux obstacles est le fait que le gouvernement fédéral semble s'être accomodé de normes non obligatoires dans ce domaine. Malheureusement, ce genre de normes ne font pas l'affaire.

L'efficience énergétique globale du nouveau parc automobile canadien a augmenté rapidement pendant les années 1970, une période de règlements rigoureux favorisant l'amélioration de l'efficience énergétique au Canada et aux États-Unis, vous vous en souvenez. Les progrès ont été plus lents au début des années 1980 et il n'y a pas eu beaucoup d'améliorations depuis. Par conséquent, les nouveaux véhicules au Canada ne sont pas plus efficients dans l'ensemble qu'il y a dix ans.

Mais il y a pire. Le 5 novembre 1990, les Amis de la Terre ont fait remarquer dans un communiqué de presse que sept des 20 principaux constructeurs d'automobiles au Canada n'ont pas respecté la ligne directrice en matière de consommation moyenne de carburant de leurs véhicules en 1989, cinq ans après l'entrée en vigueur de

cette directive. Aux États-Unis, ces compagnies devraient automatiquement payer des amendes et seraient passibles de poursuites judiciaires. Selon le communiqué des Amis de la Terre, au Canada, les fabricants dérogent aux objectifs, polluent beaucoup et n'ont aucune raison ni d'ordre financier, ni d'ordre législatif de s'améliorer.

Des fonctionnaires de Transports Canada déclarent qu'on ne vérifie jamais les cotes d'efficience énergétique de la moitié des nouvelles voitures, camionnettes et fourgonnettes; beaucoup de constructeurs ne soumettent même pas les données pertinentes au ministère.

Le bureau de la technologie des États-Unis fait état de plusieurs pratiques, sur le marché, qui ne contribuent pas à réduire la consommation de carburant, pour reprendre les termes de son rapport, *Improving Automobile Fuel Efficiency*. Aux États-Unis, on a relevé les problèmes suivants—et l'on peut supposer sans risque que ces tendances valent, grosso modo, pour le Canada:

Les consommateurs adoptent de plus en plus des camions légers moins efficients comme voitures de tourisme. Entre 1970 et 1985, le kilométrage parcouru en camion léger a triplé tandis que le kilométrage parcouru en auto n'a augmenté que de 38 p. 100.

De plus en plus, les fabricants d'automobiles fabriquent et les consommateurs achètent des voitures plus puissantes. Le temps d'accélération moyen de 0 à 60 milles à l'heure des automobiles aux États-Unis a augmenté chaque année depuis 1982, ce qui a fait baisser l'efficacité énergétique moyenne de plus de 2 milles au gallon.

Les consommateurs commandent de plus en plus d'équipements optionnels qui réduisent l'efficacité énergétique, par exemple l'air climatisé, des accessoires électriques et la double traction.

Les nouvelles normes en matière d'émissions et de sécurité risquent d'avoir des effets néfastes sur l'efficacité énergétique.

De plus, le nombre croissant d'automobiles crée des embouteillages qui réduisent l'efficacité de l'ensemble des véhicules sur la route.»

Même les Américains ont reconnu la réalité prévisible. Le marché ne peut pas, à lui seul, accroître l'efficacité énergétique.

• (1915)

Ils ne sont pas les seuls, monsieur le Président. Dans un rapport important publié en 1989 et intitulé «*Energy Demand in Canada, 1973–1987*», la firme Marbek Resource Consultants d'Ottawa fait justement ressortir ce point. Elle dit ceci: «Pour obtenir les importants avantages économiques et environnementaux que l'efficacité énergétique peut encore offrir, il faudra que les mesures et les programmes gouvernementaux fassent intervenir une combinaison stratégique des éléments suivants: des normes en matière d'efficacité énergétique, de meilleurs programmes d'information, de meilleurs encouragements financiers ainsi que de l'aide à la recherche et au développement. Si on s'en remet uniquement aux prix de l'énergie et aux mécanismes du marché, on ne peut qu'échouer. Une intervention active et constructive sur le marché est absolument essentielle.»

Malheureusement, le gouvernement semble aller dans la direction opposée. Par exemple, il réduit les programmes d'information. Transports Canada a annulé l'édition 1993 de son guide de la consommation en carburant qui donnait chaque année, jusqu'à cette année, des renseignements sur la consommation d'essence de tous les modèles d'autos, de fourgonnettes et de camionnettes vendus au Canada. Ce guide n'existe plus.

Je suis le premier à admettre qu'il ne serait pas prudent de s'en remettre uniquement aux normes obligatoires sur la consommation de carburant. Après tout, de telles normes ont des limites. Par exemple, les fabricants ont besoin de temps pour accroître l'efficacité énergétique de leurs véhicules. La moindre faille dans l'élaboration des normes pourrait imposer des fardeaux inégaux aux fabricants. Seules, des normes obligatoires n'incitent pas les fabricants à faire plus que ce qui est exigé d'eux.

Enfin, à mesure que l'efficacité énergétique des véhicules s'accroît, les gens ont tendance à les utiliser plus souvent et à parcourir de plus longues distances, ce qui annule les gains en réduction globale des émissions de CO_2.

Cependant, en dépit de ces risques, il ne fait aucun doute que le renforcement des normes pourrait avoir des effets salutaires, mais il ne faut pas s'arrêter là. Comme le font remarquer Ehrlich et Ehrlich, nous devons faire entrer tout un éventail de considérations dans notre vision de l'efficacité énergétique. Il faut notamment trouver le moyen de remplir les autobus et les trains pour réduire le nombre de personnes voyageant seules dans une auto.

Il serait encore plus important d'aménager nos villes et nos banlieues en fonction des piétons et des cyclistes. Nous devrions redessiner nos villes pour que des gens gagnant des revenus différents et ayant des niveaux professionnels différents vivent dans un même milieu, à proximité de leurs lieux de travail, de magasins et d'écoles. Toutes ces idées doivent être transposées dans la pratique, car tous en bénéficieraient énormément. La prudence nous dicte de commencer par l'adoption de normes relatives à la consommation de carburant.

Je termine en citant une lettre envoyée au ministre de l'Énergie, Bill McKnight, par le président de l'Association canadienne des automobilistes et dont des doubles ont ensuite été envoyées à tous les députés.

L'association a travaillé longtemps et très fort pour améliorer les normes de rendement énergétique. Voici l'une des observations qu'elle a faites au ministre, dans sa lettre:

> Comme vous et le gouvernement fédéral, la CAA se préoccupe de l'environnement, des objectifs du Plan vert et de l'engagement de votre gouvernement à réduire les émissions de dioxyde de carbone. Nous vous demandons de proclamer la Loi sur les normes de consommation de carburant des véhicules automobiles, ce qui nous aiderait beaucoup à atteindre nos objectifs. Il y a un grand nombre d'excellentes raisons justifiant la prise de cette mesure:
>
> Voici ce que les Canadiens veulent que le gouvernement fasse. Dans le cadre d'un sondage sur les mesures à prendre pour réduire la pollution liée aux automobiles, 83 p. 100 des membres de la CAA ont dit être en faveur de normes sur les économies de carburant qui soient plus sévères et applicables. . . Il est facile d'accroître les économies de carburant. . . Le Canada a pris des engagements internationaux. Il s'est non seulement engagé à respecter des objectifs visant la réduction des émissions de dioxyde de carbone, mais il a aussi joué le rôle de chef de file à l'échelle internationale. . . Il existe clairement un besoin en ce sens. Sans recourir à la loi, le gouvernement ne pourra obliger les fabricants d'automobiles à respecter les objectifs actuels, et encore moins d'autres objectifs plus rigoureux. . . Ce n'est là qu'une des mesures que nous devons prendre. Nous devrions aussi adopter des normes d'économie de carburant pour les fourgonnettes et les camions légers ainsi que pour les véhicules lourds, comme la CAA l'a déjà proposé. . . Il y va de la crédibilité du Plan vert. Comme l'opinion publique y est favorable et qu'il ne s'ensuit aucun coût économique ni aucune augmentation du déficit, c'est une mesure simple que le gouvernement peut prendre pour réduire les risques d'un réchauffement de la planète et améliorer l'environnement.

Ce sont de sages paroles, des paroles dont il est facile de tenir compte. Pour que le gouvernement puisse agir, il suffit que la Loi sur les normes de consommation de carburant des véhicules automobiles entre en vigueur. C'est ce que permettrait le projet de loi C-294, s'il était adopté.

Mais nous savons tous qu'il ne le sera pas, car il ne peut pas faire l'objet d'un vote. À la fin du débat, aujourd'hui, il sera rayé du *Feuilleton*, à moins que quelque chose d'autre ne se produise. Voilà pourquoi j'espère, à la fin de l'heure réservée à ce débat, invoquer le Règlement pour proposer une solution de rechange à la Chambre.

Pour l'instant, je me contenterai de dire qu'il serait sensé, utile et prévoyant de faciliter l'entrée en vigueur de la Loi sur les normes de consommation de carburant des véhicules automobiles et que ce serait, à mon avis, une façon de clore la 34e législature sur une note assez harmonieuse.

• (1920)

M. John A. MacDougall (Timiskaming—French River): À titre d'ex-secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, je suis très heureux de participer au débat de ce soir. Mes voeux de succès accompagnent le nouveau secrétaire parlementaire, mon collègue de Champlain, ainsi que le député d'Edmonton-Est avec qui j'ai collaboré pendant quatre ans. Je sais qu'il n'appréciera pas tellement le discours que je vais prononcer, mais j'ai certainement bien aimé travaillé avec lui.

Je voudrais reprendre certains arguments que les députés d'en face invoquent pour justifier leur opposition au projet de loi C-294.

Comme nous le savons, l'industrie automobile joue un rôle important dans notre économie, compte tenu des emplois directs qu'elle crée non seulement dans les chaînes de montage, mais aussi dans les secteurs de la fabrication des pièces et de la vente de véhicules et d'autres industries connexes. De plus, le Canada profite de nombreux avantages grâce à l'Accord sur l'automobile conclu avec les États-Unis. Il faut donc analyser très attentivement les décisions qui influent sur cette industrie, afin de ne pas menacer sa viabilité. Cela est particulièrement important en ce moment, puisque l'industrie automobile, non seulement en Amérique du Nord, mais partout dans le monde, a été durement touchée par la récente récession. En fait, elle a été tellement restructurée qu'il en est née une industrie plus rationnelle et plus compétitive.

Il est extrêmement important de choisir le bon moment pour imposer de nouvelles normes à l'industrie automobile. Celle-ci s'est engagée à prendre les mesures nécessaires entre 1994 et 1996 pour respecter de nouvelles normes d'émission, qui seront les plus sévères du monde entier. Il s'agit des mêmes normes qu'ont inscrites les États-Unis dans la version revisée de leur *Clean Air Act*. L'industrie aura un défi de taille à relever, puisqu'elle devra contrôler à 98 p. 100 les émissions d'hydrocarbures et de monoxyde de carbone et à plus de 80 p. 100 les émissions d'oxydes d'azote. En outre, le secteur industriel est en train de mettre au point une technologie qui réponde aux critères encore plus stricts de la Californie en ce qui a trait aux émissions dites «ultra-réduites» ou «nulles» de gaz d'échappement. Ce ne sont pas les défis technologiques qui manquent dans ce secteur industriel.

La technologie de réduction des gaz d'échappement cherche surtout à améliorer la combustion du carburant en recourant à un contrôle informatique des plus raffiné et en améliorant constamment les catalyseurs qui filtrent les gaz d'échappement des véhicules automobiles. Ce sont les secteurs technologiques où l'industrie nord-américaine fait figure de chef de file. Toutefois, ces

technologies influent relativement peu sur les décisions d'ingénierie et de fabrication, car elles touchent à un nombre relativement réduit de composantes et n'entraînent pas la modification du véhicule dans son ensemble.

La technologie de la consommation de carburant intéresse presque toutes les composantes des nouveaux véhicules de même que leur conception générale. Je n'ai guère besoin de signaler les améliorations importantes apportées depuis quelques années à l'aérodynamique des véhicules et la conversion de la propulsion arrière à la traction avant. Plus difficiles à voir sont les réductions de poids des centaines d'éléments dont se composent les automobiles modernes. Ces réductions ont été obtenues grâce à une conception ingénieuse et à la substitution de matériaux plus légers comme les aciers à haute résistance mécanique, l'aluminium et les plastiques. Ce ne sont pas des changements qu'on peut apporter petit à petit aux nouveaux véhicules apparaissant d'une année à l'autre. La majorité de ces changements doivent être conçus pour de nouveaux véhicules dès le début, et il faut donc veiller à prévoir des délais appropriés et à introduire les nouveaux modèles au moment opportun.

Il s'agit d'un sujet complexe, sur lequel il existe diverses opinions touchant l'incidence des changements technologiques sur le coût de fabrication des véhicules. Plusieurs études ont été effectuées récemment sur le sujet, pour finir par le rapport produit en 1992 par un comité d'experts du National Research Council des États-Unis. Il s'intitule *Automotive Fuel Economy: How Far Should We Go?* Comme son titre l'indique, il énumère une série d'améliorations possibles en ce qui concerne la consommation de carburant des nouveaux véhicules, mais il laisse planer le doute quant au coût des nouvelles technologies. Or, le coût est un facteur déterminant, car les consommateurs ne voudront pas d'une technologie qui n'entraîne pas d'importantes économies de carburant.

La présence de technologies efficaces à cet égard sur le marché canadien dépendra, dans une large mesure, des décisions que prendront nos fabricants quant aux technologies dont ils doteront leur production nord-américaine. Ce «menu» de technologies sera certes déterminé par la demande, c'est-à-dire les consommateurs, mais davantage encore par le programme de consommation de carburant qui sera adopté aux États-Unis.

Il est donc important que les exigences canadiennes en matière de consommation de carburant ne soient pas telles qu'elles forcent nos fabricants à utiliser une technologie qu'ils n'envisageraient pas pour le marché nord-américain. Cela ne veut pas dire que la consommation moyenne de carburant des véhicules canadiens serait identique à celle des États-Unis. Par exemple, il est possible que les prix du carburant canadien continuent d'être plus élevés qu'aux États-Unis. Cette situation a peu de conséquences, en ce sens qu'elle incite les consommateurs canadiens à acheter divers modèles de véhicules qui consomment légèrement moins de carburant que ceux qu'achètent les Américains dans leur pays. Ces différences se voient dans les achats plus nombreux de boîtes de vitesses manuelles et de moteurs moins puissants, par exemple. L'important, c'est que les consommateurs aient un choix d'options technologiques. Des choix limités diminuent l'intérêt des acheteurs, d'où une baisse des ventes.

• (1925)

Cela m'amène à parler d'un autre aspect important. Le Canada ne peut pas facilement agir seul en ce qui a trait aux normes automobiles. Tout programme qui nécessite d'importants changements de conception technique appelle une concertation avec les États-Unis pour l'établissement des normes. Il est impossible pour un pays dont le marché automobile est relativement restreint d'agir sans tenir compte des autres marchés, surtout lorsque la libéralisation des échanges avec ces marchés devient une réalité. La technologie contenue dans les divers modèles de véhicules sera la même. Les dépenses et les risques qu'entraîne la fabrication d'un véhicule dont la technologie est différente de celle des autres marchés sont trop élevés pour être acceptables pour les fabricants mais surtout pour les consommateurs. Toutes les différences dans les marchés dépendront de la préférence des consommateurs pour certains modèles de véhicules. Ces différences se manifesteront dans les divers modèles vendus aux États-Unis et au Canada.

Un autre aspect concerne l'élaboration d'un programme de consommation de carburant et la nécessité d'uniformiser cette élaboration. La majeure partie de la discussion sur les nouvelles normes de consommation de carburant a porté sur le niveau d'amélioration de la consommation. Il faut apporter autant d'attention à la forme que prendrait un nouveau programme et aux répercussions que diverses formes auraient sur les fabricants de véhicules.

Des plaintes concernant l'injustice des normes CADC actuelles de la consommation moyenne de carburant de l'entreprise aux États-Unis est à l'origine d'une proposition pour que l'on change la méthode d'évaluation de la conformité à la réglementation. Le programme CADC actuel impose une seule norme absolue que tous les fabricants doivent respecter. Ce type de norme favorise les fabricants de petites voitures tout en pénalisant les fabricants dont les produits se vendent sur des marchés de grosses voitures, de voitures de luxe ou de voitures de grande performance.

Alors que ce sont des arguments qui ont favorisé l'établissement de ce type de programme en 1975, il serait souhaitable d'examiner les autres programmes puisque le marché est très différent de nos jours.

D'autres types de programmes ont été proposés, notamment la fixation de normes différentes selon les catégories de taille ou de poids des véhicules et l'imposition d'un pourcentage fixe d'amélioration par rapport à une année de base.

Le débat sur les diverses formes de normes doit prendre en considération le fait que les normes touchent trois catégories de personnes ayant des points de vue différents. Il y a la nation dans son ensemble, dont l'intérêt social réside dans une amélioration de l'efficacité énergétique et de la protection environnementale, les acheteurs d'automobiles et les constructeurs d'automobiles. L'intérêt social voudrait que toute forme de norme ait les caractéristiques suivantes: un principe simple pour que le public le comprenne; une administration facile et peu coûteuse; quelque chose qui incite les constructeurs à proposer des produits consommant le moins possible; une garantie que la consommation diminuera avec le temps.

Les consommateurs, en tant qu'individus, ont une perspective différente et aimeraient avant tout se voir offrir toute une gamme de caractéristiques sans aucune restriction.

Ces caractéristiques comprennent généralement un habitacle spacieux, une bonne accélération, une bonne suspension, la sécurité, l'efficacité, l'économie, la fiabilité, la longévité et des options de luxe. Des normes qui diminueraient le nombre d'options ou qui nuiraient aux caractéristiques recherchées par les consommateurs seraient probablement mal accueillies par ces derniers et se traduiraient par une baisse des ventes.

Enfin, les fabricants qui doivent respecter les normes se soucient avant tout de la mesure dans laquelle ils peuvent les appliquer et de l'effet qu'elles auront sur leur compétitivité. Si les normes sont trop strictes, les fabricants risquent de ne pas pouvoir les respecter si elles ne sont pas réalisables du point de vue technique et dans ce cas, le genre de norme importe peu.

Toutefois, si les normes sont telles qu'elles ne posent pas de problèmes du point de vue technique, le genre peut devenir problématique.

Je sais, monsieur le Président, que mon temps a expiré. J'aimerais déposer le reste de mon discours. Je sais qu'il intéressera de nombreux Canadiens.

• (1930)

M. David Kilgour (Edmonton–Sud–Est): Monsieur le Président, je crois comprendre que le gouvernement va permettre que cette question soit renvoyée au comité, et que le député qui l'a proposée, notre collègue d'Edmonton, va soumettre un amendement tendant à ce que l'objet du projet de loi soit renvoyé au comité de l'énergie.

Au nom de l'opposition officielle, je tiens à dire qu'il s'agit là, selon moi, d'une excellente proposition et que je vais être heureux de souscrire à cette motion quand mon collègue interviendra dans un instant pour la proposer.

Très brièvement, je dois préciser que l'Association canadienne des automobilistes, qui compte 3,5 millions de membres—d'ailleurs, monsieur le Président, vous en êtes probablement un tout comme moi et, j'en suis persuadé, le député d'Edmonton–Est—est un organisme à but non lucratif qui a fortement invité, sauf erreur, les membres de tous les partis représentés à la Chambre à souscrire à cette initiative du député.

Je vais vous citer quelques passages de la lettre en question juste pour bien montrer de quoi il retourne en fait. Elle est datée du 13 avril et vient de Michael McNeil, président de l'association; voici:

> Nous vous demandons de proclamer la Loi sur les normes de consommation de carburant des véhicules automobiles car il s'agit là d'un moyen important d'atteindre les objectifs visés.

Il veut parler de la réduction des émissions de dioxyde de carbone. M. McNeil ajoute:

> On a procédé à un sondage auprès des membres de l'association pour leur demander les mesures qui devraient être prises pour réduire la pollution reliée aux automobiles et 83 p. 100 ont déclaré être en faveur de normes plus strictes et applicables en matière d'économie de carburant. Comparativement, 63 p. 100 se sont déclarés en faveur d'un accroissement des dépenses en matière de transport, 18 p. 100 à peine ont souscrit à des taxes spéciales sur l'essence, 54 p. 100 souhaitaient la mise en oeuvre de programmes de contrôle des émissions, 50 p. 100 ont réclamé des voies réservées pour le covoiturage et 28 p. 100 seulement ont souscrit à une augmentation des tarifs de stationnement.

Il poursuit et explique:

> Il est facile d'économiser davantage de carburant. Les fabricants d'automobiles s'opposent à ce genre d'initiative, comme ils s'opposent à la plupart des efforts de réglementation, prétextant que c'est impossible. Des études ont montré que c'était possible sans réduire ou compromettre la sécurité. Les normes de consommation moyenne permettent aux fabricants d'augmenter les économies d'essence des divers modèles de l'ensemble de leur production, ce qui leur donne une marge de manoeuvre dans les moyens à prendre pour atteindre l'objectif.

M. McNeil nous rappelle les engagements internationaux du Canada et signale que l'on peut s'attaquer à ce problème, comme la majorité des Canadiens le souhaitent et comme le permet la technologie, sans alourdir

d'un sou le déficit et la dette qui est en train de nous submerger, nos enfants, nos petits-enfants et nous.

Je voudrais aussi citer un extrait d'un autre document qui dit ceci:

> On peut également promouvoir l'efficacité énergétique dans le secteur de l'automobile en offrant, aux points de vente, des rabais visant à encourager le consommateur à acheter des véhicules moins polluants et plus efficaces sur le plan énergétique. La taxe sur les gouffres à essence est un moyen qui s'est avéré très utile pour accroître l'efficacité énergétique des véhicules qui consomment beaucoup d'essence, surtout depuis 1983.

Je signalerai que, au Japon, une personne qui achète ce qu'on appelle un gouffre à essence doit payer l'équivalent d'environ 600 $ CAN par an pour avoir un certificat d'immatriculation. Par contre, si une personne achète un véhicule qui ne consomme pas beaucoup d'essence—et c'est évidemment ce que le député essaie de faire en présentant ce projet de loi—on me dit qu'elle ne paie que 100 $ ou 125 $.

C'est de cette façon que les Japonais luttent contre la pollution atmosphérique. À mon avis, c'est le même genre d'initiative dont il est question ici aujourd'hui. Je suis d'accord avec le député d'Edmonton-Est sur beaucoup des points qu'il a soulevés. Je crois que nous en avons assez dit et que, si je me tais, monsieur le Président, nous pourrons tous rentrer chez nous. Je vais donc arrêter ici.

[*Français*]

M. Michel Champagne (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, simplement quelques mots pour renchérir sur les propos de mon collègue de Timiskaming—French River. D'ailleurs, je dois dire qu'il a au cours des dernières années fait un excellent travail à titre de secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, et je tiens à l'en féliciter, d'autant plus qu'il nous est d'un précieux secours présentement sur plusieurs projets de loi.

Je voudrais également souligner que mon collègue de Timiskaming—French River a résumé de façon très précise les positions du gouvernement sur le projet de loi déposé par mon collègue d'Edmonton-Est.

Pour simplement préciser davantage, les mesures que mon collègue apporte avec sa loi sont déjà couvertes par le secteur de l'industrie. Depuis 1985-1986, la norme est de 8,6 litres aux 100 kilomètres plutôt que de 13,1 litres aux 100 kilomètres qu'elle était en 1978. Il s'agit d'une grande augmentation au niveau de la façon dont on fait les choses et avec laquelle on veut s'assurer que l'énergie est bien utilisée au Canada.

Je voudrais également rappeler à mon collègue que ce projet de loi, qui n'a pas été sanctionné, c'est-à-dire mis en vigueur, tient compte également du fait que c'est peut-être aussi une arme qui pend au-dessus de la tête des compagnies qui voudraient justement enfreindre le projet de loi tel que déposé et tel qu'adopté au début des années 1980.

Je sais que mon collègue d'Edmonton-Est voudrait présenter une motion et, sur ce, je vais lui laisser l'occasion de le faire, et je crois qu'il y aura consentement unanime.

[*Traduction*]

M. Ross Harvey (Edmonton-Est): Monsieur le Président, je fais un pseudo-rappel au Règlement, car je crois qu'il y aura consentement à l'égard de la motion suivante:

> Que l'ordre portant deuxième lecture du projet de loi C-294, Loi modifiant la Loi sur les normes de consommation de carburant des véhicules automobiles, soit annulé, que le projet de loi soit retiré et que la question soit renvoyée au Comité permanent de l'énergie, des mines et des ressources.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre a entendu les termes de l'amendement. Plaît-il à la Chambre d'adopter l'amendement?

Des voix: D'accord.

(L'amendement est adopté.)

Le président suppléant (M. Paproski): Par conséquent, l'ordre est annulé, le projet de loi est retiré et la question est renvoyée au Comité permanent de l'énergie, des mines et des ressources.

(L'ordre est annulé et le projet de loi est retiré.)

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est 20 heures, la Chambre s'ajourne à demain 10 heures, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 19 h 36.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 13 mai 1993

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

GESTION DE LA CHAMBRE

QUATRE-VINGT-QUATORZIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes et de la ministre de la Défense nationale): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter le quatre-vingt-quatorzième rapport du Comité permanent de la gestion de la Chambre au sujet de la liste des députés devant faire partie du Comité législatif sur le projet de loi C-124.

Conformément à l'article 113(1) du Règlement, ce rapport est réputé adopté dès son dépôt sur le Bureau.

* * *

LE PROJET DE LOI C-115

RAPPORT DU COMITÉ LÉGISLATIF

M. Gabriel Fontaine (Lévis): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le rapport du Comité législatif sur le projet de loi C-115, Loi portant mise en oeuvre de l'accord de libre-échange nord-américain, avec modifications.

Si vous permettez, madame la Présidente, je veux remercier aussi les députés qui ont été membres de ce Comité, particulièrement ceux de l'opposition, qui ont permis, grâce à leur collaboration, de terminer quelques jours avant l'échéance l'étude et l'adoption de ce rapport du comité.

[*Note de l'éditeur: Voir les procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

• (1010)

LE CODE CRIMINEL

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Pierre Blais (ministre de la Justice et procureur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)) demande à présenter le projet de loi C-128, Loi modifiant le Code criminel et le Tarif des douanes (pornographie juvénile et corruption des moeurs).

Mme le vice-président: Conformément à l'article 68(2) du Règlement, la motion est réputée adoptée.

M. Blais propose que le projet de loi soit maintenant lu une première fois et imprimé. Conformément à l'article 69(1) du Règlement, la motion est réputée adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

[*Traduction*]

LOI CONSTITUANT L'OFFICE DES PÊCHES DE L'ATLANTIQUE ET L'OFFICE DES PÊCHES DU PACIFIQUE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique) demande à présenter le projet de loi, C-129 Loi constituant l'Office des pêches de l'Atlantique et l'Office des pêches du Pacifique, modifiant la Loi sur les pêches et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois.

Mme le vice-président: Conformément au paragraphe 68(2) du Règlement, la motion est adoptée.

M. Crosbie propose que le projet de loi soit lu pour la première fois et que l'impression en soit ordonnée.

Conformément au paragraphe 69(1) du Règlement, la motion est adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

Affaires courantes

LA LOI LIMITANT LES DÉPENSES PUBLIQUES

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. John C. Crosbie (au nom du ministre des Finances) demande à présenter le projet de loi intitulé Loi modifiant la Loi limitant les dépenses publiques.

Madame le vice-président: Conformément au paragraphe 68(2) du Règlement, la motion est adoptée.

M. Crosbie (au nom du ministre des Finances) propose que le projet de loi soit lu pour la première fois et que l'impression en soit ordonnée.

Conformément au paragraphe 69(1) du Règlement, la motion est adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

[*Français*]

COMPTES PUBLICS

AUTORISATION DE VOYAGER

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes et de la ministre de la Défense nationale): Madame la Présidente, je propose:

Que trois membres du Comité permanent des comptes publics et un employé soient autorisés à se rendre à Toronto du 4 au 7 juillet 1993 pour participer à l'assemblée annuelle du Conseil canadien des comités des comptes publics.

La motion est adoptée.

* * *

[*Traduction*]

SOUS-COMITÉ DU DÉVELOPPEMENT ET DES DROITS DE LA PERSONNE

AUTORISATION DE SE DÉPLACER

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes et de la ministre de la Défense nationale) propose:

Qu'on autorise quatre membres du Sous-comité du développement et des droits de la personne du Comité permanent des affaires étrangères et du commerce extérieur, et un membre du personnel, à se rendre à Vienne, en Autriche, du 14 au 19 juin 1993 afin de participer à la Conférence mondiale des Nations Unies sur les droits de l'homme.

Mme le vice-président: Y a-t-il consentement unanime pour que le secrétaire parlementaire présente la motion?

Une voix: Non.

Mme le vice-président: Il n'y a pas consentement unanime.

* * *

PÉTITIONS

LE CODE CRIMINEL

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Madame la Présidente, je suis heureux de présenter une pétition au sujet de l'article 745 du Code criminel.

Toute personne reconnue coupable d'un meurtre au premier degré est condamnée à l'emprisonnement à perpétuité et doit purger au moins 25 ans de sa peine avant d'être admissible à une libération conditionnelle. Aux termes de l'article 745 du Code criminel, un détenu peut demander une réduction du nombre d'années en question, et en fait, un meurtrier peut très bien être libéré après n'avoir purgé que 15 ans de sa peine. Ainsi, les gens condamnés à l'emprisonnement à perpétuité ne passent pas toute leur vie en prison lorsqu'ils sont reconnus coupables d'un meurtre au premier ou deuxième degré.

Les pétitionnaires exhortent le Parlement à supprimer l'article 745 du Code criminel qui permet de réduire le délai préalable à la libération conditionnelle dans le cas des gens reconnus coupables de meurtre au premier ou deuxième degré.

L'ENVIRONNEMENT

M. Jim Fulton (Skeena): Madame la Présidente, je désire présenter deux pétitions, conformément à l'article 36 du Règlement.

La première est signée par de nombreux résidants de la Colombie-Britannique. Ces derniers font remarquer que les lignes directrices visant le processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement, adoptées par décret du conseil le 22 juin 1984, exigent qu'un examen public ait lieu au sujet de toute initiative fédérale lorsque celle-ci risque de faire un tort grave à l'environnement ou soulève les préoccupations du public.

• (1015)

Les pétitionnaires demandent que le Parlement effectue sans tarder un examen écologique public de la politique fédérale qui autorise l'accès des eaux et des ports canadiens aux navires à propulsion nucléaire ou équipés d'armes nucléaires. Les exemples cités sont l'entrée de Dickson, le détroit de Géorgie et les ports de Nanoose, Esquimalt et Halifax.

LE JEU DES TUEURS EN SÉRIE

M. Jim Fulton (Skeena): Madame la Présidente, la seconde pétition est signée par de nombreux électeurs de ma circonscription en Colombie-Britannique qui se préoccupent du lien démontré entre la violence dans les loisirs et la désensibilisation à la violence dans la société.

Les pétitionnaires sont préoccupés en particulier pas la culture de violence illustrée dans le jeu de société sur les meurtres en série, qui contient un sac de vingt-cinq bébés. Le jeu consiste à tuer le plus grand nombre possible d'enfants et d'adultes sans défense.

Puisque les lois canadiennes n'interdisent pas la vente de matériel représentant des scène de torture, de viol ou de meurtre, les pétitionnaires demandent au Parlement de modifier le Code criminel afin d'interdire la distribution au Canada de matériel violent et dégradant comme le jeu de société sur les meurtres en série.

LE SERVICE FERROVIAIRE

M. Réginald Bélair (Cochrane—Supérieur): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter quelques pétitions au nom de 236 résidants de ma circonscription de Cochrane—Supérieur, et plus précisément, des résidents de Hornepayne, Longlac et Hearst. Les habitants de cette région s'inquiètent sérieusement de la suppression éventuelle de la ligne de chemin de fer du nord.

Les pétitionnaires craignent que cela ne nuise énormément à la vie des travailleurs, des citoyens et des collectivités situées le long de cette voie ferrée dans le nord de l'Ontario.

Ils demandent donc au Parlement de confirmer que la société Canadien National maintiendra son service de transport ferroviaire dans le nord de l'Ontario et particulièrement sur la ligne du nord.

LES CRIMES AVEC VIOLENCE

Mme Diane Marleau (Sudbury): Madame la Présidente, j'ai l'honneur d'intervenir aujourd'hui pour présenter quelques pétitions signées par des résidants de la région de Sudbury qui veulent manifester leur appui aux parents de Nina de Villiers. Vous vous souvenez, sans doute, que Nina de Villiers a été assassinée en août 1991 par un détenu libéré sous caution.

Les pétitionnaires demandent que le droit criminel exige des audiences en vue du cautionnement dans le cas des crimes de violence et qu'elles aient lieu devant un juge; ils demandent aussi qu'on contrôle de plus près le traitement des personnes accusées de crimes de violence afin de protéger les innocents qui pourraient devenir leurs victimes.

LE PROJET DE LOI C-93

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Madame la Présidente, ma première pétition dénonce le projet de loi C-93, qui préconise la fusion du Conseil des recherches en sciences humaines avec le Conseil des Arts du Canada.

Les pétitionnaires croient que cette fusion ne permettrait pas de réaliser de véritables économies. Ils pensent qu'elle ne se solderait pas non plus par une plus grande efficacité et que les recherches en sciences sociales s'en trouveraient contrecarrées et peut-être réduites considérablement.

Les pétitionnaires demandent que la fusion soit reportée. J'espère que c'est précisément la décision qui sera prise à l'autre endroit.

LA VIOLENCE

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Madame la Présidente, d'autres pétitionnaires s'inquiètent du degré de violence des émissions de télévision et de radio, soit sous forme de langage injurieux ou d'actes de violence. Les pétitionnaires croient qu'il faut mettre un frein à cette violence et, encore mieux, l'éliminer.

Selon les pétitionnaires, cette violence n'est pas nécessaire ni pour informer ni pour distraire.

[*Français*]

À leur avis, la violence, que ce soit à la radio ou à la télévision, va à l'encontre de leurs efforts afin d'élever leur famille à leur façon.

[*Traduction*]

LES CRIMES AVEC VIOLENCE

M. Alex Kindy (Calgary-Nord-Est): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter une série de pétitions portant 2 000 signatures, qui rappelle la mémoire d'enfants victimes d'abus.

Les pétitionnaires recommandent fortement d'imposer la peine capitale aux meurtriers d'enfants et des peines plus sévères à ceux qui les maltraitent. Ils posent la question suivante: si nous ne pouvons protéger nos enfants contre ceux qui commettent des crimes odieux, qui le fera?

Les pétitionnaires prient donc le Parlement d'adopter des mesures législatives pour punir de tels contrevenants. J'appuie ce genre de pétition.

J'ai une autre série de pétitions signées par 2 000 résidants de Calgary, en mémoire de Shannon Dawn Morrissette-Bird.

• (1020)

Les signataires demandent que cette pétition soit considérée comme le vote de la population en faveur du

rétablissement de la peine capitale pour les meurtriers d'enfants et de l'imposition de peines plus sévères aux pédophiles.

Si nous ne pouvons protéger nos enfants contre ceux qui commettent ces crimes odieux, qui le fera? Les pétitionnaires demandent par conséquent au Parlement d'adopter une mesure législative visant ce genre de contrevenants.

J'ai une troisième pétition signée par plus de 1000 résidants de Calgary, en mémoire de Corine (Punkie) Gustavson et de tous les enfants qui ont souffert entre les mains de criminels.

Les signataires demandent que la pétition soit considérée comme un vote en faveur du rétablissement de la peine capitale pour les meurtriers d'enfants et de l'imposition de peines plus sévères aux pédophiles.

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, on répondra aujourd'hui à la question nº 505.

[*Texte*]

Question nº 505—**M. Lee:**

Durant la période du 1er avril 1988 au 28 février 1993, combien l'Énergie atomique du Canada a-t-elle dépensé au total pour le projet Malvern de décontamination du sol à Scarborough (Ontario), notamment pour a) le nettoyage du sol, b) les locations, c) les salaires, d) les communications et les relations publiques, e) les consultations techniques?

L'hon. Bill McKnight (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources présente le rapport suivant:

Financé conjointement par les gouvernements fédéral et ontarien, avec l'appui de la ville de Scarborough, le projet Malvern vise le nettoyage des sols historiquement contaminés du McClure Crescent et d'un site en grande partie non développé de l'avenue McLevin, à Scarborough. En 1983, les gouvernements du Canada et de l'Ontario ont signé un protocole d'entente établissant leurs responsabilités respectives dans le cadre du projet Malvern. L'Ontario devait fournir un site pour le stockage temporaire des sols contaminés; le gouvernement fédéral devait quant à lui s'occuper, par l'intermédiaire du Bureau de gestion des déchets faiblement radioactifs, du stockage définitif des sols.

Énergie atomique du Canada Limitée n'endosse aucune responsabilité financière relativement au projet Malvern de décontamination des sols à Scarborough.

(a) - (e)

Dépenses - Activités du projet Malvern de décontamination

	1988-1989	1989-1990	1990-1991	1991-1992	1992-1993
	$	$	$	$	$
Nettoyage du sol (y compris les analyses et les mesures correctives)	—	3 744	695 033	97 664	299 860
Salaires	—	—	20 521	5 094	93 869
Communications	—	—	114 478	42 715	161 455
Consultations techniques	—	385	42 903	1 333	7 612
Total	—	39 129	872 935*	146 806*	562 796**

Note: Les coûts de location étant relativement faibles, on les a inclus dans les sections «nettoyage du sol» et «communications»

* Coûts assumés par les gouvernements du Canada et de l'Ontario et par les propriétaires des sites privés.

** Coûts payés par les gouvernements du Canada et de l'Ontario, conformément à une entente conclue en 1992.

[*Français*]

M. Langlois: Je suggère, madame la Présidente, que les autres questions soient réservées.

Mme le vice-président: On a répondu à la question tel qu'indiqué par l'honorable secrétaire parlementaire.

[*Traduction*]

M. Duhamel: Madame la Présidente, j'ai un problème concernant lequel j'aimerais que vous m'éclairiez. Le 12 février 1993, j'ai fait inscrire la question suivante au *Feuilleton*:

> Combien de femmes autochtones travaillent dans le domaine juridique a) au ministère de la Justice, b) dans d'autres ministères fédéraux, c) dans les sociétés d'État et organismes gouvernementaux, d) aux diverses commissions des droits de la personne?

Il y a maintenant trois mois que j'ai posé cette question. Comme vous le savez fort bien, cette période est deux fois plus longue que le délai autorisé.

Ce n'est pas la première fois que cela m'arrive et je pense que d'autres collègues ont vécu la même situation. Je ne pose pas des questions simplement pour le plaisir de la chose ou pour faire travailler des personnes. Si je pose des questions, c'est parce que des résidants de ma circonscription veulent des réponses.

Madame la Présidente, je sollicite votre aide. Que puis-je faire? J'estime que cette question aurait dû faire l'objet d'une réponse beaucoup plus rapidement que cela n'a été le cas.

[*Français*]

M. Langlois: Madame la Présidente, j'ai écouté les commentaires du député et je peux lui dire que sa question a fait l'objet et fait présentement l'objet de recherches pour obtenir l'information qu'il souhaite. Je peux l'assurer que les gens qui sont responsables de fournir les réponses ont fait leur travail, et je m'attends, d'après la liste que j'ai ici, à ce que le gouvernement puisse répondre à sa question bientôt.

Mme le vice-président: Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ (ARTICLE 81) – L'ENVIRONNEMENT

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest) propose:

> Que la Chambre regrette que, malgré toutes les grandes déclarations qu'il a faites devant les instances internationales et malgré le fait que deux années et demie se soient écoulées depuis le lancement du Plan vert, le gouvernement n'ait pas réussi à faire du développement durable un objectif fondamental complètement intégré à la politique officielle.

—Madame la Présidente, en guise d'introduction ce matin, je voudrais citer un extrait des délibérations du Comité de l'environnement de la Chambre des communes qui se sont déroulées un peu plus tôt cette semaine. Il s'agit de propos tenus par un témoin, M. Jim MacNeill, qui a été, notamment, secrétaire général de la Commission Brundtland laquelle a produit le rapport intitulé *Our Common Future*. Ce rapport a d'ailleurs servi de prélude à la conférence de Rio plus tôt cette année.

Les propos de M. MacNeill témoignent clairement de la nécessité de la motion présentée ce matin. Voici ce qu'il a dit: «L'écart entre ce que nous professons à l'étranger et ce que nous faisons chez nous s'élargit, et non le contraire. Si le gouvernement avait donné suite à davantage de recommandations du comité, j'estime que ce serait l'inverse. Le Canada aurait modifié certaines de ses politiques internes vraiment mauvaises pour qu'elles soient conformes à ses propos écologiques vraiment progressistes. Le Canada aurait ainsi plus de crédibilité en tant que chef de file international en matière de protection de l'environnement.»

• (1025)

Depuis mon arrivée à la Chambre, le gouvernement s'est proclamé le protecteur de l'environnement, mais il n'a pas fait grand-chose pour le prouver, à mon avis.

Je cite M. MacNeill parce que je pense que le comité lui faisait confiance pour expliquer pourquoi si peu de mesures ont été prises, pourquoi le climat continue de se détériorer, pourquoi nous continuons d'avoir des programmes législatifs fondamentaux insatisfaisants pour la protection de nos eaux, de nos terres et le maintien de la vie sur la planète.

M. MacNeill a dit plus loin: «J'ai été frappé par le fait que nos dirigeants n'hésitent pas à épouser la cause de l'environnement en tant que principe et à appuyer la tenue d'une suite ininterrompue de conférences, d'études et de négociations qu'ils font passer pour des mesures concrètes. Comme stratégie de transition vers des formes de développement durable ou de protection de l'environnement, c'est un gros zéro.»

Le Canada se vante d'avoir fait bonne figure au Sommet de la Terre à Rio. Nous y avons certes joué un rôle important. Je pense que nous avons exercé une influence certaine relativement à la Convention de la diversité biologique ainsi que, dans une certaine mesure, à la convention sur les changements climatiques. En effet, grâce à nos efforts, cette conférence a rassemblé le plus grand nombre de chefs d'État de l'histoire. Même le président des États-Unis qui, dans une certaine mesure, avait torpillé la convention sur les changements climatiques, a assisté à la conférence. Et ça, ça compte.

Quand on s'arrête aux réalisations concrètes, on trouve bien peu de chose. Presque un an après le Sommet de la terre, le Canada a mis en marche quelques processus. Il y

a le nouveau projet de société axé sur la consultation et la discussion. Je ne sous-estime pas l'importance de cela parce qu'il est important que les diverses composantes de la société participent au règlement de nos problèmes écologiques, qui sont variés et appellent donc des solutions variées.

Si tout ce que nous avons à proposer, ce sont des structures vides, nous manquons à nos obligations envers les générations futures, à qui nous devons laisser un monde habitable. Nous avons lamentablement échoué dans des domaines précis, en matière d'environnement, mais, bien plus fondamental encore, nous n'avons pas réussi à intégrer environnement et développement.

Nous parlons souvent du développement durable comme de l'intégration de l'environnement et de l'activité économique. C'est bien plus. La Commission Brundtland nous a donné la notion de développement durable qu'elle a comparé à un tabouret à trois pieds: l'économie, l'environnement et les êtres humains. Cette notion comprend aussi bien le développement humain que le développement économique.

Au Canada, nous sommes loin d'en être arrivés là. Nous ne savons pas encore comment formuler des politiques qui, normalement et automatiquement, tiennent compte de l'impact sur l'environnement, de l'épuisement des ressources, de la surconsommation de ressources, de l'aggravation du problème de la pauvreté, autant de phénomènes qui contribuent à dégrader l'environnement. Ces notions ne trouvent pas encore leur place, lorsque nous devons prendre des décisions dans tous les domaines quels qu'ils soient.

Permettez-moi maintenant d'aborder quelques domaines précis qui exigent une intervention mais où nous n'avons rien fait, pour montrer comment l'inaction dans ces domaines vitaux menace la vie sur la planète. L'inaction trompe aussi notre espoir en un avenir où l'économie serait prospère. Elle trahit l'espoir des deux tiers de l'humanité qui vivent dans la pauvreté pour que le monde industriel puisse prospérer.

• (1030)

À propos des changements climatiques, nous savons que notre atmosphère se dégrade au point que la vie risque de ne plus être possible. Nous savons que des mesures énergiques s'imposent dès maintenant si nous voulons atténuer les dommages que nous causons. Pourtant, ce que la communauté internationale a pu faire de mieux, ce que le Canada a pu faire de mieux, dans sa politique nationale, c'est stabiliser nos émissions au niveau de 1990.

Et cet objectif n'est pas pour tout de suite, mais pour dans sept ans. Nous savons que cela ne suffit pas. Nous savons que, vu la croissance démographique sur la planète, la demande d'énergie sera multipliée par six en très peu de temps si nous nous en tenons aux modèles actuels de développement. Nous savons que c'est la consommation des combustibles fossiles et leurs émissions qui détruisent l'atmosphère.

Quiconque est sorti au soleil ce printemps sait bien que nous avons un grave problème d'amincissement de la couche d'ozone dans l'hémisphère nord. Il y a des mesures à prendre pour atténuer les dommages que nous causons à la couche d'ozone, mais le gouvernement du Canada ne les a pas prises.

Nous avons signé les conventions sur la diversité biologique à Rio, mais nous n'avons adopté aucune politique, aucun plan pour protéger l'habitat. Nous n'en connaissons pas très long sur les espèces de la planète, à commencer par celles de notre propre pays. Nous n'avons rien fait pour acquérir ces connaissances et essayer de voir ce qu'il faudrait protéger. Quand des besoins pressants surgissent, comme celui de préserver la baie Clayoquot, l'une des dernières forêts primitives à peuplement mûr qui restent sur la surface du globe, le gouvernement fédéral ne lève pas le petit doigt.

Pour ce qui touche des questions plus importantes encore telles que la pauvreté mondiale, je n'ai pas vu le moindre signe que nous ayons même commencé à saisir le fond du problème: le fait que nous appauvrissons les plus démunis de la planète avec notre mode de vie, nos politiques commerciales et nos politiques d'aide.

Nous savons que 3,5 millions d'enfants meurent du manque d'une chose aussi élémentaire que de l'eau saine. Nous savons que, comme les pays les plus riches du monde, nous continuons à prendre, pas à donner, 52 milliards de dollars aux pays les plus pauvres. Qu'est-ce que cela a à voir avec la protection de l'environnement humain?

Ces gens ont beaucoup de mal seulement à assurer leur subsistance, leur survie, en abattant des forêts et en cultivant de la nourriture. Ils acceptent que nous exportions nos déchets toxiques chez eux rien que pour avoir des emplois. Ils continuent d'exporter leurs matières premières chez nous, se privant ainsi des moyens d'assurer leur propre développement et de sortir leur propre nation de la misère. Nous venons de poser un geste d'une telle immoralité que j'ai peine à croire que pareille politique gouvernementale ait pu être mise en oeuvre sans jamais être débattue au Parlement.

Il est horriblement pervers d'enlever de l'argent aux plus démunis du monde au profit du commerce avec les pays du bloc de l'Est. Ainsi, on fait en sorte que les pays

en développement continuent de s'appauvrir pour que le commerce puisse devenir de plus en plus florissant. Le commerce est un facteur important de développement. Il jette un pont sur le gouffre qui sépare deux mondes, celui des nantis et celui des démunis. D'une part, il y a la capacité de survivre et, de l'autre, une mort certaine.

• (1035)

Le commerce qui favorise l'avènement d'un monde meilleur n'est pas celui d'exploiteurs. Il ne vise pas à vendre aux pauvres mais bien à acheter d'eux. Il ne vise pas à prendre les matières premières des régions les plus pauvres du globe pour les leur revendre sous forme de produits manufacturés.

Si l'on veut se servir du commerce pour égaliser les chances à l'échelle mondiale, pour répartir équitablement les ressources mondiales et, ce faisant, protéger ces ressources, il faut absolument faire en sorte qu'il ne se fasse pas à sens unique, car il n'y a rien à gagner à continuer d'appauvrir ainsi la majeure partie de la planète. Ce n'est pas la voie de la prospérité à long terme.

Il y a l'ALÉNA, l'Accord de libre-échange nord-américain, qui sera débattu à la Chambre très bientôt. Les principes de l'ALÉNA n'ont jamais été débattus à la Chambre. Pourtant, je suis les travaux du comité et je constate que celui-ci, sur l'ordre du gouvernement, se concentre tellement sur les petits détails techniques du projet de loi qu'il n'a même pas encore eu le temps d'examiner quelles incidences il aura sur le développement durable ou sur l'environnement.

Franchement, le gouvernement ne nous a pas donné de signes très optimistes à cet égard. On nous avait dit, durant les négociations sur l'ALÉNA, que le gouvernement fédéral essayait de négocier certaines dispositions relatives à l'environnement. Pourtant, maintenant que les États-Unis ont un gouvernement qui est prêt à le faire, notre ministre du Commerce extérieur a soudainement changé d'idée.

Je veux citer un extrait d'une interview que le ministre du Commerce extérieur a accordée il y a quelques semaines, interview au cours de laquelle on lui a posé des questions au sujet de l'environnement. Ses réponses laissaient très clairement entendre que le gouvernement veut être libre d'enfreindre ses propres règles environnementales. Il veut être souverain et avoir la liberté de ne pas protéger l'environnement, et c'est pourquoi il ne veut pas de ces accords. Il dit, et je cite: «Prenons l'environnement. Nous avons des règles qui ont été mises en place par le gouvernement du Canada. Dans le cas de la rivière Oldman, en Alberta, nous n'avons pas respecté ces règles ou nous les avons plutôt appliquées d'une façon différente qui, selon nous, était acceptable. Les tribunaux ont dit non. Ils ont jugé que c'était inacceptable. Ce que je veux dire, c'est que vous et moi pouvons avoir un différend très honnête au sujet de quelque chose, mais que lorsqu'il s'agit des lois sur le commerce international, ce genre de différend peut mener à des sanctions.»

Ce que le ministre dit clairement, c'est que le gouvernement ne veut pas de dispositions environnementales dans un accord commercial parce qu'il ne veut pas être tenu de respecter des règles environnementales si celles-ci deviennent gênantes.

Madame la Présidente, je vais vous demander de m'aider ici parce que l'horloge ne semble pas fonctionner et que je n'ai donc aucun moyen de savoir. . .

Mme le vice-président: Il vous reste quatre minutes.

Mme Catterall: Il me reste quatre minutes. Il est évident que quatre minutes ne suffisent pas pour rendre justice à toutes ces questions. Nous devons voir le monde avec un regard neuf et nous devons nous rendre compte que la prospérité économique dépend de nos ressources naturelles, que le développement social dépend de nos ressources naturelles et que nous sommes réellement en pleine crise.

• (1040)

Comme M. MacNeill l'a dit au comité, nous attendons que les désastres surviennent avant de faire quoi que ce soit pour régler le problème. Il a mentionné les famines attribuables à des catastrophes écologiques en Afrique, le dernier déversement de pétrole au large des Shetland, les pénuries d'eau et l'effondrement des pêches, problème que nous connaissons bien ici, au Canada.

Nous ne devons pas attendre d'être au bord de la catastrophe pour agir. Ce que nous voulons, c'est harmoniser environnement et économie pour pouvoir continuer de vivre et de prospérer sur notre planète.

Je me reporte brièvement à un discours prononcé il y a quelques mois par le chef de l'opposition. Il parlait du gouvernement dans les années 1990. Il disait que selon un principe de gouvernement de la présente décennie, il faut comprendre que la politique sociale, la politique économique et la politique environnementale sont liées et doivent l'être. Si nous n'assurons pas la santé à long terme de notre environnement, nous menaçons notre vie même. La protection de l'environnement doit être une préoccupation de tous les instants pour tous les gouvernements. Le prochain gouvernement libéral adoptera une politique de développement durable propre à améliorer la qualité de notre environnement. Une des grandes priorités nationales de ce gouvernement libéral dans le domaine industriel sera de donner aux Canadiens un

avantage concurrentiel en mettant l'accent sur la promotion et la mise au point de nouvelles techniques écologiques. Ces techniques serviront de point de départ à de nouvelles industries et à la création d'emplois et elles ouvriront de nouveaux marchés pour les biens et les services canadiens.

Il est temps de nous rendre compte que ce qui est bon pour l'environnement est bon pour notre économie et pour l'humanité. Une entreprise plus efficace consomme moins d'énergie, pollue moins d'eau, utilise moins de produits chimiques et est plus concurrentielle, elle ne l'est pas moins. Si nous n'admettons pas ce postulat de base, nos produits deviendront inabordables et indésirables sur les marchés internationaux.

Nous devons nous rendre compte qu'avec le plus long littoral de tous les pays du monde, le Canada est bien placé pour innover dans les techniques de l'eau, les techniques de nettoyage et les techniques de prévention des catastrophes et pour vendre ces techniques au reste du monde, sans cela, nous n'apportons pas au monde la contribution que nous lui devons et nous ne préparons pas bien notre avenir.

Madame la Présidente, vous me faites signe qu'il ne me reste plus de temps. J'ai beaucoup de collègues qui veulent aborder certains aspects précis de la question. Cependant, en terminant, je voudrais répéter les paroles de M. MacNeill qui a déclaré qu'à Rio, nos dirigeants ont tout dit, mais n'ont rien fait. Le Parti libéral, aujourd'hui opposition officielle, se prépare à former le prochain gouvernement et à faire le contraire du gouvernement actuel. Nous voulons mettre l'accent sur l'action. Nous voulons que le Canada devienne un véritable leader du développement durable.

M. Jim Fulton (Skeena): Madame la Présidente, à la fin de son discours, la députée qui vient d'intervenir a abordé la question de Clayoquot, qui soulève la controverse en Colombie-Britannique.

• (1045)

La députée n'est pas sans savoir qu'un certain nombre de Canadiens, y compris le président du Comité permanent de l'environnement, le député conservateur de Rosedale, l'ex-ministre de l'Environnement, le député de Davenport, et moi-même, avons signé une lettre ouverte à la population canadienne dans laquelle nous exhortions le gouvernement de la Colombie-Britannique à se pencher sur la situation de Clayoquot. La lettre était également signée par Pierre Berton, Farley Mowat et d'autres personnalités.

À peine quelques heures plus tard, la députée ainsi que le porte-parole du Parti libéral en matière d'environnement, le député de LaSalle—Émard, ont diffusé un communiqué pour déclarer que toute la région de Clayoquot devrait faire partie du parc national Pacific Rim.

Depuis, ni la députée, ni le porte-parole du Parti libéral, le député de LaSalle—Émard, n'ont accordé d'entrevues ou prononcé de discours en Colombie-Britannique à ce sujet. Plus d'une douzaine de députés libéraux siègent à l'assemblée législative de la Colombie-Britannique et aucun d'entre eux n'est intervenu pour expliquer cette proposition.

La députée a conclu en disant que les libéraux se préparent à reprendre le pouvoir. Quelle est la position le Parti libéral prendra, si jamais il est élu, dans le dossier de Clayoquot?

Prendra-t-il la position énoncée dans le communiqué qui n'a pas été modifiée ni démentie et insistera-t-il pour que toute la région de Clayoquot fasse partie du parc national Pacific Rim?

Mme Catterall: Madame la Présidente, je voudrais relever un ou deux points que le député a soulevés.

Il a décrit de façon assez précise les démarches effectuées dans le dossier de Clayoquot. Comme il le sait, le porte-parole du Parti libéral en matière d'environnement et moi avons été invités à signer la lettre qu'il mentionnait. Après en avoir discuté avec les conseillers de notre leader, nous avons conclu qu'il ne fallait pas entreprendre d'autres démarches devant la reprise imminente de la coupe des arbres dans la baie Clayoquot, mais plutôt prendre des mesures concrètes.

Mon collègue a tout à fait raison de dire que les députés de la Colombie-Britannique ont accordé de nombreuses entrevues, mais je ne les ai pas entendus soulever la question à la Chambre des communes. Toutefois, nous en avons directement saisi le ministre, de même que le premier ministre de la Colombie-Britannique. Nos députés de la Colombie-Britannique sont libres d'en parler à la Chambre s'ils le désirent. Nous avons signalé par écrit notre position au ministre de l'Environnement et au premier ministre de la Colombie-Britannique.

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Madame la Présidente, je voudrais féliciter ma collègue d'Ottawa-Ouest de l'intérêt qu'elle voue à l'environnement sur tous ces points très importants. Je suis particulièrement impressionné par le lien qu'elle établit entre la détérioration de l'environnement et de la qualité de la vie et l'augmentation de la pauvreté.

Sans vouloir être méchant, j'essaie de résumer certaines des observations faites à propos de la position du gouvernement. Veuillez me corriger si je me trompe, je ne m'en formaliserai certainement pas.

Il y a eu beaucoup de déclarations, de débats et de beaux discours, mais peu d'action, et tout cela manque certainement de consistance. Il semble également régner une certaine incertitude; la députée y a peut-être fait allusion dans son intervention, mais cela ne m'a pas frappé. Sauf erreur, on avait prévu un budget de 3 milliards de dollars étalé sur cinq ans, mais ce montant a été réduit. Il est maintenant étalé sur six ans. Si je ne me trompe pas, cela suscite beaucoup d'incertitude.

J'aimerais que ma collègue élabore à ce sujet et au sujet également du fait que le gros des dépenses sont prévues pour la fin de cette période de cinq ou six ans, selon la durée prévue; rien ne nous garantit que ces dépenses se feront, car il n'est pas assuré que le gouvernement restera au pouvoir.

C'est un peu la même chose pour le budget. Nous allons économiser plusieurs milliards de dollars, mais sur une période de six ou sept ans, ou que sais-je. En fait, nous ne savons pas si c'est vrai, car nous ne croyons pas vraiment que ce gouvernement sera au pouvoir.

Une dernière brève observation. À propos de la pollution de l'air, du sol ou de l'eau, il me semble qu'on en parle beaucoup, qu'on fait beaucoup de promesses, mais tout cela est suivi de bien peu d'action. Je voudrais m'attacher un instant à la pollution de l'eau.

Je ne le dis pas méchamment, mais d'après ce que je crois savoir, le ministre de l'Environnement n'a pas fait grand-chose concernant la dépollution du Saint-Laurent de même que des Grands Lacs. Ma collègue sait-elle quoi que ce soit à propos de ces questions? Elle pourrait peut-être apporter des éclaircissements et m'aider à comprendre.

• (1050)

Mme Catterall: Madame la Présidente, je suis heureuse que mon collègue aborde la question du Plan vert. Il y a une disposition fondamentale de ce plan qui, si elle avait été mise en application, nous aurait permis de progresser beaucoup plus que nous ne l'avons fait jusqu'à maintenant. Cette disposition concerne l'engagement du gouvernement à faire en sorte que toute mesure soumise au Cabinet s'accompagne d'une évaluation environnementale. Le gouvernement nous a dit il y a deux ans que cela se faisait déjà et que toute initiative proposée s'accompagnerait d'un rapport d'évaluation environnementale qui serait présenté en même temps.

Nous venons d'avoir un budget, un important énoncé de principes pour quelque gouvernement que ce soit; or, le parti ministériel vient d'en présenter un sans évaluation environnementale. Nous venons d'être saisis d'un projet de loi visant à empêcher les désastres maritimes, projet de loi qui n'était accompagné d'aucune évaluation environnementale ou information sur ses répercussions au regard de l'environnement.

Il faut cesser de parler et passer aux actes, car les compressions financières ont été très importantes. En 1990, le gouvernement a dit qu'il engagerait 3 milliards de dollars sur cinq ans, ce qui aurait dû représenter 600 millions de dollars par année; à la suite de compressions, moins du tiers du montant prévu a été engagé durant chacune des deux premières années. Pour la troisième année, un peu plus de la moitié du montant promis a été engagé. Comme le député l'a dit, le gouvernement n'a jamais admis qu'il est revenu sur cette promesse, mais il la reporte toujours à plus tard. De toute évidence, son engagement ne signifie pas grand-chose en l'absence des ressources et des plans nécessaires à son exécution. Ce n'est qu'une suite de belles paroles.

Les Grands Lacs sont l'un des trésors les plus précieux du monde entier. Ils représentent 20 p. 100 de toutes les sources d'approvisionnement en eau douce dans le monde. Nous les avons toutefois traités comme un égout à ciel ouvert. Comme l'a dit M. McNeill aux membres du comité, nous excellons lorsqu'il s'agit de faire de beaux discours, d'adopter des principes et de mettre en place des mécanismes. C'est justement ce que nous avons fait au sujet des Grands Lacs: nous avons élaboré des plans d'action régionaux et organisé des conférences ainsi que des réunions pour discuter des aspects inquiétants, mais nous avons très peu progressé.

Nous avons cerné les problèmes et nous savons maintenant que nous devons éviter de causer des dommages à l'environnement et que nous ne pouvons nous permettre de le dépolluer constamment. Il sera d'ailleurs inutile de réparer les dommages que nous avons faits à l'environnement si nous n'enrayons pas, à la source, leurs causes. Malgré les nouvelles dispositions législatives limitant les effluents des usines de pâtes et papiers, nous avons réduit de moins de la moitié les effluents qui sont autorisés dans les Grands Lacs, les cours d'eau et les lacs de toutes les régions du Canada. Nous savons que les effluents sont des substances tout à fait toxiques, mais nous permettons quand même qu'ils soient déversés dans nos cours d'eau. En agissant ainsi, nous mettons en danger les Grands Lacs, qui sont une ressource précieuse pour le Canada, mais aussi une ressource inestimable pour le monde entier.

M. Lee Clark (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): Madame la Présidente, je suis heureux d'avoir l'occasion de prendre la parole aujourd'hui à la Chambre pour participer à ce débat important. J'espère

pouvoir ainsi communiquer à la Chambre et aux téléspectateurs des renseignements concrets qui confirment que le gouvernement fédéral a véritablement adopté un grand nombre de mesures à la suite de l'annonce du Plan vert et que d'autres suivront.

Comme on le sait, le gouvernement a publié son rapport sur la deuxième année de la réalisation du Plan vert il y a à peine quelques semaines, le 29 mars. Ce rapport fait partie des comptes rendus que nous faisons régulièrement aux Canadiens pour les aider à être des partenaires actifs dans la mise en oeuvre et l'évolution du Plan vert.

Le rapport sur la deuxième année examine les progrès accomplis dans la réalisation d'un certain nombre d'objectifs à long terme et résume les mesures adoptées pour respecter les engagements qui ont été pris à l'égard du Plan vert. Il donne un aperçu des projets pour la troisième année et fournit des renseignements sur les besoins financiers par ministère et par programme. Comme le signale le rapport sur la deuxième année, nous enregistrons des progrès réels dans le domaine du développement durable au Canada. Divers indicateurs montrent que le Plan vert va de l'avant, malgré ce qu'on a pu entendre. En fait, quelque 80 initiatives et programmes fédéraux sont en cours. Ils portent sur des aspects de la vie qui touchent pratiquement tous les Canadiens, à partir de l'air qu'ils respirent jusqu'à l'eau qu'ils boivent et la nourriture qu'ils mangent.

Par exemple, le gouvernement fédéral a signé des accords de développement durable avec les gouvernements de la Nouvelle-Écosse, de l'Île-du-Prince-Édouard, du Québec, de l'Ontario et de l'Alberta. D'autres accords sont actuellement en voie de négociation.

• (1055)

Des terres ont été réservées pour l'aménagement d'un nouveau parc national dans l'île Baffin. On a signé un accord pour créer le parc national Aulavik dans l'île Banks, dans les Territoires du Nord-Ouest. Des études de faisabilité sont en cours au sujet de la création de parcs au Manitoba et dans le nord du Labrador.

Une modification apportée à la Loi sur les parcs nationaux le 18 juin dernier autorise la création officielle du Parc national Gwaii Haanas, une réserve de parc national marin dans les îles Reine-Charlotte, conformément à un accord de collaboration avec la nation haida.

Un accord a été conclu avec le président du Conseil de la nation haida pour que le parc soit exploité conjointement. La toute première réunion conjointe des ministres des parcs, de la faune et de l'environnement du Canada a eu lieu ici, à Ottawa, en novembre dernier. À cette réunion, tous les participants ont signé une déclaration d'engagement concernant les espaces protégés.

Sept ententes à frais partagés ont été conclues en vue de stabiliser, restaurer et interpréter les ressources historiques menacées d'importance nationale. Grâce à ces ententes, des organismes-partenaires exploitent ces sites historiques nationaux. Mentionnons, entre autres, le théâtre Walker de Winnipeg, la vieille église en pierre de Beaverton, l'hôtel de ville Victoria de Petrolia, la gare du CP à Winnipeg, le collège Morrin de Québec, l'église de Notre-Dame-de-Bonne-Espérance de Fort Good Hope, dans les Territoires du Nord-Ouest, et l'usine McLean de Port Alberni, en Colombie-Britannique.

Le 25 juin, la décision touchant dix sites forestiers devant faire partie du Réseau de forêts modèles du Canada a été annoncée. Chacune de ces forêts modèles sera gérée et financée dans le cadre d'une entente d'association entre Forêts Canada et le groupe-partenaire des forêts modèles.

Le début de la phase deux du Plan d'action Saint-Laurent, dont ma collègue vient de parler, a récemment été annoncé. La phase un du programme a permis de réduire de 74 p. 100 les déversements de déchets toxiques liquides dans le fleuve par 50 des plus gros pollueurs. Il s'agit là d'une réalisation très importante.

Mentionnons également la conservation de 5 000 hectares d'habitat faunique en bordure du Saint-Laurent, la création d'un parc marin au Saguenay, ainsi que la mise en oeuvre de plans de sauvetage de six espèces menacées, dont le bélouga.

La Loi sur la protection d'espèces animales et végétales a reçu la sanction royale. Des plans de sauvetage de sept espèces menacées d'oiseaux migrateurs ont été mis en place. Ces mesures et d'autres contribueront à la conservation des espèces, surtout celles qui sont en voie d'extinction et, donc, à l'application des dispositions de la convention mondiale sur la diversité biologique adoptée à Rio.

Après l'adoption de la Loi sur le rendement énergétique, nous avons créé le Programme de la maison R-2000 et dix unités témoins sont actuellement en construction. Ces initiatives favoriseront le développement et la commercialisation de nouvelles technologies pour une plus grande efficacité au plan énergétique.

En février 1993, le Programme de messages d'écocivisme a été lancé. Désormais, les bureaux météorologiques d'Environnement Canada renseignent les Canadiens sur le réchauffement de la planète et sur ce que chacun peut faire pour lutter contre ce problème.

Le Programme de recherches sur le réchauffement de la planète détermine maintenant le pourcentage, la répartition régionale et les conséquences socio-économiques de ce phénomène au Canada.

Notre Programme de protection de la couche d'ozone porte fruit. C'est ainsi qu'en juin 1992, la consommation de CFC avait diminué de 58 p. 100 par rapport à 1986.

En mars 1992, le Service de l'environnement atmosphérique d'Environnement Canada a commencé à publier un bulletin hebdomadaire Info-ozone donnant des renseignements à jour sur l'état de la couche d'ozone au-dessus du Canada. Au mois de mai de la même année, le Canada est devenu le premier pays à diffuser des bulletins quotidiens Info-UV qui annoncent les niveaux maximums de rayons ultraviolets prévus pour la journée. Ce sont deux initiatives importantes qui permettent de donner aux Canadiens des renseignements exacts et opportuns sur l'environnement.

Trente et une bourses de doctorat ont été octroyées, et on en accordera d'autres dans le cadre des efforts déployés pour augmenter et mieux équiper la prochaine génération de scientifiques dans le domaine de l'environnement.

Le nombre d'inspecteurs et de chercheurs est passé de 49 à 70 pour faciliter l'application de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement et de la Loi sur les pêches, de même que pour fournir des programmes d'application efficaces et uniformes dans tout le pays.

En mai 1992, on a signé une entente fédérale-provinciale-municipale concernant le fleuve Fraser et on a établi une commission de gestion de son bassin pour élaborer le programme et lui donner une orientation. Cette commission est composée de membres des trois ordres de gouvernement, de groupes de défense de l'intérêt public et des Premières nations.

Des inspections permettent d'éviter des déversements en mer. Le pourcentage de navires étrangers qui sont soumis à des inspections à leur entrée dans les eaux canadiennes est passé de 8 p. 100, en 1980, à 16 p. 100, en 1991, et à 38 p. 100, en 1992. La norme minimale acceptée à l'échelle internationale pour ces inspections est de 25 p. 100, ce que nous dépassons de loin.

L'équipement d'intervention en cas de déversement est maintenant transporté à bord de tous les brise-glace de la Garde côtière. Les cours de formation sur l'intervention en cas de catastrophe maritime ont été modernisés. Des exercices d'intervention réalisés par plusieurs organismes ont été menés avec la collaboration de la Garde côtière américaine et d'autres parties intéressées.

• (1100)

Je viens d'énumérer certaines initiatives fédérales. En outre, des gens de partout au Canada ont collaboré pour assurer le succès du Plan vert. Par exemple, dans la région de l'Atlantique, 13 localités travaillent à mettre au point des projets pour gérer leurs ressources côtières. Tous ces projets sont organisés et administrés à l'échelon local.

Au Québec, le Centre inter-universitaire de recherche en toxicologie de l'Université de Montréal et de l'Université du Québec à Montréal fait partie d'un réseau national qui examine les effets des produits chimiques toxiques sur des organismes vivants.

En Ontario, l'industrie automobile a mis sur pied un projet très complet de prévention de la pollution qui vise à faire adopter des réductions volontaires dans l'utilisation, la production et la libération des substances toxiques.

Dans les Prairies, des modèles opérationnels de sylviculture durable sont en préparation dans chaque province avec la collaboration des gouvernements, de l'industrie, des groupes autochtones, de l'université et d'autres groupes.

En Colombie-Britannique, le Plan de développement durable du Fraser réunit une série de partenaires. Le plan vise à nettoyer des sites contaminés, à empêcher toute nouvelle forme de pollution, à restaurer l'habitat faunique et les populations de saumon et à améliorer la qualité de l'eau. C'est un point de départ pour l'entente fédérale-provinciale-municipale sur le Fraser dont j'ai déjà parlé.

Dans le Nord, une équipe d'étudiants a nettoyé des déchets dangereux accumulés depuis 50 ans sur les berges et les îles du Grand lac des Esclaves dans le cadre d'un projet lancé par la nation Métis des Territoires du Nord-Ouest.

Le gouvernement et la population du Canada travaillent donc à mettre le Plan vert en oeuvre. Le Canada a aussi contribué de façon constructive au Sommet de la Terre de Rio, en juin dernier.

La participation de la délégation canadienne au sommet reposait sur le Plan vert. Celui-ci a également servi de guide pour des questions précises comme les changements climatiques, les pêches et la foresterie. En mettant en oeuvre son Plan vert, le Canada fournit un modèle aux autres pays qui préparent leurs stratégies et leurs plans d'action pour concilier la protection environnementale et la croissance économique.

En fait, c'est pour cela que le M. Mostafa Tolba, l'ancien directeur exécutif du PNUE, était tellement enthousiasmé par la publication de notre Plan vert. Il se rendait compte que ce plan pouvait servir de modèle.

Le 4 décembre 1992, le Canada est devenu la première nation industrialisée à ratifier les conventions sur le changement climatique et sur la biodiversité adoptées au Sommet de la Terre. Ces accords, qui feront date, demandent que l'on agisse dans le cadre de deux programmes environnementaux urgents qui touchent le monde entier.

La Convention-cadre sur le changement climatique impose aux nations industrialisées la mise en oeuvre de politiques et de mesures pour enrayer l'évolution climatique en limitant les émissions de gaz à effet de serre ainsi qu'en protégeant et en améliorant les puits de gaz à effet de serre. Le Canada a adopté un calendrier de démarrage accéléré pour la convention. Notre premier rapport national donnant les mesures prises par le Canada pour mettre en oeuvre la convention, et qui comprendra une évaluation des progrès réalisés dans la réduction des émissions, sera terminé cet été.

En vertu de la Convention sur la biodiversité, la communauté mondiale s'engage à contrer les menaces pour le développement durable qui résultent de la perte d'écosystèmes, ainsi que de la diminution de la diversité et de la variabilité génétique des espèces. Le gouvernement fédéral travaille en collaboration avec les provinces, les Premières nations, l'industrie, les groupes environnementaux et d'autres, pour mettre au point une stratégie canadienne sur la biodiversité, dont la mise en oeuvre est prévue pour novembre 1994.

Le Canada travaille aussi à faire avancer la cause de la biodiversité dans les pays tropicaux ayant une faune et une flore des plus variées. Nous avons contribué à l'organisation d'un colloque international pour lequel nous avons également assuré un important soutien financier. Tenu au Costa Rica en novembre dernier, ce colloque portait sur l'élaboration de stratégies nationales sur la biodiversité.

Le Canada appuie fermement le calendrier accéléré pour l'élimination graduelle des destructeurs d'ozone, qu'on a adopté en novembre 1992 à Copenhague, à la rencontre des signataires du Protocole de Montréal. Selon le Plan vert, durant la transition vers le développement durable, nous devons faire plus que traiter de problèmes environnementaux précis. Nous devons notamment modifier le processus de prise de décision pour qu'on tienne compte des facteurs environnementaux dès le départ.

Par exemple, la Loi sur l'évaluation environnementale a reçu la sanction royale. Cette mesure législative est un élément important de la stratégie globale qui vise à assurer que le gouvernement lui-même respecte des normes environnementales élevées.

Le Code de gérance de l'environnement est une autre réalisation. Adopté en 1992, il s'applique à toutes les opérations du gouvernement fédéral. Par exemple, en vertu du code, tous les ministères fédéraux sont tenus de préparer un Plan d'action environnemental.

Des groupes environnementaux du Canada ont pris part aux consultations qu'on a menées parallèlement aux négociations faites en vue de l'Accord de libre-échange nord-américain. On a aussi tenu compte des enjeux environnementaux dans le cadre du processus de négociation lui-même. Le gouvernement a réalisé une étude environnementale sur les conséquences de l'ALÉNA, et a publié un rapport. C'est une première dans l'histoire des accords commerciaux internationaux. Après la publication du rapport, les trois pays signataires se sont entendus pour établir une commission nord-américaine de l'environnement, un organisme officiel responsable de la coopération trilatérale en matière d'environnement.

• (1105)

Dans le domaine des pâtes et papiers, on a adopté de nouvelles règles fondées sur des connaissances scientifiques sûres. En conséquence, cette industrie doit modifier le processus de fabrication des pâtes et papiers afin d'éviter la formation de dioxines et de furannes et de limiter rigoureusement la quantité de polluants classiques libérés dans les effluents des usines de pâtes et papiers. L'adoption de ces règles a donné au Canada une norme nationale en matière de protection de l'environnement, qui donne aussi à l'industrie canadienne l'assurance qu'elle restera compétitive.

La première étape de la démarche visant à réunir les forces du marché pour leur faire endosser le but commun de protéger l'environnement a donné lieu à un document sur les instruments ou leviers économiques possibles.

Au cours de ses deux premières années d'application, le Plan vert a permis des réalisations non négligeables dans l'assainissement de notre environnement. En outre, il fait du développement durable un principe directeur, reliant le développement économique à la protection de l'environnement, au Canada et à l'étranger.

Des communautés du littoral atlantique à la vallée du Fraser et à l'océan Arctique, les Canadiens sont à l'oeuvre dans un effort commun pour réaliser les objectifs du Plan vert et rendre notre environnement plus propre, plus sûr et plus sain.

Nous pouvons, et à mon avis nous devons, être tous fiers des résultats de cette collaboration. Ils prouvent que les Canadiens mettent en pratique le slogan: «Aux problèmes mondiaux, des solutions locales».

On se souviendra de 1992 comme l'année du Sommet de la Terre, événement clé pour l'avancement du développement durable. Le sommet et les décisions qui y ont été prises ont fourni un cadre plus large à la mise en oeuvre du Plan vert, cadre qui n'existait pas en 1990 lors de l'annonce du plan.

Les deux dernières années ont prouvé que les éléments de base du Plan vert sont aussi valables aujourd'hui qu'ils l'étaient en 1990. Toutefois, il a été conçu pour durer et pour suivre l'évolution de la situation et les progrès de la science. Il faut faire en sorte que le plan puisse répondre aux besoins nouveaux et que nous tirions les leçons de notre expérience.

Notre première priorité devrait être de mieux exploiter la gamme complète des instruments dont nous disposons pour protéger l'environnement. Et pour ce faire, il faut abandonner notre vieille approche curative et mettre l'accent sur une approche préventive éliminant les problèmes environnementaux à la source. Nous pouvons également choisir de promouvoir le recours à des mesures volontaires comme stratégie de première ligne, en se servant des forces du marché pour influencer les millions de décisions qui sont prises collectivement et individuellement et en rationalisant les activités des différents ordres de gouvernement au Canada.

Notre deuxième priorité devrait être de faire plus attention à l'aspect économique du développement durable. Le monde des affaires est un partenaire important, et doit le demeurer, dans l'élaboration d'une nouvelle relation entre l'environnement et l'économie au Canada. Le Plan vert devrait favoriser l'émergence d'un secteur privé compétitif et respectueux de l'environnement, qui serait capable de répondre à la demande des consommateurs canadiens tout en gagnant du terrain sur les marchés internationaux.

Notre troisième priorité devrait être de jouer un rôle plus actif en faveur du développement durable à l'échelle mondiale. Nous devons nous assurer que les conventions internationales fonctionnent efficacement. À cette fin nous pouvons, par exemple, voir à ce que les règles du commerce international tiennent compte de l'environnement, comme nous le faisons aux négociations du GATT. Nous devrions également aider les pays en voie de développement à faire la transition au développement durable.

Le gouvernement est plus que jamais résolu à mettre en oeuvre le Plan vert. Néanmoins, le gouvernement fédéral ne peut pas résoudre tous les problèmes environnementaux tout seul. Le succès continu du Plan vert dépend avant tout de la coopération entre tous les partenaires car, en fin de compte, c'est des Canadiens d'un bout à l'autre du pays que viendra la réalisation de son potentiel.

L'hon. Charles Caccia (Davenport): Madame la Présidente, c'est dommage que le secrétaire parlementaire n'ait pas abordé directement les points importants soulevés par ma collègue, la députée d'Ottawa-Ouest, dans sa déclaration préliminaire. Je comprends cependant qu'il voulait d'abord nous donner son avis sur d'autres points et d'autres sujets.

Si, comme il semble le dire, tout a l'air d'aller comme prévu, alors le secrétaire parlementaire pourrait peut-être répondre à certaines questions.

Par exemple, pourquoi le Canada n'a-t-il pas ratifié la Convention sur le droit de la mer? Pourquoi le Canada a-t-il réduit son aide aux pays les plus pauvres d'Afrique? Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas encore présenté le projet de loi sur la protection de l'eau qu'il nous avait promis pour 1991 dans le Plan vert? Deux ans se sont écoulés depuis. Pourquoi le gouvernement a-t-il ignoré presque toutes les recommandations faites par les commissions chargées d'évaluer les incidences environnementales de divers projets allant de la construction des barrages de la rivière Oldman, en Alberta, au réaménagement de l'aéroport Pearson, en Ontario? Pourquoi le Canada permet-il encore l'utilisation du bromethyle, alors que les États-Unis l'ont interdite afin de protéger les gens contre les rayons du soleil? Pourquoi le Canada n'a-t-il toujours pas de plan de stabilisation du dioxyde de carbone?

• (1110)

Pourquoi exempte-t-il les pesticides de la TPS? Pour terminer cette courte liste de questions, pourquoi le régime fiscal mis en place par ce gouvernement permet-il encore que l'on consacre des milliards de dollars à l'industrie des combustibles fossiles quand on ne donne pas un sou au développement des énergies, des industries et des ressources de remplacement?

Le secrétaire parlementaire pourrait-il répondre à quelques-unes de ces questions dans les minutes qu'il lui reste?

M. Clark (Brandon—Souris): Madame la Présidente, mon honorable collègue, et j'emploie cet épithète délibérément, vient de poser suffisamment de questions pour monopoliser la période des questions pendant plusieurs jours si on lui en laissait la chance.

Il connaît ce dossier parce qu'il a eu des responsabilités dans ce secteur au niveau ministériel. Il s'intéresse de près à l'environnement depuis de nombreuses années; ça ne date pas d'hier. Il n'est pas nouvellement converti à l'environnement, ce qu'on peut parfois reprocher à certains politiciens.

Bon nombre des points dont il a parlé ne sont pas nouveaux. Nous en parlons depuis longtemps, et je suis sûr qu'il serait prêt à dire, s'il voulait parler franchement car il comprend pleinement la situation, que la réalisation d'un grand nombre d'entre eux demanderait beaucoup de temps. Il sait aussi très bien que dans certains cas, d'importantes recherches scientifiques devront être faites avant que l'on arrive à s'entendre sur les produits chimiques, par exemple, qui peuvent être importés et utilisés dans un pays et ceux qui ne le peuvent pas. Bien souvent, cela exige un examen continu.

Le député demande, par exemple, pourquoi la TPS ne s'applique pas aux pesticides. Il sait sans doute que l'un des aspects de la politique fiscale du gouvernement consistait à permettre aux entreprises de recouvrer leurs coûts d'exploitation et que les agriculteurs au Canada, tout du moins la vaste majorité d'entre eux, emploient des pesticides, des herbicides et d'autres produits chimiques dont l'usage est permis au Canada. Étant donné qu'il s'agit là de frais dexploitation, de dépenses indispensables pour l'agriculture, ils sont selon le cas ou bien exemptés de la taxe, ou bien recouvrables.

Mon ami se demande si le gouvernement a toujours entièrement approuvé les conclusions des commissions d'examen en matière d'environnement. Comme il le sait, ces commissions ont pour mandat de fournir des avis au ministre compétent, que ce soit le ministre de l'Environnement ou un autre. C'est ainsi que fonctionnent les principes du processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement, ces mêmes principes qui ont été établis par le gouvernement dont il faisait partie. À mon avis, l'idée est bonne car, en fait, c'est ultimement le ministre qui doit être responsable.

Toutefois, il arrive qu'il y ait divergence d'opinion quant à la pertinence des conclusions de l'évaluation réalisée par une commission d'examen. Je pense à ce qui s'est passé dans le cas du parc national Wood Buffalo où la commission d'examen avait conseillé que l'on détruise tous les bisons qui vivaient dans ce parc. Nombre de groupes au Canada n'étaient pas de cet avis et s'y sont opposés. J'ai utilisé cet exemple particulier pour montrer qu'il peut y avoir divergence d'opinions quant à la pertinence des recommandations.

Ce qui est important dans le processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement, à mon avis, c'est qu'il permet de recueillir des preuves et des opinions auprès de diverses sources et d'en discuter ouvertement. Au ministre compétent ensuite de décider. Cela fait partie de la responsabilité politique exigée par ce processus, et c'est un principe qui me plaît.

Il peut arriver qu'il y ait des différences entre ce qui a été recommandé et ce qu'a ensuite décidé le ministre en question. Dans ce cas, le ministre est ultimement responsable, ce que je trouve très bien.

• (1115)

En ce qui concerne l'eau, le député sait que la politique fédérale en la matière, énoncée antérieurement par notre gouvernement demeure en vigueur. Je souhaite moi aussi, comme le député, que le projet de loi dont il parlait soit présenté dès que possible. Ce n'est pas un dossier qui relève de ma compétence, mais j'aimerais bien que ses voeux soient entendus à cet égard, car je les partage.

Quant à l'aide à l'Afrique, son collègue en avait déjà parlé. En ma qualité de député, j'ai déjà participé à certaines réunions avec les fonctionnaires de l'ACDI. Les organismes de ce genre doivent relever un défi évident, soit de distribuer de la meilleure façon possible les ressources dont ils disposent. Comme le député le sait, et comme la majorité d'entre nous le savent très bien, récemment l'Europe de l'Est a été victime de forces destructrices; par conséquent, les besoins que nous avons constatés en Afrique existent aussi ailleurs. La demande est donc très forte par rapport aux fonds disponibles.

À mon avis, il est important que le député comprenne, et je crois qu'il comprend et qu'il ne voudrait pas que quiconque pense le contraire, que l'aide continue comme auparavant à parvenir aux pays africains que l'on dit les plus pauvres. Les programmes alimentaires existent toujours. Les besoins à cet égard sont évidents. J'ai visité des camps de réfugiés dans le sud du Soudan et dans le nord du Kenya et j'ai été brièvement en Somalie durant la livraison de l'aide alimentaire. Les besoins dépassent presque l'entendement pour des Canadiens. Je veux m'assurer que le député sache bien que les livraisons d'aliments se poursuivent comme avant.

Le député parle de la nécessité d'élaborer des programmes de développement bilatéraux et il a raison. Effectivement, de tels programmes sont nécessaires et le défi pour l'ACDI et les autres ministères est de réaliser un certain équilibre entre ce besoin et ceux qui existent aussi dans de nombreux pays de l'Europe de l'Est et d'ailleurs.

Je m'intéresse énormément au Cambodge en ce moment, en partie pour des motifs personnels, car ma fille fait partie des bénévoles onusiens qui tentent de faciliter la tenue des élections dans quelques jours au prix de grandes difficultés. Les gens qui s'intéressent comme moi au Cambodge disent tous sans hésitation que ce pays mérite de recevoir plus d'aide. D'autres pays d'Asie méritent aussi plus d'aide que nous ne pouvons en fournir.

Nous devons donc prendre les sommes assez limitées dont nous disposons et les répartir aussi équitablement que possible. Ce serait une grave erreur pour quiconque de conclure que nous n'expédions plus d'aide vers la Corne de l'Afrique. En fait, l'aide alimentaire y parvient toujours, exactement comme avant. J'admets qu'il faudrait augmenter l'aide fournie à l'Afrique, mais il existe aussi des besoins au Cambodge et dans certaines parties de l'Europe de l'Est.

M. Jim Fulton (Skeena): Madame la Présidente, je suis heureux de participer au débat d'aujourd'hui et de reprendre là où les observations de mon collègue nous ont amenés.

Alors que nous nous penchons sur ce qui se passe dans le monde et plus précisément sur les mesures prises par le Canada, il semble que présentement, ces mesures se limitent au Plan vert. Je reviens à nouveau sur certaines des observations de Jim MacNeill dont j'ai fait part à la Chambre hier. Il s'agit là d'une étude qui vient d'être entreprise pour un livre qu'un ami de M. MacNeill rédige. On y conclut que les 24 pays membres de l'OCDE gaspillent chaque année un billion de dollars ou plus en subventions inutiles au sein de leurs propres économies, surtout pour des choses comme l'énergie fossile.

Comme beaucoup de députés le savent, mais un grand nombre de Canadiens l'ignorent probablement, depuis 2 ans la situation s'est inversée complètement en ce qui concerne le transfert de ressources des pays industrialisés aux pays en voie de développement. Jusqu'en 1991, les pays septentrionaux en particulier injectaient quelque 5 milliards de dollars par an environ de plus dans les pays en voie de développement, les pays les plus pauvres du monde, qu'ils en tiraient. Les transferts de ressources se faisaient donc du Nord au Sud. Cette situation s'est inversée et à la fin de 1992, on tirait de ces pays au-delà de 5 milliards de dollars de plus par an qu'on ne leur versait. Nous, les pays les plus riches du monde, arrachons du capital des régions les plus pauvres du monde, ce qui a d'énormes répercussions sur les plans humain et écologique.

• (1120)

Un de mes bons amis, Walt Taylor, qui vit à Smithers, a effectué d'énormes travaux de concert avec d'éminents universitaires du pays et du monde entier pour voir comment nous pouvons renverser la vapeur et parvenir au plein emploi, non pas simplement au Canada, mais dans le monde entier.

Il est intéressant de remarquer que les sommes gaspillées en subventions par les pays de l'OCDE pourraient nous permettre d'assurer des soins de santé, des services d'éducation et le plein emploi dans tous les pays du monde. Pourtant, il ne semble pas être question de cela dans cette période suivant le Sommet de Rio.

Je pense que Jim MacNeill a très bien résumé la situation lorsqu'il a déclaré que tous les beaux engagements pris à Rio par les dirigeants du monde, notamment notre premier ministre, portaient sur à peu près tout, mais que depuis ce temps, on n'a pris au niveau national pratiquement aucune mesure concrète.

Selon moi, le débat d'aujourd'hui est extrêmement important, car c'est là une question que les Canadiens et les citoyens du monde entier doivent se poser: À quel moment, les belles paroles deviennent-elles des mensonges? Je crois que c'est là une question à laquelle nous devons réfléchir.

Je vais m'arrêter un instant sur le Plan vert, car le chef actuel du Bloc québécois, M. Bouchard, qui était auparavant ministre conservateur de l'Environnement, a parlé de 6 milliards de dollars sur cinq ans lorsqu'il a annoncé pour la première fois ce Plan vert. Il a ensuite été question de 5 milliards de dollars sur cinq ans, lorsque M. de Cotret lui a succédé et on est tombé enfin à 3 milliards de dollars sur cinq ans.

Les travaux de recherche effectués par la Bibliothèque du Parlement et le budget de dépenses principal du ministère de l'Environnement nous révèlent que les fonds prévus pour le Plan vert sont alors passés, en mars 1991, de 3 milliards sur cinq ans à 3 milliards sur six ans. Le budget de février 1992, qui a rééchelonné le Plan vert, a reporté 150 millions de dollars des années financières 1992-1993 et 1993-1994 à des années ultérieures. Le mini-budget de décembre 1992 est venu réduire encore le Plan vert de 172 millions de dollars, et durant les deux premières années de mise en oeuvre du plan, les dépenses ont été de 24 p. 100 inférieures aux prévisions initiales. Les dépenses de cette année devraient être inférieures de 36 p. 100 au montant prévu.

Le tableau que renferme le document remis aux députés montre que les fonds affectés au Plan vert pour les années financières de 1991 à 1993 ont été réduits de 18 p. 100 dans le mini-budget de décembre 1992. Les prévisions initiales de 6 milliards en cinq ans sont donc mainte-

nant de moins de 3 milliards sur six ans. Nous avons appris que seulement une part infime des fonds a effectivement été dépensée. Je reviendrai là-dessus tout à l'heure.

Le budget total d'Environnement Canada est réduit de 1,5 p. 100 cette année par rapport aux prévisions budgétaires de l'an dernier. Le budget du Programme des parcs, programme pourtant annoncé à grand renfort de publicité, a été réduit. Le Programme des services environnementaux a, lui aussi, subi une réduction.

Le gouvernement continue de se lancer des fleurs et de dire qu'il agit pour donner suite à la résolution relative aux 12 p. 100 adoptée à l'unanimité par la Chambre il y a presque un an. La motion, que j'avais présentée à la Chambre et qui avait ensuite été reprise par le ministre de l'Environnement et appuyée conjointement par le député de LaSalle—Émard et par moi-même, proposait de réserver 12 p. 100 du territoire canadien d'ici l'an 2000, pour en faire une zone protégée. Or, mis à part le Programme des parcs nationaux, le gouvernement fédéral n'a pas encore réservé un seul hectare en vue de mettre en oeuvre la résolution relative aux 12 p. 100.

Permettez-moi de citer des données provenant du Service de recherches de la Bibliothèque du Parlement. «Le Plan vert propose de parachever le système de parcs nationaux d'ici l'an 2000. Des portions des 39 régions naturelles du Canada y seront incluses. À ce jour, 1,8 p. 100 du territoire canadien, soit 215 000 km carrés, sont protégés à titre de parcs nationaux, lieux historiques nationaux ou canaux historiques. Selon la Convention sur la biodiversité, ratifiée par le premier ministre Mulroney le 4 décembre 1992, 12 p. 100 du territoire de chaque pays doit être préservé pour former des régions protégées.»

• (1125)

Cependant, quand on regarde ce qui arrive actuellement au Programme de parcs du Canada, on note la situation qui suit. Des plans sont élaborés en vue d'établir des parcs nationaux. À cette fin, les dépenses prévues en 1993-1994 s'élèvent à 3,9 millions de dollars pour tout le Canada. Le projet d'Aulavik doit recevoir 2,7 millions de dollars et celui du parc marin du Saguenay, 924 000 $. Il ne reste donc que 362 400 $ pour tous les autres projets au Canada.

Or, les ministériels vont à Rio et se répandent en fanfaronnades et en rodomontades. Quand ils rentrent au Canada, il disent: «Oui, nous allons vraiment prendre des mesures concernant ce 12 p. 100; nous allons compléter notre réseau de parc nationaux d'ici l'an 2000.» Ils soutiennent qu'ils vont y parvenir avec un budget de dépenses de 362 000 $ pour tous les parcs nationaux du Canada.

À un moment donné, les paroles deviennent des mensonges et je crois que c'est une des tragédies dont nous sommes témoins à la Chambre. Dans l'institution parlementaire du Canada en ce moment, une des tragédies, c'est que le gouvernement est devenu venimeux, prêt à dire ce qui plaît aux électeurs, mais jamais à prendre des décisions difficiles.

Le député de Davenport a souligné avec raison que le gouvernement subventionne à 100 pour 1 le secteur des combustibles fossiles au Canada. Qu'il s'agisse du projet Hibernia ou de Lloydminster, pour chaque dollar consacré à l'économie de l'énergie, à l'efficacité énergétique, aux sources d'énergie de substitution au Canada, il y a 100 $ qui va au secteur des combustibles fossiles. Ce secteur industriel compte déjà parmi les plus rentables au monde ainsi que parmi les plus susceptibles de ruiner la planète et de causer l'extinction de la race humaine, et il continue de façon flagrante à ne pas tenir compte des meilleures données scientifiques disponibles.

Examinons certaines tentatives du gouvernement en matière de développement durable. Je crois, madame la Présidente, qu'à l'instar de tout Canadien qui est juste, vous conviendrez qu'outre l'échec financier à ce chapitre, il n'y a jamais eu, au sein du Cabinet, la moindre volonté d'appuyer une politique de développement durable ou d'affecter des fonds ou du personnel pour la mettre en oeuvre. Cela ne fait que deux ou trois mois à peine que le ministre de l'Environnement préside le comité de l'environnement du Cabinet. Jusque là, un autre ministre en était le président. Au Cabinet, le ministre de l'Environnement n'a même pas été en mesure de trancher sur des questions qui ont une importance capitale pour le Canada.

Sur les 3 milliards de dollars que le gouvernement a promis d'affecter au Plan vert, seulement 500 millions de dollars ont jusqu'à maintenant été dépensés. Je précise que le montant original promis par l'ancien ministre conservateur, qui est maintenant le chef du Bloc québécois, était de 6 milliards de dollars, somme qui, trois ans plus tard, a été réduite à 500 millions de dollars. On dit ce qui suit à la page 19 du Plan vert: «. . .comme le recommande le rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement, le gouvernement effectue maintenant des évaluations environnementales de toute initiative proposée dans le cadre de ses programmes et de ses politiques.» Cette déclaration est fausse et nous le savons fort bien. Qu'en est-il du lien fixe? Examinons un peu cette question.

Le projet d'établissement d'un lien fixe a fait l'objet d'une étude par une commission qui l'a rejeté à l'unanimité. Le ministre des Travaux publics avait réuni un groupe d'amis spécialistes des glaces. J'emploie ici le mot spécialiste à dessein, puisque ces personnes n'ont jamais publié les résultats de leur étude et n'ont jamais soumis leurs conclusions à un examen par leurs pairs.

Il y a maintenant le cas de la Strait Crossing Inc., le groupe de Calgary qui avait joué un rôle relativement au barrage de la rivière Oldman. La commission qui a siégé durant plus d'une année, a formulé les mêmes recommandations, 23 sur 24. Selon la première de ces recommandations, le barrage était tellement peu valable du point de vue financier, économique et environnemental que celui-ci devait être éliminé. Le gouvernement a répondu: «Non, nous allons plutôt accepter les 23 autres recommandations et les mettre en oeuvre.» Ni le ministre de l'Environnement, ni le ministre des Transports, qui étaient les deux responsables, n'ont jamais veillé à ce qu'une seule des recommandations adoucies soit mise en oeuvre. C'est une insulte à l'intelligence de tous les Albertains et de tous les Canadiens, indépendamment de leur point de vue sur cette question. C'est aussi une fraude énorme de la part du gouvernement qui donne la nausée aux Canadiens.

• (1130)

Dans le cas du projet d'établissement d'un lien fixe, le ministre des Travaux publics prévoit affecter plus d'un milliard et demi de dollars versés par les contribuables pour construire un pont qui a déjà été déconseillé par un groupe et une commission d'experts publics.

Le gouvernement fait tenir des audiences tout à fait frauduleuses à l'Île-du-Prince-Édouard et au Nouveau-Brunswick et il produit un document de 400 pages que la plupart des groupes intéressés n'ont pu obtenir et n'ont toujours pas. Au moment où je vous parle, une conférence de presse se déroule en bas afin d'essayer d'obtenir une réponse sensée de la part du gouvernement au sujet du lien fixe.

Que dire du projet de loi C-13? Nous avons dû l'étudier en vitesse au comité, siéger de longues heures et entendre des témoins tard le soir. Le ministre nous a dit qu'il fallait procéder le plus rapidement possible, adopter la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale afin de remplacer les lignes directrices publiées par le Cabinet en 1984 et ainsi donner une certaine assurance aux entreprises canadiennes. En effet, des projets d'une valeur de 15 milliards de dollars étaient en veilleuse, en attendant d'obtenir l'assurance que fournirait la nouvelle loi.

Le ministre n'a toujours pas fourni une liste de lois ni aucune autre liste au Cabinet. Nous savons qu'il est occupé à participer à la course à la direction de son parti, mais on ne peut laisser en plan une mesure législative aussi essentielle à l'environnement et à l'économie du Canada.

Pour revenir à la liste de lois, des mesures législatives sont retirées à la douzaine par suite d'ententes conclues avec l'industrie. Ces ententes spéciales visent précisément à faire retirer des lois. Ce sont ces lois qui entraîneraient d'office une évaluation environnementale et un examen par un groupe d'experts. Afin de s'attirer les faveurs des industriels qui contribuent à sa caisse électorale, le gouvernement torpille une loi d'une importance capitale.

Et que pensez-vous de Kemano dans ma propre province? Ce projet a été exempté par décret du Cabinet. Des libéraux siègent au Comité mixte de l'examen de la réglementation. Ils ne font rien parce qu'ils savent que c'est inconstitutionnel.

Faisant fi de la Constitution, le ministre qui veut devenir premier ministre du Canada et ses collègues du Cabinet ont exempté la compagnie Alcan. Je me demande à combien s'élèvera la généreuse contribution de cette compagnie. Je me demande à combien s'élèveront les contributions de la société SCI à la caisse des conservateurs au cours des 35 prochaines années pour le lien fixe. Je ne serais pas surpris que ce soit 42 millions de dollars par année si les mots bakchich et ristourne venaient rapidement à l'esprit de nombre de Canadiens quant il est question de ce genre de projet.

Une voix: Le passé devrait être notre guide.

M. Fulton: Mon collègue de l'île de Vancouver me rappelle le nombre de fois que cela s'est produit dans ma circonscription. Eh bien, c'est arrivé souvent.

Arrêtons-nous un instant à d'autres promesses ronflantes du gouvernement. Je voudrais que les Canadiens sachent que le gouvernement cherche depuis le début à les duper. C'est évident. Ce sont de fausses promesses, et le gouvernement le savait pertinemment dès le départ, à mon avis.

On ne trouve aucun poste budgétaire administré par les conservateurs qui ait subi des compressions aussi draconiennes depuis qu'elles ont été annoncées. Aucun.

Les conservateurs trouvent 6 milliards de dollars pour des hélicoptères dont le Canada n'a que faire. Nous pourrions remplacer les moteurs et l'équipement de nos Labrador ou d'autres appareils que nous avons déjà. C'est ce qu'a fait l'armée américaine. Elle a demandé à Boeing de remplacer les moteurs. Pour 200 millions de dollars, nous pourrions faire la même chose au Canada,

mais non! Il faut dépenser 6 milliards pour acheter ces hélicoptères.

A-t-on fait une évaluation environnementale de cette mesure? Non. L'a-t-on fait pour l'ALÉ? Sûrement pas. Et pour l'ALÉNA? Encore moins. Ils ont prétendu le contraire. L'évaluation exacte qu'on a faite de l'ALÉNA ne vaut pas ce qu'on trouverait au dos d'une boîte de Sugar Pops.

Le gouvernement aime lénifier, faire des manières, débiter des balivernes et essayer de faire avaler un tas de sornettes aux Canadiens, mais ils en ont plein le dos. Les Canadiens, dans une proportion de deux à un, font moins confiance aux députés qu'à des meurtriers sadiques. La raison est simple. Cette assemblée est pleine de gens qui, non contents de se gargariser de belles paroles, mentent carrément au public. Ils mentent effrontément.

• (1135)

Le gouvernement dit qu'il a un plan vert et qu'il va dépolluer les Grands Lacs. Notre premier ministre et le président Reagan ont signé en 1987 un accord prévoyant un degré de tolérance zéro pour les déversements dans les Grands Lacs. Puis, plus rien. La première mesure importante de dépollution a découlé d'une décision de Bob Rae. Il a décidé de limiter les déversements de dioxines, de furannes et d'organochlorés dans le bassin des Grands Lacs.

Demandez à la Commission mixte, vous constaterez que les 25 millions dont il est question dans le Plan vert n'ont pas donné grand résultat pour ce qui est de la dépollution des Grands Lacs. Ce sont des tours de passe-passe à n'en plus finir.

Mon collègue de Davenport a soulevé la question des mesures législatives sur les exportations d'eau. Le ministre du Commerce extérieur et d'autres membres du gouvernement répètent sans cesse que nous avons une politique qui exclut toute exportation importante d'eau douce.

Le Plan vert de 1991 promettait une loi sur l'eau potable ainsi qu'une mesure législative interdisant l'exportation massive d'eau. S'agissait-il de promesses en l'air ou de mensonges? Je laisse la population canadienne en décider, car ni l'une ni l'autre de ces mesures n'a été présentée à la Chambre. C'est de la poudre aux yeux!

N'oublions pas ce que Simon Reisman et d'autres négociateurs ont été obligés de souligner pendant qu'ils négociaient l'ALÉ: «L'eau est au coeur de toute l'affaire.» Malheureusement. . .

M. Mills: C'est exact.

M. Fulton: J'entends mon ami, le député de Broadview, dire que c'est exact, et il a raison. Malheureusement, son propre parti a voté en faveur de l'ALÉ—le combat épique de John Turner—et de l'ALÉNA à la Chambre au cours de la cette législature.

Des voix: Moins trente-huit.

M. Fulton: Les libéraux ont voté pour dans les deux cas.

Une voix: C'est faux.

M. Fulton: Ils ne veulent pas le croire. Ils devraient en parler à leur chef. Je crois savoir qu'ils avaient été forcés de rentrer en trombe voter pour l'ALÉ et pour l'ALÉNA à la Chambre pour que les sociétés ne coupent pas les fonds au parti.

Ce sont les libéraux qui ont mis cette résolution à l'étude aujourd'hui, mais voyons un peu les communiqués de presse simplistes qui continuent de pleuvoir à propos de sujets très complexes. Je tiens à préciser que cette remarque ne vise pas mon ami le député de Davenport qui a toujours fait preuve de prévenance en cette matière.

Elle s'adresse plutôt à la députée d'Ottawa-Ouest qui a pris la parole à la Chambre aujourd'hui pour déclarer allègrement, sans même sourciller, que le Parti libéral du Canada aura pour politique officielle, s'il est élu, d'incorporer toute la baie de Clayoquot dans le parc national Pacific Rim. C'est la position du député de LaSalle—Émard, la sienne et celle du Parti libéral, et s'ils étaient portés au pouvoir, ils la mettraient en application.

M. Mills: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. J'ai toujours éprouvé beaucoup de respect pour le député de Skeena, mais lorsqu'il a parlé de gens qui mentent et font de fausses déclarations à la Chambre, il a laissé entendre que le Parti libéral appuyait l'ALÉ et l'ALÉNA. Il sait pourtant que c'est entièrement faux. S'il veut traiter quelqu'un de menteur—et selon ce qu'il disait, il visait tous les députés libéraux—je crois qu'il devrait, en toute justice, parler franchement. Je sais qu'il ne peut pas étayer ses allégations parce qu'elles ne sont pas vraies.

Mme le vice-président: Je ne crois pas que le député ait traité qui que ce soit de menteur. S'il l'avait fait, je lui aurais certainement demandé de retirer ses paroles. Le désaccord semble porter sur des faits. Ceci n'est pas vraiment un rappel au Règlement.

M. Fulton: Je suis d'accord avec vous, madame la Présidente. Il ne s'agit pas d'un rappel au Règlement. Je conseille au député de Broadview de consulter une motion que mon parti a présentée à la Chambre sur l'ALÉNA. Les libéraux ont voté en faveur de l'ALÉNA. J'exhorte le député—peut-être était-il l'un des 38 députés libéraux absents—à vérifier le compte rendu. Au cours de la présente législature, les députés libéraux à la Chambre des communes ont voté en faveur de l'ALÉNA. Le vote a été enregistré. Les libéraux peuvent bien prendre des airs offensés, ils ne peuvent pas nier les faits.

Je veux m'arrêter un peu plus longuement à la position des libéraux en matière d'environnement. Sur le dossier de Grande-Baleine, ils ne disent pas un mot. Il y a un gouvernement libéral à Québec, mais les libéraux fédéraux ne disent rien sur le processus québécois d'évaluation environnementale, sur les droits des autochtones québécois, sur la question du méthane libéré dans l'atmosphère.

• (1140)

Dans le cas de l'Île-du-Prince-Édouard et du Nouveau-Brunswick, ils ne disent pas un mot sur le projet de pont et sur l'évaluation environnementale de ce projet. Ils ne disent rien sur les décisions maintenant connues de Roméo Leblanc et Pierre DeBané qui ont provoqué la crise actuelle des pêches dans l'Atlantique.

Plus on s'en va vers l'ouest, plus le bruit des corbeaux devient cacophonique. Il y a encore beaucoup à dire sur le projet Rafferty-Alameda, sur le barrage de la rivière Oldman et sur tout ce qui se passe en Colombie-Britannique où il n'y a pas de libéraux. Ils ont des solutions simplistes. Le principal porte-parole des libéraux, leur critique des questions d'environnement, ne va pas en Colombie-Britannique parler d'intégrer Clayoquot au parc du littoral du Pacifique, il ne va pas donner d'entrevues à la radio, aux journaux ou à la télévision. Pourtant, à toutes les réunions auxquelles j'assiste, je vois des groupes de défenseurs de l'environnement brandir un document en disant qu'il s'agit de la position des libéraux. Les libéraux ne viennent jamais parler de Kemano, de la Oldman, de Rafferty-Alameda et des autres dossiers brûlants.

J'attends avec impatience des questions à ce sujet.

L'hon. Charles Caccia (Davenport): Madame la Présidente, je tiens à signaler au député de Skeena que nous, les libéraux n'avons pas l'avantage d'avoir des députés actifs représentant la côte ouest et qu'il n'est donc pas aussi facile pour nous que pour lui d'être disponibles pour faire des commentaires sur la baie Clayoquot, la rivière Kemano ou d'autres questions très cruciales qui concernent spécifiquement la Colombie-Britannique. Je suis certain que, si nous avions des députés actifs sur la côte ouest, les lettres écrites au premier ministre Harcourt par nos porte-parole sur l'environnement auraient fait l'objet d'un suivi sous forme de visites personnelles.

Je terminerai donc en disant au député de Skeena que, après les prochaines élections, nous aurons des députés actifs sur la côte ouest et nous serons capables de donner suite aux engagements que nous prenons parfois à distance, depuis l'est, mais qui sont quand même très fermes.

Donc, je prie instamment le député d'adoucir ses critiques et de tenir compte de la géographie de notre pays et du fait que les députés de notre parti qui sont élus dans l'Est ne peuvent pas se rendre dans l'Ouest aussi souvent que lui.

M. Fulton: Madame la Présidente, je comprends le point soulevé par le député, mais je crois que la plupart des Canadiens savent que les députés ont maintenant accès à environ un vol par semaine n'importe où au Canada. Je suis fier de dire que, lorsque je veux intervenir sur des questions qui touchent l'Île-du-Prince-Édouard, le Nouveau-Brunswick, le Québec, l'Ontario, la Saskatchewan ou l'Alberta, je me rends sur place. Si je prends position sur une question, je me rends sur place pour parler aux groupes concernés, et ma position est la même là-bas qu'ici.

C'est bien que les libéraux aient présenté cette motion aujourd'hui. Je les ai écoutés critiquer le gouvernement, qui le mérite. Toutefois, lorsque je me fais critiquer dans ma propre province par ceux qui refusent même d'accorder des interviews téléphoniques, je n'accepte pas que des gens donnent comme excuse qu'ils ne peuvent pas se rendre en Colombie-Britannique au cours d'un mois pour accorder une interview, après avoir publié un communiqué de presse disant qu'ils ont une solution pour Clayoquot, une des questions écologiques les plus controversées et les plus complexes dans la province, soit qu'ils vont simplement l'intégrer dans le parc national. Ils n'ont jamais parlé à Mac Blo ni à Interfor ou au député de la région et ne se sont jamais préoccupés de rassembler de l'information. Ils ont simplement publié un communiqué de presse, comme une bombe à retardement. Certes, pour certains Britanno-Colombiens, c'est une bonne idée, mais ce n'est pas une solution. Il est stupide et frauduleux qu'un député qui prétend être le critique de son parti n'accorde aucune entrevue au *Sun*, à *The Province*, à la télévision britanno-colombienne ou à Radio-Canada ni ne se donne la peine d'aller prononcer un discours à Vancouver ou, quant à y être, à l'île de Vancouver.

• (1145)

Voyons ce quu'il en est. Où en est la réalisation des objectifs de protection des espaces en danger pour 1992, à Terre-Neuve? Cette province est dirigée par un gouvernement libéral et les données ne sont pas tirées d'une étude néo-démocrate, mais bien du rapport provisoire sur les espaces en danger du Fonds mondial pour la nature. Savez-vous combien d'hectares le premier ministre Wells a réservés? Aucun. Pas un seul.

En Colombie-Britannique, on en aura réservé 12 p. 100 en moins de quatre ans. Combien d'hectares au Nouveau-Brunswick, où tous les sièges sont détenus par des libéraux? Aucun. On n'a même pas trouvé le moyen de réserver la moindre touffe de gazon. Les libéraux racontent partout qu'il faut sauver l'environnement et que pour cela, ils vont faire ceci ou cela. Je suis fier de ce que Mike Harcourt a fait. Il réserve un bout de terrain toutes les semaines. Davantage de terrain a été réservé dans la circonscription de mon collègue, dans l'île de Vancouver, dans la Colombie-Britannique néo-démocrate, que dans toutes les provinces libérales réunies.

Je me demande seulement comment il se fait que les libéraux crient si fort. En Colombie-Britannique, ils comptent une circonscription, dont le député, un ancien premier ministre, vit à Toronto. En Alberta, ils n'en comptent aucune, mais ils font beaucoup de bruit autour des questions environnementales. Aucune non plus en Saskatchewan, mais encore là, beaucoup de bruit. Au Manitoba, ils font un peu moins de bruit, car ils ont un des leurs là-bas. Puis, en Ontario, c'est toute une cacophonie, mais est-ce que les libéraux reconnaissent que le gouvernement néo-démocrate de cette province prend vraiment des mesures pour nettoyer les Grands Lacs? Non, pas de danger!

Qu'en est-il au Québec? Il y a des députés fédéraux libéraux au Québec et un gouvernement provincial libéral, mais on refuse obstinément d'examiner les barrages d'une valeur de 50 milliards de dollars et les inondations prévus dans la région de la baie James. Jamais les libéraux ne parlent ici des droits des Cris de la baie James. Que dire des études de M. Rod sur les émissions de méthane? Il se pourrait en effet que les émissions de méthane de l'aménagement de Grande-Baleine soient plus importantes que prévu. Le gaz carbonique dégagé lors de la production d'une même quantité d'électricité par des centrales au charbon serait moins dommageable que le méthane qui sortira de l'aménagement de Grande-Baleine.

Pourquoi le premier ministre Bourassa ne fait-il rien à cet égard? Lise Bacon et le ministre Paradis, notamment, m'envoient encore des lettres désagréables parce que j'ai déclaré qu'il y avait du sang sur l'électricité produite par certains barrages du Québec, et je le maintiens. Il faudrait être un imbécile pour ne pas voir ce qui est arrivé aux caribous de la Caniapiscau. Il faudrait être un imbécile pour ne pas comprendre que les Cris du Québec ont été victimes d'un génocide culturel et d'empoisonnement par le mercure.

L'une des choses qui me répugnent le plus à cette Chambre, c'est de voir tous ces gens qui prononcent de belles paroles et pointent un doigt accusateur, comme je le fais actuellement, mais j'ai au moins le mérite de me compter parmi les coupables. Je n'hésite pas à m'attaquer à mon propre parti sur des questions environnementales dans toutes les régions du pays et je suis fier de le faire, mais j'ai en horreur ces partis qui affirment à qui veut l'entendre qu'ils prennent des mesures pour régler le problème, contrairement à nous.

Sur la question des espaces en danger, aucun député libéral n'osera intervenir à la Chambre tant que les gouvernements libéraux, que ce soit au Nouveau-Brunswick, à Terre-Neuve ou ailleurs, n'auront pas bougé. Prenons l'exemple du Québec qui a le plus faible pourcentage de parcs nationaux au Canada et n'a aucun projet sérieux dans ce domaine. Certaines régions du Québec, y compris Grande-Baleine, figurent parmi les sites les plus magnifiques du continent. Ce secteur devrait être constitué en parc national. On pourrait économiser autant d'électricité en renouvelant les moteurs et le câblage à Montréal qu'on pourrait en produire en construisant le barrage de Grande-Baleine.

• (1150)

Si Hydro-Québec veut exporter de l'électricité propre, qu'elle le fasse grâce aux technologies dont nous disposons. Il y a 300 000 chômeurs à Montréal. On pourrait donner du travail à des dizaines de milliers d'entre eux, simplement en utilisant la technologie de pointe, des trucs aussi simples que des câbles pas plus gros que mon pouce. En renouvelant le câblage de certains secteurs de Montréal, on économiserait autant d'électricité qu'on en produirait grâce au projet Grande-Baleine.

Nous parlons du réchauffement de la planète et de l'amincissement de la couche d'ozone. Les solutions existent, mais il faut de l'audace pour les appliquer. Il faut nous attaquer aux grandes sociétés, au lieu de grimacer en disant: «C'est vrai, elle nous a fait un don de 10 000 $ pendant la campagne électorale.» Il faut lutter avec acharnement contre ces grandes sociétés. Il est évident que cela nous vaudra des lettres et des appels désagréables et qu'il faudra faire face à des groupes de mécontents qui nous accableront d'invectives. Le désespoir me gagne parfois en voyant les libéraux qui continuent de dénigrer les néo-démocrates et les conservateurs, bien qu'ils soient incapables de mettre de l'ordre dans leurs propres

affaires. Ils ne font rien pour protéger les espaces en danger. C'est épouvantable.

L'hon. Charles Caccia (Davenport): Madame la Présidente, il est dommage que le député de Skeena se soit emporté au point de répondre si longuement, car cela a empêché le député de Broadview de poser une question qui n'aurait pas été politiquement mal intentionnée, mais qui aurait permis également d'attirer son attention sur certaines fautes commises récemment par le gouvernement ontarien dans le domaine de l'environnement.

Ce faisant, nous lui aurions peut-être rendu la monnaie de sa pièce, mais nous n'aurions pas vraiment beaucoup enrichi le débat, car il y a une limite à ce que nous pouvons gagner à la Chambre en signalant les lacunes des divers gouvernements provinciaux dans tel ou tel champ d'activité. Nous pouvons bien nous amuser quand nous le faisons et nous pouvons certainement nous faire beaucoup de capital politique, mais je ne pense pas que nous puissions faire progresser le débat et faire valoir les mérites de la motion dont nous sommes saisis aujourd'hui.

Je rappelle aux téléspectateurs que nous discutons aujourd'hui d'une motion présentée par l'opposition officielle, et plus précisément par la députée d'Ottawa-Ouest, dont voici le texte:

> Que la Chambre regrette que, malgré toutes les grandes déclarations qu'il a faites devant les instances internationales et malgré le fait que deux années et demie se soient écoulées depuis le lancement du Plan vert, le gouvernement n'ait pas réussi à faire du développement durable un objectif fondamental complètement intégré à la politique officielle.

Voilà la motion qui fait l'objet du débat et, en raison de cette motion, nous discutons évidemment de la compétence fédérale.

Comme la teneur en est très bien exprimée, cette motion fait également ressortir le fait que le gouvernement actuel a un gros problème. Il s'agit d'un problème de vision autant que d'entendement, qui pourrait se résumer très simplement ainsi: comme il considère le déficit pris isolément, il a une politique économique à une seule dimension, toute préoccupée de l'inflation et du déficit, ce qui cause d'énormes problèmes à d'autres égards, notamment en matière de chômage et de croissance économique. Il a également cette habitude et cette fixation consistant à considérer l'entreprise comme son unique partenaire dans la société, comme si les travailleurs n'existaient pas. L'intérêt public englobe les entreprises, les travailleurs et tous ceux qui ne font partie ni de l'un ni de l'autre groupe. Or, seul le gouvernement peut former une politique qui serve les intérêts de la population toute entière.

• (1155)

Parce que l'optique qu'il a adoptée laisse à désirer, qu'il considère le déficit isolément et qu'il voit seulement les entreprises comme partenaires, le gouvernement a aussi tendance, malgré ce qu'il dit, à considérer l'environnement et l'économie comme deux questions isolées. C'est là la cause fondamentale des problèmes dont nous essayons de discuter aujourd'hui.

Nous devons analyser les raisons de cette incapacité à envisager globalement la société, l'économie et l'environnement. L'environnement comporte beaucoup plus que la protection des arbres ou des ours. En fait, il est l'outil qui permettra à notre économie d'être solide et prospère. L'environnement, c'est le fondement même de l'économie.

Cependant, si à cause d'une optique qui laisse à désirer le gouvernement ne tient pas compte de ce fondement et qu'il considère l'économie comme une question isolée, tôt ou tard, il sera aux prises avec un problème parce qu'il a négligé les ressources comme l'eau, l'air, les ressources halieutiques, etc. Le pays devra tôt ou tard payer un prix énorme, parfois pendant plusieurs générations.

La politique du gouvernement en ce qui concerne les eaux laisse énormément à désirer. Nous avons eu une brève discussion à ce sujet avec le secrétaire parlementaire. Celui-ci fait preuve d'une honnêteté intellectuelle que j'apprécie beaucoup, et il a reconnu qu'un objectif très important, qui est énoncé à la page 35 du Plan vert, n'a pas été atteint. Voici cet objectif:

> En 1991, le gouvernement fédéral adoptera une loi sur l'eau potable.

Ailleurs dans le même plan, le gouvernement a aussi promis de présenter, avant la fin de 1991, un document de travail relatif à un projet de loi sur les océans du Canada. Il n'a tenu jusqu'à maintenant ni l'une ni l'autre de ces deux importantes promesses.

L'eau est beaucoup plus importante que l'or, les bijoux et les diamants. L'eau est la source même de la vie. Au Canada, nous commençons à réaliser qu'il faut y faire attention et élaborer une politique ainsi qu'une stratégie afin que les besoins des futures générations de Canadiens puissent être satisfaits.

Nous devons aussi élaborer une politique qui protégera le Canada des demandes des autres gouvernements et qui assurera le maintien de la qualité de l'eau, voire son amélioration, car certaines de nos eaux souterraines et de nos ressources en eau ont été détériorées et continuent

de l'être, notamment dans les Grands Lacs, en raison d'une gestion des déchets qui laisse à désirer. On peut d'ailleurs dire la même chose du fleuve Saint-Laurent.

L'élaboration d'une politique en ce qui concerne les eaux est un élément très important du Plan vert. Cela a été reconnu dans le plan en question, et nous nous en sommes réjouis à l'époque. Nous croyons aussi que le Plan vert, que l'on peut également dénoncer parce qu'il n'a pas été mis en application, est un excellent début. Cependant, trois ans après son annonce, il est naturel que les gens commencent à s'interroger sur les éléments qui ne sont pas mis en application. C'est ce que nous faisons aujourd'hui.

C'est ce que nous faisons et nous allons un peu plus loin. Nous disons que le gouvernement est fondamentalement incapable d'allier les objectifs économiques et environnementaux. Dans sa politique, il ne met pas en oeuvre les principes de base énoncés dans le Plan vert ni les objectifs qui y étaient prévus.

• (1200)

Je vais parler brièvement du réchauffement de la planète ou du changement climatique, comme on dit aussi. Il y a trois ans, nous avons enfin décidé que le Canada devrait stabiliser les émissions de certains gaz qui contribuent à l'effet de serre.

Dans notre engagement, on dit qu'en l'an 2000, on n'émettra pas plus de dioxyde de carbone qu'en 1990. C'était il y a trois ans. Pourtant, nous n'avons toujours pas de plan sur la façon d'y arriver. Est-ce que ce sera l'industrie ou les divers ordres de gouvernement qui agiront?

Il est difficile de comprendre qu'en trois ans, il ait été impossible de préparer un tel plan, d'autant plus que le mois dernier, le président Clinton nous a envoyé un électrochoc en disant que les Américains auraient un plan dans cinq mois. C'est tout un contraste par rapport à l'administration antérieure, et ce fut un véritable choc pour ceux qui s'intéressent à la question.

Les lacunes dans la mise en oeuvre des grands principes et des promesses diverses ne s'arrêtent pas là. J'ai mentionné plus tôt que le Plan vert promettait une loi sur la qualité de l'eau et un document de travail sur une future loi canadienne des océans.

Ceux d'entre nous qui représentent l'Ontario savent que l'entente Canada-Ontario sur les eaux n'a pas été renouvelée depuis 1991. Cela nous inquiète, car nous savons que cette entente a des conséquences et des ramifications importantes pour les eaux. Nous ne pouvons pas comprendre comment il se fait que ce gouvernement ne puisse pas trouver un terrain commun d'entente avec la province d'Ontario pour renouveler cette entente.

Dans le secteur forestier, nous observons des progrès, comme l'idée des forêts modèles. Voilà qui promet pour l'avenir! Par contre, on nous apprend que le gouvernement puisera six millions de dollars dans les poches des contribuables pour redorer le blason des forêts canadiennes en Europe ou pour montrer aux Européens que le Canada gère bien ses forêts. Cela soulève d'énormes questions.

Ce qu'il y a d'étonnant et d'inquiétant dans tout ce débat, c'est qu'on a fait peu de cas, ces derniers temps, de la tendance du gouvernement à prendre des décisions qui vont à l'encontre de pratiquement toutes les recommandations faites par des commissions d'évaluation environnementale.

Comme on le sait, nous créons des commissions lorsque nous avons des problèmes économiques ou environnementaux difficiles et épineux. Nous en avons créé pour le projet de détournement du barrage Rafferty-Alameda, pour le barrage de la rivière Oldman, pour les pistes d'atterrissage de l'aéroport Pearson, pour le projet du barrage Kemano et pour le pont de l'Île-du-Prince-Édouard. Nous l'avons fait pour toutes les questions épineuses et difficiles. Chaque fois, pourtant, le gouvernement a fait le contraire des recommandations de la commission.

Comme le secrétaire parlementaire l'a dit, il est bien vrai qu'il faut prendre une décision politique. Par conséquent, dans notre régime, un ministre a tout le loisir d'écarter ou de rejeter toute recommandation venant de quelque commission que ce soit. Nous admettons que cela peut arriver.

• (1205)

Lorsque le gouvernement en fait une habitude et persiste à ne pas tenir compte ou à aller à l'encontre des recommandations d'une commission d'évaluation environnementale, nous commençons à nous demander s'il parle sérieusement lorsqu'il tient tous ces beaux discours dans des tribunes à l'étranger ou au Canada au sujet de l'environnement et du développement durable. Autrement dit, la crédibilité du gouvernement est sérieusement en jeu.

Permettez-moi de m'éloigner de la question de l'évaluation environnementale—car il s'agit d'un domaine un peu inconnu et en constante évolution, quoique très important, je dois le souligner, et qui prendra de plus en plus d'importance dans les années à venir puisqu'il com-

mence tout juste à faire sa marque sur la scène politique canadienne.

Je veux faire ressortir une autre préoccupation, qui est la suivante. Dans le Plan vert, le gouvernement se dit très désireux d'offrir aux Canadiens un cadre pour assurer le développement durable, c'est-à-dire une croissance économique respectueuse de l'environnement. C'est ce que cela veut dire en d'autres termes. Une croissance économique respectueuse de l'environnement, voilà en quoi consiste le développement durable. Autrement dit, nous voulons que nos enfants et leurs descendants bénéficient des mêmes avantages et de la même qualité de vie que nous.

Il ne s'agit donc pas de compromettre nos possibilités par notre comportement et la négligence, mais bien de faire en sorte qu'elles se réalisent, et même qu'il s'en offre de nouvelles. Pour ce faire, il faut traiter les ressources naturelles qui nous entourent de façon qu'elles durent à jamais, pour le bien-être et la prospérité des générations actuelles et futures.

Depuis la publication, en 1987, du rapport Brundtland qui s'intitule *Notre avenir à tous*, le Canada se dit un fervent partisan du développement durable. Depuis lors, pourtant, il n'a pas cru bon de se pencher sur la façon dont il dépense les fonds publics, la façon dont il gère le régime fiscal, la façon dont il use d'incitatifs et la façon dont il met en place des programmes à l'échelle nationale. Comme en témoignent les budgets présentés depuis 1987, année après année, le gouvernement du Canada dépense des milliards et des milliards de dollars en subventions, en mesures d'amortissement accéléré, en incitatifs et en programmes qui compromettent le développement durable.

Par le truchement de notre régime fiscal, des milliards et des milliards de dollars sont consacrés à des activités de développement non durable. Or, ces activités devraient être en tête des préoccupations du gouvernement du Canada. Tel est mon avis. D'ailleurs, on peut les identifier facilement en analysant le budget et les mesures financières destinées au secteur énergétique. Comme nous le savons tous, la production de l'énergie, les transports, le commerce et d'autres activités humaines, mais surtout la production énergétique causent la pollution, menacent notre existence et accélèrent le processus de réchauffement de la planète.

• (1210)

Par conséquent, il est essentiel d'examiner les critères que nous utilisons pour accorder des déductions et des incitations fiscales dans le secteur énergétique. Dans le budget et le programme financier pour 1991, dont nous avons les derniers chiffres, nous voyons que les déductions d'impôt de l'industrie pétrolière et gazière s'élevaient à 4,9 milliards de dollars. C'est une somme importante. Si on ajoute à cela les sommes destinées à des mégaprojets énergétiques que l'on évalue actuellement entre quatre et cinq milliards de dollars, on arrive à presque dix milliards de dollars répartis entre ces deux seuls éléments.

On se demande inévitablement si le ministre de l'Énergie se rend compte de ce que dit le ministre de l'Environnement. Est-ce que le gouvernement dans son ensemble se rend compte que, quand il va aux Nations Unies, à Rio et à la Conférence de l'environnement et du développement, il fait une très bonne impression à l'étranger en déclarant combien le Canada est en faveur du développement durable, mais que ses politiques, chez nous, vont à l'encontre des déclarations qu'il fait à l'étranger?

Ce qui se passe, c'est qu'on ne se rend pas compte de l'énorme fossé qui se creuse de plus en plus ou peut-être est-on incapable intellectuellement de comprendre ce qui se passe et ce qui se fait. Il se peut aussi qu'on ne sache pas ce que le développement durable veut vraiment dire. Il y a des moments où je me demande si le gouvernement comprend vraiment ce qu'il préconise parce qu'on ne trouve dans ses mesures aucune preuve qui nous permette de conclure que sa politique favorise le développement durable.

Monsieur le Président, s'il me restait assez de temps, je pourrais vous démontrer que la même situation existe en ce qui concerne les dépenses fiscales, les déductions d'impôt, les subventions fiscales, et tout ce que vous pouvez imaginer, dans les secteurs de l'exploitation minière, des transports, de l'agriculture et de la sylviculture. Malheureusement, nous avons été frappé par une crise de développement non durable dans le secteur des pêches. C'est la première, et nous espérons que ce sera aussi la dernière, que les Canadiens ne vont pas connaître d'autres situations de crise économique dans l'avenir.

Au Canada, nous parlons de développement durable en théorie, mais nous voyons aussi les conséquences du développement non durable dans le secteur des pêches. Cela nous affecte profondément et nuit à peut-être bien plusieurs milliers de localités et des centaines de milliers

de Canadiens dont le gagne-pain dépend, entre autres, de la morue.

Pour l'amour du ciel, la résolution présentée aujourd'hui devrait faire prendre conscience aux politiciens et en particulier au gouvernement actuel que nous ne pouvons pas continuer à préconiser le développement durable, si nous avons des politiques, fiscales surtout, qui vont à l'encontre de ce principe, parce que nous nous engageons dans une voie qui va être néfaste aux générations actuelles et futures. Je vois, monsieur le Président, que vous vous impatientez et je vous remercie de votre attention.

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, je remercie le député de Davenport pour ses commentaires.

• (1215)

Je me demande s'il pourrait éclairer les députés de la Chambre sur les raisons pour lesquelles, à son avis, les gouvernements libéraux de Terre-Neuve, du Nouveau-Brunswick et du Québec n'ont toujours pas désigné de terres conformément à la décision unanime prise en juin dernier par cette Chambre. Par la suite, les ministres de l'Environnement des deux territoires et de toutes les provinces se sont entendus à l'unanimité pour aller de l'avant et mettre de côté 12 p. 100 du Canada d'ici l'an 2000. Comment se fait-il que ces trois provinces, particulièrement le Nouveau-Brunswick et Terre-Neuve, n'aient encore rien désigné?

Le député a-t-il correspondu avec ces gouvernements et s'il sait pourquoi ils ne semblent pas aller de l'avant en ce qui concerne ces 12 p. 100, que ce soit pour un parc provincial, un parc national ou des terres désignées.

M. Caccia: Monsieur le Président, je suis immensément reconnaissant au député de Skeena d'avoir posé cette question à la Chambre. Je ne l'ai pas mentionné moi-même car, je dois l'avouer, je n'y avais pas pensé.

Je me ferai un plaisir de me servir du très peu d'influence que j'ai dans ce domaine sur les capitales provinciales du Québec, du Nouveau-Brunswick et de Terre-Neuve pour faire avancer ce dossier, non seulement en son nom, mais aussi bien entendu, au nom de tous ceux qui bénéficieront de cette belle initiative. Je sais que le député de Skeena a mis son éloquence et son énergie au service de cette cause qu'il défend avec efficacité.

Je lui conseillerais d'avoir également recours à des voies non politiques qui donnent parfois de meilleurs résultats dans des cas aussi méritoires que celui-ci. Je lui donne ma parole; je verrai à ce que ces trois lettres soient envoyées.

[*Français*]

M. Réginald Bélair (Cochrane—Supérieur): Monsieur le Président, compte tenu du peu de temps dont je disposerai pour faire un commentaire et poser une question à mon collègue de Davenport, je me concentrerai surtout sur l'aspect reboisement de l'environnement au Canada.

Tout d'abord, il n'est pas question, pour ma part en tout cas, de me lever à la Chambre et de critiquer vertement le gouvernement pour son manque de travail au niveau de l'implantation du Plan vert, parce qu'il y a quand même des choses dans ce plan qu'il a réussi à accomplir, notamment le programme qui consiste à planter des arbres dans les communautés, qui est très populaire, la continuation des programmes de soutien financier aux instituts de recherche au Canada et évidemment, leur dernière initiative, la forêt modèle, qui aura sûrement un impact sur l'environnement dans les années à venir.

Cependant, je ne peux cacher ma très profonde déception lorsque, dans le dernier budget, le ministre des Finances a annoncé que le gouvernement conservateur, que le Parti conservateur—parce qu'ils auront à se justifier lors de la prochaine élection— ne renouvellera pas les ententes de développement forestier lorsque celles-ci seront terminées.

À mon avis et de l'avis du Parti libéral, ce devrait être une priorité au Canada et il est extrêmement important aujourd'hui de soutenir la dynamique qui a été créée, surtout depuis 1982 lorsque ces ententes ont été instaurées, une dynamique qui a permis que quelque 1,5 milliard de semis soient plantés au Canada. J'ouvre une parenthèse pour dire que, au cours de toutes ces années où l'industrie forestière coupait le bois, il y a eu un manque au niveau du reboisement de 13 p. 100, c'est-à-dire que des forêts ont été coupées, mais elles n'ont pas été suffisamment reboisées. Il est important de souligner que ce manque s'accroît de 1 p. 100 par année.

Je reviens donc à mon premier point, à savoir qu'annuler les ententes forestières ira au détriment du développement durable au Canada. Que penser aussi des pertes d'emplois que cette annulation va encourir. Dans le nord de l'Ontario, tout comme à travers le Canada, il y a des milliers d'emplois qui sont en jeu, et je crois très sincèrement que pour l'avenir de cette industrie au Canada et l'avenir du soutien de ces emplois permanents et saisonniers, nous avons le devoir moral de continuer à appuyer les efforts des provinces et de l'industrie forestière en ce sens.

Il semblerait qu'aujourd'hui, le gouvernement conservateur s'apprête à abandonner justement les ministères des Ressources naturelles des provinces ainsi que l'industrie forestière et tous les groupes comunautaires qui ont

participé, au cours des dernières années, à la formulation de politiques de gestion forestière au Canada.

• (1220)

Il est impensable que l'on abandonne ainsi les gouvernements provinciaux et l'industrie forestière. Comment un gouvernement fédéral peut-il justifier qu'il ne participera plus financièrement à l'implantation de ces politiques forestières?

Madame la Présidente, vous avez sûrement remarqué autant que moi qu'il y a autant de députés conservateurs qui ont posé des questions à leur ministre, à leur propre gouvernement, quant à leur très grand souci de l'avenir de ces ententes forestières. Alors, pourquoi le gouvernement répond-il toujours en se cachant derrière l'article 92 de la Loi constitutionnelle de 1867 pour justifier cette coupe de dépenses? En réalité, il faut bien comprendre le jeu qui se fait ici. La majorité des ententes forestières ne seront renouvelées que dans deux ans. Alors, pourquoi le gouvernement fédéral se désiste-t-il de sa volonté d'aider l'industrie, puisque les chances sont que ce même gouvernement conservateur ne sera pas là après les prochaines élections? Je peux vous dire que nous, du Parti libéral, lorsque nous reprendrons le pouvoir, qu'une de nos priorités sera de protéger l'industrie forestière au Canada, puisque 900 000 emplois en dépendent.

Alors, j'aimerais poser une question à mon collègue de Davenport sur justement l'importance de la forêt au Canada et comment est-ce que la forêt, en tant que composante du concept du développement durable, sera bénéfique aux Canadiens?

M. Caccia: Je voudrais remercier le député de Cochrane—Supérieur pour avoir soulevé une question aussi importante. Naturellement que le renouvellement de l'entente du développement forestier est une politique d'immense importance pour les travailleurs et les industries qui dépendent du travail forestier.

Je voudrais seulement souligner que même au pire de la crise économique de 1983-1984, à ce moment-là, le gouvernement du Canada, le gouvernement libéral n'a pas hésité à renouveler les ententes forestières. J'appuie entièrement sa prise de position, à savoir, donner une assurance à l'industrie que ces ententes seront renouvelées si nous sommes élus aux prochaines élections.

Une voix: Lorsque nous serons élus!

M. Caccia: Lorsque nous serons élus. Je suis aussi d'accord avec le député pour appuyer l'initiative du gouvernement présent en ce qui concerne la forêt. C'est une très bonne initiative que nous appuyons entièrement.

[*Traduction*]

L'hon. Alan Redway (Don Valley-Est): Madame la Présidente, je voudrais dire quelques mots à propos de cette motion de l'opposition qui comme toutes les motions de l'opposition, reproche au gouvernement de ne pas tenir ses promesses. Cette fois, l'opposition reproche au gouvernement de ne pas avoir donné suite aux promesses qu'il avait faites dans le Plan vert, il y a environ deux ans et demi.

• (1225)

Je suis particulièrement heureux de pouvoir prendre la parole au sujet de cette motion et du Plan vert parce que l'environnement est peut-être, à l'exception de l'économie, la toute première priorité des Canadiens de ma circonscription et de toutes les régions du pays.

Je faisais partie du Cabinet quand le Plan vert a été élaboré et je suis donc au courant des discussions et des débats qui ont entouré sa préparation et sa mise en place.

Comme vous le savez, madame la Présidente, et comme les Canadiens le savent aussi je l'espère, le Plan vert est une initiative extrêmement importante, qui n'est peut-être pas unique mais qui est sûrement l'une des rares initiatives du genre à avoir été mises de l'avant par un pays. Des personnes telles que l'ancien premier ministre de la Norvège, M^me^ Brundtland, qui a dirigé la commission du même nom, ont fait remarquer que le Canada jouait un rôle de premier plan, dans le monde, en matière d'environnement. M^me^ Brundtland n'a pas dit cela simplement parce que nous avions fait des promesses, mais parce que nous y avons donné suite.

Au moment de sa mise en oeuvre, le Plan vert avait pour but de faire de notre pays le pays le plus respectueux de l'environnement d'ici l'an 2000. Le programme prévu s'échelonnait sur plusieurs années. Des buts, des objectifs et des échéanciers devaient être établis pour élaborer des politiques et des programmes en vue d'assainir l'eau, l'air et les sols, de régler les problèmes en matière de gestion des déchets et de rendement énergétique, de traiter de l'agriculture, des forêts, des pêches, des parcs et de la faune, et de s'occuper des vastes étendues du Grand Nord, des urgences environnementales ainsi que des questions d'intérêt local comme le reboisement, la réduction des déchets, le réchauffement de la planète et la pollution des Grands Lacs.

Le Plan vert a une très grande portée. Comme je l'ai souligné, ce plan s'échelonne sur un certain nombre

d'années, pas seulement sur une période fixe et limitée. Il n'a jamais été prévu qu'il se termine après cinq ou six ans. On l'a qualifié de plan continu. En effet, il prévoit l'établissement d'objectifs ultérieurs et de nouveaux calendriers et permet le renouvellement des ressources nécessaires à la réalisation des objectifs en matière de développement durable.

Les difficultés que pose notre environnement ne sont pas apparues en une nuit et ne sont pas le résultat catastrophique d'un seul geste terrible ou d'une seule source de pollution. Tout cela est le résultat d'un très grand nombre de petites actions apparemment sans importance, non seulement de la part du gouvernement, mais aussi de la part de tous les Canadiens.

Nous voulons arriver un jour à maîtriser la situation, à régler les problèmes, mais cela ne se fera pas instantanément. Il ne suffira pas, pour le gouvernement, de prendre des engagements ou de prendre unilatéralement une mesure donnée. Nous devrons tous faire un effort individuel à de multiples égards. Tout le monde devra s'y mettre, les gouvernements, les entreprises et tous les Canadiens, personnellement, chez eux, dans leur vie personnelle.

Aujourd'hui, le ministre de l'Environnement, pour qui j'ai beaucoup d'estime, m'a demandé de parler d'un aspect particulier du Plan vert et des mesures que nous avons prises pour réaliser ses objectifs dans ce domaine, c'est-à-dire l'énergie et le développement durable dans le domaine de l'énergie.

Comme les députés en sont conscients, tout comme les Canadiens, j'en suis sûr, le secteur énergétique a foncièrement du mal à accepter le concept même du développement durable et à reconnaître l'importance des questions d'environnement. En effet, les risques pour l'environnement n'ont jamais été la plus grande préoccupation dans ce domaine.

• (1230)

Quand on commence à se concentrer sur l'énergie et le développement durable, cela demande des efforts considérables de rajustement. Toutefois, c'est essentiel et je pense que tous ceux qui ont quelque chose à voir avec le secteur de l'énergie en conviennent. Cela est essentiel, notamment face au réchauffement de la planète et aux conséquences pour notre pays et la terre entière.

Le problème de l'énergie et du développement durable est très complexe. Il met en jeu des facteurs sociaux, économiques, technologiques et environnementaux. En dépit de sa complexité, la question du développement durable fait, depuis la mise en oeuvre du Plan vert, fondamentalement partie de la politique énergétique de notre pays.

L'intégration des objectifs des Canadiens sur le plan de l'environnement et sur celui de l'économie constitue l'une des principales priorités du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources ou EMR, comme nous l'appelons à Ottawa. Tout cela, grâce au Plan vert.

Personnellement, je pense que sans le Plan vert, nous n'aurions probablement pas reporté notre attention sur le développement durable et l'intégration des objectifs environnementaux et économiques n'aurait vraisemblablement pas tenu une place aussi importante dans la liste des priorités du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources. EMR—je le sais très bien puisque je faisais partie du Cabinet à l'époque—a grandement contribué à la préparation du Plan vert qui est fondé sur les principes du développement durable.

C'est pourquoi le Plan vert prévoit un certain nombre d'initiatives dans le domaine de l'énergie—initiatives dont les détails ont été annoncés au fur et à mesure par le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et qui, pour la plupart, ont pour but d'encourager l'amélioration du rendement énergétique et l'économie d'énergie. Le gouvernement estime que l'amélioration du rendement énergétique est le meilleur moyen de commencer à s'attaquer aux problèmes de l'environnement liés à la production et à l'utilisation d'énergie, notamment face au réchauffement de la planète.

Dans le Plan vert, le gouvernement s'est engagé à réduire les obstacles à la mise en valeur au Canada de nouvelles sources d'énergie renouvelables. Ce qui permet d'accroître les options dont nous disposons pour maximiser le rendement énergétique et minimiser l'impact sur l'environnement de la production et de l'utilisation d'énergie.

Le Plan vert a été introduit il y a à peu près deux ans et demi. À son premier anniversaire, il y a un an et demi, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a présenté à la Chambre une nouvelle Loi sur l'efficacité énergétique dans le cadre du programme d'amélioration du rendement énergétique et de mise en valeur des énergies de remplacement.

Cette loi marque un nouveau progrès dans la mise en oeuvre d'un programme global mettant en jeu les divers types de combustibles et tous les secteurs de l'économie gros consommateurs d'énergie. Elle fait appel à des programmes d'information ciblés, à la persuasion, à la réglementation, à la recherche et au développement.

Cette loi prévoit l'adoption de normes d'efficacité énergétique minimales en vue du remplacement graduel des appareils ménagers et des équipements trop énergivores. Elle propose aussi le programme d'étiquetage Énerguide qui fournit aux consommateurs de meilleurs renseignements sur la consommation d'énergie de leurs appareils ménagers. On y retrouve aussi une base de données nationale sur la consommation d'énergie et l'utilisation des énergies de substitution dans notre pays.

Vous vous souvenez sans doute que la Loi sur l'efficacité énergétique a été adoptée par la Chambre et par le Sénat, qu'elle a reçu la sanction royale en juin 1992 et qu'elle est entrée en vigueur au début de l'année.

• (1235)

En plus de cette loi, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a aussi annoncé, avant le premier anniversaire du Plan vert, une série d'initiatives visant à améliorer l'efficacité énergétique des édifices au Canada. Cet aspect de la question me tient énormément à coeur et je m'y intéressais déjà beaucoup lorsque j'étais ministre de l'habitation.

Parmi les initiatives annoncées par le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, on retrouvait un code de l'efficacité énergétique des bâtiments qui exigeait l'élaboration de codes énergétiques nationaux et l'établissement de niveaux d'efficacité minimum. Le gouvernement a fermement l'intention de promouvoir ce code et de faire de son mieux pour qu'il soit incorporé aux codes du bâtiment des provinces et des villes.

Ce ne sera pas toujours facile à faire. Le gouvernement du Canada se voit attribuer par la Constitution certaines compétences constitutionnelles et peut élaborer un code de cette sorte, mais ce n'est pas aussi simple que de claquer des doigts ou d'adopter une loi ou d'imposer un tel code aux autres niveaux de gouvernement. Les provinces possèdent leurs propres domaines de compétence en vertu de la Constitution et les municipalités qui relèvent de ces dernières sont, par conséquent, régies par elles. Bien que nous puissions établir ce code, il n'est pas aussi facile qu'on pourrait l'imaginer de le mettre vraiment en application. Nous devrons faire des efforts de persuasion et prêcher d'exemple pour convaincre les autres paliers de gouvernement de mettre le code en place si l'on veut qu'il donne les résultats escomptés.

Il est donc facile aux membres de l'opposition de blâmer le gouvernement parce que le code n'est pas encore en vigueur; dans la pratique, ce n'est pas si facile d'atteindre cet objectif.

De plus, en ce qui a trait au rendement énergétique des édifices, il existe un programme de transfert d'information qui vise à faciliter l'utilisation de techniques éconoénergétiques de construction, en informant le public et l'industrie des diverses méthodes et divers produits éconénergétiques.

Il y a aussi le Programme de la maison R-2000. Ce programme vise à promouvoir la construction de maisons à bon rendement énergétique, avec la collaboration des gouvernements provinciaux et des services d'électricité. En tant qu'ancien ministre de l'habitation, je connais très bien ce sujet, puisqu'il m'incombait de faire la promotion de ce type d'habitation d'un bout à l'autre du Canada. Même si le programme n'a pas connu un succès partout, il a permis de réaliser des progrès importants dans le domaine du rendement énergétique. Ces progrès ont évidemment permis de s'attaquer au problème des objectifs contradictoires dans le secteur du logement.

Nous voulons, bien sûr, promouvoir le rendement énergétique élevé, mais nous devons par ailleurs tenir compte des coûts qui en découlent. Il s'agit de coûts initiaux. Des économies d'énergie sont réalisées au fil des ans, mais les constructeurs qui essaient de construire des maisons à prix abordable font souvent valoir que ces coûts initiaux découragent les personnes qui veulent acheter une première maison, alors que si elles avaient les moyens d'envisager les choses à plus long terme, elles pourraient acheter une maison et finir par réaliser des économies. Ces économies ne se concrétisent cependant pas au début. C'est plus facile à dire qu'à faire, surtout du point de vue d'un gouvernement qui tente de convaincre les provinces et le secteur privé de mettre sur pied un tel programme.

Le programme s'est révélé très efficace dans de nombreuses régions du Canada. Il entraîne d'ailleurs des retombées sur d'autres types de logement éconénergétique. Il y a notamment ce qu'on appelle les maisons informatisées, dont vous avez peut-être entendu parler, et qui contribuent elles aussi à améliorer le rendement énergétique des maisons. Ces caractéristiques deviendront de plus en plus répandues dans les nouvelles maisons, mais je le répète, ce genre de programme ne sera efficace que si l'on réussit à surmonter le problème du coût initial.

• (1240)

En outre, lorsqu'on a fêté le premier anniversaire du Plan vert, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources avait aussi présenté le programme Recherche

et développement et transfert technologique dans le secteur du bâtiment du Centre canadien de la technologie des minéraux et de l'énergie, CANMET. Cet organisme a été créé afin d'élaborer et de commercialiser des technologies éconergétiques et des systèmes solaires passifs dans les secteurs résidentiel et commercial.

Je le répète, il y a des problèmes touchant les coûts initiaux avec toutes ces initiatives, ce qui fait qu'elles ne sont pas adoptées universellement et ne sont pas toutes acceptées par le secteur privé et par l'ensemble des Canadiens. Le CANMET est un chef de file mondial dans l'élaboration de méthodes écologiques sérieuses de production et d'utilisation des ressources énergétiques.

Ensuite, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a annoncé l'initiative touchant les bâtiments fédéraux. Il s'agit là d'un programme conçu pour améliorer l'efficacité énergétique dans tous les immeubles fédéraux et toutes les installations fédérales. Comme vous le savez, madame la Présidente, cette initiative tombe dans le cadre du programme de gestion de l'environnement grâce auquel le gouvernement fédéral essaie de donner l'exemple en montrant qu'il attache beaucoup d'importance au principe du développement durable.

Le programme *La Colline verte*, qui a été annoncé il y a un peu plus d'un an à peine, fait également partie de cette initiative. Son objectif est d'installer sur la colline du Parlement un système d'éclairage plus avare d'énergie. Comme vous et moi, madame la Présidente, le savons, ainsi que tous les députés et tous ceux qui travaillent sur la Colline, il s'agit là d'un bon exemple qui montre que le gouvernement entend bien mettre de l'ordre dans ses affaires. Manifestement, il est important que le gouvernement donne l'exemple. S'il prêche le développement durable auprès de tous les Canadiens, le gouvernement doit lui-même montrer qu'il est prêt à prendre des mesures en ce sens. Le programme *La Colline verte* lui permet de le faire.

Manifestement, le Président a joué un rôle important dans tout ce programme. Je voudrais également vous féliciter, madame la Présidente, pour le rôle que vous avez également joué dans sa mise en oeuvre. Vous avez vraiment donné l'exemple.

Enfin, le ministre de l'Énergie, des Mines et Ressources a annoncé une série d'initiatives tendant à améliorer le rendement et accroître la disponibilité et l'utilisation des carburants de remplacement grâce à la technologie, aux programmes de développement des marchés, ainsi qu'aux travaux de recherche et de développement sur d'autres solutions comme le gaz naturel, le propane, les alcools carburants et les véhicules électriques.

Ce sont là toutes des mesures constructives prises un an après l'annonce du Plan vert. Ce sont des mesures positives que le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, le ministre et le gouvernement ont prises dans le cadre du Plan vert. On ne peut prétendre qu'il ne s'est rien passé, qu'aucune mesure n'a été prise. Il est clair qu'un nombre considérable de mesures ont été prises et présentées avant le premier anniversaire du Plan vert et que d'autres ont été prises depuis.

Lors du deuxième anniversaire du Plan vert, en décembre dernier, un grand nombre de ces programmes du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources étaient en marche et plusieurs autres avaient été annoncés. Mais, le gouvernement ne peut pas faire cavalier seul. Il doit collaborer avec les provinces et le secteur privé si nous voulons réaliser nos objectifs en matière économique et environnementale. En septembre dernier, le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources a publié pour consultation un document de travail sur la réglementation en matière d'efficacité énergétique et sur l'étiquetage du matériel. C'était la première étape d'un dialogue constructif et ouvert avec les gouvernements des provinces et des territoires.

• (1245)

Je constate que mon temps de parole est écoulé. J'aurais encore beaucoup à dire, vous le comprendrez, Votre Honneur parce que le ministère a lancé bien d'autres initiatives et pris des mesures très positives, contrairement à ce que l'opposition prétend. J'aurai peut-être l'occasion d'en parler pendant la période des questions et observations.

M. Joe McGuire (Egmont): Madame la Présidente, je voudrais d'abord faire une brève déclaration que je demanderais au député de Don Valley-Est de commenter.

Je me reporte à deux budgets particuliers que le gouvernement actuel a déjà présentés. Dans le premier, en 1989, sans donner le moindre avertissement ni à la province, ni à la ville, ni à qui que ce soit, le gouvernement a annoncé la fermeture de la base militaire des Forces canadiennes à Summerside. Je sais que le député faisait partie du Comité à ce moment et je crois qu'il a été l'un des rares députés à se rendre dans la ville pour constater l'effet de cette mesure budgétaire.

Quatre ans plus tard, soit dans le budget de mai 1993, le gouvernement a encore une fois plaqué sans avertissement la province, le gouvernement et l'industrie forestière de l'Île-du-Prince-Édouard, en annonçant qu'il ne subventionnerait plus les ententes de développement économique et régional, ou EDER.

Permettez-moi de citer une lettre envoyée au ministre responsable de l'APECA, le député de St. John's-Ouest, par Ian Dennison, président de l'association de l'industrie forestière de l'Île-du-Prince-Édouard. M. Dennison a écrit: «Un passage du budget fédéral a réellement dévasté toute une industrie de l'Île-du-Prince-Édouard et c'est le suivant: "Le gouvernement ne renouvellera pas les ententes fédérales-provinciales actuelles sur le développement économique et régional dans les domaines des forêts et des mines, tenant compte du fait qu'il s'agit essentiellement de domaines de compétence provinciale et de secteurs dans lesquels les activités des autorités provinciales et du secteur privé sont maintenant suffisamment développées pour que le gouvernement fédéral puisse réduire son engagement."»

Ce passage a pratiquement anéanti dix ans d'activités de développement dans l'industrie forestière de l'Île-du-Prince-Édouard. Ainsi, dix années d'activités de développement et d'investisement par les secteurs public et privé sont disparues du jour au lendemain. Pendant dix ans, on a mis au point des connaissances spécialisées et on a formé des gens, qui sont allés à l'école et à l'université pour se spécialiser en sylviculture et en reforestation. Tous ces efforts sont perdus.

Une voix: Quelle tragédie!

M. McGuire: Maintenant, pourquoi l'Île-du-Prince-Édouard est-elle la seule province visée? Eh bien, c'est parce que nos ententes férérales-provinciales concernant les forêts ont expiré en mars dernier, ce que le gouvernement férédal savait fort bien. Les ententes avec sept provinces seront en vigueur pendant encore deux ans, ce qui leur donne l'occasion d'amortir le choc et de dresser des plans conditionnels. Le Québec a eu trois ans pour se préparer aux modifications proposées dans le budget. Je crois que le Nouveau-Brunswick a disposé d'une année. L'Île-du-Prince-Édouard n'a absolument pas eu le temps de s'adapter aux nouvelles conditions qui prévalent aujourd'hui.

Au lieu d'au moins donner à cette province une indication de l'imminence de ces changements, le gouvernement fédéral, qui savait que l'entente forestière était sur le point d'arriver à échéance, s'affairait à négocier un autre plan quinquennal. Puis, je pense que c'était en mars, l'APECA a soudainement annoncé: «Nous aimerions discuter de la possibilité d'une prolongation d'un an. Nous voulons faire une évaluation des cinq dernières années, et c'est pourquoi nous proposons une prolongation d'un an.» Le budget a ensuite été déposé sans faire allusion à quoi que ce soit.

Des démarches ont été faites auprès des deux ministres responsables de l'APECA ainsi qu'auprès du ministre des Forêts afin d'obtenir un peu de temps, c'est-à-dire une prolongation de façon à au moins pouvoir accuser le coup quelque peu. Nous avons eu l'impression, au cours de ces démarches, comme cela avait été le cas lors des discussions sur la base des Forces canadiennes, de frapper un mur.

• (1250)

En 1989, les résidants de l'Île-du-Prince-Édouard avait manifesté leur appui à la ville et aux personnes touchées par la fermeture de la base. Comme l'écrit Alex Campbell, entrepreneur et propriétaire de J.A.C. Forestry Products dans la région de Belfast, dans un numéro récent du *Guardian*: «Il est facile pour le gouvernement de mettre fin au financement de l'industrie forestière parce qu'il y a tellement peu de personnes qui sont conscientes de la valeur de cette industrie. J'imagine que nous ne faisons pas assez de bruit. La population devrait se rendre compte que c'est l'environnement qui en souffrira.»

J'aimerais que le député nous dise où est le bien-fondé de cette décision du gouvernement, à ce moment-ci et de cette façon?

Au moment où l'environnement revêt une importance toute particulière dans l'esprit du public, le gouvernement propose son Plan vert, envoie des délégués à la Conférence de Rio, et ainsi de suite. Toutefois, celui-ci semble n'avoir absolument rien planifié ni préparé, et il ne semble pas non plus se préoccuper des travailleurs de l'industrie forestière à l'Île-du-Prince-Édouard ou dans les autres provinces. Ces provinces n'ont pas les moyens de soutenir seules ces programmes parce qu'elles n'ont tout simplement pas les ressources nécessaires pour corriger en une décennie deux siècles de négligence. Or voilà que ces provinces sont soudainement laissées à elles-mêmes, sans soutien financier de la part d'un gouvernement qui leur dit essentiellement qu'il ne se préoccupe pas vraiment de leur sort, qu'elles doivent se débrouiller, que la décision a été prise et tant pis pour l'industrie forestière de l'Île-du-Prince-Édouard.

J'aimerais que le député donne suite à mon intervention et qu'il fasse part à son caucus et au gouvernement des préoccupations soulevées par la situation de l'industrie forestière dans l'Île-du-Prince-Édouard.

M. Redway: Je n'ai aucune difficulté à comprendre les préoccupations soulevées par le député de l'Île-du-Prince-Édouard.

Comme il l'a mentionné à l'époque de la fermeture de la base de Summerside, je suis bien sûr allé à l'Île-du-Prince-Édouard. Je suis allé avant la fermeture de la base et j'y suis retourné après.

J'ai eu de nombreuses discussions avec des résidants de l'île, dont le maire de Summerside, que le député connaît très bien. J'ai discuté avec lui du problème de l'adaptation.

Le député n'ignore pas que le gouvernement a partiellement réglé ce problème en confiant à Summerside les activités de gestion de la TPS. Le gouvernement ne s'est certainement pas montré insensible aux problèmes survenus à Summerside. Même si cela ne s'est pas fait du jour au lendemain, le gouvernement a en fait créé un programme d'adaptation pour faciliter la transition.

Quant au domaine des forêts, il se pourrait bien qu'on mette sur pied un autre programme d'adaptation. Je crois que, dans les circonstances énoncées par le député, le gouvernement est prêt à écouter.

À mon point de vue, notre gouvernement n'est pas insensible et sourd à toutes les plaintes. À Summerside, il a écouté les préoccupations des gens et il a agi en conséquence. Il en a fait de même dans d'autres cas. Prenons, par exemple, le cas des subventions municipales tenant lieu d'impôts fonciers. Malgré le gel annoncé, des ajustements ont été faits. Le gouvernement tient vraiment compte des problèmes d'adaptation, et il le fait avec soin, j'en suis convaincu.

Le député doit reconnaître les deux points suivants. Il reconnaît sans doute d'abord que nous avons un énorme problème du point de vue du déficit et de la dette. Son parti et lui l'admettent et ils veulent le régler. La difficulté, c'est comment il faut s'y prendre pour le régler le mieux possible et le plus équitablement possible. Chacun a son idée là-dessus, mais quand on est touché personnellement, on a tendance à s'opposer aux compressions et à proposer qu'elles soient faites ailleurs que dans sa cour. C'est naturel et cela se comprend. Malheureusement, la situation est telle que cela ne sera plus possible. Il va falloir que ces mesures touchent tout le monde d'une façon ou d'une autre.

• (1255)

Il y a une autre chose que je voulais rappeler au député, à savoir l'Accord de Charlottetown. En vertu de cet accord que le député a appuyé je crois, quoique son voisin de pupitre ait fait quelques réserves, si je ne m'abuse. . .

M. Mills: Non, je ne l'ai pas appuyé.

M. Redway: Ce n'est pas de vous dont je parlais non plus. Je parlais du député de l'île-du-Prince-Édouard. Je pense qu'il a appuyé l'Accord de Charlottetown. Je savais que le premier ministre de sa province était pour en tout cas.

Un disposition de l'Accord prévoyait que les forêts relèveraient dorénavant de la compétence des provinces. L'Île-du-Prince-Édouard, la province, le gouvernement de la province, celui d'alors et le gouvernement actuel, étaient favorables à l'idée que les forêts deviennent un domaine de compétence provinciale.

En fait, bien que la population canadienne ne soit pas en faveur avec l'accord global et qu'elle ait voté contre, ce principe faisait l'unanimité au niveau des gouvernements provinciaux. Tous les premiers ministres provinciaux approuvaient la disposition de l'accord qui prévoyait la délégation aux provinces de la compétence en matière de forêts.

Tout en reconnaissant qu'il existe assurément un problème d'adaptation, je ferai remarquer au député que le principe a néanmoins été accepté et approuvé par le gouvernement de sa province et par lui-même.

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Madame la Présidente, je me demandais si nous ne pourrions pas déclarer qu'il est 13 heures. Je pourrais poursuivre cet après-midi.

Mme le vice-président: Y a-t-il consentement unanime pour déclarer qu'il est 13 heures?

Une voix: D'accord.

Mme le vice-président: Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LA SEMAINE NATIONALE DE LA POLICE

M. Bob Kilger (Stormont—Dundas): Monsieur le Président, c'est la Semaine nationale de la police au Canada. Je profite de cette occasion pour exprimer à tous les corps policiers de notre pays la reconnaissance des députés et de tous les Canadiens pour les services qu'ils assurent à la population.

Outre leurs fonctions régulières, les corps policiers partout au Canada participent à diverses activités charitables et communautaires, dont la course au flambeau des policiers au profit des Jeux olympiques spéciaux.

Cette course au flambeau, parrainée par l'Association des chefs de police, en est à sa septième édition annuelle. Les fonds recueillis seront versés aux Jeux olympiques spéciaux pour les handicapés mentaux. Cette année, plus de 12 000 coureurs espèrent recueillir deux millions de dollars pour cette oeuvre méritoire.

La course au flambeau pour les Jeux olympiques spéciaux est un autre exemple du dévouement des policiers canadiens au-delà de leurs fonctions officielles, qui sont de servir et de protéger leur collectivité.

* * *

LE SYNDROME D'ALCOOLISME FOETAL

M. Stan Wilbee (Delta): Monsieur le Président, il y a un an, le sous-comité des questions de santé a présenté un rapport sur le syndrome d'alcoolisme foetal. Le gouvernement a donné suite rapidement à certaines recommandations, mais pas à d'autres, notamment celle qui portait sur l'avertissement à faire figurer sur tous les produits alcoolisés vendus au Canada.

Cette semaine, la société américaine de pédiatrie a publié une déclaration selon laquelle les femmes doivent s'abstenir complètement de consommer de l'alcool pendant la grossesse. Cela s'ajoute au rapport du centre américain de la lutte contre la maladie et de la prévention qui révèle que le nombre de cas de syndrome d'alcoolisme foetal déclarés a triplé depuis 1979, principalement parce que ces cas sont dépistés et déclarés plus systématiquement.

À la lumière de ces faits, je demanderais au gouvernement de réexaminer sa position et d'ordonner l'inscription, sur tous les produits alcoolisés vendus au Canada, d'avertissements semblables à ceux utilisés pour les produits du tabac.

Article 31 du Règlement

* * *

[*Français*]

LE TRANSPORT AÉRIEN

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie): Monsieur le Président, le gouvernement devra prendre position d'ici peu sur l'avenir du transport aérien au Canada.

Si le gouvernement acquiesce à l'entente entre PWA et American Airlines, cela signifierait la prise de contrôle par les compagnies américaines, non seulement de PWA mais aussi éventuellement d'Air Canada. Un tel dénouement de la crise actuelle amènerait à court terme la disparition de l'industrie canadienne du transport aérien.

Cela créerait également des pertes d'emplois importantes à Montréal alors que le chômage sévit cruellement dans cette ville.

La seule solution réside dans la fusion d'Air Canada et de PWA et dans l'abandon de l'utopique et absurde politique de déréglementation de ce gouvernement.

* * *

[*Traduction*]

LES PÊCHES

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Monsieur le Président, je veux attirer l'attention de la Chambre sur un avis que le ministre du Revenu national a envoyé le 8 mai 1993 à tous les pêcheurs de la région du Golfe à Terre-Neuve et au Labrador. Cet avis disait que le remboursement de la taxe d'accise de 4c. le litre auquel ils avaient droit depuis 20 ou 25 ans leur était enlevé à compter du 8 mai.

Ce règlement est discriminatoire parce qu'il ne s'applique qu'aux pêcheurs qui habitent le long de la côte du Golfe à Terre-Neuve, au Québec, en Nouvelle-Écosse, à l'Île-du-Prince-Édouard et au Nouveau-Brunswick. Tous les pêcheurs qui vivent le long de la côte de l'Atlantique continueront de recevoir ce remboursement de 4c. le litre du gouvernement du Canada.

Cette nouvelle politique discriminatoire et mal pensée ne fera que rendre les pêcheurs de la région du Golfe moins concurrentiels, par rapport à leurs homologues des autres secteurs du Canada atlantique, et je sais que le Président qui est un ancien ministre des Pêches peut comprendre cela. Elle est à la fois injuste et injustifiée.

Article 31 du Règlement

Je demande au gouvernement de revenir à la raison et de bien vouloir retirer cette mesure discriminatoire prise par le ministre du Revenu National.

* * *

[*Français*]

LE MANOIR MONTMORENCY

M. Marcel R. Tremblay (Québec-Est): Monsieur le Président, aujourd'hui est un jour de tristesse pour les gens de la région de Québec.

En effet, nous apprenions ce matin qu'à l'aube de cette journée du 13 mai 1993, un joyau inestimable de notre patrimoine, le Manoir Montmorency, était ravagé par les flammes.

Ce manoir qui comportait des éléments majeurs de notre histoire et qui était notre fierté, en plus d'être un élément touristique de première ligne, avait bénéficié depuis plusieurs mois de travaux visant à le rajeunir et à le rendre plus accueillant et confortable pour les visiteurs de tous les coins du monde.

• (1405)

À titre d'enfant de la Côte-de-Beaupré, je me sens particulièrement touché par ce triste événement et j'espère que l'on pourra du mieux possible recréer ce symbole dans un avenir rapproché.

* * *

[*Traduction*]

LE COLLÈGE D'AGRICULTURE DE NEW LISKEARD

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, j'attire l'attention de la Chambre sur la terrible décision prise par le gouvernement néo-démocrate de Bob Rae, à Toronto, de fermer le Collège d'agriculture de New Liskeard.

En plus de 70 ans, ce collège a formé des milliers de jeunes pour en faire de bons agriculteurs, de bons scientifiques, de bons techniciens et de bons citoyens. Le collège est un centre de formation permanente et de perfectionnement pour les habitants des collectivités de tout le nord de la province.

Ce collège est le centre de recherche en agriculture du nord de l'Ontario et possède d'importants laboratoires en santé des animaux. Il est également le centre de recherche équine de l'Est du Canada. Il est essentiel au développement de l'agriculture en Ontario et il est nécessaire à l'économie de la région de New Liskeard et des villes environnantes.

Je suis convaincu que tous les députés à la Chambre, y compris les députés néo-démocrates, s'unissent à moi pour condamner la décision de Bob Rae et de son gouvernement et pour l'exhorter à l'annuler immédiatement.

* * *

[*Français*]

LA VIOLENCE DANS LA FAMILLE

Mme Suzanne Duplessis (Louis-Hébert): Monsieur le Président, au mois de mai 1993, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a fait le lancement de la troisième édition du catalogue de documents audiovisuels sur la violence dans la famille. Ce catalogue détaillé comprend plus de 850 films et vidéos, produits en Amérique du Nord, qui traitent des questions reliées à la violence dans la famille, incluant les mauvais traitements infligés aux enfants et à la négligence à leur égard, les agressions sexuelles envers les enfants, la violence conjugale et les mauvais traitements infligés aux personnes âgées.

Le catalogue de documents audiovisuels sur la violence dans la famille représente pleinement la collaboration existant entre l'Office national du film et le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social et ce, depuis 1978. Depuis la parution de la première édition, plus de 8,5 millions de personnes ont visionné un film relié à la violence dans la famille.

Des professionnels, des travailleurs de première ligne, des chercheurs, des éducateurs et des groupes communautaires utilisent les films et vidéos pour sensibiliser le public, ainsi qu'à des fins de formation professionnelle et d'éducation. Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social est fier de sa collaboration avec l'Office national du film et est persuadé que le catalogue aidera les collectivités et les Canadiens à prévenir la violence.

* * *

[*Traduction*]

LE LOGEMENT

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, le dernier budget conservateur démontre que les pauvres et les autochtones vivant hors des réserves ne peuvent pas compter sur le gouvernement pour les aider à briser le cycle de la pauvreté.

Depuis 1991, le gouvernement a amputé de 61 p. 100 les budgets du Programme de logement pour les ruraux et les autochtones et du Programme de logement des autochtones en milieu urbain.

Le budget de la SCHL a été gelé par les conservateurs et, pour cette raison, le Programme de logement pour les ruraux et les autochtones, le Programme de logement des autochtones en milieu urbain et le Programme d'aide à la remise en état des logements ne seront pas reconduits.

Grâce à ces programmes, des gens ayant des revenus limités pouvaient se trouver des logements sûrs et convenables en sachant qu'ils pouvaient utiliser leur argent pour se sortir de la pauvreté.

Au moment où le taux de chômage atteint des sommets en raison de l'échec des politiques économiques des libéraux et des conservateurs, de plus en plus de gens ont besoin d'aide pour trouver un logement convenable. Si le gouvernement se souciait des Canadiens, il n'aurait pas amputé les budgets de ces programmes essentiels.

* * *

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Scott Thorkelson (Edmonton—Strathcona): Monsieur le Président, je voudrais transmettre à la Chambre d'autres opinions exprimées par les habitants de ma circonscription, Edmonton—Strathcona, qui ont participé au sondage que j'ai mené récemment.

J'ai demandé à mes électeurs ce qu'ils pensaient de la TPS. À en croire l'opposition et certains groupes d'intérêt, les Canadiens sont furieux et réclament l'abolition de cette taxe.

Mes électeurs me disent tout le contraire. En fait, une grande majorité des répondants ont déclaré qu'ils voudraient maintenir la TPS tant que les produits serviront à résorber le déficit. Moins de 20 p. 100 des répondants voudraient que la TPS soit abolie. Naturellement, les produits de la TPS, versés dans le Compte de service et de réduction de la dette, servent à enrayer le déficit.

À mon avis, les résultats de l'enquête ne prouvent pas que mes électeurs sont contents de la TPS, mais montrent clairement qu'ils sont conscients de l'ampleur de notre dette et de l'importance des recettes que rapportent la TPS. Autrement dit, la pilule peut être dure à avaler, mais nous sommes assez raisonnables pour la prendre lorsque la situation l'exige.

Les Canadiens savent qu'il faut prendre des mesures sévères pour régler le problème du déficit et appuient les décisions audacieuses prises par notre gouvernement pour remettre de l'ordre dans les finances de l'État.

* * *

LE PREMIER MINISTRE

M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk): Monsieur le Président, tandis qu'il se balade à travers le monde aux frais des contribuables, j'espère que le premier ministre ne perd pas de vue les nombreux problèmes importants qui préoccupent aujourd'hui les Canadiens.

Article 31 du Règlement

• (1410)

Les entretiens qu'il a avec les grands de ce monde lui donnent l'occasion idéale de promouvoir les intérêts du Canada sur une grande variété de questions. Les Canadiens s'inquiètent de n'avoir pas entendu le premier ministre parler de l'engagement du gouvernement à résoudre les problèmes qui subsistent en matière de commerce extérieur. Il devrait profiter de son passage sur la scène internationale pour plaider énergiquement en faveur d'un renforcement de l'article XI du GATT, au nom de nos agriculteurs du secteur soumis à la gestion de l'offre.

Cette tournée d'adieu coûte des millions de dollars aux contribuables canadiens. Quand le premier ministre rentrera au Canada, les Canadiens espèrent que le pays en aura tiré quelque chose, qu'il en aura eu pour son argent. Les Canadiens espèrent en effet que, lorsqu'il se trouve à l'étranger, le premier ministre travaille dans l'intérêt supérieur du pays, pas seulement dans l'intérêt supérieur du premier ministre.

* * *

LES PÊCHES

M. Greg Thomas (Carleton—Charlotte): Monsieur le Président, aujourd'hui, le ministre des Pêches et des Océans a pris une mesure importante en vue de réformer les systèmes d'octroi des permis et d'établissement des sanctions dans le secteur des pêches au Canada. Jusqu'à présent, la délivrance des permis était laissée entièrement à la discrétion du ministre. Le projet de loi déposé aujourd'hui à la Chambre va créer deux commissions des pêches indépendantes pour la côte atlantique et pour la côte pacifique. Ces commissions vont délivrer des permis aux pêcheurs, attribuer la prise annuelle et infliger des sanctions aux titulaires d'une licence commerciale qui commettront des infractions.

Ce projet de loi permettra à ceux qui sont directement associés à l'industrie des pêches de participer au processus décisionnel ayant une incidence sur leur situation.

C'est pour cette raison que je félicite le ministre d'avoir pris l'initiative de faire cette réforme.

* * *

L'ÉCONOMIE

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Monsieur le Président, samedi, alors que bon nombre de députés retourneront dans leur circonscription pour la semaine prochaine, des milliers et des milliers de Canadiens arriveront à Ottawa pour prendre leur avenir en main et protester contre les politiques néfastes que les libéraux et les conservateurs ont mises en place ces dix dernières

Article 31 du Règlement

années, des politiques taillées sur mesure pour les grandes sociétés et les riches.

Aux quatre coins du Canada, on affrète actuellement des autocars, des trains, des avions et des voitures. Des travailleurs de toutes les provinces et de tous les territoires se préparent à assister à ce grand rassemblement pour dire non à l'Accord de libre-échange, non à l'ALÉNA, non à la TPS, non aux coupes claires effectuées dans le secteur des soins de santé, non aux compressions dans le domaine de l'éducation et non à la propagande anti-fonctionnaires.

Même le conseil municipal d'Ottawa, qui pourtant n'est pas réputé pour son penchant à gauche, a déclaré le samedi 15 mai journée de manifestation populaire. Sur la colline du Parlement, il n'y aura donc pas que des tulipes, mais aussi tous ceux et toutes celles qui en ont ras le bol.

Je voulais rappeler à mes collègues que lorsqu'ils rentreront chez eux, des Canadiens seront en route pour Ottawa afin de leur dire ce qu'ils pensent des politiques néfastes des libéraux et des conservateurs. Ces gens-là se rendront ici pour prendre leur avenir en main.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADA COMPOSTING

M. John E. Cole (York—Simcoe): Monsieur le Président, je voudrais féliciter Paul Blanchard et Kevin Mathews, de la société Canada Composting, d'avoir lancé un projet pilote de 20 millions de dollars pour la construction et la démonstration d'une vaste installation centrale de traitement des déchets à Newmarket, en Ontario.

Avec l'aide d'Environnement Canada, par l'entremise de son programme DRECT, ou démonstration de techniques de conservation des ressources et de l'énergie, et avec des investissements en participation du secteur privé, les responsables de ce projet prévoient recueillir les déchets de leurs clients dès l'année prochaine. Cette usine pourra traiter 75 000 tonnes de déchets par année et en recycler 80 p. 100, qui serviront au compostage, aux pépinières, aux paysagistes et au grand public, pour leurs jardins privés.

Cette toute nouvelle technologie sera peut-être très utile à la réalisation de l'objectif fixé dans le Plan vert du Canada, soit une réduction de 50 p. 100, d'ici l'an 2000, des déchets envoyés dans les décharges.

Félicitations à la société Canada Composting, à la ville de Newmarket et au ministre fédéral de l'Environnement.

LES MINORITÉS LINGUISTIQUES

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, j'aimerais rappeler à la majorité de ce pays qu'il existe encore au sein des groupes minoritaires de graves problèmes qu'il est urgent de régler. J'aimerais rappeler à la majorité de ce pays que les francophones qui vivent à l'ouest de l'Ontario n'ont pas accès à leurs propres établissements d'enseignement postsecondaire .

J'aimerais rappeler aux députés de ce pays que les minorités francophones qui vivent à l'ouest de l'Ontario ne contrôlent pas leurs écoles. Je tiens à rappeler à la province de l'Ontario que des négociations sont en cours.

Hier, la ministre—qui est aujourd'hui parmi nous—nous a rappelé, et je cite ses propos, p. 19316 du hansard:

> Ma parole et mes budgets sont là, il reste maintenant au gouvernement de l'Ontario d'approuver ces discussions.

Je demande au gouvernement de s'y mettre et de demander à l'Ontario de venir à la table des négociations pour régler cette question qui concerne l'éducation de nos enfants et l'avenir de notre pays.

* * *

LA SEMAINE NATIONALE POUR L'INTÉGRATION DES PERSONNES HANDICAPÉES

M. Bruce Halliday (Oxford): Monsieur le Président, la première semaine de juin est la Semaine nationale pour l'intégration des personnes handicapées. Tout au long de l'année, des politiciens, des personnes handicapées, des dirigeants syndicaux, des membres des milieux d'affaires et des personnes de divers horizons unissent leurs efforts en vue d'éliminer les obstacles auxquels se heurtent les personnes handicapées.

• (1415)

La secrétaire d'État du Canada et ministre responsable de la situation des personnes handicapées a fait connaître au monde entier nos expériences en matière d'intégration des personnes handicapées. Avec des collègues et des responsables recrutés parmi les personnes handicapées de partout dans le monde, elle a lancé une initiative afin d'améliorer la qualité de vie des 500 millions de personnes qui sont handicapées dans le monde.

Monsieur le Président, nous vous remercions beaucoup de l'appui que vous portez à la Semaine nationale pour l'intégration des personnes handicapées et des efforts que vous faites pour rendre le Parlement plus accessible, à tous points de vue, aux personnes handicapées.

J'invite tous les députés de la Chambre à appuyer la Semaine nationale pour l'intégration des personnes handicapées dans les collectivités de leurs circonscriptions. Avec leur appui et celui de la ministre, nous pouvons atteindre à de grandes réalisations.

* * *

LE PROJET DE LOI C-129

M. David D. Stupich (Nanaimo—Cowichan): Monsieur le Président, le ministre des Pêches a présenté aujourd'hui une mesure législative prévoyant l'instauration d'un nouveau régime pour la pêche, un nouveau système pour l'émission des permis et la répartition des ressources.

Il a dit qu'il ne pensait pas que ce système entrerait en vigueur avant le 1er janvier 1995, ce qui est une excellente chose car il faudra au moins tout ce temps pour procéder aux importants changements qu'il entraînera.

Le ministre a appris que ce genre de choses prenait du temps, ayant juste terminé de mettre en place un nouveau régime pour la pêche des autochtones sur la côte ouest. Tout ce qu'on peut dire, c'est que l'année dernière a été un désastre, même si le ministre préférerait qu'on n'utilise pas ce mot.

Je doute que cette année soit différente. Nous entrevoyons déjà des problèmes. Les Sto:los ont décidé de pêcher alors que la saison n'était pas encore ouverte. Le ministre a dit qu'ils ne savaient pas qu'ils enfreignaient la loi et que, par conséquent, aucune sanction ne serait prise contre eux.

Malheureusement, cela envoie le signal que Pêches et Océans n'est toujours pas prêt à sévir contre ceux qui ne respectent pas le règlement. Si c'est comme ça que commence la saison de la pêche, nous risquons d'avoir des problèmes en Colombie-Britannique cette année.

* * *

LA BFC EDMONTON

Mlle Deborah Grey (Beaver River): Monsieur le Président, je suis fière d'informer la Chambre que la BFC Edmonton a établi récemment sa 18e escadre.

L'escadre est une structure organisationnelle modelée sur la Royal Air Force et utilisée au Canada jusqu'à l'unification des Forces canadiennes, en 1968. Elle remplace la base. La notion d'escadre insiste sur le caractère opérationnel plutôt que sur la fonction de soutien des bases aériennes canadiennes. Voici que le Commandement aérien a créé une organisation qui est vraiment adaptée aux buts, aux missions et aux tâches de l'aviation.

C'est avec plaisir que j'ai participé, en avril, à la cérémonie d'inauguration de la formation. Félicitations au colonel Mike Wansink et aux hommes et femmes de la BFC Edmonton qui servent leur pays dans la 18e escadre.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'ASSURANCE-MALADIE

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre.

À l'instar du chef du Parti libéral, je tiens à louer le ministre de la Santé d'avoir défendu les principes fondamentaux de l'assurance-maladie.

Le Parti libéral condamne les deux candidats favoris à la direction du Parti conservateur pour s'en être pris à l'assurance-maladie. C'était déjà invraisemblable qu'ils se disent en faveur de l'imposition d'un ticket modérateur. Il est incroyable qu'ils se soient à nouveau dits ouverts à l'imposition d'un ticket modérateur aux Canadiens malades après que le ministre de la Santé eut fait sa déclaration, hier.

Le vice-premier ministre peut-il me dire quelle est la position que le gouvernement approuve à cet égard, celle du ministre de la Santé ou celle des deux candidats favoris à la direction du Parti conservateur?

L'hon. Pierre H. Cadieux (ministre d'État (Condition physique et Sport amateur), ministre d'État (Jeunesse) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre): Monsieur le Président, la position qu'a adoptée le ministre de la Santé en sa qualité de ministre de la Santé n'a pas changé et je ne prévois pas qu'elle change dans un avenir prochain.

[*Français*]

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, les deux aspirants à la chefferie du Parti conservateur ont répété encore une fois hier à la télévision, qu'ils étaient ouverts à considérer le ticket modérateur pour le système de santé et ce, même après que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social eût affirmé, et je cite: «. . .ne pas suivre cette voie parce qu'elle détruira notre système de santé». Les deux aspirants à la chefferie ne comprennent-ils pas qu'au Canada, la santé est un droit et non un privilège? Le vice-premier ministre peut-il nous dire pourquoi les aspirants chefs du Parti conser-

vateur veulent considérer un ticket modérateur qui nuirait à l'universalité de notre système de santé?

L'hon. Pierre H. Cadieux (ministre d'État (Condition physique et Sport amateur) et ministre d'État (Jeunesse) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, ma réponse en français est la même que celle que j'ai donnée en anglais plus tôt, à savoir que la position du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social à ce sujet est la même et je ne prévois pas qu'elle changera dans un avenir rapproché.

[*Traduction*]

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, nous savons ce que le ministre de la Santé a dit et nous l'avons appuyé.

• (1420)

Ce que nous voulons savoir, c'est pourquoi les deux candidats favoris à la direction du Parti conservateur n'ont pas tenu compte de l'opinion du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Nous sommes au Canada, non aux États-Unis. Nous ne voulons pas que des gens ne soient pas admis à l'hôpital parce qu'ils sont pauvres.

Le vice-premier ministre va-t-il condamner ses deux collègues du Cabinet, qui veulent tellement obtenir le vote des ultra-conservateurs qu'ils sont prêts pour cela à laisser tomber les principes sacrés de l'assurance-maladie universelle?

M. le Président: J'ai bien écouté la question et je ne crois pas qu'elle ait quoi que ce soit à voir avec l'administration du gouvernement.

* * *

L'ÉCONOMIE

M. Jim Peterson (Willowdale): Monsieur le Président, depuis janvier 1989, le Canada a perdu 295 000 ou 14 p. 100 de ses emplois dans le secteur manufacturier.

Le premier ministre suppléant veut-il nous dire pourquoi le gouvernement est fier de ce bilan?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, le député sait fort bien qu'il y a eu une importante restructuration dans le secteur manufacturier, non seulement au Canada et aux États-Unis, mais aussi dans les autres pays industrialisés. Le Canada n'y a pas échappé.

Ce qui s'est produit, en l'occurrence, c'est que notre productivité a connu une hausse spectaculaire, que notre compétitivité s'est améliorée et que nous pouvons maintenant en voir les effets bénéfiques sur nos exportations qui augmentent de jour en jour, de semaine en semaine et de mois en mois.

Bien qu'il y ait moins de personnes qui travaillent dans le secteur manufacturier, le rendement de celui-ci connaît une très forte augmentation. Sauf erreur, durant les années 50, environ 30 p. 100 de la main-d'oeuvre canadienne travaillait dans le secteur manufacturier. De nos jours, cette proportion est peut-être de 15 ou 16 p. 100, mais le rendement a triplé. C'est un excellent bilan pour le Canada.

M. Jim Peterson (Willowdale): Monsieur le Président, si les politiques conservatrices ont aussi bien fonctionné depuis quatre ans, pourquoi le Canada a-t-il perdu deux fois plus d'emplois dans le secteur manufacturier que les États-Unis?

Pourquoi 15 400 métallos et 16 000 travailleurs de l'automobile ont-ils perdu leur emploi au Canada? Pourquoi le taux de chômage à Montréal est-il passé de 9,5 p. 100 à 13,7 p. 100? Enfin, pourquoi le nombre de sans-emploi à Toronto a-t-il plus que triplé, passant de 69 000 à 208 000?

Pourquoi le gouvernement actuel ne dit-il pas la vérité et ne reconnaît-il pas que ce qu'il lègue au Canada, ce sont des emplois et des espoirs perdus?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le président, le député le sait pertinemment, si l'adaptation a été plus marquée au Canada qu'aux États-Unis, c'est parce que les coûts des facteurs de production liés à la main-d'oeuvre ont été beaucoup plus élevés chez nous que chez nos voisins du Sud et que notre productivité a fléchi.

Il faut à la fois accroître notre productivité, nous rééquiper et utiliser du matériel de pointe. Or, dans le budget de février, nous avons justement pris des mesures pour augmenter notre compétitivité et améliorer l'environnement fiscal. Voilà pourquoi, en décembre, nous avons aussi pris des mesures concernant les petites entreprises, pour améliorer l'environnement fiscal, bref un environnement encore plus favorable aux activités économiques.

Je suis heureux de signaler que le nombre d'emplois dans le secteur manufacturier a augmenté de 28 000; au cours des six derniers mois, il a augmenté de 4 p. 100 ou de 70 000. D'après certains sondages menés auprès d'entreprises du secteur manufacturier, le rendement de ces dernières augmentera de 33 p. 100. Par ailleurs, 63 p. 100 des nouveaux emplois créés au Canada, l'an dernier, l'ont été en Ontario, la plupart dans le secteur manufacturier.

LE PROGRAMME UNIVERSEL DE SANTÉ

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre.

Il n'y a probablement pas de programme au Canada dont les Canadiens soient plus fiers que notre programme universel de santé. Non seulement c'est un programme important pour les familles de ce pays, pour les gens de toutes les provinces et de tous les territoires, mais c'est aussi un élément fondamental de notre régime économique.

En fait, le système que nous avons est un atout pour les entreprises de ce pays, car ce n'est pas une dépense qu'elles supportent, c'est quelque chose que nous partageons tous, car nous estimons que les soins de santé sont d'une grande importance et doivent être accessibles à tous.

• (1425)

Cependant, les gens commencent à s'interroger. Il y a le ministre de la Santé, par exemple, qui disait hier, et je cite: «Imposer une restriction monétaire, c'est réduire l'accessibilité. C'est créer un régime pour les privilégiés et un autre pour les plus démunis.»

Est-ce la politique du Parti conservateur et de ce gouvernement de mettre un terme à l'universalité des soins de santé et de créer ainsi une régime à deux niveaux?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, je pense que ce que rappelait le ministre de la Santé, c'était les cinq principes qui font l'objet de la Loi canadienne sur la santé, à savoir l'accessibilité, l'universalité, la transférabilité, l'intégralité et la gestion publique. Ce sont les critères fondamentaux de notre régime de soins de santé.

La députée sait très bien que toutes les provinces et tous les gouvernements sont confrontés à une augmentation du coût des soins. Tous les gouvernements essaient de faire quelque chose pour la limiter.

Elle sait, par exemple, que la province de Saskatchewan a réduit son financement des soins de santé. En Ontario, les choses évoluent aussi dans ce sens, et nous pourrions fort bien voir le même genre de mesures.

Lorsque les ministres de la Santé et les ministres des Finances du fédéral et des provinces se sont rencontrés, nous avons parlé de ces problèmes d'une façon très positive. Il est clair que nous devons trouver des façons et des moyens de financer le régime de soins de santé. Cependant, il n'est pas question de déroger aux cinq principes fondamentaux de la Loi canadienne sur la santé.

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire.

Je peux proposer des moyens, pour le gouvernement, de trouver des fonds. Il peut mettre fin aux échappatoires que la loi de l'impôt offre aux riches et aux privilégiés, et injecter dans l'appareil des soins de santé l'argent qu'il récupérerait ainsi.

Le gouvernement fédéral a diminué sa part de financement de ce secteur de 43 p. 100 en 1984 à 33 p. 100 aujourd'hui. À ce rythme-là, d'ici l'an 2010, il ne contribuera plus du tout aux programmes d'assurance-maladie de notre pays. Si l'on veut maintenir les principes de la Loi canadienne sur la santé et sauvegarder le système national d'assurance-maladie, le gouvernement fédéral doit continuer à financer les soins de santé au Canada.

De toute évidence, ce gouvernement et le Parti conservateur veulent tout avoir. La même chose s'est produite avec les libéraux. Certains appuient l'idée d'un ticket modérateur et d'autres, non.

Voici ma question au vice-premier ministre: son gouvernement et son parti défendent-ils le principe de l'universalité des soins de santé dans notre pays? Peut-il nous assurer aujourd'hui que son gouvernement fera en sorte de préserver le système national de soins de santé au Canada, un système sans ticket modérateur, dont nous pouvons tous être fiers?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, les allégations de la députée sont erronées et même totalement fausses.

Le fait est que nous avons restreint l'ensemble des dépenses gouvernementales entre 1984-1985 et 1992-1993 en maintenant leur augmentation à un peu moins de 4 p. 100, mais les transferts aux provinces, pécuniaires ou sous forme de points d'impôt, ont grimpé à 5,2 p. 100 par année, année après année, à taux composé.

Même dans le budget que je viens de présenter, la hausse des dépenses de programme du fédéral est limitée à 1,7 p. 100, mais la hausse des paiements de transfert aux provinces frôle les 4 p. 100. Encore une fois, les provinces ont un statut particulier, au titre des transferts dans les domaines de la santé, de l'aide sociale et de l'éducation. L'aide aux provinces représente plus de 40 milliards de dollars, et ce chiffre continue d'augmenter. Il ne diminue pas, comme la députée le laisse entendre.

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, les statistiques montrent très clairement que de-

puis neuf ans que le gouvernement est au pouvoir, la part de financement qu'il assume est passée de 43 p. 100 à 33 p. 100; de plus, le gouvernement fédéral a adopté une loi, la loi sur les brevets pharmaceutiques, qui a fait grimper le coût des médicaments prescrits et, par le fait même, le coût des soins de santé.

D'une part, le gouvernement dit qu'il appuie le programme des soins de santé et d'autre part, il adopte des lois qui lui nuisent indéniablement.

[*Français*]

La réalité est que les gouvernements du Québec, du Nouveau-Brunswick et de Terre-Neuve jonglent avec l'idée d'imposer des tickets modérateurs. L'assurance-santé est en danger et ce gouvernement envoie des messages contradictoires.

Est-ce que ce gouvernement veut mettre fin à la confusion qu'il a créée et décréter de manière non équivoque que le ticket modérateur est hors de question?

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, comme je l'ai dit auparavant, les transferts aux provinces qui étaient de 25,6 milliards de dollars en 1984-1985 sont passés à 40,5 milliards de dollars en 1993-1994. Ce chiffre s'élèvera à 41,7 milliards en 1994-1995 et à 46,7 milliards de dollars en 1997-1998, ce qui représente une augmentation annuelle de 3,7 p. 100.

• (1430)

Et malgré le fait que la croissance réelle des dépenses gouvernementales reste nulle, c'est-à-dire qu'elle est restreinte à environ 1,5 à 1,7 p. 100, les transferts du gouvernement fédéral aux provinces augmentent à un taux annualisé d'un peu moins de 4 p. 100.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au leader du gouvernement à la Chambre des communes.

La très bonne réputation de nos forces armées est basée en grande partie sur leurs faits d'armes au cours de la Seconde Guerre mondiale lorsqu'elles ont combattu contre ceux qui portaient la croix gammée qui était synonyme d'inhumanité et d'injustice.

Hier, face au geste d'un membre des Forces armées canadiennes qui a érigé une bannière ornée de la croix gammée dans une caserne canadienne et qui ensuite, portant un T-shirt sur lequel était imprimé une photo d'Hitler, a fait un salut militaire sous cette bannière, le ministre a déclaré que l'intéressé se livrait à une gaminerie.

Pourquoi le ministre, qui représente le gouvernement conservateur, permet-il qu'on ternisse ainsi la réputation de nos forces armées en tolérant, ainsi que son gouvernement, semble-t-il, ce type de conduite ignoble et en minimisant son importance?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je n'ai pas dit qu'il se livrait à cela; j'ai précisé que j'ignorais au juste de quoi il retournait.

Ce soldat a déclaré que ce n'était là qu'un canular. Il a également précisé, semble-t-il, à ses supérieurs qu'en fait, il n'était plus membre du Heritage Front et qu'il ne participait plus à des activités de ce genre.

Quoi qu'il en soit, la politique des Forces armées canadiennes au sujet de ce type de comportement est tout à fait claire. Tout comportement reflétant des préjugés, du racisme et le reste de la part d'un soldat est inacceptable et peut conduire à son renvoi des Forces armées. On examine à l'heure actuelle toute cette question.

Tout ce que j'ai déclaré à la conférence de presse impromptue en question, durant laquelle j'ai été soumis à des questions pressantes, c'est que j'avais complètement confiance dans les Forces armées canadiennes et dans la procédure prévue. Selon moi, le commandement des Forces armées canadiennes n'est pas plus tolérant que le député à l'égard du comportement dont il parle.

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je parle ici de ce que le gouvernement tolère.

Le ministre a beau affirmer que le gouvernement conservateur ne tolère pas ce genre de comportement, il n'en reste pas moins que l'individu en cause a été promu et envoyé pour servir dans un pays non blanc après qu'on ait eu connaissance de son comportement néo-nazi en faveur de la suprématie des blancs.

Je me demande pourquoi le ministre et le gouvernement conservateur ne reconnaissent pas que la façon dont ils abordent la question est offensante pour la grande majorité des Canadiens pour qui le comportement de ce militaire photographié dans une caserne de l'armée canadienne non seulement nuit à la renommée des Forces armées canadiennes, mais est tout à fait contraire aux valeurs fondamentales que prisent les Canadiens.

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je ne doute nullement que le député partage aussi avec l'ensemble des députés notre attachement à la

Charte des droits et libertés et aux libertés qui en découlent. D'autre part, quelque haineux ou offensant qu'ait pu être le comportement d'une personne, cette dernière a le droit de se prévaloir de la procédure légale, de présenter des excuses et de cesser le comportement incriminé.

J'ignore si c'est ce qui s'est passé dans le cas du caporal McKay et personne ne le sait. Je recommande à mon collègue de faire, comme nous, confiance aux dirigeants des Forces armées canadiennes.

J'espère que le député ne propose pas que l'autorité politique, c'est-à-dire la ministre, en vienne à prendre des décisions visant les soldats individuellement. J'espère que le député reconnaît la sagesse des mesures adoptées par les dirigeants politiques, qui sont contre ce genre de comportement, et qu'il reconnaîtra qu'il appartient aux professionnels militaires de les appliquer. J'ai lieu de croire que c'est ce que feront les autorités militaires.

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Monsieur le Président, ma question s'adresse au même ministre.

• (1435)

Le ministre n'a manifestement pas bien saisi la question du député de Windsor-Ouest. Ce dernier lui a fait remarquer que la ministre de la Défense nationale avait décidé de considérer les activités qui se déroulent dans les casernes des Forces canadiennes, notamment le fait d'arborer la croix gammée, comme étant des folies de jeunesse. De plus, hier, le ministre, tant à la Chambre qu'à l'extérieur, a fait allusion à ces activités en disant que c'était simplement des frasques de jeunesse.

Le député de Windsor-Ouest a souligné que, pour des raisons que tous les Canadiens comprennent, ces activités étaient extrêmement offensantes à l'égard des nombreux milliers de Canadiens qui ont combattu, certains sacrifiant même leur vie, au cours de la Guerre mondiale et qu'elles entachaient la réputation d'un organisme vraiment grand et honorable qui s'appelle les Forces canadiennes.

Ce que le député de Windsor-Ouest a demandé au ministre et ce qu'on lui demande maintenant, c'est de s'excuser auprès des Canadiens d'avoir pris à la légère ce comportement vraiment odieux.

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, le député de Windsor-Ouest et le député de Terre-Neuve qui vient de parler ont mal interprété ce que j'ai dit. Je sais qu'il nous est interdit de déclarer qu'ils l'ont fait sciemment. Cependant, s'ils tenaient à la bonne réputation des Forces canadiennes et traitaient la question avec sérieux, ils ne feraient pas de telles allégations.

Ce que j'ai déclaré, c'est qu'il faut observer les garanties procédurales. Si le député pense que ce n'est pas raisonnable, je lui rappelle qu'il y a une Charte des droits qui l'exige. Même si cette Charte n'existait pas, le bon sens exigerait que les garanties procédurales soient respectées.

Comme je l'ai mentionné, le soldat en question n'est plus membre de ce groupe et il l'a déclaré. De toute façon, toutes les activités de ce soldat, qui pourraient attirer des critiques envers les Forces canadiennes ou rendre ce soldat inapte à remplir ses responsabilités comme nous nous y attendons d'un membre des Forces canadiennes, seront jugées par ses supérieurs.

Encore une fois, je me demande pourquoi, contrairement à toute personne raisonnable, le député manque de confiance à l'égard des Forces armées et des procédures en place.

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Monsieur le Président, le ministre n'a pas encore compris que nous remettons en cause la compétence et le discernement des ministres, et non les Forces canadiennes.

Il y a trois jours, la ministre de la Défense a dit qu'elle n'avait aucune inquiétude relativement au fait que cette personne était affectée au maintien de la paix en Somalie, puisque cette dernière avait renoncé à ses vues néo-nazies avant de devenir soldat. Nous savons maintenant que ce n'est pas le cas. La personne en question a suspendu une croix gammée dans une caserne des Forces canadiennes après être devenue soldat.

Compte tenu de cette information, je pose la question suivante au ministre: Pourquoi a-t-on autorisé cette personne à se rendre en Somalie et à porter l'uniforme canadien pour servir comme soldat de maintien de la paix dans une région où la situation est délicate? Pourquoi ne rappelle-t-on pas cette personne au pays en invoquant, comme l'ont souvent fait les Forces canadiennes, la politique qui empêche les femmes, les juifs et les hindous du Canada de servir dans des régions où la situation est délicate?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, le député présente comme des faits établis des assertions dont il ne peut vérifier l'authenticité. Il ne peut savoir si une croix gammée a effectivement été suspendue dans une caserne. Il ne peut savoir s'il s'agissait ou non d'une frasque de jeunesse. L'incident aurait eu lieu dans une pièce privée de la caserne. J'invite le

député à songer un instant qu'il ait pu s'agir d'une mauvaise farce.

Quoi qu'il en soit, il est certainement déplacé de la part de tout membre des Forces canadiennes d'appartenir à un groupe politique de cette nature. Il est déplacé de manifester un tel sectarisme et les Forces canadiennes ont le pouvoir et les moyens de s'occuper de ces cas.

Le député doit se demander s'il convient de sa part de dire que la ministre ne doit pas reconnaître la responsabilité des Forces armées, qu'elle ne doit pas respecter la légitimité des procédures en place et qu'elle doit intervenir directement et exiger que ce soldat soit rappelé.

M. Tobin: Personne n'a dit cela.

M. Andre: C'est exactement ce que le député a dit. Il devrait réfléchir à cette question au lieu d'essayer de se faire du capital politique en se servant de ce triste épisode.

* * *

• (1440)

LES ARTS ET LA CULTURE

M. Simon de Jong (Regina—Qu'Appelle): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au vice-premier ministre au sujet du projet de loi C-7 sur le statut de l'artiste.

Le projet de loi a été adopté et a reçu la sanction royale en juin dernier, mais nous attendons toujours sa proclamation. Certains craignent que le ministère des Finances n'ait des objections contre la Partie II du projet, celle qui crée un nouveau tribunal qui régira les relations de travail dans les secteurs culturels.

Le gouvernement a-t-il l'intention d'aller de l'avant et de mettre en vigueur toutes les parties du projet de loi C-7? Si oui, quand?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je crois avoir signé la proclamation mardi.

M. Simon de Jong (Regina—Qu'Appelle): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au leader du gouvernement. Il croit avoir signé la proclamation. Si c'est le cas, je félicite le gouvernement. Le ministre peut-il nous donner l'assurance que la proclamation vise toutes les parties du projet de loi C-7?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je suis sûr de l'avoir signée, mais je ne suis pas certain que ce soit mardi. J'ai signé une proclamation, la proclamation royale du projet de loi C-7 sur le statut de l'artiste, et je crois qu'elle porte sur tout le projet.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

L'hon. Ralph Ferguson (Lambton—Middlesex): Monsieur le Président, comme la ministre de la Défense nationale est absente, c'est au vice-premier ministre que je poserai ma question.

Le ministère de la Défense nationale a décidé de confier l'entretien de ses avions Challenger, qu'il met à la disposition des militaires, des ministres et de leurs collaborateurs, à une entreprise de Hartford, dans le Connecticut, et ce, à une époque où une bonne partie de l'industrie aérospatiale canadienne est sans travail.

Compte tenu du fait que la date de signature du contrat d'entretien a été avancée, le ministre peut-il nous dire pourquoi le ministère ne fait pas appel à des travailleurs qualifiés canadiens et laisse ces emplois s'en aller aux États-Unis?

L'hon. Paul Dick (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président, c'est tout le contraire que nous faisons.

L'entreprise qui se charge actuellement de l'entretien des Challenger, Canadair, a annoncé qu'elle cesserait ses activités au Canada et qu'elle ferait le reste du travail aux États-Unis. Nous avons annulé le contrat pour la durée restante.

À l'heure actuelle, nous faisons des appels d'offres auprès d'entreprises canadiennes pour que l'entretien de ces avions continue de se faire au Canada. Entre temps, l'entretien se fera dans les installations américaines, jusqu'à l'entrée en vigueur d'un nouveau contrat, ce qui devrait se faire d'ici quelques semaines.

L'hon. Ralph Ferguson (Lambton—Middlesex): Monsieur le Président, les travaux d'entretien d'un appareil du ministère de la Défense nationale du Canada seront faits à Hartford dans les semaines qui viennent.

Pourquoi ces travaux d'entretien vont être effectués à Hartford, à un prix supérieur à ce qu'offrent les entreprises canadiennes? Pourquoi le gouvernement donne-t-il du travail à des ouvriers américains alors que des compa-

gnies canadiennes compétentes pourraient se charger de ces travaux?

L'hon. Paul Dick (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président, de toute évidence, le député a rédigé sa question supplémentaire avant d'avoir entendu la réponse à sa première.

Le fait est que ces travaux vont être effectués au Canada, qu'ils sont effectués par des Canadiens. Nous avons invité les compagnies canadiennes à faire des offres. Je l'ai déjà dit. Ça n'a pas changé.

* * *

LE NUVAVUT

M. Jack Iyerak Anawak (Nunatsiaq):

[*Note de l'éditeur: Le député parle en inuktitut.*]

Ma question s'adresse au vice-premier ministre. Les Inuit du Nunavut ont ratifié l'entente sur leurs revendications territoriales en novembre 1992. Nous attendons depuis ce moment que le gouvernement signe officiellement cette entente afin que le projet de loi visant la ratification de cette entente et la création du nouveau territoire le Nunavut puisse être présenté à la Chambre.

Le vice-premier ministre peut-il dire à la population du Nunavut quand le gouvernement entend signer cette entente importante sur les revendications territoriales, afin que les habitants de ce territoire sachent à quoi s'en tenir?

[*Français*]

L'hon. Pierre H. Vincent (ministre de la Consommation et des Affaires commerciales et ministre d'État (Affaires indiennes et Nord canadien)): Monsieur le Président, je remercie mon collègue pour sa question. Je tiens à lui souligner que le gouvernement fédéral fait de son mieux pour compléter le tout dans les meilleurs délais. Par la suite, nous aviserons afin que le tout se règle comme mon collègue le souhaite.

[*Traduction*]

M. Jack Iyerak Anawak (Nunatsiaq): Monsieur le Président, je m'adresse encore au même ministre.

Le ministre assurera-t-il aux habitants du Nunavut que les projets de loi dont il parle et qui ont pour objet de ratifier l'entente sur les revendications territoriales et de créer le nouveau territoire de Nunavut seront présentés en même temps, immédiatement après la cérémonie de signature de cette entente?

• (1445)

[*Français*]

L'hon. Pierre H. Vincent (ministre de la Consommation et des Affaires commerciales et ministre d'État (Affaires indiennes et Nord canadien)): Monsieur le Président, je répète à nouveau que le gouvernement tente de finaliser le dossier afin que tout s'accomplisse dans les meilleurs délais. Tenant compte de la complexité de l'ensemble du dossier, mon collègue de l'opposition comprendra qu'il y ait des délais normaux et il acceptera sûrement le fait qu'à ce jour, il n'y ait eu encore aucun retard.

* * *

[*Traduction*]

LES LIGNES AÉRIENNES CANADIEN

M. Scott Thorkelson (Edmonton—Strathcona): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Affaires commerciales. Le premier paragraphe de la Loi fédérale sur la concurrence porte ce qui suit:

> La présente loi a pour objet de préserver et de favoriser la concurrence au Canada dans le but de stimuler l'adaptabilité et l'efficience de l'économie canadienne [et] d'assurer aux consommateurs des prix compétitifs et un choix dans les produits.

Je voudrais poser la question suivante au ministre. Puisque le Tribunal de la concurrence a récemment refusé de libérer les Lignes aériennes Canadien de leur engagement à l'égard du système de réservation Gemini, croit-il que le but même de la Loi sur la concurrence est respecté dans cette affaires?

[*Français*]

L'hon. Pierre H. Vincent (ministre de la Consommation et des Affaires commerciales et ministre d'État (Affaires indiennes et Nord canadien)): Monsieur le Président, vous me permettrez de féliciter mon collègue pour la pertinence et l'excellence de ses questions, comme d'habitude.

On sait que dans le dossier qui le préoccupe, le tribunal a conclu, par une majorité de deux contre un, que la Loi sur la concurrence, et en particulier les dispositions portant sur la modification des ordonnances, n'accordait pas au tribunal la compétence nécessaire afin de permettre à Canadien de se retirer du système de réservations de Gemini. Par contre, le directeur des enquêtes et des recherches, de même que Canadien, ont interjeté appel de la décision auprès de la Cour d'appel fédérale. Ce qui est intéressant de souligner, c'est qu'à compter d'hier, la Cour d'appel fédérale a accepté d'entendre l'appel dans

les meilleurs délais, c'est-à-dire à compter du 12 juillet 1993.

Je pense donc que la Loi sur la concurrence a été très efficace et très rentable pour le Canada depuis son entrée en vigueur en 1986.

* * *

[*Traduction*]

LES REVENDICATIONS TERRITORIALES

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre.

La première revendication territoriale au Yukon a été présentée à Ottawa par le chef Boss en 1902. Il y a 91 ans de cela, et il a fallu attendre 70 ans avant que ne débutent les négociations qui viennent de se terminer.

Plusieurs séries de ministres fédéraux ont contribué à faciliter ces négociations. Au bout de 20 ans, une entente est intervenue entre le Conseil des Indiens du Yukon, le gouvernement fédéral et le gouvernement du Yukon, entente que l'Assemblée législative du Yukon a adoptée.

Le vice-premier ministre peut-il donner à la Chambre l'assurance que cette mesure législative d'une importance capitale sera présentée à la Chambre avant la fin de la session?

[*Français*]

L'hon. Pierre H. Vincent (ministre de la Consommation et des Affaires commerciales et ministre d'État (Affaires indiennes et Nord canadien)): Monsieur le Président, le gouvernement fédéral désire parvenir, dans les plus brefs délais, à la ratification des ententes définitives concernant la revendication du Conseil des Indiens du Yukon, les ententes sur l'autonomie gouvernementale, ainsi que les ententes connexes pour la mise en oeuvre.

Une fois que ces différentes ententes seront ratifiées, soyez assuré qu'une loi relative aux règlements sera présentée au Parlement. Toutefois, afin que le tout entre en vigueur, deux autres lois doivent également être promulguées au même moment, soit la Loi sur l'autonomie gouvernementale ainsi que la Loi sur les droits de superficie. J'espère que lorsque tout sera prêt, l'opposition et ma collègue qui vient de poser la question feront tout en leur pouvoir pour que ce soit adopté dans les meilleurs délais.

[*Traduction*]

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, beaucoup de Canadiens trouvent qu'il est de plus en plus difficile de trouver des solutions à nos problèmes de nos jours.

Les ententes sur le règlement des revendications territoriales du Yukon et les ententes d'autonomie gouvernementale sont un bel exemple de coopération sans partialité politique. En effet, les Premières nations et tous les partis politiques ont collaboré à l'élaboration d'une entente qui définit, dans le fond, le cadre de cohabitation des Canadiens et des habitants du Yukon, et cela a été une réussite.

Je voudrais demander au ministre en second s'il pourrait nous assurer que tous les partis représentés à la Chambre seront consultés afin que les mesures législatives pertinentes puissent être présentées le plus rapidement possible.

• (1450)

Le ministre en second est-il d'accord pour intervenir auprès de tous les partis afin de faciliter ce processus?

Une voix: Ministre en second? Il est le ministre en titre, le ministre de premier plan.

Mme McLaughlin: Il est le ministre de premier plan. Je m'excuse.

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, permettez-moi de répondre au chef du Nouveau Parti démocratique.

Au moment où l'on se parle, les rédacteurs du ministère de la Justice sont en train d'élaborer un projet de loi en collaboration avec le Conseil des Indiens du Yukon. Une fois terminé, celui-ci devrait revenir au Cabinet pour la ratification, le cas échéant, des modifications. Je pense et j'espère en tout cas qu'il sera prêt à temps pour que nous le déposions à la Chambre avant le congé d'été, et rien ne me laisse présumer le contraire.

Comme la députée le sait, on peut aller loin avec un peu de collaboration à la Chambre. J'espère être en mesure de tenir des discussions à ce sujet avec les partis d'opposition et d'autres députés dans un avenir assez proche.

* * *

[*Français*]

LE MANÈGE MILITAIRE DE LAVAL

M. Mark Assad (Gatineau—La Lièvre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre suppléant relativement à l'achat du terrain du manège militaire, à Laval, au printemps de 1992. Un article dans *La Presse* allègue qu'un représentant du ministre de la Défense a demandé à certains fonctionnaires en autorité de reconsidérer certains terrains dont il est question.

Est-ce que le premier ministre suppléant pourrait assurer cette Chambre que tous les documents concernant cette affaire seront rendus publics et que le nom de l'auteur de cette demande sera rendu public?

[*Traduction*]

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, tout a été fait conformément aux règles. Il y a d'autres projets de cette nature. Le spécialiste de l'immobilier a effectué des évaluations fondées sur des critères très précis, notamment le prix, la superficie ainsi que les caractéristiques géographiques et démographiques. L'emplacement définitif a été choisi d'après ces critères.

Je sais que certaines personnes ont laissé entendre que ce terrain a été proposé, puis laissé de côté avant que la proposition soit finalement réactivée. C'est absolument faux. Le terrain a effectivement été proposé, mais on a procédé à un examen complet de toutes les propriétés disponibles avant de déterminer que ce terrain était celui qui convenait le mieux et qui, dans l'ensemble, représentait le meilleur marché.

Je vais devoir me renseigner pour voir si les informations peuvent être rendues publiques, comme l'a demandé le député. À part certaines informations à caractère commercial qui pourraient être confidentielles, je ne vois pas pourquoi nous ne pourrions pas acquiescer à sa demande.

M. Mark Assad (Gatineau—La Lièvre): Ma question supplémentaire s'adresse au même ministre, monsieur le Président.

Étant donné que ces allégations concernant cette transaction immobilière à Laval continuent de faire surface dans les médias à Montréal, je crois qu'il serait important pour la Chambre que toutes les notes de service, évaluations et transactions soient rendues publiques le plus tôt possible afin de mettre un terme aux rumeurs selon lesquelles il y a eu ingérence de la part du cabinet du ministre de la Défense nationale.

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, juste pour rassurer le député, je lui rappelle que nous avons un vérificateur général qui examine toutes ces transactions. Si les choses n'ont pas été faites conformément à la politique et si les allégations contenues dans cet article s'avèrent fondées, il peut être certain que le vérificateur général le signalera.

Toutefois, comme je l'ai dit en réponse à sa première question, je vais me renseigner pour voir quel genre d'informations peuvent être rendues publiques. Autant que nous sachions, tout s'est déroulé de la façon habituelle. Il n'y a rien d'anormal dans cette affaire. À part les renseignements à caractère commercial qui peuvent être confidentiels, je ne vois pas pourquoi on ne pourrait pas rendre publiques les informations demandées par le député.

* * *

LA MINE DE CHARBON WESTRAY

Mme Mary Clancy (Halifax): Monsieur le Président, un an s'est écoulé depuis le décès tragique de 23 mineurs à la mine de charbon Westray, mais ils ne sont pas les seules victimes de la tragédie. Trois cents mineurs se sont retrouvés sans emploi, et leurs prestations d'assurance-chômage sont maintenant épuisées.

Ma question s'adresse au vice-premier ministre. Le gouvernement essaiera-t-il de corriger le tort terrible qu'il a causé et prendra-t-il les 85 millions de dollars qu'il a investis dans la mine Westray pour les utiliser à meilleur escient dans un programme de création d'emplois pour le comté de Pictou?

L'hon. Tom Hockin (ministre des Sciences et ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, je partage le sentiment de tristesse de la députée face à la tragédie qui est survenue il y a un an presque exactement aujourd'hui. Cela a été terrible pour toutes les personnes touchées et, bien sûr, pour leurs familles.

Malheureusement, les 85 millions de dollars ne nous sont plus accessibles, car, comme le sait la députée, ils faisaient partie d'un accord de garantie de prêt. Cependant, une somme d'environ 16 millions de dollars devrait être versée au gouvernement fédéral. Habituellement, de tels fonds sont versés directement au Trésor public.

• (1455)

Mme Mary Clancy (Halifax): Monsieur le Président, c'est une tragédie, et la réponse du ministre, à savoir que les fonds seront versés au Trésor public, n'arrange rien.

Le gouvernement ne veut-il vraiment pas faire quelque chose et retirer l'argent du Trésor public pour mettre sur pied le genre de programme spécial de création d'emplois que nous réclamons? Les gens ne veulent pas d'excuses; ils ont déjà assez souffert. Le comté de Pictou a désespérément besoin d'emplois.

Pourquoi le gouvernement ne veut-il pas aider une collectivité dévastée par le chômage chronique?

L'hon. Tom Hockin (ministre des Sciences et ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le

Président, il est très important que la députée comprenne que le gouvernement fédéral avait accordé une garantie de prêt à Westray justement pour contribuer au développement économique du comté de Pictou. La députée nous reproche d'avoir fait cela. Une tragédie est survenue.

Nous ferons tout en notre pouvoir pour aider le comté de Pictou. Si la députée a des idées précises, j'aimerais bien qu'elle les dévoile. Certaines choses ont déjà été faites dans le comté de Pictou par l'intermédiaire de l'APECA et nous ferons encore tout ce que nous pouvons pour aider les gens de ce comté.

* * *

LE LOGEMENT

L'hon. Alan Redway (Don Valley-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Affaires indiennes.

Le gouvernement a-t-il adopté une nouvelle politique du logement pour les autochtones qui vivent à l'intérieur comme à l'extérieur des réserves, y compris les Inuit des Territoires du Nord-Ouest? Dans l'affirmative, cette politique entrera-t-elle en vigueur avant que la Chambre n'ajourne ses travaux pour l'été?

[*Français*]

L'hon. Pierre H. Vincent (ministre de la Consommation et des Affaires commerciales et ministre d'État (Affaires indiennes et Nord canadien)): Monsieur le Président, je remercie mon collègue pour sa question. Vous me permettrez de féliciter le Comité permanent de la Chambre pour le travail qu'il a accompli dans le dossier du logement des autochtones au Canada. Présentement, le gouvernement est en train de réviser la politique et elle sera annoncée dès qu'elle aura été complétée.

* * *

[*Traduction*]

L'EMPLOI

L'hon. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Le Conference Board vient de rapporter que les revenus n'ont cessé de baisser ces trois dernières années au Canada. Il s'agit de la baisse la plus importante ou la pire depuis la Grande Dépression des années 30. La chute la plus marquée depuis les années 30 vient juste de survenir. Tel est le legs du Parti conservateur aux Canadiens.

Le vice-premier ministre me dira-t-il quand le gouvernement va se décider, pour changer un peu, à faire quelque chose pour les Canadiens? Quand le gouvernement présentera-t-il un véritable plan de redressement de la situation de l'emploi afin de redonner du travail aux Canadiens?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, voilà pourquoi, comme je l'ai dit tant de fois ici et comme nous nous y efforçons, il faut arriver à contenir notre déficit en réduisant les dépenses plutôt qu'en haussant les impôts. C'est précisément ce que visent à faire les mesures prévues dans le budget de février et c'est exactement ce que visent à faire les mesures prévues dans l'exposé de décembre, et un certain nombre de ces initiatives commencent à donner des résultats.

Par exemple, la compétitivité et la productivité du secteur manufacturier s'améliorent grâce à un certain nombre d'initiatives que nous avons prises. Le budget de février et, certes, l'exposé de décembre prévoyaient un certain nombre d'initiatives à l'intention du secteur des petites entreprises. Il était notamment question de modernisation de l'infrastructure, de formation, de perfectionnement ainsi que de mesures intéressant le secteur du logement. Tout cela commence à porter fruit.

Voilà pourquoi notre PIB a connu, ces trois derniers mois, une croissance réelle de 4 p. 100 environ et cela, après avoir affiché une croissance de 3,5 p. 100 au troisième trimestre. Des emplois sont créés. Les affaires reprennent. Ce qui importe le plus, en fait, c'est que l'on constate une expansion continue de nos exportations, notamment de nos exportations vers les États-Unis, ce qui constitue un indicateur très positif de la santé générale de notre économie.

L'hon. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, le ministre compte sur une expansion de nos exportations vers les États-Unis pour relancer notre économie. Or, le taux de croissance de l'économie américaine, au cours du premier trimestre de cette année, était malheureusement de 1,9 p. 100, comparativement à 4,8 p. 100 pour le dernier trimestre de 1992, ce qui veut dire que nous risquons d'avoir des surprises avant longtemps.

Compte tenu de cela et du fait que les revenus ont chuté de quelque 1 200 $ par habitant ou de 5,5 p. 100, ces trois dernières années, pourquoi le ministre ne déclare-t-il pas la guerre au chômage? Pourquoi son gouvernement n'adopte-t-il pas un plan de redressement de l'emploi qui permette d'investir davantage dans la création d'emplois à long terme pour les Canadiens? Pourquoi ne pas faire cela pour redonner du travail aux gens? Ce serait la meilleure façon de réduire le déficit.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Je n'en disconviens pas, monsieur le Président. C'est justement pour cela que nous avons adopté une démarche équilibrée de réduction du déficit. Cela fait aussi partie de la solution tendant à assurer une croissance durable à long terme. C'est absolument nécessaire, comme l'ont très bien compris les collègues provinciaux du député, en Colombie-Britannique et en Saskatchewan comme en Ontario. On ne peut pas continuer comme par le passé à accumuler les déficits sans que cela ait une incidence marquée sur l'économie.

• (1500)

Je comprends et j'admets que les dernières statistiques relatives à la croissance de l'économie américaine ne sont pas aussi encourageantes que celles du quatrième trimestre, mais cela est dû, je crois, aux très mauvaises conditions climatiques que les États-Unis ont connues. Je n'en ferai pas moins remarquer au député que les exportations de sa propre province vers les États-Unis ont augmenté de 40 p. 100 depuis l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange. Au Manitoba, il s'agit d'une hausse de 24 p. 100, en Alberta de 48 p. 100, en Ontario de 21 p. 100, et au Québec de 17 p. 100.

Pourquoi le député réclame-t-il sans cesse la fin d'une bonne chose?

* * *

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley—Hants): Je suis heureux que vous me donniez la parole, monsieur le Président. Ma question s'adresse au solliciteur général. Je crois qu'il s'y attend, puisque je lui ai donné, en quelque sorte, un avis verbal et que nous avons échangé des lettres à ce sujet. Je veux parler d'une autre institution du gouvernement fédéral, la GRC, et de sa politique de recrutement.

J'ai écrit au ministre au sujet d'un changement apporté à la politique de recrutement qui touche les nouveaux diplômés. De nombreux candidats se trouvaient coincés dans le système avant la modification apportée le 1er avril; certains attendaient même d'être envoyés à Regina depuis quatre ou cinq ans. En date d'hier, on m'avait signalé le cas d'au moins deux personnes qui attendent depuis quatre ou cinq ans et qui, à cause du changement apporté, se trouvent dans la même position qu'un nouveau diplômé de 12e année. Par conséquent. . .

M. le Président: La période des questions orales est terminée.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LES DÉPENSES D'ÉLECTION

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement au nom du Comité spécial de la Chambre des communes sur la réforme électorale que j'ai l'honneur de présider.

Aujourd'hui, le *Toronto Star* publie un article où l'on mentionne que les membres du comité ont recommandé à la Chambre des communes que la somme maximale des dépenses d'élection soit plus que doublée. Cela fait suite à un article publié, le 29 avril dernier, dans l'*Ottawa Citizen* et signé par un autre journaliste qui affirmait que le Parti conservateur voulait tripler le montant maximal des dépenses des partis politiques.

Ces articles nous induisent en erreur. En fait, le comité a recommandé une augmentation de 14 p. 100 des dépenses qui ont été plafonnées en 1988. Pour la première fois dans l'histoire du Canada, les dépenses non plafonnées sont plafonnées. Ces articles nous mettent sur une fausse piste et jettent le discrédit sur la Chambre. Aucun membre de notre comité n'a milité en faveur des augmentations faramineuses mentionnées dans les articles. Cette affaire ridicule devait être signalée à la Chambre.

LES PROPOS TENUS AU COURS DU DÉBAT

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, j'ai un bref rappel au Règlement à propos du débat de ce matin. Le député de Broadview—Greenwood a mis en doute une affirmation que j'ai faite à propos de deux votes qui ont eu lieu à la Chambre. Je l'invite à se reporter à la page 14388 du hansard où se trouve consigné le vote sur la motion: Que la Chambre rejette tout accord de libre-échange nord-américain. Le député constatera qu'il a voté en faveur de l'accord de libre-échange. De même, à la page 18887, le 31 mars 1993. . .

M. le Président: Je ne suis pas du tout convaincu qu'il s'agisse d'un rappel au Règlement.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

LE DÉBAT SUR LE BUDGET

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Merci beaucoup, monsieur le Président, de m'accorder la parole aujourd'hui pour poser la question sur les travaux

de la Chambre. J'apprécie vivement la courtoisie dont vous avez fait preuve aujourd'hui envers l'opposition officielle.

M. le Président: Je tiens à dire au député de Cap-Breton—Richmond-Est que j'apprécie également sa courtoisie.

M. Dingwall: Oui, monsieur le Président, et je n'ai pas encore terminé. Le leader du gouvernement à la Chambre pourrait peut-être dire à la Chambre quand le ministre des Finances, qui a produit probablement l'un des pires budgets que nous ayons jamais vus à la Chambre, compte programmer les deux derniers jours de débat qu'il reste à tenir à ce sujet. Je saurais gré au leader du gouvernement à la Chambre de nous dire quand il prévoit tenir ce débat.

• (1505)

Par ailleurs, confirmera-t-il que demain sera un jour réservé aux travaux des subsides, et qu'à notre retour après le congé parlementaire, nous entreprendrons dès le premier jour le débat du projet de loi C-115, concernant l'ALÉNA? Pourrait-il dire à la Chambre quels sont les travaux dont il entend saisir la Chambre par la suite, soit mercredi, jeudi et vendredi?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, le leader parlementaire a raison, demain sera un jour réservé aux travaux des subsides.

À notre retour le 25 mai, nous entreprendrons l'étude, à l'étape du rapport, du projet de loi C-115, Loi portant mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange nord-américain. Nous poursuivrons le débat durant un jour et demi ou jusqu'à ce que nous épuisions la liste des orateurs, soit peut-être durant deux ou trois jours. Je m'engagerai alors dans les entretiens habituels concernant les travaux à entreprendre par la suite.

Tandis que j'ai la parole, je voudrais apporter une correction au compte rendu à l'intention du député de Regina—Qu'Appelle qui m'a posé une question au sujet du projet de loi concernant le statut de l'artiste. Nous en avons promulgué jeudi la Partie I, non la Partie II. Je ne sais pas trop bien pourquoi. Je devrai lui apporter à nouveau une réponse au sujet du reste. Je m'excuse de la confusion que j'ai pu causer.

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Monsieur le Président, je veux poser la question suivante au ministre en toute bonne foi, sérieusement.

Nous avons environ six projets de loi en matière de justice qui en sont maintenant à diverses étapes, dont plusieurs à celle du comité. On vient de nous présenter aujourd'hui un nouveau projet de loi sur la pornographie juvénile, qui me paraît être une mesure très importante.

Je voudrais que le ministre nous dise quelles sont les intentions du gouvernement. La législature actuelle touche à sa fin. Il nous reste peut-être deux ou trois semaines de session. Nous ne siégeons pas la semaine prochaine. Au moins une semaine sera consacrée à l'ALÉNA. Je me demande si le gouvernement a l'intention de donner suite ou non à ces projets de loi, car ou bien nous n'aurons pas de loi ou bien nous aurons de mauvaises lois. Nous devrions avoir de bonnes lois, mais nous ne pourrons y arriver que dans le cas de deux ou trois projets de loi.

Le gouvernement pourrait-il établir un ordre de priorité parmi ces projets de loi ou faire part de ses intentions à l'opposition, en toute bonne foi, car nous réagirons de même, et dire à quels projets de loi il veut vraiment donner suite, lesquels il veut vraiment tâcher de faire adopter à la Chambre, et de quelle façon nous pouvons y collaborer?

M. Andre: Monsieur le Président, le député vient de faire une excellente suggestion, et je suis prêt à en discuter. J'espère que le ministre de la Justice pourra s'entretenir avec les porte-parole en matière de justice de l'autre côté de la Chambre, afin de déterminer s'il y a un consensus pour que ces projets de loi puissent être adoptés rapidement ou s'il y a de bonnes chances qu'ils le soient.

J'espère que nous pourrons adopter le plus grand nombre possible de mesures législatives fort valables. Le députée pourrait peut-être dire à ses collègues que, si le débat sur l'ALÉNA est écourté, nous pourrons adopter ces importants projets de loi concernant la justice.

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, il est certain que nous n'écourterons pas le débat sur l'ALÉNA. Je crois que c'est le gouvernement qui recourra à ses méthodes habituelles pour le faire.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ (ARTICLE 81)—ÉTUDE D'UNE MOTION DE L'OPPOSITION

La Chambre reprend l'étude de la motion de M^me^ Catterall (p. 19369).

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, avant d'entrer dans le vif du sujet, je voudrais revenir sur ce que le député néo-démocrate de Skeena a dit plus tôt ce matin, lorsqu'il a mentionné que le Parti libéral avait appuyé l'Accord de libre-échange nord-américain. Évidemment, j'ai invoqué le Règlement et j'ai dit au député qu'il n'en était rien.

À la suite de son intervention de ce matin, je veux revenir sur la motion dont la Chambre était saisie ce jour-là. Elle a été présentée par le député de Kamloops, le leader parlementaire néo-démocrate. Celui-ci proposait:

> Que la Chambre rejette tout accord de libre-échange nord-américain.

Le Parti libéral a toutefois proposé un amendement à cette motion. Le député d'Etobicoke-Nord, appuyé par celui d'Ottawa-Sud, a en effet proposé:

> Que l'on modifie la motion en supprimant tous les mots suivant le mot «rejette» et en les remplaçant par ce qui suit:
>
> «tous les accords de libre-échange nord-américains qui ne favorisent pas les travailleurs et les emplois canadiens, et qui ne protègent pas l'environnement.

• (1510)

Il était important que je fasse cette mise au point avant de faire mes observations, car, lorsqu'il a pris la parole ce matin pour débattre de la motion dont la Chambre est saisie, le député néo-démocrate de Skeena a parlé des députés qui, à la Chambre, induisent les Canadiens en erreur en raison de leurs engagements dans certains dossiers.

À mon avis, voilà une autre situation typique où le député de Skeena, en jouant sur les mots, a essayé de dénigrer la position du Parti libéral du Canada à l'égard du libre-échange. Je crois que les Canadiens sont beaucoup plus perspicaces que ne le croit le député néo-démocrate et que celui-ci s'en rendra compte lors des prochaines élections.

Mais revenons à la motion dont nous sommes saisis aujourd'hui et qui concerne le fait que, malgré les nombreuses annonces impressionnantes faites devant des instances internationales et malgré le fait que deux années et demie se soient écoulées depuis le lancement du Plan vert, le gouvernement n'a pas réussi à intégrer complètement un développement durable soucieux de l'environnement comme objectif d'une politique officielle.

Ma collègue qui a présenté cette motion, la députée d'Ottawa-Ouest, s'est montrée très équitable, car elle a mentionné les nombreuses annonces impressionnantes. Je reconnais que le gouvernement a su présenter un projet très attrayant au sujet de l'environnement.

Il y a environ deux mois, nous avons tous reçu une trousse intitulée *Le savoir au service de l'environnement*. Évidemment, on y trouve une analyse détaillée du plan et des éléments fondamentaux de la politique gouvernementale.

Nous n'avons rien contre le projet et ses éléments fondamentaux. Il n'y a pas un gouvernement dans le monde qui s'opposerait au contenu du Plan vert. Ce que nous disons ici, c'est que le gouvernement est incapable de passer de la théorie à la pratique.

Il a ce problème depuis trois ou quatre ans, et cela transparaît même dans le domaine de la Loi sur les prêts aux petites entreprises, qui est une bonne initiative de sa part, mais quand il s'agit de faire en sorte que ce projet de loi, que nous acceptons tous à la Chambre, soit mis en oeuvre pour que les petits entrepreneurs puissent y avoir accès et que les banques l'appuient, on voit que rien n'est fait.

Ce qui m'inquiète au sujet de cette inertie dans le domaine de l'environnement, c'est que tant de jeunes ratent une excellente occasion. Je me hasarderais à dire que, de nos jours, la plupart des dirigeants de l'industrie qui se sont engagés à respecter l'environnement y ont été poussés par leurs enfants plus que par toute autre chose. Les enfants rentrent chez eux de l'école ou de l'université, qui offrent actuellement quelques-uns des meilleurs programmes d'enseignement au monde dans le domaine de l'environnement, et ils parlent de ces questions avec leurs parents.

En fait, j'ai vu cela dans ce livre qui est une sorte de bible pour les affaires. Il s'intitule *Green is Gold* et a été écrit par Patrick Carson et Julia Moulden. Il y a environ un an, je me rappelle avoir lu dans l'introduction que ce livre avait été inspiré, entre autres, par Richard Currie qui était le président de Compagnies Loblaw limitée. Il fait remarquer que non seulement les médias parlent plus souvent des questions environnementales, mais que celles-ci sont aussi évoquées dans les conversations avec ses enfants. Nous savons tous naturellement que les Compagnies Loblaw montrent vraiment l'exemple dans le monde des affaires quand il s'agit de proposer des produits écologiques et de faire passer toutes leurs sociétés par un filtre écologique.

Les dirigeants de l'industrie ont montré qu'ils désiraient participer au mouvement écologique. À mon avis,

le gouvernement n'a vraiment pas utilisé toutes ses ressources pour aider les jeunes chômeurs.

• (1515)

Permettez-moi de donner un exemple très précis. Pourquoi le ministère des Approvisionnements et Services, l'organisme gouvernemental chargé des achats, ne pourrait-il pas établir un règlement qui lui permettrait de refuser d'acheter les produits ou les services de sociétés canadiennes, à moins que ces dernières n'aient fait l'objet d'une évaluation pour s'assurer qu'elles respectent certains critères environnementaux?

Imaginez le nombre d'emplois qui seraient créés du jour au lendemain, surtout pour les jeunes, si, pour des raisons de morale, ces jeunes ou les petites entreprises se sensibilisaient au processus d'évaluation environnementale qui est indispensable si nous voulons sauver notre planète. Il y a là un potentiel énorme.

Le ministère des Approvisionnements et Services a des bureaux dans toutes les grandes villes du pays. Il n'y a donc absolument aucune raison pour laquelle il ne pourrait pas demander à une entreprise de lui faire connaître ses normes environnementales et les diverses activités dans lesquelles elle s'est engagée sur ce chapitre.

On sait qu'il y a environ 1,3 milliard de petites entreprises au Canada. Imaginez ce qui arriverait si chacune d'elles traitait l'environnement comme elle traite ses dossiers et ses livres—aucune petite entreprise n'oserait faire sa planification et sa programmation sans un comptable—, si chaque petite entreprise avait un vérificateur ou un expert-conseil en environnement, une personne qui lui donnerait des moyens de recycler et de réutiliser tous ses divers produits en respectant le processus d'évaluation environnementale.

Voilà un domaine où le gouvernement a réellement raté le coche. Il aurait pu, par le biais d'une décision du Cabinet, dire au ministère des Approvisionnements et Services d'user de son influence pour faire en sorte que les entreprises qui font affaire avec lui soient sensibilisées au processus d'évaluation environnementale que le gouvernement s'est engagé à mettre en oeuvre.

J'ai également remarqué qu'il y a beaucoup de jeunes talents ou de jeunes entrepreneurs qui rédigent des manuels sur les possibilités de carrières dans le domaine de l'environnement. Je voudrais en mentionner un en particulier. C'est le meilleur que j'aie vu au Canada. Il s'intitule *The Canadian Environmental Careers Resource Manual*. Cet ouvrage a été rédigé par Noël Desautels, qui fait partie d'un organisme qui s'intéresse aux carrières dans ce domaine.

Je tiens à signaler l'existence de ce livre. Il renferme de précieux renseignements sur les choix de carrières, les stratégies de carrières, les conseillers en orientation professionnelle, dans toutes les sphères de l'environnement. Mentionnons, entre autres, les sciences et la recherche, le génie, la fonction publique, l'activisme, les beaux-arts et les arts d'interprétation, le tourisme et les loisirs. On y trouve des conseils sur la façon d'effectuer une recherche d'emploi et de planifier sa carrière.

C'est le genre de gens qui, si on les amenait à se joindre à une compagnie de jeunes pour la défense de l'environnement, à une équipe de brigadiers de l'environnement, s'assureraient que toutes les possibilités, toutes les options concernant l'environnement soient offertes sur le marché.

Mais tout cela ne servira pas à grand-chose si le gouvernement n'use pas de son influence et de son pouvoir pour sensibiliser les gens au fait que, collectivement, nous sommes pour un environnement durable.

Quand je songe à la période très difficile qu'a connue le pays dans les années 1981-1982, où l'inflation avoisinait les 10 ou 11 p. 100, je me rappelle qu'étant au pouvoir, nous avons créé un programme dit des six et cinq. Il s'agissait d'inciter les gens à la modération des salaires et des prix.

• (1520)

Ce n'était pas un problème réglementé, imposé au monde des affaires. Notre gouvernement avait pris le soin d'obtenir au préalable du secteur privé l'assurance qu'il allait respecter les principes fondamentaux de la politique de modération des salaires et des prix que reflétait notre programme des six et cinq.

Grâce à ce programme, nous avons pu motiver le pays en ce sens. Au bout de très peu de temps, nous avons vu notre effort collectif couronné de succès: l'inflation avait diminué et la population était persuadée de la nécessité des contraintes salariales. Nous avons dû faire en sorte que le prix des produits et services suive la même tendance.

Je dirais que c'est sur ce point qu'a échoué le gouvernement actuel. Il n'a jamais envisagé sérieusement l'idée de normes nationales. Il s'est lancé dans une série d'opé-

rations de démembrement qui ont conduit à donner aux provinces de plus en plus de pouvoirs.

Tout d'un coup, on se trouve devant une situation où il y a dix normes différentes et dix pouvoirs différents qui s'affrontent au gouvernement national. Il est bien difficile de lancer un mouvement national en faveur de l'environnement maintenant que la volonté du gouvernement national a été sapée.

Je pense que les occasions perdues dans le domaine de l'environnement viendront hanter les membres de ce gouvernement dans quelque 18 semaines d'ici. Ils auront alors le temps de réfléchir à leurs erreurs. Ces députés se diront: «Pourtant, ce Plan vert était plutôt bon. Nous étions sur la bonne voie. Qu'est-ce qui a flanché? Pourquoi a-t-il échoué? Pourquoi n'avons-nous pas pu obtenir la participation des gens au processus?»

Je prétends que là où le gouvernement a échoué, c'est dans la création d'un mouvement national au sein duquel chaque partie du pays se serait sentie un élément du tout. Si le gouvernement avait utilisé les ressources à sa disposition, il aurait pu dire à ses fournisseurs, au sens le plus large, qu'il voulait un filtre vert sur tous les services et tous les biens dont il faisait l'acquisition. Une telle initiative aurait peut-être créé un million d'emplois.

C'est un domaine, dans notre communauté, dans notre pays et même dans le monde, où on ne peut pas se tromper. Personne ne va se tourner contre le gouvernement pour l'accuser d'essayer de sauver la planète ou de renverser une situation toujours plus dommageable pour l'environnement.

Pouvez-vous imaginer un gouvernement qui aurait 200 000 ou 300 000 jeunes dans une force nationale d'intervention environnementale? Quel député pourrait s'opposer à cela? Personne ne pourrait condamner une telle initiative. Imaginez l'effet à long terme sur l'ensemble de notre société. Songez un instant à l'impact que ça aurait eu sur les entreprises—petites, moyennes et grandes—qui auraient été amenées à changer leurs habitudes et leur attitude.

C'est comme ça que dans le monde des affaires, on crée un nouvel exemple, un nouveau type de discipline. On ne peut pas simplement lancer une idée et attendre que les choses se fassent toutes seules. On doit utiliser les ressources. Le gouvernement doit user de son influence pour veiller à la réalisation de ses objectifs.

Le gouvernement croit que les gens vont automatiquement le suivre parce qu'il a introduit un projet de loi à la Chambre des communes ou parce qu'il a publié un communiqué. Cela ne se passe pas du tout comme ça.

Il faut une obligation de rendre compte. Nous devons tous les 30 ou 60 jours être tenus au courant de l'état d'avancement du projet. L'idée du Plan vert était très bonne. Je pense que c'est l'une des choses que le monde nous envie.

Ce qui est triste, c'est que le gouvernement n'ait pas donné suite à ce plan.

• (1525)

Qui en pâtit? Non seulement notre environnement parce que nous ne nous en occupons pas, mais aussi notre économie. Nos jeunes en pâtissent car malgré leurs talents et leur instruction, ils ne participent pas au processus.

Encore une fois, le gouvernement n'a pas su mettre en oeuvre une idée qui, au départ, était bonne. Dans quatre ou cinq mois, quand il va réfléchir à ses erreurs, il va s'apercevoir que, outre la TPS, qui était une erreur monumentale, outre le fait qu'il n'ait pas veillé à la mise en oeuvre de la Loi sur les prêts aux petites entreprises et qu'il ait pris toutes ces mesures de démantèlement, il n'a pas donné suite à l'une de ses meilleures idées, le Plan vert.

Le gouvernement a fait du tort surtout aux jeunes de notre pays qui sont probablement les mieux qualifiés du monde pour ce qui a trait à l'environnement. Le problème maintenant est que nombre de ces jeunes sont chez eux à ne rien faire, si ce n'est se demander ce qu'il vont devenir et quand l'économie va reprendre.

J'espère que d'ici 18 semaines, nous allons pouvoir redonner espoir aux jeunes de notre pays. L'environnement figurera en tête de notre plate-forme électorale.

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Monsieur le Président, je voudrais simplement faire une brève remarque et poser une question.

Je suis d'accord en partie seulement avec ce qu'a dit le député, et je voudrais lui poser une question. À la fin de son intervention, il a dit que les jeunes Canadiens s'intéressaient à l'environnement. C'est très vrai.

Ma circonscription de Port Moody—Coquitlam, située à environ 35 kilomètres à l'est de Vancouver et nichée parmi les montagnes, est une région vraiment magnifique qui se développe considérablement. On y construit beaucoup de maisons et de plus en plus de personnes viennent y vivre. C'est vraiment la banlieue. C'est l'une des rares régions du Canada à connaître un tel essor. Même si, pour ces travaux, il faut abattre des forêts et même si des maisons sont construites littéralement à flanc de montagne, des jeunes de cette région, avec l'aide de personnes plus âgées, tentent de préserver les richesses qui ont toujours existé à cet endroit, notamment le poisson.

Coquitlam est un mot indien qui signifie «saumon». Le saumon traverse littéralement certains nouveaux secteurs résidentiels de ma circonscription. On peut même le voir frayer dans un ruisseau appelé le ruisseau Noons. Des habitants ont rouvert ce que certains prenaient pour des égouts et ont constaté qu'ils pouvaient les transformer en frayères pour les saumons, qu'ils pouvaient recréer les ruisseaux et ainsi préserver une grande partie de ce qui avait été jusque-là un environnement merveilleux. C'est une cause très noble à laquelle travaillent les jeunes.

Dans les écoles secondaires, les jeunes s'intéressent particulièrement à l'environnement parce qu'ils se rendent compte que si les poissons et les animaux disparaissent, le même sort nous attend. Ils veulent protéger l'environnement tout en rendant la région vivable.

Je suis heureux que le député ait dit quelques mots à ce sujet. Je pense que le gouvernement aurait pu faire plus avec son Plan vert. J'ai participé, dans ma circonscription, à diverses réunions organisées par des défenseurs de l'environnement. À la fin du mois, il y aura une conférence à l'intention de toutes les personnes de la province qui s'intéressent à l'amélioration des stocks de saumon. Cette question me tient beaucoup à coeur et tient beaucoup à coeur aussi à bon nombre d'habitants de la Colombie-Britannique.

La question que je veux poser au député n'est pas très gentille. J'ai entendu l'échange de propos qu'il a eu avec le député de Skeena. Le député de Skeena avait dit que le député de Broadview—Greenwood avait voté contre la motion du NPD, qui demandait de rejeter l'Accord de libre-échange nord-américain, et que, ce faisant, il avait voté pour l'ALÉNA..

Le député pourrait peut-être dire à la Chambre si c'est vrai ou faux, parce que tout cela est du domaine public. Pourrait-il me dire brièvement s'il a voté pour ou contre l'ALÉNA ou s'il est un de ces libéraux toujours neutres qui sont à la fois pour et contre tout?

• (1530)

M. Mills: Monsieur le Président, je veux d'abord parler de la question du saumon.

Dans ma circonscription se trouve la rivière la plus polluée au Canada, la rivière Don. Elle passe au beau milieu de la ville et se déverse dans le lac Ontario, où nous puisons notre eau potable.

Nous avons travaillé très fort, c'est-à-dire tous les ordres de gouvernement et beaucoup d'intéressés du secteur privé, pour dépolluer la rivière Don. Nous espérons que le saumon y reviendra un jour. Il n'y a pas si longtemps, nous avions le meilleur saumon du Canada. Maintenant, c'est rare que nous en voyions un et, bien sûr, nous ne le mangerions pas.

J'espère qu'un jour, notre rivière sera comme celles de la circonscription de mon collègue. C'est un objectif prioritaire dans notre localité. Nous n'abandonnerons pas. Pour nous, ce n'est certainement pas irréalisable.

De toute façon, parlons de l'ALÉNA. Je tiens à dire au député quelle est ma position sur l'ALÉNA. Je ne suis pas neutre ou indécis. Je ne sais pas quelle serait l'expression exacte. Le député sait que je suis libéral. Je suis un homme de parti, mais ce qui est bien avec le Parti libéral, c'est qu'il nous permet d'avoir une attitude créatrice.

Notre porte-parole sur cette question, le député d'Etobicoke-Nord, dit que tout accord de libre-échange nord-américain qui n'améliorerait pas la position des travailleurs, ne favoriserait pas la création d'emplois et ne protégerait pas l'environnement serait un accord que nous n'appuierions pas. C'est aussi simple que cela. Nous l'avons dit à maintes reprises.

M. Pat Sobeski (Cambridge): Monsieur le Président, mon collègue de Toronto a parlé de la rivière Don. Je pense que tout le monde aimerait qu'elle soit nettoyée. Peut-être pourrait-il m'aider. Il faut que les gens comprennent l'effort massif que cela demande.

Si le gouvernement ou des particuliers investissaient ce que des études ont démontré seraient des sommes massives pour dépolluer les industries à l'embouchure de la rivière Don, qui se jette dans le lac Ontario, cela n'aurait

qu'un effet minime sur la pollution dans cette rivière car c'est tout son bassin versant qu'il faudrait dépolluer.

Le député a dit que cela ne relevait pas seulement du gouvernement fédéral mais aussi du gouvernement provincial et, j'imagine, des gouvernements régionaux et municipaux. Je me demandais si le député, qui a souvent contribué de façon intelligente à nos débats, pourrait donner plus de détails là-dessus et m'expliquer quels sont les ordres de gouvernement qui entrent en ligne de jeu dans le nettoyage d'une seule rivière au Canada.

M. Mills: Monsieur le Président, je remercie le député de Cambridge de m'avoir renvoyé la balle que je saisis au bond.

Le député a tout à fait raison. Il en sait probablement autant que moi, si ce n'est plus, sur la rivière Don. C'est tout son bassin qui est en cause. Nous allons avoir besoin de la coopération de tous les ordres de gouvernement; nous sommes d'ailleurs en train de l'obtenir. Au cours des cinq dernières années, nous sommes parvenus à faire déménager, suffisamment loin de la rivière, quatre usines qui ne pouvaient pas se conformer aux nouvelles normes environnementales.

En conséquence, jeunes et vieux se promènent aujourd'hui le long de la rivière; ils y font du vélo; ils y plantent des arbres. De plus en plus de gens dans la communauté se rendent compte qu'ensemble, nous pouvons sauver la rivière Don.

Le député de Don Valley-Est est un ardent défenseur de l'opération de nettoyage de la vallée, tout comme les députés de Don Valley-Ouest et de Rosedale. Nous avons tous décidé d'unir nos efforts.

Pour moi, c'est la parfaite illustration du dicton: «L'union fait la force»; ensemble, on peut faire des miracles.

M. Waddell: Je voudrais simplement signaler au député que je n'ai voulu induire en erreur ni lui ni la Chambre. J'ai parlé d'un indécis politique, expression qui vient de Mark Twain. Il s'agit d'une personne qui ne prend carrément position ni dans un sens ni dans l'autre, qui ne veut pas se mouiller. J'ai essayé de voir les deux côtés de la question.

• (1535)

Je souscris entièrement à ce que le député dit au sujet de la rivière Don. Elle coule lentement à travers sa circonscription. J'espère qu'on va la procéder aux travaux d'assainissement voulus.

Vous avez déclaré qu'on y trouvait dans le passé le meilleur saumon au Canada. Or, le Fraser coule dans ma circonscription. Pourriez-vous dire le deuxième meilleur saumon au Canada?

M. Mills: Monsieur le Président, je veux bien reconnaître qu'il s'agit là du deuxième meilleur saumon pourvu que mon collègue me dise qu'il comprend parfaitement ma position au sujet du libre-échange, j'entends l'ALÉNA. En l'absence des normes sur l'environnement et le travail et de toutes les choses que nous avons mentionnées à la Chambre, il sait exactement alors quelle est ma position là-dessus.

[*Français*]

M. Yvon Côté (Richmond—Wolfe): Monsieur le Président, il me fait extrêmement plaisir d'intervenir cet après-midi sur cette motion de l'opposition, laquelle, dans son libellé, d'ailleurs, m'étonne d'une certaine manière parce que je m'attendais à ce que l'opposition dénonce complètement le gouvernement quant à sa politique de développement durable et d'environnement. Mais je crois noter néanmoins, ne serait-ce que par la formulation, qu'elle ne fait que regretter, si je prends quelques extraits, malgré les annonces impressionnantes, dit-on,—donc il y a eu des gestes—n'ait pas réussi, dit la formulation de cette motion, à intégrer complètement un développement durable, ce qui laisse entendre que, tout compte fait, l'opposition suscite une discussion intéressante cet après-midi, mais semble reconnaître dans son libellé que tout compte fait le présent gouvernement a été loin d'avoir manqué à son devoir.

Vous me permettrez donc comme simple citoyen, bien sûr, mais comme député de Richmond—Wolfe et vice-président du Comité permanent de l'environnement, d'intervenir dans ce débat. Je me permettrai donc au début de citer un extrait du *Calgary Herald* que vous voudrez bien me permettre de lire:

[*Traduction*]

«Les autres partis politiques adorent s'en prendre régulièrement au Plan vert. Cependant, en réalité, depuis l'annonce de ce plan en décembre 1990, il est au centre du débat national sur l'environnement et constitue le critère à partir duquel les activistes privés et les critiques politiques doivent être évalués.»

[*Français*]

Cela étant dit, je voudrais vous dire d'abord que le Plan vert du Canada, annoncé par le gouvernement fédéral le 11 décembre 1990, constitue la stratégie et le plan d'action national en matière de développement durable. Il a d'ailleurs été élaboré après consultation massive des Canadiens, dans tous les secteurs, et j'insiste: gouverne-

ments, milieu des affaires, les groupes d'intérêts particuliers et même le grand public.

Le but du Plan vert, d'ailleurs, était d'assurer aux générations présentes et futures un environnement sûr et sain, ainsi qu'une économie forte et prospère. Cette optique donc implique un changement fondamental dans la façon dont le gouvernement considère le développement économique et la protection environnementale. Tous deux sont intrinsèquement liés et sont essentiels à la santé et au bien-être de tous les Canadiens.

Ainsi, tout en encadrant les actions visant une série de problèmes particuliers variant de l'appauvrissement de la couche d'ozone à la protection du patrimoine naturel, le Plan vert traite des fondements mêmes du développement durable, de la nécessité de tenir compte du principe de la durabilité dans les décisions qui se prennent à tous les niveaux de la société.

Ce Plan vert jette aussi les bases de partenariats nouveaux, plus solides, visant le développement durable. Nous avons d'ailleurs tous un rôle à jouer pour surmonter les défis de l'environnement; nous devons travailler tous ensemble si nous voulons que le développement durable devienne une réalité.

Le Plan vert du Canada représente la réponse du gouvernement fédéral à ce défi. Il s'appuie sur les éléments suivants: Il repose d'abord sur le concept de développement durable, qui implique la réconciliation de nos demandes sur le plan économique avec la capacité de l'environnement à soutenir les générations présentes et futures.

Il est aussi, en deuxième lieu, un plan exhaustif, soit un ensemble cohérent de mesures concernant un vaste éventail de questions environnementales, depuis les changements climatiques jusqu'à la faune et aux parcs.

• (1540)

En troisième lieu, il constitue un plan qui engage tout l'appareil gouvernemental. Il reconnaît que les questions environnementales ne correspondent en rien aux frontières traditionnelles entre les différents ministères et qu'un effort concerté de tous les ministères est essentiel si l'on veut répondre efficacement aux défis environnementaux.

Le Plan vert suppose que de nouvelles ressources considérables seront consacrées à l'environnement à une époque où les dépenses destinées à la plupart des autres programmes diminueront ou seront bloquées aux niveaux actuels, le financement du Plan vert continuera de croître considérablement d'un exercice financier à l'autre. Et c'est très important de le retenir.

La première année du Plan vert, par exemple, nous avons consacré 210 millions de dollars à l'échelle de l'administration fédérale. Nous avons dépensé 286 millions de dollars pour la deuxième année et affecté 351 millions de dollars pour la troisième année. On voit donc déjà l'échelle ascendante quant au financement accordé.

Étant donné l'ampleur et l'urgence des défis, le Plan vert constitue un des secteurs où les dépenses gouvernementales croissent le plus vite. Le Plan vert contient un grand éventail d'objectifs concrets et d'échéances qui définissent l'obligation du gouvernement de rendre des comptes, et j'en cite quelques-uns.

D'abord, il y a la réduction dans l'ensemble du Canada des concentrations de smog pour les ramener en-dessous du seuil où elles sont dommageables aux catégories de personnes les plus vulnérables. Deuxièmement, on prévoit une réduction de 50 p. 100 d'ici l'an 2 000—c'est très près—de la quantité des déchets que nous produisons. Troisièmement, il constitue l'aménagement des forêts, non plus uniquement en fonction du rendement de l'exploitation économique, mais du développement durable. En quatrième lieu, il vise la mise de côté, à titre d'espaces protégés, de 12 p. 100 du territoire du pays. En outre et cinquièmement, il vise le parachèvement, d'ici l'an 2000, de notre réseau de parcs nationaux. Sixièmement, il prévoit la stabilisation, d'ici l'an 2000, des gaz à effet de serre à leur niveau de 1990. Et, enfin, il poursuit l'objectif de l'élimination graduelle des CFC, qu'on appelle les chlorofluorocarbones, et des autres substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Tous ces objectifs et ces échéanciers sont mis en évidence en raison de leur importance pour l'application du Plan vert. C'est d'ailleurs très symbolique de la détermination du gouvernement d'exposer ses objectifs et de rendre compte des mesures qu'il prend pour les atteindre.

C'est pour cette façon d'envisager le développement durable que le Canada a reçu des éloges de partout dans le monde pour son Plan vert. De plus, celui qui était alors directeur général du programme des Nations Unies pour l'environnement a présenté le Plan vert comme un modèle à imiter dans le monde entier.

Comme nous l'indique le rapport de la deuxième année, rendu public en mars dernier, des progrès réels ont été réalisés par rapport aux objectifs du Plan vert et cela, malgré les contraintes que nous connaissons, dont la juridiction financière et j'en passe.

En somme, le Plan vert du Canada entre aujourd'hui dans sa troisième année. Depuis son entrée en vigueur, on est en train d'améliorer le processus décisionnel qui est au coeur même du développement durable. Par exemple, la Loi sur l'évaluation environnementale a reçu la sanction royale en juin dernier. Il s'agit d'un facteur clé dans la stratégie globale du fédéral pour remettre de l'ordre dans ses affaires. Ce n'est pas facile, quand on

pense aux différentes juridictions fédérales, d'une part, et celles de chacune des provinces, d'autre part.

Après s'être engagé en outre à le faire, le gouvernement a produit une évaluation environnementale de l'Accord de libre-échange nord-américain. Il s'agit de la première fois que des considérations environnementales sont intégrées à l'élaboration d'un accord commercial. Dans l'Accord de libre-échange Canada-États-Unis, on n'avait pas prévu autant de ces mesures. Or, dans le traité nord-américain, c'est en route. Ce qui démontre, encore une fois, l'effort, la conscientisation des partenaires et, bien sûr, le leadership du Canada dans les circonstances. En outre, il y a eu des mesures réglementaires intéressant les usines de pâtes et papiers qui sont maintenant en vigueur. J'en sais quelque chose, je suis moi-même issu d'un comté, Bromptonville, avec Kruger, et Domtar à Windsor, qui sont d'importantes implantations manufacturières pour les pâtes et papiers. Il a fallu plusieurs années pour les mettre au point et les négocier, elles reposent sur des données scientifiques solides.

• (1545)

Un document de travail sur les instruments économiques a aussi été produit. Il s'agit de la première étape en vue de l'exploitation des forces du marché pour assurer la protection de l'environnement.

Enfin, un deuxième rapport sur l'état de l'environnement est paru l'an dernier, qui comprend des renseignements exacts, opportuns et accessibles pour aider les Canadiens à prendre des décisions éclairées. Et je pourrais mentionner ce code de gérance environnementale pour les activités du gouvernement fédéral qui a été adopté récemment.

On voit donc que le Plan vert a beaucoup accompli pour assainir l'environnement et faire du développement durable un principe directeur qui associe le développement économique à la protection environnementale, au pays comme à l'étranger.

Depuis la côte atlantique jusqu'à la vallée du fleuve Fraser et aux côtes de l'Arctique, les Canadiens travaillent ensemble en vue d'atteindre les objectifs fixés par le Plan vert, soit un environnement plus propre, plus sûr et plus sain. Par exemple, dans les provinces de l'Atlantique, 13 collectivités élaborent des plans de gestion de leurs ressources côtières. Chaque projet est organisé et dirigé à l'échelon local, ce qui est très important. On n'en est plus qu'à des principes.

Au Québec, le Centre interuniversitaire de recherche en toxicologie de l'Université de Montréal et de l'Université du Québec à Montréal est affilié à un réseau national qui examine les effets des produits chimiques toxiques sur les organismes vivants. Est-ce que ce sont là des demi-mesures? Est-ce que c'est là l'absentéisme de ce gouvernement à l'égard de mesures environnementales? Vous voyez que les constats que je viens tout juste de vous donner démontrent déjà le contraire. Mais je poursuis.

En Ontario, l'industrie automobile a mis sur pied un programme complet de prévention de la pollution visant la réduction volontaire de l'utilisation, de la production et du rejet de substances toxiques. C'est tout le Canada cela.

Dans la région des Prairies, chaque province crée des modèles vivants d'exploitation durable des forêts grâce à des partenariats entre les gouvernements, l'industrie, les groupes autochtones, les universités et d'autres participants. Chaque forêt modèle fait partie d'un réseau national qui créera un nouveau rapport entre l'exploitation forestière et l'environnement. En voulez-vous plus comme témoignages et mesures, monsieur le Président?

En Colombie-Britannique, un grand nombre de partenaires collaborent au plan de développement durable du fleuve Fraser afin de dépolluer les lieux contaminés, d'arrêter la pollution, de rétablir les habitats fauniques et les populations de saumon et d'améliorer enfin la qualité de l'eau. Ce plan a servi de point de départ à l'entente fédérale-provinciale-municipale signée en mai 1992.

Dans le Nord, continent fragile, une équipe d'étudiants a enlevé les déchets dangereux et inesthétiques accumulés depuis 50 ans et plus sur les rives et les îles du Grand Lac des Esclaves, et cela dans le cadre d'un projet mis sur pied par la nation métisse des Territoires du Nord-Ouest.

En tant que Canadiens, nous devons être fiers de nos efforts et applaudir à ces réalisations. Ce sont là donc des exemples tangibles de notre mot d'ordre, c'est-à-dire nous partager la responsabilité environnementale par des interventions locales, dans une perspective mondiale.

Le Sommet Planète Terre s'est avéré l'événement primordial à l'ordre du jour du développement durable en 1992. Donc, il n'y a pas eu que des actions locales. Il y a eu ce rassemblement à Rio avec concertation et échange. Donc, grâce à son Plan vert, le Canada s'est présenté au Sommet de la Terre, bien préparé, pour contribuer à l'évolution globale. D'ailleurs, je dois ici témoigner de cette performance magnifique de notre ministre de l'Environnement, qui a été le leader de la délégation, et en outre un leader de tous les concertants et concertés à ce sommet. Le Canada s'est donc présenté et rendu à Rio,

avec une grande soif d'apprendre, ainsi que les autres partenaires.

Les deux dernières années ont démontré que les principes de base du Plan vert sont aussi valides aujourd'hui qu'ils l'étaient en 1990. Ce Plan vert toutefois a été conçu pour évoluer, j'en conviens. Il ne saurait être parfait.

• (1550)

Nous devons donc nous assurer qu'il continuera de répondre aux nouveaux besoins qui se feront sentir et qu'il nous permettra de tirer profit de l'expérience acquise. Notre plus grande priorité doit être une meilleure utilisation de toute la gamme des moyens disponibles pour protéger l'environnement. Il y a donc, d'abord et avant tout, la promotion de mesures volontaires. Il y a aussi l'exploitation des forces du marché pour influencer les millions de décisions collectives et individuelles. Enfin, il y a cette rationalisation des activités des différents ordres de gouvernement au Canada.

Notre seconde priorité porte sur la dimension économique du développement durable. La communauté d'affaires est un partenaire clé dans l'établissement de nouveaux liens entre l'environnement et l'économie du Canada. On voit donc qu'il n'est pas facile de connecter, de faire se joindre ensemble tous ces partenaires, tous ces agents de différents milieux, de différentes activités. Le Plan vert vise à favoriser l'émergence d'un secteur privé compétitif sur le plan environnemental.

Notre troisième priorité est d'élargir la portée du Plan vert afin de pouvoir nous attaquer aux aspects globaux du développement durable en veillant, par exemple, à l'intégration des questions environnementales lors des négociations commerciales multilatérales et en aidant les pays en développement à effectuer la transition vers le développpement durable. On a donc une responsabilité à cet égard. Il n'y a pas que chez nous où il y a des actions et de l'animation chez nous, mais il y en a aussi à l'étranger. Il faut témoigner de cette expertise ou même des problèmes environnementaux que nous avons connus pour en transmettre les rapports et les constats et, bien sûr, amener nos partenaires des pays en développement à se joindre à nous. C'est ainsi que toute la planète, consciencisée de pareille sorte, pourra y trouver des solutions communes et, bien sûr, une santé meilleure.

Si vous me le permettez, monsieur le Président, j'aimerais parler d'une autre initiative au Québec qui est jugée comme un exemple à suivre dans bien des domaines et à laquelle—en tout cas à titre de député d'une circonscription de cette province—je m'intéresse tout spécialement, à l'instar de nombreux autres citoyens. Il s'agit du fleuve Saint-Laurent qui est un axe majeur dans le continent de l'est du Canada.

Le gouvernement fédéral a entrepris de protéger le fleuve afin que, tout comme nous et nos grands-parents, les générations à venir puissent profiter de la présence de cet important cours d'eau. Ainsi, plus de cinq ans se sont écoulés depuis que le premier ministre du Canada a annoncé, en juin 1988, un investissement de 110 millions de dollars afin de dépolluer le fleuve Saint-Laurent.

C'était le début du Plan d'action Saint-Laurent. Il s'agissait d'un plan qui, à l'époque, en raison de ses objectifs, avait été jugé, disait-on, ambitieux, voire audacieux, car le gouvernement fédéral, prétendait-on, avait décidé d'un commun accord avec le gouvernement du Québec, de s'attaquer à la pollution causée par 50 entreprises jugées prioritaires. On jugeait ce plan audacieux. Aujourd'hui, on prétendrait qu'il ne le serait pas assez. Il faut être logique.

Le 2 avril dernier, le ministre de l'Environnement a annoncé à Québec que le gouvernement du Canada a décidé d'investir 100 millions de dollars pour les cinq prochaines années dans la mise en oeuvre de la phase II du Plan Saint-Laurent. Ces fonds permettront de poursuivre les réalisations de la première phase de ce plan.

Permettez-moi ici de vous rappeler quels sont les objectifs qui ont été réalisés dans le cadre de ce Plan Saint-Laurent entre 1988 et 1993. Il y a eu la conservation de 5 000 hectares d'habitats fauniques le long du fleuve et tout cela est assuré maintenant. Il y a eu le Parc marin du Saguenay qui fut créé. Des plans de survie pour six espèces menacées, dont le béluga, ont été mis en oeuvre. Il y a eu la restauration de certains sites fédéraux qui jalonnent le Saint-Laurent, notamment le canal Lachine et les ports nationaux, qui a été entreprise. Ne sont-ce pas là des activités, des décisions et des actions importantes tout le long de cet axe du Saint-Laurent? Je pense que les avoir cités démontre la conscience, la responsabilité, et annoncera bientôt le succès de ces plans d'action du Plan vert.

Et, ce faisant, grâce donc à ce Plan Saint-Laurent, de nouvelles technologies environnementales ont été mises au point. La phase I du plan d'action aura permis de développer une industrie de pointe au Québec et au Canada. Selon une étude réalisée par la firme Cogésult, la phase I aurait permis, de 1988 à 1993, la création ou le maintien de quelque 2 200 emplois par an et aurait généré des retombées économiques évaluées à 1,4 milliard de dollars. C'est magistral comme performance et résultat. En mars 1993, une réduction de 74 p. 100 des rejets liquides toxiques déversés dans le fleuve par les 50 entreprises jugées prioritaires, a été atteinte. Ces résul-

tats ont donc eu des répercussions importantes sur le plan environnemental. L'objectif de 90 p. 100 sera atteint en 1995.

• (1555)

Donc vous voyez, monsieur le Président, ce sont là des preuves, des illustrations, qui ont permis à ce gouvernement de mettre en oeuvre un plan qu'on disait audacieux et qui ont permis les résultats que je vous ai décrits plus tôt.

M. Réginald Bélair (Cochrane—Supérieur): Monsieur le Président, j'aimerais tout d'abord féliciter le député de Richmond—Wolfe pour cette belle tentative de défense des politiques préconisées par son gouvernement au cours des deux ou trois dernières années, notamment celles qui découlaient du Plan vert.

Évidemment, il y a des choses, des initiatives heureuses qui ont été accomplies. Je pense notamment au programme «Mes arbres, ma communauté», programme mineur en soi, mais qui fut adopté par les municipalités dans le but d'embellir leurs communautés, et c'est bien. En outre, il y a le programme «La forêt modèle» qui aura sûrement des répercussions d'ici trois, cinq ou dix ans; on verra à ce moment-là ce que cela donnera. Il a parlé aussi de cette tentative, plus ou moins mitigée, de nettoyer le Saint-Laurent.

Pour ma part, ce qui me préoccupe beaucoup plus, c'est que dans l'énoncé du budget de la semaine dernière, le ministre des Finances a avoué carrément qu'un gouvernement fédéral sous la férule du Parti conservateur se désisterait de ses fonctions de participer aux ententes de développement forestier pour toutes les provinces. Puis-je rappeler au député de Richmond—Wolfe que ces ententes de développement forestier sont les instruments par excellence par lesquels se faisait la gestion intégrée de nos forêts. En l'évoquant ainsi ou, devrais-je dire, en l'oubliant dans son budget de la semaine dernière, le ministre des Finances n'a fait que reléguer au deuxième plan cette très grande priorité nationale.

Le premier volet à ma question, qui s'adresse au député de Richmond—Wolfe, est donc celui-ci: Comment le député entrevoit-il la sylviculture, le reboisement, la construction de routes d'accès, la protection de la faune, et dans son comté et dans la province de Québec? Le député a également parlé de conscience et de responsabilité. Le deuxième volet est donc celui-ci: Qui devrait avoir, et je le cite, «cette conscience et cette responsabilité du développement forestier chez nous»?

M. Côté: Monsieur le Président, mon honorable collègue et député évoque, bien sûr, dans un premier temps, des fonds et, dans un deuxième temps, la concertation. Je comprends ses préoccupations.

Pour ce qui est des fonds, on en sait déjà énormément puisque les gouvernements provinciaux connaissent depuis belle lurette des difficultés énormes au plan budgétaire, ce qui les a amenés, tout dernièrement, à prendre des responsabilités et des décisions douloureuses, en fonction d'un budget global, qui appellent hélas des restrictions financières. D'ailleurs, je pourrais citer quelques provinces qui ont pris de pareilles décisions parce que la responsabilité les appelait à prendre de telles décisions car les revenus anticipés n'étaient plus ceux qu'on avait prévus.

Donc, hors tout, il se peut qu'il y ait des décisions à long terme qui changent et il se peut qu'il y ait des chiffres qui changent. Mais ce qu'il est important de retenir, c'est que, dans cette vision globale budgétaire, il y a des préoccupations majeures, je devrais dire prioritaires, de l'environnement. C'est ce que j'ai essayé d'évoquer tout à l'heure, en disant que, hors tout, depuis les trois dernières années, il y a eu quand même une affectation budgétaire progressive. C'est cela qui démarque de la conscience, de la conviction et de la priorité de ce gouvernement.

Quant à la sylviculture et à la concertation, vous évoquez aussi un autre problème réel. Mais c'est cela le défi de l'environnement.

• (1600)

Nous vivons dans un pays où il y a une multitude de gouvernements, des compétences différentes, à divers niveaux, qui viennent en collision à un moment donné entre les provinces et le fédéral, quand ce n'est pas entre les provinces elles-mêmes. C'est ce qui fait qu'évidemment, cette concertation-là devient plus difficile s'il y en a qui veulent tenir ou se maintenir à leur juridiction plus particulière. Donc, cela appelle de nouvelles discussions et mon collègue a raison de s'en inquiéter, je le comprends et je partage ses préoccupations.

Vous comprendrez qu'en ce qui concerne les forêts, les provinces ont une énorme responsabilité à cet égard, d'autant plus que beaucoup d'entre elles prétendent, évoquent ou exigent une responsabilité accrue pour ne pas dire exclusive, ce qui pourrait évidemment, au plan fédéral, poser certains problèmes.

Mais je tiens à vous souligner que la concertation est d'une importance capitale et mon collègue a raison de soulever ce problème, que je partage, mais il s'agit pour nous de continuer. Les succès se feront lentement, comme je le disais dans mon discours, mais espérons que les discussions vont se poursuivre.

[*Traduction*]

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Monsieur le Président, je tiens à dire que dans bien des cas, les belles paroles du gouvernement ne sont pas conformes à la réalité.

Je voudrais m'arrêter sur une partie en particulier du Plan vert du gouvernement. Elle figure à la page 34 où on parle de réaffirmer les objectifs de la politique fédérale des eaux en ce qui concerne les dérivations, les transferts d'eau entre cours d'eau. Il en est question dans le Plan vert. Bien entendu, dans la politique fédérale des eaux—et j'en ai une copie en main—on s'engage à prendre toutes les mesures possibles dans les limites du pouvoir constitutionnel conféré au gouvernement pour empêcher l'exportation d'eaux canadiennes au moyen de transferts entre cours d'eau.

Je tiens à signaler que non seulement la politique fédérale des eaux interdit ce type de transfert, mais également que dans le Plan vert, il est question d'une évaluation environnementale de tous ces projets environnementaux importants.

Le député sait pertinemment que le gouvernement fédéral a donné le feu vert à la phase 2 du projet Kemano de l'Alcan qui prévoit qu'une grande partie des eaux de la Nechako dans le nord de la Colombie-Britannique seront dérivées pour passer par les conduites forcées de l'Alcan, ce qui permettra à cette société de produire davantage d'électricité. Il s'agit là d'un projet important de dérivation des eaux de la Nechako qui réduira le débit de la rivière à quelque 12 p. 100 de son débit initial. On prévoit que cela pourrait faire baisser le niveau du Fraser de près d'un mètre. Les répercussions biologiques sur les remontées de saumon pourraient être très graves également.

La politique fédérale prévoit d'une part que cela est impossible car cela va à l'encontre des dispositions pertinentes et d'autre part, que des projets de ce type ne peuvent être menés à bien sans au préalable une évaluation environnementale importante; or il semble qu'en l'occurrence, le gouvernement fait fi non pas d'une, mais bien de deux de ses directives, l'une contenue dans la politique fédérale des eaux et l'autre dans le Plan vert.

[*Français*]

M. Côté: Monsieur le Président, je souhaiterais être le ministre de l'Environnement pour pouvoir clarifier en détail les problématiques qu'évoque mon collègue. Mais au sujet de l'hydro-électricité, il faudra comprendre un peu ce que je disais précédemment en répondant à mon collègue dans une précédente question, à savoir qu'il y a des juridictions partagées et qu'il s'agirait évidemment de les mettre en commun dans une vision plus globale.

Je comprends très bien les effets que pourraient avoir dans le développement, sur le Fraser et sur la vie marine en l'occurrence, de tels développements. Je vis moi-même dans une province où les richesses et l'exploitation hydro-électrique sont fondamentales et peuvent causer évidemment à l'environnement des conséquences malheureuses pour les générations futures.

Là-dessus donc je partage ses préoccupations. Mais je ne suis pas en mesure de connaître la problématique qu'évoquait mon collègue dans la région de l'Ouest. Alors, je suis mal placé pour cibler l'application du Plan vert en ce qui concerne cet aspect du problème et de cette région.

• (1605)

Je vous dirais que je m'apprêtais, en terminant mon discours, monsieur le Président, à évoquer justement les objectifs de protection de la biodiversité au niveau du Saint-Laurent.

Je connais mieux le Saint-Laurent que tous les autres fleuves du Canada et vous me pardonnerez, j'espère, ces connaissances limitées, monsieur le Président—mais nous avons, comme je le disais, restauré les sites le long du fleuve qui visent à préserver la vie maritime et côtière. Il y a la biodiversité aussi, la biodiversité biologique du Saint-Laurent qui est en soi, soit dit en passant, tout à fait en accord avec la diversité et c'est très important de préserver cela. Donc, nous avons fait des efforts et le Plan du Saint-Laurent évoque très bien cette problématique-là.

J'espère et je souhaite que de telles mesures soient applicables et élargies à d'autres secteurs et régions du Canada. C'est à peu près tout ce que je pourrais vous dire en fonction des connaissances que j'ai du Saint-Laurent plutôt que du fleuve Fraser.

[*Traduction*]

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Monsieur le Président, la motion présentée à la Chambre dit que malgré les nombreuses annonces impressionnantes faites devant les instances internationales et malgré le fait que deux années et demie se soient écoulées depuis le lancement du Plan vert, le gouvernement n'a pas réussi à intégrer complètement un développement durable soucieux de l'environnement comme objectif d'une politique officielle.

Je veux que tout le monde sache que je suis d'accord avec cette motion de l'opposition présentée par la députée d'Ottawa-Ouest. C'est une motion très pertinente qui mérite un débat exhaustif à la Chambre.

Le gouvernement a effectivement publié, il y a quelque temps, un document très volumineux renfermant plusieurs éléments fort valables. Pour ce qui est du docu-

ment lui-même, je crois que c'est un exemple frappant de ce qui pourrait être accompli si le gouvernement avait la motivation politique de passer à l'action au lieu de se contenter de mettre sur papier de belles intentions. Je crains que l'engagement de ce gouvernement ne se borne à cela.

Le Plan vert formule une proposition très louable. Ce qui m'inquiète c'est de voir que le gouvernement n'a pas eu la volonté, l'engagement et franchement la prévoyance politiques d'y donner suite et de présenter une mesure législative qui reprenne bon nombre des recommandations remarquables contenues dans ce document.

Je citerai par exemple la page 34 où il est dit que la politique fédérale des eaux (1987) énonce la stratégie nationale du gouvernement en matière de gestion des ressources en eau du Canada. Le Plan vert dit ensuite que le gouvernement s'engagera à faire des évaluations environnementales pour «faire en sorte que les projets fédéraux, y compris ceux qui touchent les ressources en eau, soient assujettis à des évaluations de leurs répercussions sur l'environnement».

Il poursuit de la façon suivante: «Réaffirmant les stratégies et les objectifs de la politique fédérale des eaux, le Plan vert énonce l'apport de l'État à d'autres initiatives nationales en vue de protéger les ressources en eau et d'en améliorer la qualité.»

Tout cela est fort louable, mais le gouvernement n'a pas respecté cet engagement. Il s'est dérobé, comme je l'ai fait remarquer précédemment durant ma discussion avec le député d'en face, en acceptant la phase 2 du projet Alcan Kemano de dérivation d'une grande partie du débit de la Nechako, qui réduira de 12 p. 100 environ le débit original de cette rivière et qui pourrait nuire sérieusement à la montaison des saumons qui suivent la Nechako pour remonter jusqu'au lac Chilko.

Ce projet a été approuvé presque sans examen, sans étude écologique d'impact, et j'ajouterai qu'il a été approuvé malgré les recommandations formelles des propres scientifiques du gouvernement en matière de gestion des eaux. Cette décision n'est rien d'autre qu'une totale imposture compte tenu de l'engagement explicite formulé dans le Plan vert à l'égard de l'évaluation environnementale. Elle montre bien qu'au moment crucial le gouvernement se dérobe à son engagement.

Je tiens à parler davantage des eaux car, dans sa politique fédérale des eaux (1987), le gouvernement s'engage à prendre toutes les mesures possibles, dans les limites de ses pouvoirs constitutionnels, afin d'empêcher l'exportation des eaux canadiennes par dérivation des bassins hydrographiques.

• (1610)

Je n'ai rien contre un tel engagement. Il me semble louable, mais je tiens à dire qu'aussi louables que soient les objectifs et les engagements contenus dans le document sur la politique des eaux publié par le gouvernement fédéral en 1987, ce document n'en demeure pas moins qu'un énoncé de principes qui n'a ni le poids ni le muscle d'une mesure législative, un point c'est tout.

En 1988, le gouvernement a eu la possibilité de concrétiser dans une loi, car un projet de loi avait été déposé à la Chambre mais il a expiré au *Feuilleton*, l'engagement d'interdire les exportations à grande échelle d'eaux canadiennes par transfert et dérivation à l'intérieur du réseau hydrographique. Le gouvernement a laissé passer l'occasion. En agissant ainsi, je crois que le gouvernement a compromis, compte tenu de l'actuel projet d'accord de libre-échange nord-américain, la souveraineté du Canada sur cette ressource très précieuse.

Je crois que l'eau fait partie du patrimoine canadien. L'eau est un lubrifiant vital et essentiel à la création d'une économie forte et dynamique. Autrement dit, il n'existe pas de substitut à l'eau. Dans bien des régions du continent nord-américain, et notamment dans ma circonscription d'Okanagan—Shuswap, qui se trouve dans la vallée de l'Okanagan, et sans aucun doute d'un bout à l'autre des Prairies, l'eau est un élément déterminant pour la croissance biologique, économique et sociale. Elle est un facteur très important.

D'autre part, on dit que le Canada possède les plus grandes ressources d'eau douce du monde, soit 25 p. 100 des réserves mondiales, mais la plus grande partie de cette eau est emprisonnée dans les glaciers et des couches de glace dont l'origine remonte à la dernière glaciation. En réalité, le Canada possède seulement 9 p. 100 environ des réserves d'eau douce de la terre contre 7 p. 100 de la masse terrestre. Nous avons donc notre juste part.

Le problème, c'est que les deux tiers de cette eau coule vers le Nord, loin de nos principaux centres démographiques et des régions où elle pourrait être utilisée afin de stimuler à la fois la croissance économique et biologique. C'est une réalité de la nature.

Cependant, une tendance très préoccupante se fait jour et elle est préoccupante. Comme je l'ai déjà mentionné, j'ai l'impression que le gouvernement, tout au long des négociations menant à l'Accord de libre-échange nord-américain, a compromis la souveraineté du Canada et son contrôle sur ses réserves d'eau. Les Américains regardent depuis longtemps nos réserves avec convoitise, étant convaincus que nous en avons trop. Depuis des décennies maintenant, ils parlent du besoin de modifier le réseau des cours d'eau du Canada pour que tout le continent puisse bénéficier de son surplus d'eau.

Or, il importe avant tout de voir si le Canada a vraiment un surplus d'eau. La question est capitale et on a commencé à y répondre dans le Plan vert, auquel on n'a pourtant pas donné suite par un projet de loi particulier. Par exemple, les écologistes soutiennent qu'il n'existe pas de telle chose qu'un surplus d'eau, que toute l'eau d'un écosystème joue un rôle essentiel et que le fait d'en extraire cause des dommages irréversibles.

On s'est demandé si l'extraction de seulement une petite quantité d'eau, par exemple les dérivations sur une petite échelle ou la collecte des eaux qui se jettent dans les estuaires des côtes aurait des incidences sur l'environnement. Cependant, je suis d'avis qu'il s'agit là d'un argument spécieux, parce qu'on a souligné que toute extraction importante de l'eau d'un écosystème modifiait la nature de ce dernier.

Ce fait est évident lorsqu'il y a une diminution de l'entrée d'eau douce dans les estuaires des côtes, comme je viens de le mentionner. Par exemple, on le voit clairement dans le cas des exportations par navires-citernes à partir de l'inlet Toba au large de la côte ouest de la Colombie-Britannique. Ces exportations peuvent avoir un effet dramatique sur les populations marines de centaines de kilomètres vers le large. En fait, nous ignorons vraiment le genre d'impact environnemental que peut avoir l'extraction d'une quantité d'eau d'un écosystème. Par exemple, les déviations de cours d'eau douce provenant de la baie d'Hudson, par suite de la mise en oeuvre du projet de la baie James, ont eu une incidence sur la salinité et la productivité marine dans des secteurs aussi éloignés de la baie James que celui des Grands Bancs de Terre-Neuve. C'est là une conséquence très importante. Ces détournements de cours d'eau ont des répercussions à des milliers de kilomètres plus loin.

• (1615)

Permettez-moi de vous lire un extrait tiré du numéro d'avril 1993 de la revue *Equinox*, relativement à l'accès à ce soi-disant excédent d'eau du Canada. Le numéro en question traite de certaines des propositions qui sont élaborées depuis quelques décennies afin d'avoir accès aux ressources en eau du Canada. Je veux seulement vous lire un extrait de l'article.

L'article dit: «La solution au problème de l'eau se trouve juste au nord, de l'autre côté de la frontière: cette solution c'est les eaux fraîches et limpides du Canada. De puissants intérêts des deux côtés de la frontière font maintenant la promotion de propositions, certaines étant nouvelles et d'autres ayant été ressuscitées après avoir été laissées de côté durant des décennies, concernant l'exportation de cette eau à l'échelle continentale. La mise en oeuvre de certaines de ces propositions aurait pour effet de changer la géographie de l'Amérique du Nord: la construction de barrages afin de submerger le sillon des Rocheuses; l'aménagement d'un canal pour acheminer l'eau du Québec jusqu'au Midwest américain; la construction d'un tunnel pour détourner une partie de la rivière Thompson Nord vers la Californie; l'utilisation de navires-citernes pour transporter de l'eau douce provenant de la côte de la Colombie-Britannique.»

L'article poursuit en disant: «Même si Ottawa insiste pour dire qu'il n'y aura pas de négociation relativement à l'exportation à grande échelle d'eau vers les États-Unis ou le Mexique, des environnementalistes, des spécialistes ainsi que des groupes d'intérêts estiment que la vente d'eau en grandes quantités et le détournement de rivières pourraient être inévitables.»

Si je vous ai lu cet extrait, c'est pour vous montrer que ces idées ne sont pas lancées par des illuminés. Au contraire, certaines de ces propositions bénéficient d'un financement et d'un poids politique importants. Ce que je veux faire ressortir c'est que le Plan vert n'a pas permis d'insérer dans des mesures législatives les mécanismes nécessaires pour protéger les ressources en eau du Canada contre ce genre de projets d'exportation.

Je tiens aussi à dire que l'Accord de libre-échange nord-américain que le gouvernement se prépare à signer menacera encore davantage nos ressources en eau. Je voudrais essayer de montrer que cette entente trilatérale prime les lois canadiennes, qu'il s'agisse d'un engagement de principe dans le cadre du Plan vert, d'un engagement de principe dans le cadre de la politique fédérale de 1987 en matière d'eau ou, enfin, d'un engagement à interdire effectivement les exportations d'eau à grande échelle qui soit énoncé dans la loi de mise en oeuvre de l'ALÉNA même.

Comme il a été démontré l'autre jour, aux séances du comité chargé d'étudier la loi de mise en oeuvre de l'ALÉNA, les dispositions de celui-ci priment toute autre politique interne venant en conflit avec elles, qu'il

s'agisse du Plan vert ou de la politique fédérale en matière d'eau. L'accord de libre-échange trilatéral prime cette politique ou cette loi internes avec laquelle il vient en conflit. C'est pourquoi je dis que nous pourrions fort bien perdre la maîtrise des ressources en eau du Canada, que nous le voulions ou non.

Les porte-parole du gouvernement se sont vantés—je les ai entendus à maintes reprises—que la politique fédérale du Canada en matière d'eau interdit ces détournements d'eau à grande échelle. Ils ont également dit que la loi de mise en oeuvre nous protégeait contre pareils détournements.

M. Frank Quinn, un conseiller principal en politiques de la Direction générale des eaux intérieures du Canada, a admis publiquement que le gouvernement, même s'il prétend que sa politique en matière d'eau ou le Plan vert l'interdisent, même s'il s'engage à interdire les exportations d'eau à grande échelle, est en train de réévaluer sa position sur les exportations d'eau. Voici ce que M. Quinn a dit lors d'une conférence tenue le printemps dernier à Vancouver sur la politique: «Tout indique, d'après certaines observations, que le gouvernement songe à adopter une politique d'exportation d'eau.»

• (1620)

Il y a un mois seulement, nous avons appris que des experts californiens suivaient de très près la proposition de détournement partiel de la rivière Thompson-Nord près de Valemount, en Colombie-Britannique, tout juste au nord de ma circonscription. Les experts ont suivi l'évolution de cette proposition d'exportation d'eau et estimé que cette proposition de la Multinational Water and Power était vraiment une cause type pour la vente d'eau canadienne dans le cadre de l'Accord de libre-échange et du projet d'accord nord-américain.

Je tiens à attirer l'attention sur ces deux accords de libre-échange, à propos des exportations d'eau, et à expliquer comment ils priment la politique fédérale sur l'eau et le Plan vert.

Comme je l'ai déjà dit, bien des experts ont dit que ces accords internationaux primaient la politique et la législation nationales. Chacun de leur côté, le juge Maxwell Cohen, ancien président de la Commission mixte internationale, Andrew Thompson, juriste de Vancouver spécialisé en ressources naturelles, Armand De Mestral, expert en droit international de l'Université McGill, et Don McRae, doyen de la faculté de droit de l'Université d'Ottawa, ont conclu que la politique ou la législation nationales ne changeaient rien aux engagements pris dans des accords internationaux comme l'ALÉ et l'ALÉNA.

Selon un témoignage entendu l'autre jour au comité, l'eau naturelle sous toutes ses formes, mais non l'eau de mer, est un produit qui peut faire l'objet d'échanges aux termes de l'ALÉ et de l'ALÉNA. Le sous-procureur général adjoint, qui a témoigné au comité, l'a vérifié. Cette même personne a également confirmé que non seulement l'eau pouvait être un objet de commerce aux termes de ces accords, mais aussi qu'il n'y avait dans ces accords aucune disposition exclusive pour exclure les grandes exportations d'eau.

Le témoin a aussi exprimé l'avis que ces accords internationaux primaient le Plan vert, la politique fédérale sur les ressources en eau et enfin la loi mettant cette politique en oeuvre. En fait, comme les exportations d'eau ne sont pas exclues spécifiquement dans ces accords commerciaux et comme d'autres parties de l'accord traitent l'eau comme un objet d'échanges commerciaux, les vannes sont grandes ouvertes pour exporter l'eau du Canada. Vous pouvez vérifier. C'est à l'article 2201 de l'ALÉNA et de l'ALÉ.

Nous ne sommes pas obligés d'exporter de l'eau, mais, s'il devait y avoir un contrat de vente dans ce but, toutes les dispositions des deux accords entreraient en jeu. Cela pose problème parce qu'il y a des sections des deux accords qui excluent la garantie d'exportation d'eau canadienne comme les produits agricoles, même en cas de situation d'urgence environnementale ou nationale. Autrement dit, une fois les vannes ouvertes, il est difficile de les refermer.

Je suis bien renseigné sur les détails de l'accord proprement dit, mais qu'il me suffise de mentionner que la convention en matière de droit international admet qu'en tant qu'accords internationaux, l'Accord de libre-échange entre le Canada et les états-Unis et l'Accord de libre-échange nord-américain l'emporteront sur toute mesure législative contradictoire se rapportant à la politique intérieure.

En vertu de la disposition de ces accords qui régit le traitement national, toutes les parties à l'accord jouiront d'avantages équivalents en ce qui concerne le commerce des produits dont il est question dans la liste tarifaire harmonisée. Or, le commerce et l'exportation d'eau n'y figurent pas.

Nous avons constaté que, dans ces accords, l'article 2201 porte sur l'eau. Nous avons également constaté, comme en font foi divers articles de l'ALÉNA, que l'exportation massive d'eau n'est pas expressément interdite, que ce soit par citerne, par échange d'eau entre bassins, par détournement de rivière ou par pipeline, ce qui ouvre vraiment la voie à l'ouverture des vannes.

• (1625)

Comme le disait l'un des principaux négociateurs canadiens: «Pas la moindre restriction sur le volume, la valeur ou quoi ce soit n'est prévue dans l'Accord de libre-échange nord-américain, ni ailleurs tant qu'à ça.» C'est ce qu'a affirmé cette personne qui a participé aux négociations portant sur cette clause de l'ALÉNA.

J'estime que, peu importe les avantages que sont censés nous procurer l'ALÉ et l'ALÉNA—franchement, je n'en vois pas beaucoup quand on songe aux pertes d'emplois que l'ALÉ a causées au Canada—cette raison justifie, à elle seule, que ces deux accords soient annulés, à moins que des exclusions explicites ne soient incorporées dans chacun afin de mettre les ressources en eau du Canada à l'abri de l'exportation massive. Une fois les vannes ouvertes en vertu de ces accords, il sera impossible de les refermer. Le jeu n'en vaut tout simplement pas la chandelle pour le Canada.

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, je tiens à dire au député d'Okanagan—Shuswap que je partage son inquiétude à cet égard. En fait, le premier discours que j'ai prononcé à la Chambre des communes il y a cinq ans portait sur cette question. J'y ai consacré un bulletin parlementaire entier.

Je me souviens que, un an à peine après mon élection, je me suis procuré une copie de la thèse de doctorat de Clayton Yeutter, qui représentait le gouvernement Reagan dans les négociations sur le libre-échange. Il a fallu environ six mois à la Bibliothèque du Parlement pour obtenir cette thèse de doctorat qu'il a présentée à l'Université du Nebraska en 1961 et qui portait sur la gestion de l'eau en Amérique du Nord. Clayton Yeutter a consacré sa vie entière à la gestion de l'eau en Amérique du Nord.

J'ai toujours pensé que l'Accord de libre-échange nous rend vulnérables sur la question de l'eau. En fait, la première fois que j'ai parlé à la Chambre des communes, j'ai demandé au premier ministre qu'il demande à son ami, le président Reagan, d'écrire une lettre spéciale d'une page signée par le président des États-Unis et adressée au premier ministre du Canada, une lettre qui aurait dit ceci: «Afin d'apaiser les inquiétudes des Canadiens, nous voulons vous donner ce protocole qui vise à préciser que l'eau ne fait pas partie de l'Accord de libre-échange.»

J'ai téléphoné à Clayton Yeutter et je lui ai envoyé des lettres par courrier et par télécopieur pour le prier de m'écrire pour me dire que l'eau ne faisait pas partie de l'Accord de libre-échange. Je n'ai pas eu de réponse de M. Yeutter ni du premier ministre.

Je tiens à dire, comme l'a fait le député néo-démocrate d'Okanagan—Shuswap, que c'est une question qui devraient préoccuper les Canadiens. Si les députés d'en face—et je vois le député de Cambridge pour qui j'ai énormément de respect—si lui et ses collègues pensent que les avocats, les experts à qui nous parlons et nous-mêmes interprétons tous mal l'accord, alors pourquoi ne demandons-nous pas simplement au président Clinton d'écrire une lettre d'une page? Le premier ministre dit qu'il s'entretient avec lui au téléphone de temps en temps. Qu'il lui demande d'écrire cette lettre. Ce n'est vraiment pas compliqué.

Voici sur quoi je ne suis pas d'accord avec le NPD. Je ne crois pas que nous devrions carrément abroger l'Accord de libre-échange sans discussion. Nous sommes d'accord avec les néo-démocrates pour dire que l'eau fait partie de l'Accord de libre-échange et que cet accord l'emporte sur toute mesure législative adoptée par le Parlement du Canada ou par une assemblée législative provinciale. Plusieurs assemblées législatives provinciales ont adopté des mesures disant que l'eau ne fait pas partie de l'accord, mais cela ne compte pas. L'Accord de libre-échange l'emporte sur toutes les lois adoptées par ces assemblées législatives.

• (1630)

Je parle uniquement du principe lié à cette question de l'eau. Si nous pouvions discuter avec le président Clinton et le vice-président Gore, qui est d'ailleurs très sensible aux questions environnementales, et s'ils acceptaient de nous donner cette lettre protocolaire spéciale, cela ne serait-il pas satisfaisant?

Je ne parle pas ici des questions liées aux mesures de protection ou au Pacte de l'automobile ou à quoi que ce soit d'autre. Je parle d'un processus qui pourrait permettre de corriger certains défauts que renferme l'accord, ce que beaucoup de conservateurs sont même prêts à admettre maintenant. Je crois que c'est là que se situe la différence entre le NPD et nous. Les néo-démocrates voudraient abroger l'accord sans aucune discussion, tandis que nous serions prêts à discuter avec les Américains pour leur donner une chance de corriger les défauts que contient l'accord avant de l'abroger.

M. MacWilliam: Monsieur le Président, je remercie le député pour sa question.

S'il pensait rouvrir l'accord, je ne crois pas que cela soit possible. Cela ne se fera pas, ce n'est pas une solution envisageable. C'est pourquoi nous disons que si nous voulions modifier l'accord, il faudrait l'annuler et en renégocier un nouveau.

Arrêtons-nous aux dispositions traitant précisément de l'eau. Le député, bien des experts des questions de gestion de l'eau ainsi que des juristes et moi-même, nous entendons à dire que l'eau est visée par l'ALÉ. Si nous voulions faire exclure expressément l'exportation de grandes quantités d'eaux canadiennes sans rouvrir l'ALÉ, nous pourrions facilement le faire en signant un protocole d'entente avec les États-Unis. Cela a été suggéré à maintes reprises, mais le gouvernement ne veut tout simplement pas admettre que cela est possible.

Dans le cas de l'accord nord-américain, il nous est encore possible d'agir puisqu'il n'est pas encore entré en vigueur, si un jour il entre en vigueur.

Il est intéressant de noter que l'annexe 301.3 du projet d'accord nord-américain contient quelques exclusions très précises. Le gouvernement n'était pas totalement endormi lorsqu'il a négocié.

Il a pensé, Dieu sait par quel hasard, qu'il avait intérêt à exclure les exportations de billes de bois brutes vers les États-Unis. Pas de billes de bois pour les Américains. Le gouvernement a pensé que peut-être nous devrions aussi refuser l'exportation du poisson non transformé des Maritimes et du Québec. On peut se demander comment il a pu oublier qu'il y avait une industrie de la pêche sur la côte ouest et qu'elle aussi avait des problèmes, mais au moins le poisson de l'Atlantique a pu être sauvé.

Donc, l'accord contient des dispositions excluant explicitement l'exportation de billes de bois brutes et de poisson non transformé. C'est l'occasion idéale pour le gouvernement d'interdire également les grandes exportations d'eau, mais l'accord ne mentionne rien à ce sujet.

L'accord pourrait être modifié, surtout que le président Clinton tient à ce que le Canada, les États-Unis et le Mexique signent des accords parallèles sur les normes en matière d'environnement afin d'aborder certains problèmes non couverts par l'accord.

C'est donc l'occasion rêvée pour le Canada de faire savoir qu'il veut resserrer les mesures. Si le gouvernement est sérieux, s'il veut vraiment interdire les grandes exportations d'eau et les échanges entre bassins, il saura profiter des accords parallèles que le Canada, les États-Unis et le Mexique sont en train de négocier. Cependant, je ferai remarquer à mon collègue libéral que le gouvernement ne semble pas vraiment y tenir.

Notre négociateur en chef pour l'ALÉ, Simon Reisman, fut l'un des inventeurs du projet Grand Canal, projet d'envergure visant à construire un barrage sur la baie James pour la transformer en réservoir d'eau douce et pomper l'eau vers le Sud, dans les rivières Mississippi et Missouri.

Il y avait donc Clayton Yeutter, des États-Unis, dont la thèse de doctorat portait sur l'exportation de l'eau, et le négociateur du Canada qui partageait cette vision et songeait à détourner les cours d'eau du continent nord-américain. Il est presque inimaginable que ces deux personnes aient pu être les négociateurs en chef pour le Canada et les États-Unis. Notre propre négociateur, M. Reisman, a déclaré au début des pourparlers qu'il utiliserait les eaux du Canada comme carotte pour attirer les États-Unis à la table des négociations. Que dire de plus?

• (1635)

[*Français*]

M. Yvon Côté (Richmond—Wolfe): Monsieur le Président, je comprends très bien les préoccupations de mes deux collègues quant à l'exportation possible d'eau aux États-Unis ou au détournement de cours d'eau.

[*Traduction*]

Je tiens à assurer à mes collègues que la souveraineté du Canada en ce qui concerne la protection et la gestion de ses ressources en eau n'est toujours pas touchée par l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis ni par le futur Accord de libre-échange nord-américain.

Rien dans l'ALÉ ni l'ALÉNA n'oblige le Canada à exporter ses ressources en eau. Les négociateurs canadiens pour l'ALÉ et l'ALÉNA étaient liés par la politique fédérale de l'eau, qui prévoit que le gouvernement fédéral prenne toutes les mesures qu'il peut prendre conformément à la Constitution pour interdire l'exportation de l'eau canadienne au moyen d'échanges d'eau entre bassins.

[*Français*]

Il faut comprendre que l'exportation de l'eau est permise si on parle d'eau en contenants, comme les boissons par exemple. Mais bien sûr, cela fait partie d'un marché. Je tiens à souligner qu'il y a une nette différence entre l'exportation de produits en vases, en contenants et le détournement de cours d'eau aux États-Unis. C'est tout à fait différent, et cela est protégé. Cet accord sur l'exportation des eaux gazeuses existe d'ailleurs déjà depuis 50 ans. Tout ce qui a trait à l'exportation de contenants avec des boissons existe déjà depuis 50 ans. Où est donc la crainte? On ne fait que continuer à exporter.

Alors, je tiens à souligner que mes collègues devraient être rassurés là-dessus. À nulle part porte-t-on atteinte à l'autorité, au pouvoir du Canada ou à sa souveraineté, pas du tout. Je voudrais donc rassurer mes collègues.

[*Traduction*]

M. MacWilliam: Monsieur le Président, je n'arrive pas à croire que le gouvernement continue de se réfugier derrière cette argumentation, car elle est absolument spécieuse. Une foule de spécialistes internationaux en sont arrivés à la conclusion que, en fait, la politique fédérale de l'eau ne veut rien dire du tout. Ce n'est rien de plus qu'un document idéologique, qui n'a pas le mordant d'une loi.

En 1988, le gouvernement a eu l'occasion de présenter un projet de loi interdisant l'exportation de l'eau, mais celui-ci est resté au *Feuilleton*. Il n'y a ici aucun engagement à cet égard. L'eau est un produit visé par le commerce conformément à l'ALÉ comme à l'ALÉNA. Je tiens à assurer au député que, selon l'article 201 de l'ALÉNA les produits d'une partie s'entend des produits nationaux au sens de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce et du Système harmonisé de codification des marchandises.

Au sujet des produits d'une partie, le numéro tarifaire 22.01 prévoit ceci: «Toute eau naturelle ordinaire autre que l'eau de mer».

C'est tout ce que j'avais à dire.

M. Côté: Monsieur le Président, je suis très heureux de poursuivre ces explications. Le commerce de l'eau, je le répète, mise en emballage comme boisson ou en citerne, s'est pratiqué et continuera de se pratiquer en vertu du numéro tarifaire 22.01. Vous avez raison. Mais j'insiste de nouveau, l'eau doit être mise en emballage comme boisson ou en citerne. C'est très important.

Ce numéro tarifaire figure dans l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce depuis plus de 50 ans, je le répète. Il ne concerne que l'eau. Cette disposition a été incorporée dans l'ALÉ et dans l'ALÉNA. Comme il n'a jamais été question de détournement de cours d'eau dans le GATT, ni dans les négociations sur l'ALÉ ou sur l'ALÉNA, cela ne figure pas dans ces accords commerciaux. C'est très important et cela fait toute la différence; il faut en tenir compte.

• (1640)

M. MacWilliam: Monsieur le Président, comme le député le sait très bien, à moins que l'accord ne stipule une exclusion précise, qui sait comment le comité international l'interprétera? Voilà ce que nous essayons de faire comprendre.

On ne trouve, ni dans l'ALÉ ni dans la proposition d'Accord de libre-échange nord-américain, aucune exclusion précise qui limite les exportations d'eau uniquement à l'eau en bouteilles ou transportée en citernes. De quelle taille sont les citernes dont nous parlons? Pourrait-il s'agir d'un navire-citerne ou d'un pipeline?

Il faut insister sur un point que le gouvernement refuse simplement de reconnaître, car il sait qu'il a été pris en défaut. C'est que l'eau ordinaire, naturelle, de quelque genre que ce soir, à l'exclusion de l'eau de mer, est définie comme une marchandise aux fins de commerce. Si on la définit comme une marchandise sans aucune exclusion explicite permettant de la définir à l'intérieur de certains paramètres, nous nous exposons complètement.

Les juristes internationaux ont dit que nous étions maintenant vulnérables à une interprétation internationale de la part du comité trilatéral qui sera établi aux termes de l'ALÉNA. Cette interprétation aura la primauté sur toute politique ou loi nationale, y compris notre loi nationale de mise en oeuvre de l'accord.

Nous voulons faire comprendre que le gouvernement a négligé de faire inscrire une exclusion frappant l'exportation d'eau en grands volumes par échange d'eau entre bassins ou autrement. Il est nécessaire de prévoir une telle exclusion, sinon l'interprétation peut aller à l'encontre de notre politique.

M. Pat Sobeski (Cambridge): Monsieur le Président, je sais que le député a assisté aux audiences sur l'ALÉNA, et il semble avoir cru ce qu'ont dit les représentants du bureau des négociations.

Comme on le lui a expliqué à la réunion et comme le député le sait, il n'est pas fait mention de l'eau dans l'accord du GATT. Il n'y a aucun accord commercial où il est fait mention de l'eau, mais le député parle de détournements de cours d'eau sur une grande échelle. Il laisse à la Chambre l'impression que les Américains peuvent dire au gouvernement canadien qu'ils veulent de l'eau, au-

jourd'hui. C'est l'impression que le député essaie de donner.

Où est-il dit dans l'accord que les Canadiens doivent obtempérer et commencer à creuser des tranchées ou des canaux pour détourner l'eau? Le député sait qu'il n'est pas question de cela dans l'accord. Pourquoi s'accroche-t-il à un argument faible et purement théorique qui n'existait pas dans l'accord du GATT? Pourquoi s'entête-t-il?

Le député pourrait peut-être expliquer à quel endroit, dans l'accord, il est dit que le gouvernement canadien doit détourner ses cours d'eau et aménager d'énormes canaux pour acheminer ses eaux vers les États-Unis.

M. MacWilliam: Monsieur le Président, le député sait pertinemment que, l'autre jour, au sein du comité, j'ai dit publiquement que rien, dans l'accord, n'oblige le Canada à vendre son eau. J'ai fait une déclaration publique à ce sujet devant les membres du comité. Si le député avait écouté, il aurait compris cela.

Il n'y a effectivement rien qui nous oblige à vendre notre eau. Cependant, cette possibilité n'est nulle part exclue expressément. Le député sait comme moi qu'un gouvernement peut, du jour au lendemain, modifier sa politique intérieure. C'est très simple à faire. Il suffit que le gouvernement change ou que le Cabinet modifie sa décision. Il est possible de modifier une politique à sa guise.

La politique actuelle ne prévoit pas le détournement de cours d'eau, mais je tiens à souligner que le gouvernement a carrément contrevenu à sa politique dans le cas du projet de détournement de la rivière Nechako, en n'effectuant pas d'étude environnementale et en faisant fi des recommandations scientifiques de ses propres spécialistes en la matière. Le gouvernement a détourné la rivière Nechako et a ramené son débit à 12 p. 100 de ce qu'il était à l'origine.

Le député vient maintenant nous dire que le gouvernement s'oppose aux détournements des cours d'eau. Tout d'abord, si c'était le cas, il n'aurait pas détourné la rivière Nechako. Il n'aurait pas fait fi des recommandations de ses propres spécialistes.

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, mes observations seront brèves, mais je voudrais faire valoir un point au député de Cambridge.

Le négociateur en chef de l'Accord de libre-échange pour les États-Unis, M. Clayton Yeutter, a fait sa thèse de doctorat sur la gestion des eaux nord-américaines. Il a consacré toute sa vie à l'eau. Notre négociateur en chef, M. Simon Reisman, a été membre du conseil d'administration de l'ancienne Grand Canal Co. Nous connaissons tous le débat auquel ce Grand Canal a donné lieu. . .

• (1645)

Le président suppléant (M. Paproski): Le député adresse sa question au député d'Okanagan—Shuswap.

M. Mills: Monsieur le Président, je pense que le gouvernement pourrait dissiper nos inquiétudes en demandant au président des États-Unis d'envoyer au premier ministre une lettre protocolaire d'une page pour confirmer ce que nous dit le gouvernement à la Chambre des communes. Nous le demandons depuis cinq ans et cela n'a toujours pas été fait.

M. MacWilliam: Monsieur le Président, le député libéral et moi-même sommes tout à fait d'accord. C'est précisément ce qu'il faut. Il suffirait, pour préciser l'ALÉ, d'un simple protocole d'entente disant que les détournements massifs d'eau et les transferts d'eau de grande envergure, par navires-citernes, ne feront pas partie de l'accord.

En ce qui concerne l'Accord de libre-échange nord-américain, vu qu'il n'est pas encore signé, il peut encore être changé. Il suffirait de rajouter un article à cet égard à l'annexe 301.3 de l'ALÉNA.

Ces simples déclarations suffiraient à résoudre une fois pour toutes ce problème des exportations d'eau.

M. Ken Monteith (Elgin—Norfolk): Je voudrais profiter de l'occasion pour présenter à la Chambre le bilan d'Agriculture Canada en faveur d'un développement durable soucieux de l'environnement. Il s'agit d'un bilan enviable. Il n'y a donc rien d'étonnant à ce que le président Clinton, à l'issue de sa rencontre avec le premier ministre Mulroney, en février dernier, ait déclaré que «le Canada affiche un bilan très positif en matière d'environnement.»

En prévision du dernier sommet des dirigeants du Groupe des Sept, des organismes non gouvernementaux ont établi une carte de score de pointage pour l'environnement. Le Canada est arrivé premier en agriculture et deuxième dans l'ensemble.

La motion du député fait allusion au fait que deux années et demie se sont écoulées depuis le lancement du Plan vert. Or, il faut savoir qu'Agriculture Canada s'est préoccupé de la question d'un développement durable soucieux de l'environnement bien avant qu'elle ne soit à la mode. Ainsi, l'Administration du rétablissement agricole des Prairies, mieux connu sous son sigle, ARAP, est un organisme voué à la conservation du sol et de l'eau, et il a été créé en 1935.

À l'origine, l'organisme devait essentiellement lutter contre les effets des sécheresses qui sévissaient dans les années 30. Son mandat a évolué avec les années. Aujourd'hui, il s'occupe de grands projets d'aménagement des ressources en eau, de travaux d'irrigation et de plantations de rideaux d'arbres. C'est ainsi qu'au fil des ans, l'ARAP a fourni près de 550 millions de semis pour le programme de plantation de rideaux d'arbres.

L'ARAP a mis en oeuvre des stratégies de formation en gestion agricole élaborées par l'innovatrice direction générale des recherches d'Agriculture Canada. Parmi ces plus récentes réalisations, mentionnons le programme de lâcher d'insectes stériles, mis au point en Colombie-Britannique, et qui vise à éliminer les épandages et autres expériences coûteuses en Alberta. Ce programme se révèle précieux car il permet de réduire le travail du sol, surtout les années sans pluie où les récoltes augmentent jusqu'à 30 p. 100.

Le développement durable soucieux de l'environnement était un des quatre piliers de la Révision de la politique sur les produits alimentaires d'origine agricole, entreprise en 1989 par le ministre de l'Agriculture d'alors. Cet exercice a donné lieu à la création d'un groupe d'étude composé de représentants des gouvernements fédéral et provinciaux et du secteur privé. Ce groupe a formulé des recommandations pour orienter notre secteur agro-alimentaire jusqu'en l'an 2000.

Je m'en voudrais de ne pas souligner le fait que les groupes écologiques et les associations professionnelles agricoles ont accueilli très favorablement ce rapport. Ainsi, l'association Canards Illimités a déclaré que c'était le meilleur plan d'action environnemental qu'ait jamais proposé un gouvernement.

• (1650)

Au cours des années, Agriculture Canada a répondu avec un certain nombre de programmes à la nécessité de protéger notre environnement et de promouvoir le développement durable.

Le Programme national de conservation des sols, qui vient de se terminer en mars, était une initiative fédérale-provinciale à frais partagés moitié-moitié. Le gouvernement fédéral a fourni plus de 75 millions de dollars dans le cadre de ce programme pour encourager le meilleur usage des ressources du sol afin de maintenir la productivité.

Le Programme d'aide au réaménagement des terres fournissait de 1991-1992 à 1993-1994 plus de 22 millions de dollars de crédits fédéraux aux sept provinces qui ne font pas partie des Prairies pour faciliter l'adoption de pratiques rentables de gestion des ressources en sols et d'agriculture soucieuse de l'environnement.

Le Programme d'établissement d'une couverture végétale permanente a permis depuis 1988 de verser au comptant plus de 70 millions de dollars directement aux producteurs afin d'arrêter la culture de terres peu productives. La conversion de ces terres en couverture végétale permanente permettra aux producteurs de conserver les sols et de préserver l'habitat faunique. Cela leur fournira aussi une autre source de revenu.

Le gouvernement fédéral a dépensé plus de 12 millions de dollars en Ontario pour le Programme d'amélioration du milieu pédologique et aquatique. Ce programme de six ans, qui vient de se terminer, avait pour objet de réduire les charges en polluants phosphorés qui entrent dans le bassin du lac Érié. Une évaluation sera faite plus tard cet été.

Cette longue liste de projets constitue un prélude au Plan vert. Celui-ci est le programme environnemental vedette du ministère. Il prolonge la dynamique de ces projets jusqu'en 1996-1997. Avec lui, nous collaborons avec les provinces et l'industrie pour protéger les ressources naturelles dont l'agriculture a besoin pour rester viable.

Cent cinquante-cinq millions de dollars seront dépensés pour des activités prévues dans le Plan vert et qui portent sur la conservation des sols, la qualité de l'eau, la gestion des déchets agricoles et la pollution, les pesticides, l'intégration de l'agriculture et de la faune, la biodiversité et les changements climatiques.

Conformément au Plan vert, le gouvernement fédéral a déjà signé des ententes avec six des provinces et territoires, ou peut-être sept maintenant. Une entente devait être signée en Colombie-Britannique à 13 heures, à l'heure de l'Ontario. Une autre sera signée demain au Nouveau-Brunswick.

Voici ce que Noel Brown, directeur, en Amérique du Nord, du Programme de l'environnement des Nations Unies, avait à dire au sujet du Plan vert: «Ce qui impressionne le monde, c'est qu'un pays puisse se doter pour l'avenir d'une vision cohérente du développement durable.» Il a dit que le Plan vert du Canada était un modèle pour d'autres pays.

Il y a quelques années, le premier ministre a promis que le gouvernement fédéral ferait des évaluations environnementales, non seulement pour tous les projets, mais aussi pour toutes les mesures et tous les programmes.

Lorsque la Chambre a adopté en 1991 la Loi sur la protection du revenu agricole, qui nous permettait de

créer nos programmes de sécurité du revenu agricole, le RARB et le CSRN, cette loi comprenait des dispositions prévoyant des évaluations environnementales régulières. C'était un précédent dans l'histoire des lois fédérales. En plus du RARB et du CSRN, on a terminé une évaluation environnementale de la Loi sur le transport du grain de l'Ouest.

Comme j'ai parlé du passé et du présent, je voudrais terminer en disant quelques mots au sujet de l'avenir.

Il est pratique courante de faire des évaluations économiques de projets de mesures gouvernementales, mais nous n'avions pas beaucoup d'expérience avec les évaluations environnementales, car nous n'avions pas les outils nécessaires. Cela est en train de changer. Agriculture Canada s'emploie activement à élaborer des indicateurs environnementaux qui nous aideront à mesurer les progrès réalisés sur le chapitre de la protection de l'environnement dans ce secteur.

Le ministère se prépare aussi à répondre aux nouvelles exigences du projet de loi C-13, la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale.

• (1655)

Enfin, Agriculture Canada continue de jouer son rôle pour améliorer sa capacité de faire des évaluations environnementales de ses plans d'action.

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, je veux féliciter mon ami pour ses observations. Je dois dire, que je suis d'accord avec tout ce qu'il a dit. En fait, j'étais présent le soir où Noel Brown a parlé du Plan vert en disant qu'il pouvait servir de modèle pour le reste du monde. Cependant, comme je le disais à la Chambre un peu plus tôt, il y a un immense pas à franchir entre le projet et sa mise en oeuvre. Le gouvernement, malgré tout le respect que je lui dois, est passé à côté de possibilités extraordinaires dans la mise en oeuvre du Plan vert. Il a entre autres raté des occasions extraordinaires de mettre à contribution les jeunes de notre pays.

L'un des aspects que nous négligeons en tant que gouvernement—et je ne parle pas du domaine de l'agriculture—a trait à notre façon d'utiliser les innovations, les idées nouvelles qui s'offrent sur le marché. Notre démarche est déficiente. J'en ai parlé il y a quelques jours.

J'ai fait une rencontre fortuite intéressante en fin de semaine. Il existe une organisation, une société du nom de Bioquest, qui représente la formule Oppenheimer. M. Karl Oppenheimer est spécialiste en écologie du pétrole. Auparavant, il enseignait les sciences de la mer et la microbiologie à l'Université du Texas. Il s'intéresse au nettoyage de déversements de pétrole au moyen de micro-organismes depuis qu'il a siégé au comité du président sur le déversement de Santa Barbara, en 1969.

Une société canadienne possède maintenant la formule Oppenheimer. Nous pourrions nous en servir dans les Grands Lacs, dans tous nos cours d'eau. Notre garde côtière pourrait s'en servir. Pourtant, cette société essaie depuis deux ans de faire passer l'idée auprès des parlementaires et des responsables du programme environnemental.

Voici la question que je pose à mon collègue: ne croit-il pas que l'une des plus grande lacunes, dans notre façon de procéder, c'est que nous n'ayons aucun moyen de prendre connaissance des bonnes idées—par exemple la formule Oppenheimer—et d'en faire la promotion? Je sais qu'il existe des centaines d'autres techniques nouvelles qui pourraient nous aider à sauver la planète et à réaliser le Plan vert. Le député n'est-il pas d'accord pour dire que c'est là une des faiblesses de notre démarche?

M. Monteith: Je tiens à remercier mon collègue et ami pour ses commentaires. Je sais que nous partageons un grand nombre de préoccupations au sujet de l'environnement. Il n'a probablement pas les mêmes préoccupations que certains d'entre nous en ce qui concerne l'agriculture et l'environnement étant donné que, si je ne me trompe, il n'y a pas beaucoup d'agriculteurs dans sa circonscription. Je reconnais toutefois qu'il est un ardent défenseur des questions environnementales en Ontario et dans l'ensemble du Canada.

Je ne suis pas certain d'être entièrement d'accord avec lui sur le jugement qu'il porte sur notre politique qui ne fait pas ce qu'il voudrait. C'est probablement que, comme dans de nombreux autres cas, ensemble nous essayons de régler de notre mieux les problèmes et de faire en sorte que les mesures que nous adoptons conviennent au plus grand nombre.

• (1700)

M. Réginald Bélair (Cochrane—Supérieur): Monsieur le Président, c'est la troisième fois aujourd'hui que je me lève pour participer à cet important débat.

[*Français*]

Il me fait plaisir de participer à ce débat, surtout pour mettre en évidence les lacunes de ce gouvernement lors de son dernier énoncé budgétaire. Mais, avant de poursuivre dans cette veine, j'aimerais souligner encore une fois, pour tous les Canadiens qui nous écoutent, l'apport extrêmement important de l'industrie forestière au Canada. Tout d'abord, je dois mentionner que quelque 900 000 emplois directs ou indirects dépendent de cette industrie et quelque 350 communautés à travers le Canada dépendent directement de l'industrie forestière pour survivre. De plus, en 1991, nous avons exporté quelque 22,5 milliards de dollars de produits forestiers à l'étran-

ger, 1,6 milliard de dollars d'impôts ont été payés par les travailleurs de l'industrie forestière et 13,1 milliards de dollars ont été versés en salaires et en bénéfices sociaux aux travailleurs de l'industrie. Si je cite toutes ces statistiques, c'est pour souligner une fois de plus l'extrême importance des ententes forestières dans l'application du concept de développement durable.

Avec le dernier budget, le gouvernement a tout simplement dit qu'il ne subventionnerait plus les provinces et les industries en matière de développement forestier. On se demande à ce moment-là quels effets néfastes cette décision aura sur l'industrie forestière et sur les travailleurs en particulier. Si le gouvernement fédéral ne veut pas s'impliquer, le fardeau incombera aux provinces et à l'industrie forestière. À titre d'exemple, je vous cite ces quelques données: l'industrie des pâtes et papiers, en 1991 et 1992, a perdu, à elle seule, quatre milliards de dollars; l'industrie du bois d'oeuvre a été durement frappée, et je dirais même très durement frappée, par la signature du Protocole d'entente sur le bois d'oeuvre avec les Américains. Ce protocole fait partie du libre-échange.

Si je dis toutes ces choses, et si je rattache cela à l'environnement, c'est pour deux raisons. Tout d'abord, il s'agit de protéger notre environnement physique, de protéger nos forêts et, de ce fait, de protéger aussi des emplois, en particulier dans la sylviculture, le reboisement, la protection de nos habitats fauniques, la protection de nos bassins aquatiques également, ainsi que l'écologie en général.

Deuxièmement, il s'agit de protéger l'environnement de la famille. L'industrie forestière, au cours des deux ou trois dernières années, a subi des restructurations tellement importantes, tellement grandes, et il y a eu tellement de réductions du nombre de travailleurs, que les effets sur la famille ont été désastreux. Il y a énormément de sacrifices que les gens impliqués dans cette industrie se sont imposés pour être capables de survivre aujourd'hui.

J'ai d'autres aspects à souligner. Tout d'abord, il faut noter les contributions, c'est-à-dire les concessions majeures que les travailleurs de l'industrie ont dû faire pour que leur entreprise survive, pour que ceux qui sont restés, qui n'ont pas été mis à pied, puissent se procurer un emploi ou le conserver. J'ai parlé de sacrifices tout à l'heure, et une des graves conséquences a été évidemment que pour que ces industries restent compétitives aux niveaux local, national et international, il y a eu plusieurs mises à pied. C'est pour cela que je parle de l'environnement de la famille. Ces travailleurs qui ont été mis à pied ont dû faire l'énorme sacrifice d'être sans emploi du jour au lendemain. C'est d'eux qu'il faut s'occuper. Il s'agit bien de l'environnement de la famille et des effets que cela a eus sur les époux, les épouses et les enfants. Plusieurs d'entre eux ont dû se relocaliser afin d'obtenir un emploi, ce qui signifie un déracinement de leur communauté. Plusieurs travailleurs ont succombé sous l'effet du stress et ont dû subir des traitements. Donc, pendant cette période, ils n'ont pas eu l'occasion de parfaire leurs connaissances ou d'acquérir de nouvelles habiletés dans le but de pouvoir subvenir aux besoins de leur famille.

• (1705)

Je pose donc au gouvernement une question très sérieuse, à savoir: Si on tient compte de ces sacrifices-là, comment le gouvernement conservateur, s'il est réélu—mais les chances sont minces—peut-il abandonner ainsi l'industrie forestière et les travailleurs de l'industrie forestière au Canada? Pourquoi le gouvernement fédéral, que ce soit par l'entremise de son Plan vert ou d'une autre politique de développement économique ou de développement régional, ne peut-il soutenir les efforts de tous les groupes et de tous les niveaux de gouvernement qui se sont impliqués et acharnés pour que cette industrie survive au Canada? Pourquoi, au niveau de l'environnement, le gouvernement fédéral encore une fois, ne peut-il appuyer les efforts des forestiers qui, eux aussi, se creusent la tête pour trouver des solutions?

Je prends comme exemple la coupe à blanc qui suscite énormément d'intérêt au Canada. Ces dernières années, on a fait des efforts spéciaux pour que l'image du Canada s'améliore au niveau international. On avait fait des progrès, on avait éteint des feux qui avaient commencé en Europe. Mais il faut poursuivre, ne serait-ce que pour démontrer aux pays étrangers que nous nous occupons de notre environnement forestier, ce qui serait déjà un pas majeur. En effet, il n'est pas question que le gouvernement du Canada et les Canadiens négligent leur environnement forestier.

J'ouvre ici une parenthèse qui est extrêmement importante. Il y a 15 ans, on ne parlait pas tellement de développement durable parce qu'on avait l'impression, à ce moment-là, que nos ressources forestières étaient inépuisables.

Il faut mentionner qu'aujourd'hui, à cause de la technologie moderne et des nouvelles machines que nous avons introduites dans nos forêts, la coupe y est accélérée à un point tel que nous ne pouvons reboiser suffisamment pour couvrir ce que nous avons coupé. Une statistique extrêmement importante me revient toujours à l'esprit et c'est celle de la superficie de terre boisée qui a été coupée mais qui n'a pas été suffisamment reboisée. En 1989, ce

chiffre se situait à 13 p. 100 et tout indiquait qu'à la vitesse où les forêts étaient coupées et reboisées, à cette époque, nous étions en perte de 1 p. 100 par année. Il est impensable que les gouvernements supérieurs, c'est-à-dire les gouvernements provinciaux et fédéral, n'attachent pas une plus grande importance à ce problème, parce que la première chose qu'on va savoir—et je ne veux pas être alarmiste, mais les chiffres le démontrent—c'est que d'ici 30 ou 40 ans, nous allons manquer de fibres au Canada. Qu'il s'agisse de l'industrie des pâtes et papiers ou de l'industrie du bois d'oeuvre, nous allons manquer de fibres si nous ne nous occupons pas de nos forêts d'une façon adéquate aujourd'hui. Et la façon de s'en occuper, c'est de prévoir.

• (1710)

Il faut aussi parler de conservation de la forêt. Il est extrêmement important que certaines parcelles de terrain, même si elles doivent être appréciables, soient mises de côté afin que nous puissions protéger toutes les espèces d'arbres ou de broussailles qui puissent pousser dans nos forêts. Il est extrêmement important que cet équilibre de la nature soit maintenu. C'est la raison pour laquelle, d'ailleurs, les parcs nationaux prennent une envergure plus appréciable. Il est urgent que nous soyons de plus en plus compétents en matière de gestion de nos parcs nationaux, afin que ceux-ci protègent du moins une partie de l'héritage qui nous a été légué.

Je pourrais continuer, mais je veux donner l'occasion à d'autres députés de mon parti de pouvoir participer à ce débat. Ils pourront peut-être offrir à la Chambre une composante différente de notre environnement. Mais le message que je vous laisse c'est que nos ententes forestières et l'industrie forestière du Canada sont l'épine dorsale de l'économie canadienne. Si on les délaisse, comme l'a fait le ministre des Finances dans son énoncé budgétaire de la semaine dernière, cela serait tout à fait lamentable pour ne pas dire immoral, parce que le futur de notre pays dépend de cette ressource première qui est renouvelable et qui, à ce jour, nous a fourni énormément de chances de prospérer et qui a mis le Canada sur la carte mondiale. Je suis convaincu qu'avec l'avènement d'un nouveau gouvernement, les priorités changeront et que nous ne laisserons pas les provinces et l'industrie forestière se défendre elles-mêmes.

L'argument qui probablement me froisse le plus, c'est celui où on se rabat sur l'article 92 de la Loi constitutionnelle de 1867 pour dire que les forêts et les ressources naturelles sont de juridiction provinciale. Si tel est le cas, je vous ai parlé tout à l'heure des 1,6 milliard de dollars d'impôt qui reviennent au gouvernement fédéral et des 13 milliards de dollars qui sont payés en salaires, donc, si le gouvernement fédéral ne veut pas s'impliquer, les impôts qu'il collecte, qu'il les remette aux provinces.

[*Traduction*]

M. Ken Monteith (Elgin—Norfolk): Monsieur le Président, je félicite mon collègue pour sa participation au débat de cet après-midi.

J'aimerais demander au député s'il n'est pas d'avis que ce gouvernement a pris de nombreuses mesures importantes pour améliorer l'industrie forestière. Je pense que cela est même probablement dû en partie au fait qu'il est membre du Comité des forêts. Je sais qu'il ne manque pas d'y exprimer son opinion.

J'aimerais rappeler au député que l'objectif fixé dans le Plan vert pour nos forêts est de les gérer de façon à ce qu'il y repousse plus d'arbres que nous n'en coupons.

En 1992, nous avons mis en place un accord qui promet une bonne gestion des forêts de la part des gouvernements, de l'industrie, des autochtones et autres groupes. Nous sommes en train de constituer dix forêts modèles pour démontrer, à l'intention de l'industrie forestière et autres parties intéressées, la fine pointe des techniques forestières.

• (1715)

Par ailleurs, en 1992, il y a un an environ, nous avons lancé le programme Mon milieu, mes arbres. Six mois plus tard, 5 millions d'arbres avaient été plantés dans des communautés à travers tout le Canada. Je sais que le député va dire qu'ils ne l'ont probablement pas tous été dans des forêts, mais c'est quand même une initiative importante prise par ce gouvernement pour améliorer l'industrie forestière.

Je me demande si le député a quelque chose à dire là-dessus.

[*Français*]

M. Bélair: Monsieur le Président, si le député d'Elgin—Norfolk a bien écouté mes commentaires, j'ai même vanté un peu les mérites du programme «forêts modèles» du gouvernement.

[*Traduction*]

J'ai aussi félicité le gouvernement du Canada pour son programme Mon milieu, mes arbres. Je l'ai félicité également d'avoir reconduit les ententes conclues en 1987, ententes qui avaient été proposées et mises en oeuvre par le gouvernement libéral en 1982.

Le gouvernement a effectivement donné suite à certaines initiatives. En fait, d'excellentes initiatives. Ayant

siégé avec le député au Comité des forêts, je sais qu'il est parfaitement au courant des statistiques que j'ai citées. Il sait qu'on ne peut passer outre à ces statistiques. Absolument pas. C'est pourquoi je dis qu'en aucun cas, le gouvernement fédéral ne devrait abandonner ses responsabilités en matière de gestion des forêts.

J'ignore si c'est prévu dans la Constitution ou non mais honnêtement, je m'en fiche. J'estime que nous avons l'obligation morale de reconduire les ententes sur la mise en valeur des ressources forestières qui viennent à expiration. Ces ententes seront pour nous une priorité quand nous arriverons au pouvoir. Elles seront négociées avec toutes les provinces.

Si on regarde bien ce que le ministre des Finances a fait dans son budget, on constate qu'il n'a fait qu'abandonner ses responsabilités. Il a laissé au prochain gouvernement la responsabilité de reconduire ces ententes. Il a ajouté que si les conservateurs étaient élus, ils ne renouvelleraient pas ces ententes.

Si nous sommes élus et que les conservateurs perdent le pouvoir, ce sera à nous de reconduire ces ententes sur les forêts. C'est ce que nous ferons.

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): Monsieur le Président, j'aimerais poser une question à mon collègue, le député de Cochrane—Supérieur.

Mais avant tout, j'aimerais le féliciter pour l'excellent travail qu'il a accompli. Nous sommes fiers de le compter parmi les membres de notre parti dont il est le porte-parole pour les questions de l'industrie forestière. Quiconque a écouté attentivement ce qu'il a dit il y a un instant comprendra pourquoi le chef de notre parti lui a confié ce rôle.

Je tiens donc à le féliciter et j'aimerais, s'il n'y voit pas d'inconvénient, lui poser une question. Il nous a parlé des ententes de mise en valeur des ressources forestières et nous a dit que le gouvernement n'avait pas vraiment tenu ses promesses envers les membres de l'industrie. Peut-être n'a-t-il pas eu le temps de le faire mais j'aimerais lui donner la possibilité de nous dire quelle peut être la conséquence de tout cela, par exemple dans son secteur. Peut-il en quelque sorte quantifier les effets? Peut-il nous dire si le fait que le gouvernement n'ait pas conclu de nouvelles ententes va entraîner des pertes d'emplois? Les gouvernements disent que c'est ce qui va arriver au Québec et dans les autres provinces. Quel va être l'impact exactement?

Pouvons-nous examiner sous un angle humain la question dont il a parlé aujourd'hui? S'il voulait bien nous accorder une minute, cela m'aiderait à comprendre la question.

• (1720)

M. Bélair: Monsieur le Président, je suis vraiment ravi de me pencher sur cette question avec mon collègue de Terre-Neuve.

Il y a quatre pépinières sylvicoles dans ma circonscription de Cochrane—Supérieur. Depuis que les gouvernements de l'Ontario et du Canada ont renouvelé partiellement une entente sur la sylviculture l'année dernière, puisqu'ils ont réduit de 15 à 6 millions de dollars le montant en cause, un grand nombre d'emplois ont disparu au sein de cette industrie.

Lorsque je parle de «sylviculture» je fais uniquement allusion à la culture des jeunes plants. Depuis la réduction du montant de l'entente, plus de 100 emplois saisonniers ont été abolis. Il va sans dire que le nombre d'arbres plantés a diminué, mais il faut penser aussi que des milliers de chômeurs et d'assistés sociaux n'ont pas eu les emplois saisonniers qu'ils auraient obtenu autrement.

Je dis simplement que la situation s'envenime. Dès que l'on cesse de gérer les forêts comme elles l'ont été depuis 10 ou 15 ans, cela entraîne des conséquences désastreuses pour l'environnement et pour le rendement durable dans l'avenir.

Dans 30 ou 40 ans y aura-t-il encore des fibres pour maintenir les nombreux emplois qui s'y rattachent? Il faut songer aux conséquences humaines de ces emplois perdus et de l'impossibilité de garantir aux générations futures, d'abord qu'elles auront encore le plaisir de pouvoir admirer des forêts, et ensuite qu'elles auront accès à des emplois.

Je pourrais parler des répercussions sur le bois d'oeuvre. Depuis le début de la journée, d'autres orateurs ont fait allusion aux conséquences de l'absence, dans l'Accord de libre-échange, de normes environnementales qui permettraient de protéger cet environnement. Tout ce que je peux dire à cet égard, c'est qu'il faut aussi protéger le bois d'oeuvre.C'est prévu dans l'Accord de libre-échange et ce le sera aussi dans l'ALÉNA.

M. Stan Wilbee (Delta): Monsieur le Président, je suis très heureux de pouvoir participer au débat d'aujourd'hui.

Lorsque j'ai lu le sujet, il m'a semblé qu'on voulait trouver une solution définitive au problème du développement durable. Selon moi, étant donné l'évolution continue de notre environnement et les progrès technologiques réalisés, il s'agit là d'un problème sur lequel nous allons devoir nous pencher sans cesse. Les problèmes auxquels nous serons confrontés vont changer du fait de l'augmentation de la population mondiale. Il est très peu judicieux d'affirmer qu'on peu parvenir à une solution

définitive et il serait insensé de notre part d'aborder la question de cette façon.

Cela me rappelle mon bon ami et collègue de Surrey—White Rock qui a mentionné qu'on avait beau résoudre un très grand nombre de problèmes, il s'en posait toujours d'autres. Il a utilisé l'exemple des dix criminels les plus recherchés au Canada. Ils sont toujours dix sur cette liste et non pas neuf, sept ou six. On a beau capturer le premier sur la liste, il en reste toujours dix autres.

Je pense que c'est là le genre de problèmes auxquels nous allons être confrontés sur le plan environnemental et je crois que notre gouvernement prend d'excellentes mesures depuis deux ans et demi pour élaborer un programme de développement durable dans le cadre du Plan vert.

Je voudrais parler plus particulièrement aujourd'hui de ce que nous avons fait dans le domaine des transports. Je viens de la côte ouest, et dans ma région, nous utilisons beaucoup les transports aérien, maritime et routier. Ainsi, c'est là une chose qui me touche beaucoup. Chose certaine, les transports ont d'énormes répercussions sur l'environnement. Je voudrais vous rappeler que l'année dernière à la même époque à peu près, nous avons eu le privilège d'adopter un projet de loi tendant à mettre à jour la Loi sur le transport des marchandises dangereuses. Quel est le rapport avec l'environnement? Si on adopte l'attitude de l'opposition, le rapport est très mince. Par contre, en fait, il y a un lien important entre les deux quand on songe qu'un pays comme le nôtre est énormement tributaire du transport efficace et sécuritaire de toutes sortes de marchandises dangereuses. Nous devons être en mesure de procurer chaque année aux Canadiens des millions de produits qui, à un certain stade de leur fabrication, exigent l'utilisation d'une matière considérée comme dangereuse.

• (1725)

Ainsi, certains des produits qui entrent dans la fabrication de nos vêtements sans entretien tellement pratiques, sont tout à fait dangereux à l'état brut. Ils n'arrivent pas à une usine par accident. Ils doivent y être transportés. La tâche du gouvernement consiste en partie à s'assurer, notamment en vertu du projet de loi C-45, que ces produits dangereux sont transportés en toute sécurité.

Je voudrais aussi parler d'un autre moyen de transport très prisé de tous les Canadiens, l'automobile. Je fais simplement remarquer à la députée d'Ottawa-Ouest qui a pris la parole hier au sujet du projet de loi C-121 que la sanction royale a été donnée la semaine dernière au projet de loi S-8, Loi modifiant la Loi sur la sécurité automobile. Le projet de loi soutient fermement nos objectifs en matière d'environnement. Nous nous félicitons de ce que ce projet de loi comporte des bienfaits réels pour l'environnement, en créant un système de points qui va permettre aux fabricants d'automobiles de s'adapter plus rapidement aux progrès technologiques.

Le projet de loi permet aux fabricants d'introduire un dispositif antipollution à tout moment durant l'année automobile et de gagner ainsi des points. Je crois que cette mesure arrive au bon moment.

Le moment est également venu de parler des initiatives prises par le gouvernement au chapitre du transport maritime. En effet, la Chambre vient d'adopter en deuxième lecture le projet de loi C-121, Loi modifiant la Loi sur la marine marchande du Canada, qui vise principalement à résoudre le problème des déversements de pétrole de façon intelligente et par la voie de la coopération, ce qui contribuera à limiter de façon très positive les risques de dommages à l'environnement.

Le projet de loi C-121 va maintenant être examiné à fond par le comité législatif. Je ne veux pas préjuger de ce que fera le comité, mais je crois qu'il s'agit d'un très bon projet de loi. Les députés auront hâte de le voir revenir à la Chambre.

Bien sûr, l'opposition se plaindra qu'il a mis trop de temps à nous parvenir. Je puis cependant vous assurer que rien n'a été laissé au hasard avant que la Chambre n'en soit saisie, et cela a demandé beaucoup de temps. Nous parlons d'une initiative d'envergure qui suppose un partenariat unique entre les principaux intérêts maritimes canadiens, qu'il s'agisse des pétrolières, des navires de charge, du Congrès du Travail du Canada ou de l'Institut canadien des produits pétroliers. Nous croyons fermement que ce projet de loi sera excellent pour le Canada et qu'il fera de nous des chefs de file dans le monde entier.

Dans le domaine maritime, nous devrions faire valoir d'autres initiatives qui répondent à nos préoccupations environnementales. Par exemple, le Plan vert a permis de mettre en oeuvre une stratégie des interventions d'urgence dans le milieu marin qui répond aux inquiétudes, de même que d'affecter un montant de 100 millions de dollars, réparti sur six ans, pour aider à prévenir les déversements de pétrole et de produits chimiques dans les eaux canadiennes, améliorer l'état de préparation pour intervenir en cas d'urgence environnementale et élaborer des politiques et des mesures législatives visant à améliorer la sécurité maritime.

Au chapitre de la prévention, des améliorations ont été apportées aux systèmes des services relatifs au trafic maritime. Ces systèmes visent à surveiller le trafic mariti-

me qui entre dans les eaux canadiennes et qui en sort. Sur la côte ouest, par exemple, des systèmes de gestion du trafic maritime ont été mis en place aux abords du détroit Juan de Fuca et dans le détroit même, entre l'État de Washington et l'île de Vancouver. Les services de garde côtière du Canada et des États-Unis assument conjointement la gestion de l'information et la surveillance du trafic. Un système de radar à balayage lent, qui permet l'échange de données entre les services de garde côtière de nos deux pays, a été installé à Tofino, en Colombie-Britannique, pour encourager cette collaboration internationale.

La Garde côtière du Canada surveille aussi le déplacement des navires dans le détroit de Géorgie, y compris entre les îles du golfe et à l'entrée du port de Vancouver. À titre de résidant de cette partie de la Colombie-Britannique, je suis ravi de le constater parce qu'à cet endroit, il y a les plus belles plages et les îles les plus pittoresques du Canada.

J'ignore si c'est la même chose à Terre-Neuve, dont j'invite d'ailleurs les habitants à venir visiter le Lower Mainland et taquiner le poisson. Faute de morue là-bas, il y a le saumon de la Colombie-Britannique.

• (1730)

Voici d'autres initiatives de prévention. Le Canada, les députés seront sans doute intéressés de l'apprendre, est à l'avant-garde dans le développement des cartes électroniques qui amélioreront la qualité de l'information de navigation fournie aux pilotes. Elles donnent des renseignements sur les dangers éventuels, renseignements spécialement adaptés au type de navire et de cargaison, et aux conditions de navigation qui règnent à un moment précis. Nous en avons vu des exemples au Pat Bay Oceanographic Institute. Si l'*Exxon Valdez* avait été doté de cet équipement, par exemple, l'accident aurait pu être évité grâce à une simple alerte.

Le Canada participe également à des initiatives de prévention au niveau international. Par exemple, il collabore au protocole sur le contrôle par l'État portuaire et demandera sous peu à devenir membre à part entière de ce groupe. Le programme prévoit l'inspection des navires étrangers qui entrent dans les eaux canadiennes, y compris tous les pétroliers.

La Garde côtière a augmenté le nombre des inspections de navires étrangers qui viennent au Canada. Elle a atteint 38 p. 100, bien plus que son objectif de 25 p. 100, alors que la proportion avait été de 16 et de 8 p. 100 respectivement en 1991 et 1990. Cela, grâce au financement fourni par le Plan vert et à la réaffectation des ressources existantes.

Le Canada participe également à l'établissement d'un système efficace et harmonisé de contrôle par l'État portuaire dans le bassin du Pacifique. La prochaine réunion préparatoire aura même lieu à Vancouver, le mois prochain.

En outre, pour améliorer la formation des équipages, la Garde côtière, en collaboration avec l'industrie, intègre la formation aux urgences environnementales aux cours sur la sécurité des pétroliers et des navires-citernes transportant des produits chimiques. Parallèlement, la Garde côtière travaille de concert avec l'organisme maritime international pour obtenir des dispositions plus fermes pour le personnel des pétroliers.

Autre mesure de sécurité intéressante, au large de l'île de Vancouver et des îles de la Reine-Charlotte, le Canada et les États-Unis ont délimité une zone d'exclusion des pétroliers pour la côte ouest. Cette mesure vise à maintenir à une bonne distance des côtes les super-pétroliers chargés venant du versant nord de l'Alaska, afin qu'un remorqueur puisse les atteindre avant que des hommes d'équipage risquent de se noyer si les navires sont en difficulté. Il est arrivé récemment en Écosse qu'un pétrolier s'échoue près d'une région habitée. Cette mesure vise à prévenir ce genre d'accident.

Ailleurs au Canada, le service de trafic maritime dans la baie de Plaisance, à Terre-Neuve, et dans la baie de Fundy est en train d'être rééquipé. À Sarnia, en Ontario, un système de trafic maritime moderne en est à l'étape de la planification. On a également effectué une étude sur les besoins en matière de trafic maritime dans les Grands Lacs afin de mettre à jour les données sur les tendances actuelles dans cette région.

Des améliorations supplémentaires du service du trafic maritime seront ajoutées au plan d'investissement à long terme du STM. La Garde côtière va adopter des exigences d'inspection plus strictes pour les barges de pétrole sans équipage dans le cadre de l'élaboration de la norme sur les barges de pétrole qui est présentement en cours.

Autre initiative intéressante, la Garde côtière procède à l'heure actuelle à une étude approfondie des escortes de remorqueurs. Cette étude porte sur la nécessité de ces escortes et renfermera des recommandations au sujet des critères à établir pour déterminer les secteurs à risque élevé. On trouvera également dans cette étude les condi-

tions et les exigences relatives aux escortes de remorqueurs.

Les députés trouveront intéressant d'apprendre que, pendant la coopération intérimaire avec l'industrie, le nombre d'escortes de remorqueurs pour les pétroliers a été augmenté. Par exemple, une entente prévoyant deux pilotes et des escortes de remorqueurs pour tous les pétroliers a récemment été conclue avec des sociétés affrétant des navires pour l'exportation de pétrole brut à partir des ports de Vancouver et de Halifax.

Le Canada fait aussi de la prévention en améliorant les navires. Le Canada a réagi à la menace de catastrophes environnementales que posent les navires de haute mer transportant des produits chimiques et des produits pétroliers vers le Canada ou du Canada vers l'étranger. Le gouvernement prendra des mesures qui rendront le transport de produits pétroliers par mer plus sûr.

Évidemment, aucun navire, même le mieux construit, n'est entièrement à l'abri de déversements accidentels de pétrole, mais la Garde côtière met l'accent sur les doubles coques qui permettent de prévenir ces déversements en cas d'échouement ou de collisions à faible impact.

La Garde côtière a également rédigé des normes applicables aux doubles coques des pétroliers pour les intégrer dans la Loi sur la marine marchande du Canada. Ces normes sont fondées sur les modifications apportées récemment à la Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires et un calendrier a été préparé par un groupe de travail composé de représentants de la Garde côtière et de l'industrie du transport maritime.

• (1735)

Après juillet 1993, le Canada exigera que les nouveaux pétroliers visés par la convention soient munis d'une double coque ou d'un dispositif équivalent pour naviguer dans les eaux canadiennes. Les pétroliers à coque simple déjà construits devront être modifiés ou mis hors service selon un calendrier respectant les exigences internationales et les exigences des États-Unis.

J'espère, monsieur le Président, que vous admettrez que les mesures que je viens d'énumérer au cours des quelques minutes dont je disposais sont des mesures très importantes pour la protection de l'environnement, pour le Canada ainsi que pour notre avenir.

Je suis désolé de constater que les députés de l'opposition donnent l'impression de croire qu'il est plus facile de démolir que de construire. Je ne comprends pas cette attitude. Je crois que nous devrions unir nos efforts et j'espère qu'ils continueront de travailler avec le gouvernement pour que soient adoptés les autres projets de loi dont nous avons parlé afin d'améliorer la protection de notre industrie navale et de notre environnement côtier.

Nous continuerons de respecter notre engagement à l'égard de la protection de l'environnement, et j'invite tous les Canadiens à vérifier les faits. Ils comprendront tous que, bien que nous soyons les derniers à dire que nous pouvons maintenant nous asseoir sur nos lauriers, nous avons au moins pris des mesures concrètes pendant que l'opposition n'a cessé de nous attaquer et de faire beaucoup de tapage à propos de ce que nous n'avons pas fait.

Comme je l'ai dit au début de mon intervention, nous n'arriverons jamais à nous débarrasser complètement de ces problèmes environnementaux. Nous en aurons toujours d'autres à résoudre, et je suis impatient de travailler avec tous les députés afin d'assainir notre environnement et de faire de notre pays un endroit plus sûr pour l'avenir.

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): Monsieur le Président, le présent débat est important et je tiens à remercier et à féliciter ma collègue, la députée d'Ottawa-Ouest, d'avoir pris l'initiative de proposer cette motion. Celle-ci touche au fond du problème dont nous devrions parler ici et nous donne l'occasion de faire justement cela.

Je tiens aussi à remercier mon collègue, le député de la circonscription de Delta, dans la grande province de la Colombie-Britannique, pour sa participation au débat. Il ne sera pas étonné d'apprendre que je n'approuve pas tout ce qu'il a dit, mais je tiens à le remercier pour sa participation et à répondre à un ou deux points qu'il a fait valoir.

Lorsqu'il a pris la parole, j'ai dû jeter un autre coup d'oeil sur la motion, car j'ai craint un instant qu'il ne se soit trompé de motion ou que je n'aie pas lu la bonne motion. La motion proposée par mon amie et collègue, la députée d'Ottawa-Ouest, porte en partie:

> Que la Chambre regrette que [. . .] le gouvernement n'ait pas réussi à faire du développement durable un objectif fondamental complètement intégré à la politique officielle.

Mon collègue, le député de Delta, a ironisé quelque peu et a peut-être usé d'un léger sarcasme. Il a dit que l'opposition, que la députée d'Ottawa-Ouest, était en quelque sorte à la recherche de la solution finale. Je lui répondrai que nous aurons toujours des problèmes environnementaux. Ma collègue, la députée d'Ottawa-Ouest, ne demande pas pourquoi le gouvernement n'a pas résolu tous les problèmes environnementaux. Ce n'est pas là l'objet de sa motion. La motion vise à demander pourquoi le gouvernement n'a pas fait ce qu'il avait

dit qu'il ferait, pourquoi il n'a pas mis en place la politique dont il parlait déjà en 1987.

S'il a l'occasion de prendre la parole, mon collègue, le député de Delta, me répondra peut-être que c'est facile pour moi, député de Burin—Saint-George's, à Terre-Neuve de dire cela, mais est-ce vrai?

Consultons ici des documents préparés par l'administration qu'il appuie. Voyons voir qui a raison à cet égard.

Nous demandons que la Chambre regrette que le gouvernement n'ait pas réussi à faire du développement durable un objectif fondamental complètement intégré à la politique officielle. Voilà de quoi on accuse le gouvernement, de ne pas avoir réussi à faire cela.

Nous ne prétendons pas que les intentions du gouvernement ne sont pas bonnes. Comme on dit, l'enfer est pavé de bonnes intentions. Dieu sait que les gens d'en face ont eu beaucoup de bonnes intentions.

• (1740)

Les conservateurs étaient censés réduire le déficit pour le ramener à 3 milliards de dollars. Un zéro a dû leur échapper, car le déficit s'établit présentement à 30 milliards. Le premier ministre, dans le monde merveilleux qu'il nous laissait entrevoir en 1984, devait ramener le déficit à 3 milliards en un rien de temps. Il l'a réduit en effet, mais à 30 milliards.

Qu'on ne s'y trompe pas, les gens d'en face sont formidables quand il s'agit d'intentions. Ils pourraient écrire des tomes, des encyclopédies rien qu'avec des intentions. Personne ne prétend qu'ils n'ont jamais eu l'intention de faire quoi que ce soit en matière d'environnement.

Nous pouvons en fait remonter jusqu'à 1987. Ce ne sont pas mes paroles, mais celles d'un des candidats au poste du premier ministre actuel, à savoir l'actuel ministre de l'Environnement. J'ai ici une lettre absolument merveilleuse qu'il adressait à un de ses collègues du Cabinet. Voici ce qu'il écrivait, le 17 février 1993, à un de ses collègues, que j'identifierai dans un instant: «Vous vous rappellerez qu'en juillet 1987»—il y a près de six ans—«le Cabinet a approuvé une stratégie sur les océans du Canada conçue pour assurer aux Canadiens les plus grands avantages économiques et scientifiques découlant de la souveraineté canadienne sur le territoire maritime du Canada. Le Cabinet a ordonné que cette stratégie soit mise en oeuvre au moyen d'une nouvelle mesure législative, un projet de loi canadienne sur les océans parrainé par votre ministère et par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Un projet de mémoire au Cabinet visant à obtenir l'autorisation de présenter cette nouvelle mesure législative a circulé au début de février 1990 pour un examen interministériel et a reçu une réponse favorable.»

Je vais sauter un passage pour en arriver au prochain point de la lettre sur lequel je veux attirer l'attention de la Chambre. Voici un autre extrait de la lettre: «Dans le Plan vert qu'il a rendu public en décembre 1990»—il y a deux ans et demi—«le gouvernement du Canada a encore appuyé l'adoption de mesures en ce sens, préconisant, entre autres, la publication par votre ministère d'un document de travail sur un projet de loi concernant les océans du Canada.» C'est du ministère des Pêches et Océans dont il est ici question, et le ministre visé est mon cher ami et collègue, le député de Saint-John's-Ouest.

Il y a dans cette lettre deux points importants au sujet des intentions. En juillet 1987, le gouvernement a dit qu'il allait présenter un projet de loi sur les océans. Toutes sortes de notes de service ont circulé. Il y a eu tellement de paperasse qui a circulé que ceux qui ont dû la lire en sont presque devenus aveugles. En fin de compte, le gouvernement s'est retrouvé aux prises avec le même problème quand, deux ans et demi plus tard, en décembre 1990, il a constaté que la situation n'avait pas beaucoup évolué. Il a pris d'autres décisions.

Lesquelles? Essentiellement les mêmes qu'il avait prises deux ans et demi plus tôt, mais qui n'avaient pas été mises en oeuvre. La décision de décembre 1990 était exactement la même que celle de juillet 1987: le gouvernement voulait présenter un projet de loi sur les océans, pour protéger l'environnement marin et pour adopter des mesures valables, sur le plan écologique, à l'égard des océans qui bordent le Canada, à l'est, au nord et à l'ouest. Voilà ce que le gouvernement voulait faire. Il avait pris une sage décision et était animé d'une excellente intention.

La motion ne dit pas que le gouvernement n'avait pas de bonnes intentions. Il a exposé ses intentions au Cabinet en juillet 1987, puis, à nouveau, en décembre 1990. On pourrait penser que, animé d'aussi bonnes intentions, le gouvernement a certainement fait quelque chose. Je vais vous dire rapidement ce qui est encore mentionné dans la lettre. Il y a, dans cette lettre que le ministre de l'Environnement a adressée au ministre des Pêches, quelque chose qui nous renseigne sur ce qu'il est advenu de toutes ces bonnes intentions, après six ans. Le député de Delta dit que tout marche comme sur des roulettes et que les méchants députés de l'opposition se sont encore une fois organisés pour dire que les bons députés ministériels ne font rien, ce qui est faux à son avis.

J'aimerais savoir ce que le député pense de ce que le ministre de l'Environnement a dit en l'occurrence. Permettez-moi de lire ce qu'il a dit dans une lettre datée du 17 février 1993, après sept paragraphes dans lesquels il essaie d'expliquer à son collègue ce que le gouvernement compte faire. Dans le huitième paragraphe, il dit qu'en fait, à titre de ministre de l'Environnement, il aimerait que le ministre des Pêches, auquel le Cabinet a demandé d'obtempérer, d'abord en juillet 1987, puis à nouveau en décembre 1990—cette lettre est datée du 17 février 1993. Je vais maintenant citer directement le ministre, j'ai un peu paraphrasé il y a un instant, comme j'aime à le faire de temps à autre.

• (1745)

Voici toutefois les véritables mots écrits par le ministre de l'Environnement: «J'aimerais connaître vos intentions au sujet de la publication d'un document de travail sur cette importante mesure législative.» Il demande au ministre ce qu'il compte faire. Qu'en est-il du document de travail? Mais j'ai oublié. . . Quel document de travail? De quoi s'agit-il?

J'ai oublié de dire qu'une partie de l'ordonnance du Cabinet exigeait que le ministre des Pêches et des Océans remette le document de travail avant la fin de 1991. Quatorze mois plus tard ou, si l'on veut, six ans après que toutes ces belles intentions ont été exprimées, un ministre écrit à un autre qui siège à 30 pieds de lui. Il lui faut deux pages pour lui expliquer de quoi il s'agit: au cas où vous l'ignoreriez, ministre des Pêches, nous avons un Plan vert; au cas où vous l'ignoreriez, nous voudrions avoir une loi sur les océans; au cas où vous l'ignoreriez, nous avons pris ces décisions il y a six ans; au cas où vous l'ignoreriez, nous les avons prises à nouveau il y a deux ans et demi; au cas où vous l'ignoreriez, nous attendons votre document depuis 14 mois—au cas où vous l'ignoreriez, ministre des Pêches.

Peut-on s'étonner que la députée d'Ottawa-Ouest formule sa motion comme ceci:

> «Que la Chambre regrette que, malgré les nombreuses annonces impressionnantes faites devant les instances internationales et malgré le fait que deux années et demie se soient écoulées depuis le lancement du Plan vert, le gouvernement n'ait pas réussi. . .

Et comment! Le ministre de l'Environnement le dit lui-même. Voilà sa lettre. Il ne peut même pas amener un de ses propres collègues à lui dire ce qu'il compte faire à la suite d'une décision que le gouvernement a prise il y a six ans—pas tout à fait, mais cela fera six ans dans un mois ou deux, en juillet.

L'enfer est pavé de bonnes intentions. Étant donné le bilan de cette bande-là, elle obtiendra probablement le contrat de pavage. Avec toutes ses bonnes intentions, elle doit être la grande experte du pavage de l'enfer. Cette question mérite une bien meilleure réponse que celle-là de la part du gouvernement.

Quelle a été la véritable réponse du gouvernement? Il se trouve que, il y a quelques jours, jeudi, je pense, cela fait donc quoi? Six jours. J'étais au Comité des pêches de la Chambre des communes avec le ministre des Pêches et des Océans. Nous avons eu notre habituelle discussion amicale, comme cela nous arrive souvent. C'est une personnalité très attachante. Je lui ai posé la question au sujet de cette lettre. Je lui ai demandé pourquoi son collègue, le ministre de l'Environnement, s'en prenait à lui. Je lui ai demandé pourquoi après tant de mois, 14 en fait depuis la date d'échéance pour ce document de discussion, il n'avait toujours rien fait.

Il se trouve que j'ai ici la transcription de ce que le ministre et moi avions à nous dire ce jour-là. Il a dit: «Je n'ai pas vraiment accordé beaucoup d'attention à cette question.»

• (1750)

Au sujet des déversements en mer, de la loi sur les océans, du document de discussion, des lettres que je reçois du ministre de l'Environnement sur la question d'une politique environnementale saine, il a dit: «Je n'ai pas vraiment accordé beaucoup d'attention à cette question. Je n'ai pas eu le temps. J'ai des choses plus importantes à faire.» Je suppose que c'est le cas.

Nous avons un problème que l'on appelle la surpêche étrangère. Je suppose que cela, il s'en occupe, à moins que le dossier n'ait glissé de son pupitre et ne soit tombé par terre, car cela fait bien longtemps que je n'en ai pas entendu parler. Il a sans doute trop de choses à faire pour penser à tout.

Certes, ce ne sont pas les annonces spectaculaires qui manquent, mais le fait est qu'au moment où je vous parle, on peut compter 99 navires étrangers, à 200 milles à l'est de St. John's, sur ces deux petites extrémités du plateau continental. Ces deux extrémités dépassent la limite de 200 milles.

L'une d'elles est appelée familièrement le nez des Grands Bancs à cause de sa forme. Je n'y suis jamais allé, mais c'est ce que les gens de là-bas me disent, et je les crois sur parole. En raison de sa ressemblance avec la queue d'un poisson, l'autre extrémité est surnomnée la queue. Ce sont les deux extrémités des Grands Bancs.

Les deux prolongements du plateau continental vont au-delà de la limite de 200 milles à l'est de St. John's.

Aujourd'hui, en ce moment même, 99 navires—disons une centaine par jour—qui viennent d'autres pays y pratiquent la pêche. Que pêchent-ils? Certains d'entre eux pêchent précisément l'espèce que nos pêcheurs ne sont pas autorisés à capturer. Les contribuables doivent actuellement verser de fortes sommes pour indemniser les pêcheurs et les travailleurs d'usine de la côte-est de Terre-Neuve en raison d'un moratoire sur la morue du Nord.

Voici ce dont il est question. Nos pêcheurs sont payés pour ne pas capturer le poisson que pêchent ces navires étrangers. Le même poisson, vous dis-je. Peut-il y avoir politique plus saugrenue?

Bien sûr, ces gens-là devaient être indemnisés si le gouvernement a décidé de les empêcher de travailler. Personne ne trouve à redire à cela. Là n'est pas la question. On empêche ces travailleurs d'usine, ces pêcheurs de pratiquer leur métier. Ce n'est pas de leur faute. Le gouvernement a décidé un bon matin d'interdire cette pêche pendant deux ans.

Une fois qu'il a pris ce genre de décision au nom de tous les Canadiens, le gouvernement a une obligation, celle d'indemniser ces gens. Là n'est donc pas la question. La question est de savoir pourquoi, au nom de tout ce qui est sensé et de ce qui est écologique, le gouvernement ne fait rien et permet aux navires, dont certains n'ont même pas de quota, de continuer aujourd'hui à piller les stocks qui sont déjà si menacés que nous, dans notre pays, avons dû déclarer un moratoire de deux ans. Comme le ministre l'a dit lui-même l'autre jour, deux ans ne vont pas suffire et si les bateaux continuent à pêcher, aucun moratoire ne va être assez long.

Si le gouvernement veut se vanter de sa politique environnementale et de toutes les belles choses qu'il a faites dans ce domaine, il devrait d'abord, dans l'intérêt des gens du monde entier, de toutes les nations maritimes du globe, vraiment mettre ses promesses à exécution en ce qui concerne le pillage de cette grande ressource au large de Terre-Neuve.

• (1755)

S'il y a jamais eu une affaire évidente qui ait fait l'unanimité, c'est bien que nous ne devrions pas piller nos ressources halieutiques parce qu'elles appartiennent à toutes les générations. Notre génération à nous a l'obligation de faire en sorte qu'elles soient transmises à celle qui nous suit.

Quel exemple de développement durable meilleur, plus concret et plus immédiat pourrait-on souhaiter que celui qui, si on le garantit, peut conserver les emplois de milliers de personnes et, si on le néglige, peut signifier la fin d'une ressource halieutique très précieuse et, avec elle, la fin d'un mode de vie rural qui fait vivre les gens de ma province et du Canada atlantique depuis 500 ans?

Je vois que vous me faites signe que mon temps de parole est terminé. Je vous remercie de votre patience.

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, je tiens à remercier mon collègue de Burin—Saint-Georges. J'aimerais également dire que notre collègue d'Ottawa-Ouest a lancé aujourd'hui un débat extrêmement constructif. Ce débat n'avait en effet rien de destructif, même si nous devons naturellement, en tant qu'opposition loyale de Sa Majesté, faire ressortir les failles du système. Le gouvernement ne peut tout de même pas croire que tout ce qu'il fait est bien.

Une chose qui est réellement triste dans ce pays, c'est que les bonnes idées ne semblent pas avoir leur place dans le processus. À cet instant même, aujourd'hui même, alors même que je parle, se tient sur la pelouse de la colline du Parlement une manifestation des membres des Travailleurs canadiens de l'automobile. Ils ont érigé un cimetière où sont représentées les 300 à 400 sociétés victimes de l'Accord de libre-échange.

J'ai parlé de l'environnement à Ed Gould, qui travaille dans une usine de St. Catharines. Il me disait que si l'on avait fait preuve d'un peu plus d'imagination, l'usine où il travaille à St. Catharines aurait pu être mise au service de l'environnement et servir au recyclage. Il aurait pu y avoir une usine qui tournerait au lieu de toutes ces pertes d'emplois et de tous ces gens qui doivent compter à présent sur les prestations d'assurance-chômage et sur l'aide sociale. On aurait pu transformer cette usine en usine de recyclage.

Il ne faut pas oublier en effet que les gens de cette usine de la General Motors sont extrêmement habiles à monter et à démonter les voitures. On aurait pu faire de cette usine une usine de recyclage de calibre mondial, où auraient pu être recyclées toutes les vieilles voitures du continent nord-américain. Cela aurait permis de maintenir cette collectivité, cette usine et une main-d'oeuvre qui aurait payé des impôts au lieu de devoir vivre des prestations de l'assurance-chômage ou de l'aide sociale.

Cet homme m'a appris une chose dont il n'a cessé d'être question au cours du débat que nous avons eu aujourd'hui, à savoir qu'avec un peu d'imagination, il y a des tas de possibilités. Mais pour une raison ou pour une autre, nous ne savons pas prêter une oreille attentive à ces idées ou du moins nous n'y donnons pas suite.

Je vois que le ministre responsable de l'un des ministères les plus efficaces du gouvernement, le ministère des Approvisionnements et Services, est à la Chambre. Le ministère des Approvisionnements et Services a toujours été un ministère très efficace. Peut-être que dans les quelques semaines qui restent, il sera intéressant de revoir les capacités de ce ministère où il semble régner un sens des affaires. Peut-être devrait-on en faire un ministère qui serait chargé de donner suite aux idées novatrices en rapport avec l'environnement.

J'ai le plus vif respect. . .

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette, le temps de parole du député est écoulé.

Comme il est 18 heures, conformément au paragraphe 81(17) du Règlement, j'ai le devoir d'informer la Chambre que les délibérations sur la motion sont terminées.

Conformément au paragraphe 30(6) du Règlement, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES RELATIONS DE TRAVAIL AU PARLEMENT

PROCLAMATION DES PARTIES II ET III

M. Lyle Kristiansen (Kootenay-Ouest—Revelstoke) propose:

> Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait immédiatement promulguer les parties II et III de la Loi sur les relations de travail au Parlement, adoptée par la Chambre des communes le 25 juin 1986.

—J'espère que lorsque nous examinerons cette motion, les ministériels y porteront plus attention qu'ils ne semblent le faire pour l'instant.

Il me semble en effet que le Cabinet a accordé peu d'attention à la promulgation de ces mesures au cours des sept dernières années, depuis que la Chambre des communes a adopté la Loi sur les relations de travail au Parlement, en juin 1986, il y a exactement sept ans moins un mois.

J'ai souvent demandé au gouvernement pourquoi il a attendu sept ans avant de promulguer une loi qui avait été présentée à la Chambre des communes et adoptée par tous les partis. La partie la plus controversée de cette loi, la partie I, a été promulguée il y a presque sept ans. Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas fait entrer en vigueur les deux autres parties de cette loi, les Parties II et III, qui permettraient simplement aux quelque 3 000 à 3 500 employés de la Chambre des communes, peu importe leurs fonctions, d'être assujettis aux mêmes lois fondamentales sur les normes de travail et aux mêmes lois fondamentales en matière de santé et de sécurité au travail que tous les autres employés du Canada qui relèvent du gouvernement fédéral?

Permettez-moi pendant un instant d'évoquer une ou deux raisons possibles. Il pourrait y avoir des malentendus au sujet de ce que propose ce projet de loi. Certains députés pensent sans doute que les Parties II et III ont quelque chose à voir avec l'adhésion à un syndicat du personnel parlementaire qui travaille dans leur propre bureau. Ce n'est pas le cas.

La Partie I, qui a déjà été promulguée, porte spécifiquement sur la reconnaissance et l'accréditation de syndicats sur la colline du Parlement mais exclut précisément les employés qui travaillent directement sous la supervision des sénateurs et des députés. Ce n'est donc pas un problème.

Certains députés trouvent peut-être que leur propre personnel, dont certains diront qu'il tombe dans la même catégorie que les chefs de cabinet des ministres et les personnes nommées pour des motifs politiques, ne devrait pas relever d'un syndicat accrédité et reconnu. C'est un argument valable qui se défend.

Peut-être craignent-ils que l'application des Parties II et III à leurs employés ne diminue l'efficacité de leur bureau. Ces employés ne seraient pas exclus des Parties II et III qui portent sur les normes de travail de base et sur la sécurité et la santé au travail.

Si nous laissions tout autre employeur dire que les lois les plus élémentaires régissant les heures de travail et la rémunération vont causer des problèmes, nous n'aurions ni code de travail ni législation sur la sécurité et la santé au travail où que ce soit dans ce pays.

À mon avis, c'est un argument ridicule et je n'ai encore entendu personne ici prétendre que ces normes de travail les plus élémentaires et ces mesures de base protégeant

la santé et la sécurité des travailleurs ne devraient pas être accordées à tous les Canadiens.

• (1805)

Ironiquement, la réponse se trouve peut-être dans les définitions classiques des termes progressiste et conservateur. Les progressistes étaient définis, par le passé, et jusqu'à un certain point avec raison, comme des gens qui croyaient qu'il fallait bien qu'il y ait une première fois. Les conservateurs sont ceux qui croient que certaines choses doivent être faites, mais pas tout de suite. C'est peut-être ce qui explique la période de gestation qui a précédé la naissance de cette mesure que le gouvernement a présentée et que nous avons tous adoptée.

Durant les sept dernières années, des gens des quatre coins du Canada ont posé des questions, fait des déclarations, envoyé des pétitions, écrit et téléphoné sans relâche à tous les députés fédéraux, quelle que soit leur allégeance. Cela n'a rien donné.

En réponse aux nombreuses questions qui lui sont posées, tant par correspondance que verbalement, à la Chambre, ou au cours de conversations personnelles, le gouvernement n'a encore donné aucune raison valable de ne pas aller de l'avant. Le leader du gouvernement à la Chambre a bien répondu à une question que j'ai posée, le 23 mars dernier, mais ce type de réponse me semble presque une gaminerie. Il a dit: «Monsieur le Président, le gouvernement, je le déclare en son nom, n'est pas responsable de ce retard. Cette affaire concerne exclusivement la Chambre des communes, les employés de la Chambre des communes et le personnel des députés. Certains aspects de cette mesure imposeraient des exigences à des députés qui hésitent à s'y conformer. Or, la meilleure place pour en discuter, c'est au Bureau de régie interne. Je m'engage à communiquer les préoccupations du député au Bureau.»

En réponse à une question supplémentaire, il a ajouté «Cette affaire ne relève pas du gouvernement. Elle relève de la Chambre des communes. Il y a une distinction. Le Bureau de régie interne est responsable de cette affaire et le Bureau compte un représentant du parti du député. Si cette affaire scandalisait tellement le caucus néo-démocrate pendant toutes ces années, comment se fait-il que ce représentant n'ait jamais soulevé la question?

La réponse à cela, c'est qu'elle a été soulevée à maintes reprises par le député de Kamloops, le leader parlementaire du NPD ces dernières années. La réponse a toujours été la même, les intéressés disent que cela ne les regarde pas, que ce n'est pas eux qui proclament les mesures législatives, que le gouvernement ne leur a jamais demandé d'étudier la question et que ce n'est pas de leur ressort. Cette question ne leur a jamais été soumise si ce n'est par le leader parlementaire du NPD, contrairement aux affirmations du leader du gouvernement à la Chambre des communes.

Encore hier soir, pour être certain, on a placé cette question à l'ordre du jour de la réunion du Bureau de régie interne. Ses membres n'ont pas eu le temps de l'étudier hier soir. Ils n'ont pas jugé, semble-t-il, qu'elle était assez urgente et ils ont donné plutôt la priorité à d'autres questions. Ils ont peut-être eu raison de le faire, mais chose certaine, après sept ans, quelqu'un doit s'en préoccuper.

J'ai écrit au Président, au premier ministre et au président du Conseil privé, j'ai posé des questions au leader du gouvernement à la Chambre des communes, nous avons soulevé la question au Bureau de régie interne et on ne nous a pas encore donné de raisons valables nous expliquant pourquoi après presque sept ans—à un mois près—le gouvernement refuse encore de prendre des mesures conduisant à la proclamation de cette loi fondamentale sur la santé et la sécurité et les normes de travail de base pour nos employés à la Chambre des communes.

Nous les connaissons personnellement. Nous sommes certes d'accord pour reconnaître que ce sont des gens qui méritent de profiter de la même protection de base que les autres Canadiens. Contrairement à ce que certains pensent, un grand nombre de ces employés occupent des emplois qui comportent des dangers pour eux-mêmes, pour leurs collègues et pour nous qui travaillons près d'eux.

Pour notre propre protection et celle des employés et des touristes qui viennent visiter le Parlement pendant les vacances ou pour des raisons professionnelles, les employés devraient eux aussi avoir le droit de siéger, notamment, au comité de cogestion et aux comités employés-employeur sur la santé et la sécurité au travail, comme cela se fait ailleurs au Canada dans tous les autres services fédéraux et dans la plupart des provinces. Qu'ils soient syndiqués ou non, tous les employés fédéraux régis par le Code canadien du travail ont le droit de participer aux discussions qui concernent leur santé et leur sécurité.

• (1810)

Quel que soit le représentant du gouvernement pour les fins de la discussion actuelle, j'espère qu'on nous expliquera enfin de façon satisfaisante pourquoi, après près de sept ans, les Parties II et III de la Loi sur les relations de travail au Parlement n'ont toujours pas été proclamées.

Ces dernières semaines seulement, les députés de tous les partis ont reçu d'innombrables lettres et appels téléphoniques et des pétitions ont été présentées à la Chambre des communes. Pas plus tard qu'hier soir, sur la Colline, j'ai prononcé une allocution devant les membres de l'Alliance de la fonction publique du Canada et ceux-ci m'ont assuré qu'ils ont reçu beaucoup d'appui et de compréhension de la part des nombreux députés de tous les partis qu'ils ont rencontrés, mais que personne, même pas le parti gouvernemental, ne peut expliquer pourquoi rien n'a encore été fait dans ce dossier. C'est à n'y rien comprendre; on se demande ce qu'il adviendra ensuite.

L'actuel gouverneur général était leader du gouvernement à la Chambre à l'époque où ce projet de loi a été renvoyé à un comité législatif, en 1986, et j'aimerais citer les remarques faites au comité par Son Excellence, alors leader parlementaire du gouvernement.

> Monsieur le président, membres du comité, afin de placer dans leur contexte approprié les dispositions du projet de loi C-45. . .

C'était le numéro du projet de loi à l'époque.

> . . .je voudrais décrire brièvement à l'intention du comité les événements qui ont conduit au dépôt de cette importante mesure législative.
>
> Les négociations collectives pour les employés parlementaires sont une question qui est dans l'air depuis bien des années. En 1967, un comité mixte spécial recommandait que l'on accorde aux employés du Parlement les droits dont bénéficient à cet égard les fonctionnaires en vertu du projet de loi C-170.
>
> En 1982, le Bureau du Conseil privé a demandé que l'on fasse une étude à ce sujet et celle-ci a été confié à M. Robert Weir. Le rapport a été déposé en février 1983. Il proposait plusieurs solutions possibles.
>
> Avec l'aide du Bureau du Conseil privé, le Comité permanent de la gestion et des services aux députés de la Chambre des communes a préparé un avant-projet de loi qui a été accepté à l'unanimité par les représentants des trois partis politiques.
>
> En mars 1984, le président de ce comité de la Chambre des communes a demandé que le gouvernement de l'époque prépare un projet de loi à partir de l'avant-projet de loi qui prévoyait un droit limité à la négociation collective pour les employés du Sénat, de la Chambre des communes et de la Bibliothèque du Parlement. Il était modelé sur la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique, mais ne contenait pas le droit de grève.
>
> L'ancien gouvernement n'a pas proposé de projet de loi comme lui demandait le comité avant les élections générales de 1984. Cependant, en août 1984, mon prédécesseur à la présidence du Conseil privé, M. André Ouellet, a annoncé publiquement son intention de présenter le projet de loi qui avait reçu l'appui de tous les partis en mars 1984, si le précédent gouvernement était réélu.
>
> Immédiatement après ma nomination comme leader du gouvernement à la Chambre, je me suis penché sur cette question importante. Le dépôt du projet de loi C-45, le 30 avril 1985, a constitué la première mesure concrète prise par un gouvernement pour accorder le droit à la négociation collective aux employés du Parlement.
>
> Comme le savent les membres de ce comité, le projet de loi que j'ai parrainé dépasse le modèle proposé initialement par le Comité de la gestion et des services aux députés dans la mesure où il comprend aussi, et cela s'ajoute à l'avant-projet de loi qui avait été accepté par tous les partis, la protection des Parties III et IV du Code canadien du travail portant respectivement sur les normes de travail et sur la santé et la sécurité au travail.
>
> En outre, le personnel politique des députés et des sénateurs ainsi que tous les employés travaillant sur la colline, quel que soit leur poste ou peu importe qu'ils soient ou non syndiqués, auront droit à la protection des Parties III et IV du code.
>
> Cette initiative visant à offrir aux employés du Parlement une loi du travail adaptée aux conditions spéciales de leur emploi a malheureusement été retardée par des événements qui se déroulent dans une autre tribune.
>
> À la fin de 1983, les syndicats qui cherchaient à représenter les employés du Parlement se sont adressés au Conseil canadien des relations du travail pour demander une accréditation. En avril 1984, le conseil a déterminé qu'il avait la compétence voulue pour trancher cette question. Des audiences ont eu lieu, des unités de négociation appropriées ont été établies et un certain nombre d'ordonnances d'accréditation ont été délivrées.

• (1815)

Tout cela montre que toutes les consultations possibles avaient eu lieu. Le gouverneur général actuel, qui était à l'époque leader du gouvernement à la Chambre, avait dit très clairement qu'on discutait de cette question depuis des années avec tous les députés et avec le Comité de la gestion et des services aux députés. Il avait même dit à ce moment-là qu'il était honteux qu'on ait dû attendre si longtemps pour en arriver là.

Près de sept ans plus tard, nous attendons toujours. Ces deux parties on ne peut plus fondamentales, qui contiennent les dispositions les moins controversées, celles qui accordent des droits fondamentaux en matière d'hygiène et de sécurité au travail et aussi en matière d'horaires de travail, de salaires et autres, ces deux parties n'ont toujours pas été proclamées.

La dernière lettre que j'ai reçue est en réponse à une question que l'actuel président du Conseil privé avait prise en note lorsque je la lui ai posée le 30 avril. Cette réponse est très courte et ne fait guère que reprendre la

question. Le président du Conseil privé dit dans sa lettre du 12 mai:

> La question porte sur les conditions de travail des employés des députés ainsi que des autres employés de la Chambre, du Sénat et de la Bibliothèque du Parlement. La Partie II de la LRTP prévoit des questions comme le nombre maximal d'heures de travail, le salaire minimum, les droits aux différents types de congés, en vertu du Code canadien du travail. La Partie III prévoit que les dispositions du Code canadien du travail en matière d'hygiène et de sécurité au travail s'appliqueront à tous les employés de la colline du Parlement. Ces questions et leurs conséquences pour tous les députés relèvent du Bureau de régie interne, comme le leader à la Chambre du gouvernement l'a fait remarquer dans sa réponse à votre question du 23 mars 1993.
>
> Le Bureau de régie interne est un groupe multipartite où l'on discute de toutes les questions administratives relatives à la Chambre des communes. Le gouvernement voudrait connaître le point de vue du Bureau de régie interne avant de mettre en oeuvre les modifications à la LRTP.
>
> Je vous prie d'agréer mes salutations distinguées.

C'est signé par le président du Conseil privé.

Si, au cours des sept dernières années, le gouvernement avait voulu obtenir le point de vue du Bureau de régie interne sur la promulgation de ces deux parties très simples qui s'appliquent couramment aux employés de tout le pays, pourquoi ne le lui a-t-il jamais demandé? Pourquoi les seules personnes à avoir abordé cette question avec le Bureau ont-elles été des représentants du NPD et le leader parlementaire du NPD, à qui on a reproché de ne pas se mêler de leurs affaires?

Ou bien le gouvernement ne savait pas ce qu'il faisait il y a sept ans, en 1986, après avoir tant débattu et examiné la question, ou bien il ne sait pas ce qu'il est en train de faire maintenant. Les gens en ont assez. Les gens qui travaillent pour nous et tous les Canadiens ici présents en ont assez. Il y a eu dernièrement des suicides qui sont attribuables en partie au stress lié au travail et à d'autres genres de problèmes. Il y a eu, au cours des dernières années, des problèmes importants causés par la présence d'amiante à la Chambre. En l'absence de comité employeur-employé sur la santé et la sécurité au travail pour en discuter, toutes sortes de rumeurs circulent; cela crée toutes sortes de problèmes qui n'existent peut-être même pas, tout ça parce que nous n'avons pas de structures appropriées pour en parler.

Ma question au gouvernement est tout simplement la suivante: s'il ne donne pas son consentement pour que nous votions là-dessus comme nous l'avons déjà fait il y a sept ans, alors que nous nous étions prononcés en faveur de cette mesure, pourrait-il au moins nous dire clairement pourquoi? Pourquoi refuse-t-il de promulguer les parties II et III? S'il veut avoir l'opinion du Bureau de régie interne, pourquoi ne lui a-t-il pas demandé d'expliquer quels étaient les problèmes?

Nous ne savons vraiment plus à quel saint nous vouer. Je demande le consentement unanime pour que cette motion fasse l'objet d'un vote. S'il est refusé, le moins que nous puissions faire pour ceux qui travaillent pour nous et pour tous les Canadiens dans cette Chambre, c'est leur donner une réponse claire sur la raison pour laquelle après sept ans, le gouvernement n'a toujours rien fait, absolument rien.

• (1820)

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre consent-elle à ce que cette motion fasse l'objet d'un vote?

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Il n'y a pas consentement.

[*Français*]

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes et de la ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de prendre la parole à propos de la motion M-743, déposée par mon collègue, le député de Kootenay-Ouest—Revelstoke.

Le député a proposé que le gouvernement fasse proclamer tout de suite les Parties II et III de la Loi sur les relations de travail au Parlement. Cette loi, connue sous le nom de projet de loi C-45 a été déposée à la Chambre le 30 avril 1985. Elle a franchi la troisième lecture et celle de l'adoption le 25 juin 1986, la Partie I étant entrée en vigueur le 24 décembre 1986.

La loi en question porte sur l'empoi au Sénat, aux Communes et à la Bibliothèque du Parlement. Elle se présente en trois parties. La première, en vigueur depuis plusieurs années, établit les droits de négociation des employés de la Chambre, du Sénat et de la Bibliothèque, exclusion faite du personnel immédiat des députés et des sénateurs. La Partie II traite des heures de travail, du salaire minimum, des congés et des jours fériés et vise tous les employés du Parlement, y compris le personnel des députés et sénateurs, en adoptant les dispositions du Code du travail du Canada. Quant à la Partie III, elle étend l'application du Code du travail du Canada à tous les employés de la Colline, en matière de santé et sécurité au travail.

Je voudrais d'abord faire remarquer qu'un grand nombre d'employés de la Colline jouissent actuellement de conditions de travail identiques à celles prévues dans le Code du travail du Canada ou dans certains cas même meilleures. Je parle ici d'employés couverts par des conventions collectives, aussi bien que d'employés non représentés, mais dont les conditions de travail sont définies. En fait, ces employés sont déjà couverts par la Partie II de la loi sur les relations de travail du Canada.

Pour un groupe précis d'employés de la Colline parlementaire, à savoir ceux qui travaillent pour les députés et les sénateurs, la motion déposée en ce jour a des répercussions assez grandes. Il s'agit effectivement d'éléments essentiels de la relation de travail tout à fait unique qui existe entre les députés et sénateurs et leurs employés. Aussitôt que les Parties II et III de cette loi seront proclamées, la loi pourra être appliquée aux employés des députés pour ce qui est des heures de travail, des congés annuels, des jours fériés, des congés de maladie, des congés de décès, de maternité et de soin d'enfants, du harcèlement sexuel, de la santé et de la sécurité et des procédures de grief.

Cela ne signifie pas que ces questions ne sont pas couvertes pour les employés de la Colline parlementaire. La question est de savoir si les dispositions du Code du travail du Canada sont, dans tous les cas, appropriées au milieu de travail unique qu'est la Colline parlementaire.

Je ne suis pas certain qu'on ait suffisamment réfléchi à toutes les incidences de la proclamation des Parties II et III de la loi. Ce que je propose donc, c'est de consacrer quelques minutes à certaines modifications qu'il faudrait faire aux règles régissant les employés des députés si les deux dernières parties de cette loi étaient adoptées.

Tout d'abord, il y a les heures de travail et les heures supplémentaires. Actuellement, il n'existe aucune restriction quant au maximum d'heures par semaine que peuvent travailler les employés d'un député. La Partie II de la loi reprend les termes de la Partie III du Code du travail du Canada, selon lequel aucun employé ne peut travailler plus que 48 heures par semaine sans l'autorisation expresse de Travail Canada. Soyons réalistes. Lorsque le Parlement siège, ce n'est pas nécessairement du 9 à 5, bien au contraire. Lorsque la Chambre siège, les députés ont besoin de services de soutien qui leur sont procurés par leurs employés.

Un autre exemple porte sur les heures supplémentaires. En ce moment, bien que les employés des députés ne touchent aucun traitement pour heures supplémentaires, le député a la possibilité d'accorder des congés compensatoires, soit en heures exactes, soit à raison d'une heure et demie par heure supplémentaire, à sa discrétion. Le Code du travail du Canada régit aussi le temps supplémentaire et oblige à rémunérer au moins à tarif et demi chaque heure de travail dépassant huit heures par jour ou 40 heures par semaines.

À y regarder de plus près, ces modifications pourraient être impossibles à mettre en pratique et certaines règles pourraient ne pas être applicables au personnel des députés. Nous conviendrons tous, je crois, que notre charge de travail est extrêmement variable, lourde lorsque la Chambre siège, plus légère lorsqu'elle ne siège pas. Il se peut par conséquent que la réglementation uniforme du Code du travail soit impraticable.

Je crois qu'il faut considérer d'autres aspects aussi. Il faut se demander d'où viendront les fonds servant à payer ces heures supplémentaires. Qu'en est-il de ces dépenses, qui pourraient, j'en suis persuadé, être très onéreuses? Les députés ont-ils les budgets voulus? Si ce n'est pas le cas, comment allons-nous nous y prendre pour financer ces montants additionnels? Je crois juste de dire qu'il y a là de quoi s'inquiéter. Nos responsabilités parlementaires sont tellement essentielles que rien ne doit entraver leur exécution.

Il faut se demander si l'adoption des Parties II et III de la Loi sur les relations de travail au Parlement ne causera pas une perte de souplesse. Il faut se rappeler, je crois, que le Parlement n'est pas un employeur comme les autres. Il nous faudra peut-être conserver une partie de la souplesse dont nous disposons actuellement. Je crois bien que tous les députés ici présents connaissent des moments où il faut consommer chaque heure disponible et où l'employé, son travail fini, peut être indemnisé en congés. N'est-ce pas une approche meilleure et plus souple, vu la nature de notre travail?

Examinons un peu ce que la nouvelle loi implique en termes de congés annuels. Là encore, nous avons actuellement une certaine souplesse. Les employés des députés reçoivent un forfait au lieu de congés, à raison de 4 p. 100 de la rémunération de l'année précédente, pour ceux qui compte moins de six ans d'emploi ininterrompu, et de 6 p. 100 de la rémunération de l'année précédente, pour ceux qui comptent plus de six ans de service continu. De plus, les députés ont le loisir d'accorder d'autres congés payés selon leur jugement, et ils le font. Dans bien des cas, il arrive qu'un employé se voit accorder trois ou quatre semaines de congé ou plus, en sus du forfait annuel.

La Partie II de la loi donnerait à chaque employé d'un député le droit à deux semaines de congé annuel payé, pendant lesquelles il reçoit un traitement équivalant à 4 p. 100 de sa rémunération brute pendant l'année, heures supplémentaires comprises. Après six ans d'emploi, le taux passerait à 6 p. 100.

Comme je le disais tout à l'heure, plusieurs employés reçoivent actuellement le congé payé et le forfait. Quel avantage y a-t-il à changer le régime des congés? Les nouvelles dispositions désavantagent-elles ces employés? Y a-t-il lieu de restreindre la discrétion dont jouissent les députés à cet égard compte tenu du milieu de travail particulier qu'est la Colline parlementaire? Je crois qu'il faut en discuter plus à fond.

Plusieurs autres aspects des relations de travail seraient modifiés par l'adoption des Parties II et III de cette loi, par exemple, les congés de maladie, de décès, de maternité et de soin des enfants, ainsi que la santé et la sécurité au travail, domaines évidemment que je n'ai pas le temps d'aborder en détail ce soir.

J'ai consacré quelques minutes à décrire les conséquences possibles de la proclamation des Parties II et III de la Loi sur les relations de travail au Parlement. J'estime qu'il reste des points à éclaircir sur la meilleure façon d'atteindre l'objectif visé par le projet de loi C-45. J'estime que cet objectif est d'inclure nos employés, mais tout en tenant compte de notre milieu de travail singulier. C'est pour toutes ces raisons que je ne peux pas appuyer la motion M-743, et je vous remercie.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Comme aucun autre député ne veut prendre la parole, le temps réservé à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant écoulé. Conformément au paragraphe 96(1) du Règlement, l'article est rayé du *Feuilleton*.

Comme il est 19 heures, la Chambre s'ajourne à demain, à 10 heures, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 28.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 14 mai 1993

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ (ARTICLE 81)—L'ÉCONOMIE

M. Sergio Marchi (York-Ouest) propose:

Que la Chambre condamne le gouvernement d'avoir manqué lamentablement de leadership et de direction à l'égard des banques canadiennes et d'autres institutions de crédit pour qu'elles soient en mesure d'offrir les ressources financières adéquates pour la croissance et le développement des petites et moyennes entreprises et ainsi d'assurer la création de milliers de nouveaux emplois.

—Madame la Présidente, permettez-moi d'abord de faire remarquer que la motion et le débat dont nous sommes saisis aujourd'hui ont bien tardé, parce que tous les députés de ce côté-ci de la Chambre constatent avec regret que les pratiques générales de nos grandes banques et autres établissements de crédit manquent à leur devoir concernant les prêts aux petites et moyennes entreprises.

Le gouvernement fédéral n'apporte ni leadership, ni soutien, ni orientation aux établissements de crédit qui relèvent exclusivement de lui et du Parlement; il ne fait rien ni pour améliorer les choses ni pour les corriger.

• (1010)

En conséquence, puisqu'il est bien connu et prouvé que le secteur des petites et moyennes entreprises est le moteur de la croissance économique et de la création d'emplois, j'estime qu'une politique de prêts injuste de la part des banques à l'égard de ce secteur, jointe au fait que le gouvernement n'y a pas mis ordre, a nui à la croissance, a étouffé la création d'emplois et étiré—au lieu de l'éliminer rapidement—une récession économique déjà longue et difficile.

Dans un discours-programme qu'il a prononcé en février dernier devant l'Empire Club de Toronto, le chef de l'opposition officielle a déclaré:

> Pour de nombreuses petites entreprises, le problème ne se limite pas à la Loi sur les prêts aux petites entreprises. . . mais aussi aux pratiques des grandes banques canadiennes.
>
> Ces banques fonctionnent dans un cadre de réglementation. Au fil des ans, elles ont bénéficié grandement de la protection de la Loi sur les banques. D'après moi, il est temps que les banques donnent en retour. Le gouvernement doit maintenant faire preuve de leadership pour les inciter à réfléchir et à élaborer des moyens concrets pour aider les petites et moyennes entreprises canadiennes à obtenir les capitaux dont elles ont besoin.

Il est temps de donner en retour. Combien de fois avons-nous entendu cela dans nos circonscriptions, que ce soit de la part de gens d'affaires ou de travailleurs, soit au cours d'une conversation amicale ou à l'intérieur même des usines?

Nous entendons constamment dire que des banques et des établissements de crédit retirent des prêts à des petites entreprises, qu'ils gèlent ou réduisent leur marge de crédit. Il arrive beaucoup trop souvent que ces petites entreprises ne peuvent même pas discuter avec leur banque, dont elles sont des clients fidèles et loyaux depuis des années, ni même avec n'importe quelle autre banque. Malheureusement, elles essuient souvent un refus peu importe où elle s'adressent.

Depuis deux ou trois ans, nos petites entreprises n'ont pas besoin de la pression additionnelle des banques. La pression qui s'exerce sur le marché suffit amplement. Imaginons un peu ce que les petites entreprises ont dû encaisser: l'échec du lac Meech; la guerre du golfe Persique; les suites fâcheuses de l'Accord de libre-échange; la consternation que soulève l'éventuelle application de l'accord de libre-échange nord-américain; la mise en oeuvre de la TPS; la politique du dollar et des taux d'intérêt élevés qui a été suivie pendant trop d'années face aux États-Unis; un taux de chômage record; les emplettes aux États-Unis; un référendum national sur la Constitution qui a sacrifié l'énergie et la confiance de

tous les Canadiens; l'absence de confiance des consommateurs; une récession économique à laquelle j'ajouterais une dépression psychologique de la population.

C'est avec tout cela que les entreprises ont dû composer et aujourd'hui, pour couronner le tout, elles voient leur fardeau s'alourdir encore, parce qu'elles ne peuvent obtenir le financement des banques sur lequel elles ont appris à compter.

Dans ma ville de Toronto, en Ontario, qui est le centre économique du pays et où sont produites plus de 40 p. 100 de toutes les marchandises, plus de 50 p. 100 de tous les biens fabriqués, 225 000 emplois ont disparu durant la récession qui a frappé le secteur de la fabrication. La plupart de ces emplois étaient dans des petites et moyennes entreprises. L'an dernier, un nombre record de 31 400 faillites ont été enregistrées en Ontario seulement.

Le budget déposé il y a deux semaines ne fait aucune mention d'une stratégie de croissance, ni d'une stratégie de création d'emplois, et il ne dit rien non plus sur le rôle que devrait assumer nos banques et institutions de crédit dans le cadre du développement de cette soi-disant nouvelle économie.

Qui plus est, il n'y a rien à espérer des candidats à la direction du Parti conservateur, qui ont adopté le programme économique de l'actuel premier ministre et de l'ancien ministre des Finances qui est maintenant ministre du Commerce extérieur.

• (1015)

Les banques ont un rôle important à jouer et ce rôle devient encore plus crucial lorsque l'économie est aux prises avec une grave récession comme celle que nous vivons depuis plusieurs années.

Je ne veux pas faire porter aux banques et aux institutions de crédit tout le blâme en ce qui a trait au malaise et à la performance de notre économie. Ce serait trop simpliste et foncièrement injuste. Ce n'est pas du tout ce que je dis.

Je me demande, tout comme les gens d'affaires dans ma circonscription, ce que les banques ont fait pour aider à relancer l'économie canadienne. Qu'est-ce que les banques ont fait pour aider les petits entrepreneurs à surmonter l'énorme obstacle qui se dressait devant eux?

Compte tenu du fait que ce sont les lois fédérales qui confèrent aux banques leur prestige, certains parleraient plutôt de monopole, nous devons nous interroger, en tant que parlementaires, sur le rôle de nos institutions de crédit vis-à-vis des petits entrepreneurs, qui créent la majorité des emplois au pays.

Il y a 66 banques au Canada, 58 sociétés de fiducie et plus de 3 000 coopératives de crédit et caisses populaires ayant un actif combiné de 600 milliards de dollars. L'actif combiné des cinq principales banques est plus élevé que celui de toutes les autres institutions de crédit réunies. Jetons un coup d'oeil sur les profits des six principales banques. L'an dernier, ces profits ont totalisé 1,843 milliard de dollars; en 1991, ils étaient de 3,7 milliards de dollars; en 1990, de 3,567 milliards de dollars. Si les profits ont baissé en 1992, c'est uniquement en raison de ce qui s'est passé avec les prêts consentis aux grandes sociétés multinationales de biens immobiliers.

Une seule société canadienne, Olympia and York, a coûté 2 milliards de dollars aux banques. Qui paie pour les pots cassés, pour ces prêts qui ont mal tourné? Je dirais, sans vouloir offenser personne, que ce sont les chefs de petite entreprise. C'est à eux qu'on refuse des prêts. C'est à eux qu'on fait payer injustement le coût de ces mauvaises créances. Ce n'est pas seulement injuste, cela nuit aussi à tous les efforts de stimulation de l'économie.

Nous avons révisé la Loi sur les banques. Nous avons légiféré, mais nous avons renforcé les établissements de crédit en autorisant les banques à s'occuper d'assurance par l'entremise de filiales. Les banques peuvent maintenant être propriétaires de maisons de courtage. Elles peuvent détenir, gérer et exploiter des terrains, offrir des services de conseils en placements, de gestion de portefeuille et de planification financière. Notre gouvernement nous a donné des plans verts, bleus, de toutes les couleurs sur les moyens de renforcer les institutions financières.

Quelqu'un a-t-il songé à demander pourquoi il n'y avait pas eu de modifications pour aider davantage les clients de ces établissements de crédit? Pourquoi la dernière révision de la Loi sur les banques, qui est censée se faire tous les 10 ans et que nous avons faite en 1991, est-elle muette, à propos des petites et moyennes entreprises? Comment ces établissements de crédit aident-ils le Canada à se préparer pour une économie nouvelle?

Il est important que les banques appuient les petites entreprises parce qu'elles sont la bougie d'allumage de notre économie. Entre 1979 et 1989, les entreprises comptant moins de 100 employés ont créé 80 p. 100 de tous les nouveaux emplois. Pendant ces dix ans, elles ont créé 80 p. 100 des nouveaux emplois. Depuis 1989, le pourcentage est passé à 98 p. 100.

Lorsque nous parlons des pertes des banques, les prêts aux petites entreprises qui se sont avérés de mauvaises créances ont totalisé 600 millions de dollars l'an dernier. C'est peut-être un gros montant, mais il y a 900 000

entreprises au Canada, et les banques ont perdu 600 millions de dollars dans l'ensemble de ce secteur. Par contre, les grandes sociétés leur ont fait essuyer de lourdes pertes, par exemple les 2 milliards d'Olympia and York, et je ne parle même pas des prêts consentis en Amérique du Sud ou dans d'autres contrées lointaines.

• (1020)

Pourtant, pendant la même décennie, les prêts consentis aux petits entrepreneurs ont diminué de 11 p. 100, tandis que les prêts consentis aux supposées grandes entreprises ont augmenté de 11 p. 100. Les députés de Broadview—Greenwood, de Willowdale, de Nepean et d'autres qui sont actifs dans le secteur de la petite entreprise de leur circonscription, ont récemment invité l'Association des banquiers canadiens à comparaître devant notre caucus. Selon cette association, la proportion entre les prêts consentis aux grandes et ceux consentis aux petites entreprises est d'environ 70-30.

Je lui donne le bénéfice du doute parce qu'il me semble que la proportion de prêts consentis au PME est plutôt de 26 p. 100. Mais arrondissons. Soixante-dix pour cent des prêts sont consentis aux grandes entreprises, et 30 p. 100 le sont aux PME. Du même souffle, les représentants de l'ABC nous ont dit que c'était le secteur de la PME qui créait le plus d'emplois.

Comment se fait-il que les pratiques de crédit ne soient pas davantage favorables au secteur qui stimule le plus l'activité économique? La proportion de prêts ne devrait-elle pas être plus équilibrée, voire plus favorable au secteur de la PME? Nous devons favoriser davantage le secteur qui crée le plus d'emplois.

Pouvez-vous imaginer ce qui se produirait si les pratiques de crédit favorisaient davantage le secteur de la petite entreprise? Si la moitié seulement des 900 000 petites entreprises du Canada créaient chacune un emploi, nous pourrions remettre au travail 500 000 chômeurs de bonne volonté. Un demi-million d'emplois. Ce ne sont pas des chimères.

Ce n'est pas un objectif inaccessible. Ce n'est pas un rêve. À l'instar des députés de mon parti, je pense que si le gouvernement, qui est responsable des institutions de crédit, collaborait avec le secteur de la petite entreprise, nous pourrions remédier à ce problème. Nous le pouvons. Nous pouvons inverser la tendance et fournir l'étincelle qui pourra faire démarrer le secteur de la petite entreprise.

Je propose donc six recommandations qui permettront, à mon avis, aux banques de mettre en oeuvre ce que j'appellerais une stratégie de développement de la petite entreprise. Je sais que mes collègues qui parleront après moi mettront d'autres idées sur la table. À la fin de la journée, nous aurons peut-être récolté quelques bonnes idées, et les miennes ne sont certes pas épuisées. Elles visent à régler le problème que nos électeurs nous signalent tous les samedis matins dans nos circonscriptions et lors de nos nombreuses rencontres.

J'en ai six à proposer. Premièrement, que le gouvernement organise un sommet national réunissant, outre le gouvernement fédéral, les grandes banques et le réseau des petites et moyennes entreprises. Réunissons-nous autour d'une table pour faire connaissance, créer des partenariats et parler des défis qui attendent les petites entreprises à court et à long terme ainsi que de toute la question du resserrement soudain du crédit. Parlons-en et parlons-en dès maintenant. En réunissant ces intervenants, nous rendrons justice et ferons honneur aux besoins économiques et aux aspirations d'une nation et d'un pays.

Deuxièmement, je recommande que le gouvernement fédéral insiste, qu'il l'exige même, pour que les banques cessent immédiatement de couper les fonds aux petites entreprises qui paient mensuellement leurs frais d'intérêt sur leurs dettes. Combien de fois avons-nous entendu dire que les banques avaient exigé le remboursement de prêts ou gelé les marges de crédit et que les petits entrepreneurs avaient été obligés de s'adapter à cette nouvelle situation? Comment? En fermant boutique, en réduisant le niveau d'activité ou licenciant des employés parce que la banque exigeait le remboursement d'une dette à long terme dans un très court laps de temps.

• (1025)

Nous traversons une récession. L'entrepreneur qui fait ses versements mensuels pour payer l'intérêt sur son emprunt ne devrait pas être forcé, de façon tout à fait irresponsable, par la banque d'utiliser l'argent qui lui reste, s'il en reste, pour finir de rembourser l'emprunt. Il devrait pouvoir réinvestir cette somme dans son entreprise pour qu'elle puisse, sinon prospérer, au moins survivre au marasme.

Je vais vous donner deux exemples. Il y a un transformateur d'aliments dans ma circonscription. Il a emprunté 700 000 $ à l'une des cinq grandes banques canadiennes il y a deux ans et a remboursé près de 500 000 $ depuis. La

semaine dernière, la banque l'a avisé qu'il devait payer le reliquat, soit 250 000, dans les 30 jours sinon. . .!

Il a trouvé le moyen de rembourser 500 000 $ en pleine récession et il continue de faire des paiements, mais la banque a décidé d'exiger le remboursement intégral de la dette dans les 30 jours. Que va faire cet entrepreneur? S'il ne trouve pas les fonds nécessaires de source privée, il lui faudra soit licencier des employés, soit fermer.

Il y a aussi dans ma circonscription une entreprise de construction qui emploie 15 personnes. Le chef de l'entreprise a emprunté 150 000 $ l'an dernier pour moderniser son matériel. Il a déjà remboursé plus de la moitié de l'emprunt. Il lui reste environ 75 000 $ à payer. Or, il y a trois semaines, il a reçu l'avis suivant: «Remboursez les 75 000 $ que vous devez sinon. . .»

Le même entrepreneur est propriétaire d'une maison évaluée à 600 000 $ dans Woodbridge. Il lui reste 250 000 $ à payer sur son prêt hypothécaire, mais personne ne l'a ennuyé avec ça. Pourtant, c'est la même banque qui lui réclame 80 000 $ pour rembourser le prêt accordé à l'entreprise. Il a 15 employés dont il s'inquiète aussi. Il y a 15 familles qui comptent sur cette petite entreprise de construction.

Il faut que cette pratique cesse parce qu'elle est irresponsable. Au lieu d'étouffer les petites entreprises de façon irresponsable comme le montrent ces deux exemples, les banques, qui sont elles-mêmes des entrepreneurs, devraient faire preuve de confiance et de loyauté envers les petites entreprises à qui elles consentent des prêts et accepter un certain niveau de risque.

La troisième recommandation serait que le gouvernement fédéral encourage les banques à élargir leur portefeuille de prêts aux petites entreprises. Mon collègue de Broadview—Greenwood est un ardent défenseur des prêts aux petites entreprises. Ici, à la Chambre, nous avons porté le plafond de 100 000 $ à 250 000 $ au cours des années. Toutefois, les gens d'affaires de ma circonscription me disent qu'ils n'ont toujours pas accès à ces prêts. Nous avons augmenté le plafond, mais les gens me disent qu'ils ne peuvent même pas obtenir 100 000 $, encore moins 250 000 $.

Les banques devraient au moins doubler leur portefeuille de prêts aux petites entreprises. En fait, ce n'est pas la valeur de leur portefeuille qu'elles devraient doubler, mais plutôt les efforts déployés pour vendre le programme et encourager les clients à en profiter. Il ne suffit pas de placer une affiche quelque part et de penser que tout se fera tout seul. Il faut déployer plus d'efforts.

La quatrième recommandation serait l'établissement d'une entreprise commune de développement à laquelle participeraient les cinq grandes banques. Aujourd'hui, ce n'est plus le directeur de la banque locale qui connaît l'entrepreneur qui décide si le prêt sera consenti ou non, mais bien un bureaucrate anonyme dans un bureau régional.

Par ailleurs, ce n'est plus dans la mentalité des banques de traiter avec le petit entrepreneur parce qu'elles ne cherchent qu'à maximiser leur marge bénéficiaire. Au lieu de prendre beaucoup de temps pour traiter avec les petites et moyennes entreprises, elles préfèrent prendre des risques avec certaines des grandes entreprises.

Je crois que l'établissement de cette entreprise commune de développement contribuerait à créer une nouvelle mentalité. Chacune des banques participantes pourrait investir de 150 millions à 200 millions de dollars et serait plus disposée à traiter avec les petites entreprises et à comprendre leurs besoins.

• (1030)

Cinquièmement, il faudrait renforcer la Banque fédérale de développement parce que le nombre de prêts et le montant des prêts qu'elle consent diminuent tous deux de façon considérable. Il ne faut pas oublier que ces entreprises à qui la Banque fédérale de développement refuse de plus en plus souvent des prêts sont celles-là mêmes à qui les banques à charte refusent également de prêter. Nous devons renverser cette tendance.

La sixième et dernière recommandation serait d'avoir un groupe de travail mixte, formé de représentants du gouvernement, des établissements bancaires et des petites entreprises, qui tiendrait des audiences publiques pour entendre le point de vue des petits et moyens entrepreneurs canadiens afin que nous soyons toujours au courant de leur situation et que cette question puisse ensuite être examinée au sommet économique national. Cela nous permettrait d'être toujours à l'avant-garde dans ce domaine.

Ce sont là six idées que je propose afin qu'elles soient débattues. Ce n'est pas une situation facile, et je ne tiens pas les banques responsables de tous nos problèmes économiques. Je sais bien qu'elles ont une obligation envers leurs actionnaires et les déposants, mais je crois aussi qu'elles ont une obligation envers l'économie nationale en vertu des lois fédérales qui les régissent.

À mon avis, nous avons besoin d'un meilleur équilibre entre les banques et les petites entreprises afin que celles-ci puissent avoir de nouveau le vent dans les voiles. Heureusement que nous avons les petites entreprises.

[*Français*]

M. Allan Koury (Hochelaga—Maisonneuve): Tout d'abord, madame la Présidente, je désire préciser que je suis

en affaires depuis 45 ans. J'ai vu les hauts et les bas dont parle l'honorable député. J'ai été témoin d'environ six ou sept crises comme celle qu'on vit aujourd'hui et ce n'est pas nécessairement, comme le député le mentionne, la faute du gouvernement. On accuse toujours le gouvernement, mais ils ne pensent pas que le gouvernement, c'est le peuple. À mon avis, ceux qui sont en défaut, ce sont plutôt les promoteurs.

[*Traduction*]

Le genre de commentaire qu'il fait induit les gens en erreur et le député devrait s'en abstenir parce que je ne pense pas qu'il ait raison. S'il pense que les banques rappellent leurs prêts pour le seul plaisir de la chose, il a tort. Si le député était gérant de banque et voyait une entreprise en difficulté, il ferait tout ce qu'il peut pour récupérer l'argent de sa banque mais si cette entreprise effectuait régulièrement ses versements, la banque ne rappellerait certainement pas le prêt.

J'aimerais lui demander pourquoi la banque a rappelé le prêt d'une entreprise qui a remboursé plus de 500 000 $ d'un emprunt de 700 000 $.

M. Marchi: Madame la Présidente, je respecte l'opinion du député, mais je suis un peu offensé de l'entendre dire que j'induis les gens en erreur.

Je m'efforce d'être juste, de faire preuve de sens pratique et d'être à la hauteur des attentes des gens d'affaires qui nous ont décrit leur situation. J'ai dit à ces gens hier que j'exposerais leur cas, ils m'ont dit: «Si rien ne se passe, au moins aurons-nous pu avoir une conversation avec vous dans votre bureau il y a quelques temps et au moins notre situation sera-t-elle exposée à la Chambre des communes.»

Je leur ai demandé pourquoi les prêts étaient rappelés et ils n'ont pas pu me fournir d'explications plus claires que celles qu'ils ont obtenues dans les avis qu'ils ont reçus. Le temps me manque pour parler d'autres entreprises et d'autres cas. J'espère que mes collègues prendront le relais et parleront de cas vécus dans leurs circonscriptions.

• (1035)

Je le répète, je ne veux pas faire porter aux banques toute la responsabilité de la piètre performance de notre économie. Cela serait irresponsable, simpliste et tout à fait injuste. Ce que je dis, c'est que les banques ont un très grand rôle à jouer sur la scène économique canadienne et j'estime que lorsque nous sommes en période de récession, ce rôle prend une importance encore plus grande.

Je dis qu'il faut atteindre un équilibre. Nous savons que les banques assument certaines obligations envers leurs déposants et leurs actionnaires. Elles ont des obligations financières et aussi des obligations morales. Je ne diminue en rien l'importance de ces obligations. Je soutiens aussi que les institutions prêteuses, parce qu'elles sont régies par des lois fédérales et qu'elles ont une influence marquée sur l'économie, ont des obligations envers l'économie nationale et doivent formuler des politiques de prêt qui ne sont pas pensées uniquement en fonction des profits, mais également en fonction des aspirations d'un peuple et d'un pays.

Je pense que les banques, comme nous tous peut-être, recherchent parfois le moyen le plus facile d'accroître leur marge de profit. Elles sont dans les prêts hypothécaires, les prêts personnels, le financement, les bons du Trésor, et elles augmentent leurs frais d'administration.

Je vous donne un autre exemple que je n'ai pas donné plus tôt, faute de temps. Il s'agit d'un entrepreneur en construction qui a une petite entreprise dans ma circonscription. Il possède des terrains au nord de Alliston et est prêt à y construire 33 maisons. Ces maisons ont été vendues d'avance. Il est allé à sa banque, l'une des cinq grandes, où il est client depuis 15 ans. Le gérant lui a refusé le financement sous prétexte que la banque ne prête pas aux entreprises de construction.

Pourquoi les 33 acheteurs potentiels pourraient-ils obtenir un prêt hypothécaire de la même banque qui refuse son argent à la personne qui veut construire les maisons? Cet entrepreneur n'attend que le soutien de sa banque pour commencer la construction et créer 150 emplois sur son chantier. Croyez-vous qu'il soit normal qu'une banque soit prête à accorder des prêts hypothécaires à 33 personnes prêtes à acheter des maisons, mais refuse le financement à l'entrepreneur qui veut construire ces maisons, qui emploie déjà 30 personnes et créerait 150 autres emplois directs? Pour moi, c'est de la folie.

Je ne pense pas qu'une telle politique de prêts repose sur les mêmes fondements sur lesquels se sont édifiées les banques, c'est-à-dire sur l'esprit d'entreprise. Les banques doivent revenir à leurs principes d'origine, elles doivent se rapprocher des gens, car elles les ont délaissés. Je crois que les banques doivent à nouveau prendre des risques en misant sur les petites et les moyennes entreprises. Je le pense vraiment. Nous pouvons prouver que j'ai raison au moyen d'exemples canadiens.

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Madame la Présidente, j'appuie tout ce que mon collègue de York-Ouest vient de dire.

L'un des problèmes que nous posent les institutions financières est lié au fait que les dirigeants des banques semblent vivre dans un autre monde que les simples citoyens. En d'autres mots, les vice-présidents des banques nous ont dit qu'ils appuyaient l'initiative du ministre d'État chargé des Petites entreprises, appelée la Loi sur les prêts aux petites entreprises, et nous savons que le ministre fait la promotion de cette mesure législative. Pourtant il semble que les agents locaux des succursales bancaires, dans toutes les localités du Canada, n'entrevoient pas l'application de la loi de la même façon.

Le député pourrait peut-être aborder cette question et commenter le fait qu'il semble y avoir deux niveaux d'activité au sein des établissements bancaires.

M. Marchi: Le député de Broadview—Greenwood, qui s'intéresse de près à ce dossier, a tout à fait raison. Il y a une différence entre d'une part l'objet de la Loi sur les prêts aux petites entreprises et les nouveaux plafonds qu'elle impose et, d'autre part, l'application et le respect de la loi. Voilà en partie pourquoi je propose, dans ma troisième recommandation, non seulement d'encourager les banques à accroître leur portefeuille de prêts pour les petites entreprises, mais aussi de les inciter à faire plus de publicité au sujet de cette mesure législative.

• (1040)

Voilà également pourquoi je propose, dans ma quatrième recommandation, la création d'une co-entreprise à la fois distincte et plus rationnelle, qui regrouperait les cinq grandes banques et pourrait être plus proche des petites entreprises. Au cours de discussions non officielles, les représentants des banques m'avouent que les institutions financières n'ont pas vraiment les ressources nécessaires pour s'occuper pleinement des petites et moyennes entreprises, parce qu'elles doivent tenir compte de leur marge de profits, parce qu'il faut plus de temps pour examiner le dossier des petites entreprises qui demandent un prêt et parce que le rendement sur un petit prêt est beaucoup plus faible que le rendement sur un prêt important. Les 6 000 succursales bancaires réparties un peu partout au Canada n'ont pas les ressources nécessaires à cause de la centralisation, ce qui réduit les chances des propriétaires de petites entreprises qui s'adressent aux grandes banques.

C'est d'ailleurs la raison pour laquelle au Japon le principe est différent. La majorité des sociétés japonaises sont des petites entreprises. Elles travaillent en réseau ou en grappe. Le financement est conçu spécialement pour elles. Voilà pourquoi je propose la création d'une petite organisation des banques qui s'occuperait exclusivement des petites entreprises et veillerait à forger des liens avec ce secteur de notre économie et à lui offrir le soutien et l'encouragement nécessaires, ce que nos banques sont incapables de faire actuellement.

Je ne dis pas que les banques devraient trouver la situation embarrassante. Je dis simplement que cela illustre peut-être bien le fonctionnement des banques canadiennes. Si les petites entreprises sont vraiment essentielles à la création d'emplois et à la croissance économique, il est peut-être temps de spécialiser les prêts à leur intention et de modifier nos structures et notre mentalité afin d'établir des rapports entre le secteur des petites entreprises et les banques. Le Canada évolue, le monde évolue, et les banques devraient peut-être évoluer au même rythme que notre pays et le reste du monde et en fonction des nouvelles façons de faire au niveau international.

Donc, c'est essentiellement un défi ou une sorte d'avertissement que nous lançons, en disant: «Écoutez, mesdames et messieurs, la situation est assez désespérée. Pourquoi ne pas créer un partenariat où le gouvernement, les établissements de crédit et les petites entreprises collaboreraient pour améliorer leur façon de faire dans l'intérêt des Canadiens?»

L'hon. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Tout d'abord, madame la Présidente, je veux remercier le gouvernement de m'autoriser à dire quelques mots avant qu'il ne réponde à la motion libérale proposée par le député de Toronto.

Il vaut vraiment la peine de saisir aujourd'hui la Chambre d'une motion demandant au gouvernement d'engager plus fermement les banques à aider les petites et moyennes entreprises de notre pays. Nous savons tous que c'est le secteur des petites entreprises qui crée vraiment des emplois au Canada. Trop souvent, depuis 10 ou 15 ans on voit le gouvernement actuel ou les gouvernements antérieurs investir beaucoup trop de ressources dans la promotion de mégaprojets, de grands projets qui sont en général à forte concentration de capitaux, mais à faible concentration de main-d'oeuvre.

On a aussi vu, ces dernières années, le gouvernement consacrer beaucoup d'argent en allégements fiscaux et en subventions aux grandes entreprises de notre pays. Et, à nouveau, je me demande si nous en avons eu pour notre argent en ce qui concerne la création d'emplois au Canada.

Par conséquent, il me paraît fort valable que nous tenions un tel débat. J'ai hâte que le ministre chargé des Petites entreprises réponde à quelques-unes des préoccupations des petits entrepreneurs.

Le principal problème—et cette motion vise à le régler—c'est toute la question des emplois, du chômage

et de la nécessité de redonner du travail aux Canadiens. Nous avons un des taux de chômage les plus élevés du monde industrialisé. Un tas de gens ne travaillent pas et on ne saurait mesurer concrètement tout ce que cela entraîne comme marasme économique et comme misère humaine.

Notre pays affiche un taux de chômage très élevé de même qu'un déficit et une dette nationale très élevés, et tout cela est intimement lié. La meilleure façon d'éponger la dette nationale et de supprimer le déficit est de redonner du travail aux Canadiens. En fait, je crois que le Canada se porte bien lorsque les Canadiens travaillent. Lorsque les gens ont un emploi tout va bien chez nous. Si l'on redonnait du travail aux Canadiens, notre économie serait plus forte, nous aurions davantage de programmes et d'avantages sociaux sûrs et les Canadiens seraient beaucoup plus heureux d'un océan à l'autre.

À l'heure actuelle, le chômage élevé coûte au gouvernement fédéral des milliards de dollars en prestations d'assurance-chômage, des milliards de dollars en frais d'aide sociale partagés avec les provinces et des milliards de dollars chaque année en manque à gagner au niveau des recettes fiscales.

• (1045)

Il vaut la peine, je crois, que nous prenions ici quelques minutes pour exposer officiellement la situation critique dans laquelle se trouve notre pays au plan économique. En avril, 11,4 p. 100 des Canadiens étaient en chômage, 11,4 p. 100 de notre main-d'oeuvre étaient officiellement sans emploi, c'est-à-dire 1 581 000 Canadiens sans travail. Or, ce sont là les statistiques officielles. Mais les économistes, notamment, soutiennent depuis longtemps que beaucoup d'autres Canadiens sont aussi sans emploi, soit ceux qui ne touchent plus de prestations d'assurance-chômage et ont perdu tout espoir, ceux qui sont à la charge de leur famille, ceux qui vivent de l'aide sociale, etc. Et, parmi les gens qui travaillent, beaucoup sont sous-employés, en ce sens qu'ils occupent un, deux ou trois emplois à temps partiel, qu'ils ont un emploi peu rémunérateur, qu'ils partagent un emploi avec quelqu'un d'autre.

Le Congrès du Travail du Canada évaluait récemment à 2,6 millions le nombre des Canadiens qui sont chômeurs ou sous-employés. Il y a un mois, la Conférence canadienne des évêques catholiques, un organisme fort respecté, évaluait pour sa part à 3,9 millions le nombre des Canadiens qui sont maintenant chômeurs ou sous-employés. Le chiffre officiel de 1 580 000 chômeurs, auxquels il faut ajouter un très grand nombre de Canadiens sous-employés, constitue donc un travestissement de la réalité.

Voilà l'aspect chômage. Or, qu'arrive-t-il quand les chômeurs ont épuisé leurs prestations d'assurance-chômage? Beaucoup deviennent des assistés sociaux. Savez-vous combien de Canadiens vivaient de l'aide sociale en mars? On comptait 2 644 000 bénéficiaires d'aide sociale au Canada au mois de mars. Il est stupéfiant de constater que le Canada, qui passe pour être le pays le plus riche du monde industrialisé, compte plus de deux millions et demi d'assistés sociaux.

Ainsi, en additionnant le nombre officiel des chômeurs et le nombre des assistés sociaux au Canada, nous arrivons à un total de 4 225 000 chômeurs et assistés sociaux dans un pays de 26 millions d'habitants, en incluant les personnes à la retraite et les enfants. Ainsi donc, une proportion incroyablement élevée de notre population active, qui représente une main-d'oeuvre potentielle, une proportion bien supérieure à 20 p. 100, près du quart de notre population active en fait, se trouve en chômage ou vit de l'aide sociale.

Pouvez-vous imaginer à quel point notre pays serait riche si tous ces gens-là travaillaient et avaient de véritables emplois productifs? Ils paieraient des taxes et des impôts au niveau municipal, au niveau provincial et au niveau fédéral; ils ne toucheraient pas de prestations d'assurance-chômage ni de prestations d'aide sociale des diverses provinces. Pouvez-vous imaginer à quel point nos programmes sociaux seraient solides, et tout l'argent dont nous disposerions pour venir en aide à nos agriculteurs et aux pauvres?

Voyons maintenant l'envers du décor. Si notre niveau de vie baisse au Canada, c'est parce que les gens sont victimes du chômage. Comme le Conference Board du Canada le faisait remarquer il y a quelques jours, pour la première fois depuis les années 1930, nous avons observé une baisse du revenu des Canadiens pendant trois années consécutives. Entre 1989 et 1992, le revenu des particuliers a diminué de 1 200 $ en moyenne par personne au Canada. Cela représente une baisse de 5,5 p. 100 entre 1989 et 1992. Voilà un tableau plutôt sombre de ce qui est arrivé à notre grand pays.

Quand les Canadiens travaillent, notre pays se porte bien. Nous travaillons en tant que pays. Il y aura beaucoup de monde demain sur les pelouses du Parlement, des dizaines de milliers de personnes venues protester contre les politiques du gouvernement qui ont condamnés des Canadiens au chômage. Quand les gens sont sans travail, le pays ne se porte pas bien, et nous risquons de perdre nos programmes sociaux. Nous ferons très bientôt face à un problème quand certains politiciens propose-

ront l'imposition d'un ticket modérateur aux usagers du régime d'assurance-maladie, et tout le régime lui-même s'en trouvera menacé.

En plus des assistés sociaux et des chômeurs, nous constatons naturellement que le nombre des pauvres a grimpé en flèche ces dernières années. En 1991, 4,2 millions de Canadiens vivaient au-dessous du seuil de la pauvreté, selon Statistique Canada. Ce sont là les chiffres avant impôt. Deux ans plus tard, leur nombre est certainement beaucoup plus élevé.

• (1050)

Voyons maintenant les faillites des petites entreprises, ce dont traite la motion que la Chambre étudie aujourd'hui. En mars, il y a eu 6 531 faillites au Canada. Le nombre de faillites personnelles et commerciales a augmenté pour le deuxième mois d'affilée. De février à mars, il y a eu 6 531 faillites. Les faillites commerciales ou personnelles entraînent à leur tour une augmentation du nombre de chômeurs et d'assistés sociaux au Canada. Nous sommes aux prises avec un problème très grave.

Les taux d'intérêt constituent aussi un problème. En novembre 1992, le taux d'escompte était à 9 p. 100. Dieu merci, il a maintenant baissé à 5,39 p. 100, et le taux préférentiel est de 6 p. 100. Quant au taux d'inflation, il est de 1,9 p. 100.

Si l'on soustrait le taux d'inflation du taux préférentiel, on constate que le véritable taux d'intérêt au Canada est tout de même de 4,1 p. 100. Le taux d'escompte et le taux préférentiel peuvent encore baisser au Canada. Leur réduction stimulerait davantage l'économie et contribuerait à redonner du travail aux Canadiens.

Quand on examine la politique monétaire que le gouvernement et le gouverneur de la Banque du Canada, John Crow, ont adoptée ces dernières années, on constate que cette politique visait délibérément à maintenir les taux d'intérêt élevés au Canada afin de renforcer le dollar canadien, ce qui a, bien entendu, réduit l'inflation; à cause de cette politique monétaire rigoureuse, des centaines de milliers d'autres Canadiens sont toutefois devenus des prestataires de l'assistance sociale ou de l'assurance-chômage.

Lorsque le taux d'escompte augmente, il s'ensuit tout simplement un ralentissement de l'économie; il n'y a pas d'essor des entreprises et du secteur agricole, les gens n'achètent pas et ne construisent pas de nouvelles maisons, ils ne font pas de travaux de rénovation, leurs petites entreprises ne se développent pas, l'économie fonctionne au ralenti et les gens sont sans emploi. Tout cela, à cause d'une politique délibérée du gouvernement d'en face et du gouverneur de la Banque du Canada, John Crow.

En conséquence, le problème de notre dette nationale s'aggrave, parce qu'une augmentation de un point du taux d'escompte fait augmenter de centaines de millions de dollars chaque année les intérêts sur notre dette, non seulement sur la dette fédérale, mais aussi sur celle de toutes les provinces canadiennes.

Nous avons maintenant l'un des pires problèmes de dette et de déficit du monde industrialisé. Le 26 avril, le gouvernement a annoncé que le déficit atteindrait cette année 35,5 milliards de dollars. Le gouvernement s'est trompé de 10 milliards de dollars par rapport à ses prévisions de l'an dernier. Il avait alors dit que le déficit serait d'environ 25 milliards de dollars, alors qu'il est actuellement de 35,5 milliards de dollars.

Par ailleurs, la dette nationale, le résultat d'une accumulation de déficits sur plusieurs années, atteint maintenant 458,6 milliards de dollars. Lorsque le Parti conservateur a été élu il y a huit ou neuf ans, elle était d'environ 150 milliards de dollars. Elle est passée de 150 à 458 milliards de dollars.

Cette situation est notamment causée par la politique des taux d'intérêt élevés que l'ex-ministre des Finances, John Crow et le premier ministre ont délibérément appliquée au Canada, politique qui a entraîné des pertes d'emplois, une augmentation des intérêts sur la dette nationale, un déficit bien pire que ce qu'il devrait être et que ce qu'il est dans la plupart des pays industrialisés qui sont nos partenaires commerciaux.

Nous sommes maintenant aux prises avec une dette accablante, qui porte grandement atteinte à notre indépendance et à notre souveraineté en tant qu'État et qui nous enlève beaucoup de latitude pour résoudre certains problèmes. Voilà la situation dans laquelle nous nous trouvons.

Le gouvernement a annoncé récemment une légère reprise. Nous en voyons occasionnellement de faibles signes, mais cette reprise est axée sur les exportations, parce que les Américains achètent maintenant plus de biens et de services aux Canadiens. Ils le font en raison de la reprise aux États-Unis et parce que la valeur du dollar canadien a baissé.

Nous avons appris hier des nouvelles inquiétantes. Le taux de croissance aux États-Unis a connu un ralentissement. Durant le dernier trimestre de 1992, il était de 4,6 p. 100. Durant le premier trimestre de 1993, il est tombé à 1,9 p. 100. Les Américains achètent moins de produits et de services. Nous allons donc exporter de moins en moins aux États-Unis et nous allons voir notre reprise ralentir également.

• (1055)

C'est la situation dans laquelle nous nous trouvons actuellement et c'est peut-être la pire de tous les pays du monde industrialisé. Après quelque neuf années de gouvernement conservateur dans notre pays, 4,25 millions de Canadiens sont des assistés sociaux ou touchent des

prestations d'assurance-chômage. Bien d'autres ont un emploi à temps partiel ou un travail mal rémunéré.

C'est l'héritage que les conservateurs nous laissent aujourd'hui. Quelles mesures a-t-on prises pour y remédier? On a conclu un accord de libre-échange avec les États-Unis qui a anéanti notre souveraineté et notre indépendance et qui a entraîné le transfert de centaines de milliers de nos emplois aux États-Unis. Nous le voyons tous les jours dans notre pays, en particulier dans la province d'Ontario où les emplois partent au sud de la frontière. Le gouvernement veut maintenant élargir cet accord pour englober le Mexique dans l'accord de libre-échange nord-américain.

Nous disons qu'il faut abroger l'ALÉ, renoncer à l'ALÉNA, consolider notre économie et préserver notre souveraineté et notre indépendance.

Les ministériels n'ont aucun programme de création d'emplois. Le gouvernement n'a absolument rien prévu pour créer des emplois dans notre pays. Au lieu de cela, des candidats à la direction du parti, notamment le ministre de l'Environnement et la ministre de la Défense nationale, font le tour du pays pour dire aux Canadiens: «Eh bien, nous avons un problème de déficit, mais peut-être qu'un programme global de création d'emplois qui remettrait les Canadiens au travail n'est pas la solution et qu'il faudrait plutôt adopter un ticket modérateur pour l'assurance-maladie.» Or, le ticket modérateur serait une violation de la Loi canadienne sur la santé.

Notre actuel ministre de la Santé dit, ce qui est tout à son honneur, qu'on aurait tort d'imposer un ticket modérateur. Il l'a fait savoir aux candidats à la direction du parti. Nous ne résoudrons pas le problème du déficit en adoptant un ticket modérateur qui est vraiment un impôt sur la maladie. Il s'agit d'honoraires dissuasifs. En fait, le ticket modérateur est une forme de double imposition puisque les gens ont déjà payé pour l'assurance-maladie en acquittant leurs impôts et qu'ils vont payer à nouveau, s'ils sont malades, parce qu'il y aura un ticket modérateur. C'est un impôt sur la maladie. Je dis non au Parti conservateur. Je dis non aux candidats à la direction de ce parti qui disent: «Voyons voir ce que donnent le ticket modérateur et les honoraires dissuasifs.»

Voilà que le Parti conservateur veut décréter un impôt sur la maladie. Il s'agit du même vieux Parti conservateur qui, dans les années 1930, nous a valu la grande crise avec R.B. Bennett et qui, dans les années 1990, est responsable de notre situation déplorable. Ce que nous avons subi, ce n'est pas véritablement une récession, mais bien une économie en crise.

Notre parti est d'avis que la solution réside dans un programme de création d'emplois. Nous avons exposé notre programme en long et en large. Nous parlons d'investir dans les infrastructures, d'investir dans la recherche et le développement, d'investir dans la formation des gens pour les préparer aux technologies et aux emplois nouveaux, de consacrer plus d'argent à l'agriculture, d'ajouter de la valeur à nos ressources, d'aider nos agriculteurs et de prêter main-forte aux petits entrepreneurs.

Il s'agit d'un plan détaillé de plusieurs pages qui explique en quoi consiste notre programme. Je demande au gouvernement d'en face quel est son plan? Quel est son programe de création d'emplois? Il n'a qu'une seule solution en tête pour combattre le déficit, et c'est de réduire les services, de sabrer dans les soins médicaux, de sabrer dans les soins de santé, de faire des compressions dans le domaine de l'éducation, de réduire les paiements de transfert aux provinces. Ce n'est pas ce qui s'appelle une solution!

Les députés du Parti libéral ont beau jeu de critiquer le gouvernement, mais ils n'ont pas davantage de programme. Où est leur programme de création d'emplois? Où est le programme du Parti libéral pour la création d'emplois? S'ils en ont un, ils le cachent bien. Ils comptent sur une victoire facile, parce que les gens en ont ras le bol du Parti conservateur, mais ils se gardent bien d'annoncer leurs couleurs.

Le moment est venu d'être honnête envers la population canadienne, de lui présenter un programme et une plate-forme afin de faire connaître les positions de chaque parti. Le Parti conservateur a détruit le pays sur le plan économique. Nous avons 4,25 millions de personnes qui sont réduites à réclamer des prestations d'assistance sociale ou d'assurance-chômage. Nous avons des centaines de milliers d'autres concitoyens qui ont un emploi à temps partiel, un emploi irrégulier ou un travail peu rémunéré. Cela a créé un nombre incalculable de maux et de tragédies humaines.

Quand les choses en sont là, l'économie est au bord du précipice. On ne paie plus d'impôts; on touche plutôt des prestations d'assurance-chômage ou d'aide sociale. Vient alors l'érosion des régimes de pensions, du régime d'assurance-chômage, du régime d'assurance-maladie et du système d'hospitalisation. L'État consacre moins de fonds publics à l'éducation, aux universités, à la recherche et au développement. Voilà l'héritage que nous lèguent les conservateurs. Voilà pourquoi les Canadiens vont prendre leur courage à deux mains et se débarasser des conservateurs aux prochaines élections, qu'elles aient lieu en août, en septembre ou en octobre.

Mme le vice-président: Comme il est 11 heures, la Chambre passe maintenant aux déclarations de députés, conformément à l'article 31 du Règlement.

Nous passerons à la période des questions et observations après les questions orales et les affaires courantes.

Article 31 du Règlement

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Français*]

L'EMPLOI DANS LA FONCTION PUBLIQUE

M. Marcel R. Tremblay (Québec-Est): Madame la Présidente, on pouvait lire dans les journaux, hier, que la diminution des budgets ne semble pas avoir d'effet sur l'emploi dans la fonction publique. J'aimerais souligner que le président de la Commission de la fonction publique, M. Robert Giroux, a lui-même expliqué, hier, que son administration calculait les effectifs du gouvernement différemment du Conseil du Trésor.

Les coupes sont estimées en années-personnes, alors que la Commission, elle, compte les employés payés. Cela veut dire que pour deux employés embauchés pour des termes de six mois, la Commission de la fonction publique en compte deux, alors que le Conseil du Trésor n'en compte qu'un, c'est-à-dire deux fois six mois, ce qui égale une année-personne.

Quand les grands titres des journaux signalent que le nombre d'employés a augmenté de 6 000 personnes, c'est parce que l'on ne s'est pas donné la peine d'aller au fond des choses.

* * *

[*Traduction*]

LA SOCIÉTÉ BELL NORTHERN RESEARCH

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Madame la Présidente, George C. Smith, président de la société Bell Northern Research et vice-président directeur de Northern Telecom, a inauguré officiellement hier le Laboratoire 5 de la BNR, d'une superficie de 600 000 pieds carrés. Il s'agit là de l'installation de R-D en télécommunications la plus récente et la plus vaste au Canada, et elle se trouve au siège social mondial de la BNR, à Nepean, en Ontario.

Dans la nouvelle économie transnationale actuelle, les industries basées sur la connaissance et l'information, comme les télécommunications, sont le fondement de la relance et de la croissance industrielles. Au Canada, dans le secteur des communications, c'est Bell Northern Research qui fait l'envie du monde entier.

Tous les systèmes importants de télécommunications que la BNR a conçus se classent au premier rang mondial dans leur créneau commercial respectif. Au Canada, ses laboratoires de recherche contribuent le plus à la création d'emplois en R-D convoités à l'échelle internationale. La BNR est le principal employeur de diplômés universitaires en génie et en sciences au Canada.

Hier, M. Jean Monty, président-directeur général de Northern Telecom, a fait remarquer que les laboratoires de la BNR prouvent amplement qu'on peut accomplir et qu'on accomplit effectivement des progrès remarquables lorsqu'on poursuit des efforts de R-D dans un climat fertile et axé sur la réalisation d'objectifs.

J'ai eu l'honneur d'assister à l'inauguration de ces installations et de féliciter la société pour cette réalisation.

Mme le vice-président: Le temps de la députée est écoulé.

* * *

LE CHEF DE L'OPPOSITION

M. Rod Murphy (Churchill): Madame la Présidente, hier, le chef de l'opposition a tenté de changer sa réputation d'homme dépassé en rappelant aux Canadiens la bonne vieille époque des gouvernements libéraux.

«Le Chrétien des temps anciens» a oublié de dire aux Canadiens que lorsque son parti était au pouvoir il y a 12 ans, les taux d'intérêt s'élevaient à 20 p. 100 et 100 000 Canadiens sont allés manifester sur la Colline du Parlement.

«Le Chrétien des temps anciens» a oublié de mentionner le taux de chômage élevé, la suppression du ministère de l'Expansion économique régionale, le contrôle des salaires et la réduction des paiements de transfert dans les domaines de la santé et de l'enseignement postsecondaire. Tout cela est arrivé lorsque les libéraux formaient un gouvernement majoritaire.

«Le Chrétien des temps anciens» a oublié de parler de son Livre blanc qui préconisait l'assimilation des Canadiens autochtones.

«Le Chrétien des temps anciens» a mentionné l'assurance-maladie, mais il a oublié de préciser que le père de ce régime est le néo-démocrate Tommy Douglas.

«Le Chrétien des temps anciens» a oublié de dire que l'assurance-maladie, le Régime de pensions du Canada, Petro-Canada et les programmes de formation et d'emploi ont vu le jour lorsque le NPD a pressé des gouvernements libéraux minoritaires d'adopter ces programmes.

* * *

LE PROGRAMME D'ACHAT D'HÉLICOPTÈRES

M. Stan Wilbee (Delta): Madame la Présidente, après une journée d'audiences spéciales du Comité permanent de la défense sur les hélicoptères EH-101, je pense qu'il

apparaît clairement qu'il n'y a pas d'autres machines capables de faire ce pour quoi on les achète.

Voici les faits saillants de ce que l'on a entendu hier: il y a toujours, et il continuera d'y avoir, une menace venant des sous-marins étrangers au large de nos côtes, car beaucoup de sous-marins continuent d'être fabriqués et vendus à de petites ou grandes nations.

Deuxièmement, le EH-101 n'est pas trop lourd pour les frégates actuellement en construction et toute machine inférieure au EH-101 réduirait considérablement l'efficacité de ces frégates. Le journaliste qui avait dit cela admet maintenant qu'il s'était trompé, mais il ne veut pas écrire un deuxième article où il admettrait une erreur qui a fait beaucoup de tort au programme.

Troisièmement, l'air déplacé par les rotors n'est pas trop fort pour permettre le sauvetage, si l'on procède selon les directives du fabricant.

De toute évidence, le EH-101, tout comme nos troupes de maintien de la paix en Somalie, fait l'objet d'attaques en règle de la part de l'opposition qui l'exploite politiquement ce qui n'aboutit qu'à rendre perplexes et a démoraliser les canadiens.

* * *

LE CORPS ROYAL CANADIEN DES CADETS DE LA MARINE BACCALIEU

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Madame la Présidente, le 9 mai, j'ai assisté à l'inspection annuelle du Corps royal canadien des cadets de la marine Baccalieu à Bay de Verde, dans ma circonscription. Sa performance montrait bien pourquoi il avait remporté le prix 1992 du meilleur corps des cadets de la marine parmi 220 corps au Canada.

Cette réalisation exceptionnelle est tout à l'honneur des localités en cause: Bay de Verde, Grates Cove, Old Perlican, Lead Cove, Sibley's Cove, Brownsdale, Gull Island et Red Head Cove.

• (1105)

Cela montre aussi un grand esprit de coopération et de leadership chez les parents, les professeurs, les parrains, les officiers et les 123 cadets du corps.

C'est la deuxième fois que cet honneur revient à un corps de ma circonscription. En 1988, c'est le Corps royal canadien des cadets de la marine Matthew qui avait remporté le titre.

Mes collègues se joignent à moi pour offrir leur profond respect et leurs sincères félicitations.

Article 31 du Règlement

LES DÉPENSES DU GOUVERNEMENT

M. J.W. Bud Bird (Fredericton—York—Sunbury): Madame la Présidente, l'année dernière, quand le gouvernement a présenté le projet de loi C-56, la Loi limitant les dépenses publiques, il a légalement fixé un plafond absolu aux dépenses de programme.

Il est encourageant de constater que les dépenses réelles sont restées inférieures de plus d'un milliard de dollars à ce plafond pour la première année. En outre, on compte les maintenir annuellement à un niveau inférieur au plafond de près de 2 milliards de dollars, en moyenne, pour les quatre années suivantes.

Le gouvernement a donc réduit les limites légales de contrôle en conséquence et la période d'application de la loi sera prolongée de deux ans. Les déficits actuels sont principalement attribuables à des habitudes de dépense déraisonnables, surtout en période de conjoncture favorable durant les 15 années de gouvernement libéral avant 1984.

Les mesures que prend maintenant le gouvernement pour contrôler les dépenses en vertu de la loi sont sans précédent au Canada. Il est donc absolument nécessaire que la Loi limitant les dépenses publiques reste en vigueur indéfiniment, du moins jusqu'à ce qu'on parvienne à équilibrer le budget et qu'on ait commencé à réduire la dette nationale.

Durant les années et peut-être les décennies à venir, l'attitude conservatrice ferme vis-à-vis des finances publiques doit rester la marque distinctive du mode de gouvernement canadien.

* * *

LA MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Madame la Présidente, pour ceux qui en auraient douté, nous en avons maintenant la preuve: un conservateur, c'est un conservateur.

La ministre de la Défense nationale a carrément agi selon le modèle Mulroney en qualifiant ceux qui ne sont pas d'accord avec elle d'ennemis des Canadiens. Je tiens à dire à madame la Ministre, qui se croit supérieure à tout le monde, que le million et demi de Canadiens qui sont sans travail et sans espoir à cause des programmes de son gouvernement ne sont pas les ennemis des Canadiens.

Les millions de personnes âgées que son gouvernement a exploitées politiquement et économiquement ne sont pas les ennemis des Canadiens. Ceux qui réclament l'égalité et dont le gouvernement étouffe les voix, à qui il

nie le droit à la contestation et à la justice, ne sont pas les ennemis du Canada.

Ceux qui croient que l'assurance-maladie est pour tous les malades et non pas seulement pour les riches ne sont pas les ennemis des Canadiens. Ceux qui croient en un Canada pour tous les Canadiens, où nos jeunes peuvent espérer un avenir prospère parce que nos richesses profitent à tout le monde et non pas seulement aux privilégiés, ne sont pas les ennemis du Canada.

Le premier ministre actuel a appris à ses dépens que les Canadiens n'endurent pas d'être rudoyés et d'être considérés comme des traîtres parce qu'ils ont fait savoir qu'ils n'étaient pas d'accord avec lui. . .

Mme le vice-président: Le temps de la députée est écoulé.

* * *

LA PORNOGRAPHIE JUVÉNILE

M. Greg Thompson (Carleton—Charlotte): Madame la Présidente, hier, le ministre de la Justice a présenté à la Chambre une mesure législative sur la pédopornographie.

En vertu de ce projet de loi, quiconque a en sa possession de la pédopornographie est coupable d'un acte criminel et passible d'un emprisonnement maximal de cinq ans, et quiconque vend de la pédopornographie est passible d'un emprisonnement maximal de 10 ans.

Ce projet de loi renferme bon nombre des mesures qui ont été proposées dans trois études remontant à 1984 et réalisées à la demande du gouvernement fédéral. Cette mesure législative est nécessaire. Comme l'a dit le ministre, la pédopornographie ne saurait être tolérée dans notre pays.

Je suis sûr que tous les députés appuieront ce projet de loi.

* * *

L'AIDE ÉTRANGÈRE

M. Ross Harvey (Edmonton-Est): Madame la Présidente, lors du discours-programme qu'il prononçait hier devant la Banque africaine de développement, un représentant américain a déclaré que le président Clinton était prêt, pour alléger le lourd fardeau de la dette des pays les plus pauvres d'Afrique, à réduire de moitié la dette que ces pays ont contractée avec les États-Unis.

Il y a deux semaines, OXFAM International a lancé une campagne en vue de proposer à l'Afrique un plan semblable au plan Marshall. Ce plan aurait pour but d'empêcher l'Afrique subsaharienne de s'enliser davantage et d'éviter que la moitié des 600 millions de personnes de ce continent ne se trouvent sous le seuil de la pauvreté, d'ici la fin de la décennie, ce qui mettrait en danger les nombreux mouvements démocratiques déjà précaires qui ont réellement donné de l'espoir à cette région.

Comment le gouvernement canadien a-t-il réagi face à la terrible pauvreté qui existe en Afrique? Par suite de la dernière série de compressions, les niveaux d'aide par rapport au PNB devraient tomber à 0,39 p. 100 d'ici l'an prochain, et revenir ainsi aux niveaux enregistrés au début des années 1970. L'aide bilatérale à sept pays de l'Afrique subsaharienne qui tous, à l'exception d'un, figurent sur la liste des 20 pays les plus pauvres du monde, a été presque réduite à néant.

Entre-temps, le premier ministre vient d'offrir aux Russes une nouvelle aide de 162 millions de dollars. Le Canada est déjà le deuxième pays à verser autant d'argent à la Russie par habitant. . .

Mme le vice-président: Le temps alloué au député a expiré.

* * *

LA JUSTICE

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Madame la Présidente, au nom de femmes courageuses, de la Coalition of Women Survivors of Violence et de ses partisans, je demande au premier ministre d'expliquer pourquoi une mère a été emprisonnée pour avoir essayé de protéger son enfant.

Cette femme, une habitante de Baie-Comeau, la ville du premier ministre, a vu sa peine d'emprisonnement reconduite pour une nouvelle période de deux ans pour avoir refusé d'autoriser sa fille de trois ans et demi à voir son père sans surveillance. La mère a fait un récit très cru des assauts sexuels et physiques infligés à l'enfant par le père.

• (1110)

Je demande au premier ministre de donner instruction au ministre de la Justice d'examiner immédiatement la situation et de prendre les mesures nécessaires pour apaiser les souffrances de cette femme et de son enfant.

Nous devons réformer le Code criminel et le droit de la famille afin que l'on puisse faire preuve de plus de souplesse dans des cas comme celui-ci.

* * *

LE RÈGLEMENT DE LA LOI SUR LES ALIMENTS ET DROGUES

M. Murray W. Dorin (Edmonton—Nord-Ouest): Madame la Présidente, j'ai reçu dernièrement un grand nombre de lettres et d'appels téléphoniques de la part d'habitants de ma circonscription qui s'inquiètent des amendements proposés aux règlements de la Loi sur les

aliments et drogues en ce qui concerne les préparations à base d'herbes et de plantes.

Comme de plus en plus de Canadiens utilisent des préparations à base d'herbes et de plantes, la Direction générale de la protection de la santé, du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, craint que certaines de ces préparations ayant des propriétés susceptibles de nuire à la santé ne soient commercialisées pour la vente au public.

Même si les amendements proposés rendront obligatoire l'inscription de mises en garde sur les étiquettes de ces produits, il est important de faire remarquer que, dans de nombreux cas, rien n'indique que ces préparations sont nocives pour l'ensemble de la population.

Depuis 1989, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social mène des consultations intensives à ce sujet. Le ministère doit bien sûr assurer la protection du public. Cependant, il est important que les fonctionnaires se rendent compte que les amendements proposés auront un impact considérable sur ce secteur.

Je demande au ministère d'écouter les intéressés et de ne pas interdire ou restreindre inutilement la vente de produits à base d'herbes ou de plantes utilisés depuis longtemps comme remèdes.

* * *

LES COURS DE LANGUE SECONDE

M. Mac Harb (Ottawa-Centre): Madame la Présidente, dans un rapport intitulé *Cours de langue à l'intention des immigrants*, le Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration dit ceci:

> L'absence de normes nationales est le facteur qui nuit le plus à la qualité des services de formation linguistique pour immigrants et à la rentabilité de l'argent des contribuables investi en ce domaine.

Nous sommes d'accord. La politique du gouvernement en matière de cours de langue seconde est discriminatoire envers les jeunes du Canada. Prenons, par exemple, un jeune immigrant de 17 ans qui a besoin de suivre des cours de langue seconde. Conformément à la politique actuelle du gouvernement, il n'y a pas droit.

Cette semaine, j'ai rencontré les représentants de plus d'une quinzaine d'organismes divers et de conseils scolaires pour parler de ce dossier et d'autres questions qui nous préoccupent dans le domaine de la formation linguistique. Je joins ma voix à celle de ces organismes pour réclamer que le gouvernement crée immédiatement un comité mixte fédéral-provincial chargé d'établir des normes nationales concernant la formation linguistique des immigrants et d'éliminer toute discrimination envers les jeunes du Canada.

* * *

L'AÉROPORT INTERNATIONAL PEARSON

M. Harry Chadwick (Bramalea—Gore—Malton): Madame la Présidente, une nouvelle école secondaire vient d'être construite dans ma circonscription, directement sous le corridor aérien nord-sud de l'aéroport international Pearson.

Avant d'autoriser la construction de cette école, le gouvernement a exigé une dépense supplémentaire de 50 000 dollars pour protéger ses occupants du bruit que font ces avions soit-disant silencieux. Le gouvernement a maintenant décidé de construire trois nouvelles pistes dont les voies d'approche risquent de passer au-dessus des écoles et des maisons de ma circonscription.

Le gouvernement peut-il rassurer mes électeurs qu'il n'utilisera pas deux poids deux mesures? Peut-il garantir aux résidants de ma collectivité que ces mêmes normes de réduction du bruit s'appliqueront aux nombreuses écoles et maisons déjà construites dans ce quartier? Si oui, le gouvernement est-il prêt à en assumer le coût ou faudra-t-il qu'une fois de plus les contribuables de l'endroit paient pour les inconvénients d'un aéroport qui est au service de tous les Canadiens?

* * *

LA LOI SUR LE TRANSPORT DU GRAIN DE L'OUEST

M. Ken Atkinson (St. Catharines): Madame la Présidente, dans sa réponse au rapport du Comité des transports sur la voie maritime du St-Laurent, le gouvernement affirmait encore une fois que la réforme de la Loi sur le transport du grain de l'Ouest se poursuit.

Les marchés des grains se sont dans une certaine mesure déplacés vers l'Extrême-Orient, mais à mon avis la LTGO crée un certain préjugé favorable à la côte ouest en matière de transport du grain. La réforme de la LTGO devrait aider à résoudre ce problème, mais il semble qu'il faudra attendre quelques années avant qu'elle ne se fasse. Entre-temps, cela nuit aux armateurs dont les navires sillonnent la voie maritime et leur existence est en jeu.

Je demande à nouveau au gouvernement d'accorder une aide temporaire aux armateurs de la voie maritime, jusqu'à ce que la réforme de la LTGO soit terminée. Si l'on ne fait rien dans ce sens, il n'existera plus ni infrastructure ni navires pour transporter le grain vers l'est

lorsque le préjugé disparaîtra et qu'on aura à nouveau besoin de la voie maritime.

* * *

LA MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

L'hon. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Madame la Présidente, hier à Vancouver, la ministre de la Défense nationale a déclaré que les partis de l'opposition étaient les ennemis des Canadiens.

Je me demande ce que le gouvernement en pense. Lorsque la ministre parle des partis de l'opposition comme étant des ennemis des Canadiens, pense-t-elle vraiment que Lester Pearson était l'ennemi des Canadiens, que John Turner est l'ennemi des Canadiens, que John Diefenbaker lorsqu'il siégeait au sein de l'opposition était un ennemi des Canadiens ou que Stanley Knowles qui occupe son siège au Bureau de la Chambre est un ennemi des Canadiens?

• (1115)

Le vice-premier ministre ou le leader parlementaire du gouvernement devrait expliquer à la Chambre aujourd'hui si oui ou non le gouvernement appuie la ministre de la Défense nationale lorsqu'elle qualifie ainsi les partis d'opposition d'ennemis des Canadiens.

De très nombreuses personnes, membres des divers partis d'opposition, ont rendu de précieux services à notre pays. Nous méritons certainement une explication.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. Jim Karygiannis (Scarborough—Agincourt): Madame la Présidente, je voudrais porter à l'attention de la Chambre et des Canadiens une question sur laquelle, selon moi, on devrait se pencher.

Les règlements sur l'assurance-chômage permettent à des personnes habitant les États-Unis, Porto Rico et les îles Vierges qui ont travaillé au Canada de percevoir des prestations.

Le nombre de ceux qui profitent de ce programme peu connu a augmenté de plus de 44 p. 100 de 1989 à 1991 et il est probablement nettement plus élevé à l'heure actuelle.

Le plus grand nombre de bénéficiaires de cette largesse vivent, chose peu surprenante, sous les climats ensoleillés de la Floride et de la Californie ainsi que, dans quelques cas, à Hawaï.

L'administration des demandes de prestations est laissée à l'État dans lequel le prestataire vit, qui n'a, bien entendu, aucun intérêt à mettre un terme aux fraudes possibles, étant donné que cela se solderait pour lui par une charge que n'assumeraient plus les contribuables canadiens.

J'ai attendu pratiquement un an pour obtenir une réponse du ministre au sujet de cette question, ce qui m'amène à me demander ceci: Qu'essaie-t-on de nous cacher au juste.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'ÉCONOMIE

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Madame la Présidente, en 1984, lorsque le gouvernement est arrivé au pouvoir, la croissance économique était de 4,7 p. 100. En 1992, ce taux était tombé à 0,9 p. 100. En 1984, la dette publique s'élevait à 167 milliards de dollars. À l'heure actuelle, après huit ans et demi de pouvoir conservateur, elle est passée à 458 milliards de dollars. Il y a maintenant plus de 1,6 million de chômeurs au Canada.

Je suis persuadé que tous ces Canadiens ne souscrivent pas à la politique du gouvernement sur les plans monétaire, financier ou social.

Le premier ministre suppléant pourrait-il nous expliquer si la position officielle du gouvernement fédéral, notamment du Cabinet, consiste à classer ces gens comme des ennemis du pays?

L'hon. Tom Hockin (ministre des Sciences et ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Madame la Présidente, l'honorable porte-parole de l'opposition officielle compare cette année avec une année antérieure. Je vais en faire autant.

Permettez-moi de vous ramener en 1982, année où les taux d'intérêt étaient de 19 p. 100. Il était impossible d'obtenir un prêt bancaire à moins de 22 p. 100. Le taux de chômage était beaucoup plus élevé qu'à l'heure actuelle. La croissance économique était pratiquement nulle. Voilà le bilan dont nous avons hérité.

Ainsi, de 1985 à 1991, nous avons créé plus d'emplois par habitant que tout autre pays membre de l'OCDE et au cours de la dernière année, l'OCDE et le FMI nous ont classés au premier rang dans leurs prévisions pour ce qui est du taux de croissance dans le monde industrialisé, la capacité de réduire les coûts unitaires de la main-d'oeuvre, ainsi que la capacité de juguler l'inflation. En fait, le Canada a réussi mieux que pratiquement tous les autres pays industrialisés à mater l'inflation.

Ce sont là les réalisations de notre gouvernement et nous en sommes très fiers.

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Madame la Présidente, le ministre refuse de répondre à la question de savoir si le 1,6 million de chômeurs canadiens, ainsi que les députés des partis d'opposition et plus particulièrement de l'opposition officielle, sont des ennemis du pays. Le ministre devrait avoir honte de sa réponse.

Je voudrais poser au leader du gouvernement à la Chambre des communes une autre question. Il est tout à fait inacceptable que le gouvernement essaie de faire adopter envers et contre tous le projet de loi touchant l'ALÉNA, le plus important projet de loi de ce type de notre histoire, sans tenir des audiences à Toronto ou Montréal.

Le ministre pourrait-il nous expliquer la logique du gouvernement de vouloir donner suite à ce projet de loi alors qu'il sait fort bien que le Mexique et les États-Unis veulent renégocier des éléments essentiels de cet accord commercial?

Le gouvernement va-t-il accepter enfin de mettre de côté ce projet de loi jusqu'à ce que tous les Canadiens aient eu l'occasion d'exprimer leur point de vue sur cette question dans le cadre d'élections générales?

L'hon. Tom Hockin (ministre des Sciences et ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Madame la Présidente, nous n'allons pas, bien entendu, mettre de côté le projet de loi sur l'ALÉNA. Il y a un certain nombre de groupes d'intérêts canadiens. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Hockin: Je voudrais bien que l'opposition écoute ceci. Nos vis-à-vis veulent-ils entendre la réponse?

Je disais donc qu'il y a un certain nombre de groupes d'investiseurs canadiens qui voudraient bien savoir ce qui va se produire en ce qui concerne les possibilités d'investissements aux États-Unis et au Mexique. Ils souhaitent que cette entente soit conclue.

• (1120)

En outre, les gens qui s'inquiètent de l'accès au marché mexicain sont extrêmement préoccupés. Le Mexique impose des droits de près de 20 p. 100 sur les produits canadiens, ainsi que d'énormes quotas. Il y a certaines questions en suspens que nous voulons régler afin d'améliorer notre accès au marché américain.

Cet accord permet de supprimer les droits et les quotas imposés par les Mexicains et en outre améliore l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis. Il y a des années, sous un gouvernement libéral, on a déjà établi des règles aux termes desquelles nous n'appliquons pratiquement plus de droits sur les produits mexicains. Pourquoi ne pas négocier un accord de libre-échange qui nous donnera accès au marché mexicain et permettra aux investisseurs canadiens de connaître les règles régissant ce marché?

M. David Dingwall (Cap-Breton-Richmond-Est): Madame la Présidente, quelle piètre réponse de la part d'un piètre gouvernement! C'est tout à fait terrible.

Le gouvernement n'a pas réussi à assurer la croissance de l'économie et sa politique commerciale est un échec. Il n'est pas parvenu non plus à réduire le déficit, mais son échec le plus criant est certes au chapitre de la création d'emplois.

Le ministre est là, clés de voiture en main, limousine à sa disposition, et il vient faire la leçon aux Canadiens alors qu'ils sont déjà aux prises avec un taux national de chômage de 11,6 p. 100 et que certaines régions traversent une véritable crise. Au Cap-Breton, par exemple, le taux de chômage atteint 29,6 p. 100.

Pourquoi le ministre et le gouvernement refusent-ils de remplir leur rôle de dirigeants nationaux et de mettre en place des programmes qui permettront de créer des emplois au Canada et de rendre l'espoir à des milliers de Canadiens qui souhaitent se trouver un emploi digne de ce nom?

L'hon. Tom Hockin (ministre des Sciences et ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Le député sait bien que sous l'ancien gouvernement libéral le taux de chômage était tout aussi élevé au Cap-Breton qu'il l'est maintenant. Il sait également qu'au début des années 1980 le chômage était encore plus élevé qu'à l'heure actuelle.

Il ignore probablement mais devrait savoir que l'économie mondiale traverse actuellement une récession. Or, malgré cet état de choses, la législation commerciale cadre mise en place par le gouvernement nous a permis de porter nos exportations à un niveau record et, partant, de créer des emplois.

Le gouvernement a également créé un contexte favorable à la petite entreprise au Canada, qui crée 82 p. 100 des nouveaux emplois au pays et qui a créé l'an dernier 320 000 nouveaux emplois malgré les problèmes de croissance que connaît actuellement l'économie mondiale.

Voilà ce que fait le gouvernement, voilà comment il donne l'exemple sur le plan économique. Non seulement le député a-t-il peur de le reconnaître mais il tente de dénigrer les réalisations du gouvernement par des allégations.

Le député sait que le gouvernement a conclu le meilleur accord commercial cadre depuis les origines de la Confédération. Il sait que son parti a été contre tout ce que nous avons fait pour réduire le déficit et il sait aussi que nous avons épargné aux contribuables. . .

Des voix: Joe, Joe, Joe!

Des voix: Un chef, un chef, un chef!

Mme le vice-président: Le ministre a la parole, mais que sa réponse soit courte.

M. Hockin: Madame la Présidente, l'arrivée d'un député les intéresse plus que ma réponse à leur question.

De tous les pays membres de l'OCDE, le Canada est celui qui s'est doté du cadre le plus favorable à la croissance économique, et ce fait est attesté par l'OCDE et le FMI. Voilà ce qu'a fait le gouvernement.

* * *

L'EMPLOI

M. Maurizio Bevilacqua (York-Nord): Madame la Présidente, le Canada est maintenant aux prises avec une crise du chômage qui ne semble pas avoir de fin.

Le mois dernier, le taux de chômage a atteint 11,4 p. 100, ce qui est largement attribuable à la perte de 51 000 emplois à temps plein. Officiellement, le nombre de chômeurs s'élève à l'heure actuelle à 1,6 million, dont 420 000 jeunes.

Je voudrais que le ministre des Finances nous dise, compte tenu du nombre élevé de Canadiens qui sont au chômage ou craignent de perdre leur emploi, pourquoi le gouvernement ne prend pas de mesures pour remettre les Canadiens au travail.

L'hon. Tom Hockin (ministre des Sciences et ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Madame la Présidente, la question est posée dans un contexte légèrement différent, mais c'est une accusation que nous avons déjà entendue et à laquelle nous répondons presque invariablement de la même façon.

Voici quelques données sur le chômage. L'emploi a progressé dans 10 des 12 derniers mois. J'ai eu des entretiens il y a deux semaines avec les ministres de l'industrie des pays du Groupe des Sept, qui m'ont fait savoir que l'activité économique se contractait partout dans le monde. En Allemagne, l'économie s'est contractée l'an dernier, et en Grande-Bretagne, l'année d'avant.

• (1125)

Qu'est-il arrivé au Canada? L'emploi a progressé dans 10 des 12 derniers mois. Depuis le mois d'août, 151 000 emplois à temps plein ont été créés. Ce sont de vrais emplois. De plus, le secteur de la petite entreprise crée plus d'emplois qu'il n'en perd.

Certes, personne ne trouve acceptable un taux de chômage de 11,8 p. 100. Nous non plus. Mais si vous comparez notre prestation à celle d'autres pays industrialisés, vous devez reconnaître que nous avons créé plus d'emplois que n'importe quel autre pays du Groupe des Sept.

M. Maurizio Bevilacqua (York-Nord): Madame la Présidente, il est clair que le ministre a perdu tout contact avec la réalité.

Si le gouvernement a besoin d'une preuve de la gravité de la crise du chômage, il n'a qu'à sortir sur la pelouse devant cet édifice. Le cimetière du marché aux règles égales pour tous est jonché de victimes de la guerre que le gouvernement livre à l'inflation. Des pierres tombales ont été érigées pour symboliser les centaines de milliers de vies qui ont été ruinées à cause des mesures économiques du gouvernement.

Puisque le chômage qui sévit est un problème extrêmement grave, pourquoi le ministre n'adopte-t-il pas une politique économique plus équilibrée pour venir en aide aux chômeurs? Pourquoi ne vise-t-il encore que l'inflation?

L'hon. Tom Hockin (ministre des Sciences et ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Madame la Présidente, nous avons tous vu ces objets sur la pelouse. Le député dit que ce sont des pierres tombales. Pour mieux équilibrer votre évaluation de l'économie canadienne, il va falloir qu'il ajoute des berceaux sur la pelouse pour représenter les nouvelles entreprises qui sont nées et qui croissent.

M. Karygiannis: Nommez-les.

M. Gagliano: Lesquelles?

M. Hockin: De plus, ailleurs sur la pelouse. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Hockin: Madame la Présidente, veut-il écouter ma réponse ou poser une autre question?

Mme le vice-président: À l'ordre, s'il vous plaît. Une question a été posée et le ministre devrait pouvoir y répondre sans être sans cesse interrompu.

M. Hockin: De plus, près des berceaux, il devrait y avoir des murs ornés d'étoiles et de bandes représentant les barrières américaines faisant obstacle aux exportations canadiennes, aux investissements canadiens, qui ont été supprimées grâce à l'Accord de libre-échange, lequel nous permet d'obtenir un chiffre record d'exportations tous les ans aux États-Unis. En supprimant les barrières commerciales américaines, cet accord accorde un traitement préférentiel à nos exportations aux États-Unis grâce auquel nos exportations ont augmenté d'un chiffre record de 18 milliards de dollars.

En outre, il devrait y avoir d'autres murs ornés du drapeau mexicain. En effet, les droits de douane de 20 p. 100 et les contingents que pratique le Mexique à l'encontre du Canada sont sur le point d'être supprimés aux termes d'un nouvel accord de libre-échange qui nous permettra d'exporter et de créer des emplois au Canada.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

M. David Barrett (Esquimalt—Juan de Fuca): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre qui aujourd'hui répond aux questions sur le commerce international.

Plus tôt, au cours de la période des questions, le député libéral a protesté parce qu'aucune audience sur l'ALÉNA n'est prévue à Montréal ou à Toronto. Je suis d'accord avec lui sur ce point. Ce qu'il n'a pas dit toutefois, c'est que 38 libéraux ne se sont pas présentés pour voter et rejeter le projet de loi sur l'ALÉNA, le torpiller. . .

Des voix: Oh, oh!

Mme le vice-président: Il est évident que le gouvernement n'est pas responsable de cela. La question doit s'adresser au gouvernement.

M. Barrett: Je voudrais que le ministre m'explique l'absence de 38 libéraux au moment du vote pour étouffer le projet de loi et je voudrais aussi lui demander pourquoi, lorsqu'il parle des exportations, il oublie de mentionner que les exportations les plus nombreuses du Canada, ce sont des emplois—plus de 400 000 emplois ont traversé la frontière depuis l'Accord de libre-échange—et maintenant il y a l'usine de camions Mack qui s'en va en Pennsylvanie, l'usine de fourgonnettes de General Motors qui déménage au Michigan et Nestlé qui menace ses travailleurs en leur demandant de travailler pour 80c. l'heure, comme les Mexicains.

Le ministre croit-il que nous pouvons concurrencer les travailleurs mexicains qui sont payés 80c. l'heure? Qu'est-ce que les travailleurs vont acheter au Canada avec ce qui leur restera de leurs salaires?

Une voix: Des berceaux!

L'hon. Tom Hockin (ministre des Sciences et ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Madame la Présidente, le député ne comprend toujours pas. Il sait pourtant que la main-d'oeuvre représente environ 15 p. 100 du coût des produits fabriqués; le reste est lié à divers éléments.

Le Canada vient presque au premier rang dans le monde, grâce à sa productivité, sa compétitivité et son efficacité. Le député tente de dénigrer la compétititivité canadienne en disant que la main-d'oeuvre, c'est primordial. En fait, dans le secteur de l'automobile, la main-d'oeuvre compte pour environ 15 p. 100 du coût du produit.

• (1130)

Le député pourrait peut-être m'expliquer pourquoi il faudrait aller au Mexique y bénéficier d'un coût inférieur pour la main-d'oeuvre, quand, en réalité, cela ne représente que 15 p. 100 du coût du produit fabriqué. Il revient moins cher de rester au Canada pour tirer avantage de l'efficacité plus grande et de tout le reste.

Le député veut aussi savoir où étaient passés les libéraux. Pourquoi n'étaient-ils pas à la Chambre au moment du vote sur le projet de loi concernant l'ALÉNA? Eh bien, je ne suis pas le whip libéral et je n'ai absolument pas l'intention de postuler cet emploi. À mon avis, les libéraux se sont absentés parce qu'ils ne savaient pas quoi penser de l'ALÉNA.

M. David Barrett (Esquimalt—Juan de Fuca): Madame la Présidente, je remercie le ministre d'avoir expliqué pourquoi les libéraux ne se sont pas présentés pour rejeter l'ALÉNA. Je lui sais gré de son aide relativement à cette question.

Toutefois, le ministre n'a pas répondu au volet de la question qui a trait à la productivité et aux salaires. Jusqu'à maintenant, aucune étude gouvernementale sectorielle n'a été déposée à la Chambre aux fins d'une comparaison entre les travailleurs canadiens et leurs vis-à-vis mexicains.

Un document public est cependant disponible; il s'agit d'une étude menée sur une période de cinq ans par le professeur Harley Shailken, de l'université de la Californie à San Diego. Cette étude révèle que la productivité des Mexicains correspond à 90 p. 100 de celle des travailleurs canadiens de l'industrie de l'automobile, mais que ceux-ci gagnent 4,60 $ US l'heure, tandis que les Cana-

diens sont rémunérés à un taux correspondant à 32,60 $ l'heure.

Compte tenu de ces données, le ministre peut-il expliquer pourquoi la société General Motors a plus de travailleurs au Mexique qu'au Canada depuis la signature de l'Accord de libre-échange?

L'hon. Tom Hockin (ministre des Sciences et ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Madame la Présidente, le député peut-il expliquer pourquoi la société General Motors fait des investissements accrus à Windsor, pourquoi Ford va procéder à une expansion de 2 milliards de dollars à Oakville, et pourquoi Chrysler vient d'ouvrir, le mois dernier, une troisième chaîne de montage à Windsor? Le député peut-il expliquer cela?

Peut-il expliquer comment il se fait que nous avons accru notre créneau commercial du montage des automobiles, dans le contexte nord-américain, au cours des trois dernières années?

Peut-il expliquer pourquoi notre productivité unitaire augmente de façon spectaculaire depuis trois ans? Compte tenu du coût du capital, du coût de la technologie et du niveau de notre gestion—qui représentent 85 p. 100 du coût d'un produit— nous sommes plus compétitifs que les Mexicains, et c'est la raison pour laquelle les intéressés veulent produire au Canada plutôt qu'au Mexique.

Le député formule des propositions hypothétiques lorsqu'il dit que des compagnies vont subir un préjudice en raison de l'ALÉNA. Je lui signale que la compagnie de produits alimentaires McCain compte exporter pour une valeur de 25 millions de dollars au Mexique. Même chose pour la compagnie Jacques White Food, de la Nouvelle-Écosse. Au Québec, Roche et Cie a signé un très important contrat pour fournir des services de conseillers au Mexique. Il y a aussi Smith Industries en Ontario, ainsi que Lagill Industries, à Leamington, qui vont toutes étendre leurs activités au Mexique. Ces compagnies ont hâte que l'ALÉNA entre en vigueur, afin de pouvoir profiter de nouvelles possibilités d'exportation.

Mme le vice-président: Le ministre pourra certainement poursuivre plus tard.

M. David Barrett (Esquimalt—Juan de Fuca): Madame la Présidente, le Canada compte à l'heure actuelle 1 581 000 chômeurs et 2,6 millions d'assistés sociaux. Le chômage et l'aide sociale sont donc le lot de 4 225 000 personnes. Deux millions de personnes s'adressent aux banques d'alimentation pour avoir, eux et leur famille, suffisamment à manger de semaine en semaine.

Le ministre pense-t-il vraiment que, en imposant de force le projet de loi sur l'ALÉNA, en sacrifiant des emplois comme nous l'avons fait avec l'Accord de libre-échange, nous allons aider une seule de ces personnes dont un nombre record vivent de prestations d'assistance sociale ou de chômage et doivent compter sur les banques d'alimentation?

L'hon. Tom Hockin (ministre des Sciences et ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Madame la Présidente, c'est justement pour cela que nous proposons l'ALÉNA, pour créer des emplois au Canada, pour trouver au Mexique des débouchés que nous n'avons pas aujourd'hui.

Le Mexique impose des droits de 20 p. 100 sur le matériel de télécommunication, par exemple. Je lisais l'autre jour que 8 p. 100 des Mexicains ont le téléphone. Dans cinq ans, la proportion sera de 40 p. 100. Nous voudrions vendre aux Mexicains des appareils que nous fabriquerions chez nous, comme nous fabriquons le matériel de commutation.

Ce que nous faisons, c'est faire tomber les contingents et les droits imposés par le Mexique pour que nous puissions y exporter nos produits. Il y a des années que nous avons renoncé à ces contingents et à ces droits dans le cas du Mexique. Qui refuserait de négocier un accord commercial s'il s'agit d'obtenir d'un autre pays un accès égal à celui qu'on lui a déjà accordé chez soi?

* * *

• (1135)

[*Français*]

L'ÉCONOMIE MONTRÉALAISE

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard): Madame la Présidente, ma question s'adresse au premier ministre suppléant. En novembre 1988, le taux de chômage dans la région de Montréal se situait à 9,5 p. 100. Aujourd'hui, il dépasse 13,5 p. 100. Comparativement à novembre 1988, il y a 70 000 Montréalais de plus qui sont sans emploi. Quand ce gouvernement rajustera-t-il ses priorités pour soulager la misère humaine qu'il a lui-même créée dans la région de Montréal?

L'hon. Pierre H. Vincent (ministre de la Consommation et des Affaires commerciales et ministre d'État (Affaires indiennes et Nord canadien)): Madame la Présidente, mon collègue parle régulièrement de Montréal en cette Chambre. Malheureusement, il n'a pas mentionné une seule fois que depuis mai 1988, le ministère qui s'occupe des entreprises au Québec a financé 107 projets à Montréal, justement pour aider les entreprises de Montréal à créer et à maintenir des emplois dans cette région. Cela représente de bonnes nouvelles, mais mon collègue n'en parle pas souvent.

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard): Madame la Présidente, le ministre parle de bonnes nouvelles. Est-ce une bonne nouvelle qu'à Montréal il y ait plus de 770 000 personnes qui dépendent du bien-être social? Au lieu de citer des statistiques, pourquoi ne se préoccupe-t-il pas des personnes qui vivent dans la misère? C'est ce qui devrait être le rôle d'un gouvernement, s'occuper des personnes dans le besoin et non nous entretenir de statistiques qui ne signifient plus rien quand la misère augmente toujours dans la région de Montréal.

L'hon. Pierre H. Vincent (ministre de la Consommation et des Affaires commerciales et ministre d'État (Affaires indiennes et Nord canadien)): Madame la Présidente, c'est bien beau d'entendre mon collègue d'en face dire de ne pas parler de statistiques alors que lui-même ne fait que citer des chiffres.

J'aimerais lui dire que, contrairement aux Libéraux, ce gouvernement-ci s'occupe des gens et une des façons dont il le fait, c'est justement en s'assurant que des emplois soient créés. À ce sujet-là, regardons simplement ce qui a été investi dans la région de Montréal: 150 millions de dollars pour le Fonds de développement, un autre 50 millions et encore 35 millions. Toutes ces sommes d'argent furent investies dans la région de Montréal pour que les gens, les entreprises, puissent progresser et qu'ils aient une meilleure qualité de vie.

* * *

[*Traduction*]

L'EMPLOI

L'hon. Charles Caccia (Davenport): Madame la Présidente, il y a quelques années à peine, les gouvernements ainsi que la plupart des économistes qualifiaient d'inacceptable tout niveau de chômage supérieur à 4 p. 100. Pourtant, le ministre des Finances nous annonce calmement que le taux de chômage continuera de dépasser 10 p. 100 jusqu'à la fin de 1994.

Comme le point central du budget n'était pas la création d'emplois, les Canadiens doivent-ils en déduire qu'ils doivent se débrouiller tout seuls et que le taux de chômage restera fatalement supérieur à 10 p. 100 pendant encore deux ans?

L'hon. Tom Hockin (ministre des Sciences et ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Madame la Présidente, mon ami soulève un problème bien concret qui se pose à tous les pays industrialisés. Le niveau de chômage est très élevé, plus que nous n'aimerions qu'il le soit au Canada. Le gouvernement n'a jamais dit le contraire.

Nous nous employons à rétablir un niveau de confiance propice à la création d'emplois et à l'investissement, et j'ai de bonnes nouvelles à lui annoncer à ce sujet.

Notre PIB a connu une croissance réelle de 3,5 p. 100 durant le quatrième trimestre, et le chômage est à la baisse. Comme je l'ai mentionné, le nombre d'emplois a augmenté au cours de dix des douze derniers mois. Nos exportations sont vraiment très fortes, et la confiance des consommateurs s'améliore. L'indice de l'attitude des consommateurs établi par le Conference Board du Canada a augmenté de 5 p. 100 durant le premier trimestre. La confiance des entreprises est à la hausse, et les dépenses dans le secteur de la construction aussi.

Tout cela donne à penser qu'il devrait être possible de faire baisser le taux de chômage et de commencer à créer de l'emploi dans la mesure que tous les députés souhaitent.

L'hon. Charles Caccia (Davenport): Madame la Présidente, beaucoup d'économistes et de Canadiens ne comprennent pas que le ministre des Finances soit ainsi obsédé par l'inflation.

Le ministre conviendra-t-il avec un nombre croissant d'économistes et de Canadiens que la vraie crise économique à laquelle nous sommes confrontés aujourd'hui au Canada est le chômage aigü qui frappe les Canadiens partout au pays?

L'hon. Tom Hockin (ministre des Sciences et ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Madame la Présidente, je dirais que l'acuité du chômage est un problème régional majeur dans tous les pays industrialisés, y compris le Canada.

Nous sommes en train de favoriser un regain de confiance, comme en témoignent les statistiques que je viens de citer. Nous prenons également des mesures très ciblées dans les régions. Prenez le programme FEDNOR par exemple, qui a permis de créer plus de 4 000 emplois et de 400 entreprises dans le nord de l'Ontario au cours des cinq dernières années. Nos programmes régionaux de diversification économique ont aussi aidé certaines régions qui étaient en difficulté.

• (1140)

On m'a posé une question au sujet du Cap-Breton au début de la période des questions orales. Nous avons prêté un fort appui à la SDCB, un appui que nous avons maintenu même quand il a fallu réduire d'autres subventions et contributions.

Grâce à notre programme de développement économique à l'intention des autochtones que tous les députés approuvent, plus de 1 600 entreprises ont été créées à l'intérieur comme à l'extérieur des réserves. Voilà ce que nous faisons en matière d'expansion économique régionale, en plus des mesures à grande échelle, plus globales

que nous prenons pour renforcer la confiance des consommateurs et des entreprises. Elle n'est pas aussi forte que nous ne le souhaiterions, mais au moins la confiance renaît.

* * *

LE PROGRAMME DES HÉLICOPTÈRES

M. John Brewin (Victoria): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre des Approvisionnements et Services.

À la réunion du Comité permanent de la défense nationale hier, on a présenté des témoignages accablants sur la décision du gouvernement concernant l'acquisition des hélicoptères EH-101, au coût de 5,8 milliards de dollars. D'abord, le ministère de la Défense nationale avait présenté une option tout au plus acceptable, qui coûtait un milliard de moins mais que le gouvernement a rejetée. Celui-ci a opté plutôt pour la version «Cadillac».

Ensuite, Boeing Canada est en mesure de moderniser la flotte d'hélicoptères de recherche et de sauvetage pour moins de 200 millions de dollars, soit une fraction du coût du modèle que le gouvernement du Canada impose aux Canadiens.

À la lumière de ce qui précède, le ministre n'est-il pas d'accord pour dire qu'il est temps d'annuler ce projet d'acquisition d'hélicoptères de 5,8 milliards de dollars?

L'hon. Paul Dick (ministre des Approvisionnements et Services): Madame la Présidente, je remercie le député d'avoir posé cette question.

Je crois que six ou sept témoins ont comparu devant le comité hier. Un seul a dit que l'hélicoptère Labrador de Boeing serait le moindrement comparable à l'EH-101. En fait, lorsque des journalistes lui ont demandé, après la réunion, si le Labrador était aussi bon que l'EH-101, il a fait semblant de ne pas entendre, mais la cinquième fois qu'on lui a posé la question, il a répondu que non.

On ne peut comparer un appareil qui date de 40 ans, dont le fuselage est si vieux qu'il n'est plus fabriqué nulle part au monde, et un appareil tout neuf. On ne peut pas dire que c'est du pareil au même. Ce n'est pas le cas.

En fait, il nous en coûterait 600 millions de dollars pour les remettre à neuf comme il faut au Canada, comme on l'a dit hier; le témoin parlait du coût en dollars américains de la remise à neuf qu'ils ont effectuée il y a quelques années pour les Américains, qui se servent de ces hélicoptères comme appareils de seconde ligne et qui ne les munissent pas d'équipement de dégivrage.

Je regrette, mais nous sommes au Canada. Ces hélicoptères ne décollent pas 38 p. 100 du temps parce qu'ils ne sont pas munis d'équipement de dégivrage. On ne peut les munir d'un équipement certifié, et il nous faut un meilleur hélicoptère de recherche et de sauvetage au Canada, à cause des vents. Le coût sera à peu près le même.

M. John Brewin (Victoria): Madame la Présidente, tout d'abord, tout l'argent payé pour la modernisation proposée par Boeing serait dépensé au Canada, pas en Italie, en Grande-Bretagne ou ailleurs, mais bien au Canada.

Deuxièmement, le ministre, tout comme la ministre de la Défense nationale, s'obstine à parler d'avantage comparatif, mais c'est là un faux argument. Si le gouvernement comprenait tout simplement que ce qui importe c'est de trouver l'hélicoptère qui convient le mieux aux missions de recherche et de sauvetage, il arriverait à la conclusion que nous n'avons pas besoin de la Cadillac des hélicoptères. Il nous faut l'appareil qui répond le mieux à nos besoins et coûte le moins cher pour les contribuables.

Le gouvernement comprendra-t-il que la proposition de modernisation des Labrador est la solution la meilleure et la moins coûteuse?

L'hon. Paul Dick (ministre des Approvisionnements et Services): Madame la Présidente, je crois que le député compare des pommes et des oranges. Il sait que la modernisation des Labrador coûterait environ 339 millions de dollars et que ces appareils ne satisferaient alors qu'aux normes minimales, ce que nous jugeons insuffisant.

Ces hélicoptères ne seraient pas assez puissants pour prendre l'air par des vents de 30 noeuds comparativement à des vents de 60 noeuds pour les appareils neufs. Le député est dans l'erreur, mais il ne veut rien entendre. Hier, tous les témoins entendus, à l'exception du cadre de chez Boeing qui ne pilote pas d'hélicoptères, ont déclaré que le député était dans l'erreur. Il y avait sept ou huit témoins de cet avis.

• (1145)

Que le député sache que les Canadiens méritent plus que des hélicoptères de 1957 pour l'an 2000. Nous voulons un appareil moderne pour pouvoir mieux remplir nos missions de recherche et de sauvetage. Les Canadiens le méritent.

LES PÊCHES

L'hon. William Rompkey (Labrador): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre du Revenu national ou à quiconque est chargé de répondre en son nom aujourd'hui.

D'après le règlement ministériel rendu public récemment, tous les pêcheurs de l'Atlantique bénéficient d'une exonération de la taxe sur le carburant pour moteurs diesel, sauf ceux qui pêchent dans le golfe Saint-Laurent. Autrement dit, ceux qui pêchent au large de la côte est de Terre-Neuve ne paient pas la taxe sur le gazole, mais ceux qui pêchent dans le golfe, et cela vise les pêcheurs de cinq provinces, paient cette taxe.

Il est clair que c'est là de la discrimination de la part du ministère du Revenu national. Je veux simplement demander au ministre s'il compte réviser ce règlement afin que les pêcheurs du golfe Saint-Laurent soient traités de façon aussi juste et équitable que ceux de l'Atlantique.

L'hon. Paul Dick (ministre des Approvisionnements et Services): Madame la Présidente, je n'ai pas été avisé de cette question, qui mérite une très bonne réponse. Nous devrions avoir un système qui soit juste pour tous les pêcheurs. Nous examinerons la question et donnerons une réponse au député le plus tôt possible.

L'hon. William Rompkey (Labrador): Madame la Présidente, je remercie le ministre de sa réponse, mais je tiens à lui rappeler que les ressources diminuent sur la côte de l'Atlantique et que les coûts augmentent. Tous les pêcheurs devraient être traités de façon juste et équitable qu'ils pêchent dans l'Atlantique ou dans le golfe. Des pêcheurs de cinq provinces pêchent dans le golfe.

Je demande au ministre d'examiner sérieusement et rapidement cette question et de modifier le règlement afin qu'il soit juste pour tous les pêcheurs du golfe.

L'hon. Paul Dick (ministre des Approvisionnements et Services): Madame la Présidente, je ne dis pas qu'égalité est nécessairement synonyme de justice. Je dis simplement que nous tenterons de voir à ce que le système soit juste. Il peut parfois y avoir des différences. Nous examinerons le problème qui a été soulevé et donnerons une réponse au député le plus tôt possible.

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre qui aujourd'hui est le porte-parole du Conseil du Trésor.

Lorsqu'il a été porté au pouvoir en 1984, le Parti conservateur se vantait de ses compétences en matière de gestion et promettait de rendre la fonction publique plus efficace. Pourtant, le Comité des comptes publics apprenait hier que 2 500 fonctionnaires sont encore payés, même si leur poste a été déclaré excédentaire, et qu'aucune offre raisonnable d'emploi ne leur a été faite.

Le ministre peut-il nous expliquer pourquoi ces gens sont payés pour se présenter au travail alors qu'ils n'ont plus de tâches à accomplir? Qu'a fait le gouvernement de son savoir en matière de gestion?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, le député a raison. Nous nous sommes employés à réduire les effectifs. Comme nos ressources étaient limitées, nous avons dû procéder à des compressions. Par contre, nous tenons à traiter les fonctionnaires de façon équitable et à respecter les ententes conclues avec les syndicats en ce qui concerne, par exemple, les nominations à d'autres postes, la réinstallation, etc.

Il est donc possible que, en dépit de cet exercice de compression de l'effectif, des employés excédentaires fassent toujours partie de la fonction publique. Nous avons donné le ton et nous cherchons à traiter équitablement les employés touchés.

[*Français*]

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Je désire poser une question supplémentaire, madame la Présidente. Hier, on a également pris connaissance du Rapport annuel de la Commission de la fonction publique du Canada et on a appris qu'il y avait eu une augmentation de 5 780 fonctionnaires en 1992, pour un grand total de 223 598 fonctionnaires au Canada.

Pourquoi le gouvernement engage-t-il 5 780 nouveaux fonctionnaires quand on sait qu'il y a 2 500 fonctionnaires payés à plein temps mais dont le poste a été déclaré excédentaire et pour lesquels on n'a pas trouvé un emploi adéquat?

[*Traduction*]

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, il faut tenir compte du secteur d'activité, des qualités requises et du lieu de travail. Ces critères ne correspondent pas toujours aux compétences et au goût des fonctionnaires dont le poste a été déclaré excédentaire à cause de changements apportés aux opérations du gouvernement.

Compte tenu de la nature des opérations du gouvernement du Canada, il est vrai que des fonctionnaires quittent leur emploi et que d'autres sont recrutés. Par exemple, depuis la réforme fiscale, nous avons embauché un grand nombre de fonctionnaires chargés d'administrer la TPS. Les changements apportés au régime d'assurance-chômage et les pressions exercées sur le ministère de l'Immigration nous ont obligés à embaucher de nombreuses personnes pour ces deux secteurs. Il est vrai que nous embauchons, mais nous devons choisir des gens qui ont les compétences requises. Il n'est pas toujours possible de parachuter dans un poste vacant un fonctionnaire déclaré excédentaire.

* * *

• (1150)

LES FORÊTS

M. J.W. Bud Bird (Fredericton—York—Sunbury): Madame la Présidente, j'ai une question à poser au ministre des Forêts.

En mars 1992, le ministre a signé l'Accord canadien sur les forêts, qui vise à favoriser une collaboration étroite entre le gouvernement fédéral, les provinces et les territoires en vue de réaliser le développement durable dans l'exploitation des forêts canadiennes.

L'accord reconnaît aussi la compétence des provinces dans ce secteur ainsi que le rôle du gouvernement fédéral en ce qui concerne les sciences et la technologie, l'environnement et la commercialisation au plan international. Il fait ressortir, en effet, qu'un véritable partenariat entre le gouvernement fédéral et les provinces sera essentiel au développement durable de nos forêts.

Le ministre peut-il me dire si l'Accord canadien sur les forêts est mis en oeuvre comme prévu, si le Conseil des ministres des Forêts se réunit régulièrement pour faire avancer les choses? Le gouvernement fédéral montre-t-il l'exemple à cet égard?

L'hon. Frank Oberle (ministre des Forêts): Madame la Présidente, je me réjouis que mon collègue pose la question.

Le député n'ignore pas que l'accord en question est le fruit d'une coalition, d'un consensus général entre ministres provinciaux, représentants du secteur industriel et groupes environnementaux, notamment. Il s'ajoute à la nouvelle stratégie nationale du secteur forestier dont est chargé le Conseil canadien des ministres des Forêts. Celui-ci a mis en place un mécanisme de surveillance et de vérification en vue de s'assurer que les choses avancent.

On va s'inspirer de ces deux documents pour mieux définir le rôle du gouvernement fédéral dans le secteur des forêts et lui permettre de redoubler d'efforts dans les domaines que mon collègue a signalés, à savoir les sciences et la technologie, le commerce extérieur, la gestion de nos engagements internationaux en matière écologique et la gestion des terres fédérales de tout le pays, y compris les territoires indiens.

* * *

L'ÉCONOMIE

M. Rod Murphy (Churchill): Madame la Présidente, ma question s'adresse au premier ministre suppléant.

Il y a 12 ans, 100 000 Canadiens sont venus protester sur la Colline du Parlement pour dénoncer la politique des taux d'intérêt élevés du gouvernement libéral de l'époque. Nous savons que, demain, des dizaines de milliers de Canadiens viendront ici protester contre les politiques du gouvernement actuel à l'égard du libre-échange et des taux de chômage et d'intérêt élevés.

Le premier ministre suppléant n'est-il pas d'accord pour dire que ces gens, qu'il s'agisse des évêques catholiques, des représentants du CCASF ou du Congrès du Travail du Canada, ne sont pas des ennemis de notre pays?

L'hon. Tom Hockin (ministre des Sciences et ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Madame la Présidente, le député parle des taux d'intérêt élevés.

Le taux préférentiel est actuellement de 5,7 p. 100 et il n'a jamais été aussi bas depuis 30 ans. Si les gens qui viendront sur la Colline du Parlement estiment que les taux d'intérêt n'ont jamais été aussi élevés, ils ne sont pas très forts en arithmétique. Ils peuvent parler du chômage. Je reconnais que le chômage est un problème dans tous les pays industrialisés, y compris le Canada.

Je dois toutefois rappeler au député que, d'après les prévisions de l'OCDE et du FMI, le Canada est le pays du G-7 qui connaîtra la plus forte croissance en 1993 et en 1994 et qui affichera le taux de croissance de l'emploi le plus élevé.

Nous devançons les autres pays industrialisés. Nous pouvons demeurer au premier rang. Nous ne serons toutefois satisfaits que lorsque nous aurons réussi à ramener le taux de chômage à 4, 5 ou 6 p. 100. De tous les pays industrialisés, nous sommes celui qui fait le meilleur travail et nous continuerons dans cette veine afin de pouvoir créer des emplois. Durant les années 1980, le

gouvernement conservateur a été le plus important créateur d'emplois par habitant de tous les gouvernements des pays industrialisés.

M. Rod Murphy (Churchill): Madame la Présidente, le ministre a raison de dire que les taux d'intérêt ont baissé ces dernières années.

Cependant, durant la majorité des années où le gouvernement a été au pouvoir, il a délibérément adopté une politique de taux d'intérêt élevés pour juguler l'inflation. Cela a entraîné une augmentation du nombre d'assistés sociaux et de personnes qui dépendent des banques d'alimentation. Il s'en est suivi un taux de chômage élevé partout au Canada. Dans certaines régions de notre pays, ce taux dépasse 24 p. 100. Les jeunes et les femmes en sont notamment victimes.

Les gens qui viendront demain sur la Colline du Parlement seront-ils considérés ou non comme des ennemis du Canada?

L'hon. Tom Hockin (ministre des Sciences et ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Madame la Présidente, je conçois parfaitement que des gens viennent sur la Colline du Parlement pour dénoncer le taux de chômage dans leur région.

Cependant, ceux qui font confiance aux mesures du gouvernement devraient venir eux aussi pour nous manifester leur appui. Ce sont nos programmes qui ont permis la création de nouvelles entreprises depuis que notre gouvernement a été porté au pouvoir il y a neuf ans.

• (1155)

En fait, de 1986 à 1990, plus de 150 000 petites entreprises ont été créées annuellement, et même durant la récession, il y a eu une création nette d'emplois et de petites entreprises. Les gens devraient aussi venir manifester leur appui, car les petites entreprises créent 82 p. 100 de tous les nouveaux emplois au Canada.

Comme je l'ai dit, il faudrait aussi louer le gouvernement d'avoir supprimé les barrières qui existaient aux États-Unis, au sujet des exportations et des emplois canadiens. Le gouvernement espère d'ailleurs supprimer celles qui existent au Mexique.

* * *

LES AFFAIRES AUTOCHTONES

M. Jack Iyerak Anawak (Nunatsiaq):

[*Note de l'éditeur: Le député parle en inuktitut.*]

[*Traduction*]

Ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. On déplore une crise du logement dans l'Arctique. Dans les Territoires du Nord-Ouest, les autochtones éprouvent de graves problèmes sociaux, d'éducation et de santé à cause du surpeuplement marqué des habitations. Pourtant, le gouvernement a sabré systématiquement le budget consacré au logement social. En 1994, il ne fournira plus du tout d'aide au logement social dans les Territoires du Nord-Ouest.

Pourquoi le gouvernement refuse-t-il d'aider à fournir un logement de base aux autochtones des Territoires du Nord-Ouest?

[*Français*]

L'hon. Pierre H. Vincent (ministre de la Consommation et des Affaires commerciales et ministre d'État (Affaires indiennes et Nord canadien)): Madame la Présidente, je suis en désaccord avec mon collègue. Ce gouvernement-ci a, depuis 1984, doublé les sommes d'argent destinées à la communauté autochtone à travers le Canada, et ce, dans tous les domaines, incluant le domaine du logement. Alors, je pense que les preuves sont là, les sommes d'argent sont là. Encore cette année, au niveau des budgets du ministère, il y a, malgré toutes les coupures, une augmentation dans les sommes données à la communauté autochtone à travers le pays.

[*Traduction*]

M. Jack Iyerak Anawak (Nunatsiaq):

[*Note de l'éditeur: le député parle en inuktitut.*]

[*Traduction*]

L'argent dont parle le ministre est consacré au logement dans les réserves, ce qui n'aide pas les autochtones des Territoires du Nord-Ouest qui ne vivent pas dans des réserves.

En décembre dernier, le Comité permanent des affaires autochtones a recommandé que le gouvernement débloque les fonds nécessaires pour répondre aux pressants besoins de logement des habitants du Nord.

Le ministre dira-t-il aujourd'hui aux gens du Nord qu'il a l'intention de mettre en application cette recommandation unanime des représentants de tous les partis et qu'il annulera ces compressions budgétaires dévastatrices?

[*Français*]

L'hon. Pierre H. Vincent (ministre de la Consommation et des Affaires commerciales et ministre d'État (Affaires indiennes et Nord canadien)): Madame la Présidente, on sait que le logement autochtone dans le Nord

est une question complexe, et je comprends les préoccupations de mon collègue. Cela dit, le comité a fait un excellent travail, de même que les 40 personnes et organismes qui y ont participé. Nous sommes présentement à réviser le rapport du comité, et le ministère et le gouvernement prendront les décisions nécessaires en temps opportun.

* * *

[*Traduction*]

L'IMMIGRATION

M. Stan Keyes (Hamilton-Ouest): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre qui répond à la place du ministre de l'Emploi et de l'Immigration.

Une Russe, Irina Aoucheva, et sa fille née au Canada risquent une expulsion imminente. Le ministre a été terriblement lent à intervenir. Les spécialistes des Affaires extérieures reconnaissent qu'Irina a raison de craindre d'être persécutée et qu'on lui enlève sa fille canadienne.

Elle a dû attendre, la mort dans l'âme, quatre mois pour obtenir une réponse à la suite de l'ordonnance initiale d'expulsion. Je voudrais savoir pourquoi le ministre fait des réponses évasives à Irina et à sa fille. Combien de temps encore cela prendra-t-il?

[*Français*]

L'hon. Pierre H. Vincent (ministre de la Consommation et des Affaires commerciales et ministre d'État (Affaires indiennes et Nord canadien)): Madame la Présidente, je dois rappeler au député que la question de la vie privée des gens ne peut, je pense, en vertu de la Loi sur la protection des renseignements sur la vie privée, être tout à fait discutée à la Chambre des communes. Cela dit, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration a déjà fait part de ses positions et je pense que dans un délai rapproché, une décision finale sera prise à ce sujet.

[*Traduction*]

M. Stan Keyes (Hamilton-Ouest): Madame la Présidente, voilà exactement le problème. Le ministre n'a pas encore pris de décision.

J'ai soulevé la question auprès du ministre par lettres. Je me suis assis à côté de lui à la Chambre des communes pour en discuter avec lui. J'ai posé la question à la Chambre il y a trois mois. J'en ai donné préavis ce matin, bien avant la période des questions, mais voilà pourtant la réponse lamentable dont Irina Aoucheva et les électeurs de Hamilton-Ouest devront se contenter.

Irina a deux choix: ou bien elle retourne en Russie elle-même en laissant ici sa fille née au Canada, ou bien elles retournent toutes les deux en Russie où sa fille risque de lui être enlevée. Dans l'un ou l'autre cas, le sort de sa fille revêt un grand intérêt pour le Canada. Si l'expulsion. . .

• (1200)

Des voix: Ça suffit.

Mme le vice-président: Le député pourrait-il maintenant poser sa question?

M. Keyes: Pourquoi le ministre se dérobe-t-il? Pourquoi ne pouvons-nous pas obtenir une décision dans le cas d'Irina Aoucheva et de sa fille née au Canada?

[*Français*]

L'hon. Pierre H. Vincent (ministre de la Consommation et des Affaires commerciales et ministre d'État (Affaires indiennes et Nord canadien)): Madame la Présidente, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration a déjà souligné que dans le cas d'une revendication de réfugiés fondée sur le sexe ou sur la violence familiale, cela faisait l'objet d'un examen en vertu des nouvelles directives de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié. À partir de ce principe, absolument rien ne se passera tant que l'examen ne sera pas complété et que la décision finale ne sera pas rendue. Et ce que je demanderais à mon collègue, c'est d'avoir la patience d'attendre la décision.

* * *

[*Traduction*]

LES TICKETS MODÉRATEURS

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): Madame la Présidente, ma question s'adresse au premier ministre suppléant.

Hier, le ministre libéral de la Santé de la province de Québec préconisait le ticket modérateur. Nous avons déjà les gouvernements libéraux du Québec, du Nouveau-Brunswick et de Terre-Neuve qui sont en faveur du ticket modérateur.

Est-ce que le gouvernement continue d'appuyer les sanctions prévues par la Loi canadienne sur la santé et est-ce qu'il les appliquera si le Québec ou une autre province impose un ticket modérateur?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Comme cela a été dit maintes fois hier en réponse à des questions similaires, le gouvernement du Canada défend la Loi canadienne sur la santé.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes et de la ministre de la Défense nationale): Madame la Présidente, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 15 pétitions.

* * *

GESTION DE LA CHAMBRE

PRÉSENTATION DU QUATRE-VINGT-QUINZIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes et de la ministre de la Défense nationale): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter le quatre-vingt-quinzième rapport du Comité permanent de la gestion de la Chambre au sujet de changements dans la liste générale des députés du Secteur économie. Si la Chambre donne son consentement, j'ai l'intention d'en proposer l'adoption plus tard aujourd'hui.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

M. Langlois: Madame la Présidente, si la Chambre donne son consentement, je propose que le quatre-vingt-quinzième rapport du Comité permanent de la gestion de la Chambre, présenté à la Chambre aujourd'hui, soit adopté.

Mme le vice-président: Comme le rapport vient à peine d'être déposé à la Chambre, je vais demander qu'on en fasse lecture.

[*Note de l'éditeur: Le greffier de la Chambre donne lecture du rapport.*]

Mme le vice-président: L'honorable secrétaire parlementaire a-t-il le consentement de la Chambre pour présenter cette motion?

Des voix: Non.

Mme le vice-président: Le consentement n'est pas donné de faire ce changement à ce comité. Y a-t-il d'autres motions? L'honorable secrétaire parlementaire a la parole.

[*Traduction*]

PAUVRETÉ

AUTORISATION AU SOUS-COMITÉ DE SE DÉPLACER

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes et de la ministre de la Défense nationales): Madame la Présidente, je propose:

> Que, au nom du sous-comité de la pauvreté du Comité de la santé et du bien-être social, des affaires sociales, du troisième âge et de la condition féminine, un membre du personnel soit autorisé à se rendre à Toronto, en Ontario, et à Fredericton, au Nouveau-Brunswick, dans le cadre de l'étude du comité sur les mesures anti-pauvreté.

M. Rod Murphy (Churchill): Madame la Présidente, nous pensons que l'argent serait beaucoup mieux utilisé s'il était versé directement aux pauvres ou à ceux qui doivent fréquenter les banques d'alimentation. Si la présidente conservatrice du sous-comité de la pauvreté a besoin d'en savoir plus sur la pauvreté et les besoins des banques d'alimentation de ce pays, le caucus conservateur pourrait essayer de faire son éducation.

Nous disons non.

[*Français*]

Mme le vice-président: J'en déduis que le consentement unanime n'est pas accordé. L'honorable secrétaire parlementaire a la parole.

* * *

• (1205)

[*Traduction*]

DÉVELOPPEMENT ET DROITS DE LA PERSONNE

AUTORISATION AU SOUS-COMITÉ DE SE DÉPLACER

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes et de la ministre de la Défense nationale): Madame la Présidente, je propose:

> Que quatre membres du sous-comité du développement et des droits de la personne du Comité permanent des affaires étrangères et du commerce extérieur, et un membre du personnel, soient autorisés à se rendre à Vienne, en Autriche, du 14 au 19 juin 1993, pour assister à la conférence mondiale de l'ONU sur les droits de l'homme.

M. Alex Kindy (Calgary-Nord-Est): J'invoque le Règlement, madame la Présidente. Je ne peux pas accorder mon consentement à ces déplacements. Nous voyons tous les jours ce qui se passe dans l'ancienne Yougoslavie, mais le gouvernement ne fait rien pour empêcher ces violations des droits de la personne. Je pense que nous

avons suffisamment étudié le problème qu'il est maintenant temps d'agir.

Je refuse donc mon consentement.

Mme le vice-président: Il n'y a pas consentement unanime.

* * *

RAPPEL AU RÈGLEMENT

LES VOTES INSCRITS

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): J'invoque le Règlement, madame la Présidente. Plus tôt dans la journée, le ministre d'État chargé des Petites entreprises et d'autres députés ont commis une infraction au Règlement. Je me réfère à la sixième édition de Beauchesne, page 145, paragraphe 479.

> Il est interdit à tout député de critiquer quelque décision de la Chambre s'il n'a pas l'intention de faire suivre ses observations d'une motion portant annulation de la décision.

Comme vous le savez, madame la Présidente, les votes ont bien lieu à la Chambre, et je crois qu'il est tout à fait inopportun que des députés de quelque parti politique que ce soit y fassent allusion, soit pendant la période des questions, soit pendant le débat. J'espère que le greffier informera la présidence que c'est effectivement une infraction au Règlement de la Chambre des communes et une violation de nos traditions, et je souhaite que cela ne se reproduise plus.

M. David Barrett (Esquimalt—Juan de Fuca): J'invoque le Règlement pour le même motif, madame la Présidente.

J'ai besoin qu'on m'explique. Est-il contraire au Règlement de la Chambre de signaler que 38 députés du Parti libéral ne se sont pas pointés pour voter contre l'ALÉNA? Est-ce contraire au Règlement de la Chambre de le mentionner?

Mme le vice-président: Cela va peut-être étonner le député, mais la réponse est oui.

Une voix: Il va recommencer de toute façon. Qu'est-ce que ça change? Il ne comprend jamais rien au Règlement.

Mme le vice-président: J'imagine que le député veut prendre la parole pour s'excuser et se rétracter.

M. Barrett: Pas du tout, je ne m'excuse pas. Il fallait le signaler à la Chambre.

M. Marchi: Excusez-vous. Vous devriez vous excuser.

M. Barrett: Pourquoi m'excuserais-je? C'est vous qui devriez vous excuser de ne pas vous être pointés pour torpiller l'ALÉNA. Vous aviez l'occasion de torpiller l'ALÉNA à la Chambre, mais vous ne vous êtes pas pointés.

M. Blackburn (Brant): Bien parlé!

M. Dingwall: Madame la Présidente, je tiens à remercier mon collègue du Nouveau Parti démocratique qui est bien connu à la Chambre pour sa courtoisie et son empressement à respecter l'esprit et la lettre du Règlement.

Toutefois, j'espère qu'aujourd'hui ou dans les jours qui viennent, la présidence sera informée par le greffier de ce que dit le Règlement et de ce que veut la tradition à la Chambre à ce sujet, à savoir que ce genre de faute, intentionnelle ou pas, ne saurait être tolérée.

Je suis persuadé que la présidence comprend maintenant la situation et qu'elle agira en conséquence. Je la remercie d'avoir bien voulu m'écouter.

M. Barrett: Madame la Présidente, si on sous-entend que j'ai délibérément violé le Règlement de la Chambre, on fait erreur. Mais je ne change pas d'avis au sujet de la conduite du Parti libéral.

M. Ross Harvey (Edmonton-Est): Madame la Présidente, je voudrais intervenir au sujet du même rappel au Règlement.

Si la présidence se reporte au Règlement et au Beauchesne, elle constatera qu'on y interdit de nommer des députés qui sont absents. Sinon, il n'y a aucune violation du Règlement.

Mme le vice-président: Je crois que tous les députés, y compris la présidence, voudront revoir cet article du Règlement. Espérons que nous n'aurons pas à nous y reporter dans les heures de débat qui suivront.

• (1210)

Le député de Surrey-Nord invoque le Règlement. Si c'est à propos du même rappel au Règlement, j'estime que la question est réglée pour l'instant.

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): À propos du même rappel au Règlement, je trouve très étonnant que le Parti libéral ait demandé à un député, celui de Hamilton-Ouest, de préparer une déclaration par écrit au sujet du compte rendu d'un vote et de la lire à la Chambre. Le Parti libéral dit que cela ne se fait pas.

Si je comprends bien le Règlement, et je crois que l'orateur précédent a raison, quand on fait le compte rendu d'un vote, on ne peut pas mentionner le nom de députés en particulier, mais la procédure nous autorise à dire que 38 libéraux ne se sont pas présentés pour le vote.

Je crois que le leader du Parti libéral à la Chambre devrait parler au député à qui il a demandé de préparer une déclaration et de la lire à la Chambre.

Mme le vice-président: Je voudrais que nous passions maintenant à la présentation de pétitions.

* * *

PÉTITIONS

LA VIOLENCE

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Madame la Présidente, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai le devoir de présenter au Parlement des pétitions signées par un grand nombre de mes électeurs.

Les pétitionnaires demandent humblement au Parlement d'adopter un projet de loi dont l'objet est d'enrayer la violence faite aux femmes et aux enfants. Ils veulent encourager les femmes à signaler les agressions ou les mauvais traitements dont elles sont victimes et les appuyer.

Ils veulent également que le gouvernement déploie des efforts particuliers pour former les travailleurs auprès des tribunaux et les juges, afin que ceux-ci connaissent bien le problème de l'exploitation des femmes et des enfants. Enfin, ils souhaitent que l'on attire l'attention du public sur ce problème très important et depuis longtemps méconnu.

L'ÉDUCATION

M. Mac Harb (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, je suis très heureux de prendre la parole pour présenter une pétition signée par des Canadiens qui demandent au gouvernement d'établir une norme nationale d'enseignement de concert avec les provinces.

Les pétitionnaires s'inquiètent du taux élevé d'analphabétisme qui est d'environ 38 p. 100. De même, ils demandent à toutes les associations d'entreprises, de travailleurs et d'étudiants ainsi qu'aux parents et aux organisations non gouvernementales de travailler ensemble dans l'intérêt supérieur des Canadiens à l'établissement d'une norme nationale d'enseignement.

LES RÉFUGIÉS

M. Mac Harb (Ottawa-Centre): J'ai aussi une deuxième pétition portant sur la question des réfugiés qui sont ici au Canada.

Un grand nombre d'entre eux sont victimes de l'énorme arriéré qui existe actuellement. Les pétitionnaires demandent au gouvernement de traiter les réfugiés avec compassion, en particulier ceux qui sont au Canada depuis maintenant plus de trois ans.

Je me joins à mes électeurs pour demander au gouvernement de prendre des mesures pour faire en sorte qu'on fasse preuve de justice et de compassion.

LES PRODUITS PHARMACEUTIQUES

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter deux pétitions.

Dans la première, les pétitionnaires font remarquer que deux projets de loi sur les produits pharmaceutiques, le projet de loi C-91 et le projet de loi C-22, ont entraîné une augmentation du coût des médicaments du fait de l'interdiction des médicaments génériques. Les pétitionnaires demandent au gouvernement d'abroger ces deux projets de loi.

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE NORD-AMÉRICAIN

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): La deuxième pétition porte sur le même sujet. Les pétitionnaires font remarquer que le projet de loi C-91 était nécessaire en vertu de l'Accord de libre-échange nord-américain, et que si l'ALÉNA était adopté, nous ne pourrions plus réintroduire les médicaments génériques au pays, ce qui entraînerait une hausse des coûts pour les gouvernements provinciaux et les citoyens.

Les pétitionnaires demandent donc au gouvernement de ne pas donner suite à l'Accord de libre-échange nord-américain.

LA COMMUNAUTÉ UKRAINIENNE DU CANADA

M. Brian O'Kurley (Elk Island): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter deux pétitions au nom d'un certain nombre d'habitants de l'Alberta.

La première pétition est signée par des habitants de la région d'Edmonton qui demandent au Parlement de faire pression sur le gouvernement pour qu'il donne suite de façon unanime à la motion présentée à la Chambre des communes le 27 septembre 1991 visant à reconnaître les problèmes de la communauté ukrainienne du Canada et à les régler à la satisfaction mutuelle de cette communauté et du gouvernement.

• (1215)

LA LOI SUR LES JEUNES CONTREVENANTS

M. Brian O'Kurley (Elk Island): Monsieur le Président, ma deuxième pétition est signée par un certain nombre d'habitants de la région d'Edmonton, notamment des collectivités de Holden, Camrose, Westlock, Onoway et St. Albert.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de modifier la Loi sur les jeunes contrevenants de façon à rendre les jeunes contrevenants plus responsables de leurs crimes. Ils lui demandent de la renforcer ou de la remplacer par une nouvelle loi sur les jeunes délinquants.

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes et de la ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui aux questions suivantes: 328, 506, 517 et 518.

[*Texte*]

Question nº 328—**M. McGuire:**

Depuis le 1er novembre 1991, en ce qui concerne les demandes de décision touchant l'assurabilité présentées par les centres d'emploi du Canada à Revenu Canada (Impôt) pour chaque circonscription du Canada atlantique, a) combien ont été présentées et combien l'ont été parce que le demandeur a répondu «oui» à l'une des questions du questionnaire sur l'emploi assurable, b) combien ont été négatives et combien l'ont été en vertu du paragraphe 3(1) et/ou du paragraphe 3(2)b) de la Loi sur l'assurance-chômage, c) a-t-on fait appel de décisions devant le sous-ministre et, dans l'affirmative, (i) dans combien de cas, (ii) combien ont été menées à terme jusqu'ici, d) combien de décisions ont été confirmées, e) des décisions ont-elles été invalidées et, dans l'affirmative, (i) combien, (ii) combien font l'objet d'un appel devant la Cour de l'impôt?

L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national): Revenu Canada, Impôt ne sépare pas les données par circonscriptions fédérales pour ce qui est des décisions en matière d'assurabilité, qui sont rendues conformément à différents articles de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, ou pour le règlement des appels. Il est possible d'obtenir le nombre de décisions et d'avis de décisions et d'appel qui ont été reçus et traités dans la région de l'Atlantique du 1er novembre 1991 au 15 mai 1992.

En tout, 1 701 questionnaires sur les emplois assurables comportant une réponse «Oui» à l'une des questions ont été soumis à Revenu Canada, Impôt.

Le sous-ministre du Revenu national (Impôt) a reçu 683 avis d'appel et de décision pendant la période du 1er novembre 1991 au 15 mai 1992.

Les avis d'appel et de décision ne se rapportent pas nécessairement aux décisions soumises par la CEIC. Des demandes de règlement d'une question ou d'un appel peuvent être soumises pour le règlement de questions résultant de décisions ou de demandes de prestations.

Le tableau ci-après donne les résultats des décisions rendues pour les 257 avis d'appel établis pendant la période visée et donne le nombre de cas pour lesquels un appel a été interjeté devant la Cour canadienne de l'impôt.

Région de l'Atlantique

Avis d'appel

(du 1er novembre 1991 au 15 mai 1992)

Résultats	Nombre de cas
Confirmés	168
Admis en partie	31
Retirés	11
Révoqués	47
Total	257
Cour canadienne de l'impôt	26

Question nº 506—**M. Lee:**

Concernant la vente de biens immeubles appartenant à la Société canadienne des postes, a) quelle procédure réglemente la vente de ces biens, b) quelle est la procédure de publicité ou d'appel d'offres et comment les décisions sont-elles prises, c) la Société a-t-elle vendu des biens immeubles depuis le 1er janvier 1989 et, dans l'affirmative, (i) lesquels, (ii) combien d'offres ont été étudiées, (iii) qui était l'acheteur, (iv) pendant combien de temps chaque propriété a-t-elle été sur le marché avant qu'une vente soit conclue?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Concernant la vente de biens immeubles appartenant à la Société canadienne des postes, conformément à sa politique en la matière, la Société canadienne des postes vend tout bien immeuble excédentaire au prix courant du marché. Le prix de vente est fixé à partir des données obtenues d'estimateurs de biens immobiliers du secteur privé et d'agents d'immeubles au courant des conditions du marché local.

Lorsqu'une propriété est située dans une zone rurale, la municipalité est la première à se voir offrir la possibilité de l'acheter. Si la municipalité n'est pas intéressée, la propriété est inscrite auprès d'un courtier en immeubles local.

Lorsque la Société décide de vendre une propriété située dans une zone urbaine, elle retient les services de courtiers en immeubles et d'autres professionnels de l'immobilier pour s'assurer d'obtenir la juste valeur marchande de sa propriété.

Les courtiers retenus par la Société doivent souscrire au code d'éthique professionnelle de la Chambre immobilière locale et de l'Association canadienne de l'immeuble. Les courtiers sont donc tenus de soumettre à la Société toutes les offres d'achat qu'ils reçoivent. Les acheteurs éventuels sont pressentis par l'intermédiaire de services divers, notamment par le service interagences.

Depuis 1989, la Société canadienne des postes a vendu bon nombre de propriétés au Canada aussi bien à des municipalités qu'à des particuliers et à des entreprises. Grâce aux services de courtiers en immeubles et d'autres professionnels de l'immobilier, la Société a pu conclure des marchés satisfaisants, lui permettant d'obtenir la juste valeur marchande des propriétés mises sur le marché.

En ce qui concerne les renseignements sur une transaction immobilière précise, on peut en obtenir certains en consultant les registres des titres fonciers des municipalités. Cependant, la Société estime confidentiels les détails des transactions de cette nature.

Question nº 517—**M. Riis:**

Le gouvernement a-t-il des employés dans la circonscription de Kamloops et, dans l'affirmative, a) combien y en a-t-il et quel est leur lieu de travail principal, b) y a-t-il des postes désignés bilingues et, dans l'affirmative, combien y en a-t-il, c) combien de vacances y a-t-il eu parmi les postes unilingues et bilingues et combien de ces vacances a-t-on comblées?

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Le gouvernement a 210 employés de la fonction publique dans la division de recensement de «Thompson-Nicola Regional District» faisant partie de la circonscription électorale de Kamloops. Ces 210 postes actuellement comblés sont tous identifiés unilingues anglais. Le lieu de travail des employés se trouve principalement dans la ville de Kamloops.

Lors du recrutement dans la fonction publique pour 1992 en Colombie-Britannique, sur les 1 655 nouvelles recrues, 1 632, ou 99 p. 100 ont été nommées à des postes unilingues et 23 à des postes bilingues.

Question nº 518—**M. Gardiner:**

Le gouvernement a-t-il des employés dans la circonscription de Prince George—Bulkley Valley et, dans l'affirmative, a) combien y en a-t-il et quel est leur lieu de travail principal, b) y a-t-il des postes désignés bilingues et, dans l'affirmative, combien y en a-t-il, c) combien de vacances y a-t-il eu parmi les postes unilingues et bilingues et combien de ces vacances a-t-on comblées?

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Le gouvernement a 391 employés de la fonction publique dans la division de recensement de «Bulkley-Nechako regional district» et de «Fraser-Fort George regional district» faisant partie de la circonscription électorale de Prince George-Bulkley Valley. Tous ces postes sont identifiés unilingue anglais. Les employés travaillent surtout dans la ville de Prince George.

Lors du recrutement dans la fonction publique pour 1992 en Colombie-Britannique, sur les 1 655 nouvelles recrues, 1 632, 99 p. 100, ont été nommées à des postes unilingues et 23 à des postes bilingues.

[*Français*]

M. Langlois: Je suggère, monsieur le Président, que les autres questions soient réservées.

Le président suppléant (M. Paproski): On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ (ARTICLE 81)—L'ÉCONOMIE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Marchi (p. 19445).

L'hon. Tom Hockin (ministre des Sciences et ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, en tant que ministre d'État chargé des Petites entreprises et du Tourisme, je suis vraiment très heureux de participer à ce débat, aujourd'hui.

J'ai été surpris de voir qui était l'auteur de cette motion, parce que j'ai déjà travaillé en étroite collaboration avec le député libéral sur ce sujet, et je comptais pouvoir continuer à le faire. Je tiens à souligner le bon travail que le député libéral de Broadview—Greenwood a accompli quand il a travaillé avec moi à l'élaboration de quelques modifications très importantes à la Loi sur les prêts aux petites entreprises. Cela ne se voit pas dans la motion dont nous sommes saisis aujourd'hui.

Quoi qu'il en soit, je veux parler du contexte global dans lequel évoluent les petites et moyennes entreprises, de nos jours, au Canada, et de ce que fait le gouvernement. Je veux aussi répondre à la motion de l'opposition, parce qu'elle comporte cinq ou six éléments ou suggestions. J'ai quelques commentaires à faire là-dessus.

Commençons par dire ce que la plupart des députés savent déjà, soit que ce sont les petites et moyennes entreprises qui sont à l'origine de 82 p. 100 des emplois créés au Canada depuis dix ans. Un grand nombre de ces entreprises—je dirais même la grande majorité—ne comptent pas plus de dix employés. Les gens croient que c'est mauvais signe que les emplois soient créés par ce type d'entreprises plutôt que par les grandes sociétés, ces géants de notre économie.

Je ne crois pas que ce soit à notre détriment; c'est plutôt à notre avantage. Au cours des années 1960 et 1970, je trouvais que notre pays n'avait pas assez le sens des affaires. Nous dépendions trop des grands de ce monde: le gros gouvernement, les grandes entreprises, les grands syndicats. Tous attendaient que ces grands intervenants les embauchent ou leur disent quoi faire. Nous étions en train de devenir dépendants d'un papa gâteau, incarné dans le gros gouvernement, un grand syndicat ou une grande entreprise.

Je crois que c'est excellent pour le Canada que l'esprit d'entreprise connaisse un tel regain dans toutes les régions. Je me souviendrai toujours de ma première journée à mon bureau de circonscription, quand j'ai été élu, en 1984. Dix-huit petits entrepreneurs faisaient la queue pour me rencontrer, à la porte de mon bureau, à London, en Ontario, une ville assez prospère. Ils voulaient tous obtenir une subvention du gouvernement avant de faire un investissement. Cette attitude n'est pas saine. Même nos entrepreneurs n'avaient pas le sens des affaires. Ils voulaient que le gouvernement les aide d'une façon quelconque. C'est le genre de culture que nous avons développée durant les 15 ans qui ont précédé l'arrivée des conservateurs au gouvernement.

Tout le monde sait que la politique cadre de notre gouvernement est de rendre le pays plus compétitif et les petites et moyennes entreprises font partie de cet objectif. Bien sûr, les grands accords de libre-échange ont secoué les PME, mais cela leur a aussi permis de profiter d'occasions excitantes. Nous savons aussi que la déréglementation a permis aux entrepreneurs de se lancer dans de nouvelles activités qu'ils n'auraient pas envisagées autrement. Laissez-moi vous donner un exemple de privatisation.

• (1220)

Je vais vous raconter une histoire qui est arrivée dans le sud de l'Ontario. Un hôpital local devait épargner 1 million de dollars sur sa cafétéria. Ceux qui exploitaient la cafétéria sont allés voir le président de l'hôpital pour lui demander pourquoi ne pas privatiser la cafétéria, lui disant qu'après tout, ils pouvaient très bien l'exploiter seuls, améliorer la qualité, offrir un plus grand choix, tout cela en faisant économiser 1 million de dollars à l'hôpital et en se faisant eux-mêmes 250 000 $.

L'hôpital l'a fait. À présent, la nourriture est meilleure, les prix sont plus bas, les affaires marchent très bien et ces gens sont en train de privatiser les cafétérias de deux autres hôpitaux. C'est ça l'esprit d'entreprise. C'est ça la privatisation. C'est exactement le genre d'attitude, de philosophie, de renouveau que le gouvernement a essayé, ces neuf dernières années, d'inculquer aux Canadiens pour faire tourner l'économie de notre pays.

La croissance des petites et moyennes entreprises est due en grande partie à nos efforts en vue de transformer l'économie.

La motion libérale parle des banques. J'aimerais dire un mot à ce sujet. À part le député de Broadview—Greenwood, aucun député libéral n'a jusqu'ici parlé de venir en aide aux petites entreprises. Or, voici, qu'à la veille des élections, ils veulent soudainement s'en prendre aux banques.

Je pourrais les aider à démolir les banques—elles sont une cible facile—mais il y a une faille dans leur raisonnement. Si cette motion vise simplement à s'en prendre aux banques pour venir en aide aux petites entreprises, dans ce cas les auteurs de la motion n'ont pas bien réfléchi à la façon de vraiment aider les petites entreprises.

Le député de Broadview—Greenwood a des idées, mais son parti en général s'est en quelque sorte épargné le mal de réfléchir en visant principalement les banques dans cette motion. Certes nous voulons faire en sorte que les banques accordent plus de facilités de crédit aux petites et moyennes entreprises. Mais, nous voulons faire beaucoup plus que ça. Et je voudrais expliquer aux députés cet après-midi ce que nous avons fait et ce que nous avons l'intention de faire.

Tout d'abord, les entreprises employant moins de 100 personnes dans notre pays représentent aujourd'hui 99 p. 100 de toutes les entreprises canadiennes. Que ceux et celles d'entre vous qui pensez que ce sont les grosses entreprises qui ont la primeur et qui constituent la majorité des entreprises canadiennes se détrompent. Les grosses entreprises représentent moins de 1 p. 100 du total. Prises collectivement, les petites entreprises représentent environ 29 p. 100 de notre PIB et, je le répète, sont à l'origine de la plupart des emplois nouvellement créés.

Les petites entreprises ont un gros problème. L'été dernier, j'ai sillonné tout le pays pour m'entretenir avec les responsables des diverses Chambres de commerce, pour parler à des petits entrepreneurs, bref, pour avoir des consultations de dernière minute avant que la Loi sur les prêts aux petites entreprises soit modifiée. Leur principale plainte n'avait rien à voir avec les questions qui sont souvent soulevées à la Chambre des communes. Ils ne se plaignaient plus guère des points habituellement abordés à la Chambre.

Ce dont ils se plaignaient, c'était de la difficulté d'obtenir du crédit. Ils se plaignaient de ce que les institutions financières leur faisaient des difficultés quand ils demandaient le renouvellement d'un prêt, qu'elles réduisaient la limite de leurs marges de crédit et qu'elles ôtaient pratiquement toute possibilité d'obtenir du crédit aux entreprises de certains secteurs de l'économie. En tant que responsable du tourisme, je sais que le secteur du tourisme, de l'hôtellerie et de la restauration a été particulièrement touché par ces limites imposées au crédit.

Cette motion des libéraux arrive 12 mois trop tard ou à peu près. Les libéraux avaient demandé au gouvernement d'avoir une réunion au sommet avec les banques. Nous en avons eu deux ou trois. J'ai rencontré les responsables des principales banques, qui m'ont fourni ces statistiques. Je leur ai demandé ce qu'elles étaient en train de faire. Si elles étaient en train de réduire l'accès au crédit. Les banques m'ont remis leur rapport et, franchement, je n'ai pas été très impressionné.

Une banque m'a dit que le nombre des prêts qu'elle avait accordés à des PME avait augmenté de 2 p. 100 alors qu'une autre avouait qu'il avait diminué de ce même pourcentage. En pleine récession, ces banques ne faisaient pas grand-chose pour les PME, ce qu'elles admettaient à mots couverts, justifiant leur décision en expliquant qu'elles n'avaient pas beaucoup de clients parmi les PME dont le dossier permettait qu'on leur accorde un prêt. Cela n'a rien d'étonnant de la part de banquiers.

J'ai été convaincu par ces témoignages qu'il fallait apporter d'importantes modifications à la Loi sur les prêts aux petites entreprises, et je dois avouer que j'ai été aidé dans cette tâche par tous les députés, des deux côtés de la Chambre.

Le premier problème à régler était que les banques n'avaient que faire de l'ancienne Loi sur les prêts aux petites entreprises parce que leurs pertes n'étaient couvertes qu'à 85 p. 100 par le gouvernement. Elles trouvaient que ce pourcentage devait être plus élevé de façon à ce qu'elles n'aient pas à encourir des pertes de 15 p. 100. Elles trouvaient également que les droits qui leur étaient versés étaient insuffisants, qu'il y avait trop de paperasserie et que les documents étaient trop compliqués.

• (1225)

Nous avons réglé tous ces problèmes, sans exception. Nous avons simplifié l'administration et les imprimés. En fait, les banques peuvent se servir de leurs propres formulaires auxquels elles sont habituées. Le gouvernement a porté sa garantie à 90 p. 100. Au lieu d'avoir comme garantie d'un emprunt une partie seulement des biens, on peut maintenant en avoir la totalité.

L'autre gros changement qui a été apporté à la Loi sur les prêts aux petites entreprises, pour répondre aux critiques qui trouvaient que la garantie maximum de 100 000 dollars offerte par le gouvernement fédéral était insuffisante, est qu'elle est maintenant de 250 000 dollars.

Les PME avaient également demandé au gouvernement de changer sa définition des petites entreprises. Un chiffre d'affaires maximum de deux millions ne correspondait plus à la réalité, les choses ayant changé depuis 1980. Le gouvernement l'a donc remplacé par un chiffre d'affaires de 5 millions au maximum.

Je crois que toutes ces modifications, qui ont été approuvées par tous les députés, sont très constructives. Celle dont je suis le plus fier, et pour laquelle j'ai reçu l'aide de tous mes collègues ici à la Chambre, corrige une chose que les banques faisaient et qui m'exaspérait. Le gouvernement s'y est attaqué, mais la motion d'aujourd'hui passe sous silence cet important changement concernant la garantie personnelle exigée par les banques alors qu'elles avaient déjà une garantie du gouvernement. Peut-on imaginer pareille audace! Auparavant, lorsque les banques avaient recours à la Loi sur les prêts aux petites entreprises, il leur arrivait de réclamer, en plus de la garantie du gouvernement, qui est maintenant de 90 p. 100, la maison, le chalet et même la voiture de l'emprunteur. Ce n'était vraiment pas correct.

Les banques avaient ainsi une double garantie, celle du gouvernement et des biens que l'on ne pouvait plus donner en nantissement pour obtenir des avances de fonds de roulement pour son entreprise. Par ce changement, le gouvernement a limité à 25 p. 100 de la valeur de l'emprunt le montant que la banque ou la coopérative de crédit peut exiger en garantie.

Il s'agit d'une très grande nouvelle. Je veux donc faire rapport à la Chambre de toutes ces nouveautés. Je vois que la tribune des journalistes est remplie aujourd'hui. C'est donc là une nouvelle importante, et je voudrais ajouter qu'au mois de mars on a enregistré le plus gros

volume d'activité dans toute l'histoire du programme établi par la Loi sur les prêts aux petites entreprises. J'aimerais dire cela particulièrement à mon collègue de Broadview—Greenwood parce qu'il m'a aidé à promouvoir ce changement et à aiguillonner les banques. Nos efforts portent fruit; la nouvelle se répand et les petites entreprises font beaucoup de transactions.

En fait, si vous voulez connaître les rouages d'un financement de cette sorte et savoir comment le gouvernement procède pour assurer le financement, voici essentiellement ce qui se passe: disons que le gouvernement fournit 5 p. 100 à titre de provision sur un prêt pour parer aux pertes prévues, si les banques ont vu juste et qu'effectivement les nouvelles affaires se chiffrent à un milliard de dollars grâce à la Loi sur les prêts aux petites entreprises, il nous suffira de fournir 50 millions de dollars comme provision pour générer un milliard de dollars d'affaires. C'est donc une dépense fort intelligente de la part du gouvernement fédéral. Au lieu de dépenser directement un milliard de dollars pour créer des emplois, pourquoi ne pas contribuer uniquement 50 millions de dollars et laisser les banques fournir les 95 p. 100 qui restent tout en générant un milliard de dollars d'affaires? Voilà un véritable avantage financier et une dépense intelligente. Cette modification apportée à la Loi sur les prêts aux petites entreprises fait une énorme différence.

Ce n'est pas la seule mesure que le gouvernement ait mise en oeuvre. Les députés devraient aussi savoir que la Banque fédérale de développement joue aussi un rôle important dans sa stratégie. Je dois dire à la Chambre que les gens aiment critiquer la BFD car elle refuse parfois des prêts à des électeurs et que ces derniers en sont frustrés. Notre gouvernement a constitué une banque qui, soit dit en passant, doit réaliser des profits. Elle ne reçoit pas de crédits annuels du Parlement. Or, la BFD a augmenté son chiffre d'affaires de 9 p. 100 et son nombre de prêts de 10 p. 100 l'année dernière, alors que ce n'était pas le cas des autres institutions bancaires. Elle a accordé 4 000 prêts que les autres banques avaient refusés.

L'année d'avant, elle avait aussi réussi à augmenter le nombre de prêts et son chiffre d'affaires, au beau milieu d'une profonde récession. La Banque fédérale de développement est un organisme que nous pouvons influencer jusqu'à un certain point, qui fait son travail et qui le fait très bien. J'aimerais la féliciter pour ses réalisations.

Nous devrions aussi savoir que l'exposé économique du 2 décembre a mis en place toute une série de nouvelles mesures très importantes pour les petites entreprises et dont on ne parle pas dans la motion de l'opposition. En vertu de la LPPE, non seulement est-il maintenant possible de refinancer des immobilisations pendant 6 mois rétroactivement, mais cette nouvelle mesure a été lancée dans l'exposé du 2 décembre et d'autres changements ont été apportés, surtout en ce qui concerne l'avoir des propriétaires. Permettez-moi de dire quelques mots à ce sujet. L'été dernier, j'ai parcouru le pays et de nombreux propriétaires de petites entreprises m'ont dit qu'ils avaient besoin de crédit, mais qu'ils avaient aussi besoin d'accumuler des capitaux propres. Lorsque vous leur demandez ensuite comment ils entendent constituer des capitaux propres, ils vous répondent que la Bourse de Toronto ne sera certainement pas intéressée à investir dans leur petite entreprise, mais que leur voisin détenteur d'un REER aimerait bien le faire et que leurs employés voudraient peut-être investir.

• (1230)

Nous avons donc, dans l'exposé économique, changé les règles afin que de rendre possibles de tels investissements, pour faciliter la tâche à ceux qui voudraient utiliser leur REER pour investir dans les petites entreprises sans créer de lien de dépendance et aussi pour permettre aux employés d'acquérir une participation dans l'entreprise de leur employeur.

Je crois qu'il faut aussi rappeler à la Chambre que dans le cadre de la réforme fiscale, nous avons instauré, pour les petites entreprises, le taux d'imposition le plus généreux de tous ceux des pays industrialisés. La première tranche de 200 000 $ de profits est soumise à un taux réel d'imposition de 12,8 p. 100 seulement.

Nous autorisons les petites entreprises à utiliser les bénéfices non répartis pour constituer l'avoir des actionnaires. Le régime fiscal exempte les propriétaires de petites entreprises y compris les actionnaires minoritaires, de l'impôt sur la première tranche de 500 000 $ de gains en capital provenant de la vente de leurs intérêts commerciaux. Il s'agit d'un changement très important. Je souhaiterais que l'achat et la vente de petites entreprises comporte davantage de liquidités. Cette mesure y contribuera peut-être.

En outre, le régime fiscal atténue le risque encouru par ceux qui investissent dans la petite entreprise au moyen de la radiation de 75 p. 100 qui s'applique aux pertes déductibles au titre d'un placement d'entreprise. De plus, afin d'encourager les investisseurs, notamment les caisses de retraite, à mettre des fonds à la disposition des petites entreprises, les investisseurs institutionnels peuvent maintenant porter le montant de leur portefeuille de placements à l'étranger à trois fois le montant placé dans les petites entreprises. Ces mesures visent à accroître les investissements sous forme de participation dans la petite entreprise.

Le gouvernement fédéral a également accordé d'importants fonds de démarrage et des crédits d'impôt courants pour soutenir les fonds de solidarité et les fonds

de roulement des capitaux à risque. Ces mesures sont très importantes pour constituer l'avoir des propriétaires.

J'aimerais également que les localités, qui connaissent bien leurs entreprises locales, puissent y investir; il y a là un potentiel considérable. Il serait bon de voir si le gouvernement pourrait créer un fonds communautaire de capitaux à risque moyennant un certain soutien financier, mais pas trop important pour que le fonds ne devienne pas dépendant du gouvernement. Nous avons clairement fait savoir que nous étudions la question.

Il faut également se rappeler que le budget du 26 avril reprenait le thème de l'investissement dans la petite entreprise et qu'il offrait un mélange de mesures d'aide à l'investissement et de changements à la réglementation. La première mesure accroît le taux du crédit d'impôt à la recherche et au développement remboursable dans le cas des entreprises privées sous contrôle canadien. Les crédits ne cesseront plus de façon abrupte, mais seront éliminés graduellement à mesure que le revenu imposable passera de 200 000 $ à 400 000 $.

Le plafond annuel limitant à 75 p. 100 du revenu imposable les demandes de crédit d'impôt à l'investissement en R-D sera éliminé. Une radiation intégrale sera accordée pour les équipements à dépréciation rapide comme les ordinateurs et le matériel de bureau, au moment de leur remplacement.

La déduction pour amortissement servant à l'acquisition de brevets et de droits d'utiliser des brevets sera accrue afin de faciliter l'accès aux technologies nouvelles. Il n'y aura plus de retenue fiscale touchant les paiements faits sans lien de dépendance à l'égard des brevets ou des droits qui s'y rattachent.

Le gouvernement a également adopté d'autres mesures dans les budgets précédents afin d'aider la petite et moyenne entreprise au Canada. Près de la moitié des ministres, quand je regarde la première rangée le mercredi lorsque nous sommes tous ici, presque tous sont concernés d'une façon ou de l'autre. Le ministre des Approvisionnements et des Services est parmi nous cet après-midi. Les mesures qu'il a prises pour veiller à ce que les intéressés puissent soumissionner pour des contrats gouvernementaux sont tout à fait révolutionnaires. Il a rendu cela possible.

Nous nous penchons également sur les programmes régionaux qui représentent des milliards de dollars dans l'Ouest et dans la région de l'Atlantique. Je suis moi-même responsable du programme FEDNOR dans le nord de l'Ontario. Il a permis la création de milliers de petites et moyennes entreprises.

Comme je l'ai déjà déclaré dans cette enceinte, je suis particulièrement fier—je le mentionne toujours lorsque je le peux, car tous les députés y souscrivent— de notre Stratégie canadienne de développement économique des autochtones qui aide à financer de petites entreprises sur les réserves et à l'extérieur des réserves pour les autochtones et qui a permis la création, selon les derniers chiffres dont j'ai pris connaissance, de 1 600 petites entreprises sur les réserves et à l'extérieur des réserves. Nous commençons à développer chez les intéressés un esprit d'entreprise, ce qui est particulièrement important.

Cela vient s'ajouter à l'engagement global du gouvernement dans les deux derniers budgets de ne pas augmenter les impôts mais bien de les réduire.

• (1235)

Beaucoup de gens parlent de l'administration Clinton aux États-Unis et de ce qu'elle fait pour relancer l'économie américaine. Eh bien, chaque fois qu'ils réduisent les dépenses d'un dollar, les intéressés augmentent les impôts de 3 $. N'est-ce pas incroyable? Dans nos budgets, par contre, les réductions de dépenses ne s'accompagnent d'aucune augmentation d'impôt. Nous n'avons absolument pas augmenté les impôts ces dernières années. En fait, nous les avons réduits. Tout ceci peut aider les petites et moyennes entreprises.

Enfin, je voudrais formuler une observation sur cette motion d'opposition. Je pense qu'il faut éviter d'induire les chefs de petite entreprise en erreur en leur disant qu'ils méritent des prêts bancaires, qu'ils soient bien préparés ou pas. Cette motion devrait surtout nous inciter à nous unir pour faire connaître aux petites entreprises la force de la nouvelle Loi sur les prêts aux petites entreprises, les principes qu'elle défend et sa nature. Nous devons le faire par l'entremise des coopératives de crédit et des banques. Unissons nos efforts pour aider les petites entreprises à perfectionner leurs compétences en gestion. Il y a tout un éventail de programmes qui nous permettent de fournir cette aide, mais ce serait encore mieux si nous collaborions.

L'esprit d'entreprise est plus fort aujourd'hui au Canada qu'il l'était il y a dix ans. Au Canada, le nombre de femmes qui travaillent et exploitent des petites entreprises atteint actuellement un sommet. En fait, j'ignore si tous ceux qui sont présents à la Chambre le savent, mais plus de la moitié des petites et moyennes entreprises qui ont vu le jour dans certaines provinces, depuis six ans, appartiennent aux femmes qui les exploitent. C'est un fait nouveau. À Toronto, le tiers des nouvelles entreprises sont lancées par des néo-Canadiens. C'est une nouvelle force dont le pays a besoin et il ne faudrait pas hésiter à faire tout notre possible pour encourager ce dynamisme. L'éventail de programmes gouvernementaux a grandement facilité cela.

Avec tous les députés, je suis prêt à rencontrer les représentants de nos établissements financiers pour leur dire de faire leur part eux aussi. Nous avons collaboré et nous continuerons de le faire, mais je voudrais qu'ils collaborent eux aussi, y compris ceux qui sont partisans du socialisme. Un Canada rempli d'entrepreneurs, de petites entreprises, nous y croyons et c'est vers cet objectif que tendent nos efforts.

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, j'ai écouté la réponse du ministre à notre motion de l'opposition. À la toute fin, lorsqu'il a dit qu'il voulait traiter de la motion, j'ai trouvé celui-ci pour le moins très condescendant lorsqu'il a parlé des nouveaux Canadiens et des femmes qui se lancent en affaires. Nous savons tous cela et nous respectons ces personnes parce qu'elles ont pris cette initiative en dépit du gouvernement. En fait, ce sont précisément ces hommes, ces femmes, ces entrepreneurs issus de diverses collectivités qui sont à l'origine du débat d'aujourd'hui.

Je pense que le ministre a terni le débat lorsqu'il a immédiatement laissé entendre que cette motion était simplement une offensive concertée contre les banques ou une tactique pré-électorale, et que nous, de ce côté-ci, n'avions jamais parlé avant aujourd'hui des petites entreprises.

J'invite le ministre à vérifier les faits, car il induit la Chambre en erreur. Personnellement, j'ai abordé la question des banques pas plus tard, ou aussi récemment si vous préférez, que la semaine dernière, dans une déclaration de député. J'ai parlé des petites entreprises chaque fois que j'ai formulé des observations en réponse aux neuf budgets déposés par le gouvernement d'en face. Le député de Broadview—Greenwood a déjà déposé des motions d'opposition en ce qui a trait aux petites entreprises, et moi-même ainsi que de nombreux collègues avons participé aux débats sur ces motions. Le ministre aurait dû adopter une approche constructive et prendre les grands moyens pour étudier les idées que nous lui avons proposées. Moi-même, je lui en ai proposé six. En fait, le député de Broadview—Greenwood, qui sera le prochain à prendre la parole, formulera d'autres suggestions.

À la fin de la journée, deux bonnes idées auraient pu se dégager de ce débat et aider le réseau des petites entreprises, si le ministre avait voulu s'en donner la peine. Hélas, au lieu d'agir de façon constructive, le ministre a décidé de ternir le débat en laissant croire à une tactique ou à une offensive concertée. Nous avons pris soin de ne pas imputer tout le blâme aux banques. Les banques ont un rôle à jouer au pays. Celles-ci obtiennent leur licence du Parlement et du gouvernement et elles sont comptables à leurs actionnaires et déposants, mais aussi aux Canadiens et à l'économie du pays. Je pense que le ministre a raté une occasion en or.

• (1240)

Je lui pose une question très simple. Il a dit au début de son intervention que 82 p. 100 de tous les emplois au pays ont été créés par les petites entreprises. J'ai mentionné ce matin que, depuis 1989, cette proportion avait grimpé au-delà de 95 p. 100. Par conséquent, j'aimerais que le ministre dise aux Canadiens s'il est d'accord avec le fait que moins de 30 p. 100 des prêts consentis aux entreprises par l'ensemble des grandes banques sont accordés aux petites et moyennes entreprises, alors que 70 p. 100 de ces prêts vont à de grandes entreprises. Le ministre est-il d'accord avec cette approche pour favoriser l'activité économique? Sinon, que propose-t-il pour remédier à la situation?

M. Hockin: Monsieur le Président, dans mes premières observations, et il est important que le député prête attention à ma réponse, j'ai parlé de l'aide que nous avons apportée aux petites entreprises ces deux dernières années.

Le député de Broadview—Greenwood a collaboré de manière constructive à l'étude de la Loi sur les prêts aux petites entreprises. Je me fais un plaisir de lui en reconnaître le mérite. Les membres de mon parti ont aussi beaucoup travaillé avec moi. Ces députés ne se sont pas contentés de faire de beaux discours et de se plaindre. Ils ont mis la main à la pâte. C'est ce que j'ai essayé d'expliquer, et c'est ce qui manque dans l'intervention du député.

Je vais répondre à la question. Le député voudrait que les banques fassent 70 p. 100 de leurs affaires avec les petites entreprises. Il voudrait que plus de 30 p. 100 de leurs prêts aillent aux petites entreprises. Je suis d'accord avec lui. Il sait aussi que les accords de Bâle obligent les banques à mettre de côté certains montants pour les prêts aux petites et moyennes entreprises; ces exigences sont beaucoup plus rigoureuses que celles qui concernent par exemple les prêts hypothécaires, les prêts bancaires, etc. Il y a donc certaines contraintes.

Même dans ces conditions, les banques pourraient faire beaucoup mieux. À mon avis, elles n'ont pas fait tout ce qu'elles auraient dû faire pendant la récession à cause des mauvaises créances irrécouvrables auprès des sociétés comme Olympia and York du Canada, de prêts irrécouvrables consentis des pays étrangers, des prêts qui n'avaient pas été suffisamment examinés. Elles ont fini par se reprendre du côté des petites entreprises sur place, qui ont eu de plus en plus de mal à obtenir des prêts. Nous savons tout cela. C'est la voix du bon sens.

Au lieu de nous plaindre, au lieu de frapper du poing, au lieu de faire comme le député de Nickel Belt qui fait toujours un beau numéro et déplace beaucoup d'air, nous avons agi. Nous avons amélioré les dispositions sur la BFD et la Loi sur les prêts aux petites entreprises. Nous avons donné plus d'ampleur au programme de garanties du gouvernement en relevant le maximum, en limitant les garanties personnelles. Ces mesures amèneront les établissements financiers à consentir un nombre de prêts record.

Nous avons aussi fait autre chose, et je ne veux par là aucunement critiquer d'autres établissements financiers au Canada. À titre de ministre d'État aux Finances, je me suis occupé de la nouvelle réglementation des services financiers. Je voulais exposer les banques à une plus forte concurrence en matière de prêts aux petites entreprises. Qui pourrait faire concurrence aux banques? Les caisses populaires avaient déjà environ 20 p. 100 de ce marché, et les banques en détenaient 80 p. 100. Mais que dire des maisons de fiducie, des compagnies d'assurance? Pourquoi ne pourraient-elles pas prêter davantage aux petites entreprises? Qu'elles s'imposent sur ce marché et qu'elles concurrencent les banques.

Par conséquent, en vertu des mesures de réglementation nouvelle qui sont entrées en vigueur le 1er juillet, nous autorisons maintenant les établissements financiers qui ont une certaine taille à faire des prêts commerciaux sans restriction aucune. Malheureusement, les maisons de fiducie n'ont pas répondu à l'invitation. Les compagnies d'assurance étudient la question. Au moins, nous avons mis en place le cadre qui permet à d'autres établissements de concurrencer les banques sur ce terrain. C'est là une mesure constructive. Il faudra quelques années pour installer un directeur des comptes dans les sociétés de fiducie et les compagnies d'assurance, mais j'espère que cela finira par venir et que ces établissements concurrenceront les banques.

• (1245)

Ce ne sont là que deux des mesures constructives que nous avons prises. Il y a une foule d'autres choses que nous avons faites pour faire régner une plus grande équité. À titre de ministre aux Petites entreprises, je crois que le gouvernement actuel a fait plus, pour la petite entreprise, que tout autre gouvernement dans toute l'histoire du Canada, si on tient compte des 18 ministres qui se sont succédé.

M. Robert D. Nault (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, je voudrais simplement, dans le peu de temps qui reste, demander au ministre. . .

M. Alex Kindy (Calgary-Nord-Est): J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Vous voyez le député se lever et vous lui donnez la parole. Je pense que ce n'est pas juste. J'étais debout.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Kenora—Rainy River a la parole.

M. Robert D. Nault (Kenora—Rainy River): Merci, monsieur le Président. J'ai une liste longue comme le bras d'histoires à dresser les cheveux sur la tête et qui concernent les gens d'affaires de Kenora—Rainy River qui, pendant un certain nombre d'années, ont prouvé à leur collectivité, à eux-mêmes évidemment et à leurs employés qu'ils étaient capables de gagner leur vie et de faire des profits.

Depuis un an environ, les banques ont modifié leurs lignes directrices sur l'approbation des prêts aux petites entreprises. Je crains donc qu'elles exercent ainsi de la discrimination contre les petites entreprises.

Je voudrais demander au ministre responsable de la petite entreprise s'il peut nous dire ce qu'il a fait à ce sujet, car telle est la raison même du présent débat. C'est fort simple: un grave problème se fait sentir et nous voulons qu'il soit réglé et savoir ce que le gouvernement fédéral et le ministre ont l'intention de faire en cette matière.

M. Hockin: Le député de Kenora—Rainy River soulève une très, très importante question sur laquelle nous travaillons depuis 38 ou 39 mois d'une façon presque constante. J'ai discuté avec les porte-parole de l'Association des banquiers canadiens et les dirigeants des principales banques de leur politique en matière de crédit. Le député a raison d'en parler. Cela est peut-être plus important que n'importe quelle autre question.

Depuis notre dernière rencontre cette année, les dirigeants des banques m'ont garanti, d'abord, qu'ils n'excluraient plus carrément certaines régions, certains secteurs, comme ils avaient coutume de le faire.

Maintenant, s'ils le font quand même secrètement et qu'ils décident de ne pas accorder de prêts dans telle région, celle du député par exemple, je voudrais qu'on me le dise puisque les banques m'ont garanti qu'elles ne le feraient plus.

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre part à ce débat. Je suis surtout heureux d'entendre de mes propres oreilles le ministre reconnaître que je me suis efforcé de collaborer avec lui depuis deux ans et demi en ce qui concerne le très important secteur de notre économie qu'est la petite entreprise, et plus particulièrement ses

rapports avec les banques. Je pense avoir apporté une contribution utile dans ce domaine.

Question de vous situer un peu les choses, en décembre dernier, le ministre des Finances a présenté son énoncé économique et annoncé la modification de la Loi sur les prêts aux petites entreprises. J'ai pris la parole à cette occasion pour appuyer le ministre des Finances. Pour ce qui est de l'admissibilité des petites entreprises, le plafond a été haussé de 2 millions de dollars à 5 millions de dollars. Nous avons majoré le montant admissible des prêts, qui passe ainsi de 100 000 $ à 250 000 $. Une modification a été apportée pour que la banque ne puisse demander de garantie personnelle correspondant à plus de 25 p. 100 du montant de l'emprunt, ni exiger un taux d'intérêt supérieur au taux préférentiel majoré de 1.75.

Quand le comité a été saisi de toutes ces modifications en février, au retour du congé des Fêtes, il les a acceptées; il y en avait même une ou deux de notre cru à nous, libéraux, que le gouvernement a acceptées. Le projet de loi a été adopté en une journée quand le comité l'a renvoyé à la Chambre. Voilà comment les choses se sont vraiment passées.

L'Association des banquiers canadiens a témoigné devant le comité. Elle a rappelé au ministre que cela faisait cinq ans qu'elle essayait de faire adopter de telles modifications pour que la Loi sur les prêts aux petites entreprises soit plus pertinente et qu'elle réponde davantage aux besoins de la petite entreprise.

• (1250)

Tout en reconnaissant au gouvernement le mérite qui lui revient, je ne voudrais pas qu'il aille croire qu'il a été expéditif dans ce dossier. La grave récession que nous connaissons dure depuis longtemps.

En tout cas, le projet de loi a été adopté à la Chambre. Il a reçu la sanction royale au début d'avril. Chaque fois que j'ai pris la parole sur ce projet de loi à la Chambre, j'ai prévenu le gouvernement qu'une telle mesure ne pourrait pas marcher sans la collaboration des banques et qu'il fallait que les banques et le gouvernement du Canada mettent la petite et la moyenne entreprise au courant.

Le ministre des Finances et le ministre d'État aux Petites entreprises m'ont assuré à maintes reprises qu'ils allaient faire de la publicité pour faire connaître cette mesure législative. Plusieurs banques nous ont fait part de leurs commentaires.

J'ai ici un communiqué de presse de la Banque de Montréal daté du 31 mars. La note jointe se lit comme suit: «Comme vous le voyez, nous avons l'intention de promouvoir activement le programme de prêts aux petites entreprises». Pour la tranche du prêt qui est inférieure à 100 000 $, la banque offre un point de pourcentage en dessous du taux préférentiel. Je crois que la Banque de Montréal a trouvé une formule vraiment intéressante.

J'ai ici un autre communiqué de presse de la Banque de la Nouvelle-Écosse en date du 22 mars. J'y vois même une note manuscrite venant du ministre lui-même, qui dit: «Dennis, comme vous pouvez le voir, la Loi sur les prêts aux petites entreprises est en train de devenir un élément clé de la concurrence que se livrent les banques pour avoir la clientèle des petites entreprises.» La Banque de la Nouvelle-Écosse offre des prêts aux petites entreprises au taux préférentiel.

J'ai un autre communiqué de presse ici de Blair McRobbie, vice-président de la Banque Royale, et j'en ai bien d'autres encore. En fait, j'ai reçu hier soir, par télécopieur, un message de la Banque de Montréal qui disait elle aussi qu'elle s'occupe de promouvoir activement cette mesure législative.

À en juger par ce que nous entendons ici, à la Chambre des communes, durant nos débats qui sont télévisés d'un océan à l'autre, on dirait que tout va bien, mais c'est lorsque nous allons dans nos circonscriptions que la réalité nous frappe. Lorsque je suis assis dans mon bureau de la rue Danforth ou lorsque je vais au dépanneur de la rue Hampton et que je parle à Terry, le propriétaire, de sa relation avec son banquier et, de façon plus générale, de la relation des petites entreprises avec les établissements financiers de notre pays, je me rends compte jour après jour que les choses vont mal.

Il n'y a absolument aucun lien entre ces communiqués de presse, la loi et ce qui se passe dans la réalité. C'est d'ailleurs pour cette raison que mon collègue de York-Ouest a présenté cette motion aujourd'hui.

En fait, je crois qu'il a été très généreux envers le gouvernement dans sa motion. Je l'ai exhorté à être beaucoup plus dur à l'endroit du gouvernement parce que, à mon avis, ce dernier a échoué lamentablement pour ce qui est de motiver les établissements financiers.

Je ne parle pas seulement des banques. Je parle aussi des coopératives de crédit, que le gouvernement a invitées à témoigner devant le comité. Le député a mentionné les compagnies d'assurances.

Il y a 1,3 million de petites entreprises au Canada, et elles se plaignent de deux choses: la bureaucratie et le manque de capital. Les banques savent que les entreprises ne peuvent pas prospérer si elles ne leur prêtent pas d'argent.

Le gouvernement du Canada est intervenu, et tous les partis ont appuyé la Loi sur les prêts aux petites entreprises qui visait à décharger les banques de presque toute responsabilité, puisque 90 p. 100 des prêts qu'elles consentent aux petites entreprises sont garantis par la Couronne. Alors, qu'est-ce qui les retient?

• (1255)

Monsieur le Président, la remarque que je vais faire se veut très constructive parce que je crois que le ministre a fait de son mieux pour faire de la Loi sur les prêts aux petites entreprises un succès. Je ne crois pas qu'il veuille voir cette loi se transformer en échec, mais c'est malheureusement ce qui est en train de se produire.

En me préparant pour ce débat, je pensais à certaines des expériences que j'ai vécues et à certaines des conversations que j'ai eues avec des gens du milieu bancaire. J'en suis venu à la conclusion que le principal problème est un problème d'attitude. Je crois sincèrement que les établissements financiers de notre pays ont un problème d'attitude. J'ai donné l'exemple du restaurant ou du magasin de vêtements où le personnel vous accueille en vous offrant une table ou en offrant de vous montrer la marchandise. Dans un commerce, l'idée de service aux clients est toujours présente.

Lorsque vous avez affaire dans une banque, il vous faut tout d'abord ramasser votre courage avant d'entrer, mais vous êtes un client. Je ne dis pas que tous les préposés aux prêts sont pareils, mais je dis que l'attitude du personnel des banques envers les clients est tout à fait incroyable. Lorsque je dis incroyable, je veux dire incroyablement négative. Dans les banques, on ne reconnaît pas du tout, ou si peu, la contribution que les petites entreprises apportent à l'économie de leur collectivité.

Le représentant d'une petite entreprise qui a réussi à traverser la récession—et ça a été une très grave récession—devrait être chaleureusement félicité pour le ressort dont il a fait preuve. Pourtant, dans les banques, l'acceuil est toujours aussi froid.

Imaginez un instant que vous êtes un gérant de banque, monsieur le Président. Vous allez prêter de l'argent en sachant que l'État garantit 90 p. 100 du montant du prêt. Je veux être constructif. Je pense que les institutions financières du Canada devraient changer leur attitude face au service, que les banquiers devraient faire ce que nous, les hommes et les femmes politiques, faisons. Nous sommes dans la salle du conseil d'administration de la nation et lorsque nous quittons cette salle, nous rentrons dans nos collectivités. Nous allons dans les magasins faire les courses, nous visitons nos électeurs et nous les écoutons. Nous avons deux oreilles et une bouche et c'est parce que nous sommes censés écouter deux fois plus que nous parlons.

Les présidents et les vices-présidents des banques devraient essayer de faire comme nous pendant quelques jours et sortir des tours de Bay Street et des grands centres de la finance, monter dans leur voiture et faire quelques visites impromptues chez des gens ordinaires. Qu'ils choisissent une rue où il y a une petite entreprise.

Imaginez un peu que M. Allan Taylor, le président de la Banque royale du Canada, monte dans sa limousine, se rend dans un secteur où il y a des petites entreprises, descend de voiture et frappe à une porte. Il dit à la réceptionniste: «Est-ce que le président ou le comptable de l'entreprise est ici? J'aimerais dire à votre comptable que je suis ici pour voir ce que je peux faire pour lui être utile. Je voudrais savoir s'il est satisfait de sa banque. J'aimerais savoir s'il y a quelque chose que la Banque royale—ou la Banque de Montréal ou peu importe la banque—peut faire pour aider l'entreprise à prendre de l'expansion et à augmenter son chiffre d'affaires pour que nous puissions régler le problème du déficit et de la dette».

• (1300)

Si les banques du Canada veulent vraiment qu'on réduise le déficit et la dette nationale—comme elles se tuent à le dire—il va leur falloir emboîter le pas. Il va falloir qu'elles sortent de leurs tours d'ivoire et qu'elles fassent quelques sorties impromptues pour aller voir ce qui se passe dans la rue, à l'instar des politiciens et de bien des entrepreneurs.

On parle aujourd'hui de compétitivité. Les seuls qui n'aient pas à être concurrentiels, aujourd'hui, ce sont les banques. Elles n'ont pas à se concurrencer les unes les autres, puisqu'elles forment presque un cartel. Je tiens à le dire ici respectueusement, mais vigoureusement.

J'ai lu la semaine dernière un ouvrage qui s'intitule: *The New Paradigm in Business*. Le président de la Meredith Corporation, qui est l'une des 500 plus grandes entreprises selon la revue *Fortune*, une très grande entreprise ayant un chiffre d'affaires de 400 millions de dollars—ce que peuvent comprendre le président ou le vice-président d'une banque—parle dans cet ouvrage de la responsabilité de la Meredith Corporation à l'endroit des plus défavorisés de la société et expose la formule que cette entreprise a mise au point pour leur venir en aide.

À la question: «Croyez-vous que la société a le devoir de faire cela ou qu'elle en a peut-être l'occasion?», M. Meredith répond ceci:

> Il s'agit d'une occasion plus que d'un devoir. Je ne crois pas comme d'autres que la seule responsabilité sociale d'une société soit à l'égard de ses actionnaires. Comme je l'ai déjà entendu quelque part, l'entreprise fait simplement partie d'un écosystème vaste et complexe comprenant le gouvernement, l'enseignement, les soins de santé, tout l'ordre social en fait.
>
> Les sociétés qui prétendent n'avoir de responsabilité qu'à l'égard de leurs actionnaires ne comprennent pas qu'elles font partie de cet écosystème. Les entreprises ont le devoir de soutenir les écoles, les programmes sociaux et les arts.

Ce que je dis aux banques, c'est qu'elles doivent changer d'attitude. Dans toute autre entreprise, cela commence au sommet. C'est ainsi que, ces trois dernières semaines, le chef de mon parti, a pris l'autocar et est allé partout: sur les autoroutes et les routes secondaires, sur les grandes places et dans les petites rues, dans les écoles secondaires, dans le métro et dans les rues principales, dans les salons de coiffure et dans les petites entreprises. Or, si le prochain premier ministre du Canada peut faire cela, les banquiers peuvent le faire aussi, je crois.

Les banquiers doivent songer au nouveau paradigme. Il leur faut se brancher à nouveau sur la réalité. Il leur faut aller partout, quoique ce n'est peut-être pas une bonne idée, en fait, s'ils le font en complet rayé. Il leur faut s'efforcer de se placer dans une situation qui leur permette vraiment de comprendre la souffrance et la frustration des Canadiens. Il leur faut s'efforcer de comprendre à quoi tient le manque de confiance des Canadiens.

Je voudrais signaler au gouvernement là où il a échoué. Les institutions financières du Canada doivent renouer leurs liens avec le secteur des petites entreprises, ce qui nous sortira de la récession, car il ne faut pas compter sur GM ou la société IBM qui réduisent leurs effectifs, mais bien sur les petits entrepreneurs qui travaillent à la maison, les dépanneurs, les quincailleries et les petites exploitations agricoles. Ce sont les petites entreprises qui raviveront l'enthousiasme et qui créeront des emplois.

À l'heure actuelle, les petites entreprises sont sur le qui-vive parce que les institutions financières leur donnent la frousse. La seule façon de corriger la situation est d'inciter les dirigeants des banques à changer d'attitude et de style. Cela veut dire, à mon avis, que les banquiers devraient quitter leur tour d'ivoire pour aller voir ce qui se passe dans la rue. Ils devraient se présenter aux magasins et aux usines pour montrer qu'ils s'intéressent à leurs clients.

• (1305)

Croyez-moi, bien des petits entrepreneurs seraient renversés d'apercevoir le vice-président d'une grande banque frapper à leur porte pour demander: «Puis-je vous aider? Puis-je vous être utile? Puis-je vous aider à prendre de l'expansion et à créer plus d'emplois, ainsi les petits épargnants laisseront leur argent chez moi et je paierai moins d'impôt pour l'assurance-chômage et l'aide sociale?» Si les banquiers n'ont aucun autre motif d'agir de la sorte, qu'ils le fassent au moins pour leurs actionnaires.

J'ai un autre message pour les dirigeants des institutions financières du Canada. Un autre changement s'opérera en vous. Votre état d'esprit s'améliorera. Vous vous sentirez bien lorsque vous rentrerez à la maison le soir. Vous serez heureux d'avoir aidé une petite entreprise qui n'a peut-être que cinq employés. Ce ne sera peut-être pas aussi excitant que de conclure une affaire d'un milliard de dollars avec une méga-compagnie, mais la satisfaction que vous ressentirez après avoir redonné confiance à un petit entrepreneur sera bien différente. En fait, vous vous sentirez dix fois mieux.

Si les dirigeants des banques acceptaient de faire de telles démarches, pouvez-vous vous imaginer les résultats que nous obtiendrions si les 7 000 succursales leur emboîtaient le pas? Pouvez-vous vous imaginer 7 000 gérants de banque, leurs dossiers sous le bras, qui frapperaient aux portes des petits entrepreneurs? C'est pourtant ce que doivent faire, toutes les fins de semaine et chaque fois que la Chambre ajourne ses travaux, les 295 députés qui siègent ici. Nous devons parcourir notre circonscription, faire du porte à porte, visiter les magasins et écouter nos électeurs.

C'est ce que voulait dire mon collègue de York-Ouest lorsqu'il a déclaré aujourd'hui que nous croyons vraiment que le gouvernement a gravement manqué à son devoir, qui était de motiver les banques. Si le ministre des Finances et le premier ministre convoquaient le président de la banque et lui disaient: «Procédons ainsi au cours des 90 jours qui viennent», je crois qu'ils réussiraient à relever le moral des Canadiens d'ici l'été.

M. Jim Karygiannis (Scarborough—Agincourt): Monsieur le Président, je veux relater à mon collègue, le député de Broadview—Greenwood, une histoire vécue.

Un petit entrepreneur est venu me voir et m'a demandé de l'accompagner à la banque, parce qu'il voulait y ouvrir un compte. Il allait travailler à l'extérieur de chez lui et venait de faire enregistrer sa société. Il m'a dit qu'il était allé à quatre ou cinq banques et que chacune lui avait donné des explications différentes sur ce qu'il pouvait et ne pouvait pas faire.

Nous sommes donc allés à la première banque, la Banque Nationale du Canada. Nous étions assis près du comptoir, et le directeur de la banque n'est même pas venu voir l'entrepreneur qui était avec le préposé aux

prêts. L'entrepreneur a expliqué à ce dernier qu'il voulait ouvrir un compte. Le préposé aux prêts lui a dit que, pour ouvrir un compte, il devait fournir telle et telle pièces. Le pauvre type les a fournies. Le préposé lui a alors dit qu'il devait aussi payer 25 $ en frais d'administration pour ouvrir le compte.

L'entrepreneur a expliqué qu'il voulait confier son argent à cette banque, que celle-ci allait l'investir et qu'elle allait ensuite lui faire payer des frais de service à la fin de l'année et un montant pour chacun de ses chèques. Il se demandait pourquoi il devait verser 25 $. On lui a répondu que la banque devait faire une évaluation de crédit à son sujet. L'entrepreneur a dit qu'il ne voulait pas emprunter d'argent, mais en déposer.

Il est allé à une autre institution bancaire. Là, on lui a dit que les choses fonctionnaient différemment, qu'on allait enquêter sur son passé et vérifier à quel endroit il travaillait. L'homme a dit que l'endroit où il travaillait n'avait pas d'importance, qu'il avait une petite entreprise et qu'il voulait confier son argent à cet établissement.

Le même entrepreneur a vécu une autre mésaventure hier. Il a une carte d'assurance sociale qui lui permet de travailler au Canada et qui a un code 9. Il n'est pas un demandeur. Il a été accepté en principe et il attend d'obtenir le droit d'établissement. Son fils l'a parrainé à partir du Canada.

Il a fait des démarches auprès de la Banque Royale et on lui a dit qu'il ne pouvait pas obtenir de carte VISA pour son entreprise parce que son numéro d'assurance sociale comporte un code 9. Il a dit qu'il n'avait pas l'intention de demander de prêt, mais on lui a répondu qu'il ne pouvait pas obtenir de carte de crédit. J'ai donc téléphoné à la Banque Royale et j'ai eu droit aux excuses habituelles.

• (1310)

En conséquence, quand mon collègue, le député de Broadview—Greenwood, dit aux directeurs de banque d'aller rencontrer les dirigeants de petites entreprises, je ne crois pas qu'ils comprennent. À mon avis, les directeurs de banque ne savent pas ce que c'est que d'être de petits entrepreneurs et ils ne connaissent pas les difficultés auxquelles ceux-ci se heurtent quotidiennement. Ils ne savent pas ce que c'est que d'avoir un revenu mensuel de 800 $ ou 900 $ pendant la déprime de janvier ou février et de devoir rembourser 1 400 $.

Le type en question s'appelle Mohammed Begg. Il habite dans ma circonscription, vient d'ouvrir une toute nouvelle entreprise et a payé comptant sa marchandise. Il veut obtenir une carte VISA de la Banque Royale. Celle-ci lui a servi les excuses habituelles et a fini par lui dire qu'elle ne pouvait rien faire pour l'instant, mais qu'elle y réfléchirait. Autrement dit, s'il est gentil avec le directeur de la banque, celle-ci acceptera.

En conséquence, comme l'a dit mon collègue, le député de Broadview—Greenwood, si les députés peuvent aller rencontrer les petits entrepreneurs, il n'y a aucune raison pour que les directeurs de banque ne puissent faire de même.

M. Mills: Monsieur le Président, je serai très bref, car je sais qu'il y a d'autres questions.

Mon collègue a encore une fois essayé d'expliquer à la Chambre la situation que vivent les simples citoyens et il confirme en cela la nécessité d'un changement d'attitude.

M. Alex Kindy (Calgary-Nord-Est): Monsieur le Président, on a dit dans le débat que les banques prêtaient environ 30 p. 100 de leurs fonds aux petites et moyennes entreprises et environ 70 p. 100 aux entreprises géantes comme Olympia & York et d'autres grandes entreprises qui ont fait faillite.

Les ministériels se disent heureux de voir que les banques prêtent au moins 30 p. 100 de leurs fonds aux petites entreprises. Comment pouvons-nous persuader les banques qu'au lieu de prêter aux entreprises étrangères et aux entreprises géantes qui ne créent pas d'emplois, qu'elles devraient prêter aux petites entreprises dans chacune de nos circonscriptions?

M. Mills: Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. Je m'imagine en ce moment en train de regarder droit dans les yeux le président de la Banque de Montréal. Ce pourrait être une autre banque. Nous ne cherchons pas à mettre aucune institution financière sur la sellette ni à faire de distinction. Nous ne disons pas que les banques ne devraient pas avoir de plan d'entreprise. Nous ne leur demandons pas de prêter l'argent de leurs déposants de façon irresponsable.

Je soutiens cependant que les banques devraient adopter le nouveau modèle, la nouvelle manière d'envisager les affaires, et établir le contact avec la collectivité. Quand ce contact ne s'établit pas, je crois que le gouvernement doit intervenir et qu'il appartient au premier ministre de prendre des initiatives.

J'ai eu l'honneur de travailler pour le plus grand premier ministre de tous les temps, Pierre Trudeau. Je me rappelle l'époque où nous connaissions une situation extrêmement difficile en 1981 et 1982. Semaine après semaine, le premier ministre Trudeau convoquait les représentants d'un secteur à la fois; il les réunissait dans la salle du Cabinet et il les écoutait. Il se produisait un échange, et il leur disait: Je peux faire ceci, mais vous devez faire cela. Nous devons travailler en collaboration.

Mon collègue de York-Ouest cherche à faire comprendre que le gouvernement actuel n'a rien fait de tel.

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, je voudrais faire trois très brèves observations, puis demander l'avis du député, qui a prononcé un discours très éloquent et profond sur un grand sujet d'actualité.

Je n'étais pas ici au début de son exposé, mais si je ne m'abuse, entre 1979 et 1989, les petites entreprises, c'est-à-dire celles qui emploient moins de cent personnes, ont généré 80 p. 100 des emplois au Canada et, depuis 1989, 98 p. 100. Pourtant, au cours de cette période, les prêts consentis aux petites entreprises ont baissé de 11 p. 100, tandis que ceux accordés aux grosses sociétés ont augmenté dans la même proportion.

Deuxièmement, l'an dernier, les bénéfices des banques se chiffraient à 1,8 milliard de dollars, si je ne m'abuse. Or, les banques ont réalisé ce profit malgré une perte de 600 millions à 900 000 dollars par suite de prêts accordés au 1,3 million de nos petites entreprises, soit 70 p. 100 de l'ensemble, comparativement aux deux milliards de dollars consentis à une seule grosse société, Olympia et York. Cela montre où se situent les priorités.

• (1315)

Ma troisième observation a trait à la Banque fédérale de développement. Je dois avouer qu'elle se tire très bien d'affaire, mais quand je jette un coup d'oeil sur les statistiques, certaines de ses positions me font tiquer. Lorsque le gouvernement actuel est arrivé au pouvoir, elle accordait un prêt moyen de 175 000 $ à 4 100 entreprises. L'an dernier, le prêt moyen n'était plus que de 153 000 $ et le nombre des entreprises bénéficiaires avait baissé à 3 816, soit une diminution de 10 p. 100 dans les deux cas.

Je voudrais demander au député, à la lumière de ces statistiques et de certaines des choses qu'il a dites, quelles directives il souhaite que le gouvernement donne, par exemple, à la Banque fédérale de développement à propos de trois cas particuliers—je ne vais pas entrer dans les détails—soit à Brooklyn, dans ma circonscription, à Grates Cove et à Old Perlican. On a besoin d'environ 50 000 $. On ne peut pas obtenir cette somme. Que pourrait-il suggérer, par exemple, à la Banque fédérale de développement pour qu'elle vienne en aide à cette région?

M. Mills: Monsieur le Président, je ne peux évidemment pas parler de cas particuliers, mais je vais essayer de voir si je ne peux pas simplifier le point que je voulais faire valoir.

Il n'y a rien de plus difficile pour un politicien ou un homme d'affaires que le démarchage, la visite impromptue ou le porte-à-porte. Nous sommes bien dans notre bureau de direction à la compagnie ou dans notre bureau de la circonscription ou de la Chambre des communes, mais ensuite il faut sortir pour faire des visites, descendre dans la rue et parler aux gens. Nous leur demandons s'ils sont satisfaits de notre travail de député, de notre produit ou de notre service. Ce n'est pas facile.

Je pense que les gestionnaires de crédits commerciaux—et il y en a 7 000 à 10 000 dans tout le Canada—devraient se mettre à faire du démarchage et à reprendre le contact; c'est ainsi que nous parviendrons à relancer la concurrence. C'est alors que nous résoudrons les problèmes que mentionnait mon collègue, dans sa circonscription.

M. Nault: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Nous avons ici un débat passablement important avec mon collègue qui s'intéresse à ce domaine depuis pas mal de temps, et j'aurais quelques questions à lui poser. Je me demandais si nous ne pourrions pas avoir le consentement unanime pour prolonger la discussion.

Le président suppléant (M. Paproski): Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette, il n'y a pas consentement unanime. Le député de Québec-Est.

[*Français*]

M. Marcel R. Tremblay (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, je saisis avec enthousiasme l'occasion qui m'est offerte de faire un tour d'horizon pour le bénéfice des membres de l'opposition et pour l'ensemble des Canadiens, des réalisations de notre gouvernement à l'égard du secteur de la petite entreprise. Ces réalisations témoignent d'un engagement soutenu sans pareil.

À en juger par le libellé de sa motion, le député d'en face en a non seulement contre nos réalisations, mais contre le secteur de la petite entreprise, mais cela ne saurait guère nous surprendre, étant donné l'incapacité absolue de l'opposition de saisir les plus élémentaires précepts du monde économique actuel.

La petite entreprise constitue une source d'emploi importante dans la nouvelle économie. Entre 1978 et 1990, les entreprises ayant au maximum 50 employés ont été à l'origine de 2,5 millions de nouveaux emplois à plein temps, représentant environ 80 p. 100 de tous les nouveaux emplois permanents.

C'est pourquoi notre gouvernement a pris de nombreuses mesures pour établir les conditions propices à l'essor de la petite entreprise. Par exemple, les taux fédéraux d'imposition de la petite entreprise sont plus faibles au Canada qu'aux États-Unis. En effet, les sociétés canadiennes exploitant une petite entreprise bénéficient d'une déduction spéciale qui ramène le taux de l'impôt fédéral de 28,8 à 12,8 p. 100, compte tenu de la surtaxe de 3 p. 100 sur la première tranche de 200 000 $ de revenu tiré d'une entreprise exploitée activement.

À titre de comparaison, les taux d'imposition préférentiels dont bénéficie la petite entreprise aux États-Unis ne s'appliquent que sur la première tranche de 75 000 $ de revenu. Tout revenu dépassant cette somme est imposable au taux intégrale de 34 p. 100. En outre, une taxe supplémentaire de 5 p. 100 s'applique sur la fourchette de revenu se situant entre 100 000 $ et 335 000 $.

• (1320)

L'exonération cumulative des gains en capital incite également les particuliers à investir dans les sociétés exploitant une petite entreprise. Les gains en capital réalisés lors de la disposition des actions des petites entreprises admissibles donnent droit à une exonération de 500 000 $. Cette mesure comporte des avantages tangibles en particulier pour un couple, chacun des conjoints ayant la possibilité de produire une déclaration d'impôt distincte au titre du revenu d'entreprise. Des gains en capital pouvant atteindre un million peuvent de cette façon bénéficier d'une exonération d'impôt. En outre, 75 p. 100 seulement des gains en capital au-delà de l'exemption sont imposables.

Par comparaison, le régime fiscal en vigueur aux États-Unis n'offre pas d'exonération de gains en capital ni de taux d'imposition préréfentiel comme au Canada. La totalité des gains en capital est passible d'impôt aux États-Unis.

Le régime fiscal canadien offre également des encouragements fiscaux parmi les plus généreux à l'égard de la recherche scientifique et du développement expérimental. Dans le but de les aider à tirer avantage des progrès techniques, le gouvernement offre à ces entreprises un crédit d'impôt remboursable de 35 p. 100 applicable à la plupart de leurs activités de recherche et de développement.

[*Traduction*]

En comparaison, le taux du crédit d'impôt pour la recherche et le développement dont bénéficie les grandes entreprises est de 20 p. 100. Cependant, je dois faire remarquer que cela signifie toujours que le Canada apporte l'appui fiscal le plus généreux pour la recherche et le développement de toutes les grandes économies du Groupe des Sept.

C'est un autre aspect de notre régime fiscal fédéral qui fournit des avantages déterminés aux petites entreprises. Aux États-Unis, le revenu d'entreprise distribué en dividendes est en fait imposé deux fois. Les sociétés sont imposées sur ce revenu au taux des sociétés et les actionnaires sont imposés au taux des particuliers quand ils touchent ces dividendes.

Le régime fiscal canadien allège cette double imposition en donnant aux actionnaires le crédit d'impôt pour dividendes. Ce crédit veut dire que le revenu en dividendes est imposé à un taux bien inférieur, y compris les impôts des provinces et des États. Le taux d'imposition combiné des particuliers et des sociétés au Canada sur les revenus admissibles à la déduction accordée aux petites entreprises dépasse juste 45 p. 100, alors qu'aux États-Unis, il est d'environ 60 p. 100.

[*Français*]

Je viens d'exposer certains des mécanismes prévus dans le régime fiscal canadien qui fournissent un appui tangible essentiel aux petites entreprises. Mais, au-delà de ces mesures, nous avons été sensibles aux graves tensions financières et aux pressions concurrentielles enregistrées par la dernière récession et la reprise timide amorcée en 1992. Conscient de cette dure réalité, le ministre des Finances instaurait d'autres mesures.

[*Traduction*]

Dans son exposé économique de décembre dernier, il a lancé un Programme de stimulation de l'emploi et de l'investissement dans les petites entreprises qui aidera celles-ci d'un bout à l'autre du pays à se moderniser, à obtenir du financement, à croître et à créer des emplois.

Je voudrais rappeler à l'opposition les points marquants de ce programme:

[*Français*]

Pour inciter les petites entreprises à se développer et à embaucher de nouveaux travailleurs, le gouvernement prendra en charge toute hausse de cotisations patronales d'assurance-chômage en 1993 par rapport à 1992, jusqu'à concurrence de 30 000 $ par entreprise. Et les entreprises dont les cotisations patronales d'assurance-chômage sont inférieures à 60 000 en 1992 seront admissibles à cette aide.

Cela signifie que les charges d'assurance-chômage de la plupart des petites entreprises seront plafonnées au niveau des montants de 1992. De même, la plupart des entreprises qui démarreront en 1993 bénéficieront d'une exemption temporaire de cotisations à l'assurance-chômage. Cela diminuera le coût de l'embauche d'employés supplémentaires jusqu'à 1 600 $ par personne.

Un crédit d'impôt à l'investissement de 10 p. 100 applicable pendant un an sera offert pour les achats de machinerie et d'équipement. Il s'appliquera aux petites entreprises des secteurs de l'agriculture, de la pêche, des mines, du pétrole et du gaz, de la fabrication, de la construction et des transports à longue distance.

Les règles régissant les placements des REÉR, des fonds de capital de risque de travailleurs dans les petites entreprises seront simplifiées et les possibilités de financement élargies.

Le plafond des prêts pouvant être accordés à une petite entreprise au titre de la Loi sur les prêts aux petites entreprises sera également porté à 250 000 $.

Le programme de financement des petites entreprises annoncé en février dernier sera prolongé jusqu'à la fin de 1994.

[*Traduction*]

Je voudrais faire remarquer qu'en 1992, nous ne nous sommes pas limités aux petites entreprises. Nous avons aussi pris des mesures pour augmenter la confiance des consommateurs et pour encourager la construction de logements, ce qui a donné de nouveaux clients et de nouvelles activités à un grand nombre de petites entreprises.

• (1325)

[*Français*]

Monsieur le Président, nous avons constaté que les gens ne pouvaient devenir propriétaires, non pas parce qu'ils n'avaient pas le revenu pour se permettre d'acheter une maison, mais qu'ils ne pouvaient verser l'acompte. Donc, nous avons pris les mesures pour les aider à surmonter cet obstacle.

Juste avant le dépôt du budget de février 1992, la Société canadienne d'hypothèques et de logement réduisait de 10 à 5 p. 100 l'acompte exigé au titre de son assurance hypothécaire. Dans le budget de février, le ministre a annoncé que les Canadiens pourraient effectuer des retraits de leur REÉR sans pénalité pour financer leur acompte lors de l'achat d'une maison. Dans l'exposé économique de décembre dernier, le ministre a prolongé d'une autre année la période d'application de ce régime d'accession à la propriété.

[*Traduction*]

Ces mesures ont permis, l'année dernière, d'augmenter les logements mis en chantier de 6,3 p. 100 et, en avril de cette année, ils ont atteint un niveau annuel de 170 000 logements. Cela représente une augmentation de 17 p. 100 par rapport au premier trimestre.

Je fais porter mes observations sur les mesures destinées à rendre les petites et moyennes entreprises canadiennes plus concurrentielles et plus sûres, mais je veux aussi parler d'un autre aspect important de la croissance.

[*Français*]

D'abord, le théorème: ce n'est ni par les lois, ni par les subventions ou les allégements fiscaux qu'on peut créer la prospérité. La prospérité est le fruit des forces du marché et c'est le secteur privé qui est le mieux placé pour la créer. Notre gouvernement s'est inspiré de cette philosophie pour établir le programme que nous suivons depuis notre arrivée au pouvoir en 1984.

Au cours des années qui ont suivi, nous avons travaillé avec constance à la mise en oeuvre des changements fondamentaux qui étaient nécessaires à la construction d'une économie plus compétitive, axée sur le marché, une économie où l'État n'interviendrait plus autant, une économie plus efficace et efficiente qui stimulerait l'investissement et la création d'emplois. Et notre action à ce chapitre a comporté de précieux gains et avantages pour la petite entreprise.

Par exemple, nous avons déréglementé le secteur des services financiers afin d'encourager une concurrence plus vive et l'offre de nouveaux produits et services. Cette réforme a permis aux institutions financières d'accroître leur efficacité tant sur le marché canadien qu'à l'échelle internationale.

[*Traduction*]

Mais il y a un changement encore plus important que nous nous sommes efforcés d'apporter et qui influe directement sur la stabilité financière du secteur de la petite entreprise et son accès aux capitaux dont le député s'inquiète tant. C'est notre engagement qui consiste à maîtriser l'inflation.

[*Français*]

Nos mesures ont tenu compte d'une réalité économique fondamentale, à savoir qu'une croissance économique soutenue va de pair avec la stabilité des prix.

Il faut que l'inflation soit faible si l'on veut bénéficier de taux d'intérêt peu élevés. Et un coût du capital moins élevé est le moteur des investissements des entreprises à forte croissance, des entreprises concurrentielles qui créent les emplois dont le Canada a besoin.

Nous avons pris des mesures énergiques en établissant clairement des objectifs énoncés publiquement et en suivant une politique de discipline salariale dans l'administration fédérale afin de réduire l'inflation.

Et nous avons réussi. Par exemple, pour l'ensemble de l'année 1992, l'inflation a été de 1,5 p. 100 en moyenne, le meilleur résultat obtenu en 30 ans. Cela a permis d'assister à une baisse spectaculaire du taux préférentiel qui a baissé de 8,5 points par rapport à son sommet de mai 1990. Les taux sont maintenant à leur plus faible niveau en 20 ans.

Pour une entreprise ayant contracté un emprunt de 100 000 $ amorti sur 10 ans, cette baisse des taux se traduit par une économie d'intérêt d'environ 475 $ par mois.

Les consommateurs profitent eux aussi de cette situation. Certains taux hypothécaires sont maintenant à 5,75 p. 100, ce qu'on n'avait pas vu depuis 35 ans.

J'aimerais également souligner que l'écart entre les taux préférentiels au Canada et aux États-Unis est tombé à 25 centièmes, alors qu'il était de 475 centièmes en mai 1990. Le taux d'escompte de la Banque du Canada est également descendu à 5,56 p. 100, c'est-à-dire à plus de 300 centièmes au-dessous de son sommet récent, atteint en novembre dernier.

Monsieur le Président, je désire aborder un dernier domaine où notre action s'est cristallisée pour apporter un soutien à la petite entreprise.

Je veux parler de la formation de la main-d'oeuvre, activité d'importance capitale si nous désirons tirer le meilleur parti de nos efforts de recherche-développement. Nos ressources en formation de la main-d'oeuvre ont une importance encore plus grande pour la petite entreprise qui, souvent, ne dispose pas des ressources internes nécessaires dont bénéficie la grande entreprise.

• (1330)

Pour relever ce défi, nous accroissons l'aide consacrée à l'adaptation et à la formation des travailleurs. Au cours du prochain exercice seulement, nous dépenserons 3,8 milliards de dollars dans ce domaine, c'est-à-dire au-delà de 65 p. 100 de plus qu'en 1990-1991.

[*Traduction*]

Je voudrais conclure en déclarant ce qui est évident. Une motion qui condamne le gouvernement pour la façon dont il a traité les petites entreprises n'a aucun mérite.

Si le député veut parler vraiment dans l'intérêt de ce secteur, il devrait féliciter le gouvernement pour les initiatives spéciales que nous avons prises en vue d'aider les petites entreprises à créer des emplois.

Certes, il y a des sociétés qui connaissent encore des difficultés, tout comme l'économie mondiale est toujours en crise, mais elles ont maintenant de plus grandes possibilités et l'avenir de leurs employés est plus prometteur grâce aux mesures que nous avons prises.

[*Français*]

L'ensemble des Canadiens savent que la logique en matière économique est la même qui nous guide dans la construction d'une maison, à savoir qu'il nous faut de solides fondations avant de bâtir la charpente et de passer aux travaux de finition.

Je suis assuré que nous avons construit les fondations du progrès économique: nous avons mis en place une structure qui permet aux Canadiens, aux Canadiennes, et en particulier au secteur de la petite entreprise d'obtenir tout le succès espéré. Et, tant au cours de cette année qu'au cours des années à venir, les avantages seront réels et le Canada continuera d'être, pour ses habitants, un foyer qui fait l'envie de tous les pays du monde.

Monsieur le Président, je suis disponible pour répondre à quelques questions si certains députés ont des points à soulever.

M. Alex Kindy (Calgary-Nord-Est): Monsieur le Président, c'est avec intérêt que j'ai écouté le discours de l'honorable député de Québec-Est qui a exposé la politique plus ou moins financière du gouvernement canadien depuis 1988.

Ce qu'il n'a pas mentionné, c'est l'effet de la TPS sur la petite entreprise. Comme nous le savons, la petite entreprise a énormément souffert de l'introduction de la TPS au pays. Nous avons vu des entreprises faire faillite à travers le pays, dû au fait que la TPS a ajouté une deuxième taxe à celle qui existait déjà dans certaines provinces, soit la taxe provinciale.

Cela fait énormément tort à la petite entreprise dans le domaine du tourisme qui a presque disparu du Canada à cause de l'introduction de la TPS. J'aimerais que l'honorable député explique pourquoi le gouvernement n'a pas agi d'une façon différente en supprimant la TPS dans le domaine du tourisme, par exemple. Les gens ne vont plus acheter au Canada, ils ont commencé à acheter aux États-Unis pour éviter la TPS. Nous ne sommes pas compétitifs au point de vue productivité à cause de la TPS.

Tous ces facteurs ont énormément joué contre le petit entrepreneur. Les petits et moyens entrepreneurs ont été énormément pénalisés par le fait qu'ils ont dû percevoir la TPS. Dernièrement, les statistiques ont démontré une augmentation de 1 400 employés au ministère du Revenu national par rapport à 1982. Ces gens ont été embauchés exclusivement pour percevoir la TPS auprès de la petite entreprise. La grande entreprise n'a pas souffert parce qu'elle avait la structure nécessaire pour percevoir la TPS.

J'aimerais que l'honorable député nous explique pourquoi son gouvernement ne fait rien de concret pour le petit entrepreneur.

• (1325)

M. Tremblay (Québec-Est): Monsieur le Président, ici même en cette Chambre lundi dernier, le 10 mai, on retrouvera dans les pages du hansard une explication très détaillée qui a permis par le biais du projet de loi C-112 de faire quelques corrections de nature à faciliter l'industrie du tourisme. Je ne voudrais pas reprendre tous mes propos car on les retrouve assez bien expliqués, je crois, dans le hansard du 10 mai.

J'aimerais toutefois rappeler à l'honorable député les actions que l'on a entreprises pour éliminer une taxe caduque, cachée, qui avait été mise de l'avant il y a une cinquantaine d'années et qui ne répondait plus du tout au besoin. Dans le contexte contemporain d'aujourd'hui où on vit la mondialisation des marchés, la globalisation des produits, il fallait avoir une taxe qui soit beaucoup plus contemporaine, je dis bien, afin de permettre à nos fabricants exportateurs de pouvoir compétitionner avec d'autres fabricants à travers le monde pour maintenir tous les emplois canadiens qui dépendent de nos exportations.

Si on me le permet, monsieur le Président, je rappellerai quelques raisons qui nous ont amenés à modifier cette taxe. Nous avons éliminé, comme je le disais, cette inéquitable taxe sur les ventes et la fabrication, en la remplacant par la taxe sur les produits et services, ce qui a réduit les coûts de fonctionnement car les entreprises ont maintenant droit à un remboursement de la taxe de vente, ce qui n'était pas le cas antérieurement.

Nous avons aussi simplifié le plus possible la gestion de la TPS, et je répète que l'ajout de la Loi C-112 a amélioré davantage cette transition. Je disais dans mon exposé qu'on est toujours à l'écoute de nouvelles méthodes, de nouvelles formes d'application, et on sera toujours très heureux si l'industrie du tourisme, avec la complicité de nos fonctionnaires ici au ministère des Finances, trouve des façons de faciliter l'application pour ainsi permettre à l'industrie d'être encore plus dynamique. Nous serons très réceptifs à les entendre.

M. Kindy: Monsieur le Président, je remercie l'honorable député pour son explication, mais j'aimerais quand même ajouter que la taxe manufacturière dont il parle, qui était d'après certains caduque, s'appliquait très peu aux exportations, c'est-à-dire qu'elle était cachée, mais qu'il y avait toutes sortes d'ententes entre le ministère des Finances et les entrepreneurs. Par exemple, elle pouvait varier, on le sait bien, de 2 à 13 p. 100. Alors, elle était variable. La majorité des exportateurs payaient très peu, c'est-à-dire peut-être 1 ou 2 p. 100.

Je me rappelle très bien que l'actuel ministre des Finances, alors qu'il était à Calgary, s'était adressé aux entrepreneurs de l'industrie du pétrole à propos de la taxe manufacturière et il leur avait dit: «Vous allez être contents, parce que la taxe manufacturière va être abolie et vous pourrez acheter à beaucoup meilleur marché.» La taxe manufacturière était, à ce moment-là, de 13 p. 100.

Le président de l'Association pétrochimique a répondu de cette façon au ministre: «Monsieur le ministre, mais cette taxe-là ne s'applique pas à nos produits.» Alors, le ministre fut tellement surpris de l'apprendre, parce qu'on avait cru que la taxe s'appliquait directement à tous les produits. Alors, ce qui est arrivé avec la TPS, c'est que l'an dernier, comme je l'ai dit tout à l'heure, on a été obligés d'embaucher 1 400 nouveaux inspecteurs pour contrôler la TPS.

Alors, j'aimerais bien que l'honorable député donne le message au gouvernement de peut-être abolir la TPS, surtout dans l'industrie du tourisme qui souffre en Alberta aussi bien qu'au Québec.

• (1340)

M. Tremblay (Québec-Est): Très rapidement, monsieur le Président, le discours dont je faisais référence un peu plus tôt, on le retrouve à la page 1958 du journal des Débats du 10 mai dernier.

La nouvelle taxe, on l'a dit et on l'a répété, est plus équitable, plus juste. On constatait avec l'ancienne taxe un nombre très important d'exemptions, on parlait même de 22 000 exemptions. Donc on peut imaginer la complexité pour ceux qui avaient à administrer cette taxe. Les experts en la matière ont toujours donné des indications à l'effet que la moyenne, la tangente la plus souvent reconnue parmi les taux d'imposition des produits était beaucoup plus souvent le 13,5 p. 100 que le 2,5 p. 100. Donc, c'est à partir de ces évaluations, de ces données d'experts qu'on en arrive à dire aujourd'hui que la taxe cachée était de l'ordre de 13,5 p. 100; elle a été remplacée par une taxe plus simple, plus juste, plus équitable de 7 p. 100 sur les biens et services.

[*Traduction*]

M. Robert D. Nault (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord profiter de cette occasion pour remercier mes collègues de York-Ouest et de Broadview—Greenwood d'avoir saisi la Chambre d'un sujet fort important.

Il n'y a pas très longtemps, nous avons parlé à la Chambre du projet de loi C-99, qui modifie la Loi sur les prêts aux petites entreprises. Pendant tout le débat, certains d'entre nous ont eu l'occasion de dire au gouvernement que les petites entreprises avaient des difficultés dans leurs relations avec les institutions financières, notamment les grandes banques.

À ce moment-là, le ministre nous avait laissé entendre que ce projet de loi aiderait les petites entreprises. Il ferait comprendre aux banques qu'elles devraient commencer à collaborer avec les petites entreprises pour les aider à participer à la relance de l'économie, à la création d'emplois, sans parler, bien sûr, des recettes et des retombées économiques qui en découleraient.

Je voudrais citer un court extrait des propos qu'a tenus le directeur de la banque d'une localité du nord-ouest de l'Ontario, le 8 avril 1993. Comme on le sait bien, c'était après l'adoption du projet de loi et sa mise en oeuvre. Il a dit ceci: «À propos des observations du député Bob Nault qui sont consignées dans le *Daily Miner News* du 29 mars,

nous reconnaissons parfaitement que les petites entreprises sont le moteur de la relance et la source principale de création d'emplois au Canada. Neuf sociétés sur dix sont de petites entreprises et, depuis 1984, ce secteur a créé 80 p. 100 des emplois.» Jusqu'ici, il n'y a rien dans ces propos que nous ne savions pas déjà.

«Le secteur de la petite entreprise nous tient à coeur. Il est très important pour le Canada, maintenant et pour l'avenir. Les petites entreprises représentent 90 p. 100 de notre clientèle d'affaires et comptent pour sept milliards de dollars en prêts impayés. Les prêts moyens s'élèvent à 62 000 $. La Banque Royale ne considère pas le nord de l'Ontario comme une région en déclin. En fait, l'économie du nord-ouest de la province a résisté beaucoup mieux à la récente récession que bien d'autres régions de l'Ontario. Le pourcentage de prêts aux petites entreprises qui sont approuvés est de loin le plus élevé dans le nord-ouest de l'Ontario et il continue d'augmenter.»

Je lis cet extrait textuellement, car je voudrais commencer le débat en lisant aussi quelques lettres que j'ai reçues, ainsi que quelques articles et les titres de ces derniers. Voici ces titres: Faillites—Les banques à charte du Canada étouffent les petites entreprises et l'économie du pays; le coût des prêts bancaires canadiens soulève la critique; selon une étude américaine, les risques élevés coûtent moins cher, et vice versa; les petites entreprises inversent les rôles et comptent sur les banques; les petites entreprises sont sceptiques alors qu'Ottawa parie que le nouveau programme de prêts mettra fin à la contraction du crédit.

Comme on peut le constater, les préoccupations existent toujours. En réalité, les choses ont très peu changé pour les petites entreprises depuis l'adoption de la Loi sur les prêts aux petites entreprises. Jusqu'ici, comme le député de Broadview—Greenwood l'a fait remarquer, les banques n'ont pas changé d'attitude envers le principal moteur de notre économie, le secteur le plus important pour ce qui est de créer des emplois et d'engendrer la richesse qu'attendent les Canadiens.

• (1345)

J'ai fait ce que tous les députés devraient faire. J'ai envoyé à tous les membres des milieux d'affaires de Kenora—Rainy River un bulletin leur annonçant que la Loi sur les prêts aux petites entreprises était maintenant en vigueur, qu'ils devaient en profiter, qu'ils devaient aller rencontrer le directeur de la banque et discuter avec lui, que le gouvernement fédéral garantissait désormais 90 p. 100 du prêt, qu'ils ne devraient pas avoir de problème si leur entreprise était le moindrement viable, même si elle pouvait parfois connaître des périodes plus difficiles, et qu'ils pouvaient recourir à la Loi sur les prêts aux petites entreprises pour se remettre à flot et même, dans certains cas, pour étendre leurs activités.

J'ai donc envoyé un bulletin, comme tous les députés de la Chambre l'ont sans doute fait. J'ai été vraiment estomaqué par la réaction que j'ai obtenue. Presque tout de suite après avoir envoyé ce bulletin, j'ai commencé à recevoir des appels téléphoniques à mon bureau. Voici ce que les gens m'ont dit.

Écoutez bien l'histoire épouvante que Pat, propriétaire d'une pourvoirie, m'a racontée à propos de ses démarches auprès de la Banque canadienne impériale de commerce d'Emo. Son entreprise vaut 600 000 $. Depuis sept ans, elle se voyait accorder une marge de crédit commercial de 25 000 $. Or, heureusement ou malheureusement, selon le point de vue, la banque vient d'engager un nouveau directeur, et Pat a été avisée qu'à compter du 15 juin prochain, sa marge de crédit ne sera pas renouvelée. Le taux d'intérêt a augmenté de 1 p. 100 et les frais d'administration sont passés de 25 $ à 65 $ par mois, une augmentation de 260 p. 100. Le directeur ne veut pas discuter avec elle des différentes options possibles. Il n'est pas disposé non plus à faire quoi que ce soit au sujet de cette politique ou de ce règlement particulier de cette succursale de la Banque canadienne impériale de commerce.

Juste pour situer les choses, Pat me dit qu'elle a deux hypothèques qu'elle aura fini de rembourser d'ici deux ans et qu'elle disposera alors d'une marge brute d'autofinancement supplémentaire de 48 000 $ par an. Donc, ce que nous avons fondamentalement ici, c'est une entreprise d'une valeur de 600 000 $ et une banque qui refuse de renouveler la marge de crédit de 25 000 $ qui avait été accordée à sa propriétaire.

Tous les députés ici présents et toutes les personnes qui suivent le débat chez elles reconnaîtront qu'une telle entreprise qui doit assurer l'alimentation des personnes qu'elle reçoit dans ses chalets a besoin, pour fonctionner, d'une marge de crédit, faute de quoi, elle ne pourra tenir. C'était mon premier exemple.

Permettez-moi de vous en donner un autre, celui d'une dame qui a un salon de coiffure. Elle est propriétaire de sa propre entreprise ainsi que de l'immeuble qui l'abrite. Elle estime devoir entre 4 000 $ et 5 000 $.

Elle se rend à la Banque canadienne impériale de commerce pour demander une marge de crédit commercial. La banque la lui refuse. Cette femme d'affaires, qui possède sa propre entreprise, qui est propriétaire de l'immeuble qui l'abrite et qui ne doit que de 4 000 $ à 5 000 $ ne peut obtenir de marge de crédit. Pouvez-vous imaginer comment nous allons fonctionner dans ce pays si les choses se passent ainsi?

Je vais vous donner un autre exemple, un exemple très intéressant. Je pourrais vous en donner bien d'autres, mais comme je dispose de peu de temps, j'aimerais au moins vous donner celui-ci. C'est une entreprise qui vient tout juste de se monter. Elle produit de la sphaigne et je ne crains pas de vous le dire car c'est une histoire qui fait en ce moment beaucoup de bruit dans ma circonscription.

Le président du conseil municipal de Barwick nous a appelés pour nous parler des problèmes de cette nouvelle société qui n'arrive pas à obtenir une marge de crédit de 50 000 $. Les banques lui demandent à cette fin un nantissement en espèces de 51 000 $. Ce qui est intéressant dans cette histoire, c'est que des étrangers sont disposés à investir un million de dollars dans cette compagnie qui vend de la sphaigne. Ce que je veux que tout le monde sache, c'est que, peu importe ce qu'une compagnie a à offrir en gage, les banques vont toujours refuser de lui consentir la marge de crédit qu'elle demande pour des raisons que nous ne comprenons pas.

• (1350)

Nous avons tous, bien sûr, des relations d'affaires et des amis qui sont entrepreneurs. J'ai demandé à des gens d'affaires très importants de ma circonscription de m'expliquer ce qui se passait avec les banques, pourquoi elles agissaient ainsi, et de me dire ce que nous pouvions faire.

Je vais vous dire ce que l'un d'eux m'a répondu. Certains hauts responsables régionaux de la Banque Royale lui ont dit que la Banque Royale avait classé les petites entreprises en trois catégories. Juste pour que la Chambre sache de quoi il retourne, la personne qui a dit cela à mon ami, lui a également dit que si cela venait à être répété, elle nierait tout, car elle ne voudrait pas admettre une chose pareille en public.

Les trois catégories sont: la catégorie A, qui englobe les petites entreprises qui rapportent à la banque plus de 500 000 $ en frais d'administration, frais d'intérêts, commissions, etc.; la catégorie B, qui englobe les entreprises qui rapportent à la banque entre 300 000 et 500 000 $ en frais d'administration, frais d'intérêts, commissions, etc., et la catégorie C, qui englobe toutes les autres entreprises qui rapportent à la banque moins de 300 000 $ en frais d'administration, frais d'intérêts, commissions, etc. Cette catégorie C englobe 90 p. 100 des petites entreprises au Canada.

Vous comprenez maintenant pourquoi les banques ne veulent pas que ça se sache, parce que cela voudrait dire qu'elle traite les petites entreprises et leurs clients en général de façon différente, selon ce que ces entreprises ou leurs clients leur rapportent. Le ministre d'État aux Petites entreprises ferait bien d'examiner la situation de sorte que nous puissions faire valoir aux établissements bancaires et aux institutions financières au Canada, qu'il est important qu'ils changent d'attitude.

Il me semble encore une fois que nous n'arrêtons pas à la Chambre de dire au gouvernement que quelque chose ne va pas dans notre pays et qu'il doit agir. Si le gouvernement et nous, les députés, continuons à appliquer la politique de l'autruche, nous n'assisterons jamais à la reprise économique que nous attendons.

J'espère que le gouvernement a écouté quand, pendant le peu de temps que j'avais pour parler, j'ai dit qu'il y avait encore un problème et qu'il fallait en discuter avec les institutions financières afin qu'elles fassent quelque chose pour y remédier.

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, j'ai bien écouté les propos de mon collègue de Kenora—Rainy River, qui a donné des exemples d'expériences vécues. Malheureusement, cela correspondait assez bien aux expériences dont j'ai fait part à la Chambre aujourd'hui.

Le député a parlé d'entreprises qui ont fait un effort surhumain, en période de récession, pour réduire substantiellement le montant de leur prêt, et qui ont de toute façon appris à la fin du mois qu'elles devaient le rembourser entièrement. Pourtant, le capital disponible aurait mieux fait d'être utilisé pour soutenir l'entreprise durant cette période difficile.

Nous avons connu une expérience très semblable, dans ma circonscription. C'est pourquoi je proposais, comme solution possible, que les banques considèrent au moins la possibilité de financer le démarrage des entreprises en participation du réseau des banques et des succursales, afin de favoriser, dans le monde des affaires, le développement d'une nouvelle culture qui répondrait mieux aux besoins des petites entreprises.

Par exemple, dans ma circonscription, un restaurateur qui a vu une nouvelle installation récréative s'établir à côté de son commerce, a voulu s'adapter à cette nouvelle clientèle et attirer peut-être la génération bon-chic bon-genre. Il voulait refaire la façade de son restaurant afin de pouvoir offrir également le genre de restauration rapide ainsi que de la cuisine végétarienne et un bar à salade, par exemple. Il est en affaires depuis 15 ans et réussit très bien. Depuis tout ce temps-là il fait affaires avec la même banque. Pour son son projet qui lui permettrait de servir une nouvelle catégorie de clients, il avait besoin d'environ 125 000 $. On lui a refusé le prêt.

Cela me donne l'impression que les banques ne prennent pas le temps de comprendre, dans chaque cas, l'engagement dont un entrepreneur a fait preuve. Dans ce cas-ci, après 15 ans de succès, ce restaurateur veut

attirer une nouvelle catégorie de clientèle qui arrive dans son quartier. Il désire donc obtenir un financement provisoire de la banque. Il me semble que, dans une telle situation, comme dans bien d'autres, les banques semblent détachées de la réalité, comme le disait le député de Broadview—Greenwood.

Je me demande simplement si nous ne devrions pas développer dans le monde des affaires, outre une nouvelle culture en plus d'une nouvelle attitude.

• (1355)

M. Nault: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de sa question.

J'ai beaucoup réfléchi à ce sujet. Nous sommes bien placés pour savoir qu'il existe un gros problème avec les banques. En tant que députés chargés de défendre les intérêts des électeurs, nous nous demandons comment remédier à ce problème. Faut-il modifier la Loi sur les banques? Devons-nous serrer la vis à ces dernières et leur dire que dorénavant elles feront ce que nous leur disons? Ou est-ce que nous déclarons à la Chambre, comme vient de le faire mon collègue de Broadview—Greenwood, que les banques doivent se réformer, qu'elles doivent modifier leur attitude pour s'adapter aux réalités de ce monde? Ce sont les seules options.

Je vais dire à la Chambre pourquoi je pense que les banques ont perdu contact avec la réalité. Le ministre responsable des PME aime se lever à la Chambre pour parler de FEDNOR, un programme de développement régional. Je peux vous dire de source sûre que ce programme accorde des prêts à des entreprises qui devraient pouvoir se faire prêter de l'argent par des établissements bancaires ordinaires, mais face au refus de ces derniers, elles s'adressent à FEDNOR, qui leur avance les fonds dont elles ont besoin.

Nous avons également d'autres programmes qui ont été créés pour pallier le manque de compréhension des banques à l'égard de ce qui se passe autour d'elles. Citons le programme Développement des collectivités et les sociétés de développement communautaire qui sont axées sur les collectivités. Pour moi, ça veut dire que quelque chose ne va pas.

Prenons le cas, par exemple, comme l'a suggéré mon collègue, d'un entrepreneur dont les affaires marchent très bien, qui crée des emplois, qui est bon citoyen et qui, pour faire prospérer son entreprise, demande un petit prêt de 125 000 dollars; on le lui refuse alors que moi je peux faire un emprunt de 300 000 ou 400 0000 dollars pour une maison. Il y a quelque chose qui ne marche vraiment pas.

Selon moi, le gouvernement a deux choix. Nous pouvons être aimables avec les institutions financières, comme l'a été M. Trudeau, et leur faire un sermon sur la situation de ce pays en espérant qu'elles comprennent l'importance de nous considérer comme une nation souveraine, faute de quoi il ne nous restera plus qu'à les obliger, par voie législative, à accomplir ce que nous croyons être leur mandat, à savoir se mettre à la place du chauffeur pour faire avancer l'économie au lieu de rester assis sur le bas-côté en attendant que la catastrophe se produise.

Pour terminer, j'aimerais dire que j'ai pris grand plaisir à ce débat. C'est une excellente motion. Je trouve que nous devrions aborder ce sujet le plus souvent possible, ne serait-ce que parce que les gens s'attendent à ce que nous, parlementaires, nous attaquions à ce problème.

[*Français*]

M. Mark Assad (Gatineau—La Lièvre): Monsieur le Président, premièrement, je voudrais féliciter mon collègue de Kenora—Rainy River pour son explication sur la façon d'aider la petite et moyenne entreprise dans notre pays. C'est une préoccupation majeure pour notre parti, car on constate que la petite et moyenne entreprise est le moteur de cette nouvelle économie qu'il faut mettre sur pied au Canada.

Venant d'une famille d'entrepreneurs, pas de gros entrepreneurs mais plutôt de petits, si je puis dire, on a connu ce genre de difficulté dans le passé qui consistait à aller chercher du financement à la banque afin de mettre sur pied une entreprise. On a connu la frustration, la paperasse ainsi que l'incompréhension des banques vis-à-vis la petite et moyenne entreprise dans notre société.

Comme on dit, les chiffres parlent, et ceci est très évident quand on sait que 80 p. 100 des emplois au pays sont créés par la petite et moyenne entreprise. Ces dernières années, le nombre d'emplois ainsi créés au Canada atteignait même les 90 p. 100. Donc, quand on sait qu'un secteur de notre économie, soit la petite et moyenne entreprise, représente 90 p. 100 des nouveaux emplois créés, on serait porté à croire que le gouvernement lui aurait accordé une plus grande attention. Mais ce n'est pas ce qui s'est produit.

• (1400)

Une autre statistique me semble presque scandaleuse: 70 p. 100 de l'argent que les banques prêtent à des entreprises bénéficient aux grandes entreprises comme les multinationales et les transnationales; à peine 30 p. 100 des prêts vont à la petite et moyenne entreprise qui crée au-delà de 90 p. 100 des emplois. Si ces chiffres-là ne sont pas assez évidents pour le gouvernement d'un pays, je me demande quel argument on peut apporter. C'est sûr que les banques sont là pour faire des profits. Il n'y a personne qui conteste que les banques soient intéressées à faire des profits. Mais quand on regarde le rôle du gouvernement d'un pays, c'est nous qui avons le droit de taxer ici et de légiférer. Donc, il serait avantageux pour tous les Canadiens que le gouvernement puisse assurer à l'ensemble du pays qu'il y ait un équilibre et que ce soit équitable. Mais ce n'est pas ce qui se produit. On entend des phrases comme celles-ci: «le marché va décider», ou encore «on va laisser le jeu du marché. . .», mais cela ne fonctionne plus ainsi. Nous avons amplement la preuve de cela.

Ce dont nous avons besoin, c'est non seulement une nouvelle politique, mais une nouvelle détermination et une volonté politique de dire aux banques: Maintenant, il faut penser au bien-être de tous les Canadiens. Il est évident que la petite et moyenne entreprise représente pour nous, les Canadiens en général, la meilleure avenue afin de rehausser notre économie, d'assurer des emplois pour ceux qui sont qualifiés et ceux qui sont à la recherche d'emploi. C'est cela que devrait être notre rôle.

Comme mon collègue de Kenora—Rainy River l'a mentionné, s'il est nécessaire, on légiférera en ce qui a trait aux banques et on leur spécifiera que leur rôle le plus important, c'est d'avoir des fonds disponibles pour la petite et moyenne entreprise. Et la décision ne peut être laissée à chacun des gérants de banque ou à des comités à savoir si certaines petites et moyennes entreprise recevront de l'aide. Ils étudient leur bilan, et finalement, la paperasse suit; ce n'est plus de cette façon qu'on doit procéder. Nous avons besoin d'une politique très cohérente, compréhensible pour tous et dont ils peuvent bénéficier.

Trop de petites et moyennes entreprises ont de la difficulté à obtenir des marges de crédit à la banque et des prêts, évidemment. Trop souvent aussi, lorsqu'elles sont le moindrement en difficulté, immédiatement, la banque insiste pour être payée au lieu de leur offrir un plan qui pourrait être basé sur une année ou deux, afin de donner à l'entreprise l'occasion de remonter son chiffre d'affaires ou de restructurer son affaire pour survivre. Il ne faut pas oublier qu'il y a des emplois en jeu. Mais ce n'est pas ce qu'on voit. On voit trop de nos petites et moyennes entreprises qui sont littéralement à la merci des banques et qui sont obligées de congédier ou de laisser aller des employés. Ce n'est pas de cette façon qu'on va régler nos problèmes.

Au niveau de la haute technologie, des inventions et de l'innovation, on voit encore que la petite et moyenne entreprise y joue un très grand rôle. Il y a amplement d'information pour démontrer que ce secteur de notre économie est très avant-gardiste. Évidemment, si on veut être dans un marché mondial—c'est le grand mot utilisé ici, on parle de globalisation du marché mondial—il faut se mettre à la tâche. Je prétends que le temps est venu d'appliquer la maxime qui dit «aux grands maux, les grands remèdes», même si cela signifie qu'il faut faire des choses qui sont considérées aujourd'hui comme radicales.

• (1405)

Il y a eu, dans le passé, des changements qui ont semblé très radicaux pour l'époque, particulièrement durant la dépression, mais qui seraient considérés, aujourd'hui, comme des gestes tout à fait ordinaires. Les grands gestes que nous avons à poser aujourd'hui sont, avant tout, de regarder le secteur de notre économie qui est le plus avantageux pour notre pays. Il est évident, et les chiffres le démontrent, que la petite et moyenne entreprise sera certainement le secteur de notre économie qui réussira à nous faire sortir de cette dépression. Il y en a qui essaient de nous faire croire que nous vivons une récession et même qu'on s'en sort. Je regrette, mais il n'y a aucune preuve à cet effet. Les faits sont là, nous vivons une dépression économique.

Donc, par le biais de la petite et moyenne entreprise, on peut se sortir de cette dépression. Comment va-t-on faire? Eh bien, en leur donnant l'outil le plus important, c'est-à-dire mettre des capitaux à leur disposition. Il ne s'agit pas nécessairement de dire à quiconque se présente: Avez-vous besoin d'argent? Eh bien, en voilà! Ce n'est pas cela qu'on demande. On demande que le gouvernement établisse des règles et insiste auprès des banques pour qu'elles instaurent cette nouvelle politique. On va insister, on en a les moyens et n'oubliez pas, monsieur le Président, que c'est nous qui avons le pouvoir de taxer, la prérogative de taxer et de légiférer. Donc, le gouvernement ne devrait pas être à la merci des banques. C'est l'inverse dans le fond qui devrait se produire, car on représente l'ensemble du pays.

Les chiffres de l'année dernière ont démontré que la petite et moyenne entreprise a connu plus d'échecs que par le passé. Les banques à charte ont perdu à peu près 600 millions de dollars en mauvaises créances. Mais les banques à charte, pour un seul client, ont perdu 2 milliards de dollars. Qu'il s'agisse d'Olympia & York ou de la société Campeau, les banques à charte, avec quelques

clients, ont perdu 2 milliards de dollars, c'est-à-dire trois fois plus que toutes les petites et moyennes entreprises qui représentent beaucoup plus d'employés que ces compagnies-là.

Donc, vous voyez, monsieur le Président, il n'y a aucun équilibre, mais c'est notre rôle ici d'assurer un équilibre à notre économie. Tant et aussi longtemps que cet équilibre-là n'est pas établi, on sera obligés de croire à des miracles, que du jour au lendemain, par je ne sais quel hasard, l'économie va soudainement remonter. Ce n'est pas vrai, ce n'est pas cela qui manque. Ça va prendre des politiques, mais surtout et je le répète souvent, une volonté politique afin que nos institutions financières, mais surtout nos banques pensent à l'ensemble de notre pays, à l'ensemble de nos concitoyens afin de s'assurer que l'économie reprenne du mieux.

Nous avons de grandes compétences. Il faut investir dans les gens pour qu'ils aient des connaissances techniques ou des métiers, et cela, c'est notre prochaine étape. Une chose que le prochain gouvernement va faire, et ce sera nous ici, nous allons établir une nouvelle ère dans le domaine de l'économie de notre pays, parce que les banques vont être obligées de collaborer avec le gouvernement pour assurer que la petite et moyenne entreprise soit reconnue pour une fois comme le moteur de notre économie.

Monsieur le Président, si ce virage ne se fait pas dans les quelques années à venir, s'il n'y a pas de politiques radicales qui sont mises de l'avant, nous allons être à la merci de nos institutions financières. Nous serons à la merci de notre voisin du Sud qui a tendance à tout monopoliser. Donc, il est essentiel que nous ayons la détermination et la conviction de représenter l'ensemble de nos concitoyens, non pas de gros intérêts, mais l'intérêt de chaque Canadien et Canadienne pour leur donner l'opportunité d'obtenir un emploi et de progresser dans notre pays.

• (1410)

[*Traduction*]

M. Robert D. Nault (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, je voudrais poser à mon collègue une question extrêmement importante. J'y songe depuis un certain nombre d'années.

Lorsque les députés rentrent dans leurs circonscriptions, les gens ne les laissent pas facilement oublier la politique du gouvernement. Les ministériels, n'ignorent pas que lorsqu'ils rentrent dans leurs circonscriptions, ils doivent rendre des comptes à leurs électeurs.

Ils doivent leur expliquer les raisons pour lesquelles le gouvernement a décidé de présenter une mesure donnée et de prendre une orientation plutôt qu'une autre en ce qui concerne l'économie ou le pays en général.

Je voudrais poser la question suivante à mon collègue. Une des choses qui m'inquiètent à titre de député du nord de l'Ontario, c'est que tous les programmes et tous les règlements des banques touchant le nord de l'Ontario sont adoptés à Toronto, à Montréal et dans les principaux centres.

Nous avons donc 7 000 agents de crédit qui, fondamentalement, ne prennent aucune décision. Je pose une question tout à fait légitime. Quel est leur rôle alors? Ne sont-ils que des scribouillards? Ils devraient pouvoir s'adresser directement aux chefs d'entreprise et leur dire qu'ils connaissent leur bilan et que même s'ils ne répondent pas aux critères établis à Toronto, ils savent qu'ils sont en mesure de s'en sortir, car ils les ont vus à l'oeuvre.

Je voudrais citer un extrait tiré d'une lettre qu'un ami m'a écrite au sujet d'une déclaration qu'un directeur de banque avait faite. Comme je l'ai laissé entendre dans mon discours, ce directeur de banque a déclaré: «Fondamentalement, beaucoup de décisions sont prises au niveau régional». Voici ce que mon ami a répondu à cela: «Vous affirmez que les questions sont réglées au niveau local. L'année dernière, on a réduit notre marge de crédit. Lorsque nous avons contesté cette décision, on nous a dit que la succursale locale avait les mains liées et que c'était Burlington qui avait le dernier mot.» «Nous avons donc appelé Burlington et on nous a répondu qu'on ne s'occupait pas des clients. On nous a donné un numéro pour notre région et nous avons pris ensuite des dispositions pour nous entretenir avec la personne en question.»

Mon collègue ne croit-il pas qu'il conviendrait mieux que ces gens aient un peu plus de pouvoirs, qu'ils soient davantage en mesure de prendre des décisions dans des régions comme le nord de l'Ontario qui diffèrent beaucoup de la région de Toronto?

[*Français*]

M. Assad: Monsieur le Président, la question de mon collègue est très pertinente. Je me rappelle, lorsque j'avais l'honneur de servir à l'Assemblée nationale, qu'à plusieurs reprises, lorsqu'on parlait de développement régional, on disait, lorsque les entreprises en régions éloignées avaient besoin de capitaux, qu'elles étaient à la merci d'analystes qui venaient de Montréal ou d'ailleurs. Les entreprises en régions éloignées connaissent des problèmes bien particuliers. C'est sûr que les gens qui font l'analyse des dossiers à Montréal ne connaissent pas les particularités de certaines régions, même qu'ils ne connaissent pas exactement la véritable mentalité. Ils ne sont donc pas en mesure de dire si telle ou telle entreprise pourra réussir. Ils regardent les chiffres, ils regardent la marge de profit, et ça s'arrête là. Mais il y a beaucoup plus qui entre en ligne de compte.

Mon collègue de Kenora—Rainy River a tout à fait raison; il faudra bien reconnaître dans notre nouvelle politique que les régions éloignées ont un caractère particulier et qu'on doit trouver une formule pour s'assurer qu'il y ait des fonds disponibles pour ces régions. C'est tout ce qu'elles demandent. Elle ne demandent pas que les sièges sociaux viennent s'installer en régions éloignées mais que, à tout le moins, il y ait des fonds disponibles pour aider à leur avancement. Si elles n'ont pas de capitaux à leur portée, elles ne peuvent pas avancer, pas plus que celles qui sont situées dans les grands centres.

Donc, pour répondre à la question de mon collègue, ce n'est assurément pas un analyste qui se trouve peut-être à 500 milles de là qui sera en mesure d'expliquer ou de faire les analyses nécessaires pour savoir si telle ou telle entreprise va réussir.

[*Traduction*]

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): Monsieur le Président, je suis heureux d'intervenir, cet après-midi, sur une motion concernant les moyens que nous pourrions utiliser pour appuyer et stimuler la croissance et le développement des petites et moyennes entreprises au Canada.

• (1415)

Cette question présente plusieurs aspects. Je voudrais d'abord brosser un tableau de la situation relative à l'économie canadienne et à la création d'emplois dans les petites et moyennes entreprises par rapport à celle qui s'effectue dans les grandes sociétés.

Le taux de chômage au Canada est actuellement supérieur à 11,5 p. 100. Dans certaines provinces, il atteint même 20 p. 100. Ce taux de chômage officiel est sous-estimé d'au moins 25 à 30 p. 100, parce qu'il ne tient pas compte des Canadiens qui se sont découragés et qu'on ne considère plus comme faisant partie de la population active.

En mars dernier, il y avait 2,6 millions d'assistés sociaux au Canada. Ce nombre est phénoménal. Bien sûr, il y a deux raisons à cela. La première, c'est que le chômage augmente et la deuxième, c'est que l'admissibilité à l'assurance-chômage diminue.

Quand le gouvernement s'est attaqué à l'économie d'une manière qui allait créer du chômage, afin de protéger l'assurance-chômage il a resserré les règles et réduit les prestations pour que les gens passent de l'assurance-chômage à l'assistance sociale. Cela a uniquement eu pour effet de faire grimper le coût de l'assistance sociale, dont le gouvernement est aussi responsable, de 50 p. 100. Ensuite, il a légiféré de manière à limiter sa responsabilité à l'égard de l'Alberta, de la Colombie-Britannique et de l'Ontario.

Aujourd'hui, il y a 4,2 millions de Canadiens qui vivent sous le seuil de la pauvreté. Il est renversant de penser qu'il y a 1,2 million d'enfants pauvres au Canada.

Depuis quelques années, le nombre des faillites s'est accru de façon dramatique. Il continue d'augmenter au rythme de plus 7 000 par an. Or, la faillite, ce n'est pas qu'une statistique. C'est une véritable tragédie pour des individus et pour des entreprises.

Selon les prévisions, la croissance doit ralentir. Le dollar canadien continue de fluctuer. Quant à la dette et au déficit, ils sont toujours en hausse. L'an dernier, à cette époque-ci, le ministre des Finances avait prévu un déficit de 28 milliards de dollars; ce chiffre a atteint 35 milliards de dollars. Le ministre s'est trompé de 7 milliards, ou de 25 p. 100. Par suite d'une erreur de 25 p. 100 dans ses prévisions, n'importe quel autre ministre des Finances aurait eu à démissionner.

Notre déficit atteint maintenant 460 milliards de dollars, y compris 10 milliards de dollars que le ministère avait oublié de comptabiliser auparavant.

Ce qui se passe dans l'économie a souvent des répercussions sur les petites et moyennes entreprises. En ce qui concerne la création d'emplois, il est évident, depuis quelques années, que ce sont les petites et moyennes entreprises qui en sont responsables. Sur une période de dix ans, les entreprises qui comptent moins de cinq employés ont été celles qui ont généré le plus grand nombre d'emplois, soit 1 200 000. Celles qui comptent moins de 20 employés, soit entre 5 et 20, en ont créé 650 000. En fait, les entreprises employant plus de 50 personnes ont créé moins de 375 emplois au cours des dix dernières années.

• (1420)

On sait également que dans la plupart des cas, les étrangers qui ont pris le contrôle d'entreprises canadiennes n'ont pas créé de nouveaux emplois, se contentant souvent de fermer ces entreprises ce qui a contribué à réduire la base d'emploi.

Ce sont les petites et moyennes entreprises qui engendrent l'activité économique nécessaire à la création d'emplois. Les petites et moyennes entreprises se heurtent à bien des difficultés qui leur sont tout aussi nuisibles que les conditions insatisfaisantes fixées par les institutions prêteuses en matière de marge de crédit.

J'en prends pour exemple ma circonscription de Surrey-Nord et le sort qu'y ont subi de nombreuses entreprises depuis trois ou quatre ans. Le libre-échange a eu des effets particulièrement dévastateurs dans leur cas. Nous avons perdu un important établissement vinicole. Les dernières usines de transformation d'aliments dans la vallée du Fraser ont fermé leurs portes. Cette situation menace toutes les petites entreprises et exploitations agricoles spécialisées dans la culture de fruits et légumes destinés aux conserveries.

Les répercussions ont également été considérables au chapitre de l'emploi. La fermeture de conserveries et d'usines de transformation d'aliments et leur déménagement aux États-Unis a eu un effet de réaction en chaîne puisqu'elles pouvaient dorénavant y produire à meilleur marché et réexpédier les produits au Canada. Nous avons perdu des emplois non seulement dans cette industrie mais aussi dans le secteur des transports. En outre, la stabilité du marché qui reposait sur les petites exploitations agricoles productrices d'aliments s'en trouve également affectée.

Il y a aussi le cas de grandes sociétés comme Hawker Siddeley, par exemple, qui a une filiale dans ma circonscription, Kockums, une entreprise de matériel de scierie. J'ai ici un article paru il y a une semaine, dans lequel la société se félicite de sa décision audacieuse qui lui a permis d'accroître ses profits. Quelle est cette décision? Cette société a acheté un concurrent de Hot Springs en Arkansas, puis un autre de Portland en Oregon, puis elle a fermé son usine de Surrey et a déménagé le tout au sud de la frontière. Voilà ce qui arrive aux petites et aux moyennes entreprises, surtout lorsqu'elles deviennent des filiales de grandes sociétés multinationales.

La société Hawker-Siddeley se félicite maintenant d'être en bien meilleure situation financière depuis qu'elle a fermé son usine de fabrication de matériel en Colombie-Britannique et qu'elle l'a déménagée aux États-Unis. Ce scénario comporte certains éléments intéressants. Si la société avait consacré à la capitalisation de l'usine de Surrey la même somme qu'elle a dépensée pour acquérir l'usine de l'Arkansas, soit environ 30 millions de dollars, l'usine de Surrey aurait été compétitive et on aurait même pu y faire de l'exportation au lieu de l'importation. Bien sûr, cette société annonce en manchette que ses bureaux de vente et son service de pièces demeureront au Canada.

Les petites et les moyennes entreprises sont menacées de toutes parts. Nos programmes sociaux contribuent entre autres à assurer qu'elles restent compétitives. J'y reviendrai dans quelques instants, mais j'aimerais auparavant examiner comment nos programmes sociaux sont menacés au Canada.

• (1425)

Si vous demandez à n'importe quel petit entrepreneur de quelle manière il est avantagé par rapport à ses concurrents américains, il vous répondra tout de suite qu'au Canada nous avons un régime d'assurance-maladie national. Les entreprises américaines doivent souvent fournir à leurs employés un régime d'assurance-maladie qui leur coûte des centaines de dollars par mois.

Une voix: C'est pourquoi elles ne sont pas concurrentielles.

M. Karpoff: C'est juste. C'est pourquoi elles ne sont pas concurrentielles.

Voilà maintenant qu'on s'en prend à notre régime d'assurance-maladie. Si nous perdons notre régime d'assurance-maladie national et que nous nous retrouvions avec un système de santé à deux échelons, nos entreprises devront fournir à leurs employés la même assurance-maladie que leurs concurrents américains.

Deux menaces pèsent sur notre régime d'assurance-maladie depuis quelque temps. Il y a eu d'abord les réductions des paiements de transfert. Ces derniers ont régulièrement diminué depuis nombre d'années. J'estime qu'il est important que les Canadiens comprennent que ce ne sont pas les conservateurs qui ont commencé à comprimer les paiements de transfert, mais les libéraux.

En 1977, les libéraux ont imposé aux provinces le système du FPE. En 1982, ils ont supprimé les points d'impôt, ce qui a été coûteux pour les gouvernements. Ensuite, ils ont bien sûr adopté la politique des six et cinq. En ce qui concerne les paiements de transfert de la Colombie-Britannique dans le cadre du FPE, cette province aura perdu 6,8 milliards de dollars en tout en 1994-1995. Sur cette somme, 2,6 milliards de dollars sont attribuables aux compressions faites par les libéraux.

En fait, les libéraux ont commencé le travail de sape de notre régime d'assurance-maladie. Les conservateurs n'ont fait que reprendre là où les libéraux avaient laissé, mais en accentuant la cadence. Ils ont montré ainsi que l'élève dépasse souvent le maître.

La deuxième menace qui pèse sur notre régime d'assurance-maladie, c'est le ticket modérateur. Personne ne semble en parler. Ce sont les libéraux qui ont parlé de l'imposition d'un ticket modérateur.

Hier, M. Côté, le ministre de la Santé du Québec, un libéral, a déclaré qu'il voulait imposer un ticket modérateur dans le régime de santé. À Terre-Neuve et au Nouveau-Brunswick, c'est la même chose. La situation est plutôt cocasse. Ce sont les libéraux qui proposent d'imposer un ticket modérateur, alors qu'il y a au moins

un ministre conservateur, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, qui s'y oppose.

Ma crainte, c'est qu'il ne soit plus ici dans six semaines et qu'il n'y ait plus personne de l'autre côté de la Chambre à ce moment-là pour empêcher les libéraux d'introduire le ticket modérateur dans notre pays.

Une voix: Cessez de mentir.

M. Karpoff: C'est vous qui devriez cesser de mentir. Pourquoi ne parlez-vous pas à votre homologue au Québec? Que propose-t-il? Les libéraux sont les seules personnes au Canada à avoir proposé concrètement le ticket modérateur.

Oui, il y a la ministre de la Défense nationale qui lance des idées ici et là, mais elle est dans une situation très délicate. Elle essaie de s'assurer le vote de l'aile droite du Parti conservateur pour accéder à la direction. On l'a entendue parler du ticket modérateur, de même que le ministre de l'Environnement.

Toutefois, les seules propositions concrètes concernant l'introduction du ticket modérateur dans notre pays viennent de gouvernements libéraux, et cela représente évidemment une grande menace pour nos petites et moyennes entreprises.

Les allégements fiscaux accordés aux grandes sociétés et aux gens riches sont une autre des grandes menaces qui pèsent sur nos petites et moyennes entreprises. La plupart de ces allégements fiscaux sont l'oeuvre des libéraux. Les conservateurs en ont mis quelques-uns en place, mais pas beaucoup.

• (1430)

Il est intéressant de signaler que, lorsque Statistique Canada a examiné la dette nationale, il a conclu que la dette était attribuable à trois facteurs: la politique des taux d'intérêt élevés, les allégements fiscaux accordés aux multinationales et les programmes sociaux. Nous avons découvert que 50 p. 100 de la dette est attribuable aux impôts que les libéraux et les conservateurs n'ont pas fait payer aux multinationales, que 44 p. 100 de la dette est attribuable à la politique des taux d'intérêt élevés du gouvernement conservateur et que le reste, 6 p. 100, est attribuable aux dépenses au titre des programmes sociaux.

Regardons un peu les sociétés qui, grâce aux mesures fiscales des libéraux et des conservateurs, réalisent des bénéfices et ne paient aucun impôt. J'ai ici une liste de sept pages de grandes sociétés très rentables qui n'ont pas payé d'impôt en 1990. En voici quelques-unes: les Hôtels Canadien Pacifique, 48 millions de dollars de bénéfices, aucun impôt; la société Coca-Cola, 24,5 millions de dollars de bénéfices, aucun impôt. Cela veut dire que ce sont les petits entrepreneurs qui doivent payer pour ces grandes sociétés.

Chaque fois qu'une grande multinationale ne paie pas d'impôt, ce sont les salariés et les petits entrepreneurs qui doivent payer la note. Ce sont des échappatoires fiscales que les libéraux ont mises en place et qu'ils ont perfectionnées pendant des années. Une autre société, Fletcher Challenge, a réalisé des bénéfices de 24 millions de dollars et n'a pas payé d'impôt. Je pourrais continuer; j'ai ai des pages et des pages ici.

Examinons un autre des allégements fiscaux mis au point par les libéraux relativement aux fiducies familiales. La famille Bronfman a été capable de mettre 69 millions de dollars dans une fiducie familiale il y a 21 ans grâce aux libéraux. Ce montant a fructifié pour atteindre 700 millions de dollars aujourd'hui et, encore une fois grâce aux libéraux, la famille n'a pas à payer d'impôt sur ces gains. De plus, les conservateurs viennent de décider de faire durer le plaisir éternellement.

Les libéraux parlent des intérêts des petites entreprises. Je crois qu'ils devraient examiner leur bilan.

Mme Gaffney: Dites-nous ce que vous avez fait.

M. Karpoff: La TPS aussi a nui aux petites et moyennes entreprises canadiennes. La TPS leur crée de graves problèmes.

M. Marchi: Et c'est aussi nous qui avons créé la TPS, peut-être?

M. Karpoff: Non. Les libéraux ne l'ont pas imposée mais ils trompent les Canadiens lorsqu'ils disent qu'ils l'élimineront. Ils ont dit qu'ils allaient remplacer la TPS par une TSP, une taxe sur les services et les produits, puis qu'ils allaient créer une taxe sur la valeur ajoutée, mais ils ne nous disent pas ce que c'est. Ils disent: «Nous vous le dirons peut-être lorsque nous aurons été élus». Mais cela n'arrivera pas parce que les libéraux ne formeront pas le prochain gouvernement du Canada.

M. Marchi: Nous allons nous débarrasser de vous aussi.

M. Karpoff: Je veux que les Canadiens comprennent bien que les libéraux parlent beaucoup lorsqu'ils sont dans l'opposition, mais lorsqu'ils forment un gouvernement, ils font la même chose que les conservateurs, surtout en Colombie-Britannique.

Nous connaissons très bien les libéraux de la Colombie-Britannique. Nous les avons vu agir ces dernières années, alors qu'ils prétendaient être très différents des conservateurs. Bien sûr, les créditistes étaient tout simplement un amalgame de libéraux et de conservateurs. Nous voyons les libéraux de la Colombie-Britannique remettre cela. Ils vont nous ressortir le grand créditiste Gordon Campbell et le faire passer pour un libéral afin de voir si les conservateurs et les libéraux

peuvent à nouveau s'unir et reprendre les couleurs créditistes.

Nous avons déjà tout vu cela. Les bouffonneries des libéraux en Colombie-Britannique durent depuis des années. Au moins ils ont été assez honnêtes pour dire qu'ils étaient identiques aux conservateurs et s'appeler créditistes. La même histoire se répète.

Le président suppléant (M. Paproski): Le temps réservé au débat est écoulé. Questions ou commentaires.

M. Karpoff: Monsieur le Président, je suis convaincu que les députés accepteront à l'unanimité que je termine mon intervention.

• (1435)

Le président suppléant (M. Paproski): Y a-t-il consentement unanime pour permettre au député de terminer son intervention?

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Je suis désolé, il n'y a pas consentement unanime. Questions ou commentaires. Le député de York-Ouest, le député de St. Catharines et le député de Carleton—Charlotte.

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, il faut manifestement revenir sur certaines des questions qu'a soulevées le député de Surrey-Nord, car son allocution est probablement l'une des plus angoissées que j'aie entendues depuis un bon bout de temps.

Non seulement le député n'a pas parlé de la motion ni du sujet en question mais, à cause de son insécurité légitime, que je comprends pour avoir visité sa circonscription.

Il est revenu sur l'affaire du ticket modérateur au lieu d'essayer d'être positif et de proposer quelques idées ou de dire, en fait, quelle est la position du NPD à l'égard des six propositions que j'ai avancées quant au dossier des petites entreprises, ce que le chef de ce parti a absolument refusé de faire ce matin.

Le député veut faire passer le Parti libéral pour le grand méchant loup, disant que le Parti libéral va établir un ticket modérateur, alors que le chef de mon parti a été des plus éloquent et des plus clair au sujet de ce que les libéraux et lui-même pensent et vont faire du ticket modérateur et du débat de cette question. Si les conservateurs veulent tenir ce débat au cours de la campagne électorale et si leur position est bien arrêtée, nous nous ferons un plaisir de les affronter là-dessus.

Toutefois, l'allocution du député ne comportait absolument aucune idée constructive. Elle s'est résumée à une série d'attaques parce que le député a manifestement peur, sur la côte ouest, sinon du Parti conservateur, du moins du Parti libéral du Canada. Il sait manifestement qu'un certain Prem Vinning le talonne de près et surveille ses moindres gestes. Le député de Surrey-Nord n'a jamais tenu de partie-café pour ses électeurs et voici qu'il s'affaire maintenant à organiser un tas de petites parties-cafés, comme s'il voulait montrer qu'il est bien branché sur ce qui se passe dans sa circonscription.

Le député n'ignore pas que le premier ministre néo-démocrate de sa province est un premier ministre absentéiste, juste bon à couper des rubans. Il sait que Sihota et Clark s'efforcent de sauver un gouvernement minable. Il sait ce que Stephen Langdon pense du gouvernement néo-démocrate de l'Ontario. Et il a le culot et l'aplomb d'essayer de faire peur aux Canadiens. Eh bien, les Canadiens ne vont pas se laisser avoir par cette politique alarmiste. Tout ce qu'ils vont comprendre, c'est que le seul député qui craint de perdre son siège, c'est le député de Surrey-Nord.

Une voix: Quelle est la question?

M. Marchi: J'y viens. Le député a manifestement peur que je prenne aussi cette tangente. Je le rassure tout de suite.

Ma question est fort simple: Que pense le député des six propositions que j'ai avancées et des autres idées que les membres de mon caucus ont avancées, non pas sur l'assurance-maladie, aussi important ce sujet soit-il, ni sur une politique alarmiste concernant les autres partis, mais sur le sujet en question, soit les petites entreprises et la façon dont les institutions financières peuvent être amenées à créer un véritable partenariat avec cet important réseau? Le député voudra bien s'en tenir au sujet en question et ne pas laisser ses observations fuser dans toutes les directions.

M. Karpoff: Monsieur le Président, j'aimerais bien m'en tenir à la question abordée aujourd'hui, mais j'ai quelques observations à faire au sujet de ma circonscription, Surrey-Nord.

La seule vérité qu'a énoncée le député, c'est que M. Prem Vinning me suit dans les sondages. Il est loin derrière moi, comme tous ses prédécesseurs libéraux. Lorsque l'enjeu sera crucial, la lutte se fera toujours, comme c'est le cas depuis 30 ans dans Surrey-Nord, entre les conservateurs et moi. Les conservateurs ont au moins le mérite de défendre et de présenter une politique cohérente.

La situation est assez amusante à Surrey-Nord. Si vous avez eu l'occasion de vous y rendre, vous aurez constaté que le Parti libéral est scindé. Il avait une candidate très compétente qui vivait dans la circonscription depuis 25 ans et était active au sein de la communauté. Elle travaillait pour eux depuis un an lorsque les libéraux ont reçu de leur chef l'ordre de la laisser tomber et de choisir un autre candidat qui vivait, jusque-là, à Houston, en Colombie-Britannique, qui n'a jamais été actif au sein de notre communauté et qui se retrouve maintenant derrière moi dans les sondages. J'en conviens.

Les libéraux seront surpris d'apprendre que la photo de l'ex-candidate libérale paraîtra sur la page couverture de mon prochain bulletin parlementaire. Elle m'a donné la permission de le faire, car elle a clairement laissé entendre que la plupart des libéraux de Surrey-Nord n'appuient plus le Parti libéral fédéral, parce qu'il a retiré son appui à une candidate locale. Si vous voulez parler de Surrey-Nord, j'en serais ravi. Je peux aussi parler de nombreuses petites entreprises.

• (1440)

Allez vous entretenir avec les petits entrepreneurs. Demandez leur ce qu'il adviendra si le Canada impose un ticket modérateur. Demandez-leur ce qui se produira si le régime de soins de santé se détériore et s'ils sont obligés de payer le genre de primes que doivent verser les Américains?

Qu'adviendra-t-il si nous nous retrouvons avec un gouvernement incapable de créer des emplois? Le Nouveau Parti démocratique est le seul parti à avoir proposé un programme détaillé de création d'emplois. Nous avons présenté une stratégie de plein emploi. Ce ne sont pas que des belles promesses, car une organisation financière indépendante a déclaré, après avoir examiné notre stratégie, qu'elle permettra de réduire de un million le nombre de chômeurs et de 10 milliards de dollars le déficit. Notre stratégie prévoit tous les genres de programmes intégrés qui seront nécessaires. Il est malheureux que les libéraux n'aient pas de stratégie économique intégrée qu'ils pourraient exhiber et expliquer. Ils doivent se contenter de propositions dérisoires. . .

Le président suppléant (M. Paproski): Nous devrions permettre à d'autres députés de poser des questions. Le député de St. Catharines a une question, et le député de Carleton—Gloucester aussi. Sinon, nous n'y arriverons pas.

M. Ken Atkinson (St. Catharines): Monsieur le Président, j'ai écouté l'intervention du député, qui a fait remarquer qu'un établissement vinicole avait été victime du libre-échange. Il s'agissait bien sûr de la tirade habituelle des néo-démocrates contre le libre-échange, par opposition au protectionnisme qu'ils semblent préconiser, c'est-à-dire le repli sur nous-mêmes, l'érection de barrières tarifaires autour de notre pays, de manière à ne pas faire de commerce avec qui que ce soit—ou plutôt nous pourrions commercer avec tout le monde mais personne ne pourrait faire entrer ses produits chez nous.

Je viens moi aussi d'une région viticole et vinicole. C'était un des plus grands épouvantails qu'on agitait pendant la dernière campagne électorale en prédisant la destruction de cette industrie. Elle a au contraire prospéré. De nouveaux établissements vinicoles se sont ouverts, de taille modeste, des petites et moyennes entreprises comme celles dont on parle en l'occurrence. Ces établissements ont remporté des médailles d'or lors de concours partout dans le monde. Ils ont élaboré un vin de glace qui est maintenant renommé dans le monde entier. Ils prennent rapidement de l'expansion. Cela, malgré l'Accord de libre-échange.

Ma question porte évidemment sur l'argument habituel des néo-démocrates qui prétendent qu'on a réduit les paiements de transfert. Qu'est-ce qu'on a réduit, les paiements de transfert ou le taux d'augmentation de ces paiements?

La question est bien claire, et le député reconnaîtra sûrement que les paiements de transfert ont augmenté de 4 p. 100 par année sous notre gouvernement, un taux supérieur à celui de l'inflation. Ces paiements de transfert sont faits aux provinces. Les dépenses des provinces, y compris la mienne, ont cependant augmenté à un rythme supérieur à 10 p. 100 depuis sept ou huit ans. C'est un grave problème. Mais n'est-il pas vrai qu'on n'a pas réduit les paiements de transfert, mais seulement leur taux d'augmentation?

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): C'est avec plaisir que j'essaierai encore une fois d'instruire les conservateurs sur le FPE.

Le principe des paiements de transfert en vertu du Financement des programmes établis, c'était qu'il existait un niveau de base qui augmentait, non pas en fonction des dépenses—cela n'avait absolument rien à voir avec les dépenses d'une province—mais plutôt comme proportion du produit national brut. D'après ce principe, à mesure que le pays se développe, la part qui est versée aux provinces pour les soins de santé et l'enseignement postsecondaire devrait aussi augmenter. Elle devrait augmenter au même rythme que le PIB.

Évidemment, ce qui s'est produit, c'est que le pays a connu un essor économique, mais que le gouvernement a décidé de faire une entorse à ce principe et de ne pas verser plus d'argent aux provinces simplement parce qu'il y avait un essor économique, que les provinces avaient droit à plus d'argent et que la population croissait. Le gouvernement a toutefois décidé d'agir comme s'il n'en était rien. Il a décidé de geler les paiements pour s'assurer qu'ils ne croissent pas au même rythme que l'économie.

• (1445)

Ce qui s'est produit, c'est que les provinces ont moins d'argent à un moment où leurs besoins sont plus grands, notamment les provinces qui ont connu une croissance démographique.

Le gouvernement a fait de même lorsqu'il a plafonné le Régime d'assistance publique du Canada, à un moment où il savait pertinemment que les demandes présentées aux gouvernements de l'Ontario, de la Colombie-Britannique et de l'Alberta étaient à la hausse, et cela parce que le gouvernement fédéral a fait des compressions à l'égard de l'assurance-chômage et dans d'autres domaines, s'assurant ainsi que de moins en moins de personnes aient droit à l'assurance-chômage.

Monsieur le Président, vous me faites signe que mon temps est écoulé. C'est dommage, car j'aurais aimé parler d'une manière plus détaillée des entreprises qui ferment leurs portes dans la circonscription de Surrey et qui se réinstallent en Arkansas, à cause de l'Accord de libre-échange.

M. Ken Atkinson (St. Catharines): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir parler de cette motion. D'après ce que le député vient de dire, les paiements de transfert ont augmenté.

La motion dont nous sommes saisis traite d'un secteur de notre économie qui est devenu crucial pour l'avenir de notre pays: les petites et moyennes entreprises. Tous les partis ont reconnu que ces entreprises-là sont le vrai moteur de la croissance, comme on l'a dit, et la source de création d'emplois au Canada. Je suis donc heureux que le député ait présenté cette motion, car elle met en relief les Canadiens auxquels les médias d'information accordent habituellement peu d'attention, c'est-à-dire les chefs de nos petites entreprises.

Je voudrais parler du rôle que joue la Banque fédérale de développement pour aider à financer les petites entreprises, mais auparavant, je voudrais dire tout d'abord que dans ma collectivité, les petites et moyennes entreprises seront très importantes pour la reprise économique.

Nous savons que l'industrie automobile fait l'objet d'une restructuration qui porte un très dur coup à ma collectivité. Nous devons faire tout notre possible pour conserver nos acquis dans ce secteur. La restructuration a lieu dans toute l'Amérique du Nord, notamment chez General Motors, à cause d'une surcapacité et d'une réduction de la production. Cela est attribuable au l'Accord sur l'automobile et n'a rien à voir avec l'Accord de libre-échange, comme on le prétend habituellement. Lorsqu'on perd 10 p. 100 du marché en peu de temps, on a évidemment une surcapacité et il faut prendre les mesures qui s'imposent.

Les petites et moyennes entreprises seront très importantes pour la reprise économique dans notre région. Elles sont habituellement dirigées par des gens de la collectivité même. Je pense que les gens se rendent maintenant compte qu'il est impossible d'obtenir que de grandes sociétés s'installent dans votre communauté en raison du coût des infrastructures. Ce serait bien de les attirer, mais il est très difficile d'avoir tout ce dont elles ont besoin. Le gros de l'activité économique, comme l'ont fait remarquer des députés des deux côtés, vient des petites et moyennes entreprises. Ce sont elles qui vont soutenir la reprise.

Pour que ces entreprises réussissent, il ne faut pas que du financement. Il faut aussi d'autres choses. Tout d'abord, il faut former les entrepreneurs eux-mêmes. Il y a beaucoup de gens qui ont de bonnes idées, qui ont suffisamment d'initiative pour lancer leur propre entreprise, mais ils ont besoin de formation, ils doivent savoir préparer des plans d'entreprise, etc. La Banque fédérale de développement aide dans ce domaine, mais il y a d'autres choses dans notre communauté qui sont également importantes pour la formation des entrepreneurs.

Le *Centre for Entrepreneurship* qui est associé à l'Université Brock joue un rôle important dans le développement de l'esprit d'entreprise et l'aide à ceux qui créent leur propre entreprise. En annexe à l'université et aux établissements d'enseignement secondaire, nous avons créé ce que l'on appelle le *New Enterprise Store* (le magasin de la nouvelle entreprise). C'est une entreprise commerciale où peuvent aller les futurs entrepreneurs pour avoir l'occasion de préparer des plans d'entreprise et d'écouter les propos de ceux qui ont déjà réussi dans leur entreprise. On les aide en ce qui concerne la comptabilité, le financement, la préparation des plans d'entreprise, les démarches auprès des banques pour obtenir du crédit. Tout cela aide.

• (1450)

Cette institution a été très utile. En fait, le principe se répand. C'est une idée qui a été lancée par certaines personnes à St. Catharines, notamment le professeur Ken Loucks de l'Université Brock, Gene Luczkiw de l'école secondaire Governor Simcoe. Cela fonctionne très bien.

Il faut encourager les petits entrepreneurs car, comme je le disais plus tôt, ce sont eux qui créent la plupart des emplois. Les chiffres que citait mon collègue d'en face le prouvent.

Il faut aussi que la population aide ces entrepreneurs, ce qui nous ramène à la formation. Je peux dire que le gouvernement consacre beaucoup d'argent à la formation par l'intermédiaire de la Caisse d'assurance-chômage, d'autres initiatives de formation, le programme Planification de l'emploi, etc. Tout cela est bien accueilli dans notre communauté.

On aide à former les gens pour qu'ils puissent occuper les emplois créés par les entrepreneurs. Voilà ce qu'il nous faut pour réussir et pour sortir ma région de ses difficultés.

Vient ensuite le financement, ce dont il est précisément question dans cette motion. Il y a le petit entrepreneur qui participe aux programmes de formation en direction d'entreprise. La province contribue également aux programmes de formation et coordonne les efforts afin de rendre la formation le plus utile possible. On fait aussi appel aux syndicats, aux gens d'affaires et à d'autres dirigeants locaux. Nous y travaillons ferme, et les résultats sont plus que satisfaisants.

Enfin, il y a le financement dont ont besoin les petites et moyennes entreprises. L'économie basée sur la connaissance, dont on entend tant parler, concerne notamment les ordinateurs et les semi-conducteurs. Elle s'étend aussi aux installations et aux fournitures médicales. Elle est liée au matériel de télécommunications et à l'instrumentation, que ce soit en médecine, dans l'industrie, et que sais-je encore.

Les gens qui vont travailler dans ces entreprises ont besoin d'énormément de connaissances et d'une formation avancée. Il faut savoir qu'un grand nombre de ces entreprises misent sur les connaissances, les compétences et la formation de chacun.

Or, bon nombre d'entre elles n'ont pas les briques, le mortier, les machines et tout ce que les banques cherchent quand elles se disent: «Va-t-on prêter de l'argent à ces gens? Si nous consentons à le faire, nous devons exiger que l'entreprise hypothèque une partie quelconque de ses actifs de façon qu'on puisse mettre la main dessus si jamais ça tourne mal. On récupère ainsi ce qu'on a prêté.»

Malheureusement, les nouvelles entreprises axées sur la connaissance n'ont pas beaucoup d'actifs, de briques et de mortier. C'est donc une situation nouvelle pour les banques et les autres établissements de crédit ainsi que pour les personnes qui viennent demander des prêts dont elles ont besoin pour établir ces entreprises fondées sur la connaissance.

Elles disent: «J'ai une idée. Je peux faire telle ou telle chose.» On leur répond: «Qu'avez-vous comme immeuble? Que possédez-vous que nous puissions grever d'un privilège? Quelle garantie sur des biens personnels pouvons-nous obtenir? Que pouvons-nous hypothéquer?

En conséquence, ces personnes pensent: «Je ne possède vraiment rien de tout cela. J'ai des idées, l'expérience et la connaissance et je sais que cette entreprise va être un succès. Voici un plan d'entreprise, mais non je ne possède pas les briques et le mortier que vous avez demandés.»

Cela empêche ces gens d'obtenir le financement dont ils ont tant besoin. Les industries fondées sur la connaissance vont être les entreprises de l'avenir. Il faut que les établissements de crédit changent leur mentalité.

Comme on l'a dit en face, cela ne peut pas être seulement une formule conçue à un siège social quelque part où on va voir le directeur de prêts local qui a une liste de vérification à pointer. On découvre que les diverses mentions qui y figuraient traditionnellement ne sont plus là.

Il faut s'en rendre compte. Je pense que c'est l'une des choses que nous essayons de faire comprendre dans ce débat. Toute la mentalité doit changer.

• (1455)

Les indicateurs économiques sur lesquels on se base actuellement sont fondés sur ce qu'on appelle l'ancienne économie. Ils ne concernent pas la nouvelle économie. On ne s'occupe pas des indicateurs concernant, notamment, les ordinateurs, les semi-conducteurs, les logiciels, les fournitures médicales, le matériel médical et les réseaux de télécommunications. Ce sont les choses qui, nous le savons, vont être importantes dans l'économie de l'avenir et dans ma région.

Nous espérons que ces établissements de crédit pourront acquérir cette mentalité et que les plans d'entreprise pourront être examinés dans cette optique.

Non, ces emprunteurs n'ont pas les briques et le mortier mais en voici un qui a une expérience industrielle et des idées, et il va falloir que je coure un certain risque. Je suis disposé à le faire. Je connais cette personne. Je sais que ce qu'elle veut faire est réalisable dans ce secteur et je vais courir le risque. Je vais prêter à cette personne l'argent dont elle a besoin.

La Loi sur les prêts aux petites entreprises est une aide précieuse, grâce, évidemment, à la réduction des garanties personnelles, qui constituent toujours un problème pour ceux qui lancent leur propre entreprise. Nous félicitons le gouvernement d'avoir apporté cette forme d'aide.

Les banques ne sont pas la seule source de financement des PME. Selon certains rapports, il n'y a maintenant que très peu de ces entreprises qui sont financées par les banques. Nous avons probablement besoin d'autres modes de financement. Un fonds auxquel participeraient des gens de la localité ou un fonds de capital-risque conviendrait peut-être. Il faudrait quelque chose qui permette aux gens d'affaires de la localité de se réunir pour former un conseil dont les membres pourraient bénéficier, disons, d'allégements fiscaux, ce qui leur donnerait la possibilité de mettre sur pied un fonds d'actions ou de capital de risque, dans une région donnée, comme celle que je représente.

Ensuite, les gens qui ont de bonnes idées pourraient se présenter à ces gens d'affaires établis et, en contrepartie d'une certaine participation à de l'entreprise, d'un certain nombre d'actions, ils obtiendraient du financement. Ces conseils réuniraient probablement aussi des membres des conseils d'administration de ces PME. Les entrepreneurs d'expérience pourraient surveiller ces investissements et s'assurer que l'entreprise reste dans la bonne voie.

Beaucoup de ces nouveaux entrepreneurs ont de bonnes idées, des idées extraordinaires. Cependant, un bon sens des affaires est parfois aussi nécessaire pour que ces idées puissent se réaliser.

J'ai été encouragé de voir que le ministre des Finances avait reconnu cette possibilité dans son dernier budget. Il fait savoir dans le budget que nous examinerons cette possibilité et que nous étudierons la possibilité d'établir de tels fonds d'actions ou de capital de risque au niveau local. Il existe déjà le Labour Community Funds qui est en fait une société de fonds mutuels qui se consacre à l'aide aux petites entreprises. Il y a d'autres mesures prises par le gouvernement. Nous apprécions ces changements.

Certes, nous devons nous rendre compte que notre économie va dans une autre direction. Nous le savons tous d'instinct. Ça fait plus de 20 ans qu'on nous le dit. Dans son livre, *Le choc du futur*, Alvin Toffler parlait de ce que qui se passe actuellement. Il disait que nous allions devoir étendre le réseau de télécommunications. Tout ce qui arrive à présent, il en était question dans son livre. Maintenant que ça nous pend au bout du nez, nous devons nous tenir prêts. La même chose se produit dans d'autres pays. En ce sens, les banques doivent changer leur façon de penser et d'agir.

Que fait la Banque fédérale de développement pour venir en aide? La Banque fédérale de développement a trois fonctions. Elle permet la réalisation de projets qui n'auraient pu se faire autrement, faute de financement. Elle conseille les petites entreprises et leur apprend à améliorer leurs compétences en matière de gestion—une des choses dont je viens de parler. Elle a, jusqu'à un certain point—j'espère qu'elle le fera dans une plus grande mesure—avancé des capitaux de lancement afin de permettre aux entreprises de continuer de prendre de l'expansion dans une économie en évolution.

Comme je le disais, la Banque fédérale de développement le fait jusqu'à un certain point, pas suffisamment à mon avis. Espérons qu'elle le fera dans une plus grande mesure. Certains chiffres témoignent de la portée et de l'impact des interventions de la Banque fédérale de développement. La Banque a un coefficient d'endettement de 10:1, et il n'y a donc aucun décaissement pour le gouvernement. Je sais que c'est important maintenant.

• (1500)

Le NPD n'a pas parlé aujourd'hui de l'étude qu'il fait passer pour son programme économique. Les néo-démocrates aimeraient créer un fonds d'actions ou un fonds de capital-risque qui serait administré par la BFD et dans lequel ils mettraient 2 milliards de dollars par an de deniers publics.

C'est une idée louable mais d'où viendront ces 2 milliards? C'est un véritable problème, surtout avec la dette que nous avons. Ce n'est pas difficile de dire qu'il faut éliminer les échappatoires fiscales, qu'il ne faut pas accorder de déductions pour les repas d'affaires, que les gens d'affaires ne devraient pas avoir le droit d'inviter leurs clients à déjeuner et de déduire 80 p. 100 du prix de ce repas, ce qu'ils n'ont pas le droit de faire. Cela économiserait 1,9 milliard par an, ce qui suffirait à financer le fonds d'actions chaque année. Mais ça ne se passe pas exactement ainsi. Procéder de la sorte imposerait un fardeau fiscal plus lourd aux entreprises qui se verraient interdire de déduire des frais professionnels. L'industrie de la restauration en souffrirait, elle aussi.

Ce n'est pas facile. Les néo-démocrates s'apercevraient, tout comme leurs collègues en Ontario, qu'il est aisé de critiquer quand on est dans l'opposition mais une fois qu'on est de l'autre côté et qu'on doit gouverner, on voit les choses différemment. Il faut s'attaquer à la dette, c'est comme si la lumière venait de se faire. Elle était là avant. On en avait parlé. On le savait. Les néo-démocrates prennent le pouvoir en Ontario et soudain, ils doivent s'occuper de la dette. Ils ont un problème là où ils ne savaient pas qu'il y avait un problème.

Je peux leur dire dès maintenant qu'il y a un problème, que leur plan en vue de procurer 2 milliards de dollars est louable mais que, s'ils ont l'intention d'aller puiser ces fonds chez les contribuables, ils ont deux solutions. La première, augmenter les emprunts de nouveau pour financer ce montant de 2 milliards de dollars, ce qui ne va aider personne parce que lorsque le gouvernement prend cet argent, c'est de l'argent en moins pour le secteur privé, qui ne peut y avoir accès. Or, le secteur privé a besoin de cet argent pour réussir.

Le secteur privé n'a pas besoin non plus d'une augmentation d'impôt, qui est un autre moyen de trouver ces 2 milliards de dollars. Encore là, une augmentation d'impôt ne fait que priver ce secteur de cet argent qui passerait au secteur public.

Je suis heureux de voir que le gouvernement, qui agit ainsi depuis deux ans, n'a pas augmenté les impôts parce que c'est un point très important pour les petites et les moyennes entreprises, un point qui peut-être compte plus que tout autre.

Les clients de la Banque fédérale de développement emploient plus de 160 000 personnes, soit 2 p. 100 de tous les employés des PME. Au cours de l'exercice de 1992, ils ont créé 4 300 nouveaux emplois.

Les prêts se sont élevés à 586 millions, en hausse de 13 p. 100 par rapport à l'année précédente. Le nombre de prêts que la Banque fédérale de développement prévoit accorder en 1993 va augmenter de plus de 10 p. 100. Ces prêts sont, pour la plupart, de 100 000 $ ou moins.

Dans l'ensemble, les prêts ont déjà aidé à produire plus de 900 millions de dollars en investissements. Près de 20 p. 100 des prêts sont allés à l'industrie du tourisme, une industrie qui, dans une région comme la mienne, située près des chutes Niagara, est de toute évidence très importante, vu le nombre d'attractions touristiques. Cette industrie a connu des périodes difficiles ces dernières années, mais la situation va se rétablir, grâce à l'appui que lui porte la Banque fédérale de développement. En fin de compte, on n'a pas trop bousculé les banques. Par exemple, elles disent qu'elles acceptent de prêter l'argent, mais l'emprunteur doit tout de même s'adresser à l'APECA, ou à l'organisme qui joue le même rôle au Québec, ou au Fonds de diversification de l'économie de l'Ouest, pour s'assurer que le prêt qu'il obtient sera garanti. En fait, il existe des subventions pour aider l'emprunteur à compenser son emprunt. S'il est admissible au bon programme, l'emprunteur peut même obtenir un meilleur taux d'intérêt. Il y a beaucoup de confusion. Souvent, les banques refusent de faire affaires avec les petites entreprises si elles n'ont pas droit aux prêts et aux garanties offertes par le gouvernement fédéral. La Banque fédérale de développement fonctionne selon un mode de recouvrement des coûts. Elle est maintenant réticente à jouer le rôle pour lequel elle a été conçue à l'origine, celui de prêteur de dernier recours. Tout le processus nécessite vraiment beaucoup d'améliorations.

Le secteur manufacturier a obtenu 22 p. 100 des prêts de la Banque fédérale de développement et le secteur des exportations, celui qui contribue le plus à l'actuelle reprise économique, a obtenu des prêts pour une valeur de 55 millions de dollars.

La division dont je parlais plus tôt, celle du capital de risque, du capital d'apport de 55 millions, montre que la BFD a autorisé des placements de 92 millions de dollars depuis 1984. Comme je le disais, je souhaite voir un accroissement des activités de la division du capital de risque, et j'ai ici des faits et des chiffres concernant la BFD.

La BFD est également active dans d'autres domaines. Nous savons que les femmes prennent une place grandissante dans le secteur de l'entreprise et qu'elles réussissent très bien à développer leurs propres entreprises, mais elles ont besoin d'aide pour y arriver. La BFD leur accorde cette aide.

Un entrepreneur doit soumettre un plan d'entreprise. Quand il demande un prêt à une institution prêteuse traditionnelle, qu'il s'agisse d'une banque ou autre, l'entrepreneur doit lui présenter un plan d'entreprise pour qu'elle puisse juger de la valeur du projet et lui donner le feu vert. Les choses se passent effectivement ainsi.

Toutes ces mesures sont utiles et je crois que les décisions qu'a prises jusqu'ici la BFD témoignent éloquemment de son sens de l'innovation, de ses efforts soutenus et de l'imagination dont cette institution fait preuve pour avancer des fonds, donner des conseils et assurer la formation de milliers d'entrepreneurs canadiens.

• (1505)

La motion ne rend pas justice aux réalisations de la BFD. J'espère que les députés se rendent compte de l'importance de ce que font la BFD et le gouvernement dans d'autres domaines pour permettre aux petites et moyennes entreprises d'avoir accès aux fonds dont elles ont désespérément besoin.

Nous savons tous que les emplois sont créés par les petites et moyennes entreprises, et qu'elles seules vont le faire. Nous ne pouvons attendre du gouvernement qu'il fasse pleuvoir les fonds dans un projet quelconque de création d'emplois. Le secteur privé, en l'occurrence les petites et moyennes entreprises, est la principale source de création d'emplois.

M. Greg Thompson (Carleton—Charlotte): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au député et formuler une observation.

Une des choses intéressantes au sujet de la dernière récession et de la présente récession dont nous sortons tranquillement, c'est le fait que le Nouveau-Brunswick s'en est tiré relativement bien en ce qui concerne le taux de chômage.

M. Mifflin: Grâce à Frank McKenna.

M. Thompson: Mon vis-à-vis vient de parler du premier ministre du Nouveau-Brunswick. Je ne suis pas totalement en désaccord avec cela, car il collabore bien avec notre gouvernement. Nous sommes tous dans le même bateau. Ce qui est bon pour le Nouveau-Brunswick est bon pour nous tous. Je suppose que si mon collègue laisse entendre que ce taux de chômage est bas, ce qui est le cas, je voudrais préciser que nous avons eu également notre mot à dire là-dedans.

Je voudrais faire le lien entre cela et l'intervention du dernier député de notre parti, le député de St. Catharines, au sujet de ce qui se produit en Ontario. Selon les chiffres exacts sur le Nouveau-Brunswick que j'ai en main, le taux de chômage s'établirait à l'heure actuelle à 11,3 p. 100 environ.

Si on remonte à une douzaine d'années, le taux de chômage au Nouveau-Brunswick durant la dernière récession—et je devrais dire l'avant-dernière récession, car je prétends que nous sommes sortis de celle-ci—était de 16 p. 100 environ. En d'autres termes, nous sortons de celle-ci avec un taux de chômage inférieur de 5 p. 100 environ à ce qu'il était à l'époque, mais pendant ce temps, nous voyons le contraire se produire dans d'autres provinces, comme l'Ontario.

Ainsi, historiquement, le taux de chômage du Nouveau-Brunswick a toujours été supérieur à celui du reste du pays et nettement supérieur à celui de l'Ontario. Je voudrais que le député nous dise ce qu'il en pense en ce qui concerne le gouvernement provincial de l'Ontario à l'heure actuelle, qu'il nous dise ce qu'il voit se produire dans la province et qu'il nous précise comment le gouvernement provincial pourrait mieux collaborer avec nous pour améliorer la situation à cet égard.

M. Atkinson: Monsieur le Président, je remercie mon collègue qui a tout à fait raison. Cette récession a plus durement frappé l'Ontario que les récessions précédentes et cela s'applique notamment à une collectivité comme la mienne qui dépend beaucoup du secteur automobile.

Comme je l'ai mentionné dans mon discours, le gouvernement provincial se rend compte qu'il y a un monde entre ce qu'on préconise dans l'opposition et ce qu'on peut faire une fois au pouvoir. Il y a quelques problèmes qui m'inquiètent et chose certaine, nous devons collaborer pour essayer de les résoudre.

Le gouvernement provincial consacre de l'argent à la formation professionnelle. Il a du mal à faire démarrer son projet. J'espère que nous pourrons y parvenir grâce à la coopération. En ce qui concerne le financement par actions, le gouvernement provincial peut certes être utile à cet égard.

Ce qui m'inquiète, c'est la législation ouvrière qui a été adoptée et les répercussions qu'elle pourrait avoir. Étant donné que je siège au Comité des transports, je connais la situation dans un domaine en particulier. Il s'agit de la création d'entreprises d'exploitation des voies ferrées secondaires qui semblent s'en sortir assez bien.

Il y a deux exemples à l'heure actuelle au Canada où des entreprises reprennent ces voies au CN et au CP et réussissent, semble-t-il, à les exploiter fort bien en offrant, soit dit en passant, des salaires équivalents voire supérieurs à ceux versés par les grosses compagnies ferroviaires. Cependant, les employés doivent être souples. Un préposé à l'entretien des voies peut également conduire le train le lendemain et faire je ne sais quoi d'autre. Les intéressés sont très souples en ce qui concerne leurs tâches.

La loi ontarienne maintient les droits syndicaux. C'est là l'un des grands problèmes, car les syndicats ne permettent pas la souplesse voulue pour exploiter ces voies ferrées. Cela va nuire à leur exploitation et je ne pense pas que le gouvernement provincial y ait songé lorsqu'il a adopté cette mesure législative.

• (1510)

Ce n'est là qu'un exemple qui montre qu'on doit planifier davantage, voir ce qui va arriver à ces petites entreprises et y penser à deux fois avant d'adopter des mesures de ce genre.

[*Français*]

M. Eugène Bellemare (Carleton—Gloucester): Monsieur le Président, je crois que le député du parti ministériel passe totalement à côté de la question. J'aimerais lui répéter la motion du député de York-Ouest, et je cite:

Les crédits

Que la Chambre condamne le gouvernement d'avoir manqué lamentablement de leadership et de direction à l'égard des banques canadiennes et d'autres institutions de crédit pour qu'elles soient en mesure d'offrir les ressources financières adéquates pour la croissance et le développement des petites et moyennes entreprises et ainsi d'assurer la création de milliers de nouveaux emplois.

Le député de York-Ouest l'a bien dit, il y a plus de 900 000 petites entreprises au Canada, et si ces entreprises pouvaient chacune créer au moins un emploi. . . Il l'a mentionné d'ailleurs ce matin dans son excellent discours sur la petite entreprise, laquelle recherche l'appui du gouvernement fédéral. La petite entreprise a des difficultés avec le système bancaire. Ce dernier est contrôlé, comme vous le savez, par le gouvernement. Donc, le programme conservateur a été très nuisible à la petite entreprise et c'est pourquoi on a vu autant de faillites. On a vu les banques et les institutions prendre la petite industrie à la gorge, de même que les propriétaires des petites industries qui ne peuvent plus souffler, qui ne peuvent plus prendre d'initiative. Ils vivent dans la crainte et ils ont peur de tout perdre, même leur résidence personnelle.

J'aimerais que le député commente, monsieur le Président.

[*Traduction*]

M. Atkinson: Monsieur le Président, avant tout, je tiens à dire que je m'offusque d'entendre le député dire que nous sommes passés à côté du sujet. À mon avis, ce n'est pas le cas.

La motion parle des opérations et des institutions bancaires. J'ai parlé de la Banque fédérale de développement dans mon discours. J'ai aussi parlé des besoins en capitaux propres et en capitaux de risque. J'ai parlé des banques. Comme l'a déclaré le député, les banques ont certainement intérêt à collaborer et à mieux répondre aux attentes des petites et moyennes entreprises.

J'ai parlé de l'économie basée sur la connaissance et j'ai expliqué comment, dans ce contexte, les actifs traditionnels que les banques recherchent ne sont plus accessibles. Je ne crois pas être passé à côté du sujet. Je parlais de ce que font les banques.

Je m'oppose aussi à une autre chose qu'on vient de dire, à savoir que le gouvernement contrôle le système bancaire. Il est évident que c'est faux. Nous devons nous occuper de réglementation et de questions semblables, bien entendu; nous devons administrer la Loi sur les banques et nous occuper de certaines autres questions de règlementations relatives aux institutions financières. Toutefois, il est entièrement faux de dire que nous contrôlons le système bancaire.

Les banques prennent leurs propres décisions, mais nous leur demandons d'examiner ces décisions, de réaliser que l'économie est en pleine restructuration, que les petites et moyennes entreprises n'ont peut-être pas les capitaux propres et les éléments d'actif dont elles auraient besoin et de prendre davantage de risques à l'égard de ces petites et moyennes entreprises afin qu'elles créent plus d'emplois. Voilà quel a été l'objet de mes observations et je crois que mes remarques se rapportaient très directement au sujet.

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, tout d'abord, je vous remercie ainsi que mes collègues de m'avoir permis de devancer l'ordre d'intervention pour que je puisse respecter un autre engagement.

J'ai trouvé ce débat très intéressant. Les députés des deux côtés de la Chambre ont présenté d'excellents arguments, mais j'avoue que j'approuve ceux de mon collègue de York-Ouest.

Ce dernier invite le gouvernement à montrer plus de leadership et de direction à l'égard des banques et des établissements de crédit, pour qu'ils soient en mesure de donner de meilleurs services aux petites et moyennes entreprises, afin de stimuler la création d'emplois au Canada. Voilà précisément le véritable enjeu, ce que tout le monde recherche: la création d'emplois.

• (1515)

Pour bien faire valoir mes arguments dans le peu de temps dont je dispose, je décrirai le contexte avant de faire quelques propositions. Je traiterai donc de diverses lignes de conduite, dont certaines sont nouvelles et d'autres ont déjà été mentionnées, mais je m'efforcerai de le faire en neuf minutes environ.

Si je comprends bien, il existe 1,3 million petites et moyennes entreprises au Canada. Depuis quelques années, ces petites et moyennes entreprises ont été confrontées à une série d'événements difficiles, tels que l'Accord du lac Meech; la guerre du Golfe persique; l'Accord de libre-échange; l'ALÉNA; la mise en oeuvre de la taxe sur les produits et services; la politique du gouvernement consistant à maintenir un dollar et des taux d'intérêt élevés; les emplettes aux États-Unis; le référendum national et l'incertitude qui a provoqué la dégringolade de la confiance des consommateurs. J'ignore lequel de ces événements est le pire, monsieur le Président, mais ils ont tous eu des répercussions sur la petite entreprise.

Cette question me tient à coeur, car ma circonscription compte peu de grandes sociétés, mais un grand nombre de petites entreprises. Je pense que ma circonscription reflète ce qui se passe dans tout le pays, car, de 1979 à 1989, ce sont les entreprises qui comptaient moins de 100 employés qui ont créé 80 p. 100 des nouveaux emplois au Canada. Depuis 1989, ce nombre a augmenté de façon marquée pour atteindre 98 p. 100. Malheureusement, les prêts consentis par les banques aux petites entreprises ont diminué de 11 p. 100, alors que ceux qui sont accordés aux grandes sociétés a augmenté de 11 p. 100. Il y a donc une hausse et une baisse équivalentes.

De tous les prêts à l'entreprise consentis par les banques, environ 70 p. 100 le sont à de grandes sociétés, alors que seulement 30 p. 100 sont accordés à de petites et moyennes entreprises.

Je ne suis pas contre les grandes entreprises, monsieur le Président. Ce sont elles qui dirigent au Canada. Toutefois, il faut tenir compte du nombre prépondérant de petites entreprises, ce qui est certes le cas dans ma circonscription et c'est pourquoi je les défends avec ardeur et enthousiasme.

Même si nous avons des établissements de crédit, des banques, des fiducies, des assureurs-vie, des coopératives de crédit, les prêts consentis par l'ensemble des cinq grandes banques canadiennes sont supérieurs au financement intérieur accordé par toutes les autres maisons mises ensemble. Je respecte les banques, mais, pour appuyer cette motion, j'ai dû examiner les bénéfices qu'elles ont réalisés.

Les bénéfices des grandes banques ont été de 3,5 milliards de dollars en 1990, de 3,7 milliards en 1991 et de 1,8 milliard en 1992. C'est une baisse considérable, mais les bénéfices n'en demeurent pas moins énormes.

L'une des raisons de la perte est la situation économique du Canada. Si nous examinons les chiffres de plus près, nous constatons que les grandes banques ont perdu, selon les estimations, 600 millions de dollars dans les prêts consentis à 900 000 petites entreprises. C'est là 70 p. 100 de toutes les petites entreprises. C'est peut-être un gros montant, 600 millions de dollars pour 900 000 entreprises, mais les banques ont perdu 2 milliards sur un prêt consenti à une très grande société, Olympia and York, que beaucoup de Canadiens connaissent fort bien.

Ce que je veux dire, c'est que les banques doivent se montrer plus sympathiques et les établissements de crédit aussi, y compris la Banque fédérale de développement pour qui, je le répète, j'ai le plus grand respect. Je dois d'ailleurs dire que j'ai d'excellents rapports avec son bureau régional de St. John's, à Terre-Neuve. Ce ne sont pas eux qui doivent changer d'attitude, mais le gouvernement. Celui-ci devrait modifier l'orientation qu'il leur donne pour qu'ils puissent appliquer avec plus de souplesse des mesures plus bienveillantes et productives, plus utiles, plus avantageuses pour les petites et moyennes entreprises.

Je dois considérer d'autres questions qui ont des conséquences sur la petite entreprise, l'économie, les emplois et les prêts.

Depuis 1989, le Canada a perdu 325 000 emplois dans le secteur manufacturier. Le chômage est supérieur à 10 p. 100 depuis deux ans et plus de 200 000 personnes et entreprises ont déclaré faillite depuis 1990, c'est-à-dire depuis deux ans et demi.

Le salaire dans 40 p. 100 des emplois dans le secteur des services est inférieur au seuil de pauvreté, et, si on tient compte de l'inflation, le revenu familial moyen n'est pas aussi élevé aujourd'hui qu'à l'arrivée du gouvernement au pouvoir. Pendant ces huit ans et demi, nous avons perdu du terrain.

Tout cela n'est pas le fruit du hasard. Le gouvernement conservateur, chargé de diriger le pays, a commis de graves erreurs. Par exemple, il a combattu l'inflation à tout prix, maintenu les taux d'intérêt réels et la valeur du dollar à un niveau très élevé et signé un accord de libre-échange sans s'entendre sur les subventions et sans offrir des programmes d'adaptation.

Certaines mesures s'imposent si nous voulons redresser la situation.

• (1520)

D'abord, nous devons canaliser les efforts vers la croissance économique plutôt que l'inverse. Autrement dit, il faut créer des emplois et des industries d'avenir. De cette manière, le secteur de la PME, qui crée la plupart des nouveaux emplois au Canada, ainsi que je l'ai dit plus tôt, sera la clé quand nous étudierons la question au cours de la prochaine législature.

Nous avons des engagements en matière de politique budgétaire. Il devrait y avoir un engagement à l'égard de la responsabilité budgétaire, d'une discipline inflexible, de la maîtrise des dépenses et de la renonciation à la création de nouveaux programmes qui ne contribuent pas directement à la croissance économique; l'engagement à l'égard de la création d'emplois ou de la réduction du déficit, lequel le gouvernement tente sans succès de réduire depuis huit ans et demi, et de la diminution de la dette en pourcentage du PIB. La proportion de la dette

par rapport au PIB est passée de 42 p. 100 en 1984 à près de 62 p. 100 aujourd'hui. C'est un écart considérable.

En ce qui touche la politique monétaire, c'est très important, plutôt que de chercher coûte que coûte à ramener l'inflation à zéro, comme le gouvernement l'a fait, il faudrait aborder le problème de l'inflation et de la croissance d'une façon plus équilibrée en visant un taux d'inflation plus près du taux américain il serait possible, en resserrant la politique budgétaire, d'assouplir la politique monétaire et de laisser baisser les taux d'intérêt à court terme. C'est de ça qu'il s'agit aujourd'hui.

Il existe un autre domaine où nous n'avons pas eu beaucoup de succès. Il s'agit de la coopération fédérale-provinciale sur le plan financier. Nous devons renégocier certaines des ententes fiscales fédérales-provinciales afin d'obtenir la prévisibilité maximale qui serait une grande priorité pour la prochaine législature.

En matière de taxes, il faut remplacer la TPS par une taxe qui produise les mêmes recettes, qui soit juste pour les consommateurs et plus facile à administrer pour la petite entreprise. J'ai répété à maintes reprises qu'elle avait eu un effet dévastateur sur les petites entreprises au Canada.

Dans ma circonscription, il y en a beaucoup qui ont été carrément forcées de fermer à cause du fardeau administratif de la taxe sur les produits et services. Il faut encourager, pas décourager, la coopération fédérale-provinciale. Il faut charger le Comité des finances de la Chambre des communes de mener des consultations sérieuses auprès des Canadiens et des autorités provinciales au sujet de toutes les options relativement à la TPS actuelle et de nous faire rapport d'ici 12 à 18 mois.

En ce qui concerne la politique commerciale, l'ALÉNA s'en vient très bientôt. Nous devons nous intéresser davantage, et dans une optique de soutien, au GATT, la pierre angulaire de notre politique commerciale et cela, depuis de nombreuses années. L'ALÉ présente des lacunes qui ne datent pas d'hier. Or, elles n'ont pas été corrigées dans l'ALÉNA, qui est plus récent.

Il faut améliorer ces accords. Il faut essentiellement se pencher sur la question des subventions et des codes antidumping, qui constituent un moyen plus efficace de régler les différents, des normes relatives à environnement et à la main-d'oeuvre ainsi que sur la question de l'énergie et établir à qui les donner ou pas.

Il faut s'occuper de façon prioritaire d'accroître nos échanges avec les régions dont l'économie est la plus active. Je pense en particulier aux pays du Pacifique.

Il faut nous concentrer davantage sur la formation professionnelle. Il faut continuer d'avoir des emplois rémunérateurs dans le contexte d'une économie mondiale, et nous allons avoir besoin d'une main-d'oeuvre aux compétences et à la souplesse incomparables. Cette nécessité s'est imposée à moi dans le cadre de la formation offerte aux travailleurs d'Hibernia. C'est une autre histoire, mais je la cite à titre d'exemple.

Il nous faut coopérer avec les provinces, avec le milieu des affaires et avec les syndicats. Nous devons mettre en oeuvre un programme national d'apprentissage pour répondre aux besoins des 420 000 jeunes Canadiens qui sont sans emploi en ce moment. Nous avons besoin de stimulants fiscaux pour la création d'emplois.

Dans le cadre de notre politique à l'intention des jeunes, nous avons décidé d'établir un service Canada-jeunesse, comme je l'ai d'ailleurs annoncé dans le dernier bulletin que j'ai envoyé à mes électeurs.

Le dernier élément, mais non le moindre—et c'est vraiment là le point capital—c'est qu'il faut mettre les principales banques canadiennes au défi de donner un répit aux petites entreprises et prendre des mesures concrètes pour aider les petites et moyennes entreprises à obtenir le financement dont elles ont besoin. Nous devons procéder à une réforme plus approfondie de la Loi sur les prêts aux petites entreprises et faire en sorte que ces dernières aient plus de facilité à obtenir du financement en capitaux propres.

Il faut faire en sorte que les petites et moyennes entreprises puissent acquérir plus rapidement la technologie nécessaire; il faut aussi les aider à exporter leurs produits et réduire la réglementation qui pèse sur elles, bref, leur donner un répit.

Je veux conclure en vous donnant trois exemples. Le premier concerne les propriétaires d'une série de chalets. Ils risquent d'essuyer un échec à cause des nombreux facteurs que j'ai mentionnés. Ils ont fait appel à la Banque fédérale de développement. Il me fait plaisir d'annoncer à la Chambre que ces personnes ont, après avoir négocié un peu, obtenu de l'aide.

Le deuxième exemple concerne un couple d'une autre partie de ma circonscription, qui tente d'obtenir un prêt de 30 000 $ pour financer des travaux visant à agrandir de 20 pieds un magasin de souvenirs qui n'a aucun concurrent dans la région. Ce couple fait par ailleurs concurrence à un autre secteur parce que son commerce fait aussi fonction de dépanneur. Jusqu'à maintenant, ce couple n'a pas réussi à obtenir de prêt. Mon collègue de York-

Ouest préconise justement le genre de mesures qui permettra de remédier à cela.

• (1525)

Mon dernier exemple concerne une entreprise privée et il est toujours d'actualité, car j'ai justement parlé aux propriétaires de cette entreprise aujourd'hui. Deux personnes d'une autre partie de ma circonscription ont, à l'instigation de l'APECA, acheté un restaurant et une auberge de campagne. Ils ont suivi les conseils de l'APECA et présenté une demande d'aide à cet organisme qui leur a répondu que, malheureusement, ce genre d'entreprise n'était pas nécessaire dans la région. Je fais des démarches auprès de l'APECA et d'autres organismes pour essayer de trouver une solution.

Les trois exemples dont j'ai parlé concernent à peu près une demi-douzaine de personnes, non pas une entreprise de l'envergure d'Olympia et York qui a fait perdre 2 milliards de dollars aux banques à charte qui lui avaient prêté. Je vous parle en l'occurrence de prêts de 20 000 $ à 50 000 $. C'est beaucoup d'argent pour un individu, mais ce n'est rien par rapport à l'ensemble des transferts de fonds et aux bénéfices que les banques réalisent.

Je suis en faveur de la motion qui a été présentée aujourd'hui par mes collègues, motion qui a d'ailleurs été défendue avec beaucoup d'éloquence à la Chambre aujourd'hui. Je conseille au gouvernement de tenir compte de cette motion. Elle sera en effet avantageuse pour tous les secteurs de l'économie, toutes les régions de notre pays et tous les Canadiens, car elle aidera les petites et moyennes entreprises et elle redonnera du travail aux Canadiens.

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Monsieur le Président, je suis moi aussi très heureuse de prendre la parole à la Chambre aujourd'hui pour participer au débat sur cette motion de l'opposition:

> Que la Chambre condamne le gouvernement d'avoir manqué lamentablement de leadership et de direction à l'égard des banques canadiennes et d'autres établissements de crédit pour qu'ils soient en mesure d'offrir les ressources financières nécessaires à la croissance et au développement des petites et moyennes entreprises. . .

Une petite entreprise est une entreprise dont les recettes estimatives brutes ne dépassent pas 5 millions de dollars durant l'exercice financier et qui comptent moins de 100 employés.

De 1979 à 1989, les entreprises comptant moins de 100 employés ont créé 80 p. 100 des nouveaux emplois au Canada. Depuis 1989, cette proportion s'est accrue énormément pour atteindre 98 p. 100. Pendant ce temps, les prêts consentis aux petites entreprises par les banques ont diminué de 11 p. 100, tandis que ceux consentis aux grandes entreprises ont augmenté de 11 p. 100.

En 1992, on estime que les grandes banques du Canada ont perdu 600 millions de dollars en prêts consentis à 900 000 petites entreprises. Cependant, elles ont perdu au total 2 milliards de dollars à cause de l'effondrement d'Olympia and York, et elles forcent maintenant les petites et moyennes entreprises à payer la note.

Le gouvernement dira qu'il a modifié la Loi sur les prêts aux petites entreprises pour aider les entreprises nouvelles et existantes à obtenir des prêts des banques à charte. Cependant, il ne dira évidemment pas ce que me disent les petites entreprises de Nepean.

Je vais donner quelques exemples. Même si elles sont des clients de longue date, les petites entreprises, dans la conjoncture économique actuelle, voient les banques réduire ou leur enlever complètement leur marge de crédit. En tant qu'établissements de crédit, les banques ont laissé tomber les petites entreprises de notre pays.

Je veux citer un exemple précis, sans toutefois donner le nom de l'entreprise. Ceci est tiré directement d'une lettre qui m'a été envoyée par cette entreprise. La lettre dit:

> Les banques prêtent et aident les très grosses entreprises

—et la lettre mentionne Olympia & York—

> . . .mais pas les petites et moyennes entreprises qui s'efforcent de traverser la récession qui les frappe très durement. Elles ne financeront que les comptes clients payables dans un délai de 30 ou 60 jours, mais la plupart des entreprises ne paient qu'après 90 jours. Dans de telles conditions, il est presque impossible de rester en affaires. Si les banques étaient plus tolérantes pendant les périodes difficiles, elles aideraient tout le monde. Les banques répliquent qu'elles ne veulent pas prêter à une entreprise qui enregistre des pertes, mais quelle entreprise réalise des profits en période de récession? Il n'y en a pas beaucoup ces temps-ci. Les banques réclament constamment des rapports, ce qui prend un temps précieux que la plupart des entreprises ne peuvent pas se permettre de gaspiller, d'autant plus que les banques nous disent aussi de réduire nos frais généraux. Après des compressions de personnel, il est beaucoup plus difficile de faire ce que les banques veulent.

La lettre dit que cela nuit aux petites et moyennes entreprises et aux employés, provoque des mises à pied massives et, en fin de compte, fait perdre au gouvernement des revenus.»

• (1530)

Je ne cite habituellement pas de journaux, surtout pas un journal local qui, parfois, n'est pas tendre envers moi, mais je tiens à en citer l'éditorial du *Citizen* d'Ottawa de ce matin:

> . . .un nouveau Cabinet fédéral devra mettre fin à l'absolutisme de la Banque du Canada. Depuis beaucoup trop longtemps, la banque centrale mène sa guerre sainte contre l'inflation comme si tout le reste n'avait aucune importance. Il serait possible d'ordonner à Crow de démissionner ou de se soumettre à la loi qui confie à la Banque du Canada la mission de réglementer le crédit et la monnaie dans l'intérêt de la vie économique de la nation [. . .]et, de façon générale, pour favoriser la prospérité économique et financière du Canada».

Une politique monétaire trop stricte a aggravé la récession au Canada.

La récession actuelle n'est pas attribuable à une force de la nature incontrôlable, elle est le résultat de la politique conservatrice.

Un article dans la *Gazette* du 2 avril disait ceci:

D'autres critiques des banques soutiennent que celles-ci, échaudées par de mauvais prêts à de grandes entreprises craignent maintenant de prêter à qui que ce soit.

Un de ces critiques a déclaré que nous avons beaucoup plus besoin d'un changement d'attitude des banques face aux petites entreprises que d'un changement de lois.

L'attitude des banques est «déplorable», dit Susan Bellan, économiste, propriétaire de Frida Craft Stores, à Toronto, et porte-parole du Conseil canadien des petites entreprises.

«Les banques ne cessent de se plaindre du fait que les frais d'administration pour les prêts aux petites entreprises sont élevés, dit-elle. Les banques veulent obtenir un taux élevé de rendement sans travailler.»

Les 24 milliards de dollars prêtés aux petites entreprises depuis quatre ans ne représentent qu'une fraction de la somme de 71 milliards de dollars prêtée aux grandes entreprises. . .

N'est-ce pas également la vérité?

J'aurais aussi quelques mots à dire au sujet du gouvernement néo-démocrate de l'Ontario dont les nombreuses compressions budgétaires nuisent aux entreprises. Encore une fois, je ramènerai le tout aux niveaux régional et local ainsi qu'aux subventions qui sont réduites.

Ma ville, Nepean, fera probablement face à un manque à gagner de 2 millions de dollars cette année du fait de la réduction des paiements de transfert. Si tel est le cas, ma ville devra réduire les dépenses dans certains secteurs. Ces compressions nuiront aux petites entreprises qui devront, à leur tour, réduire leurs dépenses. Leurs liquidités s'en trouveront réduites. Le gouvernement joue un rôle important dans la gestion de l'économie canadienne ou encore dans la gestion d'un secteur particulier de l'économie.

Il y a un autre facteur qui nuit aux petites entreprises de la région de la Capitale nationale, c'est l'absence de liaison aérienne directe avec les États-Unis. Vous ne pouvez pas prendre l'avion à Ottawa pour vous rendre directement dans une ville américaine. Cette situation persiste depuis l'entrée en vigueur de la loi sur le contrôle de la circulation aérienne en 1974.

Aujourd'hui, notre ville est devenue une ville cosmopolite. Ce n'est plus uniquement une ville de fonctionnaires. Il est grand temps que le gouvernement fédéral s'en rende compte et reconnaisse qu'Ottawa a besoin d'une liaison aérienne importante avec les États-Unis. La capitale du pays représente la quatrième région métropolitaine en importance au Canada après Toronto, Montréal et Hamilton, mais c'est pourtant la plus méconnue. L'économie locale connaît des difficultés comme partout ailleurs.

Je vais donner quelques exemples des fardeaux qui nous sont imposés par le gouvernement fédéral. Il y a quinze ans, des immeubles fédéraux ont été construits à Hull à condition que le gouvernement fédéral contribue, comme il s'y engageait, à l'expansion des installations de traitement des eaux usées à mesure que ces nouveaux édifices constitueraient une surcharge pour le système d'égouts. Cela n'a jamais été fait. Nous avons un gouvernement fédéral qui prend ces engagements, mais ne les respecte jamais.

Mon collègue d'Ottawa-Centre sait certainement de quoi je parle. Le taux de chômage augmente chez nous comme partout ailleurs, mais c'est surtout attribuable à la réduction des effectifs de la fonction publique poursuivie par le gouvernement fédéral. Le nombre des faillites augmente, et celui des chantiers de construction diminue.

Notre région exerce des pressions depuis dix ans sur le gouvernement fédéral pour obtenir ces vols directs dont j'ai déjà parlé. La capitale du pays n'a pour toute liaison terrestre avec le sud qu'une simple route à deux voies. Quand on y vient depuis l'État de New York ou de Toronto, on doit emprunter une route à deux voies seulement. Le gouvernement fédéral me semble avoir une responsabilité à cet égard. Bien sûr, c'est un domaine de compétence provinciale, mais le gouvernement fédéral a également pour responsabilité de développer la Capitale nationale.

• (1535)

L'économie de la région d'Ottawa-Carleton éprouve des difficultés économiques. Nous savons que notre taux de chômage est probablement moins élevé ici, dans la Capitale nationale, que dans la plupart des villes du pays, et nous nous préoccupons beaucoup du taux de chômage qui est élevé partout au pays. Nous avons également 13 p. 100 de notre population qui vit de l'aide sociale. Nous avons enregistré 155 faillites en 1993. Nous avons 25 000 chômeurs. Quel qu'il soit, le taux de chômage est toujours trop élevé.

Je suis heureuse de participer au débat de cette motion, bien que je n'aie pas eu le temps de parler de la stratégie que mon collègue de York-Ouest a proposée pour le développement des petites entreprises. Il s'agirait de tenir un sommet national entre le gouvernement fédéral et les grandes banques, dans le cadre duquel le gouvernement fédéral doit exhorter les banques à cesser de priver les petites entreprises de capitaux et les encourager à faire davantage que respecter la lettre de la Loi sur les prêts aux petites entreprises. . .

Le président suppléant (M. Koury): Je regrette, votre temps de parole est expiré.

M. Greg Thompson (Carleton—Charlotte): Monsieur le Président, je suppose que, par générosité, nous essayons d'avoir autant d'intervenants que possible, d'autant plus que cela donnera à l'opposition l'occasion de poser des questions.

La motion présentée par le député de l'opposition accuse le gouvernement du Canada d'avoir manqué de leadership à l'égard des banques et autres institutions de crédit. Je voudrais simplement parler de l'économie ainsi que de notre dette et de notre déficit, car il y a une relation.

Je serai le dernier à chercher à défendre les banques. Je ne nie pas qu'il y ait place à critiques en ce qui concerne leur comportement, mais il y a aussi place à des félicitations. Je ne pense pas que l'on puisse se limiter à les condamner aveuglément.

Il y a un rapport entre, d'une part, notre dette et notre déficit et, d'autre part, la quantité d'argent dont les institutions de crédit disposent pour le secteur privé. Je désire rappeler à ceux qui nous écoutent que, cette année, le Canada aura besoin de quelque 113 milliards. C'est le montant dont les nouvelles entreprises auront besoin pour développer leurs opérations. Là-dessus, il faut se souvenir que le financement de la dette et le déficit prendront environ 84 milliards.

Il nous manquera environ 25 à 29 milliards et cela crée énormément de pression sur le marché du crédit. En fait, nous devrons aller à l'étranger pour emprunter ces 25 à 29 milliards.

Pour la petite entreprise, le recours au déficit par l'emprunt aux niveaux fédéral et provincial a un coût. C'est quelque chose qu'il faut savoir au départ. S'il y a une chose que nous pouvons faire pour aider la petite entreprise, c'est maîtriser notre dette, et cela vaut pour tous les gouvernements: fédéral, provinciaux et municipaux.

Ce qui est intéressant au sujet de la petite entreprise, c'est qu'elle est le moteur de la croissance de l'économie. Il y a 900 000 petites entreprises au Canada. Ce qu'elles paient en salaires chaque année est loin d'être négligeable, puisque cela se monte à 85 milliards de dollars.

On considère généralement qu'une petite entreprise emploie moins de 50 personnes. Entre 1979 et 1989, c'est là que s'est produite la croissance économique et celle des emplois. Pendant cette décennie, les sociétés ayant moins de cinq employés ont été responsables de 49,2 p. 100 de l'embauche. Les sociétés qui comptent de 6 à 50 employés ont été responsables d'environ 36 p. 100 de toute l'embauche. Seules les sociétés de plus de 50 employés ont compté pour environ 14,3 p. 100 de toute l'embauche entre 1979 et 1989. Il est très clair que le moteur de la croissance au cours de cette période a été la petite entreprise et elle continue de l'être.

• (1540)

Sur les 28 000 emplois créés par des entreprises en février—c'est le dernier mois pour lequel nous avons un chiffre précis—90 p. 100 l'ont été par de petites entreprises. Les choses n'ont donc pas beaucoup changé. Qu'est-ce que le gouvernement a fait pour aider à promouvoir cette création d'emplois?

Je voudrais passer en revue quelques-unes des mesures qu'il a prises en ce sens. Il a prévu une exonération cumulative des gains en capital de 500 000 $ sur la vente d'actions dans une petite entreprise. Il a pris des initiatives au titre des pensions pour encourager l'investissement et la petite entreprise. Il a pris des mesures analogues à l'égard des cotisations maximales faites dans les REER par le secteur privé et, encore une fois, par les petites entreprises. Il a assoupli les règles concernant les REER et les FERR, les Fonds enregistrés de revenu de retraite, pour les actions détenues dans de petites entreprises.

Au grand dam de l'opposition, il a également réduit le taux d'impôt fédéral sur le revenu des sociétés. Il a augmenté les crédits d'impôt pour la recherche et le développement. Il a fait en sorte qu'il soit plus facile pour les entreprises de demander une déduction des frais de recherche et de développement. Il a réduit la paperasserie administrative et offert un meilleur accès aux marchés fédéraux. Autrement dit, l'obtention d'un marché fédéral exige moins de tracasseries administratives qu'auparavant.

Il a mis sur pied ce qu'on appelle la Base de données sur la petite entreprise. Il l'a fait en 1986 pour offrir aux entreprises des renseignements et des analyses pouvant les aider à livrer concurrence sur les marchés mondiaux. Bien sûr, si nous examinons la capacité d'exportation du Canada, nous constatons que l'année dernière, il a vendu des marchandises d'une valeur de 157 milliards de dollars à ses concurrents de l'étranger. Ce programme a beaucoup contribué à cette augmentation. Il nous a aidés à rationaliser notre accès aux systèmes d'information sur ces marchés.

En 1987, on a entrepris une campagne de sensibilisation afin d'aider les entreprises à but non lucratif à promouvoir l'esprit d'entreprise. C'était un précédent tant au Canada qu'à l'étranger. Le gouvernement a donc pris cette orientation en 1987.

Une des réalisations dont le gouvernement peut être fier à juste titre, ce sont les modifications à la Loi sur les prêts aux petites entreprises qu'a annoncées le ministre des Finances. Si l'opposition n'en a pas fait grand cas, les banques, elles, ont réagi à l'initiative. Soit, elles n'ont peut-être pas réagi autant que je l'aurais souhaité, car chacun de nous pourrait citer des cas où les banques devraient se montrer un peu plus dynamiques et collaborer avec nous dans le cadre de cette loi.

Celle-ci constitue un important changement, car dans le budget fédéral de l'année dernière, celui de 1992, le plafond des prêts consentis aux petites entreprises a doublé pour passer à 200 000 $. Dans l'exposé économique de 1992, ce plafond a été porté à 250 000 $. Le gouvernement est donc intervenu dans ce domaine. Résultat, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1992, en vertu de la Loi sur les prêts aux petites entreprises, on a accordé plus de 10 000 prêts pour une valeur totale de 400 millions de dollars. Ce n'est pas peu.

Le gouvernement fait son possible. Il va exiger une plus grande collaboration de la part des banques. Il va continuer à les talonner pour qu'elles fassent davantage.

Il se produit un phénomène avec les banques, et on dira: à qui la faute? Est-ce la nôtre ou celle de quelqu'un d'autre? Un malentendu se produit lorsqu'un client franchit la porte—je crois que le député de Broadview—Greenwood en a touché un mot aujourd'hui. Cette confusion a trait à la relation entre les banques et leurs clients. Selon moi, tous les paliers de gouvernement ont contribué à détruire cette relation. C'est qu'avec les années, les gouvernements ont tout fait pour s'immiscer dans un domaine qui aurait dû à jamais relever exclusivement du secteur privé.

• (1545)

Je vais citer plusieurs cas précis qui concernent toutes les régions, pas seulement la mienne et celle de quelqu'un d'autre, mais l'ensemble du Canada. Cela touche des institutions qui ont été créées soit par le gouvernement fédéral, soit par les gouvernements provinciaux, soit par les deux.

Où doit se rendre un petit entrepreneur de ma circonscription qui veut mettre en route un projet? Le premier endroit où ira cette personne sera peut-être une banque, mais selon toute probabilité, ce pourrait être ailleurs comme un organisme fédéral ou provincial qui joue le même rôle qu'une banque, à savoir prêter de l'argent. Je veux donner des exemples qui existent d'un bout à l'autre du pays. Je pense que c'est là l'origine de la confusion.

Quelqu'un au Nouveau-Brunswick veut établir une petite entreprise et cette personne dispose des ressources pour le faire. Elle a les connaissances, les capacités et tout ce qui est nécessaire pour lancer une petite entreprise. La première chose dont elle entend parler, c'est que l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, l'APECA, aide les petites entreprises à démarrer, les grandes entreprises aussi à l'occasion. Cette porte s'ouvre à elle immédiatement et cette personne va aller discuter de son projet.

En dehors de cela, nous avons des centres d'aide aux entreprises établis par le gouvernement fédéral. Nous avons le ministère du Commerce et de la Technologie dans la plupart des provinces. Quelquefois, il porte un nom différent, mais au Nouveau-Brunswick, nous continuons à l'appeler le ministère du Commerce et de la Technologie. Il a peut-être bien changé de nom. Mais encore une fois, il existe un ministère semblable dans toutes les provinces. Nous avons les sociétés d'aménagement régional dans la province du Nouveau-Brunswick. Nous avons aussi la Banque fédérale de développement dans toutes les provinces et nous ne voulons pas oublier les banques à charte.

Ce qui se produit, c'est qu'une grande confusion règne dans l'esprit du petit entrepreneur quand il demande un prêt. Les gouvernements fédéral et provinciaux se sont emparés d'un domaine qui, au début, était légitimement celui des banques. Nous pourrions dire qu'ils l'ont fait simplement parce que les banques ne répondaient pas à un besoin et qu'il fallait prendre la situation en main. Il fallait encourager les emprunts et les investissements ainsi que l'esprit d'entreprise parce que les banques ne le faisaient pas.

En fin de compte, on n'a pas trop bousculé les banques. Par exemple, elles disent qu'elles acceptent de prêter l'argent, mais l'emprunteur doit tout de même s'adresser à l'APECA, ou à l'organisme qui joue le même rôle au Québec, ou au Fonds de diversification de l'économie de l'Ouest, pour s'assurer que le prêt qu'il obtient sera garanti. En fait, il existe des subventions pour aider l'emprunteur à compenser son emprunt. S'il est admissible au bon programme, l'emprunteur peut même obtenir un meilleur taux d'intérêt.

Il y a beaucoup de confusion. Souvent, les banques refusent de faire affaires avec les petites entreprises si elles n'ont pas droit aux prêts et aux garanties offertes par le gouvernement fédéral.

La Banque fédérale de développement fonctionne selon un mode de recouvrement des coûts. Elle est mainte-

nant réticente à jouer le rôle pour lequel elle a été conçue à l'origine, celui de prêteur de dernier recours.

Tout le processus nécessite vraiment beaucoup d'améliorations. Je ne nie pas qu'il faille commencer tout de suite à apporter des améliorations. Je pense que les choses s'améliorent déjà dans bien des cas, mais il reste beaucoup à faire.

• (1550)

Je veux discuter en particulier de certaines des recommandations des députés d'en face. Dans le *Globe and Mail* d'aujourd'hui, on parle du député de York-Ouest, le président du caucus libéral national. Il a parlé de ce qui devrait être fait, d'après lui. Je ne cherche pas simplement à critiquer, mais voici ce qu'il suggère.

«Le gouvernement devrait convoquer un sommet national réunissant les banques et les représentants de la petite et moyenne entreprise pour étudier les problèmes et les défis prévisibles, à court et à long termes, en matière de financement de la petite entreprise.»

Le gouvernement consulte régulièrement les banques et les établissements de crédit.

«Le gouvernement devrait faire pression sur les banques afin qu'elles arrêtent de retirer les prêts qu'elles avaient consentis aux petites entreprises qui acquittent les intérêts.»

Encore une fois—je ne veux pas me montrer trop généreux—mais un grand nombre de banques, pas toutes, sont parfaitement au courant des difficultés auxquelles se sont heurtées les petites entreprises ces trois ou quatre dernières années et se sont en fait pliées en quatre pour venir en aide à certains de leurs clients. Beaucoup ne l'ont pas fait, c'est vrai, et nous connaissons tous des cas où elles ont laissé tomber leur client.

«Le gouvernement devrait encourager les banques à étendre leurs prêts aux termes de la nouvelle Loi sur les prêts aux petites entreprises.»

Nous l'avons fait, et nous poursuivons nos efforts en ce sens.

«Les banques canadiennes devraient établir ensemble une société de développement des petites entreprises dans laquelle elles mettraient chacune 200 millions de dollars qui serviraient de capital de lancement».

On ne le dit pas, mais je suppose que c'est 200 millions environ. Encore une fois, d'où va venir l'argent? Ce n'est pas une mauvaise idée, mais où trouver l'argent? Cela veut-il dire que nous devons faire de nouveaux emprunts? Peut-être.

«La Banque fédérale de développement devrait être renforcée pour mettre fin à la baisse du montant moyen des prêts et du nombre de prêts consentis par la Banque chaque année.»

Le problème dans tout ça, c'est que la Banque fonctionne sur la base du recouvrement des coûts. En d'autres termes, en cas de pertes, qui va payer les pots cassés? Les contribuables canadiens? Les contribuables en ont assez. Ils ne veulent plus avoir de dettes. Nous ne voulons plus faire de cadeaux.

Cela supposerait, je pense, une restructuration massive de cette institution. Ça n'a jamais été l'une de mes institutions favorites mais encore une fois, nous devrions examiner de près quels montants nous sommes disposés à y consacrer car finalement, ce sont encore les contribuables canadiens qui vont payer.

M. Mac Harb (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, c'est avec grand plaisir que je prends la parole au sujet de la motion de mon collègue de York-Ouest, d'autant plus qu'elle porte sur les PME.

Notre région n'est pas différente du reste du Canada. Ce sont les PME qui fournissent la vaste majorité des emplois. Les chiffres indiquent qu'entre 1979 et 1989, au Canada, 98,7 p. 100 des entreprises ont créé près de 2,1 millions d'emplois. Près de 81 p. 100 de tous les emplois au Canada ont été créés par des PME.

Dans quels secteurs se trouvent ces 81 p. 100 d'emplois créés par les PME au Canada? Voyons comment ils se répartissent. Il y en a 12 p. 100 dans la construction, 16 p. 100 dans le commerce de détail, 27 p. 100 dans les affaires et les services personnels. Quinze pour cent des emplois sont dans l'immobilier, dans les assurances et dans les services financiers et communautaires.

Comme vous le voyez, dans une grande mesure, tous ces emplois dépendent, d'une façon ou d'une autre, de la consommation. Autrement dit, si les consommateurs n'achètent rien et s'ils ne se servent pas de leur pouvoir d'achat, rien ne bouge.

Dans le *Canadian Forum*, il y a un article intéressant intitulé «Bankrupt». Dans cet article, Susan Bellan dit qu'entre 1990 et 1992, les entreprises canadiennes ont été aux prises avec une série inouïe de crises telles que l'échec de Meech, la guerre du Golfe, l'Accord de libre-échange, l'introduction—croyez le ou non—de la taxe sur les produits et services, un dollar fort et des taux d'intérêt élevés jusqu'en 1991, des taux de chômage records, la fuite vers le Sud des acheteurs, trois grèves importantes dans le secteur public en cinq semaines, le référendum, avec comme résultat l'effondrement total de la confiance des consommateurs.

• (1555)

La députée de Nepean pourrait-elle me dire qui était au pouvoir pendant ces trois années?

Mme Gaffney: Vous le savez fort bien.

M. Harb: La députée ne répond pas, monsieur le Président. Ça en dit long, n'est-ce pas?

Au cours des trois dernières années, les petites entreprises ont été durement touchées par suite de la perte de confiance des consommateurs, mais aussi par suite de l'inaction du gouvernement qui n'a pas su prendre les mesures qui s'imposaient.

La Fédération canadienne de l'entreprise indépendante vient de publier, en mars 1993, son dernier rapport annuel dans lequel elle fait un certain nombre de suggestions. Si le gouvernement est réellement à l'écoute des petites entreprises, du secteur des affaires et du public, comment se fait-il qu'après neuf ans de ce régime, les mêmes personnes doivent lui répéter les mêmes choses régulièrement chaque année sans qu'il daigne seulement les écouter?

Monsieur le Président, je vois que vous me faites signe. Pour terminer, je voudrais dire que mon parti a en fait répondu à l'appel des milieux d'affaires et qu'il a prévu, dans son programme, des propositions concernant le perfectionnement et la formation continue des travailleurs et des gestionnaires, des initiatives pour aider les entreprises à commercialiser de nouveaux produits, des initiatives pour accélérer l'acquisition de technologies par les PME, et bien d'autres initiatives pour aider l'économie.

M. Jack Iyerak Anawak (Nunatsiaq):

[*Note de l'éditeur: Le député parle en inuktitut.*]

Monsieur le Président, je profite de l'occasion pour donner un point de vue nordique à cette motion présentée par mon collègue de York-Ouest.

Je voulais simplement souligner certaines réalités qui nous causent des difficultés, par exemple lorsqu'on veut faire des emprunts, trouver des fonds, obtenir du financement de la part des différents organismes financiers du Nord. Il y a deux banques dans l'Est de l'Arctique, l'une à Rankin Inlet et l'autre à Iqaluit, mais les 33 autres collectivités ne disposent d'aucune banque et d'aucune route. Pour s'y rendre, il faut prendre l'avion. Il est donc difficile d'obtenir de l'argent. Par exemple, il faudrait payer un billet d'avion 500 $ environ, simplement pour obtenir un emprunt de 2 000 $.

Nous avons donc dû user d'imagination car nous n'avons pas pu créer de coopérative de crédit; le gouvernement ne permet pas à la Stratégie canadienne de développement économique des autochtones de financer des coopératives de crédit car les banques refusent que des sociétés de dépôt autres que les leurs soient créées. Nous avons donc dû être astucieux.

Je relaterai une seule réussite. À Iqaluit, il existe une organisation appelée Kakivak qui regroupe les gens de toutes les collectivités afin de former un comité qui prête de l'argent en se fondant sur la réputation de l'emprunteur et non sur sa cote de solvabilité. Il s'agit de petites collectivités alors les gens se connaissent et savent si quelqu'un pourra rembourser un emprunt ou non. Alors, selon la cote de crédit ou la réputation de la personne, le comité lui prêtera un montant variant généralement de 500 $ à 2 000 $ environ, afin qu'elle puisse se procurer une motoneige ou du matériel de chasse.

Je vous remercie, monsieur le Président, de m'avoir donné la parole. Je voulais simplement faire valoir que, dans le Nord, certaines organisations comme Kakivak sont essentielles si le gouvernement ne veut pas permettre à des programmes comme la Stratégie canadienne de développement économique des autochtones de reconnaître la véritable nécessité d'implanter des coopératives de crédit dans le Nord. Un ami à moi de Cambridge Bay, Bill Lyall, l'a encore fait remarquer dans un discours qu'il a prononcé il y a deux semaines environ à Winnipeg, à l'occasion de l'assemblée générale annuelle de Artic Co-ops Limited.

Je déclare donc, dans la foulée des recommandations de mon collègue de York-Ouest, qu'il est nécessaire d'assurer la croissance de la petite entreprise dans le Nord et que, pour ce faire, il faut créer des coopératives de crédit; à défaut de celles-ci, on devra le faire par le truchement d'organisations comme Kakivak.

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est 16 heures, je dois informer la Chambre que conformément au paragraphe 81(17) du Règlement, les délibérations sur la motion sont terminées.

Conformément au paragraphe 30(7) du Règlement, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Traduction*]

L'ÉCONOMIE

LA RÉGION DE LA CAPITALE NATIONALE

Mme Beryl Gaffney (Nepean) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité d'établir des programmes pour aider à améliorer l'économie de la région dans la Capitale nationale.

—Monsieur le Président, la région de la Capitale nationale est un modèle pour le reste du Canada, puisque des gens parlant deux langues et appartenant de nombreuses cultures y cohabitent, y travaillent et s'y épanouissent dans une société humainement et financièrement saine et respectueuse de l'environnement. Les habitants de la région de la Capitale nationale ont en commun le sentiment de leur rôle et une vision intégrée des objectifs sociaux et économiques de leur collectivité.

Notre région est depuis longtemps reconnue comme la capitale de la haute technologie au Canada. Notre industrie à fort coefficient de savoir, qui occupe dans ce domaine une place de premier plan à l'échelle mondiale, est compétitive et exporte partout dans le monde. De nombreuses entreprises nationales et internationales, des associations professionnelles et des organismes gouvernementaux y ont leur siège. La région est également reconnue comme un centre d'affaires international et elle est un centre d'attraction touristique renommé.

La qualité de vie qu'on trouve dans notre région incite les gens à venir vivre, travailler et investir à Nepean et dans les autres villes de notre agglomération de préférence aux autres localités.

Vous vous souviendrez peut-être que, peu après les élections de 1988 un député conservateur, qui a par la suite mené la charge en vue de l'adoption de la TPS, avait déclaré que la région de la Capitale nationale aurait un prix à payer pour avoir voté pour les libéraux. De nombreux résidants et entreprises de Nepean que j'ai rencontrés depuis cinq ans croient effectivement que le gouvernement fédéral a abandonné la région de la Capitale nationale.

J'ai cru nécessaire de prendre la parole à la Chambre des communes pour parler de l'économie de la région de la Capitale nationale, et c'est pourquoi je suis très heureuse d'intervenir au sujet de ma motion qui précise ce qui suit:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité d'établir des programmes pour aider à améliorer l'économie dans la région de la Capitale nationale.

Au cours de mes fréquentes visites dans des entreprises de Nepean, la question de la recherche et du développement est presque toujours soulevée et des idées originales sont souvent proposées pour améliorer ces activités. L'une de ces entreprises est spécialisée dans la recherche pour produits perfectionnés. Le président de la compagnie m'a écrit récemment pour me faire part de ses vues sur la participation du gouvernement à la R-D.

Voici un extrait de sa lettre: «En principe, le gouvernement ne devrait pas parrainer une activité susceptible de faire diminuer la compétitivité. Les programmes gouvernementaux devraient appuyer les activités qui font partie du mandat accepté et reconnu de l'entité aidée. Par exemple, les organismes de réglementation gouvernementaux ou les universités ne devraient pas essayer de jouer le rôle de laboratoires de recherche et d'essai. Les programmes mis en place par le gouvernement devraient établir une distinction nette entre l'appui accordé aux activités de pointe et aux activités courantes. L'absence d'une telle distinction entraîne souvent un affaiblissement plutôt qu'un renforcement de la compétitivité de l'infrastructure canadienne.»

Cette personne poursuit en donnant des exemples de laboratoires gouvernementaux qui sont en concurrence directe avec les laboratoires du secteur privé. Je ne vais pas mentionner ceux-ci maintenant.

• (1605)

Le développement durable doit être une partie intégrante des stratégies économique et industrielle du Canada. Il faut adopter des pratiques écologiques qui favorisent l'efficacité, la productivité et la compétitivité à long terme. Un gouvernement libéral consacrerait aux écotechnologies 25 p. 100 de tous les fonds de R-D.

Nous avons constaté dans bien des régions du Canada que lorsqu'il existe un esprit d'initiative, un gouvernement local dynamique, des institutions d'enseignement ainsi qu'une planification provinciale réfléchie, cela favorise l'activité et les possibilités économiques, notamment dans le cas des initiatives locales à petite échelle. Un gouvernement libéral s'efforcerait de s'associer à tous ces intervenants et ne compterait pas uniquement sur des mégaprojets pour créer des économies régionales viables à long terme.

J'ai reçu des plaintes d'entreprises de Nepean qui déplorent la tendance croissante du gouvernement fédéral à livrer directement concurrence au secteur privé tout en conservant sur lui un avantage injuste. Il y a par

exemple le Groupe Communication Canada, GCC. Le Centre d'édition du gouvernement, rattaché au ministère des Approvisionnements et Services, tente maintenant de décrocher des contrats en dehors du gouvernement.

Le GCC a presque toujours l'offre la plus basse, parce qu'il n'a pas de frais généraux, il n'a pas les mêmes coûts d'immobilisations que l'industrie privée. Apparemment, le GCC fait aussi des offres sur les marchés du gouvernement, sous-traite et fait payer une commission au ministère qui a passé commande. Ce n'est pas seulement malhonnête. C'est aussi un cas flagrant de concurrence entre le gouvernement et l'industrie privée.

Autre exemple, le ministère des Travaux publics. Ce ministère à un groupe de paysagistes qui disputent des contrats au secteur privé. Ce groupe présente des offres avant même que le secteur privé ne soit invité à en faire dans les services gouvernementaux. Les offres sont calculées uniquement pour recouvrer les frais salariaux. Cela ne tient pas compte des locaux, du matériel, des avantages sociaux, des bénéfices ni des impôts. Ces services se maintiennent en soutenant qu'ils sont meilleur marché que le secteur privé. Bien sûr, que c'est le cas, s'ils ne tiennent aucun compte des frais généraux, qu'ils n'ont d'ailleurs pas.

Le gouvernement doit mettre un terme à ces méthodes et cesser de voler des contrats au secteur privé.

M. Harb: De leur emprunter des contrats?

Mme Gaffney: Le terme serait-il plus exact?

L'une des grandes lacunes de la région de la Capitale nationale, c'est l'absence de liaisons aériennes pourtant vitales entre Ottawa et des destinations américaines et européennes importantes pour les affaires. De toutes les villes d'importance au Canada, Ottawa est celle qui a les moins bonnes liaisons aériennes avec les villes américaines.

Le gouvernement fédéral a reçu plusieurs demandes, dont une soumission récente de U.S. Air, visant à établir une liaison aérienne directe entre Ottawa et Pittsburgh. Cependant, le gouvernement fédéral n'a pris aucune mesure.

Comme l'a souligé dernièrement le *Ottawa Business News*, les commerçants de la région de la Capitale nationale ont demandé: «Quand le gouvernement fédéral va-t-il éliminer le désavantage que nous avons, nous les commerçants, par rapport à ceux des autres villes canadiennes?»

Selon M. Len Potechin, président du conseil d'administration de Regional Realty et chef de la Coalition de la capitale nationale pour de meilleurs services aériens, Ottawa est la seule ville qui soit exclue de l'Accord sur le transport aérien de 1974 entre le Canada et les États-Unis. Il a déclaré:

> «Il faut comprendre qu'en 1974, Ottawa était une ville gouvernementale, mais elle possède maintenant un milieu d'affaires prospère. Nous répétons depuis 1974 qu'Ottawa ne reçoit rien. Il n'y a pas la moindre compagnie aérienne qui offre un vol sans escale vers les États-Unis. C'est inacceptable, puisque c'est la capitale du Canada.»

Les entreprises de la région réaliseraient une économie financière importante. Une moyenne entreprise d'Ottawa estime qu'à elle seule, elle consacre 200 000 $ aux frais de déplacements supplémentaires, sans compter la perte de temps et de productivité qui est attribuable aux piètres liaisons qui lui sont imposées pour se rendre à ses grands marchés au sud de la frontière.

Le rapport Leper, Cambridge, Campbell estime que l'absence de vols directs vers des villes nord-américaines entraîne une perte de revenus annuelle de 10,3 milliards de dollars. Pour la région de la Capitale nationale, ce chiffre s'établirait entre 400 et 500 millions de dollars. Il est évident qu'une liaison aérienne est vitale pour la région. Pareille liaison lui permettrait en effet d'avoir accès à de nouveaux marchés lucratifs et, ainsi, de prospérer.

Il est une autre question importante pour l'économie de la région. Il s'agit de l'élimination des barrières commerciales interprovinciales. L'objectif de la MROC est d'éliminer les barrières existantes dans la région de la Capitale nationale d'ici 1994 et d'appuyer les initiatives fédérales et provinciales d'élimination de toutes les barrières d'ici 1995. Je voudrais donner l'exemple d'une grosse entreprise d'outillage de la région d'Ottawa.

Cette entreprise a beaucoup investi dans son outillage, mais, de par la loi du Québec, elle ne peut pas exercer son activité de l'autre côté de l'Outaouais, alors que les compagnies québécoises peuvent lui faire concurrence en Ontario. À mon avis, il faut lever toutes les interdictions des deux côtés de la rivière ou alors imposer les mêmes partout. Il faut une concurrence loyale dans la région.

• (1610)

Des résidents de Nepean et d'autres municipalités de la région de la Capitale nationale se sont également dits inquiets de l'avenir de la ceinture verte. Dans les années 1960, le gouvernement fédéral a eu la clairvoyance de protéger les terres à l'équilibre délicat de la capitale en établissant les terres de la ceinture verte. Celle-ci a été créée pour freiner l'étalement urbain, embellir la capitale, aider les municipalités à apporter des améliorations locales, comme les pistes cyclables ainsi que les sites Stoney Swamp, Pinhey Forest et Log Farm. Ces pistes et

ces sites contribuent tous à l'amélioration et à la beauté de la Capitale nationale.

Malheureusement, le gouvernement semble commencer à renoncer à ce principe. Presque tous les habitants de la région s'opposent à l'empiétement progressif des ensembles résidentiels ou commerciaux sur la ceinture de verdure. Il faut que le gouvernement fédéral adopte une mesure législative, qui pourrait ressembler à la Loi sur les parcs nationaux peut-être, afin de garantir la protection de la ceinture de verdure.

Le réseau routier dans la région de la Capitale nationale fait pitié, comme en témoigne le besoin urgent de terminer la construction de l'autoroute 416, cette route à quatre voies qui doit relier Ottawa à la 401. Des sociétés en expansion qui sont établies dans la région, dont des industries de pointe et des entreprises actives sur les marchés commerciaux, sont aux prises avec des problèmes de transport insurmontables quand elles font des affaires avec des clients situés à l'extérieur de la région. Le gouvernement fédéral a beau dire ce qu'il veut, il lui incombe, conjointement avec le gouvernement de l'Ontario et la MROC, de faire en sorte que cette route soit parachevée sans délai.

Le Parti libéral préconise l'établissement d'un certain nombre de programmes nationaux visant à aider les habitants de cette région et de toutes les régions du Canada. Grâce à ces programmes, notre économie progresserait au lieu de régresser. Cela créerait des emplois et des industries qui auraient un avenir prometteur. Le secteur des petites et des moyennes entreprises, qui crée la plupart des nouveaux emplois au Canada, est l'élément clé qui nous aidera à rebâtir l'économie canadienne.

Nous devons faire preuve d'une discipline inébranlable et prendre un engagement plus ferme à l'égard de la responsabilité financière, de la compression des dépenses, de la réduction du déficit et de la réduction de la dette du Canada en pourcentage du PIB. De plus, nous devons absolument mettre de côté les nouveaux programmes qui ne contribuent pas directement à la croissance économique et à la création d'emplois.

Au lieu d'être obsédé par l'inflation zéro, un nouveau gouvernement devrait adopter une approche équilibrée et fixer des objectifs qui correspondent davantage au taux d'inflation aux États-Unis. Avec une politique budgétaire serrée, il serait possible d'avoir une politique monétaire qui assurerait la stabilité nécessaire pour faire baisser les taux d'intérêt réels à court terme. Il faudrait en toute première priorité renégocier les ententes financières fédérales-provinciales de façon à pouvoir prévoir le plus possible.

Sur le plan de la politique fiscale, un gouvernement libéral remplacerait la TPS par quelque chose qui génère des recettes équivalentes, qui soit plus juste pour les consommateurs et plus facile à administrer pour les petites entreprises, et qui favorise la collaboration fédérale-provinciale. Dès la première session d'une nouvelle législature, le Comité des finances de la Chambre des communes serait chargé de consulter les Canadiens et les gouvernements provinciaux sur toutes les solutions de rechange possibles et de faire rapport dans les 12 mois.

Comme me l'ont dit plusieurs chefs d'entreprise de Nepean et comme l'a fait remarquer la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, le débat sur la TPS a surtout porté sur les aspects macro-économiques de la taxe et sur son incidence sur les consommateurs canadiens, et bien peu sur son coût de perception. Toutefois, plus de 1,8 millions d'entreprises et d'établissements canadiens agissent aujourd'hui de percepteurs d'impôt pour le compte du gouvernement fédéral et beaucoup d'entreprises éprouvent des difficultés à cause des conditions complexes d'application de la TPS.

La politique commerciale est particulièrement importante pour réaliser les objectifs économiques et sociaux du Canada. Les exportations canadiennes comptent pour 40 p. 100 de la production du secteur privé. En fait, un emploi sur cinq au Canada dépend directement des exportations. Ce qui est peut-être encore plus significatif, c'est que 15 000 emplois sont créés au Canada pour chaque milliard de dollars de plus en exportations. En conséquence, le Canada a deux principaux défis à relever en ce qui concerne le commerce extérieur.

D'abord, les entreprises canadiennes doivent être encore plus compétitives au niveau international afin de profiter des marchés d'exportation actuels et futurs.

Ensuite, le Canada doit s'assurer d'un accès accru aux marchés internationaux afin d'accroître ses exportations et partant, de stimuler sa croissance économique. Ce qui importe avant tout aujourd'hui, c'est que le Canada se taille une place au sein de ce qui est en train de devenir rapidement une économie mondiale, dans laquelle toutes les économies nationales sont interdépendantes et où la concurrence est extrêmement féroce. Au cours de la dernière décennie, toutefois, ont commencé à se dessiner des signes troublants de faiblesse au niveau de la compétitivité canadienne. Notamment, la productivité du secteur manufacturier et le rendement technologique, tous deux décisifs en matière de compétitivité, ont connu une

pièrre croissance comparativement à ceux de nos principaux concurrents internationaux.

Il ne fait aucun doute que la compétitivité internationale du Canada est menacée et pas seulement un peu, par l'ampleur de la dette nationale que les Canadiens doivent rembourser.

• (1615)

Dans la nouvelle économie transnationale, ce sont les industries fondées sur l'information et les connaissances, industries qui ont fait la réputation de cette région, qui sont le fondement de la croissance et du renouveau industriels. Le Canada ne saurait ignorer ces changements.

Comme l'a dit le chef de l'opposition, de nos jours le protectionnisme n'est pas une idée de la droite ou de la gauche, c'est tout simplement une idée dépassée. La globalisation n'est pas une idée de la droite ou de la gauche non plus, c'est une réalité. Le fait de ne pas s'adapter signifiera une stagnation économique et une rareté d'emplois pour les Canadiens. Cela risque aussi de miner les programmes sociaux du Canada, des soins de santé au système d'éducation accessible. Le Canada a besoin d'une politique qui, d'une part, tienne compte des changements économiques et qui, d'autre part, aidera les Canadiens à s'adapter à cette période de transformation.

Cela suppose que nous reconnaissions les liens entre les libres marchés et les gouvernements. Nous avons vécu une période ou une idée simple, simpliste même, dominait. L'idée selon laquelle le fait de réduire l'intervention de l'État et d'abaisser les barrières suffira à garantir la croissance et la prospérité ne tient pas compte de la façon dont le gouvernement définit, que ce soit en bien ou en mal, le contexte dans lequel l'économie se développe.

Les programmes concernant l'éducation, la recherche et l'environnement sont les nouvelles pierres angulaires de la croissance économique. La réglementation et le régime fiscal déterminent la façon dont les investissements des secteurs privé et public sont canalisés. Les structures politiques déterminent ce sur quoi s'appuient les décisions économiques, quels intérêts infléchiront ces décisions et quelle sera l'issue d'un conflit politique.

Cela ne veut pas dire que les gouvernements devraient essayer de choisir les gagnants et les perdants de l'industrie. Cela signifie que les gouvernements peuvent aider les différents secteurs à s'adapter aux signaux du marché. Cela signifie que le gouvernement peut encourager un partenariat économique entre les entreprises, les syndicats, les différents ordres de gouvernement et les autres parties ayant des intérêts dans l'économie canadienne, afin de soutenir la concurrence à l'échelle mondiale. Cela signifie que le gouvernement doit aider à mettre en place les bases grâce auxquelles les gagnants de demain prospéreront naturellement.

Même si elles sont concurrentielles, les exportations peuvent être limitées à défaut d'un accès garanti aux marchés d'exportation. En conséquence, la politique commerciale canadienne doit viser, d'abord et avant tout, à garantir et à accroître notre accès aux marchés mondiaux. Une approche multilatérale à l'égard de la libéralisation des échanges a, de tout temps, été la pierre angulaire de la politique commerciale canadienne et elle a bien servi les intérêts du Canada.

L'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce a donné à de petits pays comme le Canada la possibilité d'améliorer leur accès aux marchés mondiaux, grâce à la négociation de réductions tarifaires et autres. Une issue heureuse des négociations de l'Uruguay Round est nécessaire pour la santé de l'économie mondiale et le maintien du système international.

Quant à l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, nous sommes déçus de voir qu'on n'a pas remédié aux lacunes qu'on y a décelées depuis longtemps. Nous devrions chercher à faire apporter des améliorations à cet accord de même qu'à l'ALÉNA sur les points suivants: les subventions et le code antidumping; un mécanisme de règlement des différends plus efficace; les normes relatives à la main-d'oeuvre et à l'environnement; et l'énergie. Nous devons également accorder une grande priorité à l'expansion de nos échanges commerciaux avec la région du monde dont l'économie est la plus dynamique, celle du bassin du Pacifique.

Pour conserver des emplois très rémunérateurs dans le contexte de la mondialisation de l'économie, le Canada aura besoin d'une population active qui ne le cède à aucune autre sur le plan de la compétence et de la flexibilité. Au Canada, les entreprises dépensent pour la formation de leurs employés moins de la moitié de ce que dépensent les entreprises américaines et moins du cinquième de ce que dépensent les japonaises. De concert avec les provinces, le monde des affaires et les syndicats, un gouvernement libéral créerait un programme national d'apprentissage et des incitations fiscales pour la formation professionnelle. Un gouvernement libéral créerait aussi un service Jeunesse Canada.

Les petites et moyennes entreprises génèrent plus d'emplois que tout autre secteur de l'économie. Le moment est venu de faire des pressions sur les grandes banques du Canada pour qu'elles accordent un répit aux petites et moyennes entreprises et trouvent des moyens concrets de les aider à obtenir le financement dont elles ont besoin. Il faut procéder à une réforme beaucoup plus en profondeur de la Loi sur les prêts aux petites entreprises.

J'ai énuméré un certain nombre de mesures que le gouvernement conservateur pourrait prendre à l'échelon local, et je pourrais en énumérer bien d'autres si je n'avais pas à tenir compte du temps qu'il me reste.

Les Canadiens reconnaissent la nécessité d'avoir une saine gestion des finances et de contrôler les dépenses gouvernementales. Par ailleurs, si les recettes gouvernementales sont peu élevées, comme c'est assurément le cas ces temps-ci, nous aurons forcément une économie peu reluisante.

Mon parti s'engage à faire preuve de responsabilité financière. Depuis 25 ans, je m'emploie à défendre les intérêts de mes électeurs de la ville de Nepean et de la municipalité régionale d'Ottawa-Carleton. Dans un discours qu'elle a prononcé récemment, Judith Maxwell, l'économiste distinguée, a dit qu'une société qui cesse de bâtir pour l'avenir devient stagnante et s'effrite. À mon avis, nous pouvons tous constater que le gouvernement actuel a cessé de bâtir pour l'avenir.

Je crois qu'il est temps d'élire un gouvernement libéral qui bâtira pour l'avenir.

• (1620)

M. Brian O'Kurley (Elk Island): Monsieur le Président, je voudrais profiter de cette occasion pour préciser à ma collègue l'aide importante et constante que le gouvernement apporte à la région de la Capitale nationale.

Je voudrais rappeler que pour garantir la prospérité à long terme du Canada, il faut se concentrer sur la compétitivité internationale de notre industrie. Les vastes consultations entreprises dans le cadre de l'initiative de la prospérité du gouvernement et le plan d'action préparé par le groupe directeur indépendant associé à cette initiative ont de nouveau fait ressortir un certain nombre d'éléments clés pour la prospérité à long terme de ce pays.

Il y a, par exemple, la nécessité d'améliorer l'utilisation de la technologie pour les entreprises canadiennes et de rechercher activement des marchés d'exportation.

Industrie, Sciences et Technologie Canada fournit une gamme étendue de services et un soutien financier ciblé pour encourager la compétitivité à l'échelle internationale et l'excellence dans l'industrie, les sciences et la technologie.

La région de la Capitale nationale a bénéficié de ce courant et des entreprises, des associations et des conseils locaux ont reçu un soutien grâce aux programmes de recherche et de développement, comme le Programme des technologies stratégiques, le Programme de la micro-électronique et du développement des systèmes et le Programme de recherche et de développement et d'innovation sur les produits forestiers.

En outre, un appui a été donné à des entreprises locales situées dans la RCN pour des services de diagnostic concernant l'application de nouvelles technologies, y compris le Programme d'application des technologies de pointe dans le secteur manufacturier, ou PATPSM, et l'Initiative des composantes d'automobile.

Les entreprises qui oeuvrent dans l'industrie de la défense, dans la région de la Capitale nationale, ont aussi profité du soutien offert dans le cadre du Programme de productivité de l'industrie du matériel de défense, ou PPIMD. En outre, depuis cinq ans elles bénéficient également d'une aide de plus de 110 millions de dollars, en vertu des programmes d'ISTC, pour la région de la capitale seulement, ce qui a donné lieu à des projets dont le coût est évalué à plus de 260 millions.

Deux autres mesures importantes prises par ISTC afin d'améliorer la compétitivité du Canada dans les secteurs industriels sont le Programme de mise en valeur de la technologie et les Réseaux de centres d'excellence. ISTC a créé un certain nombre de centres de technologie par l'entremise de son Programme de mise en valeur de la technologie. Le mandat de ces centres est de faciliter l'acquisition, la mise au point et la diffusion de technologies nouvelles et d'améliorer la compétence en gestion des entrepreneurs canadiens.

Ces centres sont intéressés à aider les entreprises canadiennes, y compris celles de la région de la Capitale nationale. Le Programme de mise en valeur de la technologie a financé plusieurs centres situés dans la région de la Capitale nationale, dont l'Institut canadien de biotechnologie, créé par l'Association canadienne de l'industrie de la biotechnologie dans le but de fournir des informations technologiques et de créer des réseaux de commercialisation des biotechnologies, et le Conseil canadien de l'industrie minière sur la technologie, créé par l'industrie minière canadienne afin de promouvoir et de coordonner la R-D ainsi que d'encourager la création de réseaux entre les particuliers et les organisations.

Le programme des réseaux de centres d'excellence a vu l'établissement de 15 réseaux nationaux qui effectuent chacun des recherches de pointe dans un domaine d'une importance stratégique pour le Canada.

L'Université Carleton et l'Université d'Ottawa sont toutes deux membres de plusieurs réseaux de centres d'excellence. Ces centres peuvent également contribuer de façon considérable à accroître la compétitivité des entreprises de la région de la Capitale nationale.

Comme ces centres, ISTC a lui aussi lancé une série d'initiatives auxquelles participent conjointement l'industrie et le gouvernement et qui visent à accroître la compétitivité internationale de certains secteurs de l'industrie, surtout en ce qui concerne les avantages et les débouchés sur le plan économique et l'utilisation de technologies et d'innovations. Le ministère a lancé des campagnes dans différents secteurs dont les composantes d'automobile, les produits de bois manufacturés, les industries de l'environnement, les instruments médicaux, la mode, les technologies de pointe dans le secteur manufacturier et les produits forestiers nationaux.

La région de la Capitale nationale abrite un certain nombre de conseils, d'associations et de fédérations à caractère national qui jouent un rôle substantiel dans ces initiatives conjointes. Plus important encore, les entreprises de la région de la Capitale nationale peuvent contribuer et, en fait, contribuent de façon significative à ces campagnes ainsi qu'au renforcement de leurs secteurs respectifs avec les autres membres de l'industrie.

La région est également consciente des avantages que procureront les initiatives prises par ISTC en vue de mieux faire comprendre l'importance des sciences et de la technologie pour la prospérité économique et la compétitivité internationale du Canada. Les initiatives entreprises par le Secrétariat de la campagne de sensibilisation du public aux sciences et à la technologie d'ISTC, ainsi que les nombreuses activités financées par Sciences et Culture Canada, ont pour but de voir à ce que les besoins futurs des entreprises canadiennes en ingénieurs et en scientifiques hautement qualifiés soient comblés.

• (1625)

Outre ces activités, les étudiants de la RCN, comme tous les Canadiens, peuvent bénéficier du programme Bourses Canada qui aide les étudiants à poursuivre des études supérieures en sciences naturelles, en génie et autres disciplines scientifiques.

En plus de ces programmes, ISTC encourage la compétitivité à l'échelle internationale, tâche dans laquelle le ministère est aidé par Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada. Ces ministères offrent aux entreprises de la région de la Capitale nationale et de l'extérieur des services et des programmes comme le Programme de développement des marchés d'exportation ainsi que des séminaires, des ateliers et des conseils sur les exportations par l'entremise du Centre du commerce international.

Le ministère des Affaires extérieures maintient un réseau de délégués commerciaux dans les ambassades du Canada, dans les consulats et dans les hauts-commissariats à l'extérieur du pays outre les délégués commerciaux au Canada. Ce réseau offre aux entreprises de tout le pays, notamment celles de la région de la Capitale nationale, de l'information sur les marchés d'exportation qui est essentielle pour s'implanter sur des marchés étrangers et y être compétitifs.

Le ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie, par l'entremise du Centre des services aux entreprises, à Ottawa, offre aux sociétés de la région de la capitale nationale des conseils de premier niveau, ainsi que des publications et des profils de secteur en plus de l'accès à une bibliothèque de consultation, une vidéothèque et des bases de données informatisées comme le Réseau d'approvisionnement et de débouchés d'affaires.

Grâce au Centre des services aux entreprises, les sociétés de la région de la Capitale nationale peuvent obtenir de l'information commerciale sur les marchés essentielle à la planification et à la prise de décisions à l'avenir, et aussi rejoindre des personnes-ressources au ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et dans d'autres ministères et organismes gouvernementaux pour se renseigner sur des programmes et des services précis. Elles sont également en mesure d'utiliser des bases de données qui renferment une mine de renseignements sur les autres entreprises et les technologies offertes.

Le Programme d'aide à la recherche industrielle, le PARI, du Conseil national de recherches du Canada, est un autre programme offert aux entreprises de la région de la Capitale nationale. Le Programme d'aide à la recherche industrielle fournit des conseils technologiques et de l'aide financière afin d'assurer une meilleure compétitivité industrielle. Dans la région de la Capitale nationale, ces services sont fournis par le bureau local du PARI à Ottawa.

En plus de ses programmes et services habituels de prêts et de gestion des entreprises, la Banque fédérale de développement, la BFD, offre des programmes de formation et de consultation comme les initiatives de développement d'entreprises locales et d'appui au travail indépendant. Ces programmes sont adaptés à chaque cas, selon la formation et la consultation nécessaires. Dans la RCN, les services de la BFD sont offerts par le truchement du bureau de district de l'est de l'Ontario de la BFD situé à Ottawa.

D'autres ministères et organismes du gouvernement fédéral jouent aussi un rôle important dans l'appui donné aux entreprises de la région de la Capitale nationale. Emploi et Immigration Canada s'est doté de nombreux programmes et services de formation et d'adaptation de la main-d'oeuvre qui visent à atténuer les effets des mises à pied et à offrir d'autres débouchés professionnels.

Comme l'indiquait le ministre des Finances dans son exposé économique et budgétaire de décembre dernier le Canada accorde, au chapitre de la recherche et du développement, les stimulants fiscaux les plus avantageux de tous les pays du Groupe des Sept. Les entreprises de la région de la Capitale nationale qui investissent dans la recherche et le développement peuvent se prévaloir aussi de ces stimulants pour faciliter leur croissance et leur prospérité.

Dans l'exposé économique de décembre, le ministre des Finances a également annoncé un ensemble de mesures de création d'emploi et d'investissement dans la petite entreprise, dont toutes les entreprises canadiennes y compris celles de la région de la Capitale nationale pourront bénéficier.

Je fais remarquer à ma collègue, dont l'intérêt porte sur le bien-être économique de la région de la Capitale nationale, que le gouvernement canadien continue d'adopter des mesures qui permettent à l'économie canadienne de mieux fonctionner. La région de la Capitale nationale a bénéficié jusqu'ici de ces mesures et elle continuera.

• (1630)

[*Français*]

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, c'est avec plaisir et, je dois le dire, beaucoup de fierté que je prends la parole sur cette motion nº 757 pour appuyer et faire des commentaires sur la proposition de ma collègue et amie de Nepean. Cette députée a travaillé, comme on le sait, d'arrache-pied pour son comté et elle est reconnue dans la Capitale nationale comme étant un des députés les plus travailleurs de cette Chambre. Elle a gagné ses épaulettes et je suis certain qu'aux prochaines élections, elle obtiendra la confiance de tous ceux qui n'ont pas voté pour elle la dernière fois, comme elle conservera la confiance de tous ceux qui ont voté pour elle et qui vont certainement continuer à l'appuyer. Elle va sûrement ajouter à sa majorité et peut-être même dépasser la majorité de tous les députés de la région de la Capitale nationale.

[*Traduction*]

Cette motion nous permet de mettre en évidence d'une façon spéciale la région de la Capitale nationale. Elle nous permet de dire que même si les gens de l'extérieur peuvent penser que les résidants de la région sont privilégiés, la récession a durement touché la Capitale nationale.

Ceux qui ont écouté le député ministériel qui vient de s'exprimer pourraient être portés à croire que tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes. La réalité c'est que les 650 000 résidants de la région d'Ottawa et de Hull ont dû, comme tant d'autres Canadiens, affronter une récession très dure. Permettez-moi de vous citer quelques chiffres pour illustrer les difficultés éprouvées dans la région de la Capitale nationale.

En 1992, il y avait 10 800 emplois de moins dans Ottawa—Carleton qu'en 1988, même s'il y a 33 000 personnes de plus qui sont en âge de travailler. Autrement dit, 33 000 personnes de plus faisaient partie de la population active, mais nous avons perdu 10 800 emplois. Il ne faut pas être un grand mathématicien pour comprendre que nous avons un problème grave dans la région d'Ottawa pour ce qui est de trouver de bons emplois à nos jeunes et aux autres personnes qui veulent faire carrière ici.

Notre taux de chômage est d'environ 7,6 p. 100, et cela veut dire qu'il y a encore dans la région des familles qui sont dans une situation économique difficile. La proportion de la population qui reçoit des prestations d'assurance-chômage ou d'aide sociale a presque doublé en quatre ans, passant de 7,1 p. 100 en 1988 à 13,9 p. 100. Un habitant d'Ottawa-Carleton sur sept reçoit une forme quelconque d'aide sociale, ce qui représente au total presque 90 000 personnes.

Le nombre d'assistés sociaux s'est accru de 44 p. 100 en 1991 et de 25 p. 100 en 1992, et on prévoit qu'il augmentera encore de 12 p. 100 en 1993. Il ne s'agit pas ici de gens à l'aise, mais bien de gens qui ont de la difficulté à joindre les deux bouts.

On prévoit qu'en 1993, le nombre de cas mensuels—je parle du nombre de dossiers d'assistés sociaux—augmentera de 12 p. 100 pour atteindre 34 000, par rapport à 30 500 l'an dernier. Le nombre de personnes qui demandent des prestations d'assistance sociale augmente.

En 1988, 12 881 personnes recevaient des prestations d'assistance sociale dans Ottawa-Carleton. En quatre ans, ce nombre a presque triplé. Ces gens ont senti les effets de la récession. Les chiffres démontrent bien que la récession «faite au Canada» par les conservateurs, a durement frappé Ottawa et la région de la Capitale nationale. Nous savons qu'il n'y a pas de place dans le coeur des conservateurs—s'ils en ont un—pour les habitants de la Capitale nationale.

Il y en a moins pour les prestataires de l'assistance sociale. Les conservateurs sabrent dans les transferts aux provinces. Sur qui retombe le fardeau? Sur les économies locales qui doivent financer de plus en plus de programmes d'aide sociale. Leur fardeau s'alourdit sans cesse.

Les conservateurs s'en donnent à coeur joie lorsqu'il s'agit d'infliger de mauvais traitements à la Capitale nationale. Je n'ai pas besoin de rappeler ce que le premier ministre a dit des fonctionnaires, ses paroles ont été amplement rapportées. Il croit que les fonctionnaires n'ont jamais travaillé de leur vie. Ce n'est pas moi qui le dis, c'est lui. Lorsqu'il a été élu, il a déclaré: «Je vais leur donner une paire d'espadrilles et une lettre de licenciement.» C'est ce qu'il a dit.

• (1635)

À Ottawa, nous avons des banques alimentaires communautaires. Dans ma circonscription, la demande s'est accrue de 22 p. 100 entre 1991 et 1992. En tout, 20 000 personnes auraient recours aux banques alimentaires de notre région. C'est donc dire que 20 000 Canadiens, vivant dans cette localité, ont recours aux services des banques alimentaires. C'est triste à dire, mais il y a des enfants qui vivent dans la pauvreté partout dans la région.

Les mises à pied se poursuivent dans la région d'Ottawa et la plupart des économistes prévoient que le taux de chômage se maintiendra à un niveau élevé pendant encore un an. Pourtant, dans son dernier budget, le gouvernement ne prend aucune mesure pour régler le grave problème que pose le chômage.

Les faits sont là. Un sondage Angus Reid a fait ressortir, le 5 mai dernier, que le chômage demeure une préoccupation prioritaire pour les Canadiens. En effet, 44 p. 100 des participants au sondage ont choisi le chômage comme problème le plus urgent de l'heure, alors que 37 p. 100 ont dit que c'était la situation économique.

Les Canadiens font savoir quelles sont leurs priorités mais, cynique, le gouvernement n'en tient aucun compte. Outre encourager les Canadiens à se choisir un autre gouvernement après neuf années ou presque d'une politique économique conservatrice lamentable, on peut prendre des mesures précises pour stimuler l'économie locale, pour aider la région de la Capitale nationale à reprendre confiance dans l'économie et à redevenir une région où il fait bon vivre.

Il importe notamment pour la région de la Capitale nationale que l'on supprime les barrières commerciales interprovinciales. On en entend beaucoup parler ces dernières années, notamment aux niveaux régional et fédéral. Pour les provinces, le moment est maintenant venu d'agir. Nous estimons que pour le Québec il est particulièrement important d'en arriver à une entente afin de supprimer les barrières commerciales entre notre province et l'Ontario, car elles ont des répercussions sur de nombreux aspects de l'activité économique de la région. Ces barrières occasionnent des coûts supplémentaires qui font qu'il est difficile pour les entreprises d'être rentables, compétitives et efficaces.

La sempiternelle question qui se pose est celle de savoir pourquoi nous sommes incapables de réduire ces barrières dans notre pays, alors que nous en avons éliminé un bon nombre entre le Canada et les États-Unis. J'exhorte les autorités responsables à prendre des mesures à cette fin dans un très proche avenir. C'est important pour notre économie locale et pour les Canadiens.

Ma collègue, la députée de Nepean, a aussi parlé du service aérien dans la région d'Ottawa ainsi que du réseau routier. Si nous produisons des biens et des produits de haute technologie, nous devons avoir un réseau routier et des moyens de transport qui nous permettent d'avoir accès aux États-Unis et aux autres marchés. Il nous faut un raccordement avec l'autoroute 401. Il faut achever l'autoroute 416. Il nous faut une liaison aérienne. Il nous faut conclure avec les sociétés aériennes américaines une entente permettant de desservir notre région afin que nos producteurs puissent avoir les moyens de faire parvenir leurs produits aux marchés.

Cela m'amène à parler des petites et moyennes entreprises. La petite entreprise constitue en effet le moteur de la croissance de notre pays et, souvent, comme dans ma circonscription d'Ottawa—Vanier, elle est le principal employeur. Ce n'est pas le gouvernement fédéral qui y est le principal employeur, car il n'emploie que 12 à 13 p. 100 seulement de la population active. Les autres travaillent tous dans le secteur des services sont employés par des petites et moyennes entreprises.

Or, le gouvernement a pris bien peu de mesures pour aider ces entreprises à soutenir la concurrence. Les chefs d'entreprise se demandent encore à quoi les conservateurs pouvaient bien penser quand ils ont introduit la TPS juste au moment où la récession qu'ils avaient provoquée prenait de l'ampleur. À mes yeux, quand on regarde le gâchis qu'est la TPS, on en vient à la conclusion qu'il serait presque impossible de concevoir une taxe plus coûteuse et inefficace que celle-là.

Selon la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, il en a coûté 4,6 milliards de dollars aux petites entreprises pour faire appliquer la TPS. Plus tôt cette semaine, j'ai fait un discours sur toute la question: les changements qu'elle introduit, ses coûts d'administration, ce qu'il reste en fin de compte. La TPS est la loi la plus inefficace qu'on ait pu imaginer. Le caucus libéral et mes collègues de ce côté-ci de la Chambre ont dit qu'ils l'aboliront. Nous la remplacerons par quelque chose qui résultera d'un processus de consultation des Canadiens, un processus qui fera appel aux provinces pour qu'elles donnent leur avis. Nous remplacerons la TPS par une taxe qui soit juste et équitable.

• (1640)

Je suis désolé, mon temps tire à sa fin. J'aurais aimé poursuivre.

Le président suppléant (M. DeBlois): Je m'excuse, mais votre temps de parole est écoulé.

M. Mac Harb (Ottawa–Centre): Monsieur le Président, je suis très heureux de prendre la parole aujourd'hui pour appuyer la motion proposée par ma collègue de Nepean. J'espère qu'à la fin de l'heure, la Chambre aura compris qu'il est important d'appuyer cette motion, même s'il a été décidé qu'elle ne ferait pas l'objet d'un vote.

Comme mes collègues d'Ottawa–Vanier et de Nepean l'ont clairement démontré, cette région ne reçoit pas la part qui lui revient du gouvernement fédéral aussi bien que du gouvernement provincial; nous semblons toujours, pour une raison ou pour une autre, être la ville que tout le monde adore détester. En réalité, les gens éprouvent ce sentiment à l'égard des politiciens et des divers ordres de gouvernement. Pour quelque raison, les gens ne semblent pas faire de différence entre la ville d'Ottawa qui est la vraie ville d'Ottawa au sud de la rue Wellington et l'autre ville d'Ottawa qui s'étend au nord de la rue Wellington et qui est l'endroit où se trouve la Chambre des communes. Les Canadiens doivent reconnaître qu'il y a deux villes d'Ottawa.

Il y a la ville d'Ottawa, dont mes collègues ont parlé; elle connaît toutes les difficultés que chaque région du pays doit affronter, toutes les difficultés, tous les défis et, en même temps, toutes les possibilités. Les ministériels ont beaucoup parlé de haute technologie et des industries de pointe et de quelques–unes des initiatives que le gouvernement prend à cet égard. Permettez–moi de dire que les gouvernements, tant provinciaux que fédéral et, dans une grande mesure, les municipalités, sont à la remorque de l'industrie, et non pas devant elle.

Ce sont les industries qui montrent le chemin, mais pas en raison des belles initiatives que prend le gouvernement. Lorsqu'il s'agit plus particulièrement des industries de pointe, je soutiens que si on leur posait la question, un bon nombre d'entre elles diraient que si seulement le gouvernement leur laissait la paix, elles pourraient prospérer, réussir et se tirer extrêmement bien d'affaire. Les industries de haute technologie et les sociétés du secteur privé, qu'elles soient petites, moyennes ou grandes, vous diront qu'elles sont confrontées régulièrement à la même chose: trop de bureaucratie, de tracasseries administratives, de taxes, de dossiers ou de formulaires à remplir.

Le fardeau administratif est considérable et il empêche les petites, moyennes ou grandes entreprises de s'épanouir, ou du moins les gêne. Il y a trop de bureaucratie, pas assez de coordination et trop de mesures contradictoires aux différents niveaux de gouvernement.

Ma collègue parlait des divers défis et des choses que le gouvernement fédéral pourrait faire. Je pourrais vous en citer également. Une, par exemple, serait de cesser de harceler la fonction publique. Je pense que mes collègues de ce côté seront d'accord pour dire que nous avons une des meilleures fonctions publiques du monde. Cessons de la harceler. Laissons–la faire son travail.

Nous avons à Ottawa deux excellents établissements d'envergure nationale, l'Université Carleton et l'Université d'Ottawa, ainsi que d'excellents collèges communautaires. Il faut cesser de réduire les fonds consacrés à l'enseignement et permettre à ces établissements de former les futurs travailleurs et les futurs dirigeants du pays.

Depuis son arrivée au pouvoir, ce gouvernement a diminué de plus de 100 millions de dollars les fonds destinés au Conseil national de recherches. C'est tout à fait inacceptable. Nous devons redonner ces fonds au CNRC.

Passons maintenant au libre–échange avec le Mexique et les États–Unis. Pourquoi ne parlerions–nous pas de libre–échange entre les provinces, au Canada?

Le gouvernement doit faire quelque chose au sujet des emplettes aux États–Unis. Nous ne sommes qu'à une heure de route des États–Unis. Une heure seulement pour aller faire le plein et acheter des cigarettes. Il faut trouver un moyen de mettre fin à cette situation et d'inciter davantage les gens à faire leurs achats au Canada.

Mon collègue n'a pas eu le temps d'aborder certaines questions, notamment celle de l'infrastructure. L'amélioration des infrastructures offre d'excellentes possibilités pour Ottawa en ce sens qu'elle créera, chaque année, quelque 6 400 emplois.

• (1645)

Cela rapporterait énormément. C'est quelque chose que le gouvernement pourrait faire.

Il est aussi question d'essayer de relier Ottawa au monde extérieur, par exemple, par des liaisons avec Pittsburgh et Chicago, aux États–Unis, ou avec d'autres villes du monde. Comme l'ont dit mes collègues, l'un des plus distingués entrepreneurs de la ville, M. Len Potechin, qui est président du Comité régional des stratégies immobiliaires et directeur de la coalition de la Capitale nationale pour l'amélioration des services aériens, a précisé que si le gouvernement pouvait approuver cette décision sans qu'il en coûte un sou à personne, ce serait

très avantageux à toute la région de la Capitale nationale et permettrait de revitaliser l'économie régionale.

Si le gouvernement était d'accord pour donner suite à cette initiative, le bénéfice net serait au moins de 400 à 500 millions de dollars par an.

Parlant de la liaison entre Ottawa et d'autres villes, mon collègue a mentionné l'autoroute 416, ce qui est un excellent point. S'il était sage, le gouvernement fédéral essaierait d'établir avec le gouvernement provincial une sorte de partenariat afin d'accélérer la réalisation de ce projet.

Le gouvernement fédéral peut faire bien d'autres choses encore. Il peut notamment, par l'intermédiaire du ministère de l'Environnement—le ministre de l'Environnement, on le sait, est un homme très dynamique—injecter des fonds afin de nettoyer les rivières l'Outaouais et Rideau et de rendre ces deux cours d'eau fantastiques utilisables à des fins récréatives.

La politique d'immigration du gouvernement fédéral nuit terriblement à l'économie locale. Prenons, par exemple, les cours de langue seconde. À l'heure actuelle, tous les conseils scolaires et tous les professeurs vous diront que dans la Capitale nationale, il n'y a pas assez de ressources pour que les professeurs donnent des cours aux enfants d'immigrants.

Non seulement les enfants souffrent-ils de cette situation, mais aussi les adultes qui sont venus s'installer dans notre ville. Que leur destination originale ait été Toronto, Montréal ou Vancouver, ils se retrouvent dans la région de la capitale nationale où les conseils scolaires doivent relever l'énorme défi d'essayer de servir et les adultes et leurs enfants. C'est vraiment difficile. Le gouvernement fédéral devrait établir des normes nationales en matière d'enseignement de langue seconde afin de leur venir en aide et de faciliter la tâche aux conseils scolaires.

La liste est longue. Il y a une cinquantaine d'autres mesures que le gouvernement pourrait prendre pour venir en aide à la région de la Capitale nationale. Mais pour que mon collègue de Carleton—Gloucester puisse injecter sa sagesse dans ce débat, je vais m'arrêter là.

[*Français*]

M. Eugène Bellemare (Carleton—Gloucester): Je vous remercie sincèrement, monsieur le Président, de m'avoir donné l'occasion de prendre la parole, vu que je serai probablement le dernier orateur de la journée.

Il me fait plaisir de pouvoir prendre la parole sur la motion de ma collègue de Nepean qui dit: «Que. . . le gouvernement devrait envisager l'opportunité d'établir des programmes pour aider à améliorer l'économie dans la région de la Capitale nationale.» Je félicite ma collègue de Nepean qui a beaucoup d'astuce et avec qui j'ai eu le plaisir de représenter la municipalité de Gloucester alors qu'elle représentait la municipalité de Nepean au gouvernement régional de la municipalité d'Ottawa-Carleton. Nous avons siégé tous les deux, avec mon collègue d'Ottawa-Centre, donc tous les trois, à la municipalité régionale d'Ottawa-Carleton. Oui, nous avons toujours été en contact et nous avons toujours travaillé sur les dossiers de l'économie de la région de la Capitale. Nous connaissons les dossiers des services sociaux, comme celui de l'éducation et nous croyons sincèrement qu'on peut encore améliorer les choses.

Tout à l'heure, notre collègue du gouvernement, qui représente Elk Island en Alberta, a énuméré des dizaines d'activités intéressanates qui se passent dans la région de la Capitale. Je le félicite d'avoir noté tout ce qui se passe dans la Capitale nationale. Cependant, je dois lui dire que je suis très inquiet de l'attitude de son gouvernement envers la Capitale nationale. Je n'ai jamais entendu un député du gouvernement parler avec grande fierté de la Capitale.

• (1650)

Lorsqu'on pense à Washington, Londres, Tokyo ou Paris, on voit, on entend, on sait que les gouvernements nationaux font la promotion de leur capitale. Mais lorsqu'on arrive au Canada, depuis 1984, le gouvernement national de notre pays s'acharne, se fait un plaisir diabolique d'attaquer notre capitale. Il faut toujours améliorer notre capitale. Il faut que notre capitale soit toujours parmi les meilleures et les plus belles capitales de l'univers. La Capitale nationale, ma collègue de Nepean, mon collègue d'Ottawa-Centre, mon collègue d'Ottawa—Vanier et moi-même, nous la prenons à coeur.

Il faut que le gouvernement se penche sur les dossiers des barrières interprovinciales qui empêchent les gens de métier d'avoir une carte de compétence pour pouvoir aller travailler du côté du Québec. Nous souhaitons la bienvenue aux gens du Québec, les gens de métier, pour venir travailler chez nous. Malheureusement, il y a un règlement de cartes de métier au Québec, qui empêche les gens hors Québec de travailler à Hull, à Gatineau, dans notre région, à Aylmer. Cela est abominable, et il faut que le gouvernement fasse en sorte pour que la circulation, le trafic du travail, aille des deux côtés. Il faut que le gouvernement se penche sur le service aérien, sur le système routier, pour pouvoir apporter de l'amélioration. Il faut que le gouvernement cesse de faire des

coupures dans les services et toujours constamment bafouer et apeurer les fonctionnaires.

Dans mon comté, 52 p. 100 des travailleurs et des travailleuses sont des personnes qui travaillent soit pour le gouvernement fédéral, le gouvernement provincial, le gouvernement municipal ou régional, ou les institutions scolaires. Ce qui veut dire que le reste travaille pour la petite et moyenne entreprise. Il faut encourager la petite et moyenne entreprise, et cela en permettant à la petite et moyenne entreprise à avoir meilleur accès au financement pour pouvoir créer des emplois.

Je dis bravo à Carleton-Gloucester, au *Board of Trade*, je dis bravo à la Chambre de commerce de Gloucester, bravo à la Chambre de commerce de langue française des gens d'affaires de la région, bravo à la Chambre de commerce de Cumberland. Ce sont des gens qui veulent faire la promotion de la petite entreprise, des gens qui coopèrent, qui veulent entreprendre des choses pour que ça bouge, pour que les gens puissent travailler. Que l'on cesse donc de faire des coupures, que l'on s'acharne plutôt dans la Capitale nationale à développer des programmes pour créer des emplois.

On a de plus en plus des gens sans emploi, des gens sur l'aide sociale. Les gens sans emploi et les gens sur l'aide sociale n'aiment pas leur sort et, ce qui est pire, ne peuvent contribuer à la taxe. Ils aimeraient eux aussi faire leur part pour payer pour les services sociaux. Mais comment peuvent-ils payer, aider à payer leurs taxes lorsqu'ils n'ont même pas d'emploi? Les autres qui ont un emploi souvent ne se sentent pas sécurisés par les programmes fédéraux. Nous sommes chanceux ici, une capitale où il y a des gens des deux langues, un niveau d'éducation extraordinaire, un milieu de vie où la qualité est extraordinaire si on la compare, par exemple, à Washington, à quelques blocs du Capitole de Washington, où on ne se sent pas en sécurité. Ici, l'attitude, l'atmosphère est bienveillante; c'est un endroit où on peut élever une famille, où on a un choix énorme dans l'éducation. Il faut permettre à la jeunesse un espoir. La jeunesse d'aujourd'hui dans la Capitale nationale, a-t-elle espoir d'avoir un emploi dans la région?

• (1655)

Je lui pose la question: Qu'est-ce que le gouvernement fait pour améliorer les programmes économiques de la région? Ce n'est pas en scindant des agences ou des organismes et en les transférant soit à Flin Flon, en Saskatchewan, en Alberta ou partout ailleurs au Canada qu'on va développer notre Capitale nationale. Il faut promouvoir notre Capitale nationale. Il faut avoir une pensée mondiale. Il faut penser, comme je le disais tout à l'heure, aux grandes capitales du monde et s'assurer que la nôtre devienne une des trois ou quatre plus grandes capitales du monde.

La CCN, la Commission de la Capitale nationale, devrait être un «facilitateur» dans la région de la Capitale nationale. Elle devrait aider au développement. Les contracteurs par exemple, les bâtisseurs de maisons ont souvent de la difficulté à obtenir la coopération de la CCN. Je salue l'industrie de la construction, les petits entrepreneurs tels que Guertin ou Legault, et des entrepreneurs comme Coscan, Minto ou Urbandale. J'espère que le gouvernement fédéral s'impliquera dans le tourisme qui ne constitue pas une grande dépense, mais dans lequel on peut tirer de grandes recettes.

Finalement, pour terminer, je fais un plaidoyer pour la jeunesse de la Capitale nationale. Je prie le gouvernement canadien d'améliorer les programmes pour donner de l'espoir à notre jeunesse.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Puisqu'il n'y a plus d'orateur, la période réservée à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant écoulée. Conformément au paragraphe 96(1) du Règlement, l'article est rayé du *Feuilleton.*

Comme il est 17 heures, la Chambre s'ajourne au mardi 25 mai 1993 à 10 heures, conformément aux paragraphes 28(2) et 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 16 h 58.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 25 mai 1993

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

LE BUDGET DES DÉPENSES SUPPLÉMENTAIRES (A) DE 1993-1994

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)) présente un message dont la Présidente donne lecture à la Chambre et par lequel son Excellence le Gouverneur général transmet le budget des dépenses supplémentaires (A) des sommes requises pour le service public du Canada pour l'année financière se terminant le 31 mars 1994 et, conformément à l'article 54 de la Loi constitutionnelle de 1867, recommande ledit budget à la Chambre des communes, le 18 mai 1993.

• (1010)

RENVOI AUX COMITÉS PERMANENTS

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)) propose:

Que le budget des dépenses supplémentaire (A) pour l'exercice se terminant le 31 mars 1994, déposé le 25 mai 1993, soit renvoyé aux différents comités permanents de la Chambre, énumérés ci-après.

Madame la Présidente, je demanderais d'être exempté de l'énumération.

Mme le vice-président: La Chambre a entendu l'énoncé de la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

Mme le vice-président: La motion est adoptée avec dissidence.

[*Note de l'éditeur: La liste précitée suit:*]

Au Comité permanent des affaires autochtones

Affaires Indiennes et du Nord canadien, crédit 15a.

Au Comité permanent de l'agriculture

Agriculture, crédit 25a.

Au Comité permanent des finances

Finances, crédit L33a.

Au Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie et du développement régional et du Nord

Industrie, Sciences et Technologie, crédit 5a.

Au Comité permanent de la santé et du bien-être social, des affaires sociales, du troisième âge et de la condition féminine

Santé nationale et Bien-être social, crédits 15a et 25a.

(La motion est adoptée.)

* * *

[*Traduction*]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Peter L. McCreath (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce extérieur): Madame la Présidente, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 70 pétitions.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

DÉLÉGATION INTERPARLEMENTAIRE

QUATRE-VINGT-NEUVIÈME CONFÉRENCE INTERPARLEMENTAIRE

L'hon. Alan Redway (Don Valley-Est): Madame la Présidente, conformément au paragraphe 34(1) du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, le rapport du Groupe canadien de l'Union interparlementaire, qui a représenté le Canada à la 89e Conférence interparlementaire, à New Delhi, en Inde, du 12 au 17 avril 1993.

* * *

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE SOCIAL, AFFAIRES SOCIALES, TROISIÈME ÂGE ET CONDITION FÉMININE

SIXIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

Mme Barbara Greene (Don Valley-Nord): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter le sixième rapport du Comité permanent de la santé et du bien-être social, des affaires sociales, du troisième âge et de la condition féminine, concernant le sang contaminé par le VIH.

Le comité demande que le gouvernement dépose une réponse globale à rapport dans les 30 jours.

* * *

GESTION DE LA CHAMBRE

QUATRE-VINGT-SEIZIÈME, QUATRE-VINGT-DIX-SEPTIÈME ET QUATRE-VINGT-DIX-HUITIÈME RAPPORTS DU COMITÉ PERMANENT

M. John E. Cole (York—Simcoe): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter trois rapports du Comité permanent de la gestion de la Chambre des communes, soit les quatre-vingt-seizième, quatre-vingt-dix-septième et quatre-vingt-dix-huitième rapports sur la composition des comités législatifs chargés d'étudier les projets de loi C-89, C-121 et C-122.

Conformément au paragraphe 113(1), ces rapports sont adoptés d'office.

[*Note de l'éditeur: Voir les procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

PÉTITIONS

LA DÉRIVATION DES COURS D'EAU

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Madame la Présidente, j'ai l'honneur et le plaisir de présenter une pétition au nom des habitants du centre de la Colombie-Britannique qui sont inquiets à propos d'un projet visant à dériver un des principaux tributaires du fleuve Fraser pour en vendre l'eau à San Diego, en Californie. Ces pétitionnaires estiment que l'Accord de libre-échange nord-américain va faciliter ce genre de choses.

Les pétitionnaires demandent donc au gouvernement du Canada de prendre des mesures pour que l'eau devienne une catégorie exemptée, comme il l'a fait pour les grumes et le poisson non traité des provinces atlantiques.

LA PLANIFICATION FAMILIALE

M. Benno Friesen (Surrey—White Rock—South Langley): Madame la Présidente, j'ai le plaisir de présenter une pétition signée par environ 500 personnes, dont un bon nombre d'électeurs de ma circonscription et d'autres régions de Colombie-Britannique.

Leur sujet de préoccupation est la Fédération de la planification familiale de la Colombie-Britannique, un groupe d'intérêt spécial qui cherche à obtenir une aide du gouvernement pour financer des projets tels qu'un centre d'échange d'informations et de ressources sur la sexualité. Les sommes que demande cet organisme proviendront, bien sûr, des poches des contribuables. Ce projet comprendrait un service national de documentation, de références et de ressources. Or, ce service est déjà assuré par un autre organisme. Il s'agirait donc d'un double emploi et d'un gaspillage de l'argent des contribuables.

• (1015)

Je suis tout à fait d'accord avec les pétitionnaires et, par conséquent, je demande aux députés d'appuyer la démarche de ces gens qui veulent éviter ce genre de double emploi.

LE PRIX DE L'ESSENCE

M. Mac Harb (Ottawa-Centre): Madame la Présidente, je prends la parole pour présenter à la Chambre une pétition concernant le prix élevé de l'essence dans la région de la Capitale nationale.

À l'approche de l'été, les raffineries ont décidé d'augmenter leurs prix pour pouvoir bénéficier du fait qu'un grand nombre de personnes dans notre région prendront leurs autos pour aller dans leur résidence secondaire ou pour partir en vacances.

Les pétitionnaires demandent à la Chambre d'exhorter le gouvernement à modifier la loi sur la consommation et les affaires commerciales en ce qui a trait à la concurrence à la pompe.

[*Français*]

LA LOI SUR LES RELATIONS DE TRAVAIL AU PARLEMENT

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Madame la Présidente, j'aimerais déposer une pétition provenant des employés de la Chambre des communes qui déclarent que les parties II et III de la Loi sur les relations de travail au Parlement demeurent non promulguées depuis 1986. Les employés de la Chambre des communes, de la Bibliothèque du Parlement ainsi que le personnel des députés n'ont aucune protection aux niveaux santé et sécurité en vertu de la loi et ils n'ont aucun rôle législatif dans un agenda commun pour l'item combiné gestion-employés, santé et sécurité au travail. Ces employés n'ont aucune loi de standards du Code du travail.

À ces causes, les pétitionnaires prient humblement le Parlement de bien vouloir prendre les mesures pour presser le gouvernement à promulguer les parties II et III de la Loi sur les relations de travail au Parlement.

[*Traduction*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

M. David Kilgour (Edmonton-Sud-Est): Madame la Présidente, c'est un plaisir et un honneur pour moi de présenter une pétition signée par environ 700 personnes qui sont principalement des habitants d'Edmonton.

Alors que des hommes, des femmes et des enfants innocents, mal préparés pour se défendre, continuent d'être massacrés en Bosnie-Herzégovine et en Croatie par des agresseurs armés jusqu'aux dents, les pétitionnaires demandent humblement au Parlement d'exiger que

les Nations Unies prennent des mesures militaires immédiates pour mettre fin aux combats. À défaut, ils demandent que l'embargo sur les armements de l'ONU soit levé pour que les victimes puissent être bien équipées pour se défendre.

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE NORD-AMÉRICAIN

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake): Madame la Présidente, j'ai trois pétitions à présenter ce matin.

La première pétition, en ce jour où la Chambre sera saisie à nouveau de l'Accord de libre-échange nord-américain, émane de ma circonscription et est signée par des habitants des villes de Wilkie, Big River et Battleford, en Saskatchewan.

Les pétitionnaires font remarquer que l'Accord de libre-échange nord-américain entraînera la perte d'emplois au Canada et que pour protéger les intérêts canadiens il faudrait annuler l'Accord de libre-échange avec les États-Unis et mettre fin aux négociations sur l'Accord de libre-échange nord-américain.

Ils demandent à la Chambre de rejeter l'accord proposé et de recommander que le gouvernement ait recours à la clause de dénonciation de l'ALE pour mettre fin à l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis.

LE JEU DU TUEUR EN SÉRIE

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake): Madame la Présidente, ma deuxième pétition est signée par un bon nombre d'habitants de Battleford, en Saskatchewan, qui s'inquiètent beaucoup de la violence dans notre société.

La pétition mentionne en particulier l'exemple du jeu du tueur en série qui est actuellement en vente et qui montre bien qu'il y a une culture de la violence. Les pétitionnaires demandent au Parlement d'envisager d'apporter des modifications au Code criminel du Canada de façon que l'on puisse interdire la distribution au Canada de matériel violent ou dégradant comme ce jeu.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake): Madame la Présidente, j'ai une pétition signée par un bon nombre de Canadiens qui demandent tous au gouvernement d'abolir la taxe sur les produits et services, laquelle a été créée il y a quelque temps, et de la remplacer par un régime d'imposition juste qui frapperait les riches et non les consommateurs.

LE PRIX DE L'ESSENCE

M. Jim Jordan (Leeds—Grenville): Madame la Présidente, cette pétition porte sur le prix de l'essence dans l'est de l'Ontario. Elle a l'appui de tous ceux qui conduisent une voiture, ce qui est pratiquement tout le monde dans l'est de l'Ontario.

• (1020)

Lorsqu'il y a des longues fins de semaine, on assiste à un véritable racket, qui est en train de devenir la règle. Pendant les longues fins de semaine comme celle que nous venons de passer, le prix de l'essence dans la ville où j'habite augmente d'environ 4,5 cents le litre et redescend ensuite.

Cela donne à croire aux automobilistes que les grossistes les exploitent. Je suis heureux de présenter cette pétition au nom de la population de l'est de l'Ontario.

LA FISCALITÉ

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Madame la Présidente, j'ai ici une première pétition dont les signataires affirment que les déductions d'impôt sur le revenu sont discriminatoires envers les parents ayant des enfants qui nécessitent des soins spéciaux.

Les dépenses des familles comportant des enfants ayant des difficultés d'apprentissage sont plus élevées.C'est particulièrement vrai dans le cas des familles monoparentales. Par exemple, on conseille parfois à ces parents d'envoyer leurs enfants dans des garderies qui sont en mesure de combler des besoins spéciaux. Évidemment, ces garderies coûtent plus cher.

Ces pétitionnaires demandent qu'on révise la loi de l'impôt sur le revenu afin de la rendre équitable.

LE CONSEIL DE RECHERCHES EN SCIENCES HUMAINES

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Madame la Présidente, les signataires de la deuxième pétition reconnaissent que les grands enjeux auxquels le Canada doit faire face aujourd'hui, comme la pauvreté, le chômage, les banques d'alimentation et l'aide sociale, doivent être traités en priorité.

Ils signalent que le gouvernement n'a pas prouvé qu'il avait réalisé des économies avec la fusion du Conseil de recherches en sciences humaines et du Conseil des arts du Canada, du point de vue de l'efficience et de l'efficacité.

Ils demandent que cette décision soit remise à plus tard. C'est encore possible, parce que le Sénat est actuellement saisi de cette mesure.

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

M. Ron Fisher (Saskatoon—Dundurn): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter ce matin une pétition signée par des habitants de Brandon, Snow Lake, Thompson et The Pas, au Manitoba.

Les pétitionnaires font remarquer que l'Accord de libre-échange nord-américain va exiger de la part du Canada des concessions commerciales encore plus importantes que c'était le cas dans le cadre de l'Accord de libre-échange avec les États-Unis. Ils font remarquer que l'ALENA va entraîner la perte d'un nombre considérable d'emplois au Canada.

Ils font remarquer également que l'ALENA va considérablement restreindre la capacité du gouvernement fédéral ainsi que des gouvernements des provinces et des territoires du Canada de gérer les ressources et les industries relevant de leur compétence.

Ils font enfin remarquer qu'il sera impossible de renégocier l'ALENA pour le modifier. Les pétitionnaires demandent donc à la Chambre de rejeter le projet d'Accord de libre-échange nord-américain et par ailleurs de recourir à la clause de dénonciation pour mettre fin à l'Accord de libre-échange avec les États-Unis.

LE PRIX DE L'ESSENCE

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter des pétitions signées par de nombreux habitants d'Ottawa et de Nepean.

Comme d'autres personnes mentionnées plus tôt par certains de mes collègues dans le cadre de pétitions qu'ils ont présentées, les habitants d'Ottawa et de Nepean se plaignent de ce que l'essence coûte plus cher dans la région qu'ailleurs dans la province.

Le gouvernement semble tout à fait indifférent à ce problème qu'il ne fait absolument rien pour régler. Les pétitionnaires demandent au Parlement de faire quelque chose au sujet du prix élevé de l'essence. Ils estiment en effet qu'ils se font avoir par rapport aux autres consommateurs de la province.

Les habitants de Kingston et les Îles se plaignent de la même chose. Ils sont absolument outrés de voir que le gouvernement ne fait rien pour remédier à ce problème et lui demandent de prendre des mesures afin d'empêcher qu'on ne profite d'eux injustement.

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Madame la Présidente, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur, le privilège et le devoir de présenter plusieurs pétitions qui portent toutes sur le même sujet et qui sont signées par des Canadiens venant notamment de Thompson, Makwapeekeeneegun, Sherridon, Flin Flon, Cranberry Portage, Kenville, Bowsman, Swan River, Ethelbert, Miniota, Oakburn, Roblin, Russell, Shoal River, Dauphin, Benito, Cowan, Rorketon, The Pas, Birch River, Creighton, Rossburn, Grandview, Samwood et Irwin River.

Les pétitionnaires soutiennent que l'Accord de libre-échange nord-américain imposera au Canada d'importantes restrictions commerciales qui entraîneront de nouvelles pertes de bons emplois, qu'il empêchera tous les gouvernements du Canada, dont ceux des provinces et des territoires, de promouvoir l'industrie canadienne et de préserver les ressources naturelles dans l'intérêt des Canadiens, et qu'il nuira à nos programmes sociaux. Ils font remarquer que l'on ne peut remédier à cet accord par de nouvelles négociations.

En vertu de la Constitution du Canada, des élections fédérales doivent avoir lieu cette année. L'Accord de libre-échange nord-américain est censé entrer en vigueur le 1er janvier 1994. Les pétitionnaires demandent donc à la Chambre et à tous les députés de rejeter l'Accord de libre-échange nord-américain et de recommander au gouvernement de recourir à la clause de dénonciation pour mettre fin à l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis.

• (1025)

L'AÉROPORT DE GORE BAY-MANITOULIN

M. Maurice Foster (Algoma): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter des pétitions portant le nom de 250 personnes qui habitent l'île Manitoulin, notamment à Gore Bay, Evansville, Sheshegwaning, Little Current, Silver Water, Mindemoya et Meldrum Bay.

Les signataires demandent au gouvernement d'y maintenir sa station météorologique tant pour la sécurité des navigateurs et des équipages d'avion qu'en raison des avantages économiques qu'elle représente pour l'aéroport de Gore Bay-Manitoulin. Le personnel de la station météorologique offre de nombreux services essentiels au bon fonctionnement de cet aéroport, dont les services de sécurité, l'approvisionnement en carburant, le contact radio avec les équipages d'avion ainsi que des renseignements sur le tourisme et les douanes.

J'espère que le gouvernement prendra ces pétitions au sérieux et y donnera suite de façon à ce que la station météorologique et son personnel demeurent à l'aéroport de Gore Bay–Manitoulin.

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

M. David D. Stupich (Nanaimo—Cowichan): Madame la Présidente, c'est pour moi un plaisir et un honneur de prendre la parole au nom d'un certain nombre de Canadiens qui s'opposent au projet d'Accord de libre-échange nord-américain.

Ils craignent qu'il n'entraîne la perte d'un nombre encore plus important de bons emplois au Canada et qu'il ne limite davantage la marge de manoeuvre des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux pour venir en aide à l'industrie canadienne, pour conserver les ressources naturelles du Canada à l'intention des Canadiens et pour promouvoir les programmes sociaux nécessaires.

Ils font valoir que l'Accord de libre-échange nord-américain ne peut être amélioré dans le cadre de nouvelles négociations et, par conséquent, ils demandent à cette Chambre d'en rejeter le projet et d'avoir recours à la clause de dénonciation pour mettre fin à l'Accord de libre-échange canado-américain.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Lee Richardson (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Madame la Présidente, nous répondons aujourd'hui à la question nº 512.

[*Texte*]

Question nº 512—**M. Parent:**

Quelle partie du dollar du contribuable est consacrée aux services correctionnels, a) aux pénitenciers canadiens, b) aux prisons provinciales, c) aux établissements pour jeunes contrevenants, d) aux établissements de sécurité moyenne pour jeunes contrevenants?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Selon Statistique Canada:

1. Dépenses fédérales: Pourcentage des dépenses totales fédérales au chapitre des services correctionnels pour adultes en 1991-1992 (dollars courants) par rapport au total des dépenses fédérales en 1991.

A. Dépenses fédérales au chapitre des services correctionnels pour adultes 974 267 000 $[1]

B. Total des dépenses fédérales 160 955 000 000 $[2]

C. Pourcentage 0,61

2. Dépenses totales provinciales: Pourcentage des dépenses totales provinciales de fonctionnement en 1991-1992 (dollars courants) des organismes provinciaux chargés des services correctionnels pour adultes par rapport au total des dépenses provinciales en 1991.

A. Dépenses provinciales au chapitre des services correctionnels pour adultes 1 008 688 000 $[1]

B. Total des dépenses provinciales 153 387 000 000 $[2]

C. Pourcentage 0,66

[1] Source: Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada

[2] Source: Division des comptes nationaux et de l'environnement, Statistique Canada

Nota: Nous ne recueillons pas de renseignements sur les établissements correctionnels pour jeunes contrevenants et ne connaissons personne qui en recueille.

Les données de l'Enquête sur les services correctionnels pour adultes sont recueillies selon l'exercice financier. Les données fournies par la Division des comptes nationaux et de l'environnement portent sur l'année civile.

[*Traduction*]

Mme le vice-président: On a répondu à la question énumérée par l'honorable secrétaire parlementaire.

* * *

QUESTION TRANSFORMÉE EN ORDRE DE DÉPÔT DE DOCUMENT

M. Lee Richardson (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Madame la Présidente, si la question nº 498 pouvait être transformée en ordre de dépôt de document, ce document serait déposé immédiatement.

[*Texte*]

Question nº 498—**Mme Gaffney:**

En ce qui concerne la taxe sur les produits et services, a) quels revenus bruts rapporte-t-elle par année, b) à combien s'élèvent précisément ses coûts de perception, c) à combien s'élèvent précisément les coûts que doit assumer le gouvernement pour son administration, d) à combien s'élèvent précisément les coûts que doivent assumer les entreprises privées pour l'appliquer, e) quelles autres ressources le gouvernement doit-il mobiliser pour l'administrer (locaux, appareils, personnel) et quels en sont les coûts, f) quels revenus nets rapporte-t-elle par année, g) comment et à quelles fins ses revenus sont-ils utilisés, h) dans quelle mesure les revenus de la TPS ont-ils servi à réduire la dette nationale?

(Le document est déposé.)

[*Traduction*]

M. Richardson: Madame la Présidente, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

Mme le vice-président: Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

* * *

MOTION D'AJOURNEMENT (ARTICLE 52)

LE PROJET KEMANO II

Mme le vice-président: J'ai reçu une demande présentée aux termes de l'article 52 du Règlement. Je donne donc la parole au député de Skeena.

M. Jim Fulton (Skeena): Madame la Présidente, je demande l'autorisation de proposer l'ajournement de la Chambre conformément à l'article 52 du Règlement, en vue de la discussion d'une affaire déterminée et importante dont l'étude s'impose d'urgence, soit la conclusion du comité mixte d'examen de la réglementation qui a jugé que la décision prise par le Cabinet fédéral en 1990 d'exempter le projet Kemano II de l'Alcan d'une évaluation environnementale était à la fois illégale et anticonstitutionnelle.

Il importe que nous discutions de cette question aujourd'hui dans cette enceinte, car on a épuisé tous les autres recours, notamment le renvoi de cette question à la Cour suprême du Canada.

Il ne s'agit pas là d'une question qu'on peut débattre durant la période des questions, pendant la période réservée aux déclarations ou dans d'autres cadres parlementaires ou juridiques. On a consacré illégalement 500 millions de dollars à ce projet et avant qu'on aille plus loin, il incombe à la Chambre de discuter de cette question aux termes de l'article 52 du Règlement. On ne peut souscrire à des actes illégaux et inconstitutionnels de la part du Cabinet ou de l'Alcan.

Le comité d'examen de la réglementation, qui est formé de députés et de sénateurs, a été créé, il y a une quinzaine d'années pour examiner les règlements gouvernementaux. Dans le cadre de ses travaux, il s'appuie sur l'un des principes fondamentaux dans une démocratie parlementaire, à savoir que l'exécutif ne peut faire des exceptions en ce qui concerne l'application de la loi à moins que le Parlement ne lui en donne le pouvoir.

Je suis persuadé que vous savez, madame la Présidente, que les lignes directrices de 1984 touchant le Cabinet, aux termes desquelles l'Alcan a pu échapper à une évaluation environnementale ne permettent absolument pas au Cabinet ni à un ministre de soustraire un projet, surtout de cette taille, au processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement.

• (1030)

Ce projet réduira de 86 p. 100 le débit naturel de la Nechako qui est un des plus importants affluents du Fraser, lui-même un des plus gros fleuves de la partie occidentale de l'Amérique du Nord.

Il se peut fort bien que les membres du Cabinet et notamment l'actuel ministre de l'Environnement, soient passibles d'amendes ou de peines d'emprisonnement pour cet acte illégal et anticonstitutionnel.

Je vous exhorte donc, madame la Présidente, à envisager sérieusement la question au cours des deux prochaines heures, afin de permettre qu'un débat d'urgence ait lieu aux termes de l'article 52 du Règlement pour que les députés puissent s'acquitter de leurs fonctions. C'est la seule tribune où l'on peut débattre cette question. On a demandé à soumettre le cas à la Cour suprême du Canada, mais les requêtes en ce sens ont été rejetées.

Le juge Walsh de la Cour fédérale avait ordonné une étude d'impact écologique, mais ce jugement a été cassé par la suite par la Cour d'appel fédérale.

Dans le cadre de notre système juridique au Canada, les Canadiens touchés n'ont aucune autre possibilité de se faire entendre et aucun comité de la Chambre ne se penche actuellement sur cette question. Pourtant, le Comité mixte permanent d'examen de la réglementation a jugé de façon tout à fait objective, comme il se doit, que cette exemption était à la fois illégale et anticonstitutionnelle. Cela touche directement des membres du Cabinet, notamment les deux ministres qui aspirent maintenant à remplacer le premier ministre.

Je considère qu'il incombe à la Chambre d'ajourner ses travaux afin qu'à 20 heures, nous puissions entendre les arguments des deux côtés de la Chambre au sujet de l'une des décisions constitutionnelles et juridiques les plus graves jamais rendues par un comité du Parlement. J'espère que vous allez examiner activement cette question, madame la Présidente.

M. Doug Fee (Red Deer): Madame la Présidente, je comprends l'intérêt que le député porte à la question, mais en tant que membre du Comité mixte permanent d'examen de la réglementation, je me demande si son intervention n'est pas un peu prématurée.

Le document dont il parle n'est qu'un avant-projet. Il n'a même pas encore été discuté en comité et n'a pas non plus été présenté à la Chambre.

Madame la Présidente, je voudrais soumettre à votre attention le commentaire 877, page 250, de la sixième édition de Beauchesne, où il est question de la communication prématurée d'un rapport. En voici le texte:

> (1) Rien de ce qui s'est déroulé en comité ne doit être divulgué avant que le comité n'ait fait rapport à la Chambre. S'inspirant de ce principe, la Chambre des communes britannique a adopté la règle suivante le 21 avril 1937: «Les témoignages entendus par un comité spécial de la Chambre et les documents soumis au comité, mais dont il n'a pas été fait rapport à la Chambre, ne doivent pas être divulgués par un membre du comité ni par aucune autre personne.»

La question est actuellement à l'étude en comité, et je crois, madame la Présidente, qu'à l'issue de vos délibérations vous devriez réserver votre jugement, et que la question ne devrait pas être discutée à la Chambre tant que le comité n'aura pas terminé ses délibérations et fait rapport à la Chambre.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Madame la Présidente, désireux d'être utile le député de Skeena a parlé du rôle que le ministre de l'Environnement a joué relativement à cette importante décision, et nous remarquons qu'il n'a pu être présent à la Chambre aujourd'hui.

Je crois qu'il serait indiqué, s'il doit y avoir un débat, que le ministre de l'Environnement puisse y participer.

Vous pourriez peut-être, madame la Présidente, prendre cela en considération et tenir également compte du fait que certains ministres ont actuellement un emploi du temps chargé.

M. Fulton: Madame la Présidente, je suis parfaitement au courant de ce que vient de dire le député de Red Deer. Vous savez, j'en suis certain, que cette question a fait la une de la section des affaires du *Globe and Mail* d'hier. On la mentionnait aussi en première page de ce quotidien et les médias canadiens en ont fait largement état.

Cette question est à l'étude au Comité mixte d'examen de la réglementation depuis presque un an déjà. On a déjà établi, il y a près d'un an, qu'il s'agissait d'une décision illégale et inconstitutionnelle de la part du Cabinet. Le comité en fera peut-être rapport à la Chambre ou bien pas.

Je crois qu'on essaie de faire respecter à la lettre l'horaire de la Chambre afin que cette question extrêmement controversée ne fasse pas l'objet d'un débat public. Le député affirme que la Chambre pourrait être saisie de cette question et qu'elle pourrait être appelée à se prononcer à ce sujet. On fait un bien grand usage du conditionnel!

Nous savons de façon certaine que les conseillers juridiques de la Chambre, de même que tous les membres du comité, ont convenu que ce projet était illégal et inconstitutionnel.

À mon avis, ce serait manquer totalement à notre devoir que de renoncer à tenir au moins un débat sur cette question au nom de tous les Canadiens. Si le Cabinet peut prendre des décisions illégales et inconstitutionnelles qui nuisent à mes électeurs et réduisent de 86 p. 100 le débit de cours d'eau, nous devrions au moins pouvoir en discuter à la Chambre; sinon, il vaut mieux fermer la Chambre à tout jamais.

• (1035)

M. David Barrett (Esquimalt—Juan de Fuca): Madame la Présidente, ce qu'a dit le député au sujet, d'une décision de la Chambre me préoccupe.

Si effectivement on viole les règles de la Chambre en publiant cette information avant que celle-ci n'ait reçu le rapport en question, je demande à la présidence de songer à intenter des poursuites pour outrage au Parlement contre le quotidien *The Globe and Mail* qui a publié cette information avant que le rapport du comité n'ait été déposé. En effet, si l'argument de la présidence suppose que nous ne pouvons discuter de l'information communiquée par le député, il va de soi, conformément à l'argument de ce député, que *The Globe and Mail* a enfreint les règles de cette Chambre.

Si une telle décision est prise contre le député, j'insiste, madame la Présidente, pour que vous usiez de tous les pouvoirs dévolus à la présidence pour exiger que *The Globe and Mail* se présente à la barre de la Chambre afin d'expliquer pourquoi il a violé le Règlement de la Chambre en publiant cette information, pourquoi il a enfreint le Règlement de la Chambre en tentant de révéler des

renseignements que le gouvernement voulait garder secrets.

Mme le vice-président: J'ai écouté attentivement et j'ai bien noté les arguments adressés à la présidence. Je prendrai la question en délibéré pendant quelques heures et je rendrai une décision à la Chambre après la période des questions.

Quant au député de Red Deer, s'il veut présenter une question de privilège, je lui conseille de la rédiger et de la présenter par écrit, selon la procédure habituelle.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Français*]

LOI DE MISE EN OEUVRE DE L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE NORD-AMÉRICAIN

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre passe à l'étude du projet de loi C-115, Loi portant mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange, dont un Comité législatif a fait rapport avec des amendements.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

Mme le vice-président: Il y a 32 motions d'amendements inscrites au *Feuilleton des Avis* pour ce qui concerne l'étape du rapport du projet de loi C-115, Loi portant mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange nord-américain.

[*Traduction*]

La motion nº 1, du député de Kenora—Rainy River, et les motions nos 7, 27, 30, 31 et 32, inscrites au nom du député d'Esquimalt—Juan de Fuca, portent toutes sur des questions environnementales et sociales, y compris le recyclage. Elles seront regroupées aux fins du débat, mais feront l'objet de votes distincts.

Les motions nos 2, 4, 5 et 6 inscrites au nom du député d'Esquimalt—Juan de Fuca concernent toutes l'interprétation de l'accord. Elles seront débattues ensemble, mais feront l'objet de votes distincts.

[*Français*]

L'objet de la motion nº 3, inscrite au nom de l'honorable député d'Esquimalt—Juan de Fuca, est semblable à celui de la motion no 2. Après consultation, la motion nº 3 ne sera pas choisie.

[*Traduction*]

Les motions nos 8, 9 et 29, présentées par le député d'Esquimalt—Juan de Fuca, et les motions nos 19, 20, 21, 24, 25 et 26, inscrites au nom du député de Cap-Breton Highlands—Canso, se rapportent toutes à la propriété intellectuelle et à la tenue d'un référendum national. Elles seront débattues ensemble, et le vote se déroulera de la manière suivante: *a*) si la motion nº 8 est adoptée, il ne sera pas nécessaire de se prononcer sur la motion nº 9, mais *b*) il faudra le faire si la motion nº 8 est rejetée; *c*) le vote sur la motion nº 19 vaudra pour la motion nº 20; et *d*) quant aux motions nos 21, 24, 25, 26 et 29, elles feront chacune l'objet d'un vote distinct.

La motion nº 10, présentée par le député d'Esquimalt-Juan de Fuca, est irrecevable selon le commentaire 698(4) de la sixième édition de Beauchesne. Elle est incomplète sans les modifications ou annexes subséquentes parce que le comité ne peut rendre les décisions évoquées dans la motion si l'accord lui-même n'est pas encore en vigueur. La motion ne sera donc pas retenue.

• (1040)

[*Français*]

La motion nº 11 inscrite au nom de l'honorable député de Cap-Breton Highlands—Canso porte sur la présentation d'un rapport annuel au Parlement. Elle sera débattue et mise aux voix séparément.

La motion nº 12 inscrite au nom de l'honorable député de London-Est et la motion nº 13 inscrite au nom de l'honorable député d'Essex—Kent portent toutes deux sur la résidence des vérificateurs. Elles seront groupées pour les fins du débat et mises aux voix séparément.

[*Traduction*]

Les motions nos 14, 16 et 17, inscrites au nom de la députée de Mont-Royal, proposent toutes des amendements qui concernent les logiciels. Elles seront regroupées pour le débat, mais le vote se fera ainsi: la motion nº 14 fera l'objet d'un vote distinct et le vote sur la motion nº 16 vaudra pour la motion nº 17.

[*Français*]

L'objet de la motion nº 15 inscrite au nom de l'honorable députée de Mont-Royal est semblable à celui de la motion nº 14. Après consultation, la motion nº 15 ne sera pas choisie.

[*Traduction*]

Les motions nos 18, 22 et 23 du député de Lambton—Middlesex et la motion nº 28 du député d'Esquimalt—Juan de Fuca portent toutes sur les produits agricoles ou l'inspection des viandes. Elles seront débattues ensemble et le vote se déroulera de la manière suivante: *a*) la motion no 18 fera l'objet d'un vote distinct; *b*) si la motion nº 22 est adoptée, il ne sera pas nécessaire de voter sur la motion nº 23; *c*) par contre, si elle est rejetée, il faudra se prononcer sur la motion nº 23; *d*) il y a aura un vote distinct sur la motion nº 28.

[*Français*]

Je vais maintenant soumettre les motions 1, 7, 27, 30, 31 et 32 à la Chambre.

[*Traduction*]

M. Redway: J'invoque le Règlement, madame la Présidente, parce que j'ai présenté au greffier l'amendement suivant qui ne figure pas au *Feuilleton*:

> Qu'on modifie le projet de loi C-115, à l'article 242, en retranchant la ligne 30, page 193, et en la remplaçant par ce qui suit:
>
> «Nécessaires à la mise en oeuvre de l'Accord et si le taux de chômage pour l'ensemble du Canada déterminé par Statistique Canada ne dépasse pas 4 p. 100.»

Malheureusement, à cause du moment du dépôt du rapport du comité et du début du débat, il m'a été impossible de faire inscrire cet amendement au *Feuilleton*. Le temps m'a manqué.

Je demande le consentement unanime de la Chambre pour que cet amendement soit présenté à l'étape du rapport.

Mme le vice-président: L'amendement a malheureusement été présenté en retard. S'il y a consentement unanime, il peut être ajouté.

Des voix: D'accord.

M. Riis: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement pour rappeler que le premier ministre a déclaré que le projet de loi C-115, concernant l'Accord de libre-échange nord-américain, serait probablement la mesure législative d'ordre économique la plus importante que son gouvernement allait présenter.

Il a souvent été dit que le débat commencerait aujourd'hui. C'est le gouvernement qui établit l'ordre des travaux. En tant que députés, nous le savons depuis au moins deux semaines.

Étant donné l'importance de cette mesure législative et des amendements dont nous sommes saisis, je pense qu'il serait inacceptable d'entamer le débat en l'absence du ministre du Commerce extérieur. Après tout, je ne crois pas qu'il soit exagéré que nous nous attendions que le ministre responsable de ce projet de loi se joigne à nous pour ce débat qui concerne la structure économique de notre pays. Ce n'est certes pas déraisonnable.

L'avenir du pays est en jeu. Ce projet de loi est important. Je dois vous demander, madame la Présidente, d'envisager de faire reporter ce débat—il y a d'ailleurs cinq autres projets de loi qu'il nous faut étudier sans tarder—, jusqu'à ce que le ministre du Commerce extérieur puisse participer à nos travaux, au débat. Je voudrais savoir ce qu'il pense des préoccupations soulevées par mes collègues qui ont maintenant présenté 27 amendements différents. Je proteste car il est certes inacceptable que nous songions à débattre cette question primordiale en l'absence du ministre du Commerce extérieur.

• (1045)

M. McCreath: Madame la Présidente, comme le dit le député, l'étude de ce projet de loi est inscrite au *Feuilleton* depuis un certain temps. Tous les députés ont eu l'occasion de le noter. Je me souviens que le ministre était présent à l'étape de la deuxième lecture et que les députés d'en face ont passé leur temps à faire du chahut, de sorte qu'il était impossible pour qui que ce soit d'entendre les propos du ministre.

Il ne faut pas s'en faire. Les députés de l'opposition n'ont pas à s'inquiéter. Le ministre participe très activement au débat. Nous en sommes à l'étape du rapport et je suis convaincu que les députés seront heureux d'entendre le ministre lorsque celui-ci participera au débat.

Pour ce qui est des députés néo-démocrates, ceux-ci auraient pu participer activement à l'étude en comité s'ils s'intéressaient autant à cette mesure législative qu'ils le prétendaient.

M. Mills: Madame la Présidente, il est plutôt rare que je sois d'accord avec le Nouveau Parti démocratique, mais je pense que dans ce cas-ci, le député de Kamloops a tout à fait raison. Pas plus tard qu'hier, j'ai reçu au moins trois délégations dans ma circonscription qui ne pouvaient croire que, non seulement cette mesure allait être étudiée aussi rapidement mais que des rumeurs laissaient entendre que le gouvernement aurait recours à la clôture, empêchant ainsi certains d'entre nous de participer au débat.

Le ministre du Commerce extérieur devrait au moins faire preuve de courtoisie, non seulement à l'endroit de la Chambre mais aussi de tous les Canadiens, en étant présent aujourd'hui durant ce débat si important.

Mme le vice-président: S'il s'agit toujours du même point, je signale que ce n'est vraiment pas un rappel au Règlement. Le gouvernement décide des travaux de la Chambre en conformité de notre Règlement et rien n'oblige le ministre à être présent. La présidence ne peut rien faire d'autre que de présenter les motions et d'assurer la tenue du débat.

M. Riis: Madame la Présidente, je comprends très bien votre position et il n'y aurait rien à redire dans des circonstances normales.

Toutefois, comme le député de Toronto vient de le mentionner, je ne pense pas qu'un seul Canadien estime que ce projet de loi soit une mesure ordinaire. Il s'agit d'une mesure extraordinaire. Il s'agit d'un moment extraordinaire dans l'histoire canadienne puisque nous discutons de la constitution économique qui liera les générations futures et qui influera sur nos possibilités économiques et sur toutes sortes d'autres questions touchant notre société.

Je dis aux membres du gouvernement qu'il est inapproprié d'aborder cette question aujourd'hui, en l'absence du ministre responsable. Il n'y a qu'un ministre présent à la Chambre alors que nous discutons de la plus importante mesure économique.

Mme le vice-président: Le député de Kamloops connaît fort bien nos règles et il se rend compte qu'il entame le débat. La présidence ne peut rien faire d'autre que de présenter les motions à la Chambre et de lancer le débat.

M. Barrett: Madame la Présidente, pour une question de privilège. J'ai des responsabilités en tant que député que je prends très au sérieux. J'estime qu'il incombe au gouvernement de songer sérieusement à la situation dans laquelle il place la Chambre.

Sauf quand j'ai été malade, j'ai assisté à presque toutes les séances du comité. On nous a donné l'assurance qu'on y discuterait en détail du projet de loi dont la Chambre est maintenant saisie et que le ministre répondrait à nos questions, même si la clôture était imposée. Je ne vois pas comment cela peut être possible maintenant.

En outre, je demande au gouvernement de ne pas faire de la Chambre des communes un simple organe d'enregistrement si nous adoptons cette motion ridicule aujourd'hui. Le gouvernement se place dans l'embarras, il embarrasse la Chambre et il déçoit les Canadiens.

Voici donc ma question de privilège. Je demande au gouvernement de ne pas faire adopter le projet de loi en l'absence du ministre.

• (1050)

Mme le vice-président: Il ne s'agit pas là d'une atteinte au privilège. Je ne vois pas comment l'absence du ministre peut empêcher le député de faire son travail.

M. Barrett: C'est à moi d'en juger, madame la Présidente. C'est mon privilège de soulever la question et de demander une réponse de la part du gouvernement.

Mme le vice-président: Je n'ai vraiment pas d'autre choix que de soumettre les motions à la Chambre.

M. Barrett: Je demande une décision sur ma question de privilège.

Mme le vice-président: Votre question de privilège n'est pas fondée.

M. Ferguson: J'invoque le Règlement, madame la Présidente. Je voudrais parler brièvement de la motion nº 18 qui, par inadvertance, a été regroupée avec d'autres traitant d'agriculture.

Nous savons tous fort bien que les produits chimiques et la liste des substances interdites relèvent du ministère de l'Environnement. Les mots clés de cette motion sont «un résidu de produit chimique qui n'est pas inscrit comme pouvant entrer dans la composition de nourriture

au Canada»; cette question relève du ministère de l'Environnement.

Je voudrais que l'on songe à placer cet amendement dans le groupe des amendements nº 2, 4, 5 et 6 qui sont liés à l'environnement. Nous avons pu confirmer au moyen d'une étude effectuée par notre propre bureau il y a maintenant un an que 12 des 48 produits chimiques utilisés au Mexique sont interdits au Canada. Ce sont donc des substances interdites par les ministères de l'Environnement et de la Santé et du Bien-être social. Ils ne devraient pas être sous la rubrique agriculture.

Mme le vice-président: Je remercie le député. Comme la motion à laquelle il a fait allusion ne fait pas partie du premier groupe de motions, je vais mettre celles-ci aux voix. Nous reviendrons ensuite à la motion en cause pour voir si elle pourrait être placée dans un autre groupe.

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

M. Robert D. Nault (Kenora—Rainy River) propose:

Motion nº 1

Qu'on modifie le projet de loi C-115, dans le préambule, en ajoutant immédiatement après la ligne 26, page 2, ce qui suit:

«respecter la liberté d'association et proclamer le rôle que jouent les syndicats libres et indépendants des secteurs public et privé dans le fonctionnement d'un régime démocratique,

respecter le droit de tous les travailleurs de s'organiser, de négocier collectivement et de faire la grève,

encourager un dialogue ouvert entre patrons et travailleurs relativement à toutes les décisions touchant l'avenir des travailleurs et découlant des effets de l'Accord,

mettre en oeuvre des programmes de recyclage et d'adaptation de la main-d'oeuvre frappée par les conséquences de l'Accord, y compris des mesures d'appui pour ceux qui veulent devenir indépendants,».

[*Français*]

M. David Barrett (Esquimalt—Juan de Fuca) propose:

Motion nº 7.

Qu'on modifie le projet de loi C-115, en ajoutant à la suite de la ligne 12, page 5, le nouvel article suivant:

«7.1 Ni la présente loi, ni l'Accord n'ont pour effet d'empêcher une Partie—ou de porter atteinte à son pouvoir de le faire—de prélever une taxe sur des marchandises importées du territoire d'une autre Partie, dans le but de financer un programme d'adaptation de la main-d'oeuvre ou un programme relatif à l'environnement rendu nécessaire à cause du commerce entre la Partie qui la prélève et cette autre Partie ou par la production de cette autre Partie.»

[*Traduction*]

Motion nº 27.

Qu'on modifie le projet de loi C-115, à l'article 242, page 193, en retranchant les lignes 26 à 30, et en les remplaçant par ce qui suit:

«décret visé au paragraphe (1) que si les conditions suivantes sont l'une et l'autre réalisées:

a) il est convaincu que le gouvernement des États-Unis du Mexique et le gouvernement des États-Unis d'Amérique ont pris les mesures nécessaires à la mise en oeuvre de l'Accord;
b) les organes législatifs des pays de l'ALENA ont adopté une Charte des droits fondamentaux en matières sociales pour l'Amérique du Nord selon le modèle des articles 2 à 12 de la Charte de la Communauté européenne.»

• (1055)

[*Français*]

Motion nº 30.

Qu'on modifie le projet de loi C-115, à l'article 242, en retranchant les lignes 26 à 30, page 193, et en les remplaçant par ce qui suit:

«décret visé au paragraphe (1) que si les conditions suivantes sont réalisées:

a) il est convaincu que le gouvernement des États-Unis du Mexique et le gouvernement des États-Unis d'Amérique ont pris les mesures nécessaires à la mise en oeuvre de l'Accord;

b) le secrétariat de l'Organisation internationale du travail a attesté, par écrit, qu'il est convaincu que les États-Unis du Mexique et tous les États des États-Unis d'Amérique se conforment intégralement aux conventions suivantes de cet organisation:

(i) la convention portant le numéro quatre-vingt-sept qui garantit la liberté d'association et la protection du droit d'organisation;

(ii) la convention portant le numéro cent cinq qui abolit les travaux forcés;

(iii) la convention portant le numéro cent qui garantit aux travailleurs masculins et féminins l'égalité de rémunération pour un travail de valeur égale;

(iv) la convention portant le numéro cent onze qui abolit la discrimination en matière d'emploi.»

[*Traduction*]

Motion nº 31.

Qu'on modifie le projet de loi C-115, à l'article 242, en retranchant les lignes 26 à 30, page 193, et en les remplaçant par ce qui suit:

«décret visé au paragraphe (1) que si les conditions suivantes sont l'une et l'autre réalisées:

a) il est convaincu que le gouvernement des États-Unis du Mexique et le gouvernement des États-Unis d'Amérique ont pris les mesures nécessaires à la mise en oeuvre de l'Accord;

b) l'Accord a été modifié conformément à l'article 2202 de manière à y incorporer des accords sur les droits de la main-d'oeuvre, les programmes d'adaptation de la main-d'oeuvre et la protection durable de l'environnement.»

Motion nº 32.

Qu'on modifie le projet de loi C-115, à l'article 242, en retranchant les lignes 26 à 30, page 193, et en les remplaçant par ce qui suit:

«décret visé au paragraphe (1) que si les conditions suivantes sont l'une et l'autre réalisées:

a) il est convaincu que le gouvernement des États-Unis du Mexique et le gouvernement des États-Unis d'Amérique ont pris les mesures nécessaires à la mise en oeuvre de l'Accord;

b) le Comité contre la torture de la Commission des droits de la personne des Nations-Unies a attesté, par écrit, qu'il est convaincu que les violations des droits de la personne ne sont plus courants au Mexique, que la torture n'y est plus systématiquement pratiquée et que les violations des droits de la personne y sont réprimées par le gouvernement du Mexique.»

Mme le vice-président: La motion présentée par le député de Don Valley-Est a été acceptée par la Chambre et elle porte le numéro 33.

M. Alan Redway (Don Valley-Est) propose:

Qu'on modifie le projet de loi C-115, à l'article 242, en retranchant la ligne 30, page 193, et en la remplaçant par ce qui suit:

«Nécessaires à la mise en oeuvre de l'Accord et si le taux de chômage pour l'ensemble du Canada déterminé par Statistique Canada ne dépasse pas 4 p. 100.»

M. Nault: Monsieur le Président, je vais parler aujourd'hui d'une question qui préoccupe au plus haut point tous les Canadiens.

Nous sommes saisis du projet de loi portant mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange nord-américain. Je crois, tout comme mon parti, que ce projet menace les normes de travail et la sécurité économique de tous les Canadiens.

Dans l'état actuel des choses, le projet de loi C-115 n'a pas la vigueur nécessaire pour garantir aux travailleurs Canadiens la sécurité économique dont ils ont besoin. Le projet ne prévoit aucune garantie contre la dégradation de l'environnement, contre les abus, contre des méthodes inadmissibles en matière de travail. Il n'accorde aucune protection, aucun soutien aux Canadiens qui perdent leur emploi parce que le gouvernement a mal géré l'économie.

• (1100)

Comme nous le savons, le gouvernement nous a imposé de force l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis en 1988. À l'époque, il avait promis de créer des emplois et de relever le niveau de vie de tous les Canadiens. Jusqu'à maintenant, il n'a tenu aucune de ces promesses. En fait, les résultats de cet accord de libre-échange ont été pitoyables.

Le taux officiel de chômage est passé de 7,5 p. 100 en 1989 à 10,3 p. 100 en 1991 et à 11,4 p. 100 en avril 1993. Les chiffres sont encore plus navrants s'ils sont rajustés de manière à tenir compte des personnes sous-employées et de celles qui doivent se contenter d'un emploi à temps partiel alors qu'elles veulent travailler à temps plein.

Près de 25 p. 100 des Canadiens se retrouvent dans cette catégorie. Un Canadien sur quatre. Voilà qui en dit long sur la gestion économique du gouvernement. Selon les données les plus récentes, plus de 400 000 travailleurs canadiens ont perdu leur emploi depuis la signature de l'accord. La plupart des emplois sont disparus à cause de réorganisations permanentes ou de la fermeture d'usines de sociétés qui ont aussi des installations au Mexique.

En outre, la production globale de notre secteur manufacturier a diminué de 14 p. 100 depuis 1988. Si le gouvernement a eu de piètres résultats sur le plan économique, son bilan en matière de relations de travail n'est pas reluisant non plus. Le gouvernement n'a jamais respecté les travailleurs; plutôt que de les consulter, il a contourné à maintes reprises le processus de négociation collective. Il s'est constamment montré incapable de préparer les travailleurs canadiens à faire face aux changements qui surviendront dans l'économie mondiale en mettant en oeuvre des programmes adéquats d'adaptation de la main-d'oeuvre.

En raison des piètres résultats économiques du Canada sous le régime de l'Accord de libre-échange et de la piètre feuille de route du gouvernement sur le plan des relations de travail, des millions de travailleurs Canadiens craignent pour l'avenir. Ils ont l'impression—et pour cause—que le gouvernement les a abandonnés au jeu du marché mondial.

L'amendement que je propose vise à donner la chance au gouvernement de s'amender en ce qui concerne les relations de travail en se déclarant résolu à respecter le rôle que jouent les syndicats des secteurs public et privé quand il s'agit de défendre les intérêts des travailleurs. Il doit respecter le droit de tous les travailleurs de s'organiser, de négocier collectivement et de faire la grève, de même qu'encourager un dialogue ouvert entre patrons et travailleurs relativement à toutes les décisions touchant l'avenir de la main-d'oeuvre et découlant de cet accord. Il doit en outre mettre en oeuvre des programmes de recyclage et d'adaptation à l'intention des travailleurs déplacés en application de l'accord, ce qui suppose no-

tamment des mesures pour appuyer ceux qui décideraient de travailler à leur compte.

En approuvant cet amendement, le gouvernement lancera un message très positif aux Canadiens et aux Canadiennes, à savoir: «Nous sommes prêts à protéger les droits des travailleurs canadiens ainsi que les normes de travail qui les régissent. Nous avons la ferme intention de négocier avec les États-Unis et le Mexique de bons accords parallèles qui garantiront des normes de travail ayant force exécutoire dans les trois pays.» Mon parti n'est pas disposé à adopter un projet de loi qui modifie radicalement l'avenir de l'économie canadienne sans adapter convenablement la main-d'oeuvre canadienne aux changements qui en découleront.

Je voudrais prendre une seconde du peu de temps qu'il me reste pour dire un mot au sujet des difficultés que pose cet accord. S'il est proposé de modifier ainsi le préambule, c'est qu'on n'y fait aucune mention, contrairement à ce qui s'est fait dans d'autres pays, de l'importance des travailleurs ou de la protection des normes de travail régissant les personnes que nous sommes ici pour servir en tant que députés.

Nous croyons savoir que la clôture sera appliquée d'ici peu pour limiter à trois jours à peine le débat préalable à l'adoption de l'ALENA. Dans la Communauté européenne, le processus a pris 13 ans. Pourtant, en 13 ans, on n'a pas réussi à mettre au point un système pleinement intégré pour des pays très semblables au Mexique, soit l'Espagne, le Portugal et la Grèce. C'est pourquoi nous sommes très inquiets de l'attitude du gouvernement actuel à l'égard du débat sur des changements fondamentaux qui touchent les normes de travail des gens que nous représentons ici.

• (1105)

Regardons un peu ce qui ne va pas dans cette entente. Elle est manifestement avantageuse pour les multinationales, pour les sociétés qui ne se préoccupent aucunement de la souveraineté et des frontières et qui iront s'installer n'importe où dans le monde, qui iront là où elles pourront faire le plus d'argent pour leurs amis et pour les personnes qu'elles représentent. Ce qui ne va pas dans cet accord, c'est qu'il ne protège pas les petites entreprises ni les travailleurs. Il ne protège pas la souveraineté du Canada.

Et si c'est le cas, comme les députés de notre parti essaient de le faire comprendre à leurs électeurs et à tous les Canadiens, alors nous, en tant que députés de la Chambre des communes, en tant que parlementaires représentant les Canadiens, ne devrions pas nous empresser de terminer l'étude de cet accord à la Chambre.

Que manque-t-il dans cet accord qui nous inquiète tant? Le chef de l'opposition a dit à maintes reprises qu'une des questions qui nous causent le plus d'inquiétude, c'est l'absence d'un code des subventions. Sans ce code des subventions, nous continuerons de subir le même genre de harcèlement de la part des sociétés américaines qui se sentent menacées par notre capacité d'être très compétitifs et très compétitifs dans un marché libre.

En conclusion, je prie instamment le gouvernement d'examiner attentivement mon amendement. Cet amendement donne au gouvernement d'en face l'occasion de tirer une leçon des erreurs qu'il a commises dans l'Accord de libre-échange.

Il est grand temps que le gouvernement s'occupe des travailleurs canadiens et de ce qui compte par-dessus tout, c'est-à-dire la capacité des travailleurs de payer leurs impôts, et qu'il cesse de s'occuper uniquement des multinationales et de ses amis du milieu des affaires. Si les travailleurs n'ont pas d'emplois, ce qui est le cas actuellement à cause des politiques du gouvernement qui sont axées sur les sociétés, notre pays ne sera tout simplement plus capable de subvenir à ses besoins.

Notre parti devra refaire tout cet accord lorsqu'il accédera au pouvoir. Je suggère donc au gouvernement de reconsidérer la question.

M. Phillip Edmonston (Chambly): Monsieur le Président, je veux moi aussi donner mon appui à la motion dont parlait mon collègue.

Je faisais partie du comité et je suis très déçu que le ministre ne soit pas ici aujourd'hui pour nous donner les réponses que nous avons tenté d'obtenir en comité. Je siégeais au comité et j'avais obtenu l'assurance qu'il serait présent.

Nous parlons d'un projet de loi d'une telle importance qu'il peut avoir des répercussions qui se feront sentir pendant des siècles dans toutes les régions du Canada et sur tout ce qui constitue le Canada. Le projet de loi aura de sérieuses conséquences. Ce qui nous inquiète, c'est de savoir pourquoi le gouvernement veut le faire adopter à la hâte.

Nous avons dit plus tôt à M^me^ la Présidente qu'à notre avis, nous devrions demander le consentement unanime de la Chambre pour étudier d'abord les cinq ou six autres projets de loi dont nous sommes saisis. Je vois d'autres ministres présents qui tiennent à leurs projets de loi. Nous aurions pu étudier ces autres projets de loi dans un climat de sérénité, avec compétence et efficacité et laisser le gouvernement réunir les gens compétents sur qui il peut compter, dont le ministre, pour l'étude du projet de

loi C-115 qui a trait à l'Accord de libre-échange nord-américain.

Mais ce n'est pas ce que nous faisons. Comme mon collègue l'a dit tout à l'heure, cet accord est un traité du même genre que le traité que les pays de la Communauté économique européenne ont mis 13 ans à négocier à force de compromis, de discussions et de débats. Et nous voulons condenser ces treize ans en trois jours. C'est tourner le Parlement en dérision. C'est tourner le système parlementaire en dérision. Nous avons été élus pour représenter nos électeurs.

• (1110)

Contrairement au ministre des Pêches et des Océans qui a déclaré que seuls les syndicats s'opposaient au projet de loi C-115, je n'en fais pas une affaire de clans. Dans ma circonscription, Chambly, je n'ai pratiquement rien entendu contre le projet de loi de la part des syndicats. Cependant, j'ai entendu beaucoup de Canadiens ordinaires, non syndiqués. Au Québec, les travailleurs des industries culturelles, surtout les compositeurs, les auteurs et les concepteurs de programmes informatiques sont très préoccupés par les répercussions que le projet de loi aura sur leurs droits acquis.

Je vois certains de mes vis-à-vis et ils savent que lorsque l'on mentionne les droits acquis au Québec, on touche quelques cordes sensibles. Ainsi en va-t-il des droits culturels, car si nous adoptons le projet de loi dans trois jours, les écrivains et les auteurs de chansons du Québec bénéficieront de moins de garanties qu'ils n'en avaient sous le régime de la Convention de Berne de 1971 qui protégeait leurs oeuvres, leurs chansons et leurs scénarios pour eux-mêmes et pour leurs héritiers.

Si le projet de loi est adopté au terme de notre débat marathon de trois jours, nous aurons éliminé toutes sortes de droits acquis dont bénéficiaient des Québécois, des Ontariens et bien d'autres Canadiens. Ce projet de loi frappera de plein fouet la communauté artistique. Je crois que c'est impardonnable.

Je ne défends pas une position syndicale. Le problème n'est pas un problème syndical. Il y va d'une question de simple bon sens. Mais bon sens et gouvernement conservateur sont deux contraires. Je n'insiste pas sur le mot «con», mais je dis essentiellement que nous semblons nous départir complètement de notre bon sens lorsque vient le temps de parler des échanges commerciaux avec les États-Unis.

Tout ce que le Nouveau Parti démocratique demande, c'est qu'on nous laisse agir comme des parlementaires. Nous voulons discuter du projet de loi C-115 en présence du ministre et tenir un débat serein qui nous permettra de découvrir ce qui se passe avec cet accord flottant.

Depuis les tout débuts, les États-Unis ne sont pas satisfaits de l'ALENA. L'accord ne tient plus qu'à un fil à cause des accords parallèles qu'il reste à négocier. Les Américains nous disent: «Avant de toucher à l'ALENA, nous voulons négocier des accords parallèles sur l'environnement et la protection de la main-d'oeuvre.»

Quant aux Canadiens, ils affirment: «Nous nous fermons les yeux, monsieur Clinton. Nous signerons tout ce que vous voudrez.» Cela n'a rien de parlementaire. Ce n'est même pas logique. Nous devrions aborder cette question les yeux grands ouverts, en la présence du ministre qui pourrait nous aider, car l'entente est encore flottante. Toute la question des sanctions, et des définitions que cela implique, est une véritable boîte de Pandore.

À propos de définitions, rappelons que nous ne savons pas encore ce qu'est une subvention. Nous avons été durement touchés par la question des subventions. Les industries québécoises s'interrogent sur la définition que les Américains donnent au mot «subvention», parce que, chez nous, le gouvernement a toujours collaboré avec les entreprises afin de les aider, d'aider la population et de créer des emplois. Pourtant, les subventions ne sont pas définies.

Il faut en discuter. Il faut les définir.

Il faut avancer, non pas rester là à prétiner. Il ne faudrait pas que les députés des deux côtés commencent à se lancer des invectives et à se reprocher mutuellement de poser des gestes ne servant qu'à ralentir le processus. Ce n'est pas ce que nous faisons. Nous voulons un processus utile. En tant que parlementaires, nous voulons jouer un rôle positif dans l'adoption de ce projet de loi. Comme vous l'avez mentionné vous-même, monsieur le Président, cette mesure législative fait l'objet de 27 motions, amendements et changements. Nous avons quelque chose à dire sur chacune d'entre elles, mais nous avons besoin du concours des gens d'en face. Nous ne tenons pas à parler dans le vide. Nous voulons que les gens d'en face qui ont étudié la question aient la présence d'esprit et la franchise de nous dire en quoi nous avons tort et, surtout, en quoi nous avons raison. Je veux bien être pendu si les 27 motions sont toutes erronées.

• (1115)

Toutefois, pour que le travail soit bien fait et pour que les artistes du Québec, de Kamloops, de l'Ontario et de tout le pays soient protégés, il faut que l'information circule librement. Il faut que tous participent au débat à la Chambre des communes. Cette idée paraîtra peut-être

saugrenue à mes collègues d'en face, surtout que le ministre ne participe pas au présent débat mais, bon sang, ce n'est pas juste que nous venions ici fin prêts à jouer notre rôle de parlementaires et que nous ne trouvions personne en face pour échanger sur la question.

Il ne s'agit pas ici d'une discussion purement théorique. Il ne s'agit pas de nous donner en spectacle. Les deux côtés de la question intéressent nos électeurs. Je n'accepterai jamais qu'on dise, comme le fait le ministre des Pêches, que c'est une question syndicale. C'est une question canadienne. Cela n'a rien à voir avec le syndicalisme en tant que tel. Cela a à voir avec notre souveraineté, avec notre avenir. Je regrette de devoir le répéter à mes collègues d'en face qui ne semblent pas l'avoir encore compris, mais cela a à voir avec les emplois.

Nous connaissons à l'heure actuelle une relance dite sans emploi. Pourquoi donc est-elle sans emploi? Où sont allés tous les emplois? Ma foi, tout ce que je peux répondre à cela, monsieur le Président, en m'inspirant un peu de la fameuse expression de Horace Greely, c'est ceci: «Va au Sud, jeune homme!» C'est là que vont les emplois. Le problème, c'est que, lorsque se présente enfin une occasion pour chaque côté d'examiner attentivement les différentes motions et d'en débattre librement et ouvertement, on ne peut pas la saisir. C'est ignoble!

Les deux côtés de la Chambre doivent se mettre au travail et analyser chacune de ces motions. Il faut que les députés d'en face nous transmettent les dernières nouvelles car, je le répète, les choses changent constamment. Les Américains ne céderont pas. Nous parlons ici d'accords parallèles considérables que les Américains tiennent absolument à obtenir avant de signer l'ALENA. Nous aurions intérêt à faire de même.

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, même si je n'ai que dix minutes pour le faire, je me réjouis de pouvoir parler en faveur de la motion présentée par mon collègue, le député de Kenora—Rainy River.

Mon collègue a déjà été vice-président général des Travailleurs unis des transports. Du fait de cette expérience, il apporte à notre caucus libéral une compréhension très particulière des besoins des travailleurs et une sensibilisation à ceux-ci. Compte tenu de ce que la main-d'oeuvre de notre pays a vécu, notamment depuis deux ans et demi, j'estime que cette motion est tout à fait justifiée.

Je me demande parfois comment il se fait que le gouvernement ne puisse appuyer une motion comme celle-là. Je cite:

> encourager un dialogue ouvert entre patrons et travailleurs relativement à toutes les décisions touchant l'avenir des travailleurs et découlant des effets de l'Accord,
>
> mettre en oeuvre des programmes de recyclage et d'adaptation de la main-d'oeuvre frappée par les conséquences de l'Accord, y compris des mesures d'appui pour ceux qui veulent devenir indépendants;

Je crois, tout comme mon collègue, le député de Kenora—Rainy River, que c'est purement et simplement une question de dignité. Il faut comprendre les expériences que j'ai vécues à titre de citoyen de Toronto.

• (1120)

La fermeture récente d'usines dans le secteur manufacturier inquiète vivement toute la population de notre région.

Il y a à peine trois semaines, nous avons assisté aux funérailles de la première usine de montage complet à fermer ses portes dans l'histoire canadienne, l'usine de fourgonnettes de Scarborough, quit a apporté à la General Motors du Canada plus de 2,5 milliards de dollars pendant dix ans. Cette usine ferme soudainement ses portes, le nombre de personnes que la General Motors emploie au Mexique passe de 6 000 à 60 000 en l'espace de 18 mois, et le gouvernement se demande pourquoi nous, de ce côté-ci de la Chambre, nous opposons au débat qui a lieu ici aujourd'hui, alors que nous n'avons vraiment pas eu suffisamment de temps pour discuter de la question ni d'en examiner tous les aspects. C'est tout à fait irresponsable.

Sur le plan de nos relations commerciales avec le Mexique, cette expérience a miné la confiance de tous les secteurs de notre économie à l'heure actuelle. Le gouvernement a tort de refuser de discuter ouvertement de cette question. Qui dirige le débat? Qui pousse le gouvernement à adopter une mesure législative qui, de l'aveu du premier ministre lui-même, modifiera toute la structure économique de notre pays, à l'issue d'un débat parlementaire qui aura duré moins de 12 heures à la Chambre des communes?

Il y a là-bas des députés qui soutiennent que de 12 à 15 heures de débat suffisent. Ils ont tort. Ils ont tort non seulement à cause du facteur temps, mais aussi parce que

l'autre principale partie à cet accord, soit les États-Unis, ne bouge pas.

Le président des États-Unis, Bill Clinton, a dit qu'il ne soumettra pas l'ALENA au Congrès avant la conclusion des accords parallèles. Les Américains sont donc en train de discuter d'accords parallèles au sujet de la main-d'oeuvre ou de l'environnement pendant que nous adoptons ici ce projet de loi à toute vapeur. C'est tout à fait illogique.

Les Canadiens n'arrivent pas à comprendre pourquoi cela se produit à la Chambre des communes. Ils se demandent s'il n'y a pas un mécanisme parlementaire en vertu duquel l'opposition pourrait exiger la tenue d'un débat satisfaisant. Essayez de leur expliquer la clôture qui permet au gouvernement, avec sa majorité, de faire adopter le projet de loi à toute vapeur.

À mon avis, mon collègue, le député de Kenora—Rainy River, a présenté aujourd'hui une motion très claire, très facile à comprendre et qui ne diffère pas beaucoup de ce que préconise le président Clinton. Ce dernier veut comprendre la situation tout comme mon collègue, le député de Kenora—Rainy River. Il veut savoir quelles seront les répercussions à l'égard de la main-d'oeuvre et de tous les autres aspects? Quelles seront les répercussions au chapitre de l'environnement?

À l'heure actuelle, tous les enfants canadiens apprennent à l'école que les normes environnementales mexicaines diffèrent de celles du Canada. Il n'y a pas de mécanisme d'application garantissant que les Mexicains amélioreront leurs normes environnementales pour qu'elles correspondent à celles qui sont en vigueur dans notre pays.

Cependant, quand nous essayons de discuter de ces aspects ou des lacunes de l'Accord de libre-échange nord-américain, le gouvernement dit qu'il nous accordera quelques minutes à cette fin avant d'annoncer la clôture, car il veut faire adopter l'accord de libre-échange nord-américain à toute vapeur.

• (1125)

C'est absolument déplorable, et comme le gouvernement n'en a plus que pour 12 à 15 semaines avant l'expiration de son mandat, qui en est d'ailleurs à sa cinquième année, il pourrait au moins faire preuve de courage et avoir la décence envers les Canadiens de tenir un véritable débat.

Mon collègue de Kenora—Rainy River a proposé une motion constructive. Elle reflète les préoccupations du monde du travail canadien et demande qu'on s'en occupe de façon positive et constructive, de sorte que nous puissions peut-être recommencer à inspirer de la confiance dans le pays, mais le gouvernement n'en veut rien savoir.

Encore une fois, le gouvernement démontre son indifférence et son insensibilité. Cela me déçoit vraiment, car le président des États-Unis a le bon sens de dire qu'il n'est pas question de saisir le Congrès de cet accord à moins de savoir exactement en quoi consisteront les accords parallèles en matière de travail et d'environnement.

Je ne veux même pas parler du ministre du Commerce extérieur aujourd'hui, mais au moment où nous sommes saisis ici d'un projet de loi d'une telle importance, on ne permet même pas aux parlementaires d'y consacrer un débat complet.

C'est vraiment déplorable, et les Canadiens le feront savoir au gouvernement actuel et au Parti conservateur d'ici 12 à 15 semaines.

M. David Barrett (Esquimalt—Juan de Fuca): Monsieur le Président, j'espère que cela ne touchera pas mes dix minutes. Dix minutes, c'est tout ce que j'ai et c'est tout le temps dont disposent les députés pour parler de ces importants amendements.

On peut ne pas être d'accord avec la politique du gouvernement. On peut dire que la politique du gouvernement a été désastreuse pour l'économie de ce pays, c'est une divergence d'opinion normale et légitime.

Cependant, on ne peut contester l'arrogance d'un gouvernement qui demande que la Chambre discute des amendements très importants apportés à cette mesure législative en l'absence du ministre. Une fois de plus, on impose la clôture pour en obtenir l'adoption.

La population de ce pays fait maintenant preuve de beaucoup de cynisme à l'égard des politiciens. C'est la façon dont le gouvernement se comporte encore aujourd'hui qui ternit la réputation de tous les représentants élus de la nation. Le cynisme qui prévaut dans le pays fait que les gens lèvent les bras en l'air et disent: «Au diable le système. Nous ne voulons plus en entendre parler.»

Cette apathie a été attaquée par un des candidats à la direction du Parti conservateur qui disait que tous ceux qui se désintéressaient de la politique étaient des «enfants de chiennes».

M. Oberle: Elle n'a pas dit cela.

M. Barrett: C'est exactement ce qu'elle a dit. Je peux vous dire que s'il y a autant de cynisme, c'est à cause de l'hypocrisie et, franchement, de la stupidité du gouvernement. Lorsque je dis cela, ça n'entre pas dans le cadre du principe d'opposition qui est dans la nature du système parlementaire britannique. C'est avec un cynisme crasse que cette mesure législative est imposée à la Chambre.

Mon collègue, un représentant de l'Ontario, disait tout juste que les gens étaient déçus. Ils ne sont pas déçus, ils sont dégoûtés. Ils sont las et écoeurés de la politique. Ce gouvernement nous salit tous.

Le premier ministre n'est pas ici et c'est excusable. Par contre, c'est totalement inexcusable que le ministre du Commerce extérieur ne soit pas présent pour ce débat et c'est inexplicable si l'on considère l'importance de ce projet de loi et les conséquences qu'il aura pour tous les Canadiens.

J'ai sept amendements, tous regroupés pour le débat, et je n'ai que dix minutes pour en parler. Mon bon ami, le député de Chambly, a fait ressortir un point important pour la survie du pays, à savoir les droits du Québec en faveur du maintien d'une culture de langue française.

• (1130)

Il y a dans cette enceinte des ministres qui ont dit croire en la Confédération canadienne, qui ont adhéré au gouvernement pour sauvegarder sa cohésion et qui voient maintenant des dispositions de ce projet de loi empêcher que la protection de la propriété intellectuelle n'assure la survie de nos régions dans le cadre fédératif.

À n'en pas douter, le Québec sera la première victime. On ne saurait le nier, car ces amendements et le débat sur ces amendements font clairement ressortir que c'est précisément ce qui fait la force de notre pays qui est menacé par ce projet de loi.

Je n'aurai pas le temps de passer en revue toutes les propositions d'amendement que j'ai faites. Je vais consacrer les quelques minutes qui vont suivre à l'une d'elles. La motion nº 27 demande simplement et humblement au gouvernement d'assurer un minimum de protection à nos concitoyens, aux personnes âgées, aux femmes et surtout aux enfants. Il s'agirait d'adopter certains éléments de la charte sociale de l'union économique de la Communauté européenne.

Cette union économique est précisément la raison que le gouvernement fait valoir pour expliquer la nécessité d'élargir des blocs commerciaux. Si tel est le cas, si le gouvernement y croit, pourquoi ne pas adopter les critères de sécurité, les droits de la personne que la communauté européenne a acceptés.

Je fais allusion à un article précis de la charte sociale de la Communauté européenne. Il s'agit de l'article 10 qui traite de la protection des enfants et des adolescents et qui dit que l'âge minimum d'emploi ne doit pas être inférieur à l'âge minimum de fin de scolarité et, en aucun cas, être inférieur à 15 ans.

Pourquoi ai-je choisi cette proposition d'amendement de portée plutôt étroite? Je vais vous le dire. On va se joindre au Mexique, un partenaire qui est réputé pour ses salaires dérisoires, pour le peu de cas qu'il fait des droits de la personne et pour son absence de normes de santé et de sécurité. C'est un pays qui en est encore à l'âge des ténèbres lorsqu'il s'agit de l'exploitation des jeunes enfants au travail.

Notre gouvernement et le gouvernement des États-Unis se sont ligués pour ramener les normes d'emploi à l'âge des ténèbres. Comme au temps de Dickens, ils font valoir que, sans l'accord, ça pourrait être pire encore. Les employeurs leur ont déjà emboîté le pas en brandissant la menace que leurs travailleurs doivent accepter des modifications à leurs obligations contractuelles, sinon ils, les employeurs, emporteront leurs pénates au Mexique. Cela va également avoir des incidences sur les normes que nous avons établies au Canada puisqu'on ne prévoit même pas de garantie d'âge minimum d'emploi.

Je mets le gouvernement au défi. Alors qu'il m'a menti au sujet du voyage à Matamoros, au Mexique, et à Washington, D.C., je le mets au défi de nous dire quelle protection il existe pour empêcher l'exploitation des enfants de 12 ans, 13 ans et 14 ans dans la zone des maquiladoras. Il n'a jamais relevé le défi. Ce projet de loi ne renferme aucune garantie que ce genre de mentalité d'exploitation des ouvriers à 80c. l'heure disparaîtra si nous signons cet accord. En fait, ce projet de loi est si néfaste qu'il nous rabaissera à ce niveau au lieu d'obliger les Mexicains à adopter des normes convenables.

Cela a fait l'objet d'une lettre pastorale du conseil mexicain des Églises catholiques et c'est l'une des principales préoccupations de cet organisme ainsi que du Con-

seil canadien des évêques catholiques qui ont étudié l'ALENA et s'en inquiètent.

Faut-il blâmer le gouvernement non seulement pour avoir signé cet accord, pour avoir permis que cela se produise, mais aussi pour avoir empêché le genre de débat rationnel et sérieux qui doit se tenir à l'échelle nationale sur cette question? Il doit être blâmé pour cela.

Après 25 ans au service du public, j'ai honte d'être député et de voir la Chambre se contenter d'autoriser chaque député de l'opposition à faire un discours de dix minutes, au lieu de tenir un débat en règle sur ce qui concerne l'avenir de ce pays que j'aime. J'ai honte et je suis écoeuré de l'attitude du gouvernement. Seul un gouvernement qui a renoncé cyniquement à tout sens de nationalité ou de survie de notre pays pouvait entériner ce genre de projet de loi et cette façon de procéder pour l'étudier.

Ce que j'ai à dire ne sera pas largement diffusé et ne fera pas la une des journaux d'un bout à l'autre du pays. J'ai choisi une question limitée, l'exploitation des enfants.

• (1135)

Elle existe. Elle va se produire. Elle sera tolérée par le gouvernement et par ses successeurs. Que tous les citoyens canadiens notent bien aujourd'hui que le Parti conservateur de notre pays a sciemment renoncé à toute forme de décence et d'honneur envers les Canadiens ordinaires et en particulier les enfants. Qu'on en prenne bien note avec tristesse! Mon Dieu, il me tarde qu'il y ait des élections pour nous débarrasser de ce gouvernement pourri à la conduite absolument scandaleuse!

L'hon. Alan Redway (Don Valley-Est): Monsieur le Président, je suis ravi de pouvoir parler de la motion d'amendement nº 33 que j'ai présentée ce matin à propos du projet de loi C-115, Loi portant mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange nord-américain.

M. Mills: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je crois que nous avons un ou deux autres collègues qui désirent parler de la motion du député de Kenora—Rainy River. Sauf erreur, le député de Don Valley-Est a commencé en disant qu'il parlait de sa propre motion.

Le président suppléant (M. DeBlois): Non. Les motions des députés de Kenora—Rainy River, d'Esquimalt—Juan de Fuca et de Don Valley-Est sont groupés pour le débat. La tradition veut qu'on donne la parole au motionnaire.

M. Redway: Encore une fois, je remercie la Chambre de consentir à ce que ma motion soit présentée maintenant.

Avec la motion dont j'ai saisi la Chambre, ce projet de loi ne pourrait pas être proclamé tant qu'il n'y aurait pas de plein emploi dans notre pays, c'est-à-dire un taux de chômage de 4 p. 100.

Cet amendement découle d'une lettre que j'ai écrite au premier ministre le 2 novembre 1993 et dont des copies ont été envoyées à tous les députés et les sénateurs progressistes-conservateurs du Parlement. Elle a beaucoup circulé dans les médias. Je crois que tous les députés de la Chambre et tous les Canadiens la connaissent bien.

Si j'ai présenté cette motion, ce n'est pas parce que je m'oppose aux principes ou aux conditions de l'ALENA, mais parce que la date d'entrée en vigueur de la loi de mise en oeuvre de cet accord soulève des inquiétudes dans mon esprit. En effet, si l'accord était mis en oeuvre au début de l'année prochaine, comme prévu, et que le taux de chômage s'élevait toujours aux alentours de 11 p. 100 à ce moment-là, les conséquences pour notre pays seraient extrêmement négatives.

À mon avis, il ne fait aucun doute que l'ALENA permettra de créer des emplois à long terme. Ce qui m'inquiète, c'est que ça ne créera pas des emplois à court terme. J'étaie mon opinion sur des déclarations qu'ont faites des personnes qui s'y connaissent, dont Gordon Ritchie, qui était notre négociateur adjoint de l'Accord de libre-échange en 1988. Il a dit que le Canada profitera peut-être de l'ALENA à long terme, mais que, de toute évidence, c'est le Mexique qui en bénéficiera le plus à court terme.

Mes craintes sont également avivées par une étude qu'a réalisée le bureau de Toronto de notre propre ministère de l'Emploi et de l'Immigration. On y disait que l'ALENA accélérerait la tendance à fermer des filiales au Canada et à déménager des usines de fabrication à forte concentration de main-d'oeuvre dans des pays en développement où les coûts sont bas.

À mon sens, cela ne veut pas dire que l'ALENA est entièrement mauvais. En fait, j'estime qu'il permettra de créer des emplois, mais je m'inquiète réellement de ses conséquences à court terme, surtout à une période où notre économie est en crise. Notre économie est en crise à cause d'un grand nombre de facteurs économiques, dont la récession mondiale, l'adaptation aux changements technologiques, la régression du secteur manufac-

turier qui est commun à tous les pays industrialisés, la mondialisation de la production, la mondialisation des marchés. Il y a la migration de nombreux sièges sociaux, notamment le siège d'IBM au Canada, qui était dans ma circonscription et qu'on a déménagé aux États-Unis dernièrement, comme on l'a fait pour de nombreuses autres sociétés, ainsi que l'inévitable restructuration à laquelle a donné lieu l'Accord de libre-échange.

• (1140)

Tous ces éléments se répercutent actuellement sur notre économie. Si nous instaurons l'ALENA dans un tel contexte économique, il faudra forcément que nous fassions aussi une certaine restructuration. À mon avis, nous aggraverions ainsi la situation de l'emploi dans notre pays, qui est déjà inquiétante.

Compte tenu de tous ces facteurs qui influent sur l'économie, il n'est pas surprenant qu'un très grand nombre de Canadiens soient très inquiets face à leur avenir et à leur emploi. De nombreux Canadiens ont déjà perdu leur emploi et sont maintenant chômeurs, et d'autres craignent de le perdre éventuellement. Tout le monde s'inquiète. Même si je crois que la grande majorité des Canadiens se rendent compte que l'ALENA est inévitable et qu'il y aura à long terme des avantages importants, je comprends qu'ils aient de la difficulté à appuyer sa mise en oeuvre à une époque où le chômage est supérieur à 11 p. 100.

Si nous pouvions compter sur d'autres emplois, il me semble que nous n'aurions pas ce problème. Mais, pour le moment, nous ne pouvons donner aucun espoir d'amélioration majeure de la situation de l'emploi dans l'immédiat. Si c'était le cas, je serais disposé à appuyer immédiatement ce projet de loi et cet accord, mais nous devrons certainement régler, d'une façon ou d'une autre, la situation de l'emploi avant de le mettre en oeuvre. Nous devrons régler la situation de l'emploi causée par la récession mondiale, l'adaptation à la nouvelle technologie, la régression du secteur manufacturier, la mondialisation de la production et des marchés, la migration des sièges sociaux hors de nos frontières et la restructuration engendrée par l'Accord de libre-échange canado-américain.

La seule façon d'y arriver est d'éviter d'ajouter un autre élément, un autre facteur économique qui sera source de problèmes, avant que nous soyons parvenus au plein emploi, c'est-à-dire, dans le sens où nous l'entendons généralement, à un taux de chômage de 4 p. 100.

On m'a dit souvent que c'était impossible d'arriver à un taux de chômage de 4 p. 100. Pourtant, comme vous le savez, monsieur le Président, après la Seconde Guerre mondiale, pendant environ 25 ans, de 1946 à 1970, nous avions effectivement le plein emploi dans notre pays. Notre taux de chômage était inférieur à 4 p. 100. Parallèlement, notre taux d'inflation se maintenait en moyenne à quelque 3 p. 100, et nos taux d'intérêt étaient moins élevés qu'aujourd'hui, même s'ils sont très bas actuellement.

C'est donc en pensant à tous ces facteurs que, même si j'appuie les principes de l'ALENA, même si j'appuie les termes de cet accord, je ne peux pas appuyer la mise en oeuvre de l'ALENA dans l'état actuel des choses. Je ne peux pas l'appuyer tant que nous n'aurons pas atteint le plein emploi dans notre pays, c'est-à-dire un taux de chômage de 4 p. 100 ou moins. J'espère que la Chambre est prête à appuyer ma motion voulant que si l'ALENA est adopté, il ne soit pas mis en oeuvre tant que nous n'aurons pas atteint le plein emploi.

M. Peter L. McCreath (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je suis heureux de dire ce que je pense de ces amendements. En fait, je ne puis m'empêcher de faire quelques commentaires à propos de certaines remarques qui ont été faites à la Chambre. J'aimerais rappeler au député de Don Valley qu'il s'agit bien sûr d'une mesure habilitante et que l'ALENA ne serait mis en oeuvre qu'ultérieurement, une fois que les deux autres pays parties à cet accord seront en fait prêts à le mettre également en oeuvre. Ce dont il s'agit ici, c'est de mettre en place l'instrument qui permettra au gouvernement du Canada de mettre en oeuvre l'ALENA dès que les deux autres parties à l'accord en auront fait autant.

• (1145)

J'aimerais également donner à mes collègues d'en face une petite leçon de procédure parlementaire. On prétend avec force qu'il n'y a pas un débat de fond sur ces questions. Les députés se demandent en effet s'il ne serait pas préférable que le ministre soit présent à la Chambre. J'aimerais leur rappeler que la coutume à la Chambre veut, et cela depuis longtemps, que ce soit au secrétaire parlementaire du ministre responsable de voir à ce que la mesure législative que ce dernier a présentée franchisse les diverses étapes à la Chambre. C'est pour-

quoi je me trouve à la Chambre, et c'est pourquoi j'y resterai jusqu'à la fin du débat.

Le ministre a diverses responsabilités, dont celle de promouvoir le commerce, ce qu'il est en train de faire en ce moment même. Il va prendre part au débat. J'espère que, contrairement à ce qu'ils ont fait lorsqu'il a parlé de ce projet de loi à l'étape de la deuxième lecture, les députés écouteront ce que le ministre a à dire lorsqu'il prendra la parole, comme il ne manquera pas de le faire.

Je ne puis m'empêcher également de remarquer que les députés du Nouveau Parti démocratique ne semblent pas vouloir participer au débat sur l'ALENA. Tout ce qu'ils veulent, c'est discuter de la procédure relative à l'examen de cet accord. Chaque fois que nous avons l'occasion de discuter du fond des questions soumises à la Chambre, ils préfèrent s'arrêter à la procédure parlementaire et se demander si l'on devrait consacrer cinq, dix minutes, douze heures ou vingt-quatre heures.

Si les députés néo-démocrates ne sont pas disposés à débattre ces questions, pourquoi. . .

M. Riis: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je pense que le député va exploser dans une minute s'il continue. Il va exploser ou imploser, ou encore faire les deux en même temps.

Le député doit comprendre que les néo-démocrates s'opposent totalement à cette mesure législative. À notre avis, il faudrait la laisser tomber carrément. C'est pourquoi si nous tergiversons en demandant s'il vaudrait mieux avoir un débat de deux heures ou de cinq heures ou. . .

Le président suppléant (M. DeBlois): Il ne s'agit pas d'un rappel au Règlement, mais d'une opinion. Je cède la parole au secrétaire parlementaire.

M. McCreath: Monsieur le Président, on dirait que chaque fois qu'un député de ce côté veut dire quelque chose, les néo-démocrates se sentent obligés de l'interrompre pour ne pas que les autres entendent ce qu'il ou elle a à dire.

Je voudrais m'exprimer avec mon calme et mon bon sens habituels. J'aimerais faire certaines observations sur chacun des amendements que la Chambre examine actuellement et expliquer brièvement à la Chambre pourquoi le gouvernement ne peut appuyer aucun de ces amendements.

La motion nº 1 vise à rendre le préambule précis quand en réalité, le rôle et le but du préambule consistent à énoncer les objectifs généraux poursuivis par le gouvernement dans la mise en oeuvre de l'accord. C'est la raison pour laquelle le préambule est formulé ainsi. L'amendement que propose le député et qui vise à dire plus précisément quelle sera l'influence sur certains secteurs ou certains groupes n'est pas vraiment approprié, à notre avis. C'est pourquoi nous le jugeons inacceptable.

La motion nº 7 est en fait inutile. Les règles de l'ALENA se fondent sur l'article XI du GATT qui permet l'imposition de droits, de taxes ou d'autres frais quand les circonstances l'exigent. Cette motion n'est donc d'aucune utilité en vertu de la loi.

Si les motions nºs 27, 30, 31 et 32 et en fait la motion nº 33, celle présentée par le député de Don Valley-Est, étaient adoptées, elles conféreraient à l'ALENA encore plus d'envergure que cet accord n'est censé en avoir. L'ALENA est simplement un accord commercial. Je ne comprends pas très bien pourquoi, de temps à autre, les députés parlent de questions comme la souveraineté et se demandent avec inquiétude si les autres pays pourront notamment influer sur les normes en vigueur au Canada. L'ALENA est simplement un accord commercial.

L'idée d'un accord commercial avec les États-Unis et le Mexique inquiète peut-être les députés, mais ils ne voudraient tout de même pas que les Mexicains et les Américains décident pour nous de différentes choses, notamment dans le domaine des droits sociaux, de l'environnement, des droits de la personne, etc. Je rappellerais à mes amis que nous avons présenté cette mesure législative strictement dans le but de mettre en oeuvre l'ALENA qui est un accord commercial et rien qu'un accord commercial. C'est ce à quoi vise la mesure législative dont est saisie la Chambre.

• (1150)

Il semble qu'on fasse référence à la main-d'oeuvre dans la motion nº 30 et à la main-d'oeuvre et à l'environnement dans la motion nº 31. Naturellement, je rappellerais à tous les députés qu'alors même que nous sommes en train de nous pencher sur cette mesure législative, des discussions sont en cours entre le Canada, les États-Unis et le Mexique pour parvenir à des accords parallèles sur plusieurs sujets dont l'environnement et la main-d'oeuvre. Mes chers amis n'ignorent pas que ces accords seraient pertinents si les parties parvenaient à s'entendre sur ces sujets.

Je suis certain que si de tels accords demandaient d'autres mesures législatives, elles seraient présentées en temps utile. Cet accord est de nature commerciale. Le gouvernement s'est engagé à ce que cette mesure législa-

tive ne porte que sur la mise en oeuvre de cet accord commercial. C'est exactement ce dont il s'agit et, par conséquent, ces propositions sont inacceptables. Il en va de même, bien sûr, de la proposition concernant les droits de la personne qui fait l'objet de la motion nº 32.

Je ferais remarquer à mes chers amis qui parlent avec tant d'éloquence des conditions déplorables dans lesquelles vivent certaines personnes au Mexique que la meilleure façon de résoudre ce genre de problème est d'offrir des possibilités de développement économique au peuple mexicain. Il faut faire en sorte que la croissance économique de ce pays rivalise avec celle de l'Espagne, par exemple, depuis l'adhésion de ce pays au Marché commun, ce qui a favorisé son développement économique et entraîné une hausse phénoménale du niveau de vie de ses habitants. Je crois que nous devons voir dans cet accord une ouverture pour les Mexicains; le gouvernement ne peut accepter qu'on se propose de condamner les Mexicains à vivre à tout jamais dans des circonstances inacceptables.

Il a été question des conditions de travail dans les maquiladoras. Si mes chers amis se donnaient la peine de lire attentivement l'ALENA, ils se rendraient compte que les maquiladoras disparaîtront lorsque l'ALENA entrera en vigueur car leur raison d'être n'existera plus.

M. Bob Wood (Nipissing): Monsieur le Président, cela tient, en effet, du miracle que nous soyons tous d'accord aujourd'hui pour appuyer la motion proposée par mon collègue de Kenora—Rainy River, car le gouvernement ne nous a donné que très peu de temps pour discuter de cette mesure législative.

Mon collègue de Kenora—Rainy River a proposé un amendement qui forcerait, en fait, les futurs gouvernements à offrir aux travailleurs victimes des répercussions de l'ALENA des programmes de recyclage et d'adaptation de la main-d'oeuvre facilement accessibles.

C'est peut-être l'une des motions les plus pertinentes et les plus importantes pour ce projet de loi car elle touche directement les dizaines de milliers de Canadiens qui ont perdu leur emploi depuis l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange. Elle permettrait également aux Canadiens qui perdront leur emploi à cause de l'ALENA, s'il entre en vigueur, de profiter de programmes de recyclage et d'autres programmes d'adaptation de la main-d'oeuvre financés par le gouvernement fédéral.

Les programmes de recyclage et d'adaptation de la main-d'oeuvre sont au centre du débat sur l'ALENA, comme ce fut le cas en 1988, dans le cas de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis. Avant les élections fédérales, le premier ministre a affirmé à maintes reprises que son gouvernement offrirait des programmes de recyclage et d'adaptation de la main-d'oeuvre plus que suffisants pour tous les travailleurs canadiens déplacés.

Le 13 décembre 1988, et je cite le hansard, le premier ministre a déclaré qu'un gouvernement responsable devait donc offrir aux travailleurs touchés les programmes les plus généreux possibles. Il a ajouté que c'était ce que son gouvernement faisait et continuerait à faire.

Ou le gouvernement d'en face est tout à fait irresponsable ou le premier ministre disait une fois de plus une chose tout en pensant manifestement le contraire, à savoir qu'il n'est question d'aucun nouveau programme, d'aucune politique d'adaptation de la main-d'oeuvre ni d'aucun recyclage pour les travailleurs réduits au chômage. Tout ceci à la suite de l'application de la politique économique du gouvernement actuel.

Nous sommes conscients du fait que dans l'économie mondiale, il y aura des suppressions d'emplois, mais nous croyons que le gouvernement fédéral doit aider les Canadiens touchés de ce fait. Il s'agit pour lui de jouer un rôle de chef de file en lançant des programmes qui, plutôt que d'assurer une certaine protection sociale, serviront de tremplin aux travailleurs pour se lancer plus facilement dans une nouvelle voie plus prometteuse.

Le Conseil consultatif sur l'adaptation présidé par Jean de Grandpré a présenté à la Chambre un rapport dans lequel on formulait des recommandations précises au gouvernement en ce qui concerne les programmes de recyclage et d'adaptation de la main-d'oeuvre à offrir aux Canadiens.

Les Canadiens de tout le pays en ont assez des commissions qui présentent des recommandations dont le gouvernement semble ne faire aucun cas. Les Canadiens qui ont été affectés par l'Accord de libre-échange et qui le seront par l'ALENA veulent savoir ce que le gouvernement fédéral fera pour les aider à trouver de bons emplois et méritent qu'on le leur dise.

• (1155)

Dans ma circonscription de Nipissing et à vrai dire dans tout le Nord de l'Ontario, comme le disait mon collègue

de Kenora—Rainy River, des travailleurs ont perdu leur emploi et ne parviennent plus à trouver un travail valorisant et bien rémunéré qui leur permette de subvenir aux besoins de leurs familles et d'être des membres productifs de la société.

De nombreuses localités du nord de l'Ontario sont tributaires d'une mono-exploitation. Bon nombre des hommes et des femmes qui y travaillent dans les scieries, les mines et les industries secondaires ont une formation très limitée dans d'autres domaines. Ces gens ne veulent pas devenir des pupilles de l'État, devant compter sur l'aide sociale; ils veulent travailler et garder leur dignité.

Des gens sont venus à mon bureau de North Bay me dire comment ils ont perdu leur emploi et qu'ils sont incapables d'obtenir de la formation ou de l'aide pour pouvoir en trouver un autre. Je suis témoin de leur mécontentement et je tiens à dire aux députés d'en face qu'ils n'ont absolument rien fait pour créer de nouveaux programmes en vue de permettre aux gens de se recycler. Ils n'ont absolument rien fait pour donner aux Canadiens qui ont été déplacés les moyens de poursuivre leur éducation afin de se trouver un nouvel emploi. Le gouvernement a réduit les programmes d'emploi et de formation de 30 p. 100 depuis qu'il est en fonctions. Tout récemment, le financement d'un programme aussi important que FEDNOR, essentiel au développement du nord de l'Ontario, a été réduit et d'autres réductions sont prévues au cours des cinq prochaines années.

Il nous apparaît très évident que le gouvernement a fait exactement le contraire de ce que lui ont recommandé toutes les commissions d'enquête qu'il a créées à coup de millions de dollars. Au lieu d'étendre les programmes, le gouvernement les a réduits. Le gouvernement conservateur a littéralement privé les Canadiens des moyens d'affronter la nouvelle réalité du commerce mondial, et il n'a manifesté aucune intention de modifier sa ligne de conduite à cet égard.

Je trouve intéressant de rappeler, alors que nous parlons de la nécessité de réorienter complètement les programmes de recyclage et d'adaptation des travailleurs, que l'un des candidats à la direction du Parti conservateur a déclaré être favorable à tous les éléments du libre-échange susceptibles de renforcer l'économie des régions. La ministre de la Défense national a déclaré que le libre-échange stimulait davantage le développement économique régional que toute autre politique adoptée au cours de notre histoire.

Les milliers de travailleurs du nord de l'Ontario qui ont perdu leur emploi depuis 1988 trouveront sûrement bien peu de réconfort dans les propos de celle qui cherche à devenir premier ministre. Puisqu'elle se trouve dans le nord de l'Ontario cette semaine, j'invite la ministre à visiter les localités où le taux de chômage frôle constamment 40 p. 100 et à voir par elle-même l'effet de la politique économique de son parti sur le développement régional. Je suis convaincu qu'elle admettra que l'Accord de libre-échange entre les États-Unis et le Canada n'a pas été bénéfique pour le nord de l'Ontario et que l'ALENA ne le sera pas non plus.

La ministre de la Défense et ses collègues ne comprennent pas que les localités mono-industrielles du nord de l'Ontario peuvent moins facilement se relever d'une fermeture d'usine ou de scierie que les grandes villes des régions plus développées du Canada. Lorsqu'une usine ou une scierie ferme ses portes dans le nord de l'Ontario, c'est toute une région et toute une population qui sont ravagées. Sans programmes d'adaptation appropriés, les travailleurs touchés n'ont pas d'autre recours que l'aide sociale.

Il est temps que le gouvernement lance des programmes qui inciteront les travailleurs déplacés à se recycler et à acquérir les connaissances requises pour obtenir des emplois valorisants. Le gouvernement fédéral doit jouer un rôle de premier plan et voir à ce que les Canadiens aient toutes les compétences et les aptitudes requises pour s'adapter à de nouvelles conditions d'emploi, indépendamment de la région où ils habitent. Ces programmes doivent donc être adaptés aux différentes régions et fournir aux gens divers niveaux d'instruction et une formation à l'emploi dans les domaines de compétences les plus utiles pour eux. Il est temps que le gouvernement amorce le mouvement au lieu de ne rien faire et de se contenter de citer des prévisions économiques trop optimistes provenant d'investisseurs étrangers qui ne sont pas à la recherche d'emploi au Canada.

Cet accord comporte bien des aspects répréhensibles; toutefois, il serait tout à fait tragique de forcer les Canadiens à se débrouiller seuls, sans espoir et sans aide de la part de ceux qu'ils ont élus pour défendre leurs intérêts.

Le gouvernement conservateur a montré qu'il était incapable d'aider les Canadiens à s'adapter aux changements qui surviennent rapidement à notre époque et je crains que les imposteurs qui aspirent à la direction du parti ne laissent prévoir aucune amélioration. Le gouvernement n'a pas tenu compte des avertissements en 1988 et il n'en tient pas plus compte maintenant, à l'aube du XXI^{e} siècle.

Je suis fier aujourd'hui d'appuyer la motion de mon collègue de Kenora—Rainy River qui permettra aux Canadiens d'améliorer leurs compétences et d'acquérir des connaissances afin de réussir à trouver des emplois enrichissants.

• (1200)

L'hon. Ralph Ferguson (Lambton—Middlesex): Monsieur le Président, nous entamons les étapes menant à la conclusion de l'Accord de libre-échange nord-américain et je suis fier d'intervenir sur la motion parrainée par mon collègue de Kenora—Rainy River, visant à modifier le préambule du projet de loi C-115 de façon à tenir compte de préoccupations concernant la société et le travail.

Quand je pense à la ronde des négociations du GATT qui est en cours et à l'incidence de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis et de l'Accord de libre-échange nord-américain, je me demande à qui profiteront ces accords. Par exemple, si l'on compare les coûts de la main-d'oeuvre ou des intrants au Canada, notre niveau de vie, nos taux de salaires et nos normes relatives au travail et à l'environnement avec ceux des États-Unis et du Mexique, nous devons nous demander si nous pouvons vraiment survivre.

Si le niveau des salaires au Mexique devait augmenter et se comparer au nôtre, nous pourrions peut-être soutenir la concurrence à long terme, mais une réforme économique brutale y a plutôt provoqué la chute des salaires depuis dix ans.

Dans le secteur de la fabrication, la rémunération totale de la main-d'oeuvre mexicaine en 1979 s'établissait à 2,89 $ l'heure, alors qu'en 1991, elle était de 1,59 $ l'heure. Une telle baisse illustre bien ce qui se passe généralement dans ce pays du Sud. Le salaire minimum est passé de 1,10 $ l'heure en 1979 à 59 c. l'heure en 1989, ce qui prouve que les salaires sont en baisse. Le niveau de vie au Mexique ne s'améliore donc pas, mais, si nous entrons en concurrence, nous risquons de devoir sacrifier le nôtre.

L'ALENA suppose une intégration économique fondée sur une division internationale du travail: le Canada fournit les ressources en énergie, en eau et en matières premières, le Mexique, la main-d'oeuvre à bon marché et une observation laxiste des normes en matière de santé et de sécurité, et d'environnement, et les États-Unis, le marché de consommation. Les multinationales réalisent des profits aux dépens des travailleurs canadiens et américains qui subissent des réductions salariales et des pertes d'emploi.

Dans le secteur de la fabrication, le Canada a perdu plus de 400 000 emplois depuis la signature de l'Accord de libre-échange avec les États-Unis. Un grand nombre de ces emplois se retrouvent maintenant dans la zone de libre-échange le long de la frontière entre le Mexique et les États-Unis—une zone de grande tolérance dont on entend beaucoup parler. Les maquiladoras ont enregistré une hausse de 244 000 emplois dans le secteur de la fabrication depuis la signature de l'Accord de libre-échange. C'est ce que signale un rapport économique publié aux États-Unis en 1992.

Dans la Communauté européenne, l'intégration économique s'est accompagnée d'une aide sociale massive et d'une charte sociale qui doit servir de cadre pour une plus grande harmonisation et de meilleures garanties contre le genre de dégradation sociale que l'ALENA exacerbera.

Dans le contexte nord-américain, l'amendement proposé par le député de Kenora—Rainy River cherche à faire en sorte que l'avantage concurrentiel d'un pays ne soit pas fondé sur la violation des droits des travailleurs ou des normes de travail. De telles dispositions sont essentielles, non seulement pour protéger les travailleurs canadiens et américains mais aussi pour soutenir les efforts des travailleurs et d'autres intervenants afin que les normes de travail et le niveau de vie au Mexique s'améliorent.

Tout récemment, un des membres du Congrès des États-Unis a manifesté sa vive opposition à cet accord. Il a fait valoir que les exportations américaines accrues au Mexique étaient principalement du matériel de fabrication qui sera utilisé par une main-d'oeuvre bon marché pour fabriquer des produits peu coûteux qui seront ensuite exportés, ce qui aura pour effet de priver de leur emploi des travailleurs canadiens et américains.

Il importe de reconnaître le rôle des travailleurs, comme l'a fait mon collègue de Kenora—Rainy River. Je m'inquiète aussi de ce que les États-Unis aient adopté un système simplifié d'inspection dans le cadre de la transformation de la volaille et de la viande.

Ces dernières années, dans le contexte de la déréglementation, les Américains ont accéléré ce processus de telle sorte qu'il est maintenant possible d'inspecter 90 volailles à la minute et jusqu'à 450 carcasses de boeuf à l'heure, soit une carcasse aux neuf secondes.

Certaines de ces usines ont leurs propres inspecteurs. Si un inspecteur est consciencieux et rejette trop de volailles ou de carcasses, allant ainsi à l'encontre de l'objectif de rentabilité de l'entreprise, son emploi est compromis. Cet objectif de réduction des coûts de production et de main-d'oeuvre met aussi en danger la santé

des consommateurs. En janvier dernier, des centaines d'enfants de l'État de Washington sont tombés malades après avoir mangé des hamburgers contaminés. Trois sont morts et plusieurs autres ont subi des dommages permanents aux reins. Il y a un an, le 30 avril 1992, l'émission *Prime Time Live* de la chaîne ABC a diffusé un documentaire faisant état de ce qui se passe dans les usines de transformation aux États-Unis. Voilà maintenant que nos propres négociateurs rejettent une disposition nous permettant d'interdire l'importation de produits qui ne satisfont pas aux normes canadiennes, les meilleures du monde. En fait, nos normes, qui sont la cible de multinationales, protègent la santé des Canadiens et assurent aux travailleurs canadiens un niveau de vie dont ne jouit pas la famille moyenne au Mexique.

• (1205)

Je demande respectueusement à la Chambre de ne pas adopter cet accord si aucune disposition n'est prise pour protéger la population canadienne et maintenir notre niveau de vie et nos normes de santé, pour relever les salaires des travailleurs mexicains et les normes d'emploi en vigueur au Mexique, qui ne cessent de se détériorer, de manière à ce qu'ils soient équivalents à ceux que nous connaissons au Canada et pour mettre en place, chez nos deux partenaires, des mesures de protection de l'environnement qui soient semblables à celles que nous avons au Canada afin de protéger la santé et le bien-être de la planète. Quatrièmement, la Chambre ne devrait pas adopter ce projet de loi avant la conclusion des accords parallèles demandés par les États-Unis et leur adoption par les trois parties et que nous ayons obtenu l'assurance qu'ils satisfont aux normes canadiennes en matière d'emploi, d'environnement et de santé.

Le gouvernement joue avec l'avenir de notre pays en forçant l'adoption de ce projet de loi aujourd'hui. Il est tout à fait absurde de procéder ainsi parce que les Américains n'ont pas encore entériné l'ALENA ni adopté les accords parallèles. Tenons compte des répercussions à long terme qu'ils vont avoir non seulement sur notre population, en raison des normes de santé et de travail, mais encore sur l'avenir de la planète tout entière.

Il faut admettre que c'est un prix énorme à payer pour quelque chose dont on ne connaît pas les effets. Je ne suis pas prêt à voter en faveur de ce projet de loi dans ces conditions-là. J'espère que les autres députés voteront contre pour les mêmes raisons.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, je suis heureux de participer au débat, mais j'aurais encore préféré ne pas le faire, parce que j'espérais qu'il n'ait jamais lieu.

Quiconque étudie cet accord à fond et le comprend sait que l'enjeu, au fond, c'est la disparition de presque tout ce que nous considérons comme canadien. Nous nous engageons dans une voie qui nous mènera à l'américanisation et à la mexicanisation de la société et de l'économie canadiennes.

Nous discutons en ce moment de cinq motions sur l'environnement proposées par mon collègue d'Esquimalt—Juan de Fuca. Nous devons nous méfier des forces que ce nouvel Accord de libre-échange déchaînera en Amérique du Nord. C'est le candidat à la présidence américaine Ross Perot, je crois, qui a dit pendant la campagne que, si les État-Unis—à plus forte raison le Canada—signe l'ALENA, il y aura un exode massif d'emplois vers le Mexique. Au moment où je vous parle, on compte dans la zone des maquiladoras, dans le nord du Mexique, 2 000 grandes usines et 500 000 travailleurs. Quand on s'approche de cette zone, pas besoin de voir pour savoir qu'on y est. Il suffit de sentir. Elle se sent et se voit aussi de loin, à cause du voile qui flotte au-dessus de ces usines. Et l'odeur est repoussante.

D'où vient cette odeur? Ces usines ont 500 000 travailleurs, mais il n'y a pas d'installations de traitement des égouts. Il n'y a pas d'eau dans les maisons. Pouvez-vous imaginer cela, la puanteur qui se dégage à cause de ces conditions de vie absolument inhumaines? Que font les gens pour remédier au problème? Rien du tout. On peut voir des canaux dans lesquels coulent vers le désert tous ces déchets toxiques et dangereux. C'est ainsi qu'on les élimine. Les enfants jouent dans ces canaux d'égout où se voient les reflets des produits chimiques. On pourrait multiplier indéfiniment les détails comme ceux-là.

• (1210)

Les propos les plus émouvants que j'ai entendus récemment sont ceux de Ralph Nader, ce protecteur des consommateurs aux États-Unis, qui a déclaré que, sur le seul plan de la santé des habitants de l'Amérique du Nord, cet Accord de libre-échange aura pour effet de rabaisser les normes qui existent actuellement dans les provinces et dans certains États américains au niveau des normes mexicaines pour que les règles du jeu soient équitables.

Nous serons en sérieuse difficulté si cette entente commerciale est conclue. Laissez-moi vous donner un exemple concret. Mettons que mon ami le député de Prince George gagne dix millions de dollars à la loterie ce soir. Dans un élan de générosité, il décide d'ouvrir de nouvelles installations manufacturières, une nouvelle usine, plus précisément une usine de transformation. Ainsi, il créera de l'emploi et fera fructifier ces dix millions de dollars, qui finiront par lui rapporter de généreux bénéfices. Il préférera ouvrir son usine là où il pourra réaliser les bénéfices maximum, où les normes environnementales sont les moins strictes, où le droit du travail est le moins rigoureux, où la rançon des affaires est la moindre.

Du point de vue des coûts de main-d'oeuvre, quatre choix s'offriront au député de Prince George. Parce qu'il aura vraisemblablement besoin d'une main-d'oeuvre assez fortement spécialisée, il choisira comme emplacement pour sa nouvelle usine soit un endroit où il y a des hommes et des femmes qualifiés pour faire le travail et qu'il paiera 18 $ l'heure, soit certains États du nord des États-Unis où, à compétence égale, on paie les travailleurs 12 $ l'heure, soit la Louisiane, le Mississippi, le Texas ou le Nouveau-Mexique, s'il préfère ne payer que 6,50 $ l'heure. Il pourrait aussi se prévaloir de l'ALENA, une fois l'accord en vigueur, pour s'établir par-delà le Rio Grande et ne payer que 60c. l'heure des travailleurs qui possèdent les mêmes compétences.

Cela ne prend pas beaucoup d'imagination pour voir que Ross Perot avait raison. Le flux des emplois vers le Mexique—où l'on peut exploiter les travailleurs en ne les payant que 60c. l'heure, où les règlements touchant la protection de l'environnement sont abominablement peu exigeants, voire inexistants, où l'on fait carrément fi du droit du travail, où les syndicats sont à la solde des patrons—va produire un grand bruit de siphon.

Voilà l'avenir que cette personne et ces gens-là voudraient nous donner. Et que dire de celui de nos petits-enfants? Des emplois d'avenir, il n'en existera pas au Canada, ni même aux États-Unis. Il n'y en aura qu'au Mexique, où il est possible d'exploiter les travailleurs.

Mon ami du Parti conservateur prétend vouloir que les travailleurs d'usine aient un salaire raisonnable. Je n'en doute pas. Je trouve cependant regrettable qu'aux yeux des conservateurs, il faille se battre pour avoir un salaire raisonnable ou convenable au Canada.

De quoi l'avenir de l'économie canadienne aura-t-il l'air quand on aura le choix de payer les travailleurs 18 $, 12 $, 6 $ ou 60c. l'heure? C'est pourquoi il y a 2 000 usines dans cette zone du nord du Mexique en ce moment. C'est pourquoi il y a 500 000 travailleurs là-bas.

Mon collègue demande ce qui les arrête. Je vais vous le dire. Actuellement, il n'y a pas d'accord de libre-échange avec le Mexique. Autrement dit, ces biens et services ne peuvent pas circuler librement. Ils n'ont pas librement accès à nos marchés.

Les gens disent: «Si nous concluons un accord de libre-échange avec le Mexique, pensez à tous les produits que nous allons vendre aux Mexicains.» Quels produits canadiens les travailleurs mexicains qui gagnent 60c. l'heure ont-ils les moyens d'acheter? Quels genres de produits ou de services peuvent-ils se procurer avec un tel revenu?

Si nous allons de l'avant avec cet accord, nous verrons notre pays se désagréger. Il y aura un exode naturel vers le Sud, ce dont nous avons déjà été témoins depuis l'entrée en vigueur de l'ALE. Le Canada a-t-il perdu des emplois dans le secteur manufacturier à cause de l'Accord de libre-échange avec les États-Unis? Bien sûr que oui. Avons-nous perdu des milliers et même des dizaines de milliers d'emplois? Non, ce sont des centaines de milliers d'emplois que nous avons perdus dans le secteur manufacturier à cause de l'accord de libre-échange en vigueur actuellement, et le gouvernement veut maintenant élargir cet accord pour y inclure le Mexique.

Nous parlons des emplois et du fait que les Canadiens devront faire concurrence à des travailleurs qui sont payés 60c. l'heure, et ce sont des travailleurs qualifiés. Les Japonais ont dit que, après trois ans d'exploitation dans la zone des maquiladoras, leurs usines sont aussi productives que n'importe où ailleurs en Amérique du Nord. Nous ne parlons pas ici d'une main-d'oeuvre non qualifiée, mais bien de travailleurs très compétents qui continuent de se perfectionner afin de pouvoir faire concurrence aux travailleurs des autres pays dans ces conditions. Et ce n'est qu'un aspect de la question. Il y en a bien d'autres.

Mon collègue d'Esquimalt—Juan de Fuca a présenté un certain nombre d'amendements. Il a dit: «Écoutez, nous n'appuyons pas du tout ce projet de loi, mais ce qui est plus grave encore, c'est que le gouvernement semble déterminé à le faire adopter à la hâte avant même que les négociations ne soient terminées. Si nous adoptions un accord qui fait encore l'objet de négociations et de discussions, je crois que ce serait du jamais vu dans l'histoire du commerce international.»

• (1215)

Encore une fois, je n'aime pas dire cela, mais je ne peux m'empêcher de signaler qu'il est inacceptable, à mon avis, que la Chambre étudie une mesure législative lorsque le ministre responsable est absent. Le ministre du Commerce extérieur juge plus important d'être à l'extérieur de la ville. Il est ailleurs.

Ce n'est pas comme s'il ignorait que ce débat allait avoir lieu aujourd'hui. Nous le savions tous depuis des semaines.

Je tiens à dire que le ministre du Commerce extérieur a décidé sciemment de ne pas prendre part à la discussion et de ne pas répondre à nos questions. Nous parlons devant un fauteuil vide qui est peut-être aussi intéressant que le ministre, mais il n'en reste pas moins que l'absence de celui-ci est inexcusable.

Mon collègue d'Esquimalt—Juan de Fuca a présenté quelques propositions d'amendement parmi les meilleures qu'il est possible d'imaginer pour protéger les conditions de travail des travailleurs au Canada et ailleurs et pour protéger l'environnement du continent nord-américain.

Le député a cité l'Europe en exemple. Les pays européens étaient prêts à assortir leur accord commercial d'une charte sur les droits des travailleurs et sur la protection de l'environnement. Le gouvernement du Canada demande-t-il d'intégrer dans l'ALENA des garanties en matière d'environnement? Non. Le gouvernement demande-t-il de donner des cours de formation et de recyclage aux Canadiens et aux Canadiennes qui perdront leur emploi après l'entrée en vigueur de l'accord? Non.

Soyons clairs. Le gouvernement ouvre toutes grandes les portes aux sociétés transnationales. Une société transnationale n'est pas une entreprise au Canada qui fait des affaires avec une autre entreprise aux États-Unis ou au Mexique il s'agit d'une seule et même entreprise qui fait des affaires avec elle-même. C'est là le genre de commerce auquel participent la plupart de nos entreprises.

Nous encouragerons littéralement les entreprises à installer la partie de leurs activités qui nécessite beaucoup de main-d'oeuvre au Mexique ou dans les États du sud des États-Unis. C'est de cela qu'il est question et c'est pour cela que nous, les néo-démocrates, nous opposons avec tant de vigueur au projet de loi.

M. Francis G. LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion d'aborder la motion nº 1, soit l'amendement que propose mon collègue, le député de Kenora—Rainy River.

Les motions ont été regroupées en vue du débat. Dans le groupe de motions à l'étude, certains amendements ont été proposés par mon collègue néo-démocrate, le député d'Esquimalt—Juan de Fuca, avec qui j'ai eu l'honneur de siéger au comité chargé d'étudier l'essentiel de l'ALENA et le projet de loi C-115. Le gouvernement accorde très peu de temps au Parlement du Canada pour étudier cet accord sur le commerce et les investissements qui est à la fois très important et très complexe.

Mon collègue de la Colombie-Britannique a examiné la question avec passion et sincérité et a très bien su expliquer la position de son parti. Il a exprimé de nombreuses réserves que partagent bien des Canadiens en nous voyant adopter le projet de loi à toute vapeur.

Les Canadiens s'inquiètent de la complexité et des conséquences de l'ALENA, compte tenu des nombreux emplois qui ont disparu et de la récession qui sévit au Canada depuis quatre ans, soit depuis la ratification de l'Accord de libre-échange. Nous ne comptons plus les usines qui ferment et les emplois que nous perdons au profit des États-Unis. Toutefois, les Canadiens sont également inquiets car ils se méfient du gouvernement.

• (1220)

Le gouvernement a prouvé à maintes reprises qu'il n'agit pas dans l'intérêt des Canadiens, mais bien dans l'intérêt de quelques privilégiés, qui ne sont pas élus et n'ont aucun compte à rendre, des privilégiés du Canada, mais également de l'étranger, ce qui est encore plus inquiétant. Voilà pourquoi les Canadiens sont si craintifs et inquiets en nous voyant nous lancer à toute allure dans le débat sur ce projet de loi.

Le gouvernement, habilité à imposer la clôture comme bon lui semble, ce qu'il a d'ailleurs déjà fait par le passé, exercera ce pouvoir et étouffera un débat qui pourrait être utile. Cela laisse peu de chances et peu d'espoirs aux parlementaires d'examiner convenablement les nombreuses préoccupations qui ont été soulevées. Permettez-moi d'en aborder quelques-unes dans le peu de temps qui m'est accordé pour étudier ce groupe d'amendements qui portent sur des questions environnementales et sociales.

Mon collègue de Kenora—Rainy River a parlé de normes de travail et des droits des travailleurs de négocier collectivement, de créer des associations et des syndicats et de se représenter eux-mêmes auprès de leurs patrons. Ces droits, tant respectés et loués au Canada, aux États-Unis et dans de nombreux autres pays, sont très souvent, sinon systématiquement, bafoués et brimés au Mexique. Il est donc juste et raisonnable de réclamer que ces droits fassent partie des règles fondamentales que respectent les trois États signataires et peut-être même, comme le prévoit l'accord, d'autres pays qui ratifieraient ce pacte économique et commercial.

J'ai assisté à un assez grand nombre d'audiences sur le projet de loi de l'ALENA ainsi qu'aux pourparlers sur l'ALENA et je tiens à signaler une anomalie que j'ai observée. Cette anomalie tient au fait que certaines dispositions qui figurent dans le préambule de l'ALENA de même que dans celui du projet de loi C-115 n'ont pas été prévus dans les objectifs de l'accord. Je veux parler de la façon dont l'accord traite de deux séries différentes de droits et de protections.

On trouve en effet dans le préambule des dispositions concernant le développement durable, l'environnement, la mobilité de la main-d'oeuvre et d'autres droits des travailleurs. Ces dispositions sont nettement absentes de la partie beaucoup plus contraignante du projet de loi et de l'accord portant sur les objectifs de l'accord et définissant la responsabilité et les engagements des gouvernements des pays signataires. Je tiens à citer certains des objectifs de l'accord qui me paraissent intéressants. Un des éléments des objectifs de l'ALENA, énoncés à l'article 102, stipule ce qui suit à l'alinéa d):

> assurer de façon efficace et suffisante la protection et le respect des droits de propriété intellectuelle sur le territoire de chacune des Parties.

Il s'agit d'une anomalie intéressante, compte tenu surtout des amendements proposés par mon collègue et par le député du NPD qui ont trait à la protection de l'environnement, l'emploi d'enfants, les droits à la négociation collective et à l'association des travailleurs, ainsi qu'à de nombreuses questions qui ont fait l'objet de débat aux États-Unis et continuent d'y faire l'objet de débat. L'ALENA prévoit parmi ses objectifs une protection pour les droits de propriété intellectuelle, mais aucune protection pour les travailleurs et la liberté d'association ni aucune garantie réelle pour les travailleurs et pour la protection de l'environnement. Or, il s'agit de deux questions qui revêtent une très grande importance non seulement pour les Canadiens, mais aussi pour les Américains et pour les Mexicains.

C'est une anomalie qui apparaît dans l'accord lui-même ainsi que dans le projet de loi.

• (1225)

L'amendement que mon collègue de Kenora—Rainy River a proposé règle en partie le problème, car il ajoute quelques dispositions au préambule et le renforce à cet égard, mais on pourrait très bien inscrire ces dispositions parmi les objectifs où elles seraient encore plus contraignantes.

Si nous disposions de plus de temps pour discuter de ce projet de loi, c'est là le genre de choses que nous pourrions préconiser pour améliorer et renforcer les dispositions qui doivent figurer dans un accord comme celui-ci afin de protéger adéquatement les Canadiens et les habitants des autres pays signataires de l'accord. Voilà la première observation que j'avais à faire à propos de ce groupe d'amendements.

Je voudrais maintenant répliquer à une affirmation que le secrétaire parlementaire du ministre du Commerce extérieur a faite dans son intervention plus tôt aujourd'hui quand il a dit en pleine envolée oratoire que l'ALENA était un accord commercial, et seulement un accord commercial. Qu'il s'agissait d'un accord commercial, et rien de plus.

Dans les quelques instants qui me restent, je voudrais citer pour la gouverne de mon honorable collègue d'en face un témoignage entendu la semaine dernière devant le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères. M. Robert Cohen, membre de l'Economic Strategy Institute de New York et spécialiste du côté économique des industries de technologie de pointe, a comparu devant le comité sénatorial pour décrire, selon une perspective américaine, les répercussions de l'ALENA sur l'industrie américaine. Elles seront dévastatrices. La lecture du témoignage de M. Cohen nous aiderait à comprendre pourquoi les Américains sont tellement inquiets à ce moment-ci.

Je vais terminer en citant les propos de M. Cohen. Il soutient essentiellement que l'accord porte non pas sur les échanges commerciaux, mais sur les investissements:

> L'ALENA permet non seulement de libéraliser les échanges commerciaux, mais aussi d'industrialiser le Mexique dans des conditions beaucoup moins contraignantes qu'auparavant.

Il énumère ensuite toutes les industries qui pourront en profiter.

Il soutient donc que l'ALENA permettra d'industrialiser le Mexique dans des conditions beaucoup moins contraignantes qu'auparavant. Voilà pourquoi nous proposons ces amendements.

L'hon. Charles Caccia (Davenport): Monsieur le Président, à l'appui des amendements proposés par mes collègues, les députés de Kenora—Rainy River et de Cap-Breton Highlands—Canso, j'aimerais présenter mes observations sous la forme de deux questions.

Je tiens auparavant à féliciter mes collègues pour l'excellence de leur contribution et pour leurs motions d'amendement du projet de loi C-115 figurant au *Feuilleton*.

Voici ma première question: pourquoi veut-on faire adopter maintenant de force ce projet de loi par le Parlement compte tenu de ce qui s'est passé à Ottawa, la semaine dernière, lorsque les négociateurs n'ont pas pu s'entendre sur certains aspects cruciaux de cet accord commercial?

Les Canadiens en général et nous, de l'opposition, en particulier, avons beaucoup de mal à comprendre pourquoi ce projet de loi doit absolument être adopté maintenant alors que les deux autres États nord-américains qui sont parties à l'accord n'en sont toujours pas arrivés à une opinion définitive sur cette importante proposition.

Il semble y avoir un programme qu'on ne nous a pas expliqué. Cela fera l'objet aujourd'hui d'autres interventions de la part du chef et de collègues de mon parti, car il est difficile d'accepter que le Parlement canadien s'empresse d'adopter une proposition de commerce très importante, substantielle et complexe alors que les deux autres parties n'en sont toujours pas arrivées à un accord sur cette question au plan national, sans parler du plan international.

• (1230)

Voici ma deuxième question: avons-nous tiré des leçons de l'Accord de libre-échange? Dans l'affirmative, réfléchissons-y avant de signer ce nouvel accord continental. Il semble du moins que l'Accord de libre-échange ait été avantageux pour certains et terriblement néfaste aux plans économique et émotionnel pour beaucoup d'autres.

Si vous demandiez au Canadien moyen qui vit dans une ville industrielle si l'Accord de libre-échange a été avantageux, il vous répondrait probablement que non parce qu'on lui impute les nombreuses mises à pied dans le secteur industriel. Il semble que ce que les Canadiens ont retenu jusqu'à maintenant, ce sont les effets préjudiciables que l'accord a eus sur la vie quotidienne des travailleurs de l'industrie.

Voilà la raison pour laquelle mon collègue, le député de Kenora—Rainy River, propose un amendement très important au sujet de la main-d'oeuvre. En fait, nous disons que nous voulons assurer une transition pour les gens touchés par le libre-échange. Le gouvernement a-t-il appris sa leçon? A-t-il mis en place les mesures et les programmes nécessaires pour amortir les répercussions que les accords de libre-échange auront sur certains?

La réponse est malheureusement négative, notamment en ce qui concerne les travailleurs âgés et ceux qui sont à l'emploi de petites et moyennes entreprises non visées par des programmes à l'intention des travailleurs âgés. En d'autres termes, nous discutons aujourd'hui de la nécessité de pouvoir établir deux commissions, une qui examinerait la question de la main-d'oeuvre et la transition adéquate des conditions commerciales actuelles à celles qui sont proposées, et une autre qui examinerait les questions relatives à l'environnement.

Pourquoi faisons-nous cela? En ce qui concerne la main-d'oeuvre, nous le faisons pour les raisons que je viens d'expliquer. Nous ne devons pas permettre que les échanges commerciaux deviennent une expérience traumatisante pour des milliers de familles canadiennes qui semblent souffrir des résultats du libre-échange parce que leurs emplois disparaissent à la suite de décisions prises par des sociétés multinationales. Nous devons certainement trouver des moyens de faire en sorte que les politiques commerciales qui seront autorisées en vertu de l'ALENA ne seront pas préjudiciables à l'environnement qui, comme nous le savons tous, est la base de notre bien-être économique.

En ce qui concerne l'environnement, de quoi discutons-nous en l'occurrence? Premièrement, nous discutons de certains principes fondamentaux communs de gestion de l'environnement, de mesures de précautions fondamentales à prendre avant de constater l'ensemble des dommages et d'avoir la preuve scientifique définitive qu'il y a des effets préjudiciables.

Deuxièmement, nous discutons du principe de prévention qui découle du premier. Il vaut beaucoup mieux prévenir les dommages que les réparer. Troisièmement, nous discutons du principe de dépollution qui est déjà accepté depuis un certain temps en Amérique du Nord, notamment aux États-Unis et au Canada. Nous discutons enfin du principe de la transparence, qui se passe de bien des explications.

Nous voulons aussi parler de l'importance d'une commission qui régirait l'application des normes environnementales. Nous craignons beaucoup que, en adoptant l'ALENA, nous ne réduisions la qualité des normes environnementales au lieu de l'améliorer. L'harmonisation est très attrayante, mais elle pourrait être à la baisse plutôt qu'à la hausse. Nous voudrions que la création d'une commission soit l'occasion d'harmoniser les normes environnementales vers le haut plutôt que vers le bas.

• (1235)

De quoi parlons-nous actuellement? En gros, nous parlons de fonds. Il s'agit d'affecter les fonds nécessaires à la construction de stations de traitement des eaux usées et de systèmes d'épuration de l'eau et de trouver des moyens pour encourager la réduction de l'usage de pesticides, pour accroître le rendement énergétique, pour privilégier le transport en commun par rapport au transport privé et, bien sûr, pour réduire la pollution de l'air, car, on le sait, cette pollution ne respecte pas les frontières.

En d'autres termes, il est question de deux choses dans ces accords parallèles dont on fait actuellement tout un plat sans savoir de quoi il retournera, au bout du compte. La première chose dont nous parlons, c'est de la création d'une commission qui traiterait de questions environnementales dans le cadre que je viens brièvement de vous expliquer. La question qui se pose est, bien sûr, la suivante: cette commission aura-t-elle des pouvoirs coercitifs? Si oui, quels pouvoirs va-t-on lui conférer? S'agira-t-il d'une commission purement consultative comme la commission mixte internationale des Grands Lacs? Ce sont donc d'importantes questions que nous devrons soulever au cours du débat.

Deuxièmement, allons-nous créer une commission qui va s'occuper de la transition du point de vue des gens qui sont touchés par l'accord de libre-échange? C'est sur l'aspect humain des échanges commerciaux qu'il faut insister sans cesse.

Le premier volet a trait à la situation économique de la famille et l'autre, à l'environnement et à la santé de la population touchée. Il importe donc aujourd'hui d'insister sur ces deux aspects, de souligner l'importance, pour la main-d'oeuvre et l'environnement, que ces accords parallèles n'aboutissent pas à la création de commissions n'ayant qu'un rôle consultatif. Il importe que ces accords soient rédigés de façon que les commissions créées en vue de protéger la situation économique et l'environnement des gens touchés aient le pouvoir de mettre en oeuvre les mesures qu'elles jugent être dans l'intérêt du grand public.

M. Steve Butland (Sault Ste. Marie): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole dans ce débat. Il est bien difficile, vu les limites de temps que l'on nous impose, d'intervenir utilement dans ce débat qui porte en fait sur la constitution économique du pays et même de toute l'Amérique du Nord.

Dans trois jours, si le gouvernement a ce qu'il veut, cette mesure législative aura été adoptée par le Parlement et sera prête pour sa mise en oeuvre, le 1er janvier 1994. Si nous y pouvons quelque chose, j'espère qu'elle ne sera jamais mise en oeuvre, et il est certain que si les Canadiens avaient leur mot à dire, elle ne le serait pas.

M. Perot a parlé du bruit de succion créé par stous ces emplois aspirés par le Mexique. Je ne veux pas le citer trop souvent, de crainte que l'on ne m'associe trop avec lui, mais il faut reconnaître que ses métaphores attirent toujours l'attention. Il a parlé d'un chameau à trois pattes, borgne et vieux de quarante ans, sur le point de mourir. Il s'agissait de l'ALENA. Je ne vois pas exactement l'analogie, mais ce n'est pas mal quand même. Je pense que cela décrit assez bien ce projet de loi.

Nous appuyons certains des amendements proposés. Nous considérons que les amendements concernant l'environnement, les conditions sociales et la formation sont forts louables. Les Canadiens seront d'accord et nous aussi.

Nous voulons dire également qu'aucun amendement, aucun accord parallèle ne pourra jamais corriger les défauts de cet accord. C'est impossible. Il est mauvais et inacceptable pour la majorité des Canadiens. S'ils avaient leur mot à dire et s'ils savaient de quoi il s'agit, ils s'opposeraient certainement à ce projet de loi.

• (1240)

En ce qui concerne les accords parallèles et les amendements, nous allons parler de l'environnement. Le gouvernement a dit: «Parfois nous en sommes, parfois non.» Au début il disait: «Nous serons tous à la table, parce qu'il est préférable d'y être pour protéger nos intérêts.» Nous savons qu'il ne voulait pas négocier d'accords parallèles. Cependant, avec le temps, le ministre a fini par dire: «Oui, nous sommes en faveur d'accords parallèles.» Il est maintenant très clair que le gouvernement ne les appuiera pas, que ce soit sur les normes de travail ou sur les normes environnementales.

On peut se demander si la situation de l'environnement est vraiment si mauvaise. M. Gephardt, le leader démocrate à la Chambre des Représentants vient de visiter le Mexique. Quiconque a vu la zone des maquiladoras a une nouvelle perspective de cette question. Je suis heureux de dire que j'y étais. Je n'ai pas aimé ce que j'ai vu, mais cela m'a assurément ouvert les yeux. J'encourage tous les ministériels à aller voir ce qui s'y passe.

Qu'a vu M. Gephardt? Eh bien, son groupe a examiné une zone polluée abandonnée par une société américaine de recyclage du plomb. Deux ingénieurs américains, revêtus tous les deux de vêtements protecteurs, n'ont pas laissé la délégation du Congrès s'approcher de la zone contaminée. C'était un peu trop dangereux pour les politiciens. Mais M. Gephardt a vu des manoeuvres mexicains qui travaillaient dans ces ordures et qui essayaient de nettoyer d'énormes tas de déchets toxiques sans avoir

de vêtements protecteurs ni de masques. Le leader de la majorité a ajouté un autre détail. Derrière l'installation, il y avait une laiterie dont le lait était vendu aux habitants de Tijuana. Un certain nombre de vaches de cette laiterie sont mortes empoisonnées par le plomb.

Dans quelle mesure l'environnement est-il pollué? Avons-nous vraiment besoin d'accords parallèles? Nous en avons terriblement besoin, mais ils n'auront pas de mordant et l'accord même présente assurément des lacunes.

Les Mexicains ont d'excellentes lois sur l'environnement et ils s'en vantent. Ils disent qu'ils ont les meilleures lois du monde sur l'environnement, mais elles ne sont absolument pas appliquées.

Ce que je veux vraiment aborder à la Chambre aujourd'hui, c'est un fait nouveau mentionné hier dans *The New York Times*. Certains journaux canadiens en ont parlé aujourd'hui, mais sans lui donner l'importance qu'il mérite. On laisse entendre que les grands cartels de la drogue vont établir des maquiladoras pour camoufler leurs opérations. Ils vont acheter des usines légitimes de fabrication de télévisions ou d'autres produits pour passer les stupéfiants en contrebande aux États-Unis.

On pourrait dire que c'est tiré par les cheveux mais ce n'est pas le cas. En fait, les spécialistes du National Security Archive, un groupe de recherchistes qui essaient de déclassifier les documents du gouvernement, l'ont confirmé. Il ont dit qu'ils vont utiliser la zone de maquiladoras et l'ALENA pour faire entrer les stupéfiants aux États-Unis et au Canada. À tout moment, il y a 1 700 camions qui attendent à la frontière. Ils font l'objet d'une inspection de routine à l'occasion mais, la plupart du temps, ils attendent seulement cinq minutes, car l'agent estime qu'il doit les laisser passer car ce qu'ils font ne le regarde pas. On peut donc imaginer à quel trafic de stupéfiants cette absence d'inspections peut donner lieu!

Nous venons de recevoir ce document confidentiel par télécopieur il y a quelques instants. Je crois qu'il vaut la peine de le lire pour expliquer aux Canadiens à quel point nous avons un merveilleux Accord de libre-échange. Il y aura une libéralisation des échanges sur tout, y compris sur les drogues. Le Canada dépense des millions de dollars pour lutter contre les drogues, pour prévenir leur trafic, pour aider les jeunes à arrêter d'en prendre et il va signer un accord qui va permettre aux trafiquants mondiaux d'en faire entrer au Canada sans aucune difficulté. Ils pourront les transporter par camion puisqu'il n'y a pas d'inspecteurs à la frontière.

Je vais lire ce prétendu document confidentiel, qui ne l'est plus. Il dit ceci: «Le réseau de trafiquants de drogues Munoz, qui est actif à Juarez, dans l'État de Chiapas, au Mexique, est propriétaire de l'usine Huersa de recyclage d'accumulateurs. Cette usine, qui est située sur la route Juarez-Casas Grandes, dans un secteur appelé El Espion, sert de relais pour la contrebande de stupéfiants depuis le Mexique jusqu'aux États-Unis. L'usine récupère le plomb qui provient d'accumulateurs usagés. L'organisation engage à contrat des entreprises de camionnage américaines pour transporter, des États-Unis au Mexique, de grandes quantités d'accumulateurs inutilisables. L'effectif est composé de travailleurs du sud du Mexique et non de travailleurs locaux.»

• (1245)

Pourquoi? Parce qu'il est préférable qu'on ne sache pas vraiment ce qui se passe. Les travailleurs viennent d'une autre région. Comme environnement négatif, on ne fait pas mieux. Je me demande ce qu'il peut y avoir dans ces accumulateurs. Ils doivent être super. On dit ensuite que l'édifice principal de l'usine sera renforcé pour pouvoir accueillir un hélicoptère. Je me demande à quoi servira cet hélicoptère. Je suppose qu'on assurera le transport des accumulateurs du Mexique aux États-Unis et au Canada.

Cela se poursuit. C'est un document supposément secret et les négociateurs de l'accord disent que cette affaire était trop délicate pour qu'ils s'en occupent. Pourquoi n'a-t-on pas abordé cette question durant les négociations? C'est trop délicat pour qu'on s'en occupe. Nous savons bien pourquoi.

Bien sûr, nous appuyons les accords parallèles sur l'environnement et les normes de travail, mais aucune somme d'argent et aucun amendement de ce genre, même avec l'appui du gouvernement, ne pourrait rendre acceptable cet accord bourré de lacunes. Les révélations comme celle-ci qui se multiplient au fil du débat nous font voir que nous serions mieux de faire marche arrière et de réexaminer cet accord.

Malgré tout, nous continuons à foncer tête baissée. Nous devons en avoir fini dans trois jours. Nous devons le mener à bonne fin même si—et nous l'avons répété maintes et maintes fois—nous n'avons absolument aucune garantie que ce projet de loi sera adopté aux États-Unis.

M. Leon Panetta, responsable du budget américain, a déclaré que s'il y avait eu le vote la semaine dernière, ç'aurait été la fin de l'accord. À la suite de notre visite à Washington, nous croyons savoir que la grande majorité des gens au département du Commerce pensent la même

chose. Cet accord est mort à défaut d'accords parallèles valables. Les États-Unis sont en faveur des accords parallèles, mais le Canada et le Mexique s'y opposent.

Nous savons pourquoi le Mexique s'y oppose. Tout simplement parce qu'il estime qu'un salaire de 80c. l'heure est suffisant. Le gouvernement dit vouloir améliorer le sort des travailleurs mexicains. Dans le car à bord duquel je visitais le pays avec un groupe de gens d'affaires nord-américains, j'ai eu l'occasion de parler à certains d'entre eux. Ils ne savaient pas j'étais un politicien. Je les ai interrogés au sujet des travailleurs dans les maquiladoras. Ils m'ont répondu de ne pas m'inquiéter pour eux, qu'ils savaient comment s'y prendre avec eux, qu'il n'y avait pas de problème, qu'ils s'occuperaient d'eux. J'ai vu la façon dont ils s'en occupaient. C'est une véritable parodie de la justice. C'est de l'exploitation pure et simple. Nous nous réjouissons de ces amendements, mais aucun amendement ne saura faire accepter ce projet de loi aux Canadiens.

M. Jim Peterson (Willowdale): Monsieur le Président, la question que la plupart des gens se posent à propos de l'ALENA et l'une des choses qui les inquiètent le plus à ce sujet, c'est de savoir comment le Canada peut rivaliser avec les salaires mexicains qui vont de 80c. à 1 dollar l'heure.

Qui plus est, nous savons que le Mexique produit actuellement quatre fois plus d'ingénieurs et de scientifiques que le Canada. Nous avons également assisté, depuis quatre ans et demi, à un exode massif des industries, phénomène que l'on a baptisé la désindustrialisation.

Au cours de cette période, le Canada a perdu environ 15 p. 100 de ses emplois dans le secteur manufacturier. Nous avons perdu des emplois dans ce secteur à un rythme deux fois plus rapide qu'aux États-Unis. Cela vaut pour tous les aspects de la fabrication. Les Canadiens ont raison d'être inquiets. Si c'est ce qui est arrivé depuis quatre ans et demi, quelles nouvelles pertes d'emplois allons-nous enregistrer dans les industries où les salaires sont élevés, surtout quand les Canadiens, avec l'ALENA, devront rivaliser avec la main-d'oeuvre bon marché du Mexique?

Nous devons être réalistes. Il y a eu une mondialisation des emplois. Le Canada et les États-Unis ont perdu beaucoup d'emplois au profit du Mexique bien avant la conclusion de l'Accord de libre-échange avec les États-Unis. Les maquiladoras ont été établies par les grandes sociétés multinationales pour profiter de la main-d'oeuvre mexicaine bon marché mais bonne et avoir librement accès au marché américain.

• (1250)

Nous devons tous composer avec le phénomène de la mondialisation. Nous ne pouvons pratiquer la politique de l'autruche. Pouvons-nous, contrairement à certains députés de la Chambre, dire qu'il est possible de revenir en arrière, de rétablir les barrières tarifaires au Canada et de demander aux consommateurs canadiens de payer plus cher les produits que nous avons?

Le Canada se classe au premier rang des nations commerçantes, si l'on regarde le pourcentage de son produit national brut attribuable aux exportations et aux importations. Que ça nous plaise ou non, c'est la réalité. Pouvons-nous retourner en arrière et créer un environnement économique fermé derrière des barrières douanières qui forceraient la création d'emplois au Canada? Il est fort peu probable que nous puissions abroger le traité avec les États-Unis sans avoir à craindre des représailles car, si les Américains imposaient des droits de douanes sur les produits canadiens, nous en souffririons beaucoup plus que ces derniers. En effet, 80 p. 100 de nos exportations vont aux États-Unis.

Telles sont les réalités avec lesquelles nous devons composer. Mais est-ce à dire que nous ne pouvons pas exiger des accords commerciaux établissant des règles équitables pour tous et permettant au Canada de concurrencer loyalement, non seulement les Mexicains mais aussi les Américains?

On parle beaucoup d'un accord parallèle entre les États-Unis et le Mexique sur les normes de travail. Si ce gouvernement dit la vérité et qu'il veut de cet accord commercial parce que le Mexique est un pays en voie de développement et que nous nous devons de lui offrir cette occasion d'augmenter ses exportations et de créer une économie dynamique; si c'est ce qu'il veut, ce gouvernement, plus que tout autre, devrait insister pour que les normes de travail mexicaines soient alignées sur les normes internationales et pour qu'elles soient tolérables et acceptables. Je ne parle pas seulement de rémunération, mais aussi de la santé et de la sécurité des travailleurs, du droit à la négociation collective et du droit à un salaire équitable.

Si nous y parvenons, nous aurons fait beaucoup pour réduire l'écart énorme qui sépare les salaires de l'industrie canadienne, qui approchent 14 $ l'heure, des salaires mexicains, bien inférieurs, qui sont d'environ 1 $ l'heure.

Toutefois, le Mexique n'est pas le seul problème. Comme nous l'avons déjà dit, depuis quatre ans et demi, les emplois manufacturiers au Canada disparaissent à un rythme plus que deux fois plus rapide qu'aux États-Unis. Bon nombre de ces emplois sont partis aux États-Unis, nous l'avons constaté. Co-Steel et Dofasco, par exemple, sont en train de construire une petite usine de 300

millions de dollars au Kentucky. Leur président a invoqué notamment les bas salaires pour justifier cette décision.

Par conséquent, le Mexique n'est peut-être pas le seul pays qui devrait nous inquiéter en matière de salaires et de normes de travail. Nous devrions sans doute chercher aussi à savoir si les États-Unis jouent franc jeu et si les règles du jeu sont équitables dans ce domaine. Désirons-nous voir les normes canadiennes baisser jusqu'au niveau de celles des États-Unis? Six États américains n'ont aucune loi sur le salaire minimum; dans 14 autres, le salaire minimum est fixé à 4 $ US l'heure ou moins; au total, il y a donc 20 États américains où le salaire minimum est de 4 $ US l'heure ou moins. En outre, il existe des lois sur le droit au travail dans 20 États américains et ces lois rendent la tâche très difficile aux travailleurs qui veulent entreprendre des négociations collectives.

Je ne défends pas nécessairement les syndicats ou la grande entreprise, mais si les travailleurs veulent démocratiquement obtenir notamment le droit de se syndiquer, alors pourquoi devrions-nous permettre aux États-Unis de leur refuser ce droit que nous leur accordons au Canada?

• (1255)

Si le Canada doit signer un accord parallèle à l'ALENA sur la main-d'oeuvre, il faudra que les normes américaines soient élevées au niveau des normes canadiennes, et non pas l'inverse.

C'est pourquoi nous ne comprenons pas l'empressement du gouvernement à faire adopter l'accord. Pourquoi cette hâte injustifiée? Le gouvernement américain n'a même pas encore soumis les ententes au Congrès américain, alors pourquoi le projet de loi fait-il l'objet d'une attribution de temps au Parlement, ce qui place les députés dans l'impossibilité d'en discuter comme il faut?

Le gouvernement a-t-il peur du débat? Il répondra que nous avons déjà discuté amplement de la question. Ce ne semble pas être le point de vue qui prévaut aux États-Unis. Le gouvernement américain est suffisamment inquiet pour demander la signature d'accords parallèles. Il veut s'assurer que les règles du jeu seront équitables. Le gouvernement américain ne soumettra pas l'accord au Congrès avant d'avoir obtenu les accords parallèles. Et nous, nous allons de l'avant avec cet accord, avec une confiance aveugle.

Nous croyons que le gouvernement des États-Unis parviendra à ménager précisément le genre d'accord que nous souhaitons. Nous savons pourtant que l'Accord de libre-échange n'est pas le meilleur accord que nous aurions pu obtenir. Il ne renferme pas de code de subventions ni de disposition permettant de contrer les mesures anti-dumping. Alors que l'industrie canadienne de l'acier a franchement cru qu'elle aurait plus facilement accès au marché américain, elle a dû accepter une restriction volontaire de 3 p. 100 durant les trois premières années. Pourquoi notre industrie se heurte-t-elle aux mesures anti-dumping américaines chaque fois qu'elle offre des prix concurrentiels sur le marché américain? Ce ne sont pas là des règles du jeu équitables.

L'Accord canado-américain de libre-échange contient de nombreuses lacunes auxquelles nous aurions pu remédier si nous en avions discuté plus longuement et plus en profondeur au Parlement.

On peut en dire autant de l'ALENA. Nous ne sommes pas contre le libre-échange. Mon parti a d'ailleurs toujours défendu le libre-échange. Nous savons qu'à long terme le libre-échange est la solution la plus avantageuse pour les Canadiens. Toutefois, si les règles du jeu ne sont pas équitables, nous risquons de trahir les intérêts du Canada, ce que le gouvernement semble d'ailleurs disposé à faire. C'est pour cette raison que nous n'appuierons jamais l'ALENA sous la forme que propose le gouvernement.

L'hon. Roy MacLaren (Etobicoke-Nord): Monsieur le Président, dans les quelques minutes qui restent avant que la Chambre ne s'ajourne pour le déjeuner, je voudrais souligner la valeur de l'amendement proposé par notre collègue de Kenora—Rainy River.

Il s'agit d'aborder de façon globale et réfléchie les normes relatives à la main-d'oeuvre contenues dans l'accord. De même, je voudrais souscrire aux interventions de notre collègue de Davenport et d'autres députés qui ont parlé de la nécessité d'inclure des dispositions plus strictes en matière d'environnement dans l'Accord de libre-échange nord-américain.

Avant de me pencher sur le fond de ces deux questions, je voudrais, à l'instar de mon collègue de Willowdale, déplorer la décision du gouvernement de faire ainsi adopter l'ALENA envers et contre tous sans tenir le débat voulu.

Nous sommes confrontés à la situation la plus bizarre possible face à notre principal partenaire commercial, les États-Unis. Le gouvernement américain est bien décidé à attendre de voir ce que les accords parallèles contiendront avant de soumettre au Congrès la loi de mise en oeuvre pertinente. Par contre, que fait le gouvernement canadien? Il dit qu'il est inutile d'attendre, que ces accords parallèles n'ont rien à voir avec l'ALENA. Il ajoute qu'il va de l'avant avec l'ALENA, car il s'agit là d'une question indépendante des autres et qu'il entend faire adopter le projet de loi pertinent à la Chambre des communes cette semaine.

Nous n'avons pas tenu le débat voulu sur cette question extrêmement importante au Canada. C'est vrai notamment au comité, où les libéraux ont demandé sans cesse qu'on tienne des audiences plus vastes, que le comité se rende dans un plus grand nombre d'endroits et qu'on donne davantage la possibilité aux Canadiens de faire connaître leurs réserves à ce sujet. Or, nous voici rendus à la dernière étape. Le gouvernement entend faire adopter ce projet de loi important en trois jours. À mon avis aucun gouvernement responsable n'aurait recours à une procédure de ce genre.

Le président suppléant (M. DeBlois): Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures, conformément au paragraphe 24(2) du Règlement.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LE MINISTRE RESPONSABLE DES AFFAIRES CONSTITUTIONNELLES

L'hon. Alan Redway (Don Valley-Est): Madame la Présidente, je tiens à féliciter le ministre responsable des Affaires constitutionnelles, qui vient d'être nommé envoyé spécial des Nations Unies aux négociations visant la réunification de Chypre. C'est la personne idéale pour ce rôle et mes meilleurs voeux l'accompagnent.

Depuis nombre d'années, les Canadiens d'origine chypriote pressent le gouvernement de participer plus directement aux efforts en vue de trouver une solution juste et durable au problème de Chypre, mais parce que le Canada est membre de la force de maintien de la paix des Nations Unies depuis 1964, notre gouvernement hésite à le faire.

Aujourd'hui, cependant, nous retirons nos gardiens de la paix et la Russie vient tout juste d'opposer son veto à une tentative pour étendre, au-delà du mois prochain, le mandat de l'ensemble de la force onusienne de maintien de la paix à Chypre. C'est ainsi que Joe Clark doit remplir une mission urgente et absolument indispensable.

Article 31 du Règlement

Il ne faut pas gaspiller les 29 années de maintien de la paix que les Canadiens ont passées à Chypre.

* * *

LES CANADIENS D'ORIGINE PORTUGAISE

L'hon. Charles Caccia (Davenport): Madame la Présidente, d'un océan à l'autre, les Canadiens d'origine portugaise célèbrent 40 ans d'immigration au Canada. D'après les historiens, il serait plus exact de dire 500 ans.

Les explorateurs portugais ont été parmi les premiers à voir le Canada. Les Portugais sont venus pêcher la morue dans les Grands Bancs, mais bien peu se sont installés sur la côte atlantique.

La dernière vague d'immigration portugaise a commencé dans les années 1940 et s'est accrue rapidement dans les années 1950. En 1991, on estimait le nombre de Portugais au Canada à environ 250 000. L'immigrant portugais est connu comme étant un travailleur acharné, un fier propriétaire et un membre responsable de sa collectivité.

Les Portugais ont contribué vigoureusement à l'économie dans les domaines de la construction, du commerce, des arts et professions, de l'agriculture et de la pêche.

Cet anniversaire nous pousse à regarder le défi que soulève l'évolution des débouchés sur le marché du travail de l'avenir. En relevant ce défi, les Portugais du Canada continueront à soulever le respect et l'admiration, à l'instar des grands explorateurs d'il y a 500 ans.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake): Madame la Présidente, l'Accord de libre-échange nord-américain, l'ALENA, et la mesure législative visant à le mettre en oeuvre doivent être retirés.

L'agro-industrie multinationale a saboté, au nom du libre-échange, le système de soutien du revenu du secteur agricole qui, depuis les années 1930, protège les agriculteurs contre les caprices du marché. Si l'ALENA est adopté, il est probable que les mesures visant à protéger les petites et moyennes entreprises agricoles ainsi que les collectivités qui en dépendent seront abolies.

Au Canada, nous avons déjà perdu, au nom du libre-échange, la possibilité de fixer le prix de nos céréales, de commercialiser l'avoine sous l'autorité de la Commission canadienne du blé, et d'inspecter la qualité de la viande à la frontière.

Article 31 du Règlement

Notre commission du blé risque maintenant de perdre les pouvoirs qu'elle détient en matière de commercialisation et d'emprunt, les paiements versés aux chemins de fer aux fins de l'exportation des céréales canadiennes sont menacés, de même que tout le système de gestion de l'offre.

• (1405)

Si nous voulons nous redonner une agriculture fondée sur la famille, il importe de rejeter la notion de déréglementation qui sous-tend l'ALENA. Si l'on veut que l'agriculture survive, et en fait l'économie. . .

Mme le vice-président: Je regrette, mais le temps de parole du député est écoulé.

* * *

LE PROJET DE LOI C-285

M. Bill Vankoughnet (Hastings—Frontenac—Lennox and Addington): Madame la Présidente, je prends la parole aujourd'hui pour exprimer ma vive opposition au projet de loi d'initiative parlementaire C-285, qui a été déposé par un député libéral et qui porte sur le serment de citoyenneté.

Le projet vise à supprimer une partie essentielle de notre patrimoine en éliminant l'allusion à Sa Majesté la reine II dans le serment de citoyenneté. Cette mesure mine le rôle et la position de la monarchie au sein de notre gouvernement et de notre Constitution, en essayant de faire adopter en douce un style de gouvernement à l'américaine.

Il y a plus de 200 ans que la monarchie constitue l'influence première permettant à notre pays de rester uni et de créer une société véritablement unique et distincte en Amérique du Nord. La Couronne a permis et encouragé le développement d'institutions représentatives pour servir les Canadiens, dont les ancêtres sont venus de partout dans le monde, tout en constituant un tribunal de dernier recours pour tous.

Notre reine unit les Canadiens de toutes origines, et le fait d'éliminer l'allusion à Sa Majesté dans le serment de citoyenneté serait une mesure carrément scandaleuse. J'exhorte les députés de tous les partis, en particulier ceux. . .

Mme le vice-président: Je regrette, mais je dois interrompre le député. Son temps de parole est écoulé.

LA PAUVRETÉ

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Madame la Présidente, depuis sa nomination à la présidence du Sous-comité sur la pauvreté, la députée de Don Valley-Nord a lancé une série d'attaques malveillantes contre les banques d'alimentation et leurs nombreux bénévoles. Refusant d'admettre l'existence même de la pauvreté au Canada, elle tente d'abaisser le seuil de pauvreté de manière que moins de Canadiens soient officiellement considérés comme pauvres.

La semaine dernière, la présidente a encore été blâmée publiquement pour avoir secrètement chargé un membre de son personnel de mentir et d'espionner la Daily Bread Food Bank de Toronto. Se faisant passer pour un étudiant dans le besoin, cette personne y a reçu quatre sacs de nourriture. Compte tenu des pénuries que connaissent cette année les banques d'alimentation, cet acte est répréhensible du point de vue moral et complètement irresponsable.

À l'instar d'autres députés, je demande donc que le premier ministre relève immédiatement la députée de ses fonctions de présidente de cet important comité. Ses actes et ses déclarations en tant que présidente de ce comité sont absolument inexcusables. Elle a fait preuve à maintes reprises de mauvaise foi et de mauvais goût, à tel point qu'elle est devenue un sujet d'embarras pour le gouvernement, qui en a pourtant vu bien d'autres.

Mme le vice-président: Le député fait des accusations qui n'ont pas leur place dans cette enceinte.

* * *

L'ASSOCIATION FORESTIÈRE CANADIENNE

M. J.W. Bud Bird (Fredericton—York—Sunbury): Madame la Présidente, je voudrais féliciter l'Association forestière canadienne du Nouveau-Brunswick de l'ouverture de son nouveau siège à Fredericton, qui a été baptisé du nom fort approprié de Maison des arbres.

En établissant ses nouveaux locaux à côté de l'Assemblée législative et des bureaux gouvernementaux du Nouveau-Brunswick, l'Association forestière canadienne a souligné l'importance que le gouvernement provincial accorde aux forêts. Les forêts constituent la principale ressource du pays, tant du point de vue économique qu'environnemental. À ce titre, elles méritent d'avoir la priorité à tous les paliers de gouvernement.

L'association vise à maintenir les forêts au rang des priorités du pays. Elle sait que, pour être un succès au Canada, le développement durable doit commencer par les forêts.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

M. Jim Fulton (Skeena): Madame la Présidente, il existe au Canada un club politique secret qui réunit 100 grandes entreprises. Ces entreprises, qui contrôlent 70 p. 100 des exportations canadiennes, ont tramé avec les libéraux et les conservateurs une entente politique dont la phase I était l'adoption de l'Accord de libre-échange.

Il est maintenant bien connu que l'ALE a coûté à des centaines de milliers de Canadiens leur emploi, leur famille et leurs économies. Malgré le silence quasi complet qu'observent les médias au sujet de l'Accord de libre-échange nord-américain, les Canadiens commencent à saisir le rôle qu'a joué la coalition conservatrice et libérale dans le processus visant à livrer le Canada aux profiteurs internationaux.

Il est évident que les libéraux et les conservateurs étaient de collusion quand ils ont voté en faveur de l'ALENA à la Chambre le 1er décembre 1992. Le 31 mars 1993, trente-huit libéraux ne se sont même pas pointés pour voter. Le texte de l'accord consiste en 4 000 pages d'ententes spéciales visant la réduction des salaires, la coupure d'emplois, la fermeture d'usines, la réduction de la protection de l'environnement, la réduction du prix des ressources, la réduction des programmes sociaux, bref l'élimination de la souveraineté canadienne dans presque tous les domaines.

L'ALENA est un outil pour enrichir les riches et appauvrir les pauvres. C'est pour cette raison que les libéraux voteront pour cette semaine.

* * *

LE CHEF DE L'OPPOSITION

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Jeudi et vendredi dernier, le chef du Parti libéral du Canada est venu au Manitoba visiter plusieurs de nos localités.

De quoi les aînés, les gens d'affaires, les femmes, les étudiants et les autres Manitobains lui ont-ils principalement parlé? Du besoin de meilleurs emplois, du besoin de meilleurs programmes de formation donnant accès à de meilleurs emplois, du besoin de maîtriser le déficit et la dette de façon réaliste et de protéger le régime d'assurance-maladie.

• (1410)

Le chef libéral a blâmé les candidats à la direction du Parti conservateur qui ont parlé de frais modérateurs. Il a réaffirmé son attachement au principe de l'universalité de l'assurance-maladie, sans frais modérateurs et sans facturation supplémentaire.

[*Français*]

Merci, monsieur Chrétien, d'être venu chez nous partager avec nous votre vision d'un pays fort et uni, d'un gouvernement libéral.

* * *

LA CONTREBANDE DU TABAC

M. Gilles Bernier (Beauce): Madame la Présidente, les gouvernements provinciaux et fédéral ont poussé la population vers l'illégalité. Les gens vendent et fument des cigarettes à plumes au vu et au su de tout le monde. Certaines bandes indiennes de la banlieue de Montréal contrôlent la contrebande du tabac et de l'alcool.

On se contente de faire quelques saisies et d'augmenter le taux des amendes, mais le geste le plus logique serait un agissement simultané des gouvernements des provinces et d'Ottawa pour réduire les taxes à un niveau raisonnable pour ainsi tuer le marché noir et récupérer les milliards de dollars que l'on perd.

Les fumeurs n'ont pas à avoir des remords en violant la législation sur le tabac et en encourageant la contrebande lorsque les taxes des deux paliers de gouvernement représentent 36 $ sur une cartouche se détaillant environ 48 $.

Madame la Présidente, même un policier de la GRC aurait été pris à faire de la contrebande de cigarettes à plumes en fin de semaine, à Longueuil.

* * *

[*Traduction*]

LE GOUVERNEMENT CONSERVATEUR

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Madame la Présidente, après des critiques répétées de la part de l'opposition libérale, un député du côté ministériel a finalement admis le comportement inacceptable du gouvernement et de ses collègues.

Samedi dernier, le député conservateur de Portage—Interlake a déclaré ceci aux journalistes:

> Depuis huit ans, le gouvernement Mulroney a imposé son style. Il a pris beaucoup de mesures dont certaines sont contestables.

Article 31 du Règlement

Des voix: Bravo!

M. Milliken: Il a dit «certaines» seulement.

Quelle est la cause d'une prise de conscience si soudaine? C'est simple, les conservateurs savent que la colère du peuple s'abattra bientôt sur eux. Ils essaient de prendre leurs distances par rapport à leurs dirigeants actuels.

En parlant des hordes de lobbyistes qui font la loi dans la capitale et qui, pendant des années, ont réussi à convaincre leurs camarades conservateurs au cabinet du premier ministre de ne pas réglementer trop sévèrement leurs activités, le député de Portage—Interlake a résumé l'attitude du gouvernement en déclarant:

Ce sont nos copains et c'est ainsi que nous faisons les choses.

Le peuple canadien en a assez de la façon conservatrice de faire les choses. Lorsque le gouvernement aura le courage de déclencher des élections, les Canadiens leur montreront comment ils font les choses eux, et chasseront les conservateurs du pouvoir.

* * *

[*Français*]

LES VICTIMES DU SANG CONTAMINÉ

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Madame la Présidente, j'ai demandé le 6 novembre 1992 au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social qu'une enquête publique soit menée sur le sang contaminé au Canada.

C'est tragique, et bon nombre des victimes de cette contamination auraient pu être épargnées avec plus de vigilance et d'efficacité de la part des gouvernements fédéral et provinciaux et de la Croix-Rouge. Il ne faut pas en rester là. En marge du cas pathétique des hémophiles, se posent en effet plusieurs questions importantes sur lesquelles un procès ordinaire ne parviendra sans doute pas à faire toute la lumière. Seule une enquête publique complète pourra fournir des réponses satisfaisantes.

Plus que des noms de personnes à blâmer, ce qu'il importe de savoir c'est comment un tel drame a pu survenir et surtout comment il pourra être évité à l'avenir.

Au nom de toutes les Canadiennes et de tous les Canadiens, il faut une enquête publique.

* * *

[*Traduction*]

LA PÊCHE AU SAUMON

M. David D. Stupich (Nanaimo—Cowichan): Madame la Présidente, l'ALENA inquiète les travailleurs de l'industrie de la pêche de la Colombie-Britannique, tant les pêcheurs que les travailleurs des usines de transformation du poisson. Ils veulent que le Parlement rejette cet accord.

Du point de vue de la conservation et de la gestion des ressources, nous devons savoir combien les pêcheurs prennent de saumon et quand. Ces renseignements permettent de calculer le nombre optimal d'échappées de géniteurs il faut permettre pour garantir le maintien des stocks des 2 500 et quelque familles de saumon.

L'Accord de libre-échange empêche de recueillir ces renseignements. Les Américains ont maintenant le droit de débarquer 25 p. 100 du saumon qu'ils prennent où ils veulent. On nous dit que, sous le régime de l'ALENA, ce pourcentage pourra encore augmenter. Les négociations se poursuivront tant que les Américains n'auront pas accès à la totalité de nos stocks de poisson et nous ne pourrons plus gérer convenablement ces stocks.

De plus, les emplois des usines de transformation sont transférés aux États-Unis puisque les Américains ont obtenu le droit d'y emporter leur saumon. Nous avons déjà perdu des emplois au profit des Américains et ils les perdront à leur tour au profit des Mexicains. Nous sommes perdants sur tous les tableaux: la gestion des stocks, la conservation des ressources et l'emploi. Les habitants de la Colombie-Britannique veulent que nous votions contre l'ALENA.

* * *

LE MANITOBA

M. Felix Holtmann (Portage—Interlake): Madame la Présidente, j'espère que l'opposition citera également ce que je suis sur le point de dire.

Lorsque le gouvernement néo-démocrate de Bob Rae a été élu en Ontario, j'ai publié une annonce dans le *Globe and Mail* pour inviter les entreprises à venir s'installer au Manitoba afin d'échapper aux problèmes qui suivraient l'arrivée au pouvoir d'un gouvernement socialiste, et certaines entreprises ont accepté mon invitation.

• (1415)

Il devient maintenant de plus en plus urgent que les entreprises de l'Ontario se tournent vers d'autres régions du Canada à la recherche d'un sol plus fertile où planter leurs racines.

Qu'on m'amène les contribuables opprimés, fatigués et accablés d'impôts et les entreprises qui ne peuvent plus survivre sous le joug du régime socialiste. Venez vers l'ouest, jeunes Canadiens et Canadiennes, venez au Manitoba où vous pourrez espérer un avenir prospère. Venez au pays du soleil éternel où les gouvernements ne taxent pas l'initiative et la croissance.

Venez dans cette terre d'avenir où il est permis de faire de l'argent et de le garder. Venez dans la circonscription de Portage—Interlake, au Manitoba, où le député vous donnera ce que le NPD ne peut pas. . .

Mme le vice-président: Votre temps est écoulé.

* * *

LA JOURNÉE NATIONALE DES ENFANTS DISPARUS

Mme Sheila Finestone (Mont-Royal): Madame la Présidente, c'est aujourd'hui la Journée nationale des enfants disparus.

Notre avenir en tant que société florissante et prospère dépend de nos enfants. Qui d'entre nous n'a pas vu dans les yeux d'un jeune enfant cette lueur de curiosité, cette étincelle d'intelligence ou simplement cet amour de la vie qui est au coeur du processus de croissance et d'apprentissage? Qui peut nous apporter autant de joie, de bonheur et de satisfaction que les enfants, leurs premiers pas, leurs premiers mots? Ce sont toutes là des étapes qui créent des liens uniques au sein d'une famille. Que ce soit au niveau de la famille ou de la société, nos enfants deviennent notre raison d'être, et leur éducation devient notre principal but dans la vie.

Perdre un enfant est une expérience dévastatrice qui arrive beaucoup trop souvent. Les statistiques révèlent qu'il y a 61 000 enfants disparus au Canada. Environ 45 000 de ces enfants ont été rejetés par leur famille ou se sont enfuis de chez eux, et ils ont besoin qu'on leur porte une attention spéciale; 13 000 sont disparus dans des circonstances inconnues, et 432 sont des victimes d'enlèvement par un parent. Ce sont des chiffres alarmants.

Je félicite le solliciteur général d'avoir annoncé aujourd'hui la publication d'un manuel visant à aider les policiers à traiter les cas d'enlèvement d'enfants et de fugue. Il reste cependant le problème des enlèvements internationaux. . .

Mme le vice-président: Votre temps est écoulé. Je suis désolée.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE NORD-AMÉRICAIN

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Madame la Présidente, j'ai une question à poser au vice-premier ministre.

La semaine dernière, des représentants du Canada, des États-Unis et du Mexique n'ont pas réussi à s'entendre sur les accords parallèles de l'ALENA. Il s'agit des fameux accords parallèles dont le président américain, M. Clinton, a dit que s'ils ne sont pas approuvés, il n'ira pas de l'avant avec l'ALENA et ne présentera pas le projet de loi au Congrès.

Comme les négociations sont nettement dans l'impasse, le vice-premier ministre me dira-t-il pourquoi le gouvernement réclame un chèque en blanc à la Chambre des communes et pourquoi il n'attend pas que ces négociations aboutissent avant d'aller de l'avant avec le projet de loi?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, il est vrai que les négociations continuent sur des améliorations à apporter aux conditions de travail et à la protection de l'environnement, notamment, mais il demeure que les dirigeants des trois pays en cause ont clairement manifesté leur intention de ratifier et de mettre en oeuvre l'Accord de libre-échange nord-américain d'ici au 1er janvier 1994 et cela, ajouterai-je, dans sa forme actuelle, et qu'ils se sont aussi engagés à ne pas rouvrir l'Accord de libre-échange.

Les chefs d'État des trois pays visés sont sur la même longueur d'onde à l'égard de l'accord, qui devrait aller de l'avant de façon normale.

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Madame la Présidente, le ministre des Finances ne tient pas compte d'un fait très important, soit que le président des États-Unis ait clairement déclaré, ainsi que le Sénat et la Chambre des représentants, qu'il ne procéderait pas avec l'ALENA s'il n'y avait pas un accord sur les conditions de travail et celles de l'environnement.

Or, on a vu la semaine dernière qu'il y a une impasse majeure entre le Canada, le Mexique et les États-Unis à ce sujet. Ce matin, le ministre du Commerce international se trouvait aux États-Unis et il a déclaré clairement qu'il ne pouvait pas accepter les conditions du gouvernement américain telles que soumises la semaine dernière. Pourquoi le gouvernement s'entête-t-il à nous faire vo-

ter, alors qu'on sait très bien que peut-être à l'automne, nous aurons un accord complètement différent de ce que nous avons aujourd'hui?

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame la Présidente, cette opinion n'est pas la mienne, ni celle du gouvernement canadien ou des leaders des deux autres pays. Les trois pays ont fait savoir très clairement que l'accord ne sera pas rouvert et qu'ils ont l'intention de mettre l'accord en oeuvre le 1er janvier 1994.

• (1420)

Les accords parallèles relatifs à l'augmentation subite des importations, aux conditions de travail et à la protection de l'environnement, que le gouvernement canadien a vigoureusement réclamés dans le cours des discussions, ne modifieront en rien la teneur générale de l'accord.

Les dirigeants des trois pays se sont engagés à ratifier et à mettre en oeuvre cet accord d'ici au 1er janvier 1994. Nous agissons en conséquence.

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Madame la Présidente, ce n'est pas ce que le président des États-Unis a déclaré. S'il n'y a pas d'accord sur les conditions de travail ou l'environnement, les États-Unis n'iront pas de l'avant avec l'ALENA. C'est très clair. Ils ne signeront pas et ne tiendront pas parole s'ils n'ont pas gain de cause.

Pourquoi le gouvernement nous demande-t-il de nous prononcer sur un accord pendant que les négociations se poursuivent? Comme il est évident qu'un désaccord sérieux oppose le Canada et les États-Unis, nous devrions attendre. Pourquoi le gouvernement tient-il à précipiter les choses? Cherche-t-il simplement à marquer des points aux dépens des travailleurs canadiens?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame la Présidente, le député a assez d'expérience pour savoir que les partis prennent certaines positions en cours de négociations. Les États respectifs prennent position afin de négocier l'accord répondant le mieux à leurs intérêts. C'est exactement ce qui se passe à l'heure actuelle.

L'hon. Roy MacLaren (Etobicoke-Nord): Madame la Présidente, le vice-premier ministre a répété à plusieurs reprises aujourd'hui que les États-Unis adopteront l'ALENA.

Comme il le sait sûrement, le président a dit clairement que, en l'absence des deux accords parallèles que les États-Unis essaient actuellement d'obtenir, les Américains ne donneront pas leur aval. En outre, il sait sûrement que, lors des négociations qui ont eu lieu la semaine dernière à Ottawa, les États-Unis ont dit clairement qu'ils n'accepteraient rien de moins que des sanctions commerciales comme un moyen d'appliquer les prétendus accords parallèles sur les normes concernant l'environnement et la main-d'oeuvre.

Étant donné qu'un accord est exécutoire ou ne l'est pas, le gouvernement peut-il nous expliquer ce que le négociateur en chef a voulu dire lorsqu'il a parlé des «problèmes très graves» que ces propositions posent au Canada? Que compte faire le gouvernement au sujet de ces problèmes très graves?

M. Peter L. McCreath (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce extérieur): Madame la Présidente, ce qui importe, c'est que le président des États-Unis a dit très clairement qu'il souhaite la mise en oeuvre de l'ALENA.

Pour ce qui est des accords parallèles, les pourparlers continuent. Il y a parfois des moments difficiles dans les pourparlers entre des parties. Comme l'a dit la semaine dernière la négociateur en chef, il y a certaines divergences d'opinions.

L'important, c'est que l'ALENA ne sera pas modifié, ce qui est dans l'intérêt du Canada. Le gouvernement présente une mesure législative qui lui permettra, une fois que les autres parties auront fait de même, de mettre l'accord en oeuvre.

Quant aux pourparlers, ils se poursuivront jusqu'à ce que les parties s'entendent sur des principes qui sont dans l'intérêt du Canada et auxquels celui-ci souscrit.

En conclusion, le gouvernement croit que c'est une excellente idée de conclure des accords bilatéraux sur l'environnement, la main-d'oeuvre et d'autres questions, mais pas au détriment de l'ALENA et du Canada.

L'hon. Roy MacLaren (Etobicoke-Nord): Madame la Présidente, en l'absence du ministre du Commerce extérieur, permettez-moi de poser une question au secrétaire parlementaire qui répond pour lui.

Les États-Unis ont dit à maintes reprises qu'ils n'adopteront pas l'ALENA à moins d'accords parallèles pouvant être appliqués au moyen de sanctions commerciales.

Il y a quelques mois à peine, le ministre a dit que le Canada rejetterait l'ALENA si des sanctions commerciales exécutoires étaient prévues. Quelle est la position du gouvernement aujourd'hui? Est-elle toujours la même? Pouvons-nous supposer que l'ALENA n'a plus de valeur pour le Canada si les États-Unis continuent d'insister sur des sanctions commerciales exécutoires?

M. Peter L. McCreath (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce extérieur): Madame la Présidente, comme je l'ai dit dans ma réponse précédente, l'ALENA et les accords parallèles sont deux choses distinctes.

M. Fontana: Ils ne le sont pas.

M. Riis: Qu'on nous amène Michael Wilson.

M. McCreath: Si les Américains, dans le cadre de leur processus politique, décident d'établir un lien entre ces questions, à des fins législatives, c'est bien entendu leur prérogative. Contrairement aux députés d'en face, notre gouvernement n'établit pas ses priorités législatives selon ce qui est décidé au sud de nos frontières. Nous les établissons en fonction des intérêts du Canada.

Les pourparlers sur l'environnement, la main-d'oeuvre et d'autres questions se poursuivront jusqu'à ce que les représentants du Canada estiment que les propositions sont dans l'intérêt du Canada; nous agirons alors comme il se doit.

• (1425)

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Madame la Présidente, je tiens tout d'abord, en mon nom et au nom de mon parti, à adresser au Président nos meilleurs voeux de prompt rétablissement.

Des voix: Bravo!

Mme McLaughlin: Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre du Commerce extérieur et, en son absence, au vice-premier ministre.

La citation la plus pertinente qu'on puisse trouver aujourd'hui doit sûrement être cette phrase lue dans le *Financial Post*: «Ce fut un mois extraordinaire si vous êtes un Américain cherchant à travailler dans une entreprise canadienne.» Que veut-on dire par là? Pourquoi? Parce que les entreprises canadiennes vont s'établir outre-frontière à un rythme très rapide.

Dans son numéro d'aujourd'hui, le *Financial Post* fournit toutes les preuves dont le gouvernement devrait avoir besoin pour changer d'avis au sujet de l'ALE et de l'ALENA. Le *Financial Post* énumère une série d'entreprises qui sont allées s'installer chez nos voisins du Sud et qui ont investi justqu'à 1,8 milliard de dollars aux États-Unis à la suite de la conclusion de ces accords commerciaux.

Le vice-premier ministre doit savoir que deux millions de Canadiens aimeraient avoir les emplois que permettraient de créer ces 1,8 milliard de dollars canadiens. Le ministre et son gouvernement réexamineront-ils cet accord et diront-ils aux Canadiens pourquoi ils veulent conclure l'ALENA et faire adopter par la Chambre cet accord qui va faire passer les emplois des Canadiens aux États-Unis?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame la Présidente, la députée sait très bien que le bon côté de l'économie canadienne tient aux exportations de marchandises, et plus spécialement de produits manufacturés.

La *Gazette* de Montréal faisait allusion vendredi à cette reprise économique du secteur manufacturier, et je cite: «On sera peut-être étonné d'apprendre»—et ce sera sûrement le cas du NPD—«que la croissance de la production manufacturière au Canada a dépassé celle de tous les autres grands pays industrialisés l'année dernière.» Voilà ce que Statistique Canada signalait dans son rapport annuel.

La députée veut quelques exemples des avantages de l'Accord de libre-échange. Voici quelques exemples d'entreprises manufacturières américaines qui viennent de déménager au Canada ou qui y ont pris de l'expansion: Heron Cable, à Waterloo, en Ontario; Intercity Products Corporation, à Brantford, en Ontario; ISE Limited, autrefois Sit-Rite, à Mississauga, en Ontario; J.L. De Ball à Montréal, au Québec; GTE Sylvania; Hughes Aircraft; Fasco Motors; GM Diesel. Je pourrais poursuivre indéfiniment.

[*Français*]

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Je désire poser une question supplémentaire, madame la Présidente. Les Canadiens et les Canadiennes se demandent, bien sûr, où sont les emplois puisque le taux de chômage se situe maintenant à 11,4 p. 100, et à plus de 13 p. 100 à Montréal. Le ministre sait très bien que le taux de chômage continue d'augmenter.

Ma question est donc la suivante: Pourquoi ce gouvernement est-il si pressé à s'embarquer dans une nouvelle entente commerciale qui va réduire encore plus le niveau de vie des Canadiens et des Canadiennes?

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame la Présidente, c'est précisément parce que nous voulons créer des possibilités et obtenir un meilleur accès commercial, pour que nos fabricants et nos organismes de service puissent travailler pour l'exportation. Créer un marché de 360 millions de personnes est certainement à notre avantage. Établir un ensemble de règles et avoir un mécanisme de règlement

des différends qui conduisent à une libéralisation du commerce est certainement à notre avantage, car le Canada a prouvé au monde qu'il pouvait concurrencer les meilleurs.

Tout ce dont nous avons besoin, c'est de règles claires, d'un mécanisme de règlement des différends et de la possibilité de concurrencer les entreprises locales et donc d'avoir accès aux marchés. C'est exactement ce que nous a apporté l'Accord de libre-échange avec les États-Unis et c'est précisément ce que nous recherchons avec l'Accord de libre-échange nord-américain.

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Madame la Présidente, ce dont le Canada a besoin, c'est de règles loyales, d'accords commerciaux loyaux et d'ententes qui créeront des emplois ici, au Canada. Ce n'est pas ce que nous avons obtenu.

Il est clair que les deux tiers des Canadiens s'opposent à l'ALENA. Nous ne comprenons pas pourquoi le gouvernement insiste tellement pour faire adopter cet accord cette semaine.

• (1430)

Je voudrais que le vice-premier ministre nous dise le genre d'engagements que son gouvernement a pris pour tenir tellement à faire adopter cette mesure cette semaine, alors que les États-Unis n'en sont pas encore là. Est-ce que le gouvernement a pris des engagements précis et, si oui, envers qui? Est-ce envers le premier ministre du Canada, envers les États-Unis ou envers la communauté d'affaires internationale? Quels sont les engagements du gouvernement qui exigent que l'on adopte cette mesure cette semaine?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame la Présidente, je pourrais dire que plus des deux tiers de la population canadienne ne partagent pas le point de vue du parti de la députée.

Une voix: C'est plutôt 90 p. 100.

M. Mazankowski: C'est peut-être plus près de 90 p. 100, comme le dit mon collègue libéral, mais ce qui est important, c'est que des sociétés sont au Mexique et y exploitent les possibilités qu'on y trouve. Il y en a pour l'ouest du Canada, le centre du Canada et l'est du Canada. Pourquoi ne pas se mettre à la tâche, créer l'environnement nécessaire, adopter les règles appropriées et le bon mécanisme de règlement des différends de façon à avoir un système loyal et équitable pour nos affaires.

LA SANTÉ

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg-Nord): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre de la Santé. Le Comité permanent de la santé et du bien-être social a déposé aujourd'hui son rapport unanime sur le système de gestion du sang et le VIH au Canada. Le comité recommande qu'une enquête tout ce qu'il y a de plus publique soit instituée pour se pencher sur la tragédie médicale et sociale qui a frappé plus de 1 000 Canadiens à qui l'on a administré du sang contaminé par le VIH.

Le ministre va-t-il accéder au voeu du comité et instituer sans tarder une enquête publique?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Madame la Présidente, j'ai reçu le rapport ce matin et je souscris à l'idée d'instituer une enquête qui aurait pour objet de faire en sorte que le sang distribué au Canada continue de ne présenter aucun danger.

Je crois que, sans mettre en doute la sécurité du système actuel— même les membres du comité ont reconnu son caractère sécuritaire—, il est temps de faire le tour de la question. Les provinces étant de toute évidence engagées dans ce processus, je leur ait écrit aujourd'hui pour leur demander leur collaboration afin d'arrêter la forme, la composition et le mandat du comité. D'ici la fin de l'été, j'espère pouvoir amorcer l'enquête qui devra faire rapport avant qu'une année s'écoule, et ce, de façon à ce que nous soyons en mesure de répondre efficacement et rapidement aux problèmes soulevés aujourd'hui par le comité.

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg-Nord): Je pense qu'après toutes les questions que nous avons posées de ce côté-ci de la Chambre, le comité a finalement donné son approbation et le ministre accède enfin à la demande que nous faisons depuis six mois.

Ma question supplémentaire au ministre est la suivante: le rapport unanime recommande aussi que le gouvernement fédéral revoie la question de l'indemnisation, et je cite: «de toute urgence prenne l'initiative d'établir un processus pour déterminer et avertir les personnes qui ont reçu au Canada des transfusions sanguines contaminées par le VIH positives». Le ministre est-il prêt à dire aujourd'hui à la Chambre qu'il va aussi se conformer aux recommandations unanimes concernant ces autres questions?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Madame la Présidente, si le député est impressionné par ce qu'a fait un membre de son parti, je le suis aussi énormément par le député de Delta qui a très bien présidé le comité et a fait en sorte que celui-ci fasse un rapport unanime.

Je vais être très franc avec le député.

Mme Copps: Vous allez quand même perdre les élections.

M. Bouchard (Roberval): Je crois qu'il est important que la députée de Hamilton écoute pour une fois quand nous parlons de l'un des plus graves problèmes de notre pays. Pour une fois, qu'elle essaie d'écouter ce que nous avons à dire.

J'ai dit au député que le système d'indemnisation que mon prédécesseur a offert en 1989 a été considéré par l'association des hémophiles comme acceptable et satisfaisant. Aussi, je pense que cette question ne sera pas examinée par le comité.

Étant donné la dernière recommandation du comité concernant la manière dont on peut dépister les gens qui ont peut-être ce problème, je vais rester en rapport avec des organismes comme la Société de la Croix-Rouge ou l'Association canadienne de santé publique pour trouver les meilleures solutions afin de savoir s'il y a d'autres personnes, et dans l'affirmative combien, dans cette même situation. À ma connaissance, nous n'avons pas eu d'autres cas depuis cinq ans.

* * *

• (1435)

LA PAUVRETÉ

Mme Albina Guarnieri (Mississauga-Est): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Peut-être l'écoutera-t-il attentivement.

La semaine dernière, la présidente du Sous-comité sur la pauvreté a admis avoir envoyé à la Banque d'alimentation Daily Bread un membre de son personnel déguisé en pauvre pour qu'il y recueille plusieurs sacs de nourriture destinés à des pauvres véritables.

La même députée a dit à la Chambre qu'il faudrait apprendre aux pauvres à vivre avec moins de nourriture, tandis que son personnel s'affairait à subtiliser le peu de nourriture qu'il leur reste. Le ministre expliquera-t-il pourquoi son gouvernement autorise son experte en pauvreté à se livrer à une guérilla de la sorte contre les provisions alimentaires des Canadiens les plus pauvres?

Mme le vice-président: Bien sûr, j'autoriserai la présidente du comité à répondre si elle le désire. Je ne crois pas que cette question concerne l'administration du gouvernement mais si la députée de Don Valley-Nord veut répondre, libre à elle de le faire.

Mme Barbara Greene (Don Valley-Nord): Madame la Présidente, comme d'habitude, la députée de Mississauga-Est fait complètement fausse route.

Mme le vice-président: Je regrette, mais je dois interrompre la députée. Je suis certaine que la Chambre voudra m'aider à corriger cette erreur. La présidente du comité ne peut répondre que s'il s'agit d'une question de procédure. J'ai commis une erreur en lui disant qu'elle pouvait répondre.

Mme Albina Guarnieri (Mississauga-Est): Madame la Présidente, ma question supplémentaire s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

Comme le gouvernement est aussi responsable de son experte en pauvreté que de la pauvreté qui afflige des millions de Canadiens, il devrait savoir que la plus grande banque d'alimentation du Canada a logé une plainte auprès de l'escouade des fraudes au sujet des activités de l'experte en pauvreté du gouvernement.

Quand il est question de pauvreté, ce gouvernement se défile toujours. Le ministre peut-il expliquer aux 69 000 enfants qui comptent chaque mois sur la banque d'alimentation Daily Bread pour manger, et pour qui la pauvreté est bien réelle, pourquoi les politiques de son gouvernement condamnent tellement de Canadiens à être aussi pauvres que les principes moraux de la députée de Don Valley-Nord sont faibles?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Madame la Présidente, je vais laisser aux Canadiens qui ont entendu la question le soin de décider si la députée s'inquiète vraiment des enfants ou si elle cherche simplement à s'en prendre à la présidente du comité.

Personnellement, mes seules préoccupations, ce sont les enfants et les pauvres. En tant que comité de la Chambre, le comité est libre de ses actes. Le ministre lui-même traite les problèmes qui touchent directement la population. La députée sait très bien que mon ministère, avec l'aide du ministre des Finances, a fait ce que son gouvernement n'avait jamais fait auparavant. Il a dépensé des milliards de dollars pour aider les enfants du Canada.

Si la députée veut être crédible, elle devrait s'occuper des enfants et arrêter de s'en prendre ainsi à la présidente du comité.

* * *

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE NORD-AMÉRICAIN

M. David Barrett (Esquimalt—Juan de Fuca): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre de la Justice, ou au ministre qui le remplace, et porte sur un rapport que j'ai ici. Je suis content que vous soyez ici, monsieur le ministre.

• (1440)

M. McDermid: Remettez vos lunettes.

M. Barrett: Mais oui, c'est bien lui. Le ministre pourrait-il me dire s'il est au courant d'un rapport rédigé par un agent du renseignement de l'ambassade des États-Unis, rapport qui a été récemment rendu public par la National Security Agency et qui donne le détail d'initiatives prises par deux cartels de la drogue au Mexique en vue de se servir de l'Accord de libre-échange nord-américain comme moyen d'acheminer des drogues au Canada et aux États-Unis par l'entremise de leurs usines dans la zone des maquiladoras?

Le ministre peut-il dire à la Chambre si la GRC a été informée de ces activités et quelles mesures elle entend prendre à ce sujet?

L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national): Madame la Présidente, je ne comprends pas très bien comment le député peut établir un lien entre un accord de libre-échange, que ce soit avec les États-Unis, le Mexique ou quelque autre pays, et l'importation ou le trafic de substances illicites au Canada ou ailleurs.

En fait, l'Accord de libre-échange avec les États-Unis a permis à nos agents des douanes, qui sont formés pour protéger la société canadienne contre l'importation de drogues et d'armes à feu illégales, de retracer des enfants disparus—nous avons parlé aujourd'hui de la Semaine des enfants disparus—et de procéder à un plus grand nombre que jamais auparavant de saisies de drogues à la frontière et dans tout le Canada en collaboration avec la GRC et d'autres forces policières.

L'ALENA n'a rien à voir avec l'importation de drogues si ce n'est de mieux permettre à nos agents des douanes de surveiller le trafic de substances illicites

M. David Barrett (Esquimalt—Juan de Fuca): Madame la Présidente, je voulais demander au ministre si la GRC avait été ou non informée de ce rapport préparé par un agent du renseignement pour le compte de la National Security Agency.

Pour que tout le monde comprenne qui—ce n'est pas moi—fait cette allégation au sujet de l'ALENA, j'aimerais vous citer une partie de ce rapport:

«L'organisation de Rafael Munoz et d'autres organisations bien connues, dans les régions de Juarez et de Torreon, dans les États de Chihuahua et de Coahuila, ont l'intention de maximiser leurs opérations légitimes sous les auspices du nouvel Accord de libre-échange entre les États-Unis, le Mexique et le Canada. Ces organisations ont l'intention d'établir dans la zone des maquiladoras des usines d'assemblage, des entrepôts hors-douanes, des entreprises façades faisant des achats transfrontaliers et d'autres opérations auxquelles la proximité de la frontière serait profitable. Une fois en place ces opérations pourront servir au trafic de la drogue aux États-Unis.»

Il s'agit là d'un rapport réalisé pour le compte du gouvernement des États-Unis. Encore une fois, le gouvernement américain a-t-il mis le gouvernement canadien au courant de ce rapport secret préparé afin de mettre en garde la police contre les activités de ce genre, et qu'a fait le gouvernement à ce sujet?

L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national): Madame la Présidente, nous sommes constamment en rapport, non seulement avec les douanes américaines mais aussi avec les forces policières américaines, avec lesquelles nous coopérons en permanence.

Je ne puis que répéter ce que j'ai répondu à la première question du député, à savoir que l'ALENA et l'Accord de libre-échange avec les États-Unis n'ont rien à voir avec l'importation accrue de drogues illicites, si ce n'est de donner à nos agents qualifiés la possibilité de disposer de plus de temps, de plus de ressources et d'une technologie plus poussée afin de lutter contre l'importation au Canada de drogues, d'armes à feu et d'autres substances illicites, ainsi que de retrouver les enfants disparus.

Depuis la mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange, le nombre de saisies de drogues importées illégalement au Canada a augmenté et continuera d'augmenter avec la signature de l'ALENA.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Madame la Présidente, ma question s'adresse à la ministre qui remplace le ministre de l'Environnement. Il lui a été donné préavis de la question que je vais lui poser.

Pourquoi le ministre de l'Environnement a-t-il accordé pour plus de 200 000 dollars de contrats, sans appel d'offres, au consultant en communications David Small? Comment se fait-il que mystérieusement le plafond de 50 000 dollars imposé par le Conseil du Trésor n'ait pas été respecté dans le cas de ces contrats?

L'hon. Mary Collins (ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest, ministre d'État (Environnement) et ministre responsable de la situation de la femme): Madame la Présidente, je remercie le député de m'avoir donné préavis.

Le député se souviendra que lors de la période préparatoire au Sommet de Rio, on s'attendait à ce que le Canada joue un rôle important. Le ministère de l'Environnement a jugé qu'il aurait besoin des services d'un expert pour l'aider à élaborer et à appliquer un plan de communications approprié.

• (1445)

Parmi les candidats possibles, le ministère a choisi M. David Small qui s'est fort bien acquitté de cette tâche, si bien en fait, que le ministère a retenu ses services pour le suivi après le sommet et, également, pour mettre en place le plan de communications relatif au Plan vert.

Ce travail a fait l'objet de plusieurs contrats, tous conformes aux lignes directrices du Conseil du Trésor. Le contrat de M. Small avec le ministère a pris fin en mars dernier.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Madame la Présidente, si la ministre croit ça, moi j'ai un terrain dans les Everglades à lui vendre.

J'aimerais lui poser une question supplémentaire. Elle n'a pas dit pourquoi ces contrats n'avaient pas fait l'objet d'appels d'offres et, plus particulièrement, pourquoi le plafond de 50 000 dollars n'avait pas été respecté.

[*Français*]

Comment la ministre peut-elle expliquer que son collègue, le ministre de l'Environnement, a contourné les règles du Conseil du Trésor, non pas les règles de l'opposition, mais bien celles du Conseil du Trésor pour récompenser un ami des Conservateurs? Quelle sorte de justification a-t-on pour cela?

[*Traduction*]

L'hon. Mary Collins (ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest, ministre d'État (Environnement) et ministre responsable de la situation de la femme): Madame la Présidente, j'aimerais assurer à mon collègue que le ministère n'a pas contrevenu au règlement. Chacun de ces contrats s'élevait en fait à moins de 50 000 dollars.

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Madame la Présidente, ma question s'adresse au vice-premier ministre.

L'épave de la péniche à hydrocarbures *Irving Whale*, qui gît sur le fond océanique au large de l'Île-du-Prince-Édouard et laisse lentement échapper sur les magnifiques plages jusqu'alors non polluées de la côte nord sa cargaison de poison, soit plus de 3 000 tonnes de fuel de soute de catégorie C, menace les pêcheries de l'Île-du-Prince-Édouard.

On avait commandé une enquête il y a deux ans. Celle-ci a été retardée pendant un an et son rapport est maintenant prêt depuis six mois, mais on n'en révèle toujours pas le contenu.

Comment le ministre de l'Environnement peut-il justifier le secret qui entoure ce rapport? Pourquoi ne prend-on aucune mesure pour mettre en oeuvre les recommandations qu'il renferme afin de désamorcer cette bombe à retardement qui menace l'environnement?

L'hon. Mary Collins (ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest, ministre d'État (Environnement) et ministre responsable de la situation de la femme): Madame la Présidente, je répète à nouveau à ma collègue que nous n'avons pas cherché à cacher quoi que ce soit. Je veillerai à ce qu'elle reçoive toutes les informations pertinentes à mesure que celles-ci deviendront disponibles.

Je ne connais pas vraiment tous les détails de ce dossier, mais j'aviserai ma collègue dès que nous recevrons des renseignements à ce sujet.

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Madame la Présidente, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. C'est la troisième fois qu'un ministre à la Chambre répond qu'il n'est pas au courant de tous les détails de la situation et du rapport. Ceci témoigne d'une indifférence flagrante face à la menace qui pèse sur les pêches, le tourisme et l'environnement à l'Île-du-Prince-Édouard.

On a commandé le rapport il y a deux ans et il n'a été préparé qu'un an plus tard. Il est maintenant prêt depuis six mois et n'a pas encore été présenté au Parlement.

Pourquoi le ministre refuse-t-il de présenter ce rapport au Parlement? Pourquoi refuse-t-il d'agir immédiatement afin d'éliminer cette menace pour l'Île-du-Prince-Édouard?

L'hon. Mary Collins (ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest, ministre d'État (Environnement) et ministre responsable de la situation de la femme): Madame la Présidente, je ne peux que dire à nouveau à ma collègue que toutes informations à ce sujet lui seront communiquées dès que nous les recevrons.

Si j'ai bien compris, l'épave en question ne semble pas constituer une véritable menace pour l'Île-du-Prince-Édouard; je répète que je m'empresserai de faire connaître à ma collègue toute information qui nous parviendra dans ce dossier.

* * *

LES SOINS DE SANTÉ

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre de la Santé.

Tous les récents budgets provinciaux annonçaient des restrictions ou des réductions dans le financement des programmes de médicaments provinciaux, en raison de l'augmentation considérable du prix des médicaments. Cette hausse des prix est attribuable en grande partie aux restrictions imposées aux médicaments génériques bon marché en vertu de l'Accord de libre-échange.

Le ministre peut-il expliquer comment faire pour rétablir les produits génériques sur le marché, ou bien l'ALENA va-t-il condamner notre système de santé à s'américaniser?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Madame la Présidente, il n'existe absolument aucun rapport entre l'un et l'autre. Permettez-moi de rappeler ce que nous avons fait dans le cas du projet de loi C-91. Il s'agit d'une bonne mesure, comme en fait foi l'annonce que nous avons faite à Toronto la semaine dernière au sujet des 40 millions de dollars par an que les entreprises ont promis d'investir dans le Conseil de recherches médicales pendant au moins cinq ans. Nous constatons donc que ce que le gouvernement avait annoncé au sujet du projet de loi C-91 se concrétise.

En ce qui a trait au barème de prix des médicaments, je ne vois pas de lien entre l'ALENA et le fait que le Canada se soit doté de sa propre politique, et il n'y a pas lieu de croire que l'Accord de libre-échange avec les États-Unis et le Mexique changera quoi que ce soit à cet égard.

• (1450)

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): Ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Beaucoup d'Américains, également préoccupés par la hausse du prix des médicaments, proposent d'avoir recours à l'attribution de licences pour obtenir des médicaments génériques bon marché.

Les Américains envisagent d'adopter l'ancien système canadien. S'ils le font, le gouvernement va-t-il abroger le projet de loi C-91 ou est-ce que l'ALENA LÉ lui interdit?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Premièrement, si nous abrogions le projet de loi C-91, il faudrait oublier les 200 millions que l'industrie a promis la semaine dernière d'investir dans la recherche. Tout le milieu de la recherche au Canada a applaudi cette annonce.

Deuxièmement, je suis toujours heureux quand je vois que les États-Unis veulent adopter un système que nous avons déjà eu et qui servait au mieux les intérêts des Canadiens. Je suis certain que les États-Unis reconnaissent non seulement la valeur de ce que nous avons fait mais qu'ils estiment que notre système de soins de santé est l'un des meilleurs au monde et qu'ils approuvent le projet de loi C-91.

* * *

LES PÊCHES

M. Joe McGuire (Egmont): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration.

Lorsque les pêcheurs de la région de l'Atlantique ont comparé le programme d'aide aux pêcheurs de poisson de fond de l'Atlantique au programme lié au moratoire sur la pêche à la morue du Nord, ils ont découvert de très grandes différences évidentes. Même si la situation de tous les pêcheurs est la même, à savoir qu'il n'y a plus de poisson à pêcher et qu'ils n'ont aucun revenu, l'aide offerte est tout à fait différente.

Pourquoi le ministre a-t-il dressé les pêcheurs de poisson de fond de l'Île-du-Prince-Édouard, de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick contre les pêcheurs de morue du Nord en offrant ce programme bidon, bien inférieur et impossible à appliquer, aux pêcheurs de poisson de fond du golfe?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame la Présidente, le député devrait reconnaître que la situation dans les provinces maritimes et au Québec dans le secteur de la pêche est tout à fait différente du moratoire imposé à Terre-Neuve et au Labrador. On a mis un terme à la pêche à la morue au Labrador et à Terre-Neuve en imposant un moratoire. Il n'est pas question de cela dans la région de l'Atlantique, dans les provinces maritimes.

Les mesures que nous mettons en oeuvre tendent à aider les personnes touchées par les réductions de quotas annoncées en décembre dernier. Ainsi, ces programmes visent à aider ces pêcheurs à s'adapter à la nouvelle

réalité. Je pense que les efforts que le gouvernement déploie de concert avec le secteur privé donnent d'excellents résultats.

M. Joe McGuire (Egmont): Madame la Présidente, lorsqu'on réduit un quota de 70 p. 100, on ferait tout aussi bien de mettre complètement un terme à cette pêche, car il n'est pas rentable pour les pêcheurs de s'équiper pour aller prendre le peu de poisson qu'on leur alloue encore, soit 30 p. 100 du quota d'origine. En fait, la situation dans la région du golfe est la même qu'à Terre-Neuve.

Le ministre sait pertinemment que ce programme est nettement inférieur à ce qui est prévu dans le cadre du moratoire sur la pêche à la morue à Terre-Neuve. Ainsi, dans le golfe, le programme ne s'applique que pendant un an. Les pêcheurs du golfe pourraient perdre leurs permis, car il n'y a pas de programme de rachat et on apporte très peu d'aide au niveau des prêts. Cependant, il y a pire; le programme n'est pas encore prêt et ne le sera pas avant deux ou trois mois. Or, les pêcheurs ont épuisé leurs prestations d'assurance-chômage le 15 mai.

Le ministre va-t-il agir comme il l'a fait à Terre-Neuve en offrant de l'aide maintenant et en récupérant cet argent lorsque le programme sera enfin prêt?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Oui, en fait, nous allons agir maintenant. Les pêcheurs et les travailleurs des usines de transformation du poisson pourront se rendre dès demain à leur bureau d'assurance-chômage pour présenter une demande.

* * *

LE CHÔMAGE

M. Maurice Foster (Algoma): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre du Travail.

Le mois dernier, la société Algoma Central Railway a avisé le ministre qu'elle procéderait à quelque 250 mises à pied en octobre. La société a demandé qu'on la dispense de la période de 16 semaines de préavis obligatoire à donner aux travailleurs. Je demande au ministre s'il a pris une mesure concernant ce préavis, qui doit être donné d'ici un mois.

Pourrait-il aussi indiquer s'il compte accorder la dispense et si le gouvernement prend des mesures pour assurer le maintien des emplois en question? La ville et le district ont subi de durs coups sous ce gouvernement et je voudais savoir si ce dernier a pris des mesures pour garantir le maintien des emplois au sein de l'Algoma Central.

L'hon. Marcel Danis (ministre du Travail): Madame la Présidente, le député peut être certain que je vais examiner de très près la demande de l'Algoma.

• (1455)

Quant aux emplois, le député sait que le gouvernement a pris une série de mesures importantes concernant l'Algoma dans le passé et qu'il fera tout ce qu'il peut pour les travailleurs à l'avenir.

M. Maurice Foster (Algoma): Madame la Présidente, je parle de l'Algoma Central Railway, et non de la société Aciers Algoma Limitée. Nous savons que le gouvernement a fait très peu pour cette dernière. Nous voulons savoir ce qu'il fera dans le cas de l'Algoma Central Railway.

Nous savons que l'accord qui est en voie de négociation entre l'Algoma Central Railway et le gouvernement ontarien est très incertain, mais que ce dernier a clairement fait savoir qu'il allait mettre un terme au programme de soutien de 9 millions de dollars. Nous savons aussi qu'il y a environ 2 000 emplois dans le district d'Algoma qui dépendent de la société Algoma Central Railway, non seulement dans le domaine du tourisme, mais aussi dans ceux des transports, du fret et ainsi de suite.

Je pose au ministre la question suivante: a-t-on prévu un programme ou un plan pour garantir que ces 2 000 emplois ne disparaîtront pas, que la société Algoma Central Railway poursuivra ses activités et que les emplois seront maintenus?

L'hon. Marcel Danis (ministre du Travail): Madame la Présidente, comme le député le sait, le ministère du Travail prévoit un programme d'adaptation des travailleurs âgés justement à l'intention de ceux qui perdent leur emploi, dans la mesure où les critères sont respectés relativement à l'importance de la perte d'emplois pour la localité, le fait qu'ils ont travaillé pendant 13 des 20 dernières années et que leur âge se situe entre 55 et 64 ans. C'est ce que prévoit le programme du ministère du Travail.

Le député est également au courant des nombreux programmes du ministère de l'Emploi. Je suis certain que le ministre de l'Emploi offrira également ces programmes aux travailleurs dont il est question.

* * *

L'ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI

L'hon. Alan Redway (Don Valley-Est): Madame la Présidente, ma question s'adresse à la ministre d'État à l'Emploi et à l'Immigration. Celle-ci est au courant du fait qu'il y a plus d'un an maintenant, soit en mai 1992, le Comité spécial chargé de l'examen de la Loi sur l'équité en matière d'emploi déposait son rapport à la Chambre.

Quand le gouvernement répondra-t-il à ce rapport et quand déposera-t-il une mesure législative permettant de mettre en oeuvre cette réponse?

L'hon. Pauline Browes (ministre d'État (Emploi et Immigration)): Madame la Présidente, je remercie le député de sa question et je le félicite d'avoir assumé la présidence du Comité spécial chargé de l'examen de la Loi sur l'équité en matière d'emploi.

Comme la Chambre le sait, notre gouvernement a été le premier à déposer une mesure législative sur l'équité en matière d'emploi. Cette initiative répondait à un besoin précis, fondamental et évident, à savoir permettre à tous les Canadiens de faire pleinement partie de la population active.

Nous sommes en train d'étudier attentivement les idées formulées par le comité spécial, et nous déposerons le plus tôt possible la réponse du gouvernement. À cette occasion, nous essaierons d'améliorer la loi en place, qui constitue déjà un grand pas pour ce qui est d'assurer à tous les Canadiens un traitement équitable en milieu de travail.

* * *

LA FISCALITÉ MUNICIPALE

M. J.W. Bud Bird (Fredericton—York—Sunbury): Madame la Présidente, ma question s'adresse au secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics.

Dans le mini-budget de décembre, on annonçait un gel des subventions fédérales versées en remplacement d'impôts fonciers. Le ministre avait promis qu'il y aurait des négociations sur le sujet avec la Fédération canadienne des municipalités.

Au Nouveau-Brunswick, c'est la province qui se charge de tout ce qui touche l'établissement des rôles et la perception de l'impôt pour les municipalités. Le secrétaire parlementaire peut-il me dire si une entente a été conclue avec le Nouveau-Brunswick quant aux taxes et impôts sur les immeubles fédéraux ainsi que la répartition de ces sommes entre les municipalités visées?

M. Dave Worthy (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics): Madame la Présidente, il convient de signaler pour commencer qu'il s'agit d'une question très pertinente.

La situation au Nouveau-Brunswick est la même qu'à l'Île-du-Prince-Édouard. Ce sont les deux seules provinces qui administrent les subventions en remplacement d'impôt pour toutes les municipalités situées sur leur territoire. Celles-ci participent à des discussions avec le ministère des Travaux publics au même titre que bien d'autres municipalités canadiennes. Ces discussions sont en cours, et les subventions resteront au même niveau qu'en 1992.

Je pense bien que le niveau restera le même au Nouveau-Brunswick, où les subventions s'élevaient l'an dernier à 18 millions de dollars environ.

* * *

• (1500)

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE NORD-AMÉRICAIN

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Madame la Présidente, le vice-premier ministre n'est pas sans savoir qu'au cours des négociations sur l'Accord de libre-échange entre le Canada, les États-Unis et le Mexique, pour répondre aux préoccupations concernant la vente de grumes aux Américains, le gouvernement a prévu une exemption pour les billots non transformés et que, pour répondre aux préoccupations concernant la transformation aux États-Unis de poisson canadien, il a prévu une exemption pour le poisson non transformé, pour celui venant de la côte est à tout le moins.

Vu les craintes que les Canadiens éprouvent relativement à l'exportation des eaux de nos rivières et de nos lacs aux États-Unis et dans le nord du Mexique, le vice-premier ministre va-t-il nous expliquer comment il se fait que l'eau ne fasse pas expressément l'objet d'une exemption dans l'ALENA ?

M. Peter L. McCreath (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce extérieur): Madame la Présidente, je dois dire, tout d'abord, que j'étais ici l'autre jour, quand mon ami d'en face a déchiré son exemplaire de l'ALENA. Je suis heureux de constater qu'il l'a reconstitué. J'espère qu'il sera aussi habile à rallier d'ici peu son caucus autour de la politique économique du parti.

Au sujet de l'ALENA, je tiens à lui rappeler que l'eau, en tant que produit en vrac, est en fait complètement exemptée de l'application de l'ALENA. Ce n'est que sous forme de produit manufacturé, embouteillé et ainsi de suite, que l'eau est visée par l'accord.

Mon ami peut être assuré que l'eau a effectivement été exemptée de l'ALENA, comme de l'ALE.

[*Français*]

Mme le vice-président: J'ai reçu un avis d'une question de privilège et je vais entendre l'honorable député de York-Ouest.

[*Traduction*]

QUESTION DE PRIVILÈGE

LES DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

M. Sergio Marchi (York–Ouest): Madame la Présidente, vers la fin de ma déclaration pendant la période de quinze minutes réservée aux déclarations de députés, avant la période des questions, j'ai fait des remarques sur les actes d'une collègue d'en face, la députée de Don Valley–Nord. En ma qualité de député, j'ai trouvé insultant qu'elle ait eu l'audace de charger un membre de son personnel ni plus ni moins d'espionner une banque d'alimentation.

Des voix: Règlement!

M. Marchi: Elle a émis un communiqué. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Andre: N'avez–vous jamais entendu parler de la liberté de parole?

M. Keyes: Attendez votre tour, Harvie.

Mme le vice–président: J'ai bien interrompu le député à la fin de sa déclaration.

M. Marchi: Vous m'avez réprimandé.

Mme le vice–président: Oui, en effet.

M. Marchi: Pourquoi?

Mme le vice–président: Pourquoi? Pour répondre à cette question, je vais devoir rappeler au député ce que prévoit le Règlement. L'article 31 du Règlement prévoit—en fait, il est dit clairement—que les déclarations ne devraient pas servir à lancer des attaques personnelles, ni à transmettre des félicitations, ni à faire de la poésie ou tenir des propos clairement frivoles. Le député n'a pas tenu de propos frivoles, mais il a fait une attaque personnelle contre une députée, ce à quoi la période réservée aux déclarations de députés ne devrait pas servir.

J'ai bien interrompu le député à ce moment–là et je compte qu'il ne refera pas la même attaque personnelle maintenant.

M. Marchi: Madame la Présidente, je respecte la décision de la présidence, mais je tiens seulement à préciser que je n'attaquais pas personnellement la députée de Don Valley–Nord. Je m'élevais simplement contre le fait qu'elle ait chargé un membre de son personnel d'emporter quatre sacs de nourriture dont on a grand besoin et de faire croire aux commis de la banque qu'il en avait besoin.

Elle a assumé la responsabilité de cet acte. Elle a émis un communiqué dans lequel elle admettait l'avoir fait. Il en a été question dans les médias pendant la fin de semaine. Je voulais simplement profiter de cette occasion pour dire que mes collègues et moi considérons cet acte comme irresponsable et répugnant.

Mme le vice–président: En concluant ses remarques de la sorte, le député confirme ma décision précédente que sa déclaration se muait en attaque personnelle. J'estime que j'avais le droit d'y mettre un terme à ce moment–là et que j'en ai encore le droit maintenant.

• (1505)

LA PÉRIODE DES QUESTIONS ORALES

Mme Albina Guarnieri (Mississauga–Est): Madame la Présidente, je ne peux pas comprendre pourquoi vous avez déclaré ma première question irrecevable puisqu'elle partait du principe selon lequel le gouvernement est responsable des activités de la présidente du comité sur la pauvreté.

Je soutenais que les pauvres du Canada ont été spoliés lorsque la présidence du comité. . .

Des voix: Oh, oh!

Mme le vice–président: Je ne pense pas que la députée puisse tenir le gouvernement responsable des actes d'une personne et c'est pourquoi j'ai donné. . .

Des voix: Oh, oh!

Mme le vice–président: . . .à la présidente du comité la possibilité de répondre si elle le voulait. Il ne s'agissait pas là d'un geste posé par le gouvernement et c'est pourquoi j'ai interrompu la députée. J'espère avoir répondu à sa question.

M. Riis: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Je sais que vous avez déclaré que la présidente du comité n'était pas obligée de répondre. Il est évident qu'elle se préparait à répondre. Je sais qu'elle veut répondre. Puis–je suggérer que vous demandiez le consentement unanime de la Chambre pour permettre à la présidente du comité de faire une déclaration?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Mme le vice-président: Si vous vous rappelez bien, pendant la période des questions, j'étais disposée à permettre à la présidente du comité de répondre.

Par la suite, on m'a rappelée le Règlement et je crois que tous comprendront que, étant donné que nous reprenons aujourd'hui nos séances après une semaine d'interruption, la règle pertinente ait pu me poser quelques difficultés aujourd'hui. La députée, en tant que présidente du comité, peut répondre aux questions portant sur la procédure et le reste. Bien sûr, avec le consentement de la Chambre, tout est possible. Y a-t-il consentement unanime pour permettre à la députée de répondre à la question?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. Peterson: Le gouvernement dit non. Il la censure.

Mme le vice-président: Il n'y a pas consentement unanime.

M. Keyes: Je n'ai rien entendu.

Mme le vice-président: Cela m'arrive de temps à autre, mais cette fois-ci, j'ai bien entendu.

M. Tobin: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Pour que ce soit bien clair, est-ce qu'il sera précisé au compte rendu que les deux partis d'opposition ont donné leur consentement?

Mme le vice-président: Ce n'est pas un rappel au Règlement recevable. Il n'y a pas consentement unanime. Je suis prête à écouter.

* * *

MOTION D'AJOURNEMENT (ARTICLE 52)

LE PROJET KEMANO II – DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

Mme le vice-président: Plus tôt aujourd'hui, j'ai reçu une demande de débat d'urgence conformément à l'article 52 du Règlement. La présidence a examiné la demande présentée par le député de Skeena en vue de la tenue d'un débat d'urgence sur le projet de barrage Kemano II, en Colombie-Britannique.

Au moment où la demande a été présentée, j'ai dit à la Chambre que je voulais examiner la question et que je rendrais une décision le plus tôt possible. Je reconnais l'importance de la question soulevée par le député, mais elle ne répond pas aux critères énoncés à l'article 52 du Règlement et je ne peux donc pas permettre la tenue d'un débat à ce moment-ci.

QUESTION DE PRIVILÈGE

LE SOUS-COMITÉ DES QUESTIONS DE SANTÉ

M. Stan Wilbee (Delta): Madame la Présidente, à titre de président du Sous-comité des questions de santé, je soulève la question de privilège au sujet de la divulgation aux médias de notre plus récent rapport sur le système de transfusion sanguine au Canada.

Les membres du comité ont travaillé fort pour produire cet important rapport dont l'impact a été altéré par la divulgation de certaines informations avant la présentation du rapport à la Chambre. Cela crée un problème grave pour tous les comités dont les rapports pourraient faire l'objet d'une fuite pour toutes sortes de raisons.

• (1510)

Je vous demande donc de décider des mesures à prendre relativement à cet incident que je considère comme un outrage flagrant aux règles et à la procédure parlementaires.

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg-Nord): Madame la Présidente, je veux aussi soulever la question de privilège, relativement à la divulgation apparemment prématurée, par le Comité de la santé et du bien-être social, du rapport du sous-comité des questions de santé dont je fais partie.

Je tiens à souligner que j'ai donné un préavis à la présidence de la Chambre, à celle du Comité permanent de la santé et du bien-être social ainsi qu'à la présidence et aux membres du sous-comité des questions de santé.

La divulgation apparemment prématurée du rapport provisoire du sous-comité des questions de santé, qui traite du sang contaminé par le VIH et qui devait être déposé aujourd'hui, semble avoir porté atteinte au privilège des députés. Le rapport en question devait être déposé ce matin et, en fait, il l'a été. Je tiens à dire, d'entrée de jeu, que je n'ai pas rendu public le document et je ne crois pas non plus qu'un autre membre du comité l'ait fait.

Je pense que mes collègues respectent comme moi le principe du privilège parlementaire. Évidemment, je suis blessé qu'une députée du parti ministériel, celle de Don Valley-Nord, évoque et déplore la possibilité que les députés de l'opposition, aussi bien ceux du NPD que ceux de mon caucus, aient rendu public le document simplement pour pouvoir être interviewés par les médias.

Personnellement, je n'ai parlé aux représentants des médias que lorsqu'ils m'ont téléphoné et après leur avoir dit expressément que je ne pouvais discuter que des témoignages, qui sont du domaine public, et de mes vues dans ce dossier. Les deux sujets dont j'ai discuté sont des questions que j'ai déjà abordées à la Chambre à plus d'une reprise, depuis plus de six mois.

Évidemment, je n'ai jamais dit aux représentants des médias comment les membres du comité ont réagi à mes opinions. D'ailleurs, un des journalistes a dit que je n'ai ni confirmé, ni infirmé le rapport. Je me suis montré extrêmement prudent à ce chapitre.

Dans *The Hill Times* du 20 mai 1993, la députée de Don Valley-Nord a déclaré ceci: «C'est tout à fait inacceptable, et j'ai remarqué que les députés conservateurs qui font partie du comité n'ont pas discuté du rapport avant son dépôt. Stan Wilbee refuse d'en parler, même si Chris Axworthy et Rey Pagtakhan en discutent. Ce doit donc être l'un ou l'autre ou les deux qui ont divulgué le rapport.» Voilà ce qu'a dit la députée de Don Valley-Nord.

Que la députée de Don Valley-Nord me présente des excuses. Si elle le fait, je les accepterai.

À mon avis, il s'agit d'une question de privilège. Le fait que les médias aient été saisis du rapport avant que celui-ci ne soit déposé à la Chambre porte atteinte à la bonne marche de nos travaux. À mon avis, le principe de la confidentialité vise à garantir l'égalité d'accès de tous les Canadiens aux rapports de la Chambre des communes. Si la Chambre est la première à prendre connaissance de ce rapport, tous les députés y ont également accès et, partant, tous les Canadiens d'un océan à l'autre.

La tradition parlementaire veut que la Chambre des communes ait la première accès à cette information, ce qui garantit que celle-ci sera également accessible à tous les Canadiens. Je crois qu'il est naturel de vouloir être cité avant les autres, mais pour préserver ce privilège et le principe de l'égalité sur lequel il s'appuie, nous devons nous montrer vigilants à cet égard.

Il reste à déterminer qui a divulgué ce rapport. Parce qu'il est très important que l'on n'établisse pas de précédent en acceptant un mépris aussi flagrant du principe de la confidentialité, je vous demande, madame la Présidente, d'examiner cette question. Si vous constatez qu'il y a effectivement eu atteinte à mes privilèges et à ceux de tous mes collègues, je présenterai alors la motion qui s'impose.

Mme Barbara Greene (Don Valley-Nord): Madame la Présidente, je voudrais vous demander moi aussi de faire enquête sur cette affaire car, à cause de la publication prématurée du rapport, le travail acharné que le président et les autres membres du comité ont consacré à cette question n'a pas été retenu dans le commentaire des médias. Nous savons que les membres du comité permanent n'ont pas reçu d'exemplaire du rapport en communication préalable à cause d'une erreur des services du greffier. La liste des personnes qui auraient pu publier le rapport est donc très limitée. Si ce n'est pas l'honorable docteur de Winnipeg en face qui l'a fait, je lui présente mes excuses.

• (1515)

Cela ne laisse plus qu'une autre personne que je sache, de même, bien sûr, que le député de Halifax qui se trouvait au comité permanent où le rapport a été présenté.

La liste des suspects est très courte, et il faut certes procéder à une certaine enquête, car cette publication a certainement violé le privilège de tous les députés sur ce point très important.

Mme le vice-président: La présidence prendra la question en délibéré.

Il s'agit d'une affaire très grave. Il y a certes violation de privilège quand un rapport fait l'objet d'une fuite dans les médias avant d'être présenté à la Chambre.

Je me réserve de prononcer un jugement et je ferai part de ma décision à la Chambre aussitôt que possible.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI DE MISE EN OEUVRE DE L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE NORD-AMÉRICAIN

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude du projet de loi C-115, Loi portant mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange nord-américain, dont un comité législatif a fait rapport avec des propositions d'amendement, ainsi que des motions nos 1, 7, 27, 30, 31, 32 et 33.

Le président suppléant (M. DeBlois): Lorsque le débat a été interrompu, il restait huit minutes au député d'Etobicoke–Nord.

L'hon. Roy MacLaren (Etobicoke–Nord): Monsieur le Président, au moment où j'ai été interrompu, je rappelais l'irresponsabilité dont fait preuve le gouvernement en voulant faire adopter le projet de loi sur l'ALENA cette semaine, même si, de toute évidence, nous ne connaissons pas encore le contenu des deux accords parallèles dont j'ai fait mention.

Les Américains ont très clairement signalé qu'ils n'iraient pas de l'avant tant qu'ils ne connaîtraient pas le contenu exact des accords parallèles. Pourtant, le gouvernement canadien persiste à dire que, pour une raison ou une autre, ces accords n'ont rien à voir avec l'essentiel de l'ALENA, bien qu'il doive sûrement savoir que, si ces accords parallèles revêtent une quelconque importance, ils influeront sur la façon dont l'accord est interprété et appliqué.

Dans les circonstances, les députés de ce côté–ci de la Chambre s'opposent vivement à la procédure que le gouvernement a décidé de suivre. Le gouvernement n'offre pas aux Canadiens l'occasion de discuter des accords parallèles, ni même de les comprendre, car il ne comprend pas lui–même ce que renfermeront ces deux accords.

Plus tôt aujourd'hui, mes collègues ont fait remarquer qu'on n'avait pas réussi à éclaircir une question cruciale, à savoir comment les accords parallèles sur les normes en matière de main–d'oeuvre et d'environnement seront appliqués. La semaine dernière, ici même à Ottawa, les pourparlers se sont nettement trouvés dans l'impasse lorsque les Américains ont déclaré que les accords parallèles devaient être efficaces, quand, au fond, ils voulaient dire que leur non–respect entraînerait des sanctions commerciales.

Le gouvernement n'a jamais décrit à la Chambre ni à la population canadienne la forme que pourraient prendre de telles sanctions. Il a simplement laissé savoir, par l'entremise de son négociateur en chef, que de telles sanctions commerciales seraient inadmissibles.

Devant l'importance de cette question, tous les Canadiens seraient sûrement en droit de connaître premièrement la nature des normes et deuxièmement le rôle et le mandat de la commission tripartite de l'environnement ainsi que de la commission parallèle des normes de travail. Et, enfin, quel pouvoir les organisations tripartites auraient de faire respecter les normes.

• (1520)

Il existe des précédents, tant en droit canadien qu'en droit international, qui pointent vers la solution de ce problème. Le gouvernement est sur le point de nous faire adopter de force le projet de loi sur l'Accord de libre–échange nord–américain, mais nous ne connaissons toujours pas sa position quant à son application.

Il est bien connu que la législation du travail et encore davantage la législation de l'environnement du Mexique prévoient des normes élevées en général. Le problème, c'est que ces normes ne sont pas appliquées, en grande partie probablement parce que le gouvernement mexicain n'arrive pas à réunir les ressources nécessaires pour les faire respecter.

On est assez intelligent pour trouver des solutions et des méthodes d'application si l'on prend le temps d'examiner à fond ces questions. Au contraire des gouvernements américain et mexicain, le gouvernement canadien ne fournit pas au Parlement du Canada l'occasion de donner son point de vue et de le conseiller sur la meilleure façon de procéder.

Le Congrès américain ne sera pas appelé à se prononcer sur le projet de loi de mise en oeuvre tant que les accords parallèles ne seront pas au point. Il est évident que le Sénat mexicain n'est pas pressé d'approuver ou de ratifier l'accord.

Il s'ensuit que, des trois parties à l'accord proposé, seul le Canada agit de façon précipitée. Nous, de ce côté–ci de la Chambre, n'arrivons tout simplement pas à comprendre quelle raison le gouvernement peut bien avoir d'agir ainsi.

Si le gouvernement pouvait s'expliquer, ce qu'il n'a jamais fait jusqu'à maintenant, nous comprendrions peut–être mieux pourquoi il est si pressé. Faute d'explications, nous ne pouvons que demander ce qui presse tant. Où est l'urgence? Pourquoi le gouvernement agit–il de façon aussi précipitée?

Se propose–t–il de recourir demain à l'attribution de temps? On peut supposer que, s'il continue sur cette lancée, le projet de loi portant mise en oeuvre de l'ALENA sera adopté par la Chambre des communes avant jeudi après–midi. Si l'on en juge par ce qui s'est passé à la Chambre des communes, on peut s'attendre que le gouvernement va recourir à l'attribution de temps au Sénat

et que le projet de loi de mise en oeuvre de l'ALENA recevra la sanction royale avant la mi-juin.

D'ici là, nous n'en apprendrons pas beaucoup plus sur les intentions des États-Unis, sur les raisons pour lesquelles ce pays a présenté des propositions sur les accords parallèles, quel est son engagement à l'égard de ces propositions spécifiques, à quel point il considère ces propositions comme négociables avec le Mexique et le Canada. Ou le Mexique et le Canada ne sont-ils que les simples spectateurs de négociations entre le gouvernement des États-Unis et le Congrès américain?

Quiconque a, pour ainsi dire, déjà eu affaire au Congrès américain reconnaîtra qu'il arrive très souvent, dans le cadre d'accords internationaux, qu'après de longues négociations avec le Congrès le gouvernement américain finisse par trouver ce qu'il considère comme une solution au problème. Puis il dit à ses partenaires internationaux que tel est l'accord intervenu entre le président et le Congrès et qu'ils ne devraient pas songer à en changer seulement une virgule. L'accord est ainsi. Il est à prendre ou à laisser.

Est-ce que le Canada veut se trouver dans cette situation? Est-ce sage? Est-ce pour cette raison que le gouvernement précipite les choses aujourd'hui? Croit-il vraiment qu'il soit à l'avantage du Canada d'aller de l'avant avec ce projet de loi alors que ces questions ainsi qu'une foule d'autres ne sont toujours pas résolues?

• (1525)

Mme Lynn Hunter (Saanich—Les Îles-du-Golfe): Monsieur le Président, je suis très heureuse de prendre part au débat de cet après-midi. Pour commencer, je pense qu'il serait utile que les députés et ceux qui nous regardent comprennent comment nous en sommes venus à la situation que nous connaissons aujourd'hui.

On sait qu'au début de 1989, la Chambre a adopté l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis. Après s'être bien acquitté de cette tâche, le gouvernement Bush s'est tourné vers son voision du Sud, le Mexique, pour passer un accord commercial avec lui. Le gouvernement du Canada s'est alors rendu compte qu'il allait perdre des plumes s'il n'était pas partie à cet accord commercial avec le Mexique. Il a donc décidé de se joindre à eux sans même avoir été invité. En fait, le Canada a passablement singé les autres parties dans ce dossier.

Il y a eu ensuite la campagne présidentielle au cours de laquelle se sont affrontés George Bush et Bill Clinton. Celui-ci s'est distingué de son adversaire à propos de l'Accord de libre-échange nord-américain. Tout à coup on mettait en doute la sagesse de participer à des négociations en vue d'un accord avec le Mexique. Malgré ce fait nouveau, le Canada n'a pas modifié sa position. Que non! Il continue de singer ses voisins. Même après des lendemains qui déchantent, il tient mordicus à cet accord. C'est de la folie furieuse!

Avant d'en venir au fond du débat sur les propositions d'amendement dont nous sommes saisis cet après-midi, je tiens à préciser le sens de mon intervention. Nous sommes opposés à l'Accord de libre-échange nord-américain. C'est incontestable. Nous ne sommes pas opposés seulement à la façon dont le gouvernement entend mettre en oeuvre cette mesure législative, mais également à la mesure elle-même.

En outre, je ne crois pas que des ententes additionnelles, quelles qu'elles soient, vont apporter une réponse adéquate aux problèmes touchant l'environnement et le travail. Je suis d'avis que, quel que soit l'accord commercial conclu avec un groupe donné, ces questions doivent y être inscrites.

Or, l'Accord de libre-échange nord-américain comporte d'énormes lacunes sur le plan des normes environnementales et de la main-d'oeuvre. J'estime donc qu'il est fondamentalement imparfait et que ce ne sont pas des accords parallèles qui vont résoudre ces problèmes.

Cela dit, les amendements proposés par mon collègue d'Esquimalt—Juan de Fuca sont une tentative—face à la détermination aveugle du gouvernement d'adopter l'Accord de libre-échange nord-américain—, une tentative d'humanisation d'une mesure inhumaine.

Il nous est impossible de comprendre pourquoi le gouvernement est si pressé d'adopter le projet de loi sur l'Accord de libre-échange nord-américain. Quel est son objectif? Pourquoi cette hâte?

J'étais à Halifax il y a 10 jours et j'y ai rencontré des collègues américains, représentants et sénateurs. Il est encore fort douteux que cette mesure soit adoptée aux États-Unis. Ils craignent l'absence de dispositions adéquates au sujet de l'environnement et des conditions de travail. Pas plus tard que la semaine dernière, nous avons appris que les négociateurs du gouvernement canadien

s'étaient distingués de leur collègues américains au sujet de ces accords parallèles.

• (1530)

Les Américains tiennent beaucoup à des tarifs stricts, que l'on puisse faire appliquer, de façon à faire respecter les lois qu'ils adoptent. Le Canada dit non; non, nous ne voulons pas qu'on les fasse appliquer; nous ne voulons pas de sanctions commerciales qui garantiraient le respect des normes environnementales et des normes de travail. Donc, les États-Unis et le Canada ne sont pas sur la même longueur d'ondes.

La question qu'il faudrait se poser c'est comment cette position peut-elle améliorer notre situation à la table de négociation? Pourquoi les Canadiens devraient-ils avoir foi dans la capacité de leurs négociateurs de les représenter?

Je sais par expérience combien on fait peu confiance aux négociateurs canadiens depuis l'accord canado-américain. Je demande donc au gouvernement pourquoi les travailleurs d'usine et les pêcheurs de la côte ouest ou, quant à cela, de la côte est, devraient avoir confiance que les négociateurs canadiens défendent leurs intérêts? Si, comme le gouvernement le laisse entendre, ces négociateurs défendent les intérêts des Canadiens, alors il faut examiner de très près la question des salaires.

Je sais que mon collègue de Kamloops, qui a fait beaucoup de recherche sur cette question, a rassemblé des chiffres effrayants. Nous connaissons tous la géographie de l'Amérique du Nord. Elle ressemble à un triangle renversé. Eh bien, ce triangle s'applique réellement bien aux salaires. Au Canada, le salaire d'un technicien en informatique, par exemple, s'élève à 18 $ l'heure. Dans les États américains du Nord—le triangle se rétrécit un peu—des compétences analogues commandent un salaire de 12 $. Dans les États frontaliers du Sud—le Texas, la Floride et ainsi de suite—le salaire tombe à 6,50 $ l'heure, toujours pour des compétences similaires. Au Mexique, des emplois de ce genre sont payés 60c. l'heure.

Quelle logique pousse un négociateur à vouloir convaincre un investisseur d'installer une usine en Colombie-Britannique et de payer ses travailleurs 18 $ l'heure, alors qu'il peut faire la même chose au Mexique et les payer 60c. l'heure? Lorsque nos négociateurs utilisent une logique de la sorte, je m'inquiète, pas seulement comme parlementaire, mais aussi comme parent. Comment puis-je dire à mes enfants qu'il y aura des emplois dans l'avenir lorsque le gouvernement négocie un pareil accord commercial?

Nous nous intéressons seulement au coût de la main-d'oeuvre. J'ai parlé à plusieurs reprises des dispositions de l'ALENA concernant l'environnement, mais il y a des problèmes environnementaux effrayants dans la zone des maquiladoras où il y a des égouts à ciel ouvert, aucune norme environnementale ni aucune disposition d'application des dispositions environnementales qui existent.

Les amendements dont nous débattons aujourd'hui concernent les conditions environnementales et sociales. Cet accord est mauvais pour le Canada, pour les travailleurs et assurément pour quiconque désire un développement durable dans l'avenir. Il n'a aucune vision, sinon celle inspirée par la cupidité des sociétés transnationales.

En tant que politiciens, nous avons plus de comptes à rendre que ceux qui siègent aux conseils d'administration de notre pays. Nous devons rendre des comptes aux travailleurs et aux générations futures. C'est un mauvais accord pour les Canadiens et pour les travailleurs de partout.

• (1535)

M. Alex Kindy (Calgary-Nord-Est): Monsieur le Président, c'est avec beaucoup d'attention que je suis ce débat qui intéresse non seulement le Canada, mais aussi et surtout les Canadiens.

Samedi dernier, le 15 mai, nous avons assisté à une formidable manifestation sur la colline. Quelque 60 000 personnes sont venues manifester contre cet accord. Il s'agissait de gens tout à fait ordinaires, qui font partie de la mosaïque de notre pays—des travailleurs, des plombiers—bref, des Canadiens moyens.

Ces gens ont décidé que cet accord n'était pas bon. Ils estiment prématuré de parler de libre-échange avec les États-Unis et le Mexique, et ce, parce que l'Accord de libre-échange avec les États-Unis a fait perdre au Canada plus de 450 000 emplois dans le secteur manufacturier. Des emplois que nous ne retrouverons jamais, qui sont à jamais perdus pour le Canada.

Nous ne sommes pas en mesure de faire concurrence aux États-Unis et au Mexique. Je ne veux pas dire que le libre-échange en soi n'est pas une bonne idée. Ce que je veux dire, c'est qu'avant de se lancer dans un accord de libre-échange, le Canada doit s'assurer que les conditions nous permettent d'être compétitifs—ce qui n'est pas le cas en ce moment.

Premièrement, les taux d'intérêt au Canada sont beaucoup plus élevés qu'aux États-Unis et donc, les emprunts sont beaucoup plus chers. Deuxièmement, c'est un fait que le taux d'imposition est environ 10 p. 100 de plus au Canada qu'aux États-Unis. Pourquoi, dans ce cas, un fabricant irait-il installer une usine au Canada quand il sait parfaitement que le taux d'imposition aux États-Unis ou au Mexique est beaucoup plus bas? Ce sont là deux choses qui nous empêchent d'être compétitifs et tant que nous n'aurons pas le même niveau d'imposition, que ce soit aux États-Unis ou au Canada, nous serons perdants.

Une autre chose nous empêche d'être compétitifs, notre climat, beaucoup plus rude, qui fait qu'il est plus cher de produire au Canada. Rien que pour vous donner un exemple, la plupart des Canadiens—même s'ils aiment notre pays—aiment passer l'hiver dans le Sud. Nous avons vu aux États-Unis des industries qui ont transféré leurs opérations à Atlanta et ailleurs dans le Sud où il revient nettement moins cher de produire, où la main-d'oeuvre est moins chère.

Tous ces facteurs ne sont guère propices à un accord de libre-échange qui soit avantageux pour le Canada.

L'ALENA présente des lacunes à la fois nombreuses et graves. Je vous en citerai une, p. 18 de l'Accord de libre-échange nord-américain, la clause portant sur la propriété intellectuelle, dans laquelle il est dit et je cite: «Cette section prévoit aussi des règles pour protéger les secrets de commerce en général, ainsi que la protection contre la divulgation, par le gouvernement, de données d'essais fournies par des entreprises et concernant l'approbation de produits pharmaceutiques et agro-chimiques.»

C'est un problème très grave. Nous savons en effet ce qui est arrivé aux victimes de la thalidomide. À l'époque, les résultats des essais n'avaient pas été publiés. Et par conséquent, on prescrivait de la thalidomide. Personnellement, je me souviens avoir reçu, dans mon cabinet médical, des représentants en produits pharmaceutiques qui m'affirmaient que ce médicament ne présentait aucun danger. Plus tard, on a appris que les résultats des essais faisaient état de foetus anormaux.

• (1540)

Aux termes de cet accord, les compagnies pharmaceutiques pourront protéger les résultats d'essais prouvant qu'un produit pharmaceutique donné est dangereux. Ne serait-ce que pour cette raison, nous perdons notre souveraineté car si nous signons cet accord, nous ne serons plus en mesure d'avoir accès à des données qui devraient être du domaine public.

Comme on le sait, le projet de loi C-91 protège les compagnies pharmaceutiques, étrangères pour la plupart, en leur assurant des brevets de 20 ans. Nos compagnies génériques perdent du terrain. Ce n'est pas comme ça qu'on crée des emplois au Canada. Pour cette raison et pour de nombreuses autres qui ont été expliquées, les travailleurs canadiens savent pertinemment que cet accord n'est pas en leur faveur. Il protège les grosses compagnies, mais leur siège social n'est pas au Canada. Elles n'ont pas l'intérêt du Canada à coeur.

Nous avons besoin de PME canadiennes de nature. Nous savons qu'elles créent plus d'emplois que n'importe quel accord de libre-échange.

Si nous prenons la Communauté économique européenne comme exemple, nous voyons qu'elle est liée par un accord de libre-échange, mais cet accord est complètement différent. En Europe, les pays sont proches les uns des autres, l'échelle des salaires y est similaire et donc l'accord présente certains avantages.

La Suède qui voulait adhérer à la CEE, s'est ravisée, préférant attendre d'être aussi compétitive que les autres pays. Aux prises avec des questions de productivité et de structure fiscale, elle a décidé d'attendre d'avoir résolu ses problèmes internes.

Je pense qu'il en va de même du Canada. Tant que la productivité y est plus faible et que les taux d'imposition et d'intérêt y sont plus élevés, le Canada ne peut être compétitif.

J'aimerais bien qu'on me dise aussi en quoi cet accord va régler le problème de la dette et du déficit. Je suis sûr qu'il n'en sera rien. Au contraire, il va l'aggraver pour la simple raison que nous sommes endettés. Comment allons-nous payer cette dette de 660 milliards que tous les ordres de gouvernement doivent aux Canadiens et à des étrangers? Je crois qu'avec cet accord nous n'y arriverons jamais et que nous allons devenir le Panama de l'Amérique du Nord.

• (1545)

M. Mac Harb (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, je me joins à mes collègues de ce côté-ci de la Chambre pour m'opposer au projet de loi tel qu'il est proposé par le gouvernement et ce, pour de très nombreuses raisons. Je veux en faire connaître quelques-unes à la Chambre, ainsi qu'au reste de la population.

Le gouvernement avait fait beaucoup de promesses au moment de la signature de l'Accord de libre-échange, qui est entré en vigueur le 1er janvier 1989. L'une de ces promesses était que cet accord donnerait lieu à la créa-

tion d'un grand nombre de programmes d'adaptation au moment de son entrée en vigueur. Ces programmes devaient aider les travailleurs en général et les travailleurs déplacés et assurer la formation et le recyclage de la main-d'oeuvre.

Nous avons constaté un manque d'initiative de la part du gouvernement à cet égard. Les faits ont plutôt contredit les promesses du gouvernement après la signature de l'accord. Même si les gouvernements du Canada et des États-Unis se sont entendus sur l'élimination des barrières commerciales, nous avons été témoins de beaucoup de discrimination à l'égard des produits canadiens, comme le bois d'oeuvre résineux, l'acier, le blé et la viande.

On peut supposer que, essentiellement, ces produits ont été l'objet de discrimination par les Américains parce qu'on ne s'était pas entendu sur la définition de ce qui constitue une subvention. Cela étant dit, je me permets d'affirmer que tant que la question de subventions et de ce qui constitue une subvention ne sera pas réglée, ce genre de problème ressurgira avec la mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange nord-américain, s'il est adopté.

La question des subventions est toujours en suspens. Les différentes parties intéressées l'examinent dans tous les sens et ne parviennent pas à régler son cas. C'est l'un des problèmes auxquels nous devons faire face.

Le deuxième problème qui se pose, c'est que rien ne garantit, si l'Accord de libre-échange nord-américain est mis en oeuvre, qu'un comité multilatéral réussira à régler tous les différends commerciaux entre les divers pays. Rien ne garantit que ce comité particulier y parviendra sans une définition adéquate de ce qu'est une subvention. Nous avons du pain sur la planche.

Or, le gouvernement veut faire franchir à toute vitesse, à une vitesse qui dépasse largement la vitesse permise, toutes les étapes à cette mesure législative, tant à la Chambre des communes qu'au Sénat, puis réserver son approbation finale. La sanction royale ne sera pas donnée à l'Accord de libre-échange nord-américain tant que le gouvernement américain et le gouvernement mexicain n'auront pas tous deux fait approuver cet accord par leurs législateurs.

Le président des États-Unis a déjà déclaré que cet accord ne serait étudié par le Congrès et le Sénat américains que s'il était accompagné d'un accord parallèle. Notre gouvernement dit que ce n'est pas le cas. En tant que députés qui représentons les habitants de ce pays, je pense que l'on devrait nous dire quelle est exactement la position du gouvernement si jamais un accord parallèle n'était pas conclu.

Quelle est la position de ce gouvernement si jamais le gouvernement américain n'approuvait pas l'accord de libre-échange au cours des prochaines semaines? À mon avis, le gouvernement aurait l'air plutôt ridicule. Bref, il n'y a aucune raison qu'on nous pousse à adopter une mesure législative quand rien n'indique, quand rien ne dit que cette mesure législative va être adoptée par le gouvernement américain.

• (1550)

Contrairement à nos collègues néo-démocrates, nous ne voulons pas entourer le Canada de remparts. Nous ne voulons pas nous isoler. Nous sommes un parti qui croit en des échanges équitables et plus libres. Par ailleurs, nous ne voulons pas nous placer dans une position nous forçant à tout céder sans essayer de mettre en place les éléments fondamentaux pour protéger les intérêts des entreprises canadiennes, ainsi que les Canadiens dans leur ensemble.

Je crois que la façon dont le gouvernement aborde cette entente n'est pas dans l'intérêt des entreprises canadiennes ni dans celui de la population canadienne ni, en fait, du gouvernement lui-même.

Le gouvernement n'aura aucune crédibilité après le 15 ou le 23 juin, lorsqu'il arrivera à la table de négociations alors que le Sénat et la Chambre des communes auront déjà approuvé cette entente. Il aura joué sa dernière carte. Selon moi, nos négociateurs ne seront pas aussi bien placés que si le gouvernement avait attendu avant de faire approuver cette mesure législative par la Chambre et l'autre endroit.

Le gouvernement prend des risques aux dépens des entreprises canadiennes et de la population et, à l'instar de mes collègues, je sais que cela ne va pas être profitable pour les Canadiens.

Il y a bien des améliorations que nous aimerions apporter à l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis et, en définitive, à l'Accord de libre-échange nord-américain. Il faut avoir une déclaration claire et sans équivoque sur la question d'un code des subventions. La même chose s'applique à un code antidumping.

En outre, il faut pouvoir compter sur un mécanisme de règlement des différends efficace car manifestement, le mécanisme actuel ne permet pas de résoudre les différends de la meilleure façon possible.

M. MacLaren: C'est ce qui explique tous nos différends commerciaux avec les Américains.

M. Harb: Tout à fait.

Le Canada, les États-Unis et le Mexique doivent s'entendre sur des normes concernant la main-d'oeuvre et l'environnement. De même, nous devons pouvoir compter sur une protection semblable à celle dont profite le Mexique dans le domaine de l'énergie.

Cependant, notre position sur l'Accord de libre-échange nord-américain sous sa forme actuelle est tout à fait claire; nous n'allons pas appuyer le projet de loi proposé à la Chambre des communes. Manifestement, je le répète, mon parti ne croit pas qu'il faille ériger des murailles autour du Canada contrairement à nos collègues néo-démocrates qui ont décidé de n'appuyer aucun accord de libre-échange, qu'il s'agisse de l'ALENA, de l'Accord de libre-échange avec le Canada et les États-Unis ou de toute autre entente. Quand quelqu'un s'oppose à n'importe quelle entente, on peut se poser des questions sur ses motifs.

D'un autre côté, le gouvernement a décidé de tout céder sans essayer de protéger les intérêts de nos entreprises, ainsi que de nos travailleurs et de la population en général. Nous sommes pris entre ces deux extrêmes.

On peut affirmer que la position du Parti libéral sur cette question est tout à fait claire; c'est celle qui convient en l'occurrence. Ainsi, à l'instar de mes collègues, je vais m'opposer à ce projet de loi.

• (1555)

M. Ron Fisher (Saskatoon—Dundurn): Monsieur le Président, je traiterai assurément de certains des points soulevés à la fin de son discours par l'orateur précédent car il est évident qu'en laissant entendre que les néo-démocrates sont opposés au commerce, il avance certes l'un des arguments les plus fallacieux que nous ayons entendus récemment.

J'aimerais d'abord féliciter le député d'Esquimalt—Juan de Fuca pour les amendements qu'il a présentés au projet de loi proposé par le gouvernement. Dans ce groupe en particulier figure un amendement sur l'adaptation de la main-d'oeuvre et c'est une mesure qui s'impose car, si cet accord entre en vigueur, le déplacement de tous les salariés canadiens sera phénoménal, et non seulement dans le cas des travailleurs rémunérés à l'heure. Il sera beaucoup plus terrible que celui causé par l'Accord de libre-échange canado-américain.

Nous savons que cet accord ne prévoyait aucune mesure d'adaptation car le comité à qui ce mandat avait été confié avait déterminé que les bouleversements seraient minimes. On peut certes en douter car les bouleversements ont été énormes. Le présent amendement est sans doute une précaution destinée à éviter que cela ne se reproduise.

Le député propose aussi que nous analysions la possibilité d'élaborer une charte sociale traitant des autres bouleversements que subit notre société et de la protection des travailleurs au moyen de certains programmes. J'espère sincèrement avoir le temps d'entrer dans les détails de ces diverses questions.

Il a aussi proposé un amendement qui porte sur le droit d'association, lequel concerne les syndicats de travailleurs. Il s'est aussi intéressé à la question du travail forcé et de l'équité salariale entre les hommes et les femmes. Un autre amendement proposé par le député d'Esquimalt—Juan de Fuca traite de l'environnement et un autre, des droits de la personne. Je le félicite de tous ces amendements.

Je ne peux m'empêcher de penser non seulement au projet de loi présenté à la Chambre aujourd'hui, mais aussi à tout le processus législatif dont j'ai été témoin depuis que je siège à la Chambre. Évidemment, le premier projet que nous avons étudié en notre qualité de nouveaux députés à la Chambre des communes, dans mon cas du moins, fut l'Accord de libre-échange canado-américain. Depuis que je siège à la Chambre mais aussi depuis l'entrée en fonctions du gouvernement actuel, nous assistons à l'imposition à l'ensemble du Canada de ce qu'on a appelé au Québec la grande noirceur.

L'époque de la grande noirceur, c'est celle au cours de laquelle le gouvernement a tellement opprimé le peuple que la démocratie était à peu près impossible, qu'il était très difficile de faire respecter les droits de la personne, en somme de vivre comme on vit normalement dans une démocratie. Nous subissons actuellement au Canada ce que le Québec a déjà connu et que l'on a qualifié, à juste titre, de grande noirceur.

Le simple fait que l'étude de ce projet de loi soit faite avec autant d'empressement, alors que rien de prouve que ce soit vraiment nécessaire, illustre le genre d'oppression qui fut si répandue au Québec et que nous subissons certainement ici maintenant.

Cela trahit essentiellement un mépris à l'endroit du peuple, comme c'était justement le cas durant la grande noirceur. Alors que tout récemment, l'automne dernier, un projet de loi dont le gouvernement voulait saisir la Chambre a été étudié minutieusement, il est curieux de constater que nous ne fassions pas la même chose en l'occurrence. Je fais allusion au référendum que nous avons eu l'automne dernier sur les changements proposés à la Constitution canadienne.

• (1600)

Les changements proposés l'automne dernier étaient des changements à la Constitution canadienne, mais le premier ministre a décrit l'Accord de libre-échange nord-américain comme la constitution économique de notre pays. En fait, je pense que celui-ci a été encore plus loin et qu'il a dit que cet accord était la constitution économique de l'Amérique du Nord.

Si nous nous penchons sur la constitution économique de l'Amérique du Nord, celle-ci inclut certainement le Canada, de sorte que l'on peut dire qu'il s'agit de la constitution économique de notre pays. Par conséquent, il est dans l'intérêt du gouvernement, surtout compte tenu de sa volonté d'être réélu, de donner aux Canadiens l'occasion d'examiner ce document, que le premier ministre qualifie de constitution économique, de façon aussi approfondie, avec la même quantité d'information, dans le cadre d'un même débat national, et en disposant du même temps que lors du référendum sur la Constitution.

Comme je l'ai mentionné plus tôt, il y a un certain nombre de questions qui doivent faire l'objet d'un examen très attentif, compte tenu des répercussions qu'aura cette entente. Le Nouveau Parti démocratique est tout à fait opposé à l'adoption de l'Accord de libre-échange nord-américain parce que nous devons, en tant que Canadiens, envisager la situation dans un contexte beaucoup plus global que celui de l'Amérique du Nord. Je tiens à ce qu'il soit clair que, selon nous, cette vision plus globale est indispensable.

Dans le contexte de la mesure à l'étude, il importe de faire de notre mieux pour formuler des propositions qui rendront cet accord aussi humain et acceptable que possible aux Canadiens que je représente et qui, hier encore, me disaient: «Ron, comment vont les choses à Ottawa?» Je leur ai répondu: «Pas très bien.» Lorsqu'ils m'ont demandé des précisions, j'ai évidemment dû leur dire que l'Accord de libre-échange nord-américain serait adopté cette semaine par la Chambre des communes. Vous auriez dû voir l'expression de désespoir dans les yeux de ces Canadiens.

J'ai fait allusion plus tôt au droit de s'organiser. Il y a toute la question des droits de la personne. En ce qui concerne ma province, il y a aussi la question d'un système de commercialisation ordonnée qui sera gravement compromis par cette entente, tout comme ce fut le cas avec l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis.

Je constate que mon temps de parole est presque terminé. Par conséquent, je propose:

> Que, conformément au paragraphe 26(1) du Règlement, la Chambre continue de siéger au-delà de l'heure ordinaire de l'ajournement quotidien afin de poursuivre l'étude à l'étape du rapport du projet de loi C-115, Loi portant mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange nord-américain.

M. McCreath: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je voudrais simplement qu'on précise si la motion comporte un délai particulier?

• (1605)

Est-ce que cela suppose que la période prévue pour les initiatives parlementaires serait annulée ou que la Chambre procéderait aux initiatives parlementaires pour ensuite poursuivre ses travaux? Je voudrais obtenir cette précision.

Le président suppléant (M. DeBlois): La Chambre a entendu la motion proposée par le député de Saskatoon—Dundurn. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

À la question du député de South Shore, j'ajoute simplement que, si la Chambre décidait d'adopter la motion, la période prévue pour les initiatives parlementaires aurait lieu à 17 heures et la Chambre siégerait dans la soirée jusqu'à ce qu'il n'y ait plus d'orateurs.

Que les députés qui sont contre la motion veuillent bien se lever.

Et aucun député ne s'étant levé:

Le président suppléant (M. DeBlois): Étant donné qu'aucun député ne s'oppose à la motion, conformément aux dispositions du paragraphe 26(2) du Règlement, la motion est adoptée.

(La motion est adoptée.)

M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui pour participer au débat et remercier mon collègue, le député de Kenora—Rainy River, d'avoir présenté cette motion. Comme on l'a fait remarquer, la motion nº 1 traite de divers aspects très importants de l'Accord de libre-échange que je voudrais faire valoir.

Ce que le député de Kenora—Rainy River veut obtenir, c'est qu'en signant ou en concluant l'accord de libre-échange, le Canada, le gouvernement s'assure vraiment que les droits des travailleurs canadiens, en fait de tous les Canadiens, soient protégés. Le député et moi-même doutons que ce soit effectivement le cas.

Dans cet amendement, le député demande qu'on respecte la liberté d'association et qu'on proclame le rôle que jouent les syndicats libres et indépendants des secteurs public et privé dans le fonctionnement d'un régime démocratique. Il demande qu'on respecte le droit de tous les travailleurs de s'organiser, de négocier collectivement et de faire la grève. Il veut favoriser un dialogue ouvert entre la direction et les travailleurs sur toutes les décisions qui ont une incidence sur l'avenir de ces derniers et qui découlent de cet accord.

Le Canada a déjà conclu un autre accord de libre-échange avec les États-Unis. Les travailleurs ont été exclus de l'ensemble du processus. Il n'y a pas eu de négociation, en fait, et les travailleurs canadiens ont été laissés en marge. Ils ont l'impression, et ils l'ont montré par leur manifestation sur la colline il y a quelques jours, que leurs droits ne sont pas protégés et que le gouvernement ne s'en occupe même pas.

• (1610)

Enfin, ce que mon collègue de Kenora—Rainy River réclame, ce sont les programmes d'adaptation que le premier ministre et l'actuel ministre du Commerce extérieur ont promis.

Après le dernier accord, le gouvernement a, pour une raison quelconque, oublié les programmes que réclament aujourd'hui les Américains et que le président Clinton juge importants et veut offrir aux travailleurs de son pays. Le gouvernement prétend ne pas pouvoir offrir ces programmes d'adaptation parce qu'ils seraient injustes pour les travailleurs des industries qui ferment leurs portes pour une raison autre que le libre-échange. Comment aider équitablement de cette manière des travailleurs qui ont perdu leur emploi à cause du libre-échange et ceux qui l'ont perdu à cause d'un simple ralentissement de l'économie?

Cet argument ne nous convainc pas, ni moi, ni le député de Rainy River, pas plus que le député de Cap-Breton Highlands—Canso ou celui de York-Ouest. Régulièrement, le gouvernement débloque des fonds et propose des programmes pour certains secteurs de l'économie, par exemple l'industrie de la pêche dans la circonscription du député. Le député peut prétendre que le gouvernement n'est pas assez généreux, et il a probablement raison, mais il n'en reste pas moins que des programmes spéciaux sont prévus pour des secteurs particuliers de notre économie, pour des industries qui sont en difficulté.

Le rapport de Grandpré, que le gouvernement a présenté en guise de réponse et qui n'avait en fait pour but que de justifier son inaction, contenait des recommandations auxquelles le gouvernement n'a pas donné suite. Elles auraient permis de régler dans une très grande mesure certains de ces problèmes.

Voilà ce que le député demande, et je ne crois pas que ce soit déraisonnable. J'espère que les députés d'en face, si peu nombreux qu'ils soient à la Chambre ce soir, envisageront sérieusement la possibilité d'appuyer cet amendement.

Je parlerai de nouveau du projet de loi à une autre occasion. Je tenais simplement à dire un mot de certaines des préoccupations de mon collègue. Beaucoup de mes électeurs, dans la région de Haldimand—Norfolk, m'ont adressé la parole hier, au défilé Jarvis. Voici ce qu'ils m'ont demandé: «Bob, comment le gouvernement peut-il faire adopter ce projet de loi? Je pensais que les négociations continuaient. Est-ce qu'ils ne sont pas encore en train de négocier les questions de travail et d'environnement?» Je leur ai répondu qu'ils avaient raison. Ils ont ajouté: «Est-ce que cela ne va pas avoir de grandes conséquences sur la manière dont le projet de loi va influencer les codes du travail au Canada, les conditions de travail, l'environnement?» Comment ne pas être d'accord? «Mais pourquoi donc adopter ce projet-là maintenant?»

Je parlerai un peu plus tard des questions d'environnement qui me préoccupent et que le gouvernement a laissées de côté dans ce projet de loi, mais pour l'heure je voudrais lire l'extrait suivant d'un article paru dans *Southam news*: «Le Canada cherche à limiter les pouvoirs de l'ALENA en matière d'environnement.» C'est sans doute semblable au code du travail dont a parlé le député. On y lit que, dans l'exposé de principes confidentiel du

Canada, réimprimé par *Inside U.S. Trade* il a fallu l'obtenir de cet organisme car on ne peut l'avoir ici à la Chambre—il est écrit que le Canada pourrait réduire les pouvoirs et proposer un système de surveillance à trois. Le Canada propose que cette commission fasse davantage office de médiateur faisant des recommandations incitant les parties à trouver une solution satisfaisante à tout différend, plutôt que de lui donner des pouvoirs.

Nul doute que les Canadiens veulent savoir ce qui est en jeu ici. C'est notre souveraineté qui est en jeu. Quel pourcentage de notre souveraineté allons-nous céder pour obtenir la conclusion d'une entente commerciale équitable avec les États-Unis et le Mexique?

Il est dit également dans le document que le gouvernement permettrait à la commission d'examiner les plaintes des citoyens et des groupes environnementaux seulement s'ils ont l'appui de leur gouvernement.

• (1615)

Il me semble que le gouvernement cherche à empêcher que certaines plaintes soient entendues par la commission. L'idée derrière tout cela, c'est de veiller à ce que le Mexique, par exemple, qui a les même lois en matière d'emploi et d'environnement, que le Canada, les applique.

S'il ne les applique pas, les produits venant de pays qui n'ont pas les mêmes lois en matière d'emploi et d'environnement pourraient être frappés d'un droit de douane ou même interdits.

C'est plein de bon sens. Comment pouvons-nous, en tant qu'agriculteurs canadiens, empêcher l'entrée d'un produit mexicain qui contient du DDT? Nous ne pouvons pas utiliser ce genre de produit au Canada parce qu'il n'est pas sûr pour l'environnement. Comment pouvons-nous laisser entrer ces produits au Canada sans nous assurer d'abord qu'on en a enlevé les pesticides et herbicides dangereux.

C'est là le coeur du problème. Les normes de travail entrent aussi en ligne de compte. Pourquoi devrions-nous, en tant que pays, laisser nos travailleurs perdre leur emploi au profit de travailleurs et d'employeurs mexicains qui ne sont pas régis par les mêmes normes que nous? On peut prévenir le coup, en veillant à ce que les produits en provenance de ces pays n'entrent pas au Canada, si ces derniers ne respectent pas les règles du jeu.

Je pense qu'il faut cesser de jouer les boy-scouts mondiaux et prendre des mesures commerciales vigoureuses pour empêcher ces produits d'entrer au Canada. Les travailleurs, les agriculteurs et les gens d'affaires canadiens n'ont pas peur de faire concurrence à qui que ce soit dans le monde. Je crois que le Canada est en mesure de soutenir la concurrence tant et aussi longtemps que les règles du jeu sont équitables.

Or, les règles du jeu ne sont pas équitables en ce moment en vertu de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, et l'ALENA est encore pire que l'ALE. Sans code des subventions, sans mesure antidumping, il nous sera impossible, en tant que pays, de concurrencer les autres pays sur un pied d'égalité. Préférons les pratiques commerciales loyales à ce prétendu libre-échange.

AVIS D'ATTRIBUTION DE TEMPS POUR L'ÉTUDE AUX ÉTAPES DE RAPPORT ET DE LA TROISIÈME LECTURE

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, il n'a pas été possible d'en arriver à une entente conformément aux dispositions des paragraphes 78(1) et 78(2) du Règlement en ce qui concerne l'étape du rapport et la troisième lecture du projet de loi C-115, Loi portant mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange nord-américain.

En vertu du paragraphe 78(3) du Règlement, je donne donc avis qu'à la prochaine séance de la Chambre, je proposerai une motion attribuant un nombre donné de jours et d'heures aux délibérations à ces étapes.

Mme Copps: C'est honteux de votre part! Démissionnez!

M. Andre: La députée va-t-elle sauter par-dessus son pupitre et m'assaillir?

M. Barrett: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Pouvez-vous m'expliquer comment le député peut venir ici, présenter sa motion et quitter ensuite précipitamment la Chambre sans qu'il y ait de débat sur cette motion de clôture? Quels sont les règles à ce sujet?

Peut-il venir ici et simplement étouffer le débat sans que personne d'autre ne puisse intervenir? Je voudrais une explication. Il ne peut pas faire cela et s'empresser ensuite de sortir.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Je rappelle simplement à l'honorable député qu'il s'agit d'un avis qui a été donné par le leader parlementaire du gouvernement qui s'est prévalu des dispositions du Règlement. Ce que vient de faire le leader parlementaire du gouvernement est conforme au Règlement. Il peut en tout temps prévenir ou avertir la Présidence qu'il a l'intention éventuellement de présenter une motion d'attribution de temps. Cette motion est recevable et n'est pas débattable, et elle a été faite selon les dispositions du Règlement.

[*Traduction*]

M. Barrett: Le gouvernement est corrompu, sans exception.

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

• (1620)

M. Len Taylor (The Battlefords— Meadow Lake): Monsieur le Président, je suis tenté de céder la parole au député d'Esquimalt—Juan de Fuca, qui a l'air particulièrement en verve. C'est toute une situation dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui.

Il est absolument incroyable que le gouvernement étouffe encore une fois le débat alors que le processus vient à peine de commencer. Nous avons vu cela. . .

Mme Copps: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Étant donné l'importance de cette question, je vous demanderais de bien vouloir vérifier s'il y a quorum.

[*Français*]

Et les députés ayant été comptés:

Le président suppléant (M. DeBlois): Je constate qu'il n'y a pas quorum. Convoquez les députés.

Et le timbre s'étant arrêté:

Le président suppléant (M. DeBlois): Je constate qu'il y a quorum. Reprise du débat. Je cède la parole à l'honorable député de The Battlefords—Meadow Lake.

[*Traduction*]

M. Taylor: Monsieur le Président, je suis heureux que le plus grand nombre de députés possible soient présents à la Chambre pour entendre ce que j'ai à dire aujourd'hui.

Comme j'avais commencé à le dire avant qu'on ne demande à la présidence de vérifier s'il y avait quorum, je suis extrêmement déçu de ce qui vient de se passer à la Chambre au moment où le débat à l'étape du rapport venait à peine de commencer. L'étude des seuls amendements dont nous sommes saisis pourrait durer des heures et même des jours. Avant même que le débat ne commence, le gouvernement annonce qu'il présentera une motion de clôture pour étouffer le débat.

• (1625)

Vous vous souviendrez que nous avons également eu, à l'étape de la deuxième lecture, une motion de clôture qui a eu pour effet de réduire à un peu plus de deux heures le débat sur cet important projet de loi. Lorsque le comité chargé d'étudier cette mesure législative a commencé ses travaux, les membres représentant le gouvernement ont présenté une motion qui visait essentiellement à limiter le débat au comité. La première motion qui a été débattue visait à établir un calendrier précis selon lequel les délibérations du comité prendraient fin à un moment déterminé, que le comité ait terminé ou non l'étude du projet de loi. Maintenant, à l'étape du rapport et avant la troisième lecture, après deux heures à peine de débat, le leader du gouvernement à la Chambre vient encore une fois imposer la clôture.

Nous avons des questions importantes à débattre aujourd'hui. Plus tôt, le secrétaire parlementaire a accusé les députés de ce côté-ci de ne pas vouloir parler du projet de loi, mais de se borner à parler de la façon de procéder du gouvernement. Nous n'avons pas le choix, il nous faut dénoncer le gouvernement parce qu'il réduit sans cesse la durée utile du débat sur l'ALENA.

Le député de Kamloops a déclaré très clairement tout à l'heure que tous les débats du monde ne feront pas changer d'idée les néo-démocrates. Nous ne sommes pas d'accord avec le traité de libre-échange nord-américain ni avec la mesure législative destinée à le mettre en oeuvre. Nous sommes catégoriquement opposés au projet de loi en raison de tous ses défauts.

Si le gouvernement ne veut pas d'un débat au cours duquel les défauts du projet de loi seraient mis en évidence, qui lui donnerait l'occasion de réfléchir à son piètre projet de loi et au mauvais accord qu'il veut imposer au peuple canadien, alors, nous de l'opposition avons l'obligation de parler de son incapacité d'écouter ce que le peuple canadien et ce que des spécialistes de tout le Canada et les porte-parole des opposants à l'accord ont à dire.

Nous avons entendu l'opinion de beaucoup de Canadiens, de gens qui ont étudié le projet de loi, les répercussions de l'accord, qui en ont étudié toutes les conséquences néfastes et dévastatrices. Cependant, un des aspects de toute la question qui n'est pas abordé souvent à la Chambre des communes ni même ailleurs, ce sont les répercussions du projet de loi sur les citoyens ordinaires du Canada, des États-Unis et du Mexique, sur les travailleurs, sur les gens soucieux de l'environnement et sur les gens qui tirent leur subsistance de la terre. Tous ces gens, dans les trois pays, subiront les effets néfastes de cette mesure législative, mais le gouvernement refuse d'écouter un débat qui, peut-être, le ferait changer d'idée et le mènerait à se rendre compte du tort qu'il fera subir au Canada.

Le débat est très important. Tous les députés du côté ministériel devraient être présents et le suivre attentivement. Aujourd'hui, des députés de mon parti ont fait remarquer que pendant un débat crucial sur un projet de loi qui compte 4 000 pages, le ministre responsable a décidé de s'absenter. D'ailleurs, il a fallu demander le quorum il y a quelques minutes parce qu'il n'y avait qu'un seul représentant du côté ministériel à la Chambre.

• (1630)

Je sais qu'il est contraire à la procédure parlementaire de signaler la présence ou l'absence d'un député, mais Seigneur!, n'oublions pas que le débat d'aujourd'hui porte sur l'avenir économique du pays tout entier. Il s'agit d'une question qui influera sur l'avenir de centaines de milliers de Canadiens, demain, après-demain, le mois prochain et tant que notre pays demeurera un État souverain.

Le projet de loi portant mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange nord-américain modifie la constitution économique de notre pays. Ce matin, le député de Kamloops a prononcé un discours très éloquent où il parlait de la constitution économique du Canada et de la façon dont l'Accord de libre-échange nord-américain restructurerait essentiellement tout le cadre économique de notre pays.

À quoi cela tient-il? C'est la question que ne cessent de me poser mes électeurs. Pourquoi est-ce si pressé? Pourquoi est-ce urgent? Pourquoi avons-nous besoin d'un accord de ce genre? Il y a tout juste deux semaines, je me suis rendu dans l'une des écoles secondaires de ma circonscription et j'y ai apporté un exemplaire du volumineux Accord de libre-échange nord-américain, parce les jeunes disaient: «Nous devons établir de meilleures pratiques commerciales avec les pays étrangers.» Je partage leur avis. Nous nous devons de parfaire notre stratégie commerciale afin de permettre aux Canadiens de travailler, de prospérer et de recueillir l'argent nécessaire au fonctionnement de notre pays, de nos collectivités et de nos ménages.

Les gens à qui vous remettez un exemplaire de l'accord et qui le parcourent intelligemment se rendent compte qu'il n'y est pas simplement question des pratiques commerciales avec un pays ou un autre. L'accord reconnaît la création d'une toute nouvelle structure économique pour l'Amérique du Nord, oeuvre des entreprises pour qui il n'existe aucune frontière politique.

Qui souhaite cet accord? Ce ne sont pas les petites entreprises de Saskatoon, en Saskatchewan; ce n'est pas les sociétés manufacturières de taille moyenne de Cut Knife, en Saskatchewan; ce n'est pas non plus l'entreprise de fruits et légumes de Meadow Lake, en Saskatchewan. Ce ne sont pas elles qui exercent des pressions pour que cet accord soit conclu. Ce sont les entreprises qui sont choyées par les conservateurs, les multinationales qui bénéficient déjà d'allégements fiscaux et autres et qui offrent à leurs amis des repas déductibles d'impôt ainsi que la possibilité d'assister à un match des Blue Jays dans une loge, au SkyDome. Ce sont elles qui bénéficient de l'Accord de libre-échange nord-américain, pas les ouvriers et les travailleurs du Mexique, des États-Unis ou du Canada, jamais de la vie!

Nous avons aujourd'hui la possibilité de discuter raisonnablement et efficacement de certains amendements très importants proposés au projet de loi. Ces amendements, qui permettraient d'atténuer les répercussions que cet accord aura sur les gens qui devront en subir les conséquences, ne permettront pas de résoudre les problèmes si le gouvernement est déterminé à faire adopter ce projet de loi à toute vapeur.

Le gouvernement ne semble pas tenir compte des accords parallèles qui sont actuellement négociés. Bon sang, ce qui se produit actuellement est tout à fait illogique!

Monsieur le Président, je vois qu'il ne me reste plus qu'une minute. Je suis désolé de n'avoir eu que 10 minutes pour parler de cette question. Je tiens à dire que la plupart de mes électeurs, les députés de mon parti et moi-même ne pouvons appuyer, dans sa forme actuelle, le projet de loi ou l'accord qui modifiera toute notre structure économique.

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir participer au débat sur le projet de loi C-115 visant à mettre en oeuvre l'ALENA, c'est-à-dire l'Accord de libre-échange nord-américain.

Il est vraiment inouï de voir le gouvernement afficher une attitude aussi cavalière à l'égard d'un projet de loi aussi important, qui vise simplement à mettre en oeuvre un accord dont le texte a au moins six pouces d'épais. Non seulement a-t-il expédié tout le processus d'audiences publiques avec très peu de témoins, mais il n'est pas allé un peu partout au pays.

• (1635)

Le débat que nous tenons ici à la Chambre cet après-midi et demain n'est vraiment pas très sérieux; nous discutons pourtant d'un projet de loi de mise en oeuvre d'un accord de libre-échange qui lie non seulement les États-Unis et le Mexique, mais qui comporte également des dispositions permettant à tous les pays de l'Amérique du Nord et de l'Amérique du Sud d'y adhérer. Or le gouvernement n'a guère de ministres présents à la Chambre, ni même de députés, et traite cet accord comme s'il s'agissait d'un document sans importance.

Il est incroyable de voir qu'après que le gouvernement eut négocié un accord comme celui-ci, qu'il se fut donné toute la peine que ces négociations ont exigée et qu'il eut risqué toute la défaveur politique que cet accord peut entraîner puisque les Canadiens s'y opposent à deux contre un. Les députés ministériels ne se donnent même pas la peine de venir à la Chambre pour le défendre ou plaider en sa faveur.

J'ai nettement l'impression de revivre la même situation qu'en 1987 et 1988 où la grande majorité s'opposait au gouvernement, qui a pourtant mis en oeuvre l'ALE. Lors des élections générales de 1988, environ 57 p. 100 des électeurs ont voté contre le gouvernement. Or, nous voyons aujourd'hui le gouvernement tenter de faire adopter l'ALENA de force à la Chambre en une douzaine d'heures à peine, sans aucune véritable participation des députés ministériels. Il n'y a que les députés de l'opposition officielle et du NPD qui interviennent pour inviter le gouvernement à faire preuve de responsabilité et à traiter cette question avec sérieux.

Notre parti est en faveur de la libéralisation des échanges commerciaux dans le monde entier. Lors de la campagne électorale de 1988, nous étions favorables à l'accroissement de nos échanges commerciaux, non seulement avec les États-Unis et le Mexique, mais aussi avec tous les autres pays du monde dans le cadre de l'accord du GATT. Nous l'avons fait tout simplement parce que nous croyons que le Canada a une meilleure chance de négocier une libéralisation des échanges avec le reste du monde grâce à des accords commerciaux multilatéraux plutôt qu'avec l'ALE.

De toute évidence, si un accord commercial s'est révélé très mauvais, c'est bien l'ALE. Il est impossible de calculer le nombre d'emplois que cet accord a fait perdre. Certains disent qu'il y en a eu 400 000. Si des milliers de Canadiens n'ont pas d'emploi aujourd'hui, c'est à cause de l'ALE et de la politique financière et monétaire que le gouvernement du Canada a adoptée au cours des trois ou quatre années qui ont suivi la signature de l'ALE en 1988 et son entrée en vigueur en 1989.

Ce que je trouve scandaleux avec l'ALENA, c'est que le gouvernement connaît déjà les conséquences de l'ALE, avec les problèmes des nombreuses lois de recours commerciaux qui s'attaquent aux produits canadiens et les problèmes des droits antidumping imposés à l'industrie de l'acier et des droits compensateurs sur le porc et d'autres produits. Pourtant, le gouvernement est en train de négocier l'ALENA.

Soyons clairs sur une chose: le gars qui a signé l'ALE est le même qui a signé l'ALENA. Le ministre du Commerce extérieur, qui était ministre des Finances en 1987-1988, est le même négociateur. Il était au courant des défauts de l'ALE. Pourtant, il n'a rien fait pour les corriger dans l'ALENA. Il n'a pas essayé d'obtenir un code de subventions ou un code antidumping, contrairement à ce qui s'est fait dans tous les autres accords commerciaux internationaux, que ce soit dans la Communauté économique européenne ou dans l'accord d'Australasie entre la Nouvelle-Zélande et l'Australie. Il n'a pas essayé de corriger ces problèmes, qui sont extrêmement importants.

• (1640)

Le fait que nous réduisions les tarifs douaniers sera avantageux à certains égards pour le Canada, car nous avions essentiellement un accord de libre-échange à sens unique avec le Mexique. En effet, nous autorisions ce pays à exporter la majeure partie de ses produits au Canada, alors que le Mexique a des quotas et toutes sortes de restrictions commerciales sur nos exportations.

Mais ce qui saute aux yeux, ce sont les lacunes de l'ALE que le gouvernement n'a pas cherché à corriger, pas plus que toute la question des normes de travail. Si des gens sont rémunérés 1 $ l'heure pour fabriquer des produits au Mexique et que les Canadiens travaillent pour 12 ou 15 $ l'heure, il nous sera très difficile d'être compétitifs. Face à une usine qui peut fabriquer des matières plastiques au Mexique où il n'y a pas de normes environnementales à respecter et où les déchets sont déversés dans les rivières, les ruisseaux ou les décharges, il est très difficile d'être compétitifs.

Au moins, il y a eu un changement de gouvernement à Washington, le 20 janvier dernier. Autrement, cela aurait continué. Au moins, le gouvernement Clinton se préoccupe de ces questions et exige qu'il y ait des accords parallèles sur les normes relatives à la main-d'oeuvre et à l'environnement.

C'est pourquoi la motion proposée par le député de Kenora—Rainy River est si importante. Elle propose de résoudre les problèmes concernant les normes de travail, tout le milieu social et les mesures prises à cet égard. Je félicite le député de Kenora—Rainy River d'avoir saisi la Chambre de cette motion. Elle fait partie de plusieurs autres qui sont débattues dans ce groupe.

Il est incroyable que nous débattions de ce projet de loi ici aujourd'hui. Les États-Unis n'ont pas encore présenté leur mesure au Congrès, que ce soit au Sénat ou à la Chambre des Représentants. Nous n'avons aucune idée de l'évolution des projets de loi complémentaires concernant les normes de travail et d'environnement, lesquels sont très importants.

Il ne s'agit pas seulement de voir que l'environnement représente un coût économique dans la fabrication des produits, mais, comme le député de Lambton—Middlesex l'a dit dans une motion, il faut tenir compte des résidus chimiques dans la nourriture et les produits agricoles qui revêtent une telle importance. Nous voulons faire du commerce avec le Mexique et avec tous les pays du monde, mais nous voulons le faire d'une manière saine et sans danger.

Nous nous opposons à ce projet de loi aujourd'hui, non pas parce que nous ne voulons pas accroître notre commerce avec le Mexique et avec les autres pays d'Amérique latine, mais parce que nous nous inquiétons de cette situation où on nous fait étudier à la hâte un projet de loi à la Chambre. Nous ne savons même pas quand sera négocié le projet de loi complémentaire sur l'environnement et les normes de santé et de sécurité ou de travail, ou s'il le sera jamais

Cette étude est vraiment précipitée. On n'a pas consulté les Canadiens comme il convient. Ces derniers sont très inquiets. Ils sont très frustrés par ce processus et ils veulent que l'adoption de ce projet de loi soit repoussée jusqu'à ce que celui-ci soit mieux organisé et mieux conçu et jusqu'à ce qu'ils soient pleinement consultés de façon à ne pas être tenus dans l'ignorance, comme cela s'est passé si souvent par le passé pour tant de questions que le gouvernement a proposées.

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, pour commencer, je tiens à me joindre à ceux et celles de ce côté-ci de la Chambre qui accusent le gouvernement de chercher à faire adopter à toute vapeur un projet de loi qui n'a même pas été négocié par le Congrès américain, le Parlement du Mexique et nos représentants.

• (1645)

Je n'arrive pas à croire qu'il y a quelques instants, le leader du Parti conservateur ait, pour la nième fois au cours de l'actuel mandat du Parlement, invoqué la clôture. Quand ils vont s'éteindre dans quelques mois les conservateurs vont passer à l'histoire comme les champions du recours à la clôture.

M. McCreath: L'opposition la plus tapageuse de l'histoire du Canada.

Mme Copps: Le député parle «d'opposition tapageuse». Ce n'est pourtant pas le Parti libéral qui a introduit la tactique de la sonnerie. Au début des années 80, lors du débat sur le tarif du Nid-de-Corbeau, on y a consacré des centaines d'heures à la Chambre. Les conservateurs, qui formaient alors l'opposition, s'en étaient pris à la présidence, l'actuel leader du gouvernement à la Chambre lui-même s'étant emparé de la masse pour attaquer le Président. Or, ce sont les mêmes gens qui, parce que nous avons débattu cette question cruciale pendant à peine douze heures, nous qualifient maintenant d'opposition tapageuse.

En 1988, on a demandé aux Canadiens de signer un accord. On leur a demandé d'avoir une foi aveugle en un premier ministre qui leur a promis que des centaines de milliers d'emplois allaient être créés grâce à l'Accord de libre-échange. À l'époque, nous avons mis en garde la population canadienne. Nous avons fait valoir que le secteur de l'acier pourrait être menacé si l'Accord de libre-échange ne définissait pas clairement ce qu'est une subvention et s'il ne prévoyait pas un marché intégré de l'acier semblable à celui qu'un gouvernement libéral avait établi avec le Pacte de l'automobile.

Il y a cinq ans, le gouvernement nous accusait d'être une opposition tapageuse. Il nous accusait de jouer aux épouvantails. Il nous a accusés de toutes sortes de choses, mais, cinq ans plus tard, la seule question qui demeure, c'est quand serons-nous débarrassés de ce gouvernement?

À Hamilton, les employés d'Adpak viennent d'apprendre aujourd'hui que leur usine va fermer. Les gens de la ville de Hamilton savent que les promesses de Brian Mulroney au sujet de l'Accord de libre-échange ne se sont pas matérialisées. En réalité, nous avons eu un accord commercial à sens unique. Maintenant, on ne consulte même pas, on dicte, on impose l'ALENA, un document de 4 000 pages qui n'a même pas été négocié par les trois parties.

Pourquoi Brian Mulroney et son gouvernement tiennent-ils tellement à ce que cet accord commercial soit adopté dans les 15 jours? Serait-ce que notre premier ministre se préoccupe davantage des livres d'histoire que du sort des travailleurs canadiens?

Tout observateur objectif qui analyserait le déclin économique des quatre dernières années, notamment dans le secteur manufacturier, conclurait que l'Accord de libre-échange n'a pas servi les Canadiens. Il a simplement contribué à faire déménager les emplois canadiens et les sociétés canadiennes au sud de la frontière. Maintenant, avec tous les trous qu'il y a dans l'ALENA, on peut s'attendre à la même chose, mais en pire.

[*Français*]

Il y a des lacunes extraordinaires, monsieur le Président, en ce qui concerne la définition d'une subvention et en ce qui concerne les normes de travail.

[*Traduction*]

C'est pour cela que je suis heureuse que le député de Kenora—Rainy River ait présenté un amendement très constructif, un amendement qui traite d'une question qui inquiète les travailleurs canadiens, et c'est la protection par l'ALENA des normes de travail canadiennes. À défaut d'adopter cet amendement, verrons-nous les salaires canadiens, les conditions de travail canadiennes, les droits canadiens de libre association ramenés au plus petit commun dénominateur?

Je suis sûre qu'au cours des prochaines heures, car c'est tout ce que nous avons, puisque le gouvernement insiste pour faire adopter le projet sans délai, les députés de la majorité vont nous exposer dans leurs moindres détails les magnifiques lois mexicaines de protection des travailleurs et de l'environnement. C'est vrai, elles existent. Le Mexique a, effectivement, des normes raisonnables en matière de travail et d'environnement. Le seul problème, c'est qu'elles ne sont pas respectées.

• (1650)

Quiconque a vu l'épouvantable catastrophe environnementale causée par le déversement d'huile liquide qui s'est produit au Mexique l'an dernier, quand une usine de fabrication d'huile de cuisson a versé ses surplus de production dans les égouts de Guadalajara, sait que toutes les lois au monde en matière de travail ne sont d'aucune utilité si elles ne sont pas appliquées.

Ce projet de loi, dans sa forme actuelle, ne protège en rien les travailleurs canadiens, pas plus qu'il ne tient compte des normes canadiennes en matière de main-d'oeuvre ou d'environnement.

Et ce gouvernement nous demande encore une fois d'approuver un accord sans que nous en connaissions la teneur. Nous l'avons fait une première fois en 1988. Brian Mulroney nous avait alors promis des centaines de milliers d'emplois.

Ces emplois ont été créés, c'est un fait, mais pas dans notre pays. Rien que dans ma localité, nous avons perdu, au cours des trois dernières années, plus de 10 000 emplois dans l'industrie de l'acier, industrie qui devait profiter de l'Accord de libre-échange.

Tout homme ou toute femme d'affaires averti dont l'entreprise a pris de l'expansion—comme nous le voulions fondamentalement dans le premier Accord de libre-échange—vous dira que nous avons accru notre capacité en matière d'échanges commerciaux, mais que nous n'avons pas fait les analyses nécessaires sur l'incidence que cela aurait sur les travailleurs canadiens et les entreprises canadiennes.

Selon l'amendement proposé par le député de Kenora—Rainy River, cet accord doit respecter la liberté d'association et proclamer le rôle que jouent les syndicats libres et indépendants des secteurs public et privé dans le fonctionnement d'un régime démocratique.

Cet accord doit respecter le droit de tous les travailleurs de s'organiser, de négocier collectivement et de faire la grève. Il doit mettre en oeuvre des programmes de recyclage et d'adaptation de la main-d'oeuvre frappée par les conséquences de l'accord. Il doit encourager un dialogue ouvert entre patrons et travailleurs relativement à toutes les décisions touchant l'avenir des travailleurs.

En 1988, le premier ministre du Canada a promis une aide gouvernementale à tous les travailleurs qui perdraient leur emploi par suite de la conclusion de l'Accord de libre-échange. Qu'est-il arrivé? Il a formé une commission, qui lui a dit de n'en rien faire. Il n'allait pas tenir la promesse qu'il avait faite aux travailleurs. Ce gouvernement n'a pas établi un seul programme pour venir en aide aux travailleurs qui ont perdu leur emploi par suite de l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange.

[*Français*]

Ce même premier ministre qui nous promettait, en 1988, qu'il y aurait des programmes de réajustement pour les ouvriers qui perdent leurs jobs, que fait-il maintenant? Non seulement n'offre-t-il rien, mais en plus, il coupe ceux et celles qui ont été forcés de demander des prestations d'assurance-chômage suite aux politiques économiques. On a suivi la promesse du premier ministre en 1988. On a dit oui à l'Accord de libre-échange, parce qu'il promettait des jobs, des emplois pour le Canada. Mais maintenant, ce qu'on voit, ce sont des emplois qui s'en vont aux États-Unis, en plus de ceux qui s'en vont au Mexique.

Cet amendement est une garantie fondamentale requise aussi bien par la CSN que par la FTQ, un droit à la collectivité, un droit qui n'existe pas actuellement dans le document tel que déposé. Et pourquoi? Si le gouvernement croit que son document est bon, si le gouvernement croit dans une deuxième étape de libre-échange, pourquoi nous force-t-il, encore une fois, à voter sur un projet qui n'est même pas négocié au niveau des trois gouvernements collectifs? C'est de la politique idiote qui ne reflète qu'un seul fait, à savoir que le premier ministre préfère écrire l'histoire plutôt que de créer des emplois. C'est malheureux pour la travailleuse et le travailleur canadiens.

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, j'apprécie avoir l'occasion de me prononcer au sujet de cet amendement que je trouve fort louable. J'espère que les formations politiques de la Chambre des communes l'appuieront.

• (1655)

[*Traduction*]

Permettez-moi tout d'abord de rappeler la politique libérale en ce qui a trait à l'ALENA. Ce que nous voulons, en tant que parti, c'est un ensemble de règles communes pour les questions commerciales et des conditions équitables. Nous voulons une définition de ce qui constitue une subvention, et nous la voulons maintenant. Nous voulons une définition du dumping, et nous la voulons maintenant. Nous voulons faire en sorte que des normes de travail et des normes environnementales adéquates soient fixées avant la mise en oeuvre de l'accord, et nous voulons que ce soit fait maintenant. Nous voulons obtenir des États-Unis le même accord que le Mexique a déjà obtenu, et nous voulons l'obtenir maintenant, non pas plus tard. Nous devons assurer notre souveraineté sur nos ressources naturelles.

[*Français*]

Lorsque j'ai prononcé mon discours en 1988, alors qu'on entreprenait ce «voyage» avec les États-Unis, je me souviens avoir demandé, à l'époque, que l'on obtienne la garantie fondamentale, pour les travailleurs et les travailleuses du Canada, d'avoir des programmes de formation et de recyclage qui leur permettraient, lorsqu'ils perdraient leurs emplois, d'en trouver de nouveaux. Vous vous en souviendrez sans doute, monsieur le Président, parce que je sais que vous avez une excellente mémoire, tout comme d'ailleurs vos collègues d'en face qui acquiescent à tous mes propos en ce moment.

On nous avait dit, pendant cette campagne électorale, qu'on allait avoir les meilleurs programmes de formation et de recyclage à travers le monde. Mais qu'est-il arrivé en fait? Eh bien, monsieur le Président, vous le savez aussi bien que moi, il n'y en a pas eu de ces programmes. Il ne s'est rien passé de tel, ce qui a eu pour effet que le pays s'est détérioré. Vous n'êtes pas sans savoir, monsieur le Président, que lorsqu'on parle aujourd'hui. . .

[*Traduction*]

Nous disons qu'il y a environ 1,6 million de Canadiens sans emploi, mais il y en a probablement deux fois plus, comme certains l'ont affirmé, si l'on compte ceux qui ont cessé de chercher du travail. Nous disons que plus de 2,2 millions de Canadiens vivent de l'aide sociale, et le chiffre réel est peut-être encore plus élevé. Nous disons qu'il y a plus de deux millions de personnes qui mangeront grâce aux banques d'alimentation, cette année, au Canada, l'un des pays les plus riches du monde. Nous parlons d'un pays qui, autrefois, prenait soin de ses pauvres et de ceux qui n'avaient pas ce qu'il fallait pour retourner sur le marché du travail. Voilà ce qui est arrivé dans notre pays à cause de ces politiques.

Cette proposition d'assurer la liberté d'association, de permettre la participation des syndicats et de faire en sorte que nous puissions garantir aux travailleurs qu'ils auront leur pain quotidien et un emploi sûr est tout à fait essentielle. Plus important encore, peut-être, nous devons être en mesure d'offrir les meilleurs programmes de formation disponibles dans le monde. Il ne suffit pas de le dire; nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour que cela se produise.

Nous ne voulons pas tomber dans le même piège, c'est-à-dire mettre un accord en oeuvre pour découvrir plus tard que nous n'étions absolument pas prêts et que des milliers de Canadiens sont en chômage, que des milliers d'autres vivent de l'aide sociale et que des milliers encore comptent sur les banques d'alimentation pour manger.

Au Canada, même si on peut argumenter sur la définition de la pauvreté, il y a près de cinq millions d'habitants qui vivent au seuil de la pauvreté ou même sous ce seuil. De ce nombre, la plupart sont des femmes et plus d'un million de ces pauvres sont des enfants. C'est absolument déplorable.

[*Français*]

Pourquoi le gouvernement, en dépit du fait que les États-Unis ne vont pas de l'avant, en dépit du fait que les États-Unis veulent les mêmes accords que l'on recherche nous-mêmes, pourquoi veulent-ils aller de l'avant maintenant plutôt que d'attendre? Eh bien, il y a une raison à cela, monsieur le Président, et vous le savez, vos collègues le savent, nous le savons tous, c'est à cause des prochaines élections. Que sont-ils en train de faire? Ils sont en train d'essayer de faire quelque chose qui leur permettra, croient-ils, d'obtenir le pouvoir à nouveau. Eh bien, je m'excuse, ils ont le pouvoir, mais ils ne l'auront pas longtemps.

Lorsqu'on met son parti avant son pays, lorsqu'on ne se préoccupe pas des travailleurs et des travailleuses, du peuple canadien, on perd le pouvoir, parce que ce sont les Canadiens et les Canadiennes qui vont décider aux prochaines élections.

Monsieur le Président, je termine en disant ceci. Ce que mon collègue de Kenora—Rainy River a proposé, c'est un amendement qui est tout à fait louable et appuyable. J'aimerais que l'on puisse tous l'appuyer. N'oublions pas qu'on ne veut pas du tout affaiblir les lois qui régissent le travail des travailleurs et des travailleuses du Canada. On ne veut absolument pas affaiblir. . .

• (1700)

Le président suppléant (M. DeBlois): Je regrette d'interrompre l'honorable député.

* * *

LA LOI FÉDÉRALE SUR LES HYDROCARBURES

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mercredi 12 mai 1993, de la motion de M. McKnight: Que le projet de loi C-106, Loi modifiant certaines lois concernant les hydrocarbures en ce qui touche les critères de participation canadienne et confirmant la validité d'un règlement, soit lu pour la deuxième fois et déféré à un comité législatif du secteur Ressources naturelles.

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément à l'ordre adopté le mercredi 12 mai 1993, la Chambre procédera maintenant au vote par appel nominal différé de la motion à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi C-106, Loi modifiant certaines lois concernant les hydrocarbures en ce qui touche les critères de participation canadienne et confirmant la validité d'un règlement.

Convoquez les députés.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

Initiatives parlementaires

(*Vote No 475*)

POUR

Députés

Allmand
Andre
Axworthy (Winnipeg South Centre)
Bélair
Belsher
Bertrand
Blackburn (Jonquière)
Blenkarn
Bosley
Bouchard (Lac-Saint-Jean)
Browes
Campbell (South West Nova)
Chadwick
Chartrand
Clifford
Collins
Copps
Corbett
Crawford
Darling
de Cotret
Desjardins
Domm
Duhamel
Fee
Ferland
Fontaine
Foster
Friesen
Gagliano
Gibeau
Gray (Windsor West)
Grey (Beaver River)
Halliday
Harvard
Hockin
Holtmann
Horning
Hughes
Jelinek
Joncas
Jourdenais
Keyes
Kilgour (Edmonton Southeast)
Landry
Larrivée
Loiselle
MacAulay
MacDougall (Timiskaming—French River)
Marchi
Marleau
Masse
Mazankowski
McDermid
McGuire
Merrithew
Mills
Monteith
Nault
Oberle
Pagtakhan
Pickard
Porter
Prud'homme
Reid
Ricard
Robitaille
Saint-Julien
Shields
Sobeski
Sparrow
Anderson
Atkinson
Beatty
Bellemare
Bernier
Bird
Blais
Blondin-Andrew
Bouchard (Roberval)
Boudria
Caccia
Catterall
Champagne (Champlain)
Chrétien
Cole
Cooper
Corbeil
Côté
Danis
DeBlois
Della Noce
Dingwall
Dorin
Epp
Ferguson
Finestone
Fontana
Fretz
Gaffney
Gauthier
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Greene
Guilbault
Harb
Harvey (Chicoutimi)
Hogue
Horner
Hudon
James
Johnson
Jordan
Kempling
Kilger (Stormont—Dundas)
Koury
Langlois
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
Lopez
MacDonald (Rosedale)
MacLaren
Marin
Martin (Lincoln)
Mayer
McCreath
McDougall (St. Paul's)
McLean
Mifflin
Mitges
Moore
Nunziata
O'Kurley
Peterson
Plourde
Proud
Redway
Reimer
Richardson
Roy-Arcelin
Schneider
Simmons
Soetens
Speller

Stevenson	Stewart
Tardif	Tétreault
Thacker	Thompson
Thorkelson	Tobin
Tremblay (Rosemont)	Tremblay (Québec-Est)
Van De Walle	Vankoughnet
Venne	Vézina
Vien	Vincent
Walker	Wappel
Weiner	White
Wilbee	Winegard
Wood	Worthy
Young (Acadie—Bathurst)—167	

CONTRE

Députés

Althouse	Angus
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)	Barrett
Benjamin	Blaikie
Breaugh	Brewin
Butland	de Jong
Edmonston	Fisher
Fulton	Harvey (Edmonton East)
Heap	Hunter
Kristiansen	Langan (Mission—Coquitlam)
Laporte	MacWilliam
McCurdy	McLaughlin
Parker	Rodriguez
Skelly (Comox—Alberni)	Taylor—26

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Assad	Cadieux
Charest	Hawkes
Hockin	Milliken
Rideout	Turner (Vancouver Quadra)

Mme le vice-président: Je déclare la motion adoptée.

(La motion est adoptée, et le projet de loi, lu pour la deuxième fois, est déféré à un comité législatif du secteur Ressources naturelles.)

Mme le vice-président: Conformément à l'article 30(6) du Règlement, la Chambre abordera maintenant l'étude des affaires émanant des députés selon l'ordre indiqué au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

MESURE MODIFICATIVE

M. Rod Laporte (Moose Jaw—Lake Centre) propose: Que le projet de loi C-297, Loi modifiant la Loi sur la Commission canadienne du blé (avoine et orge), soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif du secteur des Ressources naturelles.

• (1730)

—Monsieur le Président, je suis heureux de prendre aujourd'hui la parole au sujet de ce projet de loi. C'est le premier projet de loi que je présente qui peut faire l'objet d'un vote à la Chambre, et j'en suis très satisfait.

Ce projet de loi a pour but de modifier la Loi sur la Commission canadienne du blé. Comme les députés le savent, ainsi que tous les Canadiens, la Loi sur la Commission canadienne du blé donne compétence à la commission de commercialiser le blé.

La loi fait une distinction entre le blé, l'avoine et l'orge. Aux termes de la Loi sur la Commission canadienne du blé actuellement en vigueur, tout changement apporté en ce qui concerne le blé doit être fait à la Chambre, par le Parlement. Ce n'est pas le cas en ce qui concerne l'orge dont la commercialisation, aux termes de la Loi sur la Commission canadienne du blé, fait seulement l'objet d'un règlement qui peut être aboli par décret rendu par le ministre. Je rappelle que c'est ce qui s'est passé dans le cas de l'avoine, qui a été retirée de la compétence de la commission en 1989. Aussi la protection minimale conférée à l'orge en vertu de cette loi est-elle à mon avis importante, si l'on en juge par la façon dont ont été traitées les questions relatives à l'avoine et à l'orge.

À mon avis, si l'on a retiré l'avoine en 1989, c'était dans un but intéressé, sans égard pour l'avenir d'un Canada rural viable et sain, comme nombre de mesures prises par ce gouvernement dans le secteur de l'agriculture et à l'égard du Canada rural. Qu'il s'agisse de la question de l'avoine ou de celle de l'orge, aucune n'a fait l'objet d'un débat ouvert à la Chambre, et les deux n'ont fait l'objet que de débats très restreints au Comité permanent de l'agriculture.

Si ces questions n'ont pas fait l'objet d'un débat à la Chambre ou au comité, c'est parce que le gouvernement de l'autre côté a empêché la tenue d'un débat. Il l'a empêché. Il n'y a jamais eu de débat à la Chambre ou au comité sur l'avoine.

Le président suppléant (M. DeBlois): Je suis désolé de devoir interrompre le député, mais je demande aux deux côtés de la Chambre de bien vouloir coopérer car les gens qui suivent nos débats et la présidence voudraient pouvoir entendre le député.

M. Laporte: Je disais donc qu'il n'y a pas eu de discussions publiques sur ces sujets. Le net avantage de ce projet de loi est que, pour la première fois, le sujet de la Commission canadienne du blé et de l'avenir de l'orge est abordé à la Chambre. C'est important car cela oblige tous les partis à préciser leur position sur ce dossier. Nous nous en félicitons.

Je crois qu'on ne peut aborder la question de l'avenir de l'orge et de la Commission canadienne du blé indépendamment de celle de l'agriculture et des régions rurales du Canada. Nous avons vraiment besoin que ce gouvernement et cette Chambre fixent des objectifs précis en ce qui concerne l'agriculture et les régions rurales du Canada. Et pour débattre du rôle de la Commission canadienne du blé, nous devons savoir quels sont ces objectifs. Nous devons savoir quelle place notre société réserve à l'agriculture en particulier et aux régions rurales en général. Ce n'est pas une question que nous abordons souvent. Ce dont les régions rurales du Canada ont besoin maintenant, c'est de beaucoup d'aide. Le Canada rural, c'est toute une infrastructure. Ce pays est doté d'une infrastructure rurale viable, mais on la sape.

• (1735)

Il est de plus en plus difficile de survivre dans les régions rurales du Canada. On oublie parfois que 33 p. 100 des Canadiens vivent dans trois villes et 47 p. 100 dans neuf villes du pays. Le reste des habitants sont répartis dans les petites localités rurales. Souvent le gouvernement n'accorde pas aux ruraux ou à leurs dirigeants toute l'attention qu'ils méritent.

L'un des objectifs du Nouveau Parti démocratique est le développement d'une agriculture autonome. Nous voulons que les agriculteurs soient autonomes. Pour y arriver, il faudrait que le gouvernement établisse des règles très nettes, qu'il déclare franchement quelle est sa position, quelle est celle des agriculteurs et quelle est celle de l'agriculture. Il ne l'a pas fait jusqu'à maintenant.

En fait, les conservateurs excellent à discourir sur la ferme familiale et l'avenir des familles d'agriculteurs, mais leurs actes contredisent leurs paroles. Nous avons été témoins de toute une série d'exemples ces dernières années. Nous avons perdu les rabais sur le carburant utilisé à des fins agricoles, la commercialisation de l'avoine a été retirée à la Commission canadienne du blé, le programme des avances de fonds sans intérêt a été aboli. Tout cela nuit aux familles agricoles et fait du tort à l'agriculteur moyen.

Vous souvenez-vous du RARB? C'était le programme vedette de l'initiative Partenaires dans la croissance. Le ministre de l'Agriculture de l'époque avait tenu une vaste assemblée à l'hôtel Westin où il avait invité quelque 1 400 personnes qui représentaient, disait-il, tous les secteurs de l'agriculture. L'initiative Partenaires dans la croissance allait marquer l'aube d'une ère nouvelle pour l'agriculture.

On avait parlé de consultations et de réunions avec divers groupes. Or, que s'est-il produit au moment même où avaient lieu tous ces événements? Le ministre d'État aux Céréales, l'actuel ministre de l'Agriculture, s'est empressé de s'assurer que l'avoine ne relève plus de la Commission canadienne du blé. À l'époque, il a déclaré avoir consulté les Canadiens et le secteur intéressé. Il a donné une liste de groupes qui appuyaient le gouvernement. Il s'agissait surtout des offices de commercialisation du porc et le reste. En fait, il a inclus un groupe, l'Alberta Sheep and Wool Commission, parmi les gens qu'il avait consultés avant de prendre cette décision.

C'était intéressant, car il n'avait pas consulté, par contre, le Comité consultatif de la Commission canadienne du blé. Il s'agit pourtant du seul organisme élu au Canada représentant les producteurs au niveau de la Commission canadienne du blé. Les intéressés n'ont même pas été consultés. Le ministre a déclaré à l'époque qu'il n'avait pas à le faire. C'est tout à fait vrai; rien ne l'y forçait et il s'en est abstenu.

Chose certaine, il n'y a pas eu de consultations ouvertes. Au moment même où on prenait cette décision, comme vous vous en rappelez sûrement, les sondages nous apprenaient que 74 p. 100 des producteurs voulaient que l'avoine continue à relever de la Commission canadienne du blé comparativement à 19 p. 100 qui souhaitaient que le produit soit écoulé sur le marché libre. On ne peut certes parler de consultations avec les producteurs ni avec certains des principaux groupes qui les représentent. Il s'agissait simplement de consulter ceux qui souscrivaient à la position que le gouvernement entendait proposer.

On a abordé la question de l'orge d'un point de vue légèrement différent, mais on est arrivé fondamentalement aux mêmes résultats. Le ministre a organisé une table ronde qui était censée représenter les gens de ce secteur, mais il y a nommé les gens individuellement et ils devaient représenter certains des groupes du secteur, car ces derniers n'ont pas choisi leurs représentants.

On a publié un rapport, le rapport Carter. M. Carter est un économiste fort respecté. Cependant, ce rapport a fait l'objet de critiques sévères. En fait, avec tout le respect que je dois au professeur Carter, ce rapport a été discrédité de bien des façons. Chose certaine, une fois que le comité eût terminé ses brèves audiences sur cette question, il y avait suffisamment de doutes sur ses conclusions qu'on ne pouvait pas s'en remettre simplement à ce rapport.

Quelle a été la réponse du gouvernement à cela? Eh bien, le sous-ministre associé de l'Agriculture, M. Bjarnason, a témoigné devant le comité. À une question que je lui ai posée, il a répondu que si le temps le lui permettait, il lirait le récent rapport publié par M. Andrew Schmitz qui en est venu à la conclusion, avec ses collègues, que l'orge devrait continuer de relever de la Commission canadienne du blé. J'estime que le rapport de M. Schmitz n'est pas biaisé. En fin de compte, cette personne a déjà travaillé pour le gouvernement fédéral en place et pour le gouvernement Devine. Le gouvernement aurait dû tenir compte de son rapport mais il ne l'a pas fait, comme il n'a d'ailleurs pas tenu compte du rapport publié l'année précédente par la Commission canadienne du blé.

• (1740)

En fait, la table ronde qui avait été organisée ne s'est réunie qu'une fois après la parution du rapport Carter. Il n'y a eu qu'une seule séance durant laquelle on a demandé le point de vue des témoins, puis ces derniers ont été renvoyés. Il ne s'agissait en aucune manière de consultation. Cette façon d'agir ne correspondait en rien à la définition de consultation. Le gouvernement a néanmoins dit, pour la forme, qu'il essayait d'aider l'agriculture, qu'il tentait de faire ce qui était le mieux pour l'agriculture et de répondre à ses besoins. En fait, le gouvernement ne répond qu'aux besoins d'un très petit segment de la population agricole. Quant au Comité de l'agriculture, il a été bâillonné sur la question de l'orge.

Quand nous avons voulu faire comparaître les membres de la Commission canadienne du blé devant le comité, notre demande a été refusée. C'est incroyable. Le gouvernement apporte des changements à la Commission canadienne du blé et il a refusé de laisser les commissaires comparaître devant le comité. C'est comme si, dans le cas d'Air Canada et du CN, le gouvernement refusait de laisser comparaître des directeurs devant un comité. Ils n'ont pu témoigner.

Quand nous avons demandé à convoquer les membres du comité consultatif de la Commission canadienne du blé, un organisme élu par les producteurs pour les représenter auprès de la commission, nous avons essayé en refus. Lorsque le comité a entendu le témoignage du professeur Carter, nous avons demandé qu'on prolonge la durée de sa déposition, mais le gouvernement a refusé parce qu'il ne tient pas à consulter qui que ce soit.

Nous devons procéder à une véritable consultation et c'est précisément la Chambre qui devrait s'en charger. La Commission canadienne du blé devrait faire l'objet d'un examen. Établie en 1935, elle a été modifiée par la suite. Une commission doit évoluer. La façon dont nous vendons des céréales a évolué. S'il faut procéder à des modifications, nous devons absolument le faire ouvertement.

Quand on a établi la Commission canadienne du blé dans les années 1930, c'était pour aider à vendre les excédents de céréales dont le Canada n'arrivait pas à se débarrasser. C'était le but de la commission et elle a permis de le réaliser. En fait, au départ, il devait s'agir de la Commission canadienne des grains, mais au cours du débat sur le projet de loi à la Chambre, des modifications ont été effectuées. On a limité sa compétence au blé, qui pouvait à ce moment se vendre de deux façons. En effet, pendant quelques années, les agriculteurs ont pu choisir d'envoyer leurs céréales à la commission ou de les vendre dans le secteur privé. Cela n'a pas fonctionné.

Ce qui s'est passé évidemment, c'est que lorsque la commission fixait un prix initial plus élevé que celui qui lui était offert sur le prétendu marché libre, les céréales étaient envoyées. Quand son prix était plus bas, elles ne lui étaient pas envoyées.

L'argument des gens d'en face, c'est que si nous incluons l'orge et prévoyons deux façons de le vendre, les agriculteurs auront le choix. Or, ce n'est pas un choix parce que, de par sa nature, la Commission canadienne du blé doit avoir le monopole de la commercialisation des céréales à cause du système de mise en commun. Si l'on veut maintenir ce système, la commission doit connaître la quantité de céréales disponible, savoir quand elle peut les vendre et ainsi de suite. Pour bien fonctionner, elle doit avoir le monopole.

À mon avis, ce projet de loi ne va pas assez loin. Il ne fait que demander d'étendre à l'orge la protection que la commission accorde au blé. Le rôle de la commission canadienne du blé et l'avenir de la commercialisation des céréales ne s'arrête pas là.

• (1745)

Il y a un certain nombre de secteurs qui pourraient être examinés. Je pense que l'un des aspects les plus importants dont il importe de tenir compte relativement à ce projet de loi et à la Commission canadienne du blé, c'est que celle-ci est financée par les agriculteurs. Si nous enlevons à la commission la compétence qu'elle détient à l'égard de l'orge, les contribuables n'économiseront pas

un sou. Ils n'en retireront aucun avantage parce que ce ne sont pas eux qui financent la commission, mais bien les agriculteurs. Ceux qui paient, ce sont ceux qui ont les carnets de permis, ceux qui font la culture des céréales et ceux qui s'occupent du transport de ces denrées. Qui plus est, le gouvernement ne deviendra pas plus efficace du fait qu'on aura enlevé à la Commission canadienne du blé sa compétence à l'égard de l'orge.

De même, le fait de priver la commission de cette compétence ne fera pas baisser le prix du pain. Je pense qu'à l'heure actuelle l'agriculteur touche trois ou quatre cents pour les céréales qui entrent dans la fabrication d'un pain. Ainsi, il n'y aura ni baisse du prix du pain, ni économie pour les contribuables. Par conséquent, pourquoi prendre une telle mesure? Les agriculteurs s'y opposent.

Un récent sondage a révélé que la grande majorité des agriculteurs voulaient au moins un vote. S'ils veulent un vote, c'est uniquement parce que le gouvernement est déterminé à détruire la plupart des véritables systèmes de soutien qui permettent aux agriculteurs de travailler à leur compte, d'être indépendants, d'élever leur famille, de participer à la vie de leur collectivité, et de s'adonner à un mode de vie rural qui, soit dit en passant, est en train de disparaître.

Le traitement que le gouvernement a réservé à l'agriculture a eu l'effet tout à fait contraire: ce sera peut-être favorable pour les compagnies de grain, mais sûrement pas pour les agriculteurs ni les localités rurales. Nombre d'entre nous qui viennent de la campagne savent ce que c'est. Ils savent ce qui se passe chez eux, que l'économie est mise à mal, que les emplois se font rares, que les bons emplois disparaissent à cause de l'abandon des points de livraison du grain, de l'abandon des chemins de fer. Tous les changements que le gouvernement impose à l'agriculture met le Canada rural à rude épreuve.

J'ai d'autres points à soulever au sujet de ce projet de loi. La Commission canadienne du blé devrait-elle mettre en marché plus de céréales? Je ne sais pas. Peut-être le devrait-elle. Les producteurs aimeraient sûrement avoir leur mot à dire là-dessus. Nous n'avons pas fait d'étude à ce sujet. Aucune étude n'a été faite sur les avantages de l'accroissement de la quantité de céréales commercialisées par la Commission canadienne du blé. Ça n'a pas été fait.

Il faudrait aussi étudier le rôle du comité consultatif; peut-être devrait-il être modifié. Le comité consultatif pourrait avoir plus de pouvoirs; il pourrait peut-être avoir davantage voix au chapitre sur la politique de la commission; il pourrait peut-être avoir des comptes à rendre au ministre au moins une fois l'an. Le ministre pourrait apprendre des choses à écouter le comité consultatif. Il faudrait y songer, voire légiférer là-dessus.

Une autre question a trait au fait qu'il faut veiller à ce que des produits ne soient pas enlevés à la Commission canadienne du blé et qu'on ne la modifie pas de façon importante sans vote. Le moins qu'on puisse faire, c'est donner un vrai droit de vote aux agriculteurs. Est-ce trop demander que de donner aux agriculteurs voix au chapitre sur l'avenir de leur propre commission du blé, d'autant qu'ils en assurent le financement? La Commission canadienne du blé n'est pas un organisme à qui le gouvernement verse des millions ou des milliards chaque année. Il cherche pourtant à la détruire, semble-t-il, contrairement à ce que souhaitent les agriculteurs. Il faudrait à coup sûr qu'il y ait un débat ouvert. Le gouvernement parle de débats libres et il parle de consultation, mais c'est lui qui met des bâtons dans les roues.

Comme mon temps de parole tire à la fin, je vais terminer là-dessus. Ce débat sur la Commission canadienne du blé me semble important, et non seulement pour l'agriculture et l'Ouest, mais aussi pour toutes les zones rurales du Canada. Il est très important parce que la manière dont les représentants des divers partis exposent leur position est révélatrice de leur attitude à l'égard des zones rurales.

• (1750)

Je dirais que, dans le Canada rural, le secteur primaire, qu'il s'agisse de la pêche, de l'exploitation forestière, des mines ou de l'agriculture, est la clé de l'avenir. Il faudra diversifier l'économie et développer d'autres domaines, mais le secteur primaire reste la clé de l'avenir de nos zones rurales. La manière dont le gouvernement fédéral aborde le secteur primaire est cruciale pour le développement rural.

L'attitude du gouvernement à l'égard de l'agriculture a de quoi faire frémir presque tous les Canadiens. Nous pouvons aussi voir ce qui se passe dans d'autres activités du secteur primaire. La pêche est en péril dans la région de l'Atlantique. L'avenir des mines est menacé et des localités minières sont désertées par leurs habitants qui y ont travaillé pendant des années. L'avenir de l'exploitation forestière est menacée par les coupes à blanc. Toutes ces questions-là comptent pour les zones rurales.

La Commission canadienne du blé est importante pour l'ouest du Canada. Elle est un élément essentiel pour la collectivité rurale de cette région.

Je termine en disant que j'ai hâte d'entendre le point de vue des autres députés et celui du gouvernement. Je suis très heureux que le projet de loi soit débattu à la Chambre et que nous ayons enfin un débat sur la Commission canadienne du blé, sur l'agriculture et sur l'avenir du Canada rural. La question est importante, surtout pour les Canadiens des régions rurales.

M. Ken Hughes (Macleod): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de participer au débat en cours, ce débat que nous avons déjà eu à plusieurs reprises, à la Chambre comme en comité, sur des questions qui intéressent nos circonscriptions rurales de l'Ouest. Vous m'en voyez vraiment ravi.

J'aimerais également signaler dès le départ que l'on a beaucoup parlé du rôle précis, du mandat et des domaines d'activité possibles de la Commission canadienne du blé, tant à la Chambre qu'au Comité de l'agriculture et, bien sûr, dans les organismes agricoles de l'Ouest.

L'auteur du projet de loi, mon collègue le député de Moose Jaw—Lake Centre, dit vouloir que l'industrie agricole soit autonome. Il veut que le gouvernement énonce des règles claires. Il se trouve que le gouvernement a travaillé d'arrache-pied ces dernières années pour qu'il existe des règles claires et moins de règlements en matière d'agriculture et que tout le secteur agro-alimentaire soit capable de concurrencer, sur la scène internationale, les gens et les intérêts qu'il nous faut concurrencer. On n'échappe pas à la concurrence dans le monde moderne, et le gouvernement du Canada fait en sorte que notre industrie agro-alimentaire soit aussi compétitive que possible.

Permettez-moi de commencer par faire l'analyse d'une réussite assez remarquable. Je parle de l'essor que le marché de l'avoine a connu depuis 1989. Voyons un peu les faits; ils sont assez explicites. Entre 1977 et 1987, quand la Commission canadienne du blé avait le monopole de la commercialisation, on exportait 110 000 tonnes d'avoine par an. Au cours des quatre ans depuis 1989 le volume moyen des exportations a été trois fois plus élevé, dépassant les 350 000 tonnes par an. Cette année, les exportations d'avoine dépasseront les 600 000 tonnes. C'est un accroissement impressionnant. C'est plus de six fois la quantité d'avoine exportée entre 1977 et 1987.

• (1755)

Voyons maintenant toute la chaîne, de la production à l'exportation, dans le secteur agro-alimentaire. Il y a trois nouvelles usines de transformation dans les Prairies, une au Manitoba et deux en Alberta. Ces usines ont une capacité de 170 000 tonnes et 75 p. 100 de leur production est exportée. Cela se compare à une capacité de production totale de 110 000 tonnes seulement au cours des dix années de 1977 à 1987.

Il y a eu un élargissement remarquable du marché. Cela s'explique en partie par la possibilité accordée aux agriculteurs Canadiens de trouver leurs propres marchés et de commercialiser eux-mêmes leur avoine. L'expérience a connu un énorme succès. Je ne pense pas que l'on puisse contester ce succès, mais je suis convaincu que mes vis-à-vis essaieront de le faire même si les faits sont éloquents. Il est impossible de nier le succès de nos producteurs.

Voyons aussi le cours de l'avoine qui est aujourd'hui de 25 p. 100 supérieur à ce qu'il était l'an dernier. Le marché est très bon pour les producteurs. Nous avons donné un choix aux agriculteurs, ils ont exercé ce choix et ils ont réussi à se tailler une bonne place sur le marché. Leur réussite est exemplaire.

Je rappelle aux députés de l'opposition que personne ne soutient que l'orge doit être retirée du mandat de la Commission canadienne du blé. Tout ce qui a été proposé, c'est de permettre aux producteurs qui veulent commercialiser leur orge eux-mêmes de le faire parallèlement à la Commission canadienne du blé. Les agriculteurs qui le voudraient pourraient commercialiser leur orge aux États-Unis et accessoirement sur le marché continental. Ils pourraient choisir de le faire ou pas.

Le marché mondial a beaucoup changé ces dernières années, ce qui fait qu'il devient de plus en plus urgent d'apporter des changements au gouvernement et de changer aussi la façon dont l'industrie agro-alimentaire canadienne réagit devant les défis qui se présentent à elle. Elle doit se poser certaines questions.

Quelle structure de commercialisation des céréales sera la plus efficace pour nous permettre d'exploiter au maximum les possibilités qu'offre le marché? Voilà la question qu'il faut se poser. L'examen réglementaire effectué par Agriculture Canada l'an dernier est un exemple de collaboration entre le gouvernement et l'industrie en vue de répondre à cette question.

Évidemment, le projet de loi dont nous parlons ici a été présenté en septembre 1991, avant la tenue de l'examen réglementaire. Il est donc dépassé par les événements dans une large mesure, mais nous donne quand même l'occasion d'examiner certains faits essentiels à la compréhension de ce qui se passe sur le marché.

L'examen avait pour but de déterminer si la réglementation régissant l'industrie augmentait e ou diminuait la compétitivité des agriculteurs canadiens. De nombreux changements ont déjà été apportés à la réglementation, et d'autres s'en viennent. Ces changements viseront entre autres à réduire la paperasserie administrative et les coûts pour les agriculteurs.

L'idée d'un marché continental de l'orge a été étudiée dans le cadre de l'examen réglementaire, à la demande de certains membres de l'industrie agricole. Certains producteurs ont dit qu'ils voudraient pouvoir vendre leur orge sur le marché libre en Amérique du Nord, alors que d'autres ont dit préférer que la Commission canadienne du blé reste seule responsable de la commercialisation de l'orge canadienne sur les marchés extérieurs.

Il était évident que la question de la commercialisation de l'orge nécessitait une étude plus approfondie. Monsieur le Président, je crois que vous comprendrez que, ce qui importait avant tout pour toutes les parties concernées, c'était de voir ce qui était le plus avantageux pour les producteurs d'orge.

On a fait faire une étude qui a été présidée par le sous-ministre associé des Céréales et des Oléagineux. Une table ronde composée de 19 représentants de l'industrie a été formée à cette fin. Ce groupe comprenait des représentants de la Commission canadienne du blé, de la Commission canadienne des grains, des syndicats du blé des Prairies, d'autres organisations agricoles et de sociétés actives dans le secteur du commerce des céréales. Les membres de la table ronde ont convenu de choisir un consultant pour faire le travail d'analyse. Après s'être entendus sur le consultant, les membres du groupe se sont également entendus sur le mandat et la méthodologie. On a encouragé les membres du groupe à donner leur point de vue au consultant, qui a ensuite communiqué les résultats de son analyse à la table ronde.

• (1800)

Il est important de mettre en perspective l'industrie canadienne de l'orge.

Le président suppléant (M. DeBlois): Je regrette de devoir interrompre le député, mais l'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant écoulée.

[*Français*]

Conformément à l'article 96(3) du Règlement, l'ordre retombe au bas de la liste de priorité au *Feuilleton*.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Français*]

LOI DE MISE EN OEUVRE DE L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE NORD-AMÉRICAIN

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude du projet de loi C-115, Loi portant mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange nord-américain, dont un Comité législatif a fait rapport avec des amendements, ainsi que des motions nos 1, 7, 27, 30, 31, 32 et 33.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

Le président suppléant (M. DeBlois): Avant de redonner la parole à l'honorable député de Saint-Boniface, j'aimerais revenir brièvement sur la demande de clarification qui m'a été soumise ce matin par l'honorable député de Lambton—Middlesex qui s'étonnait que la motion no 18, dont il est le proposeur, n'ait pas été groupée avec les autres motions relatives à l'environnement et aux questions sociales.

Après avoir pris en considération cette question, la Présidence maintient sa décision parce que les sujets relatifs à l'inspection de la nourriture relèvent d'Agriculture Canada et non pas du ministère de l'Environnement. C'est pourquoi cette motion n'a pas été regroupée aux fins du débat avec les motions nos 1, 7, 27, 30, 31 et 32. Cela n'empêche cependant pas—si l'honorable député de Lambton—Middlesex le souhaite—qu'il puisse, dans son intervention sur la motion no 18, traiter de l'aspect environnemental de son amendement. Voilà pour la décision de la Présidence.

À la suspension du débat, l'honorable député de Saint-Boniface disposait d'une période maximale de cinq minutes.

[*Traduction*]

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, avant que le débat ne soit interrompu, je demandais ce que ce projet de loi avait de tellement urgent. J'ai avancé l'hypothèse que le gouvernement essayait de se positionner en vue des prochaines élections. Nous savons tous que des élections doivent avoir lieu cette année, que les conservateurs le veuillent ou non. Des élections auront lieu et les Canadiens rendront leur verdict sur la politique conservatrice.

Comme vous le comprenez particulièrement bien, monsieur le Président, le gouvernement espère, en faisant adopter ce projet de loi maintenant, soit le plus longtemps possible avant les prochaines élections, que les Canadiens auront alors oublié que cette mesure, quoique insatisfaisante, aura été imposée par un gouvernement majoritaire.

On a avancé une autre hypothèse, à savoir que cela a à voir avec le fait que le premier ministre quittera son poste sous peu. Il veut sans aucun doute passer à l'histoire comme ayant contribué beaucoup à son pays. Pourquoi diable voudrait-il qu'on se souvienne de lui comme ayant imposé l'accord commercial entre le Canada et les États-Unis, qui est tellement insuffisant, puis l'ALENA, qui présente les mêmes lacunes que cet accord? Je ne le saurai jamais. Le comportement du premier ministre n'est pas très logique.

Vous vous rappelez que le gouvernement a dit et répété qu'il avait créé un tas d'emplois. Les députés ministériels oublient de préciser que ces emplois ont été créés au sud de notre frontière, aux États-Unis.

Ce qui me stupéfie vraiment, c'est que lorsque les conservateurs parlent des très nombreux emplois qu'ils ont créés, ils ne font jamais mention du revers de la médaille, à savoir des emplois qui ont disparu. Ont-ils jamais dit combien d'emplois avaient disparu? Ils parlent du nombre d'emplois qu'ils ont créés. Parlent-ils de la nature de ces emplois? S'agit-il d'emplois à long terme, d'emplois bien rémunérés, d'emplois assortis des avantages qu'on attend des emplois canadiens? On ne parle bien sûr jamais de tout cela.

C'est vraiment dommage qu'on ne puisse pas mettre cartes sur table et considérer de façon impartiale les deux côtés de la médaille. Le gouvernement sait pertinemment que si l'on faisait cela, on se rendrait compte qu'il y a nettement un déficit. On se rendrait compte que, dans l'ensemble, le Canada a perdu des emplois et que ces emplois étaient meilleurs que ceux qui ont effectivement été créés.

• (1805)

Dans l'amendement qu'il propose, mon collègue de Kenora—Rainy River soulève deux points très importants. Dans un premier temps, il semble se demander si l'ALENA ne nuira pas aux négociations collectives. Cette question l'inquiète.

Si on examine les normes de travail en vigueur au Mexique, on comprend pourquoi la question le préoccupe. Non seulement les salaires sont-ils nettement inférieurs et certains des avantages dont nous jouissons inexistants, mais le respect des dispositions législatives dans ce domaine est très peu contrôlé, faute de ressources. Cela correspond à la situation décrite dans un article sur les répercussions économiques de l'ALENA que je recommande à tous les députés. L'article traite des lois sur la main-d'oeuvre enfantine, du salaire minimum ainsi que des heures de travail maximales et énumère de façon assez éloquente les lacunes du système mexicain.

[*Français*]

Un grand écart existe entre ces lois pour les travailleurs et les travailleuses et ce qui existe ici au Canada.

[*Traduction*]

Mon collègue aborde également la question de la formation et du recyclage. Vous conviendrez, monsieur le Président, que le gouvernement, qui nous avait promis pendant la campagne électorale de mettre sur pied les meilleurs programmes de formation et de recyclage au monde, n'a rien fait en ce sens. Par conséquent, l'avenir semble bien sombre aux milliers de Canadiens qui ont perdu leur emploi et tout espoir de trouver du travail.

Je tiens à rappeler que les libéraux réclament des règles justes et équitables, une définition des subventions et une définition du dumping. Nous voulons veiller à l'application de normes convenables en matière de travail et d'environnement. Nous voulons signer un accord énergétique identique à celui que le Mexique a conclu avec les États-Unis. Nous voulons préserver notre souveraineté dans le secteur des ressources naturelles.

[*Français*]

Monsieur le Président, je demande au gouvernement, en terminant, de regarder avec soin et de façon responsable cet amendement qui, selon moi, est très louable.

[*Traduction*]

M. David D. Stupich (Nanaimo—Cowichan): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de dire quelques mots pour appuyer les motions dont nous sommes actuellement saisis. La teneur de la motion nº 1 proposée par le député de Kenora—Rainy River se retrouve dans les motions nos 30, 31 et 32 proposées par le député d'Esquimalt—Juan de Fuca.

Il vaut néanmoins la peine de nous rappeler qu'en discutant de cette mesure législative, il faut toujours nous préoccuper de ce que nous risquons de perdre. Dans la motion nº 1, le député parle des droits des syndiqués, de la liberté d'association pour les travailleurs, et du rôle que jouent les syndicats libres et indépendants des secteurs public et privé dans le fonctionnement d'un régime démocratique.

Quand je siégeais à l'assemblée législative de la Colombie-Britannique, le procureur général de l'époque, un député du Crédit social, l'honorable Robert Bonner, a dit à un moment donné que les habitants de la Colombie-Britannique jouissaient du meilleur niveau de vie de toutes les provinces du Canada à l'époque.

Il a expliqué que cela était attribuable au fait que nous avions le mouvement syndical le plus puissant et que les efforts que ce dernier avait déployés pour améliorer les normes de travail de la province avaient obligé les employeurs à améliorer leur technologie afin de pouvoir soutenir la concurrence à l'échelle nationale et internationale. La seule façon d'y parvenir consistait à accroître l'efficacité de leur production, et ils y sont parvenus tout en payant les salaires les plus élevés de tout le pays.

Certains prétendent que les néo-démocrates veulent imposer des contraintes pour maintenir à un niveau inférieur le niveau de vie des Mexicains. Il n'en est absolument rien. Nous ne voulons pas non plus voir baisser nos normes. Nous voulons les maintenir telles qu'elles sont et nous voulons que les autres rehaussent les leurs à notre niveau plutôt que d'avoir à abaisser les nôtres à leur niveau.

Nous craignons que, faute de garanties satisfaisantes, le projet de loi de mise en oeuvre de l'ALENA dont nous sommes saisis ne fasse baisser le niveau de vie des Canadiens. Cela n'est pas nécessaire, nous voulons au contraire le protéger, et c'est pourquoi nous appuyons la motion nº 1 proposée par le député de Kenora—Rainy River, de même qu'un certain nombre d'amendements proposés par mon collègue, le député d'Esquimalt—Juan de Fuca.

• (1810)

La motion nº 7 prévoit ceci:

> Ni la présente loi, ni l'Accord n'ont pour effet d'empêcher une Partie—ou de porter atteinte à son pouvoir de le faire—de prélever une taxe sur des marchandises importées du territoire d'une autre Partie, dans le but de financer un programme d'adaptation de la main-d'oeuvre ou un programme relatif à l'environnement rendu nécessaire à cause du commerce entre la Partie qui la prélève et cette autre Partie ou par la production de cette autre Partie.

On se souviendra que, à l'époque où l'ALE est entré en vigueur, le gouvernement avait promis un programme de formation. Il devait prévoir des fonds pour un programme de formation, de manière que les personnes qui perdaient leur emploi à la suite de la conclusion de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis puissent recevoir une formation et se réorienter vers un secteur où il existait des perspectives d'emploi.

On se souviendra aussi que le gouvernement a convenu de réduire les dépenses et d'économiser et qu'il a décidé, entre autres choses, que nous pouvions nous passer du programme de formation qu'il avait promis, celui qui devait nous permettre de donner à nos travailleurs une formation pour qu'ils puissent se prévaloir des nouvelles possibilités d'emploi.

Si le gouvernement n'a pas les fonds nécessaires pour financer ce programme, il devrait y avoir d'autres façons de le faire. Quoi de mieux que d'appliquer une taxe sur les produits importés, sur les produits que nous pourrions fort bien fabriquer au Canada n'eut été l'ALE et, du train où vont les choses, bientôt l'ALENA ?

S'il nous faut trouver les fonds nécessaires quelque part, il semble raisonnable d'imposer pour cela une taxe sur ces produits; une fois que les fonds nécessaires au programme de formation auront été recueillis, nous pourrions alors décider de réduire cette taxe. Le Canada est un État souverain. Si nous en décidons ainsi, nous devrions avoir le droit d'agir de la sorte, dans un but précis comme un programme de recyclage, un programme qui améliorera la qualité de notre main-d'oeuvre et qui assurera la formation de nos travailleurs, de manière qu'ils puissent se prévaloir d'autres possibilités d'emploi.

Actuellement, nous sommes également saisis de la motion nº 27, qui concerne l'article 242 de l'Accord de libre-échange, comme plusieurs autres motions à l'étude, du reste. Par cette motion, nous demandons que

l'ALÉNA n'entre en vigueur que si les organes législatifs des pays de l'ALENA ont adopté une charte des droits fondamentaux en matière sociale pour l'Amérique du Nord, selon les modèles des articles 2 à 12 de la Charte de la Communauté européenne. Voilà un excellent exemple de ce que les Européens ont réussi.

Lors de discussions que nous avons eues à la Chambre, des députés ont déjà dit de la Communauté européenne que si c'est bon pour les Européens, c'est bon pour nous. Que si les Européens ont décidé de créer une zone de libre-échange pour soutenir leur concurrence, nous devrions être prêts à faire de même en Amérique du Nord.

Si nous décidons de suivre l'exemple de la Communauté européenne, adoptons aussi une Charte des droits fondamentaux en matière sociale pour l'Amérique du Nord. Nous avons parlé de règles du jeu équitables. En fait, ce n'est pas nous qui en avons parlé, mais le gouvernement, lorsqu'il a présenté l'Accord de libre-échange. Établissons donc des règles du jeu équitables en ce qui concerne la Charte des droits en matière sociale pour l'Amérique du Nord, et adoptons la motion nº 27.

La motion nº 30, la prochaine dans le groupe de motions dont nous sommes saisis actuellement, prévoit elle aussi un amendement à l'article 242. Elle porte sur tous les points soulevés par le député de Kenora—Rainy River, mais d'une manière beaucoup plus explicite. Nous n'accepterons pas la Loi portant mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange nord-américain:

> tant que le secrétariat de l'Organisation internationale du travail n'aura pas attesté par écrit qu'il est convaincu que les États-Unis du Mexique et tous les États des États-Unis d'Amérique se conforment intégralement aux conventions suivantes de cette organisation:
>
> (i) la convention portant le numéro quatre-vingt-sept qui garantit la liberté d'association et la protection du droit d'organisation.

Assurément, à notre époque, au Canada, nous pouvons convenir qu'il s'agit d'un droit fondamental qui devrait être protégé dans le projet de loi dont nous discutons actuellement. Le document poursuit:

> (ii) la convention portant le numéro cent cinq abolissant les travaux forcés;
>
> (iii) la convention portant le numéro cent garantissant aux travailleurs masculins et féminins l'égalité de rémunération pour un travail de valeur égale;
>
> (iv) la convention portant le numéro cent onze abolissant la discrimination en matière d'emploi.

• (1815)

Y a-t-il quelqu'un à la Chambre qui s'y opposerait et qui ne conviendrait pas que cela devrait en fait être adopté par les trois pays signataires de cet accord? Je pense que nous sommes tous d'accord sur ce point. Cependant, nous devrions, je pense, signaler à tous ceux qui connaissent ce projet de loi et qui sont au courant de ce que nous faisons en Amérique du Nord que non seulement nous croyons à ces principes, mais que nous sommes prêts à les mettre par écrit et à convenir qu'ils font partie de l'accord entre les trois États ou qu'il n'y aura pas d'ALENA.

Les motions nºs 31 et 32 portent sur des questions similaires à celles proposées par le député de Kenora-Rainy River et elles ne contiennent certes rien auquel quelqu'un ici pourrait s'opposer. Je ne crois pas que quelqu'un s'opposerait à ces principes.

J'exhorte la Chambre à approuver ces amendements à l'ALENA. Ce ne sera pas un bon projet de loi, mais au moins il ne sera pas aussi mauvais qu'il l'est actuellement.

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Monsieur le Président, je voudrais faire quelques observations au sujet de l'ALENA.

Dans sa forme actuelle, l'ALENA incarne la théorie économique néo-conservatrice de la percolation. Tel qu'il est rédigé actuellement, il part du principe que si nous écartons simplement le gouvernement et que nous abaissons les tarifs douaniers, que nous supprimons la frontière entre le Canada et les États-Unis et que nous accordons beaucoup plus de pouvoirs, comme si cela était possible, aux grosses sociétés, aux multinationales, aux transnationales, un miracle se produira. Le gouvernement ne serait pas obligé d'intervenir si quelque chose va de travers et aucune coordination n'est nécessaire entre, par exemple, le secteur privé, le gouvernement, les syndicats et les organismes de bénévoles. Nous n'avons qu'à laisser les sociétés privées se charger de ces échanges commerciaux. Elles agiront à leur guise, et nous y trouverons tous notre compte.

Or, il suffit de jeter un coup d'oeil sur la catastrophe économique que le gouvernement a provoquée ces huit ou neuf dernières années pour constater que cette théorie néo-conservatrice de la percolation ne fonctionne tout simplement pas. Qu'on pose la question aux 350 000 travailleurs des usines de fabrication qui ont perdu leur emploi ces dernières années. Qu'on leur demande si cette théorie donne de bons résultats, et ils répondront par un «non» retentissant.

Dans sa version actuelle, l'ALENA est terriblement imparfait. Il repose sur un document déjà imparfait qui s'appelle l'Accord de libre-échange ou accord bilatéral entre le Canada et les États-Unis. Si nous avons une base imparfaite et que nous tentons d'y ériger un édifice, peu importe s'il est bien conçu, lui aussi sera imparfait.

N'est-il pas curieux que nous soyons en train de débattre une question extrêmement cruciale, à savoir si nous allons conclure un accord trilatéral avec le Mexique et les États-Unis, un accord qui soulève des centaines, sinon des milliers de questions? Et que fait le gouvernement? Il a proposé l'attribution de temps. Autrement dit, il veut limiter le débat. Il faut se demander de quoi a peur le gouvernement. Pourquoi cette hâte? Que se passe-t-il? Sur un sujet aussi important, on pourrait penser que le gouvernement voudrait plus de débats plutôt que moins.

Il faut aussi se poser la question dans le contexte de ce qui se passe aux États-Unis. Le gouvernement Bush avait approuvé l'ALENA, mais il y a maintenant un nouvel occupant à la Maison Blanche.

• (1820)

Il y a maintenant un gouvernement démocrate à Washington. Dans l'ensemble, les démocrates ont de sérieuses réserves au sujet de l'ALENA tel qu'il est rédigé. Il semble bien que l'accord ne survivra pas au débat politique aux États-Unis, à moins que d'importants accords parallèles sur les normes de travail et les normes environnementales ne soient ajoutés. Autrement dit, le message venant de Washington est le suivant: si l'ALENA n'est pas amélioré, s'il n'est pas renforcé par des accords parallèles sur l'environnement et le travail, il ne survivra pas à l'examen du Congrès des États-Unis.

C'est le message qui nous parvient du sud de la frontière, mais notre gouvernement y semble totalement imperméable. Il nous dit: «Au diable avec cela. Nous allons de l'avant. Nous avons déjà signé le document, maintenant nous voulons que le Parlement l'adopte sans tergiversations.»

Pourquoi cette précipitation? De quoi le gouvernement actuel a-t-il peur? On aurait pu penser que le gouvernement aurait ralenti le processus au Canada en attendant que les choses progressent aux États-Unis, mais il n'en est rien.

Un des grands arguments avancés par le gouvernement conservateur à propos de l'ALE, avant son adoption et après sa mise en oeuvre, c'est qu'il allait accorder aux manufacturiers canadiens l'accès aux États-Unis. Si seulement nous pouvions pénétrer le marché américain, ce serait merveilleux. Le secteur manufacturier reprendrait du poil de la bête. Des emplois de toutes sortes seraient créés. Ce serait le paradis sur terre.

Interrogez les gens du secteur de l'acier. Interrogez les gens du secteur du porc. Demandez aux gens du secteur du bois d'oeuvre s'ils ont eu un accès libre, sans entrave, au grand marché américain. La réponse est évidemment non. Ces gens-là ont une toute autre histoire à nous raconter. Ils ont subi toutes sortes de harcèlement, car le prétendu accès aux États-Unis n'est pas aussi merveilleux que le gouvernement le prétendait.

L'une des causes, c'est que l'accord bilatéral suppose deux pays dont l'un est beaucoup plus grand que l'autre, dix fois plus grand en fait. Avec une taille pareille, on peut se permettre de tripoter dans l'accord. On peut brutaliser le plus faible. On peut passer outre aux documents censés orienter les échanges commerciaux entre les deux pays. Cet aspect, le gouvernement conservateur n'en a pas tenu compte.

Voilà pourquoi l'ALE a été si mal négocié. Il est mauvais. Voilà que le gouvernement, partant de ce document mauvais, veut nous faire avaler un document tout aussi mauvais, l'ALENA. Une vraie négociation s'impose. Des améliorations s'imposent.

Les députés de ce côté de la Chambre ont parlé à maintes et maintes reprises de certaines choses à faire, de certaines conditions minimales à respecter. Nous devons, par exemple, nous doter d'un code des subventions et d'un code antidumping.

Actuellement, chaque pays vit selon ses propres règles internes. Nous n'avons pas vraiment de lois communes en ce qui concerne les subventions et le dumping. Cependant, nous en avons besoin. L'expérience que nous avons acquise depuis l'entrée en vigueur de l'ALE nous montre que nous devons nous doter de certaines règles communes que chaque pays doit respecter. Nous voulons deux choses: un code des subventions et un code antidumping.

• (1825)

Nous voulons aussi une méthode de règlement des différends qui soit beaucoup plus efficace. Actuellement, les Américains peuvent arriver avec n'importe quelle accusation inventée de toutes pièces contre l'ALE et faire subir toutes sortes d'examens à différents secteurs de l'économie, créer toutes sortes de litiges, etc. Nous devons donc trouver un meilleur moyen de régler nos différends.

Étant donné ce qui se passe aujourd'hui aux États-Unis, nous devons aussi nous entendre sur des normes de travail. Si nous voulons conclure une entente commerciale avec les Mexicains, nous devons nous entendre avec eux sur des normes de travail. Nous devons aussi nous entendre sur des normes en matière d'environnement. Il y a tout simplement trop de questions à régler au sujet des normes de travail et d'environnement en vigueur au Mexique.

Nous devons prévoir, dans l'ALENA, les mêmes dispositions que les Mexicains en matière d'énergie. Ce n'est pas le cas actuellement. Non, ce n'est pas le cas. Les Mexicains ont un quasi-monopole sur leurs approvisionnements d'énergie dans leur pays, ce qui n'est pas le cas ici. Nous devons partager nos approvisionnements d'énergie avec les Américains.

Ce document comporte des lacunes. Il faut le renégocier si nous voulons être justes envers les travailleurs de ce pays qui se posent beaucoup de questions à propos de l'ALENA.

M. David Walker (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, je suis extrêmement heureux de prendre part à ce débat. Plusieurs questions sont en jeu. Il est approprié à mon avis que la Chambre prenne aujourd'hui un peu plus de temps pour examiner ces questions.

La question du commerce est l'une de celles qui a préoccupé, dès le jour où ils ont été élus, tous ceux de la promotion de 1988. Tout d'abord, nous avons eu immédiatement à nous pencher sur l'Accord de libre-échange. Malgré les mises en garde de l'opposition officielle, qui disait que c'était une chose de faire du commerce avec les États-Unis, et une autre de le faire correctement, nos interventions, nos amendements, nos arguments contre cet accord ont tous été rejetés par le gouvernement, qui s'est prononcé en faveur de l'Accord de libre-échange. À la suite de cette décision, nous avons connu cinq années de crise économique dont les effets se sont fait particulièrement sentir dans la ville de Winnipeg.

Mes électeurs désirent que je prenne part à ce débat afin de veiller à ce que le gouvernement sache bien qu'à leur avis, l'Accord de libre-échange nord-américain est tout aussi mauvais, sinon pire, que l'accord initial.

Mon collègue, le député de Winnipeg St. James, vient d'exposer, dans un discours éloquent, les raisons pour lesquelles nous nous opposons à cet accord de libre-échange.

J'aimerais profiter de cette première possibilité qui m'est donnée de participer au débat pour concentrer l'attention sur une ou deux questions qui, à mon avis, sont importantes pour le pays et surtout pour le Manitoba.

Mon collègue de Kenora—Rainy River—j'en profite pour le remercier de sa contribution très avisée à certains entretiens que nous avons eus à Winnipeg au sujet de la formation des autochtones—a proposé certains amendements à cette mesure législative.

La plupart des Canadiens ne se rendent pas compte que la mesure législative que nous examinons est un énorme document que personne n'a cherché à expliquer à l'opposition comme il se doit. Nous n'avons pas, non plus, eu l'occasion de discuter pleinement des répercussions de cette loi avec différents spécialistes.

Cela étant dit, je crois qu'il convient de commencer par examiner le préambule. Il y a une chose que le préambule oublie, et le député de Kenora—Rainy River voudrait amener la Chambre à admettre et à corriger cet oubli. Il s'agit des conditions de travail en vigueur au Mexique et des difficultés que cela créera sur le marché du travail canadien.

Il ne fait pas de doute que le premier accord de libre-échange a eu des conséquences pour les travailleurs canadiens, qu'ils soient syndiqués ou non. Ils resteront vulnérables aux changements à survenir sur le marché du travail.

Il y a une différence intéressante entre la stratégie commerciale du Parti libéral, qui remonte aux années 60, et celle de ce gouvernement ou du NPD, c'est que le Parti libéral a depuis longtemps l'habitude de conclure l'accord qui convient au bon moment.

Nous faisons parfois rire les néo-démocrates, mais les travailleurs qui bénéficient le plus de l'accord de libre-échange sont ceux de l'industrie canadienne de l'automobile. Qui a bénéficié le plus de cet accord, si ce n'est un homme du nom de Bob White? Il ne cesse de répéter qu'il n'aime pas les accords de libre-échange. A-t-il déjà demandé l'avis de ses travailleurs sur cette question? Jamais. Pourquoi? Parce qu'ils sont trop occupés à gagner de l'argent.

• (1830)

Ce sont les travailleurs du secteur eux-mêmes qui reconnaissent la nécessité d'une stratégie commerciale raisonnable, même si leurs dirigeants ne l'admettent pas. Remarquez que, soudainement, ces travailleurs sont très silencieux. Ils se rendent compte que c'est de leur chèque

qu'il est question, alors ils se tiennent cois pour un moment.

Les députés du Parti libéral reconnaissent la nécessité d'une stratégie commerciale raisonnable. Ils se fondent sur les accords signés par le passé et cherchent à les améliorer. C'est la chose à faire.

L'Accord de libre-échange nord-américain échoue sur l'essentiel, les normes de travail. C'est pourquoi nous nous y opposons.

Mon collègue de Kenora—Rainy River propose de modifier le préambule de la façon suivante:

> «Respecter la liberté d'association et proclamer le rôle que jouent les syndicats libres et indépendants des secteurs public et privé dans le fonctionnement d'un régime démocratique,
>
> respecter le droit de tous les travailleurs de s'organiser, de négocier collectivement et de faire la grève,
>
> encourager un dialogue ouvert entre patrons et travailleurs relativement à toutes les décisions touchant l'avenir des travailleurs et découlant des effets de l'Accord,
>
> mettre en oeuvre des programmes de recyclage et d'adaptation de la main-d'oeuvre frappée par les conséquences de l'Accord, y compris des mesures d'appui pour ceux qui veulent devenir indépendants. . .»

Le but de cet amendement, que l'opposition officielle appuie pleinement, est de reconnaître que les conditions de travail au Mexique et dans certaines régions des États-Unis sont fondamentalement différentes des relations de travail que nous cherchons à établir dans ce pays grâce à des mesures législatives provinciales et—jusqu'à dernièrement mais pas en ce moment—fédérales. Il faut que nous nous attaquions aux conditions de travail au Mexique de façon plus directe que ce qui est proposé.

Pour reprendre un document du gouvernement, l'exploitation des travailleurs est monnaie courante au Mexique; l'application très laxiste de la législation du travail au Mexique est souvent citée comme argument contre la libéralisation des échanges avec ce pays. Les ressources coercitives du Mexique sont maigres. Les inspections sur les lieux de travail sont rares, particulièrement aux abords de la frontière; il est fréquent que les inspecteurs n'imposent aucune sanction. Les accidents du travail dans les petites entreprises et sur les chantiers de construction sont dus, en grande partie, à des conditions de travail inadéquates.

Mon collègue du nord de l'Ontario connaît aussi bien que moi les conditions de travail dans l'industrie minière et dans l'industrie forestière et il sait combien d'années et de mesures législatives strictes, aux niveaux fédéral et provincial, il a fallu pour assurer la protection des travailleurs.

Lorsque nous concluons des accords avec d'autres pays, il faut que nous nous assurions que les gouvernements de ces pays et les compagnies qui y opèrent se soucient de la sécurité des travailleurs. Cela ne va pas de soi. Il faut que le gouvernement ait de la poigne.

Je pense que les événements de ces quinze derniers jours au Mexique nous ont tous ébranlés. Il nous faut nous demander si le gouvernement a la poigne nécessaire pour y imposer les meilleures conditions de travail possibles pour les employés.

Je songe, par exemple, à la législation qui réglemente le travail des enfants. Elle est respectée dans les grosses et moyennes entreprises mexicaines. Ces lois ne sont pas très bien respectées dans les petits ateliers et les petites usines et on n'en tient pratiquement pas compte dans le secteur non structuré.

L'âge minimum obligatoire pour occuper un emploi est de 14 ans. Les enfants mexicains âgés de 14 à 16 ans peuvent travailler, mais bénéficient d'une protection juridique spéciale et d'heures de travail plus courtes.

Selon une étude effectuée par l'institut Cato, quelque 10 millions d'enfants travailleraient au moins à temps partiel au Mexique et viendraient s'ajouter à la main-d'oeuvre adulte qui représente 30 millions de personnes environ. Le nombre élevé d'enfants qui travaillent est le reflet d'une pauvreté généralisée et d'une mauvaise application de la législation ouvrière concernant les enfants. Ainsi, nous sommes en concurrence avec un pays dans lequel les enfants jouent un rôle très actif sur le plan économique. La situation est tout à fait contraire à tous les objectifs que nous souhaitons atteindre en tant que pays.

Diverses mesures prises par le gouvernement et d'autres gouvernements conservateurs provinciaux ont déjà sapé la sécurité financière des familles canadiennes, mais pouvez-vous imaginer le sentiment d'insécurité que les intéressés vont ressentir lorsqu'ils vont s'apercevoir qu'ils doivent concurrencer des enfants d'autres pays? On va se demander pourquoi on ne pourrait pas les concurrencer en utilisant les mêmes armes et en contournant quelque peu les règles et pour quelles raisons nos entreprises familiales ne pourraient pas engager des enfants qui, après tout, font partie de la famille.

Nous nous sommes fondés sur des expériences en Europe et ailleurs. Nous avons décidé de ne pas permettre l'emploi d'enfants. Nous ne pouvons donc pas conclu-

re des accords avec d'autres pays qui, en fait, nient l'existence de ces problèmes.

• (1835)

Pour ce qui est des conditions de travail dignes du tiers monde, il faut, dans nos ententes, préciser ce à quoi nous nous attendons. Notre parti croit qu'à moins d'aborder dans ces accords les questions de l'emploi d'enfants, du salaire minimum et du nombre d'heures de travail maximum, ces problèmes ne feront que s'aggraver.

Selon moi, nous ne faisons pas de faveur aux ouvriers mexicains spécialisés ou non en leur offrant l'accès à un marché du travail où les conditions sont si mauvaises. Les sociétés en cause ne seront pas encouragées, en définitive, à améliorer les conditions de travail de ces gens. Par ailleurs, les entreprises canadiennes vont exercer d'énormes pressions, dans certains cas tout à fait légitimes, pour réclamer des règles du jeu égales, car elles diront ne pouvoir concurrencer des entreprises qui paient leurs employés 1,23 $ ou 1,25 $ l'heure.

Eh bien, la seule façon d'établir des règles du jeu égales pour tous, c'est de réduire énormément la structure salariale au Canada. Or, notre parti défend des conditions de travail décentes pour tous les Canadiens depuis des générations. En fait, lorsqu'il formait le gouvernement, le salaire minimum des travailleurs relevant de la compétence du gouvernement fédéral était le plus élevé au Canada. Il est maintenant le plus bas.

L'engagement du Parti libéral en matière de questions commerciales et de conditions de travail pour les travailleurs canadiens est sans pareil et le Parti libéral en est très fier.

Ainsi, nous croyons qu'on doit modifier cette loi non seulement dans le corps du texte, chose sur laquelle nous reviendrons plus tard dans le débat, mais dans le préambule même, en fait. La façon même dont cette loi est libellée est contraire aux intérêts des travailleurs canadiens.

J'appuie entièrement mon collègue de Kenora—Rainy River qui comprend les conditions de travail des travailleurs canadiens et soumet à la Chambre d'excellents amendements.

M. Sid Parker (Kootenay-Est): Monsieur le Président, je désire aussi prendre la parole, à l'étape du rapport, sur les amendements proposés au projet de loi C-115, Loi de mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange nord-américain.

Je voudrais tout d'abord dire quelques mots au sujet de ce que le gouvernement fait car je crois qu'il n'informe pas bien les Canadiens.

Des Américains sont venus à Cranbrook, dans ma circonscription de Kootenay-Est, et ont demandé à des gens d'affaires ce qu'ils pensaient de l'ALENA. La plupart ont répondu qu'ils n'étaient pas tellement préoccupés par l'Accord de libre-échange ou par l'ALENA, mais qu'ils l'étaient davantage par la TPS et ses effets.

Les Canadiens doivent comprendre que la taxe sur les produits et services fait partie intégrante de l'accord de libre-échange. Les fabricants ne pouvaient pas payer une taxe sur leurs produits et affronter la concurrence des Américains et des autres pays. Le gouvernement a donc supprimé la taxe sur les ventes des fabricants, qu'il a refilée aux consommateurs, et a pu affirmer ensuite que les règles du jeu étaient équitables.

La Loi sur les médicaments brevetés a elle aussi été adoptée à la suite de plaintes formulées par les Américains. Cette mesure visait à satisfaire leurs besoins.

Le premier ministre a bien déclaré que les services de santé au Canada ne seraient pas affectés, qu'ils n'étaient pas visés par l'entente. Pourquoi le gouvernement a-t-il réduit les paiements de péréquation aux provinces? Pourquoi le gouvernement se fait-il rassurant tout en affirmant qu'il faudra peut-être imposer un ticket modérateur? Pourquoi les nouveaux dirigeants disent-ils que le ticket modérateur fera peut-être partie du système dans l'avenir? Pour satisfaire aux exigences des accords de libre-échange, voilà pourquoi. Il s'agit de réduire les avantages dont nous bénéficions aux Canada afin de permettre aux Américains de pouvoir nous faire concurrence. Il faut bien comprendre de quoi il est question.

Je tiens à parler en particulier des aspects environnementaux de la question. Dans ma circonscription il existe actuellement une situation écologique presque catastrophique. Elle a été créée en 1965 par les libéraux. Le premier ministre de l'époque, M. Pearson, cherchait à obtenir la ratification de l'accord sur le Columbia et certaines autres ententes. Dans ma circonscription se trouve le réservoir Koocanusa, pour Kootenay, Canada et USA. Ce réservoir devait être un bassin récréatif. Si vous vous rendiez à Kootenay aujourd'hui, vingt ans plus tard, vous verriez que l'érosion éolienne a fait son oeuvre.

• (1840)

Les Américains y siphonnent l'eau à toute vitesse et, alors que nous sommes censés accumuler pour prévenir les inondations et produir de l'électricité, ils s'en servent pour l'irrigation, le tourisme et pour le repeuplement des stocks de poisson. Ils assècheront ce réservoir cet été et par le fait même, anéantiront toute vie marine du côté canadien de la frontière, simplement pour satisfaire leurs besoins.

J'aimerais analyser plus à fond un excellent rapport publié dans *The Equinox* et intitulé «Diverting Interests». On peut y lire que certains ingénieurs visionnaires proposent à nouveau d'alimenter le sud-ouest des États-Unis à même le réseau hydrographique du Canada.

Francis Dale, avocat de Los Angeles et ambassadeur de Richard Nixon aux Nations Unies, a dit: «Nous vous dédommagerons en payant pour cette eau. Cela ne vous enlève rien puisqu'il s'agit en quelque sorte d'une voie qui vient de l'Alaska.» Selon sa thèse, pour survivre et prospérer dans un marché commun en Amérique du Nord, les États-Unis et le Canada devront imaginer des usages plus profitables et plus coopératifs de nos ressources en eau douce. Il admet que les Américains sont coupables d'une surconsommation scandaleuse et souligne le fait qu'ils utilisent aujourd'hui trois fois plus d'eau qu'il y a 30 ans.

Je pourrais poursuivre en analysant un autre aspect. Bill Clancey, un monsieur fringant aux cheveux argentés qui est président de la Multinational Water and Power Inc. de Vancouver, est à l'origine de la dernière proposition de vente d'eau canadienne à la Californie du Sud. Clancey, qui se qualifie de facilitateur de transactions et de conseiller en relations publiques, a travaillé pour l'ancien premier ministre de la Colombie-Britannique, W.A.C. Bennett, et est devenu son ami à l'époque du Traité du fleuve Columbia.

Il parle de la dérivation de la Thompson-Nord, une autre idée farfelue visant à dériver cette rivière à saumon de la Colombie-Britannique vers le réservoir Mica afin d'en détourner l'eau vers les États-Unis pour leur permettre de satisfaire à leurs besoins.

Les auteurs du rapport disent aussi:

> [. . .] selon Clancey, la dérivation causerait peu de dégâts écologiques à la Thompson-Nord puisque la montaison du saumon se produit surtout à l'automne.

Ils affirment qu'ils accumuleraient l'eau dans les Kootenays durant l'été, alors que le ruissellement est considérable, et qu'à l'automne, il s'en serviraient pour produire de l'électricité.

Ce sont des choses qui se produisent ici. Si le gouvernement voulait vraiment protéger notre eau et préciser que seule l'eau embouteillée pourrait être vendue, il modifierait le libellé de l'entente.

Lors de la campagne électorale de 1965, on parlait de dérivation majeure de rivières dans le cadre de projets tels que celui de la North American Water and Power Alliance, et le premier ministre de l'époque, M. Lester Pearson, avait évoqué en termes prometteurs des ententes avec les États-Unis, en vertu desquelles une partie de nos ressources en eau serait dérivée vers le Sud. Le député libéral dit qu'il est fier de ce que les libéraux ont fait à l'époque. Nous savons ce qu'ils ont fait. Nous sommes à même de le constater quotidiennement dans les Kootenays.

Ceux qui s'opposent à l'exportation de l'eau disent qu'il existe un certain nombre de recours judiciaires pour contenir les conséquences possibles des ententes commerciales. Wendy Holm voudrait qu'un protocole d'entente officiel soit signé par les représentants canadiens et américains afin que l'Accord de libre-échange et l'ALENA ne visent que l'eau embouteillée. Si c'est bien de cela qu'il s'agit, qu'on rédige le document en conséquence. De même, les intentions des Canadiens peuvent être clarifiées. À l'heure actuelle, les exportations d'eau à grande échelle sont contraires à la politique du gouvernement fédéral mais elles ne vont pas à l'encontre de la loi.

En août 1988, le gouvernement déposait le projet de loi C-156 afin d'interdire les dérivations d'eau à grande échelle, mais ce projet de loi est mort au *Feuilleton*. Des élections fédérales ont eu lieu, mais cette mesure législative n'a jamais été déposée de nouveau.

• (1845)

Mme Sparrow: Nous n'en avons pas besoin.

M. Parker: La députée de Calgary dit que nous n'en avons pas besoin. Venez donc dans les Kootenays dire aux résidents de ma circonscription que cette loi n'est pas nécessaire.

Une voix: Personne ne vous fait confiance.

M. Parker: Il y a 20 ans, lors du débat sur le traité du fleuve Columbia, on nous avait dit que nous n'aurions pas besoin d'une telle mesure parce que nous allions accumuler cette eau durant l'été et qu'en hiver, lorsque le fleuve allait être recouvert de neige, nous ne verrions pas la différence. Cela a duré 15 ans. Mais maintenant, les Américains prennent cette eau. Le saumon se retrouve coincé dans de petits bassins et meurt afin de répondre au désir des Américains et alimenter leurs réseaux hydrographiques.

Ils veulent submerger des villes telles que Bull River et Invermere, puis dériver la rivière Thompson-Nord, riche en poisson, vers le fleuve Columbia. La députée de Calgary dit que nous n'avons pas besoin d'une telle mesure. Je dis aux Canadiens qu'ils ont intérêt à surveiller de près ce qui se passe avec ces ententes, parce que dans 20 ans il sera trop tard. Les Américains viendront ici, ils diront qu'ils veulent se servir et ils le feront. Les habitants de ma circonscription savent fort bien ce qu'il en est lorsqu'ils voient ce réservoir qu'on est en train de drainer.

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, il m'arrive rarement de féliciter un député de l'opposition non officielle. Je suis d'accord avec certains arguments que je viens d'entendre, mais je ne m'y arrêterai pas.

Je discute d'un projet de loi de 4 300 pages, ce qu'il est absolument impossible de faire en dix minutes. C'est un point sur lequel je reviendrai. Je voudrais rappeler à bien des députés ce qui s'est passé au cours de la dernière campagne électorale. C'était au sujet de l'Accord de libre-échange. J'avais dit à mes électeurs qu'il était question de l'avenir. Nous ignorions les incidences du libre-échange. Certains éléments m'inquiétaient, mais je ne pouvais donner de précisions.

J'avais établi la comparaison avec une partie de poker où, même si je risquais de perdre 500 $, je ne pouvais en gagner plus de 50. De tels enjeux ne m'intéressent pas. Je n'ai rien contre le libre-échange. C'est excellent à l'échelle mondiale, quand on pense à la mondialisation des marchés. Non, je ne suis pas un adversaire du libre-échange. Cependant, cet accord de libre-échange a échoué à la dernière minute et toutes les concessions que nous avons consenties soulèvent maintenant des difficultés au niveau des subventions, des définitions et de ce que nous cédons vraiment. En retour, nous attendions entre autres la protection des emplois, la formation en cas de perte d'emploi, qui allait être donnée dans un délai relativement court, sûrement au cours de la présente législature, et les règles de jeu équitables dont il a été question en termes généraux.

Aujourd'hui, je trouve tout très ironique et paradoxal que nous, qui avons été élus en 1988 et dont certains sont ici ce soir, avons été saisis tout d'abord d'un débat portant sur un accord de libre-échange qui n'avait pas sa forme définitive. Il y avait des choses dont le gouvernement même disait ne pas pouvoir prévoir le succès. Dans l'ensemble, il soutenait que l'accord serait bénéfique pour le Canada. Un certain pourcentage des Canadiens l'ont cru sur parole.

Ce qu'il y a de très paradoxal, c'est que cette session de la 34e législature tire à sa fin et que nous nous apprêtons à nous engager dans un nouvel accord plus considérable encore et plus riche d'incertitudes nouvelles. Mais, à un certain point de vue, nous sommes en meilleure position parce que nous savons que certaines des promesses faites en 1988 n'ont pas été tenues. Nous savons à quoi nous en tenir. Je voudrais donner des précisions sur des éléments dont j'ai suivi l'évolution de près.

Au départ, la difficulté était de savoir combien d'emplois seraient perdus ou gagnés. Les chiffres variaient entre un gain de 450 000 et une perte de 100 000. Même avec une imagination débordante, personne ne pouvait croire que nous perdrions environ 300 000 emplois dans le seul secteur manufacturier. Je ne tiens pas compte du secteur des services ni d'autres domaines d'activité. Pour une population d'environ 13 millions de travailleurs, une perte de 300 000 emplois dans un seul secteur représente un fort pourcentage. Et ces emplois ne sont pas perdus temporairement, mais de façon permanente. Il ne s'agit plus de savoir s'il y a gain ou perte. Nous savons que, dans un seul secteur, la perte a été de plus de 300 000 emplois.

• (1850)

Je voudrais maintenant parler du principe voulant que les règles du jeu soient les mêmes pour tous. Je suis d'accord avec certains de mes collègues pour dire que la taxe sur les produits et services avait un lien avec le libre-échange, car la taxe sur les ventes des fabricants coûtait 9c. pour chaque dollar de recettes. Le gouvernement pouvait donc dépenser 91c. Elle a dû être remplacée par la taxe sur les produits et services qui touche non seulement les 30 000 entreprises qui étaient assujetties à la taxe sur les ventes des fabricants, mais 1,3 million de petites entreprises au Canada. La mise en oeuvre de cette taxe leur a coûté entre 7 000 $ et 9 000 $ et sa perception coûte 56c. par dollar versé par les contribuables.

Elle est dix fois plus inefficace que la taxe sur les ventes des fabricants, sans parler du fait qu'elle hante 1,3 million de petites entreprises et l'ensemble des contribuables. Cela ne devait pas compter parmi les effets de l'Accord de libre-échange.

Au chapitre des programmes sociaux, l'une de mes préoccupations portait sur l'assurance-chômage. À Terre-Neuve, ma province, et dans ma circonscription qui, la dernière fois que j'ai vérifié, arrivait au deuxième rang des 64 régions du Canada pour ce qui est du chôma-

ge, c'était un grand sujet d'inquiétude. Mes électeurs se sont fait dire par le ministre représentant Terre-Neuve et le premier ministre qu'ils n'avaient pas de soucis à se faire au sujet des programmes sociaux. Ils étaient un dépôt sacré. Le programme d'assurance-chômage, plus particulièrement, ne devait pas être touché.

Aujourd'hui, le gouvernement ne contribue plus à la caisse d'assurance-chômage. Le projet de loi C-21 a tout changé: il a supprimé les programmes de création d'emplois, modifié de fond en comble le fonctionnement du régime et relevé de presque 50 p. 100 les cotisations des employeurs et employés. Si ce n'est pas du changement, je voudrais bien qu'on me dise ce que c'est.

Rien ne devait arriver à l'assurance-maladie. C'était il y a quatre ans et demi seulement. Les principaux candidats à la direction du Parti conservateur et au poste de premier ministre parlent maintenant d'un régime d'assurance-maladie qui ne serait pas financé par l'État. Cela semble bien être le début de la fin de ce que nous considérons comme un des principaux piliers de la société canadienne qui fait du Canada un pays si différent des autres. Ce programme créé par les libéraux qui n'était pas un problème il y a quatre ans l'est soudainement devenu. La seule province de Terre-Neuve a perdu 750 millions de dollars ces dernières années au chapitre des paiements de transfert pour le financement des programmes établis. Par conséquent, la province a dû réduire ses services hospitaliers. On voit déjà le début de la fin de l'assurance-maladie en peu de temps.

Il y a quatre ans et demi, on promettait que rien ne changerait. Eh bien, les choses ont changé et qu'y avons-nous gagné? On nous promettait l'accès assuré au marché américain. Nous ne l'avons pas gagné. À maintes reprises, les exportations canadiennes ont fait l'objet de mesures commerciales; qu'il me suffise de mentionner le bois d'oeuvre, l'acier, le blé, le magnésium, le porc.

Ce soir, le gouvernement veut que mes collègues de ce côté-ci de la Chambre et moi, ainsi que certains incrédules là-bas, je pense, acceptions de voir l'Accord de libre-échange nord-américain comme un simple ajout à l'Accord de libre-échange actuel qui sera bon pour le Canada. Moi, je ne l'accepte pas, et mes collègues non plus. À mon avis, personne de sensé ne l'accepterait parce que les promesses relatives à l'Accord de libre-échange avec les États-Unis n'ont pas été tenues.

• (1855)

On a perdu des emplois. Il n'y a pas eu de programme d'indemnisation, ni de programmes de formation pour compenser ces pertes d'emplois. On a modifié l'assurance-chômage. On n'a pas encore défini ce qu'est une subvention. Les candidats à la direction du Parti conservateur annoncent le début de la fin du régime d'assurance-maladie. Nous avons perdu environ un demi-million d'emplois, et maintenant on nous demande de signer un accord avec un pays où le coût de la main-d'oeuvre est moins du dixième de ce qu'il est au Canada. Le salaire minimum là-bas est dérisoire et, à mon avis, on ne devrait même pas y songer pour notre pays.

En plus de tout cela, on n'a même pas discuté des normes de travail et des conditions environnementales, et j'ai du mal à accepter que les Américains aient profité des rapports privilégiés entre notre premier ministre et leur président pour nous entraîner sur cette pente savonneuse.

Nous faisons maintenant cavalier seul. Les Américains ont des doutes. Malgré tout, nous nous empressons d'adopter ce projet de loi avant la fin de la présente législature. Nous serons les seuls à signer l'accord, si les autres pays ne le ratifient pas. Les Américains refusent de le signer. Le Parlement sera dissous, et où en serons-nous?

C'est certainement la chose la plus ridicule qui soit jamais arrivée depuis que je siège au Parlement, même si cela ne fait pas si longtemps, et dans la carrière de beaucoup de mes collègues qui sont députés depuis 25 ans. Je leur en ai parlé. Ils ne peuvent pas croire ce qui se passe ici ce soir.

J'espère qu'ils auront l'occasion de parler plus en détail d'aspects précis de cet horrible accord dans les jours qui viennent.

Mme Diane Marleau (Sudbury): Monsieur le Président, j'interviens dans le débat sur le projet de loi C-115, à l'étape du rapport.

Il y a quelques années à peine, peu après mon élection, en 1988, je prenais la parole à la Chambre pour dénoncer l'Accord de libre-échange avec les États-Unis et voici qu'après un nombre incalculable de mesures législatives désastreuses adoptées par le gouvernement conservateur, je dois dénoncer un autre de ces accords de libre-échange.

Nous en sommes à l'étape du rapport et un de mes collègues, le député de Kenora—Rainy River, a proposé un amendement visant à protéger le peuple canadien. Il s'agit d'un amendement juste et je crois que nous devrions tous l'appuyer, y compris les députés du côté ministériel.

Les Canadiens ont peur. Ils sont désespérés. Ils ne s'y retrouvent plus. Ils ont entendu à maintes reprises le gouvernement conservateur leur dire à quel point ses politiques serviraient leurs intérêts.

Ils ont obtenu l'Accord de libre-échange. Ils ont vu disparaître beaucoup d'emplois. Dans bien des cas, les pertes d'emplois sont attribuables à l'Accord de libre-échange adopté à la Chambre des communes en décembre 1988.

Nos vis-à-vis soutiennent que les pertes d'emplois ne sont peut-être pas toutes directement attribuables au libre-échange. Peut-être pas. Beaucoup s'expliquent par les hauts taux d'intérêts pratiqués par le gouvernement, par sa politique monétaire rigoureuse et par tout un train de mesures dévastatrices pour l'économie du Canada.

Maintenant, le gouvernement veut faire adopter à la hâte un projet de loi désastreux pendant que les Américains et nos propres négociateurs se penchent sur des accords parallèles. Nous ne savons même pas ce que ces accords contiendront, mais nous devons adopter l'ALENA.

Quelqu'un a-t-il déjà dit aux conservateurs que l'on ne signe pas un document avant de savoir ce qu'il contient? Lorsque j'étais jeune fille, ma mère me disait toujours que lorsque quelqu'un disait de lui faire confiance et de ne pas s'inquiéter, la première chose à faire était justement de s'inquiéter et de ne pas lui faire confiance. Le gouvernement conservateur nous dit et dit aux Canadiens: «Ne vous inquiétez pas, faites-nous confiance.» Sincèrement, personne ne peut faire confiance au gouvernement. Les Canadiens en ont assez. De plus, le mandat du gouvernement tire à sa fin. Pourquoi alors devons-nous tant nous presser d'adopter un accord commercial lorsque que nous ne savons même pas encore exactement ce qui sera lié à cet accord?

• (1900)

Je suggère que nous prenions notre temps, mais le gouvernement ne nous a jamais écoutés; il semble croire qu'il sait tout, au détriment des Canadiens. Donc, si le gouvernement est tellement certain qu'il a raison d'adopter cette mesure législative, alors qu'il accepte cet amendement et qu'il se préoccupe du bien-être des Canadiens, de ceux qui nous ont élus pour que nous les servions. Le gouvernement conservateur a souvent oublié qui il doit servir.

Nous entendons dire actuellement que la reprise économique est enfin arrivée. Que le gouvernement conservateur aille dire aux Canadiens qui sont sans emploi ou qui sont sous-employés où est la reprise. S'il y a une reprise, c'est certainement une reprise sans emplois.

Notre première responsabilité envers les Canadiens est de voir à ce qu'ils puissent subvenir aux besoins de leurs familles et à ce qu'ils aient un moyen convenable de gagner leur vie. Ce n'est malheureusement pas le cas, et la situation est la même depuis que je siège à la Chambre. Je peux sincèrement dire que, depuis que les conservateurs sont au pouvoir, l'économie n'a cessé de se détériorer, particulièrement pour les travailleurs canadiens.

Je me pose la question: pourquoi le gouvernement conservateur, qui est si déterminé à faire adopter l'ALENA à la hâte, ne prend-il même pas la peine de participer au débat sur cet amendement?

L'expérience m'a appris que les conservateurs n'approuveront jamais ces amendements, et il y a toute une série d'amendements qui traitent également du bien-être social des Canadiens. Pourquoi aucun député conservateur ne se prononce-t-il pour ou contre la motion? Que les conservateurs nous disent pourquoi ils voteront contre la motion ou pourquoi ils l'appuieront. Les Canadiens qui les ont élus veulent savoir pourquoi les conservateurs insistent tant pour tenir un vote sur ce projet de loi cette semaine.

La population veut connaître les motifs des conservateurs avant le vote. Comme je viens de le dire, les gens sont désespérés et effrayés. Ils veulent savoir ce que leur réserve l'avenir. Que leur arrivera-t-il, si nous signons un Accord de libre-échange nord-américain assorti d'accords parallèles dont nous ne savons rien et dont nous ne connaissons même pas le contenu?

Je supplie donc le gouvernement conservateur de bien vouloir au moins appuyer ces amendements bien conçus. Ces amendements en valent vraiment la peine. Cela ne ferait pas de tort aux conservateurs de manifester un peu de compassion de temps à autre, même si cela leur est difficile.

Le comble, et je sais que je ne suis pas censée le mentionner, c'est de remarquer, pendant son discours, qu'aucun député conservateur n'est présent à la Chambre des communes, sauf vous, monsieur le Président, et je sais que vous vous devez de demeurer impartial. Il n'y a pas un seul député conservateur à la Chambre en ce moment, même si le gouvernement conservateur se dit impatient, absolument impatient, d'adopter ce projet de loi.

Une voix: Oh, en voici un.

Mme Marleau: Ah oui, un. Et puis quelques autres.

Croient-ils vraiment servir les intérêts des Canadiens? Je ne pense pas. À mon avis, aux prochaines élections, qui ne devraient pas tarder, les électeurs leur feront clairement savoir ce qu'ils pensent d'eux.

• (1905)

M. John Brewin (Victoria): Monsieur le Président, je trouve fascinant qu'une députée libérale signale qu'aucun député conservateur n'est présent à la Chambre et que, lorsqu'elle sera partie, il n'y aura plus aucun libéral non plus. Qu'à cela ne tienne, nous allons y passer toute la nuit.

Ce qui compte surtout, c'est de savoir où seront les libéraux lorsque viendra le temps de voter. Où seront-ils? Nous sommes maintenant saisis de ce projet de loi à l'étape du rapport. Il a déjà été lu une première et une deuxième fois, la deuxième lecture consacrant en principe son adoption. À l'étape de la deuxième lecture, le projet de loi a été adopté à 113 voix contre 94, soit 113 conservateurs contre 94 députés libéraux, néo-démocrates, du Bloc québécois et indépendants.

Ce qui est fascinant, c'est que si 42 des 44 néo-démocrates étaient présents, un étant absent à cause d'un décès dans sa famille et l'autre étant alors en Europe en tant que parlementaire, 38 libéraux manquaient à l'appel. Le gouvernement a remporté le vote de deuxième lecture par 19 voix.

Jamais meilleure occasion de renverser le gouvernement et de rejeter ce projet de loi ne s'était présentée au cours de la présente législature. Le gouvernement n'a eu gain de cause que par 19 voix seulement alors que 38 libéraux se sont esquivés; ils n'étaient pas ici pour défendre la cause du Canada, les intérêts de leur patrie.

Le député de Vancouver Quadra, qui était le chef du Parti libéral lors des dernières élections, a dit que le libre-échange était le cheval de bataille de sa vie. Et pourtant, il n'était pas ici pour voter, pas plus que 37 autres libéraux.

Une voix: On ne peut pas dire qui est absent et vous le savez.

M. Brewin: Nous avons le droit de dire qui n'est pas ici pour la tenue d'un vote. Le député d'en face laisse entendre que nous n'avons pas le droit de dire qui est absent. Nous n'avons pas le droit de dire qui n'est pas ici pour suivre ce fascinant débat et écouter l'allocution que je suis en train de prononcer.

Nous avons le droit de signaler et nous allons signaler encore et encore au peuple canadien que s'il veut faire échec à l'Accord de libre-échange nord-américain et au projet de loi portant sa mise en oeuvre, il ne lui reste qu'un choix aux prochaines élections, soit celui d'élire le Nouveau Parti démocratique. Par contre, s'il est en faveur de cet accord, il lui faudra voter pour les conservateurs, car les libéraux n'ont aucune position digne de confiance. Les Canadiens qui les ont élus ici pour faire échec à l'Accord de libre-échange doivent être déçus qu'ils n'aient pas profité de l'occasion qu'ils ont eue à l'étape de la deuxième lecture de rejeter ce projet de loi et de renverser le gouvernement.

Une fois que le projet de loi sera adopté, comme cela arrivera puisque le gouvernement dispose d'une majorité à la Chambre, il restera encore au Congrès des États-Unis à donner force de loi à une mesure législative visant à mettre en oeuvre l'Accord de libre-échange nord-américain, et d'après toute l'information émanant de Washington, la chose semble très problématique.

S'il est approuvé aux États-Unis, comme il le sera malheureusement par notre Parlement, et s'il est approuvé par le gouvernement du Mexique, l'Accord de libre-échange entrera en vigueur le 1er janvier 1994.

Toutefois, l'accord comporte une disposition permettant au gouvernement de l'un ou l'autre des trois pays de s'en retirer après un préavis de six mois. Nous déclarons aux Canadiens que si nous en avons l'occasion avant le 1er janvier 1994, nous abolirons l'Accord de libre-échange nord-américain.

Je dirai aux Canadiens qu'il est fondamentalement important qu'ils comprennent ce qui est en jeu dans la mesure à l'étude. Tout d'abord, elle renforce l'accord et le régime de libre-échange mis en place le 1er janvier 1989. Les Canadiens ont maintenant fait l'expérience de ce projet de loi et de ce régime.

• (1910)

L'ALENA empire l'Accord de libre-échange, car il y fait adhérer le Mexique, un pays à l'histoire fascinante, un pays dont nous admirons beaucoup des habitants. Mais le gouvernement mexicain a foulé aux pieds les

droits humains et les droits civils de ses habitants; il a l'un des pires bilans du continent en matière de droits de la personne, il n'a aucune loi en place concernant l'environnement, les salaires y oscillent entre le quart et le dixième des salaires canadiens, il n'a aucune législation sociale le moindrement comparable à celle dont nous jouissons au Canada.

Le premier problème que pose l'Accord de libre-échange nord-américain tient au fait qu'il nous apparie avec un pays dont les normes en matière de politiques sociales et économiques ne se comparent pas aux nôtres, et qu'il offre aux grands investisseurs l'occasion de prendre les ressources de notre pays et de les transporter non seulement aux États-Unis comme l'Accord de libre-échange permet de le faire, mais jusqu'au Mexique, et cela s'accompagnera de l'énorme aspiration des emplois vers le Sud dont parlait Ross Perot lors de la dernière campagne électorale aux États- Unis. Voilà le premier problème.

Le deuxième problème que pose l'Accord de libre-échange nord-américain, c'est qu'il transfère à un mécanisme chargé de régler les différends la souveraineté de notre Parlement et de nos assemblées législatives; il confère en effet à un groupe chargé de régler les différends commerciaux le pouvoir de renverser les lois adoptées par le Parlement et les assemblées législatives de notre pays si, de l'avis des membres de ce groupe, ces lois sont incompatibles avec les dispositions de l'Accord de libre-échange nord-américain.

Notre gouvernement a donc négocié un accord qui prive le Parlement de sa souveraineté, qui la transfère à un groupe dont les membres, nommés par les trois gouvernements, se réuniront en secret et auront pour mandat de veiller à ce que les intérêts économiques du secteur privé nord-américain aient préséance sur ceux des institutions démocratiquement élues de notre pays.

La proposition que je viens d'énoncer peut sembler ridicule. Pourquoi en effet un gouvernement ferait-il cela, à plus forte raison un gouvernement majoritaire dont les députés sont démocratiquement élus et responsables? Pourquoi un gouvernement accepterait-il cela?

La réponse se trouve dans un discours que Ronald Reagan a prononcé avant les élections de 1980 aux États-Unis, discours dans lequel il a expliqué le nouveau programme conservateur pour l'Amérique du Nord. En vertu de ce programme, il fallait commencer à abattre les barrières et mettre les ressources nord-américaines à la disposition des entreprises de l'Amérique.

Les barrières en question ont été érigées, à l'origine, par un gouvernement conservateur, celui de sir John A. Macdonald. Ces barrières ont été érigées pour permettre l'élaboration de ce qu'il appelait la politique nationale. Elles visaient à protéger la société canadienne dans ce qui s'appelait, à l'origine, l'Amérique du Nord britannique, à permettre l'épanouissement, au nord des États-Unis, d'une société différente de la société américaine. Sir John A. Macdonald et ses contemporains ont reconnu que, pour former un pays souverain, il était essentiel que nous ayons notre propre économie. Or, le gouvernement actuel et les députés conservateurs qui l'appuient ont vendu notre pays, non pas une fois avec l'Accord de libre-échange, mais une deuxième fois avec l'Accord de libre-échange nord-américain.

Nous voterons contre ce projet de loi. Nous nous y opposerons à chaque étape, ce soir, demain, le reste de la semaine et durant la campagne électorale et, avec les Canadiens, nous lutterons pour préserver la souveraineté de notre pays.

• (1915)

M. Tom Wappel (Scarborough-Ouest): Je suis très heureux de prendre part au débat sur l'ALENA qui en est à l'étape du rapport. Je voudrais profiter des dix minutes qui me sont allouées pour expliquer aux électeurs de Scarborough-Ouest, notamment pourquoi j'interviens à l'étape du rapport et quelle est notre raison d'être ici ce soir.

Ceux qui nous regardent à la télévision auront peut-être remarqué l'absence des conservateurs. C'est un fait intéressant à souligner, car pour deux ou trois libéraux qui prennent la parole, il y a un néo-démocrate et pas un seul conservateur. C'est fascinant!

M. MacWilliam: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je veux apporter des précisions au sujet de la déclaration que vient de faire le député. C'est un commentaire trompeur. Permettez-moi de faire une mise au point. Mes collègues du Nouveau Parti démocratique et moi-même avons réclamé cette séance de nuit pour offrir à tous les députés de notre caucus l'occasion de se prononcer sur l'Accord de libre-échange malgré le fait que le gouvernement ait voulu imposer la clôture.

Le député induit la Chambre en erreur quand il laisse entendre que nous ne sommes pas. . .

Le président suppléant (M. Ricard): Je suis désolé, mais il n'y a pas matière à invoquer le Règlement ici. C'est une devergence d'opinion. Le député a la parole.

M. Wappel: C'est fascinant de voir, premièrement, que les députés écoutent et, deuxièmement, qu'ils cherchent à me faire perdre du temps en invoquant le Règlement pour des motifs fallacieux. J'ai bien l'intention de m'attarder sur la raison dont parle le député pour expliquer pourquoi nous sommes ici à 19 h 15, parce que c'est un point très important. C'est là où je voulais en venir. Je suis certain qu'il y a bien des gens qui s'intéressent beaucoup à ce projet de loi, comme c'est normal d'ailleurs.

M. Belsher: Je veux regarder le match de hockey.

M. Wappel: J'entends qu'on hurle de l'autre côté que les gens veulent regarder le match de hockey. Eh bien, si l'ALENA n'a pas la priorité sur un match de hockey, nous avons de graves problèmes à la Chambre des communes.

La question que je veux poser est la suivante.

M. Sobeski: Il n'y a pas de partisans des Maple Leafs de Toronto à Scarborough.

M. Wappel: C'est vraiment quelque chose! Ils s'énervent et je viens seulement de commencer. Attendez pour cela que je sois ici à trois heures du matin. Ils se sont vraiment réveillés; je n'arrive pas à y croire. Ou au moins je les ai arrachés au match de hockey.

De toute façon, pourquoi sommes-nous ici? Le député néo-démocrate a fait remarquer que, cette semaine, le gouvernement fait adopter à la hâte le projet de loi sur l'ALENA à la Chambre. J'insiste sur ce point, c'est une catastrophe et c'est pourquoi les ministériels ne sont pas ici et qu'ils n'ont pas d'orateurs. Ils veulent faire adopter l'ALENA à la Chambre des communes aussi rapidement que possible. Aussi, qu'ont-ils fait? Ils ont donné le préavis d'une motion de clôture. Qu'est-ce que cela signifie? Cela signifie qu'il n'y aura pas de débat.

Comment l'ai-je appris, en dehors de l'avoir lu dans les journaux? Je voulais parler à l'étape de la troisième lecture du projet de loi sur l'ALENA et j'ai appelé notre porte-parole pour lui demander de bien vouloir m'inscrire sur la liste. Il m'a répondu qu'il regrettait, mais qu'il n'y avait pas de place. Je lui en ai demandé la raison et il m'a expliqué qu'à cause de la motion de clôture, nous n'allons pouvoir débattre de l'ALENA à l'étape de la troisième lecture qu'un seul jour. Bien sûr, nous savons tous que certaines périodes sont prévues pour le débat et que le nombre de députés qui peuvent y participer est limité. Nous, du Parti libéral, sommes 80 et nous voulions tous dire quelques mots au sujet de ce projet de loi abominable. Mais nous ne pourrons pas le faire, car il y a un certain ordre des préséances à respecter, comme il se doit: les porte-parole et les porte-parole associés des divers ministères qui s'inquiètent particulièrement au sujet de l'ALENA.

J'ai l'occasion de dire quelques mots sur divers amendements à l'étape du rapport du projet de loi. Je prends donc la parole aujourd'hui pour traiter tout d'abord de ce premier groupe d'amendements. On en propose sept dans le premier groupe. Il y en a un en particulier dont je voudrais parler et que je voudrais appuyer; il s'agit de la motion nº 1, ce qui n'a rien d'étonnant, présentée par mon collègue, le député de Kenora—Rainy River. Je serais très curieux de voir si un député ministériel nous expliquera ce qui ne va pas avec cet amendement. Pourquoi le gouvernement ne peut-il pas appuyer cet amendement?

Évidemment, nous savons tous qu'il n'appuiera rien, d'une part, et qu'il ne dira pas pourquoi aux Canadiens, d'autre part. Il s'imagine qu'un document de 4 300 pages est parfait et qu'il n'y manque pas un seul mot ni une seule virgule. Tout est absolument parfait et impossible à améliorer.

• (1920)

Qui pourrait croire cela? Qui pourrait avoir l'audace de faire une déclaration comme celle-là? C'est le gouvernement d'en face. Il est difficile de croire qu'il puisse insister pour dire que ce document est parfait, qu'on ne puisse pas y apporter la moindre amélioration. Il n'arrive pas à comprendre que quelqu'un de ce côté-ci puisse avoir une bonne idée qui améliorerait l'ALENA. Pour qui? Pour le Canada.

J'ai regardé la motion, et de quoi parle-t-elle? Elle parle de la liberté d'association et de notre capacité d'organiser nos travailleurs ou de leur permettre de s'organiser dans un pays libre et démocratique.

Je ne vais pas lire toute la motion, car elle a quatre paragraphes, mais je voudrais la résumer. Elle est là avec raison, mais que dit-elle? Tout d'abord que nous devrions avoir la liberté d'association. La capacité d'avoir des syndicats du secteur privé et du secteur public indépendants, qui jouent un rôle dans le processus démocratique du pays.

Il est intéressant que ce soit mon collègue qui propose une motion traitant des syndicats. Qu'est-il arrivé au Nouveau Parti démocratique? Où sont ses motions traitant des syndicats? C'est le député de Kenora—Rainy River qui se préoccupe des travailleurs. Je l'en félicite et je sais que les travailleurs canadiens s'en souviendront dans les mois à venir.

Il continue en disant qu'il devrait y avoir des programmes de formation et d'adaptation pour les travailleurs déplacés du fait de cet accord. Nous savons, en dépit de tous les grands discours des gens de l'autre côté, que des travailleurs seront déplacés à cause de l'accord.

Nous savons que dans la circonscription de Scarborough-Ouest, la circonscription que j'ai le privilège de représenter, l'usine de fourgonnettes GM vient de fermer. Nous savons sans l'ombre d'un doute que c'est la faute au libre-échange. Tous les travailleurs déplacés le savent. Tous les habitants de Scarborough le savent. Les familles des travailleurs le savent. Les entreprises qui vivent des retombées de cette industrie et qui subiront les conséquences de cette fermeture d'usine le savent. Et mon ami le député de Kenora—Rainy River le sait. C'est pourquoi il a présenté cette motion, pour garantir qu'on offrira des programmes de recyclage et d'adaptation aux travailleurs déplacés à la suite de l'accord.

Je me demande quel mal il peut bien y avoir à cela. Qu'y a-t-il de mal à inscrire quelques mots dans le projet de loi afin de protéger ceux qui pourraient souffrir des conséquences de l'Accord de libre-échange nord-américain?

Les députés d'en face voudraient nous faire croire que les 4 300 pages de cet accord sont absolument parfaites, qu'elles ne nécessitent pas une seule modification. Ils voudraient nous faire croire que personne ne souffrira des conséquences de l'Accord de libre-échange nord-américain.

C'est évidemment faux. Tout le monde sait que c'est faux. C'est pourquoi mon collègue a présenté un amendement protégeant les travailleurs qui subiront les conséquences de cet accord que les conservateurs veulent adopter en toute hâte, dès cette semaine, sans débat digne de ce nom et alors qu'il n'y a absolument aucune raison de se presser.

Les conservateurs ne prendront pas la parole pour nous expliquer leur façon d'agir. Ils ne nous diront pas non plus ce qu'il y a de mal dans la motion nº 1, présentée par mon collègue. Ils ne nous le diront pas, monsieur le Président, parce qu'il n'y a rien de mal dans cette motion. Cet amendement n'a rien de mauvais. Mais comme c'est un amendement, comme c'est une modification que nous proposons à ce qui avait été écrit et convenu, il est absolument inconcevable que les députés d'en face pensent seulement à l'appuyer.

C'est tragique. Comment pouvons-nous aller de l'avant avec cet accord dans un tel état d'esprit? Comment pouvons-nous, de notre côté, faire des recommandations constructives, faire quoi que ce soit pour améliorer un projet de loi? C'est l'une des tâches de l'opposition que d'offrir une critique constructive, de faire des suggestions. Comment pouvons-nous faire notre travail si les ministériels sont absolument fermés à toute proposition? Ils ne nous écoutent pas. Ils ne veulent rien d'autre qu'adopter précipitamment le projet de loi.

• (1925)

Ce n'est pas seulement une idée que je me fais, mais je prédis que d'ici jeudi, à minuit, si le gouvernement parvient à ses fins, l'accord sera adopté tel quel à la Chambre des communes et le gouvernement sera jugé en fonction de ses actes.

M. Simon de Jong (Regina—Qu'Appelle): Monsieur le Président, je suis très heureux de prendre ce soir part au débat sur la première série d'amendements à l'Accord de libre-échange nord-américain. Certaines de mes remarques seront d'ordre très général étant donné que les amendements en question portent précisément sur l'environnement et la politique sociale.

Comme durant le débat sur l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, les conservateurs n'arrêtent pas de nous parler de l'évolution mondiale, de la mondialisation, de l'importance du commerce international, etc.—choses que je ne conteste pas. Il est vrai que nous avons assisté à une fantastique mondialisation qui a commencé dans les années 1960, s'est accélérée durant les années 1970 et s'est poursuivie jusqu'à une période avancée des années 1980.

Nous en voyons les résultats—à la fois positifs et négatifs. Pour ce qui est des aspects positifs, nous avons assisté à un développement économique formidable dans certaines régions du monde, notamment dans certaines parties de l'Asie où la croissance est fantastique. Il n'y a aucun doute là-dessus. La République populaire de Chine, la Corée, Taïwan, la Thaïlande, l'Inde et à mon avis, très bientôt, le Vietnam, devraient voir leur taux de croissance augmenter de façon considérable.

Et pourtant, quels ont été les avantages de cette croissance pour les gens ordinaires dans beaucoup de ces pays? J'ai eu l'occasion d'aller dans certains de ces pays. On y voit d'immenses gratte-ciel, des immeubles où le loyer des appartements est comparable à celui des appartements que l'on trouve au centre de Vancouver, de Toronto ou de New York. On y trouve des vêtements extrêmement chers. Les gens roulent en Mercedes. Et puis, à côté de tout ça, vous avez les mendiants, des gens qui travaillent encore pour l'équivalent d'environ 1 $, 1,50 $ par jour. C'est là qu'on se rend compte que ces pays soi-disant prospères se sont enrichis sur le dos des pauvres.

Dès que, comme cela se passe actuellement en Corée et à Taïwan, les travailleurs réclament quelques petits avantages supplémentaires, les industries déplacent aussitôt leurs opérations en Chine continentale, en Thaïlande, au Vietnam ou en Corée du Nord. C'est un déplacement continu à la poursuite d'une main-d'oeuvre vraiment bon marché, comme si c'était là le facteur primordial.

Bien entendu, avec la mondialisation, nous leur avons ouvert nos frontières et nos travailleurs doivent soutenir leur concurrence. Les entreprises canadiennes, particulièrement les grosses chaînes de détail, y installent leurs usines qui ne produisent que pour l'exportation. Les vêtements, les marteaux et autres outils qui sont fabriqués sous contrats dans ces ateliers où les travailleurs sont exploités sont offerts aux consommateurs canadiens à bas prix. J'imagine que l'écart de majoration entre la sortie de l'usine dans le tiers monde et le marché canadien est énorme.

Cet accord ne fait que prolonger cet état de choses, de façon à ce que nous ayons notre propre source de main-d'oeuvre bon marché sur le continent nord-américain. C'est de cela qu'il s'agit. C'est donner à la classe dirigeante un accès facile à une main-d'oeuvre mal payée.

Et le gouvernement a l'audace de prétendre que cet accord est bon pour le Canada, qu'il est bon pour les hommes et les femmes qui travaillent, qui fabriquent et produisent les choses dont nous avons besoin, qui payent des impôts et qui sont le moteur de notre pays. Ce gouvernement maintient que cet assaut de plein fouet contre les Canadiens moyens est bon pour eux.

• (1930)

Nous avons vu les résultats de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis. Des centaines de milliers d'emplois ont quitté le Canada. Bien sûr, cela était attribuable non seulement à l'Accord de libre-échange, mais aussi au fait que nos produits étaient trop chers, en raison du dollar canadien élevé. Cela a entraîné un exode massif de capitaux et d'emplois du secteur manufacturier.

Je pense que les conservateurs ne se sont jamais rendu compte d'une chose très simple: les gens doivent avoir des revenus pour pouvoir acheter les biens et les services offerts par les entreprises. Si les Canadiens et les Canadiennes ne peuvent occuper de bons emplois et gagner de l'argent, ils ne peuvent dépenser. Comment s'étonner alors de cette récession, de la perte de confiance de la part des consommateurs et du déficit que nous avons? Il y a plus de Canadiens qui sont sans emploi, qui sont incapables de payer des impôts et qui dépendent des prestations d'assurance-chômage et de l'aide sociale.

La recette parfaite pour un désastre. Pourquoi ce gouvernement travaille-t-il contre les intérêts du Canada? Il a pourtant pour mandat de protéger ce pays et le diriger. Pourquoi, nom de Dieu, est-il si inflexible qu'il s'apprête à le paralyser davantage?

Ce gouvernement, on l'aura deviné, est guidé par l'idéologie. J'irais jusqu'à dire que les néo-conservateurs, de l'autre côté, sont les plus purs idéologues qui restent dans ce pays. Ils sont guidés par l'idéologie. Ils ne sont pas guidés par le bon sens ou la logique, mais par des principes qu'ils estiment bons pour ce pays.

Nous voici donc rendus au terme de ce régime néo-conservateur que les Américains ont finalement rejeté. Je crois que les Américains ne vont pas ratifier l'accord parce qu'ils ont renoncé à l'orgie de néo-conservatisme et qu'ils ont vu les dégats qu'elle a causés. Ils se rendent compte du malaise économique que leur causent le niveau de chômage et le déficit. Ils ont renoncé à cette théorie. Ce n'est plus qu'une question de mois avant que les Canadiens, eux aussi, abandonnent leur engouement pour le néo-conservatisme.

Et quel engouement! Nous nous retrouvons avec l'endettement par habitant le plus élevé au monde et le taux de chômage le plus élevé des pays industrialisés. Les néo-conservateurs ont paralysé notre pays. En un sens, on peut les comprendre puisqu'ils sont partisans de peu ou pas de gouvernement. Ils vont laisser derrière eux un

gouvernement et un pays appauvris et tellement endettés que le gouvernement ne pourra plus rien faire.

Ils ont réussi à réduire l'importance du gouvernement. On croirait presque qu'ils ont agi délibérément. Certains affirment que M. David Stockman, qui a dirigé le Bureau du budget sous Ronald Reagan, admet maintenant ouvertement que le gouvernement a accru le déficit délibérément afin de pouvoir justifier par la suite les réductions des services sociaux, conformément au programme néo-conservateur qui visait à détruire le gouvernement. Voilà ce que ces gens ont fait. C'est tout un exploit.

L'ALENA fait partie du même scénario, du grand dessein. Les néo-conservateurs nous ont imposé une dette énorme. Ils ont eu recours à la déréglementation, de sorte que nous n'avons plus maintenant au Canada de système de transport viable. Ils ont fait la même chose dans le domaine des communications d'un bout à l'autre du pays. Ils ont affaibli nos institutions culturelles et nous ont lié les mains avec l'Accord de libre-échange Canada-États-Unis. Je suppose que le couronnement de leur oeuvre sera l'ALENA, qui forcera les travailleurs canadiens à concurrencer les travailleurs mexicains payés 1 $, 1,50 $ ou 2 $ de l'heure.

Quel exploit en huit ou neuf ans seulement. Divers gouvernements, y compris des gouvernements progressistes-conservateurs de même que des gouvernements libéraux souvent bousculés par la CCF et le Nouveau Parti démocratique, ont créé des institutions dans notre pays afin de protéger et d'enrichir la vie des Canadiens et de faire du Canada l'un des meilleurs pays civilisés du monde. Ces gens, animés par l'idéologie néo-conservatrice, nous ont brisés en neuf années seulement. Ils ont paralysé le Canada et je crains qu'il ne faille pas mal de temps avant que l'on ne guérisse des blessures qu'ils nous ont infligées.

• (1935)

Je ne suis pas contre le commerce international. Il existe certains modèles fort valables que l'on pourrait imiter. Durant les élections de 1988, les conservateurs avaient dit: regardez l'Europe. J'en conviens. Les Européens se sont regroupés et ont élaboré une entente sociale, non pas seulement un accord commercial, mais une entente sur les mesures sociales, les normes relatives à la main-d'oeuvre et à l'environnement, afin de s'assurer que l'ensemble pas ramené au plus petit dénominateur commun, c'est-à-dire au niveau de la Grèce, de l'Espagne et du Portugal. Ils ont élaboré des plans pour hausser plutôt ces pays au niveau plus élevé du reste de l'Europe. L'accord qu'on nous propose ici ne comporte aucune garantie de la sorte et nous serons forcés de nous aligner sur le plus petit commun dénominateur.

C'est pourquoi je suis contre et mon parti est contre cet accord et nous ferons tout ce qui sera possible pour protéger le Canada, notre façon de vivre et notre niveau de vie.

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Madame la Présidente, je voudrais moi aussi participer au débat de ce soir.

En écoutant le député de Regina—Qu'Appelle, j'ai été frappé par la passion avec laquelle il s'est exprimé. Elle contrastait, en fait, avec mon propre état d'esprit ce soir, mon sentiment de désespoir en quelque sorte, alors que je remarque une fois de plus que nous discutons d'une chose qu'on a comparée à un débat constitutionnel puisqu'il s'agit de modifier la constitution économique de l'Amérique du Nord, sous la menace de la clôture, qui est une réalité, en fait.

Quand le gouvernement a appliqué la clôture à l'étape de la deuxième lecture de ce projet de loi, j'ai demandé à la présidence d'intervenir au nom du Parlement pour empêcher qu'il ne fasse qu'approuver sans discussion tout ce qu'on lui soumettait et pour le protéger contre la tyrannie d'une majorité qui considère tout simplement comme un embêtement tout débat prolongé sur une question de cette importance. À une époque, la clôture n'était appliquée que lorsque l'opposition avait fait traîner le débat pendant un certain temps. Par contre, de nos jours, si nous ne sommes pas disposés à limiter le débat, avant même que ce dernier ne commence, le leader du gouvernement à la Chambre des communes croit être en droit de proposer l'attribution de temps. Faute de donner notre accord avant le début du débat, nous sommes confrontés à une motion d'attribution de temps.

Ce n'est pourtant pas là l'objectif de la clôture ou de l'attribution de temps. Si à un certain stade, le gouvernement juge que le débat s'est prolongé suffisamment longtemps, il ne lui faut pas beaucoup de temps pour proposer l'attribution de temps. Nos vis-à-vis peuvent courir le risque politique de mettre un terme au débat. D'autre part, l'opposition peut prendre le risque de faire traîner le débat. Or, nous n'en arrivons même pas là. On ne laisse pas les Canadiens décider si le débat s'est prolongé suffisamment longtemps. Dès le départ, il est question de l'attribution de temps et tout ceci au moment même où, semble-t-il, aux États-Unis, on négocie des accords parallèles à l'entente même que le gouvernement veut faire adopter envers et contre tous à la Chambre des communes.

• (1940)

Il est embarrassant de penser que les Canadiens négocient en disant: «Oui, nous négocions, mais, entre-temps, nous allons adopter ce projet de loi et appliquer l'accord tel quel.» Cette position est embarrassante si l'on se respecte le moindrement en tant que pays. Toutefois, il n'y a peut-être aucun embarras quand on adopte le point de vue des conservateurs, parce que l'accord leur plaît tel qu'il est. Ils ne veulent pas vraiment l'améliorer. Ce refus de l'améliorer est d'ailleurs très évident. Ils en sont satisfaits, parce que l'idée d'apporter des normes plus sévères en matière d'environnement et de travail va à l'encontre de leur façon particulière de voir le monde.

Voilà précisément ce que disait le député de Regina—Qu'Appelle lorsqu'il parlait d'une fixation idéologique de la part du gouvernement. Les ministériels aiment bien taxer les néo-démocrates d'idéologues, mais ils forment sûrement le gouvernement le plus idéologue de toute l'histoire canadienne. Il a sûrement réinventé l'idéologie de la société canadienne.

Dans ces accords, le gouvernement tente d'inscrire son idéologie plutôt que de laisser la marque de son existence politique, de sorte que, peu importe ce qu'il lui arrive, sa vision particulière du monde sera inscrite dans ces accords pendant longtemps encore, surtout si ce sont les libéraux qui forment le gouvernement après les prochaines élections, parce que les conservateurs auront fait la sale besogne pour le compte de la droite du Parti libéral.

Ces accords ne seront pas modifiés et, comme je l'ai dit, ils survivront aux conservateurs. Ils iront beaucoup plus loin que leur vie politique en tant que gouvernement.

Le ministre des Finances a bien illustré la situation ce matin, quand il a répondu aux questions à la Chambre concernant l'Accord de libre-échange nord-américain. En effet, il a dit: «Pourquoi les gens n'exploitent-ils pas les occasions que crée l'Accord de libre-échange nord-américain?» Pour qui donc, ces occasions?

Je veux dire deux choses: je pense que le terme «exploiter» est révélateur parce que c'est vraiment l'objet de ces ententes. Celles-ci visent à exploiter les Mexicains, les Canadiens et aussi les Américains, c'est-à-dire les travailleurs des trois pays en les opposant les uns aux autres dans le cadre d'une nouvelle forme de soi-disant concurrence. Il n'y aura pas de possibilités pour les travailleurs canadiens. La seule possibilité qu'ils auront, c'est de se voir lancer un ultimatum par leurs employeurs, à savoir accepter une diminution de 3 $ l'heure ou perdre leur emploi, comme c'est le cas dans un certain nombre d'entreprises de ma circonscription ainsi qu'à Winnipeg en général. C'est la seule possibilité qui existe pour les travailleurs canadiens.

Des possibilités existent pour une certaine catégorie d'exportateurs canadiens. Je parle ici de ceux qui sont prêts à exporter leur entreprise au Mexique pour profiter des salaires peu élevés. Telles sont les possibilités qui existent. Mais à quoi celles-ci riment-elles? Ce sont des possibilités d'exploiter les travailleurs. Voilà de quoi il s'agit.

Toutes les statistiques servant à illustrer comment le Canada bénéficie de l'Accord de libre-échange ont uniquement trait aux exportations. Ces données ne disent rien sur les emplois. Elles ne disent rien sur le bien-être de la société, ni sur l'environnement. Elles portent uniquement sur certaines exportations.

En théorie, il pourrait y avoir une poignée de compagnies au Canada qui emploieraient un nombre très restreint de personnes fort habiles pour exporter toutes sortes de choses dans d'autres pays, de sorte que nos statistiques sur l'économie seraient très impressionnantes, sauf qu'un grand nombre de personnes qui avaient auparavant des emplois seraient maintenant au chômage. Je suis d'avis que le ministre, dans la mesure où il croit aux statistiques, et je ne suis pas sûr qu'il y croit, souffre de ce qu'un philosophe célèbre, Alfred North Whitehead, appela une fois l'illusion du concret déplacé, c'est-à-dire conférer à certaines abstractions une réalité qui cache ce qui se passe vraiment. Que le ministre des Finances, le ministre du Commerce extérieur ou tout autre ministre prenne la parole tous les jours pour citer ces merveilleuses statistiques sur l'exportation est un bon exemple de l'illusion du concret déplacé.

• (1945)

La réalité concrète, c'est que nombre de Canadiens ont perdu leur emploi, qu'ils sont en train de le perdre, qu'ils ont accepté une diminution de salaire ou de leurs avantages sociaux ou qu'on leur demande d'accepter, au nom de la compétitivités, une baisse de leur niveau de vie ou du degré de justice sociale que nous avons atteint depuis 40 ou 45 ans.

J'ai eu ma réunion de nomination il y a une semaine environ et c'était seulement quelque 48 heures après cette tragédie en Thaïlande où une usine a été détruite par un incendie et où près de 250 femmes ont perdu la vie. J'ai été frappé par le fait que c'était là un facteur de compétitivité. Cette usine était un bon investissement, à

entendre nos vis-à-vis. Elle était sans doute très productive. Sa productivité était sans doute élevée, ses frais généraux et ses salaires, bas. Ses employés n'étaient pas syndiqués. Et ce ne sont là que quelques arguments montrant que cette usine où 250 femmes sont mortes satisfaisait à toutes les normes relatives à la concurrence, à l'efficience et à la productivité. C'était une usine où il fallait investir, investir dans la mort.

Voilà le genre de chose qu'on nous demande sans cesse d'entériner à la Chambre. On nous demande d'appuyer des décisions donnant le feu vert à des investissements dans des usines comme celle de la Thaïlande.

Mme Copps: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement pour préciser que c'est de la motion suivante que je voudrais parler.

Mme le vice-président: La députée a parlé de ce groupe de motions. Je vais donc céder la parole à un député qui n'est pas encore intervenu. S'il n'y a personne d'autre, nous allons devoir mettre la première motion aux voix.

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Madame la Présidente, le premier ministre a été élu aux Communes il y a une dizaine d'années. Je crois même que c'est dans son premier discours qu'il a déclaré: «Donnez-nous 20 ans, et vous ne reconnaîtrez pas ce pays.»

Moins de dix ans après, l'économie du Canada fait songer de plus en plus au tiers monde. C'est tout un legs qu'il laisse aux Canadiens. Même si le premier ministre quitte bientôt son poste, ce qu'il nous lègue subsistera. Il aura donné un caractère de permanence à ses politiques et à son orientation idéologique par ces deux accords successifs de libre-échange.

Ces accords sont pour le gouvernement le moyen de perpétuer sa politique favorable aux grandes sociétés. Personne, de ce côté-ci, ne s'oppose à l'idée de réduire les barrières commerciales et tarifaires, d'ouvrir de nouveaux débouchés aux travailleurs canadiens et de nouvelles possibilités aux entreprises canadiennes.

• (1950)

Mais ce n'est pas vraiment là-dessus que portent ces accords. Ils visent plutôt à ouvrir le marché canadien pour que l'exploitent les multinationales, qu'il s'agisse de sociétés américaines ou d'autres multinationales qui passent par les États-Unis. Essentiellement, ces accords ont donné à ces sociétés la possibilité d'exploiter non seulement les travailleurs canadiens, mais aussi les ressources canadiennes.

Avec la signature projetée de cet Accord nord-américain entre le Canada, les États-Unis et maintenant le Mexique, notre nouveau partenaire commercial, ce type d'exploitation s'étendra aux travailleurs mexicains, à l'économie mexicaine, à l'environnement mexicain, car c'est sur ce pays que, par l'ALE et l'ALENA, sont placés tous les jetons, que tombent tous les morceaux du casse-tête.

Les États-Unis et les sociétés multinationales qui y sont établies pourront exploiter les ressources canadiennes bon marché et la main-d'oeuvre mexicaine bon marché.

Comme mon collègue de Regina—Qu'Appelle l'a fait remarquer tout à l'heure dans son exposé, ces accords ne contiennent pas la charte sociale nécessaire pour garantir l'égalité des chances pour les travailleurs et les normes minimales de santé, de sécurité de l'environnement et d'éducation.

Une charte sociale devrait faire partie intégrante de cet accord afin que les pays comme le Mexique, un pays du tiers monde en voie de développement, améliorent leurs conditions de travail, leurs conditions environnementales et leurs normes de santé et de travail au niveau dont jouissent les travailleurs canadiens et la population canadienne.

Ces garanties, c'est exactement ce que le président Clinton revendique quand il refuse de signer l'accord sans accords parallèles qui garantissent certaines normes relative au travail et à l'environnement. Il refuse de signer l'accord parce qu'il sait ce qui va se produire sans accords parallèles prévoyant ces garanties; comme nous l'avons observé dans le cadre de l'Accord du libre-échange, l'équilibre se fait autour du plus bas dénominateur commun.

Je prétends qu'au lieu de hausser les salaires et les normes de travail de nos frères du Mexique jusqu'aux niveaux dont les travailleurs canadiens ont bénéficié par le passé, l'ALENA aura pour effet de ramener les conditions de travail des travailleurs canadiens et américains au plus bas dénominateur commun. À la longue, cela ne sera pas avantageux pour l'économie canadienne ni pour l'économie américaine, ce qui explique le succès qu'a connu Ross Perot.

Comme nous le savons tous, Ross Perot était candidat à la présidence des États-Unis. C'est un multi-milliardaire. Il sait reconnaître les aubaines. Il sait gagner beaucoup d'argent en masse. Il lui a suffi de jeter un coup d'oeil à cet accord commercial pour conclure que celui-ci entraînerait un exode massif d'emplois des États-Unis vers le Mexique. Il parlait au nom des travailleurs et des industriels américains.

Si le Canada ratifie l'accord tel qu'il est rédigé actuellement, le Canada perdra encore plus d'emplois et plus de ressources au profit de nos voisins du Sud.

L'ALENA ainsi que l'accord qui est déjà en vigueur, celui qui depuis sa signature, il y a quatre ans, entraîne la restructuration radicale de notre économie, offrent aux multinationales et aux transnationales l'accès aux ressources canadiennes et à la main-d'oeuvre mexicaine.

Elles ont tous les éléments réunis et elles peuvent déplacer les capitaux sans entrave et situer les emplois où elles veulent, où c'est le plus avantageux. Cela veut dire où cela coûte le moins cher et où les normes environnementales sont les moins exigeantes; les sociétés multinationales pourront agir à leur guise, sans égard à d'autres considérations. Les travailleurs canadiens, et l'économie canadienne aussi à mon avis, vont en souffrir.

• (1955)

Il est intéressant de noter que, tandis que M. Clinton lie l'approbation de l'accord à ces dispositions relatives aux normes environnementales ainsi qu'aux normes d'hygiène et de sécurité pour les travailleurs, le gouvernement du Canada est en train de le faire adopter de force à la Chambre des communes, imposant la clôture sur ce remaniement de notre constitution économique, l'un des plus importants dossiers dont la Chambre ait été saisie depuis nombre d'années, car, en signant cet accord, on s'engagera irréversiblement sur la voie de l'union économique et politique avec les États-Unis d'ici quelques années à peine.

Il s'agit d'une voie clairement tracée. Or, le gouvernement interdit sans hésiter tout débat à la Chambre et même au Parlement sur la question la plus importante à laquelle la Chambre et l'ensemble des Canadiens soient confrontés, par la force de la clôture et de l'attribution de temps.

Maintes et maintes fois, le gouvernement a usé et abusé de la procédure parlementaire pour faire adopter de force son programme politique et idéologique, se soustrayant à sa responsabilité envers la population en castrant le processus parlementaire. Les mots sont forts, je le sais, mais c'est précisément ce qui se passe quand on impose l'attribution de temps sur cette motion.

Il y a quelques mois, quand l'occasion nous a été donnée de débattre du remaniement de notre constitution sociale à la faveur de la tenue d'un référendum, à l'automne, le gouvernement a dépensé sans compter, il n'a ménagé aucun effort pour que l'information soit diffusée d'un bout à l'autre du pays. La population a été littéralement inondée d'information sur le référendum et sur les raisons pour lesquelles il fallait appuyer la position du gouvernement dans ce dossier.

Nous avons devant nous une question que les Canadiens doivent trancher et qu'ils devraient avoir l'occasion d'examiner, une question tout aussi importante que la question référendaire, je dirais même plus importante parce qu'il s'agit du remaniement de notre constitution économique, mais le gouvernement n'a pas jugé bon de renseigner la population canadienne. Il n'a pas profité de l'occasion pour mettre la population à contribution dans le cadre d'un processus référendaire proprement dit. Il n'invite même pas les députés, qui sont ici pour représenter leurs électeurs, à y prendre part en leur donnant la chance de débattre la question.

Il est vraiment très triste de voir le gouvernement imposer la clôture à l'égard d'une motion d'une importance aussi critique que la signature de cette constitution économique du Canada qu'est l'Accord de libre-échange nord-américain, et c'est honteux d'abuser ainsi de ses pouvoirs.

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Madame la Présidente, il y a déjà presque cinq ans que la Chambre a débattu l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, après les dernières élections où la majorité des Canadiens avaient voté contre le libre-échange. Cependant, ce n'était évidemment pas la première fois qu'il était question de libre-échange.

Il y a eu d'autres efforts en vue de vendre le Canada auparavant, mais la tendance moderne a effectivement commencé juste avant l'Accord de libre-échange de 1988, avec la Commission Macdonald, cette commission royale qui a été formée par le gouvernement libéral au pouvoir à ce moment-là et dont le rapport traçait le programme de libre-échange que le gouvernement conservateur a si soigneusement suivi.

Il est important de signaler le nombre de libéraux qui appuyaient l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis il y a cinq ans et le nombre de libéraux qui appuient l'ALENA aujourd'hui. Si on regarde les premiers ministres libéraux d'un bout à l'autre du pays, on constate, par exemple, que le premier ministre libéral du Québec et le gouvernement libéral de cette province appuient fortement l'Accord de libre-échange nord-américain. Il ne faut pas oublier que les libéraux ne cessent de se contredire lorsqu'ils parlent de ces questions importantes auxquelles les Canadiens doivent faire face. Il ne faut pas oublier non plus que, au lieu de vouloir déchirer l'Accord de libre-échange avec les États-Unis et rejeter complètement l'Accord de libre-échange nord-américain avec le Mexique, les libéraux parlent seulement d'apporter des changements à cet accord même si le président Bush et le président Clinton ont tous deux laissé entendre que ce genre de renégociation n'était tout simplement pas possible.

• (2000)

Allant encore une fois à l'encontre de la volonté des Canadiens, le gouvernement nous contraint à adopter l'Accord de libre-échange nord-américain sans donner à la Chambre suffisamment de temps pour en discuter et sans donner aux Canadiens le temps d'examiner les conséquences d'un accord qui constituera, à toutes fins pratiques, une nouvelle constitution économique pour le Canada, qui viendra encore empirer une situation rendue intolérable pour les Canadiens par l'Accord de libre-échange canado-américain, et qui fera perdre encore plus sûrement que cet accord une partie de la souveraineté du Canada.

Fondamentalement, le gouvernement refait le coup qu'il a déjà fait, c'est-à-dire qu'il met de l'avant un programme économique ne tenant compte que du marché et n'accordant aucune attention au sort des personnes, des familles, des collectivités. Le gouvernement laisse les grandes entreprises, presque toutes contrôlées de l'étranger, décider comment seront utilisées les ressources canadiennes, les capitaux américains et la main-d'oeuvre mexicaine pour produire des biens qui seront vendus dans les trois pays et ailleurs dans le monde.

On évalue à plus d'un million le nombre d'emplois perdus au Canada depuis la signature de l'accord de libre-échange. La Saskatchewan a perdu plus du neuvième de ses emplois dans le secteur manufacturier depuis l'entrée en vigueur de l'ALE.

Ce qui s'est passé au Canada depuis la signature de l'ALE avec les États-Unis ne devrait pas nous donner envie d'aller plus loin sur la voie du libre-échange.

Certains partisans du gouvernement diront que les choses auraient pu être pires sans le libre-échange. Premièrement, il est difficile d'imaginer en quoi les choses auraient pu être pire et, à mon avis, si vous alliez dire aux 4,2 millions de chômeurs et d'assistés sociaux canadiens que l'ALE les a aidés, ils vous riraient au nez car ils pourraient difficilement imaginer en quoi. Lorsque 16 ou 17 p. 100 des Canadiens sont exclus de la population active productive, il est clair que l'économie ne va pas bien.

Peu importe les données ou les statistiques sur la valeur des produits transformés vendus aux États-Unis au cours de la dernière année, car si les Canadiens ne travaillent pas, nous ne pouvons pas dire que l'économie fonctionne. Si elle fonctionne dans un certain sens, à qui profite-t-elle? Sûrement pas aux Canadiens, mais peut-être aux grandes multinationales qui se montrent si généreuses envers le Parti conservateur en période d'élection et qui ont multiplié les démarches et dépensé énormément d'argent, au cours de la dernière campagne électorale, pour faire élire le Parti conservateur.

Le monde évolue. Cela ne fait aucun doute, et les néo-démocrates l'admettent comme tout le monde. Reste à savoir comment nous réagirons aux changements. Allons-nous renoncer à notre droit de regard sur le Canada, les ressources canadiennes, les emplois canadiens et l'économie canadienne? Ou allons-nous tenter d'élaborer une stratégie permettant au Canada de s'adapter aux changements, au monde en évolution, afin de préserver, dans la mesure du possible, les emplois au Canada et d'en créer de nouveaux? Essentiellement, nous avons le choix d'abandonner la partie, comme le souhaite le gouvernement, et de nous en remettre au marché international, dominé par de grandes sociétés qui ont énormément de mal à rivaliser entre elles, mais beaucoup de facilité à trouver des façons de se serrer les coudes si cela peut leur profiter.

Nous pouvons donc abandonner la partie ou tenter d'élaborer une stratégie, un plan, pour nous aider à soutenir la concurrence tout en protégeant les emplois au Canada.

• (2005)

C'est bizarre, mais le gouvernement conservateur persiste à fermer les yeux sur le fait que toutes les économies solides dans le monde possèdent une stratégie, un plan et une vision en matière de développement économique. Dans la plupart de ces économies, le gouvernement n'a pas élaboré tout seul la stratégie, mais a pu compter sur la collaboration des entreprises et très souvent des travailleurs. Les divers intervenants en sont donc venus à un consensus pour conjuguer leurs efforts afin de régler les problèmes économiques de leur pays et maintenir un niveau de vie adéquat et un taux d'emploi satisfaisant pour les habitants du pays.

Les économies malades, celles qui ne fonctionnent pas comme l'économie canadienne, sont celles qui ont adopté cette philosophie néo-conservatrice et confient tout simplement les décisions économiques au marché international. Les États-Unis, le Canada, la Grande-Bretagne, l'Australie et la Nouvelle-Zélande sont vraiment les seuls pays qui ont essayé de réagir de cette manière.

Nous devrions prendre exemple sur des pays dont l'économie est prospère, des pays d'Asie tels que le Japon et en particulier des pays du nord de l'Europe qui ont une longue et éminente tradition socio-démocrate et qui ont toujours accordé et qui continuent d'accorder la priorité aux emplois. Ces pays éprouvent aussi des difficultés compte tenu de l'état de l'économie mondiale, mais nous, Canadiens, préférerions sans doute que notre pays affiche, comme la Suède, un taux de chômage de 6 p. 100 au lieu de 12 p. 100 comme c'est le cas à l'heure actuelle.

Même en période faste, sous la direction de gouvernements libéraux comme de gouvernements conservateurs, nous avons connu des taux de chômage obstinément élevés, deux fois plus élevés que ceux des pays socio-démocrates parce que, contrairement à ce qui se passe dans ces pays, la politique économique du Canada n'a jamais accordé la priorité aux emplois. Les gouvernements fédéraux successifs, libéraux autant que conservateurs, n'ont cessé de s'attaquer à l'inflation, à la flambée des taux d'intérêt et aux problèmes posés par le dollar, par exemple, en créant du chômage. Cette politique n'est pas acceptable.

Nous savons tous que les évêques catholiques du Canada ont dit que cette politique était non seulement inacceptable, mais qu'elle était, en fait, immorale, que la politique du gouvernement actuel était non seulement mauvaise, mais immorale. Personne ne devrait avoir le droit de faire cela aux Canadiens et à leur famille.

Qui veut de cet accord? Les 4,2 millions de Canadiens qui sont sans travail ou qui vivent de l'aide sociale? Les Canadiens qui luttent pour faire vivre leur famille à même un revenu insuffisant et un pouvoir d'achat qui n'a cessé de décliner au cours des dix dernières années? Les Canadiens qui se débattent pour garder leur maison et rembourser leur hypothèque? Y a-t-il là-dedans des gens qui souhaitent cet Accord de libre-échange avec le Mexique? Bien sûr que non. Les seuls qui veulent de cet Accord de libre-échange, c'est le Parti conservateur d'en face et ses partisans de la grande entreprise, et certains gouvernements provinciaux libéraux. Ils veulent tirer profit des possibilités qu'il offre sans avoir à se soucier de ce qui est bon pour les Canadiens ou pour le Canada. Cet accord est dans l'intérêt des grandes sociétés, mais non dans celui du Canada et c'est justement pour cela que nous ne devrions pas le signer.

Pour terminer, je voudrais seulement faire ressortir le contraste qui existe entre cet accord et le marché commun européen qui, bien sûr, repose davantage sur un développement planifié et des stratégies que l'accord que le gouvernement veut signer avec les États-Unis et le Mexique. Il vise aussi beaucoup plus à hausser le niveau de vie des régions et des pays qui sont moins bien nantis que d'autres. Cette démarche est de beaucoup préférable à celle dont témoigne l'ALENA, qui consiste à abandonner tout simplement toutes les décisions économiques à la grande entreprise.

Nous ne pouvons pas, en toute conscience, appuyer un accord qui ne protège pas l'environnement, qui ne prévoit pas des soins médicaux de qualité pour les travailleurs mexicains.

M. Jerry Pickard (Essex—Kent): Madame la Présidente, quand je balaie la Chambre du regard ce soir, je ne vois pas beaucoup de députés qui soient très heureux de la mesure législative dont nous discutons présentement.

On a proposé de très nombreux amendements à l'ALENA. Notre parti estime que plusieurs aspects de cet accord sont totalement inacceptables et qu'il faut certainement y apporter des changements avant de songer à accroître nos échanges commerciaux.

Nous, du Parti libéral, avons toujours considéré le commerce extérieur très bénéfique pour notre pays. Nous nous rendons compte que nous devons la prospérité croissante de notre pays au fait que nous sommes un grand pays commerçant. Quand j'examine les politiques libérales antérieures en matière de commerce extérieur, je constate que c'est un gouvernement libéral qui a mis en place l'accord canado-américain sur l'automobile, le Pacte de l'automobile, qui a fait croître d'année en année la prospérité de notre secteur manufacturier et qui a contribué à créer des centaines de milliers d'emplois et un grand excédent d'emplois pour notre pays. Nos échanges commerciaux avec le monde entier ont assuré la prospérité du Canada comme ils l'ont toujours fait.

• (2010)

Cependant, à partir du jour où est entré en vigueur l'Accord de libre-échange avec les États-Unis et où le Pacte de l'automobile a été modifié, nous avons observé une véritable perte d'emplois. Nous avons vu ralentir notre économie. Nous avons vu nos compatriotes, habitants d'un pays autrefois très prospère, en arriver soudainement à chercher des emplois, à se préoccuper énormément de récession et à s'inquiéter de voir leurs voisins, leurs cousins et leurs frères sombrer tous dans le chômage. Nous nous trouvons dans une situation très difficile. Les ministériels en face doivent se préoccuper de la situation quand on considère ce qu'ils ont fait avant le début du débat. Ils ont en effet imposé la clôture au débat.

En d'autres termes, ils se sont dit: «Nous allons agir avec force pour faire adopter ce projet de loi aussi rapidement que possible, afin que les Canadiens ne se rendent pas compte de toutes les inquiétudes que suscitent les 4 000 pages de l'ALENA.»

Nous, de ce côté-ci de la Chambre, estimons qu'il faut examiner à fond cet accord afin d'étudier tous les moyens possibles de l'améliorer. Le gouvernement a toutefois établi ses priorités, et celles-ci sont malheureusement fondées sur des considérations politiques très partisanes. Je crois qu'il y aura prochainement des élections et que le gouvernement essaie de faire adopter l'ALENA le plus rapidement possible à la Chambre des communes, de sorte que cette question ne soit pas un enjeu électoral comme elle devrait l'être, qu'elle ne soit pas débattue à fond et que les Canadiens ne soient pas au courant des répercussions négatives qui s'ensuivront. Le gouvernement essaie presque d'étouffer toute cette question, de faire adopter le projet de loi le plus rapidement possible et de laisser les Canadiens dans l'ignorance.

À mon avis, cette façon de faire est pitoyable. Elle est inacceptable dans une société moderne. Nous en sommes toutefois témoins aujourd'hui.

Pourquoi le gouvernement a-t-il annoncé la clôture au sujet de l'ALENA, alors que les deux autres pays visés n'ont même pas encore fini de négocier tout l'accord? Pourquoi exerce-t-on sur nous autant de pressions pour que nous discutions maintenant de cette question? Pourquoi mes collègues ici présents ce soir n'ont-ils que dix minutes pour en discuter?

En fait, il est question d'emplois et de problèmes de main-d'oeuvre.

M. McCreath: Madame la Présidente, il me semble que la Chambre est actuellement saisie de certains amendements. Mon collègue qui se préoccupe du temps devrait peut-être s'en tenir aux questions dont la Chambre est saisie, c'est-à-dire les amendements.

Une voix: Il ne s'agit pas d'un rappel au Règlement.

M. Pickard: Les députés ministériels sont très contrariés lorsque quelqu'un mentionne que de basses tactiques sont utilisées pour empêcher le débat à la Chambre des communes et l'expression de la démocratie. Voilà ce qui se produit actuellement. Le gouvernement limite le débat et il empêche l'expression de la démocratie.

À cause des orientations à venir, nous serons malheureusement aux prises avec des milliers de pertes d'emplois. Nous discutons des Canadiens qui seront remplacés sur le marché du travail.

Madame la Présidente, je suis heureux que le gouvernement tienne un débat parallèle. Non seulement les députés conservateurs font-il preuve d'un manque d'esprit démocratique et de respect envers la Chambre, mais ils se moquent de tous ceux qui veulent prendre la parole au nom de la population. Je trouve navrant de voir ces trois personnes qui viennent de pénétrer dans cette enceinte. Je trouve navrante leur tentative pour faire taire ceux qui veulent décrire la situation.

• (2015)

Quand on sait que le taux horaire avoisine les deux, trois ou quatre dollars aux États-Unis et qu'il est inférieur à un dollar au Mexique, il est évident qu'il est de beaucoup supérieur dans bien des cas au Canada. Il suffit de songer à ce que va faire une entreprise.

Si vous ou moi dirigions une grosse société, ce serait, bien sûr, pour faire des profits. Si je peux embaucher des travailleurs pour trois, cinq ou sept dollars l'heure de moins au Mexique qu'au Canada, je vais opter pour la solution qui est la plus rentable pour ma société.

Nous voyons le cas se produire fréquemment. Les sociétés versent aux travailleurs mexicains des salaires très bas. Elles déversent leurs déchets dans le golfe du Mexique et dans l'océan Pacifique. On ne se préoccupe guère des problèmes environnementaux. Le corridor des maquiladoras est assurément une pomme de discorde avec les environnementalistes depuis des années. Néanmoins, les grandes sociétés n'ont rien fait pour corriger la situation.

On compare des travailleurs qui touchent de très bas salaires avec des travailleurs canadiens. On oppose les normes environnementales du Mexique à celles en vigueur au Canada. Les sociétés vont commencer à exporter des emplois canadiens au Mexique et ailleurs. Voilà où mène à coup sûr l'ALENA.

Nous allons nous retrouver avec un grave problème. Je suis très heureux que mon collègue ait présenté cette motion, étant donné les travailleurs qui sont déplacés. Qu'adviendra-t-il d'eux? Mon collègue a dit que lorsqu'un si grand nombre de travailleurs perdaient leur emploi, on devait leur donner la possibilité de se recycler et d'acquérir d'autres genres de compétences pour pouvoir réintégrer le marché du travail.

Dans la région de Windsor et le comté d'Essex, plus de 5 000 emplois dans le secteur de la fabrication ont été perdus depuis la signature de l'ALENA. Je sens que nous allons en perdre encore beaucoup plus à cause de la politique et des orientations du gouvernement.

Le gouvernement ne prévoit pas de fonds ou de possibilités de recyclage pour ces personnes qui sont au chômage. Je parle de quelque 5 000 emplois dans le comté d'Essex, mais je pourrais tout aussi bien parler de 300 000 emplois en Ontario. Je pourrais aussi bien parler du risque que jusqu'à un million de travailleurs soient déplacés d'une région à une autre. Un très grand nombre de personnes devront certainement chercher d'autres types de formation ou d'emplois et les postes qu'ils occupaient auparavant ne seront pas remplacés.

Je pourrais aussi parler de l'industrie agro-alimentaire, qui a été très durement frappée. Beaucoup de gens du secteur agricole étaient censés bénéficier de l'Accord de libre-échange. Ces gens ont également perdu des centaines d'emplois. Le plus grand employeur de ma circonscription, la société Heinz, en a perdu des centaines depuis la mise en oeuvre de cet accord. D'autres petits producteurs ont tout simplement fait faillite.

Dans notre région, nous avons vu une usine par jour fermer ses portes. Cela a duré des mois. Notre région est une de celles où le taux de chômage est le plus élevé dans le pays, alors qu'avant, elle était très prospère. Je crains que cet Accord de libre-échange nord-américain ne cause encore plus de dégâts dans ma région.

• (2020)

M. Joe Comuzzi (Thunder Bay—Nipigon): Madame la Présidente, je vous remercie de cette occasion qui m'est offerte de faire quelques observations à propos de cet accord commercial.

Je viens de rentrer de ma circonscription il y a quelques instants. Sans possibilité de contradiction ni aucune crainte de compromettre les personnes avec qui j'ai parlé au cours de la fin de semaine dernière, je pense qu'ils sont résolus à protéger l'intégrité du commerce canadien et la capacité du Canada de commercer loyalement sur le marché.

Les gens que je représente dans Thunder Bay—Nipigon ont déclaré sans équivoque que tant que nous ne pourrons pas obtenir un accord comme celui que nous envisageons de conclure maintenant et des accords parallèles sur l'environnement et les conditions de travail, c'est un projet de loi absolument inacceptable que le gouvernement soumet à l'adoption de la Chambre aujourd'hui, demain et le jour suivant.

Il ne fait aucun doute que ce projet de loi semble être un peu superflu. Nous avons déjà entendu dire au cours de la fin de semaine que nos amis américains avec lesquels nous avons conclu un Accord de libre-échange en 1988 sont absolument opposés au genre d'accord qui est proposé maintenant. Nous débattons d'un accord commercial qui propose que nous commercions avec les États-Unis en harmonie avec l'Accord de libre-échange, ainsi qu'avec le Mexique en intégrant l'Accord de libre-échange, comme disent mes collègues d'en face—je pré-

fère utiliser un autre terme—en l'harmonisant avec ce qui est proposé maintenant et en y ajoutant le Mexique.

Récemment, j'ai eu le privilège de rencontrer mon collègue qui est assis en face de moi à ce qu'on appelle la session interparlementaire canado-américaine. Au cours de cette session, nous avons eu l'occasion de discuter avec plusieurs sénateurs et membres du Congrès des États-Unis de ce qu'ils pensaient de l'Accord de libre-échange nord-américain. Il va sans dire que le consensus auquel on est arrivé à cette réunion, c'est que, à moins de modifications substantielles dans ces deux domaines précis—les accords parallèles mentionnés par les États-Unis en matière d'environnement et de travail—il n'y aurait pas d'accord avec les États-Unis et le Mexique. En l'absence des États-Unis, il ne peut pas y avoir d'accord.

J'ai proposé à cette réunion qu'au lieu de sauter dans un nouvel accord qui ne résoudrait pas les problèmes que l'on peut voir dans l'accord, comme le propose la Chambre ce soir, on s'efforce de remédier aux sources de conflit qui existent actuellement dans le commerce entre les États-Unis et le Canada. Je parle en particulier de ces questions qui irritent la population canadienne.

Dans l'avion qui m'amenait ici aujourd'hui, j'ai vu dans un périodique les endroits où nous avons perdu tant d'emplois et de sociétés. Neuf entreprises ont décidé de déménager aux États-Unis, entraînant la perte d'environ 200 000 emplois.

Au cours de la fin de semaine, j'ai proposé que l'on se limite à un accord commercial entre nos deux pays jusqu'à ce qu'il fonctionne efficacement et pour le bien de nos travailleurs, plutôt que de faire entrer un troisième partenaire qui va causer de sérieuses perturbations et retarder encore l'application des parties de l'accord qui sont si importantes pour son succès.

• (2025)

Je pense notamment au problème toujours en suspens de la définition des subventions. J'ouvre une parenthèse pour parler des subventions. Elles représentent l'irritant le plus important de l'Accord de libre-échange, parce que nous n'avons pas été capables de les définir.

Nous avons eu plusieurs problèmes très importants. L'un, fort important pour la circonscription que je représente, est celui du bois d'oeuvre dont la situation reste précaire depuis quatre ans et demi que l'accord est en vigueur. C'est la question dans l'accord commercial avec les États-Unis qui a survécu à l'entente conclue par l'ancienne ministre Carney en 1987, le 10 décembre 1987, si je ne m'abuse.

C'est un irritant constant entre les deux pays. Tout d'abord, ça a été une taxe à l'exportation de 15 p. 100 sur tout le bois d'oeuvre que nous envoyions au États-Unis. On s'aperçut plus tard que ce n'était pas justifié. Et pourtant deux tribunaux avaient décidé que le bois d'oeuvre canadien ne bénéficiait pas de subventions déloyales. Cependant les groupes de pression, particulièrement les groupes de lobbyistes du nord-ouest de la côte pacifique, avaient alors décidé de prendre d'autres mesures contre les producteurs de bois d'oeuvre canadiens, les empêchant d'occuper leur juste place sur le marché américain. Cette taxe à l'exportation de 15 p. 100 fut alors réduite à 5,5 ou 6 p. 100, comme le sait mon ami, mais cela fut de courte durée. Elle passa bientôt à 14,68 p. 100.

De ce côté de la Chambre, surtout ceux d'entre nous qui s'intéressent particulièrement à ce genre de mesure législative, nous savons pertinemment que la seule raison d'être de cette mesure était de satisfaire les producteurs américains du nord-ouest de la côte pacifique qui voulaient des grumes, ces billes énormes de 18, 22, 24 pouces de diamètre qui viennent de Colombie-Britannique et d'Alberta; ils voulaient qu'elles entrent aux États Unis sans valeur ajoutée de façon à les produire eux-mêmes.

Ces droits de douane ont nui à notre industrie pendant huit ou neuf mois de plus car la taxe de 14,68 p. 100 sur le bois d'oeuvre canadien a permis aux producteurs américains de renforcer leur position sur le marché. Parce que le mécanisme de règlement des différends prévu aux articles 18 et 19 ne fonctionnait pas correctement, ils ont fini par se rendre compte que leur position étaient intenable; dès que l'affaire a été portée devant un tribunal, ils se sont rétractés et ont ramené la taxe de 14,68 p. 100 à ce qu'elle est maintenant, soit environ 5,8 ou 6 p. 100.

Au cours des deux dernières semaines, un groupe d'experts établi dans le cadre du mécanisme de règlement des différends a décidé d'accorder aux parties 90 jours de plus pour essayer de régler leur différend. À mon avis, ce que le groupe d'experts voulait dire par là, c'est qu'essentiellement de tels droits ne pouvaient être maintenus. Le groupe d'experts a donné 90 jours de plus aux États-Unis pour remettre de l'ordre dans leurs affaires et réduire les droits.

Je mentionne ce point car c'est le genre de facteur de friction qui nous a opposés aux États-Unis non seulement dans le cas du bois d'oeuvre résineux, mais aussi dans celui du porc, de l'acier et de certaines ressources minières. C'est le genre de choses que nous devons, en tant que nation commerçante, absolument éviter.

Avant même d'envisager la conclusion d'un accord commercial avec un autre pays, nous devons voir à ce que celui qui est actuellement en place soit mieux adapté aux besoins des Canadiens et des travailleurs canadiens et améliorer notre situation de façon à pouvoir être plus compétitifs.

Cette entente concernant le bois n'était qu'un faux-fuyant de la part de nos amis américains qui voulait accroître leur part du marché. Il fut une époque où nous fournissions près de 30 p. 100 du bois importé aux États-Unis. Cette proportion est ensuite tombée à environ 18 p. 100 et est en train de remonter progressivement.

• (2030)

On aurait tendance à croire que ce genre d'accord devrait remédier aux contradictions, afin d'harmoniser les choses entre les deux pays. Je ne vois rien dans l'accord que le gouvernement nous propose aujourd'hui qui permette, de près ou de loin, de remédier aux contradictions qui existent entre les règles canadiennes, américaines et mexicaines.

J'en reviens à mon idée principale. Si les deux conditions connexes ne sont pas respectées, soit que leurs normes environnementales s'harmonisent à nos normes environnementales et que leurs conditions de travail équivalent aux nôtres, nous ne pouvons même pas apposer nos initiales sur un contrat, quel qu'il soit. Il faudra tenir compte d'une bagatelle appelée loi sur l'hygiène et la sécurité au travail, que nous avons chez nous.

Mon temps est écoulé. Permettez-moi de conclure en disant que nous devrions éventuellement obtenir ce genre d'entente, non dans le cadre d'un accord de libre-échange mais plutôt d'une proposition équitable sur les questions commerciales. Dans l'intérêt de tous les Canadiens, nous devons nous pencher plus particulièrement sur ces deux domaines et régler toutes les questions qui sont encore source de problèmes entre les Canadiens et les Américains, à la suite de l'Accord de libre-échange mis en oeuvre en 1988 entre ces deux nations.

M. Ross Harvey (Edmonton-Est): Madame la Présidente, en 1988, durant la période qui a précédé les élections fédérales, on avait parlé en long et en large des avantages du libre-échange pour le pays dans son ensemble et pour diverses régions en particulier.

Au cours de ce débat, il y avait une chose que l'on considérait clair en général et cela, peu importe la situation dans le reste du pays. C'est que l'Alberta profiterait sûrement du libre-échange. Qu'il suffisait d'apporter le libre-échange en Alberta pour que le soleil se lève, que les oiseaux chantent, que les récoltes soient plus abondantes, que le bétail se mette à engraisser, que le pétrole jaillisse du sol en quantités jamais vues et que les prix nous rappellent ceux du début des années 80. La triste vérité, c'est que rien de tout cela n'est arrivé.

M. Blenkarn: Vous allez être défait. Vous êtes fini.

M. Harvey (Edmonton-Est): Madame la Présidente, il y a beaucoup de bruit de l'autre côté de la part d'un député qui ne semble pas vouloir entendre la triste vérité. Il y a dans la vie des vérités qu'on préférerait ne pas entendre.

J'aimerais ce soir vous parler de l'expérience du libre-échange en Alberta. De décembre 1988 à décembre 1992, la première de ces dates étant celle qui a précédé immédiatement le début de l'Accord de libre-échange avec les États-Unis et la dernière, celle qui correspond au dernier mois pour lequel nous avons des chiffres, le secteur manufacturier de l'Alberta a perdu 5 300 emplois, soit 6,1 p. 100 du total des emplois dans ce secteur, et ce, dans la province à laquelle le libre-échange devait profiter le plus. Autrement dit, 5 300 personnes qui avaient un emploi en 1988 mais qui n'en ont plus aujourd'hui.

Le nombre d'emplois dans les secteurs de l'industrie extractive, de la construction, des transports et des communications a baissé de 9 500 ou 7,6 p. 100. Une autre victoire remarquable pour le libre-échange dans la province qui était censée ne pas pouvoir perdre. En Alberta, 9 500 personnes qui avaient un emploi avant l'Accord de libre-échange n'en ont plus maintenant.

Il est vrai que le nombre d'emplois dans le secteur des services a augmenté de 0,3 p. 100 pour un total de 1 900 emplois. En fait, lorsqu'on ajoute tous les emplois créés—et il y en a eu quelques-uns—et toutes les suppressions d'emplois—elles ont été plus nombreuses—selon les chiffres fournis par Statistique Canada, on en arrive à une perte nette d'emplois en Alberta de 12 900 de décembre 1988 à décembre 1992. Quel jour merveilleux, l'Accord de libre-échange est en vigueur et l'Alberta ne peut perdre. Eh bien, l'Alberta a perdu et plus

particulièrement, les 12 900 Albertains qui ont perdu leur emploi.

• (2035)

Penchons-nous maintenant sur des secteurs en particulier qui étaient censés être des grands gagnants et qui l'ont été à certains égards. Arrêtons-nous tout d'abord sur le secteur de l'exploitation minière, de l'exploitation des carrières et des puits pétroliers, car, comme nous le savons tous—et je me pencherai sur cette question plus en détail lorsque nous étudierons d'autres amendements ce soir—le secteur pétrolier et gazier en Alberta a vu ses exportations vers les États-Unis monter en flèche.

Vous croyez peut-être que c'est une bonne nouvelle, madame la Présidente. C'est peut-être le cas, mais de décembre 1988 à décembre 1992, dans le secteur de l'exploitation minière, de l'exploitation des carrières et des puits pétroliers, 9 800 emplois, soit 15 p. 100 du nombre total d'emplois, ont disparu. Les familles qui comptaient sur ces emplois et qui, dans certains cas, vivaient dans la circonscription d'Edmonton-Est ont dû alors compter sur l'assurance-chômage puis, sur l'assistance sociale.

Le gouvernement de l'Alberta estime qu'il va consacrer cette année plus d'un milliard de dollars à ce qu'il appelle par euphémisme le soutien de l'autonomie et ceci malgré un nouveau régime de compressions draconiennes. Parmi ceux qui sont bien mal servis par le soutien de l'autonomie, il y a bon nombre des familles touchées par ce chiffre de 9 800 suppressions d'emplois dans le secteur de l'exploitation minière, de l'exploitation des carrières et des puits pétroliers.

Cependant, ce qui est peut-être encore plus inquiétant pour l'avenir, c'est que le secteur de la machinerie en Alberta a perdu durant la même période, de décembre 1988 à décembre 1992, 1 200 emplois, soit 20 p. 100 du total. À la suite de l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange, un emploi sur cinq a maintenant disparu dans ce secteur.

Bon nombre de ces personnes vivent aussi à Edmonton-Est et elles souffrent. Elles ne souffrent pas à cause de la récession, de la piètre gestion des sociétés qui les emploient ou parce que les employés eux-mêmes ont été stupides, incapables ou ineptes. Elles souffrent parce que le gouvernement a mis en place un système commercial qui garantit la rationalisation de la production, et par conséquent de l'emploi, à l'échelle continentale. Lorsque cette rationalisation se réalise, les emplois disparaissent au Canada car nous ne pouvons engager des travailleurs aux mêmes bas salaires que les Américains peuvent le faire et que pourront bientôt le faire des gens bien éloignés de votre quartier madame la Présidente, les Mexicains.

Les gens viennent nous dire: «L'Ontario a subi un dur coup à cause du libre-échange et je suppose que c'est la même chose au Québec et Dieu sait que les Maritimes ne se portent pas trop bien et la Saskatchewan et le Manitoba sont dans une situation difficile» mais ils disent ensuite «l'Alberta, ah! l'Alberta, voilà une province gagnante, voilà une province qui savait ce qu'elle voulait avec le libre-échange et qui a su en tirer profit». Eh bien, l'Alberta a certainement su en profiter; elle a perdu 12 900 emplois. Voilà ce que l'on appelle une province gagnante.

Comment les gens d'en face peuvent-ils affirmer qu'il s'agit d'une réussite et, en prenant cette réussite comme exemple, proposer que l'on continue à avancer sur cette route de malheur? Cela me dépasse; c'est un mystère. Je suppose que c'est aussi un mystère pour la plupart des Canadiens. Je peux vous dire que les gens d'Edmonton que j'ai l'honneur de représenter savent ce qui s'est passé. Ils ont deux bons yeux et deux bonnes oreilles et ils peuvent voir les résultats du libre-échange non seulement en Ontario, mais aussi en Alberta. C'est pourquoi ils n'en veulent plus. Ils veulent voir disparaître le libre-échange qui existe déjà et ils ne veulent certainement pas qu'on l'étende à d'autres pays.

• (2040)

C'est pourquoi aucun député ne devrait accepter ce projet de loi dégueulasse. En ma qualité de représentant des gens d'Edmonton-Est, le ciel m'est témoin que je ne l'accepterai pas.

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Madame la Présidente, les députés d'en face ont beaucoup radoté ce soir. Ils voudraient que nous revenions 50 ans ou 100 ans en arrière. Ils voudraient nous ramener à la politique de sir John A. Macdonald. La politique nationale qu'il prônait était importante il y a 100 ans ou 50 ans, mais elle n'est plus valable aujourd'hui.

Nous vivons dans un monde où la fabrication des produits exige de moins en moins de main-d'oeuvre. Les économies de la production de masse, de l'ordinateur, de la robotique ont tellement modifié la production des biens et services que les barrières tarifaires ne sont plus efficaces. L'ancienne politique de tarifs élevés visant à protéger nos industries et à assurer un niveau d'emploi élevé ne pourra plus fonctionner.

Revenir à une politique de tarifs élevés, ce serait rétablir des tarifs de 100 p. 100, 200 p. 100. Nous devrions réintroduire une politique de contrôle qui empêchait l'entrée de biens et services au Canada selon des critères de nationalité ou autres. En agissant ainsi nous réduirions le niveau de vie des Canadiens de façon inimaginable. C'est pourtant la politique que prônent les libéraux et les néo-démocrates, ou néo-dinosaures; c'est le qualificatif qui convient le mieux à ce parti et aux libéraux.

En réalité, nous vivons dans une économie mondiale. Nos produits doivent respecter des normes mondiales en matière de qualité et de prix. Nous ne parviendrons à maintenir notre niveau de vie que si nous nous plions à cette réalité. Nous devons vraiment arriver à fabriquer des produits avec efficacité et efficience à des prix que personne dans le monde ne pourra égaler.

Une voix: Il faudra mettre tout le monde à pied.

M. Blenkarn: Le député suggère de mettre tout le monde à pied. C'est exact. Si l'on ne peut fabriquer un produit conforme aux normes mondiales, il faudra apprendre à le faire ou accepter une détérioration de notre niveau de vie. En fait, nous devrons apprendre aux Canadiens à vivre selon les normes mondiales.

Une voix: Selon les normes mexicaines.

M. Blenkarn: Le député parle maintenant des normes mexicaines. Il saura que je reviens tout juste d'un voyage en Extrême-Orient. J'ai discuté avec des entrepreneurs de Hong Kong qui embauchent des travailleurs dans le sud de la Chine, au Bangladesh et au Vietnam. Ils les paient 50c. l'heure. Selon eux, la main-d'oeuvre mexicaine coûte tout simplement quatre fois trop cher.

En réalité, le coût de la main-d'oeuvre est élevé au Mexique par rapport à ce qu'on voit ailleurs dans le monde. Pour être gagnants, nous devons miser sur notre intelligence, notre confiance et notre capacité fondamentale de comprendre comment tout fonctionne, afin de nous lancer et de vaincre la concurrence mondiale. Le monde ne nous fera aucune concession parce que nous sommes Canadiens. Nous devons mériter notre place dans le monde. Tant que les députés de l'opposition ne le comprendront pas, ils ne nous apporteront rien de raisonnable. Ils croient qu'il est possible de retourner au temps de sir John A., d'élever de hautes barrières tarifaires et de veiller à ce que diverses formes de production anti-économiques se manifestent au Canada, ce qui entraînerait, par conséquent, la non-rentabilité des travailleurs canadiens.

• (2045)

Je regrette, mais tout cela est maintenant inacceptable. Le monde a changé et il n'accepte plus cela. Nous ne pouvons continuer comme nous l'avons fait jusqu'à maintenant. Au Canada, il y avait toute une série de fabricants qui produisaient seulement pour le marché canadien et, en tant que Canadiens, nous pouvions vendre nos matières premières au monde et réaliser des profits. Aujourd'hui, les matières premières ne rapportent plus. Les pays qui comptent sur la vente de matières premières sont dans une impasse.

Les partis d'en face voudraient que l'on remonte non pas à hier, à un mois, un an ou sept ans, mais à cinquante ans en arrière. Ils préconisent une politique vieille de cinquante ans. Voilà ce qu'ils sont. Un parti de dinosaures.

Nos vis-à-vis proposent une solution qui ne convient plus de nos jours. Elle ne conviendra certainement pas au Canada. Nous ne pouvons pas suivre une politique caractérisée par l'imposition de tarifs élevés afin de protéger nos industries et nos emplois.

Nous devons vendre à l'étranger nos produits fabriqués, notre technologie, nos ressources à des prix compétitifs. Sinon, nous perdrons le niveau de vie dont nous jouissons actuellement.

Tant que nous ne pourrons fonctionner au sein d'une économie mondiale, aucun emploi, aucun poste ni aucune occupation au Canada ne sera protégé. Nous nous devons d'être compétitifs. Notre avenir est bouché tant que nous ne serons pas compétitifs. L'Accord de libre-échange que nous avons conclu avec les États-Unis nous aide énormément à devenir compétitifs. Cette entente nous a fourni l'occasion de soutenir la concurrence à l'échelle internationale des grandes sociétés américaines.

Le fait d'élargir la portée de cet accord de façon à englober le Mexique et, on l'espère, le Chili, l'Argentine et toute l'Amérique du Sud, créera un bloc de pays libre-échangistes où nous pourrons vendre nos connaissances, nos téléphones, nos aéronefs et notre matériel de haute techologie. Si cela se réalise, nous serons prospères.

Nous pourrions aussi revenir en arrière. Nous pourrions suivre la politique du Nouveau Parti démocratique. Les néo-démocrates maintiendraient les barrières tarifaires. Ils feraient en sorte que nous soyons un petit pays et que nous ayons l'esprit étroit. Notre niveau de vie baisserait constamment. En fait, les objectifs des gens d'en face vont à l'encontre de la réalité. Les néo-démocrates refusent de voir le phénomène de mondialisation.

Ils refusent de voir que la situation et les systèmes de production ont changé.

Nous devons contester ce rejet de la réalité. Nous devons appuyer ce projet de loi et rejeter les divers amendements ridicules qui ont été présentés à l'étape du rapport. Nous devons rejeter les amendements à l'étude.

• (2050)

M. Stan Keyes (Hamilton–Ouest): Madame la Présidente, quelle belle fable le député de Mississauga–Sud vient de nous raconter là.

Mme Copps: Le député qui prend sa retraite.

M. Keyes: C'est juste. Le député qui prend sa retraite, comme le fait remarquer la députée de Hamilton–Est. Il n'a rien à perdre en gaspillant dix ou quinze minutes du temps de la Chambre pour vanter ce que ce gouvernement, dont il a fait partie pendant tant d'années, a fait au Canada d'abord par le premier Accord de libre–échange et maintenant par ce projet de nouvel Accord de libre–échange.

À entendre le député de Mississauga–Sud, nous n'avons jamais été compétitifs avant aujourd'hui. Nous étions perdus dans la brousse. Nous avons été dans les ténèbres pendant des décennies et nous y serions toujours, sans l'intervention du député de Mississauga–Sud et du gouvernement qu'il représente si éloquemment. Et c'est un compliment pour l'homme. Voyons les faits. Il représente avec éloquence ce gouvernement, et voyons quelles ont été ses réalisations.

Voyons tout d'abord l'objet de notre débat, un amendement proposé par mon collègue, le député de Kenora—Rainy River, au sujet de la liberté d'association. Il réaffirme le rôle que doivent jouer, dans les secteurs public et privé, des syndicats libres et indépendants dans la conduite de gouvernements démocratiques qui respectent les droits de tous les travailleurs à se regrouper, à négocier collectivement, à faire la grève. Il encourage un dialogue ouvert entre la direction et les travailleurs sur toutes les décisions qui ont une influence sur l'avenir de ces derniers et qui découlent de cet accord, et la mise en place de programmes de recyclage et d'adaptation pour les travailleurs qui perdent leur emploi à cause de l'accord, sans oublier l'aide pour ceux qui veulent se lancer à leur compte.

Qu'ont à dire les gens du gouvernement sur ces questions–là? Que dit le document du gouvernement sur les lois et méthodes du Mexique en matière de travail? Je le cite: «Les abus en matière de travail sont très répandus au Mexique. On a invoqué l'application peu rigoureuse du droit du travail au Mexique comme argument militant fortement contre la libéralisation des échanges avec ce pays. Le Mexique consacre de bien maigres ressources à la coercition. On inspecte rarement les lieux de travail, particulièrement dans les maquiladoras, et les inspecteurs n'imposent presque jamais de sanctions. Des conditions de sécurité inadéquates favorisent les accidents de travail dans les petites entreprises et dans les chantiers de construction.»

Pas reluisant, le bilan du pays auquel nous nous apprêtons à nous associer, n'est–ce pas? En ce qui concerne les lois régissant la main–d'oeuvre enfantine, on apprend dans ce document gouvernemental que les gros établissements manufacturiers et commerciaux mexicains et ceux de taille moyenne respectent les lois sur les enfants soumis à l'impôt, tandis que les petits ateliers et les usines les respectent moins et que le secteur non organisé ne les respecte à peu près pas.

L'âge minimum légal pour travailler est 14 ans. Les jeunes Mexicains âgées de 14 à 16 ans sont autorisés à travailler, mais ils sont assujettis à des protections juridiques spéciales et à des heures de travail moins longues; ils ne travaillent pas 21 heures par jour. D'après une étude de l'institut Cato, on estime à dix millions environ le nombre d'enfants qui travaillent au moins à temps partiel au Mexique. Ce sont dix millions d'enfants qui s'ajoutent à une main–d'oeuvre adulte de quelque 30 millions de travailleurs. Ce nombre phénoménal d'enfants qui travaillent témoigne de la pauvreté généralisée et de l'application inadéquate des lois sur la main–d'oeuvre enfantine. N'est–ce pas incroyable?

J'ai deux filles. Plusieurs députés présents à la Chambre ce soir ont des enfants. Je ne pourrais pas imaginer un instant que mon aînée, une fillette de dix ans, puisse être obligée d'aller travailler pour nous aider à mettre du pain sur la table et que la cadette, qui est âgée de sept ans, doive aider sa soeur aînée à aider la famille à gagner assez d'argent pour mettre du pain sur la table. C'est scandaleux!

Est–ce cela que nous sommes en train d'essayer d'implanter chez nous? Est–ce la position que nous Canadiens voulons présenter au reste du monde? Je pense que non. Depuis 20, 30 ou 40 ans, le Canada veut se présenter comme un pays très généreux qui accueille des immigrants de partout, un pays multiculturel fier de sa diversi-

té, un pays très démocratique et équitable où la liberté d'expression règne.

• (2055)

Puis le Parti conservateur prend le pouvoir. Que devient la liberté d'expression? A-t-on la liberté d'expression ce soir? Pendant que des députés travaillaient en comité—mon collègue de Thunder Bay—Atikokan et moi étions au Comité des transports depuis 9 heures jusqu'à maintenant—, à 16 h 30, le leader parlementaire du gouvernement est entré en douceur—je m'excuse, madame la Présidente, je retire cette remarque. Il n'est pas entré en douceur, il est entré fièrement et a déclaré: «Ça suffit. Nous invoquons la clôture une fois de plus et limitons le débat sur ce projet de loi.» Il s'agit du texte législatif le plus long et le plus complexe jamais déposé à la Chambre, un texte de plus de 4 000 pages.

Beaucoup de mes électeurs connaissent les effets désastreux de l'Accord de libre-échange canado-américain pour notre pays. Lors de mon élection, en 1988, quand le Parlement a été convoqué, nous, les nouveaux députés, n'avions pas beaucoup de temps pour nous initier; comme beaucoup d'autres, mes collègues de Haldimand—Norfolk, de Kenora—Rainy River et moi étions des débutants. Le débat sur le libre-échange était notre premier à la Chambre des communes. Nous nous trouvions dans nos bureaux sans personnel. Nous étions là dans nos bureaux à écrire au crayon nos discours sur le libre-échange et à résumer notre pensée.

Alors on a discuté de l'Accord de libre-échange. Nous disions à l'époque qu'il ne comportait pas assez de normes pour les travailleurs canadiens. Nous le répétons aujourd'hui. Il n'y a pas assez de normes pour les travailleurs canadiens.

Le gouvernement prévoyait la création de 250 000 emplois sur 10 ans, c'est-à-dire une augmentation nette de 250 000 emplois pendant cette période. C'était en 1988. Cinq ans plus tard, au milieu de cette période de 10 ans, qu'avons-nous? Plus de 1,6 million de Canadiens n'ont pas d'emploi, des centaines de milliers ont perdu leur emploi dans le secteur manufacturier. Ces emplois ont probablement disparu pour toujours parce que le Canada se désindustrialise graduellement à cause des politiques économiques ratées de ce gouvernement, comme l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis. Et maintenant nous avons l'ALENA.

Mes électeurs me demandent pourquoi le gouvernement s'empresse d'adopter le projet de loi sur l'ALENA cette semaine alors que les États-Unis ne sont pas convaincus que cet accord réponde à leurs propres objectifs, qu'il réponde à leurs attentes en matière de règlement de différends et d'environnement. Dans sa hâte de faire adopter l'ALENA à la Chambre avant même que les Canadiens n'aient eu la chance d'examiner cette mesure législative et l'impact qu'elle aura sur leur vie et sur leurs emplois, notre gouvernement ne s'est même pas encore entendu avec les autres parties au sujet de ces fameux accords parallèles que les États-Unis sont déterminés à conclure avant de ratifier l'ALENA.

Les emplois sont évidemment une priorité pour mes électeurs et pour les Canadiens en général. J'ai envoyé un bulletin parlementaire au début du mois et j'ai demandé à mes électeurs de la circonscription de Hamilton-Ouest de me dire dans quel ordre de priorité ils plaçaient la création d'emplois, la mise en place de programmes de recyclage et la réduction du déficit. Jusqu'à maintenant, j'ai reçu 300 réponses et j'en reçois encore. Soixante-quinze pour cent des électeurs qui ont répondu placent la création d'emplois en haut de la liste.

Pourquoi? C'est peut-être parce que notre ville, Hamilton, a perdu à elle seule plus de 10 000 emplois dans l'industrie sidérurgique. Cette industrie, dont la production est supérieure à celle de toute autre industrie dans le pays, aurait dû connaître une période des plus prospères, mais elle est en train de s'effondrer à cause de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, qui a été mal négocié.

Ces électeurs, comme des centaines de milliers d'autres Canadiens, ont perdu leur emploi à cause de l'Accord de libre-échange. Ils se souviennent que le premier ministre avait promis en 1988 que les travailleurs canadiens qui seraient mis à pied à cause de l'Accord de libre-échange bénéficieraient des programmes de recyclage les plus généreux jamais vus pour les aider à retourner au travail. Cette promesse n'était que de la frime. Les Canadiens espéraient que leurs emplois seraient protégés. Évidemment, le premier ministre leur a promis des emplois, des emplois et encore des emplois, et c'est une autre promesse qui n'a pas été tenue.

• (2100)

En terminant, les Canadiens veulent connaître tous les détails de cet accord. Ils veulent que cette mesure législative soit débattue de façon juste. Ils en ont assez de ce genre d'insensibilité législative et veulent les emplois et les programmes de recyclage qu'on leur a promis. Les Canadiens veulent aussi que l'environnement soit protégé aux termes de cet accord. Celui-ci ne répond pas aux attentes de nos électeurs.

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Madame la Présidente, je suis heureux de prendre la parole à la Chambre pour dénoncer l'Accord de libre-échange nord-américain et pour appuyer les propositions d'amendement présentées par un de mes voisins, le député de

Kenora—Rainy River, et par un membre de mon caucus, le député d'Esquimalt—Juan de Fuca.

Huit heures après le début du débat à l'étape du rapport, je crois qu'il convient de rappeler à ceux qui nous regardent le texte des motions qui ont été regroupées aux fins de débat. Je crois comprendre que ces propositions seront mises aux voix séparément, peu importe quand cela aura lieu. Cela pourrait être bientôt ou dans assez longtemps, selon la tournure que prend le débat.

La motion nº 1 ajouterait les mots suivants:

respecter la liberté d'association et proclamer le rôle que jouent les syndicats libres et indépendants des secteurs public et privé dans le fonctionnement d'un régime démocratique,

respecter le droit de tous les travailleurs de s'organiser, de négocier collectivement et de faire la grève,

encourager un dialogue ouvert entre patrons et travailleurs relativement à toutes les décisions touchant l'avenir des travailleurs et découlant des effets de l'Accord.

Cela pourrait aussi s'appliquer à certains lieux de travail au Canada.

mettre en oeuvre des programmes de recyclage et d'adaptation de la main-d'oeuvre frappée par les conséquences de l'Accord, y compris des mesures d'appui pour ceux qui veulent devenir indépendants;

C'est la motion du député de Kenora—Rainy River. Mon collègue d'Esquimalt—Juan de Fuca a proposé que:

7.1 Ni la présente loi, ni l'Accord n'ont pour effet d'empêcher une Partie

c'est-à-dire l'un des trois pays

—ou de porter atteinte à son pouvoir de le faire—de prélever une taxe sur des marchandises importées du territoire d'une autre Partie, dans le but de financer un programme d'adaptation de la main-d'oeuvre ou un programme relatif à l'environnement rendu nécessaire à cause du commerce entre la Partie qui la prélève et cette autre Partie ou par la production de cette autre Partie.

La motion nº 27, proposée aussi par mon collègue, le député d'Esquimalt—Juan de Fuca, vise à ajouter ceci:

a) il est convaincu que le gouvernement des États-Unis du Mexique et le gouvernement des États-Unis d'Amérique ont pris les mesures nécessaires à la mise en oeuvre de l'Accord;

b) les organes législatifs des pays de l'ALENA ont adopté une Charte des droits fondamentaux en matière sociale pour l'Amérique du Nord selon le modèle des articles 2 à 12 de la Charte de la Communauté européenne.

La motion nº 30 vise à ajouter ceci:

a) il est convaincu que le gouvernement des États-Unis du Mexique et le gouvernement des États-Unis d'Amérique ont pris les mesures nécessaires à la mise en oeuvre de l'Accord;

b) le secrétariat de l'Organisation internationale du travail a attesté, par écrit, qu'il est convaincu que les États-Unis du Mexique et tous les États des États-Unis d'Amérique se conforment intégralement aux conventions suivantes de cette organisation:

(i) la convention portant le numéro quatre-vingt-sept qui garantit la liberté d'association et la protection du droit d'organisation;

(ii) la convention portant le numéro cent cinq qui abolit les travaux forcés;

(iii) la convention portant le numéro cent qui garantit aux travailleurs masculins et féminins l'égalité de rémunération pour un travail de valeur égale;

(iv) la convention portant le numéro cent onze qui abolit la discrimination en matière d'emploi.

Enfin, voici les mots que mon collègue essaie de faire ajouter au projet de loi portant mise en oeuvre de l'ALENA :

a) il est convaincu que le gouvernement des États-Unis du Mexique et le gouvernement des États-Unis d'Amérique ont pris les mesures nécessaires à la mise en oeuvre de l'Accord;

b) Le Comité contre la torture de la Commission de droits de la personne des Nations Unies a attesté, par écrit, qu'il est convaincu que les violations des droits de la personne ne sont plus courantes au Mexique, que la torture n'y est plus systématiquement pratiquée et que les violations des droits de la personne y sont réprimées par le gouvernement du Mexique.

• (2105)

L'établissement d'une constitution économique nord-américaine exige que l'on mette en place des mesures de ce genre. Sans cela, il faut s'attendre que des sociétés qui, pour une raison ou pour une autre s'installeront au Mexique, ne satisferont pas aux idéaux élevés, aux normes élevées qui ont été établis dans notre pays au fil des années grâce à la sueur, aux pourparlers, aux négociations et, parfois oui, au sang de syndicalistes qui ont lutté pour obtenir le droit de négocier librement, le droit d'avoir des conventions collectives, le droit de travailler dans des lieux sûrs, dans des lieux sains. La lutte n'a pas été facile. Elle a duré des décennies.

En fin de semaine, j'ai eu l'honneur, comme tout le monde ici, de remettre des médailles à d'éminents Canadiens en ce 125e anniversaire de notre pays. C'est ainsi que, vendredi soir, j'ai remis une médaille à un ancien représentant syndical des Métallurgistes unis d'Amérique, M. Henry Gareau, qui a été l'un des premiers en Ontario à lancer un mouvement national, qui a mis au point le premier comité sur la silicose. Au cas où vous ne le sauriez pas, la silicose est une maladie pulmonaire des mineurs causées par l'inhalation de poussières de silice. M. Gareau a constitué ce comité il y a bien des années, il y a des décennies, en fait, dans le cadre de son travail, par suite de sa formation et de sa compréhension des besoins des travailleurs et des choses qui les touchent.

Le travail de cet homme et de ce comité a éventuellement mené à la protection des veuves des mineurs morts de la silicose qu'ils avaient contractée au travail.

Si le projet de loi de mise en oeuvre ne prévoit pas des mesures de ce genre, le travail qu'Henry Gareau et d'autres ont accompli au fil des années sera perdu à jamais. Qu'il s'agisse d'une société minière, d'un fabricant ou d'une entreprise de services, ils pourront tous s'établir au Mexique et, à moins qu'on nous garantisse que des normes élevées seront respectées, les travailleurs souffriront de conditions de travail qui ne sont plus tolérées au Canada depuis des décennies.

Nous ne sommes pas contre le commerce avec le Mexique, ni contre le commerce avec les États-Unis. Nous croyons au commerce juste et équitable, au commerce administré. Nous reconnaissons que l'Amérique du Nord représente un marché important pour nous et que nous pouvons y faire des affaires d'or. Il s'agit ici d'établir quelles règles nous allons appliquer. Adoptons-nous un système complètement libre, où domine le plus petit dénominateur commun, ou négocions-nous des accords précis, des accords administrés, pour veiller à ce que le Mexique ne puisse nuire aux conditions de travail aux États-Unis et à ce que les Américains ne puissent, à leur tour, nuire au Canada?

Il nous faut un accord où ces questions sont abordées. Nous cherchons à modifier le projet de loi afin d'y inclure les progrès faits en Europe grâce à la charte des droits sociaux, qui interdit à un pays de voler des emplois à un autre. Voilà le genre de dispositions que doit contenir un accord commercial équitable entre le Canada, les États-Unis et le Mexique, contrairement à cet accord qui fait sauter toutes les contraintes et qu'on veut nous faire adopter à toute vapeur.

Je suis encore époustouflé de la vitesse à laquelle la mesure législative a franchi l'étape de la deuxième lecture. Mon collègue d'Esquimalt—Juan de Fuca se rappellera que le gouvernement a fait adopter ce projet de loi à toute vitesse, à l'étape de la deuxième lecture, pour ne rien faire par la suite. Il n'a pas convoqué de séances du comité. Il n'a pas permis au comité d'entendre le point de vue de Canadiens de toutes les régions du pays. Les membres du comité ne sont pas allés au coeur de l'Ontario, là où il y a eu le plus grand nombre d'emplois perdus depuis l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange canado-américain. Un coup terrible a certainement été porté au sud de l'Ontario. Comme nous l'avons vu, le centre industriel du Canada a été directement dévasté à la suite de l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange canado-américain.

• (2110)

Encore une fois, le gouvernement nous dit qu'il veut que la Chambre en finisse rapidement avec l'étape du rapport. Il veut que la Chambre termine la troisième lecture en une journée. C'est pour cette raison que nous avons décidé plus tôt aujourd'hui de prolonger la séance de la Chambre. Il n'est pas normal que la Chambre siège encore à 21 h 10, un mardi soir.

Une voix: Il ne s'agit pas d'une Chambre normale.

M. Angus: Mon collègue dit qu'il ne s'agit pas d'une Chambre normale, et je ne saurais le contredire.

À notre avis, il était important de laisser du temps aux députés qui représentent les Canadiens, aux députés de ce côté-ci de la Chambre, pour qu'ils puissent expliquer les raisons pour lesquelles ils souhaitent que cette mesure législative soit modifiée et ce pourquoi ils s'opposent à tout le concept, ce qu'ils n'ont pas eu la possibilité de faire. Le débat a été extrêmement limité, et l'on ne m'accorde encore que dix minutes pour parler de cette série d'amendements. Je reviendrai parler d'autres aspects des amendements proposés par mes collègues à la Chambre, car j'ai le devoir, la responsabilité et le droit de le faire.

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Madame la Présidente, il n'y a presque pas de mots pour décrire la situation dans laquelle nous nous trouvons à la Chambre des communes, celle où l'on nous accorde dix minutes pour discuter d'un projet de loi aussi volumineux.

Nous discutons d'un projet de loi au sujet duquel deux députés de mon parti ont eu la possibilité de se prononcer au moment de l'étude en deuxième lecture. Deux de nos députés ont pu parler d'un projet de loi qui, comme nous le savons, entraînera de profondes modifications pour le Canada. Lors des dernières élections fédérales, bon nombre d'entre nous ont axé leur campagne sur cette question. Bon nombre d'entre nous se sont engagés à dire clairement pourquoi et comment ce projet de loi aurait des répercussions sur nous, à titre de Canadiens, mais nous voilà maintenant dans une situation où, après avoir attendu tout ce temps pour finalement obtenir un document aussi volumineux, on nous dit qu'il doit être adopté à toute vapeur.

Dans le cadre du débat d'aujourd'hui sur les amendements proposés à ce projet de loi, nous discutons des conditions environnementales et sociales que ce projet de loi nous impose. Les néo-démocrates ont proposé plusieurs amendements à cet égard. L'un d'eux vise à ce que ni la loi ni l'accord n'aient pour effet d'empêcher une partie—ou de porter atteinte à son pouvoir de le faire—de prélever une taxe sur des marchandises importées du territoire d'une autre partie, dans le but de financer un programme d'adaptation de la main-d'oeuvre ou un programme relatif à l'environnement rendu nécessaire à cause du commerce entre la partie qui la prélève et cette autre partie ou par la production de cette autre partie. Cet amendement a été proposé par mon collègue, le député d'Esquimalt—Juan de Fuca.

C'est un amendement très important, car il faut déterminer d'où proviendra l'argent dont notre pays a besoin pour financer les programmes d'adaptation de la main-d'oeuvre ainsi que la dépollution rendus nécessaires du fait des bouleversements et de la pollution résultant des échanges commerciaux et de la production de biens. Réfléchissez-y. En 1993, d'après le ministre des Finances du Canada, nous n'avons pas l'argent nécessaire pour financer les programmes d'adaptation qui nous ont été promis dans le cadre de l'Accord de libre-échange. Nous sommes maintenant sur le point de conclure un Accord de libre-échange nord-américain, et rien ne nous garantit que nous pourrons protéger les travailleurs canadiens, grâce à des programmes d'adaptation, contre les emplois perdus en raison de cet accord. Qu'arrive-t-il à ces travailleurs? Les jeunes travailleurs en souffriront eux aussi, mais comme ils font partie de la population active depuis peu de temps, ils auront l'occasion de s'en remettre.

• (2115)

Mais qu'arrive-t-il aux travailleurs de 40, 45, 50 ou 55 ans, des gens qui ont travaillé toute leur vie dans notre pays, qui ont planifié leur vie active en fonction de la retraite. Beaucoup ont cotisé à des régimes de retraite dont le montant des prestations est calculé en fonction des cinq meilleures années de rémunération, et ils se retrouvent au chômage à cause de cet Accord de libre-échange nord-américain. Que leur arrive-t-il?

Ils perdent l'occasion d'accéder à ces cinq meilleures années de rémunération qui sont souvent les cinq dernières de leur vie active. Ils se retrouvent déplacés. Ils se retrouvent exclus du marché du travail, alors qu'il n'existe aucun programme de recyclage puisqu'on n'a pas pensé à ce que nous allons faire à leur sujet, et c'est ainsi qu'ils se retrouvent, à l'âge de 45, 50 ou 55 ans, privés de leur droit au travail par le Canada, abandonnés dans une situation où personne ne veut d'eux, où personne n'est disposé à les recycler. Il est trop coûteux de les recycler. Pourquoi un employeur voudrait-il le faire puisqu'ils n'en ont plus que pour 5, 10 ou 15 ans à faire partie de la population active? Qu'avons-nous fait dans notre pays pour veiller à ce que ces travailleurs soient protégés par des programmes d'adaptation? Quelles promesses le gouvernement actuel a-t-il faites aux travailleurs canadiens? Il s'est contenté de leur dire de lui faire confiance.

Les Canadiens ont fait confiance au gouvernement actuel lors des dernières élections fédérales, mais leur confiance a été trahie. Les travailleurs canadiens ont été dépouillés par milliers, par centaines de milliers, de leur droit au travail à cause de cet Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis et ont été laissés en plan. En fait, le régime d'assurance-chômage a été saccagé sous prétexte de fournir des programmes de formation aux travailleurs en chômage. Le programme de recyclage de ces travailleurs n'existe pas et, qui plus est, le régime d'assurance-chômage est moins qu'adéquat.

S'il n'est pas possible d'imposer des droits sur les importations en vertu du projet de loi, un gouvernement conservateur ou libéral pourrait prétendre qu'il n'avait pas les moyens, qu'il n'y avait pas d'argent pour le recyclage des travailleurs et les programmes d'adaptation de la main-d'oeuvre et pour la dépollution. Si cet amendement est adopté, des fonds seront prévus à ces fins. Il faut adopter cet amendement et, à mon avis, nous devons absolument le faire.

La motion nº 27, proposée par mon caucus, modifierait l'article 242 du projet de loi. Le conseiller législatif a cité l'article 242 à la page 193, mais en fait l'article visé par cet amendement ne s'y trouve pas. Il s'agit de marques de commerce et ce n'est pas pertinent pour cet amendement.

Peut-être le conseiller législatif voulait-il que cet amendement porte sur la partie III, l'entrée en vigueur, ce qui figure à l'article 247 de la version présentée en première lecture, mais je pense que nous devons absolument nous rendre compte que le libre-échange lui-même se traduira par d'énormes difficultés pour les travailleurs et les collectivités.

Si l'on cherche les avantages d'un commerce accru sans se soucier des problèmes qu'il fait surgir, on abandonne à leur sort les travailleurs touchés.

Tous les travailleurs canadiens devraient pouvoir, en toute tranquillité d'esprit, choisir leur profession et en toucher une rémunération juste.

• (2120)

Je voudrais dire un mot de l'incidence de ce projet de loi sur la Colombie-Britannique et ma circonscription, Mission—Coquitlam. Plusieurs de mes collègues et moi n'avons aucun doute que les habitants de la Colombie-Britannique seront désavantagés par l'ALENA. Nous perdrons beaucoup d'emplois dans la transformation des ressources, la fabrication et les services. Un plus grand nombre de femmes, d'enfants, d'autochtones et de nouveaux immigrants vivront dans la pauvreté en Colombie-Britannique. Nous serons moins en mesure de protéger notre environnement. Certains profiteront de cet accord en Colombie-Britannique, mais la majorité s'en tirera moins bien.

Dans ma circonscription, l'industrie forestière est importante. Les travailleurs de cette industrie considèrent l'ALENA comme une menace non seulement pour leurs emplois, mais aussi pour leur mode de vie. Ils ont vu que le gouvernement ne tenait pas ses promesses concernant les programmes d'adaptation de la main-d'oeuvre en vertu de l'Accord de libre-échange, comme je l'ai déjà dit. Ces programmes n'ont jamais vu le jour.

Des entreprises ont fermé leurs usines au Canada pour aller s'installer aux États-Unis et leurs emplois ont disparu avec le départ de ces usines. Les compagnies forestières vont déjà s'installer au Mexique.

En Colombie-Britannique, nous connaissons bien la Louisiana Pacific. Cette compagnie a construit une scierie à la fine pointe de la technique à Juarez, au Mexique, à 60 milles au sud de San Diego. Les grumes américaines et le bois d'oeuvre non traité y sont transportés par chaland, où ils sont transformés et renvoyés aux États-Unis. Les travailleurs mexicains sont payés un maigre salaire de 1 $ US ou 1,60 $ US l'heure, sans avantages sociaux. Les règlements mexicains en matière d'environnement et de sécurité, qui sont déjà peu exigeants, ne sont pas appliqués. C'est cela, l'avenir que l'ALENA réserve à mes électeurs.

Au fur et à mesure que nous aborderons les prochains amendements, je reviendrai à certains autres domaines qui intéressent ma circonscription.

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Madame la Présidente, je suis heureux de prendre part au débat sur ces motions ayant trait au projet de loi C-115 qui en est à l'étape du rapport, Loi, comme la plupart des Canadiens ne tarderont pas à le savoir, portant mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange nord-américain.

Nous débattrons ce soir jusqu'aux petites heures la nature de cette mesure législative que le gouvernement tente de faire adopter à toute vapeur, un texte de 4 000 pages. Comme quelqu'un l'a déjà dit, il s'agit effectivement de la plus volumineuse mesure législative jamais présentée au Parlement du Canada, et elle vise à mettre en oeuvre l'Accord de libre-échange nord-américain.

Je crois qu'il est important que tous les députés profitent de l'occasion pour discuter des incidences de ce traité sur l'économie du Canada certes, mais aussi sur celle de leurs circonscriptions et provinces.

Il faut signaler, pour bien situer le débat de ce soir, l'importance que le gouvernement actuel semble attacher au fait que cette mesure législative soit adoptée. Nous venons d'apprendre que le premier ministre a demandé à tous les candidats à la direction du Parti conservateur d'être présents à la Chambre cette semaine pour voter en faveur de cette mesure législative. Je serai heureux de les revoir, s'ils daignent se pointer. Qu'il s'agisse de Kim, de Jean, de Jim ou de qui que ce soit d'autre, je me réjouis de les voir revenir à la Chambre afin que les Canadiens puissent voir dans quel sens le nouveau chef du Parti progressiste-conservateur du Canada va se prononcer à propos de cette mesure législative. Où que vous soyez, visitant le nord de l'Ontario ou en train de courtiser les délégués conservateurs en vue du congrès, vous êtes les bienvenus au bercail. Nous sommes prêts à nous prononcer sur cette mesure législative.

Ce projet de loi revêt une importance particulière pour une province comme la Colombie-Britannique où les débats sur le commerce portent inévitablement sur les subventions et les droits compensateurs excessifs. Je trouve que le différend touchant le droit imposé sur le bois d'oeuvre est l'exemple parfait du bourbier dans lequel le gouvernement a plongé notre secteur des forêts avec l'ALE et l'ALENA.

• (2125)

Quelles sont quelques-unes de nos préoccupations? Comme je représente une circonscription qui exporte des produits forestiers aux États-Unis, j'estime que l'Accord de libre-échange nord-américain comporte au moins un aspect qui justifie qu'on rejette ce projet de loi au Parlement. Je parle notamment de la disposition concernant la définition des subventions.

Quand on vient du nord de la Colombie-Britannique et qu'on travaille dans l'industrie forestière, l'exportation de produits forestiers est très importante. Une des critiques dont on se souviendra au sujet de l'Accord de libre-échange, c'est qu'il ne donnait pas une définition des subventions nous permettant de déterminer une fois pour toutes en quoi consiste une politique commerciale équitable entre notre pays et les États-Unis.

Vous vous rappellerez la critique légitime que nous avons lancée au gouvernement lorsqu'il a dit qu'il aurait entre cinq et sept ans pour régler la question des subventions, de sorte que nous ne soyons pas obligés de tenir les débats que nous avons actuellement au sujet du magnésium, des framboises, du bois d'oeuvre, du saumon, et j'en passe.

Que fait l'Accord de libre-échange nord-américain? Il supprime cette disposition, si bien que nous n'aurons jamais de règlement sur la question des différends commerciaux. À mon avis, si l'on vient d'une circonscription ou d'une province qui est grandement tributaire des ressources et de leur extraction pour l'exportation, c'est une raison suffisante pour mettre en doute ce projet de loi et ce traité.

Je m'inquiète beaucoup de l'avenir des lois commerciales de nos deux pays car, madame la Présidente, vous savez aussi bien que tout le monde que nous n'avons pas de libre-échange.

Autant le Canada que les États-Unis ont laissé en place des lois protectionnistes et des lois sur les droits compensateurs. Le gouvernement de l'heure essaie de vendre son libre-échange. Le harcèlement va se poursuivre et il suffit pour s'en convaincre de regarder la liste des cas qui se sont présentés jusqu'à présent.

Nous semblons avoir plus de différends commerciaux depuis que nous avons ce prétendu libre-échange. Pas étonnant que les Canadiens se demandent quelle voie suit le gouvernement dans ce domaine. Je pense que ce sera particulièrement intéressant quand le débat reprendra plus tard cette année, que ce soit pendant la campagne électorale ou lorsque le Parlement reprendra ses travaux et aura à étudier les accords parallèles.

Il est très clair que le président Clinton et son administration ont leurré notre gouvernement au sujet de ce qu'il pouvait attendre de Washington. Maintenant, notre gouvernement, le gouvernement fédéral du Canada, se demande dans quelle direction aller. Cette fois encore, les négociations sont secrètes, ce qui fait que l'on ne peut pas savoir ce qui se négocie, même dans les accords parallèles.

Les motions de mon collègue d'Esquimalt—Juan de Fuca pourraient aider à mettre sur la place publique et à débattre les carences du gouvernement dans son administration de l'Accord de libre-échange. Vous vous souviendrez de la promesse du premier ministre au sujet des programmes d'adaptation que le pays devait avoir. Nous avons vu son interprétation de l'adoption, de la main-d'oeuvre! Nous avons vu le chômage augmenter, nous avons vu réduire le budget de la commission de l'assurance-chômage. Ce n'est certainement pas le genre d'adaptation que les Canadiens attendaient de leur gouvernement.

Il est particulièrement important que l'on examine, le mieux possible, les conséquences de ces accords pour notre pays. Nous savons que le gouvernement, une fois de plus, signe des accords secrets avec Washington et Mexico.

En un sens, ce débat sur la mesure législative et le traité est remarquable, car rappelez-vous qu'en deuxième lecture, le débat n'a duré que deux heures et neuf minutes.

• (2130)

Le gouvernement utilise maintenant ses canons parlementaires cette semaine pour essayer de faire adopter le projet de loi à la hâte. Nous avons vu le premier ministre convier à la Chambre les candidats à la direction du Parti conservateur pour faire en sorte qu'ils officialisent l'une de ses plus belles réalisations, outre la taxe sur les produits et services et un certain nombre d'autres questions que les Canadiens ne connaissent que trop bien.

Vous vous rappelez le débat, l'argent, les millions de dollars qui ont été dépensés l'automne dernier pour organiser un référendum sur la Constitution. Bien des gens ont dit que le gouvernement proposait une constitution économique du Canada. Pourtant, essayez de vous procurer quelque part un exemplaire de l'Accord de libre-échange nord-américain. C'est bien grâce au zèle des députés, probablement des deux côtés de la Chambre, qui se sont efforcés de trouver des exemplaires du traité pour les mettre en bibliothèque et ailleurs afin que les gens aient cette information, et j'espère que même des députés d'en face font la même chose, que les Canadiens ont la possibilité de se faire une idée exacte de ce dont nous débattons ici.

Pourquoi le gouvernement agit-il ainsi? Il est très évident que c'est parce qu'à son avis, l'Accord de libre-échange nord-américain est très ennuyeux et que personne ne s'en soucie. Il veut profiter de cette occasion pour faire adopter maintenant le projet de loi au Parlement.

Je voudrais vous faire une observation pour conclure et vous communiquer les résultats d'une enquête que mon bureau a faite au hasard dans la ville de Prince George. J'ai été surpris, comme la plupart des députés le sont probablement, d'entendre les commentaires que font les gens sur l'Accord de libre-échange nord-américain quand on leur donne une chance d'en parler en privé, chez eux. Les répondants n'ont pas été choisis dans une liste des membres du NPD de Prince George. Il s'agit d'un sondage dont les répondants ont été choisis au hasard. On a communiqué avec quelque 400 ou 500 habitants de Prince George pour leur demander leur avis sur l'Accord de libre-échange nord-américain. Je prends exemple sur mes électeurs, parce qu'ils disent qu'ils n'aiment pas l'Accord de libre-échange nord-américain quand on leur donne la chance d'en discuter.

Ils n'ont pas vu se réaliser les promesses que le gouvernement avait faites durant le débat sur l'Accord de libre-échange. Ils n'ont pas vu l'ombre de l'information qui aurait dû leur être fournie sur l'Accord de libre-échange nord-américain. Je suis d'accord avec eux sur ce point. Nous sommes inquiets en voyant ce gouvernement nous faire entrer dans une économie nord-américaine qui ne nous permettra pas d'exploiter pleinement nos propres ressources.

Je supplie les ministériels d'examiner ces amendements et de bien penser à ce que leur gouvernement est en train de faire. Par pitié, aidez-nous à rejeter ce projet de loi, ce soir.

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Madame la Présidente, je suis ravi de pouvoir participer au débat de ce soir et de succéder à mes collègues néo-démocrates. Je suis certain que les membres de son parti se joindront à moi et à mes collègues du caucus libéral pour exprimer l'opinion de l'opposition officielle et offrir nos félicitations, tout un chacun, aux libéraux de Nouvelle-Écosse qui ont porté à la tête de cette province un gouvernement libéral fortement majoritaire.

Si je fais cette annonce, c'est qu'il y a un parallèle avec les élections fédérales qui s'en viennent. Je pense que c'est un indice de la qualité du débat de ce soir sur l'Accord de libre-échange nord-américain.

Je tiens à préciser que non seulement les libéraux sont passés de 21 à 40 sièges mais également que les conservateurs ont vu les leurs fondre de 35 à 9. Bien sûr, le Nouveau Parti démocratique, fidèle à ses principes et à ses valeurs, a enregistré des gains remarquables en Nouvelle-Écosse et détient toujours le même nombre de sièges dans cette province. N'est-ce pas révélateur? Comme nous le voyons, il en va de même du débat de ce soir. La qualité du débat sur l'Accord de libre-échange nord-américain est remarquable de ce côté-ci et, bien entendu, de l'autre côté, elle est épouvantable, et qu'avons-nous à gauche? Le même statu quo que nous sert toujours le Nouveau Parti démocratique.

• (2135)

En ce qui concerne les amendements proposés par mon collègue de Kenora—Rainy River, il convient de mentionner que la motion nº 1 contient des choses qui, je pense, méritent l'attention de la Chambre. Par exemple, au paragraphe 2 de la motion nº 1, il est écrit et je cite: «respecter le droit de tous les travailleurs de s'organiser, de négocier collectivement et de faire la grève». Au troisième paragraphe, il est écrit, et je cite encore: «encourager un dialogue ouvert entre patrons et travailleurs relativement à toutes les décisions touchant l'avenir des travailleurs et découlant des effets de l'Accord».

Je ne suis pas spécialiste des questions de conventions collectives internationales, ni spécialiste d'ententes internationales signées par des États souverains, mais je pense qu'il ressort des propos tenus à la Chambre, notamment par le député de Kenora—Rainy River et par d'autres députés de ce côté de la Chambre, qu'il est tout à fait clair que le gouvernement devrait accepter cet amendement. S'il ne l'accepte pas, les Canadiens qui ont un tant soit peu de jugeotte en concluront que les députés de ce côté de la Chambre seront forcés de voter contre cette mesure législative mise de l'avant par le gouvernement du Canada.

Cependant, à mesure que nous poursuivons notre réflexion sur la question et notre analyse du débat sur cette motion particulière dont la Chambre est saisie, je pense que les Canadiens doivent se rendre compte que le gouvernement d'en face procède comme il l'a toujours fait, non seulement en faisant franchir à ce projet de loi les différentes étapes, mais aussi, maintenant, en participant aux accords parallèles, sans même se prononcer sur ce que contient ce projet de loi ou encore sur ce à quoi nous avons renoncé, en tant que peuple, et qui serait indispensable pour ramener les Américains et les Mexi-

cains à la table afin de renégocier dans l'intérêt des Canadiens.

Pour cette raison, les Canadiens tiendront les ministériels d'en face responsables des répercussions de cette mesure et ils feront comme ils ont fait ce soir en Nouvelle-Écosse: ils leur botteront le derrière et ils n'éliront pas les conservateurs aux prochaines élections fédérales.

Madame la Présidente, je pense qu'il y aura probablement consentement unanime pour que je continue, mais dans les quelques minutes qu'il me reste, je voudrais dire que jamais, au cours des années que j'ai passées à la Chambre, presque 14 au total, je n'ai vu un gouvernement faire preuve d'une telle incompétence quand vient le temps de défendre les intérêts des Canadiens. Pas besoin d'être un expert pour savoir que ce que le gouvernement du Canada a fait ne se fait tout simplement pas, qu'il ne faut pas, comme il l'a fait, montrer tout son jeu, tout céder à l'avance avant que le but soit atteint, quel qu'il soit.

Mais ce gouvernement l'a fait: il a cédé sur toute la ligne dans ces négociations. Maintenant, à la neuvième manche, juste avant les élections fédérales, il veut faire adopter à toute vapeur une mesure législative par le Parlement dans l'espoir que cela aura des effets négatifs sur le gouvernement qui lui succédera, qui, après avoir obtenu la confiance des Canadiens dans les prochaines élections, aura à s'occuper de cette question en particulier.

• (2140)

C'est absolument ridicule et stupide. À mesure que le débat progresse, que ces questions sont débattues dans le cadre d'une campagne électorale, la plupart des Canadiens se rendront compte que cette façon de conclure des accords internationaux n'est certainement pas dans l'intérêt des Canadiens.

Je prends à partie le gouvernement pour avoir procédé de la façon dont il l'a fait, pour avoir inscrit à l'ordre du jour des points qui ne sont pas dans l'intérêt des Canadiens et avoir omis d'autres qui le sont.

Je pense notamment aux programmes d'adaptation qu'on nous avait promis lors des élections de 1988. Je me souviens que le très honorable député de Vancouver Quadra avait—alors que le chef du Nouveau Parti démocratique était parti en croisade sur un tout autre sujet—relancé le premier ministre au sujet de l'Accord de libre-échange, notamment des programmes d'adaptation qui n'étaient pas couverts par cet accord.

Il n'est nullement question dans l'Accord de libre-échange nord-américain d'un code des subventions. Cet accord est nul et non avenu et c'est une autre omission majeure dans le domaine de la politique du commerce extérieur. Il n'y a rien dans l'Accord de libre-échange nord-américain qui a trait à l'énergie. Les députés d'en face peuvent, bien sûr, prétendre à présent que cet accord n'aura aucune incidence sur ce plan. Quoi qu'il en soit, l'énergie est un aspect important de la société et de l'économie canadiennes et aurait dû faire partie de l'Accord de libre-échange nord-américain. Encore une fois, une omission de taille qui montre comment procède ce gouvernement.

Une autre omission importante à signaler dans cet accord: les dispositions anti-dumping.

J'entends une voix à ma gauche. Une voix furieuse. J'entends les réactions de certains qui, j'espère, vont prendre part à ce débat. J'espère qu'ils vont dire quelque chose de valable car jusqu'ici le Nouveau Parti démocratique n'a pas vraiment participé à ce débat. Tout comme ce parti n'a pas vraiment participé aux élections provinciales de la Nouvelle-Écosse; il n'a rien apporté de valable, pas un seul iota, au débat qui s'est déroulé ici et les résultats de ce soir montrent que leur contribution a aussi été nulle à l'assemblée législative de la Nouvelle-Écosse.

J'aimerais dire aux collègues à ma gauche qu'il est inutile d'essayer de protéger la réputation politique de l'ancien chef du Nouveau Parti démocratique, Ed Broadbent, qui s'est caché durant le débat sur le libre-échange tenu dans tous les coins du pays en 1988. Ce n'est pas notre parti qui a conclu un marché avec le gouvernement du Canada. C'est le chef du Nouveau Parti démocratique qui s'est entendu avec le premier ministre et nous savons tous quelle a été la prime de départ accordée à l'ancien chef du Nouveau Parti démocratique. Comme quelqu'un l'avait dit, je crois que c'était le député d'en face, c'est tout un «cumulard». En effet, il les cumule, les avantages, en double ou peut-être même en triple.

Les amendements présentés par mes collègues, et particulièrement ceux du député de Kenora—Rainy River, méritent l'appui des députés. Ils sont raisonnables, ils portent sur des questions importantes et ils portent sur ce qui intéresse le plus de travailleurs et travailleuses du Canada. Je prie instamment tous les députés d'en face d'appuyer les amendements présentés par mes collègues.

• (2145)

M. Cid Samson (Timmins—Chapleau): Madame la Présidente, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt le leader parlementaire du Parti libéral lorsqu'il a lancé toutes sortes d'accusations et affirmé notamment que les néo-démocrates étaient absents lors du débat sur l'Accord de libre-échange et toutes sortes d'autres choses.

Je voudrais demander à ce député de me dire où ses collègues étaient à l'étape de la deuxième lecture lorsqu'on a tenu le vote; en effet, 39 députés libéraux étaient absents et nous avons perdu le vote par 19 voix. Où étaient donc ses collègues? Nous aurions pu rejeter cette mesure à ce moment-là, mais nos collègues libéraux n'étaient pas parmi nous. Or, maintenant, ils viennent vous faire la leçon et lancent toutes sortes d'accusations en affirmant que les néo-démocrates ne souhaitaient pas participer au débat. Mon collègue voulait quelque chose de concret.

Le député peut crier tout ce qu'il veut. Il peut parler de toutes sortes de cas de népotisme; il suffit de voir ce qui se passe à l'autre endroit pour savoir où toutes ces nominations sont effectuées. Ne me parlez pas de nominations. Nous savons de quoi il retourne. Ils siègent tous à l'autre endroit. Ce sont des présidents de conseils d'administration. Lorsque les libéraux étaient au pouvoir, ils ont fait ces nominations. Ne pointez pas du doigt et ne venez pas nous parler de nominations. En effet, les libéraux sont passés maîtres en matière de nominations.

Je voudrais m'arrêter brièvement sur ce dont nous parlons ce soir, à savoir les amendements relatifs à l'Accord de libre-échange nord-américain.

J'étais dans l'avion de Timmins ce soir lorsque j'ai reçu un message me demandant de rappeler chez moi à mon arrivée à Toronto. C'est ma femme qui me demandait de la rappeler. J'étais très inquiet, car le message n'en disait pas plus et j'ignorais si quelque chose de grave s'était passé chez moi. Cependant, il n'en était rien. Elle voulait juste me dire que les ministériels avaient annoncé aujourd'hui à la Chambre leur intention d'appliquer la clôture à ce débat et que notre parti, le Nouveau Parti démocratique, et non le Parti libéral, avait voté pour prolonger les heures. Ainsi, si nous discutons de cette question ce soir, c'est grâce au NPD.

Je n'ai pas entendu les libéraux dire ce soir qu'ils allaient abroger cette entente commerciale, ni rien du genre. Lorsqu'ils se penchent sur les amendements, ainsi que sur l'ALENA, ils ne parlent pas d'abroger cette entente. Ils disent simplement qu'ils voudront peut-être la renégocier, car ils sont, en fait, en faveur du libre-échange. Nous connaissons la position des libéraux en l'occurrence.

Parmi les autres nouvelles que j'ai reçues à mon arrivée dans cette enceinte, il y avait un avis venant de ma circonscription. On y disait que la société Kidd Creek Mines allait licencier—je suis désolé, je devrais plutôt dire, pour être juste envers la Kidd Creek Mines—que la direction comptait supprimer 250 emplois. Cette mesure a été annoncée par la société Falconbridge Limited, propriétaire de la Kidd Creek Mines.

La raison invoquée est une baisse importante du prix des métaux communs. La société a annoncé cette mesure aujourd'hui. On ne connaît pas le nombre d'employés qui pourront être mis à pied d'ici la mi-septembre, car on ignore combien prendront une retraite anticipée, combien accepteront une indemnité de départ, et ainsi de suite.

La mesure a été annoncée par le directeur de la Kidd Creek Mines, M. Warren Holmes. Je sais que M. Holmes se donne beaucoup de mal pour protéger les emplois des travailleurs de la mine et de l'affinerie. Je sais qu'il n'a pas pris cette mesure à la légère et qu'elle l'affecte personnellement.

Je m'inquiète tout particulièrement des pressions supplémentaires que l'ALENA va imposer aux travailleurs canadiens. Je m'interroge quant au genre de pressions qui forceront les travailleurs à accepter une réduction de salaire, notamment devant la menace des sociétés de déménager leurs installations dans des zones comme les maquiladoras au Mexique.

Je sais bien qu'on ne peut pas déménager une mine. Je ne suis pas si bête et ce n'est certainement pas ce que je dis. Il n'en demeure pas moins que les travailleurs risquent de se retrouver dans une situation où ils n'exerceront aucun contrôle sur les négociations touchant leurs conditions de travail. Pourquoi? Parce qu'il suffit à une entreprise, à un fabricant de répondre à des employés qui ne sont pas satisfaits des conditions qui leur sont proposées, de s'en aller parce que l'entreprise va déménager. Ce genre de chose a déjà commencé à se produire.

Nous savons que les conditions de travail au Mexique sont moins que favorables, et c'est peu dire. Nous savons que les travailleurs sont l'objet d'une contrainte et d'une tension extrêmes. Nous savons qu'ils doivent commencer à travailler dès l'âge de 14 ans, pour aider à subvenir aux besoins de leur famille. Nous le savons.

• (2150)

Cet accord n'apporte aucune garantie, aucune protection du contenu canadien ou des travailleurs.

Nous le disions même avant les élections de 1988, quand nous combattions l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis. Nous avions prédit très clairement ce qui allait arriver aux travailleurs au Canada, qu'il y aurait des mises à pied massives, d'innombrables fermetures d'usine et une destruction du Canada, et c'est exactement ce qui se produit.

En conséquence, la criminalité augmente, l'éclatement des familles s'intensifie, le taux de suicide monte, la création d'emplois diminue, le chômage empire et l'assistance sociale est en hausse. L'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis n'a rien donné de bon. Nous voulons maintenant passer à la phase II. Comme nous n'avons pas achevé le travail avec l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, nous voulons passer à la phase II avec l'ALENA, de sorte que nous pourrons poursuivre le débat. Nous nous acharnons à poursuivre notre oeuvre de destruction.

Au moyen de ces amendements, nous voulons protéger nos travailleurs. La motion du député d'Esquimalt—Juan de Fuca, la motion nº 30, se lit en partie comme suit:

> Qu'on modifie le projet de loi C-115, à l'article 242, en retranchant les lignes 26 à 30, à la page 193, en les remplaçant par ce qui suit:
>
> (i) la convention portant le numéro quatre-vingt-sept qui garantit la liberté d'association et la protection du droit d'organisation;

Pourquoi donner aux travailleurs le droit de s'organiser? Tout le monde sait que les syndicats n'existent que pour déclencher des grèves. C'est ce que beaucoup de députés tentent de nous faire croire. Les syndicats ne font rien, mais nous sommes contents de les avoir quand nous voyons dans les accords le genre de protection dont jouissent les travailleurs en matière de santé et de sécurité au travail.

Les travailleurs ont le droit de s'organiser et il y a une raison à cela. Ce n'est pas seulement pour se mettre en grève. C'est pour protéger leurs droits et leurs libertés, et pour se protéger en milieu de travail. C'est grâce aux syndicats que nous avons la loi 70 en Ontario, qui accorde le droit de refuser de travailler dans des conditions dangereuses. Qu'y a-t-il de mal à avoir de tels droits?

La motion dit ensuite:

> (ii) la convention portant le numéro cent cinq qui abolit les travaux forcés;

Personne ne devrait être un esclave. Personne ne devrait être contraint au travail forcé. Nous devrions avoir la liberté de nous déplacer, de travailler et de gagner notre vie.

Le projet de loi C-113, qui était une partie de la Loi sur l'assurance-chômage, a eu pour effet de limiter la capacité des travailleurs de changer de travail au Canada. Maintenant, vous ne pouvez plus quitter votre emploi parce que vous voulez en trouver un meilleur, à moins de pouvoir prouver sans l'ombre d'un doute que votre démarche est un déplacement vers le haut. Vous ne pouvez vous déplacer latéralement; vous devez aller vers le haut.

Je constate que ma période de temps est presque écoulée. Ce que je veux dire, c'est que vous ne pouvez empêcher les travailleurs de changer d'emploi si, selon eux, il s'agit d'une amélioration.

La dernière partie de la motion du député d'Esquimalt—Juan de Fuca dit:

> (iv) la convention portant le numéro cent onze qui abolit la discrimination en matière d'emploi.

• (2155)

Nous devons éliminer la discrimination en milieu de travail, discrimination qui, nous le savons, existe au Mexique. En fait, une étude qui est en train d'être faite par les Nations Unies révèle qu'il n'y a pas un seul pays au monde où les femmes jouissent d'un traitement égal en milieu de travail, pas un seul.

L'amendement proposé est très important et vise un aspect fondamental. Il n'y a qu'une solution à tout cela et c'est de rejeter intégralement le projet de loi. Si cela n'est pas possible, qu'on adopte au moins ces amendements afin de rendre la mesure un peu plus acceptable.

Mme Coline Campbell (South West Nova): Madame la Présidente, c'est un honneur pour moi que de prendre la parole ce soir. C'est sans doute la dernière fois que j'aurai l'occasion de parler à la Chambre au sujet de l'ALENA. Je pense que cette entente est la preuve éclatante de ce qui ne tourne pas rond dans la position de ce gouvernement sur le Canada.

Comme je ne dispose que de quelques minutes, je vais parler principalement au nom de mes électeurs de South

West Nova. Je parlerai aussi au nom de beaucoup de Canadiens qui n'auront pas cette chance de dire ce qui cloche dans l'ALENA.

Mon collègue et d'autres membres de mon parti ont déjà soulevé tous les éléments de l'ALENA qui font problème d'après le Parti libéral, à savoir les normes écologiques, les codes du travail, les subventions, la protection énergétique accordée au Mexique, mais non au Canada, le code anti-dumping et un mécanisme de règlement des différends plus efficace.

Je voudrais parler d'une question qui m'intéresse de très près, soit celle des subventions. Aux termes de l'Accord de libre-échange, nous devions avoir une période de sept ans pour définir ce qu'il faut entendre par subvention afin, surtout, de protéger certaines institutions canadiennes qui, d'après les Américains, versent à nos entreprises des subventions qui n'ont pas d'équivalent chez eux, comme ils ont essayé de faire dans le cas des différends relatifs au bois d'oeuvre, au porc et au poisson.

Il est devenu très coûteux pour les Canadiens ces dernières années de se défendre à l'aide du mécanisme de règlement des différends. Par le passé, de façon générale, ces différends étaient présentés au GATT. J'ai vu le gouvernement s'occuper d'un différend au nom d'un groupe. Cependant, cela a coûté cher aux producteurs de porc. Comme je viens d'une région où les producteurs de porc constituent une force économique, le sud de la Nouvelle-Écosse, je sais combien tout cela a coûté. Nul doute qu'il en va de même dans d'autres secteurs assujettis au mécanisme de règlement des différends.

Aux termes de l'Accord de libre-échange, au moins, le gouvernement a dit aux Canadiens que nous aurions sept ans pour nous entendre sur la définition de subvention. On me dit, et je sais que c'est vrai, que ce processus de sept ans n'existe plus. Il n'est question des subventions nulle part. Je me dis, moi qui vient de l'Est, d'une région qui a différents programmes pour attirer les entreprises, que le gouvernement a tout à fait tort de ne tenir aucun compte des subventions. Cela va simplement rendre plus compliquée l'application de tout accord commercial conclu entre le Canada, les États-Unis et le Mexique.

Selon moi, il faut, dans tout bon équilibre commercial, que les droits des citoyens des deux pays qui ont des échanges soient respectés. Cet accord-ci, pas plus que le précédent, ne respecte pas ce qui nous est cher au Canada.

Je songe à l'agriculture, à la pêche, à l'exploitation forestière. Ce sont trois secteurs fondamentaux dans le sud de la Nouvelle-Écosse. Depuis que ce gouvernement est au pouvoir, nous ne transformons plus notre poisson. Nous n'avons plus d'industrie du bois d'oeuvre qui donne du travail à nos gens. Nous n'avons plus d'agriculture, pour ainsi dire, parce que nous avons été effrayés par les décisions rendues dans le cadre du libre-échange au sujet de la transformation des produits, qui ne sont pas protégés chez nous, et par ce que le GATT nous réserve.

• (2200)

Il y a des choses qui ne vont pas. L'une de mes grandes préoccupations, comme femme politique, ce sont les modifications que les États-Unis vont réclamer. Le président des États-Unis tient à avoir deux accords parallèles, deux grands changements dans l'ALENA signé par l'ancien président, M. Bush, notre premier ministre et le président du Mexique. Sans ces deux accords parallèles, il ne signera pas. L'un porte sur l'environnement et l'autre sur les conditions de travail.

On dit que ce n'est même pas une préoccupation fondamentale pour les Canadiens. Pourtant, on voit tous les jours s'envoler vers les États-Unis ou le Mexique des emplois qui devraient rester ici, au Canada. Une grande entreprise, la Magna International, a annoncé qu'elle allait s'établir au Mexique. Pourquoi? Parce que la main-d'oeuvre est moins chère là-bas. Et nous, nous achèterons ses produits. Ne devrions-nous pas jouir d'une certain protection?

Le député d'en face me regarde, mine de dire que cela importe peu. Vraiment? À la place des habitants du sud de l'Ontario, je m'inquiéterais. Je viens du sud de la Nouvelle-Écosse, et cela m'inquiète qu'on n'ait pas mis de programmes en oeuvre pour faciliter l'utilisation du produit fini ici, au Canada. Prenez un pays comme le Japon, dont la superficie est à peu près égale à celle du Nouveau-Brunswick je crois, mais je n'en suis pas sûre. En tout cas, il exporte ses produits dans tous les autres pays du monde, mais il impose une restriction à l'égard de toutes les importations, quelles qu'elles soient.

Le gouvernement canadien a déclaré ceci: «Canadiens, débrouillez-vous. Donnez libre cours à l'exode des ressources et des grosses compagnies vers les États-Unis et, maintenant, vers le Mexique. Nous n'allons pas nous préoccuper de l'environnement, ni des normes de travail, ni des subventions.»

Peut-être les conservateurs sont-ils pressés de faire adopter l'accord aujourd'hui, demain ou jeudi parce qu'ils ont peur que les candidats à la direction du parti ne s'entendent pas, dans une course à la direction où tout le monde se détourne de la personne qui est censée devenir le chef du parti.

Mais ce n'est pas une raison pour faire une chose pareille aux Canadiens: faire adopter précipitamment, en trois jours, à la Chambre des communes une mesure législative d'une importance capitale au plus fort de la crise économique. Je n'en reviens pas. Nous avons eu droit à quoi? Dix heures de débat, six? Que sais-je? Il est temps d'aller aux urnes, mais les conservateurs ont trop peur. Ils veulent que cette mesure passe avant même la course à la direction du 12 juin. Ils veulent que ce soit chose faite.

De ce côté-ci de la Chambre, nous nous sommes dits en faveur du libre-échange. Je siège ici depuis 1974, et je sais ce que peut accomplir un gouvernement libéral. Il ne suffit pas d'avoir un seul partenaire commercial. Nous devrions en avoir partout dans le monde. Nous avons le savoir-faire et les compétences d'une main-d'oeuvre que nous pourrions envoyer partout dans le monde aider les autres. Nous avons des ressources naturelles que nous donnons en cadeau et que nous ne développons même pas. Lorsque nous venons en aide à une société dans l'Est ou ailleurs, on nous dit: «Prenez garde aux Américains.» Il peut s'agir d'une subvention. Il faudra trancher la question de savoir ce qui constitue une subvention. Au moins, dans le cadre de l'ALE, je me souviens d'avoir eu un échange sur de point avec le ministre des Pêches qui m'avait alors dit ceci: «Oh, d'ici sept ans, nous saurons ce que sont toutes ces subventions.» Nous ne saurons pas ce qu'elles sont.

• (2205)

Une voix: Nous ne saurons rien sur aucune d'entre elles.

Mme Campbell (South West Nova): Je vois d'ici le jour où le gouvernement mexicain décidera que la main-d'oeuvre à bon marché et les critères environnementaux à la noix, c'est au Mexique qu'on les trouve et que l'assurance-maladie et l'assurance-chômage constituent une forme de subvention. Les États-Unis se sont essayés à ce petit jeu.

Il me reste une minute. Tous les conservateurs sont partis, sauf vous, monsieur le Président. Je profite de la dernière minute qui me reste pour m'exprimer sur ce sujet de la plus haute importance pour dire que je viens d'un secteur où le produit doit être fini. Quand une entreprise reçoit de l'aide, il ne faudrait pas considérer cette aide comme une subvention contrevenant à l'Accord de libre-échange. Personne ne transforme notre poisson. Les gens chôment. Ils veulent travailler. Nous avons peut-être les taux d'intérêt les plus bas, mais le gouvernement n'a pas fait comprendre aux Canadiens que nous avons le bonheur de vivre dans un pays merveilleux. Il les a laissés tomber. Il est temps qu'il s'en aille. Il est temps de tenir des élections, au lieu d'attendre la fin d'une course à la direction du parti dont il ne sortira rien de neuf.

M. David Kilgour (Edmonton-Sud-Est): Monsieur le Président, j'essaie de trouver un discours qui a été prononcé ici il y a environ deux semaines. Je sais que cela intéressera les députés néo-démocrates parce que, comme la plupart d'entre eux viennent de la Colombie-Britannique ou de l'Alberta, ils sont plus près du Japon. Je voudrais citer un article publié dans le numéro du 26 octobre du *Nikkei Weekly*. Cela intéressera certainement le député d'Edmonton-Est.

Le sous-titre de cet article dit ceci: «L'enquête révèle que le Mexique attire 62 p. 100 de nos filiales aux États-Unis.»

L'article dit ce qui suit: «Plus de 60 p. 100 des sociétés japonaises qui ont des filiales aux États-Unis croient que l'Accord de libre-échange nord-américain rend le Mexique plus attrayant comme lieu d'investissement.»

Cette enquête a été menée auprès de 269 dirigeants d'entreprises au Japon. Ils ont dit qu'ils s'attendaient à ce que l'ALENA ait un impact important sur leurs stratégies commerciales en Amérique du Nord. Plus de la moitié des répondants ont dit oui lorsqu'on leur a demandé s'ils croyaient que l'ALENA favorisait le régionalisme ou le protectionnisme.

Je dois ajouter ici qu'un ancien sous-ministre du Commerce extérieur était dans cet immeuble il y a environ deux semaines et demie et qu'il a dit que l'ALENA inquiétait profondément les Japonais. Ils craignent que cet accord ne crée un autre bloc, comme celui qui existe en Europe, et que cela nuira aux relations commerciales entre le Japon et notre continent.

M. Barrett: Les libéraux en Alberta appuient cet accord.

M. Kilgour: Je le sais, et ils sont en très bonne position d'après les sondages.

Une voix: Sont-ils en faveur de l'accord à cause des sondages?

M. Kilgour: Non, c'est parce qu'ils y croient.

Une voix: Quelle est la position du Parti libéral? Est-ce ce que les libéraux disent en Alberta ou ce qu'ils disent ici?

M. Kilgour: Nous ne parlons pas tous comme des robots. Je crois que le député ne veut pas que je poursuive mon discours.

Ce qui importe, c'est qu'un certain nombre de gens qu'on a interrogés au Mexique ont déclaré qu'ils fermeraient probablement leurs usines aux États-Unis ou au Canada pour les déménager au Mexique, ou du moins qu'ils en ouvriraient de nouvelles là-bas. Je ne crois pas que cela soit très bon pour les Canadiens de la Nouvelle-Écosse, de la Colombie-Britannique ou de toute autre région du pays. Comme certains députés l'ont déjà signalé, c'est le Parti libéral qui, traditionnellement, a été le parti du libre-échange dans notre pays.

• (2210)

C'était pendant les élections de 1911. Je crois que M. King a fait des tentatives en ce sens après la Seconde Guerre mondiale. Le Parti libéral a pris position en faveur de la libéralisation du commerce. Nous croyons que nos vis-à-vis n'ont ni l'intelligence ni la détermination ni un souci suffisant des Canadiens pour négocier un accord de libre-échange avec qui que ce soit. Avec l'ALE, ils ont démontré, pour utiliser une expression populaire, qu'ils s'étaient fait passer un sapin par les États-Unis, Peter Murphy et les autres. Il semble qu'ils soient déterminés à laisser les Canadiens se faire passer un autre sapin avec l'ALENA. Les conservateurs croient-ils que les Canadiens sont si stupides?

Le jour même où on nous dit que le ministre du Commerce extérieur réclame des changements dans les sanctions commerciales et dans l'application des lois commerciales par les États-Unis, on nous somme d'adopter le projet de loi immédiatement. Croient-ils vraiment que les Canadiens sont stupides à ce point? Croient-ils que les Canadiens sont si naïfs? Ils veulent que l'on adopte le projet de loi et l'ALENA immédiatement.

Le nouveau gouvernement américain est assez intelligent pour savoir qu'il faudra des accords sur des sujets importants comme l'environnement et les normes de travail. Je crois que d'autres sujets pourraient aussi être discutés. Les conservateurs traitent la Chambre comme si les députés ne pouvaient pas se tenir debout, comme s'ils n'étaient pas intelligents ou comme s'ils n'avaient pas d'électeurs. On nous dit que nous devons adopter le projet de loi tout de suite.

Nous avons eu six heures de débat. Toute la journée, nous avons dit—et je suis convaincu que vous l'avez entendu jusqu'à en être écoeuré, monsieur le Président—que nous insisterions pour renégocier l'ALE et l'ALENA. Il est certain qu'en renégociant l'ALENA, nous exigerons un code des subventions, un code antidumping, un mécanisme de règlement des différends plus efficace. J'ai entendu le vice-premier ministre dire aujourd'hui qu'il n'était pas satisfait du mécanisme de règlement des différends.

Nous travaillerons sans relâche pour obtenir des normes du travail qui traitent les Canadiens avec dignité et respect. Nous avons beaucoup entendu parler des normes sur l'environnement et un député vient de réclamer les mêmes garanties que le Mexique pour le secteur énergétique canadien.

Nous l'avons dit clairement: nous savons que le Canada est une nation commerçante. Nous savons qu'au Canada, un emploi sur cinq est lié au commerce. Cela est particulièrement vrai dans ma région et en Colombie-Britannique.

Nous reconnaissons que les pays asiatiques du bassin du Pacifique forment la région du monde dont la croissance est la plus rapide et, je le répète, qu'en mettant sur pied un autre bloc commercial régional sans des garanties que nous considérons essentielles, nous risquons peut-être de compromettre de façon irréparable la capacité du Canada de commercer avec ces géants et ces tigres d'Asie.

Nous allons exiger des changements à cet accord dès que nos vis-à-vis pourront prendre leur courage à deux mains pour déclencher des élections. Je ne doute absolument pas que les Canadiens de Nanaimo à St. John's à Yellowknife voteront en faveur d'un gouvernement libéral. Quand cela arrivera, notre chef a déclaré à maintes reprises, imité en cela par tous les députés y compris notre porte-parole en matière de commerce extérieur, qu'avec une certaine détermination à protéger les Canadiens, avec une certaine intelligence et avec une certaine connaissance de l'histoire du Canada, dont le fait que le GATT a merveilleusement bien servi notre pays depuis 1945, nous allons prendre les mesures nécessaires pour négocier un meilleur accord ou nous abolirons l'accord qu'on veut nous faire adopter de force à la Chambre aujourd'hui.

Je me demande comment nous pourrions énoncer plus clairement notre position. On ne peut pas vivre dans le vide comme le propose le Nouveau Parti démocratique. On ne peut pas dire que le Canada est complètement coupé du monde et que nous n'aurons pas d'accord commercial, pas de commerce extérieur, que nous allons faire la lessive les uns des autres et préparer des hamburgers les uns pour les autres, et croire que nous allons ainsi conserver notre niveau de vie et créer des emplois pour nos enfants. Ça ne marchera pas.

Monsieur le Président, vous pourrez peut-être arriver à faire comprendre aux députés néo-démocrates que leur aversion pour les États- Unis, pour le Mexique et pour la région de l'Asie et du Pacifique ne donnera rien.

J'espère que le député qui interviendra après moi nous expliquera quelle est leur version, car, dans la mesure où je peux comprendre leur opinion, ils détestent tout simplement les gens d'affaires.

• (2215)

M. Barrett: Retournez-donc potasser votre histoire. L'ancien premier ministre Trudeau a eu le courage d'instituer une politique énergétique nationale que vous avez combattue en tant que conservateur en Alberta.

M. Kilgour: Merci de m'avoir donné la chance de boire un peu d'eau.

Le député de Colombie-Britannique devrait avoir plus de bons sens. J'espère que dès que j'aurai terminé, un député néo-démocrate prendra la parole pour nous dire en quoi consiste exactement leur politique en matière de commerce extérieur. Nous ne voulons pas savoir ce à quoi ils s'opposent. Nous voulons savoir ce qu'ils préconisent. Nous savons qu'ils sont contre l'ALENA et n'importe quoi de semblable. Nous savons qu'ils sont contre l'Accord de libre-échange et n'importe quoi de semblable. J'espère que l'un d'eux se lèvera pour nous dire ce qu'ils préconisent.

Le président suppléant (M. DeBlois): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. DeBlois): Le vote porte sur la motion nº 1. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément au paragraphe 76(8) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion est reporté.

[*Français*]

Le prochain vote porte sur la motion nº 7 inscrite au nom de M. Barrett. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément au paragraphe 76(8) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion est différé.

Le prochain vote porte sur la motion nº 27 inscrite au nom de M. Barrett. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément au paragraphe 76(8) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion est différé.

Le prochain vote porte sur la motion nº 30 inscrite au nom de M. Barrett. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément au paragraphe 76(8) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion est différé.

• (2220)

Le prochain vote porte sur la motion nº 31. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui appuient la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément à l'article 76(8) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion est différé.

Le vote suivant porte sur la motion nº 32. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui appuient la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément à l'article 76(8) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion est différé.

Le prochain vote porte sur la motion nº 33. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui appuient la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément à l'article 76(8) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion est différé.

Nous passons maintenant au deuxième groupe de motions.

[*Traduction*]

M. David Barrett (Esquimalt—Juan de Fuca) propose:

Motion nº 2.

Qu'on modifie le projet de loi C-115 en ajoutant à la suite de la ligne 2, page 4, le nouvel article suivant:

«3.1 Prééminence des lois canadiennes en cas de conflit. Toute disposition de l'Accord—ou application d'une disposition de l'Accord à quelque personne ou situation—qui vient en conflit avec une règle de droit canadienne est sans effet.»

Motion nº 4.

Qu'on modifie le projet de loi C-115, en ajoutant à la suite de la ligne 2, page 4, le nouvel article suivant:

«3.1 Les dispositions de la présente loi n'ont pas pour effet d'interdire à une Partie d'exiger d'une autre Partie qu'elle traite des matières brutes ou ressources brutes avant de les exporter.»

Motion nº 5.

Qu'on modifie le projet de loi C-115, en ajoutant à la suite de la ligne 2, page 4, le nouvel article suivant:

«3.1 Les dispositions de la présente loi n'ont pas pour effet d'interdire à un ou plusieurs citoyens canadiens, individuellement ou comme groupe, de comparaître devant un organisme de règlement des différends établi en vertu de l'Accord.»

Motion nº 6.

Qu'on modifie le projet de loi C-115, à l'article 7, en ajoutant immédiatement à la suite de la ligne 7, page 5, ce qui suit:

«(2) Malgré le paragraphe (1), ni la présente loi ni l'Accord ne s'appliquent aux eaux transportées par pipeline ou dérivées par suite de la dérivation d'un fleuve ou d'une rivière.»

—Monsieur le Président, je remercie la Chambre d'avoir procédé aussi rapidement à l'étude de ces amendements importants et de leur avoir réservé un accueil chaleureux au point où j'ai même appuyé une motion d'un député conservateur. Je me suis dit qu'aucun député ministériel n'appuierait son amendement. C'est néanmoins ce qui s'est produit.

Les observations du député libéral qui a parlé de la nécessité d'avoir des motions substantielles comme celles qui ont été présentées par les libéraux m'ont vivement intéressé. En effet, 90 p. 100 des motions que nous venons d'étudier ont été présentées par le NPD. Aussi, il faudrait dire au leader parlementaire libéral que nous venons de passer quatre heures à étudier les motions substantielles proposées par le Nouveau Parti démocratique.

Mme Finestone: Excusez-moi, David. Qui est Bob Nault, le député dont les motions ont été à l'origine des trois dernières heures de discussion?

M. Barrett: Il a présenté une motion, et j'ai présenté les autres.

Mme Finestone: Vraiment?

M. Barrett: Oui. Je comprends la position du Parti libéral et je m'en réjouis dans la mesure où ses députés m'accordent leur appui, même s'ils ne savent pas sur quoi porte le débat.

Avant d'aller plus loin, au cas où je n'aurais pas la chance de le faire à nouveau, je tiens à remercier mon personnel, notamment Tom O'Brien, de l'énorme travail qu'il a effectué sur ces amendements.

• (2225)

J'ai 10 minutes pour parler des quatre amendements à l'étude, amendements que j'ai proposés au nom de mon parti et qui, je l'espère, obtiendront aussi l'appui de mes collègues libéraux et de peut-être un ou deux députés conservateurs.

Je veux toutefois me concentrer sur cette motion, car elle est tout à fait révélatrice de l'objectif que nous poursuivons tous en discutant de ce projet de loi et parce qu'elle répond aussi à la question du député libéral de l'Alberta qui était autrefois conservateur.

Une fois que nous avons ratifié l'Accord de libre-échange, les États-Unis ont mis en application leur loi sur cet accord. Je veux que le député écoute très attentivement ce qui est actuellement prévu dans la loi américaine sur l'ALE. Voici ce qui est prévu à la page 1853, à l'article 102 intitulé *Relationship of the agreement to the United States law* de la loi américaine de 1988 sur la mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis. Il faut que le député écoute cela très attentivement afin de vraiment comprendre pourquoi je suis furieux de l'accord que le gouvernement a conclu et que les libéraux veulent renégocier. Voici ce à quoi nous engage la loi américaine et ce à quoi est sur le point de nous engager l'ALENA.

Voici ce à quoi nous sommes assujettis en vertu de la loi adoptée par les Américains: «Prééminence des lois américaines en cas de conflit. Toute disposition de l'Accord—ou application d'une disposition de l'Accord à quelque personne ou situation—qui vient en conflit avec une règle de droit des États-Unis d'Amérique est sans effet.» Il n'y a aucun autre accord commercial dans le monde en vertu duquel un État souverain a renoncé à toutes ses lois au profit de l'autre partie à un accord commercial, mis à part cet accord avec les États-Unis.

Mon collègue dit que le Nouveau Parti démocratique s'oppose au projet. Comment y voir clair? Nous nous opposons à ce projet de loi simplement parce que, quoi que les Canadiens pensent, quelles que soient leurs récriminations, même s'il existe un code des subventions en vertu de la loi, les Américains ont dit que la loi américaine aurait préséance. Si le député croit un seul instant que je pourrais dire à un auditoire canadien de n'importe quelle région du pays que je suis en faveur de cela, il se trompe. Et je dirai que je suis persuadé qu'au fond il ne croit pas que c'est juste. Et pourtant, le Parti libéral a déclaré et répété qu'il voulait renégocier. Les Américains ne céderont pas là-dessus. Il n'y a rien à renégocier. On a laissé tomber le Canada exactement à cet endroit, dans cette seule disposition. On a beau démonter toutes les autres argumentations, on en revient toujours à ce grossier appétit de pouvoir des États-Unis d'Amérique.

On ne peut pas le nier. Mon collègue fait signe qu'il est d'accord. N'importe quel juriste, n'importe quel étudiant en droit, n'importe quel syndicaliste, n'importe quel vendeur, n'importe quel écolier de 3e année comprendrait que lorsqu'une des parties prétend que sa loi prévaut quoi qu'il arrive, ce n'est pas un bon marché.

Je veux aborder maintenant le seul point que j'approuve d'après mon collègue du Parti libéral. Comment pouvons-nous décider de l'ALENA alors que les négociations ne sont pas terminées et que nous n'avons même pas encore vu non seulement les accords parallèles, mais l'avant-projet de loi américain?

Au moment même où nous débattons de cette affaire, il n'y a même pas de discussion parallèle au Congrès américain, à la Chambre des Représentants ni au Sénat sur l'avant-projet de traité, version américaine. Les Américains doivent faire des gorges chaudes de ce que le gouvernement canadien se dépêche de signer un accord avant même qu'ils n'aient proposé un avant-projet à leur Congrès.

• (2230)

N'importe quel marchand de tapis ou concessionnaire de voitures adorerait compter ces conservateurs au nombre de ses clients. N'importe quel agent d'assurance serait ravi de faire affaire avec eux, non seulement parce qu'ils ne lisent pas les petits caractères, mais parce qu'ils ne veulent même pas savoir ce qu'on y dit, ce qui est encore plus stupide.

J'ai proposé cet amendement. C'est ce dont nous débattons maintenant avec trois autres amendements. Je crois que cet amendement est très astucieux.

> Qu'on modifie le projet de loi C-115 en ajoutant à la suite de la ligne 2, page 4, le nouvel article suivant:
>
> 3.1 Prééminence des lois canadiennes en cas de conflit. Toute disposition de l'Accord — ou application d'une disposition de l'Accord à quelque personne ou situation — qui vient en conflit avec une règle de droit canadienne est sans effet.»

Ce que j'en dis, c'est que si les États-Unis d'Amérique peuvent dire que leur loi a la priorité sur toute autre dans le cadre de l'Accord de libre-échange, le Canada peut dire que sa loi a préséance dans tout autre différend l'opposant aux Américains.

Des voix: Bravo!

M. Barrett: Le gouvernement n'a pas encore dit au peuple canadien pourquoi il a permis sans broncher aux Américains d'adopter cette modification à l'ALE. Les libéraux ont parcouru le pays en disant qu'ils avaient une attitude responsable en tant que parti de l'opposition, qu'ils vont renégocier. Comment fait-on pour renégocier la position américaine voulant que la loi américaine ait préséance?

M. Nault: Comment le savez-vous tant que vous ne leur avez pas demandé?

M. Barrett: Vous ne le saurez pas tant que vous ne leur aurez pas demandé. Écrivez-leur. Ils vous diront quoi faire. Écrivez-leur. Ils vous diront ce que vous pouvez faire de vos bonnes idées.

Je comprends pourquoi les libéraux chahutent. Le ministre du Commerce les a démasqués mieux que je ne pourrais le faire, en leur demandant: «Qu'êtes-vous prêts à céder?» Pensez-vous que les Américains attendent que les libéraux soient élus pour venir leur dire: «Oh, mon Dieu. Que le Canada soit assuré que nous retirerons cette exigence. Nous attendions simplement l'élection des libéraux pour le faire.» Même le ministre du Commerce extérieur a exposé au grand jour la stupidité de la position prise par les libéraux. Le Parti libéral veut ménager la chèvre et le chou; n'est-ce pas incroyable? Il s'abstient donc de prendre position sur cette question.

Je demande à tous les députés qui aiment le Canada et sont prêts à se battre pour défendre leurs électeurs de voter en faveur de cet amendement et de réclamer le retrait de la condition que les Américains ont imposée pour ratifier l'Accord de libre-échange. Les deux pays ne sont pas sur un même pied d'égalité. On a bradé notre pays. L'ex-chef du Parti libéral, le député de Vancouver Quadra, l'a bien dit au premier ministre: «Vous bradez notre pays.» Nous n'entendons plus parler de M. Turner ni de sa position. Ce sont maintenant au tour des libéraux de brader le Canada. Je ne vois pas d'autres explications.

M. Peter L. McCreath (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, j'ai prêté une oreille très attentive aux propos de mon collègue, le député d'Esquimalt—Juan de Fuca. Il se fait tard, et je ne voudrais pas réveiller mes collègues d'en face après ce discours très énergique que vient de prononcer le député. Au lieu de les tirer de leur sommeil, je préfère passer en revue toutes les propositions d'amendement.

Pour commencer, je tiens à lui dire que si les questions qu'il a soulevées n'avaient pas été résolues dans l'ALENA, il aurait tout lieu d'être inquiet. Or, aucun des quatre amendements n'est justifié. Je vais vous le prouver en me basant sur les faits. J'invite mon collègue à s'accrocher à son exemplaire de l'ALENA plutôt qu'à le déchirer, à l'instar de son collègue. Je l'encourage à lire

son exemplaire de l'ALENA. Il aura tôt fait de constater que ses propositions n'ont pas leur raison d'être.

• (2235)

En ce qui concerne la motion nº 2, je signale que la disposition relative à la législation canadienne, que l'on voudrait voir inscrite dans l'ALENA, serait superflue. En vertu du droit international, un accord conclu par deux pays les lie tous les deux. Il appartient à ces États d'inscrire les obligations que prévoit l'accord dans leurs textes législatifs respectifs.

Toutefois, le droit constitutionnel du Canada ne reconnaît pas un accord international comme faisant partie intégrante de sa législation. Le Parlement doit promulguer des lois pour faire appliquer ces obligations et il est l'instance suprême à cet égard. Seules ces lois sont exécutoires dans notre pays. Autrement dit, les lois du Canada ont tout simplement la préséance dans notre pays, voilà tout. Nous n'avons pas besoin de modifier cette loi pour obtenir ce qui est déjà en fait une réalité constitutionnelle chez nous.

Si le Parlement ne prend pas des mesures pour mettre en oeuvre un accord international, alors il peut y avoir des conséquences à l'échelle internationale, mais cet accord n'a pas la préséance sur les lois nationales et un tribunal international ne peut pas abroger des lois nationales. Seuls les tribunaux nationaux peuvent le faire. L'ALENA ne contient rien qui permette de changer cette situation. En outre, le projet de loi stipule clairement à l'article 6 qu'aucun droit de poursuite ne peut être exercé aux termes de l'accord même. Voilà réglée la question de la première motion.

La motion nº 4 que mon collègue présente concerne aussi le traitement des matières brutes. Je dirais ceci à propos de la motion nº 4. L'amendement proposé est inutile. L'accord préserve explicitement le droit du Canada de conserver le contrôle de l'exportation des grumes, l'annexe 30.3 et les dispositions existantes de la Loi sur les licences d'exportation et d'importation donnent déjà au gouvernement suffisamment de pouvoir pour maintenir ou imposer les conditions envisagées par cette motion.

Encore une fois, la motion proposée par mon collègue est en fait inutile. S'il avait lu la loi, il aurait vu qu'elle prévoyait déjà le problème et qu'en fait elle le solutionnait.

En ce qui concerne la motion nº 5, l'article 1904 de l'ALENA et le projet de loi, la Loi sur les mesures spéciales d'importation et les règles prévues à l'article 218 garantissent déjà le droit des personnes appropriées de comparaître devant le groupe spécial binational pour des questions de droits compensateurs et de mesures antidumping. D'autres groupes spéciaux de règlement des différends créés par l'accord servent à résoudre les litiges entre gouvernements. Comme c'est le cas devant la Cour internationale de justice ou devant des groupes spéciaux créés aux termes du GATT ou de l'ALE, seul le gouvernement du Canada doit défendre les intérêts du pays.

On peut toutefois faire remarquer que tous les groupes spéciaux de règlement des différends aux termes de l'ALENA sont autorisés à recueillir des renseignements auprès d'experts de l'extérieur lorsque les circonstances le justifient. Rien dans le projet de loi n'empêche un groupe spécial de le faire.

Encore une fois, il est très clair que la préoccupation que soulève le député n'est pas justifiée, car le projet de loi dont la Chambre est saisie traite très bien de cet aspect.

La dernière des quatre motions est une résolution dont le NPD nous parle sans cesse et qui nous amène constamment à l'inviter à lire l'ALENA. Il verra ce que l'accord dit au sujet de l'eau. La préoccupation qu'il soulève jour après jour à cet égard n'est tout simplement pas justifiée.

Nous n'avons pas besoin d'une disposition comme celle-là, car il n'y a absolument rien dans l'ALENA ou dans tout autre accord qui oblige le Canada à exporter de l'eau par quelque moyen que ce soit, dont un pipeline. Les exploitants de pipeline des États-Unis et du Mexique doivent être traités sans discrimination aux termes de l'ALENA, mais ils seraient assujettis aux mêmes règles canadiennes qui régissent les exportations d'eau et que le gouvernement a établies en 1987. Les dérivations de rivières ne font tout simplement pas l'objet de quelque accord commercial que ce soit.

L'eau qui se trouve dans une rivière est à son état naturel; par conséquent, ce n'est pas un produit pouvant être vendu, pas plus que les arbres dans le sol ou le pétrole et le gaz dans le sous-sol. L'eau à son état naturel n'est donc pas visée par un accord commercial international comme l'ALENA. Ce n'est que lorsqu'on l'exploite en la sortant de son état naturel et qu'on la met sur le marché en l'embouteillant ou en l'expédiant dans des citernes, par exemple, qu'elle devient assujettie aux règles concernant la non-discrimination qui sont établies dans des accords commerciaux.

Autrement dit, si on fabrique un produit à partir de cette eau, qu'il s'agisse de whisky, de bière, de rhum ou tout simplement d'eau canadienne pure embouteillée, elle devient alors un produit manufacturé. Alors elle est visée par l'ALENA, autrement elle ne l'est pas.

• (2240)

Je dis aux néo-démocrates, écoutez-moi bien. L'eau n'est pas visée par l'ALENA. Les dérivations de rivières ou autres transferts entre bassins ne sont pas un commerce d'eau en tant que produit, ce sont simplement des dérivations d'eaux naturelles de leur cours habituel. Cela n'est nullement visé par les accords commerciaux internationaux et, de plus, la politique fédérale de 1987 sur l'eau interdit les exportations d'eau à grande échelle par le truchement de dérivations ou autres transferts d'un bassin à un autre.

Le gouvernement va voter contre ces quatre amendements, car ils sont tout simplement inutiles dans la perspective des problèmes soulevés par mes collègues d'en face.

Je sais que l'on va entendre 10, 15, qui sait 20 discours de néo-démocrates disant que toutes les ressources en eau du Canada vont être bradées. Nous l'avons déjà entendu souvent. Le problème qu'ils n'ont pas vu, la réalité qu'ils n'ont pas saisie, c'est que personne n'écoute. Il y a longtemps que plus personne ne s'arrête pour écouter ces stupidités. Ceux qui s'intéressent vraiment à cet accord commercial ont pris le temps de le lire et de l'étudier.

C'est un document complexe. Il n'y a pas de doute là-dessus. Le fait demeure que cette tempête qu'ils essaient de soulever, cette grande levée de boucliers contre le gouvernement et toutes ces accusations abjectes que nous avons entendues aujourd'hui ne sont que des idioties de la part d'un parti politique désespéré qui essaie de résister à la désintégration.

Tout ce qu'il suffit de faire, c'est d'observer les politiques et positions économiques du NPD. Qui parle au nom du parti? Je ne le sais pas. Nous avons fait quelques tests pour éprouver leur politique économique. À mon avis, ils préfèrent déchirer l'ALENA plutôt que de le lire. Ils pourraient déclarer d'une seule voix qu'ils sont contre cet accord étant donné qu'aucun d'eux ne sait ce qu'il contient. Jour après jour, ils s'attaquent au gouvernement, lui reprochant toutes sortes de choses atroces, des choses abominables. En fait, si quelqu'un au NPD, peut-être quelqu'un chargé de la recherche, prenait le temps de lire ce document, les néo-démocrates comprendraient dans une certaine mesure de quoi il retourne exactement. Peut-être pourraient-ils alors se faire une idée des possibilités qu'offre cet accord pour la croissance économique, pour ce qui est d'attirer les investissements au Canada, de créer des emplois pour les Canadiens grâce à l'exportation de biens et de services canadiens.

Si le temps m'y autorise, j'aimerais lire à la Chambre la liste des compagnies canadiennes qui ont déjà saisi les possibilités d'étendre leurs opérations avec les Mexicains, juste en prévision de cet accord. Vous pouvez imaginer, monsieur le Président, ce qui va se passer une fois que cet accord sera finalement mis en oeuvre. Mais cela, c'est pour un autre jour, un autre moment. Pour l'instant, nous examinons les amendements qu'il est proposé d'apporter à l'accord et sommes heureux de le faire.

Mes collègues du Nouveau Parti démocratique semblent seulement vouloir parler des questions de procédure. Or, aujourd'hui nous sommes ici pour débattre de ce projet de loi, et serons heureux d'y passer la nuit s'il le faut, car nous croyons en ce que nous faisons. Cet accord est bon pour le Canada et nous en débattrons avec ou sans la participation du NPD.

M. Francis G. LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, je ne vais pas essayer de m'exprimer avec autant de grandiloquence que les deux députés qui ont pris la parole avant moi, compte tenu de la popularité que recueillent les partis de ces députés dans les différents sondages effectués auprès des Canadiens.

Les Canadiens ne veulent pas des belles paroles des néo-démocrates ou des tactiques utilisées par ce gouvernement pour refuser la tenue d'un débat valable ou d'une occasion utile, pour le Parlement, d'examiner l'une des mesures législatives les plus complexes qu'il ait été donné à la Chambre d'examiner, si l'on combine le projet de loi et l'accord et le temps que la Chambre a eu pour examiner cette mesure législative ainsi que les répercussions qu'elle aura sur le Canada. Je ne vais pas tenter de faire autant de bruit ou de parler avec autant de grandiloquence que le député d'en face ou le député néo-démocrate ont voulu le faire dans leurs observations.

• (2245)

Je considère que les motions présentées par le député néo-démocrate sont des amendements raisonnables étant donné qu'il s'agit d'amendements à la mesure de mise en oeuvre de l'ALENA et qu'ils ne touchent pas à l'accord comme tel. C'est de cela dont il est question dans ce débat.

Cependant, quand le député d'Esquimalt—Juan de Fuca s'est lancé dans une tirade contre les libéraux parce qu'ils veulent, dans le cadre de ce débat, remettre en question l'essence même de l'ALENA et des questions commerciales, comprendre l'accord dans un contexte plus large, quand le député a dénigré tout cela, je me suis interrogé sur ses intentions. Ce député a été louangé, un peu plus tôt aujourd'hui, pour ses efforts sincères en vue de bien représenter la position de son parti sur l'ALENA. On peut se demander ce qui le pousse à agir ainsi.

Une chose est certaine, c'est que ce projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui et que nous étudions depuis deux ou trois semaines a été présenté trop rapidement et qu'il a été bâclé. Il comporte beaucoup d'éléments incomplets ou mal compris. Nous nous en sommes rendu compte au comité. Nous avons découvert au comité à quel point le gouvernement avait mal préparé la loi de mise en oeuvre de l'ALENA.

Un de mes collègues libéraux a dénoncé un article truffé de lacunes. Il s'agit d'un article qui traite d'une des principales lois qui devront être modifiées à la suite de ce projet de loi. Dans le peu de temps dont disposait le comité, c'est-à-dire deux semaines à raison de trois séances par semaine, nous avons découvert que l'une des 29 lois corrélatives à modifier par suite de l'adoption de cette mesure était pleine de défauts et de lacunes. Nous n'avons pas eu le temps d'examiner toutes les autres lacunes ou erreurs qui risquent d'émailler ce projet de loi conçu à la hâte.

Non seulement ce gouvernement tente-t-il de faire adopter à toute vapeur une mesure législative très complexe prévoyant la mise en oeuvre d'un accord très complexe, à la toute fin de son mandat et sans que rien ne l'y oblige, mais il tente de faire adopter à la Chambre une mesure qui comporte des lacunes, qui est incomplète et qui risque souvent d'être mal interprétée. Il ne parle même pas de l'ALENA comme tel, mais du projet de loi dont nous sommes saisis.

Les quatre amendements dont nous débattons maintenant ont été présentés par le NPD. Je précise que je me limite à l'objet du débat, c'est-à-dire aux amendements qui nous sont proposés. Essentiellement, ils précisent une petite partie du projet de loi. L'un des amendements prévoit que la loi canadienne devrait s'appliquer, en cas de conflit. Un autre vise à calmer les inquiétudes légitimes des Canadiens. Il prévoit de meilleures garanties sur la question de l'exportation de l'eau et des autres ressources naturelles et l'assurance que le Canada ne sera pas tenu d'exporter ses ressources naturelles à l'état brut à un autre pays. C'est tout à fait raisonnable, et cela ne devrait pas nous causer de problèmes de conscience.

Toutefois, le gouvernement, qui ne cherche qu'à faire adopter précipitamment cette mesure, n'est pas intéressé à entendre des propositions raisonnables ou à discuter posément de cette question. Il ne nous a pas accordé le temps voulu pour que nous puissions ajouter consciencieusement des dispositions supplémentaires ou remettre en question certaines dispositions de la mesure.

• (2250)

C'est pour ça que nous débattons ce projet de loi, cette mesure législative à cette heure-ci, et si tard dans la vie de cette législature. C'est la seule façon de transmettre le message à ce gouvernement qui refuse d'écouter l'opposition, sous quelque forme que ce soit.

Pour ce qui est du NPD, il a déjà fait connaître sa position il y a longtemps lorsqu'il a déclaré à l'occasion d'une journée d'opposition en décembre que par idéologie, il était opposé à toute forme d'accord nord-américain. Point final. Fin du débat et des discussions. Sans même étudier les avantages et les inconvénients d'un accord commercial plus vaste entre le Canada et les autres pays nord-américains, le NPD a déclaré que l'affaire était classée et qu'il rejetait tout accord.

M. Harvey (Edmonton-Est): Et pourquoi ne pas se contenter du GATT?

M. LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso): Pourquoi se contenter du GATT?

M. Harvey (Edmonton-Est): Pourquoi avez-vous besoin d'un Accord nord-américain distinct?

M. LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso): Vous vous opposez à tout Accord nord-américain, y compris le GATT.

Nous avions un comité chargé de l'étude de l'ALENA. Il avait à peine commencé son travail qu'il avait déjà découvert de nombreuses failles dans l'accord et posé de nombreuses questions à ce sujet. Il avait tout juste commencé à y répondre qu'il a été obligé de mettre fin à ses travaux sans même s'être rendu dans les nombreuses villes canadiennes qui souffrent des effets de l'Accord de libre-échange.

Nous n'avons pas pu aller à Toronto, par exemple. Pas plus qu'à Hamilton, Windsor ou Montréal. Ces villes sont des centres industriels. . .

Mme Copps: Savez-vous ce que le ministre du Commerce extérieur vient de dire? «Où se trouve Hamilton?» Il dit cela depuis quatre ans.

M. LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso): À cause de ses politiques. . .

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Non, c'est faux. Vous vous trompez Sheila.

M. LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, il me reste une minute. Il est tard et il est impossible d'entamer un autre point; je conclurai donc en disant qu'en plus de tous ses autres défauts, ce projet de loi a été présenté prématurément et extrêmement à la hâte. Durant le peu de temps que nous avons eu pour analyser ce projet de loi, nous avons découvert de nombreses lacunes qui justifient amplement son rejet, son retrait. Ce projet de loi devrait faire l'objet d'une analyse beaucoup plus poussée, réalisée par un futur Parlement et non par ce gouvernement qui a perdu toute légitimité et tout droit de gouverner.

Voilà la question qui nous est soumise. Voilà pourquoi nous sommes ici à cette heure tardive.

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, le ministre du Commerce extérieur vient de dire «Où diable se trouve Hamilton?» Je suppose que la seule réponse qu'on puisse donner à cette question est: «Où diable se trouve le ministre du Commerce extérieur?» Depuis quatre ans, soit depuis l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange que son parti a fait adopter à toute vapeur par le Parlement immédiatement après les élections de 1988, nous avons vu littéralement des milliers d'emplois disparaître dans ma ville et ces pertes d'emplois découlent directement du fait qu'il a signé un accord renfermant un mécanisme de règlement des différends qui ne fonctionne pas.

Il ne fonctionne pas parce que, en premier lieu, il n'existe aucune définition de ce qui représente une subvention ni aucune définition de ce qui constitue du dumping. Deuxièmement, l'Accord actuel de libre-échange est structuré de telle sorte que toute question concernant la loi de chacun des deux pays est simplement renvoyée au groupe spécial binational.

Permettez-moi de donner un exemple. Récemment, grâce à une initiative de Bethlehem Steel aidée et soutenue par les Métallurgistes unis d'Amérique, les syndiqués de ma circonscription, qui versent des cotisations aux Métallurgistes unis d'Amérique, ont vu ces cotisations servir au financement d'un effort commun du syndicat et de Bethlehem Steel en vue d'empêcher l'industrie sidérurgique canadienne de commercer équitablement aux États-Unis. Je pense que c'est honteux de la part de l'industrie sidérurgique américaine et que c'est tout à fait inadmissible de la part des Métallurgistes unis d'Amérique. Je souhaiterais que Leo Gerard commence pour une fois à parler au nom de tous les métallos canadiens et à lutter pour conserver certains de ces emplois au Canada au lieu d'envoyer continuellement de l'argent au syndicat, aux États-Unis, qui essaie d'empêcher les métallos canadiens de travailler.

• (2255)

S'il assumait ses responsabilités dans le dossier sidérurgique, le ministre comprendrait que lorsqu'il a présenté en 1988 son document dans lequel il prédisait toutes sortes de gains dans le secteur sidérurgique, il comptait alors sur un marché sidérurgique intégré. Il était également question d'un accord commercial bien administré semblable à l'accord commercial que nous, les libéraux, avons signé dans les années 1960 dans le cadre du Pacte de l'automobile. On devait pouvoir compter sur un marché intégré qui aurait permis de dire aux entreprises sidérurgiques de Hamilton que grâce au libre-échange, elles pouvaient aller concurrencer les Américains sur leur marché et que l'inverse était vrai également.

Au lieu d'avoir ce marché intégré—et je ne voudrais certainement pas offenser, en disant cela, le mouvement des scouts et des guides, monsieur le Président, car j'ai été moi-même guide—nous adoptons des lois commerciales qui font de nous des boy-scouts comparativement à ce qui se fait dans le reste du monde. La Bethlehem Steel présente de concert avec les Métallurgistes unis d'Amérique une plainte contre des entreprises canadiennes auxquelles on reproche de faire du dumping. La Steel Company of Canada est une des entreprises accusées de dumping.

Lorsque ses représentants se rendent à Washington pour défendre leur cause, ils ont droit à 15 minutes pour expliquer en quoi leurs pratiques n'ont rien d'inéquitable. On leur donne 15 minutes alors que pendant ce temps la Bethlehem Steel peut s'appuyer sur le départe-

ment américain du Commerce et tout le poids des experts commerciaux américains pour soutenir sa plainte.

Ainsi, la plainte américaine est reçue et on impose à la Stelco un droit de 60 p. 100 sur certains produits laminés à froid. . .

M. Wilson (Etobicoke–Centre): Si vous voulez savoir, c'est faux, Sheila.

Mme Copps: . . .et en réponse, le gouvernement canadien présente une plainte—oh vous avez raison, c'est 64,5 p. 100. Si vous voulez bien me concéder 1 ou 2 p. 100, je vais vous accorder cela.

Le gouvernement canadien réagit par l'entremise de ce ministre qui ne fait rien pour défendre les emplois des Canadiens. Lorsque je l'ai entendu défendre à la Chambre la décision de la Dofasco d'ouvrir une mini–usine au Kentucky, il avait l'air du président de la Chambre de commerce du Kentucky. Si le ministre n'est pas ici pour défendre les emplois des Canadiens, qu'il plie bagages tout de suite.

M. Wilson (Etobicoke–Centre): Vous vous êtes fait avoir chez vous et ça vous a irritée.

Mme Copps: Il dit que je me suis fait avoir chez moi. Pas du tout. Les travailleurs de l'acier de ma circonscription savent que je dis la vérité. Ils se souviennent que j'avais prédit que la société Firestone serait partie dans cinq ans d'ici et c'est exactemnent ce qui s'est produit.

Le ministre affirme que la députée de Hamilton–Est s'est fait avoir. Permettez–moi de dire à quel point cela est injuste et à quel point il est ridicule de la part du ministre de prétendre que les pratiques commerciales sont équitables. Quand les représentants de compagnies canadiennes vont à Washington, ils obtiennent 15 minutes pour se faire entendre. Quand il s'agit d'acier, les Américains peuvent entendre tous les pays du monde en une seule journée. La société, le gouvernement, le Cabinet et les syndicats luttent tous pour la cause des Américains. Lorsque les représentants de la société Bethlehem sont venus au Canada, savez–vous ce que les scouts de MM. Wilson, Mulroney, Charest et de M^me^ Campbell ont fait? Les fonctionnaires du ministère de l'Industrie ont mis les livres à la disposition des Américains pendant trois semaines. Trois semaines durant, les représentants de la société Bethlehem ont pu examiner nos pratiques commerciales. Les Américains, eux, nous ont accordé 15 minutes.

M. Wilson (Etobicoke–Centre): Encore une fois, il y a erreur sur les faits.

Mme Copps: La loi n'est pas appliquée uniformément partout. Les Américains appliquent leurs lois commerciales à leur propre cas et nous appliquons nos lois. Encore une fois, nous rendons une décision avant même que Washington ait rendu sa décision au sujet de la plainte de l'industrie américaine. Nous rendons une décision splendide. Oh oui, les Américains font du dumping mais celui–ci ne nous cause pas un préjudice. Tous les autres pays mentionnés dans la plainte formulée par le Canada causaient un préjudice, mais pas les Américains. Les boy–scouts du Canada s'amènent et disent que Bethlehem Steel ne cause pas un préjudice, non plus que les autres compagnies américaines et les petites usines d'acier. Ces compagnies font du dumping mais elles ne nous causent pas de préjudice.

• (2300)

Le groupe spécial binational peut à peine lire la demande et si votre loi n'est pas juste, c'est sans importance. Stelco peut vous montrer que ses coûts d'administration liés à la production sont inférieurs à 4 p. 100. Cette compagnie peut vous expliquer en détail comment il se fait que ses coûts d'administration sont inférieurs à 4 p. 100.

Mais cela est sans importance. La loi commerciale américaine stipule que, peu importe les coûts d'administration, un minimum de 10 p. 100 est automatiquement imposé. Même si une compagnie est compétitive et que ses coûts d'administration ne sont que de 4 p. 100, cela est sans importance pour les Américains parce que leur loi commerciale dit essentiellement qu'un minimum de 10 p. 100 est exigé.

Le ministre est assis et bavarde. Je présume qu'il n'aura pas le courage de discuter de cette question avec moi à l'université de Guelph. Il a été invité à participer à un débat sur l'ALENA, mais il n'a pas le courage d'accepter. Venez à Hamilton. Venez voir l'acierie. Venez rencontrer les travailleurs et leur demander ce qu'ils pensent du gouvernement fédéral qui défend la décision d'une compagnie canadienne d'installer une filiale au Kentucky. Le ministre n'a pas été chargé par les Canadiens de protéger des emplois au Kentucky. Son mandat consiste plutôt à lutter pour sauver des emplois au Canada.

Je m'apercois, monsieur le Président, que je me laisse emporter. C'est parce que je m'évertue depuis quatre ans à dire au ministre que l'Accord de libre–échange actuel-

lement en vigueur ne fonctionne pas dans le cas de l'acier. Dans le document secret qu'il a rédigé, il y a cinq ans, il a soutenu que le grand gagnant serait la sidérurgie de Hamilton et qu'il fallait s'en prendre à la députée de Hamilton-Est, mais ces gains pas réalisés et nous perdons littéralement des milliers d'emplois chaque mois.

Une annonce vient d'être faite au sujet d'une autre société du secteur de la fabrication de Hamilton. Le ministre n'est probablement pas au courant parce que ses dossiers sont habituellement en retard de deux ou trois mois. L'annonce concerne la société Adpak.

Le ministre doit savoir qu'il s'agit de Canadiens qui sont disposés à faire des affaires partout dans le monde. Ils possèdent les usines les plus compétitives qui soient. La semaine dernière, le ministre a défendu à la Chambre l'esprit compétitif des travailleurs du Kentucky, alors que nous avons les meilleurs travailleurs du monde. Nous possédons la technologie, les communications, les travailleurs et la volonté de réussir. Par contre, il nous manque un gouvernement prêt à se battre pour établir des lois commerciales justes.

La question est simple, car, si on regarde ce qui se passe dans le cas de l'acier, nous n'avons pas une chance égale de nous faire entendre au niveau du règlement des différends. Or, si nous ne pouvons y arriver avec l'Accord de libre-échange, pourquoi diable adopterions-nous à toute allure un deuxième accord du même genre, sans même réparer les dégats qu'a faits le ministre avec le premier? Comment peut-il nous demander de lui faire à nouveau confiance alors que nous subissons sans cesse une perte d'emplois, alors que les Canadiens ont de moins en moins d'emplois, parce que le gouvernement a signé un accord qui ne leur donne pas accès à une marché intégré de l'acier?

Nous sommes prêts à faire des affaires équitablement. Nous ne voulons pas être les boy-scouts qui, à l'instar du ministre, vont supplier les Américains de signer cet accord commercial. Le ministre nous a impliqués dans un accord commercial qui nous coûte littéralement des milliers d'emplois.

J'espère qu'aux prochaines élections, il sera viré.

M. Sid Parker (Kootenay-Est): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre part au débat sur le projet de loi sur l'ALENA à l'étape du rapport.

Je dirai d'abord que je prends très au sérieux mon travail de parlementaire. Je trouve très insultantes les observations du député d'Edmonton-Sud-Est au sujet du Nouveau Parti démocratique et de l'Accord de libre-échange avec les États-Unis. Ce député siégeait de ce côté-là de la Chambre. Il a été élu à titre de conservateur, il a voté en faveur de l'Accord de libre-échange, puis il se présente comme libéral et critique les positions de mon parti. Je trouve que c'est insultant et je ne suis pas particulièrement d'accord avec lui.

• (2305)

Je voudrais dire au secrétaire parlementaire du ministre du Commerce extérieur, et je suis heureux de voir que le ministre est finalement des nôtres, que la population canadienne ne veut pas prendre les paroles du ministre du libre-échange pour de l'argent comptant. Elle veut lire le projet de loi et savoir ce qu'il y a dedans. Le secrétaire parlementaire a tout à fait tort de dire que son parti a débattu cette question, et la population le sait. Le hansard montrera combien de conservateurs ont pris la parole pour débattre ce projet de loi aujourd'hui à la Chambre.

Ils ne le font pas. Ils ont peur. Ils ont peur que la vérité se sache. Ils ont peur que les gens apprennent ce qu'il y a dans l'accord et quelles sont ses répercussions.

Quand Pearson et ses libéraux étaient au pouvoir en 1965, ils ont signé un document appelé traité du fleuve Columbia. Ce traité a eu des répercussions importantes. Ces derniers trois mois, j'ai assisté à des réunions à Eureka, au Montana, avec des politiciens et des citoyens américains. L'Idaho et le Montana se font la lutte à l'heure actuelle pour savoir lequel profitera le premier de notre eau et comment celle-ci sera utilisée. Ils se font la lutte du côté américain où la loi protège le poisson. Au Canada, nous n'avons pas de loi semblable. C'est pourquoi les Américains vident nos réservoirs pour protéger leur poisson de leur côté de la frontière pendant que nos poissons sont capturés dans des bassins et se meurent. Notre réservoir, du côté canadien, est complètement asséché. Voilà ce qu'ont donné des accords antérieurs.

Si quelqu'un à la Chambre me dit que, dans les faits, les choses se passeront autrement, je puis répondre que les gens des Kootenays et du sud-est de la Colombie-Britannique ne vont pas se contenter de cette réponse. Ils vont se demander ce qui se trouve réellement dans l'accord.

Si le gouvernement tient à faire accepter cet accord, il fait mieux d'y insérer des dispositions très concrètes disant qu'il n'y aura pas de dérivations de cours d'eau ni maintenant ni plus tard. Autrement, il n'y a pas le moindre espoir de convaincre ces gens-là.

Je tiens à revenir à certaines observations que j'ai faites cet après-midi et qui me semblent très importantes. Selon un article publié dans *Equinox*,

> . . .dans l'une des régions agricoles les plus riches du monde, Los Angeles a périodiquement imposé un rationnement obligatoire. L'Arizona a traîné la Californie devant les tribunaux pour essayer d'obtenir une plus grande partie des eaux du fleuve Colorado. Même si beaucoup d'habitants du sud-ouest admettent que le désert ne peut plus faire vivre tant d'êtres humains, personne ne semble savoir comment, dans une société libre, stopper la croissance.
>
> Et pourquoi se donner tant de mal? La solution est là, à quelques États plus au nord. Au-delà de la frontière coulent les eaux fraîches et limpides du Canada. De puissants intérêts, de part et d'autre de la frontière, font déjà la promotion de propositions d'exportation d'eau à la dimension du continent; certaines sont nouvelles, mais d'autres sont une nouvelle mouture de projets mis en veilleuse il y a des décennies. Certaines propositions transformeraient totalement la géographie: des barrages pour remplir la tranchée du milieu des Rocheuses, un canal acheminant de l'eau du Québec jusque dans le Midwest américain, un tunnel pour dériver une partie de la Thompson-Nord vers la Californie, des navires-citernes pour transporter l'eau douce des glaciers des côtes de la Colombie-Britannique. Même si Ottawa affirme avec insistance qu'il n'y aura pas de négociations avec les États-Unis et le Mexique sur des exportations d'eau importantes, les environnementalistes, les experts des ressources en eau et des groupes de citoyens sont d'avis que les grandes ventes d'eau et les dérivations de rivières deviendront peut-être inévitables, car le secteur influent de l'agro-alimentaire californien s'accapare 80 p. 100 de l'eau utilisée dans l'État et le réchauffement de la planète risque de miner la capacité du sud-ouest de soutenir sa croissance.

• (2310)

C'est pour cette raison précise que le gouvernement n'en a pas fait mention dans l'accord. Sachant que ce genre de choses peuvent arriver, il laisse la voie ouverte.

Ce n'est pas satisfaisant. Les Canadiens ne vont pas tolérer de telles activités sans broncher et laisser faire le gouvernement, un gouvernement qui a excédé la durée de son mandat et qui, au cours de la cinquième année de son mandat, propose une mesure comme celle-ci sans avoir dit aux Canadiens qu'il allait présenter l'ALENA. Il leur fait un pied de nez et affirme qu'il ne se vantera même pas. Il s'apprête à choisir le prochain premier ministre du pays à l'occasion d'un congrès qui se déroulera quelques mois à peine avant la tenue d'élections générales. Si vous n'appelez pas cela lever le nez sur les Canadiens, je ne vois pas comment ont pourrait appeler cela autrement.

On a vu les répercussions que l'ALE a eues et il y a maintenant l'ALENA et toutes les dispositions qu'il contient. Cet accord ne peut pas être amendé. Nous trouvons parfaitement absurde de débattre ces amendements, puisqu'on ne peut pas amender le projet de loi. Il faut qu'il soit défait. Il faut bien le faire comprendre aux Canadiens. Il faut qu'ils sachent que le gouvernement fédéral a laborieusement mis la roue en marche au cours des quatre dernières années.

Il l'a fait en modifiant la Loi sur l'assurance-chômage ainsi que la loi régissant les brevets pharmaceutiques et en apportant des modifications dans les domaines des télécommunications et du transport aérien. On a vu les compagnies aériennes inquiètes se dépêcher à s'affilier à des compagnies américaines. On a entendu le CN et le CP parler de supprimer les tronçons qui relient les provinces de l'Atlantique et le Québec.

Il nous a fallu un siècle entier pour construire un réseau de chemin de fer complet, d'est en ouest, mais en moins de quatre ans, le gouvernement a opéré une réorientation nord-sud de notre politique des transports. Et il fait la même chose dans le domaine des télécommunications avec sa mesure de déréglementation.

Jusqu'où va-t-il aller? Il est grand temps que les Canadiens disent: «Assez! Nous allons vous mettre le holà à tout ça et mettre le gouvernement dehors.» Recommençons à travailler pour le Canada, donnons du travail aux Canadiens et élaborons avec nos partenaires commerciaux des ententes commerciales qui soient justes et raisonnables.

M. David Kilgour (Edmonton-Sud-Est): Monsieur le Président, pour ce qui est des amendements du Nouveau Parti démocratique, à la motion nº 2, le député avait bien raison de citer l'article de l'Accord de libre-échange selon lequel c'est la loi américaine qui s'applique.

En théorie, il est raisonnable d'affirmer qu'aucune disposition de l'accord ne peut contrevenir à une loi canadienne. Je trouve cela normal et je suppose qu'il en va de même pour la plupart des Canadiens. Je ne suis pas sûr que le Traité de Rome ou les autres accords commerciaux qui existent au monde permettent une telle mesure. J'espère que d'autres intervenants pourront nous éclairer sur ce plan.

Certes, le député de Colombie-Britannique a bien raison quand il dit que la disposition actuelle de l'Accord de libre-échange est totalement inacceptable pour toute nation commerçante qui se respecte.

Pour ce qui est de la motion nº 4, là encore, il devrait être possible d'exiger le traitement de nos ressources chez nous avant de les exporter. Il est tragique que le Canada exporte une si grande quantité de grumes au Japon, où elles sont transformées en contre-plaqué, entre autres, et ré-exportées au Canada, mais là encore, je pense que ce serait matière à négocier entre un nouveau gouvernement libéral et le gouvernement Clinton et le gouvernement mexicain, qui tous les trois pourraient en venir à une entente raisonnable pour toutes les parties.

• (2315)

C'est ce que nos vis-à-vis ne comprennent pas; ils pensent que tout ce qui est acceptable pour les États-Unis et le Mexique doit être dans l'intérêt des Canadiens.

La seule autre motion que je voudrais commenter concerne le règlement des différends. Le député de Colombie-Britannique a tout à fait raison, encore une fois: les mécanismes de règlement de différends et le partage des compétences dans ce domaine font gravement défaut dans l'actuel Accord de libre-échange et devraient être modifiés pour donner plus de chances aux Canadiens qui veulent contester des questions commerciales.

Là encore, que l'on veuille maintenir le présent modèle ou en choisir un autre, il faudrait le renégocier, présumément avec de nouveaux gouvernements aux États-Unis et au Canada, ainsi qu'avec le gouvernement mexicain.

Je ne veux pas parler de la motion nº 6. J'apprécie l'ardeur avec laquelle les députés de Colombie-Britannique en parlent. Comme ils le savent, l'Alberta a beaucoup moins d'eau que la Colombie-Britannique. Quelqu'un m'a dit que 80 p. 100 de l'eau de la Colombie-Britannique se jette dans la mer. Dans certaines parties de l'Alberta, nous connaissons une grave pénurie d'eau et je suppose qu'il en va de même dans beaucoup d'autres endroits au Canada.

Je veux vraiment répondre à un commentaire du secrétaire parlementaire qui a dit que les investissements affluaient déjà au Canada. C'est ce qu'il nous disait, je pense, parce que les investisseurs comptaient sur l'adoption de l'ALENA. Je voudrais reprendre certains commentaires que j'ai faits l'autre jour, je l'avoue. Vous m'excuserez de me répéter.

Voici ce que disait un article publié dans un journal japonais: «Selon 62 p. 100 des répondants, l'ALENA rendra le Mexique plus attrayant comme lieu d'investissement, en grande partie parce que le Mexique devra modérer ses nombreuses restrictions à l'égard des investissements étrangers.

Beaucoup de fabricants d'appareils électriques ont déjà déménagé leurs usines américaines au Mexique pour profiter de la main-d'oeuvre bon marché. Il semble probable que, dorénavant, les usines japonaises qui viendront s'établir en Amérique du Nord choisiront le Mexique.»

Voici maintenant quelques citations venant du directeur de la Banque de Tokyo pour les Amériques. Le même article continue ainsi: «Selon Kaoru Hayama, directeur principal chargé des opérations à l'étranger pour la Banque de Tokyo, le Mexique deviendra une plaque tournante pour le secteur japonais de la fabrication après l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange nord-américain.

«Les usines qui exportent vers les marchés américains auraient évidemment avantage à déménager au Mexique, où les produits traverseraient la frontière vers le Nord en franchise de droits, disait-il récemment dans une interview. Évidemment, le nombre de nouvelles usines construites au Mexique par des sociétés japonaises augmentera.

Un peu plus loin: «Selon Hayama, la première chose à laquelle on pense c'est que, une fois l'ALENA en place, les sociétés qui ont des usines aux États-Unis et au Canada les fermeront pour les déménager au Mexique. Il reconnaît que cela susciterait des réactions négatives aux États-Unis et au Canada.» C'est le moins qu'on puisse dire.

L'article continue: «L'autre possibilité serait de déménager au Mexique les usines situées dans les pays du Sud-Est asiatique. On peut déjà voir cette tendance dans l'industrie du textile. Hayama a dit que les sociétés qui ont des usines éparpillées un peu partout en Amérique latine concentreront probablement leur production au Mexique.»

Étant donné que le Japon est le seul pays qui semble exporter son capital de nos jours, comment le secrétaire parlementaire peut-il dire à la Chambre que cet accord sera avantageux pour les Canadiens? Il me semble qu'en raison de l'énorme différence entre les salaires payés au Canada, aux États-Unis et au Mexique, ce dernier pays est avantagé, du moins pour ce qui est du Japon.

J'écoutais attentivement lorsque le chef adjoint de notre parti a pris la parole et j'ai entendu les seuls commentaires intelligibles prononcés par le ministre du Commerce extérieur: Où se trouve Hamilton?» et «Sheila s'est fait avoir». Je crois avoir entendu «Sheila s'est fait avoir» au moins cinq fois et je suppose qu'il a demandé où se trouve Hamilton? lorsqu'elle a pris la parole. N'avait-il pas l'air d'un ministre du Commerce intelligent, en pleine possession de tous ses moyens intellectuels et combatif?

Mme Copps: Il m'a traitée de petite fille et m'a dit de retourner à la maternelle.

M. Kilgour: Le chef adjoint de mon parti dit qu'il l'a traitée de petite fille et lui a dit de retourner à la maternelle.

• (2320)

Je sais qu'il est tard et que des gens sont partis manger, et le reste, mais est-ce que ce sont là les propos d'un ministre qui se battrait pour protéger les emplois des Canadiens? Je voulais demander à combien le ministre ou tout autre député ministériel évalue le nombre d'emplois perdus depuis l'entrée en vigueur de l'ALE.

Je sais qu'il y a certainement beaucoup de gens dans ma région qui ont l'impression d'avoir bénéficié de l'ALE, notamment ceux du secteur pétrolier et gazier et du secteur pétrochimique, mais qu'en est-il des gens du sud de l'Ontario? Je ne parle pas toujours au nom des gens du sud de l'Ontario et du Québec. Qu'en est-il des milliers d'emplois perdus dans ces régions du Canada?

Est-ce que ces gens qui ont provoqué un désastre vont en provoquer un deuxième? Croient-ils vraiment que les Canadiens sont si stupides et si naïfs? L'ALENA est loin de faire consensus. Tout le monde ici sait qu'il doit être ratifié par le Mexique et par les États-Unis. Le nouveau président, qui me semble un visionnaire intelligent, a dit que la loi portant mise en vigueur ne sera présentée aux États-Unis que lorsque des accords seront intervenus sur le renforcement des dispositions environnementales, sur des normes améliorées du travail et sur de meilleures garanties contre l'augmentation subite des importations mexicaines.

Comment un Parlement, comment un gouvernement sensé peut-il vouloir imposer cela maintenant, alors que les deux autres parties vont renégocier ces questions? Quel précédent historique invoque-t-il selon l'expression utilisée tantôt, pour se vanter comme des scouts ou des guides de l'avoir adopté tel quel sans en changer la moindre syllabe ni la moindre virgule? Il veut pouvoir se vanter de l'avoir adopté, d'avoir tenu bon. Ils sont les derniers des naïfs dans cette négociation et maintenant ils vont voir quelles modifications on va apporter.

Que vont faire les ministériels? Se faire réélire en septembre? Ils ne seront pas réélus en septembre. Tout porte à croire, y compris ce qui s'est passé ce soir en Nouvelle-Écosse, que les Canadiens ont décidé que huit années de mauvaise gestion conservatrice de l'économie, c'est assez.

Les conservateurs ont prouvé qu'ils se moquent comme de leur première chemise des Canadiens de tous les milieux socio-culturels et de tous les secteurs professionnels, à l'exception de quelques milliers de personnes qui vivent dans le haut Westmount, à Old Forest Hill Village et à Rosedale.

J'estime que ce sera là l'épitaphe d'un gouvernement qui se sera pas mal fiché du peuple canadien.

M. David Walker (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, je voudrais féliciter mon collègue de l'Alberta. J'observais justement la détermination et l'enthousiasme du Parti libéral, car, malgré l'heure tardive, la Chambre est remplie d'orateurs libéraux provenant de Montréal, d'Edmonton, du Cap-Breton, de la région de Hamilton, de la ville de Hamilton, de Toronto et du nord-ouest de l'Ontario. Cela illustre bien le mouvement national nous incitant à nous opposer à ce projet de loi. Même si nous devons rester à la Chambre, c'est dans l'enthousiasme que nous examinons le projet de loi article par article. Cette attitude contraste grandement avec le comportement des autres partis.

Nous sommes saisis d'un projet de loi absolument essentiel aux objectifs économiques que s'est fixés le gouvernement et pourtant les conservateurs n'ont pas encore réussi, au cours de ce long débat, à justifier cette atroce mesure législative. Ils restent assis et cherchent une façon de justifier le projet de loi non seulement à la Chambre, mais devant les électeurs. Nous sommes heureux d'avoir l'occasion de débattre le projet de loi et nous serons plus qu'heureux d'en discuter dans les mois qui viennent, pendant la campagne électorale.

Mon collègue a soulevé plusieurs points et cette série d'amendements proposés par le NPD mérite d'être examinée attentivement. Au cours des dernières heures, vous avez probablement entendu des députés de deuxième plan critiquer vertement la stratégie commerciale des libéraux qui, au fil des générations, ont mis au point des pratiques commerciales très efficaces. Les nombreuses ententes qu'ils ont négociées ont permis de conclure avec les États-Unis les meilleurs traités qui soient. Nous avons également commencé à nouer des liens commer-

ciaux efficaces avec d'autres pays. Nos efforts ont, bien entendu, été anéantis par la ratification de l'Accord de libre-échange avec les États-Unis. L'ALENA ne vient qu'affaiblir encore davantage la position du Canada.

• (2325)

Cependant, le Parti libéral ne se cachera pas sous les sièges qu'il occupe au Parlement. Il n'oubliera pas le fait que les Canadiens ont vécu du commerce, que ce soit de la vente des produits agricoles des produits pétroliers dans certaines régions de l'Ouest ou encore de la vente des produits transformés dans plusieurs villes du pays. En réalité, les accords commerciaux que nous négocions avec les pays étrangers sont essentiels pour permettre à nos travailleurs de gagner leur vie.

À propos de cet accord, le Parti libéral a du mal à comprendre pourquoi le gouvernement refuse d'accepter l'initiative américaine visant à protéger l'environnement. Non seulement cela, nous avons répété à maintes et maintes reprises que l'Accord de libre-échange doit comporter un code des subventions, un code anti-dumping, un mécanisme plus efficace de règlement des différends, un accord concernant les normes de travail, un accord concernant les normes de protection de l'environnement et la même protection pour notre industrie et nos ressources que celle que les Américains ont concédée aux Mexicains. À moins qu'on ne respecte ces conditions fondamentales, l'accord va en fait à l'encontre d'un véritable commerce extérieur.

Sur ce point de vue, il ne serait pas exagéré de dire que, pendant la période des questions, notre porte-parole d'Etobicoke a posé jour après jour des douzaines de questions au gouvernement pour connaître les détails de la stratégie qui a mené à la conclusion de cet accord. Il n'a pas posé ces questions pour se faire du capital politique ou pour faire les manchettes. C'est parce que nous ne comprenons vraiment pas la stratégie commerciale suivie par le ministre du Commerce extérieur et appuyée tout particulièrement par le ministre des Finances et par le premier ministre. Ce triumvirat n'a absolument pas fait progresser la position canadienne en matière de commerce extérieur dans les initiatives qu'il a prises depuis 1988. Nous soutenons en fait qu'ils ont reculé à pas de géant, et il faut en parler.

À ce moment-ci du débat, nous étudions une série de motions qu'un de mes collègues de la Colombie-Britannique a proposées. La première vise à assurer la prééminence des lois canadiennes en cas de conflit. Cet amendement a pour objet d'établir que toute disposition de l'accord—ou application d'une disposition de l'accord à quelque personne ou situation que ce soit—qui vient en conflit avec une règle de droit canadienne est sans effet.

L'objectif est très simple. Si les lois canadiennes, qu'elles soient fédérales ou provinciales, n'ont pas préséance, si nous ne pouvons pas demeurer un État souverain, à quoi bon former un pays? Dans la conjoncture commerciale actuelle, nous nous interrogeons beaucoup sur la notion traditionnelle de l'État, sur ce que nous devons faire à ce titre et par rapport à nos engagements internationaux, à nos engagements au sein de l'ONU et en vertu d'accords commerciaux. Concrètement, nous devons toutefois nous assurer que nous avons la latitude voulue pour agir à titre d'État souverain.

Le deuxième amendement prévoit que les dispositions de toute loi fédérale ou provinciale l'emportent, le cas échéant, sur toute disposition incompatible de l'accord.

Je le répète, dans un accord commercial, nous devons nous assurer que les Canadiens restent maîtres de leur destinée et que toute nouvelle entente à laquelle ils souscrivent sert nos intérêts nationaux.

Le troisième amendement de cette série prévoit que les dispositions de la présente loi n'ont pas pour effet d'interdire à une partie d'exiger d'une autre partie qu'elle traite des matières premières ou ressources brutes avant de les exporter.

Que ce soit dans l'arrière-pays du Canada, dans le nord de l'Ontario, dans la circonscription de Haldimand—Norfolk ou dans les régions rurales du Manitoba, il y a une question commerciale et industrielle qui est fondamentale au Canada. Elle n'est pas propre à ce débat, mais à tous ceux qui ont eu lieu dans le milieu universitaire, dans celui des affaires et au Parlement depuis le début du siècle. Il s'agit de la question de savoir comment miser sur la politique nationale du XIX^{e} siècle et faire du Canada une puissance industrielle du XX^{e} siècle.

• (2330)

Nous avons raté cette occasion en partie parce que nous n'avons pas su établir une base industrielle fondée sur les matières premières qui étaient à notre disposition à un coût relativement modeste à partir des années 20 jusqu'aux années 80, à un meilleur coût que dans les autres pays du monde.

Certaines industries, notamment celle de l'acier, ont mieux réussi que d'autres, par exemple, celle du nickel. Pour que notre stratégie nationale soit un franc succès, il faut, d'une façon ou d'une autre, prendre ces matières premières dans le contexte canadien et en faire des produits à valeur ajoutée.

La raison pour laquelle j'estime que cette question revêt autant d'importance, c'est que si nous regardons les Canadiens, nous constatons qu'ils pouvaient auparavant faire assez d'argent dans l'exploitation des ressources. Pendant des années, ceux qui oeuvraient dans les secteurs des ressources touchaient le revenu le plus élevé parmi les Canadiens qui travaillaient.

Cette situation a beaucoup changé ces derniers temps, simplement parce que tout le système de production a connu un recul et que d'autres producteurs dominent maintenant l'industrie des matières premières. Par exemple, l'Indonésie s'est emparée du marché du nickel et quelques-uns des produits qui viennent d'Europe de l'Est vont menacer nos exportations.

À cause de ce changement, il faut se demander ce que nous devons faire pour mettre au point un accord commercial plus exhaustif et plus sensible à nos besoins. À mon avis, nous devrions tenir compte de ce changement.

Pour conclure, je dirais que je suis ravi que le ministre du Commerce extérieur ait décidé de participer autant à ce débat et d'écouter certaines des observations faites par les députés de l'opposition, parce que j'ai l'impression que le gouvernement commence à comprendre le fondement des problèmes et des difficultés auxquels est confronté le Canada.

On ne peut qu'espérer que ce débat sera annulé plus tard dans la semaine, que nous attendrons le dénouement du congrès à la direction du Parti conservateur, que le Parlement aura la possibilité de mettre fin à cette sottise, que, par l'intermédiaire de la Chambre des communes et du Sénat, nous pourrons mettre fin à l'étude de ce projet de loi et que celui-ci fera partie des négociations aux prochaines élections générales. De cette façon, le gouvernement devra non seulement faire face à la sottise de son projet de loi, mais aussi se joindre au reste des Canadiens qui font le bilan des cinq dernières années et qui tiennent compte de la perte des emplois dans le secteur de la fabrication, ainsi que du manque de débouchés et de décisions dans les mécanismes commerciaux.

Pour toutes ces raisons, je demande aux ministériels de profiter de l'occasion du débat de ce soir alors qu'une série d'amendements a été présentée pour prendre la parole et défendre convenablement le projet de loi, lui apporter des amendements ou le retirer et donner une chance aux Canadiens.

M. David D. Stupich (Nanaimo—Cowichan): Monsieur le Président, avant de formuler mes observations, je me demande si, vu l'heure tardive, la Chambre n'appuierait pas une motion autorisant les pages à se retirer. J'en fais la proposition.

Le président suppléant (M. DeBlois): Y a-t-il consentement unanime de la Chambre pour qu'on laisse partir les pages?

Des voix: D'accord.

M. Stupich: Monsieur le Président, voilà plus de quatorze heures que la Chambre siège, et je pense qu'il est temps que nous ayons pitié d'eux si nous ne sommes pas prêts à nous accorder le même privilège.

En ce qui concerne la question dont nous sommes saisis, je voudrais traiter de la motion qui expliciterait davantage le droit qu'a une des parties d'exiger que l'autre traite ses matières premières avant de les exporter.

On sait bien que ce n'est pas avec la récolte des ressources, mais avec leur traitement et leur transformation que l'on crée le genre d'emplois dont le Canada a désespérément besoin pour se sortir du marasme économique dans lequel nous sommes plongés.

Nous avons vu les meilleurs emplois quitter le pays avec leur cortège d'industries, de matériel et d'usines complètes. Cette situation ne peut plus durer. Nous devons veiller, si nous sommes obligés de conclure l'ALENA, à avoir le droit, en tant que pays, d'insister pour que les ressources fassent l'objet d'une transformation plus poussée au Canada et que le plus grand nombre possible d'étapes de fabrication se fasse ici avant l'exportation.

• (2335)

Il ne s'agit pas d'un nouveau concept. Je suis allé au Japon, il y a une vingtaine d'années, à titre de représentant du gouvernement Barrett de la Colombie-Britannique. À l'époque, j'avais visité l'aciérie NKK, dont les dirigeants avaient l'intention de construire une usine en Colombie-Britannique. Je me demandais bien pourquoi ils avaient choisi la Colombie-Britannique.

J'ai demandé à leur directeur de m'expliquer ce qui avait motivé leur choix. Il m'a dit qu'ils voulaient prendre de l'expansion et que leur premier choix aurait été de construire au Japon parce qu'une main-d'oeuvre qualifiée est la chose la plus importante et que dans ce pays, elle est monnaie courante et qu'elle est capable de former les jeunes recrues, ce qui est idéal. Mais le gouvernement a déclaré qu'il y avait suffisamment d'aciéries dans la région de Tokyo. Leur deuxième choix était le Brésil car c'est de là que vient leur minerai de fer et que c'est lourd à transporter. Mais ils ont également besoin de charbon et de chaux, et le charbon qu'ils voulaient utiliser se trouvait en Colombie-Britannique. Ils ont dit que même s'ils préféraient s'installer au Brésil plutôt qu'en Colombie-Britannique, pour pouvoir se procurer le charbon de cette province, ils devaient composer avec un gouvernement qui croyait à l'élément valeur ajoutée.

C'est ce qui est ressorti de la traduction. Il parlait japonais et moi anglais, mais il y avait quelqu'un pour faire le lien entre nous deux. C'est l'expression qu'ont utilisée les interprètes. Il y a peut-être 20 ans, sinon plus, que les néo-démocrates connaissent l'importance de transformer les matières premières. Le gouvernement Barrett en Colombie-Britannique savait parfaitement que si nous voulions maximiser les rendements sur le charbon, nous devions utiliser cette ressource en Colombie-Britannique pour la fabrication d'acier dans cette province.

Nous voulons avoir le droit, au cas où un gouvernement néo-démocrate au Canada insisterait pour une transformation plus poussée de nos matières premières dans une province donnée, d'insister nous-mêmes pour que cette transformation soit effectuée avant l'exportation sans avoir à nous heurter à l'ALENA, à l'Accord de libre-échange avec les États-Unis, ou à quelque autre entente. C'est pourquoi cette motion a été proposée.

Cette motion a été proposée bien sûr—ce n'est pas tout à fait pure coïncidence—par le député d'Esquimalt—Juan de Fuca, celui-là même qui était le premier ministre de la Colombie-Britannique au moment où le gouvernement de cette province adoptait cette nouvelle orientation.

Je ne veux pas parler seulement du charbon. Nous avons déjà parlé du bois d'oeuvre. Lorsqu'une délégation de députés néo-démocrates s'est rendue à Ottawa pour parler de la taxe sur le bois d'oeuvre, les Américains ont déclaré qu'ils étaient prêts à oublier entièrement cette taxe si la Colombie-Britannique acceptait de relâcher ses restrictions sur l'exportation de grumes. Ils savent bien que les bons emplois, les emplois payants se trouvent à l'étape du traitement et non à l'étape de l'extraction de la ressource. Voilà pourquoi ils voulaient avoir les grumes chez eux.

Il ne s'agit pas seulement de grumes. Si j'ai bien compris, il existe aussi en Ontario des lois qui régissent le traitement de certaines ressources de cette province.

En Colombie-Britannique, nous avions aussi des dispositions concernant nos pêcheries. Certaines lois de la Colombie-Britannique exigeaient que le saumon soit déchargé en Colombie-Britannique. Cette façon d'agir est motivée non seulement par la création d'emplois, mais aussi par la nécessité de gérer cette ressource. C'est un ancien ministre des Pêches et des Océans qui m'a dit un jour, en réponse à une question, le nombre de familles de saumon il y avait et le nombre de montaisons qu'il fallait protéger afin d'obtenir le nombre voulu de poissons aux fins du frayage en vue d'assurer la pérennité de la ressource. Cet ancien ministre, qui est aujourd'hui ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, a parlé de 2 400 montaisons chaque année.

Or, nous ne pouvons les gérer à moins de savoir combien de saumons sont capturés et quand, et dans quelle mesure cela touche chaque montaison. Nous ne pouvons bien gérer cette ressource à moins de permettre l'échappée du nombre voulu de poissons de chacune de ces familles. Ce n'est pas aussi facile que cela, mais nous devons y parvenir le mieux possible si nous voulons assurer la pérennité de cette ressource au maximum.

C'est ce que nous faisions. On débarquait le poisson. On l'identifiait et on le comptait. Nous savions à quel moment les poissons arrivaient. Nous faisons tout cela et tout à coup l'Accord de libre-échange est arrivé. Dans le cadre du GATT, nous n'avions jamais eu de problème. Nous avons pu continuer d'agir ainsi tant que nous étions régis par les règles du GATT.

• (2340)

Lorsque le libre-échange est entré en vigueur, les Américains ont décidé de revendiquer des emplois dans le secteur de la transformation. Ils ont voulu avoir accès au poisson frais et ils ont contesté notre décision aux termes de l'Accord de libre-échange. Le différend à été soumis à un groupe spécial, qui a statué que les Américains devaient avoir libre accès à 25 p. 100 des ressources de saumon. Le groupe n'a pas précisé s'il s'agissait de 25 p. 100 par semaine, par mois ou par trimestre. Il a simplement dit 25 p. 100. Les Américains pouvaient effectuer leurs prises entièrement au début ou à la fin, et risquaient ainsi de détruire un nombre considérable de familles de poissons.

Les choses ne sont pas aussi simples. On ne peut pas agir de la sorte. Nous devons avoir des droits pour assurer la préservation et la pérennité de l'espèce. Il y a aussi des emplois en jeu. Le saumon en conserve de la Colombie-Britannique était réputé internationalement pour sa qualité, et cela depuis des décennies, peut-être même un siècle. Nous jouissions de cette réputation qui nous a permis de vendre notre saumon en conserve à prix d'or sur les marchés mondiaux.

Nous sommes en train de perdre ces marchés. Les Américains ont obtenu le droit de pêcher 25 p. 100 de nos poissons et ils ont déclaré, lorsque ce droit leur a été reconnu, que ce n'était qu'un début et qu'ils continueraient d'exercer des pressions jusqu'à ce qu'ils obtiennent un droit d'accès illimité. Quand cela se produira, les usines de transformation déménageront tout d'abord aux États-Unis, puis elles s'en iront au Mexique, et on ne trouvera plus de saumon en conserve de la Colombie-Britannique sur les marchés mondiaux. La Colombie-Britannique aura perdu un marché d'un milliard de dollars.

L'ALENA, s'il n'est pas modifié, va détruire cette industrie, et c'est pourquoi nous devons nous y opposer.

M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk): Monsieur le Président, je veux encore une fois prendre la parole au cours de ce débat pour appuyer l'amendement proposé par mon collègue assis à ma gauche. J'ai lu tous les amendements proposés par le député et ceux-ci sont pertinents puisqu'ils traitent de certaines préoccupations des Canadiens au sujet du commerce.

Je tiens d'abord à dire que je suis reconnaissant au ministre d'être venu participer au débat. Une grande confusion règne au pays. Beaucoup de Canadiens ne comprennent vraiment pas l'objet du débat, en raison de la désinformation qui circule sur les questions qui nous occupent.

Le gouvernement dit que la prospérité, les emplois et la croissance au Canada sont liés à la conclusion d'un Accord de libre-échange nord-américain, mais il se garde bien de dire aux Canadiens que, depuis la signature de l'accord avec les États-Unis en 1988, environ 300 000 emplois sont disparus dans le secteur manufacturier au Canada. En fait, l'économie canadienne ralentit depuis quelques années et les Canadiens continuent de perdre des emplois.

Franchement, bien des gens de ma région blâment l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis; ils se demandent comment, au Canada, nous pouvons songer à signer un deuxième accord avant même que le gouvernement s'attaque aux problèmes qu'il a causés avec le premier.

C'est là une de mes réserves. C'est également une des préoccupations qu'ont exprimées mes électeurs et des Canadiens partout au pays. Ils se demandent comment le gouvernement peut bien mettre toute sa politique commerciale dans un accord avec les Américains et les Mexicains, sans tenir compte des débouchés qui existent dans les pays côtiers du Pacifique et dans les pays d'Europe de l'Est qui ouvrent leurs frontières.

Je dirai honnêtement que jusqu'à maintenant, le débat sur cette question manque beaucoup de crédibilité. Nous, les Canadiens, n'avons reçu du gouvernement aucune bonne raison de croire que cet accord profitera au travailleur ordinaire, à l'agriculteur de ma région ou au pêcheur du Cap-Breton. Comment cet accord, auquel le gouvernement consacre tellement d'efforts, va-t-il aider ces Canadiens?

• (2345)

C'est pourquoi j'appuie cette proposition d'amendement qu'a présentée mon collègue et qui stipule que «toute disposition de l'Accord—ou application d'une disposition de l'Accord à quelque personne ou situation—qui vient en conflit avec une règle de droit canadienne est sans effet.»

Nous voulons avoir la capacité, dans notre pays, dans cette enceinte, de veiller à ce que la portée des lois qui régissent les Canadiens ne soit pas atténuée, sur la scène internationale, par des ententes commerciales favorisant davantage les États-Unis ou accordant des avantages au Mexique et aux compagnies mexicaines pour concurrencer les exportations canadiennes sur le marché américain.

L'un des principaux objectifs de cette entente, et je tiens à le souligner pour les Canadiens qui nous écoutent, c'est l'accord. C'est tout un accord. C'est un accord volumineux. La plupart d'entre nous l'avons lu presque en entier et une grande partie du texte est plutôt compliquée. Malheureusement, le gouvernement n'a pas donné aux Canadiens la possibilité de se le faire expliquer. Il a préféré couper court au débat à la Chambre. En fait, avant même que les députés n'aient pu prendre la parole pour expliquer l'accord aux Canadiens, le gouvernement a donné avis d'une motion d'attribution de temps. Il va limiter la période de débat.

Nous n'aurons droit qu'à trois jours pour débattre un document qui influe sur quelque 28 lois. Les Canadiens sont inquiets. Certains m'ont appelé pour me dire: «Comment pouvez-vous faire cela? C'est une des lois les plus importantes, au dire du premier ministre, et vous l'adoptez en trois jours?»

L'un des objectifs de cet accord est le suivant: éliminer les obstacles au commerce et faciliter le mouvement transfrontalier de biens et de services entre les territoires des parties. C'est ce qu'on nous disait dans l'Accord de libre-échange canado-américain.

Comme ma collègue de Hamilton-Est l'a dit, ce n'est pas ce qui s'est passé dans l'industrie sidérurgique, ni dans sa ville ni dans ma circonscription de Haldimand—Norfolk, à Nanticoke, où se trouve l'une des plus grandes aciéries au Canada et l'une des plus nouvelles aussi, une usine qui devrait concurrencer n'importe quelle autre usine au monde, et peut concurrencer toutes les autres, à condition d'avoir des chances égales, à condition de pouvoir vendre ses produits aux États-Unis.

Permettez-moi d'expliquer ce qui est arrivé dans le secteur de l'acier. Beaucoup de compagnies canadiennes ont fermé leurs portes à cause de l'Accord de libre-échange canado-américain, à cause de la conjoncture économique mondiale, à cause de la rationalisation des entreprises. Celles-ci sont allées s'installer outre frontière. On pourrait penser qu'avec un accord de libre-échange, un fabricant dans un certain pays pourrait vendre son produit à un client de l'autre côté de la frontière. Ce n'est pas le cas.

En fait, les fabricants canadiens se voient débouter chaque fois qu'ils essaient d'obtenir accès au marché américain, parce que cet accès n'est pas assuré. On n'a pas éliminé les obstacles au commerce. Pourquoi? Parce que les Américains prétendent que nous subventionnons l'acier d'une manière ou d'une autre, que nos produits sont subventionnés.

Cependant, quand les Américains viennent vendre leurs produits d'acier ici et font du dumping dans notre marché, que fait le gouvernement? D'après lui, il n'y a pas de problème. Les Américains peuvent faire du dumping sans nuire à notre marché. Cela n'aide pas les travailleurs de l'acier de ma région à garder leur emploi et à nourrir leur famille.

Comme ma collègue de Hamilton-Est l'a dit—je suis un scout et je l'ai été toute ma vie—il est temps que cela cesse. Le moment est venu de sévir et de faire en sorte que les Américains suivent les règles. Le moment est venu d'avoir des règles du jeu équitables. Le moment est venu pour nous d'être en mesure de soutenir la concurrence.

• (2350)

L'industrie agricole étant un autre élément important de ma région, je voudrais lire, très brièvement, l'avis exprimé par le Syndicat national des cultivateurs, à savoir que: «L'ALENA incite encore plus le secteur agricole à le corporatisation en misant exclusivement sur les forces du marché. Il vient appuyer des mesures économiques dans le domaine agricole qui ne tiennent pas compte des dimensions humaines et sociales des changements économiques. Il est basé sur des mécanismes de maximisation des profits qui entraîneront invariablement l'élimination de la gestion de l'offre, une augmentation du dumping abusif de produits agricoles et non agricoles sur le marché intérieur canadien et une continuation des subventions à l'exportation qui ont un effet de distorsion sur les échanges.»

Le ministre sait que le système canadien de gestion de l'offre n'a aucun effet de distorsion sur les échanges, et pourtant, même s'il prétend que ce système est protégé dans cette entente, le fait est qu'il a laissé la porte ouverte, que peu importe ce que le GATT décide—et il a déjà cédé au GATT—le gouvernement appuiera cette initiative.

Les agriculteurs n'accepteront pas cela. Ils n'acceptent pas que tout soit terminé au GATT et ils lutteront contre l'ALENA tout comme ils lutteront au GATT pour s'assurer que le système canadien de gestion de l'offre est protégé.

M. Mac Harb (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, je prends à nouveau la parole pour parler de l'Accord de libre-échange nord-américain. En toute justice, je dois dire que nous, de ce côté-ci de la Chambre, savons qu'un accord de libre-échange avec une autre nation peut avoir des avantages, mais à la condition que les chances soient les mêmes pour tous. Dans le cas qui nous occupe, il n'y a pas encore égalité.

Même si nous sommes face à un marché potentiel de 350 millions de consommateurs et de sept billions de dollars, le gouvernement n'a pas préparé l'industrie canadienne à s'imposer sur ce marché en la dotant de tous les outils nécessaires pour soutenir la concurrence et pour réussir.

Ne vous y trompez pas, le monde est en train de se répartir en différents blocs commerciaux comme les pays du Pacifique, la Communauté européenne ou l'Amérique du Nord. Cependant, quand on examine chacun de ces blocs commerciaux et les partenaires qui en font partie, on constate que ces derniers se préparent avant de décider d'y adhérer.

Malheureusement au Canada, à cause des gouvernements provinciaux et fédéral en place, nous n'avons

même pas encore réussi à éliminer les obstacles commerciaux qui existent au sein du pays. Ainsi, dans la région de la Capitale nationale, croyez-le ou non, il y a presque une guerre commerciale qui empêche une bonne partie des membres de l'industrie de l'Ontario de travailler du côté du Québec, et vice versa.

Avant de se tourner vers l'extérieur et que cela soit vraiment profitable, il faut au moins se préparer de l'intérieur. Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas fait preuve de plus d'agressivité pour implanter le libre-échange à l'intérieur même du Canada? Pourquoi n'a-t-il pas proposé de stratégie nationale, de plan national, pour éliminer les blocs commerciaux à l'intérieur du Canada?

En outre, l'absence de tout plan d'action susceptible d'aider l'industrie canadienne et les travailleurs du Canada à s'adapter à la mondialisation. Je veux parler ici d'un objectif national, d'une stratégie nationale. Il nous est impossible de soutenir la concurrence au niveau international avec un taux d'analphabétisme de plus de 38 p. 100. Il nous est impossible de rivaliser avec nos concurrents internationaux lorsque le tiers de nos jeunes abandonnent les études avant d'obtenir leur diplôme du secondaire et que pour plus des deux tiers de tous les emplois disponibles il faut au moins posséder un diplôme d'études secondaires. Nous ne pouvons survivre sur le marché mondial avec une population qui ne cesse de diminuer, lorsque nous n'avons même pas de stratégie pour donner aux travailleurs de moins en moins nombreux les outils nécessaires pour soutenir la concurrence.

• (2355)

Quelle est la stratégie du gouvernement dans ces domaines? Où est la stratégie du gouvernement quand il s'agit d'établir une politique nationale adéquate en matière d'éducation pour venir en aide aux jeunes Canadiens et leur faire acquérir les compétences nécessaires pour soutenir la concurrence sur la scène internationale, sans parler de se bâtir un meilleur avenir dans les années à venir? Où est la stratégie du gouvernement quand il s'agit d'aider l'industrie à soutenir la concurrence sur le marché mondial? Où est cette stratégie?

Nous n'en avons pas vu grand-chose sauf peut-être grâce à un gouvernement comme celui de l'Ontario qui a le plus contribué à stimuler l'économie de Buffalo, car il a fait fuir les entreprises de l'Ontario en mettant en place une législation qui a effrayé le monde des affaires d'un océan à l'autre et d'un bout à l'autre de la province et en imposant sans cesse des taxes et des impôts au point où les petites et les moyennes entreprises se plaignent à grands cris.

Faute d'une stratégie nationale de la part du gouvernement fédéral et compte tenu de la stratégie régressive et oppressive du gouvernement ontarien, le milieu des affaires et les travailleurs de notre pays veulent voir un changement agressif avant que le gouvernement actuel n'aille de l'avant avec l'ALENA.

Ce que nous demandons au gouvernement, c'est de ne pas faire adopter ce projet de loi tant que les Canadiens n'auront pas eu la chance de l'examiner de près et tant que les questions controversées n'auront pas été réglées. Il y a nombre de différends qui n'ont pas été résolus, depuis la loi anti-dumping qui fait de la discrimination envers les gens d'affaires de ce pays, jusqu'aux pratiques déloyales du fait que notre partenaire ne respecte pas les dispositions de l'Accord de libre-échange.

Comme mes collègues l'ont dit, et je suis d'accord avec eux, l'idée derrière l'Accord de libre-échange est de donner à l'industrie canadienne accès aux marchés. Je dirais, à la lumière de ce que nous avons vu jusqu'à présent, que cet accès n'est pas universel. Lorsque nous l'avions, c'était au mieux pendant une très courte période avant de faire de nouveau l'objet de discrimination.

Je vais donner un autre exemple. Les marchés publics faisaient partie de l'accord conclu entre le Canada et les États-Unis. Tous les ans, les deux gouvernements devaient fournir une liste des marchés publics qui étaient ouverts, de toutes les possibilités qui existaient, ainsi qu'un état de compte.

Depuis 1989 jusqu'au milieu de 1993, le ministre des Approvisionnements et Services n'a pas rendu public un seul état de compte. Nous n'avons pas encore vu nos partenaires commerciaux respecter les engagements qu'ils avaient pris dans l'Accord de libre-échange en matière de marchés publics.

Pour ce qui est du Canada, nous respectons notre engagement régulièrement depuis la première année de l'accord. Qu'arrivera-t-il dans le cadre de l'Accord de libre-échange nord-américain? Aurons-nous accès aux marchés publics?

Par ailleurs, au sujet des marchés publics, qu'est-ce que le gouvernement a fait depuis 1989 jusqu'à maintenant pour informer les milieux d'affaires partout au Canada des possibilités que pourraient leur offrir les marchés publics dans notre pays. D'après moi, le gouvernement a échoué dans ce domaine.

[*Note de l'éditeur: Pour la suite des délibérations, voir le Volume B.*]

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 25 mai 1993

[*Note de l'éditeur: Suite des délibérations du volume A.*]

[*Traduction*]

• (2400)

M. Harb: Les entreprises et les secteurs intéressés n'ont pas été bien informés de ces possibilités.

Après avoir pesé le pour et le contre, nous devons constater que le gouvernement a échoué à tous les égards en ce qui concerne l'Accord de libre-échange canado-américain comme l'Accord de libre échange nord-américain.

Je conseillerais donc au gouvernement de retirer ce projet de loi—et l'heure, minuit, s'y prête à merveille.

Une voix: L'heure du crime.

M. Harb: Il devrait attendre, pour passer à son adoption, que les populations des États-Unis, du Mexique et du Canada aient eu l'occasion de l'étudier, sans quoi, comme je l'ai mentionné plus tôt, nous perdons ni plus, ni moins notre temps.

M. Lyle Kristiansen (Kootenay-Ouest—Revelstoke): Monsieur le Président, j'aurais voulu que le sujet à l'étude suscite de meilleurs sentiments chez moi, chez les autres députés, particulièrement chez les membres de l'opposition, et chez la plupart des Canadiens.

Pour ce qui est plus précisément des amendements à l'étude, soit les motions 2, 4, 5 et 6, le fait qu'ils ne reçoivent manifestement pas l'appui du parti ministériel—je ne crois pas que l'on s'en étonnera—prouve à tous que le programme du gouvernement est diamétralement opposé à celui des Canadiens.

Dans les quelques minutes qui me restent, ce soir, j'aimerais vous lire rapidement une lettre que j'ai envoyée à mes électeurs, il y a presque deux ans de cela, et qui me semble avoir conservé toute sa pertinence.

Je commençais la lettre en annonçant que la douce saison estivale arrivait et qu'il faisait bon vivre. J'ajoutais ensuite: «N'étaient les décisions prises par le gouvernement fédéral, nous aussi, nous pourrions nous la couler douce, surtout au Canada, pays le plus riche et le mieux nanti en ressources et en eau douce.

Si seulement nous utilisions et protégions nous-mêmes ces richesses, plutôt que d'en laisser le soin à d'autres, qui les détournent à leurs propres fins au nom d'un principe abstrait de mondialisation des marchés qui interdit à un peuple, à une nation ou à une collectivité de se concerter pour évoluer et pour défendre ses emplois et ses intérêts, nous nous en tirerions bien mieux.»

Les Conservateurs, les réformistes et d'autres membres de la droite d'un bout à l'autre du pays tout entier rejettent cette idée et, frémissant d'horreur, la taxent de protectionnisme. Si un gouvernement ne peut ni ne veut protéger son peuple, ses emplois et ses entreprises, à quoi sert-il, Dieu du ciel?

Il faut effectivement livrer concurrence sur le marché mondial. Bien sûr, il faut faire des compromis. Mais faut-il aussi refuser de miser sur ses atouts? Le pouvoir de négocier vient des forces, non pas des faiblesses. De plus, avant d'entamer les négociations, il faut décider jusqu'où on est prêt à céder.

Selon le premier ministre, le Canada représente beaucoup plus qu'un ensemble de sociétés, de programmes et de services nationaux. Il a raison, sauf que lui et ses amis continuent de démanteler et de déréglementer, de saper tous les services, les programmes et les organismes nationaux qui protègent l'unité du pays. Je parle, ici, de notre réseau national de transport, VIA Rail, de la SRC, de l'assurance-maladie, de Postes Canada, d'Air Canada et de Petro-Canada, de ces éléments mêmes qui pourraient nous permettre d'adopter des normes de protection environnementale et d'atteindre l'autarcie énergétique à un prix raisonnable. Si tous ces éléments disparaissent, que reste-t-il?

Il nous reste ce programme que le gouvernement a tenté de couler dans le béton, d'abord en signant l'Accord de libre-échange canado-américain, puis en nous demandant maintenant de souscrire à l'Accord de libre échange nord-américain. C'est ce qui rend ce débat si important et ce qui fait que ce gouvernement fait preuve d'inconscience en tentant maintenant de le faire adopter à toute vitesse par la Chambre des communes.

• (2405)

De plus en plus de Canadiens se demanderont, si les taxes que nous payons ne nous rapportent qu'un drapeau, un hymne national et un gouvernement coûteux que nous détestons, si le jeu en vaut vraiment la chandelle. Je n'en sais rien et c'est rapidement que nous sommes en train de le devenir.

Juste au moment où les États-Unis, la république au sud de nos frontières, commencent à reconnaître la valeur de certaines de nos institutions au nord et amorcent ce qui s'annonce être une campagne très difficile et très longue en vue d'y implanter des programmes sociaux et des filets de sécurité sociale convenables qui s'adresseront à toute la population, nous sommes en train de démanteler presque tout programme national important qui fait pour la plupart des Canadiens que ce pays est ce qu'il est.

Quel est l'essentiel pour moi et pour le NPD? Nous répondons le Canada et les Canadiens. Je déteste le faire, mais je dois demander aux ministériels, et je sais qu'en tant qu'individus ils croient être de bons Canadiens, ce qui importe la plus pour eux? Lorsque je vois tout ce qu'ils ont fait ces dernières années, je ne puis croire qu'ils s'accordent avec nous sur l'essentiel, à savoir le Canada, les Canadiens et leur bien-être à long terme.

Après la signature d'un accord commercial qui signifiait que notre survie dépendait de notre capacité à devenir plus compétitifs et, par la suite, l'adoption d'une politique de déréglementation, des taux d'intérêt élevés et le maintien du dollar à un taux élevé, toutes des mesures qui semblaient conçues pour nous rendre encore moins compétitifs—et c'est ce qui s'est produit—il est difficile de croire que le gouvernement s'accorde avec moi et mes contribuables sur l'essentiel.

Ross Perot, le candidat indépendant aux dernières élections présidentielles aux États-Unis, n'aurait pu être plus clair lorsqu'il a dit que si l'Accord de libre-échange nord-américain était finalement adopté, on entendrait un terrible bruit de succion au moment où les emplois seraient littéralement aspirés des États-Unis au Mexique. Nous en sommes témoins depuis quelques années puisque près d'un demi-million d'emplois au Canada ont été absorbés par les États-Unis.

Le *Financial Post* titre aujourd'hui: «Des entreprises canadiennes mettent le cap sur les États-Unis». On y lit ce qui suit: «Ce fut un bon mois si vous êtes un Américain qui se cherche du travail dans une entreprise canadienne. Plusieurs importantes entreprises canadiennes ont annoncé leur intention de prendre de l'expansion aux États-Unis. Beaucoup de cadres supérieurs s'attendent que d'autres entreprises canadiennes déménagent au sud de la frontière en raison des taxes moins élevées, du coût moindre de la main-d'oeuvre et du libre-échange.» Au cours des dernières semaines, il y a eu par exemple, Jannock Ltd., Norbord Industries Inc., Metall Mining Corporation, Counsel Corporation, Interprovincial Pipe-Line Systems Incorporated, et la liste continue, sans compter d'autres précisions.

Parce qu'elles pensent ainsi, ces entreprises déclarent que le libre-échange n'est qu'un des quelque 15 facteurs qui ont motivé leur décision et que d'autres raisons entrent en ligne de compte. Parmi ces autres facteurs importants se rangent des coûts salariaux moindres, des coûts moins élevés pour l'électricité, des taxes moindres et un meilleur accès aux plus gros marchés. Il ne s'agit pas exactement des répercussions que nous avions prévues avant l'entrée en vigueur l'Accord de libre-change canado-américain.

Les entreprises seraient libres d'aller s'installer là où les coûts de main-d'oeuvre et les salaires seraient les plus bas, les services sociaux les pires et, par conséquent, les taxes les plus basses parce qu'on n'aurait pas à payer ces services. Nous assistons à un nivellement constant par le bas de ce côté-ci de la frontière, là où nous avions l'habitude de profiter de bons programmes et filets de sécurité sociale. Si ce n'est pas ce qui se passe à l'heure actuelle, c'est que je n'y comprends plus rien.

C'est exactement ce que nous avions prédit et ce n'est pas de gaieté de coeur que nous l'avons fait, mais quiconque avait les yeux ouverts pouvait bien voir ce qui se passait. Je ne crois pas que le gouvernement soit aveugle ou sourd. Pourquoi nous a-t-il engagés dans cette voie et continue-t-il à le faire malgré les faits qui sautent aux yeux de tous?

• (2410)

Seul le peuple canadien peut répondre à cette question. La seule réponse possible selon moi n'est pas agréable à entendre. Il faut se débarrasser de ce gouvernement. Il faut se débarrasser de cette mentalité. Il faut se débarrasser de cet accord car c'est un accord qui causera du tort aux Canadiens et au Canada.

L'adoption de ces modifications le rendra un peu plus supportable, un peu plus juste. Si le gouvernement n'est pas prêt à le faire, alors qu'il s'en aille. Qu'on déclenche des élections au plus vite et qu'on en finisse.

L'honorable Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur le Président, à cette heure tardive, j'aimerais commencer par dire quelques mots à propos du processus.

Le débat d'aujourd'hui indique une fois de plus à quel point le gouvernement conservateur bafoue le Parlement et le régime parlementaire.

Nous avons devant nous l'un des plus importants textes de loi dont la Chambre ait été saisie depuis les élections de 1988. Il s'agit de l'Accord de libre-échange nord-américain, un texte de loi très important, très long et très complexe, aussi volumineux que nos annuaires téléphoniques, avec ses 193 pages et 242 articles.

Or, le gouvernement actuel, avec le dédain dont il fait preuve à l'égard du Parlement, nous a bousculés pour que le débat en deuxième lecture se fasse en deux jours et demi et il s'attend à ce que nous étudiions en un jour les 32 amendements qui nous ont été présentés à l'étape du rapport.

Malgré les heures prolongées en soirée, chacun sait que le débat de ce soir s'est tenu en même temps qu'un match de hockey très important.

Des voix: Oh, oh!

M. Allmand: Les ministériels protestent parce qu'ils ne tiennent pas vraiment à ce que le public canadien sache en quoi consiste ce texte de loi. Je partage uniquement leur joie que leur équipe de Toronto ait gagné ce soir, même si je suis un partisan des Canadiens.

Nous avons donc devant nous un texte de loi long et complexe que le gouvernement essaie de faire adopter à la hâte par le Parlement. Il comporte 242 articles et les opinions divergent à propos de beaucoup d'entre eux. Les points de vue diffèrent. Il y a des questions à soulever et nous les avons soulevées. Nombre d'entre elles sont formulées dans les 32 amendements dont la Chambre est saisie ce soir. Pourtant, le gouvernement ne veut pas entendre ces opinions divergentes, ni ces points de vue différents et il ne veut pas que le public canadien soit mis au courant de ces mêmes opinions et points de vue. C'est la raison pour laquelle il veut clore le débat.

Bien sûr, c'est ce même gouvernement qui, depuis 1984, utilise le processus de clôture et de l'attribution de temps plus que tout autre gouvernement avant 1984 et même depuis la Confédération. C'est ce même gouvernement qui ne croit pas au débat parlementaire. Il ne croit pas qu'il faut permettre au public canadien de comprendre une loi complexe.

Le gouvernement veut faire adopter ce projet de loi à toute vapeur afin que les Canadiens ne sachent pas vraiment à quoi s'en tenir. Tout le monde sait qu'il s'agit d'un projet de loi sur le libre-échange entre le Canada, les États-unis et le Mexique sans en connaître les détails. Si l'on interrogeait l'homme de la rue sur ce projet de loi, il n'en connaîtrait probablement pas les détails. Un débat de ce genre doit donner aux Canadiens l'occasion de connaître les détails du projet de loi.

Si on nous laissait débattre de ce projet de loi comme cela doit se faire, nous pourrions en examiner les divers articles et soulever des questions. Nous pourrions faire entendre nos opinions divergentes. D'ailleurs, ces opinions divergentes ne proviennent pas toujours de nous mais d'associations, de groupes de réflexion et d'économistes partout au pays. Si on nous laissait soulever ces questions comme il se doit en étudiant les articles du projet de loi, le public canadien qui nous écoute et qui écoute le gouvernement serait alors en mesure de décider s'il est d'accord ou non avec nous. On jouerait ainsi franc jeu.

Nous aurions au moins un débat solide. Les Canadiens pourraient nous écouter et les écouter. Bien entendu, ces députés ne participent même pas au débat de ce soir. Ils ne répondent même pas aux divers arguments et points qui ont été soulevés à propos de ces amendements.

On agira équitablement envers les Canadiens si on leur donne la possibilité de nous écouter afin qu'ils puissent prendre une décision dans un sens ou dans l'autre. Eh bien, ils n'en auront pas l'occasion.

• (2415)

De plus, le présent gouvernement tente de faire adopter à toute vitesse le projet de loi, alors que les deux autres partenaires, soit les États-Unis et le Mexique, n'ont pas encore légiféré. Le président Clinton a dit clairement qu'aucune mesure législative ne sera prise pour ratifier l'ALÉNA tant que ne seront pas conclus les accords parallèles qu'il veut obtenir touchant l'environnement et la main-d'oeuvre.

Le Parti libéral favorise depuis longtemps une libéralisation des échanges. Nos antécédents en témoignent. C'est le Parti libéral qui a été le fer de lance de la campagne en faveur du GATT dès ses premiers balbutiements, et avant 1984, les gouvernements libéraux ont appuyé l'abaissement des tarifs douaniers entre le Canada et les États-Unis.

D'ailleurs, en 1988, au moment de l'Accord de libre-échange canado-américain, 80 p. 100 de notre commerce avec les États-Unis était libre de tout tarif et, avant que les Conservateurs accèdent au pouvoir, le gouvernement libéral avait réussi à réduire les tarifs, les faisant passer d'une moyenne de 32 p. 100 à une moyenne de 6 p. 100.

En 1988, au moment de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, le gouvernement libéral a adopté des mesures qui ont permis un excédent commercial de 20 milliards de dollars et malgré cela, le gouvernement conservateur a tenu à présenter sa propre version du libre-échange, version qui a trahi les intérêts canadiens et trahi les ressources canadiennes, surtout les intérêts liés à l'énergie. L'accord était dépourvu d'un code des subventions et a mal servi tant l'industrie canadienne que les travailleurs canadiens.

Aujourd'hui, les résultats sont clairs: plus de 11 p. 100 de chômage, soit 1,6 million de Canadiens sans emploi. Voilà le résultat d'un accord commercial que les Conservateurs ont fait adopter à toute vapeur en 1988 comme ils veulent le faire aujourd'hui. Cette entente n'en était pas une de libre-échange conventionnel; elle visait plutôt l'union et l'intégration économiques. Les Conservateurs ont dit qu'il agissait de libre-échange, mais cela représentait beaucoup plus que cela et constituait un type d'accord beaucoup plus avilissant.

À l'époque, en 1988, nous avions dit que l'entente exercerait des pressions sur nos politiques sociales pour que celles-ci s'harmonisent avec celles des États-Unis qui sont beaucoup moins avantageuses et ne protègent pas aussi bien les citoyens que le font tant de nos propres programmes sociaux.

Et c'est ce qui est arrivé. Nous l'avions prévu en 1988 et nous en voyons les effets: la Loi sur l'assurance-chômage, la Loi sur les médicaments génériques et la Loi sur les brevets, qui assuraient aux Canadiens des médicaments génériques moins coûteux ont toutes été modifiées, et on s'en prend maintenant à nos programmes d'assurance-maladie.

Nous avions prédit ce qui arriverait quand l'intégration économique et l'intégration de marchés avec les États-Unis pousseraient les sociétés canadiennes, en concurrence avec les compagnies américaines qui n'étaient pas soumises à des tarifs douaniers, demanderaient que l'on démantèle les programmes sociaux pour assurer leur compétitivité, et c'est ce qui est en train de se produire.

Le gouvernement conservateur, lorsqu'il a négocié les premières ententes de libre-échange avec les États-unis et ensuite avec le Mexique, a affirmé avoir pour objectif de supprimer les vrais obstacles au commerce entre le Canada et les États-Unis. Or, il n'a pas réalisé son objectif. Les droits compensateurs existent toujours, tout comme la loi américaine antidumping. Bien entendu. Nous voyons le sort réservé à bon nombre de nos industries, celles du bois d'oeuvre résineux, de la sidérurgie, du magnésium par exemple.

En cherchant à obtenir le libre-échange, le gouvernement conservateur a rendu un mauvais service aux Canadiens et s'est montré piètre négociateur et voilà qu'il remet cela. Il remet cela et si nous nous opposons à l'entente actuelle, c'est notamment parce que les dispositions en matière d'énergie contenues dans l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, qui n'étaient pas dans l'intérêt des Canadiens, n'ont pas été modifiées. Le Mexique, de son côté, a négocié des dispositions énergétiques qui lui sont plus favorables que ne le sont pour nous les dispositions nous concernant dans l'accord original de 1988. Depuis le début, nous disons que les négociations commerciales entourant l'ALÉNA fournissent l'occasion de combler les lacunes de l'entente intervenue en 1988 entre le Canada et les États-Unis. C'était l'occasion rêvée de corriger les dispositions visant l'énergie, d'établir un code antidumping et un code des subventions et de revoir tous les éléments de l'accord original de 1988 qui laissaient à désirer. Non seulement le gouvernement n'a-t-il pas corrigé ces choses, mais il les a empirées. Nous nous retrouvons, par exemple, avec des dispositions sur l'énergie qui ne sont pas les mêmes pour le Canada que pour le Mexique. Ces obstacles sont toujours là parce que notre gouvernement n'a pas su défendre les meilleurs intérêts du Canada.

• (2420)

Nous avons voté contre ce projet de loi à la deuxième lecture. Nous réclamons des amendements aujourd'hui, ce soir, afin d'améliorer un accord qui présente de sérieuses failles. Je répète que si jamais nous sommes portés au pouvoir, nous demanderons des changements à l'Accord de libre-échange canado-américain de 1988 et à l'ALÉNA.

Il faut ajouter aux deux un code de subventions, un code antidumping, un mécanisme plus efficace de résolution des différends, des normes de travail et des normes environnementales négociées et acceptées, et la même protection énergétique dont bénéficie le Mexique.

Nous allons continuer à nous battre contre ce projet de loi aussi longtemps qu'il ne sera pas acceptable, aussi longtemps que les intérêts légitimes du Canada ne seront pas protégés, et ils ne le sont pas en ce moment. Par conséquent, nous voterons pour les amendements qui ont été proposés à la Chambre ce soir, en espérant que le gouvernement s'ouvrira enfin les yeux.

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake): Monsieur le Président, je vous remercie de m'accorder la

parole ce soir. Il est minuit vingt en cette belle nuit d'Ottawa.

Le débat dans lequel nous sommes engagés ce soir est l'étape du rapport de l'étude du projet de loi, où ont été présentées des motions d'amendement à la loi de mise en oeuvre de l'ALÉNA.

Ce groupe d'amendements a été proposé par le porte-parole du Nouveau Parti démocratique pour le commerce, le député de Esquimalt—Juan de Fuca, qui a essayé très fort de rectifier les lacunes graves que présente le projet de loi.

Cela dit, Monsieur le Président, je pense que vous savez, comme doivent savoir tous les gens qui nous regardent encore à l'heure qu'il est, à quel point ce projet de loi est faussé et quelles répercussions il aura, s'il est adopté, sur le pays tout entier. Essentiellement, c'est un cadre économique complètement transformé qui serait implanté en Amérique du Nord. Un cadre qui ôte les commandes des mains des Canadiens pour les donner aux multinationales.

Je n'ai pu m'empêcher de me rappeler de mon tout premier discours à la Chambre des communes après mon élection en 1988, une élection que j'ai gagnée sur la question du libre-échange avec les États-Unis. Je me souviens que les gens de mon comté m'ont dit, le jour des élections, qu'ils ne pouvaient l'accepter. Les événements leur ont donné raison.

Ces gens qui m'ont appuyé avaient raison. L'Accord de libre-échange avec les États-Unis a eu des conséquences dévastatrices sur l'économie canadienne. Les centaines de milliers d'emplois que cette entente a fait perdre au Canada sont une partie seulement du déclin économique auquel nous faisons face.

La province de la Saskatchewan, qui dépend largement de l'agriculture, a aussi subi les contrecoups de ce déclin de l'économie canadienne. La population de la Saskatchewan a livré un message très important, c'est que l'industrie agro-alimentaire ne peut pas contrôler la manière dont les paiements sont faits aux producteurs, ceux-là même qui sont au coeur d'une économie régionale qui repose sur la vente des matières premières.

• (2425)

Le débat d'aujourd'hui me rappelle le tout premier discours que j'ai prononcé dans cette Chambre; c'était sur l'Accord de libre-échange avec les États-Unis. C'était à l'étape du rapport, là-encore pratiquement au milieu de la nuit, alors que le gouvernment faisait accepter cette loi à la hâte sans écouter les Canadiens. Il ne voulait pas écouter les Canadiens.

Pendant le discours que je prononçais, qui était mon tout premier discours à la Chambre des communes, le gouvernement m'a interrompu à plusieurs reprises en déclarant que je ne savais pas ce que je disais. Qu'est-ce que l'histoire nous a appris? Qui savait à qu'il disait? L'histoire a montré sans équivoque que ceux qui s'opposaient à l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis avaient parfaitement raison.

Aujourd'hui, dans des circonstances similaires, par la force de la clôture imposée par un gouvernement qui refuse toujours d'écouter, nous débattons de nouveau de cette loi et de cet accord fort importants pour l'avenir économique du Canada.

Faut-il s'étonner de ce que les Canadiens soient frustrés et en colère contre cette institution? Faut-il s'étonner de ce que leur frustration déborde? Le gouvernement refuse d'écouter non seulement à propos de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, mais aussi à propos de la taxe sur les produits et services et des lois sur l'agriculture.

Nous avons débattu à la Chambre de toute la question des avances de fonds sans intérêt. Nous avons dit et répété au gouvernement qu'il ne pouvait supprimer les avances de fonds sans intérêt à cause de l'effet accablant que cela aurait sur les agriculteurs de l'ouest. Toutefois, ce gouvernement a foncé et a supprimé ces avances.

Chaque année, depuis qu'il a pris cette décision, il a été forcé de la renverser pour une année. Premièrement, il n'aurait jamais dû modifier cette loi. Cela prouve que le gouvernement n'écoute personne.

Il y a le programme d'intervention en cas de sécheresse et le RARB. Les Canadiens, dont certains sont mes électeurs, ne cessent de répéter: «Écoutez-nous. Nous savons ce dont nous parlons.» Chaque fois que le gouvernement a refusé d'écouter, chaque fois, il est ressorti que les gens avaient eu raison.

Nous avons une fois de plus la possibilité de nous pencher sur la question très importante de l'Accord de libre-échange nord-américain. En fait, le gouvernement refuse d'écouter. Je sais que des Canadiens qui suivent les débats ce soir voudraient que le gouvernement écoute. Il y a des Canadiens qui nous regardent maintenant à la télévision et qui disent: j'aimerais bien dire quelque chose à ces gens-là. S'ils n'écoutent pas à la Chambre des communes, peut-être écouteront-ils quelqu'un qui représente le reste du Canada.»

Que ces gens notent ce numéro, (613) 996-7441; ils pourront parler à un conservateur aujourd'hui au sujet de l'Accord de libre-échange nord-américain. Je répète le numéro (613) 996-7441. Le téléphone sonnera dans le salon et il est fort probable qu'un député conservateur répondra. Les gens qui suivent les débats ce soir peuvent dire à un vrai député conservateur: écoutez ce qu'on vous dit. Ecoutez ce que l'on dit au sujet de cet accord qui va avoir des conséquences radicales sur la façon dont fonctionne notre pays.

Les gens sont frustrés maintenant, mais pouvez-vous imaginer le degré de leur frustration lorsque l'Accord de libre-échange nord-américain sera mis en vigueur par ce gouvernement ou par le gouvernement libéral si le Parti libéral forme le prochain gouvernement? Imaginez seulement le degré de frustration des Canadiens lorsqu'ils se rendront compte qu'ils n'ont plus rien à dire au sujet de l'orientation économique de leur pays. Ils ne peuvent plus tenir leurs politiciens responsables des décisions économiques. Les décisions vont être prises dans les salles de conseil à Washington, à Mexico ou même dans une autre capitale à l'extérieur du Canada.

Les décisions économiques ne vont pas être prises par les politiciens qui sont tenus de rendre compte aux Canadiens. Ces décisions vont être prises par un organe qui n'est pas tenu de rendre compte à qui que ce soit. Ce gouvernement remet ce contrôle à ces conseils d'administration comme s'il avait une dette à payer.

• (2430)

Si le pays doit quelque chose, c'est bien aux travailleurs et aux producteurs qui triment depuis des années et qui se font piétiner par les mêmes multinationales.

Or, voilà que le gouvernement s'apprête à récompenser les entreprises qui ont exploité les travailleurs canadiens et qu'il institue une entente prévoyant non seulement l'exploitation des travailleurs canadiens, mais aussi de ceux des États-Unis et du Mexique. Ce sont là les travailleurs et les producteurs qui s'efforcent de faire de notre pays un endroit dont ils sont fiers, un endroit dont leurs enfants seront fiers, une fois qu'eux-mêmes auront disparu. Ils savent que leurs parents seraient fiers d'eux.

J'ai prononcé à la Chambre de nombreuses allocutions sur l'environnement, et j'ai toujours essayé de convaincre les députés d'en face que nous avons la responsabilité d'améliorer le monde dans lequel nous vivons. Or, l'Accord de libre-échange nord-américain et le projet de loi de mise en oeuvre font exactement le contraire. Nous sommes en train d'appauvrir notre monde. Si nous n'accomplissons rien d'autre ce soir, au moins rendons-nous compte que nous devons faire échec à ce projet de loi et passer à des choses plus importantes.

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, ce qui se produit ce soir à la Chambre des communes et ce qui se produit à la Chambre cette semaine est en effet scandaleux.

Nous devons examiner un document volumineux, l'Accord de libre-échange nord-américain. Nous avons également à étudier un document qui résume les chapitres de cet accord. Nous examinons aussi un projet de loi de 200 pages et un ouvrage complet pour expliquer ce projet de loi.

Le gouvernement nous demande de passer moins de la moitié d'une semaine de travail à débattre de ce gâchis, à essayer d'aborder tous les aspects qu'il contient et à donner aux gens une idée précise de ce qui se passe cette semaine à la Chambre. C'est scandaleux; c'est inadmissible. Ce n'est pas digne de notre institution, ce n'est pas digne d'un gouvernement de notre pays.

Je me souviens, à la dernière élection, de m'être entretenue précisément de l'Accord de libre-échange avec des personnes âgées de ma circonscription. Le commentaire le plus touchant formulé par ces personnes, des femmes pour la plupart, était le suivant: «Mon mari, mon frère, mon père, mon fils, mon neveu sont morts à la guerre pour sauver notre pays, et nos dirigeants sont en train de le donner à des étrangers.» Les gens du troisième âge de ma circonscription d'Ottawa-Ouest ont l'impression que le pays de rêve qu'ils ont bâti est en voie de disparaître et ils se disent que leurs espoirs d'avenir pour leurs petits-enfants s'effondrent.

Nous sommes en présence d'un accord dont le gouvernement connaissait les effets perturbateurs sur l'économie canadienne. La preuve qu'il les connaissait, c'est qu'il a forcé ses propres services à modifier des documents internes qui critiquaient l'accord. Il a supprimé de l'information et a obligé des fonctionnaires à changer leur évaluation de l'accord. Il n'a adopté aucun plan d'action pour remédier aux effets néfastes, aucun programme de formation ni aucun plan économique pour aider le pays pendant la période de transition. Nous n'avons pas obtenu l'accès aux marchés américains avec l'Accord de libre-échange, nous n'obtiendrons pas davantage d'accès avec celui-ci.

Il y a quatre ans, j'ai signalé au ministre du Commerce extérieur de l'époque que, en Ontario où se trouvent la moitié des emplois manufacturiers du Canada, les municipalités n'avaient absolument pas le droit de subventionner des industries pour les amener à s'installer sur leur territoire. Et pourtant, tous les mois dans des revues distribuées dans la province, des millions de dollars sont dépensés en publicité par des villes américaines qui essaient de convaincre des compagnies canadiennes de quitter le Canada. Ce n'est qu'un des éléments qui permet de mesurer l'urgence qu'il y a à traiter la question des subventions, ce que le gouvernement n'a pas fait depuis cinq ans et qui nous laisse à la merci de municipalités américaines qui cherchent ainsi à acheter nos entreprises.

• (2435)

Je veux parler rapidement de tout le baratin qui s'est dit au sujet de l'environnement, en particulier des déclarations des ministres du Commerce extérieur et de l'Environnement selon lesquelles l'ALÉNA permettrait de faire de grands progrès en matière de respect de l'environnement, lierait les considérations d'ordre écologique au commerce, selon le principe du développement durable.

Ce n'est pas le cas du tout. Le ministre du Commerce extérieur a déclaré que, quand il avait négocié avec le Mexique, il avait avancé une proposition portant sur la protection de l'environnement, mais que les Américains l'avaient rejetée. Il est quelque peu difficile de comprendre pourquoi, maintenant que l'administration a changé aux États-Unis et que celle-ci prône la protection de l'environnement et des ressources qui sont si fondamentales à notre économie, ainsi que l'amélioration des normes, le ministre s'enfuie des négociations comme un lièvre effrayé et refuse de mettre en place les mesures qu'il réclamait à ses partenaires il y a six mois.

Le ministre lui-même n'avait-il pas déclaré à l'occasion d'une interview, il y a à peine quelques semaines: «En ce qui concerne l'environnement, l'ALÉNA nous permettra d'établir et d'appliquer nos normes personnelles. Alors, va-t-on laisser les Américains et les Mexicains nous dicter comment appliquer nos normes? Eh bien, non!»

On aurait pu s'attendre par conséquent à ce que le ministre veuille établir des normes élevées, afin de protéger l'environnement. Ça n'a pas été le cas du tout, car le ministre a poursuivi en faisant clairement comprendre que le gouvernement voulait être en mesure de faire une entorse au règlement sur l'évaluation environnementale, le diluer, même si cela s'oppose aux décisions de la Cour suprême du Canada, comme cela avait été le cas pour le barrage sur la rivière Oldman, et ne pas s'exposer à des actions de nature commerciale de la part de nos partenaires dans le cadre de l'ALÉNA.

On aurait pu penser que le ministre de l'Environnement chercherait à protéger l'environnement et à rendre les normes des trois partenaires plus exigeantes. Moi aussi j'aurais pu le penser jusqu'à la semaine dernière, date à laquelle le ministre a refusé d'avoir recours à son pouvoir de réglementation pour interdire l'importation de plomb tétraéthyle, dont nous savons qu'il est nocif, en particulier pour les enfants. Or, ce même ministre n'a fait ni une ni deux et a modifié le règlement de façon à autoriser la poursuite des courses de voitures ultra-rapides à Montréal, sur les pressions d'un délégué d'un autre candidat à la direction du parti.

Cela prouve qu'il ne fait rien pour protéger l'environnement quand il s'agit de commerce. Et quelle excuse a-t-il trouvée? La nécessité de s'aligner sur les normes américaines, de rester compétitifs. Au lieu de faire des progrès, on fait marche arrière en matière de normes. L'hypocrisie des deux ministres quant à la protection de l'environnement dans les décisions relatives au commerce ne fait maintenant plus aucun doute.

Nous avons parlé des clauses de l'ALÉNA relatives à l'énergie. Là encore, le ministre du Commerce extérieur n'a pas pu assurer au Canada la protection exigée et obtenue par les Mexicains. Autrement dit, nous avons accepté de fournir de l'énergie à nos partenaires commerciaux au cas où ils en manqueraient, alors que le Mexique a réussi à protéger son droit de déterminer à qui et quand il la vendrait.

On sait pourquoi les Américains ne veulent pas que le Canada puisse lui aussi avoir ce droit. Ils disent qu'ils acceptent que nous accordions des subventions à ce secteur. Évidemment, ils veulent ensuite pouvoir acheter notre énergie subventionnée par le contribuable cana-

dien; cela équivaut à subventionner l'industrie américaine avec nos deniers.

Passons maintenant brièvement à la question des programmes sociaux. Je désire demander au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et au ministre des Finances de mettre les Canadiens au courant de leur programme secret de démantèlement de l'appareil de sécurité sociale. Nous avons déjà pu constater les effets de leur programme sur le régime d'assurance-chômage et maintenant, avec la campagne à la direction du Parti conservateur, surgit la question de l'imposition de frais modérateurs dans le cadre du régime d'assurance-maladie. Les mesures appliquées aux médicaments prescrits en sont aussi la conséquence.

• (2440)

J'aimerais que le ministre des Finances ou le ministre du Commerce extérieur dise à la Chambre si le ministre et le gouvernement ont approuvé la récente allocution prononcée par le sous-ministre des Finances devant l'Association canadienne de science économique des affaires; le sous-ministre demandait en fait une refonte du régime de pensions du Canada. Quels liens y a-t-il entre les propos du sous-ministre et l'ALÉNA, dont nous discutons ce soir.

Le discours du sous-ministre des Finances contenait d'inquiétants choix politiques, notamment la réduction des prestations de retraite, peut-être même la suppression des pensions de vieillesse. Voilà les résultats de l'Accord de libre-échange et de l'ALÉNA. Voilà en quoi consiste l'harmonisation de nos politiques avec celles de nos partenaires commerciaux du Sud.

N'est-il pas grand temps que le gouvernement dise aux Canadiens comment il compte restructurer notre régime de sécurité de la vieillesse, afin de l'harmoniser avec le régime de retraite de la sécurité sociale des États-Unis? Je sais que le gouvernement dira qu'il n'a nullement cette intention. Notre filet de sécurité sociale est sacré. Nous avons déjà entendu tout cela auparavant et nous savons ce que valent pareilles déclarations.

Si nous examinons avec soin le régime de pension des Américains et le nôtre, si nous les comparons, nous constatons que le régime américain est purement fondé sur les revenus. Nous ne pouvons que supposer que le gouvernement a l'intention de créer une nouvelle générale de citoyens âgés pauvres.

Si nous nous orientons vers un régime comme celui des Américains, il est clair qu'il y aura plus de pauvres parmi les femmes âgées qui, pendant leur vie, n'ont eu que très peu de chances de gagner un revenu leur permettant de contribuer à un régime de pension.

Forcer l'adoption du projet de loi à ce moment-ci est une véritable tragédie, parce que nous sommes encore en train de négocier avec nos partenaires commerciaux des accords parallèles sur des questions importantes pour eux et pour nous. . .

Le Président suppléant (M. Paproski): Le temps de parole de la députée est expiré.

[*Français*]

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard): Monsieur le Président, à cette heure assez tardive, nous débattons à l'étape du rapport de la Loi portant mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange nord-américain. Il est incroyable de voir à quel point ce projet de loi si important va changer la façon non seulement des entreprises canadiennes de faire affaires, mais aussi des Canadiens de se comporter. Notre société en général sera affectée par ces mesures.

Pourtant, nous n'avons eu à peine que deux heures et demie pour débattre de ce projet de loi en deuxième lecture et le gouvernement propose une motion de clôture. En comité, là aussi il y a eu clôture. Il y a seulement quelques semaines, des représentants de villes importantes comme Toronto et Montréal n'ont pu comparaître devant le comité.

Aujourd'hui, depuis 10 heures ce matin, ou hier devrais-je dire, parce qu'on est déjà rendu à minuit quarante-cinq, nous avons commencé le débat à l'étape du rapport. Voilà que le gouvernement, après seulement quelques heures de débat, impose encore la clôture. Pour nous permettre à nous de l'opposition de pouvoir débattre des quelque 32 amendements proposés au *Feuilleton*, nous bénéficions d'un temps illimité, donc cela veut dire que l'on va pouvoir en débattre toute la nuit.

Nous dépensons des centaines de milliers de dollars chaque jour pour téléviser nos débats à travers tout le Canada. Cela est très coûteux. Et voilà que dans un débat aussi important que celui-ci, nous devons le faire pendant la nuit alors que la majorité des gens sommeillent. Donc, encore là, on gaspille de l'argent et on empêche les Canadiens de prendre part à ce débat.

• (2445)

Ce projet de loi, comme je le disais tantôt, n'affectera pas seulement la façon dont les Canadiens vont faire des affaires au Canada et sur le continent nord-américain, mais aussi notre société en général. Nous avons déjà vécu cette situation avec l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, et nous savons combien nos travailleurs ont été affectés par les pertes d'emploi; et cela n'est pas fini, ça continue. Pourtant, le gouvernement, au cours des débats de 1988, avait promis à nous et aux Canadiens en général que, une fois l'Accord du

libre-échange entre le Canada et les États-Unis en vigueur, tous les problèmes que nous avions à ce moment-là avec les États américains et le secteur industriel seraient réglés par cet accord. Et voilà que nous continuons aujourd'hui à vivre les crises que nous traversions à ce moment.

J'aimerais vous citer seulement un exemple, celui de l'industrie du meuble. Il n'y a pas longtemps, la STCUM accordait un contrat d'environ 2 millions à un fabricant de meubles américain et l'industrie québécoise du meuble croit que la compagnie américaine fait du dumping.

J'aimerais vous citer un article du *Journal de Montréal* du 5 mai 1993 dans lequel le vice-président exécutif de l'Association des fabricants de meubles du Québec disait:

> Le scandale, dit-il, c'est qu'on soupçonne la compagnie américaine de faire du dumping, c'est-à-dire vendre moins cher ici qu'aux États-Unis, une pratique commerciale illégale, et qu'on ne puisse même pas se défendre.
>
> Aux États-Unis, la seule présomption de dumping amène immédiatement une réaction de Washington.
>
> Ici, la démarche compliquée, longue et ruineuse qu'il faut entreprendre pour faire la preuve du dumping rend la chose pratiquement impossible.
>
> Imaginez: dans le cas qui nous préoccupe, il faudrait investir au moins 500 000 $ pour préparer notre dossier. Au Canada, le gouvernement ne nous défend pas, c'est la politique de bras croisés.

Voilà ce qui arrive. C'est un cas réel. Ce n'est pas l'opposition qui fait ces critiques, c'est le vice-président exécutif de l'Association des fabricants de meubles du Québec concernant un cas précis, un contrat. Il faudrait, pour défendre ce cas, 500 000 $, tandis qu'à Washington une industrie n'a qu'à aller visiter la capitale américaine et tout se met à fonctionner. Pourquoi le gouvernement canadien ne défend-il pas l'industrie canadienne? Pourquoi continuer cette politique de bras croisés qui est en train de détruire notre industrie? Voilà pourquoi nous sommes contre cet accord.

Le pire, c'est qu'on ne comprend pas. D'un côté, on impose à chaque étape la clôture pour adopter en vitesse ce projet de loi; de l'autre côté, nous voyons que les États-Unis veulent négocier des accords parallèles. On s'en est rendu compte la semaine passée, alors que des négociateurs étaient justement ici, à Ottawa. Ils ne s'entendaient pas du tout. Le président américain et tous les autres leaders du Congrès à Washington ont dit que, sans accords parallèles, on n'ira pas de l'avant.

Pourquoi le gouvernement canadien est-il si pressé, au point de nous faire débattre de ce projet de loi la nuit, pendant que les Canadiens dorment? Voilà à quel point ce gouvernement a perdu toute autorité morale. Il entrerait en vigueur le 1er janvier, monsieur le Président. On aurait pu en débattre pour donner l'occasion à tous les députés de recevoir des critiques et des commentaires de leurs concitoyens, inciter le public à connaître de quoi on parle, de cette brique de projet de loi qu'on est en train de passer à la vapeur pendant la nuit.

• (2450)

Voilà les questions que les Canadiens se posent aujourd'hui pour lesquelles le gouvernement fait la sourde oreille. On a une journée pour l'étape du rapport et une journée pour la troisième lecture. On dit déjà que la semaine prochaine, ce sera le Sénat qui sera pris avec la procédure de clôture. Donc, pour la fin de la première semaine de juin, ce projet de loi sera loi.

Là je pense que nous devons nous battre pour l'industrie du meuble au Québec, et pour combien d'autres industries, comme celle de l'acier, et pour tout notre secteur industriel, parce que nous avons un gouvernement qui a une politique de laisser-faire, qui continue à se croiser les bras et qui laisse tomber nos industries. Définitivement, derrière tout cela il y a des emplois qui ont été perdus par centaine de milliers et qu'on continue à perdre. Si ce gouvernement continue de la sorte, cela sera encore pire.

Donc, monsieur le Président, nous allons continuer à appuyer les amendements et, si le gouvernement ne veut pas entendre raison, nous allons définitivement voter contre le projet de loi présenté par ce dernier.

[*Traduction*]

M. Phillip Edmonston (Chambly): Monsieur le Président, je suis très heureux de prendre la parole si tard ce soir au sujet des motions dont nous sommes saisis.

C'est la deuxième fois que j'ai la chance de m'exprimer à ce sujet. Comme vous le savez, nous étudions le second groupe de motions. Les premières avaient trait principalement à l'environnement. Maintenant, nous examinons la primauté de la législation canadienne et le projet de loi C-115.

[*Français*]

Monsieur le Président, je veux me lever pour appuyer les amendements au projet de loi C-115 qui ont été présentés par mon parti, mais qui ont aussi été présentés par mes collègues, amendements qui visent à modifier le projet de loi de mise en oeuvre de l'ALÉNA.

Pour les gens qui nous regardent et nous écoutent ce soir et qui se demandent c'est quoi l'ALÉNA, c'est l'Accord de libre-échange nord-américain. Les raisons pour lesquelles nous appuyons ces amendements venant de nos collègues libéraux et venant de notre parti, c'est parce qu'on sait que le projet de loi comme tel est imparfait. C'est un projet de loi que nous ne pouvons pas accepter et que l'on a jugé bon de modifier, au moins de façon substantielle, afin de le rendre moins boîteux comme tel, pour le rendre plus acceptable pour le Canada.

Monsieur le Président, le problème avec ce projet de loi, c'est un problème de base. Si je peux demander votre intervention. . . Je m'excuse, monsieur le Président, mais. . .

[*Traduction*]

Le Président suppléant (M. Paproski): À l'ordre s'il vous plaît.

Mme Finestone: Désolée Phil, nous cherchions à déterminer qui serait le prochain intervenant.

Le Président suppléant (M. Paproski): Le député ne peut voir le Président. Voilà la difficulté.

[*Français*]

M. Edmonston: Monsieur le Président, j'étais en train de dire que ce que nous avons besoin ici au Canada est beaucoup plus une entente, je dirais, de libre-échange interne entre nos provinces qu'une entente de libre-échange entre le Canada, les États-Unis et le Mexique. Je parle de cela parce que j'ai travaillé au comité, avec ma collègue libérale qui a beaucoup d'expérience avec les groupes culturels au Québec. Je me souviens que nous avons eu des représentations de plusieurs groupes culturels québécois qui ont justement dit que, avec le projet de loi C-115, les compositeurs de chansons, les cinéastes, les réalisateurs de films au Québec seront obligés d'accepter moins que ce qu'ils ont déjà obtenu avec la Convention de Berne, signée en 1971.

• (2455)

La Convention de Berne accorde aux artistes québécois et canadiens une certaine protection. Leurs oeuvres, à la suite de leur décès, conserveront une certaine valeur et seront léguées à leurs héritiers.

Avec l'ALÉNA, ce dont nous discutons ce soir, les artistes québécois et ceux de partout au Canada auront moins de protection. C'est très important parce que lorsque je parle de «moins de protection», cela veut dire que quand nous parlons, par exemple, du Québec comme société distincte, ce projet de loi C-115 rendra le Québec moins distinct. Les artistes de tout le Canada seront moins protégés. C'est malheureux, car ce qu'ils ont déjà acquis avec la Convention de Berne n'existera plus.

C'est avec un grand étonnement que nous avons entendu ça lors des réunions du comité qui étudiait cette question. Il ne s'agit pas seulement d'une question de droits acquis, mais, aujourd'hui, quand les États-Unis sont en train de se demander s'ils peuvent accepter l'ALÉNA sans sanctions, et jusqu'à présent les États-Unis ont décidé qu'ils ne pouvaient pas accepter l'ALÉNA sans sanctions touchant l'environnement et la protection des travailleurs et travailleuses, nous ne nous posons même pas de question. Nous, au Québec, au Canada et ici dans ce Parlement, sommes obligés de répondre ce soir, à une heure du matin, à un projet de loi qui est *bulldozé*, poussé à toute vitesse. Nous sommes obligés de voter sur ce projet de loi, alors que les États-Unis ont décidé d'appliquer les freins.

Comme citoyen du Canada, comme député de Chambly, je suis vraiment mal à l'aise vis-à-vis de ce projet de loi parce que quand j'ai choisi le Canada, il y a 25 ans, je ne voulais pas choisir un pays tel que les États-Unis. Je voulais choisir un pays qui était mieux que les États-Unis, un pays qui valorisait ses artistes et ses artisans dans le sens qu'il appréciait la valeurs de leurs oeuvres.

Malheureusement, ce soir, demain et après-demain, si nous ne pouvons pas arrêter ou modifier substantiellement ce projet de loi, il est certain que le Canada, dans quelques années, dans quelques décennies, dans 20 ans, 30 ans ou 40 ans, sera un pays substantiellement transformé. Transformé comment? Un pays qui sera semblable aux États-Unis, qui sera pas mal à la remorque de politiques américaines.

Une chose m'a étonné dans ce projet de loi. Lorsque les pays européens, lors des derniers 13 ans, ont négocié avec la Communauté économique européenne, ils se sont donné la peine de faire un débat serein, complet et ouvert sur les différents aspects de leur projet de loi. Ils ont voulu unifier et avoir autant de participants, autant de différents points de vue pour finalement avoir l'avis de tout le monde sur leur projet de Communauté économique européenne.

• (2500)

Malheureusement, le problème dans lequel nous nous retrouvons aujourd'hui, c'est qu'on est en face d'un gouvernement qui veut faire en trois jours ce que la Communauté économique européenne a fait en treize ans—trois jours versus treize ans. Alors, comment peut-on avoir un débat serein, compétent, efficace, intelligent comme parlementaires quand nous sommes «bulldozés» dans un tel débat. On ne peut pas avoir un débat intelligent dans de telles conditions.

Alors, vous comprenez pourquoi je trouve que l'encadrement du débat est un encadrement malsain. En plus,

je me demande, face à la réticence du gouvernement américain d'accepter l'ALÉNA comme tel, sans sanctions, sans ententes parallèles concernant la protection de l'environnement, et sans ententes parallèles sur la protection des travailleurs et travailleuses aux États-Unis, pourquoi sommes-nous tellement pressés? Je dois vous rappeler que déjà 24 membres de la Chambre des représentants du Congrès américain ont déjà signifié ne pas vouloir—et je le répète—les Américains, la Chambre des représentants du Congrès américain ne veulent pas accepter l'ALÉNA, même avec les ententes parallèles sur l'environnement et sur la protection des travailleurs et travailleuses.

Je dois également vous dire qu'après avoir entendu le ministre des Pêches, que l'on a cité dans des éditoriaux de presse, dire que l'opposition à l'ALÉNA, l'Accord de libre-échange nord-américain, et le mécontentement ne viennent que de syndiqués et de syndicats, cela me dégoûte vraiment d'entendre de telles déclarations, parce que je sais très bien qu'il y a beaucoup plus que les syndiqués et les syndicats qui sont contre ce projet de loi, qui sont contre l'ALÉNA.

Dans *Le Devoir* par exemple, et je le cite parce qu'il parle du ministre des Pêches et cela me paraît très intéressant de le citer, on y lit: «M. Crosbie signale pour sa part que l'opposition est vive au Canada de la part des mouvements syndicaux. Les syndicats sont contre tout, y compris contre l'ALÉNA, dit le ministre. Dès que quelqu'un attrape un bouton sur le nez, ils en imputent la faute à l'ALÉNA, lance-t-il en boutade.»

Monsieur le Président, l'ALÉNA n'est pas une affaire de boutade, de syndicats ou de gens marginaux, car presque deux tiers des Canadiens sont contre l'ALÉNA. Malheureusement, ils ne sont pas ici aujourd'hui, mais nous, comme parlementaires, les représentons. On se rend compte de l'arrogance du gouvernement quand il dit que c'est juste un petit groupe marginal, alors que plus des deux tiers des Canadiens et des Canadiennes sont contre cet entente de l'ALÉNA, et qu'il faut entériner l'entente de l'ALÉNA. Ils sont en train de faire la même maudite erreur qu'ils ont faite dans le passé dans le dossier constitutionnel. Rappelez-vous, monsieur le Président, ce qu'ils disaient à l'époque: «Voyons donc, ceux qui sont contre l'Entente de Charlottetown sont des gens marginaux».

• (2505)

En conclusion, je vous signale que la plupart des Canadiens sont contre ce projet de loi sur l'ALÉNA, parce qu'ils sont beaucoup plus intelligents que ce gouvernement-ci.

[*Traduction*]

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, je prends la parole à cette heure indue, car je souhaite soulever certains points.

Quand j'ai pris la parole plus tôt, j'ai comparé les promesses faites dans le cadre de l'Accord de libre-échange avec les États-Unis, il y a cinq ans, aux promesses et aux risques encourus dans la situation actuelle.

Je dois dire en guise d'introduction ce matin qu'entre ces deux choix, je prendrais, et de loin, l'Accord de libre-échange même si nous nous sommes fait avoir. Il s'agit d'un mauvais choix, mais on risque de faire dix fois pire avec l'accord qu'on nous propose. Je vais vous dire pourquoi.

D'abord, l'Accord de libre-échange signé par les États-Unis et le Canada, il y a cinq ans, devait nous donner accès au marché américain et apporter croissance et prospérité au Canada. Nous n'avons jamais connu une si faible croissance dans toute l'histoire du pays. Compte tenu du taux de chômage actuel, toute prospérité doit être qualifiée, à tout le moins, de prospérité sans création d'emploi. Je n'accepte pas qu'on nous dise que les promesses qui nous ont été faites concernant le libre-échange avec les États-Unis se sont réalisées.

Je comparerais l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis à une partie de poker dans laquelle on peut gagner 50 $, mais en perdre 500. Toujours selon la même comparaison, de la façon dont nous nous y prenons avec l'Accord de libre-échange, c'est comme si nous nous lancions dans une partie de poker, en mettant chaque cent que nous avons sur la table, en montrant nos cartes et en disant: «Voilà, maintenant nous pouvons commencer la partie.»

Il est absolument incroyable que nous discutions sérieusement de cette question après un week-end au cours duquel les négociateurs étaient au Canada et n'ont pu en venir à une entente. Il existe de graves difficultés.

Je ne lirai pas le texte, car ce serait perdre mon temps. Tout le monde peut lire l'article publié dans le *Toronto Star* et voir ce qu'on y dit. Depuis trois ou quatre jours, tous les quotidiens parlent des négociateurs en chef qui n'ont pu s'entendre sur les domaines qui comptent le plus pour nous. C'est l'évidence même.

Il y a d'autres domaines qui font problème dont j'aimerais traiter ce soir. Le premier se rapporte aux règles de jeu équitables. Nous connaissons les difficultés que nous avons eues aux États-Unis à cet égard. J'en ai parlé plus tôt en soirée.

Je veux aborder quatre domaines: le textile, l'automobile, l'industrie pétrochimique et l'informatique, en vous donnant la différence salariale entre le Canada et le Mexique. Dans le textile, le salaire annuel moyen est de 28 000 $ au Canada et de 4 000 $ au Mexique. Dans l'automobile, il est de 43 000 $ au Canada et de 5 000 $ au Mexique. Dans l'industrie pétrochimique, il est de 50 000 $ au Canada et de 6 500 $ au Mexique. En informatique, il se situe à 36 000 $ en moyenne au Canada et à 7 500 $ au Mexique. Ce sont des écarts très importants. Passons maintenant à un autre point qui me préoccupe encore davantage.

Il s'agit des outils de la politique nationale. Je crois que s'ils ne disparaissent pas maintenant, avec la mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange nord américain, nous serons privés des mécanismes de contrôle des politiques qui obligent les sociétés transnationales à tenir compte, dans leurs décisions, des priorités établies par les gouvernements démocratiquement élus sur la scène nationale ou provinciale. Autrement dit, nous allons perdre les mécanismes de contrôle que nous avons maintenant et qui définissent notre économie en ce qui touche la fabrication de même que nos possibilités en matière d'importations-exportations.

• (2510)

Cela englobe, je le vois dans cet accord, des exigences de rendement pour des éléments comme la valeur ajoutée interne et les transferts de technologie, les outils de gestion des ressources comme les taxes à l'exportation pour façonner l'avantage concurrentiel, et l'octroi obligatoire de licences pour favoriser la production sur place de technologie. Il existe d'autres éléments, mais ceux-là me préoccupent le plus parce que la plupart ont un impact réel dans le domaine de la haute technologie.

Je poursuis sur le même sujet, mais en faisant une légère digression. J'entrevois de dangereuses tendances. Permettez-moi de mentionner certains chiffres qui, même en admettant une marge d'erreur de 5 ou 10 p. 100, ne sont guère contestables. Je vais citer ces chiffres qui révéleront peut-être une tendance, pour en tirer finalement des conclusions pour le moins alarmantes sur le plan statistique.

Entre 1984 et 1990, soit les six premières années du mandat du présent gouvernement, la déréglementation ordonnée par ce dernier a entraîné une hausse du contrôle étranger de l'investissement dans le secteur de la fabrication au Canada, qui est passé de 48 à 52 p. 100. C'est une augmentation de près de 10 p. 100 sur ces six années. Pour le contrôle des ressources, il s'est aussi produit une hausse de 10 p. 100, soit de 38 à 43 p. 100. Cela peut sembler négligeable lorsqu'on cite les chiffres de cette façon, mais il ne faut pas oublier que la période est relativement courte et qu'il s'agit d'un domaine important.

Si les tendances actuelles se poursuivent, on prévoit que d'ici l'an 2000, avec l'élimination effective des règlements sur les investissements étrangers en vertu de l'Accord de libre-échange et de l'ALÉNA, le contrôle étranger du secteur canadien de la fabrication aura atteint 60 p. 100. La mainmise étrangère sur les ressources, essentiellement américaine, aura grimpé à 50 p. 100. Ces chiffres sont déjà passablement étonnants, mais je veux en donner d'autres encore plus saisissants pour une période plus récente.

De 1987 à 1990, 799 sociétés contrôlées par des Canadiens ont été vendues à des sociétés contrôlées par des étrangers, la plupart américaines. Cette tendance s'est accélérée en vertu du libre-échange et devrait s'accentuer davantage sous le régime de l'ALÉNA. Ce qui est peut-être plus effrayant, c'est que, pour des centaines d'entreprises canadiennes de haute technologie, la tendance deviendra encore plus marquée que celle associée aux 799 acquisitions sur la période de trois ans.

Il y a à l'heure actuelle un manque de confiance, et il est de plus en plus difficile d'acquérir et de développer des techniques selon les règles de la propriété intellectuelle. Il n'y a pas non plus d'aide de la part du gouvernement à cause des restrictions liées à l'Accord de libre-échange et à l'ALÉNA, sans compter que nous avons été continuellement harcelés ces trois ou quatre dernières années, en ce qui concerne par exemple le bois d'oeuvre, le porc, l'acier et les voitures Honda. Nous continuerons de faire l'objet de harcèlement en vertu des lois commerciales américaines, ce qui forcera la vente d'entreprises canadiennes et entraînera des pertes incalculables quant au potentiel de recherche-développement, sans mentionner les emplois à forte valeur ajoutée.

Dans le temps qui me reste, je voudrais dire un mot des maquiladoras. Nous n'en avons pas beaucoup entendu parler ici ce soir, mais cela est vraiment inquiétant parce qu'à la frontière américano-mexicaine, il y a 2 100 entreprises qui emploient environ 500 000 Mexicains. En soi, cela n'est pas mauvais, mais je constate qu'elles ont augmenté de 30 p. 100 au cours des quatre dernières années et que tout semble indiquer—ce qui inquiète beaucoup les travailleurs canadiens—que les industries des maquiladoras vont encore augmenter dans le proche avenir, notamment avec l'ALÉNA; tout indique également qu'il y aura plus de permissivité dans l'ALÉNA relativement à leur croissance, d'où la perte d'emplois, souvent liés à la haute technologie.

Face à ces tendances et aux statistiques incontournables compilées au cours des six ou sept dernières années, voire des trois ou quatre dernières années, si l'on fait une projection en tenant compte de l'ALÉNA et des tendances dangereuses qui y sont inhérentes, je pense que nous avons toutes les raisons de craindre le pire dans certains secteurs.

• (2515)

Il ne faut pas s'étonner que Ralph Nader, qui est une autorité reconnue internationalement en matière de consommation, ait déclaré il y a une dizaine de jours que les Canadiens étaient fous s'ils laissaient leur gouvernement entériner l'ALÉNA, parce que l'adhésion à cet accord revenait à renoncer à leur pays et à supprimer tout ce qui était Canadien pour le rendre Américain.

Cette mise en garde, qui nous a été servie par une autorité reconnue, est très alarmante. Que vous soyez d'accord ou non, si vous la mettez en parallèle avec ces chiffres et que vous tenez compte aussi de l'incapacité des négociateurs en chef à en venir à une entente en fin de semaine, vous ne pouvez faire autrement que de vous demander ce que nous faisons ici ce soir à essayer de convaincre le gouvernement de ne pas adopter l'ALÉNA.

C'est absolument ridicule. C'est la chose la plus insensée que j'aie faite depuis que je suis député. Il me répugne de prendre part à ce marathon, mais je n'ai pas le choix.

Mme Sheila Finestone (Mont-Royal): Monsieur le président, il est maintenant 1 h 15. Quiconque ne travaille pas de nuit devrait normalement dormir à cette heure-ci sans s'inquiéter outre mesure. Pourtant, nous sommes encore ici à discuter et je dois prendre la parole pour traiter des questions relevant du projet de loi C-115, dont le gouvernement cherche à obtenir l'adoption en vue de la mise en oeuvre de l'ALÉNA, c'est-à-dire l'Accord de libre-échange entre le Mexique, les États-Unis et le Canada.

Peut-être est-ce parce que la lune est couchée depuis longtemps et qu'il fait nuit noire, mais je ne peux m'empêcher de me demander ce que nous pouvons bien faire ici à une heure pareille? Comment expliquer que des gens normaux et rationnels en soient réduits à discuter à une heure aussi tardive d'un projet de loi de cette importance, dont l'application risque de modifier le paysage social, culturel, économique et politique du Canada? C'est pourtant bien ce que nous faisons.

Chaque formation politique a droit à son opinion et, dans une société démocratique comme la nôtre où, jusqu'ici, tous se sont toujours fait un point d'honneur de bien se conduire, les divergences sont respectées.

Avec tout le respect que je dois à mes collègues d'en face, et je suppose que je devrais être plus incisive dans les circonstances, mais ce n'est pas dans mes habitudes, en particulier à cette heure. Leur point de vue est le leur, et ils peuvent bien le présenter de la façon qu'il veulent, le nôtre est différent et me semble être davantage dans l'intérêt des Canadiens, c'est-à-dire des hommes, des femmes et des enfants qui composent notre pays.

Malgré cela, je crois qu'entre gens raisonnables, nous devrions être capables de nous asseoir les uns en face des autres et d'échanger intelligemment, de façon à permettre la formulation de commentaires constructifs et l'examen des préoccupations, fondées ou non, de la société.

Les membres de cette Chambre savent que la population canadienne attribue à la libéralisation du commerce, à tort ou à raison, des milliers et des dizaines de milliers de pertes d'emplois. Que ces affirmations puissent ou non être prouvées, il reste que les 450 000, 500 000 ou 30 000 pertes d'emplois, quel que soit leur nombre, sont toujours attribuables soit à l'odieuse TPS, soit à l'ALÉ.

Si les députés sont le moindrement à l'écoute de leurs électeurs et si, comme moi, ils se rendent dans leurs circonscriptions, ils constateront qu'il y a beaucoup de cynisme et d'inquiétude dans l'air. Les gens ont l'impression d'avoir été trompés et exploités à outrance. Ils sont incapables de maintenir leur mode de vie actuel, et nous voilà en train d'examiner un autre changement projeté à la trame économique, sociale et politique du pays. Qui plus est, nous le faisons en catimini, en plein milieu de la nuit, sans transparence véritable.

• (2520)

Que sommes-nous en train de dire, au juste? Que le gouvernement n'aurait pas dû appliquer la clôture au débat, qu'il l'a fait trop souvent. Le présent gouvernement a mis fin aux débats 19 fois. Les Canadiens ne connaissent peut-être pas bien le sens du mot «bâillon», mais ils savent pertinemment qu'il met fin à tout débat. Or, le débat sert à favoriser les échanges, à faire ressortir les erreurs de libellé et les changements qui s'imposent dans le projet de loi, à apporter des changements qui amélioreront même la conception de la société que peut avoir le gouvernement.

Qui plus est, certains accords n'ont pas été négociés. L'ALÉNA ne définit pas ce qu'est une subvention, et ne prévoit pas de code anti-dumping.

Nous savons que les négociations du GATT portent sur ces questions, mais comment pouvons-nous nous assurer que l'accord qui en découlera ira dans le sens de nos intérêts? Comment savoir quand il entrera en vigueur, s'il entre en vigueur? Non seulement laissons-nous de côté la question des subventions et du code anti-dumping, mais le gouvernement, comme les Américains, a éliminé les groupes de travail.

Mon collègue de Hamilton me signale, et je lui en sais fort gré, que le député qui a eu cette idée ridicule de nous faire siéger pendant toute la nuit, que celui auquel je dois de me trouver ici à 1 h 21 du matin, je parle du député d'Esquimalt—Juan de Fuca, est parti se reposer à la maison. C'est injuste.

M. Rodriguez: Non, il n'est pas parti.

Mme Finestone: Comment expliquez-vous alors qu'il ne se trouve ni à la Chambre, ni dans le salon, et qu'il n'a pas pipé mot depuis des heures? Pourtant, je suis assise ici depuis longtemps. Pour revenir au sujet, je n'ai pas l'intention de me lancer corps et âme dans le débat et d'argumenter.

Il faut définir les accords parallèles relatifs à l'énergie, à l'environnement et à la main-d'oeuvre, qui auraient dû figurer dans le texte de l'ALÉNA, et qui n'y sont pas.

Le Mexique a réussi à négocier un bon accord sur le plan de l'énergie. Il a réussi à protéger son droit de voir à ses propres intérêts avant de s'occuper de ceux des autres. Qui s'occupera de nous, si nous ne le faisons pas nous-mêmes? Par contre, si nous nous limitons à nos propres intérêts, que sommes-nous au juste? C'est ce qu'a dit Hillel.

L'accord ne prévoit pas de normes de protection environnementale, de normes concernant la main-d'oeuvre, ni des autres genres d'accords que nous souhaitions. Résultat, le président, le Congrès et le Sénat des États-Unis nous ont lancé un ultimatum: ou bien nous reconnaissons le droit d'imposer des sanctions commerciales pour faire respecter des normes environnementales, ou bien ils ignoreront l'accord, ils refuseront de le ratifier, ce qui nous fera une belle jambe.

L'incertitude demeure quant à l'application de l'accord et des sanctions qu'il prévoit sur le plan de l'environnement, au fait que le Canada et le Mexique, contrairement aux États-Unis, ne favorisent pas les sanctions commerciales comme moyen de faire respecter l'accord. Or, ce que les États-Unis veulent, Dieu le veut. Ils ne ratifieront pas l'accord tant qu'ils n'auront pas obtenu satisfaction.

J'ignore pourquoi nous débattons de la question, alors que nous savons que les États-Unis refuseront de bouger, mais toujours est-il que nous devons avoir adopté l'accord avant la fin de la semaine. Est-ce parce qu'on veut faire un cadeau à quelqu'un, un cadeau d'adieu au premier ministre, par exemple? Ou encore, devons-vous faire un cadeau d'adieu au ministre du Commerce extérieur avant la prorogation des Chambres et l'élection d'un nouveau chef du Parti conservateur et, donc, d'un nouveau premier ministre? Je trouve cela absolument ridicule et inacceptable.

Dans ces négociations, pourquoi n'avons-nous pas cherché à obtenir de nouvelles possibilités d'échanges avec les pays du Pacifique, avec l'Europe, à éliminer les barrières interprovinciales au commerce ou à conclure un accord de libre-échange qui aurait été essentiellement bon et équitable pour le Canada et pour les Canadiens?

• (2525)

J'étais prête à vous parler dès maintenant des répercussions sur les télécommunications et la culture. Monsieur le Président, je devrai attendre plus tard vu que vous me dites que le temps qui m'était imparti tire à sa fin.

Toutefois, si les erreurs que comportait ce projet de loi qui a dû être amendé s'apparentent un tant soit peu à celles qui peuvent bien se trouver ici et que nous n'avons pu relever ou qui peuvent bien se révéler plus tard, cela ne dénoterait rien de bon pour le bien-être des Canadiens, hommes, femmes ou enfants.

Ce gouvernement aurait intérêt à accorder plus de temps à ce débat étant donné, d'après mon expérience, les améliorations qui ont pu être apportées à ce projet de loi. Je dirai au gouvernement plus tard pourquoi il était important qu'il ouvre davantage le débat.

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, j'aime prononcer un discours à 1 h 25.

Cela ne m'ennuie pas de participer au débat sur une question aussi importante que l'ALÉNA, le libre-échange ou toute autre question. J'ai toujours eu l'impression qu'un débat avait lieu lorsqu'un côté se levait pour exprimer son point de vue, et que leurs opposants se lèveraient ensuite et exprimeraient le leur. Où sont les conservateurs? Cela ne m'ennuie pas de me tenir debout ici à 1 h 25 du matin et de prononcer un discours dans le cadre du débat. Toutefois c'est un peu comme boxer à vide. Vous dites tout ce que vous avez à dire et de l'autre côté tout n'est que silence. C'est comme discourir dans un cimetière. Ils sont tous là. Aucun son ne sort de leur bouche.

M. McCreath: Pas quand je parle, John.

M. Rodriguez: Mesdames et messieurs, j'ai entendu quelque chose. Quelqu'un donne signe de vie là-bas. Mesdames et Messieurs, si vous êtes devant votre appareil de télévision maintenant, je proposerais que vous passiez un coup de fil à un conservateur. C'est la ligne d'urgence psychique. Vous pouvez réveiller un conservateur. Comme ils ne participeront pas volontairement à ce débat peut-être pouvez-vous les remonter. En composant le numéro que je vais vous donner, vous pourrez rejoindre un conservateur. Je ne vous dirai pas à quel stade d'éveil il sera, mais vous le rejoindrez. Le numéro à composer est le (613) 996-7441, 996-7441. Pourquoi ne pas les appeler? Faites part de vos sentiments aux conservateurs. Peut-être participeront-ils à ce débat.

Mme Copps: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. J'ai entendu le député demander que l'on passe un coup de fil à un conservateur. Je croyais qu'il s'agissait de l'appel pour réveiller Dave Barrett. Je me demande où est passé le porte-parole des néo-démocrates. L'appel téléphonique était-il destiné à réveiller Dave Barrett qui est rentré chez lui pour dormir?

M. Rodriguez: Je ne vois pourquoi je devrais rester ici pour me battre dans les tranchées. Barret est chez lui en train de se soigner.

Mme Copps: Vous avez aussi un billet du médecin.

M. Rodriguez: C'est exact.

Comment s'est-on heurté à cette difficulté en premier lieu, à toute cette question de l'ALÉ et de l'ALÉNA? Savez-vous comment le tout a commencé? Cela a commencé avec un libéral du nom de Donald Macdonald. Il était assis là-bas. Il a été ministre des Finances.

Une voix: L'homme de 28 millions de dollars.

Un voix: Plus fort, John.

M. Rodriguez: On ne m'a jamais reproché de ne pas me faire entendre. Je vais parler plus fort. Je parlerai plus fort de manière à submerger ces libéraux qui savent lorsqu'ils ont été poussés du coude.

Donald Macdonald a eu cette idée et l'a vendue au premier ministre. Il a eu sa récompense. Il est maintenant haut-commissaire à Londres. Il a fait son travail et c'est un libéral. Pouvons-nous faire confiance aux libéraux?

• (2530)

Des voix: Non.

M. Rodriguez: Manifestement, cela a très bien marché. Le député d'Esquimalt—Juan de Fuca est dans son bureau. Il est furieux et s'apprête à venir se joindre à nous. Il ne faut surtout pas exaspérer ce genre d'homme.

J'ai entendu les Libéraux toute la nuit. À les entendre, on pourrait croire qu'ils sont les plus ardents détracteurs de l'ALÉ et de l'ALÉNA, mais en fait, ce n'est que de la frime. Comme l'a déclaré mon collègue d'Esquimalt—Juan de Fuca, nous voulons un engagement de la part des Libéraux à propos de la mise en oeuvre de cet accord, si ce projet de loi est adopté par la Chambre. Le 1er janvier 1994 est la date fatidique. La question que nous voulons poser aux Libéraux est la suivante: garantirez-vous, ici même à la Chambre, au peuple canadien, que vous ne mettrez pas en vigueur l'accord de libre-échange si vous prenez le pouvoir? Non, vous ne voulez pas répondre pas à cette question. C'est comme votre position à propos de la TPS. Élisez-nous et vous saurez alors par quoi nous la remplacerons. Nous vous avons entendu prononcer ces paroles. Je vous ai entendu prononcer ces paroles.

Je siégeais à la Chambre et je vous ai entendu vous opposer aux contrôles des salaires et des prix. C'est une rengaine que j'ai déjà entendue et les Canadiens aussi. Les Libéraux ici présents désirent secrètement que cet accord soit mis en oeuvre. Ils sont pareils aux conservateurs. Vous êtes pareils à eux. L'envers de la même médaille. Des Conservateurs pressés, c'est tout ce que vous êtes.

Mme Copps: Nous sommes des Néo-Démocrates pressés.

M. Rodriguez: Non, ce sont des Conservateurs pressés. L'envers des Conservateurs. Voilà ce qu'ils sont.

Je traiterai maintenant des amendements proposés par mon collègue. Je dois dire qu'il s'agit d'excellents amendements car l'un des graves problèmes que posent l'ALÉNA de même que l'ALÉ concerne toute la question de la souveraineté. D'aussi loin que je me souvienne, depuis mon arrivée au parti, à notre parti, je n'ai cessé d'entendre parler de bûcherons et de porteurs d'eau.

On me dit que les téléphones des Conservateurs ne sonnent pas, chers téléspectateurs. Il faut que vous leur téléphoniez. Le numéro est le 613-996-7441. Allez, un petit dring dring pour un Conservateur. Faites sonner le téléphone d'un Conservateur.

Les amendements présentés par mes collègues traitent de la très importante question de la souveraineté du Canada. Il y a cinq ans, les Conservateurs ont fait venir un type très distingué de Harvard, du nom de Michael Porter. Le gouvernement et le Conseil canadien des chefs d'entreprises lui ont versé à eux deux la somme d'un million de dollars. Ce type est soi-disant un grand économiste à qui l'on a demandé d'examiner notre pays, notre système, notre compétitivité pour nous dire ce qui ne va pas.

M. Edmonston: C'était un gourou de l'économie.

M. Rodriguez: Mon collègue dit que c'était un gourou de l'économie. Bien plus que cela. Il a été payé comme un gourou de l'économie. Après avoir examiné la situation en long et en large, il a présenté un rapport dont la principale conclusion était, je vous le donne en mille, qu'il fallait que nos ressources aient une plus grande valeur ajoutée. Comme si nous ne le savions pas déjà. Voilà l'homme d'un million de dollars et sa réponse de quatre sous. Regardez ce que les Conservateurs sont en train de faire à la Chambre.

Une voix: Il se lève. Il veut peut-être prendre la parole.

M. Rodriguez: Non, il va répondre au téléphone. Ce numéro de téléphone, chers téléspectateurs, est le 613-996-7441.

M. Edmonston: Quel est ce numéro?

M. Rodriguez: Le 613-996-7441. Que la fête commence. Si vous voulez rencontrer un Conservateur, téléphonez-lui à ce numéro.

Mme Copps: Je ne vois aucun Conservateur à la Chambre. J'aimerais demander qu'on vérifie s'il y a quorum.

• (2535)

Le président suppléant (M. Paproski): La députée demande qu'on vérifie s'il y a quorum.

Et les députés ayant été comptés:

Le président suppléant (M. Paproski): Je constate que le quorum est atteint. Il reste une minute au député.

M. Rodriguez: Monsieur le Président, je vois qu'ils ont tous raccroché. Les Canadiens qui nous écoutent peuvent donc les appeler maintenant; ils n'ont qu'à composer le 613-996-7441. Vos appels sont attendus avec impatience. Prenez le téléphone, appelez maintenant.

Une des importantes questions soulevées concerne la souveraineté et la capacité des Canadiens ou d'un quelconque gouvernement canadien de déterminer la valeur ajoutée à ses ressources. Je viens d'une ville minière. Sous l'égide d'un gouvernement provincial conservateur en Ontario, Falconbridge a été autorisée à envoyer les ressources extraites du bassin de Sudbury à Kristiansand, en Norvège, pour y être raffinées. Nous avons donc, d'une part, une exploitation minière qui demande énormément de capitaux et, d'autre part, le grillage et l'affinage du nickel qui nécessitent beaucoup de main-d'oeuvre et qui sont confiés à la Norvège. Il n'y a pas si longtemps, Inco envoyait le nickel en Virginie pour le faire affiner. Bien entendu, c'est là que se déroulaient toutes les activités de R et D connexes.

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette, le temps du député est écoulé.

Des voix: Encore!

M. Rodriguez: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je ne sais pas si vous vous en souvenez, mais lorsque vous avez dénombré les députés pour vérifier si nous avions le quorum, j'ai perdu une partie de mes dix minutes.

Le président suppléant (M. Paproski): J'ai accordé en conséquence une minute et demie de plus au député. Même si j'aimerais écouter sans fin le député de Nickel Belt, le débat est de dix minutes et je donne maintenant la parole au député de Scarborough—Ouest.

M. Tom Wappel (Scarborough-Ouest): Monsieur le Président, je suis tellement heureux que mes amis socialistes ici à gauche soient encore éveillés afin qu'ils puissent entendre quelques propos sensés après les sottises des dix dernières minutes. On n'entend que des numéros de téléphone au lieu de discussions sur la substance du projet de loi. Injectons un peu de substance dans ce débat absurde.

J'ai parlé à mon épouse au téléphone ce soir à 23 h 45 et elle m'a demandé ce que je faisais au bureau si tard. Je lui ai répondu que la Chambre siégeait encore, et elle m'a demandé pourquoi. Je lui ai dit tout simplement que nous allions discuter toute la nuit pour clore le débat sur l'Accord de libre-échange nord-américain.

Elle m'a demandé pourquoi, qu'est-ce qui pressait tant? Je n'ai pas pu lui répondre parce qu'il n'existe évidemment pas de réponse à cette question. Il n'y a rien qui presse et nous n'avons aucune raison d'être ici à 1 h 45 en train de parler de l'accord alors que nous avons amplement le temps d'en parler d'ici sa mise en oeuvre, le 1er janvier 1994.

Je demande aux Canadiens qui nous écoutent et à ceux qui lisent le hansard s'ils estiment que nous faisons là une utilisation judicieuse du temps de la Chambre, du temps des députés, du temps de la direction de la Chambre et du temps des pages. Est-il bien utile de passer la nuit à parler de questions qui doivent faire l'objet d'un examen beaucoup plus approfondi?

• (2540)

Et pourquoi dirais-je une chose comme celle-là? D'autres ont soulevé ce volume avant moi. C'est l'Accord de libre-échange nord-américain. Je suis convaincu, cependant, que les électeurs de Scarborough-Ouest et du reste du Canada seront heureux d'apprendre, s'ils ont à chercher un point quelconque, que le document n'a pas d'index. Il y a bien une table des matières, mais pas d'index. On nous demande d'étudier un document comme celui-là et il y a des points en particulier que nous aimerions vérifier.

Par exemple, le député d'Esquimalt—Juan de Fuca a présenté trois motions qui portent sur la souveraineté. Eh bien, si vous voulez retrouver la section dans l'ALÉNA où l'on en parle, sans index, je vous souhaite bonne chance!

Si vous regardez dans la table des matières, vous trouverez quelques termes génériques. Mais allez-vous passer une journée et demie à tourner les pages de cette brique? Vous n'avez pas beaucoup le choix, parce que, autrement, vous ne saurez pas de quoi il s'agit. C'est drôle à dire, mais même si nous parlions d'autre chose, en réalité c'est du pareil au même. Nous débattons du projet de loi C-115, qui est aussi un document assez volumineux. En fait, il compte 193 pages, toutes ces pages étant le projet de loi pour mettre en oeuvre cet accord géant.

On nous demande de prendre connaissance des mesures législatives d'information pour mettre en oeuvre l'ALÉNA et de le faire maintenant, parce que, une fois que le débat sera terminé, nous voterons sur tous les amendements qui auront été discutés toute la soirée, puis nous passerons à la troisième lecture, et ce sera fini parce que le gouvernement a imposé la clôture. Plus de délibérations. Un des projets de loi parmi les plus importants qui aient jamais été débattus depuis quatre ans et demi aura été adopté par la Chambre des communes à toutes fins pratiques sans débat.

A-t-on jamais vu pareille chose? Bien sûr, c'est caractéristique des Tory. Ils ont fait exactement la même chose avec le projet de loi C-91, la Loi sur les brevets. Ils ont fait adopter ce projet de loi à toute vapeur, après environ 17 heures de délibérations. Je pense que lorsque nous additionnerons tout le temps passé à débattre, même en comptant notre nuit blanche, nous allons arriver à un nombre d'heures négligeables comparativement aux conséquences énormes que cet accord aura pour les Canadiens et pour le Canada.

De quelle sorte d'entente parlons-nous dans ces motions, et de quel genre de souveraineté? J'ai relu le communiqué numéro 165 du 12 août 1992 du gouvernement du Canada et j'aimerais vous en donner deux courts extraits pour rappeler aux Canadiens ce que cette entente est censée faire, d'après le gouvernement.

> Le Canada cherchait avant tout à faciliter l'accès au marché mexicain, à protéger et à accroître les avantages obtenus dans l'Accord de libre-échange avec les États-Unis (ALÉ) et à faire en sorte que le Canada reste un pôle d'attraction pour les investisseurs en Amérique du Nord.
>
> «La négociation de l'ALÉNA a été un succès pour le Canada, a affirmé M. Wilson. Nous avons amélioré certains éléments de l'ALÉ sans toutefois renoncer à ce que nous avions déjà obtenu. L'ALÉNA, c'est l'ALÉ en mieux.»

On nous demande d'accepter cette recommandation et d'adopter l'entente parce que l'ALÉNA est une version en mieux de l'ALÉ. Il a le culot de dire que c'est une version bonifiée de l'accord de libre-échange.

Nous avons adopté l'accord de libre-échange en 1988, quelque chose comme 24 ou 36 heures avant Noël. C'était il y a quatre ans et demi. Nous attendons toujours une définition de ce qui constitue une subvention. Nous ignorons toujours comment l'antidumping sera abordé. Ce sont là deux aspects très fondamentaux de l'Accord de libre-échange. Pourtant, le ministre du Commerce extérieur disait que nous avions amélioré certains éléments déjà favorables de l'ALÉ.

Foutaise que tout cela! C'est carrément faux, car nous ignorons toujours ce qu'on entend par subvention.

• (2545)

Il n'est toujours pas question du dumping et de l'article en vertu duquel nous devons garantir les approvisionnements. Supposons qu'il y ait une urgence nationale au Canada et que nous décidions, par exemple, que nous avons besoin de toutes nos ressources naturelles pour une durée donnée. Il nous est impossible de prendre une telle décision dans le cadre de l'Accord de libre-échange nord-américain. Nous devons mettre de côté une certaine quantité de ces ressources pour nos partenaires commerciaux, indépendamment de ce qui servirait les meilleurs intérêts de notre pays à ce moment-là.

Est-ce logique? Je ne le crois pas. Est-il logique que nous en débattions à deux heures moins le quart du matin? Pas à mon avis. Est-il logique que nous fassions adopter cela à la hâte, en deux jours et demi de débat? Je ne le pense pas. J'irais même jusqu'à dire que c'est aussi l'avis de la plupart des gens.

Qu'est-ce qui pourrait motiver de tels actes? L'entente ne va pas être mise en oeuvre avant le 1er janvier 1994, donc rien ne presse. Nous avons tout le temps. Autant que je sache, aucune loi comparable n'a été déposée aux États-Unis; rien ne presse là-bas non plus. Nous sommes apparemment bien en avance sur les Américains et pourtant, on nous force à adopter rapidement cette loi.

Un autre facteur intéressant va entrer en jeu, il s'agit de quelque chose qui s'est produit aux États-Unis. Des élections générales y ont eu lieu et les Américains ont eu la possibilité d'élire leurs représentants, avant même que le président n'ait pu leur présenter l'Accord de libre-échange nord-américain. En fait, cet accord n'a pas encore été déposé.

Nous n'avons pas eu cette possibilité et pourtant, nous savons que nous devons avoir des élections fédérales avant la date de mise en oeuvre de l'Accord du libre-échange nord-américain. Occupons-nous donc des élections fédérales. Nous savons qu'elles vont avoir lieu. C'est inévitable.

L'accord pourrait être l'une des questions débattues dans le cadre des élections. Nous aurons toujours le temps, selon les résultats des élections fédérales, d'adopter la loi de mise en oeuvre et l'entente d'ici le 1er janvier 1994, si tel est le désir exprimé par les Canadiens aux élections générales. Ou bien, est-ce que c'est parce que le gouvernement a peur de procéder de la sorte qu'il impose la clôture de façon non démocratique, avant même que le débat ait commencé?

Je dois laisser aux gens qui écoutent et à ceux qui lisent le hansard le soin de répondre, mais, à mon avis, la réponse est claire et évidente. Ce gouvernement n'inspire aucune confiance et il essaie de faire adopter les choses rapidement, de façon non démocratique, car il sait que s'il présente ces questions aux Canadiens, il ne pourra pas les convaincre de la justesse de ses vues.

M. Robert D. Nault (Kenora—Rainy River): Monsieur le président, j'ai le plaisir, pour la deuxième fois en l'espace de huit heures environ, d'avoir la possibilité, au nom du nord de l'Ontario et des membres du Parti libéral du nord de l'Ontario, de parler du deuxième groupe d'amendements.

Au cours des 10 minutes dont je dispose, j'aimerais parler en particulier des industries extractives du nord de l'Ontario et des effets du dernier accord de libre-échange, et évidemment aussi des effets de celui dont nous parlons actuellement, soit l'ALÉNA.

Tout d'abord, il faut replacer le débat dans son contexte et j'aimerais, entre autres, faire remarquer à ceux qui ne sont pas encore couchés et qui écoutent ce débat, le nombre peu important des échanges commerciaux entre le Canada et le Mexique, ainsi que la raison pour laquelle, dans une certaine mesure, notre parti pensait qu'il était à notre avantage, en tant que gouvernement du Canada et Canadiens, d'être présents à la table et de négocier l'accord dont nous sommes saisis, soit l'ALÉNA.

Il faut savoir qu'en 1991, les exportations canadiennes à destination du Mexique n'étaient que 440 millions de dollars, tandis que les importations en provenance du Mexique se chiffraient à 2,574 milliards de dollars. À l'heure actuelle, 80 p. 100 des échanges commerciaux entre le Canada et le Mexique se font en franchise. Pour les 20 p. 100 qui restent, le tarif moyen n'est que de 2,4 p. 100. C'est là le taux de droit moyen pour les importations du Mexique, puisque le Mexique est classé comme pays en développement et, partant, qu'il bénéficie d'un tarif de préférence général.

• (2550)

Étant donné le scénario que je vous ai exposé, monsieur le président, les gens d'en face et, bien sûr, les Canadiens dans leur ensemble se demanderont pourquoi le Parti libéral et d'autres Canadiens s'opposeraient à l'ALÉNA si nos échanges avec le Mexique sont si peu nombreux qu'ils semblent n'avoir aucune incidence sur notre commerce global, nos importations et nos exportations, en tant que pays commerçant. Ce qui nous inquiète, c'est que l'ALÉNA annule l'Accord de libre-échange.

Or, ce dernier inspire de graves préoccupations que nous, en tant que parti, voulons voir régler avant de pouvoir appuyer l'ALÉNA dans son ensemble.

Permettez-moi de donner des exemples des cinq aspects qui nous inquiètent et que les Canadiens devraient examiner avant même de penser consentir à appuyer le présent projet de loi. Il s'agit premièrement du code des subventions et des mesures antidumping. Nous avons réclamé l'accès garanti au marché américain, le but premier du gouvernement Mulroney dans l'Accord de libre-échange mais un but qui n'a pas été atteint. Il n'y a toujours pas de code de subventions et de code antidumping dans l'ALÉNA, ce qui fait des industries canadiennes des cibles faciles face à des mesures américaines comme celles qui ont frappé le bois d'oeuvre résineux, l'acier et le magnésium.

La mesure prise par les États-Unis a coûté, dans le nord de l'Ontario, des centaines et des centaines d'emplois à l'industrie du bois d'oeuvre résineux au cours des quelques années depuis l'imposition de la taxe de 15 p. 100 à l'exportation.

Le gouvernement a accepté le protocole d'entente, puis il a décidé après un certain nombre d'années, en voyant les emplois dans l'industrie primaire disparaître à toute vitesse, qu'il fallait apporter de grands changements, qu'il dirait au gouvernement américain que le protocole d'entente n'avait plus sa place et que, par conséquent, il ne l'appliquerait plus.

Nous sommes encore aujourd'hui aux prises avec les droits américains sur le bois d'oeuvre résineux, encore à maintenir qu'il n'y a pas eu de pratique commerciale déloyale alors que les Américains continuent de dire le contraire.

L'exemple du bois d'oeuvre résineux est parfait pour la définition de subventions et de codes anti-dumping. Il illustre très bien la perte subie par une industrie très productive dans le nord de l'Ontario et dans le Canada tout entier, car près d'un million d'emplois dépendent du bois d'oeuvre et de l'industrie forestière du Canada.

Comme le laissent entendre mon intervention sur le premier ensemble de motions et l'amendement que j'ai proposé plus tôt ce soir, puis ce matin, nous avions également réclamé des programmes d'adaptation. En 1988, l'actuel premier ministre avait promis d'extraordinaires programmes d'adaptation destinés à aider les entreprises et les travailleurs canadiens à s'ajuster à l'ALÉ. Où sont ces programmes?

Depuis l'entrée en vigueur de l'ALÉ en 1988-1989, nous avons perdu au pays 400 000 emplois. Les députés de l'autre côté diront que ces pertes sont attribuables à une profonde récession, qu'aucune n'est la faute de l'accord de libre-échange.

Par contre, en de nombreuses occasions, le ministre des Finances, le ministre du Commerce extérieur et le premier ministre ont dit ici même et à l'extérieur que les membres du Cabinet étaient en train de restructurer l'économie grâce à l'accord de libre-échange et qu'ils se préparaient maintenant à la restructurer encore davantage au moyen de l'ALÉNA.

• (2555)

Disons les choses clairement. Nous sommes réunis ici et il est 1 h 55 du matin. Nous ne pouvons pas tout avoir. Si nous voulons restructurer fondamentalement notre économie, il est évident que nous devrons subir des pertes d'emplois. Par conséquent, il faut que nous, le pays, le gouvernement, les députés, comprenions bien que ces programmes d'adaptation sont nécessaires pour venir en aide à ceux qui vont perdre leur emploi à cause du nouvel ordre économique mondial dans lequel nous entrons. Nous en sommes toujours à attendre que le gouvernement actuel mette en place ces programmes d'adaptation.

En outre, nous avons exigé la protection de l'environnement. Comme vous pourrez le constater à l'étude d'autres amendements à l'étape du rapport, nous avons étudié cette question afin que l'environnement au Canada, qui est l'une des meilleures dans le monde entier, continue de faire l'envie des autres pays avec le maintien de l'ALÉ et après l'adoption de l'ALÉNA.

Nous savons tous que les négociateurs et le gouvernement actuel ne veulent pas d'accords parallèles sur l'environnement. Ils ne veulent pas de mesures de protection, de règlements rigoureux pour faire en sorte que les autres pays adhèrent au genre de règlements que nous, Canadiens, avons toujours désirés et nous sommes efforcés de mettre en place dans l'intérêt des générations futures.

Nous étudions aussi le processus de règlement des différends. Pour notre parti, cela signifie la capacité d'examiner les problèmes qui surviennent au cours d'un processus normal de négociation entre deux nations souveraines qui ont des lois et des règlements différents.

Il faut que le processus de règlement soit efficace; il ne s'agit pas d'y passer des années, ni même des mois comme c'est le cas dans la situation actuelle. Le processus avec lequel nous devons composer était censé être une mesure provisoire jusqu'à ce que le gouvernement puisse négocier un processus permanent qui soit très efficace, rapide et satisfaisant pour toutes les parties.

Je trouve un certain nombre d'avantages aux amendements dont nous sommes saisis. Ils mettent l'accent, pour nous parlementaires, sur les faiblesses que présente l'ALÉNA. Je presse tous les députés qui ne dorment pas encore à cette heure tardive de les étudier très attentivement pour ne pas faire les mêmes erreurs que dans le cas de l'Accord de libre-échange.

Mme Lynn Hunter (Saanich—Les Iles-du-Golfe): Monsieur le Président, l'heure est historique. Nous étudions l'Accord de libre-échange nord-américain. Ce débat traduit l'arrogance dont le gouvernement fait preuve à l'égard des Canadiens en imposant la clôture pour limiter le débat sur ce document d'une importance extrême.

Cette attitude ne se limite pas aux présents travaux. J'ai appris que le numéro de téléphone du salon des ministériels, soit le 613-996-7441, avait été fourni au public. Or, j'ai entendu dire qu'à de nombreuses reprises, des personnes ont appelé le soir et n'ont pas été particulièrement bien reçues par les députés ministériels. Elles nous ont ensuite appelés pour nous faire connaître leur façon de penser.

Les Canadiens veulent être entendus sur la question et c'est pour eux l'occasion de se faire entendre. J'espère qu'ils vont composer ce numéro, le 613-996-7441, pour dire au gouvernement ce qu'ils pensent de l'Accord de libre-échange nord-américain. Ce sera peut-être la seule possibilité qu'ils auront de se faire entendre.

• (2600)

Le débat a été restreint sur cette question très importante. Cette mesure législative comporte plus de 4 000 pages et, jusqu'ici, le débat en deuxième lecture a été limité à deux heures et neuf minutes.

Les gens pourraient se demander pourquoi les députés siègent à deux heures du matin. C'est parce que nous voulons qu'ils puissent entendre pourquoi nous nous opposons à l'Accord de libre-échange nord-américain, qui modifiera de façon significative non seulement les ententes commerciales existantes, mais aussi la structure même de notre pays et du gouvernement.

Nous croyons parler au nom de ceux et de celles qui nous ont élus. Nous ne parlons pas au nom des sociétés transnationales qui sont derrière cet accord. Nous parlons au nom des Canadiens ordinaires qui croient que les députés devraient travailler pour eux, quelle que soit l'heure.

Le mythe voulant que ceux d'entre nous qui se sont opposés à l'Accord de libre-échange et qui s'opposent maintenant à l'Accord de libre-échange nord-américain soient des protectionnistes n'est que cela, un mythe. Nous sommes d'avis qu'une entente commerciale plus libre devrait exister, mais qu'elle devrait être axée sur les changements sectoriels et un commerce plus équitable qui tient compte de la pérennité, des droits de la personne et des préoccupations des travailleurs. Bref, il devrait s'agir d'une entente qui favorise les gens et non pas le marché des capitaux ni les grandes sociétés. Elle doit aider ceux qui font le travail.

Il existe un autre aspect de l'ALÉNA dont on tient très peu compte dans cette partie du pays. En Colombie-Britannique, nos principaux liens ne sont pas avec le Nord et le Sud, mais avec les pays côtiers du Pacifique, lesquels ne croient pas que l'ALÉNA favorisera les échanges commerciaux. Ils considèrent plutôt qu'il nuira au commerce.

Quels avantages en tirera la Colombie-Britannique? C'est la question que se posent les habitants de cette province, car je peux vous dire que nous avons appris de première main ce que l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis nous a fait.

Je me rappelle clairement de la première allocution que j'ai prononcée en tant que députée dans cette Chambre dans les derniers jours de 1988, au moment où le gouvernement faisait adopter de force la Loi sur le libre-échange avec les États-Unis. Je faisais allusion aux agriculteurs de ma circonscription qui ne seraient plus à même de gagner leur vie en exploitant leur ferme. Certains s'accrochent encore à leur ferme. Certains vendent encore leurs produits, mais ils le font en subissant l'assaut de l'industrie agro-alimentaire américaine.

L'Accord de libre-échange nord-américain ne fera qu'aggraver la situation. Si nous croyons réellement au développement durable comme l'a soutenu le gouvernement actuel dans certaines déclarations faites à Rio en juin dernier, il est alors grand temps de nous mettre à l'oeuvre pour réaliser cet objectif. Ce n'est pas avec l'ALÉNA que nous y parviendrons.

Mon collègue qui tient une pancarte incitant les gens à téléphoner aux conservateurs devrait leur dire ce qu'il pense de l'accord. Nous devons utiliser. . .

Le président suppléant (M. Paproski): À l'ordre, s'il vous plaît. Je saurais gré au député d'Edmonton-Est de cesser ses agissements. On ne peut faire de publicité ici; par conséquent, je le prierais de ne plus montrer cette pancarte. Merci.

Mme Hunter: Merci, monsieur le Président. Je répète le numéro qui est le 613-996-7441.

Une voix: Appelez un Conservateur ce soir.

Mme Hunter: Les Conservateurs doivent entendre ce que les Canadiens pensent de l'Accord de libre-échange nord-américain. Nous avons perdu plus de 500 000 emplois à cause de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis. Ce serait agréable si tous ces gens pouvaient dépenser un peu d'argent et téléphoner au gouvernement pour lui dire ce qu'ils pensent de l'Accord de libre-échange nord-américain.

• (2605)

Aux États-Unis, il n'est pas sûr que l'entente soit entérinée. J'ai eu la chance de m'entretenir avec des membres du Congrès et du Sénat américain à Washington à la mi-mars et encore la fin de semaine dernière à Halifax. Lors de ces rencontres, j'ai appris que le Congrès n'avait pas la majorité voulue pour adopter l'Accord de libre-échange nord-américain. On s'inquiète beaucoup aux États-Unis au sujet des accords parallèles en matière d'environnement et de main-d'oeuvre, mais que ces accords soient ou non adoptés, on craint malgré tout que la faction anti-ALÉNA au Congrès ne compromette l'adoption de l'accord. Les Américains sont au courant de nos préoccupations au sujet des pertes d'emplois, de l'environnement et du genre de transformation que subiront les aliments au Mexique avant d'être envoyés aux États-Unis puis au Canada. Le développement durable suppose que nous ayons la capacité de gérer nos propres ressources. Or, cela ne sera pas possible en vertu de l'Accord de libre-échange nord-américain. Cet accord est mauvais pour le Canada et pour l'Amérique du Nord tout entière. Nous devons nous y opposer de toutes nos forces.

M. Peter Milliken (Kingston et les Iles): Je vous remercie, monsieur le Président. Ayant dû me rendre à Kingston plus tôt ce soir pour m'acquitter d'une obligation importante, j'ai été heureux de constater, à mon retour, que je pourrais participer à ce débat puisque la Chambre siégeait toujours. Je suis content de voir que la députée de Mission-Coquitlam est elle aussi présente.

J'ai entendu un peu plus tôt ce soir une allocution du chef du Parti libéral ontarien, qui est aussi chef de l'opposition à l'assemblée législative de cette province. Celle-ci s'en prenait au gouvernement néo-démocrate. Avec raison d'ailleurs car, à mon avis, c'est l'un des plus nuls au pays. La compétence de ceux que nous avons en face de nous laisse peut-être à désirer, mais ce n'est rien à côté du gouvernement néo-démocrate ontarien, dont la gestion est un désastre total. Toute la population de cette province en conviendra. Je sais que le gouvernement actuel est un fardeau et que, comme je l'ai déjà dit dans cette enceinte, si d'autres détenaient le pouvoir à sa place, nous serions déjà sortis de la récession. Malheureusement, nous nous enfonçons davantage à cause de politiques atrocement mal adaptées—

Une voix: Atrocement mal adaptées?

M. Milliken: Le député d'Oshawa a bien compris, j'ai bien dit atrocement mal adaptées. Je ne peux pas qualifier autrement ces politiques qui sont appliquées tant pour les socialistes à Toronto que par les Conservateurs à Ottawa. Dans un cas comme dans l'autre, elles sont tout aussi déplorables. Il est difficile de dire quel gouvernement a la plus piètre performance. Peut-être la députée de Mission-Coquitlam pourrait nous dire quel est, à son avis, le pire gouvernement: les socialistes en Ontario ou les Conservateurs à Ottawa. Elle doit bien avoir une idée là-dessus.

Le président suppléant (M. Paproski): Pour la dernière fois, je demande à la députée de Mission-Coquitlam de baisser sa pancarte et de l'enlever de son pupitre. Cela n'est pas permis dans cette Chambre. Le député de Kingston et les Îles a la parole.

M. Milliken: Je vous remercie, monsieur le Président. Je trouve que la pancarte m'empêche de me concentrer. Je voudrais parler de ce projet de loi et de la façon dont le gouvernement a procédé pour le faire adopter à toute vitesse à la Chambre des communes. Certains pourraient ne pas me prendre au sérieux parce que le NPD prétend avoir été le seul parti à s'opposer à ce projet de loi. La députée continue de fulminer. Tout comme sa pancarte, elle me dérange.

Le fait est que nous nous sommes opposés à ce projet de loi pour la bonne raison qu'il est inacceptable. Le gouvernement impose ce projet de loi à la Chambre des communes parce que quelqu'un en haut lieu—il est facile de deviner qui—a décidé qu'après huit ans ou huit ans et demi de pouvoir, le gouvernement devait démontrer qu'il avait fait quelque chose de constructif pour les Canadiens et, allez savoir pourquoi, le gouvernement pense y parvenir grâce à ce projet de loi.

Les principales initiatives du gouvernement ont toutes échoué. L'Accord de libre-échange, qui devait être la pièce maîtresse de son programme, a été un désastre. Il a coûté des centaines de milliers d'emplois aux Canadiens, en plus de mettre en péril notre économie à bien des égards. En outre, le gouvernement a adopté, dans la foulée du libre-échange, des politiques qui ont eu pour effet d'annuler les avantages que nous aurions pu en tirer. C'est le cas par exemple de sa politique de taux d'intérêt élevés et de maintien de l'inflation à zéro. À cause de cela, l'économie canadienne est mal en point et les Canadiens en souffrent.

• (2610)

Les Canadiens meurent d'envie d'aller voter pour répudier ce gouvernement, tout comme les Ontariens rêvent de le faire avec le gouvernement qu'ils ont sur les bras depuis trois ans.

M. Nault: Tout à fait.

M. Milliken: La plupart des députés néo-démocrates à la Chambre viennent du pays du lotus, la Colombie-Britannique. Chez eux, en mâchant leurs feuilles de lotus, ils ne pensent pas aux souffrances que leurs collègues de l'Ontario font endurer à ma province.

M. McCreath: Non, en effet.

M. Milliken: J'aimerais qu'ils viennent plus souvent en Ontario pour visiter une autre ville qu'Ottawa. Venez voir les autres villes de l'Ontario. Allez voir Toronto et les difficultés des gens qui y vivent, des difficultés causées par le régime socialiste qui a pris d'assaut notre province et qui est en train de détruire le gagne-pain de centaines de milliers de Canadiens.

La députée de Mission—Coquitlam a besoin d'apprendre les rudiments de la sociologie. Elle devrait se rendre à Toronto et elle comprendrait mieux.

Le président suppléant (M. Paproski): À l'ordre, s'il vous plaît.

M. Milliken: J'arrive à entendre ce que je dis, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Paproski): Je ne vous entends pas. Je sais que vous entendez ce que vous dites, mais je ne le peux pas. Il est 2 h 10 du matin et je suis heureux de constater que les députés ont encore autant d'énergie. J'aimerais entendre le député, s'il vous plaît.

M. Milliken: Monsieur le Président, je vois que vous vous intéressez à mes remarques. Bien sûr, elles sont sensées. Certaines personnes placées à ma gauche semblent cependant à bout de nerfs. Elles n'aiment pas entendre critiquer leur gouvernement de l'Ontario, de la Colombie-Britannique ou de la Saskatchewan. Je suis conscient d'avoir touché un point sensible. Ces mêmes personnes sont bouleversées d'apprendre à quel point le gouvernement de l'Ontario est pourri. Il est temps qu'elles s'en rendent compte parce que c'est ce que les Ontariens doivent supporter jour après jour après jour. Cela nous coûte très cher.

Je suis ici ce soir pour débattre du projet de loi qui nous est présenté et pour condamner le gouvernement qui en force l'adoption. Pourquoi le Parlement canadien doit-il adopter ce projet de loi cette semaine? On nous a déjà avisés de la clôture. Nous savons tous ce que cela signifie. Ils passeront à l'étape du rapport demain soir et à la troisième lecture jeudi soir. Pourquoi nous demande-t-on cela, alors que les Américains font pression pour faire apporter des changements à l'accord?

Je connais le ministre du Commerce extérieur et son secrétaire parlementaire; ils ont donné les réponses les plus farfelues que j'aie jamais entendues dans cette Chambre, aujourd'hui, pendant la période des questions.

M. McCreath: Des réponses vraies, toutefois.

M. Milliken: Elles n'étaient pas vraies du tout. Elles étaient stupides et ridicules. N'importe quel autre secrétaire parlementaire ou n'importe quel autre député sensé aurait été embarrassé. Les réponses données cet après-midi par le secrétaire parlementaire les auraient fait affreusement rougir. Pour le ministre du Commerce extérieur, c'est une bonne affaire. Les Américains veulent que l'accord soit modifié. Par conséquent, le ministre du Commerce extérieur force son adoption à la Chambre des communes du Canada, sachant que si l'Accord n'est pas adopté quelque part, les Américains n'envisageront même pas de faire des concessions en ce qui a trait aux demandes qu'ils ont présentées.

Il sait qu'il doit faire adopter cet accord ici et il dit que c'est tout ce qu'il peut faire. Il essaie de se servir de la Chambre des communes du Canada comme monnaie d'échange dans ses pourparlers. Il ne défend pas les intérêts du Canada. Avec le premier ministre, il est allé aux États-Unis—je n'emploierai pas un langage non parlementaire—et, comme le disait mon ancien chef, ils avaient l'air de quémander des restes. «Oui, monsieur le Président. Tout ce que vous voulez, monsieur le Président. Où faut-il signer? Nous obtiendrons tout ce dont vous avez besoin.» Voilà ce qui s'est produit. Ils ont tout laissé aller. C'est classique.

Ni le ministre du Commerce extérieur ni le premier ministre ne savent négocier à l'avantage du Canada. Ils négocient dans une position de faiblesse plutôt que dans une position de force. Ils ne peuvent faire mieux, ils ne voient pas la différence. Voilà le problème.

Nous avons ici un accord qui a été négocié. Les Américains affirment avoir élu un gouvernement sensé. Ils ont eu des élections comme cela aurait dû avoir lieu ici. Fasse le ciel que nous les eussions remplacés par un gouvernement qui sait défendre les intérêts des Canadiens comme le gouvernement américain le fait pour ses citoyens. Les Américains ont dit qu'ils voulaient que des changements soient apportés à cet accord. Le gouvernement canadien dit qu'il ne veut pas de changement, qu'il s'empressera de faire approuver l'accord par le Parlement, qu'il espère que les États-Unis seront satisfaits et que le tout finira par bien fonctionner.

Et que fait-il pour le faire approuver par le Parlement? Consulte-t-il les partis d'opposition? Demande-t-il quelles modifications devraient être apportées au projet de loi pour le rendre acceptable? Non. Il le dépose en disant qu'il emploiera la clôture. Il ne veut pas que les Canadiens débattent de ce projet de loi, qu'un comité tienne des audiences dans tout le pays. Il ne veut pas laisser aux Canadiens la chance d'exprimer leurs points de vue. Pas de comité, pas de débat en Chambre, l'imposition de limites aux discussions, faire taire les Canadiens.

M. McCreath: Les comités législatifs ne se déplacent pas. Vous le savez très bien.

M. Milliken: Le député dit que nous n'avons pas laissé le comité se déplacer. Il sait que ce comité ne s'est pas rendu à Toronto. Il n'est pas allé à Montréal. Le quart environ des Canadiens vivent dans ces deux villes. L'honorable député devrait écouter le débat et contrôler ses. .

• (2615)

Le Président suppléant (M. Paproski): Le député de Kingston et les Îles dispose encore de trois minutes.

M. Milliken: L'honorable député de South Shore devrait prendre un comprimé de Valium et, comme le dit la députée de Hamilton-Est, ne pas en abuser, mais il devrait en prendre beaucoup compte tenu de sa façon d'agir.

Le fait est qu'avec toutes ces distractions, monsieur le Président, et malgré vos efforts, je dois avouer que j'ai de plus en plus de difficulté à me concentrer.

Je dis que le présent gouvernement a tout concédé aux Américains et qu'il utilise maintenant sa majorité au sein de cette Chambre pour forcer le passage de ce projet de loi au moyen de la clôture. Je n'ai pas avec moi le tableau qui indique le nombre de fois où il a utilisé l'attribution de temps et la clôture, mais cela a lieu si souvent ici, presque chaque semaine, et ce malgré toute la bonne volonté manifestée, que le seul terme qui convient est phénoménal.

J'examine la liste des projets de loi adoptés au cours du dernier mois et je suis renversé de voir combien sont passés par la Chambre. Monsieur le Président, même vous, malgré votre longue expérience, avez dû être stupéfait du nombre de projets de loi que nous avons étudiés et adoptés. Néanmoins, on a décidé d'appliquer la clôture à ce projet de loi. Pourquoi ne pouvons-nous avoir plus de trois jours de débat à l'étape du rapport et de la troisième lecture?

J'étais présent et j'ai entendu les propos de mon très distingué ami, le député de Kenora—Rainy River. J'ai entendu mon éminent collègue, le député d'Etobicoke-Nord, qui en sait plus long sur ce projet de loi que le ministre du Commerce extérieur, et certainement plus que le député d'Esquimalt—Juan de Fuca. Je ne sais pas où il se trouve, mais je voudrais en tout cas qu'il soit ici pour nous en apprendre davantage sur ce projet de loi. J'aimerais l'entendre à ce sujet. J'aimerais entendre ce qu'il pourrait dire qui. . .

Mme Copps: Il est allé se coucher.

M. Milliken: Il est allé se coucher?

Mme Copps: Oui.

M. Milliken: Je ne le savais pas. Le député d'Etobicoke-Nord en sait manifestement plus long à ce sujet que n'importe qui d'autre dans cette Chambre. Il en sait très long. Je vois la députée de Mont-Royal qui travaille son prochain discours.

On refuse aux Canadiens la possibilité d'entendre ces discours. Vous savez pourquoi? Parce que le gouvernement, pour permettre quelques heures de débat sur ce projet de loi, insiste pour que nous siégions en pleine nuit. Est-ce raisonnable? Est-ce à cela que les Canadiens s'attendent? Beaucoup de Canadiens veulent entendre le débat sur ce projet de loi.

M. McCreath: Ils regardent tous CNN.

M. Milliken: La députée dit que les Canadiens regardent le réseau CNN. Peut-être, mais la plupart d'entre eux sont certainement allés se coucher, comme la plupart des gens sensés à cette heure de la nuit. Le problème, cependant, c'est que le gouvernement insiste pour que nous siégions à cette heure tardive si nous voulons obtenir quelques heures supplémentaires de débat. Je trouve cela injuste. Je suis toujours heureux d'être ici, mais cela est injuste.

Je constate que mon temps sera bientôt écoulé et cela me désole beaucoup parce que je crois avoir encore beaucoup à dire. Je vais devoir m'asseoir, mais je suis heureux d'avoir pu exposer les mauvais côtés de ce projet de loi, bien que je n'aie pu encore me pencher sur le fond.

Le député d'Etobicoke-Nord, le député de Kenora—Rainy River, le député de Winnipeg-Nord-Centre et la députée de Hamilton-Est ont tous contribué utilement au débat et j'exhorte les Canadiens, dès qu'ils auront une minute, à lire cette contribution dans le hansard de demain afin de savoir à quoi s'en tenir sur les méfaits de ce projet de loi.

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, ceux d'entre nous qui avons fait campagne aux élections de 1988 contre les lacunes graves de l'Accord de libre-échange ont de nouveau la chance de faire valoir aux Canadiens que certaines préoccupations exprimées au cours de ce débat historique demeurent tout aussi valables dans le cas de l'Accord de libre-échange nord-américain.

Je dois commencer par féliciter mon collègue de Kenora—Rainy River. Plus tôt dans la soirée, j'ai entendu les observations faites à son sujet par quelques-uns de mes électeurs qui l'avaient écouté. Il a été, ce que mes électeurs ne savaient pas, vice-président général des Travailleurs unis des transports et c'est sa passion et son dévouement à l'égard des travailleurs de ce pays qui ont transpiré dans le débat d'aujourd'hui. Mais il n'est pas question ici des seules préoccupations des travailleurs, mais de celles de tous les Canadiens à l'égard des risques que nous prenons avec cet accord particulier.

• (2620)

Mais il faut que je vous parle d'un autre chevalier qui combat pour le Canada et qui parcourt le pays cette semaine dans le cadre du présent débat. Il ne s'agit pas d'un député, mais d'un jeune auteur du nom de David Orchard. Il a écrit un livre qui a pour titre *The Fight For Canada* et pour sous-titre *Four Centuries of Resistance to American Expansionism*. Je lui ai parlé aujourd'hui et, pendant que nous discutons de l'ALÉNA, lui, il sillonne le pays, participe à des émisions d'interview-variétés et à des réunions populaires.

J'ai lu le livre de David Orchard, *The Fight For Canada*, la semaine dernière et je le recommande chaudement à tous les députés et à tous les Canadiens. Si vous cherchez un ouvrage vraiment complet qui traite de toutes les facettes de l'Accord de libre-échange et de l'ALÉNA en les présentant d'une façon logique et intégrée et qui montre quelle est la stratégie globale du gouvernement, c'est celui-là qu'il vous faut. Tous devraient s'en procurer un exemplaire. Lorsqu'on voit ce qui se prépare, ça donne la chair de poule.

En fait, je ne suis pas certain que du côté ministériel, les députés comprennent bien tous les tenants et aboutissants de ce traité. Je crois que s'ils lisaient *The Fight For Canada* de David Orchard, ils n'auraient peut-être plus la conscience aussi tranquille.

Je voudrais parler d'une particularité très précise de cet accord que je n'aime pas, une particularité qui a un rapport avec les motions que nous étudions et dont nous allons nous mordre les doigts si l'ALÉNA est signé. L'ALÉNA ne permet aux pays signataires d'interdire les procédés de fabrication nuisibles dans leurs règlements—je parle des règlements environnementaux—que lorsque ces procédés ont un rapport avec la nature du problème.

Qu'est-ce que cela signifie pour les Canadiens? Cela signifie que nous ne pourrons plus interdire les produits fabriqués au moyen de substances chimiques qui ont un effet néfaste sur la couche d'ozone—comme les CFC et les halons—ou au moyen de procédés—je ne parle plus des substances, mais bien des procédés—qui génèrent ou libèrent des substances polluantes toxiques—comme les dioxines, ou le chlore qu'on utilise dans la fabrication du papier—et que nous ne pourrons plus interdire non plus les produits dont le développement passe par des expériences qui obligent à faire subir des traitements inhumains à des animaux. Il en est question au chapitre 9 de l'ALÉNA et à l'article 103.

Bien sûr, nous préférerions que ce soit le gouvernement qui édicte les normes en la matière, qui sont aussi importantes que les normes de fabrication. Nous voudrions que les normes soient nationales et nous trouverions inconcevable que l'ALÉNA prime sur nos normes nationales lorsqu'il s'agit de contrôler les effets des procédés de fabrication sur l'environnement.

Donc, qu'est-ce que cela signifie? Nous avons devant nous un gouvernement qui, il y a déjà cinq ans, a fait du Plan vert l'un des principaux éléments de sa politique. Je l'ai déjà dit, mais je le répète: en principe, le gouvernement a choisi la bonne voie. Mais de toute évidence, c'est le processus d'application du Plan qui laisse à désirer, et je suis certain que beaucoup de députés d'en face sont extrêmement fâchés de la tournure des événements, parce que le gouvernement n'a pas été en mesure, loin de là, de respecter son calendrier d'application.

Toutefois, comme le gouvernement a fait du Plan vert la pièce principale de sa politique et qu'il n'a cessé de le vanter, le pays tout entier—depuis l'école primaire jusqu'aux études postdoctorales, en passant par l'école secondaire, les collèges et les universités—le pays tout entier, dis-je, s'est sensibilisé à l'importance de l'environnement; partout, des gens ont repensé leur vie en fonction de l'environnement. Des dizaines de milliers de personnes à l'heure actuelle et, un jour, c'est à espérer, des centaines de milliers, choisiront l'environnement comme objet de leur préoccupation, comme vocation, comme espoir d'un travail futur et comme mode de vie.

• (2625)

Dans cet accord en particulier, nous avons avant tout anéanti l'espoir de ces personnes qui se sont fixé une norme en matière d'environnement. Ce que nous faisons—le simple fait que nous discutons de ce projet de loi à la Chambre à l'heure qu'il est alors que les Américains parlent encore d'un accord parallèle sur l'environnement indique que l'engagement de ce gouvernement en matière d'environnement était véritablement plus superficiel que substantiel, plus tactique que substantiel. C'est une erreur, il s'agit là vraiment d'une chose pour laquelle le gouvernement devra payer un jour.

Nous ne parvenons pas à troubler la conscience de ce gouvernement. Imaginons que ce projet de loi soit adopté à toute vapeur cette semaine. Cette norme environnementale dont nous parlons et que nous essayons de fixer à l'échelle du pays ne signifiera plus autant, parce que nous ne pourrons pas dire aux Mexicains: «Nous ne pouvons accepter votre produit étant donné nos critères environnementaux; vos procédés de fabrication ne correspondent pas aux normes que nous avons réglementées ici au Canada.» L'ALÉNA ne nous permet pas d'interdire l'entrée au pays de produits dont le procédé de fabrication ne respecte pas une norme environnementale et cela ne va pas.

On ne nous donne que dix minutes pour parler d'un sujet aussi important alors que le gouvernement parle depuis cinq ans de cet engagement substantiel en matière d'environnement. Nous nous rendons maintenant compte que ce n'était purement et simplement que tactique et commercialisation. Nous voilà ici avec un accord d'envergure comme l'ALÉNA et nous ne disposons que de dix minutes pour aborder une question de l'importance de l'environnement. Cela ne va pas. Tôt ou tard, lorsque les Canadiens se rendront compte que nous nous sommes exposés à accepter des produits pour lesquels le procédé de fabrication ne respecte pas vraiment une norme nationale, ils se réveilleront et le gouvernement devra payer les pots cassés.

M. René Soetens (Ontario): Monsieur le Président, cela me fait plaisir de participer à ce débat. Je trouve intéressant que les députés se plaignent du fait qu'ils n'ont pas l'occasion de débattre de cette question et pourtant nous, du côté conservateur, avons décidé de laisser nos collègues d'en face exprimer leurs points de vue tandis que nous répondons à tous les appels qu'ils dirigent à nos bureaux. Mais, étrangement, monsieur le Président, comme vous le savez peut-être si vous êtes allé dans le salon du gouvernement, beaucoup de gens téléphonent et demandent le numéro de téléphone de l'opposition. Ainsi, pour aider, j'aimerais le donner. J'aimerais qu'ils sachent que pour rejoindre le salon de l'opposition, ils doivent composer le 613-996-7446. Je le répéterai vers la fin de mon exposé.

Plus tôt, en soirée, un député de l'opposition a parlé de divers programmes de formation dont la mise sur pied avait été promise dans l'accord de libre-échange. Il a bien sûr indiqué que ces programmes n'avaient pas été mis sur pied. J'aimerais passer brièvement en revue les programmes qui, selon lui, sont inexistants.

• (2630)

Nous avons mis sur pied un programme visant à élaborer une stratégie de mise en valeur des ressources humaines auquel 3,8 milliards de dollars ont été affectés en 1993-1994, soit 80 p. 100 de plus qu'en 1989, et nous nous attendons que quelque 950 000 personnes s'en prévalent. Les prestataires de l'assurance-chômage peuvent ainsi obtenir de l'aide au réemploi, des services de counselling, de l'aide au déplacement vers des marchés du travail plus favorables, de la formation professionnelle et du rattrapage scolaire, ainsi que l'acquisition de méthodes de recherche d'emploi. Ce n'est là qu'un des programmes augmentés et revus depuis qu'est entré en vigueur l'Accord de libre-échange.

Il en existe un autre, le Service d'aide à l'adaptation de l'industrie, qui dispose d'un budget de 22 millions de dollars. Il aide les entreprises et les travailleurs et leur offre des conseils techniques et des inicitatifs financiers pour l'adaptation, il négocie des conventions collectives, il repère les questions qui intéressent le marché, etc.

Au cas où il n'aurait pas entendu parler des deux premiers, il y en a un autre encore, l'initiative nationale de planification sectorielle des ressources humaines, dont les crédits ont été augmentés de quelque 250 millions de dollars, répartis sur cinq ans, et qui réunit à la même table les employeurs, les employés et les intéressés afin d'étudier les adaptations à faire et les questions d'intérêt pour des secteurs ou des emplois particuliers.

Bien sûr, il ne faut pas oublier le programme Développement des collectivités, en place dans la plupart des localités canadiennes à employeur unique. La caisse d'assurance-chômage est elle-même fort généreuse par rapport au programme équivalent offert aux États-Unis. Je précise, en toute équité, que ce sont les travailleurs et les employeurs qui y cotisent. Cependant, la partie de cette caisse qui est réservée à la formation profesionnelle a quadruplé depuis 1990, de sorte qu'elle atteint maintenant 2,2 milliards de dollars.

Naturellement, le programme Planification de l'emploi, dont le budget en 1992-1993 est de 1,6 milliard de dollars, offre des programmes et des services d'emploi à ceux qui ne touchent pas d'assurance-chômage, dont la période de prestations est échue ou qui, pour une raison quelconque, n'y étaient pas admissibles au départ.

Nos programmes sont beaucoup plus complets que ceux des États-Unis. Le Canada consacre 2,3 fois plus, par habitant, à des mesures de formation et d'adaptation de la main-d'oeuvre et 3,5 fois plus, toujours par habitant, aux prestations d'assurance-chômage.

Ce n'est pas très flatteur pour les excellents programmes en place que de laisser entendre, comme le fait l'opposition, qu'il n'y a pas de programme. On pourra toujours soutenir qu'il en faut davantage ou que d'autres programmes s'imposent, technique typique de l'opposition qui, lorsqu'elle exige davantage, n'a pas de comptes à rendre au contribuable. Si le gouvernement devait annoncer qu'il débloque une autre tranche de 2, 4 ou 6 milliards de dollars et que, par conséquent, le déficit augmenterait en conséquence, l'opposition nous accuserait de nourrir le déficit, de ne pas savoir diriger l'économie ou de quelque autre péché du genre.

Je souhaitais seulement partager ces vues avec vous. Je répète, à l'intention des spectateurs qui n'ont pas eu le temps de prendre en note le numéro de téléphone, de composer le 613-996. . .

M. Walker: Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Nous venons de recevoir un appel très sérieux de madame Janet Rancourt, de Vancouver-Centre. Je pense que cette circonscription est représentée par. . .

Le président suppléant (M. Paproski): Cela n'a rien à voir avec le Règlement. Je redonne donc la parole au député d'Ontario.

M. Soetens: Monsieur le président, j'étais en train de répéter un numéro, le 613-996-7446, qui est en fait le numéro de téléphone du salon de l'opposition. Il suffit de demander le député d'Esquimalt—Juan de Fuca, à la tête de ce mouvement d'opposition.

J'aimerais passer à un autre point important en rapport avec l'Accord de libre-échange, c'est-à-dire à l'incidence qu'a eue l'ALÉ sur l'industrie de l'automobile.

Le président suppléant (M. Paproski): Le temps dont disposait le député est écoulé. Il y a un rappel au Règlement.

M. Speller: Monsieur le président, les députés d'en face donnaient des numéros de téléphone. . .

Le président suppléant (M. Paproski): Il ne s'agit pas d'un rappel au Règlement.

Mme Copps: L'objection est fondée puisque le député était en train de donner un numéro de téléphone.

Une voix: Un mauvais numéro. Ils raccrochaient au nez des gens. Je viens de recevoir un appel d'une dame de Vancouver. Elle a téléphoné au salon du gouvernement et on lui a raccroché au nez sans même lui parler.

• (2635)

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Monsieur le Président, je suis heureux de participer au débat ce soir.

Manifestement, l'heure tardive a certains effets sur quelques députés à la Chambre, mais nous respectons votre décision, monsieur le Président. En fait, nous avons entendu dans notre salon des commentaires semblables. Des gens saisissent leur crayon, prennent en note le numéro de téléphone, le 613-996-7441, et appellent pour essayer de sensibiliser les Conservateurs aux préoccupations de notre pays et certains se font effectivement raccrocher la ligne au nez. Les Conservateurs devraient avoir honte. En fait, ils ne sont pas sans savoir qu'en conséquence les Canadiens multiplieront leurs appels au 613-996-7441 pour signaler leurs inquiétudes.

Bien entendu, les personnes qui appellent veulent signaler aux Conservateurs l'inquiétude que leur inspire le peu de temps consacré non seulement au débat au Parlement d'une question qui revêt pour le pays une importance vitale—certains parlent de l'élaboration d'une constitution économique canadienne—mais aussi au débat sur l'Accord de libre-échange nord-américain. La question est particulièrement importante lorsque l'on tient compte de l'importance du traité.

M. Soetens: Monsieur le Président, j'aimerais seulement vous signaler les remarques des pages concernant les observations du député. Ils ne raccrochent pas le téléphone au nez de qui que ce soit. Je viens justement d'aller voir pour confirmer la chose.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Prince George—Bulkley Valley a la parole.

M. Gardiner: Monsieur le Président, de toute évidence les Canadiens, par leurs appels, ont réussi à faire passer leur message aux députés d'en face et à leur faire part de leurs préoccupations, mais les députés montrent par leur attitude et leurs réactions à quel point ils sont déçus que les Canadiens les appellent et leur demandent des renseignements au sujet de l'Accord de libre-échange. Honte aux Conservateurs.

Il y a deux amendements importants dans la série dont nous discutons actuellement. Ils ont tous les deux été présentés par le député d'Esquimalt—Juan de Fuca qui a dirigé le débat sur la question et ils portent sur deux sujets dont je voudrais parler un peu.

Le premier porte sur toute la question de l'eau dans le cadre de l'Accord de libre-échange nord-américain.

Le président suppléant (M. Paproski): Je donne la parole à la députée de Hamilton-Est qui invoque le Règlement.

Mme Copps: Monsieur le Président, en invoquant précédemment le Règlement, le parti ministériel a affirmé. . .

M. Allmand: Le député d'Ontario.

Mme Copps: Le député d'Ontario a affirmé que l'on n'avait pas raccroché au nez de qui que ce soit. Or, il y a à peine trois minutes, j'ai parlé à Janet Rancourt de la circonscription de Vancouver-Centre qui déclare avoir appelé le salon du gouvernement trois fois et s'être fait raccrocher au nez chaque fois.

Le président suppléant (M. Paproski): Je ne sais pas ce que ces appels ont à voir avec le débat qui se déroule ici à la Chambre, mais je ne veux plus entendre parler de qui a raccroché au nez de qui. J'aimerais que la Chambre revienne à la raison. Il est 2 h 40, c'est ridicule. Nous tenons un débat sur une question importante et vous insistez pour échanger des numéros de téléphone. On s'attend à cela de la part d'élèves des niveaux secondaire et intermédiaire, mais je ne veux plus de cela ici à la Chambre, s'il vous plaît.

M. Gardiner: Monsieur le Président, je poursuis concernant les deux questions dont je voulais parler touchant les amendements dont nous sommes saisis aujourd'hui. Il y en a deux, soit l'eau dans le cadre de l'Accord de libre-échange nord-américain et les matières premières dont il est question aux motions nos 6 et 4.

Je n'ai pas pris de notes, mais je crois avoir bien repris le sens des propos tenus par l'un des députés d'en face qui parlait d'apaiser les préoccupations de nombreux Canadiens concernant l'eau et d'autres questions aux termes de l'accord. Voilà le genre de propos qui font les manchettes et amènent les Canadiens à tant s'inquiéter des questions d'eau au pays. «La décision au sujet de Kemano est illégale», titre le *Citizen* de Prince George d'aujourd'hui. C'est ce qu'a constaté le comité parlementaire chargé d'étudier les décisions prises par le gouvernement actuel d'exclure ce projet de l'examen environnemental. Or, ce projet comptait justement au nombre des questions relatives aux eaux qui préoccupent les Canadiens. Par conséquent, je conseillerais au gouvernement de ne pas l'écarter aussi vite et aussi légèrement.

• (2640)

Un certain nombre de gens se demandent la place que tiennent les eaux en particulier dans l'ALÉNA. Nous demandons donc, pour plus de sûreté, que le gouvernement accepte d'adopter la motion au nom du député d'Esquimalt-Juan de Fuca, motion no 6, ce qui permettrait d'établir clairement les arguments des députés de l'opposition.

S'ils sont si sûrs que le traité ne traite pas des eaux, en particulier des questions de la dérivation de cours d'eau à des fins d'exportation, citons à cet égard le cas de la rivière Thompson-Nord, au nord de la Colombie-Britannique, immédiatement au sud de Valemount, dans ma circonscription, alors, pourquoi ne soutiennent-ils pas cet amendement? Pourquoi ne pas, pour plus de

sûreté, lui accorder un soutien unanime, ici à la Chambre, afin que l'eau soit exclue de l'ALÉNA?

J'invite les députés à prendre connaissance d'un excellent document préparé par mon collègue d'Okanagan–Shuswap, qui a très bien présenté toute la question relative à l'eau dans l'ALÉNA.

L'autre motion, la quatrième, également présentée au nom du député d'Esquimalt–Juan de Fuca, constitue à mon avis peut-être le plus important amendement que nous ayons à étudier ce soir. L'une des questions qui préoccupe le plus tous les Canadiens des provinces et des régions exportatrices de ressources est celle du au traitement des produits au Canada, avant exportation vers les États-Unis.

Cette motion permettrait de modifier la loi et de faire en sorte que le Canada continue de détenir l'autorité nécessaire pour faire traiter au pays les produits comme le poisson cru, les grumes, etc. Nous avons vu récemment les problèmes que peut poser le commerce des grumes.

Le groupe chargé de statuer sur toute la question du bois d'oeuvre a donné au Canada une victoire partielle en ce qui a trait à la composition de ce groupe et de l'équipe chargée de l'enquête, mais il reste toujours un gros problème. Les avis étaient partagés, mais la décision a été prise en faveur des États-Unis. Il a été déterminé que, quand une instance, comme le gouvernement de la Colombie-Britannique et le gouvernement du Canada, impose des restrictions sur l'exportation de grumes, cela constitue une subvention à l'industrie canadienne et il est pertinent et juste, selon les dispositions de l'ALÉNA, d'imposer des droits compensateurs et des tarifs douaniers à cette industrie. Nous pouvons en conclure que les mêmes problèmes se poseraient dans les cas des autres secteurs.

Je propose très fortement l'adoption de la motion nº 6, pour que soit clarifiée toute la question de savoir comment la question des eaux est traitée dans l'ALÉNA, mais surtout celle de la motion nº 4, qui est peut-être à longue échéance la plus importante que nous ayons à traiter ce soir. En effet, c'est peut-être elle qui va nous rendre une certaine confiance dans la capacité du gouvernement d'imposer des restrictions, qui va faire en sorte que, avant d'exporter des ressources, nous en assurions la transformation au Canada, afin de donner du travail à nos concitoyens.

Ces deux amendements sont importants et une fois encore, nous sollicitons la participation des Canadiens au débat de ce soir, ainsi que leur aide. Nous leur demandons d'appeler les Conservateurs au 613-996-7441, afin d'exprimer leurs préoccupations sur l'ALÉNA.

M. Walker: Monsieur le Président, je voudrais vous poser une question. Quand nous traitons d'un amendement, est-il nécessaire que la personne qui l'a proposé soit présente?

Le président suppléant (M. Paproski): Ce serait mieux.

M. Walker: C'est bien ce que je pensais. Je vous remercie, monsieur le Président.

• (2645)

M. Joe Fontana (London–Est): Monsieur le Président, cela me rappelle le premier discours que j'ai prononcé dans cette Chambre, lorsque j'ai été élu pour la première fois.

M. Mills: Vous aviez meilleure allure à ce moment-là.

M. Fontana: C'est exact. J'avais moins de cheveux blancs et j'étais un peu plus mince. En fait, c'était à peu près la même heure, 2 heures ou 2 h 30 du matin, en décembre 1988, alors que cette Chambre débattait d'une question de principe fort importante qui portait sur l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis. Nous voici maintenant, quatre ans et demi plus tard, en train de discuter de nouveau d'une importante question commerciale. On aurait pu penser que ce gouvernement aurait tiré la leçon de ses erreurs.

Je tiens tout d'abord à féliciter certains de mes collègues qui sont avec nous ce soir. Les gens doivent se demander pourquoi les députés élus sont ici, à 2 h 45 du matin, en train de débattre de ce projet de loi. Il est important qu'ils sachent que nous sommes ici, à cette heure matinale, en train de débattre de ce projet de loi, parce que ce gouvernement oblige les gens qui s'opposent à ses politiques stupides et irresponsables, à se lever au milieu de la nuit pour débattre de ces questions, étant donné que nous ne pouvons le faire pendant les heures normales de séance.

Maintes et maintes fois, ce gouvernement a forcé la Chambre et les comités à la clôture et à limiter le débat sur des questions fort importantes pour notre pays. Il a obligé l'opposition à saisir toute occasion propice pour se prononcer sur ces questions.

Mme Copps: À la faveur de la nuit.

M. Fontana: Comme le dit ma collègue de Hamilton Est, «à la faveur de la nuit», car c'est à ce moment-là qu'il essaie de cacher ses intentions. Il cherche à berner les gens à propos des véritables politiques qu'il prévoit pour notre pays.

Il y a beaucoup à dire à propos de l'ALÉNA, mais je voudrais m'attarder sur le processus. Il est essentiel que les Canadiens soient au courant du processus que le gouvernement impose au pays et à ses représentants élus.

On se demande pourquoi, chaque fois que notre premier ministre se rend aux États-Unis pour une partie de pêche, c'est le Canada qui lui sert d'appat. En fait, notre premier ministre rentre au pays avec une feuille de route que lui a remis un président américain et il essaie d'adopter des politiques américaines au Canada. L'ALÉNA est quelque chose qui répugne vraiment aux Canadiens.

M. McCreath: Si c'est cela que veulent les Américains, pourquoi cela pose-t-il un problème là-bas, et pas ici?

M. Fontana: Le processus ne respecte pas les droits et les privilèges des Canadiens. Le député du côté du gouvernement, se demande pourquoi les Canadiens ne réagissent pas comme les Américains. Au moins, le gouvernement américain est prêt à écouter les gens. Il veut en fait mettre en place des accords parallèles en vue de protéger ses travailleurs et ses industries. Notre gouvernement, quant à lui, ne s'occupe pas d'éventuels accords parallèles. Il ne se soucie absolument pas des intérêts canadiens. Tout ce qu'il veut, c'est adopter des politiques favorables à la grande entreprise.

Les Canadiens sont en mesure de comprendre et voudraient que leurs représentants élus, indépendamment du parti dont ils sont membres, prennent le temps d'étudier le dossier afin de prendre les bonnes décisions pour leur pays. Le projet de loi C-115, l'ALÉNA, ne nous donne pas la possibilité de débattre de cette question. Le gouvernement l'a déposé, a imposé la clôture à la deuxième lecture, a à peine donné le temps au comité d'entendre les Canadiens, les gens d'affaires et les syndicats, parce qu'il refuse aux Canadiens l'accès à ce comité.

• (2650)

Nous sommes de retour à la Chambre pour débattre d'un projet de loi à l'étape du rapport. Dans quelque 24 heures ou même moins, 12 heures, le gouvernement emploiera la clôture, ce qui veut dire que nous aurons 24 heures de plus, soit jusqu'à 17 h jeudi, pour discuter d'une question extrêmement importante, une question qui influera sur la vie d'une multitude de Canadiens.

Je crois que les gens devraient savoir que c'est là un comportement typique du gouvernement actuel, un exemple de son mépris pour la Chambre et pour tous les Canadiens qui ne sont pas de son avis; en fait, un des candidats à la direction du parti au pouvoir a osé qualifier d'ennemis du Canada, d'enfants de chienne, tous les Canadiens qui n'acceptaient pas la position du gouvernement ou sa position à elle.

J'ai entendu le député d'Ontario dire combien le gouvernement avait eu du succès dans la période qui a suivi l'adoption de l'ALÉ et je l'ai écouté parler de la Stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre. S'il s'agit là d'une de leurs merveilleuses réalisations, comment se fait-il que le pays compte plus de 1,6 million de chômeurs? Comment se fait-il que le pays compte plus de deux millions d'assistés sociaux? Comment se fait-il que 20 p. 100 de notre main-d'oeuvre soit sous-utilisée ou travaille à temps partiel?

Si la politique du gouvernement fonctionnait, on s'attendrait à ce que le nombre des sans-emploi soit moins élevé. On s'attendrait à ce que la capacité industrielle du Canada soit plus importante, ce qui n'est pas le cas. Le gouvernement ne devrait donc pas parler de programmes d'adaptation qui influent sur la vie des gens quand, en fait, 400 000 emplois du secteur manufacturier n'ont pas été créés mais qu'ils ont plutôt disparu au pays. Nous avons effectivement perdu 400 000 emplois industriels au Canada.

Le député a parlé d'un service d'adaptation pour l'industrie et pourtant, nous perdons des usines. Dans le sud-ouest de l'Ontario, nous avons perdu des usines de pièces d'auto, des usines d'automobiles. Un certain nombre de petites entreprises ont fermé leurs portes à cause des politiques économiques du gouvernement. Cela n'empêche toutefois pas le député d'en face de vanter les programmes d'adaptation mis sur pied par le gouvernement pour venir en aide aux travailleurs et aux petites entreprises. Nous savons tous qu'il s'agit d'un échec complet.

Le député a abordé la question de l'assurance-chômage. Qu'a fait le gouvernement de la caisse d'assurance-chômage? La caisse n'étant plus alimentée que par les employés et les employeurs, le gouvernement à réduit les prestations. Il a raccourci la période de prestations et a réduit ces derniers à environ 56 p. 100. Voilà comment le gouvernement traite les gens déplacés par ses politiques économiques, la récession fabriquée au Canada et l'Accord de libre-échange qui ne fonctionne pas.

Le député a parlé du déficit et a dit que nous nous lamenterions si le déficit augmentait de six milliards. Le gouvernement semble souffrir d'amnésie collective. Depuis que le gouvernement actuel est au pouvoir, le déficit se maintient à 30 milliards par année, la dette se chiffre à 480 milliards. Et malgré tout, le député parle comme si le gouvernement avait de grandes réalisations à son actif.

Or, le gouvernement a détruit le pays. Les Canadiens le savent et ils montreront au gouvernement ce qu'ils pensent de ses politiques, de la même façon que les gens de la Nouvelle-Écosse l'ont fait ce soir. Ils donneront ainsi l'occasion au Parti libéral de gouverner le pays, un parti qui au moins fait preuve de compassion, qui a une certaine vision, qui désire créer des emplois, qui a l'ambition de favoriser le bien-être et de remettre les gens actuel au travail. C'est ce qu'il faut faire, et non pas détruire le pays par le chômage, non pas obliger les petites entreprises à fermer leurs portes comme l'a fait le gouvernement.

Permettez-moi de conclure ainsi. Le gouvernement a manqué une merveilleuse occasion dans le cadre de l'ALÉNA, celle de corriger les erreurs de l'ALÉ. Il aurait dû en profiter pour analyser et évaluer ce qui s'est passé dans le cas de l'accord entre le Canada et les États-Unis, les lacunes de cet accord, et utiliser l'ALÉNA pour obtenir un meilleur parti pour le Canada. Mais il ne l'a pas fait, il a échoué parce que l'ALÉNA vient en réalité exacerber les problèmes de l'ALÉ: aucune définition de subventions, aucune disposition sur l'anti-dumping, aucune mesure pour protéger notre énergie comme celle consentie aux Mexicains.

• (2655)

Chose encore plus importante, comme nous sommes un pays commerçant, nous devons commercer. Mais les Canadiens veulent un accord commercial équitable reposant sur des règles de jeu équitables.

Regardez ce que les Américains ont fait de ce soi-disant grand Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis. Ils nous ont harcelés au sujet des automobiles. Ils nous ont harcelés au sujet de l'acier. Ils nous ont harcelés au sujet du bois d'oeuvre. Ils nous ont. . .

Le président suppléant (M. Paproski): Le temps accordé au député est écoulé.

Mme Edna Anderson (Simcoe-Centre): Monsieur le Président, je suis très heureuse de pouvoir m'exprimer brièvement ce soir sur cette question des plus importantes, mais j'aimerais d'abord répondre au député précédent qui a dit qu'il n'y avait rien dans l'autre accord sur l'environnement ou la main-d'oeuvre. Il en a été question il y a un an. Nous y avons inclus ces deux points. Ils y sont depuis au moins. . .

Une voix: Où ça?

Mme Anderson: C'était avant que les États-Unis les incluent, nous les avons.

Une voix: Où sont-ils?

Mme Anderson: C'est ce dont nous discutons justement. Nous en discutons, nous avons soulevé ces questions et les États-Unis ont convenu qu'il devrait, en effet, y avoir des accords parallèles. Voilà ce qui s'est passé.

Une voix: Absolument. Continuez. Vous vous en tirez fort bien.

Mme Anderson: L'autre chose que je veux. . .

Le président suppléant (M. Paproski): À l'ordre, s'il vous plaît. Nous ne sommes pas à la période des questions ou des commentaires. Veuillez laisser la députée finir ce qu'elle a à dire.

Mme Anderson: Nous avons parlé des gens qui ont perdu leur emploi et j'avoue que cela ne plaît à personne de voir des gens perdre leur emploi. Cependant, il faut se rappeler que plus de gens sont entrés sur le marché du travail en raison des politiques économiques du gouvernement actuel. Nous devons également nous rappeler que nous avons créé un très grand nombre d'emplois. En fait, c'est à ce moment qu'il y a eu création massive d'emplois.

Une voix: Des emplois ont été perdus.

Mme Anderson: D'accord, mais vous avez oublié autre chose. Il est vrai que nous avons perdu des emplois, mais plus de gens sont entrés sur le marché du travail.

Des voix: Oh, oh!

Mme Anderson: Oui, beaucoup plus de gens y sont entrés. De toute façon. . .

Le président suppléant (M. Paproski): À l'ordre, s'il vous plaît. La députée de Simcoe-Centre a des opinions sur la question débattue et elle aimerait pouvoir les exprimer à la Chambre. Je vous demande de la laisser parler.

Mme Anderson: En tant que membre du gouvernement, j'aimerais préciser la politique sur l'eau dans le cadre de l'ALÉNA, car j'ai entendu nombre de députés de l'opposition donner leur version de cette politique.

Une voix: Ils vivent dans la fiction de l'autre côté.

Mme Anderson: L'eau, à son état naturel, n'est pas couverte par l'ALÉNA, l'ALÉ, le GATT ou par tout autre accord commercial. Les lacs, les rivières sont des nappes aquifères et ne sont tout simplement pas des biens ou des produits.

M. Riis: Quelle preuve en avez-vous?

Mme Anderson: Les accords commerciaux ne traitent l'eau comme un bien que lorsque elle est vendue dans le commerce sous forme de produit.

Cette couverture profite à l'accroissement des exportations canadiennes de produits d'eau. Il n'y a absolument rien dans l'ALÉNA ni dans tout autre accord commercial qui oblige le Canada à exploiter son eau à des fins commerciales ou à l'exporter.

M. Worthy: Vous les confondez avec les faits, Edna.

Mme Anderson: Je sais, mais j'aimerais avoir les véritables faits sur la table.

Des voix: Oh, oh!

Mme Anderson: Monsieur le Président, voulez-vous que j'attende d'avoir l'attention de la Chambre?

Il est question de l'eau dans l'ALÉNA. On y traite du droit de limiter ou d'empêcher l'exportation d'eau au besoin pour préserver l'environnement ou protéger la vie humaine, animale ou végétale ou la santé et aucune exigence en matière de proportionnalité ne s'applique dans ces cas.

Une voix: L'accord décrit les faits tels qu'ils sont.

Mme Anderson: La règle de proportionnalité s'applique quand le gouvernement limite les exportations pour protéger une ressource ou pour combler une grave pénurie de cette ressource.

À titre d'exemple, si les États-Unis décidaient de protéger leurs ressources de charbon en en limitant les exportations, la règle de proportionnalité les obligerait à livrer la même proportion de charbon que par le passé à Stelco, Dofasco et Algoma Steel, protégeant ainsi des milliers d'emplois au Canada.

Des voix: Oh, oh!

Mme Anderson: Il n'y a rien à redire à cela.

Une voix: C'est bien, Edna. Continuez.

Mme Anderson: De plus, étant donné que nous. . .

Une voix: Continuez. Nous voulons que tout soit consigné.

Le président suppléant (M. Paproski): À l'ordre, s'il vous plaît. Il est trois heures du matin. Veuillez laisser la députée terminer son allocution. Il vous reste cinq minutes.

Mme Anderson: Comme nous ne faisons aucune exportation massive d'eau sous quelque forme que ce soit, l'exigence relative à la proportionnalité n'aurait aucune répercussion réelle sur le Canada. Un pourcentage de zéro est toujours zéro.

Une voix: Même eux peuvent le comprendre.

Mme Anderson: En vertu de l'ALÉNA, les États-unis, les investisseurs et les fournisseurs de services mexicains seront assujettis aux mêmes lois et règlements intérieurs que les Canadiens. L'ALÉNA ne crée absolument aucune nouvelle obligation, ni aucun nouveau droit pour qui que ce soit, en ce qui concerne l'exploitation ou l'exportation de l'eau en tant que marchandise.

Les échanges d'eau entre bassins constituent un cas tout à fait différent puisqu'ils ne consistent pas à faire le commerce de l'eau en tant que marchandise mais plutôt à dériver l'eau, dans son état naturel, de son cours. Je lis ce passage afin qu'il soit très clair.

La politique fédérale relative aux eaux du Canada, établie en 1987, interdit les exportations massives d'eau par dérivation ou échanges entre bassins. L'ALÉNA ne comporte aucune exemption explicite en ce qui concerne l'eau. C'est délibéré et il n'y a pas lieu de s'en inquiéter. Il n'est pas dans notre intérêt d'inclure une disposition nous exemptant d'obligations qui n'existent pas, car cela signifierait que d'autres ressources naturelles dans leur état naturel seraient assujetties aux dispositions de l'ALÉNA à moins d'en être expressément exemptées. . .

Une voix: Je pense qu'ils ont finalement compris là-bas.

Mme Anderson: . . .par exemple, les arbres dans le sol et l'oxygène dans l'air. Alors qu'en ce qui concerne l'eau, il n'existe manifestement aucune obligation non plus.

Une voix: Prenez des notes, Nelson.

Mme Anderson: L'essentiel, c'est que les gouvernements canadiens maintenant et en vertu de l'ALÉNA disposent de la liberté d'action nécessaire pour réglementer l'exportation de nos ressources en eau. Tant que les ressources en eau restent dans leur état naturel et ne sont pas exploitées pour devenir une marchandise, elles ne sont pas visées par l'ALÉNA, ni par aucun autre accord commercial. J'espère que cela est clair.

Une voix: Tout à fait. Très bien.

M. Riis: Monsieur le Président, j'aimerais invoquer le Règlement. Je pense que c'est une question qui nous intéresse tous et qui comporte de nombreux éléments importants. Je n'ai pas saisi les deux ou trois derniers points. J'aimerais savoir si la Chambre consent à l'unanimité à ce que la députée répète la dernière partie de son exposé.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre y consent-elle à l'unanimité?

Des voix: D'accord.

Mme Anderson: Monsieur le Président, je me fais un plaisir de reprendre mon exposé et j'espère que vous le lirez une autre fois dans le hansard, où vous le verrez quatre fois. Si vous voulez, je reprends mon exposé et vous pouvez tous relaxer.

Une voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): J'entends un non. Il n'y a pas unanimité.

M. Ross Harvey (Edmonton-Est): Monsieur le Président, je frémis à la pensée de devoir prendre la suite.

M. McCreath: Nous frémissons à la pensée de devoir vous écouter.

M. Harvey (Edmonton-Est): Oui, mais pour des raisons différentes.

Monsieur le président, j'estime que tous les députés de la Chambre sont redevables à la députée qui vient de prendre la parole et j'aimerais la féliciter. Il est rare que nous ayons droit à une telle prestation. Soyez généreux.

Nous ne devons pas oublier la raison pour laquelle nous sommes ici ce soir. Nous débattons de l'Accord de libre-échange nord-américain et ce soir, nous avons l'une des rares occasions de le faire, compte tenu de la clôture et de l'attribution de temps que ne cesse de nous imposer le gouvernement.

Je tiens à rappeler aux téléspectateurs qui suivent encore ces débats qu'ils peuvent toujours téléphoner aux conservateurs au 613-996-7441. Téléphonez à un conservateur et dites-lui ce que vous pensez de l'Accord de libre-échange nord-américain. Vous pouvez toujours demander des précisions à propos de l'eau, de l'air, des rats musqués, des arbres, ou tout ce que vous voudrez.

Vous devrez toutefois vous armer de patience. Nous avons eu un appel de ce côté-ci de la Chambre d'une femme nommée Stacey, une mère seule de Vancouver qui a appelé à 1 h 40 du matin, puis de nouveau à 2 h 30. On a répondu au téléphone chaque fois et chaque fois, on a pris le message en assurant cette dame qu'on retournerait son appel, mais personne ne l'avait encore fait, il y a plusieurs minutes. Celui ou celle qui a le numéro de Stacey, veuillez la rappeler le plus vite possible et profitez-en par la même occasion pour répondre aux autres messages qui vous ont été laissés.

• (2705)

Parmi les dispositions de l'Accord de libre-échange nord-américain dont nous discutons ce soir, il y a une disposition cruciale à l'article 1102, Traitement national, qui pose ce qui suit: «Chacune des Parties accordera aux investisseurs d'une autre Partie un traitement non moins favorable que celui qu'elle accorde, dans des circonstances analogues, à ses propres investisseurs, en ce qui concerne l'établissement, l'acquisition, l'expansion, la gestion, la direction, l'exploitation et la vente ou autre disposition d'investissements.»

Pour plus de certitude, à l'alinéa 4, on dit qu'aucune des Parties ne pourra: «imposer à un investisseur d'une autre Partie l'obligation de faire en sorte qu'un niveau minimum de capitaux propres d'une entreprise située sur le territoire de la Partie soit détenu par ses ressortissants, hormis les actions symboliques d'éligibilité que doivent détenir les administrateurs ou fondateurs de sociétés.»

Finalement, cela se résume à dire que, aux termes de l'ALÉNA, le Canada ne pourra plus exiger, par exemple dans les industries du pétrole et du gaz, un certain niveau de capitaux canadiens dans les activités d'exploration, d'exploitation et de production sur les territoires canadiens. Nous parlons là des territoires contrôlés par le gouvernement fédéral, non ceux qui sont du ressort des provinces.

En fait, les négociateurs canadiens sont même allés jusqu'à insérer dans l'annexe, page 1(c)23, une réserve portant sur ce point précis et s'appliquant aux permis de production délivrés à l'égard des territoires vierges et des zones au large des côtes qui sont des zones d'exploitation de pétrole et de gaz qui ne sont pas de compétence provinciale.

Autrement dit, lorsque l'ALÉNA a été signé, le Canada a spécifiquement exempté les activités de l'industrie du pétrole et du gaz dans les territoires canadiens des dispositions portant sur le traitement national. Nous pouvions donc continuer à exiger un contenu canadien aussi longtemps que nous le désirions.

Plus tôt en soirée, nous avons adopté en deuxième lecture un projet de loi qui abolira l'exigence sur le contenu canadien à l'égard des territoires canadiens et qui mettra nos dispositions sur le pétrole et le gaz en complète. . .

M. McCreath: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je pense que je pourrais rendre service à mon collègue d'en face, qui semble avoir perdu le fil de la discussion. Puis-je lui rappeler qu'il s'agit des motions nos 2, 4, 5 et 6. Je sais, monsieur le Président, que vous l'encourageriez à y revenir.

Le président suppléant (M. Paproski): Je vois bien que le député y arrive.

M. Harvey (Edmonton-Est): Au fait, monsieur le Président, n'oublions pas le numéro de téléphone des Conservateurs, le 613-996-7441.

Monsieur le Président, vous serez plus en mesure d'évaluer les amendements proposés à la Chambre si vous connaissez les dispositions de l'accord. Parmi ces dispositions, mentionnons l'article sur le traitement national et autre chose qui y est lié directement, soit le vote qui a été pris plus tôt aujourd'hui, où la Chambre a voté, à tout jamais, ou du moins pour aussi longtemps que l'ALÉNA sera en vigueur, pour supprimer l'article sur le contenu canadien à l'égard des territoires canadiens.

Savez-vous quoi, monsieur le Président? Les Libéraux ont voté en faveur. Dans le cadre du projet de loi sur l'ALÉNA, les Libéraux ont voté avec le gouvernement pour abolir l'exigence de propriété canadienne à l'égard des territoires canadiens. Voulez-vous bien me dire ce qui arrive au parti de Pearson, de Trudeau et du regretté John Turner? S'il leur restait la moindre parcelle de feuille de vigne nationaliste, elle est disparue ce soir, déchirée par leurs propres mains.

Mais cessons de nous apitoyer et revenons au libre-échange et à l'Alberta. On n'a eu cesse de répéter, ici même, que l'Alberta a énormément profité du libre-échange et qu'elle retirera encore plus du libre-échange avec le Mexique.

C'est faux. Comme je l'ai déjà dit ici ce soir, l'Alberta est plutôt perdante au niveau des emplois. Comme dans toutes les autres provinces, le libre-échange n'a pas été favorable pour l'Alberta, même si certains disent au contraire que l'industrie et le commerce se portent comme un charme sous le régime du libre-échange.

Le Western Centre for Economic Research de l'Université de l'Alberta a publié au début de l'année un document intéressant, intitulé «Western Canada and the Canada—U.S. Free Trade Agreement». On y examine différents produits dans le système harmonisé de classification, soit les produits 1 à 99, ce qui couvre en fait tout le système. Le total de la croissance des exportations de 1988 à 1992 y est calculé.

Ce document révèle que l'Alberta a eu une excellente performance au niveau des exportations. En fait, le total des exportations vers les États-Unis est passé de 9 milliards à près de 14 milliards de dollars pendant cette période.

• (2710)

Cependant, si on y regarde de plus près, on se rend compte que les trois quarts de ces exportations, 79 p. 100 en fait, sont constituées de pétrole et de gaz. Ces produits étaient déjà déréglementés; ils l'ont été dès 1984 et 1985. Ces résultats ne peuvent donc être attribués à l'Accord de libre-échange et il ne faut donc pas en tenir compte, bien que la croissance dans ce secteur ait été de 4 milliards.

Aux États-Unis, le pétrole et le gaz ont augmenté de près de 60 p. 100. En fait, l'emploi dans le secteur du pétrole et du gaz a diminué. Les redevances pétrolières du gouvernement provincial ont diminué.

Cette énorme augmentation de la valeur en dollars des exportations n'a fait qu'enrichir quelques grandes sociétés et donner aux consommateurs américains du pétrole et du gaz à vil prix. Toutefois, si nous enlevons ce facteur, nous constatons que la croissance réelle des exportations de l'Alberta vers les États-Unis était d'environ 11,15 p. 100. C'est moins que le taux d'inflation au cours de cette période, sans parler de l'augmentation de 6,3 p. 100 de la main-d'oeuvre.

Donc, si vous tenez compte à la fois de l'inflation et de l'augmentation de la main-d'oeuvre, la valeur en dollars des exportations de l'Alberta vers les États-Unis a diminué depuis l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange.

Allons plus loin parce que ce document fait heureusement état des exportations vers d'autres pays. Une fois enlevés le pétrole et le gaz et ce que nous appelons les transactions spéciales, soit les choses gardées secrètes, même pour les statisticiens, nous constatons à notre grand étonnement que des six secteurs d'exportation de l'Alberta où il y a eu croissance, trois sont axés sur le reste du monde, non pas sur les États-Unis. Nous n'avons pas d'entente de libre-échange avec le reste de la planète.

Par exemple, pour ce qui est des céréales exportées vers les États-Unis, l'augmentation était de 54 millions de dollars. . .

M. Walker: Monsieur le Président, un autre député a déjà fait valoir que nous avons un très long, et parfois intéressant, débat et je ne comprends pas le rapport entre cette discussion et le projet de loi à l'étude. Pourriez-vous nous éclairer à ce sujet?

Le président suppléant (M. Paproski): Je pense que le député arrive à l'essentiel des motions. Il aura bientôt fini.

M. Harvey (Edmonto-Est): Monsieur le Président, je me rends compte que les Libéraux ont de la difficulté à traiter de données empiriques, car celles-ci ne peuvent être manipulées aussi facilement que les principes.

Mme Copps: Vous commencez à parler comme Kimmie.

M. Harvey (Edmonton-Est): De toute façon, nous constatons, encore une fois, que la valeur des exportations de céréales vers le reste du monde a augmenté de 150 millions de dollars, que les exportations de pâte à papier, de matte et de résidus de cellulose vers les États-Unis ont chuté de 108 millions de dollars, mais que ces mêmes exportations ont augmenté de 307 millions de dollars vers le reste du monde. Ce qui est très intéressant, c'est le cas de la machinerie, des chaudières, des appareils électriques et des moteurs, en d'autres mots des produits manufacturés, dont la croissance des exportations vers les États-Unis était de 42 millions de dollars et, vers le reste du monde, de 115 millions de dollars.

La diversification de l'économie de l'Alberta est attribuable à notre commerce avec le reste du monde, non pas à notre commerce avec les États-Unis. Voilà l'histoire du libre-échange.

M. Steve Butland (Sault Ste. Marie): Monsieur le Président, voilà qui est plutôt inattendu.

Mme Copps: Ils essaient de réveiller Dave Barrett.

M. Butland: Non, il est réveillé. Il est 3 h 15 du matin et c'est très excitant de pouvoir enfin participer au débat. J'y ai participé il y a environ 12 heures et je suis heureux d'y revenir. Cela fait si longtemps que j'ai oublié, et que je suis en train de me faire pousser une barbe.

Je ne veux pas donner le numéro de téléphone des Conservateurs parce que je sais qu'ils sont impolis. S'il y a, à l'écoute, des électeurs de Sault Ste. Marie qui aimeraient parler de libre-échange, je leur conseille d'appeler mon bureau et nous en reparlerons demain matin. En fait, c'est déjà le matin.

• (2715)

Je ne crois pas que nous devions prendre à la légère l'important projet de loi dont nous sommes saisis. Il importe que nous en débattions, même si cette longue veille a fait perdre leur sérieux à certains d'entre nous, y compris à moi-même. J'espère que la situation se rétablira pour le reste de la matinée jusqu'à ce que nous ajournions dans quelques instants.

J'aimerais revenir sur un aspect qui a été mentionné un peu plus tôt par mon collègue d'Esquimalt—Juan de Fuca, en l'occurrence la prolifération du trafic de la drogue avec l'entrée en vigueur de l'ALÉNA. Selon des documents prétendument secrets, les maquiladoras servent parfois de simples façades au trafic de drogues aux États-Unis et au Canada.

Chaque jour, 1 700 camions traversent la frontière sans être inspectés. Une attente de cinq minutes est trop longue. Si votre pays est partie à un accord de libre-échange, vous ne voyez pas la nécessité qu'on vous soumette à une quelconque inspection. Grâce à la déréglementation du camionnage qui entrera en vigueur d'ici 1996, les camions pourront partir du Mexique et se rendre jusqu'au Canada sans avoir à se soumettre à aucun contrôle. Ils ne feront pas que transporter des téléviseurs ou d'autres marchandises du genre. Le trafic de la drogue sera florissant.

Selon l'information dont dispose le Canada au sujet, par exemple, des accords parallèles dont les trois pays discutent à l'heure actuelle, les Américains font au moins des suggestions sur ce qui devrait faire partie de ces accords. Les Canadiens, eux, disaient ne pas s'en soucier et ne vouloir être présents à la table qu'à titre d'observateurs. Plus tard, lorsqu'on les a obligés à se rendre à la table, ils ont changé d'avis et reconnu qu'étant donné l'importance de la main-d'oeuvre et de l'environnement dans cet accord commercial, il fallait faire en sorte que les dispositions à cet égard puissent être appliquées.

Maintenant que les États-Unis proposent des accords parallèles qui comportent effectivement quelques règles strictes pour eux, les Canadiens reculent et n'en veulent plus. Ce sera un autre prétexte dont se serviront les Américains pour nous harceler sous le couvert du protectionnisme. Qu'est-ce qui pourrait être pire que le harcèlement commercial dont nous sommes actuellement victimes?

Lorsque nous nous en remettons au groupe dont le gouvernement a tellement fait l'éloge, celui-ci décide si la loi américaine, et non la loi canadienne, a été bien appliquée ou non. Il ne se prononce pas sur une loi neutre, mais bien sur une loi américaine. Si vous lisez une des décisions de ce groupe, vous allez vous rendre compte qu'il est très difficile, sinon impossible, de gagner une cause.

Permettez-moi de citer un paragraphe: «Par conséquent, le groupe ne peut renverser la décision de l'ITA simplement parce qu'il arrive à une conclusion factuelle contraire ou interprète différemment une loi, dans la mesure où l'ITA a agi raisonnablement. Si le groupe conclut que l'ITA a interprété raisonnablement les lois et la preuve, il doit confirmer la décision à l'étude.»

Il leur faut agir «raisonnablement». Les groupes ont des règles *de minimus*, en vertu desquelles tout le monde est mis dans le même panier. Ainsi, toutes les aciéries, qu'elles soient à Regina, Hamilton ou Sault Ste. Marie, sont considérées de la même façon. Si l'une d'entre elles est coupable de dumping, elles le sont toutes par association. Elles sont coupables parce qu'elles font partie de l'industrie de l'acier.

J'ai reçu à mon bureau aujourd'hui un appel de M. Bonior, membre de la Chambre des Représentants et whip en chef du Parti démocrate. Il nous a donné un aperçu de la teneur des accords parallèles. Je pense que cette information, dont les Canadiens n'ont probablement jamais entendu parler jusqu'ici, mérite notre attention.

Les Américains vont nous faire une offre que nous pourrons refuser. Je présume que nous voudrons le faire lorsque nous rendrons compte de son manque de sérieux. Les négociateurs américains vont essayer de nous faire croire que les règles contenues dans les accords parallèles sont très strictes et contribuent effectivement à protéger l'environnement contre les poussées soudaines d'importations.

• (2720)

Mais ce qui compte, c'est que la non-application sera définie. Si ce conseil tripartite convient qu'il existe une tendance persistante et injustifiable à ne pas appliquer les lois sur l'environnement ou les codes du travail, il pourra être saisi des plaintes. La décision sera prise par consensus uniquement, et un pays ne sera pas obligé de se conformer aux accords parallèles en matière d'environnement et de main-d'oeuvre s'il trouve que c'est trop coûteux.

Nous savons que le Mexique a de bonnes lois sur l'environnement, mais il ne les applique pas pour la bonne raison qu'il n'en a pas les moyens. En fait, il vient de faire savoir que le Canada devrait l'aider à dépolluer son environnement. Il va donc être question de cela aux négociations.

Conclusion: les trois pays ne vont rien tirer du tout de ces accords parallèles. Ce ne sera que de la frime. Il importe donc, à mon avis, que les Canadiens et le gouvernement le sachent, parce qu'à l'heure actuelle, ils n'ont certainement aucune idée de ce qui n'est pas négocié à proprement parler, de ce que les Américains nous proposent. En fait, le gouvernement s'en fiche. Il nous demande: «Quels accords parallèles? Cela n'a aucune importance; ce qu'il faut, c'est adopter le projet de loi.» C'est très, très important.

Qui est notre négociateur en chef? Il n'y a pas longtemps, nous avons vu sa photographie et nous savons maintenant son nom. Il s'appelle John Weekes. Il y a quelque temps, il a prononcé un discours au Mexique. J'ai bien dit au Mexique, et pas au Canada. Il a alors dit, en substance, que les entreprises canadiennes pouvaient de toute évidence profiter du coût inférieur des intrants qui caractérisait le marché mexicain. Cela signifie qu'il peut s'avérer très avantageux pour l'industrie d'exploiter la main-d'oeuvre.

On se moque donc de nous lorsqu'on nous dit que grâce à cet accord commercial, nous allons pouvoir améliorer le niveau de vie des Mexicains. C'est absolument faux. En moyenne, les ouvriers des maquiladoras doivent travailler 45 minutes pour pouvoir acheter un litre de lait ou une livre de poulet, vingt heures pour se procurer une paire d'espadrilles—cela tombe bien, il y a justement soldes d'espadrilles aujourd'hui dans les magasins—125 heures pour pouvoir se payer un matelas deux places. Le gouvernement s'est donc dit que, comme le Canada n'aide pas beaucoup le Mexique financièrement, il doit l'aider commercialement.

Je suis allé au Mexique et j'ai visité les maquiladoras. Cela existe depuis un certain nombre d'années déjà; ce n'est pas un phénomène nouveau. Je tiens à vous dire que, depuis leur apparition, les salaires n'y ont pas augmenté. Et j'ajouterai qu'ils n'augmenteront pas non plus parce que ceux qui exploitent les maquiladoras vont y veiller. Ceux que nous avons rencontrés, et qui ignoraient qui nous étions, nous ont dit: «Ne vous tracassez pas.

Nous nous occupons de nos employés. Nous n'avons pas de problème de main-d'oeuvre, ici. Nous pouvons les acheter. En les payant 80 cents l'heure, on élimine le roulement du personnel. Nous n'avons qu'à leur offrir le repas du midi chaque jour et à passer les prendre chez eux en autobus. C'est tout ce qu'il faut pour qu'ils viennent travailler.» Un peu de pommade et le tour est joué, mais il reste que la main-d'oeuvre est exploitée.

Le gouvernement nous a dit également que les Mexicains allaient acheter nos produits. Qu'est-ce qu'ils vont bien pouvoir nous acheter avec des salaires pareils?

À quel point le Mexique tient-il à ce traité? Il y tient énormément. En fait, le gouvernement mexicain a monté une énorme campagne de lobbying—16 millions de dollars jusqu'à maintenant—pour vendre l'Accord de libre-échange nord-américain aux États-Unis. Il n'a rien négligé: lobbying auprès du Congrès, stratégie commerciale, relations publiques, lobbying auprès du monde des affaires, stratégie de droit commercial, campagne d'intensification de l'appui public, et j'en passe. Il a déjà dépensé seize millions de dollars pour vendre l'ALÉNA aux Américains.

Les amendements proposés sont louables, même si, évidemment, nous sommes persuadés qu'ils ne feront aucune différence. De toute façon, cet accord est tellement mal ficelé qu'à notre avis, aucun amendement ne le rendra acceptable.

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir intervenir dans le débat sur ces amendements. Ils portent essentiellement sur un certain nombre de questions qui sont en fait liées à la souveraineté du Canada.

• (2725)

Le premier amendement est très clair à ce sujet, c'est-à-dire que, aux termes de la motion proposée par mon collègue d'Esquimalt—Juan de Fuca, la loi canadienne aura préséance, contrairement à ce qui est proposé dans l'ALÉNA, en vertu duquel la loi américaine prévaudra.

La motion nº 4 traite des exportations de matières premières. Je voudrais consacrer l'essentiel de mon temps de parole à ces deux amendements proposés. D'autres amendements sont également importants, mais ces deux-là ont une importance particulière pour mes commettants de Surrey-Nord.

La majorité des Canadiens veulent vivre sous le régime de la loi canadienne. Notre pays compte une importante population d'immigrants, et ces gens sont venus au Canada et ont choisi le Canada afin d'y vivre selon la loi canadienne, sous la souveraineté canadienne. Un certain nombre d'entre eux sont passablement consternés de voir que nous sommes en train de conclure un accord en vertu duquel l'autorité ultime sera non plus la loi canadienne, mais la loi américaine, ou encore des ententes dictées par l'Accord de libre-échange nord-américain.

Je ne pense pas que le gouvernement ni même les ministres comprennent bien ce que tout cela signifie. Permettez-moi de rappeler un échange que j'ai eu ce matin à la Chambre avec le ministre de la Santé. Lorsque je l'ai interrogé au sujet des médicaments génériques et de leur rapport avec l'ALÉNA, il a répondu qu'il n'y en avait aucun, qu'il ne voyait aucun rapport entre l'ALÉNA, les médicaments génériques et le projet de loi C-91.

Eh bien! s'il avait lu l'ALÉNA—je crois que c'est l'article 1709—il aurait découvert, à la rubrique «propriété intellectuelle», que l'accord, entre autres, empêchera les futurs gouvernements du Canada d'adopter des lois limitant la protection des brevets pour les multinationales qui fabriquent des médicaments. Non seulement le gouvernement actuel, mais également les gouvernements futurs, ne pourront exercer leur souveraineté en adoptant des lois qu'ils jugent appropriées. Nous ne pourrons adopter des lois ramenant l'octroi obligatoire de licences ou la production sous licence de médicaments génériques, et je n'en reviens pas de constater que le ministre de la Santé, qui est responsable du système de santé et des médicaments, ne sache pas qu'un article de l'ALÉNA empêche un retour en arrière pour les médicaments génériques et que la mise en oeuvre du projet de loi C-91 ne faisait qu'appliquer à l'avance les conditions de l'ALÉNA.

Si ce ministre de la Couronne ne comprend pas le contenu de l'ALÉNA ni les répercussions dévastatrices qu'il aura sur les Canadiens et sur leur système de santé, je me demande combien d'autres dispositions échappent à la compréhension d'autres ministres et auront un impact sur les Canadiens et leur souveraineté.

Parmi les autres raisons qui font que je m'intéresse tout particulièrement à la motion nº 4, il y a le fait qu'elle porte sur les exportations de matières premières. Les habitants de la Colombie-Britannique savent que l'exportation de matières premières est synonyme d'exportation de grumes. Celles-ci sont l'une des matières premières sur lesquelles les États-Unis ont essayé à maintes reprises de mettre la main. Toute la question des tarifs douaniers sur le bois d'oeuvre résulte en fait d'une controverse entourant l'exportation de grumes vers les États-Unis.

Les États-Unis sont aujourd'hui aux prises avec une grave pénurie de bois. Lorsque des députés néo-démocrates se sont rendus à Washington pour rencontrer des membres du Congrès afin de discuter du traitement tarifaire du bois résineux, ils se font fait carrément dire qu'il n'y avait qu'un moyen de se débarrasser du tarif et qu'il s'agissait simplement de permettre l'exportation des grumes.

• (2730)

Dans la récente décision qui a été rendue au sujet du tarif sur le bois résineux, le gouvernement a eu le courage de ses opinions et a remporté une victoire. Il s'agit d'une de ces victoires qui font que la bataille est gagnée mais non la guerre. Dans ce jugement, il était aussi dit que l'on considérait comme une restriction et un obstacle au commerce le fait que le Canada refusait d'exporter des grumes aux États-Unis.

En 1992, les matières premières représentaient 47 p. 100 de nos exportations à destination des États-Unis. Le bois ainsi que la pâte et le papier en constituaient l'élément le plus important, en l'occurrence 12 p. 100. Ce pourcentage augmentera au rythme de la croissance démographique tant au Canada qu'aux États-Unis, particulièrement en raison du fait que, dans les États du nord-ouest des États-Unis, on a coupé beaucoup trop d'arbres et que l'on fait maintenant face à une terrible pénurie. On fait de plus en plus pression sur le Canada pour qu'il continue d'exporter des matières premières.

La circonscription de Surrey-Nord est située sur le Fraser. On y dénombre, sur ses rives, de petites et moyennes scieries. Toutefois, tout à côté, à New Westminster et ailleurs le long du Fraser, sont installées les plus importantes scieries et usines de contreplaqué de l'histoire du Canada. Un nombre impressionnant d'emplois ont été perdus ces dernières années au sein de l'IWA, du Syndicat international des travailleurs unis du bois d'Amérique et de l'industrie forestière. Ces pertes sont bien sûr en partie attribuables à la multiplication des technologies, sans compter toute la question de l'exportation des matières premières. Des problèmes se sont posés lorsque nous avons exporté des grumes en Orient, et la pression ne cesse d'augmenter du côté des États-Unis.

Je veux aussi parler de l'idée voulant que nous allons nous engager dans une voie à deux sens avec les États-Unis et le Mexique, particulièrement avec le Mexique, et que les Mexicains vont commencer à acheter des produits fabriqués au Canada ou des produits à valeur ajoutée fabriqués au Canada.

Permettez-moi de dire que seulement 10 p. 100 ou 8 millions de Mexicains sont un tant soit peu en mesure d'acheter des produits fabriqués au Canada. Nous parlons d'un très petit nombre de personnes et il est impossible que très prochainement nous accroissions avec le Mexique le commerce de biens durables et de produits manufacturés. Les Mexicains n'ont tout simplement pas le pouvoir d'achat pour le faire.

Tandis que le gouvernement et nous consacrons tout notre temps et nos efforts à conclure un accord de libre-échange avec les États-Unis et le Mexique, nous négligeons le commerce avec les pays côtiers du Pacifique. Les habitants de la Colombie-Britannique en connaissent l'importance. Dans presque toutes les provinces du Canada, le commerce avec les États-Unis représente 80 p. 100 des échanges. En Colombie-Britannique, il n'est que de 50 p. 100. Les autres 50 p. 100 des échanges se font avec les pays côtiers du Pacifique. Les débouchés commerciaux y sont beaucoup plus grands.

Monsieur le Président, vous me signalez que le temps qui m'était imparti est écoulé. Je suis heureux d'avoir pu donner mon opinion sur ces amendements et j'espère que le gouvernement reviendra à la raison et les adoptera.

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Monsieur le Président, nous avons manqué un peu de sérieux dans cette Chambre ce soir. Nous avons lancé des numéros de téléphone. Nous nous sommes efforcés d'inciter les Canadiens que l'Accord de libre-échange nord-américain préoccupe à appeler un Conservateur en faisant le 613-996-7441, mais je dois dire à mon grand regret que le gouvernement ne rappelle pas ceux qui laissent leur numéro parce que les lignes sont occupées au moment où ils appellent. À mon avis, c'est une honte. Un député qui est déjà intervenu a demandé au—

• (2735)

Le Président suppléant (M. Paproski): À l'ordre, s'il vous plaît. Je saurais gré à la députée de bien vouloir s'en tenir aux motions à l'étude.

Mme Langan: Si je dis cela, c'est pour montrer que le gouvernement actuel n'a que faire de ce que les Canadiens pensent de l'Accord de libre-échange nord-américain.

Si le fait de mentionner les Canadiens qui ont téléphoné au gouvernement conservateur à notre invitation n'a rien à voir avec la façon dont le gouvernement fait fi de l'opinion des Canadiens au sujet de l'ALÉNA, alors quelque chose doit certainement m'échapper, parce que je crois que c'est absolument critique. Ce soir, nous nous efforçons de faire comprendre au gouvernement et aux Canadiens l'importance de cet accord et les raisons pour lesquelles il est impérieux de l'examiner en profondeur.

Lorsque je suis intervenue plus tôt, au sujet des derniers amendements, j'ai parlé de la situation qui règne actuellement dans ma circonscription, Mission—Coquitlam, et des répercussions que l'accord aura sur elle et, en fait, sur l'ensemble de la Colombie-Britannique. Je trouve intéressant le fait, comme je l'ai brièvement rappelé, que j'ai été élue, avec une foule d'autres nouveaux députés, en 1988, à l'issue d'une campagne dont le thème principal était l'Accord de libre-échange canado-américain. Ces députés et moi avons eu notre baptême parlementaire lors du débat sur le projet de loi visant à mettre l'accord en oeuvre, et je me souviens que nous avions siégé très tard, comme aujourd'hui.

Depuis, nous avons vu le gouvernement appliquer un programme législatif qui ouvrait la voie à l'ALÉNA en mettant fin à l'universalité des programmes sociaux, en récupérant les pensions de sécurité de la vieillesse et les allocations familiales et, plus tard, en mettant fin à l'universalité des allocations familiales, en adoptant le projet de loi C-21, qui portait le premier coup à la Loi sur l'assurance-chômage, et, plus récemment, le projet de loi C-113, qui poussait plus loin le démantèlement du régime; en présentant à la suite des budgets et des projets de loi plafonnant les paiements de transfert que les provinces utilisent pour financer l'aide sociale et l'enseignement supérieur, en abaissant le taux de l'impôt sur les sociétés tout en portant à des sommets sans précédent le taux d'impôt des particuliers à revenu moyen.

Le Président suppléant (M. Paproski): Je ne vois toujours pas en quoi les propos de la députée recoupent l'objet des motions n^{os} 2, 4, 5 et 6, qui sont actuellement à l'étude. La députée pourrait-elle éclairer la présidence?

Mme Langan: Monsieur le Président, j'essayais de démontrer que la souveraineté, qui constitue, à notre avis, une part importante de ce que nous abandonnons dans cet accord et qui est un élément très important des amendements présentés par le député d'Esquimalt—Juan de Fuca, serait non seulement anéantie par l'accord, mais qu'elle a déjà été sensiblement réduite par la foule de mesures législatives qui ont préparé le terrain pour l'ALÉNA.

Donc, pour continuer dans la même veine, je parlais des budgets et projets de loi successifs qui ont plafonné les paiements de transfert servant à financer l'aide sociale et l'enseignement supérieur dans les provinces et qui ont réduit l'impôt sur les sociétés tout en augmentant celui des particuliers à revenu moyen, de la taxe sur les produits et services, de l'adoption du projet de loi C-91, qui a fait monter le prix des médicaments d'ordonnance au Canada et qui découlait directement des exigences de l'Accord de libre-échange nord-américain, et, finalement, du projet de loi relatif à l'ALÉNA, des séances de comité restreintes, puisqu'elles n'ont débuté qu'il y a deux semaines à Ottawa et que le premier article à l'ordre du jour du comité était d'en finir au plus vite pour entamer le débat d'aujourd'hui, que nous tenons en pleine nuit parce qu'il n'est pas assez important pour justifier qu'il ait lieu pendant nos heures de séance normales.

Je crois que la situation est critique en raison de l'enfilade de projets de loi que le Parlement a adoptés ces deux dernières années, de la façon dont nous avons renoncé à notre souveraineté, non seulement en adoptant l'Accord de libre-échange, mais en souscrivant à certaines dispositions de l'ALÉNA aux termes desquelles le gouvernement américain pourra déterminer, en fonction des lois américaines seulement, comment nous serons régis par cette charte des droits économiques.

• (2740)

Nous avons aboli une foule de nos lois, renonçant ainsi à diriger nous-mêmes notre pays, cédant le droit qu'ont nos provinces de décider de la manière de surmonter les difficultés économiques et de restructurer l'économie du Canada. Lorsque vient le temps de favoriser la croissance économique, nos gouvernements provinciaux ont les mains liées par cet accord de libre-échange.

J'aimerais vous en donner quelques exemples, tirés de l'expérience vécue dans la circonscription que je représente. J'ai mentionné plus tôt le transfert des grumes au Mexique, le renoncement à notre droit de créer des produits à valeur ajoutée dans l'industrie des pâtes et papiers. Même si nous n'exportons pas de grumes, les exploitants de pâtes et de papiers pourraient décider d'établir au Mexique des usines de papier utilisant les procédés les plus récents afin de traiter les pâtes de la Colombie-Britannique qui pourraient alors être expédiées vers les grands marchés des États-Unis ou en Europe. Ils n'ont plus qu'à demander de pouvoir transporter les copeaux à pâte par barges jusqu'au Mexique, privant ainsi la Colombie-Britannique d'emplois bien rémunérés.

L'Accord de libre-échange a nui à l'industrie de la pêche de la Colombie-Britannique, et nous savons que la situation ne s'améliorera pas sous le régime de l'ALÉNA. Nous avons été assommés par une décision du GATT selon laquelle le Canada n'a pas le droit, ce qui représente une autre perte de souveraineté, de légiférer sur l'utilisation faite de ses poissons non transformés. Le GATT a en effet jugé que des intérêts canadiens et étrangers pouvaient exploiter nos espèces de saumon et de hareng non transformées. L'ALÉ nous a retiré le droit d'en appeler de la décision du GATT puisqu'en le signant, nous avons accepté de ne pas imposer de taxe à

l'exportation sur les produits non transformés expédiés aux États-Unis. Un groupe spécial chargé de régler les différends en matière de libre-échange s'est prononcé contre le Canada lorsque celui-ci a exigé que les prises de poisson effectuées dans ses eaux soient débarquées, inspectées et dénombrées ici. Il lui a ordonné de permettre l'expédition ou le traitement en mer d'un volume allant jusqu'à 25 p. 100 de son poisson.

L'appât est la main-d'oeuvre bon marché. Rien ne garantit, dans l'ALÉNA, qu'une fois mis sur glace ou surgelé, le poisson ne subira pas un traitement au Mexique avant d'être dirigé vers les marchés d'Europe, d'Afrique ou d'Amérique du Sud.

Moins la Colombie-Britannique transformera de poisson, moins elle aura d'emplois, moins elle percevra d'impôts et moins elle sera incitée à protéger l'industrie.

L'Accord de libre-échange nord-américain menace l'agriculture et la gestion de l'offre. On n'arrive pas actuellement, à la table du GATT, à s'entendre sur la gestion de l'offre par l'entremise d'offices de commercialisation. La décision du gouvernement de ratifier l'ALÉNA pourrait bien mettre un terme à la négociation. Les offices de commercialisation seront considérés, dans l'ALÉNA, comme des mesures qui faussent le commerce, ce qui sonnera le glas de notre régime de gestion des approvisionnements pour toute une gamme de produits agricoles.

Ces produits comprennent les produits laitiers, les oeufs, la volaille, tous des produits régis par des offices de commercialisation et représentant d'importantes industries dans la circonscription de Mission—Coquitlam que je représente.

Déjà, l'exploitation agricole dans la vallée du Fraser, en Colombie-Britannique, subit les contrecoups des achats effectués aux États-Unis et du dumping de fruits et de légumes tendres mené par les Américains. Maintenant, on s'en prend aux offices de commercialisation.

Si l'ALÉNA se traduit par une concentration de la production agro-alimentaire dans les mains des financiers, c'en sera fini de la ferme familiale au Canada. En confiant sa production d'aliments de base à l'industrie agro-alimentaire internationale, le Canada lui cède aussi sa souveraineté. L'histoire nous a souvent montré comment un pays peut perdre sa souveraineté lorsqu'il perd le contrôle de sa production agricole. Si nous refusons d'en tirer les leçons qui s'imposent, nous serons condamnés à répéter les mêmes erreurs.

J'aimerais vous toucher quelques mots de l'eau, étant donné les observations fort intéressantes qu'a faites à ce sujet le député d'en face. Aux termes de l'ALÉNA, l'eau est un produit. L'annexe de l'Accord est catégorique: toute tentative faite pour limiter l'exportation d'eau est contraire à l'accord. Il n'est pas question d'eau embouteillée, mais bien d'eau tout court.

Même dans le Lower mainland où je vis, nous avons déjà senti les effets de pénuries d'eau. Des personnes habitant à l'autre bout de la circonscription, voire un peu partout dans Mission—Coquitlam, ont vu leur puits s'assécher au cours des cinq dernières années. Je vous rappelle qu'ils vivent dans une forêt ombrophile. Nous savons tous qu'en Amérique du Nord, la demande en eau potable est énorme et nous savons que des projets de dérivation de l'eau sont à l'étude depuis des années. Si les Canadiens croient ce que dit ce gouvernement, c'est-à-dire que cet accord ne vise pas l'eau, ils vont certainement tomber de haut.

• (2745)

M. McCreath: Lisez l'accord.

M. Raymond Skelly (North Island—Powell River): Monsieur le Président, je ne suis pas particulièrement heureux d'avoir l'occasion de participer encore une fois à un débat dans cette Chambre sur l'Accord de libre-échange nord-américain. Je préférerais que les Canadiens prennent la décision finale à propos de cet accord de libre-échange odieux et destructeur. L'Accord de libre-échange nord-américain et l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis auront un effet totalement destructeur sur l'économie et la souveraineté du Canada. C'est aux Canadiens de prendre la décision finale à propos de ces accords commerciaux, dans le cadre des élections fédérales. Les gens doivent avoir la possibilité, aux prochaines élections fédérales, de décider de la mise en oeuvre ou de l'abrogation de ces accords commerciaux conservateurs.

Aux prochaines élections fédérales, les Canadiens auront trois choix à propos de l'accord commercial. Ils auront le choix entre la position du Nouveau Parti démocratique, celle du Parti conservateur et celle du Parti libéral. Le Nouveau Parti démocratique croit que l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis et l'Accord de libre-échange nord-américain détruiront, je le répète, l'économie et la souveraineté du Canada. Ces accords commerciaux intégreront de façon irréversible le Canada dans une union économique nord-américaine dominée par les États-Unis et, dans le cadre de ces accords commerciaux, le Canada aura le même poids que Porto Rico.

Le Nouveau Parti démocratique pense que les accords commerciaux sont si imparfaits et si destructeurs, en ce qui concerne les intérêts du Canada, qu'ils sont irrécupérables, qu'on ne peut pas les renégocier et qu'il faut les mettre au rancart. Un gouvernement néo-démocrate abrogerait l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis et ne mettrait pas en oeuvre l'Accord de libre-échange nord-américain. Monsieur le président, telle est la position que le Nouveau Parti démocratique propose aux Canadiens aux prochaines élections fédérales. Elle est claire et sans équivoque.

La deuxième position relative à l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis et à l'Accord de libre-échange nord-américain, qu'il faut présenter aux Canadiens à l'occasion des prochaines élections fédérales, est celle du Parti conservateur.

Le président suppléant (M. Paproski): À l'ordre, s'il vous plaît. Nous débattons actuellement des motions nos 2, 4, 5 et 6 et je sais que le député va finir par arriver à ces motions, mais il ne dispose que de 10 minutes et je voudrais savoir le rapport qu'il y a entre le début et la suite de son propos; j'aimerais qu'il s'en tienne aux motions, sinon on n'en finira plus.

M. Skelly (North Island—Powell River): On n'en finira plus, monsieur le Président, et je suis sûr que vous serez en mesure de suivre le débat sur ces motions. Si vous avez d'autres questions ou problèmes, je me ferai un plaisir de vous expliquer ce qu'il en est. La position du Parti conservateur au sujet de ces accords commerciaux est claire comme de l'eau de roche et sans équivoque.

Le président suppléant (M. Paproski): Je n'ai pas de difficulté à vous suivre, mais je ne vois pas en quoi votre discours se rapporte aux motions nos 2, 4, 5 et 6. C'est tout ce que je veux savoir.

M. Skelly (North Island—Powell River): Monsieur le Président, j'ai vraiment l'impression qu'il s'agit d'une interruption délibérée de la part de la présidence qui ne vise qu'à perturber ma présentation. Je me trompe peut-être, et, en fait, comme nous avons la possibilité d'arriver à certaines conclusions sur la souveraineté et sur l'effet de cet accord commercial, je serais heureux que la présidence m'accorde la même latitude que celle qu'il a accordée à pratiquement tous les députés de la Chambre, y compris les difficultés de. . .

J'imagine que nous allons invoquer le Règlement, n'est-ce pas?

Le président suppléant (M. Paproski): Oui, en effet.

M. Skelly (North Island—Powell River): Merci, monsieur le Président, et, comme je le disais, la position du Parti conservateur sur l'accord commercial est également claire comme de l'eau de roche, comme en témoigne la réponse aux amendements d'aujourd'hui. Le Parti conservateur est responsable de ces deux accords de capitulation. Les Conservateurs affirment clairement qu'ils mettront à exécution les deux accords s'ils sont réélus lors des prochaines élections. La position du gouvernement conservateur à l'égard de l'Accord de libre-échange nord-américain ne saurait être plus claire.

• (2750)

La troisième position est celle du Parti libéral que nous avons longuement étudiée dans le cadre des amendements présentés ce soir à la Chambre, et maintes autres fois, lors de débats tenus partout au pays. La position du Parti libéral par rapport aux accords commerciaux est essentiellement la même que celle du Parti conservateur, à quelques exceptions près.

En premier lieu, à la Chambre des communes, les Libéraux voteront contre les amendements et le projet de loi présentés pour mettre en oeuvre l'Accord de libre-échange américain, parce que le projet de loi est imparfait. Les Libéraux savent que les Conservateurs se serviront de leur majorité pour faire adopter les amendements que nous sommes en train d'étudier et pour faire adopter le projet de loi.

Au cours des prochaines élections fédérales, lorsque les Canadiens demanderont aux libéraux leur position sur l'Accord de libre-échange nord-américain, ceux-ci répondront: «Nous avons voté contre l'ALÉNA à la Chambre des communes, mais les Conservateurs se sont servis de leur majorité pour le faire adopter.»

Ce qu'il faut demander aux libéraux, c'est s'ils adopteront l'Accord de libre-échange nord-américain s'ils forment le gouvernement aux prochaines élections. Si un gouvernement libéral ne ratifie par l'ALÉNA après les prochaines élections. . .

M. McCreath: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je dois dire que si le Nouveau Parti démocratique veut entreprendre le débat de troisième lecture, puisque mon cher collègue par son discours en est déjà à cette étape, il doit nous permettre de régler les amendements afin que nous puissions passer à la troisième lecture.

M. le Président: Je savais que l'on y viendrait. Mais je pense que le député veut maintenant nous parler des motions.

M. Skelly (North Island—Powell River): Je vous remercie, monsieur le Président. Les libéraux ont signalé qu'ils essaieraient de renégocier certaines dispositions de l'Accord de libre-échange nord-américain et que les Américains refuseront de renégocier et diront en fait aux libéraux que l'accord est à prendre ou à laisser.

La décision finale concernant ces soi-disant accords de libre-échange revient au peuple canadien. Les choix qui s'offrent aux Canadiens lors des prochaines élections sont clairs. Si le peuple veut rejeter et abroger l'Accord de libre-échange nord-américain, il doit voter pour le Nouveau Parti démocratique. Mais s'il désire la mise en oeuvre de l'accord, il peut voter tant pour le Parti libéral que pour le Parti conservateur puisque l'un et l'autre l'appuient en fait.

Lors des prochaines élections fédérales, le Parti libéral ne promettra pas d'abroger l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, mais il promettra de ratifier et de mettre en oeuvre l'Accord de libre-échange nord-américain. Le Parti conservateur, lui aussi, ratifiera et mettre à exécution l'Accord de libre-échange nord-américain, mais aux prochaines élections fédérales, le Nouveau Parti démocratique s'engagera à rejeter l'Accord de libre-échange nord-américain et à abroger l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis. J'attends avec impatience l'occasion de discuter de la question lors des élections fédérales et de permettre aux Canadiens de prendre la décision finale.

La position du Parti libéral comporte un autre élément. Les libéraux en sont venus avec grande difficulté à leur position sur les deux accords de libre-échange. Ils essaient d'embrasser les deux côtés de la question. Cela s'explique par le fait que les libéraux ne veulent pas s'opposer à une position qu'appuient les sociétés transnationales qu'ils aimeraient voir financer leur prochaine campagne électorale.

Mais il y a le revers de la médaille. Les Libéraux savent que la campagne électorale risque de leur nuire considérablement s'ils ne s'opposent pas à l'accord. Nous les voyons donc ici à la Chambre essayer d'embrasser les deux côtés de la question, mais ils seront mis à nu lors des prochaines élections fédérales.

Par conséquent, en bout de ligne, il faut laisser au peuple canadien lors des prochaines élections fédérales, et non à la Chambre des communes, le soin de prendre la décision. Le débat sur la question a duré assez longtemps. Il est temps de présenter la question dans le cadre des élections fédérales et d'exposer au peuple canadien les trois options claires qui lui sont offertes.

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Monsieur le Président, je veux parler surtout des motions nos 2 et 5 dans le cadre de ce débat où seul le Nouveau Parti démocratique s'oppose fermement à l'Accord de libre-échange nord-américain.

Je tiens à signaler que la motion no 2, présentée par le député d'Esquimalt—Juan de Fuca, voudrait nous faire ajouter au projet de loi une disposition protégeant la loi canadienne. Cette protection existe dans la loi américaine. Elle existe déjà dans l'Accord de libre-échange nord-américain qui est proposé. Il y est dit qu'en cas d'incompatibilité avec une loi des États-Unis, il ne sera donné effet à aucune disposition de l'accord ni à son application à toute personne ou circonstance. Nous voulons la même disposition ou une disposition équivalente qui dirait qu'en cas d'incompatibilité avec une loi du Canada, il ne sera donné effet à aucune disposition de l'accord ni à son application à toute personne ou circonstance.

• (2755)

Il est très important qu'un amendement de ce genre soit proposé et adopté. Toute loi du Parlement ou toute loi de l'assemblée législative de l'Ontario ou de quelque autre assemblée législative au Canada ou toute décision d'un conseil municipal ou même d'un conseil d'administration d'hôpital peut, conformément à l'Accord de libre-échange nord-américain, être rejeté ou invalidé en cas d'incompatibilité avec une loi de quelque assemblée des États-Unis. Nous voulons obtenir le même droit pour n'importe quel organe législatif au Canada.

Nous devrions avoir le droit d'exiger des normes de qualité des aliments. Les aliments importés des États-Unis ou du Mexique devraient respecter les normes canadiennes. Nous devrions avoir le droit de contrôler l'entrée au Canada d'aliments contenant par exemple des résidus de pesticides. Nous avons le droit d'imposer ces exigences maintenant sans l'ingérence de l'Accord de libre-échange nord-américain. Lorsque l'accord entrera en vigueur, si le Canada interdit l'importation de légumes qui ont été empoisonnés par la pollution du sol et de l'eau utilisés pour les produire au Mexique ou dans certaines parties des États-Unis, les producteurs pourraient invoquer l'Accord de libre-échange nord-américain pour lever cette interdiction.

De même, si nous disions, comme le fait le conseil municipal de Toronto, que nous n'accepterons pas un certain produit parce qu'il est fabriqué par des enfants ou des travailleurs qui n'ont pas le droit de se syndiquer comme l'exige l'Organisation internationale du travail, nous avons le droit en tant que pays souverain d'interdire l'entrée de ce produit au Canada. Si nous voulons exiger que les produits soient fabriqués dans des conditions de travail équitables ou dans de saines conditions environnementales, nous en avons le droit en tant que pays souverain. Ce droit sera menacé, voire détruit, par l'Accord de libre-échange nord-américain étant donné que celui-ci ne respecte pas les lois canadiennes au même titre que les lois américaines.

Si nous adoptons l'accord sans cet amendement, nous anéantissons la chance des producteurs canadiens d'aliments, d'équipement pour nos hôpitaux, de draps pour les centres d'acceuil de l'État ou exploitées par ce dernier, et autres choses du genre. Si ces produits sont fabriqués dans des conditions inéquitables et non sanitaires nous perdrions le droit d'en interdire l'importation au Canada.

M. McCreath: De quel article s'agit-il? C'est faux.

M. Heap: Le député dit que c'est faux, mais le fait est que la loi américaine a préséance. Les États-Unis peuvent adopter n'importe quelle loi pour interdire les importations canadiennes. Nous ne pouvons faire de même dans le cas de ce que nous importons des États-Unis.

• (2800)

L'Accord de libre-échange nord-américain menace non seulement notre souveraineté générale, mais également la qualité de nos aliments et de nos relations de travail. Les producteurs et les industriels canadiens préféreront produire dans le pays où ils ne sont pas tenus de produire des aliments sains. Ils seront autorisés à produire des aliments contaminés, ce qui va à l'encontre des normes canadiennes relatives à la qualité des aliments.

Nous risquerons de voir importer au Canada des fruits et légumes contaminés. Nous n'aurons pas le droit de les inspecter minutieusement parce que l'on renversera la loi canadienne qui garantit ce droit. C'est pourquoi la motion nº 2 est absolument nécessaire pour nous protéger si cet Accord de libre-échange nord-américain est adopté.

La motion nº 5 est un amendement proposé par le même député, notre porte-parole pour les questions de commerce.

> Les dispositions de la présente loi n'ont pas pour effet d'interdire à un ou plusieurs citoyens canadiens, individuellement ou comme groupe, de comparaître devant un organisme de règlement des différends établi en vertu de l'accord.

La version initiale de cet amendement présenté par le député d'Esquimalt—Juan de Fuca se lisait comme suit «les dispositions de la présente loi n'ont pas pour effet d'interdire à un ou plusieurs citoyens canadiens, à titre individuel ou collectif, d'engager une procédure de règlement d'un différend devant un organisme de règlement des différends établi conformément à l'Accord».

En d'autres mots, nous devons avoir le droit d'engager une procédure de règlement d'un différend et le droit de comparaître devant l'organisme chargé de régler le différend car c'est un droit que nous possédons maintenant au Canada. Si des gens estiment avoir été lésés, avoir reçu de mauvaises marchandises ou se voient offrir de mauvaises marchandises, ou si l'on fait entrer au pays de mauvaises marchandises, qui vont à l'encontre des normes en vigueur au Canada et se trouvent ainsi à concurrencer de façon déloyale les biens produits au Canada, nous avons le droit de comparaître devant les organismes compétents au Canada.

Nous avons le droit de savoir comment se déroule le règlement du différend. Nous avons le droit de participer et de présenter des arguments devant ces organismes de règlement au Canada et c'est un droit que nous devons protéger. C'est notre droit souverain en tant que pays souverain.

Si cet amendement est rejeté, les Canadiens constateront que des décisions seront prises à propos de la qualité de nos aliments, dont une bonne partie provient des États-unis et du Mexique, sans que nous ayons les moyens de contrôler la qualité de ces aliments. Nous n'aurons pas la possibilité de comparaître devant les organismes chargés de prendre les décisions en matière de réglementation.

Ces réunions se dérouleront en secret, à huis clos. Ils n'auront même pas à rendre leurs décisions publiques. Ils se contenteront d'accepter ou de rejeter les propositions. Les arguments invoqués ne seront pas rendus publics. Il n'y aura aucune possibilité de faire appel devant un organisme canadien de réglementation ou un organisme législatif canadien régi par la tradition et les lois en vigueur au Canada, conformément au droit d'être informé.

Ces ententes secrètes serviront à restreindre ou à empêcher toute tentative de la part du Canada d'interdire l'importation de produits dont la consommation est dangereuse ou de marchandises produites par une concurrence déloyale résultant de violations des droits de la personne.

Au Mexique, de cinq à dix millions d'enfants de moins de 15 ans sont obligés, pour des raisons économiques, de travailler en usine. Ils sont moins payés que les adultes qui sont eux-mêmes d'ailleurs mal payés selon nos normes. Le fait que des enfants soient obligés de travailler en usine et de quitter l'école pour travailler va à l'encontre des principes fondamentaux des lois du Canada.

• (2805)

En situation de concurrence loyale, nous ne devrions pas exhorter les Canadiens à accepter des biens de consommation fabriqués sous un régime de violation des droits fondamentaux des enfants, et la seule façon de protéger notre droit de refuser de tels produits est d'adopter l'amendement proposé dans la motion nº 5, lequel donnerait aux Canadiens non seulement le droit de s'opposer à certaines importations et de sembler être à l'origine d'un différend, mais aussi celui de se faire entendre dans le cadre du processus de règlement et d'entendre tout ce que les parties adverses ont à dire et celui d'appeler de la décision rendue devant une instance supérieure.

L'hon. Ralph Ferguson (Lambton—Middlesex): Monsieur le Président, notre débat de ce soir est typique de ce à quoi nous avons eu droit de la part du gouvernement depuis qu'il a été porté au pouvoir, en 1984: l'abus de la clôture afin de limiter le débat sur des mesures dont la prospérité du Canada souffrira longtemps, sur des décisions qui affaibliront les droits de nos travailleurs, qui compromettront pour longtemps la stabilité de notre secteur primaire et qui réduiront la capacité de notre pays de prendre ses propres décisions. Le débat d'aujourd'hui passera à l'histoire.

L'une des choses qui m'attristent, c'est que le gouvernement a encore une fois décrété la clôture. Le gouvernement actuel y a eu recours plus souvent que tous ceux qui l'ont précédé, et il l'a fait pour limiter les débats à la Chambre. Je dois dire qu'il est triste de voir le gouvernement prendre une mesure telle que celle-là à 4 h 7 du matin, le 26 mai, en fin de mandat.

Il s'agit d'une mesure très importante que n'ont encore adoptée ni les États-Unis, ni le Mexique, et à laquelle beaucoup de membres de leurs législatures respectives s'opposent parce qu'ils voient toute la fausseté des raisons qu'on nous sert pour l'adopter.

Il est impossible que l'Accord de libre-échange nord-américain, tel qu'il nous est présenté, soit profitable au Canada. Je le dis à l'étape du rapport du projet de loi, alors que nous étudions les motions d'amendement nos 2, 3, 4, 5 et 6. Ce soir, je ne parlerai que de deux d'entre elles.

Lorsque l'Accord de libre-échange canado-américain était à l'étude, l'ancien secrétaire au Commerce des États-Unis a assuré aux Américains que, dans l'éventualité d'un différend entre les deux pays, les lois américaines prévaudraient. Il a dit cela dans le cadre d'un discours au Congrès. Et de fait, l'accord a entraîné une multitude de modifications à nos lois qui nous empêchent maintenant de prendre nous-mêmes des décisions importantes pour le Canada et qui se répercutent sur la façon dont nous voulons continuer de bâtir notre pays.

Cet amendement stipule simplement qu'aux termes de l'Accord de libre-échange nord-américain, les lois du Canada continueront de s'appliquer sur son territoire dans l'éventualité d'un conflit commercial. Il nous permettrait d'adopter les dipositions voulues afin que les Canadiens, leur pays et leurs ressources ne soient plus jamais livrés à la rapacité des intérêts étrangers.

Il est intéressant de signaler que dans la négociation de l'Accord de libre-échange nord-américain, les négociateurs mexicains n'ont pas voulu qu'il soit question d'énergie. Par contre, dans l'éventualité d'un différend, l'accord donne aux Américains le libre accès à nos ressources, notamment à nos ressources énergétiques.

• (2810)

Certes, nous avons d'immenses réserves de pétrole, surtout nos sables bitumineux, mais nos réserves conventionnelles s'épuisent rapidement, beaucoup plus rapidement en fait qu'elles ne sont remplacées, par exemple, par la découverte de nouvelles sources.

Il peut sembler logique de vendre nos ressources quand on possède des réserves comme les nôtres dans les sables bitumineux ou dans les champs Hibernia. Il reste que nous vendons notre énergie la moins chère et que ce seront les Canadiens qui devront payer la note lorsque l'énergie coûtera plus cher parce qu'il aura fallu dépenser en recherches et en procédés technologiques pour aller la chercher. Nous devrons payer cher et, là encore, nous ne serons plus compétitifs en termes de coûts de production. Que ce soit dans le secteur manufacturier ou dans celui des ressources, nos coûts de production seront bien plus élevés, comme ils le sont déjà à l'heure actuelle, que dans les pays plus au sud.

Je suis scandalisé également de voir que le gouvernement a pris sur lui de supprimer la quantité de réserves pouvant être conservées dans le but de protéger les intérêts futurs du pays. Il fut un temps où l'Office national de l'énergie exigeait que nous ayons des réserves de gaz naturel pour 15 ans avant de pouvoir exporter. Je lisais l'autre jour dans un journal qu'un nouveau contrat de gaz naturel venait d'être signé avec nos voisins du Sud.

Je n'ai pas su quoi répondre à un sénateur américain qui m'a posé la question suivante un jour: «Voulez-vous bien me dire pourquoi les Canadiens continuent de vendre leurs ressources naturelles? Savez-vous au moins que la Californie réinjecte dans son sous-sol le gaz naturel acheté au Canada pour refaire les champs qui ont été vidés. Dans vingt ans, nous aurons du gaz naturel. Pas vous. Qu'allez-vous faire alors?» Cette question, il faut qu'elle soit posée au gouvernement actuel. Que va-t-il faire lorsque nos réserves seront épuisées? Que vont faire les prochaines générations de Canadiens?

La motion nº 6 est simplement une mesure de protection au cas où les États-Unis ou le Mexique demanderaient accès à nos réserves d'eau. Au lieu de considérer l'eau comme un produit et de la dissimuler dans la section de l'ALÉ sur l'agriculture, les conservateurs auraient dû faire de l'eau une section distincte, mais ce n'est pas ce qu'ils ont fait. L'eau y est prévu et nous ne parlons pas simplement de l'eau en bouteille ici.

Cette motion précise que l'eau n'est pas incluse dans l'ALÉNA, que l'eau transportée par pipeline ou par la dérivation d'un fleuve ou d'une rivière n'est pas visée par l'accord. Je dois dire que je souscris sans réserve à la motion déposée par un des députés de l'opposition. Nous ne serons jamais une nation prospère si nous n'utilisons pas prudemment nos ressources et si nous ne voyons pas à ce qu'elles soient utilisés au Canada à des fins requises au Canada pour la prospérité de la nation.

Je suis alarmé de voir à quel point les États-Unis épuisent leurs réserves d'eau, non seulement pour produire des aliments mais pour arroser leurs pelouses et pour alimenter leurs métropoles qui ont des mégabesoins.

On nous a appris aujourd'hui que certains réservoirs du système fluvial Columbia sont pratiquement à sec. Pour moi, il ne fait aucun doute que, dans un accord comme celui-ci, la première obligation du gouvernement est de voir d'abord aux besoins des Canadiens. C'est dans ce contexte que j'appuie la motion nº 6 à l'étape du rapport du projet de loi.

Nous avons tous entendu parler de ce plan monstre où l'on envisage d'acheminer l'eau du bassin inférieur de la baie James pour la faire passer par les Prairies, puis dans le système des Grands Lacs. Une partie des barrages qui sont déjà en place ont été construits avec l'encouragement du corps des ingénieurs de l'armée américaine, qui ont probablement participé à nombre d'audiences. Ils ont déjà certains des bassins de retenue nécessaires pour procéder à la dérivation des eaux du Canada vers notre voisin du Sud.

• (2815)

La vie dépend de l'eau. Les couches aquifères des États américains constitués de plaines s'épuisent. Ils doivent avoir recours à l'irrigation pour les cultures, la Californie aussi. L'irrigation est subventionnée, je dois dire, et les légumes arrivent sur notre marché à des prix moindres que ceux des produits canadiens. C'est en grande partie à cause de la main-d'oeuvre à bon marché, notamment de Mexicains qui travaillent aux États-Unis illégalement. Et on voudrait que le Canada puisse être compétitifs, dans des conditions pareilles.

Une situation pareille ne peut pas être appelée libre-échange. Nous devons pouvoir disposer de nos ressources dans notre pays et les utiliser dans l'intérêt de tous les Canadiens.

Il faut absolument que cela figure clairement dans le texte de l'ALÉNA. Je suis persuadé que ce n'est pas par hasard que nous ayons dû déposer une motion afin d'atteindre cet objectif. Une motion qui a été laissée de côté dans le cas de l'accord commercial entre le Canada, les États-Unis et le Mexique, pas oubliée par erreur, mais exprès, parce que les deux autres pays exigeaient l'accès aux précieuses ressources dont le Canada dispose.

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Monsieur le Président, je suis très heureux d'avoir la possibilité d'exprimer mon appui aux amendements qui ont été proposés par mon collègue, le député d'Esquimalt—Juan de Fuca, en particulier la motion nº 6, selon laquelle rien, dans la loi ou l'accord, ne doit s'appliquer aux eaux transportées par pipeline ou dérivées par suite de la dérivation d'un fleuve ou d'une rivière.

L'étude de la question dure depuis un certain temps. En fait, elle remonte au-delà des élections de 1988. Il s'agit de savoir si oui ou non l'eau constitue un produit, une marchandise, ce qui ferait en sorte qu'elle serait visée par l'Accord de libre-échange et maintenant par l'ALÉNA.

Le gouvernement a fait valoir que rien dans ces deux textes ne nous obligeait à vendre notre eau, et d'un point de vue technique, il a raison. Rien ne nous y oblige.

Mais le problème, c'est que rien, que ce soit dans l'Accord de libre-échange ou dans l'ALÉNA, n'interdit non plus son exportation ou l'eau étant alors vue comme une marchandise dont on peut faire le commerce en vertu des deux textes.

M. Gordon Ritchie, négociateur commercial en chef du Canada, a en effet reconnu que rien, dans les deux textes en question, n'empêcherait, et j'insiste, absolument rien n'empêcherait les gouvernements ou les particuliers même de se réclamer des dispositions de ces accords pour envoyer de l'eau à nos voisins du Sud.

M. Mel Clark, ex-négociateur commercial en chef du Canada, ayant quelque 30 ans d'expérience, s'oppose fermement à ces deux accords. Il a insisté sur le fait que l'ALÉNA et l'Accord de libre-échange qui l'a précédé pourraient faire en sorte que la maîtrise de ses eaux échappe au Canada.

M. Frank Quinn, conseiller supérieur en matière de politiques fédérales à la Direction générale des eaux intérieures du gouvernement du Canada, a déclaré qu'à cause de l'Accord de libre-échange et l'ALÉNA, les forces de marché provoqueront inévitablement la dérivation des eaux canadiennes. Tôt ou tard, l'oncle Sam nous obligera à ouvrir le robinet.

C'est le gouvernement qui continue de mentir aux Canadiens en leur faisant croire qu'aucun des deux accords ne porte sur les eaux. C'est le gouvernement conservateur qui refuse de reconnaître combien son incapacité de négocier l'exclusion particulière de la dérivation des cours d'eau et des exportations de volumes importants d'eaux met en danger les ressources en eau du pays et a gravement compromis la souveraineté du Canada en ce qui concerne ces ressources.

• (2820)

J'aimerais lire des extraits d'un article sur l'ALÉNA et les exportations d'eau. Il provient de la Rawson Academy of Aquatic Science et est daté du mois d'avril 1983. On y parle du fait que l'Accord de libre-échange nord-américain porte sur l'eau. Voici donc ce qui est écrit: «S'il n'y a pas exclusion, l'eau fait certainement partie de l'accord. Tout produit ou service figurant sous un poste tarifaire à l'Annexe de l'ALÉNA est assujetti aux obligations et aux droits établis dans l'accord lui-même.» La position tarifaire 22.01 de l'ALÉNA est la suivante: eaux, y compris les eaux minérales naturelles ou artificielles et les eaux gazéifiées; glace et neige.

Le gouvernement fédéral a prétendu que cette position tarifaire, qui est la même que celle annexée à l'Accord de libre-échange, ne couvre pas les réseaux hydrographiques parce que ceux-ci ne sont pas considérés comme des marchandises. La position tarifaire 22.01 couvre uniquement l'eau embouteillée, soutient-on, parce qu'elle se trouve dans un chapitre intitulé «Boissons, liquides alcooliques et vinaigres».

On poursuit en disant: «Cet argument s'est avéré sans fondement en raison de la règle d'interprétation nº 1 qui dit: Le libellé des titres de Sections, de Chapitres ou de Sous-Chapitres est considéré comme n'ayant qu'une valeur indicative, le classement étant déterminé légalement d'après les termes des positions et des Notes de Sections ou de Chapitres.»

On a soutenu et reconnu, des experts canadiens en droit commercial international y compris, que l'eau coulant naturellement était en fait couverte en vertu de la position tarifaire 22.01. Cela a même été reconnu par le bureau d'avocats d'Ottawa cité par le gouvernement fédéral dans le premier débat sur cette question de l'eau, en 1988. Voici d'ailleurs ce que cette firme disait: «Un examen des postes tarifaires du chapitre 22 montre que ce chapitre traite des boissons; toutefois, rien dans le libellé ne laisse entendre que le mot eaux est limité aux eaux utilisées comme boissons ou aux eaux qui ne sont pas des quantités énormes comme celles nécessaires à des fins de dérivation.»

Selon ce document et les observations des négociateurs principaux du Canada et des hauts fonctionnaires du ministère de l'Environnement, l'eau est considérée comme un produit, une marchandise dans l'Accord de libre-échange nord-américain, parce que l'accord n'exclut pas expressément la possibilité de dérivations importantes d'eau à des fins commerciales. Ces accords assujettissent par conséquent les réserves d'eau du Canada, c'est-à-dire nos eaux de surface naturelles, à leur exploitation par des intérêts commerciaux.

En ce qui concerne les règles d'interprétation de l'Accord de libre-échange nord-américain et leur incidence sur la possibilité d'accès aux réserves d'eau du Canada, examinons l'article 102. Cet article établit les objectifs de l'accord, soit supprimer les obstacles au commerce et faciliter le mouvement transfrontalier des biens.

Les marchandises d'une des parties à l'accord sont définies à l'article 22.01 de l'accord et ils sont qualifiés de produits, de la manière dont l'entend le GATT. J'ai ici un exemplaire de l'accord du Gatt tel qu'il est repris dans le Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises. L'article 22.01 est en fait dans le GATT auquel se reportent en fait l'ALÉNA et l'ALÉ. L'article 22.01 parle d'eau naturelle ordinaire de toutes sortes, autres que l'eau de mer. La portée de cette définition est extrêmement vaste et englobe tous les types d'eau naturelle.

On ne peut que conclure que l'eau est incluse comme un produit dans les dispositions de l'ALÉNA; elle serait donc assujettie aux dispositions de ces accords si, en fait, un contrat commercial était conclu pour transporter ou dériver le cours d'eaux canadiennes vers le sud de la frontière.

• (2825)

L'Accord de libre-échange nord-américain ressemble beaucoup à l'Accord de libre-échange canado-américain quant à sa structure d'ensemble. Dans le premier cas, on se rend compte que le gouvernement ne s'était pas complètement endormi lors des négociations. Il a bien prévu des dispositions pour exclure de façon précise les exportations de grumes ainsi que celles de poisson non transformé du Québec et des Maritimes. Il a toutefois oublié qu'il existait une industrie de la pêche sur la côte ouest, mais cela n'est pas inhabituel puisqu'il oublie toujours la Colombie-Britannique, de toute façon.

Il a néanmoins réussi à prévoir des exclusions pour les grumes et le poisson non transformé. Cependant, l'Accord de libre-échange nord-américain ne prévoit absolument rien au sujet des exportations d'eau. Rien n'exclut de façon précise les exportations d'eau. Voilà pourquoi nous ne devrions pas appuyer cet accord malgré ses prétendues retombées positives. À moins d'obtenir les exclusions spécifiques nécessaires, nous ne devrions pas approuver cet accord.

M. Larry Schneider (Regina—Wascana): Monsieur le Président, à cette heure mal choisie—4 h 30 du matin—on se lève pour prendre la parole dans le cadre d'une série de débats qui sont censés porter sur l'Accord de libre-échange nord-américain et permettre de le clarifier. On commence à voir se répéter le débat tenu lors des élections de 1988 au sujet de l'Accord de libre-échange canado-américain et on commence aussi à se demander si quelqu'un parviendra à présenter de nouveaux arguments. L'opposition profite peut-être de cette occasion pour se lancer dans un débat afin de retarder les travaux de la Chambre et notamment les nombreux projets de loi que nous devons étudier dans le domaine de la justice et qui pourront, je l'espère, être adoptés avant la dissolution du Parlement.

Je veux profiter de l'occasion qui m'est donnée pour traiter en particulier de la question de la perte de souveraineté, ce qui est faux, tout simplement faux. J'ai ici une série de déclarations que l'opposition a faites et qui sont tout simplement fausses.

Je voudrais commencer par la question de l'eau qui vient tout juste d'être mentionnée. Vous remarquerez les précautions oratoires qui sont prises pour déclarer que rien n'empêcherait l'exportation de grandes quantités d'eau. Cela est peut-être vrai. Rien n'empêcherait ces exportations. D'un autre côté, rien, absolument rien dans l'Accord de libre-échange nord-américain ou l'Accord de libre-échange canado-américain n'oblige le Canada à exporter son eau.

Selon moi, si nous examinons un projet d'accord, on ne peut exiger que des nations commerçantes se ferment des portes. Si les gouvernements futurs désirent exporter certaines quantités d'eau, ce sera à eux de le décider. Pour sa part, le présent gouvernement ne souhaite pas que ce soit le cas. Nous n'avons cependant pas à l'inscrire dans la loi.

Les responsables du GATT ont expliqué à de très nombreuses reprises que la question du commerce de grands volumes d'eau ne constituait pas une question de commerce international relevant de leur autorité. Aussi, il n'est pas vrai d'alléguer que l'Accord de libre-échange nord-américain oblige les partenaires à faire le commerce de l'eau.

Autre fausseté entendue dans le présent débat: le fait que tout cette question a été adoptée à la vapeur. Le comité a tenu 27 réunions récemment; 203 témoins ont comparu et 95 mémoires ont été étudiés. De plus, le Sous-comité du commerce international s'est réuni à 29 reprises. Il a fait comparaître 124 témoins. Il a étudié 95 mémoires, et 23 pièces et quatre annexes ont été acceptés. Il a tenu des audiences dans neuf villes.

La question de l'Accord de libre-échange nord-américain a été soulevée au moins une fois à la Chambre des communes à 234 séances. Elle a été soulevée 300 fois pendant la période des questions, 22 fois pendant les déclarations de députés, et elle a fait l'objet d'une pétition à 14 reprises. Il est faux de déclarer que cette question a été adoptée à la vapeur.

• (2830)

Je me souviens qu'au cours du débat de 1988 mes adversaires dans ma circonscription de Regina—Wascana disaient, pour faire peur aux gens, que la conclusion de l'Accord de libre-échange avec les États-Unis nous obligerait à harmoniser nos programmes sociaux avec ceux des Américains. Je suis convaincu, monsieur le Président, vu votre connaissance de l'actualité, que vous aurez constaté que, s'il y a une ruée vers l'harmonisation, elle se produit plutôt dans l'autre sens, que ce sont les États-Unis qui s'alignent sur le Canada. Ceux qui cherchent à faire peur aux gens en parlant d'harmonisation ne se préoccupent donc pas de dire les choses telles qu'elles sont.

Dans un questionnaire que j'adressais récemment à la population de ma circonscription, l'une des questions portait justement sur l'accueil réservé à l'ALÉNA. Je dois vous dire en toute franchise que l'électorat est très partagé sur la question. Je serais porté à croire que, comme il s'agit d'une question technique, le citoyen moyen ne sait pas ce que le commerce international comporte. Le commerce international n'est pas quelque chose qui influe sur la vie de tous les jours du citoyen moyen et, malgré cela, je constate avec plaisir qu'au moins 50 p. 100 des électeurs sont en faveur d'une expansion additionnelle du commerce sur le plan international.

Les propos alarmistes de l'opposition font de l'effet, jusqu'à un certain point, malheureusement, ce n'est pas à l'avantage du Canada. En fait, du point de vue économique, du point de vue de la création d'emplois, de la stimulation de l'emploi et de l'économie, ces propos sont probablement dommageables pour le pays. J'aimerais que les membres de l'opposition prennent le temps de se demander ce qu'ils espèrent accomplir par la diffusion de toutes ces faussetés.

Un autre sujet qui a été abordé lors de l'élection de 1988 et qui l'est encore aujourd'hui a trait à la perte de notre souveraineté. On affirme que, si un différend nous oppose aux États-Unis, il devra être réglé selon leurs règles. Alors dites-moi comment il se fait que, sur les neuf litiges que nous avons eu à débattre avec les États-Unis au moyen du mécanisme de règlement obligatoire des différends commerciaux, nous en ayons gagné justement neuf? Il me semble bien, oh surprise, que la souris ait eu le dessus sur l'éléphant.

Après l'inclusion du Mexique et l'élimination des faussetés que j'ai mises en lumière, je crois que nous découvrirons que le Mexique est à l'ALÉNA ce que le Portugal a été à la Communauté européenne. Le Portugal était considéré, peut-être du point de vue technologique, comme un pays peu avancé. Qu'avait à gagner le reste de la Communauté européenne? Tout simplement l'évolution et le développement économique d'un pays qui, maintenant, apporte une contribution à la consommaction dans la Communauté européenne, tout comme le feront les Mexicains et l'économie mexicaine. En effet, à mesure que le Mexique se développera en tant que partenaire commercial, ses habitants s'attendront à ce que leur niveau de vie s'améliore et ils deviendront, de ce fait, de meilleurs consommateurs.

Je pense que si, ensemble, nous formons un bloc commercial et que nous établissons des relations avec les pays côtiers du Pacifique, si nous suivons l'exemple des 360 millions de membres de la Communauté européenne, je pense que l'ALÉNA et ses futurs développements économiques pourront nous mener tous à un bien meilleur niveau de vie.

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Monsieur le Président, il est intéressant d'écouter le député essayer de défendre l'impact de l'ALÉ et de laisser entendre que ce qu'il considère des succès réalisés grâce à cet accord seront renforcés par l'ALÉNA.

Il a parlé des critiques formulées par les adversaires de l'Accord de libre-échange au cours de la campagne électorale de 1988. Il est bon de se rappeler que nous du Nouveau Parti démocratique avons décrit la menace qui pesait sur nos programmes sociaux, sur notre régime de soins de santé et sur notre économie. Si vous examinez les retombées de l'accord, si vous regardez ce qu'il est advenu du Canada depuis 1988, vous constaterez que, par suite des mesures prises par le gouvernement fédéral, notre régime de soins de santé n'a jamais été aussi menacé.

• (2835)

Tout comme nos programmes sociaux. Nous avons été témoins de réactions très vives et très ouvertes concernant les médicaments brevetés par suite des négociations sur l'Accord de libre-échange nord-américain et à la pression exercée par les compagnies pharmaceutiques américaines. Nous avons au Canada 4,2 millions de per-

sonnes qui vivent de l'assurance-chômage et de l'aide sociale.

Si nous avions tiré profit de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, comme mon collègue d'en face le suggère, nous ne serions certainement pas dans cette situation aujourd'hui, alors que 16 ou 17 p. 100 des Canadiens ne font pas partie de la population active. À cause des politiques économiques et sociales du gouvernement actuel qui sont illustrées dans l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis et celui avec le Mexique, ces 16 ou 17 p. 100 de Canadiens sont tout simplement condamnés à mener une existence qui ne leur donne pas la dignité que peut leur offrir le travail.

Quiconque examine l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis ou fait partie de ces 4,2 millions de Canadiens aura de la difficulté à croire ce que mon collègue dit au sujet des avantages que doit nous procurer l'Accord de libre-échange nord-américain.

Il convient de se rappeler que la majorité des Canadiens s'opposent à cet accord, tout comme ils s'opposaient à celui entre le Canada et les États-Unis. La Saskatchewan, ma province, s'y oppose. Les habitants de la Saskatchewan s'opposent à cet accord, mais le gouvernement actuel veut le conclure de toute façon.

Pourquoi les gens s'y opposent-ils? Ce n'est pas parce qu'ils craignent la concurrence. Ce n'est pas parce qu'ils craignent de commercer sur le marché mondial. Les agriculteurs ainsi que les producteurs et les fabricants de produits provenant des ressources naturelles de la Saskatchewan ont survécu grâce au commerce au fil des ans. Une population de la taille de la Saskatchewan n'a pas d'autre choix. Son économie est entièrement axée sur l'exportation.

Il convient aussi de se rappeler que la Saskatchewan a contribué à l'essor du Canada. La plupart des choses qui nous séparent des États-Unis ont trait aux initiatives de politiques du Nouveau Parti démocratique et du CCF avant lui: les pensions, les soins de santé, les programmes sociaux et la façon canadienne de régler les problèmes économiques. Nous savons tous jusqu'à quel point le secteur coopératif est important pour la Saskatchewan. Il s'agit d'une solution purement canadienne aux problèmes de l'économie.

Pourquoi la Saskatchewan aurait-elle réagi de la sorte par le passé? Pourquoi s'opposerait-elle à ce qu'on soumette l'économie aux forces du marché pour décider apparemment de tout ce qui aurait une incidence sur les Canadiens comme le voudrait le gouvernement actuel?

Dans le contexte du marché canadien, la Saskatchewan est éloignée de la plupart des marchés. Elle compte une petite population et souffre de nombreux désavantages géographiques, bien qu'elle jouisse de certains avantages sur le plan des ressources naturelles et de l'agriculture.

Laissée à elle-même pour tenter de se défendre contre les forces du marché et pour faire ce qu'il y avait de mieux pour ses gens, elle a dû s'en prendre aux sociétés que seuls les profits intéressaient et qui ne se souciaient guère des habitants de la Saskatchewan. Par conséquent, elle s'est développée d'une toute autre façon que les États-Unis.

Si vous êtes près des marchés et avez accès à un grand marché, vous tirez davantage profit d'échanges commerciaux plus ouverts. On se souviendra que l'Angleterre était très favorable au libre-échange quand elle était en position de supériorité. Cependant, les pays qui ne sont pas dans une telle position ou dont les marchés et les industries ne sont pas développés pour tirer profit du morcellement des intérêts nationaux doivent prendre les choses en main. Cette entente nous fait perdre encore davantage notre souveraineté plutôt que de nous la redonner. Le Canada, à cause de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis et des politiques économiques du gouvernement actuel, a perdu son pouvoir, sa souveraineté et sa capacité de prendre des décisions dans le meilleur intérêt des Canadiens.

• (2840)

Cela n'aidera pas notre pays que d'abdiquer notre pouvoir en faveur d'entreprises multinationales et d'autres pays. Il nous faut une stratégie adaptée à nos propres besoins. Il nous faut des solutions à la mesure des défis auxquels nous avons à faire face.

La plupart des Canadiens sont très conscients, j'en suis sûr, du fait que la libéralisation du commerce, dont nous discutons ici, empêche le Canada d'adopter des lois conformes aux intérêts des Canadiens, si celles-ci vont à l'encontre de l'Accord de libre-échange. Ainsi, une loi pourrait viser à faire en sorte ou même à exiger que les matières premières soient transformées ici plutôt que d'être expédiées à l'étranger, sans subir de traitement leur donnant une plus grande valeur ajoutée et susceptible de créer des emplois au Canada.

J'aimerais conclure avec une question qui inquiète aussi la plupart des Canadiens, en l'occurrence la présence à la frontière mexicaine de trafiquants de drogue qui exploitent des usines, des entrepôts et des entreprises de camionnage au Mexique dans l'espoir de tirer parti de l'intensification du commerce transfrontalier auquel donnera lieu l'Accord de libre-échange nord-américain. Est-ce ce que nous attendons de la libéralisation du commerce en Amérique du Nord, à savoir un accès plus facile à la cocaïne et aux autres drogues qui font des ravages dans notre société? En vertu de cet accord,

l'exportation de produits mexicains dans des camions mexicains s'intensifiera grandement.

Je sais combien cette perspective effraie nos entreprises de camionnage. Leur situation est déjà précaire en raison de l'accord canado-américain. Ces entreprises voient déjà leur part du marché réduite, puisque de plus en plus de camions américains traversent la frontière. Elles vont maintenant devoir faire face à la concurrence de camions conduits par des Mexicains rémunérés selon les échelles de salaire mexicaines et non canadiennes.

Ces camions, à cause de la présence de trafiquants de drogue au Mexique, sont de plus en plus susceptibles de transporter de la drogue, qui est un vrai fléau dans notre société. Il sera très facile aux Mexicains de se rendre n'importe où au Canada au cours des dix prochaines années et, si la surveillance de nos frontières continue à suivre la même tangente—comme vous le savez, nous venons juste de renoncer à faire nous-mêmes les vérifications relatives, par exemple, à l'emballage et à l'inspection des viandes pour laisser cette tâche aux inspecteurs américains—, nous risquons d'avoir un autre grave problème.

Je trouve inquiétant de voir un gouvernement mettre en péril sa souveraineté plutôt que la consolider. Il est inconcevable pour moi, pour la population de la Saskatchewan et pour celle de Saskatoon—Clark's Crossing, que les Canadiens puissent ne pas vouloir prendre des décisions eux-mêmes pour leur bien et pour celui de leur pays. L'actuel gouvernement devrait avoir honte de la façon dont il compromet la capacité du Canada de décider de ce qui est dans le meilleur intérêt des Canadiens.

Mme Diane Marleau (Sudbury): Monsieur le Président, je traiterai du deuxième groupe de motions portant sur le projet de loi C-115.

La motion nº 4 m'intéresse particulièrement à cause de sa grande incidence sur les régions du pays où se trouvent nos ressources naturelles. Cette motion précise que:

> Les dispositions de la présente loi n'ont pas pour effet d'interdire à une Partie d'exiger d'une autre Partie qu'elle traite des matières brutes ou ressources brutes avant de les exporter.

• (2845)

C'est que beaucoup de matières premières proviennent du nord de l'Ontario et notamment de ma circonscription, grande exportatrice de minéraux.

Comme nous le savons, les accords commerciaux n'ont pas beaucoup de répercussions sur l'industrie minière. Cette industrie est active sur les marchés internationaux et c'est ainsi que ses prix sont fixés.

J'estime essentiel un article comme celui-là parce qu'il sauvegarde les avantages de la valeur ajoutée inhérents à bon nombre d'activités de fabrication et de transformation des matières premières qui peuvent se faire au Canada.

Un de nos gros problèmes, c'est que beaucoup de nos matières premières sont exportées à l'état brut, ce qui fait que les emplois rémunérateurs ne se créent pas au Canada, mais chez nos voisins du Sud et même au Mexique. Je crois que c'est une mesure de sauvegarde extrêmement importante pour tous les Canadiens.

Comme je l'ai dit dans ce débat à propos du premier groupe de motions, les Canadiens sont inquiets. Ils ont peur de voir leurs emplois s'en aller au sud de la frontière. Le gouvernement conservateur a beau leur répéter que la reprise est amorcée, c'est une reprise sans création d'emplois. Les gens veulent savoir quand ils pourront obtenir un emploi et je les comprends. En tant que représentants du peuple canadien, n'oublions pas que nous sommes à leur service.

Je crois que l'Accord de libre-échange dont nous avons débattu il y a quatre ans et demi a eu de graves répercussions sur la vie des Canadiens. Beaucoup d'entre eux sont maintenant au chômage.

Même à Sudbury, où l'industrie minière est si importante et si active sur les marchés internationaux, beaucoup de petites entreprises qui produisaient pour elle des matériels ou des composants ont fermé leurs portes parce qu'une société mère aux États-Unis a décidé soudain qu'il était plus rentable de rapatrier sa production. Ces entreprises ont rationalisé leurs opérations, ce qui fait qu'elles expédient leur production chez nous parce qu'el-

les pensent que c'est meilleur marché et que rien ne les en empêche.

Une foule de petites entreprises ont fermé boutique et c'est essentiellement à cause de l'Accord de libre-échange. Même Sudbury, où on pensait que le libre-échange n'aurait pas autant d'impact que dans les centres manufacturiers, a été durement touchée.

Il y a des gens qui passent à mon bureau, des hommes dans la quarantaine qui sont au chômage depuis un certain temps parce que leur entreprise a fermé ses portes. Elle produit maintenant essentiellement ce qu'elle produisait dans la région de Sudbury, mais ailleurs, et elle expédie sa production chez nous.

Ces gens ont beaucoup de mal à comprendre pourquoi le gouvernement conservateur tient à conclure un accord de libre-échange avec l'Amérique du Nord alors qu'il n'a pas vraiment cherché à régler les problèmes causés par le premier accord qui devait, selon lui, créer des emplois à profusion. Il n'a rien fait pour aider les gens qui en souffrent.

Ce gouvernement va laisser un bien triste héritage quand il va perdre le pouvoir, ce dont je ne doute pas un instant, parce que les Canadiens ne vont certainement pas le laisser continuer à dévaster leur économie, à dévaster leur vie. Voilà pourquoi ce gouvernement est fini.

Si vous avez suivi les résultats des élections en Nouvelle-Écosse, vous savez qu'il y a eu un balayage là-bas. Les libéraux ont remporté 40 sièges, les conservateurs sont parvenus à conserver 9 des 35 sièges qu'ils avaient et le NPD a conservé ses trois sièges.

• (2850)

Si c'est là une indication de ce que nous réserve l'avenir, les conservateurs ont beau tout essayer, y compris une course à la direction, les Canadiens n'oublieront pas. Ils savent exactement ce qui leur est arrivé et ils veulent une lueur d'espoir.

On nous dit qu'une reprise est en cours, mais c'est une reprise sans création d'emplois. Pour tout emploi que les conservateurs nous disent avoir créé, il s'en perd deux. À tout moment, on entend parler de quelqu'un qui s'est fait mettre à pied. Nous savons que les emplois qui ont été créés ne sont pas les bons emplois à plein temps du passé. Ce sont tantôt des emplois à temps partiel, tantôt des emplois à contrat. Les gens s'inquiètent pour l'avenir.

Si vous travaillez à contrat, votre emploi peut durer trois ou quatre mois. Vous savez qu'au bout de quatre mois, vous allez être au chômage à moins d'avoir la chance de décrocher un autre contrat. Pas question d'avantages sociaux non plus. Quand on travaille à contrat, on est payé comme un entrepreneur.

Le président suppléant (M. Paproski): À l'ordre, s'il vous plaît. Je sais qu'il est tard, mais la pertinence a son importance. Je prierais la députée de Sudbury de s'en tenir aux motions que nous étudions.

Mme Marleau: Monsieur le Président, ce que je dis a tout à voir avec la motion parce que je parlais des gens qui ont perdu leur emploi dans les secteurs où les matières premières sont importantes, surtout dans le secteur manufacturier.

Je disais qu'un grand nombre de ces gens n'ont pas d'emploi à l'heure actuelle et que ceux qui ont la chance d'en avoir un travaillent à contrat, un contrat qui expire peut-être au bout de trois ou quatre mois. J'essaie d'expliquer aux gens d'en face, aux députés conservateurs, qu'il est très difficile de survivre quand on travaille à contrat. Ce sont les seuls emplois qui se créent à l'heure actuelle, et encore.

Il faut absolument que les gens d'en face, qui seront bientôt au chômage, dont certains n'auront pas à se trouver un emploi, dont un grand nombre pourront toucher leur pension, il faut absolument qu'ils comprennent combien il est difficile de survivre quand on travaille à contrat. Peut-être ainsi changeront-ils d'avis et donneront-ils leur appui aux motions du second groupe.

Il y a des milliers de gens dans cette situation. À la fin du contrat, ils n'ont plus d'emploi. Ils n'ont pas droit à l'assurance-chômage et ils sont désespérés. N'oubliez jamais que nous sommes au service du peuple canadien. Si vous et votre gouvernement donniez votre appui à quelques-uns de ces amendements, peut-être cela soulagerait-il ces gens de leur désespoir et de leur peur de ne pas trouver d'emploi. Les conservateurs leur ont promis des emplois à profusion, et tout à coup ces emplois ont disparu.

Je tiens à rappeler que, durant le dernier débat sur le libre-échange, le gouvernement, par l'entremise de certains grands employeurs, avait écrit au peuple canadien: «Si vous n'appuyez pas le gouvernement conservateur, vous n'aurez pas d'emploi.» Il y a des gens qui ont eu peur et qui se sont dit que peut-être il valait mieux voter conservateur. On voit le résultat aujourd'hui.

Ces gens ne vont pas même envisager de voter conservateur à moins que le gouvernement ne fasse preuve de leadership et qu'il ne vote contre le projet de loi C-115. S'il insiste pour le faire adopter, nous voulons qu'il examine toutes les motions de ce groupe parce qu'elles sont le bon sens même. Ces motions contribueraient peut-être à rassurer le peuple canadien. Et ce n'est pas tout, vous allez devoir aussi adopter une meilleure politique d'adaptation de la main-d'oeuvre.

• (2855)

Il est grand temps que vous pensiez aux gens qui vous ont élus, monsieur le Président, vous et les vôtres. Je vous demande en toute sincérité de dire aux membres de votre caucus: «Essayons voir.» On ne s'est pas encore entendu sur les accords parallèles.

Le président suppléant (M. Paproski): Je tiens à rappeler à la députée que je suis impartial lorsque j'occupe le fauteuil. J'exerce autant d'influence sur votre caucus que sur celui des conservateurs ou des néo-démocrates. Je vous prie de ne pas me mêler à ce débat.

La présidence a toujours été impartiale. À cinq heures du matin, nous aimons nous rendre utile à tous les députés.

Mme Marleau: Monsieur le Président, je ne veux surtout pas mettre en doute votre impartialité, mais dans ma détermination à convaincre les conservateurs de l'inopportunité de leurs politiques, il m'est difficile d'oublier que vous avez été élu comme conservateur.

Peut-être auriez-vous plus d'influence sur le caucus conservateur que moi. De toute évidence, ces députés ne m'ont pas écoutée. Mais vous, si.

Le président suppléant (M. Paproski): Je crois que, sur ce, nous allons mettre fin à votre intervention. Merci.

Mme Copps: Steve, elle allait vous demander de vous joindre à nous.

M. John E. Cole (York—Simcoe): Steve est capable de bien des choses, mais de cela, j'en doute.

Monsieur le Président, je n'ai que quelques observations à faire au sujet de l'Accord de libre-échange nord-américain et du projet de loi C-115. Il importe, je crois, de parler des bienfaits actuels et à venir de cet accord.

Il ne faut pas oublier, entre autres, que l'ALÉNA découle en fait de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis. En étoffant l'Accord de libre-échange, il crée une nouvelle dynamique commerciale entre le Canada et les États-Unis.

En fait, le Canada est le grand gagnant dans la mesure où notre commerce de marchandises a augmenté à tel point que nous exportons pour environ 120 milliards de dollars vers les États-Unis, soit une augmentation de 10 à 15 p. 100. C'est considérable quand on songe à l'état des économies du monde ces derniers temps.

C'est un fait qu'il faut reconnaître. Il faut savoir que notre commerce avec le Mexique représente quelque 2 ou 3 milliards de dollars. C'est très peu comparé à notre commerce avec les États-Unis.

Le fait est que le Mexique est un pays en développement. Sa demande augmente sensiblement depuis trois ou quatre ans. Son marché est en pleine expansion. Ses 80 ou 85 millions d'habitants apprennent à devenir plus productifs. Ils se familiarisent avec le fonctionnement de divers aspects de l'économie et se donnent les moyens de devenir plus productifs, de mieux réussir et de créer plus de richesse.

Je crois qu'il importe de reconnaître ces faits avant d'entrer dans certains détails. Je tiens tout de même à parler de certains de ces amendements. Il faut se rappeler qu'un accord commercial comme celui dont il est question aujourd'hui ou comme l'Accord de libre-échange dont il découle, prévoit un ensemble de règles, un mécanisme de règlement des différends. Il faut un arbitre impartial qui peut voir les deux côtés d'une question.

Quand on a affaire à un partenaire aussi puissant que les États-Unis et qu'il s'agit du plus grand accord commercial du monde, il faut prévoir des moyens de protéger le petit partenaire. Je crois que nous y sommes parvenus.

Mon collègue de Regina a parlé tout à l'heure du grand nombre de cas où nous avons obtenu gain de cause auprès des instances de règlement des différends. Il faut le reconnaître. Il faut reconnaître que, si nous voulons bâtir une économie et assurer son développement, si nous voulons protéger notre régime de santé et les autres programmes sociaux dont on a parlé tout à l'heure, si nous voulons accomplir tout ce qui nous tient à coeur, il nous faut augmenter notre produit intérieur brut.

• (2900)

C'est l'occasion de le faire, qu'il s'agisse d'une petite entreprise, d'une grosse entreprise ou autre. Ces entreprises vont devoir tirer parti de ces nouveaux débouchés. Or quand une entreprise tire parti de nouveaux débouchés, elle prend de l'expansion, et emploie plus de gens. Le cercle continue et nous pouvons régler le problème du chômage.

L'une des rares choses sur lesquelles tous les députés à la Chambre sont d'accord, c'est que le taux de chômage est bien trop élevé. Les députés sont tous d'accord, je crois, pour dire que tant que tous les Canadiens n'auront pas du travail, ils ne seront pas satisfaits. Notre objectif à tous est de redonner du travail aux Canadiens.

Même si nous n'avons pas les mêmes idées quant à la façon d'y parvenir, c'est un objectif qui vaut la peine. La conclusion avec d'autres pays, d'autres économies, d'accords de ce genre crée de nouveaux débouchés qui peuvent aider le Canada à bâtir son économie, de même que ces autres pays à bâtir la leur.

Nous sommes en train de traiter avec un pays du tiers monde qui a eu du mal à s'en sortir, mais qui semble maintenant être sur la bonne voie. À mon avis, il va de son intérêt de travailler avec le Canada et vice versa. Il nous incombe, je crois, de mettre en place les éléments propices au développement de l'hémisphère sud. Si cet accord avec le Mexique fonctionne bien, les effets vont être avantageux pour tout le monde.

Les quatre amendements que nous avons regroupés portent sur la prédominance de la législation canadienne et ce que cela signifie dans le cadre d'accords de ce genre. Il a été suggéré de mettre en place au Canada une nouvelle mesure législative qui l'emporterait sur l'ALÉNA en cas de différend. Je pense que la plupart des gens qui ont étudié la question savent qu'en droit international, tout accord conclu entre des États lie ces États.

Il incombe à chacune des parties de mettre en place dans son pays des lois nationales appropriées. En vertu du droit constitutionnel, le Canada ne reconnaît pas les accords internationaux comme faisant partie de la législation nationale.

Un député a suggéré plus tôt que les municipalités, les commissions scolaires et autres institutions établissent leurs propres règles pour se conformer à l'ALÉNA. Ça n'a absolument aucun sens. Quiconque a étudié la question le sait. Nous allons, bien sûr, devoir conclure au Canada des accords pour la mise en oeuvre de ce projet de loi et établir des lois en conséquence, mais cela n'affecte nullement d'autres organisations ou d'autres paliers de gouvernement au pays.

L'autre point dont je voulais parler, c'est celui de la transformation des matières premières. Cela fait l'objet d'un des amendements qui laisse entendre qu'avec l'ALÉNA, nous ne pourrions pas transformer nos matières premières, que nous aurions à exporter les grumes aux États-Unis, voire au Mexique, et à les importer ensuite sous forme de produits finis.

Quiconque a lu et étudié les règlements comprendra que le Canada a le droit de garder le contrôle de ses exportations de grumes. La même règle vaut pour les autres ressources naturelles. Les Canadiens ont le droit, l'obligation et la possibilité de le faire. En toute honnêteté, le Canada devrait profiter de cette possibilité d'améliorer ses ressources naturelles, de les transformer et de les mettre au service de la fabrication. C'est un point qu'il est important, à mon avis, de reconnaître.

Dans la motion n° 5, il est question du mécanisme de règlement des différends. On laisse entendre qu'un citoyen ne pourrait pas comparaître devant un groupe spécial binational dans des affaires antidumping et de droits compensateurs. Ce n'est pas le cas.

Quand il s'agit de groupes spéciaux de règlement des différends créés par des gouvernements pour régler les différends entre eux, le gouvernement du Canada serait sûrement le mieux placé pour défendre les intérêts du pays. C'est logique.

Il vaut la peine de souligner que l'on peut recourir à des experts indépendants pour aider les parties à en arriver à une entente. Comme on l'a déjà mentionné, le Canada a très bien fait à cet égard. Il a très bien su recourir à ces experts et obtenir les conseils nécessaires. C'est pourquoi nous avons très bien réussi sur ce plan.

• (2905)

Pour terminer, car je sais que mon temps de parole est bientôt écoulé, je voudrais parler de l'amendement qui dit que nous devons inclure dans l'accord une disposition spéciale pour mettre fin à l'exportation d'eau. Nous savons tous qu'aucune tentative, qu'aucun programme caché et que rien, vraiment rien, ne laisse entendre que l'eau des fleuves ou des rivières va être dérivée, que quelqu'un va ouvrir les vannes et laisser l'eau des Grands Lacs couler vers le Sud, ou quoi que ce soit du genre. Il est question ici de l'eau embouteillée, de l'eau de bombonnes, de l'eau qui est traitée.

Seules les personnes qui ont examiné la question comprennent ce qu'il en est. Il n'y a qu'à voir le succès que connaissent certaines des entreprises qui mettent en bouteille de l'eau naturelle. Nous leur souhaitons tout le succès possible et les encourageons à continuer. Ces entreprises profitent d'un marché qui existe. Ces amendements n'améliorent aucunement le projet de loi. C'est pourquoi je ne les appuierai pas.

M. Simon de Jong (Regina—Qu'Appelle): Monsieur le Président, je prends la parole à l'appui des amendements que mes collègues ont présentés. Ces amendements sont importants. Si nous devons de toute façon mettre cet accord en oeuvre, il serait certainement préférable de le faire après avoir adopté les amendements proposés.

Le premier amendement de ce groupe porte sur un élément précis. Là-dessus, je cite la loi de mise en oeuvre du libre-échange canado-américain, qui a été adoptée par les Chambres américaines. Voici ce qu'elle dit:

> Prééminence des lois américaines en cas de conflit. Toute disposition de l'Accord—ou application d'une disposition de l'Accord à quelque personne ou situation—qui vient en conflit avec une règle de droit américaine est sans effet.

Nous présumons que cette disposition ou une disposition semblable sera inscrite également dans la loi sur l'ALÉNA, quand elle sera présentée au Congrès américain. Comparons cela à la capacité du Canada de faire appliquer la loi canadienne:

> Les Parties au présent accord veilleront à ce que toutes les mesures nécessaires soient prises pour donner effet aux dispositions de l'Accord, y compris à leur observance, sauf stipulation contraire dans les présentes, par les gouvernements des États et des provinces et les administrations locales.

Notez bien que l'exception dit «sauf stipulation contraire dans les présentes.» Cela ne dit pas «sauf si elles contredisent les lois du Canada ou d'une province». Il semble que toute exception à cette loi doive être prévue dans la loi elle-même. Le droit canadien n'est probablement pas aussi clairement subordonné à l'ALÉ qu'on le laisse entendre dans l'article de Campbell mais il est dit nulle part dans ce projet de loi qu'en cas de différend la législation canadienne antérieure à l'accord a préséance.

Il semble très clair, à la lumière de l'Accord de libre-échange canado-américain, que les lois ne sont pas les mêmes pour le Canada que pour les États-Unis. Nous craignons qu'il en soit de même avec l'ALÉNA et que la souveraineté du Canada en soit davantage affaiblie.

L'autre motion dont nous sommes saisis vise à garantir que le Canada soit autorisé à transformer ses ressources naturelles avant qu'elles ne soient exportées. Le problème, c'est qu'à l'heure actuelle, quelque 47 p. 100 des exportations canadiennes vers les États-Unis consistent en matières premières. Un jour, nous allons enfin agir avec intelligence et exiger que ces matières premières soient transformées avant d'être exportées. Plus d'un pays, même dans ce qu'on appelle le tiers monde, commencent maintenant à exiger que leurs ressources naturelles soient exportées avec une valeur ajoutée.

De nombreux pays qui exportaient leur bois brut ne permettent plus l'exportation de grumes. Ils exigent qu'une valeur soit ajoutée à leurs produits forestiers. On peut espérer que lorsque nous aurons un gouvernement plus progressiste, un gouvernement qui agit dans l'intérêt des Canadiens et des travailleurs canadiens, nous commencerons nous aussi à adopter des lois semblables. Nous voulons être sûrs que l'ALÉNA nous permettra de le faire. Malheureusement, l'accord, sous sa forme actuelle, laisse planer le doute sur le contrôle que nous aurons de nos ressources naturelles.

• (2910)

Nous sommes également saisis d'une motion qui vise à garantir que, dans tout mécanisme de règlement des différends, des parties autres que des organismes gouvernementaux aient le droit de comparaître et de faire des dépositions. Par conséquent, la motion inscrite au nom de mon collègue d'Esquimalt—Juan de Fuca propose que des citoyens, en groupe ou individuellement, aient le droit de comparaître devant tout organisme de règlement de différends établi en vertu de l'accord.

Ce qui nous tient à coeur, c'est la démocratisation du processus. C'est important, car bien des aspects de l'entente ne sont dans l'intérêt ni des Canadiens, ni des Américains, ni des Mexicains. Cet accord n'est pas avantageux pour les travailleurs et les travailleuses de notre continent. Il s'agit plutôt d'une constitution qu'on rédige pour favoriser les sociétés transnationales et multinationales.

Ce sont les multinationales qui profiteront de cet accord et non pas les travailleurs mexicains, américains ou canadiens ni les gens qui croient que, grâce à nos efforts collectifs en tant que société, nous pouvons mettre en oeuvre des lois sociales et environnementales, des structures et une législation du travail qui permettent d'assurer une distribution équitable de la richesse. Cette entente m'aidera en rien ces causes progressistes. Elle tend plutôt à veiller à ce que les multinationales et les transnationales aient accès aux ressources où et quand elles le souhaitent, ainsi qu'à une main-d'oeuvre bon marché. C'est là l'objet de cet accord.

C'est un bien triste jour pour la démocratie lorsqu'un gouvernement dont la cote de popularité dans les sondages est très basse essaie, dans ses dernières heures, de faire adopter une entente qui nuira énormément aux Canadiens sans avoir la décence d'attendre que des élections aient eu lieu, sans connaître au préalable le libellé de la loi américaine et des accords parallèles qui vont accompagner cette entente. Nos vis-à-vis forcent le Parlement à accepter une chose à laquelle s'opposent les Canadiens et, en outre, nous ne savons pas au juste à quoi nous nous engageons.

Nous constatons les répercussions de l'Accord de libre-échange canado-américain dans notre province, la Saskatchewan. Nous pouvons voir les conséquences désastreuses pour les agriculteurs de l'abolition du système de double prix du blé. On s'en prend en outre à la Commission canadienne du blé. Le ministre de l'Agriculture a exprimé le désir de ne plus laisser à la Commission canadienne du blé le soin de vendre l'orge, ce qui constitue une autre attaque contre notre système de commercialisation ordonnée de nos produits, contre les institutions que nous avons créées au Canada pour protéger nos agriculteurs.

Ces institutions sont menacées par les accords de libre-échange négociés par le gouvernement. Il n'entend pas assurer le bien-être des agriculteurs et des travailleurs canadiens. Il n'a pas pour objectif de protéger notre environnement ni nos programmes sociaux. Il veut simplement assurer le bien-être des sociétés transnationales et multinationales. Nos vis-à-vis trahissent le Canada. Leur politique affaiblit notre pays. En tant que nation, nous sommes durement touchés et tout ce que les Canadiens souhaitent maintenant, c'est qu'on déclenche des élections qui leur permettront sous peu de flanquer le gouvernement à la porte.

• (2915)

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, bonjour! Je servirai le petit déjeuner bientôt: oeufs, bacon, rôties, etc.

La question fondamentale que nous devrions poser ce matin est la suivante: pourquoi le gouvernement fait-il la sourde oreille? Ces amendements ne renferment rien qui puisse l'effrayer. Ils ne renferment que des solutions aux très nombreuses préoccupations dont nous ont fait part les Canadiens de toutes les régions du pays.

Prenons le premier amendement, par exemple. Il dit essentiellement qu'aucune disposition de l'accord ne doit être contraire à la loi canadienne. Autrement dit, toute disposition de l'accord qui vient en conflit avec le droit canadien sera sans effet. Qu'y a-t-il de répréhensible dans cet amendement?

Il est évident que dans notre propre pays la loi canadienne devrait avoir prééminence. Cela me semble tout ce qu'il y a de plus raisonnable. Pourquoi le gouvernement ne veut-il rien savoir ou entendre? La présente situation me rappelle celle qui existait lorsque le gouvernement a présenté le projet de loi C-93, vous vous en souvenez sans doute, monsieur le Président, car vous avez une excellente mémoire; le gouvernement avait eu amplement la possibilité de le retirer, mais malgré tous les arguments et toutes les preuves, il ne l'a pas fait. Je suppose qu'il ne voulait rien entendre cette fois-là non plus.

Examinons le deuxième amendement qui dit que la transformation des matières brutes ou ressources brutes avant leur exportation ne devrait pas être interdit. Qu'est-ce qu'on peut bien reprocher à cet amendement-là? Nous recherchons de plus en plus la valeur ajoutée afin de créer des emplois, de bons emplois à long terme, pour les Canadiens. Cet amendement est tout à fait raisonnable, tout comme les autres dont nous avons parlé, mais, je le répète, le gouvernement ne veut rien entendre. Pourquoi refuse-t-il d'écouter? Je tenterai de répondre à cette question sous peu.

Le troisième amendement stipule que: «Les dispositions de la présente loi n'ont pas pour effet d'interdire à un ou plusieurs citoyens canadiens, individuellement ou comme groupe, de comparaître devant un organisme de règlement des différends.» Qu'y a-t-il là de répréhensible? Selon les règles de justice fondamentale, si quelqu'un veut faire appel d'une question, il doit pouvoir comparaître, individuellement ou en groupe, pour défendre sa cause. Pourquoi le gouvernement fait-il la sourde oreille?

Le quatrième amendement stipule que le «contrôle de nos eaux doit être maintenu.» Cela me semble tout à fait raisonnable. Pourquoi le gouvernement n'écoute-t-il pas?

[*Français*]

Monsieur le Président, je ne comprends pas du tout pourquoi le gouvernement refuse d'écouter. Il y a des amendements ici qui sont tout à fait raisonnables, non seulement cette série d'amendements mais également les autres dont on a discuté. Je ne comprends absolument pas pourquoi le gouvernement refuse d'étudier chacun des amendements qui répond aux besoins exprimés par les travailleurs canadiens et les travailleuses canadiennes.

[*Traduction*]

Pourquoi le gouvernement est-il si pressé? Comme les élections approchent, il veut sans doute faire adopter le projet de loi immédiatement, espérant ainsi que les Canadiens oublieront qu'il l'a fait adopter à toute vapeur. Ou peut-être est-ce la seconde hypothèse, à savoir que le premier ministre veut passer à l'histoire comme celui qui a fait adopter l'Accord de libre-échange canado-américain et l'Accord de libre-échange nord-américain.

Je ne voudrais pas que les livres d'histoire m'attribuent la paternité de ces réalisations. Je préférerais, comme vous, monsieur le Président, que ce ne soit pas le cas.

Si le gouvernement est tellement convaincu d'avoir raison, pourquoi ne va-t-il pas consulter le peuple? Je l'ai moi-même fait la semaine dernière dans ma circonscription, qui est très représentative puisqu'elle est située au centre géographique du Canada. J'ai demandé à mes électeurs ce qu'ils pensaient de l'Accord de libre-échange canado-américain et s'ils estimaient que nous devrions adopter cet accord. Ils ont presque tous répondu par la négative. Je n'ai pas entendu une seule réponse affirmative. Allez demander à mes électeurs s'ils croient que l'Accord de libre-échange canado-américain leur a apporté des emplois.

Demandez-leur s'ils croient que l'ALÉNA va créer des emplois pour eux. Demandez-leur si le gouvernement fera preuve de franchise envers les Canadiens. S'il répond que des emplois sont créés, va-t-il préciser le genre d'emplois, la rémunération, les avantages sociaux.

• (2920)

Le gouvernement va-t-il évoquer l'envers de la médaille? Combien d'emplois ont été éliminés? De quelle sorte d'emploi s'agissait-il? Bien sûr, tout s'équilibre, car certains emplois ont été créés et d'autres sont disparus. Par contre, si l'on s'y arrête, on se rend compte que de bons emplois bien rémunérés ont effectivement été perdus.

Mon collègue se réveille enfin et j'en suis heureux. Je voudrais qu'il écoute très attentivement ce que je vais dire. Au Parti libéral du Canada, nous avons formulé des demandes. Nous avons dit: «Voyons, c'est vraiment l'occasion de corriger les faiblesses de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, si seulement vous vouliez bien nous écouter.» Pourquoi ne pas définir les subventions? Pourquoi ne pas définir l'antidumping? Pourquoi pas? Pourquoi pas maintenant? Pourquoi ne pas conclure des accords acceptables en ce qui concerne les normes en matière d'environnement et de travail? Pourquoi attendre?

Pourquoi ne pas établir des programmes d'adaptation? La question va beaucoup intéresser mes collègues parce que le premier ministre et son gouvernement avaient promis d'établir les meilleurs programmes de formation au monde, pour que les entreprises et les travailleurs s'adaptent aux incidences de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis.

Qu'est-ce qui est arrivé? Rien du tout.

[*Français*]

Rien. Rien du tout. On attend toujours! Franchement, il n'y a absolument rien.

[*Traduction*]

Il est vraiment malheureux que le gouvernement n'ait pas profité de l'occasion pour s'attaquer aussi au processus de règlement des différends. Ce processus, d'abord temporaire, est devenu permanent, mais il ne comporte aucun avantage pour les Canadiens. L'accord ne prévoit aucune disposition ni pour le raccourcir, ni pour le rendre moins coûteux.

Le gouvernement aurait pu en profiter, c'était une occasion en or. Il aurait pu s'assurer que nous ayons un accord comparable à celui que les Mexicains ont obtenu pour combler leurs besoins énergétiques.

[*Français*]

Ils n'ont rien compris, il n'ont rien entendu et ils n'ont rien vu. C'est malheureux. C'est pour cette raison que, dans les sondages, ils ne réussissent aucunement. C'est pour cela que le peuple canadien va les sabrer d'ici peu. Ça va y être, d'ici peu. Pourquoi? Parce qu'ils ont même refusé d'écouter des amendements, comme ceux qu'on vient de présenter, qui sont très raisonnables.

Mon collègue est d'accord avec moi. Si je l'ai bien entendu, il a dit: «Ces amendements sont très, très raisonnables.» Si je l'ai bien entendu, il a dit: «Si j'avais le pouvoir de le faire, si j'avais le courage de le faire, je me lèverais à la Chambre des communes et je dénoncerais mon gouvernement. Je leur dirais d'écouter ce qui est véhiculé dans ces amendements proposés par les deux partis de l'opposition.» C'est ce que j'ai compris de l'intervention de mon collègues et je l'applaudis.

Une voix: Non, non! Lave-toi les oreilles!

M. Duhamel: J'applaudis le fait qu'il soit en train de me dire que, finalement, lui, au moins, a écouté. Peut-être que ce sera contagieux et que sa collègue sera d'accord avec lui. Peut-être même que ses autres collègues vont commencer à comprendre.

[*Traduction*]

Encore une fois, le gouvernement fait malheureusement à sa tête. Il aurait pu profiter de cette magnifique occasion pour s'assurer que toute disposition qui entrerait en conflit avec une règle de droit canadienne ne pourrait être appliquée.

Selon le deuxième amendement, le traitement des matières brutes serait vraiment une réalité. Pourquoi le gouvernement refuserait-il que rien n'empêche un ou plusieurs citoyens canadiens de comparaître devant un tribunal? C'est une règle de droit fondamentale. Pourquoi n'accepterait-il pas que les Canadiens aient le contrôle absolu de leurs eaux? Dans ce cas, inscrivons tout cela dans l'accord.

En 1988, lorsque j'ai parlé de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, j'ai dit au gouvernement que s'il croyait que les travailleurs canadiens ne seraient pas déplacés, il devait l'inscrire dans l'accord. En effet, si l'on croit qu'un aspect est prévu dans un accord, il faut l'y inscrire. Il faut apaiser les craintes des Canadiens, des Manitobains et de mes électeurs.

• (2925)

Le jour se lève et je demande au gouvernement qu'il commence à écouter. Il n'est pas encore trop tard.

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Monsieur le Président, je ne sais pas si mes talents d'orateur se comparent à ceux de mon collègue de Saint-Boniface. Je vais faire un effort, mais il est quand même 5 h 25 du matin et je ne sais pas si je suis capable de fonctionner aussi tôt.

Il y a quelques minutes, lorsque je conduisais pour me rendre ici, je me suis demandé si les conservateurs comprendraient. Comprendraient quoi dites-vous? Je vais répondre à ma question, parce que je ne pense pas que les conservateurs comprennent. Je ne pense pas qu'ils comprennent la gravité de la situation, non plus que les préoccupations des Canadiens. Ces derniers exigent non seulement que nous discutions en profondeur de ce projet de loi, mais aussi que nous abordions toutes les questions liées à l'ALÉNA.

Les Canadiens vivent une période très difficile. Ils ne vont pas accepter passivement une entente de ce genre, surtout après l'ALÉ. Ils ne vont pas se conformer au credo du Parti progressiste conservateur.

Les Canadiens savent que les conservateurs sont maintenant tout à fait grisés par leur propre idéologie. Ils s'écoutent depuis près de neuf ans et ils en sont venus à croire fermement tout ce qu'ils disent. Ils ont perdu tout sens de la mesure. Les Canadiens disent qu'il est temps de faire preuve d'un peu plus de sobriété.

Regardez les motions dont nous sommes saisis. Les intervenants qui m'ont précédé ont examiné ces motions individuellement. Que disent ces amendements proposés? La motion nº 6, par exemple, vise à stipuler que nous, Canadiens, avons le contrôle de nos eaux. Personne d'autre, seulement nous. Cette motion demande en fait au gouvernement de préciser clairement dans l'ALÉNA que c'est nous qui avons le dernier mot et personne d'autre.

Qu'y a-t-il de mal à cela? Quel est l'objet véritable de cette motion? Celle-ci vise à nous permettre d'avoir le contrôle de nos vies. Ce contrôle nous permettra de renforcer notre démocratie. À mon avis, il n'y a rien de mal à cela.

Pourtant, j'imagine qu'en vertu de l'idéologie du gouvernement conservateur il y a quelque chose qui ne va pas puisque, selon ce dernier, ce sont les lois du marché qui déterminent tout. Ce ne sont pas nos institutions publiques, notre démocratie ou les Canadiens, mais bien les lois du marché qui déterminent tout.

Qu'est-il arrivé aux Canadiens? Sommes-nous devenus incapables de prendre nos propres décisions? Devons-nous nous en remettre aux lois du marché? En sommes-nous rendus là?

Je crois aux lois du marché, mais à condition que celles-ci soient contrôlées. Je crois aux règles du marché et j'aimerais que le marché dispose de la plus grande marge de manoeuvre possible. Toutefois, le marché n'est pas infaillible.

Lorsque celui-ci ne fonctionne pas correctement, nous avons la responsabilité, au nom des Canadiens, d'intervenir et de voir ce que nous pouvons faire. Nous ne marchons pas sur l'eau et nous ne prenons pas toujours les meilleures décisions, mais nous ne pouvons nous contenter de rester sur la touche et de nous accommoder de tout ce que le marché nous donne.

L'autre jour, je lisais une chronique de Carol Goar dans le *Toronto Star*. Elle faisait allusion à un rapport publié récemment par l'ONU. Permettez-moi de citer quelques passages de ce rapport des Nations Unies.

• (2930)

Écoutez celui-ci: «Les marchés devraient servir les gens plutôt que le contraire.» Qu'y a-t-il de mal à cela? Je ne vois rien. Et pourtant, le gouvernement dit non, vous n'aurez plus rien à dire. Nous ne sommes pas ici pour rédiger des lois sur le commerce international, c'est au marché de décider. Il faut bien sûr entendre par là que ce sont les multinationales, dont le siège social se trouve à New York, à Londres, à Paris ou à Tokyo, qui vont décider. Ce ne sont certainement pas les représentants de la population.

Qu'est-ce que le rapport des Nations Unies dit d'autre au sujet des marchés? Ceci: «Les marchés ne sont pas d'office ou inévitablement favorables aux gens.» Certes, ils excellent à équilibrer l'offre et la demande, mais on peut aussi les associer à l'inégalité et à la pauvreté croissantes aussi bien qu'au chômage à grande échelle.» Qu'y a-t-il de mal à cela? Je pense que c'est une question de bon sens. Certains prétendent que le bon sens n'est pas si bon qu'on le dit. Appelez ça comme vous voulez, c'est plein de bon sens.

Je voudrais lire un autre passage du rapport des Nations Unies qui se rapporte à cet ensemble de motions visant à nous donner plus de maîtrise sur nos vies. Cet autre passage dit ceci: «Les politiques favorables aux marchés des années 80 devraient être remplacées par des politiques incitant les marchés à être davantage favorables aux gens.» Je le répète, qu'y a-t-il de mal à cela? Rien.

Les Canadiens nous demandent de nous ressaisir, de reprendre la situation en main. La mondialisation est évidemment une réalité. Nous avons bien sûr de nouveaux défis à relever. Nous savons que la concurrence est plus féroce.

Les mots compétitivité et mondialisation devraient retentir à leurs oreilles parce qu'ils sont leur nouveau mantra, leurs nouveaux mots d'ordre. Ils ne peuvent faire cinq pas sans prononcer ces mots magiques. Nous le savons.

Nous savons que l'économie mondiale a pris de nouvelles dimensions, mais est-ce qu'il faut rester inactifs ou prendre les choses en main? C'est ça que les Canadiens demandent. Ils disent ne pas aimer comment les choses tournent et comment les conservateurs s'en occupent.

Nous pouvons agir. Nous ne pouvons pas laisser le marché décider, ni essayer de jouer au plus fin, car les choses ne sont pas aussi simples que cela.

Les bonnes choses n'arrivent pas comme par miracle. À mon âge, on ne croit plus trop aux miracles, surtout dans le domaine économique. Pour qu'elles arrivent, il faut tout d'abord de bonnes idées et, ensuite, des personnes dévouées qui s'emploient à les concrétiser.

Jetez un coup d'oeil rétrospectif à l'histoire du Canada. Croyez-vous vraiment que nos pères fondateurs—l'expression appartient davantage à la culture américaine, n'est-ce pas?—, que les pères de la Confédération canadienne aient tout bonnement décidé, un beau jour, que nous avions besoin d'un réseau de chemin de fer mais qu'ils ne feraient rien puisque le marché s'occuperait de nous donner CP Rail? Je regarde mon bon ami de Toronto qui fait signe que oui de la tête. Ce n'est pas arrivé tout seul. Les hommes politiques de l'époque ont décidé de prendre le taureau par les cornes. Ils ont pris les choses en main et ils ont réalisé le projet.

Pensez-vous que la voie maritime du Saint-Laurent est arrivée comme par miracle? Le marché nous a-t-il servi la voie maritime du Saint-Laurent sur un plateau doré? Non, je ne le crois pas. Les politiques canadiens et américains se sont concertés et ont décidé qu'elle était nécessaire et qu'ils allaient la faire aménager.

• (2935)

Aujourd'hui, nous avons ce qu'on appelle l'ALÉNA, qui fait suite à l'ALÉ. Nous vivons à l'ère de l'économie mondiale, laquelle est issue du marché mondial et nous cause bien des soucis et des difficultés. Demandez aux chômeurs ce qu'ils en pensent. Adopterons-nous l'attitude de dire: «Bof, il n'y a pas lieu de s'en faire. Le marché va arranger tout ça»? Ou allons-nous intervenir?

Je propose que nous intervenions. C'est précisément ce que vise à faire le groupe de motions que nous débattons. Elles visent à maîtriser la situation. La motion nº 6 porte sur les eaux. La motion nº 4 porte sur nos ressources naturelles et vise à nous permettre de prendre nos ressources naturelles en main. La motion nº 2 porte sur la prééminence des lois canadiennes en cas de conflit. Quel mal y a-t-il à cela?

Nous, du Parti libéral, avons préconisé l'adoption d'un code antidumping et d'un code des subventions. Pourquoi préconiser l'adoption de ces deux codes, entre autres mesures visant à améliorer et à renforcer l'ALÉNA? Parce que, dans l'état actuel des choses, nous sommes régis par les lois américaines. En effet, dès qu'on met le pied sur le marché américain, on est assujetti aux lois américaines et aux recours commerciaux américains.

Personnellement, je trouve cela insensé. Il vaudrait mieux que ce soit la common law qui s'applique. Dans le contexte d'une zone de libre-échange nord-américain, il faudrait absolument qu'il y ait une certaine mesure d'homogénéité, qu'il y ait des règles que les Américains doivent respecter, que les Canadiens doivent respecter et ainsi de suite.

Je peux vous dire que nous appuyons ce groupe de motions. Celles-ci nous aideront à prendre davantage notre destinée en main.

M. Ron Fisher (Saskatoon—Dundurn): Monsieur le Président, je veux simplement signaler qu'il est maintenant 5 h 37 et que nous en sommes encore à la séance du mardi, même si le calendrier dit que c'est aujourd'hui mercredi. Espérons que, à mesure que l'heure avancera, mercredi cessera d'exister.

Ce deuxième groupe d'amendements porte sur la prééminence des lois canadiennes en cas de conflit. Dans la motion nº 4, il est question des matières brutes. Dans la motion nº 5, il est question du mécanisme de règlement des différends. Quant à la motion nº 6, elle fait ressortir le fait que tout ce qui n'est pas précisé dans l'accord pourrait faire l'objet d'interprétations qui sortent de l'ordinaire.

Je voudrais revenir sur certaines choses qui ont été dites plus tôt, particulièrement par les députés du parti ministériel. Un des orateurs précédents a mentionné que, depuis l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange, les échanges commerciaux entre le Canada et les États-Unis se sont accrus d'environ 15 p. 100 en faveur du Canada. C'est un des arguments dont les conservateurs se sont servis pour montrer à quel point tout serait merveilleux une fois que l'ALÉNA serait adopté.

Si on tient compte de l'inflation depuis l'entrée en vigueur de l'ALÉ et de la valeur plus faible du dollar canadien, il est vrai qu'on arrive à une augmentation d'environ 15 p. 100. Évidemment, lorsque le gouvernement parle des augmentations attribuables au libre-échange, il parle toujours de la valeur des échanges commerciaux et non de la balance commerciale, qui est restée peu élevée et qui, dans bien des cas, est même négative.

Autrement dit, les exportations américaines au Canada ont beaucoup plus augmenté que les exportations canadiennes aux États-Unis. Si on regarde seulement la valeur des exportations canadiennes, on serait porté à croire le contraire. Le gouvernement fait d'ailleurs tout son possible pour essayer de nous convaincre que c'est le cas.

• (2940)

La motion nº 2 s'inspire directement du texte de l'Accord de libre-échange nord-américain. Il est dit dans l'ALÉNA qu'en cas de conflit avec une règle de droit des États-Unis, cette dernière a prééminence. Puisque les lois américaines l'emportent sur l'Accord de libre-échange, le député d'Esquimalt—Juan de Fuca a sagement et avec beaucoup de prévoyance proposé d'inclure une disposition portant que les règles de droit canadiennes ont prééminence sur l'Accord de libre-échange.

Cette primauté de la loi n'est prévue nulle part dans le cas du Canada, mais elle l'est dans le cas des États-Unis. Je sais que je me répète un peu, mais je juge important d'être très bien compris. Il est assez ironique qu'une disposition précise que l'Accord de libre-échange n'a pas préséance sur les lois des États-Unis. Nous ne pouvons que supposer que la même chose sera vraie dans l'ALÉNA.

Le gouvernement nous a affirmé qu'il n'est pas nécessaire de préciser que les lois canadiennes ont prééminence sur l'accord parce que nous avons un mécanisme de règlement des différends. De plus, il y aurait, semble-t-il, des dispositions dans notre Constitution qui rendraient inutile une disposition en ce sens.

Je reste convaincu que si nous voulons que nos lois soient protégées, nous devons inclure une telle disposition. De toute façon, les Américains n'accordent aucune espèce d'importance aux dispositions des accords. Nous pouvons donner l'exemple du secteur agricole canadien qui est totalement dévasté par le programme de subventions à l'exportation du gouvernement des États-Unis. Ce programme a été mis en oeuvre en contradiction flagrante de l'Accord de libre-échange puisqu'il est précisé dans cet accord que chacune des deux parties doit respecter les marchés traditionnels de l'autre partie.

Je ne serais pas étonné que l'ALÉ ait amené les Américains à se rendre compte que les Canadiens avaient des accords lucratifs et avantageux avec d'autres pays, surtout pour le commerce du blé. Cela les aura sans doute poussés à s'attaquer à nos marchés. Je ne veux pas les nommer, mais grâce à leur programme de subventions à l'exportation, les États-Unis ont volé plusieurs marchés aux producteurs de blé canadiens, et cela, en violation de l'Accord de libre-échange.

La motion nº 4 vise à permettre au Canada d'exiger que ses matières premières soient transformées ici même. L'Accord de libre-échange montre bien à quel point le Canada doit être prudent chaque fois qu'il conclut un accord avec son voisin, ou plutôt ses voisins du Sud, car l'Accord de libre-échange s'étend maintenant à un pays de plus.

Dans le cas du poisson, par exemple, le groupe spécial a réglé le différend au désavantage du Canada et nous avons perdu le pouvoir d'exiger que le poisson pêché dans les eaux canadiennes par des Canadiens soit transformé au Canada. Le gouvernement d'en face devrait être à jamais déshonoré pour avoir conclu un accord prévoyant, en dernière analyse, que ce poisson soit transformé au sud de la frontière par d'autres personnes que des Canadiens, par d'autres personnes que celles qui l'ont pêché, je dirais même, dans le contexte général de nos ressources naturelles, par d'autres personnes que celles qui les ont exploitées ou cultivées.

• (2945)

Dans la motion d'amendement nº 5, il est question de déterminer qui peut faire état de différends aux termes de l'Accord de libre-échange. À l'origine, la motion du député d'Esquimalt—Juan de Fuca prévoyait que des particuliers, des Canadiens ordinaires, puissent le faire.

Bien sûr, l'Accord de libre-échange nord-américain limite ce pouvoir aux seuls signataires, autrement dit, aux gouvernements et, dans certains cas, aux entreprises—ce qui confère une toute nouvelle dimension à la situation internationale en ce qui concerne le Canada et les États-Unis, à savoir que, à long terme, les gouvernements, même le gouvernement canadien ou, à une échelle réduite, les gouvernements de certaines provinces, ne pourront pas initier des différends dans le cadre de cet accord. Ce sera l'apanage exclusif des multinationales qui, lorsqu'elles estimeront avoir été lésées dans leurs droits, pourront soulever des différends.

Il s'ensuivra à long terme que les règles de l'ALÉNA régiront les différends au niveau du commerce international et que les mécanismes de règlement des différends entre le Canada, les États-Unis et le Mexique seront établis. Et si cet accord perdure, comme l'ont promis les libres-échangistes—le titre de pirates leur conviendrait probablement davantage—car nous prévoyons que l'accord sera. . .

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette, mais le temps de parole du député est écoulé.

M. Stan Keyes (Hamilton-Ouest): Monsieur le Président, jamais depuis l'ouverture de la pêche au brochet sur le lac Pigeon, près de Bobcaygeon, en Ontario, n'ai-je connu la barbe du soir à 5 heures du matin.

M. Boudria: Parlez-nous de cette excursion de pêche.

M. Keyes: Elle a été fantastique. Mais comme je dispose de peu de temps, je voudrais aborder le sujet à l'étude.

Huit heures ont passé depuis que je suis intervenu dans le débat sur les amendements que mon collègue de Kenora—Rainy River a proposés, et nous discutons maintenant d'autres amendements. À ce moment-là, j'ai parlé du bilan conservateur et des promesses rompues qu'avait faites le chef sortant du Parti conservateur du Canada. Vous aurez remarqué que j'ai omis volontairement le qualificatif «progressiste» et le titre de «très honorable premier ministre». Il avait promis des emplois et encore des emplois, les meilleurs programmes de formation et de recyclage jamais offerts au Canada, et ainsi de suite.

D'après le texte de l'accord, le Canada voudrait qu'il entre en vigueur le 1er janvier 1994. Autrement dit, pour les gens qui suivent nos délibérations chez eux, les conservateurs veulent mener rondement ce débat; c'est pourquoi à 16 h 30, nous avons vu arriver à la Chambre le leader parlementaire qui a dit: «Quoi, ça n'avance pas? Je veux que ce débat parvienne à son terme, et rapidement. Je veux que le projet de loi soit adopté à toutes les étapes de son étude à la Chambre des communes pour qu'on puisse le transmettre au Sénat où il devra franchir les étapes des première et deuxième lectures, puis celle de l'étude en comité, puis celle du rapport avec ou sans amendements et enfin l'étape de la troisième lecture, dans cet ordre. Mais la dernière formalité, l'étape finale du processus qui restera à franchir, sera évidemment la sanction royale.»

Or, si je me rappelle bien le dernier article de journal qui expliquait la position du gouvernement concernant l'ALÉNA, la sanction royale sera remise à plus tard. Les conservateurs vont faire tout ce qu'ils peuvent pour faire adopter l'accord jusqu'à l'étape de la sanction royale. Ils ne lui feront bien sûr pas donner la sanction royale au cas, voyez-vous, où quelque chose irait de travers, car il resterait cette formalité pour en interdire l'entrée en vigueur, pour laisser tomber l'accord, juste en cas. En effet, ils ne veulent pas se détruire totalement, ils veulent se détruire seulement jusqu'à un certain point sans nous faire tomber dans l'abîme.

Le gouvernement qui prend cette décision veut bien sûr que le débat sur l'accord soit terminé d'ici jeudi, dans deux jours, en fait dans une journée d'ici, car nous en sommes déjà à mercredi. Donc, d'ici demain.

Nous avons affaire à un gouvernement qui en est à la cinquième année de son mandat—et nous nous rappelons tous ce que le premier ministre a dit à propos de. . .

M. Boudria: La cinquième année de son mandat de quatre ans.

• (2950)

M. Keyes: La cinquième année de son mandat de quatre ans, en effet. Évidemment, lorsqu'il était le chef de l'opposition, le premier ministre a pris la parole de cet endroit et a déclaré: «Comment le gouvernement pourrait-il oser gouverner pendant cinq ans? La tradition au Canada, c'est de tenir des élections tous les quatre ans. Alors, qu'il le fasse.» Vous rappelez-vous comment il revenait toujours à la charge?

M. Angus: Qu'a fait M. Trudeau?

M. Keyes: Je reviendrai à cette absurdité néo-démocrate dans un instant. Le député de Thunder Bay—Atikokan est un de mes collègues au Comité des transports. Habituellement, nous travaillons très bien ensemble, mais, lorsque nous sommes ici, c'est une tout autre histoire.

Pour ce qui est des élections, si le premier ministre s'en tient à son idée du printemps, les Canadiens n'auront pas la possibilité de se prononcer sur l'accord commercial. J'irais même jusqu'à dire que le gouvernement veut que mes électeurs oublient certaines choses d'ici là. C'est pour cette raison que nous avons eu un tel débat sur cet accord commercial.

Voilà le genre de choses que le gouvernement veut que les électeurs oublient. À 11,4 p. 100, le taux de chômage est aujourd'hui presque aussi désolant qu'en septembre 1984. Il était alors de 11,6 p. 100. Pour l'exercice financier qui vient de se terminer, le déficit fédéral de 35,5 milliards de dollars était légèrement inférieur au record de 38,5 milliards de dollars établi en 1984-1985. Entre temps, la dette publique a plus que doublé en huit ans.

Ce mois-ci, la Banque du Canada a dit que, dans l'ensemble de l'économie, de 1980 à 1992, il y a eu peu de changement net de la compétitivité sur le plan des prix. Selon la Banque, le secteur manufacturier a par contre vu sa compétitivité se détériorer grandement ces dernières années, ce qui témoigne du fait que la croissance de la productivité dans ce secteur a été moins importante au Canada qu'aux États-Unis.

Pour ce qui est de la prospérité de notre pays, Statistique Canada a révélé ce mois-ci, durant la semaine du 10 mai, que le revenu réel après impôt de la famille canadienne moyenne n'était pas plus élevé en 1991 qu'en 1976.

Est-ce là un bilan dont il y a lieu d'être fier? Nous allons toutefois débattre du libre-échange, parce que c'est ce qui préoccupe les Canadiens aujourd'hui. C'est ce que prétendent le gouvernement et la députée de Simcoe-Centre.

La députée s'est indignée lorsque mon collègue de Saint-Boniface a commencé à parler de ses entretiens avec ses électeurs, comme je l'ai moi-même fait pour ma circonscription et comme l'a fait mon collègue de Broadview—Greenwood. Nos électeurs s'opposent à cet accord. La députée a pris la mouche.

Une voix: Elle s'est levée.

M. Keyes: Elle est partie dans le couloir. Or, l'opposition n'est pas la seule à le dire.

Il est amusant de lire les vieux journaux. Le 11 mai 1992, soit il y a exactement un an, le *Toronto Star* disait ceci: «Seulement un Canadien sur 25, soit 4 p. 100, soutient qu'il faut maintenir l'ALÉNA dans sa forme actuelle.» C'était pourtant la position du gouvernement.

Que dire de la position du NPD, qui veut qu'on l'annule? Eh bien, un peu plus du quart des Canadiens d'âge adulte, soit 27 p. 100, préfèrent qu'on mette fin à l'accord. Combien sont favorables au maintien de l'accord, mais à condition qu'on y apporte les changements qui s'imposent? Une solide majorité de Canadiens, soit 61 p. 100, ont dit qu'il devait être maintenu.

M. Boudria: C'est la position du Parti libéral.

M. Keyes: Mais à condition, bien sûr, qu'on y apporte des changements. Et 7 p. 100 n'avaient aucune opinion. Bien entendu, on a le droit de ne pas avoir d'opinion, et je respecte cela.

Lorsque j'ai pris la parole il y a huit heures, j'ai parlé de l'acier. Cette fois-ci, je voudrais parler du textile, qui préoccupe les gens de ma circonscription. Nous avons le groupe KoBe, qui emploie plusieurs centaines de personnes.

M. Mills: Au Québec aussi.

M. Keyes: Bien sûr, au Québec, et surtout à Montréal.

Qu'est-ce que Jack Kivenko, président de l'Institut canadien des manufacturiers du vêtement, a à dire au sujet de l'ALÉNA?

L'industrie du vêtement, estime-t-il, désire fortement accroître son accès au marché américain et pense que le libre-échange est dans son intérêt. Toutefois, le projet d'ALÉNA crée des «obstacles» qui ne favorisent pas «des règles du jeu équitables et une concurrence ouverte». M. Kivenko ajoute ceci: «Pour notre secteur, l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis consistait à libéraliser les échanges de certains produits pendant certaines périodes.

• (2955)

Comme l'ALÉNA a considérablement resserré les règles régissant le commerce préférentiel entre les pays, il y aura une libéralisation des échanges pour moins de produits et pendant des périodes moins nombreuses, mais les vêtements de marque américaine assemblés au Mexique auront plus facilement accès au marché canadien. En raison de cela, voici l'évaluation qu'a faite M. Kivenko du projet d'ALÉNA: S'il n'en tenait qu'à nous, l'Accord de libre-échange nord-américain ne serait pas mis en oeuvre dans sa forme actuelle. À notre avis, il menace les entreprises, les emplois et les investissements canadiens.

Passons maintenant aux propos qu'a tenus John L. Alleruzzo, directeur canadien des Travailleurs amalgamés du vêtement et du textile. Il a dit que le projet d'ALÉNA renfermait trois changements importants apportés à l'ALÉ, l'Accord de libre-échange, qui accéléreront les répercussions négatives que l'ALÉ a déjà eues sur l'industrie canadienne du textile et du vêtement.

Tout d'abord, à propos du critère de transformation, l'ALÉ demandait aux fabricants de vêtements de prouver que leurs tissus provenaient du Canada ou des États-Unis s'ils voulaient être admissibles aux taux de libre-échange. S'ils ne répondaient pas aux critères de contenu de l'ALÉ, ils étaient assujettis aux contingents tarifaires. Les grandes multinationales qui fabriquaient du textile ont pu s'accommoder de ces dispositions en se réinstallant aux États-Unis, mais les petits fabricants de vêtements n'ont pas pu le faire.

Les fabricants canadiens de vêtements de laine fine pour hommes qui importaient la laine de pays tiers étaient l'exception. M. Alleruzzo a dit qu'un secteur précis de l'industrie du vêtement qui avait pu utiliser les contingents tarifaires avec succès était celui des vêtements de laine fine pour hommes. Bien que ce secteur ait pu accroître considérablement ses exportations de costumes de laine pour hommes vers les États-Unis et augmenter sa part du marché, il ne s'agissait toujours que d'une part minuscule du marché total.

Je pourrais continuer de parler des problèmes du secteur du textile, mais je reviendrai pour donner lecture de quelques autres cas où ce secteur voit des problèmes dans l'ALÉNA. J'estime que c'est une question importante et, de toute évidence, je pense que nous aurons l'occasion, un peu plus tard ce matin, de l'aborder encore une fois, car d'autres amendements seront présentés.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Bonjour, monsieur le Président. Il est six heures moins trois, et nous sommes mercredi matin.

Selon le calendrier parlementaire, nous sommes encore hier. Nous sommes mardi, mais je ne veux pas ennuyer les Canadiens avec des détails de forme. Si j'insiste sur ce point, c'est pour souligner que nous avons consacré toute la nuit à ce débat sur l'Accord de libre-échange nord-américain.

Nous parlons d'un accord qui compte quelque 1 500 pages. Nous parlons d'un projet de loi qui, à lui seul, compte près de 200 pages de texte et le gouvernement voudrait adopter tout cela sans amendement.

Je ne suis pas contre l'idée d'un accord commercial trilatéral entre le Canada, les États-Unis et le Mexique. Notre parti ne dit pas que nous n'aurions jamais dû nous présenter à la table des négociations. Notre porte-parole a été assez clair là-dessus. Compte tenu que nous avons déjà un accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, en vigueur depuis presque cinq ans, et que nous serions touchés—que cela nous plaise ou non—par certaines décisions prises au cours de ces négociations, nous devions être à la table afin de négocier le meilleur accord possible pour le Canada. Mais nous n'avons pas eu le meilleur accord possible. Cet accord a été mal négocié.

Qu'est-ce qui me permet d'affirmer cela? C'est simplement qu'une autre partie signataire est déjà en train de négocier des modifications à cet accord qui n'est pas encore adopté. Je sais, les conservateurs diront que ce n'est pas l'ALÉNA qu'ils négocient, mais plutôt des

accords parallèles, qui sont tout à fait distincts du reste. Il faut être bien naïf pour croire cela.

Les Américains ont dit qu'ils ne signeraient pas l'ALÉNA tant que les accords parallèles ne seraient pas conclus à leur satisfaction. Du fait même, ces accords parrallèles font partie intégrante de l'ALÉNA, qu'on le veuille ou non.

• • (3000)

Quelle sorte de stratégie de négociation avons-nous donc, au Canada? Comment le fait d'adopter l'accord maintenant, alors que les Américains refusent de l'adopter, peut-il renforcer notre position dans les négociations sur les accords parallèles? Cela ne peut évidemment pas améliorer notre position.

M. Mifflin: Les conservateurs pensent que oui.

M. Boudria: De toute évidence, le gouvernement pense que c'est très bien ainsi. Je ne partage pas cette façon de penser, parce que de nombreux éléments pourraient être ajoutés à l'accord.

Je donne un exemple. Récemment, une entreprise de ma circonscription qui vend des structures d'acier a communiqué avec moi. Il s'agit de charpentes d'acier préfabriquées servant à la construction d'arénas, de hangars et autres bâtiments de cet ordre.

Cette compagnie vient tout juste d'être informée de l'appel d'offres lancé aux États-Unis pour la fourniture de bâtiments métalliques préfabriqués destinés à la caserne de Fort Lewis et au centre de tir de Yakima. Cet appel d'offres provient du corps des ingénieurs de l'armée américaine.

Il est stipulé que cet appel d'offres s'adresse exclusivement aux petites entreprises. Voilà ce que font les Américains. C'est une excellente idée, mais si quelqu'un proposait une idée pareille à la Chambre, le gouvernement d'en face répondrait probablement que cela enfreint l'Accord de libre-échange.

Voyons encore ce que dit cet appel d'offres. Si vous le voulez bien, je vais vous lire la clause 1.29. Il y est dit que l'article 41 de la loi américaine *Buy American Act* prévoit que le gouvernement accordera la préférence aux produits finals intérieurs. Intéressant, n'est-ce pas? Qu'arriverait-il si nous essayions d'en faire autant?

Il est dit ensuite qu'aux fins de cette clause, composantes s'entend d'articles, de matériaux et de fournitures entrant directement dans la fabrication du produit final. Aux termes de cette clause, produit final intérieur s'entend de 1) tout produit fini non manufacturé, extrait ou produit aux États-Unis, ou 2) tout produit final manufacturé aux États-Unis dont le coût de l'ensemble des composantes extraites, produites ou manufacturées aux États-Unis est plus de la moitié du coût de l'ensemble des composantes entrant dans la fabrication du produit en question. Les composantes d'origine étrangère de la même catégorie ou du même type que le produit visé à l'alinéa b(2) de la présente clause seront traités comme des composantes de fabrication intérieure. La ferraille produite, recueillie ou préparée pour la transformation aux États-Unis est considérée comme un produit intérieur. Dans les achats de plus de 25 000 $, les composantes d'origine canadienne ne seront traitées comme des produits intérieurs que si leur valeur est au moins de 25 000 $ l'unité.

Dans la construction d'une structure de ce genre par assemblage de panneaux, ceux-ci ne reviennent pas à 25 000 $ l'unité. On peut construire une structure de plusieurs millions de dollars avec des composantes ne coûtant pas plus que quelques milliers de dollars chacune. Ici, il s'agit de construire un hangar gigantesque pour le corps des ingénieurs de l'armée américaine en se servant de la clause «Buy American» pour contourner l'Accord de libre-échange.

Nous sommes en train de négocier l'ALÉNA. Le gouvernement dit que c'est bientôt fini. Nous sommes en train de négocier des accords parallèles. Pourquoi ne pas régler ce problème au moyen des accords parallèles? Le gouvernement dit que l'accord est parfait en ce qui le concerne. Cette compagnie dans ma circonscription—qui a aussi un bureau à Aylmer qui se trouve, je crois, dans le sud-ouest de l'Ontario—n'est pas de cet avis. Elle estime qu'il faut remédier à ce problème, mais le gouvernement n'est pas d'accord. Il ne juge pas nécessaire de négocier des accords parallèles afin de remédier à certains problèmes.

Je ne suis pas d'accord et pourtant, comme je l'ai dit, je ne suis pas de ceux qui sont contre l'idée de signer un accord commercial avec le Mexique. Je ne suis pas contre en soi et je ne suis pas contre la signature de ces accords s'ils sont dans l'intérêt du Canada. Mais ce qui me reste en travers de la gorge, c'est quand on dit que nous n'aurions jamais dû négocier, que nous n'aurions jamais dû nous asseoir à la table des négociations, que nous n'aurions jamais dû nous mêler de tout ça pour commencer, que nous ne devrions rien signer, etc. Ça ne change rien à la réalité de ce qui se passe dans le monde en ce moment. Ça ne change pas le fait que la Communauté économique européenne existe. Ça ne change pas le fait que les pays de l'Asie orientale sont en train de former un bloc commercial. Ces réalités existent. Elles ne me plaisent pas mais je ne peux pas nier leur existence.

• (3005)

Nous avons un accord de libre-échange avec les États-Unis contre lequel j'ai voté car je le trouvais mal structuré. À l'époque, le député de Vancouver Quadra en avait clairement dénoncé toutes les failles et ses prédictions se sont révélées exactes et même pires encore que ce qu'il craignait. Cet accord a certes besoin d'être rafistolé.

M. Parker: C'est un mauvais accord.

M. Boudria: Le député néo-démocrate dit que c'est un mauvais accord. Oui, il contient de graves lacunes, quelques avantages et de nombreux inconvénients. Malheureusement, au nombre de ces inconvénients, nous comptons les nombreux emplois qui ont disparu. Et pour couronner le tout, nous avons en Ontario un gouvernement catastrophique qui a fait fuir un grand nombre d'emplois vers le Sud, que ce soit de ma circonscription ou d'ailleurs. C'est un désastre pour nous tous.

Je reviendrai plus tard aux autres amendements. Je veux parler maintenant de l'industrie textile qui elle aussi est présente dans ma circonscription. Dans ce domaine, l'Accord de libre-échange canado-américain a profité à certains. L'industrie du vêtement était de ce nombre, mais maintenant, à cause de l'ALÉNA, elle va perdre tout ce qu'elle avait gagné. Je veux revenir plus tard là-dessus car ce qui a été négocié dans le cadre de l'ALÉNA va nuire à mes électeurs si aucune mesure correctrice n'est prise.

Le temps file. Je suppose que j'ai déjà épuisé le temps qui m'était alloué; je reviendrai parler de tout cela un peu plus tard.

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Madame la Présidente, je veux vous souhaiter la bienvenue à la Chambre ce matin. En votre absence, nous avons fait ce qu'un grand nombre de cadres, je pense, aimeraient avoir l'occasion de faire. Jusqu'à présent, nous avons créé une journée de 30 heures. Nous commençons la 31e et peut-être irons-nous jusqu'à 36 heures ou plus, alors que nous débattons des amendements au projet de loi portant mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange nord-américain.

Je veux parler de deux des amendements qui font partie de ce groupe parce qu'ils concernent directement la région de notre pays que je représente, le nord-ouest de l'Ontario.

En présentant le premier, la motion nº 2, mon collègue, le député d'Esquimalt—Juan de Fuca et porte-parole de mon parti pour les questions commerciales, cherche à faire en sorte qu'en cas de différend, la loi canadienne l'emportera. D'après ce que je comprends, ce n'est pas le cas de la manière dont le projet de loi est rédigé. Nous voulons nous assurer que la loi canadienne l'emportera parce que nous avons découvert à nos dépens qu'aux termes de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, qui est rédigé de telle manière que s'il y a un différend entre le Canada et les États-Unis, tout ce que peut faire le groupe spécial chargé du règlement des différends qui en est saisi, c'est déterminer si la loi américaine a été bien appliquée—non pas si la loi américaine est appropriée, seulement si elle a été appliquée comme il convient.

Je voudrais revenir à ma région parce que l'une des grandes questions qui ont eu une incidence sur l'économie du nord-ouest de l'Ontario a été le différend sur le bois d'oeuvre qui n'est toujours pas réglé. Nous sommes toujours dans l'attente pendant que s'écoulent les 90 jours prévus par la procédure du département du Commerce du gouvernement américain.

.(3010)

Toutefois, pendant toute la bataille, nous avons argumenté comme les Américains qu'aux termes de cet accord, la loi américaine l'emportait. En toute justice, il faut dire que le contraire est vrai aussi. Si nous sommes en présence d'un différend soulevé par les Américains, qui prétendent que nous faisons quelque chose qui enfreint l'Accord de libre-échange, les experts du mécanisme de règlement des différends détermineront si la loi canadienne s'applique seulement au Canada et non si la loi est juste.

Pour avoir un bon accord commercial, il faudrait avoir un mécanisme qui garantirait que la pertinence de la loi, que le bien-fondé de la subvention serait déterminé dans ce contexte.

Quant à l'Accord de libre-échange nord-américain dont nous sommes saisis en ce moment, je veux porter à votre attention une observation qu'a faite l'ancien procureur général des États-Unis, Elliot Richardson, et qui est tirée d'un article du *Toronto Star* du 21 février 1991. M. Richardson a fait observer que même si la loi proposée violait l'accord, la loi de mise en oeuvre stipulait que la législation américaine prévaudrait sur l'ALÉ en cas de conflit. Par contre, la législation canadienne est subordonnée à l'accord.

Permettez-moi d'entrer davantage dans les détails. La loi qu'a adoptée le gouvernement des États-Unis—j'utilise le mot au sens large—soit la loi de 1988 de mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, titre 1, article 102, Relation de l'Accord avec la législation des États-Unis, p. 1853, dit ceci: «9(a) Les lois américaines doivent avoir la prééminence en cas de conflit. Toute disposition de l'Accord—ou application d'une disposition de l'Accord à quelque personne ou situation—qui entre en conflit avec une règle de droit américaine est sans effet.»

On ne saurait être plus clair. C'est une tout autre histoire quand il s'agit des lois canadiennes. Si vous comparez le libellé américain avec le texte plus flou du partenaire canadien, vous noterez la différence. La loi de mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, volume 2, annexe-partie A, article 103, Étendue des obligations, page 2, se lit comme suit: «Les Parties au présent accord veilleront à ce que toutes les mesures nécessaires soient prises pour donner effet aux dispositions de l'Accord, y compris à leur observance, sauf stipulation contraire dans les présentes, par les gouvernements des États et des provinces et les administrations locales.»

Notez bien que l'exception se limite à la mention «sauf stipulation contraire dans les présentes». Le texte ne dit pas «sauf stipulation contraire dans les lois du Canada et des provinces». Il semble que toutes les exceptions à cette loi y figurent. La législation canadienne n'est peut-être pas aussi clairement subordonnée à l'ALÉ que le laissait entendre cette mesure législative, mais on ne lit nulle part dans la loi qu'en cas de conflit, les lois canadiennes précédemment promulguées auraient prééminence. Je dirais que dans la loi de mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange nord-américain, c'est bien pire encore.

Nous avons été témoins de la situation catastrophique qu'a connue le nord de l'Ontario avec l'affaire du bois d'oeuvre. Un grand nombre de scieries ont disparu à tout jamais. Plusieurs autres se sont débattues pendant quelque temps et doivent leur survie en grande partie au gouvernement néo-démocrate de l'Ontario. Oui, le gouvernement néo-démocrate de l'Ontario que mes collègues libéraux aiment bien démolir est intervenu et a collaboré avec les entreprises, avec les syndicats, avec les municipalités. Il a élaboré un plan qui a assuré leur survie et relancé leur économie.

Je défie tous les députés de la Chambre de m'accompagner à Atikokan voir les travailleurs de Sapawe et de leur demander qui leur est venu en aide. Ce ne sont pas les libéraux, quand ils étaient au pouvoir en Ontario. Le gouvernement du Canada, le gouvernement conservateur, n'a pas volé à leur secours. Ces gens n'ont reçu que des lettres disant qu'on se penchait sur leur cas. Le gouvernement néo-démocrate, lui, a agi et a protégé ces emplois. Résultat, les scieries du nord-ouest de l'Ontario sont actuellement en pleine expansion, et ce, grâce à l'aide qu'elles ont obtenue du gouvernement de l'Ontario.

.(3015)

Je voudrais maintenant passer au deuxième point. La motion nº 6 au nom de mon collègue d'Esquimalt—Juan de Fuca traite de la question de l'eau. Nous avons déjà eu un certain nombre de discours sur l'eau au cours des huit, neuf ou dix heures du débat de cette nuit, mais je voudrais replacer la question dans un contexte historique centré cette fois encore sur la région du nord-ouest de l'Ontario que je représente.

Une des premières fois que j'ai été saisi de la question des transferts d'eau entre bassins a été lors d'une rencontre avec le groupe *Damn the Dams*, à la fin des années 50 et au début des années 60, alors que le corps de génie de l'armée américaine faisait un relevé du nord-ouest de l'Ontario pour voir comment dériver les eaux douces de cette région vers les États-Unis. La campagne était menée par une femme remarquable, Millie Barrett, maintenant décédée, qui s'est battue avec les groupes communautaires jusqu'à ce que le corps de génie de l'armée américaine repasse la frontière.

Il est vrai que des cours d'eau ont déjà été détournés. Il y a, par exemple, la dérivation Algoki-Longlac qui amène des eaux vers le lac Supérieur. Je ne me souviens pas du nom exact, mais il existe un canal, à Chicago, qui peut détourner des eaux des Grands Lacs vers le bassin du Mississippi. Cependant c'est strictement réglementé. Il est interdit d'y avoir recours pour des raisons autres que les raisons de santé publique prévues. Cependant, le risque existe que les États du Sud, assoiffés, ne demandent de l'eau pour l'agriculture ou pour le transport fluvial. D'ailleurs, ceux d'entre nous qui siègent au Comité des transports et ont eu connaissance du rapport du Sous-comité sur la voie maritime, savent le risque que pose le bassin du Mississippi pour le transport des grains et autres produits en vrac dans la direction nord-sud plutôt que est-ouest.

Il est extrêmement important, en dépit de ce que dit le gouvernement, que l'on précise très clairement dans cette mesure législative qu'il n'y aura aucun transfert d'eau d'un bassin à un autre en vertu de l'ALÉNA.

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Madame la Présidente, je voudrais revenir sur la question soulevée par mon collègue de Glengarry—Prescott—Russell plus tôt ce soir. Je pense qu'il a porté à l'attention de la Chambre et des Canadiens un problème qui va, selon moi, devenir une véritable pierre d'achoppement pour l'Accord de libre-échange. Il a parlé de la Steelway Building Systems, qui lui à envoyé la documentation en

question. Il s'agissait d'un appel d'offres pour des constructions de métal préfabriquées.

Il est intéressant de remarquer que sur la couverture du document envoyé par le Corps of Engineers de l'armée américaine, on précise en caractères gras que ce marché public s'adresse seulement aux petites entreprises. Je pense que c'est là une bonne idée. Je souhaiterais que tous les appels d'offres au Canada, à tous les niveaux de gouvernement, qu'il s'agisse du gouvernement fédéral, provincial ou municipal, prévoient aussi clairement que seules les petites entreprises peuvent présenter des soumissions.

Cependant, lorsqu'on en arrive au corps de l'appel d'offres, on s'aperçoit qu'il y est question de la loi favorisant les achats de produits américains, la *Buy American Law*. On précise que cette loi prévoit que le gouvernement doit donner la priorité aux produits finals américains.

• (3020)

À première vue, on pourrait croire que du fait de l'Accord de libre-échange et de la clause sur le traitement national, les petites entreprises canadiennes seraient traitées de la même façon que les entreprises américaines. Donc, quel est le problème?

Eh bien, on ajoute ensuite dans cet appel d'offres que dans le cas des composantes, si la valeur à l'achat de chacune est supérieure à 25 p. 100 du coût total, les entreprises canadiennes seront alors traitées comme des entreprises américaines. Chaque composante doit être de plus de 25 000 $. Si elles sont de moins de 25 000 $ l'unité, les entreprises canadiennes ne seront pas admissibles à soumissionner.

C'est là un exemple parfait de la façon dont les Américains contournent l'Accord de libre-échange. Il montre, en fait, qu'il désavantage les petites entreprises canadiennes. Ce sont des choses de ce genre qui nous incitent, au Parti libéral, à reconsidérer non seulement l'Accord de libre-échange, mais également l'ALÉNA. Il s'agit de tout revoir.

L'accord commercial actuel comporte de très grandes lacunes et soulève de nombreuses questions qu'on doit éclaircir et en voilà une qui touche les petites entreprises. Le gouvernement ne cesse de répéter que c'est dans le secteur de la petite entreprise que nous avons le plus d'espoir de créer de nouveaux emplois. Voici un exemple parfait qui montre que l'Accord de libre-échange ne va pas donner les résultats voulus pour les petites entreprises.

Chose certaine, en ce qui concerne la politique d'achat de produits américains, on peut se demander combien d'entreprises fabriquent un produit dont les composantes individuelles ont une valeur supérieure à 25 000 $. Pour être admissible à un traitement préférentiel aux termes de la politique d'achat de produits américains, une entreprise doit absolument fabriquer un produit dont les composantes individuelles ont une valeur supérieure à 25 000 $. Cette limite élimine un vaste secteur de notre économie sur lequel nous comptions comme source principale de création de nouveaux emplois.

Comment le gouvernement peut-il ne pas s'inquiéter au sujet d'une pareille question? Comment peut-il ne pas se préoccuper que des problèmes semblables se présentent dans cet ALÉNA négocié à la hâte?

Au cours du débat, aujourd'hui, j'ai soulevé un autre point concernant l'ALÉNA: les procédés de production qui sont nuisibles à l'environnement dans les secteurs visés. Il y a nettement des méfaits environnementaux. Il peut y avoir un procédé répréhensible, mais s'il est dissocié du produit finit, celui-ci pourra se vendre librement. On pourra l'exporter ou l' importer, peu importe.

En d'autres mots, un produit peut être fabriqué au Mexique selon un procédé tout à fait néfaste pour l'environnement, mais, étant donné que le produit lui-même n'est pas dommageable pour l'environnement, il pourra être exporté. Et ça c'est inacceptable. Autrement dit, dans n'importe quel secteur, lorsqu'on parle de compétitivité, on parle du coût de l'activité commerciale et pas seulement celui de la main-d'oeuvre.

• (3025)

Je ne parlerai même pas de la main-d'oeuvre juvénile et des salaires de 1,50 $ ou 2 $ l'heure, mais lorsqu'on construit une usine où le terrain coûte presque rien, où le coût des infrastructures est pratiquement nul—je parle ici des coûts au Mexique à l'heure actuelle—et où on n'a pas à se préoccuper de la protection de l'environnement, comment peut-on alors parler des règles du jeu égales?

Au Canada, il faut se conformer aux normes environnementales de la ville ou de la province. Je parle ici du procédé de fabrication: si l'exploitation de certaines usines est nuisible à l'environnement, on les ferme. Il importe peu que le produit soit sans danger pour l'environnement; on n'en permet pas la fabrication et l'exportation si l'usine et la méthode de fabrication ne sont pas adéquates. Une fois que le procédé de fabrication est acceptable, on permet la fabrication du produit, que l'entreprise peut alors exporter n'importe où dans le monde.

Bien qu'en vertu de l'ALÉNA le procédé puisse nuire à l'environnement, tant que le produit lui-même est écologique, il peut être exporté et nous devons l'accepter.

Il s'agit d'une grave lacune de l'ALÉNA. Je ne puis imaginer qu'un député conservateur se rende dans une école secondaire ou élémentaire et dise aux élèves d'oublier tout simplement la question du procédé de fabrication.

M. Sobeski: Et les pluies acides?

M. Mills: Oubliez le procédé. Le député de Cambridge parle maintenant du temps.

M. Sobeski: Allons-nous fermer l'INCO?

M. Mills: Si nous allons fermer l'INCO? Non.

M. Sobeski: Et les pluies acides provenant de Sudbury?

M. Mills: Non non. Un instant. Voilà un parfait exemple qui illustre pourquoi il faut marquer un temps d'arrêt. Le député veut parler de l'INCO? Très bien, je vais en parler.

Il y a six ans, cette société a créé, au coût d'un demi-milliard de dollars, une technologie qui lui a permis de dépolluer ses installations, et elle exporte maintenant cette technologie. En fait, l'exportation de cette technologie rapporte plus à la société que ses activités elles-mêmes. Voilà ce que je veux faire comprendre.

À cause de notre engagement à protéger l'environnement, nous avons la possibilité d'exporter une technologie environnementale et de faire en sorte que les Mexicains et d'autres pays adoptent nos normes. Pourquoi nous abaisserions-nous à leur niveau?

Même les Américains, M. Al Gore et le président Clinton en tête, disent qu'il faut faire une pause, que ça ne marche pas. Alors que l'accord n'est pas conforme à un principe environnemental, à savoir sauver la planète, nous sommes ici au beau milieu de la nuit parce que le gouvernement a peur de débattre de cette question et veut forcer l'adoption du projet de loi. C'est répréhensible.

M. Stan Hovdebo (Saskatoon—Humboldt): Madame la Présidente, je suis heureux de pouvoir intervenir si tôt le matin pour exprimer mes sentiments à l'égard de ces motions concernant l'Accord de libre-échange nord-américainé.

• (3030)

Je vais commencer par la motion nº 2, qui est la suivante:

> Qu'on modifie le projet de loi C-115 en ajoutant, à la suite de la ligne 2, page 4, le nouvel article suivant:
>
> «Prééminence des lois canadiennes en cas de conflit. Toute disposition de l'Accord—ou application d'une disposition de l'Accord à quelque personne ou situation—qui vient en conflit avec une règle de droit canadienne est sans effet.»

En d'autres termes, tout ce que nous demandons, c'est que nos lois aient autant de poids dans cet accord que les lois américaines. En inscrivant cette disposition, les Américains se sont assuré un contrôle absolu sur la situation. Toute loi américaine s'applique. C'est ce que prévoit leur loi de 1988 sur la mise en vigueur de l'accord. Nous proposons que nous, les Canadiens ou le gouvernement canadien, disposions d'un pouvoir égal sur cette loi particulière.

Dans les motions nºs 4 et 5, nous demandons de pouvoir traiter nos produits avant de les expédier. Nous le demandons, car nous voulons garder ces produits assez longtemps pour pouvoir les transformer, ce que la loi actuelle ne nous permet pas.

Même si nous adoptions une loi établissant que nous n'allons pas expédier à l'étranger un produit non traité, nous ne pourrions le faire aux termes de cette loi, parce qu'aucune loi ne nous y autorise expressément. Les Américains le pourraient, car c'est prévu actuellement dans la loi et le gouvernement conservateur l'a accepté.

Nous avons accepté très peu des dispositions que le gouvernement conservateur a inscrites dans ces lois, car, d'une certaine façon, il a pratiquement cédé notre droit de développer notre économie. Dans notre parti, nous croyons que le commerce est très important pour le Canada, dans la mesure où il nous donne la possibilité et la capacité de développer notre économie dans un cadre législatif qui, à notre avis, doit être en place.

Dans la motion nº 2, nous proposons d'inscrire dans la loi le fait que les lois canadiennes prévalent en cas de conflit. Dès le moindre désaccord avec les États-Unis, nous pourrions appliquer les lois canadiennes tout comme les Américains appliquent les leurs en cas de conflit.

Notre industrie agricole a surtout souffert de la politique américaine de subventions à l'exportation. Ils ont subventionné à coups de millions de dollars la vente de céréales, en particulier, mais aussi d'autres produits.

Ce qui a nui aux agriculteurs canadiens, c'est le programme américain visant à stimuler les exportations, qui permet d'accorder des subventions de millions de dollars à la vente de céréales. À cause de la façon dont ce programme est établi, la subvention ne va pas nécessairement directement à l'agriculteur. Nous ne pouvons dire qu'il s'agit d'une subvention agricole directe. Mais ce programme fait en sorte qu'une compagnie américaine achète les céréales d'un agriculteur à un certain prix puis les vend à un autre pays, par exemple l'Algérie. L'agriculteur touche une subvention dans le prix payé par la compagnie qui vend les céréales, mais celle-ci peut alors ajouter autant que le prix initial total du grain.

Pour autant que je sache, et il est possible que je me trompe, les céréales les moins chères ont été vendues il y a quelques années lorsque, dans le cadre du programme de subventions à l'exportation, des compagnies américaines ont vendu à la Norvège une certaine quantité de blé au coût de 52 $ la tonne. Personne aux États-Unis ou au Canada ne pourrait produire du blé à 52 $ la tonne. Les Norvégiens ont payé 52 $ la tonne, mais les compagnies ont probablement obtenu un autre 50 $ après avoir payé les agriculteurs.

• (3035)

Par conséquent, ces compagnies ont fait de l'argent de toute façon. Celles-ci ne se préoccupaient guère du fait que le prix du blé qu'elles vendaient au marché norvégien était inférieur à ce qu'il en coûtait pour le produire. Ces compagnies américaines, de même que les États-Unis, ne se préoccupaient pas non plus du fait que ces ventes étaient faites à un prix inférieur à celui qui avait cours au sein de la CEE. En fait, c'était leur intention au départ. Ces ventes ont aussi eu comme conséquence d'affecter le marché norvégien au point qu'il était pratiquement inutile d'essayer de cultiver du blé dans ce pays, même si la Norvège produit une quantité surprenante de céréales.

Les agriculteurs se retrouvent en concurrence avec des réserves américaines presque inépuisables. Il est impossible pour les agriculteurs ou le gouvernement canadiens de lutter contre les fonds presque illimités qui sont disponibles aux États-Unis. Non seulement les Américains ont-ils des réserves qui semblent inépuisables, mais cela ne les gêne pas du tout de s'endetter lourdement.

Les États-Unis ont un déficit depuis des années et cette situation persiste. Une bonne partie de ce déficit est liée aux dépenses engagées afin de soutenir les exportations. Ainsi, les agriculteurs canadiens sont-ils directement touchés par une mesure législative américaine.

Nous pouvons crier à l'injustice et nous l'avons fait. Nous avons dénoncé sans retenue ce programme de subventions à l'exportation. Nous avons dit combien cette politique était injuste. Hélas, l'Accord de libre-échange stipule que la loi américaine prévaut en cas de conflit. Ainsi, les États-Unis peuvent nous dire: notre loi nous autorise à fournir des subventions à l'exportation.

Ce programme de subventions a eu un effet dévastateur sur l'industrie des céréales au Canada. Cette mesure fait que nous éprouvons maintenant des difficultés à pénétrer certains marchés. En effet, nous ne sommes absolument pas capables d'être compétitifs dans certaines régions du monde parce que nos prix ne peuvent tout simplement pas être aussi bas que ceux qui ont cours par suite de l'application de ce programme de subventions à l'exportation.

Je mets quiconque au défi de produire du blé à 120 $ la tonne, parce que c'est un prix très bas, mais celui qui vend à ce prix pour les États-Unis obtient en sus une subvention de 50 $. Cette personne est certaine de faire un profit, même si elle vend son blé bien moins cher. En fait, elle pourrait vendre ce blé 50 $ la tonne et encore faire de l'argent. Quelle a été l'incidence de cette situation sur les agriculteurs canadiens? Celle-ci a eu un effet dévastateur. Comme je l'ai mentionné, elle a influé sur le prix du blé, ce qui signifie que l'agriculture est en danger.

Je signale que 30 ou 40 p. 100 des agriculteurs de ma région ont perdu leurs terres. Ces personnes sont maintenant tout à fait dissociées de l'agriculture. Ce n'est pas mon cas, mais il y a de nombreux autres agriculteurs qui ont pris la relève. Dans mon cas, un agriculteur qui exploitait ma terre m'a dit l'autre jour qu'il regrettait mais qu'il ne pouvait plus continuer et que j'allais devoir me charger moi-même de cette tâche parce cela lui coûtait trop cher de m'aider.

Cet exemple illustre le genre de changement qui s'impose. Nous devons faire en sorte de donner à notre pays la chance de développer son économie tandis que nous sommes en train de commercer avec différentes régions du monde.

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Madame la Présidente, je dois dire que je suis ravi d'être ici en compagnie d'autant de mes collègues pour prendre part à cet important débat.

Qu'on me permette aussi de dire que la présidence a fort bien réussi à maintenir le décorum à la Chambre même si ce débat a suscité beaucoup de passion en raison de son importance.

• (3040)

Pendant que je marchais vers le Parlement ce matin, après avoir écouté à la télévision le discours enflammé du député de Broadview—Greenwood, qui s'épanchait sur sa passion pour le Canada, je me suis demandé ce qui pouvait bien pousser le gouvernement à imposer ce genre de débat aux Canadiens en cette onzième heure.

J'observais des pigeons traversant la rue sur la colline du Parlement et je me disais que ces pigeons avaient plus de volonté, de fierté et de fermeté pour prendre une décision que nos vis-à-vis, qui se contentent de suivre à l'aveuglette cette voie qui consiste à forcer à la onzième heure l'adoption d'un projet de loi servant en quelque sorte de monument insensé à un chef dont le départ est imminent, à forcer l'adoption à la dernière minute d'un projet de loi portant mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange nord-américain avant même qu'une entente ait été conclue sur les accords parallèles, à forcer l'adoption de l'ALÉNA avant même qu'on sache ce qu'il renfermera.

Les députés d'en face ont abandonné tout sens des responsabilités en tant que parlementaires dans ces derniers jours du gouvernement actuel. Même un pigeon sait qu'il est temps de s'envoler quand il s'est fait rouler. Pas nos vis-à-vis.

M. Boudria: Pas les cervelles d'oiseau d'en face.

M. Tobin: Pas les cervelles d'oiseau d'en face, comme vient de le dire mon collègue.

Si l'heure n'était pas aussi grave, on pourrait en rire, mais il n'y a rien de drôle là-dedans. Les Canadiens doivent savoir que la seule raison pour laquelle les députés ont siégé toute la nuit, que la seule raison pour laquelle la distinguée vice-présidente a occupé le fauteuil toute la nuit, c'est que les parlementaires sont venus en masse dans cette enceinte.

J'hésite à me servir de cet exemple venant du sud de la frontière, mais nous livrons maintenant notre bataille de l'Alamo, la poignée de députés que nous sommes aux barricades pour cette attaque contre la démocratie responsable.

Combien de Canadiens se rendent compte de ce qui se passe ici aujourd'hui? Combien de Canadiens savent qu'on demande à 295 députés de se prononcer sur un accord commercial qui n'a pas encore été négocié?

Combien de Canadiens savent que le Congrès américain, où siègent les représentants élus de la population américaine, n'a pas encore été saisi de cet accord pour la bonne raison que les négociations ne sont pas terminées.

Combien de gens savent que ce que nous essayons de faire maintenant, c'est ramener à la raison nos vis-à-vis qui sont en proie à la mégalomanie?

Pourquoi sommes-nous ici? Pourquoi étudions-nous cet accord qui n'a pas encore été négocié? Après l'échec de la semaine dernière à Ottawa les négociateurs des trois pays qui n'ont pu s'entendre sur la définition que veut le président Clinton en ce qui concerne les normes en matière d'emploi et d'environnement, pourquoi, une semaine plus tard, force-t-on l'adoption d'un accord commercial sur lequel les négociations ont achoppé? Pourquoi?

Il n'y a qu'une seule raison. Ce n'est pas une tactique de négociation. Cela ne fait aucun sens. Le gouvernement ne nous demande pas de nous prononcer sur un accord définitif. Ce n'est pas le cas. Pourquoi? Cet exercice est plus grotesque que ne l'était l'expédition de chasse du premier ministre en Russie il y a quelques semaines.

• (3045)

Le premier ministre, avec ses rêves de gloire et ses illusions de grandeur essaie d'achever son programme avant de quitter son poste, ce qui n'est pas trop tôt, de l'avis des Canadiens.

Ce qui se passe est scandaleux et sans exemple dans les annales du Parlement canadien. On demande à des parlementaires posés, sérieux, responsables, dévoués et intéressés d'étudier une mesure aussi importante pour l'avenir de notre pays qu'un accord commercial complet avec notre plus grand partenaire et avec un autre, plus petit, le Mexique, avant même que cet accord n'ait été mis au point de façon définitive.

Existe-t-il encore un seul Canadien qui, malgré ce que lui disent son instinct et son expérience des huit ou neuf dernières années, croie, veuille croire, s'accrochant désespérément à un réalité fuyante, que ce gouvernement a changé; y a-t-il encore un Canadien qui croie que la campagne à la direction du parti promet du renouveau, du changement; qui croie que le parti d'en face, le Parti progressiste-conservateur—une contradiction en soi s'il en est une—a retrouvé un peu de conscience et un certain sens des responsabilités?

S'il existe encore un seul Canadien, debout à la pointe du cap Saint-Georges, face à l'Atlantique, à regarder la tempête venir, qui croie qu'il y a vraiment eu un changement, eh bien ce seau d'eau glacée, ce simulacre de démocratie auquel les Canadiens ont eu droit, le ramènera à la réalité. Car il n'y a pas parmi nous d'ennemis du Canada, il n'y a pas de Canadiens en T-shirt, la bière à la main, comme aiment à les décrire certains députés d'en face, notamment la ministre de la Défense.

Il n'y a pas d'enfants de c. . ., il n'y a que des fils et des filles de pionniers qui ont bâti ce pays, fondé sur le principe de la démocratie. Il n'y a pas de Canadiens qui peuvent se laisser acheter à 50 000 $ comme les consultants en publicité, habiles et manipulateurs. Il n'y a que des Canadiens qui s'aperçoivent que leur institution—pas la nôtre, car nous n'en sommes au mieux que les gardiens provisoires—que leur Parlement a été détourné et soumis à une dernière manoeuvre folle, tordue, fautive et égocentrique d'un premier ministre qui s'accroche, sentant le pouvoir lui échapper. C'est un effort vain de la part d'un seul homme, mais c'est une manoeuvre qui nuit à la démocratie canadienne.

Si le gouvernement a le moindrement de bon sens, il va retirer ce projet de loi. Il respectera l'intelligence non pas des députés de l'opposition, libéraux ou néo-démocrates, mais de tous les Canadiens.

Madame la Présidente, achèteriez-vous une voiture sans même la voir? Sûrement pas. Signeriez-vous une police d'assurance sans lire les petits caractères? Signeriez-vous un contrat sur une hypothèque sans en connaître les détails? Vous ne feriez rien de tel, madame la Présidente. Je sais que, si vous n'étiez pas contrainte par les rigueurs de l'impartialité de la présidence, vous prendriez la parole et, fidèle à votre instinct, vous vous porteriez à la défense de la démocratie.

• (3050)

Mon temps de parole est terminé, mais le gouvernement a lui aussi fait son temps. Ce sera la fin dès qu'il aura assez de cran pour demander aux Canadiens de se prononcer sur cet acte honteux, dès qu'il trouvera le courage de déclencher des élections. Et le plus tôt sera le mieux.

M. Vic Althouse (Mackenzie): Madame la Présidente, je voudrais prendre la parole au sujet des amendements proposés à ce stade-ci du débat sur l'Accord de libre-échange.

Le projet de loi C-115 vise à mettre en oeuvre l'Accord de libre-échange nord-américain. Il n'y a pas moyen de stopper la machine à ce stade-ci. On peut tout au plus essayer d'apporter des amendements à l'accord, lesquels portent tous sur son interprétation pour le moment.

Nous nous efforçons de rendre cet accord pourri plus acceptable. On pourra ensuite en débattre au moment de la troisième et dernière lecture. Rien ne nous empêche d'essayer de défaire la mesure dans son intégralité mais, pour le moment, nous nous contentons de rendre l'accord plus acceptable.

Il y a quatre motions dans le groupe à l'étude en ce moment, à savoir les motions n^{os} 2, 4, 5 et 6. Permettez-moi d'énumérer brièvement les raisons pour lesquelles des amendements s'imposent à notre avis.

La première motion a pour but de modifier le projet de loi de façon à garantir la prééminence des lois canadiennes en cas de conflit. Elle est simplement libellée comme suit:

> Toute disposition de l'Accord—ou application d'une disposition de l'Accord à quelque personne ou situation—qui vient en conflit avec une règle de droit canadienne est sans effet.

Ce sont des mots assez bien sentis. Pourquoi une telle disposition? Fait-elle simplement pendant à une disposition similaire chez les Américains? Cette dernière indique clairement qu'aucune disposition de l'accord ne doit l'emporter sur le droit américain.

Autrement dit, cet accord tripartite ne peut primer le droit américain. C'est d'ailleurs le coeur du problème que me pose cette idée d'accords commerciaux internationaux avec les Américains que le gouvernement canadien s'emploie à vendre depuis cinq ou six ans.

Le gouvernement a mal évalué ce à quoi s'exposait une économie de petite envergure qui essayait d'obtenir un traitement égal face à une économie 10 ou 11 fois plus grosse qu'elle. Les politiciens sont susceptibles de commettre une telle erreur puisque les conservateurs qui occupent les banquettes ministérielles ont très peu d'expérience dans le domaine des affaires. Par contre, en tant que parlementaires, ils auraient certainement dû savoir que la Constitution américaine a très peu en commun avec celle qui nous régit. La Constitution du Canada repose sur des pratiques en usage au Royaume-Uni, qui

ont des fondements bien différents en matière d'élaboration des lois que ceux qui régissent le Congrès américain.

En vertu de la Constitution des États-Unis, le Congrès américain peut, et est parfois tenu de le faire, exercer une autorité supérieure à celle du président quand il s'agit de signer des accords internationaux, peu importe ce que le président et le gouvernement américain décident de signer. En fin de compte, au moment de signer un accord ou à tout autre moment par la suite, le Congrès américain est habilité, en vertu de la Constitution des États-Unis d'Amérique, à renverser la décision du président et du gouvernement.

Peu importe le libellé de l'accord que nous conclurons avec eux. Il ne vaut que ce que le Congrès actuel décidera qu'il doit valoir.

Je peux pardonner à nos dirigeants politiques d'avoir été assez naïfs pour ne pas voir les répercussions que pourrait avoir une union économique plus étroite avec les États-Unis, mais il est impardonnable d'être stupides au point de ne pas avoir saisi cette différence capitale dans les pouvoirs que la Constitution américaine confère au Congrès.

• (3055)

Il est impossible que notre pays puisse être sur un pied d'égalité avec les États-Unis tout simplement parce que le Congrès américain peut outrepasser l'accord à tout moment.

Nous avons vu plusieurs exemples de cela depuis l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis. À mon avis, cette expérience est pertinente puisque l'Accord de libre-échange nord-américain utilise les mêmes bases et ne fait qu'élargir l'ALÉ pour y inclure le Mexique.

Nous avons vu des différends continuels au sujet du bois d'oeuvre, différends attribuables non pas à des pratiques déloyales de la part des Canadiens, mais probablement plutôt à la chute du dollar canadien qui a fait que nous sommes devenus plus compétitifs aux États-Unis. Les problèmes se sont posés lorsque les producteurs américains de bois d'oeuvre ont exercé des pressions sur les membres du Congrès, ce qui a mené aux mesures compensatoires que nous connaissons. Le problème a fini par se régler.

Je tiens toutefois à rappeler qu'avant l'Accord de libre-échange, nous arrivions à régler toutes sortes de différends portant sur une myriade de produits que le Canada et les États-Unis pouvaient s'échanger librement.

Nous arrivons encore à régler les différends, mais cet accord ne nous facilite pas la tâche, et les choses ne s'amélioreront pas une fois que le Mexique y sera inclus parce que la Constitution américaine reste la même. Nous serons toujours désavantagés dans nos relations avec un pays dont le Congrès a le pouvoir d'outrepasser les ententes internationales que signe son président.

Cet amendement est une disposition qu'on pourrait simplement qualifier d'équitable. Il dit simplement que, en cas de conflit, les lois canadiennes s'appliqueront, tout comme les lois américaines s'appliquent actuellement chaque fois qu'il y a un conflit. La motion nº 4 dit ceci:

> Les dispositions de la présente loi n'ont pas pour effet d'interdire à une Partie d'exiger d'une autre Partie qu'elle traite des matières brutes ou ressources brutes avant de les exporter.

Encore une fois, nous avons pu constater, depuis l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis il y a quatre ans et demi, que le Congrès américain a été capable de forcer le Canada, un des signataires de l'accord, à prendre des décisions qui ne lui sont pas nécessairement avantageuses. On nous a contraints, sous prétexte de «respecter l'accord», d'exporter à un certain nombre de reprises des matières brutes aux États-Unis, qu'il s'agisse de grumes, de poisson ou de n'importe quelle autre matière première.

Le cas dont je me souviens le mieux est celui du conflit du poisson entier sur la côte ouest. Le Canada savait que nous éprouvions de la difficulté à conserver nos stocks de poisson, surtout de saumon. Dans le but de déterminer s'il y avait surpêche ou si les stocks se maintenaient, le Canada avait exigé que tous les saumons pris dans les eaux canadiennes soient débarqués au Canada pour être pesés et mesurés. Puisqu'ils étaient déjà débarqués, ils étaient habituellement transformés au Canada.

Après avoir porté la question du saumon devant le mécanisme international de règlement des différends, les États-Unis ont réclamé avec insistance et obtenu le droit de transporter du poisson entier à l'extérieur du Canada pour le transformer.

• (3100)

Non seulement perdons-nous le droit souverain de gérer nos propres ressources, mais nous devons regarder partir vers le sud, en Oregon ou dans l'État de Washington, les emplois de nos usines de transformation de poisson.

Il y a deux autres motions, mais je vois que vous me faites signe. Il ne me reste plus de temps. J'exhorte les députés à appuyer les quatre motions. Elles ont été proposées pour démontrer que le Canada aurait pu négocier un accord plus équitable. Nous ne croyons pas que l'idée de cet accord était particulièrement brillante, mais puisque nous nous sommes embarqués, nous pourrions au moins rendre l'accord plus équitable et plus juste. Je recommande fortement l'adoption des quatre motions aux députés ministériels et aux autres députés parce que je crois qu'elles rendraient l'accord plus juste.

M. Jack Whittaker (Okanagan—Similkameen—Merritt): Madame la Présidente, il est 7 heures, heure avancée de l'Est. Le présent débat a duré toute la nuit. Je ne peux m'empêcher de me demander pourquoi le gouvernement a forcé le Parlement à siéger toute la nuit. Pourquoi le gouvernement a-t-il fait que le débat là-dessus se déroule au beau milieu de la nuit? Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas permis aux Canadiens d'examiner cet accord à la lumière crue du jour?

Est-ce parce qu'il a peur du contenu de cet accord? Est-ce parce que les Canadiens ne veulent pas de cet accord et que le gouvernement essaie de le faire adopter en douce comme une bande de malfaiteurs au beau milieu de la nuit? Est-ce parce que la pleine souveraineté de notre pays est remise en jeu par l'Accord de libre-échange nord-américain?

C'est probablement pour toutes ces raisons à la fois. Le gouvernement n'a pas permis la tenue d'un débat approfondi à l'étape de la deuxième lecture. Il a invoqué la clôture après moins de six heures de débat. A-t-il autorisé le comité à parcourir le Canada, à s'entretenir avec les Canadiens et à leur demander ce qu'ils pensent de l'Accord de libre-échange nord-américain? Leur a-t-on expliqué le contenu de cet accord?

Non pas. Il a permis à quelques initiés, à quelques-uns de ses amis et associés, de parler un peu de l'Accord de libre-échange nord-américain. Il n'a tenu aucun débat général dans tout le Canada. Il n'a même pas permis que le texte de l'accord soit fourni aux bibliothèques de tout le pays. C'est nous, de notre parti, qui avons fourni aux bibliothèques de nos diverses régions des copies de l'Accord de libre-échange nord-américain de telle sorte que les gens puissent voir ce qu'il contient. Le gouvernement ne voulait pas le faire.

Cet accord revient à une perte de souveraineté pour les Canadiens, à la perte de beaucoup de choses qui nous tiennent à coeur en tant que Canadiens. D'abord, il y a eu l'Accord de libre-échange et tout ce qui s'en est suivi, la suppression de la frontière entre le Canada et les États-Unis. J'estime que cet accord va éroder encore davantage la souveraineté canadienne.

Si l'on examine quelques-unes des motions que mon ami et collègue, le député d'Esquimalt—Juan de Fuca, a proposées, on se rend compte qu'elles visent au moins à sauver quelques-uns des éléments que les Canadiens nous ont dit vouloir voir respecter. Je suis ravi que le député d'Esquimalt—Juan de Fuca soit resté ici toute la nuit. Il est sur la colline et à la Chambre depuis plusieurs heures, attendant d'avoir l'occasion de proposer d'autres amendements et d'autres motions à cet égard.

L'un des amendements proposés par le député d'Esquimalt—Juan de Fuca vise à assurer que la législation canadienne ait la primauté dans tout différend. Lorsque je parle de perte de souveraineté, je songe plus particulièrement à cela. Pourquoi faut-il que chaque fois qu'il y a un différend la législation américaine soit celle qui prévaut? Pourquoi notre législation ne peut-elle avoir la primauté? Cet amendement prévoit que la législation canadienne l'emporte en cas de différend. «Toute disposition de l'Accord—ou application d'une disposition de l'Accord à quelque personne ou situation—qui vient en conflit avec une règle de droit canadienne est sans effet.»

• (3105)

Il prouve que nous pouvons invoquer la législation canadienne, ce qui est douteux conformément à l'actuel article 3 du projet de loi portant mise en oeuvre de l'ALÉNA. Qu'allons-nous invoquer en cas de différend? Intervenant après intervenant ont soulevé justement ce problème que pose l'accord. Et ce n'est pas tout.

La motion nº 6, proposée par le député d'Esquimalt—Juan de Fuca, cherche à protéger nos eaux dans l'accord. Nous avons entendu maintes et maintes fois les ministériels nous assurer que l'eau ne posait pas de problème, qu'elle n'était pas couverte par l'accord. Pourtant, il serait tellement facile d'y ajouter tout simplement une disposition stipulant, comme dans le cas du bois d'oeuvre et du poisson transformé de la côte est et du Québec, que l'exportation de l'eau est exclue de l'Accord de libre-échange entre le Canada, les États-Unis et le Mexique.

L'amendement proposé stipule ce qui suit dans un paragraphe (2):

> Malgré le paragraphe (1), ni la présente loi ni l'Accord ne s'appliquent aux eaux transportées par pipeline ou dérivées par suite de la dérivation d'un fleuve ou d'une rivière.

Nous savons qu'il existe toutes sortes de projets de dérivation. En Colombie-Britannique, par exemple, un projet vise à détourner la rivière Thompson-Nord vers le bassin du fleuve Columbia pour en exporter l'eau par pipeline à partir de l'extrémité sud du fleuve Columbia vers les zones arides de Californie et du Mexique.

La NAWAPA, la North American water and Power Alliance, a proposé d'inonder tout le sillon des Rocheuses en y détournant toutes les rivières pour en exporter l'eau.

Il est constamment questions de dérivation dans le Traité du fleuve Columbia et de la souveraineté de la Colombie-Britannique et du Canada en ce qui concerne l'eau. Dans cet accord, conclu en 1964, nous avons perdu le droit de voir à ce que nous puissions régir nos propres ressources en eau.

Dans cet accord, nous avons convenu que nous devions assurer la lutte contre les crues pratiquement à perpétuité. Aussi longtemps que tiendront les trois barrages sur le fleuve Columbia visés par cet accord—les barrages Duncan, Keenleyside et Mica—nous devons assurer aux Américains une protection contre les crues équivalant à 8,5 millions d'acres-pied. L'accord n'est pas satisfaisant. Nous devons exclure explicitement l'exportation de l'eau.

La motion nº 4 m'intéresse beaucoup, car elle a trait à la tranformation des matières et des ressources brutes avant exportation. Il s'agit d'assurer des emplois aux générations à venir, et nous devons le faire en gardant chez nous une production à valeur ajoutée. Il faut interdire aux Américains et aux Mexicains de transformer nos matières brutes afin que nous ne restions pas simplement des mineurs, des bûcherons et des porteurs d'eau. Nous ne devons pas exporter nos matières brutes au Mexique où les bas salaires permettront de créer davantage d'emplois dans ces secteurs.

Nous devons nous soucier de la production à valeur ajoutée dans ces secteurs et nous devons y protéger les emplois pour les Canadiens des générations à venir.

C'est en tenant compte de cette considération que je fais rappelle la proposition d'article 3.1:

> 3.1 Les dispositions de la présente loi n'ont pas pour effet d'interdire à une Partie d'exiger d'une autre Partie qu'elle traite des matières brutes ou ressources brutes avant de les exporter.

• (3110)

Je voudrais maintenant, appuyé par le député de Nanaïmo—Cowichan, proposer l'amendement suivant à la motion nº 4:

> Qu'on modifie la motion nº 4, telle qu'elle figure dans les Avis de motions conformément à l'article 76(2) du Règlement du 25 mai 1993, en retranchant les mots «d'une autre Partie qu'elle traite» et en les remplaçant par «de firmes commerciales de son territoire national qu'elles traitent».

M. David Barrett (esquimalt—Juan de Fuca): Madame la Présidente, je veux parler directement de l'amendement proposé à ma motion et en faire un bref historique pour en montrer l'importance.

Il y a quelques mois, quatre de mes collègues se sont rendus à Washington D.C. Il s'agissait des députés d'Okanagan—Similkameen—Merritt, de Prince George—Bulkley Valley, de Kamloops et d'Okanagan—Shuswap, quatre députés de l'intérieur de la province de Colombie-Britannique qui se sont rendus à Washington D.C. pour connaître les intentions des Américains concernant le différend sur le bois d'oeuvre.

Le gouvernement fédéral, juste avant les élections provinciales en Colombie-Britannique, s'est retiré arbitrairement de l'accord qu'il avait conclu avec les États-Unis d'Amérique qui avaient imposé un tarif de 15 p. 100 sur le bois d'oeuvre. Certains d'entre nous ont estimé que c'était directement lié aux rapports qui existaient entre le gouvernement actuel d'Ottawa et le gouvernement de l'époque en Colombie-Britannique, le crédit social, et que c'était une tentative pour augmenter les chances de réélection de celui-ci.

La suppression de cette surtaxe inutile et sans fondement sur le bois d'oeuvre canadien avait à l'époque une raison politique et n'a laissé d'autre choix aux Américains que de rétablir immédiatement ce tarif dont le taux était réellement de 6 p. 100.

Mes collègues que j'ai mentionnés sont allés aux États-Unis pour discuter de cette question et obtenir des renseignements des responsables américains. On leur a dit à ce moment-là que les Américains devaient imposer ce tarif pour protéger leur bois d'oeuvre même si, en principe, cela allait à l'encontre de la protection que nous aurions dû avoir apparamment du gouvernement aux

termes de l'Accord de libre-échange. Cependant, on a fait comprendre à mes collègues que si le gouvernement de la Colombie-Britannique levait l'embargo sur l'exportation des grumes, cela serait considéré comme le signal que le gouvernement de cette province était prêt à conclure un accord et que, par conséquent, cela supprimerait la nécessité pour les Américains d'imposer les 6 p. 100 sur le bois d'oeuvre.

Tout cela allait à l'encontre de l'Accord de libre-échange. On exerçait des pressions qui étaient des brimades, ce qui ne laissait aucune protection, aux termes de l'Accord de libre-échange, pour le gouvernement de la Colombie-Britannique et finalement ne permettait pas aux Canadiens de protéger leurs ressources et de les soumettre à un traitement secondaire ou tertiaire pour leur apporter une valeur ajoutée, ce que le gouvernement de l'époque aurait pu vouloir faire ou que l'industrie pourrait vouloir faire pour maximiser ses immobilisations, comme le signale l'amendement en question. Naturellement, cela emploierait plus de Canadiens. C'est un objectif que partagent la plupart des économistes de ce pays. Ils estiment que toute valeur ajoutée sous forme de développement secondaire ou tertiaire, que ce soit par des intérêts publics ou privés, contribue au bien-être de la nation.

• (3115)

Ce que nous demandons par cet amendement, c'est simplement la permission pour la population canadienne, par l'intermédiaire de ses gouvernements provinciaux, de décider par elle-même de la façon dont elle veut maximiser l'utilisation de ses ressources.

Mon excellent collègue, le député d'Okanagan—Similkameen—Merritt, soulève un excellent point dans son sous-amendement. Ce faisant, il attire l'attention sur un sérieux problème, tant dans un sens général que particulier, car le gouvernement, comme le prouve cet accord, n'a pas de politique pour faire en sorte que les ressources canadiennes créent davantage d'emplois pour les Canadiens.

Le gouvernement a signé un accord qui ne nous permet pas d'être maîtres chez nous, de déterminer comment nous voulons développer nos ressources, de maximiser l'investissement dans le secondaire et le tertiaire et de créer ainsi des emplois.

Le gouvernement a-t-il agi consciemment? Si oui, il doit être blâmé. S'il ne savait pas ce qu'il signait, c'est encore pire. Pendant la période des questions cette année, j'ai souvent demandé au gouvernement qu'il fasse une étude secteur par secteur des effets de l'Accord de libre-échange nord-américain sur l'utilisation des ressources, tant en ce qui concerne l'investissement qu'en ce qui touche les emplois.

Pas un seul député n'a vu une seule des études sectorielles que ce gouvernement aurait dû faire avant de signer l'accord. Non seulement on nous demande d'adopter un projet de loi avant que les accords parallèles aux États-Unis ne soient prêts, mais on demande à cette Chambre et à la population canadienne d'entériner aveuglément une entente alors qu'on n'a pas eu la moindre étude sectorielle sur les conséquences pour la main-d'oeuvre aux niveaux secondaire et tertiaire de transformation.

Où sont les études sur le pétrole, le gaz, l'énergie? Où sont les études sur la main-d'oeuvre? Où sont les études sur les forêts? Où sont les études sur les pêches? Nous n'en avons aucune. D'excellents points ont été soulevés par les députés de l'opposition, mais pas un seul député de la majorité n'a présenté un amendement.

On s'est plaint autant du fait que cette mesure législative était imposée avec une hâte suspecte que du fait que l'on ne fournissait pas de renseignements. Au comité, j'ai demandé aux divers ministères, au fur et à mesure qu'ils comparaissaient, de nous fournir leurs études sectorielles. S'il y en a eu, ce sont des secrets bien gardés. S'il n'y en a pas eu, il faut blâmer le gouvernement de ne pas avoir fait son travail.

Comment le gouvernement et le ministre, qui n'a pas été ici une seule minute durant ce débat. . .

M. Langlois: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement parce que le député sait très bien que le ministre a été à la Chambre pendant un bon bout de temps cette nuit et qu'il va être de retour à la Chambre aujourd'hui, alors que lui-même s'est absenté de la Chambre pendant au moins sept heures cette nuit.

Des voix: Oh, oh!

Mme le vice-président: Un moment, s'il vous plaît. Je crois qu'il serait sage que, des deux côtés de la Chambre, on évite de signaler la présence ou l'absence de députés ou de ministres pendant le débat.

• (3120)

M. Barrett: Madame la Présidente, il n'est que tout naturel que les esprits s'échauffent après de si longues heures passées à la Chambre. Si j'ai violé les règles de la Chambre, je vous prie de m'en excuser. Depuis que le débat s'est engagé, aucune étude sectorielle n'a été présentée à la Chambre. Ce genre d'étude existe-t-il? Je demande simplement au gouvernement si de telles études existent. Il n'en existe pas.

D'après tout ce que j'ai entendu au cours de ce débat, je conclus que le gouvernement est allé signer cet accord sans faire ce genre d'études sectorielles. Prouvez-moi que j'ai tort. Prouvez aux Canadiens que chacun des secteurs visés par ce sous-amendement relatif au droit à la valeur ajouté a fait l'objet d'un examen minutieux de la part du gouvernement avant qu'il ne signe l'accord.

Je ne crois pas que cela ait été fait. En tout cas, on n'a pas fourni la moindre preuve que sur les milliards de dollars qu'un gouvernement doit nécessairement affecter à la gestion des ressources par ministère et par secteur, on a dépensé un seul sou pour faire des études sectorielles.

Combien de milliers d'emplois disparaissent à cause de l'absence de ces données? Combien de milliers d'emplois et combien de petites entreprises sont menacés parce qu'on n'a pas fait d'études sur la valeur ajoutée? Combien de Canadiens ont des fils et des filles qui ne peuvent pas trouver du travail, qui ne savent pas que le gouvernement n'a pas fait les études qui auraient permis de relancer l'emploi grâce à l'exploitation de ces ressources? Combien de gens faisant la queue devant les banques d'alimentation ne font pas partie des effectifs du gouvernement et espèrent trouver un emploi et pouvoir jeter un regard rationnel sur un secteur qui pourrait être prometteur en raison de cet accord, mais ne savent pas où trouver la formation nécessaire?

Comment le gouvernement peut-il dire qu'il crée des programmes de formation pour répondre aux besoins suscités par cet accord si, faute d'avoir fait des études sectorielles, il ignore vers quels secteurs il devrait orienter ces programmes de formation?

Je constate que mes dix minutes sont écoulées; je termine en insistant sur le fait que le débat très restreint de ce soir aura prouvé la bêtise, l'incompétence ou la culpabilité dont fait preuve le gouvernement en essayant de faire adopter ce projet de loi à toute vapeur. Il n'y a pas d'explication. Puissent les Canadiens comprendre l'aveuglement, la faiblesse et la lâcheté du gouvernement qui nous a trahis avec pareille mesure législative.

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Madame la Présidente, je voudrais d'abord féliciter le député d'Esquimalt—Juan de Fuca pour l'argument qu'il a fait valoir à propos de l'analyse. Toutefois, je voudrais également lui dire que je ne souscris pas aux observations qu'il a faites et que nous venons d'entendre à la radio il y a quelques instants. Il a dit qu'il ne voyait pas vraiment l'utilité de ce débat.

M. Barrett: Lorsque j'ai fait cette déclaration, c'était mon avis.

M. Mills: Il estimait que cela, ne donnerait pas grand-chose. Je ne suis pas d'accord. Je crois fermement que même si nous ne réussissons pas à amener le gouvernement à nous écouter aujourd'hui ou demain, il est important que tous les Canadiens soient mis au courant de l'argument que le député vient de faire valoir. Dans 12 semaines, lorsque le gouvernement devra rendre des comptes à la population, je crois qu'il sera relégué aux oubliettes. J'estime que ce sera en grande partie grâce à la détermination dont nous avons fait preuve ici, ces dernières 24 heures, pour signaler aux Canadiens—peut-être à une poignée seulement, à cette heure-ci—les grands défauts de cet accord.

• (3125)

Je voudrais poursuivre avec l'argument que le député vient de faire valoir. Je ne peux pas croire un seul instant que toutes ces sociétés transnationales ou multinationales, que ce soit Northern Telecom, General Motors, Magna ou Volkswagen, qui vont s'installer au Mexique, ne font pas des recherches et ne soumettent pas à l'approbation de leur conseil d'administration des plans d'entreprise en bonne et due forme.

General Motors n'accepterait jamais d'investir des centaines de millions de dollars dans un pays qui ne soit pas tout à fait stable dans l'ensemble de ses pratiques commerciales. Une telle société ne passerait pas à l'action avant d'avoir effectué une analyse coûts-avantages. Ce n'est tout simplement pas faisable, pour une entreprise, de faire des investissements sans avoir l'accord de son conseil d'administration. C'est élémentaire.

J'appuie le député d'Esquimalt—Juan de Fuca, qui dit que nous constituons, somme toute, le conseil d'administration de notre pays. Nous demandons au gouvernement de réaliser une analyse coûts-avantages dans tous les secteurs, pour voir ce que les Canadiens en retireront.

Nous voulons voir cette analyse que le gouvernement devrait avoir faite.

On ne peut pas prendre une décision qui influera sur tout le cadre financier d'un pays sans se fonder sur une analyse quelconque. C'est comme si les Finances préparaient un budget sans avoir tous les chiffres. C'est comme si l'on prenait un engagement social sans savoir ce qu'il en coûtera. Cela ne se fait tout simplement pas.

Le gouvernement devrait nous faire part des résultats de ces analyses sectorielles. Quelle sera l'incidence sur l'industrie automobile de ce pays? Quels seront les avantages? Les coûts? Nous devons le savoir.

Ma localité vient tout juste de perdre la première usine de montage complète de l'histoire du Canada, l'usine de fabrication de mini-fourgonnettes de Scarborough. Nous ne nous sommes pas remis de cette perte, surtout que cette usine était vraiment prospère. Quels sont les avantages de cet accord pour le secteur de l'automobile qui emploie 250 000 personnes dans le secteur manufacturier? Il y a probablement six à huit emplois connexes pour chaque emploi de ce secteur.

Nous voulons voir les résultats de l'analyse coûts-avantages en ce qui a trait à l'industrie des télécommunications et aux institutions financières. Il n'est pas correct que le gouvernement ne nous communique pas les résultats de ces analyses, car nous représentons les intérêts des Canadiens, ses actionnaires. Ce n'est pas une façon de faire. Je ne connais pas un seul directeur d'entreprise qui serait prêt à approuver une transaction importante sans en connaître les coûts éventuels.

Je vois que le ministre du Commerce extérieur est présent à la Chambre. J'en suis ravi. C'est un homme d'affaires respecté, un ancien courtier en valeurs mobilières. Il n'aurait certainement pas investi des centaines de millions de dollars dans des sociétés sans avoir vu leur plan d'entreprise, sans avoir fait une analyse coûts-avantages. Comme le député d'Esquimalt—Juan de Fuca l'a dit, pourquoi ne pouvons-nous pas voir les résultats de l'analyse des coûts-avantages effectuée pour les différents secteurs?

• (3130)

Connaissant les antécédents du ministre du Commerce extérieur, je suis franchement surpris qu'il n'en ait pas fait état. Faisons une analyse des coûts-avantages pour le secteur de l'automobile. Faisons-en une également pour le secteur des télécommunications.

Cet accord présentera peut-être des avantages pour le secteur des télécommunications. Mais qui seront les perdants? Qu'on nous le dise. Ce qu'il nous avait dit à propos des secteurs qui sortiraient gagnants de l'Accord de libre-échange ne s'est pas réalisé. Le ministre ne pense-t-il pas qu'il doit bien cela aux Canadiens, puisqu'il a tant confiance en cet accord?

Le député d'Esquimalt—Juan de Fuca a soulevé ici un très bon point. Le gouvernement ne nous a pas fourni tous les renseignements nécessaires pour nous permettre de porter un jugement valable sur cet accord. C'est une raison de plus de le rejeter.

M. Guy H. Arseneault (Restigouche—Chaleur): Monsieur le Président, tout d'abord je veux assurer mon collègue de Broadview—Greenwood de mon appui et remercier notre éminent collègue d'Esquimalt—Juan de Fuca, en Colombie-Britannique, d'avoir présenté cet argument qui a été si souvent repris ce soir et dans tout le Canada.

Nous revenons d'une semaine de consultations et de déplacements dans nos circonscriptions. Lorsque je disais à mes électeurs que nous allions débattre l'Accord de libre-échange nord-américain, la question qu'ils me posaient le plus souvent était pourquoi le gouvernement était-il si pressé de faire adopter cet accord. Pourquoi tant de précipitation? Le projet de loi américain n'est même pas encore prêt. Pourquoi tant se presser?

Mes électeurs comparaient souvent cette situation à l'achat d'une maison. Combien d'entre nous achèteraient une maison les yeux fermés? Combien d'entre nous appelleraient leur banque demain pour emprunter de l'argent à n'importe quelle condition, à n'importe quel taux d'intérêt? Combien feraient aveuglément confiance à un autre groupe? Combien confieraient leur destin à quelqu'un d'autre? Bien peu selon moi.

Certains députés ont laissé entendre que ce débat n'était pas très utile. Je le crois au contraire très valable. À mon avis, nous en retirons beaucoup plus que ce qui nous apparaît à première vue et j'espère que mes collègues continueront de présenter leurs arguments.

J'aimerais poursuivre dans la ligne de pensée des députés d'Esquimalt—Juan de Fuca et Broadview—Greenwood. Il sera difficile de faire aussi bien qu'eux pour la forme du discours, mais pour le fond, je pourrais facile-

ment emboîter le pas puisqu'ils sont tout simplement logiques.

Le problème auquel nous devons faire face maintenant est celui que nous pose le gouvernement. Les gens s'attendent à ce que le gouvernement montre l'exemple. Or, l'exemple, c'est comme une échelle: on installe l'échelle et vous n'avez qu'à monter en suivant les barreaux. Toutefois, le gouvernement a placé l'échelle contre le mauvais mur et maintenant, il enlève les barreaux un à un. Il démolit notre pays. Ce projet de loi n'est pas un projet habilitant, c'est un projet destructeur.

Le moment est venu pour le gouvernement de partir. Il n'a plus d'autorité, il n'a pas le mandat de mettre cet accord en oeuvre, il n'a plus aucun mandat. En fait, si les membres du gouvernement avaient un peu de courage, ils quitteraient la Chambre immédiatement et déclencheraient des élections.

Où sont les analyses sectorielles? Où sont-elles? Ont-elles été préparées? Si elles existent et sont si remarquables, pourquoi le gouvernement ne les présente-t-il pas?

Mes électeurs aimeraient savoir quelles seront les répercussions de cet accord sur l'exploitation forestière. Ils aimeraient savoir quels seront ses effets sur l'exploitation minière. Ils veulent savoir tout cela parce qu'ils connaissent très bien les conséquences du précédent Accord de libre-échange. Le chômage a grimpé. Nous avions prédit que certains problèmes surviendraient dans les domaines sociaux et que certains programmes sociaux devraient être réduits. Je ne dis pas que les réductions sont entièrement attribuables à l'Accord de libre-échange, mais nous avions fait une mise en garde, disant que cela allait probablement se produire.

• (3135)

Pourquoi les quatre, cinq ou six candidats à la direction et les quelque dix autres qui ont fait des conférences de presse pour annoncer qu'ils ne seraient pas candidats, sont-ils tout à coup préoccupés par la question des soins de santé? Pourquoi parlent-ils de ticket modérateur? Ils voient nettement le signe sur le mur.

En quelques mots, l'accord n'est pas bon pour le Canada. Les députés doivent défendre les intérêts du Canada, ils doivent prendre position. Je vise ici les députés d'en face.

Tôt ou tard, ils se retrouveront assis à une table entourés de leurs petits-enfants qui leur poseront l'éternelle question: «Où étiez-vous? N'étiez-vous pas député? Où étiez-vous lorsque la question a été débattue et quelle position avez-vous adoptée? Pourquoi? N'avez-vous pas su voir que quelque chose n'allait pas dans l'accord? Étiez-vous là, oui ou non? Vous trouviez-vous à l'étranger, ou vous êtes-vous contenté d'accepter consciemment ce qui ne convenait pas?»

Ce sont des moutons. Le chef de ce parti-là déclare régulièrement, d'un ton bas et hypocrite, qu'il a vécu neuf années difficiles, mais qu'il a fait ce qu'il devait faire.

Il affirme avoir fait ce qui devait être fait. Il a sauté haut comme cela. Les Américains lui ont demandé de sauter, et il leur a demandé à quelle hauteur. Il a été dans les mineures pendant la plus grande partie de sa vie. Il a toujours été dans l'ombre du président américain. Il est grand temps de prendre position pour le Canada.

Passons à la question de l'environnement. On en parle beaucoup, mais rien n'est fait. Il n'y aucune disposition sur l'environnement dans cet accord. Dans les négociations sur l'accord précédent, il a été question des subventions; nous en débattons toujours. Il n'y a pas encore d'entente sur les subventions. Les normes en matière d'emploi—je pourrais énumérer toutes ces choses-là, mais le député les a sans doute déjà entendues. Il attend maintenant qu'elles fassent leur chemin. J'espère que les députés du gouvernement vont finir par se réveiller et rejeter cet accord insensé.

M. David D. Stupich (Nanaimo—Cowichan): Monsieur le Président, je suis rarement en désaccord avec mon collègue d'Esquimalt—Juan de Fuca, mais le *Globe and Mail* du 22 mai fait état d'une étude qui vient de paraître.

Selon cette étude, l'application de l'Accord de libre-échange nord-américain par les fonctionnaires des Douanes coûterait, uniquement pour la première année, plus de 20 millions de dollars. On ne mentionne aucun avantage pouvant être quantifié, ou qui ait pu l'être.

D'après le document de 35 pages, le ministère compte demander au Conseil du Trésor l'autorisation de dépenser jusqu'à 55,11 millions de dollars pour couvrir les frais de mise en oeuvre et d'administration des aspects de l'ALÉNA concernant les douanes pour l'année financière en cours et les deux suivantes.

On parle des aspects concernant les douanes dans ce document qui est secret. Nous ne pouvons pas expliquer cette fuite. De toute façon, il s'agit d'une étude réalisée à l'intention de Revenu Canada. Ces aspects ont été quantifiés et il en coûterait 55,11 millions de dollars, c'est donc que des travaux ont été effectués pour établir les coûts de la mise en oeuvre. Il semble que rien de plus n'ait été fait depuis.

Le ministre a refusé à maintes reprises l'invitation que lui a faite le député d'Esquimalt—Juan de Fuca. Cela fait un an que le député invite le ministre du Commerce extérieur ou tout autre intéressé à présenter au moins une étude démontrant que le Canada bénéficierait de cet accord. Jusqu'à maintenant, nous n'avons vu que des données venant des États-Unis, notamment celle qui prévoyait que la première année où l'ALÉNA serait appliqué entraînerait des pertes d'un milliard de dollars pour le Canada.

• (3140)

M. Sobeski: Donnez-nous le titre.

M. Stupich: Le député m'invite à donner le titre de l'étude. Il en a été question dans la presse et aussi à la Chambre, mais je ne l'ai pas sous les yeux.

On se retrouverait avec toute une bibliothèque si on apportait avec soi tout ce qui concerne l'Accord de libre-échange. Après tout, nous n'en sommes qu'à mardi. Je crois bien que c'est ainsi que les choses se passent. L'horloge dit 7 h 40, mais, quant à nous, nous en sommes toujours à mardi.

J'appuie l'amendement proposé par le député d'Okanagan—Similkameen—Merritt qui dit très clairement qu'il appartient au secteur privé de transformer les ressources exploitées au Canada. Nous ne devrions pas nous précipiter pour faire augmenter le commerce en expédiant simplement des matières premières à l'étranger.

À quoi bon vendre toutes ces matières premières? Il s'agit dans certains cas de ressources non renouvelables. À quoi bon concocter toutes sortes de chiffres pour montrer que nos ventes augmentent? Le Canada en profite-t-il? Ce genre de commerce donne le minimum d'emplois car, de plus en plus, le travail se fait avec du matériel de pointe. Cela veut dire plus de machines, plus d'énergie, mais moins de travailleurs, moins d'emplois et moins d'emplois bien rémunérés.

Cela ne mène nulle part. Il nous faut exporter assez pour contrebalancer les importations et payer une somme d'argent assez rondelette. Je ne vais pas donner de chiffres précis au risque de me faire demander par le député ministériel d'où vient mon information.

D'après les dernières données dont j'ai connaissance, environ la moitié de la dette du gouvernement, 450 milliards de dollars, serait financée par des emprunts à l'étranger. Cela veut dire que nous devons dépenser de 17 à 18 milliards de dollars par année et pour cela, il nous faut exporter. Nos créanciers ne veulent pas de dollars canadiens; nous devons donc exporter nos produits.

Les exportations de produits forestiers à elles seules seraient beaucoup plus élevées que cela, sans compter les céréales et les oléagineux et le poisson de la côte ouest. Il y a avait aussi du poisson de la côte est auparavant, mais il n'y en a plus. Si le gouvernement survit aux prochaines élections, nous pourrions fort bien voir disparaître également le poisson de la côte ouest. J'espère que cela ne se produira pas.

Il y a des ressources dont nous pourrions nous servir davantage. J'ai parlé brièvement des forêts. Je crois que c'est un député libéral qui, plus tôt dans le débat, a dit qu'il était inquiet du volume de grumes que nous exportons, particulièrement celles de la Colombie-Britannique, qui sont plus grosses.

L'un des problèmes auxquels se heurte le gouvernement provincial, c'est qu'il peut légiférer au sujet de l'exportation des grumes venant des terres domaniales mais pas au sujet de celles venant des terres privées.

Une quantité importante de grumes vient de terres qui appartiennent au CP par l'intermédiaire d'une de ses filiales, la Pacific Logging Company Ltd. C'est du moins cette société qui fait l'exploitation forestière. Ces terres ont été données à la société ENN lorsqu'elle a construit son chemin de fer. Ces terres, qui couvrent environ le tiers de l'île de Vancouver, sont peut-être les meilleures terres à bois de l'île et, même après 100 ans, l'exploitation forestière se poursuit toujours. Il y a encore beaucoup d'exploitation forestière à cet endroit.

Il s'agissait d'une société privée. Les terres lui ont été données pour la construction du chemin de fer. Ce dernier a ensuite été cédé au CP, qui possède maintenant toutes ces terres par l'intermédiaire d'une de ses filiales.

Le gouvernement provincial n'a pas le pouvoir d'obliger la société à transformer les grumes en Colombie-Britannique ou ailleurs au Canada avant d'en exporter le bois.

Il y a d'autres terrains privés, mais le plus important est sans aucun doute ce qui reste des terrains de l'ENN. Dans ce cas, c'était une affaire en or. Ce n'était peut-être pas évident à l'époque, mais c'était une très bonne affaire.

• (3145)

Il est indéniable qu'en prenant possession des terrains de l'ENN, le CP a fait une très bonne affaire. Il a pu vendre du bois et d'autres produits, notamment des minerais et des petites parcelles de terrain, pas beaucoup, mais quelques-unes. Le CP a récupéré plusieurs fois l'argent qu'il avait investi dans le chemin de fer ENN et bien sûr, aujourd'hui, le CP et VIA Rail veulent abandonner des voies ferrées. Cela pourrait se faire.

Il serait possible de transformer les grumes en Colombie-Britannique, ce qui créerait des emplois dans les scieries, mais cela ne suffit pas. Nous scions beaucoup de grumes en Colombie-Britannique, mais nous devrions transformer davantage le bois. Nous ne devrions pas nous hâter d'exporter notre bois tout simplement parce qu'il existe à l'étranger un marché pour le bois semi-transformé. Si nous le transformions davantage, il y aurait quand même un marché pour le produit fini.

Les Américains n'achètent pas de bois d'oeuvre de la Colombie-Britannique tout parce qu'ils veulent plaire à la province ou au Canada. Ils importent le bois dont ils ont besoin, lorsqu'ils en ont besoin. Ils paient le prix demandé, mais ils n'achètent que ce dont ils ont besoin lorsqu'ils en ont besoin. C'est la loi du marché. Ils ne nous font pas de faveur.

Il est évident que cela nous rapporte des devises, comme nous le disions plus tôt. Mais nous devons tout de même admettre qu'il est dans notre intérêt d'ajouter de la valeur à nos produits avant de les exporter. Jusqu'à maintenant, nous n'avons pas ajouté toute la valeur que nous aurions dû à nos produits. Il est certes dans l'intérêt des gouvernements fédéral et provinciaux de collaborer à mettre au point des règles leur assurant un certain droit de regard, de telle sorte que les sociétés privées et publiques soient obligées de transformer les ressources forestières et minières ici même, au Canada, avant de les exporter.

On transforme très peu les ressources minières en Colombie-Britannique. Il ne s'agit que de premiers niveaux de transformation. On pourrait faire beaucoup plus. Un autre marché s'ouvre. Le Canada est un très important pays minier. Et pourtant, le Canada, sans parler de la Colombie-Britannique, ne fabrique que peu d'équipement d'exploitation minière, sinon pas du tout.

Il y a là un créneau incroyable à exploiter. Nous ne devrions pas importer d'équipement d'exploitation minière. Nous devrions en fabriquer et exporter notre excédent plutôt que de compter sur l'importation pour satisfaire les besoins de nos entreprises. Nous devrions obliger ces entreprises à le faire ou sinon, l'État devrait faire preuve d'un peu d'initiative pour stimuler le secteur et faire en sorte que l'on fabrique ce matériel et que l'on crée, ce faisant, des emplois ici au Canada.

Nous connaissons certainement mieux, ici même, les besoins touchant ce genre de matériel, le genre de matériel qui est nécessaire et les améliorations qu'on pourrait y apporter pour mieux récolter ou exploiter nos ressources naturelles au Canada.

Il existe d'autres occasions de développement. J'ai parlé plus tôt de la possibilité d'exploiter davantage notre poisson, de transformer davantage nos produits de la pêche. Nous en avons encore en Colombie-Britannique. Tant que nous en avons et tant que nous pouvons en approvisionner les entreprises de transformation de la province, nous devrions encourager ces dernières à élaborer de nouveaux produits, de nouvelles façons de vendre le poisson et de nouvelles façon d'ajouter de la valeur à nos exportations de produits de la pêche.

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, je veux d'abord vous féliciter de votre accession à la présidence et de la façon dont vous avez dirigé les travaux de la Chambre.

J'aimerais, monsieur le Président, que vous puissiez continuer d'occuper le fauteuil pendant la période des questions aujourd'hui et pour les jours qui restent d'ici la fin de cette législature. Comme vos prédécesseurs et les autres, je suis certain que vous feriez preuve d'objectivité et de doigté. Vous obtiendriez sûrement le consentement unanime de la Chambre pour continuer d'occuper le fauteuil durant la période des questions, pendant la session en cours. Je tiens à vous féliciter.

Le débat actuel concerne un certain nombre d'amendements proposés par mes collègues. Permettez-moi de parler plus particulièrement de la motion nº 4 qui est ainsi formulée:

• (3150)

> Les dispositions de la présente loi n'ont pas pour effet d'interdire à une Partie d'exiger d'une autre Partie quelle traite des matières brutes ou ressources brutes avant de les exporter.

Monsieur le Président, étant donné la région du Canada dont vous êtes originaire, vous savez que cet amendement doit absolument avoir l'appui de la Chambre. Il convient de souligner que le développement économique régional au Canada est souvent lié aux ressources naturelles, aux matières ou aux ressources brutes et qu'il a permis le développement de villes et de localités au fil des ans. Comme je l'ai dit, je crois qu'il faut appuyer cet amendement dans le cadre du débat actuel.

Dans ma région, les ressources ou les matières brutes sont abondantes. Si un accord international stipulait que ces matières brutes devaient être expédiées ailleurs pour que leur valeur soit rehaussée et qu'elles soient ensuite prêtes à être vendues sur les marchés, cela aurait des répercussions dévastatrices sur de nombreuses localités canadiennes, y compris la mienne.

J'ai écouté très attentivement mon collègue qui vient de prendre la parole et qui a parlé de la pêche en Colombie-Britannique et des répercussions sur cette province. Je veux parler de l'industrie minière de la Nouvelle-Écosse, de l'industrie minière de Terre-Neuve, de l'industrie forestière qui est très importante dans de nombreuses régions du Canada, des industries du nord de l'Ontario, du nord du Québec et de certaines régions de l'ouest du Canada, y compris la Colombie-Britannique.

Le grand intérêt dans le domaine des ressources naturelles est de les traiter aussi complètement que possible pour leur mise en marché. Certains députés de l'Ontario, par exemple, ne partagent pas nos préoccupations et nos sensibilités. Il y a des députés de la région de Hamilton qui sont sensibles aux inquiétudes et aux aspirations des régions les plus pauvres du pays.

En tant que parlementaires, nous devons voir l'importance d'amendements comme celui-ci et les effets qu'ils peuvent avoir sur notre économie et nos régions.

Madame la Présidente, vous êtes de retour. Votre prédécesseur a fait un excellent travail et certains députés à la Chambre étaient même prêts à demander à ce qu'il reste au fauteuil pour la période des questions, mais d'autres n'étaient pas d'accord. J'imagine que vous voudrez prendre cette suggestion en délibéré et peut-être avoir une conférence avec vos collègues pour organiser les périodes de questions à venir.

Sérieusement, l'amendement dont nous sommes saisis est assez important. Il a bien besoin de notre appui que mon parti va lui donner.

À propos de la question du développement économique régional, nous avons de nombreuses localités d'un bout à l'autre du pays qui ont effectivement des ressources naturelles et des matières premières prêtes à être exploitées pour devenir commercialisables. Nous avons besoin de prendre des initiatives dans nos régions et non pas d'expédier ces ressources ailleurs, dans des pays étrangers, pour qu'elles soient transformées et qu'on les réexpédie au Canada. Ce n'est pas ce que nous voulons.

Cela ne veut dire en aucun cas que nous, de ce côté-ci de la Chambre, sommes opposés à des formes de développement international dans d'autres pays. Ce n'est pas le cas. Nous sommes des parlementaires et nous devons veiller aux intérêts des Canadiens. Ainsi, dans des questions de cette nature, il faut accorder la préférence ou la priorité à l'industrie canadienne. J'ai dit il y a quelques instants que diverses régions avaient des ressources naturelles et des matières premières en abondance.

• (3155)

Nous pourrions nous procurer la technologie nécessaire; nous avons certes la main-d'oeuvre qu'il nous faut. Nous avons besoin de programmes d'adaptation pour que nos travailleurs puissent répondre aux besoins de la présente décennie et du siècle prochain et pour que nous puissions profiter de la position avantageuse dont le Canada jouit depuis de nombreuses années.

Le gouvernement a échoué lamentablement. Son échec a été complet. Il y a à peine quelques jours, j'ai lu les promesses que le très honorable premier ministre et le gouvernement avaient faites en 1984 au sujet de la recherche et du développement.

En théorie, la recherche et le développement sont très importants, mais ils le sont encore plus dans la pratique. Je songe, par exemple, à l'effet qu'aurait sur les régions rurales du Canada un apport massif de recherche et de développement dans le secteur forestier.

Je songe aussi à la recherche et au développement dans notre industrie minière. Ils auraient des répercussions énormes sur des régions comme le nord de l'Ontario, le Cap-Breton, des parties de Terre-Neuve, le nord du Québec et l'ouest du Canada. Or, le gouvernement a échoué lamentablement sur le chapitre de la recherche et du développement, bien qu'il en ait fait son cheval de bataille non seulement dans sa campagne électorale de 1984, mais dans la reprise économique qu'il devait poursuivre au profit de tous les Canadiens de 1984 jusqu'à 1993.

En examinant les statistiques, on s'aperçoit de ce qui suit. Non seulement le gouvernement n'a-t-il pas atteint son objectif avoué de 1984, mais également, toute personne raisonnable au Canada ne pourrait que conclure, après avoir écouté ce que nos vis-à-vis avaient promis, qu'ils ont fait preuve d'une négligence tout à fait injustifiée en ne cherchant pas à réaliser cet objectif avec plus de vigueur grâce à la mise en oeuvre des programmes voulus.

Je voudrais dire une dernière chose au sujet de cet amendement touchant les programmes d'adaptation des travailleurs, des collectivités et des industries. Pouvez-vous bien me dire pourquoi nous participons à ce débat de toute façon? On était censé avoir ces programmes. On nous les avait promis. C'est ce sur quoi le premier ministre et tous nos vis-à-vis ont fait campagne en 1988, mais ils n'ont pas tenu parole. Voici que, presque cinq ans plus tard, nous attendons encore des programmes d'adaptation à l'Accord de libre-échange et à l'ALÉNA.

Mon temps de parole est écoulé. J'espère que j'aurai l'occasion dans d'autres débats sur d'autres amendements de poursuivre mon intervention. Selon moi, cette question mérite absolument que nous appuyions les amendements présentés et, bien entendu, je désapprouve la décision du gouvernement d'aller de l'avant avec ce projet de loi à ce stade-ci.

M. Ron Fisher (Saskatoon-Dundurn): Madame la Présidente, je ne compte plus les fois où nous avons dû débattre d'un projet de loi totalement imparfait qu'avait présenté le présent gouvernement. Il est certain que ce sera la dernière. C'est la dernière grande entreprise de ce gouvernement fatigué, usé, tourné uniquement vers le marché et la libre entreprise.

Tout ce que les conservateurs ont fait depuis qu'ils sont au pouvoir a eu un effet extrêmement désastreux sur notre pays, sur ses habitants.

J'aimerais aborder la première question. Je suis arrivé à la Chambre en même temps que l'Accord de libre-échange. Comme ces dernières années l'ont prouvé, celui-ci a un effet désastreux sur le Canada et sur ses habitants.

• (3200)

Je pense aux modifications qui ont été apportées au programme d'assurance-chômage, un des dépôts sacrés auxquels on nous avait promis de ne pas toucher. L'effet néfaste sur l'assurance-chômage a été exactement celui que nous avions prévu: ce sont en fin de compte les municipalités, les plus petits gouvernements du pays, à qui on a fait subir les effets dévastateurs des modifications du système.

Le résultat est que maintenant, un nombre considérable de gens sont obligés d'avoir recours à l'aide sociale dans les municipalités, dans les villes. Il y a des gens qui doivent aller dans les banques d'alimentation; si le programme d'assurance-chômage n'avait pas été modifié, ils n'auraient pas à le faire.

Je pense aux amendements apportés à la loi sur les brevets pharmaceutiques. Pourquoi diable le gouvernement a-t-il voulu introduire des dispositions qui avantagent encore plus les multinationales, déjà très rentables, aux dépens des Canadiens? Cela me dépasse et dépasse aussi tous mes collègues de ce côté de la Chambre.

Je pense aussi aux coupures subies par le Régime d'assistance publique du Canada et à ses effets désastreux sur les trois plus riches provinces du pays, à la TPS et je pourrais continuer ainsi longtemps. Je pourrais aussi parler des réductions faites dans les secteurs de l'enseignement postsecondaire et de la santé. C'est affreux.

Le principal objectif de la motion nº 4 touche les études qui auraient dû être effectuées pour que tout cela fasse un peu de sens. On avait mis le gouvernement au défi de nous montrer ces études. Les avait-il fait faire? Il est évident que non, car il les aurait déposées au plus vite.

Au cours des quelques minutes qui nous sont accordées dans ce débat, pas plus de dix, je voudrais aborder la question du secteur agricole dans notre pays et faire état des constatations auxquelles le gouvernement serait arrivé s'il s'était donné la peine de faire procéder aux études.

Un certain nombre de réalités s'imposent dans le domaine de l'agriculture, en particulier celle de l'ouest du Canada, où une importante proportion des terres agricoles manquent d'eau. Si on compare la situation des États-Unis et celle du Canada, on s'aperçoit que chez nos voisins, vers le milieu des années 80, la superficie totale des terres agricoles était d'environ 400 millions d'hectares, celle des terres cultivables se chiffrant à quelque 186 millions d'hectares; le Canada, quant à lui, avait 68 millions d'hectares de terres agricoles et ses terres cultivables étaient seulement de 33 millions; les États-Unis sont par conséquent extrêmement avantagés sur ce point.

On peut constater que l'ouest des États-Unis et du Canada souffre aussi dans une certaine mesure d'un déficit hydrique, mais il faut tenir compte du facteur de l'irrigation. Dans notre pays, moins de 750 000 hectares sont irrigués, et ce surtout dans des régions qui comptent moins de 120 jours sans gelées. C'est sans nul doute un point important.

Aux États-Unis, par contre, 18 millions d'hectares de terres agricoles sont irriguées, dont la grande majorité se trouve dans des régions ayant jusqu'à 240 jours sans gelées.

Aux États-Unis, on compte actuellement une importante superficie de terres cultivées sous-utilisées. En 1980, à la suite de divers programmes de planification, les terres en friche couvraient plus de 20 millions d'hectares, ce qui correspond à 60 p. 100 de la superficie cultivable totale dont dispose le Canada.

Ce que je veux dire c'est que l'agriculture canadienne est très désavantagée par rapport à celle des États-Unis, en raison de nombreux éléments d'ordre géographique. Par conséquent, il a fallu, au fil des ans, établir des règlements pour protéger l'agriculture du Canada. Ce n'est pas une mauvaise chose en soi, mais l'ALÉNA va provoquer une érosion des tarifs douaniers qui avaient été imposés sur les produits entrant dans notre pays.

• (3205)

Autrement dit, cela signifie que nous souffrons toujours d'une vieille maladie dont le Parti conservateur ne semble pas disposé à nous guérir, celle provoquée par la faveur qu'il accorde à la déréglementation, qui bien sûr va de pair avec la privatisation et le libre-échange. Je les appellerais bien les trois Grâces de la philosophie économique du Parti conservateur, mais je me refuse à donner à mes propos toute connotation irrespectueuse et déplacée. De toutes façons, il est plus approprié de les appeler les trois démons: privatisation, libre-échange et déréglementation.

Quand on parle de déréglementation et de réglementation, il faut savoir que l'on fait allusion aux règlements, les tarifs douaniers n'étant rien d'autre, eux non plus, que des règlements mis en place par le passé, dans leur grande sagesse, par le gouvernement fédéral et les gouvernements des provinces pour protéger l'agriculture du Canada contre les éléments attribuables à des différences d'ordre géographique. Mais on parle aussi de certaines autres dispositions caractéristiques de l'état d'esprit d'indépendance des Américains, qui affectionnent également la libre entreprise.

Cette tendance est clairement apparue après la signature du l'Accord de libre-échange; on a vu ce dont les Américains étaient capables. Il faut retenir les leçons du passé et savoir que ce qui s'est produit dans le cas de cet accord se reproduira dans le cas de l'ALÉNA.

Je soutiens, à la lumière des événements, que les Américains continueront de se conduire d'une façon qui ne profite qu'à eux-mêmes, à leur économie, à leur industrie et à leur philosophie.

Le député de Mackenzie, qui s'est exprimé avant moi, a dit comment les Américains n'avaient pas respecté les traités qu'ils avaient signés. J'aimerais souligner le fait qu'une disposition de l'Accord de libre-échange stipule que chaque partie doit tenir compte des intérêts d'exportation de l'autre dans le recours aux subventions accordées aux denrées agricoles exportées à un pays tiers, car les subventions peuvent avoir un effet nocif sur les exportations du partenaire. Eh bien, malgré cela, il y en a eu toute une épidémie.

Le temps que j'avais est écoulé, mais je veux insister là-dessus: si le gouvernement avait effectué les études sectorielles nécessaires, s'il avait fait les études, il aurait vu combien l'Accord de libre-échange nord-américain allait porter préjudice au secteur de l'agriculture. Je soutiens que si ces études avaient été faites, cet accord n'aurait même pas été envisagé.

M. Maurice Foster (Algoma): Madame la Présidente, cela tourne au débat-marathon. Je pense que de nombreux députés sont très préoccupés par le projet de loi C-155, qui porte mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange nord-américain.

Or, cet accord entre le Canada, les États-Unis et le Mexique représente un document très volumineux qu'on essaie désespérément de faire adopter par le Parlement en 4 heures de session à la Chambre. Il faudra nous donner plus de temps, car nous avons déjà débattu toute la nuit et il est maintenant 8 h 10 du matin. Le gouvernement essaie de faire adopter de force le projet de loi par la Chambre. Comme l'a dit le député qui m'a précédé, aucune étude sectorielle, aucune enquête portant sur les incidences de l'accord n'a été effectuée. Tout ce qu'on veut faire, c'est faire adopter le projet de loi le plus vite possible pour une raison que j'ignore, soit parce que le premier ministre veut laisser sa marque à l'histoire comme étant le père de l'ALÉNA, soit qu'il a d'autres visées secrètes.

• (3210)

Ce qui est curieux dans tout ça, c'est que le Mexique n'a pas encore adopté l'accord et que les États-Unis ne l'ont même pas soumis au Congrès. En fait, il n'y a pas d'accord, les ententes ont avorté, les négociations ont tourné court sur les accords parallèles que le président des États-Unis avait exigés en matière des normes pour la main-d'oeuvre et l'environnement.

Le sous-amendement de la motion nº 4 dit ceci: «Les dispositions de la présente loi n'ont pas pour effet d'interdire à une Partie d'exiger de firmes commerciales de son territoire qu'elles traitent des matières brutes ou ressources brutes avant de les exporter.»

C'est un amendement important, car l'histoire du Canada a été marquée, à plusieurs égards, par les efforts des Canadiens pour traiter eux-mêmes et sur leur territoire les ressources de leur pays. Nous avons été, par le passé, trop dépendants des ressources brutes, qu'il s'agisse du blé et des céréales secondaires, dont 80 p. 100 sont exportées dans le monde entier sans traitement. Elles sont de qualité supérieure, certes, mais elles ne sont pas exportées sous la forme de biscuits ou d'aliments, mais de denrées brutes. Il peut s'agir aussi de bois d'oeuvre qui est expédié sous forme de grumes ou de bois de construction brut.

L'amendement proposé dit clairement que nous devons garder notre intégrité, conserver le droit de traiter nos ressources brutes. Tous ceux d'entre nous qui viennent de régions productrices de ressources, que ce soit de l'ouest du pays, du nord de l'Ontario, des provinces de l'Atlantique, du nord du Québec ou d'ailleurs savent très bien de quoi je parle, car ils se rendent compte de tous les bâtons qu'on nous met dans les roues.

Par exemple, dans ma circonscription, nous avons des mines d'uranium à Elliot Lake. Eh bien, tout ce secteur s'est effondré en 1959, quand la Commission de l'énergie atomique des États-Unis a annulé ses commandes d'uranium. Or, ces treize mines d'uranium avaient connu une grande croissance dans la deuxième moitié des années 50. Ces contrats nous ont été enlevés comme ça, en 1959.

Il est intéressant de noter que, pendant les années 50, les États-Unis avaient besoin de plus en plus d'uranium. Aussitôt après l'annulation des contrats, les Américains ont adopté des lois stipulant qu'ils ne devaient plus acheter d'uranium au Canada parce qu'ils n'en avaient plus besoin dans le cadre de leur programme d'armement nucléaire. Ils allaient donc alimenter eux-mêmes leurs propres centrales électriques en n'achetant plus d'uranium au Canada.

Voici où je veux en venir: la résolution, la motion qu'étudie actuellement la Chambre a pour objectif de garantir que les Canadiens puissent traiter toutes les ressources que leur pays produit, sans que rien dans l'ALÉNA les en empêche. En Colombie-Britannique, on peut trouver un exemple évident; des grumes sont exportées aux États-Unis avant d'être sciées pour en faire du bois de construction, des matériaux, des meubles, etc.

• (3215)

Un autre exemple que l'on verra dans les dix prochaines années sera celui de toute la production d'éthanol dans les Prairies. Cette production pourrait présenter les plus grandes possibilités de diversification qui soient dans la région des Prairies. Nous savons tous que le bassin sédimentaire de l'Ouest recèle d'immenses ressources en gaz naturel. Il y a de grandes réserves.

Quant au pétrole brut, nous savons que d'ici 1995, nous devrons importer quelque 500 000 barils par jour de pétrole léger non sulfuré. Cela représente près du tiers de nos besoins en pétrole.

Si nous voulons aller vers une économie plus durable du point de vue de l'environnement et respecter celui-ci, nous devons nous tourner vers l'éthanol. En fait, dans un grand nombre d'États américains, l'industrie traditionnelle du pétrole se voit déjà concurrencée par l'éthanol, pour les carburants d'automobiles, dans une proportion de 5 à 10 p. 100. Cela est non seulement possible, mais également souhaitable. Nous dépensons actuellement des milliards de dollars pour importer 500 000 barils de brut par jour. Nous devrions certes remplacer l'essence par l'éthanol dans une proportion d'environ 10 p. 100. Cela permettrait en outre une bonne diversification de l'économie des Prairies.

L'an dernier, à peu près à la même époque, j'ai eu la chance de visiter une usine à Lanigan, en Saskatchewan, à quelque 70 milles à l'est de Saskatoon. Elle utilisait un million de boisseaux, de blé fourrager pour produire 10 millions de litres d'éthanol par an. On y engraisse environ 18 000 têtes de bétail, chiffre qui devrait passer à quelque 40 000 têtes.

C'est ce genre de diversification et de traitement des ressources brutes, dans le cas présent, des céréales, blé, orge, etc., qu'il faut rechercher, car elle présente plusieurs avantages. D'abord, elle permet la diversification de l'économie, le traitement des ressources brutes et le remplacement de notre essence et autres carburants par des substances plus écologiques. Elle permet aussi l'utilisation de ce que nous produisons.

Nous sommes fiers de la qualité des céréales que nous exportons, quelque 20 à 30 millions de tonnes par an. Une grande partie de ces exportations a profité par le passé à des pays qui ne pouvaient pas les payer. Les dettes de ces pays auprès de la Commission canadienne du blé se chiffrent à environ 4, 5 ou 6 milliards, ce qui représente des intérêts de 300 ou 400 millions par an. Il serait certainement avisé d'utiliser nous-mêmes une partie de ces céréales, ce qui permettrait en outre la création d'un vaste nouveau marché.

Qu'est-ce que cela a à voir avec la motion qui dit que «les dispositions de la présente loi n'ont pas pour effet d'interdire à une Partie d'exiger d'une autre Partie qu'elle traite des matières brutes ou ressources brutes avant de les exporter»?

Nous parlons de tout ça parce que nous voulons être sûrs que l'industrie de production d'éthanol, si nous la mettons sur pied, sera protégée au cours des premières années. Sinon, les importations des États-Unis l'anéantiront.

• (3220)

Nous devons intégrer à cet accord des ententes qui nous permettront de développer cette industrie et d'autres de façon juste et équitable pour assurer notre avenir, de transformer nos ressources et profiter de la valeur ajoutée et enfin, de faire ce qu'il faut en matière de haute technologie pour créer des emplois pour nos jeunes. Il faut aller plus loin que l'ALÉ, qui nous a littéralement fait perdre des centaines de milliers d'emplois rémunérateurs et a fait en sorte que beaucoup de nos jeunes paient maintenant pour les pots cassés en occupant des emplois sans avenir et peu rémunérateurs du secteur des services qui exigent peu de compétences, ce que nous ne voulons pas pour eux.

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake): Madame la Présidente, je suis heureux de pouvoir dire quelques mots sur ce sous-amendement qui vient d'être présenté il y a quelques instants dans le cadre de ce débat des plus historiques. Historique dans le sens que, comme vous le savez, il s'agit d'une mesure législative que nous avons qualifiée à plusieurs reprises aujourd'hui de reformulation de la constitution économique nord-américaine.

Débat historique également parce que nous avons passé la nuit à nous attacher plus précisément aux aspects très négatifs de l'Accord de libre-échange nord-américain et de la mesure législative qu'a déposée le gouvernement, le projet de loi C-115 portant mise en oeuvre de l'accord.

Il est 8 h 20 du matin, après un débat de nuit qui établit que le gouvernement a laissé un grand nombre de questions en suspens en ce qui concerne ce projet de loi. C'est la preuve hors de tout doute pour moi, et je suis convaincu qu'il en va de même pour beaucoup de téléspectateurs, que cette mesure législative aurait dû faire l'objet d'un examen beaucoup plus approfondi que celui qu'on lui a fait subir. Elle nécessite un examen plus approfondi étant donné que les questions soulevées tout au cours de ce débat sont toujours sans réponse.

Le sous-amendement soulève la plus importante des questions. Cet accord interdit-il la transformation à valeur ajoutée particulièrement dans les régions rurales du Canada? Par exemple, dans le cadre de discussions avec les États-Unis sur l'Accord de libre-échange, on nous a dit qu'une province comme la Saskatchewan aurait d'excellentes raisons de créer des usines de fabrication et de transformation vu que les États-Unis auraient tellement besoin de notre produit.

Que s'est-il plutôt passé? Les usines, les manufactures et les usines de transformation ne se sont pas concrétisées. Les investisseurs qui devaient participer à des programmes relatifs à la valeur ajoutée ont simplement traité le marché de la Saskatchewan et le marché canadien comme une extension de leurs usines principales installées aux États-Unis.

Sous le régime de l'Accord de libre-échange nord-américain, cela se produira de plus en plus de sorte que dorénavant plus particulièrement dans le secteur agro-alimentaire, les États-Unis vendront probablement au Mexique et au Canada des produits transformés. Nous ne faisons donc que faciliter la tâche aux multinationales de l'agro-alimentaire qui cherchent à consolider leur mainmise sur nos marchés.

L'un des indices révélateurs dans tout ceci c'est que nous constatons qu'une des plus importantes entreprises de l'agro-alimentaire, une multinationale de ce secteur exerçant ses activités au Canada aujourd'hui, Cargill Inc., a déjà installé une usine au Mexique afin de pouvoir utiliser une partie des matières brutes provenant du Canada et des États-Unis, de les transformer au Mexique à un coût beaucoup moindre et de les revendre sur nos marchés.

• (3225)

Nous allons en être réduits à une société de consommation n'ayant pas les moyens d'acheter ces biens de consommation. L'industrie agro-alimentaire et les multinationales, en poursuivant cette stratégie, découvriront peut-être tôt ou tard qu'elles ont vendu leur place sur le marché. C'est ce qui nous attend et c'est nous, les producteurs et les travailleurs canadiens, qui en ferons les frais.

Le sous-amendement proposé aujourd'hui se lit tout simplement comme suit: «Les dispositions de la présente loi n'ont pas pour effet d'interdire à une Partie d'exiger de firmes commerciales de son territoire national qu'elles traitent des matières brutes ou ressources brutes avant de les exporter.»

Ce que nous voulons dire essentiellement par là c'est que le Canada devrait exiger qu'un produit puisse être tranformé au Canada et que nous ne soyons pas pénalisés si nous essayons de le faire.

Un coup d'oeil à un autre aspect de l'Accord de libre-échange nord-américain fait ressortir l'importance de la question. Nous nous rendons compte en effet que l'accord interdit la mise en place d'un programme incitant les Canadiens à acheter des produits canadiens. Lorsque nous ne pouvons même pas mettre sur pied un programme pour faire la promotion des produits canadiens sur notre propre territoire, comment pourrons-nous protéger de jeunes industries dans les régions rurales où les investissements se font rares, plus particulièrement les industries à base de ressources?

L'an dernier, je me suis longuement penché sur l'économie de la Saskatchewan et j'aimerais citer pour mémoire quelques-unes des découvertes que j'ai faites à cet égard. Vous verrez toute l'importance que revêtira la transformation des produits pour l'avenir de localités comme celles qui se trouvent dans ma circonscription, des localités plus petites où nous devons conserver les produits agricoles jusqu'à un stade plus avancé de transformation pour qu'ils nous rapportent davantage.

L'agriculture représente environ 14 p. 100 de l'ensemble de l'activité économique de la province de la Saskatchewan. L'agriculture ne représente une part aussi importante de l'économie dans aucune autre province du Canada. L'île-du-Prince-Édouard arrive au second rang à cet égard. En Saskatchewan, l'agriculture est le secteur qui contribue le plus à l'activité économique.

Les recettes monétaires agricoles se sont réparties comme suit jusqu'à maintenant: 50 p. 100 proviennent du blé, 18 p. 100 du bétail, 11 p. 100 du colza canola et 6 p. 100 des autres groupes, les variétés d'orge, de pois et d'avoine. L'industrie s'est diversifiée au fil des ans. En 1951, nous ensemencions 23,7 millions d'acres et, en 1991, 33,3 millions.

Alors que le blé représentait 64 p. 100 de nos cultures, elles comptent aujourd'hui pour 52 p. 100. La diversification de l'industrie dans les Prairies a surtout profité aux cultures spéciales et au colza. Alors qu'il ne se produisait pour ainsi dire pas de colza il y a quelques années, cette variété accapare maintenant 10 p. 100 des terres ensemencées dans la province.

Il est évident qu'il est très souhaitable que l'on se lance dans la transformation.

Une voix: Pourquoi donc, d'après les sondages, appuie-t-on l'ALÉNA?

M. Taylor: Ce n'est pas le cas. Ce n'est pas ce que disent les sondages. Certainement pas. Voilà un bon exemple qui illustre que le gouvernement ne sait même pas ce que disent les producteurs agricoles de l'ouest du Canada.

Il est intéressant de comparer le ratio des ventes de produits de la ferme par rapport aux ventes de produits transformés en Saskatchewan et dans les autres provinces. Il faut savoir que la Saskatchewan, où l'agriculture est la principale activité économique, a le plus bas ratio de valeur ajoutée dans l'agro-alimentaire au Canada. En Saskatchewan, pour chaque dollar de vente à la production, il y a 30c. de valeur ajoutée. Cela montre à quel point nous dépendons des ventes à la ferme.

• (3230)

Dans les provinces de l'Atlantique, pour chaque dollar de vente à la ferme, il y a 4,45 $ à la transformation. C'est-à-dire que les produits transformés rapportent 4,45 $ pour chaque vente de 1 $ à la ferme. La Colombie-Britannique obtient 2,76 $ pour chaque dollar et le Québec, 3 $. Je le répète en Saskatchewan, pour chaque vente d'un dollar à la ferme, nous obtenons 30c. de valeur ajoutée à la transformation.

Vous vous rendez donc compte que la Saskatchewan a du retard sur les autres provinces en matière de transformation. Il est très important que nous trouvions des façons de favoriser la croissance de nos industries de la transformation, pour assurer la survie de notre province. Cela signifie que cette Chambre doit appuyer cet amendement.

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Madame la Présidente, je dois répéter pour la deuxième fois au cours de cette longue nuit à quel point le débat fait ressortir que les efforts déployés pour obliger cette Chambre à adopter ce volumineux accord en l'espace de quelques heures sur une période de trois jours vont tellement à l'encontre de l'intérêt public. Il est incompréhensible que le gouvernement s'acharne à agir de la sorte.

Ni les États-Unis ni le Mexique n'ont approuvé l'accord. Les négociations se poursuivent sur des questions et d'autres accords qui s'y grefferont et dont l'importance est à ce point telle que le président américain a déclaré que l'ALÉNA n'entrera pas en vigueur tant que les États-Unis ne seront pas satisfaits d'accords parallèles.

Nous siégeons ici, contraints par ce gouvernement en l'espace de trois jours—et il s'agit en fait de très peu d'heures de débat et encore moins si nous n'y avions pas passé la nuit—de renoncer au pouvoir de négociation du Canada dans ces négociations qui se poursuivent à l'heure qu'il est, prêts à concéder sur un certain nombre de questions qui ne sont toujours pas réglées.

Je veux poursuivre mes observations de ce matin sur les répercussions environnementales de cet accord.

Le ministre du Commerce extérieur a prétendu durant les négociations que le Canada avait proposé de très rigoureuses conditions en matière d'environnement dans cet accord, avait obtenu l'agrément du Mexique et que, finalement, ces dernières n'avaient pas été incluses parce que les États-Unis s'y seraient opposés.

Il est un peu difficile de croire que, maintenant que la porte est ouverte en ce qui concerne les conditions environnementales, les normes de travail et les normes en matière de santé et de sécurité professionnelles, le gouvernement américain insiste pour renégocier. Notre ministre du Commerce extérieur tourne le dos et se sauve à toutes jambes.

Je suis consternée lorsque je pense que tout juste en juin dernier le premier ministre du Canada s'est rendu à Rio et y a prétendu que le Canada était à l'avant-garde en matière d'environnement; il a en outre proclamé à quel point le développement durable nous tenait à coeur. Nous nous retrouvons pourtant en fin de compte avec un document de deux pouces d'épaisseur qui ne contient aucune disposition concrète applicable en matière d'environnement. Le Canada finit par ne plus pouvoir faire ce que propose cette motion: décider que nous exporterons nos ressources mais qu'il n'en sera pas de même pour nos emplois.

• (3235)

J'ai eu le privilège de rencontrer une parlementaire bolivienne à l'occasion d'une conférence internationale. Elle était fière de me montrer la nouvelle loi de son pays sur les produits forestiers, dont l'élaboration lui avait été confiée en tant que présidente du comité sur l'environnement et les ressources. Il y est dit très clairement que la Bolivie créera des emplois en exploitant ses propres ressources. La Bolivie créera des emplois pour ses pauvres gens, leur apportera la prospérité économique en exploitant ses ressources. Pourtant, le Canada renonce à ce droit, nous oblige à exporter l'avenir de nos jeunes gens en exportant nos ressources.

Cette parlementaire m'a fait part des difficultés qu'elle avait dû surmonter pour présenter cette mesure législative et la faire approuver par son Parlement et m'a parlé de toutes les pressions qu'ont exercées les compagnies d'exploitation forestière. Nous les entendons toutes trop souvent. Mais à la différence de notre propre ministre de l'Environnement qui aspire à la direction du pays, elle n'a pas cédé et son Parlement non plus. Ils ont plutôt décidé que les ressources du peuple bolivien profiteront au peuple bolivien.

Je parle ici de la Bolivie parce qu'il ne s'agit pas simplement d'un accord entre le Canada, les États-Unis et le Mexique; il s'agit de la première étape d'un accord qui pourrait inclure tous les pays de l'hémisphère occidental, sur les continents nord-américain et sud-américain. Il est tout à fait irresponsable que d'autres pays puissent adhérer à cet accord, que celui-ci ne contienne aucune disposition à ce sujet et que nous ne sachions rien des conséquences de tout cela.

Nous nous interrogeons sur les normes environnementales du Mexique et sur leur application. Le Mexique dispose des meilleures lois du monde en matière d'environnement—meilleures que celles du Canada à bien des égards—mais elles ne sont pas appliquées. Mais si les normes environnementales du Mexique nous inquiètent, je dirai ceci aux députés d'en face qui n'ont pas eu le courage ni l'honnêteté de se lever et de nous faire part de leur position durant ce débat qui a duré toute la nuit. Ils sont restés assis et n'ont pas daigné dire aux Canadiens pourquoi cet accord doit être adopté, pourquoi cela doit se faire dans les deux prochains jours sans débat et quelles en seront les répercussions.

Je leur dis: rendez-vous dans certains des pays d'Amérique du Sud et d'Amérique centrale qui peuvent maintenant adhérer à cet accord qui ne prévoit aucune norme environnementale si ce n'est dans un préambule qui n'a ni force ni effet. Rendez-vous à Sao Paulo afin de voir ce qui s'y passe et les ravages qu'a subis l'environnement. Il n'y a pas à s'en faire pour le Mexique. Je me demande si l'un de ces députés aurait le courage d'aller se rendre compte des normes environnementales en vigueur dans certains des autres pays qui peuvent sans problème adhérer à cet accord.

Je veux parler très brièvement de l'assassinat de la démocratie à laquelle nous assistons et je veux vous donner un bon exemple du bon fonctionnement de la démocratie.

J'ai regardé à la télévision les délibérations du comité et j'ai été consternée que la députée de Mont-Royal ait été traitée avec mépris par des représentants de ce gouvernement qui on à peine daigné lui répondre lorsqu'elle a soulevé de très importantes questions concernant les communications.

• (3240)

J'ai suivi les audiences et laissez-moi vous dire que je plaignais ceux qui étaient obligés de défendre l'indéfendable. Les audiences ont duré deux jours. Finalement, au moment d'examiner le projet de loi article par article, ils se sont rendu compte que la députée de Mont-Royal avait raison. Toutefois, elle a dû assister aux audiences et leur faire remarquer que la mesure législative ne reflétait pas adéquatement le contenu du document de deux pouces d'épaisseur.

Elle a contraint le gouvernement à admettre que plus de 40 amendements devaient être apportés au projet de loi, et cela, dans le seul domaine des télécommunications. Si le gouvernement avait accordé aux citoyens et aux parlementaires canadiens plus de deux semaines pour examiner l'accord et le projet de loi en découlant, quelles améliorations aurait-on pu y apporter? Quelles discussions publiques aurait-on dû tenir sur l'environnement et l'agriculture?

Mes collègues ont affirmé ce soir qu'aucune étude sectorielle n'avait été effectuée. Cela n'a pas d'importance puisque, dans le cas de l'Accord de libre-échange, des études sectorielles ont bel et bien été menées, mais lorsque le gouvernement n'était pas d'accord avec leurs conclusions, il rejetait ou modifiait tout simplement le rapport.

Si nous n'acceptons pas cela, les députés d'en face devront chercher à connaître la vérité. Aucune étude sectorielle n'a été effectuée parce qu'il est plus facile de ne pas en faire que de cacher ou de changer la vérité quand elle ne leur convient pas.

Il est évident qu'il nous faut plus de temps pour étudier ce projet de loi. Il revêt beaucoup trop d'importance pour nos électeurs, notre pays et notre avenir pour être adopté à toute vapeur.

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Madame la Présidente, je suis heureux d'avoir l'occasion de prendre la parole à la suite de ma collègue d'Ottawa.

Pourquoi adopter l'ALÉNA maintenant, demande-t-elle. Qu'est-ce qui presse? Le gouvernement sait qu'il devra bientôt céder sa place à un autre. Il sera bientôt chose du passé. Le premier ministre veut nous laisser un legs constitué, en partie, de l'ALÉNA. Il veut que l'accord soit adopté avant son départ.

Il n'a aucune considération pour les électeurs canadiens ou le pays. Il n'a manifestement aucune considération pour le processus démocratique. Après tout, nous devrions avoir la possibilité de débattre cette question à fond. Elle n'a pas été débattue adéquatement en comité ou même à la Chambre, du moins lorsqu'on tient compte du nombre d'heures qui lui ont été consacrées.

Notre temps actuellement est limité. Dans quelques heures, le couperet va tomber. Ce n'est pas une façon de s'occuper d'un dossier aussi important.

Je voudrais dire quelques mots au sujet du sous-amendement. Il répond effectivement à certaines des préoccupations qu'éprouvent les Canadiens concernant l'exportation des matières premières. Lorsque nous exportons des matières premières, nous exportons aussi des emplois. Il s'agit d'une question qui nous préoccupe tous.

Le sous-amendement aborde également la question de la valeur ajoutée. Les Canadiens sont maintenant conscients du fait que, si nous voulons rebâtir l'économie ou connaître encore une fois les effets de la prospérité, comme ce fut le cas il y a 20 ou 30 ans, nous devrons accorder beaucoup plus d'attention à la question de la valeur ajoutée.

Nous ne pouvons pas tout simplement nous contenter d'extraire des matières premières et de les exporter à l'étranger. Car lorsque cela se produit, nous perdons des emplois. Ce sous-amendement a pour objet de nous faire prendre conscience de nos besoins et de nous inciter à nous occuper de nos affaires, de nous-mêmes, ce qui va à l'encontre de la philosophie des conservateurs, parce que les conservateurs soutiennent que vous n'êtes pas censés vous occuper de vous-mêmes. Il faut accepter de se soumettre aux lois du marché.

Nous savons tous ce que cela donne. De piètres résultats. Laissez-moi vous citer l'exemple d'un cas qui s'est produit dans ma propre circonscription.

• (3245)

Il y a trois ou quatre ans, il y avait dans ma circonscription une usine fort active, Varta Batteries, qui fabriquait des batteries. Les Américains sont ensuite arrivés, ont acheté l'usine de même qu'une autre à St. Thomas, en Ontario. Les raisons invoquées à l'époque pour justifier ces démarches sont celles qu'on a l'habitude d'entendre: «Nous consolidons, nous rationalisons nos opérations. Nous allons fermer l'usine de Winnipeg, mais nous allons garder ouverte celle de St. Thomas, en Ontario. Ne vous inquiétez pas. Nous avons la situation bien en main. Nous avons le sens des affaires et nous sommes efficaces.» Ce sont les mots à la mode qui sortent habituellement de la bouche des conservateurs.

Ils ont donc fermé l'usine dans ma circonscription, ce qui a entraîné la disparition de 140 emplois. Or, on nous avait dit de ne pas nous inquiéter, que l'usine de St. Thomas resterait ouverte, qu'elle approvisionnerait une grande part du marché canadien.

Devinez un peu ce qui s'est produit. Quelques années plus tard, il y a un an environ, l'usine de St. Thomas a fermé ses portes. Qu'avons-nous tiré de tout cela? Malgré leurs grands discours au sujet de leur efficacité, de leur sens des affaires, de la nécessité de servir le consommateur, nous avons perdu deux usines au Canada ainsi que des centaines d'emplois.

Je suis peut-être vieux jeu, mais je crois toujours au vieil adage qui dit qu'un service en attire un autre. N'est-il pas normal qu'une entreprise qui vient s'installer chez nous pour approvisionner le marché, en batteries dans ce cas-ci, crée en échange quelques emplois? N'y a-t-il rien de plus normal? Or, les conservateurs, eux, trouvent plus normal qu'une entreprise quitte le Canada ou achète une usine, déménage ensuite ses installations aux États-Unis ou ailleurs dans le monde et approvisionne notre marché depuis l'étranger.

Que se passe-t-il alors? L'entreprise commence d'abord par nous vendre un produit quelconque, sans que nous n'obtenions quoi que ce soit en retour. Pendant combien de temps pareille situation peut-elle durer? Pouvons-nous tout simplement nous contenter d'acheter des produits de l'étranger, sans rien obtenir en retour, sans obtenir d'emplois? Je ne le crois pas. Nous allons finir par ne plus avoir d'emplois. Et lorsqu'il n'y a pas d'emplois, il n'y a pas de pouvoir d'achat.

Ce processus, qui tire son origine de la prétendue politique de libre-échange, de mondialisation prônée par les conservateurs, va finir par tourner au désastre. Si les forces du marché disent tout simplement: «Eh bien, nous accaparerons tous les emplois au Mexique, ou bien tous les emplois au Canada, et les Canadiens s'occuperont de tout acheter.» Qu'arrivera-t-il? J'ai l'impression que nous allons finir par nous retrouver sans emplois, sans pouvoir d'achat, et quand il n'y a plus de pouvoir d'achat, il n'y a plus d'activité économique.

Nous devons accorder une attention particulière à ce que les économistes appellent l'économie ou la relance non créatrice d'emplois. Le gouvernement conservateur, qui est sur le point de céder sa place à un autre, nous dit que la productivité augmente, que la récession est terminée, que depuis février dernier, notre productivité a rejoint les niveaux de 1990. Il nous dit qu'il n'y a pas lieu de s'inquiéter, que tout baigne dans l'huile, que les exportations augmentent.

Il est vrai que les chiffres sont plus encourageants, mais il n'y a toujours pas d'emplois. Notre production est à peu près égale à ce qu'elle était il y a trois ans, mais nous comptons environ un demi-million de travailleurs en moins. Est-ce ainsi que nous voulons que le marché fonctionne? Devons-nous être si tributaires des progrès technologiques et des principes économiques néo-conservateurs? Devons-nous tout simplement accepter ces chiffres? Devons-nous tout simplement accepter les progrès technologiques qui se manifestent actuellement? Ou allons-nous prendre des mesures pour créer des emplois? Nous devons, à mon avis, nous attaquer au problème de l'emploi.

• (3250)

Nous ne pouvons avoir une économie forte et un taux de chômage élevé. À l'heure actuelle, il y a officiellement environ 1,6 million de chômeurs au Canada, ce qui représente 11,4 p. 100 de la population active, un véritable boulet pour l'économie. Nous versons des milliards de dollars en prestations d'assurance-chômage, en prestations d'aide sociale.

Pensez aux indignités que subissent les travailleurs en chômage. La plupart des Canadiens veulent travailler. Ils ne veulent pas rester sans travail. Ils veulent être des citoyens productifs. Ils nous disent qu'ils veulent travailler et être productifs. Ils veulent payer des impôts. En fait, s'ils étaient en mesure de payer des impôts, le gouvernement aurait plus de revenus à sa disposition, de sorte qu'il parviendrait à réduire une partie de son déficit. Après tout, c'est ce que les conservateurs nous répètent depuis des années. Nous devons réduire le déficit. Mulroney a dit en 1983-1984 qu'ils allaient ramener le déficit à 3 milliards de dollars en 1990.

M. Tobin: À combien s'élève-t-il maintenant?

M. Harvard: À 35 milliards de dollars. Ils sont sur la bonne voie. Nous devons être financièrement responsables. Dans le jargon des conservateurs, cela veut dire prendre une dette de 169 milliards de dollars et la porter à 450 milliards de dollars. Ce sont de grands gestionnaires de l'économie. Ils s'amusent à dire au monde entier que seuls les conservateurs savent gérer les finances, seuls les conservateurs sont capables de faire preuve de leadership dans le domaine économique.

Tout ce que savent faire les libéraux, c'est dépenser. Ce sont de grands dépensiers. Ils ne connaissent rien à l'économie. Eux, ils ont l'effronterie et l'audace de dire aux gens qu'ils savent comment s'y prendre pour gérer l'économie.

Après neuf ans, l'économie se trouve dans un état lamentable. Tout à coup, quand quelque chose d'aussi important que l'ALÉNA nous est proposé, ils ne nous donnent que quelques heures pour en débattre, ils nous le font adopter à toute vapeur, parce que ce sont eux les meilleurs juges en la matière.

Le réveil risque d'être brutal pour eux parce que, au moment des élections, les Canadiens vont leur dire exactement ce qu'ils pensent de leur pays. Ce sera la fin du régime conservateur.

[*Français*]

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Madame la Présidente, comme je le déclarais le 16 février 1993 en cette Chambre: «Le Québec donne son appui au gouvernement fédéral dans l'Accord de libre-échange nord-américain. Le gouvernement du Québec porte globalement un jugement favorable envers l'ALÉNA.»

Souvent, on dit à la Chambre des communes, et surtout les partis d'opposition, qu'on prend des notes des ministres, des fonctionnaires ou des attachés politiques, mais je veux m'attarder sur ce qui a été écrit dans les journaux depuis les derniers mois sur cet Accord de libre-échange. Qu'en a-t-on dit?

J'ai ici en ma possession un article de *La Presse* paru le 16 février 1993. Cela ne fait pas tellement longtemps; il ne s'agit pas des années 1980 ou 1982, il s'agit de 1993.

Le libre-échange: Québec donne son appui à Ottawa.

Tandis que l'Ontario veut torpiller l'Accord de libre-échange nord-américain, le Québec, y voyant de nombreux avantages, s'engage dans la voie inverse et donne son appui au gouvernement conservateur fédéral.

«Le gouvernement libéral du Québec porte globalement un jugement favorable envers l'ALÉNA», a en effet déclaré le ministre des Affaires internationales, John Ciaccia, rendant publique une étude de quelque 90 pages intitulée *Le Québec et l'Accord de libre-échange nord-américain*.

On y voit que le gouvernement libéral du Québec a pris au sérieux cet Accord de libre-échange et a commandé une étude de 90 pages; pas 2 pages, pas 4 pages, 90 pages. Je crois que le premier ministre, M. Bourassa, quand il prépare des documents, ils sont bien faits.

Le ministre a expliqué en conférence de presse la divergence de points de vue par le fait que «l'Ontario vit au XIX^{e} siècle». M. Ciaccia a également accusé le gouvernement NPD de Bob Rae de «ne pas penser à l'avenir, ce qui n'aide pas les travailleurs».

Et un peu plus loin dans cet article de *La Presse*, écrit par Richard Dupaul et Gilles Normand, on y lit:

Considérant que cette entente offre de grandes possibilités au Québec, en lui donnant accès «au marché le plus riche du monde — mille milliards de dollars», M. Ciaccia a tenu à rassurer ceux qui s'inquiètent pour les programmes sociaux. «Nos programmes sociaux ne sont pas mis en jeu, ni par l'ALÉNA ni par l'entente Canada-États-Unis», assure-t-il.

Dans ce même article, on y parle de la concurrence accrue et on y lit ceci:

D'un point de vue économique, le gouvernement du Québec, un gouvernement libéral, considère que les objectifs qu'il s'était fixés au début des négociations ont été atteints. Aussi on se fait rassurant quant aux répercussions de l'ALÉNA pour les industries névralgiques même si les entreprises québécoises feront face à une «concurrence accrue aux États-Unis».

• (3255)

Et le ministre dit:

«L'entrée du Mexique dans la zone de libre-échange ne bouleversera pas fondamentalement les paramètres économiques dont doivent tenir compte les producteurs, les exportateurs et les investisseurs québécois», affirment les auteurs de l'étude.

Le Québec retire certains gains à travers l'ALÉNA, dont le fait que l'accord ouvre la porte aux investisseurs québécois qui souhaiteraient acquérir, établir et exploiter au Mexique des centrales électriques.

Les banques, les sociétés d'assurance et les courtiers en valeurs mobilières pourront également établir des filiales au Mexique, moyennant certaines limites qui disparaîtront donc peu à peu sur huit ans.

Au chapitre de l'agriculture, le Québec se réjouit du fait que l'ALÉNA n'affecte pas le système canadien de gestion de l'offre pour les oeufs, les produits laitiers et les produits avicoles. On souligne en plus que des débouchés intéressants s'offrent au Mexique pour les producteurs de vaches laitières et de matériel génétique bovin.

Je comprends que dans cette étude, dans ce même article, le journaliste répète:

> Je reconnais néanmoins que certains secteurs seront plus sensibles à la concurrence étrangère.
>
> Les fabricants d'automobiles comme Hyundai devront augmenter leur contenu nord-américain. Une période de temps est prévue pour permettre aux entreprises de s'adapter aux nouvelles normes.

En terminant, le gouvernement libéral du Québec dit ceci:

> Le nouvel accord commercial respecte les lois québécoises en matière de pratique des professions, de protection du consommateur et de services financiers. De même, la politique linguistique du Québec n'est également pas touchée.

Si on va un peu plus loin, on peut lire dans un autre article qui a été écrit l'année dernière, au mois de novembre, toujours dans *La Presse*, et je cite: «Le Mexique et l'ALÉNA, un nouvel Eldorado pour les investisseurs québécois.» L'auteur est avocat au Barreau de Montréal et il est docteur en droit à l'Université Panthéon-Sorbonne à Paris. Il est spécialiste des questions touchant le droit international économique. Son article fait une grande page dans *La Presse*: «. . .et par l'accès plus facile au Mexique, meilleur traitement et protection, nouvelle occasion d'investissement.»

Ce qui est intéressant dans son article qui concerne ma circonscription d'Abitibi, une région ressource, et surtout plusieurs régions ressources au Québec, c'est que ça concerne les mines. Le professeur dit, et je cite: «Dans le secteur des mines—et c'est mon dernier exemple—il faut savoir que le Mexique est un important producteur de minéraux. D'après des estimations, seulement 20 p. 100 des gisements potentiels au Mexique ont été trouvés. Selon une étude KPGM-Peat-Marwick, l'entrée en vigueur de l'ALÉNA fera augmenter, au cours des 10 prochaines années, de 13,2 p. 100 la production minière mexicaine, simplement sous l'effet de la croissance économique et de la demande pour les minéraux de base. Ce secteur semble donc très intéressant. Ce que fera l'ALÉNA pour que les entreprises québécoises puissent en profiter est qu'il va leur permettre de détenir, d'ici l'an 2001, 100 p. 100 du capital d'une entreprise établie au Mexique ou qui s'établira pour extraire ou exploiter tous les types de minéraux.»

Madame la Présidente, c'est important pour le secteur minier chez nous. Une autre chose qu'il ne faut pas oublier, c'est que l'ALÉNA et l'environnement sont de bonnes nouvelles pour le Canada. Je comprends que l'ALÉNA a soulevé chez certains des inquiétudes au sujet des répercussions sur l'environnement au Canada. Ils craignaient que l'ALÉNA ne porte atteinte à nos normes élevées car les règlements en matière d'environnement des autres pays signataires ne sont pas aussi stricts que les nôtres. Or, un examen environnemental effectué récemment démontre que ces inquiétudes sont sans fondement. Et c'est cela qu'a déclaré à plusieurs reprises l'honorable Jean Charest, député de Sherbrooke, dans cette Chambre, qui disait: N'ayez crainte, j'étais présent et on va encore négocier, et le Québec et le Canada ne se feront pas «passer un sapin».

Nous avions en effet demandé la réalisation d'un examen environnemental des répercussions de l'ALÉNA, le premier examen du genre au monde concernant une initiative de cette ampleur pour un traité commercial. L'important est d'étudier de près les dispositions de l'ALÉNA portant sur l'environnement et de comprendre exactement la portée de l'accord dans le domaine de l'environnement.

L'ALÉNA prévoit des mesures de protection de l'environnement inégalées dans tout autre traité commercial en vigueur au monde. L'ALÉNA protège notre droit d'établir et d'appliquer nos propres normes environnementales strictes. De plus, nous pourrons même exercer une influence sur l'établissement ou la modification des normes adoptées par les partenaires de l'ALÉNA.

Madame la Présidente, je sais qu'il ne me reste pas beaucoup de temps. Je sais aussi que le Canada peut compétitionner avec le Mexique. La compétitivité n'est pas uniquement une question de coût de main-d'oeuvre. Les principaux exportateurs du monde, tels le Japon, le Canada ou l'Allemagne, versent des salaires élevés.

• (3300)

Si une main-d'oeuvre à bon marché est le facteur déterminant la localisation d'une usine, comment se fait-il que 87 p. 100 des biens importés au Canada proviennent de l'Europe ou du Japon, plutôt que des pays où la main-d'oeuvre est bon marché? Le Canada possède de nets avantages sur le Mexique, ce qui le rend plus attrayant pour l'investisseur. Avec une population mieux éduquée, des réseaux de communication et de transport supérieurs et une réputation de fabricants de produits de qualité, les travailleurs canadiens sont beaucoup plus productifs que les Mexicains.

Je comprends qu'on puisse parfois s'inquiéter, mais ensemble avec les partis de l'opposition nous pouvons trouver ces solutions pour l'avenir du Canada et l'avenir de nos travailleurs.

[*Traduction*]

M. Sid Parker (Kootenay–Est): Madame la Présidente, je suis heureux de prendre part au débat sur ce sous–amendement au projet de loi sur l'ALÉNA. Mes commentaires portent sur les études sectorielles proposées dans le cadre de ce sous–amendement. J'aimerais commencer par le transport.

Il suffit de regarder l'Accord de libre–échange conclu en 1988 pour en voir les ramifications dans le domaine des transports. Nous avons bâti un pays et un système ferroviaire d'est en ouest pour répondre aux besoins d'un pays aussi vaste que le Canada. Après seulement quatre ans de libre–échange avec les Américains, nous constatons que CP Rail et les principaux chemins de fer envisagent d'abandonner leurs voies reliant les provinces de l'Atlantique au Québec.

Des milliers d'emplois dans les chemins de fer ont été perdus au cours de cette période de quatre ans. Les chemins de fer commencent à envisager de transporter leurs marchandises en passant par Chicago et en utilisant les lignes de chemin de fer américaines.

Nous sommes un pays jeune. Nos contribuables ont versé des centaines de millions de dollars pour la construction de ce système de transport. Nous sommes en train d'assister à la disparition de notre système de transport, en particulier de notre système de transport ferroviaire.

Nous avons vu les chemins de fer se retirer des services voyageurs. Nous les avons vu se retirer de divers autres secteurs et abandonner des lignes, tout cela au nom du profit. Le risque que l'ensemble de notre système de transport ou de nos chemins de fer disparaisse sous nos yeux et que deux chemins de fer s'unissent pour n'en former plus qu'un, par suite des politiques adoptées par le gouvernement actuel, témoigne de l'ineptie des études qui ont été faites avant la signature de ces accords.

Il n'est pas nécessaire que j'en dise plus long à propos du transport ferroviaire. Les mises à pied, l'abandon des voies, le genre de politiques qui sont adoptées, autant de conséquences de ces traités et de ces accords dont est parfaitement au courant la population canadienne.

L'industrie aérienne, quant à elle, est au bord de l'effondrement. Air Canada essaie de sauver les meubles et CP Air aussi. Pour tenter de sauver Canadien Pacifique, le gouvernement fédéral vient d'annoncer qu'il débours sera 250 millions de dollars et que l'on tâchera de conclure un arrangement. Quelle mesure envisage–t–on? De s'allier à des compagnies aériennes américaines.

Nous ne pourrons même pas dans notre propre pays avoir une politique de transport qui serve nos propres besoins. Le gouvernement actuel est en train de détruire complètement l'ensemble de notre système de transport. Un pays ne peut survivre sans système de transport adapté à ses besoins.

Je pourrais traiter des télécommunications. J'ai siégé au comité lorsqu'on y a abordé la question de la déréglementation de nos systèmes de télécommunications. Lorsque j'ai demandé au ministre le genre de réglementation envisagé pour tâcher d'assurer le contenu canadien de nos télécommunications, il a répondu que ce n'était pas l'objectif visé, que l'objectif était de faire concurrence aux Américains, d'ouvrir le secteur des télécommunications de manière que le Canada soit compétitif. Nous sommes loin de faire le poids à côté de toutes ces entreprises de télécommunications qui pullulent aux États–unis. Elles ne feront de nous qu'une bouchée et nous disparaîtront. À quoi cela rime–t–il?

• (3305)

Nous avons bâti un système de télécommunications pour l'ensemble du Canada destiné à servir notre population. Nous l'avons réglementé et avons fait en sorte que les grands secteurs lucratifs servent à subventionner nos régions rurales. Les gens des régions rurales de ma circonscription voudront se faire installer une ligne privée pour pouvoir se servir d'un télécopieur par exemple. Ils comparaîtront devant le Comité des transports et ce dernier leur dira qu'en raison des profits insuffisants réalisés par les entreprises l'année dernière, il ne peut pas les obliger à le faire.

Voilà comment nous avons réussi à bâtir le genre de système de télécommunications qui existe aujourd'hui au Canada. Le CRTC et les règlements ont permis l'interfinancement. Les entreprises de télécommunications qui réalisent des bénéfices supplémentaires dans certains secteurs ont été autorisées à prélever leur part à condition d'en utiliser une partie pour améliorer le système.

Voilà comment nous avons procédé et cela a donné de très bons résultats. Or, cela ne sera plus possible si cet accord est adopté tel quel, car il entraînera la dégradation de nos systèmes de télécommunications.

Les camionneurs sont venus ici il y a moins d'un an et demi. Ils étaient tous inquiets à propos de l'avenir de l'industrie du camionnage au Canada. Dans ce cas–là encore, le gouvernement a ouvert les portes et les Canadiens se sont retrouvés au chômage.

Nous n'avons même pas encore commencé à fabriquer des produits forestiers finis. Nous nous sommes contentés de produire des matériaux bruts comme des deux par quatre, du bois d'oeuvre et de les expédier le plus rapidement possible. Nous ne nous sommes pas encore aventurés dans la fabrication, ce qui sera impossible une fois l'accord adopté.

Il est absolument ridicule de pratiquer l'ouverture commerciale en ce qui concerne le matériel d'exploitation minière, les machines diesel et l'équipement ferroviaire.

Cet accord de libre-échange sera la ruine du Canada, si nous adoptons la ligne de conduite prônée par le gouvernement actuel. J'ai soulevé à maintes reprises la question des ressources en eau dans le cadre du Traité du fleuve Columbia et d'autres. Cela aura des répercussions sur notre industrie touristique et sur les industries qui s'y rattachent: les gens qui vendent les bateaux, les autocaravanes et autres articles de loisirs. Nous sommes en train de perdre ce secteur.

Nous sommes en train de perdre le contrôle de notre propre pays et ce, par la faute d'un gouvernement qui n'a même pas fait les études nécessaires qui lui permettraient de répondre aux questions que se posent nombre d'entre nous.

Il est déplorable qu'après toute une nuit de débat, nous entamions cette deuxième journée et que les députés conservateurs ne soient même pas capables de défendre le genre de politiques qu'ils essaient de promouvoir par cet accord de libre-échange.

Le député du Québec a parlé des aspects environnementaux de cet accord et a indiqué que le Québec n'avait pas d'inquiétude à cet égard. N'est-ce pas étrange que ces aspects inquiètent beaucoup les Américains? Les Américains veulent une entente parallèle et ne signeront pas cet accord tant qu'ils ne l'auront pas obtenue. Le Canada de son côté dit n'avoir aucune inquiétude à ce sujet. Il fera accepter cet accord à la hâte parce que le premier ministre n'en a plus que pour quelques jours et que le gouvernement veut que ce projet de loi soit adopté avant son départ. Ce n'est pas une raison suffisante. Les Canadiens ne l'accepteront pas. Nous, les membres du Nouveau Parti démocratique, resterons ici et poursuivrons le débat jusqu'à ce que nous obtenions des réponses. Nous voulons savoir quels seront les politiques et les programmes qui seront touchés par cet accord.

• (3310)

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Madame la présidente, en prenant la parole au sujet de ce sous-amendement, je tiens à manifester mon opposition au projet de loi sur l'ALÉNA. J'estime qu'il y a lieu de commencer par s'interroger sur le but premier de l'Accord actuel de libre-échange canado-américain.

Le premier ministre a indiqué que son objet était de mettre fin au harcèlement commercial que les États-unis faisaient subir à nos exportateurs. Il a indiqué que cet accord garantirait au Canada l'accès au marché américain. C'est ce qu'a déclaré le premier ministre. Voilà les avantages de l'Accord de libre-échange canado-américain qu'il nous a fait miroiter. Il a indiqué que ce seraient ses objectifs et que s'ils n'étaient pas atteints, cet accord ne serait pas adopté.

Nous savions dès le jour où l'accord canado-américain a été annoncé que ces objectifs n'avaient pas été atteints et ne le seraient pas. L'accord signé par les conservateurs était un accord inachevé. Au moment de son entrée en vigueur, le 1er janvier 1989, il ne renfermait aucune définition des subventions.

Cette définition, le code des subventions devait plutôt être négociée sur une période de cinq à sept ans. Or, quatre ans plus tard, cette définition des subventions n'existe toujours pas.

L'Accord de libre-échange ne nous a pas débarrassés du harcèlement commercial de la part des États-unis. Il l'a plutôt intensifié. Les incidents ne cessent de se succéder. Le bois d'oeuvre, puis le porc, l'acier, le blé et le magnésium.

Lorsque le Canada s'est joint aux États-unis et au Mexique dans leurs négociations commerciales, le ministre du Commerce extérieur a déclaré qu'il n'y avait pas à s'inquiéter parce qu'il y avait peu d'échanges commerciaux entre le Canada et le Mexique et que l'Accord de libre-échange canado-américain n'avait pas été mis dans la balance.

Lorsque l'ALÉNA a été conclu, nous avons constaté que cela était faux. L'Accord de libre-échange canado-américain et tout ce qui s'y rattache avait effectivement été mis dans la balance. En fait, le gouvernement conservateur a justifié l'ALÉNA en prétextant qu'il réglerait tous les problèmes que renfermait l'Accord canado-américain initial.

C'est plutôt étrange puisque les conservateurs, lorsqu'ils ont annoncé l'entrée en vigueur de l'accord canado-américain, ont indiqué qu'il ne présentait aucun problème. Ils ont en fait déclaré que l'accord canado-américain était parfait; qu'il garantirait l'accès de nos exportations aux marchés américains et qu'il conférerait aux échanges du Canada avec les États-Unis des dimensions et des avantages nouveaux et plus vastes.

On peut effectivement parler de nouvelles dimensions, telles que la disparition de centaines de milliers d'emplois, la fermeture d'usines, les unes après les autres, lorsque leurs opérations ont été transplantées chez les sociétés mères aux États-unis, ne laissant derrière elles que des usines fermées et de rares entrepôts et bureaux de vente.

Cette situation malheureusement se poursuit. L'année dernière, Champion Spark Plug à Windsor a connu le même sort et plus récemment, ce fut le tour de la société Jergens dans l'est de l'Ontario. Les conservateurs nous avaient promis qu'en vertu de l'accord canado-américain, le fait qu'une usine soit située d'un côté ou de l'autre de la frontière n'aurait aucune importance. Ils avaient indiqué que peu importe le côté de la frontière où elles se trouveraient, ces usines pourraient servir l'ensemble des marchés américains et canadiens. Ils avaient prétendu qu'on mettrait sur pied un plus grand nombre d'usines ou qu'on les développerait ici au Canada, dans ce but. Cela ne s'est pas produit.

Très peu d'entreprises, pour ne pas dire aucune, n'ont été établies au Canada pour servir et réunir à la fois les marchés canadiens et américains. Très peu d'entreprises, sinon aucune, ayant dû regrouper leurs opérations, l'on fait ici au Canada plutôt qu'aux États-Unis. Tout s'est presque toujours fait dans l'autre sens.

Le dernier exemple est celui de la société Dofasco, qui a indiqué qu'elle installait une nouvelle aciérie au Kentucky. Elle a invoqué comme principale raison ne plus pouvoir supporter le harcèlement commercial des instances américaines envers ses exportations d'acier vers ce pays. Depuis l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange, les procédures engagées par les États-Unis pour l'application de droits compensateurs ont eu l'effet d'une douche froide.

Les retards, les coûts, l'absence de décisions exécutoires dans le cadre des mécanismes de règlement des différends, vantés d'ailleurs comme l'une des caractéristiques les plus positives de l'accord canado-américain, sont autant de facteurs qui incitent les entreprises canadiennes à aller s'installer aux États-Unis où elles peuvent servir le marché américain et le marché canadien sans courir le risque de faire l'objet de harcèlement commercial de la part des États-Unis.

• (3315)

En plus de ne pas tenir les promesses qu'ils avaient faites à propos de ce que l'entente de libre-échange permettrait de faire pour mettre un terme au harcèlement commercial et garantir un accès sûr aux exportations à destination des États-Unis, les conservateurs n'ont pas offert les meilleurs programmes d'adaptation qui soient pour aider les travailleurs canadiens dont les emplois seraient éliminés à cause de l'entente entre le Canada et les États-Unis et ce, malgré une autre promesse qu'ils avaient faite aux Canadiens.

Madame la Présidente, pourquoi est-ce que je vous tiens ces propos? Pourquoi est-ce que j'en parle à la Chambre? C'est parce que la même bande de conservateurs qui nous a amené l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis nous présente maintenant une nouvelle entente commerciale, l'ALÉNA. La même bande de conservateurs qui a saboté et bousillé les négociations sur l'entente imparfaite entre le Canada et les États-Unis en a maintenant négocié une autre.

Selon eux, cette entente est bonne pour le Canada et, en fait, meilleure que l'entente entre le Canada et les États-Unis. Ils disent que cette nouvelle entente corrige toutes les erreurs et omissions passées. Pourquoi les Canadiens devraient-ils les croire maintenant? Comment pouvons-nous les croire maintenant alors que leurs échecs ressortent clairement de l'entente entre le Canada et les États-Unis.

Les Canadiens peuvent voir comment ils n'ont pas réussi à tenir leurs promesses pour mettre un terme au harcèlement commercial des États-Unis, pour créer un accès garanti aux exportations canadiennes à destination de ce pays, ainsi que pour créer des centaines de milliers d'emplois supplémentaires grâce à l'entente, et enfin, pour offrir de merveilleux programmes d'adaptation à nos travailleurs.

Rien de ceci ne s'est produit. Comment les Canadiens peuvent-ils croire les conservateurs, maintenant qu'ils font les mêmes genres de promesses dans le cas de l'ALÉNA. Pourquoi les Canadiens devraient-ils se laisser berner et duper une deuxième fois par les conservateurs en acceptant l'ALÉNA.

L'ALÉNA ne corrige pas les défauts de l'Accord de libre-échange parce qu'elle ne renferme toujours pas de code de subventions. Nous sommes toujours à la merci des États-Unis et de leur harcèlement commercial. Les lois sur les droits antidumping et compensateurs sont toujours là. Ce qui était censé être la merveille de l'entente de libre-échange, soit le mécanisme de règlement des différends, serait, toujours dans le cadre de l'ALÉNA, trop long, trop lourd, trop coûteux et les décisions prises au bout du processus ne seraient toujours pas définitives ni obligatoires dans chaque cas.

De nouveaux problèmes supplémentaires se posent maintenant que le Mexique est signataire de l'ALÉNA. Rien n'empêche que les usines et les travailleurs canadiens subissent une concurrence déloyale découlant des salaires extrêmement bas des travailleurs mexicains. Rien n'empêche la concurrence déloyale des usines au Mexique, en raison de l'absence de normes en matière de travail, de santé, de sécurité et d'environnement semblables aux nôtres, ou en raison de l'absence de tout mécanisme réel d'application de telles normes dans ce pays.

Cela signifie que les sociétés fonctionnant au Mexique peuvent avoir un avantage déloyal en termes de frais par rapport aux sociétés situées au Canada qui, elles, doivent payer des salaires canadiens et respecter nos normes de santé, de sécurité et d'environnement. Dans le cadre de l'ALÉNA également, le Canada n'aurait pas le même

degré de souveraineté sur ses ressources naturelles que le Mexique sur les siennes.

L'entente imparfaite de libre-échange entre le Canada et les États-Unis serait reconduite. Elle ferait partie de l'ALÉNA. Les libéraux disent que nous devrions négocier une meilleure entente pour le Canada, entente qui répondrait aux genres de préoccupations que j'ai mentionnés; si cela ne peut se faire, les Libéraux disent que cette entente, qu'il s'agisse de l'entente actuelle entre le Canada et les États-Unis ou de l'ALÉNA, serait abrogée.

Il serait logique de commencer par négocier une meilleure entente pour le Canada en raison des possibilités créées par le nouveau gouvernement démocrate de Clinton aux États-Unis. Pour celui-ci, l'ALÉNA présente les mêmes problèmes que pour nous. Il a déclaré qu'il ne présenterait pas la loi de mise en oeuvre de l'ALÉNA au Congrès américain avant d'avoir signé des ententes parallèles. Il s'inquiète particulièrement des normes du travail et de l'environnement. Pour le gouvernement Clinton, la loi de mise en oeuvre de l'ALÉNA ne sera déposée au Congrès qu'accompagnée des ententes parallèles qu'il aurait adoptées par elle.

Ces ententes n'ont pas été négociées. Elles sont loin de l'être. Il y a à peine une semaine, on a appris que le Canada, le Mexique et les États-Unis étaient dans l'impasse à propos de ces ententes. Et pourtant, le gouvernement conservateur, estropié et mourant, insiste pour se servir de sa majorité et faire adopter de force à la Chambre cette énorme entente ALÉNA qui représente 4 500 pages de texte, après seulement trois jours de débat cette semaine, et seulement quelques jours d'audiences en comité. Pourquoi? Dans quel but?

Les Américains n'ont pas adopté la loi. Le Mexique n'a pas adopté la loi non plus, nous ne ratons donc pas d'importantes possibilités. Les leaders au Congrès ont publiquement dit au président Clinton que si la loi était présentée au Congrès américain maintenant, elle serait clairement rejetée. Il se peut qu'elle ne fasse pas l'objet d'un vote avant l'année prochaine et, de toute façon, cela se produira bien après la date de mise en oeuvre initialement proposée.

• (3320)

Qu'est-ce qui presse pour le Canada? Nous ne perdons rien d'important en attendant. Nous ne perdons rien, si le gouvernement donne aux Canadiens la possibilité—qui ne nous a pas été offerte—de débattre d'une entente, de proposer des changements et des améliorations, afin qu'ils disent s'ils veulent de cette entente même si des changements y sont apportés.

Pourquoi les conservateurs ne donnent-ils pas aux Canadiens le temps qu'il faut pour débattre de cette entente? Qu'ont-ils à cacher? Pourquoi ont-ils peur du bon sens et du bon jugement des Canadiens? C'est probablement parce qu'ils savent que cette entente n'est pas bonne. Ils savent que l'entente ne résistera pas à un examen serré au Parlement.

Je demande instamment au gouvernement conservateur de revenir à la raison et de ne pas forcer un vote cette semaine. Je lui demande de placer les intérêts du Canada et des Canadiens avant les priorités du premier ministre qui ne cherche qu'à ajouter une autre page ternie aux antécédents souillés de son gouvernement. Je demande instamment au gouvernement de ne pas aller de l'avant. Je demande à la Chambre de rejeter cette loi.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Madame la Présidente, lorsqu'il est venu évaluer et juger la proposition dont nous sommes saisis à la Chambre sur les amendements qui nous sont présentés, le gouvernement n'a pu se défendre qu'en invoquant un seul argument que nous entendons tous les jours que le bon Dieu fait: les accords de libre-échange que les conservateurs ont négociés et qu'ils négocient actuellement sont bons pour les résultats commerciaux du Canada.

Combien de fois entendons-nous le ministre du Commerce extérieur se demander comment il est possible de s'opposer aux accords de libre-échange ou à l'ALÉNA alors qu'ils démontrent qu'ils sont la clé de meilleurs résultats commerciaux pour le Canada? Visiblement, le ministre du Commerce extérieur ne sait pas ce qu'il dit. Les résultats commerciaux du Canada ne se sont pas améliorés par suite de l'accord de libre-échange. Au contraire, ils ont empiré.

Je voudrais que l'on inscrive au compte rendu de ce matin ce qui, d'après moi, sont des faits réels et non pas des faits produits par quelque groupe de spécialistes payés par le gouvernement, ou par quelque société de relations publiques conservatrice, mais des faits produits par Statistique Canada, organe du gouvernement connu et reconnu pour son honnêteté et son intégrité.

Venons-en à la question de fond. L'excédent commercial enregistré les quatre années avant la signature de l'Accord de libre-échange a chuté de 26,9 p. 100 depuis cette signature. Nos échanges internationaux ont décliné de plus de 25 p. 100 depuis la signature de l'Accord de libre-échange.

Le gouvernement déclare que nous devrions, en quelque sorte, renégocier l'ALÉNA pour aggraver encore plus le problème. Il est important de montrer à partir de ces chiffres que non seulement nos échanges avec les États-Unis ont commencé à diminuer, mais aussi que nos échanges avec toutes les autres parties du globe ont baissé de façon radicale depuis la signature de l'accord de libre-échange.

Il suffit de regarder les chiffres du premier trimestre de 1993 pour s'apercevoir que notre excédent commercial global a diminué de 886 millions de dollars. Notre excédent commercial avec les États-Unis a chuté de 116 millions de dollars et ensuite de 520 millions de dollars, de février à mars 1993.

Il est incroyable que le ministre du Commerce extérieur ait l'audace de se lever dans cette Chambre jour après jour pour défendre un accord commercial dont les chiffres cités par son propre organisme démontrent qu'il s'est soldé par un échec complet. Plus important encore, en mettant l'accent sur les échanges commerciaux avec les États-Unis, nous passons à côté de débouchés qui nous permettraient de prendre de l'expansion dans le monde entier. Lorsque mon collègue de Terre-Neuve et moi-même nous sommes rendus au Japon au début de janvier, les Japonais nous ont clairement dit qu'en réalité, l'ALÉNA leur paraissait discriminatoire dans plusieurs domaines—les banques, les services financiers, l'automobile, les textiles—et qu'il allait clairement à l'encontre des règles commerciales internationales fondamentales qui visent à ne pas détourner les échanges commerciaux vers un pays donné.

• (3325)

Quelle est la région économique du monde dont la croissance économique est la plus rapide? La Chine, le Japon, la Malaysie, la Thaïlande—région du Pacifique où la croissance économique augmente de 10, 12 ou 15 p. 100. Nous signons un accord commercial qui, en fait, dresse des barrières isolant ce secteur de la région du Pacifique et prive les commerçants et les exportateurs canadiens d'énormes débouchés. Si vous vous trouvez de l'autre côté de la barrière érigée par l'ALÉNA, qu'allez-vous dire? Pourquoi devrions-nous avoir des échanges commerciaux avec les Canadiens, alors qu'ils signent un accord qui nous laisse de côté?

Même dans ma propre province, le Manitoba, province dépendant fortement du commerce international, centre du marché d'exportation des grains pour le Canada, regardez les chiffres, les vrais chiffres et non pas les inventions du ministre du Commerce extérieur, non pas celles de son équipe de relations publiques, mais plutôt les vrais chiffres de Statistique Canada: l'excédent commercial du Manitoba pour tous les autres principaux secteurs commerciaux a diminué de 451 millions de dollars entre 1988 et 1992.

Depuis la signature de l'Accord de libre-échange, la province du Manitoba a perdu près d'un demi-milliard de recettes commerciales. Le déficit commercial du Manitoba avec les États-Unis a augmenté de 298 millions de dollars. Nous avons perdu des débouchés commerciaux avec les États-Unis au cours de la même période. L'excédent commercial du Manitoba, centre du commerce des grains, qui s'élevait à 255 millions de dollars il y a quatre ans, s'est transformé en un déficit de 494 millions de dollars.

Est-ce à partir de ces chiffres que l'on défend ces magnifiques accords commerciaux, alors que nos échanges internationaux sont en baisse, de même que nos échanges de marchandises, d'équipements, d'ordinateurs et autres avec les États-Unis? Pourtant, telle est la seule défense du ministre du Commerce, la seule défense, alors qu'en fait, le Canada s'enferme dans une entente commerciale rétrécie, refusant les débouchés et l'ouverture qu'il a toujours recherchés dans sa stratégie commerciale. Ainsi que le fait remarquer mon collègue d'Étobicoke, notre porte-parole en matière de commerce, nous nous mettons encore plus les bâtons dans les roues en adoptant un mécanisme de règlement des différends qui est inférieur à celui que nous avions dans le cadre des accords commerciaux internationaux, et qui donnera lieu à encore plus de harcèlement.

Je veux simplement faire remarquer qu'hier, le chef de notre parti a mis de l'avant la politique étrangère qu'il adopterait lorsque son parti accédera au pouvoir dans deux ou trois mois.

Une des propositions intéressantes qu'a faites mon chef vise l'hémisphère occidental que nous devrions considérer comme un nouveau secteur de débouchés pour le Canada, même s'il ne figure pas dans la définition de marché libre de l'ALÉNA; il a déclaré que nous devrons nous pencher sur toute une série de questions visant l'intégration et le développement de nos relations économiques dans tout l'hémisphère, de façon multilatérale, en travaillant conjointement avec la banque internationale et par l'entremise d'accords commerciaux multilatéraux.

Il est intéressant de noter que la Banque mondiale, organisme que l'on ne peut pas se permettre d'ignorer, a fait remarquer qu'il est des plus importants dans l'hémisphère occidental de continuer à privilégier le capital d'investissement et le capital humain, l'infrastructure sociale, l'éducation, le bien-être social, la production sans danger pour l'environnement. Aucun de ces éléments n'est prévu dans le cadre de l'ALÉNA, puisque cet accord est axé uniquement sur un marché libre, dominé par une idéologique de laisser-faire qui, en fait, pénalise toute forme d'investissement public. Au Canada, la capacité d'investir dans l'économie a été gênée et entravée par l'ALÉ. Nous voulons maintenant exporter ce même genre d'idéologie dans le reste de l'hémisphère.

Ce que nous proposons, c'est une solution de rechange positive qui permettrait au Canada de parvenir avec les États-Unis et les pays d'Amérique latine à une entente économique multilatérale réglant les problèmes de la dette et de l'investissement étranger, s'occupant de nouvelles ententes commerciales, permettant d'adopter avec ces pays une approche qui ne dépendrait pas du principe économique de la percolation, une approche positive et constructive. Fait intéressant, l'un des plus grands experts américains de ce domaine, Andler Moss, du North South Centre de l'Université de Miami, a déclaré que la régulation de l'offre n'aboutit pas à un effet de percolation suffisant, ni à Los Angeles, ni à Caracas. Nous pourrions aussi y ajouter Calgary. Cette méthode ne donne pas les résultats escomptés.

• (3330)

Ce matin, nous repoussons officiellement et clairement le seul argument de défense, la seule position que le gouvernement ait tenté d'avancer à l'appui de l'ALÉNA: que l'Accord de libre-échange avait eu un tel succès que nous devrions chercher à l'élargir en adoptant l'ALÉNA. Compte tenu des données, qui prouvent que le premier accord n'a vraiment pas amélioré la position commerciale du Canada, si l'on suit ce raisonnement, il ne nous reste plus qu'une chose à faire, c'est de rejeter le présent accord, ce que notre parti a l'intention de faire.

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Madame la Présidente, je me réjouis de cette autre occasion qui m'est donnée, dans ce débat-marathon, de parler contre le projet de loi relatif à l'ALÉNA, qui n'a été débattu que pendant cinq jours, à la deuxième lecture. Il s'agit d'un projet de loi extrêmement long qui a franchi l'étape d'étude en comité en quelques jours, sans audiences dignes de ce nom, et pour lequel nous disposons maintenant de trois jours pour débattre des amendements et l'adopter en troisième lecture.

Je souhaite m'attarder plus particulièrement, ici, à l'amendement no 4 proposé par mon ami et collègue le député d'Esquimalt—Juan de Fuca, soit: «Les dispositions de la présente loi n'ont pas pour effet d'interdire à une Partie d'exiger de firmes commerciales de son territoire national qu'elles traitent des matières brutes ou ressources brutes avant de les exporter.»

S'il veut développer son secteur secondaire, le Canada doit pouvoir décider de l'utilisation de ses ressources naturelles de sorte qu'elles puissent servir à des Canadiens, au Canada, pour créer des produits à valeur ajoutée, qu'ils soient destinés aux marchés intérieurs ou aux marchés d'exportation.

La clé de cet amendement se trouve dans l'expression «de firmes commerciales de son territoire national». En d'autres mots, il ne suffit pas de demander un amendement aux termes duquel un gouvernement étranger comme les États-Unis ou le Mexique serait tenu de faire cette transformation. Ceux qui dirigent réellement les affaires, ceux qui cherchent réellement à obtenir nos matières premières et notre main-d'oeuvre à bon marché ne sont pas les gouvernements de ces pays, mais plutôt les multinationales qui les contrôlent.

C'est pourquoi nous avons proposé un sous-amendement visant à préciser que les firmes commerciales, les personnes morales, ne peuvent exporter ni nos matières premières, ni nos ressources naturelles sans les avoir d'abord transformées au Canada même, en utilisant de la main-d'oeuvre canadienne, exigence que devrait faire tout gouvernement soucieux des besoins du peuple canadien.

Une telle exigence s'impose d'elle-même dans le cas des divers minéraux canadiens. Nous avons besoin de pouvoir en transformer davantage au Canada. Durant la dernière guerre mondiale, durant la guerre du Viêt-nam le Canada l'a fait jusqu'à un certain point. Mais il a, en fait, transformé beaucoup plus de matières premières destinées aux États-Unis, qui s'en sont servis pour établir leurs industries. Maintenant que nous ne sommes pas en guerre, même indirectement, nous devrions nous concentrer sur l'établissement à long terme d'industries de transformation d'eau et de minéraux canadiens en temps de paix. Nous avons besoin d'une règle qui empêchera l'eau canadienne d'être exportée et nous devons cesser d'être assujettis à la règle selon laquelle, une fois que nous commençons à exporter un produit, nous ne pouvons plus cesser de le faire, c'est-à-dire ce que prévoit l'Accord de libre-échange.

• (3335)

Il nous faut aussi cette règle pour protéger notre pétrole, dont nous avons besoin à bien d'autres fins au Canada. Madame la Présidente, pourriez-vous demander au caucus libéral de se réunir à l'extérieur, je vous prie?

Madame le vice-président: À l'ordre, s'il vous plaît. Lorsque les déclarations de députés sont perturbées par des observations ou des conversations faites dans la Chambre, il est de mon devoir de demander aux députés de s'entretenir derrière les rideaux.

M. Heap: Je vous remercie, madame la Présidente.

J'aimerais aussi vous toucher quelques mots d'une situation qui sévit dans le sud de l'Ontario. Il n'est pas question de minéraux ou de pétrole, mais plutôt de produits agricoles. Cette région comporte beaucoup de terres capables de produire des fruits et des légumes et, dans le passé, elle comptait beaucoup plus de petites usines locales de transformation, qui produisaient des conserves, des confitures, toutes sortes de produits.

Or, surtout depuis la signature de l'Accord de libre-échange, les énormes multinationales comme Campbell ferment leurs usines au Canada et soit qu'elles cessent d'acheter les produits canadiens ou qu'elles les achètent uniquement pour les expédier aux États-Unis où ils seront transformés dans leurs usines beaucoup plus grandes, puis revendus au Canada.

De la sorte, nous devons compter de plus en plus sur un pays étranger pour nous nourrir. Tout au long de mon enfance et de mon adolescence, je croyais grandir dans un pays agricole qui avait aussi un secteur secondaire et un secteur tertiaire. Je n'aurais jamais cru que nous en arriverions au point où le sol canadien ne pourrait nourrir le peuple, où les Canadiens ne pourraient plus contrôler la production et la transformation de leurs aliments. En fait, c'est ce qui s'annonce avec l'ALÉNA. Nous ne pourrons pas rétablir les usines de transformation des aliments au Canada, puisqu'on nous accusera immédiatement de subventionner injustement l'industrie si le Canada lui verse une aide.

Nous devons protéger le droit qu'ont non pas tant les gouvernements mais, quelquefois avec leur aide, les gens des petites localités rurales de créer en toute efficacité de l'emploi en établissant une usine de conserves ou d'embouteillage, ou encore une confiturerie, et de vendre le produit localement sans être inondés d'importations bon marché des États-Unis ou du Mexique. Le programme de subventions à l'exportation des États-Unis est une entorse flagrante aux principes généraux du GATT. Il leur permet de vendre à meilleur prix que tout concurrent canadien, en fait d'éliminer celui-ci si nous ne nous portons pas à sa défense en exerçant notre souveraineté.

Le même raisonnement s'applique à l'industrie des produits forestiers de l'Ontario et, plus particulièrement, à une petite branche de cette industrie dans laquelle j'ai travaillé pendant 18 ans, c'est-à-dire la production de boîtes en carton ondulé. J'apprends que ces usines ferment au Canada parce qu'on permet l'importation sur le marché canadien de boîtes en provenance des États-Unis et même que certaines de ces boîtes sont fabriquées à partir de pâtes canadiennes, qui servaient auparavant à fabriquer des boîtes au Canada et que les multinationales américaines qui contrôlent cette partie des producteurs canadiens et cette partie du marché canadien, envoient maintenant aux États-Unis.

• (3340)

Le taux de chômage grimpe donc dans les villes comme dans les petites localités du Canada rural à cause de notre assujettissement aux volontés des multinationales. Ce règne absolu est en train de tuer les petites localités. Il pousse les gens, désespérés, à se déplacer vers les grandes villes, surtout mais non exclusivement vers les trois grandes métropoles. Il vide la campagne et détruit la trame des localités rurales.

Il faut que nous puissions permettre à ces gens non seulement de faire une production agricole mais aussi de la transformer sur place, d'où le présent sous-amendement. Sans cet amendement, l'ALÉNA continuera de détruire notre industrie de transformation des aliments et nous empêchera d'en créer une nouvelle, en raison des multinationales qui envahiront nos marchés.

Car c'est exactement l'objectif général que vise l'Accord de libre-échange nord-américain, cette prétendue constitution économique pour l'Amérique du Nord, c'est-à-dire de donner, de toute évidence, aux plus grandes sociétés l'accès le plus libre qui soit aux matières les moins coûteuses et à la main-d'oeuvre la moins chère, quitte à créer du chômage.

Pour promouvoir cet accord, le gouvernement conservateur a d'abord lancé, il y a quatre ou cinq ans, le slogan selon lequel il ne fallait pas chercher à expliquer l'accord au grand public, mais plutôt à le lui vendre.

En deuxième lieu, le gouvernement avait décidé soit de ne pas faire d'études d'impact, soit de ne pas les rendre publiques afin de tenir les Canadiens dans l'ignorance des résultats anticipés; et enfin, il a décidé d'interdire la tenue d'audiences dans le pays, exception faite de quelques endroits. Il a si bien fait qu'il n'y a pas eu d'audiences dans les deux plus grandes métropoles du Canada qui représentent, avec les régions qui les entourent, environ le quart de la population canadienne. Les audiences, ni vues, ni connues.

Il faut donc que les Canadiens comprennent ce que le gouvernement est en train de faire à ceux-là même qui lui en ont confié la responsabilité.

M. Stan Keyes (Hamilton-Ouest): Madame la Présidente, je n'ai pu m'empêcher de remarquer le coup d'oeil que vous avez jeté au hasard du côté du parti ministériel, en face, afin de voir si un membre de ce parti aurait un seul bon mot en faveur de cet accord dont nous avons débattu toute la nuit et toute la matinée. Pas un seul ne l'a fait. Bien sûr, le député de Cambridge est un inconditionnel. Il est resté dans sa chaise à suivre attentivement le débat. Il n'a pas dit grand-chose. Il s'est contenté de crier quelques commentaires de sa place, mais il n'a pas dit grand-chose.

Peut-être y a-t-il un ministre à la Chambre, peut-être se trouve-t-il dans le salon quelque part. Il est très décourageant de parler à des chaises vides. Où sont tous ces membres du parti ministériel qui sont censés appuyer l'accord du siècle pour le Canada, cet accord par excellence qui nous fera admettre sur le marché mondial? Où sont-ils? Je ne comprends pas.

Les députés de mon parti ont donc décidé de montrer aux Canadiens pourquoi le Parti libéral, cette loyale opposition de Sa Majesté, doit prouver au gouvernement, au nom de ses électeurs, à quel point cet accord est lamentable, cet accord qui suit immédiatement l'Accord canado-américain de libre-échange, bien sûr, ce qu'ont répété à maintes reprises mes collègues et, quelquefois, des néo-démocrates.

Autre chose encore. Non seulement les bancs du parti ministériel sont-ils tous vides, mais voilà que les néo-démocrates, entre autres le député d'Esquimalt—Juan de Fuca qui est venu ici ce matin, qui a jeté l'huile sur le feu hier soir, qui nous a lancés dans ce débat—avec raison car cette question mérite d'être débattue—voilà qu'il est parti se coucher, alors que nous restons ici. Puis, il se lève vers 5 ou 6 heures du matin et se demande ce qui s'est passé. Il allume le poste et constate que le débat continue. Puis, il apparaît au réseau CBC pour déclarer que nous avons fait valoir notre point dans ce débat et que, peut-être, nous devrions nous arrêter là.

Pourquoi les néo-démocrates n'y ont-ils pas songé? Voilà que les néo-démocrates se prononcent. Parlons-en des néo-démocrates. Arrêtons-nous quelques instants au chef de ce parti—pourquoi commencer par le bas—qui a énoncé trois positions différentes au sujet de l'ALÉNA. Tout d'abord, elle a déclaré qu'elle annulerait immédiatement l'ALÉNA. Ensuite, qu'elle annulerait immédiatement les deux ententes: l'ALÉ et l'ALÉNA. Enfin, dans une entrevue qu'elle a donnée au *Financial Post*, elle a déclaré: «Si je suis élue, je m'assiérais avec les Américains et je leur demanderais «Comment faire pour que cela marche?»»

• (3345)

Est-ce que le chef du NPD est en train de dire que la renégociation est nécessaire, mais pas nécessairement l'abrogation? Où suis-je aujourd'hui? Mes collègues et moi-même avons le privilège ce matin de nous trouver à la Chambre. Au cours des 12 dernières heures, c'est la troisième fois que je me fais le porte-parole de mes électeurs qui craignent que l'entente entre le Canada, les États-Unis et le Mexique n'exacerbe les problèmes. L'accord de libre-échange aura des effets désastreux.

Il nous rendra tributaires de nos voisins américains et dévastera notre secteur manufacturier, déjà étranglé. Réveillez-vous, monsieur le premier ministre. Les membres de notre parti commencent à dodeliner de la tête. Nous avons été ici toute la journée et toute la nuit pendant que le député d'Esquimalt—Juan de Fuca se couchait pour être tout frais. Dieu sait qu'il en a besoin.

On nous a trahis. C'est ce que disent mes électeurs. Le caucus du NPD est en lambeaux, n'ayant plus rien à dire, peut-être par crainte de se contredire. Que font les néo-démocrates? Ils braquent leurs fusils politiques sur l'opposition officielle. C'est parfaitement raisonnable, mais c'est leur tactique.

Lorsque votre cote est si basse, c'est tout ce qui vous reste à faire. Nous supplions nos électeurs de prêter l'oreille et de se souvenir du débat de 1988. Lors de la dernière campagne électorale, qui pour moi était la première, le NPD et son chef, Ed Broadbent, ont oublié de mentionner l'Accord de libre-échange. Il a oublié de parler de l'Accord de libre-échange dans le discours d'ouverture qu'il a prononcé au début de la campagne électorale de 1988. Grâce au Parti libéral, l'ALÉ est devenu une question importante.

Mme Copps: Oh, le voilà qui arrive.

M. Keyes: J'adresse le bonjour au député d'Esquimalt—Juan de Fuca. Il a l'air d'être en pleine forme. Je le serais moi aussi si, après avoir mis le feu aux poudres, j'étais allé dormir huit heures avant de revenir pour la conclusion et peut-être quelques questions au cours de la période de questions.

Ce n'est que maintenant que le NPD se réveille. Que fait-il? Il attaque les libéraux. Rappelez-vous les dix derniers jours de la campagne de 1988 et des attaques brutales contre le chef du Parti libéral de l'époque. Savez-vous ce qui est arrivé?

Mme Copps: Il a été payé pour cela.

M. Keyes: Nous avons tous payé pour cela.

Mme Copps: Ed Broadbent a eu son pot-de-vin.

M. Keyes: En effet. Il cumule probablement une pension et son traitement. Nous essayons de supprimer la possibilité de percevoir une pension pour services rendus au pays en même temps qu'un chèque de paie parce que l'on continue à travailler pour le gouvernement. N'est-ce pas ce qu'est en train de faire le député du NPD? Nous déclarons officiellement que nous sommes contre.

Cet argument a conduit à la perte de sièges. Les libéraux ont perdu des sièges. Le NPD a perdu des sièges, et, bien entendu, les conservateurs ont été réélus. Et tout recommence comme s'il n'y avait pas eu de leçon à tirer de la campagne de 1988.

Le caucus du NPD était complètement divisé. Leur chef pataugeait. Les néo-démocrates se contredisaient à propos des questions financières et commerciales. Que font-ils maintenant? Ils braquent leurs fusils sur l'opposition officielle. Cela n'est pas très raisonnable. Cela ne marche pas et leur chef est complètement désemparée.

Mais je me laisse entraîner. J'aimerais revenir, ainsi que je l'ai promis au cours de ma dernière intervention, sur la question des textiles et de l'habillement, qui revêt une grande importance pour ma circonscription, puisque le groupe Coppley y est un employeur important. Des centaines de personnes travaillent pour ce fabricant de complets.

• (3550)

J'ai déjà mentionné que le ministre du Commerce extérieur avait expliqué au sous-comité que le gouvernement fédéral aurait préféré un régime commercial plus ouvert en ce qui concerne les textiles et l'habillement, mais que cela n'avait pas pu se faire. «Cet aspect des négociations n'est pas entièrement satisfaisant. Les États-Unis et le Mexique conviennent d'une règle d'origine qui n'est pas satisfaisante pour les sociétés canadiennes». Pourquoi signons-nous pareille chose? N'est-ce pas une autre raison pour laquelle nous devrions attendre? Ne devrions-nous pas revenir là-dessus? Qu'en pensez-vous?

M. Sobeski: Attendez, Stan. Je serai à Hamilton pendant les élections.

M. Keyes: Le député de Cambridge est encore prêt à m'interrompre. Mais pas une seule fois au cours des trois dernières heures ne l'ai-je vu se lever pour défendre l'entente.

J'ai ensuite mentionné les remarques du directeur canadien des Travailleurs amalgamés du vêtement et du textile; je demanderai à mes électeurs de les lire.

Un autre point que je souhaite faire, c'est que l'ALÉNA exige maintenant une troisième étape de transformation permettant aux producteurs d'être admissibles à la franchise, dans la mesure où ils fabriquent leurs produits en Amérique du Nord, avec du tissu nord-américain, fait de fibres ou de fils nord-américains. Avec de telles règles, les producteurs canadiens ont encore plus de difficulté à être admissibles à la franchise. Deuxième point important, les restrictions sur les contingents tarifaires.

Je voulais également faire mention des remarques de M. Alleruzzo, directeur canadien des Travailleurs amalgamés du vêtement et du textile. Il a dit s'inquiéter du fait qu'en raison d'une compétition accrue, les fabricants canadiens du vêtement auraient davantage recours aux travailleurs à domicile.

«Beaucoup de fabricants du vêtement ont de plus en plus recours aux travailleurs à domicile pour abaisser leurs frais. Lorsqu'ils confient leur production à des travailleurs à domicile, les fabricants voient leurs coûts diminuer de façon importante, étant donné qu'ils exploitent ces travailleurs en les payant moins et en ne leur donnant pas d'avantages sociaux. Les travailleurs à domicile travaillent de longues heures, sont peu rémunérés et n'ont pas d'avantages sociaux. Au bout du compte, beaucoup ne sont pas admissibles à l'assurance-chômage ou aux pensions, étant donné qu'ils n'ont jamais été inscrits.»

Nous ne manquons pas de preuves. Je suis heureux d'avoir la possibilité de les exposer à nos électeurs, au public canadien, aux 74 p. 100 de Canadiens qui disent que nous avons un accord.

Le NPD veut mettre tout cela au rancart. C'est une idée folle et irresponsable. Ce qu'il faut faire, c'est ne pas se presser. Dieu sait que les Américains ne se pressent pas. Ne signez pas de chèque en blanc. N'achetez pas une maison sans observer les détails, l'hypothèque. Prenons notre temps, examinons les choses sagement, signons un document correct, apportons les modifications nécessaires pour que cette entente soit bonne pour le Canada, contrairement à celle qui nous est proposée.

M. George Proud (Hillsborough): Madame la Présidente, je me joins ce matin à mes collègues dans un débat qui dure maintenant depuis de très nombreuses heures. Beaucoup de choses ont été dites au sujet de cet accord. De nombreux intervenants se sont dits en faveur de l'accord, de nombreux autres contre, et certains sont restés neutres.

J'ai suivi le débat de très près pendant toute la nuit jusqu'aux petites heures du matin. Je me suis absenté quelque temps, et je suis revenu. Le message que j'entends et que les électeurs entendent est le suivant: pourquoi devons-nous adopter ce projet de loi aujourd'hui? Pourquoi devons-nous l'adopter à toute vapeur?

Nos voisins au sud de la frontière, les membres du Congrès américain, nous ont dit qu'ils n'étaient pas encore prêts à adopter cet accord. Le caucus démocrate ne sait pas si des ententes parallèles doivent être conclues ou si l'accord doit être rouvert et les négociations reprises à zéro. Je crois, comme bon nombre d'intervenants l'ont fait valoir à maintes reprises aujourd'hui et hier soir, que c'est ce qu'il convient de faire.

Nous devons également accorder une attention particulière aux normes de travail, aux normes environnementales, et ainsi de suite. Dans le passé, lorsqu'on négociait avec d'autres pays, l'objectif était de rendre les normes de ces autres pays conformes aux nôtres.

• 3355)

À mon avis, nous ne pouvons abandonner cet objectif. Nous devons poursuivre dans la même voie. Cette approche a permis de bien servir les intérêts du Canada au fil des ans. À une certaine époque, les négociateurs du Canada étaient tenus en haute estime. Les Canadiens savaient que les négociateurs se faisaient un devoir de défendre les intérêts du Canada. Les talents de négociateur exercés par le présent gouvernement laissent à désirer.

Nous avons vécu une expérience identique en 1988, au cours de la période des fêtes. Nous devions ratifier le célèbre Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis et l'adopter à toute vapeur. Nous avons procédé de la même façon. Imposons la clôture, faisons adopter l'accord, signons-le et bradons notre liberté. Les électeurs se demandent ce que le Canada espère tirer de cette entente lorsqu'on voit ce que l'accord canado-américain a déjà fait à ce pays.

Nous avons perdu des milliers et des milliers d'emplois au profit des États-Unis. Un démocrate du Minnesota, membre de la Chambre des représentants a déclaré à la télévision ce matin que l'idée derrière les accords de libre-échange négociés avec d'autres pays, c'était de vendre nos produits à ces pays. Un des principaux problèmes du présent accord, c'est que les Mexicains ne gagnent pas suffisamment d'argent pour acheter ces produits. Ils comptent donc les fabriquer et nous les réexpédier.

Lorsque je discute avec les gens de ma circonscription, que je constate à quel point ce dossier est traité en priorité et à grande vitesse, je me demande pourquoi nous agissons de la sorte quand les États-Unis, le principal acteur dans cette entente, nous disent «Écoutez, nous ne sommes pas certains de vouloir aller de l'avant avec cet accord.» Pourquoi devons-nous nous incliner devant les personnes envers lesquelles nous nous sommes déjà engagés à mettre en place l'accord d'ici janvier 1994?

Comme le député de Hamilton vient de le dire, nous devons être sûrs de notre coup. Nous devons renégocier l'accord canado-américain. Nous devons nous assurer que cet accord sert les intérêts du Canada.

Je demande à mes collègues qui appuient cet accord sans réserve aucune: Quels sont les avantages qui en découlent? Que devons-nous répondre à nos électeurs lorsqu'ils nous demandent ce que l'accord leur apportera? Quel impact l'accord aura-t-il sur le taux de chômage dans chacune des régions que nous représentons? Il y a 1,5 million de chômeurs au Canada aujourd'hui. Il y a 2 millions de personnes qui vivent de l'aide sociale. Il y a énormément de personnes qui sont sans travail. Que leur apportera l'accord? Je n'ai aucune réponse à leur fournir. Et, à mon avis, personne d'autre dans cette grande assemblée n'est en mesure de leur en fournir une.

Nous avons dit que nous voulons que cet accord serve les intérêts du Canada. Nous voulons que les fabricants, les petites entreprises, les travailleurs sachent qu'une fois les négociations terminées, tout le monde profitera de cet accord.

Comme je l'ai mentionné, nous avons déjà vécu une expérience identique en 1988. On nous racontait à l'époque la même chose, que cet accord ne pouvait être que profitable au pays, ce qui s'est avéré faux. Vous en êtes conscients, j'en suis conscient, tout le monde dans cette Chambre en est conscient. Il suffit de jeter un coup d'oeil au secteur manufacturier de notre pays. Il a été complètement décimé.

Je tiens à dire au gouvernement qu'avant de signer l'accord, nous devons nous assurer, en toute honnêteté, que cette entente sert les intérets du Canada, de l'ensemble des régions.

• (3400)

M. Stan J. Hovbedo (Saskatoon—Humboldt): Monsieur le Président, j'avais l'intention de commenter les observations du député de Hamilton-Ouest qui, lorsque son parti n'a pas de ligne de conduite sur une question quelconque, décide de s'en prendre à l'autre parti. Or, comme il semble avoir disparu, je ne vois plus l'utilité de faire ce genre d'observations.

Une des grandes préoccupations de bon nombre des membres de mon parti et de nombreux Canadiens à propos de ce projet de loi, c'est qu'il abandonne les leviers du pouvoir en ce qui a trait à l'économie du Canada. Or, ces leviers sont nécessaires si le Canada tient à relancer son économie et à la rebâtir.

Le présent sous-amendement vise à permettre au Canada de reprendre possession de certains leviers du pouvoir. Plusieurs des articles et des ententes acceptés dans l'Accord de libre-échange ont affaibli la capacité du Canada à exploiter les avantages naturels qu'il possède.

Les dispositions de l'Accord de libre-échange ont affaibli la position du Canada et l'empêchent d'utiliser ses avantages naturels pour développer son économie et se doter d'une structure stable et solide pour l'avenir.

Je fais allusion bien entendu à un certain nombre d'articles, entre autres celui portant sur le traitement national, qui exige des gouvernements et des sociétés qu'elles accordent aux sociétés américaines le même traitement que si elles étaient des sociétés locales. Cet article nous a privés de la capacité d'accorder un traitement préférentiel aux sociétés canadiennes. C'est ce genre de négociations commerciales qui a affaibli la position du Canada sur le plan économique. Il devient ainsi plus difficile pour le Canada d'établir une base solide pour son économie et d'assurer sa compétitivité sur son propre marché et sur les autres marchés mondiaux.

Pire encore est la disposition de l'Accord de libre-échange prévoyant que nous devons vendre nos ressources énergétiques aux États-Unis au même prix que nous les vendons à une société canadienne. En d'autres mots, nous ne pouvons pas nous servir de notre gaz, de notre pétrole, de notre électricité meilleur marché pour convaincre les sociétés partout dans le monde de venir au Canada parce que nous pouvons les faire profiter de l'avantage naturel que nous possédons en matière de production énergétique. Si nous pouvions leur offrir de l'électricité ou du gaz au prix coûtant, elles viendraient au Canada.

C'est ce qu'a fait le gouvernement du Québec et ce qu'il continue d'essayer de faire, mais il a dû subir les remontrances des États-Unis après avoir offert à une société norvégienne son électricité à meilleur prix qu'aux États-Unis. Il a alors dû se dégager de cette entente.

Cet article oblige en fait le Canada, non pas à vendre son énergie au prix coûtant, mais à demander le même prix qu'il peut demander aux États-Unis. Le prix que nous demandons aux États-Unis est le prix que le marché supportera dans la plupart des cas. Cela ne nous aide pas à bâtir une économie stable et efficace chez nous.

Les Mexicains ont été plus futés. Ils ont exigé que l'ALÉNA précise que les autres parties n'influeront pas sur leur production énergétique. Ils ont conservé le contrôle de leurs ressources hydro-électriques, gazières et pétrolières et la possibilité de les vendre au prix dont ils décideront et à qui ils voudront. Ils ont profité de leurs avantages naturels en matière de production pétrolière, gazière et hydroélectrique.

Dans l'Accord de libre-échange, nous avons renoncé à ces avantages naturels. Le présent sous-amendement, en fait l'amendement tout entier, nous permettrait au moins de tâcher de récupérer certains de ces avantages que nous a fait perdre l'Accord de libre-échange, et d'améliorer cette mauvaise affaire qu'est l'ALÉNA.

• (3405)

Nous sommes en train de discuter d'amendements qui visent à améliorer un mauvais accord s'il est adopté. J'espère que nous arriverons à en empêcher l'adoption mais avec une majorité de sièges, selon notre régime de gouvernement actuel, si le gouvernement décide de l'adopter, il le fera.

Grâce à cet amendement et à ce sous-amendement, nous autoriserons les gouvernements canadiens à exiger, s'ils le veulent, que nos ressources soient transformées avant d'être exportées. Il s'agit ici encore d'un effort de la part de notre parti de prévoir dans l'ALÉNA le genre de leviers du pouvoir qui nous permettront de nous assurer que les avantages que nous possédons dans notre pays contribuent à stabiliser et à améliorer notre économie.

Les leviers du pouvoir jouent un rôle important et la plupart des pays s'en servent assez bien. Parfois, la seule taille des achats sert de levier. Par exemple, le Japon achète une grande quantité de notre colza. Il insiste pour l'acheter non transformé. Nous lui livrons des graines. Ce ne serait pas tellement rentable pour nous d'expédier le canola sous forme d'huile car il faudrait alors le transformer ici au Canada.

Les États-Unis pour leur part essaient d'éviter d'acheter notre huile. Ils veulent le canola entier. C'est une utilisation des leviers du pouvoir. Ils ne seraient que touchés très faiblement par l'ALÉNA, mais c'est le genre de pouvoir dont nous devrions nous saisir ici au Canada pour assurer la stabilité et la croissance de notre économie.

Là où je veux en venir, c'est que nous n'arriverons à développer notre économie que si nous avons le pouvoir d'exiger la transformation de nos ressources et c'est l'objet du présent sous-amendement. La production céréalière, minière et énergétique est un avantage naturel qui pourrait rendre notre économie plus dynamique, contribuer à sa croissance et à sa stabilité. Si nous transformons nos ressources chez nous, nous connaîtrons alors cette croissance et ce dynamisme.

Cet amendement et ce sous-amendement nous permettraient de le faire si nous le voulons. Traiter nos ressources, fabriquer nos produits pour nous-mêmes et pour l'exportation est une solution sensée que tous les économistes défendent, même ceux qui sont en faveur de l'ALÉNA.

Ils disent tous que nous devrions davantage traiter nos produits sur notre territoire même. D'après eux, c'est le fondement de la croissance de notre économie. Tout ce que dit la motion, c'est que cette disposition soit inscrite, afin que nous ayons le pouvoir, dans notre juridiction, celle d'une province ou d'un État souverain, selon le cas, d'exiger que tout produit soit traité avant exportation, si nous le jugeons nécessaire.

Pourquoi le gouvernement commet-il l'erreur stupide d'abandonner un avantage et de ne pas l'intégrer dans ses textes de loi? Pourquoi adopte-t-il une position qui défavorise tant le Canada en matière de développement, de traitement et de fabrication, en obligeant les entreprises à acheter, à construire au moins cher, sans leur demander d'au moins favoriser leur pays et sa croissance?

Le sous-amendement touche l'agriculture d'une façon particulière. Notre pays pourrait et devrait être autosuffisant en ce qui concerne l'alimentation. Nous perdons cependant rapidement notre capacité à l'autosuffisance parce que nous ne tirons pas parti des possibilités de traitement chez nous. La philosophie du libre-échange portée à l'extrême fera en sorte que toute une gamme de production ne se fera plus au Canada, ce qui profitera à des régions ou à des pays qui disposent déjà peut-être de certains autres avantages.

• (3410)

Mme Beth Phinney (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, je suis heureuse de parler de ce sous-amendement proposé au projet de loi C-115. Cet amendement se fonde sur le gros bon sens. C'est d'ailleurs cette approche qu'adopte le Parti libéral à l'égard de toute cette discussion sur nos échanges commerciaux avec les États-Unis et le Mexique.

Le gouvernement conservateur veut foncer avec l'ALÉNA, pour le simple plaisir de conclure un accord. La philosophie conservatrice veut que tout accord soit forcément bon. Les néo-démocrates sont aussi pires que les conservateurs. Ils s'opposent à tout accord de libre-échange, pour le plaisir de s'y opposer.

Le Parti libéral, quant à lui, considère avec réalisme et honnêteté les problèmes commerciaux du Canada et les débouchés qui s'offrent à lui. Nous savons que le Canada est un pays commerçant. Nous savons que des échanges commerciaux équitables sont importants pour l'avenir du Canada. Nous savons qu'il est possible de signer de bons comme de mauvais accords. Voilà l'approche directe et sensée que nous adoptons dans ce débat.

Cette approche nous mène à mettre en doute la sagesse de cette mesure législative portant mise en oeuvre de l'ALÉNA. Je crois que la plupart des électeurs de ma circonscription de Hamilton Mountain partagent cette approche et s'interrogent tout autant sur cette mesure législative.

Les citoyens de Hamilton Mountain se demandent pourquoi tant d'empressement de la part du gouvernement conservateur? Pourquoi les conservateurs veulent-ils que le Parlement adopte un projet de loi portant mise en oeuvre de l'ALÉNA alors qu'une telle mesure législative n'a même pas encore été déposée au Congrès américain?

Pourquoi le Canada devrait-il aller de l'avant avec l'accord alors que les négociations se poursuivent? Quelle marge de manoeuvre se réserve le Canada en adoptant d'abord l'accord et en négociant par la suite?

Qui plus est, les électeurs de Hamilton se demandent pourquoi le gouvernement insiste pour adopter l'Accord de libre-échange avec le Mexique et les États-Unis alors que celui-ci n'atteint aucun objectif canadien réel et ne

corrige en rien les erreurs du précédent accord de libre-échange.

Les États-Unis continuent à exercer des pressions pour conclure de nouvelles ententes qui leur conviendront. Pourquoi le gouvernement canadien n'insiste-t-il pas pour conclure de nouvelles ententes qui réaliseront nos propres objectifs?

Pour les gens de Hamilton Mountain, ces questions ont un intérêt pratique. Ces questions influent sur leur capacité de gagner leur vie, de nourrir leur famille, d'assurer un avenir heureux à leurs enfants.

Les habitants de Hamilton savent plus que quiconque au Canada ce que cela signifie lorsque le gouvernement signe de mauvais accords commerciaux. Ils savent plus que quiconque que des pratiques commerciales déloyales peuvent coûter des emplois.

Ils savent que nous avons besoin de pratiques commerciales qui permettront aux entreprises canadiennes de soutenir équitablement la concurrence, sans poursuite de la part des autres pays. Ils se gardent certainement de se fier aux promesses faites par le gouvernement conservateur au sujet des accords commerciaux.

Pendant la dernière campagne électorale, les conservateurs avaient promis que l'Accord de libre-échange avec les États-Unis ferait des miracles pour l'économie de Hamilton. Le plus triste c'est que 19 000 habitants de Hamilton sont venus joindre les rangs de ceux qui étaient sans emploi au moment de la dernière campagne électorale. Les entreprises et les travailleurs de Hamilton ont fait à maintes reprises l'objet de pratiques commerciales déloyales de la part des Américains, malgré toutes les promesses faites par le Parti conservateur au moment de la dernière campagne électorale.

Nous ne blâmons pas les Américains pour cela. Ils sont tout simplement durs en affaires. Nous blâmons les conservateurs. Nous reprochons au gouvernement conservateur de ne pas s'acharner à éliminer les échappatoires qui permettent à nos voisins américains de prendre ces mesures.

Le gouvernement peut faire autre chose que simplement tenter de faire adopter l'ALÉNA à tout prix: le gouvernement pourrait profiter de l'occasion offerte par les négociations en cours pour tenter d'obtenir une définition adéquate des subventions, une nouvelle réglementation antidumping, un accord sur la réglementation des droits compensateurs et des lois sur le recours commercial. Les habitants de Hamilton n'arrivent pas à comprendre pourquoi les conservateurs ne profitent pas de l'occasion pour faire cela.

Une définition adéquate des subventions ferait en sorte que les Canadiens pourraient prendre des mesures pour aider les régions plus faibles, pour renforcer les programmes sociaux, pour créer de nouvelles entreprises ou pour diminuer les impôts, sans craindre que les États-Unis ou le Mexique puissent prétendre que ces mesures constituent des subventions déloyales. Si les subventions sont bien définies, le Canada, les États-Unis et le Mexique seront tous assujettis aux mêmes règles. Nous connaîtrons tous les règles à appliquer. En l'absence d'une définition adéquate, cet accord ne vaut pas le papier sur lequel il est écrit.

• (3415)

Nous savons tous que, même avec de nouvelles définitions, il sera encore possible pour quelqu'un de contourner les règles. Dans un cas pareil, le pays qui subit un préjudice doit être en mesure de protester.

Les électeurs de ma circonscription de Hamilton Mountain comprennent cela et souscrivent à cette approche, mais ils ne comprennent pas pourquoi les États-Unis peuvent, en vertu des arrangements actuels, protester et ensuite imposer aux Canadiens des droits provisoires exorbitants sans faire la preuve que les entreprises américaines ont subi un préjudice.

Nos aciéries à Hamilton sont souvent accusées, à tort, par leurs concurrents américains de vendre l'acier à un prix inférieur au coût de production réel pour attirer de nouveaux clients. Les aciéries américaines, appuyées par leur gouvernement, utilisent les règles antidumping pour accuser les entreprises de Hamilton de concurrence déloyale.

Après quelques années d'audiences compliquées, on constate que les entreprises canadiennes n'ont absolument rien fait de mal. Malheureusement, en vertu des lois américaines sur les sanctions commerciales, les entreprises canadiennes doivent payer un lourd tribut pour prouver leur innocence. Elles sont obligées d'augmenter leurs prix pendant toute la durée des audiences et de déposer une caution. Résultat: les entreprises canadiennes perdent des clients et de l'argent. Les métallos canadiens perdent leur emploi en attendant la décision finale.

Il existe un autre exemple très simple qui illustre bien ce cas. C'est comme si on autorisait toutes les équipes de hockey américaines participant à la finale de la coupe Stanley à imposer, à n'importe quel moment, une punition aux Maple Leafs et aux Canadiens. Les joueurs des équipes canadiennes seront envoyés au banc des punitions jusqu'à ce que l'arbitre décide, enfin, qu'aucune infraction n'avait été commise. Entre-temps, les équipes américaines auront bénéficié, injustement, d'un jeu de puissance.

Il est insensé d'appliquer des règles de ce genre dans un match de hockey. Et il est encore plus insensé de le faire lorsque des emplois, des entreprises, l'avenir de l'économie canadienne, sont en jeu. Je trouve scandaleux que les conservateurs tentent de mettre en place des règles de ce genre par le biais de l'Accord de libre-échange nord-américain.

Les conservateurs, s'ils faisaient preuve de bon sens, ne tenteraient pas de faire adopter l'ALÉNA à toute vapeur, mais poursuivraient plutôt les négociations avec le Mexique et les États-Unis en vue d'établir des règles justes pour tous. Les conservateurs, s'ils faisaient preuve de bon sens, ne tenteraient pas de faire adopter à toute vapeur un accord qui néglige de combler les lacunes de l'entente précédente. Les conservateurs, s'ils faisaient preuve de bon sens, tireraient les leçons des erreurs passées et prendraient le temps de négocier un bon accord, et pas n'importe lequel.

Ma circonscription a gros à perdre si nous agissons avec trop de célérité. Il en va de même pour l'avenir de notre pays.

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord d'enchaîner directement sur les observations faites par ma collègue de Hamilton Mountain, qui a brossé un excellent tableau de la vie sous le régime de l'accord commercial concocté par Brian Mulroney, Michael Wilson, Kim Campbell et Jean Charest.

Je me trouvais à la Chambre vers 1 h 30, ce matin, lorsque le ministre du Commerce extérieur a eu l'audace, lorsqu'on lui a posé des questions très précises sur les effets néfastes de l'accord commercial sur l'industrie de l'acier, de répondre en demandant où se trouvait Hamilton au juste.

Il se trouve que Hamilton est la ville qui compte le plus grand nombre de travailleurs de l'acier. Le ministre sait peut-être maintenant où se trouve Hamilton. Qu'il sache aussi que les électeurs de Hamilton, d'Hamilton-Wentworth, de Rankin, de Burlington, de Hamilton-Est, de Hamilton Mountain et de Hamilton-Ouest savent exactement ce qu'il en est de son gouvernement et savent fort bien quel sort ils lui réservent à la prochaine élection: s'il n'en tient qu'à eux, il se trouvera de ce côté-ci de la Chambre, non pas en face.

Pour revenir aux pertes d'emploi, j'étais en train de souligner que, dans ma seule circonscription, 10 000 travailleurs d'aciéries ont perdu leur emploi. Dans les dix minutes qui m'avaient été allouées, je n'ai pas eu le temps de faire valoir que, selon une étude récente portant sur une seule année, une fois mis de côté les emplois directement liés aux aciéries, 17 000 personnes ont perdu leur emploi en une seule année, entre 1990 et 1991, dans les industries connexes.

Il y a quelques jours, j'ai soulevé à la Chambre une question au sujet de la décision prise par une entreprise locale de Hamilton, la Dofasco, de déménager au Kentucky. Vous vous souvenez de la question, j'en suis sûre. Lorsque le ministre s'est levé pour répondre, on aurait cru entendre parler le président de la Chambre de commerce du Kentucky lorsqu'il a cité sept ou huit raisons pour expliquer cette décision.

• (3420)

L'une des raisons invoquées très franchement par le président John Mayberry, dans l'allocution qu'il a prononcée devant l'assemblée générale annuelle, il y a deux semaines, était les ridicules différends commerciaux dans lesquels était prise l'entreprise et qui dégarnissaient son carnet de commandes. En fait, ma collègue de Hamilton Mountain a souligné les difficultés de ce secteur.

Oui, nous arrivons à obtenir redressement. Cependant, le processus extrêmement lourd prévu par cet accord de libre-échange, lourdeur qui est exacerbée par l'ALÉNA, peut prendre jusqu'à un an ou deux à aboutir.

En affaires, le temps, c'est de l'argent. Les clients s'attendent à ce que les livraisons soient faites à temps. Ils ne peuvent attendre deux ans avant de savoir si la Stelco obtiendra un traitement équitable. Lorsque la guerre commerciale a débuté, l'an dernier, l'aciérie canadienne a perdu des commandes au profit des États-Unis parce qu'elle ne pouvait garantir des livraisons à temps en raison de cette épée de Damoclès suspendue au-dessus de sa tête.

On aurai pu croire que le ministre canadien du Commerce extérieur se serait rendu à Washington pour défendre les entreprises canadiennes. Au contraire, nous avons pu voir et entendre maintes fois à la Chambre, la semaine dernière, le ministre nous expliquer la position des Américains.

J'ai en main un document relatif au commerce de l'acier auquel travaillent depuis un an et demi des membres de l'équipe libérale, y compris le député de Haldimand—Norfolk, d'autres membres du groupe de l'acier, dont le prochain député de Sault Ste. Marie, Ron Irwin, et qui décrit avec beaucoup de précision certains des problèmes liés à l'industrie de l'acier et certaines des solutions que nous entendons mettre en oeuvre, en tant que gouvernement.

Contrairement aux néo-démocrates, nous ne nous contentons pas de proposer un débat, puis d'aller nous coucher. Revenons aux événements des quelques dernières semaines. Le député d'Esquimalt—Juan de Fuca a parlé haut et fort. Il a paru dans tous les médias nationaux pour annoncer que c'était lui, l'opposition réelle, et que son parti était celui qu'il fallait écouter.

Où se trouvait-il lorsqu'est venu le temps de parler? Il était à la maison, au lit. Il a sonné l'alarme, puis est allé roupiller.

Entre-temps, nous avons toute une équipe qui travaille, en public comme en privé, à rédiger un document d'une centaine de pages, très étayé, sur la politique canadienne de l'acier. Je crois comprendre pourquoi le député semble préoccupé car, comme son collègue, le député de Juan de Fuca, je rougirais, moi aussi.

J'ignore depuis combien d'années le député de Port Moody—Coquitlam est membre du Nouveau parti démocratique. Il a même été candidat à la direction du parti. La situation du NPD est si désespérée en Colombie-Britannique qu'il distribue maintenant de la documentation dans laquelle il néglige de mentionner le nom de son parti.

C'est un ex-libéral eh oui, à une époque, ce fut un bonhomme intelligent. Dans la brochure qu'il a publiée, il a négligé de mentionner qu'il était néo-démocrate, parti bien mal vu en Colombie-Britannique en ce moment.

J'aimerais vous donner certains faits précis au sujet de l'acier. J'étais ici lorsque le ministre du Commerce extérieur a déclaré à la Chambre, la semaine dernière, que le Kentucky était en mesure d'offrir de bien meilleurs tarifs d'électricité—c'est vrai—, que le Kentucky avait une plus forte capacité de production par personne—c'est faux. Il a même ajouté que le Kentucky avait toutes ces choses à offrir que n'a pas Hamilton. Mes collègues et moi, nous sommes allés au fond des choses. Nous avons fouillé la question et nous avons pu voir le plus merveilleux investissement dans des emplois au Canada. En fait, les aciéries canadiennes doivent faire face à une concurrence injustement subventionnée par les États-Unis.

Si le ministre prenait le temps de bien faire son travail, il n'aurait qu'à se procurer un exemplaire d'une étude effectuée non pas par les libéraux, mais par le cabinet Ernst and Young. J'aimerais faire consigner certains des renseignements qu'elle contient au sujet des subventions, des prêts, des subsides et des paiements directs qui sont versés aux producteurs d'acier américains et qui coûtent des emplois au Canada.

• (3425)

Notez qu'il est question de versements fédéraux uniquement. Ils ne tiennent pas compte des subventions versées par les États ou par les municipalités américaines, ces grands libre-échangistes. Passons aux chiffres: subventions, 236 millions de dollars; financement à taux privilégié, 300 millions de dollars; allégements fiscaux, 7,7 milliards de dollars; prise en charge des obligations par le gouvernement fédéral, 3,7 milliards de dollars; concessions sur le plan de la réglementation, 2,5 milliards de dollars; services subventionnés, 500 millions de dollars; acquisitions—les données n'ont pas été mises à jour mais on imagine que le chiffre pourrait être très élevé; aide en amont, 2 milliards de dollars; aide en aval, 2 milliards de dollars; et aide à la protection commerciale, 8 milliards de dollars.

Additonnées, ces deux colonnes donnent un montant total de 26 milliards de dollars versés en subventions aux aciéries américaines, ces libre-échangistes purs et durs.

Par ailleurs, si l'on examine les subventions versées par l'État et par les municipalités, selon Ernst and Young, les États ont versé à l'industrie de l'acier américaine une aide de 30 milliards de dollars et les municipalités, de 5 milliards de dollars, ce qui donne la somme rondelette de plus de 60 milliards de dollars, je dis bien 60 milliards de dollars versés en subventions aux producteurs américains d'acier qui ont maintenant le front, avec l'aide du ministre canadien du Commerce extérieur, de nous dire qu'ils sont d'honnêtes commerçants.

Pouvez-vous croire que le tribunal du commerce canadien a statué, la semaine dernière, qu'effectivement, les Américains faisaient du dumping au Canada, mais que nous n'en souffrons pas. Peut-être le ministre n'en souffre-t-il pas, lui qui a déjà décidé de quitter la vie politique. Il n'aura pas à affronter ses électeurs, lors des prochaines élections. Il se terrera quelque part dans sa belle grande maison.

Une voix: Où donc est-il à l'heure actuelle?

Mme Copps: Il ne se trouve même pas un seul membre du parti ministériel car ils ne veulent pas prendre conscience de la réalité. La réalité est que cet accord avantage les Américains et que la deuxième phase de l'ALÉNA ne fera qu'aller plus loin dans le même sens.

Nous demandons au gouvernement de mettre en place un mécanisme raisonnable de règlement des litiges, de prévoir une définition raisonnable de ce qui constitue une subvention et de ce qui constitue du dumping. Nous pouvons commercer avec les plus grands de ce monde. Nous pouvons nous rendre rue Wilcoxs. Nous sommes allés chez Hilton Works. Le ministre canadien du Commerce a déclaré en Chambre que Hilton Works était une vieille usine qui devrait être fermée. Hilton Works s'est dotée de la technologie dernier cri. Je demande au ministre, s'il ne sait pas où se trouve Hamilton, de me suivre. Je lui montrerai cette usine. Nous pourrons faire quelque chose lorsque nous serons au pouvoir.

M. Barrett: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je laisse passer ce qui se dit à mon sujet, sauf les mensonges. J'étais ici, à la Chambre, hier soir. De plus, le député d'Ottawa m'a appelé hier—j'étais dans mon bureau—en se faisant passer pour un électeur de Colombie-Britannique. Il m'a communiqué ses vues au sujet du débat, puis a raccroché. Les rires, dont les plus forts venaient de la députée de Hamilton, ont continué, puis le député a admis qu'il avait téléphoné à mon bureau.

Des voix: Oh, oh!

Le président suppléant (M. DeBlois): Je suis bien aise de m'être levé, pour que les gens n'aient pas à entendre de tels propos.

• (3430)

Je demanderais à tous les députés de collaborer. La nuit a été fort longue, et je demanderais à chacun d'être patient et juste.

Des voix: Bravo!

M. Vic Althouse (Mackenzie): Monsieur le Président, je remercie les députés libéraux d'applaudir. Je sais qu'ils attendent avec impatience mon discours et je leur sais gré de cette ovation. De tels applaudissements sont fort à propos puisque l'amendement à l'étude a pour effet de donner à des pays, dans le cas présent au Canada, le droit de contrôler des firmes commerciales de leur territoire national.

Ce droit est crucial à tout accord commercial ou international, particulièrement dans ce pseudo nouvel environnement où nous avons entre autres la mondialisation et le nouvel ordre mondial. Il est temps que nous commencions à nous demander ce que signifient ces notions. Nous nous refusons de savoir ce que signifie vraiment la mondialisation. Les partis qui siègent à la Chambre n'ont pas toujours dit clairement ce qu'ils considèrent comme la mondialisation dans le contexte actuel.

À quoi nous préparons-nous? Qui en profitera? Sommes-nous en train de créer une nouvelle économie modernisée pour les nôtres sur notre propre territoire? Le faisons-nous pour les firmes commerciales de nos propres territoires? Qui profitera au juste de cette mondialisation?

Je remarque qu'il y a eu peu de déclarations concernant nos objectifs. Quels sont-ils? Le Nouveau Parti démocratique s'est toujours servi de la mondialisation au profit de la population. Pourtant les accords internationaux que nous avons vu signer par le passé, en notre nom, par nos gouvernements élus, conservateur ou libéral, ont eu tendance à affranchir et à libérer les sociétés et les entités constituées.

C'est très étrange parce qu'au cours des dernières décennies, le rôle de la société n'a jamais été réévalué. Ceux qui se sont penchés sur l'histoire économique de la société sauront que pendant des centaines d'années germait une nouvelle entité. Les sociétés dans ce pays étaient à ce point spéciales au tout début qu'il fallait une loi du Parlement et l'approbation du Sénat pour qu'elles obtiennent les privilèges que nous accordons à ce genre d'entité commerciale. Il s'agit de privilèges spéciaux, de privilèges avec un grand «P».

Ces privilèges accordent un avantage concurrentiel par rapport à l'entrepreneur privé ordinaire, la société ne s'éteignant jamais. Une personne morale ne meurt jamais et profite donc de nombreux avantages. Elle n'a pas à se restructurer à toutes les générations. Elle est simplement éternelle. Elle n'a pas à se soucier de payer tôt ou tard des impôts reportés parce que le chef de l'entreprise familiale s'est éteint. La personne morale est éternelle, ce qui fait qu'elle ne paie pour ainsi dire jamais l'impôt que notre système fiscal l'autorise à reporter. De plus, dans notre pays comme dans presque tous les autres, les sociétés jouissent d'un privilège spécial quant à la somme d'impôt qu'elles doivent payer.

• (3435)

J'ai entendu les arguments que les députés conservateurs ont fait valoir à la Chambre. Nous ne savons pas encore au juste ce que les libéraux pensent de tout cela. Certains députés conservateurs estiment que les sociétés ne devraient pas payer d'impôt, mais seulement leurs actionnaires. Je verrais peut-être une certaine logique à cela s'il devenait illégal pour les sociétés de constituer des fonds dans des comptes propres qu'elles peuvent utiliser comme bon leur semble pour financer leur expansion. Mais voilà, ce n'est pas le cas. Si, pour prendre de l'expansion, les sociétés devaient investir leurs propres capitaux et ceux de leurs actionnaires, un tel système serait peut-être justifié.

Mais en réalité, les sociétés concurrencent les petites entreprises. Les règles du jeu ne sont pas équitables. C'est pourtant ainsi, au nom de la mondialisation, un nouvel ordre mondial dont nous ne comprenons même pas encore les implications. Certains d'entre nous, profanes, pressentons déjà que ce nouvel ordre mondial vise en fait à ravir à nos gouvernements le contrôle de ces sociétés, qu'ils ont pourtant mises au monde.

Selon les nouvelles règles du jeu, y compris celles qui nous sont proposées dans le projet d'ALÉNA que nous examinons aujourd'hui et celles auxquelles nous sommes déjà soumis aux termes de l'Accord de libre-échange canado-américain qui a été adopté ici même, il y a quatre ans et demi, les sociétés devraient échapper à toute contrainte ou discipline que les gouvernements pourraient vouloir leur imposer.

Comme je l'ai signalé ce matin, le seul obstacle au commerce entre le Canada et les États-Unis que tolère l'Accord de libre-échange canado-américain réside dans le fait que la Constitution des États-Unis confère au Congrès le droit de modifier les règles internationales établies par décret présidentiel. Le Congrès peut toujours annuler tout traité, quel qu'il soit, que nous signons avec les États-Unis. C'est de là que découle la majeure partie des conflits et obstacles commerciaux qui séparent nos deux pays.

Peu importe lequel des deux partis d'opposition, libéral ou néo-démocrate, formera le prochain gouvernement, le fait est qu'à cause de la Constitution des États-Unis, le chef de l'opposition actuelle sera incapable d'améliorer l'accord, parce qu'il lui sera impossible de convaincre le Congrès de modifier la Constitution américaine et de faire primer un accord international sur ses droits. C'est rêver en couleurs que de croire que nous allons pouvoir négocier des améliorations à l'accord. Nous allons tout simplement devoir nous habituer à vivre à côté du géant que le sort nous a donné comme voisin et jouer de finesse pour tirer nos marrons du feu.

Au nombre des institutions dont le peuple canadien s'est doté pour se donner les moyens d'être plus compétitif sur le marché mondial figurent certains organismes que les agriculteurs de l'Ouest, dont je suis, connaissent mieux que quiconque. Ces institutions vouées au commerce international qui permettent aux producteurs de l'Ouest d'être compétitifs sur le marché mondial sont, notamment, la Commission canadienne du blé et la Commission canadienne des grains. Leurs normes nous permettent de percer sur les marchés étrangers en leur garantissant la nature, la qualité, le prix et la livraison des produits que nous vendons. La Commission canadienne des grains et la Commission canadienne du blé offrent en effet des garanties que très peu de pays sont en mesure d'égaler. Le gouvernement conservateur actuel a fait tout ce qu'il a pu pour affaiblir la réglementation et retirer leurs pouvoirs à la Commission canadienne du blé et à la Commission canadienne des grains, et il a prétexté pour cela que ces deux institutions se font vieilles.

• (3440)

Plus elles ont d'expérience, plus elles sont efficaces. Les producteurs et agriculteurs canadiens en ont absolument besoin pour être compétitifs sur le plan mondial. Elles nous confèrent un avantage dans cette économie de plus en plus mondiale, et le moment est bien mal choisi pour leur lier les mains. Sans elles, nous ne sommes plus dans la course du commerce international. Je souhaiterais que les députés ministériels le comprennent et qu'ils cessent de défendre la position du gouvernement, parce qu'à mon avis, elle est indéfendable. C'est d'ailleurs pour cela que très peu d'entre eux ont parlé de l'Accord de libre-échange nord-américain dans leurs interventions: il est indéfendable.

Une voix: Ils ne l'ont pas lu non plus.

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je voudrais faire quelques remarques. Je ferai un autre discours sur la substance demain, mais, à ce moment-ci, je voudrais parler des problèmes de procédure auxquels nous faisons face avec ce projet de loi.

[*Traduction*]

Premièrement, je tiens à remercier le député de Mackenzie d'avoir reconnu que, dans quelques mois, nous formerons le gouvernement.

Des voix: Bravo!

M. Chrétien: Nous comprenons très bien qu'il ait décidé de ne pas se représenter: ses électeurs le mettraient au chômage. Mais ce matin, nous avons appris une autre bonne nouvelle. Le NPD n'est pas le seul à reconnaître que nous formerons le prochain gouvernement. En effet, le premier ministre lui-même l'a fait, hier soir. C'est que maintenant qu'il sait que son parti sera battu aux prochaines élections, il doit tout faire vite.

Si nous discutons de l'ALÉNA aujourd'hui, c'est parce qu'il ne veut pas attendre, et s'il ne veut pas attendre, c'est parce qu'après les élections, son parti ne sera plus au pouvoir. Le président des États-Unis préfère attendre, quant à lui. En effet, il tient à ce qu'on apporte quelques modifications à l'accord avant de présenter un projet de loi de mise en oeuvre au Congrès. C'est logique, car l'ALÉNA ne sera plus le même lorsqu'il aura fait adopter ses deux accords parallèles sur les normes environnementales et le code du travail, deux points que nous avons fait valoir.

Le gouvernement démontre qu'il sait que le temps lui est compté, mais pas uniquement en imposant la clôture à répétition à la Chambre. En effet, hier, le premier ministre a montré à quel point il croyait à la défaite de son parti aux prochaines élections. Hier, il a demandé à trois sénateurs de démissionner en leur disant: «N'attendez pas l'automne pour le faire; vous seriez remplacés par des libéraux. Démissionnez tout de suite, pour que je puisse vous remplacer par des conservateurs.»

Je n'ai jamais vu de premier ministre, de chef de parti, fonder si peu d'espoir sur les candidats à la direction de son parti. Quelle gifle à la ministre de la Défense nationale et au ministre de l'environnement. Le premier ministre leur dit devant tout le pays: «Vous deux, vous ne gagnerez jamais; je vais favoriser mes amis tout de suite, avant de partir.»

Il veut faire aujourd'hui ce qu'il trouvait monstrueux, scandaleux, inacceptable en 1984. Il est vrai que cela a été affreux. Tous se souviennent de ce qu'il a dit du député de Vancouver Quadra, en 1984, parce qu'il avait fait quelques nominations. Il les lui remettait sur le nez chaque jour tellement c'était inacceptable, disait-il. Mais aujourd'hui, il fait pire. Il n'est jamais arrivé avant aujourd'hui qu'on fasse démissionner des sénateurs pour pouvoir les remplacer. Mais lui, il le fait tous les jours.

• (3445)

L'épouse de son ancien secrétaire personnel avait été nommée pour trois ans. Mais elle a démissionné afin que le premier ministre puisse leur faire cadeau, à elle et à son mari, d'une petite nomination pour sept ans. Une preuve de plus qu'il ne croit pas à la victoire de son parti aux prochaines élections.

L'ALÉNA que nous étudions aujourd'hui est le monument que les conservateurs veulent ériger en leur honneur. Ils veulent que nous votions tout de suite. La semaine dernière, il y avait des négociations à Ottawa. Le ministre du Commerce extérieur a dit que ce que les Américains demandaient était absolument inacceptable. Mais nous allons quand même voter sur l'accord aujourd'hui, sans que le ministre n'ait résolu nos différends avec les Américains. Mais quel genre de gouvernement avons-nous donc?

Il veut que nous nous prononcions sur un programme sans savoir ce que cela donnera. Les États-Unis voulaient apporter aux deux accords parallèles un amendement qui changera tout à l'ALÉNA. Furieux, le ministre s'est précipité aux États-Unis et a participé, hier, à une émission de télévision où il a dit que le gouvernement américain allait trop loin, que c'était inacceptable et que l'amendement détruirait l'ALÉNA. Mais aujourd'hui, le gouvernement nous force quand même à voter parce qu'il tient à sa triple couronne.

Chacun a entendu le premier ministre parler de la triple couronne. Il y a renoncé en ce qui le concerne; en effet, il voulait remporter trois élections d'affilée. Mais comme il savait qu'il était cuit, il a préféré tirer sa révérence.

Maintenant, il veut une triple couronne sur un autre front. Après l'ALÉ et la TPS, il veut avoir l'ALÉNA. Je l'ai déjà dit, nous sommes contre l'ALÉNA. Les Libéraux ne sont pas comme les néo-Démocrates, qui voudraient élever un mur autour du Canada et qui défendent une position tellement irréaliste qu'elle nous ramènerait au XVIII^{e} siècle.

Le Canada est le plus important pays commerçant au monde. Aucune autre nation ne fait autant de commerce par habitant que le Canada. Pour y arriver, nous devons commercer beaucoup, avoir le libre-échange, avoir des échanges solides et équitables, mais pour cela, il faut des règles. Avec des règles, nous pouvons battre n'importe quel pays, parce que les Canadiens peuvent être les meilleurs.

Je vais parler de la teneur de l'accord demain seulement, parce qu'aujourd'hui, je n'ai que dix minutes. Mais je tiens à dire que nous avons participé au débat sans relâche, et, pour cela, je tiens à féliciter mon équipe. Tous ont été là toute la nuit, contrairement au député qui a proposé l'ajournement et qui est rentré se coucher.

[*Français*]

Les Libéraux étaient ici, ce sont eux qui ont fait le débat; ce sont eux qui se sont levés en Chambre des communes; ce sont eux qui ont maintenu ce débat-là, parce qu'il faut dire à la nation que le gouvernement est d'une irresponsabilité incroyable. Au moment où les Américains s'apprêtent à bloquer l'accord de libre-échange nord-américain, au moment où le président des États-Unis—et on le voit très bien lorsqu'on lit les journaux américains—ne sera pas capable de régler le problème devant le Congrès, à l'automne, le gouvernement canadien, pour ériger un monument au ministre du Commerce et au premier ministre, force les gens à voter ici, alors qu'on sait très bien que ce ne sera pas réglé avant très tard l'automne prochain.

Le Congrès américain ne sera pas saisi de ce projet de loi avant les mois de septembre ou octobre. Pourquoi se dépêcher ici, au Canada? On aura des élections entre-temps. Le peuple canadien aura le temps de changer de gouvernement.

• (3450)

De toute façon, le nouveau gouvernement aura le pouvoir de proclamer ou de ne pas proclamer. Donc, c'est un geste inutile de la part du gouvernement et c'est une provocation envers la démocratie. Qu'on complète les négociations et, lorsque les Canadiens sauront exactement quel est le projet sur lequel ils devront voter dans son ensemble, on reviendra devant le Parlement, mais pas à ce moment-ci. S'il y a un accord au mois d'août ou au mois de septembre, au pourra discuter des questions de l'environnement et des questions de travail, mais pas à ce moment-ci, alors qu'on ne connaît pas les solutions.

Le gouvernement n'a pas raison de provoquer des votes sur l'attribution de temps comme ceux-là. C'est pourquoi nous allons nous objecter à chacun des votes qui seront tenus, jusqu'à la fin de ce débat, parce que c'est complètement illégitime à ce moment-ci, et c'est de l'abus de pouvoir d'un gouvernement qui sera défait dans les mois à venir.

[*Traduction*]

M. Riis: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt le chef de l'opposition officielle. Je peux vous dire que nous sommes aussi très heureux d'avoir eu un débat sur l'ALçNA. Je tenais simplement à rappeler à mon honorable ami que si le débat d'hier soir a eu lieu, c'est parce que le Nouveau Parti démocratique l'a demandé. Les libéraux n'ont pas demandé à ce que la Chambre discute de l'ALÉNA.

Le président suppléant (M. DeBlois): Il n'y a pas matière à invoquer le Règlement.

L'hon. Roy MacLaren (Etobicoke-Nord): Monsieur le Président, le chef de l'opposition nous a fait là un discours remarquable. Comme un certain nombre de collègues l'ont dit au cours des dernières 24 heures, le gouvernement fait preuve d'une totale irresponsabilité.

Je voudrais parler de deux autres facettes de l'ALÉNA, mais avant, je tiens à signaler une fois de plus que le gouvernement procède d'une façon tout à fait répréhensible. En fait, il limite sérieusement la marge de manoeuvre dont disposera le Canada lorsqu'il négociera les accords parallèles sur l'environnement et les codes du travail.

Le gouvernement met le Canada dans une situation d'impuissance totale. Le Canada sera le seul des trois pays qui aura officiellement souscrit à l'accord. Aux négociations, les deux autres seront dans une position de force, alors que le Canada sera vulnérable puisqu'il aura les mains liées.

J'ajouterai que la décision du gouvernement d'adopter le projet de loi maintenant est tout à fait incompréhensible non seulement à cause de la façon dont les États-Unis envisagent les accords parallèles, mais aussi du fait qu'ils n'ont pas encore présenté de projet de loi de mise en oeuvre. Nous ignorons ce qu'il prévoira. Le gouvernement ne sait même pas quand il sera présenté. Les Canadiens ne savent pas quand les États-Unis passeront à l'action, et il n'est pas du tout impossible qu'ils veuillent apporter d'autres amendements à l'ALÉNA. Pourtant, nous aurons déjà adopté et mis en vigueur le projet de loi qui fait de l'ALÉNA une réalité.

Je voudrais maintenant passer à deux autres sujets dont nous n'avons pas beaucoup parlé, mais qui sont essentiels à la compréhension de l'ALÉNA et même de ce que devraient être les politiques commerciales du Canada.

Il y a tout le domaine de ce qu'il est convenu d'appeler l'aide à l'adaptation, une expression qui évoque le jargon des bureaucrates, mais qui exprime un besoin bien réel pour beaucoup de Canadiens. Le gouvernement a libéralisé le commerce sans prendre au préalable les mesures qui auraient fait des Canadiens des bénéficiaires du libre-échange plutôt que des victimes.

• (3455)

Je signale que lorsqu'il a présenté son projet de loi visant à mettre l'ALÉNA en oeuvre, le gouvernement n'a cessé de faire référence au rapport de Grandpré, notamment, sur l'aide à l'adaptation. Quiconque se donne la peine de lire ce rapport déposé il y a cinq ans constatera qu'il suggère une foule de nouveaux programmes et activités qui auraient aidé les Canadiens à se préparer au libre-échange et à la mondialisation du commerce de manière à en tirer profit.

Il n'y est pas seulement question de l'approche continentale que le gouvernement a fait sienne, mais d'une approche vraiment multilatérale. Le rapport parle d'éducation et de formation spécialisée. Il est évident que le gouvernement n'a pris aucune mesure nationale dynamique pour inciter le Canada à investir dans la formation.

Comme nous l'avons vu, il n'a jamais réussi à instaurer entre le mouvement syndical et le patronat la compréhension mutuelle grâce à laquelle le libre-échange aurait été implanté au profit des Canadiens et non à leurs dépens.

Qu'il s'agisse de recherche et de développement, de science et de technologie ou d'innovation technologique, le gouvernement a toujours mis plus d'ardeur à défendre le libre-échange qu'à mettre sur pied les programmes d'adaptation scientifique et technologique qui auraient aidé les Canadiens à devenir encore plus compétitifs sur le plan mondial.

L'un des problèmes que le gouvernement n'a jamais tenté de résoudre au cours des cinq dernières années est celui des obstacles au commerce interprovincial. Comment les Canadiens peuvent-ils espérer être compétitifs sur le plan mondial quand ils ne peuvent même pas libéraliser le commerce entre les diverses parties de leur pays? Au Canada, les entraves à la libre circulation des personnes, des biens, des services et des capitaux font obstacle à l'émergence de sociétés productives capables de concurrencer les sociétés étrangères sur le marché mondial.

Ces derniers mois, le gouvernement s'est attaqué au problème, encore que timidement, mais au cours de son mandat, il n'a jamais vraiment pris de mesures pour abattre les barrières commerciales que les gouvernements précédents avaient érigées entre les provinces.

Mais c'est dans le secteur de la petite entreprise que l'échec du gouvernement a été le plus lamentable. Nous avons entendu toutes sortes d'arguments, à la Chambre, au sujet de la relance sans emploi. Il est vrai, jusqu'à un certain point, que les grandes sociétés, pour relever le défi de la concurrence mondiale, doivent réduire leur main-d'oeuvre afin d'accroître leur productivité.

Cela devrait mener à la création d'emplois par les petites et moyennes entreprises. Mais qu'a fait le gouvernement pour aider les petites entreprises? Il a porté les taux d'intérêt à des niveaux sans précédent. Je veux parler des taux d'intérêt réels et non des taux nominaux dont le gouvernement parle constamment. Le gouvernement a relevé les taux d'intérêt réels. Au cours des derniers mois, il a fait quelques retouches mineures à la Loi sur les prêts aux petites entreprises. Il ne s'est pas préoccupé, comme gouvernement national, de trouver des moyens vraiment innovateurs d'aider les petites entreprises à créer des emplois et à jouer le rôle qui échoit aux entreprises dans notre société.

Je voudrais maintenant parler d'un autre chapitre sur lequel le gouvernement affiche un échec complet. En s'engageant à instaurer le libre-échange continental, il a négligé les occasions de créer des liens commerciaux avec le reste du monde. Il a rejeté du revers de la main l'approche multilatérale au profit de l'approche continentale. Il est intervenu sans conviction dans l'Uruguay Round du GATT. Il n'a pas du tout joué le rôle de premier plan auquel on se serait attendu de sa part, étant donné l'ingéniosité et la vigueur dont il a toujours fait preuve au sein du GATT depuis 1948.

Mais en marge du GATT et de l'Uruguay Round, qui seront beaucoup plus avantageux pour le Canada que le libre-échange à l'échelle du continent ou même de l'hémisphère, la voie que le gouvernement a privilégiée, il reste une foule de possibilités que le gouvernement aurait pu explorer avec les pays de la région du Pacifique et ceux d'Europe 92, le nouveau marché européen unique.

• (3500)

Et qu'a fait le gouvernement pour contrebalancer son engagement envers le libre-échange continental ou hémisphérique au moyen d'une véritable initiative en Asie et en Europe? Il y a quelques années, il a lancé l'initiative de la ceinture du Pacifique et nous n'en avons plus entendu parler. Il n'y a pas eu de suite. L'absence d'engagement envers le développement de nouvelles relations commerciales avec l'Europe est tellement évidente que je n'ai pas vraiment besoin de m'y attarder.

En outre, le gouvernement n'a pas mis en place, dans notre propre pays, la structure requise pour que nos sociétés et nos petites entreprises s'orientent vers l'exportation. Il aurait pu saisir toutes sortes d'occasions en collaboration avec la Chambre de commerce du Canada qui a présenté un certain nombre d'idées innovatrices. Il aurait pu appuyer les propositions de l'Association canadienne d'exportation, mais il ne l'a pas fait.

Il a tourné le dos à l'Asie et à l'Europe et s'est concentré uniquement sur son obsession avec notre continent et maintenant, avec l'hémisphère.

Permettez-moi d'attirer votre attention sur une initiative que, ironie du sort, les États-Unis ont lancée ces dernières semaines. Ils se sont adressés aux pays de l'ANASE, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, et notamment à l'État de Singapour et à la Malaisie, et leur ont demandé s'ils pourraient s'entendre pour libéraliser davantage les échanges entre les pays de l'ALÉNA et de l'ANASE.

On peut toujours compter sur les États-Unis pour prendre de telles initiatives. Pourquoi le Canada ne fait-il pas de démarches en vue d'établir de nouvelles relations commerciales avec les pays de l'ANASE? Pourquoi le Canada n'a-t-il pas pris l'initiative de chercher ce genre d'occasions qui sont pourtant si importantes pour les Canadiens et surtout pour ceux de l'Ouest, qui sont pleinement conscients de toutes les nouvelles possibilités qui s'offrent et se multiplient rapidement de l'autre côté du Pacifique?

C'est à ce genre de politique commerciale dynamique que les membres du Parti libéral et de l'opposition officielle se sont engagés. Lorsque nous formerons le gouvernement, nous prendrons des initiatives multilatérales à l'échelle planétaire qui feront se réaliser toutes les possibilités du Canada.

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui pour parler de la motion dont nous sommes saisis relativement à ce projet de loi extrêmement important. Je suis fière que les députés néo-démocrates aient forcé la tenue d'un débat prolongé sur cette question. Nous voulons avoir l'occasion de poser les questions que les Canadiens n'ont pu soulever. Le gouvernement a bien fait en sorte qu'ils ne puissent se faire entendre. Il a réduit le temps consacré au débat et, en fait, il a décidé de ne pas téléviser les audiences publiques contrairement à ce que nous aurions souhaité.

Je pense que ce dont nous discutons aujourd'hui est extrêmement important, car il n'est pas simplement question de commerce, mais bien de notre avenir en tant que nation au XXI^{e} siècle. Le gouvernement conservateur voudrait que nous entrions dans le XXI^{e} siècle comme le 51^{e} État américain et nous sommes ici pour affirmer que c'est là le principal objet de l'ALÉNA. Nous ne voulons pas de cet avenir-là pour le Canada.

Il y a de nombreux aspects de la procédure suivie en l'occurrence qui méritent vraiment d'être remis en question. On peut se demander notamment pourquoi on s'empresse d'adopter cette mesure législative à ce stade-ci. Il n'y a aucune raison logique pour le faire. C'est tout à fait inutile. Nous savons que le Congrès n'a pas été saisi de cette mesure et qu'en fait, il ne l'examinera pas tant que toutes les négociations ne seront pas terminées. Pourtant, le gouvernement insiste pour faire adopter envers et contre tous ce projet de loi par la Chambre des communes. Pourquoi? Il ne peut y avoir qu'une seule raison à cela, et c'est que le gouvernement a un programme caché.

Nous nous rappelons que l'Accord de libre-échange canado-américain supposait que notre dollar vaudrait environ 75c. américains. Or, ce n'est pas là la valeur de notre devise depuis la signature de cet accord. Beaucoup de gens se demandent si le gouvernement a accepté de maintenir le dollar à un niveau élevé même si ce n'est pas précisé dans l'Accord de libre-échange, car chose certaine c'est là la réalité. Un ancien ministre de ce gouvernement a laissé entendre que le gouvernement avait peut-être convenu avec les Américains de maintenir le dollar à un niveau élevé.

Je voudrais donc, au nom des Canadiens, demander aujourd'hui au gouvernement de préciser ses véritables intentions. Pourquoi est-il si pressé de faire adopter ce projet de loi? A-t-il conclu des ententes? A-t-il pris des engagements et envers qui?

• (3505)

Les Canadiens ont le droit de savoir si le gouvernement a fait des promesses ou pris des engagements envers le gouvernement des États-Unis ou les milieux d'affaires internationaux dont il ne les aurait pas informés. Je mets le gouvernement au défi de faire preuve de franchise envers les Canadiens et de nous dire pourquoi il veut faire adopter le projet de loi à toute vitesse. Il ne peut y avoir d'autre raison que celle que je viens d'invoquer.

Le projet de loi comporte plusieurs éléments qui nuiront à l'avenir des Canadiens. Il soulève notamment des questions relatives à la souveraineté nationale. Il est ironique que d'une part nous négocions et dans certains cas ratifions des ententes d'autonomie politique avec les premières nations du Canada, alors que par ailleurs nous renonçons en partie à notre souveraineté en ratifiant l'ALÉNA.

Quelle est l'intention du gouvernement? Voilà la véritable question. Le gouvernement répondra que l'entente permettra d'accroître le nombre d'emplois au Canada et améliorera notre productivité, mais la vérité c'est que nous avons perdu des emplois. Le nombre des emplois continue de diminuer et le taux de chômage de s'accroître.

Le gouvernement devrait sortir d'Ottawa et aller rencontrer les quelque 3 000 travailleurs de l'usine de Scarborough, et leurs familles, qui viennent d'être mis à pied en raison du déménagement de l'usine aux États-Unis. Allez donc leur demander quels effets néfastes ont de mauvais accords commerciaux sur leur existence.

D'autres questions tout aussi importantes sont en jeu car l'accord que nous allons conclure est plus qu'une entente commerciale. Le Canada va conclure un accord commercial avec un pays qui, comme l'a souvent répété mon prédécesseur, affiche un très mauvais dossier au chapitre des droits de la personne.

Les Canadiens peuvent s'exprimer librement, nous pouvons discuter toute la nuit, et c'est là une chose dont nous avons lieu d'être fiers. Les Canadiens, de quelque parti politique qu'ils soient, peuvent dire ce qu'ils pensent, l'exprimer ici même à cette tribune publique et leur point de vue sera consigné dans nos comptes rendus. Ce n'est pas le cas au Mexique. Qu'ils soient journalistes ou politiciens, les habitants de ce pays ne peuvent pas toujours s'exprimer librement.

Je trouve cette situation très préoccupante. Tout le monde reconnaîtra que le Canada est sur le point de conclure beaucoup plus qu'un accord commercial avec un pays dont les Nations Unies ont démontré qu'il ne respecte pas toujours les normes de cet organisme en matière de droits de la personne. Il existe des cas connus de personnes qui ont été torturées et tuées. À la veille du XXI^{e} siècle, notre monde, notre collectivité a changé et nous nous interrogeons sur la nature des relations entre les pays. Il y a certes des principes et des normes que nous voulons parfaire, concernant notamment les droits humains, la démocratie, la liberté de participer, la capacité de travailler et la possibilité d'établir des normes sociales de base.

Nous savons que, contrairement à l'accord de la Communauté européenne, l'ALÉNA ne comporte aucune disposition prévoyant des droits sociaux et une charte sociale devant protéger les travailleurs, exiger le respect des normes de santé et permettre d'aider les régions susceptibles de perdre des emplois à cause de l'ALÉNA.

Le débat sur ce projet de loi est extrêmement important parce qu'il permet de tracer l'orientation future du Canada. Je suis profondément convaincue que cette orientation sera absolument désastreuse pour le pays. Cet accord ne peut pas être renégocié, comme certains le prétendent. On ne peut corriger cet accord au moyen d'un accord parallèle. Il n'y a pas moyen de le rafistoler. Il est mauvais pour le Canada et pour les travailleurs mexicains, et il ne peut apporter la prospérité aux Canadiens.

Quand je parcours le pays, la question que j'entends le plus souvent reflète l'incertitude des Canadiens face à l'avenir, surtout celui de leurs enfants. Y aura-t-il des emplois plus tard pour nos enfants? Je dois dire, monsieur le Président, que bien des gens en doutent. Des accords comme celui-ci tracent une orientation qui anéantit l'espoir des Canadiens et augmente l'insécurité qu'entretient un grand nombre d'entre eux.

.3510

Les gens posent une autre question: «Quelle est l'autre solution, l'autre possibilité?» Certains répondent: «Il n'y en a pas. Nous assistons impuissants à la mondialisation. Nous devons accepter notre sort.» Or, nous ne sommes pas impuissants. Les Canadiens n'ont pas à accepter des arrangements commerciaux qui sont mauvais. Si nous refusons l'ALÉNA, les règles du GATT s'appliqueront. Nous pourrons conclure des accords sectoriels. Nous pourrons étendre le champ de nos activités commerciales au-delà des frontières nord-américaines jusqu'en Asie, où les marchés croissent rapidement.

L'autre possibilité, si nous acceptons un tel accord, c'est qu'il y aura une baisse des salaires. Allons-nous accepter la norme mexicaine de 3 ou 4 $ par jour? Qui va acheter les produits? Il est évident que cette possibilité est ridicule et mènera à l'échec.

Ce débat ne vise pas seulement à alerter le gouvernement, mais aussi à dire aux Canadiens: «Réagissez! Dites à votre député que vous refusez l'ALÉNA, parce que vous voulez un avenir pour le Canada.»

M. Peter McCreath (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, le chef du Nouveau Parti démocratique a très bonne mine ce matin, tout comme le chef du Parti libéral d'ailleurs. J'imagine que le chef libéral est en excellente forme par suite du résultat des élections qui se sont tenues hier en Nouvelle-Écosse. Je tiens toutefois à lui rappeler que chez nous on a coutume de dire: «Tant va la Nouvelle-Écosse, tant ne va pas nécessairement le reste du pays.»

Rien n'illustre aussi bien la position du Nouveau Parti démocratique dans ce débat sur l'ALÉNA que le sous-amendement à l'étude en ce moment. Je veux discuter de ce sous-amendement parce qu'il fait clairement ressortir le problème qu'éprouve le NPD, non seulement en ce qui a trait au commerce, mais à bien d'autres secteurs.

La motion visée par ce sous-amendement montre le manque de réalisme du Nouveau Parti démocratique. Celui-ci propose d'ériger une grande muraille autour de notre pays afin de nous protéger des calamités de l'extérieur et des traîtres de l'étranger. La politique des néo-démocrates prévoit peut-être aussi que le Canada devrait se retirer du GATT. Les néo-démocrates pensent peut-être que nous ne devrions pas faire partie de la communauté commerçante internationale. La motion principale est inacceptable parce qu'elle va clairement à l'encontre des règles du GATT en matière de restriction au commerce.

Il va de soi qu'en tant que nation souveraine, le Canada peut décider de ne pas adhérer à cette convention. Nous pouvons établir toutes les règles que nous voulons, mais il est évident que si celles-ci sont contraires aux accords internationaux régissant le commerce, nous ne pouvons espérer faire partie de la communauté internationale.

Si le sous-amendement devait être mis en oeuvre, il permettrait aux gouvernements de dire à des entreprises telles que les compagnies de traitement du poisson qu'elles ne peuvent exporter du poisson cru. Or, nous ne voudrions pas que cela se produise.

Qu'on le veuille ou non, il faut voir la réalité en face—ce que le gouvernement fait mais non l'opposition—et reconnaître que le GATT est très important pour le Canada et qu'il est essentiel que notre pays y adhère. C'est la raison pour laquelle, même si nous aimerions parfois imposer des restrictions comme celle qui est proposée dans l'amendement et le sous-amendement, une telle mesure échouerait parce qu'elle serait inacceptable en vertu du GATT, comme nous avons pu le constater il y a peu de temps dans le cas du hareng et du saumon de la Colombie-Britannique.

• (3515)

Il est intéressant de remarquer toutefois que cela n'est pas nécessairement désavantageux pour le Canada, comme le laisseraient entendre nos amis d'en face. Quant à la situation du hareng quatre ans plus tard en Colombie-Britannique—mes collègues de cette province le savent—, plus de poisson non transformé est entré au Canada en provenance des États-Unis que l'inverse.

La même chose est en train de se passer dans ma propre province, la Nouvelle-Écosse, où davantage de poisson non transformé est malheureusement exporté vers la Nouvelle-Angleterre. C'est assez agaçant. D'autre part, si nous interdisions cela, qu'arriverait-il au poisson qui entre en Nouvelle-Écosse en provenance des États-Unis, notamment la goberge et la morue de l'Alaska?

Si nous voulons être dans le peloton de tête et commercer avec les autres pays, nous devons malheureusement nous plier à ces règles. C'est ce qui explique pourquoi le Nouveau Parti démocratique va toujours rester dans le coin là-bas à la Chambre.

Quand la lutte se corse, les Canadiens analysent froidement la situation et déterminent à qui ils peuvent confier en toute sécurité l'avenir du pays. Quand ils analysent ce genre de politique qui ne tient pas compte du droit international, ils se disent qu'ils ne peuvent accorder leur confiance à ces gens-là même si leurs idées semblent attrayantes. Cependant, la réalité est que si nous élisons ces gens-là et que nous leur donnions l'occasion de mettre en oeuvre leurs idées, il va se passer la même chose qu'en Ontario.

Il est quasiment impossible de trouver une seule personne ayant voté pour le NPD aux élections provinciales en Ontario, d'après ce qu'on me dit. De toute évidence, il a bien fallu que des gens votent néo-démocrate. C'est simple, personne n'ose l'admettre. Telle est la réalité.

J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt mon bon ami le chef de l'opposition qui, comme on dit, a mis du tigre dans son moteur ce matin. En effet, il était dans une forme splendide. Je ne l'ai pas vu en si bonne forme. Il est peut-être encouragé par ce qui s'est passé dans ma province hier. Je tiens à saisir cette occasion pour féliciter publiquement M. Savage de sa victoire et tous les députés qui ont été élus hier en Nouvelle-Écosse.

Je tiens particulièrement à dire aux cinq députés de la région de South Shore qui ont été élus à l'assemblée législative, dont trois sont de nouveaux députés, qu'il faut faire la part des choses en politique. Quatre d'entre eux sont des libéraux. Nous devons tous faire notre travail politique, mais je leur dis, comme je l'ai dit à leurs prédécesseurs qui étaient en poste depuis quatre ans et demi, que, lorsqu'il s'agira de servir le public, je m'empresserai de collaborer avec eux dans l'intérêt des citoyens de South Shore. Lorsqu'il faut faire de la politique, faisons de la politique, mais nous sommes tous là pour servir ceux que nous représentons, sans égard à notre allégeance politique.

J'ai écouté l'intervention du chef de l'opposition. Il y a une question à laquelle il a négligé de répondre, il me semble: quelle est la position de son parti à propos de l'ALÉNA? J'ai suivi le débat et j'ai entendu le chef de l'opposition féliciter ses députés du débat qu'ils ont fait cette nuit.

Je dois avouer que quelques libéraux ont fait de l'excellente besogne. La députée de Hamilton-Est a été ici presque toute la nuit, tout comme le député de Haldimand—Norfolk, celui de Kenora—Rainy River et, bien entendu, celui d'Etobicoke-Nord. Il y avait ici une poignée de libéraux, mais je remarque que bon nombre d'entre eux sont frais et dispos ce matin, et il y a aussi quelques néo-démocrates qui ont bonne mine, parce que seulement quelques-uns d'entre eux se trouvaient ici cette nuit. Je dois avouer que nous n'étions pas très nombreux de notre côté non plus, mais nous avons eu un excellent débat. Lorsqu'on prétend que les occasions de débattre sont insuffisantes, cela m'étonne, mais il s'en trouvera sans doute d'autres qui le prétendront encore.

Il y a une question que les Canadiens devraient vraiment poser au Parti libéral. Le chef du Parti libéral et les néo-démocrates nous demandent pourquoi nous sommes si pressés de faire adopter cette loi. Je leur rappelle un détail. La réalité concrète, c'est que la Chambre va ajourner dans un avenir pas trop lointain. Il se pourrait fort bien que le Parlement ne siège pas pendant un bonne période. Il pourrait ne revenir qu'après les élections.

Que se passera-t-il si les Américains et les Mexicains mettent l'ALÉNA en oeuvre tandis que le Canada, de son côté, n'a pas pris les mesures voulues?

• (3520)

Devrions-nous établir notre programme législatif en fonction des Américains? Devrions-nous laisser les Américains dicter notre programme législatif? Pour nous, la réponse est tout simplement non. Nous suivons notre propre programme.

C'est pourquoi, si mes collègues d'en face prennent le temps de lire le projet de loi, ils remarqueront le dernier article, l'article 247, que dit ceci:

> 247. (1) Sous réserve de ses autres dispositions, la présente loi ou telle de ses dispositions, ou des dispositions de toute loi édictée par elle, entre en vigueur à la date ou aux dates fixées par décret du gouverneur en conseil.
>
> (2) Le gouverneur en conseil ne prend le décret visé au paragraphe (1) que s'il est convaincu que le gouvernement des États-Unis du Mexique et le gouvernement des États-Unis d'Amérique ont pris les mesures nécessaires à la mise en oeuvre de l'Accord.

Autrement dit, il s'agit d'une mesure habilitante. Elle n'entre pas en vigueur avant d'être promulguée. Nous sommes donc en mesure de protéger les intérêts du Canada.

S'il y a des élections avant l'entrée en vigueur de cette mesure, nous savons que, si les néo-démocrates sont portés au pouvoir, elle ne sera jamais promulguée. Nous savons que, si le Parti progressiste conservateur est réélu, et c'est ce à quoi je m'attends, cette loi sera promulguée une fois que les Américains et les Mexicains auront pris les mesures nécessaires à la mise en oeuvre de l'accord.

Nous ne savons pas ce que les libéraux feront. Évidemment, nous ne le saurons jamais parce qu'il est certain qu'ils ne seront pas élus l'automne prochain. Nous savons que les Canadiens voteront pour l'équipe d'hommes et de femmes qui ont défendu les intérêts du Canada et qui ont su prendre des décisions difficiles.

Le Parti progressiste conservateur a fait preuve de leadership et formera encore un gouvernement majoritaire pour une troisième fois d'affilée, avec un nouveau chef dynamique, qui qu'il soit. J'invite mes collègues d'en face à rester à l'écoute et je suis très impatient d'entendre leurs commentaires.

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, l'empire d'en face est en train de s'effondrer.

Le débat sur l'ALÉNA porte autant sur le commerce que sur la méthode choisie par les conservateurs pour gouverner le pays et les Canadiens. Tout à l'heure, le chef de l'opposition a déclaré que les conservateurs abusaient de leur pouvoir légitime de gouverner.

Le président des États-Unis et son représentant au commerce ont déclaré aussi clairement qu'il est possible que l'entente ne sera pas soumise au Congrès. De plus, l'administration américaine insiste pour conclure des ententes parallèles qui corrigeraient les lacunes de l'ALÉNA et sans lesquelles il n'y aura vraisemblablement pas d'accord.

Plutôt que d'agir dans le meilleur intérêt de la nation canadienne en tentant de conserver un atout pour les négociations, le gouvernement force la Chambre des communes, les Canadiens et le Canada à ratifier un accord qui est loin d'être complet.

La ministre de la Défense nationale affirme que nous entrons dans une nouvelle ère en politique, une ère où tous les membres de la grande famille canadienne ont voix au chapitre. Ce sont là des paroles vides que contredit le geste que le gouvernement s'apprête à poser.

Plutôt que de prendre le temps de négocier comme il se doit et de produire un accord favorable au Canada, le gouvernement est en train de nous livrer pieds et poings liés à nos deux partenaires qui, eux, n'ont pas encore tenu leur débat. Ils n'ont pas encore ratifié l'accord et ne le feront pas avant qu'on ait mis tous les points sur les «i» et toutes les barres sur les «t».

Ce matin, le chef libéral a parlé d'une triple couronne. Il a dit que le premier ministre voulait cette triple couronne qui se compose de l'accord de libre-échange de 1988, de la TPS et, enfin, de l'ALÉNA. Il serait plus approprié de parler d'une couronne d'épines pour le Canada que d'une triple couronne pour le premier ministre.

• (3525)

Ce n'est pas que notre parti est contre le commerce ou encore que les Canadiens ne comprennent pas l'importance que revêt le commerce pour l'économie de notre pays, mais le gouvernement a mis trop d'accent sur les mots «libre-échange» et pas assez sur le commerce équitable.

Les échanges commerciaux devraient être régis par des règles équitables mettant les Canadiens, les Mexicains et les Américains sur un pied d'égalité. Si le principe d'équité est respecté, notre pays n'a rien à craindre. Nos entreprises ne sont pas inquiètes lorsqu'elles doivent rivaliser avec des sociétés du Mexique, des États-Unis ou d'autres pays.

C'est lorsqu'un accord commercial est imparfait et que la stratégie de négociation laisse à désirer que s'installent l'insécurité et la crainte. Essentiellement, le gouvernement conservateur demande aux Canadiens de lui faire confiance. Il leur dit: «Faites-nous confiance. Nous savons ce que nous faisons.»

Les Canadiens ne sont pas aussi bêtes et crédules que le gouvernement veut bien le laisser entendre. Ce sont eux qui subissent tous les jours que le bon Dieu fait les répercussions de la première série de négociations qui nous a valu l'Accord de libre-échange.

Les Canadiens se souviennent de la mise en garde que leur ont servie les conservateurs en 1988, à la Chambre et pendant la campagne électorale. Si nous ne ratifions pas l'ALÉ, disaient-ils, nous laisserons échapper les retombées économiques dont nous pourrions profiter. Si nous ne signons pas l'Accord de libre-échange, les Américains pourraient se tourner vers le marché au sud de leur frontière. Si les travailleurs n'appuient pas les grandes multinationales, des emplois disparaîtront.

Qu'ont donné toutes ces promesses? Qu'ont donné ces promesses dans ma ville, le Grand Toronto, qui a perdu, au cours de la récession, la moitié de tous les emplois disparus au Canada? À elle seule, la région de Toronto a perdu plus de 225 000 emplois, pour la plupart dans le secteur manufacturier.

Ne croyez-vous pas que l'Accord de libre-échange a contribué à intensifier la récession? Ne croyez-vous pas que l'Accord de libre-échange a fait augmenter le nombre d'emplois abolis dans les industries manufacturières de Toronto, North York, Etobicoke et autres grands centres industriels? Pensez-vous que les Canadiens croient que l'Accord de libre-échange n'a pas envenimé la situation en ce qui concerne la pénurie d'emplois, la fermeture d'usines, le fait que les travaux de recherche et de développement, financés à même les subventions et les profits, sont désormais effectués par les sociétés mères américaines établies dans des villes des États-Unis?

Et les programmes d'adaptation? À la Chambre et pendant la campagne électorale, le premier ministre a eu la témérité de dire que si les Canadiens acceptaient l'Accord de libre-échange, il mettrait sur pied les meilleurs programmes de transition de tout l'hémisphère occidental. Imaginez-vous!

Où en sont donc aujourd'hui les travailleurs qui ont été déplacés à cause de l'Accord de libre-échange? Où est l'aide à l'adaptation? Où sont les programmes d'adaptation? Où est la formation d'adaptation pour aider les Canadiens à opérer cette transition vers une économie prétendument toute nouvelle? Tout cela est resté en plan. Par-dessus le marché, le gouvernement actuel se montre dur pour les prestataires d'assurance-chômage. La députée de Don Valley-Nord se montre sévère envers les bénéficiaires des banques d'alimentation. Le gouvernement se montre dur envers les réfugiés. Voilà les gens envers lesquels il se montre sévère.

Que sont devenues les promesses aujourd'hui? Peu importe que les Américains ou les Mexicains négocient encore pour protéger leurs intérêts, le gouvernement vient dire aux Canadiens et à la Chambre: «Faites-nous confiance. Nous savons ce qui est bon pour vous.» Or, dans tous les sondages d'opinion publique à propos de l'ALÉNA, les Canadiens font savoir au gouvernement qu'ils n'en veulent pas. Ils subissent déjà les effets d'un accord commercial mal négocié.

• (3530)

Ils ne le disent pas en théorie ni dans l'abstrait. Les soutiens de famille qui cherchent encore un emploi de remplacement en subissent les conséquences, et ils sont les malheureuses victimes d'un accord de libre-échange mal négocié.

Même Statistique Canada—pas le service de recherche du Parti libéral—révèle que de janvier à février de cette année, nous tirons de l'arrière dans nos relations commerciales avec les États-Unis et affichons un déficit de la balance commerciale de 393 millions de dollars, qui vient s'ajouter à ceux que nous avons déjà connus ces dernières années. Les chiffres du gouvernement lui-même ne sont pas à la hauteur des beaux discours qu'il tient pendant le débat actuel.

En conclusion, nous ne nous disons pas contre le commerce extérieur. Les gens savent que notre pays dépend du commerce, mais il faut des relations commerciales justes et honnêtes ainsi que des pratiques commerciales équitables.

Nous avons besoin d'un gouvernement qui s'occupe de la première priorité, c'est-à-dire notre pays. S'il y a un message que le gouvernement peut retenir de ce débat, c'est celui d'attendre. Il n'est pas urgent de signer un accord simplement parce que les conservateurs veulent s'en servir le vendredi soir de leur congrès à la direction pour, en quelque sorte, déifier le premier ministre.

Voyez ce qui se passe dans notre pays. Constatez les souffrances. Parlez aux chefs d'entreprises et à ceux qui sont en train de sombrer. Parlez à ceux qui cherchent du travail. Faites preuve de sagesse et suivez l'exemple des Américains qui, eux, s'occupent de la priorité numéro un, comme il se doit. À notre avis, le gouvernement canadien devrait faire la même chose.

[*Français*]

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Monsieur le Président, j'aimerais aujourd'hui enregistrer mon vote contre le projet de loi visant à ratifier l'Accord de libre-échange nord-américain.

[*Traduction*]

Au chapitre commercial, l'ALÉNA représente une extraordinaire occasion perdue pour le Canada. Aujourd'hui, je voudrais toutefois limiter mes observations aux aspects environnementaux.

[*Français*]

L'ALÉNA a échoué lamentablement à réconcilier les objectifs économiques et commerciaux aux attentes environnementales. Ce qui aurait dû servir de modèle pour les futurs accords de libre-échange s'avère finalement une opportunité manquée. Si nous visons de meilleures ententes commerciales, elles devront promouvoir la protection de l'environnement au même titre que l'augmentation des échanges visés par ces accords.

En dénonçant cette situation il y a bientôt un an, le Parti libéral a identifié clairement ce que nous considérions comme des éléments clés sur le plan environnemental et devant absolument faire partie intégrante de l'ALÉNA.

Nos quatre conditions de base étaient les suivantes.

[*Traduction*]

Voici les conditions que nous avons posées pour que l'intégration des questions environnementales et commerciales soit couronnée de succès. Il faut premièrement des principes clairs qui régissent l'harmonisation des normes environnementales de tous les pays qui souscrivent à l'entente; deuxièmement, un engagement clair selon lequel l'objectif de cette harmonisation devrait être de protéger l'environnement au maximum; troisièmement, un processus de règlement des différends qui inclue ouvertement et publiquement les considérations environnementales; quatrièmement, l'établissement de normes environnementales minimales pour les nouveaux pays qui adhèrent à l'entente. Malheureusement, le texte juridique de l'ALÉNA ne satisfait à aucun de ces critères.

Les dispositions environnementales actuellement contenues dans l'ALÉNA sont tout simplement inadéquates et incomplètes. La promotion d'un programme de protection environnementale multipartite est plus qu'une simple question d'altruisme. Ce sont les intérêts économiques de notre pays qui sont en jeu.

• (3535)

Selon Hilary French, du Worldwatch Institute, foncièrement, les relations commerciales ne sont ni bonnes ni mauvaises, mais la façon dont elles seront menées dans l'avenir est actuellement une source de profonde préoccupation et recèle des possibilités sans précédent. Ces relations peuvent permettre de diffuser la richesse et la connaissance ou accélérer les répercussions des tendances destructrices actuelles. Pour ceux qui en sont venus à reconnaître que les matières et les organismes vivants qui forment l'environnement terrestre constituent les principaux actifs de l'économie mondiale, il n'y a pas de doute sur le choix à faire.

Le gouvernement veut aller de l'avant alors que nous ne connaissons pas la teneur de l'accord parallèle sur l'environnement et qu'il n'y a pas eu de débat satisfaisant au Canada. Il est clair qu'il a encore une fois fait le mauvais choix.

Les questions environnementales seront dorénavant un point saillant des négociations du GATT. Tous ceux qui s'intéressent à l'environnement et au commerce doivent commencer à se préoccuper des innovations nécessaires à la fusion de ces deux domaines. Cette fusion est on ne peut plus essentielle et importante dans la politique contemporaine, mais tout se passe malheureusement trop souvent comme s'il s'agissait de deux domaines distincts.

La négociation du volet environnemental de l'ALÉNA offre une occasion unique de réaliser cette réconciliation. Il est évident que seul un solide accord sur l'environnement ralliera le Congrès et le président américains à la cause de l'ALÉNA. Il s'agit là, pour le Canada, d'un défi dont on parle peu et nous devons y répondre en proposant notre propre programme.

Or, en quoi consiste le programme du gouvernement conservateur sur ces accords parallèles? Quels sont ses priorités? Qui a-t-il consulté avant de rendre sa décision?

La vérité, c'est que, comme dans tout ce que fait le gouvernement actuel, son accord touchant le volet environnemental est inspiré du programme américain, et la position du Canada n'est qu'une réaction instinctive aux pressions exercées par un autre pays.

Nous, de ce côté-ci de la Chambre, croyons que le Canada devrait adhérer fermement à des principes qui soient de nature à favoriser davantage nos intérêts nationaux et s'en tenir aux priorités et aux objectifs qui sont les nôtres.

[*Français*]

En ce sens, nous croyons qu'un accord environnemental nord-américain devrait tout d'abord créer une commission nord-américaine de l'environnement avec les pouvoirs et responsabilités pour promouvoir la coopération environnementale entre les signataires de l'accord et pour enquêter sur les liens commerciaux et environnementaux reliés à l'ALÉNA. Deuxièmement, nous devons adopter un ensemble commun de principes de base pour résoudre les problèmes reliés à l'environnement. En troisième lieu, nous devons clarifier les interprétations possibles du libellé actuel de l'ALÉNA. Quatrièmement, nous devons viser à atteindre les plus hauts standards communs de protection environnementale. Et cinquièmement, nous devons apporter une plus grande expertise environnementale, c'est-à-dire la transparence et l'accessibilité aux règlements de différends impliquant des problèmes environnementaux.

[*Traduction*]

Ces propositions et celles des autres parties intéressées font l'objet de discussions depuis un certain temps déjà. Malheureusement, ni la Chambre ni les comités visés de la Chambre n'ont eu l'occasion de débattre ces nombreuses questions.

Le gouvernement est moralement responsable du fait qu'il a limité au plus haut point les débats dans ce pays. Il est maintenant à blâmer de chercher par tous les moyens à aller de l'avant avant même que les Canadiens connaissent le sort que l'on réservera au volet environnemental dans les accords parallèles.

L'examen sérieux des moyens que l'on pourra prendre pour intégrer les objectifs environnementaux et commerciaux dans les accords internationaux ne fait que démarrer. On en est seulement à l'étape de voir l'incidence des diverses options. En fait, l'accord sur l'environnement qui est en cours de négociation semble avoir des répercussions importantes sur le commerce et l'environnement au Canada.

• (3540)

C'est pourquoi nous sommes consternés de voir que la Chambre est saisie maintenant du projet de loi de mise en oeuvre de l'ALÉNA avant que les négociations de l'accord sur l'environnement soient terminées.

Les options qui existent pour cet accord méritent de faire l'objet d'un débat approfondi et rationnel et doivent nous inciter à établir un programme pro-canadien. La hâte avec laquelle les conservateurs ont dirigé l'étude de l'ALÉNA au Parlement a fait abandonner ce projet. Il est honteux que les députés de l'autre côté de la Chambre appellent ceux qui s'opposent à l'ALÉNA des ennemis du commerce. Pour un grand nombre d'entre nous, la perspective d'un accord commercial plus libre, plus équitable et respectueux de l'environnement est un objectif très noble.

Cependant, ceux d'entre nous qui se préoccupent de l'avenir, et c'est notre cas à nous, les libéraux, estiment que ce débat et cet accord auraient dû avoir une portée beaucoup grande.

Le projet libéral d'un accord nord-américain sur l'environnement aborde les questions de l'environnement et du commerce dans une perspective moderne qui pourrait nous faire entrer dans une nouvelle ère de relations commerciales en reliant l'environnement au commerce.

[*Français*]

Dans le contexte de Brundtland et de nos engagements majeurs au Sommet de Rio, l'ALÉNA représente une première tentative décevante de joindre les préoccupations environnementales et commerciales dans un seul accord.

Une fois de plus, cet échec démontre le fossé grandissant entre les grands discours libres-échangistes du gouvernement et ses piètres réalisations.

Ce projet de loi ne rencontre aucun des objectifs identifiés par le Parti libéral et les tenants du «vert» comme étant prérequis à la signature du Canada à une telle entente de commerce international, pas plus qu'elle ne nous prépare à compétitionner le marché mondial du XXI[e] siècle, ce qui constitue notre principale objection à ce projet de loi.

[*Traduction*]

M. John Brewin (Victoria): Monsieur le Président, nous sommes témoins d'un débat fort remarquable au Parlement. En fait, c'est le plus long débat ininterrompu que le Parlement ait connu. Il a commencé hier après-midi, à la suite d'une motion présentée par un de mes collègues du NPD. Les heures ont été prolongées. Le débat a duré toute la nuit et se poursuivra aussi longtemps qu'il restera un souffle de vie en nous ou que le gouvernement ne se prévaudra pas de sa majorité pour y mettre fin.

Au cours de ce débat, nous avons entendu des discours, plus ou moins intelligents, sur les questions dont la Chambre est saisie. Nous avons traité d'une grande variété de questions que soulève le projet de loi que nous étudions actuellement. Ce projet de loi mettrait en oeuvre l'Accord de libre-échange nord-américain.

Le projet de loi dont la Chambre est saisie revêt une grande importance pour le Canada. Il renferme, entre autres, des dispositions qui confieraient à un groupe secret ou privé, nommé par les trois gouvernements, le pouvoir de passer outre à la volonté du Parlement du Canada ou de l'une des assemblées législatives provinciales s'ils étaient assez téméraires pour tenter d'adopter des mesures législatives qui, de l'avis de ce groupe, iraient à l'encontre de l'ALÉNA.

Étant donné que ce groupe détient un tel pouvoir, il devient encore plus important que les Canadiens et le Parlement comprennent ce que le Canada cède dans cet accord. Au cours des quatre dernières années et demie, nous avons tous eu l'occasion de voir ce que le Canada cédait dans l'Accord de libre-échange et de constater les effets désastreux que cette situation a eus sur les emplois dans le secteur de la fabrication et dans d'autres secteurs partout au Canada.

Le projet de loi sur l'ALÉNA poursuit ce processus et l'envenime. Il empêche les parlements provinciaux et fédéral de protéger les régions du pays et les emplois existants et d'élaborer des politiques sociales, économiques et environnementales qui reflètent les valeurs de la population canadienne.

Bien sûr, il est vrai que nous vivons dans un monde où les barrières tombent graduellement. C'est en partie notre faute en tant que pays. Malgré l'opposition, et je précise, des députés de ce coin-ci de la Chambre, au cours des 40 dernières années, le Canada s'est doté progressivement d'un programme économique inspiré principalement des politiques américaines, de sorte que ses avoirs sont tombés aux mains de sociétés multinationales et transnationales privées. Puisque nous avons pratiquement ouvert la porte à l'acquisition de nos avoirs par des intérêts étrangers, ce projet de loi, et son prédécesseur, le projet de loi sur l'Accord de libre-échange, réduisent encore davantage notre capacité de protéger les valeurs canadiennes.

• (3545)

Un des grands défis du Canada est celui de tous les pays qui ont un voisin considérablement plus fort. La Finlande, la Norvège et le Canada sont des exemples différents de petits pays bordés par un géant. Depuis le tout début, il y a presque 126 ans, un des objectifs fondamentaux du Canada a été d'avoir une politique raisonnable et efficace qui nous laisse une certaine mesure d'indépendance et la capacité de développer des institutions et des valeurs différentes de celles de notre grand voisin du Sud.

Ce n'était pas là un manque de respect à l'égard de notre puissant voisin. Les deux pays ont un gouvernement démocratique. Ils choisissent la façon dont ils veulent opérer. Cependant, pour être maître de nos choix, il fallait agir avec courage et adresse. Graduellement, au cours des quelque 20 dernières années, les gouvernements successifs, libéraux et conservateurs, ont échoué sur ce plan. Pourtant, c'est le seul moyen de préserver notre capacité de développer notre pays comme nous l'entendons.

La plupart des Canadiens voient le Canada comme un pays qui partage ses richesses entre ses citoyens avec une certaine équité. Pourtant, à cet égard, nous n'avons pas très bien réussi, même si nous avons essayé d'y arriver. Nous avons un certain nombre de programmes qui tentent de matérialiser cet objectif.

Au cours des années, nous avons fréquemment parlé, dans cette Chambre et à travers le pays, d'autres idées pour améliorer l'équité et la justice sociale, des valeurs que l'on considère importantes. Il y avait des politiques de développement régional, afin que des régions comme le Cap-Breton ou Terre-Neuve ne soient pas forcées de vivre avec un taux de chômage de 70 p. 100. Nous avons reconnu qu'il importait d'essayer de partager les richesses de ce pays.

Nous avons considéré les programmes sociaux comme l'assurance-santé et d'autres domaines où nous n'avons pas encore réussi à progresser, notamment les garderies ou l'équité envers les autochtones. Ces sujets ont au moins fait l'objet de débats au Parlement et pendant la campagne électorale, et nous pensions que nous avancions tranquillement.

Hélas, depuis quelques années il n'y a plus de progrès. Au contraire, il y a même une détérioration des programmes qui concrétisent nos valeurs de justice sociale et d'équité. Parallèlement, notre exemple à l'échelle internationale perd de son prestige.

S'il s'agissait d'un débat théorique sur les politiques économiques ou si le gouvernement pouvait au moins dire qu'on y perd un peu dans certains cas, mais qu'on y gagne sur le plan économique, les Canadiens pourraient considérer cela comme un échange.

Toutefois, les politiques de ce gouvernement ont donné le contraire. C'était tout à fait prévisible, parce que, en renonçant à nos valeurs sociales et à notre capacité, en tant que pays, de nous donner les moyens de protéger ces valeurs et les normes environnementales que nous aimerions voir chez nous, nous avons aussi renoncé à notre capacité de protéger et de stimuler notre économie.

• (3550)

La vision économique des sociétés multinationales américaines va à l'encontre des intérêts des Canadiens et des familles canadiennes, parce que les bons emplois que nous perdons dans le domaine manufacturier sont remplacés par des emplois moins satisfaisants tels des emplois à temps partiel, occasionnels, temporaires, du travail de subalterne mal payé, sans avantages sociaux ni pension et qui ne bénéficie pas de la protection des syndicats.

Par conséquent, le haut taux de chômage s'est maintenu, mais en outre, le taux de sous-emploi a augmenté. Nous sommes en train de réaliser la conception du monde des Reagan, Thatcher et Mulroney, celle où deux nations vivent dans un même pays, une nation riche composée de quelques privilégiés et une classe de citoyens de plus en plus pauvres.

C'est la vision que ce gouvernement a réalisée et il faudra y opposer des solutions de rechange claires et précises. Le premier changement fondamental qu'il faudra effectuer, si nous voulons modifier l'orientation de ce pays, sera l'abrogation de l'Accord de libre-échange et le rejet de l'Accord de libre-échange nord-américain. Nous, dans notre parti, avons à coeur de réaliser ces deux politiques. Nous nous battrons pour elles jusqu'à la fin de ce débat et jusqu'à la fin du mandat de ce Parlement. C'est sur ces politiques que nous ferons campagne au cours des prochaines élections et c'est grâce à elles que nous remporterons ces élections.

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, au nom du gouvernement, j'aimerais remercier les services du greffier, le personnel, les interprètes et toux ceux et celles qui ont contribué au bon fonctionnement de cette institution durant ce débat prolongé.

À titre de rappel, hier après-midi, au début de l'examen du projet de loi à l'étape du rapport, mes services ont communiqué aux services des deux partis d'en face une motion d'assentiment proposant de prolonger la séance afin de permettre à chacun de donner son opinion. Peu après, le député du Nouveau Parti démocratique a proposé que, conformément au paragraphe 26(1) du Règlement, la Chambre continue de siéger au-delà de l'heure ordinaire de l'ajournement quotidien, et nous avons, bien sûr, appuyé cette motion.

À mon avis, c'est une bonne idée de laisser le temps à chacun d'exposer son point de vue sur cette question très importante.

Le député qui vient de prendre la parole a dit avoir certaines craintes au sujet des emplois dans le secteur manufacturier. Je suis surpris qu'il n'ait pas parlé du fait que vendredi dernier, Statistique Canada a rapporté qu'au cours de la dernière année, la production manufacturière au Canada avait devancé celle des autres nations

industrialisées. Il devrait se réjouir de voir que l'an dernier, le Canada a surpassé les autres nations.

Il devrait se réjouir du fait que depuis la mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange, non seulement le total de nos exportations a-t-il augmenté, mais aussi le pourcentage des exportations que représente le secteur manufacturier. Non seulement le pourcentage de notre commerce avec les États-Unis a-t-il augmenté, mais le pourcentage que représentent les biens à haute valeur ajoutée du secteur manufacturier a augmenté dans une proportion encore plus grande. Tout le monde peut—à condition de bien vouloir reconnaître et accepter la réalité—voir que nous sommes en fait capables de commercer, mais aussi de le faire avec succès et de créer des emplois.

Cet accord et cette mesure législative font depuis longtemps l'objet de discussions. Le Comité permanent des affaires étrangères et du commerce extérieur a tenu 27 réunions, a entendu 203 témoins et a examiné 95 mémoires. Le Sous-comité du commerce extérieur a tenu 29 réunions et entendu 124 témoins. Il a examiné 95 mémoires, 23 présentations et quatre annexes, et s'est rendu dans 9 villes.

L'ALÉNA a été mentionné au moins une fois à la Chambre à 234 séances. Il y a été fait référence au cours de la période des questions 300 fois, sans compter les questions supplémentaires.

Les députés ont fait 22 déclarations au sujet de l'ALÉNA et ont présenté 14 pétitions. Le débat à l'étape de la deuxième lecture a duré 4 heures et demie son étude en comité, 17 heures et 31 minutes. À 8 h 30 ce matin, l'examen à l'étape du rapport avait déjà duré 19 heures.

• (3555)

Afin de s'assurer que les députés de la Chambre savaient de quoi il retournait, on a offert des séances d'information à l'opposition. Le 19 mars, on a tenu une séance d'information confidentielle sur l'ALÉNA dans la pièce 307 de l'édifice de l'Ouest. Le 31 mars, il y a eu une réunion d'information spéciale sur l'ALÉNA. Le 1er avril, John Weekes, qui est notre négociateur en chef, a tenu une séance d'information sur les exportations. Et il y a eu deux autres séances d'information, les 12 et 21 mai.

Il est intéressant de remarquer que les libéraux ont assisté à chacune de ces séances d'information offertes au Parlement, contrairement aux députés néo-démocrates qui ne sont venus à aucune. Ils n'ont assisté à aucune de ces réunions. Ils prétendent que nous essayons de dissimuler quelque chose ou de faire adopter cette mesure à tout vapeur, mais ils ne sont venus à aucune des cinq séances d'information que nous leur avons offertes. Est-ce que ça n'est pas révélateur de leur sincérité, de leur empressement à connaître la vérité, de leur désir de voir les deux côtés de la chose et de leur acceptation de la réalité ou sont-ils complètement prisonniers de l'idéologie que leur imposent Bob White et compagnie?

Vouloir débattre la question et proclamer publiquement son point de vue est parfaitement normal, mais si on fait preuve d'une mauvaise volonté évidente, ne serait-ce que pour écouter un autre point de vue—le Nouveau Parti démocratique ne s'est même pas donné la peine d'assister aux réunions d'information pour savoir de quoi il retournait—il faut se demander quelle devrait être la durée de ce débat.

Je pense que tout le monde a eu l'occasion d'émettre son point de vue, et je suis heureux que cela ait pu se faire, mais j'estime que le moment est maintenant venu de clore le débat. Je propose:

Que la Chambre s'ajourne maintenant.

Le président suppléant (M. DeBlois): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. DeBlois): Convoquez les députés.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

Initiatives ministérielles

(Vote No 476)

POUR

Députés

Anderson
Atkinson
Beatty
Bernier
Bird
Blackburn (Jonquière)
Blenkarn
Bouchard (Roberval)
Browes
Casey
Clark (Yellowhead)
Cole
Cooper
Corbett
Couture
Danis
DeBlois
Della Noce
Dick
Domm
Duplessis
Fee
Fontaine
Friesen
Gibeau
Greene
Halliday
Hockin
Holtmann
Horning
Hughes
Jelinek
Joncas
Kempling
Landry
Larrivée
Lewis
MacDonald (Rosedale)
MacKay
Marin
Masse
Mazankowski
McDermid
Merrithew
Moore
Nicholson
O'Kurley
Porter
Redway
Reimer
Richardson
Roy-Arcelin
Schneider
Siddon
Soetens
Stevenson
Tétreault
Thompson
Tremblay (Québec-Est)
Valcourt
Vankoughnet
Vien
Weiner
Wilbee
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Winegard
Andre
Attewell
Belsher
Bertrand
Bjornson
Blais
Bosley
Boyer
Cadieux
Chartrand
Clifford
Collins
Corbeil
Côté
Crosbie (St. John's-Ouest)
Darling
de Cotret
Desjardins
Dobbie
Dorin
Epp
Ferland
Fretz
Gérin
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Guilbault
Harvey (Chicoutimi)
Hogue
Horner
Hudon
James
Johnson
Jourdenais
Koury
Langlois
Layton
Loiselle
MacDougall (Timiskaming—French River)
Malone
Martin (Lincoln)
Mayer
McCreath
McDougall (St. Paul's)
Monteith
Mulroney
Oberle
Plourde
Pronovost
Reid
Ricard
Robitaille
Saint-Julien
Shields
Sobeski
Sparrow
Tardif
Thacker
Thorkelson
Turner (Halton—Peel)
Van De Walle
Vézina
Vincent
White
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Wilson (Etobicoke Centre)
Worthy—131

CONTRE

Députés

Allmand
Angus
Althouse
Arseneault
Assad
Barrett
Bellemare
Berger
Blondin-Andrew
Boudria
Brewin
Campbell (South West Nova)
Clancy
Crawford
Duceppe
Edmonston
Finestone
Fontana
Fulton
Gaffney
Gardiner
Gray (Windsor West)
Guarnieri
Harvard
Heap
Hunter
Kaplan
Keyes
Kilgour (Edmonton Southeast)
Kristiansen
Laporte
Leblanc (Longueuil)
MacAulay
Maheu
Marchi
Martin (Lasalle—Émard)
McGuire
Mifflin
Mills
Murphy
Nowlan
Nystrom
Pagtakhan
Phinney
Plamondon
Rideout
Rodriguez
Samson
Skelly (North Island—Powell River)
Speller
Stupich
Tobin
Venne
Wappel
Young (Acadie—Bathurst)—105
Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre)
Bélair
Benjamin
Blaikie
Bouchard (Lac-Saint-Jean)
Breaugh
Butland
Catterall
Comuzzi
Dingwall
Duhamel
Ferguson
Fisher
Foster
Funk
Gagliano
Gauthier
Grey (Beaver River)
Harb
Harvey (Edmonton-Est)
Hovdebo
Jordan
Karygiannis
Kilger (Stormont—Dundas)
Kindy
Langan (Mission—Coquitlam)
LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso)
Lee
MacLaren
Manley
Marleau
McCurdy
McLaughlin
Milliken
Mitchell
Nault
Nunziata
Ouellet
Peterson
Pickard
Proud
Riis
Rompkey
Simmons
Skelly (Comox—Alberni)
Stewart
Taylor
Tremblay (Rosemont)
Volpe
Whittaker

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Assad
Charest
Hockin
Rideout
Cadieux
Hawkes
Milliken
Turner (Vancouver-Quadra)

[*Français*]

Mme le vice-président: Je déclare la motion adoptée. Conséquemment, la Chambre demeure ajournée jusqu'à 14 heures aujourd'hui, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 12 h 43.)

[Note de l'éditeur: Les délibérations du 26 mai débutent à la page 19811.]

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 26 mai 1993

La séance est ouverte à 14 heures.

Prière

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LES BANQUES D'ALIMENTATION

Mme Barbara Greene (Don Valley–Nord): Madame la Présidente, la question des banques d'alimentation est l'un des éléments qui permettent de voir clairement la différence entre les conservateurs, les néo–démocrates et les libéraux sur les plans de l'idéologie et des politiques sociales.

Les conservateurs veulent éliminer la nécessité des banques d'alimentation en assurant des mesures de protection adéquates. Nous voulons des programmes qui permettent aux pauvres de préserver leur dignité et leur estime de soi et qui les incitent financièrement à trouver du travail et à se sortir de la pauvreté.

Les néo–démocrates veulent aussi éliminer la nécessité des banques d'alimentation. Ils veulent éliminer les inéquités dans la distribution des revenus au Canada en faisant en sorte que tout le monde soit pauvre et en chassant les entrepreneurs et les professionnels hors du Canada. Ils pensent que les gens veulent travailler pour le plaisir, et non pour l'argent.

• (1405)

Les libéraux veulent institutionnaliser les banques d'alimentation. Ils veulent aussi établir des programmes nationaux pour assurer un repas du midi à tous les écoliers et un régime universel d'alimentation, que les gens en aient besoin ou non. Ils veulent financer ces programmes en maintenant constamment un fort déficit et en faisant grimper la dette nationale aux dépens des générations futures.

* * *

LE GUATEMALA

Mme Christine Stewart (Northumberland): Madame la Présidente, les autorités guatémaltèques sont intervenues auprès de parlementaires et de représentants officiels du gouvernement canadien au sujet de la question des droits de l'homme au Guatemala. Le moment a été choisi de façon à parer aux accusations embarrassantes portées par la communauté internationale contre le Guatemala à l'assemblée annuelle de la Commission des droits de l'homme des Nations Unies.

Ironiquement, dès qu'a pris fin l'assemblée de la commission à Genève, le nombre de cas de violations des droits de l'homme au Guatemala augmentait de façon spectaculaire. Des groupes entiers de réfugiés composés d'autochtones qui rentrent dans leur pays sont constamment l'objet de harcèlement et de tactiques d'intimidation. Les personnes qui se portent à la défense des droits de l'homme sont menacées.

Hier, le gouvernement guatémaltèque a imposé l'état d'exception, suspendant les droits de l'homme dans tout le pays. L'Assemblée nationale et la Cour suprême ont été suspendues. Le défenseur des citoyens de ce pays a été placé sous surveillance. On s'inquiète à présent de la sécurité des Guatémaltèques et des Canadiens qui participent à des réunions en faveur de la défense des droits de l'homme et des peuples autochtones au Guatemala.

Le gouvernement canadien doit suspendre ses échanges commerciaux avec le Guatemala ainsi que son aide à ce pays en attendant qu'une enquête internationale ait été tenue sur ces incidents et que l'on en connaisse les conclusions. Nous devons absolument mettre fin à la tyrannie exercée par le gouvernement guatémaltèque depuis des décennies.

* * *

[*Français*]

LE RACISME

M. Vincent Della Noce (Laval–Est): Madame la Présidente, si je me lève à la Chambre aujourd'hui, c'est pour dénoncer la conduite déplorable du commentateur de hockey Don Cherry qui prend un malin plaisir à ridiculiser les francophones en disant que la population de Sault Ste. Marie parlait la bonne langue.

On se rappelle que cette ville francophone s'est proclamée unilingue anglaise en 1990, ce à quoi je m'étais fortement opposé.

Les propos racistes et réactionnaires qu'il a tenus au sujet de certains joueurs sont tout à fait inacceptables. Au nom de quel droit Cherry peut–il se permettre de salir ainsi la réputation des joueurs et des francophones?

Article 31 du Règlement

De plus, dans un pays réputé pour sa tolérance, comment peut-on accepter que quelqu'un vienne ainsi ternir l'image que nous projetons à l'étranger? En invoquant peut-être le droit à la libre expression? Je doute fort que cela soit une raison suffisante. Madame la Présidente, on ne demande pas la censure, on exige le respect.

À mon avis, le droit d'une personne d'exprimer ses opinions s'arrête à partir du moment où ces opinions portent atteinte à l'intégrité de la personne humaine. Le racisme constitue justement une violation de nos droits les plus fondamentaux. Le racisme est inacceptable et devrait être dénoncé à chaque fois qu'il se manifeste.

Mme le vice-président: Je regrette, mais le temps alloué à l'honorable député est écoulé.

* * *

[*Traduction*]

LE TERRITOIRE DU NUNAVUT

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Madame la Présidente, je voudrais féliciter les Inuit du centre-est de l'Arctique qui ont signé, hier, avec le gouvernement du Canada un accord historique qui règle leurs revendications territoriales et crée un nouveau territoire, le Nunavut.

Je suis particulièrement fier de la signature de cet accord parce qu'en 1977, alors que j'étais ministre, je me suis efforcé de favoriser et faciliter l'avancement de cette proposition à laquelle, au fil des ans, j'ai accordé mon appui total.

Cependant, tout le mérite revient aux habitants du Nunavut qui, depuis près de 20 ans, avec intelligence, fermeté, ténacité, diplomatie et bon sens, militent en faveur de la création de ce territoire.

Cet accord signifie beaucoup plus que la création d'un nouveau territoire. Il reconnaît aussi le droit des habitants du Nunavut de contrôler leur propre destinée tout en demeurant membres à part entière de la Confédération.

Il nous reste à adopter la mesure législative habilitante et cela, le plus tôt possible. Tous les partis devraient conjuguer leurs efforts et approuver un plan pour veiller à ce que ces projets de loi soient adoptés avant l'ajournement des travaux, en juin. Encore une fois, toutes mes félicitations aux habitants du Nunavut.

* * *

LE MOIS DE LA FIBROSE KYSTIQUE

M. Stan Wilbee (Delta): Madame la Présidente, j'ai le plaisir d'informer la Chambre que le mois de mai est le mois de la fibrose kystique, maladie héréditaire qui s'attaque principalement aux systèmes respiratoire et digestif des enfants atteints. À l'heure actuelle, cette maladie est incurable.

Pour les malades, les journées sont un cortège implacable de traitement et de thérapie. Mais il y a de l'espoir. La longévité moyenne des malades est passée de 4 ans à plus de 30 ans.

Depuis 1960, la Fondation canadienne de la fibrose kystique s'emploie à améliorer la qualité de vie de ceux qui souffrent de cette maladie. Bénévoles et bienfaiteurs travaillent inlassablement pour recueillir des fonds destinés à la recherche. Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social appuie financièrement la Fondation de la fibrose kystique dans le cadre de son programme de subventions aux organismes nationaux bénévoles oeuvrant dans le domaine de la santé.

J'invite les députés de cette Chambre ainsi que tous les Canadiens à encourager la Fondation canadienne de la fibrose kystique à poursuivre son oeuvre. À la fondation et à ses bénévoles, j'offre tous mes voeux de succès pour un mois très réussi.

* * *

• (1410)

LES GREYHOUNDS DE SAULT STE. MARIE

M. Steve Butland (Sault Ste. Marie): Madame la Présidente, nous sommes les champions.

L'équipe des Greyhounds de Sault Ste. Marie a remporté la coupe Memorial de 1993, emblème de la suprématie dans le hockey junior au Canada. Nous avons vécu une semaine mémorable, tant pour la qualité du hockey que pour la qualité de l'hospitalité et des activités sociales.

Au nom des citoyens de Sault Ste. Marie, nous offrons nos félicitations aux partisans et aux joueurs de Swift Current et de Peterborough qui ont si bien représenté leurs localités.

[*Français*]

Les Titans de Laval, une excellente équipe de la ligue junior majeure du Québec, ont été de merveilleux ambassadeurs de cette province.

[*Traduction*]

L'équipe des Greyhounds participait cette année à sa troisième finale consécutive de la coupe Memorial. Je tiens à souligner en particulier le travail des entraîneurs Ted Nolan et Danny Flynn, du président George Shunock, du directeur des opérations, Sherry Bassin et du premier vice-président, Ralph Itranuovo.

Tous les participants ont affirmé que la finale de la coupe Memorial de cette année était la meilleure jusqu'ici. Il ne faut pas s'en étonner: elle avait lieu dans la meilleure ville du Canada et elle a été remportée par la meilleure équipe de hockey junior canadien, les Greyhounds de Sault Ste. Marie.

* * *

[*Français*]

LE DÉVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Madame la Présidente, un article paru le 8 mai dernier dans *Les Affaires* titrait: «Récession : au Québec, 3 500 ingénieurs sont sans emploi».

Toutefois, il est intéressant de souligner que le président de l'Ordre des ingénieurs du Québec, M. Jean-Pierre Brunet, dit ne pas croire que la récession soit la cause unique de cette situation déplorable.

Il s'explique en ces termes : «Il n'y a pas de culture technologique au Québec. Le gouvernement doit favoriser le développement technologique, mais il ne peut pas le développer lui-même. C'est aux entrepreneurs d'agir, mais ils n'ont pas compris que la technologie est au coeur du développement du Québec. Le véritable capital de risque est absent au Québec et ce n'est pas parce que l'argent manque, mais parce qu'il n'y a pas de demande de la part des entreprises du Québec.»

* * *

[*Traduction*]

LES ÉLECTIONS EN NOUVELLE-ÉCOSSE

Mme Mary Clancy (Halifax): Madame la Présidente, il faut peindre en rouge toute la Nouvelle-Écosse.

De Yarmouth à Cap Nord, de l'isthme de Chignectou jusqu'aux rives du port de Halifax, John Savage et 39 autres libéraux ont pris d'assaut l'historique House of Assembly de la Nouvelle-Écosse.

Avec 50 p. 100 des suffrages exprimés—et ce chiffre est de 67 p. 100 sur l'île du Cap-Breton—les libéraux, leur nouveau chef, leur nouvelle vision et leur nouvel espoir vont tourner une nouvelle page dans l'histoire de cette province.

La statue de Joseph Howe devant Province House sourit pour la première fois depuis 15 ans et tous les habitants de la Nouvelle-Écosse sont prêts à prendre un nouveau départ.

Au premier ministre élu, John Savage, et à son équipe tant au sein qu'à l'extérieur de l'assemblée législative, nous adressons nos voeux à la manière traditionnelle de la Nouvelle-Écosse, *ciud mile failte*, cent mille fois bienvenus.

* * *

L'AGRICULTURE

M. Rod Laporte (Moose Jaw—Lake Centre): L'ALÉNA ne fait rien pour mettre un terme à la mort lente à laquelle notre système de gestion de l'offre est maintenant confronté.

Je veux parler des secteurs des produits laitiers, des oeufs et de la volaille ainsi que d'autres secteurs importants au Canada qui dépendent tous de notre système de gestion de l'offre. Déjà, l'agriculture souffre des répercussions des achats outre frontière et du dumping que pratiquent les Américains dans le cas des fruits à chair tendre et des légumes et maintenant, elle est confrontée à une attaque contre notre système de gestion de l'offre.

C'est le président du Syndicat national des cultivateurs, Art Macklin, qui a le mieux résumé la situation lorsqu'il a déclaré:

> Si on n'a pas le pouvoir de restreindre l'entrée au Canada de produits importés moins chers, il est alors impossible de garder en production nos meilleures terres agricoles et de s'assurer de produire une variété de denrées. Une fois l'ALÉNA ratifié, le contrôle de notre système alimentaire passera aux détenteurs de capitaux.

Si avec l'ALÉNA le contrôle de notre système alimentaire passe aux détenteurs de capitaux, cela sonnera le glas des exploitations agricoles familiales dans les régions rurales du Canada. En laissant le soin à des industries agro-alimentaires internationales d'assurer la production de ses denrées de base, le Canada abandonnera une partie de sa souveraineté.

* * *

[*Français*]

MADAME SIMONE ALLAIRE

M. Marcel R. Tremblay (Québec-Est): Madame la Présidente, lors de la remise des médailles commémoratives du 125e anniversaire du Canada, il m'a été difficile de limiter mon choix à une quarantaine de personnes, surtout lorsque l'on connaît tout le dynamisme du comté de Québec-Est.

C'est pourquoi je voudrais profiter de cette tribune pour souligner le travail exceptionnel d'une commettante que j'ai eu le privilège de rencontrer. Mme Simone Allaire oeuvre dans le milieu du bénévolat depuis une quinzaine d'années. Elle travaille principalement auprès des personnes âgées du Centre d'accueil Saint-Antoine de Duberger.

Je salue l'initiative de cette personne remarquable qui effectue un travail acharné. Elle trouve sa motivation dans le fait que d'effectuer du bénévolat lui rapporte beaucoup, même si elle a pourtant l'impression de donner peu.

* * *

[*Traduction*]

LES PÊCHES

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Madame la Présidente, les partis politiques sont rarement d'un même avis, mais c'est arrivé la semaine dernière à Terre-Neuve. Il y a eu accord sur une proposition invitant le gouvernement fédéral à abandonner le nouveau mode de gestion des pêches qu'il projette.

Cela devrait être très significatif pour le ministre fédéral des Pêches, qui devra rendre compte aux futures générations de la dévastation de la province, s'il insiste pour faire adopter le projet de loi déposé le 20 mai dernier et visant à confier à des offices de gestion le pouvoir de déterminer qui peut pêcher et de pénaliser les pêcheurs qui enfreignent les règles.

La création d'organismes indépendants pour gérer les stocks de poisson de la façon qui est proposée est malavisée et c'est une des pires décisions que pourrait prendre un ministre des Pêches.

• (1415)

Il serait préférable que le gouvernement se concentre sur des mesures positives, en contrôlant la surpêche étrangère et en étendant la compétence fonctionnelle relative au poisson de fond aux deux extrémités des Grands Bancs. Il enverrait alors un message clair à la centaine de navires étrangers qui y sont, alors qu'il est interdit aux Canadiens de Terre-Neuve et d'ailleurs de pêcher dans leurs propres eaux.

* * *

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE NORD-AMÉRICAIN

Mme Lynn Hunter (Saanich—Les Îles-du-Golfe): Madame la Présidente, dans le cadre des négociations en cours sur l'Accord de libre-échange nord-américain, le gouvernement conservateur a eu la possibilité de créer des normes relatives au travail et à l'environnement, c'est-à-dire les normes minimales dont les travailleurs canadiens ont besoin. Toutefois, le gouvernement a préféré protéger uniquement les intérêts des multinationales.

L'Accord de libre-échange proposé avec les États-Unis et le Mexique vise à garantir aux multinationales l'accès à l'économie canadienne. Les conservateurs ne se préoccupent pas de fournir aux travailleurs canadiens et à leurs familles des garanties leur assurant un milieu de travail sûr, des salaires raisonnables et un environnement sain. Seul le gouvernement américain insiste sur la conclusion d'accords parallèles visant ces aspects.

Cette situation ne surprend guère les Canadiens. Après tout, c'est la même bande de conservateurs qui dépensera 6 milliards de dollars à l'achat d'hélicoptères plutôt qu'à la mise en oeuvre de leur propre Plan vert tant vanté. C'est la même bande qui a éliminé les médicaments génériques et la possibilité d'économies pour tous les Canadiens, pour plutôt garantir des profits accrus aux riches compagnies pharmaceutiques multinationales.

Il n'est guère surprenant que les Canadiens aient perdu confiance.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE NORD-AMÉRICAIN

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre du Commerce extérieur.

Le cas récent de l'acier a prouvé que la nécessité d'éviter des mesures de représailles de la part des Américains dans le domaine commercial est cruciale pour le Canada. Sous prétexte d'éviter les mêmes abus avec l'ALÉNA, le gouvernement refuse d'appliquer des sanctions dans le domaine environnemental. On pourrait le comprendre, mais la question qui se pose est celle-ci: Pourquoi le gouvernement reste-t-il à genoux face aux menaces de harcèlement des Américains dans tous les autres domaines de commerce international entre nos deux pays?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Madame la Présidente, je ne sais pas d'où sort le député. J'estime qu'il devrait s'en tenir aux questions d'environnement pour pouvoir mieux suivre le débat.

Une voix: Pas vraiment.

M. Wilson: C'est sans doute vrai.

Cela ne fait aucun doute. Notre gouvernement a dit assez clairement aux négociateurs américains que nous n'acceptions pas la proposition relative aux sanctions commerciales.

Nous sommes d'avis qu'il est important de disposer de certains outils pour inciter nos partenaires à faire respecter leurs lois, notamment en matière d'environnement.

Nous pensons qu'il ne convient pas d'opter pour l'imposition de sanctions, et nous avons été très clairs là-dessus avec les Américains.

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Madame la Présidente, j'ignore moi aussi où était passé mon collègue. Il devrait peut-être se contenter de conseiller la ministre de la Défense nationale. Je vais reprendre la question. Un élément s'est peut-être perdu dans l'interprétation.

Le gouvernement refuse les sanctions dans l'accord parallèle sur l'environnement craignant des tactiques de harcèlement de la part des Américains. Dans ce cas, pourquoi tente-t-il de conclure un nouvel accord commercial qui est encore plus faible que l'ALÉ sur le plan du dumping et des subventions?

Le gouvernement veut éviter le harcèlement en matière d'environnement. Ma question est la suivante : pourquoi s'expose-t-il, par l'ALÉNA, à des tactiques de harcèlement dans tous les autres domaines des échanges commerciaux entre les deux pays?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Madame la Présidente, j'ai du mal à comprendre la question de mon collègue.

Selon le député, nous ne devrions pas adopter cette attitude face à la position de négociation des États-Unis, qui réclament des sanctions commerciales. Il me semble que le député devrait nous appuyer de tout coeur dans la négociation d'accords sur l'environnement, accords que nous avons demandés en février et que nous réclamons toujours.

Quelle est la position du Parti libéral, pour peu qu'il en ait une?

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Madame la Présidente, si le ministre a tant de mal à comprendre ma question, il n'est pas étonnant que cet accord et celui qui l'a précédé aient été aussi bâclés. Le ministre a du mal à comprendre les contradictions de la position de son propre gouvernement. Permettez-moi une autre question.

En ce qui concerne l'accord parallèle sur l'environnement, le gouvernement a tergiversé sur tous les points, depuis l'indépendance de la commission nord-américaine de l'environnement jusqu'à la participation publique au mécanisme de règlement des différends. Personne ne comprend pourquoi le gouvernement tient à aller de l'avant sans connaître la position définitive des Américains.

• (1420)

Ce que je demande au ministre, c'est de nous dire pourquoi nous devrions adopter le projet sans même connaître la position finale du Canada.

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Encore une fois, des questions comme celles-là ne m'étonneraient pas de la part du porte-parole pour le commerce, mais j'ai bien du mal à comprendre que le critique en matière d'environnement les pose, car l'ALÉNA constitue une très importante amélioration par apport à l'Accord sur le libre-échange entre le Canada et les États-Unis. Il est généralement considéré comme l'un des meilleurs accords commerciaux, voire le meilleur, du point de vue de l'environnement.

Mon collègue dit que nous tergiversons. Voudrait-il que nous exposions notre stratégie de négociation en long et en large à la Chambre des communes?

Mon collègue demande aussi pourquoi nous voulons que la Chambre se prononce sur le projet. La Chambre est invitée à se prononcer sur l'Accord de libre-échange nord-américain signé le 17 décembre parce que c'est un bon accord pour le Canada. Nous demandons l'appui des Communes pour que les entreprises qui veulent profiter de ces avantages puissent le faire.

Je vais donner un exemple à mon collègue. Crandall Engineering a un contrat avec un client pour effectuer des travaux de construction au Mexique. L'entreprise veut savoir quelles sont les règles pour profiter le plus possible de cette affaire.

L'hon. Roy MacLaren (Etobicoke-Nord): Madame la Présidente, le ministre sait pertinemment que le gouvernement américain est catégorique: tout accord parallèle sur l'environnement et les normes de travail doit reposer sur des sanctions commerciales. L'ALÉNA ne sera pas présenté au Congrès américain tant que les conditions posées n'auront pas été remplies. Or, le gouvernement canadien, et le ministre lui-même aujourd'hui, ont soutenu que le Canada avait pris position on ne peut plus clairement contre les sanctions commerciales.

Le gouvernement est-il prêt à se retirer de l'ALÉNA pour cette raison, oui ou non?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Je comprends l'intérêt que mon ami porte à la chose commerciale. Je suis heureux de constater qu'il a réintégré ses fonctions de porte-parole en matière de commerce, par défaut, si je peux m'exprimer ainsi.

Je crois que nous avons adopté une position claire. Il n'est pas nécessaire, à notre avis, de compliquer les relations entre les trois pays pour ce qui touche l'environnement et le travail en prévoyant des sanctions commerciales. Telle est la position que nous avons présentée. N'est-il jamais venu à l'esprit de mon ami que cela pourrait peut-être renforcer notre position de négociation, si l'ALÉNA était adopté au préalable?

L'hon. Roy MacLaren (Etobicoke-Nord): Madame la Présidente, cette idée ne m'a jamais effleuré. Le ministre croit-il sérieusement que le fait de se présenter à la table de négociation après avoir fait adopter au Canada cette mesure qui n'a été adoptée ni aux États-Unis ni au Mexique sera vraiment un atout pour le Canada? Il sait très bien que nous ne sommes pas dans une position de force.

Les États-Unis ont déclaré qu'à défaut de sanctions commerciales, des sanctions ayant force exécutoire s'entend, ils n'approuveront pas l'ALÉNA. Le gouvernement canadien a déclaré pour sa part que, si l'ALÉNA comportait des sanctions commerciales, il ne l'approuverait pas.

Quelle est la position du Canada? Serions-nous prêts à nous retirer de l'ALÉNA, s'il devait comporter des sanctions commerciales? Quelle est la position du gouvernement? Cette position contradictoire est complètement insensée. Le gouvernement a-t-il l'intention d'abandonner l'ALÉNA, si celui-ci comporte des sanctions commerciales ayant force exécutoire, oui ou non?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Madame la Présidente, on comprendra, je crois, pourquoi le député ne sera jamais ministre du Commerce extérieur. Mon ami dit bien clairement ne pas connaître les positions de négociation. Il me demande d'énoncer la nôtre à la Chambre des communes pour que les représentants du gouvernement américain puissent la rapporter illico à ce dernier. Mon ami devrait savoir qu'il serait plutôt malavisé de faire une chose pareille.

• (1425)

Je lui dirai cependant une chose—et j'espère qu'il en fera part à ses amis et à son caucus: l'ALÉNA est un bon accord. C'est un bon accord qu'il convient d'édicter maintenant afin de le mettre en place, solidement en place, et de donner le temps à nos gens d'affaires de se préparer à profiter des innombrables débouchés qui s'offrent à eux au Mexique.

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Madame la Présidente, ma question s'adresse au premier ministre.

Le premier ministre doit savoir que les Canadiens sont intrigués et préoccupés par la rapidité avec laquelle on veut faire adopter le projet de loi sur l'ALÉNA à la Chambre des communes, étant donné qu'il reste beaucoup de détails à régler.

Pendant les négociations commerciales entre le Canada et les États-Unis, on nous disait qu'on jouait cartes sur table, que les Canadiens avaient tous les renseignements, que tout était public, qu'il n'y avait pas de programme caché. Pourtant en décembre 1990, l'ancien ministre de l'Industrie avait confirmé au *Toronto Star* qu'un engagement à l'amiable avait été pris dans le cadre de l'Accord de libre-échange canado-américain pour maintenir le dollar canadien à un niveau élevé, par suite des pressions exercées par les Américains.

Tout n'était pas ouvert. Je veux demander au premier ministre s'il y a un autre engagement de ce genre, puisqu'il n'y a pas de raison logique d'adopter l'ALÉNA rapidement à la Chambre. Cache-t-on aux Canadiens des choses qu'ils ont le droit de savoir? Autrement, pourquoi cette hâte, s'il n'y a pas d'objectifs cachés?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Peter Pan et Audrey. Quand on pense, madame la Présidente, que je me suis pressé de revenir d'une expédition de chasse en Russie pour assister à cela. Puisqu'on parle de choses ennuyeuses, comment le député de Winnipeg va-t-il ces jours-ci?

Mon honorable amie nous questionne au sujet de notre hâte. Eh bien, à midi, nous en étions à l'étape du rapport, d'après ce que je crois comprendre; quelque 125 députés ont pris la parole sur le sujet, et on y a consacré plus de 21 heures de débat. On a offert six longues séances d'information sur l'ALÉNA à l'opposition. Les libéraux ont accepté d'y participer, mais les néo-démocrates ont refusé chaque fois.

Les députés ont eu littéralement des douzaines d'occasions de s'exprimer. Il n'y a pas de hâte ici. La Chambre des communes traite de cette question d'une manière prudente et réfléchie. Si mon honorable amie veut faire sa part pour l'intérêt national, qu'elle vote pour ou contre la question aujourd'hui.

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): J'ai une question supplémentaire à poser, madame la Présidente. Je voudrais rappeler au premier ministre que le débat sur cette question n'aurait pas été aussi long si le Nouveau Parti démocratique n'avait pas présenté une motion à cette fin.

Je voudrais aussi lui rappeler que les séances d'information qui ont été offertes étaient des séances secrètes. Il n'y a que le Nouveau Parti démocratique qui tient à ce que tous les Canadiens sachent ce que renferme cet accord commercial. Les libéraux peuvent bien aller à des réunions secrètes s'ils le veulent, mais les néo-démocrates n'iront pas.

[*Français*]

Madame la Présidente, il y a certainement une raison pour laquelle le gouvernement veut absolument faire adopter l'Accord de libre-échange à trois, et ce ne peut être parce que l'ALÉNA sera bon pour l'économie. Les politiques commerciales des Conservateurs nous ont fait perdre un demi-million d'emplois manufacturiers. Je demande encore une fois au premier ministre: L'ALÉNA n'a pas encore été présenté au Congrès américain, l'entente n'est pas encore complétée, et notre pays continue de perdre des emplois. Pourquoi le gouvernement est-il si pressé de faire adopter l'ALÉNA?

• (1430)

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, au dernier trimestre, les exportations ont été majorées de l'ordre de 23 p. 100, comparativement à l'an dernier. En 1992, c'était 19 p. 100 de plus qu'en 1991. On est en train d'atteindre des sommets records dans le domaine des exportations, surtout les exportations vers les États-Unis, ce qui indique clairement que le traité de libre-échange entre le Canada et les États-Unis a apporté des bénéfices des plus importants pour le Canada. C'est pour cela, je présume, que le gouvernement du Québec et, si je ne m'abuse, l'opposition officielle au Québec ont endossé de façon presque unanime le traité de libre-échange avec les États-Unis et le Mexique parce que les Québécois y voient un instrument d'épanouissement économique des plus importants. C'est pour cela que l'on invite la députée et les Néo-démocrates à cesser d'être protectionnistes et de penser à l'avenir du Québec et du Canada en votant en faveur du traité.

[*Traduction*]

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Madame la Présidente, le premier ministre parle d'une croissance de l'économie, mais il semble oublier que 1,5 million de Canadiens sont encore sans emploi, que 2,6 millions de Canadiens reçoivent des prestations d'aide sociale et que 4,2 millions de Canadiens vivent dans la pauvreté. Les faits sont clairs.

Je répète encore une fois au premier ministre qu'il n'y a aucune raison logique pour que la Chambre adopte cette mesure législative à la hâte lorsque nous voyons les effets dévastateurs que l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis a eus sur l'emploi.

Pourquoi le premier ministre ne fait-il pas ce qui est le mieux pour les Canadiens, c'est-à-dire retirer ce projet de loi sur l'ALÉNA et donner à la population l'occasion de se prononcer sur cet accord dans le cadre d'élections générales?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, la dernière fois que j'ai fait cela, les néo-démocrates n'étaient pas contents des résultats, et avec ses 11 p. 100 de la faveur populaire, ce qui ne m'est personnellement jamais arrivé, la députée me fait une proposition que je trouve sincèrement assez tentante.

Ma collègue demande pourquoi nous voulons adopter cet accord commercial. Elle a parlé du dernier conflit qui a eu lieu en 1988 lorsque son parti s'est opposé à l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis.

En 1992, les exportations canadiennes aux États-Unis ont totalisé 19,6 milliards de dollars de plus que lorsque le NPD s'est opposé à l'accord. En mars 1993, nos exportations aux États-Unis ont dépassé de 21 p. 100 celles de mars 1992. Notre excédent commercial avec les États-Unis a atteint 17,7 milliards de dollars en 1992. Depuis l'entrée en vigueur de l'accord il y a quatre ans, les investissements directs étrangers au Canada se sont chiffrés à 19,88 milliards de dollars, ce qui représente une hausse de 160 p. 100.

Ma collègue veut savoir pourquoi elle devrait appuyer l'Accord de libre-échange. En voici les raisons: plus d'emplois, plus de prospérité, des taux d'intérêt plus bas et des investissements étrangers plus élevés. Elle a le choix entre cela et le protectionnisme qu'elle ne veut pas parce que nous connaissons les conséquences qu'il a eues en Ontario et ailleurs et que nous savons que c'est mauvais pour le Canada.

* * *

LE SÉNAT

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Madame la Présidente, ma question s'adresse au premier ministre. Tout le monde se souvient qu'en 1984, le premier ministre avait vivement dénoncé la pratique des nominations au Sénat au cours de la cinquième année d'un mandat de quatre ans. Le premier ministre qualifiait ces nominations de duperie, de supercherie et de farce. Il affirmait qu'un gouvernement conservateur ne s'abaisserait jamais à cela.

Le premier ministre respectera-t-il son engagement ou manquera-t-il à sa parole? S'abstiendra-t-il de faire des nominations au Sénat pendant les derniers jours d'un gouvernement moribond?

• (1435)

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Madame la Présidente, la députée a complètement déformé ma déclaration. Les archives de la télévision peuvent le démontrer.

J'ai reçu un mandat de la population du Canada. Les dernières personnes que j'ai nommées au Sénat étaient des membres du Parti libéral. M. Jean-Claude Rivest, l'un des membres les plus distingués du Parti libéral du Québec, ancien député à l'Assemblée nationale et premier conseiller de M. Bourassa dans le dossier constitutionnel, est, je crois, la dernière personne que j'ai nommée au Sénat.

Mme Blondin-Andrew: Davantage de libéraux.

M. Mulroney: La députée réclame davantage de libéraux. Attendez à 16 heures et vous aurez peut-être une agréable surprise.

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Madame la Présidente, le premier ministre ne se souvient peut-être pas de ses paroles. Je crois que la population se souvient qu'en 1984, il a dit: «Vous avez le choix.»

Aujourd'hui, le premier ministre a le choix. Il peut respecter la parole donnée ou manquer à la promesse qu'il a faite au peuple canadien.

[*Français*]

Ce n'est pas une question de savoir ce qui est légal et il n'est pas question non plus de la qualité des nominations, mais il s'agit plutôt de savoir si le premier ministre va respecter sa parole d'honneur. Est-ce que le premier ministre pense toujours aujourd'hui, en 1993, que de faire des nominations au Sénat, en fin de mandat, est aussi répugnant qu'il le trouvait personnellement ou qu'il le disait en 1984?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Madame la Présidente, parmi les nominations que j'ai faites au Sénat, on trouve Thérèse Lavoie-Roux, ancienne ministre dans le gouvernement Bourassa, Claude Castonguay, Solange Chaput-Rolland et Jean-Claude Rivest.

Des voix: Tous des Libéraux!

M. Mulroney: Je pense que ce sont d'excellentes nominations. D'ailleurs, je me ferais peut-être reprocher ce fait par mes collègues progressistes-conservateurs, mais le fait est que j'ai personnellement nommé plus de Libéraux au Sénat que n'importe quel autre premier ministre non libéral dans l'histoire du Canada.

[*Traduction*]

La députée de Western Arctic vient de vendre la mèche. Ethel a dit clairement qu'on ne peut pas nommer de sénateurs à moins qu'ils ne soient libéraux. Si les nouveaux sénateurs sont des libéraux, il n'y a, semble-t-il, aucun problème. Je peux dire que certains d'entre eux ne sont pas disponibles, mais d'autres le sont et le plus distingué d'entre tous sera nommé cet après-midi.

* * *

LES NOMINATIONS DU GOUVERNEMENT

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Madame la Présidente, ma question s'adresse également au premier ministre et porte sur la nomination d'un autre Canadien «distingué», Arni Thornsteinson, vous ne devinerez jamais où—au conseil d'administration de la Banque du Canada.

Le premier ministre peut-il me dire pourquoi il a nommé Arni Thornsteinson à la Banque du Canada tout en sachant que l'entreprise de cet homme ne réussit pas à rembourser ses hypothèques et que la Société canadienne d'hypothèques et de logement pourrait être tenue responsable de prêts, allant jusqu'à 6 millions de dollars, contractés par cette entreprise? Comment le premier ministre a-t-il pu confier un tel poste à ce grand argentier manitobain du Parti conservateur?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Madame la Présidente, tous les députés savent très bien que notre collègue aime bien ternir la réputation des citoyens appelés à servir le Canada. Il se complaît dans la calomnie. Sa propension à la diffamation fait désormais partie des traits qui le caractérisent et les autres députés ne le toléreront pas.

Arni Thornsteinson est un Canadien aussi distingué que les éminents libéraux que j'ai eu l'honneur de nommer à des postes officiels. La réputation du député ne s'en porterait que mieux s'il cessait de dénigrer les nominations de néo-démocrates et de conservateurs et se réjouissait plutôt de la nomination de libéraux. Tous ces Canadiens, disposés à servir leur pays, n'acceptent pas ces postes dans le but de s'enrichir. Ils veulent servir le Canada.

• (1440)

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Madame la Présidente, nous savons toujours que le premier ministre est dans l'eau chaude lorsqu'il commence à porter des accusations contre ses collègues à la Chambre au lieu de justifier ses décisions.

[*Français*]

J'aimerais poser la question suivante au premier ministre: Arni Thornsteinson est récipiendaire de patronage provincial des Conservateurs du Manitoba. Homme d'affaires en difficulté, il est percepteur de fonds pour le gouvernement fédéral, pour le Parti conservateur fédéral.

Avec quelle intégrité morale le premier ministre peut-il avoir nommé une telle personne dans les temps présents à une institution aussi prestigieuse que la Banque du Canada? Comment a-t-il pu faire cela, et aujourd'hui, le justifier?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Madame la Présidente, on me demande comment. . .

[Note de l'éditeur: Interruption venant de la tribune.]

M. Mulroney: Même les enfants sont en faveur!

[*Traduction*]

Même le bébé de Nunziata est en faveur.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Madame la Présidente, Nunziata a tellement honte de cette question qu'il est allé s'asseoir dans les tribunes.

Mon collègue me demande comment on peut nommer un homme comme Arni Thornsteinson? Pour les mêmes raisons qui nous ont incités à nommer Ed Broadbent à la présidence du Centre international des droits de la personne; l'honorable Donald Macdonald, ex-ministre libéral des Finances, au poste de haut-commissaire au Royaume-Uni; Yves Fortier au poste d'ambassadeur aux États-Unis; Arnie Masters, ex-chef de cabinet de Bryce Mackasey, à la présidence de Ports Canada; Ian Deans à la présidence de la Commission des relations de travail dans la fonction publique; et Stephen Lewis aux Nations Unies.

Comment se fait-il que toutes ces nominations sont justifiées, mais que la nomination d'un conservateur avive les plus bas instincts du député, puisque tous ces gens ont été nommés pour servir le Canada de façon honorable et s'acquittent très bien de leur tâche?

* * *

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE NORD-AMÉRICAIN

M. David Barrett (Esquimalt—Juan de Fuca): Madame la Présidente. . .

Des voix: Le sénateur Barrett.

M. Barrett: . . .il ne m'appartient pas de m'interposer entre ces deux partis sur la question du népotisme, mais s'il n'en tenait qu'à moi, je résoudrais le problème en supprimant le Sénat.

Des voix: Bravo!

Une voix: Demandez le consentement unanime!

M. Barrett: Madame la Présidente, ai-je le consentement unanime pour présenter ma motion?

Ma question s'adresse au ministre du Commerce extérieur. Au fur et à mesure qu'approche la tenue d'un débat au Congrès américain sur la situation de l'Accord de libre-échange nord-américain dans la sphère de compétence politique des États-Unis, ce dossier fait l'objet de discussions animées là-bas.

Récemment, le ministre chargé de l'ALÉNA, le ministre du Commerce extérieur, a accordé une série d'entrevues aux États-Unis sur la position du Canada et sur le débat que cette affaire soulève au Canada.

Je demande au ministre ce qu'il répond aux questions de la presse américaine à l'égard du débat politique que cette affaire soulève au Canada. Que répond-il lorsqu'on lui demande quelle position l'opposition officielle adopterait si elle devait former le prochain gouvernement? Je crois que nous devons le savoir.

Des voix: Oh, oh.

• (1445)

Mme le vice-président: Je ne vois pas la pertinence de cette question en vertu du Règlement, mais si le ministre veut y répondre, il peut certes le faire.

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Madame la Présidente, on ne me l'a jamais demandé.

Des voix: Oh, oh.

M. Wilson (Etobicoke–Centre): Mais si cela devait arriver, je recommanderais à la presse de se procurer un exemplaire du *Believe it Or Not* de Ripley.

M. David Barrett (Esquimalt—Juan de Fuca): Madame la Présidente, cette réponse ne me satisfait pas.

Des voix: Oh, oh.

M. Barrett: Je ne crois pas que le ministre est honnête avec tous les Canadiens et avec nos futurs partenaires américains et mexicains. Nous avons le droit de savoir ce qu'il dit de la position du Parti libéral avant que des élections ne soient déclenchées. Nous exigeons une réponse à cet égard.

M. Mulroney: Cela dépend du jour.

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Madame la Présidente, permettez-moi de répondre plus sérieusement à la question de mon collègue.

Des élections offrent la possibilité de choisir. Ce que je dis à mes collègues américains, c'est que s'ils veulent avoir le choix, ils devraient voter pour le Parti libéral. Ils trouveront un libre-échangiste dans la personne de Roy MacLaren et un protectionniste dans la personne de Lloyd Axworthy, mais je ne sais pas ce qu'ils trouveront en Jean Chrétien.

* * *

LE LOGEMENT

Mme Ethel Blondin–Andrew (Western Arctic): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre responsable de la Société canadienne d'hypothèques et de logement.

Le ministre a annoncé récemment que notre économie ne pourrait pas soutenir le financement de nouveaux projets de logement social au-delà du 1er janvier 1999. Cette décision aura des répercussions dévastatrices pour les Territoires du Nord-Ouest. Plus de 3 500 familles du Nord souffrent déjà d'un manque de logement convenable ou à prix abordable, et on a calculé que 41 p. 100 des enfants de moins de 12 ans dans les Territoires du Nord-Ouest vivent dans des logements surpeuplés.

Pourquoi le ministre essaie-t-il de réduire le déficit fédéral au détriment de ces gens dans le besoin?

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre des Travaux publics): Madame la Présidente, le gouvernement continuera de dépenser plus de 2 milliards de dollars par année pour le logement social.

Nous n'abandonnons pas notre engagement envers le logement social. Nous invitons simplement nos partenaires provinciaux et ceux qui s'occupent d'autres domaines de compétence partagée à se joindre à nous pour profiter des économies que permettent l'emprunt direct et d'autres arrangements flexibles dont la Société canadienne d'hypothèques et de logement peut maintenant se prévaloir grâce aux modifications apportées à la loi, pour innover et nous aider à trouver de nouveaux moyens, plus responsables, de financer le logement social.

Mme Ethel Blondin–Andrew (Western Arctic): Madame la Présidente, voici ce que disait tout récemment un des partenaires dont parle le ministre.

D'après le ministre du Logement du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, «imposer des compressions budgétaires aussi massives, c'est retourner le couteau dans la plaie, et d'ailleurs le logement n'est pas une question importante pour les politiciens fédéraux qui préfèrent dépenser des milliards pour acheter des hélicoptères ou un million de dollars pour aller faire des adieux au président russe. Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest à court d'argent n'est pas en mesure de supporter la suppression totale du financement du logement social.»

Le ministre reconnaîtra-t-il ce besoin essentiel et rétablira-t-il immédiatement le financement fédéral destiné au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest?

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre des Travaux publics): Madame la Présidente, nous sommes disposés à nous réunir avec tous les groupes d'intérêts concernés et avec nos partenaires provinciaux pour voir ce qu'on peut faire dans les circonstances pour maintenir un engagement envers le logement social.

La députée doit bien savoir, comme tous les députés à la Chambre, que nous ne pouvons pas continuer à financer le logement social autant que nous l'avons fait dans le passé.

* * *

LES LANGUES OFFICIELLES

M. Jean–Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Madame la Présidente, ma question s'adresse au très honorable premier ministre.

Le Commissaire aux langues officielles a déposé son rapport aujourd'hui. C'est un rapport assez sombre. Il y explique que les malentendus au sujet du bilinguisme foisonnent encore dans notre pays et que les discussions concernant la politique fédérale continuent de susciter autant d'amertume que de générosité, autant de passion que d'espoir. Voici ce que dit le commissaire: «On ne peut attendre des gens qu'ils approuvent ce qu'ils comprennent mal.»

Le commissaire ajoute que l'inaction du gouvernement et les retards dans l'application des droits constitutionnels perpétuent les tensions linguistiques.

Le premier ministre peut-il nous dire honnêtement ce qu'il compte faire au sujet de ces graves allégations?

• (1450)

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Madame la Présidente, le député sait que cette question demeure un défi national.

Nous avons toutefois accompli des progrès importants, comme en témoignent notamment les annonces récentes concernant les écoles et les collèges de la communauté francophone. Au chapitre du bilinguisme, nous avons énormément progressé en adoptant une modification constitutionnelle qui garantit, pour la première fois dans l'histoire, l'égalité des deux communautés linguistiques du Nouveau-Brunswick. Il s'agit d'une réalisation très importante et probablement historique à ce moment-ci.

Je comprends la frustration de M. Goldbloom, mais il reste qu'il y a des secteurs importants de notre vie nationale où nous accomplissons des progès remarquables. Avec l'appui de tous les députés, nous continuerons de travailler à la mise en application de ce principe très important.

[*Français*]

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Madame la Présidente, le gouvernement conservateur a aboli le programme de contestation judiciaire, a diminué les appuis financiers aux groupes minoritaires de langues officielles, a retardé la mise en oeuvre de la gestion scolaire en épuisant presque la patience des minorités, et j'en passe. La secrétaire d'État peut-elle nous dire ou expliquer aux Canadiens pourquoi son gouvernement se désengage sur ses obligations envers les minorités linguistiques de ce pays?

L'hon. Monique Landry (secrétaire d'État du Canada): Madame la Présidente, je suis fière des réalisations de mon gouvernement en fonction du soutien aux minorités linguistiques à travers le Canada.

J'aurais souhaité que mon collègue soit avec moi la semaine dernière, à Winnipeg, lorsque j'ai annoncé la contribution de 112 millions de dollars sur six ans, du nouvel argent, pour appuyer les communautés francophones dans le cadre de la gestion scolaire. C'était, je pense, une des pages historiques de l'histoire du Canada en fonction de soutien aux minorités.

Il ne faut pas oublier, madame la Présidente et chers collègues, que l'éducation, entre autres, est un domaine de responsabilité provinciale et que le gouvernement fédéral est là pour encourager les communautés. Je crois savoir, en réponse aux préoccupations des communautés francophones, que nous avons répondu à leurs aspirations, que ce soit par des montants d'argent substantiels, que ce soit par la Loi sur les langues officielles où nous avons démontré notre engagement à appuyer les minorités francophones, de façon à ce qu'elles puissent s'accomplir dans tous les domaines ou secteurs d'activités canadiennes.

* * *

[*Traduction*]

LES AFFAIRES AUTOCHTONES

M. Larry Schneider (Regina—Wascana): Madame la Présidente, ma question s'adresse au premier ministre.

Les Canadiens sont heureux de voir que le premier ministre et le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien ont signé hier dix très importantes ententes sur le Nunavut, un événement historique pour les autochtones et les non-autochtones du Canada.

Des voix: Bravo!

M. Schneider: Il y a cependant une autre étape à franchir dans ce processus, d'où ma question. Le premier ministre s'engagera-t-il à tout mettre en oeuvre pour que cette mesure législative soit adoptée avant que le Parlement ne s'ajourne cet été?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Madame la Présidente, je remercie le député de me poser cette question très importante. En effet, la cérémonie d'hier a été très émouvante. Elle est un gage tangible de l'avenir des peuples du Nunavut et des autres habitants du Nord.

Je crois comprendre que le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien va déposer l'accord aujourd'hui, immédiatement après la période des questions. Nous espérons que la mesure législative sera présentée d'ici la fin de semaine et que grâce à la collaboration de tous les partis, elle pourra franchir toutes les étapes très rapidement, vu son importance.

Je tiens à souligner qu'il y a vingt ans, mon collègue, le député de Notre-Dame-de-Grâce, a grandement contribué au lancement de ce projet. Nous sommes maintenant en mesure de conclure cet accord qui est très bon pour les Inuit et pour le Nord.

J'espère que nous pourrons compter sur la collaboration de tous les partis représentés à la Chambre des communes pour que la mesure législative puisse franchir très rapidement toutes les étapes du processus et être adoptée avant l'ajournement de la Chambre, en juin.

L'AGRICULTURE

M. Vic Althouse (Mackenzie): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre du Commerce extérieur.

Le ministre se souviendra que lorsque l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis a été signé, il y avait une disposition qui prévoyait que les deux parties, en l'occurrence le Canada et les États-Unis, convenaient de ne pas subventionner les ventes de céréales sur les marchés de l'autre pays. Or, les Amércains ont continué d'accorder des subventions dans le cadre de leur Programme de subventions à l'exploitation et ces subventions dépassent maintenant un milliard de dollars par année.

• (1455)

Le ministre peut-il nous dire quelles mesures ont été prises ou quelles ententes ont été conclues avec les États-Unis en ce qui concerne nos marchés au Mexique où nous exportons maintenant de grandes quantités de céréales? Les Américains pourront-ils utiliser les fonds de leur programme de subventions à l'exportation pour ces marchés?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Madame la Présidente, nous rejetons certes les allégations que les États-Unis ont faites sur nos pratiques par rapport aux exportations de blé dur.

Nous avons l'appui d'un rapport du groupe spécial que, je le sais, mon collègue connaît très bien. Cette question est revenue sur le tapis à quelques reprises ces derniers mois dans nos discussions avec les autorités américaines.

Mon collègue trouverait certainement intéressant de voir le reportage paru aujourd'hui dans le *Wall Street Journal* et qui parle de cette question du point de vue américain.

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Madame la Présidente, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre.

La décision que le groupe spécial sur le commerce du bois d'oeuvre a rendue au début de mai menace les exportations canadiennes vers les États-Unis, car il a statué que les restrictions sur les exportations de grumes constituaient une subvention. Les États-Unis sont hypocrites d'avoir déterminé que les restrictions sur les exportations de grumes de la Colombie-Britannique constituaient une subvention, puisque le gouvernement américain applique une politique analogue.

Étant donné que l'Accord de libre-échange a été un échec et que le gouvernement canadien veut maintenant prendre en essayant de faire adopter précipitamment l'ALÉNA à la Chambre, le ministre nous dira-t-il qu'il a demandé aux autorités américaines de ne pas toucher à nos grumes parce que nous avons tous les droits de transformer et de gérer nos ressources comme nous l'entendons?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Madame la Présidente, le député sait que cela a toujours été notre position et que nous la maintenons.

Je sais qu'il veut clarifier les choses dans l'intérêt de la Chambre, mais je lui rappelle que le groupe spécial n'a pas statué que les contrôles sur les exportations canadiennes de grumes constituaient une subvention pouvant faire l'objet de droits compensateurs.

Par conséquent, il incombe maintenant au département du Commerce de défendre sa position. C'est là où nous en sommes actuellement. Nous appuierons aussi fermement que possible la position de l'industrie canadienne et, notamment, celle de la Colombie-Britannique, la province du député.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Madame la Présidente, j'ai une question à poser à la secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

La fin de semaine dernière, les ministres des Affaires étrangères des États-Unis, de Grande-Bretagne, de France et d'Espagne se sont rencontrés à Washington pour parler de la politique des zones de sécurité qui, de toute évidence, a des conséquences importantes pour les troupes canadiennes.

Hier, il y a eu une rencontre des ministres de la Défense de l'OTAN et, une fois de plus, le Canada n'était pas présent aux discussions visant à déterminer si l'OTAN appuierait cette proposition qui, je le répète, a de sérieuses conséquences pour nos troupes en Bosnie.

Les Canadiens trouvent étrange et inacceptable que des décisions ayant des conséquences importantes pour les Forces canadiennes soient prises ailleurs.

Ce que je veux demander à la secrétaire d'État, c'est pourquoi le Canada ne participait pas à ces discussions? Pourquoi laissons-nous d'autres personnes décider du sort de nos troupes?

L'hon. Barbara McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame la Présidente, je dirais tout d'abord, même si le député le sait déjà, que le premier ministre a rencontré beaucoup de gens pendant son voyage et qu'il a pu discuter de la Bosnie et de la situation

de nos troupes dans ce pays. Il a exposé clairement ce qu'étaient les objectifs de la politique canadienne.

Le député sait également que je suis régulièrement en contact avec mes collègues des autres pays, dont le secrétaire d'État américain que j'ai rencontré la semaine dernière.

J'ai parlé à Douglas Hurd hier. Je lui avais parlé peu de temps avant de partir pour l'Afrique du Sud. Le Canada appuie et même préconise bien des choses qui étaient dans la déclaration de la fin de semaine, notamment le tribunal des crimes de guerre et la surveillance de la frontière entre la Serbie et la Bosnie.

J'ai déjà dit cela au comité et j'en parlerai encore cet après-midi. La réunion des membres européens et américain du Conseil de sécurité, qui s'est tenue à Washington, remplaçait la réunion des ministres des Affaires étrangères des pays membres du Conseil de sécurité.

En ce qui concerne la réunion de l'OTAN à Bruxelles, nous y étions représentés. Madame la Présidente, le député a tort de prétendre le contraire.

• (1500)

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Madame la Présidente, le fait est que nous n'avons pas été représentés par la ministre de la Défense nationale qui aurait dû être là pour défendre les intérêts du Canada.

J'aimerais poser à la secrétaire d'État une question très simple. Après toutes ces consultations et tous ces entretiens, quelle est exactement la position du Canada? Sommes-nous ou non en faveur de la création de zones de sécurité? La Chambre pourrait-elle obtenir une réponse précise à ce sujet de sorte que les Canadiens sachent exactement ce qu'il en est?

L'hon. Barbara McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame la Présidente, je suis désolée, mais j'ai déjà répondu à cette question la dernière fois que j'ai comparu devant le comité. J'y reviendrai en détail cet après-midi, car j'ai la chance d'y comparaître à nouveau.

La position du Canada en ce qui concerne la création de zones de sécurité est très claire. Nous estimons que c'est une solution, mais seulement à titre provisoire et non permanent. Nous nous posons cependant, au sujet de sa mise en oeuvre, certaines questions que j'ai soulevées auprès de mes collègues d'autres pays. Comme je l'ai dit, la proposition de Washington contient un certain nombre de suggestions que nous appuyons et qu'en fait nous avons persuadé d'autres pays d'appuyer.

Pour en revenir à la création de zones de sécurité, le gouvernement et moi ne voulons pas que ce soit une solution permanente au conflit en Bosnie. Nous ne voulons pas que les Serbes bosniaques conservent un territoire acquis au moyen de la force.

Entre-temps, la création de zones de sécurité est utile si cela peut permettre de sauver des vies humaines comme certaines ont pu l'être grâce à la présence des Canadiens à Srebrenica et de soigner les blessés, ceci à condition que les négociations se poursuivent en vue d'une solution permanente.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

LES PROPOS TENUS PAR LA DÉPUTÉE DE DON VALLEY-NORD

Mme Mary Clancy (Halifax): Madame la Présidente, je soulève la question de privilège. Hier, la députée de Don Valley-Nord a laissé entendre à la Chambre que je pouvais avoir divulgué des éléments d'un rapport de comité.

Comme la députée est bien connue pour son tact et son ouverture d'esprit, je suis sûre qu'elle voudra corriger ses propos, parce que ce n'est sûrement pas ce qu'elle a voulu dire.

Madame la Présidente, en plus d'avoir donné avis à vous et au greffier, j'ai aussi donné avis à la députée de mon intention d'intervenir sur ce point.

Mme le vice-président: J'ai vu la députée à la Chambre il y a un moment et j'ai tenu pour acquis qu'elle était présente, même si elle n'était pas à sa place. Autrement, j'aurais reporté cela à plus tard. J'ajoute cette affaire à la liste des questions en suspens.

Le président suppléant (M. Paproski): La députée a la parole sur le même sujet.

Mme Clancy: Monsieur le Président, je vois que la députée est maintenant de retour à la Chambre et je demande que cette question soit réglée maintenant.

Je soulève la question de privilège au sujet des propos tenus hier par la députée de Don Valley-Nord qui a laissé entendre à la Chambre qu'il se pouvait que j'aie divulgué des éléments d'un rapport de comité.

Comme la députée est bien connue pour son tact et son ouverture d'esprit, je suis sûre qu'elle voudra corriger ses propos, parce que ce n'est sûrement pas ce qu'elle a voulu dire.

Mme Barbara Greene (Don Valley–Nord): Monsieur le Président, tout d'abord, je n'ai jamais voulu faire allusion précisément à la députée de Halifax.

• (1505)

Ce que j'ai dit, c'est qu'un nombre très restreint de personnes avait accès au rapport en question. Je demande au Président de faire enquête à cet égard. Je n'avais aucunement l'intention de viser une personne en particulier.

Le président suppléant (M. Paproski): Je prends la question de privilège de la députée en délibéré, comme le Président l'a mentionné. Nous rendrons notre décision plus tard.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

LE SOLLICITEUR GÉNÉRAL

RÉPONSE DU MINISTÈRE AUX RECOMMANDATIONS DE L'ENQUÊTE STEPHENSON

Mme Monique B. Tardif (secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, conformément à l'article 32(2) du Règlement, il me fait plaisir de déposer à la Chambre aujourd'hui les documents suivants: la réponse du ministère du Solliciteur général du Canada aux recommandations de l'enquête Stephenson; la proposition de modifications de la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition et du Code criminel; la proposition de modifications de la Loi sur le système correctionnel de la mise en liberté sous condition, du Code criminel, de la Loi sur les prisons et les maisons de correction et de la Loi sur le transfèrement des délinquants, ainsi que des documents connexes, dans les deux langues officielles.

* * *

[*Traduction*]

LE RÈGLEMENT DE LA REVENDICATION TERRITORIALE DU NUNAVUT

DÉPÔT DE L'ACCORD

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, conformément aux dispositions du paragraphe 32(2) du Règlement, j'ai le grand honneur de déposer dans les deux langues officielles des exemplaires de l'accord concernant la revendication territoriale en vue de la création du territoire du Nunavut qui a été signé hier à Iqaluit, dans les Territoires du Nord–Ouest, par le premier ministre du Canada. Cet accord a été signé grâce à l'esprit d'initiative de la Fédération Tungavik du Nunavut et du gouvernement des Territoires du Nord–Ouest. La mesure législative habilitante qui permettra la mise en oeuvre de cet accord sera présentée très prochainement.

* * *

[*Français*]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITITONS

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes et de la ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 53 pétitions.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès–verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

[*Traduction*]

DROITS DE LA PERSONNE ET CONDITION DES PERSONNES HANDICAPÉES

QUATRIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Bruce Halliday (Oxford): Monsieur le Président, alors qu'approche la Semaine nationale pour l'intégration des personnes handicapées, j'ai l'honneur de déposer dans les deux langues officielles le quatrième rapport du Comité permanent des droits de la personne et de la condition des personnes handicapées intitulé *Boucler la boucle: Rapport sur les personnes autochtones handicapées*.

La présentation de ce rapport tombe à point, car nous célébrons la Semaine nationale des autochtones au Canada. On se rappellera que les Nations Unies ont proclamé 1993 l'Année internationale pour les peuples autochtones.

Je suis particulièrement heureux de déposer ce rapport sous quatre formes différentes: en gros caractères, en braille, sur cassette audio et sur disquette. Je suis particulièrement heureux, donc, de présenter ce rapport sous ces quatre formes. J'espère que les autres comités feront de même lorsqu'ils présenteront leurs rapports.

Conformément à l'article 109 du Règlement, le comité demande au gouvernement de fournir une réponse détaillée à ce rapport.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès–verbaux d'aujourd'hui.*]

LE CODE CRIMINEL

MESURE MODIFICATIVE

M. David Kilgour (Edmonton-Sud-Est) demande à présenter le projet de loi C-437, Loi modifiant le Code criminel (prostitution de mineurs).

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément au paragraphe 68(2) du Règlement, la motion est adoptée.

M. Kilgour: Monsieur le Président, ce projet de loi modifie le Code criminel en ce qui a trait à la prostitution de mineurs. Plus précisément, il interdit aux Canadiens à l'étranger d'acheter les services d'enfants qui se prostituent et fait d'un tel geste un acte criminel justiciable au Canada à la même enseigne que le traffic de stupéfiants ou le détournement d'avion commis par des Canadiens où que ce soit au monde.

• (1510)

Un trop grand nombre de voyageurs, dont des Canadiens—j'espère qu'ils ne viennent pas de circonscriptions libérales ou conservatrices—sont à la recherche d'enfants qui se prostituent, particulièrement dans des pays comme la Thaïlande, le Sri Lanka ou les Philippines. Ces enfants, qui souvent ont été vendus par leurs parents, n'ont pas d'autres moyens de gagner leur vie que de se livrer à ce commerce.

Étant donné que dans certains pays les gouvernements se refusent à prendre les mesures nécessaires pour éliminer ce problème, il semble salutaire qu'au moins les Canadiens n'y contribuent pas. L'existence, au Canada et dans d'autres pays de l'Ouest, d'organismes et de lobbyistes qui font campagne pour rendre la pédophilie illégale prouve que ce problème ne se limite pas seulement à l'Asie. Ce projet de loi tente simplement de faire en sorte que les Canadiens qui se livrent à cette pratique à l'étranger soient poursuivis au Canada même si cela pose des problèmes de preuve.

Le président suppléant (M. Paproski): M. Kilgour propose que le projet de loi soit lu pour la première fois et imprimé.

Conformément au paragraphe 69(1), la motion est adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

Affaires courantes

PÉTITIONS

LE PRIX DE L'ESSENCE

M. Mac Harb (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, la présente pétition est signée par de nombreux électeurs de ma circonscription d'Ottawa-Centre et d'autres circonscriptions de la région de la Capitale nationale.

Les pétitionnaires sont très préoccupés par les prix excessifs qu'ils doivent payer pour l'essence à la pompe. Ils attribuent cette situation au manque d'équité des fournisseurs qui approvisionnent notre région en essence.

Les pétitionnaires demandent au Parlement d'exhorter le gouvernement à prendre toutes les mesures possibles pour remédier à cette injustice.

LA POLITIQUE LINGUISTIQUE

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Monsieur le Président, il est de mon devoir de présenter une pétition signée par un peu moins de 30 personnes résidant pour la plupart dans ma circonscription de Winnipeg St. James. Conformément à l'article 36 du Règlement, la pétition a été jugée correcte quant à la forme et au contenu.

La pétition fait état des préoccupations des signataires au sujet de la politique linguistique du gouvernement fédéral. Les pétitionnaires proposent un référendum national sur la question auquel participeraient tous les électeurs des provinces et territoires.

Je soumets humblement la pétition à l'examen du Parlement.

LA VIOLENCE

M. Geoff Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia): Monsieur le Président, je voudrais présenter une pétition signée par plusieurs centaines d'habitants du sud-ouest et du centre-sud de la Saskatchewan.

Les pétionnaires s'inquiètent du fait que de nombreuses études montrent qu'il existe un lien entre la violence dans les loisirs et la désensibilisation à la violence dans la société. Ils craignent que nous ne devenions de plus en plus une culture de la violence, car la violence est maintenant chose courante dans la vie de nos enfants.

Cette culture de la violence est illustrée notamment par le jeu de société du tueur en série qui vient, semble-t-il, avec un sac de 25 bébés. Le jeu consiste à tuer le plus grand nombre possible d'enfants et d'adultes sans défense.

Les pétitionnaires demandent donc au Parlement d'envisager de modifier le Code criminel du Canada afin d'interdire la distribution au Canada de matériel violent et dégradant comme ce jeu de société.

M. Vic Althouse (Mackenzie): Je voudrais présenter, moi aussi, une pétition semblable venant de gens des régions de Cupar, Kelliher, Lestock, Leross, Tisdale et Nipawin, en Saskatchewan.

Les pétionnaires signalent que des études récentes ont établi un lien entre la violence dans les loisirs et la désensibilisation à la violence dans la société et que chaque année, des gens ayant commis des crimes de violence reconnaissent avoir pris l'idée à la télévision ou dans le cadre d'une activité récréative. Le jeu du tueur en série en question, qui vient avec un sac de 25 bébés et qui consiste à tuer le plus grand nombre d'enfants possible, n'a pas sa place dans une société civilisée.

• (1515)

Les pétitionnaires exhortent le Parlement à modifier le Code criminel du Canada afin d'interdire la distribution au Canada de matériel violent et dégradant comme le jeu de société du tueur en série.

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE NORD-AMÉRICAIN

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur et le plaisir de présenter une pétition qui porte la signature de 725 Canadiens que l'Accord de libre-échange nord-américain préoccupe beaucoup car ils craignent qu'il n'entraîne encore plus de pertes d'emplois à cause des concessions commerciales.

Les pétitionnaires font remarquer que cet accord empêche ou empêchera les gouvernements canadiens de servir le peuple canadien en protégeant l'environnement. Ils font aussi remarquer qu'on ne pourra pas y remédier au moyen de nouvelles négociations et qu'en vertu de la Constitution canadienne, des élections fédérales générales doivent avoir lieu avant le 1er janvier 1994, date prévue pour l'entrée en vigueur de l'ALÉNA.

Par conséquent, ils prient la Chambre de rejeter l'Accord de libre-échange nord-américain proposé et de recommander au gouvernement d'invoquer la clause de dénonciation pour mettre fin à l'Accord de libre-échange entre les États-Unis et le Canada.

M. Ross Harvey (Edmonton-Est): Monsieur le Président, je désire moi aussi présenter une pétition signée par de nombreux résidents d'Edmonton et de Calgary que l'Accord de libre-échange nord-américain inquiète eux aussi. Ils affirment que l'actuel Accord de libre-échange canado-américain réduit considérablement le pouvoir de tous les gouvernements canadiens de donner de l'expansion à notre économie.

Selon les pétitionnaires, plus de 400 000 emplois sont disparus dans le secteur manufacturier canadien depuis la promulgation de l'ALÉ en 1989. Ils disent que si l'ALÉNA est ratifié, les gouvernements canadiens seront davantage limités dans leur capacité de maintenir ou d'améliorer les conditions de travail, les normes de santé et de sécurité et les normes de protection des consommateurs et de l'environnement et qu'ils pourront moins facilement favoriser la création d'emplois dans l'industrie canadienne.

Pour ces raisons et pour d'autres motifs, les pétitionnaires demandent à cette Chambre de rejeter l'Accord de libre-échange nord-américain proposé et de recommander au gouvernement d'invoquer la clause de dénonciation pour mettre fin à l'Accord de libre-échange canado-américain.

LA LOI SUR LES RELATIONS DE TRAVAIL AU PARLEMENT

M. Lyle Kristiansen (Kootenay-Ouest—Revelstoke): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter une pétition, ou plutôt neuf autres pétitions signées par quelque 300 Canadiens dont la plupart résident en Ontario et au Québec, bien que certains représentent des régions allant de la Nouvelle-Écosse jusqu'à Thunder Bay, Winnipeg, Edmonton, de même qu'au Yukon et aux Territoires du Nord-Ouest.

Les pétitionnaires signalent que les Parties II et III de la Loi sur les relations de travail au Parlement n'ont toujours pas été proclamées depuis 1986, que les employés de la Chambre des communes, du Sénat, de la Bibliothèque du Parlement, ainsi que le personnel des députés et sénateurs ne jouissent d'aucune protection légale en matière d'hygiène et de sécurité du travail, que ces employés n'ont aucun rôle défini par la loi relativement à l'examen conjoint des questions d'hygiène et de sécurité, et que ces employés ne sont protégés par aucune norme de travail légale.

En conséquence, les pétionnaires demandent humblement qu'il plaise au Parlement d'exhorter le gouvernement a enfin proclamer les parties II et III de la Loi sur les relations de travail au Parlement.

Je me permets d'ajouter que les réponses fournies par le gouvernement il y a une semaine n'étaient que de la foutaise et qu'il est grand temps que celui-ci se grouille un peu afin d'assurer la mise en oeuvre d'une loi que nous avons adoptée il y a sept ans.

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE NORD-AMÉRICAIN

M. Sid Parker (Kootenay-Est): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai le privilège de présenter une pétition au nom d'électeurs d'Elkford, de Sparwood, de Fernie et de Kootenay, dans ma circonscription de Kootenay-Est.

Les pétitionnaires font remarquer que l'Accord de libre-échange nord-américain proposé a exigé d'énormes concessions de la part du Canada, qu'il fera perdre encore plus d'emplois aux Canadiens, qu'à cause de sa mise en oeuvre, les gouvernements actuels et futurs du Canada, tant fédéral que provinciaux et territoriaux, auront encore plus de difficulté à aider l'industrie canadienne, à préserver les ressources naturelles pour les besoins des Canadiens et à améliorer les programmes sociaux qui sont de plus en plus nécessaires.

La Constitution canadienne exige la tenue d'élections générales avant le 1er janvier 1994, date prévue pour l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange nord-américain.

Par conséquent, les pétionnaires demandent à la Chambre de rejeter cet accord et de recommander au gouvernement de recourir à l'article permettant de mettre fin à l'Accord de libre-échange nord-américain.

• (1520)

M. Rod Laporte (Moose Jaw—Lake Centre): Madame la Présidente, je voudrais à mon tour présenter une pétition portant sur l'Accord de libre-échange nord-américain.

Ces Canadiens sont d'avis que si cet accord de libre-échange est mis en oeuvre, cela va avoir pour effet de limiter encore davantage la capacité des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux du Canada à venir en aide à l'industrie canadienne, à conserver les ressources naturelles pour le plus grand bien des Canadiens et à promouvoir les programmes sociaux dont nous avons tant besoin, et ce, maintenant et pour longtemps.

Ils sont également d'avis que de nouvelles négociations ne sauraient combler les lacunes de l'Accord de libre-échange nord-américain. Pour cette raison et bien d'autres, ils demandent à la Chambre de rejeter le projet d'accord de libre-échange nord-américain et de recommander que le gouvernement ait recours à la clause de dénonciation pour mettre fin à l'ALÉ.

LE QUAI DE SEAL COVE

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): Madame la Présidente, je suis très heureux de présenter une pétition au nom des habitants de Seal Cove, qui se trouve dans ma circonscription. Elle porte des centaines de signatures. En fait, presque tous les adultes de la localité l'ont signée, et pour cause. Ils estiment que leurs installations d'appontement sont inadéquates parce qu'elles n'offrent pas suffisamment d'espace pour le nombre de pêcheurs en activité et qu'elles n'assurent aucune protection contre les intempéries.

Ils ont grandement besoin de meilleures installations. J'appuie donc entièrement cette pétition que j'ai l'honneur de présenter.

LA VIOLENCE

M. Jerry Pickard (Essex—Kent): Monsieur le Président, je suis heureux de présenter une pétition contre la violence signée par des électeurs de ma circonscription.

Nous voyons beaucoup de violence dans notre société, à tel point que celle-ci y est devenue insensible. C'est pourquoi les pétitionnaires demandent de modifier le Code criminel du Canada pour faire en sorte que nos enfants et les Canadiens en général n'aient plus accès au matériel comme le jeu du tueur en série.

Je crois qu'il faut adopter des lois portant sur du matériel de ce genre.

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake): Monsieur le Président, je veux présenter une pétition signée par des habitants des localités de Canoe Narrows, Paradise Hill et Blaine Lake, dans ma circonscription, en Saskatchewan.

Les pétitionnaires affirment que l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis réduit la capacité de tous les gouvernements canadiens de développer l'économie canadienne, que le secteur manufacturier canadien a perdu plus de 400 000 emplois depuis l'entrée en vigueur de cet accord en 1989, et que l'Accord de libre-échange nord-américain, s'il est adopté, fera disparaître encore plus d'emplois au Canada.

Les pétitionnaires exhortent la Chambre à rejeter l'ALÉNA et ils lui demandent de recommander au gouvernement d'invoquer la clause de dénonciation pour abolir l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis.

L'ÂGE POUR VOTER

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, je suis heureux de présenter une pétition de la part d'un certain nombre de jeunes gens de Kamloops, Savona, Monte Creek, Pritchard et Chase, en Colombie-Britannique, et de certaines localités rurales des environs de Kamloops.

Ces pétitionnaires font remarquer que les jeunes Canadiens sont considérés suffisamment mûrs à l'âge de 16 ans pour conduire un véhicule sur nos routes, pour s'enrôler et servir dans les forces armées avec le consentement de leurs parents, pour quitter l'école et entrer sur le marché du travail et pour se marier et fonder une famille avec le consentement des parents. Comme les jeunes Canadiens reçoivent à l'école des cours sur l'histoire du Canada, sur les partis politiques et le processus électoral, ils sont donc impatients de participer à la vie politique, car ils sont directement intéressés par l'avenir du Canada et devraient avoir leur mot à dire sur la façon dont les gouvernements à venir le façonneront.

C'est pourquoi ils demandent au gouvernement du Canada d'abaisser de 18 à 16 ans l'âge électoral pour les élections fédérales, afin d'accorder le droit de vote aux jeunes Canadiens de 16 et 17 ans.

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE NORD-AMÉRICAIN

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, dans une autre pétition, des citoyens du centre de la Colombie-Britannique s'opposent fermement à l'Accord de libre-échange entre le Mexique, les États-Unis et le Canada qui doit être adopté prochainement à la Chambre des communes. À leur avis, si l'accord ne comporte pas de restrictions, il permettra aux Mexicains et aux Américains d'acheter l'eau de nos rivières et de nos lacs.

En conséquence, ils demandent au gouvernement de signer un accord qui soustrairait l'eau à l'application de l'Accord de libre-échange.

LES ANCIENS COMBATTANTS

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, dans une autre pétition signée par des anciens combattants de diverses légions du centre de la Colombie-Britannique, les pétitionnaires soulignent que les anciens combattants ont mérité la reconnaissance éternelle de leurs concitoyens.

Ils mentionnent que les anciens combattants du Canada ont le droit d'avoir une retraite sans inquiétude et digne et ils estiment qu'une réduction des services qui leur sont fournis, par l'entremise du Programme pour l'autonomie des anciens combattants, ou une augmentation des frais que l'on exige d'eux pour le gîte et le couvert dans des établissements offrant des soins de longue durée constituerait un manquement aux obligations que les Canadiens ont envers les anciens combattants.

En conséquence, ils demandent au gouvernement du Canada de maintenir les niveaux actuels de services offerts par l'entremise du Programme pour l'autonomie des anciens combattants et de faire en sorte qu'il n'y ait pas d'augmentation des frais exigés des anciens combattants pour le gîte et le couvert dans des établissements dispensant des soins de longue durée.

• (1525)

LES PREMIÈRES NATIONS

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, ma dernière pétition, qui est certainement de circonstance aujourd'hui puisque le ministre des Affaires indiennes doit présenter bientôt une mesure législative concernant les autochtones, vient de citoyens de tout le Canada qui désirent que l'on désigne un journée à l'honneur des autochtones du Canada.

Ils proposent le 21 juin et demandent au Parlement d'adopter le projet de loi C-268, Loi concernant l'institution d'un jour d'expression nationale de solidarité à l'égard des premières nations du Canada.

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes et de la ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui aux questions nos 473 et 482.

[*Texte*]

Question no 473—**M. Whittaker:**

> En ce qui a trait aux fonds d'investissement d'immigrants, a) lesquels ont fail l'objet de plaintes depuis le 1er janvier 1989, b) quels étaient les souscripteurs de chaque fonds, c) quelle était la nature des plaintes, d) quels fonds ont été confiés à la GRC ou à d'autres organismes d'exécution pour enquête?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): On ne dispose pas de données sur le nombre de fonds dans le cas desquels des plaintes ont été formulées.

Il peut arriver à n'importe quel moment qu'une enquête ou un examen administratif soit en cours quelque part au pays dans le cas d'un certain nombre de dossiers, mais pour obtenir les renseignements qu'on nous demande, il faudrait effectuer un examen individuel de plus de sept cent quatre-vingt-dix dossiers d'investisseurs immigrants.

[*Texte*]

Question nº 482—**M. Samson:**

En ce qui concerne les appels dans le cadre du Programme d'assurance-chômage, pour les cinq dernières années, a) quel a été le délai le plus court pour un appel devant (i) un comité d'appel, (ii) un arbitre, b) quel a été le délai le plus long pour un appel devant (i) un comité d'appel, (ii) un arbitre, c) quel est le délai moyen, par année, pour un appel devant (i) un comité d'appel, (ii) un arbitre, d) en nombre et en pourcentage, quelle est la proportion des appels devant (i) un comité d'appel, (ii) un arbitre, dont l'issue a été favorable au requérant, e) combien de ces appels sont portés devant un tribunal supérieur et quel est le délai moyen de traitement de ces appels?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration):

Décisions du conseil arbitral	1988/89	1989/90	1990/91	1991/92	1992/93 (prenant fin le 31 janvier 1993)
Nombre total de décisions rendues	20 234	21 820	24 348	31 927	29 031
Nombre en faveur des prestataires	4 203	4 254	4 929	7 541	7 266
Pourcentage en faveur des prestataires	20.8	19.5	20.2	23.6	25
Nombre portées en appel devant un tribunal supérieur	1 783	1 681	1 778	2 263	2 415
Attente moyenne pour appels devant un tribunal supérieur	En moyenne, il s'écoule de 18 à 24 mois avant qu'un appel au juge-arbitre ne soit mis à l'horaire, entendu et une décision émise.				

Décision du juge-arbitre	1988/89	1989/90	1990/91	1991/92	1992/93 (prenant fin le 31 janvier 1993)
Nombre total de décisions rendues	1 660	1 653	1 778	1 791	1 418
Nombre en faveur des prestataires	Nous ne possédons pas de statistiques sur une base continue mais des estimations sommaires indiqueraient qu'entre 65 p. 100 et 75 p. 100 des décisions des juges-arbitres sont favorables à la Commission.				
Pourcentage en faveur des prestataires					
Nombre portées en appel devant un tribunal supérieur (disponible par année de calendrier seulement)	51 (1988)	49 (1989)	75 (1990)	49 (1991)	74 (1992 au 4 décembre 1992)
Attente moyenne pour appels devant un tribunal supérieur	Cette information n'est pas disponible pour les appels à la Cour fédérale.				
Plus courte, plus longue et attente moyenne pour un appel au conseil arbitral.	Données non disponibles. La Commission s'est cependant donné un objectif de rapidité de service visant à ce que 90 p. 100 des appels au conseil arbitral soient entendus par le conseil dans les 30 jours suivant leur réception dans un Centre d'emploi du Canada. La rapidité de service pour les années financières 1988/89, 1989/90 et 1990/91 s'établissait à 86 p. 100 environ. La rapidité de service pour l'année financière 1991/92 s'établissait à 66 p. 100 environ alors que pour l'année financière 1992/93, à la fin de janvier 1993, elle s'établissait à 78 p. 100 environ.				
Plus courte, plus longue et attente moyenne pour un appel au juge-arbitre.	Données non disponibles pour la plus courte et la plus longue attente. En moyenne, il s'écoule de 18 à 24 mois avant qu'un appel du juge-arbitre ne soit mis à l'horaire, entendu et une décision émise.				

[*Traduction*]

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes et de la ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, tandis que j'ai la parole, je demande que toutes les motions portant production de documents soient reportées.

Le président suppléant (M. Paproski): Les motions portant production de documents sont-elles toutes reportées?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI DE MISE EN OEUVRE DE L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE NORD-AMÉRICAIN

ATTRIBUTION DE TEMPS POUR L'ÉTUDE DU PROJET DE LOI C-115 AUX ÉTAPES DU RAPPORT ET DE LA TROISIÈME LECTURE

L'hon. Charles Mayer (ministre de l'Agriculture) propose:

Que, relativement au projet de loi C-115, Loi portant mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange nord-américain, au plus un jour de séance supplémentaire soit attribué pour l'étude à l'étape du rapport et un jour de séance pour l'étude à l'étape de la troisième lecture de ce projet de loi; et que, quinze minutes avant l'expiration du temps prévu pour les Ordres émanant du gouvernement au cours du jour de séance attribué pour l'étude à l'étape du rapport et au cours du jour de séance attribué pour l'étude à l'étape de la troisième lecture de ce projet de loi, toute délibération devant la Chambre soit interrompue, s'il y a lieu, aux fins de cet ordre et, par la suite, toute question nécessaire pour disposer de l'étape à l'étude à ce moment soit mise aux voix immédiatement et successivement, sans plus ample débat ni amendement.

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): Convoquez les députés.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote No 477)

POUR

Députés

Anderson
Andre
Atkinson
Attewell
Beatty
Belsher
Bernier
Bertrand
Bird
Bjornson
Blackburn (Jonquière)
Blais
Blenkarn
Bosley
Bouchard (Roberval)
Boyer
Browes
Cadieux
Campbell (Vancouver Centre)
Casey
Chadwick
Charest
Chartrand
Clark (Yellowhead)
Clifford
Cole
Collins
Cooper
Corbeil
Corbett
Côté
Couture
Crosbie (St. John's West)
Crosby (Halifax West)
Danis
Darling
DeBlois
de Cotret
Della Noce
Desjardins
Dick
Dobbie
Domm
Dorin
Duplessis
Edwards
Epp
Fee
Ferland
Fontaine
Fretz
Friesen
Gibeau
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Greene
Guilbault
Halliday
Harvey (Chicoutimi)
Hockin
Hogue
Holtmann
Horner
Horning
Hudon
Hughes
Jacques
James
Jelinek
Johnson
Joncas
Jourdenais
Kempling
Koury
Landry
Langlois
Larrivée
Layton
Lewis
Loiselle
Lopez
MacDonald (Rosedale)
MacDougall (Timiskaming—French River)
MacKay
Malone
Marin
Martin (Lincoln)
Masse
Mayer
Mazankowski
McCreath
McDermid
McDougall (St. Paul's)
McKnight
McLean
Merrithew
Mitges
Monteith
Moore
Mulroney
Nicholson
Oberle
O'Kurley
Paproski
Plourde
Porter
Pronovost
Redway
Reid
Reimer
Ricard
Richardson
Robitaille
Roy-Arcelin
Saint-Julien
Schneider
Scott (Victoria—Haliburton)
Shields
Siddon
Sobeski
Soetens
Sparrow
Stevenson
Tardif
Tétreault
Thacker
Thompson
Thorkelson
Tremblay (Québec-Est)
Turner (Halton—Peel)
Valcourt
Van De Walle
Vankoughnet
Vézina
Vien
Vincent
Weiner
White
Wilbee
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Wilson (Etobicoke Centre)
Winegard
Worthy—142

CONTRE

Députés

Allmand
Althouse
Angus
Arseneault
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Axworthy (Winnipeg South Centre)
Baker
Barrett
Bélair
Bellemare
Benjamin
Berger
Bevilacqua
Blaikie
Blondin-Andrew
Boudria
Breaugh
Brewin
Butland
Caccia
Campbell (South West Nova)
Catterall
Clancy
Comuzzi
Copps
Crawford
de Jong
Dingwall
Duceppe
Duhamel
Edmonston
Ferguson
Finestone
Fisher
Fontana
Foster
Fulton
Funk
Gaffney
Gagliano
Gardiner
Gauthier
Gray (Windsor West)
Grey (Beaver River)
Guarnieri
Harb
Harvard
Harvey (Edmonton East)
Heap
Hovdebo
Hunter
Jordan
Kaplan
Karpoff
Karygiannis
Keyes
Kilger (Stormont—Dundas)
Kilgour (Edmonton Southeast)
Kindy
Kristiansen
Langan (Mission—Coquitlam)
Laporte
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
Leblanc (Longueuil)
Lee
MacAulay
MacLaren
MacLellan
MacWilliam
Maheu
Manley
Marchi
Marleau
Martin (LaSalle—Émard)
McCurdy
McGuire
McLaughlin
Mifflin
Milliken
Mills
Mitchell
Murphy
Nault
Nowlan
Nunziata
Nystrom
Ouellet
Pagtakhan
Parent
Parker
Peterson
Phinney
Pickard
Proud
Rideout
Riis
Robinson
Rodriguez
Rompkey
Samson
Scott (Hamilton—Wentworth)
Simmons
Skelly (North Island—Powell River)
Skelly (Comox—Alberni)
Speller
Stewart
Stupich
Taylor
Tobin
Venne
Volpe
Walker
Wappel
Whittaker
Wood
Young (Acadie—Bathurst)—116

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

nil/aucun

[*Français*]

Mme le vice-président: Je déclare la motion adoptée.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): À l'ordre, s'il vous plaît. Ce serait gentil de votre part si vous alliez tous derrière les rideaux pour tenir vos conversations.

• (1620)

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 25 mai, du projet de loi C-115, Loi portant mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange nord-américain, dont un comité législatif a fait rapport avec des propositions d'amendement, ainsi que des motions nos 2, 4, 5 et 6.

M. Jim Jordan (Leeds—Grenville): Monsieur le Président, maintenant que le calme est revenu, je ne suis pas certain si je suis heureux ou non de m'embarquer dans cette digression. C'est se moquer du monde que de parler d'un débat sur l'ALÉNA, alors que l'accord lui-même, comme chacun s'en rend bien compte sauf le gouvernement, est tout probablement déjà mort.

Je me demande pourquoi les Canadiens ont l'air un peu perplexes. Nous siégeons ici depuis maintenant plus de 24 heures, presque sans interruption, plutôt déconcertés devant une autre manoeuvre déployée par le gouvernement pour faire adopter une mesure à la Chambre après un débat limité. Le *Ottawa Citizen* explique assez clairement la situation aujourd'hui en la commentant en ces termes:

> Le gouvernement conservateur a tellement abusé de la procédure parlementaire depuis qu'il est au pouvoir que tous ceux qui sont assez bien au courant de la vie politique de la période de 1984 à 1992 souhaitent une réforme.

Tous les candidats à la direction du Parti conservateur de nos jours réclament une réforme. Il serait réconfortant de voir l'un des candidats se présenter à ce moment-ci et s'opposer à ce procédé. Il serait rafraîchissant en effet de les entendre dire que ça suffit. Les Canadiens ne pourraient s'empêcher d'éprouver un grand respect pour celui des deux ou trois principaux candidats qui oserait le faire. Il ferait ainsi preuve de sincérité et de franchise.

Le *Ottawa Citizen* poursuit:

> C'est le gouvernement qui s'est révélé le plus tyrannique de l'histoire canadienne par ses abus de la procédure parlementaire.

Voilà qui est parler très clairement. L'article poursuit:

> Les conservateurs ont eu recours à tous les stratagèmes possibles pour faire donner force de loi à leur programme politique. Malgré le fait qu'ils n'ont recueilli que 43 p. 100 du vote national en 1988 et ont subi une chute de popularité depuis ce temps, ils ont imposé leurs noirs desseins par l'emploi le plus généralisé de méthodes autoritaires dans l'histoire du parlementarisme canadien.

Cela décrit très clairement la situation. À mon avis, rien ne dépeint mieux l'arrogance du gouvernement actuel que le fait qu'il en soit déjà à la cinquième année d'un mandat de quatre ans, à bout, complètement coupé des gens qu'il est censé représenter au Canada. Le gouvernement agonise et essaie de faire adopter à toute vapeur un accord trilatéral avec le Mexique et les États-Unis. Nous ne sommes toutefois que des aspirants à ce jeu. En fait, il n'y a pas vraiment de jeu. Il n'y a pas d'accord.

C'est simplement une manoeuvre que fait le gouvernement pour arriver à ses fins en dissimulant ses intentions, alors que les Canadiens sont censés lui faire confiance et qu'ils découvriront la vérité plus tard.

Au Canada, nous savons très bien ce que c'est que de découvrir après coup la teneur d'un accord. C'est tout à fait caractéristique des combines du premier ministre actuel.

Cela me rappelle le grand drame qui a entouré l'Accord du lac Meech. Je me rappelle avoir suivi cela à la télévision, à Calgary, en 1990. Tout le pays semblait dépendre de ce qu'une personne reçoive ou non un coup de fil d'une autre. Je me suis souvent demandé ce qui serait arrivé si la ligne avait été occupée ou s'il y avait eu une panne téléphonique. Il semble que c'est là où nous a menés le régime conservateur dans notre pays.

Les Canadiens doivent se demander pourquoi ce climat subsiste depuis aussi longtemps, depuis près de cinq ans maintenant. Généralement, un gouvernement ne prolonge un mandat de quatre ans que durant une période critique, pendant une guerre ou lorsqu'il semble malavisé de tenir des élections. Alors que ses jours sont comptés, le gouvernement essaie encore d'ajouter à sa liste ce qu'il considère comme une autre réalisation. À mon avis, cela ressemble davantage à une lubie qu'il veut

réaliser avant son départ. Ce sera peut-être celle qui le précipitera enfin dans le précipice, ce que nous attendons tous impatiemment.

• (1625)

Voilà à quel point le gouvernement a l'esprit tordu. Il estime peut-être que la TPS est une réalisation, mais il devrait aller sur la rue Wellington pendant quelques minutes pour se rendre compte du nombre de personnes qui considèrent cette taxe comme une excellente réalisation.

Le gouvernement pense peut-être même que l'Accord de libre-échange actuel avec les États-Unis est une réalisation. Il devrait aller à l'extérieur demander ce qu'il en est à n'importe quel chômeur. Il y en a probablement quelques-uns qui se trouvent devant les édifices du Parlement en ce moment. Le gouvernement devrait leur demander s'ils pensent que l'accord actuel de libre-échange avec les États-Unis est une réussite.

J'ai remarqué dans le *Financial Post* d'hier, un article qui disait ceci: «Plusieurs grandes entreprises canadiennes ont annoncé leurs projets d'expansion aux États-Unis. De nombreux cadres supérieurs s'attendent à ce que d'autres entreprises déménagent chez nos voisins du Sud.»

La Jannock Limited dépensera 300 millions de dollars. Interprovincial Pipe Line System a annoncé qu'elle dépensera un milliard de dollars pour un projet d'expansion et d'acquisition aux États-Unis.» S'agit-il là de réalisations?

Si cet accord, l'ALÉNA que nous sommes censés essayer de conclure, doit être considéré comme un autre succès, je ne crois pas que le Canada puisse supporter encore beaucoup d'autres bons coups conservateurs de ce genre.

La TPS en a été un, l'Accord de libre-échange aussi, et si c'en est maintenant un autre, je crois que les Canadiens auront quelque chose à redire à ce sujet. Voilà simplement une autre occasion où le gouvernement s'est, comme d'habitude, montré maladroit; il veut maintenant faire adopter cette mesure à toute vapeur pour nous faire oublier ses autres maladresses des cinq dernières années. Quelle est l'urgence et quel est le véritable objectif en l'occurrence?

Si le gouvernement nous demandait d'approuver une entente trilatérale sur laquelle toutes les parties pouvaient s'entendre, une entente bonne pour le Canada, à l'heure actuelle et dans l'avenir, une entente avantageuse pour les trois parties, les députés de ce côté-ci de la Chambre l'approuveraient, ils ne s'y opposeraient pas.

Ce que les Canadiens ne savent pas, c'est ce qui cloche dans cette entente. Or, la principale partie à cet accord, les États-Unis, a de très sérieuses réserves, des réserves qui vont en croissant, et il y a peu de chance qu'elle ratifie l'accord. Le mystère qu'il faut élucider est le suivant: pourquoi sommes-nous prêts à signer un accord alors que les pourparlers sont rompus?

Pourquoi, depuis environ un an, notre premier ministre court-il ici et là, sa plume en or de 24 carats pleine à déborder, pour signer tout ce qu'on lui met sous la main? Tout ce qu'il trouve à dire, c'est: «Donnez-moi un petit coup de main, dirigez-moi vers la chaise, montrez-moi où signer et le tour est joué. Ayez confiance en nous.» Avons-nous déjà été induits en erreur par le gouvernement actuel?

Très bientôt, les Canadiens auront l'occasion de voter. C'est ce qu'ils attendent depuis près de cinq ans. En toute objectivité, je n'arrive pas à croire qu'il n'y ait pas des gens en face, des gens sincères qui mettent en doute la sagesse de signer l'ALÉNA maintenant. Nous l'avons constaté dès le début, c'est un projet informe. Pourtant, le gouvernement est pressé de le faire adopter, sans qu'on sache trop pourquoi. Il nous demande de signer, même si nous ne connaissons pas la version définitive de ce projet, et de lui faire confiance aveuglément. Je ne crois pas que les Canadiens se fient au jugement du gouvernement actuel.

Son manque de jugement, il l'a montré à maintes reprises. Il ne sait pas fixer l'ordre des priorités. Prenons, par exemple, les 5,8 milliards de dollars qui ont été engagés pour apporter une solution temporaire au MDN en le dotant de quelques hélicoptères. Non pas 500 ou 5 000, mais bien 50 hélicoptères.

Dans ma circonscription, un tronçon d'autoroute en mauvais état a causé la mort d'environ 24 personnes ces dernières années. Or, avec ce que coûteront deux de ces hélicoptères, on pourrait parachever cette route, en faire une autoroute à quatre voies qui relierait la 401, l'artère principale de l'Ontario, à la capitale nationale. C'est ce manque de compétence, d'aptitude ou de volonté pour fixer des priorités dans le pays qu'ont finalement retenu les Canadiens.

Je crois que les Canadiens ne se méprendront pas sur leurs priorités le jour des élections. On le voit bien quand il y a des élections provinciales.

• (1630)

On l'a vu hier, en Nouvelle-Écosse. C'est peut-être un peu triste à dire, mais je crois que le message fait son chemin. Le gouvernement conservateur n'a pas été un bon gouvernement, aussi bien à l'échelon fédéral que provincial, et les Canadiens attendent l'occasion de se prononcer.

Le jour des élections, leur priorité, ce sera d'abord de se débarrasser du gouvernement, de l'envoyer paître, de le laisser tomber dans l'oubli, et le plus tôt sera le mieux pour le Canada et pour les Canadiens.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COMMERCE EXTÉRIEUR

AUTORISATION AU SOUS-COMITÉ DU DÉVELOPPEMENT ET DES DROITS DE LA PERSONNE DE SE DÉPLACER

M. Peter L. McCreath (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, il y a eu des discussions entre les partis, et je pense que vous constaterez qu'il y a consentement unanime pour la motion suivante:

> Que quatre membres du Sous-comité du développement et des droits de la personne du Comité des affaires étrangères et du commerce extérieur et un membre du personnel soient autorisés à se rendre à Vienne, Autriche, du 14 au 19 juin 1993, afin de participer à une conférence des Nations-Unies sur les droits de la personne.

M. Riis: Monsieur le Président, les néo-démocrates sont d'accord.

Mme Stewart: Au nom du Parti libéral, j'accorde le consentement.

(La motion est adoptée.)

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI DE MISE EN OEUVRE DE L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE NORD-AMÉRICAIN

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude du projet de loi C-115, Loi portant mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange nord-américain, dont un comité législatif a fait rapport avec des propositions d'amendement, ainsi que des motions n^{os} 2, 4, 5 et 6.

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley—Hants): Monsieur le Président, je dois dire que je suis heureux d'avoir pu dire oui à la motion antérieure. Je suis aussi content d'avoir la parole sur celle-ci. Je sais que la Chambre a siégé toute la nuit sur ce projet de loi, un des plus fondamentaux que cette législature aura eu à étudier avant de terminer ses travaux en juin ou à l'automne pour des élections.

Je prends la parole pour me faire l'écho de l'essentiel de ce qui a été dit ici au cours des dernières 24 heures. Personnellement, je ne pense pas pouvoir utiliser de mot plus fort qu'obscénité pour désigner l'action d'un gouvernement, dont j'ai été membre, qui force l'adoption d'un projet de loi de cette importance, l'Accord de libre-échange nord-américain avec les États-Unis et le Mexique.

J'étais encore membre du Parti conservateur lors de la campagne électorale de 1988 qui portait essentiellement sur le libre-échange et je peux vous dire que ça a été une des campagnes les plus difficiles que j'aie jamais faites. D'ailleurs, ma majorité est passée de 12 000 à 2 000 voix et, maintenant, les libéraux de ma circonscription se lèchent les babines en pensant à ce qui m'attend. Cependant, les choses ont changé de mon côté, mais il faut bien reconnaître qu'en 1988, au moins, il y a eu un débat. Nous avons eu un débat à la Chambre.

Le leader du gouvernement à la Chambre—et j'ai beaucoup de respect pour lui—a bien fait son travail ce matin en précipitant l'étude de ce projet de loi. Je vais lui rappeler plusieurs fois dans le compte rendu du Parlement, où il a critiqué et condamné le gouvernement libéral de l'époque pour avoir fait adopter des projets de loi à la hâte en ayant recours à l'attribution de temps, alors que les libéraux ne l'ont fait qu'une fois ou deux. Pourtant, nous savons, comme l'a dit le député de Leeds—Grenville, que cela n'a jamais été fait plus souvent dans l'histoire récente que par le gouvernement actuel.

Mes anciens collègues sont en plein congrès à la direction, ce qui est certainement passionnant, et Dieu sait ce qui va se passer quand le nouveau chef aura été choisi.

Quelque chose me préoccupe vraiment et c'est franchement l'une des raisons pour lesquelles je n'hésite pas à siéger du côté de l'opposition. J'ai été membre d'un parti qui a vraiment essayé d'avoir de bons principes à la Chambre et qui a essayé de les mettre en pratique, d'un parti qui a été dirigé par M. John Diefenbaker, qui disait que le Parlement était un lieu où les gens pouvaient s'exprimer et tenir des débats. Ce parti qui forme le gouvernement a fait table rase de l'histoire et des traditions du Parlement. C'est l'une des raisons pour lesquelles le public, qui n'est ni inerte ni stupide—et l'Accord de Charlottetown l'a bien montré—est plus en harmonie avec certains leaders du pays.

Quant à moi, je suis ici depuis un grand nombre d'années et je vois un de mes collègues qui est ici depuis un peu plus longtemps que moi. Je crois comprendre que la rumeur a peut-être été confirmée qu'il va accéder à un poste plus élevé, tant mieux pour lui. Cela signifie donc qu'il n'y a que trois ou quatre d'entre nous qui sommes des anciens ici.

Je pourrais essayer de dire combien j'aime le Parlement, mais je suis incapable de le faire aussi bien que l'ancien député de Prince Albert. Le Parlement ne peut rien faire de valable quand on a constamment recours à l'attribution de temps.

• (1635)

Quand il a proposé de recourir à l'attribution de temps avant la pause-déjeuner, le leader parlementaire du gouvernement s'est pris lui-même au piège quand il a voulu récapituler tout ce qui avait été dit à propos du projet de loi de mise en oeuvre de l'ALÉNA. Il a parlé des réunions qui ont eu lieu dans tout le pays et des réunions du sous-comité, ainsi que des différentes questions qui ont été soulevées à la Chambre. Il s'est même penché sur les déclarations faites par des députés de la Chambre et a abusé du temps des fonctionnaires pour compiler le tout. Ensuite, il a dit ce que tous les députés de la Chambre savent déjà, à savoir que l'on n'avait consacré, jusqu'à hier soir, que quatre heures et demie au débat à l'étape de la deuxième lecture.

Ce projet de loi revêt une grande importance pour l'avenir du Canada et de l'Amérique du Nord. C'est pourquoi je déclare sans hésitation que le gouvernement nous pousse dans le dos pour lui faire franchir toutes les étapes maintenant. La majorité l'emporte toujours, on le sait bien. J'aimerais bien voir se concrétiser les réformes du Parlement que tous préconisent. Il y aurait peut-être là un moyen de contrôler l'attribution de temps et de faire appel à la discrétion du Président.

Je vous le dis franchement, monsieur le Président, comme vous le savez d'ailleurs, j'avais des doutes sérieux quand cette question a été renvoyée à un comité et que la clôture a été invoquée et que vous avez dû mettre la motion aux voix. Je souhaitais que la motion ne soit pas mise aux voix tout de suite pour que l'on puisse en débattre davantage avant de renvoyer la question à un comité. D'ailleurs, ce comité n'a entendu que des témoignages sur des points techniques. Le comité n'a pas demandé d'avis de l'extérieur. Il n'a pas visité différentes régions et, en réalité, il s'est contenté d'épurer certaines des définitions de ce projet de loi de 4 400 pages plutôt que d'analyser vraiment quelques-uns des avantages et des inconvénients qui en découleront.

C'est maintenant que nous en débattons à la Chambre, à l'approche du congrès à la direction. Tout le monde sait que la guillotine tombera très bientôt et que les travaux ne reprendront peut-être pas après le congrès. La première question importante dont le nouveau chef sera saisi, au sein du gouvernement actuel, sera de déterminer si le gouvernement osera s'exposer à la Chambre des communes, car il a l'habitude de forcer l'adoption de tout ce qu'il veut en abusant de la règle d'attribution de temps.

J'ai connu plusieurs réformes parlementaires depuis que je siège à la Chambre. La règle d'attribution de temps ne doit servir que si l'opposition utilise les bonnes vieilles tactiques d'obstruction, quand les députés ont délibérément contribué à causer un problème ou que l'opposition s'est concertée pour empêcher l'adoption d'un projet de loi. Vous ne pouvez pas dire que ce soit le cas, monsieur le Président, quand on a appliqué la clôture pour précipiter le renvoi du projet de loi au comité après seulement quatre heures et demie de débat et que nous devons siéger toute la nuit, comme on l'a fait hier, pour en débattre après son retour du comité.

Je ne sais pas qui cherche à faire quoi, mais je sais ce qui se passe. Le premier ministre tire sa révérence. Quant au ministre du Commerce extérieur, nous ne savons pas encore très bien ce qu'il fera, mais des rumeurs disent qu'il pourrait lui aussi tirer sa révérence.

Quant à mes anciens collègues conservateurs qui ne discutent pas de cette façon de faire aux réunions de leur caucus, ils devraient demander au premier ministre, au ministre du Commerce extérieur et au leader du gouvernement à la Chambre s'ils se souviennent du temps où ils étaient dans l'opposition et qu'ils sortaient de leurs gonds les rares fois où le gouvernement libéral précipitait l'adoption d'une mesure. Ils parlaient alors de violation du Parlement. Ils disaient que le gouvernement se moquait de la population. Auraient-ils oublié d'où ils viennent?

Monsieur le Président, je voudrais simplement vous lire un petit extrait--parmi tant d'autres que j'aurais aimé vous lire—du discours que le député de Calgary-Centre, comme on l'appelait avant qu'il devienne leader du gouvernement, avait prononcé lors d'un débat à la Chambre sur le projet de loi C-78, Loi modifiant la Loi sur la production et la conservation du pétrole et du gaz, qui avait été l'objet d'une grande controverse. Après des jours de débat, le gouvernement avait proposé de recourir à l'attribution de temps, à quoi le député de Calgary-Centre, aujourd'hui leader du gouvernement à la Chambre, avait réagi en disant, et je cite:

«Monsieur l'Orateur, la motion que le gouvernement a présentée pour mettre fin au débat est méprisable et scandaleuse. Nous ne pouvons pas la qualifier autrement. Ce qui est cependant peut-être plus grave, c'est qu'elle est aussi tragique parce que ce n'est pas seulement le bill

à l'étude et la politique énergétique nationale, pourtant vitalement importante, qui sont en cause. En effet, cette motion sape encore davantage les fondements du peu qui nous reste de notre démocratie parlementaire.»

• (1640)

J'ai une autre citation, également tirée de la page 6157, mais je vois que mon temps de parole est presque écoulé. Monsieur le Président, je ne vais pas abuser plus longtemps. Je vous suis reconnaissant de m'avoir accordé la parole car en toute honnêteté, je serais prêt à voter en faveur d'un certain nombre de parties du projet de loi de mise en oeuvre de l'ALÉNA. Je dois dire cependant que je ne suis pas du tout d'accord sur la partie se rapportant aux médicaments. Quoi qu'il en soit, vu la façon de procéder du gouvernement, c'est sans hésitation aucune que je voterai et ferai campagne contre ce projet de loi sous quelque forme que ce soit, car j'estime qu'il n'est pas juste vis-à-vis des Canadiens de procéder de cette façon.

M. Ray Funk (Prince-Albert—Churchill River): Monsieur le Président, et je pense qu'il convient qu'un député de Prince-Albert intervienne après les observations du député d'Annapolis Valley—Hants, car en fait, la circonscription de Prince-Albert a toujours été associée étroitement au caractère sacré du Parlement, des parlementaires et des politiques représentant les citoyens ordinaires et à l'honnêteté dans la vie politique, choses tout à fait absentes des mesures prises par le gouvernement dans le cas de la mesure législative touchant l'ALÉNA.

Chose certaine, on pourrait dire que ce qui se passe aujourd'hui à la Chambre fait penser au théâtre de l'absurde. Ce n'est plus le Parlement. C'est une absurdité totale et ce, pour un certain nombre de raisons.

La première, c'est la décision du gouvernement d'imposer à nouveau la clôture, et d'étouffer ainsi tout débat parlementaire et tout débat national en niant aux gens le droit de pouvoir compter sur leurs parlementaires pour défendre leurs intérêts au Parlement.

C'est la quarante-quatrième ou quarante-cinquième fois que le gouvernement impose l'attribution de temps ou la clôture depuis 1988. Au cours de la présente législature, il y a eu recours plus souvent que ce qui s'était vu dans toute notre histoire jusque-là. Manifestement, nous n'avons pas besoin d'autres preuves du mépris qu'a le gouvernement pour les Canadiens et notre institution.

Quand on songe que beaucoup de ces députés partageaient au départ l'idéologie politique de l'ancien député de Prince-Albert, John Diefenbaker, cela montre bien à quel point ils se sont éloignés de leurs racines politiques et ont perdu tout sens ou presque de leur propre histoire. Ils ignorent tout ou presque du mouvement politique qui les amenés au pouvoir et qui a permis au Parti conservateur de survivre durant les années sombres avant de pouvoir enfin former le gouvernement et ils trahissent ainsi ceux qui les ont précédés.

Une voix: M. Diefenbaker se retournerait dans sa tombe.

M. Funk: C'est ce qu'il ferait en effet. Le député affirme que l'ancien premier ministre John Diefenbaker se retournerait dans sa tombe et c'est tout à fait vrai.

C'est le théâtre de l'absurde, car nous adoptons un projet de loi qui ne s'appuie sur rien de concret en fait. En effet, le Canada, les États-Unis et le Mexique ont conclu un accord. Cependant, comme on le dit dans l'annonce publicitaire, seul le Canada va de l'avant avec cette mesure législative avant même de savoir seulement ce dont il est question.

Chose certaine, le Mexique considère que cette mesure devrait être adoptée sous sa forme actuelle, mais ce sont les États-Unis qui sont le principal partenaire commercial, le principal intervenant sans lequel rien ne peut se faire. Or, comme nous le savons tous, les Américains s'enlisent dans leur propre débat sur cette question. Rien ne garantit que cette mesure sera jamais adoptée par les Américains. Chose certaine, si elle l'est, ce ne sera sûrement pas sous sa forme actuelle.

Comment peut-on justifier de faire adopter rapidement ce projet de loi en ayant recours à la clôture alors qu'en définitive, ce ne sera peut-être même pas l'accord sur lequel les trois pays vont s'entendre? Cela n'a rien de sérieux et c'est à un simulacre de démocratie que nous sommes confrontés aujourd'hui.

Nous nous penchons maintenant sur la motion nº 4 et je voudrais m'arrêter là-dessus un instant. Cette motion est inscrite au nom du député d'Esquimalt—Juan de Fuca, le critique de notre parti en matière de commerce. Je voudrais rendre hommage à ce député, car au cours des longs mois et des longues années qui ont précédé ce débat, bien des fois, il a été pratiquement la seule personne d'envergure à parcourir le pays pour mettre en garde les Canadiens contre les répercussions de cet accord et les dangers qu'il représente.

• (1645)

Je suis très heureux que cette motion que nous proposons de modifier soit inscrite au nom du député parce qu'elle stipule que les dispositions de la présente loi n'ont pas pour effet d'interdire à une partie d'exiger d'une autre partie qu'elle traite des matières brutes ou ressources brutes avant de les exporter.

Je crois que la motion va au coeur même de l'une des questions essentielles du libre-échange dans son ensemble, qu'il s'agisse de l'Accord de libre-échange canado-américain ou du projet d'accord entre le Canada, le Mexique et les États-Unis, puisque le dynamisme futur de notre économie dépendra de notre capacité de traiter nos ressources.

En cette époque de mondialisation de l'économie, caractérisée par des industries de transformation du savoir, des connaissances à valeur ajoutée, soit la transformation secondaire, l'efficacité de notre économie dans l'avenir dépendra de notre capacité d'utiliser nos ressources de manière à en tirer le plus possible.

Il serait instructif de revenir aux dernières élections. Je crois que les habitants de l'arrière-pays, ces régions qui produisent les ressources, avaient très bien compris à l'époque en quoi consistaient toute la philosophie du libre-échange et le débat sur le libre-échange.

Après les dernières élections, alors que je cherchais comment aborder le débat en décembre 1988 et que je m'interrogeais sur ce que je pourrais dire qui n'avait pas encore été dit, j'ai examiné la carte électorale résultant des dernières élections. Les circonscriptions néo-démocrates étaient représentées en orangé, les circonscriptions libérales en rouge et les circonscriptions conservatrices en bleu. J'ai été frappé par le fait que presque toute la carte était rouge et orange. On y voyait très peu de bleu, bien que les conservateurs aient été reportés au pouvoir.

J'ai donc mis un recherchiste à contribution pendant une demi-journée. Nous avons calculé, en kilomètres carrés, la superficie des circonscriptions de chacun des partis. Les résultats ont été très intéressants. Nous avons constaté que seulement 15 p. 100 de l'ensemble du territoire canadien est représenté par le parti gouvernemental, alors que 85 p. 100 du vaste territoire canadien est représenté par l'opposition.

Notre immense territoire est habité par des producteurs qui exploitent nos ressources: les agriculteurs, les pêcheurs, ceux qui exploitent les forêts et les mines. Ces gens savent pourquoi l'économie fonctionne ou ne fonctionne pas. Ils extraient les matières brutes, mais bénéficient bien peu du fruit de leur labeur et voient les richesses acheminées vers les ports, d'où elles seront exportées à l'étranger pour y être transformées.

Les habitants des régions d'exploitation des ressources, qu'il s'agisse de produits agricoles, de poisson, de produits miniers ou de bois, savent très bien que c'est là la principale faiblesse de notre pays. Ils savent aussi que le contrôle qu'exercent les Américains sur nos richesses grâce à l'Accord de libre-échange a rendu impossible la création des structures, institutions et règlements qui nous permettraient d'utiliser nos ressources dans notre intérêt dans le contexte du développement futur de ce pays.

Le gouvernement a ensuite promis qu'il mettrait en place les meilleurs mécanismes d'adaptation afin de neutraliser les retombées défavorables du libre-échange que l'on a constatées dans plusieurs régions du globe. Quelle plaisanterie que de parler ainsi de mécanismes d'adaptation. C'était une plaisanterie pour toutes les régions du pays, mais encore plus pour les régions d'exploitation des ressources et l'arrière-pays. Bon nombre de ces régions dépendent de l'emploi saisonnier et de travailleurs autonomes dans le cas des agriculteurs, des pêcheurs, etc. Dans bien des cas, il s'agit aussi de communautés autochtones qui sont victimes d'un chômage structurel depuis déjà longtemps.

Et qu'a fait le gouvernement? Il a pris les fonds qui étaient auparavant consacrés à la formation de tous les habitants de notre pays, c'est-à-dire les sommes accumulées dans la caisse de l'assurance-chômage pour former les prestataires de l'assurance-chômage. Le résultat net de cette mesure, c'est que les sommes consacrées à la formation au Canada sont maintenant dépensées dans les centres urbains où les chômeurs sont assez nombreux pour justifier de telles dépenses, tandis que les régions périphériques, l'arrière-pays ont perdu tout financement destiné à la formation.

Cette année, les fonds destinés à la formation ont baissé de 1,5 million de dollars dans ma propre circonscription, l'une des circonscriptions les plus pauvres du pays, où le taux de chômage varie de 25 à 40 p. 100 selon la façon dont on l'envisage.

Je voulais mentionner quelques autres points pour qu'on sache à quoi s'en tenir et demander à nouveau aux libéraux quels avantages ils espèrent pouvoir négocier en renégociant l'Accord de libre-échange.

• (1650)

Les Américains s'en prennent à notre blé, notre porc, notre acier, notre bois. Si nous voulons renégocier les dispositions relatives à ces produits, comment nous y prendrons-nous? Il s'agit d'une cause perdue à l'avance et les gens devraient le savoir.

Toutefois, permettez-moi de dire en terminant que ce qui nous a tourmentés dans ce débat, c'est la division de l'opposition politique au sujet de cet accord. Je crois que les Canadiens réalisent que, malgré tout le bruit qu'ils font, les libéraux hésitent face à cette question. Ils se rendent aussi compte que l'un des partis nationaux divise, encore une fois, l'opposition.

Si nous voulons vraiment faire échec à ces accords, le seul moyen est de s'unir sous la bannière du Nouveau Parti démocratique lors des prochaines élections fédérales.

M. Bob Kilger (Stormont—Dundas): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir participer au débat restreint qu'autorise le gouvernement sur le projet de loi C-115, Loi portant mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange nord-américain.

Étant donné l'importance qu'accordent à l'ALÉNA les députés de ce côté-ci et les Canadiens en général, nous ne sommes pas impressionnés par les mesures que le gouvernement a prises pour que cet important projet de loi soit étudié à toute vapeur.

Les trois jours de débat attribués pour l'étape du rapport, la troisième lecture et l'adoption ne laissent pas assez de temps aux députés pour faire valoir les opinions de leurs électeurs sur l'ALÉNA.

Pourtant, cet accord contient des propositions qui changeront la façon de vivre de tous les Canadiens et l'utilisation de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis comme guide pour la mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange nord-américain aura une incidence négative sur le Canada.

Dans ma circonscription de Stormont—Dundas, j'ai vu ce que la version conservatrice du libre-échange signifie pour le Canada: un chômage élevé, des fermetures d'usines s'accompagnant d'un exode vers le Sud d'entreprises canadiennes appartenant à des sociétés mères étrangères et une économie canadienne presque en ruine.

Aux termes de l'ALÉ, le Canada avait pratiquement perdu sa souveraineté économique. Le gouvernement actuel parle peu de l'accès garanti aux marchés américains et des innombrables emplois qui devaient découler de l'ALÉ.

Tout le monde sait que le Canada a été le grand perdant de l'ALÉ. Les États-Unis ont utilisé toutes les tactiques commerciales imaginables pour l'empêcher l'envoi vers le Sud de produits canadiens, notamment le de bois d'oeuvre, l'acier et le porc.

Les Américains se sont guère préoccupés de savoir si les plaintes étaient fondées ou non. Par suite des augmentations de droits et de tarifs imposées, nos marchés aux États-Unis ont été désavantagés, le prix de nos produits étant devenu prohibitif.

Pendant ce temps, n'importe quelle société américaine qui voulait accéder aux marchés canadiens a pu bénéficier d'un traitement de faveur.

[*Français*]

Le Parti libéral avait insisté pour que le gouvernement cherche avant tout à défendre les intérêts du Canada et à remédier aux lacunes du traité de libre-échange Canada-États-Unis lors des discussions à trois. En prétendant que l'ALÉNA représente une nette amélioration, ils avouent non seulement leur propre échec, mais nous incitent à faire preuve de scepticisme.

L'objectif clé que visait le gouvernement lorsqu'il a négocié l'accord de libre-échange était d'assurer un libre accès au marché américain. Ils ont alors lamentablement échoué. Faute de codes dans l'ALÉNA, nos firmes sont une fois de plus à la merci des sanctions commerciales américaines. Il suffit de se rappeler le bois d'oeuvre, l'acier et le magnésium.

[*Traduction*]

En 1988, le premier ministre a promis de mettre en place de vastes programmes d'adaptation, pour aider les entreprises et les travailleurs canadiens à s'adapter à l'ALÉ. Nous savons tous que ces programmes n'ont jamais vu le jour. L'ALÉ ne prévoit toujours pas de programmes pour créer des emplois et aider les travailleurs canadiens à s'adapter à ce nouvel accord commercial amélioré.

On s'efforce aujourd'hui de conclure des accords parallèles à l'ALÉNA sur les normes en matière d'environnement et de travail. Le gouvernement du Canada devrait envisager un accord parallèle portant sur l'ALÉNA en soi.

Il faut espérer que ces accords parallèles permettront de régler ces deux problèmes de taille. Cependant, compte tenu des échecs que le gouvernement a déjà essuyés, l'excès d'optimisme est à éviter.

Même si les groupes spéciaux de règlement des différends sont devenus permanents, aux termes de l'ALÉNA, les décisions qu'ils rendent ne sont pas toujours exécutoires. De plus, aucune disposition de l'ALÉNA ne permet d'accélérer le long et coûteux processus de règlement des différends. Les lacunes de l'ALÉ et de l'ALÉNA continueront de décourager les échanges commer-

ciaux équitables et libres entre le Canada, les États-Unis et le Mexique.

J'ai mentionné plus tôt les problèmes économiques qui existent dans ma circonscription de Stormont—Dundas. J'ai vu l'effet négatif de l'ALÉ sur les localités de tout l'est de l'Ontario, surtout à Cornwall. Le taux de chômage dans cette ville reste supérieur à 20 p. 100, les fermetures d'usines ayant causé la perte de plus de 3 000 bons emplois depuis deux ans.

De plus, à son usine de Chesterville, dans le comté de Dundas, la société Nestlé a déclaré un lock-out pendant six semaines, quand ses employés ont refusé une nouvelle convention qui incluait une semaine de travail dite continentale. Cela évite à la compagnie de payer au taux des heures supplémentaires le travail effectué en fin de semaine.

• (1655)

La compagnie soutient qu'elle a besoin de cette semaine de travail à horaire souple afin de soutenir la concurrence sur le marché américain. La semaine de travail dite continentale semble être la norme dans les usines situées aux États-Unis, y compris celles de Nestlé au sud de la frontière. Comme la compagnie exporte 70 p. 100 de sa production aux États-Unis, elle a fait savoir à ses employés qu'elle avait besoin de la semaine de travail continentale pour maintenir sa part de marché face à une concurrence croissante, y compris de la part de ses propres usines aux États-Unis.

C'est ça qui arrivera à l'industrie canadienne si l'ALÉNA est adopté. Les travailleurs canadiens seront forcés d'accepter des choses comme la semaine de travail continentale afin que leurs entreprises maintiennent leurs parts de marché aux États-Unis. En outre, les travailleurs canadiens vont continuer de perdre leurs emplois si l'ALÉNA est adopté, comme c'est le cas depuis l'adoption de l'ALÉ, car les entreprises vont poursuivre la rationalisation de leur exploitation pour rester compétitives.

Il est impossible pour les entreprises canadiennes qui exportent aux États-Unis et au Mexique de produire à meilleur compte qu'eux. Le coût de production de produits semblables est plus bas aux États-Unis et au Mexique, et les multinationales le savent. Aujourd'hui, nous maintenons nos parts de marché grâce à la qualité de nos produits et à notre savoir-faire, mais nous ne pourrons pas éviter les écueils de l'ALÉNA.

[*Français*]

Monsieur le Président, le Parti libéral est persuadé que les Canadiens peuvent fort bien tirer leur épingle du jeu dans l'économie globale à la condition que le gouvernement les appuie par de solides politiques économiques au lieu de les jeter en pâture aux loups comme l'ont fait les Conservateurs. Nous reconnaissons que le commerce extérieur est indispensable à la création d'emplois au Canada.

[*Traduction*]

Les entreprises canadiennes, les produits canadiens et les travailleurs canadiens peuvent soutenir la concurrence des meilleurs sur la scène mondiale, cependant, le gouvernement n'a pas joué son rôle en n'instaurant pas de justes règles commerciales et en ne stimulant pas la croissance économique. La politique économique du gouvernement actuel est un échec du début à la fin. Le gouvernement a créé un climat difficile pour nos industries et cela a eu pour effet d'accroître le chômage plutôt que de stimuler la croissance économique. Les politiques du dollar fort et des taux d'intérêt élevés que pratiquait le gouvernement, combinées à une taxation excessive, à la TPS, à l'ALÉ et, maintenant, à l'ALÉNA sont des illustrations des torts causés à l'économie du Canada par le gouvernement conservateur.

J'invite les membres du Cabinet à faire une promenade dans les rues commerçantes de nos villes. Qu'ils viennent visiter Cornwall et d'autres villes canadiennes. Je crois que les membres du gouvernement devraient aller constater les effets de leur incompétence sur l'économie. Peut-être se rendraient-ils alors compte qu'ils n'ont pas su protéger le secteur industriel canadien, erreur qu'ils ont d'ailleurs répétée dans l'ALÉNA. Les conservateurs n'ont pas su protéger les emplois des Canadiens et ils n'ont rien proposé qui soit susceptible d'améliorer l'avenir économique du Canada.

En conclusion, l'ALÉNA ne peut pas corriger neuf ans d'échec économique conservateur. Seul un nouveau gouvernement pourrait remédier aux innombrables problèmes attribuables à nos vis-à-vis. J'exhorte la Chambre à rejeter l'ALÉNA et j'exhorte le gouvernement à déclencher des élections pour que le peuple puisse élire un gouvernement déterminé à lui donner des emplois.

[*Français*]

M. Eugène Bellemare (Carleton—Gloucester): Monsieur le Président, je vous remercie de me donner l'occasion de prendre la parole sur le projet de loi du gouvernement qui vise à mettre en oeuvre une entente sur le libre-échange nord-américain.

Le gouvernement, à mon avis, a une attitude abominable, épouvantable même envers la démocratie et a une attitude insultante envers le Parlement canadien. Pourquoi nous bouscule-t-il, pourquoi nous précipite-t-il à voter après seulement quelques heures de débat sur ce projet de loi? Pourquoi le gouvernement précipite-t-il le Canada dans une entente avec les États-Unis et le Mexique, laquelle, on le sait très bien, les Américains ne sont

pas prêts à adopter cette année. On sait très bien que le Congrès américain ne se penchera sur le sujet que plus tard cet automne.

• (1700)

Pourquoi le gouvernement nous précipite-t-il? On sait très bien que le gouvernement en est à la cinquième année de son mandat, que le premier ministre a démissionné et que le Parti conservateur est présentement à la recherche d'un nouveau leader. Dans environ trois semaines, le Parlement ajournera probablement ses travaux jusqu'à l'automne.

Pourquoi le gouvernement est-il si pressé à clore le débat et à empêcher les parlementaires de se prononcer sur l'Entente de libre-échange nord-américain? On sait très bien que les Américains sont très inquiets de certains sujets qui se rapportent à l'entente. Le nouveau président des États-Unis a avisé et le Mexique et le Canada qu'il y aurait une entente supplémentaire à celle qui a déjà été faite par l'ancien premier ministre. On sait très bien que dans cette entente, il y a de grandes lacunes, excessivement sérieuses pour le continent nord-américain.

Nous avons besoin d'une sécurité au travail et de protection des conditions de travail. Il est très important que ceci soit inclus dans l'entente, ce qui n'est pas le cas présentement. Nous ne nous penchons pas sur l'environnement. Où est le Plan vert canadien de notre gouvernement? Quel respect a le gouvernement pour son propre Plan vert? Pourquoi ne se penche-t-il pas sur ce problème, cette question dans le projet de loi concernant l'ALÉNA.

[*Traduction*]

Le Parti libéral est en faveur du libre-échange. Il est pour des échanges plus libres et plus justes. Il nous faut un accord qui fixe des règles. La position du Parti libéral à l'égard de l'ALÉNA se résume aux six principes que voici et qui devraient nous guider.

Premièrement, il faut corriger les lacunes de l'ALÉ. Le gouvernement devrait profiter de l'occasion que lui offrent les négociations avec les États-Unis et le Mexique pour corriger les lacunes que présente l'accord commercial original entre le Canada et les États-Unis. Par exemple, le mécanisme de règlement des différends exige beaucoup de temps et d'argent et les décisions obtenues ne sont pas toujours exécutoires. Ce mécanisme est censé disparaître graduellement en sept ans.

L'ALÉNA devrait aussi viser des secteurs qui sont importants pour le Canada, tels ceux des services financiers et des approvisionnements du gouvernement qui n'ont pas été convenablement traités dans l'ALÉ. Le principal objectif du Canada en signant l'Accord de libre-échange avec les États-Unis était de s'assurer l'accès au marché américain et, plus important encore, d'être protégé contre les mesures de représailles et les lois anti-dumping américaines. Comme l'ont prouvé les affaires des voitures Honda, du bois d'oeuvre et de l'acier, cet objectif n'a pas été atteint dans le cas de l'ALÉ. Il ne faut pas répéter la même erreur avec l'ALÉNA. En même temps, le programme de développement social, culturel et régional doit être protégé par tout accord.

Avant la mise en oeuvre d'un accord, le gouvernement devrait établir des programmes complets d'adaptation à l'intention des entreprises et des travailleurs. En 1988, le gouvernement avait promis de mettre en place des programmes massifs d'adaptation et d'aide pour amener les entreprises et les travailleurs à s'adapter à la réalité du libre-échange. Et pourtant, dans les quatre dernières années, aucune initiative n'a été prise dans ce secteur crucial.

L'accord trilatéral doit prévoir des normes réelles de protection de l'environnement, de la main-d'oeuvre et de la santé. On ne peut pas permettre que les normes canadiennes soient ramenées au plus bas dénominateur commun dans le cadre d'un accord commercial nord-américain. Il ne faut pas non plus que des normes concernant la santé, la sécurité et la protection de l'environnement constituent des barrières cachées au commerce.

L'ALÉNA doit prévoir des normes reconnues au plan international et applicables au moyen du mécanisme de règlement des différends. Dans des secteurs cruciaux comme celui de la protection de l'environnement, l'ALÉNA devrait servir de modèle à d'autres accords commerciaux multilatéraux comme le GATT, par exemple.

• (1705)

Le gouvernement devrait s'assurer que l'accord est symétrique, de manière que l'on ne demande pas plus de concessions au Canada qu'au Mexique. Par exemple, il semble peu probable que le Mexique accepte d'ouvrir son secteur de l'énergie autant que le Canada l'a fait aux termes de l'ALÉ.

Enfin, l'accord devrait permettre à nos autres partenaires commerciaux de l'hémisphère occidental d'adhérer au bloc commercial sans qu'il faille, pour cela, procéder à de longues négociations détaillées.

[*Français*]

C'est pour cette raison que je vais voter contre ce projet de loi que le gouvernement veut faire adopter de façon précipitée, comme il l'a fait avec la TPS et l'Accord de libre-échange avec les États-Unis il y a quelques années. Pourquoi ce gouvernement semble-t-il toujours vouloir opérer comme s'il s'agissait d'un conseil d'administration? Est-ce que le gouvernement ne respecte pas le Parlement canadien où on devrait avoir le droit d'exprimer nos opinions? Est-ce que le présent gouvernement a

peur d'un débat national avec toutes les parties intéressées?

Il est bien évident que le gouvernement est très pressé et il veut nous précipiter une troisième fois, après l'Accord de libre-échange et la TPS, dans un projet de loi, l'ALÉNA, que même les États-Unis ne sont pas prêts à adopter.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Paproski): Le vote porte sur la motion nº 2 inscrite au nom du député d'Esquimalt—Juan de Fuca.

M. Angus: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je croyais que le vote portait sur le sous-amendement à la motion nº 4 comprise dans le groupe visé.

Le président suppléant (M. Paproski): Nous procéderons d'abord au vote sur la motion nº 2, puis à celui sur le sous-amendement à la motion nº 4. Voilà comment nous allons procéder.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément au paragraphe 76(8) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion est reporté.

Le prochain vote porte sur l'amendement à la motion nº 4. Plaît-il à la Chambre d'adopter l'amendement?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Une voix: À la majorité.

(L'amendement à la motion nº 4 est rejeté.)

Le président suppléant (M. Paproski): Le prochain vote porte sur la motion nº 4. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément au paragraphe 76(8) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion proposée est reporté.

Le prochain vote porte sur la motion nº 5. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément au paragraphe 76(8) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion proposée est reporté.

Le prochain vote porte sur la motion nº 6. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

• (1710)

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément au paragraphe 76(8) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion est différé.

M. David Barrett (Esquimalt—Juan de Fuca) propose:

Motion nº 8.

Qu'on modifie le projet de loi C–115, à l'article 10, en retranchant la ligne 28, page 5, et en la remplaçant par ce qui suit:

«10. L'Accord, à l'exception de l'article 1709, est approuvé.»

Motion nº 9.

Qu'on modifie le projet de loi C–115, à l'article 10, en retranchant la ligne 28, page 5, et en la remplaçant par ce qui suit:

«10. L'Accord, ne peut être approuvé avant la tenue au Canada d'un référendum national sur son approbation, ni sans qu'une majorité des voix exprimées lors de ce référendum ne soient en faveur de l'approbation de l'Accord.»

Le président suppléant (M. Paproski): M. Kilger demande à proposer la motion nº 19 au nom de M. LeBlanc. A–t–il le consentement?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Il n'y a pas consentement. Il n'y a donc pas consentement non plus pour les motions nºs 20, 21, 24, 25 et 26.

M. David Barrett (Esquimalt—Juan de Fuca) propose:

Motion nº 29.

Qu'on modifie le projet de loi C–115, à l'article 242, page 193, en retranchant les lignes 26 à 30, et en les remplaçant par ce qui suit:

«décret visé au paragraphe (1) que si les conditions suivantes sont l'une et l'autre réalisées:

a) il est convaincu que le gouvernement des États–Unis du Mexique et le gouvernement des États–Unis d'Amérique ont pris les mesures nécessaires à la mise en oeuvre de l'Accord;

b) le projet de loi C–91, présenté au cours de la troisième session de la trente–quatrième législature et intitulé *Loi modifiant la Loi sur les brevets ainsi qu'une autre loi en conséquence et prévoyant des dispositions connexes* a été retiré;

c) la concession obligatoire de licences relatives aux produits pharmaceutiques pour les médicaments génériques en vertu de la *Loi sur les brevets* a été rétablie par modification de cette loi conformément aux modifications de 1969 de la *Loi sur les brevets* sur la concession obligatoire de licences relativement aux produits pharmaceutiques.»

M. McCreath: Monsieur le Président, je ne me suis pas rendu compte que vous aviez demandé le consentement pour laisser quelqu'un d'autre proposer la motion nº 21. Nous y aurions donné notre consentement.

Le président suppléant (M. Paproski): Y a–t–il consentement unanime pour que M. Kilger propose la motion nº 21 au nom de M. LeBlanc? Oui ou non.

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Paproski): C'est d'accord pour la motion nº 21 uniquement.

M. Bob Kilger (au nom de M. LeBlanc (Cap–Breton Highlands—Canso)) propose:

Motion nº 21.

Qu'on modifie le projet de loi C–115, à l'article 164, en retranchant les lignes 15 à 19, page 122.

M. David Barrett (Esquimalt—Juan de Fuca): Monsieur le Président, je suis très heureux que vous soyez au fauteuil, mais je regrette que les circonstances aient voulu que vous remplaciez le Président Fraser. J'espère que tout va bien pour lui.

Comme mon temps est limité et que je ne pourrai pas traiter de tous mes amendements, je voudrais, comme je l'ai fait par le passé, en choisir un en particulier pour expliquer que ce projet de loi ne devrait pas être adopté à la Chambre et qu'il va à l'encontre des intérêts des Canadiens.

Mes amendements portent sur le fait que des lobbyistes auprès de sociétés et le gouvernement américain utilisent l'ALÉNA pour pallier l'absence d'un code officiel de propriété intellectuelle dans l'Accord de libre–échange. Ce n'est pas un hasard si la première grande association industrielle à appuyer l'ALÉNA a été la Pharmaceutical Manufacturers' Association des États–Unis.

Pourquoi dis–je cela? Ce n'est pas pour faire de grandes déclarations politiques. Le fait est que ce projet de loi va de pair avec le projet de loi qui a été adopté antérieurement à la Chambre et qui confère aux fabricants un monopole sur les produits pharmaceutiques et sur la

propriété intellectuelle, de sorte qu'ils peuvent se protéger et réaliser des bénéfices énormes.

• (1715)

Lorsque je prétends que des lobbyistes auprès de sociétés et le gouvernement américain utilisent l'ALÉNA pour pallier l'absence d'un code officiel de propriété intellectuelle dans l'ALÉ, j'ai besoin d'une référence. Je la puise donc à la page 41 de l'ouvrage intitulé *Which Way for the Americas' Analysis of NAFTA Proposals that Impact on Canada*, publié par le Centre canadien de recherche en politiques de rechange, avec la collaboration de Common Frontiers et du Réseau canadien d'action. On dit ceci à la page 41: «La PMA estime que les dispositions de l'ALÉNA relatives aux brevets vont au-delà du projet du GATT. Les dispositions concernant les droits de propriété intellectuelle liés au commerce ont pour effet de couler dans le béton les modifications apportées aux lois mexicaines sur les brevets et les modifications apportées par le projet de loi C-91 aux lois canadiennes sur les brevets.»

Pour la deuxième fois, dans leur hâte de signer un accord de libre-échange avec les États-Unis, les conservateurs sacrifient le contrôle des coûts des médicaments au Canada.

En 1986, le projet de loi C-22, qui étendait la protection conférée par les brevets aux médicaments d'ordonnance de marque, a été adopté à la Chambre sur l'insistance des États-Unis et avec l'appui des multinationales pharmaceutiques ainsi que des simples députés conservateurs, qui étaient manifestement influencés par l'industrie pharmaceutique multinationale.

En 1986, cette modification assez mineure, qui n'avait pas beaucoup soulevé les passions, a abouti à l'élaboration du projet de loi sur le monopole des produits pharmaceutiques, le C-92, que le gouvernement actuel a adopté plus tôt cette année et qui est désormais coulé à jamais dans le béton avec l'ALÉNA. Il garantit à l'industrie pharmaceutique canadienne des bénéfices énormes, ce à quoi le député de la circonscription de Surrey-Nord s'est opposé si farouchement. Jour après jour, il a exposé fidèlement à la Chambre le genre de contrôle monopolistique progressif qui s'installait dans notre industrie pharmaceutique, avec l'aide et la complicité du parti conservateur, et ce, pour Dieu sait quelle raison politique. Chose certaine, l'emprise du milieu pharmaceutique, notamment américain, y était pour quelque chose.

Une caisse électorale, une caisse noire. Chose certaine, il y avait une emprise quelconque là-dessous.

Je n'irai pas jusqu'à dire que le gouvernement était sous l'empire des produits des lobbyistes, mais il était sûrement sous l'emprise des lobbyistes. Pour sa défense, le gouvernement pourrait avancer qu'il était sous l'emprise de ces produits, mais je laisse aux électeurs canadiens le soin d'en décider.

Le gouvernement a cherché à enrichir ces entreprises à un point tel qu'on estime que les médicaments d'ordonnance pourraient coûter 400 millions de dollars de plus par an au Canada. Au moment même où il prêche la retenue, au moment même où il sabre dans les services un peu partout dans notre pays, le gouvernement confère un contrôle monopolistique aux cartels internationaux des médicaments qui sont financés essentiellement par des intérêts américains.

On n'avait aucune raison valable d'inscrire dans l'ALÉNA la protection de la propriété intellectuelle pour les produits pharmaceutiques, mais on l'a fait quand même, pour plaire aux sociétés pharmaceutiques.

Certains prétendent qu'il faut chercher un lien du côté du conseiller intime de l'ancien président Ronald Reagan pour le commerce dans le secteur privé, M. Edmund Pratt. Celui-ci est le président de Pfizer, une multinationale pharmaceutique américaine. M. Pratt était aussi le président du comité consultatif des représentants du commerce extérieur ainsi que le président du comité d'urgence des produits importés américains.

Le lien est évident, et je ne révèle rien en le mentionnant.

Par ailleurs, voici ce que disait une lettre en date du 26 février 1992 envoyée à la représentante américaine du commerce extérieur, Carla Hills, et aux membres du comité de la propriété intellectuelle, et je cite: «En termes clairs, l'ALÉNA doit obliger le Canada à abolir son système d'octroi de licences obligatoires, qui est discriminatoire, et à annuler la garantie rattachée aux licences obligatoires à compter du 20 décembre 1990. Ces deux exigences ont été honorées quand les conservateurs ont déposé le projet de loi C-91. À la suite de ce lobbying, de ces pressions et du rapport direct entre les intérêts des États-Unis et les sociétés pharmaceutiques, le gouvernement s'est empressé de prendre des mesures. Il a fait preuve d'une hâte indécente.

• (1720)

Se hâterait-il autant pour remédier au chômage dans notre pays ou pour venir en aide aux nombreuses petites entreprises qui ont fait faillite au Canada? Aiderait-il les personnes âgées, les pauvres ou les enfants de notre pays qui ont besoin du secours et du réconfort d'un gouvernement qui ne leur prête aucune attention? Pourtant, quand les sociétés américaines de produits pharmaceutiques sont venues quémander, elles ont obtenu ce qu'elles voulaient.

Un ensemble de mesures remarquables a été mis en place grâce à un lobbying important de la part des intérêts américains et surtout à la lettre envoyée à la représentante américaine du commerce extérieur, Carla Hills.

C'est une honte, et je répète que je n'ai choisi qu'une petite partie de l'amendement en question qui remédierait au genre de favoritisme obscène dont on a fait preuve en protégeant la propriété intellectuelle.

En outre, à la page 16 de l'analyse qu'a faite le gouvernement de l'Accord de libre-échange nord-américain, dans la partie concernant la propriété intellectuelle, il y a un article qui dispense les sociétés pharmaceutiques et les sociétés de l'agro-alimentaire de révéler l'efficacité de n'importe lequel des médicaments, des produits pharmaceutiques ou des produits chimiques de l'industrie agri-alimentaire qu'elles fabriquent.

Autrement dit, elles peuvent maintenant cacher aux services de santé publique toute la recherche qu'elles effectuent sur un produit pharmaceutique, un pesticide ou n'importe quel produit chimique de l'agro-industrie, toute la recherche qu'elles ont faite pour montrer qu'ils peuvent avoir des répercussions néfastes sur les gens, les animaux ou l'environnement. Ces documents ne pourront plus être frappés de prescription et n'auront plus à être communiqués au public.

Je voudrais vous donner un exemple de ce que je dis. La catastrophe de Bhopal, en Inde, causée par une des énormes industries chimiques américaines et qui a tué plus de 4 000 personnes lorsque des émanations toxiques se sont répandues dans l'atmosphère a entraîné un grand nombre de poursuites en Inde et aux États-Unis. Le processus a eu beau être terriblement lent et infructueux, au moins il y avait un recours pour les habitants de Bhopal, en Inde, contre cette société de produits chimiques.

Si ce projet est adopté, je préviens chaque Canadien que nous perdrons le droit d'exiger des compagnies qu'elles produisent en cour ou fournissent à un agent de la santé publique les renseignements dont elles disposent sur l'efficacité d'un médicament ou d'un produit chimique agricole.

Ce que nous disons, c'est que le Canada n'est pas un pays du tiers monde, un pays prêt à supporter les abus commis par les multinationales de produits chimiques dans le tiers monde. Des pays modernes comme le Canada et les États-Unis vont maintenant être tenus au secret par les sociétés pharmaceutiques et ne sauront pas ce que font leurs laboratoires de recherche.

Je n'exagère pas, c'est un fait. C'est ici, à la page 16 du résumé du gouvernement. Nous enlevons au public canadien l'accès à l'information sur l'innocuité et l'efficacité des médicaments.

Qui a demandé cela? Qui a demandé cette protection pour les sociétés et cette absence de protection pour les citoyens? Le gouvernement n'a jamais répondu à cela, on peut donc en tirer nos propres conclusions.

Je peux vous dire, monsieur le Président, que s'il devait jamais y avoir dans ce pays, Dieu nous en préserve, un accident comme celui de Bhopal, une répétition de Minamata, cette maladie industrielle qui a sévi au Japon, ou la libération de matières toxiques dans l'air, l'eau ou les sols, les sociétés responsables seront protégées.

• (1725)

Je dirais, en conclusion, que je ne pense pas que ce gouvernement ait le droit d'enlever cette protection aux Canadiens sans leur donner la moindre explication, sans leur dire de qui il s'occupe réellement. S'agit-il des enfants, des femmes, des hommes, des adultes, des personnes âgées ou des sociétés pharmaceutiques? De quel côté se range le gouvernement?

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je prends aujourd'hui la parole au sujet de cet amendement afin de marquer davantage mon opposition à la loi de mise en oeuvre de l'ALÉNA. Il vaut la peine, je pense, de regarder ce qui s'est produit dans le cas de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis et qui va se reproduire dans celui de l'Accord de libre-échange nord-américain.

Les conservateurs se vantent du fait que nos exportations aux États-Unis ont augmenté au cours des dernières années et attribuent cette augmentation à l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis. Ce qu'il faut savoir, c'est que 80 p. 100 de nos exportations aux États-Unis se faisaient déjà en franchise avant l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange entre nos deux pays. Nos exportations augmentaient de façon régulière avant que cet accord n'entre en vigueur. Il me semble que la plupart des nouvelles exportations que l'on a connues récemment se seraient produites de toute façon.

D'autres facteurs ont contribué à l'augmentation de nos exportations aux États-Unis. Il y a eu la baisse récente et attendue depuis longtemps de la valeur du dollar canadien, ce qui a rendu nos exportations aux États-Unis plus concurrentielles. Il y a eu également la baisse des taux d'intérêt qui, elle aussi, s'est fait attendre trop longtemps. Cette baisse des taux d'intérêt a aidé à réduire les coûts, ce qui nous a permis d'offrir des prix plus concurrentiels.

Il ne faut vraiment pas prendre au sérieux les déclarations selon lesquelles l'Accord de libre-échange nord-américain, si jamais il est adopté, entraînera une augmentation des exportations.

Peut-on tenir l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis responsable de toutes les pertes d'emplois et de toutes les fermetures d'usines qui sont survenues ces dernières années? Il y a eu aussi la récession qui a été provoquée délibérément par les politiques des conservateurs, ainsi que ce qu'on appelle la restructuration de l'économie mondiale.

Je crois sincèrement que l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange avec les États-Unis a joué un rôle important et tragique dans la perte de centaines de milliers d'emplois et dans le grand nombre de fermetures d'usines. À mon avis, loin d'empêcher ces tristes faits de se produire, cet accord les a aggravés.

L'annonce faite récemment par Dofasco, cette gigantesque société sidérurgique canadienne, qui a l'intention d'ouvrir une nouvelle aciérie, non pas à Hamilton ou dans une autre ville du Canada mais au Kentucky, est un exemple des pressions qu'exerce cet accord commercial sur les entreprises canadiennes. Selon le journal le *Financial Post*, le président aurait déclaré pour justifier cette décision qu'en choisissant d'installer cette aciérie aux États-Unis, on évitait les problèmes posés par tous ces différends commerciaux ridicules. L'Accord de libre-échange avec les États-Unis n'a nullement mis fin aux différends commerciaux. Il n'a fait que les aggraver.

Dans un article paru plus récemment dans le *Financial Post*, sous le titre «Les compagnies canadiennes se déplacent vers le Sud», on pouvait lire que

> Selon les dirigeants d'entreprises, le libre-échange est l'une des principales raisons de cette tendance des compagnies à se déplacer vers le Sud. D'après une enquête menée récemment auprès de 1 000 dirigeants d'entreprises par la firme KPMG Peat Marwick Thorne, 73 p. 100 des personnes interrogées estimaient que l'Accord de libre-échange nord-américain allait entraîner la fermeture ou le transfert d'usines à court terme.

Autrement dit, la tendance regrettable des compagnies à se déplacer vers le Sud que nous avons pu constater depuis la mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis va se poursuivre. Non seulement ça, elle va s'accentuer si l'ALÉNA est mis en oeuvre.

Le parrain de l'accord initial de libre-échange entre le Canada et le États-Unis et également le parrain de l'ALÉNA—l'actuel ministre de l'Industrie et du Commerce extérieur—appuie la ministre de la Défense nationale dans la course à la direction du Parti conservateur parce qu'il estime que c'est elle qui appliquera le mieux ses politiques, les politiques du gouvernement conservateur actuel, les mesures comme la TPS, l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis et l'ALÉNA. L'autre candidat en tête de liste, le ministre de l'Environnement, appuie également ces politiques qui n'ont conduit qu'à des échecs.

Si les conservateurs usent comme ils ont l'intention de le faire de la majorité qu'ils ont à la Chambre pour faire adopter demain la loi de mise en oeuvre de l'ALÉNA, cela ne fera que s'ajouter au triste dossier du gouvernement conservateur et ce sera au nouveau chef conservateur et à tous les candidats conservateurs aux prochaines élections d'en assumer la responsabilité.

• (1730)

Je dois poser la question encore une fois. Si tel est le cas, pourquoi tenir le vote final à la Chambre avant de savoir s'il y aura des accords parallèles sur des questions comme les normes du travail et l'environnement? Ces accords toucheront-ils tous les points sur lesquels nous avons encore des réserves? Serviront-ils bien les intérêts du Canada dans chacun de ces domaines? Nous n'en saurons rien quand les conservateurs précipiteront la tenue du vote final sur cette mesure, en abusant de leur majorité, à 17 heures demain.

Pourquoi mettre cette mesure aux voix? Comme je l'ai déjà dit, nous ne savons même pas si le président Clinton des États-Unis présentera un jour un projet de loi sur l'ALÉNA au Congrès ni, le cas échéant, si le Congrès l'adoptera. Ce n'est sûrement pas dans l'intérêt du Canada de voir la majorité conservatrice précipiter l'adoption de ce projet de loi, demain, à la Chambre, avant qu'on ait su la réponse à ces questions.

Tous les sondages confirment que les Canadiens ne veulent pas de l'ALÉNA tel qu'il a été négocié par ce gouvernement conservateur. Les Canadiens reconnaissent cependant que notre pays fait des échanges commerciaux et qu'il doit continuer ainsi. Ils ne veulent pas qu'on dresse des barrières autour de ses frontières, qu'on le coupe du monde, comme le NPD semble le vouloir. Les Canadiens veulent qu'on commence par faire au moins un effort pour renégocier les ententes conclues. Ils croient qu'avec des règles justes et un accord juste avec les États-Unis et le reste du monde, les Canadiens peuvent concurrencer les États-Unis et le Mexique, et d'autres pays du monde. Pour l'instant, l'Accord de libre-échange et l'ALÉNA ne sont pas justes, les règles qu'ils fixent ne sont pas justes. Mais pour y arriver, il leur faut un gouvernement fédéral qui défende leurs intérêts et fasse cause commune avec eux afin d'obtenir des règles

commerciales équitables et un accord de commerce équitable avec les États-Unis, le Mexique et d'autres pays.

Je crois que les libéraux ont à la fois la détermination et le programme qui leur permettra de défendre le Canada et les Canadiens.

Le gouvernement affirme que le fait d'adopter le projet de loi demain ne réduira pas la capacité du Canada de négocier avec les Américains et les Mexicains des accords parallèles sur des questions comme l'environnement, la main-d'oeuvre et d'autres sujets pertinents. C'est nier l'évidence que d'affirmer qu'en adoptant le projet de loi maintenant nous n'affaiblirons pas le pouvoir de négociation du Canada. Si le projet de loi n'était pas adopté, le gouvernement canadien pourrait toujours, par la suite, refuser de présenter le projet de loi à la Chambre des communes si nos partenaires refusaient de conclure un accord conforme à nos intérêts.

Une fois que le projet de loi aura été adopté, cet outil de négociation sera chose du passé. Le gouvernement peut toujours affirmer qu'il lui reste la possibilité de refuser de proclamer la loi. Toutefois, le gouvernement a déjà dévoilé son jeu quant au genre d'entente qu'il acceptera. De toute façon, une fois que le projet de loi aura été adopté, on ne pourra plus réagir à des changements qui seraient apportés à la loi américaine ou à la loi mexicaine sans saisir de nouveau le Parlement du projet de loi et rouvrir le dossier.

Je le répète, il est insensé de vouloir forcer l'adoption du projet de loi demain. De toute manière, tout accord parallèle nécessitera vraisemblablement le dépôt d'un nouveau projet de loi à la Chambre.

Si le gouvernement conservateur refuse de nous écouter et qu'il force l'adoption du projet de loi à la Chambre sans tenir des audiences en bonne et due forme, sans une participation du public et sans la tenue d'un débat parlementaire complet, ce qui ne s'est pas encore produit, j'espère que les Canadiens se souviendront, aux prochaines élections qui doivent avoir lieu d'ici six mois, de ce qu'auront fait les conservateurs.

Je crois que les Canadiens se souviendront et qu'ils désavoueront, par leur vote, tout ce que les conservateurs ont fait pour affaiblir les fondements mêmes du Canada. Engageons-nous maintenant, lors des prochaines élections et par la suite, à préserver et à renforcer le Canada, à consolider et renouveler les fondements de ce pays.

Commençons aujourd'hui et continuons demain, en votant contre cette tentative des conservateurs d'abuser du processus de gouvernement parlementaire en essayant de faire adopter le projet de loi sur l'ALÉNA dès cette semaine. Dans l'intérêt immédiat et futur du Canada, j'exhorte les députés à voter contre le projet de loi de mise en oeuvre de l'ALÉNA.

• (1735)

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord, par votre entremise, transmettre à notre Président, l'honorable John Fraser, nos meilleurs voeux de prompt rétablissement.

L'Accord de libre-échange nord-américain menace notre existence en tant que nation, les emplois des Canadiens et notre politique sociale qui a fait de notre pays l'un des pays où il fait le mieux vivre dans le monde. L'ALÉNA est le dernier stratagème irréfléchi d'un gouvernement moribond et qui n'a pas ses priorités à la bonne place. Le gouvernement prétend que l'ALÉNA garantira à nos produits l'accès aux marchés américain et mexicain. Ce n'est pas la première fois qu'on prétend cela et on connaît le résultat: une catastrophe.

Les Canadiens perdent des emplois dans certains secteurs. Les sociétés canadiennes vont s'établir aux États-Unis où elles peuvent avoir accès aux mêmes marchés, mais verser des salaires moins élevés. Elles profitent de tarifs d'électricité plus avantageux et sont moins imposées. Or, ce sont deux économies fortes. Qu'en est-il du Mexique où les salaires sont beaucoup plus bas puisqu'ils sont en moyenne de 2 $ de l'heure environ, soit sept fois et demi plus faibles.

Que cédons-nous vraiment dans le cadre de ce projet d'Accord de libre-échange nord-américain dont nous sommes saisis maintenant? Notre existence en tant que nation, notre indépendance et notre capacité de définir notre propre politique sociale. Cela englobe les programmes sociaux auxquels nous tenons tant, notamment l'assurance-maladie, notre principal programme social.

Ce gouvernement conservateur qui veut nous faire accepter l'ALÉNA, souhaite également nous faire avaler des tickets modérateurs dans le domaine des soins de santé et éliminer l'accessibilité universelle que les Canadiens croyaient avoir acquise à jamais. C'est également le même gouvernement qui a adopté le projet de loi C-69 tendant à sabrer dans les paiements de transfert aux provinces au point que le gouvernement fédéral sera sous peu incapable de faire respecter des normes de santé nationales.

C'est le même gouvernement dont le Sous-comité sur la pauvreté a préféré redéfinir la pauvreté, plutôt que de reconnaître son existence au Canada et de faire quelque chose pour y remédier. Entre-temps, la présidente du comité avait demandé à un adjoint de se déguiser en étudiant pauvre pour aller voler de la nourriture dans une banque d'aliments. C'est le même gouvernement fédéral qui a récupéré une partie des pensions de personnes âgées et c'est encore lui qui a mis un terme à l'universalité des allocations familiales.

D'après ce gouvernement, il faudrait que les Canadiens meurent de froid ou de faim et qu'ils n'aient pas de toit sur la tête pour qu'on les considère comme étant pauvres. Il faudrait que les Canadiens soient aussi démunis que les habitants du tiers monde pour que le gouvernement reconnaisse leurs besoins et les aide. Le gouvernement voudrait que nous accordions moins d'importance à la compassion et à la compréhension, qui sont nos valeurs nationales.

La réalité, c'est que le gouvernement fédéral n'a pas d'argent ni pour les pauvres, ni pour les enfants. Il n'en a pas davantage pour l'assurance-maladie, ni pour l'éducation. Il n'a pas un cent pour ouvrir des débouchés pour les jeunes.

Par contre, le gouvernement a assez d'argent pour que le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social accorde 22 ou 23 contrats dont le bien-fondé était si douteux que la GRC a décidé d'enquêter. Il a de l'argent pour ses amis qui lui offrent des services de relations publiques; il en a pour payer un tour du monde à notre joyeux premier ministre qui va même poser devant M. Eltsine. Le gouvernement est prêt à compromettre la sécurité financière du Trésor public. Il a assez d'argent pour réaliser un projet de 5,5 milliards de dollars pour l'acquisition d'hélicoptères. En fait, le gouvernement ne s'inquiète pas de voir l'argent sortir du pays dans des mains étrangères. Les nombreux échecs dans l'orientation de ce gouvernement sont évidents, de même que les scandales, qui sont peut-être ses réalisations les plus marquantes.

Le congrès à la direction permet au gouvernement a de créer de toutes pièces un nouveau chef conservateur. La population canadienne sera-t-elle dupe?

Avant même que cette sculpture soit dévoilée, nous savons que les Canadiens seront encore déçus. Les deux candidats qui sont en avance ont annoncé avec fierté leur décision d'imposer aux Canadiens un ticket modérateur dans le domaine des soins de santé. La candidate qui mène dans la course à la direction des conservateurs, la ministre de la Défense nationale, a déclaré que tous ceux qui n'étaient pas d'accord avec ses politiques étaient «des ennemis du Canada».

Je ne veux pas qu'on arrête des Canadiens et qu'on les jette dans une prison conservatrice. La ministre a avoué qu'elle aurait dû utiliser un mot moins fort, mais cela ne change rien au fond de sa pensée.

• (1740)

À mon sens, cela représente fort bien l'attitude de toujours des Conservateurs qui consiste à appliquer la clôture aux débats à la Chambre des communes et aux comités. Et maintenant ils font la même chose avec la population canadienne.

Est-ce à dire que les conservateurs vont définir les règles du débat pour l'ensemble du pays, qu'ils vont appliquer la clôture au débat et bâillonner l'opposition? Cette façon de faire est subtile, mais très alarmante. C'est du camouflage, mais personne ne s'y trompe.

En quoi cela est-il lié au débat de ce soir? Ce gouvernement n'a plus la confiance du public, il a trahi la confiance du public à maintes reprises dans son agonie. L'ALÉNA s'ajoute à la litanie des échecs politiques du gouvernement. Nous avons vu où se situent les priorités de ce gouvernement. Ses priorités ne sont pas celles que chérissent les Canadiens. Le gouvernement n'est pas prêt à protéger le régime public d'assurance-maladie. Il n'est pas prêt à s'occuper des pauvres. Il n'est pas prêt à aider les jeunes et les chômeurs à trouver du travail, mais il négocie une entente de libre-échange qui reprend là où l'autre a fini.

Il va négocier d'autres restrictions de notre souveraineté avec un pays dont les entreprises ont déclaré que notre régime d'assurance-maladie constituait un avantage commercial pour lequel nous devrions être pénalisés. Il va négocier un accord de libre-échange avec un autre pays dont les travailleurs sont payés 2 $ l'heure. Il va chasser les entreprises du Canada. Il va faire disparaître d'autres emplois canadiens. Il va sacrifier la sécurité et la prospérité pour lesquelles nous avons tant travaillé au cours de notre histoire.

Au Manitoba seulement, une petite province, l'excédent commercial dans tous les secteurs est tombé de 56 p. 100. Le déficit commercial du Manitoba avec les États-Unis a augmenté de 55 p. 100 et l'excédent commercial global de la province s'est transformé en déficit de 293 p. 100.

Je fais appel au dernier brin de sensibilité que le gouvernement a peut-être encore, je l'espère. En 1988, le gouvernement a attendu après les élections pour faire adopter l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis. Je voudrais qu'il attende cette fois-ci, et qu'on débatte de l'ALÉNA après les élections de 1993.

Les craintes que les deux tiers des Canadiens éprouvaient en 1988 se sont révélées fondées. Bien sûr, nous voudrions des échanges plus libres avec les États-Unis et avec d'autres pays, mais les règles doivent être claires. Nous tenons à développer le commerce multilatéral, que le gouvernement a constamment négligé. Il a tourné le dos aux pays du Pacifique et à la nouvelle Europe. Il n'aide pas nos entreprises exportatrices. Il n'a pas soutenu non plus nos petites et moyennes entreprises, se contentant de rafistoler la Loi sur les prêts aux petites entreprises.

Le gouvernement a imposé la mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange avec les États-Unis en s'appuyant sur une recommandation de la Commission de Grandpré, mais il n'a tenu aucun compte des autres recommandations de la même commission. Ainsi, il n'a pas donné suite à celle voulant que des mesures soient mises en place, par exemple des programmes d'enseignement, de formation et d'adaptation, pour que les Canadiens puissent continuer à travailler.

Est-il bien nécessaire de rappeler au gouvernement que 1,6 million de Canadiens sont réduits au chômage? Nous avons aussi 2,6 millions d'assistés sociaux, dont la majorité ont perdu espoir et renoncé à trouver du travail. Ce sont là les vraies traces de l'échec du premier Accord de libre-échange. Comment un seul Canadien pourrait-il encore faire confiance au gouvernement? À l'inverse du NPD, qui voudrait dresser un mur pour isoler notre pays du reste du monde, nous souhaitons un accord de libre-échange, mais un accord qui convienne au Canada, qui protège ses intérêts autant que ceux de ses partenaires commerciaux.

Il faut préciser les règles sur le dumping et les subventions. Depuis quatre ans et demi, nous constatons que l'accord déjà en vigueur est un échec parce que ces règles ne sont pas définies. Nous voulons aider les Canadiens à profiter de la libéralisation des échanges en veillant à ce que les règles soient claires et les dispositions de l'accord équilibrées. S'il existe des programmes d'adaptation pour tenir compte de la restructuration de l'économie, les Canadiens peuvent livrer concurrence, comme mon chef l'a dit, parce qu'ils ont confiance en eux-mêmes.

• (1745)

Pourquoi le gouvernement actuel est-il si impatient de lier les mains des Canadiens avant que les États-Unis et le Mexique aient déterminé quelle sera peut-être la version finale de l'accord? Est-ce parce que le gouvernement conservateur voudrait enrichir le legs d'accords ratés qu'il laisse aux Canadiens? Le gouvernement a créé deux accords qui devaient unir les Canadiens mais n'ont réussi qu'à les diviser. Aura-t-il créé également deux accords commerciaux qui devaient nous rendre plus prospères mais n'auront réussi qu'à nous appauvrir?

En réalité, il appartiendra au prochain gouvernement de promulguer cet accord s'il est adopté aujourd'hui. Cette pensée est d'un certain réconfort, car lorsque nous formerons le gouvernement, nous ne laisserons pas s'appliquer cet accord tel que libellé actuellement. La plupart des Canadiens et moi trouvons bizarre, incompréhensible et irresponsable qu'on précipite le débat en cours. Je cherche le mot juste. Je voudrais consulter le dictionnaire, mais les Canadiens le connaissent et éprouvent comme moi en leur coeur une douleur qu'aucun mot ne peut décrire, car ils craignent pour leur avenir et celui de leurs enfants.

En conclusion, j'invite donc le gouvernement à suspendre ce débat pendant les derniers mois de son existence politique et à laisser les Canadiens se prononcer sur ce nouvel accord en même temps qu'ils se prononceront sur le gouvernement qu'ils veulent avoir en le confiant comme il se doit et comme j'en suis convaincu, au Parti libéral du Canada.

M. Pat Sobeski (Cambridge): Monsieur le Président, je suis très heureux de participer à cette partie du débat.

Je voudrais mentionner au député libéral de Windsor-Ouest que, lorsqu'il dit que l'Accord de libre-échange n'a aucun impact, il est dans l'erreur. Une société de Cambridge, la société Babcock and Wilcox, vient de conclure une vente avec une compagnie américaine d'électricité. La raison de cette vente, d'une valeur de 250 millions de dollars, soit un quart de milliard, c'est l'élimination des droits de 6,5 p. 100 imposés aux sociétés canadiennes qui vendent aux compagnies d'électricité aux États-Unis.

Le député de Windsor-Ouest ne dit peut-être pas que l'ALÉ est avantageux, mais je peux lui assurer que les gens de Cambridge ne lèvent pas le nez sur cette vente d'un quart de milliard de dollars.

Le Canada dépend du commerce extérieur. Trente pour cent de notre PIB est lié aux exportations. La question qu'il faut se poser, c'est dans quelle mesure le Mexique et le Canada exportent des produits sembables aux États-Unis, car ce pays est notre principal client. Quelque 85 p. 100 de nos industries exportent leurs produits aux États-Unis, mais il ne faut pas oublier que le Mexique est également un important partenaire commercial de ce pays.

En 1985, le Mexique faisait concurrence à presque 30 p. 100 des exportations canadiennes aux États-Unis. En 1990, cette proportion atteignait presque 44 p. 100. Par conséquent, avec ou sans l'ALÉNA, le Canada et le Mexique se font de plus en plus concurrence pour pénétrer le marché américain.

Si nous laissions les États-Unis et le Mexique conclure un accord de libre-échange sans la participation du Canada, cela ne donnerait-il pas aux sociétés mexicaines encore plus d'avantages spéciaux qu'elles n'en ont maintenant? La Canada West Foundation a dit ceci au sujet de l'ALÉNA:

Les échanges directs entre le Canada et le Mexique sont extrêmement modestes, mais la question qui devrait inquiéter les fonctionnaires canadiens chargés du commerce, c'est le remplacement possible des exportations canadiennes par des exportations mexicaines que pourrait entraîner un accord commercial bilatéral entre les États-Unis et le Mexique.

Les gens voudront probablement avoir un exemple concret. Je suppose que l'industrie des pièces d'automobile est un bon exemple. Le Canada exporte des pièces automobiles au Mexique. Toutefois, le Mexique n'exporte pas seulement des pièces automobiles au Canada, mais aussi des véhicules. Le Canada n'exporte pas de véhicules au Mexique parce que personne ne le fait. Actuellement, la loi mexicaine interdit l'importation de véhicules automobiles. Bientôt, nous pourrons exporter des automobiles sur le marché mexicain en raison de modifications apportées récemment au décret mexicain sur l'importation d'automobiles et l'ALÉNA élargira davantage ce marché.

• (1750)

Mais revenons aux pièces: en ce moment, les fabricants canadiens de pièces automobile paient des droits de 10 p. 100 sur les pièces qu'ils exportent au Mexique. Ces exportations s'élèvent à environ 100 millions de dollars.

Sans l'ALÉNA, mais avec un accord bilatéral entre Mexique et les États-Unis, les fabricants de pièces automobiles de ce dernier pays n'auraient probablement plus à payer ces droits de 10 p. 100. Que resterait-il alors pour les Canadiens? Les fabricants canadiens devraient encore payer les droits de 10 p. 100, ce qui rendrait les pièces américaines meilleur marché que les nôtres. Avec le temps, nous perdrions donc les ventes de 100 millions de dollars que nous réalisons aujourd'hui.

C'est là un exemple concret des raisons qui ont amené le Canada à s'associer au Mexique et aux États-Unis. Si l'ALÉNA n'était qu'un accord bilatéral dont les États-Unis seraient le pivot, le Canada se verrait terriblement défavorisé. Tout le monde le reconnaît.

Beaucoup de gens demandent pourquoi nous voulons commercer avec le Mexique et pourquoi nous ne pourrions pas commercer avec la Communauté européenne. Lorsque le Sous-comité du commerce extérieur s'est penché sur l'ALÉNA et a parcouru le Canada, il s'est arrêté à Moncton où Connors Brothers, les gens qui produisent les sardines Brunswick, a présenté un mémoire intéressant. Cette entreprise pêche les sardines et les met en conserve dans son usine du Nouveau-Brunswick, c'est dire que ses sardines sont un produit à valeur ajoutée. L'entreprise vise maintenant le marché mexicain où il y a 85 millions de consommateurs. Les Mexicains ne sont pas tous en mesure d'acheter les sardines Brunswick, mais Connors Brothers a déterminé qu'elle pouvait compter sur un marché de 25 millions de consommateurs, c'est-à-dire l'équivalent de la population du Canada.

L'entreprise expédie maintenant ses sardines au Mexique et réussit à les vendre. L'important, c'est qu'on les expédie à partir de l'usine au Nouveau-Brunswick, là où toute la valeur est ajoutée. L'entreprise a accédé tôt à ce marché et paie actuellement des droits de 20 p. 100 qui seront supprimés après l'entrée en vigueur de l'ALÉNA. La société voulait toutefois accéder au marché mexicain avant les Américains.

Que se passe-t-il lorsque cette même entreprise veut vendre ses sardines en conserve à la Communauté européenne? Elle doit prendre le poisson non transformé et l'envoyer à Aberdeen, en Écosse, car c'est là que le poisson est mis en conserve, que la valeur est ajoutée. D'Aberdeen, le poisson peut ensuite être vendu aux pays de la Communauté européenne.

Pouvez-vous imaginer que l'opposition vote contre cet accord qui permet à une entreprise du Nouveau-Brunswick d'accroître la valeur de son produit et de le vendre au Mexique, ce qu'elle ne peut faire sur les marchés de la Communauté européenne? Il faut en ce cas que la valeur soit ajoutée à Aberdeen, en Écosse.

Certains députés de l'opposition ont aussi demandé pourquoi il était important que la Chambre adopte ce projet de loi dès maintenant. C'est important parce que l'ALÉNA entre en vigueur le 1er janvier 1994. L'ALÉNA comporte un certain nombre de gains importants par rapport à l'ALÉ, gains qui ne seront pas réalisés si l'accord n'entre pas en vigueur le 1er janvier. Ainsi, les dispositions de l'Accord de libre-échange sur le drawback des droits de douane sont censées arriver à expiration le 1er janvier 1994. L'ALÉNA les prolongerait de deux ans.

J'encourage les députés d'en face à parler de cette question avec des représentants d'entreprises qui ont vraiment besoin du drawback des droits de douane, car il leur permet de procéder à une expansion de leurs installations. Ils veulent l'assurance que les dispositions à ce sujet seront prolongées de deux ans.

L'ancien contingent d'importation des textiles autres que la laine, prévu dans l'ALÉ, est arrivé à échéance à la fin de 1992, mais il a temporairement été prolongé jusqu'à la fin de 1993. En vertu de l'ALÉNA, ce contingent sera accru et deviendra permanent, alors que sans cet accord, il sera supprimé. Nous connaissons tous le différend concernant la société Honda. Les dispositions sur les règles d'origine prévues dans l'ALÉNA permettront de résoudre les problèmes auxquels la société Honda s'est heurtée en vertu de l'Accord de libre-échange.

• (1755)

Il est important que le gouvernement actuel montre clairement aux entreprises qu'il a l'intention d'adopter cette mesure législative. Une fois qu'elle sera adoptée, le Congrès américain et le Parlement mexicain pourront aller de l'avant, et les entreprises canadiennes auront l'assurance que nous avons fait notre travail et qu'elles peuvent faire des projets en conséquence.

J'aimerais conclure par une citation: «Les principaux concurrents de l'Ontario sont d'autres économies avancées qui accroissent la valeur ajoutée de leurs produits plutôt que des pays dont l'avantage au chapitre de la concurrence tient essentiellement à une main-d'oeuvre bon marché.» Je tenais à lire cet extrait, car il est tiré du cadre d'action industrielle que proposent Bob Rae et le gouvernement néo-démocrate de l'Ontario.

M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte-Claire): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir au moins l'occasion d'intervenir et je vais le faire en termes généraux et quelque peu différents peut-être, à certains égards, des propos tenus par d'autres députés relativement à l'Accord de libre-échange nord-américain et son pendant, l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis.

Cependant, je ne peux m'arrêter sur cette question sans faire remarquer, comme d'autres l'ont fait avant moi, que jamais dans notre histoire, un gouvernement n'a agi avec autant de mépris pour notre institution et pour la Constitution du pays, ainsi que pour les gens qu'il est censé représenter. Jamais auparavant dans l'histoire de notre institution on ne l'a autant méprisé en ayant recours à l'attribution de temps ou à la clôture comme le gouvernement le fait depuis quatre ans dans le cadre d'une nouvelle dictature tout à fait offensante pour le Parlement, pour votre serviteur, pour mes collègues de mon parti, pour tous les députés dans cette enceinte et chose certaine, pour tous les Canadiens, comme on pourra s'en rendre compte aux prochaines élections.

Il est très intéressant de suivre ce débat, car à l'instar du député conservateur qui vient d'intervenir, de nombreux ministériels, ainsi que des députés libéraux, continuent d'associer l'Accord de libre-échange nord-américain et son pendant, l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, à la suppression de droits, à l'accroissement de nos marchés ainsi qu'à une plus grande prospérité pouvant découler de la concurrence.

Or, ce dont il est question en l'occurrence est beaucoup plus fondamental. Beaucoup de députés parlent de la mort du modèle social-démocrate. Il s'agit là de la notion selon laquelle les gouvernements devraient agir dans l'intérêt des citoyens de tout le pays pour s'assurer que l'équité et la prospérité économique vont de pair et c'est ce qui est en jeu dans le cas de l'Accord de libre-échange et de l'ALÉNA. Il s'agit de toute une série d'ententes qu'on a commencé à conclure sous le gouvernement libéral mais qui n'ont atteint leur point culminant que sous le gouvernement conservateur et qui tendent à libérer les sociétés multinationales des contraintes que les gouvernements pourraient leur imposer, ainsi que des obligations qu'elles pourraient avoir à l'égard de nations ou de peuples.

Nous créons une situation dans laquelle les sociétés multinationales pourront à loisir vendre ou acheter des usines ou transférer des emplois lorsqu'elles le jugent nécessaire dans l'intérêt de la concurrence.

Il s'agit là d'un processus qui a commencé en 1975 sous le Parti libéral avec la modification du régime fiscal visant à avantager les grosses sociétés et les bien nantis aux dépens des autres Canadiens, ce qui a conduit à l'accumulation d'un déficit qui, comme nous le savons, entraîne bien des problèmes. C'est d'ailleurs un libéral qui présidait la Commission Macdonald qui a prôné la conclusion d'un accord de libre-échange.

Les libéraux parlent de ces ententes comme s'il s'agissait simplement d'accords commerciaux. Je ne peux pas croire qu'ils ne comprennent pas ce qui se passe. Il est ici question de modifier en profondeur les rapports entre nos gouvernements et leurs administrés et entre les entreprises et la population en général.

• (1800)

Ces accords font que les multinationales ont toute liberté de rechercher les salaires les plus bas et elles le font, de rechercher les impôts les plus bas et le moins de soutien possible aux programmes d'aide à la population et elles le font, de rechercher les normes les moins contraignantes en matière de protection de l'environnement et de santé.

Les gens de ma ville savent ce que cela donne, car c'est justement parce que les entreprises ont eu la possibilité de s'installer là où la main-d'oeuvre est bon marché et où les profits sont grands que ma ville a perdu un grand nombre d'usines et d'emplois. On peut notamment citer les cas de Kelsey-Hayes, de Windsor Bumper et de l'usine de transmissions GM.

Il est vrai que ces derniers mois, Windsor a bénéficié d'investissements considérables dont nous sommes reconnaissants au gouvernement ontarien, un gouvernement qui, comme tous les gouvernements provinciaux, a vu sa marge de manoeuvre grandement réduite au niveau de l'aide à la population parce que les entreprises ont réussi à miner les efforts que déploie le gouvernement en vue de protéger et de servir la population.

Comme nous, les libéraux rappellent combien cela a été coûteux du point de vue du chômage. Un million six cent mille Canadiens sont sans travail, deux autres millions et demi vivent de l'aide sociale, et tous les gouvernements accusent un déficit parce que les recettes ont diminué alors que les coûts ont augmenté. Et qui paie pour cela? Ce ne sont pas les entreprises. Le gouvernement ontarien n'ose pas hausser l'impôt sur le revenu des sociétés de peur que celles-ci ne partent pour le Mexique ou pour les États-Unis dans le cadre de l'Accord de libre-échange et, éventuellement aussi, de l'ALÉNA.

Il assiste à toute cette misère en sachant parfaitement que le programme que les conservateurs ont mis en oeuvre pour les sociétés ne vise qu'à assurer la libre circulation des biens et des services entre les usines et les entreprises canadiennes et un marché élargi, ce qui devrait profiter à tous les Canadiens mais qui ne le fait pas.

Que disent-ils donc? Qu'ils vont renégocier et améliorer l'accord. Écoutez attentivement la liste des points à renégocier. Cela frise le ridicule. Oui, nous convenons qu'il faut améliorer le mécanisme de règlement des différends et que nous ne devrions pas être assujettis à la loi anti-dumping et tout et tout. Mais, lorsque les libéraux parlent de renégocier l'accord, ils se ridiculisent aux yeux de quiconque à Windsor s'y connaît le moindrement en négociations. J'imagine seulement les TCA proposant à Ford non pas de briser leur contrat, mais seulement de le renégocier.

Mon collègue, le député de Windsor-Ouest, qui est habituellement plutôt malin, doit presque s'étouffer sur ses mots lorsqu'il parle de faire quelque chose d'aussi ridicule que de renégocier l'accord sans l'abroger. Que vont-ils faire? Ils vont renégocier. Ils vont dire aux Américains ce qu'ils doivent céder. Les Américains vont céder l'accès libre à nos ressources énergétiques. Notre pays, qui est le pays industriel dont les besoins énergétiques sont les plus grands, qui est le plus grand pays au monde, le pays le plus froid au monde, a cédé aux Américains l'accès à ses ressources énergétiques et cela, à ses prix. Les Américains vont-ils renoncer à cela? Vont-ils renoncer à leur accès aux marchés publics? Vont-ils renoncer à l'élimination des prescriptions de résultats? Vont-ils renoncer à l'accès au bois, aux minerais ou au poisson non transformés?

• (1805)

Il est difficile de comprendre comment des gens, par ailleurs intelligents, peuvent déclarer aux Canadiens qu'ils vont renégocier un accord sans l'abroger.

Ils vont nous dire que les néo-démocrates essaient de dresser des barrières. Je dis que nous voulons seulement des barrières de hauteur suffisante pour avoir un commerce loyal et équilibré, et nous voulons que les sociétés paient leur juste part des infrastructures et de toutes les autres choses dont elles profitent pour réaliser des bénéfices.

Nous abrogerons l'accord et, si l'ALÉNA est adopté, nous abrogerons également cette mesure législative. C'est ce que veut la population canadienne. Elle ne veut pas de libéraux incertains qui, d'un jour à l'autre, ne savent pas de quel côté se ranger. Leur chef est incapable de décider quelle tendance de son caucus il va suivre. Nous savons ce que nous voulons. Nous voulons défendre les intérêts des Canadiens.

M. Rex Crawford (Kent): Monsieur le Président, je suis très heureux de prendre la parole aujourd'hui pour parler du projet de loi C-115, Loi portant mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange nord-américain.

Sur une note personnelle, ma circonscription est encore ébranlée par les répercussions du raz-de-marée qu'a provoqué l'Accord de libre-échange avec les États-Unis. Les sociétés et les gens qui y travaillent craignent qu'un accord nord-américain ne fasse qu'aggraver les problèmes et augmenter les souffrances causées par la perte des emplois, de l'espoir et des débouchés.

Pour commencer, je veux féliciter mon collègue d'Etobicoke-Nord d'avoir donné l'exemple dans ce débat. Son discours d'il y a deux mois était clair comme de l'eau de roche et témoignait de la grande prévoyance que les Canadiens exigent de leurs politiciens.

Il est merveilleux, à mon avis, de pouvoir débattre du pour ou du contre d'une proposition sans avoir à se soucier d'intérêts sectaires. Cependant, cela vaut la peine de faire remarquer que nous, de l'opposition officielle, ne sommes pas un parti protectionniste comme le NPD qui se cache derrière des règles tyranniques et lourdes et la paperasserie.

Nous, du Parti libéral, voyons le monde dans toute sa réalité. Le Canada est un pays commerçant. Il l'était hier, il l'est aujourd'hui et il le sera toujours. Par conséquent, nous devons négocier un accord commercial qui soit dans l'intérêt de tous les Canadiens.

Nous, du Parti libéral, exhortons le gouvernement à profiter des entretiens commerciaux à trois pour protéger les intérêts du Canada et rectifier les principales lacunes de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis. Après l'Allemagne, nous sommes le pays qui fait le plus de commerce par habitant. Il est dans notre intérêt de conclure un accord commercial qui nous permette de faire le meilleur usage possible de notre avantage concurrentiel dans ce courant irréversible de la mondialisation des marchés.

À mon avis, les Canadiens peuvent être compétitifs dans cette économie planétaire naissante, mais les paroles et les déclarations ambiguës des experts en relations publiques du gouvernement, qui font appel à notre esprit d'entreprise et aux grands espoirs pour l'avenir, ne correspondent pas à la réalité.

Le gouvernement, en dépit de ses grands projets, ne peut pas abandonner nos travailleurs. Il doit les soutenir en leur offrant de bons programmes économiques. L'ALÉNA ne va pas assez loin pour rectifier les lacunes de l'ALÉ. Nous ne pouvons donc pas l'appuyer. Cet accord est loin d'être conclu.

Le président Bill Clinton veut négocier des normes dans les domaines de l'environnement et de la main-d'oeuvre. Nous apprécions assurément le fait qu'il appuie la position du Parti libéral.

• (1810)

Dans l'ALÉ, le principal objectif du gouvernement était d'avoir un accès sûr au marché américain. Il n'a pas réussi à l'atteindre. Il n'y a toujours pas de code sur les subventions ou sur les mesures antidumping dans l'ALÉNA, de sorte que les industries canadiennes sont toujours à la merci du harcèlement constant des États-Unis, comme nous en avons déjà été témoins pour notre bois d'oeuvre, notre acier et notre magnésium.

Encore une fois, aucun programme exhaustif d'adaptation n'est prévu pour nos entreprises et nos travailleurs. Il semblerait que le gouvernement n'ait pas tiré de leçons des graves répercussions économiques de l'Accord de libre-échange de 1988.

Il n'a aucun programme pour créer des emplois et aider les travailleurs canadiens à s'adapter à cette nouvelle réalité. Même si le Mexique est partie à l'accord, le gouvernement n'a pas réussi à convaincre les États-Unis de prévoir des sanctions commerciales contre les pays qui utilisent des normes environnementales peu rigoureuses pour attirer les investisseurs. Avec l'ALÉNA, la protection de l'environnement dépendra des seuls efforts du pays. Quelle dérobade!

Encore une fois, le gouvernement a cédé aux pressions des États-Unis, surtout dans le domaine énergétique, qui revêt une importance cruciale. En période de pénurie, le Canada devra toujours approvisionner le marché énergétique américain. Par ailleurs, le Mexique continuera de contrôler totalement ses réserves d'énergie.

Le groupe spécial de règlement des différends prévu dans l'ALÉ, qui n'était autrefois qu'un organisme temporaire, est devenu permanent et ses décisions ne sont toujours pas exécutoires dans tous les cas. Rien dans l'ALÉNA n'accélérera le long et coûteux processus de règlement des différends qui était le grand défaut de l'ALÉ.

Il y a de bons éléments dans cet accord. Les libéraux réclament une disposition d'accession qui permettraient à d'autres pays occidentaux de se joindre à la zone commerciale sans qu'il soit nécessaire d'apporter des changements majeurs à l'ALÉNA. Cet accord prévoit une telle disposition et permet à chaque pays d'exprimer une opinion déterminante sur l'adhésion de nouveaux membres.

L'industrie de l'automobile est très importante dans Kent, la circonscription que je représente, dans le sud-ouest de l'Ontario. Cette industrie fournit près du quart de tous les emplois dans la ville de Chatham. C'est pourquoi j'ai examiné très attentivement la disposition sur les pièces d'automobile. Le raffermissement des règles d'origine en ce qui a trait aux autos est une mesure très positive.

Le Pacte de l'automobile est préservé. On exige un contenu nord-américain représentant 62,5 p. 100 du véhicule. Cette exigence sera appliquée en deux étapes, sur huit ans, pour ce qui est des véhicules légers, leur moteur et leur transmission. Le contenu nord-américain des autres produits automobiles doit être d'au moins 60 p. 100 pour qu'ils puissent accéder aux marchés américain et mexicain en franchise de droits.

Les nouvelles usines bénéficieront d'un délai de cinq ans pour atteindre le contenu exigé. Les usines ayant fait l'objet de rénovations majeures auront deux ans. Après dix ans, le décret sur l'automobile en vigueur au Mexique, qui influe sur les investissements et restreint les importations, sera éliminé. Le Canada conservera ses normes élevées quant à la sécurité et au taux d'émissions à la suite de l'élimination des droits de douane mexicains, après cinq ans pour la plupart des pièces d'automobile, et après dix ans pour tous les produits de l'auto.

Nous avons un grave déficit commercial avec le Mexique. On peut espérer que cette différence s'aplanira au fil des ans. Cependant, selon l'Institute for International Economics, le Canada sera le seul pays à souffrir des conséquences de l'ALÉNA. Cet institut prévoit que le

Mexique y gagnera 600 000 emplois, les États-Unis, 130 000, mais que le Canada en perdra 5 000.

Nous entrons en territoire inconnu, comme le soulignait mon collègue d'Etobicoke-Nord. Nous ne pouvons donc pas appuyer cet accord dans son état actuel. Nous croyons que les changements aux normes environnementales et aux normes du travail sont assez importants pour justier le rejet de l'accord, qui a d'ailleurs encore un long chemin à parcourir au Congrès américain. Je suis horrifié que le gouvernement veuille écourter maintenant le débat afin de faire table rase avant le congrès à la direction de façon à ce que le nouveau chef temporaire ne soit pas trop entaché de ses vieilles crasses politiques.

Un grand nombre de mes électeurs ont pris part à la manifestation du week-end dernier contre l'ALÉNA. Je suis ici pour représenter mes électeurs et, selon eux, l'ALÉNA sous sa forme actuelle n'est pas dans le meilleur intérêt des Canadiens.

Un gouvernement libéral essaiera d'améliorer l'ALÉNA. Nous ferons tout notre possible pour obtenir les règles dont le Canada a besoin pour être sur un pied d'égalité avec ses concurrents. Nous donnerons aux Canadiens un gouvernement qui les soutiendra avec une politique interne solide et une approche sensée et raisonnée au commerce international.

• (1815)

[*Français*]

M. Réginald Bélair (Cochrane—Supérieur): Monsieur le Président, il me fait plaisir de participer aussi à ce débat extrêmement important sur l'Accord de libre-échange nord-américain.

À mon avis, le débat dans lequel nous sommes engagés aujourd'hui n'est qu'une continuation de celui qui avait été amorcé en 1988. En fait, les mêmes arguments se présentent. À ce moment-là, j'étais un de ceux qui disaient qu'il fallait absolument que nous ayons des mécanismes de contrôle pour justement contrôler les investissements américains au Canada. Le meilleur exemple qui me vient à l'esprit est toujours celui des Américains qui prendraient le contrôle de nos banques et où ce serait la fin de l'identité canadienne.

En contrôlant les banques et par surcroît l'économie, ce sera la fin pour nous, ce qui est déjà amorcé dans ce sens que nous avons vu quelque 350 000 emplois qui se sont acheminés vers les États-Unis au cours des quatre dernières années ainsi que des milliers et des milliers d'entreprises commerciales.

En contrôlant l'exportation des profits, ce sera aussi la fin, puisque lorsque les Américains commenceront à investir plus solidement dans nos compagnies canadiennes, il est évident que les profits vont suivre aux États-Unis. Ça prendrait un contrôle là-dessus. Puisque les profits partiront, il y aura sûrement un manque de ressources financières pour que nos compagnies puissent se tenir à la fine pointe de la technologie et aussi pour parfaire la formation de nos professionnels, et je pense non seulement à nos travailleurs, mais aussi aux cadres.

Il est important de mentionner que le Canada vient en onzième position à l'échelle mondiale lorsqu'il s'agit de former ses cadres et ses travailleurs.

Il est aussi très décevant de voir s'acheminer vers les États-Unis nos meilleurs cerveaux, nos plus grands scientifiques, ainsi que nos intellectuels, ce qui m'amène à parler directement des déficiences de l'ALÉNA. À mon avis, c'est une compatibilité forcée entre les trois pays. Tout d'abord, les normes de sécurité et de santé des travailleurs sont très différentes; la protection de ces travailleurs est reléguée aux oubliettes pour l'amour des profits. Il y aura éventuellement un nivellement des salaires, ce qui signifiera que les salaires canadiens baisseront sûrement et que ceux des Américains vont augmenter, pour un jour se rencontrer. Et allons-nous nous abaisser aux normes sur l'environnement pour nous rattacher aux Américains et aux Mexicains?

Enfin, aujourd'hui, nous pouvons apporter une signification beaucoup plus précise au mot «harmonisation», lequel avait été employé par le président Reagan et le premier ministre lorsque ceux-ci se sont mis à table pour négocier l'Accord de libre-échange avec les Américains.

Qu'il s'agisse de mentionner les rapprochements qui se font au niveau de l'assurance-chômage canadienne, de l'assurance-salaire chez les Américains, de notre système de santé pour lequel les deux ou trois candidats à la chefferie du Parti conservateur préconisent le ticket modérateur, tout comme c'en est le cas aux États-Unis. Enfin, c'est une compatibilité qui est loin d'être naturelle. En fin de compte, notre culture sera tellement diluée et notre économie deviendra tellement américanisée que ce sera une atteinte à notre identité et à notre réputation de gens, de Canadiens qui savent s'occuper de leur monde.

L'Accord de libre-échange nord-américain servira également à accentuer la dépendance économique, et je m'explique. Aujourd'hui, nous exportons quelque 80 p. 100 de nos produits manufacturiers aux États-Unis.

• (1820)

Pour les 20 p. 100 qui restent, pourquoi faut-il ouvrir complètement les portes du pays à l'investissement américain et à la sortie d'entreprises et de travailleurs? À long terme—puisque déjà notre différence d'exportation et d'importation de produits se rétrécit—le jour n'est quand même pas si loin où l'écart entre les exportations et les importations sera tellement minime que nous

aurons énormément de difficulté à faire la distinction entre les pays.

La logique nous dicte également qu'il faudrait s'attarder beaucoup plus à améliorer et à promouvoir les relations avec des pays comme la Chine, qui a plus d'un milliard d'habitants, au lieu de se limiter à un petit pays tel que le Mexique. À long terme, il est important que nous soyons assurés que notre pays demeurera toujours indépendant et que les forces économiques extérieures ne puissent nous dicter les politiques économiques qu'il nous faudra suivre.

[*Traduction*]

Plus j'y pense, plus je pense que ce débat est un exercice futile puisque le gouvernement conservateur va se servir de sa majorité pour imposer sa volonté aux Canadiens même si, en majorité, ils rejettent l'Accord de libre-échange nord-américain.

Il est également futile puisque l'an dernier, le président Clinton, lors de sa campagne, a déclaré sans ambages que sans accords parallèles sur les normes de travail et l'environnement, il n'y aurait pas d'accord.

Alors, pourquoi toute cette précipitation aujourd'hui? Pourquoi cette précipitation alors que le Congrès américain n'a même pas encore été saisi du projet de loi sur l'ALÉNA? Mais surtout, pourquoi se précipiter pour faire approuver ou adopter par la Chambre ce projet de loi de mise en oeuvre de l'ALÉNA quand, quatre ans après la signature de l'Accord de libre-échange, pas un seul comité n'a été formé pour définir ce qui constitue une subvention et les critères servant à établir s'il y a dumping? Ces deux accords reposent entièrement sur ces deux définitions cruciales pour la viabilité de l'ALÉNA, si jamais il était mis en oeuvre.

Il ne faut pas non plus oublier que le mécanisme de règlement des différends est entièrement fondé sur la législation américaine.

Je parlais il y a un moment des subventions. Aujourd'hui, les Américains, dès qu'ils soupçonnent qu'un produit canadien est subventionné, crient au meurtre et s'en remettent chaque fois au tribunal. Leur allégation est jugée sur la foi de la législation américaine et pendant que l'affaire est devant les tribunaux, des mesures compensatoires sont prises. Le délai important entre le moment où des mesures compensatoires sont prises et celui où le tribunal rend sa décision entraîne d'énormes pertes de recettes. Je pense par exemple à l'affaire du bois d'oeuvre résineux. Aujourd'hui, des millions et des millions de dollars appartenant à des compagnies canadiennes qui n'en ont pas encore vu la couleur se trouvent encore aux États-Unis.

J'estime que l'Accord de libre-échange de 1988, de même que l'ALÉNA, sont des voies à sens unique vers les États-Unis. Entreprises et emplois attendent d'être transférés aux États-Unis et je ne vois pas, pas plus que mes collègues du Parti libéral, l'avantage de cet accord pour les Canadiens.

• (1825)

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, je suis heureux de participer encore une fois à ce débat. Comme bon nombre de nos auditeurs le savent, nous en sommes aux dernières phases de l'étape du rapport grâce à la motion d'attribution de temps présentée par le gouvernement en début de journée.

J'ai eu l'occasion d'entendre quelques-uns des discours prononcés aujourd'hui et j'ai porté une attention toute spéciale à ce qu'ont déclaré mes collègues du Parti libéral. J'aimerais commenter certaines de leurs déclarations car elles méritent analyse et clarification.

Un libéral a pris la parole récemment et a prononcé une phrase qui a capté mon attention; il disait que les libéraux s'efforceraient d'améliorer l'ALÉNA. Il s'exprimait comme si son parti devait éventuellement former le gouvernement. Il ne s'agit pas du député assis là-bas qui se demande si je parle de lui, mais d'un autre, il y a quelque temps déjà.

Il a déclaré que les libéraux s'efforceraient d'améliorer l'ALÉNA. Fort bien, mais qu'est-ce que ça signifie? Il me semble que cela veut dire qu'ils ont bel et bien l'intention de mettre l'ALÉNA en oeuvre s'ils forment le gouvernement après les prochaines élections générales.

Ce que nous voulons entendre les libéraux déclarer, tout comme un grand nombre de personnes opposées à l'ALÉNA, ce n'est pas qu'ils sont contre l'ALÉNA, ni qu'ils tenteront d'améliorer l'ALÉNA. Nous voulons savoir si oui ou non ils mettront cet accord en oeuvre s'ils ont la chance de former le gouvernement avant le 1er janvier 1994. Voilà la question fondamentale.

Pourtant, nous n'avons pas reçu de réponse à cette question. Des douzaines de députés libéraux ont pris la parole et, à ma connaissance, aucun d'entre eux n'a déclaré que, si le Parti libéral formait le gouvernement du Canada après les prochaines élections générales, il ne mettrait pas l'ALÉNA en oeuvre le 1er janvier 1994.

À moins que ce parti ne s'engage à faire une telle déclaration, il me semble que les Canadiens qui s'opposent à l'ALÉNA auront le devoir de chercher la solution ailleurs. Ils devront songer à un parti qui s'est engagé à ne pas mettre en oeuvre l'ALÉNA s'il prend le pouvoir. Il s'agit, bien entendu, du Nouveau Parti démocratique.

On ne pourra pas améliorer l'ALÉNA si l'on consent à le mettre en oeuvre le 1er janvier 1994 en espérant pouvoir le modifier par la suite. Les libéraux veulent faire accepter aux Canadiens la même position irréaliste et trompeuse que celle qu'ils ont adoptée à l'égard de l'Accord de libre-échange canado-américain; ils veulent nous faire croire qu'ils pourront tout améliorer lors d'éventuelles renégociations ultérieures.

Je crois que le député d'Esquimalt—Juan de Fuca l'a très bien formulé en présentant, un peu plus tôt au cours de ce débat, un amendement qu'il demandait au gouvernement d'appuyer. Cet amendement proposait d'inscrire dans la loi canadienne le même qualificatif concernant la suprématie de notre loi sur l'accord que celui qui figure dans la loi américaine relativement à la suprématie de cette dernière sur l'Accord de libre-échange.

C'est exactement le genre de dispositions auxquelles les Américains n'accepteront pas de renoncer. En fait, face à l'ALÉ et l'ALÉNA, les libéraux ne veulent pas véritablement renégocier, ils souhaitent simplement remanier les termes de la capitulation.

• (1830)

Si nous élisons un gouvernement libéral, nous n'obtiendrons rien d'autre qu'un régime de Vichy, un régime de collaborateurs, une indépendance factice. Le chef de l'opposition sera le maréchal Pétain du nationalisme canadien, celui qui se pliera aux exigences de ses amis du groupe privilégié de la grande entreprise, des membres du Conseil canadien des chefs d'entreprises et des autres qui honorent toujours leurs dettes en donnant autant d'argent aux libéraux qu'aux conservateurs.

J'ai écouté plus tôt avec intérêt le chef de l'opposition officielle s'en prendre au Nouveau Parti démocratique. Que disait-il? Son intervention m'a rappelé le débat constitutionnel de 1981, alors que l'actuel chef de l'opposition officielle était ministre de la Justice et homme de main des libéraux en matière constitutionnelle.

Je me rappelle les discussions qui ont eu lieu, et vous vous en souvenez peut-être aussi, monsieur le Président, car je sais que ce dont je vais parler vous intéressera beaucoup. Vous vous souvenez peut-être que lorsqu'il était ministre de la Justice et homme de main en titre des libéraux en matière constitutionnelle, l'actuel chef de l'opposition officielle avait tendance à porter en tout des jugements radicaux. Si on faisait valoir qu'il y aurait lieu de songer à introduire une clause dérogatoire dans la Charte des droits ou encore de reconnaître sa suprématie absolue, si on affirmait que la Charte des droits ne pouvait être introduite dans la Constitution qu'à certaines conditions, on était automatiquement considéré comme un adversaire des droits des Canadiens. On était contre les droits, tout simplement.

J'ai écouté le chef de l'opposition officielle aujourd'hui et j'ai constaté que quiconque n'est pas du même avis que les libéraux au sujet de l'Accord de libre-échange ou de l'ALÉNA est contre le commerce. Le NPD serait maintenant contre le commerce et voudrait emmurer le Canada. Nous n'avons jamais rien dit de tel. Quand avons-nous tenu de tels propos?

Il y a une différence entre vouloir se débarrasser de toutes ces ententes et enfermer le Canada dans un ghetto. C'est tout à fait le contraire. Ce que nous voudrions faire, c'est créer un régime commercial mondial où personne ne profiterait des rivalités entre les travailleurs d'un pays et ceux d'un autre, où personne ne jouerait sur les différences que présentent les régimes fiscaux des pays en cause, où les mêmes règles profiteraient à la population des différents pays et non aux sociétés qui n'ont aucun respect pour le bien-être des gens, voire pour les gouvernements élus des pays souverains.

Peut-on dire que pareille proposition équivaut à enfermer le Canada dans un ghetto? C'est pourtant ce que le chef de l'opposition officielle dit de la position du NPD.

Nous avons toujours été en faveur d'ententes commerciales équitables. Qui ne l'est pas? La question qu'il faut se poser, c'est: l'Accord de libre-échange est-il équitable? Nous croyons que non. Nous sommes d'avis que la seule manière d'avoir une entente commerciale équitable, c'est de nous retirer de l'ALÉ et de l'ALÉNA. C'est ça la différence entre le Parti libéral et le NPD. C'est rêver en couleurs que de penser qu'on peut renégocier ces accords.

Ces accords commerciaux ne sont pas le seul recours. Il existe d'autres options. C'est là où l'on est aveugle. C'est là où se révèle la myopie. On pense qu'il n'y a pas d'autre moyen.

Or, nous aimons à penser que sur la scène internationale, sur la scène commerciale multilatérale, nous pouvons nous entendre avec ceux qui veulent des échanges équitables et refusent de faire le jeu des multinationales. Nous pourrions édifier ce genre de régime au GATT, ou dans un autre cadre, parce que même au GATT les États-Unis tentent d'imposer leur conception des échanges commerciaux avec le reste du monde. Il y a autre chose que l'ALÉ, l'ALÉNA ou le GATT. Ces deux accords sont empreints de la vision du monde des Américains, qui veulent de débarrasser du système de la gestion de l'offre, qui veulent de débarrasser de choses auxquelles ils s'opposent, mais que le Canada considère comme indispensables à son bien-être économique et social.

• (1835)

Il n'est dans l'intérêt de personne, pas plus celui des libéraux ou des conservateurs que le nôtre, de simplifier les choix. Nous adoptons une position très nettement définie. Nous soutenons qu'il est impossible de renégocier ces accords à la satisfaction du Canada. La seule façon de les renégocier serait que les Américains obtiennent encore plus qu'ils n'ont déjà. La seule solution est de nous retirer des négociations.

Les libéraux ne sont pas d'accord sur ce point. C'est leur droit. Ils peuvent dire qu'ils ne sont pas d'accord, mais ils ne devraient pas prétendre que notre attitude équivaut à dresser des murs autour du Canada. Ce n'est pas du tout de cela qu'il s'agit.

En fait, certains soutiendraient que l'ALÉ et l'ALÉNA visent en quelque sorte à dresser des murs autours de l'Amérique du Nord, que la façon de voir de ces blocs commerciaux tient de la mentalité d'assiégé. Sauf que la forteresse assiégée, c'est le Canada et l'Amérique du Nord. Et cette forteresse va s'affaiblir parce qu'une nouvelle entité en fera partie, le Mexique, qui fera baisser les normes sociales et économiques, les valeurs, des autres régions de l'Amérique du Nord.

Je ne crois pas que les libéraux rendent service à quiconque en prétendant que ceux qui ne sont pas d'accord avec eux veulent élever des murs autour du Canada. Ce que nous voulons, c'est un régime commercial qui soit vraiment mondial. Nous voulons un régime commercial qui contribue à l'édification de la communauté mondiale. Nous voulons que cette communauté mondiale puisse appliquer une réglementation et exiger des comptes sur le marché mondial, de la même manière que les pays ont pu le faire chacun chez soi par le passé.

Les conservateurs ne veulent pas de cette formule parce qu'ils n'ont jamais aimé que les gouvernements nationaux contrôlent les marchés nationaux. La façon de s'en tirer. . .

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette, j'aime beaucoup le discours du député, mais son temps de parole est terminé.

M. McCreath: Monsieur le Président, il y a eu des consultations entre les partis et je crois que vous constaterez qu'il y a consentement unanime pour adopter la motion suivante:

> Qu'on modifie le projet de loi C-115, à l'article 66, en ajoutant à la suite de la ligne 23, page 48, ce qui suit: «(10) Il est entendu que le présent article n'a pas pour effet de porter atteinte aux recours prévus à la présente loi ou toute autre loi fédérale.»

Le président suppléant (M. Paproski): Les députés ont entendu la motion. Plaît-il aux députés de l'adopter?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

Mme Ethel Blondin-Andrew (Western Arctic): Monsieur le Président, nous sommes les vrais libre-échangistes. Lorsque nous avons présenté les premières propositions de libre-échange de l'histoire du Canada, nous nous sommes heurtés à une vive opposition de la part des conservateurs. C'était au début du XX^{e} siècle.

Nous pourrions avoir un grand débat sur notre position commerciale, mais je crois que ce serait un débat tout théorique étant donné que tout le monde connaît très bien les positions des partis sur le libre-échange et l'ALÉNA.

Je voudrais m'arrêter à quelques points précis, notamment à la raison pour laquelle nous voulons modifier l'ALÉNA. Nous voulons conclure des ententes parallèles et négocier le meilleur accord possible. Cela n'est un mystère pour personne. Nous ne sommes pas opposés au libre-échange ni favorables à un protectionnisme aveugle qui nous ferait refuser des occasions d'accroître nos échanges avec nos partenaires commerciaux. Ce n'est pas ce que nous préconisons. Nous voulons un accord offrant des garanties suffisantes en matière d'environnement et de normes de travail.

Il nous faut envisager l'ALÉNA même du point de vue des électeurs de ma circonscription car nous établirons peut-être un jour des liens commerciaux circumpolaires englobant des républiques de l'ancienne Union soviétique, le Groenland et d'autres nations du cercle polaire arctique. D'ailleurs, nous avons déjà eu de nombreux échanges en vertu de divers protocoles signés par les gouvernements canadiens avec l'ancienne Union soviétique.

• (1840)

Je veux surtout insister sur l'importance de l'eau dans cet accord commercial en ce qui a trait aux premières nations et aux habitants du Nord. La question de l'eau dans l'ALÉNA pourrait s'avérer extrêmement critique. C'est une question sur laquelle notre position n'a pas encore été contestée. On s'inquiète de plus en plus du rôle que l'eau jouera dans cet accord, mais aucune mesure concrète n'a encore été prise à cet égard.

Selon l'Académie Rawson des sciences de l'eau et d'autres sources dignes de foi, si l'eau n'est pas expressément exclue de l'accord, elle en fait certainement partie. Tout bien ou service visé par une position tarifaire dans l'annexe de l'ALÉNA est assujetti aux droits et obligations énoncés dans l'accord lui-même. Il n'a pas été question des exportations de grands columes d'eau durant les négociations sur l'Accord de libre-échange nord-américain.

De plus, selon l'analyse de l'Académie Rawson, il semblerait également qu'il est plus difficile pour le gouvernement canadien de contrôler indirectement les exportations d'eau à cause des dispositions générales de l'ALÉNA relatives aux investissements et au traitement national. Le rapport dit aussi que le Canada a reconnu l'eau comme étant une marchandise.

La déclaration de la Conférence internationale sur l'eau et l'environnement tenue à Dublin en 1992 a été adoptée par les représentants de 100 pays, dont le Canada. L'un des quatre principes fondamentaux de cette déclaration était que l'eau a une valeur économique dans toutes ses utilisations avait et qu'elle devrait être reconnue comme un bien économique.

Le rapport de l'Académie Rawson sur l'ALÉNA et les exportations d'eau renfermait un certain nombre de recommandations. On y disait entre autres que, si on adoptait l'ALÉNA sans en exclure l'eau, il faudrait alors prendre trois mesures pour empêcher les exportations de grands volumes d'eau.

Premièrement, il faudrait ajouter à l'ALÉNA lui-même une exemption concernant les transferts de grands volumes d'eau. Sans cela, les parties devront négocier un accord visant à exclure l'eau de l'ALÉNA, accord que le groupe chargé du règlement des différends commerciaux sera tenu de respecter.

Deuxièmement, il faudrait exclure l'eau de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis. Comme cet accord est déjà en vigueur, les gouvernements américain et canadien devront signer un protocole d'entente excluant expressément de l'accord les exportations de grands volumes d'eau.

Troisièmement, le gouvernement fédéral devrait adopter une mesure législative interdisant les exportations de grands volumes d'eau.

De plus, l'Académie Rawson dit que les coûts sociaux et économiques des transferts de volumes importants d'eau seraient extrêmement élevés. On n'a pas beaucoup réfléchi à l'indemnisation des gens pour la perte de propriété et pour la réinstallation des localités déplacées par les inondations. Ce sont surtout les autochtones du Canada qui en feraient les frais, car ils habitent dans bon nombre des régions qui seraient touchées par l'érection de barrages et la déviation des cours d'eau du Nord pour en exporter les eaux.

Il ne faut absolument pas croire que la demande d'eau viendrait uniquement de nos voisins américains. Le Mexique connaît lui aussi une pénurie de sources d'eau propre et bon marché. Comme plus de la moitié des ressources disponibles en eau douce du Mexique sont déjà consommées par les activités agricoles, industrielles et urbaines, on peut dire sans crainte de se tromper que le Mexique sera un net importateur d'eau dans un avenir rapproché.

Le Canada fait l'objet de pressions croissantes pour détourner ses réseaux hydrographiques du Nord. Il existe des exemples de déviation de l'eau de nos rivières du Nord vers le sud du Canada. Il y a notamment le barrage Rafferty-Alameda en Saskatchewan, le barrage sur la rivière Oldman en Alberta et le projet de déviation de la rivière Assiniboine au Manitoba.

Il y a également le projet de construction du Grand canal. Proposé initialement en 1964 et considéré aujourd'hui par certains comme une bonne idée commerciale, ce projet nécessiterait la construction d'un barrage à l'embouchure de la baie James, ce qui aurait pour effet de la transformer en un réservoir d'eau douce, et la canalisation de l'eau par une série de stations de pompage et de canaux vers les Grands Lacs et au-delà.

Tous ces projets de dérivation sont facilement adaptables au transfert de grandes quantités d'eau vers les États-Unis.

Il faut également aborder la question de savoir quelle valeur au juste représente l'eau pour beaucoup de nos localités autochtones. Dans la région où j'habite, nous avons d'énormes étendues d'eau avec lesquelles les peuples autochtones entretiennent un rapport historique très étroit. Nous avons deux des plus grands lacs du Canada, le Grand lac de l'Ours et le Grand lac des Esclaves. Nous avons le fleuve Mackenzie qui parcourt 1 800 kilomètres sur notre territoire avant de se jeter dans l'océan Arctique. Nous avons beaucoup d'autres sources d'eau dans les Territoires du Nord-Ouest.

Je pourrais parler encore longuement de l'eau, mais je veux simplement souligner que cette question n'a pas été contestée et qu'elle mérite d'être signalée.

Étant donné les amendements et les accords parallèles qui sont conclus, cet accord commercial pourrait avoir des répercussions non seulement sur l'utilisation de nos eaux, mais aussi sur celle de nos forêts. C'est une autre question extrêmement importante. Le libre-échange pourrait permettre une concentration des activités de transformation dans des scieries gigantesques qui ne se préoccuperaient pas vraiment de préserver les écosystèmes forestiers.

Par suite de l'industrialisation du secteur forestier, on plantera des arbres plus petits et homogènes qui pousseront plus rapidement, qui seront abattus plus vite et qui remplaceront nos forêts variées au potentiel économique diversifié. Il existe un lien étroit entre les forêts et la qualité de l'eau. Les forêts saines sont à l'origine d'approvisionnements adéquats en eau non polluée qui permettent aux forêts de croître. En conséquence, l'exploitation industrielle à outrance de nos forêts aura, c'est certain, des répercussions sur les eaux aux niveaux local et continental.

À ce sujet, je dois dire. . .

Le président suppléant (M. Paproski): Je suis désolé, le temps de la députée est écoulé.

Comme il est 18 h 45, conformément à l'ordre adopté plus tôt aujourd'hui et au paragraphe 78(3) du Règlement, je dois interrompre les délibérations et mettre aux voix toutes les motions qui restent à l'étape du rapport du projet de loi C-115, Loi portant mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange nord-américain.

Le premier vote porte sur la motion nº 8. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément au paragraphe 76(8) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion nº 8 est reporté.

Celui sur la motion nº 9 l'est aussi.

Le prochain vote porte sur la motion nº 21. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Je déclare la motion adoptée.

(La motion nº 21 est adoptée.)

Le président suppléant (M. Paproski): Le prochain vote porte sur la motion nº 29. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément au paragraphe 76(8) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion nº 29 est reporté.

Le prochain vote porte sur la motion nº 11.

M. Francis G. LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso) propose:

Motion nº 11.

Qu'on modifie le projet de loi C-115, en ajoutant à la suite de la ligne 7, page 9, le nouvel article suivant:

«22. Le ministre désigné par le gouverneur en conseil soumet chaque année au Parlement un rapport sur la mise en oeuvre et l'application de l'Accord.»

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

• (1850)

Le président suppléant (M. Paproski): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément au paragraphe 76(8) du Règlement, le vote par appel nominal est reporté.

Y a-t-il consentement unanime pour qu'une autre personne propose la motion nº 12?

Une voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Le vote suivant porte sur la motion nº 13.

M. Jerry Pickard (Essex—Kent) propose:

Motion nº 13.

Qu'on modifie le projet de loi C-115 en supprimant l'article 31.

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément au paragraphe 76(8) du Règlement, le vote par appel nominal est reporté.

Le vote suivant porte sur la motion nº 14.

Mme Finestone: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je voudrais demander le consentement unanime pour proposer un amendement à la motion nº 14. Je demande que cette motion soit retirée et qu'elle soit remplacée par l'amendement que je vais proposer.

J'ai déposé sur la table du greffier l'amendement en question dans les deux langues officielles. Cet amendement ne change rien au contenu ou à l'objet de la motion initiale. Il s'agit seulement d'être plus clair et d'éviter toute erreur. C'est simplement que nous avons un mauvais processus et nous ne voulons pas qu'une erreur pénalise l'industrie.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre a entendu la motion. Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Paproski): Avec le consentement unanime de la Chambre, la députée de Mont-Royal propose qu'on modifie le texte de la motion nº 14.

Mme Sheila Finestone (Mont-Royal) propose:

Motion nº 14.

Qu'on modifie le projet de loi C-115, à l'article 55, en retranchant la ligne 13, page 37, et en la remplaçant par ce qui suit:

«mal de son utilisation, sauf si la reproduction est essentielle pour l'utilisation du programme avec l'appareil ou l'ordinateur.»

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Paproski): Je déclare la motion adoptée.

(La motion nº 14 modifiée est adoptée.)

Le président suppléant (M. Paproski): Les motions nos 16 et 17 sont regroupées.

Mme Sheila Finestone (Mont-Royal) propose:

Motion nº 16.

Qu'on modifie le projet de loi C-115, à l'article 55, en retranchant les lignes 24 à 26, page 37, et en les remplaçant par ce qui suit:

«la personne qui loue un programme d'ordinateur n'a pas, ce faisant, l'intention de faire un gain avec la location si elle n'a que l'intention de recouvrer».

Motion nº 17.

Qu'on modifie le projet de loi C-115, à l'article 57, en retranchant les lignes 38 à 42, page 40, et en les remplaçant par ce qui suit:

«la personne qui loue une empreinte, un rouleau perforé ou autre organe à l'aide duquel des sons peuvent être reproduits mécaniquement n'a pas, ce faisant, l'intention de faire un gain avec la location si elle n'a que l'intention de recouvrer les coûts».

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter les motions?

Des voix: D'accord.

(Les motions nos 16 et 17 sont adoptées).

Le président suppléant (M. Paproski): Le vote suivant porte sur la motion nº 18.

L'hon. Ralph Ferguson (Lambton—Middlesex) propose:

Motion nº 18.

Qu'on modifie le projet de loi C-115, à l'article 140, en ajoutant, à la suite de la ligne 2, page 106, ce qui suit:

«9954.1 Toute nourriture contenant un résidu de produit chimique qui n'est pas inscrit comme pouvant entrer dans la composition de nourriture au Canada.

9954.2 Toute nourriture qui ne satisfait pas aux normes canadiennes de qualité de la nourriture ou d'inspection de la nourriture.»

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément au paragraphe 76(8) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion est reporté.

Les motions nos 22 et 23 sont regroupées.

L'hon. Ralph Ferguson (Lambton—Middlesex) propose:

Motion nº 22.

Qu'on modifie le projet de loi C-115, à l'article 184, en retranchant les lignes 4 et 5, page 139, et en les remplaçant par ce qui suit:

«*r*) sous réserve de l'approbation du Parlement du Canada, exempter toute personne, tout établisse-».

Motion nº 23.

Qu'on modifie le projet de loi C-115, à l'article 184, en retranchant les lignes 4 et 5, page 139, et en les remplaçant par ce qui suit:

«*r*) pourvu que les dispositions sanitaires et phytosanitaires du Canada ne soient pas rendues moins sévères et sous réserve de l'approbation du Parlement du Canada, exempter toute personne, tout établisse-».

• (1855)

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément au paragraphe 76(8) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion est reporté.

Le prochain vote porte sur la motion nº 28 inscrite au nom de M. Barrett.

M. David Barrett (Esquimalt—Juan de Fuca) propose:

Motion nº 28.

Qu'on modifie le projet de loi C-115, à l'article 242, page 193, en retranchant les lignes 26 à 30, et en les remplaçant par ce qui suit:

«décret visé au paragraphe (1) que si les conditions suivantes sont l'une et l'autre réalisées:

a) il est convaincu que le gouvernement des États-Unis du Mexique et le gouvernement des États-Unis d'Amérique ont pris les mesures nécessaires à la mise en oeuvre de l'Accord;

b) tous les programmes d'encouragement à l'exportation des États-Unis d'Amérique ont été retirés à l'égard des produits agricoles destinés aux marchés des pays de l'ALÉNA.»

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément au paragraphe 76(8) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion est reporté.

La Chambre procède maintenant aux votes par appel nominal différés à l'étape du rapport du projet de loi dont la Chambre est maintenant saisie.

Convoquez les députés.

• (1915)

[*Français*]

(*Avant le vote:*)

Mme le vice-président: La première mise aux voix porte sur la motion nº 1, inscrite au nom de M. Nault.

(La motion, mise aux voix, est rejetée.)

(*Vote No 478*)

POUR

Députés

Allmand
Anawak
Arseneault
Axworthy (Winnipeg South Centre)
Barrett
Bellemare
Berger
Blaikie
Boudria
Brewin
Caccia
Catterall
Clancy
Copps
de Jong
Duceppe
Edmonston
Finestone
Althouse
Angus
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Baker
Bélair
Benjamin
Bevilacqua
Blondin-Andrew
Breaugh
Butland
Campbell (South West Nova)
Chrétien
Comuzzi
Crawford
Dingwall
Duhamel
Ferguson
Fisher
Fontana
Fulton
Gaffney
Gardiner
Grey (Beaver River)
Harb
Harvey (Edmonton East)
Hovdebo
Jordan
Karpoff
Keyes
Kilgour (Edmonton Southeast)
Kristiansen
Langdon (Essex—Windsor)
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
Lee
MacLaren
MacWilliam
Manley
Marleau
McCurdy
McLaughlin
Milliken
Mitchell
Nault
Nunziata
Ouellet
Parent
Peterson
Pickard
Rideout
Robinson
Rodriguez
Samson
Skelly (North Island—Powell River)
Speller
Stupich
Tobin
Volpe
Wappel
Wood
Foster
Funk
Gagliano
Gray (Windsor West)
Guarnieri
Harvard
Heap
Hunter
Kaplan
Karygiannis
Kilger (Stormont—Dundas)
Kindy
Langan (Mission—Coquitlam)
Laporte
Leblanc (Longueuil)
MacAulay
MacLellan
Maheu
Marchi
Martin (Lasalle—Émard)
McGuire
Mifflin
Mills
Murphy
Nowlan
Nystrom
Pagtakhan
Parker
Phinney
Proud
Riis
Rocheleau
Rompkey
Simmons
Skelly (Comox—Alberni)
Stewart
Taylor
Venne
Walker
Whittaker
Young (Acadie—Bathurst)—118

CONTRE

Députés

Anderson
Atkinson
Beatty
Bernier
Bird
Blackburn (Jonquière)
Blenkarn
Bouchard (Roberval)
Browes
Campbell (Vancouver Centre)
Chadwick
Chartrand
Clifford
Collins
Corbeil
Côté
Crosbie (St. John's West)
Danis
DeBlois
Della Noce
Dick
Domm
Duplessis
Epp
Ferland
Fretz
Gérin
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Guilbault
Harvey (Chicoutimi)
Hogue
Horner
Hudon
Andre
Attewell
Belsher
Bertrand
Bjornson
Blais
Bosley
Boyer
Cadieux
Casey
Charest
Clark (Yellowhead)
Cole
Cooper
Corbett
Couture
Crosby (Halifax West)
Darling
de Cotret
Desjardins
Dobbie
Dorin
Edwards
Fee
Fontaine
Friesen
Gibeau
Greene
Halliday
Hockin
Holtmann
Horning
Hughes

Jacques
Jelinek
Joncas
Kempling
Landry
Larrivée
Loiselle
MacDonald (Rosedale)
MacKay
Marin
Masse
Mazankowski
McDermid
McKnight
Merrithew
Monteith
Mulroney
Oberle
Paproski
Porter
Redway
Reimer
Richardson
Roy-Arcelin
Schneider
Shields
Sobeski
Sparrow
Tardif
Thacker
Thorkelson
Turner (Halton—Peel)
Van De Walle
Vézina
Vincent
White
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Wilson (Etobicoke Centre)
Worthy—142

James
Johnson
Jourdenais
Koury
Langlois
Lewis
Lopez
MacDougall (Timiskaming—French River)
Malone
Martin (Lincoln)
Mayer
McCreath
McDougall (St. Paul's)
McLean
Mitges
Moore
Nicholson
O'Kurley
Plourde
Pronovost
Reid
Ricard
Robitaille
Saint-Julien
Scott (Victoria—Haliburton)
Siddon
Soetens
Stevenson
Tétreault
Thompson
Tremblay (Québec-Est)
Valcourt
Vankoughnet
Vien
Weiner
Wilbee
Winegard

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

nil/aucun

• (1925)

[*Traduction*]

Mme le vice-président: Je déclare la motion rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion nº 7.

(La motion, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote No 479)

POUR

Députés

Allmand
Anawak
Arseneault
Axworthy (Winnipeg South Centre)
Barrett
Bellemare
Berger
Blaikie
Boudria
Brewin
Caccia
Catterall
Clancy
Copps
de Jong
Duhamel
Ferguson
Fisher

Althouse
Angus
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Baker
Bélair
Benjamin
Bevilacqua
Blondin-Andrew
Breaugh
Butland
Campbell (South West Nova)
Chrétien
Comuzzi
Crawford
Dingwall
Edmonston
Finestone
Fontana

Foster
Funk
Gagliano
Gray (Windsor West)
Harb
Harvey (Edmonton East)
Hovdebo
Jordan
Karpoff
Keyes
Kilgour (Edmonton Southeast)
Kristiansen
Langdon (Essex—Windsor)
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
MacAulay
MacLellan
Maheu
Marchi
Martin (Lasalle—Émard)
McGuire
Mifflin
Mills
Murphy
Nowlan
Nystrom
Pagtakhan
Parker
Phinney
Proud
Riis
Rodriguez
Samson
Simmons
Skelly (Comox—Alberni)
Stewart
Taylor
Volpe
Wappel
Wood

Fulton
Gaffney
Gardiner
Guarnieri
Harvard
Heap
Hunter
Kaplan
Karygiannis
Kilger (Stormont—Dundas)
Kindy
Langan (Mission—Coquitlam)
Laporte
Lee
MacLaren
MacWilliam
Manley
Marleau
McCurdy
McLaughlin
Milliken
Mitchell
Nault
Nunziata
Ouellet
Parent
Peterson
Pickard
Rideout
Robinson
Rompkey
Scott (Hamilton—Wentworth)
Skelly (North Island—Powell River)
Speller
Stupich
Tobin
Walker
Whittaker
Young (Acadie—Bathurst)—114

CONTRE

Députés

Anderson
Atkinson
Beatty
Bernier
Bird
Blackburn (Jonquière)
Blenkarn
Bouchard (Roberval)
Browes
Campbell (Vancouver Centre)
Chadwick
Chartrand
Clifford
Collins
Corbeil
Côté
Crosbie (St. John's West)
Danis
DeBlois
Della Noce
Dick
Domm
Duceppe
Edwards
Fee
Fontaine
Friesen
Gibeau
Greene
Guilbault
Harvey (Chicoutimi)
Hogue
Horner
Hudon
Jacques

Andre
Attewell
Belsher
Bertrand
Bjornson
Blais
Bosley
Boyer
Cadieux
Casey
Charest
Clark (Yellowhead)
Cole
Cooper
Corbett
Couture
Crosby (Halifax West)
Darling
de Cotret
Desjardins
Dobbie
Dorin
Duplessis
Epp
Ferland
Fretz
Gérin
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Grey (Beaver River)
Halliday
Hockin
Holtmann
Horning
Hughes
James

Jelinek
Joncas
Kempling
Landry
Larrivée
Lewis
Lopez
MacDougall (Timiskaming—French River)
Malone
Martin (Lincoln)
Mayer
McCreath
McDougall (St. Paul's)
McLean
Mitges
Moore
Oberle
Paproski
Porter
Redway
Reimer
Richardson
Rocheleau
Saint-Julien
Scott (Victoria—Haliburton)
Siddon
Soetens
Stevenson
Tétreault
Thompson
Tremblay (Québec-Est)
Valcourt
Vankoughnet
Vézina
Vincent
White
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Wilson (Etobicoke Centre)
Worthy—146

Johnson
Jourdenais
Koury
Langlois
Leblanc (Longueuil)
Loiselle
MacDonald (Rosedale)
MacKay
Marin
Masse
Mazankowski
McDermid
McKnight
Merrithew
Monteith
Nicholson
O'Kurley
Plourde
Pronovost
Reid
Ricard
Robitaille
Roy-Arcelin
Schneider
Shields
Sobeski
Sparrow
Tardif
Thacker
Thorkelson
Turner (Halton—Peel)
Van De Walle
Venne
Vien
Weiner
Wilbee
Winegard

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

nil/aucun

• (1935)

[*Français*]

Mme le vice-président: Je déclare la motion rejetée.

[*Traduction*]

Le prochain vote porte sur la motion nº 27.

(La motion, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote No 480)

POUR

Députés

Allmand
Anawak
Arseneault
Axworthy (Winnipeg South Centre)
Barrett
Bellemare
Berger
Blaikie
Boudria
Brewin
Caccia
Catterall
Clancy
Copps

Althouse
Angus
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Baker
Bélair
Benjamin
Bevilacqua
Blondin-Andrew
Breaugh
Butland
Campbell (South West Nova)
Chrétien
Comuzzi
Crawford

de Jong
Duceppe
Edmonston
Finestone
Fontana
Fulton
Gaffney
Gardiner
Guarnieri
Harvard
Heap
Hunter
Kaplan
Karygiannis
Kilger (Stormont—Dundas)
Kristiansen
Langdon (Essex—Windsor)
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
Lee
MacLaren
MacWilliam
Manley
Marleau
McCurdy
McLaughlin
Milliken
Mitchell
Nault
Nunziata
Ouellet
Parent
Peterson
Pickard
Rideout
Robinson
Rodriguez
Samson
Skelly (North Island—Powell River)
Speller
Stupich
Tobin
Volpe
Wappel
Wood

Dingwall
Duhamel
Ferguson
Fisher
Foster
Funk
Gagliano
Gray (Windsor West)
Harb
Harvey (Edmonton East)
Hovdebo
Jordan
Karpoff
Keyes
Kindy
Langan (Mission—Coquitlam)
Laporte
Leblanc (Longueuil)
MacAulay
MacLellan
Maheu
Marchi
Martin (Lasalle—Émard)
McGuire
Mifflin
Mills
Murphy
Nowlan
Nystrom
Pagtakhan
Parker
Phinney
Proud
Riis
Rocheleau
Rompkey
Simmons
Skelly (Comox—Alberni)
Stewart
Taylor
Venne
Walker
Whittaker
Young (Acadie—Bathurst)—116

CONTRE

Députés

Anderson
Atkinson
Beatty
Bernier
Bird
Blackburn (Jonquière)
Blenkarn
Bouchard (Roberval)
Browes
Campbell (Vancouver Centre)
Chadwick
Chartrand
Clifford
Collins
Corbeil
Côté
Crosbie (St. John's West)
Danis
DeBlois
Della Noce
Dick
Domm
Duplessis
Epp
Ferland
Fretz
Gérin
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Grey (Beaver River)
Halliday

Andre
Attewell
Belsher
Bertrand
Bjornson
Blais
Bosley
Boyer
Cadieux
Casey
Charest
Clark (Yellowhead)
Cole
Cooper
Corbett
Couture
Crosby (Halifax West)
Darling
de Cotret
Desjardins
Dobbie
Dorin
Edwards
Fee
Fontaine
Friesen
Gibeau
Greene
Guilbault
Harvey (Chicoutimi)

Hockin
Holtmann
Horning
Hughes
James
Johnson
Jourdenais
Koury
Langlois
Lewis
Lopez
MacDougall (Timiskaming—French River)
Malone
Martin (Lincoln)
Mayer
McCreath
McDougall (St Paul's)
McLean
Mitges
Moore
Oberle
Paproski
Porter
Redway
Reimer
Richardson
Roy-Arcelin
Schneider
Shields
Sobeski
Sparrow
Tardif
Thacker
Thorkelson
Turner (Halton—Peel)
Van De Walle
Vézina
Vincent
White
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Wilson (Etobicoke Centre)
Worthy—142

Hogue
Horner
Hudon
Jacques
Jelinek
Joncas
Kempling
Landry
Larrivée
Loiselle
MacDonald (Rosedale)
MacKay
Marin
Masse
Mazankowski
McDermid
McKnight
Merrithew
Monteith
Nicholson
O'Kurley
Plourde
Pronovost
Reid
Ricard
Robitaille
Saint-Julien
Scott (Victoria—Haliburton)
Siddon
Soetens
Stevenson
Tétreault
Thompson
Tremblay (Québec-Est)
Valcourt
Vankoughnet
Vien
Weiner
Wilbee
Winegard

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

nil/aucun

• (1945)

[*Français*]

Mme le vice-président: Je déclare la motion rejetée.

[*Traduction*]

Le vote suivant porte sur la motion nº 30.

(La motion, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote No 481)

POUR

Députés

Allmand
Anawak
Arseneault
Axworthy (Winnipeg South Centre)
Bélair
Benjamin
Bevilacqua
Blondin-Andrew
Breaugh
Butland
Campbell (South West Nova)

Althouse
Angus
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Barrett
Bellemare
Berger
Blaikie
Boudria
Brewin
Caccia
Catterall

Chrétien
Comuzzi
Crawford
Dingwall
Duhamel
Ferguson
Fisher
Foster
Funk
Gagliano
Gray (Windsor West)
Harb
Harvey (Edmonton East)
Hovdebo
Jordan
Karpoff
Keyes
Kindy
Langan (Mission—Coquitlam)
Laporte
Leblanc (Longueuil)
MacAulay
MacLellan
Maheu
Marchi
Martin (Lasalle—Émard)
McGuire
Mifflin
Mills
Murphy
Nowlan
Nystrom
Pagtakhan
Parker
Phinney
Proud
Riis
Rocheleau
Rompkey
Skelly (North Island—Powell River)
Speller
Stupich
Tobin
Volpe
Wappel
Wood

Clancy
Copps
de Jong
Duceppe
Edmonston
Finestone
Fontana
Fulton
Gaffney
Gardiner
Guarnieri
Harvard
Heap
Hunter
Kaplan
Karygiannis
Kilger (Stormont—Dundas)
Kristiansen
Langdon (Essex—Windsor)
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
Lee
MacLaren
MacWilliam
Manley
Marleau
McCurdy
McLaughlin
Milliken
Mitchell
Nault
Nunziata
Ouellet
Parent
Peterson
Pickard
Rideout
Robinson
Rodriguez
Samson
Skelly (Comox—Alberni)
Stewart
Taylor
Venne
Walker
Whittaker
Young (Acadie—Bathurst)—114

CONTRE

Députés

Anderson
Atkinson
Beatty
Bernier
Bird
Blackburn (Jonquière)
Blenkarn
Bouchard (Roberval)
Browes
Casey
Charest
Clark (Yellowhead)
Cole
Cooper
Corbett
Couture
Danis
DeBlois
Della Noce
Dick
Domm
Duplessis
Epp
Ferland
Fretz
Gérin
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Grey (Beaver River)

Andre
Attewell
Belsher
Bertrand
Bjornson
Blais
Bosley
Boyer
Cadieux
Chadwick
Chartrand
Clifford
Collins
Corbeil
Côté
Crosby (Halifax West)
Darling
de Cotret
Desjardins
Dobbie
Dorin
Edwards
Fee
Fontaine
Friesen
Gibeau
Greene
Guilbault

Halliday
Hockin
Holtmann
Horning
Hughes
James
Johnson
Jourdenais
Koury
Langlois
Lewis
Lopez
MacDougall (Timiskaming—French River)
Marin
Masse
Mazankowski
McDermid
McLean
Mitges
Moore
Oberle
Paproski
Porter
Redway
Reimer
Richardson
Roy-Arcelin
Schneider
Shields
Sobeski
Sparrow
Tardif
Thacker
Thorkelson
Turner (Halton—Peel)
Van De Walle
Vézina
Vincent
White
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Wilson (Etobicoke Centre)
Worthy—138

Harvey (Chicoutimi)
Hogue
Horner
Hudon
Jacques
Jelinek
Joncas
Kempling
Landry
Larrivée
Loiselle
MacDonald (Rosedale)
MacKay
Martin (Lincoln)
Mayer
McCreath
McDougall (St. Paul's)
Merrithew
Monteith
Nicholson
O'Kurley
Plourde
Pronovost
Reid
Ricard
Robitaille
Saint-Julien
Scott (Victoria—Haliburton)
Siddon
Soetens
Stevenson
Tétreault
Thompson
Tremblay (Québec-Est)
Valcourt
Vankoughnet
Vien
Weiner
Wilbee
Winegard

Foster
Funk
Gagliano
Gray (Windsor West)
Guarnieri
Harvard
Heap
Hunter
Karpoff
Keyes
Kindy
Langdon (Essex—Windsor)
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
Lee
MacLaren
MacWilliam
Manley
Marleau
McCurdy
McLaughlin
Milliken
Mitchell
Nowlan
Pagtakhan
Parker
Phinney
Proud
Riis
Rocheleau
Rompkey
Skelly (North Island—Powell River)
Stewart
Taylor
Venne
Walker
Whittaker
Young (Acadie—Bathurst)—107

Fulton
Gaffney
Gardiner
Grey (Beaver River)
Harb
Harvey (Edmonton East)
Hovdebo
Kaplan
Karygiannis
Kilger (Stormont—Dundas)
Langan (Mission—Coquitlam)
Laporte
Leblanc (Longueuil)
MacAulay
MacLellan
Maheu
Marchi
Martin (Lasalle—Émard)
McGuire
Mifflin
Mills
Murphy
Nystrom
Parent
Peterson
Pickard
Rideout
Robinson
Rodriguez
Samson
Speller
Stupich
Tobin
Volpe
Wappel
Wood

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

nil/aucun

• (1955)

Mme le vice-président: Je déclare la motion rejetée.

Le vote suivant porte sur la motion nº 31.

(La motion, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote No 482)

POUR

Députés

Allmand
Anawak
Arseneault
Axworthy (Winnipeg South Centre)
Bélair
Benjamin
Bevilacqua
Blondin-Andrew
Breaugh
Butland
Campbell (South West Nova)
Clancy
Copps
de Jong
Duceppe
Edmonston
Finestone

Althouse
Angus
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Barrett
Bellemare
Berger
Blaikie
Boudria
Brewin
Caccia
Catterall
Comuzzi
Crawford
Dingwall
Duhamel
Ferguson
Fisher

CONTRE

Députés

Anderson
Atkinson
Beatty
Bernier
Bird
Blackburn (Jonquière)
Blenkarn
Bouchard (Roberval)
Browes
Campbell (Vancouver Centre)
Chadwick
Chartrand
Clifford
Collins
Corbeil
Côté
Danis
DeBlois
Della Noce
Dick
Domm
Duplessis
Epp
Ferland
Fretz
Gérin
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Guilbault
Harvey (Chicoutimi)
Hogue
Horner
Hudon
Jacques
Jelinek
Kempling
Landry
Larrivée

Andre
Attewell
Belsher
Bertrand
Bjornson
Blais
Bosley
Boyer
Cadieux
Casey
Charest
Clark (Yellowhead)
Cole
Cooper
Corbett
Crosby (Halifax West)
Darling
de Cotret
Desjardins
Dobbie
Dorin
Edwards
Fee
Fontaine
Friesen
Gibeau
Greene
Halliday
Hockin
Holtmann
Horning
Hughes
James
Joncas
Koury
Langlois
Lewis

Loiselle
MacDonald (Rosedale)
MacKay
Marin
Masse
Mazankowski
McDermid
McLean
Mitges
Moore
Oberle
Paproski
Porter
Redway
Reimer
Richardson
Roy-Arcelin
Schneider
Shields
Sobeski
Sparrow
Tardif
Thacker
Thorkelson
Turner (Halton—Peel)
Van De Walle
Vézina
Vincent
White
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Wilson (Etobicoke Centre)
Worthy—136

Lopez
MacDougall (Timiskaming—French River)
Malone
Martin (Lincoln)
Mayer
McCreath
McDougall (St. Paul's)
Merrithew
Monteith
Nicholson
O'Kurley
Plourde
Pronovost
Reid
Ricard
Robitaille
Saint-Julien
Scott (Victoria—Haliburton)
Siddon
Soetens
Stevenson
Tétreault
Thompson
Tremblay (Québec-Est)
Valcourt
Vankoughnet
Vien
Weiner
Wilbee
Winegard

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

nil/aucun

• (2005)

[*Traduction*]

Mme le vice-président: Je déclare la motion rejetée.

[*Français*]

La prochaine mise aux voix porte sur la motion nº 32.

(La motion, mise aux voix, est rejetée.)

(*Vote No 483*)

POUR

Députés

Allmand
Anawak
Arseneault
Axworthy (Winnipeg South Centre)
Bélair
Benjamin
Bevilacqua
Blondin-Andrew
Breaugh
Butland
Campbell (South West Nova)
Clancy
Copps
de Jong
Duceppe
Edmonston
Finestone
Fontana
Fulton
Gaffney
Gardiner

Althouse
Angus
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Barrett
Bellemare
Berger
Blaikie
Boudria
Brewin
Caccia
Catterall
Comuzzi
Crawford
Dingwall
Duhamel
Ferguson
Fisher
Foster
Funk
Gagliano
Gray (Windsor West)

Grey (Beaver River)
Harb
Harvey (Edmonton East)
Hovdebo
Kaplan
Karygiannis
Kilger (Stormont—Dundas)
Langan (Mission—Coquitlam)
Laporte
Leblanc (Longueuil)
MacAulay
MacLellan
Manley
Marleau
McCurdy
Mifflin
Mills
Murphy
Nowlan
Nystrom
Parent
Peterson
Pickard
Riis
Rocheleau
Rompkey
Skelly (North Island—Powell River)
Speller
Stupich
Tobin
Volpe
Wappel
Wood

Guarnieri
Harvard
Heap
Hunter
Karpoff
Keyes
Kristiansen
Langdon (Essex—Windsor)
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
Lee
MacLaren
MacWilliam
Marchi
Martin (Lasalle—Émard)
McLaughlin
Milliken
Mitchell
Nault
Nunziata
Pagtakhan
Parker
Phinney
Rideout
Robinson
Rodriguez
Samson
Skelly (Comox—Alberni)
Stewart
Taylor
Venne
Walker
Whittaker
Young (Acadie—Bathurst)—108

CONTRE

Députés

Anderson
Atkinson
Beatty
Bernier
Bird
Blackburn (Jonquière)
Blenkarn
Bouchard (Roberval)
Browes
Campbell (Vancouver Centre)
Chadwick
Chartrand
Clifford
Collins
Corbett
Couture
Danis
DeBlois
Della Noce
Dick
Domm
Duplessis
Epp
Ferland
Fretz
Gérin
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Guilbault
Harvey (Chicoutimi)
Hogue
Horner
Hudon
Jacques
Jelinek
Joncas
Kempling
Landry
Larrivée
Loiselle
MacDonald (Rosedale)
MacKay

Andre
Attewell
Belsher
Bertrand
Bjornson
Blais
Bosley
Boyer
Cadieux
Casey
Charest
Clark (Yellowhead)
Cole
Corbeil
Côté
Crosby (Halifax West)
Darling
de Cotret
Desjardins
Dobbie
Dorin
Edwards
Fee
Fontaine
Friesen
Gibeau
Greene
Halliday
Hockin
Holtmann
Horning
Hughes
James
Johnson
Jourdenais
Koury
Langlois
Lewis
Lopez
MacDougall (Timiskaming—French River)
Malone

Marin
Masse
Mazankowski
McDermid
McLean
Mitges
Moore
Oberle
Plourde
Pronovost
Reid
Ricard
Roy-Arcelin
Schneider
Shields
Sobeski
Sparrow
Tardif
Thacker
Thorkelson
Turner (Halton—Peel)
Van De Walle
Vézina
Vincent
White
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Wilson (Etobicoke Centre)
Worthy—136

Martin (Lincoln)
Mayer
McCreath
McDougall (St. Paul's)
Merrithew
Monteith
Nicholson
O'Kurley
Porter
Redway
Reimer
Robitaille
Saint-Julien
Scott (Victoria—Haliburton)
Siddon
Soetens
Stevenson
Tétreault
Thompson
Tremblay (Québec-Est)
Valcourt
Vankoughnet
Vien
Weiner
Wilbee
Winegard

Lee
MacLaren
MacWilliam
Manley
Marleau
McCurdy
McLaughlin
Milliken
Mitchell
Nault
Nunziata
Pagtakhan
Parker
Phinney
Proud
Rideout
Robinson
Rompkey
Skelly (North Island—Powell River)
Speller
Stupich
Tobin
Walker
Whittaker
Young (Acadie—Bathurst)—107

MacAulay
MacLellan
Maheu
Marchi
Martin (Lasalle—Émard)
McGuire
Mifflin
Mills
Murphy
Nowlan
Nystrom
Parent
Peterson
Pickard
Redway
Riis
Rodriguez
Samson
Skelly (Comox—Alberni)
Stewart
Taylor
Volpe
Wappel
Wood

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

nil/aucun

Mme le vice-président: Je déclare la motion rejetée.

• (2015)

[*Traduction*]

Le vote suivant porte sur la motion nº 33.

(La motion, mise aux voix, est rejetée).

(Vote No 484)

POUR

Députés

Allmand
Anawak
Arseneault
Axworthy (Winnipeg South Centre)
Bélair
Benjamin
Bevilacqua
Blondin-Andrew
Brewin
Caccia
Clancy
Copps
de Jong
Duhamel
Ferguson
Fisher
Foster
Funk
Gagliano
Gray (Windsor West)
Guarnieri
Harvard
Heap
Hunter
Karpoff
Keyes
Kindy
Langan (Mission—Coquitlam)
Laporte

Althouse
Angus
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Barrett
Bellemare
Berger
Blaikie
Breaugh
Butland
Campbell (South West Nova)
Comuzzi
Crawford
Dingwall
Edmonston
Finestone
Fontana
Fulton
Gaffney
Gardiner
Grey (Beaver River)
Harb
Harvey (Edmonton East)
Hovdebo
Kaplan
Karygiannis
Kilger (Stormont—Dundas)
Kristiansen
Langdon (Essex—Windsor)
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)

CONTRE

Députés

Anderson
Atkinson
Beatty
Bernier
Bird
Blackburn (Jonquière)
Bosley
Boyer
Cadieux
Casey
Charest
Clark (Yellowhead)
Cole
Cooper
Corbett
Couture
Danis
DeBlois
Desjardins
Dobbie
Dorin
Duplessis
Epp
Ferland
Fretz
Gibeau
Greene
Halliday
Hockin
Holtmann
Horning
Jacques
Jelinek
Joncas
Kempling
Landry
Larrivée
Lewis
Lopez
MacDougall (Timiskaming—French River)
Malone
Martin (Lincoln)
Mayer
McCreath
McDougall (St. Paul's)
Merrithew
Monteith
Nicholson
O'Kurley

Andre
Attewell
Belsher
Bertrand
Bjornson
Blais
Bouchard (Roberval)
Browes
Campbell (Vancouver Centre)
Chadwick
Chartrand
Clifford
Collins
Corbeil
Côté
Crosby (Halifax West)
Darling
Della Noce
Dick
Domm
Duceppe
Edwards
Fee
Fontaine
Friesen
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Guilbault
Harvey (Chicoutimi)
Hogue
Horner
Hudon
James
Johnson
Jourdenais
Koury
Langlois
Leblanc (Longueuil)
Loiselle
MacDonald (Rosedale)
MacKay
Marin
Masse
Mazankowski
McDermid
McLean
Mitges
Moore
Oberle
Plourde

Porter
Reid
Robitaille
Roy–Arcelin
Schneider
Siddon
Soetens
Stevenson
Tétreault
Thompson
Tremblay (Québec–Est)
Valcourt
Vankoughnet
Vézina
Vincent
White
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Wilson (Etobicoke Centre)
Worthy—134

Pronovost
Reimer
Rocheleau
Saint–Julien
Scott (Victoria—Haliburton)
Sobeski
Sparrow
Tardif
Thacker
Thorkelson
Turner (Halton—Peel)
Van De Walle
Venne
Vien
Weiner
Wilbee
Winegard

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

nil/aucun

• (2025)

Mme le vice–président: Je déclare la motion rejetée.

[*Français*]

La prochaine mise aux voix porte sur la motion nº 2.

(La motion, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote No 485)

POUR

Députés

Allmand
Anawak
Arseneault
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Barrett
Bellemare
Bevilacqua
Blondin–Andrew
Brewin
Caccia
Clancy
Crawford
Dingwall
Duhamel
Ferguson
Fisher
Foster
Funk
Gagliano
Gauthier
Guarnieri
Harvard
Heap
Hunter
Karpoff
Keyes
Kindy
Langdon (Essex—Windsor)
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
MacAulay
MacLellan
Manley
Marleau
McCurdy
McLaughlin
Milliken

Althouse
Angus
Assad
Axworthy (Winnipeg South Centre)
Bélair
Berger
Blaikie
Breaugh
Butland
Campbell (South West Nova)
Copps
de Jong
Duceppe
Edmonston
Finestone
Fontana
Fulton
Gaffney
Gardiner
Gray (Windsor West)
Harb
Harvey (Edmonton East)
Hovdebo
Kaplan
Karygiannis
Kilger (Stormont—Dundas)
Langan (Mission—Coquitlam)
Laporte
Lee
MacLaren
Maheu
Marchi
Martin (Lasalle—Émard)
McGuire
Mifflin
Mills

Mitchell
Nault
Nunziata
Pagtakhan
Parker
Pickard
Robinson
Rodriguez
Samson
Skelly (Comox—Alberni)
Stewart
Taylor
Venne
Walker
Whittaker
Young (Acadie—Bathurst)—103

Murphy
Nowlan
Nystrom
Parent
Peterson
Riis
Rocheleau
Rompkey
Skelly (North Island—Powell River)
Speller
Stupich
Tobin
Volpe
Wappel
Wood

CONTRE

Députés

Anderson
Atkinson
Belsher
Bertrand
Bjornson
Blais
Bosley
Boyer
Campbell (Vancouver Centre)
Charest
Clark (Yellowhead)
Cole
Cooper
Corbett
Couture
Danis
DeBlois
Della Noce
Dick
Domm
Edwards
Fee
Fontaine
Friesen
Gibeau
Greene
Guilbault
Harvey (Chicoutimi)
Hogue
Horner
Hudon
James
Johnson
Jourdenais
Koury
Langlois
Lewis
Lopez
MacDougall (Timiskaming—French River)
Malone
Martin (Lincoln)
Mayer
McCreath
McLean
Monteith
Nicholson
O'Kurley
Porter
Redway
Reimer
Roy–Arcelin
Schneider
Siddon
Soetens
Stevenson
Tétreault
Thompson
Tremblay (Québec–Est)

Andre
Beatty
Bernier
Bird
Blackburn (Jonquière)
Blenkarn
Bouchard (Roberval)
Browes
Chadwick
Chartrand
Clifford
Collins
Corbeil
Côté
Crosby (Halifax West)
Darling
de Cotret
Desjardins
Dobbie
Dorin
Epp
Ferland
Fretz
Gérin
Gray (Bonaventure—Îles–de–la–Madeleine)
Grey (Beaver River)
Halliday
Hockin
Holtmann
Horning
Jacques
Jelinek
Joncas
Kempling
Landry
Larrivée
Loiselle
MacDonald (Rosedale)
MacKay
Marin
Masse
Mazankowski
McDermid
Merrithew
Moore
Oberle
Plourde
Pronovost
Reid
Richardson
Saint–Julien
Scott (Victoria—Haliburton)
Sobeski
Sparrow
Tardif
Thacker
Thorkelson
Valcourt

Van De Walle — Vankoughnet
Vien — Vincent
Weiner — White
Wilbee
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Wilson (Etobicoke Centre) — Winegard
Worthy—127

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

nil/aucun

• (2030)

[*Traduction*]

Mme le vice-président: Pour un rappel au Règlement, le député d'Edmonton-Sud-Ouest.

M. Edwards: Madame la Présidente, je crois que vous constaterez qu'il y a entente pour que l'on applique aux autres amendements les résultats du vote que nous venons tout juste d'avoir.

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Mme le vice-président: Si je comprends bien, la Chambre ne donne pas son consentement.

Pour le moment, je déclare la motion nº 2 rejetée.

[*Français*]

La prochaine mise aux voix porte sur la motion nº 4.

(La motion, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote No 486)

POUR

Députés

Althouse — Angus
Arseneault — Assad
Axworthy (Winnipeg South Centre) — Barrett
Bélair — Berger
Bevilacqua — Blaikie
Blondin-Andrew — Boudria
Breaugh — Brewin
Butland — Caccia
Clancy — Crawford
de Jong — Dingwall
Duhamel — Edmonston
Ferguson — Finestone
Fisher — Foster
Fulton — Funk
Gagliano — Gauthier
Gray (Windsor West) — Guarnieri
Harb — Harvard
Harvey (Edmonton East) — Heap
Hovdebo — Hunter
Kaplan — Keyes
Kilger (Stormont—Dundas) — Kilgour (Edmonton Southeast)
Langan (Mission—Coquitlam) — Langdon (Essex—Windsor)
Laporte — Lee
MacLaren — MacLellan
Manley — Marchi
Marleau — Martin (Lasalle—Émard)
McCurdy — McGuire
McLaughlin — Mifflin
Mills — Mitchell
Murphy — Nowlan
Nunziata — Nystrom
Pagtakhan — Parker
Peterson — Phinney
Pickard — Riis
Rompkey — Samson
Skelly (North Island—Powell River) — Skelly (Comox—Alberni)
Speller — Stupich
Taylor — Tobin
Volpe — Walker
Whittaker — Wood
Young (Acadie—Bathurst)—81

CONTRE

Députés

Anderson — Andre
Atkinson — Attewell
Beatty — Belsher
Bernier — Bertrand
Bird — Bjornson
Blackburn (Jonquière) — Blais
Blenkarn — Bosley
Boyer — Browes
Campbell (Vancouver Centre) — Chadwick
Charest — Chartrand
Clark (Yellowhead) — Clifford
Cole — Collins
Cooper — Corbeil
Corbett — Côté
Couture — Crosby (Halifax West)
Danis — Darling
DeBlois — de Cotret
Della Noce — Desjardins
Dick — Domm
Dorin — Duceppe
Edwards — Epp
Fee — Ferland
Fontaine — Fretz
Friesen — Gérin
Gibeau — Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Greene — Grey (Beaver River)
Guilbault — Halliday
Harvey (Chicoutimi) — Hockin
Hogue — Holtmann
Horner — Horning
Hudon — Hughes
James — Jelinek
Johnson — Joncas
Jourdenais — Kempling
Koury — Landry
Larrivée — Leblanc (Longueuil)
Lewis — Loiselle
Lopez — MacDonald (Rosedale)
MacKay — Malone
Masse — Mayer
Mazankowski — McCreath
McDermid — McDougall (St. Paul's)
McLean — Merrithew
Mitges — Monteith
Moore — Oberle
O'Kurley — Paproski
Plourde — Porter
Pronovost — Redway
Reid — Reimer
Richardson — Robitaille
Roy-Arcelin — Saint-Julien
Schneider — Scott (Victoria—Haliburton)
Shields — Siddon
Sobeski — Soetens
Sparrow — Stevenson
Tardif — Tétreault
Thacker — Thompson
Tremblay (Québec-Est) — Valcourt
Van De Walle — Vankoughnet
Venne — Vien
Vincent — Weiner

White
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Wilson (Etobicoke Centre) Winegard
Worthy—127

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

nil/aucun

• (2040)

Mme le vice-président: Je déclare la motion rejetée.

[*Traduction*]

M. Dingwall: Madame la Présidente, la Chambre consentirait peut-être à ce que les résultats du dernier vote s'appliquent aux motions nos 5, 6, 8, 9, 29, 11 et 13.

Mme le vice-président: Y a-t-il consentement?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Mme le vice-président: Le prochain vote porte sur la motion no 5.

(La motion, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote No 487)

POUR

Députés

Althouse
Angus
Assad
Axworthy (Winnipeg South Centre)
Bellemare
Bevilacqua
Boudria
Brewin
Caccia
Chrétien
Crawford
Dingwall
Duhamel
Ferguson
Fisher
Fulton
Gagliano
Gauthier
Grey (Beaver River)
Harb
Harvey (Edmonton East)
Hovdebo
Kaplan
Karygiannis
Kilger (Stormont—Dundas)
Kindy
Langdon (Essex—Windsor)
Leblanc (Longueuil)
MacLaren
MacWilliam
Manley
McCurdy
McLaughlin
Milliken
Murphy
Nowlan
Pagtakhan
Peterson
Anawak
Arseneault
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Barrett
Berger
Blaikie
Breaugh
Butland
Campbell (South West Nova)
Copps
de Jong
Duceppe
Edmonston
Finestone
Foster
Funk
Gardiner
Gray (Windsor West)
Guarnieri
Harvard
Heap
Hunter
Karpoff
Keyes
Kilgour (Edmonton Southeast)
Langan (Mission—Coquitlam)
Laporte
Lee
MacLellan
Maheu
Martin (Lasalle—Émard)
McGuire
Mifflin
Mitchell
Nault
Nystrom
Parker
Phinney
Pickard
Robinson
Rodriguez
Skelly (North Island—Powell River)
Speller
Stupich
Tobin
Walker
Wood
Riis
Rocheleau
Rompkey
Skelly (Comox—Alberni)
Stewart
Taylor
Venne
Whittaker
Young (Acadie—Bathurst)—94

CONTRE

Députés

Anderson
Atkinson
Beatty
Bernier
Bird
Blackburn (Jonquière)
Blenkarn
Bouchard (Roberval)
Browes
Chadwick
Clark (Yellowhead)
Cole
Cooper
Corbett
Couture
Danis
DeBlois
Della Noce
Dick
Duplessis
Epp
Ferland
Fretz
Gérin
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Guilbault
Harvey (Chicoutimi)
Hogue
Horner
Hudon
Jacques
Jelinek
Jourdenais
Koury
Langlois
Lewis
Lopez
MacDougall (Timiskaming—French River)
Malone
Martin (Lincoln)
Mayer
McCreath
McDougall (St. Paul's)
Merrithew
Monteith
Nicholson
O'Kurley
Plourde
Pronovost
Reid
Ricard
Robitaille
Saint-Julien
Scott (Victoria—Haliburton)
Siddon
Sparrow
Tardif
Thacker
Thorkelson
Valcourt
Vankoughnet
Vien
Weiner
Wilbee
Andre
Attewell
Belsher
Bertrand
Bjornson
Blais
Bosley
Boyer
Campbell (Vancouver Centre)
Chartrand
Clifford
Collins
Corbeil
Côté
Crosby (Halifax West)
Darling
de Cotret
Desjardins
Domm
Edwards
Fee
Fontaine
Friesen
Gibeau
Greene
Halliday
Hockin
Holtmann
Horning
Hughes
James
Joncas
Kempling
Landry
Larrivée
Loiselle
MacDonald (Rosedale)
MacKay
Marin
Masse
Mazankowski
McDermid
McLean
Mitges
Moore
Oberle
Paproski
Porter
Redway
Reimer
Richardson
Roy-Arcelin
Schneider
Shields
Sobeski
Stevenson
Tétreault
Thompson
Tremblay (Québec-Est)
Van De Walle
Vézina
Vincent
White
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Wilson (Etobicoke Centre) Winegard
Worthy—131

Initiatives ministérielles

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

nil/aucun

• (2050)

Mme le vice-président: Je déclare la motion nº 5 rejetée.

M. Angus: Madame la Présidente, bon nombre d'entre nous sommes à la Chambre depuis fort longtemps. Certains y sont depuis plus de 24 heures. Je crois que vous constaterez maintenant qu'il y a consentement pour que les résultats du dernier vote s'appliquent à ceux qui restent.

M. Edwards: Madame la Présidente, en ce qui concerne le même rappel au Règlement, je crois que nous pourrions accepter ce que mon collègue vient de suggérer à condition que les résultats du vote sur la motion d'approbation soient appliqués à l'inverse.

M. Nunziata: Madame la Présidente, j'étais absent au moment du dernier vote. Je crois comprendre qu'il faut le consentement unanime de la Chambre. Je suis prêt à donner mon consentement, madame la Présidente, s'il est entendu que je voterai comme mon parti sur le reste des motions.

Mme le vice-président: Dois-je comprendre qu'il y a maintenant consentement unanime?

M. Kindy: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Comme j'étais absent au moment du dernier vote, si la Chambre accepte que les résultats de tous les votes s'appliquent comme précédemment, alors j'accepte.

[*Français*]

Mme Venne: Madame la Présidente, si je puis me permettre, je vous signale que nous pourrions consentir à appliquer certains votes de la façon dont on vient de voter actuellement. On vote de différentes façons, soit pour ou soit contre, selon les motions. Si vous voulez que je vous donne la liste des pour et des contre, à ce moment-là, nous pourrions accepter cette façon de procéder.

• (2055)

Mme le vice-président: Je vais peut-être pouvoir faciliter les choses à tout le monde, si on me le permet. Je pense qu'il y a en ce moment consentement pour qu'en fait nous ne continuions pas à prendre des votes par appel nominal sur chacune des motions qui ont été proposées à la Chambre, et ensuite sur l'adoption à l'étape du rapport. Ce que je suggère, suite à la demande que me faisait l'honorable députée de Saint-Hubert qui ressemble peut-être un peu à celle que nous faisait l'honorable député de Calgary-Nord-Est, c'est que, une fois que nous aurons posé la question la dernière fois, de venir à la table nous indiquer exactement sur quelles motions elle comptait voter oui et sur lesquelles elle comptait dire non. Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

[*Traduction*]

Mlle Grey: Madame la Présidente, j'aimerais que vous clarifiez la situation. Habituellement, lorsque nous procédons ainsi afin de gagner du temps, nous restons debout à notre place et nous disons au Bureau si nous sommes pour ou contre. Vous proposez maintenant que nous nous présentions au Bureau plus tard. Est-ce correct?

Mme le vice-président: Oui, en raison de la journée que nous avons tous vécue, il n'est pas nécessaire que j'en fasse un précédent. Le greffier a proposé que, simplement pour ce soir, nous nous présentions au Bureau après, pour le faire. Je crois que tout le monde s'entendra pour dire que c'est une excellente idée pour ce soir. Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

Mme le vice-président: Nour remercions nos greffiers au Bureau.

[*Français*]

(La motion nº 6, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote No 488)

POUR

Députés

Althouse
Angus
Assad
Axworthy (Winnipeg South Centre)
Bellemare
Bevilacqua
Boudria
Brewin
Caccia
Catterall
Copps
de Jong
Duceppe
Edmonston
Finestone
Foster
Funk
Gagliano
Gauthier
Grey (Beaver River)
Harb
Harvey (Edmonton East)
Hovdebo
Kaplan
Karygiannis
Kilger (Stormont—Dundas)
Kindy
Langdon (Essex—Windsor)
Leblanc (Longueuil)
MacLaren
MacWilliam
Manley
McCurdy
McLaughlin
Anawak
Arseneault
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Barrett
Berger
Blaikie
Breaugh
Butland
Campbell (South West Nova)
Chrétien
Crawford
Dingwall
Duhamel
Ferguson
Fisher
Fulton
Gaffney
Gardiner
Gray (Windsor West)
Guarnieri
Harvard
Heap
Hunter
Karpoff
Keyes
Kilgour (Edmonton Southeast)
Langan (Mission—Coquitlam)
Laporte
Lee
MacLellan
Maheu
Martin (Lasalle—Émard)
McGuire
Mifflin

Milliken
Murphy
Nowlan
Nystrom
Parker
Phinney
Riis
Rocheleau
Rompkey
Skelly (Comox—Alberni)
Stewart
Taylor
Venne
Whittaker
Young (Acadie—Bathurst)—97

Mitchell
Nault
Nunziata
Pagtakhan
Peterson
Pickard
Robinson
Rodriguez
Skelly (North Island—Powell River)
Speller
Stupich
Tobin
Walker
Wood

CONTRE

Députés

Anderson
Atkinson
Beatty
Bernier
Bird
Blackburn (Jonquière)
Blenkarn
Bouchard (Roberval)
Browes
Chadwick
Clark (Yellowhead)
Cole
Cooper
Corbett
Couture
Danis
DeBlois
Della Noce
Dick
Duplessis
Epp
Ferland
Fretz
Gérin
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Guilbault
Harvey (Chicoutimi)
Hogue
Horner
Hudon
Jacques
Jelinek
Jourdenais
Koury
Langlois
Lewis
Lopez
MacDougall (Timiskaming—French River)
Malone
Martin (Lincoln)
Mayer
McCreath
McDougall (St. Paul's)
Merrithew
Monteith
Nicholson
O'Kurley
Plourde
Pronovost
Reid
Ricard
Robitaille
Saint-Julien
Scott (Victoria—Haliburton)
Siddon
Sparrow
Tardif
Thacker
Thorkelson

Andre
Attewell
Belsher
Bertrand
Bjornson
Blais
Bosley
Boyer
Campbell (Vancouver Centre)
Chartrand
Clifford
Collins
Corbeil
Côté
Crosby (Halifax West)
Darling
de Cotret
Desjardins
Domm
Edwards
Fee
Fontaine
Friesen
Gibeau
Greene
Halliday
Hockin
Holtmann
Horning
Hughes
James
Joncas
Kempling
Landry
Larrivée
Loiselle
MacDonald (Rosedale)
MacKay
Marin
Masse
Mazankowski
McDermid
McLean
Mitges
Moore
Oberle
Paproski
Porter
Redway
Reimer
Richardson
Roy-Arcelin
Schneider
Shields
Sobeski
Stevenson
Tétreault
Thompson
Tremblay (Québec-Est)
Valcourt
Vankoughnet
Vien
Weiner
Wilbee
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Wilson (Etobicoke Centre)
Worthy—131

Van De Walle
Vézina
Vincent
White

Winegard

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

nil/aucun

(La motion nº 8, mise aux voix, est rejetée.)

(*Vote No 489*)

POUR

Députés

Althouse
Angus
Assad
Axworthy (Winnipeg South Centre)
Bellemare
Bevilacqua
Boudria
Brewin
Caccia
Catterall
Copps
de Jong
Duhamel
Ferguson
Fisher
Fulton
Gaffney
Gardiner
Gray (Windsor West)
Guarnieri
Harvard
Heap
Hunter
Karpoff
Keyes
Kilgour (Edmonton Southeast)
Langan (Mission—Coquitlam)
Laporte
MacLaren
MacWilliam
Manley
McCurdy
McLaughlin
Milliken
Murphy
Nowlan
Nystrom
Parker
Phinney
Riis
Rodriguez
Skelly (North Island—Powell River)
Speller
Stupich
Tobin
Whittaker
Young (Acadie—Bathurst)—93

Anawak
Arseneault
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Barrett
Berger
Blaikie
Breaugh
Butland
Campbell (South West Nova)
Chrétien
Crawford
Dingwall
Edmonston
Finestone
Foster
Funk
Gagliano
Gauthier
Grey (Beaver River)
Harb
Harvey (Edmonton East)
Hovdebo
Kaplan
Karygiannis
Kilger (Stormont—Dundas)
Kindy
Langdon (Essex—Windsor)
Lee
MacLellan
Maheu
Martin (Lasalle—Émard)
McGuire
Mifflin
Mitchell
Nault
Nunziata
Pagtakhan
Peterson
Pickard
Robinson
Rompkey
Skelly (Comox—Alberni)
Stewart
Taylor
Walker
Wood

Initiatives ministérielles

CONTRE

Députés

Anderson
Atkinson
Beatty
Bernier
Bird
Blackburn (Jonquière)
Blenkarn
Bouchard (Roberval)
Browes
Chadwick
Clark (Yellowhead)
Cole
Cooper
Corbett
Couture
Danis
DeBlois
Della Noce
Dick
Duceppe
Edwards
Fee
Fontaine
Friesen
Gibeau
Greene
Halliday
Hockin
Holtmann
Horning
Hughes
James
Joncas
Kempling
Landry
Larrivée
Lewis
Lopez
MacDougall (Timiskaming—French River)
Malone
Martin (Lincoln)
Mayer
McCreath
McDougall (St. Paul's)
Merrithew
Monteith
Nicholson
O'Kurley
Plourde
Pronovost
Reid
Ricard
Robitaille
Roy-Arcelin
Schneider
Shields
Sobeski
Stevenson
Tétreault
Thompson
Tremblay (Québec-Est)
Van De Walle
Venne
Vien
Weiner
Wilbee
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Wilson (Etobicoke Centre)
Worthy—135

Andre
Attewell
Belsher
Bertrand
Bjornson
Blais
Bosley
Boyer
Campbell (Vancouver Centre)
Chartrand
Clifford
Collins
Corbeil
Côté
Crosby (Halifax West)
Darling
de Cotret
Desjardins
Domm
Duplessis
Epp
Ferland
Fretz
Gérin
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Guilbault
Harvey (Chicoutimi)
Hogue
Horner
Hudon
Jacques
Jelinek
Jourdenais
Koury
Langlois
Leblanc (Longueuil)
Loiselle
MacDonald (Rosedale)
MacKay
Marin
Masse
Mazankowski
McDermid
McLean
Mitges
Moore
Oberle
Paproski
Porter
Redway
Reimer
Richardson
Rocheleau
Saint-Julien
Scott (Victoria—Haliburton)
Siddon
Sparrow
Tardif
Thacker
Thorkelson
Valcourt
Vankoughnet
Vézina
Vincent
White

Winegard

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

nil/aucun

(La motion nº 9, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote No 490)

POUR

Députés

Althouse
Angus
Assad
Axworthy (Winnipeg South Centre)
Bellemare
Bevilacqua
Boudria
Brewin
Caccia
Catterall
Copps
de Jong
Duhamel
Ferguson
Fisher
Fulton
Gaffney
Gardiner
Gray (Windsor West)
Guarnieri
Harvard
Heap
Hunter
Karpoff
Keyes
Kilgour (Edmonton Southeast)
Langan (Mission—Coquitlam)
Laporte
MacLaren
MacWilliam
Manley
McCurdy
McLaughlin
Milliken
Murphy
Nowlan
Nystrom
Parker
Phinney
Riis
Rodriguez
Skelly (North Island—Powell River)
Speller
Stupich
Tobin
Whittaker
Young (Acadie—Bathurst)—93

Anawak
Arseneault
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Barrett
Berger
Blaikie
Breaugh
Butland
Campbell (South West Nova)
Chrétien
Crawford
Dingwall
Edmonston
Finestone
Foster
Funk
Gagliano
Gauthier
Grey (Beaver River)
Harb
Harvey (Edmonton East)
Hovdebo
Kaplan
Karygiannis
Kilger (Stormont—Dundas)
Kindy
Langdon (Essex—Windsor)
Lee
MacLellan
Maheu
Martin (Lasalle—Émard)
McGuire
Mifflin
Mitchell
Nault
Nunziata
Pagtakhan
Peterson
Pickard
Robinson
Rompkey
Skelly (Comox—Alberni)
Stewart
Taylor
Walker
Wood

CONTRE

Députés

Anderson
Atkinson
Beatty
Bernier
Bird
Blackburn (Jonquière)
Blenkarn
Bouchard (Roberval)
Browes
Chadwick
Clark (Yellowhead)
Cole
Cooper
Corbett
Couture
Danis

Andre
Attewell
Belsher
Bertrand
Bjornson
Blais
Bosley
Boyer
Campbell (Vancouver Centre)
Chartrand
Clifford
Collins
Corbeil
Côté
Crosby (Halifax West)
Darling

DeBlois
Della Noce
Dick
Duceppe
Edwards
Fee
Fontaine
Friesen
Gibeau
Greene
Halliday
Hockin
Holtmann
Horning
Hughes
James
Joncas
Kempling
Landry
Larrivée
Lewis
Lopez
MacDougall (Timiskaming—French River)
Malone
Martin (Lincoln)
Mayer
McCreath
McDougall (St. Paul's)
Merrithew
Monteith
Nicholson
O'Kurley
Plourde
Pronovost
Reid
Ricard
Robitaille
Roy-Arcelin
Schneider
Shields
Sobeski
Stevenson
Tétreault
Thompson
Tremblay (Québec-Est)
Van De Walle
Venne
Vien
Weiner
Wilbee
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Wilson (Etobicoke Centre)
Worthy—135

de Cotret
Desjardins
Domm
Duplessis
Epp
Ferland
Fretz
Gérin
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Guilbault
Harvey (Chicoutimi)
Hogue
Horner
Hudon
Jacques
Jelinek
Jourdenais
Koury
Langlois
Leblanc (Longueuil)
Loiselle
MacDonald (Rosedale)
MacKay
Marin
Masse
Mazankowski
McDermid
McLean
Mitges
Moore
Oberle
Paproski
Porter
Redway
Reimer
Richardson
Rocheleau
Saint-Julien
Scott (Victoria—Haliburton)
Siddon
Sparrow
Tardif
Thacker
Thorkelson
Valcourt
Vankoughnet
Vézina
Vincent
White

Winegard

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

nil/aucun

(La motion nº 29, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote No 491)

POUR

Députés

Althouse
Angus
Assad
Axworthy (Winnipeg South Centre)
Bellemare
Bevilacqua
Boudria
Brewin
Caccia
Catterall
Copps
de Jong
Duhamel
Ferguson
Fisher
Fulton
Gaffney
Gardiner
Gray (Windsor West)
Guarnieri
Harvard
Heap
Hunter
Karpoff
Keyes
Kilgour (Edmonton Southeast)
Langan (Mission—Coquitlam)
Laporte
MacLaren
MacWilliam
Manley
McCurdy
McLaughlin
Milliken
Murphy
Nowlan
Nystrom
Parker
Phinney
Riis
Rodriguez
Skelly (North Island—Powell River)
Speller
Stupich
Tobin
Whittaker
Young (Acadie—Bathurst)—93

Anawak
Arseneault
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Barrett
Berger
Blaikie
Breaugh
Butland
Campbell (South West Nova)
Chrétien
Crawford
Dingwall
Edmonston
Finestone
Foster
Funk
Gagliano
Gauthier
Grey (Beaver River)
Harb
Harvey (Edmonton East)
Hovdebo
Kaplan
Karygiannis
Kilger (Stormont—Dundas)
Kindy
Langdon (Essex—Windsor)
Lee
MacLellan
Maheu
Martin (Lasalle—Émard)
McGuire
Mifflin
Mitchell
Nault
Nunziata
Pagtakhan
Peterson
Pickard
Robinson
Rompkey
Skelly (Comox—Alberni)
Stewart
Taylor
Walker
Wood

CONTRE

Députés

Anderson
Atkinson
Beatty
Bernier
Bird
Blackburn (Jonquière)
Blenkarn
Bouchard (Roberval)
Browes
Chadwick
Clark (Yellowhead)
Cole
Cooper
Corbett
Couture
Danis
DeBlois
Della Noce
Dick
Duceppe
Edwards
Fee
Fontaine
Friesen
Gibeau
Greene
Halliday
Hockin
Holtmann
Horning
Hughes
James
Joncas
Kempling
Landry
Larrivée
Lewis
Lopez
MacDougall (Timiskaming—French River)

Andre
Attewell
Belsher
Bertrand
Bjornson
Blais
Bosley
Boyer
Campbell (Vancouver Centre)
Chartrand
Clifford
Collins
Corbeil
Côté
Crosby (Halifax West)
Darling
de Cotret
Desjardins
Domm
Duplessis
Epp
Ferland
Fretz
Gérin
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Guilbault
Harvey (Chicoutimi)
Hogue
Horner
Hudon
Jacques
Jelinek
Jourdenais
Koury
Langlois
Leblanc (Longueuil)
Loiselle
MacDonald (Rosedale)
MacKay

Malone
Martin (Lincoln)
Mayer
McCreath
McDougall (St. Paul's)
Merrithew
Monteith
Nicholson
O'Kurley
Plourde
Pronovost
Reid
Ricard
Robitaille
Roy–Arcelin
Schneider
Shields
Sobeski
Stevenson
Tétreault
Thompson
Tremblay (Québec–Est)
Van De Walle
Venne
Vien
Weiner
Wilbee
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Wilson (Etobicoke Centre)
Worthy—135
Marin
Masse
Mazankowski
McDermid
McLean
Mitges
Moore
Oberle
Paproski
Porter
Redway
Reimer
Richardson
Rocheleau
Saint–Julien
Scott (Victoria—Haliburton)
Siddon
Sparrow
Tardif
Thacker
Thorkelson
Valcourt
Vankoughnet
Vézina
Vincent
White
Winegard

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

nil/aucun

(La motion nº 11, mise aux voix, est rejetée.)

(*Vote No 492*)

POUR

Députés

Althouse
Angus
Assad
Axworthy (Winnipeg South Centre)
Bellemare
Bevilacqua
Boudria
Brewin
Caccia
Catterall
Copps
de Jong
Duceppe
Edmonston
Finestone
Foster
Funk
Gagliano
Gauthier
Grey (Beaver River)
Harb
Harvey (Edmonton East)
Hovdebo
Kaplan
Karygiannis
Kilger (Stormont—Dundas)
Kindy
Langdon (Essex—Windsor)
Leblanc (Longueuil)
MacLaren
MacWilliam
Manley
McCurdy
McLaughlin
Milliken
Anawak
Arseneault
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Barrett
Berger
Blaikie
Breaugh
Butland
Campbell (South West Nova)
Chrétien
Crawford
Dingwall
Duhamel
Ferguson
Fisher
Fulton
Gaffney
Gardiner
Gray (Windsor West)
Guarnieri
Harvard
Heap
Hunter
Karpoff
Keyes
Kilgour (Edmonton Southeast)
Langan (Mission—Coquitlam)
Laporte
Lee
MacLellan
Maheu
Martin (Lasalle—Émard)
McGuire
Mifflin
Mitchell
Murphy
Nowlan
Nystrom
Parker
Phinney
Riis
Rocheleau
Rompkey
Skelly (Comox—Alberni)
Stewart
Taylor
Venne
Whittaker
Young (Acadie—Bathurst)—97
Nault
Nunziata
Pagtakhan
Peterson
Pickard
Robinson
Rodriguez
Skelly (North Island—Powell River)
Speller
Stupich
Tobin
Walker
Wood

CONTRE

Députés

Anderson
Atkinson
Beatty
Bernier
Bird
Blackburn (Jonquière)
Blenkarn
Bouchard (Roberval)
Browes
Chadwick
Clark (Yellowhead)
Cole
Cooper
Corbett
Couture
Danis
DeBlois
Della Noce
Dick
Duplessis
Epp
Ferland
Fretz
Gérin
Gray (Bonaventure—Îles–de–la–Madeleine)
Guilbault
Harvey (Chicoutimi)
Hogue
Horner
Hudon
Jacques
Jelinek
Jourdenais
Koury
Langlois
Lewis
Lopez
MacDougall (Timiskaming—French River)
Malone
Martin (Lincoln)
Mayer
McCreath
McDougall (St. Paul's)
Merrithew
Monteith
Nicholson
O'Kurley
Plourde
Pronovost
Reid
Ricard
Robitaille
Saint–Julien
Scott (Victoria—Haliburton)
Siddon
Sparrow
Tardif
Thacker
Thorkelson
Valcourt
Andre
Attewell
Belsher
Bertrand
Bjornson
Blais
Bosley
Boyer
Campbell (Vancouver Centre)
Chartrand
Clifford
Collins
Corbeil
Côté
Crosby (Halifax West)
Darling
de Cotret
Desjardins
Domm
Edwards
Fee
Fontaine
Friesen
Gibeau
Greene
Halliday
Hockin
Holtmann
Horning
Hughes
James
Joncas
Kempling
Landry
Larrivée
Loiselle
MacDonald (Rosedale)
MacKay
Marin
Masse
Mazankowski
McDermid
McLean
Mitges
Moore
Oberle
Paproski
Porter
Redway
Reimer
Richardson
Roy–Arcelin
Schneider
Shields
Sobeski
Stevenson
Tétreault
Thompson
Tremblay (Québec–Est)
Van De Walle

Vankoughnet
Vien
Weiner
Wilbee
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Wilson (Etobicoke Centre)
Worthy—131

Vézina
Vincent
White
Winegard

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

nil/aucun

(La motion nº 13, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote No 493)

POUR

Députés

Althouse
Angus
Assad
Axworthy (Winnipeg South Centre)
Bellemare
Bevilacqua
Boudria
Brewin
Caccia
Catterall
Copps
de Jong
Duceppe
Edmonston
Finestone
Foster
Funk
Gagliano
Gauthier
Guarnieri
Harvard
Heap
Hunter
Karpoff
Keyes
Kilgour (Edmonton Southeast)
Langan (Mission—Coquitlam)
Laporte
Lee
MacLellan
Maheu
Martin (Lasalle—Émard)
McGuire
Mifflin
Mitchell
Nault
Nunziata
Pagtakhan
Peterson
Pickard
Robinson
Rodriguez
Skelly (North Island—Powell River)
Speller
Stupich
Tobin
Walker
Wood

Anawak
Arseneault
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Barrett
Berger
Blaikie
Breaugh
Butland
Campbell (South West Nova)
Chrétien
Crawford
Dingwall
Duhamel
Ferguson
Fisher
Fulton
Gaffney
Gardiner
Gray (Windsor West)
Harb
Harvey (Edmonton East)
Hovdebo
Kaplan
Karygiannis
Kilger (Stormont—Dundas)
Kindy
Langdon (Essex—Windsor)
Leblanc (Longueuil)
MacLaren
MacWilliam
Manley
McCurdy
McLaughlin
Milliken
Murphy
Nowlan
Nystrom
Parker
Phinney
Riis
Rocheleau
Rompkey
Skelly (Comox—Alberni)
Stewart
Taylor
Venne
Whittaker
Young (Acadie—Bathurst)—96

CONTRE

Députés

Anderson
Atkinson
Beatty
Bernier
Bird
Blackburn (Jonquière)
Blenkarn
Bouchard (Roberval)
Browes
Chadwick
Clark (Yellowhead)
Cole
Cooper
Corbett
Couture
Danis
DeBlois
Della Noce
Dick
Duplessis
Epp
Ferland
Fretz
Gérin
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Grey (Beaver River)
Halliday
Hockin
Holtmann
Horning
Hughes
James
Joncas
Kempling
Landry
Larrivée
Loiselle
MacDonald (Rosedale)
MacKay
Marin
Masse
Mazankowski
McDermid
McLean
Mitges
Moore
Oberle
Paproski
Porter
Redway
Reimer
Richardson
Roy-Arcelin
Schneider
Shields
Sobeski
Stevenson
Tétreault
Thompson
Tremblay (Québec-Est)
Van De Walle
Vézina
Vincent
White
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Wilson (Etobicoke Centre)
Worthy—132

Andre
Attewell
Belsher
Bertrand
Bjornson
Blais
Bosley
Boyer
Campbell (Vancouver Centre)
Chartrand
Clifford
Collins
Corbeil
Côté
Crosby (Halifax West)
Darling
de Cotret
Desjardins
Domm
Edwards
Fee
Fontaine
Friesen
Gibeau
Greene
Guilbault
Harvey (Chicoutimi)
Hogue
Horner
Hudon
Jacques
Jelinek
Jourdenais
Koury
Langlois
Lewis
Lopez
MacDougall (Timiskaming—French River)
Malone
Martin (Lincoln)
Mayer
McCreath
McDougall (St. Paul's)
Merrithew
Monteith
Nicholson
O'Kurley
Plourde
Pronovost
Reid
Ricard
Robitaille
Saint-Julien
Scott (Victoria—Haliburton)
Siddon
Sparrow
Tardif
Thacker
Thorkelson
Valcourt
Vankoughnet
Vien
Weiner
Wilbee
Winegard

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

nil/aucun

Initiatives ministérielles

(La motion nº 18, mise aux voix, est rejetée.)

(*Vote No 494*)

POUR

Députés

Althouse
Angus
Assad
Axworthy (Winnipeg South Centre)
Bellemare
Bevilacqua
Boudria
Brewin
Caccia
Catterall
Copps
de Jong
Duceppe
Edmonston
Finestone
Foster
Funk
Gagliano
Gauthier
Grey (Beaver River)
Harb
Harvey (Edmonton East)
Hovdebo
Kaplan
Karygiannis
Kilger (Stormont—Dundas)
Kindy
Langdon (Essex—Windsor)
Leblanc (Longueuil)
MacLaren
MacWilliam
Manley
McCurdy
McLaughlin
Milliken
Murphy
Nowlan
Nystrom
Parker
Phinney
Riis
Rocheleau
Rompkey
Skelly (Comox—Alberni)
Stewart
Taylor
Venne
Whittaker
Young (Acadie—Bathurst)—97

Anawak
Arseneault
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Barrett
Berger
Blaikie
Breaugh
Butland
Campbell (South West Nova)
Chrétien
Crawford
Dingwall
Duhamel
Ferguson
Fisher
Fulton
Gaffney
Gardiner
Gray (Windsor West)
Guarnieri
Harvard
Heap
Hunter
Karpoff
Keyes
Kilgour (Edmonton Southeast)
Langan (Mission—Coquitlam)
Laporte
Lee
MacLellan
Maheu
Martin (Lasalle—Émard)
McGuire
Mifflin
Mitchell
Nault
Nunziata
Pagtakhan
Peterson
Pickard
Robinson
Rodriguez
Skelly (North Island—Powell River)
Speller
Stupich
Tobin
Walker
Wood

CONTRE

Députés

Anderson
Atkinson
Beatty
Bernier
Bird
Blackburn (Jonquière)
Blenkarn
Bouchard (Roberval)
Browes
Chadwick
Clark (Yellowhead)
Cole
Cooper
Corbett

Andre
Attewell
Belsher
Bertrand
Bjornson
Blais
Bosley
Boyer
Campbell (Vancouver Centre)
Chartrand
Clifford
Collins
Corbeil
Côté

Couture
Danis
DeBlois
Della Noce
Dick
Duplessis
Epp
Ferland
Fretz
Gérin
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Guilbault
Harvey (Chicoutimi)
Hogue
Horner
Hudon
Jacques
Jelinek
Jourdenais
Koury
Langlois
Lewis
Lopez
MacDougall (Timiskaming—French River)
Malone
Martin (Lincoln)
Mayer
McCreath
McDougall (St. Paul's)
Merrithew
Monteith
Nicholson
O'Kurley
Plourde
Pronovost
Reid
Ricard
Robitaille
Saint-Julien
Scott (Victoria—Haliburton)
Siddon
Sparrow
Tardif
Thacker
Thorkelson
Valcourt
Vankoughnet
Vien
Weiner
Wilbee
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Wilson (Etobicoke Centre)
Worthy—131

Crosby (Halifax West)
Darling
de Cotret
Desjardins
Domm
Edwards
Fee
Fontaine
Friesen
Gibeau
Greene
Halliday
Hockin
Holtmann
Horning
Hughes
James
Joncas
Kempling
Landry
Larrivée
Loiselle
MacDonald (Rosedale)
MacKay
Marin
Masse
Mazankowski
McDermid
McLean
Mitges
Moore
Oberle
Paproski
Porter
Redway
Reimer
Richardson
Roy-Arcelin
Schneider
Shields
Sobeski
Stevenson
Tétreault
Thompson
Tremblay (Québec-Est)
Van De Walle
Vézina
Vincent
White

Winegard

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

nil/aucun

(La motion nº 22, mise aux voix, est rejetée.)

(*Vote No 495*)

POUR

Députés

Althouse
Angus
Assad
Axworthy (Winnipeg South Centre)
Bellemare
Bevilacqua
Boudria
Brewin
Caccia
Catterall
Copps
de Jong

Anawak
Arseneault
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Barrett
Berger
Blaikie
Breaugh
Butland
Campbell (South West Nova)
Chrétien
Crawford
Dingwall

Duceppe
Edmonston
Finestone
Foster
Funk
Gagliano
Gauthier
Grey (Beaver River)
Harb
Harvey (Edmonton East)
Hovdebo
Kaplan
Karygiannis
Kilger (Stormont—Dundas)
Kindy
Langdon (Essex—Windsor)
Leblanc (Longueuil)
MacLaren
MacWilliam
Manley
McCurdy
McLaughlin
Milliken
Murphy
Nowlan
Nystrom
Parker
Phinney
Riis
Rocheleau
Rompkey
Skelly (Comox—Alberni)
Stewart
Taylor
Venne
Whittaker
Young (Acadie—Bathurst)—97

Duhamel
Ferguson
Fisher
Fulton
Gaffney
Gardiner
Gray (Windsor West)
Guarnieri
Harvard
Heap
Hunter
Karpoff
Keyes
Kilgour (Edmonton Southeast)
Langan (Mission—Coquitlam)
Laporte
Lee
MacLellan
Maheu
Martin (Lasalle—Émard)
McGuire
Mifflin
Mitchell
Nault
Nunziata
Pagtakhan
Peterson
Pickard
Robinson
Rodriguez
Skelly (North Island—Powell River)
Speller
Stupich
Tobin
Walker
Wood

CONTRE

Députés

Anderson
Atkinson
Beatty
Bernier
Bird
Blackburn (Jonquière)
Blenkarn
Bouchard (Roberval)
Browes
Chadwick
Clark (Yellowhead)
Cole
Cooper
Corbett
Couture
Danis
DeBlois
Della Noce
Dick
Duplessis
Epp
Ferland
Fretz
Gérin
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Guilbault
Harvey (Chicoutimi)
Hogue
Horner
Hudon
Jacques
Jelinek
Jourdenais
Koury
Langlois
Lewis
Lopez

Andre
Attewell
Belsher
Bertrand
Bjornson
Blais
Bosley
Boyer
Campbell (Vancouver Centre)
Chartrand
Clifford
Collins
Corbeil
Côté
Crosby (Halifax West)
Darling
de Cotret
Desjardins
Domm
Edwards
Fee
Fontaine
Friesen
Gibeau
Greene
Halliday
Hockin
Holtmann
Horning
Hughes
James
Joncas
Kempling
Landry
Larrivée
Loiselle
MacDonald (Rosedale)

MacDougall (Timiskaming—French River)
Malone
Martin (Lincoln)
Mayer
McCreath
McDougall (St. Paul's)
Merrithew
Monteith
Nicholson
O'Kurley
Plourde
Pronovost
Reid
Ricard
Robitaille
Saint-Julien
Scott (Victoria—Haliburton)
Siddon
Sparrow
Tardif
Thacker
Thorkelson
Valcourt
Vankoughnet
Vien
Weiner
Wilbee
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Wilson (Etobicoke Centre)
Worthy—131

MacKay
Marin
Masse
Mazankowski
McDermid
McLean
Mitges
Moore
Oberle
Paproski
Porter
Redway
Reimer
Richardson
Roy-Arcelin
Schneider
Shields
Sobeski
Stevenson
Tétreault
Thompson
Tremblay (Québec-Est)
Van De Walle
Vézina
Vincent
White

Winegard

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

nil/aucun

(La motion nº 23, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote No 496)

POUR

Députés

Althouse
Angus
Assad
Axworthy (Winnipeg South Centre)
Bellemare
Bevilacqua
Boudria
Brewin
Caccia
Catterall
Copps
de Jong
Duceppe
Edmonston
Finestone
Foster
Funk
Gagliano
Gauthier
Grey (Beaver River)
Harb
Harvey (Edmonton East)
Hovdebo
Kaplan
Karygiannis
Kilger (Stormont—Dundas)
Kindy
Langdon (Essex—Windsor)
Leblanc (Longueuil)
MacLaren
MacWilliam
Manley
McCurdy
McLaughlin
Milliken

Anawak
Arseneault
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Barrett
Berger
Blaikie
Breaugh
Butland
Campbell (South West Nova)
Chrétien
Crawford
Dingwall
Duhamel
Ferguson
Fisher
Fulton
Gaffney
Gardiner
Gray (Windsor West)
Guarnieri
Harvard
Heap
Hunter
Karpoff
Keyes
Kilgour (Edmonton Southeast)
Langan (Mission—Coquitlam)
Laporte
Lee
MacLellan
Maheu
Martin (Lasalle—Émard)
McGuire
Mifflin
Mitchell

Murphy
Nowlan
Nystrom
Parker
Phinney
Riis
Rocheleau
Rompkey
Skelly (Comox—Alberni)
Stewart
Taylor
Venne
Whittaker
Young (Acadie—Bathurst)—97

Nault
Nunziata
Pagtakhan
Peterson
Pickard
Robinson
Rodriguez
Skelly (North Island—Powell River)
Speller
Stupich
Tobin
Walker
Wood

CONTRE

Députés

Anderson
Atkinson
Beatty
Bernier
Bird
Blackburn (Jonquière)
Blenkarn
Bouchard (Roberval)
Browes
Chadwick
Clark (Yellowhead)
Cole
Cooper
Corbett
Couture
Danis
DeBlois
Della Noce
Dick
Duplessis
Epp
Ferland
Fretz
Gérin
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Guilbault
Harvey (Chicoutimi)
Hogue
Horner
Hudon
Jacques
Jelinek
Jourdenais
Koury
Langlois
Lewis
Lopez
MacDougall (Timiskaming—French River)
Malone
Martin (Lincoln)
Mayer
McCreath
McDougall (St. Paul's)
Merrithew
Monteith
Nicholson
O'Kurley
Plourde
Pronovost
Reid
Ricard
Robitaille
Saint-Julien
Scott (Victoria—Haliburton)
Siddon
Sparrow
Tardif
Thacker
Thorkelson
Valcourt

Andre
Attewell
Belsher
Bertrand
Bjornson
Blais
Bosley
Boyer
Campbell (Vancouver Centre)
Chartrand
Clifford
Collins
Corbeil
Côté
Crosby (Halifax West)
Darling
de Cotret
Desjardins
Domm
Edwards
Fee
Fontaine
Friesen
Gibeau
Greene
Halliday
Hockin
Holtmann
Horning
Hughes
James
Joncas
Kempling
Landry
Larrivée
Loiselle
MacDonald (Rosedale)
MacKay
Marin
Masse
Mazankowski
McDermid
McLean
Mitges
Moore
Oberle
Paproski
Porter
Redway
Reimer
Richardson
Roy-Arcelin
Schneider
Shields
Sobeski
Stevenson
Têtreault
Thompson
Tremblay (Québec-Est)
Van De Walle

Vankoughnet
Vien
Weiner
Wilbee
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Wilson (Etobicoke Centre)
Worthy—131

Vézina
Vincent
White
Winegard

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

nil/aucun

(La motion nº 28, mise aux voix, est rejetée.)

(*Vote No 497*)

POUR

Députés

Althouse
Angus
Assad
Axworthy (Winnipeg South Centre)
Bellemare
Bevilacqua
Boudria
Brewin
Caccia
Catterall
Copps
de Jong
Duceppe
Edmonston
Finestone
Foster
Funk
Gagliano
Gauthier
Grey (Beaver River)
Harb
Harvey (Edmonton East)
Hovdebo
Kaplan
Karygiannis
Kilger (Stormont—Dundas)
Kindy
Langdon (Essex—Windsor)
Leblanc (Longueuil)
MacLaren
MacWilliam
Manley
McCurdy
McLaughlin
Milliken
Murphy
Nowlan
Nystrom
Parker
Phinney
Riis
Rocheleau
Rompkey
Skelly (Comox—Alberni)
Stewart
Taylor
Venne
Whittaker
Young (Acadie—Bathurst)—97

Anawak
Arseneault
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Barrett
Berger
Blaikie
Breaugh
Butland
Campbell (South West Nova)
Chrétien
Crawford
Dingwall
Duhamel
Ferguson
Fisher
Fulton
Gaffney
Gardiner
Gray (Windsor West)
Guarnieri
Harvard
Heap
Hunter
Karpoff
Keyes
Kilgour (Edmonton Southeast)
Langan (Mission—Coquitlam)
Laporte
Lee
MacLellan
Maheu
Martin (Lasalle—Émard)
McGuire
Mifflin
Mitchell
Nault
Nunziata
Pagtakhan
Peterson
Pickard
Robinson
Rodriguez
Skelly (North Island—Powell River)
Speller
Stupich
Tobin
Walker
Wood

CONTRE

Députés

Anderson	Andre
Atkinson	Attewell
Beatty	Belsher
Bernier	Bertrand
Bird	Bjornson
Blackburn (Jonquière)	Blais
Blenkarn	Bosley
Bouchard (Roberval)	Boyer
Browes	Campbell (Vancouver Centre)
Chadwick	Chartrand
Clark (Yellowhead)	Clifford
Cole	Collins
Cooper	Corbeil
Corbett	Côté
Couture	Crosby (Halifax West)
Danis	Darling
DeBlois	de Cotret
Della Noce	Desjardins
Dick	Domm
Duplessis	Edwards
Epp	Fee
Ferland	Fontaine
Fretz	Friesen
Gérin	Gibeau
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)	Greene
Guilbault	Halliday
Harvey (Chicoutimi)	Hockin
Hogue	Holtmann
Horner	Horning
Hudon	Hughes
Jacques	James
Jelinek	Joncas
Jourdenais	Kempling
Koury	Landry
Langlois	Larrivée
Lewis	Loiselle
Lopez	MacDonald (Rosedale)
MacDougall (Timiskaming—French River)	MacKay
Malone	Marin
Martin (Lincoln)	Masse
Mayer	Mazankowski
McCreath	McDermid
McDougall (St. Paul's)	McLean
Merrithew	Mitges
Monteith	Moore
Nicholson	Oberle
O'Kurley	Paproski
Plourde	Porter
Pronovost	Redway
Reid	Reimer
Ricard	Richardson
Robitaille	Roy-Arcelin
Saint-Julien	Schneider
Scott (Victoria—Haliburton)	Shields
Siddon	Sobeski
Sparrow	Stevenson
Tardif	Tétreault
Thacker	Thompson
Thorkelson	Tremblay (Québec-Est)
Valcourt	Van De Walle
Vankoughnet	Vézina
Vien	Vincent
Weiner	White
Wilbee	
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)	
Wilson (Etobicoke Centre)	Winegard
Worthy—131	

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

nil/aucun

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur) propose que le projet de loi modifié soit agréé.

Mme le vice-président: Pouvons-nous appliquer les résultats du dernier vote à l'inverse?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Mme le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Mme le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion, veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Mme le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Mme le vice-président: À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(*Vote No 498*)

POUR

Députés

Anderson	Andre
Atkinson	Attewell
Belsher	Bernier
Bertrand	Bird
Bjornson	Blackburn (Jonquière)
Blais	Blenkarn
Bosley	Bouchard (Roberval)
Boyer	Browes
Campbell (Vancouver Centre)	Casey
Chadwick	Chartrand
Clark (Yellowhead)	Clifford
Cole	Collins
Cooper	Corbeil
Corbett	Côté
Couture	Crosby (Halifax West)
Danis	Darling
DeBlois	de Cotret
Della Noce	Desjardins
Dick	Dobbie
Domm	Dorin
Duplessis	Edwards
Epp	Fee
Ferland	Fontaine
Fretz	Friesen
Gérin	Gibeau
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)	Greene
Guilbault	Halliday
Harvey (Chicoutimi)	Hockin
Hogue	Holtmann
Horner	Horning

Hudon
Jacques
Jelinek
Jourdenais
Koury
Langlois
Lewis
Lopez
MacDougall (Timiskaming—French River)
Malone
Martin (Lincoln)
Mayer
McCreath
McDougall (St. Paul's)
Merrithew
Monteith
Nicholson
O'Kurley
Plourde
Pronovost
Reimer
Richardson
Roy-Arcelin
Schneider
Shields
Sobeski
Sparrow
Tardif
Thacker
Thorkelson
Valcourt
Vankoughnet
Vien
Weiner
Wilbee
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Wilson (Etobicoke Centre)
Worthy—133

Hughes
James
Johnson
Kempling
Landry
Larrivée
Loiselle
MacDonald (Rosedale)
MacKay
Marin
Masse
Mazankowski
McDermid
McLean
Mitges
Moore
Oberle
Paproski
Porter
Reid
Ricard
Robitaille
Saint-Julien
Scott (Victoria—Haliburton)
Siddon
Soetens
Stevenson
Tétreault
Thompson
Tremblay (Québec-Est)
Van De Walle
Vézina
Vincent
White
Winegard

CONTRE

Députés

Allmand
Anawak
Arseneault
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Barrett
Bellemare
Berger
Blaikie
Boudria
Brewin
Caccia
Catterall
Clancy
Copps
de Jong
Duceppe
Edmonston
Finestone
Fontana
Fulton
Gaffney
Gardiner
Gray (Windsor West)
Guarnieri
Harvard
Heap
Hunter
Karpoff
Keyes
Kilgour (Edmonton Southeast)
Kristiansen
Langdon (Essex—Windsor)
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
MacAulay
MacLellan
Maheu
Marchi
Martin (Lasalle—Émard)
McGuire
Mifflin
Mitchell
Nault
Nunziata
Pagtakhan
Parker
Phinney
Proud
Riis
Rocheleau
Rompkey
Scott (Hamilton—Wentworth)
Skelly (Comox—Alberni)
Stewart
Taylor
Venne
Wappel
Wood

Althouse
Angus
Assad
Axworthy (Winnipeg South Centre)
Bélair
Benjamin
Bevilacqua
Blondin-Andrew
Breaugh
Butland
Campbell (South West Nova)
Chrétien
Comuzzi
Crawford
Dingwall
Duhamel
Ferguson
Fisher
Foster
Funk
Gagliano
Gauthier
Grey (Beaver River)
Harb
Harvey (Edmonton East)
Hovdebo
Kaplan
Karygiannis
Kilger (Stormont—Dundas)
Kindy
Langan (Mission—Coquitlam)
Laporte
Lee
MacLaren
MacWilliam
Manley
Marleau
McCurdy
McLaughlin
Milliken
Murphy
Nowlan
Nystrom
Parent
Peterson
Pickard
Redway
Robinson
Rodriguez
Samson
Skelly (North Island—Powell River)
Speller
Stupich
Tobin
Walker
Whittaker
Young (Acadie—Bathurst)—114

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

nil/aucun

Mme le vice-président: Je déclare la motion adoptée.

[*Français*]

Comme il est 21 h 8, la Chambre s'ajourne jusqu'à demain, à 10 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 21 h 8.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 27 mai 1993

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

[*Français*]

VACANCE DE SIÈGES

SAINT-DENIS ET SOURIS—MOOSE MOUNTAIN

Mme le vice-président: Il est de mon devoir de faire savoir à la Chambre que les vacances suivantes sont survenues dans la députation: M. Prud'homme, député de la circonscription électorale de Saint-Denis, qui a démissionné le mercredi 26 mai 1993, et M. Gustafson, député de la circonscription de Souris—Moose Mountain, qui a démissionné le mercredi 26 mai 1993.

Conformément à l'alinéa 25(1)*b)* de la Loi sur le Parlement, j'ai adressé au directeur général des élections aujourd'hui l'ordre officiel d'émettre un bref d'élection en vue de pourvoir à ces vacances.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

LE CINQUANTIÈME ANNIVERSAIRE DES NATIONS UNIES

L'hon. Monique Vézina (ministre des Relations extérieures et ministre d'État (Troisième âge)): Madame la Présidente, je suis honorée ce matin de souligner que mardi dernier marquait le lancement des activités canadiennes commémorant le 50e anniversaire des Nations Unies. La collectivité internationale profite de ce moment pour amorcer un dialogue mondial sur les moyens que l'ONU doit mettre en oeuvre afin de remplir pour le XXI^{e} siècle les promesses qui ont été formulées dans la Charte.

[*Traduction*]

Au déjeuner mardi dernier, j'ai eu l'occasion d'accueillir l'ambassadeur d'Australie, Richard Butler, qui est aussi représentant permanent de son pays auprès des Nations Unies et président du comité préparatoire des célébrations du cinquantième anniversaire des Nations Unies. Les membres du comité national canadien pour le 50^{e} anniversaire des Nations Unies étaient aussi présents.

On peut véritablement mesurer l'importance que le Canada accorde à cette organisation lorsqu'on constate qu'un groupe si distingué de Canadiens, dirigé par le président, M. Douglas Roche, a accepté de siéger au comité.

[*Français*]

Ce comité est une initiative canadienne répondant à l'appel lancé par le Secrétaire général des Nations Unies, M. Boutros-Boutros Ghali. En lançant le comité, nous entreprenons le processus nous menant au 50^{e} anniversaire de la ratification de la Charte des Nations Unies, le 24 octobre 1995.

L'engagement du Canada à l'égard des principes de la Charte et de la coopération internationale s'est toujours affirmé et a conduit à une reconnaissance internationale de la valeur de notre contribution. Depuis 1945, cet engagement constitue la force motrice de notre politique étrangère. C'est donc avec un enthousiasme authentique que les Canadiens et les Canadiennes se préparent à célébrer cet anniversaire.

De nombreuses célébrations auront lieu chez nous, dont un symposium international qui se tiendra à Québec, en octobre 1995, pour marquer le 50^{e} anniversaire de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.

À Montréal, un comité spécial a été mis sur pied afin de souligner le 50^{e} anniversaire de l'Organisation de l'aviation civile internationale. Le 7 décembre 1994 a été désigné comme étant la Journée de l'aviation civile internationale, et la Société canadienne des postes émettra un timbre à cette occasion.

Tous ces événements ne sauraient circonscrire les différentes façons dont les Canadiens célébreront l'anniversaire de 1995. Le Canada a bien des raisons de se réjouir, en tant que membre des Nations Unies.

Depuis 1945, notre pays a contribué de multiples façons à l'édification de l'ONU. Il a participé à la rédaction de sa Charte et à la Déclaration universelle des droits de l'homme. Il a siégé à de nombreuses reprises au Conseil de sécurité et ses efforts ont produit d'excellents résultats. En outre, des milliers de Canadiens et de Canadien-

nes ont travaillé, ou travaillent encore, au service de l'ONU et de ses institutions spécialisées.

[*Traduction*]

L'un des rôles les plus exigeants et les plus visibles du Canada dans le cadre des Nations Unies est celui du maintien de la paix. Nous avons participé activement à presque toutes les opérations de maintien de la paix depuis que Lester B. Pearson, lauréat du prix Nobel et ancien premier ministre du Canada, a consacré tant d'efforts à l'élaboration de ce concept.

[*Français*]

Notre contribution est majeure en ce qui a trait aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies, que ce soit au niveau de la participation de nos troupes, ou encore aux efforts de citoyens et citoyennes qui sont déployés de par le monde. Le Canada a assumé ses responsabilités morales et financières à ce chapitre de manière non équivoque.

Enfin, soulignons le travail inestimable de l'Association canadienne pour les Nations Unies. Cet organisme renseigne la population canadienne sur l'ONU et son rôle est important dans la création du Comité national pour le 50e anniversaire.

• (1010)

La Charte commence par les mots «Nous, peuples des Nations Unies», et c'est le thème que l'ONU recommande d'adopter pour 1995. Il nous incombe donc, à «nous, membres du peuple canadien», de faire en sorte que le 50e anniversaire de l'Organisation des Nations Unies se déroule dans un véritable esprit de participation, qui ne soit pas marqué uniquement par une cérémonie, mais par la réaffirmation dynamique de l'engagement pris par notre pays en faveur des principes énoncés dans la Charte de l'ONU.

[*Traduction*]

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg–Sud–Centre): Madame la Présidente, je suis heureux de pouvoir intervenir au nom de l'opposition officielle au sujet de cet événement extrêmement important, le 50e anniversaire des Nations Unies. Nous attendons certes avec impatience les diverses cérémonies dont la ministre a parlé.

Cependant, la façon la plus importante de célébrer le 50e anniversaire des Nations Unies ne consiste pas à se lancer dans une série de démarches de relations publiques ou de fêtes d'anniversaire avec ballons, gâteaux, chandelles et le reste. Il s'agit plutôt de procéder à une réforme fondamentale de la Charte des Nations Unies.

Rien dans la déclaration de la ministre nous permet de croire que le gouvernement a un plan d'action pour s'occuper sérieusement de la réforme de la Charte des Nations Unies afin qu'elle soit plus d'actualité et plus conforme aux conditions qui existent à l'heure actuelle dans le monde.

Manifestement, lorsqu'on se penche sur la tragédie en Bosnie et l'inaction tout à fait honteuse et embarrassante des puissances occidentales face au génocide auquel on assiste dans ce pauvre pays, on se rend compte à quel point il est nécessaire de reconsidérer la façon dont la communauté mondiale s'organise pour mettre un terme aux nouveaux types de conflits et de violations des droits de la personne.

On constate qu'une extrême pauvreté se répand dans le monde. Les Nations Unies elles-mêmes ont reconnu que faute d'envisager d'un oeil neuf la question de l'emploi et de la pauvreté, nous allons être confrontés à un tout nouveau type de conflits. Il nous faut aux Nations Unies des organismes capables de mettre en oeuvre les réformes voulues et nous devons procéder à une refonte de la Charte.

[*Français*]

Il n'y a rien dans la déclaration du ministre qui propose un groupe de réforme pour l'ONU. Ce n'est pas suffisant qu'il y ait une fête et des célébrations sans une déclaration ferme du gouvernement du Canada sur la réforme de l'ONU.

[*Traduction*]

Notre chef, M. Chrétien, a annoncé cette semaine le programme de notre parti en matière de politique étrangère et a souligné la nécessité de réexaminer d'abord et avant tout la Charte, car les Nations Unies existent depuis 50 ans et il est temps que le Canada montre la voie pour qu'on entreprenne un réexamen complet des questions essentielles touchant la paix, la sécurité, l'organisation économique et le financement des Nations Unies. Pourtant, rien dans cette déclaration ne permet de croire que le gouvernement attache la moindre importance à cette condition essentielle.

Pour s'en convaincre, il suffit de savoir, par exemple, que le secrétaire général des Nations Unies a demandé à tous les États membres de soumettre d'ici à la fin de juin des propositions relativement à la réforme du Conseil de sécurité et à sa composition. Or, le gouvernement n'a même pas encore soumis de proposition. Il n'a tenu aucun débat dans cette enceinte. Il n'a eu aucune discussion avec les organisations non gouvernementales du pays sur la question fondamentale de la nature de la

réforme du Conseil de sécurité. Il reste les bras croisés à ce point tournant de l'histoire du monde.

Lorsque la ministre aborde les réalisations passées du Canada qui a joué un rôle de chef de file dans la création et l'évolution des Nations Unies, elle parle au passé. Nous nous préoccupons de l'avenir et nous voulons savoir si le Canada continuera de jouer un rôle de premier plan pour ce qui est de procéder à une réforme fondamentale tendant à faire des Nations Unies un organisme représentant complètement et de façon efficace la communauté mondiale.

Si on se fie à ce document, à cette déclaration, il n'est pas du tout question de ce type d'engagement et le Canada n'est certes pas prêt et décidé à faire de la réforme des Nations Unies la pierre angulaire de sa politique étrangère.

• (1015)

L'ancien secrétaire d'État des États-Unis, M. Dean Acheson, a écrit un merveilleux ouvrage intitulé *Present at the Creation*, dans lequel il raconte comment lui et toute une génération d'hommes d'État, dont de nombreux Canadiens comme Lester Pearson, Paul Martin et de distingués fonctionnaires, ont contribué à établir les structures de base de l'ONU en 1945-1946.

Il est temps que nous participions à la reconstruction des Nations Unies en mobilisant les meilleurs cerveaux, le talent, l'intégrité et l'énergie des Canadiens. Le Canada pourra ainsi encore une fois servir de guide au monde et veiller à ce que les Nations Unies jouent efficacement leur rôle unique de représentant de la démocratie dans le monde nouveau dans lequel nous vivons pour pouvoir affronter les problèmes des droits de la personne, du développement économique, de la paix et de la sécurité.

À notre avis, c'est, pour les Canadiens, la meilleure façon de célébrer le 50e anniversaire des Nations Unies, et c'est également la façon la plus sûre de permettre aux Nations Unies de célébrer leur centenaire dans un monde de paix, de sécurité, de justice et d'égalité. La meilleure façon de marquer l'anniversaire des Nations Unies est de mettre nos meilleures ressources à contribution pour reconstruire les Nations Unies.

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Madame la Présidente, je répliquerai à titre de porte-parole du Nouveau Parti démocratique pour les affaires extérieures et de membre du comité canadien du 50e anniversaire des Nations Unies.

Je veux donner une brève réplique à la déclaration de la ministre des Relations extérieures. D'entrée de jeu, je dois dire que je suis préoccupé et déçu que la ministre n'ait pas profité de l'occasion pour annoncer un engagement sérieux et ferme du gouvernement du Canada en faveur d'une réforme fondamentale des Nations Unies et qu'elle n'ait pas dit que les Nations Unies d'octobre 1945 ne sont plus adaptées aux priorités du monde moderne. La ministre s'est contentée d'affirmer que le 50e anniversaire des Nations Unies approche et que le Canada jouera un rôle dans les célébrations.

Elle n'a rien dit sur l'orientation que le gouvernement voudrait voir prendre à cette organisation au cours de la prochaine décennie et au-delà. Elle n'a présenté aucune proposition précise de modification à apporter aux buts et aux structures des Nations Unies.

Mardi dernier, les membres du Comité des affaires extérieures ont rencontré l'ambassadeur Richard Butler, représentant permanent de l'Australie auprès des Nations Unies et président du comité d'organisation du 50e anniversaire des Nations Unies. Il a déclaré que certains pays faisaient preuve de leadership. Ces pays jouent un rôle important en examinant des sujets comme la réforme du Conseil de sécurité et la réforme des assises financières des Nations Unies, pour ne nommer que ceux-là.

Mais où est le Canada? Quelle est sa position sur ces questions et sur toutes les autres importantes questions se rapportant aux Nations Unies qui auront bientôt 50 ans?

Nous savons que les défis que les Nations Unies doivent relever aujourd'hui, surtout en ce qui a trait à un examen approfondi de sa charte, doivent être abordés à la lumière d'une redéfinition de la sécurité elle-même. Il faut dégager les principes de la sécurité commune, il faut reconnaître que les plus grandes menaces qui pèsent sur la sécurité sont la pauvreté et les écarts entre les pays riches et puissants du nord et les pays pauvres et faibles du sud.

Chaque jour, sur notre planète, 40 000 enfants meurent de faim ou des suites de maladies alors que l'on pourrait les nourrir et les soigner. Sur notre planète, les institutions financières internationales, comme le FMI et la Banque mondiale, plutôt que de contribuer à la redis-

tribution de la richesse et du pouvoir au profit des pauvres aggravent les problèmes.

Nous savons que les menaces qui pèsent sur l'environnement mondial sont le réchauffement de la planète, la déforestation, la pollution de l'air, de l'eau et des sols, ainsi que les armes nucléaires. Ce sont là des problèmes auxquels une Organisation des Nations Unies renouvelée, revivifiée et renforcée doit s'attaquer. Par ailleurs, nous nous réjouissons du fait qu'un certain nombre d'ONG internationaux aient récemment proposé de contester la légalité des armes nucléaires devant la Cour internationale de justice.

• (1020)

Nous savons que l'Organisation des Nations Unies doit être réformée radicalement pour faire face à la tragique réalité de la guerre qui frappe encore trop souvent notre planète. Une quarantaine de guerres font encore rage, dont la plus visible et la plus tragique déchire l'ex-Yougoslavie où on se livre encore à la purification ethnique.

En octobre 1945, alors que nous émergions des horreurs de l'holocauste et de la Seconde Guerre mondiale, nous avions espéré ne plus jamais revoir la guerre. Nous savons cependant que ce voeu n'a certes pas été exaucé.

Nous devrions profiter du 50e anniversaire des Nations Unies pour examiner attentivement un certain nombre de propositions visant à renforcer l'ONU.

[*Français*]

Le secrétaire général des Nations Unies, M. Boutros-Ghali, a déposé un document intitulé *L'Agenda pour la paix*. Ce document contient plusieurs excellentes idées qui méritent l'examen du gouvernement du Canada. Mais, monsieur le Président, quelle est la position du gouvernement canadien sur *L'Agenda pour la paix*? On ne le sait pas encore. Quelle est la position du gouvernement canadien sur l'Initiative de Stockholm qui avance plusieurs propositions concrètes pour améliorer le statut des Nations Unies?

[*Traduction*]

Finalement, en étudiant la possibilité de démocratiser les Nations Unies, d'accroître le nombre des membres du Conseil de sécurité, d'assainir la situation financière de l'ONU, de renforcer la Cour internationale de Justice, d'instituer une cour pénale internationale et d'établir une assemblée parlementaire des Nations Unies, il faut reconnaître que l'engagement de l'ONU envers les droits de l'homme est au coeur de cette redéfinition. Espérons que la conférence mondiale prochaine sur les droits de l'homme reconnaîtra qu'il est important d'instituer un haut-commissariat spécial pour les droits de l'homme et de consacrer plus de ressources à cet aspect important de sa mission.

En terminant, je voudrais souligner simplement l'importance du rôle des ONG, aussi bien canadiennes, dont l'Association canadienne pour les Nations Unies, qu'internationales, au moment où approche le 50e anniversaire des Nations Unies.

* * *

JUSTICE ET SOLLICITEUR GÉNÉRAL

QUINZIÈME ET SEIZIÈME RAPPORTS DU COMITÉ PERMANENT

M. Bob Horner (Mississauga-Ouest): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le quinzième rapport du Comité permanent de la justice et du solliciteur général.

Conformément à l'ordre de renvoi du lundi 10 mai 1993, le comité a étudié le projet de loi C-125, Loi visant à corriger des anomalies, incompatibilités, archaïsmes et erreurs dans les Lois du Canada, à y effectuer d'autres modifications mineures et non controversables ainsi qu'à y abroger certaines dispositions ayant cessé d'avoir effet par caducité ou autrement. Le comité a convenu de faire rapport du projet de loi sans propositions d'amendement.

Monsieur le Président, j'ai également l'honneur de présenter le seizième rapport du Comité permanent de la justice et du solliciteur général.

Conformément à l'ordre de renvoi du vendredi 7 mai 1993, le comité a étudié le projet de loi C-123, Loi concernant l'administration de biens saisis ou bloqués relativement à certaines infractions, l'aliénation de biens après confiscation et, dans certains cas, le partage du produit de leur aliénation. Le comité a convenu de faire rapport du projet de loi avec des propositions d'amendement.

[*Note de l'éditeur: voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

LA LOI RELATIVE AUX CESSIONS D'AÉROPORTS

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Marcel Danis (au nom du ministre des Transports) demande à présenter le projet de loi C-131, Loi modifiant la Loi relative aux cessions d'aéroports.

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément au paragraphe 68(2) du Règlement, la motion est adoptée.

M. Danis propose que le projet de loi soit lu pour la première fois et que l'impression en soit ordonnée.

Conformément au paragraphe 69(1) du Règlement, la motion est adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

• (1025)

LA LOI SUR LE SYSTÈME CORRECTIONNEL ET LA MISE EN LIBERTÉ SOUS CONDITION

MESURE MODIFICATIVE

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River) demande à présenter le projet de loi C–438, Loi modifiant la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition, le Code criminel et la Loi sur les jeunes contrevenants (amélioration de la sécurité du public).

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément au paragraphe 68(2) du Règlement, la motion est adoptée.

M. Lee: Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui un projet de loi visant à modifier le Code criminel, la Loi sur les jeunes contrevenants et la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition.

Ce projet de loi permettra de combler une lacune importante des lois concernant la détermination de la peine. Il abaissera l'âge des personnes assujetties à la Loi sur les jeunes contrevenants, il rendra illégales les fumeries de crack, il prévoira des dispositions plus sévères pour le cautionnement, il empêchera la mise en liberté obligatoire des récidivistes dangereux et permettra aux tribunaux d'ordonner que les personnes accusées de viol subissent des tests sanguins.

Je tiens à souligner l'appui et l'apport constructif de mon collègue à la Chambre, le député de Red Deer, la participation constructive des collègues de mon caucus et du comité de la justice ainsi que des représentants de groupes de victimes qui ont tous contribué à la rédaction de ce projet de loi.

Le président suppléant (M. Paproski): M. Lee propose que le projet de loi soit lu pour la première fois et que l'impression en soit ordonnée.

Conformément au paragraphe 69(1) du Règlement, la motion est adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI SUR L'HYMNE NATIONAL

MESURE MODIFICATIVE

M. John Nunziata (York–Sud—Weston) demande à présenter le projet de loi C–439, Loi modifiant la Loi sur l'hymne national.

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément au paragraphe 68(2) du Règlement, la motion est adoptée.

M. Nunziata: Monsieur le Président, en mars dernier M^lle^ Judith Olson, professeur de musique à la commission scolaire de East York, m'a écrit, ainsi qu'aux autres députés, pour nous signaler le caractère sexiste de notre hymne national et la nature exclusive de son langage.

Selon M^lle^ Olson, alors que les écoles tentent de faire disparaître le sexisme dans le programme d'enseignement, la moitié environ des élèves ne se reconnaissent pas dans l'hymne national qui est chanté chaque matin. Il s'agit, bien sûr, des filles. M^lle^ Olson fait évidemment référence aux mots «True patriot love in all. . .», à la deuxième ligne de l'hymne national.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député voudrait-il le chanter? Ce serait peut-être plus facile pour lui?

M. Nunziata: Très volontiers.

Des voix: Oh non!

M. Nunziata: Je pourrais peut-être terminer mon intervention, après quoi nous pourrons tous chanter ensemble les modifications proposées.

M^lle^ Olson propose de modifier la deuxième ligne en substituant «true patriot love in all our hearts command», à «true patriot love in all our sons command».

Un membre de mon personnel a également proposé, pour éviter de répéter le mot «hearts», de modifier la troisième ligne de manière à ce qu'elle stipule «with glowing pride we see thee rise».

Le texte modifié de l'hymne se lirait comme suit:

O Canada, our home and native land
True patriot love in all our hearts command
With glowing pride we see thee rise
The true north strong and free
From far and wide, o Canada
We stand on guard for thee

God Keep our land glorious and free

O Canada, we stand on guard for thee

O Canada, we stand on guard for thee

Je voudrais, en terminant, féliciter M^lle^ Olson d'avoir pris l'initiative d'écrire à tous les députés. Je suis heureux de parrainer le projet de loi au nom de M^lle^ Olson.

Elle écrit, en terminant, que ces changements seraient un bon moyen d'insuffler la confiance et un sentiment d'égalité à tous les étudiants canadiens.

Le président suppléant (M. Paproski): M. Nunziata propose que le projet de loi soit maintenant lu pour la première fois et imprimé.

Conformément au paragraphe 69(1) du Règlement, la motion est adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

TRANSPORTS

AUTORISATION AU COMITÉ PERMANENT DE SE DÉPLACER

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes) propose:

Que quatre membres du Comité permanent des transports et huit membres du personnel soitent autorisés à se rendre à Saint John, Nouveau-Brunswick, et à Halifax, Nouvelle-Écosse, les 1^er^ et 2 juin 1993, pour y tenir des audiences publiques sur le rapport de la Commission royale d'examen de la Loi sur les transports nationaux.

(La motion est adoptée.)

* * *

• (1030)

PÉTITIONS

LA LOI SUR LA LUTTE CONTRE LE HARCÈLEMENT

M. Rob Nicholson (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, je suis ravi de présenter à la Chambre une pétition recueillie par Lynne Stoner, du chemin Dorchester, à Niagara Falls, et signée par 6 400 personnes de la péninsule du Niagara. À cause des morts insensées, inutiles et violentes dont sont victimes des femmes un peu partout dans le pays, ces 6 400 personnes, pour la plupart des femmes, demandent au Parlement d'adopter une loi contre les harceleurs. Je suis heureux de dire que le Parlement est actuellement saisi d'un projet de loi en ce sens.

Je suis conscient du temps et de l'effort qui ont mené à la présentation de cette pétition et je peux dire à tous les députés de la Chambre que je ferai de mon mieux, et j'exhorte d'autres députés à se joindre à moi, pour veiller à ce qu'une mesure législative contre les harceleurs soit adoptée avant les vacances d'été.

LES LANGUES OFFICIELLES

M. Stan Darling (Parry Sound—Muskoka): Monsieur le Président, je suis ravi de présenter une pétition au nom d'un groupe de mes électeurs qui demandent humblement au Parlement d'adopter une mesure législative prévoyant la tenue d'un référendum populaire exécutoire pour le Parlement dans lequel les Canadiens accepteraient ou rejetteraient deux langues officielles, l'anglais et le français.

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE NORD-AMÉRICAIN

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, j'ai ici des centaines de pétitions de l'Ontario contre l'Accord de libre-échange nord-américain. Certaines de ces pétitions viennent de la région de Goderich-Kincardine, de Blyth par exemple, dans la péninsule de Bruce, mais la grande majorité viennent de mes électeurs d'Essex—Windsor.

Elles ont été récoltées dans toute la circonscription et elles témoignent du fait que les électeurs d'Essex—Windsor sont convaincus que l'Accord de libre-échange nord-américain fera perdre encore plus d'emplois aux Canadiens et que s'il est mis en oeuvre il réduira encore la capacité des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux d'aider l'industrie canadienne et de protéger les ressources naturelles du Canada pour le bien de tous les Canadiens et l'amélioration des programmes sociaux.

Les pétitionnaires demandent donc à la Chambre de rejeter la mesure législative à l'étude aujourd'hui, qui vise à mettre en oeuvre l'Accord de libre-échange nord-américain.

CHRISTINE LAMONT ET DAVID SPENCER

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui un certain nombre de pétitions.

La première est signée par des habitants de Burnaby, de Vancouver et d'autres régions de la Colombie-Britannique. Les pétitionnaires font remarquer que deux jeunes Canadiens, Christine Lamont et David Spencer, qui ont été condamnés chacun à 28 ans de détention dans une prison brésilienne ont été victimes de graves erreurs judiciaires en prison et devant les tribunaux et que l'accu-

mulation de ces irrégularités est un motif suffisant pour que le gouvernement du Canada cherche à y remédier. La seule façon pour le Canada d'agir efficacement est de demander leur expulsion conformément à la loi brésilienne.

Par conséquent, les pétitionnaires demandent au Parlement d'exhorter la secrétaire d'État aux Affaires extérieures à prier le gouvernement du Brésil d'expulser Christine Lamont et David Spencer et de les renvoyer au Canada.

L'IMMIGRATION

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, j'ai une autre série de pétitions qui sont signées encore une fois par des habitants de ma circonscription, Burnaby—Kingsway, ainsi que de New Westminster et d'autres régions du sud de la partie continentale de la Colombie-Britannique. Ces signatures ont été recueillies en particulier par MM. Raghbir Jawandha, Phin Malthe et Jose Gomez.

Les pétitionnaires font remarquer que le gouvernement fédéral, par l'intermédiaire d'Immigration Canada, est en train de supprimer des services actuellement offerts au public. Le Centre d'immigration Canada de New Westminster offre un bon service local qui sera transféré au Centre d'immigration Canada de Vancouver moins efficace, moins accessible et déjà surchargé de travail.

• (1035)

Par conséquent, étant donnné les inconvénients que cause tout cela, les pétitionnaires demandent au Parlement d'exiger que le gouvernement ne supprime pas les services personnels et ne ferme pas les bureaux locaux d'Immigration Canada d'un bout à l'autre du pays.

LA CRUAUTÉ ENVERS LES ANIMAUX

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, j'ai ensuite des pétitions qui sont signées par plusieurs milliers de Canadiens d'un océan à l'autre et qui concernent la question de l'utilisation des animaux pour faire des tests.

Ils font remarquer que des tests et des expériences sont effectués sur des animaux dans les écoles, les collèges, les universités et les hôpitaux, ainsi que dans des laboratoires industriels et commerciaux de toutes sortes.

Les pétitionnaires exhortent le Parlement à interdire absolument tous les tests et les expériences effectués sur les animaux sous prétexte d'appliquer aux humains les observations recueillies, car ces pratiques sont non seulement cruelles, inutiles, injustifiées, peu fiables et immorales, mais elles induisent invariablement en erreur et donnent des résultats dangereux qui sont très préjudiciables à la santé des Canadiens, ainsi qu'à celle des habitants de tous les pays du monde.

LE JEU DU TUEUR EN SÉRIE

M. Al Horning (Okanagan–Centre): Monsieur le Président, j'ai plusieurs pétitions portant la signature de plus de 700 électeurs d'Okanagan–Centre qui se joignent aux plusieurs milliers de personnes dont les pétitions ont déjà été présentées au greffier.

Ils demandent à la Chambre des communes de songer à modifier le Code criminel pour que les documents violents et dégradants, comme le jeu de société sur les tueurs en série, ne puissent pas être distribués au Canada.

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Al Horning (Okanagan–Centre): Monsieur le Président, j'ai une autre pétition signée par plusieurs centaines d'électeurs de la circonscription d'Okanagan–Centre que je représente. Ils sont préoccupés par la fermeture de leur bureau de poste et par la privatisation des postes. La Société canadienne des postes a annoncé la fermeture du bureau de poste de Kelowna dans le courant de l'année.

Ces pétitionnaires prient humblement le Parlement de mettre fin à ces fermetures et à la privatisation des postes et de veiller à ce que les citoyens et les contribuables de Kelowna, en Colombie-Britannique, aient droit à tous les services directement offerts par la Société canadienne des postes.

Je précise que le bureau de poste de Kelowna a cessé ses activités et que ceux de Rutland et de Westbank devraient fermer sous peu. Ces pétitionnaires espèrent que ces deux bureaux seront épargnés.

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE NORD-AMÉRICAIN.

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake): Monsieur le Président, je présente aujourd'hui une autre pétition signée par des électeurs de ma circonscription qui s'inquiètent au sujet de l'Accord de libre-échange nord-américain.

En ce jour où le Parlement débat pour la dernière fois du projet de loi sur l'Accord de libre-échange nord-

américain avant que la guillotine ne vienne clore le débat, je demande à déposer cette pétition.

Les pétitionnaires affirment que l'Accord de libre-échange actuel entre le Canada et les États-Unis réduit fortement la capacité de tous les gouvernements de notre pays de stimuler notre économie. Ils constatent que plus de 400 000 emplois ont été perdus dans le secteur manufacturier, au Canada, depuis la promulgation de l'Accord de libre-échange, en 1989. Ils constatent également que la mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange nord-américain entraînerait la perte d'un nombre d'emplois encore plus grand.

Par conséquent, les pétitionnaires demandent à la Chambre de rejeter l'Accord de libre-échange nord-américain qui nous est proposé et ils recommandent au gouvernement d'avoir recours à la clause de dénonciation pour mettre fin à l'Accord de libre-échange canado-américain.

Cette pétition a maintenant été signée par plusieurs centaines d'habitants de ma circonscription, en seulement quelques semaines.

M. Sid Parker (Kootenay-Est): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter cette pétition.

Elle est signée par de nombreux habitants de Creston, Wynndel et Erickson, dans la circonscription de Kootenay-Est. Les pétitionnaires font remarquer que le projet d'accord de libre-échange nord-américain a amené le Canada à faire des concessions commerciales encore plus grandes, et qu'en vertu de la Constitution du Canada, des élections fédérales doivent avoir lieu avant le 1er janvier 1994, date à laquelle l'accord de libre-échange nord-américain est censé entrer en vigueur.

Compte tenu de ces faits, ils demandent à la Chambre de rejeter le projet d'Accord de libre-échange nord-américain et de recommander au gouvernement de dénoncer l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par des habitants du Yukon qui désirent faire savoir au Parlement que la taxe sur les produits et services ne devrait pas s'appliquer à certains produits de première nécessité.

• (1040)

Les pétitionnaires mentionnent tout particulièrement les produits d'hygiène féminine. Ils suggèrent au gouvernement d'exempter de la TPS ces produits qui constituent une nécessité pour la femme.

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE NORD-AMÉRICAIN

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Monsieur le Président, je voudrais présenter une pétition qui est signée par des habitants de la Colombie-Britannique et qui porte sur l'accord de libre-échange nord-américain.

Les pétitionnaires font remarquer qu'en vertu de la Constitution du Canada, des élections fédérales doivent avoir lieu avant le 1er janvier 1994, date à laquelle l'accord de libre-échange est censé entrer en vigueur.

Ils demandent donc à la Chambre de rejeter le projet d'accord de libre-échange nord-américain et de recommander au gouvernement de recourir à la clause de dénonciation pour mettre fin à l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis.

LES CANADIENS D'ORIGINE UKRAINIENNE

M. Ross Harvey (Edmonton-Est): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'aimerais aujourd'hui présenter deux pétitions.

La première, qui est signée par un certain nombre d'habitants d'Edmonton, porte sur les réparations pour les torts causés aux Canadiens d'origine ukrainienne. Les pétitionnaires font remarquer que le gouvernement s'est engagé, comme le premier ministre l'a déclaré dans le discours qu'il a prononcé à Winnipeg devant le Congrès canado-ukrainien en octobre 1992, à régler les revendications à la satisfaction tant du gouvernement que de la communauté ukrainienne du Canada.

Par conséquent, les pétitionnaires demandent humblement au Parlement d'intervenir auprès du gouvernement pour qu'il donne suite à la motion adoptée à l'unanimité par la Chambre le 27 septembre 1991 et qu'il règle cette question à la satisfaction mutuelle de la communauté ukrainienne du Canada et du gouvernement.

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE NORD-AMÉRICAIN

M. Ross Harvey (Edmonton-Est): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par un certain nombre d'Albertains, pour la plupart des habitants d'Edmonton. Les pétitionnaires soulignent qu'on a enregistré plus de 400 000 pertes d'emplois dans le secteur manufacturier au Canada depuis l'entrée en vigueur de l'ALÉ, en 1989, et que l'accord de libre-échange nord-américain, s'il est adopté, entraînera encore d'autres pertes d'emplois au Canada.

Par conséquent, en cette deuxième sombre journée dans la vie du Parlement, les pétitionnaires demandent à la Chambre de rejeter le projet d'accord de libre-échange

nord-américain et de recommander au gouvernement de recourir à la clause de dénonciation de l'ALÉ pour mettre fin à cet accord.

* * *

[*Français*]

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, si les questions nos 461 et 523 pouvaient être transformées en ordres de dépôt de documents, ces documents seraient déposés immédiatement.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre désire-t-elle que les questions nos 461 et 523 soient réputées transformées en ordres de dépôt de documents?

Des voix: D'accord.

[*Texte*]

Question no 461—**M. Skelly (Comox—Alberni):**

Pour chaque année depuis novembre 1988, un ministère ou un organisme a-t-il dépensé de l'argent ou accordé des subventions dans la circonscription de Comox—Alberni et, dans l'affirmative, a) par quel ministère ou organisme, b) quels sont les montants, c) dans quelles catégories et dans le cadre de quels programmes l'argent a-t-il été dépensé?

(Le document est déposé.)

Question no 523—**M. Rodriguez:**

Pour les exercices 1989-1990 à 1992-1993, le ministère des Approvisionnements et Services a-t-il adjugé des marchés d'achat à des personnes ou entreprises de la circonscription de Nickel Belt et, dans l'affirmative, quel était dans chaque cas, a) le montant, b) la personne ou l'entreprise en cause?

(Le document est déposé.)

[*Français*]

M. Langlois: Je demande, monsieur le Président, que les autres questions soient réservées.

Le président suppléant (M. Paproski): Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI DE MISE EN OEUVRE DE L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE NORD-AMÉRICAIN

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur) propose: Que le projet de loi C-115, Loi portant mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange nord-américain, soit lu pour la troisième fois et adopté.

Le président suppléant (M. Paproski): Avant de donner la parole au ministre, j'informe la Chambre que, conformément à l'alinéa 33(2)*a*) du Règlement, la période réservée aux initiatives ministérielles sera prolongée de 15 minutes à compter de 13 heures, en raison de la déclaration ministérielle.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, je suis très heureux de pouvoir participer au débat sur ce projet de loi.

Il s'agit d'une mesure législative extrêmement importante, car elle concerne l'avenir même de notre pays. L'ALÉNA est un accord global qui pousse encore plus loin les progrès que nous avions accomplis avec l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis. Il nous donne un meilleur accès au marché américain et nous ouvre des débouchés sans précédent sur le marché mexicain qui connaît une rapide croissance.

Cet accord est synonyme de croissance et de prospérité. Ceux qui s'opposent à la libéralisation des échanges prétendent souvent que les avantages acquis par un pays le sont au détriment d'un autre.

M. Crawford: Rien de plus juste.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Mon collègue dit que c'est juste. Cela montre à quel point il comprend mal ce dont nous parlons ici, mais je suis très heureux qu'il soit à la Chambre pour écouter mon intervention. J'espère qu'il écoutera attentivement.

Des voix: Oh, oh!

• (1045)

M. Wilson (Etobicoke-Centre): J'ai dû toucher un point sensible, monsieur le Président.

L'expansion du commerce et des investissements profite à tous ceux qui y participent. En nous spécialisant dans ce que nous faisons le mieux, nous améliorons notre

productivité et accroissons notre richesse. J'ai dit et j'ai répété qu'il fallait inciter le plus de sociétés possible à s'intéresser aux marchés internationaux, et c'est ce que les accords de libre-échange que nous avons conclus leur permettent de faire.

Si je dis cela, c'est parce que, si elles s'efforcent constamment d'affronter la concurrence internationale, les sociétés progresseront. Elles pourront accroître leurs activités au Canada et sur le plan international, et elles pourront s'affirmer beaucoup plus vigoureusement malgré les hauts et les bas qui sont inévitables dans toute économie.

Par la libéralisation du commerce, nous préservons et nous créons des emplois, et nous améliorons les perspectives qui s'offrent aux compagnies canadiennes de soutenir avec succès la concurrence dans le monde entier. Si nous améliorons notre productivité et notre compétitivité tout d'abord face aux États-Unis puis, par l'ALÉNA, face au Mexique, nous serons en meilleure posture pour affronter la concurrence de l'Extrême-Orient, de l'Europe, dont l'Europe centrale et l'Europe de l'Est. C'est là un objectif essentiel de tout accord de libre-échange. C'est une stratégie éprouvée pour assurer la croissance et relever le niveau de vie des Canadiens.

L'Accord de libre-échange a donné d'excellents résultats. Les chiffres parlent d'eux-mêmes. L'excédent du commerce des marchandises du Canada avec les États-Unis a augmenté de 13,6 p. 100 l'an dernier par rapport à l'année antérieure, atteignant 17,7 milliards de dollars en 1992. L'excédent n'était que de 13,8 milliards en 1988, avant l'entrée en vigueur de l'ALÉ.

Si on examine ces chiffres, on constate que les exportations vers les États-Unis ont augmenté de 13,5 p. 100 l'an dernier, alors que la croissance de l'économie américaine n'était que de 5 p. 100. Jusqu'à maintenant, cette année, nous pouvons constater que la tendance se maintient. En effet, les exportations vers les États-Unis au cours du premier trimestre ont augmenté de 23 p. 100 par rapport à la même période l'an dernier. Il est donc clair que les exportations ont été grandement favorisées par l'Accord de libre-échange, et ce sont elles qui aident le Canada à s'arracher à la récession d'il y a deux ans.

Les exportations sont aujourd'hui le moteur de la croissance. Une analyse de l'Institut C.D. Howe montre que, au cours des trois premières années d'application de l'accord, les produits dont les exportations ont affiché la plus forte croissance sont ceux dont le commerce a été le plus libéralisé et dont les droits, à l'entrée sur le marché américain, ont été le plus réduits.

À maintes reprises, j'ai entendu des députés d'en face prétendre que nous devrions favoriser la fabrication de produits à forte valeur ajoutée. C'est précisément ce que fait l'Accord de libre-échange, car, à la faveur de la diminution des droits qui frappent les produits à valeur ajoutée à l'entrée sur le marché américain, le Canada a des assises suffisantes pour fabriquer des produits. C'est pourquoi il y a eu une importante augmentation des exportations de produits à valeur ajoutée vers les États-Unis.

Fait intéressant, dans des domaines de la technologie de pointe comme les télécommunications et l'aérospatiale, nos exportations ont augmenté d'environ 60 p. 100 en quatre ans tandis que les exportations américaines au Canada, dans les mêmes secteurs, n'ont augmenté que d'environ 12 p. 100.

Il est clair que nous avons conquis une part de marché et que le libre-échange a joué un grand rôle à cet égard.

Nous avons tous dit maintes et maintes fois que le Canada est un pays commerçant. Aucun doute là-dessus. Mais notre objectif, comme gouvernement, est de protéger les marchés d'aujourd'hui et d'ouvrir ceux de demain. C'est pourquoi nous déployons de vigoureux efforts pour obtenir un résultat ambitieux aux négociations de l'Uruguay Round. Nous y sommes parvenus en négociant l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis. Et nous avons consolidé et amélioré cet acquis en négociant l'Accord de libre-échange nord-américain.

Voyons maintenant les avantages de cet accord pour le Canada. Il améliore notre accès, déjà bon, au marché des États-Unis. Il nous donne un accès préférentiel à un marché mexicain dynamique et croissant, un marché jeune dont la croissance est plus rapide que celle des marchés américain ou canadien. C'est un marché que nous ne devons pas négliger. J'ajouterais même, que c'est un marché où nous sommes déjà présents grâce à la publicité et à l'intérêt suscités par l'ALÉNA, qui a déjà stimulé les échanges.

• (1050)

L'an dernier, nos exportations ont progressé de 35 p. 100, et le nombre des visites de gens d'affaires est passé de un millier en 1990 à 2 000 en 1991, et à 4 500 en 1992. La tendance se maintient.

L'accord garantit aussi que le Canada demeurera un pôle d'attraction pour les investisseurs canadiens et étrangers. Constatant que nous avons un meilleur accès au marché américain et un accès considérablement amélioré au Mexique, des investisseurs veulent s'installer au Canada pour desservir tout le marché nord-américain.

Les perspectives d'enrichissement et de croissance du Canada dépendent de notre accès aux marchés mondiaux, en raison de notre faible population; l'accès aux marchés extérieurs est un des piliers de notre économie et de notre niveau de vie. C'est pourquoi nous avons négocié l'accord Canada-États-Unis, et c'est pourquoi nous avons négocié l'ALÉNA.

L'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis a jeté les fondements de notre prospérité. Alors que les pressions protectionnistes s'intensifient dans toutes les régions du monde, et donc aux États-Unis, le Canada a l'avantage d'avoir, grâce à cet accord, un accès préférentiel au marché américain.

L'ALÉNA préserve les acquis de l'accord Canada-États-Unis. Il garantit que le Canada demeurera un pôle d'attraction pour les investissements. Il maintient la protection dont bénéficient les secteurs canadiens clés, notamment nos industries culturelles, notre régime d'éducation publique et nos services médicaux et sociaux, y compris la garde d'enfants.

[*Français*]

L'ALÉNA développe substantiellement les acquis de l'accord Canada—États-Unis. Celui-ci étant en vigueur depuis quatre ans, nous avons eu la possibilité d'y apporter des améliorations et d'en élargir la portée dans des domaines comme la protection de la propriété intellectuelle et le transport terrestre. Nous avons maintenant des règles plus claires pour la réglementation du commerce canado-américain, et un meilleur accès au marché des États-Unis dans des domaines non couverts par l'accord Canada—États-Unis. Ces améliorations ouvrent aux gens d'affaires de nouvelles possibilités aux États-Unis et au Mexique et assoient les entreprises sur des bases encore plus solides pour développer nos exportations dans d'importants marchés étrangers.

[*Traduction*]

Permettez-moi de mentionner certains des grands domaines qui sont maintenant couverts par l'Accord de libre-échange nord-américain. Le régime de drawback des droits de douane, qui permet aux exportateurs canadiens de se faire rembourser les droits qu'ils ont payés sur les intrants utilisés pour fabriquer des produits subséquemment exportés, devait être éliminé en janvier prochain dans le cas du commerce entre le Canada et les États-Unis aux termes de l'Accord de libre-échange. L'ALÉNA prolonge ce délai de deux ans. Et surtout, de nouvelles règles accordent aux exportateurs qui ne satisfont pas aux règles d'origine de l'ALÉNA des droits permanents au drawback.

Les règles d'origine de l'ALÉNA sont meilleures que celles de l'accord Canada-État-Unis. Elles sont plus claires et plus prévisibles, conférant un avantage réel aux exportateurs canadiens et aux investisseurs éventuels au Canada. Pour nombre de produits, la nécessité de calculer la teneur a simplement été éliminée et remplacée par des règles de classement tarifaire plus précises.

Pour la plupart des produits encore assujettis à une exigence de teneur, l'exportateur peut maintenant choisir entre deux méthodes de calcul, dont au moins une est beaucoup plus simple que la seule méthode prévue dans l'ALÉ.

Des règlements seront adoptés pour garantir que les douaniers canadiens, américains et mexicains appliquent uniformément les règles.

Enfin, il sera possible d'obtenir des décisions anticipées sur l'origine des produits à échanger dans la zone de libre-échange, ce qui réduira considérablement les incertitudes des commerçants et des investisseurs.

[*Français*]

L'ALÉNA maintient et améliore les dispositions sur le règlement des différends prévues dans l'Accord Canada—États-Unis.

• (1055)

L'ALÉNA consacre le droit que le Canada a obtenu dans l'Accord de libre-échange de contester, devant un groupe spécial binational impartial, les décisions finales en matière de droits compensateurs et antidumping. Les gens d'affaires qui ont été assujettis au régime américain de recours commerciaux me disent que cette procédure de règlement des différends est un avantage clé de l'Accord Canada-États-Unis que nous envient ceux qui ne l'ont pas.

L'ALÉNA ouvre aux entreprises canadiennes du secteur des services l'accès au marché nord-américain. Il étend aux services les obligations fondamentales de traitement national qui s'appliquent depuis longtemps aux marchandises en vertu du GATT et d'autres accords commerciaux.

Ainsi un pays signataire ne peut exiger qu'une société de services d'un autre pays membre de l'accord établisse ou maintienne une présence locale pour avoir accès à son marché; cela veut dire que les entreprises canadiennes pourront servir les marchés des États-Unis et du Mexique à partir du Canada.

[*Traduction*]

Par ses dispositions sur l'admission temporaire, l'ALÉNA ouvre les frontière à plus de 60 professions. À mesure que le mexique va continuer de se développer, il va avoir besoin de conseils professionnels dans les domaines des télécommunications, des services publics, des transports terrestres et du génie conseil, qui sont tous des domaines où excellent les entreprises canadiennes.

Le Canada obtient des avantages additionnels en ce qui concerne les services financiers. L'ALÉNA ouvre les marchés financiers du Mexique aux entreprises canadiennes dans ce secteur, soit les banques, les compagnies d'assurances et les sociétés de valeurs mobilières. Les institutions financières canadiennes pourront ainsi participer à la rapide croissance de l'économie mexicaine, marché prometteur qui nous était fermé jusqu'à la négociation de l'ALÉNA.

Autre amélioration par rapport à l'accord Canada–États–Unis, les obligations de l'ALÉNA concernant les services financiers sont assujetties aux procédures générales de règlement des différends prévues par l'Accord. L'accord Canada–États–Unis ne comprenait pas de dispositions sur le transport terrestre. Cette lacune a été comblée. En vertu de l'ALÉNA, un camionneur canadien peut maintenant livrer un chargement aux États–Unis, en prendre un nouveau sur place, se rendre au Mexique et rapporter un chargement aux États–Unis et au Canada. Nous avons par ailleurs conservé nos droits de cabotage.

Le domaine de l'investissement est un autre exemple où l'ALÉNA est venu renforcer les dispostions de l'accord Canada–États–Unis. Le nouvel accord offre en effet aux investisseurs canadiens une assise plus solide sur le marché Nord–Américain et leur garantit pour l'avenir un accès préférentiel au Mexique. Pour plus de sûreté encore, les différends opposant un investisseur d'un pays de l'ALÉNA et un gouvernement d'un autre pays de l'ALÉNA pourront être réglés, au choix de l'investisseur, par arbitrage international. Le Canada maintient par ailleurs son droit de revoir les acquisitions étrangères.

L'ALÉNA accorde aux entreprises canadiennes une nouvelle protection sur le plan de la propriété intellectuelle, en conformité avec les règles internationales développées dans le cadre de l'Uruguay Round. Or, comme l'économie canadienne s'oriente vers des secteurs de croissance à plus grande valeur ajoutée et à forte intensité de connaissances, la protection ainsi accordée aux droits d'auteur, aux marques de commerce et aux secrets commerciaux nous garantira la possibilité d'occuper toute la zone de l'ALÉNA. Cela aura pour effet non seulement de faire du Canada un pays plus compétitif et plus attrayant sur le plan des affaires, mais également de créer ici même des emplois mieux payés.

Il est clair que cela attirera davantage d'investissements au Canada comme ce fut le cas dans le domaine pharmaceutique, où les investissements ont dépassé les 700 millions de dollars grâce aux modifications apportées par le gouvernement, conformément aux négociations de l'Uruguay Round et à l'ALÉNA.

Les dispositions de l'ALÉNA sur les marchés publics élargissent considérablement la couverture offerte à ce chapitre par l'accord Canada–États–Unis. Le nouvel accord ajoute en effet plus de 50 milliards de dollars aux marchés publics qui étaient déjà ouverts aux appels d'offres en vertu du GATT et de l'ALÉ. Les entreprises canadiennes auront désormais la possibilité de soumissionner sur les appels d'offres d'acheteurs aussi importants que le corps des ingénieurs de l'armée américaine et la société mexicaine Pemex qui, ensemble, achètent chaque année plus de 15 milliards de dollars de biens et de services.

• (1100)

Je sais qu'il ne plaît pas beaucoup à mes collègues d'en face d'entendre parler des améliorations que l'ALÉNA nous vaut par rapport à la situation actuelle, mais ces améliorations vont se traduire par des débouchés pour les travailleurs et des occasions d'investissement.

L'accord transformera notre pays pour le mieux, fera baisser le taux de chômage et accroîtra la compétitivité des entreprises canadiennes. Ce doit être une cruelle déception pour mes collègues d'en face. Ils peuvent constater que, avec le rétablissement de l'économie, leurs chances de siéger de ce côté–ci de la Chambre se sont envolées depuis longtemps.

Je suis désolé d'avoir à dire tout cela. Je vois devant moi beaucoup de tristes mines. Ces acquis de l'ALÉNA ouvrent de nouvelles possibilités aux Canadiens, tant aux États–Unis qu'au Mexique.

M. Kilgour: Allez dire ça à vos électeurs.

M. Wilson (Etobicoke–Centre): Nous allons avoir une petite cérémonie. Ils écoutent religieusement toutes les bonnes choses que j'ai à dire.

Le président suppléant (M. Paproski): Je suis persuadé que les députés veulent écouter la déclaration du ministre sur cette importante question.

M. Wilson (Etobicoke–Centre): Monsieur le Président, vous exagérez sans doute, mais je vous remercie d'avoir rétabli un peu d'ordre.

Ces acquis sont une amélioration par rapport aux réalisations pourtant remarquables de l'ALÉ. Ils viennent consolider encore davantage la base de nos exportations

au-delà du continent nord-américain, en Europe et dans la région Asie-Pacifique, comme je l'ai expliqué il y a un instant.

J'ai évoqué l'amélioration des règles que nous devons à l'ALÉNA. Nous ne devons pas perdre de vue l'importance de l'ALÉNA pour les sociétés canadiennes qui voient au-delà du marché américain, et veulent prendre pied au Mexique et ailleurs.

L'ALÉNA est la clé d'un marché nouveau et dynamique. De nombreuses entreprises canadiennes se préparent déjà aux débouchés que l'accord leur offrira sur le marché mexicain. Voici quelques exemples.

Les sociétés de télécommunications envisagent d'immenses possibilités au Mexique. Il n'y a en effet, dans ce pays, que 10 millions de lignes téléphoniques pour une population de 85 millions d'habitants. Au Canada, le taux de pénétration est de 89 p. 100. Les députés d'en face peuvent constater toute l'importance de ce potentiel.

Ce n'est pas sans raison que ce marché intéresse des sociétés comme Northern Telecom, qui a déjà des activités au Mexique, et SR Telecom, qui a ici une excellente occasion de s'implanter dans les régions rurales du Mexique. Sauf erreur, cette dernière société a un contrat de 13 millions de dollars dans une région du pays, et un autre de 23 millions ailleurs.

Une autre société, Glenayre Electronics, société de télécommunications de Vancouver, a fait le commentaire suivant, l'été dernier, aux dernières étapes des négociations: «L'ALÉNA ne saurait venir trop tôt pour nous, parce que nous avons des chances extraordinaires sur ce marché.»

C'est ce que je répète sans cesse à mes électeurs. Ils me demandent: «Adoptons la loi sur l'ALÉNA. Ça suffit, toutes ces bêtises des partis d'opposition. Adoptons la loi pour dissiper toutes les incertitudes et retroussons-nous les manches.»

[*Français*]

Le Mexique entend consacrer des dizaines de milliards de dollars au développement. . .

[*Traduction*]

Des voix: Oh, oh!

Le président suppléant (M. Paproski): À l'ordre. Je voudrais écouter le discours du ministre. Il s'est peut-être écarté du sujet, mais je voudrais pouvoir le constater.

• (1105)

Le ministre a la parole.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Les gens demandent pourquoi les partis d'opposition ne sont pas d'accord sur ce que fait le gouvernement. L'une des raisons les plus évidentes est qu'ils n'écoutent jamais. Ils ne tiennent jamais compte des faits, par exemple sur l'ALÉNA et sur le premier accord de libre-échange, ces faits qui sont exposés dans le discours que je leur livre aujourd'hui.

[*Français*]

Grâce à ses compétences en ce domaine, surtout en ce qui concerne la construction et le génie, le Canada est bien placé pour devenir un intervenant majeur sur ce marché.

Le Canada jouit d'un avantage comparatif dans le secteur des services. Or, il s'agit là d'un secteur où la demande mexicaine connaîtra une forte croissance au cours des années à venir. Les sociétés canadiennes oeuvrant dans le secteur des services financiers ont une envergure mondiale, et elles voient d'importantes possibilités au Mexique. Le Mexique est fermement déterminé à améliorer son environnement, et cela constituera un débouché majeur pour les industries canadiennes spécialisées dans les techniques de dépollution et autres techniques environnementales.

[*Traduction*]

Je suis déçu de ne pas pouvoir mentionner son nom, mais il y a une députée dont j'aurais souhaité la présence à la Chambre, car je veux parler d'une société de Hamilton, Zenon, une excellente société canadienne du domaine de la haute technologie qui s'occupe de dispositifs antipollution. J'ai assisté à une inauguration où cette société a annoncé une importante expansion. Elle s'intéresse vivement au marché mexicain. Je suis désolé que la députée en question ne soit pas là.

M. Keyes: Il y a bien d'autres députés présents.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Je sais qu'il y a bien d'autres députés en face, dont ceux de Hamilton-Ouest et de Hamilton Mountain.

La demande de biens manufacturés, au Mexique, comprend le matériel de bureau, les biens destinés au marché du logement et à d'autres secteurs. Cette demande croîtra au fur et à mesure que se développera l'économie mexicaine.

Le marché mexicain de l'automobile devrait croître beaucoup plus rapidement que ceux des États-Unis et du Canada, parvenus à maturité, ce qui ouvrira de nouvelles possibilités d'exportation et d'investissement aux sociétés canadiennes du secteur de l'automobile. Si mes collègues

avaient lu le compte rendu de ce que le président de Chrysler a déclaré à l'assemblée annuelle au Canada, il y a environ une semaine, ils sauraient que, selon lui, Chrysler Canada aura de très importants débouchés au Mexique, fait très important pour les travailleurs canadiens de ce secteur. Les débouchés dont ce dirigeant a parlé étaient pratiquement fermés avant que le Mexique n'accepte, dans le cadre de l'ALÉNA, d'éliminer son décret sur l'automobile.

Il ne s'agit là que d'une liste très partielle. Les Canadiens peuvent soutenir la concurrence dans le monde entier, et cela inclut le Mexique. Sur le marché mexicains, l'ALÉNA nous donne un avantage par rapport aux pays qui n'en sont pas signataires. Nous devons saisir cet avantage.

Le commerce n'est pas une fin en soi, mais un moyen de parvenir à une fin. Cette fin, c'est la prospérité—celle qu'engendre une économie capable de procurer aux Canadiens la richesse nécessaire au maintien des programmes sociaux qu'ils exigent et auxquels ils s'attendent, au financement de l'éducation publique et à la création d'emplois bien rémunérés. En d'autres termes, la possibilité d'améliorer constamment notre niveau et notre qualité de vie.

Nous négocions actuellement des accords parallèles en matière d'environnement et de main-d'oeuvre. Le Canada a préconisé d'importantes améliorations dans ces importants domaines pendant les négociations initiales. J'ai abordé la question en février 1992. Nous sommes résolus à travailler avec nos partenaires de l'ALÉNA pour favoriser la plus grande collaboration possible dans ces deux domaines. Nous devons veiller toutefois à ce que ces accords soient bien rédigés. Ils doivent fonctionner.

• (1110)

C'est pour cette raison même que nous allons continuer de nous opposer à l'utilisation de sanctions commerciales pour assurer le respect des obligations qui seront éventuellement contractées. Nous allons insister plutôt sur des mécanismes propres à favoriser la coopération et la certitude, et non la confrontation et l'incertitude.

Certains députés de l'opposition prétendent que le gouvernment perd son pouvoir de négociation en faisant adopter le projet de loi C-115 avant même que les accords parallèles soient conclus. Le fait est que le projet de loi C-115 n'influe en rien sur la réalisation des objectifs visés par le Canada dans les accords parallèles. L'ALÉNA est un bon accord pour le Canada, avec ou sans ces autres accords. Certes, nous nous efforçons de conclure des ententes valables dans les domaines de l'environnement et de la main-d'oeuvre, mais la valeur de l'ALÉNA pour le Canada n'est pas tributaire de ces accords. Le report de notre loi de mise en oeuvre aurait pour seul effet—et il est pervers—de priver les sociétés canadiennes et leurs employés des assurances dont ils ont besoin pour mettre au point les plans qui leur permettront de profiter des nombreux avantages de l'ALÉNA.

Nous n'avons pas non plus l'intention de voir les Canadiens se laisser endormir par des propos trompeurs concernant l'ALÉNA. Nous allons dénoncer les mythes. L'ALÉNA ne donne pas aux États-Unis ou au Mexique le droit d'exploiter notre eau. Prétendre le contraire est absurde et insensé. La politique fédérale de 1987 relative aux eaux interdit explicitement les exportations à grande échelle d'eau par transferts entre bassins ou par dérivation, et rien dans l'ALÉNA ou dans tout autre accord commercial n'oblige le Canada à exploiter ses ressources en eau ou à les exporter. Et tant que l'eau ne sera pas devenue une marchandise au sens commercial du terme, elle ne sera pas visée par l'ALÉNA ni par quelque autre accord commercial. En vérité, les gouvernements du Canada, aussi bien maintenant que sous le régime de l'ALÉNA, ont toute la liberté d'action voulue pour réglementer l'exploitation de nos ressources en eau. Point final.

L'ALÉNA ne menace pas les emplois des Canadiens. La faible productivité, des marchés affaiblis par la récession, les barrières protectionnistes, les prix gonflés par l'inflation, des taux de change volatiles, des plans d'entreprise et des politiques sans envergure, voilà ce qui menace les emplois des Canadiens. L'ALÉNA n'est pas la source d'une injuste concurrence. Le Canada doit déjà se mesurer avec des pays à faibles salaires et des pays à hauts salaires partout dans le monde. Notre avenir passe par ces marchés.

Permettez-moi de lire une citation qui intéressera sans doute mes collègues d'en face. Elle est de C.D. Howe et remonte à 1948. La voici: «L'heure est à l'initiative. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Mes collègues ne veulent pas écouter ce qu'a dit un grand dirigeant de leur parti, C.D. Howe.

Une voix: Ils ne veulent même pas écouter l'un des leurs.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): «L'heure est à l'initiative et à l'ingéniosité. Nous devons être constamment à l'affût des changements qui s'opèrent dans le monde et saisir rapidement chaque occasion qui nous permettra de bâtir notre économie. Cela ne peut se faire du jour au lendemain, mais je suis convaincu que, avec la collaboration de l'industrie, du gouvernement et d'autres organisa-

tions, nous pouvons construire un Canada qui sera meilleur et un monde qui sera, lui aussi, meilleur.»

Ces mots sont encore d'actualité. Le Canada peut et doit être à la hauteur de la concurrence. Les Canadiens peuvent et doivent s'imposer sur les marchés mondiaux. Le Canada doit mener une stratégie commerciale vigoureuse, tournée vers l'extérieur, s'il entend maintenir et accroître la prospérité et les avantages sociaux dont jouissent ses citoyens.

Les grands bâtisseurs, comme C.D. Howe, qui ont façonné notre nation nous ont appris au moins une chose: faire preuve de clairvoyance dans nos choix, sûrs de la solidité de notre position dans l'économie mondiale, et faire un choix dans l'intérêt des générations à venir. Elles n'en méritent pas moins. C'est justement pourquoi nous sommes ici aujourd'hui, aux dernières étapes du débat sur l'Accord de libre-échange nord-américain.

• (1115)

M. Kilgour: Où en est le GATT?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Mon collègue au verbe haut demande où en est le GATT? Je vais le renseigner.

Il y a une semaine et demie, j'ai été l'hôte d'une réunion des ministres du Commerce du GATT à Toronto. Le Canada a décidé d'essayer de relancer le processus. La réunion a été excellente. Les divergences entre les principaux pays se sont amenuisées, et nous pouvons dire que cette évolution aura une influence favorable, en préparation du sommet du Groupe des Sept, à Tokyo, où nous espérons présenter aux chefs de gouvernement et d'État les éléments d'un important ensemble de mesures sur l'accès au marché des produits industriels et des services, afin qu'ils nous encouragent à donner une dimension multilatérale au processus et à terminer les négociations d'ici à la fin de l'année.

Je donne ces renseignements en partie pour répondre au député d'Edmonton, mais aussi pour réaffirmer que l'Accord de libre-échange nord-américain, l'accord canado-américain et l'Uruguay Round sont tous compatibles. Pour reprendre l'expression d'Arthur Dunkel, ce sont les deux faces d'une même pièce.

Il est important que le Canada ne perde pas cela de vue. Mes collègues d'en face, dans les deux partis d'opposition, prétendent appuyer le GATT et l'Uruguay Round. Nous aussi. C'est pourquoi j'ai organisé cette réunion il y a eu une semaine vendredi. Et c'est pourquoi j'ai appuyé activement l'Uruguay Round dès le début des négociations et participé intensément à ces négociations.

Nous devons aussi admettre que des négociations au niveau régional et des accords solides comme l'ALÉNA et l'ALÉ peuvent grandement contribuer au succès de l'Uruguay Round. Les réalisations de l'Uruguay Round au chapitre des services doivent beaucoup aux succès que nous avons eus dans les négociations sur ces questions en vue de l'Accord de libre-échange avec les États-Unis.

C'est la même chose pour le processus de règlement des différends. Bien des éléments du GATT sont inspirés de l'ALÉ. Cela peut donner à mes collègues une idée de ce qui, dans ces négociations régionales, peut être très utile pour mener à terme les négociations du GATT.

Des voix: Oh, oh!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Je remercie beaucoup mes collègues d'en face de leur soutien et de leur encouragement. Je pourrais continuer pendant encore 20 minutes si vous me le permettiez.

Une voix: Ne leur dites pas tout ce que vous savez. Ils deviendraient aussi brillants que vous.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Je remercie les députés. Nous devons admettre qu'il y a des divergences de vues entre les députés d'en face et nous au sujet du libre-échange. Elles subsisteront sans doute toujours. Permettez-moi de rappeler les propos que Macaulay tenait en 1824. «Le libre-échange est le plus beau cadeau. Le libre-échange est le plus grand cadeau qu'un gouvernement puisse faire à son peuple. Malheureusement, c'est aussi la source de vives controverses.» Il est très clair que l'histoire a donné raison à Macaulay à maintes reprises: le libre-échange est effectivement le plus beau cadeau qu'on puisse faire.

J'espère que, au cours du débat, des dernières étapes du débat, mes collègues d'en face vont réfléchir à cette affirmation, et que leurs réflexions les amèneront à assouplir un peu leur position.

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je me lève à ce moment-ci pour prendre part au débat. Je dois dire tout d'abord que je suis content et heureux d'avoir écouté ce qui sera probablement le dernier discours en cette Chambre du ministre du Commerce extérieur. Je suis fier qu'à un moment donné mes collègues aient jugé bon de l'applaudir parce que peu de ses collègues sont venus l'appuyer ce matin, au moment où nous avons un débat aussi important que celui-ci. Lui

qui a travaillé si fort, il doit être très déçu à ce moment-ci.

• (1120)

[*Traduction*]

J'ai écouté la déclaration du ministre sur les progrès réalisés à première vue dans le domaine du commerce. Je voudrais lui dire que dans tous les chiffres qu'il a donnés, il y en a un tout à fait essentiel dont il est facile de se rappeler. En 1983-1984, notre excédent commercial était de plus de 20 milliards de dollars. Lorsque les conservateurs sont arrivés au pouvoir—et je parle en l'occurrence des quatre premières années de leur mandat, lorsqu'il n'y avait pas de libre-échange—cet excédent a baissé, mais sur une période de quatre ans, il s'élevait au total à 47,9 milliards de dollars. Par contre, dans les quatre années qui ont suivi la signature de l'Accord de libre-échange, on a assisté à une baisse continue et l'année dernière notre excédent n'a été que de 9,5 milliards de dollars pour un total sur quatre ans de 35 milliards de dollars. Même avec les États-Unis, en 1985, l'excédent était de 20,4 milliards de dollars. L'année dernière, il n'était plus que de 9,5 milliards de dollars.

On peut discuter bien longtemps de chiffres. Le ministre a mentionné C.D. Howe. Je voudrais lui préciser que C.D. Howe n'était pas timoré lorsqu'il traitait avec les Américains. Lorsqu'il a voulu construire la voie maritime, à un moment donné, les Américains ne souhaitaient pas apporter leur collaboration. C.D. Howe n'est pas allé à la pêche avec le président. Il a dit aux Américains que le Canada pourrait, au besoin, se passer d'eux. C'est là la façon dont un gouvernement libéral aborde une situation difficile.

Voyons ce qui se passe aujourd'hui. Nous allons nous prononcer sur un projet de loi tendant à approuver l'ALÉNA. Lorsqu'on a conclu cet accord, il a été approuvé aux dernières heures du mandat du président Bush et maintenant, nous l'avalisons aux dernières heures du mandat du premier ministre. Cette entente a donc été conclue par un premier ministre moribond au Canada et un président fini aux États-Unis. Pourquoi tant se presser?

À son arrivée au pouvoir, le président Clinton a déclaré qu'il voulait renégocier les conditions touchant la main-d'oeuvre et l'environnement, chose que notre parti réclame depuis bien longtemps. Lorsqu'on a ouvert les négociations au sujet des accords parallèles, les Mexicains ont soumis des conditions préalables. Les Américains avaient également des conditions. Par contre, le gouvernement canadien s'est dégonflé et n'a jamais rien proposé. Nos vis-à-vis n'ont jamais saisi l'occasion pour avoir un certain avantage dans les négociations.

Ils veulent en finir et faire adopter cette loi alors que nous ignorons encore le résultat des négociations. Quel pouvoir de négociation le ministre aura-t-il demain? Le projet de loi aura été adopté au Parlement. Nous nous serons engagés. Nous ne pourrons plus rien tirer de ces négociations.

Nous sommes, bien entendu, des partisans du libre-échange. Nous savons que nous devons commercer. Nous n'ignorons pas que le Canada a toujours été le principal pays commerçant du monde, par habitant. C'est en effet le cas.

Lorsqu'ils ont adopté l'Accord de libre-échange, nos vis-à-vis ont déclaré que nous aurions un accès garanti au marché américain. Or, il y a moins d'un mois, j'étais à Hamilton et j'ai rencontré des représentants de Stelco. Ils n'ont plus cet accès. Les mêmes gens qui, en 1988, ont envoyé des lettres à leurs employés pour les inciter à voter pour les conservateurs m'ont dit qu'ils n'avaient plus accès au marché américain. On ne leur accorde pas d'audience. Lorsqu'ils ont voulu défendre leur cause, on leur a accordé dix minutes.

• (1125)

La commission américaine déclare: «Nous présumons que vous dépensez 10 p. 100 pour telle ou telle chose.» L'entreprise ne peut même pas prouver que c'est moins. On décide aux États-Unis en vertu de quelles conditions nous devrions fonctionner au Canada, on présume qu'il devrait nous en coûter tant, et nous ne pouvons pas prouver le contraire.

Nous voulons obtenir l'accès véritable au marché américain; nous voulons une vraie définition de ce que sont les subventions et le dumping. Lorsque toutes ces règles seront bien définies et mises en place, nous serons concurrentiels, mais nous devons d'abord obtenir ces règles et la garantie qu'elles seront respectées. Voilà quel est le problème dans toute cette affaire.

Je ne suis pas comme les gens du NPD et nous ne sommes pas comme eux. Nous ne voulons pas emmurer le Canada. Ce n'est pas notre but. Nous savons que les Canadiens peuvent être compétitifs, mais nous voulons que cela se fasse selon certaines règles. Nous devons savoir exactement ce qui peut être fait après quoi, nous nous adapterons.

M. McCreath: Il existe des règles et c'est pourquoi nous avons gagné la majorité des causes.

M. Chrétien: Bon, parlons-en, de ces causes. Au moment où on les gagne, il est déjà trop tard.

Le député ne connaît rien à cette question, mais je suis heureux qu'il ait fait cette intervention car lorsque j'ai visité Stelco, les dirigeants m'ont dit qu'à cause des mesures prises par le gouvernement, ils perdaient leurs clients , ne sachant pas si le mois prochain ils pourront les approvisionner à des prix compétitifs. Selon eux, d'ici à ce qu'une décision soit rendue, ils auront perdu leurs clients car ils doivent leur garantir la livraison aujourd'hui, demain, le mois prochain et l'année prochaine. Pendant que la commission américaine étudie la cause, cette entreprise perd ses clients et lorsque la décision est rendue il est trop tard.

Je vois un député de la Nouvelle-Écosse. Moi, je représente la circonscription de Beauséjour, au Nouveau-Brunswick. La porte de mon bureau là-bas est toujours ouverte et, un jour que j'étais allé rencontrer mes électeurs, des travailleurs d'Amherst, en Nouvelle-Écosse, sont venus me voir et m'ont donné un bon exemple de la faiblesse de cet accord. Ces gens travaillaient dans une usine bénéficiant d'une protection tarifaire de 10 p. 100 au Canada. Ils fabriquaient dix pièces différentes entrant dans la production de réverbères pour le Canada. Ils étaient pratiquement les seuls au Canada à faire ce travail. Leur société appartenait à des Américains. Au moment de la signature de l'Accord de libre-échange, les patrons américains leur ont dit: «Faisons un arrangement. À partir de maintenant, au Canada, vous allez fabriquer une des dix pièces et nous nous chargeons des neuf autres. Le nombre d'employés ne changera pas.» C'était des travailleurs très productifs et concurrentiels. Ils ont accepté.

Au bout de six mois, les patrons américains sont revenus en disant: «Nous devons fermer l'usine; nous n'arrivons pas à vendre la pièce fabriquée au Canada, parce que nous traitons avec les municipalités qui sont tenues d'acheter des produits américains.» L'usine a été fermée.

Les employés ont fait une offre à la société mère américaine: «Vendez-nous l'équipement et nous vous ferons concurrence.» Ils ont essuyé un refus parce qu'on savait que leur usine était la plus productive de toutes. La société a déménagé son équipement aux États-Unis au lieu de le vendre aux employés qui ont voulu lui faire concurrence.

Une voix: C'est ça le libre-échange.

M. Chrétien: C'est ça le libre-échange. À une époque où je pratiquais le droit, en 1988—car j'ai été absent de la Chambre pendant un certain temps—un client, que je ne nommerai pas, est venu me voir pour me dire qu'il était très mécontent que je m'oppose à l'Accord de libre-échange. Je lui ai expliqué qu'il n'y avait aucune garantie, aucune protection dans cet accord. Il a répondu: «Écoutez, je suis un homme d'affaires. Nous avons besoin de cet accord, c'est très important.»

• (1130)

Trois mois après l'entrée en vigueur de l'accord, il m'a téléphoné pour me dire qu'il avait perdu son emploi parce que la société mère avait mis un terme aux activités de sa filiale canadienne et tout déménagé aux États-Unis. Il m'a demandé une lettre de recommandation. C'est un fait réel.

Nous voulons savoir si cet accord prévoit un accès aux marchés et une protection. Nous pouvons soutenir la concurrence, mais nous devons dire aux Américains qu'il faut des règles et qu'ils ne peuvent contrôler les règles comme ils le font actuellement. C'est ça le problème. Nous sommes en faveur du libre-échange, mais nous voulons aussi commercer équitablement.

J'étais ministre quand nous avons signé le Pacte de l'automobile. Qu'est-ce que nous avons fait à ce moment? Nous sommes allés aux États-Unis pour dire: «D'accord, nous allons éliminer les tarifs, mais vous devez garantir aux travailleurs canadiens qu'ils assumeront une partie de la production au Canada.» Pendant toute la durée de cet accord, les garanties ont fait en sorte que notre proportion d'emplois au Canada a été maintenue. C'est ce qu'on appelle un commerce équitable, un commerce géré.

[*Français*]

On ne peut réussir quand on pense que le gouvernement est entré dans ces négociations-là avec l'unique désir d'avoir un accord, peu importe l'accord. Quelle confiance pouvons-nous accorder à ce gouvernement? On nous dit encore une fois: Donnez-nous un chèque en blanc, faites-nous confiance. Ce sont les mêmes Conservateurs, ou du moins le même premier ministre, qui, lorsqu'il fut élu chef de son parti en s'attaquant au ministre des Pêcheries qui avait proposé le libre-échange, disait que le ministre des Pêcheries était complètement fou de proposer cela. La première chose qu'on a sue, le premier ministre a adopté le plan du ministre des Pêcheries.

C'est un peu la même chose au point de vue constitutionnel. Il était contre le ministre responsable des Affaires constitutionnelles. Aujourd'hui, parce qu'il est pour la communauté des communautés, la première chose

qu'il fait, c'est d'appuyer la proposition contre laquelle il s'était battu pour devenir chef de parti.

Aujourd'hui, on nous demande de leur faire confiance. Mais on n'a pas de règles, et c'est cela le problème. Il faudrait d'abord attendre que l'on sache exactement ce que les Américains vont obtenir dans leurs négociations concernant les conditions de travail et dans leurs négociations concernant l'environnement. Mais on n'a pas le résultat. C'est très évident aujourd'hui, à cause du débat qui a eu lieu la semaine dernière, ici même à Ottawa, que les accords parallèles vont affecter directement l'accord principal. Car quel a été le problème? C'est que les Américains ont dit: «Si vous, Mexicains et Canadiens, polluez l'environnement, nous allons imposer des tarifs sur les transactions commerciales.» Cela implique un changement fondamental à la substance de l'accord.

Aujourd'hui, on nous demande de voter là-dessus alors que les Américains nous ont dit clairement que dans les conditions qu'ils veulent négocier au niveau du travail et de l'environnement, il y aura un effet direct sur les négociations commerciales. Je vous signale encore leur avertissement: «Si vous polluez ou si vos conditions de travail ne sont pas adéquates, nous imposerons des tarifs sur les transactions commerciales dans un accord de libre-échange». Il est donc évident qu'on ne connaît pas la substance. Je vois bien pourquoi le ministre vient de quitter et je constate même qu'aucun ministre n'est à la Chambre en ce moment. C'est absolument incroyable que ce gouvernement ne prête pas plus attention à ce qui se veut être leur gloire de départ; il n'y en pas un dans cette Chambre en ce moment pour écouter les arguments ou défendre la proposition du gouvernement.

[*Traduction*]

C'est une proposition affreuse. Il faut donner du temps au pays. Le gouvernement en est à la cinquième année de son mandat. Il n'a plus de légitimité. C'est un gouvernement dont la popularité n'a pas dépassé 20 p. 100 pendant la plus grande partie de son mandat, soit presque quatre ans et demi. Voici qu'à la dernière minute, en plein coeur des négociations avec les États-Unis, il décide d'adopter ce projet de loi. Il ne veut pas avoir de munitions pour négocier. Il se rend avant même le début du combat. C'est pour ça que nous nous opposons au processus. Nous nous y opposons parce qu'il n'a aucun bon sens. Nous devrions reporter tout cela et en reparler après les élections.

• (1135)

Nous croyons que nous formerons le prochain gouvernement, et nous avons des propositions concrètes à faire. Suivant l'identité de leur interlocuteur, les députés du NPD disent qu'il faut rejeter carrément l'accord. Quand le chef du NPD a parlé à un journaliste du *Financial Post*, elle a déclaré qu'elle renégocierait l'accord. C'est là une position qui a du sens, mais après avoir rencontré ses collègues radicaux, elle a changé d'idée.

La position du Parti libéral est claire. Nous ne pouvons pas revenir à la case départ. Il est très naïf de croire qu'on le peut.

Mme Copps: C'est juste. Réveillez-vous, Dave Barrett.

M. Chrétien: Comme je l'ai dit plus tôt, le Canada est le premier pays commerçant du monde par habitant. Nous avons besoin du monde. Nous devons faire face à la réalité et soutenir la concurrence internationale, et nous avons fort bien réussi à ce chapitre. Nous n'avons pas peur de la concurrence. Cependant, nous proposons que l'accord soit modifié de cinq façons pour que les intérêts des Canadiens soient suffisamment protégés.

Le président Clinton a fait siennes deux de ces conditions. Nous avons été les premiers à demander la renégociation des normes en matière d'emploi et d'environnement. Nous en parlons depuis deux ans et le président Clinton s'en est emparé.

Une voix: Il nous a écoutés.

M. Chrétien: Non, il ne nous a pas écoutés. C'est un homme sensé, c'est tout. Il a compris.

Une voix: Bravo.

M. Chrétien: Nous ne sommes pas satisfaits des dispositions relatives à l'énergie. Nous voulons la même entente que les Mexicains.

Une voix: Il n'y a rien de mal là-dedans.

M. Chrétien: C'est juste. Si c'est bon pour les Mexicains, cela devrait l'être aussi pour nous. Je ne pense pas que la négociation serait difficile.

Quelle réponse les Américains nous donneront-ils? Pourquoi traiter le Canada différemment du Mexique si nous sommes censés être partenaires dans cet accord. Je ne pense pas que les négociations vont être difficiles.

J'ai dit au ministre plus tôt que les deux prochaines dispositions que nous voulons renégocier ont trait à la définition des subventions et du dumping. Nous devons savoir ce qu'il faut entendre par là. Nous avons plus de problèmes dans nos relations commerciales avec les États-Unis depuis que le gouvernement a, selon lui,

obtenu l'accès au marché américain pour les produits canadiens.

Le blé, le bois d'oeuvre, le porc, les voitures—les problèmes sont légion—le magnésium, le homard. Parce que nous avons accès à leur marché et que nous soutenons leur concurrence, les Américains appliquent leurs propres règlements. Ils prétendent que nous subventionnons nos industries, que nous faisons du dumping. Cela finit par devenir du harcèlement. Il nous faut donc une définition claire de ce qui constitue une subvention et du dumping.

Il y a dans l'ALÉ une disposition qui dit que, dans un délai de sept ans après la mise en oeuvre de l'accord, nous devons conclure des négociations sur les subventions et le dumping. Les Américains se sont engagés envers le gouvernement canadien à renégocier les conditions relatives aux subventions et au dumping dans les sept années suivant la mise en oeuvre de l'ALÉ.

Les Américains peuvent-ils dire que nous ne sommes pas raisonnables en leur demandant de respecter l'engagement écrit qu'ils ont pris à ce moment-là?

Lorsque les notions de subvention et de dumping auront été clairement définies, nous pourrons alors avoir un accord. Nous devrons être concurrentiels et nous sommes capables de l'être. Nous avons toujours réussi à soutenir la concurrence, mais il faut établir des règles.

Par exemple, il est inutile de jouer au hockey si, au beau milieu d'une période, l'entraîneur de l'équipe adverse décide d'envoyer huit joueurs sur la glace au lieu de cinq. Nous savons que chaque équipe peut envoyer cinq joueurs sur la glace, en plus du gardien de but. Pas plus. C'est la règle. Nous jouons selon les règles mais le gouvernement américain change les règles à sa guise. Ce n'est pas du libre-échange. Cet accord ne nous donne pas accès au marché américain.

• (1140)

Par conséquent, nous devons tenir de nouvelles négociations, et c'est ce que nous ferons. Beaucoup de gens me demandent comment je peux savoir si les Américains accepteront de renégocier. Si cet accord était désavantageux pour eux, ils voudraient renégocier. Ils voudraient améliorer leur position.

Pourquoi les gens se demandent-ils si les Américains veulent renégocier? C'est fort simple: c'est parce que cet accord est très avantageux pour eux, et ils chercheront donc à protéger le plus possible leurs acquis. Ils négocieront avec nous les points qu'ils veulent négocier, comme les conditions relatives aux normes de travail et à l'environnement, si ce n'est pas terminé.

M. McCreath: Qu'allez-vous céder?

Des voix: Vous.

M. Chrétien: Nous n'avons pas à céder quoi que ce soit. Je ne sais pas pourquoi les députés d'en face pensent que nous devons céder quelque chose. Les règles seront les mêmes pour les deux parties. Nous ne demandons pas de privilèges; nous luttons simplement pour l'égalité.

Des voix: Bravo.

[*Français*]

M. Chrétien: Monsieur le Président, je pense qu'on ne continuera pas le débat beaucoup plus longtemps, mais le gouvernement et le Parti conservateur, avec. . .

[*Traduction*]

M. Shields: Nous voulions l'égalité dans un programme énergétique national et voyez ce que vous avez fait.

Mme Copps: Assoyez-vous.

Des voix: Oh, oh.

Le président suppléant (M. Paproski): Le chef de l'opposition loyale de Sa Majesté a la parole.

[*Français*]

M. Chrétien: À la fin d'un régime, les gens deviennent nerveux. Je disais que le gouvernement fait une erreur importante, parce qu'il ne sert pas les meilleurs intérêts du Canada à ce moment-ci, alors que le Mexique, les États-Unis et le Canada sont en train de négocier des accords sur les conditions de travail et sur l'environnement, et c'est l'accord suivant.

La discussion de la semaine dernière aura un effet considérable sur la substance de l'ALÉNA parce que les Américains ont dit clairement que si les conditions de travail et de l'environnement n'étaient pas respectées par l'un des participants, ils se réservaient le droit de changer les conditions d'accès au marché américain. Ce qui veut dire que c'est une négation directe de la volonté qui avait été exprimée par les trois pays de garantir l'accès libre et en tout temps à chacun des partenaires. Donc c'est un changement fondamental à l'ALÉNA.

Le gouvernement veut passer cet accord-là à la vapeur, à la dernière minute, quelques mois ou quelques semaines avant une élection, alors qu'ils savent très bien qu'il est fort probable qu'à la fin de cette année, ils ne seront pas le gouvernement. C'est un abus de pouvoir et ils vont payer cher pour cela. D'ailleurs les Canadiens vont le leur dire lors des élections.

Je pense que lorsqu'on est en fin de régime comme celui-ci, on ne doit pas essayer de créer des problèmes politiques seulement pour faire des points politiques, comme les Conservateurs veulent le faire en ce moment. Ce qui est évident, c'est que le Parti conservateur, à ce moment-ci, cherche seulement à essayer de créer des embarras pour un gouvernement nouveau que nous aurons en octobre. Ils n'ont absolument aucun respect des besoins de la nation, et c'est ce qui est le plus déplorable en ce moment. Les négociations ne sont pas complétées. Le gouvernement nous force à passer ce projet de loi alors que le Mexique n'a pas encore procédé avec sa législation et alors que le président Clinton a dit clairement que tant et aussi longtemps qu'il n'y aura pas un accord parallèle sur les conditions de travail et l'environnement, il ne soumettra pas le projet de loi au Congrès.

• (1145)

Pour qui que ce soit qui lit attentivement les journaux américains à ce moment-ci, il est clair que ce projet de loi ne sera pas soumis au Congrès américain avant le début sinon la fin de l'automne prochain. On devrait faire la même chose ici au Canada. Après les élections, il nous restera deux mois et demi pour agir et c'est à ce moment-là que le Parlement canadien aura le pouvoir et le devoir de décider si les intérêts canadiens ont été suffisamment protégés dans les négociations et procéder ou non avec la proclamation, mais seulement lorsque les intérêts canadiens auront été suffisamment protégés. Et nous avons dit clairement quelles étaient les conditions nécessaires pour satisfaire les intérêts canadiens. Je répète: une renégociation concernant les subventions, le dumping, les mêmes conditions pour l'énergie que le Mexique a eues et les deux points que le président Clinton cherche lui-même à modifier et que nous voulions modifier déjà depuis deux ans, les conditions de travail et les conditions de l'environnement.

Alors, comme le débat n'est pas terminé, comme à ce moment-ci il est clair que le gouvernement fait cela seulement soit pour se glorifier ou soit pour embarrasser et ne tient absolument pas compte de l'intérêt national,

[*Traduction*]

je propose:

Qu'on modifie la motion en supprimant tous les mots après le mot «Que» pour les remplacer par ce qui suit:

«le projet de loi C-115, Loi de mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange nord-américain, ne soit pas lu pour la troisième fois maintenant, mais qu'il soit lu une troisième fois dans six mois à compter d'aujourd'hui.»

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, je tiens à préciser avant toute chose que l'Accord de libre-échange nord-américain n'est pas qu'une autre entente commerciale de plus, puisqu'il sacrifie le Canada.

Je ne fais pas cette déclaration à la légère et j'ai l'intention, au cours de mon allocution, d'expliquer ma position. L'ALÉNA sacrifie des emplois canadiens et une foule de familles canadiennes et ne représente qu'une des nombreuses options qui s'offrent à la population du Canada.

Il s'agit d'un accord très important pour tous les Canadiens, qui doivent tous comprendre que l'entente aura des répercussions sur leur vie et sur tous les hommes, les femmes et les enfants du Canada.

[*Français*]

Il n'y a pas eu dans ce pays un véritable débat sur l'ALÉNA. Je ne suis pas uniquement fâchée par ce débat parce que les Canadiens et les Canadiennes n'ont pas pu se faire entendre, mais je suis aussi en colère parce qu'on n'a pas écouté ce que les Canadiens avaient à dire sur cette entente commerciale.

• (1150)

[*Traduction*]

L'ALÉNA est le dernier sursaut de vie d'un gouvernement qui sait qu'il ne peut plus demander l'appui de la population pour adopter des mesures législatives et qu'il doit donc imposer ses nouvelles lois en évitant les électeurs. C'est honteux.

Permettez-moi de dire à ce gouvernement à l'agonie que les Canadiens n'oublieront pas cette injustice, car ils comprennent les risques que comporte l'ALÉNA. Cet accord est, en fait, la constitution économique du Canada, en ce sens qu'il influera énormément sur l'avenir de notre pays. Il dictera la façon dont notre économie se développera et la façon dont nous veillerons au bien-être de nos concitoyens et nous nous gouvernerons. Il façonnera la société que nous léguerons à nos enfants et, étant donné ce qu'il contient, il n'augure rien de bon.

Il ne faut pas oublier que l'ALÉNA ne vise pas à donner plus de liberté aux citoyens, mais bien à faciliter la circulation des capitaux sans qu'on ait de restrictions à respecter ou de comptes à rendre à ceux qui créent la richesse de notre pays, c'est-à-dire aux travailleurs.

Les taux de chômage au Canada sont tout simplement catastrophiques, et je n'ai qu'une chose à dire à ce sujet. Pour que le Canada fonctionne, il faut que les Canadiens travaillent. Voilà le but que nous nous sommes fixé. Et voilà pourquoi les accords commerciaux doivent tendre à améliorer la vie des travailleurs. C'est à la politique

commerciale de servir les intérêts de la population et non à la population de se plier aux exigences du commerce.

Le gouvernement conservateur prétend que l'ALÉNA améliorera le niveau de vie des Canadiens. Rien dans cet accord et rien dans l'application de l'Accord de libre-échange canado-américain ne nous porte à croire que l'ALÉNA pourrait profiter aux familles canadiennes. Je dis au gouvernement: «Sortez de vos bureaux d'Ottawa et allez rencontrer les familles canadiennes chez elles. Rendez-vous jusqu'à Scarborough. Allez parler à quelques-uns des 3 000 hommes et femmes de Scarborough qui ont perdu leur emploi parce que leur employeur est allé s'installer au sud. Ils vous diront ce qu'ils pensent des mauvais accords commerciaux et des ravages qu'ils ont exercés dans bien des familles canadiennes.

L'accord canado-américain, je le répète, a provoqué beaucoup de chômage dans notre pays, à mesure que des usines fermaient leurs portes les unes après les autres pour aller s'installer chez nos voisins du sud. L'industrie manufacturière a perdu près de 500 000 emplois depuis 1988, dont 22 000 dans le secteur du meuble, 12 000 dans le secteur du textile, 42 000 dans le secteur du vêtement, 23 000 dans le secteur des plastiques, 20 000 dans le secteur des pièces d'automobiles, 30 000 dans le secteur des machines et 23 000 dans le secteur de l'imprimerie et des affaires.

Les chiffres ne rendent pas compte à eux seuls des épreuves qu'ont subies les Canadiens et ne suffisent pas à décrire véritablement la situation. Quelqu'un comme Gary St. Laurent peut le faire. Il était auparavant président du syndicat à l'usine de roues d'automobile Kelsey-Hayes, à Windsor. Jusqu'à la fermeture de l'usine il y a trois ans, il occupait un emploi productif et sa famille menait une vie harmonieuse, mais son usine a été une autre victime de l'Accord de libre-échange canado-américain. Lors des audiences publiques que le gouvernement de l'Ontario a consacrées ce printemps à l'ALÉNA, M. St. Laurent a parlé de ses voisins sans emploi en ces termes:

> Ils ont perdu leur maison, ils ont perdu leur auto, ils ont perdu leur famille.

Et il a ajouté:

> Nous avons eu au moins trois suicides chez les employés de Kelsey-Hayes depuis que l'usine a fermé ses portes en 1990.

Nous ne pouvons pas passer sous silence le coût en souffrances humaines que le programme de ce gouvernement au service des entreprises a causé au Canada. Aucun gouvernement, aucun parti politique n'a le droit d'infliger de telles souffrances aux gens qu'il a été élu pour servir.

[*Français*]

L'ALÉNA ne viendra pas uniquement aggraver les suppressions d'emplois provoquées par l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis. Permettez-moi de mentionner l'une des plus importantes dispositions de l'ALÉNA qui entraînera l'exportation d'un nombre encore plus grand d'emplois canadiens.

• (1155)

Cette disposition concerne les changements apportés aux règles d'origine. Les changements aux règles d'origine dans l'industrie de l'automobile viendront saper les bases mêmes du Pacte de l'automobile. En effet, le Pacte de l'automobile garantissait un contenu canadien dans la fabrication des automobiles. Il comportait des mécanismes de protection pour notre industrie de l'automobile qui prévoyaient qu'un certain nombre de véhicules seraient assemblés au Canada. Mais ce n'est pas tout, il est aussi prévu que chaque véhicule aurait un certain nombre de pièces fabriquées ici même au Canada.

Avec l'ALÉNA, il n'y a plus de mécanismes de protection de ce genre pour notre industrie de l'automobile. Il y a bien une disposition prévoyant que 62 p. 100 des véhicules devront avoir un contenu nord-américain. Mais tout le travail que suppose ce contenu nord-américain peut très bien être fait au Mexique ou aux États-Unis. Il n'y aucune disposition à l'effet qu'une partie de ce contenu doit provenir du Canada. De plus, l'ALÉNA nous empêche à tout jamais de conclure un Pacte de l'automobile avec les fabricants japonais d'automobiles ou avec tout autre pays.

[*Traduction*]

Les modifications apportées aux règles d'origine pourraient également ruiner notre secteur du vêtement, et nous avons vu beaucoup de licenciements dans le secteur du textile. Cela aura, et a déjà eu, des répercussions particulièrement brutales pour les femmes, en grande partie d'un certain âge ou immigrantes, qui forment la vaste majorité de la main-d'oeuvre dans ces secteurs. Dans les conditions actuelles, les pressions conjuguées de l'accord commercial canado-américain et des maquiladoras ont dévasté notre secteur du vêtement. Elles ont fait pire que cela, pire que faire disparaître des milliers d'emplois.

Au Canada, ces pressions ont fait insidieusement surgir une nouvelle industrie artisanale, c'est-à-dire le travail à domicile. En l'occurrence, les femmes qui ont été congédiées de l'industrie du vêtement ont été réembauchées à contrat pour faire de la couture à domicile, pour moins que le salaire minimum, sans bénéficier d'avantages sociaux, du Régime de pensions du Canada, de l'assurance-chômage et de l'indemnisation des accidentés du travail Permettez-moi de souligner que cela se produit dans notre propre pays. Voilà un exemple concret qui prouve que l'on peut obliger les gens à être au service du com-

merce si l'on ne fait pas en sorte que celui-ci soit au service des gens.

L'ALÉNA met en péril d'autres industries et services, le secteur des télécommunications et celui de l'informatique. Il s'agit encore une fois de secteurs où les employés sont majoritairement des femmes, ce qui donne à penser que le gouvernement n'a jamais examiné les répercussions que cet accord aurait sur les femmes et qu'il ne s'en est jamais préoccupé. Rien dans cet accord ni dans la politique gouvernementale n'améliore les perspectives d'emploi et les conditions de travail des femmes; aucun programme de recyclage ou d'adaptation et aucune mesure concernant les garderies ne sont prévus.

[*Français*]

Monsieur le Président, permettez-moi de passer de la question de la sécurité des familles canadiennes pour aborder la question des répercussions de l'ALÉNA sur la sécurité de notre pays, ses ressources, ses programmes et sa souveraineté. Encore une fois, l'ALÉNA porte atteinte à tous les Canadiens et Canadiennes. Cette entente commerciale est encore plus déplorable que l'Accord de libre-échange avec les États-Unis, car nous avons encore moins de contrôle sur la tarification et l'exportation de nos ressources énergétiques.

L'ALÉNA ouvre la porte à l'exportation massive d'eau canadienne, et ce, même lorsqu'il y aura pénurie au pays même. Cet accord commercial fait en sorte que nous ne pourrons plus insister pour que nos trains, nos camions, nos autobus transportent des biens canadiens en sol canadien.

L'ALÉNA vient couler dans le béton la Loi sur les brevets des produits pharmaceutiques, adoptée par les Conservateurs, et renforce ainsi l'emprise des multinationales sur notre système de soins de santé.

[*Traduction*]

L'ALÉNA limite davantage les possibilités qui s'offrent à nous sur le plan économique, par exemple la réglementation des investissements étrangers, la promotion du développement régional ou l'élaboration d'une stratégie industrielle pour le Canada. Il porte atteinte à notre capacité de contester les lois commerciales arbitraires des États-Unis.

• (1200)

Il porte atteinte à notre droit d'en appeler au GATT et il supprime toute possibilité de négocier un code des subventions.

Dans un domaine très important, l'ALÉNA réduit notre capacité d'établir des sociétés d'État, des sociétés qui sont dans l'intérêt de la population et qui poursuivent des objectifs sociaux, par exemple, économiser l'énergie et fournir des services aériens dans les régions éloignées. Le gouvernement fédéral n'est pas le seul visé; les gouvernements provinciaux le sont aussi.

L'ALÉNA a une portée tellement grande qu'il vise aussi les provinces désireuses d'établir ce genre de sociétés qui pourraient être utiles à la population et qui l'ont d'ailleurs été dans le passé.

Enfin, l'ALÉNA ne fait rien pour freiner, et encore moins pour renverser, les pressions à la baisse que le libre-échange entraîne sur les salaires ainsi que sur les normes touchant la sécurité au travail et l'environnement. Permettez-moi de vous donner un exemple. Le salaire moyen d'un travailleur canadien est de 13,10 $ l'heure. Pour le travailleur américain, il est d'environ 12,50 $ l'heure, mais dans de nombreux États où il n'existe pas de réglementation du salaire minimum, il peut être beaucoup moins élevé et ne représenter que 4 $ ou 5 $ l'heure.

Pour le travailleur mexicain, le salaire moyen est d'à peine 1 $ l'heure. Compte tenu de cela, il n'est pas difficile d'imaginer ce qu'il adviendra des salaires et des emplois au Canada si l'ALÉNA entre en vigueur. Réfléchissez à ceci. Quelqu'un a dit l'autre jour que d'énormes pressions s'exercent pour que les employés acceptent des salaires moins élevés, des avantages sociaux moins intéressants, des normes de sécurité en milieu de travail et des normes environnementales réduites. Mais si les salaires continuent de diminuer, qui achètera les produits? Qui les achètera si les travailleurs ont de moins en moins d'argent pour le faire?

Il est évident que les intérêts des multinationales ne sont pas ceux des simples citoyens des trois pays désireux de ratifier cet accord.

Lorsque le gouvernement est incapable de vanter les mérites de l'ALÉNA pour les familles et les travailleurs canadiens, il en est réduit à accuser ses détracteurs de s'opposer à l'amélioration du niveau de vie des familles et des travailleurs mexicains. De l'avis de notre parti, rien n'est plus éloigné de la vérité. Croyez-moi, si cet accord de libre-échange visait à accroître le niveau de vie, les normes de santé et de sécurité au travail et les normes environnementales des Mexicains, les néo-démocrates seraient les premiers à l'appuyer.

En réalité, cet accord ne cherche pas à défendre les intérêts des habitants de ces trois pays, mais à transférer la responsabilité des gouvernements élus à des multinationales non élues, qui n'ont aucun compte à rendre et qui prendront toutes les décisions.

Certains s'imaginent que cette hypothèse est loufoque et qu'elle ne pourrait pas devenir réalité. Permettez-moi de vous rappeler que de nombreux pays d'Amérique centrale ont essentiellement été sous le joug de la United Fruit Growers tout au long de leur histoire. Quand les choses n'allaient pas à sa façon, elle demandait à l'armée

américaine d'intervenir. Voilà le programme des grandes sociétés, qui seront les seules à prendre les décisions.

Le gouvernement a confié aux grandes multinationales, et non aux Canadiens, le soin de prendre les décisions concernant les soins de santé, notamment les médicaments. Avec son programme de déréglementation, il leur a conféré un pouvoir décisionnel dans bien des secteurs.

L'ALÉNA n'est qu'un prolongement des mesures que le gouvernement a déjà mises en place. Le gouvernement fait preuve d'une malhonnêteté et d'une hypocrisie criantes lorsqu'il dit que cet accord vise simplement à aider les travailleurs mexicains et que ses détracteurs ne veulent justement pas les aider.

Le *Wall Street Journal*, qui est, je crois, une des sources préférées d'information du Parti conservateur, a dit des zones de libre-échange du Mexique qu'elles contribuaient à transformer une grande partie de la région frontalière en un bourbier de conditions de vie épouvantables et de dégradation de l'environnement.

• (1205)

Le même journal dit aussi que le travail des enfants, même dans des emplois dangereux, est endémique au Mexique. L'ALÉNA ne fera rien pour interdire l'exploitation des membres les plus vulnérables de la société que sont les enfants.

Les ministériels peuvent prendre la parole pour déclarer: «Nous voulons aider les Mexicains». Eh bien, la première chose à faire est de bloquer l'ALÉNA maintenant.

De nombreux Canadiens ont eu l'occasion de lire au sujet des conditions environnementales dans les maquiladoras et des répercussions que cela avait sur certaines régions du Texas. Ils ont lu des histoires au sujet de Brownsville, au Texas, et des familles qui vivent dans les maquiladoras et qui souffrent des conséquences de la dégradation de l'environnement. Des enfants naissent défigurés et handicapés. Nous ne pouvons pas ignorer le fait que les conditions environnementales ont de profondes répercussions sur toute notre société. Un environnement pollué entraîne une crise économique et des problèmes de santé. Cela augmente les coûts des soins de santé. Songez à l'Europe de l'Est où on voit que l'exploitation impitoyable des gens et des industries entraînant de graves problèmes environnementaux a simplement détruit l'économie.

Le gouvernement se trompe complètement. Il devrait penser aux gens au lieu de se soucier des grandes entreprises. Il pourrait alors construire une économie véritable.

On entend souvent affirmer que l'ALÉNA va apporter de meilleurs salaires aux travailleurs mexicains. Je voudrais faire remarquer une chose. En dépit de l'augmentation des investissements au Mexique d'un bout à l'autre des maquiladoras, dans les années 80, les salaires dans l'industrie de la fabrication ont baissé de 25 p. 100. Ils n'ont pas augmenté, ils ont baissé de 25 p. 100. Et ce qui est tout aussi grave, c'est que les travailleurs mexicains qui exigeaient de meilleurs salaires risquaient leur vie.

Le correspondant du *Southam News*, Dave Todd, écrit ceci: «Quand les salaires et les avantages ont été diminués de moitié en 1990 à la principale usine mexicaine de Ford, on a fait venir des casseurs armés pour étouffer une révolte syndicale. Le gouvernement mexicain a refusé de poursuivre qui que ce soit pour ces agressions qui ont causé la mort d'un travailleur et en ont blessé huit autres».

Le Nouveau Parti démocratique sait que l'ALÉNA ne va pas améliorer la vie des Mexicains ordinaires. Nous savons que l'ALÉNA ne va pas améliorer la vie des travailleurs canadiens. Pourquoi continuer de promouvoir un accord qui, comme nous en avons eu l'exemple avec l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, va coûter des emplois aux Canadiens et ruiner des localités?

Il y a d'autres solutions à la disposition du gouvernement et des Canadiens. Je sais que le gouvernement ne changera pas d'orientation, aussi je préfère parler directement aux Canadiens parce qu'il existe des moyens pour améliorer leur vie. Notre parti croit que la politique que nous avons mise en place et qui favorise un commerce équitable avec de nombreux pays, plutôt que le libre-échange avec quelque-uns, est celle qui nous fera entrer avec succès dans le XXI^{e} siècle.

Le gouvernement se plaît à dire que ceux qui s'opposent à ses ententes commerciales veulent ériger un mur autour du Canada. J'ai entendu le chef de l'opposition dire aujourd'hui que le Nouveau Parti démocratique voulait ériger un mur autour du Canada. Ce n'est pas vrai. C'est tout à fait le contraire. Eux veulent ériger un mur autour de l'Amérique du Nord. Nous, nous voulons nous ouvrir au monde. Nous voulons aider les pays qui ont besoin de commercer avec le Canada et nous voulons faire partie intégrante de la communauté internationale.

Nous proposons une solution de rechange. Ce n'est pas la solution des libéraux qui parlent contre l'accord mais qui vont probablement le mettre en oeuvre s'ils forment le gouvernement. En tout cas, nous ne les avons jamais entendu dire qu'ils ne le mettraient pas en oeuvre. Ils ont dit qu'une nouvelle négociation s'imposait. Je me sou-

viens du jour où le chef de l'opposition s'est rendu aux États-Unis. Il s'est entretenu avec le président Bush au sujet d'une nouvelle négociation. Le président Bush a ri, l'a renvoyé en lui disant d'oublier tout ça, qu'il n'y aurait pas de clause prévoyant une nouvelle négociation dans l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis.

• (1210)

Il y a donc des solutions de rechange. Je n'ai entendu formuler aucune solution de rechange par le Parti libéral aujourd'hui. C'est pourquoi j'aimerais exposer brièvement nos solutions à nous.

Une stratégie commerciale repose sur trois principes fondamentaux. Premièrement, une réduction majeure, constante et planifiée des tarifs selon une grille fixée par le GATT. Nous ne croyons pas que le GATT soit parfait. En fait, il y a bien des choses que nous ferions, en tant que parti, pour modifier le GATT, mais il s'agit d'un processus à paliers multiples auxquels participent 108 pays. Nous favoriserions donc une réduction planifié des tarifs par l'intermédiaire du GATT.

Deuxièmement, nous travaillerions à la conclusion d'un plus grand nombre d'accords sectoriels, comme le Pacte de l'automobile. Nous nous sommes penchés sur les accords sectoriels dans le domaine de l'acier, et je crois qu'il faut mentionner que les accords sectoriels sont dans l'intérêt des Canadiens, mais aussi dans celui de nos partenaires commerciaux. C'est une approche équilibrée. Travaillant de concert, les pays peuvent élaborer des accords qui sont favorables aux deux parties ou, le cas échéant, à toutes les parties intéressées.

Le troisième principe, c'est l'accès aux marchés non exploités de l'Europe, des pays de la région du Pacifique et de l'Amérique latine, des marchés que le Canada n'a pas encore tenté de pénétrer avec suffisamment de vigueur.

Par ailleurs, notre stratégie donnerait aux travailleurs canadiens une chance de participer à l'économie mondiale. Cela ne signifie pas seulement prendre le temps de s'adapter, de se recycler et de se doter de nouveaux outils—ce qui est néanmoins important—, mais également négocier, à l'instar de l'Europe, une charte des droits des travailleurs. Cela signifie aussi être prêt à réagir en cas de violation par une entreprise de nos normes fondamentales relatives à la pollution, au travail et aux droits de la personne.

La stratégie du Nouveau Parti démocratique en matière commerciale est donc à la fois rigoureuse et tournée vers l'extérieur. Contrairement aux accords commerciaux à sens unique des conservateurs, notre vision englobe les deux membres de l'équation. D'une part, elle garantirait aux entreprises canadiennes l'accès aux marchés, un accès qui n'est absolument pas certain en vertu de l'ALÉ et de l'ALÉNA, et, d'autre part, elle aiderait les sociétés à développer de nouveaux marchés ou des marchés en expansion. Cette stratégie, qui remplacerait avantageusement l'ALÉNA, est exposée dans le plan de création d'emplois du Nouveau Parti démocratique.

Il y a environ deux mois que nous avons dévoilé ce plan qui parle de stratégies de développement de l'économie canadienne qui remettraient les gens au travail et réduiraient notre déficit. Si vous le permettez, monsieur le Président, pour ceux qui nous regardent, il est possible de ce procurer ce plan en appelant le numéro 1-800-565-2122. Ce plan est gratuit, par contre, le coût de ne pas le prendre en considération serait incalculable.

En dépit des efforts du gouvernement pour étouffer le débat sur ce projet de loi, on a pu voir les positions respectives des différents partis. Ce dont nous parlons en ce moment, c'est de la façon dont nous entrerons dans le XXIe siècle. J'imagine qu'à cette période de l'année, beaucoup d'entre nous sont appelés à s'adresser à des classes de finissants d'écoles secondaires, des jeunes qui seront les adultes du XXIe siècle.

Nous n'avons pas le droit d'hypothéquer leur avenir en faisant en sorte qu'ils ne trouvent pas d'emplois. Nous avons la responsabilité de leur ouvrir des possibilités en développant l'économie canadienne, grâce à des investissements dans l'enseignement, la recherche, l'emploi, et en s'assurant que le Canada ne commence pas le XXIe siècle en tant que 51e État américain. Notre parti ne voit pas cela comme un avenir pour le Canada.

Quelle est la position des différents partis? Les conservateurs, bien sûr, n'ont aucune preuve, mais ils continuent de croire béatement que l'ALÉNA doit être adopté en dépit de toutes les évidences et ils ont l'intention de l'imposer aux Canadiens alors qu'ils sont sur les derniers milles de leur règne.

• (1215)

Les libéraux ont plusieurs positions. Ils critiquent l'ALÉNA, mais ils refusent de dire s'ils le mettraient en oeuvre. Le chef de l'opposition a dit qu'il espérait former le prochain gouvernement et c'est pourquoi les Canadiens ont le droit de savoir s'il refuserait de le ratifier. Ce serait sa responsabilité.

Les libéraux parlent favorablement d'accords parallèles, alors qu'ils savent fort bien que l'ALÉNA a de nombreuses dispositions tellement mauvaises que des accords parallèles ne sauraient les améliorer. De tels accords ne toucheraient pas au bradage de nos ressources énergétiques ou de nos eaux et n'amélioreraient pas notre capacité d'intervenir dans les investissements étrangers. Ils ne porteraient pas là-dessus.

Les libéraux parlent de renégocier, mais le président Clinton, comme le président Bush avant lui, dit qu'il n'est pas question de rouvrir l'accord lui-même. L'occasion de rejeter l'ALÉNA s'est déjà présentée à nous. Ce n'est pas aujourd'hui que nous allons le rejeter. Ne nous leurrons pas. Nous allons voter sur l'ALÉNA. Le Parti conservateur aura tous ses députés. Il détient la majorité et il va nous imposer sa volonté.

Cependant, on aurait pu rejeter ce projet de loi en deuxième lecture. Le Nouveau Parti démocratique était là en force, mais seulement la moitié des libéraux se sont présentés. Ils se sont prononcés contre mais ils n'étaient pas assez nombreux pour que nous puissions le rejeter.

Je me dois de révéler aux Canadiens l'attitude de ces gens qui disent non, qui déclarent prendre la défense des Canadiens mais qui, lorsque le moment est venu de voter, s'arrangent pour être absents. Ils ne veulent pas gagner. Ils veulent que le gouvernement conservateur fasse le travail à leur place.

De toute évidence, il n'y a qu'un parti dans cette Chambre qui s'oppose véritablement à ce qu'on brade le Canada, et ce parti, c'est le Nouveau Parti démocratique. Nous avons l'intention de faire campagne là-dessus. Alors que le Canada est sur le point d'être trahi comme jamais auparavant, il n'y a qu'un parti à la Chambre qui refuse de baisser les bras, de se dérober, d'éviter les confrontations et qui refuse tout marchandage.

Il n'y a qu'un seul parti dans ce pays sur lequel on puisse compter pour rejeter l'ALÉNA: le Nouveau Parti démocratique du Canada. Nous savons que le gouvernement est déterminé à faire adopter son projet de loi cet après-midi, contre vents et marées, en dépit du bon sens et de tout sens commercial. Il précipite l'adoption de l'ALÉNA avant même que les négociations n'aient pris fin. Comment ne pas se demander pourquoi?

Je pense qu'il ne peut y avoir que deux raisons à cette hâte. La première est que le premier ministre sortant veut laisser un monument à sa mémoire. La seconde est que le ministre du Commerce sortant veut laisser un monument à sa mémoire. Je suggère qu'on leur érige une statue. Ça reviendrait moins cher aux Canadiens que de signer cet accord et de le ratifier.

Je ne peux m'empêcher de me demander si ce n'est pas plus grave que ça. On se souviendra que lors des négociations de l'Accord de libre-échange canado-américain, le dollar valait 75 c. Nos exportations se portaient assez bien. Cependant, après la signature de l'accord et son entrée en vigueur, la valeur du dollar a augmenté rapidement, mettant des bâtons dans le roues des exportateurs.

On doit se demander pourquoi. Nous n'avons pas à chercher la réponse très loin. Un ancien ministre conservateur de l'Industrie a avoué qu'il pensait qu'il y avait un accord à l'amiable.

M. Riis: Un marché.

Mme McLaughlin: Un marché. Ce que nous aimerions savoir c'est s'il y avait un accord à l'amiable pour soutenir le dollar à la demande des États-Unis pendant les négociations de l'accord de libre-échange canado-américain, combien d'autres accords ont été conclus depuis et dont les Canadiens ignorent tout?

Au-delà de la bulle d'Ottawa et de Bay Street, il y a toute une nation. Nous avons déjà souffert des effets d'un mauvais accord commercial. Avant d'étendre cet accord au Mexique, les Canadiens ont le droit de savoir la vérité. Contrairement à ce que certains prétendent, je ne trouve pas que les Canadiens sont apathiques. Ce ne sont pas des salauds et ce ne sont pas les ennemis du Canada.

Quoi qu'il en soit, après neuf ans d'insensibilité conservatrice, les Canadiens en ont assez de ne pas être écoutés. Depuis neuf ans qu'ils se font dire qu'on n'a pas le choix, ils en ont assez.

Je veux qu'ils sachent qu'ils vont avoir le choix lors des prochaines élections. Ils pourront choisir entre un gouvernement qui rampe devant les Américains et un gouvernement qui défend les intérêts des Canadiens.

• (1220)

Il ne s'agit pas de savoir si nous voulons travailler en harmonie avec notre voisin, mais bien de savoir si nous voulons devenir comme lui. Il ne s'agit pas de savoir si nous voulons participer à la communauté internationale, mais bien de savoir à quelles conditions nous le ferons.

Je suis fière de vivre dans un pays réputé pour son rôle dans le maintien de la paix plutôt que pour son attitude belliqueuse. Je suis fière d'être d'un pays où les soins de santé sont un droit pour tous les citoyens, et non un privilège pour les bien nantis. Je suis fière d'être d'un pays où le régime de pension de vieillesse a grandement réduit la pauvreté chez les personnes âgées. Je suis fière d'être d'un pays dont la culture rayonne à travers le monde grâce à ses artistes, ses écrivains et ses radiodiffuseurs. Mais surtout, je suis fière d'être citoyenne du Canada, où l'on commence à reconnaître officiellement la valeur de l'autonomie gouvernementale pour les autochtones.

Toutes ces caractéristiques du Canada, qui sont passablement uniques, pourraient bien disparaître à la suite d'un autre mauvais accord commercial. Comment pouvons-nous, d'une part, favoriser la souveraineté des peuples fondateurs en signant des accords d'autonomie gouvernementale et, d'autre part, renoncer à la souveraineté de l'ensemble du peuple canadien en signant

l'ALÉNA et en adoptant une nouvelle constitution économique?

[*Français*]

Les gouvernements ont le choix, mais les Canadiens et les Canadiennes ont aussi le choix. Lorsque vous voyagez dans ce pays, vous réalisez que les gens se regroupent dans leurs communautés—les organismes religieux avec les organismes syndicaux, les organisations agricoles avec les groupes de femmes—pour reprendre le contrôle de leur vie, de leur communauté, de leur pays.

[*Traduction*]

Cette année, nous devrons faire un choix fondamental. Les Canadiens éliront-ils un gouvernement fédéral qui croie en ce que nous avons bâti ensemble, comme c'est le cas des néo-démocrates, ou plutôt un gouvernement qui fera du Canada le 51e État américain, à la suite d'un décret des conservateurs ou de la négligence des libéraux? Ce choix s'offre à nous et c'est pourquoi le Nouveau Parti démocratique a bien hâte aux prochaines élections. Nous ne voulons pas avoir à dire à nos petits-enfants que nous n'avons pas profité de l'occasion le jour où nous avons eu à faire un choix. Par conséquent, nous disons non à l'ALÉNA et oui au Canada.

[*Français*]

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, afin de donner la chance au plus grand nombre de députés possible de parler au cours du débat en troisième lecture du projet de loi C-115, je demande le consentement unanime des députés pour que la Chambre siège entre 13 heures et 14 heures aujourd'hui.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Y a-t-il consentement?

Des voix: D'accord.

[*Français*]

L'hon. Pierre H. Vincent (ministre de la Consommation et des Affaires commerciales et ministre d'État (Affaires indiennes et Nord canadien)): Monsieur le Président, je ne tenterai pas de répondre aux commentaires de ma collègue de l'opposition mais je veux plutôt, dans ce discours en troisième lecture, prendre une approche positive, ce qui doit être le cas, je pense, lorsqu'on parle en troisième lecture sur un projet de loi important qui fait en sorte que le Canada ait accès à un marché supplémentaire de 85 millions de personnes et qu'il ne reste pas à l'écart d'un accord de libre-échange entre les États-Unis et le Mexique.

Lorsqu'on parle de 85 millions de consommateurs au Mexique, on parle de consommateurs mexicains et de leur pouvoir d'achat qui est en pleine croissance. L'ALÉNA se situe au coeur des intérêts fondamentaux du Canada. Si les Canadiens ne vendent pas à des acheteurs étrangers les biens et les services qui sont produits ici au Canada, le résultat en sera très simple, un emploi sur quatre disparaîtra au Canada.

• (1225)

C'est donc dans cette philosophie que le Canada s'est impliqué dans les négociations de l'ALÉNA pour protéger les intérêts des Canadiens et automatiquement renforcer notre position par rapport à l'exportation. On sait que le Mexique est l'un des marchés dont la croissance, au moment où on se parle, est la plus rapide, et également la plus prometteuse. Au fur et à mesure que ce pays s'industrialise, les besoins en produits de consommation raffinés augmentent.

Dans le passé, les Canadiens et les Canadiennes avaient difficilement accès à ce marché. La plupart des produits mexicains, près de 80 p. 100, entrent déjà sur le marché canadien en franchise. Les exportations canadiennes au Mexique étaient et sont touchées par un grand nombre de droits de douane et autres sortes de barrières. Il fallait donc corriger la situation. Si le Canada n'avait pas tenu compte de cette situation, le résultat serait que le Canada n'aurait pas l'accès nécessaire et il ne pourrait, à ce moment-là, assurer la prospérité à tous les Canadiens et Canadiennes.

Vous vous rappellerez le débat sur le libre-échange. Les peurs que l'opposition a transportées pendant des mois ont semé la crainte parmi les Canadiens et les Canadiennes par rapport au libre-échange. Lorsqu'on regarde les statistiques sur le commerce international, on réalise à quel point l'Accord de libre-échange a été bénéfique pour le Canada. Vous me permettrez de souligner à l'opposition que les messages de peur qu'on a tenté et qu'on tente encore de colporter n'ont et n'auront plus d'emprise sur les Canadiens et les Canadiennes, parce que ces derniers ont réalisé, avec les succès obtenus par l'Accord de libre-échange, que l'avenir d'un pays, c'est la confiance qu'on y met et non pas un repli sur soi comme le propose l'opposition.

Naturellement, bâtir un pays et avoir du succès, ce n'est pas une chose qui arrive sans travail. Notre compétitivité au Canada est un travail quotidien, une entreprise exigeante, qui va demander des efforts concertés et ce, dans presque tous les secteurs de l'économie. C'est normal et c'est ainsi qu'un pays, une industrie, une région peut progresser.

Un des facteurs principaux pour assurer la compétitivité et, automatiquement, assurer la position concurrentielle d'un pays sur la scène internationale, c'est justement la protection accordée à la propriété intellectuelle. J'entends par propriété intellectuelle les brevets, le droit

d'auteur, les marques de commerce, les dessins industriels, les topographies de circuits intégrés, les secrets commerciaux, les droits des obtentions végétales, c'est-à-dire les graines de semence.

Je pense qu'il est important de s'attarder à ce sujet spécifique lorsqu'on parle de l'ALÉNA. Je suis heureux de voir le député de Frontenac en cette Chambre qui est un expert dans le domaine des droits d'auteur et qui a fait son bout de chemin de façon significative pour nos auteurs canadiens, alors qu'il était au ministère des Communications.

La propriété intellectuelle regroupe l'innovation, autrement dit les idées qui deviennent, jour après jour, de plus en plus importantes pour le développement économique d'un pays.

• (1230)

Le développement économique d'un pays dépend tant de l'information et des connaissances que de la production de produits de consommation, faisant en sorte que la production des produits, des biens et des services va s'améliorer.

Les ententes qui régissent le commerce international doivent protéger la propriété intellectuelle, qui est justement la source de l'information et la source des connaissances. On ne peut penser à progresser comme pays si on n'a pas pour nos gens au Canada la protection de la propriété intellectuelle. C'est la prospérité du pays qui passe par ce secteur. Les industries canadiennes réclament justement un système de protection de la propriété intellectuelle plus efficace, et ce surtout dans le domaine de la haute technologie.

Le projet de loi à l'étude est particulièrement important en raison de la protection accrue qu'il confère aux auteurs et à d'autres titulaires de droits d'auteur, grâce justement aux modifications qu'il apporte à la Loi sur le droit d'auteur. Permettez-moi de citer quelques exemples de protection accrue contre le piratage et la reproduction illicite que confèrent ces modifications. D'une part, la conformité aux normes du texte révisé à Paris, en 1971, de la Convention de Berne, un droit de location pour les titulaires de droits d'auteur lorsqu'il s'agit de programmes d'ordinateur, et Dieu sait que lorsqu'on parle de programmes d'ordinateurs, c'est de la haute technologie, c'est ce qui est nouveau et qui progresse au jour le jour; un droit de location pour les titulaires de droits d'auteur lorsqu'il s'agit d'enregistrements sonores; des mesures importantes aux frontières en vue d'empêcher l'importation d'oeuvres de tous genres protégées par le droit d'auteur, ayant été piratées à l'extérieur du pays.

La conformité aux normes de 1971 de la Convention de Berne repose sur diverses modifications apportées à la Loi sur le droit d'auteur, qui confèrent toutes une protection accrue aux auteurs ainsi qu'à d'autres titulaires de droits d'auteur. On peut mentionner encore une fois à titre d'exemple l'abolition de la licence obligatoire prévue à l'article 8 de la Loi sur le droit d'auteur; une légère augmentation de la durée de la protection accordée aux films et aux vidéos non dramatiques; une protection explicite à l'égard de toutes les photographies, qu'elles aient été produites à partir de négatifs ou non.

Lors des discussions pour la négociation de cet accord nord-américain, le Canada et les États-Unis ont pu sensibiliser le Mexique à leurs préoccupations en ce qui a trait à la propriété intellectuelle, et on constate les résultats qui sont importants dans le cadre du projet de loi C-115 et dans le cadre de ce qu'on veut faire comme pays avec, entre autres, le Mexique. Ce dernier s'est engagé dans une réforme globale de sa réglementation dans le domaine. Le gouvernement mexicain a supprimé les restrictions sur les redevances, a étendu la protection dans le cas des secrets commerciaux et a simplifié l'enregistrement et l'approbation des accords de licences.

Le Congrès mexicain a adopté récemment une nouvelle loi sur les marques de commerce et une autre sur les brevets, qui prolonge la période de protection des brevets de 14 à 20 ans, et on se retrouve avec la même protection pour les brevets au Canada et au Mexique.

Le Mexique a adopté des règles strictes concernant l'octroi de licences obligatoires et des mesures législatives claires en ce qui a trait à la protection des secrets commerciaux. Enfin, les marques de commerce sont renouvelées après une période de 10 ans.

L'Accord de libre-échange nord-américain comble donc une lacune importante de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis en établissant des règles et des disciplines claires en matière de propriété intellectuelle. Il définit des normes précises relativement au droit d'auteur, aux marques de commerce, aux brevets, aux topographies de circuits intégrés, aux secrets commerciaux, aux indications géographiques et aux dessins industriels.

• (1235)

De plus, l'ALÉNA fixe des règles équitables d'application des droits de propriété intellectuelle, tant dans les pays mêmes qu'à la frontière. L'ALÉNA exige que les pays prennent des mesures aux frontières dans le but de prévenir l'importation des produits de marque contrefaits et d'exemplaires pirates d'oeuvres protégées par le droit d'auteur.

En outre, cette mesure permet d'établir des normes et des garanties procédurales visant les mesures prises à la frontière, ainsi que. . .

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Je suis désolé, mais le député a épuisé ses dix minutes. C'est maintenant la période des questions ou observations.

[*Français*]

Mme Coline Campbell (South West Nova): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre qui vient de prendre la parole. L'Accord de libre-échange avec les États-Unis qui existe en ce moment a été accepté par beaucoup de Canadiens lorsque celui-ci a été adopté, parce qu'une commission avait été chargée, pour une période de sept ans, de décider de la question des subventions. Ce projet de loi, l'ALÉNA, ne répond pas à la question des subventions et n'en donne aucune définition.

Est-ce que le ministre pense que le Canada pourra bénéficier de la protection qui existe à l'heure actuelle en ce qui concerne les subventions? Ne croit-il pas plutôt que les États-Unis et le Mexique vont croire qu'ils bénéficieront de ces subventions de libre-échange entre les deux pays? En d'autres mots, j'aimerais savoir du ministre ce qui va arriver à des programmes qui ne sont pas considérés au Canada comme étant subventionnés alors que les États-Unis, dans le passé, ont dit que certains l'étaient. Toute la question des subventions avait alors été soumise à une commission chargée de prendre certaines décisions en ce qui concerne l'Accord de libre-échange qui existe entre le Canada et les États-Unis. Mais dans ce projet de loi sur ce nouvel accord de libre-échange nord-américain, l'ALÉNA, il n'est pas question de subventions, et cela dépasse le libre-échange. Il n'y aura pas de commission pour décider.

Le chef de l'opposition a proposé qu'à titre de compensation il devrait y avoir une définition de ce qu'est une subvention, avant la ratification de l'ALÉNA, accord si important pour le Canada, comme vient justement de le dire le ministre.

À mon avis, il est important qu'il y ait libre-échange, mais il faut définir ce qu'est une subvention, car les autres pays pourraient croire que nos régimes de soins de santé et d'assurance-chômage sont subventionnés et que le libre-échange ne pourrait s'appliquer à de tels programmes.

Est-ce que le ministre pourrait nous dire de quelle façon on va définir concrètement la question des subventions?

M. Vincent: Monsieur le Président, j'étais quasiment heureux de la question de ma collègue lorsque dans ses commentaires elle disait qu'elle était en faveur du libre-échange. Je dois avouer que je suis très malheureux, par contre, du reste de sa question, où elle tente, malheureusement, de dire que le système de santé canadien sera affecté à cause des subventions.

Tenter de faire peur aux Canadiens et aux Canadiennes comme cela, ce n'est pas à l'honneur de la députée de l'opposition. On tente de faire peur, sans penser aucunement aux Canadiens et aux Canadiennes qui ont un système médical et un système d'assurance-chômage, qui les connaissent bien et qui y sont habitués. Il me paraît malheureux que la députée tente ici, en cette Chambre, de joindre ces deux éléments à l'ALÉNA.

• (1240)

J'aimerais également lui souligner que grâce à l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, nous avons instauré un tribunal formé de 50 p. 100 de Canadiens et d'Américains, pour la première fois dans l'histoire du Canada et des États-Unis, lequel peut et doit décider des problèmes qui peuvent survenir entre les deux pays. Il n'y a pas un autre pays au monde qui a l'opportunité d'avoir un tel accord avec les États-Unis. À ce jour, ma propre région a bénéficié de ce tribunal et j'espère que l'on va continuer à en bénéficier.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): La période des observations est maintenant terminée. Nous reprenons le débat.

Mme Campbell (South West Nova): Monsieur le Président, n'avons-nous pas 10 minutes pour les questions et les observations?

Le président suppléant (M. Paproski): C'est 10 minutes. Le temps a été partagé: 10 minutes, 10 minutes et 5 minutes pour les questions et les observations.

Mme Campbell (South West Nova): Et j'ai eu mes cinq minutes?

Le président suppléant (M. Paproski): Oui, vous avez eu vos cinq minutes. Vous aviez quatre minutes, et vous en avez pris une de plus.

L'hon. Mary Collins (ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest, ministre d'État (Environnement) et ministre responsable de la situation de la femme): Monsieur le Président, je suis heureuse de pouvoir prendre la parole ce matin dans le cadre du débat à l'étape de la troisième lecture du projet de loi de mise en oeuvre de l'ALÉNA.

Nous visons, en fait, trois objectifs avec l'ALÉNA. Premièrement, cet accord réaffirme nos relations commerciales avec les États-Unis. Deuxièmement, il nous facilite l'accès au Mexique, qui est l'une des économies les plus prometteuses et à la croissance la plus rapide du

monde. Troisièmement, il garantit que le Canada demeure un pays intéressant pour les investisseurs étrangers.

J'aimerais, si vous me le permettez, parler un instant de ma propre province, la Colombie-Britannique, où les possibilités sont presque illimitées. Il n'y a qu'à regarder les débouchés dans le secteur forestier, dans le secteur de la machinerie, dans le secteur de la production de gaz et de pétrole pour l'ouest du Canada ainsi que dans le secteur agricole.

En ma qualité de ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest, j'ai participé à un certain nombre de missions commerciales au Mexique. J'y étais justement à Pâques. J'ai été tout simplement stupéfaite de voir l'intérêt que manifestent les acheteurs mexicains pour un grand nombre de produits de consommation et de produits agricoles venant de l'ouest du Canada. J'ai été franchement surprise par leur fort intérêt et leur grand enthousiasme pour le Canada, ainsi que par leur vif désir de conclure des alliances commerciales. Les Mexicains sont absolument enchantés à la vue des débouchés que cet accord présente pour nos deux pays.

En fait, mon ministère organise des colloques et des ateliers pour renseigner les gens d'affaires de l'Ouest sur les débouchés qui s'offrent à eux sur le marché mexicain.

Ce qui m'amène à vous parler d'un autre point important, celui des débouchés dans le secteur de l'environnement. Et ce au niveau de la technologie et de l'industrie. Lorsque j'étais au Mexique, j'ai assisté à une autre conférence où les participants ont échangé des renseignements sur l'éducation en matière d'environnement. Les participants ont été très intéressés de voir le rôle de premier plan que le Canada jouait dans le domaine de l'environnement et ont demandé si nous pouvions les aider à relever certains défis auxquels ils font face.

C'est dans ce contexte, en ma qualité de ministre d'État à l'Environnement, que j'aimerais faire aujourd'hui quelques remarques au sujet de l'ALÉNA qui, à mon avis, marque un tournant dans l'histoire. En fait, le monde entier considère que c'est le premier accord commercial à se concentrer vraiment sur l'environnement. Il montre les liens qui existent réellement entre le commerce, l'environnement et l'objectif que nous poursuivons tous: le développement durable.

C'est une idée en quelque sorte encore nouvelle que certains ne saisissent pas encore très bien, ainsi que j'ai pu le constater au cours de mes voyages. Il existe plusieurs définitions du développement durable. Mais l'idée est essentiellement que la qualité de l'environnement et la croissance économique sont complémentaires. L'une renforce l'autre. Un environnement salubre et une base de ressources productive sont deux éléments indispensables pour une économie saine. Par ailleurs, une économie forte est indispensable pour veiller au maintien de normes élevées sur le plan social et sur celui de l'environnement. Nous nous trouvons donc devant une question de continuité. Le problème est de veiller à ce qu'il y ait un équilibre et que cette continuité soit maintenue.

• (1245)

La relation entre le commerce et l'environnement conduit donc essentiellement au développement durable. Le commerce entraîne la croissance économique qui nous permet d'avoir les ressources nécessaires pour la protection de l'environnement. De son côté, un environnement sain nous permet de disposer des ressources écologiques et naturelles nécessaires pour soutenir la croissance économique à long terme stimulée par le commerce.

Tout comme une économie prospère et un environnement sain sont totalement compatibles, le commerce peut renforcer l'environnement et vice versa.

L'ALÉNA est le premier accord commercial dans lequel il est vraiment tenu compte de l'environnement. En fait, cette idée est reprise au GATT où l'on parle à présent d'un GATT vert. C'est aussi une chose dont on doit tenir compte dans les futurs accords commerciaux que nous pourrions être amenés à conclure.

Pour le Canada, c'est à mon sens un exemple concret de négociations commerciales entreprises sous l'angle du développement durable. En fait, quand nous avons engagé les négociations au sujet de l'ALÉNA, nous avons adopté une stratégie qui jouait sur quatre fronts de sorte à veiller à ce qu'il soit tenu compte des considérations d'ordre environnemental dans l'ALÉNA. Tout d'abord, les trois pays parties à l'ALÉNA devaient s'engager à appliquer l'accord d'une façon compatible avec la protection de l'environnement et à promouvoir le développement durable. Il existe tout au long de l'accord des dispositions particulières fondées sur ces principes.

Avant tout, l'accord affirme le droit de chaque pays de décider du niveau de protection de l'environnement qu'il juge approprié. Les Canadiens le comprennent très bien car il est important que nous puissions indiquer quelles sont les normes que nous jugeons nécessaires au Canada et comment nous entendons gérer nos rares et précieuses ressources. Nous tenons à conserver ce droit souverain de prendre ce genre de décisions.

En outre, les dispositions de l'ALÉNA relatives aux obligations commerciales précisent que les accords internationaux en matière d'environnement auront priorité sur les dispositions de l'ALÉNA. Le Canada adhère à de nombreuses ententes, notamment à la convention sur les changements climatiques et à la convention sur la diversité biologique. Cela évite également que l'ALÉNA n'amoindrisse le droit d'un pays de prendre des mesures en vertu de ces ententes environnementales.

L'accord prévoit en outre qu'aucune des parties qui pour le moment sont trois et seront peut-être plus dans l'avenir, ne pourra abaisser ses normes environnementales dans le but d'attirer des investissements. C'est un aspect très important et j'avais d'ailleurs entendu exprimer des préoccupations à ce sujet. C'est la première fois qu'un accord commercial prévoit un engagement aussi poussé de la part de toutes les parties adhérentes.

Le deuxième élément de notre stratégie, conformément à notre engagement en matière d'environnement, exige que l'ALÉNA fasse l'objet d'un examen environnemental. C'est la première fois qu'un accord commercial renferme une disposition en ce sens. L'examen garantit une évaluation constante et approfondie des questions environnementales durant les négociations sur l'ALÉNA. Cet examen s'est déroulé dans un contexte multidisciplinaire et avec la participation de plusieurs ministères. Le comité qui a été constitué a travaillé en collaboration permanente avec les négociateurs et avec des représentants du secteur de l'environnement. Conformément à l'engagement du gouvernement de faire preuve de transparence et de responsabilité, tous les résultats de l'examen ont été rendus publics l'automne dernier et ont constitué la base d'une discussion ouverte et éclairée.

Troisièmement, il y a eu des consultations exhaustives des parties intéressées. Ce processus prévoyait une participation dans le cadre des négociations de l'ALÉNA et de l'examen environnemental. C'est la première fois dans l'histoire politique canadienne que de telles mesures innovatrices sont prises. Les écologistes, les entreprises, l'industrie, les organisations ouvrières et d'autres ont contribué directement aux négociations sur l'accord commercial.

• (1250)

Quatrièmement, nous avons reconnu que nous avions besoin de prendre d'autres mesures également et nous avons accru notre collaboration avec le Mexique sur les questions environnementales. Nous avons signé un accord de coopération dans le domaine de l'environnement. Lorsque j'étais là, il y a quelques mois, nous avons reconduit cet accord pour une deuxième année. Aux termes de cette entente, on a lancé un vaste éventail de projets touchant le respect des normes environnementales et tendant à aider le Mexique à relever les défis environnementaux.

Je sais que le temps me presse, mais je voulais aborder certaines autres questions. Chose certaine, la création d'une commission nord-américain de l'environnement proposée dans le cadre de discussions sur un accord parallèle sur l'environnement est, selon moi, extrêmement importante non seulement en ce qui concerne le lien avec le commerce, mais également parce que c'est reconnaître que nos trois pays partagent le même continent et le même environnement. Cette commission peut être un mécanisme extrêmement important pour parvenir à un développement durable sur tout le continent.

Nous croyons qu'on peut lui confier tout un éventail de rôles. Elle pourrait notamment fournir les renseignements pertinents et nous permettre de parvenir à une coopération durable et efficace à long terme sur le plan de l'environnement dans un grand nombre de domaines. Les négociations ne sont pas terminées, et il y a certaines divergences d'opinions, mais nous sommes persuadés que nous pourrons parvenir à un résultat qui satisfera les besoins des trois pays.

En mettant l'accent sur l'aide technique et la coopération, tout en accomplissant des fonctions de consultation et de médiation, très importantes, à notre avis, en cas de différends, une commission nord-américaine de l'environnement s'imposerait comme instrument de promotion du développement durable en Amérique du Nord. En fait, je considère qu'il s'agit là d'un modèle réel à suivre non seulement pour l'Amérique du Nord, mais également pour le monde s'il veut mettre en pratique la notion de développement durable proposée à Rio.

Ainsi, non seulement l'ALÉNA offre-t-il des avantages sur le plan du commerce et des débouchés, ainsi que des investissements, mais il constitue, selon moi, une occasion extraordinaire de faire un bond en avant en ce qui concerne nos engagements en matière de développement durable.

Mme Coline Campbell (South West Nova): Monsieur le Président, je pourrais facilement trouver à redire à plusieurs affirmations de la ministre, notamment que l'accord de libre-échange nord-américain renferme des dispositions concernant l'environnement.

En sa qualité de ministre d'État à l'Environnement, elle devrait savoir que la position de l'opposition officielle, c'est que l'environnement n'est pas protégé en regard des emplois. Même le président Clinton a demandé un accord parallèle à cet égard. Je ne comprends pas comment elle peut oser dire comme elle le fait que l'environnement fait partie intégrante de l'accord.

En sa qualité de ministre responsable de la situation de la femme, me dirait-elle, à son avis, ce qui va se produire maintenant qu'aucun tribunal n'examine plus ou ne définit plus les programmes que l'on peut conserver ici au Canada, ce qui nous fait craindre qu'on les interprète comme des subventioms?

Sur le plan des affaires, qu'il s'agisse d'une entente du MEER visant à aider les femmes à se lancer en affaires ou d'un programme de garde d'enfants parrainé par la province, les États-Unis pourront toujours revenir et déclarer que cela équivaut à une subvention alors que ce sont des programmes intégrés à l'accord et nous n'aurons plus de protection. L'ALÉ prévoyait, pour une période de sept ans, un tribunal qui déterminait ce qui n'entrait pas dans les subventions, mais il n'y a rien de tel dans l'ALÉNA. Nous ne profitons plus de la protection d'une définition valable pour sept ans quant à ce qui n'est pas considéré comme une subvention au commerce.

En sa qualité de ministre responsable de la situation de la femme, je crois qu'elle place les femmes dans une position désavantageuse, non seulement les femmes des régions comme la mienne, puisqu'il existe une disparité évidente à leur égard, mais toutes les femmes du Canada. La ministre a-t-elle des remarques à faire à ce sujet?

Mme Collins: Monsieur le Président, nous avons examiné toute la question de l'ALÉNA par rapport aux femmes. Je pense encore que cet accord offre de véritables possibilités aux femmes. Les échanges commerciaux qui se développeront avec le Mexique pourraient, dans bien des domaines, profiter à de petites entreprises canadiennes de services aussi bien que de fabrication, des secteurs où nous incitons les femmes à se lancer.

Je répète que lors de la mission qui m'a été confiée récemment au Mexique, j'ai constaté que nombre des entreprises faisant partie de la délégation canadienne à des foires commerciales étaient dirigées par des femmes. Ce dont les femmes ont besoin, c'est de possibilités de croissance et de développement d'entreprises commerciales. Nous vivons du commerce. Je constate encore que des possibilités s'ouvrent aux femmes.

En fait, pendant mon séjour là-bas, j'ai rencontré des représentantes de groupes de femmes. J'ai rencontré des dirigeantes d'entreprise d'un certain nombre de secteurs, qui souhaitaient ardemment se faire des contacts et nouer des relations avec les milieux d'affaires et d'autres secteurs dans le but non seulement d'améliorer la situation économique des femmes, mais encore de promouvoir l'égalité des sexes. Nous pouvons continuer de mettre notre expertise au service de la cause de l'égalité des sexes dans tout le continent.

• (1255)

M. Vic Althouse (Mackenzie): Monsieur le Président, dans ses observations, la ministre a mentionné à plusieurs reprises que le gouvernement s'efforçait, au moyen de l'ALÉNA, d'assurer une croissance équilibrée.

Mon analyse de cette entente m'amène à conclure que cet équilibre n'est pas évident. Nous constatons une diminution de la capacité du gouvernement d'intervenir au niveau de l'activité commerciale; nous notons aussi une diminution radicale des pouvoirs des travailleurs qui ont un emploi à l'heure actuelle mais qui ne pourront suivre leur employeur lorsque celui-ci déménagera dans un autre pays. En fait, cet accord confère des pouvoirs accrus aux entreprises multinationales.

Je me demande comment la ministre peut concilier cette réalité avec une approche équilibrée. Estime-t-elle que les entreprises ont été pénalisées au fil des ans? Comment cette situation cadre-t-elle avec les propos de la ministre sur la protection de l'environnement et le développement durable?

Maintenant que le bassin de chômeurs a augmenté considérablement en Amérique du Nord et que les multinationales pourront chercher la main-d'oeuvre la meilleure marché dans tout le continent, comment la ministre peut-elle dire que cet accord sera bénéfique à l'environnement? Les gens ne font-ils pas partie de l'environnement? N'ont-ils pas besoin d'un revenu, d'un logement et de soins de santé?

Mme Collins: Monsieur le Président, le député vient de soulever plusieurs questions.

Évidemment, les gens viennent en premier. Ils forment le sujet de base de tout notre débat. Comment pouvons-nous créer une activité économique qui permette aux gens de voir à leurs besoins, de gagner leur vie, sans négliger nos inquiétudes relatives à l'environnement? C'est toute la question du développement durable.

Comment pouvons-nous exploiter les possibilités économiques? Nous savons que le Canada est trop petit, avec sa population de 27 millions d'habitants, pour que nous puissions nous satisfaire de faire le commerce entre nous. Toute l'évolution du pays nous a appris qu'il faut commercer, qu'il faut devenir plus concurrentiel, fabriquer de meilleurs produits, offrir de meilleurs services,

mettre au point de nouvelles technologies et leur trouver de nouveaux débouchés.

C'est en élaborant des accords commerciaux qui éliminent les barrières tarifaires injustes que nous pourrons saisir les possibilités qui mèneront à la création de nouveaux emplois et à une nouvelle croissance pour le bien des Canadiens.

Le député a parlé des grandes sociétés. Or, il ne s'agit que d'un aspect secondaire de toute la question. À mon avis, le secteur de la petite entreprise est bien plus important. C'est dans ce secteur que les emplois augmentent au Canada. On dit que 80 p. 100 des emplois se trouvent dans le secteur de la petite entreprise.

Il s'agit d'un fait réel, et non d'une donnée théorique. Au Mexique, j'ai rencontré 120 petits entrepreneurs canadiens. Ils s'étaient rendus là-bas pour vendre un produit particulier. Certains d'entre eux venaient des Prairies pour vendre du boeuf transformé. Ils voyaient les nouveaux débouchés. Ces gens n'appartenaient pas à des conglomérats internationaux. C'était des gens d'affaires prêts à engager leurs propres dollars, qui cherchaient de nouveaux débouchés et qui constataient l'existence de ces débouchés au Mexique, car ce pays en croissance possédera bientôt la plus grande classe moyenne.

Il me semble qu'en favorisant la croissance économique—non seulement au Canada, mais aussi dans des pays comme le Mexique—nous participons au mouvement visant à améliorer la situation de tout le monde. Voilà pourquoi il est si important—c'en est du moins une des raisons—de stimuler nos activités commerciales avec des pays comme le Mexique. On ne peut qu'être gagnant.

L'hon. Roy MacLaren (Etobicoke-Nord): Monsieur le Président, c'est la dernière occasion que nous avons de débattre l'Accord de libre-échange nord-américain à la Chambre. Le gouvernement a fait adopter de force les mesures nécessaires pour mettre fin au débat cet après-midi.

Il y tient mordicus, même si l'on n'a fait qu'un examen extrêmement sommaire de cette mesure importante et de ses nombreuses incidences.

• (1300)

Il était évident que le gouvernement avait l'intention d'en écourter l'examen. Il avait vendu la mèche il y a plusieurs mois de cela, quand il a rejeté les unes après les autres les demandes de l'opposition officielle qui réclamait des consultations et des audiences publiques supplémentaires d'un bout à l'autre du pays. S'il s'était rendu à ces demandes, des audiences auraient été tenues dans toutes les provinces et dans tous les territoires. On a refusé de tenir des audiences à Montréal et à Toronto. On a refusé d'en tenir à Hamilton et à Edmonton, entre autres. On a refusé d'entendre d'autres témoins à Ottawa.

Résultat, en imposant l'attribution de temps dans le cadre du débat sur l'Accord de libre-échange nord-américain, le gouvernement refuse aux Canadiens et à leur Parlement la possibilité d'étudier à fond les conséquences et les incidences de cet accord international d'une portée considérable.

Comme si la situation n'était pas bien assez triste comme ça, pour comble de malheur, le gouvernement a décidé de forcer l'adoption de cette mesure législative sans attendre que les accords parallèles aient été négociés ni que le débat sur l'ALÉNA ne soit terminé aux États-Unis et au Mexique, s'il finit jamais.

En liant l'approbation de l'ALÉNA à la conclusion d'accords parallèles rigoureux en matière d'environnement et de conditions de travail, le président Clinton a suscité de grands espoirs qui risquent d'être déçus chez les Américains qui considéraient pratiquement, et considèrent encore, l'Accord de libre-échange comme une abomination.

Il est tout aussi vain d'espérer jamais négocier un accord parallèle sur les normes de travail qui satisfasse d'importantes factions des syndicats américains que de voir tous les écologistes américains appuyer un accord tripartite éventuel en matière d'environnement. Pourtant, les opinions des environnementalistes contribueront certainement à déterminer le sort du projet de loi de mise en oeuvre de l'ALÉNA si jamais il finit par être présenté au Congrès américain.

De plus, la nécessité de négocier les deux accords parallèles a retardé la présentation du projet de loi de mise en oeuvre de l'ALÉNA au Congrès américain au point où le gouvernement américain aura de la difficulté à faire approuver ce projet de loi à temps pour que l'accord puisse entrer en vigueur le 1er janvier 1994.

Pas plus tard qu'hier, le représentant au commerce des États-Unis a soulevé de sérieux doutes quant à la capacité de son gouvernement de mettre l'ALÉNA en oeuvre en janvier 1994 étant donné les différends qui existent actuellement entre les trois pays au sujet de l'application des accords parallèles sur l'environnement et la main-d'oeuvre.

Le gouvernement conservateur se retrouve donc maintenant dans un dilemme qu'il a lui-même créé. Afin de prouver qu'il a négocié le meilleur accord possible avec le Mexique et les États-Unis l'automne dernier, comme il

le prétend, et que l'ALÉNA ne sera pas touché par ces accords parallèles sur l'environnement et la main-d'oeuvre qu'il pourrait qualifier d'insignifiants, le gouvernement s'est engagé à faire adopter le projet de loi de mise en oeuvre de l'ALÉNA au Canada le plus rapidement possible sans tenir compte de la confusion et de l'incertitude qui augmentent de jour en jour aux États-Unis.

En faisant adopter l'ALÉNA prématurément au Canada, le gouvernement a également renoncé à toute influence que le Canada aurait pu avoir dans la négociation des accords parallèles dont l'importance ne cesse de s'accroître. Ainsi, paradoxalement, il est de plus en plus possible que l'ALÉNA subisse des changements au cours des semaines qui viennent, mais que ces changements aillent à l'encontre des intérêts nationaux du Canada.

Il est extrêmement important de souligner que, bien que le ministre du Commerce extérieur s'oppose énergiquement à tout ce qui pourrait ressembler à des accords parallèles exécutoires et potentiellement protectionnistes, il a également pris soin de ne pas laisser entendre que le Canada pourrait se retirer de l'ALÉNA à cause de cela, ce qui serait évidemment dans la logique de sa position.

• (1305)

Nous ne pouvons que supposer que, malgré toutes ces belles paroles, il est entendu que le Canada sera forcé d'accepter presque tout ce que les États-Unis pourraient exiger, y compris des sanctions commerciales dans le domaine de l'environnement.

Bref, la situation pourrait fort bien se produire lorsque le gouvernement américain dira au Canada: «Nous venons de terminer des négociations difficiles avec le Congrès américain au sujet des accords parallèles. Nous ne sommes pas disposés à rouvrir ces négociations. C'est à vous, le Canada et le Mexique, d'accepter ou de refuser. Et, comme vous avez déjà adopté votre loi de mise en oeuvre de l'ALÉNA, vous, le Canada, n'aurez rien à dire au sujet des accords parallèles.» Il convient d'ajouter que tout cela va à l'encontre de la stratégie de négociation pragmatique et prudente que le Canada a l'habitude d'adopter.

Dans d'autre cas, le Canada a évité des surprises et a pu intégrer dans ces lois des dispositions équivalentes aux dispositions américaines en retardant la présentation de ses projets de loi de mise en oeuvre jusqu'à ce que les projets de loi équivalents aient été présentés au Congrès américain.

Il peut en effet arriver que des projets de loi américains contiennent de surprenantes interprétations des obligations des États-Unis en vertu des traités ou des ajouts à ces traités. Je rappelle aux députés le fameux amendement Baucus-Danforth au traité de libre-échange de 1988 qui visait à gagner des voix au Congrès, mais qui nuisait aux intérêts commerciaux canadiens.

C'est pour une telle raison, et pour bien d'autres, que les gouvernements canadiens attendent habituellement pour présenter un projet de loi définitif au Parlement d'avoir eu la possibilité d'examiner la mesure législative américaine équivalente. Cela nous permet de réagir aux surprises que nous réservent nos voisins du sud en modifiant nos projets de loi en conséquence.

Nous l'avons fait avec l'accord de 1988 et dans le cas d'ententes rattachées au GATT, mais nous avons renoncé à cette stratégie dans le cas de l'ALÉNA. En l'occurrence, le gouvernement, pour des raisons mystérieuses qui dépassent tout entendement, est déterminé à ne pas attendre le texte définitif des ententes parallèles ni le projet de loi américain de mise en oeuvre.

En bout de ligne, la stratégie donquichottesque du gouvernement apparaît des plus étranges, voire dangereuse, et elle illustre bien à quel point les priorités du Canada en matière de commerce sont fondamentalement mal inspirées. Ne nous trompons pas. Le Canada n'est pas entré dans les négociations commerciales avec le Mexique et les États-Unis en 1990 dans le but premier d'avoir un meilleur accès au marché mexicain ni d'améliorer l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, mais bien pour protéger ses acquis sur le marché américain car on les croyait compromis par l'accord de libre-échange jugé inévitable entre le Mexique et les États-Unis.

Maintenant qu'un tel accord n'est plus une certitude, pourquoi le Canada, pays le moins touché par l'ALÉNA et vraisemblablement le plus avantagé par son abandon, est-il devenu son plus farouche défenseur? Qu'est-ce qui pousse le gouvernement à aller de l'avant sans savoir ce que contiendront les deux—peut-être plus—ententes parallèles que les États-Unis ont exigé de négocier?

Peut-être les réponses à ces questions se trouvent-elles dans une décision capitale que le gouvernement a prise après 1988 lorsqu'il a explicitement axé sa politique commerciale et étrangère sur le continentalisme, la détournant des relations multilatérales ou mondiales. Implicitement, le gouvernement supposait que le Canada n'avait plus de rôle majeur à jouer dans la définition de ses propres priorités en matière de commerce et d'économie. En mettant tous ses oeufs dans le panier du libre-échange, le gouvernement confiait discrètement à Washington un rôle majeur dans la définition de la politique commerciale du Canada.

• (1310)

Même si la communauté mondiale s'est montrée superficiellement en faveur de l'Accord de libre-échange canado-américain, il n'est guère surprenant qu'on ait perçu le Canada, plutôt à juste titre d'ailleurs, comme se détournant peu à peu de la voie commerciale multilatérale. On a beaucoup vanté l'idée de se tourner vers les pays du Pacifique, mais jusqu'à maintenant, il ne s'est agi que de beaux discours.

L'État ou le secteur privé n'a presque jamais essayé d'exploiter les énormes possibilités que présentent les pays de la Communauté européenne. Le gouvernement n'a pas profité de l'ouverture de l'Europe de l'Est pour saisir d'éventuels débouchés commerciaux pour le Canada et, surtout, pour s'implanter discrètement dans les pays de la Communauté européenne.

En ce qui concerne l'Amérique latine, le gouvernement n'a pas formulé, et encore moins mis en oeuvre, une stratégie commerciale, si ce n'est en réponse aux mesures prises récemment par les États-Unis et le Mexique. En matière de commerce, activement et passivement, le gouvernement semble fondamentalement dériver, sinon s'orienter volontairement, vers le continentalisme et s'écarter du multilatéralisme.

On ne sait pas encore très bien si le gouvernement voit l'ALÉNA comme une étape de l'établissement d'une politique commerciale mondiale ou simplement comme la dernière pièce d'un bloc continental tourné sur lui-même. L'accroissement des sentiments protectionnistes aux États-Unis ainsi que les exigences relatives au contenu américain beaucoup plus élevé dans l'ALÉNA ne font qu'alimenter les craintes selon lesquelles le Canada s'oriente vers une forme de protectionnisme continental dirigé par les États-Unis. Cela ne serait guère dans l'intérêt du Canada.

Alors que les barrières relatives au commerce et aux investissements tombent, le Canada doit être prêt à soutenir la concurrence en Europe, dans les pays du Pacifique et en Amérique du Nord, faute de quoi il risque de voir sa technologie et sa productivité chuter et le niveau de vie au Canada diminuer de façon constante.

Étant donné que les États-Unis sont moins concurrentiels et que les pays d'Europe et du Pacifique sont en pleine ascension, il y a lieu de se demander si l'Amérique du Nord est encore le repère en fonction duquel l'industrie canadienne devrait se mesurer.

Les déficits commerciaux croissants du Canada, les déséquilibres qu'il nous faut rectifier visent nos partenaires outre-mer, notamment en Asie, et non pas les États-Unis, par rapport auxquels nous continuons d'enregistrer un excédent sur marchandises.

Enfin, il ne faut pas perdre de vue le fait que le commerce, dans un monde interdépendant, tient largement aux investissements et que les États-Unis, sans compter le Mexique et le reste de l'Amérique latine, n'ont pas de capitaux à profusion. Il ne serait guère utile que le Canada soit prisonnier d'un bloc commercial de débiteurs.

La tendance vers l'intégration économique régionale peut être considérée comme s'inscrivant dans un mouvement plus vaste en vue de l'intégration mondiale. Les progrès dans le secteur des télécommunications et des transports abaissent réellement les frontières et les contraintes géographiques et, partant, l'importance des régions.

C'est particulièrement vrai en ce qui concerne le commerce et les services liés aux technologies de pointe. S'il est naïf de penser que, bientôt, le Canada ne dépendra plus beaucoup du continent nord-américain, il le serait encore plus de ne pas reconnaître que le monde a changé radicalement depuis les années 60. Plus qu'à n'importe quel moment depuis la Première Guerre mondiale, le Canada dispose de multiples moyens pour se libérer de ses contraintes continentales et pour établir des relations avec les pays du Pacifique et de l'Europe.

Il est ironique de penser que ce sont les États-Unis, et non pas le Canada, qui ont souligné l'opportunité de conférer un caractère multilatéral à l'ALÉNA, non pas simplement en ouvrant la voie à des pays de l'hémisphère occidental comme le Chili, mais en entamant des discussions avec les pays de l'ANASE pour établir des relations économiques plus étroites entre eux et les pays signataires de l'ALÉNA.

En réponse à une question, le ministre du Commerce extérieur a dit en août dernier que le Canada serait favorable à l'adhésion de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande à l'ALÉNA. Le gouvernement canadien n'a malheureusement pas donné suite à cette idée, réduisant ainsi toute possibilité prochaine d'une multilatéralisation de l'ALÉNA pour en faire une sorte de GATT amélioré.

Le gouvernement a non seulement négligé d'examiner les façons dont on pourrait multilatéraliser davantage l'ALÉNA et en globaliser davantage les avantages commerciaux, il a également négligé d'aborder sérieusement la question de savoir comment le Canada peut s'équiper lui-même pour livrer concurrence dans un marché de plus en plus mondial.

• (1315)

Dans un certain sens, l'ALÉ et l'ALÉNA ont peut-être accéléré l'apparition de la situation à laquelle le Canada se serait trouvé confronté tôt ou tard, et certainement après une conclusion heureuse des négociations en cours dans le cadre de l'Uruguay Round du GATT. L'accord qui résultera de l'Uruguay Round aura des conséquences d'une beaucoup plus grande portée que celles d'accords continentaux ou même hémisphériques comme l'ALÉ et l'ALÉNA.

Au Canada, ce que certains considèrent comme des défis peut également être considéré comme des chances si nous réussissons à améliorer nos propres moyens de livrer concurrence.

En refusant de reconnaître la nécessité de réformer de fond en comble le moyen de fournir les services de l'État, le gouvernement a également refusé de reconnaître le lien direct entre la libéralisation économique, qu'il a poursuivie à l'échelle continentale, et la nécessité d'une importante adaptation et d'une importante réforme à l'échelle nationale.

Comme le chef de l'opposition l'a fait remarquer récemment, les accords commerciaux ne sont pas une fin en eux-mêmes. L'objectif fondamental consiste à assurer une vie meilleure aux gens. Cela veut dire des emplois et des industries avec un avenir.

Pendant les débats prolongés sur les avantages ou les inconvénients du libre-échange, qu'il s'agisse de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, de l'ALÉNA ou de l'Uruguay Round du GATT en suspens, mais beaucoup plus envahissant, on a parlé vraiment peu de l'aide à l'adaptation. Pourtant, ici au Canada, c'est cette aide sous toutes ses formes qui peut rendre plus compréhensibles et plus acceptables les bouleversements inévitables découlant d'une libéralisation des échanges commerciaux, même pour ceux qui en sont les victimes immédiates, comme ce sera toujours le cas.

Au lieu de cela, aujourd'hui, contrairement aux années précédentes, un grand nombre de Canadiens sont laissés perplexes par la libéralisation du commerce. Depuis plus de quatre décennies, les gouvernements ont garanti aux Canadiens que, en tant que peuple dépendant énormément des exportations pour sa prospérité, un meilleur accès aux marchés étrangers et l'ouverture parallèle du marché canadien étaient sans aucun doute à leur avantage. Effectivement, les négociations successives du GATT en vue d'instaurer le libre-change, bien que peut-être inconnues de bien des gens, ont indéniablement beaucoup contribué à l'affluence canadienne d'après-guerre.

Cependant, les négociations Kennedy et de Tokyo ont eu du succès en partie parce qu'elles étaient accompagnées d'une aide à l'adaptation proportionnelle et d'initiatives gouvernementales qui ont aidé les entreprises et la main-d'oeuvre à s'adapter aux nouveaux débouchés et à la nouvelle concurrence.

Suivant les précédents des diverses rondes du GATT, la Commission royale d'enquête Macdonald, en recommandant la négociation d'un accord de libre-échange avec les États-Unis, insistait à divers endroits sur le fait que, parallèlement à un tel accord, il fallait prévoir une aide substantielle à l'adaptation, c'est-à-dire donner des cours de formation et de recyclage, encourager les investissements, éliminer les barrières interprovinciales, aider la petite entreprise, et quoi encore, autant de choses qui n'ont pas été faites en dépit des promesses.

Le gouvernement a recherché un accord commercial avec les États-Unis, mais il n'a pas mis sur pied, sur la foi de ses propres études d'impact, les programmes d'aide sectoriels, régionaux ou autres qui auraient contribué à réduire les inévitables perturbations et auraient aidé les Canadiens à soutenir plus efficacement la concurrence.

En conclusion, en cette période postindustrielle et d'après-guerre froide, nous avons besoin de concevoir une stratégie du commerce et de la concurrence qui nous permette d'agir mondialement. Nous avons la possibilité de bâtir la première économie nord-américaine véritablement orientée sur le monde, pas simplement en tendant la main au Mexique, mais en recherchant activement des accords commerciaux avec nos principaux partenaires étrangers, comme le Japon et la Communauté européenne. Mais d'abord, il nous faut mettre de l'ordre dans nos affaires.

Dans ce dernier acte du drame de l'ALÉNA, nous avions la possibilité de réécrire la conclusion à laquelle nous étions arrivés en 1988. On ne peut que regretter que le gouvernement ait manqué le bateau.

• (1320)

M. Peter McCreath (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, j'ai prêté une oreille attentive aux propos de mon collègue. Je dois dire qu'il se montre malveillant aujourd'hui

quand il prétend que le gouvernement se dirige tout droit vers l'isolationnisme continental.

Pourtant, il connaît l'initiative que le gouvernement a prise pour développer le commerce avec l'Europe. Il connaît les initiatives que le gouvernement a prises pour trouver de nouveaux débouchés dans la région du Pacifique. Il y a trois ou quatre semaines, il a accompagné le ministre du Commerce extérieur avec une importante délégation commerciale ayant pour but de favoriser les échanges commerciaux avec l'Amérique du Sud, notamment le Chili et l'Argentine. C'est de la méchanceté de sa part quand il tient les propos qu'on a entendus, quand il se demande pourquoi le gouvernement va de l'avant avec cet accord alors qu'il sait très bien que le Congrès du Mexique en est actuellement saisi et que le gouvernement établit son programme législatif dans le but de répondre aux besoins des Canadiens sans obéir aux diktats de Washington.

J'essaie de m'expliquer quelle est la position et quelles sont les intentions du Parti libéral du Canada à l'égard de l'ALÉNA. J'ai écouté ce matin les belles paroles de son chef, mais je ne suis pas parvenu à comprendre quelles seraient les véritables intentions du Parti libéral si un jour il venait à former le gouvernement. Le député sait qu'un climat protectionniste prévaut aujourd'hui aux États-Unis. Or, son chef dit que, s'il était élu premier ministre, il négocierait de nouveau l'ALÉNA, un document dûment signé par les trois pays.

La question que je pose à son chef qui n'y a pas répondu est la suivante: si on remet ce document sur la table de négociations pour tenter d'obtenir certains avantages pour le Canada, qu'est-il prêt à négocier? Le député croit-il sérieusement que la position et la conviction du Parti libéral sont que les États-Unis diront: «Vous voulez renégocier l'accord? Pas de problème! Dites-nous ce que vous voulez et nous vous l'accorderons.» Par définition, dans un échange commercial, on donne pour recevoir. Je veux savoir ce que le Parti libéral du Canada est prêt à donner en échange d'une nouvelle négociation de l'ALÉNA. Et si les Américains disent: «Écoutez, messieurs les libéraux du Canada, cet accord, c'est à prendre ou à laisser.» Quelle sera alors la position du Parti libéral? Va-t-il l'accepter ou le rejeter?

M. MacLaren: Monsieur le Président, cette question est stupide car, bien sûr, elle ne tient pas compte de la réalité des négociations commerciales.

Avant de passer à cela, je voudrais faire une mise au point. Le député dit que le gouvernement cherche activement de nouveaux débouchés commerciaux du côté du Pacifique et dans la Communauté européenne. Je le mets au défi de nous présenter des preuves que la prétendue initiative qu'a prise le gouvernement dans les pays de la ceinture du Pacifique a été couronnée de succès. Quelles preuves a-t-il que le gouvernement canadien a accompli quelque progrès que ce soit pour accroître le commerce entre le Canada et les pays du Pacifique? Quelles preuves a-t-il que le gouvernement a pris l'initiative préconisée par le Comité permanent du commerce extérieur, à savoir qu'il devrait rechercher une libéralisation des relations commerciales avec la Communauté européenne? Le gouvernement s'est-il rendu à Bruxelles? S'est-il rendu dans les capitales du marché commun européen pour explorer les possibilités d'accroissement des relations commerciales avec la Communauté européenne? Le député sait bien que non. Il sait que le gouvernement a échoué. Préoccupé comme il l'est pour le continent, pour l'hémisphère nord-américain, il a négligé les possibilités que l'Asie et l'Europe commençaient à lui offrir.

Il saura aussi, comme je l'ai fait remarquer dans le discours que je viens de terminer, que ce sont les États-Unis qui ont pris l'initiative de rechercher des accords de libéralisation des échanges avec les pays signataires de l'ALÉNA et les pays de l'ANASE. Le gouvernement canadien n'était ni à Kuala Lumpur ni à Singapour pour chercher à améliorer les relations commerciales entre ces pays et pour rassurer ceux de l'ANASE que le Canada ne participait pas à une entente commerciale continentale qui risquait d'être protectionniste. Le gouvernement a échoué sur tous ces plans.

Le député a demandé ce que le Parti libéral ferait s'il accédait au pouvoir. C'est couru d'avance. Il fait erreur lorsqu'il utilise le conditionnel. Il voulait plutôt dire «quand il accédera au pouvoir».

• (1325)

Le député sait que des accords parallèles sur les normes en matière d'environnement et de travail sont en cours de négociation. Apparemment, les négociations sont loin d'être terminées. Si elles ne le sont pas encore à l'arrivée au pouvoir du Parti libéral, les libéraux en feront l'évaluation, verront où elles en sont rendues et continueront de veiller, ainsi qu'ils l'ont fait ces deux dernières années, à renforcer les dispositions relatives aux normes en matière d'environnement et de travail.

Si le député connaît bien l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, il sait sans doute que les États-Unis se sont engagés à participer à la négociation bilatérale d'un code des subventions et à faire preuve de plus de compréhension dans l'application des droits compensateurs. Or, pour des raisons que je n'arrive pas à comprendre, ce gouvernement a abandonné cette idée dans l'ALÉNA. Dans le cas de l'Accord de libre-échange, il a réussi, quoique modérément, à faire accepter aux Américains l'idée de négocier un code des subventions, qui est l'élément-clé si l'on veut parvenir à une libéralisation des échanges.

Dans le cas de l'ALÉNA, le gouvernement a cependant renoncé à ce qu'il avait réussi modérément à faire dans le cas de l'ALÉ. On cherchera en vain dans les 2 000 pages de l'ALÉNA une mention concernant la poursuite des négociations pour l'établissement d'un code des subventions.

Or, les États-Unis se sont engagés à négocier un code des subventions et les libéraux poursuivront cette question une fois qu'ils seront arrivés au pouvoir. Nous essaierons de mettre au point avec les États-Unis et le Mexique un code des subventions qui tienne compte des progrès réalisés au GATT dans le cadre de l'Uruguay Round et qui garantisse aux Canadiens l'application de normes identiques dans les trois pays. Nous ferons en sorte que cet engagement, qui était explicite dans l'Accord de libre-échange avec les États-Unis, soit explicite dans l'accord de libre-échange nord-américain.

M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk): Monsieur le Président, je remercie mon collègue de son discours et aussi d'avoir fait connaître la position des libéraux sur cette question parce que le gouvernement déforme les faits à cet égard. Le gouvernement a fait valoir, durant tout le débat, comme notre porte-parole pour les questions commerciales le sait bien, que les Canadiens et les entreprises canadiennes avaient maintenant accès au marché américain grâce à l'Accord de libre-échange, et que l'ALÉNA nous ouvrirait encore plus de portes.

Le député sait que la réduction des droits de douane nous a effectivement facilité les choses. Je crois que les Canadiens ont l'impression que la réduction des droits leur permet en quelque sorte d'aller s'établir de l'autre côté de la frontière. Je suis sûr que mon collègue sait que ce n'est pas le cas.

Pourrait-il expliquer aux Canadiens, parce qu'il y a de quoi être perplexe, quels sont les autres problèmes qui se posent quand une entreprise canadienne veut s'établir sur le marché américain? Franchement, quand le gouvernement dit que la réduction des droits de douane nous donne accès au marché américain, ce n'est tout simplement pas vrai. Mon collègue, qui a eu une longue carrière dans les affaires commerciales, pourrait-il expliquer aux Canadiens les raisons qui font que ce n'est pas le cas?

M. MacLaren: Monsieur le Président, je remercie mon distingué collègue de ses questions. Ce sont des questions fondamentales pour l'évaluation de l'Accord de libre-échange.

Ce gouvernement a échoué sur deux aspects. D'une part, il semble qu'en négociant le libre-échange, il n'ait pas prévu que cela donnerait lieu à des fermetures de filiales canadiennes, à un exode des entreprises et à une consolidation des activités dans les sociétés mères américaines, plus grandes et probablement plus productives, qui pouvaient dès lors alimenter le marché canadien à partir des États-Unis.

• (1330)

Maintenant, qu'est-ce que les gouvernements canadiens ont fait, par le passé, dans des situations semblables? Évidemment, on peut alléguer que nous n'avons jamais eu d'accord de libre-échange auparavant. Au sens strict, c'est vrai. Mais nous avons participé à beaucoup de sessions de négociations du GATT. Le Canada négocie des accords commerciaux multilatéraux depuis 1948. Il a toujours pris soin de modifier les règles canadiennes et d'améliorer notre situation en conséquence. Nous avons travaillé fort pour permettre à l'industrie canadienne d'être plus compétitive.

Le gouvernement a négocié l'Accord de libre-échange sans tenir compte des besoins de la main-d'oeuvre et de l'industrie canadiennes, plutôt que de leur offrir l'aide qui aurait pu leur permettre de mieux exploiter les conditions du libre-échange.

M. Jack Shields (secrétaire parlementaire du ministre du Travail): Monsieur le Président, la position adoptée par le Nouveau Parti démocratique et la loyale opposition de Sa Majesté, les libéraux, est de plus en plus claire. Il est de plus en plus clair que le seul parti qui ait clairement dit ce qu'il allait faire—et avec qui je suis en désaccord—, est le Nouveau Parti démocratique.

Je dirai, comme le député néo-démocrate l'a dit tout à l'heure que l'opposition libérale se sert de ce débat et de son temps de parole pour présenter un méli-mélo d'arguments malveillants, sachant pertinemment que si elle

arrivait au pouvoir, elle ne changerait rien à l'accord négocié par notre gouvernement.

Je pense que la plupart des Canadiens ne se rendent pas compte de l'importance du libre-échange pour le Canada. L'Accord de libre-échange, nous le savons, nous garantit l'accès en franchise au plus gros marché du monde, à l'économie la plus importante au monde. Le Canada est le seul pays au monde qui a, qui aura, à la fin de la période de dix ans, accès librement et sans entraves au plus gros marché du monde.

On nous dit que nous ne devrions pas être obnubilés par un accord de libre-échange avec les États-Unis alors que presque tous les autres pays du monde recherchent des accords de ce genre, que ce soit le Marché commun en Europe, l'Australie et la Nouvelle-Zélande, les pays d'Amérique du Sud. Tous les pays cherchent à améliorer l'accès à leurs marchés traditionnels dans leur zone d'échanges. Cet accord s'ajoute aux autres possibilités.

Mon ami dit que nous devrions mettre davantage l'accent sur le GATT, l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Cela ne fait aucun doute, et c'est certes ce que nous faisons et que nous continuerons à faire car ça s'inscrit dans notre approche multinationale et multilatérale. Les efforts que nous déployons dans les nouveaux pays du bloc de l'Est, surtout les efforts de l'ouest du Canada qui, chaque jour, envoie des représentants de compagnies en mission commerciale, demeurent inégalés. Presque chaque jour, des entreprises et des représentants du gouvernement quittent l'ouest du Canada à destination de la région du Pacifique. Encore récemment, une délégation d'Edmonton a visité Hong Kong, Taiwan, la Chine, Singapour, ainsi que le Japon, naturellement.

C'est pourquoi je comprends mal l'allusion voulant que, pour une raison quelconque, nous ayons renoncé à une approche multinationale ou multilatérale. Il n'en est strictement rien.

Notre pays compte 27 millions d'habitants. Nous sommes l'une des plus importantes nations commerçantes du monde. Notre niveau de vie est très élevé. Tout cela, grâce au commerce. J'ai du mal à comprendre que des gens, au Canada, puissent s'opposer à une libéralisation des échanges commerciaux. Il y a, au sein du NPD, des gens qui disent essentiellement que nous devrions nous en remettre au GATT pour toutes ces questions. Pourtant, quand nous le faisons, par exemple pour conclure un accord commercial avec les États-Unis et à présent un Accord de libre-échange nord-américain, ils trouvent à redire.

• (1335)

Les avantages de l'Accord de libre-échange de même que les avantages des échanges commerciaux pour le Canada sont clairs. Permettez-moi de parler de certains des avantages des échanges commerciaux pour le Canada. Les Canadiens tirent 25 p. 100 de leur revenu du commerce.Cette proportion est plus de deux fois et demie plus élevée qu'aux États-Unis, et le double de celle du Japon. On pense toujours que le Japon est, par habitant, l'une des plus grandes nations commerçantes du monde si l'on considère son produit intérieur brut. Nous dépassons le Japon.

L'Allemagne est le seul pays du G-7 où l'achat et la vente de biens représentent une plus grande proportion du PIB. Nous achetons et vendons sans cesse. Nous sommes une nation commerçante.

Le Canada, qui compte 27 millions d'habitants, se classe au 31e rang dans le monde pour sa population, mais il arrive au huitième rang pour son économie. Le revenu par habitant au Canada place notre pays au deuxième rang de tous les pays industrialisés.

Cette situation est notamment attribuable à notre performance commerciale remarquable. Sans échanges commerciaux, le Canada dépérit; il ne peut pas survivre. Les gens doivent en être conscients. Même si nous ne sommes pas nombreux, nous possédons des ressources, nous avons les connaissances, notre population est instruite. En somme, nous avons tous ces atouts qui font du Canada une nation commerçante très compétitive.

J'insiste sur le fait que le Canada ne peut pas se permettre de ne pas adhérer à l'accord de libre-échange nord-américain. Sa situation serait catastrophique. En laissant les États-Unis et le Mexique conclure sans nous un accord commercial, nous nuirions aux intérêts du Canada. Quiconque a de l'amour propre et a à coeur les intérêts du Canada ne peut permettre que cela se produise.

Si nous faisons bande à part et que nous laissons les États-Unis et le Mexique négocier sans nous un accord de libre-échange, les États-Unis seront le seul pays à avoir un libre accès aux trois marchés: le marché américain, le Canada et le Mexique.

Quels effets cela aurait-il? Si le Canada n'adhérait pas à l'ALÉNA, un investisseur venant du Japon, de Korée, de Singapour, d'Allemagne, de France, du Marché commun européen ou de n'importe où dans le monde qui

désirerait investir et faire des affaires irait de préférence aux États-Unis, d'où il aurait accès à tous les marchés.

Cet investisseur ne serait pas tenté d'investir au Mexique car ce pays n'aurait accès qu'à un seul marché et, pour la même raison, le Canada ne serait pas non plus un marché attrayant. L'investisseur ne disposerait donc que d'un seul marché. Les États-Unis exerceraient un contrôle total puisqu'ils pourraient dresser le Canada contre le Mexique en assouplissant en faveur de l'un ou de l'autre les conditions d'accès de biens et services et autres choses de ce genre que nous cherchons à protéger par l'Accord de libre-échange nord-américain.

Tout assouplissement des conditions d'accès du Mexique au marché américain en vue d'y vendre des produits comparables à ceux que produit le Canada, alors que le Canada n'adhérerait pas à l'entente, nous nuirait énormément. Nous le savons.

• (1340)

Toutes les études, tous les spécialistes arrivent essentiellement à la même conclusion: le Canada doit oser, il doit se tailler une place, protéger sa position commerciale dans le monde et exploiter les débouchés qui se présentent à lui.

Les ententes commerciales régionales qui sont négociées servent de complément au GATT. Il suffit de voir le cas du Brésil, de l'Argentine, du Paraguay et de l'Uruguay. Ces pays sont sur le point de conclure une entente commerciale. Il en va de même du Venezuela, de l'Argentine, de la Bolivie, du Brésil, du Chili, de la Colombie, de l'Équateur et du Paraguay qui négocient des accords commerciaux. L'Australie et la Nouvelle-Zélande négocient des accords de libre-échange. Nous en avons déjà conclu un. Les pays asiatiques font la même chose.

Le Canada est un pays commerçant. Nous devons protéger notre position et c'est la raison pour laquelle nous négocions un accord de libre-échange nord-américain. Aussi, j'exhorte mes collègues à réfléchir avant de voter aujourd'hui et à se prononcer en faveur de cet accord.

M. Maurizio Bevilacqua (York-Nord): Monsieur le Président, je voudrais formuler quelques observations, du fait des énormes répercussions qu'un accord commercial de ce genre pourrait avoir sur l'avenir de notre pays.

Le projet de loi C-115 est une mesure législative très importante et il est extrêmement décourageant de voir que le gouvernement limite le débat et en force l'adoption rapide. On devrait donner l'occasion aux députés et aux Canadiens en général de se familiariser avec cette mesure législative.

C'est surtout vrai étant donné le bilan du présent gouvernement conservateur. L'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, l'héritage que le gouvernement laisse aux Canadiens, ne crée pas la richesse que les Conservateurs ont promise durant les dernières élections fédérales. En fait, notre situation économique s'est détériorée depuis la signature de cet accord.

Depuis trois ans, le secteur de la fabrication au Canada a perdu plus de 300 000 emplois. Notre excédent sur marchandises est passée de 19,8 milliards de dollars en 1984 à 10,9 milliards de dollars en 1991 et notre part du commerce mondial est passée de 5 p. 100 en 1979 à 4 p. 100 en 1992. C'est là la situation qu'on doit aux conservateurs et maintenant, au lieu de relever des énormes défis auxquels notre pays est confronté comme le chômage, l'éducation, la formation, la recherche et le développement ainsi que la croissance de nos petites entreprises, le gouvernement s'obstine à vouloir conclure un autre accord commercial.

Nous, du Parti libéral, sommes opposés à cette entente pour un certain nombre de raisons. Le gouvernement conservateur n'a pas su utiliser les négociations sur l'ALÉNA pour améliorer les termes de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis. Il n'y a encore ni code des subventions ni code antidumping dans l'ALÉNA.

Aux termes de l'ALÉNA, on laissera aux intéressés le soin de faire tout ce qu'ils peuvent pour protéger l'environnement. Les décisions des groupes de règlement des différends ne lieront pas nécessairement les parties et chose plus importante encore, le gouvernement conservateur n'a pas encore lancé de programmes d'adaptation pour aider les travailleurs et les entreprises du Canada à s'adapter à une plus grande libéralisation des échanges commerciaux.

Ce sont là les mêmes programmes d'adaptation que Brian Mulroney a promis aux Canadiens en 1988 lorsque certains ont exprimé la crainte que l'Accord de libre-échange. . .

M. Shields: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Mon collègue est relativement nouveau dans cette enceinte et il devrait savoir qu'on ne désigne jamais un député par son nom. On donne plutôt son titre ou sa circonscription et j'invite mon collègue à suivre cette procédure.

M. Fisher: C'est là une observation fort intéressante que mon vis-à-vis vient de faire, mais j'invite tous les députés intéressés à se reporter au hansard d'hier qui montre que le premier ministre a fait exactement ce que le secrétaire parlementaire reproche à notre collègue.

M. Bevilacqua: Monsieur le Président, j'accueille très bien cette observation car, comme nous le savons tous, il est l'un des députés les plus éloquents, les plus remarquables et les mieux élevés du Parlement et il nous quitte, bien entendu.

Je veux revenir sur la véritable question de l'heure, l'ALÉNA. Le premier ministre a promis aux Canadiens en 1988 qu'il n'y aurait pas de suppressions d'emplois, pourtant, il y en a.

Ce projet de loi qui est adopté à la hâte de façon tout à fait ridicule ne répond pas aux nombreuses questions légitimes que nous avons soulevées, au Parti libéral, et il ne tient pas non plus compte du fait que l'entente devant être ratifiée par le Mexique ou les États-Unis est menacée par de très importantes questions soulevées par le nouveau gouvernement américain.

• (1345)

Nous ne pouvons courir le risque de mettre en oeuvre un accord qui pourrait être énormément modifié, avant que les autres pays ne le ratifient. Les Canadiens ne peuvent se permettre de signer un chèque en blanc.

[*Français*]

Mme Suzanne Duplessis (secrétaire parlementaire du ministre des Relations extérieures et ministre d'État (Troisième âge)): Monsieur le Président, c'est avec énormément de plaisir aujourd'hui que je prends la parole en troisième lecture sur le projet de loi C-115, le projet d'accord de libre-échange avec le Mexique et les États-Unis.

Pour commencer, j'aimerais faire une brève description, à savoir de quelle façon cela se passe actuellement dans le monde. Avec toutes les communications qui sont extrêmement rapides et avec tout ce qui se passe, nous pouvons voir que les économies des pays sont interreliées. On ne peut plus être un pays isolé des autres, refermé sur lui-même et très protectionniste, parce que d'un côté, nous avons l'Europe qui s'est réuni en un groupe de pays et, de l'autre, il y a les pays du Pacifique tels le Japon, la Chine et la Thaïlande qui sont réunis et qui commercent ensemble.

Si on écoutait les partis d'opposition, il faudrait fonctionner tout à fait seuls. Je pense que cette façon de penser est complètement dépassée, vu le succès qu'on a obtenu avec l'Accord de libre-échange. Je suis bien placée pour en parler, puisque vers la fin des années 1985, je faisais partie, avec d'autres membres de notre gouvernement, du Comité mixte sur les affaires extérieures qui était présidé par le député de London-Ouest, qui est maintenant ministre. Nous avons parcouru tout le pays, chacune des provinces, et le même problème revenait constamment. Chaque fois que, dans une province, une compagnie ou une industrie exportait aux États-Unis, elle se retrouvait souvent avec une taxe qui avait été demandée par les gens qui produisaient les mêmes produits aux États-Unis, lesquels étaient allés consultés soit leurs représentants au Congrès ou leurs sénateurs, et à un moment donné, cette industrie devait subir une taxe qui était souvent rétroactive.

Les gens des Maritimes sont venus se plaindre, tout comme les pêcheurs, de la difficulté d'accès qu'ils avaient pour vendre leur poisson aux États-Unis. Au Québec, les gens se plaignaient au niveau de l'exportation du bois d'oeuvre. Tous les produits fabriqués au Canada, que ce soit en Ontario, en Saskatchewan, au Manitoba, en Alberta ou en Colombie-Britannique, se retrouvaient parfois assujettis à des taxes que le gouvernement américain prélevait. Alors, quand on a procédé à l'Accord de libre-échange, je crois qu'on a réglé ce problème, surtout en instituant la commission qui nous permettait de pouvoir régler les différends.

Je pense qu'on a fait un très grand pas. Ceci s'est traduit par le fait que l'excédent du commerce des marchandises du Canada avec les États-Unis a augmenté de 13,6 p. 100 l'an dernier par rapport à l'année précédente, atteignant un chiffre record de 17,7 milliards de dollars en 1992. Cela représente la création de plus de 200 000 emplois et une augmentation de 15,1 milliards de nouveaux investissements étrangers directs.

Monsieur le Président, c'est vraiment une heureuse nouvelle. On voit que c'était nécessaire et que c'est ce dont le Canada a besoin. Le Canada est un pays qui a beaucoup de matières premières, c'est également un fabricant, mais il a besoin d'un marché, d'un accès au marché qui soit beaucoup plus grand.

• (1350)

Aujourd'hui, alors que l'on procède à l'ALÉNA, je voudrais mentionner ici dans cette honorable enceinte que le Québec va se trouver privilégié tout comme les autres provinces par cet accord. À l'heure actuelle, nos échanges commerciaux du Québec avec le Mexique ont atteint 82,7 millions de dollars en 1992, soit deux fois plus qu'en 1988. Les produits ouvrés représentent plus de 75 p. 100 des exportations annuelles québécoises vers le Mexique.

Le Québec exporte au Mexique du matériel de communications, du matériel de transport et du papier journal, trois marchés en forte expansion.

La province a déjà établi des liens avec le Mexique grâce à une série d'accords bilatéraux portant sur une multitude de sujets, de la coopération technique aux échanges culturels.

Le Québec est reconnu pour son savoir-faire dans différents domaines tels que les communications, les télécommunications, le génie, les technologies de lutte contre la pollution et le transfert d'électricité. Même que le ministre des Affaires internationales, l'honorable John Ciaccia, commentait en ces termes les conclusions de la Commission parlementaire du Québec sur l'ALÉNA, et je cite:

> Il est remarquable que, parmi les groupes et les personnes ayant présenté des mémoires à la Commission, aucun ne s'est opposé à la libéralisation des échanges commerciaux.

Dans l'ensemble, l'ALÉNA favorise le Québec puisqu'il maintient les avantages de l'ALÉ, les améliorant même à de nombreux égards. Il étend au Mexique les principales dispositions de l'ALÉ et ouvre à la concurrence des secteurs que l'ALÉ abordait à peine.

Je vous parlerai brièvement du matériel et des services de transport et ensuite de l'exploitation minière et du secteur des services. Concernant le matériel et les services de transport, la nécessité d'améliorer l'infrastructure mexicaine en vue d'attirer des investissements étrangers et de moderniser son parc automobile créera une demande de produits et services dans un secteur où le Québec possède le savoir-faire et les ressources nécessaires. Je vous nomme deux compagnies que vous connaissez tous très bien: la compagnie Bombardier et. . .

M. Rocheleau: Cascade!

Mme Duplessis: Je peux nommer Cascade, mais je pense que Cascade n'est pas dans le service des transports.

M. Rocheleau: Ils sont dans le papier!

Mme Duplessis: Il existe une volonté politique de lutter contre la pollution, en particulier à Mexico, qui pourrait stimuler la demande de véhicules neufs et de matériel de transport en commun. Le transport routier est ouvert à la concurrence étrangère et les entreprises québécoises pourront transporter des marchandises à destination et en provenance du Mexique. Les services aériens spécialisés seront graduellement libéralisés, ce qui permettra aux sociétés québécoises d'offrir des services aériens tels la cartographie, l'épandage et la publicité.

Je voudrais très brièvement parler aussi des avantages que le Québec a dans le domaine des matériels et des services d'exploitation minière. La production minière mexicaine pourrait augmenter jusqu'à 13,2 p. 100 par suite de la hausse de la demande intérieure. PEMEX ouvre certains marchés au matériel et à certains types d'équipements.

Je voudrais vous parler aussi du secteur des services parce que le Québec excelle aussi dans ce domaine. Et comme l'ALÉNA n'oblige pas les parties à reconnaître les accréditations des corps professionnels données par les autres autorités, les institutions financières pourront s'installer au Mexique où la Confédération des Caisses populaires Desjardins a déjà établi des liens. On s'attend à ce que le secteur des services informatiques prenne de l'expansion et présente d'intéressantes occasions d'affaires. Le secteur du génie-conseil, domaine où le Québec a déjà acquis une réputation internationale, sera ouvert à la concurrence. Le Mexique ouvrira son marché aux services de gestion-conseil.

• (1355)

Monsieur le Président, j'aimerais vous citer quelques contrats que des compagnies québécoises ont obtenus ou qu'elles pourraient éventuellement obtenir avec le Mexique. Alors, dans les entreprises présentes au Mexique, nous avons la compagnie Roche qui a obtenu des contrats de consultation concernant des activités reliées à l'environnement, comme le reboisement et les études sur la pollution. Il y a Spar Aérospatiale qui a profité de la rapide expansion et de la modernisation du réseau mexicain de communications. Nous avons la Société de développement international Desjardins qui a signé un contrat en vue de fournir aux Empresas de Solidaridad l'aide technique dont elles auront besoin pour transformer leur réseau de coopératives agricoles en caisses populaires. SR Telecom a obtenu en juin 1992 de TelMex. . .

[*Traduction*]

M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk): Monsieur le Président, je remercie ma collègue de ses observations. Je suis quelque peu surpris de l'entendre dire, par exemple, que les tarifs douaniers ont été supprimés pour les entreprises canadiennes qui traversent la frontière et que, tous les tarifs ayant été abolis, les entreprises canadiennes peuvent se rendre outre-frontière pour vendre leurs produits.

J'aimerais attirer son attention sur ma région de Haldimand—Norfolk. J'ai ici, par exemple, un pointage de l'école chrétienne du district de Jarvis. C'est un exemple que les gens comprennent. Il y a des arachides dans notre région et aussi des producteurs d'arachides qui ne peuvent vendre leur produit aux États-Unis à cause des tarifs douaniers qui existent encore. En fait, il n'y a pas seulement les tarifs; il existe aussi d'autres barrières commerciales imposées par cet accord de libre-échange, lesquelles seront renforcées par l'ALÉNA.

J'aimerais demander à la députée si elle sait qu'il existe encore de nombreux tarifs dans notre pays et des tarifs imposés par les Américains aux produits canadiens:

Elle a aussi déclaré que les groupes de travail arrivaient à résoudre toutes les difficultés causées par les barrières non tarifaires. Effectivement, les groupes de travail accomplissent une tâche remarquable, mais je voudrais ajouter qu'elle semble avoir oublié que l'ALÉNA met fin aux groupes de travail. Ils n'existeront plus.

Article 31 du Règlement

Comment peut-elle affirmer qu'ils résoudront tous les problèmes découlant des barrières non tarifaires?

[*Français*]

Mme Duplessis: Monsieur le Président, je voudrais dire à mon collègue qu'effectivement, je ne suis pas au courant des problèmes tarifaires et des problèmes d'accès au marché américain. Mais personnellement, je tiens à lui dire que je continue à penser que l'ALÉNA est nécessaire et qu'on ne peut pas, comme je le disais au début de mon discours, être un pays refermé sur soi-même et qui ne commerce pas. Je suis certaine qu'on saura trouver des solutions afin de régler ces problèmes-là dans les différentes provinces où il en existe encore.

Je voudrais en profiter, puisque je n'ai pu terminer mon discours plus tôt, pour faire remarquer à mon collègue qu'aujourd'hui, en première page du quotidien *Le Devoir*, il y a un reportage de Brigitte Morissette qui est titré comme suit: «Une réussite qui remonte le moral des Canadiens».

Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources est actuellement au Mexique et il est accompagné de gens qui offrent des services ou des produits un peu partout au Canada. Il leur a fait rencontrer le gouverneur d'une partie spécifique du Mexique où ils ont des problèmes d'aqueducs.

Mme le vice-président: Je me dois d'interrompre l'honorable députée qui pourra continuer après la période des questions.

Comme il est 14 heures, nous procéderons maintenant aux déclarations des députés, selon l'article 31 du Règlement.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LA PORNOGRAPHIE JUVÉNILE

M. Al Horning (Okanagan-Centre): Madame la Présidente, je veux aujourd'hui parler d'une question d'importance nationale.

Des enfants sont privés de leurs années d'enfance, on les enlève dans des lieux publics, on leur inflige des mauvais traitements psychologiques et physiques simplement pour alimenter l'entreprise tout à fait corrompue et pernicieuse de la pornographie juvénile.

Les conséquences de ce commerce illicite sont terribles pour nos enfants, nos familles et nos collectivités. Nous devons mettre un frein à cette industrie de la pornographie juvénile et faire cesser la demande.

Je prie mes électeurs, mes collègues et tous les Canadiens de s'engager à abolir ce fléau qu'est la pornographie juvénile. Nous devons prêter main forte aux gens et aux institutions qui oeuvrent en vue de se débarasser de ce péché. Ce n'est certes pas une tâche facile et je tiens à féliciter ceux qui consacrent tant d'efforts à lutter contre la pornographie juvénile et je les incite à persévérer. Je parle ici de gens comme M^me^ Monica Rainey, chef de l'organisme Citizens Against Child Exploitation, qui a comparu hier devant le comité législatif spécial qui étudie le projet de loi C-126. Nous devons gagner cette lutte; nous devons protéger nos enfants.

* * *

LA REGRETTÉE MARJORIE NICHOLS

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Madame la Présidente, j'aimerais, avant que la présente législature ne prenne fin, dire quelques mots sur la regrettée Marjorie Nichols, qui faisait partie du groupe de journalistes de la tribune.

La date d'aujourd'hui ne correspond ni à celle de son anniversaire de naissance, ni à celle de son décès prématuré. Toutefois, le souvenir de Marjorie Nichols est toujours bien présent à l'esprit de ceux qui l'ont côtoyée sur la colline du Parlement et de ses nombreux lecteurs au pays.

Je n'étais pas un ami assez intime pour que Marjorie me fasse part de ses problèmes, mais j'étais assez proche d'elle pour solliciter son opinion à l'occasion. Je n'étais d'ailleurs pas le seul député ou ministre à le faire.

Marjorie était une personne spéciale et il est regrettable que la nouvelle génération de députés et de sénateurs ne puisse bénéficier de sa présence et de son inspiration.

Il n'y a pas beaucoup de journalistes qui font plus que de simplement rapporter les faits et qui rédigent des articles qui vous aident à comprendre ce qu'il faut faire. Marjorie faisait partie de ce groupe. C'était une brave solitaire qui avait sa propre vision éclairée de la réalité canadienne.

Lorsqu'on essaie de définir notre identité nationale, on s'en remet essentiellement aux quelques personnalités spéciales de la vie publique. . .

Mme le vice-président: Je regrette, mais je dois interrompre le député.

Article 31 du Règlement

[*Français*]

LE LOGEMENT SOCIAL

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Madame la Présidente, la semaine dernière, j'ai inauguré dans ma circonscription d'Abitibi les coopératives d'habitation Portes ouvertes II à Val d'Or et Harricana, à Amos.

Le volet 1991 du programme fédéral des coopératives d'habitation a permis le financement de ces projets, le prêt étant assuré à 100 p. 100 par la Société canadienne d'hypothèques et de logement. La subvention annuelle sera pour une période de 35 ans.

En outre, les frais du supplément au loyer sont partagés dans une proportion de 75 p. 100 par le gouvernement du Canada et de 25 p. 100 par le gouvernement du Québec. Le gouvernement fédéral, par l'intermédiaire de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, est fier d'avoir contribué à la réalisation de ces coopératives. Plusieurs personnes m'ont dit avoir de la tristesse et de l'amertume de voir disparaître ce type d'aide au développement des coopératives d'habitation.

Le gouvernement canadien devra réviser sa position dans le but d'accorder des subventions aux logements sociaux en Abitibi.

* * *

[*Traduction*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

Mme Shirley Maheu (Saint-Laurent—Cartierville): Madame la Présidente, le plan tripartite récemment proposé par les États-Unis, la Russie et la Turquie vise à contraindre le Nagorny-Karabakh à conclure un accord à sens unique avec l'Azerbaïdjan.

Ce plan compromet la sécurité de la population du Nagorny-Karabakh. La communauté arménienne du Canada dénonce vivement la présence de la Turquie à titre de médiateur égal et neutre dans le conflit entre le Karabakh et l'Azerbaïdjan.

La Turquie s'est de toute évidence rangée du côté de l'Azerbaïdjan dans ce conflit en fournissant une aide diplomatique, économique et militaire.

[*Français*]

Je crois que la participation de la Turquie dans l'initiative de paix semble l'élément déséquilibrant de la proposition. Il faut qu'elle cesse immédiatement de s'impliquer si elle est pour demeurer à la table de négociations. Le Canada doit jouer un rôle actif afin de résoudre équitablement le conflit entre le Nagorny-Karabakh et l'Azerbaïdjan.

* * *

[*Traduction*]

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE NORD-AMÉRICAIN

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Madame la Présidente, la Chambre vote aujourd'hui sur une union du Canada, des États-Unis et du Mexique par l'Accord de libre-échange nord-américain. On nous demande d'assouplir les normes canadiennes au moment où des compagnies déménagent au Mexique afin de profiter de la main-d'oeuvre bon marché et des normes environnementales relâchées de ce pays.

• (1405)

Toutefois, le sort réservé aux droits de la personne au Mexique est encore plus préoccupant. Un rapport d'Amnistie Internationale signale qu'on torture impunément des personnes, tandis qu'un autre des Nations Unies fait état de châtiments cruels et dégradants imposés à ceux qui s'adonnent à des activités syndicales. Enfin, un rapport du Comité inter-Églises parle de fraude électorale et de violence politique.

Au Canada, si les journalistes critiquent le gouvernement, ils risquent de ne plus être dans ses bonnes grâces, mais au Mexique ils risquent de se retrouver au cimetière. Même un cardinal n'est pas à l'abri des cartels de la drogue.

Voilà pourquoi le NPD s'interroge sur l'empressement du gouvernement à conclure une entente avec le Mexique, bien avant que les promesses de réforme en matière de droits de la personne ne soient devenues réalité. Pourquoi le gouvernement n'attend-il pas d'obtenir cette réforme?

* * *

DON CHERRY

M. Terry Clifford (London—Middlesex): Madame la Présidente, hier le député de Laval-Est a déclenché une attaque virulente et injustifiée contre un véritable personnage du monde du sport au Canada voire de la culture canadienne, M. Don Cherry.

Des millions de Canadiens d'un océan à l'autre, tant anglophones que francophones, respectent et admirent Don Cherry pour la profonde passion qu'il voue à notre sport national et à notre grand pays.

Son style ironique, sa perspicacité incomparable et ses mots d'esprit sont attendus avec impatience dans tous les foyers canadiens. Si certains décident d'imputer les pires

Article 31 du Règlement

intentions aux commentaires que fait M. Cherry au cours de l'émission *Coach's Corner*, c'est tout à leur désavantage, et non à celui de Don Cherry.

Je suis certain que les députés des deux côtés de la Chambre et tous les Canadiens reconnaissent en Don Cherry le grand Canadien qu'il est. Pour lui manifester notre appui, regardons Don ce soir qui, depuis le Great Western Forum de Los Angeles, décrira parfaitement le jeu qui se déroulera.

* * *

LE PROCESSUS D'INVESTITURE

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley—Hants): Madame la Présidente, certains députés, sans parler des candidats à la direction, seront peut-être étonnés d'apprendre que le pouvoir conféré au chef d'un parti national de signer les déclarations de candidature a été inscrit dans la Loi électorale en 1974, uniquement aux fins de comptabilité financière, puisque les candidats avaient le pouvoir d'émettre des reçus d'impôt.

Revenu national devait savoir qui était le candidat légal d'un parti, puisque, dans le passé, on avait l'habitude de nommer volontairement des candidats portant le même nom pour créer la confusion dans l'esprit des électeurs.

Malheureusement, Robert Stanfield, au cours de la campagne électorale de 1974, a d'abord déjoué l'objet de ce pouvoir en refusant de signer la déclaration de candidature du maire de Moncton, à cause de ses opinions à l'égard du bilinguisme, alors qu'il signait les déclarations de candidature de 17 autres députés, dont M. Diefenbaker, qui avaient voté contre la Loi sur les langues officielles.

Cette contradiction ironique semble se retrouver chez une ancienne ministre de la Justice, maintenant ministre de la Défense, qui, même si elle proclame sa foi dans la réhabilitation des criminels, et va même jusqu'à vouloir accorder le droit de vote aux détenus, paraît disposée, si elle remporte la course à la direction de son parti, à refuser de signer la déclaration de candidature d'un candidat qui a pu commettre une action coupable dans le passé, mais qui s'est racheté.

Laissons la population choisir le candidat et ne faisons pas intervenir. . .

Mme le vice-président: Le temps de parole du député est écoulé.

LE SÉNATEUR LEONARD GUSTAFSON

M. Geoff Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia): Madame la Présidente, j'applaudis à la nomination au Sénat de Len Gustafson, qui vient de la Saskatchewan.

Ayant passé toute sa vie dans l'agriculture et servi pendant quatorze ans comme député, M. Gustafson sera au Sénat, qui en a grand besoin, un porte-parole d'expérience qui défendra l'agriculture des Prairies.

En outre, il poursuivra sa campagne dans le domaine de l'aide alimentaire mondiale, qu'il a appelée «La nourriture, une priorité». Dans cette campagne, il presse les pays du Groupe des Sept de faire échec à la famine. Les nations possédantes achèteraient la nourriture de leurs propres agriculteurs au lieu d'inonder les marchés mondiaux à des prix subventionnés. Les excédents seraient ainsi donnés aux peuples en proie à la famine au moyen d'un système de distribution mondial.

Nul doute que la population de la Saskatchewan se réjouit comme moi de la nomination de M. Gustafson au Sénat et qu'elle lui souhaite bonne chance dans la poursuite de son rêve d'une banque d'alimentation mondiale.

* * *

LE TERRITOIRE DU NUNAVUT

M. Jack Iyerak Anawak (Nunatsiaq):

[*Note de l'éditeur: le député parle en inuktitut.*]

[*Traduction*]

Madame la Présidente, avec la signature de l'accord définitif sur la revendication territoriale de la Fédération Tungavik du Nunavut mardi dernier, un autre pas a été fait vers la création du territoire du Nunavut. Le Canada a fait un autre pas vers l'ajout d'un nouveau partenaire dans la Confédération.

Nous attendons maintenant que le gouvernement passe à l'étape suivante, soit présenter un projet de loi pour mettre en oeuvre le processus de création du territoire du Nunavut.

Pareil projet de loi donnera certes un statut juridique au nouveau territoire, mais les députés et les Canadiens doivent savoir que le Nunavut existe déjà et qu'il a toujours existé dans l'esprit et le coeur des Inuit. Nous savons que le Nunavut, c'est notre terre.

Nous remercions le Canada de reconnaître ainsi notre droit et notre souhait de maîtriser notre propre destinée dans notre territoire et de contribuer à l'édification et au renforcement de ce pays.

• (1410)

LE PARTI LIBÉRAL DU CANADA

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Madame la Présidente, l'hypocrisie et la duplicité du Parti libéral ne semblent avoir aucune limite. Pendant une journée et demie, nous avons entendu député libéral après député libéral nous dire comment ils aimeraient réclamer pour le Canada les mêmes dispositions relatives à l'énergie qui ont été accordées au Mexique dans l'ALÉNA.

Or, mardi, le Parti libéral a voté en masse avec le gouvernement conservateur pour éliminer l'exigence sur la propriété canadienne applicable à l'exploitation d'entreprises énergétiques au Canada. Peut-on imaginer cela? Ses députés aident le gouvernement à mettre en oeuvre l'ALÉNA en supprimant l'exigence relative à la propriété canadienne des terres du Canada, puis, le lendemain, ils font un discours réclamant la souveraineté énergétique pour le Canada.

Où la duplicité va-t-elle s'arrêter? Où?

* * *

L'ENVIRONNEMENT

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester): Madame la Présidente, il y a quelques temps, j'ai reçu une lettre de Philip Carpenter, un élève de 4e année de Truro, en Nouvelle-Écosse. Il demandait que le gouvernement canadien exige que tous les pétroliers qui naviguent dans les eaux canadiennes soient à double coque afin de prévenir les dommages environnementaux causés par les déversements de pétrole.

Je suis heureux d'informer Philip que le Canada a récemment adopté de nouvelles normes rigoureuses qui exigeront que tous les nouveaux pétroliers construits après le 6 juillet 1993 soient à double coque. Ces règlements, parmi les plus sévères dans le monde, s'appliqueront à tous les nouveaux pétroliers.

De plus, à compter du 6 juillet 1995, la plupart des pétroliers à coque simple qui transportent du pétrole brut devront être retirés du service lorsqu'ils atteindront l'âge de 25 ou 30 ans.

Je ne suis pas certain si c'est la lettre de Philip qui, à elle seule, a entraîné ces changements, mais je tiens quand même à féliciter Philip et tous les jeunes qui s'intéressent vivement aux questions environnementales et qui prennent le temps de nous écrire.

Article 31 du Règlement

Je veux aussi féliciter la Garde côtière ainsi que le ministre de l'Environnement et ses fonctionnaires pour leur initiative.

* * *

LA BATAILLE DE L'ATLANTIQUE

M. George Proud (Hillsborough): Madame la Présidente, je prends la parole aujourd'hui pour parler d'une question qui revêt une grande importance pour moi en tant que député et pour beaucoup de Canadiens qui ont lutté pour la liberté durant la Seconde Guerre mondiale.

Je signale qu'une délégation canadienne est aujourd'hui à Liverpool, en Angleterre, pour commémorer avec les Britanniques la bataille de l'Atlantique. Même si notre cérémonie commémorative officielle a eu lieu il y a quelques semaines, nous devrions nous arrêter encore un moment pour rendre hommage à ces braves soldats, marins et membres de l'ARC qui ont servi si vaillamment leur pays durant la Seconde Guerre mondiale. Ce sont eux qui, grâce à leur détermination, à leur dévouement et au sacrifice de leur vie, nous ont aidés à sortir vainqueurs de ce conflit.

Il s'est écoulé beaucoup de temps depuis la plus longue bataille de cette guerre, mais pour ceux qui y ont participé, c'est comme si c'était hier.

À titre de porte-parole de l'opposition officielle pour les affaires des anciens combattants, je dois m'assurer que les Canadiens n'oublient pas les anciens combattants, ceux qui ont tout sacrifié pour que nous puissions vivre librement aujourd'hui.

Je prie instamment la Chambre de promettre aux anciens combattants du Canada qu'on prendra bien soin d'eux au crépuscule de leur vie.

* * *

LE PROJET DE LOI SUR LES CONFLITS D'INTÉRÊTS

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Madame la Présidente, au printemps et à l'été de 1992, un comité mixte spécial de la Chambre des communes et du Sénat s'est réuni à quelques reprises pour étudier une loi sur les conflits d'intérêts mettant en cause des parlementaires.

Le comité rejetait tout le projet de loi C-43 qui figure au *Feuilleton* et recommandait un projet de loi prévoyant la nomination d'un jurisconsulte ainsi que la divulgation complète des actifs des députés, ce qui constituait, de l'avis du comité, le meilleur moyen d'éviter les conflits d'intérêts.

Dans le projet de loi C-116 qui reprenait les principes contenus dans le projet de loi C-43, le gouvernement rejette le rapport unanime du comité. Il est malheureux que le gouvernement ne puisse pas accepter un rapport

unanime présenté à la Chambre par 21 députés et sénateurs.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

M. Ross Harvey (Edmonton–Est): Madame la Présidente, les Canadiens se souviendront qu'au moment du débat sur l'Accord de libre–échange canado–américain, il y a cinq ans, tous les partisans de l'accord étaient certains d'une chose, soit que l'Alberta serait l'un des grands gagnants dans cet accord.

Cinq ans plus tard, des rapports ont été produits, les faits ont parlé et les résultats sont clairs: l'Alberta, elle aussi, a souffert du libre–échange. Entre décembre 1988 et décembre 1992, le total net des pertes d'emplois s'élève à 13 000 en Alberta. Si nous excluons les ventes de pétrole et de gaz aux États–Unis, qui étaient déjà déréglementées et n'ont donc rien à voir avec le libre–échange, nous constatons que la valeur en dollars des exportations albertaines vers les États–Unis n'a même pas augmenté au rythme de l'inflation. C'est donc dire que l'Alberta et les Albertains, comme le reste du Canada et des Canadiens, ont perdu sous le régime de libre–échange, et aucun discours optimiste ne peut y changer quoi que ce soit.

Il est temps de nous retirer du premier accord de libre–échange et de renoncer à l'accord de libre–échange nord–américain.

* * *

LES IMPORTATIONS D'ABEILLES DOMESTIQUES

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Madame la Présidente, depuis deux jours, la Chambre des communes discute de l'ALÉNA. Nous avons averti les conservateurs de ne pas adopter le projet de loi, du moins, pas avant que les ententes parallèles aient été négociées, mais le gouvernement fait la sourde oreille. Ce n'est pas inhabituel.

• (1415)

Depuis quelques mois, les apiculteurs canadiens mettent en garde le ministre de l'Agriculture contre la levée de l'embargo sur les importations d'abeilles domestiques des États–Unis. Les apiculteurs craignent la propagation d'un dangereux parasite, la mite Varroa, au Canada.

L'industrie soutient que, si ce parasite arrive au Canada, il menacera la santé publique et compromettra le moyen de subsistance des 13 000 apiculteurs canadiens.

Le gouvernement conservateur écoute–t–il? Non, comme d'habitude. Le ministre a pris la décision de lever l'embargo en septembre. Il agira en dépit des protestations des apiculteurs; leur bien–être économique ne compte pas.

La question pourrait être réglée si seulement les conservateurs écoutaient, mais, hélas, ils ne comprennent rien à rien.

* * *

[*Français*]

DON CHERRY

M. Vincent Della Noce (Laval–Est): Madame la Présidente, comme vient de le faire mon collègue de Toronto, les propos de Don Cherry font toujours jaser. Il mérite, comme je le disais hier, de se faire rappeler à l'ordre.

Je n'arrive pas non plus à comprendre comment le réseau anglais CBC, une institution canadienne des plus respectables, puisse permettre à l'un de ses commentateurs de faire preuve d'une telle ignorance, voire d'un tel fanatisme, de même que la compagnie Molstar, filiale entière de Molson Canada, qui paie ce bouffon du sport. S'il y a une chose dont il faut se réjouir dans toute cette affaire, c'est que le comportement de Don Cherry n'est pas passé inaperçu et qu'il a provoqué de vives réactions à la grandeur du pays.

La société canadienne a beaucoup progressé dans sa démarche visant à promouvoir l'égalité et le respect pour tous ses citoyens, mais des incidents regrettables comme celui–ci nous rappellent qu'il nous reste encore du travail à faire.

Madame la Présidente, j'aimerais ajouter en terminant que c'est la responsabilité de cette Chambre de faire pression sur le CRTC, Molson et CBC afin que cessent une fois pour toutes ces propos racistes et diffamatoires à l'égard des membres des communautés culturelles, et plus particulièrement des francophones.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES NOMINATIONS FAITES PAR LE GOUVERNEMENT

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Madame la Présidente, le 11 novembre dernier, je suis intervenu à la Chambre pour demander au premier ministre de ne pas faire de népotisme dans les derniers jours de son mandat en effectuant toutes sortes de nominations. Depuis, il y a eu 526 nominations par décret.

Tout le monde se souvient que le premier ministre s'en est pris, en 1984, au premier ministre de l'époque, le député de Vancouver Quadra. Il a même dit: «Jamais, au grand jamais, cela ne se produira lorsque les conservateurs seront au pouvoir.»

Aujourd'hui, j'interviens pour demander au premier ministre de bien vouloir présenter des excuses à la population du Canada et, en particulier, à l'ex-chef de mon parti, le très honorable député de Vancouver Quadra.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Madame la Présidente, l'ex-chef du Parti libéral croit sûrement que, si quelqu'un lui doit des excuses, c'est bien le chef actuel du Parti libéral.

Permettez-moi tout d'abord de signaler que mon collègue, fidèle à son habitude, avance des chiffres qui sont trompeurs. Il brandit un document en disant: «Déposez-le tout de suite.» Les médias peuvent voir que le document traite de nominations par décret touchant des fonctionnaires ainsi que des organismes gouvernementaux et des commissions qui regroupent des gens n'ayant absolument aucune allégeance politique. Ces chiffres ne visent qu'à induire les journalistes en erreur et à leur faire croire qu'un gouvernement canadien pourrait, un jour, surpasser l'orgie de nominations effectuées par le gouvernement libéral dont le député faisait partie en 1984.

Mon collègue parlait des nominations au Sénat. Dans l'Accord du lac Meech, nous voulions partager avec les provinces le pouvoir de nommer des sénateurs. La proposition a été rejetée. À Charlottetown, nous voulions laisser le soin à la population d'élire les sénateurs. La proposition a été rejetée. Tant que des changements n'y seront pas apportés, le régime parlementaire continuera de fonctionner comme avant.

Voilà pourquoi nous avons fait certaines nominations. Nous avons nommé, par exemple, le chef de cabinet et ex-conseiller de M. Bourassa, Jean-Claude Rivest, de même que l'ex-député de Saint-Denis qui était également le doyen du Parti libéral à la Chambre. Ce sont tous des députés. . . Madame la Présidente, j'ai du mal à me faire comprendre.

• (1420)

Mme le vice-président: Nous pourrions passer à une question supplémentaire.

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Madame la Présidente, je cite les paroles prononcées en 1984 par le premier ministre. À l'époque, le Sénat fonctionnait comme aujourd'hui. Invoquer maintenant le fait qu'il a proposé d'apporter certains changements au Sénat ne justifie pas ce qu'il tente de faire aujourd'hui. Non seulement il a nommé des sénateurs, mais il a également forcé des sénateurs à prendre leur retraite avant la fin de leur mandat afin de pouvoir faire de nouvelles nominations. Nous connaissons d'autres cas où des gens ont démissionné d'un poste dont le mandat était de trois ans afin de pouvoir obtenir un poste dont le mandat est de sept ans. C'est de la fraude.

Je voudrais savoir si le premier ministre se rappelle ce qu'il a dit en 1984: «Ce qui s'est passé est totalement inacceptable dans une société ouverte et démocratique.»

Le premier ministre peut-il me dire pourquoi ce qui était inacceptable en 1984 est tellement justifiable en 1993?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Tout d'abord, madame la Présidente, il est évidemment faux de dire que j'ai forcé des sénateurs à prendre leur retraite. J'inviterais donc le chef de l'opposition à retirer son affirmation.

Deuxièmement, mon honorable collègue veut savoir pourquoi ce qui s'est passé et était inacceptable en 1984 est acceptable aujourd'hui. Eh bien, c'était inacceptable en 1984 parce qu'un premier ministre sortant avait refusé de faire lui-même des nominations pour en confier le soin à un premier ministre non élu qui n'était pas député à la Chambre et qui n'avait donc pas sollicité ni obtenu la confiance des Canadiens.

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Madame la Présidente, voici maintenant une nouvelle théorie: le premier ministre n'est plus le premier ministre!

Des voix: Oh, oh!

Mme le vice-président: Je fais des efforts afin de pouvoir comprendre l'honorable chef de l'opposition en attendant d'avoir un peu plus de silence dans l'assemblée. L'honorable chef de l'opposition a la parole.

M. Chrétien: Madame la Présidente, le premier ministre d'alors était le très honorable député de Vancouver Quadra, et il avait le privilège qu'a le premier ministre aujourd'hui, mais le premier ministre s'en est servi pour gagner l'élection. Je voudrais poser la question suivante au premier ministre: Hier, le ministre de l'Environnement a dit que le premier ministre ne devrait plus faire de nominations de cette nature, et ce fut rapporté dans le journal ce matin par Michel Vastel.

Une voix: Étiez-vous là?

M. Chrétien: Non, non, je n'étais pas là. Mais est-ce que le premier ministre va tenir compte de l'avis de son ministre de l'Environnement qui dit que c'est assez et qu'il ne doit pas répéter cette façon de faire des nomina-

tions à ce moment-ci, alors que lui-même en 1984 a dit que c'était immoral d'agir ainsi?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Trois questions, avec trois commentaires au préalable, trois déclarations profondément erronées et que le chef de l'oppositon se doit de retirer.

Une voix: Il dit n'importe quoi.

M. Mulroney: En effet, il dit n'importe quoi, pour convaincre les médias. On m'a demandé quelle était la différence. La différence, c'est que nous avons un gouvernement, que le député le veuille ou pas, dûment élu. Le premier ministre exerce ses responsabilités, alors qu'en 1984, le premier ministre sortant a refusé de faire des nominations, mais il a insisté pour que son successeur fasse une quarantaine de nominations alors que le successeur n'avait jamais été élu, ni comme député, ni comme premier ministre.

Je signale à mon ami que le journal *The Gazette* de Montréal disait le 18 décembre 1992:

[*Traduction*]

«Le premier ministre ne faisait que reconnaître un fait fondamental cette semaine quand il a annoncé son intention de revenir à l'ancien système de nomination des membres de la Chambre haute du Parlement. M. Mulroney ne peut agir comme si le référendum n'avait aucun poids. Il doit respecter la décision de la population» et, en vertu de la Constitution, cela exige qu'on fasse les nominations conformément à ces critères.

• (1425)

M. Chrétien: Vous aviez le choix.

M. Mulroney: Mon honorable collègue dit que j'avais le choix. Oui, en effet. Et il a le choix lui aussi: quand il s'agira de faire adopter notre projet de loi concernant l'ALÉNA au Sénat, s'il me donne l'assurance qu'il va l'appuyer ici et qu'il va donner pour consigne à ses sénateurs de l'appuyer à l'autre endroit, je lui promets que nous ne nommerons plus d'autres sénateurs.

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Madame la Présidente, le premier ministre sera peut-être étonné de l'apprendre, mais notre parti ne sacrifie pas les principes au profit du népotisme.

Des voix: Oh, oh!

M. Tobin: Nous ne sommes pas disposés à vendre notre pays pour éviter que Brian Mulroney nomme quelques autres conservateurs au Sénat.

Depuis décembre, le premier ministre a fait 526 nominations par décret, soit plus de cent par mois. Ce que les Canadiens veulent savoir, alors que le premier ministre sent que les rênes du pouvoir lui échappent et que les conservateurs s'accrochent encore quelques jours, c'est s'il entendra raison et mettra immédiatement un terme à son orgie de nominations d'amis politiques conservateurs, de quelques privilégiés qui ne sont pas les ennemis du Canada.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Brian, si vous continuez, vous allez atteindre le comble de l'hypocrisie.

Le député dit que nous avons fait 526 nominations depuis décembre, soit cent par mois. Comment peut-il expliquer que l'ancien premier ministre Pierre Trudeau ait fait 225 nominations par semaine?

Madame la Présidente, nous connaissons la réponse. Le député de Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte vient de dire que les libéraux étaient plus efficaces que les conservateurs. J'admets que les libéraux ne pourraient pas organiser un cortège funèbre de deux voitures, mais pour ce qui est du népotisme, ils ont été plus efficaces que tout autre gouvernement dans l'histoire du Canada.

• (1430)

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Madame la Présidente, lorsqu'il s'agit des Brian et d'hypocrisie, ce Brian-là remporte la palme.

Mme le vice-président: Tâchons de ne pas faire dégénérer les plaisanteries en insultes.

M. Tobin: Madame la Présidente, je m'excuse. Ce n'est pas drôle, c'est même très sérieux. Nous ne voudrions pas induire en erreur la présidence, ni qui que ce soit ici.

Dans *Le Droit* d'aujourd'hui, Michel Vastel cite l'actuel ministre de l'Environnement. Il dit: «Il y a maintenant une majorité de 47 sénateurs conservateurs, contre 41 libéraux. . .» De ce fait, le premier ministre n'a pas de souci à se faire au sujet de l'adoption des mesures législatives puisque les conservateurs contrôlent le Sénat. Et le ministre de l'Environnement, toujours dans le même article, poursuit en disant: «Cela devrait être suffisant pour l'instant.»

Je voudrais demander au premier ministre s'il est prêt a prendre en considération ce que disent non pas les néo-démocrates, non pas les libéraux, non pas les citoyens respectueux de la loi, mais son propre ministre de l'Environnement selon qui ça suffit?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Madame la Présidente, précisons d'abord que le ministre de l'Environnement n'a rien dit de tel. Mon collègue affirme qu'il a dit «ça suffit». C'est faux, le ministre de l'Environnement n'a pas dit cela. Cette déformation de la vérité par le chef de l'opposition et le député de Terre-Neuve n'est pas une surprise.

Je tiendrai compte de ce qu'a dit mon collègue.

M. Tobin: Voulez-vous voir le texte de ce qu'il a dit?

M. Mulroney: Ça va, Brian. Je vais réfléchir à ce que vous avez dit si, de votre côté vous voulez bien réfléchir à cette citation: «Vous rendez-vous compte que lorsque vous nommez un député au Sénat, vous économisez de l'argent? Si je vous nomme au Sénat, je vous verse le plein salaire. Si je nomme un député, je lui verse aussi le plein salaire, mais pas sa pension. Je suis en faveur de telles nominations.» C'est ce qu'a dit Jean Chrétien le 1er août 1984.

* * *

L'EMPLOI

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Madame la Présidente, étant témoins de ces chamailleries entre ces deux partis, je crois que nous avons besoin d'un plan simple et j'aimerais en proposer un. Abolissons le Sénat.

Des voix: Qu'on l'abolisse! Qu'on l'abolisse!

Mme McLaughlin: Madame la Présidente, certes le débat sur les gens qui ont déjà un emploi est très intéressant, mais la Chambre devrait se préoccuper davantage des deux millions de Canadiens qui sont sans travail.

Ma question s'adresse au premier ministre. Il sait que plus de la moitié du secteur manufacturier canadien appartient à des investisseurs étrangers, des Américains pour la plupart. Soixante-dix-sept pour cent de nos échanges commerciaux se font déjà avec les États-Unis et plus de 15 p. 100 de nos ressources naturelles sont entre les mains d'étrangers. Il semble que le premier ministre ne soit pas satisfait du niveau actuel de mainmise étrangère. Il veut faire adopter l'ALÉNA à la sauvette pour être en mesure de donner ce qui nous reste encore.

Je veux poser une question sérieuse au premier ministre. Est-il vraiment content de prendre sa retraite alors qu'il est le premier des premiers ministres du Canada à abandonner la souveraineté du Canada au lieu de la bâtir?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Madame la Présidente, en guise de préambule, je voudrais signaler à mes collègues que c'est moi qui ai proposé l'abolition du Sénat à la Chambre, en 1985. Nous avons cherché à aller de l'avant avec cette idée. Comme la députée le sait, au lac Meech et à Charlottetown, nous avons proposé l'abolition du Sénat dans sa forme actuelle et son remplacement par une assemblée élue. Je pense que ma collègue est parfaitement au courant de cela.

La souveraineté d'un pays repose dans une large mesure sur sa force économique. Or, la force économique du Canada, c'est le commerce. Nous sommes une nation commerçante. Près de 30 p. 100 de notre PIB provient du commerce extérieur, contrairement à ce qui se passe aux États-Unis ou au Japon, où ce taux avoisine les 10 ou 15 p. 100. Le commerce est donc notre gagne-pain. Commercer, c'est trouver de nouveaux débouchés, comme nous le faisons avec les États-Unis dans le cadre de l'Accord de libre-échange et maintenant avec le Mexique dans le cadre de l'ALÉNA.

• (1435)

Si ma collègue veut bien jeter un coup d'oeil sur les chiffres de nos échanges commerciaux avec les États-Unis depuis l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange, elle constatera une augmentation de près de 20 p. 100. Cela représente environ 19 milliards de dollars et à chacun de ces milliards de dollars correspond une importante création d'emplois, soit 15 000 nouveaux emplois. Notre pays parviendra à une nouvelle prospérité et à une plus grande souveraineté en multipliant ses richesses et, pour cela, nous devons accroître nos échanges commerciaux.

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Madame la Présidente, notre pays ne sera prospère que lorsque les Canadiens travailleront. Avec un taux de chômage de 11,7 p. 100, il est évident que ces accords commerciaux ont été désastreux pour le Canada, pour les travailleurs canadiens et pour les emplois dans notre pays.

Je veux dire au premier ministre que nous avons été très heureux hier de coparrainer, avec un ancien membre de son cabinet, un actuel député conservateur, un amendement au projet de loi sur l'ALÉNA pour faire remar-

quer combien il était absurde d'essayer de mettre en oeuvre l'ALÉNA en une période de chômage élevé.

Si le premier ministre n'est pas disposé à écouter les Canadiens et à envisager de vraies solutions de rechange, va-t-il écouter certains membres de son caucus et bloquer l'ALÉNA immédiatement? Renonçons à mettre en oeuvre cet accord.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Madame la Présidente, naturellement, je serais heureux d'écouter toute autre solution raisonnable. Je n'y vois absolument aucun inconvénient. En fait, la Chambre des communes a précisément pour rôle de nous faire écouter et apprendre des idées nouvelles et meilleures.

Ma collègue dit que l'accord commercial a été une catastrophe. Elle a peut-être raison, mais elle pourrait peut-être prendre en considération les faits suivants. Le Canada a exporté pour 19,6 milliards de dollars de plus aux États-Unis en 1992 qu'en 1988. En mars 1993, nos exportations dans ce pays avaient augmenté de 21 p. 100 par rapport à ce qu'elles avaient été en mars 1992. L'excédent commercial du Canada avec les États-Unis a atteint 17,7 milliards de dollars en 1992, ce qui constitue le niveau le plus élevé depuis 1985.

Ce sont les rapports commerciaux les plus puissants et dynamiques qui existent dans le monde entre deux pays souverains. L'Accord de libre-échange les a manifestement renforcés. À mon avis, ma collègue devrait trouver que c'est dans son intérêt et dans celui de ses collègues d'appuyer l'Accord de libre-échange dont les avantages s'étendront maintenant au Mexique, puis à d'autres pays de l'Amérique latine.

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Madame la Présidente, il y a une statistique importante que le premier ministre refuse de prendre en considération, c'est celle du chômage dans notre pays où nous avons une personne sur quatre qui cherche un emploi ou qui est sous-employée.

[*Français*]

J'ai une autre question pour le premier ministre. Le premier ministre ne veut rien comprendre. Il y a un taux de chômage de plus de 11 p. 100 dans notre pays. C'est une tragédie pour les Canadiens et les Canadiennes. Cela n'a aucun sens de conclure des ententes commerciales qui vont causer encore plus de chômage. Pourquoi le premier ministre est-il aussi pressé de faire adopter son projet de loi? Il n'y a pas de raison maintenant. Le projet de loi n'est pas déposé au Congrès des États-Unis.

La question que j'adresse au premier ministre est donc celle-ci: Qu'est-ce qui explique que le gouvernement soit si pressé? Qu'est-ce que son gouvernement a promis aux États-Unis, aux financiers internationaux, aux compagnies multinationales? Quels sont les ententes, les accords avec les États-Unis? Qui a requis l'adoption de ce projet de loi maintenant? Pourquoi n'attend-on pas les élections?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Madame la Présidente, il s'agit là essentiellement de la même question qu'on m'a posée hier, l'attente d'une élection. Il y aura une élection, je ne sais pas, à l'été, à l'automne ou à l'hiver. À ce moment-là, la députée et son parti auront amplement l'occasion de mettre de l'avant leurs prises de position dans le domaine du commerce international.

Par exemple, dans une entrevue accordée dernièrement, l'honorable John Ciaccia, le ministre des Affaires internationales du Québec, a dit que pour renforcer la compétivité de nos entreprises, nous devons ouvrir de nouveaux marchés et protéger certaines de nos industries.

• (1440)

Le traité de libre-échange avec les États-Unis et le Mexique nous en donne l'occasion. Alors, c'est une façon de créer de l'emploi, de soulager la population et de majorer notre commerce international, et c'est pour cela que nous sommes en faveur.

* * *

[*Traduction*]

LES NOMINATIONS FAITES PAR LE GOUVERNEMENT

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Madame la Présidente, ma question s'adresse au premier ministre. Elle traite du respect des institutions parlementaires et démocratiques.

Le premier ministre peut-il dire aux Canadiens, maintenant qu'il a eu le temps de réfléchir, pourquoi il a nommé M. Arni Thornsteinson au poste prestigieux de directeur de la Banque du Canada, à un moment où M. Thornsteinson ou ses sociétés sont coupables de non-paiement d'hypothèque, pour une somme de six millions de dollars, envers un organisme gouvernemental, soit la Société canadienne d'hypothèques et de logement? Pourquoi?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Madame la Présidente, mon collègue sait très bien que sa question constitue un modèle de diffamation.

Des voix: Oh, oh!

M. Mulroney: C'est bien ça. Il avance des choses sans donner de preuve, sans déposer quoi que ce soit. Il répand des rumeurs et des insinuations. M. Thornstein-

son est un acteur important du monde des affaires, à Winnipeg et au Manitoba. Ce député ontarien est en train de le calomnier à la Chambre des communes. Je lui demande de retirer ses propos diffamatoires ou de présenter des preuves que M. Thornsteinson n'a pas le droit d'endosser ses nouvelles fonctions.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Madame la Présidente, la seule personne ici qui tienne des propos diffamatoires est le premier ministre lui-même, qui n'a d'ailleurs pas répondu.

C'est évident que le premier ministre, en nommant Arni, veut rester fidèle à ses amis.

[*Français*]

Le premier ministre a nommé son coiffeur, l'épouse de son coiffeur, le *barman* du Ritz, le *baby sitter*, celui qui écrivait ses discours. . .

[*Traduction*]

Mme le vice-président: Si le député a vraiment une question à poser, j'aimerais l'entendre.

[*Français*]

M. Boudria: Quand le premier ministre va-t-il respecter sa parole de 1984 auprès du peuple canadien? Est-ce un miracle de lui demander de respecter sa parole, une fois, dans la onzième heure de son mandat? Est-ce un miracle de s'attendre à cela de lui?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Madame la Présidente, je ne donnerai pas suite à des calomnies, des faussetés et des mensonges du député.

Des voix: Oh! Oh!

Des voix: Règlement!

M. Mulroney: Oui, je le dis bien. Je vous ai dit, je vous ai sommé de produire votre document. . .

Mme le vice-président: Il est de mon devoir de demander à l'honorable premier ministre de retirer des paroles qui sont vraiment inacceptables à la Chambre des communes.

[*Traduction*]

M. Mulroney: Madame la Présidente, bien sûr, si la présidence me demande de retirer mes paroles, je m'exécuterai immédiatement. Je trouve cependant étrange que mon collègue. . .

Mme le vice-président: Je considère donc que le premier ministre s'est rétracté et nous poursuivons.

M. Mulroney: Je ne dirai donc pas qu'il est curieux qu'on porte atteinte à la réputation de M. Thornsteinson à la Chambre des communes et que le député prétende qu'on a tenu des propos antiparlementaires.

• (1445)

Mon collègue a parlé de députés qui ont été nommés à certains postes. Je n'ai pas à m'excuser. Je n'aurais aucune difficulté à démontrer à la Chambre la compétence et la qualité de ces personnes. Par exemple. . .

Mme le vice-président: Nous devons malheureusement poursuivre. Je sais que le premier ministre aurait aimé continuer son explication, mais je dois donner la parole à la députée de Hamilton-Est.

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Madame la Présidente, le premier ministre parle de diffamation. Il est légitime que les Canadiens demandent au premier ministre pourquoi il envisagerait de confier, via la Banque du Canada, les finances de la nation à une personne qui doit environ 6 millions de dollars à la Société canadienne d'hypothèques et de logement.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Madame la Présidente, la députée a soulevé là un point qui pourrait disqualifier la personne en question. Je l'ignore. Mais si c'est le cas, pourquoi ne pas déposer ses preuves à la Chambre des communes de façon à ce que nous puissions les examiner?

M. Thornsteinson ou toute personne contre laquelle de telles allégations sont faites devrait être lavée de ces insinuations malveillantes de la part de la meute qui a refait surface à la Chambre des communes.

[*Français*]

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Madame la Présidente, je vais donc rediriger ma question au ministre responsable du logement. Sachant et confirmant que les dettes de ce monsieur qui est maintenant un directeur de la Banque du Canada se chiffrent à 6 millions de dollars, spécifiquement des comptes de la SCHL, est-ce que le ministre est prêt à enquêter là-dessus et à retirer l'arrêté en conseil, selon les faits donnés?

[*Traduction*]

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre des Travaux publics): Madame la Présidente, quoique cette information provienne d'une source douteuse, je ferai enquête à ce sujet. Je puis en tout cas dire sans équivoque à la Chambre que rien ne m'a été signalé qui pourrait laisser penser que M. Thornsteinson a des problèmes.

J'aimerais faire remarquer à la Chambre qu'étant donné la situation actuelle du marché de l'immobilier, beaucoup de gens effectuent leurs paiements en retard. Ce n'est pas rare. Toutefois, je n'ai aucune preuve indiquant que c'est le cas de M. Thornsteinston.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

M. David Barrett (Esquimalt—Juan de Fuca): Madame la Présidente, même l'ingénu que je suis est profondément choqué de voir le Parti libéral critiquer le favoritisme, quand on connaît ses antécédents dans ce pays.

Des voix: Oh, oh!

Mme le vice-président: Étant donné le nombre de fois où j'ai dû intervenir aujourd'hui pour essayer de comprendre et d'entendre ce qui se passait à la Chambre, j'espère que personne ne se plaindra du fait qu'il n'y a pas eu tellement de questions.

M. Barrett: Madame la Présidente, ma question aujourd'hui s'adresse au ministre du Commerce extérieur et porte sur un problème précis ainsi que sur les problèmes que connaît la Colombie-Britannique.

J'aimerais poser une question précise au ministre du Commerce extérieur au sujet du caractère sacré des droits provinciaux concernant l'exportation de grumes de Colombie-Britannique. Le ministre pourrait-il dire aux habitants de la Colombie-Britannique que le gouvernement au pouvoir dans cette province, peu importe son allégeance, aura le droit absolu de continuer de contrôler l'exportation des grumes? Qu'en vertu de traités proposés et signés par ce gouvernement, aucune compétence extérieure ne pourra jamais lui faire perdre le contrôle de l'exportation de ses grumes?

• (1450)

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Madame la Présidente, j'ai répondu en partie à cette question il y a à peine deux ou trois jours dans le cadre de la question que m'avait posée son collègue de Prince George.

Comme le député le sait, les audiences du groupe ont porté sur cette question. Nous avons appuyé la position qu'il vient tout juste d'exprimer au nom du gouvernement de la Colombie-Britannique, et nous continuerons de le faire.

Le groupe lui-même n'a pas établi que les contrôles des exportations canadiennes de grumes avaient entraîné un avantage justifiant l'imposition de droits compensateurs. Nous continuerons de poursuivre cette affaire en collaboration avec l'industrie et avec la province.

Je dois dire que cette décision ne vaut que pour les mesures relatives à l'exportation de grumes qui ont été examinées dans l'enquête sur les droits compensateurs. Elle ne s'applique pas aux autres enquêtes.

M. David Barrett (Esquimalt—Juan de Fuca): Madame la Présidente, je suis très reconnaissant au ministre actuel du Commerce extérieur d'avoir dit en public qu'il continuerait à défendre le droit de la Colombie-Britannique d'exporter des grumes.

Ce n'est pas ma question. Il n'y a pas un politicien digne de ce nom qui ne défendrait pas ce droit. Ce qui m'inquiète, c'est qu'un groupe étranger ait rendu une décision qui risque d'invalider le droit que confère la Constitution au gouvernement fédéral de déléguer aux provinces le droit de gérer l'exportation de leurs ressources.

Je répète à nouveau que ce n'est pas une question d'engagement mais de défense d'un droit. Le droit existe. Ce droit demeurera-t-il entier si ce gouvernement continue à aller de l'avant avec l'ALÉNA et l'application de l'Accord de libre-échange?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Madame la Présidente, là-dessus, je partage l'opinion de mon ami.

Nous estimons que rien ne justifie que l'exportation des grumes doive dépendre des décisions d'un groupe tel que ces groupes binationaux. C'est un point que contestent nos partenaires commerciaux et nous continuerons à défendre notre position.

* * *

L'EMPLOI

M. Maurizio Bevilacqua (York-Nord): Madame la Présidente, dans un rapport publié récemment pour le Programme des Nations Unies pour le développement de 1993, les données sur le chômage montrent que la situation des femmes est pire au Canada que dans bien d'autres pays.

Selon les Nations Unies, en 1990-1991, le taux de chômage était de 9,6 p. 100 pour les femmes au Canada, soit cinq fois plus élevé qu'au Japon. Ce taux est aussi

supérieur à celui des États-Unis, de l'Allemagne, de la Finlande, de Malte et du Portugal entre autres.

Je demande au ministre de l'Emploi de me dire pourquoi son gouvernement refuse de s'attaquer au chômage avec la même ferveur qu'il a déployée pour lutter contre l'inflation. Quand délaissera-t-il l'économie des bilans pour s'intéresser à l'économie des gens et créer des emplois pour les chômeurs?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame la Présidente, derrière toutes ces belles paroles, le député demande en réalité que nous lancions des projets de création d'emplois qui donneront l'illusion de la sécurité en créant de faux emplois financés par les deniers publics.

Nous préférons plutôt mettre en place les structures de base comme c'est le cas maintenant. En 1991-1992, plus de 216 000 femmes ont reçu une formation grâce aux programmes du ministère de l'Emploi et de l'Immigration. Environ 45,7 p. 100 des personnes qui ont trouvé de l'emploi grâce aux centres d'emploi du Canada étaient des femmes.

La situation n'est pas parfaite. La perfection n'est pas facilement accessible au Canada comme ailleurs. Toutefois, nous réalisons des progrès notoires et nous avons mis en place des programmes qui aident vraiment les gens à acquérir des compétences et à se perfectionner afin de pouvoir occuper les emplois offerts.

Je regrette, mais nous refusons de camoufler la vérité comme l'ont toujours fait les libéraux et comme ils le préconisent encore.

M. Maurizio Bevilacqua (York-Nord): Madame la Présidente, les Canadiens en ont assez de ce gouvernement qui refuse de faire quoi que ce soit pour régler la crise actuelle du chômage au Canada.

• (1455)

Selon le rapport des Nations Unies, les jeunes forment un autre groupe de Canadiens défavorisés. Les rapports de cette année montrent qu'en 1990-1991, le taux de chômage était de 16,2 p. 100 chez les jeunes. Ce chiffre est beaucoup plus élevé que celui du Japon, de la Norvège, des États-Unis et de nombreux autres pays. Le mois dernier, nous avons constaté que le taux de chômage chez les jeunes avait grimpé à 17,8 p. 100.

Je demande au ministre si, en ces temps de désespoir, il pense trouver en lui la force d'offrir des possibilités d'avenir aux jeunes et de leur redonner du travail?

[*Français*]

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Ne pleurez pas, ça vient des libéraux!

[*Traduction*]

Le député semble ignorer totalement qu'il existe au Canada un programme d'adaptation de 21 milliards de dollars pour les employeurs et les employés. Nous dépensons 2,5 fois plus par personne que nos voisins du sud en mesures d'adaptation pour les chômeurs du Canada.

En fait, le nouveau secrétaire du travail des États-Unis a analysé les programmes canadiens et les a trouvé tellement remarquables qu'il a l'intention de les transposer aux États-Unis je crois.

* * *

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE NORD-AMÉRICAIN

L'hon. Roy MacLaren (Etobicoke-Nord): Madame la Présidente, le représentant commercial américain a confirmé hier que la question de l'introduction dans les accords parallèles de sanctions commerciales en matière d'environnement et de main-d'oeuvre fait actuellement planer un doute sur la ratification de l'ALÉNA.

Les États-Unis menacent de torpiller l'ALÉNA s'ils n'obtiennent pas les sanctions commerciales. Le ministre affirme, d'autre part, que le Canada n'acceptera pas que des sanctions viennent compliquer les relations commerciales.

Je voudrais poser la question suivante au ministre: le gouvernement est-il prêt à renoncer à l'ALÉNA pour ne pas se plier aux exigences des États-Unis au sujet des sanctions commerciales?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Madame la Présidente, la réponse est non.

L'hon. Roy MacLaren (Etobicoke-Nord): Madame la Présidente, le ministre doit savoir que les États-Unis ont clairement exprimé leur intention de refuser l'ALÉNA si les accords parallèles ne prévoient pas de sanctions commerciales. Par contre, le gouvernement canadien a refusé hier de faire connaître sa position.

Le ministre veut-il dire aux Canadiens quelle est la véritable intention du gouvernement dans les négociations? Les États-Unis continuent de rejeter tout accord qui ne prévoit pas de sanctions commerciales et le gouvernement canadien affirme que des sanctions commerciales sont inacceptables. Le gouvernement reconnaît-il

que la ratification de l'ALÉNA est compromise s'il n'accepte pas les exigences des États-Unis?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Non, madame la Présidente. Le député doit comprendre que nous sommes en négociation. Nous poursuivions des négociations l'été dernier et je me rappelle que des députés néo-démocrates et libéraux avaient annoncé toutes sortes de malheurs, mais une fois l'entente conclue ils se sont rendu compte que les malheurs qu'ils annonçaient, parce qu'ils disaient que nous allions nous dégonfler devant les Américains, ne se sont pas concrétisés. Pourquoi? Parce que nous avons de bons négociateurs qui tiennent au bien-être des Canadiens et qui protègent et continueront de protéger les intérêts du Canada.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

M. Ross Harvey (Edmonton-Est): Madame la Présidente, je voudrais poser une question au ministre des Finances et vice-premier ministre. Durant le débat sur le libre-échange il y a cinq ans, on n'a cessé de répéter aux Albertains qu'ils allaient être les grands gagnants de l'Accord de libre-échange et que, quelle que soit la situation dans le reste du pays, l'Alberta ne pouvait être perdante.

Eh bien, nous avons perdu. De décembre 1988 à décembre 1992, près de 13 000 emplois ont disparu en Alberta.

La question que je pose au ministre est donc celle-ci: va-t-il maintenant reconnaître que les Albertains, à l'instar des autres Canadiens, sont sortis perdants de l'Accord de libre-échange? Va-t-il admettre que le moment est maintenant venu d'annuler les deux accords?

• (1500)

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Je suis surpris, après une déclaration comme celle-ci que le député puisse retourner en Alberta tous les week-ends et répandre des inepties de ce genre. En effet, les exportations albertaines vers les États-Unis ont augmenté de 48 p. 100 depuis l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange. Peut-on parler d'échec?

M. Ross Harvey (Edmonton-Est): Madame la Présidente, en fait, lorsqu'on exclut le secteur pétrolier et gazier qui était visé par les ententes de 1985, avant l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange, les exportations de l'Alberta vers les États-Unis n'ont même pas suivi le rythme de l'inflation.

Ce n'est pas moi qui répands ces inepties dans ma province, mais bien Statistique Canada. Ce sont les chiffres du gouvernement.

Ainsi le ministre ne va-t-il pas reconnaître qu'en fait, le libre-échange n'apporte rien de bon à l'Alberta? Ne croit-il pas que le moment est venu d'annuler ces accords?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Quelles inepties. Vous méritez un zéro pour ceci.

Le fait est que dans les secteurs de la fabrication, de l'agriculture et du boeuf, ainsi que dans le secteur pétrolier et gazier notamment, toutes les exportations vers les États-Unis augmentent et les Albertains s'en réjouissent, car cela crée de l'emploi.

* * *

[*Français*]

LES AFFAIRES AUTOCHTONES

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre d'État (Affaires indiennes et Nord canadien).

Cette semaine, le grand chef du Conseil des Cris Matthew Coon-Come a comparu devant le Comité permanent sur les affaires autochtones et a exprimé son mécontentement vis-à-vis le gouvernement fédéral au sujet de la mise en oeuvre de la Convention de la baie James, en particulier l'absence d'un représentant fédéral ainsi que le manque de logements et les problèmes des systèmes d'épuration et de filtration d'eau.

Qu'est-ce que le ministre entend faire afin de démontrer aux Cris sa bonne volonté et qu'il est prêt à répondre à leurs besoins?

L'hon. Pierre H. Vincent (ministre de la Consommation et des Affaires commerciales et ministre d'État (Affaires indiennes et Nord canadien)): Madame la Présidente, vous me permettrez au départ de féliciter mon collègue d'Abitibi qui s'occupe toujours de ses commettants d'une façon exemplaire.

J'aimerais lui souligner que depuis que l'entente a été signée avec les Cris, le gouvernement fédéral a investi plus de 800 millions de dollars au niveau de l'entente de la Convention de la baie James. J'ai rencontré le chef Matthew Coon-Come il y a environ un mois et nous nous sommes entendus pour dire que la santé, l'hygiène et la sécurité étaient les dossiers primordiaux que nous devions régler. À ce niveau-là, les Cris reçoivent annuelle-

ment sept millions et demi qu'ils peuvent investir au niveau de la santé, de l'hygiène et de la sécurité.

En ce qui concerne la nomination d'un représentant fédéral, on examine le dossier très attentivement.

* * *

[*Traduction*]

LES CANADIENS D'ORIGINE ITALIENNE

M. Sergio Marchi (York–Ouest): Madame la Présidente, ma question s'adresse au premier ministre.

Il y a presque trois ans jour pour jour, soit le 23 mai 1990, j'ai demandé au premier ministre s'il comptait présenter des excuses et offrir une indemnisation aux Italo–Canadiens qui avaient été internés à tort au cours de la Seconde Guerre mondiale. Il avait alors répondu: «Nous comptons en débattre rapidement et efficacement afin de réparer comme il se doit une injustice faite à la collectivité italienne.»

Étant donné la rupture complète du processus entamé entre cette collectivité et son ministre du Multiculturalisme et vu que le ministre a présenté une proposition unilatérale de dernière minute, le premier ministre compte–t–il intervenir personnellement dans cette affaire importante, afin d'en arriver à une conclusion honorable et satisfaisante, de rendre justice à cette collectivité et de faire honneur au Parlement?

L'hon. Gerry Weiner (ministre du Multiculturalisme et de la Citoyenneté): Madame la Présidente, nous n'avons aucune leçon à recevoir de la part du député ou du gouvernement qui n'a rien fait pendant 45 ans à cet égard.

J'ai rencontré les membres des collectivités en question à Toronto, le 18 mai. J'ai exposé des idées qui, d'après moi, pouvaient aider à régler ce problème qui existe depuis longtemps et que le premier ministre s'était engagé à résoudre. J'attends la réaction de ces collectivités.

* * *

• (1505)

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

M. David Dingwall (Cap–Breton—Richmond–Est): Madame la Présidente, j'aimerais que le leader du gouvernement à la Chambre nous précise les travaux de la Chambre pour demain, ainsi que lundi et mardi de la semaine prochaine. Pourrait–il aussi nous dire, étant donné que le ministre des Finances se trouve à la Chambre, quand nous pourrons terminer le débat sur le budget?

Nous savons que le ministre des Finances est quelque peu embarrassé par le document qu'il a déposé il y a quelques semaines, mais il importe que les Canadiens aient l'occasion, par l'entremise de leurs députés, d'exercer leur droit de se faire entendre relativement au budget.

Le leader du gouvernement à la Chambre ou le ministre des Finances pourrait peut–être nous dire quand nous allons terminer les deux journées de débat qui restent sur le budget.

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, aujourd'hui nous allons poursuivre avec le projet de loi C–115 sur l'ALÉNA. Comme le leader parlementaire du Parti libéral est impatient de discuter du budget, je vais lui fournir deux occasions immédiates de le faire, puisque vendredi et lundi seront des journées de l'opposition.

Nous aurons amplement l'occasion de discuter de questions budgétaires ou de toute autre question soulevée par l'opposition. Le député a raison de dire qu'en vertu du Règlement il reste deux jours de débat sur le budget. J'essaie d'inscrire ces deux journées au programme, compte tenu des priorités législatives et d'autres événements qui surviennent. Je compte discuter de cette question avec l'opposition.

Dans l'intervalle, demain et lundi seront des journées de l'opposition. Mardi, j'aimerais que l'on termine les étapes du rapport et de la troisième lecture du projet de loi C–101, qui renferme des modifications au Code canadien du travail, ainsi que l'étape du rapport du projet de loi C–62, la Loi sur les télécommunications, dont le comité doit faire rapport demain à la Chambre.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Madame la Présidente, au cours des deux derniers jours, nous avons beaucoup discuté de l'Accord de libre–échange nord–américain. Compte tenu de ce que le leader du gouvernement à la Chambre et ses collègues ont entendu au cours de ce débat, celui–ci peut–il nous dire s'il est possible que le gouvernement réévalue sa position quant à la tenue d'un vote définitif sur l'ALÉNA?

M. Andre: Madame la Présidente, j'ai prêté une oreille attentive et patiente à tout le débat dans l'espoir d'apprendre la moindre information pouvant être utile à l'étude de cette importante question. Malgré cela, je n'ai entendu aucune proposition qui soit supérieure à la mesure responsable que la Chambre s'apprête à prendre, soit de mettre aux voix un projet de loi mettant en oeuvre un accord signé par le gouvernement du Canada au mois de décembre dernier. À l'instar des gouvernements des

États-Unis et du Mexique, le Canada a toujours honoré ses engagements d'une manière expéditive. Nous allons faire la même chose cette fois-ci.

M. Rod Murphy (Churchill): Madame la Présidente, je m'adresse au leader du gouvernement. Je me demande si le gouvernement a l'intention de donner suite aux dernières modifications législatives que le Comité spécial sur la réforme électorale a présentées au Sénat il y a quelques semaines. À ma connaissance, le projet de loi est presque terminé. Le député a-t-il des renseignements à nous donner à ce sujet? En outre, a-t-il prévu du temps dans le cadre du programme législatif du gouvernement pour nous permettre d'étudier ce projet de loi?

M. Andre: Le ministère de la Justice est justement en train de mettre le rapport du comité sous forme législative pour que nous puissions le présenter. Je fais ce que je peux pour accélérer les choses et faire adopter le projet de loi avant l'ajournement de l'été.

Malheureusement, je ne peux pas prendre d'engagement formel en cette matière. Tout ce que je puis faire, c'est dire que je fais tout ce qu'il m'est possible de faire pour accélérer les choses.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Français*]

LOI DE MISE EN OEUVRE DE L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE NORD-AMÉRICAIN

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Wilson (Etobicoke Centre): Que le projet de loi C-115, Loi portant mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange nord-américain, soit lu pour la troisième fois et adopté, ainsi que de l'amendement de M. Chrétien (p. 19900).

Le président suppléant (M. DeBlois): À la suspension du débat, il restait une période maximale d'une minute à la période de questions et de commentaires.

• (1510)

Mme Suzanne Duplessis (secrétaire parlementaire du ministre des Relations extérieures et ministre d'État (Troisième âge)): Monsieur le Président, je voudrais apporter un élément de réponse à mon collègue qui m'a posé la question tout à l'heure concernant le Tribunal de règlement des différends. Si on se réfère au tribunal de règlement des différends qui existait dans l'Accord de libre-échange avec les États-Unis, majoritairement, les cas qui ont été portés devant ce tribunal ont favorisé le Canada. Je voudrais l'assurer que dans l'ALÉNA, il y a encore un tribunal de règlement des différends, et ce tribunal est permanent. Il a été renforcé. On a prévu des procédures concernant l'environnement et les institutions financières. De plus, ce tribunal a le privilège de pouvoir engager des experts concernant l'environnement. De plus, ce tribunal de règlement des différends prévoit une revue spéciale et très rapide des différends. Donc, monsieur le Président, je pense que c'est vraiment rassurant.

D'ailleurs, j'avais commencé à citer un article du journal *Le Devoir* de ce matin dans lequel on parlait de réussite et du fameux contrat qui a été signé par une filiale de SNC-Lavalin, qui s'appelle Photosur Géomat, avec l'INEGI, l'Institut national de géomatique au Mexique. Cet institut compile des données, confectionne et publie chaque année des milliers de cartes et d'ouvrages statistiques essentiels à l'administration du Mexique. SNC-Lavalin a demandé à d'autres compagnies de la province de Québec et d'autres sociétés au Canada de se joindre à ce groupe. . .

Le président suppléant (M. DeBlois): Je regrette d'interrompre l'honorable députée mais la période des questions et commentaires est expirée.

[*Traduction*]

M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk): Monsieur le Président, je voudrais commencer par faire bien comprendre que les libéraux ne sont pas contre le libre-échange. Nous sommes des libre-échangistes. Nous savons que le Canada est une nation commerçante et qu'il a pour principal partenaire commercial les États-Unis. À la différence des conservateurs cependant, nous voulons que le commerce soit loyal. Nous voulons avoir accès au marché américain. Nous estimons que le libre-échange véritable doit nous garantir l'accès au marché américain, ce que ni l'ALÉ, ni l'ALÉNA ne font.

En 1988, nous nous sommes opposés à l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis parce que c'était un mauvais accord, pas parce que nous étions contre le libre-échange. En 1993, c'est encore contre un mauvais accord que nous en avons. Nos collègues néo-démocrates, quant à eux, préféreraient dresser des barricades tout autour du pays. Ils continuent de faire preuve de malhonnêteté intellectuelle envers les Canadiens en

ce qui concerne l'évolution de l'économie canadienne et le fait que le Canada est une nation commerçante.

Permettez-moi de rappeler aux néo-démocrates qu'un emploi sur cinq au Canada dépend directement d'échanges commerciaux avec une foule d'autres pays. C'est la réalité, et le NPD doit l'accepter.

Au tout début, les libéraux ont vu dans les négociations sur l'Accord de libre-échange nord-américain une occasion pour le gouvernement canadien de corriger les lacunes de l'ALÉ. Nous espérions que certaines des questions fondamentales que nous avions soulevées au sujet de ces lacunes pourraient être réglées dans le cadre de ces négociations, notamment au moyen d'un code des subventions. Il ne peut y avoir de libre-échange digne de ce nom sans que les deux parties à une entente commerciale s'entendent sur la définition de ce qui constitue une subvention. Les Canadiens le savent; ils ont du mal à exporter leurs produits aux États-Unis parce que les Américains prétendent qu'ils sont subventionnés.

Prenez le cas du programme tripartite de stabilisation. Ils appellent ça une subvention. Comme les agriculteurs de nos régions le savent, il s'agit plutôt d'une police d'assurance qui permet à ces derniers d'exploiter leurs fermes, d'avoir certaines perspectives de revenu et de s'adapter aux conditions du marché. L'accord de libre-échange n'a rien fait pour ces agriculteurs. Il n'a rien fait pour les aider à trouver des débouchés pour leurs produits aux États-Unis.

Nous avons également demandé que soit élaboré un meilleur mécanisme de règlement des différends. En effet, l'accord a fait disparaître les groupes de négociation, ces organismes qui avaient été chargés de faciliter les échanges entre nos deux pays.

Nous voulons une entente sur les normes de travail, les normes environnementales et, par-dessus tout—et mon ami le sait très bien—nous voulons bénéficier de la même protection que le Mexique en matière d'énergie, protection que nous n'avons pas obtenue.

• (1515)

Nous espérions que, cette fois-ci, le gouvernement du Canada chercherait à apporter des changements qui faciliteraient le commerce entre les deux pays. Le gouvernement n'a essayé de régler aucun de ces problèmes. La Chambre ne peut appuyer cet accord commercial entre le Canada, les États-Unis et le Mexique parce qu'il va à l'encontre des intérêts du Canada.

Je voudrais parler un peu de la mise en oeuvre de cet accord et du fait que le gouvernement, après une heure de débat, a décidé d'en limiter la durée. Dès que le débat a commencé, il l'a étouffé. Il dit qu'il a eu des négociations et qu'il a parlé de cette question d'un bout à l'autre du pays. Le premier ministre lui-même a dit qu'il s'agissait d'une des questions économiques les plus importantes pour notre pays et pourtant le gouvernement limite le débat après seulement une heure.

Les Canadiens doivent écouter ce débat parce que beaucoup d'entre eux ne comprennent pas cette question qui est si importante pour eux, pour leurs emplois et pour l'avenir de leurs enfants. Les Canadiens veulent que ce projet de loi soit débattu.

Le gouvernement dit que notre prospérité, nos emplois et notre croissance au cours des années à venir dépendront d'une forme d'accord nord-américain de libre-échange. Pourtant, encore une fois, l'accord qu'il nous a donné n'est pas un accord de libre-échange. Nous avons vu disparaître 300 000 emplois dans le secteur manufacturier depuis l'entrée en vigueur d'une entente qui devait nous donner libre accès au marché américain.

Nous savons tout ce qui s'est passé durant les derniers jours des négociations, comment un arrangement politique est intervenu entre le ministre du Commerce extérieur, le premier ministre et les Américains afin que nous ayons un accord avant les élections, quelqu'en soit le prix pour les Canadiens.

Lorsque j'ai abordé cette question en septembre dernier, j'ai parlé de la viabilité de notre industrie sidérurgique et des conséquences dévastatrices qu'avait sur elle l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis. Au cours des dernières semaines, nous avons vu la société Dofasco, une société de la région de Hamilton, la région de mon collègue, qui a décidé d'aller construire une mini-usine aux États-Unis, d'aller créer des emplois là-bas. Pourquoi? Nous avons découvert pourquoi.

C'est parce qu'elle voulait échapper au harcèlement que nous font subir les Américains lorsque nous exportons nos produits aux États-Unis. Qu'a fait cette société? Elle nous a enlevé nos emplois pour les donner aux Américains en construisant une usine là-bas. Les travailleurs canadiens, particulièrement ceux de la péninsule du Niagara, ceux des régions de Haldimand—Norfolk et de Hamilton, ont perdu leurs emplois au profit des Américains. Pourquoi? Parce que les entreprises n'ont pas accès au marché américain comme le gouvernement le prétend.

Je le répète, l'accord fait disparaître les groupes de travail. En vertu du chapitre 19 de l'ALÉ, les règles sur le dumping et les droits compensateurs devaient être négociés avant la fin de 1995. C'est dans l'accord. Nous avons dit: «C'est bien, au moins aurons-nous la possibilité de

définir ce qu'est une subvention. Au moins pourrons-nous harmoniser nos lois anti-dumping.»

Qu'est-il arrivé? Le gouvernement a tout éliminé cela. Il a éliminé ces groupes de travail. Qu'a-t-il obtenu en retour? Mon vis-à-vis demande: «Qu'a-t-il obtenu en retour?» Par quoi a-t-il remplacé ces groupes de travail? Par rien. Par absolument rien.

Il faut bien admettre que les accords commerciaux du gouvernement conservateur ne nous ont pas garanti l'accès au marché américain. Nous sommes d'ailleurs impuissants contre le protectionnisme des États-Unis. Mais à quoi avons-nous donc renoncé? Nous avons renoncé à notre souveraineté. Dans bien des secteurs, nous avons renoncé au droit du gouvernement fédéral et aussi des gouvernements provinciaux d'administrer leurs propres affaires.

Voyez les dispositions sur l'énergie qui nous obligent à traiter les États-Unis comme un marché national, même en temps de crise.

• (1520)

Qu'est-ce que cela signifie pour les Canadiens? Prenons Montréal et Hydro-Québec comme exemples. Beaucoup d'entreprises se sont installées dans la région de Montréal parce que le Québec a pu leur vendre de l'électricité à des tarifs préférentiels.

Dorénavant, avec les règles sur le traitement national, le Québec ne pourra plus faire cela. Il faudra accorder le même traitement aux entreprises américaines des États de New York, du Vermont, du New Hampshire et des autres États. Il faudra leur vendre l'électricité au même prix qu'aux entreprises installées au Canada. Quels avantages en retireront les Canadiens? J'aimerais bien que le député me dise ce que les Canadiens ont obtenu en échange de cela.

Il me reste quelques minutes et je veux conclure en disant que si je crois que les accords commerciaux sont importants pour une nation commerçante comme le Canada, je crois aussi que nous ne devons pas perdre de vue les intérêts des Canadiens. L'absence de code sur les subventions nuit aux travailleurs canadiens.

Les Canadiens peuvent soutenir la concurrence, j'insiste là-dessus. Nous pouvons nous mesurer à n'importe qui dans le monde. Les agriculteurs canadiens, dont ceux de ma circonscription, Haldimand—Norfolk, peuvent se mesurer à tous leurs concurrents. Ils peuvent se mesurer aux Américains à la condition que les mêmes règles s'appliquent à tous.

L'accord a des répercussions désastreuses sur la gestion de l'offre. Le gouvernement parcourt le pays en disant aux agriculteurs que la gestion de l'offre est à l'abri. C'est tout à fait faux. Il ne saurait y avoir de gestion de l'offre sans deux grands facteurs précis.

Il faut pouvoir arrêter un produit aux frontières, c'est-à-dire qu'il faut pouvoir limiter les importations, mais il faut aussi une industrie de transformation des aliments en mesure de soutenir la concurrence et de vendre les aliments qu'elle transforme.

L'accord pousse nos entreprises au sud de la frontière. Au cours des quatre dernières années, le Canada a perdu plus de 100 entreprises de transformation des aliments et l'ALÉNA ne fera qu'aggraver la situation. Cet accord rend le sud de la frontière invitant pour nos entreprises.

Étant donné l'impasse des négociations du GATT, nous ne pouvons pas compter sur leur dénouement pour régler le problème des subventions et des mesures anti-dumping. C'est pourquoi je trouve si désespérant que le gouvernement ait renoncé à la possibilité de régler certaines questions commerciales critiques pour le Canada.

M. Peter L. McCreath (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je suis vraiment sidéré d'entendre ce que le député de Haldimand—Norfolk a à dire au sujet de l'acier.

Je voudrais brièvement faire une observation au sujet de l'acier qui s'applique à tout le reste. Même si vous avez accès à un nouveau marché, vous connaîtrez des temps difficiles si vous ne pouvez pas vendre vos produits à des prix compétitifs.

Le député et sa collègue de Hamilton-Est devraient peut-être examiner la situation réelle de l'industrie canadienne de l'acier ainsi que le vrai problème qui se pose. En réalité, le problème n'a rien à voir avec l'ALÉNA ou le libre-échange. Il est attribuable à la compétitivité que visent nos projets de loi, comme le sait fort bien la députée de Hamilton-Est.

J'aimerais avoir l'avis de mon collègue à propos de l'agriculture. L'agriculture compte beaucoup dans les exportations du Canada; en fait, les exportations sont absolument essentielles à l'industrie agricole canadienne. Au cours des dix dernières années, les exportations dans ce secteur ont totalisé 13 milliards de dollars, ce qui représente entre 7 et 11 p. 100 de nos recettes d'exportation totales, ce que mon collègue n'est pas sans savoir.

Je suis surpris des déclarations qu'il a faites au sujet de la gestion de l'offre, puisque l'ALÉNA, tout comme l'ALÉ, protège notre système de gestion de l'offre, et il le sait très bien.

Je l'invite à me donner son avis sur la situation de l'entreprise de fabrication de produits alimentaires McCain. L'un des plus grands adversaires de l'Accord de libre-échange fut Harrison McCain, de la société McCain, qui nous a vraiment livré une chaude lutte dans le Canada atlantique. Devinez quoi. Maintenant que

l'ALÉ est en vigueur, qui, croyez-vous, est devenu l'un des plus grand partisans de l'ALÉNA? Harrison McCain lui-même.

Si le député examinait les débouchés extérieurs que nous offre l'ALÉNA en nous donnant accès au marché du Mexique, dont la population est en pleine croissance, il s'apercevrait que l'industrie agricole profitera grandement de cet accord commercial.

J'invite mon collègue à réfléchir aux observations profondes que je viens de faire. J'aimerais qu'il nous dise ce qu'il pense de la compétitivité de l'industrie de l'acier et du fait que le secteur agricole sera, en fait, l'un des grands gagnants sous le régime de l'ALÉNA.

• (1525)

M. Speller: Monsieur le Président, de toute évidence, mon collègue connaît mieux les arbres de Noël que l'acier.

Dans ma région, à Nanticoke, il y a une aciérie qui est l'une des plus efficaces du monde. Elle emploie certains des meilleurs travailleurs de l'industrie sidérurgique du monde. Nos travailleurs et nos usines peuvent concurrencer n'importe qui, pour autant qu'ils aient un accès équitable au marché américain.

Voilà où nous voulons en venir. Ils n'y ont pas accès. Allez demander aux propriétaires d'aciéries qui, au début, croyaient qu'ils obtiendraient cet accès grâce à l'accord. Ils disent maintenant qu'ils sont en difficulté parce qu'ils n'ont pas obtenu cet accès et qu'il ne leur reste plus qu'à aller construire des usines aux États-Unis.

Le député devrait vérifier ses données, car il sait pertinemment qu'il n'y aura pas de gestion de l'offre en vertu de cet accord. Il n'y en aura pas, et le député le sait.

Il sait aussi que le gouvernement essaie de vendre l'idée de la tarification. Celle-ci détruira le système de gestion de l'offre au Canada. Le député sait que le gouvernement a sacrifié les agriculteurs canadiens. À moins que nous ne rompions cet accord, il n'y aura pas une seule industrie assujettie à la gestion de l'offre.

M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte-Claire): Monsieur le Président, le député de South Shore a raison lorsqu'il parle des facteurs concurrentiels, mais. . .

Le président suppléant (M. DeBlois): Je suis désolé d'interrompre le député.

[*Français*]

Je tiens à faire remarquer qu'à la période de questions et de commentaires, il est normal que la présidence accorde à des députés d'autres partis la parole vis-à-vis de l'orateur qui vient de parler. Personnellement, je n'apprécie guère qu'on puisse laisser entendre que la présidence fait preuve de partialité. Il est normal que si des députés d'autres partis veulent interroger l'orateur précédent, que la présidence les reconnaisse.

[*Traduction*]

M. McCurdy: Monsieur le Président, je n'ai pas tout à fait saisi ce que vous disiez, mais je vais répéter ce que j'ai mentionné précédemment. Le député de South Shore a raison lorsqu'il parle des facteurs concurrentiels liés à l'établissement d'une mini-usine aux États-Unis. Cependant, comme mon ami et collègue du Parti libéral l'a dit, il est également vrai que les facteurs concurrentiels vont au-delà de ceux qui sont en cause dans l'établissement de cette usine et qu'ils s'étendent au taux de taxation, aux programmes sociaux, aux salaires, aux normes, etc. Cette question n'est pas abordée.

Quoi qu'il en soit, je veux demander à mon collègue, qui a présenté des arguments très logiques et qui a fait certaines observations importantes, notamment en ce qui concerne les subventions, s'il ne croit pas avoir soulevé une question plus importante encore lorsqu'il a parlé de l'énergie. Les marchés publics sont une question connexe, et il y a aussi des prescriptions de résultats ainsi que des règles concernant la transformation. Il y a un certain nombre d'aspects de cet accord qui sont très asymétriques, non seulement au regard de la taille relative de nos deux pays, mais pour ce qui est des concessions faites aux États-Unis.

Étant donné les énormes avantages que présentent un si grand nombre d'éléments de l'Accord de libre-échange, le député pourrait-il m'expliquer en détail sur quoi doivent porter nos compromis? Il a dit que les deux parties devaient faire des concessions. Qu'allons-nous concéder pour que les Américains renoncent à leurs avantages concernant l'énergie, les marchés publics, les règles de rendement, d'investissements et de traitement, et tout le reste?

M. Speller: Monsieur le Président, je dispose de peu de temps et je suis certain que le député ne me demande pas d'exposer notre position de négociation et ce que nous allons concéder. Ce n'est pas ainsi que l'on négocie. Il serait ridicule d'annoncer ce que nous allons concéder de

sorte que l'autre partie sache à quoi s'attendre. Ce serait absolument ridicule. Nous ne négocions pas ainsi.

Le député a raison. Il y a effectivement beaucoup de choses à changer dans cet accord, dont les dispositions concernant l'énergie, celles sur les subventions, la question des codes antidumping, etc.

• (1530)

Le député ne me demande certainement pas de divulguer la position de négociation du gouvernement du Canada après les prochaines élections. De toute évidence, s'il pose cette question, c'est qu'il a l'impression que nous formerons le prochain gouvernement du Canada.

Il y a bien des choses à changer dans cet accord. Nous allons faire connaître notre position quand nous formerons le prochain gouvernement. Nous allons négocier cet accord avec les Américains.

Mme Sheila Finestone (Mont-Royal): Monsieur le Président, je prends aujourd'hui la parole pour participer au débat en dernière lecture sur la mesure, prématurée et peu judicieuse, visant à mettre en oeuvre l'ALÉNA.

Plusieurs des orateurs qui m'ont précédée ont parlé de la folie du gouvernement actuel à propos du processus suivi pour l'étude du projet de loi, à propos des lacunes du projet de loi, dont l'absence de certains éléments de l'accord, et les avantages discutables qui en résulteront pour les Canadiens.

Tout ce que nous faisons à la Chambre est censé contribuer au bien-être de la population sur les plans économique, social, culturel et écologique. Il n'en est rien en l'occurrence.

Les ministériels continuent de nous accuser d'instiller une charge d'émotivité dans le débat sur l'Accord de libre-échange nord-américain et de ne rien faire d'autre que semer la crainte.

Je tiens à donner au gouvernement un exemple montrant que nous ne semons pas la crainte et qu'avec la collaboration du gouvernement, et celle du secrétaire parlementaire une fois qu'il se fut calmé, nous avons réussi à modifier certaines dispositions du projet de loi dans l'intérêt du monde de la culture et du spectacle et dans celui des Canadiens.

Quand le gouvernement commence par dire qu'il faut lui faire confiance, il faut faire très attention, car la confiance peut être mal placée. Que ce soit la faute du ministre des affaires internationales, du ministre des Communications ou du ministre de la Consommation et des Affaires commerciales, dont le champ de compétence englobe les amendements concernant le droit d'auteur, la propriété intellectuelle et les avantages économiques dont je vais maintenant parler, peu importe à qui revient la faute de toutes les erreurs qui se sont glissées dans le projet de loi, nos artistes, nos écrivains, notre industrie du cinéma et de la télévision et les créateurs oeuvrant dans cette industrie ne pouvaient qu'y perdre par la faute du gouvernement actuel.

Ces lacunes leur auraient coûté au minimum 25 années de gains. Elles les auraient privés de leurs droits en vertu d'un certain nombre de dispositions du projet de loi. C'était absolument inacceptable.

Je tiens à donner un conseil à ceux qui suivent nos délibérations. Il existe un certain nombre de groupes organisés qui défendent les intérêts des travailleurs, car il s'agit d'une industrie, analogue à l'industrie de la pêche ou à l'industrie agricole. La culture est donc une industrie. Elle emploie 435 000 personnes. Que l'on fabrique des livres ou que l'on transforme du poisson, on parle toujours d'une industrie et de ses travailleurs.

Ce qui s'est passé dans le cas du projet de loi, c'est que le gouvernement a oublié que des gens étaient concernés par ce qu'il faisait, que le droit à la propriété intellectuelle appartient aux créateurs des oeuvres. Il était sur le point de priver les créateurs de 25 années de gains dans le cas le moins grave et de gains de toute une vie plus 25 ou 50 années de gains dans bien des cas.

Cet accord était incomplet. Les groupes intéressés sont venus nous voir, et ils ont réussi à forcer le gouvernement à apporter des modifications au projet de loi. Ils ont embarrassé le gouvernement. Les députés ministériels qui siégeaient au comité ont commencé par être en colère, puis exaspérés et enfin persuadés d'amener les ministres et ensuite le gouvernement à reformuler certaines dispositions; grâce à tous ces efforts, nous avons un bien meilleur article. C'est un des rares articles où nous avons réussi à forcer le gouvernement à apporter des changements, car ce dernier à imposé la clôture. Le gouvernement ne nous a pas permis d'en débattre assez longtemps car il craignait que nous n'examinions. . .

[*Français*]

. . .à la loupe les erreurs qui sont dans ce projet de loi, erreurs inacceptables, erreurs injurieuses à la population du Canada.

[*Traduction*]

Le résultat final, c'est qu'on a apporté des améliorations au domaine dont je voulais parler, le droit d'auteur. Je tiens à en remercier vivement ceux qui y sont pour quelque chose.

Le gouvernement a dit que la culture n'était pas négociable et qu'elle était protégée. Par culture, il entend les divertissements, les livres, les films, les émissions de télévision, les bibliothèques. Le gouvernement a englobé dans la culture tout ce que nous faisons dans la vie quotidienne. Elle était censée fleurir et évoluer en fonction du mode de vie canadien, qui est différent du mode de vie américain ou des autres modes de vie dans le monde. Le gouvernement a instauré le droit d'auteur. Ne comprenait-il pas ce que cela signifiait? C'est le droit d'auteur qui permet à un artiste de gagner sa vie. C'est son gagne-pain et sa protection. Or, c'est ce que le gouvernement supprimait.

• (1535)

Qu'il ne vienne pas me dire que la culture n'était pas négociable, car elle l'était bel et bien. Les 434 000 artistes du Canada ne sont pas dupes. Le comité permanent a rédigé une déclaration de principe intitulé *Les liens qui nous unissent*. Le gouvernement n'a réussi qu'à briser ces liens. Il n'en reste plus aucun. S'il n'en faisait qu'à sa tête, nous serions tous des Américains depuis belle lurette.

Il y a dans ce projet de loi C-115 de nombreux exemples de cas qui dépassent la portée de l'ALÉNA. Dans ce cas-ci, le gouvernement est au moins revenu sur sa décision et a apporté des corrections au projet de loi. C'est très bien, mais j'ai la vague impression que le gouvernement, qui répète sans cesse que la culture est exclue de l'ALÉNA, a trouvé des moyens détournés pour ne pas protéger le mérite artistique de ce que nous appelons la culture et que les Américains appellent le divertissement.

Parallèlement à l'accord commercial le Canada est en train d'éliminer toutes sortes de subventions qui irritent les Américains. Il fait cela en douce, de la même manière qu'il le fait avec ce projet de loi, disant que c'est exigé par l'ALÉNA alors que ce n'est pas vrai.

Il a voulu éliminer les irritants en supprimant des mesures censées venir en aide aux secteurs artistiques et culturels. Il a décidé d'accorder moins d'argent, d'allouer moins de fonds, de limiter le droit d'emprunter des livres dans nos bibliothèque et de ne pas promulguer la loi sur le statut d'artiste qui accorde aux artistes canadiens le droit de négocier des conventions collectives avec les sociétés sous réglementation fédérale et les organismes fédéraux. Il ne l'a pas fait. Il s'en est tenu aux apparences. Rien n'a été fait pour accorder des droits et de l'argent à nos artistes.

Il a dépouillé sa politique d'édition de Baie-Comeau qui devait accroître la propriété et le contrôle par des Canadiens. Tout cela, il l'a fait en catimini. Dans le projet de loi C-58, il s'est bien gardé de supprimer les échappatoires qui nuissent à l'industrie canadienne du magazine et qui permettent des choses comme l'affaire du *Sports Illustrated*, ce qui est une façon de laisser entrer le loup dans la bergerie pour ruiner notre industrie. Au lieu d'éliminer ces échappatoires, le gouvernement s'est contenté de hausser les épaules en promettant la création d'un comité pour étudier la question. Quand six, huit ou dix numéros de *Sports Illustred* auront paru ici et quand notre bassin publicitaire aura été complètement drainé, il ne sera plus temps de trouver un remède.

En 1988, le gouvernement a fait disparaître le projet de loi sur la distribution des films à la demande des Américains qui ne voulaient rien savoir de ce genre de concurrence. N'est-ce pas la vérité? Si c'est le cas ici, c'est peut-être qu'ailleurs dans le monde on a trouvé un moyen de combattre l'hégémonie envahissante des Américains. Nos auteurs-compositeurs pourraient être mieux traités et bénéficier d'une meilleure promotion de leurs oeuvres.

Le fait est que nous n'avons droit qu'à 3 p. 100 du temps de projection. Dans les autres domaines, qu'il s'agisse de la culture, des arts et du spectacle, nous n'atteignons jamais les 10 p. 100.

Au cours des huit dernières années de ce gouvernement, notre pays s'est résumé à des bilans et à des déficits. Je ne pense pas que nous puissions nous permettre de ne pas tenir compte, comme le fait ce projet de loi, des intérêts sociaux, culturels et environnementaux qui sont les paramètres de la vie, qui définissent un peuple et un pays et qui sont l'expression de la vision que nous avons de notre société.

C'est ce qui manque dans le coeur et l'âme des négociateurs de ce projet de loi. Nous ne pouvons pas construire le grand pays que nous aurions voulu bâtir parce que nous avons été diminués et parce que notre souveraineté a été amputée dans ces accords économiques.

Le monde, les Nations Unies et les gens qui viennent au Canada disent que notre pays fait l'envie de tous et c'est vrai à bien des égards. C'est quelque chose que nous voudrions conserver et intégrer à nos propres conceptions de l'avenir. Je crois fermement que, en tant que députée du Parlement canadien, j'ai la responsabilité de protéger et de défendre les intérêts des institutions nationales canadiennes et l'identité nationale canadienne en français, en anglais et dans n'importe quelle culture que vous voulez apporter.

• (1540)

C'est un mauvais projet de loi. Les industries culturelles et la propriété intellectuelle ne devaient pas être protégées. Grâce à la vigilance de la société et des députés, nous avons finalement obtenu qu'elles le soient. Combien d'autres améliorations auraient pu être apportées à ce projet de loi si le gouvernement n'avait pas appliqué la clôture? Il a mis fin à un débat éclairé qui aurait pu améliorer le sort d'un peuple. Ce que le gouvernement a fait est antidémocratique. Je pense qu'il va le regretter.

M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte-Claire): Monsieur le Président, je comprends et je pourrais même dire que je partage l'opinion de la députée de Mont-Royal. Elle m'a certainement entendu poser la question suivante à son collègue de Haldimand—Norfolk: comment son parti peut-il croire que les Américains, qui ont obtenu tant d'avantages avec cet Accord de libre-échange, accepteraient de le renégocier? Il faut se souvenir que la position du Parti libéral est de renégocier et de n'abroger que si la renégociation est impossible. Ce sont de beaux entrechats.

Le député de Haldimand—Norfolk m'a fait son numéro où il me disait ne pas pouvoir dévoiler la position de renégociation de son parti, etc. Ma question à la députée de Mont-Royal est très simple. Pourquoi son parti pense-t-il que les Américains accepteront de renégocier et de renoncer de bon gré à des avantages qu'ils ont obtenus? Quelles sont les limites de la renégociation? Qu'est-ce que son parti donnera pour parvenir au but qu'il dit vouloir atteindre, par exemple en échange des dispositions sur l'énergie que mentionnait le député de Haldimand—Norfolk?

Ma question ne vise pas les détails, je veux simplement savoir pourquoi et comment un contrat peut être renégocié sans être dénoncé, et à quel genre de contrat on a alors affaire?

Mme Finestone: Monsieur le Président, je pense que les gouvernements libéraux ont démontré, au cours des années, qu'ils étaient très bons pour négocier avec les Américains. Vu la partie du pays d'où il vient, le député connaît l'excellent exemple du pacte de l'automobile. . .

M. McCurdy: Une minute.

Mme Finestone: Excusez-moi, je pense que j'ai la parole. Je vous ai écouté, Howard, maintenant c'est à votre tour d'écouter une minute.

Le député se préoccupe des fioritures, laissez-moi lui parler du côté pratique. Si nous voulons négocier, nous devons avoir certains principes et certaines valeurs. Les libéraux ont démontré qu'ils pensent d'abord à la population. Ce sont des commerçants loyaux et des commerçants internationaux. Ils ont su gérer le pays pendant de nombreuses années. Dans la région d'où vient le député, le pacte de l'automobile en est un bon exemple.

Il y a trois grandes questions qui n'ont pas été prises en considération: la définition d'une subvention, la définition du dumping et toute la question de l'environnement. Même les Américains ont dit qu'en l'absence d'accords parallèles, ils n'iraient pas de l'avant.

Tout d'abord, ces questions doivent être négociées. Ensuite, le gouvernement doit mettre en place les programmes nécessaires pour faire le travail convenablement. Toutefois, ce qui est le plus important c'est que si nous avons négocié c'est que les Américains aussi voyaient quelque avantage à un accord de libre-échange. Nous devrions être capable de nous parler entre adultes, de regarder les questions litigieuses et de trouver un moyen de satisfaire les deux parties.

• (1545)

Si les Américains décident de ne pas collaborer, il reste l'avis de six mois et le droit d'abroger l'accord. Avant d'en arriver là, avant de dire que nous allons le déchirer, avant de dire qu'il ne vaut rien et ne peut pas être amélioré, nous voulons montrer que nous sommes prêts à essayer. Si nous ne réussissons pas, nous passerons à l'étape suivante.

Mme Browes: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je veux désigner officiellement la journée du vendredi 28 mai comme étant la septième journée d'opposition pour la période des crédits.

L'hon. William C. Winegard (Guelph—Wellington): Monsieur le Président, compte tenu de la discussion que nous avons eue à la période des questions, je devrais peut-être commencer par préciser ma propre position au

sujet du Sénat. Je ne suis pas un aspirant au poste de sénateur et je tiens à ce que mes collègues le sachent.

Nous avons eu une discussion longue et difficile à cet égard et je crois qu'il est temps de résumer la question et de faire quelques observations qui pourraient être utiles. On nous a expliqué pourquoi il fallait participer aux négociations sur l'ALÉNA. Ce matin, notre collègue d'Athabasca nous a fait un exposé sur les raisons pour lesquelles nous ne pouvions pas rester à l'écart des négociations qui avaient cours entre le Mexique et les États-Unis.

On nous a expliqué les avantages que l'ALÉNA représentera pour le Canada et ceux que l'accord canado-américain nous offre déjà. Par la même occasion, nous en avons entendu certains exprimer des craintes, fondées ou imaginaires, et on nous a rapporté à maintes reprises les mythes associés au libre-échange et, maintenant, à l'accord de libre-échange nord-américain.

De quoi s'agit-il au juste? Tout simplement, les droits de douane seront réduits entre le Mexique et le Canada, sur une période de dix ans. La même chose, ou à peu près, est déjà en vigueur dans le cadre de l'accord canado-américain. Évidemment, le Mexique éliminera ses conditions d'émissions des licences au cours de cette période. C'est un élément très important pour nous, surtout en ce qui concerne l'industrie de l'automobile.

La modification des règles, pour cette industrie, fait passer l'exigence de contenu de 50 p. 100 à 62,5 p. 100. Je trouve que c'est une bonne chose. C'est certainement une mesure que les fabricants de pièces d'automobiles de ma circonscription, Guelph—Wellington, souhaitaient obtenir. Ils nous demandaient de hausser cette exigence. La question de savoir si le minimum devait être fixé à 50 p. 100 ou à 75 p. 100 a bien sûr donné lieu à des débats importants, mais on s'est finalement entendu sur une norme de 62,5 p. 100, ce qui est adéquat, selon moi.

La question des services est très importante pour le Canada. Nous offrons dans notre pays des services d'ingénierie, de comptabilité, des services juridiques et commerciaux et des services professionnels de toutes sortes, d'une grande qualité, que nous avons bien de la difficulté à vendre au Mexique. Maintenant, nous pourrons le faire. Dans le cadre de l'accord de libre-échange nord-américain, les gens d'affaires du Canada, en particulier ceux qui oeuvrent dans le domaine de la haute technologie, pourront aller vendre leurs produits au Mexique, de même que les services qui vont de pair. Évidemment, les services de base en télécommunications ont été écartés de l'accord, comme ils l'ont été de l'Accord de libre-échange canado-américain.

Passons aux services financiers. Les sociétés financières du Canada pourront investir au Mexique et s'y installer, ce qu'elles ne peuvent pas faire maintenant. Elles pourront même, pour la première fois, posséder des institutions financières au Mexique. C'est une bonne chose puisque que notre système bancaire est très solide.

Pour ce qui est de la propriété intellectuelle, nous avons appuyé les propositions présentées au GATT, ce qui a fait l'objet d'un débat à la Chambre. Des députés de l'autre côté de la Chambre ont déclaré que les lois en matière de brevets ne devraient pas être changées. Je ne vois pas pourquoi. Après ça, quelqu'un, trois ou quatre sièges plus loin, s'est immédiatement levé pour dire qu'il fallait plus d'activités de R-D au Canada et demander ce que le gouvernement avait l'intention de faire à ce sujet.

Le gouvernement est d'accord. Nous avons effectivement besoin d'accroître les activités de R-D dans ce pays. Et pour cela il nous faut une législation sur les brevets un régime comparable à ce qui existe dans les autres pays. Autrement, les compagnies iront mener ailleurs leurs activités de R-D. Nous nous attendons à ce qu'elles mènent leurs activités de R-D ici. Ce qu'elles font, nous en avons eu la preuve ces derniers mois.

En ce qui concerne les marchés publics, nous voulons bien sûr que les sociétés canadiennes aient la possibilité de soumissionner à des appels d'offre du gouvernement américain. Exactement comme c'est le cas aujourd'hui.

• (1550)

Venons en maintenant au règlement des différends de l'ALÉ. Certains députés voudraient que le mécanisme de règlement des différends, les subventions et le dumping soient mieux définis. C'est ce que nous souhaitons tous. Mais le fait est que les autres pays du monde donneraient n'importe quoi pour avoir un mécanisme de règlement des différends comme celui que le Canada a négocié avec les États-Unis dans le cadre de l'ALÉ et qui a été repris dans l'ALÉNA. Ce mécanisme, c'est grâce à l'ALÉ que nous l'avons.

Depuis la mise en oeuvre de cet accord, 16 secteurs manufacturiers sur 22 au Canada ont acquis une part du marché aux États-Unis. Si vous vous demandez si cet accord fonctionne ou non, ça vous donne une idée. Les exportations du Canada à destination des États-Unis ont augmenté dans une proportion plus grande que celles de la Grande-Bretagne, du Japon et de l'Allemagne. Non seulement ça, elles continuent d'augmenter—elles n'ont jamais été aussi importantes.

On nous dit qu'il y a eu des pertes d'emplois. Sûr, il y en a eu en cette période de récession mondiale et nous le regrettons. D'aucuns attribuent cela à l'Accord de libre-échange. Allons donc! Examinons les faits.

Regardons les industries où les droits applicables étaient nuls ou presque auparavant. Regardons les produits du bois, 13 p. 100 de pertes d'emplois. On ne peut pas mettre ça sur le dos de l'ALÉ. Les minéraux non métalliques, 9 p. 100 de pertes d'emplois. On ne peut pas attribuer ça à l'ALÉ. Les métaux de première fusion, 6,5 p. 100 de pertes d'emplois. On ne peut pas dire que c'est à cause de l'ALÉ. Les aliments et boissons, 5 p. 100 de pertes d'emplois. On ne peut pas rejeter la faute sur l'ALÉ. Je pourrais citer bien d'autres cas dans l'industrie où les droits de douanes étaient si infimes que faire porter la responsabilité de la disparition des emplois sur l'Accord de libre-échange n'a aucun sens.

Et que dire de tous les nombreux mythes qui refont surface? Par exemple, on va nous prendre nos eaux. Si quelqu'un croit honnêtement qu'on peut échanger le Rio Grande contre la rivière Speed dans ma circonscription, qu'il essaye de le faire. On ne peut pas échanger quelque chose si les deux parties ne sont pas d'accord. C'est une lapalissade. Mais on nous ressort quand même les vieux mythes concernant nos eaux et on nous dit que ça va être horrible. Nous avons entendu les commentaires sur l'assurance-maladie. On se croirait en 1988, en pleine campagne électorale. L'ALÉNA menace la qualité des soins médicaux. Il n'y a rien dans l'ALÉNA, rien dans l'Accord de libre-échange qui oblige les gouvernements provinciaux à affermer certaines parties du régime de soins de santé. Il demeure entièrement sous le contrôle des gouvernements du Canada. Cela est conforme au GATT. C'est exactement ce que nous voulons, être conformes aux GATT.

Un peu plus tôt on a parlé d'énergie. On continue à perpétuer le mythe qui veut que si les Américains décident de venir nous demander d'extraire davantage de gaz en Alberta, nous sommes obligés de le faire. C'est totalement ridicule. Il faut, bien sûr, respecter les engagements qu'on a pris comme dans tout bon accord commercial.

On a également parlé du coût de la main-d'oeuvre. Monsieur le Président, si les salaires étaient le facteur de production le plus important, pourquoi n'importerions-nous pas tous nos produits des pays où les salaires sont le dixième de ce qu'ils sont au Mexique? Pourquoi n'importons-nous pas tout du Mexique puisque 80 p. 100 de tout ce que nous importons de ce pays entre ici en franchise de droits? Et les 20 p. 100 qui restent? Parce que notre technologie est meilleure, nos cadres sont meilleurs, notre main-d'oeuvre est mieux formée, parce qu'il y a beaucoup de choses que les Canadiens font bien. Et c'est pour ça que les salaires importent peu car, en fin de compte, tous ces facteurs s'équilibrent.

Le dernier point est la perte de souveraineté. Chaque fois qu'on conclut un accord, que ce soit par une poignée de main ou en signant un morceau de papier, on perd un peu de sa souveraineté. C'est l'essence même d'un accord. L'opposition brandit le spectre de la souveraineté canadienne disparue. À chaque accord, on perd un peu de sa souveraineté. Pour qui nous prenez-vous? Il y a quarante-six ans, j'ai conclu un accord et j'ai perdu ma souveraineté. C'est la meilleure chose qui me soit jamais arrivé.

• (1555)

M. Barrett: Envoyez votre femme négocier au sud.

M. Winegard: Si elle était là, elle remettrait probablement le député de Juan de Fuca sur le droit chemin.

Lorsque j'étais tout petit, j'avais peur du gros méchant loup quand je devais m'endormir dans le noir. En grandissant, je me suis rendu compte que le gros méchant loup n'existait pas. Et je veux que mes collègues d'en face sachent qu'il n'existe pas mais que les débouchés, eux, sont réels. Pourquoi ne pas arrêter d'avoir peur du gros méchant loup et profiter de ces débouchés pour accroître nos échanges commerciaux et la prospérité du Canada?

[*Français*]

M. Eugène Bellemare (Carleton—Gloucester): Monsieur le Président, j'ai trouvé humoristique que l'ancien ministre—est-il encore ministre?—se donne tant de peine à nous expliquer qu'il n'a pas peur des fantômes et que, lorsqu'il a une poignée de main ou une entente écrite, il n'a jamais eu peur de perdre sa souveraineté parce qu'il prenait pour acquis qu'il perdrait sa souveraineté.

C'est une expression que j'ai peut-être mal comprise. Comment perd-on sa souveraineté par une poignée de main ou une entente écrite? Peut-être que l'ancien ministre pourrait m'expliquer ce qu'il veut réellement dire. Étant donné qu'il est si habile à donner des explications, j'aimerais qu'il nous donne trois définitions—les siennes—sur les différends, les subventions et le dumping.

[*Traduction*]

M. Winegard: En ce qui concerne le règlement de différends, il est très clair que des groupes spéciaux binationaux siégeront afin de régler tous les différends qui pourraient survenir.

M. Bellemare: C'est votre définition.

M. Winegard: Bien sûr, je suis d'accord. C'est là ma définition d'un mécanisme de règlement de différends qui est meilleur que tout autre mécanisme qui pourrait exister entre deux autres partenaires commerciaux dans le monde.

En ce qui concerne le dumping, j'ai demandé au député s'il était déjà intervenu, avant l'existence de l'ALÉ, dans une affaire de dumping ou de droits compensateurs. Je l'ai fait, et je puis dire qu'il était extrêmement difficile de trouver un tribunal auquel soumettre cette affaire. Seul un tribunal américain avait pu s'en charger. Il existe à présent des tribunaux binationaux auxquels on peut soumettre ce genre d'affaires, ce qui constitue une amélioration énorme.

Je regrette, mais j'ai oublié quel était le troisième point.

Une voix: Les subventions.

M. Winegard: En ce qui concerne la question des subventions, encore une fois, il n'y a pas deux pays au monde qui aient jamais réussi à régler cette question. Cette question n'a jamais été réglée au GATT, institution que l'opposition aime beaucoup. Elle n'a pas non plus été réglée ici. Il faudra la régler sur une base internationale parce que maintenant, tous les pays s'y intéressent, peu importe le bloc commercial auquel ils appartiennent.

M. Ron Fisher (Saskatoon—Dundurn): Monsieur le Président, je suis également préoccupé par la question du contrat social, mais je voudrais commenter simplement la dernière partie de l'intervention du député qui m'a précédé.

Nous devons évidemment nous préoccuper du dumping et de la définition des subventions. Nous devons tenir compte de ce qui est écrit noir sur blanc, mais dont les Américains ne font toujours aucun cas. Comme le disait le député, c'est sur l'Accord de libre-échange qu'il faut nous baser pour anticiper la conduite de nos partenaires commerciaux à l'égard de l'ALÉNA. L'Accord de libre-échange prévoit qu'aucune partie à l'entente ne peut avoir recours aux subventions pour désavantager l'autre partie sur des marchés établis. Les États-Unis l'ont pourtant fait sans s'en priver et j'estime par conséquent que nous ne devons absolument pas nous fier aux dispositions en ce sens.

• (1600)

Je voudrais dire quelques mots au sujet de la main-d'oeuvre et des salaires. J'ai ici une annonce parue dans l'État du Yucatan au Mexique, l'un des pays signataires de l'ALÉNA, où l'on dit ce qui suit: «Je ne peux pas trouver de bons et loyaux travailleurs rémunérés un dollar l'heure dans un rayon de 1 000 milles». Bien sûr, l'annonce s'adresse aux employeurs américains, mais je suppose qu'elle peut aussi s'adresser aux employeurs canadiens qui en prendraient connaissance. En fait, le Mexique. . .

Le président suppléant (M. DeBlois): Je regrette mais je dois en toute équité donner la parole à un autre député. Les cinq minutes réservées à la période de questions et observations sont expirées.

M. Winegard: Monsieur le Président, nous savons bien que les États-Unis n'ont pas toujours respecté certaines règles de l'Accord de libre-échange, mais nous avons maintenant un tribunal devant lequel porter nos différends, ce qui n'était pas le cas avant la conclusion de l'accord.

Je rappelle aux députés que le Canada a eu gain de cause plus souvent que les États-Unis devant ce tribunal. Nous avons maintenant un avantage, celui de pouvoir contester devant ce tribunal les mesures prises par les États-Unis.

M. J.W. Bud Bird (Fredericton—York—Sunbury): Monsieur le Président, je veux m'arrêter brièvement aux possibilités qui s'offriront à nous sur les marchés internationaux et qui représentent, à mon avis, nos meilleures chances de croissance économique et de prospérité.

Il est vrai que le Canada a toujours été, et qu'il est maintenant plus que jamais, une nation commerçante. Même si la plupart des Canadiens l'ignorent, notre niveau de vie et nos programmes sociaux enviables dépendent dans une très large mesure des bases économiques qui ont fait de nous une nation commerçante. Plus de 25 p. 100 de notre revenu national provient du commerce tandis que ce pourcentage n'est que de la moitié dans des pays comme les États-Unis et le Japon.

Durant les années 1980, par exemple, les exportations canadiennes ont augmenté à un taux annuel moyen de plus de 5 p. 100 en termes réels. Cela représentait 2 p. 100 de plus que le taux de croissance de notre économie dans son ensemble. Cela montre bien à quel point les Canadiens comptent sur les échanges commerciaux et doivent continuer de le faire pour maintenir et accroître leur prospérité économique. Nous n'avons d'autres choix que

de chercher constamment de nouveaux marchés dans le monde entier pour nos produits et nos services. Il est absolument essentiel au règlement de nos problèmes économiques immédiats et à l'établissement d'un climat de prospérité durable que le Canada poursuive une politique dynamique d'échanges commerciaux et prenne toutes les mesures voulues pour demeurer compétitif sur le marché mondial.

Ce qui ressort lorsqu'on fait des comparaisons entre les diverses économies du monde, c'est notre situation économique extrêmement enviable. Cette situation est essentiellement attribuable à notre réussite remarquable sur le plan commercial. Avec à peine 27 millions d'habitants, le Canada vient au trente et unième rang sur le plan de la population, mais pourtant notre économie est la huitième en importante dans le monde. Ce qui importe encore davantage, c'est que notre revenu par habitant est le deuxième plus élevé parmi tous les pays industrialisés.

Dans le domaine du commerce, le Canada est un David parmi les Goliath du monde. Nous avons une stratégie économique unique que nous devons conserver. Elle consiste à chercher des débouchés sur des marchés du monde bien plus importants que le nôtre, mais sur lesquels nous sommes quand même prêts à être compétitifs et capables de livrer librement concurrence. Rien n'illustre mieux cette stratégie que l'Accord de libre-échange avec les États-Unis dans le cadre duquel nous avons accepté le risque de concurrencer un pays dix fois plus gros que le nôtre, car nous croyons que les débouchés offerts sont plus avantageux pour nous.

En proposant d'élargir l'Accord de libre-échange afin d'inclure le Mexique dans le cadre de l'ALÉNA, nous poussons cette stratégie encore plus loin afin de créer un bloc commercial de 360 millions de personnes au sein duquel le Canada, avec moins de 8 p. 100 de population, détiendra une part beaucoup plus importante du potentiel économique.

En fait, les débouchés que nous ouvrent les États-Unis et le Mexique sont pratiquement 13 fois plus importants que ceux que nous offrons à ces deux pays.

Je représente une circonscription de la région de l'Atlantique. Nulle part au Canada les échanges commerciaux ne sont plus essentiels à l'économie. Les habitants de la région et l'économie de toutes les provinces de l'Atlantique profitent énormément d'un accroissement des exportations vers les États-Unis dans le cadre de l'Accord de libre-échange.

• (1605)

Il importe de remarquer que plus de la moitié de nos exportations provenant de cette région vont aux États-Unis. Il est intéressant d'examiner certaines données de 1992.

Ma province le Nouveau-Brunswick, a vendu pour 1,9 milliard de dollars aux États-Unis l'année dernière, soit les deux tiers du chiffre total de ses exportations. Ces données incluent les pâtes et papiers, les combustibles minéraux, les produits alimentaires, les services d'ingénierie et une foule de produits connexes.

Dans le cas de la Nouvelle-Écosse, en 1992, les ventes aux États-Unis s'élevaient à 1,6 milliards de dollars, soit, encore une fois, plus des deux tiers du total des exportations de cette province. Ces chiffres comprennent les exportations de poisson, de produits du caoutchouc, de fer et d'acier, de pâtes et papiers, etc. Même la petite province de l'Île-du-Prince-Édouard a vendu pour 100 millions de dollars de biens et services aux États-Unis, surtout du poisson et des produits alimentaires. Pour Terre-Neuve, le total était supérieur à 600 millions de dollars et il s'agissait, dans son cas aussi, principalement de poisson, de papier et de combustibles minéraux.

Il s'agit de données impressionnantes pour une région de la dimension des provinces de l'Atlantique; au total, des exportations de plus de 4,2 milliards de dollars représentant un portion très importante du chiffre total de nos exportations.

Il ne fait aucun doute que l'Accord de libre-échange a eu des répercussions très favorables sur les ventes courantes. Toutefois, son plus grand potentiel reste à découvrir.

Et c'est encore plus vrai si l'on inclut le Mexique car le commerce est relativement peu important à l'heure actuelle entre le Canada atlantique et le Mexique; il représente moins de 2 p. 100 du commerce total. Les possibilités de croissance sont donc énormes dans le contexte des nouvelles relations de libre-échange avec ce pays. On a déjà repéré bien des débouchés importants.

Même si le Canada atlantique et le Mexique dépendent tous les deux de ressources comme la forêt, les mines, l'agriculture et la pêche, il existe des différences entre ces deux régions quant aux genres de marchandises, à la saison des cultures et aux types de marchés. Ceci devrait limiter toute concurrence directe d'une certaine ampleur.

Grâce à l'accès plus facile au marché mexicain, qui compte 85 millions de consommateurs et qui vit une réforme économique et connait une croissance rapide, les entreprises de la région de l'Atlantique devraient pouvoir augmenter substantiellement leurs ventes.

Une fois l'ALÉNA mis en oeuvre, l'abolition des barrières commerciales et la clarification des règles commerciales faciliteront la tâche des entreprises de l'Atlantique qui voudront se tailler une plus grande place sur ce marché.

En ce qui concerne les produits de la pêche, par exemple, la disparition des tarifs et des licences d'importation permettra à des entreprises comme Connors Brothers du Nouveau-Brunswick d'augmenter considérablement leur part sur un marché dont le potentiel atteint 1,4 milliard de dollars.

Le marché mexicain des produits chimiques devrait connaître un taux de croissance allant jusqu'à 30 p. 100 au cours des cinq années à venir. Des sociétés telles que Diagnostic Chemicals Limited, de l'Île-du-Prince-Édouard, ont déjà commencé à vendre leurs produits grâce à une entente de distribution signée avec une entreprise mexicaine.

Les importations mexicaines de produits forestiers atteignent presque un milliard de dollars par an. La demande devrait augmenter au taux annuel de 12 p. 100 au cours des cinq prochaines années. Il y aura donc d'importants débouchés pour plusieurs sociétés de produits forestiers du Canada atlantique.

Le Mexique importe pour près de 2 milliards de dollars de métaux ferreux et non ferreux chaque année. Ses importations d'acier et de métaux devraient augmenter de 14 p. 100 par année d'ici cinq ans. La Sydney Steel fabrique déjà des rails d'acier destinés à ce marché.

La demande mexicaine de produits alimentaires et agricoles doit connaître une hausse de plus de 30 p. 100 par année. Ce marché offre d'importants débouchés pour des sociétés telles que McCain's, Ganong Brothers et Clearwater Fine Foods, de Nouvelle-Écosse.

Les problèmes environnementaux du Mexique qui font souvent la manchette offrent des possibilités distinctes aux firmes d'ingénierie et de fabrication qui se spécialisent dans la lutte contre la pollution et le génie de l'environnement.

Toutes les sociétés telles que ADI Limitée, Neil et Gunter, Jacques Whitford, Nolan Davis, Crandall Engineering et d'autres encore envisagent sérieusement de tenter leur chance au Mexique. Bon nombre d'entre elles y ont déjà établi des contacts.

Je m'écarte un peu du sujet pour parler d'une reconnaissance qui a déjà été accordée à une société qui est à l'image de toutes ces entreprises. En effet, pour la deuxième année, en 1992, la revue *Worldbusiness* a reconnu ADI Limitée comme étant l'une des plus grandes firmes de génie innovatrices, surtout en raison de ses exporatations.

Voici ce que dit l'article: «La société maintient son excellente réputation pour le travail d'ingénierie qu'elle effectue au Canada, tout en établissant partout d'impressionnantes lettres de créance, des États-Unis à l'Europe de l'Est. De plus, la société se diversifie dans des activités connexes où elle et le Nouveau-Brunswick possèdent des compétences de niveau mondial.

Voilà l'exemple d'une société relativement petite qui possède une excellente réputation pour du travail de qualité, qui a son siège social dans l'une des plus petites provinces canadiennes et qui apporte un contribution très importante aux activités d'exportation du Canada.»

Cette société poursuit maintenant des activités au Mexique. La récompense de la revue *Worldbusiness* indique aussi qu'on a reconnu que le Nouveau-Brunswick était plus fortement orienté vers les marchés internationaux que toutes les autres provinces canadiennes en 1992.

• (1610)

Mon temps de parole achève. Permettez-moi simplement de déclarer qu'il est clair que l'Accord de libre-échange avec les États-Unis s'est avéré bénéfique pour le Canada et pour le Canada atlantique. S'il y a aussi un accès au marché mexicain, trois fois plus grand que le marché canadien, les possibilités qu'offre le libre-échange seront encore améliorées et pourront servir de base à l'avenir économique de notre pays.

Les partenaires de l'ALÉNA envisagent clairement d'étendre leur bloc commercial au-delà de l'Amérique du Nord vers l'Amérique latine, à commencer par le Chili.

Le commerce mondial dans toutes ces directions permettra au Canada d'arriver à la prospérité et à la compétitivité qui seront la clé de son succès. Le Canada doit être un pays où l'esprit concurrentiel est le mot d'ordre, où la croissance et le progrès sont possibles parce que les Canadiens sont fiers de pouvoir faire mieux, plus vite et de façon plus économique que leurs partenaires commerciaux.

Même si le Canada mise sur le commerce mondial pour assurer sa croissance, il doit aussi améliorer son marché intérieur. Notre défi consiste à saisir les meilleures possibilités commerciales, celles qui existent actuellement chez nous et partout en Amérique du Nord, et celles qui finiront par surgir pour nous sur toute la terre.

M. Jim Karygiannis (Scarborough—Agincourt): Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt et

d'attention l'intervention du député. Il a cité des données qui sont lourdes de sens pour la région d'où il vient. Cependant, je voudrais lui signaler d'autres données qui concernent la circonscription de Scarborough—Agincourt. Ces données portent sur ce qui s'est passé dans ma circonscription depuis 1988.

Le chômage a augmenté de 120 p. 100. Il y a 8 000 chômeurs de plus. Deux cent soixante maisons ont été mises en vente, leurs propriétaires ne pouvant plus faire leurs paiements hypothécaires. Des travailleurs ont perdu leur emploi et 260 personnes ont perdu leur maison. Les banques sont intervenues et les ont saisies. L'aide sociale dans ma circonscription a quadruplé.

L'un de mes électeurs, M. Garabetian, était gardien de sécurité. Il n'a pas travaillé depuis huit mois. Seule sa femme travaille pour faire vivre quatre personnes. Un autre de mes électeurs, M. Economou, un électricien agréé, n'a pas travaillé depuis 1991, et la liste se poursuit.

On peut comparer ce nouvel accord de libre-échange avec le Mexique à une petite voiture. Le réservoir de cette voiture contenait tout juste assez d'essence pour nous permettre d'atteindre Buffalo; toutes les entreprises ont donc déménagé leurs pénates à Buffalo. Maintenant, nous avons une voiture équipée d'un plus gros réservoir d'essence. Nous pouvons donc aller plus loin qu'à Buffalo, beaucoup plus loin au sud. Voici que nous sommes forcés d'écouter des données incompréhensibles.

Le député se rend-il vraiment compte de ce qui se passe là-bas depuis 1988? Le député a-t-il vraiment écouté ses électeurs lui parler de ce qui se passe depuis 1988? L'économie de notre pays a été complètement ravagée par l'ALÉ et elle va être achevée par l'ALÉNA que le gouvernement veut nous imposer ce soir.

Je me demande si le député sait quoi dire à M. Garabetian ou à M. Economou, qui ne trouvent pas de travail. Que dois-je dire à mes enfants?

Une voix: Ça n'a rien à voir avec le libre-échange.

M. Karygiannis: Un député dit que ça n'a rien à voir avec le libre-échange. Eh bien, je vais vous citer des faits et des données. Permettez-moi de les citer de nouveau. Huit mille personnes sont au chômage depuis 1988 dans la seule circonscription de Scarborough—Agincourt. Deux cent soixante personnes ont perdu leur maison et l'aide sociale a quadruplé.

La question que je voudrais poser au député est donc: quand le député va-t-il dire la vérité aux gens? Le Canada est malade et il en assez de la vente de feu de Mulroney.

M. Bird: Monsieur le Président, le député prend bien soin de ne pas tenir compte des statistiques pour ainsi avoir la faible excuse qui consiste à blâmer les circonstances.

La réalité c'est que l'Institut C.D. Howe et le Conference Board du Canada ont tous deux dit que l'Accord de libre-échange a été l'un des atouts de l'économie canadienne ces dernières années, et que notre récession aurait été bien pire sans le libre-échange.

La réalité c'est que, depuis 1988, nos exportations ont augmenté de 19,2 p. 100, pour les États-Unis seulement. La valeur de nos exportations n'a jamais été aussi élevée et se chiffre à 20 milliards de dollars. Notre excédent commercial est de 17,7 milliards de dollars, le deuxième en importance de notre histoire. Notre productivité a augmenté. Nous sommes en train de devenir l'une des nations les plus compétitives au monde.

• (1615)

Tout ce que je peux dire c'est que s'il y a des possibilités d'emploi et de prospérité dans votre circonscription et dans la mienne, ce sera grâce à l'Accord de libre-échange et à l'ALÉNA.

Au cours des cinq années que j'ai passées ici, je n'ai jamais entendu l'opposition proposer une seule recommandation ou orientation offrant une solution de remplacement valable. Tout cela n'est que de la foutaise et des excuses minables parce que des élections s'en viennent.

Je pense que les statistiques reflètent véritablement la réalité.

M. David Barrett (Esquimalt—Juan de Fuca): Monsieur le Président, si j'ai bien compté, le gouvernement a appliqué la clôture trois fois à ce débat, et nous en sommes à la dernière demi-heure de débat sur cette mesure législative à la Chambre.

Évidemment, ce débat est un précurseur des prochaines élections fédérales.

Une voix: Ou des dernières.

M. Barrett: Ou des dernières. Il se pourrait fort bien que ce soit les dernières élections fédérales si cette mesure législative devient loi et si nous devenons le cinquante et unième État, mais c'est une question hypothétique.

Qu'est-ce qui nous attend? En fait, les prochaines élections fédérales seront peut-être, et je dis bien peut-être, un référendum sur l'avenir du Canada, référendum dont cet accord commercial pourra être le point central.

Qu'est-ce que les partis ont à offrir? Le Parti conservateur a dit très clairement que, pour lui, l'avenir du Canada est lié presque exclusivement aux États-Unis.

On a demandé maintes et maintes fois au gouvernement pourquoi il est si pressé d'adopter ce projet de loi. C'est une question valable, qui est fondée sur le fait que les accords parallèles n'ont pas encore été négociés.

Le gouvernement essaie de nous dire que les accords parallèles n'auront absolument aucun impact sur le contenu du projet de loi. Si c'est effectivement le cas, pourquoi le président des États-Unis n'a-t-il pas lancé un débat accéléré sur l'ALÉNA dans ce pays? C'est parce que, selon lui, cette mesure est incomplète. Ainsi, un des partenaires juge que l'accord est incomplet et refuse de le soumettre à son assemblée législative légalement constituée afin de déterminer si ce pays veut ou non en être signataire.

Donc, l'argument avancé par le gouvernement, soit que les accords parallèles peuvent être négociés plus tard, est absolument faux. Ces accords parallèles peuvent changer considérablement ce qui existe actuellement dans l'Accord nord-américain de libre-échange et tout ce que nous avons dit ici durant le débat. Alors, pourquoi cette hâte?

J'ai une théorie et je dois reconnaître que le gouvernement ne manque pas de constance en ce qui concerne l'interprétation de cette théorie. Le gouvernement a un programme de droite axé sur les grandes sociétés. Le capitalisme de laissez-faire est perçu comme étant la réponse à tous les problèmes auxquels les Canadiens ordinaires sont confrontés.

Nous ne sommes pas les seuls à mettre en doute cette approche. Même le Conseil canadien des évêques catholiques a soulevé des doutes profonds dans son récent exposé économique. Néanmoins, dans une démocratie, c'est une question de débat politique, et c'est aujourd'hui que le débat politique se termine ici.

Le gouvernement veut l'ALÉNA. Nous soutenons que cet accord comporte des défauts. Nous nous y opposons.

Il y a aussi l'opposition officielle. Ce matin, le chef de l'opposition officielle nous a livré un important discours. Il a exposé la position du Parti libéral sur l'ALÉNA. Pour la première fois, il a fait quelques déclarations précises et a commencé à définir la position des libéraux.

Il a dit, et je le paraphrase, que si le Parti libéral formait le gouvernement après les prochaines élections et que les ententes parallèles n'étaient pas encore signées à ce moment-là, il commencerait immédiatement à négocier autour de ces ententes. Cela veut essentiellement dire qu'il est satisfait du fond de l'ALÉNA, mais que les libéraux ajouteraient beaucoup d'éléments aux ententes parallèles.

• (1620)

Le chef du Parti libéral a fait une autre déclaration, à mon avis très importante, aujourd'hui. Il a demandé que le secteur énergétique canadien bénéficie du même degré de protection que ce que le Mexique a obtenu pour son secteur énergétique dans l'ALÉNA. C'est là un point très important.

Le gouvernement du Mexique a réussi à protéger ses intérêts nationaux dans l'industrie du pétrole et du gaz. D'ailleurs, il n'avait pas le choix puisqu'il aurait fallu modifier la Constitution du Mexique pour permettre que des étrangers possèdent une partie de l'industrie pétrolière et gazière mexicaine. La Constitution mexicaine protège le secteur pétrolier et gazier depuis la révolution déclenchée par le parti révolutionnaire qui est au pouvoir depuis longtemps.

Sur la scène politique intérieure, M. Salinas a décidé que le Mexique ne céderait jamais dans l'ALÉNA ce que le Canada avait cédé dans l'ALÉ.

Aujourd'hui, le chef du Parti libéral a abordé la question de l'énergie et a déclaré—je veux être prudent ici—que si le Parti libéral formait le gouvernement après les élections, il renégocierait l'ALÉNA pour obtenir pour l'industrie pétrolière et gazière canadienne la même protection que le Mexique a obtenue pour la sienne.

Une voix: C'est ce que j'ai entendu.

M. Barrett: C'est ce que j'ai entendu. Cela m'a laissé perplexe, puisque, de toute évidence, personne n'a mentionné au chef du Parti libéral que l'ALÉNA contient un article, une disposition spéciale, en annexe, à la page 1-C-32, qui maintient en vigueur les critères de participation canadienne dans les compagnies pétrolières et gazières, mais qui dit ceci: une fois que les critères auront été abandonnés, ils ne pourront plus être rétablis tant que l'ALÉNA restera en vigueur. De tels critères sont contraires aux dispositions de l'ALÉNA visant le traitement national.

Qu'on le veuille ou non, le gouvernement a négocié dans ce traité une forme de protection pour l'industrie pétrolière et gazière du Canada.

Le gouvernement a ensuite décidé de favoriser la concurrence dans l'industrie pétrolière et gazière du Canada et d'abolir la protection accordée aux entreprises canadiennes en présentant le projet de loi C-106. J'en arrive à un point qui saura sûrement intéresser le député.

Ce projet de loi abolissait les critères de participation canadienne dans les entreprises pétrolières et gazières établis par le Parti libéral, derniers vestiges de la Politique énergétique nationale de Trudeau, à laquelle les conservateurs s'étaient opposés, mais que j'appuyais à l'instar, me semblait-il, du Parti libéral. Donc, avec le projet de loi C-106, le gouvernement s'apprêtait à anéantir les derniers vestiges de la Politique énergétique nationale. Lorsque le projet de loi a été mis aux voix à la Chambre, qui a appuyé le gouvernement il y a à peine deux jours, avant que le chef du Parti libéral ne prononce son discours aujourd'hui? Tous les députés libéraux qui se trouvaient à la Chambre ont voté en faveur de l'abolition des derniers vestiges de la Politique énergétique nationale, qui exigeait un taux de participation canadienne d'au moins 50 p. 100 dans les entreprises pétrolières et gazières.

Comment les libéraux expliquent-il aux Canadiens la teneur du discours prononcé aujourd'hui par leur chef, qui insistait pour que les Canadiens obtiennent dans l'ALÉNA la même protection accordée aux Mexicains, alors que la Chambre vient tout juste d'adopter une mesure législative permettant aux étrangers d'investir comme jamais auparavant dans notre industrie pétrolière et gazière? Aux termes de l'ALÉNA, une telle permission, une fois accordée, ne peut plus être retirée.

Je tiens à vous dire, monsieur le Président, qu'on ne peut pas accuser les libéraux de tenir deux discours, ni les traiter d'hypocrites, car ils font bien pire. Ils n'ont même pas lu l'accord. Ils n'en ont même pas lu les articles. La preuve qu'ils ne les ont pas lus, c'est que le principe que l'ALÉNA a consacré, c'est celui de la protection de la souveraineté canadienne à moins qu'on n'adopte une loi pour l'éliminer. Or les conservateurs ont fait adopter une telle loi cette semaine, et les libéraux l'ont appuyée.

• (1625)

Je ne puis imaginer plus grand appui que l'opposition officielle ait donné à l'ALÉNA que celui que fournit cet exemple. Si vous voulez devenir des conservateurs, traversez le parquet pour aller les joindre, mais ayez au moins la décence de vous lever et de faire savoir au chef libéral que vous ne pouvez vous attaquer à cet accord sans d'abord l'avoir lu.

On ne peut gagner sur les deux tableaux. On ne peut exiger la protection dont jouit Pemex et voter à la Chambre en faveur d'un projet de loi qui nous enlève à jamais le droit de jouir de la même protection que Pemex. Les Conservateurs ont du moins des principes théoriques qu'ils veulent mettre de l'avant. Je suis fondamentalement en désaccord avec eux, mais les libéraux ne savent même pas de quoi ils parlent, ils n'ont pas étudié leur dossier ni examiné le contenu du projet de loi.

Ils ont voté il y a deux jours en faveur d'un projet de loi qui cède cela même que le chef du Parti libéral dit exiger. Deux jours après, 48 heures plus tard, le chef libéral prend la parole et dit vouloir la même protection que Pemex, alors qu'il a participé au vote à la Chambre qui a eu pour effet d'éliminer cette protection. Comment pourra-t-il expliquer cela aux Canadiens? Comment l'expliquera-t-il aux électeurs? Comment l'expliquera-t-il aux membres ordinaires du Parti libéral qui lui diront, quand ils iront aux assemblées: «Un instant. Vous dites que vous voulez la même protection que Pemex, mais vous avez appuyé le projet de loi qui l'a supprimée.»

Quoi que l'on fasse avec les accords parallèles, nous estimons que l'ensemble de l'accord laisse fondamentalement à désirer, comme notre chef l'a démontré, point par point, aujourd'hui. Le Parti libéral se dérobe à nouveau et se cache derrière le gouvernement sans dire clairement quelle est sa position.

Je reviens au référendum. Le gouvernement joue son avenir sur l'ALÉ et l'ALÉNA et il est prêt, ouvertement et honnêtement, à faire de cette question l'enjeu de la prochaine campagne électorale fédérale. Nous avons dit clairement que nous nous y opposons. Il est maintenant clair que le Parti libéral se range dans les deux camps. Peu

importe que cela soit ou non dans l'intérêt de la population. Il fera rien tous les principes qu'on lui dictera.

La cohérence? Allons-donc! Il y a deux jours, les libéraux ont voté en faveur d'un projet de loi qui privera à jamais les Canadiens de la possibilité de détenir la majorité des intérêts dans l'industrie pétrolière et gazière de leur pays. Voilà comment ils ont voté.

En outre, pour conclure ce débat, je dois dire que nous avons eu la possibilité de rejeter le projet de loi C-115, encore une fois par un heureux hasard, le soir du 31 mars 1993. Mon collègue hoche la tête, et cela m'amène à me demander s'il y a eu une entente. J'y reviendrai.

Le vote a été tel qu'il a été enregistré à la Chambre. Il y a peut-être eu une entente. Il y a eu seulement cinq paires. Je suis un naïf. Je crois à la vertu des gens. Il y a toutefois eu le moment magique du 31 mars à la Chambre. Lorsque les résultats du vote au moment de la deuxième lecture ont été annoncés, la mesure n'avait été adoptée que par 113 voix contre 94. Un nombre important de conservateurs s'étaient absentés dans l'exercice de leurs fonctions officielles, ce qui est compréhensible. Tout député doit, à l'occasion, s'absenter de la Chambre. Cependant, 39 libéraux n'y sont pas venus. Il y a eu seulement 5 paires.

Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas envoyé une convocation impérative à ses députés au moment de l'adoption de cet important projet de loi? Les députés ministériels étaient absents. Ils ne semblaient pas s'inquiéter de ce que la mesure puisse être rejetée.

Mon bon ami, le député de South Shore, hochait la tête. Il n'était pas inquiet. Que savaient les conservateurs? Savaient-ils que les libéraux ne viendraient pas? Savaient-ils à l'avance qu'il n'était pas nécessaire d'envoyer une convocation impérative à leurs députés parce que, de toute façon, les libéraux ne se présenteraient pas pour rejeter le projet de loi?

Allons, dites-le publiquement. Il serait nettement préférable que les Canadiens soient au courant de ce que les conservateurs semblent savoir, c'est-à-dire que, tacitement et concrètement, les libéraux appuient le projet de loi de toute façon. Voici où je veux en venir. Les conservateurs devraient avouer publiquement qu'ils ont dit à leurs députés de ne pas s'inquiéter parce que, peu importait le nombre d'absents, les libéraux ne se présenteraient pas. Ils devaient le savoir. Aucun gouvernement n'aurait pris le risque de voir un projet de loi important comme celui-là rejeté au moment de la deuxième lecture à moins de savoir que les libéraux ne se présenteraient pas.

• (1630)

Je n'ai rien contre cela. La coopération est essentielle au bon fonctionnement du gouvernement, mais ne cachez pas vos talents de négociation. Vous n'avez pas obtenu de la coopération, mais de la complicité. Monsieur le Président, 39 libéraux étaient absents à la Chambre ce soir-là. Il y avait seulement 5 paires.

M. Dick: Posez la question aux libéraux.

M. Barrett: Je la leur ai posée, mais vous semblez savoir ce qui s'est produit. Je reconnais votre mérite. Ou bien vous êtes clairvoyant, ou bien il y a eu collusion. Quoi qu'il en soit, monsieur le Président, 39 libéraux ne se sont pas présentés. Il y en avait 34 qui n'étaient pas pairés. S'ils avaient voté, le projet de loi aurait été rejeté au moment de la deuxième lecture à la Chambre et c'en aurait été fait de l'ALÉNA.

Nous avons eu droit aujourd'hui à un discours exalté du chef du Parti libéral qui a expliqué, encore une fois, sa position très nébuleuse sur diverses questions comme la propriété ou les accords parallèles, il n'a toutefois pas expliqué pourquoi les libéraux n'ont pas rejeté le projet de loi quand ils en ont eu la chance.

S'ils s'opposaient à l'ALÉNA et que le gouvernement n'a pas obligé ses députés à être présents pour une raison mystérieuse, pourquoi n'y a-t-il pas eu une convocation impérative des libéraux? Où étaient ces 39 députés? Faisaient-ils partie des comités de sélection en vue du congrès à la direction des conservateurs? Voulaient-ils leur part parce qu'ils avaient décidé de voter comme les conservateurs? Voulaient-ils également exercer une influence sur le congrès à la direction du parti? C'est possible, à cause de leur grand intérêt pour le gouvernement et du fait qu'ils sont jaloux de ne pas avoir eu la chance, comme lui, de se livrer au népotisme.

Cela m'a amené à dire aujourd'hui que, en tant que parfait ingénu à la Chambre, je trouve que le Parti libéral fait preuve d'une hypocrisie insondable. La population canadienne devra faire un choix pendant la campagne électorale. . .

M. Bélair: Pourquoi ne versez-vous pas quelques larmes?

M. Barrett: Verser quelques larmes? Où étaient vos 39 députés lorsque vous auriez pu rejeter l'ALÉNA? Les Canadiens ont besoin de le savoir. Faites sérieusement votre travail d'opposition officielle! Vous ne pouvez pas jouer sur les deux tableaux. Les conservateurs savaient que vous ne vous présenteriez pas à la Chambre. Ils savaient quelque chose que nous ignorions. Nous avons

eu une convocation impérative, nous sommes présentés et nous avons voté contre l'ALÉNA.

Le choix est clair. Si l'on veut voter pour le Parti conservateur, qu'on ne vote pas pour un ersatz de parti, pour une copie conforme du Parti conservateur. Si l'on veut des conservateurs, qu'on vote pour les vrais de vrai, pas pour les succédanés qui sont là-bas.

Je ne veux pas du Parti conservateur et les Canadiens n'en veulent pas non plus. Ils veulent un changement, mais ils doivent comprendre que s'ils votent pour le Parti libéral, ils entendront le même vieux refrain. Les libéraux viennent de se doter d'une nouvelle chorale qui a été achetée et payée par les grandes sociétés du pays.

Mes chers amis, ne vous inquiétez pas, cette chorale ne chante pas a cappella. Elle peut chanter les parties ténor, soprano, n'importe quelles notes de la gamme. Les libéraux peuvent faire des pirouettes à faire crever d'envie l'association internationale des derviches tourneurs.

Les Canadiens ont dit très clairement qu'ils s'opposaient à l'ALÉNA. Le gouvernement va partir en campagne électorale et essayer de vanter les mérites de l'ALÉNA après avoir invoqué la clôture à la Chambre. En mon for intérieur, je sais que les Canadiens lui en voudront à jamais et que ce geste lui restera éternellement sur la conscience.

Les libéraux auraient pu faire annuler l'ALÉNA. Je les condamne pour ce qu'ils ont fait. Mais si les Canadiens veulent un vrai changement, ils doivent examiner leurs options. Il y a un parti régional au Québec, le Bloc, et je dois vous dire que je respecte les intérêts nationalistes du Bloc, qui veut protéger ce qu'il considère comme étant «les intérêts nationaux du peuple québécois».

• (1635)

Mais je voudrais prévenir les Québécois: qu'ils parlent français ou anglais, les programmes du pays ne peuvent être maintenus que si nous avons de bons taux d'emploi, de bons niveaux d'investissement et des perspectives pour nos enfants, peu importe qu'ils parlent français ou anglais. C'est ce dont nous avons besoin.

Je préviens les Québécois qu'autant leur gouvernement libéral que M. Parizeau du PQ appuient dans ces accords commerciaux des mesures économiques qui détruiront la base économique absolument indispensable pour préserver la culture francophone dans notre pays.

Pour conclure, je regrette de ne pas parler français, mais l'argent ne parle aucune langue. L'argent sortira du Canada, le capital international s'en ira au Mexique et notre pays sera détruit. Nous ne sommes pas parfaits, mais nous sommes la seule option possible contre l'ALÉNA, un point c'est tout.

M. Peter McCreath (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je n'ai qu'une brève observation à faire et trois petites questions que je voudrais poser à mon collègue.

Au cours des dernières semaines, nous avons appris à nous connaître, et je suis heureux de le voir entièrement rétabli. Mon observation est la suivante: après avoir travaillé avec lui et l'avoir observé pendant tout ce débat, je voudrais lui dire que je vais proposer qu'il soit le récipiendaire du prix du gouverneur général dans la catégorie des oeuvres de fiction et, en raison de l'intérêt qu'il porte aux États-Unis, je pense que nous devrions aussi proposer qu'il soit en nomination pour un Oscar.

Ma question concerne quelque chose que je ne comprends pas: quelle est cette peur maladive que les néo-démocrates éprouvent à l'égard des États-Unis? Parallèlement, pourquoi proposent-ils toujours que le programme législatif canadien soit établi au sud de la frontière par les Américains? Pourquoi sont-ils obsédés par les États-Unis?

Ma deuxième question porte sur un projet de loi dont la Chambre est saisie et sur l'accord. Pourquoi chaque fois que la Chambre est saisie de ce sujet—et cela a été très fréquent depuis un an—les néo-démocrates ne débattent pas le contenu de l'ALÉNA?

Ils veulent parler de la procédure, du nombre d'heures et de minutes et si on a appliqué ou non la clôture. Pourquoi ne veulent-ils pas parler de son contenu? Est-ce parce qu'ils n'ont pas lu l'accord? Ont-ils fait comme leur leader à la Chambre et l'ont-ils simplement déchiré une page après l'autre? Ou bien est-ce parce qu'ils ne le comprennent pas? Ou bien est-ce parce qu'ils reconnaissent que c'est un accord sérieux?

Ma troisième et dernière question est la suivante: quelle est leur solution de rechange? J'ai écouté ce matin quand leur autre chef a fait son discours et j'ai entendu sa proposition, qui était une réduction planifiée du GATT. C'était la première de leurs trois propositions. C'est une excellente idée. On essaie de le faire depuis des années. Quel est le secret qui leur permettra de réussir à temps à influer sur le développement économique de notre pays?

Deuxièmement, les néo-démocrates ont dit qu'ils allaient s'efforcer de conclure des accords sectoriels. C'est une bonne idée, mais on a essayé de le faire sans succès. Même en adressant tous ces compliments aux Américains, comment vont-ils obtenir que ces derniers concluent un accord sectoriel sur l'acier?

Troisièmement, ils parlent de développer d'autres marchés. Ne sont-ils pas conscients de ce qui se passe dans notre pays? Ne sont-ils pas au courant de la mondialisation des marchés, de Pacifique 2000 et de l'Europe de 1992?

C'est pourquoi je dis à mon collègue que s'il veut débattre l'ALÉNA ici ou aux prochaines élections, nous sommes prêts et nous serons soutenus. Une fois qu'il aura étudié l'accord, ne va-t-il pas reconnaître que c'est la meilleure chose qui soit arrivée au Canada cette année?

M. Barrett: Tout d'abord, je dois dire que les premiers mots du député m'ont fait grand plaisir. J'ai eu l'occasion de le rencontrer dans un cadre qui sort un peu de l'ordinaire, loin des conversations à bâtons rompus dans les rencontres sociales ou des conversations philosophiques des comités. Au cours des séances d'un sous-comité qui a avorté, j'ai appris à le connaître, et nous nous sommes entretenus au sujet d'un problème commun qui saute aux yeux.

Une voix: Ils sont tous deux timides.

M. Barrett: Monsieur le Président, nous ne sommes pas timides ni l'un ni l'autre. Il s'agit de quelque chose d'autre.

• (1640)

Je suis ravi que le député ait soulevé ces trois points. Tout d'abord, la peur obsessive des États-Unis. Je dois dire que j'ai passé sept merveilleuses années de ma vie aux États-Unis d'Amérique.

M. McCreath: Quelques-uns de mes meilleurs amis sont américains.

M. Barrett: Non, je ne dis pas que quelques-uns de mes meilleurs amis sont américains. Je dis qu'une partie de ma famille est américaine. Le dialogue nord-sud, les liens sociaux et économiques entre ces deux pays n'ont pas leur pareil ailleurs dans le monde.

Mes réserves ont trait aux gouvernements des États-Unis, pas au peuple américain. Je n'aimais pas Ronald Reagan. Je lui ai écrit une lettre pour le lui dire. Je n'aimais pas George Bush non plus. Je lui ai écrit une lettre pour lui exprimer clairement que ce n'était pas contre le peuple américain que j'en avais, mais contre son gouvernement. Je lui ai dit qu'une des raisons pour lesquelles je ne l'aimais pas, c'est que son gouvernement me rappelait trop celui des conservateurs au Canada. Voilà pour les relations avec les États-Unis.

Bien des Américains sont contre cet accord et on a vu grossir le nombre des gens qui sont hostiles à cette mesure législative aux États-Unis. Je ne suis pas contre les Américains. Je suis pour les Canadiens. Nous menons de durs combats dans ce pays et nous avons rarement la chance de nous connaître les uns les autres. Nous avons connu de virulents débats sur le contenu de la Constitution.

Il y a 25 ans, j'ai dit que le Canada se trouvait encore dans sa crise de puberté. Il nous faudra encore une centaine d'années pour arriver à l'âge adulte. Ma foi, peu importe les problèmes que nous pouvons avoir, le pire, selon moi, serait le morcellement du Canada. Il n'y a pas de doute là-dessus.

J'ai un profond respect pour le chef du Bloc québécois, tout comme pour le premier québécois que j'ai rencontré et qui est devenu un ami intime, René Lévesque. Lévesque et moi étions des amis intimes. Nous avions des objectifs communs et lorsqu'il s'est battu pour des programmes sociaux au Québec, je l'ai encouragé. Je me suis battu pour la même chose en Colombie-Britannique et c'est une lutte commune à toutes les populations des provinces de ce pays. Voilà le principe qui me guide.

Deuxièmement, l'ALÉNA et le fait que nous parlons du processus et non du contenu. Je sais que le député a été distrait pendant mes observations sur le contenu d'un article important du projet de loi que je mentionnais aujourd'hui, un article négocié qui protégeait les intérêts canadiens en matière d'hydrocarbures exactement comme le voulait le chef libéral ce matin. La réalité, c'est que les libéraux n'avaient même pas connaissance de cette protection et ils ont voté pour éliminer cette protection il y a tout juste deux jours, en votant pour l'adoption du projet de loi C-123. C'est au compte rendu.

En ce qui concerne le contenu de l'Accord de libre-échange nord-américain, je peux dire que j'en ai parlé en détails dans mon discours. Je sais que cela aiguise sa curiosité et c'est pour cela que je vais voir à ce qu'il reçoive un exemplaire dédicacé de ce discours.

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre, s'il vous plaît. Je regrette d'interrompre le député, mais d'autres voudraient poser des questions. Rapidement.

M. Barrett: Laissez-moi répondre. La dernière des trois questions portait sur les solutions de rechange. Je serai bref. Personne n'a de baguette magique lui permettant de modifier rapidement une situation mondiale qui évolue très vite. Vous croyez sincèrement à vos solutions. Les libéraux croient à leurs réponses multiples et nous croyons fermement à une troisième voie.

La direction dans laquelle nous allons a été définie par notre chef, lorsqu'elle a dit: «Tout d'abord, toute discussion de l'économie doit reposer sur le principe que l'économie est au service de la population et non l'inverse.» C'est la base.

Toute la raison d'être du discours social en politique, et je vais conclure là-dessus, est de présenter des choix philosophiques, de sorte que la population puisse choisir. La politique ce n'est pas un sale boulot. Ce n'est pas un mauvais travail et il est injuste de noircir tous les politiciens. Il y a des gens honnêtes dans cette Chambre, égarés certes, mais honnêtes. Cette raison d'être est améliorée lorsque les choix sont proposés par écrit. C'est ce que notre parti a fait et j'invite fortement les libéraux et les conservateurs à faire de même.

• (1645)

M. John Manley (Ottawa-Sud): Monsieur le Président, je trouve bien triste que nous ayons à écouter les néo-démocrates parler de cette manière. Encore une fois, ils passent la plus grande partie de leur temps de parole à s'en prendre non pas au gouvernement, qui est responsable des politiques actuelles, mais plutôt au parti qui s'oppose à l'ALÉNA et à l'accord canado-américain.

Permettez-moi de rappeler au député que. . .

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre, s'il vous plaît. Comme il est 16 h 45, conformément à la motion adoptée le mercredi 26 mai 1993 et en vertu du paragraphe 78(3) du Règlement, je dois maintenant interrompre les délibérations et mettre aux voix sur-le-champ toute question nécessaire pour disposer du projet de loi dont la Chambre est maintenant saisie à l'étape de la troisième lecture.

Avant de mettre la motion aux voix, en conformité de l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qui seront soulevées ce soir à l'heure de l'ajournement: le député de Fredericton—York—Sunbury, la pêche au saumon; le député de York-Ouest, l'économie torontoise; le député de Winnipeg-Nord-Centre, la pauvreté; le député de Cardigan, le Programme d'autonomie des aînés; le député de Nanaimo—Cowichan, la stratégie de pêche pour les autochtones.

Le vote porte sur l'amendement. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. DeBlois): Convoquez les députés.

(La motion, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote No 499)

POUR

Députés

Allmand	Althouse
Anawak	Angus
Arseneault	Assad
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)	Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre)
Barrett	Bélair
Bellemare	Benjamin
Berger	Bevilacqua
Black	Blaikie
Blondin-Andrew	Bouchard (Lac-Saint-Jean)
Boudria	Breaugh
Brewin	Butland
Caccia	Campbell (South West Nova)
Catterall	Chrétien
Clancy	Comuzzi
Copps	Crawford
de Jong	Dingwall
Duceppe	Duhamel
Edmonston	Ferguson
Finestone	Fisher
Fontana	Foster
Fulton	Funk
Gaffney	Gagliano
Gardiner	Gauthier
Gray (Windsor-Ouest)	Grey (Beaver River)
Guarnieri	Harb
Harvard	Harvey (Edmonton-Est)
Heap	Hopkins
Hovdebo	Hunter
Jordan	Kaplan
Karpoff	Karygiannis
Keyes	Kilger (Stormont—Dundas)
Kilgour (Edmonton-Sud-Est)	Kristiansen
Langan (Mission—Coquitlam)	Langdon (Essex—Windsor)
Laporte	LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
Lee	MacAulay
MacDonald (Dartmouth)	MacLaren
MacLellan	MacWilliam
Maheu	Manley

Marchi	Marleau
Martin (Lasalle—Émard)	McCurdy
McGuire	McLaughlin
Mifflin	Milliken
Mills	Mitchell
Murphy	Nault
Nowlan	Nunziata
Nystrom	Ouellet
Pagtakhan	Parent
Parker	Peterson
Phinney	Pickard
Proud	Rideout
Riis	Robinson
Rocheleau	Rodriguez
Rompkey	Samson
Scott (Hamilton—Wentworth)	Skelly (North Island—Powell River)
Skelly (Comox—Alberni)	Speller
Stewart	Stupich
Taylor	Tobin
Vanclief	Venne
Volpe	Waddell
Walker	Wappel
Whittaker	Wood
Young (Acadie—Bathurst)	Young (Beaches—Woodbine)—124

CONTRE

Députés

Anderson	Andre
Atkinson	Attewell
Beatty	Belsher
Bernier	Bertrand
Bird	Bjornson
Blackburn (Jonquière)	Blais
Blenkarn	Bosley
Bouchard (Roberval)	Boyer
Brightwell	Browes
Cadieux	Campbell (Vancouver-Centre)
Casey	Chadwick
Charest	Chartrand
Clark (Yellowhead)	Clifford
Cole	Collins
Cooper	Corbeil
Corbett	Côté
Couture	Crosby (Halifax-Ouest)
Danis	Darling
DeBlois	de Cotret
Della Noce	Desjardins
Dick	Dobbie
Domm	Dorin
Duplessis	Edwards
Epp	Fee
Feltham	Ferland
Fontaine	Fretz
Friesen	Gibeau
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)	Greene
Guilbault	Halliday
Harvey (Chicoutimi)	Hockin
Hogue	Holtmann
Horner	Horning
Hudon	Hughes
Jacques	James
Jelinek	Johnson
Joncas	Jourdenais
Kempling	Koury
Landry	Langlois
Larrivée	Lewis
Loiselle	Lopez
MacDonald (Rosedale)	MacDougall (Timiskaming—French River)
MacKay	Malone
Marin	Martin (Lincoln)
Masse	Mayer
Mazankowski	McCreath
McDermid	McDougall (St. Paul's)
McLean	Merrithew
Mitges	Monteith
Moore	Mulroney
Nicholson	Oberle
O'Kurley	Paproski
Plourde	Porter
Pronovost	Reid
Reimer	Ricard
Richardson	Robitaille
Roy-Arcelin	Saint-Julien
Schneider	Scott (Victoria—Haliburton)
Shields	Siddon
Sobeski	Soetens
Sparrow	Stevenson
Tardif	Tétreault
Thacker	Thompson
Thorkelson	Tremblay (Québec-Est)
Tremblay (Lotbinière)	Turner (Halton—Peel)
Valcourt	Van De Walle
Vankoughnet	Vézina
Vien	Vincent
Weiner	White
Wilbee	
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)	
Wilson (Etobicoke-Centre)	Winegard
Worthy—141	

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

nil/aucun

• (1715)

Mme le vice-président: Je déclare l'amendement rejeté.

M. Edwards: Madame la Présidente, je crois que vous constaterez qu'il y a entente pour que le résultat du vote précédent s'applique, à l'inverse, à la motion principale.

Mme le vice-président: J'ai bien entendu qu'il n'y a pas eu consentement unanime.

Le vote suivant porte sur la motion principale. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Mme le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Mme le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Mme le vice-président: À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote No 500)

POUR

Députés

Anderson	Andre
Atkinson	Attewell
Beatty	Belsher

Bernier
Bird
Blackburn (Jonquière)
Blenkarn
Bouchard (Roberval)
Brightwell
Cadieux
Casey
Charest
Clark (Yellowhead)
Collins
Corbeil
Côté
Crosby (Halifax-Ouest)
Darling
de Cotret
Desjardins
Dobbie
Dorin
Edwards
Fee
Ferland
Fretz
Gibeau
Greene
Halliday
Hockin
Holtmann
Horning
Hughes
James
Johnson
Jourdenais
Koury
Langlois
Lewis
Lopez
MacDougall (Timiskaming—French River)
Malone
Martin (Lincoln)
Mayer
McCreath
McDougall (St. Paul's)
Merrithew
Monteith
Mulroney
Oberle
Paproski
Porter
Reid
Ricard
Robitaille
Saint-Julien
Scott (Victoria—Haliburton)
Siddon
Soetens
Stevenson
Têtreault
Thompson
Tremblay (Québec-Est)
Turner (Halton—Peel)
Van De Walle
Vézina
Vincent
White
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Wilson (Etobicoke-Centre)
Worthy—140

Bertrand
Bjornson
Blais
Bosley
Boyer
Browes
Campbell (Vancouver-Centre)
Chadwick
Chartrand
Cole
Cooper
Corbett
Couture
Danis
DeBlois
Della Noce
Dick
Domm
Duplessis
Epp
Feltham
Fontaine
Friesen
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Guilbault
Harvey (Chicoutimi)
Hogue
Horner
Hudon
Jacques
Jelinek
Joncas
Kempling
Landry
Larrivée
Loiselle
MacDonald (Rosedale)
MacKay
Marin
Masse
Mazankowski
McDermid
McLean
Mitges
Moore
Nicholson
O'Kurley
Plourde
Pronovost
Reimer
Richardson
Roy-Arcelin
Schneider
Shields
Sobeski
Sparrow
Tardif
Thacker
Thorkelson
Tremblay (Lotbinière)
Valcourt
Vankoughnet
Vien
Weiner
Wilbee
Winegard

CONTRE

Députés

Allmand
Anawak
Arseneault
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Barrett
Bellemare
Berger

Althouse
Angus
Assad
Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre)
Bélair
Benjamin
Bevilacqua

Black
Blondin-Andrew
Boudria
Brewin
Caccia
Catterall
Clancy
Copps
de Jong
Duceppe
Edmonston
Finestone
Fontana
Fulton
Gaffney
Gardiner
Gray (Windsor-Ouest)
Guarnieri
Harvard
Heap
Hovdebo
Jordan
Karpoff
Keyes
Kilgour (Edmonton-Sud-Est)
Langan (Mission—Coquitlam)
Laporte
Lee
MacDonald (Dartmouth)
MacLellan
Maheu
Marchi
Martin (Lasalle—Émard)
McGuire
Mifflin
Mills
Murphy
Nowlan
Nystrom
Pagtakhan
Parker
Phinney
Proud
Riis
Rocheleau
Rompkey
Scott (Hamilton—Wentworth)
Skelly (Comox—Alberni)
Stewart
Taylor
Vanclief
Volpe
Walker
Whittaker
Young (Acadie—Bathurst)

Blaikie
Bouchard (Lac-Saint-Jean)
Breaugh
Butland
Campbell (South West Nova)
Chrétien
Comuzzi
Crawford
Dingwall
Duhamel
Ferguson
Fisher
Foster
Funk
Gagliano
Gauthier
Grey (Beaver River)
Harb
Harvey (Edmonton-Est)
Hopkins
Hunter
Kaplan
Karygiannis
Kilger (Stormont—Dundas)
Kristiansen
Langdon (Essex—Windsor)
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
MacAulay
MacLaren
MacWilliam
Manley
Marleau
McCurdy
McLaughlin
Milliken
Mitchell
Nault
Nunziata
Ouellet
Parent
Peterson
Pickard
Rideout
Robinson
Rodriguez
Samson
Skelly (North Island—Powell River)
Speller
Stupich
Tobin
Venne
Waddell
Wappel
Wood
Young (Beaches—Woodbine)—124

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

nil/aucun

• (1725)

Mme le vice-président: Je déclare la motion adoptée.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

Mme le vice-président: Conformément au paragraphe 30(6) du Règlement, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

• (1730)

[*Français*]

LA LOI SUR LA CITOYENNETÉ

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le jeudi 18 mars, de la motion de M. Allmand: Que le projet de loi C-285, Loi modifiant la Loi sur la citoyenneté (serment de citoyenneté), soit lu pour la deuxième fois et déféré à un Comité législatif du secteur Ressources humaines.

Mme Shirley Maheu (Saint-Laurent—Cartierville): Madame la Présidente, je veux remercier l'honorable député de Notre-Dame-de-Grâce d'avoir proposé son projet de loi d'initiative parlementaire C-285, Loi modifiant le serment de citoyenneté.

Dans notre pays, c'est notre citoyenneté qui unit chaque membre de cette Chambre. C'est la citoyenneté qui lie des millions d'hommes et de femmes qui choisissent d'être Canadiens.

[*Traduction*]

Pendant 125 ans, les Canadiens ont prêté allégeance à la Couronne britannique. Cependant, les différents gouvernements qui se sont succédé au fil des ans ont pris des mesures afin d'aider le Canada à acquérir un caractère qui lui soit propre. Nous avons pris des mesures pour veiller à ce que tout en maintenant des liens solides avec la Grande-Bretagne, nous en arrivions à acquérir un caractère qui nous soit propre.

En 1947, nous avons adopté notre première loi sur la citoyenneté. Désormais, nous n'étions plus des sujets britanniques. En 1967, nous avons adopté l'unifolié comme symbole du Canada. En 1980, l'*Ô Canada* est devenu notre hymne national, à la place du *God Save the Queen*. En 1982, nous avons rapatrié notre Constitution de la Grande-Bretagne.

Je pense qu'il est temps aujourd'hui que les nouveaux citoyens de ce pays prêtent le serment de citoyenneté en n'ayant qu'une seule chose en tête: le Canada. Je crois néanmoins que l'héritage que nous a légué le Parlement britannique est indispensable pour nous en tant que nation et qu'il faut sauvegarder cette tradition.

Je crois que la monarchie a toujours sa place dans la vie politique et juridique du Canada. La Reine doit rester chef de l'État, mais je ne pense pas que celle-ci ou ses héritiers et ses successeurs aient un rôle à jouer dans le serment de citoyenneté du Canada.

[*Français*]

Selon moi, en discutant de cette question et en nous prononçant ensuite en faveur de ce projet de loi, nous enverrions un message très clair aux Canadiens sur la valeur que nous attachons à notre citoyenneté. Nous voulons que le gouvernement fédéral pousse vers l'avant la citoyenneté et le canadianisme afin que nous puissions rehausser la fierté de qui nous sommes, et bâtir un sens d'appartenance entre Canadiens.

[*Traduction*]

Je pense que le fait de modifier le serment de citoyenneté pourrait nous aider à acquérir ce sentiment plus profond d'appartenance auquel nous aspirons. Nous enverrions à tous les Canadiens, tant aux autochtones qu'aux Canadiens naturalisés, un message très clair: le Canada passe en premier. Il est important que les citoyens sentent qu'ils peuvent faire évoluer la société canadienne. Les gens doivent sentir qu'ils peuvent influer sur la vie de notre société.

Comme je l'ai si souvent dit, une participation active et égale est la clé de la citoyenneté. Nous devons encourager tous les Canadiens à faire leur part et à dire leur mot dans la façon dont ce pays est dirigé. Le serment de citoyenneté devrait être une déclaration à caractère inclusif, une déclaration qui reflète les valeurs que nous prônons en tant que société.

Lorsque de nouveaux citoyens se présentent devant le juge de la citoyenneté et prêtent serment, ils devraient avoir le sentiment qu'ils vont faire partie d'une société qu'ils pourront influencer et façonner, d'une société pour laquelle ils auront un véritable sentiment d'appartenance.

Un serment de citoyenneté qui encourage l'amour du Canada et la foi en ce pays n'enlève rien à notre attachement pour la portion britannique de notre patrimoine. Il nous permettrait de mieux prendre conscience de qui nous sommes, ce dont nous avons tellement besoin à ce moment précis de notre histoire.

• (1735)

J'ai lu un article aujourd'hui, dans le dernier *MacLean's* je crois, qui racontait que, le mois dernier, le procureur général d'Australie est devenu le premier ministre du Cabinet à prêter serment au Commonwealth d'Australie. À son avis, cela reflète la réalité nationale de

l'Australie à l'aube du XXIe siècle. Et nous, que faisons-nous pour nous préparer au XXIe siècle?

[*Français*]

Madame la Présidente, il faudrait que l'objet du serment d'allégeance des nouveaux citoyens soit plus conforme à la réalité de leur expérience et de la nôtre au Canada. Nous avons besoin d'un nouveau serment de citoyenneté et je veux dire à la Chambre que j'appuie ce projet de loi.

[*Traduction*]

M. J.W. Bud Bird (Fredericton—York—Sunbury): Madame la Présidente, les modifications proposées par le député de Notre-Dame-de-Grâce et dont la Chambre est saisie aujourd'hui concernent un seul aspect de la Loi sur la citoyenneté, une loi très vaste qui s'adresse à tous les Canadiens. Changer uniquement le serment de citoyenneté, qui comporte des conséquences d'une portée considérable pour de nombreux Canadiens, équivaut à adopter une approche fragmentaire face à une loi qu'il faudrait examiner en entier.

La question de la Loi sur la citoyenneté n'est pas en veilleuse. Le gouvernement analyse cette loi à l'heure actuelle et le ministre du Multiculturalisme et de la Citoyenneté, mon collègue le député de Pierefonds—Dollard, a consulté des citoyens et des groupes de tous les coins du Canada afin de déterminer comment on pourrait améliorer cette loi. Ces démarches mèneront à une réévaluation en profondeur de la loi actuelle, et le cas échéant, à l'élaboration d'une nouvelle Loi sur la citoyenneté.

Il y a eu également des consultations entre les représentants du ministère du Multiculturalisme et de la Citoyenneté et d'autres ministères comme celui du Solliciteur général et de l'Emploi et de l'Immigration qui ont un intérêt commun dans la Loi sur la citoyenneté.

La nouvelle loi sur la citoyenneté devrait s'appliquer non seulement aux immigrants au Canada, mais également à tous les Canadiens. Elle devrait répondre aux préoccupations plus larges associées à la citoyenneté canadienne. Comme je l'ai déclaré déjà dans cette enceinte, je suis déconcerté dans une certaine mesure de voir que ceux d'entre nous qui sont nés au Canada n'ont pas, pour la plupart, reçu un certificat de citoyenneté et à certains égards, j'envie ces néo-Canadiens qui suivent la procédure d'obtention de la citoyenneté et prêtent le serment de citoyenneté dans le cadre d'une cérémonie officielle. C'est là une chose à laquelle, selon moi, tous les Canadiens devraient avoir le privilège et l'honneur de participer. J'ai recommandé au ministre dans le passé de trouver une méthode permettant de s'assurer que les enfants de notre pays puissent, à un moment voulu dans leur vie, avoir l'occasion de participer à une cérémonie dans le cadre de laquelle ils prêteront le serment de citoyenneté.

La citoyenneté canadienne et toutes les responsabilités qui l'accompagnent ne se limitent pas au simple serment de citoyenneté, mais ce dernier montre que les intéressés comprennent et acceptent les droits et les responsabilités qui vont de pair avec la citoyenneté canadienne.

Si l'amendement proposé est, en fait, une tentative déguisée pour modifier notre monarchie constitutionnelle, alors ce n'est pas là la bonne façon de procéder mais je ne suis pas certain que ce soit là son objet. Le gouvernement ne veut pas qu'un pareil amendement à la Loi sur la citoyenneté serve, en définitive, à cette fin.

Cette modification aurait également pour effet de nier une partie importante de l'histoire et du patrimoine culturel des Canadiens. Le projet de loi vise uniquement le serment de citoyenneté, mais non les autres lois qui exigent une prestation de serment. Le serment de citoyenneté est essentiellement le même que le serment prêté par tous les députés, les membres de la Gendarmerie royale du Canada ou les fonctionnaires fédéraux.

Enfin, le gouvernement a promis à la Chambre de ne pas supprimer la référence à la reine dans le serment de citoyenneté. S'il acceptait l'amendement déposé à la Chambre, le gouvernement manquerait à son engagement.

La modification proposée vise exclusivement le serment de citoyenneté. Comme je le disais, aucun autre serment d'office n'est visé.

• (1740)

Cette mesure entraînerait immédiatement un changement symbolique important. Or, les symboles doivent être placés dans un contexte historique parce qu'ils font partie de notre patrimoine.

La Couronne est l'un de ces symboles importants. Elle fait partie intégrante de notre patrimoine et elle est au coeur de notre monarchie constitutionnelle. Chaque Canadien apprend à l'école le rôle du monarque dans notre constitution. Chaque néo-Canadien prend conscience de ce rôle au cours du processus de demande d'immigration et de citoyenneté. Selon moi, cette prise de conscience de la notion de citoyenneté doit faire partie intégrante de l'enseignement dispensé à chaque étudiant au pays. Tous les Canadiens devraient avoir la possibilité, au cours de

leur vie, de prêter serment d'allégeance et de recevoir un certificat de citoyenneté.

J'espère que le ministre continuera d'envisager de modifier la Loi sur la citoyenneté de façon que cela puisse se faire. C'est là l'une des différences importantes qui distinguent les Canadiens des Américains. Pratiquement tous les Canadiens savent ce que sous-entend la notion de citoyenneté.

C'est pour ces raisons que je m'oppose à la modification proposée au serment d'allégeance et que, si un vote se tient, j'ai l'intention de voter contre cette mesure.

[*Français*]

M. Mark Assad (Gatineau—La Lièvre): Madame la Présidente, le projet de loi d'intérêt privé à l'étude actuellement a été présenté par notre collègue de Notre-Dame-de-Grâce et concerne le serment de citoyenneté. J'écoutais notre collègue de l'autre côté qui nous faisait part de son opinion, mais je crois qu'il a manqué le point soulevé dans le projet de loi de notre collègue.

Si on regarde l'histoire de notre pays, on peut reculer même avant 1867 quand l'Angleterre était mandatée—car à l'époque, on était une colonie—donc, l'Angleterre avait décidé de donner le titre de gouvernement responsable aux colonies. C'est là qu'on a connu l'union du Haut et du Bas-Canada. Par la suite, il y a eu une des grandes révolutions du monde, c'est-à-dire la Confédération établie par l'Acte de l'Amérique du Nord britannique en 1867. C'était une étape.

Évidemment la monarchie a joué un rôle très important dans l'histoire, il n'y a pas de doute là-dessus. Cela fait partie de notre histoire. Tous les étudiants des écoles secondaires qui étudient l'histoire voient l'importance du rôle qu'a joué l'Angleterre, plus grand que celui de la France, au Canada.

Après la Confédération, le Canada a participé à la Première Guerre mondiale et même à la Guerre des Boers en 1899. Il a joué un grand rôle, surtout lors de la Première Guerre mondiale dans laquelle on a perdu des milliers de Canadiens qui sont allés épauler l'Angleterre en Europe. Ce n'était pas une chose minime quand on regarde le sacrifice, l'implication du Canada à la Première Guerre mondiale.

Par la suite, il y a eu d'autres étapes. En 1931, le gouvernement du Canada a connu sa première division avec l'Angleterre, c'est-à-dire que nous avons eu notre premier ministère des Affaires extérieures. C'est nous, le gouvernement du Canada, qui décidions de notre politique extérieure avec tous les autres pays du monde. Il n'était plus question de recourir au gouvernement d'Angleterre pour connaître notre position dans le monde à différents égards.

Après 1931, évidemment, il y a eu la Deuxième Guerre mondiale et, encore là, le Canada a joué un rôle extrêmement important avec l'Angleterre et nos autres alliés. C'est là encore qu'on a démontré notre capacité et réalisé de grands sacrifices pour défaire les menaces qui surgissaient à l'époque. Après cette guerre, les choses se sont accélérées au Canada, c'est-à-dire que notre citoyenneté comme telle était sous la juridiction unique du Canada. Par la suite, Vincent Massey fut le premier gouverneur général du Canada à être Canadien de naissance. Auparavant nos gouverneurs généraux venaient de l'Angleterre et étaient choisis par Sa Majesté.

• (1745)

Donc, au fur et à mesure que les années avançaient, le Canada avait des étapes à franchir. Ce n'est pas parce qu'on voulait se détacher de la monarchie, c'est simplement notre évolution comme peuple. Notre peuple a démontré qu'il avait une place dans le monde. Il a fait des sacrifices lors des Grandes Guerres et il a accueilli de façon très humanitaire toutes les races de la terre qui se sont présentées à ses frontières.

Avec ces nouveaux arrivés, on a créé le Canada. Il faut se rappeler que, selon l'histoire, peu de pays ont été aussi accueillants que le Canada, pays où une multitude de peuples de toutes les races sont venus s'établir. Il faut y penser. Ce fut vraiment une expérience. Est-ce que cela sera une grande réussite? C'est seulement le temps qui le dira, parce qu'il est encore trop tôt pour dire que tous les peuples sont venus ici pour fonder un pays unique.

Donc, comme mon collègue de Notre-Dame-de-Grâce l'a démontré dans son discours, je crois qu'il était complètement légitime qu'un pays d'au-delà de 22 millions d'habitants veuille avoir son propre drapeau. Je ne crois pas que cela a diminué le rôle ou le symbole de la monarchie dans notre pays. Du tout! Mais c'était une chose nécessaire car notre identification comme peuple est importante.

J'ai assisté à une cérémonie de serments de citoyenneté. Je dois avouer que je ne m'étais jamais arrêté au serment de citoyenneté car je n'avais jamais assisté auparavant à une telle cérémonie. J'avoue que j'ai été surpris, parce que j'ai pris pour acquis qu'on prêtait serment au Canada et, si l'on veut, à la Constitution. Comme mon collègue l'a mentionné, dans la Constitution, on fait mention de la monarchie. Personnellement, de même que pour la majorité des Canadiens que j'ai connus à travers les années, notre allégeance est envers notre patrie, le Canada, qu'il s'agisse de notre hymne national, de notre drapeau ou de notre indépendance envers tous les pays du monde. Le serment de citoyenneté est une

étape très importante et, à mon avis, il ne reflète aucunement notre histoire, c'est-à-dire qu'il existait jadis une monarchie.

C'est tout simplement une démarche normale d'un peuple qui se respecte, qui a des symboles et qui a accueilli, parmi tous les pays du monde, toutes les races de la terre. Ce n'est que normal que ces gens-là prêtent serment à leur nouvelle patrie, et c'est le Canada. Ils sont ici, et c'est sûr qu'ils vont suivre non seulement les lois mais qu'ils vont respecter, comme tous les Canadiens, la Constitution de notre pays qui est le fondement de notre liberté et de nos droits.

Pour tous ceux qui pensent que ce sont des démarches pour éloigner le rôle de la monarchie au sein du pays, c'est une exagération. Cela fait partie de notre histoire mais nous, comme peuple, devons aller de l'avant. Notre avenir en tant que peuple est important dans le sens que l'on doit toujours protéger nos droits et libertés. C'est sûr qu'il y a comme symboles notre hymne national et le drapeau, mais, comme peuple, en ce qui touche le serment de citoyenneté, je trouve qu'il est tout à fait normal et désirable par la plus grande majorité de ce pays que l'on prête serment à notre patrie, le Canada, et à la Constitution.

Madame la Présidente, sans élaborer davantage sur cette question, il serait surprenant que des gens puissent trouver des arguments allant à l'encontre d'une démarche qui suit l'évolution de l'histoire de notre pays et notre rôle dans le monde.

Je crois que si tous les Canadiens pouvaient avoir la chance de s'exprimer ici, s'ils pouvaient avoir ce privilège, on verrait vraiment que notre attachement le plus fondamental c'est à notre patrie, le Canada, et à la Constitution de notre pays.

• (1750)

[*Traduction*]

M. Bill Vankoughnet (Hastings—Frontenac—Lennox et Addington): Madame la Présidente, je m'oppose vivement à la modification du serment de citoyenneté qui est proposée dans le projet de loi C-285, Loi modifiant la Loi sur la citoyenneté.

Ce projet de loi cherche à effacer une part essentielle de notre patrimoine en supprimant le nom de Sa Majesté, la Reine, dans le serment de citoyenneté. La Couronne fait partie intégrante du patrimoine canadien. Elle est toujours au coeur même de notre monarchie constitutionnelle. Tous les nouveaux Canadiens l'apprennent en prononçant le serment de citoyenneté. Tous les natifs du Canada l'apprennent à l'école.

En prononçant ce serment, les nouveaux Canadiens participent à une cérémonie officielle chargée d'histoire. Le serment d'allégeance à la Couronne fait partie du processus de naturalisation et de citoyenneté depuis 1868. Cette coutume existe donc depuis plus de 125 ans.

Il est absolument clair que le serment d'allégeance se prête à la Reine du Canada. Le Canada est une monarchie constitutionnelle. Il est absurde de supprimer l'allusion à la Couronne dans le serment de citoyenneté quand on sait qu'avant d'entrer en fonction à la Chambre des communes les députés doivent prêter serment d'allégeance au monarque, conformément aux dispositions de la Loi constitutionnelle de 1867.

Notre Constitution énonce très clairement que la Reine incarne le système de gouvernement démocratique canadien qui est composé de la Chambre des communes, du Sénat, du gouverneur général et des lieutenants gouverneurs.

En tant que fier descendant de loyalistes et membre à vie de la Ligue monarchiste du Canada, je ne suis pas sans savoir que le Canada a une longue tradition de rapports assidus avec cette institution qu'est la monarchie.

La reine n'est pas un monarque étranger. Elle règne sur une cinquantaine de pays où elle est reconnue comme souveraine et chef du Commonwealth. Elle est la Reine du Canada, où elle est représentée par le gouverneur général.

Ce monarque que nous avons en commun nous sert de trait d'union avec une foule de nations des quatre coins de la planète, des pays dont sont issus bon nombre de néo-Canadiens. Quelques-uns des plus loyaux sujets de Sa Majesté viennent entre autres des Antilles et de Hong Kong.

La famille de la reine n'est pas très britannique. Elle descend elle-même en ligne directe du roi Louis IX de France et est apparentée à presque toutes les familles royales d'Europe ainsi qu'à celles du prophète et de Gengis Khan.

Comme la reine l'a elle-même souligné à l'occasion d'un dîner officiel, en 1973:

> C'est en qualité de Reine du Canada que je suis ici, en qualité de Reine du Canada et de tous les Canadiens, pas seulement ceux d'une ou deux lignées ancestrales. Je veux que la Couronne soit le symbole de la souveraineté nationale qui appartient à tous.

Il s'agit d'un lien qui unit non seulement les pays du Commonwealth, mais aussi les citoyens canadiens, peu importe leur origine ethnique ou leur ascendance.

Plus du quart des pays du monde sont des monarchies. Même des pays modernes comme la Suède et le Japon sont des monarchies. Près de la moitié des pays membres des Nations Unies sont des monarchies indépendantes et des pays du Commonwealth.

La monarchie fait partie de l'héritage que nous ont laissé les Pères de la Confédération et que le tout premier premier ministre du Canada, sir John A. Macdonald, a éloquemment décrit en 1867 à sa reine en ces termes:

> Nous avons voulu, par cette mesure, déclarer de la façon la plus solennelle et la plus énergique possible notre détermination à demeurer à tout jamais des sujets de Votre Majesté et de sa famille.

En tant que Canadiens, nous avons adopté la Couronne comme symbole d'un solide régime parlementaire canadien et d'une solide démocratie. Le serment de citoyenneté s'inscrit dans cette tradition.

Or, la mesure proposée porte atteinte au rôle et à la position de la monarchie dans notre gouvernement et dans notre Constitution, sans compter qu'elle tend, à mon avis, à américaniser notre mode de gouvernement par des moyens détournés. C'est grâce à la monarchie que le Canada, contrairement aux États-Unis et à beaucoup d'autres pays, n'a pas eu à endurer de guerre civile.

• (1755)

Depuis plus de 200 ans, la monarchie a été l'élément le plus important qui a contribué à faire du Canada un pays uni et à créer une société véritablement distincte en Amérique du Nord.

La Couronne a permis et encouragé l'établissement d'institutions représentatives pour servir les Canadiens dont les ancêtres sont venus de toutes les parties du monde et a agi à titre de tribunal de dernier ressort.

Le fait de supprimer toute mention de Sa Majesté du serment de citoyenneté représente une érosion de la fière tradition de monarchie constitutionnelle du Canada. Malheureusement, le gouvernement néo-démocrate de l'Ontario l'a fait dans le cas du serment des policiers.

Notre reine unit les Canadiens de toutes les origines ethniques, et ni les électeurs de ma circonscription, Hastings—Frontenac—Lennox et Addington, ni moi-même ne pouvons accepter qu'on supprime son nom du serment de citoyenneté.

Encore une fois, je m'oppose au projet de loi C-285 qui vise à modifier le serment de citoyenneté et je veux profiter de cette occasion pour exhorter tous les députés de la Chambre, particulièrement ceux du Parti libéral, à faire de même.

Mme Edna Anderson (Simcoe-Centre): Madame la Présidente, je vous suis reconnaissante de me permettre de prendre part au débat sur le projet de loi C-285, Loi modifiant la Loi sur la citoyenneté, présenté par le député de Notre-Dame-de-Grâce.

Actuellement, les personnes qui demandent la citoyenneté jurent allégeance à Sa Majesté la reine Elizabeth II, à ses héritiers et à successeurs.

Le projet de loi à l'étude éliminerait toute référence à la monarchie dans le serment de citoyenneté. La modification proposée porte sur l'aspect symbolique de la Loi sur la citoyenneté plutôt que sur le fond de la loi comme tel. En ce sens, on peut dire qu'il s'agit d'une demi-mesure.

Toute modification au serment de citoyenneté, si cela était nécessaire, devrait se faire dans le contexte d'une modification plus en profondeur de la loi. Ainsi, il pourrait y avoir des discussions plus vastes et plus réfléchies parmi les Canadiens.

Le serment de citoyenneté prouve que les Canadiens s'engagent à respecter leur citoyenneté et à contribuer à améliorer leur société. Ceux qui acceptent la citoyenneté canadienne en prononçant ce serment reconnaissent également toute l'histoire et tout le patrimoine du Canada.

Les gens qui prennent un engagement envers la famille que nous appelons le Canada acceptent également notre diversité multiculturelle, y compris la monarchie constitutionnelle. Si nous modifions le serment de citoyenneté, ces gens pourraient croire que nous nions cet aspect important de nos origines. Sous sa forme actuelle, le serment confirme les éléments pratiques et symboliques de la citoyenneté canadienne.

Le libellé du serment de citoyenneté tient compte de notre monarchie constitutionnelle et de notre patrimoine national. Être citoyen canadien, c'est accepter et reconnaître ce patrimoine. En apportant le changement proposé, nous renoncerions à notre patrimoine.

Les néo-Canadiens qui prêtent le serment de citoyenneté ont l'impression qu'ils sont reconnus comme des citoyens à part entière et qu'ils obtiennent tous les droits et toutes les responsabilités assortis à la citoyenneté canadienne. Pour ceux qui réaffirment leur citoyenneté, le serment prouve qu'ils font partie d'une nation qui

chérit son patrimoine, mais qui bâtit aussi son avenir en accueillant des gens de tous les coins du monde.

Le serment nous permet de confirmer ou de reconfirmer que tous les citoyens comprennent et acceptent les droits et les responsabilités et les droits inhérents à la citoyenneté canadienne. À en juger d'après le nombre élevé de personnes qui ont participé aux cérémonies de 1992, l'actuel serment de citoyenneté ne semble pas poser de problème.

En tout, 182 000 demandes de citoyenneté ont été reçues en 1992–1993, ce qui représente une augmentation de 72 p. 100 par rapport à 1988. Si l'actuel serment de citoyenneté gênait les néo–Canadiens, ils ne seraient pas aussi nombreux à demander la citoyenneté canadienne. De même, si l'actuel serment constituait un obstacle, il est peu probable que plus de un million de Canadiens auraient réaffirmé leur citoyenneté l'an dernier, dans le cadre des célébrations du 125e anniversaire du Canada.

• (1800)

L'émotion qui régnait au moment où de jeunes Canadiens de naissance ont prononcé le serment de citoyenneté. . .

Mme le vice–président: Malheureusement, je dois interrompre la députée, le temps réservé à l'étude des mesures d'initiative parlementaire étant écoulé.

[*Français*]

Conformément à l'article 93 du Règlement, l'ordre retombe au bas de la liste de priorité au *Feuilleton*.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

LE PROGRAMME D'AUTONOMIE DES AÎNÉS

M. Lawrence MacAulay (Cardigan): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de parler aujourd'hui au nom de trois millions d'aînés canadiens. Ce sont eux qui ont fait de notre pays ce qu'il est aujourd'hui.

Le 26, février, j'ai posé à la ministre d'État une question sur l'engagement du gouvernement à financer les programmes à l'intention des aînés. Malheureusement, la réponse n'a pas satisfait ceux–ci.

En 1988, le gouvernement fédéral s'est engagé à dépenser 120 millions de dollars sur cinq ans pour des programmes visant à assurer l'autonomie des aînés. Dans le cadre d'un programme de recherche à cette fin, 20 millions de dollars devaient être affectés à la recherche sur la maladie d'Alzheimer et sur l'ostéoporose. En outre, dans le cadre du programme d'autonomie des aînés, 100 millions de dollars devaient être engagés pour aider les aînés dans leur vie quotidienne. Cependant, après cinq ans, le gouvernement n'a dépensé qu'un peu plus de la moitié des fonds qu'il avait promis dans le cadre de ces deux programmes. À quoi bon prendre un engagement si on ne le respecte pas?

Le 1er avril, la ministre a annoncé que 149 millions de dollars seraient engagés sur cinq ans dans le cadre de trois programmes à l'intention des aînés, le programme de recherche sur l'autonomie des aînés, le programme d'autonomie des aînés et un programme concernant des projets d'autonomie. Encore une fois, les aînés canadiens et moi–même nous demandons ce qu'il advient de l'engagement du gouvernement.

Dans le budget présenté le 26 avril, le ministre des Finances a annoncé que les subventions et contributions des ministères seront réduites de 15 p. 100 dans les années à venir. Pour ce qui est de l'autonomie des aînés, le gouvernement a maintenu son engagement pendant 25 jours. Si l'on divise 149 millions de dollars par 5 ans, on obtient environ 30 millions de dollars par année. Dans le budget des dépenses supplémentaire présenté mardi, le gouvernement prévoit dépenser moins de 19 millions de dollars cette année. Avant même que les compressions budgétaires ne soient pratiquées, le gouvernement dépense moins que les deux tiers de ce qu'il a promis.

Le gouvernement essaie de faire croire que ces réductions permettront d'abaisser le déficit et les dépenses de l'État. La ministre ne comprend pas que le fait de dépenser un peu d'argent maintenant pour des programmes d'autonomie réduira nettement plus les dépenses de l'État au bout du compte. Au lieu de réduire de 2 millions de dollars le budget du programme de recherche sur l'autonomie des personnes âgées, le gouvernement devrait investir cette somme dans la recherche d'un traitement permettant de guérir la maladie d'Alzheimer. Cela aiderait des centaines de milliers de Canadiens et permettrait d'économiser des millions de dollars au bout du compte.

Les priorités du gouvernement sont fausses. Quand la ministre comprendra–t–elle que le gouvernement n'a pas respecté ses engagements envers les personnes âgées? Quand le gouvernement comprendra–t–il qu'un peu d'ar-

gent dépensé maintenant contribue énormément à améliorer la qualité de vie de millions d'aînés canadiens? Ces derniers veulent savoir pourquoi le gouvernement a annoncé en 1988 qu'il consacrerait 120 millions de dollars à ces programmes, mais n'a dépensé qu'un peu plus de la moitié de ce montant.

En 1993, la ministre a encore annoncé qu'elle allait dépenser 149 millions de dollars, mais, je le répète, cette promesse n'est demeurée intacte que durant 25 jours. Les personnes âgées veulent savoir pourquoi le gouvernement ne respecte pas ses engagements.

• (1805)

Mme Barbara Sparrow (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Madame la Présidente, je remercie le député d'avoir soulevé cette question ce soir.

Je voudrais simplement signaler que c'est en 1988 que le gouvernement a vraiment commencé à donner l'exemple dans ce domaine quand il a annoncé sa stratégie quinquennale pour les personnes âgées. Cette initiative visait à accroître l'autonomie et la qualité de vie de nos aînés.

D'énormes progrès ont été accomplis ces cinq dernières années. Des programmes communautaires de financement sous forme de contribution, tels que le programme Nouveaux Horizons et le programme d'aide à l'autonomie des personnes âgées, favorisent l'autonomie des personnes âgées et les incitent à participer à des activités axées sur l'aide personnelle et l'entraide, ce qui constitue une bonne ressource communautaire.

Les personnes âgées sont ravies de pouvoir apporter une contribution à leurs collectivités. Des projets qui sont financés par le gouvernement fédéral à l'intention des personnes âgées mobilisent des milliers de ces hommes et de ces femmes qui font don de leur temps, de leur compétence et de leur énergie à des projets éducatifs, culturels et de santé qui influent sur la qualité de vie de tous les Canadiens.

Jusqu'à maintenant, la stratégie pour les personnes âgées a consisté à promouvoir plus de 8 500 projets Nouveaux Horizons et nous prévoyons la participation de 250 000 personnes âgées tous les ans et d'au moins 500 d'entre elles dans les programmes d'aide à l'autonomie des aînés.

Le Budget des dépenses principal, comme mes collègues l'ont mentionné, aide les programmes sociaux de santé et de bien-être actuels et futurs. Pour l'exercice 1993-1994, le financement de la stratégie pour les personnes âgées semble être bas parce qu'il ne représente que les services votés initialement pour Nouveaux Horizons et le Conseil consultatif national sur le troisième âge ainsi qu'une petite somme reportée pour le Programme d'aide à l'autonomie des aînés. Mais ces chiffres ne veulent pas dire qu'on a imposé une réduction des dépenses à la stratégie pour les personnes âgées.

Comme vous le savez, madame la Présidente, tous les éléments de cette stratégie devaient expirer le 31 mars 1993. Alors, le 1er avril, la ministre d'État pour le Troisième âge a annoncé que le gouvernement fédéral dégagera 170 millions de dollars au cours des cinq prochaines années pour poursuivre les programmes destinés aux personnes âgées. Plus précisément, 149 millions de dollars seront consacrés au financement de programmes communautaires pour aînés. À cela s'ajoutent des fonds déjà affectés au programme Nouveaux Horizons et au Conseil consultatif national sur le troisième âge, ce qui représente au total 234 millions de dollars. Ces fonds proviennent de la stratégie visant à accroître l'indépendance et la qualité de vie des personnes âgées.

Je dois aussi dire que les aînés forment un segment très important de notre société. Nous le reconnaissons de plus en plus chaque jour. C'est une des raisons pour lesquelles nous avons réduit les taux d'intérêt et l'inflation; ainsi, le dollar d'aujourd'hui aura la même valeur plus tard.

Tous les députés et tous les Canadiens devront contribuer à réduire le déficit et la dette.

LA STRATÉGIE DE PÊCHE POUR LES AUTOCHTONES

M. David D. Stupich (Nanaimo—Cowichan): Madame la Présidente, Chuck Davis, dans sa rubrique du *Vancouver Daily Province* du dimanche 21 février de cette année, disait que Roderick Haig-Brown, un juge de Colombie-Britannique, écrivain, pêcheur et naturaliste, aurait eu 85 ans ce jour-là.

M. Haig-Brown a écrit: «Si la faiblesse et l'indécision faisaient que l'abondance de saumon que l'on trouve dans nos rivières et dans l'océan disparaisse, quel espoir resterait-il pour la vie elle-même?»

C'est le bon moment de se poser cette question au sujet du saumon de la côte ouest de la Colombie-Britannique. L'année 1992 aurait dû être bonne pour la remontée du lac Stuart. Le saumon qui emprunte cette voie avait pratiquement disparu il y a quelques années et les pêcheurs commerciaux avaient cessé de le pêcher en attendant que les populations ne redeviennent abondantes. C'était l'année où les efforts accomplis allaient porter fruit. Deux cent mille saumons rouges auraient dû atteindre le lac Stuart.

Le ministère des Pêches sait que le poisson a franchi les écluses de Mission. Il remontait, mais au lac Stuart on n'en a compté que 47 000, soit 23 p. 100 de ce que l'on attendait. C'était une catastrophe! Le ministre des pê-

ches a dit que c'était un grand succès car c'était plus que pendant les années creuses.

• (1810)

Nous savions qu'il y avait 200 000 saumons dans le fleuve. Le MPO a déclaré que 1,2 million de saumons sockeye étaient disparus du fleuve, après êtres passés dans les écluses de Mission. Le rapport Pearse–Larkin rapportait un chiffre d'environ 500 000.

Il importe peu de savoir quel chiffre est le bon. Cela reste énorme, quand on parle de saumons disparus. Il n'y a pas beaucoup de doute possible sur ce qui s'est passé. Ils ont été pêchés, c'est sûr. Ce n'est pas une coïncidence. Personne ne croira à une coïncidence que cela se soit produit la première année où la Stratégie de pêche pour les autochtones a été mise en oeuvre.

Le ministre a reconnu qu'il y avait un problème et il a commandé le rapport Pearse–Larkin. Il a obtenu beaucoup d'information et a déclaré que la Stratégie de pêche pour les autochtones ne serait pas appliquée en 1993, à moins qu'on parvienne à conclure un accord sur le bassin hydrographique avec toutes les bandes établies le long du fleuve Fraser.

Dernièrement, il a annoncé qu'il avait conclu un accord relatif à la rivière Skeena et, il y a quelques semaines, il avait dit qu'il en avait conclu avec presque toutes les bandes vivant le long du Fraser. Plus récemment, on a fait savoir que l'accord n'avait été conclu qu'avec environ 50 p. 100 des bandes du Fraser. Pourtant, la Stratégie pour les autochtones sera en vigueur cette année encore.

La nation Sto:Lo a déjà annoncé qu'elle ne tiendrait pas compte des nouvelles règles de cette stratégie. Elle a prévenu des semaines à l'avance le ministère des Pêches et des Océans de son intention d'étendre du double la période qui leur avait été accordée pour la pêche au saumon quinnat, une espèce menacée que les pêcheurs pratiquant la pêche commerciale avaient arrêté de capturer.

Cette année, les autochtones ont eu droit à un jour pour capturer le poisson nécessaire à leur alimentation. Ils ont prévenu des semaines à l'avance les autorités de leur intention de s'accorder deux jours. Apparemment, le ministère des Pêches et des Océans n'a rien fait. Alors que les autochtones l'avaient informé par écrit de leur décision, il n'a rien fait jusqu'au jour où la pêche a effectivement commencé. Les représentants du ministère des Pêches et des Océans ont alors saisi les filets.

Ils n'ont porté d'accusation contre personne, absolument personne. Le ministre a dit que s'ils ne l'avaient pas fait, c'est parce que les autochtones qui étaient là ne savaient pas qu'ils étaient en train d'enfreindre le règlement.

Quelqu'un le savait. Or, personne n'a été inculpé. En fait, le ministre est en train de donner le feu vert à ces gens, de leur permettre d'enfreindre tous les règlements qu'ils veulent, n'importe quand, n'importe où, de porter atteinte autant qu'ils le veulent aux stocks de poisson, de menacer les ressources tant qu'ils le veulent, qu'il s'arrangera pour n'accuser personne de façon à ne pas avoir à porter ces affaires devant les tribunaux.

L'an dernier a été une année catastrophique pour la pêche au saumon sur la côte ouest en Colombie–Britannique et cette année s'annonce tout aussi désastreuse.

Mme Barbara Sparrow (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien–être social): Madame la Présidente, je remercie mon collègue de Colombie–Britannique d'avoir soulevé cette importante question qu'est la disparition du sockeye, particulièrement dans la région du lac Stuart.

Il est essentiel que l'industrie de la pêche se porte bien en Colombie–Britannique et, pour ce faire, il faut que toutes les parties en cause coopèrent davantage.

Le gouvernement a élaboré une stratégie de pêche pour les autochtones afin de dissiper les doutes qu'a laissé planer la décision Sparrow rendue en 1990 donnant aux autochtones le droit de pêcher pour leur subsistance, ainsi qu'à des fins sociales et rituelles. Cette stratégie est une approche à long terme permettant de satisfaire les aspirations des collectivités autochtones désireuses de participer à la gestion et à l'exploitation de cette ressource de façon à maintenir les stocks.

Cet été, la pêche devrait mieux se passer que l'été dernier; il est vrai que les difficultés étaient alors très nombreuses. La mise en oeuvre d'accords avec les autochtones dans le cadre de la stratégie va être beaucoup plus rapide.

Afin de parvenir à un accord pour l'ensemble du bassin hydrographique du Fraser, les Premières nations de la Colombie–Britannique et Pêches et Océans ont commencé à travailler avec tous les groupes concernés. Ces Premières nations ont signé un protocole d'entente par lequel elles s'engagent à collaborer en vue de parvenir à un accord avec le ministère portant sur l'ensemble du bassin hydrographique dans le cadre d'une approche coordonnée.

En fait, les Premières nations du haut et du bas Fraser ont déjà signé cet accord et on s'attend à ce que celles du moyen Fraser le signent sous peu.

Pour terminer, j'aimerais dire au député que le ministère des Pêches et des Océans a l'intention d'aller de l'avant, en 1993, avec la stratégie de pêche pour les autochtones, car nous savons qu'il vaut mieux négocier que de s'en remettre aux tribunaux et que nous devons nous en tenir à la décision de la Cour suprême.

[*Français*]

Mme le vice-président: La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 10 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 15.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 28 mai 1993

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ (ARTICLE 81)—L'EAU

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley) propose:

Que la Chambre condamne le gouvernement pour n'avoir pas réussi à protéger les intérêts canadiens en ce qui concerne le transfert entre bassins hydrographiques, comme le démontrent le projet Kemano, la rivière Thompson Nord, de même que le Traité du fleuve Columbia et l'Accord de libre-échange nord-américain.

—Madame la Présidente, j'ai le plaisir et l'honneur d'entamer le débat sur une motion très importante portant sur une question fondamentale pour tous les Canadiens, notamment ceux de la Colombie-Britannique. Bien des gens considèrent la question comme étant vitale, car elle concerne nos eaux, en particulier, les rivières du nord de la Colombie-Britannique qui traversent ma circonscription, la Nechako, la Thompson Nord et d'autres cours d'eau.

Avant de présenter officiellement mes observations, je voudrais remercier tous mes collègues qui m'ont encouragé à présenter cette motion très importante.

Je voudrais parler aujourd'hui de la controverse qui entoure le projet Kemano, dans le nord de la Colombie-Britannique. J'ai l'intention de dénoncer le gouvernement qui a agi en complicité pour dissimuler des renseignements sur ce projet.

• (1010)

Je tiens à remercier tout particulièrement mes collègues du soi-disant caucus de l'intérieur de la Colombie-Britannique. Ces députés de l'intérieur de la province se penchent sur les problèmes qui surgissent en dehors de l'île de Vancouver et du Lower Mainland de la Colombie-Britannique, ce sont les députés de Kamloops, d'Okanagan—Shuswap et d'Okanagan—Similkameen—Merritt.

Ce groupe de députés a récemment mené une série d'assemblées publiques dans tout l'intérieur de notre province sur les problèmes concernant l'eau; il tiendra sous peu une réunion à Penticton, où les électeurs et les habitants de la province pourront venir exprimer leurs points de vue et leurs inquiétudes à l'égard de questions relatives à l'eau.

Aujourd'hui, je voudrais traiter de deux détournements de cours d'eau dans ma circonscription qui me préoccupent. L'un de ces projets, qui est situé à l'extrémité ouest de ma circonscription, est appelé dans cette enceinte la «controverse Kemano», tandis que l'autre, qui concerne l'extrémité est, est la proposition de détournement des eaux de la rivière Thompson-Nord défendue à l'heure actuelle par un certain M. Clancy, du Lower Mainland de la Colombie-Britannique.

Je veux surtout vous faire part des préoccupations que moi et la grande majorité des habitants de ma circonscription et de la Colombie-Britannique avons au sujet du projet Kemano et de ses répercussions possibles sur la rivière Nechako.

J'aimerais vous faire une brève chronologie des événements qui ont abouti à la situation actuelle, présenter certaines des préoccupations des habitants du nord de la Colombie-Britannique, et voir ce qui a été fait jusqu'à maintenant, mais surtout ce qui n'a pas été fait par le gouvernement d'en face.

La controverse Kemano est, en fait, un important mégaprojet dans le nord de la Colombie-Britannique, mais je ne vais pas vous en faire un historique détaillé. Ce projet a déjà fait couler beaucoup d'encre et il en fera couler encore beaucoup plus.

En bref, un projet mis en oeuvre à la fin des années 1950 a permis de développer la localité de Kitimat par suite de la création d'un immense réservoir, le réservoir Nechako autour du lac Ootsa, afin de produire de l'énergie hydro-électrique à Kemano pour ensuite transmettre celle-ci à Kitimat et ainsi permettre la fabrication d'aluminium. Ce projet a duré pendant un certain temps, toujours dans le cadre de l'entente signée par les gouvernements provincial et fédéral de l'époque.

Il y a toujours eu une possibilité que la compagnie mette en oeuvre une autre phase de son projet, appelée Kemano II. C'est de cette question et des événements pertinents que je veux discuter aujourd'hui.

Ce dossier illustre de façon remarquable et révélatrice comment nous gérons mal nos ressources en eau au Canada. S'il y avait une liste de projets dont on devrait tirer des enseignements quant à la façon de ne pas gérer nos ressources, le projet Kemano y figurerait, tout comme le barrage W.A.C. Bennett et une foule d'autres projets au pays. S'il y a une leçon à tirer de ces initiatives, c'est que ce n'est pas de cette façon qu'il faut s'y prendre avec des projets de cette nature.

En fait, le gouvernement fédéral de l'époque a dû se battre afin d'avoir le droit de gérer la rivière Nechako. Il a fini par avoir gain de cause contre la société Alcan, qui voulait réduire le volume d'eau de la rivière afin d'avoir plus d'eau dans son réservoir pour alimenter ses installations hydro-électriques et ses lignes de transmission.

Il est révélateur qu'après que le gouvernement fédéral eut obtenu une injonction lui donnant le droit de gérer cette rivière, une compagnie multinationale ait décidé de contester cette injonction et mis en branle un processus dont nous payons le prix aujourd'hui dans le nord de la Colombie-Britannique.

Ce que nous avons appris des rares documents parus à se sujet, c'est qu'au moment même où il s'apprêtait à défendre le droit de gestion et de contrôle sur la rivière, le gouvernement fédéral signait une entente secrète en 1987 pour un règlement à l'amiable qui a abouti à la conclusion de l'entente de règlement sur la Nechako. Le débat d'aujourd'hui porte, de façon générale, sur cet accord.

• (1015)

Certaines des préoccupations qui existaient avant la conclusion de cet accord et qui existent toujours en ce qui touche la rivière Nechako ont été fort bien résumées dans un article de Prince-George *Citizen* du 1er juin 1990. C'était un article sur le mégaprojet de Kemano où on lisait: «Vous vous demanderez où est passée l'eau.»

Telle est la question que la population de la Colombie-Britannique posera. Elle posera des questions au sujet du débit de la rivière Nechako, de la migration du saumon, de l'adduction et du rejet d'eau le long de la rivière, des effets sur la faune, l'agriculture et l'irrigation.

Autrement dit, il existe une foule de préoccupations sur lesquelles la population du nord de la Colombie-Britannique réclame la tenue d'un débat public en bonne et due forme pour pouvoir donner son point de vue et obtenir des renseignements des deux niveaux de gouvernement et, plus particulièrement, du promoteur du projet, le producteur d'aluminium Alcan.

Ce que nous avons appris d'après les documents qui ont été divulgués, et ceci vous intéressera, Madame la Présidente, c'est que le gouvernement du Canada a déjà déclaré, par l'entremise d'agents d'information, que quelque 83 000 pages de renseignements avaient été produites à ce sujet, mais qu'il n'en divulguerait qu'un nombre limité à l'heure actuelle.

Si le projet est viable et si le gouvernement prétend que tout va bien, pourquoi refuse-t-il de rendre ces documents publics?

Ayant percé les dessous de ce projet, nous savons pourquoi le gouvernement refuse de divulguer de l'information. Les notes et autres documents que j'ai obtenus et qui ont été rendus publics révèlent que, à un moment donné, il y a eu des efforts en vue de réaliser un examen fédéral-provincial. Pour une raison quelconque, ils ont échoué, et cette raison, je crois que nous pourrions la trouver dans les classeurs de l'actuel ministre des Pêches et des Océans, de son prédécesseur et de l'actuel ministre des Forêts. En fouillant dans leurs classeurs, nous saurions pourquoi ils refusent de divulguer l'information.

Des documents ont été publiés au ministère. Je songe en particulier à un document du 11 décembre 1987, dont l'auteur est un consultant chargé de passer en revue l'information sur ce projet. Il est adressé au sous-ministre des Pêches et des Océans et on y dit: «Je m'inquiète de ces mots. Ils donnent l'impression que l'accord comporte de nombreuses répercussions négatives.» Il souhaite donc que la chose soit corrigée. On ajoute ensuite: «Cela ressemble à une enquête, c'est-à-dire exactement ce que le gouvernement a refusé de faire, ce à quoi il a refusé de participer.»

Les habitants du nord de la Colombie-Britannique ont demandé au gouvernement fédéral et au gouvernement provincial précédent un examen complet du projet. L'affaire a été chaudement discutée, et j'en garde d'ailleurs des cicatrices.

Aux élections de 1984, celles qui ont précédé immédiatement l'accord de 1987 sur la Nechako, le gouvernement de l'époque, qui forme aujourd'hui l'opposition officielle, aurait pu expliquer sa position pendant la campagne. Quelle est la position de mes collègues? Le Parti conservateur s'opposait à un examen public et à la divulgation de l'information. Il ne voulait pas donner aux chambres de commerce, aux groupes de citoyens, aux groupements environnementaux les fonds dont ils auraient eu besoin pour connaître le fin mot de ce projet avant qu'il ne soit autorisé.

Devinez qui a appuyé les conservateurs. L'opposition officielle. Le Parti libéral s'opposait à un examen public complet et à la divulgation de l'information. Madame la Présidente, si vous aviez assisté avec moi à ces réunions générales des candidats où les libéraux et les conservateurs se liguaient pour refuser aux habitants du nord de la Colombie-Britannique la chance de savoir la vérité à propos de ce projet. Ils sont de mèche dans cette affaire. Par leur complicité, les libéraux, les conservateurs et le gouvernement créditiste de l'époque ont empêché les habitants du nord de la Colombie-Britannique de faire pleinement valoir leur point de vue sur ce projet en pleine connaissance de cause.

• (1020)

Ce n'est qu'à la faveur de l'élection d'un nouveau gouvernement en Colombie-Britannique que nous avons enfin obtenu voix au chapitre. En effet, le premier ministre et le ministre de l'Environnement de la Colombie-Britannique, l'honorable. John Cashore, ont annoncé la tenue d'une enquête publique, sous l'égide de la Utilities Commission, pour examiner le projet ainsi que ses incidences sur la rivière Nechako et peut-être aussi celles qu'il pourrait avoir sur le fleuve Fraser, si le sujet de l'enquête est redéfini de façon à englober ce dernier, ce que je souhaite vivement.

Certaines personnes ont trouvé décevant que le gouvernement ne soit pas capable ou ne se sente pas capable de légiférer, comme il en a le pouvoir, pour carrément stopper le projet. J'ai des électeurs qui souhaitaient qu'il le fasse. Laissez-moi vous toucher un mot, madame la Présidente, de cette espèce de chantage institutionnel qu'on nous fait dans ce dossier. Voici ce qu'on lit dans les manchettes au lendemain de réunions d'actionnaires de la société Alcan Aluminium Limitée: «L'Alcan menace de poursuivre le gouvernement, «L'Alcan intentera des poursuites si elle n'obtient pas ce qu'elle veut», avec l'appui financier des créditistes et des conservateurs bien sûr.

Il reste maintenant à participer en nombre à l'enquête instituée en Colombie-Britannique pour faire connaître nos vues sur le projet. J'ai déjà fait part à la commission des points sur lesquels j'estime qu'elle devrait se pencher dans ses délibérations.

J'ai proposé la tenue d'assemblées publiques dans tout le nord de la Colombie-Britannique ainsi que dans les localités de Burns Lake, Fraser Lake, Fort Fraser, Vanderhoof, Fort St. James, Prince-George et les localités avoisinantes qui sont touchées par le projet.

J'ai recommandé que la Utilities Commission exerce son pouvoir d'assignation et qu'elle cite des témoins à comparaître dans le cadre de ses audiences, si le gouvernement fédéral notamment n'est pas disposé à communiquer de son plein gré tous les renseignements dont il dispose sur le projet.

Nous venons d'apprendre, dans une lettre que le ministre de la Justice a envoyée à la Utilities Commission en date du 30 avril 1993, la position officielle du gouvernement fédéral au sujet de sa participation à cette enquête et aux restrictions concernant la divulgation des renseignements, et nous nous y attendions.

Il y a un paragraphe dans cette lettre qui est très révélateur parce qu'il montre que le gouvernement veut empêcher que la vérité ne soit connue dans cette affaire, et c'est celui où le gouvernement laisse entendre qu'il ne se servira pas de cette lettre, de sa participation à l'enquête ni même des restrictions concernant la divulgation des renseignements pour renoncer à son droit de s'opposer au pouvoir de la commission d'obtenir que les renseignements soient divulgués ou pour sommer des anciens employés ou des employés actuels du gouvernement fédéral à comparaître afin de leur tirer les informations qu'ils ont pu obtenir dans l'exercice de leurs fonctions.

Or, nous savons ce que cela veut dire. Le gouvernement se servira de son poids pour essayer d'empêcher que la vérité ne soit étalée au grand jour. Tout est dans cette lettre. Comme mon collègue le dit, c'est du bâillonnement. C'est exactement ce que fait le gouvernement.

Nous pourrions parler pendant des jours des inquiétudes des habitants du nord de la Colombie-Britannique relativement à ce projet. Nous les avons énumérées durant les campagnes électorales, à des réunions de comité, à des réunions publiques et ici même, à la Chambre. Pourtant, le gouvernement refuse encore d'écouter les gens de cette région.

Je profite de cette occasion pour encourager mes électeurs et tous les habitants de la Colombie-Britannique à participer à cette enquête publique.

• (1025)

J'exhorte la société Alcan à participer à l'enquête, même si elle s'y oppose depuis le jour où le gouvernement provincial l'a annoncée. C'est honteux. Elle a toutefois laissé entendre qu'elle pourrait y participer plus tard.

Alcan doit aux habitants du nord de la Colombie-Britannique, pour les millions de dollars qu'elle a fait jusqu'à maintenant et les millions de dollars qu'elle fera peut-être à l'avenir grâce à eux, de comparaître devant cette commission et de présenter son point de vue.

Elle devrait avoir honte de ne pas avoir participé à l'enquête jusqu'à maintenant. Elle a le droit et la responsabilité de le faire, comme toutes les autres parties dans cette affaire. Je lui demande de dire aux habitants du nord de la Colombie-Britannique pourquoi elle a refusé de participer à cette enquête. Je demande au gouvernement du Canada de dire à la population du nord de la Colombie-Britannique pourquoi il refuse de divulguer des renseignements et de s'unir à elle pour mener conjointement un examen du projet.

Nous connaissons de mieux en mieux les préoccupations de la population de tout le Canada, de la population de Cheslatta, de la population de Fort Fraser qui, je crois, a gagné l'estime des gens du nord de la province pour le travail qu'elle a fait sur le projet. Nous connaissons également les préoccupations de la population de Vanderhoof qui se bat dans le dossier, celles de la Allied Rivers Commission de Prince-George et celles de tous les gens qui font signer des pétitions et qui participent à des réunions publiques.

Même dans nos couloirs, l'écho des grands titres retentit: «Des comités parlementaires qualifient d'illégale la décision au sujet du projet Kemano». Je sais que nous entendrons parler davantage de cette affaire au cours des prochaines semaines.

C'est que nous nous inquiétons sérieusement au sujet de notre eau et de nos rivières. Ou bien l'idée de détourner la Thompson Nord dans le lac Kinbasket et de vendre l'eau aux États-Unis est une proposition stupide de quelqu'un de Vancouver ou bien c'est une proposition mise de l'avant par le gouvernement fédéral pour cacher quelque chose dans la controverse entourant la Nechako et le projet Kemano. Pas étonnant que les gens s'inquiètent. Notre eau, c'est notre vie et le gouvernement actuel ainsi que les gouvernements qui l'ont précédé l'ont bien mal administrée et l'ont négligée. La population de la Colombie-Britannique voudrait savoir ce qui se passe.

Pendant le peu de temps qui me reste, je laisserai la parole à la population de Prince George—Bulkley Valley. Je veux citer une lettre que le président de la Allied Rivers Commission a envoyée à deux des candidats à la direction du Parti conservateur. Elle a trait aux nouvelles de cette semaine sur l'illégalité de la position du gouvernement. Je cite:

> Je vous tiens tous les deux responsables, en tant que ministres, d'avoir délibérément miné l'intégrité de notre démocratie parlementaire.

Qui assistait à la réunion du Cabinet où il a été décidé de faire l'impossible pour éviter que ce projet soit soumis à une évaluation environnementale exhaustive? Les habitants du nord de la Colombie-Britannique veulent connaître le nom des ministres qui assistaient à cette réunion et sont prêts à laisser une rivière disparaître.

Dans le peu de temps qu'il me reste, permettez-moi de vous lire quelques observations tirées des réponses au sondage que j'ai mené. Un répondant de Fort Fraser, en Colombie-Britannique, déclare: «J'aimerais que l'Alcan explique à la population de notre province où sont passés les 30 000 à 40 000 emplois qu'elle avait promis de créer après le parachèvement de la phase I du projet Kemano. Ne vendez pas notre rivière. Elle vaut beaucoup plus que vous ne vous pouvez l'imaginer.»

Une autre personne de Fort Fraser affirme: «L'Alcan n'a pas construit le complexe industriel qui devait nous donner 40 000 à 50 000 emplois. Elle ne respecte pas l'entente.» Elle ajoute ensuite un commentaire bien senti à l'endroit du président de l'Alcan.

Je pourrais citer de nombreuses autres observations, en fait des centaines et des centaines du même genre, que des habitants de ma circonscription, du nord de la Colombie-Britannique et de l'ensemble de la province, m'ont fait parvenir au sujet de nos rivières, et surtout des rivières Nechako et Thompson Nord.

J'implore le gouvernement de collaborer avec la Colombie-Britannique pour effectuer une évaluation environnementale exhaustive de ce projet. Diffusez tous les renseignements disponibles et donnez une chance à nos rivières.

• (1030)

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Madame la Présidente, je tiens à féliciter mon collègue et ami, le député de Prince George—Bulkley Valley, de nous avoir saisis d'une question qui préoccupe non seulement ses électeurs, mais également toute la Colombie-Britannique.

Je voudrais lui poser une question. À un moment donné, à la Chambre, alors que je parlais de l'exportation d'eau, un des députés ministériels a dit, si je me rappelle bien, que les Américains ne s'intéressaient pas à l'eau canadienne, qu'ils n'étaient pas intéressés à importer de l'eau canadienne en Californie ou ailleurs aux États-Unis ou même jusqu'au Mexique. J'ai alors répliqué que le député ou bien n'était plus au courant de la réalité ou bien ignorait complètement ce qui se passe à cet égard depuis deux décennies.

Il existe en effet un projet qui a maintenant été rendu public dans la circonscription de mon collègue, Prince George—Bulkley River, un projet sérieux qui est appuyé par de gros intérêts financiers. Il s'agit de détourner une partie du débit de la rivière Thompson Nord à Valemount, en Colombie-Britannique, au moyen d'un tunnel percé dans le flanc d'une montagne et d'amener une quantité d'eau qui représente un tiers du débit de la rivière, dans un grand réservoir qui fait partie du bassin hydrographique du fleuve Columbia, pour ensuite acheminer une quantité d'eau évaluée à un million d'acres-pied par année, en passant par le bassin du Columbia, jusqu'au marché californien.

Je voudrais que le député nous dise quel genre d'impact cette diversion du tiers du débit de la rivière Thompson Nord aurait sur la migration du saumon, sur tout le débit du bassin hydrographique du fleuve Fraser, en créant par exemple un déséquilibre dans tout le bassin-versant du réseau hydrographique Thompson-Fraser. Quel impact ce projet aurait-il donc sur l'environnement? Pourrait-il nous dire également si ce projet est vraiment sérieux, car on se demande si ce genre de projet est réalisable.

M. Gardiner: Madame la Présidente, je remercie le député de sa question. Il a tout à fait raison de dire que, en Colombie-Britannique, on fait actuellement la promotion d'un projet visant à détourner une partie de la rivière Thompson Nord dans ce que l'on appelle le lac Kinbasket, situé juste au sud de la localité de Valemount. Le lac Kinbasket forme en quelque sorte l'extrémité supérieure, l'extrémité nord de l'ensemble du réseau hydrographique assujetti au traité du fleuve Columbia. Les répercussions se feront sentir non seulement dans ma circonscription, mais aussi dans celle de notre collègue, le député de Kamloops. Nous avons d'ailleurs tenu un certain nombre d'assemblées publiques à ce sujet à Valemount et, récemment, à Kamloops.

Pour montrer le sérieux du projet, je crois qu'il convient de lire certaines des observations faites par le promoteur. Il s'appelle M. Clancy et est originaire de la partie continentale inférieure de la Colombie-Britannique, où il a de toute évidence obtenu l'aide de quelqu'un pour financer son projet.

Je vais vous lire un extrait tiré du magazine *Maclean's* du 24 août 1992. À mon avis, il résume bien l'approche adoptée par M. Clancy et son entreprise. M. Clancy dit que si le projet n'est pas mis en oeuvre, les États-Unis iront de l'avant. Selon lui, ils ont besoin d'eau, et cette ressource sera plus précieuse que le pétrole.

Cela semble explicite. M. Clancy écrit actuellement aux syndicats de la construction de la province et leur demande d'appuyer son projet. Nous remercions le représentant d'un syndicat des métiers de la construction qui a dit qu'il ne faut pas prendre le mors aux dents, lors d'une réunion que les députés de l'intérieur de la province ont organisée à Kamloops. Les syndicats de la construction n'appuieront pas inconsidérément M. Clancy pour obtenir les quelques emplois à court terme qui découleront de ce projet. Nous félicitons le mouvement syndicaliste d'appuyer notre position dans ce dossier.

Je crois que le député a fait une observation très pertinente au sujet des répercussions cumulatives de ce projet, de la controverse concernant le projet Kemano et de ses effets sur la rivière Nechako, ainsi qu'au sujet des répercussions conjuguées sur le fleuve Fraser, que nous essayons par ailleurs de protéger et d'assainir.

• (1035)

Le gouvernement fédéral s'enorgueillit d'une part de son plan d'action à l'égard du fleuve Fraser, mais que fait-il d'autre part à propos des rivières Nechako et Thompson Nord? Il va aussi détruire le fleuve Fraser.

Un ancien scientifique de Pêches et Océans qui travaille bénévolement pour la bande indienne de Cheslatta a bien expliqué la situation lorsqu'il a dit que la mise en oeuvre du projet Alcan a eu des répercussions catastrophiques. Il a parlé des répercussions cumulatives qui passent parfois inaperçues sur les réseaux hydrographiques. On met en oeuvre un projet ici, un autre là, et les conservateurs tentent toujours d'étouffer l'affaire. Ce projet aura des répercussions sur le débit du fleuve Fraser et, de toute évidence, sur les migrations de saumon. Les répercussions se feront sentir dans le fleuve Fraser, jusqu'à la rivière Thompson Nord et dans tout le bassin hydrographique visé.

Les crédits

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Madame la Présidente, le député a fait un exposé de grande envergure sur les dommages que causerait le projet Kemano et sur le peu d'empressement que le gouvernement manifeste à collaborer de la façon la plus élémentaire, c'est-à-dire en fournissant des renseignements. Aussi, il a fait allusion à la situation de certaines bandes de peuples autochtones du Canada qui s'y trouvent.

Je me demande s'il ne pourrait pas apporter un peu plus de précisions sur les conséquences que cela pourrait avoir pour ces bandes et sur la façon dont celles-ci réagissent dans cette affaire.

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Madame la Présidente, je remercie le député de sa question.

On pourrait en dire long sur cette affaire. En gros, les gens auxquels je pense en particulier—et j'espère que ceux qui ont vu certains vidéos ou lu à ce sujet en feront autant—ce sont les Indiens de Cheslatta dont les lieux de sépulture ont été inondés et dont les villages ont été complètement rasés par l'Alcan et le ministère des Affaires indiennes. C'est une épisode très sombre dans l'histoire des peuples autochtones du nord de la Colombie-Britannique. Ils se sont empressés de communiquer toute l'information possible sur ce projet, en employant tous les moyens à leur disposition.

Je signale au député que le télécopieur s'est révélé une invention extraordinaire pour faire connaître les préoccupations de ces gens au monde entier. Les Indiens de Cheslatta ont exprimé leurs doléances au groupe d'étude de la Utilities Commission de la Colombie-Britannique. Ils ont recueilli des tas de renseignements sur le projet, comme l'ont fait plusieurs autres bandes de la région. Le Conseil tribal des Porteurs et des Sékanis était aussi l'une des parties qui ont intenté un procès contre le gouvernement—ce dont je n'ai pas eu le temps de toucher un mot aujourd'hui—dans l'espoir d'obtenir une évaluation environnementale complète.

Les Porteurs, les Indiens de Cheslatta et les habitants de Stoney Creek, de Nautley et d'un peu partout dans la région ont suivi le dossier, qui les touche de près. Comme le gouvernement a fait la sourde oreille et fermé les yeux sur la situation que ces gens lui ont exposée, je crois qu'il est temps d'ouvrir les livres et les dossiers pour faire éclater la vérité au grand jour. Il faudra beaucoup de temps pour effacer ce triste épisode dans l'histoire du nord de la Colombie-Britannique.

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Madame la Présidente, je voudrais tout d'abord remercier la ministre d'État chargée de l'Environnement de m'avoir cédé sa place, alors que le gouvernement devrait normalement répondre le premier. J'apprécie cette courtoisie qui me facilite la tâche.

Je serai un peu moins courtoise à l'égard du député qui vient de parler et je me réserve le droit d'examiner les «bleus» pour voir ce qu'il a dit exactement au sujet des députés libéraux, notamment à la lumière de la fausse déclaration que son collègue, le député de Skeena, a faite plus tôt cette semaine. Il a dit, alors que les libéraux allaient voter en faveur de l'ALÉNA cette semaine, alors qu'il était bien placé pour savoir que ce ne serait pas le cas.

• (1040)

Maintenant qu'il en a eu la preuve, j'aurais aimé qu'il ait la courtoisie de retirer officiellement ce qu'il a dit. Jusqu'à maintenant, il n'en a rien fait.

M. Gardiner: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Je ne veux pas m'éterniser sur ce point, mais je n'ai pas parlé de la position des libéraux, je n'ai pas parlé de la façon dont ils voteraient sur l'Accord de libre-échange nord-américain.

Une voix: Personne ne connaît leur position, comment auriez-vous pu deviner?

M. Gardiner: Mon collègue dit, fort justement, qu'ils ne s'entendent pas sur leur position.

Mme le vice-président: Nous devrions peut-être attendre les «bleus» pour savoir ce qui s'est dit exactement. Si quelque chose doit être repris à la Chambre, nous pourrions le faire à ce moment-là. Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

Mme Catterall: Madame la Présidente, je suis ravie de souscrire à cette motion qui condamne le gouvernement pour avoir été incapable, à cause de sa négligence et de ses abus, de préserver et de protéger notre ressource la plus précieuse, l'eau.

L'eau est essentielle à la vie. Quatre-vingt-dix-huit pour cent du corps humain est composé d'eau. Sans elle, toutes les espèces qui vivent sur la terre, dont l'être humain, meurent. Sans elle, les semences ne poussent pas, les forêts se dessèchent et les sols deviennent arides, stériles et inutiles.

Notre santé tant économique que physique dépend de l'eau. Elle est indispensable pour transformer les produits, pour faire fonctionner le matériel de fabrication, pour transporter les marchandises du pays, du continent et du monde entier. Mais l'eau est plus qu'un bien économique. Elle est la source de vie de la planète et de tous les écosystèmes.

Un éminent scientifique a dit ceci:

> Une rivière est plus qu'un cours d'eau qui descend une vallée pour se jeter dans l'océan. Elle fait partie d'un tout qui prend naissance dans les hauteurs des terres qui l'entourent et qui va souvent rejoindre la mer. L'eau unit tout dans les territoires qu'elle arrose, tombant en pluie ou en neige, découpant le terrain et s'infiltrant dans le sol, la végétation et toutes les choses vivantes, y compris les êtres humains.
>
> L'eau des rivières retourne dans l'atmosphère, grâce aux arbres et à la végétation, et l'eau qui se jette dans la mer permet aux courants d'air de transporter vers les hautes terres l'humidité qui retombe en pluie ou en neige formant un cycle éternel.

Étant donné que l'abus et le gaspillage d'eau qui ont caractérisé l'industrie au cours du siècle dernier commencent à avoir des effets négatifs sur cette ressource la plus précieuse qui soit, la quête d'eau est en train de menacer la sécurité des nations et du globe.

Je voudrais citer les propos qu'un ancien ministre de l'Environnement du Québec a tenus devant un groupe de parlementaires. Il a dit ceci:

> Le pétrole, les diamants et les minéraux ont été les ressources précieuses du présent siècle et du siècle dernier, mais l'eau sera la ressource précieuse du siècle prochain.

Dans cette optique, je voudrais examiner la façon dont le gouvernement a géré cette ressource la plus précieuse, en commençant par faire porter mon attention sur le libre-échange et sur le projet Kemano. Les orateurs qui me suivront pourront traiter d'autres aspects de la motion.

Je voudrais que nous retournions tous à l'été 1988, qui fut certes pour la plupart d'entre nous, au Parlement, le plus chaud et le plus sec que nous ayons jamais connu de toute notre vie.

Le débat sur l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis avait également été chaud, car le gouvernement tentait de reporter les élections au lendemain de l'adoption forcée de l'accord par le Parlement. La majorité libérale du Sénat ayant clairement indiqué qu'elle n'adopterait l'Accord de libre-échange que s'il y avait des élections, le gouvernement s'était enfin résolu à en déclencher. Elles ont envoyé un autre message clair au gouvernement: 50 p. 100 des électeurs canadiens ne souscrivaient pas à son point de vue.

L'eau avait constitué la principale pierre d'achoppement de l'accord, peut-être à cause de l'été chaud et sec que nous avions eu cette année-là. C'était peut-être parce que les Canadiens et les gens dans le monde entier s'inquiétaient de plus en plus des ravages que nous causions à notre planète qu'ils ont manifesté un intérêt pour ce que l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis disait au sujet de l'eau et qu'ils ont conclu, en grand nombre, que cet accord mettait en danger l'approvisionnement en eau du Canada, nos réseaux hydrographiques naturels, et menaçait, s'il ne détruisait pas complètement, notre capacité de protéger ce que les Canadiens trouvent si précieux.

• (1045)

Les détournements d'eau ne sont pas de simples petits remaniements de la géographie du monde. Notre pays a été plus loin que n'importe quel pays du monde pour remanier le paysage aquatique. Nous avons effectué davantage de détournements que n'importe quel autre pays, plus que les États-Unis qui comptent 260 millions d'habitants, plus que la Chine et plus que l'ancienne Union soviétique.

Il n'est pas étonnant que les Canadiens s'inquiétaient des répercussions que l'Accord de libre-échange avait sur notre capacité de décider si nous continuerions ou non de modifier la carte de la planète pour l'adapter à nos besoins et aux exigences économiques des autres.

Le gouvernement a continué de maintenir que l'eau n'était pas visée par l'Accord de libre-échange, aussi je voudrais rappeler officiellement quelques arguments qui ont été invoqués et qui montrent le contraire. En fait, ce sont des arguments qui ont été invoqués au sujet de l'Accord de libre-échange, en 1988, et qui sont toujours valables pour l'ALÉNA, en 1993.

Les Canadiens n'ont pas besoin, je pense, qu'on leur rappelle quelle honteuse parodie de procédure parlementaire a eu lieu cette semaine lorsque l'étude de l'Accord de libre-échange nord-américain a été réduite à trois jours de débat. L'opposition a été dans l'obligation de débattre ce projet de loi pendant vingt-quatre heures d'affilée pour défendre les intérêts du pays, tout en sachant que, même là, nous avions à peine effleuré l'essentiel et les éléments essentiels de cet accord.

Je veux parler de l'ALÉNA parce qu'on a demandé au gouvernement, lorsque nous avons étudié l'Accord de libre-échange, d'essayer de protéger nos eaux et il ne l'a pas fait. Nous le lui avons redemandé quand il négociait l'ALÉNA, et il ne l'a pas fait.

Je veux me reporter au numéro tarifaire 2201 de l'ALÉNA qui définit l'eau et y inclut les eaux minérales naturelles ou artificielles et les eaux gazéifiées, non additionnées de sucre ou d'autres édulcorants non aromatisées; autrement dit l'eau naturelle, la glace et la neige.

Nous pouvons nous reporter à d'autres articles, mais je citerai une opinion donnée à M. Don Gamble, l'ancien directeur général de l'Académie Rawson, par un juriste qui conseillait le gouvernement fédéral en 1988 dans le débat commercial sur l'eau. Il a déclaré: «Pour conclure, j'estime que toute eau, en dehors de l'eau de mer, serait classifiable sous le numéro tarifaire 2201, quelle que soit la quantité d'eau importée et quel que soit son usage.»

Le gouvernement persiste à prétendre que tel n'est pas le cas. Il a essayé d'inclure une clause restrictive dans la mesure législative, comme il l'avait fait en 1988 dans le cas de l'Accord de libre-échange, pour préciser que rien dans cette loi ou dans l'accord, mis à part l'article 302 de l'accord, ne s'appliquait aux eaux.

Cependant, l'un des signataires d'un accord ne peut décider unilatéralement ce que signifient les termes de ce dernier. Le gouvernement le sait pertinemment, tout comme les États-Unis et le Mexique d'ailleurs.

Nous pouvons toujours ergoter sur les interprétations diverses que donnent les juristes de l'Accord de libre-échange, de l'ALÉNA, etc. Le fait demeure que si le gouvernement avait vraiment voulu que l'Accord de libre-échange ne s'applique pas aux eaux, il aurait pu obtenir de ses partenaires commerciaux que ce soit précisé dans l'accord lors des négociations de l'ALÉNA. Si en fait, c'est ce qu'il voulait, il n'aurait eu aucun problème à l'obtenir et on doit se demander pourquoi il ne l'a pas fait.

• (1050)

Et on se pose encore davantage de questions maintenant qu'on va rouvrir les négociations avec le nouveau gouvernement américain sur l'environnement. Étant donné les assurances qu'il a données aux Canadiens et la position qu'il essaye de défendre, pourquoi notre gouvernement se montre-t-il si peu empressé à parvenir à un accord très strict sur l'environnement? Pourquoi renégocier? N'est-ce pas pour inclure cette question qui préoccupe tant les Canadiens et pour insister qu'elle figure dans l'accord ou dans un accord parallèle?

Seule une exclusion précise spécifiée dans l'ALÉNA peut vraiment garantir que les Canadiens ne seront pas contraints et forcés, aux termes de certaines dispositions de l'accord, de dériver leurs eaux pour approvisionner le reste du continent.

Au cas où quelqu'un se demanderait si l'eau des rivières et des lacs peut être considérée comme une marchandise, permettez-moi d'attirer l'attention du Parlement et des Canadiens sur la participation du Canada à la conférence internationale sur l'eau et l'environnement qui a eu lieu en 1992. Il y a été affirmé que ce n'est qu'en acceptant que l'eau soit un produit échangeable, au même titre que le charbon, le pétrole et le bois d'oeuvre, qu'on parviendra à des décisions sensées.

Le Canada est au nombre des 99 pays ayant participé à cette conférence qui ont accepté une déclaration reposant sur le principe de base suivant: «L'eau a une valeur marchande, quel qu'en soit l'usage qui en est fait, et en tant que tel devrait être reconnue comme bien négociable. Cela relève clairement de l'ALÉNA et pourrait aller jusqu'à la fourniture d'eau à d'autres pays même en temps de pénurie au Canada.»

Dans ce cas, notre gouvernement a peut-être sérieusement ébranlé le pouvoir de décider de l'utilisation de nos eaux non seulement de la génération actuelle, mais également des générations à venir. On peut se demander aussi ce qui va arriver au réaménagement massif du continent que nous avons entrepris et pour lequel nous avons mis en place tant de projets.

Le débat d'une lamentable brièveté que nous avons eu à la Chambre cette semaine ne nous a pas permis d'explorer à fond ces questions qui ne pourront l'être davantage durant la période de quelques semaines que le gouvernement a accordée pour leur examen en comité. C'est une des nombreuses questions très importantes qui ont été traitées à la légère et n'ont pas été réglées. La faute en incombe au gouvernement et à lui seul.

Je voudrais parler brièvement du projet Kemano. Mon collègue du NPD a parlé en détail de ce projet et des graves conséquences qu'il aura pour les peuples autochtones, la pêche au saumon, les principales rivières et l'ensemble des grands cours d'eau. Nous ne pouvons tout simplement pas continuer, comme l'a fait ce gouvernement, de détruire les systèmes écologiques sans avoir une idée des effets que cela risque d'entraîner sur le climat, les sols, les forêts et la transmission d'espèces nuisibles à l'environnement.

En ce qui concerne le projet Kemano, il y a deux points que j'aimerais aborder rapidement. Les plans de la phase II du projet Kemano sont sortis en 1979. La société Alcan avait l'intention de dériver entièrement toute une rivière. Qu'a fait le gouvernement de l'époque?

• (1055)

Le ministre des Pêches et des Océans, qui était un libéral, a, en vertu de la Loi sur les pêches, rendu un décret ministériel demandant que la société Alcan augmente le débit des eaux dans la rivière Nechako afin de protéger les ressources halieutiques. La société Alcan a refusé d'obtempérer. Le ministre est allé en cour et a obtenu une injonction qui a été maintenue jusqu'en octobre 1984.

En août 1984, avant les élections générales qui ont eu lieu cette année-là, le ministre libéral des Pêches, Roméo Leblanc, a répondu à la société Alcan—qui s'était adressée aux tribunaux pour contester l'injonction qui avait permis de protéger les poissons de cette rivière et cette dernière—qu'il appuierait la tenue d'audiences publiques en règle concernant le projet Kemano. Ce qui s'est passé ensuite est absolument déplorable.

Après l'élection du gouvernement conservateur, en 1985, Alcan est allée en cour pour faire casser l'injonction que le ministre des Pêches avait maintenue depuis plus de cinq ans pour protéger la rivière.

Ce gouvernement fédéral conservateur a conclu avec Alcan un accord qui permettait la réalisation du projet Kemano. Cet accord a été contesté devant les tribunaux par des groupes environnementaux. Au lieu d'apaiser les craintes que ce projet suscitait au sujet de l'environnement en ordonnant une évaluation de son incidence environnementale, comme il avait le pouvoir de le faire, le gouvernement fédéral a plutôt exempté Alcan de l'obligation de se soumettre à la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale et aux exigences en matière d'audiences publiques sur l'environnement, parce qu'il connaissait très bien les conséquences du projet pour l'environnement.

Il a fait pire. Il a fait disparaître des rapports du ministère. Des députés d'en face m'ont défié de prouver ce que j'avançais quand j'ai dit, en 1988, que le gouvernement avait supprimé de l'information sur les conséquences de l'Accord de libre-échange et qu'il avait fait modifier des rapports de ses fonctionnaires.

Il n'y a aucun doute, dans le cas présent, que des documents du ministère des Pêches et des Océans portant sur ce projet, qui représentent quelque 83 000 pages, n'ont jamais été rendus publics. Ainsi, la population ne peut pas savoir comment ce gouvernement voit à la gestion de nos eaux.

Il ne me reste pas beaucoup de temps, mais je veux ajouter que, de quelque point de vue qu'on se place, l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs n'a pas fait grand-chose pour protéger ces lacs, qui contiennent 20 p. 100 de la totalité des réserves d'eau douce du monde.

Le ministre des Pêches qui a conclu ce tragique accord avec Alcan au sujet du projet Kemano est celui-là même qui, plus tard, à titre de ministre de l'Environnement, a ensuite exempté le barrage Rafferty-Alameda du Processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement.

Ce gouvernement a toujours fait fi des jugements de la Cour suprême du Canada quant à sa responsabilité à l'égard de l'évaluation environnementale du barrage de la rivière Oldman et de celui de Rafferty-Alameda. D'ailleurs, il n'a toujours pas tenu compte du rapport de sa propre commission d'examen de l'évaluation environnementale du barrage de la rivière Oldman.

Notre pays a la chance de posséder et d'administrer une part disproportionnée du territoire mondial qui est, dans l'ensemble, en assez bon état. Cela nous donne l'obligation envers non seulement nos concitoyens et les Canadiens des générations futures, mais aussi envers les peuples du monde entier, de protéger cette précieuse ressource dont nous avons la garde.

• (1100)

Sur la question de l'eau et des répercussions de nos mesures de préservation de l'eau sur tous les autres systèmes de la nature, ce gouvernement a manqué à son devoir, et c'est pourquoi nous appuyons la motion dont nous sommes saisis aujourd'hui.

[*Français*]

Mme le vice-président: La période de temps allouée à l'honorable députée est maintenant expirée. Comme il est 11 heures, nous procéderons maintenant aux déclarations des députés selon l'article 31 du Règlement.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

L'IMMIGRATION

Mme Dorothy Dobbie (Winnipeg-Sud): Madame la Présidente, certains des citoyens les plus productifs du Canada sont originaires de l'Inde. Ils occupent, au Canada, des postes respectables et bon nombre d'entre eux sont des leaders dans nos collectivités. Ils sont médecins, scientifiques, marchands, courtiers en valeurs mobilières, propriétaires de petite entreprise et professeurs d'université. Ce sont des citoyens respectueux de la loi, qui possèdent une maison, paient des taxes et participent pleinement à la vie de notre société.

Article 31 du Règlement

Bon nombre de ces citoyens exemplaires ont des amis et des proches qui font partie des 200 millions de citoyens de la classe moyenne de l'Inde. Certains font partie des 17 millions de millionnaires que compte l'Inde. Il n'est pas surprenant que de temps à autre, ces amis et ces proches veuillent venir les visiter au Canada. Étant donné que le tourisme est actuellement la principale industrie au monde et que le Canada aime bien obtenir sa juste part des fonds générés par le tourisme, on comprend mal que nos agents d'immigration s'obstinent à refuser des visas de visiteur aux ressortissants de l'Inde.

On comprend encore moins pourquoi ces agents n'acceptent pas qu'un citoyen canadien. . .

Mme le vice-président: Je regrette, mais le temps de parole de la députée est écoulé.

* * *

LES SOINS DE SANTÉ

M. Lawrence MacAulay (Cardigan): Madame la Présidente, les Canadiens s'inquiètent de l'avenir du régime d'assurance-maladie. Ils entendent les candidats à la course à la direction du Parti conservateur dire qu'il faut éliminer le déficit d'ici cinq ans. Ils entendent ces mêmes personnes parler du recours au ticket modérateur pour réduire les coûts de notre régime d'assurance-maladie.

Il y a beaucoup de choses qui se disent, mais rien de bien précis. Les Canadiens ont le droit de connaître la position exacte de leurs dirigeants sur ces questions.

Le Parti libéral s'oppose rigoureusement à l'utilisation du ticket modérateur. Quant aux candidats conservateurs, ils ne savent pas trop où ils en sont sur ce plan. Si on réintroduit le ticket modérateur, on se retrouvera avec un régime d'assurance-maladie à deux paliers, un régime avancé pour les riches et un autre qui l'est moins pour les personnes qui ont peu ou pas d'argent.

Tous les Canadiens ont droit aux meilleurs soins possibles, peu importe l'endroit où ils vivent et leurs moyens.

* * *

LA BATAILLE DE L'ATLANTIQUE

M. Bill Kempling (Burlington): Madame la Présidente, des anciens combattants de la marine canadienne et de la marine marchande et des membres de l'Aviation royale du Canada sont en Angleterre depuis une semaine pour commémorer le 50e anniversaire de la bataille de l'Atlantique.

La réussite de ces cérémonies commémoratives, auxquelles ont pris part des milliers de personnes, montre bien à quel point les Britanniques reconnaissent et apprécient les efforts de ces anciens combattants.

Je prends la parole aujourd'hui pour rendre hommage à ces Canadiens pleins de bravoure, dont bon nombre sont ensevelis dans les eaux sombres et froides de l'Atlantique Nord. Les Canadiens et leur gouvernement n'oublieront jamais, et ne devraient jamais oublier, le sacrifice de ces gens qui ont donné leur vie au service de leur patrie.

Durant la Seconde Guerre mondiale, les navires de la Marine royale du Canada et de la Marine marchande du Canada ont transporté 180 millions de tonnes d'approvisionnements sur l'Atlantique. On a perdu plus de 3 000 marins canadiens dans cette opération.

Nous avons la grave responsabilité de ne jamais oublier les exploits remarquables de ces Canadiens. Nous ne devons pas oublier notre dette. . .

Mme le vice-président: Je regrette, mais votre temps de parole est écoulé.

* * *

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. David Kilgour (Edmonton-Sud-Est): Madame la Présidente, cela fait maintenant trois ans depuis que des élections légitimes ont eu lieu en Birmanie, pays que le régime militaire nous demande d'appeler Myanmar, et la ligue nationale de la démocratie avait alors remporté la victoire avec une grande majorité.

L'une des députées élues, Aung San Suu Kyi, lauréate du prix Nobel de la paix, est encore assignée à résidence et les militaires continuent de gouverner en recourant à la peur, au travail forcé, à la torture et au viol.

L'Assemblée générale des Nations Unies et sa Commission des droits de l'homme ont demandé à maintes reprises que le régime mette fin à ces abus et s'engage dans la démocratie.

Ne croyez-vous pas que les gens sensibilisés devraient boycotter des sociétés comme Pepsi, Hostess et d'autres qui exploitent des entreprises en Birmanie et entretiennent des liens avec le SLORC, Comité d'État pour la restauration de la loi et de l'ordre? Ne devrait-on pas retirer provisoirement à la Birmanie son siège aux Nations Unies jusqu'à ce que la démocratie y soit établie?

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

M. Rod Murphy (Churchill): Madame la Présidente, hier, le gouvernement s'est servi de sa majorité pour faire adopter l'Accord de libre-échange nord-américain à la Chambre des communes. C'est maintenant aux Canadiens qu'il revient d'empêcher l'entrée en vigueur de cet accord.

Au cours des prochaines élections fédérales, les Canadiens ont un choix. S'ils veulent de l'Accord de libre-échange et de l'ALÉNA, ils peuvent voter pour les conservateurs. S'ils croient par contre qu'on doit mettre un terme à l'Accord de libre-échange et à l'ALÉNA, ils savent que le Nouveau Parti démocratique ne permettra pas qu'on continue de mettre en oeuvre ces ententes qui sont fondamentalement inacceptables. S'ils souhaitent demeurer dans la confusion la plus complète, ils peuvent appuyer les libéraux qui refusent de promettre de mettre un terme à l'Accord de libre-échange et d'empêcher l'entrée en vigueur de l'ALÉNA faute de modifications majeures et qui, s'ils parviennent à obtenir les modifications qu'ils souhaitent apporter à l'ALÉNA, continueront quand même à brader notre pays.

• (1105)

Le chef des libéraux veut gagner sur les deux tableaux. Il souhaite l'appui financier des grandes entreprises et le vote des citoyens ordinaires, mais il va devoir choisir. Les libéraux doivent dire maintenant aux Canadiens qu'ils vont empêcher l'entrée en vigueur de l'ALÉNA et annuler l'Accord de libre-échange. Rien d'autre ne pourra sauver notre pays, nos emplois et nos collectivités.

* * *

[*Français*]

LA SEMAINE CANADA EN FORME

M. Marcel R. Tremblay (Québec-Est): Madame la Présidente, tous les ans, environ 14 millions de Canadiens et de Canadiennes de tous les âges et de tous les coins du pays participent à la Semaine Canada en forme. Il s'agit là de la plus importante célébration de l'activité physique au monde.

Du 28 mai au 6 juin, dans un véritable esprit de collaboration, les gouvernements fédéral et provinciaux, des organismes nationaux à but non lucratif et le secteur privé uniront leurs efforts encore une fois en vue d'améliorer le mieux-être et la qualité de vie de la population canadienne.

C'est pourquoi aujourd'hui, au nom de mon collègue, le ministre d'État à la Jeunesse, à la Condition physique et au Sport amateur, et au nom de tous les organisateurs de cette semaine d'activités, je vous invite et vous encourage à participer aux quelque 18 000 activités qui se dérouleront dans vos communautés dans le cadre de la Semaine Canada en forme. J'ajouterais que cette année est importante aussi parce qu'elle marque le début de la deuxième décennie de cette célébration annuelle.

Article 31 du Règlement

Alors, chaussez vos espadrilles et relevez le défi parce que l'activité physique, la vie active, c'est pour la vie.

* * *

[*Traduction*]

LE DÉCÈS DE BILLY BOURQUE

Mme Ethel Blondin-Andrew (Western Arctic): Madame la Présidente, samedi dernier, les gens des Territoires du Nord-Ouest et du nord de l'Alberta ont perdu un pilote de brousse bien connu dans un tragique accident d'avion.

Bill Bourque, âgé de 44 ans, était un Canadien bien spécial. Il faisait partie d'une poignée de pilotes de brousse du Nord ayant près de 10 000 heures de vol. Il adorait transporter par avion les habitants du Nord vers leurs territoires de piégeage ou leurs camps éloignés. Il a fait tout en son pouvoir pour veiller à ce que les gens vivant dans la brousse aient tout le nécessaire.

Billy était également un naturaliste passionné. Il a joué un rôle important pour ce qui est de sauver la grue blanche d'Amérique et le parc national Wood Buffalo. Il a également aidé au fil des ans à prendre les braconniers et à combattre les feux de forêt.

Ses amis disent de lui qu'il n'avait pas son pareil pour faire danser son appareil entre les arbres et au-dessus des marais du Nord.

Son sens des responsabilités et la contribution qu'il a apportée au Nord lui ont valu une réputation légendaire et le plus grand respect. Il va beaucoup manquer aux gens qui l'ont aimé, respecté et connu.

* * *

LA BATAILLE DE L'ATLANTIQUE

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Transcona): Madame la Présidente, le navire canadien de Sa Majesté *Nipigon* et son équipage ont rejoint d'autres navire alliés dans la mer d'Irlande, au large des côtes du Pays de Galles, pour souligner le 50e anniversaire de la Bataille de l'Atlantique.

Je tiens aujourd'hui à rendre hommage, au nom du caucus néo-démocrate, à tous les Canadiens qui ont participé à cette bataille et en particulier à ceux qui y ont perdu la vie. Nous sommes tous très redevables aux membres de la Réserve des volontaires de la Marine royale du Canada et à ceux de la Marine marchande du Canada de leur participation à cette bataille décisive et du courage dont ils ont fait preuve dans l'adversité et qui restera une source d'inspiration pour des générations futures de Canadiens.

Article 31 du Règlement

LA BATAILLE DE L'ATLANTIQUE

Mme Edna Anderson (Simcoe-Centre): Madame la Présidente, le premier dimanche de mai a marqué le 50e anniversaire de la Bataille de l'Atlantique, et je tiens à rendre hommage aujourd'hui aux hommes et femmes qui ont participé à cette bataille. La plus longue bataille de la Seconde Guerre mondiale s'est déroulée sur les routes de convois encombrées de l'Atlantique Nord entre la Grande-Bretagne et l'Amérique du Nord.

La flotte canadienne, qui comptait 10 navires au commencement de la guerre, a été portée à 378 bâtiments durant le conflit, devenant ainsi la troisième flotte navale en importance parmi les pays alliés. À la fin de la guerre, la flotte comptait 100 000 membres, dont 6 781 femmes qui ont servi comme auxiliaires à terre, au Canada et à l'étranger.

Nous devons à ces hommes et à ces femmes plus que je ne saurais l'exprimer. Leur dévouement, leur courage et leur patriotisme resteront un exemple de sacrifice désintéressé.

* * *

L'ÉCONOMIE

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Madame la Présidente, les mesures qu'applique le gouvernement sont en train de faire disparaître la classe moyenne, qui est pourtant le moteur de l'économie.

Depuis deux ans, 406 000 emplois ont été perdus dans le secteur de la fabrication. Chaque jour, depuis deux ans, 450 personnes sont mises à pied. Le nombre d'emplois a diminué de 117 000 dans le secteur de la construction et de 6 000 dans l'industrie forestière. Le secteur de l'énergie compte maintenant 24 000 employés de moins et même le secteur des services accuse une perte de 357 000 emplois.

Le gouvernement a réduit l'assurance-chômage et a imposé quelque 40 hausses d'impôts. Il a voulu redéfinir la pauvreté.

[*Français*]

Où sont ces emplois promis? Où est le bon sens qui devrait régner? Où est l'espoir que cherchent les Canadiens et les Canadiennes? Il n'y en a pas, madame la Présidente.

* * *

• (1110)

[*Traduction*]

L'AÉROPORT D'OSHAWA

M. Ross Stevenson (Durham): Madame la Présidente, la semaine dernière, tous les habitants de la région d'Oshawa et de Durham ont appris avec joie que les gouvernements fédéral et provincial allaient consacrer 6 millions de dollars à l'amélioration de l'aéroport municipal d'Oshawa.

Les travaux prévus incluent le prolongement des pistes ainsi que la construction d'un nouveau terminal. La ville d'Oshawa et la région de Durham participent également au financement des travaux en prolongeant et en améliorant les infrastructures municipales de l'aéroport.

Un facteur important dans cette décision, c'était que, même si Oshawa est la ville où General Motors exploite sa deuxième installation en importance en Amérique du Nord, c'est le seul centre où cette société n'a pas accès à un aéroport offrant des services complets.

On remédie aujourd'hui à ce problème, au profit de tous les habitants de la région de Durham. Le nouvel aéroport garantira des emplois dans la région et facilitera l'expansion de cette dernière.

Au nom de la population, je remercie le gouvernement, notamment, les ministres des Finances et des Transports, d'avoir répondu favorablement à notre demande.

* * *

L'AGRICULTURE

M. Rod Laporte (Moose Jaw—Lake Centre): Madame la Présidente, les producteurs et les habitants ruraux de l'ouest du Canada attendent toujours d'être informés quant à savoir si la Commission canadienne du blé se verra retirer la compétence qu'elle détient relativement à l'orge.

On nous a dit l'automne dernier que le gouvernement étudierait la question et rendrait sa décision sans tarder. Le ministre de l'Agriculture avait déclaré qu'il donnerait sa réponse avant les semailles, mais celles-ci sont presque terminées et le ministre n'a pas encore dit un seul mot.

Ce retard est dans une bonne mesure attribuable aux efforts d'un certain nombre d'organisations agricoles, notamment la Fédération canadienne de l'agriculture, la Fédération de l'agriculture de l'Ontario, les syndicats de blé du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta, le Syndicat national des cultivateurs, Unifarm, les producteurs agricoles Keystone, et le comité consultatif de la Commission canadienne du blé.

Ces groupes ont mis en évidence la faiblesse de la position du gouvernement, notamment en montrant que la plupart des producteurs s'opposent à ce changement; ceux-ci veulent au moins qu'un vote ait lieu. Par ailleurs, le rapport Carter, sur lequel le gouvernement s'est beaucoup fondé pour étayer sa position, renferme de graves lacunes.

Il incombe au ministre de sortir de son mutisme et de fournir une réponse aux producteurs de l'Ouest. Le ministre doit faire preuve d'un certain courage et reconnaître dans cette enceinte qu'il a commis une erreur.

* * *

LA SEMAINE CANADA EN FORME

M. Scott Thorkelson (Edmonton—Strathcona): Madame la Présidente, la semaine «Canada en forme», qui a été lancée mercredi par le ministre d'État chargé de la Condition physique et du Sport amateur, commence officiellement aujourd'hui avec la Journée de l'espadrille.

Du 28 mai au 6 juin, on s'attend à ce qu'un nombre record de gens participent aux diverses activités physiques qui se tiendront dans des centres communautaires, des écoles, des lieux de travail, des parcs, des piscines et même des centres commerciaux.

Les milliers de participants aux quelque 18 000 activités ont fait de la semaine Canada en forme de l'an dernier la célébration de l'activité physique la plus importante du monde.

Le thème de la campagne de cette année porte sur la célébration et l'édification de partenariats en activité physique. Nul doute qu'une bonne partie du succès de cette semaine-là est attribuable au partenariat entre les gouvernements territoriaux, provinciaux et fédéral, les organismes nationaux, les commanditaires privés, les bénévoles et les collectivités.

J'invite tous les Canadiens à prendre part à quelques-unes des grandes activités qui se dérouleront dans leur quartier, qu'il s'agisse de leur activité habituelle ou d'une nouvelle.

* * *

LE FONDS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Mme Sheila Finestone (Mont-Royal): Madame la Présidente, j'ai appris avec grand plaisir la création, par le gouvernement du Québec, d'un fonds de développement économique d'un million de dollars pour la collectivité noire anglophone de Montréal.

Article 31 du Règlement

Félicitations aux divers organismes communautaires qui ont su établir le bien-fondé de cette mesure de soutien spéciale. Elle permettra à cette collectivité de se lancer dans des entreprises commerciales d'intérêt vital avec le concours d'un groupe consultatif qui la guidera de manière constructive.

Ce fonds, c'est bien plus qu'une simple initiative de nature commerciale. Il témoigne aussi du regain d'intérêt du gouvernement québécois pour les divers groupes ethniques et de sa volonté de travailler à leur intégration. Ce million de dollars est un message clair: le gouvernement provincial est disposé à appliquer des politiques efficaces pour aider les entreprises des noirs qui sont en affaires à prospérer et à croître.

La collectivité noire a toujours été un élément dynamique de la société québécoise. Le fonds s'appelle le fonds Matthew Da Costa, en l'honneur d'un noir qui a accompagné Samuel de Champlain dans ses voyages en Nouvelle-France. Il est temps que nous reconnaissions l'apport des diverses collectivités, dont celle des noirs, à notre société multiculturelle.

Le meilleur moyen de manifester notre solidarité et notre respect à l'égard d'une composante de notre population est un engagement réel. . .

[*Français*]

Mme le vice-président: Je regrette d'interrompre l'honorable députée, mais son temps de parole est maintenant écoulé. L'honorable député de Fredericton—York—Sunbury a la parole.

* * *

[*Traduction*]

LA CITOYENNETÉ

M. J.W. Bud Bird (Fredericton—York—Sunbury): Madame la Présidente, je tiens à souligner la participation active du ministre du Multiculturalisme et de la Citoyenneté, la semaine dernière, à la création d'une chaire de la citoyenneté canadienne et des droits de la personne.

Non seulement cette chaire est-elle la 27e à être fondée au Canada à l'appui du multiculturalisme et de la citoyenneté, mais elle est la première à être vouée à l'étude et à l'enseignement des droits de la personnes et de la citoyenneté ainsi qu'à la recherche dans ce domaine.

L'importance des rapports entre les droits de la personne et le civisme dans un pays démocratique comme le nôtre est de plus en plus reconnue tant dans les milieux intellectuels que scientifiques. Le respect des droits fondamentaux de tous les êtres humains est l'un des principes de base de la citoyenneté.

• (1115)

En travaillant de concert avec l'Université St. Thomas, le gouvernement fédéral continue d'encourager la poursuite de ces deux idéaux d'une importance si capitale pour l'avenir de notre société et du monde entier que sont les droits de la personne et la citoyenneté.

* * *

LES GARDIENS DE LA PAIX

M. Bob Kilger (Stormont—Dundas): Madame la Présidente, je suis heureux de pouvoir raconter à la Chambre une histoire positive au sujet de nos soldats canadiens chargés du maintien de la paix. Un électeur de ma circonscription est militaire et, avec certains de ses collègues, il sert actuellement à Chypre, où le Canada assure une présence depuis près de 30 ans.

Dans la région où ces soldats canadiens sont postés, une école avait été fermée il y a plus de 20 ans. Grâce aux efforts de ce militaire et de ses collègues, l'école en question est maintenant réouverte, elle a obtenu des fournitures scolaires comme du papier et des crayons, choses que nous tenons pour acquises au Canada, et environ 25 jeunes de la région la fréquentent maintenant.

Ce sont là des échos positifs au sujet de la présence de nos militaires chargés du maintien de la paix dans le monde entier.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'INDUSTRIE DU TRANSPORT AÉRIEN

M. John Manley (Ottawa-Sud): Madame la Présidente, ma question s'adresse au premier ministre suppléant.

Le Tribunal de la concurrence et l'Office national des transports ont maintenant terminé leur travail à l'égard du projet de transaction concernant les Lignes aériennes Canadien.

Le gouvernement sait que tout nouveau retard dans le traitement de ce dossier n'avantagera personne. Est-il prêt à s'engager à rapidement examiner la décision de l'ONT afin de déterminer si la transaction sert les intérêts des Canadiens?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame la Présidente, comme le député le sait, un processus a été prévu à cette fin, et nous nous y conformons. Le député serait sans doute le premier à condamner le gouvernement si celui-ci intervenait dans le processus de quelque façon que ce soit.

Un délai est prévu pour permettre aux intéressés d'interjeter appel, et le processus sera respecté. Le député ne s'y oppose certainement pas.

M. John Manley (Ottawa-Sud): Madame la Présidente, l'incertitude qui subsiste dans l'industrie du transport aérien ne sert vraiment personne. Depuis des mois, le gouvernement se réfugie derrière des tribunaux administratifs et judiciaires pendant que Air Canada, les Lignes aériennes Canadien et le système de réservations Gemini subissent des pertes à cause du climat d'incertitude. D'excellents emplois sont perdus. Quant aux employés, ils continuent de désespérer, car ils se demandent ce qu'il adviendra de leurs emplois.

Le gouvernement est-il au moins disposé à élaborer une politique à l'intention de l'industrie du transport aérien et à utiliser ses pouvoirs pour essayer de dénouer l'impasse qui paralyse cette industrie et qui cause des pertes de profits et d'emplois?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame la Présidente, il existe actuellement une politique qui est très clairement définie. Un processus a été établi pour garantir l'application de cette politique. Il y a certaines considérations administratives et juridiques dont il faut tenir compte. Le député souhaite sûrement que nous respections le processus jusqu'au bout.

Il ne veut certainement pas que le gouvernement du Canada intervienne dans les décisions qui seront rendues et étudiées par un organisme quasijudiciaire chargé d'assurer la mise en oeuvre de la politique énoncée dans la Loi nationale sur les transports. En outre, il faut régler certaines questions administratives et juridiques, et un processus a également été prévu à cette fin.

M. John Manley (Ottawa-Sud): Madame la Présidente, le ministre sait très bien que la prochaine étape du processus prévu par la Loi sur les transports nationaux consiste en un examen par le Cabinet, en fonction des critères de la politique officielle. Le gouvernement doit décider en quoi consiste sa politique en matière de transport aérien et il doit prendre des mesures pour la mettre en application.

Il y a plusieurs mois, le ministre, où qu'il puisse se trouver aujourd'hui, a eu l'idée de dire que le gouvernement allait recalibrer le cadre de réglementation. Nous en avons assez de ce genre de charabia.

Est-ce que le ministre est prêt à dire en quoi consiste la politique du gouvernement? Est-il disposé à faire mettre en oeuvre un processus visant à gérer la concurrence dans ce secteur de sorte que nous puissions conserver les emplois qui sont tellement importants pour tant de Canadiens?

• (1120)

M. Kilgour: Laissons-les subir des pertes jusqu'à faire faillite.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame la Présidente, le député récemment converti d'Edmonton-Sud-Est sait très bien que nous avons une politique des transports clairement énoncée.

Je cite l'article 3: «Il est déclaré que la mise en place d'un réseau sûr, rentable et bien adapté de services de transport est essentielle à la satisfaction des besoins des expéditeurs et des voyageurs en matière de transport.» Il est précisé à l'alinéa *b*) que cet objectif se réalisera à condition que: «la concurrence et les forces du marché soient, chaque fois que possible, les principaux facteurs en jeu dans la prestation de services de transport viables et efficaces.»

Or, le député souhaite une forme de concurrence réglementée. Je serais très curieux de savoir comment il décrit cela, madame la Présidente.

[*Français*]

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard): Madame la Présidente, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Le ministre des Transports continue à pratiquer sa politique de bras croisés maintenant que l'Office national des transports du Canada a donné son autorisation à American Airlines d'acquérir une participation dans Canadien International.

Qu'est-ce que le gouvernement entend faire maintenant que le président d'Air Canada menace de fermer des centres d'entretien à Montréal et à Winnipeg, créant ainsi 2 000 nouveaux sans-emploi?

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame la Présidente, il existe un processus accordant un certain délai aux personnes qui veulent demander au Cabinet de reconsidérer les décisions rendues par l'Office national des transports. Tous ceux qui ne sont pas d'accord sur les décisions rendues peuvent se prévaloir de ce droit, comme je l'ai déjà dit.

Nous avons adopté une politique, une loi et un processus à ce sujet, et les députés voudront, j'imagine, que les choses suivent leur cours normal.

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard): Madame la Présidente, les villes de Montréal et de Winnipeg pourraient perdre 2 000 emplois à cause de l'inertie du gouvernement et du ministre des Transports.

Par conséquent, quand le ministre des Transports se décidera-t-il à assumer ses fonctions et à dire aux Canadiens ce que le gouvernement entend faire pour préserver le secteur canadien de l'aviation commerciale et protéger les emplois de tous les travailleurs de cette industrie?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame la Présidente, je ne vois pas de différence entre la position de principe du gouvernement et la proposition du Parti libéral, ou du moins celle de son porte-parole officiel, qui affirme que nous devons avoir et préserver au Canada un secteur de l'aviation commerciale compétitif.

Cela correspond exactement à la politique de notre gouvernement et nous espérons pouvoir continuer à respecter nos engagements, malgré la restructuration qui s'impose et le ralentissement de l'économie mondiale qui a forcé les responsables à prendre des décisions très difficiles en ce qui concerne la rationalisation de l'aviation commerciale, non seulement au Canada, mais également partout dans le monde. Le député doit voir les choses en face.

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre des Finances. Il est tout à fait logique que ce soit lui qui réponde aux questions sur les transports aujourd'hui parce que ce sont des mesures législatives qu'il a lui-même présentées qui nous retombent dessus, soit la privatisation d'Air Canada et la Loi sur les transports nationaux.

Il y a quelques temps, le gouvernement du Canada a décidé d'investir 340 millions de dollars pour acheter 12,5 p. 100 des parts dans le projet Hibernia afin de protéger 1 100 emplois liés à ce projet.

Le ministre des Finances serait-il disposé à se servir des recettes provenant de l'industrie aérienne au Canada pour acheter des actions d'une valeur de 246 millions de dollars de la société Canadien, à la condition que celle-ci les rachète plus tard et qu'elle garantisse qu'elle continuera d'appartenir à des Canadiens, d'être exploitée par des Canadiens et d'être contrôlée par des Canadiens et que les emplois resteront ici, au Canada?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame la Présidente, il y a une proposition du secteur privé qui fait actuellement l'objet d'une évaluation par l'Office national des transports et au sujet de laquelle une décision a été rendue. Pourquoi le gouvernement du Canada voudrait-il se substituer à une entreprise du secteur privé qui est prête à investir. . .

M. Brewin: Parce qu'elle appartient à des Américains, bien entendu.

M. Mazankowski: . . .en respectant la politique du Canada, ainsi que les principes énoncés dans la Loi sur les transports nationaux.

• (1125)

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Madame la Présidente, la question en est une de volonté politique, c'est-à-dire: est-ce que le gouvernement est prêt à prendre les mesures voulues pour qu'une entreprise appartenant à des intérêts canadiens ne passe pas sous contrôle étranger? Le gouvernement a la responsabilité de prendre ces mesures.

Le ministre devrait savoir que l'article 258 de la Loi sur les transports nationaux permet au Cabinet de ne pas attendre qu'il en ait été appelé de la décision de l'Office national des transports. Le Cabinet a tous les pouvoirs nécessaires pour se pencher dès maintenant sur la décision concernant American Airlines et les Lignes aériennes Canadien International.

Le ministre des Finances, au nom du gouvernement, assumera-t-il sa responsabilité juridique, interviendra-t-il dans le dossier et prendra-t-il la décision politique de permettre ou d'interdire la transaction? C'est là un des dossiers très importants sur lesquels doit se pencher le gouvernement.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame la Présidente, il importe de reconnaître que nous avons une politique nationale des transports adoptée en vertu de la Loi sur les transports nationaux. Il existe un Office national des transports dont la mission est de rendre des décisions dans les affaires litigieuses.

On lit ceci dans la décision rendue hier: «Le comité de cinq membres arrive à la conclusion unanime que l'acquisition, par Aurora Investments, de 25 p. 100 des actions avec droit de vote et de 33,3 p. 100 des parts des Lignes aériennes Canadien International ne va pas à l'encontre de l'intérêt public.»

Le comité conclut également «que le projet de réorganisation interne de Canadien International n'est pas, lui non plus, contraire à l'intérêt public. Par conséquent, l'acquisition proposée est autorisée». C'est très clair.

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Madame la Présidente, j'espère qu'en citant le jugement, le ministre des Finances ne laisse pas entendre que le Cabinet va automatiquement dire non à tout appel. J'espère que ce n'est pas ce qu'il veut signifier par là.

La Loi constituant Air Canada, loi qui a privatisé la société, renferme un certain nombre de conditions, dont l'une est que personne ne peut posséder plus de 10 p. 100 d'Air Canada. Une autre condition est qu'Air Canada doit avoir des centres d'exploitation et de révision à Winnipeg, dans la communauté urbaine de Montréal et à Mississauga et que son siège social doit être situé dans la communauté urbaine de Montréal.

Air Canada a déjà signalé vaguement son intention de faire apporter des modifications à la loi qui la régit afin de pouvoir être sur un pied d'égalité avec les Lignes aériennes Canadien si l'on autorise la conclusion de cet accord.

Est-ce que le ministre des Finances va laisser intactes ces dispositions de la Loi constituant Air Canada pour protéger les emplois à Montréal, à Mississauga et à Winnipeg?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame la Présidente, le député pose une question hypothétique.

Il demande ce qui arrivera si Air Canada fait telle ou telle chose. Nous n'avons pas eu connaissance qu'Air Canada ait fait quoi que ce soit du genre. La loi actuelle reste en vigueur et tant que des modifications n'auront pas été effectivement apportées, on ne peut que faire des conjectures. Je n'ai pas l'habitude de répondre à des questions hypothétiques. La loi, sous sa forme actuelle, demeure valable, tout comme d'ailleurs la Loi sur les transports nationaux et la politique actuelle en la matière. Le député sait très bien qu'en exposant une situation hypothétique et en demandant à quelqu'un de la commenter, c'est. . .

M. Angus: C'est du leadership, Don.

M. Mazankowski: Ce n'est pas du leadership, mais bien de la spéculation.

[*Français*]

L'hon. André Ouellet (Papineau—Saint-Michel): Madame la Présidente, ma question s'adresse aussi au vice-premier ministre qui connaît très bien le dossier du transport, puisqu'il a été à l'origine de tout ce fiasco que nous connaissons maintenant dans le transport aérien canadien.

Je dois regretter que le ministre, en cette Chambre, après avoir reçu huit questions très précises, n'ait pas voulu répondre et donner la position de son gouvernement sur aucune des questions. Les trois questions en particulier du député de Thunder Bay—Atikokan sont tout à fait pertinentes et auraient pu être posées par moi. Je ne les répéterai pas, mais je constate que le ministre abdique complètement ses responsabilités.

Comment peut-il accepter qu'une compagnie américaine, progressivement, prenne le contrôle d'une importante compagnie canadienne? Est-ce que ce n'est que le début? Est-ce que ce gouvernement va permettre à des compagnies canadiennes, qui ont bien réussi dans le passé, à passer sous le contrôle de compagnies américaines dans un avenir rapproché?

• (1130)

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame la Présidente, je répète. Il existe une politique et un processus. Il est possible que le Cabinet revoie la décision. Il se pourrait également que d'autres parties intéressées revoient la décision et prennent les mesures qu'elles jugent appropriées.

L'hon. André Ouellet (Papineau—Saint-Michel): Madame la Présidente, la politique lancée par le ministre s'appelait «Aller sans entraves». Nous savons maintenant que, pour les compagnies aériennes, cela signifie aller vers la faillite.

De toute évidence, nous sommes témoins de l'américanisation de notre secteur aérien. C'est totalement inacceptable! J'espère que le ministre aura le courage de prendre des mesures pour protéger le secteur et protéger les emplois des Canadiens. Qu'allons-nous faire dans un avenir rapproché pour éviter qu'Air Canada passe elle aussi sous le contrôle d'une compagnie aérienne américaine?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame la Présidente, une fois de plus, je répète qu'il existe une politique qui tient compte de ces paramètres.

Mme Finestone: Vous n'en avez pas marre de dire des stupidités pareilles?

M. Mazankowski: Excusez-moi, voudriez-vous répéter cela?

Mme Finestone: Vous m'avez entendue.

M. Mazankowski: La députée est trop loin, je ne l'ai pas entendue.

Il existe une politique qui définit les paramètres autorisant les investissements étrangers. Il y a aussi la Loi sur Air Canada qui limite les investissements étrangers dans la société.

Il y a eu des difficultés dans le secteur aérien, pas seulement au Canada, mais dans le monde entier. Le député reconnaît qu'il existe une capacité excédentaire qui doit être résorbée.

Le gouvernement fera tout son possible. Il veut certainement que nous ayons un secteur aérien fort et compétitif, mais il sait également qu'il ne faut pas perdre de vue le courant actuel de la mondialisation et de la restructuration.

C'est dans cette optique que le gouvernement du Canada accordera l'aide nécessaire dans le cadre de la politique en vigueur.

* * *

LE PROGRAMME D'IMMIGRATION DES INVESTISSEURS

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration.

Comme le ministre le sait sans doute, hier, le gouvernement du Manitoba s'est retiré du Programme d'immigration des investisseurs du gouvernement fédéral, en disant expressément que la mauvaise gestion de celui-ci avait conduit à des abus flagrants et à des fraudes et n'avait pas apporté de grands avantages économiques à la province. C'est une situation qui ne s'applique pas seulement au Manitoba, mais également à tout le pays.

Étant donné cette sévère condamnation du gouvernement du Manitoba et le fait que les ministres étaient au courant de ces abus depuis plus d'un an, pourquoi le ministre refuse-t-il qu'un représentant nommé par le tribunal entreprenne une enquête approfondie sur ces fraudes et cette mauvaise gestion? Qui protège-t-il?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame la Présidente, en ce qui concerne le Programme d'immigration des investisseurs, le député peut vouloir en faire le procès devant tous les Canadiens. Il n'en est pas moins vrai que ce programme a apporté au Canada des investissements de deux milliards de dollars depuis 1986 et qu'il a créé des emplois pour les Canadiens.

Dans un monde parfait, je suppose que ce ne serait pas un problème. Nous savons qu'on demandait plus de rigueur, plus de contrôle et de meilleures lignes directrices pour le programme, et c'est exactement ce qu'a fait le gouvernement.

Le projet de loi C-86 qui modifiait la Loi sur l'immigration, auquel, à propos, le député et son parti se sont opposés, fournissait un fondement législatif en vue d'établir un bien meilleur cadre réglementaire pour le programme des investisseurs. Pas plus tard que mardi de la semaine dernière, nous avons procédé à la publication préalable de règlements qui devraient entrer en vigueur en juillet afin d'avoir un bien meilleur programme.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Madame la Présidente, ce n'est pas moi qui dénonce le programme. C'est le gouvernement du Manitoba, un gouvernement conservateur, qui l'a fait et qui s'en est retiré à cause des graves accusations de fraude qui y étaient associées.

• (1135)

Je voudrais citer les propos qu'a tenus un fonctionnaire manitobain: «En dépit des révisions qu'a faites le ministre fédéral, des gens sont toujours tentés de contourner l'esprit et la lettre du programme. Le fait de devoir présenter des états financiers vérifiés ne garantit pas qu'ils s'y conformeront».

Je demande encore une fois au ministre fédéral: sachant fort bien que le Programme d'immigration des investisseurs nuit à la réputation du Canada à l'étranger et qu'il a entraîné des cas de fraude grave dans notre pays, quand établira-t-il une commission d'enquête dans tout le Canada pour qu'elle examine ce programme?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame la Présidente, j'ai déjà nommé un groupe de travail chargé de trouver des moyens pour améliorer ce programme afin qu'il soit plus avantageux pour les Canadiens.

Le Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration a lui aussi examiné le programme et a fait des recommandations à son égard. Sur le plan administratif, je viens de créer, au ministère, une direction générale de l'immigration des gens d'affaires pour que nous puissions améliorer la gestion du programme des investisseurs.

Les modifications apportées par le projet de loi C-86 renforcent encore davantage les dispositions de surveillance et de conformité du programme. Enfin, cette semaine, le gouvernement fédéral a modifié le règlement en vue d'améliorer le programme.

Je n'essaie pas de dire que le programme est parfait. Nous tentons de l'améliorer. Je rappelle au député qu'il est administré conjointement avec les provinces. Aucune proposition ne peut être faite sans leur approbation préalable.

* * *

LE GUATEMALA

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Madame la Présidente, le peuple guatémaltèque s'oppose avec un courage extraordinaire au coup d'État du président Serrano, au cours duquel d'importantes personnalités officielles démocratiquement élues ont été arrêtées, des institutions démocratiques ont été fermées et les droits de l'homme—y compris la liberté de la presse—ont été suspendus.

La politique clairvoyante du gouvernement canadien de n'accorder une aide qu'aux organisations non gouvernementales a, de toute évidence, permis de renforcer la capacité du peuple guatémaltèque d'organiser ses efforts pour la défense de la démocratie.

Le Canada va-t-il chercher un moyen d'acheminer l'aide aux organisations non gouvernementales du Guatemala sans avoir à passer par le gouvernement Serrano avec lequel a été conclu l'accord bilatéral?

En outre, le Canada va-t-il demander à l'OÉA, qui doit se réunir la semaine prochaine, de prendre des sanctions contre le Guatemala et au Fonds monétaire international de geler les prêts à ce pays?

L'hon. Barbara McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame la Présidente, j'apprécie l'intérêt que porte le député à la situation vraiment déplorable dans laquelle est plongé le Guatemala au lendemain du coup d'État que nous avons condamné à plusieurs reprises.

Nous ne pouvons fermer les yeux sur les mesures prises par le président Serrano, et ne le ferons pas. Nous approuvons sans réserve la résolution adoptée par l'OÉA qui demande aux autorités guatémaltèques de rétablir les institutions démocratiques et les droits de l'homme.

Comme le député l'a fait remarquer, une réunion extraordinaire des ministres des Affaires étrangères doit avoir lieu, je crois, jeudi prochain—la date n'a pas encore été confirmée. Nous en profiterons pour recommander la mise en place des mesures les plus rigoureuses possible.

L'adoption de sanctions contre le Guatemala va certes dans le sens de notre politique et je suis prête à envisager cette mesure. Je retiens sa suggestion d'intervenir auprès du FMI. Je devrai cependant examiner les conséquences d'une telle démarche.

Pour ce qui est de l'aide, nous pensons qu'elle va bien aux organisations auxquelles elle est destinée et qu'elle sert bien à la réalisation des objectifs que le député a eu l'amabilité de mentionner. Nous nous demandons cependant si nous pourrons continuer de fournir une aide directe à ces organisations. En tous cas, tant que nous le pourrons, nous le ferons.

Ce que je puis garantir au député, c'est que nous ne mettrons pas ces gens en danger en leur fournissant de l'aide et que l'aide que nous leur fournirons ne passera pas par le gouvernement.

• (1140)

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Madame la Présidente, je remercie la ministre de sa réponse.

Je demanderais en outre, étant donné que le président Serrano a invité la communauté internationale, et plus particulièrement les Nations Unies, à surveiller ce qui se passe en ce moment au Guatemala, si la ministre va profiter de cette occasion pour demander l'envoi au Guatemala d'une mission onusienne d'observation du respect de droits de la personne, et ce dès maintenant et aussi longtemps qu'il le faudra?

L'hon. Barbara McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame la Présidente, je conviens qu'il serait utile d'envoyer une mission internationale dans ce pays.

Le député demande que ce soit une mission des Nations Unies. Je serais tout aussi satisfaite si elle venait de l'OÉA, qui s'intéresse tout particulièrement à cette région et qui, de plus, a ses propres normes en ce qui concerne l'émergence de la démocratie et des droits de la personne dans cet hémisphère. C'est certainement une question que nous soulèverons à la réunion de l'OÉA.

Sur ce même sujet, je profite de ce que je suis debout pour rassurer les Canadiens sur le sort des ONG canadiennes au Guatemala. Notre ambassade a contacté chacune d'entre elles. Pour le moment du moins, tout leur personnel est sain et sauf. L'ambassade a aidé ceux qui voulaient partir à le faire. Deux sont partis ce matin, d'autres partiront ce week-end. Certains préfèrent rester. Les participants à la conférence sur les droits de la personne sont déjà partis ou partent aujourd'hui.

Il est très important que nous rassurions les Canadiens et qu'ils sachent que nous prenons toutes les mesures nécessaires pour protéger nos ressortissants lorsqu'une situation politique comme celle-ci le demande.

* * *

LES NOMINATIONS FAITES PAR LE GOUVERNEMENT

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Madame la Présidente, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Elle porte encore une fois sur la nomination de M. Arni Thornsteinson.

Le 17 avril 1993, la province du Manitoba a obtenu un jugement en sa faveur condamnant cette personne à lui verser six millions de dollars. En outre, les contribuables du Canada sont garants d'une somme équivalente envers la Société canadienne d'hypothèques et de logement. Le gouvernement a décidé de le nommer au conseil d'administration de la Banque du Canada 16 jours après l'énoncé du jugement.

Comment se fait-il que le vice-premier ministre n'ait pas été au courant et comment se fait-il que lui et son gouvernement aient nommé cette personne quand même? Pourquoi ont-ils agi ainsi?

L'hon. Paul Dick (ministre des Approvisionnements et Services): Madame la Présidente, on peut vérifier à la page 19932 du hansard d'hier que le ministre des Travaux publics, qui n'est pas à la Chambre dans le moment, s'est engagé à enquêter sur cette question et à en faire rapport aux députés.

Il a remercié le député d'avoir porté cette affaire à notre attention hier. Le ministre des Travaux publics sera de retour à la Chambre la semaine prochaine pour répondre à cette question.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Madame la Présidente, le ministre est-il en train de nous dire qu'il n'a découvert cette affaire qu'hier, alors qu'un jugement de la cour a été rendu le 27 avril? Si tel est bien le cas, n'est-ce pas le pire aveu d'incompétence que nous ayons jamais entendu de la part de ce gouvernement?

[*Français*]

Nous avons devant nous la nomination d'une personne fort partisane au sein d'un conseil très important pour notre pays, le bureau de direction de la Banque du Canada. Pourquoi le ministre ou le vice-premier ministre ne se lève-t-il pas aujourd'hui pour nous expliquer, une fois pour toutes, la raison pour laquelle cette personne a

été nommée, après un jugement de la Cour du Manitoba, jugement qui a été rendu à la demande du gouvernement conservateur provincial?

[*Traduction*]

L'hon. Paul Dick (ministre des Approvisionnements et Services): Madame la Présidente, contrairement au député, je ne passe pas ma vie à mettre mon nez dans les affaires judiciaires et les jugements pour déterrer des scandales. Je n'étais au courant de rien.

Mon collègue, le ministre, a pris hier l'engagement d'examiner tous les aspects de cette affaire et d'en faire rapport à la Chambre, et il le fera. Je lui ai parlé aujourd'hui et il m'a prévenu que, malheureusement, il devait s'absenter, mais il tiendra la Chambre au courant de ses conclusions.

Nous nous sommes engagés à le faire et nous respecterons notre engagement.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Madame la Présidente, nous ne pouvons qu'en venir à la conclusion qu'ils espèrent manifestement que leur ami conservateur de l'ouest du pays fera pour la Banque du Canada ce qu'il a fait pour sa propre entreprise, ce qui a de quoi effrayer.

• (1145)

Je voudrais poser une question au vice-premier ministre. Il y a trois jours, à la Chambre, on a posé des questions au sujet de la décision du ministre de l'Environnement d'accorder jusqu'à 200 000 $ de contrats, sans appel d'offres, à un consultant en communications chargé de conseiller le ministre, de l'aider à polir son image, qui est devenu ensuite le directeur de la campagne menée par le ministre de l'Environnement pour devenir chef du Parti conservateur.

Étant donné que cela fait maintenant trois jours, le vice-premier ministre pourrait-il me dire quelles mesures prend le gouvernement fédéral pour récupérer ces 200 000 $ utilisés à de mauvaises fins afin de subventionner la campagne à la direction du ministre de l'Environnement?

L'hon. Mary Collins (ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest, ministre d'État (Environnement) et ministre responsable de la situation de la femme)): Madame la Présidente, je tiens à dire que les accusations du député sont tout à fait injustifiées et qu'il présente, selon moi, le travail de M. David Small de façon injuste.

Comme je l'ai dit cette semaine à la Chambre, M. Small avait été choisi par le ministère de l'Environnement pour élaborer un plan de communications essentiel pour le Sommet de la terre qui s'est tenu à Rio il y a un an.

Mes collègues se rappellent sûrement des excellents services de communications qui ont été fournis à l'occasion de ce sommet et ils n'ont pas oublié que le Canada a fait les manchettes dans le monde entier. Cela est dû en grande partie au travail effectué par M. Small.

Je pense qu'il effectue de l'excellent travail. Il ne travaille plus pour le ministère, mais nous sommes persuadés qu'il s'est acquitté de sa tâche avec beaucoup de compétence.

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Madame la Présidente, je voudrais qu'on me dise où je me trompe.

On ne peut nier que M. Small soit maintenant le directeur de campagne du ministre de l'Environnement. Il est vrai également que les lignes directrices pertinentes prévoient que tous les contrats de plus de 50 000 $ doivent faire l'objet d'appels d'offres. Or, il n'en a rien été. On a subdivisé le contrat en question en sous-contrats de moins de 50 000 $. Il est certain également que M. Small a fourni des conseils en matière de communications et qu'il a aidé à polir l'image du ministre de l'Environnement qui est maintenant candidat à la direction de son parti.

Ai-je tort de prétendre qu'on a soutiré 200 000 $ aux contribuables pour financer la course à la direction du Parti conservateur?

L'hon. Mary Collins (ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest, ministre d'État (Environnement) et ministre responsable de la situation de la femme): Madame la Présidente, je voudrais préciser que le député se trompe du tout au tout.

Des voix: Oh, oh!

Mme Collins: Il est complètement dans l'erreur. M. Small n'est pas le directeur de la campagne de mon collègue, le ministre de l'Environnement.

M. Tobin: Alors, que fait-il?

Mme Collins: M. Small n'est plus, en outre, un contractuel du ministère de l'Environnement. Il a démissionné, en fait, le 17 mars.

Permettez-moi de vous faire part de certains faits véridiques.

Des voix: Oh, oh!

Mme Collins: C'est le ministère qui a négocié au départ le contrat de M. Small et qui l'a choisi en fonction de son expérience et de ses compétences. Je peux vous garantir que le contrat pertinent était de moins de 50 000 $.

M. Small s'est fort bien acquitté de sa tâche et il n'est que logique, selon moi, qu'après lui avoir confié la planification voulue, nous ayons souhaité qu'il se charge de la mise en oeuvre du plan en question. C'est pourquoi, en fait, on lui a accordé un second contrat. Je le répète, on a respecté en cela les lignes directrices du Conseil du Trésor.

J'invite mon collègue à s'assurer de la véracité de ce qu'il affirme. Je pense qu'il devrait également féliciter M. Small et le ministre de l'Environnement pour l'excellent travail qu'ils ont effectué dans le cadre du Sommet de la Terre, à Rio.

* * *

LE FONDS DE DIVERSIFICATION DE L'ÉCONOMIE DE L'OUEST

M. John Brewin (Victoria): Madame la Présidente, ma question s'adresse à la ministre responsable de la Diversification de l'économie de l'Ouest.

Cette semaine, David Hogben, du *Sun* de Vancouver, a publié une nouvelle selon laquelle la ministre aurait accepté d'accorder un prêt sans intérêt de 611 000 $, à même les fonds publics, à la société Shotco Ammunition Corporation.

Lorsque la ministre a approuvé cet emploi des deniers publics, savait-elle que Shotco est à 30 p. 100 la propriété de Cavim, une société sous le contrôle intégral du ministère de la Défense du Venezuela et que l'on décrit comme le monopole militaire vénézuélien producteur et acheteur d'armes?

Pourquoi a-t-elle consenti à accorder aux militaires vénézuéliens ce prêt sans intérêt qui servira à la construction d'une usine de munitions dans une circonscription conservatrice de la Colombie-Britannique?

L'hon. Mary Collins (ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest, ministre d'État (Environnement) et ministre responsable de la situation de la femme): Madame la Présidente, mon collègue embrouille les choses, encore une fois.

D'abord, ce projet a été approuvé il y a déjà deux ans et demi parce qu'il permettait d'implanter une nouvelle industrie, revitalisée pour ainsi dire, qui fabriquerait des cartouches pour les fusils de chasse utilisés à des fins sportives, lesquelles étaient auparavant fabriquées aux États-Unis. Cela permettait de satisfaire aux prescriptions relatives à la substitution des importations.

• (1150)

Je sais que depuis l'approbation du projet original qui devait être réalisé à Kimberley, en Colombie-Britannique, et j'ignore s'il s'agit d'une circonscription conservatrice, il s'est produit quelques changements.

J'ai demandé un examen complet du dossier car il me préoccupe un peu. Si effectivement le projet a subi des modifications importantes ou si la propriété des sociétés en cause n'avait pas été dûment divulguée au moment de la demande, nous prendrons évidemment les mesures qui s'imposent.

M. John Brewin (Victoria): Madame la Présidente, je tiens simplement à faire confirmer ce qui a été dit. La ministre s'engage à annuler ce prêt sans intérêts accordé avec l'argent des contribuables canadiens si l'on détermine que l'entreprise appartient, du moins en partie, aux militaires vénézuéliens. Est-ce exactement ce que la ministre a déclaré à la Chambre?

L'hon. Mary Collins (ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest, ministre d'État (Environnement) et ministre responsable de la situation de la femme): Madame la Présidente, ce que j'ai déclaré, c'est que j'avais demandé un examen complet quant à nos obligations par suite des approbations que nous avons données, mais que j'entretenais certaines inquiétudes quant à ce dossier.

Je voudrais aussi assurer à mon collègue qu'aucun montant n'a été consacré à ce projet jusqu'à maintenant. En fait, il n'a pas encore démarré. Dès que je connaîtrai tous les détails, nous prendrons les mesures voulues.

* * *

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE NORD-AMÉRICAIN

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Madame la Présidente, en l'absence du ministre du Commerce extérieur et du ministre de l'Environnement, j'adresserai ma question au vice-premier ministre.

Pendant le débat sur l'ALÉNA, dont l'adoption nous a été imposée hier soir, le gouvernement a insisté pour dire que rien ne prouvait que l'ALÉNA, sous sa forme actuelle, nuisait à la position du Canada au GATT.

Je voudrais demander au gouvernement d'expliquer comment il a pu faire une telle déclaration alors qu'il a reçu, il y a deux mois, un avis par écrit de la présidence du Conseil canadien pour le commerce international et du Comité consultatif économique et industriel auprès de l'OCDE, selon lequel l'ALÉNA donne aux États-Unis le moyen de priver le Canada de droits commerciaux acquis en vertu d'accords conclus sous le régime du GATT.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame la Présidente, je me bornerai à dire que l'Accord de libre-change nord-américain doit, comme toute autre entente bilatérale, être conforme aux règles du GATT.

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Madame la Présidente, le gouvernement a reçu le 19 mars une opinion par écrit selon laquelle l'ALÉNA, qui a été adopté hier soir, menace notre industrie extractive, dont les secteurs de l'acier et des métaux, des mines, de l'énergie et des forêts.

Le vice-premier ministre peut-il nous dire pourquoi lui et son gouvernement ont accepté cet accord mal rédigé, après avoir été prévenus par des conseillers de l'OCDE que, sous sa forme actuelle, l'ALÉNA menace les emplois des Canadiens dans le secteur des mines, de l'acier, de l'énergie et des forêts?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame la Présidente, je ne commenterai pas l'opinion dont la députée vient de parler.

Mme Copps: Ce n'est pas une opinion.

M. Mazankowski: Il y a de toute évidence une grande diversité d'opinions, dont beaucoup sont favorables et d'autres défavorables, au sujet de l'Accord de libre-échange et de l'Accord de libre-échange nord-américain.

Je le répète, l'Accord de libre-change et l'Accord de libre-échange nord-américain ont été conçus de manière à respecter entièrement les règles du GATT.

* * *

LES PERSONNES ÂGÉES

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

Dans le discours qu'elle a prononcé hier à Toronto, la ministre de la Défense nationale a déclaré qu'elle comptait revoir les programmes sociaux. La ministre veut plus précisément s'en prendre aux personnes âgées du Canada en désindexant les pensions. Le ministre se souviendra qu'en 1985, on avait dit au premier ministre qu'il pouvait dire adieu à son poste s'il touchait à ces programmes.

Pourquoi le Cabinet s'en prend-il aujourd'hui aux personnes âgées? Le ministre va-t-il rejeter cette nouvelle initiative politique?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Madame la Présidente, permettez-moi de citer moi-même la ministre de la Défense nationale. Ce qu'elle a, en fait, déclaré à Toronto, c'est que nous avons besoin de réformer en profondeur notre politique en matière de sécurité du revenu pour faire en sorte que nos programmes sociaux favorisent davantage l'autonomie financière des Canadiens et pour veiller à ce que les personnes âgées et les personnes handicapées jouissent d'un niveau de vie décent à mesure que la population vieillit.

J'ai dit à maintes reprises à la Chambre et ailleurs que je croyais que le Canada devrait bientôt revoir toute sa politique sociale et l'adapter aux réalités de 1993. Cela ne signifie pas que nous devrons automatiquement modifier les programmes applicables aux personnes âgées. La ministre de la Défense n'a pas dit qu'elle les modifiera. Elle a dit que nous réexaminerions toute une série de programmes dont ceux-là. Il est fort possible qu'ils ne soient pas touchés du tout.

• (1155)

En tant que gouvernement responsable de la politique sociale, nous croyons fermement qu'il est temps que les Canadiens réfléchissent à ce que signifie modifier et revoir des programmes. La ministre de la Défense a fait preuve de responsabilité en faisant cette déclaration.

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Madame la Présidente, le ministre sait sûrement qu'aucun groupe du Canada n'a apporté autant au pays que les personnes âgées. Aucun groupe dans cette société n'a travaillé plus longtemps et plus fort.

Je félicite le ministre d'avoir adopté une position énergique quand la ministre de la Défense nationale a parlé de ticket modérateur. Je demanderais cependant au ministre de rejeter cette nouvelle initiative politique de la ministre de la Défense nationale qui s'en prend aux personnes âgées comme si elles étaient des ennemies du Canada.

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Madame la Présidente, je comprends le député. Il trouve très pratique de dire que je réponds de la position de la ministre de la Défense en faisant valoir la mienne. En fait, il serait plus juste de dire que je réponds aussi au ministre de la Santé du Québec qui a dit aujourd'hui à mon sujet que j'avais tort de dire que nous devrions conserver l'universalité du régime d'assurance-maladie.

La ministre de la Défense ne s'en prend à personne.

M. Tobin: Vous vous montrez beaucoup plus diplomate que la semaine dernière.

M. Dingwall: Il se prépare pour son futur poste.

M. Bouchard (Roberval): Elle a simplement dit, en tant que personne responsable qui souhaite diriger ce pays, que nous devrions revoir ces programmes, et les personnes âgées sont d'accord là-dessus.

Mme Copps: Monsieur l'ambassadeur Bouchard.

M. Bouchard (Roberval): Cela ne plaît pas à l'ancien premier ministre du Canada qui, je crois, n'est pas pauvre. Nous savons cependant qu'en tant que gouvernement responsable, c'est ce que nous devons faire.

J'admire la ministre de la Défense d'avoir eu le courage de dire qu'elle voulait revoir cette politique.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

M. J.W. Bud Bird (Fredericton—York—Sunbury): Madame la Présidente, j'ai une question pour la secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

La plupart des Canadiens savent le grand intérêt et la sympathie qu'a démontrés la ministre à l'égard de la situation de David Spencer, du Nouveau-Brunswick, et de Christine Lamont, de la Colombie-Britannique, qui purgent actuellement de très longues peines d'emprisonnement au Brésil.

Dans une lettre qu'elle a envoyée au père de M. Spencer, le 14 avril 1992, et qui a été rendue publique, la ministre a fait allusion à la conclusion prochaine d'un traité avec le Brésil, qui porte sur le transfert de contrevenants et qui permettrait à M. Spencer et à M^me^ Lamont de rentrer au Canada sous bonne garde pour y purger le reste de leurs peines.

De nombreux Canadiens aimeraient savoir où en est ce dossier. Le traité proposé sera-t-il conclu bientôt? Quelles sont les chances de M. Spencer et de M^me^ Lamont de rentrer au Canada dans un avenir prochain?

L'hon. Barbara McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame la Présidente, le traité que mentionne le député, concernant le transfert de contrevenants, a été approuvé par le comité de la justice du Parlement brésilien. Il doit maintenant être soumis à l'étude d'un comité plénier de la Chambre basse. On nous dit que cette étude devrait s'effectuer assez rapidement et que le traité sera alors renvoyé au Sénat brésilien. Nous prévoyons qu'il sera ratifié sans tarder.

Nous nous sommes évidemment engagés à collaborer au processus d'appel. Il y a deux appels. Le premier est un appel constitutionnel qui porte sur le lieu du procès initial. Le second, plus important, concerne la longueur des peines. Ce dernier appel est entre les mains du juge comptétent. Là encore, nous allons voir comment la situation évoluera.

Je voudrais rassurer les députés au sujet de l'état de santé de M^me^ Lamont. Hier, à l'autre endroit, on a fait une observation à cet égard. Nous considérons que c'est une affaire privée et nous refusons de la commenter publiquement. Cependant, je tiens à garantir au député, notamment, que nous nous tenons au courant de tout problème qui pourrait survenir. Il n'y en a eu aucun jusqu'à maintenant.

* * *

• (1200)

[*Français*]

LA SANTÉ

M. Gilles Rocheleau (Hull—Aylmer): Madame la Présidente, le ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec, Marc-Yvan Côté, estime que tous ceux qui prétendent qu'il ne faut pas toucher au principe de l'universalité ou de la gratuité des programmes sociaux et de santé ou proposer des mesures de contrôle sont des irresponsables. Dans le *Journal de Montréal* de ce matin, M. Côté dit, et je cite: «Chrétien ment à la population à propos de la gratuité de la santé». Il parle aussi du ministre de la Santé nationale du Canada. Est-ce que le ministre pourrait nous dire s'il ment aussi à la population du Québec?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Madame la Présidente, je pense qu'il ne serait pas tellement utile pour les Canadiens de relever les commentaires du député. Toutefois, devant la presse et devant les Québécois, il y a deux semaines, j'ai discuté de cette question avec le ministre de la Santé du Québec. Je me suis exprimé complètement en désaccord avec sa position en affirmant—ce que je continue de faire—que nous tenons à l'universalité du régime de santé et que ce n'est pas un ticket modérateur qui va nous permettre d'aller chercher des sommes supplémentaires, puisque tout cela décourage les citoyens à utiliser les services. Donc, je maintiens ce que j'ai dit.

Que mon collègue du Québec, pour qui j'ai énormément de respect, diffère d'opinion sur cette question, cela fait partie d'un régime démocratique très sain, et à ce niveau-là, cela ne me pose absolument aucun problème.

* * *

[*Traduction*]

L'INDUSTRIE DU BOIS D'OEUVRE

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Madame la Présidente, ma question s'adresse au vice-premier ministre.

Il y a un an, une délégation de députés néo-démocrates s'était rendue à Washington, D.C., pour faire part de nos préoccupations aux autorités américaines relativement au différend sur le bois d'oeuvre.

Nous avions alors constaté que ce que voulaient vraiment les autorités américaines, c'était d'avoir accès aux billes du Canada, et en particulier de la Colombie-Britannique. Cette constatation a été confirmée lors d'une récente visite effectuée à Washington, D.C., par le ministre des Forêts de la Colombie-Britannique, l'honorable Dan Miller. Hier, le premier ministre de la province a écrit au premier ministre fédéral pour lui faire part de ses préoccupations au sujet de la récente décision rendue et d'autres décisions des autorités américaines, ainsi que des intentions de ces dernières en ce qui a trait à nos billes.

Le vice-premier ministre peut-il s'engager, au nom du premier ministre, à convoquer une réunion afin que le premier ministre de la Colombie-Britannique et son ministre des Forêts puissent rencontrer le premier ministre pour discuter de cette très importante question qu'est la volonté des autorités américaines d'avoir accès à toutes nos billes?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame la Présidente, je vais transmettre cette demande au premier ministre.

* * *

LA DIVERSIFICATION DE L'ÉCONOMIE DE L'OUEST

M. Scott Thorkelson (Edmonton—Strathcona): Madame la Présidente, ma question s'adresse à la ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest.

Au début du mois de mai, la ministre et le premier ministre suppléant de l'Alberta ont rendu publics les résultats d'une étude sur le double emploi et les chevauchements entre les gouvernements du Canada et de l'Alberta. Ce sont de bonnes nouvelles pour les Albertains.

Étant donné que des doubles emplois et des chevauchements ont été mis au jour, quelles mesures la ministre entend-elle prendre pour y remédier? Dans combien de temps l'Alberta profitera-t-elle d'une efficacité accrue de la part de l'administration?

L'hon. Mary Collins (ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest, ministre d'État (Environnement) et ministre responsable de la situation de la femme): Madame la Présidente, je suis heureuse de faire état d'une conception très créative et innovatrice, à mon avis, de la coopération fédérale-provinciale et qui consiste à réduire les coûts de l'administration en éliminant les chevauchements.

Cette conception se traduit par des initiatives particulières comme la création d'un seul organisme d'inspection des viandes, la rationalisation des deux services de levés géologiques, l'un en Alberta et l'autre, au niveau fédéral. En outre, nous avons créé un processus qui se mettra en branle au mois d'août pour la mise en oeuvre d'une foule de propositions de ce genre.

Entre temps, nous allons nous pencher sur d'autres secteurs. Nous ne disposions que de 45 jours pour le premier examen, et je pense que nous pourrons déceler pas mal d'autres secteurs où il y a chevauchement. Nous estimons que cette première phase de l'examen nous permettra de faire des économies de 15 millions de dollars, et ce sont des économies réelles. Je m'attends à trouver bien d'autres chevauchements et doubles emplois que nous supprimerons afin d'améliorer les services assurés aux Albertains.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Cadieux: Madame la Présidente, je voudrais désigner officiellement le lundi 31 mai comme huitième jour d'opposition pour cette période des crédits.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes et de la ministre de la Défense nationale): Madame la Présidente, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 12 pétitions.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

• (1205)

GESTION DE LA CHAMBRE

QUATRE-VINGT-DIX-NEUVIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes et de la ministre de la Défense nationale): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter le 99e rapport du Comité permanent de la gestion de la Chambre au sujet des affaires faisant l'objet d'un vote parmi les affaires émanant des députés. Conformément à l'article 92(2) du Règlement, ce rapport est réputé adopté dès son dépôt sur le Bureau.

* * *

[*Traduction*]

COMMUNICATIONS ET CULTURE

RAPPORT DU SOUS-COMITÉ CONCERNANT LE PROJET DE LOI C-62

M. J.W. Bud Bird (Fredericton—York—Sunbury): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le premier rapport du sous-comité du Comité permanent des communications et de la culture, qui porte sur le projet de loi C-62, Loi concernant les télécommunications.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

M. Dingwall: J'invoque le Règlement, madame la Présidente.

Je sais que c'est la Semaine «Canada en forme», mais le ministre va peut-être un peu vite en affaires. Il a désigné lundi comme huitième journée réservée à l'opposition, alors qu'il s'agira de la septième, selon moi. Il pourrait peut-être vérifier auprès des services du greffier. S'il y a lieu de modifier, je suis persuadé que le ministre sera disposé à le faire.

M. Cadieux: Je vais certainement vérifier, madame la Présidente, et, s'il s'agit effectivement du septième jour, nous apporterons une rectification.

Je remercie mon collègue d'avoir rappelé que c'est la Semaine «Canada en forme», mais c'est aussi la Journée de l'espadrille.

Mme le vice-président: J'aurais une observation à faire. D'après l'*Ordre projeté des travaux*, nous en sommes aujourd'hui à la septième des neuf journées d'opposition prévues.

Affaires courantes

RECOURS AU RÈGLEMENT

LES PROPOS TENUS AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

L'hon. Mary Collins (ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest, ministre d'État (Environnement) et ministre responsable de la situation de la femme): Madame la Présidente, je viens de recevoir des renseignements dont je voudrais faire part à la Chambre. Il est possible que j'aie commis une erreur dans une de mes réponses au cours de la période des questions.

On me dit que M. Small est effectivement directeur de campagne. Je n'ai pas très bien suivi de très près cette campagne pour savoir qui occupe tel ou tel poste. Si j'ai commis une erreur, je prie la Chambre de m'en excuser.

* * *

LE PROJET DE LOI C-89

RAPPORT DU COMITÉ LÉGISLATIF

M. David Kilgour (Edmonton-Sud-Est): Ce genre de chose ne se produit pas souvent de ce côté-ci de la Chambre, madame la Présidente, mais j'ai l'honneur de présenter dans les deux langues officielles, à la demande du président, le rapport du comité législatif chargé d'étudier le projet de loi C-89, Loi modifiant la Loi sur Investissement Canada. Il est fait rapport du projet sans propositions d'amendement.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

[*Français*]

LOI SUR LE NUNAVUT

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Pierre H. Cadieux (au nom du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien) demande à présenter le projet de loi C-132 intitulé Loi concernant la création du territoire du Nunavut et l'organisation de son gouvernement, et modifiant diverses lois en conséquence.

Mme le vice-président: Conformément à l'article 68(2) du Règlement, la motion est réputée adoptée.

M. Cadieux (au nom du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien) propose que le projet de loi soit maintenant lu une première fois et imprimé.

Conformément à l'article 69(1) du Règlement, la motion est réputée adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

Affaires courantes

LOI CONCERNANT L'ACCORD SUR LES REVENDICATIONS TERRITORIALES DU NUNAVUT

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Pierre H. Cadieux (au nom du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien) demande à présenter le projet de loi C-133, Loi concernant l'Accord entre les Inuit de la région du Nunavut et Sa Majesté la Reine du chef du Canada.

Mme le vice-président: Conformément à l'article 68(2) du Règlement, la motion est réputée adoptée.

M. Cadieux (au nom du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien) propose que le projet de loi soit maintenant lu une première fois et imprimé.

Conformément à l'article 69(1) du Règlement, la motion est réputée adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

[*Traduction*]

LE BUDGET DES DÉPENSES PRINCIPAL

PROLONGATION DE L'ÉTUDE DU BUDGET DE L'ENVIRONNEMENT

Mme le vice-président: Conformément à l'alinéa 81(4)a), les motions suivantes, inscrites au nom du chef de l'opposition, sont adoptées d'office:

• (1210)

Que, conformément à l'alinéa 81(4)*a*), le Comité permanent de l'environnement soit autorisé de prolonger au-delà du 31 mai 1993 l'étude des crédits n^{os} 1, 5, 10, 15, 20, 25 et 30 du budget principal du ministère de l'Environnement pour l'exercice se terminant le 31 mars 1994.

* * *

PÉTITIONS

LA LOI SUR LES JEUNES CONTREVENANTS

Mme Edna Anderson (Simcoe-Centre): Madame la Présidente, je suis heureuse de présenter un certain nombre de pétitions signées par des habitants de ma circonscription qui demandent au gouvernement de rendre la Loi sur les jeunes contrevenants encore plus stricte en ce qui concerne les crimes avec violence.

LES ENFANTS VICTIMES DE LA PAUVRETÉ

M. Ross Stevenson (Durham): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter une pétition au nom d'un certain nombre d'habitants de Blackstock, en Ontario, qui demandent au Parlement de réaffirmer son engagement concernant l'élimination, d'ici l'an 2000, de la pauvreté chez les enfants canadiens.

[*Français*]

LES LANGUES OFFICIELLES

M. Eugène Bellemare (Carleton—Gloucester): Madame la Présidente, suite à la demande de 36 de mes commettants habitant le canton de Rideau, je dépose une pétition qui demande au gouvernement de tenir un référendum sur la question des langues officielles.

Même si je ne partage pas les points de vue exprimés dans cette pétition, je suis tout de même heureux d'accomplir mon devoir de député dans un pays démocratique et de représenter mes commettants, même s'ils ont des idées différentes des miennes sur la question du respect de la langue des deux peuples fondateurs et de l'unité canadienne.

[*Traduction*]

LE JEU DU TUEUR EN SÉRIE

M. Simon de Jong (Regina—Qu'Appelle): Madame la Présidente, j'ai trois groupes de pétitions à présenter.

La première pétition concerne le jeu du tueur en série. Les pétitionnaires demandent au Parlement de modifier le Code criminel du Canada de façon à empêcher la distribution au Canada d'articles violents et dégradants comme le jeu tueur en série.

LES CANADIENS D'ORIGINE UKRAINIENNE

M. Simon de Jong (Regina—Qu'Appelle): Madame la Présidente, la deuxième pétition est encore signée par de nombreux habitants de ma circonscription. Elle porte sur l'indemnisation des Canadiens d'origine ukrainienne.

Les pétitionnaires font remarquer que le premier ministre a déclaré en octobre 1992 que son gouvernement entendait régler la revendication de la communauté ukrainienne du Canada à la satisfaction et du gouvernement et de cette dernière.

Les pétitionnaires demandent à la Chambre des communes d'intervenir pour que les préjudices subis par les canadiens d'origine ukrainienne soient reconnus et que l'affaire soit effectivement réglée à la satisfaction des deux parties.

LA BOSNIE-HERZÉGOVINE

M. Simon de Jong (Regina—Qu'Appelle): Madame la Présidente, la troisième pétition concerne la tragédie qui continue de se dérouler en Bosnie-Herzégovine. Les pétitionnaires demandent au gouvernement du Canada d'exercer des pressions aux Nations Unies pour que cet organisme prenne des mesures plus concrètes afin d'arrêter le génocide et particulièrement de mettre fin aux camps de viol et aux autres violations des droits de la personne en Bosnie-Herzégovine.

LES CANADIENS D'ORIGINE UKRAINIENNE

M. Stan J. Hovdebo (Saskatoon—Humbolt): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter, au nom d'un certain nombre de personnes dont la plupart sont de Saskatoon, une pétition qui demande au gouvernement de donner suite à la résolution que la Chambre des communes a adoptée à l'unanimité le 27 septembre 1991 et de régler, à la satisfaction de la communauté ukrainienne et du gouvernement, la question de la reconnaissance et de la réparation des torts causés à cette communauté.

La question a été soulevée dans un discours prononcé par le premier ministre en octobre 1992. Il avait alors exprimé l'intention du gouvernement de donner suite à cette résolution. Les pétitionnaires voudraient que le gouvernement passe maintenant aux actes.

L'EAU

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Madame la Présidente, je veux présenter des pétitions signées par des habitants de la circonscription d'Okanagan—Shuswap qui craignent que l'ALE et l'ALÉNA permettent l'exploitation des ressources canadiennes en eau.

Ils prient instamment le gouvernement du Canada de dissiper l'incertitude qui entoure cette question grâce à la ratification, par le Canada et les États-Unis, d'une entente diplomatique distincte et exécutoire précisant que rien dans l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis ni dans l'Accord nord-américain de libre-échange ne s'applique aux ressources canadiennes en eau, à part l'eau en bouteille.

• (1215)

LA VIOLENCE À LA TÉLÉVISION

M. Lyle Dean McWilliam (Okanagan—Shuswap): Madame la Présidente, je veux présenter une pétition signée par des électeurs d'Okanagan—Shuswap, de la région d'Enderby et du nord de la région de Shuswap, de Sorrento et de Blind Bay. Ces pétitionnaires sont particulièrement préoccupés par la violence montrée tous les jours à la télévision.

Ils prient humblement le gouvernement de régler la question de la violence à la télévision en encourageant la communication entre la population et l'industrie, notamment par la tenue d'audiences publiques au terme desquelles seraient formulées des recommandations sur la violence à la télévision.

LE JEU DU TUEUR EN SÉRIE

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter une pétition concernant le jeu du tueur en série.

Ma pétition comporte 13 669 signatures de personnes qui demandent au gouvernement du Canada d'interdire l'importation au Canada du jeu du tueur en série.

Je rappelle que j'ai déjà présenté des pétitions portant 31 477 signatures sur le même sujet. Avec la pétition d'aujourd'hui, le total des signatures s'élève à 45 146.

Je remercie tous les Canadiens qui ont déjà signé des pétitions sur ce jeu et j'invite tous ceux qui souhaitent l'interdiction de ce jeu d'en faire autant.

Je demande à nouveau au gouvernement de prendre immédiatement des mesures pour interdire l'importation du jeu du tueur en série.

LA PROTECTION DES ENFANTS

M. Robert E. Skelly (Comox—Alberni): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter deux pétitions signées par un certain nombre d'habitants de la Colombie-Britannique qui réclament des changements au système canadien de justice pénale.

Les signataires de la première pétition réclament des changements afin de mieux protéger les enfants contre les agressions sexuelles et d'assurer la condamnation des auteurs de ce genre d'infractions.

LE CAUTIONNEMENT

M. Robert E. Skelly (Comox—Alberni): Madame la Présidente, les signataires de la deuxième pétition réclament des changements aux règlements relatifs au cautionnement afin que toute personne remise en liberté sous caution après avoir été inculpée d'une infraction grave, comme un homicide involontaire ou un meurtre, qui se rend coupable d'autres infractions, notamment d'avoir conduit en état d'ébriété ou d'avoir tenté de franchir la frontière américaine, ne puisse demeurer en liberté, mais soit immédiatement réincarcérée.

LES HÉLICOPTÈRES EH-101

M. John Brewin (Victoria): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de déposer un certain nombre de pétitions portant sur quatre sujets différents.

La première pétition est signée par près de 2 000 habitants de Victoria et de la région avoisinante qui exhortent le gouvernement à annuler l'achat d'hélicoptères EH-101 et à se procurer plutôt des appareils polyvalents moins coûteux.

Affaires courantes

LE CODE CRIMINEL

M. John Brewin (Victoria): Madame la Présidente, j'ai reçu des pétitions d'habitants de toutes les régions du Canada qui exhortent le Parlement à modifier ou à abroger le paragraphe 462(2) du Code criminel, afin que les Canadiens puissent envisager la possibilité d'utiliser, à des fins salutaires, le chanvre indien ou toute autre substance. Cet usage n'est en aucune façon interdit par les dispositions du code.

Je suis persuadé que cette pétition saura intéresser le député de Skeena.

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

M. John Brewin (Victoria): Madame la Présidente, ma troisième pétition est signée par un certain nombre d'habitants de la région de Victoria. Ils demandent au gouvernement et au Parlement du Canada de modifier la Loi de l'impôt sur le revenu afin de permettre aux Canadiens de déduire de leur revenu personnel imposable tous les frais d'intérêt payés annuellement sur n'importe quel genre de prêts, qu'il s'agisse de prêts étudiants, de prêts personnels, de prêts sur hypothèque mobilière ou de prêts hypothécaires, jusqu'à ce que l'économie s'améliore et que, selon les termes de la pétition: « nous ayons restreint l'écart entre les très riches et les très pauvres qui s'élargit de plus en plus de nos jours dans notre pays ».

[*Français*]

LES RELATIONS DE TRAVAIL AU PARLEMENT

M. John Brewin (Victoria): Finalement, madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter une quatrième pétition. Les pétitionnaires prient le Parlement de bien vouloir prendre les mesures pour presser le gouvernement à promulguer les Parties II et III de la Loi sur les relations de travail au Parlement.

[*Traduction*]

LA DÉRIVATION DE COURS D'EAU

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Madame la Présidente, j'ai le plaisir de présenter à la Chambre une pétition qui se rapporte tout à fait au débat que nous tenons aujourd'hui sur les questions d'eau et le projet controversé Kemano.

Cette pétition, signée par des habitants de l'intérieur de la Colombie-Britannique, exprime leur inquiétude à l'égard de la société Multinational Resources qui projette de détourner une partie de l'eau de la rivière Thompson Nord vers le réservoir du lac Kinbasket pour l'acheminer éventuellement par pipeline vers la Californie et l'y vendre.

• (1220)

LE JEU DU TUEUR EN SÉRIE

M. Rod Laporte (Moose Jaw—Lake Centre): Madame la Présidente, j'ai aujourd'hui trois pétitions à présenter.

À l'instar des pétitions présentées par d'autres députés, la première concerne le jeu du tueur en série. Les pétitionnaires signalent eux aussi que le but du jeu est de tuer le plus grand nombre possible d'adultes et d'enfants sans défense. Ils disent que les lois du Canada ne s'appliquent pas au matériel qui dépeint la torture, le viol et le meurtre comme un amusement, par exemple le jeu du tueur en série.

Les pétitionnaires prient le Parlement de modifier le Code criminel de manière que l'on puisse interdire la distribution au Canada du matériel violent et dégradant comme le jeu du tueur en série.

LES ENFANTS VICTIMES DE LA PAUVRETÉ

M. Rod Laporte (Moose Jaw—Lake Centre): Madame la Présidente, j'ai une deuxième pétition signée par de nombreux électeurs de ma circonscription qui signalent que, le 24 novembre 1989, la Chambre des communes a adopté à l'unanimité une motion proposant que le gouvernement s'emploie à éliminer la pauvreté parmi les enfants canadiens d'ici l'an 2000.

Les pétitionnaires soulignent que les enfants vivant dans la pauvreté coûtent toujours plus cher en soins de santé, en aide juridique et en aide sociale. Ils disent que ces enfants ont des difficultés d'apprentissage qui les empêchent de bien se préparer au marché du travail, ce qui constituera un coût au regard de notre productivité nationale future. Ils précisent aussi que le Canada a ratifié la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant et qu'il a l'obligation morale de s'employer à éliminer la pauvreté chez les enfants canadiens.

En conclusion, les pétitionnaires prient humblement le Parlement de prendre les mesures nécessaires afin de réaffirmer l'engagement qu'il a pris d'enrayer la pauvreté chez les enfants du Canada d'ici l'an 2000 et d'élaborer un plan pour la réalisation de cet engagement.

L'INDUSTRIE DES PRODUITS PHARMACEUTIQUES

M. Rod Laporte (Moose Jaw—Lake Centre): Enfin, madame la Présidente, j'ai une pétition concernant les médicaments génériques.

Quelque 300 pétitionnaires de ma circonscription déplorent le fait que le gouvernement a adopté une mesure législative qui empêche la mise en marché de produits génériques pendant une période de 20 ans. Ils disent que, depuis 1987, année où le projet de loi C-22 a conféré aux entreprises pharmaceutiques un monopole d'une durée de 10 ans sur leurs médicaments, monopole dont la durée est maintenant de 20 ans, le prix de tous les médicaments a déjà augmenté considérablement pour les particuliers ainsi que les régimes d'assurance-médicaments provinciaux et privés.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement d'abroger cette loi et d'adopter une mesure législative qui permettra la mise en marché de produits génériques ainsi que l'obtention de médicaments à meilleur compte et d'une manière plus efficace dans notre pays.

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

M. Steve Butland (Sault Ste. Marie): Madame la Présidente, j'ai moi aussi deux pétitions à présenter.

La première n'arrive pas trop tard. Elle demande à la Chambre de rejeter le projet d'accord de libre-échange nord-américain et recommande au gouvernement d'invoquer la clause de résiliation pour mettre fin à l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis. Ces pétitionnaires de Sault Ste. Marie se joignent aux millions de Canadiens qui pressent le gouvernement d'agir en ce sens. Nous estimons que la lutte n'est pas encore terminée.

LA CROATIE

M. Steve Butland (Sault Ste. Marie): Je suis très heureux de présenter cette deuxième pétition, d'autant plus que nous nous apprêtons à célébrer le deuxième anniversaire de l'indépendance de la Croatie. Des centaines de mes électeurs, surtout de la communauté croatienne, mais beaucoup d'autres également, demandent que le gouvernement canadien établisse des relations diplomatiques en règle avec la Croatie.

En réalité, le gouvernement a enfin répondu à cette pétition et à d'autres, j'en suis sûr. Les gouvernements de la Croatie et du Canada ont échangé les documents diplomatiques nécessaires à la mi-avril.

Je suis heureux de dire que, d'un moment à l'autre, d'autres Canadiens se rendront à Zagreb. J'espère que nous accueillerons très bientôt des diplomates croatiens à Ottawa.

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes et de la ministre de la Défense nationale): Madame la Présidente, on répondra aujourd'hui à la question nº 481.

[*Texte*]

Question nº 481—**M. Samson:**

Affaires courantes

En ce qui concerne le Programme d'assurance-chômage, pour les cinq dernières années, a) combien y a-t-il de cas de fraude rapportés chaque année, b) combien y a-t-il de condamnations pour fraude chaque année, c) quel est le nombre de fraudes par rapport au nombre total de demandes de prestations?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration):

(a) Nombre de cas de fraude

Année	Nombre total d'enquêtes complétées	Résultats: Nombre de pénalités	Résultats: Nombre de condamnations	Total
1988	996 178	150 916	N/A	150 916
1989	1 004 492	159 713	3 766	163 479
1990	919 631	141 349	2 035	143 384
1991	885 510	125 435	1 254	126 689
1992	1 086 127	153 376	640	154 016
Total	4 891 938	730 789	7 695	738 484

(b) Nombre de condamnations pour fraude

Année	Amendes (prestataires)	Amendes (employeurs)	Total
1988	ND	ND	ND
1989	3 638	128	3 766
1990	1 931	104	2 035
1991	1 192	62	1 254
1992	616	24	640
Total	7 377	318	7 695

(c) Nombre de fraudes auxquelles une pénalité ou une amende a été imposée versus le nombre total de demandes de prestations acceptées

Année	Nombre de cas recevant amende ou pénalité	Nombre de demandes de prestations acceptées	Cas recevant amende ou pénalité
1988	150 916	2 886 151	5,2 p. 100
1989	163 479	2 859 034	5,7 p. 100
1990	143 384	3 356 270	4,3 p. 100
1991	126 689	3 626 854	3,5 p. 100
1992	154 016	3 558 058	4,3 p. 100
Total	738 484	16 286 367	4,5 p. 100

[*Français*]

M. Langlois: Je suggère, madame la Présidente, que les autres questions soient réservées.

Mme le vice-président: On a répondu à la question tel qu'indiqué par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ (ARTICLE 81)—L'EAU

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Gardiner (p. 19967).

Mme le vice-président: Nous allons maintenant passer à la période des questions et observations faisant suite à l'intervention de la députée d'Ottawa-Ouest. Le député de Prince George—Bulkley Valley a la parole.

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Madame la Présidente, j'apprécie les observations de la députée et son appui à la motion à l'étude.

Je voudrais lui poser une question. Elle porte sur le processus qui a conduit à l'accord de règlement de 1987 au sujet de la Nechako, un règlement à l'amiable signé dans le secret après quelques jours de négociation à huis clos. C'est maintenant le document principal du projet controversé Kemano-Nechako qui inquiète tellement de gens.

• (1225)

Ces réunions étaient présidées par l'actuel président de l'Université de Colombie-Britannique, M. David Strangway. J'ai fait une présentation aux audiences de la B.C. Utilities Commission sur la procédure alléguant que M. Strangway, vu sa participation à ces réunions secrètes et la connaissance qu'il avait de ce projet et de ce qui se passait à huis clos, pourrait être un témoin particulièrement utile pour la commission.

Je voudrais demander à la députée si elle appuierait une demande pour faire comparaître M. Strangway devant la commission? S'il refusait de venir de son plein gré, appuierait-elle la demande d'assignation à comparaître que réclament de nombreux habitants du nord de la Colombie-Britannique?

Mme Catterall: C'est une question intéressante, madame la Présidente, mais je crains de ne pas être en mesure d'y répondre parce que je ne suis pas au courant de la situation. Je ne connais pas M. Strangway ni le rôle qu'il a joué dans ces discussions.

Cependant, le Parti libéral tient fermement à ce que tous les renseignements soient rendus publics, du moins le plus possible, car nous savons qu'une bonne partie de ceux-ci ont été supprimés par le gouvernement, au sein même de son ministère. Je ne saurais en dire davantage.

M. Robert E. Skelly (Comox—Alberni): Madame la Présidente, je me demande si le député ne voudrait pas expliquer comment la deuxième phase du projet Kemano a été entreprise et en vertu de quel permis d'exploitation hydraulique. Quel gouvernement a délivré ce permis le premier? Selon moi, le public a le droit de savoir comment le permis de la deuxième phase du projet Kemano a été obtenu.

Mme Catterall: Madame la Présidente, je me demande si le député me prend pour la bibliothèque du Parlement ou s'imagine qu'il y a un ordinateur caché sous mon pupitre. Il semple bien que le permis a été délivré pour la première fois en 1950 et qu'il autorisait la réalisation des deux phases du projet de barrage.

Je n'ai pas la moindre idée, car je n'étais même pas au secondaire à ce moment-là—de l'identité du ministre qui a délivré ce permis, et je ne sais pas quel parti formait le gouvernement à l'époque. Quoi qu'il en soit, je suis persuadée que le député va me le dire.

Il y a un grand nombre d'enjeux en présence. Le Traité du fleuve Columbia, par exemple, figure dans la motion d'aujourd'hui, et je sais qu'un de mes collègues va en parler plus tard. Quoi qu'il en soit, le souci de l'environnement, les incidences que peuvent avoir un grand nombre de nos décisions sur l'environnement, tout cela n'était pas aussi évident que ça ne l'est maintenant.

Je suppose que le député va me dire qu'il y a longtemps, un politique libéral a été responsable du projet, car je ne m'explique pas autrement pourquoi il a soulevé la question. Par anticipation, je pourrais lui demander pourquoi le gouvernement néo-démocrate de l'Ontario, en 1993, n'a réclamé aucune mesure pour assurer le contrôle de l'eau en vertu d'un projet de loi proclamé et adopté par un gouvernement libéral précédent.

Je pourrais lui demander, à lui et surtout aux députés de la Colombie-Britannique, pourquoi le Nouveau Parti démocratique fédéral n'a pas exposé sa position à l'égard de la protection de Clayoquot Sound. Le député sait pertinemment que le gouvernement néo-démocrate de la Colombie-Britannique a fait l'objet de vives pressions pour qu'il prenne des mesures visant à protéger une des forêts de peuplement mûr inexploitées les plus vieilles du Canada et dans le monde.

• (1230)

L'hon. Mary Collins (ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest, ministre d'État (Environnement) et ministre responsable de la situation de la femme): Madame la Présidente, je prends la parole aujourd'hui pour participer à ce débat sur la motion de l'opposition.

Cela ne surprendra pas mes collègues si je dis que je suis manifestement contre la motion. J'aurai la possibilité d'expliquer pourquoi. La motion dit:

> Que la Chambre condamne le gouvernement pour n'avoir pas réussi à protéger les intérêts canadiens en ce qui concerne le transfert entre bassins hydrographiques. . .

Puis elle donne un certain nombre d'exemples que je ne pourrai pas tous aborder. D'autres orateurs, cet après-midi, montreront combien le gouvernement joue un rôle important dans la protection de nos ressources en eau.

Je voudrais parler globalement de ce que le gouvernement a fait sur le chapitre de l'eau au Canada.

À mon avis, l'origine du succès du gouvernement, et non de son échec, comme cette motion le prétend, est la manière dont il a élaboré, exposé et mis en oeuvre une politique fédérale sur l'eau dans le cadre de la Loi sur les ressources en eau du Canada.

Quand on pense à l'eau, que ce soit l'eau douce ou l'eau de mer, on voit qu'elle est vraiment à la base de l'identité de notre pays, de notre évolution historique, de notre unité et de notre prospérité économique. Et c'est toujours le cas, alors que nous entrons plus franchement dans une ère où la durabilité environnementale est reconnue comme une force fondamentale dans la formulation de la politique et des programmes gouvernementaux.

Le Canada possède environ 9 p. 100 des réserves d'eau douce renouvelable. Elles traversent continuellement certains des plus grands bassins hydrographiques du monde et se jettent dans les Grands Lacs. Nos fleuves coulent vers le nord, l'est, l'ouest et le sud. Nous partageons nos fleuves et nos lacs avec nos voisins du sud. Les fleuves ou les lacs forment une grande partie de nos frontières internationales. Nos provinces se partagent nos fleuves parce qu'ils ont souvent leur source dans une province et leur estuaire dans une autre, que ce soit dans l'océan ou dans des lacs.

Nos fleuves et nos lacs ont été des couloirs de transport importants pour nos autochtones, quand ils sont arrivés sur ce continent il y a des milliers d'années, comme ils l'ont été aussi pour les colons européens qui ont débarqué sur nos terres aux XVI^{e} et XVII^{e} siècles. Nous avons tous lu et vu à la télévision comment des voyageurs utilisaient ces voies navigables pour mettre le Canada en valeur.

Nos fleuves et nos lacs ont aussi été reconnus comme une source importante d'alimentation par tous ces gens. Même aujourd'hui, nous reconnaissons que nos eaux sont plus que des couloirs de transport et une source d'alimentation. Nous savons que ce sont des écosystèmes essentiels. Il est par conséquent essentiel d'en prendre soin et de les préserver, pour notre salut à tous, à court et à long terme.

Madame la Présidente, on peut penser que je m'éloigne du sujet en remettant les choses dans leur contexte historique, mais à la lecture du libellé de la motion, il m'a semblé important de faire valoir ces liens séculaires.

La gestion de l'eau et la politique à cet égard sont fondamentales dans notre pays depuis les temps qui précèdent même l'avènement de notre nation. La politique de gestion de l'eau constitue un préoccupation importante pour le Parlement du Canada et tous les gouvernements qui s'y sont succédé depuis la Confédération.

Le gouvernement fédéral n'a pas la compétence exclusive dans ce domaine. En tant que ressource naturelle, l'eau est, en vertu de la Constitution, la propriété des gouvernements provinciaux, et c'est à eux qu'incombe surtout la responsabilité d'en assurer la gestion et la protection.

Néanmoins, sur certains plans, la Constitution attribue des pouvoirs sur l'eau au gouvernement fédéral, qui se charge de les exercer. C'est ce que nous faisons, par exemple, en vertu de la Loi sur la protection des eaux navigables, pour assurer la protection de ces eaux, qu'il s'agisse de fleuves, de rivières ou de lacs, et pour faire en sorte qu'elles soient préservées aux fins du transport maritime.

C'est ce que nous faisons aussi en vertu de la Loi sur les pêches, qui prévoit des règles pour protéger le poisson et pour empêcher l'utilisation excessive et la contamination. Cette loi régit la construction de barrages et de digues, les travaux de dérivation des cours d'eau et l'érection de toute structure qui pourrait empêcher la migration vitale des poissons, dont l'espérance de vie est parfois bien courte.

Nous faisons aussi appliquer la Loi sur les ressources en eau du Canada, qui définit les règles de la coopération fédérale-provinciale pour tout ce qui a trait à la gestion de l'eau.

• (1235)

Nous le faisons en vertu de la Loi sur les ouvrages destinés à l'amélioration des cours d'eau internationaux sur laquelle nous nous appuyons afin de veiller à ce que l'amélioration des cours d'eau qui sont internationaux de par leur nature et qui font l'objet d'ouvrages destinés à améliorer et gérer le débit des eaux soit faite selon des

principes judicieux de gestion de l'eau et de durabilité du point de vue de l'environnement.

La loi à elle seule ne suffit pas à garantir la mise en place de mesures judicieuses pour la gestion de l'eau. Nous devons adopter des mesures bien pensées et bien au point qui jouissent de l'appui et de l'approbation de la majeure partie de la population et de tous les paliers de gouvernement. C'est là la clé. C'est à cet élément-clé que doivent s'attacher nos gouvernements lorsqu'ils décident de mettre en place des programmes et des activités destinés à garantir l'utilisation optimale de nos eaux dans le respect d'un environnement durable.

En 1984, le gouvernement fédéral a procédé à une étude importante de sa politique en matière d'eau douce. La Loi sur les ressources en eau du Canada, qui est en vigueur depuis 1970, exige—comme toute autre loi habilitante—la mise en place de mesures et de programmes afin de nous permettre d'atteindre nos objectifs nationaux. Cette loi, que l'on peut encore considérer comme une base législative appropriée pour l'adoption de mesures, exige que celles-ci soient modernes, efficaces et réalistes. L'étude sur la politique fédérale en matière d'eau a été réalisée sous la direction de l'économiste bien connu Peter Pearse, professeur à l'Université de la Colombie-Britannique, qui est très versé dans les ressources renouvelables et qui a participé à de nombreuses études.

Le professeur Pearse a passé 18 mois à tenir des audiences, à faire des recherches et à consulter les divers niveaux de gouvernement pour s'informer des utilisations qui étaient faites de l'eau dans le pays. Le rapport final a été publié en septembre 1985. L'étude a donné lieu à 55 recommandations sur des sujets aussi variés que les réseaux de données sur le Nord, des modifications structurelles et des critères d'évaluation des projets. J'aimerais attirer l'attention de mes collègues sur deux d'entre elles touchant directement la motion du député. L'une porte sur les transferts entre bassins hydrographiques au Canada et l'autre sur la question de l'exportation des eaux.

L'étude a révélé que le Canada dérivait déjà un volume d'eau plus important d'un bassin à l'autre que n'importe quel autre pays au monde, et même plus que les États-Unis et l'ancienne URSS pris ensemble.

Ces projets font l'objet de critiques de plus en plus nombreuses en dépit d'une production impressionnante d'électricité, de l'irrigation des terres et de l'approvisionnement en eau des municipalités, du fait qu'ils perturbent les communautés du Nord, particulièrement les collectivités autochtones, ainsi que les écosystèmes où elle puisent leurs ressources.

Il a donc été recommandé que les transferts entre bassins hydrographiques ne soient envisagés qu'avec le plus grand soin et seulement lorsqu'il n'existait pas d'autre solution.

Dans le dossier de l'exportation des eaux, l'étude a apporté deux précisions qui ont servi au gouvernement lors de ses délibérations. La première est qu'elle fait la distinction entre l'exportation à petite échelle telle que la vente d'eau en bouteille et les dérivations à grande échelle d'un bassin à un autre, telles que le projet de la rivière Thompson Nord, dont l'impact environnemental et les conséquences socio-économiques sont certes beaucoup plus graves.

En élaborant sa réponse au cours des mois suivants, le gouvernement a accepté cette distinction plutôt que d'essayer de formuler une politique d'ensemble couvrant toutes les situations, étant donné qu'il existe des différences évidentes quant au genre d'impact.

L'étude a également reconnu l'importance de créer un système permettant de réglementer l'exportation des eaux. Faisant suite à des gouvernements qui, pendant une vingtaine d'années, espérant que le problème disparaîtrait de lui-même, avaient tout simplement décidé d'ignorer que l'exportation des eaux suscitait un certain intérêt, le gouvernement actuel a commencé à explorer la possibilité d'adopter une législation dans l'optique des recommandations issues de l'étude. Après que les gouvernements provinciaux, les groupes d'intérêt public et les particuliers eurent fait un examen minutieux de toutes ces recommandations, le gouvernement du Canada a annoncé une nouvelle politique fédérale sur l'eau en 1987. Cet énoncé de principes est à la fois général de par sa philosophie et précis dans son approche des diverses questions concernant l'eau.

La politique fédérale sur l'eau de 1987 représente le premier énoncé officiel d'un gouvernement national expliquant sa façon d'aborder la gestion des eaux en général, et sa politique sur l'exportation et la dérivation des eaux en particulier. Je crois que cette politique a été bien accueillie, à l'exception de quelques rares réserves, dans l'ensemble du Canada.

• (1240)

Permettez-moi de résumer la politique du gouvernement en ce qui concerne les transferts entre bassins hydrographiques au Canada et l'exportation d'eau à l'étranger et de préciser ensuite les mesures que nous prenons pour mettre en oeuvre cette politique.

Les députés devraient comprendre que la cadence de construction des projets de dérivation a beaucoup ralenti au Canada ces dernières années. Dans le cadre de notre politique, nous prônons la prudence lorsqu'il s'agit de prévoir la nécessité de transferts importants et nous souscrivons à d'autres solutions moins radicales comme la préservation et la gestion de la demande.

Les compagnies d'électricité provinciales profitent déjà des économies réalisées grâce à ce type de réorientation à l'instar de structures sociales et des écosystèmes de nombreuses collectivités du Nord qui sont maintenant

protégées contre les inondations, la contamination par le mercure et les perturbations biotiques pendant que le gouvernement évalue les risques de procéder à d'autres projets de construction.

À l'heure actuelle, le gouvernement rédige des lignes directrices et des critères pour évaluer les projets de transferts entre bassins hydrographiques et il les réexaminera en collaboration avec les gouvernements provinciaux et territoriaux dans un avenir rapproché.

La politique fédérale en matière d'exportation d'eau est directe et explicite. Étant donné l'importance que la population attache à cette question, le gouvernement prendra toutes les mesures possibles dans les limites de son pouvoir constitutionnel pour interdire l'exportation sur une grande échelle de notre eau dans le cadre de transferts entre bassins hydrographiques notamment, ainsi que pour renforcer suffisamment la législation fédérale afin de lui permettre de bien mettre en oeuvre cette politique.

En ce qui concerne les exportations d'eau à petite échelle, nous allons collaborer avec les gouvernements provinciaux pour élaborer un système de permis qui tiendra compte de nos compétences respectives.

Les députés se rappellent sûrement que le gouvernement a agi rapidement pour respecter ses engagements relativement aux exportations d'eau. En 1988, le ministre de l'Environnement a déposé le projet de loi C-156, la Loi sur la préservation de l'eau du Canada, afin de garantir aux Canadiens que l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis ne menacerait en rien la souveraineté du Canada sur ses ressources en eau.

Même si le déclenchement d'élections nous a empêchés un certain temps d'étudier ce projet de loi, la crise de confiance a passé et l'actuel ministre de l'Environnement continue de consulter ses homologues provinciaux au sujet de la présentation possible à nouveau de cette mesure ou d'un projet de loi semblable qui interdirait l'exportation d'eau sur une grande échelle et permettrait de réglementer les exportations moins importantes.

Je voudrais parler d'un aspect précis de la motion dont nous sommes saisis parce qu'il y est question de la Thompson Nord un sujet qui préoccupe mes collègues de la Colombie-Britannique. La Multinational Water and Power Incorporated a proposé d'exporter un million de pieds-acres d'eau de cette rivière vers les États-Unis.

Je tiens à assurer à mon collègue que le gouvernement ne saurait accepter un projet d'exportation d'une telle envergure. Nous pourrons avoir recours à notre législation dont je parlais plus tôt, notamment la Loi sur les pêches, la Loi sur les ouvrages destinés à l'amélioration des cours d'eau internationaux, la Loi sur la protection des eaux navigables et la Loi du traité des eaux limitrophes internationales pour bloquer le projet, si jamais la Loi sur la préservation des eaux canadiennes n'était pas édictée et en vigueur à temps.

Nous croyons que nous possédons les mécanismes nécessaires pour pouvoir intervenir dans le cas où le projet irait de l'avant. Je ne sais vraiment pas pour l'instant si ce projet ira de l'avant, mais les gens doivent savoir qu'il n'est pas acceptable.

Je crois devoir dire au député, qui dans sa motion semble désespérer de pouvoir préserver les ressources en eau du Canada contre des dérivations au-delà des lignes de partage des eaux et des frontières politiques, que la situation est loin d'être désespérée. L'époque des méga-projets de barrage et de dérivation arrive à son terme de part et d'autre du 49e parallèle.

Les temps changent. Il y a trois mois, la Commission géologique des États-Unis faisait savoir que la quantité totale d'eau puisée à la surface et dans la nappe phréatique dans ce pays continue de diminuer lentement, comme c'est le cas depuis le milieu des années 1980. Dans l'Ouest, dont le climat est aride, les fonctionnaires de la Californie estiment qu'ils parviendront aisément à assurer l'équilibre entre la demande et l'approvisionnement en eau jusqu'à l'an 2020.

Je sais que les Canadiens craignent que les réserves d'eau ne viennent à manquer aux États-Unis et que notre voisin n'exerce inévitablement des pressions pour nous amener à partager avec lui cette ressource. Je puis cependant vous assurer que le gouvernement ne croit pas que de telles pressions soient inévitables ou irrésistibles. La grande majorité des Canadiens que nous connaissons s'opposent formellement au partage de nos ressources en eau. Je crois que les États-Unis ont découvert qu'il en coûtait moins cher, tant sur le plan économique que sur le plan environnemental, d'économiser l'eau dont on dispose localement et de la redistribuer entre les utilisateurs au moyen de transactions commerciales volontaires. En fait, aux États-Unis, la plus grande demande d'eau provenait de l'irrigation et elle diminue depuis que les droits d'utilisation de l'eau pour les agriculteurs ont été convertis en droits urbains; le recyclage a aussi contribué à faire baisser considérablement la demande en eau pour usages industriels.

• (1245)

On ne saurait écarter entièrement l'éventualité de grands changements à long terme. Parmi les questions qui nous préoccupent énormément dans le dossier de l'environnement, il convient de citer les changements climatiques, l'évolution de la technologie et le développement économique qui pourraient nous obliger à réévaluer la demande en eau sur ce continent. Je crois qu'il serait imprudent pour quiconque de prédire, dès mainte-

nant, comment le Canada et les États-Unis réagiront devant de telles éventualités.

Par exemple, si les températures grimpent à cause de l'effet de serre, même si nous prenons évidemment toutes les mesures possibles pour réduire l'émission des gaz à effet de serre, le Canada devra-t-il dériver ses cours d'eau du nord vers le sud afin de compenser le taux d'évaporation plus élevé ou devra-t-il éviter de procéder ainsi par crainte d'accélérer la fonte des glaces de l'Arctique? Il est évident que nous ne comprenons pas encore suffisamment ces événements naturels, et encore moins notre capacité de les modifier ou de nous y adapter, pour prendre dès maintenant des décisions à long terme qui seraient réalistes.

Toutefois, le gouvernement devrait observer de près ces événements et ces tendances qui pourraient avoir des répercussions sur les relations bilatérales fédérales-provinciales en matière de réseaux hydrographiques communs. Notre gouvernement s'intéresse activement à la situation des principaux cours d'eau relevant de multiples compétences, grâce aux comités mixtes réunissant le pouvoir central, les provinces et les territoires. C'est le cas pour les bassins du Mackenzie, du Yukon, de la Saskatchewan-Nelson, du lac des Bois et de l'Outaouais. Il existe des comités mixtes où siègent des représentants des provinces et des États-Unis dans le cas des bassins qui chevauchent les frontières internationales.

Au cours des prochaines années, par exemple, nous accorderons la priorité à la protection de nos intérêts nationaux car nous arrivons à la fin de la première entente de vente d'énergie hydro-électrique, c'est-à-dire le Traité du fleuve Columbia, qui se termine en 1998. Nous devons aussi préparer, pour l'an 2000, la renégociation du Traité concernant la dérivation des eaux de la Niagara et examiner à nouveau les objectifs des règlements sur l'utilisation des eaux et des terres autour des Grands Lacs afin de réduire la pollution et de limiter les dommages causés par les fluctuations du niveau des eaux.

En d'autres termes, les relations de longue date, mais toujours en évolution, qu'entretiennent nos deux pays quant aux eaux que nous partageons, soit parce qu'elles longent ou traversent la frontière, prendront peut-être plus d'importance que l'exportation possible, dans un avenir prochain, d'eaux canadiennes vers les marchés américains.

Nous sommes toujours tenus de gérer notre réseau hydrographique en collaboration avec d'autres gouvernements provinciaux et, bien sûr, avec les responsables américains de la gestion des eaux, mais la politique doit évoluer avec le temps. La politique fédérale relative aux eaux a entamé une période de transition, où nous pouvons faire plus que réagir aux problèmes et commencer à mettre en oeuvre des moyens pour les éviter ou les minimiser. Voilà la politique, la base du Plan vert qui part de la politique fédérale relative aux eaux et l'inscrit dans un cadre plus vaste et durable de l'économie et de l'environnement.

Selon ce point de vue, je pense qu'il est important de reconnaître que les problèmes ne sont pas aussi simples, aussi unidimensionnels, que le fait de constituer de plus grandes réserves d'eau pour notre économie croissante. Ce manque d'envergure nous a causé bien des problèmes au long des années. Le nouveau cadre de gestion reconnaît la valeur considérable de nos ressources en eau, tant pour notre économie que pour notre environnement, et l'urgence d'apprendre à vivre selon ses limites au bout du compte; de toute évidence, nos deux pays doivent insister là-dessus.

J'avais pensé soulever certains des faits saillants du Plan vert qui concerne l'eau et faire valoir certaines mesures particulières, que ce soit relativement au bassin du Fraser, dans ma province, ou aux rivières du Nord, qui font l'objet d'une étude en Alberta. Je me suis rendue là-bas dernièrement et j'ai vu l'excellent travail accompli par les gens de la base, qui aident à protéger et à préserver certains de nos bassins hydrographiques les plus importants partout au Canada. Je rend hommage aux nombreuses personnes qui prêtent leur concours, pas seulement des fonctionnaires, mais les personnes qui sont sur place et qui participent aux divers comités de gestion. C'est effectivement ce qui importe, à mon avis.

• (1250)

Je sais que mon temps de parole est écoulé, mais permettez-moi d'ajouter en dernier lieu qu'en présentant sa motion, le député a peut-être négligé de nombreux aspects de la gestion des eaux et de la politique et des programmes relatifs aux eaux. Je peux l'assurer que le gouvernement a reconnu qu'il était important d'avoir une saine gestion de l'eau, de mettre en place des politiques claires, de protéger notre base législative d'intervention et de bâtir des relations avec les autres niveaux de gouvernement et d'autres intéressés, dont certains exercent une compétence particulière ou partagée en gestion des eaux.

Tout cela aboutit à une approche exhaustive et efficace à l'égard de la gestion des eaux, une approche qui évolue en tenant compte des modifications plus vastes de l'économie et de l'environnement, et qui vise à garantir le bon état et la durabilité des ressources en eau et de l'écosystème aquatique partout dans ce pays vaste et riche.

Je suis heureuse d'avoir pu débattre certaines de ces questions. Nous n'en avons pas souvent l'occasion à la Chambre. J'espère que mes observations ont aidé mes collègues à comprendre la portée et, en fait, la profondeur de notre politique en matière de gestion des eaux.

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Monsieur le Président, j'ai deux brèves questions à poser à la ministre. Je lui sais gré de participer au débat aujourd'hui, mais je lui dis très respectueusement qu'elle devrait se dénicher un autre rédacteur de discours.

J'ai deux questions. Dans ses observations, la ministre a mentionné que le gouvernement—j'ai pris des notes—était en train d'évaluer des propositions de transfert entre bassins, mais elle n'a pas précisé à quel endroit. J'aimerais que la ministre fournisse à la Chambre la liste des propositions que le gouvernement, selon ses dires, est en train d'étudier.

Ma seconde question a trait à une partie de la motion au sujet de laquelle je n'ai pas entendu la ministre formuler d'observations, à savoir le controversé projet Kemano, dans le nord de la Colombie-Britanique. Étant donné que la ministre a prononcé un discours de vingt minutes sur une motion qui fait allusion au projet Kemano, on aurait été en droit de s'attendre à une défense plus solide de la position du gouvernement dans ce dossier.

En 1987, le gouvernement d'en face a fait appel aux services du président de l'Université de la Colombie-Britannique, M. David Strangway, qui est toujours en poste, pour que celui-ci préside des réunions secrètes qui ont essentiellement abouti à la vente de la rivière Nechako, dans le cadre d'une entente signée par les conservateurs, le Crédit social et la société Alcan.

Compte tenu de la participation de M. Strangway à ces réunions secrètes et du précieux témoignage que celui-ci pourrait évidemment fournir, la ministre appuierait-elle une invitation lancée à celui-ci afin qu'il vienne témoigner dans le cadre des audiences de la commission des services publics qui se penche sur ce projet? Si M. Strangway refuse de venir témoigner, la ministre estime-t-elle que la commission devrait contraindre l'intéressé à comparaître, au moyen d'un subpoena?

Mme Collins: Monsieur le Président, en ce qui a trait à la première question, je crois avoir clairement précisé que, dans le cadre de l'étude de la question des transferts entre bassins hydrographiques, nous allons devoir examiner le Traité du fleuve Columbia, ainsi que le détournement de la rivière Niagara. Ce sont là deux projets qui vont de toute évidence exiger une grande attention au cours des années à venir, alors qu'ils connaîtront leur aboutissement.

Permettez-moi de formuler une ou deux observations. Le député fait allusion à des événements qui sont survenus en 1987. À l'époque, je ne remplissais pas les fonctions que j'occupe actuellement, mais je me souviens que le ministère des Pêches et des Océans avait tenu des consultations publiques très poussées avant de conclure l'entente en question.

Le député se souvient sans doute que M. David Strangway, président de l'Université de la Colombie-Britannique, avait participé à toute une série d'études sur les conséquences environnementales de ce projet. L'enquête scientifique avait été menée avec la participation de dix spécialistes et l'équipe était dirigée par M. Strangway. Ces personnes se sont penchées sur tous les aspects de la protection des stocks de saumon sockeye et quinnat.

Je me souviens, pour avoir été en Colombie-Britannique à l'époque, qu'il y avait beaucoup d'activité relativement à ce dossier.

Je pense qu'il est vraiment injuste de la part du député de parler de réunions secrètes puisqu'à chaque fois qu'on se réunit pour négocier une entente, il va de soi que les parties à cette entente vont discuter entre elles.

• (1255)

M. MacWilliam: C'était une entente conclue en secret.

Mme Collins: Non, il est injuste de dire cela. Je suis convaincue que les députés d'en face, lorsqu'ils sont en caucus ou en réunion avec d'autres personnes, discutent et négocient des ententes.

Je pense qu'il est très injuste de parler ainsi.

M. Gardiner: M. Strangway devrait-il être contraint à venir témoigner au cours de l'examen?

Mme Collins: Comme le député le sait, le gouvernement provincial a chargé la commission des services publics de mener une enquête. Par conséquent, il serait tout à fait inapproprié de ma part, en tant que ministre fédéral, de dire à une commission provinciale comment mener ses travaux.

Je pense que si la commission estime que M. Strangway peut lui fournir des renseignements utiles et elle lui demande de le faire, celui-ci acquiescera.

Comme nous l'avons dit, s'il y a des renseignements techniques susceptibles d'aider la commission, nous sommes certainement disposés à lui fournir ceux-ci.

Les crédits

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Monsieur le Président, la ministre nous a servi cette bouillie au sujet d'un supposé engagement de longue date du gouvernement pour ce qui est d'interdire le détournement des grands cours d'eau du Canada.

La ministre a préféré ne pas parler du fait que le gouvernement a donné le feu vert à un important projet de détournement d'eau dans le nord de la Colombie-Britannique, à savoir le projet Kemano d'Alcan, ni de la deuxième phase de ce projet qui aura pour effet de détourner le reste de la rivière Nechako, dont le débit sera réduit à 12 p. 100 de ce qu'il était avant les travaux.

À titre de conséquence écologique de ce détournement, on s'attend à ce que le débit de la rivière Fraser à Hell's Gate tombe probablement à un mètre, par suite de la réduction de l'écoulement de la Nechako. Ces détournements pourraient avoir de graves conséquences écologiques sur le saumon, qui remonte le Fraser et la Nechako pour se rendre au lac Chilako.

La ministre a déclaré que son gouvernement était déterminé à interdire tout grand détournement d'eau. Or, ce même gouvernement, sans la moindre évaluation environnementale et à l'encontre de l'avis et des mises en garde des experts scientifiques de la Direction générale des ressources en eau, a signé en catimini une entente sur la rivière Nechako. Pareille façon de procéder constitue une violation manifeste de l'esprit de la propre politique du gouvernement fédéral en matière d'eau.

Je voudrais que la ministre nous dise comment elle peut justifier ce renversement complet de la position du gouvernement fédéral au sujet de sa politique en matière d'eau et la conclusion de cet accord.

En deuxième lieu, je voudrais demander à la ministre qu'elle reconnaisse que la politique fédérale en matière d'eau élaborée en 1987, qui n'était pas mauvaise, n'est rien d'autre qu'un voeu pieux, car elle n'a absolument aucun mordant sur le plan législatif.

Avant les élections de 1988, le gouvernement a fait inscrire au *Feuilleton* un projet de loi interdisant les grands détournements et les exportations d'eau. Ce projet de loi est mort au *Feuilleton*.

Le gouvernement n'a pas jugé bon de présenter de nouveau ce projet de loi qui nous aurait permis d'ajouter un peu de mordant à sa politique sur le plan législatif pour interdire les détournements ainsi que, sans doute, les exportations d'eau du Canada.

La ministre peut-elle répondre à ces deux questions?

Mme Collins: Monsieur le Président, il y a un ou deux points à signaler ici.

À propos de Kemano, il faut tenir compte de l'histoire du projet. Le gouvernement de la Colombie-Britannique l'a approuvé en 1950, comme on l'a déjà signalé, bien avant que, tous autant que nous sommes, nous ne nous occupions de ce genre de chose. Le projet comportait certaines dispositions et permettait divers types d'entreposage et de dérivation d'eau.

De grands travaux ont été entrepris dans les années qui ont suivi et ensuite au début des années 80, lorsqu'il s'est agi d'achever le projet. Des experts ont étudié les débits d'eau, les effets sur le poisson, etc.

Il y a eu des débats publics sur la question. Je me rappelle que, à l'époque où j'habitais en Colombie-Britannique, il y a eu un accord tripartite entre le gouvernement fédéral, la province et la société. Il y a des mesures d'atténuation appropriées que la société est tenue de prendre pour se conformer aux exigences du projet. Comme vous le savez, l'affaire a donné lieu à des procédures judiciaires, et la Cour fédérale d'appel a statué que nous n'avions pas outrepassé nos compétences. La Cour suprême a refusé d'entendre l'affaire.

• (1300)

Le gouvernement provincial a confié à la commission des services publics l'étude des conditions du projet et nous nous sommes dits prêts à collaborer en fournissant des conseils techniques. Voilà, essentiellement, où nous en sommes avec le projet Kemano.

Pour ce qui est des nouvelles lois à adopter, je crois avoir dit dans mes observations que le ministre a poursuivi les consultations avec les gouvernements provinciaux et les autres parties intéressées et qu'il a l'intention de proposer des mesures législatives. Quant à savoir si cela pourra se faire pendant la session en cours, je l'ignore, mais nous travaillons en fonction de cet objectif, d'ailleurs prévu dans notre politique sur l'eau.

Je comprends bien les observations du député au sujet de cette politique. C'était la première fois que le gouvernement du Canada proposait un cadre comme celui-là. Il nous a permis d'agir dans un certain nombre de domaines

importants afin de garantir la bonne gestion et la préservation de nos ressources en eau.

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Monsieur le Président, je me réjouis de pouvoir prendre la parole sur la question à l'étude et je tiens à féliciter mon collègue, le député de Prince George—Bulkley Valley d'avoir soulevé cette question fort importante et cela, non seulement pour les habitants de la Colombie-Britannique, mais également pour tous les Canadiens.

Je tiens ici un verre d'eau. Tout le dossier de l'eau est, je crois, en train de prendre une importance considérable, surtout pour les habitants de ma circonscription de Okanagan—Shuswap qui est sans doute, comme vous le savez, la seule région semi-aride au Canada. Ces derniers saisissent donc pleinement la nécessité de disposer d'une source d'approvisionnement en eau. Ils comprennent l'inquiétude suscitée par la perspective de voir des cours d'eau canadiens exploités. Quand ils ont appris que, tant dans l'ALÉNA que dans l'ALÉ, le gouvernement laissait la porte ouverte à l'exploitation des eaux canadiennes en vertu d'accords d'exportation éventuels, ils se sont alarmés, et pour cause.

Ce n'est pas d'hier que je parle de la question de l'eau à la Chambre. J'ai fait valoir à maintes reprises qu'en n'exemptant pas expressément l'exportation d'eau en vrac de l'application de l'Accord de libre-échange, puis de l'Accord de libre-échange nord-américain, le gouvernement donnait le feu vert à d'éventuelles exportations massives, que ce soit par navire-citerne au large de la Colombie-Britannique ou par quelque projet de détournement du genre de celui qui est projeté à l'égard de la rivière Thompson Nord.

J'ai fait beaucoup de bruit autour de cette question, à tel point que le ministre de l'Environnement, qui brigue actuellement la direction du pays, m'a qualifié de menteur l'autre jour, lors de son passage dans ma circonscription. Ses propos m'ont choqué et vivement inquiété. Je ne sais pas ce qu'il avait fumé, mais je pense que son sens de la réalité avait été altéré.

Cela a donné lieu à un intéressant éditorial qui a paru à la fois dans le *Daily News* et le *Morning Star* à Vernon et qui se lisait comme suit: «À part de mettre du piquant dans l'arène politique, les déclarations du ministre Jean Charest sur le dossier de l'exportation des eaux canadiennes ne valent pas cher. En effet, celui-ci a affirmé que M. MacWilliam trompait le public.»

Ce n'est pas tout à fait exact. Dans le texte original de l'article publié dans les deux journaux, on rapportait qu'il aurait déclaré que je mentais. Ici, on lit: «Charest prétend que MacWilliam trompe le public et que l'ALÉNA ne s'applique qu'à l'eau embouteillée. Voilà qui ne manque pas d'intérêt. Le plus troublant dans ce débat, c'est la désinvolture du gouvernement face à ces préoccupations. S'il tient vraiment à exclure l'exportation d'eau en vrac, le gouvernement ne devrait pas avoir peur de le dire purement et simplement. Au lieu de cela, on nous sert des déclarations qui ne nous disent rien quant à la position véritable du gouvernement sur la question.»

Le moins que je puisse dire c'est que j'ai bien aimé la perspective originale de cet éditorial parce qu'il a été établi—et je le ferai une fois de plus aujourd'hui—que l'eau fait partie des produits visés tant par l'Accord de libre-échange que par l'Accord de libre-échange nord-américain.

• (1305)

Parce qu'il s'agit d'un produit qui peut faire l'objet d'un commerce, les dispositions de ces deux accords l'emportent sur la politique fédérale sur l'eau ou toute loi fédérale sur les exportations d'eau.

Il est intéressant de constater que le gouvernement fonde sa défense sur la politique fédérale relative à l'eau, qui n'est qu'un énoncé de principes. Il base sa défense là-dessus et sur le fait que la Loi de mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange nord-américain, adoptée hier à la Chambre des communes, exclut l'exportation de quantités massives d'eau.

Il est intéressant de constater que les experts du droit international ont fait remarquer que la politique fédérale sur l'eau et la Loi canadienne de mise en oeuvre importent peu. En fait, si l'accord ne contient pas d'exclusions précises pour certains produits, les dispositions de l'accord trilatéral, l'ALÉNA, ont préséance sur toute loi ou politique provinciale ou fédérale.

Cela veut dire que nos lois et notre politique fédérales n'ont aucune valeur à moins qu'il n'y ait des dispositions explicites dans le texte de l'accord lui-même. C'est pas mal inquiétant, surtout si l'on tient compte de l'aveu public récent de l'un des conseillers principaux du gouvernement dans le domaine de la gestion de l'eau, lors d'une conférence tenue à Vancouver:

> Tout laisse croire, d'après les observations qui ont été faites, que ce gouvernement se dirige vers une politique qui permettra l'exportation d'eau.

Il s'agit de Frank Quinn et je pense qu'il sait ce qui se passe dans les arcanes de l'administration publique.

Je veux citer un autre document qui vient de paraître. Il s'intitule *NAFTA and Water Exports* et il vient de la Rawson Academy of Aquatic Science. Il porte la date du 19 avril 1993.

Quelque chose dans ce document est encore plus inquiétant au sujet des possibilités d'exportation d'eau. On cite le Centre for International Environment Law de Washington:

> Malgré la controverse au sujet de l'Accord de libre-échange, les négociateurs canadiens n'ont pas tenté de faire exclure expressément l'eau dans l'Accord de libre-échange nord-américain. Par conséquent, on peut dire avec raison que le texte de l'ALÉNA n'empêche pas le transfert à grande échelle d'eau canadienne aux États-Unis et au Mexique, soit au niveau national, soit au niveau local.

Ce sont là des paroles inquiétantes, surtout lorsqu'on considère que le gouvernement n'a absolument rien fait pour nous protéger contre l'exportation possible de nos eaux.

Je veux lire un autre extrait de cet article, qui dit ceci:

> Le tendance internationale vers le traitement de l'eau en tant que produit et la création d'un marché continental grâce à l'Accord nord-américain de libre-échange conduiront inexorablement vers le commerce international de l'eau.

C'est la conclusion tirée par Roberto Salinas Leon, économiste mexicain spécialisé dans les ressources, lors d'une conférence sur les exportations d'eau qui a eu lieu à Vancouver l'an dernier. Il a dit ceci:

> L'ALÉNA accroît la probabilité d'un modèle continental de commerce d'eau qui aiderait le Mexique à atténuer ses problèmes en ce qui concerne l'eau et qui lui permettrait, à la longue, de renforcer son potentiel hydrologique.

Je pourrais continuer de citer bien d'autres spécialistes internationaux de la gestion des ressources et des affaires juridiques qui concluent que, comme le Canada n'a pas négocié d'exemptions spécifiques relatives aux exportations massives et aux transferts massifs d'eau dans l'ALÉ et dans l'ALÉNA, l'eau, en tant que produit précisé dans les deux accords ainsi que dans le GATT, peut être exportée aux États-Unis et au Mexique.

• (1310)

Le gouvernement soutient que rien dans cet accord ne nous oblige—et j'insiste sur le mot «oblige»—à vendre notre eau. C'est vrai, en théorie. Je suis entièrement d'accord. Le problème, c'est qu'il n'y a rien dans l'accord qui interdise expressément l'exportation de l'eau, même si ce serait nécessaire.

Je vais vous montrer pourquoi ce serait nécessaire et, si vous écoutez mon raisonnement, vous comprendrez. Lorsque j'aurai fini, vous ne pourrez que conclure que l'eau est effectivement incluse dans l'accord comme produit pouvant faire l'objet d'échanges commerciaux.

Le négociateur commercial en chef du Canada, Gordon Ritchie, a quelque 30 ans d'expérience dans le domaine. Il n'a pas participé à ces négociations parce qu'il était contre l'ALÉ et l'ALÉNA, ce qu'il a déclaré publiquement au réseau anglais de Radio-Canada. Il a dit que rien dans l'ALÉ ni dans l'ALÉNA n'empêcherait des gouvernements ou des entrepreneurs de dériver nos cours d'eau vers les États-Unis. Vous n'avez qu'à écouter l'émission diffusée au réseau anglais de Radio-Canada sur ce sujet et vous entendrez M. Ritchie dire cela.

Une voix: Ce n'est pas vrai.

M. MacWilliam: Je m'excuse, M. Ritchie a participé aux négociations. C'est Mel Clark qui n'y a pas participé. Je me rétracte. C'est Mel Clark qui n'a pas participé aux négociations sur l'accord parce qu'il était contre. Mel Clark a été négociateur commercial principal pour le Canada pendant une trentaine d'années et il s'est opposé à ces accords. Je retire ce que j'ai dit au sujet de M. Ritchie. Selon Mel Clark, l'ALÉ et l'ALÉNA menacent tous deux la souveraineté du Canada relativement à ses ressources en eau.

Frank Quinn, dont j'ai déjà parlé, notre conseiller principal en élaboration des politiques à la Direction générale des eaux intérieures, a déclaré publiquement ce qui suit: «En vertu de l'Accord de libre-échange et du projet d'ALÉNA, les forces du marché conduiront inévitablement au détournement de cours d'eau canadiens. Tôt ou tard, l'Oncle Sam nous obligera à ouvrir le robinet». Ce n'est pas moi qui l'ai dit, mais Frank Quinn.

Seul le gouvernement trompe les Canadiens en affirmant que l'eau est exclue de l'ALÉ et de l'ALÉNA. Seul le gouvernement refuse d'admettre que son incapacité d'obtenir l'exclusion des exportations d'eau dans les négociations de l'ALÉ et de l'ALÉNA compromet les ressources en eau du Canada et mine sérieusement la souveraineté du Canada sur ces ressources.

Je m'arrête un peu aux dispositions de l'ALÉNA qui portent expressément sur l'eau. Tant dans l'ALÉ que dans l'ALÉNA—qui sont tous deux très semblables—nous voyons que l'eau a été incluse dans les produits commerciaux. Elle est expressément mentionnée dans l'annexe sur les tarifs douaniers: «l'eau, y compris les eaux minérales naturelles ou artificielles et les eaux gazéifiées [. . .]glace et neige».

Il n'est pas étonnant que l'eau soit définie dans les mêmes termes dans l'ALÉNA, surtout si on examine l'article 102 de l'accord qui en énonce les objectifs, à savoir: éliminer les obstacles au commerce et faciliter le mouvement transfrontières des biens et des services entre les parties ou les pays.

Poussons plus loin, et nous voyons qu'à l'article 201, les produits d'une partie—parce que c'est de cela qu'il s'agit, du commerce de produits—sont définis en ces termes: «produits nationaux au sens de l'*Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce*».

Donc, si vous vérifiez à l'*Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce*, vous trouvez à l'article 2201 une longue liste d'articles tarifaires dont «l'eau naturelle ordinaire de toutes sortes à l'exception de l'eau de mer».

La seule conclusion que l'on peut en tirer c'est que l'eau est incluse dans les produits commerciaux tant dans l'ALÉ que dans l'ALÉNA.

Voyons maintenant l'article 103 de l'ALÉNA qui est pratiquement identique à l'article 104 de l'ALÉ. Il y est dit que l'ALÉNA a préséance sur tous les autres accords ou sur les lois nationales. C'est là que le bât blesse; sans exclusion spécifique de l'eau et à plus forte raison avec son inclusion dans les produits commerciaux, cet article qui établit la primauté de l'accord sur la politique fédérale de l'eau nous crée un problème.

Aux termes de l'article 301 de l'ALÉNA, chaque partie doit «accorder le traitement national aux produits d'une autre partie». Autrement dit, il faut traiter les intérêts d'un pays sur le même pied que les intérêts d'un autre quant aux produits faisant l'objet de commerce, et il faut accorder un accès équivalent à ces produits et l'accorder à toutes les parties.

• (1315)

Examinons une annexe à l'ALÉNA, plus précisément l'annexe 301.3. Le gouvernement n'était pas tout à fait endormi aux commandes. Il a eu au moins la présence d'esprit d'exclure l'exportation des billes de bois et l'exportation du poisson non transformé du Québec et des Maritimes. Il a cependant oublié que nous avions une industrie de la pêche sur la côte ouest, en Colombie-Britannique, mais il a au moins réussi à exclure l'exportation du poisson non transformé du centre et de l'est du pays.

Nous avons donc l'exclusion de l'exportation des billes de bois et de celle du poisson non transformé; mais pourquoi ne pas exclure également l'exportation d'eau en très grande quantité? L'accord demeure absolument silencieux à cet égard. Si le gouvernement avait vraiment tenu à exclure la possibilité d'exportation future d'eau en très grande quantité, que ce soit par navire-citerne, par pipeline ou par transfert entre bassins hydrographiques, il aurait pu tout simplement faire inscrire dans cette partie de l'accord une disposition excluant explicitement l'exportation d'eau en très grande quantité et le tour aurait été joué. Mais le gouvernement a refusé de le faire lors des négociations initiales et il a refusé de nous écouter quand nous lui avons demandé de le faire lorsqu'on aurait peut-être pu modifier ce dernier accord. C'est donc dans cette partie de l'accord que nous aurions pu exclure catégoriquement de l'application de l'ALÉNA les transferts d'eau en très grande quantité.

Pourquoi le gouvernement ne l'a-t-il pas fait? Un des principaux négociateurs commerciaux qui était responsable de cette partie de l'accord a dit qu'ils n'estimaient pas nécessaire de le faire. Or, les experts juridiques internationaux divergent d'opinion à ce sujet.

Il y a pire. Cet accord ne prévoit aucune interdiction ni aucune restriction quant à la quantité des exportations. Par exemple, les articles 309 et 314 de l'accord portent sur les restrictions à l'importation et à l'exportation, et ses dispositions sont très similaires à celles de l'article 408 de l'ALE. Aux termes de ces dispositions, aucune des Parties ne pourra adopter ou maintenir une interdiction ou une restriction à l'exportation d'un produit, sauf dans le cas des produits agricoles visés à l'article XI de l'Accord du GATT.

L'article 314 se fait même plus précis en stipulant qu'aucune des Parties—un pays ou un simple entrepreneur—ne peut imposer des droits, des taxes ou des frais, une surtaxe écologique par exemple, relativement à l'exportation d'un produit à moins que ces frais ne soient également imposés au marché intérieur.

Ainsi, non seulement il n'est pas question de l'eau dans cet accord, mais on ne peut également imposer aucune interdiction ni aucune restriction sur l'exportation de l'eau et on ne pourrait imposer de droits ni de frais spéciaux comme une surtaxe écologique si l'on devait conclure un contrat de vente.

Poursuivons. L'article 315 de l'ALÉNA porte sur les restrictions quantitatives, et ses dispositions sont similaires à celles de l'article 409 de l'ALÉ. Aux termes de cet article, aucune restriction des exportations résultant de pénuries intérieures dans un pays ne sera autorisée à moins qu'on ne réduise la consommation intérieure dans une proportion équivalente.

Qu'est-ce que cela veut dire? Essentiellement, une fois qu'on a conclu un contrat pour exporter de l'eau ou n'importe quel autre produit, une ressource naturelle par exemple, le pays exportateur—qu'il s'agisse du gouvernement fédéral ou d'un gouvernement provincial—qui fournit ce produit, disons l'eau, par dérivation d'un cours d'eau, par navire-citerne ou par pipeline, ne pourrait pas réduire le volume de ces exportations à moins d'en réduire la consommation intérieure dans une proportion équivalente, même en temps de pénurie intérieure.

En négligeant de négocier une exclusion explicite pour les exportations d'eau, le gouvernement canadien a ouvert la porte aux exportations d'eau canadienne, qui pourrait très bien nous enfermer dans des obligations contractuelles, lesquelles pourraient être tout à fait contraires aux intérêts écologiques et économiques à venir.

Mais ce n'est pas tout. Il y a pire encore. Il existe des exemptions particulières à l'application de mesures de protection de l'environnement. Aux termes des dispositions de cet accord, en effet, l'exportation d'eau à des fins agricoles sera exclue de l'application de mesures de protection de l'environnement. Pour le comprendre, il suffit de nous reporter à l'ALÉ.

• (1320)

Nous y constatons que les articles 603 et 609 sont les seuls articles de cet accord où l'on prévoie que les problèmes écologiques peuvent justifier des restrictions commerciales. Cependant, au tout début de ce chapitre, à l'article 601, nous voyons que dans le cas d'un produit agricole, et l'eau est assimilée à un produit agricole, il existe des exemptions à ces restrictions.

Je vois, que mon temps de parole est écoulé. Je voulais passer en revue un certain nombre d'autres articles relatifs à cette question pour démontrer clairement que l'accord s'applique également à l'exportation d'eau, mais je résumerai en disant que ce débat continuera de faire rage, car il est abondamment prouvé que l'eau est inclue dans l'ALÉ aussi bien que dans l'ALÉNA comme un produit de commerce.

Sans exclusion explicite de l'exportation de ce produit en très grande quantité, les ressources en eau du Canada seront vulnérables sous le régime aussi bien de l'ALÉ que de l'ALÉNA.

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Monsieur le Président, je remercie le député d'avoir expliqué très clairement en quoi l'eau est visée par l'Accord de libre-échange nord-américain, étant donné qu'il s'agit d'un bien et que nous ne pourrions pas interdire ou restreindre l'exportation de ce bien, en limiter le prix ou le frapper d'une surtaxe, même en période de grande pénurie au Canada.

Quant à savoir si cette situation pourrait se produire, j'aimerais que le député me fasse part de son opinion sur ce que l'on entend dire au sujet de la Californie. J'ai lu que 80 p. 100 des entreprises agro-alimentaires de cet État dépendent de l'irrigation.

J'ai récemment rendu visite à mon fils et à sa femme à San Francisco et, un dimanche matin, nous avons entendu par hasard une excellente émission de la CBC. Il semble que les Américains apprécient certaines émissions de la CBC et qu'ils les achètent pour pouvoir les diffuser là-bas. Il s'agissait d'une excellente émission sur l'eau. J'en ai ensuite discuté avec mon fils et sa femme.

Ils m'ont dit que, à San Francisco, on ne fait pas vraiment d'efforts sérieux pour limiter la consommation d'eau ou pour conserver cette ressource. L'eau est amenée là-bas par canalisation. Au début du siècle, San Francisco a conclu un contrat avec une municipalité éloignée qui possède un lac; l'eau de celui-ci est acheminée par canalisation. À Los Angeles, j'ai cru comprendre que la situation est encore pire. On n'y fait absolument aucun effort pour restreindre la consommation d'eau ou conserver celle-ci.

Il y a beaucoup de gaspillage à cause des méthodes désuètes et inefficaces qui sont utilisées dans le secteur agricole. Dans des régions désertiques de la Californie et des États voisins, on achemine l'eau par canalisation pour créer des oasis sur des terrains de golf qui dépendront nécessairement de l'eau provenant d'ailleurs.

Le député peut-il nous dire si nous pouvons, en toute légitimité, refuser de l'eau à ces gens qui ont déménagé en Californie, qui ont implanté des entreprises dépendant de l'eau acheminée par canalisation et qui continueront d'en demander de plus en plus?

M. MacWilliam: Monsieur le Président, le député soulève une question très pertinente.

Comme je l'ai déjà dit, je reconnais qu'il n'y a rien dans l'un ou l'autre de ces accords qui oblige le Canada à vendre une ressource s'il ne veut pas le faire, mais il n'y a rien non plus qui l'en empêche expressément. Par conséquent, si le gouvernement actuel change d'idée demain ou après-demain ou décide de modifier sa politique sur les exportations ou celle sur les détournements de cours d'eau, il peut le faire.

Il pourrait subir des pressions politiques d'autres sources, ou on pourrait exercer sur lui des pressions économiques en disant que, si le Canada ne vend pas un peu de son eau, il y aura une guerre commerciale qui touchera le bois d'oeuvre ou un autre produit.

• (1325)

Il y a de nombreuses pressions que l'on peut exercer économiquement pour essayer de convaincre le gouvernement de reconsidérer sa politique actuelle au sujet des exportations d'eau. Si l'on n'interdit pas cela expressément dans l'accord, ce pourrait être la porte ouverte à tous les abus.

Nous savons que la Californie a absolument besoin d'eau, que le fleuve Colorado n'est plus qu'un mince filet, que l'on tarit les formations aquifères et qu'il y a une pénurie d'eau. De nombreux projets de lotissements ont été carrément interrompus en Californie parce que l'on ne peut obtenir pour eux les réserves d'eau nécessaires.

Nous savons que la croissance démographique dans le sud de la Californie est plus importante qu'au Canada; il s'agit littéralement d'une explosion démographique. Les Californiens ont besoin d'eau et ils se tournent vers le nord. Pour s'en convaincre, il suffit de lire l'article sur les réserves d'eau canadiennes paru dans la revue *Equinox* du mois dernier.

De nombreuses propositions ont déjà été faites. Celle de la société Multinational vise à détourner une partie importante de la rivière Thompson Nord par Valemount, en Colombie-Britannique; une autre proposition très sérieuse, qui bénéficie de solides appuis financiers et qui est épaulée par des gens qui sont très influents sur le plan politique aux États-Unis, concerne ce que l'on appelle la *NAWAPA* ou *North American Water and Power Alliance*.

L'idée peut sembler ridicule, mais elle n'est pas si tirée par les cheveux que cela et, du point de vue technique, elle est facilement réalisable. Le projet vise à bloquer l'extrémité du fossé des Rocheuses et à inonder celui-ci pour former un réservoir de 800 kilomètres de longueur.

Les gens de Prince-George auraient des propriétés qui donnent sur la plage, mais il faudrait détourner la rivière de la Paix, le fleuve Yukon, le fleuve Mackenzie, la rivière Kootenay et d'autres importants cours d'eau de la Colombie-Britannique pour alimenter ce vaste réservoir d'une longueur de 800 kilomètres dont les eaux pourraient ensuite être acheminées par canalisation vers les États américains du Sud et de l'Ouest qui manquent d'eau, puis jusqu'au Mexique.

Ces plans sont tellement grandioses qu'ils semblent ridicules, mais dans le passé, ce ne sont pas les considérations économiques qui ont déterminé s'il fallait ou non détourner les cours d'eau. Ce sont des considérations politiques qui ont été à l'origine de ces décisions, et je crains que, à ce chapitre, les autorités américaines convainquent le gouvernement actuel qu'il doit mettre en oeuvre des projets visant à détourner nos cours d'eau.

M. Lee Richardson (Calgary-Sud-Est): Monsieur le Président, je tiens à faire une brève observation afin que les gens qui liront les délibérations plus tard ou même ceux qui regardent le débat en ce moment comprennent bien ce qui se passe.

Nous traitons d'un argument fallacieux qui circule depuis déjà quelque temps au sujet de l'eau. Je veux féliciter le dernier orateur néo-démocrate qui a avoué à la Chambre, en toute franchise, et je le remercie pour sa candeur, qu'aucune disposition de l'Accord de libre-échange n'obligera le Canada à se départir de son eau s'il n'y tient pas.

Comme le débat qu'a lancé son collègue se fonde sur cet argument, la déclaration du député dégonfle les propos trompeurs que ne cessent de tenir les socialistes qui s'élèvent contre l'Accord de libre-échange en prétendant que nos cours d'eau sont menacés.

J'apprécie l'honnêteté du député néo-démocrate qui a admis qu'aucune disposition de l'ALÉ ou de l'ALÉNA n'obligera le Canada à vendre de l'eau aux États-Unis. D'ailleurs, l'accord ne fait mention que de l'eau embouteillée, celle que les entrepreneurs canadiens vendent en prenant bien soin de préciser que leur produit vient du Canada.

Les crédits

Je suis heureux d'avoir l'occasion d'apporter cette précision et je tiens à rappeler aux spectateurs que nous avons un socialiste anti-américain qui pose une question à un autre socialiste anti-américain et ils se renvoient ainsi la balle. Leur échange n'est pas représentatif de l'opinion de la Chambre. Ceux qui nous écoutent ne devraient pas l'oublier.

[*Français*]

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes et de la ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je voudrais faire quelques commentaires dans le cadre du débat qui résulte de la motion déposée aujourd'hui par le député de Prince George—Bulkley Valley sur sa prétendue crainte à l'effet que le gouvernement du Canada s'apprêterait à vendre des quantités importantes d'eau, en vrac si vous voulez, aux Américains.

• (1330)

J'ai écouté depuis le début du débat plusieurs des discours qui ont été prononcés à la Chambre par les députés du Nouveau Parti démocratique. Ces députés vivent dans un autre monde, dans une autre ère. Ils vivent dans un environnement qui n'est pas le nôtre. Ils me donnent l'impression d'exister dans une espèce de bulle, complètement séparée du monde actuel, complètement étrangère à l'environnement dans lequel le monde évolue. Cela les oblige à dire, à prétendre et à défendre le point de vue que le Canada doit être isolé, étant un endroit qui ne peut faire de commerce avec les autres pays, avec nos voisins du Sud. Ils se sont opposés à l'Accord de libre-échange nord-américain jusqu'à la dernière minute hier. Ils prétendent et ils défendent le point de vue que le Canada ne doit pas faire de commerce avec les autres pays, ne doit pas exporter ses biens aux autres pays, ne doit pas acheter de biens d'autres pays. Alors, c'est la position du NPD. Aujourd'hui, on prend excuse de ce débat pour dire que nos réserves en eau potable, en eau de consommation, sont en danger et qu'on se préparerait à vider nos réservoirs naturels et à les expédier vers les États-Unis.

Je vais poser une simple question à mes amis du Nouveau Parti démocratique. S'il arrivait, dans le futur, que les États-Unis aient besoin d'eau naturelle pour assurer la survivance de leur peuple, pour abreuver leurs enfants, et que le Canada soit encore en possession d'immenses ressources d'eau, serions-nous, devant la communauté internationale, en droit de refuser à nos amis du Sud l'accès à nos ressources en eau? Est-ce que nous pourrions justifier, devant les plus grands tribunaux du monde, que nous refusons d'exporter de l'eau aux États-Unis, afin de leur permettre de conserver leur santé, de leur assurer des conditions sanitaires adéquates et leur permettre de continuer à procurer aux populations des pays du Sud une réserve en eau potable dont ils auraient besoin? Pourrions-nous défendre une telle position? C'est ce que les députés du Nouveau Parti démocratique prétendent en cette Chambre, voilà leur position. C'est difficile à comprendre. C'est pourquoi je prétends que nos amis socialistes de l'autre côté de la Chambre vivent dans une bulle qui les isole complètement de la réalité.

Alors, les grands transferts d'eau entre bassins à des fins d'exportation contreviendraient nettement à la politique fédérale de 1987 relative aux eaux. Mon collègue suggère que les accords signés par notre gouvernement permettront l'exportation de grandes quantités d'eau. Ce n'est pas le cas. Ce n'est tout simplement pas le cas.

À son état naturel, l'eau n'est pas un produit échangeable, pas plus que les arbres dans le sol, pas plus que le pétrole et le gaz naturel dans le sous-sol. C'est seulement lorsque l'eau est récoltée, en la sortant de son état naturel et en la faisant entrer dans le commerce, par exemple en l'embouteillant ou en l'expédiant par réservoir, qu'elle devient un produit assujetti aux règles prévues dans les accords commerciaux. Il me semble que c'est clair.

Les transferts d'eau entre bassins sont quelque chose de complètement différent, puisqu'ils ne supposent aucun commerce de l'eau en tant que produit, mais plutôt la dérivation d'eau à son état naturel. L'eau à son état naturel n'est aucunement visée par aucun accord commercial international, y compris l'ALÉNA.

Le gouvernement comprend les préoccupations des Canadiens pour cette question. Je note avec intérêt que la Colombie-Britannique, la province de mon collègue, a imposé un moratoire sur les exportations d'eau qui reflète la politique fédérale. La position du gouvernement sur les exportations d'eau est clairement définie dans la politique fédérale relative aux eaux et aussi dans les lois de mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis et de l'Accord de libre-échange nord-américain, entre le Canada, les États-Unis et le Mexique.

Rien dans ces accords, je le répète, rien dans ces accords ne permet aux États-Unis ou au Mexique d'avoir accès à nos eaux, ce qui veut dire que les gouvernements canadiens ont et continueront d'avoir la liberté d'action requise pour réglementer l'exploitation de nos ressources en eau. Il me semble que c'est clair.

• (1335)

Le fleuve Columbia et ses tributaires sont des cours d'eau transfrontaliers qui traversent naturellement la frontière entre le Canada et les États-Unis. Nos deux pays partagent, depuis longtemps, l'eau et les ressources hydrauliques comme le Traité sur les eaux limitrophes l'a officiellement reconnu en 1909. C'est au début du siècle. En 1909, le Canada et les États-Unis ont passé un traité

régissant l'utilisation de l'eau du fleuve Columbia particulièrement.

Les eaux qui coulent aux États-Unis, depuis la partie canadienne du fleuve Columbia, ne sont ni régies, ni touchées par l'Accord de libre-échange et ne seront pas touchées non plus par l'Accord de libre-échange entre le Canada, les États-Unis et le Mexique. Les barrages qui se trouvent sur le fleuve Columbia sont gérés, en vertu des dispositions du Traité du fleuve Columbia, par la Société B.C. Hydro, la Bonneville Power Administration et le U.S. Army Corps of Engineers. Il y a une entente qui régit l'utilisation des eaux du fleuve Columbia. Le Traité du fleuve Columbia gère une ressource commune pour assurer une prévention maximale des inondations et une production d'énergie maximale. Il n'aborde pas la question de l'exportation de l'eau.

En ce qui concerne l'exportation de l'eau, la position du Canada est clairement énoncée dans la politique fédérale relative à l'eau adoptée en 1987. Cette politique interdit des exportations à grande échelle d'eau en provenance du Canada par le détournement des eaux de lacs et de rivières. Alors, c'est clair.

En outre, l'article 7 de la Loi de mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis précise clairement que l'Accord ne s'applique pas à l'eau, à l'exception de l'eau emballée pour être bue ou emmagasinée dans des réservoirs. La loi en question est en vigueur depuis le 1er janvier 1989. De la même façon, l'Accord de libre-échange nord-américain n'inclut pas l'exportation d'eau à grande échelle. La Loi de mise en valeur de l'Accord de libre-échange nord-américain comportera une clause particulière qui confirmera la souveraineté du Canada à l'égard de ses ressources en eau.

Les commentaires qui ont été exprimés dans cette Chambre au cours des dernières semaines, les pétitions qui ont été déposées par des députés du Nouveau Parti démocratique, peuvent amener les Canadiens et les Canadiennes à se poser la question à savoir si le Canada sera forcé d'exporter de l'eau par transfert inter-bassin aux termes de l'Accord de libre-échange nord-américain.

La réponse, c'est: «Absolument pas». Le transport d'eau sur une grande échelle ne faisait pas partie des négociations de l'ALÉNA. Cette question n'a nullement été soulevée à quelque niveau que ce soit pendant les négociations. Le gouvernement du Canada—je le disais tout à l'heure—a une politique ferme sur les transferts d'eau entre bassins hydrographiques et la dérivation des cours d'eau. La politique fédérale canadienne relative aux eaux, je le répète, a été adoptée en 1987 et interdit expressément de tels projets, qu'il s'agisse de transferts entre bassins ou de dérivation de cours d'eau.

Pourquoi continuer à véhiculer des craintes? Pourquoi continuer à prétendre que le gouvernement du Canada se prépare à signer des ententes, à intervenir, à préparer ou à négocier des accords qui vont permettre le transfert de grandes quantités d'eau vers nos voisins du Sud? Ce n'est absolument pas le cas. Et comme je le disais tout à l'heure, le gouvernement se garde quand même le privilège, le pouvoir, la possibilité d'entamer des discussions, ou d'entrer dans des accords, peut-être dans le cas de besoins humanitaires de nos voisins du Sud, dans le cas de transferts des eaux.

Les règles commerciales ne s'appliquent aux produits de base que dans le mesure où ceux-ci font l'objet d'échange. Pour le Canada, ces règles ne s'appliquent qu'à l'eau disponible commercialement en bouteilles, il faut le répéter, ou en citernes. Les règles de l'ALÉNA ne s'appliquent pas à nos rivières, à nos lacs et à nos autres plans d'eau.

• (1340)

Pendant combien de temps et combien de fois faudra-t-il répéter que les affirmations véhiculées dans cette Chambre par les députés du Nouveau Parti démocratique sont sans fondement. Il faut arrêter de faire peur aux Canadiens et aux Canadiennes. Il faut regarder les choses telles qu'elles sont. Il faut analyser en détail les termes des accords de libre-échange avec les États-Unis, les termes de l'Accord de libre-échange avec les États-Unis et le Mexique, pour se rendre compte que les transferts d'eau, les exportations d'eau en vrac ne sont pas visés. Les accords ne permettent pas de tels transferts. Si jamais le besoin se fait sentir, il faudra négocier des ententes séparées. Il faudra préparer des accords séparés et négocier les termes de ces accords de façon à continuer à assurer que nos réserves en eau soient protégées, que nous gardions toujours pour la population canadienne l'intégrité de nos ressources en eau, que ce soit dans les rivières ou dans nos lacs.

Je ne voudrais pas prendre plus de temps de la Chambre. Je pense que c'est très clair. De notre côté de la Chambre en tout cas, c'est clair parce que nous avons lu l'Accord de libre-échange, nous comprenons les accords de libre-échange avec les États-Unis et le Mexique, et il est très clair que l'eau n'est pas visée, à part que l'eau embouteillée, au même titre qu'au Canada nous pouvons aller acheter dans nos centres d'achat, dans nos magasins d'alimentation, de l'eau embouteillée aux États-Unis. C'est exactement la même chose. Donc, les accords de libre-échange permettent des transferts, des ventes d'eau embouteillée ou en réservoir, parce qu'il y a eu un

processus de transformation. Les quantités sont limitées, cela fait partie des échanges commerciaux.

Je vais donc terminer là-dessus, en assurant les Canadiens et les Canadiennes aujourd'hui, dans le cadre de ce débat, que les accords de libre-échange avec les États-Unis, les accords de libre-échange entre les États-Unis, le Canada et le Mexique ne visent pas les exportations massives d'eau, le transfert d'eau de bassin à bassin. Ces accords nous permettent tout simplement de protéger l'intégrité de nos réserves en eau.

[*Traduction*]

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Monsieur le Président, je remercie le député pour l'intérêt qu'il porte à cette question et pour sa participation au débat d'aujourd'hui.

Je suis heureux que nous ayons réussi à intéresser les gens au débat sur l'eau et les questions connexes. Je comprends que le député n'a pu, dans le peu de temps qui lui était imparti, aborder toutes les questions soulevées dans la motion dont nous sommes saisis aujourd'hui. Voilà pourquoi je voudrais lui donner l'occasion de traiter d'une partie de la motion dont il n'a pu débattre.

Il semble que les ministériels souffrent d'amnésie collective au sujet de la controverse provoquée par le projet Kemano. Deux membres du gouvernement ont participé au débat jusqu'à maintenant. Fait intéressant à signaler, ils évitent tous de parler de l'énorme controverse entourant le détournement des eaux dans le nord de la Colombie-Britannique.

Ils agissent ainsi pour tenter de camoufler la duplicité du gouvernement et l'attitude adoptée par les conservateurs pendant les pourparlers qui ont mené à la ratification de l'entente de règlement relative à la rivière Nechako et pour éviter toute mention des discussions et de la controverse que soulèvent actuellement le projet.

Je sais que le député ne partage pas notre avis au sujet des répercussions de l'Accord de libre-échange nord-américain sur nos cours d'eau. Je voudrais connaître son avis sur le comportement du gouvernement devant la controverse provoquée par le projet Kemano.

Croit-il que le gouvernement a pris une sage décision en refusant de diffuser tous les renseignements disponibles sur ce projet? Croit-il que le gouvernement a agi sagement en refusant de mener, de concert avec la province, une évaluation environnementale exhaustive du projet Kemano?

En terminant, j'invite le député à visiter le nord de la Colombie-Britannique pour y rencontrer ceux qui vivent le long de la rivière Nechako. Il sera en mesure de constater les répercussions que ce projet aura sur la rivière et ce que le gouvernement est en train de faire aux habitants de cette région.

[*Français*]

M. Langlois: Monsieur le Président, je sais que le projet Kemano a fait l'objet de beaucoup de discussions récemment, de discussions et d'arrangements entre la province du Nouveau-Brunswick et l'entreprise privée qui est impliquée dans ce projet.

• (1345)

En temps opportun, le ministre de l'Environnement fournira les informations appropriées relatives aux interventions du gouvernement fédéral et du ministère de l'Environnement au projet Kemano II.

Lorsque les informations seront disponibles et que tous les éléments seront connus, je suis persuadé que la population de cette région de la Colombie-Britannique comprendra tous les impacts de Kemano, qu'elle sera en mesure d'évaluer le pour et le contre et sera en mesure de se faire une opinion éclairée sur les implications du projet et sur le rôle que le gouvernement fédéral peut y jouer, entend y jouer à l'intérieur de ses juridictions, en respectant bien sûr les juridictions provinciales, ainsi que les intérêts de l'entreprise privée et des emplois qu'elle génère dans cette partie de la Colombie-Britannique.

[*Traduction*]

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Monsieur le Président, j'ai prêté une oreille attentive au député et j'ai constaté qu'il a compromis sa crédibilité par certaines déclarations qu'il a faites avant d'entrer dans le vif du sujet.

Il a dit sans sourciller que le Nouveau Parti démocratique était contre tout qui est commerce. Il n'a peut-être pas entendu hier le chef du Nouveau Parti démocratique expliquer clairement que nous rejetons l'Accord de libre-échange nord-américain pour la bonne raison que ce n'est pas un accord de libre-échange. C'est un accord de nature protectionniste dont l'Amérique du Nord se dote pour exclure les autres continents comme bon lui semble. Ce n'est pas un accord de libre-échange, c'est du protectionnisme. C'est pour cela que le Nouveau Parti démocratique s'y oppose. Il s'oppose également à cet accord, car il n'y est pas question de faire du commerce, mais bien d'exercer le contrôle sur nos investissements et sur nos secteurs énergétiques au profit d'un seul et unique pays, les États-Unis.

Étant donné ses propos du début, je me demande s'il faut le croire quand il affirme que son gouvernement ne permettrait jamais que le Canada soit contraint de céder son eau aux États-Unis. En fait, le gouvernement n'a jamais été jusqu'à examiner clairement sa politique dans un texte de loi. Certes, il a rédigé des textes en ce sens, mais sans plus. Si cette question est si limpide aux yeux du gouvernement, pourquoi celui-ci n'a-t-il pas légiféré là-dessus et pourquoi n'a-t-il pas prévu une clause à ce sujet dans l'Accord de libre-échange nord-américain?

Ainsi, quand l'utilisation de pipelines transportant autre chose que des produits énergétiques a été autorisée dans le cadre de l'ALÉNA, il n'a pas expliqué de quels produits non énergétiques il s'agirait. Du vin? Des eaux usées? De l'eau potable? Un pipeline transportant un produit non énergétique qui serait de l'eau pourrait très facilement traverser n'importe quelle frontière ou la plupart des bassins servant de frontières pour aboutir aux États-Unis. Voici donc ma question: pourquoi le gouvernement a-t-il peur d'interdire clairement l'utilisation de pipelines transportant des produits non énergétiques tels que de l'eau?

M. Charles A. Langlois (secrétraire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes et de la ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, contrairement à ce que dit le député, hier, j'ai écouté une partie du discours de son chef à la Chambre et une autre partie à la télévision, dans le salon.

Je comprends parfaitement la position de son chef et de son parti. Pas plus tard que jeudi matin de la semaine dernière, à une émission télévisée à laquelle elle participait avec son leader parlementaire, le député de Kamloops, elle a dit très clairement que le NPD était contre tout l'Accord de libre-échange nord-américain, comme il était contre l'Accord de libre-échange qui a été débattu à la Chambre pendant la campagne électorale de l'automne 1988.

Si les néo-démocrates sont contre les accords de libre-échange et contre les accords commerciaux, comment peuvent-ils être favorable au commerce avec d'autres pays?

• (1350)

À mon avis, c'est très simple: si nous sommes favorables au commerce avec nos voisins, nous concluons avec eux des accords qui seront avantageux pour notre pays, qui créeront des emplois, qui offriront à nos industries des possibilités de rivaliser avec celles d'autres pays pour conquérir les marchés. C'est là la raison d'être du commerce.

Lorsque le député prétend que l'Accord de libre-échange nord-américain exclut d'autres pays, je peux comprendre son point de vue. Cet accord a été conclu et signé par trois pays, mais il n'empêche pas le Canada de conclure des accords commerciaux avec des pays de l'autre côté de l'océan Pacifique. Il n'empêche pas le gouvernement du Canada d'engager des négociations avec des pays d'Amérique latine ou d'Amérique du Sud pour conclure des accords commerciaux avec eux. Et si nous pouvons y faire participer nos voisins les plus proches, les États-Unis et le Mexique, c'est tant mieux, car nous ne pouvons pas échapper à cette réalité de nos jours.

Notre pays s'est livré aux exportations et a vécu de ses ressources naturelles. Nous avons exporté une grande quantité de minerai de fer, de bois d'oeuvre et des produits de ce dernier. Nous devons maintenant fabriquer des produits si nous voulons continuer de prospérer et de créer des emplois. C'est grâce à ces accords que nous pourrons le faire.

Il est tout naturel de conclure des accords avec notre voisin, puis de chercher à en conclure davantage avec d'autres pays avec lesquels nous voulons faire des échanges commerciaux.

Mme Ethel Blondin-Andrew (Western Arctic): Monsieur le Président, je suis heureuse d'avoir la possibilité de parler de la motion de M. Gardiner qui dit:

> Que la Chambre condamne le gouvernement pour n'avoir pas réussi à protéger les intérêts canadiens en ce qui concerne le transfert entre bassins hydrographiques, comme le démontrent le projet Kemano, la rivière Thompson Nord, de même que le Traité du fleuve Columbia et l'Accord de libre-échange nord-américain.

Les événements qui ont conduit à l'élaboration et à la construction du projet Kemano en Colombie-Britannique, en 1950, rappellent de pénibles souvenirs aux membres de la bande indienne de Cheslatta. Cette période scandaleuse de l'histoire du Canada et de la Colombie-Britannique reste gravée dans les mémoires. Pourtant, aujourd'hui, la perspective effrayante que cela puisse se reproduire avec Kemano II et les possibilités qui s'offrent aux termes de l'ALÉNA menace les gens touchés.

En parlant de la question des transferts entre bassins hydrographiques et de la possibilité que de tels projets ne se réalisent dans l'avenir avec l'ALÉNA, ce serait faire preuve d'irresponsabilité, sur les plans moral et environnemental, que de ne pas tenir compte des énormes problèmes qu'a entraînés le premier projet Kemano.

Plus important encore, le projet exigeait le départ des Indiens de Cheslatta et le déracinement de collectivités autonomes, unies et très organisées. Ces personnes ont été littéralement expulsées de leurs terres sans recevoir pratiquement aucune indemnité, ni aucune aide pour leur réinstallation.

Leurs pièges, leurs cabanes, leurs campements, leurs pistes, leurs voies de commerce et leurs cimetières ont été submergés pour faire place au nouveau réservoir de la Nechako. Tout un peuple, sa culture et ses traditions très bien organisées qui ont pris des siècles à se développer ont été pratiquement détruits, perdus à tout jamais dans les inondations, ce qui est un prix très élevé à payer pour assurer la croissance des grosses entreprises et la richesse de quelques privilégiés.

On ne peut trop insister sur les conséquences sociales et environnementales. Un peuple et son mode de vie ont été détruits dans ce processus. Qu'y a-t-il d'autre à ajouter?

Le fait est que des négociations ont été entreprises sans consultation ni participation des peuples autochtones. Par contre, ils subissent les conséquences du projet Kemano.

On a allégué que personne n'avait jamais dit aux Indiens de Cheslatta qu'ils avaient le droit de refuser de céder leurs terres ancestrales. Ils n'ont pas reçu de conseils d'une tierce partie et n'ont pas eu la possibilité de chercher à obtenir de tels conseils.

Il est difficile de comprendre pourquoi on a donné à l'Alcan le droit de réaliser ce projet. La Colombie-Britannique lui a donné le droit exclusif de retenir et de détourner les eaux des rivières Nechako et Ninika dans le but de construire une installation hydro-électrique. L'autorisation donne à l'Alcan le droit de détourner la totalité des eaux de la Nechako et la société n'a même pas à maintenir un débit suffisant pour protéger les populations de poisson.

• (1355)

Trente-cinq pour cent des eaux de la Nechako ont été détournés. Le fait que le grand public et les autochtones n'aient pas participé à ce processus décisionnel aux conséquences environnementales énormes est un scandale.

En 1980, le ministre des Pêches de l'époque, Roméo LeBlanc, avait émis un arrêté ministériel en vertu de la Loi sur les pêches pour exiger que l'Alcan augmente le débit d'eau de Kemano I afin de protéger le poisson.

En 1984, le ministre des Pêches, Pierre De Bané, annonçait une enquête publique sur le projet Kemano II. Après l'élection du gouvernement conservateur, en 1984, le projet Kemano II a été suspendu et tous les plans d'examen public remisés.

Les groupes environnementaux et autochtones ont été pris totalement par surprise lorsque, en septembre 1987, un accord de règlement autorisant Kemano II est soudain intervenu. C'est le ministre des Pêches de l'époque, maintenant ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, qui a négocié cet accord conclu mystérieusement, sans la participation des collectivités autochtones ou des groupes de défense de l'intérêt public.

À ce jour, Alcan a déjà investi plus de 600 millions de dollars dans l'élaboration de la phase II du projet Kemano. La société a suspendu tous les travaux sur ce projet en attendant les résultats de l'enquête judiciaire de la Colombie-Britannique, qui doit commencer à l'automne. Cependant, elle a fait savoir qu'elle intenterait des poursuites pour obtenir pleine compensation de son investissement, si jamais son entente avec le fédéral était modifiée ou déclarée nulle.

Tout le monde l'a déjà mentionné, mais je trouve qu'il vaut la peine de répéter que Kemano II est un projet d'un milliard de dollars qui, une fois parachevé, créera un deuxième tunnel entre le réservoir Nechako et la Kemano. La phase II du projet Kemano comprendra également une nouvelle centrale énergétique, une nouvelle ligne de transmission et un mécanisme d'apport d'eau multiports au barrage Kenney, pour régulariser le niveau de l'eau afin de ne pas nuire à la migration du sockeye. Le débit d'eau dans la Nechako diminuera radicalement. Kemano II réduit la rivière Nechako au point qu'elle ne sera plus que l'ombre de ce qu'elle était.

Un rapport que David Suzuki a préparé aux fins d'une émission spéciale qui a été télédiffusée en avril nous a appris que 80 p. 100 du débit de la Nechako sera dérivé, ce qui réduira le cours d'eau à 14 p. 100 de son débit antérieur. M. Suzuki a confirmé que cela anéantirait la remonte du saumon.

Kemano II menace les stocks de poisson d'eau douce dans la partie supérieure de la Nechako. Il aurait aussi des conséquences directes sur quatre remontes du saumon, soit dans la région sauvage de la Nadina, dans la rivière Nautley, dans la Stuart pour le saumon sockeye et dans la région sauvage de la partie supérieure de la Nechako, pour le saumon quinnat.

Le débit réduit que causerait Kemano II nuirait aussi gravement à plusieurs remontes dans le fleuve Fraser, dans les années futures. C'est ce qu'ont révélé le groupe de travail du ministère des Pêches sur le projet Kemano et l'ancienne Commission internationale des pêcheries de saumon du Pacifique. Plus important encore, ce projet menace une source d'alimentation de douzaines de nations indiennes ainsi que leurs activités de pêche commerciale.

Les autochtones de l'intérieur seront obligés de parcourir de grandes distances pour trouver des stocks de saumon qui soient raisonnables. Tous les autochtones, de Prince-George à Vancouver, qui comptent sur les bassins du fleuve Fraser et de la rivière Skeena pour la pêche, la chasse, le piégeage et le transport seront gravement touchés.

Ce projet menace aussi l'avenir de la pêche sportive et commerciale en Colombie-Britannique. Cette question a, en fait, donné lieu à une situation exceptionnelle, en ce sens que les groupes de la Colombie-Britannique qui pratiquent la pêche commerciale ont fait front commun avec les groupes de pêcheurs autochtones. La B.C. Northern Trollers Association, la Lower Fraser Fishing Authority et, je crois, la B.C. Fisheries Survival Coalition ont fait part à la bande indienne de Cheslatta de leurs préoccupations au sujet de la réalisation de la phase II du projet Kemano.

Quelque 134 bandes, soit environ 35 130 personnes, seront touchées par les répercussions sociales, écologiques et économiques de ce projet. Et ces chiffres ne concernent que les personnes touchées au Canada.

Dans un excellent rapport, l'Académie Rawson des sciences de l'eau a déclaré qu'on avait raison de craindre la considération possible de l'eau comme un bien économique dans le cadre de l'ALÉNA. Dans ce rapport, il est précisé que:

> . . .à moins d'en être expressément exclue, l'eau fait certainement partie de l'accord. Tout bien ou service visé par une liste tarifaire annexée à l'ALÉNA est assujetti aux droits et obligations énoncés dans l'accord comme tel. Il n'a jamais été question du mouvement de l'eau à grande échelle dans les discussions ou les négociations qui se sont déroulées dans le cadre de l'ALÉNA.

Cette institution nous apprend aussi que la dérivation de l'eau à grande échelle coûterait extrêmement cher, du point de vue social et économique. On a très peu examiné ce qu'il en coûterait pour indemniser les gens qui seraient expropriés et relocaliser les collectivités ayant dû être déplacées à cause de l'inondation de leurs terres. Ce sont principalement les autochtones du Canada qui habitent dans bon nombre des régions qui seraient touchées par la construction de barrages et la dérivation des eaux des rivières du Nord à des fins d'exportation qui en feraient les frais.

• (1400)

Il existe des exemples de situations de ce genre. Dans son ouvrage intitulé *The Dispossessed*, Geoffrey York expose la situation tragique survenue lorsque Manitoba Hydro a inondé les collectivités de Chemawawin et de Moose Lake. Toujours dans cet ouvrage, il est dit que des milliers d'hectares de régions sauvages, dont les deux tiers des territoires de la réserve, ont été inondés lors de la construction du barrage hydro-électrique de Grand Rapids. Ce qui est tragique, c'est que Moose Lake était autrefois une localité florissante et prospère. Or, toute une série de problèmes médicaux et sociaux se sont abattus sur cette collectivité déplacée qui ne peut plus compter sur son économie traditionnelle par suite de l'inondation de cette localité.

La bande indienne de Cheslatta a connu la même tragédie. La collectivité de South Indian Lake, également au Manitoba, est un autre exemple des conséquences de n'avoir pas fait participer les autochtones aux projets hydro-électriques. Dans le cas de cette collectivité, les eaux de crue ont dissous le mercure qui s'est déversé dans le lac et a contaminé le poisson, menaçant ainsi la santé des Indiens à long terme. Nous avons tous entendu parler des effets de la maladie de Minamata provoquée par un empoisonnement par le mercure.

Le problème en ce qui concerne la réalisation de la phase II du projet Kemano est que la société Alcan voudra fort probablement dériver les eaux de la rivière Nechako afin de pouvoir accroître sa production d'énergie hydraulique pour la vendre à la B.C. Hydro qui, à son tour, pourrait décider d'exporter l'énergie hydraulique aux États-Unis, notamment en Californie.

Il ne faut surtout pas croire que les Américains seront les seuls à vouloir acheter notre eau. Le Mexique manque également de sources d'eau salubre dont l'exploitation ne reviendrait pas trop cher. Étant donné qu'au Mexique plus de la moitié des réserves d'eau douce servent déjà à l'agriculture, à l'industrie et aux besoins de la population urbaine, on peut s'attendre à ce que ce pays soit bientôt un importateur net d'eau douce.

Les pressions exercées sur le Canada afin qu'il dérive les eaux du Nord se sont intensifiées. Il existe déjà des projets de dérivation des eaux du Nord vers le Sud, par exemple le barrage Rafferty-Alameda en Saskatchewan, le barrage de la rivière Oldman en Alberta et le projet de dérivation des eaux de la rivière Assiniboine, au Manitoba.

À noter aussi l'idée d'aménager le Grand Canal, lancée en 1964 et que certains considèrent encore très rentable du point de vue commercial. Ce projet consisterait à construire un barrage à l'embouchure de la Baie James afin de transformer la baie en un réservoir d'eau douce et à en acheminer l'eau vers les Grands Lacs et au-delà au moyen d'une série de systèmes d'élévation et de canaux.

Tous ces projets de dérivation peuvent également servir à transférer de vastes quantités d'eau aux États-Unis. Cet accord pourrait avoir une influence non seulement sur nos eaux, mais également sur nos forêts.

Le libre-échange risque de donner lieu à l'implantation de méga- scieries qui se soucieront fort peu des écosystèmes forestiers. L'industrialisation de l'exploitation de nos forêts aboutira à la mise au point d'espèces d'arbres plus petits, génétiquement homogènes et à croissance rapide qui seront récoltés selon une rotation plus rapide et qui remplaceront nos forêts mixtes et le potentiel qu'elles représentent pour une économie diversifiée. Toute destruction industrielle de nos forêts ne

peut qu'affecter le régime des eaux, tant au niveau local que continental.

Je pense que ce gouvernement s'est mis en quatre pour faciliter l'expansion d'Alcan, à commencer par M. Siddon et M. Charest qui ont conduit les négociations de l'accord de règlement des revendications territoriales. M. Charest, qui est candidat au poste de premier ministre. . .

Le président suppléant (M. Paproski): À l'ordre, s'il vous plaît. Je rappelle à la députée qu'elle ne devrait pas désigner les ministres par leur nom, mais par le poste qu'ils occupent au Cabinet. C'est ainsi qu'il faut faire. On doit dire le premier ministre, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien ou le ministre de l'Environnement.

Mme Blondin-Andrew: Merci, monsieur le Président, de me l'avoir signalé.

À l'époque, Environnement Canada a défendu, devant la Cour fédérale du Canada, sa décision antérieure en vertu de laquelle le projet Kemano était exempté d'une étude d'impact écologique. L'intégrité de la décision du gouvernement concernant les étapes I et II du projet Kemano est douteuse. L'accord conclu pour régler ce dossier allait à l'encontre de tous les conseils des scientifiques du ministère des Pêches.

Quatre-vingt-trois mille pages de documents internes du ministère des Pêches et des Océans concernant ce projet ont été mises sous clé dans un coffre-fort spécial et on a dit qu'il en coûterait 30 000 $ pour y avoir accès en vertu de la Loi sur l'accès à l'information. Ces documents devraient être rendu publics et le gouvernement fédéral devrait adopter une attitude d'ouverture et de coopération et participer pleinement à l'enquête judiciaire qui aura lieu sous peu en Colombie-Britannique.

• (1405)

En conclusion, à mon avis, il ne sera plus possible à l'avenir que les négociations touchant les ressources et l'environnement soient menées uniquement entre les grandes entreprises et le gouvernement, provincial ou fédéral. Tous les Canadiens ont le droit d'y participer. Des décisions d'une telle portée ne devraient plus jamais être prises derrière des portes closes.

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Monsieur le Président, je serai bref. Je voulais simplement remercier la députée de Western Arctic de ses remarques au sujet de la motion.

Elle a soulevé l'aspect très important de toute la discussion entourant le projet controversé de Kemano, à savoir les répercussions du projet initial sur la bande indienne de Cheslatta et les répercussions de l'exploitation actuelle du réservoir et de l'évacuateur de crues en vertu de l'entente de règlement. Évidemment, durant l'examen effectué par la commission des services publics, on a demandé aux Indiens de Cheslatta de faire l'historique de leurs relations avec le ministère des Affaires indiennes, avec Hydro-Ontario, la société Alcan et d'autres. Comme je l'ai dit dans mes observations préliminaires, il s'agit d'un aspect tragique de l'ensemble du projet.

Je remercie ma collègue de ses propos. Je sais que mes électeurs, mais surtout les Indiens de Cheslatta vont apprécier les observations de la députée. Je la remercie pour son soutien et je l'encourage à continuer de nous appuyer dans la défense de cette cause et à user à cette fin de son influence auprès de ses collègues.

Mme Barbara Sparrow (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je suis très heureuse de participer au débat sur la motion de mon collègue néo-démocrate, qui porte sur les préoccupations entourant l'Accord de libre-échange nord-américain et plus particulièrement, sur le projet Kemano, la rivière Thompson Nord, ainsi que le Traité du fleuve Columbia, en ce qui concerne l'utilisation de notre eau. L'une des principales craintes porte sur le transfert d'eau entre bassins hydrographiques et je suis consciente que cela peut poser un problème. Mon collègue a expliqué très clairement aujourd'hui que l'eau est un bien extrêmement précieux et je suis bien d'accord.

Tout d'abord, je voudrais dire quelques mots au sujet du commerce. Le Canada est probablement l'un des pays qui dépend le plus du commerce dans le monde industrialisés; en fait, il vient au second rang après l'Allemagne à ce chapitre. Il s'agissait de l'Allemagne de l'Ouest, mais maintenant les deux Allemagnes ne forment plus qu'un pays.

Un emploi sur quatre au Canada dépend de nos échanges commerciaux et de nos exportations vers d'autres pays. Trente pour cent de toutes nos recettes sont tirées du commerce. Il est extrêmement important non seulement que notre pays établisse des échanges commerciaux, mais également que nous obtenions un accès garanti aux marchés de nos principaux partenaires commerciaux et qu'en fait, nous puissions compter en matière de commerce sur des règles justes et acceptées par les deux parties, ou, aux termes de l'ALÉNA, par les trois parties. Il doit y avoir en outre un mécanisme accepté par les trois parties pour régler les différends.

Ainsi, premièrement on établit les règles qui sont acceptées par les trois pays et deuxièmement, on s'entend sur un mécanisme de règlement des différends. Bien entendu, toute cette entente tend principalement à réduire les barrières tarifaires, les droits, ainsi qu'à supprimer, manifestement, tout dumping et tout droit compensateur ou antidumping. Or, cela prend du temps. Il faut des années pour mettre complètement en oeuvre des accords commerciaux.

L'Accord de libre-échange canado-américain est entré en vigueur le 1er janvier 1989 et il faudra dix années complètes pour le mettre en oeuvre, pour réduire graduellement les droits imposés par les deux pays.

• (1410)

S'il est ratifié par les deux autres pays, les États-Unis et le Mexique, l'ALÉNA ne sera mis en oeuvre que le 1er janvier 1994. On suivra des étapes sur lesquelles nous nous entendons tous pour supprimer graduellement les barrières, les droits, qui nuisent aux échanges commerciaux entre nos pays.

Voyons ce que représentent nos échanges commerciaux. Entre le Canada et les États-Unis, chaque année, ils représentent probablement 250 à 260 milliards de dollars. Si on ajoute à cela le Mexique il sera alors question de 500 milliards de dollars par année. Les divers échanges commerciaux dans les deux sens entre nos pays représentent un grand nombre d'exportations et d'importations et, en fait, beaucoup d'emplois dans les trois pays et ils sont également synonymes d'un accroissement de la productivité et de la richesse. Évidemment, les trois pays ont tous intérêt à tirer le maximum d'un accord commercial.

Il y a une chose que j'ai entendu, peut-être pas tellement aujourd'hui, mais je veux quand même situer les choses relativement à cette motion, c'est qu'on avait fait en sorte que la mesure soit étudiée à vive allure à la Chambre et qu'on avait invoqué la clôture. Or, une telle affirmation est injuste. Je crois que nous, du moins de ce côté-ci de la Chambre, devons expliquer aux Canadiens que ce n'était pas le cas.

En fait, en juillet 1990, ce sont les présidents des États-Unis et du Mexique qui ont commencé à parler d'un accord commercial entre leurs deux pays. Le Canada s'est rendu compte qu'il y aurait un accord commercial pour l'Amérique du Nord—peut-être même pour l'hémisphère occidental—et que si nous voulions y prendre part, nous devions être à la table de négociation. C'est la position que le Canada a adoptée à l'automne 1990.

En juin 1991, il y aura donc deux ans dans une semaine, les discussions ont commencé en vue de définir et de conclure un accord de libre-échange nord-américain. Les pourparlers ont été très ouverts et se sont déroulés de trois façons précises. Il y a eu des discussions avec le secteur privé, avec des représentants des employés et des employeurs du secteur privé, et des ministres de premier plan du gouvernement fédéral ont rencontré des groupes de consultations sectorielles sur le commerce extérieur, ou GCSCE. Ces groupes, au nombre de 15, conseillent le gouvernement sur leur domaine particulier.

De 20 à 27 réunions formelles ont eu lieu avec des fonctionnaires qui ont formé à ces occasions des groupes sur l'environnement, la main-d'oeuvre ou les affaires. Il y a également eu des rencontres entre les gouvernement, y compris les gouvernements provinciaux. Dans toutes les provinces, il y a un ministre responsable du développement du commerce ou de l'économie. Les ministres ont formé un comité pour la province particulière. . .

M. MacWilliam: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. La motion à l'étude porte sur le transfert entre bassins hydrographiques. J'ai écouté très attentivement la députée et je m'excuse d'avoir interrompu sa dissertation. Je fais valoir que la députée fait du détournement de sujet plutôt que de traiter du détournement des eaux canadiennes. Je demande que la députée s'en tienne à la motion à l'étude.

Le président suppléant (M. Paproski): Ce n'est pas un rappel au Règlement et je suis convaincu que la députée, qui dispose encore de 15 ou 18 minutes, abordera la question à l'étude.

Mme Sparrow: Monsieur le Président, je ne me formalise pas de ce rappel au Règlement parce que j'ai dit à plusieurs reprises que je préparais le terrain pour ensuite aborder le sujet à l'étude. J'ai entendu dire tellement souvent à la Chambre, non seulement aujourd'hui, mais également depuis plusieurs mois, qu'il n'y avait pas assez de discussions et que cette mesure était adoptée à la vapeur. Ce n'est pas le cas.

La motion fait directement allusion à l'Accord de libre-échange nord-américain et c'est précisément cette entente que mes propos visent.

• (1415)

Nous avons donc eu des consultations avec les provinces et la Colombie-Britannique était effectivement présente. Les trois points précis renfermés dans l'ALÉNA et auxquels le député a fait allusion dans sa motion relèvent de la compétence de la Colombie-Britannique.

Le député a bien raison de dire qu'il faut s'en tenir aux questions pertinentes et j'y arrive, mais je tiens à ce que vous sachiez que nous avons eu des négociations très poussées avec le secteur privé, les syndicats et les intervenants au niveau provincial. Le ministre du Commerce extérieur lui-même a rencontré plus de 21 fois les représentants des provinces.

L'eau est le principal élément de la motion du député. Celle-ci n'est pas visée parce qu'il n'est pas nécessaire qu'elle le soit, sauf si elle prend la forme d'un produit et il s'agit d'eau potable, embouteillée ou dans un contenant. L'eau à l'état naturel n'est pas protégée par l'ALÉNA, ni l'ALÉ, ni le GATT, ni aucun accord du même genre. Les lacs, les rivières et les réservoirs aquifères ne sont tout simplement pas des biens, ils ne sont pas des produits et il n'en est pas question dans les accords commerciaux parce que ceux-ci ne portent que sur les biens, les produits et les services.

Ces accords ne portent que sur l'eau en tant que produit. Les exportations d'eau du Canada ne profiteront de cette protection que si l'eau est considérée comme produit négociable. Rien dans l'ALÉNA, l'ALÉ ou tout autre accord commercial ne force le Canada à exporter de l'eau à des fins commerciales ou autres. C'est pourquoi j'ai beaucoup de difficulté à accepter la motion dont nous sommes saisis.

On a parlé par exemple du projet Kemano. Ce projet n'a absolument rien à voir avec l'exportation d'eau. À vrai dire, ce projet remonte au début des années 50 lorsque la compagnie Alcan et le gouvernement de la Colombie-Britannique ont conclu un accord.

Les députés ont soulevé quelques points fort intéressants. Ils ont sans doute raison sur certains d'entre eux, mais pas en ce qui concerne l'Accord de libre-échange. C'est une question qui intéresse la Colombie-Britannique. Cela n'a rien à voir avec l'exportation d'eau.

M. MacWilliam: Je n'ai pas dit ça.

Mme Sparrow: Le député a fait un lien avec l'Accord de libre-échange. Je m'excuse, mais il a tort. En fait, le gouvernement a. . .

M. MacWilliam: Ce sont deux questions séparées. Vous n'écoutiez pas.

Mme Sparrow: En 1987, notre gouvernement est intervenu par l'entremise du ministère des Pêches et des Océans relativement à la conclusion d'un accord avec Alcan qui a été profitable au Canada en général et plus particulièrement à la Colombie-Britannique, d'où vient le député.

En fait, le niveau d'eau va remonter, et je pense que le député l'a dit dans une de ses interventions d'aujourd'hui. Le saumon n'est pas menacé.

Le gouvernement est intervenu et a réussi à convaincre la société Alcan de signer une entente comportant deux grands avantages. Le premier, c'est que le niveau de l'eau a été relevé. Le deuxième, c'est que le saumon a été protégé et maintenu dans la rivière. Je ne demande pas au député de nous remercier, mais simplement de le reconnaître. Ce sont de grands avantages pour notre pays.

Nous avons entendu aujourd'hui à la Chambre de graves accusations, des accusations qui ont déjà été portées pendant la campagne de 1988. En décembre 1988, quand il a été question du libre-échange, nos adversaires ont prétendu que les Canadiens allaient perdre leur régime d'assurance-maladie public, leurs pensions, qu'on leur prendrait toute leur eau, tout leur air. Rien de tout cela ne s'est produit ni ne peut se produire. Rien de ce qui est prévu dans l'ALE et dans l'ALÉNA ne va à l'encontre du GATT, et les programmes nationaux subsistent.

• (1420)

Le régime d'assurance-maladie est un programme national canadien, et il ne sera touché ni par l'ALÉ ni par l'ALÉNA.

Nos régimes sociaux, qu'il s'agisse du RPC, de l'assurance-chômage ou d'autres programmes, sont des programmes nationaux et relèvent de notre compétence. Nous sommes un pays souverain, et personne ne peut nous imposer des changements de l'étranger.

Nous sommes un pays souverain, et nous pouvons apporter des modifications de façon démocratique, j'en conviens, mais il n'y a personne aux États-Unis, au Mexique, en Europe de l'Ouest, en Europe de l'Est ou au Japon qui puisse nous faire modifier nos programmes nationaux.

Pour passer à une autre question, nous n'allons pas perdre nos ressources en eau parce que l'ALÉ ne traite pas expressément de la question. Le député prétend maintenant la même chose à propos de l'ALÉNA. Il était

inutile de préciser dans le texte. Ils ne peuvent pas voler notre eau.

Une voix: Vous n'écoutez pas. Je n'ai rien dit de semblable.

Mme Sparrow: J'écoute parfaitement. Le député parle du projet Kemano, de la Thompson Nord et du Traité du fleuve Columbia. J'ai expliqué ce que nous avons fait à propos du projet Kemano. Le député devrait nous en remercier. Nous avons relevé le niveau d'eau et nous protégeons les poissons. C'est ce qu'il fallait faire, j'en conviens.

Passons à autre chose. Nous avons précisé que les pays étrangers ne pouvaient rien changer à notre régime d'assurance-maladie. Nous avons établi que notre eau ne serait pas exportée. Nous avons dit clairement que nos programmes sociaux, qu'il s'agisse de pensions ou d'autre chose, demeurent nos programmes nationaux.

Permettez-moi d'ajouter autre chose. L'ALÉ devait faire perdre des centaines de milliers d'emplois aux Canadiens. Je ne vais pas prétendre que nous n'en avons pas perdu. Ce ne serait pas honnête. Nous avons perdu des emplois, mais nous en avons gagné d'autres.

Parlons de chômage. Il est vrai que le taux de chômage est élevé, mais, chaque fois que l'opposition parle du nombre d'emplois disparus, elle oublie de dire que le libre-échange ne s'applique pas dans certains secteurs, comme la culture, l'automobile, les transports, les brasseries.

L'opposition oublie de dire qu'il n'y a aucun droit sur beaucoup de produits miniers. Or, nous avons perdu des emplois dans le secteur minier, tout comme nous en avons perdu dans les secteurs des brasseries et des transports. Je n'en suis pas fière, mais, de grâce, qu'on ne mette pas au compte de l'ALÉ les pertes d'emplois dans les secteurs qui n'y sont pas soumis. Qu'on dise la vérité.

Oui, nous traversons une récession. Oui, toute notre conception de l'efficacité et du commerce est en train de changer, et nous nous engageons dans la voie de la mondialisation afin d'accroître notre productivité et de protéger nos programmes sociaux grâce aux revenus que nous tirerons de nos échanges commerciaux. Il faut absolument maintenir les filets de sécurité sociaux que les Canadiens ont tissé au fil des ans, depuis des décennies.

Quand on a une vision de l'orientation à donner au pays, on souhaite forcément que le Canada soit plus productif et plus judicieux dans ses relations commerciales, que les Canadiens soient mieux éduqués et qu'ils aient plus de possibilités d'emploi, de formation et de recyclage, et c'est précisément la direction que nous avons prise. Parfaitement.

Il faut opérer le virage du XXI^{e} siècle, et c'est ce que nous faisons grâce à l'ALÉ et à l'ALÉNA, ces deux accords de libre-échange déterminants qui finiront vraisemblablement par englober l'Amérique centrale et l'Amérique latine.

Nous n'excluons pas pour autant les autres pays du monde. Pas du tout. Le Canada est très actif au Japon par exemple. Le Japon est d'ailleurs notre deuxième partenaire commercial après les États-Unis. Nous négocions également beaucoup en Europe occidentale, notre troisième partenaire commercial en importance. Tous ces pays sont très importants pour nous. Il faut cependant se trouver d'importants partenaires commerciaux, d'où le besoin d'une solide réglementation.

Il est vrai que nous avons quelques difficultés au GATT. Vous le savez bien, monsieur le Président. Nous en sommes à quoi? Notre sixième ou septième année de négociations pour essayer de boucler l'Uruguay Round. Je ne sais pas ce que nous aurions fait sans l'ALÉ. Ce sont nos exportations vers les États-Unis qui nous ont sauvés durant cette récession qui a si durement frappé une industrie après l'autre. Nous avons appris qu'il faut négocier mieux et plus judicieusement, qu'il faut mener une lutte acharnée à nos concurrents. Grâce à cet accord de libre-échange et aux mesures que nous avons prises relativement à la formation, y compris la TPS, le Canada est déjà beaucoup plus compétitif qu'il ne l'était. La parité est atteinte entre les salaires versés au Canada et ceux offerts aux États-Unis. Autrefois, ils étaient approximativement 40 p. 100 plus élevés au Canada. Qu'il suffise de se rappeler la décennie 1979-1989; on ne pouvait pas être concurrentiels avec les salaires qu'on avait, avec l'inflation qu'on avait, avec les taux d'intérêt qu'on avait. Une certaine comparabilité est indispensable.

• (1425)

Nous avons le taux d'inflation le plus bas que nous ayons connu en 30 ans, plus bas même qu'aux États-Unis. De même pour les taux d'intérêt, à peu de choses près. De plus, notre taux préférentiel a baissé sous celui des États-Unis hier. Je n'ai entendu personne crier: «Bravo!» J'attends que vous reconnaissiez qu'il fallait faire des sacrifices au cours des dernières années pour nous mettre dans une position concurrentielle, mais vous ne le faites pas. Avec de tels taux d'intérêt, un tel taux de chômage. . .

Une voix: Parlez-nous de notre déficit des transactions courantes.

Mme Sparrow: Notre déficit courant. . . parlons plutôt du libre-échange. Notre position à l'égard des États-Unis est déficitaire depuis de nombreuses années. Nos exportations vers ce pays ont augmenté de plus de 15 p. 100 chaque année depuis la mise en oeuvre de l'ALÉ. Nous avons maintenant un excédent commercial avec les États-Unis, probablement pour la première fois depuis 1985.

Les crédits

Permettez-moi de conclure en parlant de votre motion, monsieur. Le député du centre de la Colombie-Britannique et moi. . .

Une voix: Lisez la motion.

Mme Sparrow: Je vais parler du projet Kemano. D'abord, il ne s'agit pas de l'exportation de l'eau vers les États-Unis. Quant à l'exportation de l'eau par transfert entre bassins hydrographiques, mon collègue, le ministre responsable. . .

Le président suppléant (M. Paproski): Les députés auront l'occasion de poser des questions ou de faire des observations. Le temps de parole de la députée est expiré.

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Monsieur le Président, la députée a déployé toute son éloquence sur le projet Alcan Kemano et elle semble croire que l'opposition critique ce projet sous prétexte qu'il s'agit d'un projet d'exportation d'eau lié à l'ALÉNA. Nous n'avons rien dit de la sorte. Si elle lisait la motion de l'opposition, elle verrait qu'elle se compose d'éléments distincts, mais liés entre eux.

La députée a parlé des répercussions positives que le projet de détournement Alcan Kemano a eues. J'aimerais connaître son opinion sur la décision rendue par le comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes qui a déclaré que le gouvernement avait agi illégalement en permettant la construction de la phase II du projet Alcan Kemano, qu'il était allé à l'encontre des sages conseils des spécialistes des pêches et de ses principaux conseillers en élaboration des politiques. Il a agi illégalement sans aucun examen des répercussions sur l'environnement.

Ce projet réduira ce qui reste de la Nechako à 12 p. 100 de son débit original. Par voie de conséquence, cela pourrait réduire de un mètre le niveau de l'eau dans le chenal principal du Fraser à la hauteur de Hell's Gate. M. David Suzuki a déjà décrit les répercussions possibles sur la remonte des saumons. Ce pourrait être une véritable catastrophe écologique. J'aimerais que la députée nous parle du rapport du comité mixte.

Par ailleurs, la députée a mal interprété ce que j'ai dit au sujet de l'eau vue comme produit commercial. À cet égard, je la renvoie à des dispositions très précises de l'accord. L'eau est incluse parmi les produits commerciaux dans les annexes sur les tarifs des douanes de l'ALÉ et de l'ALÉNA. Dans les deux annexes, l'eau entre dans les produits commerciaux. Je peux aussi renvoyer la députée à l'annexe originale du GATT intitulée «Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises».

• (1430)

L'article 2201 dit: «Eaux, y compris les eaux minérales naturelles ou artificielles, les eaux gazéifiées, la glace et la neige». Il est aussi précisé que «sont incluses, les eaux naturelles ordinaires de toutes sortes à l'exception de l'eau de mer». Cela se trouve dans l'annexe originale sur les tarifs des douanes du GATT, dans l'annexe sur les tarifs des douanes harmonisés de l'ALÉ et dans celle de l'ALÉNA. C'est là, sous les yeux de la députée. Je ne comprends pas qu'elle n'admette pas que l'eau est bel et bien incluse dans les produits commerciaux.

Mme Sparrow: Monsieur le Président, je veux d'abord remercier mon collègue de Shuswap de sa question. Je dois dire que l'intérieur de la Colombie-Britannique est vraiment une belle région. J'ai un chalet pas très loin de Shuswap où je vais me reposer de temps en temps. Lorsque le député fera du porte à porte durant la campagne électorale l'automne prochain, qu'il s'assure de venir chez moi; nous parlerons de la rivière Shuswap et de la rivière Thompson.

Ce que je veux dire au sujet de ce que le député voudrait voir dans l'ALÉ et dans l'ALÉNA, c'est que l'eau ne fait pas l'objet d'une exemption dans l'ALÉNA parce qu'il n'est pas nécessaire d'inclure une exemption concernant une obligation qui n'existe pas. Si on le faisait, on se trouverait à semer le doute. . .

Des voix: Oh, oh!

Mme Sparrow: Je vous ai écouté. C'est maintenant à vous de m'écouter.

Je disais donc que, si on le faisait, on se trouverait à semer le doute à savoir s'il existe des obligations relativement à d'autres ressources à l'état naturel comme les arbres—et le député vient d'une région où les arbres abondent—alors qu'il n'y a clairement aucune obligation à cet égard. Nous n'avons pas à nous exempter d'une obligation qui n'existe pas.

Pour revenir au projet Kemano, je dois dire encore une fois que j'ai lu très attentivement la motion du collègue du député et qu'elle semble établir un lien entre ces trois projets et l'ALÉNA. Ce que le député dit, directement ou indirectement, c'est que nous vendons notre eau à un autre pays, ce qui n'est pas le cas.

La politique fédérale de 1987 relative aux eaux interdit les exportations massives d'eau par transfert entre bassins hydrogaphiques ou par dérivation.

Ce qui s'est fait dans les années 1950 dans la première partie du projet Kemano de la société Alcan est chose du passé. Nous aimerions tous pouvoir retourner dans le passé, car nous pourrions ainsi corriger un tas de choses dans bien des régions du pays et même du monde.

En ce qui concerne la deuxième partie du projet dont parle le député dans sa question ou son observation, je dois dire que les tribunaux ont rendu leur décision, que nous respecterons. J'ajouterai cependant, en terminant, que le ministère des Pêches et des Océans est intervenu en 1987 pour voir si les stocks de saumon dans la rivière étaient menacés et a forcé Alcan à faire monter le niveau de l'eau.

Même si je comprends les préoccupations du député, il ne devrait pas mélanger ces trois projets avec l'ALÉNA. Cela ne passera pas. Il essaie simplement d'alarmer la population. Nous n'exporterons pas de quantités importantes d'eau.

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Monsieur le Président, la seule chose qui est mêlée à la Chambre, c'est la politique du gouvernement en matière de gestion des eaux.

Une voix: Bien dit.

M. Gardiner: Je voudrais poser une petite question à la députée. Comme elle a loué le travail accompli par le groupe qui a négocié l'entente de règlement concernant le projet Kemano, je voudrais savoir si elle croit que la personne qui a présidé ces rencontres secrètes devrait volontairement comparaître devant la B.C. Utilities Commission pour divulguer la teneur des pourparlers relatifs au projet Kemano qui se sont déroulés à huis clos.

• (1435)

Mme Sparrow: Monsieur le Président, premièrement, je partage l'avis du député au sujet du projet Kemano, sur lequel portaient la plupart des observations qu'il a faites et des préoccupations qu'il a mentionnées. Lorsque deux parties ou encore lorsque plus de deux parties, disons trois ou quatre, négocient un projet, une initiative, une proposition ou même un accord final, vous verrez très rarement les entreprises, les groupes intéressés, les gouvernements ou d'autres intervenants négocier en public.

Je sais que cela est difficile à concevoir pour le NPD, car sa politique est de tout nationaliser et de dire aux gens de ne pas s'inquiéter. Tout sera négocié à la Chambre. Tout se fait au grand jour, mais il ne faut pas oublier qu'on ne peut pas négocier tout seul. De toute évidence, monsieur le Président, vous savez comment les choses se passent, vous qui venez de la province libre-échangiste qu'est l'Alberta, province qui a profité de l'ALÉ, nos exportations vers les États-Unis ayant augmenté de 48 p. 100. Vous le savez et je le sais, mais je tiens à rappeler que les négociations entre de grands pays, des sociétés ou de petites entreprises, ou même entre niveaux de gouvernement, ne se font pas au grand jour.

Si, effectivement, le gouvernement de la Colombie-Britannique veut entendre, au cours de son examen du projet Kemano, le gouvernement fédéral, le ministre de l'Environnement ou encore le ministre des Pêches et des Océans, nous serons heureux de lui fournir tous les renseignements dont nous disposons.

M. Lyle Kristiansen (Kootenay-Ouest—Revelstoke): Monsieur le Président, ce fut un après-midi bien agréable à sa façon. Le débat portait sur l'eau, mais il a généré beaucoup de passion. Lorsque quelqu'un venant de la patrie du Traité du fleuve Columbia se sent concerné, il y a toujours une certaine production d'énergie qui semble accompagner le débit de l'eau, et ce débat n'y a pas fait exception.

Je voudrais tout d'abord faire consigner au compte rendu le texte même de la motion de l'opposition proposée aujourd'hui par mon collègue, le député de Prince George—Bulkley Valley, car on ne semble pas très bien la comprendre. La voici:

> Que la Chambre condamne le gouvernement pour n'avoir pas réussi à protéger les intérêts canadiens en ce qui concerne le transfert entre bassins hydrographiques, comme le démontrent le projet Kemano, la rivière Thompson Nord, de même que le Traité du fleuve Columbia et l'Accord de libre-échange nord-américain.

Cela fait, et pour en revenir aux observations de ma collègue d'en face, la députée de Calgary-Sud-Ouest, j'ai été frappé de voir, en écoutant son argument, qu'elle pouvait avoir une vue aussi étroite des choses. Ce n'est pas le cas de sa motivation qui, nous le savons, a beaucoup d'ampleur, mais l'argument lui-même s'est réduit à une seule question à la fois et ne semble pas réussir à reconnaître que toutes ces questions sont regroupées, non pas sous la rubrique du commerce, mais sous la rubrique des dérivations de cours d'eau et des transferts

d'eau entre bassins hydrographiques. Voilà ce qu'ont en commun toutes ces diverses questions.

Je voudrais m'arrêter plus précisément sur la question du commerce extérieur. Avant de l'aborder vraiment, je tiens à signaler les contributions qu'un certain nombre de mes collègues ont apportées à ce débat, non pas seulement aujourd'hui à la Chambre, mais d'un bout à l'autre du pays depuis plusieurs mois et, dans certains cas, depuis plusieurs années.

Je voudrais signaler notamment les contributions du député de Skeena, qui n'est pas des nôtres aujourd'hui, et du député de Prince George—Bulkley Valley qui se sont beaucoup occupés en particulier des questions concernant le projet Kemano, la rivière Nechako et autres questions relatives à ce bassin.

Un de mes collègues, le député de Kootenay-Est, n'est pas ici aujourd'hui. Je sais qu'il aurait voulu participer au débat. Mais cela lui était impossible, car il est actuellement en route pour Eureka, au Montana, pour y participer à une réunion multinationale portant sur certains des problèmes de dérivation et de conservation de l'eau et de protection de l'environnement en général qui découlent du genre de dérivations de cours d'eau que nous connaissons déjà et que nous craignons de voir à l'avenir.

• (1440)

Je veux aussi mentionner plus particulièrement le travail de mon collègue, le député d'Okanagan—Shuswap, qui a déjà participé à ce débat et celui de son collègue, le député de Kamloops; tous deux ont participé, dans une très large mesure, au débat sur le projet de détournement de la rivière Thompson Nord.

Jusqu'à maintenant, il y a eu dans le débat de nombreuses diversions et arguties quant à la fausseté de diverses déclarations concernant le libellé exact à la page *x* de l'Accord de libre-échange, à la page *y* de l'Accord de libre-échange nord-américain ou à la page *z* de l'accord du GATT—je suis certain que j'ai la prononciation canadienne—et quant à savoir s'il y est question ou non de l'eau et en quels termes.

J'aimerais essayer d'éviter ces arguties, même si certaines sont importantes. Le gouvernement dit qu'il a une politique officielle à ce sujet et il en est très fier. Je m'en réjouis et je l'en félicite. Il dit qu'il n'a pas l'intention d'autoriser les exportations d'eau canadienne sur une vaste échelle. C'est très bien.

Cependant, quiconque a déjà voyagé dans le sud-ouest des États-Unis ou goûté l'eau des cours d'eau canadiens qui se jettent dans le Pacifique nord-ouest serait bien naïf de ne pas se rendre compte que, tôt ou tard, dans un avenir assez rapproché, des pressions s'exerceront, de sorte que la politique gouvernementale officielle ne sera rien de plus qu'une goutte d'eau dans l'océan, peu importe le gouvernement au pouvoir.

Franchement, comme je viens de la circonscription de Kootenay-Ouest, il m'importe peu qu'il s'agisse d'un gouvernement conservateur, libéral, fédéral ou provincial, social-créditiste, néo-démocrate, réformiste ou autre. Le fait est que les énormes ressources en eau dont nous disposons, surtout dans le sud-est de la Colombie-Britannique, représentent près de 2 p. 100 de l'approvisionnement mondial en eau potable.

Dans le sud-ouest des États-Unis, on voit dans les salles de bains de tous les hôtels des affiches qui disent: «Fermez les robinets, nous risquons de manquer d'eau.» Sur toutes les routes des villes ou des campagnes, des panneaux réclament: «Ménagez notre eau, il y a pénurie.» Les Américains sont pratiquement en proie à la panique. Quiconque pense qu'une politique gouvernementale, peu importe le gouvernement, protégera cette ressource, malgré toutes ces pressions, est un fumeur de la sorte d'herbe rendue célèbre, récemment, par des candidats à la direction du Parti conservateur, sans parler d'un de mes collègues de mon propre parti, dans le coin, là-bas.

Ils sont dans les vapes. L'État de la Californie, notamment du sud, a une population plus nombreuse que celle de tout le Canada. On ne peut pas comparer cela avec la Colombie-Britannique, particulièrement le sud-ouest de cette province. Ma circonscription est la moins peuplée de toutes les circonscriptions électorales de la Colombie-Britannique.

Lors du dernier remaniement électoral, si nous avons réussi à épargner cette circonscription et celle de Kootenay-Est, c'est que M. Brisco, mon prédécesseur du Parti conservateur, et moi-même étions opposés au rapport sur le remaniement. Nous craignions par-dessus tout que si le rapport initial était adopté, nous n'aurions eu qu'un seul député pour défendre les intérêts du sud-est de la province à l'égard de toute son eau.

Nous avions besoin d'autant d'alliés que nous le pouvions. Nous avons lutté avec succès contre ce remaniement pour nous gagner le plus de représentants possibles

qui puissent protéger cette ressource qui, nous le savions, serait menacée.

Il y a une énorme pénurie d'eau dans le sud-ouest des États-Unis. Les affiches dans les chambres d'hôtel et sur les routes ne cessent de nous le rappeler.

• (1445)

Nous avons effectivement dans cette région de la Colombie-Britannique la plus grande réserve d'eau douce du monde et la plus petite population. Aussi, c'est simplement une question d'influence. Et que les pressions s'exercent dans 5 ans, 10 ans, 20 ans ou 50 ans, le plus grand marché pour le Canada se trouve aux États-Unis.

Le premier ministre et le ministre du Commerce se plaisent à dire que nous sommes une nation commerçante et ils ont raison. Trente pour cent de notre économie est fondée sur le commerce, contre peut-être 10 à 13 p. 100 aux États-Unis. Quels que soient les accords, nous sommes soumis à des pressions commerciales de la part de nos voisins américains, habituellement nos bons voisins, mais ils ont aussi des besoins qu'ils doivent satisfaire.

Nous y sommes confrontés sur divers fronts et, un beau jour, s'ils leur faut absolument quelque chose, et c'est presque le cas dans le sud-ouest des États-Unis, qu'il s'agisse de l'acier, du bois d'oeuvre, de la production d'électricité, quel que soit le prix qu'ils paieront et quel que soit le produit, ils nous menaceront en ces termes: «Ou vous nous donnez ce dont nous avons besoin, et nous vous paierons, ou nous allons vous imposer telle ou telle sanction.»

Étant donné le genre de pressions que nous allons subir au cours des 15 ou 50 ou 75 prochaines années, aucune politique gouvernementale ne pourra rien y changer. Et c'est pourquoi c'est une terrible perte de temps que d'entendre le genre de remarque suivante: «Oh, nous avons une politique.»

Une voix: Bien dit.

M. Kristiansen: Même s'il existait une politique écrite à ce sujet, cela importerait peu. Que nous décidions ou pas de nous lancer dans l'exportation et d'autoriser des détournements massifs de nos eaux, dans le cadre d'un accord international ou pas, cela importera peu non plus. Même si notre Constitution était on ne peu plus claire à ce sujet, tôt ou tard, on détournera des cours d'eau car les pressions seront telles qu'aucun gouvernement, de quelque parti qu'il soit, ne pourra y résister.

Nous devons donc dès maintenant prendre les mesures pour rendre la chose humainement impossible, en commençant par supprimer cette clause de l'Accord de libre-échange nord-américain—qui, même si on l'adopte à la Chambre n'en est pas à son stade final pour autant. Pour ce faire, nous devrons user de tous les moyens à notre disposition pour exiger le prix le plus élevé possible.

Certains diront, et j'en conviens: il n'y a pas de prix assez élevé. Mais lorsque ces pressions, qui sont inévitables, vont commencer à se faire sentir, vu l'accroissement de leur population d'un côté et notre faible nombre de l'autre, mieux vaudra prendre toutes les mesures pour leur rendre la chose impossible et avoir en main les accords qu'il faut —et cela demandera le concours du gouvernement fédéral, des gouvernements provinciaux et de tous les autres, peut-être même d'autres partenaires internationaux—si on veut exiger le prix fort.

Le seul prix envisageable serait peut-être de grandes concessions territoriales en échange de nos eaux, sinon il ne nous restera plus rien. Il pourra s'agir d'échanger l'État de Washington ou l'État d'Oregon plus tard contre ces détournements de nos eaux, histoire d'être encore en mesure de tirer parti de cette richesse naturelle qui est la nôtre.

C'est aussi sérieux que ça au bout du compte. C'est le genre d'enjeu qui peut mener à la guerre. Si vous voulez parler à des gens qui pensent que c'est aussi important que cela, il vous suffit de venir dans l'Ouest où nous avons déjà dû faire face au problème, ne serait-ce que pour des accords aussi anodins que le Traité du fleuve Columbia qui est censé contenir toutes sortes de protection et qui ne doit conduire qu'à la production d'énergie électrique.

Nous savons ce qui est en cause, et il suffit de se promener dans le sud-ouest américain pour se rendre compte de l'importance de ce qui est en cause. Je n'ai donc pas beaucoup de patience pour le genre de petites remarques que j'entends. On nous dit que c'est la politique du gouvernement, que ce n'est pas dans l'article X ni dans l'article Y.

Comme je le disais, c'est pour des questions comme celles-là que les nations partent en guerre. Les pressions que les États-Unis pourraient exercer sur le Canada, même si nous sommes bons amis, pourraient être énormes si, à un certain stade, nous ne capitulons pas pour un prix donné.

• (1450)

Je trouve parfaitement ridicule que quelqu'un de l'autre côté nous fasse la leçon, en disant qu'il faut être réalistes, alors que tout gamin capable de compter peut voir de quoi il s'agit. C'est ce que je voulais dire lorsque je mentionnais que l'argument de la députée démontrait une vue particulièrement étroite des choses.

Les crédits

Dans le peu de temps qu'il me reste, je voudrais parler de certaines des questions soulevées par mon excellent collègue de Kootenay-Est, ce qui était Kootenay-Est—Revelstoke avant le dernier découpage.

L'an dernier, et cette année encore, une chose a révélé comment le Canada perd une partie de sa souveraineté lorsqu'il vend le contrôle de ses ressources d'eau douce aux États-Unis, ou à tout autre puissance étrangère d'ailleurs.

Le réservoir Koocanusa a été créé par la construction du barrage Libby, au Montana, qui tend à exploiter les eaux de la rivière Kootenay, qui coule vers le Sud. C'est un affluent du fleuve Columbia, dans le sud-est de la Colombie-Britannique. Ce barrage avait été construit dans le cadre de l'important traité sur le réseau hydrographique du fleuve Columbia.

Je connais passablement bien ce cours d'eau. Il passe juste à côté de chez moi. Jusqu'à tout récemment, le réservoir était relativement bien administré. Il servait à la production d'énergie. C'était aussi un habitat important pour le poisson et un attrait touristique, des deux côtés de la frontière.

Toutefois, l'an dernier, les États-Unis en ont tiré plus d'eau que d'habitude, plus tôt dans la saison. Le gouvernement de la Colombie-Britannique a dû composer avec la faible marge de manoeuvre que lui laissait le traité pour ajuster le niveau d'eau dans d'autres réservoirs, afin de protéger le Koocanusa en prévision de la saison estivale, qui est déterminante.

Certains des réservoirs qui ont été en partie sacrifiés sont dans ma circonscription. Cette année encore, ils commencent déjà à subir les mêmes pressions. Pourtant, la pénurie d'eau dans le sud-ouest des États-Unis n'est pas aussi dramatique, à court terme, qu'elle ne l'était l'an dernier.

Cette année, les niveaux d'eau sont encore plus bas, et les Américains sont décidés à utiliser tout ce qui leur revient légalement, non pas seulement pour la production d'énergie et la lutte contre les inondations, mais aussi pour favoriser les stocks de poisson et améliorer l'environnement. Le gouvernement de la Colombie-Britannique est toujours restreint en vertu du traité. Il en résulte que le réservoir Koocanusa est maintenant à sec. La saison touristique est gâchée pour cette été, ce qui portera un dur coup à l'économie locale fondée sur le tourisme.

C'est un problème majeur qui démontre, à une très petite échelle, les risques énormes qu'il y a à permettre une importante dérivation de cours d'eau, que ce soit, officiellement, pour la production d'électricité ou pour tout autre objet. Dans ce cas-là, les réserves ont certainement servi à alimenter le sud-ouest américain en eau douce.

Le député de Kootenay-Est est actuellement en route pour Eureka, au Montana, où il participera à un certain nombre de rencontres organisées notamment dans le but de faire élargir les fins du traité. Que se passe-t-il?

On voulait peut-être, à l'origine, permettre la production d'électricité, mais on trouve maintenant beaucoup d'autres utilités à la dérivation de ces eaux, et ça se comprend. C'est un point de vue légitime pour nos voisins américains qui s'inquiètent de leur qualité de vie et de celle de leurs enfants.

Nous ne sommes pas leurs ennemis. Nous devons cohabiter. Tôt ou tard, il faudra que nous trouvions un compromis à la fois pour des raisons humanitaires et parce que les pressions du marché seront telles que nous devrons nous entendre sur un prix et sur des conditions acceptables pour nous et pour nos bons voisins qui ne vivent qu'à quelques kilomètres.

J'en appelle une fois de plus au gouvernement. Qu'en dépit de ses oeillères et de ses arguments pointilleux et précis démontrant que telle ou telle chose est couverte ou non par tel traité ou tel article, il prenne conscience que le Canada est là pour un bon bout de temps, du moins nous l'espérons, et les Canadiens aussi.

Il nous faut dès maintenant des garanties coulées dans le béton que dans 50 ans, le gouvernement en place, qu'il soit libéral, conservateur, néo-démocrate, réformiste ou autre, devra obtenir le consentement quasi unanime s'il veut vendre nos eaux et exiger que les exportations se fassent dans les meilleures conditions possibles et au prix le plus fort possible, car nous savons que cela arrivera, que nous le voulions ou non.

C'est la réalité. Je demande instamment au gouvernement d'y faire face. Il essaye de faire face à d'autres réalités, mais celle-ci est probablement la plus importante et représente le défi le plus critique que les Canadiens auront jamais à relever. Nous avons besoin de toutes les armes dont nous pouvons nous doter. Je prie instamment le gouvernement de penser à l'avenir et de commencer dès maintenant à répondre à ces besoins.

• (1455)

M. Brian L. Gardiner (Prince-George—Bulkley Valley): Monsieur le Président, je sais gré au député de ses observations, notamment de ce qu'il a dit au sujet du Traité du fleuve Columbia. J'aimerais faire une brève observations et lui poser une question.

Si je m'intéresse à cette question, c'est que la limite est de ma circonscription est située à proximité de l'Alberta où se trouve le lac Kinbasket, que beaucoup connaissent peut-être comme le bassin du barrage de Mica, tout en amont du fleuve Columbia.

Lors d'une visite de l'intérieur de la Colombie-Britannique organisée par des députés du Nouveau Parti démocratique, nous avons eu récemment l'occasion d'aller voir l'important barrage de Revelstoke. Les responsables de B.C. Hydro sur place nous ont dit que c'était l'un des barrages les plus efficaces construits sur le fleuve.

Par ailleurs, les problèmes qu'a mentionnés mon collègue et qui sont dus au fait que les autorités américaines dérivent vers les États-Unis—en fait en assez grande quantité—l'eau à laquelle ce pays a droit en vertu du Traité du fleuve Columbia, et la nécessité pour B.C. Hydro de maintenir les eaux à un niveau élevé derrière le barrage de Revelstoke, suscitent une grande inquiétude en ce qui concerne le lac Kinbasket.

En fait, il y a une semaine ou deux, je suis allé voir ce lac. Fait intéressant, il faut faire en voiture une trentaine de kilomètres au fond du lit du lac asséché avant d'arriver au point où l'on commence à voir l'eau. Le réservoir commence maintenant à se remplir. Cependant, aux dires des responsables de B.C. Hydro, si nous n'avons pas d'importantes chutes de pluie cet automne et une forte accumulation de neige cet hiver, le niveau de l'eau dans le lac Kinbasket risque d'être encore plus bas l'été prochain et cela pourrait entraîner de très graves problèmes.

Le député nous a dit que notre collègue des Kootenays mène actuellement des consultations avec les législateurs américains et autres. Pourrait-il nous dire en ce qui concerne le Traité du fleuve Columbia, s'il est possible de faire quelque chose pour mieux informer le public à ce sujet?

Le district régional de ma circonscription a organisé une réunion publique à Valemount et il semble que d'autres réunions devraient avoir lieu dans les Kootenays. Il va de soi que le public doit prendre part à ces réunions. Que pouvons-nous faire de plus afin de veiller à ce que le public soit pleinement informé de cette question extrêmement importante?

M. Kristiansen: Monsieur le Président, je remercie le député de Prince George—Bulkley Valley d'avoir posé cette question. En fait, un certain nombre de réunions, de colloques et de conférences doivent avoir lieu dans Kootenay-Ouest et dans Kootenay-Est au cours des prochaines semaines et des prochains mois. Je suis aussi heureux d'apprendre que des réunions se tiennent aussi dans sa région.

Ces réunions sont organisées non seulement à la demande de néo-démocrates qui, depuis un certain temps, ont des inquiétudes sur le plan politique, mais aussi de commissions d'énergie provinciales et autres qui s'inquiètent de l'administration du traité. Le but de ces rencontres est de veiller à ce que quelles que soient les décisions que nous prenions et quelles que soient les mesures de pression que nous exercions, nous agissions toujours en étant le mieux informés possible quant à la teneur de ces accords et en connaissant exactement les limites à respecter.

Je voudrais rendre hommage à certains de mes prédécesseurs de deux partis dans ma propre région, tout d'abord au seigneur des Kootenays, M. Bert Herridge, qui a été député de 1945 à 1968. Tout au long des négociations du Traité du fleuve Columbia, M. Herridge a fait beaucoup d'efforts pour en combattre les dispositions qu'il jugeait mauvaises et, en fin de compte, pour lutter contre tout le traité.

Je voudrais aussi rendre hommage à un autre de mes prédécesseurs qui a été député de Kootenay-Ouest de 1968 à 1977, M. Randolph Harding, qui a été député provincial et qui, je crois, a bousillé trois ou quatre de ses voitures à parcourir les différentes localités qui devaient être inondées au cours de cette période. Il s'est beaucoup dévoué, tout comme un autre député, plus récemment, M. Brisco, mon alter ego, que je consulte fréquemment.

Chacun de nous, à son époque et à sa façon, a fait son possible pour tenir les gens au courant de ce qui se passait et leur dire ce qu'il en était au juste au lieu de les laisser se faire toutes sortes d'idées sur l'accord, afin de pouvoir négocier en s'appuyant sur des faits et non simplement en se laissant guider par des émotions. On a probablement deviné que les émotions, dans ce cas-ci, non seulement les miennes, mais aussi celles de mes collègues et de quelques députés d'en face, sont aussi profondes et aussi fortes que les eaux et la capacité de production de la région d'où je viens.

• (1500)

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Monsieur le Président, j'aimerais faire quelques observations avant de poser une question.

Le Canada possède environ 25 p. 100 de l'eau douce de la planète, c'est vrai, mais les gens ne comprennent pas que la majeure partie de cette eau se trouve sous forme de glace et constitue la calotte glaciaire de l'Arctique. En réalité, nous avons seulement 9 p. 100 environ de l'eau douce, ce qui représente notre juste part puisque notre masse terrestre équivaut à 7 p. 100 de la masse totale.

La difficulté vient du fait que la majorité de cette eau, soit environ les deux tiers, s'écoule vers le nord. Lorsque les États-Unis considèrent le Canada comme un grand lieu d'approvisionnement en eau douce, ils se trompent. Les écologistes vous diront qu'il n'existe aucune eau excédentaire.

Toute eau qui traverse un écosystème, une rivière par exemple, est un élément vivant. Elle remplit une fonction très précise. Si on prive l'écosystème d'une quantité importante de cette eau, on cause des changements irréparables, et même très nuisibles à l'écosystème; voilà ce qui nous préoccupe.

L'eau est un grand sujet de préoccupation pour mon collègue, le député de Kootenay-Ouest, et les autres députés de notre équipe de l'intérieur de la Colombie-Britannique, qui représentent le nord et le centre y compris le sud, soit la région de Kootenay, de la partie continentale de la province. Tous ces gens comprennent bien les questions concernant l'eau. Ils ont vu les effets du Traité du fleuve Columbia et des projets de dérivation de la Nechako. Ils comprennent l'importance de l'eau à titre de ressource et la grande vulnérabilité de cette ressource précieuse face aux dispositions de l'ALÉ et de l'ALÉNA.

Ceci me fait penser à une courte citation; je poserai ma question ensuite. J'ai reçu de l'Académie Rawson des sciences de l'eau un rapport qui traite de l'ALÉNA et des exportations d'eau. On cite dans ce rapport le Centre du droit de l'environnement de Washington, D.C. qui aurait dit que, malgré la controverse qui s'est produite autour de l'ALÉ, les négociateurs canadiens n'ont pas tenté de faire inclure dans l'ALÉNA des exemptions précises concernant l'eau et que, par conséquent, le texte actuel de l'ALÉNA confirme qu'il sera impossible d'empêcher les transferts d'eau sur une grande échelle entre le Canada, les États-Unis et le Mexique.

J'aimerais connaître l'opinion du député au sujet de cette citation.

M. Kristiansen: Monsieur le Président, je ne vous surprendrai guère ni nos vis-à-vis en disant que je souscris à l'avertissement que mon collègue vient de lancer.

Pour moi et pour tous les gens de ma région qui participent à ce débat, qui ont lu le texte complet ou partiel de l'ALÉNA dont nous sommes maintenant saisis et qui, auparavant, ont participé au long débat sur l'Accord de libre-échange, ce qui nous inquiète le plus, c'est de savoir si nos eaux seront protégées ou pas, dans quelle mesure elles le seront et pour combien de temps.

Je reconnais que le problème ne tient pas au fait qu'on ne dit pas dans l'accord que nous allons exporter notre eau ni qu'il va s'agir là d'un produit exportable, mais bien au fait que le gouvernement n'accorde pas, pour une raison quelconque, à nos eaux la même protection qu'à nos billes de bois brut. Pourtant, l'exportation d'eau est aussi importante que l'exportation de ces billes. Nos vis-à-vis ne prévoient pas la même protection que celle accordée au poisson transformé, aussi important le secteur de la pêche soit-il.

Même si nous ne vendons pas de l'eau sur une grande échelle maintenant, il s'agit également d'un produit commercial important et c'est aussi beaucoup plus que cela.

Lorsqu'on renégociera les termes de l'ALÉNA—et nous sommes persuadés que c'est ce qui va se produire en fonction de ce qui se passe au Congrès américain et ailleurs—nous demanderons une fois de plus qu'on insère cette protection et qu'on donne aux gouvernements futurs le plus grand pouvoir de négociation possible pour obtenir le prix le plus élevé possible et faire accepter les conditions les plus fermes possibles quand nous serons confrontés à une offre que nous ne pouvons tout simplement pas refuser.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir participer au débat car, comme l'ont déjà dit plusieurs intervenants, l'eau est une des ressources vitales de notre pays, comme de bien d'autres.

Cette réalité trouve une résonance profonde dans le coeur et l'âme des Canadiens puisqu'une partie tellement importante de notre industrie, de nos moyens de subsistance et de notre prospérité dépend de nos très riches et abondantes ressources naturelles. Pour les Canadiens l'eau fait partie de leur patrimoine et de leur culture et caractérise notre nation sur ce continent.

• (1505)

J'espère que l'auteur de la motion ne m'en voudra pas si je ne limite pas mes propos à la seule question du transfert d'eau en Colombie-Britannique, mais ce problème se pose partout au Canada.

Dans ma région des Prairies, par exemple, il y a le projet de dérivation de l' Assiniboine et nous nous sommes intéressés à fond au projet de dérivation de la Garrison. Il y a également le barrage Rafferty-Alameda et le barrage Oldman, qui sont tous des projets d'irrigation de bassins hydrographiques communs au Canada et aux États-Unis.

On peut en dire autant de la région des Grands Lacs où la question du partage des ressources en eau a suscité maints différends et problèmes au fil des ans. Nous savons qu'il y a déjà des projets de dérivation, notamment celui du lac Michigan dans le système de Chicago, sur lesquels nous n'avons pas réussi à exercer de contrôle.

La question revêt une importance nationale et les faits exposés jusqu'à maintenant à la Chambre démontrent qu'il y a effectivement lieu de s'inquiéter au sujet des pressions auxquelles le Canada sera soumis à cause de la demande croissante et de la pénurie d'eau aux États-Unis.

Depuis la signature de l'accord, il y a tout lieu de se demander si le Canada pourra protéger ses ressources en eau et décider lui-même de l'utilisation qu'il en fera sans devoir se plier à des obligations juridiques découlant des accords commerciaux. Je tiens à souligner que cette préoccupation est justifiée et qu'elle n'est pas, comme le disait le député de Calgary, le résultat de tactiques alarmistes. Notre crainte découle du libellé même des accords.

D'abord, dans l'Accord de libre-échange et maintenant dans l'Accord de libre-échange nord-américain, l'article sur le traitement national prévoit que chaque partie, dans le cadre de l'accord, accorde le traitement national aux échanges de produits et de services. C'est très clair. Nous devons traiter les biens et les services des États-Unis exactement comme les nôtres. Il ne peut y avoir de discrimination quant à l'établissement des prix, aux quotas ou aux quantités.

L'artice 409 donne ensuite la définition d'un «produit». Selon cet article, qui s'applique à l'exportation de produits, les produits d'une partie désigne des produits intérieurs aux termes de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Pour savoir ce que cela comprend, il faut se reporter à l'artice 2201 de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, qui comprend toutes les eaux minérales, même la glace et la neige, peu importe la façon dont elles se présentent pour le transport.

Suivons le raisonnement qui suit. Nous devons accorder le traitement national à tous les produits et services. Un produit est défini aux termes du GATT. Or, le numéro tarifaire 2201 du GATT définit l'eau naturelle, y compris la glace et la neige, comme une produit.

De plus, à l'article 408 de l'Accord de libre-échange, qui est aussi repris dans l'ALÉNA, nous avons précisément cédé le droit du Canada d'imposer une taxe à l'exportation, qui serait notre dernier moyen de défense.

Nous avons probablement éliminé l'un des instruments commerciaux les plus importants d'un pays, qui lui permet, avant d'exporter un produit vers un autre pays, d'imposer une taxe pouvant être assez prohibitive pour empêcher cette exportation.

Nous avons cédé ce droit en ce qui concerne nos échanges avec les États-Unis. Nous le préservons à l'égard des autres pays, mais, en vertu de l'article 408, nous avons abandonné le droit d'imposer une taxe à l'exportation vers les États-Unis. Comme nous l'avons constaté, il y a quelques années, dans l'affaire du saumon de la côte ouest, parce que nous avions abandonné la taxe à l'exportation, nous ne pouvions protéger la transformation de notre propre ressource naturelle dans notre propre pays.

• (1510)

Si je m'impose l'étude de ce document juridique c'est pour une raison importante. Le gouvernement pourrait clarifier la question immédiatement. Il lui suffirait de préciser dans l'entente que l'eau est exclue, comme il l'a fait pour les billes et le poisson.

J'aurais cru, après le débat de 1988 sur l'Accord de libre-échange, qu'un gouvernement canadien qui tient vraiment à protéger les ressources en eau du pays aurait tout naturellement dit aux Américains et aux Mexicains: «Écoutez, nous avons un gros point d'interrogation. Un grand nombre d'analystes et d'observateurs très respectés chez nous ont soulevé cette question. Par conséquent, incluons donc l'eau au nombre des éléments exclus.»

Le gouvernement ne l'a pas fait. Il ne l'a pas fait même s'il en avait la possibilité pour la deuxième fois. C'est évidemment l'une des raisons pour lesquelles notre propre chef a dit à la Chambre, il y a un jour ou deux, qu'il fallait renégocier cette entente afin de veiller à ne pas éliminer ces éléments importants.

Permettez-moi d'insister sur la gravité de la situation. Un avocat et environnementaliste de Winnipeg, Brian Pannell, fait partie de l'un des comités consultatifs auprès du ministre du Commerce extérieur. Il n'est pas considéré comme un farouche adversaire du gouvernement. Il fait partie du comité consultatif chargé de conseiller le ministre du Commerce extérieur. Il y a à peine un mois, il soulevait des questions graves dans une lettre adressée au ministre et au négociateur en chef de l'ALÉNA, John Weekes, au sujet de l'eau.

M. Pannell mentionnait que le Canada peut restreindre les exportations d'eau uniquement dans la mesure où celles-ci limitent la consommation intérieure. En vertu des accords, le Canada est tenu de partager l'eau proportionnellement. Il s'ensuit que même en période de pénurie, le Canada doit continuer de fournir la même quantité d'eau que la moyenne de ses exportations dans les 36 mois précédents.

C'est un membre du propre comité consultatif du ministre du Commerce extérieur qui a soulevé ce problème. C'est une préoccupation légitime parce que, ainsi que le député de la Colombie-Britannique l'a fait remarquer, nous avons décelé un problème dans le débit de la rivière Columbia du fait que les États-Unis font un usage plus grand de l'eau de la rivière, violant ainsi l'esprit de l'accord sur cette rivière.

Maintenant, cela deviendra une exigence législative de sorte que nous devrons restreindre encore notre consommation d'eau, comme c'est arrivé lors de la sécheresse en Colombie-Britannique l'an dernier. Et cela risque de se produire de nouveau, compte tenu du réchauffement planétaire, notamment. On sait ce que cela veut dire.

Ces accords nous empêcheraient d'accroître notre consommation d'eau si le besoin s'en faisait sentir de nouveau, que ce soit en Colombie-Britannique, dans les Prairies ou ailleurs.

Nous n'inventons rien. C'est écrit en toutes lettres dans les accords eux-mêmes.

En outre, un membre du propre comité consultatif du ministre a soulevé la même question et a exhorté le ministre à faire ce qui s'imposait, soit renégocier l'accord pour exclure cette disposition. Supprimons cette disposition de l'accord afin qu'elle ne devienne pas une pomme de discorde entre nos deux pays.

J'estime que nous sommes fondés à demander aux députés du gouvernement pourquoi ils ne l'ont pas fait. Le ministre du Commerce participe aux discussions depuis 1988. Il sait de quoi il retourne. Il a pris part à toutes les négociations. Pourtant, quand l'occasion s'est présentée pour renégocier cette disposition de l'ALÉNA, il ne l'a pas fait.

Au moment où les États-Unis eux-mêmes ont dit avoir de sérieuses réserves à faire au sujet des accords parallèles sur l'environnement et où le président a déclaré qu'il voulait obtenir une meilleure protection des normes américaines en matière d'environnement, l'occasion est propice pour le Canada de remettre la question de l'eau sur la table de négociation des accords parallèles.

• (1515)

M. MacWilliam: Le Canada va-t-il saisir l'occasion? Toute la question est là.

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Effectivement. Tout au long du débat de la semaine, à l'étape du rapport et de la troisième lecture, le ministre du Commerce extérieur n'a jamais dit qu'il avait le moindrement l'intention de proposer, au cours des discussions sur les accords parallèles avec les États-Unis, que l'eau soit exclue du champ d'application de l'accord.

La porte reste ouverte. La possibilité n'est toujours pas écartée. Je n'arrive vraiment pas à comprendre qu'un gouvernement en position aussi précaire, en fin de mandat, soumis à un barrage de critiques à cause de son comportement au sujet de l'ALÉNA et de la manière dont il impose cet accord au Parlement, se refuse à faire ce qu'il doit.

Pourquoi donc, alors que c'est raisonnablement facile, se refuse-t-il à agir comme il le faudrait? À moins qu'il n'ait d'autres objectifs qu'il n'ose avouer. Une chose est certaine. La défense qu'ont donnée la députée de Calgary et d'autres, pendant le débat, tient au fait que le Canada s'est doté d'une politique sur l'eau en 1987. Elle a été débattue à la Chambre et j'étais là. Ce que la députée n'a pas dit à ses collègues de la Chambre et aux Canadiens, c'est que les accords commerciaux ont préséance sur cette politique.

Si les États-Unis, plus tard, dans un an ou deux, décident d'exercer leur droit prévu par l'accord et exigent du Canada des exportations d'eau jusqu'à concurrence d'une certaine quantité, cela primera toute politique qui pourrait être en place.

Avec le temps qu'il me reste cet après-midi, je vais tenter de montrer que nous devrions essayer de conclure un accord là-dessus. Je ne crois pas qu'il y ait lieu de jouer dur avec les Américains. Cela fait des dizaines d'années que nous faisons appel à la Commission mixte internationale pour régler nos différends. Il existe des structures adéquates pour régler nos problèmes frontaliers avec les États-Unis.

Il y a un endroit où tout le dossier de l'eau pourrait être débattu à fond, et c'est sur la place publique. Cela pourrait aider à rapprocher Canadiens et Américains. Nous pourrions chercher ensemble une solution à nos problèmes. Soit dit en passant, nous avons chacun notre part de responsabilité dans cette affaire. Les Américains sont aux prises avec les problèmes causés par le déversement d'eaux usées dans le détroit Juan de Fuca. En bons voisins que nous sommes, nous devrions nous montrer prêts à en discuter avec eux et à négocier une solution.

Il est normal d'avoir des mesures de compensation ainsi que de bonnes ententes de négociation. Les Américains ont des griefs légitimes en ce qui concerne la façon dont nous nous y sommes pris pour régler nos problèmes dans les Grands Lacs. Je ne crois pas que nous ayons très bien réussi à enrayer le problème des moules zébrées, et de l'autre drôle de petit poisson qui se promène dans nos eaux. Ces bestioles sont en train de décimer notre population de poissons de pêche sportive. Nous n'avons pas fait notre part.

M. Kristiansen: Sans oublier la pollution du fleuve Columbia.

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): La pollution du fleuve Columbia; vous avez parfaitement raison. Nos deux pays auraient avantage à se parler sérieusement, et je propose qu'ils le fassent sous l'égide de la Commission mixte internationale.

Le bassin de la rivière Rouge irrigue à la fois la région d'où je viens et les États du Midwest américain. Cela fait deux ans que je dis que les municipalités, les provinces, le gouvernement du Canada et celui des États-Unis doivent s'entendre sur l'usage à faire de ce bassin hydrographique que nous avons en commun. Nous en avons tous besoin, mais nous le polluons copieusement de part et d'autre de la frontière; je pense à deux ou trois provinces en particulier et aux municipalités de ces provinces. Nous sacrifions l'une des plus belles ressources des Prairies par simple négligence et incurie.

Je pense qu'il y a de la place. Celui qui a proposé la résolution accepterait que l'on puisse en discuter sérieusement, surtout parce qu'il y a une nouvelle administration aux États-Unis et le vice-président a écrit un ouvrage magistral sur l'environnement et doit comprendre cette préoccupation commune. On n'a plus affaire à la mentalité de l'ancienne administration, où les questions environnementales étaient mal vues.

L'attitude du président Reagan le résume bien. Il pensait que les arbres étaient responsables de la présence de l'anhydride carbonique dans l'air. Depuis ce temps-là, la sensibilisation à l'environnement a augmenté de beaucoup. Le nouveau gouvernement aux États-Unis est sensible à l'environnement.

• (1520)

Je pense que le nouveau gouvernement a pris une position très courageuse il y a un mois environ. Le secrétaire des Affaires intérieures a essayé d'imposer des exigences rigoureuses de conservation de l'eau aux usagers qui sont de ressort fédéral dans les États de l'Ouest. Le Sénat a rejeté son projet, mais au moins on fait valoir la cause de la conservation. Cela nous révèle toutes les possibilités d'échanges sérieux, ouverts et honnêtes entre les États-Unis et nous au sujet de l'eau, cette ressource continentale très précieuse.

Cela ne peut arriver et ne doit arriver que si le Canada assume ses propres droits relativement à la protection de ses ressources en eau. C'est une condition essentielle pour toute négociation sérieuse. À l'heure actuelle, nous négocierions sans pouvoir rien offrir parce que nous avons déjà tout cédé, dans un certain sens.

Je pense que le débat cet après-midi est très important, même si ce n'est qu'une occasion pour la Chambre de prendre position—il en est encore temps. J'appuie sans réserve les propositions concernant la rivière Thompson Nord, le fleuve Columbia et les autres bassins hydrographiques de la Colombie-Britannique parce que le problème est le plus grave dans cette région, mais il existe ailleurs au Canada aussi. Par conséquent, la Chambre devrait dire au gouvernement que, si les Américains veulent négocier des accords sur l'environnement, nous devons aller à Washington le plus tôt possible pour en discuter.

Il ne s'agit pas de divergences de vues sectaires entre nous et les conservateurs, par exemple. Tous les Canadiens peuvent s'entendre là-dessus. Il n'y a pas d'avantage politique pour un parti ou l'autre. Ce n'est que le gros bon sens.

Je suppose que la population canadienne voudrait voir le Parlement s'exprimer avec bon sens, surtout sur une question aussi importante pour notre économie et notre avenir que la protection de nos eaux.

Mme Sheila Finestone (Mont-Royal): Monsieur le Président, j'ai écouté avec grand intérêt mon collègue de Winnipeg qui, comme d'habitude, m'a beaucoup appris, cette fois au sujet des importants dommages que pourraient subir le réseau hydrographique et les écosystèmes du Canada. J'ai également écouté mon collègue d'Okanagan—Shuswap.

Je voulais demander ceci à mon collègue, qui est un très bon organisateur et planificateur et qui a montré ses qualités de chef lorsqu'il a été ministre dans des gouvernements antérieurs: s'il était ministre aujourd'hui, quelles mesures recommanderait-il au Cabinet de prendre pour protéger cette précieuse ressource non renouvelable qu'est l'eau?

M. Axworthy (Winnipeg–Sud–Centre): Monsieur le Président, je crois que la première chose que le gouvernement fédéral devrait faire serait de déclarer très clairement que le moratoire actuel sur les exportations d'eau imposé par le gouvernement de la Colombie-Britannique est aussi une politique fédérale. Il devrait d'abord prendre immédiatement une position très claire à cet égard.

Un certain nombre de projets douteux ont été présentés. J'en ai un ici présenté par la société Multinational Water and Power Inc. de Vancouver, qui a plusieurs plans visant à dériver les eaux de ruissellement de la Colombie-Britannique vers la côte ouest des États-Unis.

Je crois que le gouvernement fédéral devrait énoncer clairement sa position. J'ai cru comprendre, en parlant avec des fonctionnaires de la Colombie-Britannique, qu'ils ne sont pas certains de la position du gouvernement fédéral. Je crois que le ministre de l'Environnement, s'il a le temps et si cette question l'intéresse compte tenu de ses autres préoccupations, devrait prendre des mesures immédiates à ce sujet. Il pourrait dès demain dissiper toute cette incertitude en rejetant une fois pour toutes les projets comme celui du grand canal, celui de la Multinational Water and Power.

• (1525)

Deuxièmement, comme je l'ai dit dans mon discours, je crois que nous devrions, sans hésiter, proposer à l'administration américaine d'inclure dans l'entente parallèle sur l'environnement une disposition excluant l'eau. Une disposition en ce sens devrait être claire et explicite. Cette proposition devrait d'ailleurs être déjà sur la table. Et je ne parle pas des autres réserves que j'ai au sujet de l'ALÉNA. Je parle de ce que devrait faire le gouvernement au pouvoir en ce moment. Vous m'avez demandé si c'est ce que nous ferions à la place des conservateurs.

Troisièmement, je crois qu'il serait important d'amorcer des discussions globales avec les Américains sur les ressources en eau du continent. La Commission mixte internationale pourrait jouer un rôle utile à cet égard et nous pourrions lui confier le mandat d'entreprendre un examen global de nos ressources en eau.

Quatrièmement, à la condition que cela ne s'éternise pas, je discuterais avec la Colombie-Britannique en vue de déterminer la meilleure stratégie à adopter dans la renégociation du traité royal sur la voie navigable du fleuve Columbia qui doit débuter dans trois ou quatre ans.

Une voix: C'est pour bientôt.

M. Axworthy (Winnipeg–Sud–Centre): C'est pour bientôt, et je crois qu'il est très important de nous entendre sur la position du Canada.

Le président suppléant (M. Paproski): Le temps accordé au député est écoulé. Nous sommes à la période des questions et des commentaires, et je crois que le député veut intervenir.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg–Sud–Centre): Finalement, je crois qu'il est important que nous nous dotions d'une politique nationale des eaux. Nous pourrions élaborer cette politique région par région, en demandant l'avis de la Colombie-Britannique, des Prairies, de la région des Grands Lacs, du Québec et de la région de l'Atlantique. Le gouvernement fédéral pourrait coopérer avec les provinces et les municipalités pour garantir la qualité de l'eau, son traitement et sa distribution. Tous pourraient collaborer à l'amélioration de la qualité de l'eau d'un bout à l'autre du Canada.

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Je remercie le député de Winnipeg-Sud-Centre. À mon avis, ses observations étaient tout à fait pertinentes. Elles confirment les préoccupations que nous, les députés du centre de la Colombie-Britannique, exprimons depuis un certain temps déjà. En fait, le député a légitimisé nos préoccupations, car les deux partis de l'opposition reconnaissent premièrement, que l'eau fait partie intégrante de l'Accord de libre-échange et de l'ALÉNA. Elle est expressément incluse à l'article 2201 des deux accords. Deuxièmement, ils reconnaissent que, parce que le gouvernement n'a pas exclu expressément les exportations d'eau sur une vaste échelle dans l'un ou l'autre des accords, nous serions tout à fait vulnérables si, dans l'avenir, il y avait d'importantes exportations d'eau

Le député a fait une observation tout à fait légitime. Tout ce débat pourrait prendre fin immédiatement si le gouvernement passait simplement à l'action et s'il profitait de l'occasion que le président des États-Unis, Bill Clinton, lui offre dans le cadre de la négociation des accords parallèles sur l'environnement. Il pourrait conclure un accord parallèle entre le Canada, les États-Unis et le Mexique, accord qui exclurait expressément de l'entente les ressources d'eau canadienne et les exportations d'eau canadienne sur une vaste échelle. Le gouvernement peut saisir cette occasion et faire cela; la discussion prendra alors fin et je crois que nos inquiétudes seront, dans une large mesure, apaisées.

Elles le seront sauf pour ce qui est du premier Accord de libre-échange. Pour apaiser nos inquiétudes, le gouvernement devrait maintenant conclure un protocole d'entente international avec les États-Unis afin d'exclure expressément les exportations d'eau de cet accord.

Bon sang, si ces deux conditions étaient réunies, nous pourrions nous asseoir et nous taire.

M. Axworthy (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, il s'agit peut-être d'un détail, mais je crois que l'ALÉNA pourrait aussi englober l'ALÉ et que, par conséquent, cela pourrait avoir un effet très déterminant sur l'application des articles 408 et 409. J'espère que ce sera le cas. Il appartiendra toutefois aux juristes d'en décider.

J'espère que les ministériels écoutent attentivement ce que le député dit. Ce pourrait être l'occasion pour tous les partis à la Chambre de faire quelque chose d'important pour tous les Canadiens, de ne pas se livrer une sorte de combat de part et d'autre de la Chambre, mais de faire au contraire quelque chose qui résoudra les différends et les vrais problèmes, qui mettra un terme à l'incertitude et qui améliorera considérablement l'accord commercial actuel, de sorte qu'il signifie vraiment quelque chose.

À mon avis, le gouvernement pourrait profiter des heures qu'il lui reste pour faire preuve de leadership et prendre des mesures que nous appuierions.

• (1530)

M. Ross Stevenson (Durham): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir participer à ce débat.

Je voudrais prendre une ou deux minutes pour répliquer à certaines des observations que l'orateur précédent vient de faire. Il a soutenu que si nous exportions de l'eau, il nous faudrait continuer de partager cette eau avec les États-Unis. À l'heure actuelle, nous ne détournons aucun cours d'eau aux fins d'exportation. Il n'y a aucune raison de croire que nous aurons à le faire un jour ou que nous y serons forcés.

Les Canadiens ne sont pas obligés de nourrir ceux qui ont faim dans le monde à moins qu'ils veuillent bien le faire. Nous décidons de le faire dans le cadre d'accords commerciaux ordinaires et dans le cadre de nos programmes d'aide étrangère. Nous n'avons cependant aucune obligation stricte de le faire.

Il y a aujourd'hui dans le monde des gens qui ont soif et qui manquent d'eau pour quelque raison que ce soit. À l'heure actuelle, et certainement pas dans un avenir prévisible, il n'est pas question d'exporter de l'eau dans le cadre de grands projets de dérivation de cours d'eau. Nous n'avons aucune obligation de le faire.

Si un futur gouvernement, longtemps après que nous tous ici aujourd'hui aurons quitté la Chambre, décidait d'y changer quelque chose, il n'y a rien que nous puissions faire pour l'en empêcher. Si nous tentons de l'interdire par voie législative, ce futur gouvernement pourra changer la loi en quelques jours ou quelques semaines. Si on inscrivait cette interdiction dans un accord commercial et si un jour les États-Unis ou le Mexique avaient besoin d'eau, l'accord pourrait être modifié très rapidement si le futur gouvernement canadien et les futurs gouvernements américain et mexicain voulaient plus tard le modifier.

Les arguments que nous avons entendus aujourd'hui semblent avoir beaucoup de bon sens et pouvoir inspirer une bonne politique, mais cette dernière pourrait certes être modifiée très rapidement par les politiciens ou les décideurs de l'avenir. Étant donné que nous n'exportons pas d'eau à l'heure actuelle, je dirai bien franchement que toute la discussion que nous venons d'avoir à propos de l'ALÉNA, de l'ALÉ et du GATT ne s'applique tout simplement pas à la situation d'aujourd'hui.

L'orateur précédent a également soulevé les problèmes liés au fleuve Columbia. Il a rattaché ces problèmes au partage des eaux, à cause du libellé de l'Accord de libre-échange. Encore une fois, l'argument n'est pas valable. Le fleuve Columbia est un bassin commun au Canada et aux États-Unis. Le Traité du fleuve Columbia n'a rien à voir avec la quantité d'eau qui coule dans ce bassin. L'eau ne connaît pas les frontières.

Cela m'amène au sujet que je voulais aborder aujourd'hui. Il s'agit du Traité du fleuve Columbia dont il est question dans la motion et qui serait la preuve que le gouvernement du Canada ne protège pas les intérêts canadiens en ce qui concerne le transfert entre bassins hydrographiques.

Je vais traiter directement de la question dans mes observations. Ce faisant, je vais décrire brièvement l'objet et la portée du traité afin d'éviter tout malentendu à son sujet. Les députés n'auront pas de mal à constater qu'au nombre des avantages découlant du Traité du fleuve Columbia ne figurent pas les transferts entre bassins hydrographiques. J'ai bien dit «ne figurent pas les transferts entre bassins hydrographiques».

Les avantages découlant du Traité du fleuve Columbia reposent sur l'utilisation des eaux du réseau hydrographique qui coulent en aval, comme cela a toujours été le cas. Les États-Unis n'ont ni moins d'eau ni plus d'eau que ce ne serait le cas s'il n'y avait pas de traité. La différence, c'est que les barrages construits en vertu du traité font que cette eau reste plus longtemps au Canada où elle peut servir à des fins récréatives.

Le fleuve Columbia est le quatrième cours d'eau d'Amérique du Nord pour ce qui est de la longueur et du débit. Son débit est extrêmement variable, soit 99 fois supérieur en été qu'en hiver. Cette grande quantité d'eau et ce débit variable offrent une occasion unique de construire des réservoirs de retenue, histoire de contrôler le débit pour mieux lutter contre les inondations et produire de l'électricité.

• (1535)

Le Traité du fleuve Columbia est un accord entre le Canada et les États-Unis qui prévoit la mise en valeur du bassin du fleuve Columbia dans le but de lutter contre les inondations et de produire de l'électricité. Il prévoit également la gestion conjointe du système fluvial pour que le Canada et les États-Unis en tirent le maximum d'avantages. Ces avantages dépassent ceux que chacun des pays pourrait tirer au moyen de quelque programme unilatéral que ce soit.

Dans le cas qui nous occupe, le contexte est à la fois intéressant et pertinent. J'expliquerai brièvement en quoi consistent le bassin du fleuve Columbia et le traité proprement dit.

Le bassin du fleuve Columbia couvre une superficie de 259 000 milles carrés. Quinze pour cent du bassin est situé dans le sud-est de la Colombie-Britannique. Les 85 p. 100 restants s'étendent dans le nord-ouest des États-Unis et couvrent l'ouest du Montana, la majeure partie de l'Idaho, de l'État de Washington, de l'Oregon et de petits secteurs du Wyoming, de l'Utah et du Nevada. Le bassin englobe les municipalités de Trail, de Kimberley et de Cranbrook, en Colombie-Britannique, de même que celles de Portland, en Oregon, de Spokane, dans l'État de Washington, et de Boise, dans l'Idaho.

À partir de sa source, dans le lac Columbia, à 80 milles au nord de la frontière américaine, le fleuve coule vers le nord-ouest, jusqu'à un point situé à quelque 225 milles de la frontière, puis tourne brusquement vers le sud, dépassant Revelstoke et Trail, pour traverser de nouveau la frontière. Ensuite, il coule d'abord vers le sud, traversant l'État de Washington, puis vers l'ouest, jusqu'à Astoria, dans l'Oregon, pour se jeter dans l'océan Pacifique.

La dénivelée totale du fleuve Columbia est de 2 650 pieds, dont 1 360 au Canada et 1 290 aux États-Unis. La combinaison de la dénivelée et du débit énorme font du fleuve Columbia l'une des plus grandes sources d'énergie électrique en Amérique du Nord. Ce débit, cependant, est extrêmement variable et 75 p. 100 du débit moyen se produit pendant les mois d'été de mai à août.

Une autre grande rivière dans ce bassin est le deuxième plus grand affluent du Columbia, et c'est la rivière Kootenay. Celle-ci coule vers le sud à partir de la frontière de l'Alberta et de la Colombie-Britannique, elle passe à côté de la source du fleuve Columbia à Canal Flats, en Colombie-Britannique, où elle se trouve à environ un mille de ce fleuve et à peu près à la même altitude. Elle pénètre ensuite dans le Montana et l'Idaho, se dirige à nouveau vers le nord en traversant la Colombie-Britannique vers le lac Kootenay d'où elle se jette alors dans le fleuve Columbia. Les trois quarts de son bassin hydrographique et les deux tiers de sa longueur de 464 milles se trouvent en Colombie-Britannique.

Deux autres rivières américaines se jettent dans le Columbia. Le débit annuel moyen du fleuve Columbia à son embouchure est de 180 millions d'acres-pieds ou d'environ 270 000 pieds cubes par seconde. Environ 35 p. 100 du débit provient de la rivière Kootenay et de la partie canadienne du fleuve Columbia. Les 65 p. 100 qui restent proviennent de la partie américaine du bassin hydrographique.

Le Traité du fleuve Columbia a été signé initialement en 1961, mais n'a pas été ratifié avant 1964. Aux termes de ce traité, le Canada consentait à construire trois barrages réservoirs sur le fleuve Columbia, à gérer les réservoirs de façon à maximiser la lutte contre les crues et l'augmentation d'énergie obtenue en aval dans les usines hydro-électriques américaines et à permettre qu'on inonde 42 milles de la rivière Kootenay pour le réservoir nécessaire pour le barrage Libby que les États-Unis prévoyaient de construire au Montana.

À l'époque, le Canada a reçu 64,4 millions de dollars pour 60 ans de lutte contre les crues et la moitié de l'énergie supplémentaire produite aux États-Unis, grâce à la gestion des barrages au Canada pendant une période d'au moins 60 ans.

• (1540)

En 1963, les gouvernements du Canada et de Colombie-Britannique ont signé un accord donnant à la province la responsabilité de construire et d'exploiter les barrages canadiens prévus par le traité en échange des paiements de régulation des crues et du droit permanent à la part d'électricité du Canada.

Chaque gouvernement a nommé un organisme chargé de l'administration de l'exploitation des barrages. L'organisme désigné par le Canada est B.C. Hydro.

En 1964, la Colombie-Britannique a vendu l'électricité produite pendant les 30 premières années à un groupe de sociétés américaines pour 254,4 millions de dollars américains. Les paiements reçus du fait de ce traité étaient des sommes énormes au milieu des années 60.

La part d'électricité du Canada, initialement vendue aux États-Unis, doit commencer à revenir au Canada en 1998. Le contrat de vente de 30 ans expire par étapes sur une période de cinq ans à compter du 31 mars 1998, car la production d'électricité n'a commencé qu'après l'achèvement des barrages prévus par le traité, en 1968, 1969 et 1973. Le premier bloc de production devrait donc revenir à la Colombie-Britannique à compter du 1er avril 1998 et continuer pendant 30 ans.

Les principes du calcul de la part d'électricité sont donnés dans les documents du traité et la Colombie-Britannique s'assurera qu'elle reçoit toute l'électricité à laquelle le Canada a droit.

L'application du traité est contrôlée par une commission permanente. Cette commission mixte fait un rapport annuel aux gouvernements du Canada et des États-Unis. Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources dépose ce rapport à la Chambre des communes.

Le climat du bassin du fleuve Columbia varie de maritime humide, près de l'embouchure, à semi-désertique, dans les vallées de l'intérieur. La chaîne des Cascades sépare la partie côtière de la partie intérieure du bassin et elle a une forte influence sur le climat des deux.

Il y a deux grands régimes hydrographiques dans le bassin. Le premier est la fonte des neiges du versant est des Cascades et le deuxième, les pluies sur le versant ouest des Cascades. Sur les deux versants, les précipitations se produisent surtout en hiver.

Sur le versant est les précipitations sont principalement sous forme de neige. Cette neige s'accumule et n'est libérée qu'à la fin de l'hiver, provoquant le ruissellement de printemps. Les eaux commencent à monter à la mi-avril et atteignent leur maximum au mois de mai ou au début de juin.

Les variations de débit dépendent des variations d'ensoleillement et de température. Des pluies occasionnelles peuvent augmenter le ruissellement. La pluie et la fonte de la neige dans les basses terres du bassin peuvent faire monter le débit en hiver et causer des inondations le long du Columbia, dans sa partie inférieure, et de certains de ses affluents.

À l'origine, les deux principales fonctions du système de réservoirs, dans le bassin du fleuve Columbia, étaient la production d'électricité et la prévention des inondations. Depuis quelques années, on a commencé à s'en servir à d'autres fins, notamment pour maintenir un débit élevé à certaines périodes de l'année, afin d'aider l'avalaison du jeune saumon et de la truite arc-en-ciel et de maintenir les lacs à un niveau suffisant pour le poisson résidant et les loisirs estivaux.

L'eau des réservoirs sert toute l'année à la production d'électricité. La demande atteint un sommet durant l'hiver, pour le chauffage résidentiel et commercial. C'est en été qu'elle est à son plus faible. Aux fins de la production d'énergie, le but du réservoir est d'emmagasiner l'eau de ruissellement due à la fonte des neiges, au printemps et au début de l'été, afin de la libérer à l'automne et en hiver, quand les débits sont moins forts et que la demande est plus grande.

Les plus grandes migrations de saumon et de truite arc-en-ciel, tant vers l'amont que vers l'aval, ont lieu au printemps et en été. Pour augmenter les chances de survie du jeune poisson, on a modifié les projets d'emmagasinage des eaux de ruissellement et l'utilisation des réservoirs de stockage en amont. La gestion de tous les barrages et réservoirs importants du réseau du fleuve Columbia est synchronisée, afin de maximiser les avantages qu'on peut tirer des réservoirs.

• (1545)

La région du nord-ouest du Pacifique a deux grandes saisons d'inondations. De novembre à mars, c'est la période où la pluie peut causer des inondations. Cela se produit le plus souvent le long des cours d'eau situés à l'ouest de la chaîne des Cascades. De mai à juillet, c'est la période de la fonte des neiges, à l'est des Cascades. Les inondations dues à la fonte des neiges sont les plus courantes dans le bassin du Columbia. Les fontes les plus abondantes se produisent quand la saison chaude se prolonge à la suite d'un hiver de neiges abondantes. Certaines des pires inondations se produisent quand de fortes pluies tombent durant. . .

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette, le temps de parole du député n'est pas vraiment écoulé, mais comme il est 15 h 45, il est de mon devoir d'interrompre les délibérations et de mettre immédiatement aux voix toute motion relative aux crédits, conformément au paragraphe 81(14) du Règlement.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément au paragraphe 45(6) du Règlement, le vote par appel nominal est reporté au lundi 31 mai, à 18 heures.

Le président suppléant (M. Paproski): Puis-je dire qu'il est 16 heures?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément à l'article 37 du Règlement, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Traduction*]

LES TRANSPORTS

LE SERVICE DE TRANSPORT FERROVIAIRE DES VOYAGEURS

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 4 mai, de la motion de M. Benjamin (p. 18921) et de l'amendement proposé par M. Angus (p. 18926)

M. Les Benjamin (Regina—Lumsden): Monsieur le Président, je voudrais prendre la parole au sujet de l'amendement proposé par mon collègue, le député de Thunder Bay—Atikokan. Je suis très heureux qu'il ait proposé cet amendement qui me permet de prendre de nouveau la parole parce que, pressé par les délais à respecter pour présenter les motions, j'avais oublié un point important dans le texte de ma motion.

Pour commencer, je voudrais dire que c'est peut-être la dernière fois, après 25 ans, que je prends la parole à la Chambre, et je ne sais pas si je dois en rire ou en pleurer. Je reviendrai là-dessus tout à l'heure.

Tout d'abord, je voudrais vous parler d'une chose qui me tient beaucoup à coeur et qui intéresse tout autant d'autres députés des différents partis de la Chambre. Je veux parler de ce qui est arrivé, ces dernières années, à notre système et à notre service de transport ferroviaire des voyageurs.

Ce pays, qui était réputé mondialement pour les services transcontinentaux de transport ferroviaire des voyageurs assurés par le Canadien National et le Canadien Pacifique, a tout perdu quand une société de chemin de fer privée et une société de chemin de fer publique ont jugé que le transport des voyageurs ne leur rapportait pas suffisamment et ont décidé de cesser leurs activités, se moquant du tort qu'elles causaient au pays.

Le gouvernement de l'époque s'est alors vu obligé de créer VIA Rail. Heureusement qu'il l'a fait. Le problème, c'est que depuis, cette société a toujours été délaissée par le gouvernement libéral et par le gouvernement conservateur. Elle survit encore assez bien, ce qui est surprenant, avec du matériel vieux de 30, 40, voire de 50 ans. Comme auraient dit les cheminots du temps que je travaillais dans les chemins de fer, c'est une drôle de façon de diriger une compagnie!

• (1550)

Avec le recul, je constate qu'il aurait peut-être été préférable que le gouvernement de l'époque décide de tout laisser tomber au lieu d'adopter des demi-mesures. Peut-on imaginer qu'une compagnie puisse, à notre époque, fonctionner avec du matériel vieux de 40 ou de 50 ans! Il a fallu dépenser des dizaines de millions de dollars pour remettre en état les vieux wagons. On lui a finalement permis d'en acheter de nouveaux, les anciens étant rendus au point où ils n'auraient même plus été capables de remorquer une draisine.

Air Canada a succédé à CP Rail en tant que moyen de relier les différentes régions de ce pays. Depuis, il s'est produit pas mal de choses. Cette compagnie a été privatisée. Les Canadiens ont fourni tous les fonds. CP Rail avait refusé, en 1935 et en 1936, d'être partie à la création des lignes aériennes Trans-Canada. CP Rail a refusé. C.D. Howe, Dieu bénisse son âme, l'a envoyée promener et a décidé de se débrouiller sans elle. Il a créé une compagnie aérienne nationale, Trans-Canada, avec l'aide du CN et du gouvernement. Ce sont les contribuables qui ont fourni les fonds nécessaires. Depuis, ils essaient d'obtenir les services auxquels ils sont en droit de s'attendre de la part d'une compagnie véritablement nationale de façon à récupérer leur mise.

La même chose s'applique en ce qui concerne la société de chemins de fer CP Rail que les contribuables canadiens financent entièrement depuis 1885. Nous lui avons donné 25 millions d'acres de terres et elle en a tiré énormément d'argent. Cette société possède encore aujourd'hui des terrains au centre de toutes les villes du Canada et continue et continuera à tirer d'énormes bénéfices des terres que lui ont cédées les Canadiens afin qu'elle aménage un réseau de voies ferrées. On lui a donné aussi les droits miniers sur ces 25 millions d'acres. Cela ne représentait pas tellement dans les provinces atlantiques. Par contre, cela représentait beaucoup et représente encore beaucoup dans les quatre provinces de l'Ouest. Qu'a fait cette société? Elle a cessé ses activités. En 1885, elle avait signé un contrat à vie ou, comme diraient les autochtones, un contrat qui devait durer aussi longtemps que l'eau coulerait dans nos cours d'eau et que l'herbe pousserait. Elle s'y était engagée à exploiter un réseau de chemins de fer pour le transport des voyageurs et des marchandises.

La situation sur le marché, le système de libre-entreprise, la mondialisation et toutes ces idioties ont fait que cette compagnie n'a eu d'autre choix que de revenir sur ses engagements et nous trahir. C'est ainsi que nous nous sommes retrouvés avec VIA Rail qui, encore aujourd'hui, fonctionne sans mandat législatif, avec un budget d'un dollar et ce, depuis sa création.

• (1555)

Nous avons défendu notre cause, comme l'a fait VIA Rail. J'ai rencontré le président, M. Ron Wallace, il y a quelques semaines. Pour que sa société ferroviaire puisse réussir en tant que service voyageurs, il devra revendiquer un mandat législatif qui en précise les responsabilités et les limites. Il n'existe toujours pas de loi constituant une société ferroviaire nationale offrant un service voyageurs. Cette situation est ridicule.

J'espère que la Chambre me permettra, à l'expiration de cette heure de discussion ou lorsque plus personne ne voudra plus intervenir, qu'on demande le consentement unanime en vue de renoncer à la troisième heure d'étude de ma motion et que le vote ait lieu après la deuxième heure et qu'il soit reporté à lundi prochain.

Je me permets de dire que c'est peut-être la dernière fois que je prends la parole à la Chambre. J'espère pouvoir intervenir de nouveau la semaine prochaine, mais au cas où je ne le pourrais pas, j'en profite pour faire immédiatement mes adieux chaleureux au Président et à l'ensemble des députés. De toute ma vie, mon rôle de député, qui était peut-être la seule chose que je savais faire, aura été ce que j'ai fait de mieux.

Je remercie ceux qui m'ont envoyé ici à sept reprises. Ils ont sans doute jugé que c'était la meilleure façon de se débarrasser de moi tout en m'empêchant de toucher des prestations d'aide sociale. Quels que soient leurs motifs, je remercie les gens formidables de Regina et ceux de Regina-Lake-Centre de l'appui qu'ils m'ont accordé.

Je remercie aussi chaleureusement mes collègues de la Chambre pour ce qu'ils m'ont apporté. Je n'emploierai pas le mot soutien. Je parlerai plutôt de patience, de compréhension, ou même de sympathie. Je remercie tout d'abord mes collègues du NPD, avec qui j'ai servi sous la direction de J. Caldwell, T.C. Douglas, David Lewis, Ed Broadbent, et maintenant Audrey McLaughlin, et tous les autres avec qui j'ai travaillé depuis, en particulier mes collègues du caucus d'aujourd'hui, pour la patience dont ils ont fait preuve envers moi, car je sais que j'ai parfois été tapageur. J'ai d'ailleurs l'intention de faire la même chose mercredi prochain, pour donner à mes collègues le plaisir de se débarrasser de moi.

Je remercie également les membres de la présidence, MM. Lucien Lamoureux, Jim Jerome, John Fraser, leurs collègues et vous personnellement, monsieur le Prési-

dent, qui êtes aussi de la promotion de 68. J'en profite pour vous dire que je ferai tout mon possible pour être de la fête à l'occasion de votre 25e anniversaire à Edmonton le 5 ou le 6 juin, j'oublie la date exacte. Vous le méritez bien. Je vois en vous un ami, un bon collègue et un vice-président adjoint compétent, comme le sont d'ailleurs vos deux adjoints de la présidence et tous ceux qui ont rempli ces fonctions et qui ont su nous tolérer, moi en particulier, tout au long des périodes orageuses et des tribulations que nous avons vécues. Si ce n'était de la présidence, nous serions en plein chaos dans cette enceinte. En fait, nous défierions probablement l'ancienne règle selon laquelle s'il y a cette distance entre les deux côtés de la Chambre, c'est qu'ils doivent être séparés par plus de deux longueurs d'épée. Cela remonte à l'époque de Cromwell, en Grande-Bretagne. La Chambre des communes a jugé sage de séparer les deux côtés de la Chambre par plus de deux longueurs d'épée.

• (1600)

J'envisage d'écrire un livre.

Une voix: N'en faites rien, Les.

M. Benjamin: Je vais essayer d'inclure tous vos noms dans ce livre afin que vous en achetiez une copie. J'ai déjà le titre. C'est la partie facile. Je veux l'appeler *Bain de foule*. Sans les gens de ma circonscription et la base de mon parti, je n'aurais jamais pu siéger ici ou n'importe où ailleurs.

Croyez-le ou non, mais je voudrais rendre hommage à mon ennemi favori, le CP Rail. Les intéressés auront une crise cardiaque lorsqu'ils vont entendre cela. À l'instar de mon père et de mon grand-père, j'ai travaillé pour le CP Rail. Les sentiments que les gens éprouvent à l'égard de cette compagnie dans l'ouest du pays sont presque les mêmes.

Je voudrais vous faire part de l'histoire de l'agriculteur. Un train du CP Rail avait tué son taureau primé qu'il avait acheté à la foire hivernale de Regina. Il n'a eu qu'à se plaindre du service au fil des ans où il a exploité sa terre là-bas. Lorsqu'il expédiait de la crème, elle avait tourné à l'arrivée. Pourtant, on ne le dédommageait pas. Il envoyait des oeufs et ils arrivaient cassés pour la plupart. Il était toujours en lutte avec le CP Rail. Une locomotive a causé un incendie et détruit sa récolte. Il s'est habitué à cela. Il a traversé au fil des ans toutes ces épreuves avec le CP Rail.

Puis, un jour, une terrible tempête a éclaté. Après la pluie, sont venues les inondations. Dieu a envoyé sur la terre toutes les calamités possibles. Il y a eu des tornades, un léger tremblement de terre. Cette petite exploitation agricole de la Saskatchewan a été frappée par à peu près tout, qu'il s'agisse des sauterelles, de la grêle, de la foudre et le reste. Toutes les calamités.

Cet agriculteur est donc sorti de chez lui fou de rage et regardant le ciel, il a crié: «Maudit CP Rail». Monsieur le Président, j'espère que vous me pardonnez mon langage, mais je devais vous faire part de cette histoire.

En outre, monsieur le Président, je vous remercie de m'avoir accordé plus de deux minutes de plus que ce à quoi j'avais droit. Cela vous vaudra une bonne note dans mon livre s'il est jamais imprimé, ce qui vous donnera une raison de plus d'en acheter des exemplaires supplémentaires.

Je remercie mes collègues pour les moments merveilleux que j'ai passés même lorsque j'étais tout à fait furieux contre eux. Je me rappelle de toutes les batailles auxquelles nous avons participé.

En terminant, monsieur le Président, permettez-moi de dire qu'en 25 ans dans cette enceinte, je me suis toujours arrangé pour que le débat ne prenne pas un tour personnel. C'est là le principe fondamental que tous les députés doivent respecter. Ainsi, nous pouvons nous quereller au sujet de tout et de rien, mais la conversation ne prendra jamais une tournure personnelle. De cette façon, le Parlement grandira et il en ira de même du pays.

• (1605)

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, je suis tenté de répondre au député de Regina—Lumbsden en reprenant ses dernières remarques dans lesquelles il disait que parfois il se fâchait contre nous.

J'ai été ministre des Transports pendant deux ans environ; je pouvais toujours m'attendre, en arrivant à la Chambre des communes, à ce que le député soit en colère contre moi. Il se souvient sans doute, comme moi, avec une certaine mélancolie, d'un projet de loi qui visait à modifier le tarif du Nid-de-Corbeau et l'organisme régissant le transport du grain dans l'Ouest. Nous avons passé environ neuf mois ensemble à la Chambre à analyser les modifications proposées une à une. Je ne me rappelle pas avoir vu un porte-parole plus tenace et plus au courant du transport ferroviaire dans l'Ouest que le député.

Puisqu'il est d'humeur à nous confier ses opinions sur la Chambre, je vais moi aussi faire une confession; le rôle qu'on joue lorsqu'on occupe un poste ministériel nous amène parfois à ressentir un certain mépris envers les porte-parole de l'opposition. Dans le cas du député, j'écoutais attentivement car je savais qu'il parlait en connaissance de cause.

Je veux simplement dire qu'au cours des années, il a fait preuve d'un engagement indéfectible envers un principe fondamental, soit que le système de transport canadien est le cordon ombilical de notre pays. Je ne crois pas avoir vu, durant les 14 ou 15 années que j'ai passées à la Chambre, quelqu'un qui comprenait aussi bien que lui l'importance de maintenir, dans ce lieu géographique

tout à fait unique qui est le nôtre, qui s'étend d'est en ouest et non, espérons-le, du nord au sud, d'excellents systèmes ferroviaire et aérien pour le transport du public voyageur.

Ce n'est pas par hasard qu'il vient de cette région au coeur des plaines centrales du pays où le transport est vital; il a pu apporter aux députés et à tous les Canadiens une compréhension profonde et cruciale de l'importance d'inclure dans notre politique gouvernementale la sauvegarde d'un système de transport efficace qui nous permettrait de transporter nos céréales, notre potasse, nos minéraux et nos gens.

C'est probablement symbolique qu'il revienne, dans ce qu'il dit être la dernière résolution qu'il présentera à la Chambre, je ne dirai pas à ses premières amours puisqu'il a dû en connaître d'autres dont il ne nous a pas parlé, mais à l'un de ses grands attachements, c'est-à-dire le réseau de VIA Rail et la nécessité de maintenir au Canada un système permettant aux gens de se déplacer d'une région à l'autre. Nous savons, tout particulièrement dans l'ouest du pays, à quel point il est essentiel de pouvoir voyager par chemin de fer entre les villes et les localités. Certaines personnes ne peuvent payer le coût élevé des déplacements en avion; d'autres trouvent difficile de parcourir de grandes distances. C'est une proposition qui, je l'espère, retiendra vraiment l'attention de la Chambre, non seulement parce qu'elle vient du député, mais simplement parce qu'elle est très efficace.

Je peux dire, monsieur le Président, au nom de mes collègues, que nous avons toujours respecté la compétence et l'engagement du député de Regina. Personnellement, pour m'être mesuré à lui à la Chambre, pendant la période très critique, je n'hésite pas à déclarer qu'il a vraiment été l'un des grands bâtisseurs du réseau de transport au Canada. Au nom de mes collègues, je lui offre mes meilleurs voeux.

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, il y a eu des discussions entre les partis. Vous constaterez qu'il y a consentement unanime afin que, à la fin du débat de cet après-midi, en reconnaissance des services exceptionnels du député à la Chambre, l'amendement et la motion principale seront réputés avoir été mis aux voix. Le vote sera réputé avoir été demandé et celui-ci sera reporté, pour l'amendement puis la motion principale, à 18 heures lundi.

• (1610)

Le président suppléant (M. Paproski): Les députés ont entendu la motion. Êtes-vous d'accord?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Paproski): Il en est ainsi convenu et ordonné.

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Monsieur le Président, je serai bref. J'estime qu'il est approprié pour le député de Regina que nous débattions, bien que brièvement, et que nous mettions aux voix lundi prochain une motion sur un sujet qui lui tient à coeur, à savoir le mandat législatif de VIA Rail, une motion que ce côté-ci de la Chambre appuie sûrement. L'opposition officielle l'appuie, j'en suis sûr.

Nous comptons pouvoir obtenir aussi l'appui du gouvernement. J'estime qu'il convient de dire au député, ce qui importe le plus, que nous serons ici lundi pour voter en faveur de cette motion.

M. Lee Richardson (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, au nom de mes collègues au ministère des Transports et des députés ministériels, c'est avec plaisir que, par respect pour le député de Regina—Lumsden qui a si bien servi ses électeurs, je donne le consentement pour la motion que le député de Kingston et les Îles a proposée. Au nom de mes collègues de ce côté-ci de la Chambre, j'adresse mes meilleurs voeux au député.

M. John Brewin (Victoria): Monsieur le Président, je voudrais moi aussi féliciter le député de Regina. Ma famille et moi, nous le connaissons depuis fort longtemps. Mon père a été son collègue à la Chambre pendant 17 ans. Il a survécu à mon père et à bien d'autres députés. Il est un ami intime d'un de mes proches amis, Terry Greer. Ils ont passé ensemble de nombreuses heures de libations, me dit-on. Terry a fait deux crises cardiaques et a dû renoncer à certaines des substances qui les ont provoquées. Je pense que pour Les, il n'était pas nécessaire d'y renoncer pour survivre aussi longtemps et faire sa remarquable contribution à la Chambre.

Il convient de signaler que cette motion, son dernier geste en tant que parlementaire, lui vaudra quelques autres messages d'adieu au cours des prochaines semaines, mais cette motion fait partie de la cause qu'il défend depuis si longtemps, le transport ferroviaire des passagers au Canada. Il parle au nom de la base, particulièrement en Saskatchewan, et il le fait non seulement à titre de

député, mais aussi comme un serviteur fidèle de son parti depuis de nombreuses années.

Nous sommes très, très fiers de lui. Il nous manquera beaucoup, à nous de ce côté-ci de la Chambre et à tous les députés, j'en suis sûr. Nos meilleurs voeux l'accompagnent. Merci, Les.

M. Lyle Kristiansen (Kootenay-Ouest—Revelstoke): Monsieur le Président, je voudrais simplement ajouter quelques brèves observations. Mon collègue, le député d'Esquimalt l'a mentionné, mais je ne puis m'empêcher de penser que, avant de déménager sur la côte ouest, le député vivait avec sa famille à Toronto, dans cette ville au sujet de laquelle on faisait des remarques désobligeantes.

À titre d'habitant de longue date de la Colombie-Britannique et parce que j'ai connu notre collègue, le député de Regina, quelques années avant qu'il ne devienne député fédéral, je voudrais moi aussi le féliciter, d'autant plus que Revelstoke—l'une des principales localités le long de la ligne de chemin de fer du CP et en bordure des Rocheuses—lui est également très reconnaissante de la lutte qu'il a menée pour maintenir le service voyageurs dans la région.

Tous les députés de notre parti aiment notre collègue, le député de Regina, et des gens de toutes les régions du Canada le tiennent en haute estime. Je voulais simplement dire à quel point les gens de ma région et moi-même nous le respectons, et je voulais aussi le remercier des nombreuses batailles qu'il a menées en notre nom.

Le président suppléant (M. Paproski): J'entendrai le député qui invoque le Règlement après lui avoir rendu hommage et avant de mettre la question aux voix.

Au nom de tous les députés, je voudrais dire à notre collègue à quel point il a su se faire apprécier au fil des ans. Je sais qu'il a été élu pour la première fois en 1968, que nous avons dû l'endurer pendant 25 ans et que nous lui rendrons hommage de nouveau le 21; c'était sans doute la date qui convenait le mieux pour marquer cet anniversaire.

Aujourd'hui je tiens non seulement à lui dire à quel point nous l'apprécions tous, mais à lui rappeler également tout ce que Connie a dû supporter. C'est très important de le mentionner, parce qu'un homme comme lui qui réussit à se dénicher une femme pour s'occuper de lui a droit à tous les hommages. Je tiens, moi aussi, à lui dire qu'il va beaucoup nous manquer. Je sais cependant que, dans les années qui viennent, nous le verrons à l'une des tribunes ou ailleurs en train de critiquer tout ce qui se fait à la Chambre.

J'entendrai donc le député, qui involque le Règlement, si son intervention reste brève.

M. Les Benjamin (Regina—Lumsden): Oui, monsieur le Président, et si vous croyez cela, c'est que vous croyez tout ce que vous entendez.

J'invoque le Règlement, parce que j'ai deux plaintes à formuler, ou plutôt une observation à faire et une plainte à formuler.

Premièrement, si j'avais su que vous alliez me faire tous ces compliments, j'aurais pris ma retraite plus tôt. Deuxièmement, quelqu'un pourrait-il se lever pour argumenter en faveur ou contre ma motion? Ce serait gentil.

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément à l'ordre adopté aujourd'hui et au paragraphe 45(6) du Règlement, le vote par appel nominal sur l'amendement et sur la motion principale est reporté au lundi 31 mai, à 18 heures.

Comme il est 16 h 16, la Chambre s'ajourne à 11 heures lundi prochain, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 16 h 16.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 31 mai 1993

La séance est ouverte à 11 heures.

Prière

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Traduction*]

LES PORTS POUR PETITES EMBARCATIONS

L'ENTRETIEN ET LA RÉPARATION

M. Lawrence MacAulay (Cardigan) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait assurer la protection du public et aider les pêcheurs en faisant toutes les réparations nécessaires ainsi qu'en assurant l'entretien régulier nécessaire à toutes les installations portuaires pour petites embarcations de l'Île-du-Prince-Édouard.

—Monsieur le Président, c'est un plaisir pour moi de présenter la motion nº 585, d'abord au nom des pêcheurs de Cardigan, dans l'Île-du-Prince-Édouard, mais aussi au nom de tous les pêcheurs de la province.

Je suis né et j'ai été élevé dans une petite localité de la côte nord de l'Île-du-Prince-Édouard. Ma famille vivait de l'agriculture et de la pêche.

Je connais bien les problèmes des pêcheurs. Je sais d'expérience que les pêcheurs commencent leur journée à 3 heures ou à 4 heures du matin, ne sachant absolument pas dans quelles conditions se déroulera leur journée, ni comment se passera leur retour au port, dans la soirée.

Je trouve très important que les ports pour petites embarcations bénéficient d'un financement adéquat, afin qu'ils puissent offrir des installations sûres aux pêcheurs.

L'industrie de la pêche est très importante dans l'Île-du-Prince-Édouard. En 1991, la valeur des prises totalisait quelque 70 millions de dollars dans ma province. Plus de 7 400 personnes travaillent dans cette industrie, dont plus de 5 000 pêcheurs.

L'industrie de la pêche a connu une croissance de plus de 500 p. 100 depuis 1975. Malheureusement, le financement assuré pour l'entretien des ports pour petites embarcations n'a pas augmenté du tout au cours de la même période.

• (1110)

Dans toute l'Île-du-Prince-Édouard, ces 5 000 pêcheurs doivent utiliser des installations portuaires inadéquates. Ils comptent sur les quais pour y amarrer leur bateau et faire leur travail. Ils comptent également sur les jetées pour se mettre à l'abri des vagues et sur les chenaux des ports pour rentrer au bercail en toute sécurité.

Si le matériel n'est pas en bon ordre, les pêcheurs et leurs familles commencent à s'inquiéter. Malheureusement, depuis quelques années, les ports pour petites embarcations ont fait l'objet de beaucoup plus d'inquiétudes et de préoccupations que de réparations.

C'est l'inquiétude qu'ils suscitent qui m'a amené à réclamer qu'on fasse des réparations dans les ports pour petites embarcations de ma circonscription et de l'ensemble de l'Île-du-Prince-Édouard. Je ne compte plus les lettres que j'ai écrites aux différents ministres des Pêches, depuis le jour où j'ai été élu. J'ai souvent profité de la période des questions pour m'adresser aux ministres des Pêches qui se sont succédé, pour leur soumettre les questions que me posent les pêcheurs, qui comprennent bien l'origine des problèmes auxquels ils se butent tous les jours.

J'ai souvent fait des déclarations à la Chambre au sujet de différents problèmes propres aux ports de l'Île-du-Prince-Édouard. J'ai présenté à la Chambre de nombreuses pétitions que les pêcheurs ont organisées, ces pêcheurs qui comprennent bien l'origine de leurs problèmes.

Malheureusement, malgré tout cela, le gouvernement n'a pas fait grand-chose pour améliorer les ports pour petites embarcations dans l'Île-du-Prince-Édouard. Le but de ma motion est très clair.

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait assurer la protection du public et aider les pêcheurs en faisant toutes les réparations nécessaires ainsi qu'en assurant l'entretien régulier nécessaire à toutes les installations portuaires pour petites embarcations de l'Île-du-Prince-Édouard.

En tant que député, c'est la dernière possibilité qu'il me reste pour essayer de convaincre le ministre des Pêches, le gouvernement et les autres parties intéressées de faire preuve de bon sens et de fournir les fonds nécessaires pour faire des installations portuaires pour petites embarcations un lieu sûr où les pêcheurs peuvent revenir après la pêche en mer sans craindre de mettre leur vie en péril.

J'aimerais parler brièvement de deux des nombreux quais de ma circonscription que je connais très bien. Le ministre des Pêches devrait lui aussi les connaître très bien parce que je lui ai écrit à maintes reprises à ce sujet. En mars 1989, cinq mois après avoir été élu député, j'ai envoyé au ministre des Pêches, aujourd'hui ministre des Affaires indiennes, une lettre au sujet des conditions existant au port de Savage. Le quai et la digue étaient endommagés, et le ministère des Pêches et des Océans promettait depuis des années d'effectuer une partie des réparations.

Or, il n'en avait encore rien fait. L'un des plus grands problèmes au port de Savage, c'est la digue, que l'on appelle communément dans la région le mur noir. En 1988, vers la fin de l'été, je suis allé sur place, avec quelques pêcheurs, pour constater de visu l'état de la digue.

Le ministre m'a ensuite envoyé une lettre dans laquelle il disait que les réparations à court terme, qui permettraient de maintenir la structure pendant au moins deux à quatre ans, coûteraient environ 75 000 $, tandis qu'une solution plus permanente coûterait environ 700 000 $.

Je pense que si le gouvernement avait écouté les pêcheurs, il n'aurait jamais été question de 700 000 $. S'il avait dépensé les 75 000 $ nécessaires et écouté les pêcheurs, la digue et le quai auraient été réparés et le port de Savage ne présenterait pas de danger. Malheureusement, il n'a pas écouté les pêcheurs ni moi non plus.

En mars 1992, j'ai écrit à l'actuel ministre des Pêches pour lui dire que les pêcheurs craignaient que toute la structure ne s'écroule. Les pêcheurs craignaient pour leur vie aussi bien que pour leurs embarcations. Dans la lettre qu'il m'a fait parvenir en novembre dernier, le ministre m'a répondu ceci: «Mon ministère est au courant des conditions existant au port de Savage. Il est impossible, à ce stade-ci, de trouver les fonds nécessaires pour réparer la digue.» Il ne pouvait trouver les 75 000 $ nécessaires pour réparer la digue.

• (1115)

Six mois plus tard, en réponse à deux autres lettres que je lui avais adressées, le ministre ajoutait que l'on ne disposait pas des fonds nécessaires pour financer les travaux de réparation du quai de Georgetown, estimés à 50 000 $.

En novembre 1990, j'ai envoyé au ministre une nouvelle lettre—la quatrième en douze mois—dans laquelle je lui décrivais certaines réparations urgentes que réclamaient les pêcheurs, lesquelles revenaient à environ 40 000 $. Je disais dans ma lettre que si on ne faisait pas immédiatement les réparations en question, cela risquait d'accroître les coûts de plusieurs centaines de milliers de dollars. Je précisais également que si on ne faisait pas les réparations nécessaires tout de suite, le coût de ces réparations, qui était encore assez faible, augmenterait de façon considérable. Comme on l'a vu, c'est ce qui est arrivé.

Quelques mois plus tard, en mars, après que l'hiver eut causé d'autres dégâts—ce qui montre ce qui peut arriver—le ministre a répondu que la somme nécessaire pour la réalisation de ce projet—entre 250 000 $ et un million de dollars—était trop importante en cette période d'austérité budgétaire et qu'il serait donc difficile de la trouver.

C'est difficile, certes, quand de 75 000 ou de 50 000 $ que le ministre ne pouvait trouver, la somme demandée devient d'un seul coup de l'ordre de 250 000 $ à un million. Pourtant, les habitants de Georgetown ont besoin d'un quai. En l'espace d'une année, le gouvernement et les installations portuaires pour petites embarcations ont perdu environ un million de dollars, tout cela parce qu'on n'a pas fait à temps les travaux nécessaires.

Quand ils voient des choses pareilles, les pêcheurs ont du mal à avaler ce qu'on leur dit au sujet de l'austérité budgétaire et se demandent ce que fait le gouvernement.

Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration a bien fait comprendre à plusieurs reprises qu'il refusait d'allouer les fonds nécessaires aux travaux à effectuer dans les installations portuaires pour petites embarcations dans ma circonscription. Pourtant, en 1990, il a réussi à trouver plus de 8 millions de dollars pour l'aménagement de quais dans la circonscription du député de St. John's-Ouest, l'actuel ministre des Pêches et des Océans.

Plus de 10 p. 100 de l'ensemble du budget destiné aux installations portuaires pour petites embarcations ont été consacrés cette année-là à une seule circonscription. On ne pouvait trouver les 50 000 $ nécessaires pour réparer le quai à Georgetown, mais on n'a eu aucun mal à trouver 8 millions de dollars. Les habitants de Georgetown sont eux aussi des citoyens canadiens.

Il y a beaucoup de problèmes liés aux installations portuaires pour petites embarcations, notamment des problèmes de sécurité. Nous devons examiner l'impact sur l'environnement de ces quais qui tombent en ruines. De même, il y a là une question d'équité. Il s'agit de savoir comment sont répartis les fonds entre les différentes régions. Tout ce que les pêcheurs demandent, c'est qu'on les traite avec équité.

Si on ne dragues pas les chenaux d'accès aux ports, les pêcheurs risquent de s'échouer en rentrant avec leur bateau chargé après une journée en mer. Si les brise-lames sont en mauvais état, par gros temps, il devient dangereux de rentrer au port. Si les murs des quais ne sont pas en bon état, les bateaux risquent d'être endommagés en essayant d'accoster et de décharger leur cargaison.

On peut trouver un parfait exemple de ce genre de situation à Fortune Cove où, depuis plusieurs années, le côté est du quai est en train de s'effondrer. Le front d'accostage a commencé à tomber dans l'eau, rendant l'accostage extrêmement dangereux. Les bateaux risquent d'être endommagés ou même de sombrer, entraînant d'importantes pertes financières pour les pêcheurs.

Ces derniers savent que leur métier est dangereux. Les ports ont toujours été l'endroit où ils cherchent refuge en cas de danger. Et pourtant, je connais des pêcheurs qui ont plus peur de leur quai et de leur brise-lames que de la mer. Ces dernières années, dans ma circonscription, Pêches et Océans a condamné un ou deux quais parce qu'ils étaient devenus dangereux pour les pêcheurs. Par exemple, on peut lire dans *Eastern Graphic* que le quai à Machon Point est dangereux et qu'il ne faut pas l'utiliser.

Que doivent faire les pêcheurs? Où doivent-ils s'amarrer? Où doivent-ils faire leur travail? Il n'y a déjà pas assez de place sur les autres quais et on leur dit de ne pas utiliser celui de Machon Point. Je me demande vraiment ce qu'ils sont censés faire.

• (1120)

Une partie du quai de MacAulay est submergée. Le 14 décembre 1989, j'ai écrit au ministre pour lui signaler le problème en ces termes: «Une partie du quai s'enfonce dans l'eau. À marée haute, elle est complètement submergée. Sur cette partie du quai, il y a deux réservoirs à diesel qui fuient, déversant du carburant dans le port.»

Je pense que ce n'est qu'une question de temps avant qu'il y ait perte de vie à cause du gouvernement qui ne prend pas ses responsabilités au sérieux et qui n'entretient pas les ports pour petites embarcations.

Certains quais de l'Île-du-Prince-Édouard sont une menace pour l'environnement. Je suis au courant d'un ou deux cas où des réservoirs à carburant installés sur un quai ont commencé à fuir. J'ai informé le ministre des Pêches de la fuite de carburant au quai de MacAulay; la raison pour laquelle il y a un problème à cet endroit est que les fonds nécessaires pour faire les réparations, qui auraient été insignifiants au début, ont tardé à venir. Au fur et à mesure que le problème s'aggrave et que le quai s'enfonce, les dégâts deviennent plus importants.

Si un bateau coulait à cause du mauvais état des installations portuaires, le déversement de carburant aurait un effet néfaste sur les oiseaux de mer ainsi que sur les filets et les casiers à homards, sans parler du fait que des pêcheurs risquent d'y perdre la vie. Les gens ne prennent pas souvent le temps de penser à ces choses. Pourtant, ce scénario est réaliste et la menace pour notre environnement est bien réelle.

À toutes les lettres et pétitions que je leur ai adressées, les ministres des Pêches m'ont répondu qu'il n'y avait pas suffisamment d'argent pour financer tous les projets nécessaires et que les travaux qui devaient être exécutés dans ma circonscription, ou les problèmes des pêcheurs de l'endroit ne figuraient pas parmi les objectifs prioritaires.

Permettez-moi de rappeler brièvement la façon dont le gouvernement a dépensé l'argent ces dernières années. Durant les années financières 1987-1992, le ministère des Pêches et Océans a consacré environ 13,5 millions de dollars à la réfection de plus de 70 quais dans l'Île-du-Prince-Édouard. Pendant la même période, les autorités des installations portuaires pour petites embarcations ont affecté plus de 24 millions à un peu plus de 40 quais de la circonscription du ministre des Pêches et des Océans. C'est honteux.

On m'a déjà dit qu'une redistribution des fonds équivaudrait à prendre à l'un pour donner à l'autre. J'estime cependant que si le premier obtient la part du lion, il n'est que juste qu'on donne maintenant sa chance au second. Nos pêcheurs se sentent comme ce dernier, ils ont l'impression d'être continuellement spoliés.

Que doivent penser les pêcheurs de localités comme Fortune, Sturgeon ou Wood Island lorsqu'ils voient l'argent pleuvoir dans la circonscription du ministres des Pêches et des Océans, pendant que leurs quais et brise-lames se détériorent?

Il semble que le gouvernement soit capable de trouver beaucoup d'argent avant les élections mais beaucoup moins par la suite. Avant les élections de 1988, le gouvernement est parvenu à trouver 2,4 millions de dollars pour les installations portuaires pour petites embarcations de ma circonscription, mais en 1991 ce montant avait fondu de 80 p. 100. Le seul espoir des habitants de Cardigan et de l'Île-du-Prince-Édouard semble donc qu'il y ait des élections tous les ans. Le gouvernement dépenserait beaucoup d'argent s'il devait y avoir des élections, mais le montant promis serait réduit tout de suite après. Ce n'est pas ainsi qu'on assure l'entretien. Les travaux doivent être faits annuellement.

Les députés libéraux du Canada atlantique savent que la même chose s'est produite dans le cas des fonds destinés à l'Agence de promotion économique du Canada atlantique. Étant donné l'importance que le gouvernement accorde à la réduction du déficit, il est étonnant qu'il ne consacre pas un peu d'argent à l'entretien.

Prenons comme exemple le cas dont j'ai parlé plus tôt, celui de Georgetown où un projet de réparation de 50 000 $ est devenu un projet de reconstruction d'un million en un an, alors qu'on aurait pu éviter cela en faisant preuve de bon sens.

Il est difficile de convaincre des pêcheurs qui demandent 50 000 $ que le gouvernement n'a pas cet argent parce qu'il comprime les dépenses afin d'économiser si, un an plus tard, la facture grimpe à un million de dollars à cause des dommages causés par la glace, alors qu'on savait que la glace et le vent allaient causer des dommages durant l'hiver. Une telle attitude est insensée.

Le gouvernement aurait mieux fait d'emprunter 50 000 $ puisqu'il se retrouve maintenant dans l'obligation d'emprunter ou de trouver un million de dollars pour effectuer les réparations nécessaires, sinon Georgetown se retrouvera sans quai.

• (1125)

Lorsqu'on possède une maison dont le toit coule, on le répare. On n'attend certes pas que la maison s'effondre avant de remédier à la situation car autrement, on n'a plus de toit sur la tête. C'est la même situation en ce qui concerne les quais dans ma circonscription et dans toute l'Île-du-Prince-Édouard. Faute d'effectuer les réparations nécessaires, les quais se sont effondrés.

Il y a toutes sortes de raisons économiques et de motifs d'équité, mais ce qui prime fondamentalement en ce qui concerne les installations portuaires pour petites embarcations, c'est la sécurité. Les pêcheurs devraient se sentir en toute sécurité lorsqu'ils rentrent chez eux. Selon moi, si le ministre des Pêches et des Océans était, en fait, un pêcheur ou avait un fils ou une fille tirant son gagne-pain de la mer, il comprendrait mieux les craintes des proches des pêcheurs lorsqu'ils savent que les ports à partir desquels leurs maris, leurs frères et le reste pêchent ne sont pas sûrs. Aucun argument concernant les listes de priorités et les compressions budgétaires ne pourra jamais satisfaire une famille en deuil.

Si le gouvernement n'agit pas rapidement pour améliorer la situation dans les ports pour petites embarcations de l'Île-du-Prince-Édouard, on va assister à une tragédie. Le gouvernement ne pourra certes pas dire qu'il ignorait tout de la situation.

Votre serviteur et les autres députés de l'Île-du-Prince-Édouard sont intervenus durant la période des questions, ont fait des déclarations et ont écrit aux ministres compétents.

M. McGuire: Et tout cela en pure perte.

M. MacAulay: Comme mon collègue l'a signalé, tout cela en pure perte. Cependant, nous devons essayer d'assurer la sécurité des pêcheurs.

Les pêcheurs du port de Savage m'ont montré les travaux qui devaient être effectués relativement au brise-lames. Malheureusement, on n'a pu trouver le montant de 40 000 $ à 75 000 $ nécessaire aux travaux de réparation. Ainsi, il est maintenant question d'un projet de 1 million de dollars. Où va-t-on bien pouvoir trouver cet argent alors qu'on a été incapable d'accorder 50 000 $? La situation à Georgetown est une des pires en fait alors qu'avec 40 000 $ ou 50 000 $, on aurait pu effectuer les travaux nécessaires.

Eh bien, à cause de restrictions budgétaires—et il se peut que certaines personnes y croient jusqu'à ce qu'on découvre que l'argent a été consacré à d'autres choses—afin d'épargner de l'argent, on n'a pas dépensé ces 40 000 $, mais on doit maintenant débloquer 1 million de dollars.

La région de Graham Pond est un autre endroit où se trouve une énorme usine et où beaucoup de bateaux viennent jeter leurs amarres. J'ignore au juste à combien les travaux de réparation s'élèveront à cet endroit, mais je m'attends à ce qu'il soit question de près de 1 million de dollars également. Les installations de mise à l'eau sont en mauvais état.

Je suis conscient du fait que mon temps de parole est écoulé. Les pêcheurs souhaitent simplement qu'on les traite de façon équitable. Il est plutôt difficile de dire aux pêcheurs de ma circonscription qu'il n'y a pas d'argent à consacrer à leurs quais et à leurs digues, lorsqu'on s'aperçoit que dans la circonscription du ministre des Pêches et Océans, on a consacré plus d'argent à un quai en une année que durant les cinq années précédentes à Cardigan.

Tous les pêcheurs demandent simplement qu'on les traite de façon équitable. J'espère que nous avons persuadé le gouvernement de le faire.

[*Français*]

M. Charles-Eugène Marin (Gaspé): Monsieur le Président, je comprends très bien ce que vit mon collègue de l'Île-du-Prince-Édouard, venant d'une région maritime dont tout mon comté est situé alentour d'une presqu'île. C'est donc avec grand plaisir que je me joins à ce débat.

Le ministère des Pêches et des Océans est responsable de 1 307 ports de pêche commerciale et de quelque 800 ports de plaisance. De plus, c'est lui qui voit à la fourniture des installations portuaires de tous genres, comme les quais, les treuils de déchargement, les routes d'accès, les coffres d'amarrage, etc. Il a aussi la responsabilité de

draguer les ports pour en préserver l'accessibilité et doit offrir les autres services essentiels, ce qui, selon les besoins, englobe aussi bien les terrains de stationnement et les cales de lancement, que l'eau courante et l'électricité.

La tarification des services portuaires et la vente de permis permettent à certains ports de s'autofinancer alors que d'autres ne peuvent le faire. Mais dans une optique nationale—et c'est là un point essentiel—les recettes n'ont jamais approché le total des frais d'entretien et l'exploitation des installations portuaires.

• (1130)

Comme d'autres avant moi l'ont souligné, il n'y a jamais eu assez d'argent pour maintenir en excellent état toutes les installations portuaires. Ce problème a toujours existé mais, aujourd'hui, en cette période où le gouvernement fédéral et les provinces se sont donné comme priorité de réduire leurs déficits, il acquiert une actualité brûlante. Dans le contexte actuel, il faut profiter au maximum de chaque dollar. À cette fin, on doit cibler les dépenses avec grand soin et parer au plus urgent.

Enfin, dernier point mais non le moindre, nos décisions doivent absolument reposer sur une intime compréhension des besoins réels et de la conjoncture actuelle. C'est pourquoi, en 1987, le gouvernement fédéral a mis en place un nouveau régime de gestion en offrant aux collectivités l'occasion de louer les installations portuaires, et ainsi, d'en assumer la gestion et l'exploitation par l'entremise d'organismes aux membres nommés par la population locale. Cette entité légale est connue sous le nom d'administration portuaire.

J'aimerais expliquer en quoi consiste ces organisations. Juridiquement parlant, il s'agit de sociétés sans but lucratif, dont le conseil d'administration est nommé par les usagers du port et représente ceux-ci. On y trouve habituellement des pêcheurs, des transformateurs et des habitants de la région. Le gouvernement fédéral donne en location les installations portuaires à ces organismes locaux pour un montant symbolique. L'administration portuaire assume ensuite les opérations courantes de gestion, d'administration et d'exploitation du port. Mais on ne lui demande pas de tout faire, le gouvernement fédéral demeurant responsable des travaux de grande envergure, comme par exemple les réparations importantes.

Cette approche se distingue également par le fait que les administrations portuaires sont habilitées à fixer et à percevoir des tarifs pour les services offerts, par exemple pour l'amarrage, la sécurité, l'électricité, l'approvisionnement en eau et en glace. Elles peuvent également mettre sur pied de nouveaux services, ce que certains ont fait avec beaucoup d'imagination, comme je l'expliquerai dans un moment. Mais, ce qui est le plus important, les administrations portuaires peuvent conserver les recettes qu'elles perçoivent en autant qu'elles les affectent aux installations du port. Il existe une variation à cette approche: dans certains cas, la gestion est confiée aux administrations portuaires, non pas par bail mais par contrat de gestion.

Comme on le voit, le régime de gestion peut être adapté aux besoins particuliers de chaque collectivité. Ainsi, dans la région du Pacifique, de nombreuses administrations portuaires relèvent directement des conseils locaux ou municipaux, tandis qu'à Terre-Neuve et au Québec, les administrations portuaires sont composées d'usagers et d'autres résidants locaux. À Fortune Harbour, par exemple, on trouve un pêcheur, un marchand de poisson, un ingénieur municipal au sein du conseil d'administration. À Ste-Anne-des-Monts, le directeur de la Sûreté du Québec du bureau local en est le président.

Je tiens à souligner que ce régime de gestion est totalement volontaire. La collectivité doit vouloir assumer ces responsabilités; elle doit en prendre l'initiative. En outre, le processus est sélectif. Après avoir reçu une requête en ce sens d'une collectivité, le gouvernement fédéral entame des négociations avec celle-ci. Le ministère des Pêches et des Océans examine la situation passée et présente du port, ses besoins d'entretien, et aussi son potentiel d'autonomie en fait d'exploitation courante.

Aujourd'hui, avec trois années de recul, on peut conclure au succès de ce régime de gestion. Il existe aujourd'hui 149 administrations portuaires au Canada responsables d'un total de 205 ports. Ainsi, on en dénombre 26 à Terre-Neuve, 33 au Québec, cinq en Saskatchewan, 23 en Colombie-Britannique et cinq dans l'Île-du-Prince-Édouard.

Nous savons de la bouche même des pêcheurs que ces ports sont mieux gérés. Les décisions relatives aux besoins du port et à ses possibilités sont prises par ceux-là mêmes qui sont le mieux en mesure de comprendre la situation. Les problèmes imprévus peuvent être réglés immédiatement; d'autres peuvent être tués dans l'oeuf, parce que les responsables sur place peuvent les voir venir; les nouvelles demandes de services peuvent être comblées rapidement; enfin, on peut saisir au bond les possibilités de financement.

Maintenant, les conflits sont généralement résolus au niveau local, sans avoir à rebondir sur la scène politique. Avant, les pêcheurs et les autres usagers étaient vigoureusement opposés au versement de frais pour l'utilisation des ports du gouvernement fédéral quand cet argent allait s'engloutir dans cet abîme anonyme qu'est le Trésor public. La résistance est beaucoup moindre maintenant que l'argent est clairement canalisé vers un organisme local, à des fins manifestement locales.

• (1135)

En outre, la population locale est habituellement en mesure de conclure de meilleurs marchés pour l'exécution des travaux mineurs d'entretien et de réparation.

L'Île-du-Prince-Édouard nous en donne justement un excellent exemple. Il y a trois ans environ, en vertu d'un contrat de gestion, on a créé une administration portuaire à Georgetown, localité située sur la côte est de l'île, dont le port est une base de première importance pour les homardiers et les autres pêcheurs.

Il est devenu nécessaire de réparer une partie du quai de Georgetown. Avant l'avènement de l'administration portuaire, le coût des travaux avait été estimé à un certain montant. Après s'être informée à gauche et à droite, l'administration portuaire a obtenu d'un entrepreneur local une estimation prévoyant un travail de qualité et en tous points conforme au cahier de charges, et ce au quart du prix demandé dans l'évaluation antérieure.

L'accessibilité du financement est un autre atout. Antérieurement, quand le gouvernement fédéral était le seul et unique responsable des ports, il constituait également la seule source de financement. Mais aujourd'hui, les administrations portuaires ont la possibilité de puiser à d'autres sources—provinciales, municipales et autres—, ce dont elles ne se privent pas. Le nouveau régime de gestion permet également à la collectivité d'établir de nouveaux mécanismes de financement qui, autrement, auraient pu être négligés.

Permettez-moi de citer quelques exemples. À Petit-Cap, au Nouveau-Brunswick, l'administration portuaire exploite et loue une cinquantaine de dépôts à appâts, et augmente ses recettes par l'exploitation d'une machine à glace.

Les administrations portuaires peuvent également contribuer à améliorer l'environnement. C'est du moins le cas de Cheticamp, en Nouvelle-Écosse, où l'administration portuaire a organisé une campagne locale d'assainissement des installations portuaires, du littoral et des quais. D'après le directeur de l'administration portuaire, les quais sont maintenant dégagés, et on voit de moins en moins d'hélices souillées et de systèmes de refroidissement encrassés. Une saine émulation commence à se faire sentir.

La ville de Steveston, en Colombie-Britannique, abrite le plus gros port de pêche au Canada. Celui-ci accueille un millier de navires de commerce et de plaisance, et il est lui aussi géré par une administration portuaire qui perçoit chaque année 1,2 million de dollars en recettes. Entre autres activités, elle a élaboré un plan d'intervention en cas de déversement de pétrole, d'incendie et d'autres situations d'urgence.

Au Québec, les autorités portuaires de Cap-Chat, Ste-Anne-des-Monts, Tourelle, Grande-Rivière, Ste-Thérèse, pour ne nommer que celles-ci, ont fait des miracles de développement de leur équipement et de leur sentiment d'appartenance.

Cette approche n'est pas une panacée. Aucun système ne peut, comme le suggère mon honorable ami, nous donner les moyens de répondre partout à tous les besoins. Mais, couplé à un mécanisme éclairé d'établissement des priorités, le nouveau régime nous aidera à employer, au mieux, les fonds disponibles ce qui, en cette période d'austérité, est loin d'être négligeable.

[*Traduction*]

M. Joe McGuire (Egmont): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que j'appuie la motion nº 585 parrainée par mon collègue de Cardigan.

J'aimerais avant tout rappeler la question que j'ai posée à la Chambre mardi dernier relativement au programme d'aide aux pêcheurs de poisson de fond du Canada atlantique et la réponse trompeuse donnée par le ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Comme la Chambre le sait, en décembre dernier, les quotas ont été réduits en vertu du plan de gestion de la pêche au poisson de fond et cinq mois plus tard, le gouvernement ne sait pas encore comment il dédommagera les pêcheurs pour la réduction de 70 p. 100 qu'ils doivent subir.

J'ai demandé au ministre, mardi dernier, s'il ferait ce qu'on avait fait pour Terre-Neuve. Puisque les prestations d'assurance-chômage versées aux pêcheurs se sont terminées le 15 mai 1993, j'ai demandé au ministre si le gouvernement ferait ce qu'il a fait à Terre-Neuve en accordant dès maintenant une aide qu'il récupérerait une fois le programme mis en oeuvre. Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration a bondi de son siège et a immédiatement déclaré: «Oui, en fait, nous allons agir maintenant. Les pêcheurs et travailleurs des usines de transformation du poisson pourront se rendre dès demain à leur bureau d'assurance-chômage pour présenter une demande.»

Ce n'est pas vrai. Les pêcheurs se sont présentés aux bureaux d'assurance-chômage et n'y ont trouvé aucune demande et encore moins des demandes d'avances qui leur permettraient d'attendre l'entrée en vigueur du programme d'aide aux pêcheurs de poisson de fond.

• (1140)

J'ai demandé au ministre de clarifier sa réponse mais il n'a fait aucun effort en ce sens, ni en privé ni en public, depuis qu'il a fait cette déclaration erronée à la Chambre. Je crois qu'il est juste que les pêcheurs de l'Atlantique sachent qu'ils ne pourront pas compter sur des avances.

J'aimerais maintenant traiter de la motion nº 585 et donner un aperçu des effets du budget de cette année dans ma circonscription. Le budget prévoit une somme de 72 millions de dollars au titre des ports pour petits bateaux pour tout le Canada. Il y a dix quais dans ma circonscription d'Egmont et voici ce qui a été prévu pour chacun d'eux sur ce budget de 72 millions de dollars: à Alberton, rien; à Miminegash, où on a effectué un peu de travaux l'an dernier, mais où on a laissé un véritable gâchis, rien; à Howard's Cove, où le mur sud est en train de s'écrouler et où un important projet de reconstruction doit être réalisé, rien; à la baie Egmont, où l'on a promis une nouvelle cale de construction, rien; à Hardys Channel où l'an dernier les embarcations pouvaient difficilement naviguer jusqu'aux usines du port à cause du sable, des fonds ont été prévus pour les travaux de dragage, ce dont nous sommes reconnaissants, même s'ils viennent avec une année de retard. Le port de Seacow Pond ne bénéficiera d'aucun financement cette année, pas plus que ceux de Skinner's Pond, de Fishing Cove, du cap Egmont ou de Pointe Ouest.

Parlons maintenant d'un quai où, aux dernières élections, on a parlé à cor et à cri de ce que le gouvernement allait faire. Les journaux décrivaient vraiment à pleines pages les travaux que le gouvernement allait accomplir dans le port, si seulement la population du premier district du comté Prince votait pour les conservateurs. Ces derniers promettaient de dépenser progressivement plus de 3 millions de dollars, soit environ 1 million de dollars par année, jusqu'à ce que le port soit en bon état.

Voici notamment ce qu'a dit à l'époque M. McRae le responsable du port: «Nous avons vraiment besoin de deux quais. Le quai actuel est si vieux que la structure d'acier qui le supporte a complètement rouillé. Depuis dix ans, le quai est dans un état tellement pitoyable qu'il ne peut plus être réparé.» Le directeur de la coopérative des pêches de Tignish a déclaré: «Les gros navires ne devraient pas venir dans le port, car bon nombre d'entre eux risquent de s'ensabler ou de heurter des planches.» Le directeur du port a même dit: «Quelqu'un se fera tuer au quai.»

Des responsables du Programme des ports pour petits bateaux se sont précipités à Tignish pour tracer les plans de ce qu'ils allaient faire, afin de les annoncer avant la tenue des élections provinciales. Le sénateur du coin et les fonctionnaires des Travaux publics sont venus sur place et se sont engagés à mener à bonne fin les travaux qui devaient prendre plusieurs années. Le sénateur a promis qu'on ne reviendrait pas sur cet engagement avant que tout soit terminé.

Eh bien, ils ont manqué à leur parole. Au lieu d'annoncer un projet de plus de 3 millions de dollars, ils ont annoncé un financement de 305 000 $. Si on enlève les frais de consultation en génie, le travail effectué s'élèvera à quelques centaines de milliers de dollars.

Le ministre provincial de ce secteur estime que sa province est désavantagée parce qu'elle n'a pas choisi le bon parti politique. Il pense qu'elle n'a surtout pas besoin de solutions qui ne sont que du rafistolage. Il est d'avis que la province ne devrait pas se contenter d'un projet de réparation du quai de quelques centaines de milliers de dollars. C'est précisément ce que c'est: un projet de rafistolage de quelques centaines de milliers de dollars qui ne touchera qu'une infime portion des installations et même pas le secteur condamné. La section sud, qui est condamnée, n'aura rien cette année ni les années à venir sans doute, si les habitudes de ce gouvernement en matière de dépenses sont maintenues.

• (1145)

Depuis neuf ans, nous n'avons presque rien eu. Il y a bien eu un minimum d'entretien de quelques quais, mais de façon générale les 72 millions de dollars par an, en moyenne, qui ont été dépensés depuis neuf ans l'ont été dans d'autres circonscriptions qui ont appuyé le gouvernement.

Je voudrais savoir où ont été dépensés les 3 millions de dollars promis. La sécurité des pêcheurs a été un grand sujet d'inquiétude. À toutes les réunions tenus dans ce port, une foule de gens se sont dits fort préoccupés par la sécurité des pêcheurs qui utilisent le port.

Or, dès après les élections, cette préoccupation s'est évanouie. Compte tenu des résultats des élections, les pêcheurs eux-mêmes ne croyaient pas ce que leur disaient à ce sujet les candidats et les sénateurs conservateurs ainsi que le personnel des installations portuaires pour petites embarcations.

En juin, l'an dernier, le ministre des Pêches a déclaré à la Chambre que ce port aurait besoin de plus de 2 millions de dollars. À vrai dire, Judes Point et Tignish Shore sont deux quais différents, mais ils partagent la même entrée. Dans le cadre des dépenses de 72 millions de dollars et compte tenu de l'état des installations, où est le plan du gouvernement fédéral qui devait être mis en oeuvre cette année et les quelques années suivantes?

Quand le personnel des installations portuaires pour petites embarcations ira-t-il nettoyer le gâchis laissé à Miminegash? Si vous allez sur les lieux pour voir ce que sont devenues les installations, après que le bloc eut été emporté il y a environ deux ans, vous constaterez que le quai est dans un état pitoyable.

Les pêcheurs de l'Île-du-Prince-Édouard ont fait l'objet de discrimination au cours des neufs dernières années, même lorsque la province comptait deux députés conservateurs au niveau fédéral. Ils ont eu pendant ces années le ministre de l'Environnement, qui représentait la circonscription de Hillsborough. Il y avait également le député conservateur de Cardigan. Ces deux représentants ont essuyé des revers politiques, mais ils ont hâte de tenter de nouveau la fortune. Il leur faudra énormément de chance pour faire mordre la poussière aux deux députés qui représentent actuellement cette région de la province.

Même lorsqu'ils pouvaient compter sur une représentation au Cabinet, les pêcheurs de l'Île-du-Prince-Édouard n'arrivaient pas à obtenir un sou. Eux et leur province ne figurent pas bien haut dans la liste des priorités. Ils sont même en bout de liste.

Il est temps de mettre de côté le sectarisme et de faire ce qui s'impose dans l'intérêt des pêcheurs de l'Île-du-Prince-Édouard et aussi pour préserver les infrastructures actuelles. Nous ne pouvons pas rester là sans rien faire et laisser la nature reprendre ses droits sur les quais. Dans certains ports de la province, il est déjà difficile de distinguer la forme d'un quai.

Il faut agir dès maintenant, et j'exhorte le ministre et le gouvernement à mettre immédiatement des fonds de côté pour s'attaquer à ce très grave problème.

M. Peter McCreath (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, la Chambre vient d'entendre l'aveu le plus extraordinaire de la part de mon collègue d'Egmont. Il vient de dire à la Chambre et aux Canadiens que les pêcheurs de l'Île-du-Prince-Édouard n'ont pas bénéficié d'une représentation efficace à la Chambre ces dernières années.

Il n'a qu'à attendre aux prochaines élections. Si les habitants de l'Île-du-Prince-Édouard trouvent qu'ils sont mal représentés actuellement, ils éliront peut-être quelqu'un de plus efficace.

Je voudrais penser, au risque de sembler manquer d'humilité, que les habitants de South Shore ont, pour leur part, bénéficié d'une représentation efficace. Lorsque je passe en revue les quatre dernières années et demie, je suis vraiment enchanté du travail qui s'est fait dans le cadre du Programme des ports pour petits bateaux dans la région de South Shore et à d'autres endroits.

Mon collègue de Cardigan a parlé des dépenses dans la circonscription du ministre des Pêches et des Océans. Évidemment, il l'a fait avec une pointe de malice parce que, lorsqu'il a mentionné ce chiffre de 10 p. 100, il parlait bien entendu des projets de plus de 250 000 $.

• (1150)

Mon collègue sait parfaitement bien que la grande majorité des dépenses sont liées à des projets inférieurs à ce montant. Il sait également que la construction d'un quai coûte 1 million, 1,5 million ou même 2 million de dollars. Naturellement, les habitants d'une localité peuvent faire des démarches pendant plusieurs années pour faire appuyer un tel projet.

Je sais, par exemple, que les pêcheurs de Port Medway, dans le comté de Queen, avaient besoin d'un quai depuis des années, et je suis très heureux qu'ils l'aient enfin obtenu. Toutefois, c'était un projet de 2 millions de dollars, et il leur a fallu plusieurs années pour avoir ce quai. C'est la même chose pour les gens de Milltown. Je dois dire que je me suis battu pour le quai de Milltown; c'est une des premières choses que j'ai réussi à obtenir pour ma circonscription. C'était un projet de plus de 1 million de dollars, et nous avons dû travailler fort pour l'obtenir.

Un seul projet comme celui qui a été mentionné dans la circonscription de St. John's–Ouest suffit à fausser les chiffres pour cette année–là. Mon collègue devrait examiner plus attentivement les chiffres. Il verra que la répartition est juste et équilibrée.

Nous ne venons pas à la Chambre des communes seulement pour écouter les débats. Nous venons ici pour représenter nos circonscriptions, et cela veut dire parfois aller au ministère des Pêches et des Océans et faire des pressions auprès des fonctionnaires pour nous assurer que leurs priorités correspondent aux nôtres. Je suis vraiment heureux que nous ayons eu du succès dans la circonscription de South Shore.

Tout en écoutant mes collègues, j'ai dressé une liste de projets que je connais sur la côte sud: Fox Point, Millcove, Little Tancook, Big Tancook, Lunenberg, Mahone Bay, Hunts Point, Ingomar, West Head, Clam Point, Bear Point, Shag Harbour, Newellton, et il y en a encore d'autres. Ce sont là les seuls que je peux nommer de mémoire. Cela donne une idée.

Pour les aider à vraiment représenter les pêcheurs, que ce soit dans leur région ou ici même, à Ottawa, je serais heureux de rencontrer mes collègues pour leur donner des conseils sur la façon de dialoguer avec le ministère des Pêches et des Océans et avec les fonctionnaires dont relèvent les ports pour petites embarcations.

Je veux qu'il soit bien clair pour tout le monde, pour tous les députés et pour toutes les personnes intéressées, qu'il s'agisse de la direction des ports pour petites embarcations ou de mes vis–à–vis, que vous n'avez pas fini de m'entendre. Il y a encore des installations portuaires de la côte sud qui ont besoin de réparations.

Depuis trois ans, je dis aux gens de Stony Island, sur l'île du Cap–de–Sable, que la priorité première du comté de Shelburne, c'est le nouveau quai dont il a besoin et je vais continuer de tempêter tant que je n'aurai pas obtenu ce quai. De même, le port de East Port Laberge a grand besoin de réparations. Il faut des travaux de dragage à Sandy Point et à Chester Basin. J'ai l'intention de me faire entendre, que ce soit à la Chambre, par téléphone auprès du ministère des Pêches et des Océans ou ailleurs où des gens peuvent s'occuper des besoins des pêcheurs puisque c'est pour cette raison que mes électeurs m'ont envoyé à Ottawa. Mon travail c'est de défendre leurs intérêts. Il s'agit de représenter la côte sud à Ottawa et non Ottawa sur la côte sud. C'est ainsi que je conçois mes fonctions de député et j'ai l'intention de continuer de faire mon travail comme je le vois.

Je remercie mon collègue de Cardigan d'avoir attiré l'attention de la Chambre sur les installations portuaires pour petites embarcations. Je crois que c'est un sujet que peu de Canadiens connaissent bien. Il est évident que c'est quelque chose qui nous touche de très près sur la côte atlantique. Je ne pense pas que les gens se rendent compte à quel point ces ports coûtent cher.

Il est évident que nous ne pouvons pas nous contenter de construire un petit quai et d'y amarrer des navires de pêche de plusieurs tonnes. Étant donné les mers démontées que nous avons parfois dans le Canada atlantique, il faut manifestement construire des brise–lames et des ports qui dureront de nombreuses années. C'est pour cela que ces travaux sont complexes et coûtent cher.

Les infrastructures portuaires sont essentielles à l'industrie de la pêche. Pour un pêcheur, un quai, c'est comme un garage pour un routier ou comme un aéroport pour un pilote. Nous ne pouvons pas exporter le grain de l'Ouest sans chemins de fer. Toutes ces infrastructures sont extrêmement importantes et il y a littéralement des centaines de ports de pêche dans le Canada atlantique.

J'admets que je suis peut–être un peu malicieux avec mes collègues d'en face, mais c'est un fait qu'il n'y a jamais assez d'argent pour faire quoi que ce soit. Mon collègue ne devrait pas se moquer des questions budgétaires dont nous sommes saisis.

Le fait est que, de concert avec une personne qui s'occupe de ports pour petits bateaux dans South Shore, j'ai estimé un jour qu'il faudrait peut–être 40 millions de dollars pour effectuer tous les travaux que nous croyons nécessaires dans cette seule circonscription. Et pourtant, l'état des finances publiques étant ce qu'il est, 70 millions de dollars seulement sont accordés au secteur des ports pour petits bateaux.

Mon collègue parle aujourd'hui de sécurité et de réfection. Cela constitue la toute première priorité. Chaque année, les hauts fonctionnaires, qui font de leur mieux avec les budgets dont ils disposent, seraient les premiers à dire qu'il leur faudrait de cinq à dix fois plus d'argent. Le plus important est de réaliser les réparations urgentes et d'accomplir les travaux qui s'imposent. Puis, il faut avoir les fonds nécessaires aux travaux d'entretien.

• (1155)

On a beaucoup parlé de deux cas en particulier. Encore là, on a joué de malice, car ce n'est pas parce qu'il arrive différentes choses à l'occasion qu'il faut en déduire, comme l'a certes laissé entendre mon collègue, que cela relève toujours du même problème.

Une fois qu'on a libéré des fonds pour l'entretien et pour les réparations urgentes, il ne reste souvent plus beaucoup d'argent. C'est là un problème pratique qui se pose au gouvernement et je ne vais pas m'étendre là-dessus comme je pourrais très volontiers le faire. Si l'on m'accordait une heure de plus, je me ferais un plaisir de parler de la dette nationale que nous a léguée le gouvernement du parti de mes collègues d'en face, mais je ne le ferai pas ici.

Je tiens à dire, toutefois, à mon collègue qui se le demande, que les trois millions de dollars dépensés à l'Île-du-Prince-Édouard ont servi à financer la réalisation de 195 projets dans 59 endroits différents. Cela revient à une assez bonne somme par insulaire. En ce moment même, des travaux vont bon train à Graham Pond, North Lake, Milligans Shore, Seacow Pond, Skinner Pond et Northam.

M. Kilgour: Cela sent les élections, Peter.

M. McCreath: Je suis content que mon collègue d'Edmonton le mentionne. Il y a quelques jours, le *Hill Times* publiait un article, rédigé par M. Warren, qui prouvait que le journaliste, à l'instar de bien des gens, ne connaît pas grand-chose aux installations portuaires pour petites embarcations. M. Warren faisait mention de deux ou trois projets qui iront de l'avant dans la circonscription de South Shore et faisait même allusion à ma personne. Il laissait entendre que de telles initiatives ne sont prises qu'à l'approche d'élections.

Si M. Warren et ses semblables se donnaient la peine de faire un peu de recherche, ils verraient que le Programme des ports pour petits bateaux finance des projets chaque année. Mon collègue d'en face dit: «Vous savez bien qu'il n'y a pas de travaux d'agrandissement, sauf en période électorale.» S'il avait prêté attention à ce qui s'est passé après les élections de 1988, il aurait constaté que, peu après les élections, nous avons appuyé l'agrandissement des installations à Bear Point, construit un tout nouveau quai à Newellton et procédé à des travaux de réparation à West Head.

Il ne s'agissait pas de dépenses pré-électorales frivoles, contrairement à ce qu'on cherche à insinuer. Nous voulions représenter de façon active nos électeurs au Parlement et faire des besoins de nos pêcheurs une de nos priorités. Il est absolument essentiel d'assurer la sécurité des pêcheurs et la survie de l'industrie.

Je remercie mes collègues d'en face d'avoir abordé la question. Ils devraient peut-être retourner à la case départ et redoubler d'ardeur afin de représenter leurs électeurs aussi efficacement que certains de nos collègues de ce côté-ci de la Chambre.

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Monsieur le Président, j'ai deux ou trois observations à faire. Les Canadiens peuvent voir en l'occurrence un parfait exemple de ce qui me paraît être un système politique corrompu. À en juger par la façon dont semble fonctionner le système concernant les ports pour petites embarcations, et c'est un système onéreux, comme le député vient de le dire, le gouvernement accorde les contrats en retour des suffrages des habitants de la région.

C'est là une forme ancienne de favoritisme politique qui devrait avoir disparu au Canada. J'irais même plus loin après avoir suivi ce débat: il nous faut réformer notre système politique. Nous avons un système du XIX^{e} siècle où les habitants de la côte est ont, en fait, trop de sièges au Parlement alors que ceux de l'Ouest en ont trop peu. Si le nombre des représentants était établi en fonction de la population, nous aurions davantage de députés dans l'Ouest, dans les nouvelles zones de croissance du Canada qui éprouvent de véritables problèmes, et nous nous débarrasserions du même coup de ce système idiot de favoritisme politique appliqué aux ports pour petites embarcations.

Les provinces maritimes devraient s'unir pour former une seule province, et le gouvernement fédéral devrait leur donner le pouvoir de s'occuper de questions comme les ports pour petites embarcations. La Chambre n'aurait plus à s'occuper de toute cette question, et cela permettrait d'éliminer un système de favoritisme politique. Ou du moins, si les autorités provinciales s'y adonnaient dans leur propre champ de compétence, les impôts de mes électeurs n'y serviraient pas.

M. George Proud (Hillsborough): Monsieur le Président, je prends la parole pour intervenir quelques minutes dans le débat. J'ai trouvé intéressant d'entendre le député de South Shore parler de l'entretien des ports pour petites embarcations. Il s'est notamment félicité de ce que les ports de sa région semblaient être en très bon état. Cela est assez ironique, car le secteur de la pêche de cette région dispose apparemment de bons quais, mais pas de poisson, alors que notre région bénéficie de l'une des dernières pêches intactes au Canada, mais les travaux de réparation des quais et de dragage n'y sont tout simplement pas suffisants. Je félicite mon collègue, le député de Cardigan, d'avoir présenté cette motion pour

attirer l'attention du Parlement sur les nombreux problèmes que nous éprouvons dans l'île-du-Prince-Édouard.

• (1200)

Le président suppléant (M. DeBlois): Je regrette, mais l'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant écoulée.

Conformément au paragraphe 96(1) du Règlement, l'article est rayé du *Feuilleton*.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ (ARTICLE 81)—LES EMPLOIS POUR LES JEUNES

M. Maurizio Bevilacqua (York-Nord) propose:

Que la Chambre regrette l'incapacité chronique dont fait preuve le gouvernement de mettre un terme à la tragédie du chômage, surtout chez les jeunes et particulièrement en ce qui concerne la formation scolaire et professionnelle et le recyclage des travailleurs, et demande qu'un programme national d'apprentissage et un programme national de services axé sur les jeunes soient immédiatement mis en place pour redresser cette situation.

—Monsieur le Président, il est extrêmement triste que l'avenir de centaines de milliers de jeunes Canadiens soit en suspens à cause de la récession actuelle.

Bien des jeunes dans la vingtaine n'ont pas encore obtenu leur premier véritable emploi. D'autres sont obligés d'interrompre leurs études postsecondaires parce qu'ils n'ont plus les moyens de payer les frais de scolarité. Au niveau secondaire, chaque année, 100 000 jeunes Canadiens perdent espoir et abandonnent leurs études.

Selon un sondage Gallup récent, 45 p. 100 des Canadiens ayant entre 18 et 29 ans s'attendent à voir leur niveau de vie baisser au cours des 20 prochaines années. S'ils ont une vision sombre de l'avenir, c'est peut-être parce qu'ils se heurtent actuellement à une dure réalité.

Entre 1980 et 1990, les travailleurs de moins de 25 ans ont vu leur revenu diminuer de 20 p. 100. Ce sont eux qui ont été le plus durement touchés par la récession. Le taux de chômage a augmenté plus rapidement chez les jeunes que pour tout autre groupe. Il est évident que de nombreux jeunes Canadiens sont dans une situation très précaire. Ils ont grandement besoin d'aide.

Le gouvernement actuel essaie de le nier, mais nous, les libéraux, réalisons qu'il faut faire quelque chose pour les jeunes. À l'occasion de cette journée d'opposition, nous avons présenté cette motion parce que, contrairement au gouvernement, nous croyons que la jeunesse canadienne a besoin d'aide. Le gouvernement fédéral pourrait et devrait faire plus pour l'aider.

J'étais très jeune lorsque j'ai commencé à faire de la politique. J'ai commencé tôt, notamment parce que j'estimais que les jeunes Canadiens n'étaient pas suffisamment représentés au sein du gouvernement. J'avais le sentiment que leurs préoccupations n'étaient pas prises en considération. À titre de député fédéral, j'ai consacré beaucoup de mon temps à défendre les intérêts des jeunes Canadiens. Je l'ai fait dans une large mesure parce que, à mon avis, nous ne devons pas accepter l'idée selon laquelle la génération actuelle de jeunes Canadiens est vouée à mener une existence présentant moins de possibilités.

Je crois sincèrement que nous sommes à l'aube de ce qui pourrait être un nouvel âge d'or. Les progrès en informatique, en médecine, dans les sciences, les communications, les technologies environnementales et de nombreux autres domaines se succèdent à un rythme stupéfiant.

Comme l'économie de l'Inde, des pays de l'Asie du Sud-Est, de l'Europe de l'Est et de l'Amérique latine est encore en expansion, ces pays peuvent présenter des possibilités illimitées et inimaginables. Dans ces pays, il existe une demande pour les compétences canadiennes liées aux communications, aux technologies concernant les ressources primaires et à la construction d'infrastructures. Non, il n'est pas nécessaire que l'avenir soit aussi désolant que certains le dépeignent. Cependant, pour que les possibilités que je viens de décrire se concrétisent, il faudra beaucoup de travail de la part des jeunes Canadiens et d'aide des gouvernements en place.

De nos jours, les jeunes ont de nombreux défis décourageants à relever, l'un d'eux, et non le moindre, consistant à trouver des réponses aux nombreuses questions qu'ils se posent au sujet de leur avenir. Chaque fois que je rencontre des jeunes, que ce soit dans ma circonscription, celle de York-Nord, ou dans des régions éloignées du Canada, je constate qu'ils se demandent s'ils décrocheront de bons emplois après avoir obtenu leur diplôme. Qui peut les blâmer quand 421 000 jeunes Canadiens sont sans travail? Bon nombre de leurs amis ne peuvent trouver un emploi après avoir terminé des études universitaires, et le gouvernement a réduit le budget de son programme d'emplois d'été qui s'élevait à 149,3 millions de dollars, en 1985, et qui n'atteint plus que 88 millions de dollars, en 1993.

• (1205)

Je sais, le gouvernement pense que nous exagérons la gravité de ce problème. En effet, le 18 mars, le ministre d'État responsable de la Jeunesse a déclaré à la Chambre, à propos de la situation des jeunes Canadiens, et je cite: «Je ne crois pas que la situation soit idéale, mais elle est loin d'être désespérée.» Nous ne sommes pas d'accord, pas plus que les centaines de milliers de jeunes Canadiens qui sont sans travail, qui ont abandonné pré-

maturément leurs études secondaires ou qui n'ont pas les moyens de faire des études postsecondaires.

Le gouvernement fait la sourde oreille devant les préoccupations ainsi formulées. Face aux besoins des jeunes, les conservateurs n'ont rien de mieux à répondre que «nous en faisons suffisamment» ou «nous ne pouvons pas faire davantage.»

Nous, les libéraux, réfutons ces deux affirmations. Le gouvernement ne fait pas assez. Il pourrait faire beaucoup plus s'il se préoccupait vraiment des problèmes des jeunes. Nous, les libéraux, sommes contre le maintien du statu quo qui est défavorable aux jeunes et souhaitons des changements pour le mieux.

Dans le discours dont j'ai déjà fait mention, le ministre d'État responsable de la Jeunesse a dit, en conclusion, que son gouvernement «fait le nécessaire pour aider les jeunes du pays à se préparer à relever les défis que présente un monde en constante évolution». J'ai du mal à le croire, parce que même si le gouvernement ne cesse de prétendre que nous, libéraux, exagérons la gravité du problème, je n'ai jamais entendu de jeunes ou d'organismes voués à la cause des jeunes nous contredire là-dessus. J'ai rencontré de petits groupes de jeunes de toutes les régions du Canada. J'ai visité des écoles élémentaires et secondaires dans ma circonscription et un peu partout au Canada et, pas plus tard que la semaine dernière, j'ai pris la parole devant plus de 2 000 élèves du secondaire réunis au Roy Thomson Hall où j'ai pu constater le bien-fondé de notre position.

Dans toutes les réunions que j'ai présidées à York-Nord et ailleurs, dans les toutes les assemblées publiques organisées par le Comité des jeunes libéraux, personne n'est venu me dire que tout allait à merveille pour les jeunes Canadiens ou que le gouvernement faisait du bon travail.

Le ministre se félicitait de ce qu'Emploi et Immigration avait consacré 211 millions de dollars, en 1992-1993, à des programmes destinés aux jeunes. Il apparaît étrange que cela satisfasse le ministre quand on sait qu'il y a encore 100 000 élèves du secondaire qui abandonnent leurs études chaque année. Ces élèves abandonnent prématurément leurs études au moment où 28 p. 100 des jeunes âgés de 16 à 24 ans sont analphabètes et où 44 p. 100 d'entre eux ne satisfont pas aux exigences en matière d'habileté arithmétique. Il est bizarre que le ministre estime en faire assez, alors que le taux de chômage chez les jeunes est de 17,8 p. 100, tandis que celui de la population en général est de 11,4 p. 100. Qu'on regarde le taux de chômage chez les jeunes un peu partout au Canada: 38,4 p. 100 à Terre-Neuve, 23,7 p. 100 en Nouvelle-Écosse, 21,2 p. 100 au Québec, 17,5 p. 100 en Ontario, 16,6 p. 100 au Manitoba et 17,9 p. 100 en Alberta. Parmi les étudiants qui retournent à l'école, 17,9 p. 100 étaient sans emploi l'été dernier, comparativement à 14,5 p. 100, en 1991, et à 10,6 p. 100, en 1990.

Au cours des 12 premiers mois de la récession, les jeunes ont compté pour 60 p. 100 du déclin de l'emploi. Ce chômage survient à un moment où les études postsecondaires deviennent hors de portée pour un nombre croissant d'étudiants. Depuis 1986, le gouvernement conservateur a retranché neuf milliards de dollars dans les paiements de transfert aux provinces qui auraient dû être consacrés à l'enseignement. À cause de cela et d'autres compressions budgétaires, les frais de scolarité ont augmenté de 58 p. 100 au cours des cinq dernières années. Cette année, l'augmentation a été de 8,5 p. 100, soit plus de quatre fois supérieure au taux d'inflation.

Les jeunes Canadiens sont désavantagés encore plus par l'attitude bornée du gouvernement face à la formation, une attitude qui dresse différents groupes de Canadiens les uns contre les autres. En prenant petit à petit des mesures pour que la formation relève du régime d'assurance-chômage, le gouvernement érige un système où seules les personnes qui auront travaillé auront droit à la formation.

• (1210)

Beaucoup de jeunes qui abandonnent l'école ont du mal à trouver un premier emploi, de sorte qu'ils ne peuvent pas participer à des programmes de formation pour améliorer leurs compétences. Le gouvernement ne cesse de supprimer des programmes de formation destinés aux personnes qui n'ont pas droit à l'assurance-chômage, comme les jeunes, les personnes handicapées ou les femmes qui veulent réintégrer le marché du travail. Les jeunes se trouvent dans un cercle vicieux sans issue. Ils ne peuvent décrocher un emploi que s'ils ont les compétences nécessaires et ils ne peuvent acquérir des compétences que s'ils ont un emploi.

Les libéraux proposent une meilleure solution. Lorsqu'il a tenu ses audiences publiques, le Comité libéral du Sénat et de la Chambre des communes a observé que ce qui se dégageait de bien des problèmes qu'ont les jeunes, c'est qu'ils ont perdu espoir faute de bonnes perspectives d'avenir. Pour répondre aux préoccupations des gens qu'il a rencontrés, le comité a élaboré plusieurs recommandations qui aideraient à doter les jeunes des outils dont ils ont besoin pour réussir.

Dans nos recommandations, nous nous engageons notamment à enrayer l'analphabétisme et l'incapacité de calculer, à examiner le financement de l'enseignement postsecondaire et à protéger son accessibilité, à sensibiliser davantage le public à l'alternance travail-études, à créer un programme national de formation en apprentissage, à créer une force des jeunes environnementalistes, à adopter des stimulants fiscaux pour encourager la formation en cours d'emploi et l'élaboration d'un système national pour adapter les emplois à la main-d'oeuvre.

Nous sommes déterminés à mettre sur pied un régime d'enseignement qui reconnaisse l'importance de préparer les enfants à faire des études et de leur offrir un système scolaire du plus haut calibre possible. Nous nous engageons, lorsqu'ils seront diplômés, à faire en sorte qu'ils aient accès aux études postsecondaires et à une formation en apprentissage. Le Canada doit pouvoir compter sur une main-d'oeuvre compétente et souple. Nous avons besoin d'une main-d'oeuvre hautement qualifiée qui puisse s'adapter facilement aux changements et aux applications technologiques dans les structures organisationnelles.

Il faut que notre système d'apprentissage soit aussi bon que celui de nos concurrents du monde industrialisé. Par exemple, l'Allemagne a établi un système de formation très efficace qui produit davantage de travailleurs qualifiés que le Canada à un coût inférieur, parce que les jeunes Allemands ont la possibilité de participer très jeunes à des programmes de formation. Le taux d'abandon dans ce pays est inférieur à 10 p. 100, alors qu'au Canada, il est de 30 p. 100.

Le nombre d'apprentis en Allemagne représente 7,1 p. 100 de la main-d'oeuvre, contre 1,1 p. 100 au Canada. L'âge moyen des apprentis allemands est de 17 ans, alors que chez les Canadiens, il est de 26 ans. Le système allemand est plus efficace. L'apprentissage en Allemagne dure en moyenne de deux à trois ans, alors qu'au Canada, il dure de quatre à cinq ans. En Allemagne, le coût de l'apprentissage est de seulement 51 000 $ sur 3,5 ans et l'apprenti gagne 25 000 $ au cours de cette période. Au Canada, l'apprentissage coûte 170 000 $ sur cinq ans et les salaires s'élèvent à 120 000 $ au cours de la même période.

Manifestement, si nous voulons pouvoir concurrencer l'Allemagne et le reste du monde industrialisé, il faut que nous réformions notre système d'apprentissage.

C'est pourquoi le gouvernement libéral s'engagerait à collaborer avec les provinces, les entreprises, la main-d'oeuvre et d'autres partenaires pour établir un programme national d'apprentissage qui aiderait à garder les jeunes à l'école et à faciliter la transition entre l'école et le monde du travail. Comme un économiste l'a écrit: «Le but ultime des programmes économiques doit être de rendre les gens plus heureux et non de réaliser des équations comptables arbitraires.» C'est bien mon avis aussi.

Les libéraux ont pour principe de placer les considérations humanitaires avant toutes les autres. Par ailleurs, c'est en étant plus humain que l'on peut assurer la prospérité.

• (1215)

Comme le disait notre chef: «La stratégie globale d'investissement dans la population canadienne est la clé qui ouvrira la porte à un avenir prospère pour le Canada.» Nous n'aurons jamais un Canada prospère sans une main-d'oeuvre hautement qualifiée. Pour l'obtenir, il faut investir dans l'enseignement, comme nous le demandons aujourd'hui. Le gouvernement se demande comment nous paierons pour ces programmes, alors qu'il peut à peine trouver les 211 millions qu'il consacre actuellement aux programmes spéciaux pour les jeunes.

Je lui répondrais que l'on peut juger un gouvernement par les priorités qu'il se fixe. Deux cent onze millions de dollars, cela paraît beaucoup dans l'abstrait, mais c'est peu de choses si on compare cette somme aux 5,8 milliards que le gouvernement prévoit dépenser pour acheter une flotte d'hélicoptères afin de chasser les sous-marins nucléaires soviétiques. Avec une toute petite fraction de ce programme d'achat d'hélicoptères digne de la guerre froide, 1 p. 100 du coût total prévu, on pourrait donner 15 millions de plus aux programmes pour la jeunesse. Le gouvernement refuse d'envisager cette option. Il a fait son choix. À un moment où 1,6 million de Canadiens sont en chômage, où un nombre record d'entreprises font faillite et où la dette fédérale gonfle comme une baudruche, les conservateurs achètent des hélicoptères plutôt que de s'occuper des gens dans le besoin.

Ce n'est pas surprenant! Les Canadiens ont perdu espoir dans ce gouvernement qui les a abandonnés dans les derniers jours de son règne. Heureusement, dans quelques mois, nous aurons un nouveau gouvernement, un gouvernement qui respectera les Canadiens, un gouvernement qui comprendra le lien entre les politiques sociales, environnementales et économiques, un gouvernement qui sera prêt à faire ce qui doit être fait pour que les jeunes Canadiens voient à nouveau l'avenir avec espoir et confiance.

L'hon. Pauline Browes (ministre d'État (Emploi et Immigration)): Monsieur le Président, je suis heureuse de pouvoir répondre à certains points soulevés aujourd'hui par mon collègue: les jeunes et le chômage parmi les jeunes, ainsi que l'importance primordiale pour la prospérité et l'avenir de notre pays de redonner espoir aux jeunes et de leur ouvrir des débouchés. Il est important, je crois, de mettre les choses au point en ce qui concerne une ou deux questions soulevées aujourd'hui par mon collègue.

Pour ce qui est des centres d'emploi pour les jeunes et des fonds consacrés cet été à l'embauchage d'étudiants, j'aimerais rappeler au député que nous avons augmenté de 5 millions la somme consacrée à ce chapitre. Au cours des dernières semaines, quelque 400 centres d'emploi ont été ouverts au Canada afin d'aider les jeunes à trouver du travail. L'été dernier, 179 000 jeunes ont réussi à trouver un emploi grâce à ces centres.

Le député parle de ce que ferait le Parti libéral si—Dieu nous en préserve—il revenait au pouvoir. Sous le dernier gouvernement libéral, le taux de chômage parmi les jeunes a augmenté de 5,3 p. 100 pour atteindre le niveau record de 18,2 p. 100, ce qui est absolument outrageux.

Les libéraux parlent d'éradiquer l'analphabétisme parmi les jeunes. J'aimerais faire remarquer au député que quelque 296 millions de dollars ont été consacrés à cette cause sur une période de cinq ans. En 1991-1992, nous avons investi 739 millions de dollars pour offrir la formation—y compris la formation de base—et l'aide à l'emploi nécessaires à 377 000 jeunes.

Quelque 6 milliards de dollars provenant de l'argent des contribuables vont aux provinces pour l'enseignement postsecondaire.

• (1220)

Le député parle du programme d'alternance travail-études. Nous avons, au cours de cette période de cinq ans, consacré à ce programme 24,6 millions de dollars qui ont été répartis entre les diverses régions. Le programme d'apprentissage a donné d'excellents résultats. Il a permis d'établir dans différents secteurs des partenariats qui, à leur tour, ont mené à la mise en place de programmes plus innovateurs. Pour ce qui est des jeunes et de l'environnement, le député devrait savoir que nous avons, ces dernières années, consacré 40 millions de dollars pour la participation de jeunes à des projets de dépollution et d'assainissement de l'environnement. À mon avis, le député ignore totalement ce qui s'est passé ces dernières années. Il devait dormir.

M. Bevilacqua: Monsieur le Président, s'il y a quelqu'un qui dort ici, c'est bien le gouvernement.

J'ai parcouru tout le Canada depuis un an afin d'entendre ce que les jeunes avaient à dire. Il est ressorti un point commun de leurs propos, à savoir que les programmes mis en oeuvre par le gouvernement conservateur ne donnent rien. Comme il y a plus de 400 000 jeunes chômeurs au Canada, je suis certain que la députée partage mon point de vue.

Le gouvernement se vante de son programme d'alternance travail-études. En 1989, il s'est engagé à quadrupler les fonds consacré à ce programme mais n'a pas respecté cette promesse, même si la députée sait très bien que ce type de programme est un excellent moyen de permettre aux jeunes d'acquérir les compétences dont ils ont besoin.

Au nom des jeunes, je lui dis que suis très offusqué de l'arrogance montrée par ce gouvernement au cours des neuf dernières années à l'endroit des questions qui touchent les jeunes. Le gouvernement parle beaucoup de l'initiative L'école avant tout. Pourtant, il ne peut même pas fournir aux députés une évaluation de ce programme, à savoir s'il donne des résultats positifs, s'il a des répercussions positives et si le taux de décrochage des jeunes du secondaire a diminué depuis sa mise en oeuvre.

Cet été, les jeunes vont traîner dans les rues. Partout au Canada, les jeunes manifestent leur colère et leur frustration. Nous en avons encore vu un exemple en fin de semaine sur la rue Yonge, à Toronto.

Je trouve tout à fait remarquable que les ministériels arrivent toujours à se retrancher derrière des programmes d'achat d'hélicoptères et des programmes de réduction du déficit qui, soit dit en passant, ne donnent absolument rien, et à oublier l'élément humain dont tout gouvernement doit tenir compte.

Je pense que le gouvernement est à court d'idées et qu'il n'a pas la volonté politique d'apporter des changements positifs et de redonner espoir aux jeunes. Il ne fait que réduire les fonds consacrés aux principaux secteurs de l'enseignement et aux emplois d'été. Il ne réalise absolument aucun progrès dans les secteurs clés susceptibles de permettre aux jeunes d'acquérir les compétences nécessaires.

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Monsieur le Président, j'ai écouté mon collègue avec grand intérêt, ce matin. Je pense qu'il admettra que le programme L'école avant tout que le gouvernement fédéral a mis en oeuvre a été passablement fructueux.

Si l'on se fie à certaines statistiques publiées aujourd'hui par Statistique Canada, le taux de décrochage de 30 p. 100, auquel tout le monde se référait depuis un bout de temps, y compris moi-même, a maintenant chuté à quelque 18 p. 100.

Ma collègue de Scarborough, la ministre d'État à l'Emploi et à l'Immigration, me dit qu'il n'est que de 8 p. 100 à Scarborough. La situation s'améliore donc nettement, et j'en suis très heureux.

Cela peut s'expliquer de plusieurs façons. La raison peut être d'ordre économique. Comme les étudiants ne trouvent pas de travail, rien ne les incite à quitter l'école prématurément. Selon moi, cela peut être un facteur important. Un jeune homme de ma localité que je connais très bien a abandonné ses études pour un travail qui allait lui donner 20 $ l'heure. Il a trouvé que c'était beaucoup plus intéressant d'accepter cet emploi que de rester à l'école, mais ce genre d'emploi n'est plus aussi facile à trouver.

Voici les questions que je veux poser au député. Je sais que les libéraux proposent un programme national d'apprentissage, dans le cadre de leur programme pour les jeunes. Ont-ils obtenu la collaboration des provinces à cet égard? Ensuite, de quelle sorte d'apprentissage parlent-ils? On sait que la formation d'apprentis peut prendre plusieurs formes. Combien ce programme coûtera-t-il au Trésor national? Les libéraux ont-ils évalué ce projet pour s'assurer qu'il ne faisait pas double emploi avec les programmes provinciaux? Le député pourrait-il nous en dire plus long sur ce programme d'apprentissage?

• (1225)

M. Bevilacqua: Monsieur le Président, j'apprécie la sincérité des questions du ministre.

Avant de lui répondre, j'aimerais attirer son attention sur le coût de l'inaction. Par exemple, une étude faite récemment par le Conference Board du Canada prévoit que la société canadienne perdra 4 milliards de dollars au cours de la vie active des 137 000 élèves qui ont abandonné l'école en 1989. Je dis bien 4 milliards de dollars.

Il arrive un point dans l'histoire d'un pays où il faut que les gouvernements se rendent compte qu'ils doivent moins se soucier d'équilibrer leur budget que de donner aux jeunes la formation nécessaire pour qu'ils soient aussi compétitifs que les étudiants et les jeunes des autres pays qui leur feront concurrence sur le marché mondial.

Notre programme d'apprentissage s'inspirerait en grande partie du modèle allemand qui a fait ses preuves. Ensuite, il ne se limiterait pas seulement aux métiers traditionnels. Quand on pense apprentissage, on pense souvent aux plombiers et aux menuisiers.

Les industries modernes et celles du futur doivent mettre sur pied des programmes d'apprentissage en techniques de l'environnement, par exemple. Nous accroîtrons le nombre de secteurs d'apprentissage et renforcerons la coopération de façon à ce que davantage d'entreprises et d'étudiants participent à ces programmes afin que nous ayons toujours une main-d'oeuvre qualifiée suffisante pour relever les défis qui nous attendent.

[*Français*]

M. Jean-Guy Hudon (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre responsable des Affaires constitutionnelles): Monsieur le Président, l'opposition prétend que l'actuel gouvernement n'aurait pas pris les mesures qui s'imposent pour résoudre le problème du chômage, surtout chez les jeunes Canadiens et les jeunes Canadiennes, et qu'il n'aurait pas élaboré ni mis de l'avant des programmes d'éducation, de formation, de perfectionnement et de recyclage que requérait la conjoncture actuelle.

L'opposition exige d'ailleurs que nous élaborions, sur le plan national, des programmes qui favoriseraient le redressement de la situation. Je vais me permettre de revenir quelque peu sur le discours de mon collègue de l'opposition qui a déposé la motion, discours que je trouve très intéressant d'ailleurs, surtout dans la partie où il fait ressortir la différence entre ce qui se passe au Canada sur le thème de l'apprentissage et sur ce qui se passe en Allemagne.

Je suis d'accord avec mon honorable collègue quand il dit que dans les rues de Toronto, il y a énormément de jeunes qui sont victimes de la situation économique actuelle et ils se demandent effectivement, et c'est toujours la question que l'on pose ici au Canada: Qu'est-ce que le gouvernement fait pour moi? Il y en a dans les rues de Toronto, dans celles de Montréal, de Québec, comme il y en a à Valleyfield, dans ma circonscription, et à Beauharnois également.

Lorsqu'on parle du système d'apprentissage, on constate une différence fondamentale entre l'Amérique et l'Europe. En Europe, ce système d'apprentissage fait partie d'une longue tradition, mais ici, qu'on a donc de la misère à vouloir établir cela, et j'en sais quelque chose. Je viens du secteur de l'éducation, et avant cela j'étais directeur général d'une commission scolaire où on voulait impliquer ce sytème-là. La plus grande difficulté ne venait pas nécessairement des jeunes, mais elle venait également et surtout de l'entreprise. L'entreprise semblait bien prête à nous dire: Formez-nous-les, et on les recevra par la suite. Mais quand elle les recevait, elle disait: Ils ne sont pas formés à notre goût. On forçait continuellement à établir ce système d'apprentissage, mais ce n'est donc pas dans la mentalité des entreprises d'abord, du système d'éducation ensuite et des gouvernements, de l'établir en Amérique du Nord.

Je pense que cette différence de mentalité entre l'Europe et l'Amérique est flagrante dans ce système d'apprentissage. Je loue le voeu de mon honorable collègue de vouloir établir un tel système, ainsi que le parti libéral, mais je sais que le gros du problème que vous allez rencontrer et que l'on va également rencontrer de ce côté-ci de la Chambre, parce que cette idée-là fait son chemin également de ce côté-ci, ce sera de se buter à des mentalités régressives à cet égard au niveau de l'entreprise.

• (1230)

Formez les jeunes! Puis, quand on les reçoit, ils ne sont pas assez bien formés. Je pense qu'on a énormément de travail à faire, et j'admire le courage et la pertinence de vouloir mettre cela de l'avant. L'autre point qu'il va falloir faire—parce qu'on s'établit toujours, dans le fond, dans les juridictions fédérales-provinciales et on va toujours frapper cela comme ça—on va avoir de la difficulté à coordonner et à rentrer cela dans la tête des jeunes.

Quand on regarde aujourd'hui ce qui se passe au niveau secondaire. . . Quand j'ai quitté l'enseignement, en 1972, il n'y avait presque pas de décrocheurs dans nos écoles. Pourquoi aujourd'hui y en a-t-il davantage? Même au niveau de l'enseignement, ça ne dépend ni du gouvernement fédéral ni du gouvernement provincial s'il y a tant de décrocheurs dans notre système scolaire actuellement. Cela dépend du système en soi, qui ne va pas chercher le jeune dans ses centres d'intérêt. Et s'il ne va pas chercher le jeune dans ses centres d'intérêt, c'est parce que ce système-là n'est plus dynamique. Et un des moyens de le dynamiser, ça va justement être le sytème d'apprentissage. On aura beau avoir, au gouvernement fédéral, la meilleure politique d'apprentissage possible, si elle n'est pas coordonnée et davantage élaborée par les gouvernements provinciaux et les gouvernements locaux que sont les commissions scolaires, laissez-moi dire que j'ai peu confiance. J'ai beaucoup confiance dans le système mais j'ai peu de confiance dans la procédure.

Il ne fait aucun doute qu'aucun autre gouvernement n'a mieux réagi que nous pour relancer le monde du travail et de la main-d'oeuvre canadienne. Effectivement, à ce sujet-là, on cherche toujours, malheureusement, à établir des comparaisons en termes de chiffres. Qu'est-ce qu'on investit dans le domaine du travail dans tel ou tel secteur, dans tel ou tel comté? Je trouve cela malheureux parce que, même si on arrive avec des statistiques—seulement pour ma circonscription de Beauharnois—Salaberry, cela a augmenté de façon probante—les résultats ne sont pas à la hauteur des sommes qu'on a toujours investies là-dedans.

En 1988-1989, dans la circonscirption de Beauharnois—Salaberry, pour les différents programmes, développement de l'emploi, Défi 88, dans le temps, intégration professionnelle, pénurie de main-d'oeuvre, les articles 24, 25, et 26, donc tous les programmes, il s'est dépensé 7 396 541 $. C'est beaucoup d'argent. L'année suivante, 7 739 000 $, soit environ 250 000 $ de plus. En 1990-1991, 9 457 000 $, et en 1991-1992, 10 891 000 $. Qu'on ne vienne pas nous dire que l'argumentation au sujet de l'argent tient à quelque chose. On est passé de 7 396 000 $ à 10 891 000 $.

Le problème, c'est que pour l'éducation, pour la formation de la main-d'oeuvre, c'est surtout pas juste une question d'argent. On peut s'obstiner d'un bord et d'autre de la Chambre des communes, on peut dire qu'on en a fait plus, nos collègues de l'autre côté vont dire qu'on en a fait moins. Ces chiffres-là viennent de Statistique Canada et sont clairs. Comment se fait-il qu'aujourd'hui, dans Beauharnois—Salaberry, j'ai plus de problèmes qu'il y en avait en 1984? Je vais vous le dire. On aurait beau avoir doublé, triplé les sommes, il y aurait encore des problèmes. Un des premiers problèmes fut la fermeture de Dominion Textiles, à Valleyfield. D'ailleurs, il y a un plan de relance de la part des employés, pour la rouvrir. Ce n'est pas l'argent qu'on va investir dans l'éducation qui va la rouvrir. Pourquoi ferme-t-on Dominion Textile à Valleyfield?

J'ai reçu des travailleurs et des travailleuses de la Dominion Textiles, à un moment donné, qui eux, comme les jeunes qui sont sur la rue a Toronto, disent: Ça dépend du gouvernement. Bon; si Dominion Textiles à Valleyfield ferme, ça dépend du gouvernement! J'ai dit: Quand tu vas acheter une chemise au magasin, tournes-tu le collet? Voudrais-tu te déshabiller devant moi et on va regarder le collet de ta chemise pour savoir où elle est fabriquée. Il dit: Elle n'est pas faite au Canada, elle se vend trop cher. Bien, sais-tu, je vais te dire une affaire. Quand tu ne l'achètes pas ici au Canada parce qu'elle se

vend trop cher, c'est ton travail à toi, celui de ta femme, ta belle-mère, ton beau-père, ton fils que tu viens de priver. C'est le problème de la Dominion Textile.

• (1235)

Vous auriez dû voir, monsieur le Président, la discussion que j'ai eue l'année passée avec des représentants de la compagnie Good Year, à Valleyfield. J'ai dit ceci à un des représentants: Écoute, tu viens manifester devant mon bureau, tu es un employé de la compagnie Good Year, tu n'as même pas de pneus Good Year en-dessous de ton auto. Il a dit: Ce n'est pas quatre pneus Good Year qui vont changer l'attitude et l'économie de la compagnie. Je lui ai répondu: Je suis d'accord avec toi, mais je peux te dire que l'image que tu projettes, par exemple, est drôlement importante. L'auto que j'ai de l'autre côté a quatre pneus Good Year. J'ai changé mon auto dernièrement, c'est encore quatre pneus Good Year. Pourquoi? Parce que Good Year me fait l'honneur d'avoir une usine dans mon comté. Je me dois, en tant que représentant, d'avoir de ces pneus-là en-dessous de mon auto. Il me semble que si tu étais un ouvrier de Good Year, tu aurais au moins de ton produit, puis tu forcerais qu'au moins dans ta famille il y ait de ce produit-là.

Fondamentalement, j'aurai beau avoir passé de 7 396 000 à 10 891 000 de programmes d'emplois dans mon comté, mais je dois aussi développer cette mentalité qui fait en sorte que c'est à moi à prendre mes responsabilités, que c'est au consommateur à prendre ses responsabilités également, au lieu de dire que c'est toujours la faute du gouvernement. Le gouvernement, qui a des ressources de plus en plus limitées, cela ne paraît pas dans les programmes d'emplois. C'est quoi le résultat au bout de la ligne? Cela s'en vient de pire en pire.

Il y a une réunion des ministres des Finances actuellement à Ottawa depuis hier. Ils veulent s'entendre sur la réduction du déficit. Quand on va se mettre à réduire le déficit, il ne faut pas se leurrer, je vais y goûter moi comme député à la Chambre des communes au point de vue salarial et dans mes avantages. Tout le monde va y goûter dans ce pays-là, parce qu'il va falloir le payer le déficit. Il va falloir affronter cette situation-là de façon réaliste.

Donc, les résultats en éducation, les résultats en formation de main-d'oeuvre ne sont jamais proportionnels à l'argent qu'on y investit, mais vont plutôt être proportionnels à la mentalité qu'on va développer dans ce pays-là de prendre en charge nos responsabilités et de dire: «Je suis responsable d'une partie de la fierté de ce pays-là, de la formation de ce pays-là qui va faire que ce pays va se développer ou il va strictement s'enterrer».

Je vais vous donner certaines statistiques d'emploi. En 1992-1993, le ministère a prévu investir 3,55 milliards de dollars pour aider à la formation et à l'emploi de plus de 900 000 travailleurs et travailleuses. Ce sont 3,55 milliards de dollars. C'est de l'argent. Quand on dit qu'on en met moins, c'est de l'argent. L'aide que nous offrons touche la création d'emplois, la formation, les services intensifs de counselling spécialisé, le travail partagé, la mobilité des ouvriers, le travail indépendant.

Les dépenses globales d'Emploi et Immigration Canada pour l'aide à la formation et à l'emploi atteindront 3,8 milliards de dollars. Grâce à cette somme, nous viendrons en aide à plus de un million de Canadiens et de Canadiennes. Cette année, plus de 300 000 travailleurs et travailleuses recevront de la formation professionnelle, soit en suivant des cours achetés par le ministère ou en s'inscrivant eux-mêmes à divers autres cours à titre de stagiaires qui paient.

Des fonds de 15 millions de dollars seront accordés à la main-d'oeuvre pour venir en aide aux travailleurs et travailleuses qui doivent s'installer dans une autre localité. On veut avoir de la souplesse d'organisation et de la souplesse de présence de main-d'oeuvre dans les différentes régions. Pour la première fois, nous avons réservé 300 millions de dollars pour répondre aux besoins des travailleurs licenciés. Les chiffres parlent d'eux-mêmes et je pourrais en prolonger la liste. Je reviens à ce que je disais tout à l'heure. La formation, ce n'est pas juste une question de chiffres, c'est une question de mentalité. Je me permets de soulever ce qu'un de mes collègues disait à l'effet qu'on investit plus dans les hélicoptères qu'on peut investir dans la formation. Cela est faux. Je vais poser une question. Les hélicoptères sont faits par qui? Par le gouvernement fédéral? Non. Ils sont faits par des travailleurs et des travailleuses.

• (1240)

Je me souviens que durant la campagne électorale de 1988, on parlait des sous-marins atomiques, programme qui a été abandonné. Par qui sont faits les sous-marins atomiques? Par des travailleurs et des travailleuses. Puis on fait les gorges chaudes dans cette Chambre, et avec raison, quand on voit qu'une partie du plan de GM, de Chrysler ou de Ford, de l'industrie automobile, est en train de fermer dans différents endroits, alors qu'on a donné, je ne me souviens pas trop en quelle année—mais je me souviens que dans le temps j'étais secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale—, le contrat des camions légers à la compagnie GM à Oshawa. Ils sont faits par qui ces camions? Par le gouvernement fédéral? Vous savez, en terme de principe, on fait facilement les gorges chaudes face à des dépenses militaires.

Pourquoi? Parce que, électoralement parlant, ça paraît bien.

Est-ce que les frégates sont bâties par le gouvernement fédéral? Elles ne sont pas bâties par le gouvernement fédéral, elles le sont par des travailleurs et des travailleuses de la Nouvelle-Écosse, du chantier de la Davie Shipbuilding à Lauzon, des sous-contrats de guidage partout à travers le Canada. On n'a qu'à regarder, mais on ne regarde pas cela évidemment.

Quelles sont les retombées, province par province, de l'achat ou de la construction des hélicoptères, du programme d'hélicoptères canadien actuellement? Pourquoi on ne regarde pas cela? C'est fait par des travailleurs et des travailleuses. C'est fait par des cousins, des cousines, des oncles, des tantes, de nous tous ici à la Chambre des communes, et des gens de nos comtés qui vont travailler là-dessus.

On ne peut pas comme gouvernement penser qu'on va créer de l'emploi strictement en prenant une somme d'argent et en «pitchant» cela sur le plancher. Il faut que j'achète un produit. Faites-moi des bureaux, faites-moi des micros, des lumières qui allument, des verres. Faites-moi des valises et des porte-monnaie, faites-moi quelque chose. Donc, il faut que j'achète un produit avec cet argent-là.

Quand j'achète un produit, le procès porte nécessairement sur le produit. On se dit: «Bien, ce n'est peut-être pas le bon produit que moi j'aurais acheté». Je vois mon collègue de l'autre côté de la Chambre. C'est vrai. On peut être en désaccord sur le type de produit qu'on peut acheter en tant qu'agent économique, comme gouvernement, mais une chose est sûre, quand on achète quelque chose comme gouvernement, on devient un agent économique et on fait travailler des Canadiens et des Canadiennes. On a vu cela dans le programme—j'ai plus d'exemples au Québec à l'heure actuelle—des F-18. On a vu cela chez Canadair. On a vu cela dans différents autres secteurs qui ont fait en sorte que notre programme d'achat est un outil indispensable et un levier important de l'économie, parce qu'on fait travailler des gens.

Donc, je veux sortir du cercle vicieux de strictement comparer avec de l'argent. Remarquez bien que je ne prêche pas pour ma propre paroisse, parce que si j'avais strictement à parler d'argent, je dirais: «Les preuves sont là». Mais les preuves ne sont pas là, parce qu'on a de plus en plus de cette difficulté de s'ajuster à ces réalités constantes dont nous oblige l'économie à l'heure actuelle.

Je pense qu'il va falloir travailler dans ce pays à changer les mentalités. Vous allez me dire que c'est facile à dire. C'est peut-être facile à dire, mais ce n'est pas si facile que cela à faire, et je reprends les propos de mon collègue qui a dit dans son discours, tout à l'heure, des choses très intéressantes au niveau de l'apprentissage, et je reprends avec ce que j'ai dit au début. Pourquoi n'y a-t-il pas de système d'apprentissage ici au Canada? Ce n'est peut-être pas parce qu'on ne met pas l'argent voulu. Tout à l'heure, le ministre d'État a démontré qu'on mettait plus d'argent dans le système d'apprentissage qu'on en mettait auparavant. C'est parce que dans ce pays-là on n'a pas cette mentalité d'adhérer facilement à cette idée. Cela ne fait pas partie de notre culture et de nos moeurs, et je trouve cela tout à fait regrettable. Le meilleur système de formation, ce n'est pas l'école en soi, c'est l'école avec un système d'apprentissage qui fait en sorte que le jeune Canadien ou la jeune Canadienne colle à des réalités. La réalité du monde du travail est prête à cela. Est-on capable, honnêtement, de se poser la question? Là, il va falloir y travailler davantage dans les différents ministères, et surtout y travailler avec les provinces parce que je sais ce qui va se produire. À titre d'intervenant du secteur de l'éducation et venant d'une province qui connaît des difficultés d'intégration de ses programmes de formation avec les programmes fédéraux, ce qui est d'ailleurs le cas dans toutes les provinces, chaque fois qu'on va être confrontés à ce problème, on va dire: c'est ma juridiction, ne touchez pas à cela.

• (1245)

Je sais que mon temps de parole est écoulé, mais en résumé, je voudrais dire ceci: l'équation formation et création d'emplois n'est pas directement proportionnel à l'argent qu'on y investit, et ce, même si on a investi plus d'argent en 1991 qu'en 1984-1985 lorsqu'on est arrivés au pouvoir. Il faut changer les programmes comme on a fait en 1984-1985 et les axer sur la carrière, mais surtout, il faut changer cette mentalité que l'on a chez nous de dire que c'est la faute du gouvernement si on a tous ces problèmes. Ce n'est pas nécessairement vrai, cela dépend également des consommateurs qui ont un choix logique à faire, et des choix qui feront en sorte qu'on va faire travailler les nôtres avant de donner de l'emploi ailleurs.

[*Traduction*]

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord préciser que j'ai fort apprécié les observations de mon collègue d'en face.

Il avait généralement tout à fait raison en ce qui concerne les défis que nous devons relever dans un monde extrêmement complexe et les très nombreux facteurs qui influent sur la capacité des gouvernements d'agir.

Il a précisé au départ qu'il était un professionnel de l'éducation. Je pense que les éducateurs voient certes les lacunes du système et doivent être tout à fait exaspérés de voir que malgré des efforts qu'on ne cesse de déployer pour améliorer le système afin que l'éducation soit abordable pour tous et que les programmes répondent à la réalité actuelle du marché du travail, on est loin de réaliser ces objectifs.

Le député doit également se rendre compte que lorsqu'on parle de formation au niveau canadien, certains problèmes de compétence se posent. L'éducation est sans aucun doute une question de compétence provinciale.

Le gouvernement fédéral est le principal gouvernement au Canada et il doit plus que tout autre donner l'exemple. C'est au gouvernement fédéral qu'il incombe d'assurer la compétitivité de nos entreprises. Il doit également développer des marchés internationaux pour nos produits. Le développement du marché du travail incombe à la fois au gouvernement provincial et au gouvernement fédéral, mais ce dernier doit jouer un rôle de premier plan.

Il ne peut y avoir au Canada 10 ou 12 ministres différents décidant du programme national ou de nos priorités en ce qui concerne le perfectionnement professionnel ou le développement du marché du travail. Le gouvernement fédéral doit donner l'exemple. Je reconnais manifestement que c'est parfois difficile à cause des problèmes de compétence.

Le député parle de la nécessité des programmes d'apprentissage et le reste, mais pour donner l'exemple, les gouvernements doivent être dignes de confiance, sinon personne ne les suivra, pas même leurs propres députés.

Nous sommes confrontés à un gouvernement, dont mon collègue fait partie, qui a eu neuf ans pour changer les choses, pour convaincre les gouvernements provinciaux de la nécessité de modifier notre façon de procéder et de lancer un programme national d'apprentissage applicable et pouvant être financé facilement.

Le chômage ne fait qu'augmenter depuis trois ou quatre ans. Nous avons été confrontés à un nombre record de faillites durant la récession. À l'heure actuelle, nous sommes encore aux prises avec ce que le gouvernement appelle une reprise sans emploi. Cela s'explique par le fait que les consommateurs ont perdu confiance. Il a abordé cette question.

Les consommateurs ne dépensent pas, car ils ont peur de ne pas avoir un emploi le mois prochain ou l'année prochaine et ils n'iront donc pas s'acheter un réfrigérateur. Ainsi, si un de mes électeurs de Dartmouth décide de ne pas aller acheter un réfrigérateur au Micmac Mall, cela fera une expédition de moins et du même coup, le conducteur du camion qui aurait transporté normalement ce réfrigérateur depuis le Haut-Canada n'aura pas de travail. Il en ira de même des deux personnes qui, à l'usine, à Toronto par exemple, l'auraient préparé pour l'expédition, et cela représentera également cinq personnes de moins sur la chaîne de production.

S'il est question d'emplois et de développement, nous devons avoir un gouvernement digne de foi lorsqu'il parle de questions économiques. Il faut pouvoir compter sur un gouvernement qui a un plan bien précis et une stratégie en matière de croissance qui encourage les gens à le suivre et c'est alors qu'on assistera à la création d'emplois.

• (1250)

Mon collègue pourrait-il me dire s'il croit encore que le gouvernement d'en face sous lequel on a assisté à un nombre record de faillites, à un désespoir sans précédent et à un taux de chômage presque record, a suffisamment la confiance des Canadiens pour nous tirer de cette récession dans laquelle nous sommes plongés à l'heure actuelle.

[*Français*]

M. Hudon: Monsieur le Président, c'est une question très théorique à laquelle on peut répondre d'une façon partisane, d'un côté ou de l'autre. Ce que je peux vous dire, toutefois, c'est que je ne suis pas assez innocent pour penser que le gouvernement actuel n'a pas son lot de difficultés. Le problème qui ressort est de savoir si les Canadiens et les Canadiennes vont le percevoir ainsi jusqu'à la fin. C'est un autre problème.

Je me souviens, car j'étais ici à la Chambre, puisque j'ai été élu en 1984, mais on est descendus en termes de popularité et de crédibilité dans les années 1986-1987 à un niveau de popularité très bas.

Je demanderais à mon collègue de m'expliquer comment il se fait qu'on a réussi, par exemple, à faire élire au Québec cinq députés de plus qu'on en avait lors des élections de 1984. La question de crédibilité, ce matin—et les Canadiens qui écoutent ma réponse et qui ont écouté sa question doivent être morts de rire—cela ne veut rien dire. Cela aura une signification quand il y aura des élections et à ce moment-là, les gens vont réfléchir différemment. Je suis d'accord qu'un gouvernement ait besoin de crédibilité, mais je suis sûr qu'au point de vue économique, ce gouvernement en a certainement plus que l'administration libérale précédente, quand elle détenait le pouvoir, alors qu'elle administrait avec déficit par-dessus déficit. Le député va me dire: On en a un déficit. C'est vrai. Mais trouvez-moi un seul cent qu'on a rajouté au déficit à cause de nos programmes depuis 1985. Tout ce qui se rajoute au déficit, ce sont les maudits intérêts que vous avez mis dessus à cause de vos déficits. Il n'y a pas un cent de plus.

[*Traduction*]

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, la question que je pose au député concerne la tranche de la motion de l'opposition qui porte sur le chômage et l'incapacité chronique dont fait preuve le gouvernement de mettre un terme à la tragédie du chômage, surtout chez les jeunes et particulièrement en ce qui concerne la formation professionnelle et scolaire.

Une note de service confidentielle du sous-ministre adjoint responsable de l'aviation au ministère des Transports, dont un extrait a été publié dans le *Toronto Sun* d'aujourd'hui, dit que le ministère réalisera des économies de 230 000 $ en supprimant tous les emplois d'été, sauf les emplois désignés dans des programmes coopératifs.

Je voudrais demander au porte-parole du gouvernement s'il approuve la décision des fonctionnaires du ministère des Transports de priver les étudiants de 230 000 $ de salaires alors qu'il leur est déjà tellement difficile de trouver un emploi afin de payer leurs études universitaires ou collégiales. Le député approuve-t-il la décision du ministère des Transports de supprimer ces emplois cet été?

[*Français*]

M. Hudon: Monsieur le Président, j'aimerais voir la directive, mais si ce que mon collègue dit est vrai, cela ramène à ce que je disais tout à l'heure. On ne créera pas des jobs dans ce pays pour le plaisir d'en créer mais pour faire travailler les gens. Quand je vois des entreprises couper des jobs, c'est qu'elles ne comprennent pas, pas plus que les gouvernements d'ailleurs et pas plus que les citoyens bien souvent, que le premier créateur d'emplois au pays ce n'est pas le gouvernement fédéral, ce sont les compagnies et le secteur privé. Il y a une facilité déconcertante à dire au point de départ: On va couper tous les jobs des étudiants. On oublie trop facilement que ce sont ces jobs-là qui sont générateurs d'avenir pour le pays, parce que ce sont des gens qui sont encore à l'université.

Je veux vérifier les faits, mais c'est tentant et c'est facile. C'est comme nous d'ailleurs, si on coupe nos budgets à la Chambre des communes, comme députés, qu'est-ce qu'on fait? On coupe d'abord et avant tout les jobs à temps partiel et ceux des surnuméraires qu'on engage pour venir donner un coup de main ici et là. C'est ce que fait ce ministère-là, si son information est bonne. C'est ce que fait le ministère à l'heure actuelle.

• (1255)

[*Traduction*]

M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte-Claire): Monsieur le Président, je suis heureux de l'occasion qui m'est offerte aujourd'hui, grâce à la motion des libéraux qui dit:

> Que la Chambre regrette l'incapacité chronique dont fait preuve le gouvernement de mettre un terme à la tragédie du chômage. . .

. . .etc.

Franchement, je trouve le verbe «regrette» bien faible vu que notre pays est tant éprouvé par suite du chômage et de la pauvreté, comme le signalait le rapport des Nations Unies rendu public au cours du week-end. Notre pays ne se trouve pas dans une situation regrettable mais bien catastrophique et son impact est peut-être plus tragique pour les jeunes que pour tout autre groupe.

Il n'y a pas si longtemps, en 1985 pour être exact, l'Organisation des Nations Unies parrainait l'Année internationale de la jeunesse. Elle l'a fait parce que, comme je l'ai déjà déclaré à la Chambre, selon cet organisme, si l'on ne prenait pas des mesures pour contrer le chômage déjà en pleine croissance chez les jeunes à cette époque, il y avait un risque de désobéissance civile généralisée et de dissensions civiles, à cause de ces masses de jeunes aliénés et de plus en plus impuissants. C'était l'intention des Nations Unies que cette année-là, les divers pays du monde prennent les mesures voulues pour examiner le problème du chômage chez les jeunes et les solutions possibles.

Comme l'a fait remarquer l'un des députés ministériels, au Canada, à peu près à cette époque, le taux de chômage dépassait légèrement les 18 p. 100. Je trouve assez intéressant de voir que le gouvernement décrie les libéraux parce que le taux de chômage était bien plus élevé durant leur mandat que depuis l'arrivée au pouvoir des conservateurs, alors qu'en fait, le taux de chômage chez les jeunes approche encore une fois de 18 p. 100 puisqu'il est à 17,6 p. 100 à l'heure actuelle.

En ce qui concerne les jeunes, nous parlons aujourd'hui du fait que les efforts déployés pendant l'année consacrée à la jeunesse, n'ont pas suffi pour que le gouvernement et d'autres gouvernements aussi peut-être prennent les mesures voulues pour s'attaquer en particulier aux problèmes des jeunes. Après tout, ceux qui ne trouvent pas d'emploi maintenant, alors qu'ils ont moins de 25 ou même 30 ans, sont peut-être ceux-là même qui ne trouveront jamais d'emploi plus tard. Voilà la question fondamentale.

Monsieur le Président, même si on en parle peut-être trop, je pense que vous-même avez entendu dire qu'il est parfaitement évident que bien des jeunes dont on prévoyait en 1984, 1985 et 1986 qu'ils allaient être frustrés, impuissants et rebelles parce qu'il n'y avait pas d'emplois pour eux sont ceux qui font encore problème aujourd'hui du fait qu'ils ne peuvent toujours pas trouver des emplois suffisamment rémunérés parce qu'on ne leur a pas offert les possibilités voulues à ce moment-là. Nous devons envisager cette situation à nouveau étant donné que 17,6 p. 100 des jeunes qui sont au chômage aujourd'hui resteront peut-être inemployables, ce qui serait tragique pour nous tous.

Nous ne pouvons nous permettre d'accepter que 60 p. 100 de la hausse du chômage depuis deux ans environ touche des jeunes et de penser en même temps que les jeunes ne sont pas assez nombreux pour assurer plus tard le soutien d'une population vieillissante. Le problème ne se limite donc pas seulement aux jeunes. Il s'agit de préserver notre niveau de vie et d'assurer à ceux qui se retirent et qui vieillissent une retraite convenable.

Je rappelle l'Année internationale de la jeunesse, parce que cette année-là, le Nouveau Parti démocratique avait formé un groupe de jeunes qu'il avait envoyé parcourir le pays pour relever les problèmes que les jeunes Canadiens éprouvaient, ce qui nous a permis de formuler des recommandations. Je note qu'on se reporte souvent au rapport d'un groupe de travail du Parti libéral.

• (1300)

Une des constatations de l'échange qui a eu lieu récemment au sein du comité parlementaire de l'emploi et de l'immigration, c'est qu'on parle beaucoup de ce que le gouvernement actuel a fait pour les jeunes. Le ministre a parlé de l'initiative L'école avant tout, qui représente un bel effort de relations publiques visant à encourager les jeunes à poursuivre leurs études.

Nous parlons du programme d'emploi d'été et des programmes connexes. C'est très bien. Tout cela coûte au total 205 millions de dollars. En fait, comme le gouvernement s'empressera de le dire, la plus grande partie des fonds consacrés aux jeunes sont tirés de programmes qui ne sont pas destinés en particulier aux jeunes, comme la Planification de l'emploi.

Pour évaluer, et critiquer si possible, ce que le gouvernement a fait dans ce domaine, je voudrais simplement lire quelques phrases pondues, ce qui ne manque pas d'être surprenant, par les attachés de recherche de la bibliothèque au service de ce comité. Les attachés de recherche en cause ont dit n'avoir aucun détail témoignant de l'efficacité des initiatives destinées aux jeunes et prises durant l'exercice précédent.

En 1985, le premier ministre, le ministre de la Jeunesse d'alors et le ministre de l'Emploi et de l'Immigration ont tous promis d'élaborer un programme cohérent visant à régler les problèmes des jeunes. Le ministre de la Jeunesse dispose d'un budget de l'ordre de 200 millions de dollars. Ce ministre est censé être le défenseur des jeunes. Il devrait, à tout le moins, savoir combien de jeunes profitent de ces programmes.

Année après année, nous avons demandé les données, les chiffres qui nous diraient combien de jeunes ont profité de ces programmes d'Emploi et d'Immigration ou d'autres ministères afin d'avoir une idée de ce que fait le gouvernement dans ce domaine. Nous pourrions ainsi juger si ces efforts sont suffisants ou pas.

Le ministre de la Jeunesse n'a fait aucun effort pour nous fournir ces données. Qui plus est, il n'a absolument rien fait pour améliorer le programme. Comment ce ministre peut-il donc prétendre être le protecteur des jeunes quand il ne sait même pas ce qui est fait?

Nous avons un problème. C'est que dans un vaste secteur où le gouvernement prétend faire beaucoup pour les jeunes, il ne fournit aucune donnée pour le prouver. Cependant, nous savons que le budget de la Planification de l'emploi a été réduit de 200 millions de dollars. En supposant que 40 p. 100 des crédits affectés à ce programme sont destinés aux jeunes, il est clair que ces derniers ne sont pas bien servis, puisque leur taux de chômage s'élève à 18 p. 100. En outre, le gouvernement a réduit le montant consacré à la formation et à d'autres programmes pour les jeunes.

Les jeunes vivent des heures sombres. Nous savons que les coûts du chômage sont élevés. Ils le sont non seulement quand le chômage frappe les jeunes, mais aussi quand il frappe leurs parents. La pauvreté devient alors un problème insurmontable pour trop de jeunes.

Pour nombre de jeunes, l'avenir est complètement bouché.

• (1305)

Le taux de criminalité chez les jeunes a augmenté de 404 p. 100 au cours des cinq dernières années, ce qui est un indice du drame que vivent les jeunes dans les rues de nos villes. Mais cette criminalité n'est pas le seul indice; il y a aussi les manifestations de plus en plus graves de l'exaspération des jeunes, comme celles dont nous avons été témoins sur la colline du Parlement.

Tout comme en Allemagne, le chômage chez les jeunes pousse ceux-ci à chercher des boucs émissaires et donne lieu à des dissensions à l'intérieur du pays. Il y a quatre ans, j'ai prévenu le gouvernement que notre société se trouverait aux prises avec ce genre de conflit.

La question est de savoir si nous allons jamais avoir des services acceptables. Allons-nous jamais prendre conscience du fait qu'il faut établir des priorités? De toute évidence, la priorité la plus fondamentale doit être de faire en sorte que nos jeunes ne soient pas une perte irrémédiable pour notre société.

Je remarque que la motion des libéraux demande la création d'un programme national d'apprentissage et d'un programme national de service pour les jeunes comme éléments de solution importants au problème du chômage chez les jeunes. Nous avons pu nous faire une idée du sérieux de la réflexion que les libéraux ont accordée à ce programme lorsqu'on leur a demandé comment ce programme national d'apprentissage devait être mis en oeuvre. Suppose-t-il une coopération avec les provinces? Quels seront les domaines visés?

Nous n'avons eu droit qu'à une vague réponse: le programme devait porter sur toute une gamme de nouvelles compétences en dehors de la plomberie, de la menuiserie et de ce genre de métier. C'est peut-être vrai, mais on pourrait s'attendre à quelques détails de la part de ceux qui présentent une proposition.

Je remarque également que les recommandations des libéraux comprennent non seulement un programme national d'apprentissage, mais aussi un régime avec allégements fiscaux pour encourager la formation en milieu de travail. Nous aussi, dans le rapport de notre groupe de travail, en 1985, nous avons réclamé un programme national d'apprentissage qui serait appliqué avec la collaboration de l'industrie, des provinces et des syndicats.

Il est vrai que nous avons au Canada six fois moins d'apprentis qu'en Allemagne. Cependant, il est tout aussi évident que notre régime d'enseignement est très différent de celui de l'Allemagne, et nous avons rejeté dans notre rapport d'il y a cinq ans l'idée d'emprunter tel quel le modèle allemand.

Il nous faut une solution proprement canadienne, et cette solution canadienne doit certainement comprendre un régime avec allégements fiscaux, et subventions par prélèvement. Nous avons proposé une solution précise, pas quelque chose de vague: un régime de subventions par prélèvement pour soutenir la formation en milieu de travail. Nous disons aussi qu'il serait extrêmement utile de développer davantage les initiatives déjà prises par le gouvernement fédéral et de subventionner ces initiatives au moyen d'un dispositif de financement.

L'une des choses les plus curieuses, dans tout ceci, c'est que le service national des jeunes est présenté comme une mesure de première importance. J'ai consulté le programme libéral sur les jeunes et j'en ai parcouru les dix recommandations. Quelle n'a pas été ma surprise de constater qu'il ne s'y trouvait rien sur le service national des jeunes.

Ce que je trouve dans le programme, c'est que le gouvernement fédéral devrait établir un service jeunesse pour l'environnement, groupe qui participerait à des projets de remise en état et de sensibilisation en matière d'environnement partout au Canada. Ni mon parti ni moi n'avons d'objections contre une composante environnement dans le service national des jeunes. Cela ressemble étrangement aux programmes de création d'emplois que les libéraux avaient mis en place lorsqu'ils étaient au pouvoir, du temps où nous voyions les jeunes tondre le gazon et nettoyer les fossés au lieu d'acquérir de l'expérience dans un domaine qui leur serait utile à l'avenir. J'espère que ce n'est pas ce qu'ils veulent faire encore.

Je tiens à signaler que le programme de service national des jeunes mentionné dans cette motion vient directement de la stratégie de plein emploi du Nouveau Parti démocratique dans laquelle nous proposons un tel programme qui donnerait aux jeunes la chance d'acquérir de l'expérience dans un vaste éventail de domaines. Ce programme n'inclurait pas seulement des emplois d'été, mais aussi quelque chose d'autre que nous avons recommandé en 1985, soit la mise sur pied, avec la collaboration des établissements d'enseignement et des provinces, de programmes d'enseignement coopératif au niveau secondaire.

• (1310)

En plus de propositions telles que le programme de service national des jeunes, notre groupe de travail sur les jeunes avait fait également d'autres recommandations importantes. J'ai mentionné le programme L'école avant tout du gouvernement fédéral, qui n'est pas un mauvais programme. C'est bien d'encourager les jeunes à rester à l'école par le truchement de la radio et de la télévision et par d'autres moyens de relations publiques.

Toutefois, ce qui importe le plus dans toute cette question, c'est de pouvoir parler à tous les jeunes sans exception. On veut plus d'aide psychopédagogique dans les écoles. Actuellement, il y a environ un conseiller pour mille élèves. Vous savez, des messages publicitaires de 20 secondes à la télévision ne sont pas suffisants pour encourager les jeunes à rester à l'école. Ces derniers ont parfois des problèmes personnels à régler et ont besoin de discuter avec des adultes qui ont les connaissances et l'expérience nécessaires pour les aider.

Il faudrait donc faire davantage d'efforts dans ce sens. Il faudrait fournir davantage de fonds, peut-être avec la collaboration des provinces, pour voir à ce que notre système scolaire ne soit pas bon uniquement sur le plan de l'enseignement, mais aussi sur le plan de l'aide psychopédagogique. Cela serait peut-être plus efficace que des programmes de relations publiques pour ce qui est de réduire le taux de décrochage scolaire, car c'est un problème.

Les chiffres récents indiquent une baisse du taux de décrochage scolaire. Nous devons toujours nous méfier des nouvelles statistiques, mais si c'est vrai, c'est merveilleux. Cependant, il reste encore beaucoup à faire.

Dans son rapport, notre groupe de travail déclarait aussi que nous devrions nous occuper de l'analphabétisme. Mis à part le décrochage et d'autres phénomènes semblables, la situation reste grave: 28 p. 100 des diplômés des écoles secondaires ne savent pas lire convenablement; 44 p. 100 ne peuvent pas additionner, diviser et soustraire correctement; 30 p. 100 de l'ensemble de la population est illettrée.

Il est évident que nous ne devons pas nous contenter de programmes à inscription volontaire pour combattre l'analphabétisme. Nous devons adopter comme objectif d'éliminer l'analphabétisme d'ici dix ans. Cela ne peut pas se faire au moyen des programmes spéciaux et des programmes à inscription volontaire, même s'ils ont leur utilité. Il faut adopter un programme national qui ne s'adressera pas uniquement aux jeunes, mais à l'ensemble de la population.

Nous ne nous inquiétons pas uniquement de l'existence de programmes d'apprentissage et de programmes de formation, nous nous inquiétons aussi de savoir qui pourra s'inscrire à ces programmes qui reposent d'abord et avant tout sur un apprentissage en milieu de travail.

Nous devons prendre conscience dès maintenant que dans tout ce que nous faisons, il existe une distorsion telle qu'il y a toujours une prédominance de personnes à revenu élevé dans les établissements d'enseignement postsecondaire, particulièrement les universités, et une prédominance de personnes à faible revenu dans les programmes d'apprentissage. Nous devons trouver le moyen d'éliminer cette distorsion.

Je sais qu'il a été beaucoup question de l'accessibilité de l'université et de la nécessité de réformer le programme de prêts aux étudiants. En tout cas, chose certaine, nous devons trouver le moyen de contrer les mesures négatives prises par le gouvernement, notamment l'élimination de la période sans intérêt sur les prêts et la réduction du montant maximum des prêts accordés à chaque étudiant. Nous devons trouver le moyen de soutenir les étudiants des cours de formation et des cours réguliers pour que tous disposent de moyens de subsistance égaux et pour éliminer toute différence dans l'accès aux programmes d'enseignement.

Parlons maintenant des choses que le programme libéral ne prévoyait pas pour les jeunes. . .

• (1315)

L'hon. Pauline Browes (ministre d'État (Emploi et Immigration)): Monsieur le Président, je tiens à souligner l'importance que le député a toujours accordée à l'éducation et à la formation depuis qu'il siège à la Chambre des communes. Il a mentionné de nombreux domaines relatifs à l'éducation auxquels doivent s'intéresser les jeunes Canadiens.

Le Canada consacre à l'éducation une plus forte proportion de son produit intérieur brut que n'importe quel autre État membre de l'OCDE. L'argent est là; le problème, dans les années qui viennent, sera de le dépenser plus sagement.

Mon collègue a rappelé certaines dépenses et parlé de l'initiative L'école avant tout, lancée au coût de 67 000 $. Il a reconnu qu'il s'agit d'un très bon programme. Dans le cadre de Défi 93, de l'initiative L'école avant tout, de la Stratégie Jeunesse, d'autres programmes d'alphabétisation, etc., nous avons consacré quelque 210 000 $ à des projets spécialement conçus pour les jeunes.

Le député aborde la question de la formation en milieu de travail et reconnaît l'importance du Programme de la planification de l'emploi ainsi que de la création de partenariats. Je voudrais simplement signaler que l'une des premières initiatives subventionnées par le programme Étudiants entrepreneurs fut l'ouverture, dans le Grand Toronto, d'une école visant à aider les jeunes à établir leurs propres entreprises. Il s'agit d'une première en Amérique du Nord. Nous nous devons d'aider les jeunes à lancer leurs propres entreprises, puisque les petites entreprises fournissent 80 p. 100 de tous les emplois au Canada.

J'aimerais que le député nous donne son avis sur l'importance des emplois dans le secteur privé. Nous avons mis sur pied la Commission canadienne de mise en valeur de la main-d'oeuvre, issue de la Planification de l'emploi, afin que les entreprises privées nous disent dans quels domaines nous devons former la main-d'oeuvre. Après tout, elles sont les mieux placées pour savoir quel genre de formation professionnelle doit être dispensée aux jeunes. Elles collaborent beaucoup avec les provinces afin d'élaborer le genre de programmes de formation que le gouvernement fédéral devrait se procurer.

Le député peut-il nous dire quel rôle le secteur privé pourrait jouer, selon lui, dans la formation et quelle importance il faut accorder à l'intervention du secteur privé dans les domaines de la formation et de l'éducation de nos jeunes?

M. McCurdy: Monsieur le Président, je remercie le député de poser la question, car cela me donne évidemment l'occasion de parler du programme ontarien de création d'emplois pour les jeunes et du programme ontarien de formation, qui reposent tous deux sur la notion voulant que le secteur privé ait non seulement un rôle à jouer à cet égard, mais aussi le devoir de le jouer, à notre point de vue.

Voilà pourquoi nous avons proposé, pour financer la formation, un système de subventions par prélèvement dans le cadre duquel les entreprises qui offrent de la formation bénéficieraient d'une remise d'impôt alors que celles qui ne le font pas devraient payer un impôt additionnel, ce qui devrait stimuler leur participation à la formation. Si le secteur privé contribuait de façon adéquate sans des mesures de ce genre, ce serait certes parfait.

Un bon programme de formation doit très certainement répondre aux besoins du secteur industriel, aux besoins économiques de la collectivité ou de la province dans le secteur en question afin d'assurer qu'on ne gaspille plus d'argent comme par le passé. On a fait acquérir à des gens des aptitudes qui sont devenues archaïques avant même qu'ils ne terminent leur emploi. Il faut que les employeurs participent à la formation. C'est élémentaire.

• (1320)

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, c'est avec intérêt que j'ai écouté l'allocution que mon collègue a prononcée aujourd'hui à la Chambre. Le député signale que le taux de chômage chez les jeunes est de nouveau à la hausse, atteignant presque les 18 p. 100. Comment concilie-t-il cela avec le fait que, ces deux, trois ou peut-être même quatre dernières années, je suppose, le programme Défi, qui est un programme ponctuel de création d'emplois d'été, ait vu son budget diminuer sans cesse?

Certes, dans ma circonscription, qu'il s'agisse de Thunder Bay ou d'Atikokan, qui sont deux districts distincts aux fins de la CEIC, on consacre chaque année moins d'argent à aider le secteur privé de même que les secteurs public et sans but lucratif à engager des jeunes. Il devient pour nous de plus en plus difficile de créer des possibilités de ce genre pour les jeunes lorsque Défi 93 reçoit un financement moindre que Défi 92, qui avait déjà reçu un financement moindre que Défi 91.

M. McCurdy: Bien sûr, le programme Défi se subdivise en un certain nombre de sous-programmes. Le programme Emploi d'été/Expérience de travail, notamment, vise directement à fournir un emploi d'été aux étudiants d'université, une expérience de travail d'été. Ce programme disposait, en fait, d'un budget de 88 millions de dollars, qui a été accru de cinq millions de dollars cette année. Toutefois, cela n'est venu qu'après une longue période au cours de laquelle on n'a cessé de réduire le financement accordé à la création d'emplois d'été pour étudiants.

Lorsque les conservateurs ont pris le pouvoir, 240 millions de dollars étaient consacrés chaque année à tous les programmes de type Défi, qui n'étaient alors pas appelés programmes Défi mais bien programmes d'emplois d'été pour les jeunes. En fait, depuis 1984-1985, les sommes accordées aux programmes d'emploi d'été pour étudiants ont presque été coupées de moitié, en dollars constants.

En fait, l'augmentation de cinq millions de dollars accordée cette année est certes sans aucune mesure avec la hausse formidable du nombre de jeunes chômeurs, à savoir 6,7 p. 100. Cela correspond en général aux statistiques annuelles ou aux statistiques pour cet été.

Le gouvernement a réduit de façon considérable sa contribution à la création d'emplois d'été pour les jeunes, ce qui constitue une véritable tragédie en ces temps de chômage élevé.

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Monsieur le Président, à l'instar de la députée du parti conservateur, je voudrais moi aussi rendre hommage au député de Windsor—Sainte-Claire pour la passion avec laquelle il défend à la Chambre les jeunes et leurs intérêts et plus spécialement la cause de la recherche et du développement, et pour l'exactitude de son information à cet égard. Je me permets de dire qu'il est un des députés les plus remarquables à la Chambre. En tant que porte-parole de notre parti, il nous a vraiment poussés, nous, la Chambre et le pays, à agir dans ce domaine.

Comme beaucoup d'autres députés, je dois assister à des cérémonies de remise de diplômes. Nous avons en banlieue, à Coquitlam et à Port Moody, en Colombie-Britannique, deux grandes écoles secondaires qui sont excellentes et qui ont formé de très bons élèves âgés de 17 et 18 ans. On nous invite à y prononcer une brève allocution. D'après l'expérience que le député a acquise depuis quatre ans en tant que porte-parole de notre parti sur les questions concernant les jeunes, quelle serait la teneur du message que le député adresserait aux élèves qui terminent maintenant leurs études secondaires au Canada? Que leur dirait-il?

M. McCurdy: Monsieur le Président, je ne pense pas pouvoir exposer en quelques secondes toute la teneur de l'allocution que je prononcerais devant des finissants d'école secondaire.

Je puis cependant vous dire que ce que je dirais à la plupart des élèves n'a vraiment pas grand-chose à voir avec mon rôle de porte-parole en matière d'éducation postsecondaire et autres questions connexes. Je leur dirais, comme je le faisais quand j'étais professeur, de tâcher de faire ce qu'ils aimeraient le mieux faire durant le reste de leur vie. Ils doivent comprendre que l'on atteint le mieux l'excellence en quoi que ce soit quand on aime ce que l'on fait. On parvient le mieux au succès quand on fait quelque chose qu'on a plaisir à faire.

Par ailleurs, il est important pour les jeunes de disposer de l'information qui leur permettra de faire les choix appropriés à l'intérieur de leur champ d'intérêts. Certaines choses sont devenues de plus en plus claires. Faute de services d'orientation professionnelle convenables, d'un système permettant de conseiller les jeunes pour qu'ils fassent de bons choix, trop d'entre eux font de mauvais choix. Trop de jeunes choisissent des professions pour lesquelles il n'existe pas de marché véritable. Cela ne veut pas dire qu'un jeune ne peut pas faire quelque chose qui l'intéresse, mais plutôt qu'il doit choisir avec beaucoup de soin dans son champ d'intérêts une spécialisation qui sera le plus probablement en demande.

• (1325)

Le président suppléant (M. DeBlois): Le député aurait-il l'obligeance d'indiquer à la présidence si les députés de son parti partageront le temps qui leur est alloué.

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, je prendrai la parole pendant dix minutes; cinq minutes seront ensuite réservées aux questions et aux réponses, puis mon collègue, le député de Saint-Boniface, prendra la parole pendant les dix minutes qui restent.

La motion que les libéraux ont présentée en cette journée de l'opposition et qui concerne le défi important auquel les jeunes font face lorsqu'il est question du chômage, des programmes d'apprentissage, de la formation et d'une sorte de programme de coopération à l'intention des jeunes est non seulement valable, mais elle arrive aussi à point nommé, car nous associons la période estivale à bien des choses. L'une des activités qui est certainement caractéristique de cette période, c'est la recherche d'un emploi d'été à laquelle se livrent les jeunes de notre pays et les étudiants, notamment ceux qui poursuivent leurs études.

Je me souviens que, il n'y a pas si longtemps, lorsque j'étais un étudiant en quête d'un emploi d'été pour payer mes frais de scolarité au niveau secondaire, qui s'élevaient alors à 500 $ par année, puis mes frais de scolarité au niveau universitaire, les possibilités semblaient illimitées. Je me rappelle avoir travaillé pour la Cilio Contractors Limited et la société E & M Precast et, durant deux étés, d'avoir participé à de nombreux projets communautaires très intéressants au Conseil scolaire de York-Nord. J'ai aussi participé au programme ÉTÉ Canada qui existait à l'époque. À la fin de l'année scolaire, un jeune qui cherchait alors du travail pour pouvoir payer ses frais de scolarité avait l'impression que les possibilités étaient illimitées. Il lui suffisait de montrer qu'il voulait tenir une pelle ou un stylo et travailler pendant les trois mois d'été, ce qui lui permettait probablement de mieux évaluer les prétendues difficultés de la vie universitaire.

Les temps ont changé, et les perceptions aussi. Quand un député rencontre de jeunes Canadiens à son bureau de circonscription, il reçoit un message très différent de celui qui m'était transmis lorsque je suis devenu député, à l'instar de nombreux autres collègues. On n'a plus le sentiment d'espoir ou l'impression que les possibilités sont illimitées. On constate au contraire de très faibles attentes.

À ce sujet, un sondage Gallup récent sur les perceptions et les impressions des jeunes Canadiens révèle que plus de 45 p. 100 des jeunes Canadiens âgés de 18 à 29 ans s'attendent à voir leur niveau de vie diminuer au cours des 20 prochaines années. Seulement 20 p. 100 des personnes interrogées s'attendent à une amélioration. Ces personnes qui sont jeunes et qui essaient de se motiver à embrasser diverses carrières entrevoient leur avenir de façon très sombre.

Quand on examine certaines des statistiques dans notre pays, on commence à comprendre pourquoi plus de 45 p. 100 des jeunes Canadiens n'entrevoient pas l'avenir avec beaucoup d'espoir. Ainsi, en avril 1993, le taux de chômage chez les jeunes était de 17,8 p. 100, ce qui équivaut à 420 000 jeunes chômeurs. Dans ma province, ce taux est de 17,5 p. 100, ce qui signifie que 150 000 jeunes Canadiens y sont sans emploi.

Les crédits

• (1330)

Lorsqu'on regarde les statistiques concernant le taux de chômage d'été pour les étudiants de 15 à 24 ans désirant retourner à l'école, on constate qu'il était de 10,2 p. 100, en 1988, mais qu'il atteignait 17,9 p. 100, en 1992. Dans ma province, l'an dernier, il atteignait même 20,3 p. 100.

Il y a quelques jours, j'ai annoncé dans ma circonscription un certain nombre de programmes EEET et Défi, des initiatives parfois très intéressantes, contrairement au cas de mon collègue de Windsor qui parlait de ramassage d'ordures. Ces programmes, approuvés sur mes instances et avec l'appui du bureau local d'Emploi Canada, donneront à de jeunes Canadiens des emplois d'été productifs.

Cependant, lorsque l'on regarde l'ensemble du pays, on constate que le nombre d'inscriptions dans les collèges et universités qui était de 790 000, en 1985, dépassait 900 000 l'an dernier, alors que parallèlement, le nombre d'emplois créés par les programmes fédéraux d'emplois d'été diminue, car le montant d'argent accordé a pratiquement été réduit de moitié. En 1985, 94 000 emplois ont été créés; en 1988, 76 000 et en 1992, 54 000 seulement.

Le nombre d'étudiants dans l'enseignement postsecondaire augmente, mais la création d'emplois diminue. Pas surprenant que parmi les jeunes Canadiens visés par ce sondage, 45 p. 100 avaient beaucoup moins d'attentes et peu d'espoir. C'est aussi un des rôles du gouvernement, ou du moins un rôle qu'il devrait avoir, de donner de l'espoir, d'offrir des possibilités. Lorsque l'on regarde le dernier budget fédéral, le neuvième de ce gouvernement, on n'y trouve rien pour les jeunes ou les adultes. Il n'y avait rien au sujet des jeunes, rien qui soit susceptible de générer l'enthousiasme. En fait, comme l'ont reconnu eux-mêmes les députés de la majorité, c'était un budget destiné à maintenir le cap.

Lorsque l'on lit ces statistiques sur la montée du chômage et la baisse de la création d'emplois, comment peut-on justifier un budget qui se veut comme la continuation d'une situation qui se détériore?

La motion de mon collègue de York-Nord parle aussi de la nécessité d'avoir des programmes d'apprentissage. Voyons comment nous nous comparons à d'autres pays du monde. En Allemagne, l'an dernier, plus de 1,8 million de personnes avaient participé à des programmes d'apprentissage, ce qui représentait plus de 7 p. 100 de la population active.

Pendant cette même année, 128 000 Canadiens se sont inscrits à des programmes d'apprentissage, soit 1,1 p. 100 de notre population active. On parle de la nouvelle économie, de l'économie de la haute technologie, des emplois d'hier et des emplois détenus par une génération de Canadiens qui approchent de l'âge de la retraite.

Dans ma circonscription, dans le secteur du bâtiment ou dans les métiers où la majorité des travailleurs ont l'âge de mes parents, il y a des menuisiers, des électriciens, des outilleurs, des briqueteurs, des emplois que les ordinateurs ne remplaceront pas, des emplois qui nécessitent toujours les connaissances et le talent qui caractérisent ces professions. Où sont les programmes de formation en apprentissage qui doivent former les jeunes Canadiens et les encourager à ne pas avoir honte d'apprendre un métier dans un collège ou dans un programme de formation d'apprentis, qui changeront les mentalités de sorte qu'au lieu de regretter de ne pas avoir fréquenté l'université, les jeunes seront heureux d'avoir choisi un métier très enrichissant?

• (1335)

Or, nous n'avons pas l'infrastructure voulue pour des programmes de formation en apprentissage, de sorte que ces jeunes Canadiens puissent exercer ces métiers et acquérir ces compétences. Au Canada, nous n'avons pas un service civil pour les jeunes. C'est la raison pour laquelle notre parti traitera aussi de ces initiatives pendant la campagne électorale.

Lorsque nous parlons de l'économie et des emplois de l'avenir ainsi que de l'évolution des tendances sur le marché mondial, nous estimons qu'il est temps que nous commencions à tenir compte des jeunes. Au lieu de rester les bras croisés devant les jeunes dont les attentes diminuent de plus en plus, le gouvernement et le Parlement du Canada doivent les prendre en main et leur montrer ce qu'ils peuvent devenir et, partant, ce qu'ils peuvent faire pour le pays, en leur offrant des perspectives intéressantes.

C'est la raison pour laquelle, entre tous les sujets que nous, du caucus du Parti libéral, aurions pu choisir aujourd'hui, en cette journée d'opposition, nous avons décidé, à la veille de l'été, de parler du défi que doivent relever non seulement les jeunes, mais également le pays. Si nous ne le relevons pas, les jeunes auront un problème et notre pays sera en crise.

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt l'exposé de mon collègue, car, en 1980-1981, la Chambre des communes avait créé un comité spécial présidé par le député de Notre-Dame-de-Grâce. Il comprenait des députés de tous les partis. Mon collègue de Calgary-Ouest et moi avions le privilège de représenter notre parti. Nous avons présenté un rapport intitulé *Perpectives d'emploi pour les années quatre-vingt*. Je crois que ce rapport est tout autant d'actualité aujourd'hui qu'il ne l'était il y a une dizaine d'années.

Les membres du comité se sont séparés. Certains sont allés en Hollande, d'autres en Allemagne, d'autres en France et d'autres enfin en Grande-Bretagne, histoire d'examiner leurs programmes d'apprentissage, leur fonctionnement et ainsi de suite. Une des grandes différences qui existe entre le système européen et le système canadien, c'est qu'en Europe, la personne qui s'inscrit à un programme d'apprentissage est sûre de le terminer. En d'autres termes, c'est comme aller à l'école. On fait le nombre d'années qu'il faut, on passe les divers examens et tout, on avance et à la fin du programme, qu'il soit d'une durée de trois ou quatre ans, on n'est pas sûr d'avoir un emploi, mais on est sûr de recevoir un certificat d'ouvrier spécialisé.

Malheureusement, le système canadien repose sur le principe que «les derniers arrivés sont les premiers partis». Lorsque, pour une raison quelconque—le ralentissement des affaires par exemple—une entreprise doit procéder à une réduction de ses effectifs, ce sont les apprentis qui sont les premiers à partir. C'est pourquoi nos jeunes ne sont pas sûrs de pouvoir poursuivre leur programme d'apprentissage jusqu'à la fin à cause des exigences syndicales qui ne sont pas les mêmes ici qu'en Europe où les systèmes d'apprentissage sont en vigueur depuis des centaines et des centaines d'années.

J'aimerais que le député nous explique comment il entend créer des programmes d'apprentissage ici et convaincre les syndicats que lorsque les jeunes entreprennent un programme d'apprentissage, ils doivent pouvoir le terminer et ne pas être licenciés à la place des ouvriers en usine. Comment va-t-il résoudre ce problème et faire en sorte que ces programmes d'apprentissage fonctionnent?

• (1340)

M. Marchi: Monsieur le Président, j'apprécie l'intervention et la question du député. À mon avis, il ne s'agit pas non plus seulement des problèmes que les syndicats pourraient avoir avec le principe «des derniers arrivés, les premiers partis».

Je pense que cela touche vraisemblablement les entreprises et leurs activités qui peuvent aussi ne pas être syndiquées. Il y a peut-être aussi dans ces usines un système d'ancienneté qu'on veut respecter parce que l'autre problème dans notre système économique semble être les travailleurs âgés, du moins pour ma circonscription. Un grand nombre de ces sociétés ne veulent pas investir dans un travailleur âgé de plus de 55 ans qui achève sa vie active. Je ne veux pas condamner le principe de l'ancienneté dans les sociétés.

Je me rappelle, il y a quelques années, que, pour essayer de résoudre ce problème, un ancien gouvernement libéral a créé un programme, très fructueux soit dit en pensant, qui encourageait ces sociétés à embaucher des jeunes Canadiens, surtout à leur offrir leur premier emploi.

Le gouvernement encourageait alors non seulement les sociétés à le faire, mais aussi, en payant une partie du salaire, leur apportait un avantage direct si elles acceptaient de courir le risque d'offrir un premier emploi à un jeune. Il s'agissait de permettre au jeune d'établir un curriculum vitae et de pouvoir présenter des références.

Le programme établi par le député de Winnipeg-Sud-Centre, quand il était ministre de l'Emploi, a donné de très bons résultats et permis aux jeunes Canadiens d'acquérir de l'expérience dans leur premier emploi. Étant donné que le gouvernement national payait une partie du salaire, cela encourageait les entreprises. Il était rentable de garder ces personnes. Manifestement, si ces personnes pouvaient profiter de cette expérience, les deux parties étaient gagnantes.

À mon avis, cette motion essaie de dire que nous devons être créatifs au lieu de nous contenter de déclarer que nous ne pouvons rien faire ou que c'est toujours trop cher. Il y a moyen, je pense, de résoudre les problèmes auxquels un grand nombre de nos jeunes Canadiens sont confrontés de nos jours.

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, la motion d'aujourd'hui porte avant tout sur la tragédie qu'est le chômage.

Nous devons nous demander pourquoi c'est une tragédie. C'est une tragédie parce que les chômeurs perdent espoir, ils perdent confiance en eux. Quand on est sans emploi et qu'on ne trouve pas de travail, on commence à croire qu'on n'est plus capable de s'en sortir. Le désespoir s'installe. Et une fois que cela arrive, il est très difficile de renverser la situation.

Je suis ravi que mes collègues aient introduit cette motion. C'est certes l'un des défis les plus ardus que tous les niveaux de gouvernement de notre pays aient à relever. Voyons quelle est la situation actuelle.

[*Français*]

Il y a parmi nous aujourd'hui au-delà de 1,6 million d'hommes et de femmes qui sont sans emploi. Il y en a beaucoup qui disent que c'est beaucoup plus près de 3 millions si l'on compte tous ceux et celles qui ont cessé de chercher de l'emploi parce qu'ils croient qu'il n'y a rien là, qu'il n'y a pas d'emplois, et ceux et celles qui ont été forcés de prendre leur retraite parce qu'à leur âge il n'y avait pas d'autre option.

Parmi les jeunes, il y a maintenant 421 000 jeunes hommes et jeunes femmes qui sont à la recherche d'un emploi, qui veulent travailler, qui sont pleins d'énergie, qui veulent s'engager dans notre société, et qui n'ont pas d'emploi.

[*Traduction*]

C'est une profonde tragédie lorsque plus de 1,6 million de Canadiens, dont plus de 400 000 jeunes, sont sans emploi. Dans bien des cas, ces gens ont perdu tout espoir. Ils commencent à perdre confiance en eux. Ils sont au bord du désespoir.

Permettez-moi de partager avec mes collègues et avec les gens qui nous écoutent quelques-uns des nombreux cas qui existent dans ma circonscription. Le cas, par exemple, d'un menuisier, hautement qualifié, qui a commencé à travailler très jeune et qui n'avait jamais été très longtemps sans travail. Cela fait un peu plus d'un an qu'il est sans travail et sans espoir d'en trouver, lui qui travaillait depuis trente ans. Il est venu me voir avec deux personnes qui sont dans la même situation que lui et qui sont, elles aussi, désespérées car elles ne voient pas de travail à l'horizon.

• (1345)

Permettez-moi de vous parler d'un jeune homme qui vient de se marier. Lui et sa femme ont remis à plus tard leurs projets de famille car elle a encore du travail alors qu'il est au chômage. Il est jeune, fort, costaud, prêt à travailler, mais il ne trouve pas de travail.

Un comptable, arrivé dans ce pays il y a plusieurs années, s'est fait une belle situation à force de travail acharné. Sa compagnie a procédé à une réduction des effectifs. Autrement dit, elle a licencié plusieurs personnes. Il cherche du travail depuis six mois et a envoyé des centaines de lettres. Il a toutes les compétences et recommandations voulues.

Et que dire des néo-Canadiennes qui étaient enseignantes, bibliothécaires ou fonctionnaires dans leurs pays. Elles ont reçu une éducation supérieure, selon les critères habituels, et pourtant, rien, absolument rien, même si elles sont prêtes à accepter n'importe quoi.

Il y a le cas d'une femme dont les deux filles iront à l'université en septembre prochain. Elle se demande si elle aura les moyens de payer leurs études.

Laissez-moi vous dire ce qui est arrivé récemment à certains nouveaux diplômés d'université. Il y a cette jeune femme qui vient de recevoir son diplôme avec de très bonnes notes et une excellente recommandation. Rien. Elle cherche un emploi depuis des mois.

Il y a aussi ce jeune homme qui a obtenu, il y a un an ou deux, une maîtrise en économie. Ce qu'il a pu dénicher de mieux jusqu'à maintenant, c'est un emploi à 6,50 $ l'heure, et encore là, ce n'était que pour six mois. Il s'agissait d'un contrat d'une durée fixe.

Il y a aussi cet étudiant qui possède une maîtrise en administration publique. Je le connais personnellement. Il a une excellente attitude, il veut travailler, mais ne trouve que des emplois à court terme. Il vient tout juste de perdre son dernier emploi, qui n'avait duré que quelques mois.

Il y a également cet homme, qui a à peu près mon âge, qui n'est pas tout à fait prêt à prendre sa retraite et qui vient de perdre son emploi. Son poste a été aboli, et il ne parvient pas à trouver du travail même s'il occupait, dans son domaine, des postes qui exigeaient le plus de compétences. Il est découragé et il est en train de perdre espoir.

Les jeunes disent qu'il n'y a pas de travail pour eux. Ils me parlent souvent de cette question. Il y a Denis, qui est prêt à faire n'importe quoi: tondre le gazon, faire des travaux de peinture. Mais il n'y a pas de débouchés de ce côté non plus.

Il y a aussi Boris qui, pour avoir du travail, serait prêt à aller planter des arbres ou même à casser des cailloux. Il y a Peter qui vient d'une famille monoparentale et voudrait bien aider sa famille, ses frères et soeurs. Malheureusement, il n'y a pas de travail. Absolument rien.

Quand on parle de chômage parmi les jeunes, on fait allusion à deux catégories de jeunes. Il y a tout d'abord ceux qui sont déjà à l'université et qui veulent gagner de l'argent parce que l'aide aux étudiants ne suffit pas à faire face aux frais de scolarité, aux faux frais et à l'achat de livres qui ont tous augmenté. Les étudiants doivent maintenant payer la taxe sur les produits et services et n'arrivent plus à s'en sortir. Dans bien des cas, il s'agit d'étudiants dont la famille pouvait les aider mais qui ne le peut plus.

Il y a ensuite les jeunes qui veulent s'inscrire pour la première fois au collège et à l'université et qui n'arrivent pas à trouver de travail. Certains—un très petit nombre—vont peut-être trouver un emploi à court terme, mal rémunéré, qui ne leur permettra pas de mettre de côté la somme dont ils ont besoin pour poursuivre leurs études afin, espèrent-ils, de trouver un emploi plus intéressant.

Aujourd'hui, 18 p. 100 des jeunes, soit plus de 400 000, sont au chômage. Dans certaines provinces, ce taux est même supérieur à 35 p. 100. Près de 40 p. 100. C'est absolument honteux.

Que disent les médias à ce sujet? On s'attendrait à ce qu'un député de l'opposition soit moins enclin à appuyer le gouvernement. En tous cas, permettez-moi de vous dire ce que les étudiants qui cherchent du travail trouvent extrêmement difficile et exaspérant. Dans un article paru en mai, on dit qu'il n'est pas bon de réduire les perspectives pour les jeunes. Dans un autre article, on peut lire que les gouvernements sont très mal notés en ce qui a trait au financement de programmes visant à assurer des emplois d'été au jeunes.

[*Français*]

On y dit ceci:«Il n'y a rien là pour les étudiants.»

Un autre article s'intitule: «Peu de chance pour les jeunes.» Un autre article décrit cette situation lamentable.

[*Traduction*]

Si l'on prend les principales initiatives mises en place par le gouvernement pour promouvoir les emplois d'été, il est très intéressant de voir ce qui s'est passé depuis 1991. Le montant des fonds consacrés au programme Défi, qui était de 143 000 $ en 1991, est aujourd'hui inférieur à 116 000 $, alors que celui consacré à Emploi d'été/Expérience de travail, qui était de 80 millions de dollars est aujourd'hui de 88 millions. Une légère augmentation certes, mais qui ne représente pas grand-chose comparativement à la diminution des fonds consacrés au programme Défi.

• (1350)

Le nombre d'emplois créés est resté à peu près le même, bien qu'il y ait plus de chômage, que les gens aient moins d'argent et que les jeunes aient vu leurs frais de scolarité et leurs frais accessoires monter en flèche.

Il ne faut pas oublier non plus que le secteur de l'éducation a subi des compressions majeures à cette époque extrêmement difficile pour les jeunes, une époque où il est à peu près impossible de trouver du travail, où les emplois offerts sont des emplois temporaires, mal payés, qui ne durent que quelques jours ou quelques semaines. On a sabré sauvagement dans l'aide financière à l'éducation. Les transferts du gouvernement fédéral aux provinces, entre 1985 et 1994, soit environ une décennie, auront été réduits de dix milliards de dollars environ.

À peu près le même montant d'argent est affecté à la formation et au recyclage, alors qu'il y a tellement plus de chômeurs. L'aide aux étudiants n'a pas augmenté au rythme de l'inflation. Je pourrais continuer encore longtemps, mais je sais qu'il ne me reste que quelques minutes.

Je demande au gouvernement de réagir. Le vice-premier ministre a eu une réaction intéressante quand je l'ai interrogé à la Chambre des communes, le 11 mai dernier. Je lui ai demandé ce qu'il allait faire pour les jeunes sans emploi, qui sont plus de 400 000. Croyez-vous qu'il m'a cité des programmes précis? Croyez-vous qu'il m'a dit qu'il redonnerait l'espoir aux jeunes, qu'il allait régler leurs problèmes? Que non! Il m'a sorti des arguments philosophiques pour dire que tout allait s'arranger. Cependant, je tiens à vous dire ceci: pendant que les conservateurs essaient d'arranger les choses, il y en a de plus en plus qui ont faim.

Le Parti libéral s'engage à établir un programme national d'apprentissage et à créer un service pour les jeunes qui se consacrera à protéger l'environnement et à combler les besoins sociaux de nos collectivités. Nous voulons redonner du travail à nos jeunes. Nous voulons qu'ils apprennent en travaillant. Nous souhaitons qu'ils puissent aller au collège et à l'université et apporter une contribution encore plus importante à la société. Monsieur le Président, nous souhaitons que tous les Canadiens qui veulent travailler puissent le faire, parce que ceux qui trouvent du travail retrouvent en même temps l'espoir. Cela soulage leur misère.

[*Français*]

Ils se sentent tout à fait prêts à contribuer au développement de notre grand pays. C'est ce que nous voulons comme parti et comme prochain gouvernement du Canada.

[*Traduction*]

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Monsieur le Président, j'aimerais poser une question au député et je serai très bref afin que mon collègue puisse faire de même.

Puisque le député souhaite tous ces programmes nationaux, estime-t-il que le gouvernement fédéral a un rôle à jouer dans le domaine de l'éducation? Personnellement, je le pense. Je viens de la région du Grand Vancouver et je crois que le gouvernement devrait jouer un rôle à

l'égard de l'enseignement de l'anglais comme langue seconde. Il devrait financer certains programmes en ce domaine. La commission scolaire de Vancouver n'aurait peut-être pas été en grève récemment si le gouvernement fédéral avait versé un peu d'argent supplémentaire; il y a tant de classes où l'on enseigne l'anglais comme langue seconde et les enfants ont absolument besoin de cet enseignement, sinon ils prendront du retard dès le début.

Le deuxième domaine est celui des normes nationales en matière de recyclage professionnel. Je me demande si le député croit que le gouvernement fédéral a actuellement un rôle à jouer dans l'enseignement.

M. Duhamel: Monsieur le Président, je tiens à remercier mon collègue pour sa question.

Effectivement, un gouvernement national pourrait jouer plusieurs rôles. Mon collègue, le député d'Ottawa-Centre, d'autres députés et moi-même avons demandé qu'on examine toutes les possibilités. J'ai même publié un document à ce sujet.

Je crois qu'il est important de mettre en place un mécanisme d'établissement de normes nationales. Il en existe, soit dit en passant, dans certaines professions. Il y a un groupe de professions dont les membres possèdent le sceau rouge; leurs titres et qualités sont reconnus d'une province à l'autre. Il est plus facile ainsi aux membres de certaines professions de se déplacer entre les provinces. Toutefois, il me semble ridicule et même idiot qu'un médecin, un enseignant, un mécanicien, ou tout autre travailleur, puisse exercer son métier dans une province et ne le puisse pas automatiquement dans une autre province, à condition, bien entendu, qu'il ait les compétences voulues.

Pour faire face au problème des compétences provinciales qui se pose toujours, je dis que nous devons instaurer un mécanisme et inviter les gens à participer. Si ces mesures donnent les résultats escomptés, ceux qui ne pourront participer au programme dès le début pourront probablement le faire plus tard.

Quant à la question sur l'anglais ou le français à titre de langue seconde, le gouvernement joue un rôle national et je crois qu'il faudra le renforcer, en collaboration avec le secteur des affaires et les provinces.

M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk): Monsieur le Président, mon collègue a cité certaines statistiques sur le nombre d'emplois créés par le programme Emploi d'été/Expérience de travail et sur le financement de ce programme depuis 1991. Je lui rappelle qu'à ses débuts en 1985, le programme EEET disposait de 149,3 millions de dollars mais que ce montant n'est plus que de 88 millions cette année. Les fonds ont été réduits presque de moitié. Or, en 1985, 789 000 étudiants étaient inscrits à temps plein aux études postsecondaires, alors que leur effectif est maintenant de 921 300.

• (1355)

Mon collègue, qui est porte-parole de mon parti en matière d'éducation, sait qu'on sabre dans les crédits alors que les étudiants ont plus que jamais besoin d'emplois.

Je voudrais demander à mon collègue de nous montrer en citant des exemples tirés de ses dossiers sur les étudiants des établissements universitaires et collégiaux, en quoi des mesures de ce genre ont sérieusement réduit leurs chances de trouver un emploi d'été.

M. Duhamel: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de sa question sur la réduction des fonds destinés aux jeunes. La situation est particulièrement inquiétante compte tenu du fait que l'endettement des étudiants s'est accru de façon alarmante. L'endettement a plus que doublé dans certains cas et des étudiants songent même à ne pas poursuivre leurs études au niveau collégial ou universitaire de peur de ne pas pouvoir rembourser leur dette.

Dans certains cas, les frais d'inscription ont augmenté de 300 p. 100 depuis quelques années, et la hausse des frais accessoires suit parfois la même courbe. Les Canadiens ne s'en sont pas rendu compte à cause de toutes les autres choses qui surviennent, mais les étudiants ont été durement touchés à plusieurs égards. Ils ont dû subir la TPS, une hausse des frais accessoires et des frais de scolarité. Le nombre des emplois disponibles a diminué, ainsi que leur durée et leur niveau de rémunération. Les fonds sont moins abondants et le programme d'aide aux étudiants est devenu tout à fait insuffisant. Les étudiants se retrouvent donc dans une situation précaire. Ces derniers voient leur situation se détériorer sur tous les fronts, et même les parents n'ont souvent plus les moyens d'accorder autant d'aide qu'avant.

Cette situation engendre beaucoup de désespoir. Les jeunes s'interrogent sur l'utilité de poursuivre leurs études et de décrocher un diplôme puisqu'ils ne seront peut-être pas capables de rembourser leur dette ou de se trouver un emploi. Une telle perspective engendre beaucoup de scepticisme chez les jeunes.

Non seulement avons-nous besoin de programmes d'aide permanents comme ceux dont je viens de parler, un programme d'apprentissage et d'autres, afin de remettre les gens au travail, mais nous devons également briser le cercle vicieux qui conduit les gens à se décourager. Nous devons être le gouvernement qui rendra l'espoir, fera disparaître le désespoir et créera des conditions qui permettent vraiment aux gens de travailler.

M. Peter L. McCreath (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je vois à l'horloge que je serai à peine réchauffé quand le moment sera venu de m'arrêter, mais je voudrais dire quelques mots sur cette très importante question du chômage et plus particulièrement du chômage chez les jeunes, qui inquiète, bien entendu, beaucoup le gouvernement.

Nos vis-à-vis voudraient manifestement faire croire aux Canadiens qu'ils sont les seuls au Canada à se préoccuper de ce problème. Je tiens à leur dire qu'il y a des fonctionnaires extrêmement dévoués et laborieux dans 450 Centres d'emploi du Canada qui se préoccupent vivement de ce problème. Ce sont ceux qui sont en première ligne et qui collaborent avec les Canadiens jeunes et vieux pour résoudre les problèmes de chômage; ils ont un énorme défi à relever.

Il incombe au gouvernement à cet égard d'aider ces gens par l'entremise des centres d'emploi. Nos collègues libéraux pensent que le gouvernement doit employer tous les Canadiens.

M. Duhamel: Dites-nous ce que vous allez faire.

M. McCreath: Mais cela exigerait, c'est évident, des impôts illimités et entraînerait une perte totale de contrôle.

M. Duhamel: Faites quelque chose!

M. McCreath: Bien entendu, lorsqu'on est dans l'opposition, on peut dépenser tout l'argent qu'on veut, car on n'a absolument pas le pouvoir de faire quoi que ce soit.

Mon collègue d'en face voudrait savoir ce que notre gouvernement a fait. Je vais le lui dire. En 1992-1993, le gouvernement a investi 3,55 milliards de dollars pour former et aider plus de 900 000 Canadiens. Je me rappelle que c'est notre gouvernement qui a présenté le projet de loi C-21, qui tendait à donner un rôle actif plutôt que passif au programme d'assurance-chômage, à aider les Canadiens au chômage à se recycler et à se perfectionner afin de pouvoir se trouver un emploi et tous nos vis-à-vis, notamment le député de Saint-Boniface qui fait tant de bruit maintenant, ont rejeté cette mesure. Nos vis-à-vis ne veulent pas se tourner vers l'avenir. Il ne s'agit pas pour eux de faire confiance aux entreprises canadiennes pour créer de l'emploi. Ils prônent plutôt des solutions dignes du XIX^{e} siècle.

Mme le vice-président: Je me demandais simplement si c'était mon arrivée au fauteuil qui était la cause de ce tumulte ou si on avait assisté à cela toute la matinée.

Article 31 du Règlement

M. McCreath: Madame la Présidente, nous sommes très heureux de vous voir.

Mme le vice-président: Comme il est 14 heures, conformément au paragraphe 30(5) du Règlement, la Chambre passe maintenant aux déclarations des députés en vertu de l'article 31 du Règlement.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester): Madame la Présidente, je demande aujourd'hui au ministre de l'Agriculture d'accélérer le déblocage des fonds prévus pour la prolongation de l'entente fédérale-provinciale de développement avec la Nouvelle-Écosse.

La saison du développement agricole est bien amorcée, mais le financement annoncé se fait toujours attendre. À cause de ce retard, des organismes, notamment la Fédération de l'agriculture de la Nouvelle-Écosse, et leurs membres se trouvent dans une situation difficile qui nuit à l'application de leurs programmes et à leur planification.

Le développement agricole n'est vraiment utile que s'il se réalise maintenant, pendant la brève conjoncture favorable que connaît la Nouvelle-Écosse. Des groupes de commercialisation doivent s'organiser pour pouvoir profiter du marché à la saison des récoltes. Il faut perfectionner les ressources humaines dès aujourd'hui pour que l'industrie de la Nouvelle-Écosse reste concurrentielle.

Pour toutes ces raisons et bien d'autres encore, il est essentiel que les fonds soient débloqués. Je demande donc encore au ministre de débloquer sans tarder les fonds prévus par l'entente de collaboration.

* * *

LES RÉFUGIÉS

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Madame la Présidente, ce matin, des Canadiens inquiets de Toronto ont donné une conférence de presse, pour annoncer qu'ils allaient créer un refuge pour ceux à qui le Canada n'a pas reconnu le statut de réfugié, à moins qu'il y ait une révision équitable de la décision.

Même si le processus de reconnaissance du statut de réfugié est fondamentalement juste, des erreurs sont parfois commises par des avocats négligents, des traducteurs incompétents, des personnes qui donnent de mauvais renseignements et parfois des membres de jury qui

Article 31 du Règlement

ont des préjugés. Dans ces cas, une révision équitable est nécessaire, mais il n'y en a pas eu depuis plus d'un an.

Selon le groupe de Toronto, il y a actuellement 24 cas où des réfugiés risquent la mort s'ils sont déportés. Aux termes de la Convention de Genève et de la Charte des droits, la loi oblige le gouvernement à protéger les réfugiés innocents. Il devrait y avoir une révision équitable des cas où des erreurs ont été commises.

Le groupe de Toronto soutient que, si le gouvernement ne protège pas ces réfugiés, il créera un refuge pour ne pas les abandonner.

* * *

[*Français*]

LA SÉCURITÉ COMMUNAUTAIRE ET LA PRÉVENTION DU CRIME

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Madame la Présidente, le 26 mai 1993, le ministre de la Justice et procureur général du Canada, a annoncé la formation d'un comité consultatif spécial pour l'appuyer dans le développement d'une stratégie canadienne sur la sécurité communautaire et la prévention du crime.

Ce comité sera composé de 29 membres choisis en raison de leurs intérêts et de leurs expériences dans les questions de sécurité communautaire et de prévention du crime.

M^me^ France-Claude Goyette, du Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel de Val-d'Or, a été choisie pour représenter l'Abitibi-Témiscamingue.

Je suis extrêmement fier et heureux que M^me^ Goyette ait accepté la responsabilité de poursuivre le travail accompli lors du Colloque national sur la sécurité communautaire et la prévention du crime afin que tous les Abitibiens et Abitibiennes puissent bénéficier de son expérience.

* * *

[*Traduction*]

LE CONSEIL CONSULTATIF CANADIEN SUR LA SITUATION DE LA FEMME

M. Ron Fisher (Saskatoon—Dundurn): Madame la Présidente, je prends la parole aujourd'hui pour féliciter le Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme à l'occasion de son 20e anniversaire.

Depuis sa fondation, il y a 20 ans, le conseil a certes changé, mais à bien des égards il est resté le même. Il a su maintenir sa réputation d'organisme de recherche produisant des études innovatrices et accessibles sur les questions féminines, d'organisme s'intéressant à la violence faite aux femmes, aux soins périnatals, à la pauvreté, aux femmes en politique, aux adolescentes et au statut juridique des femmes autochtones.

Cette année, le conseil célèbre sa diversité et il est fier de représenter la population canadienne, notamment ses membres les plus âgés.

Le conseil a fait plus de 400 recommandations au gouvernement fédéral depuis 20 ans, et un certain nombre de ces recommandations ont influé sur la politique du gouvernement du Canada.

Au nom du Nouveau Parti démocratique, je félicite le conseil d'avoir si bien travaillé.

* * *

LE CONSEIL CONSULTATIF CANADIEN SUR LA SITUATION DE LA FEMME

Mme Edna Anderson (Simcoe-Centre): Madame la Présidente, c'est un honneur pour moi que de prendre la parole à l'occasion de cet important anniversaire.

Le Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme a été fondé il y a 20 ans par suite d'une recommandation de la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme de 1970.

Le conseil consultatif est un organisme indépendant financé par l'État, dont le mandat est de conseiller le gouvernement fédéral sur les questions d'égalité intéressant les femmes et d'informer le public à ce sujet.

Le conseil fait de l'excellent travail dans l'exercice de son mandat. Ses recherches innovatrices et ses efforts de promotion des droits de la femme se sont traduits par l'inscription de dispositions sur l'égalité de la femme dans la Charte des droits et libertés.

• (1405)

Au nom des députés, je tiens à remercier le conseil de ses 20 années d'efforts consacrés à l'objectif de la pleine égalité pour les femmes au Canada. Je lui souhaite de nombreuses années de succès encore.

LE CONSEIL CONSULTATIF CANADIEN SUR LA SITUATION DE LA FEMME

Mme Mary Clancy (Halifax): Madame la Présidente, je me joins à mes deux collègues qui viennent de prendre la parole pour féliciter le Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme à l'occasion de son 20e anniversaire.

Cet organisme peut s'enorgueillir d'un bilan exemplaire dans la lutte pour l'égalité des femmes au Canada. Mis sur pied après la publication, en 1970, du rapport de la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme, le conseil a reçu pour mandat de conseiller le gouvernement sur des problèmes qui préoccupent surtout les femmes, mais aussi l'ensemble des Canadiens.

Depuis, le conseil a travaillé sans relâche, présentant plus de 400 recommandations aux autorités fédérales. Il a rédigé plus de 300 publications, livres, cahiers de documentation et feuillets de renseignements, ainsi que des mémoires à l'intention de comités parlementaires. Ces publications et recommandations ont permis de faire des percées dans la défense des droits, d'avancer en terrain neuf par les recherches et les réformes. Ainsi, ses interventions en faveur des femmes autochtones ont contribué à la présentation de modifications, en 1985, en vue de supprimer toute discrimination à l'égard des femmes dans la Loi sur les Indiens.

Le conseil lui-même est devenu beaucoup plus représentatif de l'évolution de la société canadienne lorsque, en 1990, Glenda Simms a été nommée présidente. . .

Mme le vice-président: Je regrette, mais le temps de parole de la députée est expiré.

* * *

[*Français*]

LE CONSEIL CONSULTATIF CANADIEN SUR LA SITUATION DE LA FEMME

Mme Suzanne Duplessis (Louis-Hébert): Madame la Présidente, cela fait 20 ans que le Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme existe. Par sa grande crédibilité, il demeure un chef de file par ses recommandations de recherche et de politiques sur les questions d'intérêt pour les femmes. Pour la première fois de son histoire, les trois postes les plus élevés au Conseil sont désormais occupés par des femmes des collectivités noire, autochtone et francophone, et ceci reflète la diversité de notre pays.

Le gouvernement peut continuer à compter sur le Conseil consultatif pour l'excellence de sa recherche et la perspicacité de ses recommandations de politiques, qui sont le fruit de consultations avec des groupes nombreux et variés de femmes canadiennes.

Que tout le monde veuille bien se joindre à moi pour rendre hommage au Conseil pour son excellent travail et lui souhaiter du succès pour l'avenir.

* * *

[*Traduction*]

LA FISCALITÉ

M. David Barrett (Esquimalt—Juan de Fuca): Madame la Présidente, le gouvernement a assené deux coups durs à ma circonscription, Esquimalt—Juan de Fuca. Tout d'abord, il a renié sa promesse de construire le Polar 8. Ensuite, voici qu'il réduit les subventions versées en remplacement de l'impôt foncier.

La municipalité d'Esquimalt a subi une perte de 500 000 $ à cause d'une réduction arbitraire de ces subventions. J'ai reçu une lettre de plainte du maire, Chris Clement, et de deux conseillers, Jim King et Ray Rice. Ils exposent le problème clairement et l'imputent au gouvernement actuel.

Je demande au gouvernement en place de traiter tous les citoyens équitablement au Canada, plus particulièrement dans la circonscription d'Esquimalt—Juan de Fuca, et de rétablir au niveau de l'an dernier les subventions versées en remplacement de l'impôt foncier.

* * *

LE MOIS DE L'ÂGE D'OR

M. Bill Domm (Peterborough): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de vous rappeler que nous avons l'habitude de célébrer le Mois de l'âge d'or en juin.

Tous les ans, à ce temps-ci de l'année, on souligne d'un bout à l'autre du pays le Mois de l'âge d'or. C'est une occasion de mettre en valeur nos aînés, de promouvoir le respect à leur égard et de leur témoigner notre reconnaissance pour la contribution qu'ils continuent d'apporter à la société canadienne.

De nos jours, nos aînés sont plus nombreux, ils se font plus remarquer et, pour la plupart, ils sont autonomes et en bonne santé. Leurs réalisations sont aussi nombreuses que diverses, et leur enthousiasme à profiter pleinement de la vie est une source d'inspiration pour nous tous.

La stratégie relative aux aînés, qui vient d'être renouvelée pour cinq ans, témoigne de l'importance des aînés et de la place importante qu'ils occupent dans la famille canadienne. La ministre d'État au Troisième âge inaugu-

Article 31 du Règlement

rera le Mois des aînés par une exposition qui se déroulera les 1er et 2 juin au Citadel Inn, à Ottawa.

C'est avec beaucoup de fierté et d'enthousiasme que j'invite tous les députés, en fait tous les Canadiens. . .

Mme le vice-président: Je suis désolée, mais je dois interrompre le député pour donner la parole au député d'Ottawa-Centre.

* * *

LE RACISME

M. Mac Harb (Ottawa-Centre): Madame la Présidente, l'année dernière, le chef de mon parti a signalé que l'émeute de Toronto appelait le gouvernement à se réveiller.

Les actes de violence nazis de samedi soir constituent un autre cri d'alarme et ils se sont déroulés pour ainsi dire à la porte du Parlement. En effet, des dizaines et des dizaines de néo-nazis assemblés à moins de 200 pieds d'ici, sur la colline du Parlement, ont fait des saluts fascistes en scandant «White power» (pouvoir blanc), après quoi ils se sont livrés à de violentes bagarres avec des protestataires aux pieds des pelouses du Parlement et ont ensuite sauvagement battu des gens sur la rue Elgin.

• (1410)

Par suite de cette émeute néo-nazie, des tas de gens se sont retrouvés à l'hôpital, et un grand nombre de juifs, de personnes de couleur et d'autres habitants de ma circonscription sont terrorisés.

Il faut absolument que le gouvernement donne l'exemple dans la lutte contre le racisme. Finis les cris d'alarme, c'est maintenant qu'il faut agir. Dans le passé, on a demandé au ministre responsable de présenter une mesure législative rigoureuse pour venir à bout du racisme à caractère haineux.

Aujourd'hui, au nom de mes collègues du Parti libéral, je prie instamment le gouvernement de présenter une telle mesure et de constituer un groupe de travail chargé de se pencher sur ces activités inquiétantes.

* * *

LE CAMBODGE

M. Scott Thorkelson (Edmonton—Strathcona): Madame la Présidente, les Cambodgiens luttent pour instaurer la démocratie dans leur pays déchiré par la guerre.

Avec l'appui des Nations Unies, qui ont également joué un rôle d'observation, le Cambodge vient de tenir ses premières élections démocratiques libres. En attendant le résultat du scrutin, nous pouvons féliciter les Cambodgiens pour leur détermination.

Des élections au Cambodge, ce n'est vraiment pas la même chose que des élections au Canada. On a eu recours à la violence pour terroriser les électeurs. Les Khmers rouges ont d'abord essayé de boycotter les élections, puis de perturber le processus électoral. Malgré des menaces de mort, des pluies torrentielles et des routes souvent quasi-impraticables, le taux de participation a atteint 90 p. 100, ce qui est absolument étonnant.

Les Cambodgiens ont montré à quel point ils ont soif de démocratie, et nous devons prier instamment toutes les parties concernées de respecter le résultat du scrutin. Ici, au Canada, nous croyons qu'un processus électoral sûr et ordonné comme le nôtre est tout à fait normal. Nous ne nous rendons pas compte que ce genre de démocratie fait l'envie du monde entier.

Je félicite le peuple cambodgien pour son courage. Je suis certain que tous les Canadiens se joignent à moi pour lui souhaiter beaucoup de chance pour réussir à relever les très grands défis auxquels il devra faire face.

* * *

LE FAVORITISME POLITIQUE

M. Stan Keyes (Hamilton-Ouest): Madame la Présidente,

Cette nomination partisane que vous avez sous le bras
Le coiffeur, la gardienne d'enfants, l'hôtelier et toi
À tous, cette semaine, nous vous la reprocherons
Pendant que les conservateurs de leur mieux la justifieront

Brian, tranquillement assis sur son tabouret du Ritz
Cherchant qui nommer et où, en dressant sa liste
«En cas de besoin», dit-il, en balançant le menton
«Renaldo saura me donne un look de la dernière façon»

Pour avoir su recevoir ses copains à l'endroit habituel
Fernand Roberge a décroché au Sénat un siège personnel
Depuis le bon vieux temps, tous deux n'étaient pas sans savoir
Qu'ils auraient finalement raison de Joe Who, tôt ou tard

Pendant que Duncan Jessiman faisait les riches cracher
Trois sénateurs étaient priés de démissionner
En faveur d'un argentier conservateur; du plus pur Kafka
Qui permettra au moins de faire adopter l'ALENA

Où est passé ton sens de l'histoire, Brian?
Après le fameux «Vous aviez le choix» d'antan
C'est «Un petit camouflage non partisan et rien n'y paraîtra.»
«Je l'ai fait à ma façon, se dit Brian, et abracadabra. . .»

* * *

LA SOCIÉTÉ PROVINCIAL PAPERS

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Madame la Présidente, je suis heureux de faire savoir que, samedi dernier, les employés de l'usine Provincial Papers, propriété d'Abitibi-Price Inc., et le gouvernement de l'Onta-

rio ont annoncé qu'un accord qui sauvera plus de 600 emplois et permettra la vente de l'usine de papier Provincial aux employés avait été conclu.

Cet accord est intervenu au terme de mois de planification et de négociations entre la direction de l'usine, les syndicats dont le Syndicat canadien des communications, de l'énergie et du papier, le Syndicat international des employés professionnels et de bureau, l'Union internationale des opérateurs de machines lourdes et la Fraternité internationale de l'électricité, Abitibi-Price Inc., et le gouvernement de l'Ontario.

L'usine sera administrée par la direction actuelle qui, en passant, fait partie du groupe d'employés-propriétaires, et elle appartiendra aux employés dans une proportion de 25 p. 100 pour les employés non syndiqués et de 75 p. 100 pour les employés syndiqués.

Le gouvernement néo-démocrate de l'Ontario a accordé une aide financière de 18 millions de dollars pour aider les employés de l'usine Provincial Papers à restructurer leur usine. Cette entente démontre une fois de plus que le NPD est décidé à encourager les initiatives qui protègent les emplois et renforcent le secteur industriel de collectivités comme Thunder Bay.

Félicitations.

* * *

LA JOURNÉE MONDIALE SANS TABAC

M. Greg Thompson (Carleton—Charlotte): Madame la Présidente, c'est aujourd'hui la journée mondiale sans tabac. Chaque année, cette journée est célébrée dans le but de dissuader les utilisateurs de tabac de consommer ce produit, de sensibiliser tout le monde au problème du tabagisme et de nous inciter à prendre les mesures qui s'imposent. J'espère que le ministre écoute.

Le thème de cette année, «notre fenêtre sur un monde sans tabac», invite les services et les professionnels de la santé à donner l'exemple, les premiers, en se déclarant lieu sans fumée et, les seconds, en s'abstenant de fumer.

Le gouvernement, par l'intermédiaire du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, appuie cette initiative. La stratégie nationale visant à réduire l'usage du tabac stimule la collaboration avec les services et les professionnels de la santé dans l'élaboration et la diffusion de programmes de lutte contre le tabagisme.

Je tiens à féliciter les groupes de tout le Canada qui ont organisé des activités propres à sensibiliser la population au thème de cette journée mondiale sans tabac.

Article 31 du Règlement

* * *

LA BOSNIE-HERZÉGOVINE

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Madame la Présidente, le premier ministre se rendra cette semaine à Washington pour rencontrer le président Clinton. Les renseignements en provenance de Bosnie sont alarmants et tous les Canadiens espèrent sincèrement que cette question sera à l'ordre du jour de la rencontre de Washington.

• (1415)

La communauté internationale a été incapable d'intervenir adéquatement dans le conflit qui secoue la Bosnie. L'inertie du gouvernement canadien est triste à voir. Le Canada n'a pas joué le rôle auquel il nous a habitués dans les domaines de la pacification et du maintien de la paix. Il n'a pas participé directement aux récentes délibérations de l'ONU. Le secrétaire d'État américain, Warren Christopher, ne s'est pas arrêté au Canada pendant la tournée de consultation qu'il a effectuée de par le monde. Le Canada ne faisait pas, non plus, partie du plan de Washington visant à protéger les zones de sécurité.

Cette toute dernière initiative est bien loin d'atteindre l'objectif visé, qui est de protéger la population de Bosnie. Des mesures doivent être prises afin de bien protéger et soutenir les zones de sécurité, qui ne constituent qu'une solution provisoire.

Il est de votre devoir, en tant que premier ministre du Canada, et de celui du président Clinton de discuter de la résolution du conflit en Bosnie.

* * *

LA COMMERCIALISATION DE L'ORGE

Mme Louise Feltham (Wild Rose): Madame la Présidente, le 31 mars dernier, M. Colin Carter diffusait les résultats de son étude sur la commercialisation de l'orge. Depuis, les producteurs d'orge de la circonscription de Wild Rose et de toutes les régions de l'Alberta attendent avec impatience l'annonce d'un double système continental de commercialisation de l'orge.

Grâce à ce système, les producteurs pourraient élaborer eux-mêmes leur stratégie de commercialisation et le revenu agricole net afficherait une hausse de 52 millions de dollars dans l'ensemble du Canada et de 31 millions de dollars seulement en Alberta. Cette augmentation profiterait non seulement à nos agriculteurs, mais aussi à tous les contribuables canadiens.

Les producteurs d'orge réclament une décision dès maintenant afin de pouvoir planifier leur avenir. J'exhorte le gouvernement à appuyer dès que possible l'établissement d'un double système continental de commercialisation de l'orge.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

LA PAUVRETÉ

Mme Sheila Copps (Hamilton–Est): Madame la Présidente, ma question s'adresse au premier ministre suppléant.

Les Nations Unies viennent de condamner vigoureusement le gouvernement conservateur en ce qui concerne leur bilan en matière de pauvreté. Selon les Nations Unies, le Canada a le pire record des pays industrialisés envers la pauvreté. Le gouvernement conservateur ignore la pauvreté chez les jeunes, tolère le recours aux banques alimentaires et accepte que plus de la moitié des mères seules au Canada vivent dans la pauvreté.

Comment le premier ministre peut–il justifier ces politiques économiques conservatrices lorsque les Nations Unies l'accusent d'ignorer totalement la pauvreté?

[*Traduction*]

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Madame la Présidente, j'ai examiné le rapport de six pages d'un comité des Nations Unies. Il comporte de graves lacunes. Ses auteurs n'ont pas fait beaucoup de recherche et ne comprennent pas du tout la situation au Canada.

En fait, je puis dire à la députée qu'on a fait des progrès appréciables pour soulager la pauvreté au cours de la dernière décennie. Notre gouvernement a mis en oeuvre un certain nombre de programmes à cet effet, et bon nombre de contribuables ne paient plus d'impôt à la suite de certaines modifications que nous avons apportées au fil des ans au régime fiscal. Nous avons non seulement établi, mais encore amélioré au fil des années certains crédits d'impôt qui n'existaient pas auparavant.

Il reste malheureusement des pauvres dans notre pays, mais nous nous efforçons d'atténuer le problème grâce à toutes les mesures que nous prenons au gouvernement.

Mme Sheila Copps (Hamilton–Est): Madame la Présidente, il y a quelques mois à peine, le gouvernement n'hésitait pas à dépenser par millions l'argent des contribuables canadiens pour faire beaucoup de publicité aux conclusions d'un rapport des Nations Unies. Il est étonnant de le voir maintenant passer sous silence les conclusions d'un autre rapport du même organisme parce qu'elles ne lui plaisent pas.

Le rapport de l'ONU juge que le Canada n'a fait aucun progrès pour alléger la pauvreté depuis que les conservateurs sont au pouvoir. L'ONU, qu'on ne peut guère considérer hostile au Canada, affirme que le gouvernement canadien affiche un bilan déplorable à l'égard de la pauvreté enfantine, des sans–abri et des banques d'alimentation.

Bien que nous vivions dans un des pays les plus riches du monde, on nous condamne sur la scène internationale parce que le gouvernement conservateur ne tient aucun compte de la réalité de la pauvreté.

Le gouvernement du Canada profitera–t–il de la réunion d'aujourd'hui des ministres des Finances pour suivre le conseil des Nations Unies qui recommande une action concertée des pouvoirs publics afin de faire disparaître le besoin de recourir aux banques d'alimentation, ou maintiendra–t–il les mêmes politiques cruelles qui ont fait perdre tout espoir à des milliers de Canadiens?

• (1420)

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Madame la Présidente, j'arrive de la réunion des ministres des finances. La députée sera sans doute heureuse d'apprendre que les ministres néo–démocrates, libéraux et conservateurs travaillent dans un esprit de collaboration pour en arriver à régler nos problèmes de déficit et d'endettement. Ils examinent des moyens d'assurer la croissance économique et la création d'emplois. Il y règne un excellent esprit de collaboration qui suscite beaucoup d'optimisme chez tous les participants à la réunion.

Je voudrais rappeler à la députée certaines des mesures que nous avons prises depuis quelque temps. La prestation fiscale pour enfants permettra de distribuer 2,1 milliards de dollars en prestations nouvelles destinées directement à des groupes comme les mères célibataires; c'est une mesure dont le rapport ne tient pas compte. Il ne tient pas compte non plus de l'équivalent du crédit de personne mariée, qui coûtera 300 millions de dollars par année; des hausses de la déduction pour frais de garde d'enfants; de l'initiative pour le développement de l'enfant, au budget de 500 millions de dollars axé sur l'enfance en danger; ni du budget de 3,8 milliards de dollars consacré à la formation et à l'adaptation de la main–d'oeuvre pour 1993. Je pourrais énumérer de nombreuses autres mesures, mais cela suffit.

La députée sait que nous avons pris de nombreuses mesures pour soulager la pauvreté dans notre pays. Elles ont été fructueuses, et nous allons poursuivre nos efforts pour soulager la pauvreté par tous les moyens possibles au Canada.

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Madame la Présidente, si le ministre prend le temps de lire le rapport de l'ONU, il constatera que c'est le gouvernement canadien qui a refusé de fournir des statistiques sur les sans-abri du Canada.

Comment le ministre peut-il vanter les réalisations de son gouvernement à la Chambre alors que, en réalité, la situation des mères seules, des enfants pauvres et affamés ainsi que des Canadiens sans-abri est maintenant pire que lorsque son gouvernement a été porté au pouvoir il y a neuf ans?

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Madame la Présidente, à mon avis, il n'en est rien, et les faits le corroborent. Ce n'est pas parce qu'une étude de six pages d'un comité des Nations Unies l'affirme que pareille situation existe. J'ajouterai d'ailleurs que le même organisme, les Nations Unies, classe le Canada au deuxième rang de tous les pays du monde pour ce qui est de la qualité de la vie.

Les Nations Unies publient des rapports contradictoires. La députée a sans doute décidé de choisir celui qui lui plaisait, simplement pour pouvoir faire valoir son opposition.

Elle pourrait peut-être examiner une autre étude réalisée par l'Université de Chicago pour le compte du National Bureau of Economic Research des États-Unis. Cette étude révèle que le Canada lutte mieux contre la pauvreté que tout autre pays du monde. Elle signale que les programmes sociaux dans notre pays, contrairement à ceux qui existent aux États-Unis, ont réduit la pauvreté et le fossé qui sépare les riches des pauvres.

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Madame la Présidente, dans leur rapport, les Nations Unies reprochent avec raison au gouvernement conservateur d'avoir omis de mentionner le problème des sans-abri dans son rapport et dans son exposé.

Je voudrais poser cette question-ci au ministre: pourquoi le gouvernement conservateur tente-t-il effrontément de dissimuler le triste fait qu'il tolère non seulement la pauvreté et la faim dans notre pays, mais aussi le problème des sans-abri?

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Madame la Présidente, le gouvernement ne dissimule rien et le député le sait. Il ne dissimule absolument rien.

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Madame la Présidente, selon les Nations Unies, les problèmes de pauvreté, dont celui des sans-abri au Canada, sont directement liés au fait que le gouvernement fédéral semble avoir réduit son taux de contribution aux accords de partage des frais associés à l'aide sociale.

Le gouvernement profitera-t-il de la réunion des ministres des Finances qui a lieu aujourd'hui pour essayer de combler cette lacune dans sa politique et prendra-t-il enfin des mesures concrètes pour lutter contre les problèmes de pauvreté, qui se sont aggravés au cours de ces tristes neuf années de gouvernement conservateur?

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Madame la Présidente, ce n'est pas vrai. Le député a dit lui-même que les Nations Unies n'avaient pas de statistiques. Je ne sais pas au juste sur quoi elles ont pu baser un mince rapport de six pages et demie sans avoir les faits sous les yeux.

Le député comprend cela, et je suis sûr que son intervention n'est qu'un stratagème politique. Les ministres des Finances se rencontrent aujourd'hui dans un effort concerté pour lutter contre quelques-uns des problèmes que nous avons au Canada, dont la dette et le déficit. C'est un grave problème, car plus la dette et le déficit sont importants, plus les paiements d'intérêt des divers niveaux de gouvernement sont élevés et moins d'argent ils peuvent consacrer aux programmes sociaux.

• (1425)

Je suis étonné que le député, qui est porte-parole de son parti pour les finances, n'ait pas dit à la Chambre à quel point il avait été heureux d'entendre les chiffres sur le produit intérieur brut qui ont été publiés aujourd'hui. En effet, ils montrent que le taux annuel de croissance est de 3,9 p. 100 pour le premier trimestre de 1993 et que le nombre d'emplois dans le secteur de la fabrication a augmenté de 28 000 le mois dernier.

C'est grâce à cela que nous pourrons enrayer la pauvreté, relancer l'économie et créer des emplois. C'est grâce à cela que le Canada se remettra sur pied après la récession qu'il vient de traverser.

M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte-Claire): Madame la Présidente, ma question s'adresse au même ministre qui, bizarrement, peut citer une étude publiée par les presses de l'University of Chicago et qui révèle que nous avons un meilleur bilan au chapitre de la justice sociale que le pire pays industrialisé du monde, mais qu'il ne puisse même pas se rappeler quel comité des Nations Unies a écrit le rapport dont nous discutons ici aujourd'hui.

Il s'agit de la Conférence monétaire et financière des Nations Unies sur le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. Ce rapport dit que notre pays, qui se trouve dans une meilleure situation que pratiquement n'importe quel autre pays du monde, a fait très peu pour enrayer la pauvreté sous le gouvernement actuel.

Aussi, la question que je poserai au gouvernement est la suivante, et j'espère que le ministre y répondra parce que je vais être très précis. Le gouvernement réagira-t-il aux préoccupations précises qui sont exposées dans ce document et rétablira-t-il les crédits supprimés dans les transferts au titre du Régime d'assistance publique du Canada? Augmentera-t-il les dépenses faites pour les logements sociaux dont le niveau actuel est de 1,3 p. 100? Va-t-il intervenir. . .

Mme le vice-président: Je pense que le député a déjà posé une question, voire deux ou trois.

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Madame la Présidente, il y avait là beaucoup de questions. Je peux dire sans me tromper à mon collègue du Nouveau Parti démocratique que les mesures prises ces dernières années ont amélioré la situation des pauvres dans notre pays. Il n'y a aucun doute à ce sujet.

La meilleure façon de remédier à la pauvreté dans un pays est de créer des emplois et d'avoir une croissance économique pour que les gens puissent être remis au travail. C'est la meilleure méthode. Si les gens examinent nos programmes de soutien du revenu et qu'ils les comparent à ceux d'autres pays dans le monde, ils verront que les nôtres occupent un rang extrêmement élevé, notamment nos programmes de soins de santé. À propos, ce rapport disait que le Canada avait une très bonne fiche dans le domaine des droits de la personne, si ma mémoire est fidèle.

M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte-Claire): Madame la Présidente, personne ne doute que le rapport ait eu de bonnes choses à dire sur le Canada, mais une des choses qu'il condamne, c'est le plafonnement des transferts au titre du Régime d'assistance publique du Canada. C'est l'une des choses que l'on reproche au gouvernement.

Le gouvernement va-t-il envisager, en consultation avec les provinces, de supprimer le plafonnement du RAPC pour régler cette question de la pauvreté?

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Madame la Présidente, je peux dire que les transferts aux provinces ont augmenté, en moyenne, de plus de 5 p. 100 par année depuis 1984, en fait de 5,6 p. 100.

En ce qui concerne le RAPC, dans le cas de trois provinces, l'augmentation a été plafonnée à 5 p. 100. Pour les autres, il n'y a pas de plafonnement et le député le sait.

Lorsqu'on sait que l'inflation n'est que de 1,5 p. 100, une augmentation de 5 p. 100 est déjà substantielle. Donc, lorsqu'il nous dit qu'il y eu une réduction des transferts aux provinces, il a tout à fait tort parce que l'augmentation a été de quelque 60 p. 100 depuis neuf ans.

M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte-Claire): Madame la Présidente, c'était une réduction. J'ai posé une question précise qui était soulevée dans le rapport; je voulais savoir si l'on allait supprimer le plafonnement du RAPC.

Aujourd'hui, le Conseil ethnoculturel canadien est réuni ici et, comme le comité de l'ONU, il s'inquiète de l'annulation du Programme de contestation judiciaire. Il y a une chose très simple qui pourrait être faite.

• (1430)

Je demande au ministre si le gouvernement va rétablir le Programme de contestation judiciaire pour le bien des minorités qui n'ont plus la possibilité d'utiliser ce programme?

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Madame la Présidente, Le Nouveau Parti démocratique s'est opposé à toutes les mesures de réduction des dépenses que le gouvernement a prises. Absolument toutes.

Non seulement il s'y est opposé, mais il veut toujours que le gouvernement dépense davantage pour de nouveaux programmes, des projets grandioses et quoi encore. Le pays ne peut pas se le permettre, c'est tout.

Si le NPD regardait un peu ses programmes et où il se trouve dans l'opinion des Canadiens, il comprendrait qu'il fait fausse route.

* * *

L'INDUSTRIE DU TRANSPORT AÉRIEN

M. John Manley (Ottawa-Sud): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre des Transports.

Vendredi, plutôt que de donner l'assurance que le gouvernement allait procéder rapidement à l'examen de la décision prise par l'Office national des transports à l'égard du projet de transaction concernant les Lignes aériennes Canadien et American Airlines, le vice-premier ministre s'est réfugié derrière la loi et le processus.

Or, comme le ministre le sait, en vertu de l'article 258 de la Loi sur les transports nationaux, le gouvernement est tenu de procéder à un examen de la transaction pour des motifs d'intérêt public.

Pourquoi le gouvernement hésite-t-il tant à dire si, oui ou non, il est d'accord avec la décision de l'Office national des transports afin que la situation puisse revenir à la normale dans ce secteur?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Madame la Présidente, l'Office national des transports a examiné la transaction que lui ont proposée PWA et American Airlines. L'office a déposé son rapport jeudi dernier, vers la fin de l'après-midi. Nous examinons actuellement le contenu de ce rapport et ferons connaître notre avis en temps voulu.

[*Français*]

M. John Manley (Ottawa-Sud): Madame la Présidente, le ministre des Transports ne peut pas continuer à se cacher derrière les tribunaux et les cours. Ce n'est pas dans l'intérêt public, ni dans l'intérêt d'Air Canada, de Canadien International et de Gemini de poursuivre ce processus de la mort lente. À cause de l'inaction et de l'incertitude du ministre, la crise empire de jour en jour. Est-ce que le ministre est disposé à accepter qu'il est maintenant nécessaire de modérer la compétition avant que l'industrie ne se déchire?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Madame la Présidente, je pense que l'honorable député d'Ottawa-Sud mélange les problèmes ici. Ce que l'Office national des transports a décidé, dans le rapport qui nous a été transmis jeudi, c'est l'acceptation de la transaction entre PWA et AMR. Ils ont examiné huit aspects différents de cette transaction-là et en sont venus à la conclusion qu'ils n'allaient pas désavouer cette transaction.

En ce qui concerne les problèmes de l'industrie, les deux grands transporteurs ont démontré, dans des comparutions récentes devant les tribunaux, qu'ils connaissent très bien la cause de leurs problèmes qui est une surcapacité. La possibilité, pour eux, de réduire cette surcapacité est entre leurs mains et ils peuvent le faire quand ils le veulent.

* * *

[*Traduction*]

L'ENVIRONNEMENT

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Madame la Présidente, ma question s'adresse au premier ministre suppléant.

La semaine dernière, les membres de mon parti ont adressé des questions à deux reprises au gouvernement au sujet de la décision du ministre de l'Environnement d'attribuer à M. David Small, qui est également le directeur de campagne du ministre de l'Environnement dans la course à la direction, des contrats représentant 200 000 $ et ce, sans faire d'appel d'offres. L'attribution de ces contrats viole les règles du Conseil du Trésor qui exigent que tous les contrats de plus de 50 000 $ soient accordés par adjudication.

Pourquoi le ministre a-t-il divisé ces contrats, qui représentent près de 200 000 $, en tranches de moins de 50 000 $, alors qu'il sait très bien que les règles du Conseil du Trésor interdisent expressément de scinder des contrats?

L'hon. Mary Collins (ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest, ministre d'État (Environnement) et ministre responsable de la situation de la femme): Madame la Présidente, je vais préciser mes réponses de la semaine dernière. La première fois que le ministère a engagé M. Small pour travailler à la conférence de Rio, on prévoyait que la première tâche à lui être confiée représenterait environ 50 000 $.

Évidemment, les tâches se sont ensuite multipliées et M. Small est devenu la personne la plus compétente pour poursuivre le travail après la CNUED, c'est-à-dire pour assurer un suivi. On lui a demandé s'il acceptait de continuer son travail. Selon les règles du Conseil du Trésor, il est permis d'agir ainsi quand la personne en question est la seule qui soit qualifiée pour faire le travail. M. Small s'est acquitté de ses tâches avec excellence au nom du gouvernement du Canada.

• (1435)

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Madame la Présidente, ma question supplémentaire s'adresse à la même ministre.

La ministre est sans nul doute au courant des lignes directrices du Conseil du Trésor selon lesquelles les autorités contractantes ne devraient pas diviser les contrats ou les modifications apportées aux contrats de façon à éviter d'avoir à obtenir l'approbation requise par la loi.

La ministre pourrait-elle expliquer à la Chambre pourquoi les contrats adjugés à David Small ont été délibérément divisés en plusieurs parties quand cela enfreint directement les règles du Conseil du Trésor? Pourquoi le ministre de l'Environnement a-t-il, en toute connaissance de cause, enfreint le règlement de son propre gouvernement pour donner l'avantage au directeur de sa campagne électorale?

L'hon. Mary Collins (ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest, ministre d'État (Environnement) et ministre responsable de la situation de la femme): Madame la Présidente, j'aimerais que le député écoute bien ce que je vais lui expliquer.

Quand le ministère—et non le ministre—a retenu les services de M. Small afin de procéder aux préparatifs de Rio, le contrat avait été estimé à environ 50 000 $. Or, on s'est aperçu après la CNUED que d'autres travaux étaient nécessaires, et on les a confiés à M. Small puisque c'est lui qui s'était occupé des préparatifs. Cela n'enfreint aucunement les lignes directrices du Conseil du Trésor qui précisent que, dans certains cas, il n'est pas possible, pratique ou rentable de lancer un appel d'offres. Certaines exceptions sont permises, évidemment dans les cas d'urgence, quand ce n'est pas dans l'intérêt public ou quand une seule personne est capable d'effectuer le travail.

Mon collègue conviendra, j'en suis sûre, qu'une personne qui s'est occupée des préparatifs de la CNUED est la personne compétente pour assurer le suivi de cette conférence. C'est ce qu'a fait M. Small pour le compte du gouvernement du Canada et du ministère de l'Environnement. Et je le félicite pour ses efforts et la compétence dont il a fait preuve.

* * *

LES MESURES DE RÉPARATION

Mme Margaret Mitchell (Vancouver–Est): Madame la Présidente, nous nous joignons à tous nos collègues de la Chambre pour condamner dans les termes les plus forts la violence raciale qui a suivi la soirée organisée par le groupe Heritage Front, dimanche soir. Nous demandons au gouvernement de renforcer le Code criminel afin de décourager toutes activités haineuses à l'avenir.

En l'absence du premier ministre, j'adresse ma question au ministre du Multiculturalisme. Elle porte sur les mesures de réparation concernant la loi raciste d'exclusion adoptée par le Canada contre les Canadiens d'origine chinoise et aux termes de laquelle ils devaient payer un droit d'admission. Étant donné que les requérants, qui sont tous âgés, ont entièrement rejeté l'offre de médaille que leur propose le gouvernement en guise de réparation—ils la voient comme une insulte, surtout après avoir attendu neuf ans, et comme un geste purement électoral qui ne les dédommage pas des souffrances qu'ils ont subies pendant des années—, j'aimerais demander au ministre s'il est prêt à rencontrer les représentants de ces personnes et à négocier de bonne foi avec eux afin de trouver un compromis équitable qui répare vraiment les torts causés à ces vieux pionniers qui sont légion?

L'hon. Gerry Weiner (ministre du Multiculturalisme et de la Citoyenneté): Madame la Présidente, j'ai informé le gouvernement des réactions des six collectivités que j'ai eu le privilège de rencontrer et avec lesquelles j'ai procédé à un échange de vues.

J'ai fait de mon mieux pour leur venir en aide. Le gouvernement étudie maintenant leur dossier très attentivement. J'espère avoir très bientôt des nouvelles à communiquer aux personnes que j'ai rencontrées.

Mme Margaret Mitchell (Vancouver–Est): Madame la Présidente, je sais que le ministre du Multiculturalisme est sincère, mais il est sûrement ici pour défendre avec ardeur les gens qui, depuis toujours, souffrent de ce genre de discrimination, et non pas seulement pour tenir le gouvernement au courant du dossier.

Ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Étant donné que les Canadiens d'origine italienne et ceux d'origine ukrainienne qui, durant la guerre, ont été internés sans raison valable dans des camps ont eux aussi refusé les mesures de réparation que le gouvernement voulait leur accorder, le gouvernement va-t-il négocier avec chacun de ces groupes individuellement, et je dis bien négocier, et pas seulement tenir des consultations, en vue d'en arriver à des mesures satisfaisantes pour toutes les parties au lieu de tenter d'imposer des mesures nettement inacceptables à la veille des élections?

L'hon. Gerry Weiner (ministre du Multiculturalisme et de la Citoyenneté): Madame la Présidente, j'ai rapporté fidèlement les commentaires que m'ont faits les représentants des collectivités que j'ai rencontrés. J'ai toujours été très clair et très franc dans ces discussions. J'ai eu le privilège encore une fois de rencontrer bon nombre de ces mêmes personnes au cours des délibérations du CEC hier, lors de la réunion du président, et encore aujourd'hui, lors de la journée réservée aux parlementaires.

J'assure à la députée que je suis très conscient des préoccupations de ces personnes, que je suis heureux qu'elles me les aient communiquées et que l'on est en train de les examiner très attentivement.

* * *

• (1440)

L'ENVIRONNEMENT

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Madame la Présidente, ma question s'adresse aussi au premier ministre suppléant.

Le 21 mai, le ministre de l'Environnement a prétendu que M. David Small n'avait jamais été au même moment conseiller en communications et directeur de campagne. Il a dit qu'aucun problème ne se posait à ce sujet. Toute-

fois, M. Small a admis durant le week-end avoir occupé les deux postes simultanément.

Comment le gouvernement peut-il justifier les agissements du ministre de l'Environnement qui récompense le chef de sa campagne à la direction du parti avec des deniers publics? Le premier ministre suppléant est-elle aussi d'avis qu'auncun problème ne se pose à ce sujet?

L'hon. Mary Collins (ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest, ministre d'État (Environnement) et ministre responsable de la situation de la femme): Madame la Présidente, je répondrai à mon collègue que lui ou certains membres de son caucus ont certainement eu dans leur entourage des gens qui ont travaillé avec eux pendant un certain temps et qui s'occupaient au même moment d'activités liées à leur congrès à la direction ou à d'autres activités politiques.

Les gens employés à contrat par le gouvernement sont parfaitement libres de participer à d'autres formes d'activité politique après avoir satisfait aux exigences de leurs contrats. Je suppose que c'est exactement ce que M. Small a fait.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Madame la Présidente, «je suppose» n'est certes pas une réponse valable. En l'occurrence, le ministre a dit une chose et M. Small a dit exactement le contraire.

Les Canadiens ont le droit de savoir laquelle des deux versions est la vraie ou s'il en existe une autre. Voilà ce qui est en jeu.

[*Français*]

J'aimerais donc demander ceci à la ministre. Peut-elle finalement nous dire la vérité? Est-ce que M. Small a travaillé pour le candidat au leadership en même temps qu'il détenait un contrat du gouvernement, oui ou non? C'est tout ce qu'on veut savoir!

[*Traduction*]

L'hon. Mary Collins (ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest, ministre d'État (Environnement) et ministre responsable de la situation de la femme): Madame la Présidente, je puis assurer à mon collègue une fois pour toutes, que le ministère avait engagé M. Small à forfait pour lui confier certaines tâches et responsabilités.

Il s'est bien acquitté de ces reponsabilités à tous égards; ce qu'il a fait pendant le reste de son temps ne regarde que lui seul.

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Madame la Présidente, la ministre d'État à l'Environnement évite encore mieux les questions que Wayne Gretzky les coups d'épaule ces jours-ci.

La semaine dernière, la ministre d'État à l'environnement a déclaré qu'on n'avait accordé aucun contrat de plus de 50 000 $. Nous savons que c'est faux.

Toujours la semaine dernière, la ministre a prétendu, durant la période des questions, que M. Small n'était pas le directeur de campagne du ministre de l'Environnement. Nous savons maintenant que c'est bel et bien le cas.

La semaine dernière encore, on nous a dit que lorsqu'il s'était joint à l'équipe du ministre pour l'aider dans sa campagne à la direction, il avait démissionné. Nous avons maintenant appris qu'il n'en est rien.

La ministre d'État à l'Environnement pourrait-elle nous dire les mesures qu'elle prend, de concert avec le gouvernement, pour faire enquête comme il se doit sur ce conflit d'intérêts, afin de récupérer les deniers publics qu'on a utilisés à mauvais escient pour subventionner une course à la direction du Parti conservateur.

L'hon. Mary Collins (ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest, ministre d'État (Environnement) et ministre responsable de la situation de la femme): Madame la Présidente, il n'est, là encore, pas très difficile de répondre à la question.

M. Small a été engagé à contrat par le ministère de l'Environnement pour s'acquitter de certaines responsabilités. C'est ce qu'il a fait. On a utilisé les deniers publics de la meilleure façon possible dans le cadre du travail qu'il a effectué pour le ministère relativement au Sommet de la Terre et au Plan vert.

Je peux garantir à mon collègue qu'on a fait bon usage des deniers publics en engageant M. Small.

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Madame la Présidente, les règles du Conseil du Trésor prévoient clairement qu'on ne peut scinder des contrats afin d'éviter de se plier aux exigences du Conseil du Trésor relatives à l'octroi de contrats.

Tous les contrats de plus de 50 000 $ doivent faire l'objet d'appels d'offres afin de donner à tous les Canadiens la possibilité d'effectuer le travail en question.

Dans le cas de M. Small, on a systématiquement scindé les contrats en sous-contrats de moins de 50 000 $ afin de s'assurer que M. Small puisse obtenir le contrat et on a nié ainsi aux Canadiens la possibilité d'offrir leurs servi-

ces pour ce travail. Dans un cas, le contrat a dépassé la limite non pas de 1 $ ni de 10 $ ou 100 $, mais de 33 000 $.

Les Canadiens veulent savoir ce que la ministre fait pour corriger la situation. Va-t-elle cesser de trouver des excuses au ministre de l'Environnement?

L'hon. Mary Collins (ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest, ministre d'État (Environnement) et ministre responsable de la situation de la femme): Madame la Présidente, je suis heureuse de collaborer avec le ministre de l'Environnement dans le cadre de l'excellent travail qu'il accomplit et permettez-moi d'apporter certains éclaircissements en me penchant peut-être à nouveau sur les lignes directrices du Conseil du Trésor. Les lignes directrices du Conseil du Trésor ne sont pas absolues. Elles précisent que normalement, il doit y avoir des appels d'offres, mais il y a, en fait, des exceptions.

• (1445)

En l'occurrence, après avoir examiné les compétences des personnes pouvant être engagées pour effectuer ce travail, le ministère a choisi M. Small, à cause de ses très grandes compétences en matière de travail international et d'environnement.

Lorsqu'il a eu mené à bien son premier contrat, on a jugé bon—et c'est tout à fait logique quand on y pense—étant donné qu'il avait effectué les travaux préparatoires au Sommet de la Terre, de faire appel à ses services à nouveau pour effectuer le travail qui restait à faire relativement à ce sommet. Je pense que c'est tout à fait logique. Je crois qu'on a fait bon usage des deniers publics et je peux vous garantir que M. Small s'est fort bien acquitté de sa tâche.

* * *

L'INDUSTRIE DU TRANSPORT AÉRIEN

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre des Transports.

J'ai en main une note de service du 18 mars adressée par le sous-ministre adjoint responsable de l'aviation au sous-ministre des Transports, qui fait état d'une liste de mesures appliquées par le ministère afin de réduire ses dépenses. Je dirai immédiatement que certaines de ces mesures me paraissent justifiées, mais d'autres qui concernent la sécurité aérienne me préoccupent beaucoup.

La décision qui m'inquiète le plus prévoit une réduction du nombre d'inspections des marchandises dangereuses, dans le but d'épargner sept années-personnes et 500 000 $.

Le ministre pourrait-il se renseigner au sujet de cette note de service, dont je lui ai donné copie, afin de veiller à ce que le nombre d'inspections des marchandises dangereuses ne soit pas réduit? En fait, le nombre d'inspections devrait plutôt augmenter. Le ministre peut-il prendre un engagement en ce sens devant la Chambre?

[*Français*]

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Oui, madame la Présidente.

[*Traduction*]

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Madame la Présidente, la note de service recommande également de réduire le nombre d'heures de travail supplémentaires dans le domaine du contrôle aérien.

Nous savons tous le cauchemar que représente l'aéroport Pearson depuis des années, l'été en particulier, pendant la période de construction.

Le ministre va-t-il abroger la décision de réduire les heures de travail supplémentaires jusqu'à ce que de nouveaux contrôleurs aériens soient embauchés et l'effectif soit enfin complet?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Madame la Présidente, la sécurité est une priorité absolue au ministère des Transports. Je crois que dans le rapport qu'il a déposé, le juge Moshansky conclut que le ciel canadien est sûr.

Je pense que si le ministère des Transports ne réduisait pas ses budgets de fonctionnement comme le font tous les autres ministères, le député lui en ferait le reproche.

Je puis assurer au député que les réductions touchent les services et non pas la sécurité.

* * *

[*Français*]

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre de la Justice. Le 2 février dernier, je suis intervenu dans cette Chambre au sujet du cas de M. Robert Maltais, d'Amos, en attente d'une comparution devant un juge-arbitre de la Cour fédérale. J'ai écrit à l'honorable James A. Jerome, juge en chef, la même journée, et il n'a jamais accusé réception de ma lettre.

Depuis plusieurs mois, M. Maltais et sa famille vivent dans l'inquiétude d'une erreur technique administrative commise dans son dossier par l'ordinateur de l'assurance-chômage. Le ministre peut-il me confirmer, aujourd'hui, qu'un juge-arbitre sera en Abitibi bientôt dans le but d'entendre la cause de M. Robert Maltais ainsi que les 31 causes en attente d'une comparution? J'ai l'impression que les juges-arbitres du Canada ont oublié

l'Abitibi–Témiscamingue, car la dernière présence d'un juge-arbitre chez nous remonte à avril 1990.

L'hon. Pierre Blais (ministre de la Justice et procureur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)): Madame la Présidente, je comprends et je sympathise avec mon collègue. Il est bien évident que les juges qui sont appelés à entendre ces causes et les juges de la Cour fédérale en général ont eu un surcroît de travail au cours de la dernière année. Il y a eu d'autres causes aussi qui se sont ajoutées venant d'autres secteurs.

Je pense que le juge en chef est au courant des préoccupations de mon collègue. Je connais aussi, soit dit en passant, l'intérêt pour mon collègue d'un contrôle serré des dépenses du gouvernement. Il est bien évident qu'on ne peut pas à ce moment-ci augmenter les dépenses. Il faut exercer un contrôle des dépenses au niveau des cours. Je vais m'assurer que l'information ou la question posée par mon collègue soit transmise au juge en chef de façon à ce qu'il puisse l'étudier. Je ne pense pas que ce soit le gouvernement qui doive intervenir sur les opérations quotidiennes de la cour, mais je vais m'assurer que les préoccupations de mon collègue soient soumises au juge en chef pour considération.

* * *

• (1450)

[*Traduction*]

LES NATIONS UNIES

M. Scott Thorkelson (Edmonton—Strathcona): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre qui répond au nom de la secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Dans le climat d'après-guerre froide, les Nations Unies jouent un rôle de plus en plus critique dans les affaires politiques et économiques du monde. Or, le financement de l'ONU est assuré par les cotisations de ses pays membres et le Canada a toujours versé les montants qui lui ont été demandés. Malheureusement, on ne peut en dire autant de notre voisin du Sud.

Je pose au ministre la question suivante: Où en sont les efforts diplomatiques du Canada pour inviter le gouvernement américain à acquitter les cotisations qu'il doit depuis longtemps aux Nations Unies?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, comme le député le reconnaît, le Canada est un des premiers à déployer des efforts pour que tous les membres de l'ONU acquittent leurs cotisations en entier et en temps voulu. Le premier ministre et la secrétaire d'État aux Affaires extérieures ont tous deux soulevé cette question tant aux Nations Unies qu'au cours de réunions bilatérales avec les États-Unis.

Depuis 1990, les Américains effectuent des versements annuels sur leurs cotisations et leurs arriérés. Aujourd'hui, leurs arriérés sont beaucoup moins élevés, en termes relatifs et absolus, qu'ils ne l'étaient en 1990.

Nous croyons qu'ils continueront de reconnaître qu'il est important d'acquitter les arriérés, mais nous reviendrons sur la question avec les États-Unis et, en fait, avec tous les pays qui tardent à verser leurs cotisations à l'ONU.

* * *

LE REDRESSEMENT

Mme Shirley Maheu (Saint-Laurent—Cartierville): Madame la Présidente, en 1984, le premier ministre a promis aux communautés chinoise, italienne, ukrainienne et allemande qu'il allait enfin régler la question du redressement en négociant de bonne foi.

Nous savons que le gouvernement a négocié de bonne foi afin de réparer le tort causé aux Japonais. Le ministre du Multiculturalisme avait un mandat à l'époque.

Pourquoi le premier ministre refuse-t-il de donner un mandat à son ministre aujourd'hui et pourquoi l'enjoint-il de présenter aux communautés une proposition qui est à prendre ou à laisser? Pourquoi y a-t-il deux poids, deux mesures dans ce dossier?

L'hon. Gerry Weiner (ministre du Multiculturalisme et de la Citoyenneté): Madame la Présidente, j'étais très heureux de proposer une série d'initiatives qui, je le croyais, allaient grandement favoriser le règlement d'une question à l'égard de laquelle le premier ministre a pris un engagement personnel.

J'avais des propositions très précises. Nous en avons discuté en détail avec les représentants des six communautés, qui nous ont maintenant communiqué leur réponse en toute bonne foi et de façon très claire. C'est maintenant à nous d'étudier très attentivement cette réponse.

* * *

LE RACISME

Mme Shirley Maheu (Saint-Laurent—Cartierville): Madame la Présidente, comme vous le savez, négocier et avoir un mandat sont deux choses distinctes. Le ministre a dit très clairement qu'il n'avait pas de mandat relativement à cette question lorsqu'il a répondu à mon collègue

de York-Ouest, et le secrétaire parlementaire a fait de même.

En fin de semaine dernière, une centaine de skinheads néo-nazis se sont réunis pour faire des saluts fascistes et crier des slogans raciaux. Par la suite, ils ont déclenché une émeute et ont envahi les rues de la ville. Ce sont des incidents graves. Tout cela s'est produit à Ottawa, en plein sur la colline du Parlement.

Quand le premier ministre prendra-t-il enfin des mesures pour combattre le racisme et mettre en oeuvre une stratégie globale de lutte contre les activités haineuses?

L'hon. Gerry Weiner (ministre du Multiculturalisme et de la Citoyenneté): Madame la Présidente, nous n'approuvons jamais le recours à la violence pour régler un différend. Les Canadiens sont révoltés par la haine que certaines personnes essaient de propager. Les habitants d'Ottawa ont clairement exprimé leur mécontentement face à cette situation.

Il y a environ cinq ans, nous avons mis sur pied un programme faisant de la lutte contre le racisme une priorité importante. J'invite la députée à prendre connaissance de ce que nous avons fait au cours des cinq dernières années afin de sensibiliser davantage la population à ce problème.

Je veux profiter de l'occasion pour féliciter la ville d'Ottawa d'avoir très rapidement remis sur pied, après en avoir discuté aujourd'hui avec nos représentants, la coalition pour l'harmonie raciale. Le conseiller Mahoney a dit que dans une semaine exactement, vers la fin de l'après-midi, une réponse très constructive et proactive serait fournie, et je suis sûr que tous les députés seront heureux de l'entendre.

* * *

[*Français*]

LE PROGRAMME D'AIDE AUX PÊCHERIES

M. Francis G. LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso): Madame la Présidente, en l'absence du ministre des Pêches, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration qui partage avec lui la responsabilité pour le programme d'aide aux pêcheries dans le golfe Saint-Laurent.

• (1455)

En fin de semaine, j'ai rencontré les pêcheurs de Chéticamp qui occupent, par frustration, les bureaux de Pêches et Océans avec leurs confrères du Québec, du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard. Pour les pêcheurs du golfe Saint-Laurent, le programme d'aide aux pêcheries que le gouvernment a annoncé il y a deux semaines est une insulte. En plus d'être inadéquat, mal conçu et cinq mois en retard, le programme d'aide n'est même pas encore prêt. Les stocks de poisson dans le golfe Saint-Laurent sont en état de crise. Quand le ministre va-t-il mettre en place un programme d'aide qui reflète cette réalité?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame la Présidente, il est effectivement difficile, j'imagine, pour quelque ordre de gouvernement que ce soit, de pouvoir corriger du jour au lendemain la situation que pose le phénomène environnemental de la quasi-disparition de plusieurs espèces de poissons dans l'Atlantique. Des presque 30 000 pêcheurs et travailleurs d'usine qui travaillent dans cette industrie, il y en a 7 200 qui sont affectés ou visés par ce programme.

Comme l'a indiqué mon collègue, le ministre des Pêches et Océans, beaucoup de ces programmes nécessitent, pour être mis en oeuvre, de faire l'objet de consultations avec les travailleurs et les pêcheurs. Sans ces consultations, ce travail ne peut pas se faire. On a avancé 191 millions de dollars pour essayer d'aider les gens. Si on peut y apporter des améliorations, on le fera, mais cela se fera par le biais de discussions et non pas par l'occupation de bureaux.

[*Traduction*]

M. Francis G. LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso): Madame la Présidente, ce que les pêcheurs veulent, ce ne sont pas des grands gestes de la main, mais des mesures concrètes. Ces gens-là sont désespérés. Beaucoup ont épuisé leurs prestations de chômage. Les pêcheurs n'ont rien à pêcher et les travailleurs des usines n'ont pas de poisson à traiter. Ils n'ont pas de revenus et les quelques maigres dollars promis par le ministère pour créer de l'emploi sont bloqués par les tracasseries administratives.

Quand le gouvernement va-t-il donner une aide concrète aux pêcheurs et aux travailleurs des usines de conditionnement du poisson du golfe du Saint-Laurent?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame la Présidente, à entendre le député, on croirait qu'il ne se fait rien.

Un programme a été annoncé et sa mise en oeuvre a débuté. Nous savons que certains ont épuisé leurs prestations de chômage. C'est pourquoi nous avons annoncé ces mesures.

Je sais bien comment les libéraux s'y prendraient. Ils iraient là-bas et dépenseraient sans compter l'argent des contribuables, comme ils l'ont fait pendant 16 ans, sans se soucier du déficit ni de quoi que ce soit d'autre. Ce n'est pas la solution, et ce n'est pas ce que nous faisons. Nous allons collaborer avec ce secteur de manière constructive pour l'aider à traverser cette période difficile.

LE PROJET DE LA KEMANO

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre de la Justice et porte sur le controversé projet de détournement de la rivière Kemano dans le nord de la Colombie-Britannique, qui fait de plus en plus scandale.

Nous avons appris, en lisant une lettre de fonctionnaires du ministère des Pêches et Océans que ce dernier a émis une directive visant probablement à interdire aux employés du ministère, les anciens y compris, de comparaître devant la Utilities Commission de la Colombie-Britannique qui fait enquête sur le projet Kemano.

Ma question est la suivante. Que cache le gouvernement? Pourquoi ne permettez-vous pas à ces employés de comparaître devant la commission et de témoigner librement sur ce projet? Allez-vous lever cette interdiction?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame la Présidente, au nom du ministre des Pêches et des Océans, je n'ai reçu aucun avis à cet effet.

M. Gardiner: J'ai posé ma question au ministre de la Justice.

M. Valcourt: Chose certaine, si une commission d'enquête est en cours, elle dispose des pouvoirs requis pour obliger des témoins à comparaître. Je suis sûr que le ministre des Pêches et Océans n'a émis aucune directive tendant à interdire à des gens de témoigner devant une commission d'enquête en Colombie-Britannique.

Tout ce que je puis dire, c'est que le député vient de porter une accusation sérieuse et que le ministre des Pêches et des Océans voudra sûrement y répliquer.

* * *

• (1500)

LE LOGEMENT

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre du Logement.

La Colchester Rural Housing and Repair Society attend avec beaucoup d'impatience le déblocage de fonds de la SCHL afin de poursuivre son oeuvre importante au cours de l'année qui vient. Des fonds seront-ils mis à sa disposition et, dans l'affirmative, quand lui seront-ils versés?

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre des Travaux publics): Madame la Présidente, je sais gré au député de l'intérêt qu'il porte à ce dossier.

La Société canadienne d'hypothèques et de logement est sur le point de faire savoir aux organismes comme celui qui l'intéresse s'ils auront droit à des fonds. Je peux lui dire dès à présent que, dans le cas précis de cet organisme, les nouvelles sont bonnes. Celui-ci devrait recevoir plus de $100 000.

* * *

L'INDUSTRIE DU TRANSPORT AÉRIEN

M. Stan Keyes (Hamilton-Ouest): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre des Transports et porte sur la note de service interne de Transports Canada dont copie a été remise au ministre.

Il y est question de la réduction des primes d'heures supplémentaires imposée aux contrôleurs aériens de l'aéroport Pearson de Toronto. Cette note confirme que l'on compromet la sécurité aérienne au nom de l'austérité financière, car de telles réductions occasionneront des retards durant la haute saison, bloquant le trafic passager. Qui dit réductions dit compressions d'effectif dans les stations radar et les nouvelles unités de contrôle terminal qui viennent d'être construites, sans compter que le moral est tombé plus bas que jamais. Malgré les assurances données par le ministre, la sécurité se trouve compromise.

Pourquoi le ministre des Transports et tous les autres ministres à qui j'ai soumis ce problème précis avant lui font-ils passer les restrictions budgétaires avant la sécurité?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Madame la Présidente, je m'étonne d'entendre dire au député que le moral des employés a baissé en raison de la réduction des heures supplémentaires. Ce qu'on avait l'habitude d'entendre dans le passé, c'était que les gens n'aimaient pas être forcés de faire des heures supplémentaires.

Je peux assurer le député une fois de plus que la réduction du budget de fonctionnement du ministère des Transports ne compromettra pas la sécurité, même si le député fait tout son possible pour effrayer les gens. Il ressort d'une enquête sur le sujet que la réduction prévue est sans danger.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

DÉCRETS DE NOMINATION

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, j'ai le plaisir de déposer, dans les deux langues officielles, un certificat annonçant une nomination que le gouvernement a faite récemment.

Ce certificat propose la nomination de M. Richard Cashin comme membre de l'Office national des transports. Conformément au paragraphe 110(2) du Règlement, le certificat est renvoyé d'office au Comité permanent des transports.

* * *

[*Français*]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITITONS

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes et de la ministre de la Défense nationale): Madame la Présidente, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 11 pétitions.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

GESTION DE LA CHAMBRE

CENTIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes et de la ministre de la Défense nationale): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter le centième rapport du Comité permanent de la gestion de la Chambre au sujet de changements dans la liste des membres de comités permanents. Si la Chambre donne son consentement, j'ai l'intention de proposer l'adoption de ce rapport plus tard aujourd'hui.

[*Traduction*]

LE PROJET DE LOI C-124

RAPPORT DU COMITÉ LÉGISLATIF

L'hon. Ralph Ferguson (Lambton—Middlesex): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le rapport avec propositions d'amendement du Comité législatif chargé d'étudier le projet de loi C-124, Loi modifiant la Loi sur la monnaie.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

[*Français*]

GESTION DE LA CHAMBRE

ADOPTION DU CENTIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes et de la ministre de la Défense nationale): Madame la Présidente, si la Chambre donne son consentement, je propose que le centième rapport du Comité permanent de la gestion de la Chambre, présenté à la Chambre aujourd'hui, soit adopté.

Mme le vice-président: Comme ce rapport vient d'être déposé, je vais demander qu'on le lise s'il vous plaît.

[*Note de l'éditeur: Le greffier de la Chambre donne lecture du rapport.*]

(La motion est adoptée.)

* * *

• (1505)

[*Traduction*]

GESTION DE LA CHAMBRE

ADOPTION DU QUATRE-VINGT-QUINZIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Madame la Présidente, je propose l'adoption du 95e rapport du Comité permanent de la gestion de la Chambre.

Ce rapport recommande que les membres suivants soient ajoutés à la liste générale des membres du secteur Économie: M. Blaikie et M. Langdon.

(La motion est adoptée.)

* * *

PÉTITIONS

LES LANGUES OFFICIELLES

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Madame la Présidente, je veux présenter aujourd'hui une pétition qu'a fait circuler un de mes électeurs de la circonscription de York-Ouest, Robert Swannick. Il habite la partie sud de la circonscription.

Il a fait signer cette pétition par ses amis et ses voisins qui prient humblement le gouvernement et le Parlement de tenir un référendum sur la très importante question du bilinguisme afin de permettre aux Canadiens de se faire entendre à cet égard.

Les pétitionnaires proposent que l'acceptation ou le rejet des modifications proposées soit déterminé par un vote majoritaire dans l'ensemble du Canada et par un vote majoritaire dans la majorité des provinces, les territoires comptant pour une province.

LES RELATIONS DE TRAVAIL AU PARLEMENT

M. Lyle Kristiansen (Kootenay-Ouest—Revelstoke): Madame la Présidente, je prends la parole encore une fois pour présenter, conformément à l'article 36 du Règlement, deux pétitions qui font partie d'une série de pétitions présentées par moi-même et mes collègues du Nouveau Parti démocratique.

Ces deux pétitions sont signées par environ 75 habitants de la région d'Ottawa-Hull. Sans entrer dans tous les détails, puisque la Chambre les connaît déjà très bien, je dirai simplement que les pétitionnaires demandent au Parlement d'exhorter le gouvernement à promulguer enfin, après quelque sept ans, les Parties II et III de la Loi sur les relations de travail au Parlement.

LES SOINS DE SANTÉ

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Madame la Présidente, j'ai entre les mains une pétition signée par des gens qui réclament un programme national de soins de santé complets. Ils veulent que le gouvernement mette un terme aux gels et aux réductions qui s'appliquent actuellement au financement des soins de santé et de l'enseignement postsecondaire.

Les pétitionnaires exigent la tenue de consultations et de négociations afin que de nouveaux accords, absolument essentiels en matière de santé, soient conclus. Ils veulent que le gouvernement confirme son engagement à respecter les garanties qu'offre la Loi canadienne sur la santé aux Canadiens et à veiller à ce que des soins de santé universels, accessibles, complets et transférables soient dispensés par des organismes publics sans but lucratif, n'imposant aucun ticket modérateur et aucun honoraire supplémentaire.

Les signataires réclament l'abrogation de la loi C-91 qui accorde un monopole de 20 ans aux fabricants de médicaments brevetés et exigent des dispositions garantissant la production de médicaments génériques à bas prix.

[*Français*]

Ils demandent que les soins de santé au Canada soient préservés.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes et de la ministre de la Défense nationale): Madame la Présidente, on répondra aujourd'hui aux questions suivantes: 488 et 499.

[*Texte*]

Question nº 488—**M. Proud:**

> En ce qui concerne l'annonce récente de la remise sur pied d'une base de la réserve navale à Charlottetown, a) le Conseil de Trésor a-t-il donné son approbation finale à ce projet et, dans l'affirmative, quelle est la ventilation des fonds et, dans la négative, quand l'approbation doit-elle être donnée, b) quel sera le nombre de stagiaires et quelle est la formation qu'ils recevront, c) combien faudra-t-il d'instructeurs, d) combien d'emplois à temps plein seront créés, e) une région de Charlottetown a-t-elle été désignée et, (i) dans l'affirmative, quels sont les régions choisies, pour quelles raisons et quel est le coût de terrain, (ii) dans la négative, quelles sont les régions envisagées, f) une entreprise s'est-elle vu attribuer le contrat et, (i) dans l'affirmative, laquelle et par quel processus a-t-elle été engagée, (ii) dans la négative, quand lancera-t-on un appel d'offres pour ce projet et comment prévoit-on obtenir des précisions sur les exigences en matière d'architecture et de conception ainsi que sur les besoins techniques concernant ces installations?

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Défense nationale et ministre des anciens combattants): 1. a) Le 11 février 1993, le Conseil du Trésor donna l'autorisation qui suit pour le Projet de la Division de la Réserve Navale de Charlottetown à un coût total de 18,5 millions de dollars (actualisés).

L'autorisation de dépenser 4,7 millions de dollars (actualisés), fut accordée pour l'achat d'équipements d'entraînement et de meubles; pour effectuer des rénovations mineures aux installations intérimaires; pour exécuter les activités reliées à la gestion du projet; et pour entreprendre les plans et dessins ainsi que le développement d'estimés fermes des coûts de la construction des installations permanentes.

L'autorisation préliminaire fut accordée pour la construction des installations permanentes d'une Division de la Réserve Navle type. On prévoit demander au printemps de 1995 l'autorisation finale pour la construction des installations permanentes, soit après que les études de plans et dessins, ainsi que les études environnementales auront été complétées.

Une autorisation de principe fut obtenue afin de pouvoir louer des installations intérimaires, ainsi que d'acquérir la propriété foncière du futur site permanent. L'autorisation de dépenser pour la location d'installations intérimaires et pour l'acquisition d'un site permanent sera demandée que lorsque les évaluations du marché et les négociations de propriété auront été complétées, et que l'offre de location ou de vente aura été signée par le propriétaire du site choisi.

b. La nouvelle Division de la Réserve Navale recrutera et entraînera 100 réservistes de la Réserve Primaire. On enseignera aux recrues: les séances de base de matelotage; l'exercice militaire cérémonial; ainsi que les procédures et règlements militaires généraux.

Ceux qui complèteront avec succès leur entraînement de recrue se verront assigner une occupation navale spécifique. L'entraînement occupationnel inclura le matelotage, la navigation, l'ingénierie maritime, les communications, la cuisine, la logistique, l'assistance médicale et l'administration.

c. Seize instructeurs (réservistes) seront requis pour effectuer l'entraînement à l'intérieur de la Division de la Réserve Navale.

d. Dix emplois militaires à temps plein seront créés. Aucun emploi civil ne sera créé.

e. Les installations *temporaires* seront situées dans le Parc Industriel West Royalty. Celui-ci est le seul endroit à Charlottetown ayant des installations déjà existantes, disponibles pour location et qui, suite à quelques rénovations mineures, seraient adéquates à court terme pour les besoins d'accommodation de la nouvelle unité. À court terme, les besoins en accostage de la Réserve Navale devront être comblés en louant des espaces appropriées à la marine locale.

Les besoins à *long terme* de la Division de la Réserve Navle seront comblés en construisant des instalations premanentes types sur une propriété riveraine du centre-ville de Charlottetown.

Un tel endroit donnera à la Division de la Réserve Navale une visibilité accrue, une meilleure accessibilité ainsi qu'un cachet nautique distinct à l'intérieur de la communauté locale. Parce qu'il rehausse le recrutement et est déterminant sur l'acceptation de l'unité par la communauté, ce cachet nautique distinct est indispensable à une Division de la Réserve Navale. De plus, une Division de la Réserve Navale requiert un accès facile à ses embarcations et à des eaux navigables pour effectuer son entraînement embarqué.

Pour les installations permanentes de la Réserve Navale, la Ministère de la Défense Nationale a demandé à la «Charlottetown Area Development Corporation» d'identifier une option ferme pour un site riverain dans le centre-ville de Charlottetown.

Le coût de la propriété ne sera pas connu tant que les négociations ne seront par terminées.

f. Non

(i) N/A

(2) Les plans et dessins des installations permanentes commenceront dès que l'offre de vente par le propriétaire sera finalisée.

Les travaux de conceptions de plans et dessins devraient débuter en mai 1994. Ces activités se limiteront principalement à l'ajustement aux plans d'installations types de la Division de la Réserve Navale, lesquels furent développés par le Ministère de la Défense Nationale. Dans le but de réduire les échéanciers et les coûts, les modifications seront effectuées par Travaux Publics Canada (Atlantique), conformément aux ententes spécifiques de services avec le Ministère de la Défense Nationale.

Question nº 499—**M. Althouse:**

1. Quelle quantité de bromure de méthyle utilise-t-on par année au Canada pour la fumigation a) des produits et des lieux de mise en quarantaine, b) des sols, c) des résidences;

2. Quelles solutions le Canada envisage-t-il d'adopter au cours des quatre prochaines années pour réduire l'utilisation de bromure de méthyle servant à la fumigation a) des produits et des lieux de mise en quarantaine, b) des sols, c) des résidences; et

3. Envisage-t-on d'exiger que des mises en garde concernant l'utilisation des produits au sujet desquels on a fait usage de bromure de méthyle en cours de culture soient apposées dans les lieux où ces produits sont vendus?

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes et du ministre de la Défense nationale): Les ministères de l'Environnement et de la Santé nationale et du Bien-être social m'informent comme suit:

1. En décembre 1992, une étude commandée par Agriculture Canada et Environnement Canada a indiqué que la consommation de bromure de méthyle au Canada en 1992 devrait être d'environ 200 tonnes. Cette consommation, d'après cette étude, devrait se répartir comme suit:

a) 50 pour 100—fumigation de locaux (ex. cales de bateau, silos) 5 pour 100—fumigation de biens (y compris aux fins de quarantaine)

b) 45 pour cent—fumigation de sols;

c) 0 pour cent—fumigation de structures (y compris les structures résidentielles).

2. a) Au cours des prochains mois, le ministère de l'Environnement consultera les utilisateurs de bromure de méthyle qui seront touchés afin de définir des moyens de réduire l'utilisation de ce produit pour la fumigation des biens et de quarantaine et de diminuer les émissions attribuables à ces applications.

b) En vertu de la *Loi sur la protection de l'Environnement*, conformément à la version modifiée de Protocole de Montréal, le Canada limitera les importations de bromure de méthyle aux niveaux de 1991, à compter du 1er janvier 1995. Il réduira également de 25 pour cent les importations à compter du 1er janvier 1998. Au cours des prochains mois, le ministère de l'Evironnement consultera les utilisateurs de bromure de méthyle qui seront touchés afin de définir des moyens de réduire l'utilisation de ce produit pour la fumigation de sols et de diminuer les émissions attribuables à ces applications.

c) Il n'y a pas d'applications résidentielles de bromure de méthyle au Canada.

3. Non. L'apposition d'étiquettes n'est pas éxigée au Canada pour préciser les produits chimiques agricoles qui ont été utilisés dans la production des denrées alimentaires et nous ne prévoyons pas imposer une telle exigence dans l'immédiat ni pour le bromure de méthyle, ni pour un autre produit chimique agricole. Avant que ces produits puissent être utilisés de quelque façon que ce soit dans la production d'aliments vendus au Canada, leur innocuité doit être déterminée par des essais minutieux. L'apposition de mises en garde sur les aliments en cause serait donc inutile et même susceptible d'être malinterprétée par le consommateur.

[*Français*]

Mme le vice-président: On a répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire.

M. Langlois: Je suggère, madame la Présidente, que les autres questions soient réservées.

Mme le vice-président: Les autres questions sont-elle réservées?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

• (1510)

[*Traduction*]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ (ARTICLE 81)—LES EMPLOIS POUR LES JEUNES

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Bevilacqua.

Le président suppléant (M. DeBlois): Le député de South Shore voudrait peut-être préciser à la présidence s'il partagera le temps qui lui est accordé avec un autre membre de son parti.

M. Peter McCreath (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, en l'absence du député avec qui je devais partager le temps qui m'est imparti, j'utiliserai les 20 minutes auxquelles j'ai droit. Mes collègues d'en face en seront ravis, j'en suis sûr. J'ai remarqué qu'ils écoutaient toujours très attentivement les discours que je prononce à la Chambre.

Je voudrais reprendre là où j'ai laissé. Au début de mon intervention, j'ai mentionné évidemment le rôle que jouent les fonctionnaires du ministère de l'Emploi et de l'Immigration et l'aide remarquable qu'ils procurent à ceux qui se cherchent un emploi.

Ensuite, les députés d'en face, notamment le député de Saint-Boniface, se sont mis à faire beaucoup de bruit. Ils voulaient savoir à combien se chiffrent les dépenses dans ce domaine.

J'ai alors fourni des statistiques relatives aux dépenses du gouvernement en la matière. Le temps qui m'était imparti est arrivé à échéance justement au moment où j'expliquais que la philosophie du gouvernement actuel est très différente de celle de son prédécesseur.

À notre avis, le gouvernement du Canada n'a pas pour fonction et pour rôle d'employer directement le plus grand nombre de Canadiens possible, indépendamment de ce que cela coûte aux contribuables.

Nous croyons plutôt que le gouvernement a pour rôle et pour fonction de créer un environnement dans lequel

le secteur privé peut être le moteur de l'économie ainsi que le pivot de la création d'emplois et de la croissance.

C'est ce principe fondamental qui, au Canada, distingue le parti ministériel des partis en face. En général, la position du Nouveau Parti démocratique est toutefois beaucoup plus claire.

Ces derniers mois, notamment à l'approche des élections, j'ai remarqué que le Parti libéral propose de nombreuses mesures et solutions qui sont parfois contradictoires, dans ce qui me semble être simplement un effort pour répondre aux désirs de tous les Canadiens, peu importe ce que coûtera aux contribuables canadiens la mise en oeuvre des programmes en question.

Celui qui est proposé dans la motion dont la Chambre est actuellement saisie ne fait pas exception à la règle. J'ai remarqué plus tôt aujourd'hui que la ministre d'État responsable de l'Emploi et de l'Immigration a posé une question très précise, non équivoque et directe au député de York–Nord. Elle lui a demandé ce que coûterait la mise en oeuvre du programme qu'il propose. J'ai remarqué que, dans sa réponse, le député s'est généralement montré vague et équivoque et que, en fait, il n'a pas dit précisément combien coûterait, en dollars réels, la mise en oeuvre de ce programme.

Quand on examine toute cette question, il est important de comprendre les différences de philosophie qui existent entre ce côté–ci de la Chambre et l'autre. Pour ce qui est des objectifs à long terme, de toute évidence, nous poursuivons tous les mêmes buts. Nous voulons ce qu'il y a de mieux pour tous les Canadiens. Nous voulons des perspectives d'emplois non seulement pour les jeunes, mais pour tous les Canadiens désireux de travailler. Même s'il n'y avait qu'un seul Canadien sans emploi, ce serait un de trop.

Ce sur quoi les deux côtés de la Chambre ne s'entendent pas, ce sont sur les façons de résoudre le problème. Je le répète, nous estimons que le rôle du gouvernement ne consiste pas simplement à employer des gens et à les inscrire sur sa liste de paye, mais plutôt à créer un environnement favorable au développement et à la prospérité économiques.

Nous croyons que le gouvernement doit, par exemple, utiliser ses ressources pour permettre le développement des infrastructures en matière de transport et établir un régime fiscal qui permet aux entreprises d'améliorer leur compétitivité. Nous pouvons non seulement soutenir efficacement la concurrence sur notre marché intérieur, mais aussi sur nos marchés d'exportation.

Il est intéressant de noter que le gouvernement actuel a proposé d'apporter au régime fiscal canadien des modifications sans précédent dans l'histoire de ce pays, modifications auxquelles se sont opposés mes collègues d'en face qui ne semblent pas vouloir améliorer la compétitivité des entreprises canadiennes.

Usant de tactiques dilatoires et tenant des propos hystériques, ils ont présenté aux Canadiens la taxe sur les produits et services comme une taxe épouvantable et tout à fait nouvelle, omettant évidemment de mentionner qu'elle remplaçait une taxe dissimulée qui, durant la dernière année de son application, a coûté aux Canadiens 1,5 milliard de dollars de plus que la TPS durant sa première année d'application. Il en va de même en ce qui concerne le commerce.

• (1515)

Le Canada est un pays exportateur. Notre marché intérieur n'est pas assez important pour assurer le niveau de vie que souhaitent les Canadiens. Un quart de nos emplois sont directement liés à nos exportations. Force nous est donc de trouver des débouchés et d'être compétitifs si nous voulons exporter. À long terme, ce sont les meilleurs moyens dont dispose le gouvernement pour offrir des perspectives d'emploi aux Canadiens, tous âges confondus, mais surtout aux jeunes. Au XXI^{e} siècle qui approche à grands pas, ceux–ci vivront dans une société où les perspectives d'emploi dans le secteur productif seront directement liées à productivité et à la compétitivité. La suppression des entraves au commerce international a eu notamment pour effet d'obliger les sociétés canadiennes à devenir compétitives.

Ceux qui laissent entendre que cette façon de procéder n'était pas la bonne et qu'il faudrait aller dans le sens contraire auraient intérêt à tirer la leçon du magasinage outre–frontière. Les Canadiens n'iront même pas dans les magasins au Canada pour acheter des produits dont les prix ne sont pas compétitifs. Ils sont à la recherche du meilleur achat qui soit. Pour cela, ils sont prêts à se rendre à Buffalo, Bangor ou Seattle.

Il vaut mieux refaçonner l'économie canadienne de façon que les sociétés canadiennes puissent rivaliser avec leurs concurrents, et ce, non seulement à l'étranger grâce aux exportations, mais ici même au Canada. C'est l'idée maîtresse des politiques du gouvernement.

Que doit-on faire à court terme? Je me rends compte que je parle ici des principes économiques fondamentaux qui, à long terme, assureront la croissance et la prospérité de l'économie canadienne ainsi que des emplois hautement spécialisés et fort rémunérateurs aux Canadiens. Voilà où nous en sommes. Que devons-nous donc faire à court terme? De toute évidence, à court terme, ce qui importe, c'est la participation du gouvernement.

Nous avons les subventions accordées en vertu du programme Emploi d'été/Expérience de travail pour venir en aide à nos étudiants. Nous aimerions avoir un montant trois fois supérieur. Je n'aurais pas d'objection à établir un budget dans ma propre circonscription si le ministère de l'Emploi et de l'Immigration avait un budget trois ou quatre supérieur au titre des subventions accordées en vertu du programme d'Emploi d'été/Expérience de travail pour le South Shore l'été qui vient. Nous serions en mesure de trouver des jeunes désireux et capables d'en profiter. Mes vis-à-vis diraient immédiatement: «Mais oui, triplons le budget, pas de problème! Multiplions-le par quatre ou par cinq.»

Une voix: Imposer et dépenser.

M. McCreath: Exactement, imposer et dépenser, encore et encore.

D'où vient l'argent? Mes collègues d'en face se sont opposés à toutes les mesures de réduction des coûts que le gouvernement a proposées, et j'attends encore que les libéraux nous précisent les impôts qu'on devrait augmenter ou les nouvelles taxes s'ils en ont jamais la possibilité.

C'est la joie et le luxe de l'opposition. Elle peut être en faveur de tout. Elle peut dépenser de l'argent pour toutes sortes de programmes et on ne lui demande jamais de rendre des comptes. Je devrais dire à mes collègues qu'à mon avis, on ne va pas leur demander de comptes à ce sujet non plus parce que quand il y aura les élections cet automne et que les Canadiens ne vont pas être séduits et trompés par ce genre de bêtise voulant que l'on donne aux gens ce qu'ils demandent. Ils ne vont pas se laisser duper.

À court terme, nous devons vraiment aider les gens. Nous avons naturellement les prestations d'assurance-chômage pour aider les gens qui se retrouvent soudainement au chômage. Nous pouvons avoir un système d'assurance-chômage qui paie les gens pour qu'ils restent chez eux à se tourner les pouces ou nous pouvons en avoir un qui encourage plutôt les gens à se servir de cette période pour essayer d'améliorer leur situation en suivant des cours et en acquérant des compétences qui pourront leur être utiles dans la recherche d'un autre emploi. C'est le choix qu'a fait le gouvernement à ce sujet. C'était un choix que préconisait le projet de loi C-21 auquel se sont naturellement opposés mes collègues d'en face qui voulaient que les gens se contentent de rester chez eux et de toucher des prestations d'assurance-chômage. Nous devons aussi avoir de temps en temps des programmes de développement de l'emploi quand il y a de graves difficultés.

Actuellement, au moment même où nous nous parlons, tous les députés savent que notre industrie des pêches traverse une crise très grave dans le Canada atlantique. L'année dernière, quand la province de Terre-Neuve s'est vraiment trouvée dans une situation critique, on a établi le programme d'aide aux pêcheurs de la morue du Nord qui octroyait des crédits pour aider les gens pendant cette période particulièrement difficile.

• (1520)

Dans le reste du Canada atlantique, le même problème se pose. En juillet dernier, les quotas de poisson de fond ont été réduits de 30 p. 100 dans la région Scotia-Fundy et, en novembre, les scientifiques ont déclaré s'être trompés.» Ils ont alors dit au ministre des Pêches et des Océans que c'est une réduction de 70 p. 100 qu'il fallait.

À la demande expresse de nombreux députés des deux côtés de la Chambre, le gouvernement a commencé à travailler à l'élaboration d'un programme qui aiderait les gens en cause. Il y a un mois et demi, il a annoncé un tel programme. C'est un bon début.

Je dois dire à mes collègues des deux côtés de la Chambre et aussi au gouvernement que ce programme n'est qu'un début. Or, des centaines de personnes des provinces maritimes n'auront pas droit à ce programme, qui est conçu pour venir en aide aux personnes qui ne pourront pas avoir droit à l'assurance-chômage parce qu'elles ne pourront pas accumuler suffisamment de semaines de travail. Il vise à donner à ces personnes le temps supplémentaire dont elles ont besoin pour avoir droit à l'assurance-chômage. La difficulté, c'est que le programme ne s'appliquera qu'à quelques personnes, car les critères d'admissibilité sont plutôt stricts. Je pense qu'il faudra l'améliorer.

Par ailleurs, dans le secteur de la pêche, notamment dans le Canada atlantique, nous devrons reconnaître que pendant la période de transition, il sera important de

fournir une aide aux personnes et aux familles qui traverseront peut-être la crise la plus grave de leur vie, mais nous devrons également restructurer un peu ce secteur. Nous pourrions procéder à cette restructuration en disant à certains groupes qu'ils ne pourront plus pratiquer la pêche, mais, pour être franc, j'estime que c'est là une solution inacceptable.

Nous ne pouvons pas simplement dire tout à coup qu'il n'y a plus de place pour les pêcheurs à temps partiel ou pour ceux qui ont pris surtout du maquereau, du hareng, du poisson de haute mer et du homard, mais pas de poisson de fond au cours des dernières années. Cela n'est pas acceptable.

Les gens qui quitteront le secteur de la pêche devraient être uniquement ceux qui auront décidé de le faire. Nous ne devrions certainement pas retirer les permis des pêcheurs sans leur offrir une certaine forme d'indemnisation, ce qui constituerait, à mon avis, de l'expropriation sans dédommagement, une pratique que j'estime décidément inacceptable.

Nous devons puiser un peu plus dans les ressources du gouvernement même si notre situation financière est difficile car, dans ce cas-ci, il faut accorder la priorité aux gens. À mon avis, nous devons mettre sur pied un programme qui encouragera les pêcheurs à prendre une retraite anticipée. Nous devons aussi prévoir une sorte de régime de rachat des permis, financé en partie par l'industrie, au besoin. Ce régime permettra à ceux qui désirent quitter le secteur de le faire, afin que nous puissions procéder à la rationalisation. Elle devra se faire d'une manière juste, équitable et humaine. Il ne faudra pas simplement dire à certains groupes qu'ils n'ont plus le droit de pratiquer la pêche.

J'estime donc que le gouvernement a la responsabilité de faire face aux crises à court terme. Il lui incombe de venir en aide aux gens. Cette responsabilité, le gouvernement a prouvé qu'il en était conscient en mettant en place des mesures afin de venir en aide à l'industrie de la pêche et en introduisant les mesures qu'il a prises en ce qui concerne l'assurance-chômage.

Ces programmes n'ont pas seulement pour objet d'assurer des revenus provisoires aux gens, mais aussi de veiller à ce qu'ils profitent du temps pendant lequel des fonds leur sont versés pour acquérir les compétences qui leur permettront d'occuper de nouveaux emplois ou, dans le cas des pêcheurs, de se perfectionner de façon à être mieux qualifiés quand ils retrouveront un emploi dans l'industrie de la pêche.

Le troisième point dont je veux parler et qui, à mon avis, a tout à fait sa place quand il est question de chômage, de formation, des jeunes, etc., c'est bien sûr le problème de la dichotomie qui, en vertu de la Constitution, existe entre les sphères de compétence fédérales et provinciales. Il semble que l'on demande de plus en plus au gouvernement fédéral de s'ingérer dans les questions relatives à l'éducation, même s'il est question de formation, de formation professionnelle, ou autres euphémismes du genre.

Quoi qu'il en soit, on demande de plus en plus au gouvernement fédéral d'intervenir dans le domaine de l'éducation. Si c'est ce qu'il faut pour redresser l'économie, si c'est ce dont ont besoin les Canadiens, eh bien soit. En principe, je n'y vois aucune objection. Ce que je me demande en tant que personne ayant travaillé dix-sept ans dans ce domaine, c'est ce que font exactement nos systèmes d'enseignement secondaire et postsecondaire.

• (1525)

Que faisons-nous de la merveilleuse infrastructure de nos écoles, nos universités et nos collèges, qui sont fermés et verrouillés 12 heures par jour? Où vont donc toutes ces ressources, si l'on demande de plus en plus au gouvernement fédéral, que ce soit par l'intermédiaire du ministère de l'Emploi et de l'Immigration ou de tout autre organisme, de financer d'autres types de systèmes d'enseignement et de petites écoles privées?

Je sais que, dans ma circonscription, il existe d'excellents programmes de formation qui sont financés par la CEIC. Ces programmes sont très efficaces sur plusieurs plans. Je n'ai rien contre cela, mais pourquoi le gouvernement fédéral financerait-il un système d'enseignement distinct, plutôt que de s'unir aux provinces? Je sais que le gouvernement fédéral serait très heureux de collaborer avec les provinces afin de réaliser ces objectifs.

Il me semble qu'on s'y prend mal. Il y a tellement d'argent investi dans le système des écoles publiques. Par écoles publiques, j'entends celles qui sont financées par l'État. Je ne parle pas des *public schools* qui sont des écoles primaires. Je pense qu'en Ontario, c'est comme ça qu'on appelle les écoles primaires. Nous avons certainement une infrastructure scolaire impressionnante, et un système d'éducation impressionnant. Pourtant, en dehors de ce système de plusieurs millions et même de plusieurs milliards de dollars, on exige de plus en plus que le

gouvernement fédéral finance des programmes d'éducation.

Je trouve évident qu'il y a un problème sur ce plan. Je crois que nous devrions discuter davantage, dans notre pays, du partage des compétences, pour déterminer qui doit offrir quels services. Le député de Saint-Boniface, qui est spécialiste de la question, pourrait peut-être dire quelques mots à ce sujet d'ici la fin du débat aujourd'hui.

Il semble que le rôle des provinces soit d'éduquer les jeunes. Nous avons de plus en plus tendance à compter sur le gouvernement fédéral pour la formation des adultes. Si c'est ce que nous voulons au Canada, fort bien. J'ai déjà été enseignant, et je ne vois vraiment pas pourquoi tous les citoyens ne pourraient pas profiter des écoles. Il suffit d'offrir des programmes qui répondent aux exigences et aux besoins des étudiants potentiels. Il faut offrir les cours quand les étudiants peuvent les suivre. Nous devons faire preuve de beaucoup plus de souplesse dans la façon dont nous utilisons ces ressources.

Pour terminer, je tiens à rappeler que la question que nous examinons aujourd'hui est très importante. Il existe certes différentes façons d'aborder cette question. Il est clair qu'il n'y a aucune limite aux sommes qui pourraient y être consacrées à des fins positives. N'oublions pas, cependant, que le gouvernement a consacré, cette année, bien plus de 3 milliards de dollars à cette question.

En fin de compte, la solution au problème du chômage ne consiste pas simplement, comme semblent le suggérer certains députés d'en face, à demander au gouvernement du Canada d'inscrire les gens sur les listes de paye en les faisant participer à un programme ou à un autre. Il faut plutôt restructurer l'économie canadienne, comme notre gouvernement l'a fait, pour favoriser le développement et la croissance de l'économie et favoriser les exportations, qui sont à la base de la création d'emplois au Canada.

L'hon. Charles Caccia (Davenport): Monsieur le Président, j'aimerais féliciter le député de South Shore d'avoir fait volte-face au cours de son intervention. Il a commencé par critiquer ceux qui voient un rôle pour le gouvernement dans la lutte contre le chômage. Puis, peu à peu, il a admis que le gouvernement avait un rôle à long terme et peut-être même à court terme. C'est toute une conversion sur le chemin de Damas.

Le député de South Shore s'est montré extrêmement habile en abordant le sujet des pêches et le drame que vivent les communautés d'où il vient et pour lesquelles j'ai la plus grande compassion.

J'aimerais demander au député comment il peut prétendre que le Parti libéral et notre porte-parole de York-Nord n'ont pas de recommandations précises à faire. N'a-t-il pas entendu le discours prononcé aujourd'hui par le député de York-Nord lorsqu'il a présenté sa motion? Il y exposait point par point un plan très détaillé qui n'a sans doute pas l'approbation du député de South Shore. Notre porte-parole, au nom de l'opposition officielle, a présenté un plan très précis, représentant une somme importante. Quoi qu'il en soit, c'est le fruit d'une mûre réflexion. Le député de South Shore ne peut porter des accusations contre le Parti libéral et son porte-parole et dire qu'il est très facile de parler au nom de l'opposition lorsqu'on est dans l'opposition ni prétendre qu'il n'a pas entendu une seule recommandation venant du Parti libéral du Canada.

• (1530)

Comment peut-il dire une chose pareille?

M. McCreath: Monsieur le Président, j'apprécie la compassion de mon honorable ami pour les problèmes des pêches dans l'Atlantique que je sais bien réelle. Le manque de précision que je reproche à la proposition du député de York-Nord a à voir avec l'absence de chiffres précis.

Le député a déclaré devant la Chambre que le gouvernement devrait instaurer un programme national de service pour les jeunes ou un programme national de formation en apprentissage. Je ne vois pas d'inconvénient à ce que mon ami de York-Nord expose ses idées et le reste.

La question dont j'ai dit qu'elle était restée sans réponse a été posée très clairement par le ministre d'État aux Finances qui a cherché à savoir le coût d'un tel programme et l'endroit où le député avait l'intention d'aller chercher ces fonds. Devrait-on les ajouter au déficit? Devraient-ils faire l'objet d'une mesure fiscale ou le député propose-t-il qu'on supprime quelque chose d'autre du budget pour obtenir ainsi les fonds nécessaires?

Ce sont là les précisions que je cherchais. Il est clair que le député de York-Nord ne connaît pas la réponse à ces questions. Se pourrait-il que mon honorable ami ait envisagé ce programme sans aucun égard au coût? Mon honorable ami de Davenport pourrait-il nous dire quel

serait le coût exact de ce programme et où le Parti Libéral a l'intention d'aller chercher ces fonds?

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, bien entendu, vous connaissez la réponse à la première question pour ce qui est de savoir où on trouverait l'argent; on pourrait utiliser notamment les 5,8 milliards de dollars qu'on va consacrer à des hélicoptères. On trouverait également beaucoup d'argent en réduisant le nombre de voyages inutiles comme le dernier voyage du premier ministre, mais je vais essayer de m'en tenir aux faits importants en l'occurrence et de ne pas me laisser entraîner dans ce genre de débat.

Je voudrais corriger une impression que mon collègue a pu laisser à dessein selon laquelle nous voulons engager tout le monde. Bien entendu, il n'en est rien et mon collègue le sait pertinemment. Il ne devrait pas faire ce genre de déclaration. Un parlementaire de son envergure ne devrait pas s'abaisser ainsi.

La question que nous nous posons aujourd'hui est celle de savoir s'il convient de modifier notre politique étant donné la situation actuelle au Canada: il y a 1,6 million de chômeurs et d'aucuns disent que le chiffre réel se rapproche plutôt des 3 millions, car certains ont abandonné tout espoir et ne cherchent plus un emploi. En outre, d'autres personnes sont forcées de prendre leur retraite car rien d'autre ne s'offre à elles.

Parmi ces 1,6 million de chômeurs officiels, il y a 421 000 jeunes, femmes et hommes. Leur nombre va croissant. Quand on considère que même à l'heure actuelle, alors que nous avons officiellement 1,6 million de chômeurs, il y a encore 300 000 emplois vacants selon les plus récentes statistiques, on peut se demander si la politique de nos vis-à-vis conservateurs est bien celle qui convient, étant donné surtout qu'il y a près de 5 millions de personnes au Canada qui sont situées au-dessous ou au niveau du seuil de pauvreté et que la plupart d'entre elles sont des femmes et plus de 1 million sont des jeunes.

Il y a, au Canada, 2,7 millions d'assistés sociaux et 2,2 millions de personnes qui dépendent des banques d'alimentation et c'est là le fond de notre question. Il ne s'agit pas de savoir si oui ou non le gouvernement essaie de remédier à la situation, car c'est, bien entendu le cas ni de savoir s'il consacre de l'argent à cette question, car il le fait manifestement.

Nous nous demandons plutôt s'il n'est pas temps de reconnaître que la politique suivie jusqu'à maintenant est, en fait, un échec face aux statistiques comme celles dont je viens de vous faire part. C'est là la question fondamentale qui importe pour moi, mes collègues et les Canadiens en général.

M. McCreath: Monsieur le Président, l'une des qualités des mesures économiques de notre gouvernement, c'est que les gens les connaissent.

Je ne suis pas convaincu, par exemple, que les Canadiens savent exactement en quoi consiste la politique commerciale du Parti libéral. On ne sait pas ce qu'il est prêt à faire, advenant qu'il forme le gouvernement; on ne connaît pas sa position face à l'ALENA. Les libéraux ont affirmé qu'ils renégocieraient cet accord, mais ils n'expliquent pas quelles seraient les conséquences d'une telle renégociation. Accepteront-ils l'accord oui ou non?

• (1535)

Il en va de même pour la TPS. Nous n'avons jamais entendu autant de tergiversations de la part du chef de l'opposition au sujet de la TPS. D'abord, il voulait l'abolir; ensuite, il voulait la conserver; enfin, il a décidé de la modifier. La dernière position du Parti libéral, si j'ai bien compris, est à peu près la suivante; il veut se faire élire puis, une fois élu, il mettra sur pied un comité pour déterminer ce qu'il faut faire.

Soyons réalistes. Tout parti qui prétend vouloir remplacer notre gouvernement doit au moins révéler aux Canadiens son programme.

Nos vis-à-vis jouent avec les chiffres et j'ai noté ici quelques déclarations de mon collègue. Lorsqu'il parle, par exemple, du récent voyage du premier ministre, qualifié par les médias de tournée d'un million de dollars, il montre à quel point il a fait peu de recherche à ce sujet. Si qui que ce soit avait vraiment étudié le dossier, ou s'il avait profité du droit à l'accès à l'information pour obtenir les données réelles, il aurait bien vite réalisé que le coût de ce voyage a été assumé par les pays où s'est rendu le premier ministre. C'est de cette façon que sont financées les visites des premiers ministres ou des chefs de gouvernement. Ce n'était donc pas une tournée d'un million. Malheureusement, on n'aurait pas pu économiser un million de dollars puisque nous n'avons pas dépensé un million de dollars.

Mme Maheu: Combien avons-nous dépensé?

M. McCreath: Mon collègue ramène aussi la vieille question des hélicoptères. Là se trouve, selon lui, la solution à tous les problèmes. Avant tout, je tiens à lui rappeler que la dépense totale sera de 4,4 milliards de dollars, et non de 5,8 milliards, et qu'elle sera répartie sur une période de 13 ans. Les économies que l'on pourrait réaliser en résiliant ce contrat représenteraient 1 p. 100 du déficit pour une année. Il faudrait cependant ajouter le coût de remise à neuf des Labrador et des divers hélicoptères actuellement utilisés. À court terme, ce serait tout aussi coûteux pour les contribuables canadiens, et dans cinq ou dix ans il faudrait de toute manière

revenir à la sorte de contrat auquel le député souhaite que nous renoncions.

J'ajouterai enfin, en tant que représentant de quelque 4 500 pêcheurs, que leur sécurité, selon moi, est prioritaire pour le gouvernement canadien et que nous devons par conséquent posséder un équipement adéquat pour pouvoir secourir les pêcheurs en mer. C'est l'une des principales raisons d'être du contrat d'achat d'hélicoptères. Je ne vais pas m'excuser auprès de qui que ce soit parce que je défends un contrat d'achat d'hélicoptères grâce auquel nous disposerons du matériel de recherche et de sauvetage le meilleur possible pour secourir et sauver les pêcheurs en difficulté en mer.

J'ignore si certains de mes collègues ont déjà navigué sur l'océan Atlantique en hiver. Les conditions y sont très difficiles et elles peuvent l'être au printemps également. Aussi, j'estime que le fait d'acheter le meilleur matériel possible pour pouvoir assurer la sécurité des pêcheurs et des marins canadiens est une dépense tout à fait justifiée.

M. Duhamel: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. S'il y a consentement unanime, nous pourrions poursuivre au delà des dix minutes. J'aurais ainsi la possibilité de répondre aux préoccupations du député relativement à notre position sur l'ALÉNA et la TPS.

M. McCreath: Seulement si je peux ensuite vous donner la réplique.

Le président suppléant (M. DeBlois): Reprise du débat. Le député de Haldimand—Norfolk dispose de dix minutes.

M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk): Monsieur le Président, permettez-moi de répondre au député. En fait, nous allons supprimer la TPS. Notre chef est probablement le seul chef au pays qui a pris des engagements, et les longues années qu'il a consacrées au service de son pays montrent que celui-ci est un homme de parole qui respecte ses engagements.

En ce qui a trait à l'ALÉNA, notre parti garantit aux Canadiens que nous n'allons pas signer une entente qui entraîne la vente de notre pays, comme l'a fait le gouvernement conservateur. Nous allons aussi prendre des engagements portant que si nous concluons un accord de libre-échange, ce sera pour assurer un véritable libre-échange et faire en sorte que nous ayons accès au marché américain, ce qui n'est pas le cas en vertu de l'entente actuelle.

Les crédits

Je suis heureux de prendre la parole aujourd'hui relativement à la motion de l'opposition. Il s'agit de notre deuxième motion de l'opposition au cours des derniers mois. Le 18 mars dernier, nous avons consacré un autre jour désigné à la même question, parce que nous, du Parti libéral, croyons que l'avenir des jeunes repose sur la volonté du gouvernement fédéral et de tous les gouvernements de s'attaquer aux problèmes économiques qui confrontent ces jeunes et de créer des emplois pour ces derniers.

La motion présentée en mars condamnait le gouvernement pour sa politique en matière d'emploi, de création d'emplois, d'enseignement postsecondaire, de formation professionnelle et de recyclage, qui a pour effet de ravir à toute une génération de jeunes Canadiens leurs aspirations légitimes.

Je suis fier de représenter un parti qui parle au nom des jeunes. Je suis fier de signaler que, depuis trois mois, notre parti utilise des moyens différents pour aider les jeunes canadiens.

• (1540)

Notre parti a chargé un groupe de jeunes de parcourir le Canada pour relever les problèmes des jeunes et pour en discuter franchement avec les jeunes en vue de trouver des solutions.

Partout au Canada, on nous dit que le principal problème des jeunes, c'est le chômage. De fait, si nous examinons le taux de chômage chez les jeunes d'un bout à l'autre du pays, qui s'établit actuellement aux environs de 18 p. 100, nous constatons que des milliers de jeunes n'ont ni l'espoir d'obtenir un emploi ni la possibilité d'acquérir l'instruction leur permetttant d'obtenir un emploi.

Les jeunes éprouvent aussi d'autres graves préoccupations. Comme je l'ai dit, ils entretiennent des doutes quant à la sécurité d'emploi et au changement des exigences professsionnelles. Ils ne possèdent pas les compétences nécessaires pour faire face à l'évolution de l'économie mondiale. Pire encore, ils sont maintenant confrontés à un gouvernement qui semble incapable de reconnaître ces problèmes ou de présenter des propositions pour en venir à bout.

Le chômage chronique chez les jeunes et le sous-emploi, je le répète, ont sapé le moral des jeunes. Ils disent être la génération x. En fait, si nous saisissons bien, la génération x comprend les jeunes de 25 à 35 ans. Le taux des décrocheurs de l'école secondaire est de l'ordre

de 30 p. 100 et un grand nombre de ces décrocheurs n'ont aucune chance d'obtenir un emploi.

Comme nous le constatons depuis quelque temps, et comme le ministre d'État à la Jeunesse l'a reconnu devant le comité aujourd'hui, le décrochage scolaire est au coeur du problème. En réalité, même si les programmes—auxquels nous consacrons des sommes faramineuses—ont pour but d'encourager les jeunes à poursuivre leurs études, ils paraissent vraiment manquer d'efficacité.

L'ironie, c'est que le gouvernement continue à ne pas tenir compte du problème. Les journaux en parlent dernièrement et je pense que partout au Canada, on y accorde plus d'attention à cause de la difficulté qu'ont les étudiants à décrocher des emplois d'été.

En ce qui concerne le programme EEET, qui prévoit des emplois d'été pour les étudiants, on note que, depuis dix ans, le gouvernement a consacré 140 millions de dollars au financement de ce programme. Il donne aux jeunes l'occasion de trouver un emploi d'été leur permettant de poursuivre leurs études et d'acquérir de l'expérience qui leur sera précieuse lorsqu'ils tenteront de dénicher un emploi à temps plein à la fin de leurs études postsecondaires.

Comme je l'ai dit, en 1985, le financement s'élevait à 149,3 millions de dollars, contre 88 millions de dollars aujourd'hui. Il a donc été considérablement réduit. En 1985, 94 115 emplois ont été créés, comparativement à 53 000 cette année dans le cadre du programme Emploi d'été/Expérience de travail. Cette diminution se produit au moment où le nombre d'inscriptions à l'école est passé de 789 000, en 1985, à plus de 921 000 aujourd'hui. Ces jeunes sont à la recherche d'un emploi d'été. La situation sur ce plan est l'une des plus graves qui se soient jamais présentées.

C'est pourquoi, je le répète, le Parti libéral a constitué un groupe de travail qui s'est déplacé d'un bout à l'autre du pays et a proposé l'élaboration d'un cahier de doléances à faire circuler parmi les différentes organisations de jeunes du pays et les gens s'intéressant aux problèmes des jeunes, en vue de l'établissement d'un document de discussion sur la jeunesse.

J'ai posé de nombreuses questions au ministre sur ses priorités en matière de dépenses pendant la période des questions. Comme je l'ai déjà dit, j'ai eu l'occasion de l'entendre au comité au sujet de ses programmes.

Le ministre a parlé au comité de son initiative L'école avant tout, initiative sur laquelle le gouvernement a concentré ses efforts. Il a en outre précisé qu'aucune évaluation n'avait encore été faite quant à son succès, mais que le pourcentage de décrocheurs était encore élevé, soit environ de 30 p. 100. Il a parlé du programme Défi dont l'élément essentiel est le programme Emploi d'été/Expérience de travail.

• (1545)

Ce qu'il a oublié de mentionner à la Chambre et au comité ce matin, c'est que non seulement on a diminué le budget du programme EEET, mais encore on a apporté presque 205 millions de dollars de compressions entre 1985 et 1993 dans les secteurs ayant trait aux perspectives d'emploi pour étudiants.

Je suis très préoccupé par la tendance inquiétante du chômage chez les jeunes. Ces dernières années, le nombre de jeunes qui n'ont jamais pu trouver un premier emploi a considérablement augmenté. Il s'ensuit que nombre de jeunes n'ont pas la chance de profiter d'un programme d'apprentissage, quel qu'il soit. Ils n'arrivent pas à dénicher un emploi au bas de l'échelle.

Selon une tendance inquiétante, l'âge du premier emploi semble s'élever. Nous constatons que ce ne sont pas uniquement les jeunes gens de 19 à 21 ans qui ne parviennent pas à décrocher un premier emploi. Il arrive parfois que ce soit aussi le lot de personnes de 28 ou 29 ans.

Le gouvernement prétend qu'un plus grand nombre de personnes ont du travail maintenant que ce n'était le cas pendant les deux ans environ de la récession ou de la dépression, comme on voudra. Même s'il y a une légère amélioration du marché du travail, comme il le prétend, les jeunes ne semblent pas en profiter.

En fait, le chômage chez les jeunes augmente toujours. Si vous comparez les statistiques de l'emploi avec celles de l'an dernier, vous constaterez qu'il y a 64 000 emplois de moins. Cela veut dire que des jeunes qui avaient un emploi l'ont perdu. En un an, 64 000 jeunes ont grossi les rangs des chômeurs.

Nous constatons que ceux qui ont perdu leur emploi pendant la période de ralentissement économique sont les jeunes. Ceux qui détenaient les emplois disparus sont les jeunes. Je le répète, le gouvernement ne fait pas assez pour aider nos jeunes à retrouver du travail. Les statistiques en témoignent.

Nous ne pouvons plus négliger la tendance des cinq dernières années chez les jeunes chômeurs chroniques. On dirait que le gouvernement a renoncé à tout espoir et s'en remet au marché et aux employeurs pour le sortir du bourbier.

Mon collègue a dit tout à l'heure que le gouvernement ne pouvait pas créer d'emplois, que ce n'était pas vraiment son rôle. J'en conviens. Mais le gouvernement doit

créer un climat propice pour que les jeunes puissent dénicher un premier emploi.

M. Francis G. LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, je voudrais commencer par féliciter mon collègue, le député de Haldimand—Norfolk pour cet excellent discours et pour l'excellent travail qu'il fait à titre de porte-parole de notre parti pour la jeunesse. Il a donné à la Chambre une idée très juste de la pénurie d'emplois à laquelle doivent faire face les jeunes de nos jours.

Ce qu'il a dit au sujet de sa circonscription de Haldimand—Norfolk et de la province de l'Ontario, je peux le reprendre à mon compte et en rajouter en ce qui concerne le coin de pays d'où je viens, c'est-à-dire l'est de la Nouvelle-Écosse. Chez nous, les perspectives d'emploi, des étudiants à leur sortie de l'école secondaire ou de l'université sont très peu reluisantes.

Dans bien des cas, c'est surtout la faute du gouvernement fédéral. Il reste néanmoins que les programmes d'aide tant provinciaux que fédéraux ne leur permettent pas de s'orienter vers des carrières productives sur le marché du travail, ni même d'obtenir ce premier emploi qui pourrait leur ouvrir des perspectives de carrière pour l'avenir.

• (1550)

J'inviterais mon collègue, en sa qualité de porte-parole pour la jeunesse, à développer un peu les commentaires qu'il a formulés, surtout à la fin de son discours. J'aimerais qu'il donne un aperçu à la Chambre des éléments les plus importants, à son avis, d'une stratégie progressive qui favoriserait la création du genre de climat dont il parlait pour faciliter l'intégration des jeunes au marché du travail ainsi que l'obtention de ce fameux premier emploi par lequel ils mettent le pied dans le marché du travail et entreprennent un cheminement de carrière qui offre des possibilités réelles.

Peut-être pourrait-il, s'il le veut bien, broder sur ces observations qu'il a à peine abordées à la fin de son discours.

M. Speller: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de sa question. Je suppose que ce que nous disons aujourd'hui, c'est que nous avons besoin d'un ministère de la Jeunesse qui a les ressources nécessaires pour véritablement s'attaquer au problème du chômage chez les jeunes.

Comme je l'ai dit, le ministre était au comité aujourd'hui. Nous avons actuellement un ministère qui s'occupe du problème du décrochage scolaire. Il a suffisamment d'argent dans son budget pour assurer la bonne marche du programme L'école avant tout, et c'est l'orientation qu'il a choisie. C'est un rôle très important, et nous sommes d'accord avec le gouvernement sur ce point.

Cependant, pour ce qui est de donner aux jeunes Canadiens la chance de travailler, les programmes pour les jeunes sont mélangés avec tous les autres programmes d'emploi. Il n'y a pas de budget précis consacré exclusivement à la création d'emplois pour les jeunes, ce qui est fort différent de la création d'emplois pour la masse des Canadiens. La première chose à faire serait donc de voir à ce que nous ayons un ministre responsable de la Jeunesse qui disposerait des ressources nécessaires et serait entouré d'un groupe de gens dont le mandat précis serait de s'occuper du problème du chômage chez les jeunes.

Comme mon collègue le sait, lorsque nous avons voyagé d'un bout à l'autre du pays, nous avons constaté que les jeunes voulaient avant tout un programme d'apprentissage. Ils avaient entendu parler de pays, comme le Japon, la Suède et l'Allemagne, qui consacrent deux fois moins de ressources que nous aux programmes d'apprentissage, mais où il est beaucoup plus facile pour les jeunes d'accéder à ce genre de programme. Les jeunes Canadiens disaient: «Écoutez, un programme d'apprentissage me donnera la possibilité, en cette période difficile, de m'instruire et de travailler en même temps.»

Cela s'applique également aux programmes d'enseignement coopératif. J'ai posé une question au ministre ce matin au sujet de l'enseignement coopératif, car le gouvernement s'était engagé, en 1989, à quadrupler les ressources qui y sont affectées. Il a admis que le gouvernement était loin d'avoir atteint cet objectif. Cependant, il y a une autre idée qui, selon moi et selon les Canadiens en général, pourrait vraiment contribuer à donner à nos jeunes l'occasion. . .

Le président suppléant (M. DeBlois): Je regrette, mais la période réservée aux questions et aux observations est maintenant écoulée.

[*Français*]

Mme Shirley Maheu (Saint-Laurent—Cartierville): Monsieur le Président, nous entendons régulièrement la phrase: Les jeunes sont notre avenir. Mais pour que ceci soit réalisable, il est essentiel que les jeunes aient en main les outils requis pour faire face au XXI^{e} siècle. Si nous regardons la situation de près, beaucoup trop de jeunes, 52 p. 100 d'entre eux parmi les 15 à 24 ans par exemple, et je parle ici du Québec seulement, connaissent ce qu'est la pauvreté. Le chômage chez les jeunes de

24 à 44 ans est la réalité pour 56 p. 100 de ceux-ci. Ce n'est pas ainsi que se bâtit la relève.

[*Traduction*]

Il faut reconnaître le fait que nous faisons face à une crise. Notre pays ne peut tolérer un taux de décrochage scolaire de 30 p. 100 au niveau secondaire. Il n'est pas logique d'avoir 400 000 jeunes en chômage alors que 300 000 emplois restent vacants. Il est grand temps que les gouvernements, le monde du travail et le monde de l'éducation, ainsi que les simples Canadiens, commencent à travailler de concert pour mettre sur pied un programme national et global d'apprentissage.

• (1555)

Ce n'est pas une tâche simple, mais c'est le premier pas pour garantir un avenir aux jeunes d'aujourd'hui.

[*Français*]

Il est plus que temps que le gouvernement prenne ses responsabilités et fasse les premiers pas. Il doit assumer son rôle d'orienteur et établir une perspective canadienne de croissance économique. Il doit créer des réseaux et des partenariats de connaissance, d'information et de compétence. Il doit mettre en place les infrastructure requises afin que les jeunes aient un avenir.

À ce jour, nous n'avons pas de fleurs à offrir au gouvernement en place. Les jeunes n'ont jamais été si handicapés pour faire face au marché du travail. C'est un gaspillage de talent inacceptable et il est plus que temps de reprendre la situation en main avant de se retrouver au point de non-retour.

L'été s'en vient à grands pas—même si on peut en douter certains jours comme aujourd'hui—et comme moi, les autres députés ont sans doute reçu de nombreux CV ces dernières semaines. C'est la course au travail d'été. C'est la recherche d'emplois pour défrayer les études en septembre. C'est aussi la déception de ne rien trouver pour un trop grand nombre de jeunes: coupures gouvernementales à tous les paliers, les emplois disparaissent à un rythme effarant et rien ne semble se préparer à l'horizon.

[*Traduction*]

Les jeunes Canadiens sont pris dans un système qui ne semble pas offrir d'espoir. Ils doivent faire face quotidiennement à l'aggravation du chômage et éprouvent un sentiment d'aliénation. Ils sont de plus en plus exaspérés par un système d'enseignement qui ne peut venir en aide aux 100 000 élèves du niveau secondaire qui finissent par abandonner et décrocher. L'angoissant, c'est que c'est devenu un chiffre annuel. Qu'arrive-t-il à notre pays depuis quelques années? Où allons-nous?

Les jeunes craignent de ne pas avoir les compétences nécessaires pour trouver un emploi dans l'économie de demain basée sur la connaissance. Ils ne comprennent pas pourquoi le gouvernement fédéral ne leur offre pas de perspectives d'avenir.

[*Français*]

Les jeunes Canadiens et Canadiennes cherchent désespérément une nouvelle vision de ce pays, une vision qui leur donnera confiance et foi en l'avenir. Ces jeunes n'ont pas peur de s'impliquer. Ils sont prêts à travailler mais ils doivent aussi savoir qu'il y a de la lumière au bout du tunnel. Ces jeunes croient en eux-mêmes, en leur potentiel et ils ne demandent qu'à mettre leur talent au service du pays afin de le rendre de nouveau économiquement fort et compétitif au niveau international. Ils sont prêts à s'embarquer.

[*Traduction*]

Je voudrais citer un passage d'un article publié le 8 mai dans le *Star* de Toronto.

> Le problème du chômage chez les jeunes n'est pas une chose abstraite. Il a des répercussions sur notre société, comme les émeutes de la rue Yonge nous l'ont montré l'été dernier. Les jeunes sont exaspérés!
>
> Karen Mock, qui dirige la Ligue des droits de la personne du B'nai Brith, signale un effort croissant de recrutement auprès des jeunes de la part du Heritage Front, et d'autres groupes racistes, dans les écoles secondaires et dans les collèges, où ce sont des jeunes qui agissent comme recruteurs.
>
> Lorsque la situation économique est mauvaise, les gens cherchent quelqu'un à blâmer. Les jeunes laissés pour compte qui ne réussissent pas à trouver un emploi et qui craignent de ne pas pouvoir en trouver plus tard, deviennent une proie facile pour le recrutement au sein de groupes haineux qui s'en prennent aux minorités.

La véritable émeute raciale qui a eu lieu en fin de semaine sur la colline du Parlement est un symptôme de l'incapacité des conservateurs de remédier au chômage chez les jeunes et à lutter contre les crimes haineux.

[*Français*]

C'est maintenant au gouvernement en place, aux commerces, à l'industrie et aux systèmes scolaires à s'organiser afin de planifier les étapes à suivre pour garantir un avenir à notre jeunesse. Il est plus que temps de mettre en place un gouvernement fédéral qui soit à l'écoute de ses jeunes, et surtout qui soit proactif. Il est plus que temps d'avoir un gouvernement plus libéral.

[*Traduction*]

Nous, de l'équipe libérale, sommes déterminés à redonner l'espoir et des perspectives d'avenir aux jeunes Canadiens. Nous allons remettre l'économie en marche, rebâtir le leadership économique du Canada, créer des emplois et récupérer l'avenir de nos enfants et de nos petits-enfants. Les jeunes sont très importants et constituent un élément intégral de notre vision de l'avenir.

• (1600)

Étant donné que le Parti libéral croit au potentiel des jeunes Canadiens, il a promis d'instituer un programme national d'apprentissage et de créer un service des jeunes Canadiens voué à la protection de l'environnement et répondant aux besoins sociaux de nos villes.

[*Français*]

Nous avons du pain sur la planche. Les jeunes en sont conscients mais n'ont pas peur de relever le défi. Le Parti libéral le sait et est prêt à mettre les bouchées doubles. Le gouvernement fédéral a une responsabilité morale d'offrir des opportunités aux jeunes et ceux-ci ont la responsabilité de savoir en profiter de façon constructive. C'est ainsi que se construit ce pays. C'est par la concertation, le travail d'équipe et une vision d'avenir que les jeunes d'aujourd'hui recevront la formation et les outils pour diriger le pays au XXI^{e} siècle.

La responsabilité est à nous, les adultes d'aujourd'hui. C'est à nous de voir à ce que ça arrive. Le Parti libéral saura leur ouvrir la voie. Les jeunes sont notre force et notre espoir et nous n'avons pas peur d'investir en leur donnant les moyens et les compétences afin qu'ils soient aptes à prendre la relève. C'est avec grâce et fierté que nous leur céderons les rênes, dans quelques années. Aujourd'hui, c'est l'heure H; c'est maintenant ou jamais pour des milliers de jeunes. Nous faisons de leur avenir notre priorité et, de ce fait, celle du Canada dans son entier.

La formation adéquate des jeunes ainsi que la création d'emplois sont les clés de l'avenir. Nous, de l'équipe libérale, le savons et comptons bien investir dans ces secteurs. Les jeunes Canadiens et Canadiennes sont prêts à travailler et nous sommes prêts à leur donner un coup de pouce.

[*Traduction*]

M. René Soetens (Ontario): Monsieur le Président, je remercie la députée pour ses observations. J'ai une question à poser et une observation à présenter. Je vais commencer par cette dernière.

Je trouve plutôt déplaisant qu'ici, à la Chambre, ou même où que ce soit, au Canada, on excuse les émeutes de la rue Yonge par la pénurie de possibilités d'emplois pour les jeunes. Qu'il s'agisse des émeutes de la rue Yonge ou du recrutement des jeunes par le National Heritage Front, le recrutement se fait dans les écoles secondaires où, en fait, les jeunes reçoivent une éducation. Les émeutes de la rue Yonge étaient simplement le fait d'un groupe de voyous et de truands qui n'avaient rien de mieux à faire et qui, même s'ils avaient eu mieux à faire, se sont livrés à un saccage absolument inacceptable autant de la part de chômeurs que de la part de travailleurs.

La députée a fait allusion dans son exposé au service canadien des jeunes pour la protection de l'environnement. Cela n'a pas l'air d'une mauvaise idée comme programme. La députée aurait-elle l'obligeance de me dire combien de jeunes elle aimerait voir participer à ce programme chaque année et combien d'argent on devrait y consacrer à son avis? Et, bien sûr, ce qui importe encore plus, d'où espère-t-elle que viendra l'argent?

Mme Maheu: Monsieur le Président, je tiens à remercier le député de poser la question. Les économistes de tout le pays nous disent qu'il est extrêmement important de réduire le déficit et la dette. Il est important aussi de créer des emplois. La seule façon de vraiment réduire le déficit et la dette, c'est de redonner du travail aux Canadiens, car les gens qui ne travaillent pas nous coûtent cher. Nous n'avons pas les moyens de leur verser des prestations, disent les conservateurs, mais nous ne sommes pas prêts à faire quoi que ce soit pour aider les sans-travail à reprendre pied.

L'argent existe. Le gouvernement n'est pas obligé d'absorber le déficit dans sa première année de mandat. Il faut s'assurer de redonner du travail aux gens. C'est la promesse que nous avons faite et que nous allons tenir. Nous allons commencer par le programme de modernisation des infrastructures, car les municipalités nous disent que cela créera des emplois demain.

Les gens à qui on redonne du travail ne réclament pas d'assurance-chômage et ne vivent plus de l'aide sociale. C'est de là que viendra une partie de l'argent. Ces gens-là sont productifs, ils gagnent de l'argent et ils contribuent à réduire le déficit sans que cela ne nous coûte nécessairement plus cher.

M. René Soetens (Ontario): Malheureusement, monsieur le Président, je n'ai pas vraiment entendu la réponse à la question. J'ai demandé combien d'étudiants ou de jeunes le Parti libéral s'attend à aider avec le programme national de service. Je n'ai pas entendu s'il s'agissait de 10, 20, 200 ou 2 000 jeunes. Je n'ai pas obtenu de réponse à ce sujet. Je n'en ai pas obtenu non plus sur les fonds qui seront dépensés et leur provenance.

• (1605)

Le député a toutefois expliqué, il faut bien le reconnaître, que, pour résoudre le problème, le gouvernement accroîtrait ses dépenses dans d'autres programmes. Je n'arrive pas vraiment à comprendre comment le fait que le gouvernement emprunte 1 ou 2 milliards supplémentaires pour financer des projets d'infrastructure et que les provinces et les municipalités fassent de même peut résoudre le problème. Je me demande vraiment en quoi le fait d'emprunter 6 milliards de dollars dans l'année à venir résout le problème dont le député parle.

En effet, si l'on emprunte 6 milliards de dollars pour engager des dépenses dès maintenant, on reporte simplement l'impôt sur les épaules des jeunes qui devront le payer demain.

C'est ce même fardeau fiscal auquel les Canadiens font face aujourd'hui et qui est le résultat des dépenses engagées par les gouvernements fédéral et provinciaux des 20 à 25 dernières années qui est à l'origine des problèmes auxquels les jeunes se heurtent aujourd'hui. Les gouvernements, et je signale que j'ai utilisé le terme au pluriel, ont une capacité de réponse limitée parce que, au niveau fédéral, nous devons payer en intérêts de 39 à 40 milliards de dollars par année. Si nous pouvions dépenser les sommes que nous affectons au remboursement des intérêts, et surtout si nous n'étions pas obligés de prélever ces sommes en impôt auprès des Canadiens, les perspectives économiques seraient beaucoup plus intéressantes.

Le comité des finances dont je fais partie étudie actuellement la question de la dette et des déficits. Fait à signaler, de l'avis des témoins, du moins ceux que nous avons entendus jusqu'à maintenant, l'expérience a démontré au Canada—et ceux d'entre nous qui représentent des circonscriptions de l'Ontario le savent particulièrement—que l'engagement de dépenses par l'État ne constitue pas la solution au problème.

Nous avons de très graves difficultés économiques en Ontario. Pourquoi? Si les dépenses engagées par l'État constituent une solution, nous ne devrions pas avoir de problèmes. J'ai remarqué la présence d'un député de la Saskatchewan. Pourquoi cette province a-t-elle des difficultés économiques? Le gouvernement de la Saskatchewan, pas celui qui est en place actuellement, mais celui des cinq dernières années, a dépensé à gauche et à droite. Pourquoi la Saskatchewan est-elle aux prises avec un problème?

Si l'engagement de dépenses est la solution, pourquoi avons-nous des difficultés économiques au Canada? De toute évidence, là n'est pas la solution. Nous devons trouver une façon plus efficace de faire les choses au Canada, non seulement au niveau fédéral, mais également au niveau provincial.

J'ai entendu des députés dire qu'il fallait examiner la situation des jeunes au Canada, comme si le gouvernement fédéral ne prenait aucune initiative à l'intention de notre jeunesse. Le député de Haldimand—Norfolk prétend que le gouvernement fédéral a pratiqué des compressions massives dans le domaine de l'enseignement.

Je ne sais trop ce qu'il veut dire lorsqu'il parle de réductions dans le domaine de l'enseignement. Je siège à la Chambre depuis quatre ans et demi et, tous les ans, le gouvernement a versé plus d'argent aux provinces que l'année précédente. En général, les paiements de transfert augmentaient à un taux supérieur au taux d'inflation et même supérieur au taux de croissance de nos propres programmes.

Si le député croit que les sommes consacrées à l'enseignement sont insuffisantes, je n'ai qu'une suggestion à lui faire. Qu'il demande à la province qu'il représente ce qu'elle a fait des subventions que lui a versées le gouver-

nement fédéral, car, à mon humble avis, l'argent n'est pas investi dans le système d'éducation.

Le député n'aurait pas tort de s'informer. L'a-t-il fait? Non, il se contente de dénoncer des réductions massives dans le domaine de l'enseignement. Nous parlons du taux d'abandon et je tiens à signaler que cette question préoccupe tous les Canadiens. Ces derniers temps, j'ai lu dans les journaux et j'ai entendu dire que le taux d'abandon a considérablement diminué.

Je suis heureux de préciser que le taux d'abandon actuel est de beaucoup inférieur au taux observé en 1984, sous le règne du gouvernement précédent. Cela n'est pas nécessairement à l'honneur du gouvernement actuel. Mais c'est peut-être à l'honneur des étudiants qui ont appris, par l'expérience de leurs parents ou de quelques-uns de leurs amis, ou simplement parce que le régime d'enseignement s'améliore, qu'ils doivent rester plus longtemps à l'école.

• (1610)

Pourquoi ont-ils appris cela? C'est que dans bien des coins du pays, il y a des villes à industrie unique qui dépendent largement des ressources de la région ou de cette industrie, par exemple, une grosse aciérie qui éprouve des difficultés. Les étudiants découvrent que les durs travaux manuels, comme les emplois dans une aciérie ou dans les mines d'uranium de la Saskatchewan qui, il y a 20, 30 ou 40 ans, étaient garantis à vie, n'offrent plus une telle garantie. Ils ont donc décidé d'eux-mêmes de rester à l'école, ce qui est positif pour eux.

Qu'avons-nous fait à cet égard? Nous avons tenté de faciliter ce processus, car nous estimons que les étudiants doivent posséder les compétences dont le Canada a besoin.

On a dit plus tôt, et avec raison, qu'il y avait environ 300 000 postes vacants parce qu'il y a une pénurie de personnes compétentes. Or, ces postes pourraient tous être occupés par des jeunes.

Que faisons-nous pour inciter ces jeunes à participer? Le gouvernement du Canada, c'est-à-dire les députés de ce côté-ci de la Chambre, a créé le programme Bourses Canada. Les députés d'en face n'en ont pas touché mot, mais il faut savoir qu'au cours de ces quatre ans d'existence, ce programme a permis de verser 155 millions de dollars pour encourager les jeunes Canadiens à faire des études universitaires en génie et dans d'autres domaines scientifiques. Pour quelle raison? Parce que nous savons que des emplois spécialisés s'offrent aux jeunes qui suivent des cours de génie.

Fait plus important encore, nous savons que les emplois de l'avenir pour les jeunes seront créés par ces ingénieurs et ces technologues en génie qui viennent de terminer leurs études et travaillent actuellement dans l'industrie. Au lieu de devoir acheter la technologie à l'étranger, si nous formons la main-d'oeuvre nécessaire pour produire cette technologie, non seulement nous viendrons en aide à notre secteur manufacturier, mais nous doterons également le Canada d'un savoir-faire et d'une technologie qu'il pourra vendre.

Il s'agit d'un programme conçu spécialement pour les jeunes, et je suis ravi de pouvoir dire que quatre ans plus tard, nous avons nos premiers étudiants à avoir terminé le programme. De plus, nous avons amélioré le programme. Auparavant, il ne s'appliquait qu'aux études universitaires. Aujourd'hui, un jeune qui le désire peut suivre un cours de technologue en génie dans un collège communautaire. Ce programme a, en effet, été élargi de façon à pouvoir accueillir, chaque année, 750 bénéficiaires de subventions aux études. Nous avons aidé les universités en créant des programmes axés sur les centres d'excellence. Il s'agit dans tous les cas de nouveaux programmes d'aide financière aux universités et aux collèges communautaires, d'une valeur totale de 30 millions de dollars.

Mentionnons également le Quality Management Institute. Tout près de ma circonscription, on collabore avec un collègue communautaire à la création d'un institut spécialisé dans les techniques et les systèmes de gestion de la qualité. C'est une étape très importante.

Les députés d'en face ont dit que le gouvernement du Canada ne dépensait pas assez d'argent pour la formation et ils ont cité deux ou trois exemples. Ce qui m'a surpris, c'est qu'ils n'ont pas vraiment parlé beaucoup des commissions de mise en valeur de la main-d'oeuvre que nous nous sommes efforcés d'établir d'un bout à l'autre du Canada ni de l'Initiative de la prospérité que le gouvernement s'est donné tant de mal à créer.

Premièrement, en ce qui concerne la Commission de mise en valeur de la main-d'oeuvre, je crois que nous—je dis nous au nom des contribuables canadiens, car c'est leur argent—avons investi quelque 1,8 milliard de dollars, ce qui représente environ quatre fois les fonds d'il y a quatre ans. Ces fonds sont destinés à aider les industries et les commissions de la main-d'oeuvre locales à s'occuper des gens qui n'ont pas les compétences nécessaires, qui ont été licenciés et, invariablement, on cite en exemple les jeunes dont un grand nombre ont besoin d'accroître leurs compétences. Nous avons mis en place un

système pour encourager cela par l'intermédiaire de ces commissions de mise en valeur de la main-d'oeuvre.

• (1615)

Nous n'en avons pas terminé avec ces commissions parce que, comme le veulent les députés d'en face, nous devrions avoir un programme national d'apprentissage. C'est une idée très louable et personne ne va contester cela. En fait, nous appuyons l'idée des programmes d'apprentissage au Canada et nous avons demandé à la Commission de mise en valeur de la main-d'oeuvre de collaborer avec cet autre groupe dont l'opposition a fait fi, l'Initiative de la prospérité, pour voir si nous ne pourrions pas rassembler les parties intéressées.

Il ne s'agit pas que le gouvernement impose sa volonté et dicte la façon de procéder. Premièrement, nous n'arriverions pas à grand-chose de cette manière. Deuxièmement, cela échappe dans une certaine mesure à notre compétence.

Ce système de programmes d'apprentissage serait bien plus efficace si nous pouvions convaincre les gouvernements provinciaux de participer. Il faudrait pouvoir convaincre l'industrie de participer au programme d'apprentissage et persuader les syndicats de tout le Canada qu'ils devraient eux aussi faire leur part.

Nous avons choisi d'essayer de convaincre les différentes parties de se mettre d'accord pour nous laisser créer un programme d'apprentissage. Personne ne conteste les mérites d'une telle idée. Elle est excellente. Les divergences portent sur la façon de le mettre en oeuvre.

En face, on pense que le gouvernement fédéral peut faire tout ce qu'il veut, qu'il lui suffit d'ordonner pour que tout se réalise. Nous estimons au contraire que la meilleure façon est d'encourager tous les participants à collaborer. On ne peut pas parvenir à un résultat d'envergure en légiférant. Ce qu'il faut, c'est de la coopération. C'est ce que nous avons cherché à obtenir.

J'ai parlé de la Commission de mise en valeur de la main-d'oeuvre et des crédits de 1,8 milliard de dollars. L'autre chose qu'il ne faut pas oublier, bien sûr, c'est la somme de presque deux milliards que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration consacre à l'ensemble des programmes de recyclage. La formation des assistés sociaux, des chômeurs, des jeunes, est critique. Pour répondre aux besoins de l'industrie, ces personnes doivent avoir accès à des programmes de recyclage. Nous en avons donc mis sur pied et le gouvernement du Canada consacre près de 3,8 milliards par année au recyclage si on tient compte des sommes dépensées dans le cadre de la stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre. Est-ce assez?

Je suppose que nous voudrions faire encore plus. La seule façon de faire plus serait de relever les impôts ou les cotisations d'assurance-chômage, mais je ne pense pas que les Canadiens seraient d'accord ou pourraient se le permettre.

Nous avons décidé d'essayer d'encourager les gens à recruter. Dans la partie relative à l'emploi du budget présenté le mois dernier—que l'opposition a bien sûr critiqué—le ministre a introduit, suite à ce qu'il avait annoncé en décembre, un programme dans le cadre duquel afin d'inciter les compagnies à engager de nouvelles personnes, le gouvernement s'engageait à prendre à sa charge toute hausse des cotisations patronales d'assurance-chômage qui en résulterait. C'est là une mesure constructive et, même si cela ne représente pas une somme énorme—environ 2 ou 2,5 p. 100 des coûts reliés à l'embauchage d'une nouvelle personne—, c'est une façon pour le gouvernement de contribuer à la promotion de l'emploi, par l'intermédiaire de la Commission d'assurance-chômage. Bien que les députés d'en face l'aient critiqué, ce programme devrait permettre de redonner du travail à certains.

Le gouvernement fédéral s'est attaqué à un certain nombre de programmes, dont l'achat d'hélicoptères qui, estiment certains députés—et l'un d'eux l'a même réclamé à grands cris—devrait être annulé, ce qui, à leur avis, réglerait le problème. C'est le problème auquel les députés de ce côté de la Chambre sont confrontés depuis neuf ans, le genre de problème attribuable aux méthodes employées par les gouvernements libéraux qui nous ont précédés et par l'attitude manifestée par ces mêmes gouvernements. Malheureusement, le même problème se pose actuellement en Ontario, encore une fois à cause des mesures appliquées par l'ancien gouvernement libéral de cette province qui a dépensé tellement d'argent que ça n'a aucun sens.

Les députés d'en face demandent que nous annulions le programme d'achat d'hélicoptères, sous prétexte que cela nous permettra d'économiser 4,4 milliards de dollars. Nous savons que ce n'est pas vrai. On n'épargnera pas 4,4 milliards de dollars étant donné qu'il faut faire quelque chose pour maintenir la flotte d'hélicoptères existante en état de voler.

Il est possible qu'en remettant en état et en modernisant la flotte actuelle au lieu d'acheter de nouveaux hélicoptères, nous épargnions plusieurs millions de dollars la première année. Le fait est que si l'on étale ces dépenses sur la durée de vie de la flotte d'hélicoptères dont nous parlons, et je crois que cela nous mènera jusqu'à l'an 2010, notre programme coûtera 5,8 milliards

de dollars, en tenant compte de l'inflation, tandis que le leur coûtera 6,8 milliards de dollars.

• (1620)

C'est là le problème du Parti libéral. Oui, on peut sans doute épargner quelques sous aujourd'hui, mais on dépensera un dollar demain. On paie encore aujourd'hui les dépenses que ce parti a faites dans les années 70. Les quelques sous que les libéraux ont épargnés dans les années 70 nous ont coûté cher dans les années 80 et encore plus cher dans les années 90. Cela ne peut plus continuer. Il faut considérer ces coûts en capital comme des investissements. L'achat de ce matériel aujourd'hui est un investissement.

Ils vont maintenant nous parler de la détection des sous-marins. Or, nous savons tous que dans l'avenir prévisible, tout au moins, cela ne devrait pas poser de problème le long de nos côtes. Ces hélicoptères vont notamment travailler de concert avec les frégates avec lesquelles ils participeront à un programme de surveillance très serrée.

Bon nombre des drogues introduites dans notre pays arrivent par avion et entrent par les côtes est et ouest. Les avions que nous possédons à l'heure actuelle n'ont pas la capacité technique d'intervenir sur nos côtes.

Si nous pouvions intercepter et saisir ne serait-ce que 10 p. 100 de toutes les drogues qui entrent au pays de cette façon, ce serait déjà un pas dans la bonne direction. La majorité de ces drogues, sinon toutes, ont en bout de ligne toutes sortes de conséquences pour les jeunes. Le fait d'empêcher la drogue d'entrer au pays permettrait peut-être d'éviter certains problèmes, comme celui dont on a déjà parlé des jeunes voyous qui ont commis des actes de vandalisme sur la rue Yonge l'an dernier. On pourrait peut-être ainsi remettre ces jeunes dans le droit chemin.

Les députés d'en face ont aussi parlé du programme Défi qui a été mis en place par le gouvernement du Canada. Ils disent que nous avons réduit d'environ 65 millions de dollars les fonds consacrés à ce programme. Nous avons effectivement réduit le budget d'un programme parce que certaines de ses composantes étaient intégrées à d'autres programmes destinés aux jeunes. Il est donc possible que le budget d'un programme ait été réduit, mais si on regarde le budget global du ministère, on constatera que nous avons consacré 750 millions de dollars aux initiatives en faveur des jeunes.

Avant de dire qu'un budget a été réduit de 65 millions de dollars—et je ne veux pas discuter de cette question—il faut regarder le budget total que le gouvernement du Canada consacre aux programmes destinés aux jeunes.

Certains députés ont aussi demandé pourquoi le gouvernement avait mis fin aux ateliers de préparation au travail. Le gouvernement n'a pas mis fin à ces programmes; il les a fusionnés avec un nouveau programme intitulé Point de départ, auquel il consacre cette année 45,3 millions de dollars.

Je pourrais parler de beaucoup d'autres points comme le Centre d'emploi du Canada pour étudiants, les Prêts aux étudiants entrepreneurs, la Promotion des initiatives privées, le recrutement d'étudiants par le gouvernement fédéral et diverses autres initiatives. J'espère que les députés me poseront des questions qui me permettront de parler plus longuement de ces points.

Mme Diane Marleau (Sudbury): Monsieur le Président, de quelque côté qu'on siège, à la Chambre, nous devons faire face à la même réalité quand nous retournons dans notre circonscription. En regardant autour de nous, nous voyons tous une génération de jeunes qui sont sans emploi, qui sont sous-employés ou qui n'ont vraiment pas de très grandes perspectives d'avenir.

Vendredi, des jeunes m'ont téléphoné à mon bureau de circonscription. Ils m'ont expliqué qu'eux et plusieurs de leurs amis, des anciens camarades de classe, des gens qui ont des diplômes universitaires, étaient sans emploi. Ceux qui en avaient un étaient serveurs de restaurant ou commis de bureau. Ils travaillaient à temps partiel. Aucun de ceux qui avaient un diplôme universitaire n'avait trouvé un emploi dans son domaine.

Ils étaient très découragés. Il y avait, en particulier, une jeune femme qui me disait que ce ne sont pas seulement ceux qui ont obtenu leur diplôme cette année qui n'ont pas d'emploi, mais aussi ceux qui l'ont obtenu l'an dernier et il y a deux ans. Elle avait toute une liste de noms à me citer.

• (1625)

Les amis de mes enfants sont dans la même situation qu'eux. Ils ont beaucoup de difficulté à trouver un travail qui leur assure un salaire décent ou un emploi qui soit un bon départ dans leur carrière.

C'est la réalité à laquelle nous devons maintenant faire face. Il ne sert à rien de nous disputer là-dessus, c'est un fait. Voici ce qu'il faut dire aux conservateurs: ils ne sont pas toujours d'accord avec ce que nous disons et nous ne sommes pas toujours d'accord avec ce qu'ils font, mais tout est une question de choix.

Quand on parle d'hélicoptères, nous disons qu'en effet, nous avons peut-être besoin de ces appareils, mais qu'il est peut-être encore plus pressant d'assurer la subsistance et l'avenir de nos jeunes. Il faut dépenser le peu d'argent que nous avons en pensant que nous représen-

tons les Canadiens. C'est pour eux que nous sommes à la Chambre, pour les représenter et pour les servir.

J'ai une question pour le député d'en face. Je ne sais pas s'il a parlé de cela, mais j'ai entendu dire maintes fois qu'il y avait dans ce pays des centaines de milliers d'emplois vacants parce que nous n'avons pas le personnel qualifié nécessaire. Nous n'avons pas de jeunes ayant la formation requise.

Chaque fois que j'entends cela, j'ai envie de demander où sont ces emplois. De quel genre d'emplois s'agit-il? S'ils existent vraiment et s'il y a tant de postes pour lesquels on ne trouve personne, pourquoi ne le dit-on pas aux jeunes qui sont encore aux études?

C'est la loi de l'offre et de la demande. Si la demande est là, les jeunes ne peuvent que se diriger en grand nombre vers ces domaines. Mais il faut leur préciser les domaines dans lesquels ces emplois sont et le genre d'emplois dont il s'agit. Si ces emplois existent vraiment, la meilleure chose à faire serait sans doute de dire à nos jeunes vers quoi se diriger et quoi faire pour avoir les qualités requises.

À quel centre d'emploi devraient-ils s'adresser? Quelle école devraient-ils fréquenter? J'ai entendu cette observation très souvent mais personne ne m'a jamais donné de réponse. Le député pourrait-il répondre à ma question? Sa réponse m'intéresserait moi et aussi les jeunes qui nous écoutent aujourd'hui. Je sais qu'un grand nombre d'entre eux iront dès le mois de septembre s'inscrire à ces programmes de façon à acquérir les compétences requises pour ces emplois.

M. Soetens: Monsieur le Président, je serai heureux d'y répondre. Je comprends l'objet de la question.

La députée parle des jeunes de sa circonscription qui ont du mal à trouver un emploi. Pourtant, sauf erreur, la région de Sudbury est un des endroits les plus privilégiés au Canada en matière d'emploi.

Malgré une énorme croissance économique, Sudbury est encore confrontée à un très grave problème de chômage. Cela est vrai dans un certain nombre de circonscriptions. C'est la même chose avec mes électeurs. Il y a une très forte croissance économique, mais nous sommes encore confrontés à un grave problème de chômage. La députée a tout à fait raison.

Comment pouvons-nous nous assurer que d'autres personnes ne viennent pas grossir les rangs des chômeurs en incitant ceux qui sont encore aux études à acquérir les compétences dont ils auront besoin sur le marché du travail? J'ai dit dans mon discours que le programme Bourses Canada était une des solutions. Non seulement nous essayons de donner à des gens la formation voulue pour travailler dans les domaines du génie et des sciences physiques, mais nous les incitons également à se lancer dans les domaines en question en leur offrant des bourses d'études de 10 000 $. Pourtant, nous ne sommes pas inondés de demandes. Toutes les années, on accorde toutes les bourses prévues, mais j'aurais pensé que nous aurions été inondés de demandes. Selon nous, c'est là où nous devons concentrer nos efforts. Nous n'avons plus besoin de spécialistes des sciences sociales au Canada. Il nous faut plutôt des spécialistes des sciences physiques, car c'est ce domaine qui ouvre le plus de débouchés pour l'avenir.

Bien entendu, il faut également encourager cette activité économique en nous occupant du marché global au Canada.

• (1630)

Nous essayons de donner de l'expansion à l'économie canadienne en augmentant nos échanges commerciaux qui représentent déjà 30 p. 100 de notre économie. Toutes les mesures que nous prenons tendent à encourager les Canadiens à se tourner vers les marchés étrangers, car le marché des exportations offre d'énormes débouchés. Nous essayons de faire cela car on peut ainsi créer des emplois au Canada.

En définitive, il s'agit de savoir où sont ces 300 000 emplois. J'utilise ce chiffre, car c'est celui dont s'est servi un membre de son parti qui est intervenu précédemment. Dans ma circonscription, encore ce week-end, j'ai lu dans le journal des annonces publicitaires d'entreprises locales qui offraient des emplois reliés à l'informatique. Il s'agit notamment de deux postes de cadre dans le domaine des achats; il y a donc des emplois disponibles. Il y a 300 000 ou je ne sais combien d'emplois vacants—je ne peux vérifier les chiffres exacts—et s'il y a 1,5 million de chômeurs; il reste quand même plus de 1 million de gens sans emploi. Il est important que toutes les initiatives que nous lançons aident à réduire les statistiques sur le chômage au Canada.

L'hon. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord commenter le discours du député de l'Ontario. Il a parlé de l'étude en cours au comité des finances sur la dette et le déficit du pays. Il a dit que le gouvernement précédent en Saskatchewan avait dépensé comme un panier percé. Je voudrais préciser qu'à mon avis, il a fait une observation très judicieuse.

En 1982, lorsque Grant Devine, premier ministre conservateur, a pris le pouvoir, la dette de notre province s'élevait à 3,5 milliards de dollars. Neuf ans plus tard, à la

fin de son mandat, elle avait grimpé de 3,5 milliards pour passer à 14 milliards de dollars, ce qui met le gouvernement actuel dans une position très difficile; nous avons maintenant, par personne, la dette la plus élevée de toutes les provinces canadiennes, y compris Terre-Neuve et le Labrador. Je crois que cette courte vue qui afflige certains gouvernements, comme celui dont il a parlé, est à la source de nombreux problèmes au Canada.

Je voudrais aussi ajouter quelques observations sur le gouvernement Peterson de l'Ontario que le député a mentionné. L'Ontario a connu une période faste sans précédent durant le mandat du premier ministre Peterson, dans les années 1980, alors que l'économie était en pleine effervescence. À cette époque, le gouvernement a créé des habitudes de dépenses impossibles à conserver lorsque la période des vaches grasses a cessé et la récession est survenue.

On peut discuter des causes de cette récession et mentionner notamment la récession mondiale. Je maintiens qu'une autre des causes est l'Accord de libre-échange avec les États-Unis qui faisait trop de concessions, surtout aux dépens de l'Ontario, à cause de l'importance du secteur manufacturier; il y a eu aussi le ralentissement de l'économie dû à la TPS. Une fois toutes rassemblées, ces causes placent l'Ontario dans une situation très difficile qui a engendré, dans cette province, beaucoup plus de chômage qu'il n'y en aurait eu sans ces mesures.

Ma province, la Saskatchewan, qui compte moins d'un million d'habitants, a accumulé une dette énorme de 15 milliards de dollars, soit la dette la plus lourde par habitant de toutes les provinces canadiennes, ce qui fait qu'une bonne partie des deniers publics sert au service de la dette et que des emplois sont perdus partout dans la province. C'est d'ailleurs le cas d'un bout à l'autre du Canada.

Je suis heureux que nous tenions ce débat aujourd'hui, jour réservé à l'opposition, afin de dénoncer le taux de chômage inacceptable au Canada et le fait que les mesures prises par le gouvernement n'ont pas réussi à le réduire. Comme le précise la motion, cette situation est particulièrement regrettable pour les jeunes et pour leur avenir.

Le taux de chômage atteint actuellement 11,4 p. 100 au Canada, et ce n'est là que le taux officiel. En outre, un nombre encore plus grand de Canadiens ne peuvent pas subvenir décemment aux besoins de leurs familles parce qu'ils n'occupent que des emplois à temps partiel, mal rémunérés, ou ne travaillent que quelques heures par semaine. Ces gens sont sous-employés et doivent faire un travail pour lequel ils n'ont pas été formés.

De plus, on compte des centaines de milliers de prestataires de l'aide sociale, au pays. Je crois que les évêques catholiques ont déclaré qu'il y a actuellement environ trois millions de Canadiens sans emploi, bénéficiaires de l'aide sociale ou sous-employés. C'est une terrible tragédie dans un pays qui a su mettre au point les techniques nécessaires aux transplantations cardiaques, dans une société qui est capable d'envoyer un homme ou une femme dans la lune.

• (1635)

Or, malgré l'abondance de nos ressources, car le Canada est le pays le plus riche en ressources au monde, malgré le niveau de formation et de compétence de notre population et en dépit de toute la bonne volonté qui caractérise les Canadiens, près du quart de la main-d'oeuvre est sous-employée ou dépend de l'aide sociale. Cette terrible tragédie, ce triste héritage, sont le fait du gouvernement conservateur.

Le Canada traverse une terrible crise de l'emploi. Je crois que notre pays se classe au deuxième rang des pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économique au chapitre du chômage. Sauf erreur, seule l'Italie affiche un taux de chômage plus élevé. C'est une des causes de notre problème d'endettement. C'est aussi une des raisons qui expliquent pourquoi nous éprouvons tant de mal à appliquer nos programmes sociaux partout au Canada. C'est ce qui explique l'assaut contre le régime d'assurance-maladie et les tensions énormes que subit le financement dans le domaine de l'éducation. Le problème, c'est le grand nombre de Canadiens au chômage.

Quand une personne perd son emploi, c'est évidemment avant tout une tragédie pour elle et pour les siens, son conjoint et ses enfants. Outre ce coût humain, il faut cependant assumer le coût financier considérable des prestations d'assurance-chômage et, quand ces prestations sont épuisées, des prestations d'aide sociale ainsi que les frais sociaux qu'entraîne le chômage. C'est un coût énorme pour la société.

Par ailleurs, un chômeur ne paie pas de taxes, ne verse pas d'impôt sur le revenu, ne paie pas beaucoup de TPS, ni de taxes de vente provinciale, ni des diverses taxes qui sont imposées par les trois niveaux de gouvernement au Canada. Le chômeur ne fournit donc pas sa contribution ni au pays, ni à la société, alors qu'il en retire beaucoup grâce aux programmes d'assurance-chômage et d'aide sociale dont les coûts sont partagés entre le gouvernement fédéral et les provinces.

Voilà la tragédie à laquelle nous sommes confrontés aujourd'hui. En regardant les statistiques sur le chômage, nous constatons que le groupe le plus durement frappé, c'est celui des jeunes au Canada. Selon une étude réalisée récemment en Ontario, ce sont surtout les jeunes de 15 à 24 ans qui ont été le plus touchés par la récession. Entre 1989 et 1992, environ 84 p. 100 des emplois qui ont été perdus en Ontario étaient occupés par des jeunes de 15 à 24 ans. Imaginez, 84 p. 100, c'est épouvantable! Les 16 p. 100 qui restent étaient occupés par des gens de 25 ans et plus. Autrement dit, 16 p. 100 des pertes d'emplois en Ontario touchent la tranche d'âge de 25 à 65 ans, contre quelque 84 p. 100 pour le groupe d'âge de 15 à 24 ans. À l'heure actuelle, 17,8 p. 100 de nos jeunes se trouvent dans cette catégorie de chômeurs.

Quand les gens sont au chômage, ne travaillent pas et sont déprimés à cause de cette situation, toutes sortes de problèmes surgissent. Pensons par exemple au racisme qui se manifeste au Canada et ailleurs dans le monde en pareil cas. C'est lorsque les gens sont désespérés, la pauvreté est grande, les banques d'alimentation ne suffisent pas à la demande, et les queues s'allongent aux bureaux de l'aide sociale que le racisme se manifeste. L'histoire le montre bien.

En période de crise, on cherche des boucs émissaires. En temps de crise, les gens ont tendance à prendre pour cibles les minorités, les minorités visibles, les minorités religieuses ou autres. L'histoire est jalonnée de telles manifestations. Des incidents racistes ont commencé à se produire chez nous aussi. En effet, samedi soir dernier, il s'est produit une émeute raciale impliquant des néo-fascistes venus célébrer, recueillir des fonds et parader dans nos rues à Ottawa. Voilà ce qui se passe dans la capitale nationale. C'est une bien mauvaise marque pour le Canada, le plus grand pays du monde sur le plan des ressources humaines, des compétences, du savoir-faire, qu'un quart de sa population soit condamnée au chômage, à l'aide sociale ou au sous-emploi.

• (1640)

L'autre point concerne l'éducation. Le député d'en face a dit qu'il y a maintenant moins de décrocheurs qu'en 1984, mais il y en a encore trop qui abandonnent leurs études, qui se demandent à quoi ça sert. Comme moi, vous connaissez un ingénieur, un diplômé universitaire qui conduit un taxi ou qui est chômeur.

On m'a parlé aujourd'hui du cas d'un ingénieur qui est sans emploi depuis cinq ans. Tout ce qu'il a pu trouver, ce sont des emplois occasionnels, comme peintre en bâtiment. Si un jeune voit un ingénieur, une personne qui a des compétences, deux ou trois diplômes universitaires ou un métier et qui est toujours au chômage, ce n'est guère motivant pour tenter de se perfectionner, de s'instruire et d'acquérir de nouvelles compétences pour un marché inexistant.

Ce sont les problèmes que nous avons au Canada. Nous devons mobiliser toutes nos énergies, notre imagination, nos ressources pour créer des emplois et bâtir une économie plus forte, aux assises plus larges dans l'intérêt de tous les Canadiens. Nous devons faire converger les ressources des gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux, ainsi que des syndicats, du secteur agricole et du secteur privé ainsi que vers une seule tâche, la création de bons emplois à long terme pour les Canadiens.

Nous devons fabriquer davantage de produits à forte valeur ajoutée. Nous devons fabriquer et construire plus de choses. Nous devons être plus innovateurs que par le passé sur le plan des technologies, des produits et des ressources.

Lorsqu'il s'agit d'investir dans des domaines créateurs d'emplois à long terme, nous pouvons tirer des leçons de ce que font les autres peuples, par exemple les Japonais, les Américains et les Européens. Comparé à la plupart des pays du monde, le Canada dépense fort peu pour la formation et le recyclage de ses travailleurs. Il est pourtant de la plus haute importance, particulièrement pour les jeunes, d'initier nos travailleurs aux nouvelles technologies, de leur faire acquérir de nouvelles compétences.

Le député d'Ontario a dit il y a quelques minutes que, consultant un journal, il avait constaté que des entreprises de sa circonscription étaient à la recherche de travailleurs ayant toutes sortes de compétences, par exemple en informatique. Si ces emplois existent bel et bien, il faut que nous formions nos travailleurs afin qu'ils puissent les trouver et les occuper. Si nous nous comparons aux Suédois, aux Allemands, aux Français et aux Japonais, nous constatons presque à coup sûr que, par rapport aux autres pays occidentaux, nous dépensons beaucoup moins pour former nos travailleurs pour qu'ils s'adaptent à la nouvelle technologie, aux nouvelles réalités.

Le Canada consacre aussi beaucoup moins d'argent à la recherche et au développement. Encore là, presque tous les pays européens dépensent plus que nous pour la recherche et le développement, pour la conception de nouveaux produits. Nous dépensons très peu, par rapport à la plupart des autres pays.

Il me semble que, avec la collaboration de tous les niveaux de gouvernement, des secteurs public et privé, des syndicats et des milieux agricoles, nous pourrions déclarer la guerre au chômage et trouver une foule d'idées sur la manière de canaliser nos ressources. Nous pourrions éliminer beaucoup de chevauchement entre les provinces et le gouvernement fédéral et élaborer des programmes qui créeraient de nombreux emplois dans notre pays.

Nous devrions aussi aider les secteurs qui créent des emplois. Par exemple, dans n'importe quel pays du monde, ce sont les petites entreprises qui créent la majorité des emplois. Au lieu de financer des mégaprojets et d'aider de toutes sortes de façons les grandes sociétés qui n'en ont pas besoin, le gouvernement ferait mieux d'utiliser cet argent pour aider les petites entreprises qui créent des emplois.

Ce que nous devrions avoir à l'avenir, c'est une économie plus décentralisée, une économie plus locale, une économie où ce sont les gens de l'endroit qui prennent eux-mêmes les décisions. Et c'est ce que nous verrons de plus en plus au cours des années à venir, une économie axée sur les petites entreprises, sur les coopératives de travailleurs, sur un mélange d'entreprises publiques et privées contrôlées par la collectivité. C'est ce qui se fait dans d'autres pays du monde.

• (1645)

Il y a un autre secteur où nous pourrions dépenser plus d'argent pour créer des emplois immédiatement dans une région du pays comme la mienne, et c'est dans le secteur agricole. Nous pourrions aider les agriculteurs plus que nous ne le faisons maintenant. En ce qui concerne les programmes agricoles, le gouvernement promet depuis longtemps, par exemple, une troisième ligne de défense pour aider les agriculteurs des Prairies, où le nombre de faillites atteint un niveau record. Si le gouvernement fédéral aidait davantage les agriculteurs, ils auraient de l'argent pour ensemencer, pour acheter de nouvelles machines, pour réparer leurs machines, pour acheter des cellules de stockage pour leurs céréales. Ils auraient de l'argent qu'ils dépenseraient. Lorsque les agriculteurs dépensent de l'argent, ils le dépensent ici, au Canada, et donnent ainsi de l'emploi aux Canadiens dans les villes et villages d'un bout à l'autre du pays.

Lorsque les agriculteurs améliorent leur situation, nous améliorons tous la nôtre grâce à l'argent qui circule au pays, notamment dans les petites villes et les villages.

Je crois que nous pouvons faire quelque chose. Je pense que nous devrions modifier notre régime fiscal. Pourquoi, par exemple, le gouvernement a-t-il présenté, il y a quelques semaines, un projet de loi protégeant les fiducies privées qui permettent aux riches familles canadiennes de soustraire d'importantes sommes d'argent à l'impôt? Pourquoi le Canada est-il l'un des deux seuls pays de l'OCDE—je crois bien qu'il n'y en a que deux—qui ne possèdent pas d'impôt sur la fortune? Le Canada et l'Australie sont les deux seuls pays qui n'ont pas d'impôt sur la fortune. Même les Américains en ont un, même les Britanniques qui sont passés par l'ère Thatcher, première ministre conservatrice s'il en est, ont un impôt sur la fortune. Pourquoi les citoyens les plus aisés du Canada ne paieraient-ils pas un impôt sur la fortune dont seraient bien sûr exemptés les maisons familiales, les exploitations agricoles et les petites entreprises?

Cela existe dans d'autres régions du monde. Si le gouvernement avait davantage de revenus, il pourrait en utiliser une partie pour créer des emplois, pour former et perfectionner les Canadiens, pour construire le Canada, pour investir dans le recyclage, la recherche et le développement, ainsi que dans des programmes de formation en cours d'emploi. C'est de ce type d'investissements dont nous avons besoin.

Au lieu de cela, nous voyons le gouvernement fédéral réduire le taux d'augmentation des paiements de transfert aux provinces. Le gouvernement affirme avec fierté qu'il n'a pas réduit les fonds versés aux provinces pour l'éducation, la santé et l'aide sociale, et il est vrai qu'il n'a pas réduit les montants versés en termes absolus. Cependant, il a réduit le taux de croissance des paiements de transfert de telle sorte qu'une province comme la mienne reçoit maintenant 500 millions de dollars par année de moins que ce qu'elle recevrait si des modifications n'avaient pas été apportées au calcul des paiements au cours de la dernière décennie.

Cinq cents millions de dollars pour une petite province comme la mienne qui a un petit budget, c'est beaucoup d'argent. Cette année, le déficit provincial sera d'environ 250 millions de dollars. Si le taux d'augmentation des transferts n'avait pas été réduit, il n'y aurait pas de déficit. Il y aurait même un excédent de 250 millions de dollars. Cet excédent, j'en suis convaincu, aurait été consacré aux services de santé, à l'éducation et à la création d'emplois en Saskatchewan. Nous aurions une économie plus forte et une société meilleure.

Je sais que l'argent du gouvernement fédéral ne pousse pas dans les arbres. Toutefois, si nous avions un régime fiscal équitable, où les riches, les bien nantis et les grandes entreprises paieraient leur juste part d'impôt, le gouvernement fédéral jouirait d'une plus grande souplesse et n'aurait pas à réduire le taux de croissance des paiements de transfert. Par conséquent, de plus grandes sommes pourraient être consacrées aux programmes sociaux et aux programmes de création d'emplois. Les deux niveaux de gouvernement pourraient alors collaborer à la mise sur pied de ces programmes et en partager les frais.

À elle seule, cette initiative contribuerait grandement à remettre plus de gens au travail.

En terminant, je tiens à dire que les gouvernements fédéral et provinciaux devront absolument conjuguer leurs efforts, dans les années qui viennent, pour lutter contre le chômage au Canada. Ainsi, les plus grands cerveaux canadiens pourraient élaborer des plans, des hypothèses et des programmes dans le but de créer des emplois. Les syndicats, le secteur privé, l'industrie agricole, les municipalités et les citoyens doivent collaborer à l'élaboration de programmes nationaux, provinciaux et locaux visant à redonner du travail aux Canadiens.

À mon avis, si nous décidions d'adopter un régime fiscal équitable, d'abolir la TPS, d'abroger l'Accord de libre-échange et de rejeter le projet d'ALÉNA, nous pourrions, au cours des 10 ou 20 prochaines années, atteindre l'objectif de plein-emploi pour tous les Canadiens.

• (1650)

[*Français*]

Mme Monique B. Tardif (secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, dans ses dernières remarques, mon collègue parlait de l'importance de l'implication des gouvernements fédéral et provinciaux, des syndicats, en somme de tous les partenaires susceptibles d'apporter certaines solutions à des problèmes qui sont ceux de tout le monde en fait, c'est-à-dire le sous-emploi au pays. À mon sens, c'est exactement ce que le gouvernement fédéral a fait en créant un groupe de travail qui, de province en province, de région en région, met les gens à l'oeuvre pour être capable de développer cette concertation. Je pense que cela apporte des résultats.

En fait, je dois avouer que je suis parfaitement d'accord avec mon collègue que c'est une des façons de régler le problème. Ce n'est certainement pas le gouvernement, qu'il soit fédéral, provincial ou municipal, qui peut régler le problème de l'emploi. Le gouvernement est là pour donner un cadre de référence qui permet aux emplois de se créer. Il n'est pas là pour créer directement l'emploi et c'est par un travail de concertation qu'il pourra le faire.

J'aimerais aussi souligner que dans son intervention, spécialement à la fin, il parlait de la coupure du pourcentage d'augmentation des paiements de transfert aux provinces. La question que j'aimerais lui poser, puisqu'il en parlait particulièrement en référence au déficit de sa province, la province de la Saskatchewan, c'est si la base, le pourcentage d'augmentation de ces paiements de transfert, ne devrait pas avoir une base rationnelle. On dit que cela va baisser au niveau du pourcentage d'augmentation, mais c'est encore supérieur au taux d'augmentation du coût de la vie et jamais on a été capable de justifier ces pourcentages.

Je comprends que cela faisait partie d'ententes fédérales-provinciales qui ont été conclues à une époque où l'inflation était élevée et où on pouvait prévoir que ce pourcentage d'augmentation serait nécessaire. Mais aujourd'hui, ce n'est plus vrai et comme il n'y a pas une base rationnelle pour les pourcentages d'augmentation qui avaient été prévus, il m'apparaît normal que ces pourcentages d'augmentation soient abaissés. Je me demande si dans l'avenir, on ne devrait pas avoir une base plus rationnelle pour s'assurer que les pourcentages d'augmentation représentent l'augmentation de la valeur du travail des Canadiens.

M. Nystrom: Je suis d'accord, monsieur le Président, avec la secrétaire parlementaire de l'autre côté de la Chambre que nous avons un problème dans le domaine de la fiscalité canadienne. Mais si je me souviens bien, il y a eu dans le passé certains changements dans le système fiscal fédéral-provincial qui ont été faits unilatéralement par le gouvernement fédéral. Il devrait y avoir des négociations entre les gouvernements fédéral et provinciaux au niveau des arrangements fiscaux.

[*Traduction*]

Il me semble que, par le passé, le gouvernement fédéral a pris de nombreuses décisions unilatérales. Parfois, il les annonçait dans les budgets qu'ils déposaient. Prenons, par exemple, le plafonnement du Régime d'assistance publique du Canada qui s'appliquait à l'Ontario, à la Colombie-Britannique et à l'Alberta. Le gouvernement a annoncé cette mesure dans un de ses budgets, sans avoir tenu de négociations.

Je sais, pour en avoir discuté avec deux ou trois ministres provinciaux des Finances, que les provinces s'inquiètent du fait que le gouvernement fédéral décide unilatéralement de modifier les arrangements fiscaux. Ces décisions ne font l'objet d'aucune négociation entre Ottawa et les provinces. Le ministre dépose un budget à la Chambre des communes où il apporte brusquement certaines modifications ayant des répercussions sur les finances des provinces.

Il se peut que le gouvernement fédéral ait raison d'agir ainsi. Je ne dis pas qu'il ne se doit pas de prendre des décisions dans certaines circonstances. Chose certaine, dans un État fédéral, il devrait y avoir, en ce qui concerne les responsabilités, coopération entre les deux niveaux de gouvernement.

Les compressions que doit effectuer le gouvernement fédéral peuvent, dans certains cas, apporter de l'eau au moulin des provinces qui pourraient justifier ainsi leur demande en vue de plus de points d'impôt et une plus grande souplesse en matière d'imposition, pour répondre à leurs obligations accrues en ce qui concerne le financement des hôpitaux, des écoles et des programmes sociaux. Cela préoccupe certaines provinces.

Dans le cadre d'une motion d'initiative parlementaire, j'ai proposé, et je le souligne parce que cela se rapporte à la discussion que nous avons actuellement, qu'une date fixe soit établie au Canada pour la présentation du budget. Par exemple, le budget serait présenté chaque année au cours de la première moitié de février ou à toute autre date sur laquelle on se serait entendu, pour que les provinces puissent être informées régulièrement des plans du gouvernement fédéral. Dans le système actuel, les provinces ne savent jamais quand le budget fédéral va être présenté. C'est d'autant plus difficile pour elles de faire des plans. Comme elles ne savent jamais quand le budget fédéral va être présenté, elles ont beaucoup de mal à planifier le financement qu'elles pourront accorder aux commissions scolaires, aux conseils d'administration des hôpitaux et aux municipalités.

• (1655)

On pourrait, je pense, mettre un peu d'ordre dans le système en fixant une date pour la présentation du budget et en amenant le gouvernement fédéral à décider avec les provinces, au moyen de négociations, des arrangements fiscaux qui conviennent.

[*Français*]

Mme Monique B. Tardif (secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, il me fait évidemment plaisir aujourd'hui de participer au débat, parce que je pense qu'il est important de dire que le gouvernement avantage les jeunes du Canada en reconnaissant les priorités des Canadiens et des Canadiennes.

Une des plus importantes de ces priorités est la mise en place d'un système d'acquisition du savoir auquel ils peuvent avoir accès tout au long de leur vie. Le message que nous entendons chez les employeurs et dans les collectivités est clair: les gens devront se perfectionner continuellement. Le défi à relever consiste à créer un système d'éducation capable d'appuyer la formation à long terme. Les jeunes méritent de pouvoir obtenir une éducation qui les place sur la voie de l'acquisition continue des compétences. C'est important pour les provinces et les territoires et il n'y a aucun doute que les jeunes y pensent sérieusement de leur côté. Le gouvernement fédéral doit jouer également un rôle important.

C'est grâce à un nombre impressionnant d'initiatives visant les jeunes que le gouvernement peut conjuguer ses efforts à ceux des particuliers, des établissements et des collectivités partout au pays. À l'heure actuelle, le gouvernement s'attaque au chômage des jeunes et à des problèmes de taille comme le taux élevé d'abandon scolaire constaté au pays.

À plusieurs reprises cet après-midi, les intervenants ont parlé des 30 p. 100 des élèves de nos écoles secondaires qui abandonnent les études sans avoir obtenu leur diplôme. Naturellement, comme toutes les statistiques, ce chiffre cache des situations qui sont très diverses. On pourrait dire facilement, avec l'analyse, que les collectivités qui sont très éloignées et les gens qui proviennent de famille à faible revenu sont moins susceptibles de terminer leurs études secondaires que les autres élèves.

Mais ce qui est intéressant, c'est que dans une étude qui a été publiée l'année dernière, le Conference Board du Canada a examiné les conséquences de l'abandon scolaire et l'organisme a étudié le cas des élèves qui ont abandonné leurs études pendant l'année 1989. Selon leurs modèles économiques et des suppositions raisonnables, l'organisme a calculé les coûts personnels et sociaux de cette décision en ce qui a trait à la vie active des élèves.

La rémunération est un des domaines qui ressort de leur étude. Au cours de sa vie active, chaque décrocheur peut s'attendre à gagner environ 129 000 $ de moins, en dollars actuels, qu'un diplômé d'école secondaire. Pour les femmes, probablement parce que le niveau des salaires des femmes est un peu plus bas, c'est légèrement inférieur, on parle de 107 000 $.

Quant aux incidences sur l'économie canadienne, l'étude évalue à 4 milliards le coût de soutenir les décrocheurs et décrocheuses de l'année 1989 durant leur vie entière. La réalité, selon ce rapport du Conference Board, est que les problèmes avec lesquels le système d'éducation est aux prises à l'heure actuelle menacent notre niveau de vie, grèvent nos filets de sécurité sociale et accroissent le fardeau fiscal des contribuables. Ni notre société, ni les personnes touchées ne peuvent se permettre une pareille perte.

C'est cette réalité qui sert de fondement à l'initiative fédérale «L'école avant tout», débutée en 1989-1990, avec des crédits de 296,4 millions de dollars pour une période de cinq ans. Il y a des progrès qui ont été réalisés au cours des quatre premières années et nous allons poursuivre pour la dernière année le financement du projet au moyen des crédits initiaux.

• (1700)

Partout au Canada, les collectivités ont fait bon usage de cet initiative. Ce qui est remarquable avec «L'École avant tout», c'est que l'appui qu'elle reçoit est non partisan. À la dernière visite du ministre d'Emploi et Immigration au Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration, notre collègue de Timmins—Chapleau a

souligné que l'initiative avait un impact fort positif dans sa circonscription et en a félicité le ministre.

«L'École avant tout» comporte trois volets principaux: la sensibilisation du public, et je pense que c'est extrêmement important, la mobilisation des intervenants, que la question peut intéresser, de même qu'un ensemble de programmes et de services. Les résultats obtenus jusqu'à maintenant sont encourageants. On a réussi à sensibiliser les gens à l'ampleur du problème. Il a permis d'obtenir la participation de nombreuses personnes. Il a aidé les collectivités à passer à l'action en leur fournissant des outils et des mesures efficaces. À titre d'exemple, j'aimerais souligner l'organisation et le financement d'une campagne de sensibilisation des jeunes autochtones. Tout le monde connaît l'importance de l'éducation pour les jeunes.

Dans ces communautés-là, c'est encore plus important et on sait que l'avenir des collectivités est lié à leur capacité de jouer un rôle à part entière au sein de la société. Cette campagne auprès des autochtones a obtenu l'appui de toutes les principales organisations autochtones nationales. Ces organisations comprennent que le décrochage scolaire constitue un gaspillage important de jeunes ressources. Elles ont accepté de se joindre au gouvernement dans le but de lutter contre ce problème.

Par ailleurs, ces campagnes de sensibilisation préparent le terrain pour l'action. L'initiative a permis de financer des efforts visant à rassembler des gens pour qu'ils en apprennent davantage au sujet des questions en cause et des possibilités d'action. Une conférence nationale de «L'École avant tout» qui s'appelait «Passeport 10/10» a eu lieu à Edmonton du 14 au 16 mai dernier. Je pense qu'on n'a pas besoin de faire de démonstration. Le titre de la conférence veut dire qu'on espère que bientôt, dans toutes les écoles, dix élèves sur dix termineront leurs études secondaires.

Monsieur le Président, savez-vous combien de personnes ont participé à cette conférence? Mille deux cents personnes venant de 300 écoles de partout au Canada. Parmi eux, il y avait des dirigeants de mouvements étudiants et il y avait des candidats et candidates au décrochage. Ils étaient assis ensemble pour chercher des solutions au problème.

Les organisations étudiantes ont relevé le défi. Si on regarde un peu ce qui se fait au Canada, une école secondaire de Kitchener, Cameron Heights, confie aux élèves qui risquent de décrocher une tâche bien particulière: celle d'aider les élèves de l'élémentaire qui éprouvent des difficultés scolaires. Qu'est-ce que ça donne comme résultat? Les plus jeunes obtiennent l'aide supplémentaire dont ils ont besoin et les plus vieux prennent confiance en leurs possibilités, et cela les encourage à terminer leurs études. Je pense qu'on a tous besoin dans la vie de sentir qu'on est utile et c'est à travers des expériences de vie, même au moment de l'école, qu'on peut le réaliser.

La mobilisation est loin de se limiter aux intervenants du monde de l'éducation. On peut le voir également dans les clubs philanthropiques, les organisations communautaires. Je pense qu'on a tous dans nos circonscriptions des «Y», des clubs Rotary, des clubs Kinsmen, et tous ces clubs de services ont épousé la cause des jeunes. Ces partenariats se poursuivent sous la forme de programmes et de services à l'intention des jeunes.

Je pense qu'il n'y a pas un seul député ici qui ne connaisse pas l'option «Point de départ», qui est le plus important programme offert. En 1993-1994, le budget sera de 45 millions de dollars pour ces projets de l'option «Point de départ», à la grandeur du Canada. Dans le cadre de cette option, les organisations locales proposent des projets de solution au problème du décrochage. Plus de la moitié des initiatives vont venir des commissions et des conseils scolaires. Les groupes communautaires, le secteur privé et les organisations autochtones vont parrainer les autres. C'est extrêmement important. Je dois dire que chez nous, c'est considéré comme ce qui fera probablement la différence pour bon nombre de jeunes face à l'école et face aussi à leur prise en charge personnelle.

• (1705)

Ces expériences reposent avant tout sur le partenariat. Les responsables fédéraux ont travaillé avec les provinces, les commissions et les conseils scolaires, avec les groupes et les organisations communautaires, les entreprises et les syndicats. J'écoutais tout à l'heure mon collègue de Saskatoon, et c'est ce que nous demandons tous, cette concertation, ce travail fait en collaboration avec les autres, et c'est le seul moyen pour arriver à des solutions.

Je pense que ces dépenses représentent des investissements dans la croissance du Canada. La sensibilisation des jeunes à l'importance de la persévérance scolaire en est un exemple concret. Le gouvernement va devoir continuer à soutenir d'autres initiatives destinées aux jeunes. On vient de passer, comme députés, la période de l'étude des projets Défi pour l'été. Je pense que c'est un élément de programme qui est extrêmement important pour tous les jeunes et qui suscite aussi, dans chacune de nos communautés, des réactions positives.

Pour ma part, je sais bien que chaque fois que je fais l'étude des programmes Défi dans la circonscription de Charlesbourg où j'ai neuf municipalités, dont un village autochtone, l'important, c'est de s'assurer que des projets émanent de tous les milieux et que les jeunes puissent se trouver un travail valorisant dans leur milieu. Je pense que pas un seul député de la Chambre des communes ne fait pas avec plaisir ce rapprochement entre le milieu de travail et les jeunes qui aspirent à un meilleur avenir et

qui veulent obtenir des emplois. C'est notre rôle et notre fonction, et c'est aussi notre plaisir de le faire.

Ce qu'on cherche dans le fond, c'est que nos jeunes acquièrent une expérience de travail durant l'été. Pour ce faire, le gouvernement y consent des budgets. Cette année, le budget a été accru de 5,4 millions par rapport à l'année dernière. La majeure partie de l'augmentation est allée à l'option principale, qui est l'expérience de travail. Par ses subventions salariales aux employeurs, le gouvernement leur fournira 88 millions de dollars en programmes cet été. C'est une façon de reconnaître les besoins des jeunes.

Il faut aussi tenir compte d'autres besoins. On sait très bien aujourd'hui que dans nos villes, les jeunes sont très préoccupés, tout comme les adultes d'ailleurs, par l'analphabétisme, l'abus des drogues, l'alcool, le SIDA, l'environnement et la criminalité en milieu urbain. Ce sont là des sujets qui sont importants; ils sont importants pour les jeunes, importants pour la communauté, et c'est peut-être important également qu'au moment où on fait l'étude des projets, on leur donne une certaine priorité.

Parmi nos jeunes, il y en a quand même un certain groupe qui préfère travailler à son compte. Déjà à cet âge, on peut être entrepreneur. Il y a un programme créé par le gouvernement qui s'appelle Prêts aux étudiants-entrepreneurs. Cela permet d'aider les jeunes qui veulent voler de leurs propres ailes. C'est un des volets qui a été augmenté. Cette année, le budget sera de 1,14 million de dollars.

• (1710)

Depuis 1985, date de la création de ce volet-là, le nombre de projets soumis est passé de 101 à 995. Le nombre d'emplois créés, pourrait-on dire, même si cela peut paraître ronflant, a augmenté de 1 000 p. 100, puisqu'il est passé de 100 environ à au-dessus de 2 000. Je pense qu'il est important de réaliser que les jeunes apprécient, dans bon nombre de cas, être leur propre entrepreneur et qu'il y a de plus en plus d'intérêt pour ce genre de programme.

Dans certaines provinces canadiennes, il y a également des ententes qui sont prises avec les provinces pour développer avec les jeunes. Or, ici j'ai noté des ententes qui ont été conclues avec le Nouveau-Brunswick, Terre-Neuve, dans le cadre des Stratégies Jeunesse qui prévoient des mesures concertées visant à répondre aux besoins des jeunes dans les deux provinces. Le gouvernement fédéral, pour ces ententes, va fournir plus de 27 millions de dollars pour respecter les engagements envers les provinces. Dans l'exercice 1988-1989, les projets provenant de ces ententes sont des modèles de collaboration.

Au Nouveau-Brunswick, les Centres Accès, répartis dans l'ensemble de la province, ont offert des services à plus de 17 000 jeunes. À Terre-Neuve, le gouvernement fédéral a travaillé de concert avec le gouvernement provincial pour parrainer les projets. Les projets ont mis à contribution les idées et les compétences des groupes communautaires, des employeurs, des enseignants et des enseignantes. Dans le cas de Terre-Neuve, 9 000 jeunes Terre-Neuviens et Terre-Neuviennes ont directement participé à ces projets, tandis que 50 000 autres ont profité de programmes et de services parrainés en vertu de l'entente fédérale-provinciale.

Il y a beaucoup d'autres programmes dont je pourrais parler pour démontrer l'engagement soutenu du gouvernement en ce qui concerne les besoins des jeunes Canadiens et Canadiennes. Je pense à d'autres aspects de Défi '93, entre autres le soutien apporté au programme «Alternance, travail-études», ou encore aux nombreux événements de la planification de l'emploi.

Toutes ces initiatives visent à favoriser l'intégration heureuse des jeunes dans la main-d'oeuvre canadienne, une main-d'oeuvre qui change beaucoup et qui va continuer de changer au cours de la présente décennie et au début du siècle prochain. Toutes les initiatives destinées aux jeunes ont comme objectif de base d'aider les jeunes à réussir leur passage de l'école au monde du travail.

En ayant recours à une stratégie qui va être axée sur le partenariat, le gouvernement va faire une utilisation optimale des fonds publics. Il est certain que les Canadiens et les Canadiennes ne se contenteraient de rien de moins. Il faut s'assurer que l'engagement des gouvernements face aux jeunes soit là pour rester. Il faut s'assurer que cet engagement-là se fasse en concertation avec les provinces, les syndicats et le milieu du travail pour que tout ce qui sera consacré pour permettre aux jeunes de réussir soit fait dans la mesure de la plus grande efficacité possible.

[*Traduction*]

M. Joe Comuzzi (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, je félicite ma collègue pour son excellente analyse des programmes qui ont été mis en oeuvre ces dernières années en vue de résoudre un problème avec lequel nous n'avions plus été aux prises depuis la fin des années 50 et le début des années 60, à savoir l'énorme taux de chômage qui frappe nos jeunes.

Je félicite ma collègue d'avoir longuement exposé tous les programmes que son gouvernement a mis en oeuvre pour essayer de remédier à cette terrible situation.

• (1715)

Je tiens à dire tout de suite à ma collègue que je crois qu'elle et moi, de même que les députés de son côté et les députés de ce côté-ci, nous entendons parfaitement lorsque nous disons que nous nous efforçons tous de collaborer afin de résoudre ce terrible dilemme devant lequel nous nous trouvons aujourd'hui. Quoi qu'il soit arrivé dans les huit ou neuf dernières années, davantage de jeunes sont aujourd'hui à la recherche d'un emploi dans notre société qu'il y en a jamais eu dans toute l'histoire de notre pays.

Je veux bien croire les statistiques qu'on vient de citer, mais le fait demeure que le tiers des élèves de 9e année, au Canada, ne sortent pas de l'école secondaire avec le moindre diplôme ni le moindre certificat digne de ce nom et qu'ils sont qualifiés de décrocheurs. Je sais, comme l'a dit ma collègue, que leur nombre est plus ou moins grand selon la façon dont on interprète les statistiques. Le fait est qu'il y a davantage de décrocheurs aujourd'hui au Canada qu'il n'y en a jamais eu dans toute l'histoire de notre pays. Et pourtant, comme ma collègue s'en rend compte, le Canada vient au deuxième rang pour la proportion du PIB consacrée à l'éducation.

Que faisons-nous de mal? En fait, nous n'avons pas réussi à mettre au point un objectif national. Nous savons que nous avons un problème constitutionnel en ce sens que l'éducation est d'abord et avant tout la responsabilité de toutes les provinces. Et pourtant, la responsabilité du gouvernement fédéral consiste à prendre l'initiative d'établir des objectifs nationaux d'excellence et de succès que tous les étudiants du Canada, qu'ils vivent à Victoria, en Colombie-Britannique, ou à Terre-Neuve, s'efforcent d'atteindre.

J'ai siégé à un conseil scolaire du temps où notre pays était aux prises avec ce dilemme. C'est le premier ministre Diefenbaker qui avait décidé que, pour offrir un certain stimulant, il fallait réhabiliter la formation professionnelle. Tous les étudiants ne peuvent pas faire des études universitaires et post-universitaires, mais il est important que des jeunes acquièrent les compétences professionnelles dont notre pays a tellement besoin aujourd'hui.

Qu'est-ce que ce gouvernement a fait pour promouvoir—à l'instar du premier ministre conservateur de la fin des années 50—la formation professionnelle qui nous fait défaut aujourd'hui?

[*Français*]

Mme Tardif: Monsieur le Président, j'aimerais dire à mon honorable collègue que, tout à l'heure, on a quand même, dans le débat, largement parlé de ce que le gouvernement avait fait, entre autres, avec les centres d'excellence, avec les Bourses-Canada qui s'adressaient au départ aux étudiants finissant le collégial et qui maintenant sont également offertes aux gens qui graduent au niveau secondaire et qui s'en vont vers les techniques de l'avenir ou les facultés qui nous donneront la possibilité de créer des emplois avec les nouvelles technologies dans l'avenir.

Je pense que oui, effectivement, ce gouvernement a reconnu qu'il était extrêmement important de préparer l'avenir et d'essayer d'orienter les jeunes vers les études, surtout, au départ, qui ont une incidence beaucoup plus vers l'ingénierie, et c'est le développement des sciences nouvelles.

• (1720)

Ça, c'est un volet. C'est pour les jeunes qui réussissent. C'est extrêmement important parce que c'est là qu'on créera les emplois. Quand on parle d'un tiers des étudiants du secondaire qui décroche—je vous disais dans mon texte plus tôt que cela coûte très cher, d'abord au jeune lui-même, en termes de salaire pour les années futures, aux contribuables canadiens, en termes de soutien qu'ils devront donner à cette personne-là qui n'aura pas les études suffisantes pour avoir les meilleurs emplois. Si on regarde ce qui se passe dans notre société, on s'aperçoit également qu'il y a un grand nombre d'emplois à remplir pour lesquels les Canadiens n'ont pas les qualités.

L'important c'est, premièrement, de développer les connaissances et cette volonté d'apprendre chez nos jeunes pour qu'ils puissent avoir les emplois. Il faut encourager nos bons élèves à continuer et à s'assurer qu'on reconnaît, comme adulte, comme gouvernement, qu'il est important aussi de réussir et qu'on ait cette recherche de l'excellence qui permettra peut-être que demain on sera encore tous mieux dans une activité économique qui permettra aux Canadiens de mieux vivre encore et qui donnera la place à tous les Canadiens sur le marché du travail.

[*Traduction*]

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, je suis intervenu un peu plus tôt dans le débat pour féliciter mon collègue, le député de York–Nord, qui a jugé bon de présenter cette motion à la Chambre aujourd'hui.

Comme l'a fait remarquer un autre de mes collègues, c'est la deuxième fois que le Parti libéral propose une motion dénonçant le manque d'imagination du gouvernement actuel quant aux mesures à prendre pour remédier au problème du chômage et plus particulièrement à la crise du chômage chez les jeunes Canadiens. Cela fait deux fois que nous saisissons le Parlement de ce problème au cours de la présente session. On ne nous accorde qu'un nombre limité de jours réservés à l'opposition où nous pouvons déterminer le sujet à débattre sur le parquet de la Chambre.

Nous sommes vraiment confrontés à l'heure actuelle au Canada à une situation extrêmement tragique. Notre pays, la plupart des gens le reconnaissent, est un des pays les plus fortunés du monde quant à sa géographie, ses beautés naturelles et l'abondance de ses ressources naturelles. Notre pays jouit de richesses probablement inégalées nulle part dans le monde.

Au moment où nous voyons évoluer le monde et les marchés mondiaux, le Canada devrait être prêt à profiter de cette expansion des marchés mondiaux, nous devrions avoir une main–d'oeuvre qualifiée et prête à profiter des débouchés qui se présentent dans le contexte tant nord–américain que mondial.

Après neuf années de gouvernement conservateur, aux mains des conservateurs, nous avons vu la grandeur du Canada pratiquement gaspillée. Nous avons vu des catégories entières de gens, selon la région où ils habitent, laissées littéralement à la dérive.

Nous avons vu le gouvernement poursuivre des politiques démentes. Les conservateurs ont décidé de lutter contre l'inflation, mais ils n'avaient aucune stratégie favorable à la croissance. Ils ont notamment établi qu'un taux de chômage systématiquement élevé serait un prix acceptable à payer pour une réduction de l'inflation. Et c'est ce qu'ils ont fait.

Depuis cinq ans que je siège à la Chambre, je vois les conservateurs poursuivre leur politique de la terre brûlée en ce qui concerne les régions du pays, les démunis et les chômeurs.

La seule chose qu'ils aient faite pour les chômeurs depuis qu'ils ont été reportés au pouvoir par un coup de chance extraordinaire en 1988, c'est de faire grossir les rangs des chômeurs pour qu'ils se sentent moins seuls. Ils ont fait de même pour les clients des banques d'alimentation. Au lieu de s'employer à résoudre le problème du nombre croissant de pauvres et de démunis dans la société canadienne, au lieu de régler les problèmes fondamentaux qui en sont la cause, les conservateurs ont simplement contribué à l'augmentation de ce nombre. J'imagine que, selon les conservateurs, il est bon de pouvoir partager ses malheurs avec autrui.

• (1725)

Il y a une semaine, nous avons appris qu'une employée du ministre de l'Emploi s'est présentée à une banque d'alimentation afin de démontrer que toute personne peut, même si elle n'est pas dans le besoin, se présenter à une banque d'alimentation et y obtenir de la nourriture. Elle essayait de faire croire que les banques d'alimentation sont inutiles ou qu'elles font l'objet d'abus. C'est absolument insensé.

Vous rendez–vous compte? Au lieu de résoudre le problème du chômage, à chaque budget, le gouvernement actuel s'en est pris aux sans–emploi. Voilà ce qu'il a fait.

Alors qu'un nombre record de Canadiens étaient désespérés au cours de la dernière année, à cause de la politique économique des Conservateurs, le gouvernement n'a pas dit, après le référendum, qu'il avait écouté les Canadiens dégoûtés de sa façon de gouverner et refusant d'appuyer tout projet constitutionnel même valable parce qu'ils en avaient assez de voir le gouvernement n'apporter aucune solution à leurs problèmes fondamentaux, soit les problèmes économiques.

Il n'a pas proposé de programme de travaux publics comme l'ont fait les Japonais et les Européens pour redonner leur dignité à leurs électeurs, pour en faire des contribuables plutôt que des personnes à la charge de ces derniers. Il n'a pas fait cela. Grâce à sa majorité, le gouvernement a plutôt fait adopter à toute vapeur un projet de loi visant non pas à résoudre le problème du chômage, mais à accroître le nombre de Canadiens qui sont démunis et sans emploi et à rendre encore plus misérables les prestataires de l'assurance–chômage. Il a réduit le montant d'argent que ces gens pourraient toucher et augmenté le nombre de jours qu'il faut travailler pour y avoir droit. Il a diminué la durée des prestations. Au lieu de s'attaquer aux problèmes fondamentaux, aux problèmes qu'il a lui–même créés et qui ont entraîné la faillite de notre économie, le gouvernement s'est attaqué aux chômeurs.

J'ai écouté certains ministres parler des piètres tentatives qu'ils ont faites dans les derniers jours de leur règne.

Je peux vous assurer, monsieur le Président, que les Canadiens n'oublieront pas le marasme dans lequel les conservateurs les ont plongés ces neuf dernières années. Plus de deux millions de Canadiens sont sans travail, touchent des prestations d'aide sociale ou font la queue dans les banques d'alimentation. Un demi-million d'enfants vivent dans la pauvreté. Ce sont des choses qu'on n'est pas près d'oublier.

Au cours du débat d'aujourd'hui, les ministres tiennent un discours qui se résume à ceci: «Je vais vous dire combien d'argent nous avons consacré à ce programme et à d'autres. Nous avons financé la formation dans tel ou tel cas.» Je suis au regret de dire aux gens d'en face que, quoi qu'ils aient fait, ce n'était pas assez. Ce qu'ils ont fait n'a pas contribué à atténuer le problème. Ils n'ont réussi qu'à l'aggraver.

À propos des programmes destinés aux jeunes Canadiens, tous ceux qui connaissent un tant soit peu l'histoire savent qu'un pays qui n'investit pas dans sa jeunesse n'a pas d'avenir. C'est simple comme bonjour. En cette époque où tout évolue si rapidement, une nation qui n'investit pas une bonne partie de ses ressources dans la formation de sa jeunesse, dans les études universitaires, dans les programmes d'apprentissage, dans toute une gamme de débouchés pour ses jeunes est une nation finie.

Or, les conservateurs, chaque fois qu'ils prennent la parole à la Chambre, persistent à vouloir faire croire aux gens que les choses n'ont jamais été aussi bien pour eux. J'ai le douteux privilège d'être le porte-parole de l'opposition en ce qui en trait aux faillites. Il y a au moins une chose que je sais, c'est que je serai aux nouvelles nationales une fois par mois quand je devrai prendre la parole pour annoncer un autre mois où il y aura eu un nombre record de faillites dans notre pays.

En 1992, le gouvernement a présidé au plus grand nombre de faillites personnelles et de sociétés de l'histoire de notre pays. Pourtant, chaque fois que les députés de l'opposition prennent la parole pour contester les programmes du gouvernement qui les ont causées, les ministres sur leurs banquettes ou, Dieu nous en garde, le premier ministre lui-même s'empressent de déclarer: «Les choses vont s'arranger. Si nous maintenons ces politiques, nous réaliserons l'égalité d'un bout à l'autre du pays.» Eh bien, ce ne sera pas l'égalité des chances, à notre avis, mais l'égalité du désespoir d'un océan à l'autre.

• (1730)

Aujourd'hui, dans les derniers jours de cette législature, nous débattons d'une motion qui condamne le gouvernement au nom de millions de personnes qui ont été poussées au désespoir à cause de sa politique.

Si vous allez dans une province comme la Nouvelle-Écosse—je me moque de ce que les gens d'en face vous diront—vous verrez que dans l'île du Cap-Breton, le taux de chômage établi par Statistique Canada est de 28,5 p. 100. Je suis originaire de cette région, et nous sommes un peuple assez fort et fier, mais après neuf ans de renouveau économique comme l'entendent les conservateurs, ceux-ci ont presque réussi à décourager les habitants de l'île du Cap-Breton.

Il y aura de l'espoir pour les gens du Cap-Breton, de Montréal, du Nord et de la circonscription de Dartmouth car, dans seulement quelques semaines, et non pas des mois, les Canadiens auront une occasion de se prononcer sur l'effort de création d'emplois du gouvernement, sur son bilan de création d'emplois et de perspectives d'avenir pour les chômeurs et pour les jeunes du pays.

Il ne fait aucun doute dans mon esprit que lorsque les Canadiens en auront l'occasion, ils jugeront le Parti conservateur fédéral comme nous venons, mardi dernier, de juger le Parti conservateur de la Nouvelle-Écosse. Nous enverrons promener les premiers ministres conservateurs, et il n'en restera pas beaucoup dans le pays. En Nouvelle-Écosse, la politique conservatrice de Donald Cameron était calquée sur celle de Brian Mulroney—sauf erreur, sur 52 députés conservateurs, il n'en reste plus que sept ou huit et ils ont été élus de justesse.

Il y a de l'espoir à l'horizon pour les Canadiens. Cet espoir, ce sera les élections fédérales. Le Parti libéral présentera alors un programme qui permettra aux Canadiens de retrouver leur optimisme. Ce sera un programme qui accordera la priorité aux gens, un programme que les conservateurs d'en face refusent de comprendre.

L'hon. Charles Caccia (Davenport): Monsieur le Président, je voudrais demander à mon collègue, le député de Dartmouth, qui a fait une intervention si convaincante, s'il accepterait de faire quelques observations sur la Planification de l'emploi telle qu'elle a évolué au cours des deux années écoulées. Pense-t-il qu'elle répond aux besoins en constante évolution des employeurs, qu'elle tient compte des changements dans la production canadienne de biens et de services pour l'exportation? Autrement, est-ce que la Planification de l'emploi est un

programme qu'il approuve ou est-ce que, au contraire, il trouve comme moi que c'est un échec total?

M. MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, je remercie mon collègue de Davenport de sa question. Dans le récent budget, après que le gouvernement eut si mal géré l'économie que celle-ci accuse des déficits records, le ministre des Finances qui nous avait prédit l'an dernier un déficit de 28 milliards pour le dernier exercice nous révèle qu'il ne s'est trompé que de huit milliards. Il dit qu'il faut lui faire confiance au sujet de tous les autres chiffres qu'il va nous donner sur les emplois qui seront créés, si jamais nos vis-à-vis conservaient le pouvoir pour nous administrer une autre dose d'économie conservatrice.

Il est clair que le récent budget ne contenait que des coupures. Lorsqu'on ne sait pas quoi faire, on coupe à tort et à travers. Il ne contenait rien d'autre, et je peux dire à mon collègue de Davenport que dans son dernier budget, le gouvernement n'avait pas de stratégie de croissance, aucune. Il n'y avait rien non plus pour les chômeurs. La politique économique que nous subissons depuis quelques années a contribué—si elle n'en est pas la seule responsable—au taux de chômage élevé que nous connaissons dans toutes les classes d'âge et dans tous les secteurs.

Le gouvernement nous avait dit en 1988 que le libre-échange serait comme le pays de cocagne, que nous allions voir une expansion des marchés et des possibilités d'emplois comme nous n'en avions jamais vues auparavant. Le député représente une circonscription de l'Ontario et il sait quels ont été les résultats de cette initiative commerciale du gouvernement, cette entente stupide conclue avec les Américains. Des centaines de milliers d'emplois ont été perdus dans le seul secteur manufacturier de l'Ontario.

Il est clair que si j'ai quelque chose à dire sur la Planification de l'emploi de ce gouvernement, c'est qu'elle est inexistante. Sa seule planification est celle de sa réélection. Même celle-là va se révéler nulle dès que les élections auront été déclenchées.

• (1735)

M. Joe Comuzzi (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, juste une petite question car je sais que notre temps est limité.

Mon collègue était présent à la Chambre quand j'ai posé au député qui a pris la parole avant moi une question au sujet de la formation professionnelle dans notre pays et de l'absence, dans notre système d'éducation, de programmes visant à donner une formation professionnelle aux jeunes.

J'aimerais demander au député, qui s'occupe beaucoup de ces questions et s'y connaît fort bien dans ce domaine, de nous dire ce qu'il pense du fait qu'on ne s'est pas occupé ces dix dernières années de donner aux jeunes de ce pays les compétences requises afin de leur permettre de trouver les emplois dont ils ont tant besoin, ce qui aurait permis de régler le problème.

M. MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, l'un des problèmes que nous pose ce gouvernement, c'est qu'il se décharge toujours de ses responsabilités sur les autres. En tant que gouvernement national, le gouvernement du Canada a la responsabilité, par l'intermédiaire du Parlement, de voir à des choses comme le développement du marché du travail. Il a donc la responsabilité de concevoir des programmes à frais partagés qui seraient administrés par les provinces. Ainsi, il établirait une stratégie qui permettrait au Canada de suivre l'évolution du marché du travail, mais surtout, il garantirait l'existence d'un plan national coordonné par le gouvernement fédéral.

J'ai entendu, aujourd'hui, à la Chambre, des conservateurs se dire d'accord avec l'idée des libéraux d'établir un programme national de formation en apprentissage. Ils disent qu'ils sont d'accord avec le principe, mais que cela ne se réalisera jamais, parce que les provinces n'en veulent pas. La question qu'il faut se poser, ce n'est pas si les provinces seraient d'accord ou non, ni si ces programmes sont nécessaires ou non. La question serait plutôt de savoir si ce gouvernement a moralement l'autorité, la légitimité et la crédibilité nécessaires auprès des gouvernements provinciaux pour obtenir la mise en place d'un programme national.

Après neuf ans de désespoir, neuf ans de compressions dans les transferts aux provinces pour des domaines comme l'enseignement postsecondaire, il est évident que les provinces ne veulent plus coopérer avec ce gouvernement. En Nouvelle-Écosse, en 1992, le gouvernement fédéral—celui-là même qui dit s'intéresser tellement à la jeunesse, à l'éducation et à la préparation de nos jeunes en prévision des emplois de l'avenir—a manqué à son devoir constitutionnel d'assurer les mêmes possibilités d'accès aux études postsecondaires dans toutes les régions.

En 1992, en Nouvelle-Écosse, ma province, ce gouvernement a réduit de 46 millions de dollars les transferts au titre du financement des programmes établis pour l'édu-

cation postsecondaire. Évidemment, cette décision a fait qu'en Nouvelle-Écosse, comme dans le reste du Canada, les frais de scolarité ont monté en flèche. À une époque où le chômage est élevé chez les étudiants, soit un taux de 24 p. 100 en Nouvelle-Écosse, le gouvernement a coupé les subventions aux provinces pour l'enseignement postsecondaire et ainsi fait augmenter les frais de scolarité. Depuis quelques années, sous ce gouvernement conservateur, l'enseignement postsecondaire. . .

Le président suppléant (M. DeBlois): Je suis désolé, mais la période des questions et des observations est maintenant écoulée.

Mme Mary Clancy (Halifax): Monsieur le Président, je suis ravie de succéder à mon collègue, le député de Dartmouth. Je puis vous assurer que tous les deux, nous partageons la même opinion sur ce sujet.

M. Comuzzi: Nous sommes trois de cet avis.

Mme Clancy: Oui, avec le député de Thunder Bay—Nipigon, cela fait trois. Cependant, je n'ai pas l'intention de prendre ce débat à la légère. C'est une question qu'on ne peut pas prendre à la légère. Il n'y a pas de quoi plaisanter. Il n'y a pas de quoi rire. Pour reprendre les paroles de mon collègue, le député de York-Nord, c'est une tragédie. Il l'a appelée la tragédie du chômage, surtout chez les jeunes et particulièrement en ce qui concerne la formation scolaire et professionnelle et le recyclage des travailleurs.

J'habite Halifax, à une rue de l'Université Dalhousie. J'habite à quatre rues de l'Université Saint Mary's, à quatre rues de l'école secondaire Queen Elizabeth, à quatre rues de l'école de métiers de Halifax, à quatre rues de l'école secondaire St. Patrick's, à deux rues de l'école Sacred Heart et à six rues de ce qu'on appelle la Halifax Grammar School. Chaque jour, des centaines de jeunes passent la porte de mon bureau ou de ma maison et je vois alors des gens qui n'ont plus d'espoir.

• (1740)

Il y a 25 ans, lorsque je fréquentais l'université, nous avions de l'espoir. Nous devions travailler d'arrache-pied et épargner le moindre sou, même si nous pouvions compter à l'époque sur un meilleur programme de prêts aux étudiants, un meilleur accès à des emplois d'été et de meilleures bourses dans les provinces. Nous devions travailler sans relâche, mais nous avions de l'espoir.

Je me rappelle au début des années 1970, au moment d'obtenir mon diplôme, que je n'ai pas songé un seul instant qu'il n'y aurait pas d'emploi pour moi. Bien entendu, on pouvait compter sur un emploi. Nous étions la génération des années 1960. Nous étions la génération la mieux instruite et la plus prête que notre pays ait jamais vue. Nous sommes sortis de l'école, nous avons obtenu des emplois et nous nous en sommes bien sortis dans la vie. Certains d'entre nous se sont même retrouvés au Parlement.

Qu'avons-nous été en mesure de faire, collectivement, en tant que parlementaire, pour les gens qui nous ont suivis, la génération suivante, pour les jeunes nés dans les années 1970 et qui entrent sur le marché du travail dans les années 1990?

Nous les décevons, nous les trahissons, car nous vivons au Canada, un pays qui offre d'énormes débouchés et qui peut compter sur des ressources incroyables. Il s'agit là d'un pays qui devrait être en mesure de faire vivre non seulement sa population—28 millions de gens répartis sur une terre immense et extraordinaire—mais dix fois ce nombre, si notre gouvernement avait planifié pour l'avenir, avait prévu dans une certaine mesure la façon dont le monde allait évoluer et s'il prenait au sérieux—j'hésite à utiliser cette expression, car on l'a dénaturée—la responsabilité sacrée qui nous incombe à tous de veiller à ce que nos enfants, les enfants de notre pays, puissent avoir un certain espoir. Ce n'est pas ce qui se produit à l'heure actuelle au Canada.

À 9 h 30 ce matin, je me trouvais sur Spring Garden Road, l'une des principales artères de Halifax. Je sortais d'une réunion et j'ai vu, en face d'un centre commercial, environ 25 jeunes que devaient être âgés de 18 à 22 ans. J'ignore s'il s'agissait de diplômés d'écoles secondaires ou d'étudiants de niveau universitaire et je ne connais pas leur situation personnelle, mais je sais qu'en général quelqu'un qui a un emploi se trouve normalement au travail un lundi matin à 9 h 30. Ces jeunes n'avaient pas d'emploi et n'étaient pas au travail. Ils revenaient probablement du centre d'emploi pour étudiants où on leur aura dit encore une fois qu'il n'y avait aucun emploi disponible pour eux.

Si ces jeunes sont des étudiants qui espèrent retourner à l'université à l'automne, ils devront faire face à des hausses incroyables des frais d'inscription, à cause des compressions dans le financement des programmes établis qui ont vidé les universités dans les provinces maritimes et dans tout le Canada.

Il peut s'agir de jeunes qui ont terminé leurs études, ou qui croient les avoir terminées, mais qui découvrent malheureusement qu'elles les ont mal préparés à devenir des membres productifs de cette nouvelle société en mutation constante.

Je n'arrive absolument pas à comprendre que le gouvernement qui est au pouvoir depuis neuf longues et laborieuses années, n'ait pas, durant tout ce temps, trouvé une solution à ce problème qui avait déjà commencé à se manifester en 1984.

Lorsque nous formions le gouvernement, nous, et plus précisément le député de Winnipeg-Sud-Centre qui était ministre de l'Emploi, avions élaboré un programme de formation des plus ambitieux, pour l'acquisition des compétences, qu'on comptait proposer. Et qu'est devenu ce programme? Disparu, aboli, il n'existe plus.

• (1745)

Notre pays, l'un des plus extraordinaires du monde, est le moins bien servi en matière de formation de travailleurs hautement spécialisés. Ce genre de formation n'existe tout simplement pas. Nous avons certes la main-d'oeuvre, mais personne ne forme les gens en nombre suffisant pour qu'ils occupent les emplois offerts.

Je me rappelle avoir été ici à la Chambre, je ne sais pas exactement en quelle année, mais mon collègue de Dartmouth s'en souviendra aussi, alors que l'usine de transformation du poisson de Shelburne fermait, de même que celle de Canso, et avoir entendu le ministre de l'Emploi et de l'Immigration d'alors déclarer que le recyclage des travailleurs résoudrait tous les problèmes. Nous avions ri, monsieur le Président, non pas parce que c'était drôle, mais plutôt parce que c'était tragique. Nous avions ri, mais nous ne rions plus aujourd'hui.

En effet, cette tragédie s'est produite. Il n'y a pas eu de recyclage dans le comté de Shelburne, ni à Canso. Pourquoi recycler des travailleurs s'il n'y a pas d'emplois? Pourquoi ne pas créer des emplois d'abord? C'est que le gouvernement ne procède pas comme cela.

Qu'est-ce qui se produit au Canada atlantique? Nous avons hérité de superordinateurs au Cap-Breton, autrement dit, exactement ce dont nous avions besoin, c'est formidable! Nous avons une politique industrielle, qui n'en est pas vraiment une, alors que, dans notre province, nous avons toujours été fiers, nous avons toujours eu une main-d'oeuvre sans pareille, car ses hommes et ses femmes n'ont jamais hésité à occuper un emploi, afin de nourrir leur famille, de payer leur hypothèque et d'être des membres productifs de la société.

Aujourd'hui, ces gens qui ont travaillé fort toute leur vie voient leurs enfants, de jeunes hommes et de jeunes filles, faire la queue au bureau d'assurance-chômage. Ce ne sont pas des statistiques, ce sont des êtres humains. Dans chacune de nos circonscriptions, nous voyons des jeunes qui cherchent désespérément du travail, de l'espoir ou de l'encouragement, afin de pouvoir croire que l'avenir leur apportera une vie meilleure. Ils veulent croire que, même si ce n'est ni la semaine prochaine ni le mois prochain, la vie va sûrement s'améliorer dans six mois, dans un an ou plus tard. Ce n'est pas le cas; le gouvernement ne leur donne pas la moindre chance d'y croire.

C'est pourquoi je dis que la motion proposée par le député de York-Nord mérite notre soutien. Les gens d'en face devraient la brandir devant leurs collègues du Cabinet en disant: «Ne serait-ce que la seule chose que nous ferons avant de céder notre place,—la plupart définitivement—nous devrions faire cela pour les jeunes canadiens.»

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, ma collègue de Halifax, qui vient d'une province ayant souffert depuis trop longtemps d'une façon disproportionnée des ralentissements économiques, sait ce qui arrive aux gens, les jeunes notamment, qui n'ont pas l'occasion d'accroître leur confiance en soi, d'acquérir de l'intégrité au moyen d'un emploi.

Dans sa circonscription de Halifax, il existe un établissement appelé Hope Cottage où se retrouvent des malchanceux, des sans-abri, des sans-emploi, qui ont perdu tout espoir dans des circonstances sur lesquelles ils n'ont aucune prise—c'est le cas pour la plupart d'entre eux—et où ils peuvent manger un repas chaud sans avoir à répondre à des questions sur leur situation.

Il est une chose qui m'inquiète dans la région de Halifax-Dartmouth, c'est que toutes les fois que je passe devant Hope Cottage, je constate que la file d'attente est de plus en plus longue. Quand je vais à l'église à Dartmouth et que je vois le révérend Chang, j'apprends que les organismes de bienfaisance ne suffisent plus à la demande, qu'il vient de plus en plus de gens qui n'osent vous regarder dans les yeux, tellement ils ont honte, de gens qui ne viennent que pour se procurer un peu de nourriture pour nourrir leur famille.

• (1750)

Comme j'ai été actif dans ce domaine et j'ai été la conscience sociale de bien des secteurs de la société de Halifax, je voudrais demander à la députée ce qui est arrivé dans un endroit comme Halifax, le centre, le coeur économique du Canada atlantique, à cause de la politique de ce gouvernement. Qu'est-il arrivé en ce qui concerne le nombre croissant de gens qui font la queue aux banques d'alimentation à cause de la politique du gouvernement?

Mme Clancy: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de Dartmouth de sa question.

Hope Cottage est à deux rues de mon bureau de circonscription. J'ai remarqué moi aussi non seulement que les files d'attente sont plus longues à Hope Cottage et dans les banques d'alimentation de la région de Halifax et de Dartmouth, mais aussi que de plus en plus de jeunes ont recours à ces services.

Auparavant, les gens qu'on voyait à Hope Cottage, à la soupe populaire de la basilique St. Mary's ou aux services du révérend Chang, à Dartmouth, appartenaient à un groupe bien précis au sein de la société, soit ces personnes qui, pour diverses raisons indépendantes de leur volonté, ne sont simplement pas capables de survivre sans l'aide de ces services sociaux.

On voit maintenant parmi ces gens de jeunes hommes forts qui se rendent chaque matin au bureau de l'assurance-chômage, qui essaient chaque matin par tous les moyens possibles de trouver un travail rémunérateur à Halifax ou à Dartmouth, dans le comté de Halifax. Je le sais parce que j'ai souvent fait appel à leurs services pour déneiger mon entrée, pour nettoyer mon sous-sol ou mon grenier ou pour faire d'autres tâches de ce genre. Je sais à quel point ils cherchent désespérément de l'emploi, mais il n'y en a tout simplement pas.

Ce ne sont pas des gens qui ne veulent pas travailler. Ils ne veulent pas dépendre de l'aide sociale. Ce sont des gens qui, comme chacun de nous ici, à la Chambre, savent que le plus grand service social qu'on peut rendre à quelqu'un, c'est de lui donner un emploi pour qu'il puisse gagner dignement sa vie. Malheureusement, il y a trop de gens dans ma ville, dans ma province et dans mon pays qui n'ont pas d'emploi.

M. Greg Thompson (Carleton—Charlotte): Monsieur le Président, j'attendais ce débat avec impatience, car je crois que nous abordons une question très importante lorsque nous parlons de certaines des difficultés auxquelles sont confrontés les jeunes du Canada.

Je ne crois pas que nous puissions parler du sort des jeunes Canadiens en l'isolant du contexte économique général. Je m'arrêterai sur quelques-uns des programmes qui visent expressément à régler nos problèmes économiques. Ce qui manque à nos vis-à-vis, c'est une vision d'ensemble de la situation économique commune à tous les Canadiens. Je crois que ce n'est qu'en situant les problèmes des jeunes dans le contexte économique général que nous pourrons y trouver des solutions.

L'économie canadienne n'est pas dans un état aussi lamentable que celui que se plaît à dépeindre l'opposition. Elle n'est pas non plus aussi florissante que j'aimerais la voir ou que vous aimeriez la voir, monsieur le Président, mais sa croissance est positive. J'insisterai un peu sur certains progrès de notre économie.

La députée de Halifax a fait allusion aux statistiques sur le chômage dans sa province, mais je tiens à faire remarquer qu'au fur et à mesure que la reprise économique s'intensifiera et que les chômeurs canadiens trouveront de nouveaux emplois, nous verrons les perspectives d'emploi des jeunes Canadiens, y compris des étudiants, s'améliorer.

Les statistiques que je vais citer me réjouissent et m'encouragent. À mon sens, en énumérant des statistiques, nous devons comparer la situation actuelle à celle qui prévalait sous le gouvernement précédent, en 1981.

• (1755)

De nos jours, le taux d'inflation au Canada est inférieur à 2 p. 100. Il se situe en fait à 1,8 p. 100. Les taux préférentiels sont inférieurs à 6 p. 100 et le taux de chômage dans ma province, le Nouveau-Brunswick, s'élève à 11 p. 100.

Il n'y a pas de comparaison possible avec la situation en 1981, où le taux d'inflation atteignait 12 p. 100, le taux d'intérêt, 22 p. 100, et le taux de chômage au Nouveau-Brunswick, plus de 17 p. 100. Cela signifie essentiellement qu'il y a, à l'heure actuelle, plus d'emplois dans notre région, qui comprend la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick. Voilà comment nous aidons les jeunes.

Il y aura toujours du chômage; peu importe la ville ou la rue où vous vous trouvez, le taux de chômage sera toujours trop élevé. Cependant, l'économie canadienne se rétablit bien. Elle est en position de surpasser toutes les économies du monde occidental cette année. Et jusqu'à maintenant, elle y parvient.

C'est une bonne chose, en particulier pour nos jeunes. Certains de nos programmes réservés aux jeunes leur sont aussi une raison d'espérer. Par exemple, en 1993, nous avons investi 3,8 milliards de dollars dans des programmes de formation et d'adaptation des travailleurs, y compris des jeunes travailleurs.

Nous allons consacrer 250 millions de dollars au cours des cinq prochaines années à créer ce qu'on appelle des conseils des compétences. Cette année, le budget de notre Programme Défi, qui est destiné spécifiquement aux jeunes, sera de l'ordre de 110 millions de dollars, soit 110 millions de dollars pour les jeunes de toutes les régions du Canada.

Ce qui ressort de toutes les interventions des députés de l'opposition, aujourd'hui, c'est que ceux-ci ne tiennent tout simplement pas compte de beaucoup de ces statistiques. Ils font fi des choses que nous faisons. Il faut le dire officiellement, je crois.

En 1993, par exemple, nous allons consacrer 2,21 milliards de dollars à perfectionner les compétences des travailleurs. Il convient de signaler que cette mesure contredit tout à fait le débat qui a lieu aujourd'hui, en cette journée d'opposition. Les députés de l'opposition se sont opposés à cela au moment de l'étude du projet de loi C-21.

Ils ont lutté contre ce projet de loi et ils s'en sont indignés. En fait, ils ont lutté contre le programme qui permet d'octroyer plus de 2 milliards de dollars pour la formation des jeunes. Il convient aussi de mentionner l'affectation de 296 millions de dollars que nous avons annoncée en février 1990 pour notre programme L'École avant tout visant à enrayer le décrochage scolaire. Le gouvernement a donc engagé 296 millions de dollars.

Le Nouveau-Brunswick a très bien utilisé ces fonds. Le taux de décrochage là-bas a grandement diminué grâce à ce programme fédéral. De nombreuses provinces s'en sont prévalues avec beaucoup de succès.

Je suis toujours étonné de constater que l'opposition a la mémoire courte. Dans le cadre du FPE ou Financement des programmes établis, des fonds sont remis aux provinces pour les aider à assurer l'enseignement supérieur. Je tiens à rappeler aux députés de l'opposition que, en 1977, ils ont voté en faveur d'un projet de loi permettant que les fonds versés en vertu du FPE soient appliqués à d'autres secteurs que l'éducation.

C'était une erreur. En effet, certaines provinces n'appliquent pas aux secteurs auxquels ils étaient destinés les fonds qui leur sont remis, par l'entremise du gouvernement fédéral, grâce à la générosité des contribuables canadiens.

Comme le député de Dartmouth n'était pas ici en 1977, je ne saurais le blâmer de ne pas s'en souvenir. Cependant, son parti, qui était alors au pouvoir, a permis aux provinces de faire cela. Je crois que les députés d'en face devraient examiner très attentivement la position qu'ils adoptent aujourd'hui en regard de ce qui s'est produit au Canada et de ce qu'ils ont fait dans le passé.

• (1800)

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre, je vous prie. Je suis désolé, mais comme il est maintenant 18 heures, j'ai le devoir d'informer la Chambre que, conformément au paragraphe 81(17) du Règlement, les délibérations sur la motion sont maintenant terminées.

[*Français*]

JOUR DÉSIGNÉ (ARTICLE 81)—L'EAU

La Chambre reprend l'étude, interrompue le vendredi 28 mai, de la motion de M. Gardiner:

> Que la Chambre condamne le gouvernement pour n'avoir pas réussi à protéger les intérêts canadiens en ce qui concerne le transfert entre bassins hydrographiques, comme le démontrent le projet Kemano, la rivière Thompson Nord, de même que le Traité du fleuve Columbia et l'Accord de libre-échange nord-américain.

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément à l'article 45(6) du Règlement, la Chambre procédera maintenant au vote par appel nominal différé sur la motion de M. Gardiner, relative aux travaux des subsides.

Convoquez les députés.

(La motion, mise aux voix, est rejetée.)

(*Vote No 501*)

POUR

Députés

Bellemare	Benjamin
Bevilacqua	Blaikie
Boudria	Breaugh
Brewin	Butland
Caccia	Catterall
Clancy	Ferguson
Finestone	Fisher
Fontana	Foster
Gaffney	Gardiner
Gauthier	Gray (Windsor West)
Grey (Beaver River)	Heap
Hovdebo	Hunter
Keyes	Kilgour (Edmonton Southeast)
Kristiansen	Langan (Mission—Coquitlam)
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)	Lee
MacDonald (Dartmouth)	MacLellan
MacWilliam	Maheu
Marleau	Martin (Lasalle—Émard)
McCurdy	McGuire
Milliken	Nault
Nystrom	Pagtakhan
Pickard	Proud
Riis	Skelly (North Island—Powell River)
Speller	Stewart
Vanclief	Waddell
Young (Acadie—Bathurst)—51	

Initiatives parlementaires

CONTRE

Députés

Anderson	Andre
Atkinson	Attewell
Belsher	Bertrand
Bjornson	Blackburn (Jonquière)
Blais	Blenkarn
Bosley	Browes
Cadieux	Casey
Chadwick	Clark (Brandon—Souris)
Cole	Collins
Cooper	Corbeil
Couture	Danis
Darling	DeBlois
de Cotret	Della Noce
Desjardins	Domm
Dorin	Duplessis
Fee	Feltham
Ferland	Fontaine
Fretz	Friesen
Gibeau	Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Greene	Guilbault
Harvey (Chicoutimi)	Hawkes
Hicks	Hockin
Holtmann	Horner
Horning	Hudon
Hughes	Jacques
Johnson	Joncas
Jourdenais	Kempling
Koury	Langlois
Larrivée	Lewis
Littlechild	Lopez
MacDonald (Rosedale)	MacDougall (Timiskaming—French River)
MacKay	Marin
Masse	McCreath
McDermid	McKnight
McLean	Monteith
Moore	Nicholson
Oberle	O'Kurley
Paproski	Plourde
Pronovost	Redway
Reid	Reimer
Ricard	Richardson
Robitaille	Roy-Arcelin
Saint-Julien	Schneider
Siddon	Sobeski
Soetens	Sparrow
Stevenson	Tardif
Thacker	Thompson
Thorkelson	Tremblay (Québec-Est)
Tremblay (Lotbinière)	Valcourt
Van De Walle	Vankoughnet
Vézina	Vien
Vincent	Weiner
Wilbee	Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Worthy—107	

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

nil/aucun

• (1825)

Mme le vice-président: Je déclare la motion rejetée.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Français*]

LES TRANSPORTS

LE SERVICE DE TRANSPORT FERROVIAIRE DES VOYAGEURS

La Chambre reprend l'étude, interrompue le vendredi 28 mai, de la motion de M. Benjamin (p. 18921) et de l'amendement proposé par M. Angus (p. 18926).

Mme le vice-président: Conformément à l'ordre adopté le vendredi 28 mai 1993, la Chambre procédera maintenant au vote par appel nominal différé sur l'amendement à la motion nº 282, inscrite aux Affaires émanant des députés et à la mise aux voix de toute question nécessaire pour disposer de la motion principale.

[*Traduction*]

À la suite de l'adoption du 24e rapport du Comité permanent de la gestion de la Chambre le mercredi 29 avril 1992, le vote se tiendra rangée par rangée en commençant par l'auteur de la motion pour passer ensuite à ceux qui sont en faveur de l'amendement et qui siègent du même côté de la Chambre que l'auteur de la motion. On procédera ensuite à l'appel nominal de ceux qui sont en faveur de la motion et qui siègent de l'autre côté de la Chambre.

On procédera ensuite à l'appel nominal de ceux qui s'opposent à l'amendement, dans le même ordre.

(*Vote No 502*)

POUR

Députés

Bellemare	Benjamin
Bevilacqua	Blaikie
Boudria	Breaugh
Brewin	Butland
Caccia	Catterall
Clancy	Domm
Ferguson	Finestone
Fisher	Fontana
Foster	Gardiner
Gauthier	Gray (Windsor West)
Heap	Hovdebo
Hunter	Keyes
Kilgour (Edmonton Southeast)	Kristiansen
Langan (Mission—Coquitlam)	LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
Lee	MacDonald (Dartmouth)
MacLellan	MacWilliam
Maheu	Marleau
McCurdy	McGuire
Milliken	Moore
Nault	Nystrom
Pagtakhan	Pickard
Proud	Riis
Skelly (North Island—Powell River)	Speller
Stewart	Vanclief
Waddell	Young (Acadie—Bathurst)—50

CONTRE

Députés

Anderson	Andre
Attewell	Bertrand
Bjornson	Blackburn (Jonquière)
Blais	Blenkarn
Bosley	Browes
Cadieux	Casey
Chadwick	Clark (Brandon—Souris)
Cole	Collins
Cooper	Corbeil
Couture	Danis
Darling	DeBlois
de Cotret	Della Noce
Desjardins	Dorin
Duplessis	Fee
Feltham	Ferland
Fontaine	Fretz
Friesen	Gibeau
Greene	Grey (Beaver River)
Guilbault	Harvey (Chicoutimi)
Hawkes	Hockin
Holtmann	Horner
Horning	Hudon
Hughes	Jacques
Johnson	Joncas
Jourdenais	Kempling
Koury	Langlois
Larrivée	Lewis
Littlechild	Lopez
MacDonald (Rosedale)	MacDougall (Timiskaming—French River)
MacKay	Marin
Masse	McCreath
McDermid	McLean
Monteith	Nicholson
Oberle	O'Kurley
Paproski	Plourde
Pronovost	Redway
Reid	Reimer
Ricard	Richardson
Robitaille	Roy-Arcelin
Saint-Julien	Schneider
Siddon	Sobeski
Soetens	Sparrow
Stevenson	Tardif
Thacker	Thompson
Thorkelson	Tremblay (Québec-Est)
Tremblay (Lotbinière)	Valcourt
Van De Walle	Vankoughnet
Vézina	Vien
Vincent	Weiner
Wilbee	Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Worthy—101	

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

nil/aucun

• (1835)

Mme le vice-président: Je déclare l'amendement rejeté.

M. Keyes: J'invoque le Règlement, madame la Présidente. Je me demande si le compte rendu montrera que le député ministériel qui a appuyé la motion d'amendement s'est abstenu de voter.

Mme le vice-président: Il s'agit d'une observation, non d'un rappel au Règlement. C'est une question à laquelle il ne m'appartient pas de répondre.

Le vote suivant porte sur la motion principale. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Mme le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Mme le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Mme le vice-président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Mme le vice-président: Convoquez les députés.

(La motion, mise aux voix, est rejetée.)

(*Vote No 503*)

POUR

Députés

Bellemare	Benjamin
Bevilacqua	Blaikie
Boudria	Breaugh
Brewin	Butland
Caccia	Catterall
Clancy	Domm
Ferguson	Finestone
Fisher	Fontana
Foster	Gardiner
Gauthier	Gray (Windsor West)
Heap	Hicks
Hovdebo	Hunter
Keyes	Kilgour (Edmonton Southeast)
Kristiansen	Langan (Mission—Coquitlam)
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)	Lee
MacDonald (Dartmouth)	MacLellan
MacWilliam	Maheu
Marleau	McCurdy
McGuire	Milliken
Nault	Nystrom
Pagtakhan	Pickard
Proud	Riis
Skelly (North Island—Powell River)	Speller
Stewart	Vanclief
Waddell	Young (Acadie—Bathurst)—50

Initiatives parlementaires

CONTRE

Députés

Anderson	Andre
Attewell	Belsher
Bertrand	Bjornson
Blackburn (Jonquière)	Blais
Blenkarn	Cadieux
Casey	Chadwick
Cole	Collins
Cooper	Corbeil
Couture	Danis
Darling	DeBlois
de Cotret	Della Noce
Desjardins	Dorin
Duplessis	Fee
Feltham	Ferland
Fontaine	Fretz
Friesen	Gibeau
Greene	Grey (Beaver River)
Guilbault	Harvey (Chicoutimi)
Hawkes	Hockin
Holtmann	Horner
Horning	Hudon
Hughes	Jacques
Johnson	Joncas
Jourdenais	Kempling
Koury	Langlois
Larrivée	Lewis
Littlechild	Lopez
MacDonald (Rosedale)	MacDougall (Timiskaming—French River)
MacKay	Marin
Masse	McCreath
McDermid	McKnight
McLean	Monteith
Moore	Nicholson
Oberle	O'Kurley
Paproski	Plourde
Pronovost	Redway
Reid	Ricard
Richardson	Robitaille
Roy-Arcelin	Saint-Julien
Schneider	Siddon
Sobeski	Soetens
Sparrow	Stevenson
Tardif	Thacker
Thompson	Thorkelson
Tremblay (Québec-Est)	Tremblay (Lotbinière)
Valcourt	Van De Walle
Vankoughnet	Vézina
Vien	Vincent
Weiner	Wilbee
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)	Worthy—100

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

nil/aucun

• (1840)

[*Français*]

Mme le vice-président: Je déclare la motion rejetée.

[*Traduction*]

M. Riis: Madame la Présidente, je voudrais brièvement invoquer le Règlement. La motion sur laquelle nous venons de voter était inscrite au nom du député de Regina—Lumsden. Dans quelques jours, il y aura 25 ans qu'il siège à la Chambre des communes. C'est probablement la dernière motion qu'il présentera à la Chambre. J'ai pensé que les députés voudraient le féliciter pour ses nombreuses années de service.

Des voix: Bravo!

Mme le vice-président: Le député de Regina—Lumsden est député depuis longtemps à la Chambre. C'est peut-être sa dernière motion, mais il nous manquera néanmoins.

M. Les Benjamin (Regina—Lumsden): Madame la Présidente, je sais gré à mon collègue, mon leader parlementaire, de sa considération et je suis reconnaissant à ceux qui m'ont appuyé dans ce dossier.

Ma motion englobait des choses auxquelles les ministériels s'étaient dits favorables lorsqu'ils étaient dans l'opposition et VIA Rail a été démembré. J'y avais intentionnellement inséré leurs propres mots. Cela m'attriste beaucoup.

Je regrette de le dire, mais je déteste les gens qui reviennent sur leur parole.

[*Français*]

Mme le vice-président: Comme il est 18 h 45, la Chambre s'ajourne jusqu'à demain matin, à 10 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 45.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 1er juin 1993

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

[*Traduction*]

VACANCE

BRANT

Mme le vice-président: J'ai le devoir de vous faire part d'une vacance à la Chambre. Il s'agit du siège de M. Derek Blackburn, député de la circonscription électorale de Brant, qui a démissionné le lundi 31 mai 1993.

[*Français*]

Conformément à l'alinéa 25(1)*b)* de la Loi sur le Parlement, j'ai adressé au directeur général des élections aujourd'hui l'ordre officiel d'émettre un bref d'élection en vue de pourvoir à cette vacance.

* * *

LA BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

DÉPÔT DU RAPPORT DU BIBLIOTHÉCAIRE PARLEMENTAIRE

Mme le vice-président: J'ai l'honneur de déposer sur le Bureau le rapport du bibliothécaire parlementaire pour l'exercice terminé le 31 mars 1992.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes et du ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 10 pétitions.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

[*Traduction*]

ENVIRONNEMENT

HUITIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

L'hon. David MacDonald (Rosedale): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter ce matin, dans les deux langues officielles, le huitième rapport du Comité permanent de l'environnement intitulé *Notre planète. . . Notre avenir*.

Ce document très volumineux renferme le texte de chacun des principaux rapports du comité, avec index, ainsi que les réponses que le gouvernement a données à chacun de ces rapports.

• (1010)

Il contient aussi de nouvelles données et les conclusions de deux tables rondes qui ont réuni cinq éminents Canadiens, dont le secrétaire général du Sommet de la Terre, M. Maurice Strong, M. Jim MacNeill, ancien secrétaire général de la commission Brundtland et, si je peux me permettre, notre Président lui-même qui nous a fait l'honneur d'inaugurer les audiences et de donner des conseils très utiles pour la préparation de notre rapport.

Dans ce document, nous avons tenté d'indiquer à la prochaine législature, quelles seraient, selon nous, les questions cruciales en matière de survie et de développement qui influeraient sur l'environnement et la population mondiale. Nous espérons que ce rapport fournira à nos successeurs des suggestions utiles quant aux problèmes fondamentaux auxquels ils seront confrontés.

Enfin, puisque ce rapport est le dernier que nous présentons à cette législature, nous tenons à remercier les nombreuses personnes qui ont contribué à sa réalisation: nos greffiers et leur personnel, les agents de recherche, les services de traduction du Secrétariat d'État et le Service central de soutien et des publications de la Chambre. Sans les efforts collectifs et le professionnalisme de tous ces gens, nous n'aurions jamais été si bien appuyés dans notre travail.

Je voudrais aussi remercier tout particulièrement le Service de l'index qui a préparé, dans un très court laps de temps, l'index de ce document qui décrit en fait tout le travail des quatre années et demie qui viennent de s'écouler.

Enfin, permettez-moi d'adresser mes remerciements personnels aux membres du comité des deux côtés et à tous les témoins. C'est grâce à leur participation active et à leur appui que nous avons pu rendre ce que je considère comme un service mémorable. Ce fut pour moi un plaisir et un privilège que de présider le comité de l'environnement.

* * *

CONSOMMATION ET AFFAIRES COMMERCIALES ET ADMINISTRATION GOUVERNEMENTALE

NEUVIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Felix Holtmann (Portage—Interlake): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de déposer dans les deux langues officielles le neuvième rapport du Comité permanent de la consommation et des affaires commerciales et de l'administration gouvernementale.

Le comité a procédé avec enthousiasme à l'examen de la Loi sur l'enregistrement des lobbyistes et il a formulé plusieurs recommandations qui vont l'améliorer de façon importante.

Le rapport intitulé *Sur la voie de la transparence: Révision de la Loi sur l'enregistrement des lobbyistes* réclame la divulgation de plus amples renseignements sur les lobbyistes et leurs activités. On demande également aux lobbyistes de former une association professionnelle et d'établir un code d'éthique pour régir leur conduite.

Les premières initiatives tendant à établir un système d'enregistrement des lobbyistes sont venues des députés. Le comité espère sincèrement que nos conclusions viendront étayer le travail effectué dans le passé par nos collègues et fourniront une base à partir de laquelle on pourra rédiger la prochaine Loi sur l'enregistrement des lobbyistes.

Je voudrais personnellement remercier tous les députés qui ont participé à nos travaux, mes collègues de tous les partis qui ont siégé au comité, ainsi que les députés de tous les partis qui ont assisté aux audiences du comité afin d'apporter une contribution très utile pour nous permettre ainsi de parvenir à un rapport unanime et des recommandations qui, j'en suis persuadé, constituent une base pour l'avenir.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'ajourd'hui.*]

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

MESURE MODIFICATIVE

M. Ken James (Sarnia—Lambton) demande à présenter le projet de loi C-440, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu (déduction relative à l'achat d'essence).

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément au paragraphe 68(2) du Règlement, la motion est adoptée.

M. James: Monsieur le Président, je suis très heureux de présenter ce projet de loi d'initiative parlementaire qui tend à créer une déduction fiscale ou un crédit d'impôt afin de s'attaquer au problème de l'achat d'essence aux États-Unis.

Les consommateurs canadiens qui habitent près de la frontière américaine continuent d'être attirés aux États-Unis par le prix avantageux de l'essence puisqu'il est de quelque 16c. le litre inférieur au prix pratiqué au Canada.

Les taxes, fédérale et provinciale, représentent quelque 92 p. 100 de l'écart de prix. La déduction proposée aidera à contrebalancer nos taxes plus élevées sur l'essence dans le cas des consommateurs qui sont le plus touchés.

Elle encouragera l'achat d'essence de ce côté-ci de la frontière, ce qui sera très avantageux sur le plan économique pour les localités en question et l'économie canadienne dans son ensemble.

Je remercie la députée de Brome—Missisquoi qui s'intéresse beaucoup aux achats aux États-Unis d'avoir accepté d'être comotionnaire.

Le président suppléant (M. DeBlois): M. James propose que le projet de loi soit lu pour la première fois et que l'impression en soit ordonnée.

Conformément au paragraphe 69(1) du Règlement, la motion est adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

• (1015)

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

MESURE MODIFICATIVE

M. Peter L. McCreath (South Shore) demande à présenter le projet de loi C-441, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu (étudiants à charge âgés de plus de 18 ans).

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément au paragraphe 68(2) du Règlement, la motion est adoptée.

M. McCreath: Monsieur le Président, il va de soi que je suis très heureux de présenter ce matin ce projet de loi d'initiative parlementaire.

Il m'apparaît anormal qu'un contribuable puisse déclarer sa soeur, son frère, sa mère ou son père vivant sous son toit comme personne à charge aux fins de l'impôt, mais qu'il ne lui soit pas possible de déclarer comme personne à charge son fils ou sa fille âgé de plus de 18 ans, qui étudie et vit sous son toit.

Nous savons tous à quel point il est devenu difficile pour les étudiants de payer leurs études, et pour leurs parents de les aider financièrement. Le projet de loi vise à accorder, à compter de l'année fiscale 1993, le crédit d'impôt pour enfants à un contribuable admissible qui subvient aux besoins et assure l'éducation d'un enfant qui étudie, jusqu'à ce que ce dernier atteigne l'âge de 26 ans.

Je crois que cette mesure serait utile à beaucoup de parents et d'étudiants, et c'est pourquoi je suis très fier de présenter ce projet de loi à la Chambre.

Le président suppléant (M. DeBlois): M. McCreath propose que le projet de loi soit maintenant lu pour la première fois et que l'impression en soit ordonnée.

Conformément au paragraphe 69(1) du Règlement, la motion est adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

PÉTITIONS

LES LANGUES OFFICIELLES

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, certains de mes électeurs ont signé une pétition et m'ont demandé de la présenter à la Chambre. Je suis heureux de faire droit à leur requête et de présenter leur pétition, dont le sujet leur est important.

[*Français*]

LA LOI SUR LES RELATIONS DE TRAVAIL AU PARLEMENT

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, j'aimerais déposer une pétition provenant des employés de la Chambre des communes qui déclarent que les parties II et III de la Loi sur les relations de travail au Parlement demeurent non promulguées depuis 1986. Les employés de la Chambre des communes, de la Bibliothèque du Parlement, ainsi que le personnel des députés n'ont aucune protection aux niveaux santé et sécurité en vertu de la loi et ils n'ont aucun rôle législatif dans un agenda commun pour l'item combiné gestion-employés, santé et sécurité au travail. Ces employés n'ont aucune loi de standards du Code du travail.

À ces causes, les pétitionnaires prient humblement le Parlement de bien vouloir prendre les mesures pour presser le gouvernement à promulguer les parties II et III de la Loi sur les relations de travail au Parlement.

[*Traduction*]

LES EXPORTATIONS D'EAU

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, j'ai le grand honneur de présenter une pétition au nom d'habitants de diverses localités de l'ouest du Canada, surtout de la Colombie-Britannique.

Les pétitionnaires attirent l'attention de la Chambre sur le fait qu'une entreprise de Vancouver a annoncé son intention de détourner une partie de la Thompson-Nord afin de vendre de l'eau à San Diego, en Californie. Elle prévoit acheminer un million d'acres-pieds d'eau par le sillon des Rocheuses, au moyen de dérivations. L'entreprise vendrait cette eau en Californie.

Ces électeurs croient, tout comme moi, que l'Accord de libre-échange nord-américain faciliterait la vente d'eau comme il a été démontré de façon concluante vendredi dernier à la Chambre. Les pétitionnaires demandent donc au gouvernement de présenter la loi promise en 1988. Depuis, le gouvernement a oublié de représenter la loi proposée, au départ, en 1988, qui interdirait les transferts entre bassins hydrographiques au Canada.

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes et du ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je suggère que toutes les questions soient réservées.

Le président suppléant (M. DeBlois): Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LE CODE CANADIEN DU TRAVAIL

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre passe à l'étude du projet de loi C-101, Loi modifiant le Code canadien du travail et la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique, dont un comité législatif a fait rapport avec des propositions d'amendement.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

Le président suppléant (M. DeBlois): Six motions d'amendement sont inscrites au *Feuilleton* à l'étape du rapport du projet de loi C-101, Loi modifiant le Code canadien du travail et la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique.

• (1020)

[*Français*]

Les motions nos 1 et 4, inscrites au nom de l'honorable députée de Mission—Coquitlam, et la motion no 6, inscrite au nom de l'honorable députée d'Ottawa-Ouest, seront groupées pour les fins du débat et mises aux voix de la façon suivante:

a) le vote sur la motion no 1 s'appliquera à la motion no 4;

b) si la motion no 1 est agréée, il ne sera pas nécessaire de mettre la motion no 6 aux voix;

c) si la motion no 1 est rejetée, il faudra procéder au vote sur la motion no 6.

[*Traduction*]

La motion no 2, inscrite au nom du député de Kenora—Rainy River, ne sera pas choisie parce qu'elle est identique à la motion no 1.

[*Français*]

La motion no 3, inscrite au nom de l'honorable député de Laurier—Sainte-Marie, sera débattue et mise aux voix séparément.

[*Traduction*]

La motion no 5, inscrite au nom de la députée d'Ottawa-West, ne sera pas choisie parce qu'elle est identique à la motion no 4.

Je vais maintenant mettre en délibérations les motions nos 1, 4 et 6.

MESURE MODIFICATIVE

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam) propose:

Motion no 1

Qu'on modifie le projet de loi C-101 en supprimant l'article 2.

Motion no 4

Qu'on modifie le projet de loi C-101 en supprimant l'article 42.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): J'ai en main la motion no 6, mais la députée qui a proposé la motion étant présentement absente, cette motion ne sera donc pas prise en considération.

[*Traduction*]

Mme Langan: Monsieur le Président, d'une part, je suis heureuse de prendre la parole aujourd'hui pour discuter du contenu des modifications à apporter au projet de loi C-101. D'autre part, je suis très triste en ce qui a trait à l'objet des motions nos 1 et 4, parce que le gouvernement avait pris l'initiative de travailler en consultation avec l'industrie et les syndicats afin d'obtenir un consensus quant aux modifications à apporter au Code canadien du travail. Après avoir obtenu ce consensus, le gouvernement a inséré les articles 2 et 42 sans consultation et a ruiné le bon travail de tous les intervenants en créant une mesure législative que le Nouveau Parti démocratique ne peut plus appuyer.

Les articles 2 et 42 du projet de loi permettent au ministre du Travail d'ordonner aux membres d'une unité de négociation de voter sur les dernières offres d'un employeur. Cette disposition pose un problème, et non pas seulement parce qu'elle n'a pas été discutée dans le cadre de la consultation. Elle pose un problème parce qu'elle constitue une ingérence dans le processus de négociation collective qui est non seulement injustifiée mais qui est aussi, compte tenu des pouvoirs détenus par d'autres compétences, un moyen inefficace de résoudre un éventuel conflit de travail. J'emploie le mot «éventuel» parce ces dispositions autorisent le ministre à intervenir à n'importe quel moment après la signification d'un avis de négociation collective.

Le déroulement normal de la négociation collective est caractérisé par un processus ordonné. Négocier signifie précisément s'asseoir et échanger des idées et des points de vue, parfois dans des circonstances tendues, pour en arriver à un compromis satisfaisant pour les deux parties.

Or, les deux articles en question créent une situation, tant dans le secteur public, en vertu de la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique et de l'article 42, que dans le secteur privé, qui relève de la compétence fédérale, en vertu de l'article 2 qui renferme un ajout au Code canadien du travail. Il en résulte donc une situation où, dès qu'est donné l'avis de négocier, n'impor-

te quand par la suite, le ministre peut intervenir à la demande de l'employeur.

• (1025)

Il ne peut y avoir façon plus radicale de régler un problème. On assomme la bête avant qu'elle sorte de son trou. Quand on crée un tel climat pour la négociation collective, l'agent négociateur sait très bien ce qui risque de se produire et se trouve dans une situation intenable pour négocier. Aux termes de cette disposition prévoyant un vote imposé, on imagine bien qu'il y aurait non de la réticence, mais bien un empêchement à toute tentative de règlement. Dans bien des cas, les employeurs ne seraient pas tenus de négocier de bonne foi.

Permettez-moi de me reporter au préambule de la partie I du Code canadien du travail qui inclut le passage suivant: . . .le Parlement du Canada désire continuer et accentuer son appui aux efforts conjugués des travailleurs et du patronat pour établir de bonne relations et des méthodes de règlement positif des différends, et il estime que l'établissement de bonnes relations du travail sert l'intérêt véritable du Canada en assurant à tous une juste part des fruits du progrès. . .

À notre avis, il s'agissait là de la position et de l'engagement pris par le gouvernement et par le Canada en vue des futures négociations collectives. Rien ne change à cet égard, mais voilà que le projet de loi ajoute ces articles dans le Code canadien du travail et dans la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique.

Il faut penser qu'à la table de négociation, les groupes représentés dans le secteur public sont en général considérables. Par exemple, à la Société canadienne des postes, il y a un seul syndicat et un seul employeur pour le Canada tout entier. Les lignes aériennes ont des unités de négociation partout au Canada et ces unités représentent plusieurs groupes. La fonction publique forme un groupe énorme de travailleurs qui ont plusieurs agents négociateurs, y compris l'Alliance de la fonction publique du Canada et l'IPFPC. Je rappelle les implications que peut avoir un vote imposé immédiatement après le début des négociations.

Même par la suite, quand il y a de grands nombres d'unités de négociation comme il y en a sous la compétence fédérale, il n'y a pas que cinq personnes de chaque côté de la table de négociation. Il y a plusieurs tables où les divers groupes sont représentés. Les problèmes du gardien de phare de la côte ouest du Canada ne sont pas ceux du fonctionnaire de Revenu Canada à Ottawa. Il doit donc y avoir plusieurs tables où les négociations se poursuivent. Il en va de même à la Société canadienne des postes. On discute de questions communes à certaines tables tandis qu'à d'autres on traite de questions qui n'intéressent qu'une région ou ne concernent qu'un type de travail.

Voici maintenant que l'employeur, que ce soit le «secteur privé» pour la Société canadienne des postes ou le Conseil du Trésor pour la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique, peut décider qu'il en a assez et demander au ministre d'ordonner la tenue d'un scrutin.

D'abord, la tenue de pareil scrutin forcé montre qu'on ne croit pas que les agents de négociation représentent leurs membres. Si c'est le cas, je m'étonne fort que les syndiqués permettent à ces agents de les représenter à la table de négociation parce qu'ils vont voter sur les propositions.

Qu'en est-il de ce scrutin ordonné par le ministre? Que faisons-nous après? Arrêtons-nous de négocier? Essayons-nous de déterminer les questions en suspens aux différentes tables de négociation, peu importe leur nombre? Regroupons-nous les questions sur lesquelles les parties se sont entendues pour les mettre aux voix et donnons-nous un aperçu des questions en suspens? Après cela, après la mise aux voix, pouvez-vous imaginer combien il sera difficile de déterminer qui peut voter, d'obtenir la liste, de la poster, de dépouiller le scrutin? Pendant ce temps, le processus de négociation sera complètement interrompu.

Que fera le gouvernement, notamment dans le cas de la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique, si les fonctionnaires rejettent sa dernière offre? Il n'a aucune marge de manoeuvre pour en venir à une entente.

• (1030)

Si les travailleurs rejettent les offres, le gouvernement, par l'entremise de son agent de négociation et de son représentant, le Conseil du Trésor dans le cas des fonctionnaires, devra décider des moyens à utiliser pour relancer les négociations. C'est une intrusion dans le processus de négociation collective, et le comité ne s'y est pas trompé.

Le ministre responsable de la Société canadienne des postes, qui a pondu cette idée en observant certaines négociations collectives en Ontario, s'est rendu compte de l'existence d'une disposition semblable dans le code du travail de la Colombie-Britannique, de l'Ontario et de la Saskatchewan, mais a oublié de lire les dispositions qui y sont liées. Il a conclu que c'était une bonne idée. Malheureusement, le ministre, qui a fait sienne cette idée, n'a absolument aucune expérience des négociations collectives et ne peut imaginer les répercussions qu'elle aura sur le processus de négociation collective dans la fonction publique fédérale.

En fait, le processus de négociation sera faussé. Si ces dispositions sont adoptées, le ressentiment dans la fonction publique fédérale ne va que s'aggraver. Il est temps que le gouvernement améliore les relations de travail plutôt que de créer une telle situation. Le président de la commission des relations de travail dans la fonction publique nous a dit qu'il en coûterait plus de 3 millions de dollars pour organiser un scrutin comme le prévoit ce projet de loi.

Je presse le gouvernement de reconsidérer mes deux motions et d'appuyer les amendements qu'elles proposent.

M. Gilbert Parent (Welland—St. Catharines—Thorold): Monsieur le Président, j'aimerais situer le projet de loi C-101 en contexte. Il vise à modifier le Code canadien du travail et la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique.

Le 9 décembre 1992, mon collègue, le ministre du Travail, présentait le projet de loi C-101 que nous débattons maintenant. Bien que la plupart des modifications proposées se rapportent à la partie III du Code du travail (durée normale du travail, salaire, congés et jours fériés) et, dans une mesure moindre, à la partie I (relations de travail) et à la partie II (code d'hygiène et de sécurité professionnelle), il y en a aussi un certain nombre qui se rapportent à la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique. Les modifications touchant la partie II visent presque exclusivement à corriger certaines divergences entre les versions française et anglaise, par souci de clarté et d'uniformité.

Alors que la partie III du Code du travail s'applique à quelque 700 000 employés d'entreprises fédérales, la LRTFP, c'est-à-dire la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique—que je désignerai dorénavant par son sigle—régit les relations de travail d'environ 200 000 fonctionnaires fédéraux.

Parmi les entreprises fédérales auxquelles s'applique le code figurent les entreprises publiques ou privées de transport interprovincial ou international par rail ou pipeline, de transport maritime, y compris les services connexes, de transport aérien, de télécommunications interprovinciales ou internationales, de radiodiffusion, ainsi que les banques et diverses sociétés d'État. Comme vous pouvez le constater, ce projet de loi a une portée considérable. Des centaines de milliers de Canadiens et de Canadiennes seront touchés.

Ma collègue mentionnait l'article 2 tout à l'heure. Cet article, tel qu'il a été présenté à la Chambre par le ministre, visait à modifier la partie I du Code canadien du travail en faisant précéder d'un titre de rubrique le projet d'article 108.1 concernant le scrutin ordonné par le ministre sur les dernières offres de l'employeur. Autrement dit, une fois l'avis de négociation collective donné, s'il estimait «d'intérêt public» de le faire, le ministre du Travail pourrait ordonner la tenue d'un scrutin parmi les employés de l'unité de négociation visée. Les employés décideraient alors d'accepter ou de rejeter les dernières offres que l'employeur a faites à leur agent négociateur sur toutes les questions faisant toujours l'objet d'un différend.

• (1035)

Aux termes de l'article 2, le ministre pourrait ordonner la tenue d'un tel scrutin dans les meilleurs délais possible. Il pourrait charger le Conseil canadien des relations du travail, ou la personne ou l'organisme qu'il désigne, de la tenue du scrutin.

L'entité chargée de la tenue du scrutin trancherait toute question qui se pose, notamment à l'égard de la tenue du scrutin et de la détermination de son résultat. Ma collègue qui a parlé plus tôt a signalé certains des problèmes liés à la tenue de ce genre de scrutin.

L'idée de demander aux employés qui font partie d'une unité de négociation de voter sur la dernière offre de l'employeur n'est certes pas nouvelle dans le monde des relations de travail au Canada. Il existe des mesures législatives à cet égard dans plusieurs provinces.

En Alberta, à n'importe quel moment après que les propositions ont été échangées, l'une ou l'autre partie peut, en cas de conflit, demander à la commission provinciale des relations de travail de tenir un scrutin sur la dernière offre. Si la plupart des votants acceptent l'offre, les parties sont obligées de l'inclure dans la convention collective.

La loi de la Colombie-Britannique sur les relations industrielles prévoit que, avant le début d'une grève ou d'un lock-out, l'employeur peut demander que les employés qui font partie de l'unité de négociation se prononcent sur sa dernière offre au moyen d'un scrutin secret. Le commissaire du conseil des relations industrielles ordonne alors la tenue d'un tel scrutin.

La loi prévoit aussi que, durant une grève ou un lock-out, le commissaire peut ordonner la tenue d'un scrutin secret s'il estime que cette initiative serait «d'intérêt public».

Enfin, le projet de loi 84 de la Colombie-Britannique renferme une disposition qui autorise le ministre du Travail à ordonner la tenue d'un scrutin sur la dernière offre de l'employeur.

L'expression «intérêt public» me pose un problème. Lors de l'étude en comité, nous avons demandé au ministre du Travail s'il pouvait définir cette notion, mais il ne nous a pas donné une définition globale comme l'a fait le leader du gouvernement. Selon ce dernier, cela comprendrait pratiquement tout ce que le ministre veut, un point c'est tout.

En Ontario, après le début d'une grève, le ministre du Travail peut ordonner la tenue d'un scrutin sur la dernière offre de l'employeur si, encore une fois, il estime que cette initiative est d'intérêt public. Nous devons définir d'une façon ou d'une autre cette notion d'intérêt public. Je voudrais citer un exemple.

En 1991, une grève légale des employés de la commission des transports en commun de Toronto a pris fin lorsque le ministre ontarien du Travail a ordonné la tenue d'un scrutin sur la dernière offre de l'employeur. La majorité des grévistes qui ont voté ont accepté l'offre.

De plus, la Loi sur les relations de travail de l'Ontario porte qu'avant ou après le début d'une grève ou d'un lock-out, le ministre, à la demande de l'employeur, peut ordonner la tenue d'un scrutin sur les dernières offres parmi les employés de l'unité de négociation.

Certains ont avancé que les modifications proposées dans le projet de loi C-101 seraient dans l'intérêt du public sans offrir de moyen susceptible de faciliter l'aboutissement de négociations en plus des mécanismes de conciliation et autres prévus dans la législation.

Néanmoins, aucun article ne précise quelle personne ou quel organisme autre que le Conseil canadien des relations de travail ou la Commission des relations de travail dans la fonction publique, selon le cas, pourrait avoir la charge d'organiser le scrutin sur les dernières offres, ni pour quels motifs. Un autre organisme que celui qui est prévu pourrait être nommé.

De même, l'article 42 modifierait la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique par l'ajout d'un titre et d'un nouvel article, le 90.1. Selon les nouvelles dispositions, un ministre non membre du Conseil du Trésor désigné par le gouverneur en conseil pourrait, avant ou après le déclenchement d'une grève légale, ordonner la tenue d'un scrutin semblable au scrutin que le ministre du Travail pourrait ordonner en vertu de l'article 108.1 que l'on propose d'ajouter au Code du travail, s'il estime d'intérêt public—encore ces mots—de le faire. Le scrutin serait tenu sans délai et la Commission des relations de travail dans la fonction publique ou la personne ou l'organisme désigné s'en chargerait.

• (1040)

Enfin, si les dernières offres de l'employeur étaient acceptées par la majorité des employés ayant participé au scrutin, toute grève légale en cours doit cesser sur-le-champ et, contrairement aux dispositions de la Partie I du Code, les employés seraient tenus de reprendre le travail dès que l'employeur le jugerait faisable. Les parties seraient liées par ces offres et les incluraient dans la convention collective.

Les modifications garantiraient une plus grande équité aux employés à bien des égards, elles réduiraient le fardeau administratif de l'employeur, diminueraient le nombre de chevauchements et de querelles de compétence et rationaliseraient les activités gouvernementales.

Avec les amendements proposés par les députés de l'opposition, le projet de loi C-101 aurait plus de chances d'atteindre ses objectifs. Les propositions dont la plupart ont été élaborées au terme de deux ans de consultations avec des représentants d'employeurs et d'employés paraissent essentiellement acceptables à la majorité des intervenants sauf au mouvement syndical.

Je crois que nous devons sérieusement examiner les objections selon laquelle la question du scrutin sur les dernières offres de l'employeur aurait dû faire l'objet de consultations, car l'insatisfaction pourrait finir par miner le processus des négociations. Nous aurions en ce cas tous les droits de nous demander si les consultations avec le mouvement syndical au sujet des modifications proposées n'ont pas été une vaste farce.

M. Robert D. Nault (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, ce matin, nous examinerons attentivement les amendements proposés par ma collègue d'Ottawa-

Ouest, la députée de Mission—Coquitlam et par moi-même évidemment.

Nous proposons ces modifications afin de signaler au gouvernement certaines de nos préoccupations au sujet de la mesure législative. Dans les dix minutes qui me sont accordées, j'espère être en mesure de convaincre le gouvernement que, avec certaines dispositions en moins, le projet de loi sera excellent.

J'appuie les amendements tendant à supprimer les articles 2 et 42, car, comme je l'ai dit, ma collègue d'Ottawa-Ouest et moi-même avons proposé des amendements identiques à ceux déposés par la députée de Mission—Coquitlam. Aux termes de l'article 2, une fois l'avis de négociation collective donnée, le gouvernement pourra ordonner la tenue d'un scrutin parmi les syndiqués sur l'acceptation ou le rejet des dernières offres de l'employeur.

Ceux d'entre nous qui ont une certaine expérience des négociations collectives savent très bien que cet article est tout à fait contraire à l'esprit de collaboration que cherchent à créer les gouvernements, le patronat et les syndicats. L'article insinue que les syndicats ne sont pas démocratiques et sont incapables de défendre les intérêts des employés, de leurs propres membres; qu'ils ne peuvent pas et ne veulent pas protéger les intérêts de ceux qu'ils servent.

À ceux qui suivent le débat ce matin et qui ne connaissent pas grand-chose aux négociations collectives, je tiens à préciser que, au Canada, un syndicat doit aviser l'employeur qu'il est prêt à se présenter à la table des négociations pour discuter d'une nouvelle convention collective.

Le gouvernement prétend avoir été tellement emballé par la mesure qu'a prise le gouvernement de Bob Rae pour mettre un terme à la grève de la Toronto Transit Commission qu'il a décidé d'insérer une mesure similaire dans le Code canadien du travail.

• (1045)

Je parle d'une mesure similaire, car la teneur de l'article 2 n'est pas identique à celle de la législation ontarienne en matière de travail. En Ontario, le ministre du Travail peut ordonner la tenue d'un scrutin sur les dernières offres de l'employeur. Ce qu'il faut retenir toutefois, c'est que le ministre peut prendre une telle décision seulement après le déclenchement de la grève, pas avant. L'article 2 du projet de loi dont nous sommes saisis mine complètement le processus de consultations dans lequel Travail Canada s'est engagé il y a plus de deux ans.

Les dispositions du projet de loi C-101 concernant les réaffectations et les congés liés à la maternité, les congés parentaux, ainsi que les accidents et maladies professionnels sont toutes d'excellentes mesures qui rendent le Code canadien du travail conformes à la réalité d'aujourd'hui.

Cette réforme, cette discussion, ce débat prouvent que le gouvernement continue de consulter les groupes d'intérêt visés par une mesure législative. Dans le projet de loi actuellement à l'étude, le gouvernement propose de bons articles et de bonnes améliorations pour aider tous les intéressés. Cependant, il utilise des moyens déguisés pour en faire une mesure législative draconienne en y insérant des articles qui n'ont fait l'objet d'aucune consultation. Essentiellement, l'attitude du gouvernement anéantira les progrès réalisés par le gouvernement le patronat, et les syndicats.

On constate, encore une fois, que le gouvernement continue de manquer le coche lorsqu'il est question de relations de travail. On ne peut pas, d'un côté, prétendre consulter les Canadiens en général et les groupes de pression en particulier et, de l'autre, mettre dans le projet de loi des dispositions sur lesquelles on n'a absolument pas consulté les principaux intervenants ni les personnes les plus directement visées, à savoir les travailleurs et les députés qui défendent ici leurs intérêts.

Voilà pourquoi j'espère que les députés et les Canadiens qui sont aujourd'hui à l'écoute comprendront pourquoi le gouvernement actuel est tellement détesté, voire haï dans tout le pays. Ce n'est pas la première fois que le gouvernement présente à la Chambre un projet de loi en laissant entendre qu'il a tenu d'imposantes consultations, alors que ce n'est vrai pour certains articles seulement.

Toutes ces dispositions, à l'exception de celles que j'ai signalées, découlent de deux années et demie de consultation entre Travail Canada, les syndicats et le patronat. Elles ont l'appui de toutes les parties intéressées.

Imaginez la surprise que ces gens-là ont eue, lorsque le projet de loi C-101 a été déposé, de voir que des dispositions, qui n'avaient pas fait l'objet de consultations, prévoient la tenue d'un scrutin imposé sur les dernières offres de l'employeur. Imaginez la surprise qu'ils ont eue, eux qui avaient consacré deux années et demie de leur précieux temps à discuter de ces modifications importantes, de découvrir dans le projet de loi un article dont il ne savait absolument rien. Si le gouvernement ne supprime pas l'article 2 et, bien sûr, l'article 42, il n'aura pas l'appui d'une seule organisation syndicale. Toutes les organisa-

tions syndicales ont été catégoriques: elles ne veulent pas d'un scrutin imposé sur les dernières offres.

Au cours des audiences du comité législatif, le ministre chargé de la Société canadienne des postes a avoué que c'est lui qui avait eu l'idée de cette disposition. Pouvez-vous imaginer que le ministre chargé de la Société canadienne des postes puisse, compte tenu du peu d'expérience qu'il a dans le domaine, proposer d'apporter la moindre modification au Code canadien du travail? Il a dit avoir consulté la direction de la Société canadienne des postes sur la question d'un scrutin imposé.

Le ministre a-t-il consulté les syndicats de la Société canadienne des postes pour connaître leur opinion? Évidemment non. Certains de mes collègues veulent savoir pourquoi le ministre responsable de la Société canadienne des postes n'a pas pris le temps de consulter les syndicats. Il devrait normalement le faire dans l'exercice de ses responsabilités ministérielles.

Le ministre n'a donc pas consulté les syndicats de la Société canadienne des postes et le ministre du Travail n'a pas consulté non plus les autres organisations syndicales. Je le répète, le gouvernement conservateur n'a absolument aucun respect pour le mouvement syndical au Canada. Les relations ouvrières-patronales se détériorent depuis quelques années à un point tel qu'elles sont presque devenues irréparables. Le gouvernement a eu beaucoup d'occasions de redresser son bilan dans ce domaine.

Au cours du débat sur l'Accord de libre-échange nord-américain, j'ai proposé un amendement qui aurait donné au gouvernement l'occasion parfaite de se racheter en déclarant qu'il respecte le droit des travailleurs de s'organiser, de négocier collectivement et, bien sûr, de faire la grève. Le gouvernement n'a pas accepté cet amendement et a bien sûr laissé passer une excellente occasion de montrer aux travailleurs qu'il s'intéresse à leur sort au Canada.

• (1050)

L'idéologie du gouvernement à l'égard des syndicats fait plutôt vieux jeu. Un groupe d'économistes américains ont publié un ouvrage intitulé *Unions and Economic Competitiveness*. Les auteurs ont constaté qu'une restructuration économique véritable ne peut se faire sans des syndicats forts.

Il vaut la peine de citer une observation de Lawrence Mishel et Paula Voos, les responsables du choix des textes format l'ouvrage: «Il importe de comprendre qu'une grande productivité, les droits des travailleurs, la flexibilité, la syndicalisation et la compétitivité ne sont pas incompatibles. En réalité, ils peuvent être des éléments éminemment compatibles d'un système d'entreprise de haut rendement.»

Ils poursuivent: «Nous constatons de façon de plus en plus évidente qu'un système fondé sur la négociation collective et une voix forte et indépendante pour les travailleurs est non seulement important pour nos institutions démocratiques, mais peut également constituer une contribution positive pour notre avenir économique.» Voilà qui résume bien toute notre pensée à cet égard.

Le gouvernement préfère cependant miner le mouvement syndical dans un effort pour le détruire. La suppression de l'article 2 offre au gouvernement une excellente occasion de montrer qu'il n'est pas embourbé dans les années 60 en ce qui concerne les relations de travail, et de veiller à ce que le Canada reste un des pays de premier plan dans une économie mondiale.

J'exhorte le gouvernement à songer sérieusement à retirer l'article 2 du projet de loi, et bien sûr aussi l'article 42, afin que tous les partis puissent appuyer les autres modifications excellentes apportées au Code canadien du travail.

Parvenu en fin de mandat, si le gouvernement ne peut juger bon, à cause de son idéologie, de supprimer ces articles, il serait à son avantage de faire au moins quelque chose de plus important pour nous tous pour ne pas ruiner le potentiel de bonnes relations de travail entre les syndicats, le patronat et le gouvernement en retirant tout simplement le projet de loi au complet pour le laisser reprendre par un gouvernement qui comprendra un peu mieux l'importance des relations entre ces trois piliers de notre société. Nous pouvons assurer au gouvernement actuel que nous remettrons à nouveau le pays dans la bonne voie.

Mme Catterall: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je n'étais pas à la Chambre quand on a fait l'appel de la motion nº 6, qui a par conséquent été retirée. J'interviens maintenant parce que je participais aux travaux du comité chargé d'étudier le projet de loi modifiant la Loi sur la marine marchande du Canada, que nous considérons tous important de faire adopter à la Chambre avant son ajournement.

Je demande donc le consentement unanime de la Chambre pour me permettre de proposer la motion nº 6.

Le président suppléant (M. DeBlois): Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément à la décision rendue plus tôt, la motion nº 6 que je vais soumettre à l'attention de la Chambre fera évidemment partie du premier groupe de motions.

[*Traduction*]

Mme Marlene Catterall (Ottawa–Ouest) propose:

Motion nº 6.

Qu'on modifie le projet de loi C–62, à l'article 7, en ajoutant à la suite de la ligne 12, page 4, ce qui suit:

«*b*) renforcer l'expression et la communication de l'identité culturelle du Canada;».

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Monsieur le Président, j'ai de très brèves observations à faire sur la motion dont nous sommes saisis.

Premièrement, je veux féliciter notre députée qui représente la circonscription de Mission—Coquitlam et qui est aussi notre porte–parole en matière de travail. Elle s'est très bien acquittée de ses fonctions; ainsi, comme il se doit, elle a travaillé en étroite collaboration avec tous les partis à la Chambre ainsi qu'avec le ministre, à l'occasion, et elle a participé aux discussions avec les représentants du mouvement syndical et du gouvernement, notamment au cours de conflits. À mon avis, la députée fait honneur à la Chambre en raison du travail qu'elle a fait auprès du mouvement syndical, en aidant celui–ci, mais en comprenant aussi les fonctions et obligations du Parlement. Il est important que je dise cela d'entrée de jeu, avant de faire mes très brèves observations sur le projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui, c'est–à–dire le projet de loi C–101, Loi modifiant le Code canadien du travail.

• (1055)

Nous n'avons rien contre certaines modifications que le gouvernement propose d'apporter à la loi aujourd'hui. Depuis un certain temps déjà, il y a eu des consultations avec les syndicats et d'autres représentants de la population, au sujet des modifications à la loi que nous pouvons appuyer. Ce qui est toutefois devenu, à mon sens, une tendance regrettable du gouvernement actuel, et peut–être de tous les gouvernements, du reste, c'est que, souvent, il abuse de la bonne volonté dont les parties font preuve.

En l'occurrence, nous avons discuté d'une modification particulière qui permet au ministre, s'il estime qu'il est dans l'intérêt public de le faire, d'exiger, à n'importe quel moment au cours d'un conflit, la tenue d'un scrutin sur ce que l'on a souvent appelé les dernières offres de l'employeur. Le gouvernement a demandé conseil à ce sujet, il en a tenu compte en partie, il a proposé certaines modifications positives, puis il est allé un peu trop loin, perdant ainsi beaucoup des appuis et de la bonne volonté sur lesquels il aurait pu compter pour faire adopter ce projet de loi.

Deux aspects de cette mesure législative me préoccupent particulièrement. Comme l'a dit quelqu'un qui a pris la parole avant moi, comment peut–on définir l'intérêt public, notion souvent très nébuleuse lorsqu'il est question des affaires publiques, du gouvernement ainsi que du monde patronal et syndical? C'est une notion très difficile à cerner.

Dans le projet de loi dont nous sommes saisis, le gouvernement a pour ainsi dire laissé à l'entière discrétion du ministre le soin de déterminer en quoi consiste l'intérêt public. Nous pourrions évidemment émettre des hypothèses sur ce qu'un ministre considérerait comme étant d'intérêt public au moment d'imposer la tenue d'un tel scrutin. À mon avis, il serait sage que la Chambre puisse prendre en considération une définition de l'intérêt public, de manière que nous ayons une idée de ce en quoi il consiste quand viendra le moment où le gouvernement devra imposer la tenue d'un tel scrutin.

Par ailleurs, je crois aussi que les échéances sont très importantes dans tout différend patronal–syndical. Elles le sont parce que, souvent, à la dernière minute, on peut en arriver à une entente, mais évidemment, il peut s'écouler un certain temps avant qu'on réussisse à régler un conflit.

À mon avis, le projet de loi ne précise pas à quel moment le ministre peut recourir à une motion ou prendre des dispositions pour exiger la tenue d'un scrutin. Selon moi, il faut clarifier cela. La modification dont nous sommes saisis et qui a été perçue comme étant ignoble ne prévoit pas cela. À mon avis, c'est aussi un problème.

En conclusion, je voudrais parler d'une autre question qui me préoccupe, celle des dernières offres. Comme nous le savons tous, souvent, il y a de nombreuses offres finales. On présentera les dernières offres le matin, puis d'autres l'après–midi et enfin, d'autres tard en soirée. Je crois qu'il faut clarifier davantage la définition des dernières offres.

À supposer que les députés ministériels appuient le projet de loi et le fassent adopter à la Chambre, je ne sais vraiment pas comment le gouvernement fera pour déterminer quelles sont les dernières offres. Je ne sais pas si ces offres devront avoir été enregistrées auprès du ministre pour que celui–ci puisse déterminer officiellement s'il s'agit des dernières offres. Que dire de l'échéance dont j'ai parlé plus tôt, l'échéance quant à la tenue d'un scrutin sur les dernières offres qui peuvent être devenues désuètes au moment où a lieu le scrutin sur la convention proposée?

Je crois qu'il est important d'obtenir du gouvernement d'autres éclaircisssements. Si celui–ci décide de ne pas en donner et d'aller de l'avant, ce sera regrettable. Je le répète, le gouvernement actuel a pris l'habitude d'abuser de la bonne volonté dont on fait preuve et de laisser

échapper la possibilité d'obtenir le genre d'appui qu'il aurait pu avoir au sujet de ce projet de loi. Je vous remercie de m'avoir permis de parler brièvement de cette motion.

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, je désire remercier la Chambre d'avoir permis que la motion d'amendement du projet de loi soit présentée. Le but de la motion est de reconnaître que le gouvernement n'est pas un employeur comme un autre. Par conséquent, la mesure législative ne peut pas s'appliquer de la même façon au gouvernement et au secteur privé.

• (1100)

Normalement, je dirais le contraire. Je dirais que le gouvernement devrait accepter les mêmes responsabilités que celles qu'il impose aux autres employeurs, mais, dans ce cas, le gouvernement se donne des pouvoirs que les autres employeurs n'ont pas.

Je tiens à énoncer clairement que le Parti libéral n'est pas d'accord avec la disposition qui permet d'ordonner la tenue d'un scrutin sur les dernières offres, mais, au moins, le Code canadien du travail prévoit que c'est à une personne impartiale, le ministre du Travail, qu'il appartient de déterminer si un tel vote est approprié. Etant donné que le gouvernement est l'employeur dans le secteur public, il n'est pas normal que ce soit un ministre qui ait le pouvoir de décider qu'il doit y avoir un scrutin sur les dernières offres. C'est comme si le président de General Motors se levait à la table des négociations et disait: «Quoi qu'en dise le syndicat, nous allons soumettre ces dernières offres à un vote des membres.»

Ce que fait cette mesure, c'est permettre à un ministre d'agir comme dans l'exemple que je viens de citer, c'est-à-dire de déterminer unilatéralement comment doit procéder la négociation.

Depuis des décennies que nous avons des lois sur les relations de travail et que celles-ci se développent sur le plan international, on reconnaît aujourd'hui que des règles du jeu équitables s'imposent si l'on préfère les règlements négociés à la confrontation. Il faut des règles du jeu équitables pour traiter sur un pied d'égalité les deux partenaires, c'est-à-dire l'employeur et l'employé. Cet équilibre des pouvoirs détermine la capacité de négocier. Si l'une des parties peut imposer sa volonté à l'autre, il ne peut pas y avoir de règlement négocié.

Il y a une option dans le secteur public. Nous avons déjà un organisme qui est la Commission des relations de travail dans la fonction publique. Son rôle consiste essentiellement à servir de médiateur entre l'employeur et l'employé dans un certain nombre de cas. C'est le seul organisme qui soit indépendant à la fois du gouvernement, en tant qu'employeur, et des syndicats, en tant que représentants des employés, et qui soit en mesure de décider en toute impartialité si ce genre de processus sera favorable à la conclusion d'une entente.

Or, la motion dont nous sommes saisis retire au ministre le pouvoir de décider s'il y va de l'intérêt public, car, répétons-le, le ministre représente une des parties au processus de négociation, plutôt que de permettre au ministre de demander à la Commission des relations de travail dans la fonction publique de déterminer si un vote portant sur les dernières offres de l'employeur favoriserait la conclusion d'une entente et serait dans l'intérêt public.

Comme je l'ai dit, les secteurs public et privé diffèrent sur plusieurs points, dont un, qui n'est pas le moindre, est que l'employeur dans le secteur public a le pouvoir de décider que les employés ne peuvent pas faire grève, c'est-à-dire de priver les employés des droits dont ils pourraient se prévaloir en tant que travailleurs syndiqués.

Le gouvernement possède déjà ce pouvoir. Il peut protéger l'intérêt public en déclarant: «Cet emploi ou ce groupe d'emplois est d'une telle importance pour l'intérêt public qu'il faudrait priver leurs titulaires du droit de se mettre en grève.» Ce pouvoir appartient déjà au gouvernement. Le deuxième pouvoir qu'il exerce déjà est d'ordonner n'importe quand à ses employés de reprendre le travail. Or, c'est un pouvoir que n'a pas le président de General Motors. L'autre partie peut arguer, peut-être à juste titre bien que je ne sois pas d'accord, que le gouvernement peut parfois avoir besoin d'intervenir pour décider que les employés doivent avoir la possibilité de voter sur les offres de l'employeur.

• (1105)

Ce besoin n'existe pas et n'a jamais existé dans le secteur public parce que le gouvernement exerce un pouvoir extraordinaire sur ses employés.

Le troisième facteur est que, en sa qualité de plus grand employeur du Canada, le gouvernement fédéral a une main-d'oeuvre extrêmement variée. Cela signifie que lorsque les négociations collectives sont entamées, elles le sont avec des employés qui accomplissent une gamme fort étendue de tâches, qu'ils soient en mer pour opérer le sauvetage de navires ou qu'ils soient assis toute la journée devant un ordinateur. Il peut y avoir 200 questions en litige à régler à un moment donné, comme nous l'a déclaré le président de la Commission des relations de travail dans la fonction publique. À la table des négociations, il peut y avoir des solutions particulières pour certaines questions ou une offre de l'employeur et une contre-offre du syndicat sur d'autres points, mais il

arrive très rarement que toutes les 100 ou 200 questions sont résolues dans les dernières offres.

Comme M. Deans, le président de la Commission des relations de travail dans la fonction publique, l'a dit au comité législatif: «Pour moi, il est impensable, en supposant que 190 questions soient restées sans réponse et qu'une douzaine ou une vingtaine seulement aient provoqué une réaction, partielle ou autre, ces questions seulement formant l'offre de règlement, que la grande majorité des employés en cause n'en viennent à la conclusion que l'employeur a ignoré la plupart de leurs revendications.»

M. Deans a aussi posé l'autre question: que se passerait-il en cas de refus de l'employé? Le gouvernement a déjà déclaré à la Chambre que c'était sa dernière offre et qu'il voulait que les employés votent, mais ces derniers refusent. Est-ce que le gouvernement revient dire alors: «Eh bien, ce n'était pas vraiment notre dernière offre. Nous avons une autre dernière offre et nous allons avoir un autre vote.» Cela pourrait durer pendant des mois. Il faut se rappeler qu'il y a des gens dispersés dans tout le pays qui travaillent pour le gouvernement du Canada.

Premièrement, ce n'est pas vraiment une proposition souhaitable. Deuxièmement, elle n'est pas réalisable puisque le gouvernement s'en apercevrait vite s'il essayait jamais d'utiliser cette méthode. Néanmoins, pour une simple question de principe, cette motion essaie d'améliorer un peu ce que nous, en tant que libéraux, considérons comme une situation indésirable et qui ne marche pas. Nous voulons éviter de placer un ministre dans une situation de conflit d'intérêts entre son rôle de ministre et d'employeur à la table des négociations.

[*Français*]

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, j'aimerais également prendre la parole sur les amendements au projet de loi C-101, Loi modifiant le Code canadien du travail et la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique.

Des motions ont été déposées aujourd'hui concernant les articles 2 et 42. Le 5 mai 1993, au Comité législatif, je me suis abstenu de voter sur cette motion à l'article 2. On a vu dans les autres provinces que la modification qui est proposée aujourd'hui est comparable à l'article 40 de la Loi sur les relations de travail de l'Ontario, et une disposition semblable existe également dans le Code des relations de travail en Colombie-Britannique avec le projet de loi 84.

Si je me suis abstenu de voter, à la lumière des témoignages reçus devant le Comité législatif, c'est à cause des dispositions des articles 2 et 42. D'après plusieurs organismes, syndicats et différents témoins, il n'y a pas eu tellement de discussions, car c'est un article qui est arrivé peut-être dans les derniers milles. Suite aux préoccupations des syndicats, surtout le 23 mars 1993, lors de la comparution du ministre du Travail, je tiens à citer ce que ce dernier disait, à la page 1.26: «Dans certaines provinces, avant qu'il y ait un scrutin, il faut qu'une des parties le demande. J'aurais pu par exemple faire procéder à un vote à la demande d'une des parties ou à la demande d'un employeur. Il arrive que l'employeur demande que les travailleurs votent sur sa dernière proposition.»

• (1110)

Dans sa forme actuelle, le projet de loi confère au ministre du Travail, aussi bien avant un arrêt de travail qu'après, le pouvoir discrétionnaire de faire procéder à un scrutin, donc dans la mesure où l'intérêt public semble l'exiger.

Selon les données, selon la discussion venant du ministre du Travail, celui-ci disait, et je cite: «Il s'agit simplement de moyens supplémentaires que je propose de donner avec l'accord du Parlement au futur ministre du Travail qui pourrait ainsi l'invoquer dans des circonstances exceptionnelles, c'est-à-dire très rarement.»

À la page 1.27, lorsqu'il répondait à des questions posées par le président, il disait: «Monsieur le président, c'est bien malgré moi qu'au cours des deux dernières années j'ai fait voter des textes ordonnant la reprise du travail, mais dans chaque cas, l'intérêt public me semblait l'exiger. Même si à ces occasions-là je n'ai pas pu bénéficier de l'appui inconditionnel du Parti libéral et du NPD, je crois que dans les trois cas auxquels je fais allusion, mes critiques ont partagé, à mon sens, de l'intérêt public et j'espère qu'il en sera de même à l'avenir.»

On sait que le ministre peut changer, soit par des élections. Actuellement, le ministre a fait du bon travail et si je me suis abstenu de voter sur cette motion-là au comité, c'est à cause que je n'ai pas eu assez de discussions avec les syndicats et les parties patronales.

[*Traduction*]

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, je suis heureux de participer aujourd'hui au débat à l'étape du rapport du projet de loi C-101. Comme des orateurs précédents l'ont dit, ce projet de loi ajoute de nombreux aspects positifs à la mesure législative. Un de ces aspects les plus positifs, c'est que les consultations ont duré assez longtemps, soit environ deux ans, si je ne me trompe, avant que le gouvernement ne présente la plupart des modifications qu'on trouve dans le projet de loi C-101.

La majorité des syndicats et des employeurs du Canada peuvent se féliciter des dispositions concernant, entre autres, la durée du travail, la substitution des jours fériés, le congé de maternité et la réaffectation. Malheureusement, comme c'est habituellement le cas avec les gens d'en face, ils sont capables de bâcler même le Notre Père.

Après avoir tenu des consultations qui ont duré près de deux ans pour déposer un projet de loi qui corrigerait certaines lacunes dans l'actuelle loi sur les relations de travail, tant dans le secteur public que privé, les gens d'en face étaient parvenus à un consensus inhabituel sur ce que ce projet de loi devait être. Mais fidèles à leurs habitudes, ils ont encore tout gâché.

Après toutes les consultations, après que le gouvernement ait invité les syndicats et toutes les parties intéressées à participer à ces consultations, il a lancé quelques nouvelles questions sur la table, ce qui a carrément mis en furie les participants, car ces questions n'étaient pas à l'ordre à jour lorsqu'ils avaient été consultés.

De toute évidence, cela est totalement contraire à ce que la plupart des gens raisonnables appelleraient une consultation pertinente, directe et honnête. Le ministre du Travail était intervenu par la suite et avait dit qu'il voulait que d'autres modifications soient apportées. Ainsi, lorsque le projet de loi a été déposé, il renfermait quelques modifications au sujet desquelles personne n'avait jamais été consulté.

On se souviendra probablement du gouvernement comme celui qui n'a pas tenu suffisamment de consultations avant de déposer un projet de loi, qui a adopté précipitamment des mesures législatives à la Chambre et au Sénat, qui a invoqué la clôture plus souvent que tout autre gouvernement dans l'histoire du pays et qui a supprimé des comités parlementaires, ce qu'on n'avait jamais vu avant que les conservateurs n'entament un deuxième mandat. Ils ont abusé du pouvoir tyrannique que leur conférait la majorité, au lieu de dire qu'ils avaient enfin compris que la consultation et le consensus étaient indispensables à l'élaboration de lois meilleures dans notre pays.

Ils n'ont pas pu s'empêcher de récidiver avec ce projet de loi qui nous intéresse. Ils auraient pu le déposer, nous l'aurions adopté rapidement en une journée et ils auraient tenu des audiences plus courtes. Mais il a fallu, comme d'habitude, qu'ils y ajoutent quelques modifications sur lesquelles personne n'avait été consulté. Les modifications dont je veux parler se trouvent aux articles 2 et 42, qui portent sur l'ordre de tenir des scrutins.

• (1115)

Imaginez-vous! Après toute une période de consultations, après avoir obtenu toutes sortes de suggestions, après avoir amené les gens à leur faire confiance, à croire qu'ils pouvaient tout de même faire quelque chose de bien en matière de mesures législatives, particulièrement les lois et les normes d'emploi au Canada, voilà que les conservateurs se moquent de tout le monde en présentant un projet de loi qui renferme deux dispositions absolument choquantes pour la plupart des gens, en tout cas de tous ceux qui ont participé aux consultations, deux dispositions qui ne sont pas acceptables aux yeux de l'opposition, et je parle là du Nouveau Parti démocratique et du Parti libéral.

Pour ce qui est des employés du secteur public et certains employés travaillant pour des sociétés d'État dont les conditions de travail sont régies par le Code canadien du travail, les conservateurs ont essentiellement donné au ministre du Travail le pouvoir d'ordonner la tenue d'un scrutin parmi les employés afin que ceux-ci acceptent ou rejettent la dernière offre de l'employeur—ceci sans aucune consultation du syndicat, du groupe qui représente les employés à la table de négociation.

Pensez-y un instant. Le gouvernement dit que, selon lui, il faut préserver le processus de négociation collective, en préserver l'intégrité. Il estime que le gouvernement a la responsabilité de veiller, au moyen des lois, à ce que la possibilité de faire des compromis qui fait partie de la négociation collective soit inscrite dans la loi et à ce que les négociations soient menées conformément à certaines règles de façon à ce qu'elles puissent aboutir au lieu d'échouer comme c'est souvent le cas.

Cela veut dire que parfois, le groupe de négociation, l'équipe qui négocie au nom du groupe des employés peut, s'il ne la trouve pas satisfaisante, rejeter la dernière offre de l'employeur. Ça fait partie du jeu. Ça fait partie des négociations. Ça fait partie des compromis, et les agents agissant pour le compte de l'unité de négociation ont le droit de prendre cette décision.

Dans les articles 2 et 42 du projet de loi, le gouvernement essaie de changer les règles du jeu. Dans le cas des employés tombant sous le coup de la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique, le gouvernement veut autoriser tout ministre—à l'exception des ministres

qui siègent au Conseil du Trésor—à ordonner la tenue d'un vote.

Bref, selon tous les groupes syndicaux représentés, en présentant cette mesure législative qui renferme tout de même de bons éléments, le gouvernement se trouve à bouleverser tout le processus de négociation collective. Il n'a pu s'empêcher de remettre ça. C'était plus fort que lui. Il a fallu qu'il ajoute quelques modifications qui reflètent la façon répugnante de gouverner des conservateurs, sans faire de consultation. Il a inséré des mesures despotiques parmi d'autres qui sont avantageuses. Si l'on veut les bonnes choses, il faut donc accepter les mauvaises en même temps; il faut acheter sa salade et tous les ingrédients indigestes en même temps.

Mon collègue me dit que lorsque le ministre du Travail a témoigné au comité, on lui a demandé pourquoi il avait agi ainsi, pourquoi il avait ajouté ces deux dispositions à la dernière minute, après les audiences de consultation. Il se serait alors gratté la tête en disant qu'il avait pensé que ce serait une bonne chose puisque le gouvernement néo-démocrate de l'Ontario l'avait fait.

Est-ce possible? Ces gens-là sont déjà assez discrédités! C'est absolument absurde de prendre exemple sur le gouvernement le plus discrédité du Canada—il l'est encore plus que le Parti conservateur fédéral, ou disons qu'il arrive peut-être au deuxième rang, au Canada, pour sa mauvaise réputation. Le ministre du Travail a dit qu'on avait fait ce choix en Ontario, que le ministre du Travail néo-démocrate de l'Ontario avait procédé ainsi au moment de la grève des transports en commun à Toronto. Il a donc pensé que ce serait une bonne chose.

Ce n'est pas surprenant que notre pays ait des problèmes si le gouvernement néo-démocrate de l'Ontario et le gouvernement fédéral conservateur prennent exemple l'un sur l'autre. Ce n'est pas surprenant que nous soyons presque en faillite. Ce n'est pas surprenant que ces deux gouvernements aient un appui aussi faible au sein des institutions qu'ils représentent et qu'ils soient si peu appréciés par les Canadiens. Si je ne craignais pas d'insulter les aveugles, je dirais que c'est comme si un aveugle guidait un autre aveugle.

C'est incroyable que le ministre ne se soit pas rendu compte que, dans le cas des transports en commun à Toronto, une grève était déjà en cours. Ce n'est pas la même chose.

Au sujet de ces deux dispositions, le gouvernement nous dit essentiellement qu'il a pris un bon projet de loi, qui jouissait d'un taux d'appui inhabituel, et qu'il en a modifié plusieurs éléments qui devaient être modifiés.

• (1120)

En nous offrant toutes ces bonnes choses, le gouvernement cherche à nous faire avaler des éléments qui passeront difficilement. Nous allons nous étrangler là-dessus, parce que nous allons donner au ministre du Travail, pour tous les employés régis par le Code canadien du travail, ou à tout autre ministre, mis à part les ministres membres du Conseil du Trésor, le droit d'ordonner un scrutin sans qu'il n'y ait eu de grève.

Ces dispositions ne parlent pas des situations où il y a une grève. Elle parlent des situations de retour au travail. Le ministre peut décider de contrecarrer les efforts des agents négociateurs, de ceux qui négocient au nom d'un groupe d'employés, en ordonnant un scrutin. En tout temps, il n'a qu'à claquer des doigts pour que ce soit chose faite.

Ces deux dispositions, comme nous allons le constater, compteront parmi les plus régressives que nous ayons eues en matière de travail dans ce pays en 20 ans, exception faite des mesures de retour au travail auxquelles le gouvernement a constamment recours. C'est ce qu'on verra.

Une autre chose qui me paraît curieuse, c'est que l'on parle encore de ces deux dispositions alors qu'il a été dit au gouvernement, en comité, qu'elles étaient inacceptables, que tous les groupes syndicaux le lui ont dit, et que même la Commission des relations de travail dans la fonction publique, l'organisme qui sera chargé de la tenue du scrutin dans les cas de négociations pour les employés du secteur public, lui a dit qu'elle s'opposait totalement à ces dispositions qui, à son avis, entravent le processus de négociation collective.

J'espère que le gouvernement retirera ces deux modifications. Il n'en a pas besoin. Pourquoi gâcher une si bonne mesure législative? Si le gouvernement retire ces modifications, s'il est d'accord pour les enlever, on arrivera à s'entendre comme jamais à propos du reste de ce projet de loi. On verra pour une fois, dans les derniers jours de cette législature, que nous pouvons ensemble doter le pays de meilleures lois en matière de travail.

Le président suppléant (M. DeBlois): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

Le président suppléant (M. DeBlois): Le vote porte sur la motion nº 1. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Des voix: À la majorité.

(La motion nº 1 est rejetée.)

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Le vote sur la motion nº 1 s'applique à la motion nº 4. Nous passons maintenant à la motion nº 6.

[*Traduction*]

Le prochain vote porte sur la motion nº 6. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Des voix: À la majorité.

(La motion nº 6 est rejetée.)

[*Français*]

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie) propose:

Motion nº 3.

Qu'on modifie le projet de loi C-101, à l'article 26, en ajoutant à la suite de la ligne 9, page 16, et en la remplaçant par ce qui suit:

«205.3 Le ministre peut, avec l'approbation du gouverneur en conseil, conclure avec le gouvernement d'une province où il existe un régime d'indemnisation pour la réaffectation et la modification des tâches des employées enceintes ou qui allaitent un enfant une entente visant à leur accorder les avantages du régime d'indemnisation établi par les lois de la provinces.»

—Monsieur le Président, le projet de loi C-101 apporte des changements positifs, particulièrement les dispositions relatives aux travailleurs et aux travailleuses accidentés qui sont bonifiées. Dorénavant, pour ceux et celles qui ne sont pas couverts par une loi provinciale en la matière, il y aura maintien d'un niveau de revenu équivalent aux indemnités versées par les régimes provinciaux, maintien des droits et avantages pendant la période d'invalidité et une garantie pour l'employé de retourner au travail, à son poste, lorsqu'il est rétabli.

• (1125)

Toutefois, bien que ce projet de loi comporte également des améliorations tangibles en matière de droits parentaux, il aura pour effet au Québec d'établir des droits inférieurs à la travailleuse québécoise enceinte ou qui allaite si elle relève du Code canadien du travail. Cela est dû en partie à l'approche choisie par le ministre, à savoir d'inclure cette question dans la Partie III de la loi, «les normes du travail», plutôt que dans la Partie II traitant de la santé et sécurité au travail. On choisit ainsi de mettre l'emphase sur la condition des personnes plutôt que sur des conditions dangereuses de travail.

Ce projet de loi accorde aux employeurs une marge de manoeuvre beaucoup plus grande que ce que contiennent les lois québécoises. Il touche notamment la réaffectation à un autre poste, les modifications de tâches et les conditions économiques de prises de congé en cas de retrait préventif de la travailleuse enceinte ou qui allaite. Elles auront pour effet de pénaliser la travailleuse québécoise qui est enceinte ou qui allaite.

On ajuste les droits généraux des travailleurs accidentés aux législations provinciales. Mais, en ce qui concerne les femmes enceintes, on ne fait que la moitié du chemin.

Les travailleuses et les travailleurs dont la santé est menacée ou compromise par leurs conditions de travail ont des recours leur permettant de refuser un travail dangereux sans pénalité. Les travailleuses enceintes, qui vivent le même problème en raison d'une grossesse devenue à risque à cause de conditions de travail dangereuses, n'ont pas le même droit.

De façon implicite, on attribue à la grossesse un caractère privé et non un caractère social. On refuse ainsi de reconnaître la grossesse comme une fonction humaine naturelle inhérente à l'ensemble de la condition féminine. Le refus d'intégrer la spécificité féminine dans le travail est à la base de la discrimination systémique vécue par les femmes.

Les travailleuses québécoises ont, elles, la possibilité d'obtenir une réaffectation ou un retrait préventif avec un revenu équivalent à 90 p. 100 de leur salaire net, si le travail qu'elles effectuent représente un danger pour elle ou l'enfant à naître.

La modification du Code canadien du travail est un moment propice pour reconnaître à toutes les travailleuses québécoises un droit et une protection uniformes, quel que soit le niveau de juridiction dont elles dépendent. Se doter d'un programme de retrait préventif adé-

quat, c'est une façon de contribuer à améliorer les indicateurs de santé publique.

Au Québec, le taux de mortalité périnatale est l'un des plus bas au monde. Seuls le Japon, la Suède et la Finlande le précèdent. Cette situation est en bonne partie due à la qualité du système de santé québécois. Je crois que les mesures de protection des femmes enceintes au travail y contribuent de manière significative. Quelques données me permettent de tirer cette conclusion. C'est ainsi qu'au Québec une travailleuse enceinte sur trois se prévaut du programme de retrait préventif. En outre, le nombre de femmes en âge de procréer qui travaillent est très important et de même, le nombre de mères d'enfants de moins de deux ans ayant un conjoint sont beaucoup plus actives qu'elles ne l'étaient avant l'adoption de cette mesure.

Cependant, le nombre de naissances présentant des anomalies congénitales constitue toujours un problème majeur. Une des causes identifiées comme responsables de ce phénomène est l'environnement. Nous sommes loin encore d'avoir exploré et compris l'impact des conditions environnementales. Celles-ci prennent une importance particulière pour les femmes enceintes qui travaillent dans des conditions dangereuses quand on sait que la présence de certaines matières affectent très tôt le développement du foetus.

Finalement, accorder un droit nouveau à des employées, en évitant de sanctionner les employeurs, évacue ce droit de tout son contenu.

Cette nouvelle mesure aura pour effet de faire porter aux femmes le poids d'un choix qui, souvent, n'en est pas un. Comme nous le savons, celles qui quittent leur travail ne retireront que 57 p. 100 de leur salaire. Pour plusieurs, cela peut compromettre le droit éventuel au congé de maternité. Elles pourraient, dans certains cas, épuiser toutes les semaines de prestations auxquelles elles ont droit avant même de prendre le congé de maternité. Pour d'autres, si les prestations utilisables durant le congé de retrait préventif sont les prestations-maladie du régime d'assurance-chômage, et si elles utilisent la totalité des 15 semaines prévues à ce programme, elles perdront alors le droit aux prestations de congé parental. Une personne ne peut en effet retirer plus de 30 semaines de prestations spéciales durant l'année; le total des prestations des congés de maladie, de maternité et parentaux est de 40 semaines.

En conséquence, l'alternative pour les travailleuses est la suivante: subir une perte considérable de leur revenu et s'appauvrir davantage, ou demeurer au travail pour protéger leur revenu et mener une grossesse à terme dans des conditions dangereuses.

• (1130)

C'est pourquoi j'ai proposé cet amendement réalisable, même dans le cadre fédéral, car en vertu de cet amendement, le ministre peut, avec l'approbation du gouverneur en conseil, conclure, avec le gouvernement d'une province où il existe un tel régime d'indemnisation pour la réaffection et la modification des tâches des employées enceintes ou qui allaitent, donc, conclure une entente visant à leur accorder les avantages du régime d'indemnisation établi par les lois de la provinces.

Ainsi, en vertu de cette motion, les travailleuses du Québec, l'ensemble des travailleuses, indépendamment qu'elles dépendent du Code du travail québécois ou du Code du travail fédéral, auraient les mêmes avantages et les mêmes conditions lorsqu'elles sont enceintes.

Ceci aurait pour effet de faire en sorte qu'il n'y ait pas deux catégories de citoyennes au Québec dont 75 p. 100 d'entre elles environ dépendraient du Code du travail du Québec et les autres, donc 25 p. 100, dépendraient du Code du travail fédéral, dont les conditions de travail, d'existence et de maternité seraient inférieures à celles qui dépendent des lois québécoises.

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, pour faire suite à la motion nº 3, déposée par le député de Laurier—Sainte-Marie, quand je regarde la proposition, il y a une chose qu'il faudrait se demander. Justement depuis 1989 dans ma circonscription, une dame se présentait à mon bureau de Val-d'Or, Mme Joanne Moisan, car elle avait subi un refus, vu qu'elle travaillait pour les autobus Voyageur sous charte fédérale, par la CSST du gouvernement québécois.

Elle est venue à mon bureau pour me dire qu'il y avait injustice. Immédiatement, on s'est mis ensemble pour trouver des solutions. J'ai déposé une pétition et en 1990, précisément le 17 mai, j'ai présenté la motion M-655. On a débattu cette motion lorsqu'on est revenu l'année suivante.

On sait que depuis plusieurs semaines, l'honorable ministre du Travail travaille très fort avec les employés du fédéral et des syndicats afin de trouver une solution. On sait aussi que les dispositions sur la réaffectation liée à la maternité couvrent tous les problèmes de santé découlant de la maternité, comme l'état unique attribuable à la grossesse de même que les conditions de travail susceptibles de nuire à la femme, au foetus ou à l'enfant au sein. On sait aussi que la Partie II du Code, la plus appliquée aux conditions personnelles de santé, a trait à la maternité. Il faudrait présenter des faits démontrables pour

prouver qu'un trouble de la santé ou un risque mettant en cause l'état de santé durant la grossesse ou l'allaitement est dû au milieu de travail.

C'est pour cela qu'on est allé à la Partie III. Par conséquent, les femmes bénéficieront d'une meilleure protection potentielle en présentant leur réaffectation liée à la maternité en tant que norme du travail, plutôt que comme une question d'hygiène et de sécurité professionnelle.

Comment ces dispositions se comparent-elles avec les lois provinciales? On sait qu'actuellement le Québec est le seul secteur de compétence en voie de légiférer expressément une disposition sur la protection des employées enceintes au travail. Je suis d'accord avec mon collègue qui dit que le Québec jouit d'un excellent programme. Certaines conventions collectives renferment également une telle disposition.

Comment cette proposition se compare-t-elle avec le programme québécois? Notre proposition s'inspire des points forts du programme québécois. Le programme que propose le gouvernement conservateur fédéral prévoit une protection concernant un état de santé strictement relié à la grossesse, comme les nausées. Le programme québécois ne prévoit pas cette situation. Au Québec, les employées enceintes ou allaitant doivent fournir un certificat médical prouvant que leur condition de travail constitue un danger physique pour elle-même, le foetus ou l'enfant allaité. Il existe un certain nombre de paliers d'appels. On sait qu'au Québec, ça prend deux bulletins médicaux, tandis qu'au fédéral on en demande qu'un seul.

Notre programme fédéral proposé permettra à la femme enceinte ou allaitant d'être réaffectée à un autre poste lorsque son médecin croit qu'il existe un risque potentiel pour elle, pour le foetus ou l'enfant allaité.

En vertu du programme québécois, l'employée doit pouvoir être en mesure d'accomplir un certain nombre de tâches pour être admissible. En vertu du programme conservateur fédéral, la femme enceinte ou allaitant, incapable d'accomplir quelque tâche que ce soit pour des motifs reliés à la grossesse ou au fait qu'elle allaite, aura droit à un congé.

• (1135)

On sait que le programme québécois prévoit le remplacement du revenu alors que le programme fédéral prévoit le droit à un congé pour la durée du risque. Cette mesure est compatible avec le droit à d'autres congés prévus dans le Code canadien du travail. Comme c'est le cas pour d'autres congés, l'employée affectée aura droit à faire appel à l'assurance-chômage et à des régimes supplémentaires d'avantages auxquels elle sera admissible. Le programme québécois prévoit 90 p. 100 du revenu net. Le programme actuel de remplacement du revenu prévu dans le programme fédéral proposé établira ce niveau entre 57 et 95 p. 100 des gains assurables selon le régime d'avantages.

Cette motion qui a été présentée à la Chambre des communes par le député de Laurier—Sainte-Marie dit: «Le ministre peut, avec l'approbation du gouverneur en conseil, conclure avec le gouvernement d'une province où il existe un régime d'indemnisation pour la réaffectation, la modification des tâches des employées enceintes ou qui allaitent un enfant, une entente visant à leur accorder les avantages du régime d'indemnisation établi par les lois des provinces.»

On sait que depuis plusieurs mois, dans cette Chambre, le Parti libéral, autant que le Nouveau Parti démocratique, le Bloc québécois ou le Parti conservateur travaillent fort. On est ici pour essayer de trouver des solutions ensemble et le Québec fait maître d'oeuvre au Canada. C'est l'un des meilleurs programmes de sécurité pour les femmes enceintes concernant leur retraite. On sait qu'il y a eu des injustices, avec le fédéral—les chartes fédérales—envers des femmes qui travaillent dans les banques, à la télévision, à la radio ou dans le secteur des transports. Aujourd'hui c'est un premier pas. Je le concède, c'est un début. On n'a jamais vu cela dans le Code canadien du travail. Ceux qui travaillent dans la fonction publique fédérale sont très contents. C'est un premier pas mais il faudra s'améliorer.

Il est vrai que cette motion est valable, mais je dis qu'il faudra regarder ce que les provinces font. Si on donne 57 p. 100 et qu'on regarde la province qui accorde 90 ou 95 p. 100, il faudra établir un barème au Canada pour qu'il n'y ait pas deux classes de citoyennes, c'est-à-dire des femmes de classe moyenne et des femmes riches. Je crois qu'il est important de trouver une solution. On va s'améliorer; cela peut prendre un an, deux ans. Je suis en faveur de cette motion.

[*Traduction*]

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Monsieur le Président, je prends la parole pour appuyer la motion du député de Laurier—Sainte-Marie. Je l'appuie parce que je pense qu'il est important que nous reconnaissions, et le gouvernement aussi, que le Code canadien du travail a toujours été un modèle de protection des travailleurs pour toutes les provinces.

Cependant, au cours des dernières années, nous avons vu le Code canadien du travail accuser un retard de plus en plus grand par rapport aux dispositions des codes provinciaux du travail en faveur des travailleurs.

Par conséquent, l'amendement proposé par le député de Laurier—Sainte-Marie nous rappelle qu'à cet égard, même si d'autres provinces ont aussi fait des progrès, c'est le Québec qui offre la meilleure protection dans ce domaine. Je pense qu'il est important que le ministre envisage d'inclure dans le Code canadien du travail une disposition garantissant que les travailleurs relevant du fédéral ne se trouvent pas moins bien protégés que s'ils travaillaient pour un employeur régi par la législation provinciale.

Il est important que nous reconnaissions que, dans bien des cas, les provinces ont une législation plus avancée et que les travailleurs ne devraient pas être protégés par le plus petit commun dénominateur mais bien par le plus grand. Dans le cas du Québec, cela signifierait que les travailleurs seraient protégés et couverts par les dispositions du Code québécois du travail qui prévoient un régime d'indemnisation pour la réaffectation et la modification des tâches des employées enceintes ou qui allaitent un enfant de façon à ce qu'elles bénéficient des avantages du régime d'indemnisation établi par les lois de la province, dans ce cas précis le Québec, mais certainement aussi de toutes les autres provinces.

L'un des arguments contre cet amendement est que ça reviendrait trop cher. À cela je réponds qu'au Québec, le coût de cette protection est partagé par les employeurs et par les employés, et qu'il serait malhonnête de prétendre qu'il est raisonnable pour les travailleurs québécois, mais qu'il serait trop élevé pour les travailleurs fédéraux.

• (1140)

Je demande au Cabinet de prendre l'amendement en considération. Il serait certes très difficile pour le gouvernement de suggérer que les travailleurs relevant du fédéral devraient être moins bien protégés ou indemnisés que les travailleurs dans les provinces.

Le gouvernement fédéral garantissait naguère aux employés le salaire minimum le plus élevé du pays. À l'heure actuelle, le salaire minimum fédéral est parmi les plus bas du pays. Les rouages de l'appareil fédéral sont très lents et le manque d'intérêt manifesté pour les souffrances des Canadiens par un gouvernement, qui prétend combattre la pauvreté et qui professe vouloir l'éliminer d'ici l'an 2000, mais qui n'a pas augmenté le salaire minimum depuis des années, est pure hypocrisie.

Mon caucus et moi-même sommes très favorables à l'amendement proposé par le député de Laurier—Sainte-Marie. Nous espérons que le gouvernement le trouvera positif.

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, je tiens à dire que je souscris à l'amendement proposé par mon collègue du Québec.

Cet amendement ajouterait certes un aspect positif aux dispositions du projet de loi concernant les femmes enceintes et les femmes en congé de maternité. En fait, je crois qu'il découle probablement de la loi de la province de Québec qui constitue un modèle pour le reste du Canada et qui verse des indemnités d'un niveau qui n'est égalé nulle part ailleurs au Canada.

L'amendement garantirait simplement, au Québec ou dans toute autre province qui prévoit un meilleur régime d'indemnisation dans sa loi du travail provinciale, que le gouverneur en conseil, c'est-à-dire le Cabinet, pourra entamer des négociations afin de couvrir les résidents de cette province qui relèvent du Code canadien du travail ou de la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique, en leur accordant le même niveau de protection dans la province que d'autres qui sont couverts par le code du travail provincial.

Il me semble que c'est le genre d'amendement qui placerait le gouvernement en tête de file et il pourrait y demeurer en veillant à ce que les employés relevant de la compétence fédérale obtiennent le même niveau d'indemnisation que les personnes habitant la même province, mais relevant du code du travail provincial.

Le gouvernement serait alors chef de file pour deux raisons. D'abord, il s'assurerait que toutes les femmes enceintes et les femmes en congé de maternité de la province en cause soient traitées de la même façon et obtiennent le meilleur régime d'indemnisation possible. Deuxièmement, il veillerait à ce que les fonctionnaires, par exemple ceux qui vivent dans la province de Québec, reçoivent des indemnités plus importantes durant cette période en particulier. Ce faisant, il inciterait fortement les autres gouvernements à fournir des indemnités équivalentes, ce qui serait fort valable.

Le Parti libéral appuie cet amendement. Nous croyons qu'il s'agit d'un cas rare où le gouvernement peut donner l'exemple. Nous pouvons exhorter les autres gouvernements, ce qui normalement n'est pas facile à faire, à imiter les provinces comme le Québec qui sont à l'avant-garde en matière d'indemnisations de ce genre et nous pourrons peut-être forcer d'autres provinces à adopter des lois semblables. Le Parti libéral appuiera l'initiative du député du Québec.

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Monsieur le Président, je voudrais intervenir très brièvement au sujet de cet amendement pour dire que nous allons l'appuyer.

En ce qui concerne certaines observations que j'ai formulées au début du débat, je répète que ma collègue de Mission—Coquitlam a proposé un projet de loi d'initiative parlementaire qui aurait exactement le même effet que cet amendement.

Cela montre que le député du Québec, ainsi que la représentante de notre caucus appuient en général cette mesure. Je crois que le gouvernement a ainsi une possibilité intéressante de donner l'exemple dans ce domaine. Nous voulons nous assurer de formuler ces observations dans cette enceinte afin que le gouvernement envisage, peut-être, d'appuyer cet amendement extrêmement important.

• (1145)

Le président suppléant (M. DeBlois): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. DeBlois): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément au paragraphe 76(8) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion est différé.

La Chambre passe maintenant au vote par appel nominal différé à l'étape du rapport du projet de loi dont la Chambre est saisie. Le secrétaire parlementaire désire-t-il faire appel au Règlement?

M. Shields: C'était dans le cadre du débat, mais c'est maintenant trop tard.

Le président suppléant (M. DeBlois): Convoquez les députés.

• (1155)

[*Français*]

Et la sonnerie s'étant arrêtée:

M. Tremblay (Québec-Est): Monsieur le Président, je vous demanderais, au nom de mes collègues, de reporter le vote qui devait être pris dans quelques minutes, à demain soir, vers 10 heures, en même temps que les autres votes.

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément au paragraphe 45(5)*a)* du Règlement, le whip adjoint du gouvernement m'a demandé de différer le vote à plus tard.

[*Traduction*]

Ainsi, conformément à l'alinéa 45(5)*a*) du Règlement, le vote sur la question dont la Chambre est saisie est reporté à demain soir, à 22 heures. Le timbre ne sonnera pas plus de 15 minutes.

* * *

[*Français*]

LOI SUR LES TÉLÉCOMMUNICATIONS

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre passe à l'étude du projet de loi C-62, Loi concernant les télécommunications, dont un sous-comité du Comité permanent des communications et de la culture a fait rapport avec des amendements.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

Le président suppléant (M. DeBlois): Il y a eu une cinquantaine de motions d'inscrites au *Feuilleton des Avis* pour ce qui concerne l'étude du rapport du projet de loi C-62, Loi concernant les télécommunications.

À ce moment-ci, la Présidence n'a pas terminé l'étude de chacune de ces motions, ce qui ne devrait pas tarder, mais pour quand même permettre que le travail puisse se compléter, il n'y a pas d'inconvénient à prendre en considération immédiatement la motion no 2, inscrite au nom de l'honorable députée de Mont-Royal.

• (1200)

[*Traduction*]

MESURE MODIFICATIVE

Mme Sheila Finestone (Mont-Royal) propose:

Motion nº 2

Qu'on modifie le projet de loi C-62 en ajoutant à la suite de la ligne 35, page 3, le nouvel article suivant:

«Examen de l'application de la Loi

4. Cinq ans après l'entrée en vigueur de la présente loi et tous les cinq ans par la suite, un examen complet des dispositions et de l'application de la présente loi et de ses conséquences doit être fait par le comité que la Chambre des communes désigne ou constitue à cette fin.»

Vote par appel nominal différé sur l'amendement de M. Kristiansen, appuyé par M. Nystrom, — Qu'on modifie la motion numéro 2 en retranchant le mot «cinq» en en le remplaçant par ce qui suit:

«deux».

—Monsieur le Président, je vous remercie beaucoup. J'attendais que la présidence se prononce au sujet des amendements qui sont acceptables. Je croyais en outre que le Chambre était prête à voter. Troisièmement, je croyais que nous allions lire le projet de loi C-101 pour la troisième fois. Heureusement, je me trouvais ici à attendre que la Chambre examine un projet de loi très important.

L'amendement que je présente dans la motion nº 2 concerne l'examen de l'application de la loi. Essentiellement,ce projet de loi est une initiative extraordinaire puisqu'il vise à nous mettre enfin à l'heure du XXe siècle. Bien qu'il ne soit cependant pas suffisamment éclairé pour nous amener au XXIe siècle, le projet de loi permettra d'actualiser l'ancienne loi sur les communications, sur les transports ou sur les télécommunications ou je ne sais quoi, qui date de 1908, et cela après des nombreuses tentatives de modernisation qui ont déjà eu lieu au fil des ans. En 1977 ou 1978, des mesures avaient été proposées afin d'apporter des changements à ce secteur très important de notre société.

On sait que les télécommunications ont progressé très rapidement depuis deux décennies. Nous nous penchons actuellement sur des sujets que nous n'aurions jamais examinés auparavant, et nous sommes même dépassés par les progrès. De nombreux problèmes qui auraient dû être réglés n'ont pu l'être parce que ce projet de loi n'était pas à jour.

Nous avons entrepris de nombreuses modifications très importantes. Nous ne serons pas en mesure d'évaluer vraiment l'incidence de ces modifications; seront-elles toutes dans le meilleur intérêt des industries actuelles; permettront-elles d'examiner efficacement les télécommunications, en particulier, tout le secteur de la téléphonie? Comme on le sait fort bien, les télécommunications ne se limitent guère aux appels téléphoniques urbains et interurbains. Cela comprend les télécopieurs, les ordinateurs et toute la nouvelle technologie de l'information et des données qui sont à la base de la nouvelle économie mondiale. Depuis de nombreuses années, le Canada vient au premier rang dans le domaine des télécommunications. C'est peut-être en raison de la nature de notre géographie que nous sommes réputés être des leaders mondiaux.

Au cours de la dernière décennie, en indiquant les lacunes de l'ancienne loi, le gouvernement a adopté des mesures très positives dans bien des cas et dans de nombreux domaines. Dans le projet de loi, on présente des modifications axées sur la tolérance et l'octroi d'exemptions. On a modifié la procédure d'obtention des licences et revu la politique sur la propriété canadienne, politique que le gouvernement a énoncé dans le cadre du protocole d'entente du 17 juillet 1987, je crois, juste avant l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange.

On a établi deux types d'entreprises de télécommunication au Canada, soit les types 1 et 2, selon qu'elles exploitent des installations et du matériel terrestre ou qu'elles sont en quelque sorte des revendeurs. On s'est demandé comment éviter que les revendeurs s'empêtrent dans le mécanisme de réglementation. On a examiné la façon d'établir un équilibre entre la transparence et le droit de regard du gouverneur en conseil.

• (1205)

Le gouverneur en conseil ne s'est pas seulement donné le pouvoir de diriger, mais aussi, à l'autre extrémité, celui de modifier ou d'annuler une décision. Nous avons apporté cette modification pour permettre un pouvoir trilatéral au gouverneur en conseil, assurant ainsi plus de transparence et d'équité.

Toute la politique canadienne relative à la propriété a été examinée et le ministre a établi à 80 p. 100 la propriété des entreprises de communications terrestres ou celles qui exploitent des installations. Il a l'intention d'examiner, à la lumière du règlement, les autres mécanismes de financement de la propriété canadienne.

De plus, même si on n'a pu satisfaire à toutes les exigences de la Loi sur la protection des renseignements personnels, on a prévu des dispositions pertinentes. Les nouvelles technologies sont examinées et une certaine aide est fournie afin de permettre au CRTC de se pencher sur les diverses formes d'atteinte à la vie privée dans nos foyers, notamment au moyen de télécopieurs et d'appels téléphoniques importuns.

En un sens, nous sommes passés d'une loi tout à fait désuète à un cadre réglementaire moderne qui, on le souhaite, pourra être utile et efficace pour les grandes industries en cause, les revendeurs et même les hybrides intéressés tels que Fonorola et Call-Net.

Nous nous sommes penchés sur les possibilités offertes par les satellites au niveau de la prestation de service. Quelles sont les conséquences du fait que les frontières sont essentiellement en train de disparaître? Nous souhaitons pouvoir contrôler notre propre destinée dans ce secteur; les Canadiens veulent être maîtres de la situation en ce qui a trait à la croissance de cette industrie et aux débouchés que celle-ci peut offrir, compte tenu du fait que nous pouvons fournir un complément d'ouvraison très important à tous nos secteurs industriels grâce à la technologie.

Étant donné que ce projet de loi vise un si grand nombre de nouveaux aspects et qu'il s'agit de la première mise à jour depuis 1908, la Chambre aurait intérêt à prévoir un examen dans cinq ans, afin de voir si cette mesure est la plus efficace possible.

Un tel examen permettrait aussi de s'occuper d'autres aspects, compte tenu de l'évolution des techniques et des changements qui surviennent presque quotidiennement dans ce secteur. On n'a qu'à songer aux guichets automatiques bancaires, aux données transmises sur support papier ou sur votre téléviseur, qui devient en un sens le point névralgique dans votre maison, à la façon dont les compagnies de téléphone auront accès à l'infrastructure de la radiodiffusion, ainsi qu'au fait que cette infrastructure sera liée à la câblodistribution. La question de convergence n'a pas été pleinement examinée. Le débat n'a pas été véritablement amorcé, même si un rapport de 200 pages a été présenté au gouvernement.

À cause de toutes ces questions, à cause des préoccupations exprimées par les collectivités culturelles quant à savoir si la protection serait suffisante, tant dans ce projet de loi que dans l'Accord de libre-échange, il existe une foule de questions à réexaminer.

Comme je veux que ce cadre législatif devienne réalité et comme nous avons franchi si rapidement quelques étapes depuis 1987, je voudrais bien que le gouvernement songe à ajouter une disposition qui aurait pour effet de nous ramener à un examen du projet de loi.

Nous devons nous rendre compte que les audiences ont commencé le 20 avril et qu'elles ont duré deux semaines environ. Nous avons amorcé l'étude article par article le 11 mai, qui s'est poursuivie pendant quelques séances. La Chambre a fait relâche pour une semaine entre le 17 et le 21 mai. Les audiences ont repris le 25 mai. Nous avons fait rapport à la Chambre le 28 mai.

Les greffiers n'ont pas eu beaucoup de temps pour faire les modifications. Il y a aussi parfois des problèmes de libellé, sans oublier les inévitables imprévus. Il ne faut pas qu'une initiative d'une telle importance pour toutes les composantes de la société soit abandonnée à cause d'une erreur de jugement, d'un mauvais libellé ou d'un changement technologique. L'étude préliminaire du Sénat a été des plus utiles en nous permettant d'apporter les modifications proposées à la Chambre. Il est intéressant de noter que le gouvernement a présenté au comité avec l'aide des partis d'opposition, 150 propositions d'amendement à un projet de loi qui comporte 138 articles.

• (1210)

Voilà qui montre la nécessité des amendements. Le ministre a reconnu la nécessité de 10 ou 12 amendements quand il a comparu devant nous au comité. Après réflexion, les membres du comité en ont trouvé encore près de 140. Ils ont présenté amendement après amendement.

Afin que tout se passe bien, que l'industrie ne soit pas défavorisée, que le CRTC soit en mesure d'exercer efficacement sa fonction d'organisme de réglementation et que le gouverneur en conseil dispose du cadre de réglementation requis, il importe, à mon sens, que. . .

Le président suppléant (M. Paproski): À l'ordre, je vous prie. Le temps de parole de la députée est terminé.

Mme Finestone: Monsieur le Président, je voudrais donner ma conclusion.

Le président suppléant (M. DeBlois): Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Mme Finestone: Je demande au gouvernement de considérer favorablement cet amendement et de s'engager à faire un examen tous les cinq ans.

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Monsieur le Président, c'est pour moi un plaisir de prendre part au débat sur les divers amendements proposés au projet de loi C-62. Je suis arrivé un peu tard, mais je crois comprendre que nous en sommes à la motion qui propose de garantir un examen quinquennal de la loi. Une disposition à cet effet serait insérée dans la loi. Cela ne me pose aucune difficulté. Nous allons appuyer cette motion.

En fait, nous nous sommes lancés dans un processus de modernisation d'une loi qui a besoin d'une révision approfondie depuis de longues années. Il est plus que temps d'actualiser notre politique et nos lois sur les télécommunications pour tenir compte des préoccupations d'un secteur qui évolue très rapidement. Une partie de la technologie dont nous devons tenir compte aujourd'hui n'était même pas encore conçue il y a dix ans.

À mon sens—et mes collègues partagent sans doute cet avis—il est tout à fait crucial de mettre notre cadre législatif à l'heure du XXIe siècle.

Comme il s'agit d'une politique et d'une loi d'importance fondamentale, je suis étonné de voir comment le gouvernement a abordé tout ce débat et comment il a présenté des amendements à ce qui est un document très complexe sur le plan juridique.

Je dois avouer que j'ai été scandalisé de la désinvolture, presque, avec laquelle le gouvernement a proposé amendement sur amendement à l'étape de l'étude détaillée au comité. Je crois qu'il y a eu plus de 200 amendements alors que le projet ne comporte qu'environ 130 articles. Cela a corrompu tout le processus.

• (1215)

Je tiens à ce que le ministre sache que ce n'est pas ainsi qu'on élabore une bonne mesure législative, avec tous ces changements de dernière minute apportés par le ministère lui-même, qui s'ajoutent aux changements légitimes que les représentants de l'opposition réclament afin de renforcer certains aspects du projet de loi.

Il a été très difficile par moments, en comité, de comprendre où le gouvernement voulait en venir avec ses changements et de s'y retrouver avec tous ces changements en plus des nôtres.

Ce n'est pas la façon de présenter une mesure législative. Cela n'est guère propice à un débat intelligent, ni à un processus logique de prise de décision. Je ne peux qu'espérer qu'au bout du compte, cette mesure réglera certaines des questions qui préoccupaient encore l'industrie.

Je crains cependant que les contraintes de temps qui ont été imposées à la Chambre et au comité législatif en ce qui concerne l'étude d'un projet de loi aussi compliqué que celui-ci n'étaient tout simplement pas réalistes. Il est impossible de formuler les raisonnements et les commentaires de fond qu'on voudrait nous voir formuler quand le gouvernement lui-même propose un si grand nombre d'amendements.

Et quand on propose ensuite d'amender ces amendements, cela ne vaut pas cher comme processus d'élaboration des politiques ou de prise de décisions. Je pense que le ministre devrait admettre que, même si l'élaboration du projet de loi était en cours depuis un certain nombre d'années déjà, la méthode employée par ses hauts fonctionnaires et qui nous est imposée parce que le mandat du gouvernement tire à sa fin ne valait rien du tout.

Cela dit, je m'empresse d'ajouter que les amendements proposés durant l'étude en comité et à l'étape du rapport, ici, à la Chambre, contribueraient grandement à renforcer certaines dispositions du projet de loi.

L'amendement que ma collègue libérale de Montréal a proposé par exemple, et qui prévoit une révision quinquennale de la loi, me paraît tout à fait opportun. Pour en revenir à ce que je disais, comme il s'agit d'un domaine technique, il évolue rapidement, à tel point que les procédés et techniques informatiques sont dépassés presque avant même d'avoir été mis en marché. C'est pour vous dire à quel point les changements se sont accélérés.

Compte tenu de la convergence des technologies dans le domaine des communications et de la radiodiffusion, où l'on peut maintenant se servir d'un seul câble à fibres optiques pour acheminer non seulement des images et des sons, mais aussi des signaux numériques, nous pourrions nous retrouver dans une situation où les progrès technologiques rendent ce projet de loi désuet d'ici quelques mois ou quelques années.

Je trouve que c'est une excellente idée que de prévoir un examen de la loi tous les cinq ans. Je suis entièrement disposé à appuyer cet amendement.

Comme je l'ai mentionné plus tôt, la façon dont le processus législatif s'est déroulé dans le cas de ce projet de loi rend cet examen encore plus nécessaire. Le temps que nous avons eu pour débattre ce projet de loi à la Chambre jusqu'à maintenant et pour discuter des amendements au comité législatif n'est certes pas suffisant relativement aux changements que nous aurions pu apporter pour renforcer cette mesure législative.

Je crains qu'il ne reste encore beaucoup de détails à régler. Nous avons pourtant fait notre possible.

• (1220)

Je sais que mon bureau a travaillé jusqu'à la dernière minute pour essayer de proposer des amendements à ce projet de loi. À cause du nombre d'amendements apportés à l'étape de l'étude en comité, nous n'avons eu la version réimprimée du projet de loi que quelques heures avant la date limite pour la présentation d'amendements à l'étape du rapport à la Chambre.

On peut donc voir qu'un projet de loi aussi complexe que celui-ci sur le plan technologique peut présenter bien des erreurs. J'espère seulement que nous avons au moins réussi à régler certaines de ces erreurs.

Comme nous estimons qu'il y a encore certaines faiblesses dans cette mesure législative, il est très sensé à notre avis de prévoir un examen de cette loi tous les cinq ans.

C'est tout ce que j'ai à dire au sujet de cet amendement.

L'hon. Perrin Beatty (ministre des Communications): Monsieur le Président, je prends deux minutes pour expliquer à la Chambre pourquoi, malgré toute la sympathie que j'éprouve pour l'objectif visé par la députée, le gouvernement ne peut pas appuyer son amendement.

Les députés de l'opposition parlent de l'importance d'examiner régulièrement une loi adoptée par le gouvernement. Tout le monde s'entend là-dessus. De ce côté-ci, nous convenons qu'une loi aussi importante que celle dont il est question doit être revue de temps à autre et que tout projet de loi ultérieur doit refléter l'intention du Parlement au moment de l'adoption de la loi initiale.

Je voudrais m'arrêter à certaines affirmations des députés de l'opposition, puis je reviendrai à la question de savoir quel est le meilleur moyen de procéder.

Le député qui a parlé avant moi, le député d'Okanagan—Shuswap, m'a reproché et a reproché au gouvernement d'avoir présenté un grand nombre de propositions d'amendements à l'étape de l'étude en comité. Il condamnait les propositions du gouvernement, mais affirmait que les amendements proposés par l'opposition étaient constructives et utiles.

Le député a parlé de plus de 200 propositions d'amendements—on me corrigera si je me trompe. En fait, nous avons étudié 50 et quelques propositions d'amendements. Donc, son chiffre de 200 tient de l'exagération.

Comme je l'ai déclaré devant un comité sénatorial, lorsque le projet de loi a tout d'abord fait l'objet d'une étude préalable, et comme je l'ai dit à la Chambre des communes de même qu'en comité, j'étais, à l'instar du gouvernement, disposé à accepter des suggestions valables, à apporter des améliorations le cas échéant.

Naturellement, ce faisant, nous prêtions le flanc à la critique. Il aurait été facile pour le gouvernement de se contenter de dire: «Nous n'accepterons aucun amendement. Le projet de loi est coulé dans le béton et le gouvernement rejettera tout simplement tous les amendements qui sont proposés et n'envisagera même pas la possibilité de proposer lui-même des changements, même si des gens lui font part de suggestions susceptibles d'améliorer la mesure législative.» Au lieu d'agir ainsi, nous avons déclaré que nous serions certainement disposés à étudier les suggestions qui nous seraient faites en vue d'améliorer le projet de loi.

C'est donc sans parti pris que nous avons invité les députés de l'opposition ainsi que les ministériels à proposer des améliorations à apporter à la mesure législative, comme je l'ai fait d'ailleurs lorsque j'ai comparu pour la première fois. J'ai promis que le gouvernement étudierait les suggestions de façon constructive et positive. Et c'est ce que nous avons fait.

Voilà pourquoi je dis au député d'Okanagan—Shuswap, qui nous condamne d'avoir apporté des modifications importantes au projet de loi, qu'il doit choisir. Il ne peut pas demander au gouvernement d'être ouvert aux suggestions pour ensuite lui reprocher d'apporter les améliorations proposées par les députés de l'opposition, les ministériels ou encore de simples citoyens, en disant: «Cela prouve que le projet de loi comporte de graves lacunes», ou encore »Il y a toutes sortes de détails à régler.»

Franchement, je suis très fier de la démarche que nous avons adoptée, car elle montre à quel point nous sommes disposés à agir de façon responsable lorsqu'on nous fait des propositions constructives.

Ma collègue, la députée de Mont-Royal, a proposé que, tous les cinq ans, un comité parlementaire soit chargé d'examiner si le projet de loi donne les résultats escomptés et s'il peut être amélioré, et de faire rapport à la Chambre à cet égard.

Je le répète, personne ne conteste l'idée que les lois gouvernementales soient évaluées de temps à autre. Telle n'est pas la question. Un projet de loi aussi complexe et d'une portée aussi vaste que celui-ci, surtout, devrait être évalué régulièrement par le gouvernement et par le Parlement. Si des améliorations peuvent être apportées, il faudrait songer à les apporter en temps opportun.

• (1225)

Compte tenu du fait que la Chambre et les comités parlementaires sont maîtres de leurs délibérations, ils ont le pouvoir de procéder à loisir à l'examen de quelque question qui les intéresse. Pourquoi prévoir dans la loi que l'évaluation ait lieu au bout de cinq ans? Si le projet de loi laisse autant à désirer que le prétend mon collègue, le député d'Okanagan—Shuswap, pourquoi attendrait-on cinq ans pour le modifier? Pourquoi cinq au juste?

Si le gouvernement du jour a la preuve que le projet de loi est déficient, pourquoi attendrait-il cinq ans pour le modifier? Si les députés de l'opposition estiment qu'un examen s'impose avant cela parce que le projet de loi leur semble insuffisant, pourquoi ne proposeraient-ils pas qu'un comité procède à un tel examen avant cela? En fait, rien n'empêche le comité de le faire et cela, n'importe quand. Les comités sont maîtres de leur emploi du temps. Cet amendement nous imposerait un programme rigide, soit un examen tous les cinq ans.

L'important, c'est en fait que le gouvernement et le Parlement continuent d'examiner le projet de loi afin de déterminer s'il atteint les buts visés. Nous ne voulons pas nous retrouver dans la situation de devoir réglementer un secteur de pointe conformément à une loi ancienne, comme nous réglementons aujourd'hui notre secteur primordial de la technologie de pointe conformément à la Loi de 1908 sur les chemins de fer.

Nous voulons nous assurer que la loi régissant les télécommunications est moderne, efficace, valide et à jour. Si une modification s'impose, il est inutile d'attendre cinq ans pour l'apporter. Si le projet de loi fonctionne bien et atteint les buts visés, si les députés et notamment les membres du comité parlementaire estiment qu'une évaluation n'est pas nécessaire, pourquoi nous obliger à évaluer le projet de loi tous les cinq ans?

Ne lions pas les mains du comité parlementaire et du Parlement. Assurons-nous que les députés en place jugent au cas par cas de la nécessité d'une telle évaluation.

Je le répète, nous sommes tous d'accord sur les intentions. Tout ce que nous contestons, c'est que l'amendement proposé par ma collègue reflète la meilleure façon de procéder. À mon avis, il vaut mieux procéder à une évaluation lorsque celle-ci s'impose plutôt que de s'astreindre à suivre un programme rigide.

M. Riis: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

Il est intéressant d'entendre les députés qui interviennent dans le débat exposer leurs divers points de vue. Nous faisons quelque chose de très extraordinaire. Nous aurions normalement une idée de la façon dont nous allons procéder à l'étude du projet de loi, une idée du regroupement des motions. Ce qui arrive nous a tous pris par surprise. Nous avons des collègues qui veulent parler de cette motion. Ils ne savaient pas qu'on allait la mettre à l'étude à ce moment-ci.

Étant donné ce qui semble être une certaine divergence d'attitudes, et étant donné que nous voulons tenir un débat très rigoureux en permettant plus spécialement d'intervenir à ceux qui ont participé aux travaux du comité et qui s'intéressent à la façon dont se déroulera le débat, les députés ne seraient-ils pas d'accord pour dire qu'il est 13 heures afin que nous puissions reprendre le débat à 15 heures d'une façon plus positive et laisser à la présidence le temps de poursuivre ses consultations au sujet du regroupement des motions?

M. Beatty: Monsieur le Président, je suis parfaitement disposé à discuter avec mon honorable collègue de l'organisation du débat sur le projet de loi. Je croyais que nous devions passer à l'étude du projet de loi aussitôt après avoir terminé l'étude de la mesure qui le précédait à l'ordre du jour. Je suis persuadé que c'est ce qui était entendu des deux côtés de la Chambre.

La Chambre est présentement saisie d'une motion visant à modifier le projet de loi, qui a été proposée par ma collègue, la députée de Mont-Royal. J'ai vu deux députés libéraux qui cherchaient à attirer l'attention de la présidence au moment où j'ai pris la parole. Je ne vois pas de problème à ce que nous poursuivions.

Si mes collègues d'en face sont disposés à s'entendre sur un délai raisonnable dans lequel on pourrait terminer le débat, j'accepterais certainement de faire suspendre maintenant la séance s'ils le désirent. Faute d'entente à ce sujet, je crois que nous devrions maintenant poursuivre le débat au lieu de gaspiller le temps de la Chambre qui pourrait autrement être utilisé de façon utile.

M. Riis: Le ministre a raison jusqu'à un certain point, à savoir que nous devions terminer l'étude du projet de loi C-101, modifiant le Code canadien du travail, mais nous ne l'avons évidemment pas fait. Encore une fois, à cause d'une interaction plutôt extraordinaire à la Chambre, ce travail n'a pas été achevé, de sorte que l'entente que nous avions ne s'est pas concrétisée.

• (1230)

Je dirai au ministre que nous souhaitons procéder de façon plus raisonnable au débat de ce projet de loi, ce qui me paraît tout à fait indiqué puisqu'il s'agit d'une mesure importante et qu'elle suscite énormément d'intérêt dans le pays, mais si le ministre n'est pas disposé à procéder de façon plus méthodique pour permettre aux députés intéressés de participer, nous n'avons nullement l'intention de conclure une entente pour conclure rapidement le débat. Nous avons beaucoup de collègues qui souhaitent participer au débat, et moins le ministre affichera une attitude positive, plus il y aura de députés qui voudront intervenir dans le débat à mesure que passe la semaine.

Je demande qu'on fasse un effort sérieux pour qu'on puisse procéder de façon plus rigoureuse, de façon plus ordonnée, plutôt que d'avoir à débattre du projet de loi selon un plan qui nous est imposé par surprise.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Je ne crois pas qu'il soit utile de poursuivre ce débat. Je comprends l'étonnement de l'honorable député de Kamloops et je le remercie d'avoir exprimé son point de vue, de même que le ministre des Communications.

Je veux simplement rappeler à la Chambre que la décision de la Présidence est prise et que nous en sommes simplement à l'étape des consultations. Il est dans la tradition parlementaire que le Président, avant de rendre sa décision intégrale, ait complété un certain nombre de consultations. Ces consultations ont été faites, je dirais, sur la presque-totalité des amendements qui ont été proposés.

Alors, il n'y avait pas d'inconvénient à ce que la Présidence propose au moins les motions qui ont été retenues. On sait que le travail de la Présidence est d'étudier attentivement chacune des motions pour voir si elle est dans l'ordre; deuxièmement, pour regrouper celles qui touchent le même sujet; et, troisièmement, pour rejeter celles qui ne sont pas dans l'ordre.

Alors, la motion nº 2 a été immédiatement retenue par la Présidence, tout comme la motion nº 1, que nous pourrons peut-être débattre, si le temps nous le permet, avant l'heure du lunch. Donc, il n'y a pas d'inconvénient majeur, même si la Présidence n'a pas rendu la totalité de sa décision, à entamer l'étude de la motion nº 2, et même à la compléter, si les honorables députés le désirent.

Alors, je soumets respectueusement que nous devrions poursuivre le débat sur la motion nº 2, ce qui ne privera personne de son droit de parole légitime.

[*Traduction*]

M. MacWilliam: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. J'ai écouté très attentivement l'explication de la présidence et je reconnais que cette dernière a eu l'occasion de bien examiner les motions et de s'assurer

qu'elles ne sont pas redondantes et qu'elles peuvent faire l'objet d'un débat.

Il y a toutefois un aspect que la présidence pourrait peut-être prendre en considération en raison des contraintes de temps et de la confusion concernant le dernier vote qui a été reporté, soit le fait que, à titre de porte-parole de l'opposition, j'ai présenté quelque 34 amendements à la présidence, pour qu'elle les étudie. J'ignore actuellement comment ces amendements ont été groupés. Aussi, je ne sais absolument pas de quelles motions je pourrais être appelé à parler dans les instants qui viennent, car à partir du moment où ce débat a eu lieu jusqu'à celui où j'ai dû prendre la parole en réponse à la motion présentée par ma collègue de la région de Montréal, je m'entretenais avec le greffier de la façon dont les motions devraient être groupées et je lui expliquais pourquoi il était impossible d'en grouper certaines.

Parce que le dernier vote a été reporté et que les événements se sont précipités, je ne sais pas très bien ce sur quoi portera le débat dans les minutes qui viennent, ce qui complique beaucoup la tâche des députés qui veulent parler de certains aspects particuliers.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): J'ai écouté avec beaucoup d'attention les propos de l'honorable député d'Okanagan—Shuswap et, dans ce contexte, peut-être que je pourrais proposer à la Chambre de s'en tenir à l'étude de la motion nº 2. Si la Chambre dispose de cette motion avant l'heure du lunch, peut-être qu'à ce moment-là on pourra suspendre le débat et revenir à l'étude du projet de loi 62, après la période des questions, si tel est toujours le désir du gouvernement.

• (1235)

Je crois donc qu'il n'y a pas d'inconvénient à poursuivre l'étude de la motion qui est actuellement à l'étude devant la Chambre. Je cède maintenant la parole à l'honorable député de London-Est.

[*Traduction*]

M. Joe Fontana (London-Est): Monsieur le Président, je me réjouis moi aussi de pouvoir parler à la Chambre du projet de loi C-62 et plus particulièrement de la motion nº 2 concernant l'examen de la loi cinq ans après son entrée en vigueur.

Le ministre en a brièvement parlé tout comme ma collègue, la députée de Mont-Royal, ainsi que mon collègue néo-démocrate de la Colombie-Britannique, mais je voudrais moi aussi souligner l'extraordinaire ouverture d'esprit qui a existé au sein du comité et je tiens à féliciter la présidence et tous les membres qui ont travaillé d'arrache-pied lors de l'étude de ce projet de loi. J'ai assisté à un certain nombre de séances et je dois dire que les membres se sont montrés extrêmement coopératifs. Voilà le véritable esprit de la réforme parlementaire que nous apprécions tous.

Le comité a dû examiner un grand nombre d'amendements; le fait que le gouvernement en ait lui-même proposé 100 ou 150 montre bien l'esprit de coopération qui animait les membres du comité désireux d'améliorer le projet de loi. Même le gouvernement a reconnu certaines lacunes du projet de loi et s'est montré disposé à y remédier. À mon avis, cela ne signifie pas que le gouvernement s'est montré faible, mais plutôt qu'il fallait apporter des amendements au projet de loi, bon nombre ayant d'ailleurs été proposés par le gouvernement de même que par le Parti libéral et le NPD. En conséquence, je crois que nous pouvons tous être fiers du produit final.

Je veux aussi profiter de l'occasion qui m'est offerte pour féliciter les membres du comité de l'exploit qu'ils ont réussi étant donné qu'ils ont étudié les amendements avec des représentants de l'industrie, du CRTC et d'autres groupes d'intérêt du secteur culturel, avec l'ACTRA et avec d'autres personnes que le projet de loi intéressait directement. À mes yeux, c'était également un geste très positif de la part du comité, et je suis d'avis que le projet de loi n'en sera que bien meilleur.

Les propositions d'amendement et les motions qui seront présentées dans les jours qui viennent apporteront au projet de loi des améliorations que nous jugeons absolument nécessaires. Comme le ministre l'a souligné, les télécommunications constituent un de nos plus grands secteurs et, aussi bien à l'échelle nationale qu'internationale, il apparaît clairement que notre pays doit être à l'avant-garde dans ce domaine. C'est notre force et c'est une possibilité qui s'offre à nous d'être sur un pied d'égalité avec nos concurrents dans le monde lorsqu'il s'agit de commercialiser nos compétences et notre technologie et de prendre ce que nous avons déjà bâti, l'industrie que nous avons créée, pour développer ces marchés au niveau international. Voilà pourquoi, à mon sens, c'est très important.

À l'échelle nationale, je trouve que cela revêt une grande importance parce que les télécommunications lient un pays. Certes, il y a d'autres éléments qui lient un pays, tels que la politique, la culture et que sais-je encore, mais les télécommunications, comme leur nom l'indique, nous permettent de communiquer les uns avec les autres pour mieux nous comprendre mutuellement d'une région à l'autre, d'un océan à l'autre, d'où l'importance de ce secteur. Telle est la raison d'être des télécommunications. Pour l'avenir de notre pays et d'un secteur qui est absolument essentiel à notre pays, je trouve donc important qu'après neuf ans de tergiversations de la part du gouvernement, le projet de loi C-62 dont la Chambre est saisie puisse enfin être mis en oeuvre.

Cependant, je tiens à dire un mot sur la motion nº 2. Elle propose un examen de la loi cinq ans après son entrée en vigueur—on peut parler de mesures de temporisation ou de révision, ce qui de toute façon ne représente pas une nouveauté pour la Chambre et le gouvernement. En fait, d'autres législateurs en font autant. Pourquoi ne pas s'engager, comme le veut la motion, à réexaminer la loi au bout de cinq ans afin de s'assurer qu'elle remplit bien le rôle dont on l'avait investie, que ses objectifs ont été atteints ou sont en bonne voie de l'être?

C'est la première fois depuis 1908 et la Loi sur les chemins de fer qui régissait les télécommunications au Canada jusqu'ici, soit depuis exactement 85 ans, que nous avons l'occasion de nous doter d'un projet de loi sur les télécommunications qui soit à la page.

• (1240)

Le gouvernement, qui s'était engagé à le déposer, le fait avec neuf ans de retard. Qu'y a-t-il de si mal à ce que nous le réexaminions cinq ans après sa proclamation? Nous devons nous engager envers l'industrie, la population et le Parlement à en faire un examen complet dans cinq ans.

L'industrie des télécommunications évolue très rapidement. Les techniques qui sont modernes aujourd'hui seront peut-être bien dépassées dans quatre ou cinq ans. Qu'y a-t-il de mal à ce que le Parlement ou le gouvernement s'engage envers la population, l'industrie et tous ceux qui s'intéressent aux télécommunications à réexaminer entièrement la loi dans cinq ans?

Le ministre a raison: on peut réexaminer une mesure législative n'importe quand. Le comité peut le faire. Des gens peuvent présenter des modifications. Mais c'est agir au petit bonheur, car il est possible que cela se produise ou pas. S'il regardait les choses très positivement, le ministre déciderait, et il n'a rien à craindre, que dans cinq ans, le gouvernement de l'heure réexaminera des mesures législatives, surtout celle-ci, qui est tellement importante.

Ce gouvernement-ci l'a fait pour d'autres mesures législatives. D'autres gouvernements ont réexaminé des lois. C'est une excellente façon de gouverner, car elle s'inspire d'un engagement à planifier les choses en prévision de l'avenir. Il est extrêmement important que, dans un secteur comme les télécommunications, qui est crucial pour la prospérité économique et la compétitivité de notre pays sur le marché mondial, nous réexaminions entièrement la loi tous les cinq ans pour pouvoir l'améliorer et faire en sorte que les objectifs qui sont énoncés à l'article 7 soient respectés.

Je voudrais mentionner qu'il faut parfois apporter certaines modifications de forme à un projet de loi. Ces modifications peuvent porter sur la version française ou la version anglaise ou leur traduction. Même si cela a pris neuf ans pour le concocter, le fait est que la Chambre en a finalement été saisie à un certain moment en avril et voici l'étape où il en est arrivé à la fin de mai. Nous l'avons étudié assez rapidement, même si le ministre a dit qu'il en ferait faire une étude préalable, ce qui était une très bonne initiative de sa part. Je n'ai pas peur de dire que le gouvernement fait bien certaines choses et que nous l'apprécions.

Le projet de loi a franchi assez rapidement les étapes de la Chambre et du comité parce qu'il fallait bien comprendre qu'il y avait certaines lignes directrices et que nous n'allions pas être ici encore bien longtemps. Le gouvernement veut manifestement élire un nouveau chef et, espérons-le, déclencher des élections pour que les gens puissent alors étudier toutes les politiques du gouvernement, et pas seulement ce projet de loi.

Il est important de remarquer que la motion nº 2 porte sur une nouvelle façon de gouverner. Elle consiste à ouvrir le processus et à dire que, cinq ans après l'entrée en vigueur de cette mesure législative, le Parlement du Canada examinera cette loi très importante, comme je l'ai dit, pour la prospérité et l'industrie de notre pays. En effet, nous devons nous assurer de toujours être à l'avant-garde dans les télécommunications, parce que c'est une industrie qui change fort rapidement.

Au moment où nous parlons, les choses évoluent. Ce qui était valable il y a cinq ans, ou même deux, pourrait bien ne plus l'être dans deux ou trois ans d'ici. Par conséquent, une disposition de temporisation de cinq ans est, je pense, un engagement de la part du gouvernement qui obligera le Parlement à procéder à un examen complet pour faire en sorte que les objectifs du projet de loi soient réalisés dans l'intérêt de notre pays.

M. Mac Harb (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, c'est un grand plaisir et un honneur que de participer à ce débat et, en particulier, de parler de certains des amendements proposés par ma collègue de Westmount.

Je voudrais commencer par les aspects positifs du projet de loi. Il faut reconnaître que, dans une large mesure, il répond aux préoccupations de l'industrie. Il répond à ses aspirations et à ses espérances.

• (1245)

L'industrie a maintenant les outils qui l'aideront à se développer, non seulement au niveau local, mais aussi à l'extérieur du pays en lui permettant d'entrer sur de nouveaux marchés.

Ma collègue a mentionné que l'industrie des communications était une des plus importantes au Canada. Je voudrais corriger cela et dire que c'est la plus importante au Canada. Tout simplement parce que tout ce que nous faisons ou ce que nous voyons chaque jour dans le domaine de la haute technologie est relié de près ou de loin aux télécommunications.

C'est une industrie qui, contrairement aux autres, évolue à un rythme effréné. Il y a quelques années, on n'aurait jamais pu imaginer qu'en mettant une machine en marche, les messages reçus allaient s'imprimer devant ses yeux. On n'aurait jamais pensé qu'un jour on recevrait des lettres par téléphone, directement à son bureau. C'est ce que l'on appelle le fax ou télécopieur.

On n'aurait probablement jamais imaginé que deux personnes aux antipodes puissent se parler et se voir. On n'aurait jamais imaginé non plus que l'on puisse recevoir des images d'une autre planète à des millions et des millions de kilomètres et parler à la personne qui se trouve là.

Pour tout cela, il faut remercier l'industrie des télécommunications. Naturellement, rien de tout cela ne serait arrivé si cette industrie n'avait pas eu la volonté de faire ces inventions ou n'avait pas reçu les encouragements nécessaires.

Le rôle d'un gouvernement est avant tout de faciliter les choses et de légiférer lorsque c'est nécessaire. Pour ce qui est de faciliter les choses, je trouve que le gouvernement a attendu pas mal de temps avant de présenter cette mesure. Il a toutefois facilité la présentation de ce projet de loi et proposé la mesure législative que l'industrie, les consommateurs et les groupes d'intérêts spéciaux réclamaient depuis longtemps.

Cela dit, comme toujours, rien n'est parfait. Le gouvernement a reconnu que lorsqu'elle a été présentée, cette mesure législative a fait l'objet de quelque 51 amendements et de plus de 150 modifications lors de l'étape de l'examen en comité. Bon nombre de ces amendements ont été acceptés par toutes les parties concernées et ont été approuvés par les représentants de l'industrie et des groupes de consommateurs qui ont comparu devant le comité.

Nous avons ici une mesure législative assez bonne. Espérons qu'elle sera présentée à temps au Sénat et que celui-ci l'approuvera. Ma collègue et porte-parole du Parti libéral a proposé un amendement qui donnerait au gouvernement et à la Chambre la possibilité d'apporter tout changement qui deviendrait nécessaire d'ici les cinq prochaines années.

Si aucun changement n'est proposé par l'industrie, par le grand public ou par les différents ordres de gouvernement au cours de ces cinq années, un comité recevra automatiquement copie de cette mesure législative. Il l'examinera et, s'il constate qu'aucun changement n'est nécessaire, il la laissera telle quelle. On n'y apporterait aucun changement.

Je peux assurer qu'avec les progrès considérables de la technologie, l'évolution de l'industrie et la rapidité des changements qui se produisent, il ne fait aucun doute qu'au cours des six prochains mois, le gouvernement va se rendre compte de la nécessité de modifier cette mesure législative.

• (1250)

Comme le ministre l'a souligné avec raison, il ne sera probablement pas nécessaire d'obtenir l'autorisation de la Chambre pour revoir une mesure législative. Le but de cette motion n'est pas d'empêcher que des changements soient apportés au cours des cinq prochaines années, mais de dire qu'à la fin de ces cinq années, peu importe le nombre de changements qui auront été proposés, il faudra examiner la loi afin que le gouvernement puisse répondre à certains des problèmes qui auront été soulevés. Si aucun problème n'a été soulevé, il faudra laisser cette loi intacte, sans y apporter de changements.

Je me demande si le ministre aurait été satisfait si l'amendement précisait que la Chambre devrait revoir la loi au plus tard cinq ans après son entrée en vigueur.

Il a déjà indiqué plus tôt que, de toute façon, il ne revenait pas au comité de le faire. Et c'est pourquoi la motion propose que la Chambre entreprenne automatiquement un examen complet de la loi cinq ans après son adoption. La motion vise à nous offrir la garantie que, au cas où l'industrie et le public canadien estiment qu'il faut revoir la loi, ils sachent au moins que le jour viendra où la loi fera l'objet d'un examen automatique.

Ayant fait des études en télécommunications, j'accueille avec le plus grand plaisir et beaucoup d'espoir ce projet de loi que nous attendons depuis plus de neuf ans. Je souhaite que d'ici 15 heures, les discussions entre les porte-parole du gouvernement et des partis de l'opposition amènent le gouvernement à prendre ces amendements en considération et à leur donner suite, particulièrement tous les amendements très positifs proposés par ma collègue de Westmount. Ces amendements n'ont pas pour objet de retarder l'adoption du projet de loi ni de détourner le projet de loi de son but principal. En fait, ils visent à améliorer cette mesure législative et à faire en sorte qu'elle contribue à venir en aide à l'industrie canadienne de pointe.

Je demande au gouvernement de considérer ces amendements et de voir ce qu'il est possible de faire pour que nous puissions les adopter à l'unanimité.

M. Lyle Kristiansen (Kootenay-Ouest—Revelstoke): Monsieur le Président, il y a eu un certain nombre d'interventions intéressantes dans le cadre de l'examen de la deuxième partie du projet de loi C-62, Loi concernant les télécommunications, que nous étudions à l'étape du rapport.

Le processus suivi a été l'un des plus confus qu'il m'ait été donné de voir à la Chambre depuis la dizaine d'années que j'y siège et que je participe aux travaux de comités. On ne sait pas très bien s'il s'agit d'une bouillabaisse, d'une goulasch ou d'un ragoût irlandais. On dirait qu'un tas de cuisiniers ont, l'un après l'autre, ajouté leurs propres ingrédients sans savoir ce qui avait déjà été mis dans ce ragoût, cette bouillabaisse—appelez cela comme vous voulez—et ne sachant pas très bien ce qui y manquait pour qu'il ait bon goût.

On dirait que c'est exactement ce qui s'est passé dans le cas du projet de loi que nous sommes en train d'examiner.

• (1255)

Ce projet de loi a trait à une industrie aussi vitale pour le présent et l'avenir du Canada que l'industrie des communications et des télécommunications, avec ses diverses ramifications, les rapides progrès technologiques. Il a trait à l'une des industries de services les plus importantes pour notre pays et, depuis des années, l'une de nos principales industries d'exportation, une industrie qui a permis de faire connaître le Canada dans de nombreuses régions du monde grâce à ses exportations de matériel, de logiciels et de technologie. Il est difficile de surestimer l'importance qu'auront cette industrie et ce projet de loi au cours des quelques prochaines années, surtout étant donné, comme je l'ai mentionné, les rapides changements technologiques qui ont eu lieu.

Il y a quelques instants, le ministre lui-même a, je crois, suggéré que si un examen devait avoir lieu tous les cinq ans, pourquoi ne pas tous les deux ans? Je ne suis pas sûr que ce soit une bonne idée, du moins à ce stade. Le gouvernement a introduit au moins 75 amendements et il a été proposé quelque 150 changements. . .

M. Beatty: Cinquante et un amendements.

M. Kristiansen: Cinquante et un amendements. Il a introduit 51 amendements au cours de l'examen, en comité, de ce projet de loi, article par article. Nombre de députés des deux côtés de la Chambre, qui faisaient partie du comité, se demandaient alors où ils en étaient, au juste, dans l'étude de cette mesure législative cruciale.

Inévitablement, cela a engendré la confusion au comité, mais nous espérons être arrivés à quelque chose de bien, parce qu'il y a beaucoup de bonnes choses dans cette mesure. C'est une mesure que nous attendions depuis longtemps et qui est vraiment nécessaire. Nous aimerions certainement voir le projet de loi pertinent aller de l'avant, mais il se pourrait que la mesure soit désuète dans seulement un an ou deux, en raison de l'évolution rapide de la technologie.

Je le répète, on ne saurait surestimer l'importance de cette question pour le Canada. L'industrie des communications a le pouvoir de modifier les caractéristiques démographiques de notre pays. Elle permet quelque chose qui était impensable il y a quelques années, ou même quelques mois. Des milliers de personnes pourraient désormais choisir de vivre où bon leur chante dans notre pays, que ce soit à la campagne, dans une petite ville de l'intérieur de la Colombie-Britannique ou des Prairies, ou dans une grande ville, tout en occupant un emploi enrichissant dans une grande industrie, pas seulement au sein de l'industrie des communications, mais dans beaucoup d'autres industries de services, partout au Canada.

L'un des problèmes que nous avons connus ces dernières années est attribuable au fait que, dans certaines industries, le mode de pensée n'a pas évolué aussi rapidement que la technologie. En effet, plutôt que de profiter de la révolution des communications pour favoriser la décentralisation de la main-d'oeuvre et permettre aux travailleurs d'aller vivre où ils veulent, leur donnant ainsi la possibilité d'améliorer leur vie sociale, ce qui peut être avantageux tant pour eux que pour l'ensemble de la collectivité, ces industries ont investi dans la technologie de manière à centraliser les effectifs. Ainsi, certaines ont pu congédier leurs employés de Nelson, Kelowna, Cran-

Article 31 du Règlement

brook et de centaines d'autres localités, un peu partout au Canada.

Une voix: Suppression d'emplois.

M. Kristiansen: Si c'était nécessaire d'agir ainsi à cause de conditions économiques incontournables ou de contraintes de la technologie, nous pourrions le comprendre. Au contraire, l'industrie a agi de façon tout à fait irresponsable, quand on aurait pu utiliser cette technologie pour donner plus de liberté à nos concitoyens. Au contraire, l'industrie en a profité pour centraliser davantage ses opérations et pour centraliser son pouvoir sur la vie des gens, non seulement au travail, mais aussi dans leurs activités familiales et communautaires. Elle a ainsi détruit beaucoup de liens sociaux et économiques qui unissaient nos collectivités et des milliers de familles.

Je vois qu'il est 13 heures. Les députés souhaitent peut-être se retirer pour le déjeuner.

Le président suppléant (M. DeBlois): Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures, conformément au paragraphe 24(2) du Règlement.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

[*Français*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

Mme le vice-président: J'aimerais déposer sur le Bureau le rapport intitulé: «Accès, situation actuelle 1993: Examen par la Chambre des communes de ses initiatives visant à servir les Canadiens ayant un handicap.»

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Français*]

L'ENVIRONNEMENT

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Madame la Présidente, prononçant le jugement le plus sévère jamais rendu au Canada dans une cause environnementale, le juge Paul A. Bélanger de la Cour du Québec à Sorel a condamné hier la compagnie Tioxide de Tracy à payer 4 millions de dollars pour avoir rejeté dans le fleuve Saint-Laurent des métaux lourds et de l'acide sulfurique. De cette somme, trois millions seront consacrés à des projets de restauration des habitats de plusieurs espèces de poissons. L'autre million sera perçu sous forme d'amende.

La décision du juge Paul A. Bélanger a suivi le plaidoyer de culpabilité enregistré par Tioxide et cinq de ses administrateurs visés par une plainte déposée en octobre 1992 par Environnement Canada. Le message est très clair pour les administrateurs de compagnies: la seule façon de se prémunir contre des situations semblables, c'est de faire de la prévention.

Au nom des Canadiennes et des Canadiens, je tiens à dire merci au juge Paul A. Bélanger et lui témoigner tout mon respect pour le jugement qu'il a rendu.

* * *

[*Traduction*]

LES OILERS DU CAP-BRETON

M. Russell MacLellan (Cap-Breton—The-Sydneys): Madame la Présidente, les Oilers du Cap-Breton ont remporté la coupe Calder. Les Oilers doivent leur succès à leur remarquable effort d'équipe, à la performance sans pareil de chaque joueur et à la compétence supérieure de leur entraîneur.

À ces qualités s'ajoutent la fidélité, le dévouement et la ferveur de leurs partisans du Cap-Breton. En effet, ces derniers appuient massivement les Oilers depuis 1988, année de leur entrée dans la Ligue américaine de hockey.

Le Cap-Breton a toujours été un centre actif dans le domaine du hockey et a fourni nombre d'excellents joueurs aux ligues majeures du Canada et du monde. Le fait de remporter la coupe Calder a été une source de grande fierté et d'encouragement pour les habitants du Cap-Breton.

Nous espérons que ce succès en annonce d'autres et je sais que tous les députés se joindront à moi pour féliciter les Oilers du Cap-Breton et leurs partisans.

Des voix: Bravo!

* * *

[*Français*]

L'ENVIRONNEMENT

M. Marcel R. Tremblay (Québec-Est): Madame la Présidente, lors de l'une de mes nombreuses présences dans la circonscription de Québec-Est, j'ai eu le privilège de constater une initiative d'envergure ayant nécessité jusqu'à présent quelque 500 heures de travail. Ainsi, afin de rendre leur environnement sain et paisible, un groupe de résidants retraités ont entrepris de mettre en valeur leur complexe domiciliaire en créant un projet d'aménagement paysager.

Le «Projet Floralie» instauré par M. Guy Michaud, résidant de Duberger, contribuera, en plus d'inciter les gens à être actifs, à assurer une qualité de vie supérieure. Cette réalisation a été rendue possible grâce à un dynamisme et un savoir-faire ayant permis de recueillir les contributions nécessaires à la bonne marche de ce projet. Je félicite les gens qui se sont donné comme mission de contribuer à améliorer leur environnement.

* * *

[*Traduction*]

LE RACISME

Mme Sheila Finestone (Mont-Royal): Madame la Présidente, au cours du dernier week-end, aux portes mêmes des édifices du Parlement, nous avons vu la haine et l'intolérance, ces choses tout à fait répugnantes, faire à nouveau surface au Canada.

Un groupe de Toronto militant pour la suprématie de la race blanche, l'Heritage Front, est venu à Ottawa pour recruter des nouveaux membres et même si les intéressés prétendent s'opposer à la violence, ils ont défilé de façon arrogante dans les rues en lançant des slogans haineux comme «seig heil» et «le pouvoir aux blancs», ce qui a automatiquement provoqué de la violence. Des spectateurs innocents et des gens opposés à leur présence ont été délibérément attaqués.

Alan Rose, du Congrès juif canadien, a déclaré que la présence d'un groupe nazi sur la colline du Parlement devrait réveiller les politiques. En fait, cela a déjà réveillé les habitants de nos collectivités et aujourd'hui, cela devrait nous inquiéter.

Article 31 du Règlement

• (1405)

Le gouvernement doit agir et ce, dès maintenant, pour protéger la mosaïque culturelle qui est la nôtre. Il faut prévoir des sanctions plus sévères pour ceux qui répandent de la propagande haineuse, définir de façon plus large les crimes haineux, mettre sur pied une unité spéciale de lutte contre le racisme au sein de la GRC, lancer une campagne de sensibilisation contre le racisme et adopter une législation plus stricte sur les armes à feu.

Nous ne devrions plus jamais entendre au Canada des slogans comme «seig heil» ou le «pouvoir aux blancs».

* * *

[*Français*]

LE SERVICE DE CONSERVATION DU NORD-OUEST

M. Gabriel Desjardins (Témiscamingue): Madame la Présidente, aujourd'hui, c'est par solidarité envers mes concitoyens et concitoyennes de Rouyn-Noranda et de McWatters que je me lève en cette Chambre. Ce jour même, est organisé à Rouyn-Noranda un débrayage général de quelques heures afin de contester publiquement une décision du gouvernement du Québec de déménager hors de nos murs la base principale du Service de conservation du Nord-Ouest.

Il faut que le premier ministre du Québec écoute la voix de notre population pour qui cette décision est mal fondée, inutilement coûteuse et injustifiable. Je demande donc au premier ministre du Québec de rencontrer une délégation régionale pour discuter ouvertement de ce dossier et prendre, «en pleine connaissance de cause», la décision qui s'impose, c'est-à-dire conserver à McWatters le Service de conservation du Nord-Ouest.

* * *

[*Traduction*]

L'AMINCISSEMENT DE LA COUCHE D'OZONE

Mme Lynn Hunter (Saanich—Les Îles-du-Golfe): Madame la Présidente, il y a exactement trois ans ce mois-ci, le comité de l'environnement a lancé un appel unanime pour demander au gouvernement d'intervenir. Les députés de tous les partis sont parvenus à la même conclusion accablante: l'amincissement de la couche d'ozone menace la pérennité de la vie sur terre.

Les taux croissants de cas de cancer de la peau indiquent bien que les dangers éventuels pour la santé sont énormes si la couche d'ozone continue à s'amincir. Malgré cela, le gouvernement n'a même pas pris les mesures les plus élémentaires soit, par exemple, exempter de la taxe les lotions antisolaires et les verres fumés protec-

Article 31 du Règlement

teurs et établir des normes obligatoires régissant ces deux produits.

Quant aux mesures de protection de la couche d'ozone, même l'industrie a prié le gouvernement d'adopter des règlements sévères contre les produits chimiques qui détruisent l'ozone.

Les recherches sur l'impact des rayons UV et l'adaptation à ceux-ci doivent être considérées comme prioritaires puisque, à un degré d'intensité dangereux, ces rayons nuisent à toute vie, des poissons dans la mer aux récoltes dans les champs.

Je demande au gouvernement de reconnaître qu'il doit absolument agir. Le temps presse.

* * *

[*Français*]

LE MOIS DES AÎNÉS

M. André Harvey (Chicoutimi): Madame la Présidente, c'est avec une grande fierté et beaucoup d'enthousiasme que je me joins à la ministre d'État chargée du Troisième âge pour rappeler à tous que le mois de juin est celui des aînés au Canada. Les personnes âgées ont bâti notre pays. Elles nous ont également légué les connaissances et les valeurs auxquelles nous aspirons en tant que peuple. Ensemble, nous envisageons une société où les jeunes et moins jeunes vivent des expériences communes et où les personnes âgées ont un important rôle à jouer pour l'avenir de tous.

Chaque année, les provinces et les territoires prévoient des activités de la fin mai à la fin juin, afin de reconnaître les personnes âgées. Par exemple, au cours de la dernière semaine de mai, le Québec a organisé un certain nombre d'activités en l'honneur des aînés vivant dans notre province. Pour sa part, le gouvernement fédéral inaugurera le mois des aînés par une exposition prévue à Ottawa les 1er et 2 juin à l'hôtel Citadel.

Je demande à tous les députés, en fait à tous les Canadiens, de se joindre à leur communauté pour célébrer le mois des aînés.

* * *

[*Traduction*]

NORTH WEST RIVER

L'hon. William Rompkey (Labrador): Madame la Présidente, en 1743, un marchand de Québec, Louis Fornel, a navigué jusqu'à l'Inlet Hamilton, au Labrador, et il a établi le premier poste de traite à North West River, dont on célèbre cette année le 250e anniversaire.

North West River a été le lieu d'origine de nombreux personnages historiques, notamment de Donald Smith, Lord Strathcona, qui a enfoncé le dernier tire-fond de la CPR et qui a été facteur de la Compagnie de la Baie d'Hudson là-bas de 1848 à 1868.

Je crois qu'il y a également eu le docteur Tony Paddon, qui a longtemps été le médecin de Grenfell. C'est le premier habitant du Labrador qui est devenu lieutenant-gouverneur de la province.

Bien d'autres personnalités sont diplômés de l'école Yale de North West River, dont j'ai déjà été le directeur. Ce sont des gens qui ont apporté une collaboration précieuse à leur collectivité.

À l'occasion de notre 250e anniversaire, je sais que tous les députés se joignent à moi pour souhaiter aux habitants de North West River d'hier et d'aujourd'hui un joyeux anniversaire. J'ai hâte de participer aux célébrations qui auront lieu cet été.

* * *

[*Français*]

LES SUBVENTIONS

M. Gilles Bernier (Beauce): Madame la Présidente, le député de Beauce se réjouit de constater que le gouvernement canadien a modifié, depuis le 1er avril dernier, sa façon de venir en aide à l'industrie et à la création d'emplois: désormais, les subventions de plus de 100 000 $ seront remboursables. Je n'ai jamais cessé de réclamer, auprès du ministre des Finances, de modifier notre façon d'agir. Il est arrivé quelques fois auparavant qu'on utilise cette méthode, mais je suggérais souvent qu'on l'adopte et qu'on en fasse une loi. Cette façon de faire recevra sûrement l'approbation du milieu des affaires et de toute la population.

Encore une fois, la Beauce et son député ont participé à une heureuse décision bénéfique sur le plan des finances publiques. Dorénavant, je le répète, les subventions seront remboursables. C'est la preuve qu'à force de frapper sur le clou, on finit par l'enfoncer.

* * *

• (1410)

[*Traduction*]

L'ENVIRONNEMENT

M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte-Claire): Madame la Présidente, hier, le gouvernement de l'Ontario a déposé un projet de loi établissant des droits liés à l'environnement, qui a été bien accueilli tant par les entreprises que les groupes environnementaux.

Pour la première fois, un environnement sain est considéré comme un droit en Ontario. Dorénavant, les Ontariens ne seront plus déboutés par les tribunaux lorsqu'ils veulent empêcher la lente détérioration de l'eau qu'ils boivent, de l'air qu'ils respirent ou du milieu qui assure leur survie.

Les néo-démocrates ontariens ont ouvert les portes du gouvernement. La population a maintenant un mot à dire dans les décisions qui influent sur la planète que nous léguerons à nos enfants. Cette mesure législative permettra aussi aux employés dans cette province de dénoncer les employeurs qui causent un préjudice à l'environnement. Pendant que les conservateurs fédéraux tergiversent avec le plan vert, qui est plutôt un exercice de relations publiques qu'un plan, le gouvernement de l'Ontario donne des pouvoirs à la population.

Tous les Canadiens veulent jouir des mêmes droits en matière de protection de l'environnement que leurs cousins de l'Ontario. Combien de temps devront-ils patienter?

* * *

LE FAVORITISME POLITIQUE

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Madame la Présidente, à mesure qu'approche le terme du mandat de ce gouvernement à bout de souffle qui tarde à déclencher des élections, la liste des valets et des argentiers du parti qui reçoivent des récompenses ne cesse de s'allonger, ce qui sent à plein nez le népotisme et le favoritisme.

Ces derniers jours, nous avons été témoins d'une orgie de nominations des conservateurs qui dépasse l'imagination. Ce matin même, l'argentier de Kim Campbell pour Toronto a été nommé pour trois ans au conseil d'administration d'Énergie atomique du Canada Limitée. La ministre de la Défense nationale et le ministre de l'Environnement se plaisent à dire qu'ils ignorent tout des actes de népotisme reprochés aux conservateurs, même s'ils ont donné leur accord aux nominations du Cabinet, y compris celles du coiffeur du premier ministre, de la femme du coiffeur et de la gardienne d'enfants.

En 1984, le premier ministre a déclaré que les chefs avaient le choix de ne pas faire de favoritisme, mais c'était avant les élections. La population du Canada a le choix elle aussi, et elle l'exercera quand elle ira aux urnes pour signifier leur congé aux gens d'en face.

* * *

LES LOBBYISTES

M. Felix Holtmann (Portage—Interlake): Madame la Présidente, j'ai eu l'honneur de présenter à la Chambre ce matin le rapport intitulé *Sur la voie de la transparence*. En un mot, si le rapport du comité est adopté, l'activité des lobbyistes ne se déroulera plus dans la pénombre, mais au grand jour.

Si un nouveau premier ministre, un nouveau gouvernement n'acceptaient pas ces recommandations, il faudrait conclure que le statu quo est satisfaisant. La plupart des Canadiens exigent une plus grande intégrité de la part de leurs élus et une plus grande transparence dans le jeu des influences sur la politique et les marchés de l'État.

J'exhorte le ministre à appuyer les recommandations du comité comme tous les Canadiens le réclament.

* * *

LE SÉNAT

Mlle Deborah Grey (Beaver River): Madame la Présidente, à propos des plus récentes nominations au Sénat qui sont en fait des faveurs politiques, le premier ministre a décidé d'aider ses amis à piquer dans l'assiette au beurre pendant que les conditions sont propices.

En décidant de nommer un autre groupe de sénateurs strictement pour des motifs de favoritisme politique—et ce n'est pas fini, croyez-moi—le gouvernement fait un affront dégoûtant à la population canadienne et à la démocratie. C'est pour vous dire l'importance réelle que les conservateurs accordent à la réforme parlementaire et à sa prétendue politique d'intégration. Des discours pour la galerie, tout ça!

Il y a plus inquiétant cependant. Je parle de l'hypocrisie éhontée dont ont fait preuve mes collègues qui occupent les banquettes à ma droite: les libéraux. Ils ont trouvé le moyen de faire des reproches au premier ministre tout en acceptant son offre de nominations au Sénat. Prennent-ils les Canadiens pour des imbéciles? On le dirait bien. Au bout du compte, le premier ministre aura nommé plus de la moitié de tous les sénateurs qui siègent actuellement au Sénat. Les Canadiens, surtout ceux de Beaver River, continuent de réclamer du Parlement soit qu'il réorganise le Sénat selon la formule triple E, soit qu'il l'abolisse carrément.

Questions orales

LE RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

L'hon. Charles Caccia (Davenport): Madame la Présidente, des gens de Toronto ont pris une importante initiative en lançant une campagne de pétitions adressées au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social en faveur de l'amélioration du Régime de pensions du Canada.

Actuellement, les Canadiens ne sont pas admissibles aux pensions d'invalidité du Régime de pensions du Canada lorsqu'ils ont interrompu pendant une longue période le versement de leurs cotisations à ce régime. Les bénéficiaires d'indemnités pour accidentés du travail ne peuvent pas verser leurs cotisations au RPC et, par conséquent, leur période d'invalidité n'entre pas dans le calcul de la période de cotisation au RPC. La personne qui a touché des indemnités de la Commission des accidents du travail ne devrait pas perdre le droit à une pension d'invalidité du RPC au cas où elle serait victime d'une autre tragédie, par exemple, d'un cancer ou d'un infarctus.

Il faut donc modifier le Régime de pensions du Canada pour qu'une période de non-cotisation soit considérée comme une période neutre n'ayant aucun effet sur le droit à une pension d'invalidité. Nous félicitons les pétitionnaires et nous portons leur initiative à l'attention du ministre pour qu'il prenne rapidement les mesures qui s'imposent.

* * *

LA YOUGOSLAVIE

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Madame la Présidente, je suis certain que nous continuons tous de nous inquiéter au sujet du conflit ethnique et de la violence qui secouent l'ancienne Yougoslavie.

• (1415)

Aujourd'hui, je voudrais attirer l'attention de la Chambre sur la situation des gens d'origine hongroise qui habitent l'ancienne Yougoslavie. Comme le savent les députés qui ont reçu également une lettre du conseil hongrois des droits de la personne, il semble que ce soit là un groupe dont les intérêts et les préoccupations ont été oubliés dans le débat général sur ce qui ce passe dans cette région du monde.

Je prie instamment le gouvernement de tenir compte, dans ses délibérations concernant le conflit qui déchire l'ancienne Yougoslavie, des besoins des gens d'origine hongroise qui se trouvent dans une situation particulièrement difficile.

LA VIOLENCE

M. Vincent Della Noce (Laval-Est): Madame la Présidente, après les commentaires racistes à l'endroit des Québécois publiés dans la revue *XS* de la Floride et l'attitude intolérable de Don Cherry, voici que nous vient des États-Unis une nouvelle bande dessinée intitulée *Justice League Task Force*, qui s'en prend de façon haineuse aux Québécois, et je cite:

> Il nous a fallu près d'un mois pour les retrouver à Montréal, ces séparatistes francophones, ces extrémistes qui veulent que le Québec se sépare du Canada. En les assassinant, on commettrait un meurtre «politiquement acceptable».

Je ne peux pas croire que nos enfants lisent des âneries de ce genre axées sur la violence. Tous les Canadiens devraient savoir qu'aucun meurtre n'est «politiquement acceptable».

J'espère que le ministre des Communications ou d'autres officiels interdiront immédiatement la diffusion de cette bande dessinée au Canada, la retireront des magasins et la tiendront hors de portée des enfants.

[*Français*]

De plus, ce que je déplore, c'est que ce magazine, qui a été livré dans une boîte, a été imprimé au Canada, car c'est indiqué: Imprimerie Quebecor, Montréal, Ronalds.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LA DÉFENSE NATIONALE

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Madame la Présidente, je veux poser une question au président du Conseil du Trésor ou au ministre des Finances par l'entremise du premier ministre suppléant.

Comme tout le monde le sait, je parcours le Canada en autocar afin de m'entretenir avec les Canadiens de leurs préoccupations et de leurs difficultés et de cerner le véritable problème du Canada. S'il y a une chose de claire dans l'esprit des Canadiens, c'est que le gouvernement actuel ne sait absolument pas établir ses priorités.

On rapporte aujourd'hui dans les journaux que le gouvernement consacre un tas d'argent à convertir un airbus de la Défense nationale en un véritable Taj Mahal volant à l'intention du premier ministre, comprenant une salle de réunion, une grande chambre à coucher et une salle de bain luxueuse avec douche.

Le premier ministre suppléant peut-il me dire quel ministre a signé la demande qui a été présentée au Conseil du Trésor concernant une dépense aussi folle? Pourquoi le Conseil du Trésor a-t-il agréé à cette demande?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, comme tout le monde ici le sait, l'ancienne flotte de 707 a été remplacée par cinq airbus A-310. Légalement, les 707 ne pouvaient plus se poser dans bien des aéroports du monde pour des raisons de pollution et notamment, de pollution par le bruit. En fait, des journalistes ont même douté, à tort, de leur sûreté.

On a acquis les A-310, qui doivent être modifiés pour se conformer aux normes de la Défense nationale du Canada concernant le transport des marchandises et des passagers. Un appareil en particulier sera doté d'une cabine «personnage de marque» destinée au transport de la reine, du gouverneur général et du premier ministre. Dans 90 p. 100 des cas, cet appareil servira à. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Andre: Les députés d'en face ne sont apparemment pas intéressés par la réponse puisqu'ils ne cessent de chahuter. Dans 90 p. 100 des cas, l'appareil servira à transporter des marchandises et des effectifs de la Défense nationale. Le reste du temps, il servira lors d'occasions spéciales à transporter le premier ministre, le gouverneur général et Sa Majesté la reine. Il ne s'agit pas d'un *Air Force One* ni d'un Taj Mahal.

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Madame la Présidente, l'explication du ministre est absolument incroyable. Nous savons tous que le président des États-Unis se déplace à bord du *Air Force One*. Le gouvernement s'apprête maintenant à acheter un avion, qu'on pourra appeller le *Air Farce One*, pour flatter l'ego du premier ministre.

Si c'est à cela que doit servir cet avion, pourquoi ne pas en annuler l'achat immédiatement, par égard pour les gens qui souffrent de la faim au Canada. Il n'est pas nécessaire d'acheter un tel avion. Ces appareils ont été achetés pour transporter des soldats, non pas pour que le premier ministre puisse, à 35 000 pieds d'altitude, se délasser dans une baignoire. C'est plutôt le contribuable qui se fait laver.

Le gouvernement se ressaisira-t-il et annulera-t-il cette dépense stupide et extravagante?

• (1420)

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, les accusations du chef de l'opposition sont farfelues, ridicules. Il a notamment dit que cette décision avait été prise pour flatter l'ego du premier ministre. Je tiens à lui rappeler que le premier ministre se retirera dans trois ou quatre semaines et que l'avion ne sera pas prêt avant quelques mois. Il est donc tout à fait ridicule de prétendre que le premier ministre a commandé cet appareil pour flatter son ego. En outre, la comparaison établie avec l'*Air Force One* est parfaitement ridicule.

Permettez-moi de répéter une partie de ma première réponse. Comme ses collègues chahutaient, il ne l'a peut-être pas entendue. L'appareil en question servira, 90 p. 100 du temps, au transport du personnel du MDN ou de matériel. Il comporte toutefois une section réservée aux dignitaires.

Le chef de l'opposition se souvient sûrement de la section qui était réservée aux dignitaires dans les Boeing 707. Il s'agit du même genre de section, sauf qu'elle est maintenant plus moderne.

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Madame la Présidente, j'aimerais porter à l'attention du ministre qui dit que ce n'est pas pour le présent premier ministre, que c'est certainement pour le nouveau premier ministre dans ce cas-là et que cela a dû être commandé par la ministre de la Défense nationale qui aspire à devenir premier ministre en ce moment.

Je voudrais savoir, alors que je me promenais dans l'est de la ville de Montréal, samedi, et que je voyais la misère qui y sévit, si le temps n'est pas venu pour ce gouvernement de donner l'exemple en annulant ce projet folichon.

[*Traduction*]

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, le député sait pertinemment que nous avons différents programmes sociaux qui sont sans pareil. Certes, la pauvreté existe, mais nous aurons la possibilité de l'enrayer en raison des progrès économiques qui viennent d'être annoncés et de la relance dont nous serons témoins dans notre pays.

Il est indigne qu'un dirigeant soi-disant responsable affirme que les personnes démunies de Montréal souffrent parce que le MDN a cinq appareils pour transporter son personnel et son matériel d'un océan à l'autre et parce qu'une petite section d'un de ces appareils est aménagée pour que la reine ou le gouverneur général puisse voyager confortablement.

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Madame la Présidente, le ministre ne nous a toujours pas expliqué de façon satisfaisante pourquoi le gouvernement conservateur avait un sens aussi tordu des priorités.

Il dispose apparemment de millions de dollars pour cet avion de luxe qui sera utilisé, espère-t-il, pour transporter le ministre de la Défense nationale et d'autres personnalités importantes du parti, mais il n'a rien pour les chômeurs, rien pour les pauvres, rien pour les logements sociaux, autrement dit, rien pour le million et demi de Canadiens qui souffrent des politiques de ce gouvernement conservateur.

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, est-ce que le Parti libéral prétend que le ministère de la Défense nationale ne devrait pas avoir d'avions pour transporter le personnel et le matériel, lorsque c'est nécessaire, lorsqu'il faut se rendre à des missions de maintien de la paix, par exemple? Si c'est la position du Parti libéral, qu'il le dise.

Si le Parti libéral estime que le MDN en a besoin, alors il faut qu'ils soient équipés pour transporter marchandises et passagers. Il parle de millions de dollars. Il aimerait peut-être savoir que pour équiper un de ces avions pour le transport de passagers, il en coûte deux millions de dollars, et 2,5 millions pour celui qui sera équipé pour le transport des personnalités. C'est loin des multimillions de dollars qu'il mentionnait.

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Madame la Présidente, le ministre n'a pas donné une explication qui sera acceptée par les Canadiens raisonnables de la raison pour laquelle lui, la ministre de la Défense nationale et le gouvernement ont autorisé la dépense de 2,5 millions pour un avion de luxe, et il l'admet, qui sera équipé en permanence d'une salle de réunion et d'une salle de bain de luxe avec douche.

Les seules personnes qui se feront laver sont les contribuables qui ont déjà assez souffert sous ce gouvernement conservateur.

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, aucune de mes notes ni des explications que j'ai eues ne laisse entendre qu'il y a la baignoire de luxe dont il parle. Il y aura des toilettes, ce qui existe sur la plupart des avions, et je pense qu'il y aura effectivement une petite cabine de douche.

• (1425)

Je répète, parce que le député n'a peut-être pas entendu, que pour apporter ces modifications et équiper ces avions pour transporter du fret, il en coûte 14 millions. Pour les équiper pour le transport de passagers, c'est deux millions par appareil. Pour celui qui servira aux personnalités, c'est 2,5 millions, ce qui fait que pour 500 000 dollars de plus, nous avons un appareil permettant de transporter le gouverneur général ou Sa Majesté la reine.

Autrement dit, on aurait eu cette somme si le député, pendant qu'il était ministre, avait pris le Challenger 20 fois de moins.

Une voix: Oh, oh!

Mme le vice-président: J'aimerais bien entendre ce que le prochain député a à dire.

* * *

L'INDUSTRIE SIDÉRURGIQUE

M. Steve Butland (Sault Ste. Marie): Madame la Présidente, ma question s'adresse au premier ministre suppléant. Elle a trait à la décision concernant l'acier que le Tribunal canadien du commerce extérieur a rendue hier.

Le gouvernement a signé un accord de libre-échange et l'industrie canadienne de l'acier a perdu. Cela n'a rien d'étonnant. Nous avons proposé un accord bilatéral sur l'acier. Les Américains n'en ont pas voulu. Ça été un coup dur pour le secteur canadien de l'acier. Nous n'en étions pas étonnés. Le mois dernier, la commission américaine du commerce a rendu une décision défavorable à l'industrie canadienne de l'acier, majorant les droits de 60 p. 100. Résultat, autre défaite pour le camp canadien. Encore là, cela n'est guère étonnant.

Pourtant, quand notre Tribunal du commerce extérieur déclare que six pays pratiquent le dumping au Canada sans porter préjudice à notre secteur de l'acier, nous sommes encore perdants. Nous ne sommes pas étonnés, mais choqués.

Le ministre est-il prêt à modifier la loi canadienne sur le commerce de façon à appuyer les producteurs canadiens de l'acier au lieu de les laisser pour compte?

M. Peter L. McCreath (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce extérieur): Madame la Présidente, je dirai à tout le moins que mon collègue du Nouveau Parti démocratique soulève une question importante sur un dossier qui concerne les Canadiens. Il a cependant tort quand il essaie d'associer ce problème à l'accord de libre-échange.

Le fait est que le Tribunal du commerce est un organisme indépendant du gouvernement. Mon collègue et son parti veulent peut-être laisser entendre que le gouvernement s'immisce dans les conclusions objectives auxquelles en sont venus des organismes indépendants. Il voudrait peut-être également que nous nous mêlions des tribunaux. Le processus est tout autre.

Si les producteurs d'acier qui sont défavorisés par cette décision veulent présenter leurs doléances à un groupe d'étude, ils peuvent le faire, comme les y autorise le chapitre 19 de l'ALÉ.

M. Steve Butland (Sault Ste. Marie): Madame la Présidente, je conviens que la question était importante mais, malheureusement, la réponse n'était pas à la hauteur.

Je voudrais donner quelques chiffres qui montrent à quel point notre système de recours commerciaux semble laisser à désirer. En avril, Revenu Canada a rendu une décision préliminaire dans laquelle il disait que six pays bradaient de la tôle et de la lame d'acier au Canada; des droits de douane allant jusqu'à 130 p. 100 leur avaient été imposés. Or, le TCCE a dit hier qu'aucun tort n'avait été causé au Canada.

Ma question au ministre ou au secrétaire parlementaire est celle-ci: s'il y a eu dumping et des droits de douane allant jusqu'à 130 p. 100, comment peut-on prétendre qu'aucun tort n'a été causé à l'industrie canadienne de l'acier? Comment peut-il concilier ces chiffres?

M. Peter L. McCreath (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce extérieur): Madame la Présidente, je propose au député d'attendre que le tribunal fasse connaître les motifs de sa conclusion, ce qu'il fera dans les prochains jours.

Je voudrais cependant que le député me dise si son parti estime que le gouvernement du Canada devrait s'immiscer dans les décisions de tribunaux indépendants.

M. Steve Butland (Sault Ste. Marie): Madame la Présidente, je demande qu'on modifie la loi pour accorder un répit aux producteurs canadiens d'acier.

Permettez-moi d'illustrer davantage les déséquilibres qui existent entre les systèmes canadien et américain: le TCCE a tenu des audiences pendant 11 jours avant de rendre une décision défavorable au Canada hier. Aux États-Unis, la commission du commerce nous avait accordé 15 minutes pour défendre une cause de plusieurs millions de dollars. Ce tribunal est irrégulier. Les Américains peuvent pratiquer le libre-échange, mais pas les Canadiens.

Les producteurs canadiens d'acier ne connaissent que trop les échecs du gouvernement. Que va maintenant faire le secrétaire parlementaire?

M. Peter L. McCreath (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce extérieur): Madame la Présidente, je crois que je vais dire maintenant que les propos du député sont parfaitement insensés. Il vient de dire lui-même que ce tribunal indépendant avait entendu pendant 11 jours les témoignages présentés à la suite d'une plainte déposée auprès de Revenu Canada.

Je lui répète que nous ne pouvons pas avoir des tribunaux indépendants qui règlent les différends et demander en même temps au gouvernement de modifier la loi ou de s'immiscer dans leur décision chaque fois que nous perdons une cause.

Quant aux groupes spéciaux prévus dans l'ALÉ, je rappelle au député que le Canada a eu gain de cause dans plus des deux tiers des cas. Le système fonctionne donc bien.

* * *

• (1430)

LES NOMINATIONS FAITES PAR LE GOUVERNEMENT

Mme Mary Clancy (Halifax): Madame la Présidente, nous croyons comprendre qu'Arni Thorsteinson doit démissionner aujourd'hui du conseil d'administration de la Banque du Canada.

Ma question s'adresse au ministre des Travaux publics. Premièrement, pourquoi cette personne a-t-elle été nommée 16 jours après que tout le monde a appris que les problèmes financiers de sa société coûteraient jusqu'à six millions de dollars aux contribuables?

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre des Travaux publics): Madame la Présidente, il est bien connu que diverses conditions du marché dans différentes régions du Canada ont causé des difficultés à bien des personnes.

À l'heure actuelle, l'organisation de M. Thorsteinson connaît effectivement certaines difficultés. Je crois comprendre que M. Thorsteinson, s'il n'a pas déjà donné sa démission, est sur le point de le faire. Il est important, comme le sait la Chambre, sans vouloir critiquer personne, de s'assurer que la probité de la Banque du Canada est sauvegardée.

Mme Mary Clancy (Halifax): Madame la Présidente, ce qui est clair, c'est que les références conservatrices de M. Thorsteinson ont eu plus de poids que ses références financières. La semaine dernière, mon collègue de Glengarry—Prescott—Russell a été fustigé pour avoir même osé faire allusion à ces références.

Je veux savoir comment cette nomination a pu être approuvée par le premier ministre, par le Cabinet et le ministre lui-même, étant donné le bilan financier désastreux de cette personne.

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre des Travaux publics): Madame la Présidente, la députée d'en face exagère. Je n'ai certainement pas fustigé le député de Glengarry—Prescott—Russell. J'estime que c'est plutôt mesquin et injuste d'attribuer des motifs à notre procédure. Après tout, l'opposition a fait remarquer certaines difficultés à juste titre et, lorsqu'on examine la question, il ressort

vraiment qu'il ne convient pas que M. Thorsteinson continue d'occuper ce poste.

Je pense que la procédure a été dûment observée.

* * *

LES TRAVAUX PUBLICS

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Madame la Présidente, j'ai entre les mains une autre demande introductive d'instance devant la Cour fédérale du Canada contre le ministère des Travaux publics. Cela concerne la location de l'édifice Martel à Ottawa, dont le bail a été résilié malgré la recommandation des employés de Travaux publics Canada au profit d'une autre compagnie représentée par un éminent agent de location à bail conservateur.

Pourquoi le gouvernement a-t-il permis que le bail soit changé au profit d'un agent de location qui se trouve être le président du dîner offert en l'honneur du premier ministre et qui s'occupe à Ottawa de lever des fonds pour la campagne menée par le ministre de l'Environnement dans le cadre de la course à la direction du parti?

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre des Travaux publics): Madame la Présidente, je peux garantir au député que, contrairement à ce que dit sa question, il s'est fourvoyé cette fois-ci.

On a demandé au ministère des Travaux publics de trouver des locaux pour les bureaux de la Commission de contrôle de l'énergie atomique. Que je sache, quatre ou cinq parties se sont dites intéressées. Un appel d'offres a alors été lancé. Le soumissionnaire le mieux offrant a été, si je me souviens bien, mais je n'en suis pas sûr, la Standard Life qui a fait la soumission la plus basse. En tout cas, je peux garantir au député que l'agent de location dont il parle n'a rien eu à voir dans cette affaire. Tout s'est fait par l'entremise du ministère des Travaux publics et ce, de façon tout à fait transparente. Je serai heureux de lui fournir toute la documentation pertinente.

Pour ce qui est de la demande introductive d'instance, mon collègue sait pertinemment qu'il n'est pas rare que des mécontents, dont la soumission n'a pas été retenue, déposent de telles demandes et intentent de telles poursuites en justice. À sa place, je n'y attacherais guère d'importance.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Madame la Présidente, je pense que c'est le moins qu'on puisse faire pour un solliciteur de fonds pour le Parti conservateur.

[*Français*]

Selon les documents déposés, la transaction coûterait 5 millions de plus aux contribuables canadiens, et le nom de la personne en question figure sur l'en-tête de lettre du fonds du Canada du Parti conservateur et sur le document de soumissions de Travaux Publics Canada. Ce ne sont pas de fausses allégations, ce sont des vérités.

Je demande donc ceci au ministre: Comment peut-il justifier aujourd'hui ces actions, alors que cela fait trois fois dans les dernières trois ou quatre semaines que des transactions semblables sont soulevées auprès du gouvernement par des fournisseurs?

• (1435)

[*Traduction*]

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre des Travaux publics): Madame la Présidente, je répète à mon collègue d'en face que, d'après ce que je sais, nous avons retenu la soumission la plus basse. En fait, je crois que s'il vérifie, il constatera que le prix proposé par Standard Life était beaucoup moins élevé le mètre carré que ce qu'on avait payé pour l'édifice Martel, je crois. Je devrai vérifier ces faits.

Je lui répète que l'agent de location dont il parle n'a rien fait dans ce processus. Que je sache, cette transaction est tout à fait légitime et transparente. Par ailleurs, comme il le sait, je suis entièrement disposé à lui donner toute l'information dont il aura besoin sur les circonstances de cette transaction.

* * *

LES TÉLÉCOMMUNICATIONS

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Madame la Présidente, la Compagnie de téléphone de la Colombie-Britannique vient tout juste d'annoncer qu'elle mettra à pied 820 employés au cours des quatre prochains mois à cause de la décision prise par le CRTC de permettre la concurrence au niveau des appels interurbains au Canada.

Il semblerait que les plans qu'avait cette compagnie d'offrir un meilleur service aux régions éloignées ont été mis en veilleuse et que les niveaux de service, surtout dans les régions rurales de la province vont s'en ressentir.

Le ministre reconnaît-il que la tendance du gouvernement à la déréglementation est déjà en train de coûter leurs emplois aux Canadiens et que cela met en péril la qualité des services de télécommunications à laquelle les Canadiens sont habitués?

L'hon. Perrin Beatty (ministre des Communications): Madame la Présidente, il n'en est strictement rien. L'introduction de la concurrence dans l'industrie des télécommunications au Canada ne fera que pousser le Canada, qui possède déjà la meilleure industrie des télécommunications au monde, à offrir de meilleurs services.

S'il le veut, le député peut aller dans la circonscription de son collègue, le leader de son parti à la Chambre, et dire qu'il s'oppose à la proposition de créer dans sa circonscription les nouveaux emplois qui découleront de la déréglementation. S'il veut le faire, il est le bienvenu.

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Madame la Présidente, le ministre sait très bien que pour les Canadiens, la question se résume à perdre des emplois ou à payer davantage en tant que consommateurs.

L'incident dont il parle se rapporte à la société United Telecommunications qui, je dois le dire, appartient dans une proportion de 20 p. 100 au géant américain AT&T. C'est de l'argent facilement gagné pour cette société qui n'a qu'à se pointer sur le marché très lucratif des communications interurbaines pour en recueillir les bénéfices.

Le ministre ne voit-il pas que notre réseau de télécommunications, qui jouit d'une réputation mondiale, est en train de s'effondrer à cause de la déréglementation? Ne voit-il pas que la déréglementation n'a fait qu'offrir notre industrie des télécommunications en pâture au géant américain?

L'hon. Perrin Beatty (ministre des Communications): Madame la Présidente, une chose est sûre, c'est que les néo-démocrates ont pris pour position de s'opposer à toute forme de concurrence, à toute mesure permettant de réduire les tarifs, ainsi qu'à toute mesure favorisant les nouvelles technologies. Ils ont pris pour position de s'opposer aux nouveaux services qui pourraient être offerts aux Canadiens.

De toute évidence, ils sont contre les centaines de nouveaux emplois que nous avons créés dans la circonscription de leur leader parlementaire. Nous veillerons à ce que tous soient mis au courant de leur position.

* * *

LA PAUVRETÉ

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg-Nord): Madame la Présidente, en l'absence du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, j'adresse ma question au premier ministre suppléant.

Aujourd'hui, à Winnipeg, une petite fille de deux ans qui s'appelle Jennifer s'agrippe au bras de sa mère et lui demande du lait. Dans le frigidaire, il n'y a que de l'eau et du Tang trop dilué à goût d'orange. La maman de Jennifer n'a même pas de quoi acheter deux litres de lait et sa fille fait partie des 72 000 enfants pauvres qui n'ont pas de quoi vivre au Manitoba.

Maintenant que les Nations Unies ont condamné le Canada pour son inaction contre la pauvreté, qu'est-ce que ce gouvernement a l'intention de faire pour que ces enfants aient un avenir et pour qu'ils ne perdent pas espoir?

Mme Barbara Sparrow (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Madame la Présidente, chacun d'entre nous, de ce côté-ci de la Chambre, est très conscient de la situation d'un bout à l'autre du Canada et du nombre de personnes, qui traversent sans doute des temps difficiles, qui vivent dans la pauvreté.

En ce qui concerne le rapport publié par les Nations Unies il y a un jour ou deux, il est remarquable de constater que ses auteurs ne se sont pas rendu compte que ça fait trois ou quatre ans que ce gouvernement s'est aperçu qu'à moins de cibler les personnes les plus démunies et de leur consacrer les ressources dont il disposait, il n'arriverait à rien.

C'est ainsi que nous avons consacré 2,1 milliards de dollars à la prestation fiscale pour enfants et 500 millions de dollars à l'initiative présentée par le ministre de la Santé sous le titre *Grandir ensemble* et qui vise particulièrement les enfants vraiment démunis. Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration a mis en place deux projets pilotes pour remettre ces gens au travail, particulièrement les mères seules.

• (1440)

Ce problème ne nous est pas étranger et nous avons pris des mesures pour le résoudre.

M. David Kilgour (Edmonton-Sud-Est): Madame la Présidente, j'aimerais poser une question supplémentaire à la même secrétaire parlementaire.

À l'heure actuelle, dans la région d'Edmonton—et je suis convaincu que les chiffres sont semblables dans la région de Calgary—il y a environ 42 000 enfants qui vivent dans la pauvreté; les banques d'alimentation de la région ont servi 9 164 personnes en février seulement et quelque 44 000 résidents sont officiellement en chômage.

La secrétaire parlementaire peut-elle nous dire si elle approuve une dépense d'un demi million de dollars de deniers publics, pourtant bien rares, qui servira à équiper un avion du MDN afin qu'il corresponde mieux aux goûts de luxe des conservateurs?

Mme Barbara Sparrow (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Madame la Présidente, je crois que la question principale ici concerne le nombre de Canadiens qui vivent dans la pauvreté; nous l'admettons.

J'ai mentionné deux ou trois des programmes qui visent à consolider les fonds en ces temps de grandes difficultés économiques afin que les sommes disponibles soient vraiment consacrées à ceux qui en ont le plus besoin: les aînés, les chefs de familles monoparentales, les chômeurs et les enfants.

J'aimerais aussi ajouter, relativement au rapport des Nations Unies, que nous n'avons pas du tout réduit le financement des services sociaux. Les paiements de transfert effectués en vertu du Régime d'assistance publique du Canada ont augmenté de plus de 5 p. 100 chaque année depuis 1985. En réalité, nous avons consacré davantage aux services sociaux qu'à tout autre programme et nous continuerons d'axer ainsi nos efforts sur ceux qui ont le plus besoin d'aide.

* * *

LES PENSIONS

M. Lawrence MacAulay (Cardigan): Madame la Présidente, en l'absence du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, j'adresse ma question au premier ministre suppléant.

Bien des personnes âgées au Canada s'inquiètent de l'avenir de leurs pensions. Les personnes âgées paient des impôts toute leur vie et elles méritent un revenu décent. Pourquoi les ministériels s'attaquent-ils à l'universalité des pensions de vieillesse au Canada?

Mme Barbara Sparrow (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Madame la Présidente, nous ne nous en prenons pas à ce que le député appelle les «pensions» des personnes âgées.

En ce qui concerne plus précisément le régime d'assistance-vieillesse, chose certaine, lorsqu'il est question de 50 000 $ à 52 000 $, une partie des prestations est récupérée sous forme d'impôts et cela est tout à fait sensé dans le cadre d'un programme d'austérité. Ce sont les gens qui en ont le plus besoin qui reçoivent le plus.

En outre, si le député examine le Régime de pensions du Canada, aux termes de la loi, ce régime est totalement auto-suffisant. Il n'est victime d'aucune compression. C'est la loi qui fixe la participation des provinces et du gouvernement fédéral et nous ne procédons en l'occurrence à aucune compression. Nous nous assurons que ce régime est solvable.

M. Lawrence MacAulay (Cardigan): Madame la Présidente, ma question supplémentaire s'adresse à la même secrétaire parlementaire.

Les personnes âgées ont appris qu'on ne pouvait se fier aux promesses du gouvernement. Les candidats à la direction du Parti conservateur remettent en question l'assurance maladie et les pensions de vieillesse et ne consultent pas les gens les plus touchés.

Pourquoi le gouvernement cherche-t-il unilatéralement à détruire le Régime de pensions du Canada?

Mme Barbara Sparrow (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Madame la Présidente, je pense que j'en ai parlé dans ma réponse à la première question. Nous ne remettons pas en question l'universalité, et nous ne nous attaquons en rien aux pensions des personnes âgées.

En ce qui concerne le financement de la Sécurité de la vieillesse, les fonds sont là et on verse des prestations aux gens les plus démunis. Le Régime de pensions du Canada est, en fait, auto-suffisant.

Si le député veut discuter du congrès à la direction de notre parti, il devrait noter que tous les candidats à la direction ont déclaré qu'il faudrait peut-être que les trois niveaux de gouvernement, de concert avec les Canadiens de tout le pays, réexaminent tous nos programmes sociaux.

* * *

LES RÉFUGIÉS

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration.

Le ministre sait sans aucun doute qu'hier à Toronto à une conférence de presse, le groupe dirigé par soeur Mary Jo Leddy, a remercié le premier ministre pour les réponses encourageantes qu'il a faites, par l'intermédiaire de Mme June Callwood, au sujet des 23 revendicateurs du statut de réfugié dont les demandes ont été rejetées et qui risquent maintenant l'expulsion. Le groupe a fait parvenir au premier ministre des preuves que ces gens sont de véritables réfugiés qui risquent d'être persécutés dans leur pays d'origine.

• (1445)

Le ministre peut-il donner l'assurance à la Chambre qu'il effectuera un examen spécial de ces cas avant le 1er juillet 1993 et qu'il étudiera les nouveaux éléments dont on a eu connaissance ainsi que les faits prouvant que les demandes n'ont pas été examinées de la manière appropriée et humaine?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame la Présidente, des fonctionnaires du ministère ont déjà rencontré soeur Mary Jo Leddy

et ils se sont engagés à accepter tout nouveau renseignement d'ici le 25 juin; ils ont également promis qu'une décision finale serait rendue avant la fin juillet.

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Madame la Présidente, je remercie le ministre de s'être engagé à accepter les nouveaux renseignements, sauf qu'il faut plus encore.

Est-ce que le ministre peut assurer à la Chambre que le processus de révision postérieure des revendications refusées sera modifié pour y faire participer les organisations non gouvernementales et ainsi garantir l'obligation de rendre compte aux réfugiés et aux Canadiens?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame la Présidente, le député se lève à la Chambre pour parler au nom de ce groupe qui promet la désobéissance civile à l'égard du processus de reconnaissance du statut de réfugié. Or, il y a deux semaines, le représentant du bureau du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés au Canada était ici et il a déclaré que nous avions le meilleur processus au monde.

Notre processus de reconnaissance du statut de réfugié est le plus juste et le plus impartial au monde et ce groupe promet la désobéissance civile à l'égard de ce processus.

Bref, la réponse à la question du député, c'est non. Nous avons un excellent processus de reconnaissance du statut de réfugié et nous n'avons pas l'intention de le modifier. Nous accueillons toute proposition visant à l'améliorer, mais je ne vais pas retenir cette proposition invitant la participation des ONG au processus de décision.

* * *

LA LOI SUR LES PRÊTS AUX PETITES ENTREPRISES

M. Greg Thompson (Carleton—Charlotte): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre d'État aux Finances et à la Privatisation et a trait à la Loi sur les prêts aux petites entreprises, adoptée par la Chambre il y a quelques mois.

Dans quelle mesure les modifications apportées aident-elles les petites entreprises à obtenir des capitaux? Les banques ont-elles réagi favorablement aux nouvelles dispositions législatives?

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Madame la Présidente, nous attachons une grande importance à la situation des petites entreprises. Lorsque nous avons élargi la portée de la Loi sur les prêts aux petites entreprises afin d'aider des entreprises et de faciliter l'obtention de prêts du secteur privé, nous étions convaincus que cette initiative porterait fruit.

Je suis heureux de signaler que les demandes de prêts présentées par des petites entreprises ont augmenté de 67 p. 100. En fait, deux banques ont maintenant des programmes spéciaux pour les petites entreprises.

D'ici une semaine, mon collègue le ministre d'État aux Petites entreprises et au Tourisme rencontrera des représentants de l'Association des banquiers canadiens afin de s'assurer qu'on continue d'informer les petites entreprises des possibilités d'obtention de prêts, comme le souhaitent tous les députés.

* * *

LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Madame la Présidente, je voudrais poser une question au ministre des Transports.

Depuis plus de trois ans maintenant, l'aéroport international de Halifax a pour voisin un hôtel de cinq étages à moitié fini sur les terres du ministère des Transports, hôtel dont la construction n'aurait d'ailleurs jamais dû commencer, au dire du vérificateur général lui-même.

Après trois ans, je demande encore au ministre s'il va cesser de tergiverser et nous dire si cet édifice va être terminé ou s'il servira au contraire de rappel permanent d'exemple des échecs lamentables du gouvernement en matière de développement économique en Nouvelle-Écosse.

Une voix: Ils adorent les hélicoptères là-bas.

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Madame la Présidente, c'est un réputé homme d'affaires des Maritimes qui a commencé la construction de cet hôtel, et tout portait à croire que cela contribuerait au développement économique de la région. C'est pourquoi ce contrat a été conclu.

Les choses tournent maintenant au vinaigre. Cette affaire est un véritable écheveau du point de vue juridique. Dès que nous l'aurons démêlé, nous pourrons régler le problème.

• (1450)

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Madame la Présidente, le ministre a donné la même réponse à une question qui lui a été posée sur le même sujet il y a un an et demi.

La société qui a entrepris la construction de l'hôtel a accumulé, en dix mois, un retard de dix mois dans le paiement de son loyer à Transports Canada. Pourtant, le ministère vient de rejeter l'offre d'un autre consortium du secteur privé qui propose de terminer l'immeuble.

Le gouvernement a-t-il l'intention de finir l'hôtel lui-même ou va-t-il laisser le consortium du secteur privé se charger du travail? Le gouvernement va-t-il se contenter de démolir cette monstruosité qui est greffée à l'aéroport international de Halifax?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Madame la Présidente, le député sait, je présume, que personne ne peut, au mépris des contrats, se déclarer propriétaire de but en blanc et reprendre possession de l'immeuble pour en faire quelque chose.

Je le répète, il s'agit d'une question juridique très délicate. Il faut que nous soyons déclarés propriétaires avant de pouvoir faire quoi que ce soit. C'est dans ce sens que vont nos démarches depuis un certain temps, mais ce ne sera pas la première fois qu'une affaire traîne devant les tribunaux pendant plus d'un an et demi.

* * *

LE GROUPE ROYAL TRUSTCO

M. George S. Rideout (Moncton): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre responsable des institutions financières et porte sur l'effondrement du groupe Royal Trustco.

Les actionnaires ont perdu des milliers de dollars. De graves allégations ont été faites au sujet de modalités douteuses de paiement de dettes s'élevant à des dizaines de millions de dollars. On prétend également que des actions privilégiées d'une valeur approximative de 200 millions de dollars ont été rachetées trois jours avant la transaction avec la Banque Royale du Canada.

À la lumière de cette information qui est du domaine public, quelles mesures concrètes et précises le ministre a-t-il prises?

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Madame la Présidente, le député sait très bien qu'il nous incombe de veiller à la protection des déposants du Trust Royal. C'est la préoccupation première du ministère.

Comme le député le sait, l'entente qui est sur le point d'intervenir entre Royal Trustco, par opposition au Trust Royal, et la Banque Royale du Canada comporte certaines étapes. La vente fait actuellement l'objet de négociations, mais ni le ministère ni moi ne savons ce qui a été proposé dans le cadre des négociations. Je ne suis donc pas en mesure d'en dire plus pour le moment.

M. George S. Rideout (Moncton): Madame la Présidente, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre.

Le surintendant des institutions financières a fait obstruction à tous les efforts déployés par le Sous-comité des finances pour connaître le fin mot de l'histoire dans les déboires des sociétés de fiducie. La réputation de fiabilité et la sécurité de nos institutions financières sont en jeu.

Le ministre ordonnera-t-il la tenue d'une enquête indépendante sur l'affaire du Trust Royal?

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Madame la Présidente, si le député a suivi les dossiers de sociétés de fiducie en difficulté et a vu le secteur privé trouver des solutions ou le gouvernement liquider ces sociétés, il devra admettre que le Comité des finances a effectué une enquête de suivi.

Je n'admets pas qu'il accuse le surintendant des institutions financières d'avoir fait obstruction aux efforts du comité. Le surintendant a témoigné devant ce comité à de nombreuses reprises au cours de l'année dernière et il viendra à nouveau témoigner devant ce comité lorsqu'il le faudra. Cependant, puisqu'aucune entente n'a encore été conclue, il ne saurait y avoir enquête sur une entente. Nous aviserons lorsqu'il y aura eu entente.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

Mme Lynn Hunter (Saanich—Les Îles-du-Golfe): Madame la Présidente, ma question s'adresse à la personne chargée de répondre au nom du ministre de la Santé.

Il y a trois ans, le Comité de l'environnement a exhorté unanimement le gouvernement à prendre des mesures relativement à la couche d'ozone. Je cite un extrait de notre rapport: «L'amincissement de la couche d'ozone menace la continuation de la vie sur la terre.»

Il est clair que le gouvernement ne partage pas l'opinion des membres du Comité de l'environnement quant au caractère urgent de cette question. L'an dernier, lorsque j'ai interrogé le ministre de la Santé à ce sujet, il m'a répondu qu'il envisageait de présenter un projet de loi sur les lotions solaires et les lunettes de soleil.

Le mandat du gouvernement tire à sa fin, et nous n'avons pas encore vu cette mesure législative. Qu'en est-il advenu?

Mme Barbara Sparrow (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Madame la Présidente, nous nous préoccupons tous de l'amincissement de la couche d'ozone et des rayons ultra-violets.

Je sais que le ministre de l'Environnement a abordé la question à maintes reprises. Il a également aidé à établir des lignes directrices à ce sujet et à mettre en place des programmes d'information publique sur le danger que présentent les rayons ultra-violets, particulièrement pour les jeunes, les personnes âgées et les personnes au teint clair.

• (1455)

Nous verrons certainement à ce que ces programmes de sensibilisation se poursuivent.

Mme Lynn Hunter (Saanich—Les Îles-du-Golfe): J'ai une question supplémentaire à poser, madame la Présidente. Je sais que le ministre de l'Environnement n'a pas parlé de l'environnement depuis à peu près deux mois, et il ne partage donc certainement pas l'opinion des membres de notre comité quant au caractère urgent de la situation.

Je veux revenir à ma première question. Le gouvernement a une responsabilité envers la population canadienne, soit de réglementer la vente de lotions solaires et de lunettes de soleil afin de réduire les cas de cancer de la peau et de cataractes.

Quand le gouvernement passera-t-il enfin aux actes? Quand va-t-il légiférer pour protéger les Canadiens?

Mme Barbara Sparrow (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Madame la Présidente, il est vrai que les lotions solaires et les lunettes de soleil jouent un rôle extrêmement important puisqu'ils nous protègent contre les rayons ultra-violets.

Il s'est fait beaucoup de travail sur le plan des programmes d'information publique. Si on retourne en arrière, on verra que le ministre de l'Environnement a dit clairement que c'est à tous les Canadiens qu'il incombe de prendre les mesures nécessaires pour se protéger.

* * *

[*Français*]

LA VIOLENCE

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre des Communications. Dans l'édition de juin 1993 de *Justice League* le super héros amorce sa série d'aventures au Québec, plus précisément dans un entrepôt de jouets situé à Montréal, et ceci avec violence. C'est une imprimerie québécoise qui assume l'impression et la distribution de la revue au Québec et au Canada.

Ma question est la suivante: Suite aux commentaires de mon collègue, le député de Laval-Est, concernant la publication de *Justice League* vendue au Canada et imprimée au Québec, le ministre des Communications—celui qui trouve qu'il faut enrayer la violence à la télévision—trouve-t-il admissible qu'un tel magazine circule au Canada et soit à la portée de nos enfants? Quelles mesures va-t-il prendre pour bannir cette revue immmédiatement?

[*Traduction*]

L'hon. Doug Lewis (solliciteur général du Canada): Madame la Présidente, je me permettrai de répondre au nom du ministre de la Justice.

Le ministre de la Justice a demandé à ses collaborateurs d'examiner l'album de bandes dessinées en question. Je ferai cependant remarquer à mon honorable collègue qu'il nous semble, de prime abord, que s'il y a eu infraction au Code criminel, c'est au procureur général du Québec qu'il appartiendrait d'engager des poursuites.

* * *

AIR INDIA

L'hon. Alan Redway (Don Valley-Est): Madame la Présidente, ma question s'adresse au solliciteur général. Il doit savoir qu'il y aura huit ans ce mois-ci, l'avion assurant le vol 182 d'Air India a explosé en vol, provoquant la mort de plus de 300 Canadiens. Depuis, la GRC effectue l'enquête la plus coûteuse qu'on ait jamais vue dans toute l'histoire du Canada.

Après huit ans, le temps n'est-il pas maintenant venu de porter des accusations ou d'ordonner une enquête judiciaire?

L'hon. Doug Lewis (solliciteur général du Canada): Madame la Présidente, à propos de la question de mon honorable collègue, je n'ai absolument aucune excuse à faire pour dépenser tout l'argent nécessaire afin de tâcher d'amener devant les tribunaux les auteurs d'un attentat aussi atroce.

S'il s'agit d'une question d'argent, le problème ne s'est jamais présenté. Nous n'avons jamais laissé entendre que l'enquête de la GRC se trouvait entravée par des considérations financières. En fait, la GRC a entrepris déjà des enquêtes très coûteuses et elle m'en fait rapport périodiquement; si elle souhaitait que le gouvernement prenne d'autres mesures, je suppose qu'elle me le ferait bientôt savoir.

Hommages

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Jerry Pickard (Essex—Kent): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre responsable de la Société canadienne des postes.

Dans le rapport annuel des activités de la Société canadienne des postes pour 1992–1993 reçu aujourd'hui, on ne mentionne pas certaines dépenses extraordinaires comme la location et l'exploitation d'une loge au SkyDome, la promotion et les dépenses rattachées à certains événements comme les courses automobiles, les spectacles aériens, les activités sportives et les bourses offertes à des troupes de théâtre ou de danse.

Le ministre peut–il nous dire si la Société canadienne des postes continue à dilapider ses ressources des activités qui n'ont rien à voir avec la livraison du courrier?

• (1500)

Le ministre peut–il demander que la Société canadienne des postes publie immédiatement ses projets de dépenses extraordinaires?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, je suppose que selon le député, et peut–être aussi selon son parti, la Société canadienne des postes ne devrait jamais parrainer des troupes de danse et de théâtre. Ce n'est pas une position que nous partageons.

Le député sait peut–être, mais je n'en suis pas certain, que de 45 à 50 p. 100 des activités de la Société canadienne des postes sont entièrement de nature concurrentielle. Dans un tel contexte de marché concurrentiel, il faut faire de la publicité si l'on veut demeurer compétitif et attirer la clientèle.

La Société canadienne des postes fait de la publicité tout comme de nombreuses autres entreprises. Le député veut peut–être qu'on retourne à l'époque, de triste mémoire, où les contribuables subventionnaient les services postaux? En ce temps–là, la société n'était pas compétitive. Je regrette, mais je ne crois pas que nous suivrons son conseil à cet égard.

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

Mme le vice–président: Je désire attirer l'attention des députés sur la présence à la tribune des membres du comité russe du développement rural et social, de l'agriculture et de l'alimentation, dirigé par M. Alexeï Andreevitch Tchernychev.

Des voix: Bravo.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LA RÉPONSE DONNÉE PENDANT LA PÉRIODE DES QUESTIONS

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, en réponse à des questions posées plus tôt au sujet de l'équipement de l'avion, j'ai peut–être involontairement mal informé la Chambre.

Le coût de l'appareil réservé aux personnalités est de 2,5 millions de dollars et non pas 500 000 $ comme l'a dit le député d'Edmonton–Sud–Est. J'ai également omis de dire à la Chambre que la nouvelle flotte permettra d'économiser 6,5 millions de dollars par an en frais d'exploitation. Les économies réalisées à ce chapitre permettront donc de récupérer le coût de l'appareil en quatre mois.

Mme le vice–président: Je crois savoir que la Chambre est disposée à entendre un hommage à un ancien député.

* * *

LE DÉCÈS DE GORDON «CHUB» BARRETT

M. Gilbert Parent (Welland—St. Catharines—Thorold): Madame la Présidente, M. Gordon «Chub» Barrett, ancien député de la circonscription de Lincoln dans le sud de l'Ontario, est décédé il y a deux jours.

Chub, qui a siégé à la Chambre des communes de 1968 à 1972, s'est distingué comme député. Après avoir quitté ses fonctions au Parlement, il a accepté un poste au sein de l'Administration de la voie maritime du Saint–Laurent. Comme le Saint–Laurent traverse le coeur de la péninsule du Niagara, M. Barrett a continué de jouer un rôle actif, à la fois dans l'Administration et au sein des communautés riveraines du Saint–Laurent.

Je rappelle que M. Barrett est né à Thorold, qui a déjà fait partie de la circonscription de Lincoln qu'il a représentée et qui se trouve maintenant dans ma circonscription de Welland—St.Catharines—Thorold. M. Barrett a

également servi comme soldat de 1942 à 1945 et il a participé aux combats d'outre-mer.

Sur le plan politique, M. Barrett a été préfet de la ville de Welland. Il a également été membre du conseil municipal de Thorold de 1946 à 1959.

La population de Thorold se souviendra peut-être davantage de Chubb, comme on l'appelait affectueusement, pour son rôle dans les milieux sportifs de la communauté. Athlète lui-même, M. Barrett a été l'entraîneur de diverses équipes de hockey et de base-ball, et je crois savoir qu'il a été un très bon joueur de football dans sa jeunesse.

La Chambre a aujourd'hui l'occasion de rendre hommage à un homme qui a joué un rôle très actif au sein de la communauté et qui manquera beaucoup à sa famille et à ses amis de Thorold et de Lincoln.

L'hon. Shirley Martin (ministre d'État (Transports)): Madame la Présidente, à l'instar de mon collègue d'en face, je voudrais moi aussi rendre hommage à Gordon «Chub» Barrett qui a représenté, comme on l'a dit, la circonscription de Lincoln de 1968 à 1972. Les limites de la circonscription étaient quelque peu différentes à l'époque de ce qu'elles sont aujourd'hui, mais en fait, c'était quand même la circonscription de Lincoln qu'il servait.

• (1505)

M. Barrett a non seulement beaucoup apporté aux Canadiens dans le cadre de sa vie publique à titre de préfet, de président du conseil de comté et par la suite, de député de la circonscription de Lincoln dans cette enceinte, mais il a également répondu aux besoins des gens dans le cadre de sa vie privée.

Lorsqu'il travaillait à la Thorold Paper Company, c'était en tant qu'inspecteur de la sécurité chargé d'assurer la sécurité des employés. Il a également veillé à la sécurité des Canadiens en servant outre-mer, dans l'infanterie. En outre, lorsqu'il a quitté son poste, il a conservé un rôle très actif dans le domaine de la sécurité au sein de la collectivité.

Après avoir quitté la Chambre, il a continué de servir son pays et sa région au sein de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent, de 1973 à 1980. C'était aux beaux jours de la voie maritime, car beaucoup de bateaux passaient par la voie maritime et, chose certaine, le canal Welland et on a alors construit le tunnel sous la route, située près du canal, qui passait devant sa maison.

Il a défendu les intérêts du canal Welland et de la région de Niagara au sein de l'Administration de la voie maritime et il a continué à servir son pays.

Juste en passant, je voudrais préciser qu'il a également laissé sa marque à Ottawa lorsqu'il est parti de l'Administration de la voie maritime. En m'entretenant avec sa secrétaire, Velma Durant, qui a travaillé avec lui au sein de l'Administration de la voie maritime, j'ai appris qu'il avait laissé derrière lui 12 cravates lorsqu'il avait quitté son poste et elles sont encore à Ottawa dans son ancien bureau de l'Administration de la voie maritime.

Ceux qui ont travaillé avec lui à l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent et les gens qu'il a représentés se rappelleront de M. Barrett.

Nous transmettons nos condoléances les plus sincères à sa famille à qui, je le sais, il manquera beaucoup.

L'hon. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Madame la Présidente, je vais dire quelques mots sur la mort regrettable hier de M. Barrett, l'ancien député de Lincoln. Il était de la promotion de 68. Lorsque j'ai été élu pour la première fois en 1968, nous étions 96 de cette promotion et M. Barrett était du nombre. Il a servi dans cette enceinte pendant un mandat, de 1968 à 1972.

Je me rappelle de lui comme étant un député extrêmement apprécié et très chaleureux qui avait des amis dans les trois partis nationaux. Il était très actif au sein des comités de la Chambre et il s'inquiétait vivement de ses électeurs et de l'avenir de notre pays.

Au nom de notre parti, je voudrais transmettre à sa famille nos condoléances les plus sincères.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Français*]

LOI SUR LES TÉLÉCOMMUNICATIONS

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude du projet de loi C-62, Loi concernant les télécommunications, dont un sous-comité du Comité permanent des communications et de la culture a fait rapport avec des amendements.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

Mme le vice-président: À la suite de délibérations et de consultations intensives, la Présidence se trouve prête maintenant à rendre sa décision sur l'ensemble des motions d'amendement proposées à l'étape du rapport du projet de loi C-62, Loi concernant les télécommunications. Je désire remercier tous les députés de cette Chambre de la patience qu'ils ont manifestée dans ce contexte.

Il y a 50 motions d'amendement inscrites au *Feuilleton des Avis* pour ce qui concerne l'étape du rapport de ce projet de loi.

[*Traduction*]

La Chambre est déjà saisie de la motion nº 2, inscrite au nom de la députée de Mont-Royal. Cette motion fera l'objet d'un vote distinct.

La motion nº 1, du député d'Okanagan—Shuswap, sera débattue séparément et fera l'objet d'un vote distinct.

[*Français*]

Les motions nos 3, 9 et 15, inscrites au nom de l'honorable député d'Okanagan—Shuswap, et la motion nº 19, inscrite au nom de l'honorable députée de Mont-Royal, ont été étudiées en comité. Par conséquent, elles ne seront pas choisies.

Après consultations, la motion nº 4, inscrite au nom de l'honorable députée de Mont-Royal, et la motion nº 5, inscrite au nom de l'honorable député de London-Est, ne seront pas choisies.

[*Traduction*]

Les motions nos 6, 7, 8, 10 et 11, du député d'Okanagan—Shuswap, sont regroupées aux fins du débat, mais il y aura un vote sur chacune.

• (1510)

Les motions nos 12, 13, 14, 16, 17, 18, 20, 21 et 23, inscrites au nom du député d'Okanagan—Shuswap, et la motion nº 22, de la députée de Mont-Royal, seront regroupées pour le débat. Le vote se déroulera de la manière suivante:

a) Le vote sur la motion nº 12 vaudra également pour la motion nº 14;

b) Les motions nos 13, 16 et 17 feront l'objet de votes distincts;

c) Le vote sur la motion nº 18 s'appliquera aussi à la motion nº 20;

d) Si la motion nº 21 est adoptée, il ne sera pas nécessaire de voter sur la motion nº 22;

e) Par contre, si elle est rejetée, il faudra voter sur la motion nº 22;

f) La motion nº 23 fera l'objet d'un vote distinct.

[*Français*]

Les motions nos 24, 25, 26, 27, 28, 29 et 30, inscrites au nom de l'honorable député d'Okanagan—Shuswap, seront groupées pour les fins du débat, et le vote sur la motion nº 24 s'appliquera aux motions nos 25 et 30.

La motion nº 31, inscrite au nom de l'honorable député d'Okanagan—Shuswap, sera débattue et mise aux voix séparément.

[*Traduction*]

Les motions nos 32 et 34, inscrites au nom du député d'Okanagan—Shuswap, seront regroupées aux fins du débat, mais il y aura un vote sur chacune.

Après consultation, il a été décidé de ne pas retenir la motion nº 33 du député d'Okanagan—Shuswap.

[*Français*]

La motion nº 35, inscrite au nom de l'honorable députée de Mont-Royal, sera débattue et mise aux voix séparément.

L'objectif de la motion nº 36, inscrite au nom de l'honorable député d'Okanagan—Shuswap, est le même que celui de la motion nº 35; elle ne sera donc pas choisie.

Les motions nos 37, 38, 39, 40 et 41, inscrites au nom de l'honorable député d'Okanagan—Shuswap, seront groupées pour les fins du débat, et le vote sur la motion nº 37 s'appliquera aux motions nos 38 à 41.

[*Traduction*]

La motion nº 42 du député d'Okanagan—Shuswap sera débattue à part et fera l'objet d'un vote distinct.

Il en ira de même pour la motion nº 43, inscrite au nom de la députée de Mont-Royal.

[*Français*]

Les motions nos 44, 45, 46, 47, 48 et 50, inscrites au nom de l'honorable député d'Okanagan—Shuswap, et la motion nº 49, inscrite au nom de l'honorable députée de Mont-Royal, seront groupées pour les fins du débat et mises aux voix de la façon suivante:

a) le vote sur la motion nº 44 vaudra pour les motions nos 45, 46, 47, 48 et 50;

b) si la motion nº 44 est agréée, il ne sera pas nécessaire de procéder au vote sur la motion nº 49;

c) si la motion nº 44 est rejetée, il faudra procéder au vote sur la motion nº 49.

[*Traduction*]

Nous allons maintenant reprendre le débat sur la motion nº 2.

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Kootenay-Est—Revelstoke a encore sept minutes de débat.

M. Lyle Kristiansen (Kootenay-Ouest—Revelstoke): Monsieur le Président, c'est plutôt Kootenay-Ouest—Revelstoke, mais, encore une fois, nous vous excusons.

• (1515)

Monsieur le Président, j'ai fait quelques observations sur la motion nº 2 dont nous sommes saisis et qui est la suivante:

> Qu'on modifie le projet de loi C-62 en ajoutant à la suite de la ligne 35, page, 3, le nouvel articel suivant:
>
> «Examen de l'application de la Loi
>
> 4. Cinq ans après l'entrée en vigueur de la présente loi et tous les cinq ans par la suite, un examen complet des dispositions et de l'application de la présente loi et de ses conséquences doit être fait par le comité que la Chambre des communes désigne ou constitue à cette fin.»

Juste avant la pause-déjeuner, j'ai souligné certains problèmes concernant l'étude de ce projet de loi qui a déjà été effectuée et les divers amendements dont nous sommes maintenant saisis et au sujet desquels la présidence vient de rendre une décision.

Le problème que nous avons relevé au comité et celui que nous constatons maintenant, c'est qu'à cause des 51 amendements que le gouvernement a lui-même présentés au cours de l'étude article par article au comité, tous les membres du comité ont eu du mal à déterminer où ils en étaient rendus dans le processus et à connaître au juste le sujet dont ils traitaient.

Normalement, au cours de l'étude article par article, les membres d'un comité ont une idée du sujet qu'ils sont en train d'étudier. Cependant, le gouvernement a adopté une façon de procéder très étrange dans ce cas, surtout qu'il s'agit d'un projet de loi tellement complexe.

Ce projet de loi porte sur une industrie où la technologie évolue beaucoup et rapidement, au point que nous nous interrogeons sur ce que sera cette industrie dans deux ans à peine et que nous nous demandons si cette mesure législative, telle que nous l'étudions et la présentons, fonctionnera vraiment comme elle doit le faire.

Non seulement cette industrie compte parmi les plus grandes industries de services au Canada, mais elle est aussi absolument indispensable à notre commerce international, tant sur le plan du matériel, de l'exportation de la technologie et de la compétence que nous avons acquise, et je suis certain qu'à l'avenir, elle retiendra encore plus d'attention aussi bien dans le secteur privé qu'au gouvernement.

La motion dont nous sommes saisis recommande un examen au bout de cinq ans. Dans les circonstances spéciales qui sont apparues au cours de l'étude de ce projet de loi, nous sommes d'avis que cette période est peut-être trop longue, surtout au début, car nous voulons pouvoir juger si ce que nous avons fait à la Chambre et en comité résistera même à cette période relativement courte.

Pour nous donner une chance, à nous, au gouvernement, à l'industrie et à tous les intéressés, je propose d'apporter à la motion nº 2 dont nous sommes maintenant saisis le sous-amendement suivant:

> Que la motion nº 2 soit modifiée en remplaçant le mot «cinq» par le mot «deux».

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, cet amendement, et maintenant le sous-amendement, présentent un intérêt particulier en ce sens qu'ils révèlent l'inefficacité du gouvernement relativement à ce projet de loi.

Cette mesure législative a été déposée après neuf longues années par un gouvernement conservateur qui a dit qu'il allait déréglementer. La déréglementation était un cheval de bataille des conservateurs en 1984 et en 1988; ceux-ci disaient vouloir donner une chance aux entreprises. Il semble pourtant que les seuls règlements auxquels le gouvernement soit disposé à renoncer sont ceux qui ont trait à l'adjudication de contrats à ses amis.

• (1520)

Le gouvernement aurait pu éliminer certains règlements et agir assez rapidement après les élections de 1984, mais il a laissé traîner les choses durant neuf ans pour nous présenter, à la toute fin de son mandat, une mesure législative très imparfaite.

À l'origine, le projet de loi comptait 138 articles et même si je ne siégeais pas au comité, il semble que plus de 50 amendements aient été proposés par ce dernier, dans le cadre de son étude de cette mesure. En d'autres mots, les membres du comité, c'est-à-dire les députés de l'opposition ainsi que certains ministériels, ont proposé

des amendements, ce qui confirme que le projet de loi laisse énormément à désirer.

Nous, de l'opposition, avons proposé des amendements afin d'améliorer cette mesure et de faire en sorte qu'elle soit mieux adaptée et plus conforme à la réalité. Ma très distinguée et très compétente collègue, la députée de Mont-Royal, a proposé l'amendement portant que le Parlement procède à un examen de la loi cinq ans après son entrée en vigueur. Je ne peux comprendre pourquoi le ministre ne se lève pas immédiatement pour accepter un amendement aussi raisonnable.

M. Beatty: Voilà ce qui se passe lorsque vous n'êtes pas à la Chambre pour écouter ce que j'ai à dire.

M. Milliken: Le ministre me blâme de ne pas avoir écouté son discours, mais celui-ci devrait immédiatement accepter cet amendement et ce pour une raison tout à fait évidente. Il est arrivé dans le passé que la Chambre procède à l'examen de mesures législatives. Je me souviens de trois ou quatre cas précis soulevés lors de réunions de leaders à la Chambre, où des comités spéciaux ont été créés afin de faire l'examen d'une mesure législative adoptée par le Parlement.

Le ministre sait pertinemment que si un comité n'est pas créé à cette fin, aucun comité ne siégera, comme il essaie de nous le faire croire, et ne consacrera son temps à examiner ce projet de loi uniquement pour le plaisir de la chose. Les parlementaires ont beaucoup à faire et cette tâche ne sera tout simplement pas accomplie dans un délai raisonnable si un mandat précis n'est pas confié à cette fin.

Cinq ans est un délai raisonnable et le sous-amendement proposé par les néo-démocrates vise uniquement à essayer de montrer que ceux-ci sont actifs. Comme nous avons étudié le projet de loi dans tous ses détails, il me semble que c'est exagéré de nous demander de le revoir dans deux ans. Une période de cinq ans serait préférable, nul doute que le ministre en conviendra.

M. MacWilliam: Il a proposé deux ans.

M. Milliken: S'il propose deux ans, pourquoi ne présente-t-il pas de modification en ce sens? Si le ministre veut appuyer le sous-amendement, soit. Mais que l'étude se poursuive et que le projet de loi soit amélioré. Le fait est qu'à moins de prévoir expressément un renvoi à un comité, nous n'allons pas examiner ce projet de loi et le député d'Okanagan—Shuswap le sait. C'est pourquoi il appuie l'amendement.

Je presse le ministre d'examiner cela à nouveau. Si le projet de loi comportait autant de lacunes quand il a été présenté et que les membres du comité aient pu s'entendre sur un si grand nombre d'amendements, nul doute que le ministre peut examiner une proposition d'amendement aussi raisonnable que celle de la députée de Mont Royal.

Le ministre est à son poste depuis maintenant deux ans. Il lui a fallu beaucoup de temps pour présenter ce projet de loi. Je ne doute pas qu'il aurait fallu plus de temps encore si le ministre actuel n'avait pas été en poste parce que je sais qu'il est assidu, qu'il n'a pas eu à parcourir le pays pour la course à la direction de son parti, ce qui a sûrement ralenti les travaux dans d'autres ministères.

Nous regrettons dans un sens que le ministre ne soit pas dans la course à la direction, mais du point de vue de l'adoption des lois, nous sommes ravis qu'il soit en mesure d'être des nôtres parce que cela est très favorable à la réalisation du programme législatif.

Je presse le ministre de rencontrer ses collaborateurs qui, je le sais, attendent avec impatience d'avoir de ses nouvelles à ce sujet et de leur dire qu'il estime que l'examen quinquennal est vraiment une bonne chose, que les ministériels devraient appuyer cette proposition. J'exhorte donc le ministre à pousser ses collaborateurs à vérifier le libellé de l'amendement et, s'ils le trouvent satisfaisant, à l'adopter.

Si des modifications de forme sont nécessaires pour que le libellé de l'amendement soit clarifié ou rendu davantage conforme à des dispositions semblables d'autres lois, je suis convaincu que la députée de Mont-Royal se fera un plaisir d'aider le ministre et de donner son accord à toute modification qu'elle jugera nécessaire.

L'opposition y tient beaucoup. Nous nous attendons à former le prochain gouvernement. Nous sommes tout à fait disposés à ce que cette loi fasse l'objet d'un examen parlementaire. Je propose au ministre que le moyen d'y parvenir est de le prévoir dans le projet de loi pour garantir qu'il y en aura un à une date donnée.

• (1525)

J'espère que le ministre nous consultera s'il doit aller voir ses collègues du Cabinet pour obtenir leur accord là-dessus. Je sais qu'il pourrait avoir de la difficulté à mettre la main sur le ministre de l'Environnement et la ministre de la Défense nationale. Qui sait où ils sont

aujourd'hui? Nul doute toutefois qu'ils viennent à Ottawa de temps à autre, du moins pour les réunions du Cabinet afin de parler du favoritisme et de la nomination de leurs amis à des postes clés, comme il en a été question plus tôt. S'ils peuvent le faire pour le favoritisme, ils peuvent sûrement discuter du projet de loi du ministre et des modifications qui y sont proposées. J'espère qu'il les exhortera à venir à Ottawa pour discuter de ces modifications de manière qu'au moment du vote le ministre et ses collègues appuient la proposition d'amendement.

Le président suppléant (M. Paproski): Avant d'accorder la parole au député d'Okanagan—Shuswap, je vous signale que le sous-amendement proposé par M. Kristiansen, appuyé par M. Nystrom est recevable.

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap): La sous-amendement proposé par mon collègue le député de Kootenay-Ouest—Revelstoke ne fait, je crois, que reconnaître le fait que le processus d'élaboration et d'examen à la Chambre de cette mesure n'a été rien de plus que de la frime.

Le gouvernement a eu neuf ans pour présenter une mesure législative capitale sur sa politique en matière de télécommunications. Le projet de loi à l'étude, qui a été présenté par l'ancien ministre des Communications, est en préparation depuis un bon bout de temps. Le gouvernement a eu tout le temps voulu pour le fignoler. L'exercice auquel ont été astreints tant les ministériels que les autres membres du comité législatif depuis quelques jours a été sans contredit un pur désastre.

Le gouvernement a présenté, si je ne m'abuse, quelque 75 amendements. Le ministre dit que je me trompe, qu'il n'y en a eu que 51. Je crois cependant savoir qu'à ces 51 se sont ajoutés par la suite un certain nombre d'autres amendements faits par des représentants du ministre.

On se trouvait dans une situation où l'opposition s'efforçait, en toute bonne foi, d'amender un projet de loi qui n'arrêtait pas de changer sous ses yeux. Elle amendait un projet de loi qui n'existait plus, puisque le ministre y avait apporté au moins 51 changements au départ—corrigez-moi si je me trompe, monsieur le Ministre, parce que plus personne ne sait combien il y en a eu au juste—disons 51 au départ, plus d'autres par la suite. À l'étape de l'examen des amendements, de nouveaux amendements continuaient d'être proposés et présentés.

Tant et si bien que le processus est devenu extrêmement frustrant et extrêmement difficile à suivre. Je crains qu'à cause de tout cela, beaucoup des lacunes que présente le projet de loi nous aient échappé parce qu'il était humainement impossible de tout voir.

Il ne faut pas oublier que le gouvernement a eu neuf ans pour présenter cette mesure législative et pourtant il a attendu jusqu'aux dernières heures de la dernière session de ce vieux gouvernement sans énergie et à bout de souffle pour le faire et maintenant il veut le faire adopter à toute vapeur. Il essaie de faire adopter cette mesure sur les télécommunications parce qu'il en a reçu l'ordre du milieu des affaires.

Le problème que j'y trouve, c'est qu'il reste tant de détails à régler, ne serait-ce que le fait qu'on passe sous silence toute la question de la convergence technologique.

Le gouvernement ne semble pas avoir compris que notre technologie a dépassé notre capacité de légiférer pour tenir compte de tous ces progrès, notamment les câbles à fibres optiques. Nous nous retrouvons aujourd'hui dans une situation où les lignes traditionnelles de communication, soit la radiodiffusion, les télécommunications et la téléphonie, se confondent grâce au développement de nouvelles technologies. Par exemple, les câbles à fibres optiques sont maintenant capables de transmettre des milliers de signaux sonores, visuels et numériques qui sont mélangés ensemble puis séparés grâce à la magie de la haute technologie.

Dans ce projet de loi, le gouvernement a simplement négligé tout cet aspect, ce qui nuit grandement à l'élaboration immédiate de politiques et à la capacité du gouvernement et du législateur de se doter de certains pouvoirs relativement à ces nouvelles technologies. Je félicite ma collègue libérale, la députée de Mont-Royal, d'avoir recommandé que la loi fasse l'objet d'un examen tous les cinq ans.

• (1530)

Lorsque j'ai entendu la proposition de la députée, je me suis dit que c'était là une idée qui n'a pas fait surface au comité législatif, mais qui mérite certainement d'être appuyée étant donné les nombreux détails qu'il reste à régler.

C'est le ministre lui-même qui a dit que, si on voulait recommander un examen tous les cinq ans, on ferait aussi bien d'en prévoir un tous les deux ou trois ans. Pourquoi ne pas faire ce genre d'examen plus souvent? J'étais tout à fait d'accord avec lui. Pour une fois, le ministre disait quelque chose de sensé.

Ce sous-amendement vient en fait du ministre, même s'il a probablement fait cette suggestion pour plaisanter. Il était sur la bonne voie, peut-être sans le vouloir. L'idée d'un examen bisannuel est excellente.

Cette mesure législative nous fait passer de l'époque de la Loi sur les chemins de fer, à la fin des années 1800, au XXIe siècle. Elle nous fait sauter, sur le plan législatif, de ce que nous connaissions il y a presque un siècle à la révolution technologique que nous vivons aujourd'hui. C'est un énorme saut que ce projet de loi essaie de nous faire faire. Il y a du bon dans cette mesure législative, et nous l'appuyons sans hésiter.

Il y a cependant d'autres questions qui nous préoccupent, notamment la déréglementation du marché. Comme vous le savez, le marché des télécommunications au Canada est réglementé dans une certaine mesure depuis que les premières lignes téléphoniques ont été installées le long de la côte est et dans le centre du pays. Dans cette mesure législative, le gouvernement nous éloigne de cette structure réglementée et ouvre la porte à la concurrence dans le domaine des télécommunications.

À bien des égards, cette mesure législative est liée aux dispositions de l'Accord de libre-échange nord-américain. Nous sommes maintenant témoins de la déréglementation du marché après des décennies et même un siècle de réglementation. Dans certains cas, cette déréglementation a conduit à des changements novateurs dans l'industrie. Personne ne le niera. Dans d'autres cas, elle a entraîné des pertes d'emplois. Je vais citer l'exemple de la Colombie-Britannique, où nous avons perdu 820 travailleurs à la société BC Tel par suite de la récente décision du CRTC de permettre la concurrence dans le marché des services interurbains.

Bref, il y a des choses qui se passent aujourd'hui et des choses qui sont permises dans ce projet de loi dont nous ne saisissons pas toute la portée. Je crois que nous devrions prévoir un examen de cette mesure législative tous les deux ans afin de pouvoir en adapter le contenu à l'évolution technologique qui se poursuit.

L'hon. Perrin Beatty (ministre des Communications): Monsieur le Président, le député n'a réussi qu'à démontrer à quel point la motion du NPD était frivole.

Le député a reconnu que le NPD avait raté sa chance de proposer devant le comité une disposition qui exigerait que la nouvelle loi soit examinée régulièrement par le comité parlementaire.

Lorsque les néo-démocrates ont appris que les libéraux proposeraient un article prévoyant un examen de la loi tous les cinq ans, ils ont décidé d'aller plus loin et de proposer cet examen tous les deux ans. Ils voulaient imposer au comité parlementaire une obligation juridique d'examiner toute la procédure contenue dans le projet de loi.

Cela est tout simplement frivole. Il est évident que la motion néo-démocrate fait perdre son temps à la Chambre. Je ne pense pas que les Canadiens prennent cette proposition au sérieux. Nous parlons aujourd'hui d'un projet de loi remplaçant la Loi sur les chemins de fer qui remonte à 1908 et qui réglemente la première industrie canadienne de haute technologie. Plutôt que de proposer des améliorations constructives ou d'aider à produire une loi digne de l'époque moderne, le NPD n'offre qu'une opposition aveugle.

• (1535)

J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt le député de Kingston et les Îles parler en termes si aimables de la possibilité que je pose ma candidature à la direction de mon parti. Lorsque je recevrai son chèque, je serai heureux de reconsidérer ma position. Peut-être s'est-il perdu dans le courrier, mais je l'attends d'une journée à l'autre.

J'ai écouté avec un très grand intérêt le député affirmer qu'il était certain que le Parti libéral formerait le prochain gouvernement du Canada. Mais il a déclaré que les comités parlementaires composés d'une majorité libérale et présidés par des libéraux, ne travailleraient pas. Ils n'étudieraient pas les lois à moins qu'elles ne contiennent une disposition les y obligeant, peu importe que le Règlement de la Chambre et les règles de fonctionnement des comités prévoient que tout comité peut étudier tout sujet qu'il juge approprié quand il le veut. D'après le député de Kingston et les Îles, le seul moyen de forcer un

comité dominé par des libéraux à faire son travail consiste à préciser dans la loi qu'il doit le faire.

Je ne crois pas que ce soit acceptable et je crois que les Canadiens ont le droit de s'attendre à ce que les comités parlementaires fassent leur travail lorsque le Parlement adopte une loi. Lorsqu'un député croit sincèrement qu'une mesure législative comporte des lacunes ou des défauts, il devrait prendre l'initiative d'en commencer l'examen.

Pour ma part, je peux affirmer que le gouvernement examine constamment ses lois pour déterminer si elles sont toujours adaptées au but qu'elles visent. Lorsque mon collègue de Kingston et les Îles affirme que le seul moyen de contraindre un comité libéral à faire son travail c'est de l'y obliger par voie législative, j'estime que c'est parce que son parti a abdiqué ses responsabilités.

La motion est frivole. Elle doit être rejetée et je crois que l'industrie, les consommateurs canadiens et les travailleurs de l'industrie ont le droit de s'attendre à ce que le Parlement aille de l'avant et adopte la mesure législative sans tarder indûment.

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de dire quelques mots au sujet du projet de loi C-62, cette importante mesure législative en matière de communications dont nous sommes saisis aujourd'hui. Même si je n'ai pas participé aux travaux du comité, je sais que le gouvernement a proposé, en comité, de nombreux amendements au projet de loi. Cependant, malgré tout le respect que je voue au ministre, je crois vraiment qu'il a voulu éluder la question aujourd'hui en qualifiant les amendements proposés par les députés de l'opposition de frivoles.

Ce n'est pourtant pas l'attitude qu'adopte généralement le ministre au cours d'un débat. J'ose espérer qu'il prendra en considération notre sous-amendement. S'il ne tient pas compte du sous-amendement du Nouveau Parti démocratique, qu'il tienne compte de celui de l'opposition officielle. Il importe de discipliner le gouvernement, n'importe quel gouvernement, peu importe le parti au pouvoir, afin qu'il procède régulièrement à l'examen de l'application d'une loi aussi importante que celle qui régit le secteur des télécommunications.

Nous reprenons un vieux cliché en disant que le processus de réglementation a mis du temps à rattraper les changements survenus dans le secteur des télécommunications, mais nous reconnaissons tous la nécessité de réglementer ce secteur d'activité. Il est difficile de veiller à ce qu'une loi tienne compte de tous les progrès réalisés.

Je soutiens que l'amendement et le sous-amendement à l'étude permettraient de soumettre le gouvernement, tout gouvernement, à une certaine discipline afin qu'il tienne la loi à jour. On n'a qu'à se rappeler les promesses qui ont été faites. Le ministre a beau déclarer que son gouvernement est disposé à examiner la loi n'importe quand, il ne faut pas oublier que le ministre des Finances avait promis de remettre de l'ordre dans les finances de l'État et de résorber le déficit. Nous avons une bonne raison de proposer un amendement visant à établir un processus d'examen. Tous les Canadiens, les consommateurs et les représentants de l'industrie dont parle le ministre auront ainsi un délai pour déterminer les changements à apporter à la loi et aux règlements, au lieu d'avoir à attendre que le Parlement se décide d'agir tout juste avant la tenue d'élections. Voilà comment se comporte un gouvernement qui veut faire adopter ses projets de loi.

• (1540)

Je demande donc au ministre de prendre en considération le sous-amendement et l'amendement. Il s'agit de deux propositions qui me semblent raisonnables et que le gouvernement devrait songer à appuyer.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter le sous-amendement?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément au paragraphe 76(8) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion est reporté.

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap) propose:

Motion nº 1.

Qu'on modifie le projet de loi C-62, à l'article 2, en retranchant les lignes 13 à 15, page 1, et en les remplaçant par ce qui suit:

«*b*) saisie, mise en mémoire, classement, modification, récupération ou tout autre traitement de l'infor-».

—Monsieur le Président, cet amendement renvoie à l'article du projet de loi C-62 où se trouvent les définitions. Voici comment est défini, à l'article 2, l'expression «appareil de transmission exclu»:

«appareil de transmission exclu» Appareil effectuant une ou plusieurs des opérations suivantes:

a) commutation des télécommunications;

b) saisie, réception, mise en mémoire, classement, modification, récupération, sortie ou tout autre traitement de l'information;

c) commande de la vitesse, du code, du protocole, du contenu, de la forme, de l'acheminement ou d'autres aspects semblables de la transmission de l'information.

Suivent d'autres définitions.

J'ai trouvé que l'alinéa *b*) de cette définition risquait de causer de grands problèmes. Je suppose que c'est une question d'interprétation. Si je propose cet amendement, c'est pour éviter une définition qui risque de faire problème, compte tenu de ce qu'on peut considérer comme la prestation de services fondamentaux au sein du secteur industriel.

Le problème vient des mots «réception» et «sortie». Un appareil ou un mécanisme de réception ou un mécanisme de sortie, quant à cela, pourrait être pris pour l'installation de transmission, pour la ligne qui véhicule le message.

On s'inquiète beaucoup, au sein du secteur, de tout le problème de la prestation des services entre la compagnie de téléphone et la maison privée au moyen, fondamentalement, des lignes qui relient le poteau de téléphone au commerce ou à la maison privée.

Ce qui me dérange là-dedans, c'est que si la saisie et la sortie peuvent être associées à ces lignes et si l'on considère les appareils de saisie et de sortie comme des appareils de transmission exclus, les compagnies de téléphone comme BC Tel ou Bell Canada ne seront peut-être plus obligées de fournir les services de ce genre qu'elles fournissent depuis toujours aux abonnés résidentiels ou commerciaux.

On peut toujours en débattre, mais il me semble que si l'on supprime les mots «réception» et «sortie», on n'enlève pas au CRTC son pouvoir de réglementer l'installation et l'entretien des fils chez l'abonné dans la prestation des services fondamentaux.

Lorsqu'on fait construire une maison, par exemple, la compagnie de téléphone vient y installer des fils. Cela fait partie des services offerts au consommateur qui loue une ligne privée ou une ligne partagée, selon le cas.

• (1545)

Ce qui m'inquiète, c'est que les compagnies de téléphone peuvent soutenir que puisqu'il s'agit d'un appareil ou d'une installation de transmission exclus en vertu de la nouvelle loi, elles ne sont plus tenues de les fournir. Par conséquent, si nous voulons jouir du service téléphonique dans notre maison, nous devrons en payer le coût d'installation, qui peut varier entre 200 $ pour une installation complexe et beaucoup plus pour une installation commerciale. Si l'on supprimait ces termes, le CRTC aurait même le pouvoir de réglementer l'installation et l'entretien des appareils situés à l'intérieur de la résidence de l'utilisateur.

Je crois savoir que le CRTC est présentement saisi d'une demande de la BC Tel à ce sujet. Les compagnies de téléphone tâchent de réduire leurs coûts d'exploitation. Je ne les en blâme pas. Elles font face à une situation difficile. J'ai mentionné tout à l'heure que BC Tel avait dû licencier 820 employés à cause des nouvelles conditions de concurrence sur le marché de l'interurbain. D'accord, il s'agissait d'employés temporaires, mais beaucoup d'entre eux y travaillaient depuis pas mal de temps.

Le fait est qu'Unitel entre maintenant sur le marché de l'interurbain et en écrème les bénéfices, ce qui force BC Tel et d'autres entreprises de télécommunications à réduire leurs tarifs d'interurbain. Cela a pour effet de réduire leurs bénéfices sur les appels interurbains qui servaient auparavant à financer le service téléphonique local. Cet interfinancement permettait par exemple d'amortir le coût du câblage intérieur pour les clients de résidence.

Il est compréhensible que des entreprises comme BC Tel ou Bell Canada se présentent devant le CRTC et disent qu'elles ne veulent plus avoir à fournir tel service, qu'elles n'acceptent plus que de le fournir jusqu'au poteau de téléphone le plus rapproché de la limite de la propriété de leur client. C'est une question discutable, mais si nous encourageons pareille revendication en inscrivant cette exemption dans la mesure à l'étude en parlant de réception et de sortie, je crains qu'on puisse

l'interpréter de manière à lui faire dire que le câblage intérieur pourrait être considéré comme une installation de transmission exclue, de sorte que BC Tel serait parfaitement justifiée de décréter qu'elle n'est plus tenue de fournir ce service.

Quelles en seraient les conséquences? Cela ferait tout simplement augmenter énormément les coûts pour les clients de résidence. Cela ne correspond certes pas à l'intention que nous voulons voir inscrite dans la mesure à l'étude. Nous devons protéger les services locaux et la prestation de ces services locaux, surtout dans nos régions rurales et dans les localités nordiques plus isolées.

Voilà pourquoi j'ai recommandé de supprimer les termes réception et sortie de la définition de «appareil de transmission exclu». Sans ces précisions, les entreprises de télécommunications auront un peu plus de mal à se prévaloir de la nouvelle loi pour soutenir qu'elles ne sont plus contraintes de fournir ce service de base au client de résidence.

J'espère que les ministériels et nos collègues de l'autre parti d'opposition jugeront bon d'appuyer cette proposition, car je crois tout simplement qu'elle protégera les intérêts des consommateurs.

Mme Sheila Finestone (Mont-Royal): Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les observations de mon collègue, le député d'Okanagan—Shuswap. Je dois dire que ce qu'il vient d'expliquer quant à la possibilité que des entreprises comme Bell Canada ou BC Tel essaient de ne plus assumer les frais de mise en place des services dans des immeubles ou d'autres frais qu'elles assumaient normalement m'avait échappé. Je suppose qu'il y a des frais de service que l'on peut normalement demander au client d'assumer et qu'il y en a d'autres au sujet desquels il n'existe aucun précédent et à l'égard desquels le CRTC n'a jamais rendu de décision depuis sa fondation il y a 20 ou 25 ans.

• (1550)

Si ce que le député a dit quant à l'interprétation que l'on pourrait donner aux mots «réception» et «sortie» est fondé, je partage tout à fait son point de vue, à plus forte raison si cela signifie que le consommateur pourra réaliser des économies relatives aux frais de service. L'un des objectifs du projet de loi et de l'article 7 est d'assurer que, indépendamment des forces du marché, le consommateur soit systématiquement protégé.

Je dois dire que j'avais compris tout à fait différemment la signification des dispositions concernant les appareils de transmission exclus. Cela s'explique par le fait que le gouvernement du Canada a décidé, par l'entremise du ministre, de s'assurer que les revendeurs ne soient pas assujettis à ce projet de loi, car l'objectif de cette mesure législative est de faire en sorte que les revendeurs, c'est-à-dire ceux qui louent les installations et qui n'en sont pas propriétaires, ne soient pas visés par le mandat du CRTC, de quelque façon que ce soit.

Dans l'ancien projet de loi, il semblait être clair que les revendeurs étaient exclus. Le CRTC et les revendeurs étaient d'avis qu'il était possible d'exclure les revendeurs en s'en remettant aux pouvoirs d'exemption et à la tolérance du CRTC. Nous aurions pu ne pas modifier les définitions. Peut-être étaient-elles adéquates, peut-être ne l'étaient-elles pas? Seul le temps le dira.

Le ministère et le ministre ont décidé d'inclure cinq nouvelles définitions ou d'étendre la portée des définitions ou motions. Le gouvernement a inclus une définition concernant les appareils de transmission exclus, dans laquelle il est question de l'information, celle-ci n'étant pas définie dans la loi. En conséquence, il a dû définir le mot «information». Il a ensuite élargi la définition des télécommunications de manière que celles-ci englobent «l'information» que l'on trouve dans des systèmes électromagnétiques, notamment par fil, câble ou système optique ou autre. Il a ensuite élargi la définition des installations de transmission, de manière qu'il soit incontestable que les fils, câbles ou systèmes optiques puissent servir à la transmission «d'information» entre les points d'arrivée du réseau.

C'est cet élément clé qui permet de déterminer si l'on est un revendeur ou si l'on finit par être assujetti à la réglementation, comme Bell Canada. Ce sont donc les points d'arrivée du réseau et d'autres éléments qui permettent d'être exclus. Évidemment, il a ensuite fallu que le gouvernement définisse les points d'arrivée du réseau.

Étant donné la vaste portée de l'amendement que mon collègue a proposé, on comprend peut-être mieux pourquoi nous avons estimé qu'il était important de faire un examen de la loi dans un proche avenir, soit cinq ans après son entrée en vigueur. Comme le ministre semblait penser qu'un délai plus court ou plus long pouvait être indiqué, il n'a pas fixé de délai précis.

Il y a beaucoup d'éléments nouveaux dans ce projet de loi. Aujourd'hui même, il y a à peine dix minutes, j'ai constaté, en écoutant mon collègue, qu'il y avait un aspect du projet de loi que je ne comprenais pas bien. C'est peut-être une bonne idée de renforcer la disposition et de supprimer les mots «réception» et «sortie». Je croyais que cela avait un rapport avec l'informatique ainsi que l'entrée et la sortie des données. Je croyais que cela

avait quelque chose à voir avec la façon de brancher un ordinateur.

• (1555)

[*Français*]

Une voix: Non.

Mme Finestone: Le ministre me dit non, mais. . .

[*Traduction*]

M. Beatty: Votre interprétation juridique est exacte.

Mme Finestone: J'ai parfois raison même si c'est au prix de bien des efforts.

Je vais m'en tenir à cela. Différents amendements et éclaircissements ont été proposés pour faire en sorte que les revendeurs soient exclus de l'application de la loi. Au lieu de choisir la solution facile, celle de la clarté, nous avons emprunté une voie tortueuse.

Mon collègue, le député néo-démocrate qui a proposé cet amendement a peut-être raison de le faire, je n'en sais rien. Dans cinq ans, nous voudrons peut-être revoir toute cette mesure. Compte tenu de la grande incertitude qui existe, j'appuierai certainement la motion.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Andre: J'invoque le Règlement. Je désigne officiellement le mercredi 2 juin comme étant la neuvième et dernière journée de l'opposition pour la période de crédits.

* * *

LOI SUR LES TÉLÉCOMMUNICATIONS

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude du projet de loi C-62, Loi concernant les télécommunications, dont un sous-comité du Comité permanent des communications et de la culture a fait rapport avec des propositions d'amendement, ainsi que de la motion nº 1.

M. Neil Young (Beaches—Woodbine): Monsieur le Président, il ne fait aucun doute que le projet de loi C-62 est une mesure législative très complexe. Le député d'Okanagan—Shuswap, le porte-parole de notre parti pour les questions de communications, m'a beaucoup aidé à mieux comprendre cette mesure législative quand j'en ai lu le texte. L'amendement qu'il vient tout juste de proposer m'amène à penser que ce projet de loi change toute notre attitude et les relations que nous avions avec, disons, Bell Canada et d'autres sociétés de télécommunications spécialisées dans le domaine.

Si je comprends bien, ce projet de loi dit qu'un consommateur ou un client d'une société de télécommunications devra louer le matériel qui part du poteau téléphonique au beau milieu de la rue. Une fois que les fils seront dans la maison, il appartiendra au consommateur d'en assurer l'entretien, qu'il habite une maison, un immeuble ou une chambre d'hôtel.

Cela change du tout au tout les relations client-société de télécommunications telles que nous les connaissons depuis des années. Si cette mesure législative est adoptée sans cet amendement, je m'attends à ce qu'au cours des dix prochaines années, bien des gens aient la surprise de leur vie lorsqu'ils auront des ennuis avec les fils qui sont installés chez eux et qu'ils devront acquitter une facture de Bell Canada ou d'une autre société de télécommunications pour faire faire des réparations à domicile.

En gros, le projet de loi C-62 propose de profonds changements au cadre régissant l'industrie des télécommunications. Il illustre la philosophie du gouvernement actuel qui tient mordicus à déréglementer et à privatiser tout ce qui ce qui bouge, marche ou dort au Canada.

La complexité du projet de loi lui-même s'explique quand on considère le nombre d'amendements que le gouvernement a proposés à l'égard de cette mesure législative qui a été présentée le 27 février 1992. Si je ne m'abuse, ce texte est si peu clair qu'il a été modifié 74 fois entre le moment où il a été lu pour la deuxième fois et l'étape du rapport. Le nombre des amendements proposés par le gouvernement qui a lui-même rédigé le projet de loi est passablement élevé. Par conséquent, avant de présenter cette mesure à la Chambre, il aurait mieux valu qu'il s'assure que tout était là. De toute évidence, ça n'a pas été le cas. Lorsque je vois le nombre d'amendements que proposent des députés des deux côtés de la Chambre, je peux dire que ce n'est manifestement pas un projet de loi très satisfaisant.

• (1600)

Je soutiens que l'amendement qu'on a présenté à la Chambre il y a 10 ou 15 minutes mérite d'être examiné très attentivement par les députés de tous les partis car, à défaut de cet amendement, je suis d'avis que les consommateurs ne bénéficieront pas de la protection contre ces entreprises de télécommunications dont ils jouissent depuis de nombreuses années.

Si ce projet de loi est adopté sans cet amendement, je recevrai probablement au cours des quelques années à venir des lettres d'électeurs de ma circonscription qui se plaindront amèrement du fait que Bell Canada leur impose désormais des frais d'entretien et de réparation, alors qu'ils n'avaient jamais eu à en payer par le passé. Je ne pense pas que cela améliorera du tout la situation des consommateurs canadiens.

M. Lyle Kristiansen (Kootenay-Ouest—Revelstoke): Monsieur le Président, nous étudions la motion nº 1, dont voici le libellé:

> Qu'on modifie le projet de loi C-62, à l'article 2, en retranchant les lignes 13 à 15, à la page 1, et en les remplaçant par ce qui suit:
>
> b) saisie, mise en mémoire, classement, modification, récupération ou tout autre traitement de l'infor—

Cette motion a été présentée par mon collègue, le député d'Okanagan—Shuswap. Cette motion est un amendement à l'article des définitions du projet de loi. Celui-ci définit globalement l'expression «appareil de transmission exclu», ce qui est de toute évidence l'objet du projet de loi dont nous sommes saisis. Cet amendement est l'un de ceux qui ont été proposés en comité par le gouvernement à ce moment-là. Il a été proposé au milieu de tout ce fatras d'autres amendements et de propositions que le gouvernement a présentés après la longue période de gestation qu'il a prise pour mettre au point ce projet de loi. Cela a entraîné certaines difficultés.

Dans le projet de loi actuel dont nous sommes saisis, l'expression «appareil de transmission exclu» est définie comme désignant:

> tout appareil effectuant une ou plusieurs des opérations suivantes:
>
> a) commutation des télécommunications;
>
> b) saisie, réception, mise en mémoire, classement, modification, récupération, sortie ou tout autre traitement de l'information;

—c'est la partie que nous essayons actuellement de modifier—

> c) commande de la vitesse, du code, du protocole, du contenu, de la forme, de l'acheminement ou d'autres aspects semblables de la transmission de l'information.

En outre, information désigne des:

> signes, signaux, écrits, images, sons ou renseignements de toute nature.

À propos de l'amendement de mon collègue, le député d'Okanagan—Shuswap, en supprimant les renvois à «réception» et «sortie», le CRTC a encore le pouvoir de réglementer l'installation et l'entretien des fils intérieurs ou situés dans les locaux d'un usager.

Actuellement le CRTC—comme mon collègue l'a mentionné plus tôt—est saisi d'une demande de la B.C. Telephone Company portant exactement sur la question dont nous parlons ici. Et cet amendement permettrait, du moins à notre avis, au CRTC de décider s'il veut ou non continuer à réglementer les fils intérieurs.

Mon collègue a expliqué avec plus de détails que je ne veux le faire certaines des grandes répercussions de ce dont nous sommes saisis et nos propositions à cet égard. Mais je voudrais me contenter de faire remarquer une chose à la Chambre et surtout au ministre qui s'est fâché il y a quelques instants et qui nous a dit qu'après toutes les études dont ce projet de loi avait fait l'objet, il était assurément trop tard pour commencer à envisager d'autres amendements à ce stade. Pour un gouvernement qui a proposé tant d'amendements et tant de modifications pendant que le comité essayait d'étudier le projet de loi article par article, je pense que c'est un peu comme quelqu'un qui voit la paille dans l'oeil de son voisin, mais pas la poutre dans le sien.

Le comité a eu du mal à saisir exactement ce que voulait le gouvernement, vu que les règles changeaient tous les jours.

• (1605)

Dans le cas de cet article en particulier, nous voulions apporter des amendements alors que le gouvernement faisait des changements impromptus à la partie exacte que nous voulions modifier. Le processus a été difficile.

J'espère que les votes à venir régleront la question en adoptant ou en rejetant certaines des propositions, soit celles de l'opposition officielle, soit celles du Nouveau Parti démocratique, pour que nous ayons au moins, dans un temps assez court, l'occasion de nous pencher de nouveau sur une mesure législative que tout le monde considère importante et nécessaire, du moins dans son contexte général, pour l'avenir d'une de nos industries les plus importantes sur le plan de notre marché intérieur et de l'exportation.

Cela peut paraître une modification mineure, mais nous pensons qu'elle est importante pour donner la souplesse nécessaire sur laquelle les consommateurs veulent pouvoir compter dans une industrie qui connaît

bien nos besoins et sait s'adapter rapidement aux changements.

M. Joe Fontana (London-Est): Monsieur le Président, je tiens à dire au sujet de l'amendement présenté par mon collègue d'Okanagan—Shuswap que nous appuyons aussi cette motion. Selon moi, cette motion vise à établir, sur le plan de la forme, ce que le gouvernement voudrait accomplir en inscrivant les mots *réception* et *sortie* dans le projet de loi, ce qui entraîne la nécessité d'un très grand nombre de définitions. La partie des définitions est donc très complexe.

Soyons réalistes. Finalement, nous aimerions mieux que le gouvernement arrive à ses fins au sujet de l'exemption consentie aux revendeurs par un autre moyen, plutôt que de le faire essentiellement par le biais des définitions.

Le processus aurait ainsi été beaucoup plus ouvert et transparent. La question des revendeurs aurait tout aussi bien pu être réglée au moyen des exemptions, plutôt que dans les définitions, car cette dernière méthode exige la définition d'un grand nombre de termes comme «information», «appareil de transmission exclu» et «installation de transmission», sans oublier la définition de «point d'arrivée du réseau».

L'amendement présenté par le député néo-démocrate est logique et il mérite d'être appuyé.

Le président suppléant (M. Paproski): La parole est au député de. . . Port Moody—Coquitlam.

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Monsieur le Président, je sais que la session achève et que vous êtes d'Edmonton. Me donnez-vous là l'occasion de confirmer le nom de ma circonscription? C'est Port Moody—Coquitlam.

Le président suppléant (M. Paproski): Je sais que c'est Port Moody—Coquitlam. J'étais simplement surpris de voir le député. Je regrette de ne pas l'avoir reconnu, parce que je connais très bien sa circonscription.

M. Waddell: Monsieur le Président, j'aurais dû le savoir. On m'a dit qu'au football, il ne fallait jamais se frotter à Steve Paproski, député d'Edmonton, parce qu'il réussissait toujours à arrêter le ballon.

Nous discutons d'un amendement intéressant, qui porte sur le câblage intérieur et extérieur. Je veux le placer dans son contexte avant de le commenter brièvement.

J'ai déjà été porte-parole du NPD pour les questions de communications. C'est maintenant le député d'Okanagan—Shuswap qui exécute efficacement ce travail. Son amendement porte, en réalité, sur la question du câblage intérieur et extérieur.

• (1610)

Je pense que le CRTC va rendre une décision demain. Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes est l'organisme qui régit la radiodiffusion, qui fixe certains tarifs de câblodistribution, pas tous, qui fixe les tarifs téléphoniques et les tarifs de télédiffusion qui sont très importants pour les Canadiens ordinaires étant donné que ce sont eux qui paient.

La décision qui va être rendue demain va vraisemblablement donner lieu à des disputes à savoir qui exactement va avoir accès à ces nouvelles formes de communications. Selon les nouvelles technologies, certains auront droit à la transmission par satellite, que l'on appelle communément le satellite de la *Guerre des étoiles*, ou pourront installer, sur leur téléviseur, une boîte leur permettant d'avoir accès à la télévision interactive. Nous entrons dans une nouvelle ère de la télévision. Il sera désormais possible, entre autres, de faire ses provisions ou de commander une pizza au moyen de la télévision.

Selon les sondages, les Canadiens sont prêts à payer plus pour leurs divertissements à la maison. Et quand je dis «payer», Dieu sait combien ils paient déjà!

C'est pourquoi je voudrais attirer l'attention de la Chambre tout d'abord sur la question très importante de savoir qui devrait contrôler tout le câblage nécessaire. Est-ce que ce sera les compagnies de câblodistribution actuelles, comme celle de M. Rogers, le grand ami du gouvernement actuel, Unitel, ou bien les compagnies de téléphone, qui sont probablement les seules qui pourraient leur livrer concurrence grâce aux lignes téléphoniques déjà installées dans les maisons? Nous avons des lignes de câblodistribution et des lignes téléphoniques. Il s'agit de savoir s'il serait préférable de n'avoir qu'une ligne au lieu de deux.

Il ne faut pas oublier que le Canada possède l'un des réseaux de télécommunications les plus avancés au monde. Nous étions et sommes toujours, je l'espère, les chefs de file mondiaux dans le domaine des communications. Nous devons conserver cette position. Et plus particulièrement, il faut que tout le monde reste branché, relié à cette technologie.

J'ai déjà dit à la Chambre que l'une des choses qui me fait peur lorsque nous avons de la concurrence et que nous nous en remettons uniquement aux forces du marché, c'est que seules les personnes dans les grands centres urbains soient raccordés à cette nouvelle technologie et que les gens qui habitent dans les régions rurales, même dans la vallée de l'Okanagan et d'autres régions du genre comme les Kootenays, par exemple, la circonscription de mon ami, ne soient pas raccordés.

Nous avons beaucoup de chance au Canada. Presque tout le monde a le câble. C'est un système fantastique. En fait, nous n'avons plus vraiment besoin du Parlement sous sa forme actuelle. Il suffit que nous ayons ces postes de télévision interactifs et tout le monde pourra voter à partir de son poste. Par exemple, la prochaine fois que nous voterons, au lieu de nous lever ici à la Chambre, nous n'aurions qu'à appuyer sur une touche; et nous pourrions demander à 15 millions de personnes de voter si nous le désirions. Les possibilités sont nombreuses. Cette bataille est cruciale.

Et cela explique pourquoi ce projet de loi revêt une telle importance. Qui contrôle le câblage intérieur? Est-ce que ce sera les compagnies téléphoniques, dont la plus importante est un groupe appelé Stentor, qui est en fait BC Tel, et Bell Téléphone, ou les câblodistributeurs, sous la houlette de tout un tas de gens mais surtout de Rogers, principal actionnaire d'Unitel? Tel est l'enjeu de la grande bataille qu'ils sont en train de se livrer.

Je veux cependant apporter la précision suivante dont il sera question demain aux audiences du CRTC. Si le CRTC exige des câblodistributeurs qu'ils investissent 200 millions de dollars dans la programmation canadienne, dans les communications au Canada et autres choses du genre, qui paiera? Les consommateurs. Les citoyens moyens de nos circonscriptions. Ce sont eux qui vont payer, pas les câblodistributeurs ni les compagnies téléphoniques. L'argent sortira de la poche du Canadien moyen, comme d'habitude.

Je pose la question suivante à la Chambre: combien de câbles doit-il y avoir dans une maison? Celui du câblodistributeur plus le câble du téléphone ou seulement un? Devrait-on le réglementer ou le nationaliser? Pour ma part, je pense que ce devrait être réglementé, mais complètement, de façon à ce que les câblodistributeurs n'échappent pas à la réglementation. Pour le moment, seulement une partie de leurs tarifs sont réglementés à l'inverse des compagnies téléphoniques dont tous les tarifs le sont.

Il y a quelques mois, les câblodistributeurs ont augmenté leurs tarifs dans ma circonscription, comme dans la vôtre d'ailleurs, monsieur le Président. Dans une brochure qu'ils ont envoyée à leurs abonnés, ils expliquaient que l'augmentation de 43c. avait été ordonnée par le CRTC. Dans une autre, ils disaient qu'ils avaient légèrement modifié les canaux, d'où l'augmentation de 52c. Je cite ces chiffres au hasard.

• (1615)

La troisième augmentation était de 3 $ parce que la compagnie leur offrait quelques chaînes supplémentaires sans préciser que ce tarif n'était pas régi par le CRTC et donc, sans dire aux gens qu'ils pouvaient refuser ces nouveaux services. Comme l'a dit Nancy Reagan, les gens n'ont qu'à dire non. Les gens auraient effectivement pu refuser de payer ces 3 $ supplémentaires, mais on ne leur a pas dit qu'ils pouvaient le faire. C'est ce qu'on appelle en marketing un abonnement par défaut.

J'ai adressé une lettre au CRTC il y a un mois ou deux. J'espère que dans la décision qu'il va prendre demain, le CRTC va interdire l'abonnement par défaut, comme cela a été fait aux États-Unis où c'est maintenant illégal.

Bref, cet amendement est très important pour la câblodistribution à domicile. C'est la technologie de l'avenir. Une technologie qui va faire l'objet de nouvelles techniques de marketing et de vente et que se disputent déjà les grandes compagnies de téléphone et de câblodistribution.

En fin de compte, ce sont les gens comme vous et moi qui devons en assumer les frais. Mes électeurs, les vôtres, sont en train de payer pour tout ça, c'est pourquoi nous devrions avoir notre mot à dire dans la façon dont ça fonctionne.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Paproski): Avant de donner la parole à l'honorable député de Prince George—Bulkley Valley, il est de mon devoir, conformément à l'article 38 du Règlement, de faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir: l'honorable députée de New Westminster—Burnaby—La violence faite aux femmes; l'honorable député de Hillsborough—Les anciens combattants; l'honorable député de Don Valley-Est—Le logement; l'honorable député de Davenport—L'environnement; et l'honorable députée d'Ottawa-Ouest—La défense nationale.

[*Traduction*]

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Monsieur le Président, j'interviens pour parler de certaines des modifications que mon collègue d'Okanagan—Shuswap a proposées au projet de loi C-62, une mesure extrêmement importante tendant à modifier la loi régissant le secteur des télécommunications au Canada. Je veux parler plus particulièrement de l'amendement qu'il propose au sujet des pouvoirs du CRTC. Je pense que

c'est essentiel. Cela peut ne pas paraître très important, mais lorsqu'on se penche sur les répercussions de certaines de ces modifications en matière de réglementation, on s'aperçoit qu'elles sont extrêmement importantes pour les foyers canadiens. En particulier, il est question du câblage intérieur et extérieur.

Je pense que l'amendement proposé par mon collègue est tout à fait raisonnable. Il ne dicte pas au CRTC sa conduite, mais en fait, on aurait la possibilité à tout le moins de continuer de donner au CRTC le pouvoir de décider si oui ou non il veut continuer à réglementer toute cette question. Je crois que c'est là un amendement tout à fait raisonnable et j'espère que le gouvernement envisagera de l'adopter.

Il faut penser aux répercussions de décisions de ce genre comme celle dont a parlé aujourd'hui un autre député, l'annonce en Colombie-Britannique par la compagnie de téléphone d'un certain nombre de licenciements. Il se peut qu'une partie du débat tourne autour des questions politiques entourant la déréglementation en ce qui concerne la décision du CRTC de ne pas accorder d'augmentation de tarif. L'entrée d'Unitel et d'autres compagnies sur le marché des appels interurbains découle de la déréglementation et c'est là l'orientation que nous prenons dans ce type de projet de loi.

Il suffit de se tourner vers les États-Unis pour voir ce vers quoi on se dirige. On a secoué tout ce secteur et, dans une certaine mesure, les grands réseaux de télécommunications accroissent peut-être leur rôle dans ce domaine aux États-Unis. Cela a certes entraîné une augmentation très marquée des prix et de la confusion sur le marché, et ce sont les consommateurs qui paient la note pour les campagnes publicitaires des entreprises.

Nous pensons parfois que la déréglementation va permettre de libérer le marché dans l'intérêt du consommateur, mais dans les secteurs qui ont été déréglementés, on a vu qu'en définitive, on a abouti à des échecs.

L'exemple le plus récent et le meilleur au Canada est celui de la déréglementation du secteur du transport aérien qui devait entraîner l'arrivée d'un grand nombre de compagnies aériennes. Il ne nous en reste plus que deux au mieux et personne ne sait au juste combien de temps elles pourront encore survivre.

Je pense que c'est là un exemple qui justifie les craintes que soulèvent les mesures proposées par le gouvernement dans ce projet de loi. Je trouve cet amendement raisonnable et j'espère que le gouvernement envisagera de l'adopter.

• (1620)

L'hon. Perrin Beatty (ministre des Communications): Monsieur le Président, j'ai écouté avec grand intérêt les arguments présentés par mes collègues d'en face relativement à cette motion.

Je suppose que mon opinion juridique a la même valeur que celle de mes collègues d'en face et que celle de la députée de Mont-Royal. Cependant, j'ai le privilège de pouvoir consulter les légistes de la Couronne qui peuvent me conseiller relativement aux conséquences d'un amendement comme celui-ci.

Je peux affirmer au député d'Okanagan—Shuswap que la motion qu'il propose est inutile, l'objet n'étant pas de soustraire certaines lignes à l'application de la loi, au moyen de cet amendement. Comme l'a déclaré ma collègue de Mont-Royal, l'objectif est de voir à ce que, dans les cas des revendeurs ou d'autres personnes légitimement soustraites aux dispositions de ce projet de loi, l'exemption soit effectivement mise en application.

On me dit que la définition d'appareil de transmission exclu ne sert qu'à écarter les entreprises qui ne devraient pas être réglementées et c'était précisément l'objectif visé. Ma collègue de Mont-Royal l'a souligné un peu plus tôt et je crois qu'elle avait parfaitement raison. Dès qu'une entreprise est définie comme entreprise canadienne, tous les aspects de son exploitation, y compris la prestation de services locaux, sont sujets à un oubli de la part du CRTC. Le CRTC pourrait décider de ne pas insister pour que les compagnies de téléphone installent le câblage intérieur, sauf si l'intérêt public était en jeu et seulement si, de l'avis du CRTC, qui fait fonction de régulateur de notre système de télécommunications, il y avait intérêt à ne pas exiger que les compagnies de téléphone installent ce câblage intérieur. En agitant ce spectre, mes collègues d'en face créent des peurs inutiles.

Le CRTC est là. Le CRTC est là pour réglementer les industries qui tombent légitimement sous le régime du projet de loi, et pour voir à ce qu'il soit dûment tenu compte en tout temps des intérêts du public, et c'est précisément ce que fera cet organisme. Le projet de loi a pour objet de régir les industries qui ne devaient pas être visées, et c'est précisément ce que fait cet article.

L'amendement présenté par le député propose de soustraire à l'application de la loi des appareils de saisie et de sortie comme des claviers et des imprimantes. Cela signifierait que ces appareils ne seraient pas exemptés, du fait qu'ils sont branchés. Les conseillers juridiques de la

couronne m'ont donné l'assurance que c'est ce qu'on désigne ici par appareils de saisie et de sortie.

Je prends bonne note des préoccupations énoncées par mes collègues d'en face et je vois que la question les préoccupe vraiment. Je suis heureux de pouvoir les rassurer encore une fois. Je souscris également à ce que disaient mes collègues, à savoir que ce projet de loi est une mesure importante qui mérite toute notre attention. C'est pourquoi je propose, conformément au paragraphe 26(1) du Règlement:

> Que la Chambre continue de siéger après l'heure ordinaire de l'ajournement afin de poursuivre l'étude du projet de loi C-62, Loi concernant les télécommunications.

Je crois, monsieur le Président, que la motion n'est pas sujette à débat.

Et plus de 15 députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): La motion est retirée d'office, conformément au paragraphe 26(2) du Règlement.

M. Raymond Skelly (North Island—Powell River): Monsieur le Président, j'interviens à nouveau pour exprimer des inquiétudes dont ont fait part les orateurs précédents au sujet de ce projet de loi.

• (1625)

Je remarque que le ministre s'est levé brièvement pour commenter l'amendement que propose mon collègue. En fait, cet amendement prévoit à nouveau des mesures en vue de faire passer le coût du réseau téléphonique de base de la société de téléphone au propriétaire.

À la Chambre, le ministre tente de convaincre tout le monde que tout va bien et qu'aucune de nos inquiétudes ne se matérialisera. Pour ma part, je crois réellement que ces inquiétudes sont fondées. Dans le passé, le gouvernement a déjà dit aux députés de l'opposition et à la population canadienne qu'ils s'inquiétaient inutilement, car tout ce qu'il faisait, c'était dans leur meilleur intérêt, mais les faits ont prouvé qu'il avait tort. Il a fait beaucoup de mal dans certains cas.

Selon l'amendement dont nous sommes saisis, les fournisseurs de services pourraient éluder le coût des services internes fournis aux acheteurs de services téléphoniques. À mon avis, cela est contraire à ce que le ministre décrit comme étant la conséquence naturelle de l'action du gouvernement. Je crois que le gouvernement a fait en sorte qu'avec le temps, les sociétés canadiennes ne soient plus des partenaires importants dans ce secteur.

Cela me fait beaucoup penser à l'arrangement concernant les Lignes aériennes Canadien, où le gouvernement semble vouloir permettre à un transporteur américain de prendre le contrôle d'un transporteur canadien. D'ici dix ans, ce sont les Américains qui domineront notre réseau de transport aérien. Ce sont précisément les craintes qu'entretiennent mes électeurs. C'est ce qu'ils me disent.

Dans le secteur du téléphone au Canada, nous voyons le gouvernement qui ouvre la porte à Unitel. Maintenant, nous avons deux sociétés concurrentielles qui offrent le service téléphonique, qui est un service public de base. Dès qu'Unitel obtient ce droit, elle vend une part importante de ses actions à AT&T aux États-Unis, qui est probablement la plus grande compagnie de télécommunication en Amérique du Nord. Il semble qu'Unitel dispose d'une capacité excédentaire énorme qui sera acheminée aux États-Unis.

Cette situation entraînera inévitablement des coûts très élevés pour les entreprises canadiennes qui fournissent des services de télécommunication. Les compagnies de téléphone au Canada vont réagir. Nos entreprises de télécommunication s'efforceront de réduire leurs coûts en mettant des travailleurs canadiens à pied. Ces entreprises vont aussi essayer de cesser de fournir des services aux Canadiens, comme le souligne la motion, en escamotant des responsabilités qu'elles assumaient auparavant.

La motion vise à empêcher cela. Évidemment, l'opposition n'a d'autre choix que de présenter cette motion et de demander au gouvernement de modifier sa politique nationale de télécommunication afin d'empêcher l'adoption d'une telle mesure et d'éviter qu'une compagnie comme Unitel ait accès au réseau canadien de télécommunication pour ensuite permettre à un géant comme AT&T d'y avoir aussi accès.

Il est évident que, dans le secteur des télécommunications, le gouvernement conservateur souhaite créer en Amérique du Nord un marché commun qui, à la longue, prendra de l'expansion et sera dominé par les Américains. Le Canada deviendra un autre Porto Rico. Cette situation aura comme conséquence ultime d'entraîner le licenciement de centaines, voire de milliers de travailleurs de l'industrie des télécommunications au Canada, de même qu'une augmentation du coût des services téléphoniques de base fournis aux consommateurs.

C'est ce qui se produit dans le secteur des transports, avec l'Accord de libre-échange nord-américain. Le gouvernement est en train de vendre le Canada aux États-Unis. S'il reste au pouvoir encore un peu plus longtemps,

nous allons ressembler à Porto Rico. En fait, la situation de Porto Rico pourrait même être meilleure que la nôtre.

M. Mac Harb (Ottawa–Centre): Monsieur le Président, vous ne tarderiez pas à constater vous–même à quel point il peut devenir lourd de prévoir de nouvelles définitions pour dire ce qui est exclu et ce qui ne l'est pas. À mon avis, si nous suivions la recommandation du CRTC en la matière, nous n'en serions pas là.

• (1630)

C'est pourquoi je serais porté à me rallier à mon collègue, à accepter l'explication que le ministre a donnée à la Chambre et à dire que la meilleure solution est sans doute celle qui nous est proposée.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est–elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Paproski): Le vote porte sur la motion nº 1. Plaît–il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): À mon avis, les non l'emportent. Je déclare la motion rejetée à la majorité.

(La motion nº 1 est rejetée.)

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap) propose:

Motion nº 6.

Qu'on modifie le projet de loi C–62, à l'article 7, en ajoutant à la suite de la ligne 12, page 4, ce qui suit:

«*b*) renforcer l'expression et la communication de l'identité culturelle du Canada;».

Motion nº 7.

Qu'on modifie le projet de loi C–62, à l'article 7, en retranchant les lignes 29 à 33, page 4, et en les remplaçant par ce qui suit:

«*f*) favoriser le libre jeu du marché en ce qui concerne la fourniture de services de télécommunications, le faire, en premier lieu dans l'intérêt du public, en second lieu, dans l'intérêt de ceux qui sont en concurrence dans la fourniture de services de télécommunications et le faire d'une manière qui respecte les objectifs énoncés à l'alinéa *b*) ;».

Motion nº 8.

Qu'on modifie le projet de loi C–62, à l'article 7, en retranchant les lignes 29 à 33, page 4, et en les remplaçant par ce qui suit:

«*f*) favoriser la tenue de consultations régulières entre les gouvernements fédéral et provinciaux dans le but de promouvoir un développement industriel des régions qui s'appuie sur les atouts et le potentiel de chaque province en matière de télécommunications;».

Motion nº 10.

Qu'on modifie le projet de loi C–62, à l'article 7, en retranchant la ligne 43, page 4, et en la remplaçant par ce qui suit:

«services de télécommunications;

j) encourager l'innovation en ce qui touche la fourniture de services de télécommunications, notamment la fourniture de services tels les services de vidéo, de présentations multi–média et de télévision interactive.»

Motion nº 11.

Qu'on modifie le projet de loi C–62, à l'article 7, en ajoutant à la suite de la ligne 43, page 4, ce qui suit:

«(2) Les objectifs énoncés aux alinéas (1)*a*), *c*), *d*), *e*), *f*), *g*) et *h*) ne peuvent être mis en oeuvre d'une manière incompatible avec l'objectif énoncé à l'alinéa (1) *b*) ou qui y porte atteinte.»

—Monsieur le Président, ces motions ont été regroupées parce qu'elles portent sur un article d'une très grande importance, l'article 7 du projet de loi. Dans cet article sont pour l'essentiel énoncés les objectifs de la politique de télécommunications du Canada. Un certain nombre de motions se rapportent à l'article 7 du projet de loi, ce qui explique pourquoi elles ont été groupées.

C'est cet article qui a, semble–t–il, tenu le comité législatif occupé pour un certain temps. Nous avons beaucoup discuté de l'orientation que le gouvernement veut imprimer à la politique de télécommunications énoncée dans ce projet de loi, orientation à laquelle je m'oppose. Je pense d'ailleurs que ma collègue, la députée de Mont–Royal s'oppose elle aussi à de nombreuses dispositions du projet de loi et à l'orientation que propose le gouvernement.

• (1635)

C'est dans cette disposition particulière que le gouvernement s'était engagé au départ non seulement à préserver et à développer un système canadien de télécommunications, mais aussi à sauvegarder l'intégrité culturelle de notre pays. Elle a été la source d'une grande confusion et bien des discussions quand il s'est révélé plus tard que le gouvernement était revenu sur sa décision et qu'il ne voulait plus qu'il soit question de culture dans la politique de télécommunication.

Il y a eu de nombreuses interventions sur ce point. Bien des groupes artistiques et culturels ont contesté vivement cette volte-face du gouvernement quant à l'inclusion de la culture parmi les objectifs généraux, dans l'orientation générale de notre politique de télécommunication. Il est vraiment regrettable que le gouvernement se soit ravisé sur ce point parce qu'il a omis le fondement même de la convergence qui s'opère dans cette industrie, c'est-à-dire, comme l'a si bien dit Marshall McLuhan autrefois, c'est le moyen d'expression lui-même qui est le message.

Le gouvernement a commis une erreur quand il a décidé de supprimer la mention de la culture dans cet article en particulier. Il s'est également trompé dans l'ordre de priorité des objectifs qu'il avait établis au départ.

La motion nº 6 que j'ai proposée à l'égard de l'article 7 aurait essentiellement pour effet d'insérer, à la ligne 12, page 4 du projet de loi, l'engagement de: «renforcer l'expression et la communication de l'identité culturelle du Canada.» Il s'agit d'une variation sur un thème que le gouvernement a décidé de faire sauter du projet de loi.

L'Alliance des artistes canadiens du cinéma a protesté contre la suppression de la disposition se rapportant à la culture canadienne. Je voudrais vous citer un extrait de l'exposé qu'elle a présenté au comité. Voici le texte: «Accepter la recommandation voulant que soient supprimées toutes les mentions de la souveraineté et de la culture, ce serait refuser de tenir compte des répercussions à long terme de la convergence technologique. Ce serait céder à une fièvre de déréglementation qui serait prématurée.

Beaucoup de questions se posent à propos de l'acheminement de l'information par les réseaux de télécommunication. Il y a par exemple la fibre optique, le câble-ruban, le câble coaxial, etc. Des questions restent sans réponse. Par exemple l'accès par les services de programmation et l'indemnisation au titre des droits sur le contenu diffusé.

En outre, nous estimons que ceux qui préconisent l'élimination des dispositions à caractère social et culturel dans le projet de loi se font une conception étroite de l'importance de l'information et des occasions d'affaires qui peuvent être en cause. En somme, ils ne tiennent compte que de leurs résultats financiers, au détriment de l'intérêt public supérieur.»

De nombreuses explications ont été avancées sur les raisons qui ont poussé le gouvernement à décider d'éliminer la dimension culturelle, mais cela se résume en fait à une question de résultats financiers. Les députés québécois du gouvernement ont décidé de supprimer cet élément parce que, comme nous le savons tous, le Québec cherche depuis longtemps à affirmer sa complète souveraineté en matière culturelle et ne voudrait pas que la question de la culture soit intégrée à une politique nationale des télécommunications. C'est là une erreur.

Je pense représenter le point de vue des Canadiens de l'Ouest. Nous sommes profondément convaincus que la culture est indissociable de notre structure de télécommunications et que la loi devrait en tenir compte.

La motion nº 8 tend à amender l'article 7. Cet amendement comprend une disposition précise prévoyant des consultations entre les gouvernements fédéral et provinciaux pour que la politique nationale de télécommunications que nous tentons d'énoncer dans ce projet de loi favorise bel et bien le développement industriel régional dans le domaine des télécommunications.

Les objectifs énumérés dans le projet de loi ne renferment aucune disposition explicite prévoyant des consultations entre les gouvernements fédéral et provinciaux, ni aucun cadre officiel garantissant la tenue de ces consultations.

En fait, dans les mémoires qu'il a présentés, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a proposé qu'on modifie l'article 7 pour qu'il prévoie des consultations entre les gouvernements fédéral et provinciaux, afin de garantir que la politique nationale de télécommunications favorisera un développement industriel qui s'appuie sur les atouts et les possibilités de chaque province. Il a ensuite proposé que les exigences en matière de réglementation soient accessibles aux usagers et aux fournisseurs de services de télécommunications dans les provinces et que ces exigences soient adaptées à leurs besoins.

• (1640)

Cet amendement vise au moins à structurer quelque peu un processus de consultations.

La motion nº 10 encouragerait activement l'innovation dans les technologies.

Les objectifs globaux de tout grand projet de loi, comme celui qui porte sur les télécommunications, devraient comprendre un engagement qui consisterait à rendre l'industrie plus concurrentielle et plus efficace, ce que le gouvernement cherche tellement à faire.

Or, le gouvernement n'a pas pu s'assurer que nous ferions tout notre possible non seulement pour élaborer des techniques innovatrices dans certains centres du Canada, mais également pour disséminer nos progrès technologiques et nos moyens de recherche et de développement dans toutes les régions du Canada.

Au cours des discussions, nous avons longuement débattu la question de savoir s'il faudrait parler d'un engagement au Canada ou dans tout le Canada. Je soutenais que les entreprises qui se livrent à la recherche et au développement sont centralisées. Le centre du Canada, l'Ontario et le Québec, a certainement la part du lion pour ce qui est du développement industriel de même que de la recherche et du développement.

Vu l'importance et la dispersion de l'industrie des télécommunications, je pense que nous devrions prendre des mesures précises pour essayer d'avoir un développement plus homogène dans le pays. Il faudrait faire en sorte que les secteurs innovateurs et de haute technologie qui surgissent du fait de la révolution technologique se développent non pas au Canada, mais dans tout le Canada. Il serait bon de les utiliser comme une sorte d'outil de développement industriel et régional.

J'ai été plutôt surpris de constater, en discutant de cette partie, que le gouvernement voulait absolument s'en remettre aux forces du marché et à la nature toujours plus compétitive de l'industrie et ne pas assurer la protection, par exemple, des emplois canadiens dans l'industrie. Il n'y a aucun engagement de la part du gouvernement pour utiliser la politique des télécommunications comme une sorte d'initiative de politique sociale visant à promouvoir l'expansion des emplois canadiens.

Nous avons un exemple des problèmes qui se posent dans la décision de BC Tel, mentionnée aujourd'hui, de licencier 820 employés à cause de la concurrence d'une société détenue à 20 p. 100 par des Américains. Nous voyons une invasion graduelle de l'industrie canadienne par les forces du marché américaines.

Il est regrettable que le gouvernement n'ait pas jugé bon de prévoir un engagement qui consisterait à protéger les emplois canadiens dans cette partie de notre politique des télécommunications.

L'hon. Perrin Beatty (ministre des Communications): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir la possibilité de parler de cette motion.

Le député d'Okanagan—Shuswap soulève à nouveau un point qu'il avait déjà abordé plus tôt pendant la période des questions, quand il parle des licenciements qui ont eu lieu dans le cas de BC Tel. Il mentionne le fait qu'on concurrence cette société. Il estime que cela entraîne l'américanisation du réseau téléphonique canadien.

• (1645)

Nous déplorons tous le fait qu'une société canadienne licencie des employés, mais il est étrange de voir la crédulité des gens qui écoutent le député nous raconter aujourd'hui que le fait qu'Unitel concurrence BC Tel est en quelque sorte la preuve de l'américanisation du réseau canadien. Il sait très bien qu'Unitel a un pourcentage de propriété canadienne qui est bien supérieur à celui de BC Tel.

Comment le fait de permettre qu'Unitel fasse concurrence à BC Tel en Colombie-Britannique peut-il avoir pour conséquence l'américanisation du réseau téléphonique canadien? Bien au contraire, BC Tel est une société dont la propriété est actuellement protégée et qui doit l'être du fait que la mainmise américaine y est considérable. Je tenais d'abord et avant tout à préciser ce fait.

Le deuxième point que soulève le député est extrêmement intéressant. Il a trait au fait qu'au beau milieu du débat en comité, le gouvernement a décidé de modifier la loi de façon à ce qu'il ne soit pas fait mention de la culture. Pourquoi a-t-il agi ainsi? C'est la première question que tout député est en droit de poser. Deuxièmement, quelles seront les conséquences de ce geste? Est-ce que cet amendement proposé par le gouvernement aura pour effet de réduire le rôle du gouvernement dans le dossier culturel? Est-ce que l'absence de dispositions touchant cet aspect dans le projet de loi va empêcher le gouvernement de faire quelque chose dans l'intérêt de la culture canadienne?

Rien ne pourrait être plus faux qu'une telle supposition. Le comité du Sénat a recommandé qu'on élimine ces éléments à la suite, essentiellement, de deux préoccupations exprimées par des témoins selon qui. . .

M. MacWilliam: Du Québec.

M. Beatty: Le député dit du Québec. Il croit que ce changement n'est pas justifié parce que ce sont des Québécois qui s'inquiètent de ce genre de chose. Je ne suis pas d'accord. Je crois que nous avons le devoir, à la Chambre, d'écouter tous les Canadiens, d'où qu'ils viennent, et de leur témoigner à tous le même respect.

Ces témoins nous ont dit que les dispositions en question allaient à l'encontre de l'objectif général du projet de loi, qui vise à réglementer l'acheminement des télécommunications, et non leur contenu. Selon eux, certaines provinces pouvaient considérer la mention de la culture comme une menace à leur capacité d'assumer leurs responsabilités.

Le gouvernement n'a aucunement l'intention de se servir de son autorité en matière de télécommunications pour diminuer le rôle des provinces dans les affaires culturelles. Une telle idée est absurde.

Quel que soit le mérite de ces observations—le gouvernement doute fort qu'elles soient justifiées—, nous avons accepté de retirer les dispositions en question parce qu'elles ne sont pas essentielles au projet de loi.

Il n'est pas essentiel de faire précisément référence à la culture, parce que ce projet de loi reconnaît clairement, par d'autres moyens, l'importance croissante des télécommunications en tant que mode de transmission de produits et services culturels. La politique établit clairement «le caractère essentiel des télécommunications pour l'identité et la souveraineté canadiennes» et le fait que le système de télécommunications doit contribuer à «enrichir et renforcer la structure sociale et économique du Canada».

C'est certain que notre culture est un élément fondamental de notre identité et c'est tout aussi certain que nos produits et nos services culturels constituent un élément important de la trame sociale et économique du Canada. Les télécommunications servent à rapprocher les gens de ce pays au moyen de toute une série d'activités allant de la conversation privée à la transmission de données et d'information, en passant par les transactions commerciales et les produits et services culturels. Sur ce point, tout est très clair.

En outre, certains disent craindre qu'il n'y ait sur le plan législatif une zone grise entre le projet de loi C-62, qui régit les télécommunications, et la Loi de 1991 sur la radiodiffusion. Il sont simplement mal informés.

Ces deux mesures législatives ont été en grande partie conçues pour se compléter. Il est clair, d'après les définitions juridiques qu'elles contiennent, que la radiodiffusion fait partie intégrante des télécommunications et que, si elle n'est pas visée dans le projet de loi C-62, c'est parce qu'elle fait l'objet d'une mesure législative distincte. Non seulement cela, compte tenu de la tendance à converger des technologies et des services de radiodiffusion, les deux mesures législatives ont été conçues de façon à être technologiquement neutres, ceci précisément pour éviter toute zone grise. Il n'y a tout simplement pas de problème.

Ces deux mesures législatives donnent au CRTC, dans les limites imposées par la Charte des droits et libertés, le pouvoir général de régir les télécommunications et la radiodiffusion dans l'intérêt du public et lui laissent la flexibilité et la latitude requises afin de tenir compte de la nature de plus en plus interdépendante de ces activités et en fait, du contenu et de la distribution dans le secteur de convergence. Il est clair que les préoccupations dont nous a fait part le député ne sont absolument pas légitimes. Cette mesure législative n'a nullement pour but de nuire à la capacité du gouvernement fédéral de légiférer ou d'intervenir dans le domaine de la culture. En fait, aucun témoignage fait devant le comité—je dis bien aucun—n'a laissé entendre qu'un tel amendement empêcherait le gouvernement fédéral de faire son travail ou transférerait aux provinces des pouvoirs qu'elles n'ont pas à ce jour. Loin de là.

• (1650)

Cette mesure législative a, par contre, pour but de veiller à ce que le Parlement soit sensible aux préoccupations qui ont été exprimées dans diverses régions du Canada et surtout, à ce que personne ne puisse avancer l'argument bidon qu'en quelque sorte on se sert du système de télécommunications et des lois en matière de télécommunications pour retirer aux provinces ce qui leur appartient légitimement. Ce n'est tout simplement pas légitime.

Conformément au paragraphe 26(1) du Règlement, je propose:

Initiatives ministérielles

Que la Chambre continue de siéger au-delà de l'heure ordinaire de l'ajournement afin de poursuivre l'étude du projet de loi C-62, Loi concernant les télécommunications.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre a entendu la motion du ministre. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément aux dispositions du paragraphe 26 (2) du Règlement, si 15 députés s'opposent à cette motion, la motion sera rejetée. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Et plus de 15 députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): Plus de 15 députés s'étant levés, la motion est retirée d'office.

M. Raymond Skelly (North Island—Powell River): Monsieur le Président, si je suis ici aujourd'hui, c'est que je tenais notamment à entendre ce qu'avait à dire le ministre des Communications. Je trouve toujours ses propos stimulants et rafraîchissants.

Franchement, je suis surpris de voir à quel point le ministre excelle dans l'illustration de contradictions, à quel point il est habile dans l'art de rapprocher deux choses contradictoires, en l'occurrence les progressistes-conservateurs et la crédibilité des conservateurs. Peut-être va-t-il nous distraire encore aujourd'hui s'il prend de nouveau la parole pour défendre cette initiative stérile.

En ce qui concerne ces amendements, le ministre des Communications ne reconnaît tout simplement pas les efforts déployés par mon collègue, le député d'Okanagan—Shuswap, pour protéger les emplois au Canada. Les motions que nous examinons sont importantes. Or, le ministre les traite de façon cavalière. Quelque 820 employés de la BC Tel ont été mis à pied à cause des politiques du gouvernement conservateur. Pour le ministre des Communications et l'ensemble du gouvernement conservateur, ça n'a aucune importance, j'en suis sûr.

Les questions dont traitent les amendements de mon collègue ont été soulevées une fois de plus et tout aussi vite écartées. J'adore l'intervention du ministre à la Chambre. Il nous recommande de ne pas nous faire de mauvais sang avec nos amendements, prétendant que ce n'est vraiment pas la peine d'inclure ces mesures de protection dans le projet de loi. «Faites-moi confiance. Je vous ai envoyé votre chèque. Je m'occupe de vous», dit-il.

Ça fait neuf ans que ce gouvernement s'occupe de nous et s'il reste encore un morceau du Canada quand son mandat expire, plus d'un Canadien sera surpris.

Les amendements que nous propose aujourd'hui mon collègue d'Okanagan—Shuswap visent à protéger les emplois des Canadiens dans ce secteur par le biais de cette mesure législative. Il fait aussi remarquer que nous avons là une véritable occasion de sauvegarder et de favoriser la culture canadienne que le gouvernement conservateur a tout simplement foulée aux pieds avec tous les autres intérêts canadiens.

Il est intéressant de voir que le ministre des Communications ne qualifie pas le projet qui nous est présenté aujourd'hui comme l'américanisation d'une autre industrie canadienne, aggravant encore le problème. Nous savons que nous avons été condamnés étant donné l'ampleur de la propriété étrangère au pays. Les gouvernements libéraux antérieurs ont laissé ce phénomène prendre des proportions gigantesques.

La majorité des habitants de la Colombie-Britannique regrettent que GT&E ait acquis le contrôle de la compagnie de téléphone de cette province.

• (1655)

Durant son mandat, de 1972 à 1975, le gouvernement néo-démocrate a tenté de corriger cette anomalie afin d'améliorer la position des Canadiens et des Britanno-Colombiens au sein de BC Tel. Malheureusement, le gouvernement libéral de Pierre Trudeau a fait obstacle à cet effort, mais ce faisant, il n'a pas trahi l'entreprise comme l'ont fait les conservateurs.

Il existe une entreprise à propriété étrangère en Colombie-Britannique et le degré de propriété américaine est injurieux pour les habitants de cette province. Nous aimerions que cela change.

Le gouvernement libéral antérieur, sous la direction de Pierre Elliott Trudeau, a empêché le gouvernement néo-démocrate de la Colombie-Britannique de renforcer la position des Canadiens au sein de cette entreprise. Le ministre des Communications déclare maintenant que de toute façon il s'agit d'un fait accompli et qu'on peut donc laisser Unitel accaparer une part du marché et lui permettre de vendre 25 p. 100 de ses actions à AT&T.

Les conservateurs disent que, puisque les Américains sont entrés au pays, tout est déjà perdu à l'avance et que la seule chose à faire est de fomenter une guerre entre les

géants américains, c'est-à-dire GT&E et AT&T, qui lutteront pour obtenir le contrôle du Canada, ce qui, en fin de compte, ne saurait qu'avantager le Canada.

Quelles absurdités! Si ces gens étaient des Canadiens et s'intéressaient tant soi peu à notre pays, ils s'efforceraient de mettre fin à un tel phénomène et d'extirper cette tumeur cancéreuse que constitue la propriété étrangère au Canada.

Je considère que la déclaration du ministre à la Chambre est absolument offensante lorsqu'il affirme que nous pourrions céder davantage de nos entreprises aux Américains. C'est tout à fait faux et son parti sera cloué au pilori pour cela.

Je tiens à féliciter mon collègue pour avoir présenté ces amendements qui soulèvent des questions essentielles. L'une a trait à la protection de l'emploi au Canada, dont le ministre et le gouvernement conservateurs refusent de reconnaître la pertinence, estimant que l'emploi doit être sacrifié aux forces du marché, à la privatisation, à la déréglementation et aux accords commerciaux, qu'on pourra toujours avoir une relance sans emplois puisqu'il y aura une relance de toute façon, qu'on peut se débarrasser des emplois des Canadiens. Le ministre l'a dit à la Chambre, et je trouve cela dégoûtant.

Il est regrettable de voir le gouvernement conservateur en train de vendre le pays aux États-Unis, de le sacrifier aux accords commerciaux, à l'Accord de libre-échange canado-américain, à l'Accord de libre-échange nord-américain. Toute la stratégie sous-jacente à la privatisation et à la déréglementation vise à créer un environnement propice à l'apparition d'une union économique avec les États-Unis; un environnement où le Canada deviendra un autre Porto Rico, où les sociétés américaines domineront les transports, les communications, le secteur de la fabrication et celui des services.

Il est regrettable que l'autre parti d'opposition à la Chambre ne déclare pas clairement qu'il inverserait la tendance et ne suivrait pas dans la foulée de l'ancien gouvernement libéral, en étendant encore le contrôle étranger au Canada. Il est regrettable qu'il ne déclare pas qu'il annulerait ces accords commerciaux, qu'il ne les mettrait pas en oeuvre malgré les mesures adoptées par le gouvernement conservateur à la Chambre; et qu'il mettrait un frein à la privatisation et à la déréglementation qui ont causé tellement de tort au Canada.

Mme Sheila Finestone (Mont-Royal): Monsieur le Président, il s'agit là d'un article extrêmement intéressant et c'est probablement la clé pour nous permettre de connaître la nature du secteur des télécommunications à l'avenir.

Il s'agit en l'occurrence de l'article portant sur la politique canadienne de télécommunication et ses objectifs. Il est intéressant de noter qu'on précise notamment que «la présente loi affirme le caractère essentiel des télécommunications pour l'identité et la souveraineté canadiennes.» On ajoute que «la politique canadienne de télécommunication vise à favoriser le développement ordonné des télécommunications partout au Canada en un système qui contribue à sauvegarder, enrichir et renforcer la structure sociale et économique du Canada et de ses régions.»

Ce qui est intéressant, c'est que dans les neuf alinéas allant de a) à i) de l'article 7, on précise toute la structure en question.

Le ministre et le gouvernement ont oublié de se pencher notamment sur toute la question de la technologie et de la téléphonie dans ses aspects les plus larges. Lorsqu'il est intervenu ici tout à l'heure et même au comité, à de nombreuses reprises, il a précisé très clairement qu'à son avis, on soulevait une question spécieuse à ce sujet.

Tous ceux qui veulent en savoir plus à ce sujet peuvent lire le hansard et se pencher alors sur toute la question du chevauchement des compétences avec les provinces. Le ministre a expliqué que, selon lui, la souveraineté et l'identité canadiennes subsumaient la culture et qu'il était donc inutile de faire figurer la culture dans le projet de loi.

Le président suppléant (M. Paproski): J'adore écouter la députée et il lui restera sept minutes lorsque nous reprendrons le débat sur cette question à la Chambre.

Comme il est 17 heures, conformément au paragraphe 30(6) du Règlement, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Traduction*]

L'ENVIRONNEMENT

LES ÉVALUATIONS DE L'IMPACT

Mme Lynn Hunter (Saanich—Les Îles-du-Golfe) propose:

> Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait exiger que l'on procède à une évaluation des risques environnementaux des navires et cargos qui demandent à mouiller parmi les îles du Golfe ou à moins de trois milles d'endroits de la côte qui sont fragiles sur le plan environnemental, et que l'on obtienne l'aval des collectivités concernées avant de les y autoriser.

. . .Monsieur le Président, en intervenant pour faire valoir le bien-fondé de ma motion, je voudrais m'arrêter sur trois points. Je vais procéder méthodiquement.

Les observations que je présente aujourd'hui portent avant tout sur le besoin de consulter la collectivité et sur la gestion responsable de notre environnement local. Je parlerai ensuite du processus d'évaluation environnementale. Enfin, je traiterai de l'ancrage de navires et de vraquiers à proximité des îles du Golfe.

Il y a deux ans, j'ai proposé que les îles du Golfe soient considérées comme ayant le statut de réserve de la biosphère. Bien qu'on le saisisse mal, le Programme de réserve de la biosphère de l'ONU comprend une méthode de planification et de gestion qui fait appel à la collaboration des intérêts publics et privés pour trouver des solutions efficaces aux problèmes que nous affrontons.

Tout au long de mon mandat à titre de députée de Saanich—Les Îles-du-Golfe, j'ai cherché des solutions aux problèmes concernant l'environnement et le développement des îles du Golfe. La motion que je parraine est une autre manifestation de mon inquiétude envers ces îles magnifiques.

Un rappel historique s'avérera peut-être utile. Sous l'ancien gouvernement néo-démocrate de la province, dirigé par mon collègue de Esquimalt—Juan de Fuca, la société Islands Trust a vu le jour. L'établissement de cette société résultait de la reconnaissance par le gouvernement provincial des qualités uniques des îles du Golfe, ces joyaux qui se trouvent entre la métropole de Vancouver et la grande île de Vancouver qui connaît une rapide expansion.

Islands Trust avait pour mandat de préserver et protéger ces îles. Vingt ans plus tard, la menace qui pèse sur ces îles est 100 fois plus grande. Ce ne sont pas seulement les îles mêmes qui sont menacées, mais aussi les voies de navigation qui les entourent.

J'insiste tout d'abord sur la nécessité de consulter la collectivité. Je voudrais rappeler comment une situation risque parfois de s'envenimer. Un électeur m'a rapporté aujourd'hui la conclusion plutôt malheureuse d'une situation qui durait depuis plus d'un mois au nord de l'île Pender.

Je note la présence du ministre des Communications. Il devrait peut-être prêter l'oreille à ce que je vais dire. Il s'agit de la société Cantel qui est passée au-dessus des responsables locaux de Islands Trust et qui a obtenu un permis de construction pour ériger une tour de transmission sur l'île Pender.

Le district régional de la capitale a accordé ce permis par erreur. En effet, on a reconnu que c'était une erreur. D'après ce qu'on me rapporte, le ministre des Communications, malgré les protestations des habitants de l'île, n'a ordonné aucune évaluation environnementale ni aucune consultation auprès de la société Islands Trust, de sorte qu'on n'a absolument pas tenu compte de la compétence de la société dans cette affaire.

• (1705)

Un résidant de ma circonscription m'a dit qu'une licence avait été accordée à Rogers Cantel pour se servir de cette tour. Ce qui s'est passé est tout à fait contraire à ce que l'on attend du système. La société Islands Trust a le mandat de préserver et de protéger le District régional de la capitale. Elle a reconnu avoir délivré le permis de construction par erreur.

Malgré les protestations de nombreux insulaires et malgré mon intervention, le ministre des Communications a accordé une licence temporaire. Cette histoire ressemble beaucoup à celle de David et Goliath, sauf que dans ce cas-ci j'ai bien peur que Goliath l'emporte.

Nous savons que Rogers Cantel a de bons contacts que n'ont pas les résidants de l'île Pender Nord. La tour est érigée sur une colline qui fait partie de la ligne de séparation des eaux. L'eau est une ressource très rare et très précieuse sur les îles. Le chemin qui mène à la tour a été construit sans tenir compte des risques environnementaux. Aucune évaluation pertinente n'a été faite.

Il n'y a pas eu consultation. Il n'y a pas de structure. Islands Trust n'a pas les moyens de résister à ce genre de pression. Nous discutons aujourd'hui des navires et cargos qui mouillent autour des îles du Golfe, mais cet exemple illustre la vulnérabilité de ces îles.

La croissance et les pressions sont cent fois plus grandes maintenant qu'à l'époque où Islands Trust a été créée par l'ancien gouvernement néo-démocrate de Dave Barrett. Nous ne pouvons tolérer ce genre de violation des structures en place, si l'on veut que la population continue d'avoir confiance au système.

J'ai parlé à plusieurs reprises ici à la Chambre du cynisme manifesté par la population à l'égard des structures politiques. Or, ce cynisme est certainement le résultat de ce genre de mesure arbitraire. Pour mieux représenter nos électeurs, nous devons être capables de leur montrer que le système marche. Dans le cas qui nous occupe, le système ne marche pas. Ces gens-là s'estiment vraiment lésés, et à bon droit.

Passons maintenant au processus d'évaluation environnementale. Ce processus a fait l'objet d'un examen approfondi au Parlement. Nous avons examiné le projet de loi C-13, lequel est censé fournir au gouvernement les outils dont il a besoin pour déterminer si un projet relève du gouvernement fédéral ou s'il comporte un élément assujetti aux lois fédérales, comme la tour de l'île Pender, les considérations liées aux Pêches et Océans touchant tout pétrolier ou site de mouillage de cargos aux îles du Golfe.

Cependant, le projet de loi C-13 n'a pas encore été proclamé. Nous nous demandons tous pourquoi il a fait l'objet d'un débat aussi passionné quand il a été adopté initialement. Qu'est-ce que le gouvernement attend? Nous avons à maintes reprises demandé au ministre de l'Environnement pourquoi il n'avait pas encore proclamé le projet de loi C-13, Loi de mise en oeuvre du processus fédéral d'évaluation environnementale.

Nous sommes maintenant dans une sorte de terrain vague, de zone grise où nous devons nous rabattre sur l'ancien processus d'évaluation environnementale, sur les anciennes lignes directrices. Nombre de gens qui s'intéressent aux îles du Golfe ont examiné ces lignes directrices, lesquelles sont suffisantes en ce qui touche la protection. Elles ne déclenchent pas d'examen aussi rapide que le projet de loi C-13, mais elles protègent suffisamment bien les îles elles-mêmes.

Nous devons renforcer le processus d'évaluation environnementale sur lequel plane un doute à l'heure actuelle parce qu'il ne semble pas que le ministre de l'Environnement y soit favorable.

• (1710)

Les exemples du manque d'appui sont légion. Nous l'avons vu dans le cas de la lamentable question du raccordement permanent de l'Île-du-Prince-Édouard. Nous l'avons vu dans celui du barrage Rafferty-Alameda. Nous l'avons vu dans un certain nombre de cas qui ont été expédiés par les autorités. Le processus d'évaluation environnementale doit être renforcée.

Je voudrais maintenant passer à la question du mouillage des navires dans les eaux des îles du Golfe. Pour ceux d'entre vous qui n'ont pas eu la chance de les visiter, voici une description des îles du Golfe. Celles-ci forment un chapelet d'îles s'égrenant entre le continent en Colombie-Britannique et la grande île de Vancouver. Ces îles sont une merveille. Les collectivités qui les habitent sont unies par des liens très étroits, mais ce sont aussi des collectivités qui travaillent et gagnent leur vie. Lorsqu'on vit dans une île, on prend distinctement conscience de la nature finie des ressources.

L'eau, par exemple. Ainsi, dans l'île principale, on pouvait autrefois puiser l'eau à 60 ou 70 pieds. Aujourd'hui, il faut forer jusqu'à 300 pieds. Ces chiffres montrent bien que les ressources en eau ne sont pas illimitées. Les insulaires ont un vif attachement émotif à leur milieu et ils en connaissent la fragilité.

Ce n'est pas mauvais. Lorsqu'on habite dans une île, il faut se préoccuper de l'environnement. J'ai vu un T-shirt sur lequel le monde est représenté comme une île; nous sommes tous dans l'île. Le message du T-shirt dit ceci: Les déchets jetés dehors restent ici. Cela, les insulaires le savent. Comme ils n'ont pas de sites d'enfouissement, ils doivent recycler, réutiliser, réduire le volume des déchets, ce que nous ne faisons pas très bien dans les grandes villes.

Le mouillage des navires dans les îles du Golfe suscite des préoccupations de plus en plus vives chez les insulaires et parmi nous tous. Un comité législatif est saisi du projet de loi C-121. Je sais que mon collègue de Victoria parlera d'aspects de la motion à l'étude qui ont des liens avec le projet de loi C-121 tendant à modifier la Loi sur la marine marchande du Canada, notamment en ce qui concerne les pétroliers. Les habitants des îles et des côtes

savent avec quelle rapidité les déversements de pétrole peuvent causer des dégâts considérables, quelles répercussions elles peuvent avoir sur toutes les formes de vie marine et terrestre dans les îles.

J'ai communiqué aujourd'hui avec le port de Vancouver. Au fil des ans, le nombre des navires qui font escale dans le port a augmenté. Tous les députés qui sont de la Colombie-Britannique le savent, Vancouver et Victoria se développent, et les députés ministériels se plaisent à nous rappeler que le Canada est un pays commerçant. Il suffit d'habiter près d'un port pour savoir à quel point ce peut être vrai.

L'année dernière, plus de 3 000 navires ont fait escale à Vancouver. J'ai expliqué tout à l'heure aux députés que les îles du Golfe se situent entre l'île de Vancouver et le continent, si bien que les navires doivent traverser l'archipel. Il y a souvent de l'attente dans le port. Il est bien évident que tous ces navires ne peuvent pas s'amarrer en même temps. Ils doivent attendre leur tour pour accoster.

• (1715)

Souvent, ce qui arrive, c'est que ces navires restent ancrés soit dans la baie English, juste au large de Vancouver, soit dans des baies abritées un peu partout dans les îles du Golfe. J'ai souvent pu observer des marins mettre des canots à la mer pour aller faire de l'épicerie et faire la tournée des pubs dans diverses localités des îles du Golfe. Nombreuses sont les entreprises insulaires qui accueillent ces visiteurs à bras ouverts, mais il faut absolument mener une évaluation environnementale pour connaître les effets des navires sur ces localités.

Nous avons vu les choses horribles qui s'écoulent des cales de certains des cargos et qui polluent nos localités côtières. À la faveur de la nuit, les sentines sont ouvertes, et on se retrouve avec un autre déversement. Ce n'est pas forcément de pétrole, mais c'est toujours huileux en tout cas.

Ce qui nous ramène à la question de la consultation des collectivités. Il faut avoir l'assurance que la gestion responsable de notre environnement est entre bonnes mains. Et cela n'est possible que dans la mesure où les collectivités concernées sont consultées et que leur décision est respectée. Les gens de la Chambre de commerce de Ganges, de celle de l'île Main et de l'île Pender parlent des avantages que leur procurent ces cargos qui mouillent au large de leur île, mais il faut aussi penser à la fragilité des eaux où ils mouillent.

Jacques Cousteau faisait observer, il y a plus de 20 ans, le cachet très particulier des îles du Golfe. Je pense d'ailleurs qu'il a été le premier à proposer la création d'un parc marin dans ces eaux, afin que leur statut particulier soit reconnu à l'échelle mondiale. Nous ne pouvons tout simplement pas laisser des navires venant de partout dans le monde jeter l'ancre chez nous sans mener d'évaluation environnementale. C'est à ce niveau que le gouvernement fédéral a une responsabilité à assumer. Si nous ne le faisons pas en tant qu'autorités fédérales, qui le fera?

La société Islands Trust, est déjà gravement taxée par les difficultés, comme je le disais tout à l'heure. C'est comme s'il lui fallait constamment éteindre des feux. Elle est littéralement écrasée par la charge de travail, par les difficultés liées aux pressions expansionnistes. Il nous incombe donc, à l'échelon fédéral, en tant qu'ordre supérieur de gouvernement, de lui fournir ainsi qu'à la Garde côtière canadienne les ressources nécessaires pour assurer la surveillance.

C'est bien beau d'avoir une mesure législative, mais sans ressources à l'appui, l'application de la loi est une farce. Il faut donner aux collectivités des raisons de faire confiance au système.

La tour de Rogers Cantel n'a pas manqué d'ébranler cette confiance dans le système dans l'île Pender, où un scénario du genre David et Goliath est en train de se dérouler. J'espère que la suite des événements fera mentir mon cynisme et que David, c'est-à-dire les habitants de l'île, l'emportera.

Nous devons prendre nos responsabilités en ce qui concerne le mouillage de navires et de cargos dans les îles du Golfe, et j'espère que d'autres députés, reconnaissant comme moi la fragilité de l'écosystème des îles du Golfe, voudront qu'on le préserve pour les générations futures.

M. Lee Richardson (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, je veux remercier la députée d'avoir soulevé cette question d'une façon aussi responsable. Elle a fait ressortir des points très importants et exprimé les préoccupations de beaucoup de nos électeurs sur la côte ouest. C'est une coïncidence que la députée ait pu se joindre à nous ce matin pour discuter du projet de loi qu'elle a mentionné dans son discours, soit le projet de loi C-121 qui vise à modifier la Loi sur la marine marchande du Canada. Ce projet de loi renferme un certain nombre de dispositions que nous étudierons demain en comité et qui contribueront à régler les points qu'elle a soulevés aujourd'hui.

• (1720)

J'ai apprécié les remarques qu'elle a faites au sujet de la Garde côtière canadienne. Personnellement je crois que, dans ce cas, un peu de cynisme n'est peut-être pas une mauvaise chose si cela tient les gens éveillés. Cependant, la députée sera certainement d'accord avec moi

pour dire que la Garde côtière fait du bon travail et mérite notre appui.

Ce matin, au comité législatif chargé d'étudier le projet de loi C-121, Loi modifiant la Loi sur la marine marchande du Canada, nous avons justement discuté des dispositions législatives actuelles régissant l'entrée des navires dans les eaux canadiennes.

Nous ne laissons pas n'importe quel rafiot venant de n'importe où dans le monde pénétrer dans le détroit Juan de Fuca. Des déclarations sont exigées. La Garde côtière est avisée 24 heures à l'avance de tout navire qui se dirige vers nos ports. Nous savons donc quels navires pénètrent dans les eaux canadiennes et, en fait, beaucoup d'entre eux se voient refuser le droit d'entrée dans nos eaux territoriales s'ils ne sont pas en bon état.

Je veux parler du mouillage lui-même, puisque c'est sur ce point précis que porte la motion présentée par la députée aujourd'hui. Je veux donner quelques renseignements généraux sur ce qu'est le mouillage, sur les raisons pour lesquelles un navire mouille et sur le but recherché en désignant un lieu de mouillage, points que certaines des personnes qui nous regardent ou nous écoutent aujourd'hui n'ont peut-être pas compris.

Il faut bien se rendre compte que le mouillage est une activité quotidienne qui fait partie intégrante de la navigation. En termes simples, on peut définir la navigation comme étant l'art de se déplacer de façon sûre d'un endroit à un autre. Dans le sens marin, c'est la pratique familière qui consiste à sortir en voilier pour la journée et à rentrer au port sain et sauf à la fin de la journée ou, si on veut un exemple qui correspond davantage à la motion à l'étude, c'est aussi la pratique qui consiste à conduire à l'autre bout du monde, de façon sûre et efficace, un navire de 200 mètres chargé de 30 000 tonnes de marchandises peut-être.

Comme je viens de le dire, le mouillage fait partie intégrante de la navigation. Le mouillage joue un rôle dans l'efficacité et la sécurité du passage d'un endroit à un autre et on peut présumer que lorsqu'un navire mouille, ses moteurs sont à l'arrêt en attendant qu'il reprenne sa route vers sa destination.

En fait, la plupart du temps, les navires mouillent en attendant un poste d'amarrage dans un port pour y être chargés ou déchargés. On considère le mouillage comme étant une bonne pratique sur le plan économique et environnemental, car il réduit beaucoup la consommation de carburant. De plus, le navire peut habituellement mouiller près de l'endroit où il sera déchargé ou chargé.

Cependant, le mouillage se justifie aussi, et peut-être davantage, pour des raisons de sécurité. Un navire ne peut pas être gardé stationnaire sans ancre, sauf ceux dont les moteurs sont équipés de dispositifs très perfectionnés ou qui déploient une forte puissance pour éviter de dériver sous l'effet du vent et de la marée. Jeter l'ancre—ce qui est une figure de style puisque l'ancre et la chaîne d'un gros navire peuvent peser plusieurs tonnes—ne fait qu'empêcher le navire de bouger. Un navire qui ne se déplace pas et ne dérive pas ne risque pas de s'échouer ou d'entrer en collision avec un autre navire, et il n'est pas malmené par l'action de la haute mer. Le mouillage est un moyen sûr d'attendre avant de continuer un voyage.

Cela intéressera peut-être les députés d'apprendre que même lorsqu'un navire est à l'ancre, un équipage doit rester à bord comme s'il naviguait. Des agents de navigation compétents effectuent des relevés pour s'assurer que le navire maintient sa position, pour surveiller les autres navires qui circulent dans les environs et pour faire tous les travaux nécessaires pour garantir la sécurité des navires.

En cas de mauvais temps, les règles d'une bonne navigation exigent que les moteurs soient tenus prêts à être actionnés au cas où les ancres céderaient. Tout cela est conforme avec les règles de sécurité maritime.

Certains députés estiment peut-être que les navires devraient rester au large, loin des côtes exposées jusqu'à ce qu'ils puissent se rendre directement dans les ports. La tragédie survenue récemment au large des côtes de la Nouvelle-Écosse démontre le danger d'exposer même les plus grands navires aux rigueurs de la pleine mer. La sécurité des équipages, les rigueurs de la pleine mer de même que la protection de l'environnement militent en faveur des règles de bonne navigation et justifient que l'on expose le moins possible les navires aux risques de la haute mer.

• (1725)

Les navires qui ont jeté l'ancre selon les bons principes de navigation ont moins de chances d'entrer en collision ou de faire naufrage qu'un navire en mouvement. Il arrive parfois mais rarement que le vent ou le courant soient assez forts pour emporter un navire ancré. Celui-ci subit alors des dommages beaucoup moins considérables qu'un navire qui, pendant que ses moteurs tournent, entre en collision avec un autre bâtiment ou s'échoue.

Jeter l'ancre est une mesure d'urgence qui empêche un navire dont les moteurs ne tournent plus de causer un accident ou de dériver vers un récif ou le rivage. En fait, les navires sont munis d'au moins deux ancres à utiliser en cas d'urgence. Il est intéressant de noter que, dans la plupart des cas où les moteurs tombent en panne, jeter l'ancre est la manoeuvre la plus simple et la plus fiable pour empêcher le navire de se déplacer pendant que les réparations sont effectuées.

J'ai tenté de montrer que jeter l'ancre fait partie des manoeuvres qu'effectue un navire pour se rendre d'un endroit à l'autre en toute sécurité. La common law régit la restriction de la navigation et par conséquent du mouillage.

Les députés ne savent peut-être pas que le droit de navigation est un principe fondamental en common law. C'est donc dire que ce principe l'emporte sur les autres droits conférés par la common law et englobe tous les droits associés au droit de passage, comme les droits de passer, de jeter l'ancre, de mouiller et de rester dans un endroit pendant une période raisonnable afin que la cargaison puisse être chargée ou déchargée.

Ce droit signifie qu'un navire peut jeter l'ancre n'importe où et n'importe quand, pourvu qu'il respecte de bonnes pratiques de navigation. Mon intervention fait suite à ce que mon collègue et moi avons entendu ce matin, pendant les délibérations du comité législatif, à savoir que les dispositions de la Loi sur la marine marchande du Canada permettent à la Garde côtière de restreindre le mouillage des navires dans certaines circonstances ou lorsque les navires ne sont pas dans le meilleur état possible.

Le deuxième point que je veux aborder porte sur la désignation des points de mouillage. Il n'existe aucun règlement qui définit les points de mouillage. En général, ces installations sont désignées par les administrations portuaires, de concert avec la Garde côtière et les pilotes pour être ensuite imprimées sur les cartes et mentionnées dans certaines publications. Les marins sont ainsi informés de leur existence. Les points de mouillage sont habituellement désignés à l'intention des grands navires, indiqués sur les cartes et inscrits dans les registres. Par conséquent, les pilotes savent que des navires peuvent mouiller à ces endroits et il est plus facile de bien gérer l'utilisation des ports dotés de plus d'un point de mouillage.

Les points de mouillage désignés ne se trouvent qu'à l'intérieur des installations portuaires. Sur la côte ouest seulement, on compte 20 ports où peuvent accoster de grands navires. Ces ports ne sont pas tous dotés de points de mouillage désignés qui figurent sur des cartes marines, mais les navires peuvent mouiller près des quais, sinon aux quais mêmes.

En 1990, environ 287 000 mouvements de navires ont été effectués le long de la côte ouest. Il ne s'agissait pas de mouvements de navires de pêche ou de plaisance, mais bien de 287 000 mouvements de navires commerciaux. À la limite, étant donné les risques que représentent les conditions atmosphériques et la circulation dans ces eaux, chacun des mouvements devrait faire l'objet d'une évaluation des risques environnementaux, puisque la cargaison change à chaque chargement et déchargement.

Le gouvernement appuie une solution plus efficace aux problèmes mentionnés dans la motion. Il préconise un système axé sur la prévention des accidents avant qu'ils ne se produisent et, en cas d'accidents, sur les mesures d'urgence à prendre selon la fragilité sur le plan environnemental de la région touchée. Encore une fois, je remercie la députée d'avoir proposé cette motion.

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, je suis heureuse de pouvoir parler de cette motion. Elle nous renvoie à de nombreux principes qui ont été évoqués à la Chambre le 13 mai dernier, lorsque l'opposition a présenté la motion suivante:

> Que la Chambre regrette que, malgré toutes les grandes déclarations qu'il a faites devant les instances internationales et malgré le fait que deux années et demie se soient écoulées depuis le lancement du Plan vert, le gouvernement n'ait pas réussi à faire du développement durable un objectif fondamental complètement intégré à la politique officielle.

Il y a eu aujourd'hui une conférence de presse, et un rapport a été présenté, un an après le sommet de Rio, le Sommet de la Terre qui a eu lieu à Rio de Janeiro. Après ce sommet, on a fait l'éloge du Canada parce qu'il a alors été un chef de file lorsqu'il s'est agi de porter à l'attention du monde entier la question du développement durable et certaines mesures nécessaires pour assurer l'avenir de notre planète et parce qu'il a contribué à la conclusion de certaines conventions qui ont été négociées dans cette optique. Pourtant, si les organismes environnementaux évaluaient aujourd'hui le Canada, un an après le sommet de Rio, j'ai bien peur qu'ils lui décerneraient une mauvaise note à tous les chapitres.

• (1730)

Je ne veux pas parler en détail des îles du Golfe ou des autres questions que la députée a abordées, mais je tiens à dire que la motion fait ressortir l'obligation qui incombe au gouvernement de tenir compte, dans toutes les décisions qu'il prend, de nos préoccupations concernant la préservation de nos ressources, de notre environnement, et de notre planète. Il y a toutefois loin de la coupe aux lèvres.

L'une des plus importantes promesses énoncées dans le Plan vert— on l'a peut-être oubliée—prévoyait que toute politique qui serait soumise au Cabinet, pour approbation, ferait l'objet d'une évaluation environnementale et que, lorsqu'une politique, un programme ou un projet de

loi serait présenté à la Chambre, l'évaluation environnementale serait elle aussi présentée.

Cette mesure devait permettre à la population de prendre connaissance des décisions prises par le gouvernement et le Parlement, en regard de leurs répercussions environnementales. Malheureusement, cette promesse a été respectée exceptionnellement et non pas systématiquement.

Évidemment, le plus important énoncé de principes qu'un gouvernement puisse présenter, c'est son budget. Deux ans et demi se sont écoulés depuis le lancement du Plan vert, et aucune évaluation environnementale n'a accompagné jusqu'à maintenant les budgets. En fait, la plupart des projets de loi dont la Chambre a été saisie n'étaient pas accompagnés d'une évaluation environnementale non plus, malgré la promesse contenue dans le Plan vert.

Cette promesse énoncée dans le Plan vert est importante parce qu'elle suppose que le Parlement et la population seront renseignés, et surtout parce qu'elle oblige les décideurs, à partir du moment où une politique est élaborée au sein de l'appareil gouvernemental jusqu'à celui où elle est présentée à la Chambre, à tenir compte des répercussions environnementales de leurs décisions.

Voilà exactement la question que soulève la députée de Saanich—Les îles-du-Golfe, en l'occurrence. Le Canada a une responsabilité à l'égard des décisions importantes qui ont des répercussions sur nos précieuses ressources environnementales et ce, non seulement afin que nous puissions utiliser nos ressources, en jouir et assurer notre avenir, mais aussi pour assurer celui du monde entier. Les décisions concernant ces ressources sont prises sans tenir suffisamment compte de leurs répercussions sur l'environnement.

La députée de Saanich—Les Îles-du-Golfe et le député ministériel qui lui a donné la réplique ont tous deux fait allusion au projet de loi modifiant la Loi sur la marine marchande dont est présentement saisi un comité législatif dont je fais moi aussi partie. Voilà un bon exemple du second élément qu'aborde la motion à l'étude aujourd'hui, c'est-à-dire la nécessité de faire participer la population au processus de prise de décision.

Comme le disait ce matin un témoin entendu devant le comité: «les gens vont protéger les choses auxquelles ils tiennent». Qu'il s'agisse des habitants des Île-du-Golfe ou de ceux de ma circonscription qui apprécient le fait d'habiter le long de la rivière des Outaouais, les gens qui vivent dans un environnement donné comprennent mieux comment il vit et comment les changements qui y sont apportés agiront sur cet environnement. Voilà pourquoi il est tellement important qu'ils participent au processus de prise de décision concernant ces ressources.

Le ministre de l'Environnement a dit à maintes et maintes reprises à la Chambre que c'était là le changement essentiel qui est survenu au Sommet de la Terre à Rio. Pas seulement les conventions particulières, pas seulement l'Agenda 21 qui a dressé un plan d'action pour le prochain millénaire, mais le fait que le processus de prise de décision devait changer pour devenir global, plus transparent et plus responsable.

Dans le cas de la Loi sur la marine marchande dont nous sommes saisis, nous avons constaté que l'industrie a été consultée et que cela avait permis un dialogue direct et intense entre les représentants de l'industrie et ceux du gouvernement afin d'élaborer les meilleures solutions. Mais les organismes écologiques ont été pratiquement exclus de ce processus, eux qui s'occupent pourtant depuis maintenant de nombreuses années des moyens de prévenir les déversements de pétrole et des moyens les plus efficaces de lutter contre les graves déversements de pétrole. C'est uniquement à l'occasion de l'étude du projet de loi au comité législatif que nous avons constaté qu'il s'était agi en fait d'un processus fermé, non d'un processus ouvert. C'est exactement le genre de choses auquel cette motion veut remédier en faisant valoir la nécessité de faire participer les habitants de la région qui connaissent la situation, qui devront s'accommoder des conséquences des décisions et qui font figure de gardiens de première ligne de nos ressources environnementales.

• (1735)

Je voudrais parler plus particulièrement de certains problèmes locaux concernant ma circonscription où l'esprit de cette motion trouve certainement à s'appliquer. Nous vivons dans la région de la Capitale nationale. La Commission de la capitale nationale, un organisme du gouvernement fédéral, y joue un rôle très important. Il y a une grande différence entre les îles du Golfe et un grand centre urbain, mais les questions environnementales ont la même importance. Dans une grande mesure, ce que nous faisons dans nos villes a des répercussions plus grandes et plus néfastes sur notre environnement que ce que nous faisons à l'extérieur des villes.

La Commission de la capitale nationale contrôle ou possède un tiers des propriétés qui se trouvent des deux côtés de la rivière Outaouais, du côté du Québec comme du côté de l'Ontario, ce qui lui permet d'exercer une grande influence sur le processus décisionnel des gouvernements locaux.

Dans un sens, nous avons dans cette région le problème opposé à celui que décrivait la députée de Saanich—Les Îles-du-Golfe. Nous avons le problème de la Commission de la capitale nationale qui suit dans un sens une

politique de non-intervention et, à mon avis, qui ne prend pas assez de responsabilités pour utiliser et mettre en oeuvre ses obligations aux termes de la loi fédérale sur l'évaluation environnementale en vue de collaborer avec le gouvernement local. Néanmoins, elle rappelle dans les discussions son mandat fédéral qui est de faire de la capitale régionale une région urbaine respectueuse de l'environnement.

Je vais juste donner deux exemples, dans le peu de temps qui me reste. Le premier exemple concerne le fait que nous sommes maintenant au beau milieu d'une grande étude sur les ponts dans cette région et que le gouvernement fédéral joue un très grand rôle par l'intermédiaire de la Commission de la capitale nationale. En dépit du fait que nous approchons du XXIe siècle et que, j'espère, nous avons appris un peu des erreurs du passé, nous sommes en train de décider où construire des ponts pour recevoir plus de voitures, consommer plus d'essence, endommager plus de cours d'eau, de marais, de zones de conservation et de quartiers, autant d'éléments que, selon la Cour suprême, on doit prendre en considération lors de toute évaluation environnementale.

Ce qu'attendent les collectivités, ce n'est pas seulement un leadership local, mais aussi un leadership national, afin d'avoir des communautés urbaines plus durables, des communautés plus orientées vers les transports publics que vers une augmentation des automobiles privées, des routes et de la consommation d'essence, des communautés qui préserveraient dans le milieu urbain les éléments naturels si importants, particulièrement là où l'environnement est menacé du fait de l'accroissement de l'urbanisation. Ce n'est qu'un exemple. Les préoccupations environnementales interviennent dans le processus décisionnel à plusieurs niveaux.

De toute façon, je suis heureuse de parler de cette motion. Une chose dont il faut tout le temps se souvenir, qu'il faut rappeler aux gouvernants et à ceux qui espèrent gouverner bientôt, c'est que notre devoir envers les futures générations doit toujours entrer en ligne de compte dans les décisions que l'on prend.

M. John Brewin (Victoria): Monsieur le Président, la motion dont la Chambre est saisie et que la députée de Saanich—Les Îles-du-Golfe a présentée se lit comme suit:

> Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait exiger que l'on procède à une évaluation des risques environnementaux des navires et cargos qui demandent à mouiller parmi les îles du Golfe ou à moins de trois milles d'endroits de la côte qui sont fragiles sur le plan environnemental, et que l'on obtienne l'aval des collectivités concernées avant de les y autoriser.

• (1740)

Je suis très heureux d'appuyer la motion présentée par ma collègue de Saanich—Les Îles-du-Golfe et j'espère que tous les députés de la Chambre conviendront que cette motion est non seulement excellente, mais qu'elle devrait aussi être adoptée à l'unanimité.

Permettez-moi de dire tout d'abord qu'elle traite d'une question particulièrement importante pour les habitants des Îles-du-Golfe. Comme j'ai eu de nombreuses occasions de visiter l'île Pender et les autres îles du Golfe, je sais que leurs habitants, qui sont si bien représentés par la députée, souscrivent entièrement à cette motion et demandent à la Chambre de l'adopter.

Je suis également heureux d'appuyer cette motion présentée par ma collègue, en raison du travail qu'elle a accompli en tant que porte-parole des habitants de notre région et de tous les autres Canadiens pour les questions d'environnement au cours de son premier mandat de députée de notre région.

La députée a fait preuve d'un leadership courageux et déterminé dans les questions environnementales depuis qu'elle a été élue à la Chambre en décembre 1988. Elle a assisté à la conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement qui s'est déroulée à Rio l'année dernière. Elle a été un membre de premier plan du Comité de l'environnement de la Chambre. Elle a prononcé des discours sur toutes sortes de questions environnementales et, tout récemment, sur la couche d'ozone.

Je lui rends hommage pour le leadership qu'elle a démontré et pour la ténacité avec laquelle elle a suivi ces questions. J'estime qu'elle constitue un atout important pour son parti et sa circonscription.

Cette motion fait partie d'un certain nombre de mesures dont la Chambre est actuellement saisie et qui portent sur la circulation de pétroliers dans notre région et partout ailleurs au Canada. La région du Grand Victoria est particulièrement vulnérable aux problèmes que pose la circulation des pétroliers, des vraquiers et autres navires.

La côte ouest de Vancouver a été le théâtre de catastrophiques pollutions accidentelles par les hydrocarbures. Tous les jours, des pétroliers vont et viennent dans le détroit de Juan de Fuca et, comme nous le répétons à la Chambre depuis quatre ans, le Parlement et le gouvernement doivent prendre des mesures pour régler les problèmes que pose ce dense trafic maritime dans notre région.

J'ai l'honneur de présider le comité législatif chargé d'étudier le projet de loi C-121. Il s'agit d'une mesure législative très progressiste que le gouvernement a pro-

posée en réponse aux recommandations du comité d'examen présidé par M. David Brander–Smith de Vancouver.

Le gouvernement a formé ce comité à la suite des graves déversements d'hydrocarbures survenus en 1988–1989. Le comité a formulé 107 recommandations, et je suis heureux de constater que dans bien des domaines, le gouvernement travaille, de concert avec la Garde côtière canadienne, à la mise en oeuvre de ces recommandations.

Le projet de loi C–121 dont la Chambre est saisie s'inscrit dans ce processus de mise en oeuvre. Il contient un grand nombre des recommandations faites par M. Brander–Smith et son groupe d'étude. Il établit notamment un mécanisme pour gérer les déversements d'hydrocarbures une fois qu'il est trop tard et pour tenter de réduire leur nombre.

D'aucuns disent à tort que nous ne devrions pas chercher à résoudre le problème qu'occasionne un déversement d'hydrocarbures, qu'une fois que c'est arrivé, il n'y a rien à faire. C'est archifaux!

Nous sommes d'avis que c'est dans la prévention que réside 80 p. 100 de la solution du problème et qu'il est très important que le gouvernement mette rapidement en oeuvre les recommandations afin de prévenir les déversements accidentels d'hydrocarbures. Nous devrions également tenir compte du fait que même si nous prenons les meilleures mesures au monde, un déversement accidentel de pétrole est toujours possible. Comme le signalait le rapport Brander–Smith, nous devons faire bien davantage dans les cas de déversements accidentels qui, malheureusement, ne manqueront pas de se produire.

Le projet de loi dont la Chambre est saisie constitue un grand pas en avant. En premier lieu, le projet de loi exige que tout navire entrant dans les eaux canadiennes—certaines exceptions mineures étant faites pour les très petites embarcations—ait conclu un accord approuvé par la Garde côtière canadienne qui l'oblige à avoir la capacité d'intervention nécessaire en cas de déversement. Un plan devrait être dressé pour le nettoyage de tout déversement. De même, toute installation de manutention devrait avoir un plan d'intervention établi.

• (1745)

Ce projet de loi prévoit aussi que les propriétaires de navires et les utilisateurs doivent s'unir pour encourager la mise au point, au Canada, d'une capacité d'intervention pour 10 000 tonnes, soit la capacité suffisante pour faire face au pire des déversements possibles, compte tenu de la circulation dans nos eaux. Ce qu'il y a d'intéressant dans cette disposition, c'est qu'elle a été établie en consultation avec les utilisateurs, les propriétaires de navires, les groupes environnementaux et la Garde côtière canadienne.

Le programme sera entièrement financé par le secteur privé. Autrement dit, ce sont les utilisateurs qui devront payer pour établir la capacité d'intervention nécessaire au Canada.

En outre, l'amende maximale passera de 250 000 $ à un million de dollars en vertu de ce projet de loi. Une disposition prévoit également qu'en cas de déversement, c'est le pollueur qui doit payer le coût du nettoyage. La responsabilité est ainsi clairement et précisément définie, selon le principe du pollueur payeur.

Le projet de loi définit aussi la Garde côtière canadienne comme étant l'autorité compétente au Canada, en matière de déversements d'hydrocarbures et de prévention des déversements. La Garde côtière est ainsi entièrement habilitée à traiter avec les navires entrant dans les eaux canadiennes et à vérifier que les équipages ont la formation et l'effectif nécessaires et qu'ils sont prêts à réagir à tout incident.

Le projet de loi accorde aussi beaucoup plus de latitude aux juges dans la détermination de la peine. Il leur permet également d'ordonner que des mesures correctrices soient prises, quand ils le croient pertinent.

Pour terminer, ce projet de loi établit des conseils consultatifs. Le comité examinera diverses propositions en vue de la création de ces conseils. Pour ma part, je trouve que le fait que des conseils consultatifs soient établis aux niveaux national, régional et local constitue un très grand progrès, car le public et les utilisateurs pourront participer à l'élaboration et à la mise en oeuvre des politiques touchant la Garde côtière canadienne.

Les habitants de notre région connaissent les conséquences des déversements d'hydrocarbures. Nous sommes très reconnaissants aux volontaires qui, dans le passé, ont participé par milliers aux opérations de nettoyage. Mais à notre avis, le gouvernement du Canada doit accélérer la cadence et mettre en place des mesures afin d'éviter les déversements d'hydrocarbures et de garantir une intervention rapide et efficace en cas de déversement.

Je suis très content de la motion qui a été présentée aujourd'hui par la députée de Saanich—Les Îles–du–Golfe, qui dit très clairement que l'on devrait procéder à une évaluation des risques environnementaux des navires et des cargos qui demandent à mouiller parmi les îles du Golfe et que l'on devrait accorder une attention spéciale aux endroits de la côte qui sont fragiles sur le plan environnemental.

Cela fait partie de la batterie de mesures qui nous donnera, en tant que pays, la capacité de faire mieux que nous n'avons fait jusqu'ici dans des secteurs où le Canada est considéré comme étant à l'avant–garde. Cette motion

est importante. La mesure législative dont est saisie la Chambre est également importante, et je suis très heureux de l'appuyer.

Le président suppléant (M. Paproski): Comme personne d'autre ne veut prendre la parole, l'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant écoulée.

Conformément au paragraphe 96(1) du Règlement, l'article est rayé du *Feuilleton*.

SUSPENSION DE LA SÉANCE

Le président suppléant (M. Paproski): Étant donné que le débat sur la motion d'ajournement doit commencer dans environ 10 minutes, la séance est suspendue jusqu'à l'appel de la présidence.

(La séance est suspendue à 17 h 49.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 17 h 58.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

LES ANCIENS COMBATTANTS

M. George Proud (Hillsborough): Monsieur le Président, le 29 avril, j'ai demandé à la ministre des Anciens combattants d'assurer ces derniers qu'aucun des programmes et des prestations qu'ils reçoivent ne sera supprimé, compte tenu du fait qu'un fonctionnaire du bureau du Conseil privé a décrété des compressions de 10 p. 100 dans tous les ministères.

Ce jour-là, c'est le leader parlementaire du gouvernement qui m'a répondu. Malheureusement, sa réponse ne m'a pas satisfait, pas plus que les centaines d'employés du ministère des Anciens combattants, à Charlottetown et dans le reste du pays.

Permettez-moi de rafraîchir la mémoire du secrétaire parlementaire. Le leader parlementaire du gouvernement a dit: «. . . le Canada offre à ses anciens combattants les programmes les plus généreux au monde et nous avons l'intention de maintenir ces programmes». Sa réponse est en contradiction directe avec celle du directeur du Conseil privé.

J'ai ensuite demandé au leader parlementaire du gouvernement d'assurer aux personnes chargées de la prestation de ces programmes qu'aucun de leurs emplois ne sera supprimé, à la suite de quoi, il m'a accusé—et j'utilise ce terme dans son sens le plus modéré—de m'intéresser non seulement au secteur pour lequel je suis le porte-parole de l'opposition mais aussi au sort de mes électeurs.

Permettez-moi de répéter ce qu'il a dit: «Je croyais que le député s'intéressait aux anciens combattants, mais je me rends compte qu'il s'intéresse plutôt aux emplois de ses électeurs.» Et d'ajouter: «Je veux que le député sache que le ministère des Anciens combattants continuera d'exercer ses activités à Charlottetown et que, tant qu'il y aura des anciens combattants, il y aura des fonctionnaires là-bas pour leur fournir les services dont ils ont besoin.»

Le leader du gouvernement à la Chambre s'est trouvé très spirituel. Je peux vous dire que ni les anciens combattants ni les employés du ministère n'ont ri de sa plaisanterie.

• (1800)

À mon avis, ces réponses ne sont guère utiles. Elles ne font que renforcer les doutes et les craintes exprimés au sujet des plans à long terme de ce gouvernement et des futurs plans en ce qui concerne les anciens combattants.

Le Canada a, à l'endroit des anciens combattants, l'une des lois les plus généreuses et les plus avantageuses du monde. Nous voulons qu'il continue d'en être ainsi. Ce que le gouvernement a du mal à accepter, c'est que les employés du ministère des Anciens combattants sont parmi les meilleurs qui soient au gouvernement. Cependant, ils ont en ce moment le moral très bas. En fait, il ressort d'une enquête interne effectuée récemment, que les employés sont mécontents et n'ont pas le moral.

Selon cette enquête, 91 p. 100 des employés de l'hôpital de Sainte-Anne-de-Bellevue avouent qu'ils s'inquiètent de ce qui va arriver à l'hôpital. Les anciens combattants et les employés ont le droit de savoir quels sont les plans en ce qui concerne le ministère. Prévoit-on une réduction des effectifs maintenant ou dans un avenir proche? Prévoit-on de réduire les programmes? Ceux qui font la politique au ministère vont-ils continuer de donner instruction aux employés de traiter les anciens combattants avec courtoisie, générosité et diligence, ou bien cette politique va-t-elle changer de façon subtile?

Va-t-il continuer d'y avoir un ministère des Anciens combattants ou ces Canadiens méritants et leurs intérêts vont-ils se trouver absorbés par un autre ministère plus important et placés sous la direction d'un ministre à temps partiel?

Le gouvernement a-t-il fait des plans à long terme ou va-t-il continuer, comme il l'a fait, de placer encore des personnes nommées pour des raisons politiques dans les postes importants et, parallèlement, mettre à pied des

commis, des sténographes, des agents de programmes sans lesquels le ministère ne pourrait fonctionner.

J'ai posé cette question de bonne foi le 29 avril. Je l'ai fait au nom des anciens combattants et des employés qui me l'ont demandé. Ils méritent une réponse. Nous sommes tous d'accord sur le fait qu'il devrait continuer d'y avoir un programme. Malheureusement, les Canadiens ont appris qu'il ne fallait pas toujours faire confiance à ce que disent les membres du gouvernement.

Effectivement, la réponse que j'ai obtenue n'était pas celle que j'attendais. Le secrétaire parlementaire pourrait-il dire à la Chambre quels sont les plans en ce qui concerne les programmes d'aide aux anciens combattants? Je suis sûr qu'il va assurer la Chambre qu'il n'y a rien à craindre au sujet des programmes d'aide aux anciens combattants ou des emplois au ministère.

[*Français*]

M. Marcel R. Tremblay (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de rappeler aux Canadiens que nos anciens combattants jouissent de l'ensemble des services et des avantages les plus généreux parmi tous les anciens combattants au monde et de leur assurer que ces programmes et ces services continueront d'être accordés à nos anciens combattants. En fait, monsieur le Président, vous pouvez en trouver la preuve dans notre Budget des dépenses principal de cette année. Nous avons un budget record de 2,2 milliards de dollars, soit 77 millions de dollars de plus que l'an dernier. Malgré les efforts ardus pour éliminer les dépenses inutiles et améliorer l'efficacité administrative du ministère, l'augmentation de nos crédits budgétaires tient compte de notre engagement continu à l'égard des anciens combattants.

Nous cherchons continuellement des moyens d'améliorer nos services aux anciens combattants. Par exemple, à la fin du mois, nous commencerons à mettre en oeuvre des changements au processus des pensions. Ces changements permettront de réduire jusqu'à quatre mois le temps nécessaire pour rendre une décision relativement à une première demande de pension. Je remercie le député de me donner l'occasion de rappeler cette récente initiative à l'attention de la Chambre.

D'un autre côté, je regrette qu'il persiste à semer l'émoi parmi les employés du portefeuille des anciens combattants dont nombre d'entre eux sont parmi ses commettants. Je sais combien les bureaux de l'Administration centrale du portefeuille des anciens combattants sont importants pour l'économie de Charlottetown et de l'Île-du-Prince-Édouard. Je profite de l'occasion pour répéter au député que les chiffres qu'il avance concernant la réduction de 400 emplois de ces bureaux ne sont tout simplement pas justes.

[*Traduction*]

LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui car j'ai été peu satisfaite d'une réponse que m'a fournie le gouvernement au sujet de la violence faite aux femmes.

J'ai demandé au gouvernement pourquoi d'une part, on consacrait des millions de dollars à la recherche sur la violence faite aux les femmes et que d'autre part, on sabrait dans les crédits destinés aux centres pour femmes battues et aux organisations féminines.

Les travaux de recherche effectués montrent au gouvernement que le problème est encore plus grave qu'il ne le reconnaît. Pourtant, il continue de plafonner les crédits destinés au Régime d'assistance publique du Canada qui sert à financer les centres pour femmes battues en plus des garderies, de l'assistance sociale et d'autres programmes. Pourquoi d'une part, consacrer des millions de dollars à la recherche et réduire d'autre part de milliards de dollars les crédits destinés à des programmes tout à fait essentiels?

Le ministre a répondu que le groupe de travail sur la violence faite aux femmes était nécessaire et qu'il effectuait du très bon travail. Si c'est le cas, pourquoi le gouvernement a-t-il choisi de ne pas prendre immédiatement des mesures pour remédier à la situation comme le réclamait le groupe de travail dans son rapport préliminaire.

• (1805)

Bon nombre de ces mesures, notamment la prévention obligatoire de la violence, l'éducation à tous les niveaux de l'enseignement et à l'intention des juges et des professionnels sont remarquablement similaires aux recommandations du rapport présenté en juin 1991 par le Sous-comité de la Chambre des communes sur la condition féminine, intitulé *La guerre contre les femmes*. Les recommandations de ce rapport n'ont toujours pas été mises en oeuvre.

La ministre a répondu que nous devrions reconnaître le travail accompli par les femmes depuis plus de vingt ans et leur attribuer le mérite des progrès accomplis, et que nous ne devrions pas nous invectiver sur ces questions. Nous devons reconnaître aux femmes le mérite qui leur revient pour le travail qu'elles ont accompli durant des années avec peu ou pas de soutien dans les centres de détresse et les maisons de refuge. Elles ont mis la question à l'ordre du jour sur la place publique et le gouvernement les pénalise en réduisant de façon draconienne son soutien aux organisations féminines.

Son gouvernement, et la députée de Vancouver-Centre en tête, ont décidé de dépenser près de 6 milliards de dollars à l'achat de 50 hélicoptères militaires, tout en réduisant les subventions accordées aux foyers pour femmes battues et aux garderies. Les femmes vont élever

la voix tant que le gouvernement essaiera de justifier cette décision. Le gouvernement devrait trouver des façons de mettre fin à la violence faite aux femmes, au lieu de se doter de moyens encore plus perfectionnés de commettre des actes de violence.

Un représentant du gouvernement va bientôt prendre la parole pour justifier les mesures prises par ce dernier à l'égard de la violence faite aux femmes. Nous ne voulons pas savoir à combien d'endroits le groupe d'étude s'est rendu. Nous ne voulons pas encore entendre parler d'initiatives liées à la recherche. Nous voulons plutôt entendre le gouvernement dire que les compressions d'un million de dollars affectant les programmes d'aide aux femmes ont été annulées et qu'il n'y aura pas d'autres réductions semblables de l'aide fournie. Nous voulons entendre le gouvernement dire que le Programme de contestation judiciaire sera rétabli. Nous voulons l'entendre dire que le plafond visant le Régime d'assistance publique du Canada sera éliminé et que les foyers pour femmes battues jouiront de nouveau d'un financement intégral.

Les femmes canadiennes veulent entendre le gouvernement dire qu'il donnera bientôt suite aux recommandations du rapport provisoire du groupe d'étude sur la violence faite aux femmes. Parmi ces recommandations, mentionnons le financement à long terme des groupes de défense des femmes et des services aux femmes de même qu'une formation des juges, des auxiliaires de la justice et des policiers sur les questions de violence contre les femmes et d'égalité des sexes.

Nous voulons que les hommes violents soient retirés des foyers et non plus que les femmes victimes de mauvais traitements et leurs enfants soient contraints de s'enfuir pour protéger leur vie. Nous voulons que tous les enfants reçoivent de l'information complète sur leurs droits et leurs responsabilités, de même que sur l'égalité et sur la prévention de la violence.

Nous voulons que des mesures concrètes soient prises pour instaurer l'égalité économique des femmes de sorte que les femmes victimes de mauvais traitements puissent décider de partir. Nous voulons que les mesures concrètes que je viens de mentionner soient prises pour que les femmes et les enfants soient en sécurité, pour leur donner l'estime de soi, la possibilité de se faire une nouvelle vie et d'éviter d'être à nouveau victimes de mauvais traitements. Bref, nous voulons un programme complet dont l'objectif ultime serait la justice économique et sociale pour les femmes canadiennes.

M. Lee Richardson (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, je remercie la députée pour cette autre question.

Je suis très fier et honoré de parler des réalisations de mon gouvernement en ce qui concerne la lutte contre la violence faite aux femmes. Comme le sait la députée et comme elle l'a fait remarquer dans ses observations préliminaires, nous avons créé, en août 1991, le Groupe de travail canadien sur la violence faite aux femmes. Le rapport définitif du groupe et un plan d'action national devraient paraître d'ici un mois.

Le gouvernement n'a pas attendu ce rapport pour agir dans ce domaine. Nous travaillons sur plusieurs fronts, y compris la recherche et l'éducation, la législation visant à dissuader les contrevenants, la prévention et l'aide aux victimes, pour n'en nommer que quelques-uns, comme me l'avait demandé la députée.

Les 136 millions de dollars du programme de lutte contre la violence familiale ont permis de financer plus de 1 300 projets depuis 1986. Dans les deux dernières années et demie, plus de la moitié des projets avaient trait à la violence faite aux femmes. Une partie de l'argent a été réservée à la création de nouveaux refuges d'urgence et provisoires.

La violence contre les femmes s'inscrit dans un problème social plus vaste auquel nous nous attaquons. Cette année, le ministre des Communications a annoncé une stratégie en cinq points visant à réduire la violence dans les médias, et notamment un code d'éthique touchant la violence à la télévision. Le ministre de la Justice consulte présentement les Canadiens en vue d'élaborer une stratégie nationale en matière de sécurité dans la société et de prévention de la criminalité qui s'attaquera aux causes fondamentales de la violence dans la société, une idée qui correspond à la philosophie du comité.

De même, nous avons présenté de nombreuses mesures législatives visant à décourager la délinquance. Le projet de loi sur le harcèlement criminel prendra, espérons-le, force de loi avant la fin de la présente session. On a adopté l'année dernière une loi assurant une protection aux victimes de viol et nous avons maintenant une nouvelle réglementation rendant plus rigoureuses les conditions de libération conditionnelle pour les délinquants sexuels et autres délinquants.

Ces mesures témoignent de l'engagement de notre gouvernement à réduire à zéro la tolérance à l'égard de la violence contre les femmes au Canada.

LE LOGEMENT

L'hon. Alan Redway (Don Valley-Est): Monsieur le Président, avez-vous déjà visité les projets d'habitation de Tsulquate, Rae Lakes, Repulse Bay, Lac La Ronge, Tadule, Bearskin Lake, Chisasibi, Davis Inlet ou Gabriel? Qu'ont-ils tous en commun? Ce sont tous des projets d'habitation à l'intention d'autochtones qui vivent ou non sur des réserves. Certains sont dans des régions éloignées du Canada, d'autres dans des régions rurales et d'autres dans des régions urbaines, mais ce ne sont que quelques-uns des milliers de projets d'habitation semblables mis en place à l'intention des autochtones de notre pays qui vivent dans des localités et des régions urbaines.

• (1810)

Bon nombre de ces projets d'habitation ont besoin d'un système d'égout et de l'eau courante, de réparations. Il faut des logements supplémentaires, en raison d'un problème de surpopulation et de la longueur de la liste d'attente. Des dommages ont aussi été causés par la condensation qui s'est formée dans ces logements en raison du chauffage et parce qu'on cuisine, qu'on lave ses vêtements et qu'on les fait sécher à l'intérieur étant donné les températures extrêmes enregistrées dans bien des régions de notre pays.

Tous ces logements ont été construits dans le cadre de programmes qui ont été lancés soit par le ministère des Affaires indiennes et du Nord, soit par la Société canadienne d'hypothèques et de logement. Cette année, la SCHL aura apparemment un budget total de quelque 41 millions de dollars à consacrer aux nouveaux logements destinés aux non-autochtones ou aux autochtones qui vivent à l'extérieur des réserves. En 1994, la SCHL ne débloquera pas de nouveaux fonds pour les logements situés à l'extérieur des réserves, à moins que l'on puisse réaliser des économies en adoptant des mesures plus efficaces ou que l'on puisse conclure de nouvelles ententes en matière de financement. La situation est vraiment incertaine.

Quant au financement du ministère des Affaires indiennes et du Nord, il sera gelé au niveau prévu dans le dernier budget, malgré le fait que le MAIN a lui-même évalué en 1990 qu'il manquait quelque 11 710 unités d'habitation.

Le gouvernement a promis que nous allions avoir une nouvelle politique de logement et probablement aussi de nouveaux crédits pour les autochtones sur les réserves comme en dehors ainsi que pour les Inuit dans les Territoires du Nord-Ouest. Cependant, en réponse à la question que j'ai posée le 13 mai, le ministre d'État chargé des Affaires indiennes et du Nord canadien a dit que le gouvernement était en train de revoir sa politique qui sera annoncée dès qu'elle sera au point.

Eh bien, de leur propre aveu, divers gouvernements fédéraux, pas seulement l'actuel, revoient cette politique depuis 1975. Dans ces circonstances, est-il surprenant que les Canadiens autochtones d'un bout à l'autre de notre pays s'inquiètent vraiment de ce qui va se passer l'année prochaine?

M. Lee Richardson (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, le gouvernement fédéral reconnaît qu'il est indispensable de régler les problèmes de logement dans les collectivités autochtones. Il s'est engagé à aider les Premières nations à se doter de logements convenables et abordables en nombre suffisant.

Au cours des quatre dernières années, le gouvernement du Canada a tenu des discussions et des consultations avec les Premières nations pour s'attaquer au problème des logements inadéquats. Ce n'est pas uniquement le gouvernement qui examine la situation; les autochtones dont parle le député participent eux aussi aux consultations. C'est dans leur intérêt et avec leur collaboration qu'on élabore cette politique.

Plus de 250 réunions ont été organisées dans toutes les régions du pays pour que le gouvernement et les dirigeants autochtones puissent cerner les problèmes et recommander des changements. Au terme de ce processus conjoint, ils ont convenu qu'une réforme en profondeur de la politique du logement s'imposait.

Le gouvernement du Canada envisage maintenant d'adopter une nouvelle ligne de conduite fondée sur les propositions élaborées conjointement avec l'Assemblée des Premières nations, sur les recommandations formulées par le Comité permanent des affaires autochtones dans son rapport sur le logement, et sur les conseils reçus directement des dirigeants autochtones.

Dans l'immédiat, le gouvernement cherche à aider les collectivités indiennes à se doter d'un nombre suffisant de logements convenables et abordables en les encourageant à en assumer la gestion et la responsabilité, en leur offrant de meilleures chances de devenir propriétaires, ainsi qu'en prévoyant un développement économique raisonnable, des perspectives d'emploi pour les autochtones et l'équité par rapport à d'autres Canadiens.

En collaborant avec les Premières nations, le gouvernement a réalisé des progrès considérables pour cerner les problèmes et les changements possibles au sujet du logement dans les réserves. L'accès à des logements abordables et de qualité pour les autochtones fait partie et continuera de faire partie du programme du gouvernement à l'égard des autochtones.

• (1815)

L'ENVIRONNEMENT

L'hon. Charles Caccia (Davenport): Monsieur le Président, comme vous le savez sans doute, la communauté internationale est d'avis qu'il est dans l'intérêt de la population des cinq continents, qu'il y va de son bien-être, de sa sécurité alimentaire et de la stabilité durable de ses terres, que l'on prenne des mesures pour empêcher toute modification du climat et inverser l'actuelle tendance des changements climatiques qui est provoquée par les nombreux gaz produits par nos activités à l'échelle mondiale, gaz que l'on appelle communément gaz à effet de serre.

Étant arrivés à cette conclusion il y a environ trois ans, certains pays ont décidé de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre et d'autres de seulement stabiliser leur production. Le Canada fait partie du second groupe et il a fait une déclaration publique à cet égard il y a trois ans. En effet, il a dit que d'ici l'an 2 000, il allait stabiliser ses émissions de gaz à effet de serre aux niveaux de 1990.

Certes, il y a eu bel et bien une déclaration, mais nous attendons toujours que le gouvernement du Canada rende public un plan en ce sens. C'est frustrant et même révoltant de voir le gouvernement envoyer à l'étranger le ministre de l'Environnement, voire son premier ministre, pour qu'ils fassent de beaux discours, histoire de donner l'impression que le Canada fait des progrès dans ce domaine, alors qu'il n'a même pas préparé un plan national.

Par contre, aux États-Unis, le président Clinton a annoncé en avril un plan qui visera à stabiliser les émissions de gaz à effet de serre d'ici le mois d'août de cette année. Par conséquent, nos voisins disposeront d'un plan dans cinq mois, alors qu'après trois ans, nous n'avons pas pu y arriver.

Je ne peux pas comprendre pour quelle raison le ministre de l'Énergie semble faire obstacle, semble vouloir empêcher le lancement d'un vigoureux programme d'amélioration de l'efficacité énergétique dans le but de parvenir au moins à cette stabilisation des émissions de dioxyde de carbone et autres gaz à effet de serre. Autrement dit, pourquoi le gouvernement fédéral donne-t-il l'impression qu'il faudra l'entraîner malgré lui vers le XXIe siècle en cette dernière décennie du XXe siècle? C'est vraiment difficile à comprendre.

Les faits parlent d'eux-mêmes. Lorsqu'il a comparu devant le Comité permanent de l'environnement, Jim MacNeill, l'ancien secrétaire général de la Commission Brundtland disait: «Pour chaque dollar que le gouvernement canadien dépense pour les programmes d'amélioration du rendement énergétique, il dépense plus de 100 $ pour encourager et soutenir l'industrie des combustibles fossiles et, de ce fait, contribuer aux précipitations acides et au réchauffement de la planète.»

M. MacNeill avance là un argument très important parce que le fait que nous dépendions de combustibles fossiles est cela même qui entraîne la création de gaz à effet de serre que nous voulons, sinon réduire, du moins stabiliser dans l'intérêt de la communauté mondiale.

J'ai fait faire un examen des déclarations de revenus de 1991. J'ai constaté que la valeur des déductions d'impôt par l'industrie du pétrole et du gaz s'élevait à 4,9 milliards de dollars. De telles déductions représentent pour le gouvernement une perte de recettes d'au moins 500 millions de dollars. J'ai constaté également que le gouvernement fédéral consacrait actuellement au secteur de l'énergie presque 700 millions de dollars et que 5 p. 100 seulement de ce montant allait à la recherche et au développement de nouvelles sources d'énergie.

Ce que doit faire le gouvernement, c'est essentiellement introduire un plan fondé premièrement sur le rendement énergétique et deuxièmement, sur des travaux de recherche et de développement adéquats de sorte que nous puissions passer de sources d'énergie non renouvelables à des sources d'énergie renouvelables. Or, rien de tout cela ne se fait actuellement au Canada.

M. Lee Richardson (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, la question des émissions de gaz à effet de serre touche tous les aspects de l'économie canadienne et les décisions quotidiennes de tous les ordres de gouvernement, du monde des affaires, de l'industrie et même des particuliers. Pour réussir et être rentable, le plan d'action du Canada doit représenter un partenariat national et en être le produit; partenariat qui doit être élaboré de façon ouverte et transparente, précisant les responsabilités de chacune des parties concernées.

Dans son Plan vert, le gouvernement a annoncé sa contribution initiale à un plan national d'action. Un certain nombre de provinces et de municipalités sont en train d'élaborer leurs mesures initiales; nous sommes à l'écoute. L'industrie et le monde des affaires prennent de nombreuses dispositions pour réduire les émissions. Nous sommes en train d'évaluer en quoi ces initiatives nous rapprochent de notre but national qui est de stabiliser les émissions de dioxyde de carbone et autres gaz à effet de serre qui ne sont pas couverts par le protocole de Montréal aux niveaux de 1990 d'ici l'an 2000. Nous sommes en train de mettre en place des processus de consultation de toutes les parties concernées afin d'étudier la nature et l'ampleur de toute nouvelle mesure.

• (1820)

Au Sommet de la Terre, nous nous sommes engagés à fournir un rapport national sur ce que le Canada faisait pour mettre en oeuvre les termes de la convention sur les changements climatiques, y compris les initiatives prises pour réduire les émissions. Ce rapport sera prêt à la fin du mois.

LA DÉFENSE NATIONALE

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, depuis moins de deux mois, j'ai soulevé la question du harcèlement sexuel dans les Forces armées trois fois à la Chambre. Mes collègues de Halifax et de

Nepean ont elles aussi abordé cette question sans obtenir de réponse satisfaisante de la part des ministres.

Je voudrais vous lire un extrait du rapport annuel de 1992 de la Commission canadienne des droits de la personne. Dans un discours qu'il a prononcé en janvier dernier, Doug Baldwin, vice-président principal de la Compagnie pétrolière impériale Ltée a déclaré que le harcèlement coûtait à sa compagnie près de 8 millions de dollars par an en absentéisme, en roulement du personnel et en perte de productivité. Le taux de roulement était de deux à quatre fois plus élevé chez les femmes que chez les hommes. Comme M. Baldwin l'a fait remarquer, cela s'explique en partie du fait qu'il n'existe pas encore de milieu de travail libre de tout harcèlement sexuel.

Nous ne pouvons peut-être pas en évaluer le coût pour le secteur public, encore que je pense souvent que nous devrions le faire. Il n'en demeure pas moins que le gouvernement fédéral, qui est l'employeur le plus important du Canada, doit lui aussi assumer ces coûts. Il y a donc lieu de présumer que ces coûts sont nettement plus élevés.

Au cours des deux dernières années, les ministres ont répondu par lettre et de vive voix, à la Chambre, à cette question en disant que nous avions, en matière de harcèlement, une politique de tolérance zéro. Pourtant, un rapport publié récemment par le ministère de la Défense nationale a révélé que plus de 25 p. 100 des femmes membres des forces armées ont été victimes de harcèlement. La plupart d'entre elles n'ont pas porté plainte parce qu'elles craignaient d'être blâmées, de faire l'objet de représailles et d'être qualifiées de fautrices de troubles, et, de toute façon, elles doutaient que cela donne de bons résultats.

La ministre a apparemment annoncé un nouveau plan qui va remédier à tout cela. Je regrette, mais je n'y crois pas du tout. Le nouveau plan dont parle la ministre est exactement celui que mentionnait la ministre associée de la Défense nationale dans des lettres qu'elle m'a adressées, il y a plus de trois ans, m'expliquant qu'il y avait une politique, qu'il y avait un niveau zéro de tolérance, qu'une formation était donnée à cet égard, qu'on prévoyait de l'aide de toutes sortes pour les victimes et ainsi de suite.

C'est exactement cela le nouveau plan. Il n'a pas fonctionné, il ne fonctionne pas et il ne fonctionnera pas. Il est temps que les ministres assument personnellement une responsabilité—il s'agit dans ce cas de la ministre de la Défense nationale—à l'égard de ce qui se passe dans ce ministère, parce que s'ils ne le font pas, ceux qui font du harcèlement et ceux qui les protègent restent dans les Forces armées. Ils gravissent même les échelons. Le harcèlement se poursuit, tandis que les victimes qui portent plainte sont accusées d'être des fautrices de troubles et congédiées.

C'est inacceptable. Cela se produit dans tous les ministères. Il faut y mettre un terme, mais pour cela il faut que les ministres assument désormais une responsabilité personnelle et écoutent les femmes qui disent: «Cela se produit, c'est sérieux et cela nous fait du tort.»

[*Français*]

M. Marcel R. Tremblay (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, la question posée par l'honorable députée d'Ottawa-Ouest le 8 mars dernier concernait le *pay equity*, c'est-à-dire l'équité en matière d'emploi. Je peux vous dire que la ministre de la Défense nationale s'est engagée entièrement envers les initiatives du gouvernement en matière de parité des salaires.

En tant qu'employeur, les Forces canadiennes appliquent le principe «à travail égal, salaire égal». Le principe d'un salaire égal pour un travail égal fait partie intégrante de la politique des Forces en matière d'emploi.

L'échelle de salaire des militaires ne tient pas compte des différents sexes. Tous les membres des Forces canadiennes sont rémunérés en fonction de leur grade. Du côté des employés civils, les salaires et les modalités d'emploi des fonctionnaires sont négociés entre les syndicats d'employés et le Conseil du Trésor, sur des termes comparables aux emplois similaires du secteur privé.

Le gouvernement du Canada a déjà pris des mesures dans le but de mettre fin à la discrimination salariale. Comme vous le savez, la responsabilité pour ce programme incombe au président du Conseil du Trésor et la Commission canadienne des droits de la personne en assure un contrôle suivi.

Je peux en toute confiance vous assurer que tous les chefs au sein des Forces comme du ministère apportent leur plein appui à la politique de parité salariale. Dans toutes les unités des Forces canadiennes, les chefs ont reçu pour consigne de prêcher par l'exemple en ce qui concerne l'égalité des sexes et de traiter tous les membres de leur équipe sur le même pied.

Tous les membres des Forces canadiennes reçoivent des instructions et des directives qui mettent l'accent sur l'égalité des sexes. En ce qui concerne un cas particulier, soulevé il y a quelque temps par l'honorable députée, la décision initiale du commandant du Centre médical de la Défense nationale de refuser la demande d'installation d'un kiosque d'information sur la parité salariale, à l'occasion de la Journée internationale de la femme, était peu judicieuse. Cette décision fut révoquée et des directi-

ves dans le but d'ériger un kiosque furent émises aussitôt. Ce kiosque a été installé dans le foyer du Centre médical de la Défense le 8 mars, lors de la Journée internationale de la femme.

En concluant, je désire remercier l'honorable députée d'avoir soulevé cette question afin que nous puissions faire la lumière sur la politique du gouvernement en matière de parité salariale.

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément à l'article 38(5) du Règlement, la motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée adoptée.

La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 14 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 26.)